COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(113e DE LA PÉRIODE 1867-1968)

DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

17 ÉLISABETH II, 1968

•

VOLUME I, 1968

Du 12 septembre au 11 octobre 1968

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

29181—1½

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Lucien Lamoureux, Orateur

PREMIÈRE SESSION—VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

La 27e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le 23 avril 1968, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi, 12 septembre 1968, et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

• (10.30 a.m.)

Le jeudi, 12 septembre 1968

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis,

M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire adjoint du gouverneur général, annonçant que le très honorable J. R. Cartwright, juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, serait présent à la salle du Sénat, le 12 septembre, à 10 h. 30, pour faire l'ouverture de la session de la vingt-huitième législature.

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes.

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

• (10.50 a.m.)

Et les députés de retour à la Chambre des Communes:

[*Français*]

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. LUCIEN LAMOUREUX, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE STORMONT-DUNDAS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur Fraser, la première et l'une des tâches les plus importantes des députés, à l'ouverture d'une nouvelle législature, est l'élection d'un président de la Chambre. Le député que nous choisirons présidera nos débats, administrera les services essentiels à la conduite efficace de nos travaux et nous représentera en de nombreuses occasions, au pays comme à l'étranger.

[*Traduction*]

Pour remplir ces fonctions, pour les remplir de façon à nous satisfaire, il lui faudra un prodigieux ensemble de qualités. Il doit jouir de notre respect sans s'aliéner notre affection. Il faut qu'il soit ferme mais sensible, maître de la langue, auditeur attentif, capable d'interpréter la loi et de comprendre la nature humaine. Il doit pouvoir citer un précédent ou en reconnaître un. Il est utile pour l'Orateur d'avoir un vif sentiment de l'humour et d'être homme d'esprit dans les deux langues. Il lui faut les qualités d'un juge et d'un diplomate. Il doit posséder les talents conjugués d'un funambule, d'un jongleur et parfois d'un dompteur. Bref, il faut qu'il soit un parlementaire né.

Nous avons été fortunés de trouver un tel homme comme Orateur au cours de la dernière législature. Il est rassurant, en ce début de session, de pouvoir nommer à ce poste un homme ayant manifesté ces qualités et qui possède maintenant l'expérience d'une législature qui fut mouvementée et parfois fiévreuse.

[*Français*]

La carrière distinguée de l'honorable Lucien Lamoureux l'a particulièrement bien préparé à remplir le rôle d'Orateur. Il est né à Ottawa, où il a fait ses études. Il a passé la plus grande partie de sa vie à quelques milles de la colline du Parlement. Après avoir été admis au Barreau de l'Ontario, il devint chef du cabinet du ministre des Transports. Depuis 1954, il pratique le droit à Cornwall, où il a participé activement aux affaires publiques, en particulier dans le domaine de l'éducation. Élu pour la première fois comme député de Stormont en 1962, il a été réélu en 1963, 1965 et 1968. Il fut nommé Orateur suppléant de la Chambre et président des comités pléniers de la 26e législature. Il fut Orateur de la Chambre des communes au cours de la 27e législature.

A la fin du dernier Parlement, un grand nombre de députés de tous les partis rendaient hommage à la façon dont il s'était acquitté de ses fonctions en estimant qu'on ne devrait pas lui contester son siège lors des élections. Je sais que l'honorable député croit fermement que l'indépendance est nécessaire au bon fonctionnement de la présidence, et j'ai accueilli avec plaisir la collaboration du chef de l'opposition et des chefs des autres partis qui n'ont pas contesté son élection à titre de député indépendant.

Proposer un ancien Orateur et un député indépendant à la présidence de la Chambre constitue deux précédents qu'il me fait plaisir de créer. Ces précédents témoignent du nouveau rôle que l'Orateur sera appelé à jouer.

[*Traduction*]

La quantité de projets de loi et d'autres travaux parlementaires augmente sensiblement de session en session, mais le temps prévu pour en disposer à la Chambre demeure virtuellement le même. Pour que le Parlement puisse jouer le rôle qui lui incombe, nous devons veiller à employer sagement et équitablement le temps mis à notre disposition. Un Orateur actif, fort de la confiance et de l'appui des députés, peut contribuer grandement à améliorer le rendement de la Chambre. Nous le savons d'après notre expérience et celle d'autres Parlements du Commonwealth.

Au cours de la dernière législature, nous avons convenu d'abolir les appels des décisions de l'Orateur. Tous ceux qui siégeaient alors à la Chambre m'accorderont que cette décision avait amélioré nos délibérations, sans porter atteinte aux droits des députés.

Le comité spécial de la procédure, qui a rendu visite au Parlement du Royaume-Uni l'hiver dernier, déclarait ceci dans son rapport:

> Nous avons été impressionnés à maintes reprises au cours de notre séjour à Westminster par le rôle-clé qui est attribué au Président en tant que directeur impartial des travaux du Parlement.
>
> Lorsqu'on ne peut trouver aucune règle ni arriver à aucun accord qui serve de guide, la sagesse et la diligence du Président prévalent. L'expérience a démontré qu'on a besoin d'un fonctionnaire de grande classe. A Westminster on lui a donné de lourdes tâches et, en contrepartie, il jouit de l'indépendance et de la considération. L'indépendance du Président et les pouvoirs qui lui sont conférés sont sans nul doute les conditions préalables de l'efficacité de la procédure parlementaire au Royaume-Uni.

Je suis convaincu que ces observations valent tout autant pour la Chambre des communes du Canada. Voilà pourquoi la politique visant à renforcer l'indépendance du Président et à accroître ses responsabilités a été proposée et appuyée par bon nombre de représentants de tous les côtés de la Chambre. Aussi, ai-je la certitude d'avoir l'appui des députés en exhortant le président, avec tout le respect qui lui est dû, à réprimer, sans hésiter, l'usage abusif du Règlement, et les inconséquences, de quelque côté de la Chambre que cela se produise.

[*Français*]

Je suis sûr que tous les députés voudront se joindre à moi pour exprimer notre sentiment que, de tous les membres de cette Chambre, l'honorable Lucien Lamoureux est le plus apte, par son tempérament, ses connaissances et son expérience, à assumer les lourdes responsabilités du poste pour lequel j'ai l'honneur de proposer sa candidature.

[*Traduction*]

J'ai donc le grand plaisir de proposer, appuyé par le chef de l'opposition, que M. Lucien Lamoureux, représentant la circonscription électorale de Stormont-Dundas, occupe le fauteuil de la Chambre à titre d'Orateur. (*Applaudissements*)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur Fraser, il m'est très agréable d'appuyer la nomination—par le premier ministre—du député de Stormont-Dundas comme Président pour la première session de la vingt-huitième législature.

[*Français*]

M. Lamoureux, élu l'Orateur lors de la première session de la 27e législature, n'a cessé depuis d'exercer cette charge importante avec délicatesse, avec tact, avec fermeté, et avec une scrupuleuse et entière impartialité.

[*Traduction*]

Il possédait—associés avec ces qualités—une sagesse naturelle, la connaissance et le respect de la procédure parlementaire, du Parlement et des droits de ses membres.

J'ajoute que, lors de l'élection de M. Lamoureux, le premier ministre d'alors a adressé son discours à M. Raymond—alors greffier. C'était il y a bien peu de temps. Aujourd'hui, la procédure est restée la même, mais vous avez, vous, M. Fraser, succédé à M. Raymond. Je profite donc de l'ouverture de cette nouvelle session pour vous présenter mes souhaits amicaux. (*Applaudissements*)

La nomination d'un Président permanent reste l'un des objectifs nécessaires de la procédure parlementaire et de son perfectionnement. J'espère que nous sommes tous d'accord sur l'urgence des mesures à prendre dans ce domaine. J'espère aussi qu'on me pardonnera d'exprimer ici ma fierté quant à l'action des députés du parti conservateur-progressiste à Stormont-Dundas pour permettre à M. Lamoureux de venir au Parlement avec un mandat traduisant, autant que possible, un consensus impartial. Mais il ne faut pas oublier les droits traditionnels des adhérents de partis politiques de nommer des candidats dans Stormont-Dundas. Il est donc urgent, à cet égard, ainsi que pour la régularité de la procédure parlementaire, que l'on envisage au plus tôt des méthodes nouvelles qui soustrairont l'élection du Président à toute considération partisane.

• (11.00 a.m.)

[*Français*]

Le choix de M. Lamoureux, je me plais à le répéter, est heureux. On a vu, à travers les décisions qu'il a dû rendre, l'attachement et le respect qu'il porte à l'institution dont il eut à appliquer le Règlement. Et tandis que les personnes, elles, passent, la continuité des institutions assure la survie, la force de la démocratie.

Encore faut-il qu'elles s'adaptent à leur époque—il en va de même pour le Parlement—et, dans ce sens, je crois que lorsque nous établirons la charge d'Orateur permanent, nous aurons fait du progrès.

[*Traduction*]

Le Président de la Chambre est le plus haut fonctionnaire du Parlement. Il est gardien des privilèges du Parlement et de ses membres. Un Président permanent, dégagé peu à peu des exigences de l'antagonisme partisan, représente la meilleure garantie de la préservation du Parlement comme pierre angulaire de la liberté. Aux yeux du Président, le Parlement ne se compose pas de partis, mais seulement de députés possédant des droits et des privilèges égaux et auxquels est due une égale considération. C'est cela qui fait du Parlement l'instrument suprême que l'homme ait conçu pour la défense de la liberté.

Monsieur Lamoureux a été et sera, j'en suis sûr, un interprète remarquable de ces grands principes et de ces grandes traditions. A titre personnel, et au nom des membres de mon parti, je lui offre mes félicitations, car je suis très confiant quant à l'issue de la motion, et j'y joins mes meilleurs vœux alors qu'il s'apprête à assumer à nouveau ses fonctions capitales à l'ouverture de cette nouvelle session. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur Fraser, on a déjà eu l'expérience et le plaisir de siéger sous la présidence de M. Lamoureux, et cette expérience nous a montré qu'il était toujours juste, aimable et sage. On ne peut pas exiger plus que cela de l'homme qui devient notre Orateur.

[*Traduction*]

Je note, Monsieur Fraser, que M. Lamoureux est assis au banc de l'opposition, bien déterminé à montrer son indépendance, avant même d'avoir été officiellement nommé Orateur. Sans doute ceci est-il caractéristique de son sens de l'à-propos et de l'humour.

Je désire exprimer au très honorable premier ministre et au chef de l'opposition officielle l'accord de mes collègues et le mien quant à la nécessité de prendre des dispositions constitutionnelles pour nommer un Orateur permanent à la Chambre, sans pour autant refuser à une circonscription électorale la possibilité de participer aux élections.

Nous appuierons d'emblée cette mesure. Je note également que le très honorable premier ministre, en juriste de métier, a souligné le fait que l'Orateur doit non seulement être capable d'interpréter le Règlement, mais aussi de bien le préciser lorsque la situation l'exige.

Dans l'art d'appliquer le Règlement avec impartialité et bonne humeur à l'égard de chaque situation, M. Lamoureux a déjà prouvé qu'il était passé maître.

C'est avec un très grand plaisir que nous du Nouveau parti démocratique appuyons sa candidature et lui offrons la collaboration qu'il recevra sûrement de tous les députés.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur Fraser, lorsqu'il fut question, il y a déjà quelques mois, de la nomination d'un Orateur permanent et que le nom de l'honorable Lucien Lamoureux fut mis de l'avant, nous avons été heureux à la pensée qu'il puisse devenir Orateur permanent de la Chambre. De fait, l'honorable Lucien Lamoureux possède des qualités indiscutables qui ont fait de lui, pendant la 27e législature, un des Orateurs de premier ordre que la Chambre des communes ait connus dans toute son histoire. Il a agi avec impartialité et même si à ce moment-là le Parlement était dirigé par une administration ou un gouvernement minoritaire, l'honorable M. Lamoureux s'est fort bien acquitté de sa lourde tâche en face d'une situation qui était passablement difficile en maintes occasions.

Cette fois-ci, l'Orateur aura à présider les débats d'une législature dirigée par un gouvernement majoritaire, et ce pour la première fois depuis six ans. A ce moment-ci, je crois que l'honorable M. Lamoureux a, encore une fois, toutes les qualités indiscutables pour savoir que nous devons protéger les minorités. Or, nous serons une minorité, et je suis d'avis, bref, je suis convaincu d'avance que l'honorable M. Lamoureux traitera les membres du Parlement, les députés, les élus du peuple, comme ils doivent être traités dans un parlement démocratique. Nous avons été élus par le peuple canadien; l'honorable M. Lamoureux sait cela.

Nous sommes très heureux, nous du Ralliement créditiste, d'approuver pleinement la motion du très honorable premier ministre (M. Trudeau), appuyé par le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), visant la nomination de l'honorable M. Lamoureux comme Orateur de la session qui s'ouvre aujourd'hui.

[M. Lewis.]

Alors, nous souhaitons franc succès à l'honorable M. Lamoureux et nous avons l'assurance que les députés seront traités de façon équitable, en toute justice, pour le bien général de la population canadienne.

[*Traduction*]

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, *nemine contradicente*, et M. Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont-Dundas, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Lamoureux est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable P.-E. Trudeau et l'honorable Robert L. Stanfield.

• (11.10 a.m.)

M. l'Orateur: Honorables députés, je vous remercie de l'honneur que vous venez de me faire, honneur partagé par ma famille et les citoyens que je représente pour cette législature.

C'est la seconde fois que vous m'élisez au poste important d'Orateur de la Chambre des communes. Je vous suis profondément reconnaissant de la confiance que vous venez de me renouveler. Lors de mon élection comme Orateur de la 27e législature je me suis engagé à servir la Chambre avec justice, objectivité et impartialité. C'est le même engagement que je renouvelle à la Chambre en cette occasion solennelle. (*Applaudissements*)

Ce sera encore pour moi un honneur et un devoir de protéger les droits et privilèges de chaque député et de préserver nos coutumes et traditions parlementaires. Je suis sûr de pouvoir compter sur la collaboration de tous les députés pour que notre assemblée, dans ses délibérations, observe toujours et au plus haut point le décorum, les convenances et la dignité.

[*Français*]

Je vous remercie donc, monsieur le premier ministre, et je vous remercie, honorables députés, du grand honneur que vous venez de me conférer.

Je suis évidemment fort sensible aux paroles beaucoup trop élogieuses du très honorable premier ministre (M. Trudeau), et je suis aussi redevable à l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) qui, en termes beaucoup trop généreux, a bien voulu s'associer à la motion du premier ministre. Vos paroles, monsieur le premier ministre, vos paroles, monsieur le chef de l'opposition, et celles qui

ont été prononcées par les honorables députés d'York-Sud et de Témiscamingue (MM. Lewis et Caouette), sont aujourd'hui pour moi une source de réconfort et d'encouragement et seront au besoin, dans les moments difficiles, une source de force.

Dans l'exercice des hautes fonctions qui m'échoient, je mettrai tout en œuvre pour mériter la confiance que me font, aujourd'hui, à l'unanimité, les membres de cette Chambre.

Comme par le passé, je compterai sur la collaboration et la bonne volonté de tous les honorables députés; je m'en remettrai à leurs conseils, ayant recours plus particulièrement à ceux de nos collègues qui apportent à nos délibérations la sagesse de l'âge et l'expérience des années de service en cette enceinte.

Cette collaboration contribuera plus que tout autre facteur à ce que nos travaux parlementaires se poursuivent avec ordre, avec efficacité et avec dignité.

[*Traduction*]

Honorables représentants, j'aborde ma tâche avec humilité, parfaitement conscient de mon insuffisance mais, grâce à vos avis et à vos conseils, je m'efforcerai de me montrer digne de la confiance que me témoigne la Chambre, dont je suis le serviteur. (*Applaudisements*)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose de suspendre la séance jusqu'à 3 heures.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le très hon. premier ministre proposer que la séance soit suspendue jusqu'à 3 heures. Y consent-elle?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je déclare la séance suspendue jusqu'à l'appel du timbre, à trois heures.

(La séance, suspendue à 11 h 15, est reprise à 3 heures).

Reprise de la séance

(La séance est reprise à trois heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE AU BUREAU DE L'ANCIEN GREFFIER

M. l'Orateur: Tandis que nous attendons la suite des délibérations, qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés que, le vendredi 7 juillet 1967, la Chambre avait adopté la motion suivante:

Sur la motion de l'honorable M. Martin, au nom du très honorable M. Pearson, appuyé par le très honorable M. Diefenbaker, la Chambre décide:

Que les députés, désireux de témoigner leur profonde reconnaissance à M. Léon J. Raymond, O.B.E., pour les longues années de service durant lesquelles il s'est distingué en qualité de greffier de la Chambre des communes, et conscients de la dignité et de l'érudition profonde avec lesquelles il a rempli son rôle, le nomment haut fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes avec droit d'entrée à la Chambre et lui réservent un siège à la table à l'occasion des cérémonies officielles.

Conformément à la motion de la Chambre, M. Raymond prend place aujourd'hui au Bureau. (*Applaudissements*)

OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général sera présent à la salle des séances du Sénat à trois heures cet après-midi, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

• (3.20 p.m.)

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat. L'honorable Lucien Lamoureux, Orateur de la Chambre des communes, prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de

la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde, et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir le Parlement par un discours du trône.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

• (4.10 p.m.)

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

[*Français*]

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre) demande à déposer le bill n° C-1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la 28e législature du Canada.

Tous les Canadiens fondent de grandes espérances sur les réalisations futures de la présente législature. Mes Ministres sont conscients des qualités de chef qu'ils devront montrer pour répondre à ces espoirs. Ils sont résolus à faire tout leur possible pour remplir le mandat qu'ils ont reçu de la population du Canada lors des récentes élections générales. Ils reconnaissent qu'il leur incombe de faire en sorte que les désirs des Canadiens en ce qui concerne leur Gouvernement soient comblés aussi rapidement et aussi entièrement que le bien général le permet. D'autre part, mon Gouvernement sait que les aspirations et leurs réalisations doivent être tempérées par une conscience réfléchie des réalités. A cause des complexités de la société moderne, il faut du temps pour élaborer des programmes efficaces et encore davantage pour les mettre en œuvre. A toutes les étapes, ils exigent des ressources financières et intellectuelles qui ne sont pas illimitées et qui doivent être utilisées selon une planification d'ensemble minutieuse et un choix rigoureux des priorités. Chose certaine, on ne saurait tout accomplir en même temps.

Mon Gouvernement a établi le programme législatif de cette première session dans le contexte d'une législature d'une durée normale. Afin de permettre, lors de sessions ultérieures, l'examen de nouveaux programmes que les Ministres s'occupent déjà d'élaborer, il est envisagé durant la présente session d'établir des priorités et de mettre en marche de nouvelles politiques. Ce qui est tout aussi important, mais beaucoup moins dramatique, le Parlement sera prié d'aborder une foule de questions essentielles au fonctionnement régulier et moderne du gouvernement dont la législature précédente n'a pas disposé. Mon Gouvernement estime que sa première responsabilité, et la première responsabilité du Parlement, est de liquider l'accumulation de rectifications, d'améliorations et de modernisations législatives essentielles qui restaient de la dernière législature. A moins que ces questions ne soient promptement réglées, une administration publique efficace et le bon fonctionnement de l'économie et de la société canadienne en seront entravés.

Mes Ministres sont convaincus que bien des retards et des difficultés auraient pu être évités ces dernières années dans la conduite des affaires parlementaires par la réforme du Règlement et de la procédure parlementaire. Ils sont d'avis que les Canadiens reprochent à leur Parlement son éloignement du peuple qu'il sert, son fonctionnement beaucoup trop lent et trop lourd, ses débats souvent peu éclairés et ses décisions trop rares et trop lentes. Afin que les institutions parlementaires puissent conserver la confiance du peuple et s'acquitter de la tâche énorme et complexe que comporte le gouvernement moderne, il est essentiel de prévoir un appareil législatif capable de s'occuper rapidement du nombre considérable de questions détaillées et compliquées qui, dans les domaines législatif, financier et politique, constitueront le programme parlementaire normal, et toujours croissant, de demain. Mon Gouvernement attache la plus grande importance à la réforme parlementaire et, comme il s'agit là d'une question hautement prioritaire, il a déjà eu des entretiens utiles avec les représentants des partis de l'Opposition au sujet des changements à apporter au Règlement de la Chambre des communes. Afin que l'Opposition officielle, que nous, au Canada, tenons pour un élément essentiel de notre régime démocratique, de même que les autres partis de l'Opposition, soient mieux en mesure de s'acquitter efficacement des lourdes responsabilités d'action et de décision, à affronter à chaque session, vous serez appelés à adopter de nouvelles dispositions pour soutenir l'Opposition officielle et les autres partis dans leur rôle au Parlement. Vous serez priés également d'étudier l'établissement d'autres services qui permettront au Parlement en général de mieux s'acquitter de ses fonctions.

Mon Gouvernement a pris l'engagement profond et irrévocable de tendre vers les objectifs d'une société juste et d'une économie prospère dans un monde en paix. Mes Ministres croient que l'unité du pays est essentielle pour atteindre ces objectifs,

tout comme elle est essentielle pour que chaque Canadien accède au maximum de liberté, de bonheur et de bien-être matériel. La réforme constitutionnelle demeure, à longue échéance, la meilleure garantie de l'unité canadienne. Mes Ministres ont chargé les hauts fonctionnaires des pourparlers avec les provinces qui sont en bonne voie et qui conduiront, au moyen d'une série de conférences intergouvernementales, à des propositions que le Parlement voudra examiner. D'ici là, cependant, afin de favoriser l'unité canadienne, vous serez appelés à adopter, au cours de la présente session, une toute nouvelle Loi sur les langues officielles, fondée sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Vous serez priés d'approuver une nouvelle Loi sur la publication des statuts, visant à modifier la forme de présentation et de publication, dans les deux langues officielles, des lois de notre pays bilingue. Vous serez également invités à étudier des mesures relatives aux Indiens, à la citoyenneté, aux symboles nationaux, aux organismes culturels, à tous les genres de transport et aux communications (y compris les satellites), à la télévision éducative et au financement des Postes.

Certaines de ces propositions viseront le redressement des torts, tandis que d'autres offriront des possibilités longtemps refusées. Ensemble, elles illustrent l'interdépendance essentielle entre la justice et l'unité nationale. La réalisation d'une société juste est un idéal que caressent les hommes civilisés. Il est peut-être plus difficile à formuler pour les groupes que pour les individus, mais même les membres des majorités—politique, religieuse, linguistique ou économique—doivent savoir ce que c'est que d'être victimes d'injustice. Mon Gouvernement se préoccupe tout particulièrement d'assurer plus de justice, de dignité et de considération à l'individu, particulièrement à une époque caractérisée par l'État omniprésent, l'automatisation de l'industrie, l'embrigadement social et les lois anciennes. On a accompli beaucoup ces dernières années pour rendre la société canadienne plus juste dans les domaines de la répartition des revenus et de la protection contre les vicissitudes de la vie. Les dispositions concernant les pensions aux personnes âgées, les malades et les personnes dans le besoin sont devenues plus efficaces grâce aux mesures adoptées au cours des récentes législatures et aux dispositions adoptées par les provinces. Nonobstant ces mesures, la pauvreté existe toujours au Canada. Mon Gouvernement le reconnaît, mais il estime qu'il serait illusoire et cruel de prétendre qu'il existe un remède simple, universel ou d'une efficacité instantanée. On ne peut régler le problème de la pauvreté de façon permanente que par une action soutenue et résolue, dans une foule de domaines, de la part de tous les gouvernements. Le Parlement, quant à lui, peut être certain que le gouvernement fédéral collaborera pleinement et qu'il prendra l'initiative partout où il peut légitimement le faire. A cette fin, les propositions qui vous seront soumises comprendront l'établissement d'un ministère chargé de voir à ce que la population de tous les secteurs et de toutes les régions de notre pays ait, dans la mesure du possible, égal accès aux occasions offertes par le développement économique du Canada.

Il y a toutefois d'autres éléments plus vastes qui sont essentiels à une société juste et mes Ministres estiment que ces éléments doivent recevoir, au cours de la session actuelle du Parlement et de celles qui vont suivre, une attention qui a manqué jusqu'ici. A ces fins, vous serez priés de procéder à d'importantes modifications au Droit criminel, d'assurer de nouvelles mesures de protection aux consommateurs et aux investisseurs, de moderniser la législation concernant les aliments, les produits pharmaceutiques et la santé publique, de reviser ou de modifier les lois régissant l'appareil judiciaire et de corriger un certain nombre d'injustices particulières, y compris celles qui résultent de certaines dispositions de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Au cours de la session actuelle, le Gouvernement compte recevoir des rapports d'enquêtes touchant la législation ouvrière et les pensions des anciens combattants et mes Ministres ont l'intention de vous soumettre le plus tôt possible leurs propositions au sujet de ces problèmes.

Mon Gouvernement croit que l'objectif d'une société juste doit toujours comprendre la poursuite d'une économie prospère aussi bien que la distribution équitable de ses bénéfices. De même que dans le passé, nous avons peut-être eu tendance à considérer la justice dans notre société surtout en termes de confort matériel, ainsi nous devons reconnaître que nous avons eu tendance au Parlement, et jusqu'à un certain point au sein du Gouvernement, à concentrer nos efforts sur les aspects distributifs de notre économie. Ce faisant, nous avons eu parfois tendance à négliger les aspects susceptibles de toucher la productivité de notre pays et, partant, à négliger d'assurer totalement le bien-être économique de notre société et de lui fournir les moyens de soutenir la concurrence selon l'évolution de la conjoncture dans le monde moderne. Les richesses naturelles du Canada et les industries qui se fondent sur elles revêtent toujours une importance immense pour notre économie, mais les avantages de nos grandes richesses matérielles, en eux-mêmes, ne constituent plus une base suffisante pour une économie moderne, croissante et prospère. Il nous faudra de plus en plus concurrencer à armes égales les pays les plus avancés sur le plan technologique dans la production des articles les plus perfectionnés de la vie moderne. Si le Canada ne peut maintenir une économie efficace, concurrentielle et productive par rapport aux nations les plus avancées du monde, nous ne pourrons avoir la base nécessaire à une société d'où la pauvreté a été éliminée, nous ne pourrons maintenir des niveaux élevés d'emploi et de revenu, ni assurer aux Canadiens le niveau de vie auquel, dans l'ensemble, ils aspirent. C'est dans cette optique et conscient que les intérêts de tous doivent être également sauvegardés que le Gouvernement envisage ses politiques et programmes d'ordre économique. Dans cette même optique, le Parlement sera appelé à étudier, au cours de la présente session, des propositions visant la revision systématique et continue des coûts et des prix dans notre économie.

Tout comme les revenus ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité si l'on veut restreindre la hausse des prix, ainsi les dépenses des gouvernements à tous les niveaux ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité si nous voulons restreindre la hausse des impôts. Ces deux réalités figurent parmi les plus importantes que les Canadiens et leurs dirigeants devront se rappeler pendant les mois et les années à venir. Les mesures législatives que vous aurez à étudier au sujet de la négociation Kennedy sont la conséquence d'un effort d'importance tenté à l'échelle internationale pour abaisser les barrières qui s'opposent aux échanges internationaux et elles feront ressortir les possibilités qui s'offrent à un grand pays commerçant tel que le Canada. Il vous sera présenté une mesure législative visant la modification des accords de Bretton Woods, résultat d'efforts comparables en vue de stabiliser et d'améliorer l'ensemble du système financier international.

Conscient des limites qu'il doit fixer à ses dépenses, mon Gouvernement a agi dans le cadre des principes directeurs qui avaient déjà été annoncés

et il a choisi avec soin, à la lumière des besoins et des possibilités des diverses régions, les programmes qu'il estime les plus prometteurs et les plus aptes à favoriser la prospérité économique. Mes Ministres vous présenteront des mesures législatives concernant l'encouragement des programmes de main-d'œuvre, les améliorations régionales, les investissements nationaux, le développement régional, le développement de l'exportation et l'administration des ressources, dont une Loi sur l'exploitation des mines au Yukon et une Loi sur la production du pétrole et du gaz, se rapportant à la gestion des richesses du Nord canadien qui se révèlent de plus en plus importantes. En outre, mon Gouvernement présentera une Loi visant la mise en marché du poisson d'eau douce et il se propose d'examiner immédiatement diverses méthodes qui permettront une plus grande efficacité dans la production et la vente du blé, y compris l'établissement éventuel d'un Conseil national des grains. Vous serez priés d'approuver des modifications aux lois suivantes: Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, Loi sur le crédit agricole, Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Vous serez priés d'étudier une Loi sur une Société de développement du Canada, une Loi fédérale sur les coopératives et une Loi sur la société de développement de l'exportation.

La croissance de notre population et la modification de la nature de notre société urbaine et industrielle mobile prêtent une nouvelle importance à la conservation au sens traditionnel du mot. Nous progressons effectivement en matière de conservation sur le plan économique en faisant graduellement un meilleur usage de nos richesses en vue d'une haute productivité à long terme. Nous devons aussi, avant qu'il soit trop tard, songer de nouveau à la préservation de notre patrimoine, dont devraient jouir les générations futures de Canadiens. Vous serez priés d'étudier des mesures législatives concernant les parcs nationaux et les lieux et monuments historiques. Ces biens ainsi que les autres aménagements destinés au repos de l'esprit, au renouvellement de la vitalité, au sport et à la détente corporelle deviennent sans cesse d'une plus grande importance dans notre cadre social. Ils permettent aux Canadiens et à nos visiteurs de goûter une vie enrichissante, d'une qualité qui disparaît de plus en plus chez nous comme dans d'autres pays industrialisés. D'une importance plus vaste est le problème de la pollution, qui doit recevoir une plus grande attention de la part des autorités fédérales, provinciales et municipales. Mes Ministres s'occupent d'élaborer des propositions sur ces sujets, et celles-ci seront soumises à votre examen en temps utile.

Les richesses naturelles dont le Canada est comblé doivent nous rappeler que nous avons une responsabilité considérable et de grandes possibilités dans le domaine de l'aide étrangère. Mon Gouvernement tient à activer ses projets et ses programmes de coopération et de développement internationaux, ce qui comprendra la création au Canada d'un Centre international de développement.

Sur le plan général des affaires internationales, mes Ministres estiment que la situation actuelle est incertaine et fort inquiétante. Les négociations sur le Vietnam se poursuivent à Paris, mais jusqu'ici elles n'ont pas progressé selon nos espoirs. Le Gouvernement a observé avec une profonde inquiétude les tentatives faites en vue d'un règlement pacifique au Nigéria et il a pris une part active aux efforts internationaux destinés à soulager les souffrances de la population civile. La situation en Tchécoslovaquie a causé aussi une très vive inquiétude au

[M. l'Orateur.]

Gouvernement, qui s'est préoccupé non seulement de ses effets sur les perspectives de détente et l'évolution future au sein des pays communistes, mais aussi de ses conséquences en ce qui regarde la liberté et le bien-être des Tchécoslovaques. Mes Ministres rédigent actuellement des propositions en vue d'offrir, au Canada, un foyer permanent à ceux d'entre eux qui doivent chercher refuge à l'étranger.

Le Gouvernement a entrepris une étude approfondie de notre politique en matière d'affaires extérieures et de défense. L'apport du Canada à l'OTAN, les relations avec Pékin, l'Amérique latine et l'Europe sont à l'étude. Une revision de nos relations avec d'autres pays sera entreprise plus tard, et lorsque des conclusions auront été formulées, le Parlement sera invité à les étudier.

Les événements qui sont survenus dans d'autres pays et dont j'ai déjà parlé nous rappellent de façon frappante que le bonheur que nous avons d'être Canadiens comporte des droits et des libertés aussi bien que des avantages matériels. Ils nous alertent quant à la nécessité non seulement d'être vigilants pour conserver nos institutions démocratiques, mais aussi de veiller constamment à les améliorer. Un gouvernement efficace, qui répond aux exigences publiques et qui se prête à la participation publique, est indispensable au fonctionnement satisfaisant d'un régime démocratique. Il sera encore plus essentiel à l'avenir, à mesure que la technologie et la science fourniront de nouveaux moyens plus directs pour disséminer l'information et obtenir la participation individuelle de toute notre population. Le Gouvernement a déjà pris certaines mesures pour revoir l'organisation de ses services d'information, afin d'y apporter le plus tôt possible certains perfectionnements qui rendront plus efficaces l'obtention et la diffusion des renseignements, ce qui permettra aux Canadiens de participer de façon soutenue, éclairée et plus active aux travaux de leur Gouvernement. En outre, dans le cadre du processus continuel de modernisation et de perfectionnement des rouages gouvernementaux, vous serez priés, durant la présente session, d'adopter une Loi sur l'organisation du gouvernement. Cette mesure viendra compléter un certain nombre de modifications de l'organisation et de la structure qui ont été annoncées par le Premier ministre il y a quelques semaines et compléteront les réformes parlementaires si indispensables au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Après le renforcement et le rajeunissement des rouages parlementaires et administratifs et l'exécution des travaux considérables qui restent présentement à terminer dans le programme législatif, le Parlement sera en mesure de s'attaquer aux difficiles et urgents problèmes concernant la jeunesse, la pauvreté, les disparités régionales, l'expansion urbaine, le bien-être des particuliers, l'application et l'encouragement de la technologie scientifique. Ces sujets intéressent tous les gouvernements du Canada et il est évident que nous devons faire beaucoup plus que ce qui avait été prévu jusqu'ici. Ce serait une erreur cependant de s'attendre à trouver des solutions faciles, ni même une solution quelconque, sans une étroite et franche collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, non seulement pour la planification mais aussi pour la mise en œuvre.

Afin de favoriser un tel travail, il serait utile de mettre à la disposition de tous les gouvernements un institut qui pourrait s'appliquer à des recherches et à des considérations à long terme sur les multiples questions intéressant les gouvernements. Il n'existe pas de service semblable au pays à l'heure actuelle et mes Ministres ont

l'intention de vous saisir prochainement d'une mesure qui comblera cette lacune des plus importante dans notre appareil gouvernemental.

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement. Outre cela, le programme législatif que propose le Gouvernement est très étendu, mais bon nombre de ses articles vous sont déjà connus ou ils ne portent pas à la controverse. Le Premier ministre déposera, dans le courant de la journée, une liste des projets de loi qui traitent des questions dont j'ai parlé, et d'autres parties du programme vous seront présentées au cours de la session. Il est très important pour le bon gouvernement du pays dans les années à venir que les propositions de la présente session soient réglées. Le Canada, à l'instar d'autres pays démocratiques, doit aujourd'hui faire face à un défi décisif. Il doit s'adapter à de nouvelles circonstances et à de nouvelles exigences ou il faillira à la tâche. Un tel défi n'a rien d'abstrait; c'est une confrontation qui vous sera imposée en raison de votre élection au présent Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de déposer une liste des titres de plusieurs projets de lois mentionnés dans le discours de Son Excellence et je demanderais que cette liste de titres soit imprimée dans le hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Est-on d'accord pour que la liste des projets de lois mentionnés dans le discours de Son Excellence soit imprimée dans le hansard d'aujourd'hui?

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voici la liste des mesures auxquelles Son Excellence le Gouverneur général a fait allusion.*]

1. Loi concernant le statut des langues officielles du Canada.

2. Loi modifiant la Loi sur la publication des lois.

3. Loi modifiant la Loi sur les postes.

4. Loi modifiant la Loi sur le tarif des douanes.

5. Loi portant création de l'Office canadien de la radiodiffusion éducative.

6. Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions connexes ou accessoires.

7. Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

8. Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.

9. Loi modifiant la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

10. Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

11. Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

12. Loi modifiant la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et la Loi des aliments et drogues.

13. Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

14. Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada.

15. Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

16. Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables.

17. Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemins de fer dans la province d'Alberta depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des Chemins de fer nationaux du Canada, vers l'ouest, sur une distance d'environ 51 milles, jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum Corporation, ainsi que d'un embranchement de raccordement se prolongeant vers le nord, sur une distance d'environ 9 milles, jusqu'à la propriété de South Kaybob de la Hudson's Bay Oil & Gas Company Limited et de ses associés.

18. Loi concernant le poinçonnage des articles contenant des métaux précieux.

19. Loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

20. Loi établissant une société de communications par satellite.

21. Loi réglementant le commerce interprovincial et d'exportation du poisson d'eau douce.

22. Loi établissant la Société de développement des exportations.

23. Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes.

24. Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada.

25. Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.

26. Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

27. Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.
28. Loi interdisant la vente de substances dangereuses et la publicité à leur sujet.
29. Loi modifiant la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants ainsi que, par voie de conséquence, le Code criminel.
30. Loi concernant les sociétés d'investissement.
31. Loi établissant la Société de développement du Canada.
32. Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.
33. Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques.
34. Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale.
35. Loi modifiant la Loi sur les juges.
36. Loi modifiant la Loi sur les expropriations.
37. Loi portant dissolution de l'Office fédéral du charbon.
38. Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.
39. Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes.
40. Loi modifiant le Code criminel.
41. Loi modifiant la Loi sur les épizooties.
42. Loi modifiant la Loi sur les produits antiparasitaires.
43. Loi ayant pour objet d'empêcher l'introduction ou la propagation de parasites nuisibles aux plantes.
44. Loi prévoyant l'indemnisation des cultivateurs dont les produits agricoles sont contaminés par les pesticides.
45. Loi concernant l'imposition d'un droit antidumping.
46. Résolution concernant l'hymne national.
47. Loi établissant une Commission d'étude des revendications des Indiens.

FEU M. COLIN CAMERON

ÉLOGE FUNÈBRE DE L'ANCIEN DÉPUTÉ DE NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de tristesse que, cet après-midi, je rends hommage à la mémoire d'un des plus anciens députés, mort cet été avant de pouvoir occuper le siège qu'il avait remporté aux élections de juin dernier. Je veux parler, évidemment, du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, du regretté Colin Cameron.

La popularité remarquable de M. Cameron auprès de ses électeurs—il fut candidat à six élections fédérales et vainqueur à cinq d'entre elles—ne le cédait qu'à son efficacité à la Chambre. Sa participation aux débats de la Chambre était toujours d'une qualité exceptionnelle: toujours opportune, la plupart du temps stimulante et souvent spirituelle. Quand M. Cameron prenait la parole, les députés savaient qu'il se montrerait à la hauteur des discours qui ont fait de cette assemblée une grande institution.

Monsieur Colin Cameron incarnait les promesses d'avenir du Canada. Venu ici tout jeune, il avait consacré son énergie à l'agriculture et aux travaux des chantiers maritimes, avant d'orienter l'essentiel de son attention vers la politique. C'est grâce à ses propres dons que, dans notre pays plein de promesses, il est entré à la Chambre, où son esprit lucide et son talent remarquable pour les débats, l'ont poussé au premier plan. La Chambre se souviendra longtemps de lui.

En dehors de cette enceinte, il ne sera pas oublié non plus. Il était d'un tel calibre que la ténacité de caractère dont il faisait preuve à la Chambre s'accompagnait d'une urbanité et d'une cordialité qui lui gagnèrent partout des amis.

Sa famille, qu'il aimait tant, ressentira sa perte, ainsi que son parti, envers lequel il était si loyal, et la Chambre aussi à laquelle il a rendu tant de services. C'est une lourde perte pour le Canada que la mort d'un homme d'une telle stature.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au nom de tous les membres de notre parti, je tiens à m'associer au premier ministre pour rendre hommage à la mémoire de feu Colin Cameron, qui fut longtemps membre de cette Chambre après avoir siégé à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Il appliquait son intelligence, son talent et son éloquence exceptionnels aux grands problèmes de son époque. Trente ans d'une vie publique bien remplie lui avaient valu l'estime de ses compatriotes. Mais, à mon avis, c'est par sa manière de servir que Colin Cameron a gagné le respect et l'affection débordante de tous ceux qui lui étaient associés.

Il était l'adepte vigoureux, non seulement d'un parti qu'il a servi avec distinction, mais aussi d'un point de vue qu'il soutenait et faisait valoir avec une rare éloquence. Il avait l'habitude d'écarter les divergences une fois la discussion terminée. J'ai eu le privilège de faire sa connaissance il y a bien des années, mais tout comme d'autres venus plus récemment ici, je connaissais Colin Cameron par sa réputation d'orateur brillant et de galant homme. Nous avons pu constater ici même le bien-fondé de sa réputation.

• (4.20 p.m.)

Son dynamisme nous manquera à tous et nous offrons à sa famille et à ses collègues nos plus sincères condoléances.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, à mon tour, et au nom de mes collègues, je m'associe au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de même qu'au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) pour présenter à la famille de M. Colin Cameron nos plus sincères condoléances.

Il nous a été donné de connaître M. Cameron en cette enceinte pendant six années. Il a été député fédéral pendant une période de 11 ans, et ce après avoir siégé à la législature de la Colombie-Britannique pendant plusieurs années. Tous, de quelque allégeance politique que nous soyons, nous avons admiré son travail acharné à la Chambre. Il était le critique financier de son parti et, à ce point de vue, nous nous intéressions beaucoup aux idées qu'il formulait. Même si nous ne partagions pas ses opinions ou ses critiques, M. Cameron demeurait quand même un député modèle, un député qui s'occupait de ses affaires, un homme qui apportait quelque chose de bon à la Chambre des communes, tant pour le gouvernement que pour l'opposition.

La Chambre souffrira certainement de la perte de ce travailleur acharné. De toute façon, nous conservons de M. Cameron un profond souvenir, et nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, les paroles du très honorable premier ministre (M. Trudeau), de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) et du député de Témiscamingue (M. Caouette) sont très vivement ressenties, non seulement par les membres de mon parti ici à la Chambre, mais par nos milliers de partisans de tout le pays et, en particulier, par la famille de M. Cameron.

Je connaissais M. Cameron depuis plus de 30 ans. Nous avons travaillé côte à côte au sein de la CCF ainsi que dans le Nouveau parti démocratique, et de là datent l'admiration et le respect que je lui vouais, avec tous mes collègues de notre parti, même dans les moments où nos points de vues différaient.

Il nous est toujours apparu, pourrait-on dire, comme un homme civilisé, sachant s'apitoyer sur le sort d'autrui, sensible envers les autres, et qui se préoccupait non seulement du bien-être, mais aussi de l'aisance des gens, des convenances et des relations humaines. Ce profond intérêt qu'il manifestait pour l'humanité s'exprimait aussi bien dans la vigueur de son opposition que dans celle de son appui.

C'était un homme—et tous ceux qui ont travaillé avec lui pendant, je le répète, plus de trois décennies au sein d'un parti le savent aussi bien que moi—dont le dévouement à l'amélioration de la condition humaine, non seulement dans son propre pays, mais dans le monde entier allait au-delà de toute exagération. Ceux qui le connaissaient personnellement savent que la faim et les privations de millions d'êtres humains d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs l'affectaient aussi profondément que la faim et la souffrance chez ses propres compatriotes.

De s'être penché sur le sort de l'humanité lui a valu une place prédominante parmi ses concitoyens. Et son sens de la langue, son respect des nuances et sa phrase poétique nous faisaient volontiers prêter l'oreille à ses préoccupations altruistes.

Nous sommes reconnaissants au premier ministre et aux autres députés de leurs aimables propos à l'égard d'un collègue dont notre parti, tout autant que la Chambre, regrette profondément la perte.

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, solliciteur général du Canada, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'honorable Donald Stovel Macdonald, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada de 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes:

[*Français*]

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Baldwin, Bell, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Macdonald (Rosedale), Pilon et Rondeau soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents de la Chambre et que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement soient suspendues quant au nombre des membres de ce comité.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que M. Hugh Faulkner, député de la circonscription

électorale de Peterborough, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), que M. Albert Béchard, député de la circonscription électorale de Bonaventure, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. P.-E. Thudeau (premier ministre): Monsieur le président, je pense que ceci met fin à nos travaux pour aujourd'hui; je propose donc, appuyé par M. Macdonald (Rosedale):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 h. 32 de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

• (11.00 a.m.)

Le vendredi 13 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENTATION DANS LES DEUX LANGUES DES BILLS D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens, ici même, avec des représentants des divers partis et je crois que la Chambre en général consentirait à ce que les bills d'initiative ministérielle soient présentés dans une version bilingue.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre en décide donc ainsi.

LE MAINTIEN DU RÈGLEMENT PROVISOIRE PENDANT LA PRÉSENTE SESSION

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a soumis aux députés de l'opposition un certain nombre de suggestions relatives à l'étude des règlements de la Chambre; ces suggestions ont une double portée: une portée provisoire, d'abord—c'est-à-dire pour la durée de la présente session—elles se veulent également un document de travail à partir duquel la Chambre pourrait étudier des suggestions en vue d'une réforme de la procédure et prendre ensuite une décision.

Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que l'accord n'est pas unanime quant à toutes les suggestions du gouvernement; cependant il serait peut-être raisonnable que nous puissions, du moins pour la discussion de ces points particuliers, partir de ce que la Chambre a connu durant les trois dernières sessions, c'est-à-dire des règlements provisoires, en vigueur à la Chambre jusqu'à la dissolution du Parlement, le 23 avril.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je recommanderais à la Chambre d'adopter cette proposition particulière et de continuer à observer au cours de la présente session le Règlement provisoire en vigueur depuis le 23 avril 1968, à moins, bien entendu, que la Chambre dans l'intervalle n'apporte des modifications. Si la Chambre consentait à cela, je serais disposé à présenter une motion en ce sens.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de faire quelques observations que, de façon normale, je ne pourrais faire? Les membres de mon parti s'accordent pour dire que certaines dispositions provisoires devraient être arrêtées le plus tôt possible à l'égard de la session de 1968, mais nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement quant à la nature de ces dispositions. Nous sommes également d'avis qu'il faudrait songer, dès que possible, à adopter des mesures pour apporter à l'appareil gouvernemental des réformes profondes et fondamentales.

• (11.10 a.m.)

Ces deux questions sont étroitement liées et devraient être discutées à la Chambre dès que nous nous serons entendus sur les modalités de la discussion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux simplement préciser que les membres de notre parti auraient volontiers accepté le rétablissement immédiat des règlements provisoires. Puisqu'on n'a pas fait l'unanimité autour de la chose, nous sommes disposés à prendre part à de plus amples discussions sur le sujet, dans l'espoir que nous en viendrons sous peu à une entente.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, ne nous opposons pas à l'utilisation de la procédure que nous suivions lors de la dernière session. Alors, nous ne nous opposons pas à ce que les modifications provisoires soient en vigueur jusqu'à ce que le Parlement décide des changements qui s'imposent à la procédure, et d'ici là, nous ne nous opposons pas à l'utilisation des amendements provisoires, comme nous le faisions.

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ENVOI DE SECOURS AU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme

des dizaines de milliers de Biafrais meurent de faim chaque semaine et que jusqu'ici le gouvernement du Canada n'a pas adopté de programme énergique et humanitaire qui aurait secouru cette population civile affamée, pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement du Canada entend prendre, fût-ce à la onzième heure, pour éviter ce qui menace d'être l'une des grandes tragédies de notre temps?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prierais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de répondre à cette question.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nul gouvernement n'a essayé avec plus d'énergie de mettre fin à cette guerre affreuse au Nigéria, et nul gouvernement n'a envoyé plus de secours pour alléger les souffrances et la famine terribles qui sévissent en ce pays.

Une voix: Ces secours parviendront-ils au Biafra?

L'hon. M. Sharp: Malheureusement, la Croix rouge internationale, association qui nous a paru dans ce cas l'instrument le plus approprié, n'a pu s'entendre avec les autorités du Nigéria et du Biafra quant à l'itinéraire. Je le regrette profondément. Nous avons essayé d'encourager une entente, mais nous n'y sommes pas encore parvenus.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelle pression le Canada a-t-il exercée sur les gouvernements de Lagos et du Biafra pour les inciter à trouver un arrangement, acceptable aux deux parties, pour l'envoi de secours au Biafra?

L'hon. M. Sharp: Nous y avons apporté toute l'insistance possible, monsieur l'Orateur. Nous avons été constamment en rapport avec le gouvernement de Lagos. Le chef de l'opposition conviendra sans doute que, dans les circonstances actuelles, une organisation mondiale, comme la Croix-Rouge internationale, dont les motifs sont irréprochables, est l'instrument le plus efficace. Cet organisme pourrait faire œuvre très utile. Je suppose que les députés de tous les partis conviendront que nous devrions continuer à agir par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Stanfield: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne pense-t-il pas que cette question préoccupe à tel point la conscience de l'humanité que des mesures devraient être prises par l'intermédiaire des Nations Unies pour faire pression sur la Grande-Bretagne, l'URSS et tous ceux qui fournissent des armes aux combattants du Nigéria et pour agir, par son intermédiaire, afin de permettre aux organismes internationaux ou aux Nations Unies elles-mêmes de secourir le peuple du Biafra qui meurt de faim?

L'hon. M. Sharp: Comme le chef de l'opposition, je reconnais que c'est à tous les peuples du monde qu'il incombe d'essayer de mettre fin à ce conflit qui cause tant de souffrances. Je puis assurer à l'honorable représentant que le gouvernement canadien fait autant à cet égard que n'importe quel autre gouvernement dans le monde et nous souhaitons autant que lui de mettre fin à ce conflit. Toutefois, la situation est actuellement la suivante: l'Organisation de l'unité africaine a été saisie de la question et les peuples africains ont beaucoup plus que n'importe quel autre peuple au monde intérêt à mettre fin au conflit. Nous croyons que si l'on veut faire un effort et porter la question devant les Nations Unies, ce sont ceux qui sont saisis présentement du problème, à savoir les États africains, qui devraient en prendre l'initiative, en ce moment tout au moins.

L'hon. M. Stanfield: Dois-je comprendre que l'attitude du gouvernement consiste à admettre que les subtilités des arrangements internationaux empêchent de secourir ou de faire pression pour secourir des dizaines de milliers de gens?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Le gouvernement canadien a-t-il été prié de prêter ou de fournir des avions Hercule pour ravitailler les régions du Nigéria atteintes par les hostilités? A-t-il accepté et, sinon, pourquoi?

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement du Canada a été prié par la Croix-Rouge internationale de fournir des avions Hercule pour le pont aérien que cet organisme souhaitait établir. Malheureusement pour nous tous, après qu'on fut parvenu à un accord avec le gouvernement nigérian, les autorités du Biafra n'ont pas voulu consentir au pont aérien. Dans ces conditions, la question de savoir si nous devrions ou non fournir des avions Hercule est, pour le moment, hypothétique. Toutefois, dès que des arrangements

auront été pris pour utiliser une piste d'atterrissage, nous serons heureux de fournir des appareils supplémentaires. (*Applaudissements*)

M. Brewin: Étant donné la situation actuelle au Biafra, ne pourrait-on pas, au nom d'intérêts humanitaires, se passer du consentement du gouvernement nigérian pour l'envoi d'avions dans cette partie du pays?

L'hon. M. Sharp: Le député m'a probablement mal compris. L'opposition vient des autorités biafraises et non du gouvernement nigérian.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre peut-il nous dire si des envois canadiens—des envois de secours—ont déjà atteint le Biafra et, si oui, quel en est le volume?

L'hon. M. Sharp: Nos approvisionnements ont d'abord atteint Lagos; la Croix-Rouge internationale les a transportés dans les territoires nigérians qui lui sont accessibles. Cet organisme en fait bon usage. Je puis assurer au député que l'aide est distribuée dans cette région du pays. Je regrette vivement, comme nous tous j'en suis sûr, que ces envois n'aient pas encore atteint le Biafra. Mais ce n'est pas un seul camp qui en mérite le blâme.

M. Nesbitt: En quoi consistent ces approvisionnements? Le ministre pourrait-il nous le dire?

[*Français*]

[*Plus tard*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si le gouvernement a l'intention d'intervenir auprès de l'Angleterre—qu'il connaît bien—pour empêcher celle-ci d'expédier des armes aux troupes fédérales du Nigéria qui défendent actuellement les puits de pétrole de la Compagnie Shell?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement indiquer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait déjà répondu à cette question et qu'il pourrait peut-être ajouter quelque chose.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, la compagnie Shell a-t-elle fourni des fonds à la caisse électorale du parti?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUESTION RELATIVE À LA VISITE D'UN FONCTIONNAIRE FRANÇAIS AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre a récemment accusé assez fortement un M. Rossillon, de France, de certains agissements au Manitoba. Peut-il nous dire si le gouvernement a protesté officiellement auprès du gouvernement de la France, au sujet de la visite de M. Rossillon au Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, il y a eu une rencontre entre des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et l'ambassadeur de France au Canada, et la politique canadienne est celle que j'ai exposée lors d'une conférence de presse, il y a quelques jours. Il existe un accord culturel entre la France et le Canada, et nous nous sommes réjouis du fait que la France veuille aider à l'épanouissement des Canadiens de langue française. Nous souhaitons qu'elle le fasse au moyen d'accords culturels, et c'est ce que nous avons fait savoir aux autorités françaises.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES POUR PARER AU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné que le discours du trône ne fait pas mention du chômage et que le programme des travaux d'hiver municipaux a été annulé, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre ce que le gouvernement compte faire pour parer à l'aggravation prévue pour l'hiver d'un chômage déjà très élevé?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui monsieur l'Orateur. Le discours du trône contient de nombreux passages sur des attaques concertées contre la pauvreté. Il faudra notamment assurer une productivité accrue et, comme le député le sait, des programmes de lutte contre les problèmes du chômage sont déjà appliqués, sous la direction de notre ministère de la Main-d'œuvre. Le gouvernement vise essentiellement à éliminer des programmes onéreux pour la population, et moins productifs que ceux qui les remplacent déjà ou les remplaceront à l'avenir.

M. Lewis: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Comme certaines des suggestions contenues dans le discours du trône n'entreront forcément en vigueur qu'après un temps considérable, le gouvernement a-t-il des projets immédiats pour enrayer l'accroissement du chômage cet hiver, grâce à des travaux productifs et utiles, ou songe-t-il à d'autres solutions?

Le très hon. M. Trudeau: Je le répète, monsieur l'Orateur, les autres programmes visent le recyclage et la mobilité de la main-d'œuvre, et ils seront amplifiés au cours de l'hiver. Ils serviront à employer les chômeurs de façon plus productive et à les rendre plus utiles à l'économie.

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, étant donné que le programme des travaux d'hiver est un programme à frais partagés avec les provinces, je voudrais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement a consulté les provinces avant de prendre la décision de mettre fin à ce programme?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le programme des travaux d'hiver a été discuté à plusieurs reprises avec les provinces. Les provinces savaient que, d'année en année, la question de cesser ces travaux, pour les remplacer par d'autres travaux plus productifs, avait été discutée et nous avons avisé les provinces, cette année, de notre décision.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, est-ce que les provinces ont été avisées avant que le très honorable premier ministre fasse une déclaration à ce sujet? Y a-t-il eu une consultation avec les provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je le répète, les provinces savaient que ce programme était en train d'être revisé et elles attendaient notre réponse. Nous leur avons donné notre réponse, qui était négative.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, à la suite des nombreuses protestations reçues de la part des municipalités canadiennes, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage d'étudier à nouveau le cas des travaux d'hiver, et plus spécialement pour l'hiver qui vient, afin d'utiliser ce programme pour combattre efficacement le chômage?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, nous n'envisageons pas un retour à ce programme.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Nous avons reçu, en plus des nombreuses protestations, de nombreuses félicitations de la part de plusieurs municipalités qui se rendaient compte que ce programme des travaux d'hiver, depuis plusieurs années, n'atteignait pas essentiellement le but qu'il devait avoir, c'est-à-dire l'emploi d'ouvriers canadiens de façon productive dans les centres où le besoin était le plus grand.

[*Traduction*]

MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM DANS LES INDUSTRIES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Comme il s'est dit d'accord avec le Conseil économique du Canada, lequel affirme que la pauvreté au Canada est une honte nationale, souvent due au fait que les travailleurs, insuffisamment rémunérés, ne peuvent assurer à leurs familles une aisance et un confort raisonnable, le premier ministre et le gouvernement songent-ils à majorer très prochainement le salaire minimum dans les industries relevant de la compétence fédérale, d'autant plus que cela encouragerait les gouvernements provinciaux et leur servirait d'exemple?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je devrai demander au ministre du Travail s'il s'occupe de ce problème.

L'hon. B. S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail est toujours conscient des besoins des travailleurs de notre pays. C'est pourquoi il examinera la suggestion de l'honorable représentant.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer très prochainement une conférence où il pourrait rencontrer les premiers ministres des provinces pour discuter ce problème vital?

Le très hon. M. Trudeau: La question de l'honorable représentant concerne les salaires, les coûts, les prix et les revenus. Notre action vise à assurer que l'inflation sera réduite au Canada. D'après nous, c'est la meilleure façon de s'attaquer au problème.

L'hon. M. Hees: Veut-on dire que le premier ministre et son gouvernement ne veulent absolument rien faire à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES CÉRÉALES

LES MESURES POUR LA MANUTENTION ET LE SÉCHAGE DE LA RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Horner (Crowfoot): J'ai une question à poser au ministre du Commerce, monsieur l'Orateur. Étant donné les coûteux relèvements de salaire intervenus dernièrement, peut-il assurer à la Chambre et au pays qu'on épargnera aucun effort pour transporter le grain des Prairies? La récolte s'annonce des plus difficiles et il est extrêmement important d'acheminer sans tarder d'énormes quantités de céréales.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il va sans dire qu'on n'épargnera aucun effort. Le président de la Commission canadienne du blé annonçait il y a quelques semaines qu'il y avait crise et qu'il fallait être en mesure d'exporter 175 millions de boisseaux avant la fermeture de la voie maritime. On s'y prendra de la manière la plus avantageuse et la plus dynamique possible.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour la manutention d'une récolte de grain humide qui s'annonce très considérable dans l'Ouest canadien cette année?

L'hon. M. Pepin: J'ai une liste de 16 articles. Je pense qu'on me couperait la parole si je tentais de les énumérer. La Commission canadienne du blé et les courtiers en grain déploient leurs efforts dans toutes les parties du monde pour obtenir de nouvelles ventes. Chacun le sait, les accords internationaux sur les céréales nous causent des difficultés. Des exportateurs sont en pourparlers présentement à Canberra, et d'autres se tiendront à Londres dans quelques semaines, à propos de la commission de revision des prix. Nous explorons toutes les possibilités de porter nos ventes au maximum tout en cherchant à sauvegarder nos prix.

L'hon. M. Harkness: J'ignore si le ministre a saisi le sens de ma question. J'ai demandé quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour la manutention d'un volume considérable de grain humide qui sera vraisemblablement moissonné. Autrement dit, a-t-on vidé les élévateurs intérieurs pour que leurs installations de séchage et autres soient disponibles?

L'hon. M. Pepin: Je suis désolé de n'avoir pas saisi tout le sens de la question. La plupart des installations de séchage se trouvent à la tête des Lacs. Les difficultés des dernières semaines découlent de leur fermeture par suite de la grève. On me dit, toutefois, qu'elles fonctionneront maintenant 24 heures par jour pour sécher le plus de céréales possible.

M. Horner: Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le Canada n'a perdu aucun marché pour son blé durant la longue grève et les négociations concernant les salaires?

L'hon. M. Pepin: Je ne saurais le faire car cela relève du domaine de la psychologie. Je ne sais si nous avons perdu des ventes à cause de la grève, si certains importateurs ont acheté ailleurs. Une grève est une grève, et toutes entraînent forcément des interruptions. Je ne sache pas qu'un marché particulier ait été perdu par suite de la grève.

M. Horner: Je suppose donc qu'il y a eu des pertes.

[*Plus tard*]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, étant donné la grève qui a paralysé pendant 57 jours le transport des céréales à la tête des Lacs et la grève de la Voie maritime qui avait eu auparavant les mêmes conséquences sur le même parcours, quelles mesures spéciales envisage le ministre des Transports ou le ministre de l'Agriculture pour accélérer le transport des céréales par ces voies, tant pour l'exportation que pour la consommation intérieure, avant que le gel rende inutilisable cette voie fluviale?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Nous ne ménagerons aucun effort en vue d'utiliser tous les navires disponibles, si le temps le permet, pour transporter le maximum de céréales avant le gel et pour atténuer les conséquences de la grève. En outre, nous prolongerons la saison d'autant de jours que nous le pourrons.

M. John Burton (Regina-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que le président d'une importante ligne de navigation, M. Peter Dalgleysh, a préconisé le prolongement de la saison de navigation à Churchill? Envisage-t-on cette solution afin de faciliter le transport des céréales?

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis pas au courant de cette proposition particulière, mais je sais qu'on étudie la possibilité à long terme et à court terme de prolonger la saison de navi-

gation à Churchill et on envisage aussi d'utiliser les brise-glace les plus modernes afin de faciliter le prolongement de la saison. Le ministère étudie depuis quelque temps déjà cette question et c'est un de nos plus intéressants projets de recherche.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MAJORATION DES PENSIONS DE FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à prendre bientôt des mesures pour majorer les pensions des fonctionnaires retraités, comme l'a recommandé à l'unanimité un comité mixte de la dernière législature?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Le gouvernement étudie toujours la question. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

M. Knowles: Peut-on s'attendre à ce qu'une décision soit prise au cours des prohaines semaines?

L'hon. M. Benson: En temps opportun, monsieur l'Orateur.

LES RECHERCHES

L'UTILISATION DES AMÉNAGEMENTS DE L'OBSERVATOIRE REINE ELIZABETH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quels sont les projets du gouvernement concernant l'utilisation future de l'emplacement du Mont Kobau et de l'observatoire Reine Elizabeth en Colombie-Britannique?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les universités, les ministères de l'État et nos astronomes canadiens envisagent très sérieusement d'affecter cet emplacement à des fins plus utiles. Les enquêtes ne sont pas encore terminées, mais on tâchera de l'utiliser de façon vraiment utile.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il prêt à publier les études que des scientifiques ont préparées sur ce programme et son interruption? Les rendra-t-il publiques?

[L'hon. M. Hellyer.]

L'hon. M. Greene: Je promets au député d'y songer.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le ministre ne pense-t-il pas qu'il faudrait garder cet instrument en service afin de surveiller la hausse du coût de la vie?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN : LES RÉPERCUSSIONS DE L'OCCUPATION DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, vu l'inquiétude que sème en Europe occidentale le viol de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si le gouvernement canadien a pris des mesures pour raffermir notre engagement envers l'OTAN en vue de restaurer la paix dans le monde?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien est toujours membre de l'OTAN et participe à toutes les discussions sur les effets de l'invasion de la Tchécoslovaquie. Notre position reste inchangée.

L'IMMIGRATION

L'ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS TCHÉCOSLOVAQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a-t-il pris des dispositions avec nos ambassades en Europe afin de s'assurer que tous les Tchécoslovaques qui veulent venir au Canada pourront le faire sans difficulté?

L'hon. M. Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je pourrais répondre en partie à cette question, mais il conviendrait davantage, je pense, de la poser au ministre de l'Immigration.

M. Fairweather: Je voudrais une réponse et peu m'importe vraiment qui me la donnera.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'Œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'assurer à mon honorable ami que des dispositions spéciales ont été prises avec tous nos agents d'immigration en Europe pour qu'ils accordent la priorité aux réfugiés tchécoslovaques. On a

décidé de simplifier les formalités afin de permettre aux réfugiés qui veulent venir au Canada d'y arriver le plus rapidement possible.

M. Fairweather: Grâce à ces dispositions spéciales, l'ambassade du Canada à Vienne a-t-elle pu demeurer ouverte le jour de la fête du Travail?

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, quelles dispositions financières spéciales ont été prises pour aider ces immigrants tchécoslovaques à venir au Canada et à s'y établir?

L'hon M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, des dispositions spéciales ont été prises. Nous tentons de traiter ces réfugiés comme le gouvernement canadien a traité ceux de la Hongrie, il y a quelques années. Au besoin, on leur offrira de l'aide financière pour les aider à payer leurs frais de transport et d'établissement au Canada.

L'hon. M. Harkness: Quel est le montant de l'aide financière offerte à chaque réfugié?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas moyen de déterminer le montant par réfugié. Le cas de chacun devra être étudié individuellement. Normalement, nous paierons, en tout ou en partie, les frais de transport et d'établissement au Canada; nous aiderons les réfugiés au moins jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir un emploi rémunérateur. Nous n'avons pas encore assez d'expérience pour savoir quels seront les frais moyens; je suis convaincu qu'ils varieront selon les cas.

L'hon. M. Harkness: Pendant combien de temps le ministre pense-t-il qu'on devra aider les réfugiés avant qu'ils trouvent de l'emploi, apprennent la langue et ainsi de suite?

L'hon. M. MacEachen: Je doute qu'il soit possible de dire combien de temps la chose sera nécessaire. Il se peut que nous accueillions un groupe de réfugiés très spécialisés et dont l'adaptation sera facile; dans bien des cas, il ne sera peut-être pas nécessaire de les aider à s'établir. Je n'ai aucune idée du temps pendant lequel cette aide devra être assurée.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il consentirait à publier ces dispositions très généreuses ainsi que les adoucissements de règlement qui visent à secourir les réfugiés de la Chine rouge qui se trouvent présentement à Hong-kong? Le ministre n'a peut-être pas entendu ma question ou n'a aucune intention d'y répondre. Pourrais-je la poser sous une autre forme?

L'hon. M. MacEachen: C'est une question que je n'ai pas encore examinée.

M. Howard (Skeena): Cela se voit.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, pendant que nous parlons des réfugiés tchécoslovaques j'aimerais demander au ministre de l'Immigration ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le flot de réfugiés qui arrive déjà au Canada comprend uniquement les Tchécoslovaques surpris à l'étranger au moment de l'occupation russe ou des réfugiés qui ont pu s'enfuir après cette occupation?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous nous proposons de traiter indistinctement tous les réfugiés tchécoslovaques. Le député comprendra sans doute que nous nous intéressons à tous les Tchécoslovaques, qu'ils aient fui leur pays ou non. Il doit aussi savoir que nous devons agir avec prudence dans cette affaire afin de ne pas nuire au bien-être des Tchécoslovaques qui ne peuvent pas quitter leur pays.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Immigration pourrait-il faire enquête au sujet des allégations selon lesquelles les fonctionnaires canadiens à Dusseldorf, à Cologne et à Vienne auraient dit aux réfugiés de la Tchécoslovaquie désireux d'obtenir un visa qu'il leur faudrait attendre au moins deux mois?

L'hon. M. MacEachen: Il en a peut-être été ainsi avant l'envoi d'instructions spéciales à tous les fonctionnaires à l'immigration. Actuellement, certes, une déclaration pareille serait injustifiable et il n'y a aucune raison de suivre cette procédure. Il n'est pas du tout nécessaire d'attendre deux mois.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand on a envoyé les instructions spéciales dont il vient de parler?

L'hon. M. MacEachen: Je n'ai pas la date exacte sous les yeux, mais elles ont certainement été envoyées au début de la semaine dernière, dès que l'on a pu évaluer l'étendue

du problème et étudier les mesures à prendre. Ces instructions sont maintenant en vigueur et les réfugiés en Europe bénéficieront de ces dispositions plus souples.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CHURCHILL (MAN.) : L'AMÉNAGEMENT URBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il lui est possible de nous indiquer aujourd'hui à quel moment les représentants de son gouvernement seront prêts à entrer en consultation avec les représentants de la province du Manitoba en ce qui concerne le développement de la ville de Churchill (Manitoba), qui a fait l'objet de recommandations?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me suis récemment entretenu avec le premier ministre du Manitoba et lui ai fait savoir, comme je le répète à la Chambre, que je vais me renseigner à ce sujet. Ce problème est nouveau pour moi mais pas pour le gouvernement. Nous nous efforcerons d'éviter toute paperasserie inutile et de traiter rapidement cette question.

LES TRANSPORTS

LES PROGRÈS DE LA CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Travaux publics quand il sera en mesure de nous mettre au courant des progrès accomplis quant aux moyens envisagés par le gouvernement pour tenir sa promesse de construire une chaussée jusqu'à l'Île-du-Prince-Édouard. (*Exclamations*)

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député aurait pu poser cette question à son collègue, le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) qui, sauf erreur, a fait une déclaration à ce sujet l'autre jour. Je voudrais dire à la Chambre que le député d'Hillsborough en sait apparemment plus long que moi. (*Applaudissements*)

M. Coates: A part ça, quoi de neuf?

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. M. Laing (Vancouver-Sud): Je suis étonné d'entendre des vis-à-vis applaudir parce qu'un des leurs a déclaré qu'on abandonnait le projet. Je puis assurer la Chambre que la question fait l'objet d'un examen constant et minutieux en regard des autres projets envisagés pour améliorer la situation dans cette région. Je suis certain que dès qu'une décision aura été prise, la Chambre en sera informée.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre ce qu'il a fait de la niveleuse de M. McNaughton. (*Exclamations*)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES PASSAGERS ARMÉS À BORD DES AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme la mauvaise habitude de braquer les avions s'est répandue au Canada, le ministre aviserait-il à la possibilité d'empêcher les passagers munis d'armes dangereuses de monter à bord des appareils?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la chose serait extrêmement difficile, mais je puis assurer au député que tous les intéressés, en l'occurrence les pilotes des lignes aériennes, le ministère des Transports, les compagnies d'aviation elles-mêmes et la Commission canadienne des transports, étudient constamment tous les moyens raisonnables à prendre à ce sujet. Le député se rend compte, je pense, des difficultés en cause. Le comportement des intéressés dans une situation de ce genre est d'ordinaire irrationnel, en un certain sens, et il est très difficile de prévoir toutes les circonstances pouvant donner lieu à un incident.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA PARTICIPATION OFFICIELLE DE DÉPUTÉS AUX CONFÉRENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Eu égard aux conférences actuelles qui se tiennent en vertu de la loi sur les Indiens et qui réunissent des Indiens et des fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes, le ministre pourrait-il me dire s'il

fera en sorte que les députés intéressés par le problème puissent assister, à titre officiel, à ces conférences—c'est en effet au Parlement qu'il incombera de légiférer dans ce domaine—afin qu'ils puissent recueillir les opinions des indigènes?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, à chacune de ces consultations, j'ai fait parvenir une invitation aux députés qui étaient intéressés dans les provinces où nous avons eu des consultations, et j'ai l'intention de continuer à inviter tous les députés à être présents aux consultations au niveau provincial.

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisagerait-il de nommer et de rémunérer un avocat-conseil pour les représentants des bandes indiennes qui participent à ces réunions?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous prenons tous les moyens nécessaires pour aider les Indiens à être le mieux préparés pour ces consultations.

Pour ce qui est des consultations qui ont lieu présentement, il s'agit de la première série. C'est un processus tout à fait nouveau pour les Indiens. Nous comprenons leurs difficultés, et je puis assurer l'honorable député qu'il y aura une deuxième série de consultations, et à ce moment-là les Indiens seront encore mieux préparés à contribuer aux conférences.

[*Traduction*]

M. Simpson: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que ma requête sera prise en considération et que le conseiller juridique sera celui que les Indiens auront choisi?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je vais étudier cette possibilité.

LES AÉROPORTS

FARNHAM (P.Q.)—CONSTRUCTION D'UN AÉROPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il informer la Chambre de la décision éventuelle de son ministère, quant à la construction d'un aéroport international à Farnham, ou dans la région des Cantons de l'Est?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore en mesure de dire à la Chambre quel sera l'emplacement de l'aéroport international. Un certain nombre de régions ont fait l'objet d'une étude confiée à des ingénieurs-conseils. Ceux-ci ont fait leurs recommandations au ministère. Plus récemment, nous avons eu des entretiens avec le gouvernement provincial, au sujet de la prestation de services au sol, notamment le transport au sol, jusqu'à l'emplacement qui sera choisi. On continuera de discuter des aspects techniques de la question, et j'espère que nous pourrons décider de l'emplacement d'ici le premier décembre.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Le ministre envisagerait-il en même temps la construction d'un aéroport international à Rouyn-Noranda?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés ont constaté que j'ai été extrêmement indulgent ce matin, mais j'espère qu'ils ne profiteront pas de la situation pour promouvoir la construction d'aéroports dans toutes les circonscriptions du Canada.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il me dire quand débuteront les travaux d'aménagement d'un aéroport régional à Victoriaville?

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je suggérer que cette question soit la première à être inscrite au *Feuilleton*?

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE MONTANT DES AVANCES EN ESPÈCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais

adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Comme les cultivateurs de l'Ouest sont très à court d'argent par suite des faibles ventes de céréales, le ministre nous assurerait-il que le projet de loi visant à doubler le montant des avances en espèces sans intérêt, consenties sur les céréales entreposées dans les fermes, figurera en tête de liste du programme législatif du gouvernement pour la présente session?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme la question porte sur les priorités du programme législatif du gouvernement, il vaudrait mieux, je pense, la poser au leader de la Chambre ou au premier ministre. Néanmoins, les journaux ont indiqué à plusieurs reprises que cette question était désormais hautement prioritaire.

LES TRANSPORTS

LE PROBLÈME DES TRANSPORTS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il indiquer les intentions du gouvernement quant au problème chronique et fort ancien des transports dans les provinces atlantiques?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question nous préoccupe. Elle est d'une très réelle importance, non seulement pour la région en cause, mais pour tout le Canada. La Commission canadienne des transports a entrepris d'étudier les problèmes des transports dans la région atlantique et j'espère qu'elle présentera un rapport, même provisoire, dans le courant de cette année.

En outre, nous espérons toujours recevoir certaines suggestions des premiers ministres des provinces atlantiques. Nous pourrons alors examiner toutes les suggestions offertes, dans l'espoir de prendre des mesures constructives pour améliorer les transports dans cette région.

M. Coates: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'organiser un nouveau voyage, dans cette région, du comité permanent des transports et communications qui soumettrait ensuite des mémoires? Peut-il nous dire aussi si le gouvernement compte faire une concession spéciale à l'égard des tarifs exorbitants imposés aux chargements inférieurs à une wagonnée, tarifs qui nuisent gravement, à l'heure actuelle, aux expéditeurs des provinces atlantiques?

L'hon. M. Hellyer: Je dirai, monsieur l'Orateur, pour répondre à la première question, que le gouvernement n'a pas changé son attitude quant à un voyage possible de ce comité parlementaire dans la région atlantique. C'est un projet que le comité devra examiner dès qu'il sera constitué et qu'il aura élu un président. Alors, nous discuterons volontiers avec le comité, par l'intermédiaire du président, des mesures à envisager. Quant à la seconde question, je ne suis pas en mesure pour le moment de faire des commentaires détaillés.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre a-t-il reçu des protestations au sujet de l'abandon du service-voyageurs du National-Canadien à Terre-Neuve et de la décision afférente de la Commission canadienne des transports, et quelle mesure le gouvernement songe-t-il à prendre?

L'hon. M. Hellyer: J'ai reçu des protestations, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami conviendra que nous déplorons tous l'abandon du service-voyageurs dans diverses régions du pays. C'est, dans notre mode de vie, un changement auquel on s'habitue difficilement, mais mon honorable ami conviendra aussi que des changements technologiques se produisent dans notre société et que, de plus en plus, les gens voyagent en avion ou en voiture. C'est un fait aussi qu'à mesure que le coût du transport ferroviaire augmente et que le nombre de voyageurs diminue, il devient de plus en plus impossible de maintenir tous les services qu'on fournissait dans le passé. C'est sans doute pour cela que la Commission canadienne des transports a autorisé cet abandon. Des gens en souffriront, et je le regrette autant que mon honorable ami, mais cela semble faire partie d'un courant plus ou moins irréversible.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songerait-il à différer une décision dans cette affaire jusqu'à ce que le comité ait pu tenir des séances à Terre-Neuve?

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis pas sûr que cela soit en mon pouvoir, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, c'est à la Commission canadienne des transports d'en décider. Toutefois, il peut en être appelé de cette décision; or, autant que je sache—mais je puis me tromper—on n'en a pas encore appelé.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Pourquoi le service-voyageurs a-t-il été discontinué à Terre-Neuve quand on sait que les services-voyageurs du National-Canadien sont déficitaires partout au Canada? Dans ces circonstances, quand donnera-t-on suite aux projets d'abandon des services-voyageurs dans d'autres provinces du Canada?

M. l'Orateur: Cette question prête peut-être à controverse.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

L'honorable ministre serait-il en mesure de nous communiquer les résultats des entretiens qu'il a eus avec le premier ministre du Québec, en juin dernier, au sujet des chantiers maritimes de Lauzon?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, c'est du domaine public, je crois, et cela a été publié dans tous les journaux.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a-t-il étudié la possibilité d'appliquer quelques solutions financières du Crédit social afin de réaliser sa société juste?

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire s'il a l'intention de présenter bientôt un projet de loi visant la création d'une commission pour procéder aux nominations politiques des candidats défaits aux prochaines élections, nominations qui sont assez fréquentes de ce temps-ci?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question n'est pas recevable.

LES PARCS NATIONAUX

QUÉBEC—À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PARCS DANS LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Est-il exact qu'il existe présentement des négociations entre Québec et Ottawa, concernant l'établissement de parcs nationaux dans la province de Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je dois rencontrer l'honorable ministre du Tourisme de la province de Québec ici même, mercredi prochain, pour discuter ce sujet très important.

[*Traduction*]

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LA SUBVENTION AU CONSEIL CANADIEN DES ARTS FOLKLORIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il est en mesure d'annoncer aujourd'hui si le Conseil du Trésor appuiera la demande urgente du Conseil canadien des arts folkloriques pour une subvention du gouvernement fédéral qui lui permettrait de se rendre au Mexique et d'y participer au programme culturel des Jeux olympiques.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, cette question n'a peut-être pas été réglée à l'entière satisfaction du *Folk Arts Council,* mais le ministère a agi au meilleur de ses moyens et de ses connaissances.

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT WOODS—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants, mais je tiens tout d'abord à le féliciter de sa nomination à ce poste. Vu la grave situation des anciens combattants, le gouvernement compte-t-il présenter une mesure législative au cours de la présente session pour mettre en œuvre les recommandations du juge Woods?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Prince Albert de ses observations obligeantes. Bien entendu, je ferai tout mon possible pour mériter la confiance qu'on me témoigne et je m'emploierai à améliorer le sort des anciens combattants au Canada dans une société juste.

Je réponds maintenant à sa question. Nous comptons déférer le rapport du comité Woods à un comité des affaires des anciens combattants de la Chambre le plus tôt possible et donner suite aux recommandations de ce comité dès que nous les auront reçues.

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre ou le gouvernement s'occupent-ils en ce moment de fournir des fonds additionnels aux anciens combattants, aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

L'hon. M. Dubé: Monsieur l'Orateur, la somme fournie aux termes du rapport Woods était de 74 millions de dollars, soit 25 p. 100 de plus que la moyenne des cinq dernières années. Ce montant s'épuise très rapidement, mais n'oublions pas que les anciens combattants ont jusqu'à 1974 pour profiter de ce fonds.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Lorsque le rapport du comité Woods sera déféré au comité des affaires des anciens combattants, celui-ci sera-t-il aussi habilité à tenir compte de la situation de ceux qui vivent de leurs allocations d'anciens combattants?

L'hon. M. Dubé: Bien entendu, il appartient à la Chambre de préciser le mandat exact qui sera confié au comité.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INTERDICTION DE LA VENTE DU TURBOT CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il fait des recommandations à Washington concernant la récente décision du gouvernement américain d'interdire la vente du turbot canadien sur le marché américain sous la marque de commerce de flétan du Groenland? Ces ventes représentent un montant d'environ 11 millions par année pour les pêcheries canadiennes.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je peux assurer au député que cette affaire a longuement retenu l'attention du ministère des Affaires extérieures qui travaille pour le compte des producteurs canadiens.

LES PORTS

ROBERT'S BANK (C.-B.)—LE TRACÉ DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il dire si des municipalités de la Colombie-Britannique et d'autres groupes ont protesté contre le tracé proposé du chemin de fer de Roberts Bank et, si oui, quelles suites leur a-t-on données?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, des instances ont été formulées par un certain nombre de groupes et de députés de la Colombie-Britannique, dont le représentant de New Westminster. C'est à la province qu'il incombe d'établir le tracé de la ligne projetée, pour autant qu'il s'agisse d'un chemin de fer provincial aménagé sur son territoire. Le choix du tracé et la responsabilité de l'établir relèvent donc de la province. D'autre part, personne, à mon sens, ne peut se désintéresser de cette question très importante pour les habitants du sud de la province et, en fait, pour tous les Canadiens.

Je dirai à mon honorable ami qu'hier, je crois, les deux grands chemins de fer en cause étaient encore en pourparlers avec les municipalités intéressées et que ces entretiens se poursuivent actuellement. Je crois savoir aussi qu'une liaison est établie avec la Commission régionale de planification pour le sud de la province.

L'HABITATION

INTERPELLATION SUR LES MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports, en sa qualité de ministre responsable du logement. Comme le discours du trône ne contient aucune mention précise sur ce point, le ministre songe-t-il à présenter au Parlement, au cours de la session actuelle, une mesure législative visant à remédier à la crise croissante du logement et à la grave montée en flèche des loyers au Canada?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, parce que la question du logement n'est pas mentionnée dans le discours du trône, n'en concluons pas qu'il n'y aura pas de mesure législative à ce sujet.

M. Lewis: C'est là pourquoi je pose la question.

L'hon. M. Hellyer: J'aimerais y répondre, si l'honorable député veut bien m'en donner l'occasion. Le groupe d'étude qui se mettra à la tâche à Ottawa, lundi, fera rapport, je l'espère, aux Canadiens comme au gouvernement vers la fin de l'année. Je m'attends qu'une mesure législative soit présentée au Parlement à la suite de ce rapport, probablement vers la fin de la session actuelle, mais assez tôt, j'espère, pour exercer une influence sur le programme de construction de l'an prochain.

M. Lewis: Le ministre dirait-il à la Chambre si le groupe d'étude, qu'il dirige lui-même s'il faut en croire les comptes rendus des journaux, cherche une solution au problème ou si ce sera le ministre qui indiquera ses solutions à ses interlocuteurs?

L'hon. M. Hellyer: Mon honorable ami ne manque pas de charité, j'en suis sûr, au point de croire qu'il ne s'agit pas d'un effort réel pour aller au fond de ce très grave problème national et pour recueillir de tous les intéressés, où qu'ils soient au Canada, les idées qu'ils peuvent avoir quant aux solutions possibles. Voilà le but de l'équipe spéciale. Si, pendant la marche des travaux, je puis ajouter ma quote-part à celle des autres membres de l'équipe, le député peut être assuré que je serai heureux de le faire.

M. Lewis: Puis-je poser une question complémentaire? Comme les enquêtes et les rapports se multiplient depuis des années sur ce problème, le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quels genres de faits lui sont à tel point inconnus qu'il lui faille créer une nouvelle équipe spéciale?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Robert McCleave (Halifax-Est-Hants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous parle des études que son prédécesseur a dirigées dans ce domaine. N'ont-elles pas produit des renseignements qui pourraient aider le ministre à prendre une décision?

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si, avant de recevoir le rapport du groupe d'étude dont il a été question, il entend pallier de quelque façon le besoin urgent d'habitations au Canada, et notamment offrir des fonds pour la transformation de vieilles maisons en habitations provisoires?

L'hon. M. Hellyer: Nous faisons l'impossible pour multiplier les habitations, ce qui, à la longue, constituera la solution la meilleure à la crise du logement. J'en suis certain, le député apprendra avec plaisir que le taux de la production prévu pour cette année permettra de dépasser l'objectif de 175,000 unités que le gouvernement s'était fixé et même d'atteindre 185,000 unités. C'est un pas dans la bonne voie et les prévisions englobent tous les genres de construction, des maisons de rapport aux maisons unifamiliales, les reconversions et le reste. Nous faisons, je crois, des pas de géant mais nos besoins sont très grands et il reste encore beaucoup à faire.

[*Plus tard*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, qui est également responsable de l'habitation. Nous dirait-il si l'on prend des mesures pour remédier à la crise du logement dont souffrent les étudiants d'université? Comme la Chambre le sait, c'est là un problème grave dans tout le pays, spécialement à ce temps-ci de l'année. J'aimerais demander au ministre si des mesures précises sont prises à cet égard?

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur. La Société centrale d'hypothèques et de logement consent des prêts de plusieurs millions de dollars à cette fin.

M. Nystrom: Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire si des étudiants ont campé sur sa pelouse ces jours derniers?

L'hon. M. Hellyer: Beaucoup l'ont fait.

LA CONSOMMATION

MESURE CONTRE LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): J'aimerais adresser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il pris ou prendra-t-il des mesures pour empêcher une augmentation du prix du pain vendu aux consommateurs canadiens, déjà accablés par la hausse des prix des denrées alors que nos greniers de l'Ouest sont pleins à craquer?

L'hon. Ron. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): La question des prix et celle des coûts ont été mentionnées dans le discours du trône. Une déclaration supplémentaire sera faite sur ces questions par le premier ministre.

M. Hales: Une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand cette décision sera prise?

Les très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des délibérations ont eu lieu entre nos fonctionnaires et les représentants des provinces. J'ai également entamé des consultations avec des représentants du salariat et du patronat. Notre but est de rédiger un livre blanc qui sera soumis à la Chambre dès que les consultations auront été concluantes, dans un sens ou dans l'autre.

L'AGRICULTURE

PORCS—STIMULANT POUR EN AMÉLIORER LA QUALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si l'on a pensé à rétablir immédiatement à son ancien niveau la prime accordée aux porcs de qualité supérieure? Sinon, songe-t-on à une autre façon d'encourager la production de bacon de qualité?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Mon honorable ami est au courant, j'en suis sûr, des nouvelles épreuves tentées selon nos méthodes de classification en vue de reconnaître les porcs de haute qualité. Je suis convaincu qu'elles aideront à encourager l'élevage de la catégorie de porcs prisée par le consommateur.

MANITOBA—DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉCOLTE DES GRAINS ET DES POMMES DE TERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si ses fonctionnaires établissent des programmes de circonstance, applicables au cas où la situation empirerait au Manitoba pour les récoltes de céréales et de pommes de terre?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. Certes, le ministère de l'Agriculture est responsable de la Commission des grains, de qui relèvent les élévateurs terminus de Moose Jaw, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Lethbridge. Ces élévateurs disposent des installations nécessaires pour sécher environ 7,000 boisseaux de céréales à l'heure. Nous cherchons maintenant à nous assurer qu'il y a suffisamment de place autour des installations de séchage pour qu'on puisse les utiliser en cas de nécessité. Cependant, il nous faudrait surtout trois ou quatre semaines de beau soleil; nous n'aurions pas besoin alors d'employer ces installations. Je puis assurer mon honorable collègue qu'on organise leur utilisation maximale

[Français]

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre de l'Agriculture, que je félicite pour sa nouvelle nomination.

Pendant qu'il est à étudier la politique des grains de l'Ouest, pourrait-il aussi étudier une politique laitière pour l'Est du Canada et la province de Québec, et nous en faire connaître la teneur bientôt?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Nous avons eu des entretiens avec la Commission canadienne du lait, ainsi qu'avec de nombreux producteurs du Québec et de l'Est du Canada, à propos de leurs denrées et de leurs problèmes. En fait, il y a environ une semaine, j'ai fait un voyage à Québec, et j'ai eu des discussions intéressantes avec les exploitants qui s'y trouvaient ce soir-là. C'est pourquoi je suis mieux renseigné aujourd'hui sur leurs problèmes.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture, qui saisira très bien la teneur de ma question, puisque c'est un ancien créditiste?

Je voudrais savoir si le ministre de l'Agriculture est au courant et s'il prend actuellement des dispositions pour que les subventions aux producteurs laitiers soient versées, étant donné qu'ils se plaignent qu'ils n'ont rien reçu depuis le mois d'avril et que nous sommes presque rendus au mois d'octobre.

[Traduction]

L'hon. M. Olson: S'il y a des producteurs du Québec qui ne touchent pas les allocations de la Commission du lait, c'est avec plaisir que je ferai enquêter sur la chose si l'honorable député veut bien me fournir le nom des producteurs auxquels il songe.

LES MACHINES AGRICOLES

LES MESURES POUR ASSURER LA STABILITÉ DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): J'aimerais également adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Elle porte sur le prix des machines et des produits agricoles.

Comme chacun ici le sait, le prix des produits agricoles n'a pas subi d'augmentation sensible depuis 15 ou 20 ans, tandis que le prix des machines agricoles a plus que doublé au cours de la même période. Le ministre peut-il me dire à quelles mesures précises il songe pour assurer une certaine stabilité des prix des machines agricoles, ce qui permettrait aux cultivateurs de poursuivre leur exploitation agricole?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi formulée appelle plutôt une déclaration à l'appel des motions qu'une réponse immédiate.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. L'accord canado-américain sur l'automobile a-t-il été renouvelé? Sinon, peut-on espérer qu'il le soit?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il n'est pas nécessaire que l'accord soit renouvelé, puisqu'il a été signé pour une durée indéfinie. Ce que nous avons vu depuis quelques jours est une revue de l'accord entre le Canada et les États-Unis, et cette revue-là a été, comme je l'ai annoncé déjà, conclue, je pense, d'une façon satisfaisante pour les producteurs canadiens.

Il y a eu également des conversations entre le ministre et les producteurs canadiens d'automobiles et de pièces d'automobiles. Ces conversations-là vont reprendre au début de l'année prochaine. Il s'agit de s'assurer que l'accord sur l'automobile va donner le meilleur rendement possible dans le meilleur intérêt des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Lors des discussions ou négociations récentes, le gouvernement canadien s'est-il efforcé, auprès des compagnies canadiennes d'automobiles et de leurs maisons mères aux États-Unis, de faire adopter, si possible, des politiques analogues en matière de prix des deux côtés de la frontière, c'est-à-dire des politiques fixées par les compagnies elles-mêmes et non par les concessionnaires?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, ce problème a une très vaste portée. Je devais déposer, ce matin—mais ne m'étant pas levé assez rapidement, je le ferai lundi—les lettres que m'ont adressées des fabricants d'automobiles du Canada pour m'assurer qu'ils étaient parfaitement d'accord avec l'esprit dans lequel le pacte était appliqué actuellement et qu'ils avaient l'intention de continuer dans cette voie. En outre, j'ai déjà dit aux journalistes que trois ou quatre des plus importants fabricants m'avaient fait part de certaines de leurs intentions pour l'année 1969. Après examen, le ministère et le ministre les ont jugées satisfaisantes.

J'ai également reçu les fabricants de pièces d'automobiles et j'ai répondu à la plupart de leurs questions. Dans le *Financial Post* de ce matin, ils se disent optimistes quant à l'avenir. Je crois donc que nous pouvons tous nous féliciter de la tournure des événements dans ce domaine. Les prix ne relèvent pas de moi, mais je crois que la différence des prix canadiens et américains diminue.

M. David Lewis (York-sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'allais demander au ministre s'il songerait aussi à déposer lundi ou avant longtemps les conclusions de l'étude sur l'accord sur les pièces d'automobiles, qui, a-t-il annoncé, est déjà terminée. A-t-on apporté des modifications ou pris d'autres dispositions, et si oui, pouvons-nous voir en quoi elles consistent?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'ai en effet émis un communiqué, il y a deux semaines, et je le déposerai en même temps que les lettres mentionnées.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—L'ENVOI D'OBSERVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les journaux ont signalé, dernièrement, que le gouvernement canadien avait été invité par le gouvernement du Nigéria à envoyer des observateurs dans les zones de combat de ce pays. Le ministre peut-il nous dire s il a reçu une telle invitation et, si oui, le gouvernement canadien se propose-t-il d'envoyer des observateurs?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien, ceux de la Grande-Bretagne, de la Pologne, de la Suède, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine ont tous reçu des invitations de cette nature. Comme le premier ministre l'a déclaré hier dans sa conférence de presse, nous entretenons des doutes graves au sujet de cette proposition, et nous ne sommes pas entièrement convaincus que les conditions soient propices à l'envoi de tels observateurs. Nous voulons être assurés que l'observateur jouira d'une liberté d'accès et d'autres garanties.

Cependant, le Gouvernement fédéral nigérien a maintenant reçu l'accord de la Suède, de la Grande-Bretagne et des Nations-Unies, et, malgré nos doutes, nous comprenons que la formation d'une équipe internationale de ce genre devrait entraîner notre participation. La Chambre sait que cette équipe aurait pour but de surveiller la conduite des opérations militaires en évitant les massacres, si c'est possible.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé, en principe, d'envoyer un observateur, le général de brigade W. A. Milroy, actuellement commandant en chef des forces terrestres canadiennes et du collège d'état-major de Kingston, en Ontario. Je ferai aujourd'hui une déclaration sur les termes de cette initiative au sujet de la participation canadienne.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE MAÏS—LES DROITS D'ENTRÉE SUR LES PRODUITS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national, mais en son absence, je pourrais peut-être l'adresser au ministre de l'Agriculture, car elle concerne les deux ministères. Il s'agit de l'importation de maïs des États-Unis dans le sud-ouest de l'Ontario à l'époque de notre moisson. Le ministre connaît sans aucun doute la situation. C'est pourquoi je voudrais lui demander quelles mesures on pourrait prendre pour que ce ministère accélère son action visant à fixer provisoirement des droits de protection, afin que notre récolte de maïs puisse s'effectuer avec méthode.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il ne suffit pas, je crois, de fixer des barrières provisoires à l'occasion de la récolte actuelle. L'un des problèmes essentiels de la vente du maïs dans le Sud de l'Ontario, c'est qu'il faut établir un

régime de vente méthodique qui assure aux usagers l'uniformité de l'approvisionnement et de la qualité et rendre les profits des producteurs conformes aux besoins des usagers, y compris les éleveurs qui, mon honorable collègue l'admet sans doute, doivent rester en mesure de soutenir la concurrence sur le marché nord-américain.

On a examiné ce problème avec soin. J'ai eu deux entretiens avec des représentants des producteurs de maïs et nous étudions actuellement plusieurs suggestions qui nous ont été faites pour résoudre ce problème, résultat de la baisse des prix de vente survenue au cours de l'année.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Queensway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné l'augmentation constante du coût de la vie, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a l'intention de prendre dans l'immédiat pour protéger le niveau de vie des consommateurs? A-t-il l'intention d'entrer en contact avec les gouvernements des provinces à ce sujet?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement, comme vient de le dire le premier ministre, examine en ce moment la question des prix et des coûts. Au cours de l'été, un certain nombre de fonctionnaires ont discuté de cette question avec les provinces.

[*Français*]

L'ÉDUCATION

SAINT-LÉONARD (P.Q.)—A PROPOS DE CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTÈME SCOLAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Le premier ministre peut-il nous dire s'il considère l'intervention du gouvernement fédéral dans l'affaire Saint-Léonard comme étant terminée?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en ce qui concerne la protection des libertés publiques, la tâche ne sera pas terminée tant que nous n'aurons pas réussi ce que nous voulons: l'insertion, dans la constitution canadienne, des déclarations des libertés publiques liant tous les niveaux du gouvernement. Pour ce qui est des affaires spécifiquement scolaires, l'honorable député sait que cela ne relève pas de

notre juridiction et que non seulement ce n'est pas terminé, mais que cela n'a pas commencé.

[*Traduction*]

LES POSTES

LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS TRAVAILLEURS ATTEINTS PAR LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Norman Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Pendant la grève des postes, un certain nombre de gens de ma circonscription, sous contrat avec le ministère des Postes—facteurs ruraux ou entrepreneurs de la poste rurale disposés à travailler—n'ont pas été rémunérés. Le ministre veillera-t-il à ce que ces gens soient payés? Sinon, pourquoi pas? (*Applaudissements*)

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il est évident que toute grève atteint non seulement ceux qui la font, mais tous ceux qui subissent le contrecoup de l'arrêt de travail. Une grève dans l'industrie automobile atteint les fabricants de pièces détachées, etc. Il est vrai que les facteurs, les entrepreneurs de la poste rurale et urbaine, n'ont pas été payés pendant la grève, car ils n'avaient rien à faire. Il n'y a pas eu de lettres expédiées et leurs services n'ont pas été nécessaires. (*Exclamations*)

Avant la grève, le ministère a prévenu tous ceux avec qui il avait des contrats que les services seraient interrompus durant la grève. Prenons la grève de Rod Service comme exemple. Les grévistes ont protesté auprès de leur employeur qui a lui-même accordé un paiement *ex gratia;* le gouvernement n'y perd donc pas.

M. A. D. Hales (Wellington): Une question supplémentaire au ministre des Postes. Au moment où ces contrats ont été conclus avec les facteurs ruraux, le gouvernement a-t-il prévu cette situation particulière?

L'hon. M. Kierans: Le contrat stipule que le ministère des Postes peut changer les itinéraires, les prolonger ou les diminuer, ou réduire partiellement les services. Dans ces cas, les taux de rémunération changeraient nécessairement.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes ne sait-il pas qu'on avait demandé à bon nombre de ces facteurs ruraux de se tenir en disponibilité? Certains ont dû rester disponibles tous les jours. Ils n'ont donc pas pu accepter d'autre emploi. Le ministre voudrait-il aussi répondre à la lettre que je lui ai envoyée à ce sujet il y a quelques semaines?

L'hon. M. Kierans: Nous avons demandé à tous nos directeurs et maîtres de poste de district de prévenir ceux avec qui ils avaient des contrats que leurs services ne seraient pas nécessaires. Dans un cas particulier, un maître de poste régional a mal interprété les contrats, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités en nous engageant à payer l'entrepreneur prié de se tenir en disponibilité, mais nous ne le ferons que sur présentation de preuves.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Postes.

Est-il au courant d'une clause dans les contrats qui prévoit que le ministère des Postes serait obligé d'accorder une compensation de 50 p. 100 pour bris de contrat lorsqu'un avis de trois mois n'est pas donné? Par conséquent, je crois qu'en vertu de cette clause, le ministère pourrait donner une compensation de 50 p. 100 aux «contracteurs».

L'hon. M. Kierans: Cette clause ne s'applique pas dans le cas d'une grève ou d'une diminution des services qui sont donnés par les «contracteurs», pour les services ruraux ou urbains. Cette clause-là s'applique seulement dans le cas où l'on décide d'annuler le contrat de l'entrepreneur.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

A mon sens, l'avis que le ministère des Postes a envoyé aux «contracteurs» de suspendre le service représente quand même un bris de contrat temporaire...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il s'agit maintenant d'une discussion, d'un débat.

AGRICULTURE

QUESTION RELATIVE AU TRANSPORT DES GRAINS DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné la rentrée des grains de provende dans l'Est du Canada, le ministre a-t-il permis d'accorder priorité au transport des grains de provende pour l'alimentation du bétail dans l'Est du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire combien de céréales l'Office canadien des provendes a dû expédier dans l'Est canadien par chemin de fer pendant la grève à la tête des Lacs, mais je sais qu'il veillait à ce qu'il y en ait suffisamment pour répondre aux besoins immédiats. L'Office m'a aussi informé qu'il prend les dispositions voulues afin d'en obtenir des quantités suffisantes pour la prochaine période d'affouragement.

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En raison de l'heure et du fait que la séance serait normalement levée à une heure, je pense que, pour permettre aux députés de terminer leurs discours d'usage, la Chambre voudra bien consentir à ne pas suspendre la séance à une heure, même s'il nous fallait siéger au-delà de l'heure habituelle d'ajournement. La question pourrait peut-être faire l'objet d'un ordre de la Chambre?

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. EYMARD CORBIN ET APPUYÉE PAR M. LEN MARCHAND

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Chambre. Les propos tenus hier par le très honorable premier ministre (M. Trudeau), par l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) et par les chefs des autres partis constituent une preuve suffisante de l'appui le plus entier que vous accorderont les députés dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur l'Orateur, l'honneur qui m'échoit de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône rejaillit sur la fière population de Madawaska-Victoria, que je représente ici, et sur le Nouveau-Brunswick tout entier. Aussi, je remercie mes collègues de l'accueil qu'ils m'ont fait.

C'est sans doute en bonne partie à cause de la réception chaleureuse que lui avaient réservée les citoyens de ma circonscription, en juin, que le très honorable premier ministre a voulu me confier cette tâche. En effet, il fut le deuxième seulement de tous les premiers ministres du Canada à se déplacer pour venir à Edmundston rencontrer mes concitoyens, le premier ayant été sir Wilfrid Laurier, à la fin du siècle dernier. Je m'associe à mes collègues et à mes électeurs pour féliciter le très honorable premier ministre de sa victoire et de celle du parti libéral à l'élection du 25 juin.

Le nombre de nouvelles figures et la jeunesse de plusieurs nouveaux visages qui siègent aujourd'hui pour la première fois doivent nous inciter à reconnaître qu'il s'est produit un rajeunissement bienfaisant de la politique canadienne, à la suite de l'élection du mois de juin. A ce sujet, c'est peut-être un précédent, il est vrai, mais c'est aussi un signe sûr du désir qu'ont les Canadiens de tout âge de participer activement aux affaires du pays. Je crois que la jeunesse de notre premier ministre, son dynamisme et sa ténacité, le courage avec lequel il envisage la multitude de nos problèmes et la détermination sincère des ministres de son cabinet de travailler pour le pays nous inspirent un renouveau de confiance pour l'expérience centenaire du Canada.

Je m'en voudrais de ne pas transmettre également mes meilleurs vœux à l'honorable chef de l'opposition officielle, à l'occasion de sa victoire personnelle, et je ne doute pas qu'il sera pour moi un bienveillant collègue des provinces Maritimes.

On me permettra de féliciter, au nom de mes collègues du Nouveau-Brunswick, mon prédécesseur, celui qui a représenté Restigouche-Madawaska pendant six ans, et qui a hérité du portefeuille des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Il me fait aussi plaisir de signaler la présence parmi nous du jeune député de 23 ans de Gloucester (M. Breau), qui a hérité de la circonscription de l'ancien ministre des Pêcheries (M. Robichaud), qui est maintenant membre de l'autre endroit.

Monsieur l'Orateur, le peu de temps à ma disposition ne me permet pas de faire comme je le voudrais l'éloge de ma circonscription. Je résume ma pensée en des termes maintes et maintes fois utilisés par d'autres députés pour vanter leur circonscription et leurs concitoyens: Il n'y a pas de plus belle région dans tout le Canada.

Ma circonscription touche à la fois aux frontières des États-Unis et aux limites provinciales du Québec, ce qui fait que nous croyons ne pas être des Canadiens comme les autres et que nous nous piquons souvent de vivre dans la «République du Madawaska», sans pour autant nous vouloir une mission ou un rôle international. Nos relations avec les

citoyens de l'État américain du Maine sont des plus cordiales. D'autre part, un fort pourcentage de notre population tire son origine de la province de Québec et nous sommes aussi fortunés de maintenir d'excellentes relations avec ces voisins.

Un facteur qui contribue beaucoup au rapprochement canado-américain au «pays du Madawaska», c'est, en plus de trois ponts internationaux, l'omniprésence d'une station de télévision américaine avec son réseau de postes «ré-émetteurs» qui diffuse chez nous ses programmes depuis l'autre rive du fleuve Saint-Jean. Nous sommes fortunés de jouir de ce service et il arrive souvent, aussi paradoxal que cela puisse paraître, que mes concitoyens soient plus au courant de ce qui se passe à Portland ou à Washington que des événements qui se déroulent ici même dans la capitale nationale ou dans la capitale provinciale.

Cet état de choses s'explique par l'absence d'un service fiable, à grand rayonnement, d'une station de télévision canadienne de langue française. Il existe un bon service national canadien de langue anglaise. Nous ne nous plaignons pas de cela. Mais dans une circonscription où environ 80 p. 100 de la population est de langue, de culture et d'origine françaises, il faut reconnaître que nous sommes loin d'être satisfaits du service de télévision de langue française qui existe à l'heure actuelle.

Il y a plusieurs moyens de solutionner ce problème, mais je vous en ferai grâce aujourd'hui.

Ce qu'il faut comprendre avant tout, c'est que dans son ensemble, le service de télévision de langue française dans Madawaska-Victoria et au Nouveau-Brunswick est inadéquat, sinon très décevant. Compte tenu des réclamations justifiées de la population française partout au Nouveau-Brunswick, depuis plus de 12 ans, il faudra bientôt trouver une solution qui soit acceptable à la majorité. Monsieur l'Orateur, je ne vous surprendrai peut-être pas non plus, en vous disant que l'on compte aussi au Nouveau-Brunswick un nombre toujours grandissant de citoyens de langue anglaise qui veulent réellement goûter à la culture et à la langue françaises. En définitive, je crois que la situation de l'unité nationale, eu égard aux citoyens du Nouveau-Brunswick, serait par ce fait même heureusement raffermie.

Des audiences du Conseil de la radio-télévision canadienne doivent avoir lieu bientôt à ce sujet à Moncton et nous espérons qu'on pourra enfin remédier à cette situation.

Pour ce qui est des voies de communications entre Madawaska-Victoria et le reste du Canada, à l'heure actuelle, il faut dire que la situation n'a pas tellement évolué depuis 1867, si on la compare au reste du pays. Le chemin de fer demeure le meilleur mode de déplacement entre Edmundston et Québec, Montréal, Toronto et Halifax. Nous sommes complètement dépourvus de service de transport aérien. Pourtant, nous nous tournons de plus en plus de ce côté pour soulager notre isolement.

Par ailleurs, le projet d'une route dite «corridor», à l'intérieur de l'État voisin du Maine, entre le sud du Nouveau-Brunswick et les Cantons de l'Est, au Québec, ne serait pas de nature à aider notre économie régionale. Les personnes ou groupes qui veulent l'établissement de cette route sont sérieux dans leur ambition de voir ce projet arriver à bonne fin, mais je m'y oppose de toutes mes forces, et je suis sûr que mon collègue de Témiscouata (M. Gendron) appuie volontiers ma position à ce sujet. Cette «route corridor» du Maine causerait en effet du dommage à l'économie de Madawaska-Victoria, à celle de tout le nord du Nouveau-Brunswick, du Témiscouata, et toutes les populations sises en bordure de la voie traditionnelle de communication entre les provinces Maritimes et le centre du Canada en souffriraient. S'il existe des difficultés de transport dans les provinces Maritimes, et nous reconnaissons tous qu'il y en a, il faudrait quand même y apporter une solution qui soit canadienne.

• (12.30 p.m.)

[*Traduction*]

J'aimerais profiter de cette occasion pour dire combien je suis fier de représenter les Indiens de ma circonscription. Il y a deux bandes indiennes à Madawaska-Victoria. La plus importante et peut-être la plus progressiste de toutes les collectivités indiennes des Maritimes se trouve à Tobique. Il y a une bande beaucoup plus petite de Malécites près de chez moi à Edmundston. J'avais l'intention de traiter de certains problèmes très réels qui influent sur l'évolution sociale des Indiens du Nouveau-Brunswick, mais ils ne sont pas particuliers à notre région. De plus, comme le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), qui appuiera l'Adresse, a lui-même le privilège d'être un descendant des premiers citoyens canadiens et le premier Indien canadien à siéger à la Chambre, il est, à mon avis, tout désigné pour traiter de ce sujet, et je déclare sans hésiter que les Indiens du Canada auront un porte-parole énergique à la Chambre. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'accueille avec beaucoup de satisfaction et avec une profonde reconnaissance le projet de refonte de la *Loi*

sur les langues officielles au Canada dont il est fait mention dans le discours du trône. Cette loi des langues officielles reposera sur certaines recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dont un des architectes fut le regretté André Laurendeau. Je n'avais jamais rencontré M. Laurendeau, mais je le lisais toujours avec beaucoup d'intérêt. L'homme est disparu, mais son esprit demeure. Je ne doute pas que la nouvelle législation des langues officielles au Canada cimentera davantage l'unité nationale et réparera les quelques brèches causées par des attaques répétées contre notre système fédératif. C'est en ce sens que je suis particulièrement heureux de lire dans le discours du trône que les réformes constitutionnelles sont notre meilleure garantie pour assurer définitivement l'unité canadienne et que les consultations avec les provinces se poursuivront en ce sens.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, des déclarations accueillies avec beaucoup de satisfaction par les citoyens francophones du Nouveau-Brunswick. Les propos contenus dans le discours du trône sont réconfortants sans doute aussi pour tous les Canadiens français qui vivent en dehors de la province de Québec. Il est souhaitable que les anglophones vivant à l'intérieur de groupements francophones majoritaires puissent aussi se prévaloir de tous les avantages que cette nouvelle loi leur réservera. (*Applaudissements*)

Je représente ici l'élément anglais de Madawaska-Victoria. Je sais déjà que mes concitoyens de langue anglaise approuvent les projets de réforme, puisqu'ils garantiront tout autant leurs propres droits que celui du français. C'est dans ce sens que nous voulons évoluer au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il nous a fallu attendre ces réformes longtemps, mais nous sommes heureux d'apprendre qu'elles seront enfin sérieusement soumises à la Chambre.

J'ai prêté beaucoup d'attention aux récentes déclarations du très honorable premier ministre, à l'effet que les disparités économiques régionales risquent de mettre en danger l'unité nationale, tout autant que les différences de langue et de culture.

• (12.40 p.m.)

Pour nous qui vivons dans les provinces Maritimes, ce sont des paroles vraies. Nous avons hâte de reprendre la voie d'une société canadienne juste et d'une économie nationale prospère.

Nous remarquons, dans le discours du trône, ces paroles qui soulignent la nécessité de prendre les mesures essentielles pour l'avancement et le bien de tous les citoyens canadiens, pour corriger les déviations, combler les omissions et redresser les torts du passé afin de donner une chance égale à tous les citoyens.

[M. Corbin.]

Je n'ai pas encore eu l'occasion de connaître les problèmes régionaux dans l'ensemble de mon pays, bien que la présence ici de députés de toutes les parties de la nation sera une occasion de m'instruire davantage. Il n'en demeure pas moins que l'économie de la région atlantique a grandement besoin de secours, au-delà de tout ce qui fut fait pour elle jusqu'ici. Ce ne sont pas nécessairement de nouveaux programmes qui nous donneront satisfaction. Il se peut fort bien que le redressement des torts puisse nous rapprocher avec célérité de cette société juste tant souhaitée par les Canadiens et dont l'assurance repose dans ce gouvernement.

Il s'est développé chez nous, dans Madawaska-Victoria en particulier, comme dans bien d'autres régions au Canada, depuis déjà plusieurs années, une attitude que je qualifie de main tendue vers le gouvernement. Ce mode de vie fut la cause de la réprobation de plusieurs citoyens. Je ne discute pas ici la raison d'être et la valeur réelle de nombreux programmes publics de bien-être social auxquels participent plusieurs niveaux de gouvernements, mais je remarque à quel point un secteur important de la population—pour ne pas dire des régions entières—est tombé dans un état total de dépendance à l'égard du gouvernement.

Nous sommes tout à fait privilégiés de vivre dans un pays qui peut se permettre de tels programmes en premier lieu. Mais on sait à quel point les abus et la dépendance sur les programmes de bien-être social peuvent conduire à une dégradation certaine de l'activité humaine et comment ces abus sont une forme de mépris envers ceux qui gagnent leur pain quotidien à la sueur de leur front. Pour cette raison, nous devons, je crois, continuer à découvrir ensemble les solutions comme, par exemple, le recyclage de la main-d'œuvre et d'autres mesures du genre qui donnent des résultats tangibles et durables.

C'est face à ce problème qu'un groupe d'hommes éclairés et doués de vision ont mis sur pied dans ma circonscription, il y a à peine trois ans, un conseil régional d'aménagement du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, connu sous le sigle de CRANO. L'activité agricole a été vite dépassée, ces dernières décennies, par les progrès vertigineux de la technologie et aggravée, comme partout ailleurs au Canada, par les problèmes croissants de mise en marché des produits, de sorte qu'il n'est plus rentable de vivre sur les petites fermes.

Le CRANO étudie présentement tous les secteurs de l'activité économique dans le territoire désigné, et il est en train de formuler

un plan d'aménagement dont la portée se fera sentir pendant longtemps, s'il réussit à voir le jour. Et, de cela, je ne doute pas.

A titre d'exemple, le CRANO s'efforce de préciser une vocation touristique, puisque les attraits du territoire demeurent à ce point inexploités. A ce sujet, un important projet touristique augure bien à Grand-Sault, dans le comté de Victoria, et nos citoyens étudient d'autres emplacements de façon très sérieuse.

Nous avons affaire, monsieur l'Orateur, à une population désireuse d'étudier les meilleures possibilités pour améliorer son sort. Cette population ne veut plus s'en remettre uniquement aux charités du gouvernement. Elle a démontré jusqu'ici son désir et son habileté à prendre ses propres responsabilités. Son action, en définitive, aura pour résultat de diminuer considérablement les inscriptions aux programmes de bien-être social.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je suis avant tout Canadien. J'appartiens à la génération, encore jeune, des hommes nés entre la grande dépression et la Seconde Guerre mondiale. J'éprouve une très vive inquiétude au moment de siéger en cette enceinte avec des collègues qui veulent se consacrer à la croissance et à l'unité de notre pays. Je ressens une certaine appréhension devant l'énorme tâche qui nous attend; toutefois, notre devoir est maintenant de nous mettre sérieusement à l'ouvrage.

[*Français*]

Avant de venir siéger ici, monsieur l'Orateur, j'exerçais le métier de journaliste. Toujours, j'ai constaté que tous deux—le journaliste et l'homme politique—jouent un très grand rôle dans l'orientation générale de l'opinion publique et du bien commun. Le journaliste doit se soucier de présenter les faits au public et de les commenter à la lumière des hommes et des événements autour desquels ils gravitent. Il arrive bien souvent que l'homme politique et ses décisions sont le centre même de cette orbite. Pour mériter la faveur du public, l'homme politique et le journaliste doivent se soucier principalement de respecter la vérité à un degré très poussé, ce qui n'est pas toujours facile de nos jours.

Toutefois, c'est avec cette disposition d'âme et d'esprit que je veux représenter mes concitoyens de Madawaska-Victoria et travailler dans l'intérêt général de mon pays. Je ne vois d'ailleurs pas comment, dans la conjoncture présente, ce qui serait bon pour Madawaska-Victoria ne le serait pas également pour le Canada tout entier.

Avant de céder la parole à l'honorable représentant de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), et avec son appui, je propose:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

• (12.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Kamloops-Cariboo.

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés de leur accueil chaleureux. Je suis très conscient de l'honneur qu'on me fait en me permettant de parler en ce moment. Cet honneur, ma famille et mes commettants le partagent. Je tiens à remercier le premier ministre et ses collègues de me l'avoir accordé.

Le Canada a beaucoup évolué depuis la Confédération. De nombreux changements ont affecté la société et le gouvernement, mais celui qu'ont apporté les dernières élections revêt une signification particulière. C'est la première fois que nous avons un premier ministre né au XX^e siècle, homme qui peut très bien être l'instrument grâce auquel se réalisera la fameuse prédiction de sir Wilfrid Laurier selon laquelle le XX^e siècle appartient au Canada. En tout cas, le Canada appartient vraiment, aujourd'hui, au XX^e siècle. (*Applaudissements*)

Notre nouveau premier ministre a montré que les Canadiens qui se consacrent à des objectifs désintéressés peuvent faire rapidement leur chemin dans la vie publique. Il a montré que les Canadiens relèvent le défi qu'on leur lance quand ils savent à quoi s'en tenir. Sa carrière est la preuve de ce que nous savons tous: il y a, au Canada, des milliers, des millions de gens qui croient au destin de notre pays, qui croient que nous pouvons vivre ensemble comme une nation civilisée et que nous pouvons surmonter les obstacles légués par le passé, les obstacles érigés par la langue ou par le préjugé, obstacles qu'on rencontre trop souvent et qui risquent d'arrêter ceux qui n'appartiennent pas à la majorité.

Nous sommes libres ici, au Canada, de nous fixer des buts et, pour peu qu'ils ne s'opposent pas au bien public, de les poursuivre. Quand le premier ministre est venu dans ma circonscription de Kamloops-Cariboo, il s'est adressé aux gens comme s'il les connaissait depuis toujours et, en retour, ils ont agi à son égard comme s'ils l'avaient toujours connu. En fait, on peut dire qu'il en était ainsi, car il incarne à nos yeux ce qu'il y a de mieux actuellement au sein de la nation canadienne et dans l'enseignement dispensé au Canada. C'est un homme aux talents multiples, un homme pour toutes les saisons, un homme de son temps et surtout l'homme qu'il faut à son pays et à ses concitoyens. Je m'enorgueillis du fait que mon parti, le parti libéral, ait choisi un tel homme, qui répond de façon si exceptionnelle aux exigences de notre pays, qui possède les qualités nécessaires pour faire face aux problèmes de l'heure.

La session actuelle se distingue par un autre aspect, qui fera histoire. Nous avons pour la première fois un président élu sans distinction de parti. Je vous félicite, monsieur l'Orateur, car vous vous êtes pleinement acquis la confiance de la Chambre. (*Applaudissements*)

J'ai souvent observé monsieur l'Orateur d'une autre partie de la Chambre. J'allais dire d'en haut, mais on y aurait peut-être vu un sens providentiel. Sa courtoisie, son tact et sa sagesse ne se sont jamais démentis; grâce à lui, la Chambre s'est sortie de plus d'une situation délicate et parfois même difficile. La législature actuelle promet d'être imposante; il y aura bien des défis à relever, de nombreux problèmes, beaucoup de travail à accomplir, mais il y aura aussi beaucoup de talents pour faire face à ce qui nous attend.

Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, je représente la division de Kamloops-Cariboo. Je sais que cette partie de la Colombie-Britannique a donné de grands hommes au Parlement. Je sais aussi que je succède à un parlementaire d'élite, dont mes commettants ont, à juste titre, été très fiers. (*Applaudissements*) J'espère pouvoir répondre à l'attente de ceux qui m'ont appuyé, car ils étaient nombreux. En tant que porte-parole de tous mes commettants, quelles que soient leurs convictions, je n'oublie pas les obligations et les responsabilités que j'ai acceptées. Ma circonscription électorale est vaste; c'est une partie riche et variée d'un pays grand et prospère; elle possède des mines, des forêts; on y trouve des éleveurs de bétail, des pêcheurs, des chasseurs et des possibilités de divertissement sans pareilles dans tout le Canada.

[M. Marchand.]

Les richesses naturelles de cette région sont exploitées par des gens doués des qualités qui ont fait du Canada ce qu'il est. C'est dans ma circonscription que se trouve le premier village de l'intérieur de la Colombie-Britannique, le lieu de la ruée vers l'or des années 1850 qui a amorcé le développement de cette grande province. C'est le même esprit des pionniers, des premiers explorateurs de ce pays, qui anime les gens d'aujourd'hui. Non pas l'appât du gain qui a parfois lancé l'homme à la recherche de l'or, mais le courage, la persévérance et la volonté de résister qui a permis à l'homme de pénétrer dans ces terres inexplorées et d'y fonder son foyer. Mes ancêtres étaient là pour les accueillir. (*Applaudissements*) D'un commun effort, on a créé une collectivité robuste, une collectivité d'hommes qui regardent l'avenir sans défaillance, d'hommes qui croient au Canada et qui l'aiment profondément.

La Colombie-Britannique abonde en richesses naturelles, dont bénéficient largement non seulement ceux qui les ont directement exploitées mais tout le Canada. Toutes précieuses et abondantes qu'elles soient, ces richesses exigent une gestion sage. Il ne faut pas les arracher à leur sol d'origine sans penser au lendemain.

• (1.00 p.m.)

Si nous devons continuer à vivre dans la prospérité, nous devons exploiter et utiliser nos ressources pour notre plus grand bien, actuel aussi bien que futur. Voilà qui exige de la planification. Il faut donc de l'orientation et de l'autorité pour mettre la planification au service de l'intérêt collectif.

Nous avons de l'eau en abondance à Kamloops-Cariboo, mais d'autres ont moins de chance. Dériver et utiliser cette eau sans planification préalable ne servirait les intérêts de personne. Seul un programme utile à la région tout entière profiterait à tous les usagers. Il est évident, vu l'abondance des ressources globales, que les besoins du Canada peuvent être satisfaits. Il est aussi évident qu'en satisfaisant ces besoins, nous devons tenir compte des exigences futures qui, sans une étude complète, ne nous apparaissent pas toujours clairement.

Je suis sûr que le gouvernement indiquera la voie à suivre en permettant à la Direction des ressources hydrauliques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de poursuivre ses travaux. Je suis convaincu que le gouvernement fera ce qu'il faut faire en continuant les études de planification et d'utilisation des ressources qui ont été si utiles depuis quelques années. Avec la certitude que les

meilleurs conseils possibles ont été obtenus, il est possible de planifier l'emploi des ressources au mieux des intérêts de tous.

Cette planification doit aussi porter sur d'autres secteurs, outre celui de l'utilisation de nos ressources. Elle doit s'étendre à l'avenir de notre économie, afin de mettre à la meilleure contribution possible les talents des Canadiens. L'assistance accordée aux camionneurs qui transportent le grain de provende en Colombie-Britannique est un exemple de programmes de secours susceptibles d'aider une région. L'éleveur de bestiaux n'est plus simplement un bouvier; il peut aujourd'hui retirer le maximum de son troupeau. Il peut engraisser ses bêtes et les préparer pour le marché.

Les pâturages de ma circonscription sont sans pareil. Les collines et les vallées se prêtent à merveille à l'élevage des bestiaux. Grâce aux possibilités maintenant offertes, il y aura plus de pâturages, et Kamloops deviendra un des plus importants fournisseurs de viande pour les Canadiens. Que les députés ne se méprennent pas, mais, à mon avis, la vallée ensoleillée de la Thompson, la région boisée de son bras nord et les parties supérieures du Fraser constituent la plus belle et la meilleure circonscription qu'un député puisse avoir l'honneur de représenter.

Les habitants de cette région sont Canadiens et ils ont toutes les qualités et tous les défauts de leurs compatriotes. Nous ne sommes pas différents des autres et nous sommes Canadiens avant tout. La plupart d'entre eux sont de langue anglaise, du moins c'est la langue principale dont ils se servent dans la vie de tous les jours. Toutefois, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) leur a parlé en français, ils ont applaudi. Nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils ont l'intention d'apprendre le français. Ils veulent que leurs compatriotes de toutes les parties du pays se sentent chez eux lorsqu'ils viennent les voir, et ils veulent, eux aussi, se sentir à l'aise partout où ils vont au Canada.

Ce ne sont pas là des exigences démesurées. En réalité, ces demandes semblent minimes. Si nous pouvons aborder nos problèmes d'unité dans ces dispositions d'esprit, ces problèmes pourront être réglés; ils pourront l'être grâce à la bonne volonté de la population, car elle est persuadée que le Canada constitue un pays, avec deux langues officielles. Notre pays groupe une population diversifiée, certains parlent le français, certains l'anglais ou d'autres langues. Certains parlent le cri, d'autres le shuswap, mais tous sont Canadiens. J'ai dit que lorsque les gens ont entendu leur premier ministre leur parler en français, ils l'ont applaudi. Ils l'ont applaudi, bien que peu l'aient compris; ils l'ont applaudi parce que son message venait du cœur et qu'ils ont senti cela. Avec ces dispositions d'esprit, qui pourrait dire que nos problèmes sont insolubles?

Parmi nos problèmes, il y a ceux qui concernent le peuple indien. Je suis le premier député Indien et je suis conscient de mes responsabilités. Je sais que les gens de Kamloops-Caribou ne m'ont pas envoyé ici pour représenter un groupe donné de leur population; je dois défendre les intérêts de tous mes commettants. Je suis toutefois sous l'empire d'une obligation à laquelle je ne pourrais échapper, même si je le désirais: mon obligation envers mes compatriotes indiens. Je suis un Indien, qui est un député, je ne suis pas le député du peuple indien. Je dois également parler en son nom.

Les honorables députés n'ignorent pas que la situation de beaucoup de familles indiennes est déplorable. Nous savons tous qu'en matière de revenu, de normes sanitaires et de conditions d'existence, beaucoup d'Indiens vivent au-dessous des normes acceptables dans le pays. Ils sont isolés de leurs compatriotes canadiens et exclus de bien des aspects de la vie canadienne. Je ne crois pas que la discrimination raciale soit en jeu. Étant donné l'honneur que la population de Kamloops-Caribou m'a fait, comment pourrais-je penser autrement? Cette situation demeure simplement un fait historique et cruel de la vie de tous les jours, qui échappe au contrôle du peuple indien.

Les efforts entrepris pour le faire entrer dans le monde d'aujourd'hui et pour lui assurer sa place au soleil doivent être poursuivis.

Je tiens à rendre hommage au très honorable vis-à-vis, à qui mes concitoyens indiens et moi-même devons notre droit de vote. Par là, on accordait à des gens une considération dont ils avaient besoin, comme ils avaient besoin de savoir qu'on ne les oubliait pas.

Je voudrais aussi rendre hommage à l'ancien premier ministre, M. Pearson. Quand ce dernier était au pouvoir, le peuple indien a progressé d'une façon jusque-là inconnue. L'ancien ministre des Affaires indiennes, maintenant ministre des Travaux publics (M. Laing), et l'ancien premier ministre ont fait plus pour le peuple indien que n'importe qui dans toute autre période de l'histoire canadienne, et les Indiens ont réagi en conséquence. Les deux derniers premiers ministres ont lancé de nombreux programmes profitables aux Indiens. Je sais que ce travail se poursuivra et donnera des résultats toujours plus fructueux.

Je rends également hommage à un autre ancien ministre, l'honorable J. R. Nicholson, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de Colombie-Britannique, et je lui souhaite de réussir dans ses nouvelles fonctions. Qu'on me permette de mentionner le travail admirable qu'ont accompli deux anciens députés, maintenant au paradis des chasseurs, Guy Favreau et René Tremblay. Ces progrès ont eu lieu sous le régime de M. Pearson, et ont été amorcés pendant que ces deux hommes étaient en fonctions.

Il nous en a coûté cher de négliger ce problème social, resté trop longtemps sans solution. Le prix, en termes de vies improductives et de misère, est trop élevé pour le Canada. J'ai confiance dans le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). C'est un homme très compréhensif. Je suis certain qu'il fera tout son possible, avec les ressources que le Parlement met à sa disposition, pour atténuer, voire même réparer les dommages subis par cette section des structures du Canada. Je suis certain aussi que le peuple indien saura le reconnaître.

Les Indiens sont une race fière et notre passé nous donne bien des motifs de fierté. Notre culture a beaucoup apporté au Canada; elle peut faire mieux encore. Nombre d'aspects de la vie des Indiens sont bons et les Canadiens peuvent y trouver bien des enseignements. Notre évolution a été entravée, mais aujourd'hui nous avons amorcé notre essor.

Des consultations ont lieu en ce moment avec les Indiens pour savoir quel genre de loi sur les Indiens serait la plus utile, d'après eux, dans leurs propres communautés. L'étendue et la portée de ces consultations sont de bon augure pour l'avenir. Je ne crois pas qu'aucun autre pays ait jamais cherché à connaître si à fond les besoins d'un groupe de gens que le Canada pendant ces discussions. On a tenu des réunions dans les Territoires du Nord-Ouest, les Maritimes et l'Ontario et une équipe rencontrera la semaine prochaine les porte-parole des Indiens de la Saskatchewan. Bien peu de gens, je crois, comprennent ce que cela signifie pour les Indiens. Lors de ces réunions, nous pouvons parler de l'effet que produira l'application de la loi sur les Indiens dans nos propres communautés et nous avons l'occasion d'expliquer les besoins et les aspirations de notre peuple. Le Parlement sera mieux préparé que jamais à débattre cette loi sur les Indiens. La chose est urgente et j'espère que le débat sur la nouvelle loi ne tardera pas trop.

[M. Marchand.]

Nos problèmes ne peuvent pas tous être résolus grâce à l'adoption, par le Parlement, d'une mesure législative. Autrement, j'en suis certain, la plupart de nos problèmes seraient réglés depuis longtemps. Le règlement des problèmes des Indiens exigera les efforts conjugués du gouvernement à tous les niveaux, de tous les Canadiens, ainsi que des Indiens eux-mêmes. Le gouvernement a amplement montré qu'il est prêt à fournir de l'aide, moyennant les ressources dont il dispose. Les Canadiens prêteront leur concours, je crois, lorsqu'on leur aura montré ce qu'on attend d'eux, et les Indiens manifestent de bien des façons qu'ils veulent entrer dans le jeu. En définitive, ce sont les efforts des Indiens eux-mêmes qui amèneront la solution de leurs problèmes. Ce sont eux qui, en tentant de surmonter les barrières, rendront possible une solution.

Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il me sera toujours permis de prendre la parole au nom de mes commettants et au nom des Indiens. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'il me sera possible de m'acquitter de ces deux responsabilités, car j'en suis très conscient.

• (1.10 p.m.)

Qu'un député soit Indien ou non, cela importe peu à la Chambre. Les gens de ma circonscription n'y attachent vraiment pas d'importance. Ce qui importe pour le peuple indien, c'est de savoir qu'un des leurs peut devenir député. (*Applaudissements*) Il est important, pour les jeunes Indiens qui fréquentent l'école et l'université, de savoir qu'ils peuvent aspirer, sans toutefois se leurrer, à devenir ce qu'ils veulent être et sont capables d'être. Pour tous les Canadiens, il importe de savoir que leur pays n'a ni préjugé ni étroitesse d'esprit. Il est important que tous s'emploient à maintenir cet état de choses.

Bien que le peuple indien ait autrefois possédé toute cette contrée et n'en détienne maintenant qu'une infime partie, bien que l'Indien ait été autrefois le maître de ce qui l'entourait et ne le soit plus maintenant, il est plus que vain de s'en prendre à un passé révolu; il est plus que vain d'avoir la nostalgie d'autres temps, où les choses étaient différentes. Nul ne peut faire retour en arrière. L'utile, l'important, la chose à faire, c'est de maîtriser ce qui nous entoure maintenant. L'Indien plus jeune profite des occasions qu'il a de s'instruire. Il met à profit les programmes d'enseignement et de formation, afin de devenir économiquement indépendant. Il regarde en avant et ne lorgne pas

vers le passé. Ce faisant, il ne renonce pas pour autant à quoi que ce soit de son patrimoine indien. Il le transforme en un instrument utile qui l'aide à vivre dans le monde d'aujourd'hui. Il applique ce qui fut bon dans le passé aux problèmes du présent, afin de se bâtir un avenir meilleur.

En cela, nous ne différons en rien des autres. Tous les Canadiens envisagent et attendent impatiemment le monde entreprenant de demain. Nous avons confiance de pouvoir résoudre les problèmes qui nous sollicitent, confiance de pouvoir réformer les travers de la société.

Monsieur l'Orateur, tous les représentants à la Chambre conviendront, j'en suis sûr, que les Canadiens d'aujourd'hui, qu'ils soient anglophones, francophones ou d'ascendance indienne, bref tous les Canadiens, envisagent l'avenir avec confiance, sûrs qu'ils sont que notre pays est en mesure d'accomplir ce qui s'impose, de remédier aux déficiences de l'heure, afin de créer un monde où nous nous enorgueillirons encore davantage de notre titre à tous: Canadiens, habitant un grand et magnifique pays, un pays qui a beaucoup à offrir au monde, qui a des problèmes à surmonter peut-être, mais aucun d'insoluble.

[*Français*]

Je voudrais parler français aussi bien que mon ami de Madawaska-Victoria (M. Corbin) parle anglais. Je m'appelle «Marchand», mais je ne parle pas français très bien.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Sur ce, monsieur l'Orateur, j'ai le grand plaisir de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, prononcé hier de façon si éloquente et si gracieuse par Son Excellence le gouverneur général.

(Sur la motion de l'honorable M. Stanfield, la suite du débat est remise à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Macdonald, la séance est levée à 1 h. 17 de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 septembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MONGRAIN—ALLUSION AUX ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE UN ANCIEN MINISTRE

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège. Je sollicite votre indulgence et je vous assure que je serai très bref.

Le mardi 16 février 1965, le très honorable Lester B. Pearson a fait à la Chambre une déclaration assez longue, dont je ne citerai qu'un paragraphe ou deux, et je lis textuellement:

> En décembre 1964, on m'a apporté des preuves relatives à des allégations mettant en cause le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville. Elles avaient trait à certaines transactions auxquelles il aurait pris part en 1961. Elles n'avaient rien à voir à ses fonctions de député ou de ministre. J'ai vu l'honorable député et je lui ai fait savoir que les preuves présentées nécessitaient une enquête, ce dont il a convenu.
>
> Je me suis de nouveau entretenu avec lui le mercredi 20 janvier, après avoir vu un rapport préliminaire de l'enquête touchant cette affaire. Du fait de ce rapport, il m'a semblé préférable, en tout état de cause et sans préjuger de la conclusion de l'affaire, que l'honorable député cesse de faire partie du gouvernement. Après avoir discuté de la question avec moi, M. Dupuis a présenté sa démission, qui a été acceptée.

Le même jour, l'honorable membre du Conseil privé en cause déclarait ceci:

> Monsieur l'Orateur, si j'ai consenti à remettre ma démission au très honorable premier ministre, c'est un peu parce que je savais d'avance que certains journaux se préparaient à publier des fausetés sur mon compte, comme je l'ai mentionné précédemment. Je ne voulais pas que ces rumeurs et ces calomnies à mon endroit portent atteinte au conseil des ministres, dont je faisais partie.

Après un procès qui n'a pas été heureux dans ses conclusions, l'honorable Yvon Dupuis a interjeté appel et l'honorable juge Montgomery rendait la décision suivante le 10 novembre 1967:

> Under the circumstances, I would maintain the appeal and acquit Appellant.

L'honorable juge Tashereau, lui, déclarait:

> D'accord avec mes collègues ... et pour les motifs qu'ils donnent, je casserais le verdict de culpabilité prononcé contre l'appelant.

Par ailleurs, l'honorable juge Owen, déclarait...

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'indiquer sa question de privilège à la Chambre?

M. Mongrain: J'y viens, monsieur l'Orateur, et c'est pour cela que j'avais réclamé votre indulgence.

C'est qu'il y a en cause des raisons de charité chrétienne et de respect de la Chambre et du Conseil privé. Comme cette affaire a paru officiellement dans le hansard du 16 juillet 1965, j'ai cru qu'il était convenable, pour les raisons que je viens d'exposer, que la Chambre connaisse la conclusion et qu'elle soit consignée au hansard, pour sauvegarder l'honneur de la Chambre, celui de tous les membres du Conseil privé, en même temps que celui de la famille de l'honorable Yvon Dupuis.

M. l'Orateur: Je me permets de rappeler à l'honorable député et à tous les autres honorables députés l'article 113 de la 4e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne. On y lit ce qui suit:

> La question de privilège devrait rarement être invoquée au Parlement. Il faudrait la soulever par voie de motion donnant à la Chambre le pouvoir d'imposer une réparation ou d'appliquer un remède. Certains privilèges appartiennent à la Chambre, et certains autres aux simples députés.

L'honorable député n'a pas donné suite à sa question de privilège par voie de motion, et il ne me semble pas que les privilèges de la Chambre ni ceux des députés particuliers soient affectés dans les circonstances auxquelles l'honorable député de Trois-Rivières a fait allusion, et je dois donc lui dire que sa question de privilège n'est pas, comme telle, recevable.

L'INDUSTRIE

DÉPÔT DE DOCUMENTS RELATIFS À L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je voudrais déposer les versions anglaise et française des lettres que j'ai reçues des présidents des trois principaux fabricants d'automobiles du Canada.

De plus, en réponse à une demande du représentant d'York-Sud (M. Lewis), je voudrais déposer le communiqué de presse émis par le ministère de l'Industrie, à la suite de

récentes consultations avec les États-Unis, relativement à l'accord canado-américain sur l'automobile.

• (2.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENTATION DANS LES DEUX LANGUES DES BILLS D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, votre Honneur se souviendra que vendredi dernier la Chambre a donné son accord pour l'adoption d'un ordre visant à présenter les projets de loi d'initiative ministérielle dans une version bilingue. En vue d'uniformiser cette pratique pour tous les projets de loi présentés à la Chambre, je demande donc à faire adopter l'ordre suivant:

Que, sauf s'il en est ordonné autrement, les bills d'intérêt privé et d'intérêt public présentés par les députés soient imprimés dans une version bilingue.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à présenter cette motion à la Chambre maintenant?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Macdonald propose:

Que, sauf s'il en est ordonné autrement, les bills d'intérêt privé et d'intérêt public présentés par les députés soient imprimés dans une version bilingue.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ÉTUDE EN COMITÉ DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS À LA PROCHAINE SÉANCE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, vu que dix avis de motion émanant du gouvernement figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, me permettrait-on de présenter un projet de résolution visant à grouper ces dix motions pour qu'elles puissent être approuvées en bloc?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald propose:

Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour l'étude des divers projets de résolution suivants que Son Excellence a recommandés à la Chambre et qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui aux noms du premier ministre et des ministres des Postes, des Finances, de l'Agriculture, du Commerce, de la Justice, des Transports et des Affaires des anciens combattants, respectivement.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION

TORONTO—LE REFUS DE PARTAGER LES FRAIS D'INSTRUCTION D'ENFANTS IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut-il me dire si le gouvernement est revenu sur la décision annoncée par son prédécesseur de refuser de partager les frais de cours spéciaux d'anglais à l'intention des enfants immigrants à Toronto?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'aimerais étudier la décision prise par mon prédécesseur et je serai heureux de vous donner une réponse plus tard.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre pourrait-il nous dire quand nous pouvons compter sur une décision à ce sujet?

L'hon. M. MacEachen: Dès que j'aurai eu l'occasion d'étudier la question, je donnerai une réponse à la Chambre.

L'IMPÔT

UNE TENTATIVE DE FRAUDE PAR UNE SOCIÉTÉ DE TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-on appelé son attention sur les accusations portées dans la revue *Canadian Petroleum*, selon lesquelles la Shaheen Natural Resources Company et le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, se sont coalisés pour frauder le fisc?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on a soulevé cette question non seulement à l'égard de la société susmentionnée, mais aussi de plusieurs autres compagnies; aussi examinons-nous présentement la situation pour établir si elles sont assujetties à l'impôt aux termes des lois fiscales actuelles, ce qui, me dit-on, n'est pas clair en ce moment.

M. Saltsman: A titre de question supplémentaire, le ministre pourrait-il nous dire quand son enquête prendra fin? Pouvons-nous obtenir une réponse à cette question?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, l'enquête se terminera sous peu. Je dois signaler, toutefois, qu'aucune de ces sociétés, à ma connaissance, n'a encore touché de revenu imposable.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LES PROGRÈS DE LA CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, il m'a été donné hier d'être dans l'une des plus belles petites provinces canadiennes, l'Île du Prince-Édouard, et je veux poser ma question au premier ministre.

Le gouvernement parle d'une jetée, d'une voie d'accès de la terre ferme à l'Île du Prince-Édouard et, justement, cette province n'en entend plus parler. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à la réalisation de cette voie d'accès et le premier ministre peut-il nous dire si cette voie est comprise dans la liste des priorités gouvernementales?

M. l'Orateur: Je crois devoir rappeler à l'honorable député que cette question a été posée la semaine dernière, et je ne crois pas qu'elle soit recevable aujourd'hui.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DES RÉFORMES DE PROCÉDURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. L'honorable représentant aurait-il l'obligeance d'indiquer la date la plus rapprochée où la Chambre pourrait étudier les dispositions provisoires en vue de modifier la procédure pour la première partie de la session, y compris les moyens d'apporter des réformes permanentes?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Eh bien, monsieur l'Orateur, nous aimerions et, en fait, nous consentirions volontiers à ce que le Règlement provisoire soit soumis à la Chambre et appliqué sous peu, et dont la durée pourrait être avant le délai fixé, comme le propose le député. J'ai examiné les propositions formulées, ainsi que la réponse du député à la mienne. J'espère avoir l'occasion de discuter avec lui et les autres leaders à la Chambre un régime concernant le Règlement provisoire et permanent.

Une voix: Un régime?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme question complémentaire, monsieur l'Orateur, ce que vient tout juste de dire le président du Conseil privé signifie-t-il que les entretiens tenus avec les leaders de la Chambre seront repris sous peu pour traiter de cette question?

L'hon. M. Macdonald: Je l'espère vivement, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

LES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DES PROJETS DE TERRE-NEUVE SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question au ministre de l'Industrie et du Commerce ou encore au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou à celui qui pourra y répondre. Le gouvernement a-t-il étudié les graves conséquences possibles pour l'industrie canadienne du pétrole qui découleront de l'exploitation du complexe de raffinerie projété à Come-By-Chance par le gouvernement de Terre-Neuve et la compagnie Shaheen?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances vient justement de donner une réponse raffinée à cette question.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, dans sa réponse, le ministre des Finances n'a parlé que de la perte en impôt sur le revenu. Ma question porte sur le grave bouleversement qui pourrait en résulter pour l'industrie canadienne du pétrole.

L'hon. M. Pepin: Il étudiera les deux aspects de la question.

L'hon. M. Harkness: Une autre question supplémentaire. S'il y a eu enquête, quelles mesures propose le gouvernement pour empêcher ces graves conséquences? N'y a-t-il pas de réponse?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): J'ai répondu.

LE BUDGET

LA DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma ques-

tion au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un exposé budgétaire au Parlement cet automne et, si oui, quand pouvons-nous espérer en être saisis?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de présenter des prévisions budgétaires cet automne. En ce moment, nous pensons à la mi-octobre, mais je préfère ne pas m'engager en donnant une date précise maintenant.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Dans le discours du trône, il n'est pas question de réforme fiscale; est-ce là une indication que le gouvernement a abandonné toute idée arrêtée qu'il aurait pu avoir?

L'hon. M. Benson: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre .La question supplémentaire porte à controverse.

L'hon. M. Hees: Non? Monsieur l'Orateur, s'il vous plaît...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai fait remarquer au député que la question telle qu'elle était posée prêtait à controverse et n'était pas recevable.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN : LA PRÉSENCE DE MINISTRES CANADIENS AUX RÉUNIONS DE CET AUTOMNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-on proposé au Canada que le secrétaire d'État et le ministre de la Défense nationale participent à une réunion extraordinaire et prochaine des ministres des pays membres de l'OTAN et, si oui, quelle décision le gouvernement a-t-il prise à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le conseil de l'OTAN et les ministres des Affaires étrangères des pays membres des discuté de l'éventualité d'une série de réunions cet automne. Aucune décision définitive n'a encore été prise quant aux dates et à l'endroit.

L'hon. M. MacLean: Étant donné les rumeurs selon lesquelles les pays membres de l'OTAN auraient pris l'engagement, à la suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'URSS, de ne pas réduire leur puissance militaire en Europe, je voudrais demander au ministre si une promesse semblable a été demandée au Canada ou a été faite par le Canada et, dans l'affirmative, pour quelle durée?

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. M. Sharp: Une déclaration officielle a été publiée à l'issue de la réunion du conseil de l'OTAN. Je ne l'ai pas en main, mais je pourrais l'obtenir et la déposer sur le bureau de la Chambre, si celle-ci le désire. Le Canada a signé cette déclaration. Elle ne comportait pour aucun pays la promesse de maintenir sa puissance militaire actuelle.

L'hon. M. MacLean: Peut-être me permettra-t-on une autre question supplémentaire? J'aimerais la poser au premier ministre. Étant donné les déclarations de ce dernier concernant une réévaluation du rôle que joue le Canada au sein de l'OTAN, le premier ministre fera-t-il une déclaration complète à la Chambre quant à la position du Canada à cet égard, avant que n'ait lieu la série de réunions dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur, il serait normal de ne faire cette déclaration qu'une fois l'examen terminé. Nous allons aussi vite que possible, mais, comme vient de le dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la position générale que nous occupons à l'OTAN ne compromet pas la réévaluation que nous pourrions vouloir faire.

[*Français*]

L'HABITATION

QUESTION RELATIVE À UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): En l'absence de l'honorable ministre des Transports, responsable du réaménagement urbain, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Pourrait-il nous dire si, à la suite de la déclaration faite vendredi dernier par le ministre des Affaires municipales du Québec, l'honorable Robert Lussier, à l'effet qu'il combattrait jusqu'à la dernière limite de ses énergies l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'habitation, il se propose de changer quelque chose à la politique fédérale énoncée dans le discours du trône relativement à l'habitation?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le ministre en question indique par là qu'il veut respecter la Constitution, nous sommes tout à fait d'accord et nous souhaitons que son gouvernement la respecte dans tous les domaines.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Ne pense-t-il pas qu'il serait dans l'ordre d'offrir au ministre québécois en question une habitation, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ENVOI DE SECOURS AU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Pour faire écho aux questions posées vendredi dernier au sujet de la situation désastreuse dans laquelle se trouve plongé le Biafra et en raison de la réponse plutôt vague du ministre, puis-je lui demander si, après ces trois jours de méditation, il peut maintenant faire connaître à la Chambre les mesures que le Canada entend prendre pour remédier à un état de choses qui risque de compromettre dangereusement la paix dans le monde? La Suède a-t-elle demandé au Canada de fournir des avions et, le cas échéant, le Canada a-t-il fourni ces avions?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai revu mes réponses de vendredi et je ne vois rien à y ajouter. J'ai indiqué que le Canada a essayé avec beaucoup d'énergie et qu'il essaye toujours de mettre fin au conflit et de fournir des secours.

Je le répète, on nous avait demandé de fournir des avions, mais nous avons dû y renoncer faute de piste d'atterrissage. Comme les députés le savent, même la Croix-Rouge internationale a dû interrompre ses vols. Je leur donne l'assurance que, dès qu'il sera possible d'envoyer des secours au Biafra par voie aérienne, nous agirons.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'incertitude règne toujours. Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement donnera à la Chambre, le plus tôt possible, l'occasion d'exprimer son avis sur ce qu'on devrait faire pour pousser le cabinet à agir enfin?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous aurons amplement l'occasion, au cours des prochains jours, de discuter de cette question et de nombreuses autres tout aussi importantes. Au besoin, je participerai volontiers au débat.

[*Plus tard*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire si des secours canadiens ont déjà atteint le Biafra?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je doute fort que les secours que nous avons acheminés vers Lagos aient déjà atteint le Biafra, mais ils seront certainement distribués à des gens qui relèvent maintenant du gouvernement nigérian. Les secours sont acheminés vers des régions où l'on a installé d'anciens habitants du Biafra.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous expliquer la nature et peut-être le volume de ces approvisionnements?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il s'agit principalement d'aliments riches en protéine, poisson et autres vivres de cette nature, qui font gravement défaut aux gens de cette région, car ceux-ci ont dû se contenter d'un régime de féculents, voire de rien du tout.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LES INVALIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une question au président du Conseil privé. Vu l'accent qu'il met sur la participation, le gouvernement a-t-il l'intention de faire reviser la loi électorale de façon qu'à l'avenir les personnes invalides ou clouées au lit puissent voter par la poste ou exercer leur droit de vote de quelque autre manière au temps des élections?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Comme les députés l'auront remarqué, aucune revision de la loi électorale n'est prévue pour cette session. J'espère pouvoir annoncer à la Chambre un moyen qui permettra aux députés de faire connaître au gouvernement leurs opinions sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi électorale du Canada.

LA MISE EN VIGUEUR DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais adresser une question au président du Conseil privé. Il a souligné le fait que la loi électorale ne sera pas modifiée; pourrait-il nous dire si, au cours de la session actuelle, on nous présentera un projet de loi visant à mettre en vigueur les recommandations du comité des dépenses électorales?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le programme de la session qui s'ouvre ayant été exposé de façon très détaillée dans le discours du trône, je ne pense pas qu'on présente, cette session-ci, un bill visant à modifier certains aspects de la loi électorale. Je serais évidemment très heureux de connaître le sentiment de l'honorable député sur ce point ou sur tout autre aspect de la question.

M. Lewis: Le ministre fera-t-il connaître à la Chambre si un groupe d'étude examine le rapport du comité, ou bien si ce document sera déféré à un comité de la Chambre afin qu'une action soit prise bientôt? Nous avons le rapport en main depuis quelques années.

L'hon. M. Macdonald: La question est, n'en doutez pas, sérieusement à l'étude.

LA PÊCHE

L'AIDE AUX PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Avant d'interroger le ministre des Pêcheries, je veux le féliciter pour son accession à ce poste. Le Ministre voudrait-il dès maintenant ou aussitôt qu'il le pourra renseigner la Chambre sur les progrès de ses entretiens avec les ministres des Pêcheries des provinces atlantiques sur la gravité de la situation de l'industrie de la pêche sur le littoral de l'Atlantique, et indiquer les initiatives envisagées par le gouvernement pour aider cette importante industrie primaire?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Je commencerai par remercier le député pour les félicitations qu'il vient de m'adresser. Quant aux problèmes relatifs à la pêche sur le littoral de l'Atlantique, ils sont présentement à l'étude. Mes entretiens avec les ministres des Pêcheries de la région atlantique portaient précisément sur cette étude. Les intentions du gouvernement seront révélées à la Chambre dès qu'elles seront élaborées.

M. Crouse: Les graves problèmes de mise en marché dans l'industrie de la pêche nous permettent-ils d'espérer un rapport préliminaire par suite de l'étude exhaustive du marché, financée par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et par l'industrie?

L'hon. M. Davis: J'espère qu'un rapport préliminaire sera prêt dès le début de l'an prochain. Je crois comprendre qu'un rapport intégral et définitif doit être terminé tôt en 1970.

[M. Lewis.]

LES POSTES

LA RÉMUNÉRATION DES FACTEURS RURAUX ATTEINTS PAR LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. Waldo Monteith (Perth): Je voudrais poser une question au ministre des Postes. Les réponses qu'il a données vendredi à propos des facteurs ruraux contenaient certains éléments d'incertitude ou d'imprécision. Le ministre voudrait-il alors faire prochainement une déclaration, à l'appel des motions, pour exposer la situation exacte des facteurs ruraux et la justification juridique de l'attitude du gouvernement?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Je travaille à une lettre destinée à tous les députés pour expliquer notre position.

L'hon. M. Monteith: La lettre sera-t-elle envoyée à tous les députés ou y aura-t-il une déclaration à l'appel des motions?

Une voix: Par la poste rurale.

L'hon. M. Kierans: J'adresse une lettre à tous les représentants pour leur expliquer notre position concernant, en particulier, les contrats ruraux.

L'hon. M. Monteith: Quand recevra-t-on cette lettre?

L'hon. M. Kierans: J'ai revu le brouillon vendredi. Elle partira donc bientôt.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Le ministre des Postes voudra-t-il également nous renseigner, dans sa déclaration, au sujet de la fermeture de certains bureaux de poste et de la suppression de routes rurales que dessert actuellement son ministère? Peut-il assurer à la Chambre que l'on maintiendra les services dont bénéficient actuellement les gens des campagnes?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, nous effectuons actuellement une réorganisation normale des services assurés par le ministère des Postes. Il est vrai que nous fermons certains bureaux à commission, mais nous les remplaçons par des services ruraux qui seront meilleurs. Les bureaux à commission que nous songeons à fermer actuellement sont évidemment ceux dont l'exploitation est largement déficitaire et qui, du point de vue économique, n'ont aucune raison d'être.

M. Coates: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes pourrait-il nous dire s'il considère comme normale la fermeture de trois bureaux de poste et de deux routes rurales dans une très petite région?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre devra donner son opinion là-dessus au député en privé.

QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Comme le gouvernement va, dit-il, lutter contre l'inflation, le ministre pourrait-il nous expliquer, sans trop attendre, comment cette politique peut se concilier avec l'augmentation de 50 p. 100 qu'il envisage pour les tarifs postaux ordinaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. La déclaration que demande le député doit normalement se faire à l'appel des motions.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMPLAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Est-ce que les restrictions imposées sur les dépenses du gouvernement touchent la construction prévue de bureaux de poste dans différentes municipalités, entre autres à Saint-Casimir et à Saint-Alban, dans la circonscription de Champlain? La construction avait été prévue, et cela semble tarder indéfiniment. Le ministre pourrait-il nous faire connaître la politique du gouvernement à ce sujet-là?

M. l'Orateur: Je suggère à l'honorable député d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LA POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

RECHERCHES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a prévu quelque projet pilote de recherches en vue d'enrayer la pollution de l'air et de l'eau?

L'hon. J. C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministère étudie présentement des projets de cette nature, tout en analysant le problème dans son ensemble.

[*Plus tard*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme on a déjà interrogé aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos de la pollution des eaux et de l'air, consultera-t-il son collègue pour décider lequel des deux répondra aux questions concernant la lutte contre la pollution des eaux et de l'air?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, sauf erreur la question était adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Bon nombre de ces questions sont du ressort de plusieurs ministères et je suppose que leurs titulaires répondront dans la limite de leur compétence aux questions qui leur seront posées.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre si le gouvernement se propose sans délai de dissiper la confusion qui entoure la lutte contre la pollution?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, toute politique officielle dans ce domaine sera annoncée par les voies prévues. Le député n'ignore certainement pas que cette politique a été évoquée dans le discours du trône.

LES CÉRÉALES

MESURES POUR FAIRE APPLIQUER L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre est-il au courant du problème qui découle de l'accord international sur les grains relativement au classement, d'où résulte un fléchissement du prix du blé? Si oui, qu'entend faire le gouvernement à ce sujet pour faire appliquer l'accord international?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député est également au courant que les exportateurs de blé ne s'entendent pas quant au coupable, et que les pays s'accusent mutuellement de vendre moins cher que le prix convenu dans l'entente internationale. Ces accusations sont réfutées par chaque pays, l'un après l'autre, et on dit qu'il est très difficile de calculer ces prix et de déterminer si un pays en particulier vend au-dessous du prix convenu.

M. Horner: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il y a un problème, comme le laisse entendre le ministre, le gouvernement est-il prêt à garantir aux agriculteurs de l'Ouest le prix minimum d'il y a un an, soit $1.95½, comme il l'a fait l'an dernier?

L'hon. M. Pepin: Cette question touche à la politique du gouvernement, monsieur l'Orateur, et cette politique sera annoncée en temps et lieu, si besoin en est.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Peut-il dire à la Chambre si le dénommé Rossillon qui a été récemment accusé d'être un fauteur de désordres est maintenant naturalisé Canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES MODIFICATIONS PROJETÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A-t-il l'intention de présenter dans un projet de loi unique les modifications au Code criminel, comme l'avait indiqué le premier ministre, ou de subdiviser le projet de loi, comme il le proposait?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Il n'y a absolument aucune divergence d'opinion en la matière. (*Exclamations*)

M. Woolliams: Qui a dit qu'il y en avait?

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Le gouvernement a actuellement l'intention de présenter ces amendements dans un seul bill. Je donnerai plus de détails lorsque je le présenterai à la Chambre.

M. Woolliams: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice serait-il prêt à déposer le compte-rendu des discussions avec les procureurs généraux des provinces et leurs recommandations à propos des amendements au Code? Sauf erreur, son ministère en a été saisi.

[L'hon. M. Pepin.]

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): A la récente conférence d'uniformité qui a eu lieu fin août, on a eu des entretiens avec la plupart des procureurs généraux des provinces. Chacun d'entre eux, comme l'a dit le député, avait bel et bien écrit auparavant au ministère. Au moment opportun, il se pourrait fort bien que je tienne compte de cette proposition, lorsque la Chambre sera saisie de la question.

M. Woolliams: Juste une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il prêt à déposer ces déclarations à la Chambre en temps opportun?

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Je devrai auparavant, bien entendu, m'aboucher avec les procureurs généraux, car leur consentement serait nécessaire.

LES FINANCES

LA PÉNURIE DE PIÈCES DE 25c.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Finances. Quelles mesures se propose-t-il de prendre pour pallier l'extrême insuffisance du nombre de pièces de 25c. actuellement en circulation? C'est une source considérable d'entraves et d'inconvénients pour les affaires, petites et grandes.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, nous avons adopté la monnaie de nickel et il s'est produit une certaine thésaurisation de la monnaie d'argent au Canada. Afin de permettre à la Monnaie royale du Canada de consacrer tout son temps à la production de pièces de 25c., nous avons récemment convenu de faire l'acquisition de 75 millions de pièces de 10c. qui doivent être fabriquées par la Monnaie des États-Unis. C'est dire que la Monnaie royale du Canada consacre en ce moment tous ses moyens à la production de pièces de 25c. afin de combler toute carence qui existe dans le pays. Je signale que s'il y a rareté, c'est qu'au pays des gens se sont mis à amasser les pièces d'argent qui circulaient.

M. Hales: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'opération dont parle le ministre ne vaut pas trente sous (*Exclamations*) et ne règle pas la difficulté, envisagera-t-il de commander la fabrication des pièces supplémentaires de 25c. à un autre pays, peut-être au Royaume-Uni?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, au moment où nous cherchions d'autres moyens de produire des pièces de monnaie pour le Canada, nous avons pressenti des hôtels de la monnaie ailleurs qu'aux États-Unis, mais sans succès. Dans un délai raisonnable, je crois que toute insuffisance de pièces de monnaie disparaîtra, alors que les moyens de frappe, y compris les installations plus considérables que nous avons mises sur pied il y a une couple d'années, se consacreront sans réserve à la production de pièces de 25c.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances et Receveur général au sujet de la production et du remplacement des pièces de monnaie d'argent par des pièces de nickel.

Le ministre sait-il que ces nouvelles pièces de monnaie ne peuvent être utilisées dans les distributrices automatiques ainsi que dans les parcomètres de nos cités, et a-t-il l'intention de dédommager les compagnies propriétaires de ces machines ainsi que les municipalités qui sont touchées par ce changement des pièces de monnaie?

M. l'Orateur: Cette question a déjà été posée à la Chambre.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA PROTECTION CONTRE LES IMPORTATIONS DE DINDES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. McKinley (Huron): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture, une question dont je lui ai donné préavis. Comme les producteurs de dindes de l'Ontario doivent vendre leurs produits à un prix inférieur au prix de revient à cause d'importations massives de dindes des États-Unis, le gouvernement compte-t-il imposer des tarifs extraordinaires ou des contingents à l'importation pour éviter que les producteurs canadiens de dindes soient acculés à la faillite? La Fédération des producteurs de dindes aurait présenté un mémoire au ministre à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. La réponse devrait se faire à l'appel des motions. C'est ce que je conseille au ministre.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, ce problème revêt une importance capitale pour tous nos producteurs de dindes et de céréales de provende; je crois que le ministre veut bien répondre en quelques mots.

M. l'Orateur: J'espère que la réponse sera plus courte que la question.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je vous assure que la réponse sera brève, mais que sa brièveté ne nous fasse pas préjuger de l'importance du sujet.

Les éleveurs de dindes nous ont présenté des instances et je me suis entretenu avec des représentants de la Canadian Turkey Federation au sujet de l'importation de dindes et de ses effets sur le marché canadien. J'ai assuré aux représentants de la Fédération et aux autres éleveurs intéressés que le gouvernement étudie sérieusement ce problème.

Bien que ce ne soit pas là une réponse spécifique à la question du député, c'est à peu près tout ce qu'il est opportun de dire pour le moment.

LE MAÏS—L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme la récolte du maïs marchand ne fait que débuter et que les prix offerts aux producteurs sont si ridiculement bas qu'ils sont inférieurs aux coûts de production, le ministre peut-il nous dire si on annoncera des mesures immédiates soit pour fixer un prix minimum de $1.50 le boisseau comme l'ont demandé les porte-parole de cette industrie, soit pour donner aux producteurs d'autres garanties de bénéfices équitables pour cette récolte importante?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on m'a posé vendredi dernier une question similaire et ma réponse aujourd'hui est la même. Cette question est à l'étude.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA PRINCESSE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE D'ANGLETERRE ET DU PAYS DE GALLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Votre Honneur me permettrait-il maintenant de lui signaler la présence à la tribune d'une visiteuse de marque, M^lle^ Joan Hartlands, en visite officielle au Canada en sa qualité de princesse de l'industrie laitière d'Angleterre et du Pays de Galles. (*Applaudissements*)

LA PÊCHE

L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DE BASE DROITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Pourrait-il faire connaître à la Chambre son opinion et ses intentions quant aux lignes de base droites établies en vertu de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, surtout en ce qui concerne la côte ouest?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question comme il se doit, il me faudrait faire une déclaration de principe. La politique est sûrement à l'étude et, en ma qualité de ministre venant de la côte du Pacifique, je m'intéresse beaucoup à la question soulevée par le député.

M. Howard: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il alors faire une déclaration à l'appel des motions sur cette question très importante, et préciser les propos qu'il aurait tenus, selon le *Globe and Mail* de Toronto, quant à son intention, de s'écarter de la politique actuelle?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA SUBVENTION SUR LE SEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Comme la suppression récente de la remise sur le sel accordée aux pêcheurs de la région atlantique crée une situation d'urgence, quelles mesures provisoires sont envisagées pour éviter à nos pêcheurs des difficultés graves et imminentes?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Le député le sait, la subvention sur le sel pour la pêche à la morue sur la côte est a été supprimée. D'autres programmes de plus grande envergure sont à l'étude. Ils sont élaborés en fonction du revenu et de la production de cette industrie.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi il a décidé d'abolir la subvention sur le sel au beau milieu de la saison de pêche?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Olson.]

LES PERMIS AUX BATEAUX DE PÊCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Tom Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Le ministre a récemment annoncé qu'on n'accorderait plus de permis aux bateaux de pêche sur la côte ouest. J'ai reçu de vives protestations de la part de pêcheurs qui s'inquiètent de la perte possible de leurs navires en mer. Que compte faire le ministre pour les navires perdus à la suite d'accidents indépendants de la volonté des pêcheurs?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si la question du député n'est pas hypothétique.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INTERDICTION DE LA VENTE DU TURBOT CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il indiquer à la Chambre les mesures qu'envisage son ministère eu égard à la récente interdiction, décidée par l'administration des aliments et drogues des États-Unis, de vendre du flétan du Groënland sur le marché américain et aux conséquences désastreuses qu'elle a eues pour la pêche de la côte est du Canada.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, comme l'a mentionné vendredi dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons, à ce sujet, adressé des instances aux États-Unis. J'ai appris que l'administration des aliments et drogues tiendra des audiences le 2 octobre pour recevoir les instances de toutes les parties intéressées. Nous sommes en contact avec le ministère des Pêcheries de Terre-Neuve et nous faisons notre possible pour soumettre sa cause aux autorités compétentes.

M. McGrath: Le ministre pourrait-il nous parler du rôle qu'adoptera son ministère quand cet appel parviendra aux États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que cette question supplémentaire soit recevable.

[*Plus tard*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous assurer de l'urgence de la question que je pose au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre pourrait-il dire à la Cham-

bre si l'interdiction de vendre le flétan du Groënland est toujours en vigueur, en attendant l'audition de l'appel dont il a parlé en réponse à ma question précédente?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à cette question demain, vu que j'ai encore quelque doute quant à la situation présente?

LES TRANSPORTS

LE PAQUEBOT-TRANSBORDEUR ENTRE ST-JEAN (N.-B.) ET DIGBY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je veux poser une question au premier ministre. A-t-il quelque chose à ajouter à l'annonce qu'il a faite le 30 mai 1968 en Nouvelle-Écosse lorsqu'il a promis un nouveau paquebot-transbordeur reliant Saint-Jean à Digby?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je devrai consulter mon ministre, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

LA CRÉATION D'UN CONSEIL NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Skoberg (Moose Jaw): Comme le discours du Trône parle de la création d'un Conseil national des grains, le ministre de l'Agriculture nous dirait-il si les organismes agricoles et les autres le plus directement intéressés à la mise en marché des céréales auront amplement l'occasion d'évaluer toute nouvelle mesure législative et de présenter leurs recommandations?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La réponse à cette question est tout simplement affirmative; les organismes précités seront invités à formuler leurs commentaires.

M. Skoberg: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il indiquer le moment de la présentation de cette mesure?

L'hon. M. Olson: J'ignore si l'institution d'un tel conseil exige une mesure législative. Je crois qu'un communiqué de presse du premier ministre, mercredi ou jeudi, mentionnait une réunion préliminaire pour le 16 octobre, et signalait que les ministres de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture expédient présentement des invitations aux divers intéressés pour les convoquer à cette réunion.

QUESTIONS OUVRIÈRES

PICTOU (N.-É.)—LE CHÔMAGE DANS LES CHANTIERS NAVALS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russel-MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, une question au ministre de la Production de défense que je félicite de sa nomination. A titre professionnel il connaît l'industrie de construction navale dans la région atlantique, ainsi que son importance. Puis-je lui demander s'il a reçu des Métallurgistes unis d'Amérique et d'autres organisations, des instances relatives au chômage important dans les chantiers navals de la Ferguson Industries Limited à Pictou (Nouvelle-Écosse)? Si oui, quelles mesures le gouvernement a-t-il en vue?

L'hon. Don Jamieson (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des instances que je suis en train d'examiner. Les intéressés m'ont soumis diverses propositions et j'espère que sous peu nous pourrons assurer à ces chantiers la possibilité de faire des soumissions pour les nouveaux projets.

LE SECOURS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre du Travail ou à tout autre ministre que cela concerne. Comme le programme des travaux d'hiver est aboli, le gouvernement envisage-t-il de le remplacer cet hiver par un autre programme de secours financier direct aux municipalités?

L'hon. B. S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre et le ministre de la Main-d'œuvre ont répondu sur ce point de façon fort suffisante vendredi dernier.

M. Rose: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ou le ministre de la Main-d'œuvre pourraient-ils se montrer plus précis quant à la nature de ces projets?

Monsieur l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RECRUTEMENT PLUS ACTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au

ministre de la Défense nationale. D'après le récent rapport de l'Institut des études stratégiques selon lequel le Canada a dans les forces armées, toutes proportions gardées, moins d'hommes d'âge à servir sous les drapeaux que n'importe quel autre pays occidental; le gouvernement a-t-il l'intention d'activer le recrutement, afin de porter l'effectif de nos forces à un point où un nombre plus raisonnable de jeunes Canadiens pourront acquérir les avantages d'une formation et d'une discipline militaires...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Dinsdale: ...renforçant sensiblement notre capacité de défense?

M. l'Orateur: Le député reconnaît, j'en suis sûr, que sa question, ainsi formulée, est irrecevable.

LA COMMÉMORATION DE LA BATAILLE DE GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-Est-Hants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question dont je l'ai prévenu. L'affaire est urgente pour des milliers de Canadiens. Le ministre songera-t-il à rétablir le rôle des militaires aux cérémonies dominicales rappelant la bataille de Grande-Bretagne, aux cénotaphes locaux, en raison d'une résolution adoptée en fin de semaine par le commandement de la Nouvelle-Écosse de la Légion canadienne?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me rends compte de l'importance de la question soulevée par le député, mais la situation ne se présentera pas avant quelques mois. Je pense donc que la question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA REMISE À L'ÉTUDE DES PROGRAMMES CONJOINTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Il aurait déclaré en fin de semaine qu'une conférence fédérale-provinciale serait souhaitable, pour examiner la possibilité de réduire les sommes consacrées à certains programmes conjoints. A quels programmes songe-t-il? Les montants versés à des particuliers aux termes de ces programmes seront-ils réduits?

[L'hon. M. Dinsdale.]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux étudient de concert depuis deux semaines quels programmes conjoints seront touchés. Ils soumettront leurs rapports aux gouvernements intéressés qui établiront le calendrier. Toutefois, comme le député l'a indiqué, il s'agit, dans l'ensemble, de réexaminer tous les programmes à formule non limitative dont le coût dépasse parfois les moyens des gouvernements fédéral et provinciaux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il répondre à la deuxième partie de ma question, à savoir, si cela entraînera une réduction des prestations ou des allocations versées aux individus?

Le très hon. M. Trudeau: Cela dépendra naturellement des sujets que les provinces décideront d'inscrire à l'ordre du jour. Ces programmes sont mis sur pied à la suite d'une action commune, et le gouvernement fédéral veut discuter chacun d'entre eux avant de faire une déclaration.

L'HABITATION

L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports, mais il est absent. Alors, même si je ne sais trop qui est son secrétaire parlementaire, je lui pose tout de même ma question.

Étant donné la gravité de la crise du logement dans l'agglomération torontoise et le fait que, depuis 1953, le gouvernement fédéral possède avec la province mille acres de terrain destinés à la construction d'habitations, le ministre dira-t-il si l'on a conclu des accords pour aménager le terrain et si l'on peut espérer qu'on y construira bientôt des logements?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je conseille à l'honorable représentant de placer sa question au *Feuilleton.*

LES FINANCES

L'ÉTUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION CARTER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser

une question au ministre des Finances. Le ministre a laissé entendre, il y a quelques minutes, que le gouvernement ne se désintéressait pas de la réforme fiscale. Est-ce à dire que celui-ci va prochainement faire connaître ses vues concernant le rapport de la Commission Carter sur la fiscalité et autorise qu'on débatte à la Chambre ce problème crucial?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sans vouloir m'engager, je dirais que nous avons actuellement l'intention de présenter, au début de l'année prochaine, le projet de loi concernant la réforme fiscale. Celui-ci sera soumis à un comité de la Chambre après la première lecture. Cependant, ce n'est pas définitif.

LA HOUILLE

LE MAINTIEN DE L'OFFICE FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre compétent si le gouvernement examinera l'allégation d'un membre originaire de l'Office fédéral du charbon, à savoir William C. Whittaker de Calgary, selon laquelle l'Office devrait être maintenu avec les modifications qu'impose notre époque?

M. l'Orateur: Le député de Fraser Valley.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, le ministre en cause peut-il me répondre?

Le très hon. M. Trudeau: Cette question n'est pas urgente.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les instances formulées de ce monsieur.

LES TRANSPORTS

MELVILLE (SASK.)—LE PROJET DE CAMIONNAGE DE LA POTASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je m'adresse au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire. Sait-il ce qui se passe à la mine de potasse près d'Esterhazy en Saskatchewan? L'International Minerals se propose d'emprunter le service rail-route pour transporter la potasse jusqu'à une ville frontière des États-Unis, et l'expédier par chemin de fer...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Nystrom: J'aimerais savoir si le ministre est au courant de la situation et ce qu'il entend faire pour éviter que le centre ferroviaire de Melville n'en souffre économiquement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je conseille au député de faire inscrire sa question au *Feuilleton.*

LA CONSOMMATION

LES PRIX DES VOITURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question au ministre de la Consommation. En fin de semaine, les fabricants d'automobiles des États-Unis ont été priés de ne pas modifier leurs prix à cause de leurs profits élevés; le ministre songe-t-il à faire une demande semblable au Canada?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, l'application de l'accord sur l'automobile relève de mon honorable ami, le ministre du Commerce, et il faudrait, je crois, lui poser cette question.

M. Saltsman: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre de la Consommation s'occupe des prix à la consommation, aimerait-il faire une déclaration à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Saltsman: Je vais donc poser ma question au ministre compétent et lui demander s'il a l'intention de faire une déclaration à propos de ces prix au Canada.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il faudrait d'abord connaître les prix des voitures au Canada. Dans le cas d'une augmentation, je crois alors qu'il nous faudrait examiner la situation avant de la juger.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le ministre admet-il qu'il serait alors trop tard pour faire quoi que ce soit?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Saltsman: Une autre question supplémentaire. Comme il est fréquemment plus efficace de parer à ce genre de situation par une vigoureuse déclaration du gouvernement, le ministre songerait-il à formuler une telle déclaration pour alerter les fabricants de voitures?

LE DICOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 13 septembre, sur la motion de M. Corbin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

[*Français*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux offrir mes félicitations au député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), à qui ses collègues ont fait l'honneur de le désigner comme motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'aurais mauvaise grâce de lui reprocher certains passages de son discours qui n'ont pas obtenu l'accord de l'opposition, mais nous convenons tous, je crois, qu'il s'est révélé un orateur fort agréable à entendre, et je suis heureux d'ajouter son nom à la liste des députés que je puis comprendre sans avoir recours à l'interprétation simultanée.

[*Traduction*]

J'ignore, monsieur l'Orateur, s'il s'agit là d'un compliment, mais c'est ce que je voulais exprimer.

[*Français*]

C'est à juste titre qu'il est fier de représenter la circonscription électorale de Madawaska-Victoria. Sa première participation aux travaux de la Chambre me porte à croire que son élection n'est pas aussi catastrophique que j'aurais pu le faire croire à la population, lors de l'agréable visite que je fis dans sa circonscription, au cours de la campagne électorale. J'espère, monsieur l'Orateur, que la très grande discrétion dont semblent être dotés les députés ministériels ne privera pas la Chambre du plaisir d'entendre le représentant de Madawaska-Victoria.

• (3.30 p.m.)

[*Traduction*]

Je tiens également à féliciter le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je salue son entrée à la Chambre, tant à cause de ses qualités personnelles que des gens qu'il représente. Il a parlé en termes éloquents des indigènes du Canada et sa présence au milieu de nous nous rappelle quelques-unes de nos obligations. (*Applaudissements*) Je lui sais gré également de son geste courtois à l'égard de celui qui l'a précédé comme député de la circonscription qu'il représente maintenant, l'honorable M. Davie Fulton.

Je vous félicite encore une fois, monsieur l'Orateur, et vous offre mes meilleurs vœux. En désignant un président permanent, nous aurons franchi un premier pas en vue de libérer le président de tout soupçon d'influences partisanes. Je félicite de tout cœur l'Orateur suppléant et le vice-président des comités. J'ose espérer que l'Orateur suppléant pourra à l'avenir être choisi au sein d'un parti autre que le parti au pouvoir.

Ces dernières années, l'Orateur suppléant a participé aux votes à la Chambre. Il serait peut-être bon, afin de rehausser la dignité de ce poste et de rendre son titulaire encore plus impartial qu'il ne l'est actuellement, qu'à l'avenir l'Orateur suppléant ne vote pas lorsqu'une question est mise aux voix à la Chambre. Les mesures déjà prises, monsieur l'Orateur, sont certes des pas importants vers la réforme parlementaire.

Le public, comme il se doit, a manifesté beaucoup d'intérêt et il y a eu beaucoup de discussions à l'extérieur de la Chambre au sujet de la réforme de notre Règlement. Il semble maintenant que nous devrons peut-être entamer des discussions qui détermineront les arrangements intérimaires en vertu desquels nous expédierons nos affaires jusqu'à l'adoption de modifications permanentes. Notre parti voudrait que le Parlement fonctionne le plus tôt possible selon des règles permanentes acceptées par les députés des deux côtés de la Chambre.

A la lumière de l'expérience acquise ces dernières années, nous devons être absolument sûrs que l'adoption de dispositions provisoires, quelles qu'elles soient, n'apportera, cette fois, aucun retard ni aucune entrave à l'établissement de règles permanentes. (*Applaudissements*) Chat échaudé craint l'eau froide. Pas question pour nous d'être échaudés deux fois. Nous sommes bien décidés à assortir toutes dispositions provisoires des garanties les plus sûres possible. Nous comprenons très bien que tout règlement provisoire comprendra nécessairement beaucoup de

dispositions du règlement provisoire antérieur, mais toutes ne doivent pas y être incorporées. Dans la conjoncture actuelle, une ou deux des dispositions provisoires antérieures nous semblent inacceptables. Ainsi, nous sommes mis en face, cette session-ci, de deux différents budgets de dépenses. Aux termes des propositions que le gouvernement a formulées, vendredi dernier, la Chambre devrait voter des crédits au gouvernement à l'allure d'un milliard de dollars par jour. Le pays se rebiffera contre tout Parlement qui acquiescera à une telle manière d'agir ou contre tout gouvernement qui l'imposera. (*Applaudissements*)

Nous allons être, comme nous l'avons été, une opposition responsable. Nous devons nous opposer à toute proposition pouvant vraiment nous empêcher de nous acquitter de notre responsabilité constitutionnelle à titre d'opposition loyale de Sa Majesté. (*Applaudissements*)

Je félicite les nouveaux ministres et les nouveaux secrétaires parlementaires, nommés par le gouvernement. Par ailleurs, je sympathise avec ceux qui n'ont pas réussi à être agréés. Je remarque que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré son intention de remanier le cabinet plus souvent que dans le passé. Cette promesse restera, j'en suis sûr, bien vive dans l'esprit des députés ministériels de l'arrière-ban, bien après que le premier ministre aura réussi à écarter les autres promesses qu'il a faites.

Soit dit en passant, des 16 secrétaires parlementaires, sept viennent de l'Ontario, sept du Québec, un de la Colombie-Britannique et un des Territoires du Nord-Ouest. J'espère que, lors des changements qu'il fera à l'avenir, le premier ministre sera en mesure de nommer quelqu'un du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta; je suis sûr, en effet, qu'il y a, dans ces provinces, des députés qui ont assez de talent pour remplir des fonctions ministérielles.

Je félicite, naturellement, tous les députés élus ou réélus. Il serait plus à-propos, du moins en ce qui concerne le parti libéral, de féliciter ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas été réélus. M. Byrne, par exemple, est à la Commission d'appel de l'Immigration. M. Macaluso a suivi son distingué prédécesseur à la Commission des transports du Canada, M. Pickersgill lui ayant montré la voie. Quoi qu'on ait pu dire au sujet de la compétence de M. Pickersgill dans le domaine des transports, tout le monde doit reconnaître qu'il est un expert en matière de questions maritimes depuis le jour où, à Terre-Neuve, il a compris à quel instant il fallait quitter un navire en perdition.

M. Matheson a été nommé juge d'une cour de comté; M. Teillet est à la Commission des pensions; M. Robichaud a été promu à un autre poste; M. Tardif est à la cour de la citoyenneté et M. Stewart prodigue sur place ses conseils au président du Conseil privé. L'anomalie la plus frappante de la société juste, jusqu'à maintenant, c'est semble-t-il la répartition inégale des avantages. (*Applaudissements*)

Certaines de ces nominations s'expliquent peut-être par la résolution du premier ministre de confier des décisions à des hommes politiques et non à des fonctionnaires.

Une voix: Comme la reconnaissance de la Chine communiste.

L'hon. M. Stanfield: Le discours du trône ne semble pas nous fixer avec certitude sur les mesures qui seront présentées à la Chambre. L'autre soir, le premier ministre a semblé dire à la télévision que le discours du trône avait évoqué le concept de la Société de développement du Canada, car s'il n'en avait pas été fait mention cela aurait pu provoquer des questions. Ce faisant, c'est-à-dire en mentionnant la Société de développement du Canada dans le discours du trône, le premier ministre a fait preuve à son égard d'une civilité qu'il n'a pas manifestée à la Reine.

Des voix: Quelle honte.

L'hon. M. Stanfield: S'il doit désavouer la Reine, qu'il le fasse ouvertement. S'il a des convictions personnelles sur ce sujet, qu'il les fasse connaître. Qu'il nous explique cette infraction aux règles de préséance et de civilité, qui tracasse et blesse quantité de Canadiens qui éprouvent pour la Reine une profonde sympathie. (*Applaudissements*)

Notre parti a toujours visé, aujourd'hui comme hier, à instaurer un Canada fort et uni. Nous nous préoccupons de l'avenir du Canada et de la Confédération et nous ferons tout notre possible pour les rendre plus forts. Nous nous opposerons, comme par le passé, à toute mesure qui mettra en danger l'unité nationale. Nous n'allons pas subordonner l'unité nationale à la politique de parti.

Le premier ministre accorde à juste titre une grande importance aux réformes constitutionnelles. Le comité permanent établi lors de la conférence fédérale-provinciale de février dernier n'a pas encore siégé. Les fonctionnaires se sont réunis, mais c'était à titre privé. Je ne m'y oppose pas, de façon générale, mais ces fonctionnaires se réunissent dans le secret absolu. Leurs délibérations se déroulent dans le plus grand secret et personne ne sait si des progrès ont été accomplis, si des obstacles ont été surmontés ou si les opinions sont unanimes. Nous ne savons même pas de quoi discutent ces fonctionnaires. Je pense que les Canadiens devraient être mis au courant de ce qui se passe. Nous convenons tous que la question de l'unité nationale est absolument prioritaire. Le premier ministre se rendra peut-être compte qu'un silence prolongé ne servira pas la cause de l'unité du pays, mais qu'il pourrait bien, en fait, lui nuire.

• (3.40 p.m.)

A Vancouver, le premier ministre a exprimé son avis sur certaines questions prioritaires touchant la constitution, la langue, la Cour suprême et le Sénat. J'avoue mon étonnement que sa liste de priorités ne fasse pas mention d'une formule d'amendement de notre constitution, qui nous permettrait de la rapatrier. Certes, c'est un aspect essentiel de la réforme de la constitution. Comment le premier ministre compte-t-il y inclure une charte des droits de l'homme? En obtenant de Westminster l'autorisation de la modifier? Les Canadiens, j'en suis sûr, espèrent que lorsque nous serons prêts à procéder aux réformes et aux modifications de notre constitution, nous pourrons le faire ici même. Assurément, les Canadiens veulent rapatrier la constitution. Sans aucun doute, nous voulons régler nos problèmes sans ingérence de l'extérieur.

J'approuve le premier ministre de s'opposer à une intervention extérieure dans nos affaires. Certains événements récents ont mis en cause de présumés agents de l'étranger. Nous sommes vivement irrités de l'ingérence étrangère dans nos affaires. Lorsque j'ai entendu le premier ministre en parler la première fois, j'ai cru qu'il s'agissait d'un fait nouveau. Par exemple, j'ai cru que les activités de M. Rossillon au Canada étaient de fraîche date. J'ai appris avec étonnement qu'elles remontaient à 1964, en fait, et je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi les Canadiens n'en ont pas été avisés plus tôt—c'est-à-dire de ses activités en 1964. Je me demande aussi s'il y a d'autres agents étrangers qui travaillent dans notre pays et dont nous ignorons la présence.

[L'hon. M. Stanfield.]

Monsieur l'Orateur, le discours du trône est un fiasco sous tous les rapports. Il pourrait et devrait être un document vivifiant; le nouveau gouvernement aurait dû proposer un but à atteindre aux Canadiens et formuler un idéal canadien. Quelle déception, quel désappointement, surtout pour les jeunes Canadiens qui croyaient il y a à peine quelques mois que le nouveau gouvernement serait énergique, dynamique et même une source d'inspiration. Le discours du trône est un document monotone et prosaïque qui néglige de présenter un programme au nouveau Parlement et même de reconnaître les problèmes avec lesquels le pays est aux prises. On aurait pu énumérer sur une ou deux pages les travaux accumulés—consacrer deux ou trois minutes à cette fin. Tous les Canadiens sont au courant de cet arriéré. Mais le discours est incohérent, ressasse d'anciens projets en les répartissant ici et là pour tenter d'offrir une certaine cohésion et masquer l'indigence évidente de la société juste. (*Applaudissements*)

Laissez-moi en citer quelques lignes:

> Mon Gouvernement a pris l'engagement profond et irrévocable de tendre vers les objectifs d'une société juste et d'une économie prospère dans un monde en paix.

Et dans le même alinéa, on énumère notamment, à titre de propositions concrètes visant à instaurer la société juste, des mesures relatives aux symboles nationaux et au financement du ministère des Postes.

Le discours présente des considérations philosophiques sur la pauvreté, puis passe allégrement à ce qu'on appelle «d'autres éléments plus vastes qui sont essentiels à une société juste». Tout à coup, l'ancien bill n° C-186 devient partie intégrante de la société juste. Pendant la dernière législature, ce n'était qu'un projet de loi controversé visant à résoudre l'épreuve de force entre des syndicats rivaux. Ses adversaires prétendaient qu'il aurait pour effet de fragmenter les unités nationales de négociation et de nuire gravement aux relations entre le patronat et le salariat. Voilà que maintenant le gouvernement le fait passer sous le couvert de la société juste et je suppose qu'il passera comme une lettre à la poste.

L'homme pauvre aura toute liberté d'action dans sa chambre à coucher; peut-être pourra-t-il acheter un billet de loterie; peut-être lui offrira-t-on une meilleure protection s'il contrevient aux lois. Je veux bien. Je ne minimise pas l'importance de ce genre de modification à la loi. Mais ce même homme peut vivre dans un taudis, sans emploi peut-être...

Une voix: Même sans chambre à coucher.

L'hon. M. Stanfield: ...peut-être appartient-il à une famille privée des nécessités de l'existence, de nourriture et de vêtements, qui n'a pas l'occasion de s'instruire ou de se récréer et qui n'a pas la chance de jouir d'une foule d'agréments que les gens à revenus moyens ou élevés trouvent naturels.

Le discours révèle un manque de sens des proportions, un souci exagéré des questions légales, une attitude fort indifférente, insoucieuse de l'injustice économique et du fléau de la pauvreté.

Le discours du trône aurait dû non seulement mentionner les travaux en souffrance, mais exposer les intentions concrètes du gouvernement à l'égard des problèmes urgents des Canadiens: par exemple, une lutte réelle contre la pauvreté, et non un similacre, les projets gouvernementaux quant au chômage, le remplacement du programme de travaux d'hiver, les problèmes des étudiants, les intentions du gouvernement en ce qui concerne un bureau de revision des prix pour enrayer l'inflation, le logement, la réforme fiscale, l'agriculture dans l'Ouest et ailleurs, et bien d'autres questions, y compris par exemple la réforme électorale.

Troisièmement, le discours du trône aurait dû indiquer l'orientation du gouvernement et son tableau des priorités pendant la législature actuelle. On nous dit:

> ... il est envisagé durant la présente session d'établir des priorités et de mettre en marche de nouvelles politiques.

Quelles sont ces nouvelles politiques et ces nouvelles priorités, et où sont-elles?

Et le discours se poursuit, pénible, laborieux et pédant. On nous prêche sur tous les sujets imaginables et l'on répète le slogan «la société juste», au point qu'il en devient presque une parodie de lui-même et que sa valeur est en train de baisser. Quant au discours, il cherche par tous les moyens à excuser la passivité du gouvernement. La répétition du slogan «la société juste» montre que celle-ci a au moins un point commun avec la charité: elle fait oublier une foule de péchés.

Le gouvernement actuel nous inspire des craintes depuis quelques mois. Or, nos craintes les plus graves sont maintenant justifiées. Pendant la campagne électorale, nous avons tous lu des annonces qui disaient: «Venez travailler avec moi.» Depuis les élections, nous avons vu l'établissement de bureaux régionaux, l'installation d'ordinateurs. On a parlé de banques de cerveaux et de banques de talents. On a parlé de faire participer les gens à des aventures excitantes. On a mis en place toute une machinerie compliquée, mais tout se passe autour de l'assiette au beurre. (*Applaudissements*)

Quant à la participation des gens, monsieur l'Orateur, il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Même les plus fermes partisans du gouvernement ont dû être déçus. Les promesses ont déjà perdu de leur éclat et l'espoir d'un bond en avant raisonnable vers la société juste est mort jeudi dernier, lors du premier discours du trône.

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement, après seulement cinq mois au pouvoir, a acquis des habitudes déplorables. Qualifier ce gouvernement de réactionnaire serait peut-être prématuré, mais on peut sûrement l'accuser d'insouciance. Il est indifférent. Il est devenu le gouvernement le plus secret, le plus fermé du monde démocratique. Peut-être, monsieur l'Orateur, ne cherche-t-il pas à créer une société juste mais une société secrète. (*Applaudissements*) Ce n'est toutefois pas que son obsession du silence qui devrait éveiller nos soupçons et susciter nos protestations pendant les quelques années à venir. Ce gouvernement, après tout, a une bonne raison d'être aussi dissimulé que possible. Il n'avait arrêté aucun plan et ne tenait pas à ce qu'on le sache.

Le problème ne se résume pas à la discrétion excessive du gouvernement. Il s'agit de sa tendance aiguë à la passivité, à l'insouciance et à la désinvolture à l'égard de problèmes graves et parfois urgents. C'est sa tendance à laisser mijoter les choses, à laisser la nature suivre son cours, à laisser les choses et les gens cuire dans leur propre jus. Et il se livre à ce jeu dilatoire avec des problèmes nationaux sans se préoccuper, semble-t-il, si tant est qu'il les connaisse, des épreuves que subissent des milliers de Canadiens. Cette indifférence, cette insouciance a déjà causé de graves perturbations. Si cette attitude persiste, monsieur l'Orateur, le pays se trouvera dans le désordre avant que le gouvernement achève son mandat.

Considérons la façon d'agir du gouvernement dans les différends ouvriers. Voyez comment il s'est comporté lors de la grève des postes. Je suppose que le gouvernement se félicite qu'un accord ait été conclu dans le cadre des directives qu'il avait établies et je suppose que quelques-uns de ses défenseurs le félicitent d'avoir vu sa patience couronnée de succès. Quel succès, monsieur l'Orateur?

Les négociations étaient en cours en janvier dernier. Les syndicats présentèrent leurs demandes, mais le gouvernement ne fit d'offre financière aux postiers que six semaines après que les syndicats eurent voté la grève. C'était les encourager à la déclencher. Comment qualifier ce manque de sérieux? Quel exemple pour les autres employés? Il y a deux ans, le rapport Montpetit donnait des renseignements détaillés sur les conditions terribles et le mauvais moral qui régnaient dans les postes, mais le gouvernement s'était montré peu disposé à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport.

Le gouvernement a donc permis que la grève ait lieu. Par la suite, on en est arrivé à un accord. Mais peut-être aurait-on pu y arriver sans une grève? Qui sait? Le gouvernement n'a pas essayé. Sans doute était-il indifférent au coût que représentait une grève pour le pays, le petit industriel, aux inconvénients que devrait causer aux Canadiens la perte d'un service public essentiel.

Le gouvernement a adopté la même attitude insouciante à l'égard de la grève des manutentionnaires de céréales commencée à la mi-juillet. En août, M. Tysoe fut nommé médiateur. Il finit par abandonner, trouvant les deux parties trop inflexibles. Puis il se remit en quête d'une entente. Pendant ce temps, la situation du blé s'aggravait chaque jour. Après 54 jours, le ministre du Travail (M. Mackasey) convoquait les parties. Si jamais une situation exigeait des mesures rapides et efficaces, vu les quantités énormes de blé en entrepôt et le rétrécissement du marché mondial pour le blé canadien, c'était bien celle-là.

J'ai entendu le premier ministre dire à Winnipeg: «En effet, nous n'avons pas trop bien réussi à vendre le blé dans le passé, mais nous allons faire mieux à l'avenir.» Ils ont bien commencé, monsieur l'Orateur, en permettant à la grève de continuer pendant 54 jours, ce qui compromettait l'exécution des contrats déjà signés et la conclusion de nouvelles ententes. Des millions de boisseaux de blé ont été refoulés chez les cultivateurs. Alors que s'annonçait une nouvelle récolte abondante de blé, on avait toutes les raisons d'agir et d'agir vite, mais le gouvernement s'est croisé les bras. Le premier ministre a dit: «Je surveille la situation.» Après environ 50 jours de grève, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) déclarait: «J'ai l'impression que les employeurs sont plus responsables de la situation que les employés.» Le ministre du Travail a fini par agir et par amener les parties à s'entendre.

[L'hon. M. Stanfield.]

Imaginez ce que ce retard a coûté aux cultivateurs. Nous, de notre parti, nous préoccupons beaucoup de tous les cultivateurs canadiens, surtout des producteurs de blé de l'Ouest. D'autres de ce côté-ci de la Chambre auront quelque chose à ajouter là-dessus, mais je tiens dès maintenant à condamner le gouvernement aussi vigoureusement que possible pour avoir refusé d'accepter ses responsabilités et d'agir en conséquence dans toute cette affaire. (*Applaudissements*)

L'une des raisons principales de l'agitation ouvrière, c'est l'inflation galopante qui sévit depuis un certain nombre d'années sous des gouvernements libéraux. Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, nous avons constaté, à cause de sa désinvolture, son impuissance à convaincre les Canadiens de son intention résolue de régler cette question. D'autre part, le chômage grandissant ne cesse de susciter de nouvelles difficultés, de nouvelles inquiétudes parmi nos travailleurs.

Le discours du trône nous donne un autre cours sur la productivité. Nous en avions eu déjà un certain nombre par l'ancien ministre des Finances. J'avais moi-même, comme nous tous d'ailleurs, mis l'accent sur l'importance de la croissance économique. Le Conseil économique du Canada l'a fait aussi. Mais de toute évidence, le Canada, sous le gouvernement actuel, a raté de loin son objectif de croissance économique au cours des trois dernières années et, si cela continue, au lieu d'avoir une société juste, nous aurons une société stagnante. La croissance économique est certes le défi essentiel et fondamental lancé au gouvernement pour assurer le nombre d'emplois nécessaires. Si nous ne réalisons pas cette croissance, alors inutile de miser sur le règne d'une société juste ou de quelque autre forme satisfaisante de société.

Selon le Conseil économique du Canada, notre pays doit connaître un taux annuel d'expansion de 5.5 p. 100 pour pouvoir créer le nombre d'emplois nécessaires aux jeunes et nouveaux Canadiens qui entrent sur le marché du travail. Depuis le printemps de 1966, le taux de croissance économique a été de 2 à 3 p. 100, bien qu'il se soit légèrement amélioré à l'heure actuelle. Le chômage s'est donc accru. En 1967, il atteignait un taux annuel de 4.1 p. 100. Cette année, il est de 5.3 p. 100 et, bien entendu, il est beaucoup plus élevé dans certaines régions du pays. En tout, 419,000 Canadiens sont sans travail.

En l'occurrence, le gouvernement doit, certes, intervenir d'urgence, surtout en ce qui concerne les travailleurs âgés et les jeunes sans spécialisation, mais aussi en ce qui concerne les étudiants qui espéraient, cet été, pouvoir payer leurs études et dont la carrière

est maintenant compromise de manière grave et peut-être même irrémédiable. Ajoutons à cela la situation des cultivateurs de l'Ouest et le ralentissement prévu de nos exportations au cours des derniers six mois de l'année, et nous voyons à quel point le discours du trône fait fi des problèmes urgents.

Pour ce qui est du taux de croissance, nous savons que le problème est largement imputable à l'inflation. Le Conseil économique a proposé qu'entre 1963 et 1970, on ne permette pas aux prix d'augmenter de plus de 10 p. 100, mais déjà, en 1968, l'inflation les a fait monter de 16 p. 100, ce qui réduit d'autant notre taux de croissance. C'est le salarié qui voit baisser son pouvoir d'achat. Ce sont les pensionnés, les gagne-petit, qui en ressentent surtout le contrecoup. Où le gouvernement a-t-il manifesté quelque souci à cet égard dans le discours du trône?

Nous savons que l'inflation subie par le Canada résulte surtout de la piètre administration du gouvernement d'Ottawa. L'ancien ministre des Finances nous a souvent prêché la modération. Mais c'est aux malheureux que le gouvernement d'alors a imposé la modération. Il a voulu résoudre le problème de l'inflation en donnant exprès un petit coup de frein à l'économie, lui imposant ainsi un ralentissement calculé. Maintenant, l'actuel ministre des Finances (M. Benson) veut renverser le courant, car, sauf erreur, il a laissé échapper il y a quelques semaines, lors d'une conférence de presse, que son principal objectif était le plein emploi et qu'il pouvait tolérer pour cela une légère inflation si c'était nécessaire. Il s'agit donc de vent dessus vent dedans et, bien entendu, d'un excès d'inflation et de chômage.

• (4.00 p.m.)

Quelle mesure prend-on pour encourager la retenue? Comme je l'ai dit, des restrictions ont été imposées sur le chômage. Les provinces ont été à la fois sermonnées et menacées. Qu'est-il advenu de la commission de revision des prix et des salaires, ou quelque chose du genre, dont l'ancien ministre des Finances nous avait parlé l'automne dernier? En dernier ressort, au cours de la crise de l'hiver dernier, l'ancien premier ministre nous avait annoncé qu'on ferait quelque chose. Or, si je comprends bien, le premier ministre actuel nous promet un Livre blanc. Je crois vraiment qu'il prend cette question assez au sérieux. Il a eu deux dîners pour s'occuper de ce problème. Il n'en avait eu besoin que d'un seul pour traiter au printemps dernier de la disparité régionale.

Je le dis sérieusement, il y a déjà longtemps qu'on aurait dû donner suite à cette promesse. Le discours du trône mentionne avec désinvolture que le Parlement sera appelé à étudier des propositions visant la revision systématique et continue des coûts et des prix: voilà qui prouve que, aux yeux du gouvernement, c'est un autre problème qui peut attendre. Depuis quelques années, le Conseil économique du Canada nous engage énergiquement à mettre en œuvre ce qu'il appelle toute une série de recommandations destinées à raffermir les assises de l'information et la compréhension du public, éléments essentiels à un comportement sérieux et efficace face aux prix et aux salaires. Entre autres choses, le Conseil a demandé l'établissement d'un comité permanent du Sénat et de la Chambre des communes pour les affaires économiques, la création d'un institut indépendant de recherche économique, le groupement d'une documentation à jour sur les tendances économiques et l'encouragement de débats publics plus étendus sur ces tendances, une amélioration marquée de la statistique, surtout en ce qui concerne les prix, les coûts, la productivité et le revenu, ainsi que l'accroissement considérable de la recherche économique de base. Le Conseil ajoute: «Ces possibilités prometteuses signalées par le Conseil sont demeurées en grande partie inexplorées». Le présent gouvernement traite avec grande désinvolture les recommandations du Conseil économique du Canada.

Il est question du commerce dans le discours du trône. Mais qu'a-t-on fait de l'allusion à une politique énergique dans la région du Pacifique? Le premier ministre devait s'employer particulièrement à développer le commerce avec les pays de la région du Pacifique, tels que le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud, le Sud-Est asiatique, la Chine et l'URSS orientale. J'espère qu'il ne s'agit pas simplement d'un autre discours électoral.

Tous ceux qui s'intéressent à la productivité et à l'essor du Canada doivent se préoccuper de la capacité de nos provinces de fournir les services publics indispensables. Si nous voulons lutter contre la pauvreté au Canada et chercher à atteindre un taux satisfaisant d'expansion, les provinces ne doivent-elles pas pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités? Je ne parle pas des droits des provinces, mais de leurs responsabilités. Ce point est essentiel à l'expansion du pays, à l'instruction des gens, à la rénovation urbaine et à l'aménagement des réseaux routiers, et cela non seulement à l'échelon local, car un échec dans ces domaines aurait des répercussions nationales.

Je n'ai pas besoin d'exposer toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral devrait s'intéresser à ces questions. En réalité, les prix montent plus vite que les revenus. Les constatations de la commission

sur la fiscalité l'ont confirmé. Presque toutes les provinces ont dû relever leurs impôts l'an dernier et, malgré cela, elles ont eu des déficits considérables. J'ai l'impression que le gouvernement actuel a l'intention de s'en tenir à son attitude actuelle et de laisser les provinces se débrouiller toutes seules. Toutefois, cela ne suffit pas. Le gouvernement fédéral doit cesser de s'en prendre aux provinces, car c'est le contribuable qui en souffre. La situation devient rapidement intolérable. Aujourd'hui, une part de plus en plus grande de notre revenu va en impôts. Pourtant, les impôts fédéral, provincial et municipal ont augmenté l'an dernier. L'augmentation moyenne de la taxe foncière pour l'ensemble du pays a passé de 8 à 12 p. 100 ces dernières années et elle sera au moins aussi élevée cette année.

Nous devons nous demander quand cette escalade prendra fin. La meilleure façon est de commencer par discuter et par se mettre d'accord sur les priorités. Les provinces désirent discuter, mais le gouvernement ne semble pas disposé à engager le dialogue. Il existe actuellement un manque de coordination dans le pays. La coordination nécessite une coopération active. Les provinces ont demandé à rencontrer le premier ministre pour discuter avec lui de la réforme fiscale: elles se sont heurtées à un mur.

Le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas discuter avec elles de ce sujet. A cet égard, l'attitude du gouvernement envers les provinces en ce qui concerne l'assurance soins médicaux, par exemple, est non seulement froide mais elle frise l'irresponsabilité. Je pense que toutes les provinces veulent instituer un programme d'assurance soins médicaux, mais la plupart d'entre elles sont préoccupées par ses conséquences financières et l'effet qu'il pourrait avoir sur d'autres programmes de première urgence. Sans aucun doute, les pressions exercées en vue de l'adhésion au programme fédéral se font de plus en plus fortes, car les contribuables d'un bout à l'autre du Canada paient leur part des dépenses du programme dans les provinces où il est en vigueur. Ici encore, les provinces se sont unies pour demander au gouvernement fédéral d'en discuter et ont essuyé un refus. La référence faite aux priorités dans le discours du trône semble vraiment dérisoire.

Et voilà que le gouvernement a eu le cynisme de vouloir lancer une étude provinciale-fédérale des programmes conjoints, comme l'a annoncé récemment le premier ministre. Ces problèmes ne préoccupent pas seulement les provinces, mais le cabinet aussi. Voici ce que le ministre des Postes (M. Kierans) aurait dit, d'après le *Globe and Mail* du 16 janvier:

> Si nous persistons à aller de l'avant, la tension que nous ferons subir à l'économie entraînera—non pas par elle-même, mais en association avec les mesures que nous devrons prendre, si toutefois elles voient le jour, pour régler le problème du logement et d'autres problèmes—entraînera, dis-je, de telles pressions sur notre économie que nous serons contraints à une dévaluation dans une année ou deux tout au plus.

[L'hon. M. Stanfield.]

Voilà ce que l'actuel ministre des Postes a dit en janvier. Il a ajouté, à Halifax, que les impôts supplémentaires qu'exigerait l'assurance frais médicaux nuiraient à nos exportations. Et à Toronto, il a dit:

> Je désire l'assurance frais médicaux, et ardemment, mais pas au prix d'une crise financière.

En outre, le nouveau ministre des Pêcheries (M. Davis) a recommandé l'ajournement de l'assurance frais médicaux jusqu'à ce qu'elle puisse être financée sans hausse d'impôts, et ce programme, selon lui, ne devrait pas entrer en vigueur avant que les deux tiers des provinces et les deux tiers de leur population soient prêts à y participer. Nul autre que le premier ministre suppléant, le ministre des Transports (M. Hellyer), a recommandé, d'après le *Citizen* d'Ottawa du 15 janvier, de réexaminer l'assurance frais médicaux. Et voici ce qu'on lit dans la *Gazette* de Montréal du 12 janvier:

> La politique du gouvernement quant à l'assurance frais médicaux est «un peu incohérente». La preuve en est que le gouvernement fait d'une part des appels à la modération et encourage de l'autre des dépenses considérables. M. Hellyer a déclaré que s'il est élu au congrès qui se tiendra du 4 au 6 avril, il procédera à une réévaluation complète du projet d'assurance frais médicaux.

A la lumière de ces opinions émanant de ministres et des embarras évidents que connaissent les provinces à cause de la hausse des impôts, je demande pourquoi le gouvernement du Canada refuse de se réunir avec les provinces pour examiner les problèmes financiers suscités par ce programme. Ce genre de chantage politique est-il compatible avec la «société juste»? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons déclaré que nous accepterions de rencontrer les provinces pour discuter de cette question. Voilà une attitude évidemment juste. Nombreux sont les membres de l'actuel cabinet qui sont de cet avis, et ils l'ont déclaré librement lorsqu'ils se sont sentis libres de se prononcer.

• (4.10 p.m.)

La preuve la plus flagrante de l'insouciance et de l'indifférence manifestées dans le discours du trône à l'égard des pauvres gens du Canada, c'est qu'il y a évidemment beaucoup de place pour les pauvres dans la société juste envisagée par le gouvernement. Dans le discours du trône, on nous a prêché sur les difficultés, les complexités et le temps nécessaire pour remédier à la pauvreté. Personne n'ignore cela. Nous n'avions pas besoin d'un sermon à ce sujet. Ce qu'il nous fallait, monsieur l'Orateur, pour attaquer ce problème,

c'était qu'on nous lance un défi à nous et aux Canadiens. C'était d'action que nous avions besoin. Certes, tout programme sérieux contre la pauvreté est complexe et réclame du temps. C'est pourquoi il est nécessaire de commencer dès maintenant. Or, d'après ce qu'on peut inférer du discours du trône, même le début du programme antipauvreté n'est pas pour demain.

Il y a longtemps que je ressens l'étendue de la pauvreté au Canada comme une honte nationale. Je l'ai déclaré ici: j'ai voué mon parti, à partir de maintenant, à la lutte contre cette pauvreté. Nous savons que c'est difficile. Nous n'ignorons pas que cela prendra du temps. Nous avons présenté des propositions qui ont été quelque peu déformées et on a parlé d'irresponsabilité. Les membres du Conseil économique du Canada ne sont pas des irresponsables, monsieur l'Orateur, et ils ont appuyé sans restriction la position que j'ai adoptée. Considérez les noms de ces membres: vous y trouverez ceux de quelques-uns des Canadiens les plus chargés de responsabilités. Ils trouvent que la pauvreté est une honte, qu'elle est très répandue. Ils trouvent que les programmes actuels sont inadéquats et qu'ils prennent fréquemment les gens au piège de leur propre pauvreté, car ils entraînent parfois un impôt de 100 p. 100 sur le fruit de tout travail. Le Conseil économique juge indispensable d'aborder la question d'une manière neuve et hardie, qu'il s'agissse de l'étendue du problème ou des remèdes à y apporter. Il suggère qu'on examine les propositions comme celle de l'impôt sur le revenu négatif qui est à l'étude en ce moment aux États-Unis, parce qu'il pourrait peut-être contribuer à libérer les gens de l'assistance pour les réintégrer dans le courant général de la société. Avant tout, le Conseil économique du Canada insiste, comme nous l'avons fait, sur l'urgence de rencontrer les provinces et de songer à se mettre à l'œuvre.

On peut se demander combien coûtera pareille initiative. Voyons d'abord ce qu'on dépense aujourd'hui, le coût en argent des programmes actuels et le coût caché de la pauvreté, de la souffrance et de la frustration; voyons aussi combien le taux de croissance et notre productivité en souffrent. J'estime, monsieur l'Orateur, que tout pays qui veut utiliser sagement ses ressources humaines doit prendre des mesures constructives pour lutter contre la pauvreté. Il faut financer ce programme grâce à la croissance économique, mais il faut dresser des plans tout de suite. Le Conseil économique du Canada a lancé un défi au premier ministre, au gouvernement. Moi aussi je lance un défi au gouvernement.

Quant au discours du trône, ce n'est pas un programme mais un sermon, un effort pour nous faire croire que le nouveau ministère du Développement régional représente une mesure pour lutter contre la pauvreté. Le gouvernement du Canada a fait exactement ce que le Conseil économique nous a suppliés de ne pas faire, c'est-à-dire de confondre le problème de la disparité économique et celui de la pauvreté qui existe partout au pays, même dans nos villes les plus prospères.

A la lumière du rapport du Conseil économique, le discours du trône est un échec et dénote une grande incompréhension. C'est le même gouvernement qui a aboli récemment le programme des travaux d'hiver. Bien sûr que ce programme donnait lieu à des abus. Bien entendu, des réformes s'imposaient, mais on a commis une erreur en l'abolissant. Nous verrons combien cette erreur est grave quand nous aurons les chiffres du chômage cet hiver. On ne souffrira peut-être pas beaucoup dans cette confortable chambre verte, mais les souffrances seront grandes partout au Canada.

La décision d'abolir les travaux d'hiver est une erreur d'abord parce qu'elle est venue à un bien mauvais moment; c'est une erreur aussi au point de vue des provinces et des municipalités qui participaient au programme, puisqu'on n'a pas procédé à des consultations et qu'on n'a pas songé sérieusement aux conséquences. Elle était mauvaise également à cause de la fausse raison alléguée par le premier ministre à l'appui de sa décision. Les programmes de la main-d'œuvre sont inaccessibles à un grand nombre qui auraient bénéficié du programme cet hiver. Comme l'a signalé le *Star* de Toronto, il s'agit de savoir si le gouvernement fédéral a quelque chose de mieux pour le remplacer. S'il n'en a pas, il y aura des souffrances inutiles cet hiver au Canada et, bien entendu, un autre fardeau sera imposé aux municipalités.

J'ai parlé des disparités régionales et j'aurai sans doute l'occasion de revenir là-dessus, lors de la présentation du projet de loi visant à créer le nouveau ministère. Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à signaler ceci au premier ministre: il a suscité, il y a quelques mois, de vifs espoirs au sujet de l'élimination des disparités régionales et je tiens à lui faire savoir que nous allons voir à ce que ces espoirs ne soient pas déçus. Qu'est-il advenu du plan Marshall dont il était question au sujet des provinces atlantiques? La seule chose dont on ait entendu parler jusqu'à présent consiste à savoir si la construction de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard doit être différée. Le discours du trône a virtuellement passé sous silence toutes les recommandations du Conseil économique du Canada au sujet des disparités économiques. On n'y fait aucunement mention des problèmes du transport et, d'après les conclusions du Conseil économique du Canada, les politiques du gouverne-

ment fédéral, dans le passé, ont été vraisemblablement aussi nuisibles qu'utiles lorsqu'il s'est agi d'enrayer les disparités économiques.

Le discours du trône ne fait aucun cas du degré de coordination de politiques que recommande le Conseil économique du Canada. Nous allons obliger le gouvernement à tenir ses engagements. Tant que le gouvernement du Canada, je tiens à le dire, continuera à appliquer une politique d'arrêt-marche, lancement de l'économie pour se retrouver en face d'une inflation excessive, resserrement ici, ralentissement là, entravant ainsi l'essor que pourraient prendre les régions désavantagées sur le plan économique; tant que le gouvernement n'appliquera pas de meilleurs programmes pour combattre l'inflation, il n'y aura pas d'arrêt rapide, ni même d'amélioration sensible, dans les disparités économiques régionales.

Maintenant, monsieur l'Orateur, nous en arrivons au problème de l'habitation, problème relié à la pauvreté mais qui est beaucoup plus vaste. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur l'échec de la politique du gouvernement ces dernières années dans le domaine de l'habitation. Chacun sait quelles épreuves ont endurées des milliers de familles par suite de la hausse rapide des loyers. Même la ville d'Ottawa a demandé à la province d'Ontario l'autorisation de régir les loyers. Cet état de choses est directement attribuable aux conditions économiques du pays.

De l'avis du Conseil économique du Canada, il fallait assurer, en moyenne, 190,000 nouveaux logements par année de 1966 à 1970. Pour atteindre cet objectif, il nous faudra plus de 221,000 logements par année en 1969 et en 1970. Il est toujours permis d'espérer, bien entendu, mais compte tenu des réalisations du gouvernement actuel ces dernières années, nos espoirs sont plutôt minces. Le ministre des Transports (M. Hellyer) met son groupe d'étude en branle. Encore une fois, j'espère que cela réussira. Je délègue un représentant, chargé de me tenir au courant des événements et d'aider dans toute la mesure possible à l'élaboration d'une politique ministérielle. Le gouvernement semble avoir besoin d'aide. Quand on a demandé au ministre des Transports s'il croyait que le groupe d'étude mettrait à jour des faits nouveaux, il a répondu qu'il le supposait vaguement ou qu'il en avait, si vous voulez, l'intuition. Je plains les habitants d'un pays qui doivent se fier aux vagues suppositions du ministre des Transports.

● (4.20 p.m.)

On s'interroge sur cette équipe d'experts, alors que la Société centrale d'hypothèques et de logement va subventionner une autre initiative plus prometteuse, la conférence parrainée par le Conseil canadien du bien-être, le mois prochain, à Toronto. Des représentants de l'opposition officielle y assisteront également. L'existence de cette équipe d'experts du ministre des Transports, est temporaire. Nous avons proposé la création d'une équipe permanente, qui compterait des représentants des provinces et des municipalités, capables de faire la part des besoins, des problèmes et des possibilités des diverses régions, mais notre proposition a été écartée. L'expérience des colloques régionaux antérieurs, parrainés par l'ancien ministre, n'est pas très encourageante; cela, nous le savons.

Nous avons ensuite, évidemment, les taux d'intérêt phénoménaux d'il y a quelques mois; des milliers de Canadiens, pris au piège, devront payer des intérêts astronomiques pendant des années, à cause des erreurs de jugement du gouvernement libéral à Ottawa. (*Applaudissements*)

Quand, au cours de ma campagne électorale, j'ai formulé une très modeste proposition, afin d'alléger un peu le fardeau des petites gens, pris au piège par la folie du gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a répondu que mon idée troublerait la haute finance. Si c'est sur des fondements semblables qu'il asseoit sa politique, quoi d'étonnant que son attitude envers la Tchécoslovaquie et le Nigéria soit si déshumanisée, si insensible. Je regrette qu'il ne soit pas ici en ce moment.

M. Woolliams: Et peu raisonnable.

L'hon. M. Stanfield: En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, les propos tenus la semaine dernière par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) semblent bien résumer l'attitude du gouvernement. Il a admis qu'il y avait une semaine seulement—le 6 septembre sauf erreur—qu'il avait recommandé aux fonctionnaires de l'Immigration en Europe d'aider les réfugiés tchèques.

M. Muir (Cape-Breton-The Sydneys): Il cherche encore à comprendre ce qui s'est passé à Inverness.

L'hon. M. Stanfield: Il y avait longtemps que la Russie avait envahi la Tchécoslovaquie quand le ministre a agi. Cela indique assez bien avec quel détachement le gouvernement envisage les problèmes des réfugiés tchécoslovaques. J'estime, monsieur l'Orateur, que les Canadiens ne sont pas fiers de la façon dont leur gouvernement s'est conduit dans cette affaire ni du peu d'empressement qu'il a montré à soulager la famine et la misère au Nigéria. Loin de donner l'impression aux Canadiens que nous faisons tout notre possible pour pallier à cette grande tragédie, ce génocide peut-être, la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures aux questions

qui lui ont été posées vendredi dernier à la Chambre des communes confirmait simplement l'opinion, généralement répandue parmi les Canadiens, que le gouvernement n'a pas fait et n'entend pas faire grand-chose devant cette terrible tragédie.

Le ministre a déclaré que l'Organisation pour l'unité africaine devrait prendre l'initiative d'un appel aux Nations Unies; c'est là une idée absurde, le piètre alibi d'un piètre gouvernement. Des milliers de membres du Commonwealth meurent chaque jour. Les pays de l'OUA ne sont pas pressés de soumettre la question aux Nations Unies. Selon eux, ce serait sans doute admettre l'inefficacité de leur organisation.

L'OUA a repris vendredi ses séances. La guerre au Biafra était le sixième sujet de discussion prévu au programme. Quatre pays africains semblent désireux de discuter la question. De toute manière, comment un ministre canadien peut-il prétendre que la question du Biafra est rigoureusement une affaire africaine, alors que la Grande-Bretagne et l'URSS y sont si sérieusement impliquées? Déclarer, comme l'a fait le ministre, qu'aucun gouvernement ne s'emploie plus activement à exercer des pressions en vue d'un règlement de la situation ou n'est plus généreux dans ses secours, c'est une esquive bureaucratique typique. Il ne faut assurément pas juger l'action du Canada d'après celle d'autres pays, mais d'après l'efficacité de nos initiatives.

Il paraît qu'environ 6,000 femmes et enfants y meurent chaque jour. Ce ne sont pas des comparaisons qui pourront les sauver. J'affirme que le Canada doit montrer le chemin à suivre. Il doit indiquer la voie puisque d'autres ne l'ont pas fait ou en ont été incapables. La Grande-Bretagne, l'URSS, la France et les États-Unis ont engagé leurs intérêts ou ne peuvent agir. Nous autres, Canadiens, avons une responsabilité particulière. Le Commonwealth existe toujours, quoi qu'en pensent certains, et ces gens sont frères au sein du Commonwealth. Que le gouvernement canadien prenne enfin position, qu'il cesse d'esquiver ses responsabilités. Qu'il se mette à l'œuvre. Le peuple canadien accordera un appui total au gouvernement, même si celui-ci aura attendu la onzième heure pour se mettre en branle. L'attitude détachée du gouvernement a blessé les Canadiens et elle fera croire au monde qu'ils sont coupables d'indifférence.

Nous discuterons de bien d'autres sujets plus tard, de questions relatives à l'OTAN, au NORAD et à l'ensemble de la politique étrangère. Il est donc facile de voir pourquoi nous de ce côté-ci de la Chambre désirions que le Parlement se réunisse plus tôt. Nous voulions nous mettre au travail et amener le gouvernement à s'occuper de l'arriéré du programme législatif. Nous voulions secouer le gouvernement de son insouciance, l'aiguillonner et le mettre en marche.

Il faut être réaliste lorsqu'on juge un gouvernement. Il serait insensé de ma part ou de la part de quiconque de reprocher au premier ministre (M. Trudeau) ou à ses collègues de n'avoir pu régler en cinq mois tous les problèmes du pays, dont un bon nombre traînent depuis longtemps. Je peux être généreux au point de ne pas insister sur l'héritage d'échec qu'a laissé au pays un gouvernement antérieur et différent dont 16 des ministres actuels faisaient partie, sept depuis 1963.

Toutefois, je tiens à dire que les faiblesses actuelles et futures du gouvernement ne peuvent être attribuées à l'inexpérience. Après les élections générales, les Canadiens espéraient que le gouvernement réaliserait les espérances qu'il avait suscitées et aborderait certains problèmes, trop longtemps négligés. Le discours du trône ne déçoit pas seulement ces grandes espérances, ce qui serait déjà très pénible d'ailleurs. Il montre que le gouvernement se dérobe à ses responsabilités, qui est d'aborder des problèmes qui ne peuvent attendre et qui ne sont pas purement théoriques.

Comme il s'agit du premier discours du trône d'une législature de quatre ans, on prétend, en guise d'excuse, que le gouvernement doit concentrer ses efforts sur les vieilles promesses et ne rien proposer de nouveau. Cela sonne bien creux. Le gouvernement n'est pas assez ignorant des problèmes réels du pays pour s'imaginer que les seules choses en souffrance soient celles qu'énumèrent les registres du Parlement. S'il pense qu'il y a encombrement ici, qu'il songe à celui des affaires du pays.

Le discours du trône a pour effet d'engager le Parlement, pendant au moins une autre session, à s'occuper des priorités de l'ancien gouvernement, priorités peu satisfaisantes à l'époque, et auxquelles nous aurions bien tort de nous attarder aujourd'hui. Ce serait comme si feu le président Kennedy avait choisi d'annoncer dans son discours d'inauguration que M. Harry Truman avait laissé quelques tâches inachevées et qu'il en avait dressé la liste. Le président Kennedy ne l'a pas fait parce que son gouvernement était vraiment engagé et qu'il se laissait guider par le cœur autant que par la tête.

• (4.30 p.m.)

Partout autour de nous se multiplient les frustrations, le mécontentement, l'opposition et des protestations qui ont souvent dégénéré en violence: on s'en prend à une société qui n'a pas réussi à éliminer la pauvreté, à surmonter les préjugés et la discrimination, à

trouver moyen de faire régner la paix au lieu des conflits et de la guerre.

Le gouvernement croit-il réellement que le temps joue pour lui, qu'il peut disposer machinalement et méthodiquement du programme législatif de la dernière législature, et que le Canada sera exempt des forces d'opposition et de défi qui ont surgi partout ailleurs dans le monde? Il ne saurait y compter. Ces forces sont nées de la désillusion et de la frustration, et désillusion et frustration bientôt s'installeront dans notre pays si le gouvernement ne s'applique pas à répondre à l'attente qu'il a fait naître.

La lacune la plus grave du discours du trône, c'est tout simplement l'absence d'engagement. Ce n'est pas seulement un document aride; c'est un texte presque dépourvu de résonances humaines. À la lecture du discours du trône, un étranger pourrait conclure que nous avons très peu de problèmes, que rien ne nous passionne, et qu'ici l'occupation la plus sérieuse est d'entendre des conférences sur la nature de la justice. L'humanité aspirait à une société juste bien avant que le gouvernement découvre sa mission, et elle aura toujours soif de justice bien après que ce gouvernement sera disparu et oublié. Mais nous n'en hâterons pas l'avènement si nous déprécions le but de la justice en en faisant une vaine promesse ou un slogan abstrait. (*Applaudissements*) Ce n'est pas un gouvernement qui édifie des projets mais fait fi du peuple qui pourra faire avancer la cause de la justice, ni un gouvernement qui, aux prises avec les problèmes pressants de la pauvreté et du chômage, d'une lente croissance et de graves contraintes, préfère s'en tenir à des considérations d'ordre juridique et aux priorités périmées du passé.

Le gouvernement nous avertit, d'un ton doucereux, qu'il n'y a pas de solutions simples. Les membres de l'opposition le savent fort bien. Ce ne sont pas les membres de notre parti qui ont cherché à donner l'illusion de solutions simples. Mais s'il n'est pas de simples solutions, il en est du moins de possibles. S'il est impossible d'en trouver sur-le-champ, comme c'est souvent le cas, du moins peut-on en amorcer. Mais rien dans le discours du trône ne montre ce départ.

Il est bien assez malheureux que le premier discours du trône ne dise rien des projets du gouvernement pour surmonter les problèmes urgents et immédiats du pays. Pis encore, nous ignorons toujours l'orientation générale du gouvernement actuel. Les Canadiens ne connaissent pas les projets du gouvernement pour le pays. Les ministres avaient l'occasion d'exposer leurs programmes pour le Canada durant la campagne électorale—et ils ont préféré se taire. Ils en avaient l'obligation dans le discours du trône—et de nouveau, ils y ont renoncé. On a donc raison de conclure qu'ils n'ont aucun projet, qu'ils n'ont pris aucun engagement, qu'ils ne sont tout simplement pas prêts à donner la direction dont notre pays a besoin et qu'il souhaite.

[L'hon. M. Stanfield.]

Nous abordons une nouvelle législature et ce qui pourrait être encore une nouvelle ère au Canada. Les fêtes de l'an dernier ont apporté à notre pays un renouveau et la conscience de ses possibilités. On sentait partout que le Canada pouvait se transformer en un pays dynamique et de première grandeur. Nous savions tous que ce ne serait pas facile, mais nous savions aussi que le destin nous avait comblés. Nous sommes un peuple unique au monde, suffisamment doté de richesses et d'avantages pour réaliser la promesse de l'égalité et assez riche en valeurs culturelles et intellectuelles pour offrir un noble exemple à l'univers. On avait le sentiment que l'heure de notre pays était venue. C'est dans cet esprit que nous avons abordé les élections d'où est issue la législature actuelle. Au cours de la campagne, j'ai souvent exhorté les Canadiens à élire un gouvernement digne de notre pays.

Que de nombreux Canadiens aient cru avoir élu un tel gouvernement est un hommage personnel à l'endroit du premier ministre. Il est désolant que la déception soit aussi rapide et aussi pénible. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Peace-River, l'amendement suivant à l'Adresse:

> Mais nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence aient refusé de reconnaître les problèmes actuels et pressants, d'ordre économique et social, auxquels le Canada fait face et n'aient pas fourni au Parlement une liste des besoins prioritaires en vue de définir et de mettre en œuvre le concept de la «juste société».

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à rendre hommage à mon illustre prédécesseur, le très honorable Lester B. Pearson. S'il s'était contenté de prendre une retraite bien méritée, j'aurais voulu dire quelques mots des longues années de service qu'il a consacrées à la collectivité internationale, à son pays et à la Chambre, et des nombreuses réalisations que l'histoire associera à son nom. Mais il mérite encore bien davantage notre respect et notre gratitude en continuant à servir l'humanité sur un plan véritablement mondial. Tous ceux d'entre nous qui ont connu M. Pearson et ont travaillé avec lui savent combien il s'intéresse de près à ce qui est peut-être la question la plus importante de notre époque—la division du monde en pays riches et en pays pauvres. Nous pouvons partager la joie évidente qu'il éprouve d'avoir trouvé

moyen, comme chef d'un groupe d'étude spécial de la Banque mondiale, de nous renseigner davantage sur ce problème et de nous aider à y trouver des solutions pratiques. Vous voudrez tous, j'en suis sûr, vous joindre à moi pour exprimer notre admiration à cet éminent Canadien, de stature mondiale, et pour lui souhaiter plein succès dans sa tâche difficile.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours de ceux qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai été très impressionné par ces deux jeunes candidats lorsque, pendant la campagne électorale du printemps dernier, j'ai pris la parole dans leurs circonscriptions respectives.

Leurs discours de vendredi dernier ont exprimé avec clarté et avec logique leur intérêt, je dirais même leur dévotion à la chose publique, en général, et aux droits des minorités en particulier, ont confirmé mon opinion qu'ils deviendraient des députés remarquables dans cette enceinte.

Je veux également souhaiter la bienvenue à tous les députés qui ont été élus pour la première fois et à ceux qui ont été réélus.

Quand je regarde autour de moi, cet après-midi, j'ai l'impression que les députés constituent un Parlement d'un calibre extraordinaire. On m'a signalé que l'âge moyen des députés était moins élevé que celui des législatures précédentes, mais cela ne veut pas dire que ceux qui, dans certains cas, ont remplacé des députés plus âgés manquent d'expérience ou de maturité. Au contraire, monsieur l'Orateur, beaucoup de nos nouveaux députés ont déjà eu des carrières pleines de succès dans d'autres domaines et sont capables d'apporter une contribution immédiate au savoir et au jugement dont toute bonne législation dépend.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) s'est dit un peu surpris et déçu par le discours du trône. Il a dit que c'était une faillite. Le contraire nous eût étonnés, monsieur l'Orateur.

A mon avis, si le discours avait été dicté par le Saint-Esprit lui-même au Gouverneur général, le chef de l'opposition aurait cru nécessaire de proposer une motion de défiance à la Chambre. (*Applaudissements*) Je dois dire, par conséquent, que son opinion ne m'a pas trop bouleversé. Je ne m'attendais pas à ce qu'il aime le discours, mais je ne m'attendais pas, non plus, à ce qu'il soit surpris et qualifie ce discours de «faillite».

Tout au cours du printemps dernier, il a dit aux Canadiens que s'ils élisaient notre gouvernement, ce serait un désastre à tous les points de vue. Lorsque le nouveau cabinet a été formé, au début de l'été, il a répété que c'était un désastre monumental. Il ne devrait donc pas s'étonner du fait que ce discours ne répond pas à son attente.

Quelques aspects de ce discours ont cependant retenu son attention et j'en parlerai tout à l'heure. Toutefois, il y en a un au sujet duquel je n'ai pas senti le besoin de parler jusqu'à présent et dont le Gouverneur général n'a pas fait état dans son discours, soit la question de la monarchie.

Je me contente de dire, monsieur l'Orateur, que nous ne sommes pas de ceux qui sentent la nécessité de protester à tout moment de leur loyauté à ce sujet.

Je pense qu'il incombe à l'opposition de s'opposer, mais je suis d'avis qu'on a peut-être légèrement exagéré en qualifiant le discours du trône de faillite.

Cela ne m'étonnerait pas non plus que le leader suppléant du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) sente le besoin de proposer un sous-amendement pour en déplorer les lacunes. Mais ce qui importe, monsieur le président, c'est ce que nous allons faire en cette enceinte, bref, ce que tous les députés vont faire pour contribuer à l'élaboration d'une législation d'avant-garde qui réponde aux problèmes, et c'est un peu de ce sujet dont je voudrais traiter cet après-midi.

• (4.40 p.m.)

[*Traduction*]

Au cours de la présente législature, nous serons appelés à discuter bien des questions importantes. Mais, sûrement, les questions essentielles que nous devrions nous poser au début de cette première session sont celles-ci: Dans quelle sorte de pays voulons-nous vivre? Quelle orientation faut-il prendre pour construire ce pays?

Une partie de la réponse à ces questions est très claire d'après notre expérience des élections. Il est évident que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays se préoccupent plus que jamais de l'avenir de leur pays et du genre de vie qu'il réserve à l'individu. Cet avenir inspire aux Canadiens de l'enthousiasme, une grande confiance, plus que n'en a jamais montré l'opposition ou que n'a réussi à en témoigner le chef de l'opposition (M. Stanfield) dans son discours cet après-midi.

Les Canadiens veulent vivre dans un pays où le niveau de vie croît sans cesse et est équitablement réparti entre les régions et les individus. Ils veulent un régime de sécurité sociale qui couvre les risques et les aléas de

la vie moderne et garantisse des normes minimales de santé et de bien-être à chaque citoyen. Ils veulent un pays à l'avant-garde du progrès scientifique et technique et doté d'installations suffisantes pour l'éducation et la recherche. Ils veulent une société qui n'a pas perdu de vue les valeurs spirituelles de l'homme, sa soif inextinguible de beauté, des joies de l'esprit et du corps, de camaraderie et de solitude. Bref, ils fondent de très grandes espérances.

Le phénomène des espérances toujours croissantes se retrouve dans toutes les parties du monde, à mesure que s'améliorent l'éducation et les communications et que les inégalités entre les régions et les pays deviennent de plus en plus évidentes. Au Canada, cette disparité est accentuée à cause de notre proximité du pays le plus prospère du monde et de notre conscience de plus en plus vive de l'énorme potentiel de nos ressources naturelles et humaines.

Que le gouvernement d'un pays soit incité à l'action par les grands espoirs que les citoyens fondent sur lui, c'est certes souhaitable, mais les chefs politiques ne seraient guère sérieux s'ils négligeaient de préciser les objectifs réalisables dans l'immédiat. Une des entraves manifestes à l'action du gouvernement, c'est la disponibilité des ressources, pas uniquement les ressources financières, mais celles de l'intelligence, du milieu et du temps.

En mobilisant ses ressources financières, le gouvernement doit aligner ses politiques et ses actes sur les exigences générales de l'économie canadienne. Il ne peut, par exemple, passer outre à notre besoin pressant d'accumulation de capitaux et d'investissements.

La population du Canada étant relativement jeune, des capitaux considérables doivent être affectés au logement, aux institutions d'enseignement et de formation, et à la création de nouveaux emplois. Nos industries de ressources nationales qui doivent prendre beaucoup d'ampleur afin de produire à meilleur compte, et nos services de transport et de communications, qui ont un si grand rôle à jouer dans le développement de notre pays, nécessitent beaucoup de capitaux.

Notre politique fiscale et notre politique d'emprunt doivent toutes deux tenir compte de ces nécessités. Nous serions les propres artisans de notre ruine si le taux de la fiscalité ou son incidence devait freiner la croissance de l'économie; ou si le montant des emprunts du gouvernement devait absorber une part disproportionnée du capital disponible et exercer des pressions inflationnistes sur les taux d'intérêt. Tous ces facteurs imposent des limites rigoureuses au volume des recettes gouvernementales.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Même si le gouvernement ne lançait pas de nouveaux programmes, le coût de certains programmes existants augmentera plus rapidement que ne s'accroîtra, selon les prévisions les plus raisonnables, le rythme d'expansion de notre économie et des recettes de l'État. C'est ainsi, par exemple, qu'aux termes des arrangements fédéraux-provinciaux existants dans le domaine des services de santé, des programmes de bien-être et de l'enseignement post-secondaire, sur lesquels le gouvernement fédéral n'a que peu ou pas de contrôle, ces services exigeront des demandes de fonds toujours plus grandes au Trésor fédéral. On se rendra compte de l'importance du problème en songeant que le coût de ces activités supporté conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, et dont le montant actuel est de 3.5 milliards de dollars environ, pourrait plus que doubler dans les quatre prochaines années.

Quant aux nouveaux programmes et aux dépenses il ne suffit pas qu'ils soient souhaitables en eux-mêmes. Ils doivent être justifiés par rapport à toutes les autres exigences auxquelles doit satisfaire concurremment le rendement limité de nos ressources. Par exemple, la nécessité indéniable d'investissements publics dans le domaine de la recherche scientifique ne peut pas être envisagée abstraction faite des coûts croissants du bien-être social.

Voilà pourquoi il incombe constamment au gouvernement de choisir, d'élaborer et d'établir des priorités. Plus la population réclame des services de ses gouvernements, plus cette tâche devient complexe. Des choix valides peuvent uniquement être fondés sur une connaissance approfondie des choix et sur une estimation des coûts et des bénéfices comparatifs qui en découlent. Voilà pourquoi nous attachons une importance particulière à l'établissement d'un institut de recherche pour aider le gouvernement dans sa planification à long terme, institut qui serait analogue à ceux qui existent déjà dans d'autres pays.

L'organisme dirigerait la recherche fondamentale à la fois pour le gouvernement fédéral et pour les gouvernements provinciaux désireux d'y recourir. Tout en étant partiellement financé à l'origine par les fonds publics, l'organisme demeurerait indépendant et autonome. Il collaborerait étroitement avec le centre international d'expansion qu'on projette de créer et constituerait certes une importante réserve de données et de renseignements facilement accessible aux universités de tout le pays.

• (4.50 p.m.)

Nous avons constitué au sein du Cabinet un comité des priorités et de l'orientation, chargé de répartir selon l'urgence nos ressources

actuelles et latentes. Il demeure impossible d'équilibrer définitivement besoins et ressources, mais, dans la conjoncture des besoins concurrentiels et de la progression rapide des frais, nous devons exercer une extrême prudence dans le lancement de nouveaux programmes ou dans l'expansion des programmes actuels. Nous devons suspendre tous les programmes déjà remplacés par des initiatives plus fécondes, et différer tout programme qui n'est pas immédiatement essentiel.

Au cours des dernières semaines, nous avons manifesté notre résolution d'appliquer ce programme par nos décisions concernant le programme des travaux d'hiver, par le coup d'arrêt donné à l'expansion de la fonction publique et par les autres réductions dans les dépenses. Nous avons également établi des principes directeurs très explicites pour la préparation du budget de 1969-1970 et nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour freiner nos dépenses.

Il existe un autre obstacle inévitable à la capacité du gouvernement de satisfaire les exigences de nombreux citoyens: c'est le caractère fédéral de notre état. Si l'on veut que le fédéralisme fonctionne, chaque palier du gouvernement doit se limiter aux problèmes que lui assigne la constitution. Il arrive ainsi parfois que, lorsque des citoyens soumettent au gouvernement fédéral de graves problèmes sociaux et même des injustices, nous trouvons que le remède immédiat relève du gouvernement provincial. En pareil cas, quelle que soit notre opinion sur le problème, nous ne pouvons que conseiller aux intéressés d'adresser leur plainte au gouvernement de leur province.

[*Français*]

Certes, il existe des problèmes complexes dont les multiples aspects ne relèvent pas d'une juridiction exclusive et qui ne peuvent être résolus que par la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je pense, monsieur le président, que c'était un peu la mode, depuis quelques années, de regarder avec un peu d'ironie cette expression de fédéralisme coopératif, mais il est indéniable que si un gouvernement à système fédératif doit fonctionner, cette sorte de coopération est non seulement utile mais absolument indispensable. Je veux rassurer le chef de l'opposition, qui semblait indiquer que j'avais refusé de discuter avec les provinces un certain nombre de problèmes touchant à la question des coûts et à la question des programmes à frais partagés. Au fait, je veux lui rappeler que j'ai dit, encore cet après-midi, en réponse à une question posée juste avant qu'il prenne la parole, qu'il y avait déjà eu, depuis fort longtemps, et il y a à peine quinze jours, des rencontres entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, précisément afin de préparer une conférence fédérale-provinciale au cours de laquelle nous discuterions de l'ensemble de ces problèmes, de ces programmes à frais partagés, à condition, évidemment, que les provinces elles-mêmes veuillent les mettre à l'agenda.

Par conséquent, qu'il se rassure. Nous croyons à la coopération entre les provinces et le gouvernement fédéral; nous croyons que beaucoup de ces questions ne peuvent être réglées qu'à la suite de négociations qui peuvent se prolonger. Mais nous sommes optimistes.

Je veux rassurer le chef de l'opposition en lui disant que j'ai écrit également à tous les premiers ministres provinciaux, au cours de l'été, pour leur parler des rencontres au niveau des fonctionnaires, en préparation de la conférence fédérale-provinciale au niveau des gouvernements. De plus, je les ai invités encore récemment, par correspondance, à trouver une date—au mois de novembre ou décembre—dans le dessein de continuer cette conférence fédérale-provinciale sur les questions constitutionnelles à laquelle nous attachons tous la plus haute importance.

[*Traduction*]

Ces réserves faites, j'aimerais mentionner certains des problèmes les plus urgents dont le gouvernement et le Parlement devront s'occuper au cours des quelques prochaines années.

La première responsabilité du gouvernement fédéral, c'est de représenter le peuple canadien dans les affaires internationales.

Si l'univers voulait quelque preuve de l'impossibilité de prédire exactement les événements internationaux, il l'a certainement eue à la fin d'août, lorsque plusieurs pays signataires du pacte de Varsovie ont envahi l'un des leurs, la Tchécoslovaquie. Et si les Canadiens voulaient une preuve qu'il existe des obstacles très réels à une véritable liberté d'action sur la scène internationale, le même incident lui en a fourni une.

Au Canada, nous ne poussons pas l'immaturité jusqu'à croire que nous pouvons être effectivement les seuls maîtres de notre destinée, dans un monde en évolution et rempli de défis. Nous savons qu'une complète liberté d'action n'appartient même pas aux grandes puissances du monde; que nous vivons à une époque d'interdépendance, qui crée ses espoirs et ses frustrations propres. Ces données, nous les connaissons bien. Nous devons être prêts à nous en accommoder.

Nous devons poursuivre nos objectifs en tenant compte de notre situation géographique, de la dépendance de notre commerce

extérieur, de nos rapports spéciaux avec l'OTAN, les pays membres du Commonwealth et d'autres, comme les États francophones, auxquels nous attachent des liens particulièrement étroits, de même qu'avec les organismes internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies, dont notre pays est membre.

A l'heure où nous repensons notre rôle à l'échelle mondiale, nous devons examiner sérieusement nos rapports avec les États-Unis. Le gouvernement actuel attache de l'importance à la poursuite des consultations étroites et efficaces que nous avons avec ce pays depuis longtemps, et la Chambre est bien consciente des nombreuses dispositions institutionnelles qui existent à cet effet. Il est capital que ces rapports se perpétuent; mais il faut que l'on sache bien que le Canada entend avoir une personnalité propre et jouer véritablement, à l'échelle mondiale, un rôle distinct de celui des États-Unis. (*Applaudissements*)

Point n'est besoin de rappeler à la Chambre les difficultés qui viennent constamment assombrir les relations canado-américaines. Nous devons chercher à les aplanir en faisant preuve de bon sens et en sachant bien où se trouve l'intérêt supérieur du Canada. J'ai bon espoir que ce motif, celui de l'intérêt supérieur du pays, sera bien compris et même, à la longue, bien accueilli par Washington. De notre côté, nous devons tenter d'apprécier le lourd fardeau qui pèse sur les États-Unis en tant que puissance mondiale, même si nous sommes souvent en désaccord, parfois même radicalement, avec leurs vues politiques.

Un des objectifs principaux de notre politique étrangère doit être d'assurer la survivance politique et l'indépendance du Canada. Cette politique devrait renforcer notre unité nationale, et c'est cette voie que nous entendons suivre. A cet égard, nous avons l'intention de poursuivre les consultations déjà entamées avec les gouvernements provinciaux, en vue d'établir des procédures qui tiennent compte des aspirations et des besoins légitimes des provinces, tout en assurant que le Canada reste fort et uni et n'ait qu'une voix à l'étranger. Nous voulons tirer un plus grand parti des nombreuses possibilités qu'offre le caractère bilingue du Canada, afin de développer davantage nos relations politiques, économiques et culturelles avec l'étranger.

• (5.00 p.m.)

L'examen de la politique de défense du Canada, commencé au début de l'année, se poursuit, tenant compte des récents événements et prévoyant, autant que cela est humainement possible, le cours futur des événements mondiaux.

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'examen de la politique de défense du Canada se poursuit à grands pas. Entre autres, un programme a été mis au point pour l'envoi d'une mission en Amérique du Sud, au niveau ministériel; cette mission doit partir dans quelques semaines. Elle sera chargée de montrer à nos voisins de l'hémisphère occidental l'importance que le gouvernement attache à nos relations avec eux; elle devra également étudier la meilleure façon de promouvoir ces relations et les intérêts canadiens dans cet hémisphère.

Nous avons la conviction qu'en dépit des apports de l'aide extérieure tendant à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement, celle-ci est à elle seule insuffisante pour résoudre le problème des disparités toujours croissantes entre les pays développés et les pays en voie de développement. C'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire, tout en continuant à accroître notre aide, de consacrer toujours plus d'attention et d'énergie à ces pays pour leur donner la possibilité d'améliorer leur sort grâce à leurs propres efforts commerciaux.

Dans cet esprit, nous travaillons avec d'autres pour obtenir de meilleures possibilités commerciales et de meilleurs arrangements financiers internationaux pour les pays en voie de développement—par exemple, nous participons de façon très active aux pourparlers actuels en vue des accords sur les denrées qui visent certains produits tropicaux de grande importance pour plusieurs pays en voie de développement. On améliore également les arrangements afin d'encourager les Canadiens à mettre leur énergie et leurs talents à la disposition des pays émergents et d'encourager l'industrie canadienne et le monde des affaires à participer à des projets de développement.

[*Français*]

Je voudrais, monsieur l'Orateur, ajouter quelques mots sur les relations entre le Canada et la France.

Le gouvernement canadien attache la plus haute importance au maintien et au développement des liens les plus étroits possibles avec la France. Ces liens sont encore plus importants à une époque où le gouvernement s'est engagé à renforcir les droits des Canadiens de langue française à travers tout le pays, à un moment où le gouvernement a souligné la nécessité de protéger le droit de recevoir son éducation et de communiquer avec les gouvernements dans la langue officielle de son choix.

Nous sommes très heureux de l'assistance que la France et les autres pays francophones pourraient désirer fournir au Canada pour aider la langue et la culture françaises dans

notre pays. Mais nous voulons également que cette contribution du gouvernement français se fasse de façon à aider la situation des Canadiens de langue française à travers le pays, et non d'une manière qui pourrait contribuer à semer chez nous la division. C'est parce que cette question est d'une importance fondamentale, et non pas seulement une question de protocole que le gouvernement considère qu'il a le droit d'être renseigné, d'être consulté par le gouvernement français au sujet d'activités telles que celles qui ont fait la manchette ces jours derniers. Le gouvernement du Canada a fait connaître sa position à ce sujet au gouvernement français.

Mais avant de mettre fin à ces remarques sur les questions internationales, je voudrais dire quelques mots sur la manière dont beaucoup de Canadiens réagissent à l'occasion de crises internationales.

Qu'il s'agisse du Vietnam, du Nigéria ou de la Tchécoslovaquie, les Canadiens ont été moins préoccupés par les conséquences politiques ou militaires des événements qu'ils l'ont été par leurs effets sur la personne humaine. Les Canadiens ont identifié en quelque sorte leurs intérêts avec ceux des personnes malheureuses de chacun de ces pays dont je viens de parler. Et il me semble, monsieur le président, que cette préoccupation de la part des individus pour des individus est une caractéristique extrêmement noble de l'opinion canadienne d'aujourd'hui. (*Applaudissements*) Cette préoccupation généreuse est certainement la force d'appui d'un très grand nombre d'activités que l'on voit dans des milieux universitaires, par exemple, et dans d'autres milieux, lorsque ceux-ci protestent contre l'usage de la force ou de la violence.

Il est très tentant pour ceux qui veulent trouver des excuses, lors d'un conflit, de cacher les souffrances des peuples et des individus derrière une façade de patriotisme ou de gloire. On invoque souvent la raison d'État, et c'est au crédit de tous les Canadiens, et des jeunes en particulier, monsieur l'Orateur, d'avoir démontré qu'ils n'acceptent pas automatiquement la raison d'État comme une excuse pour la souffrance et la mort. Ils pensent à la guerre en terme de personnes humaines; ils y pensent en terme de femmes, d'enfants et de personnes innocentes, victimes des événements. Ils posent des questions qui, jusqu'à présent, faisaient surtout l'objet des préoccupations des philosophes ou des poètes. On se rappelle toujours Pascal qui disait: «Plaisante justice qu'une rivière borne». On se souvient de ces remarques d'un homme qui disait à un autre: «Que votre prince fait la guerre au mien, il faut donc que je vous tue».

Mais maintenant, c'est la jeunesse, c'est toute la population canadienne qui se préoccupent de ces problèmes, qui agissent comme notre conscience, et nous leur en sommes reconnaissants. Je suis très encouragé de voir qu'au Canada ce sens de la compassion s'est exprimé pour les populations affamées du Biafra, pour les réfugiés de la Tchécoslovaquie, pour les villageois du Vietnam. Cela montre que le Canadien a des qualités humaines très profondes. En même temps, cependant, je reconnais les sentiments de colère, de futilité, de frustration que beaucoup de Canadiens éprouvent, par suite de notre inhabileté apparente à réduire ces souffrances. Je reconnais ces sentiments de frustration et de colère, parce que je crois que nous les partageons tous. Ils ont été manifestés dans cette enceinte vendredi dernier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), alors qu'on l'interrogeait sur nos efforts pour aider les réfugiés du Biafra et qu'il expliquait les obstacles qu'on suscitait aux efforts des Canadiens pour aider les parties au conflit.

[*Traduction*]

On reconnaît généralement que les organismes internationaux de secours sont le meilleur moyen d'assurer des vivres et de l'aide médicale à tous les habitants du Nigéria. C'est pourquoi nous avons fourni des quantités considérables de vivres et d'autres produits de secours à la Croix-Rouge internationale, qui coordonne les initiatives, et c'est pourquoi aussi nous avons promis une aide supplémentaire, un avion-cargo par exemple, où et à quelque moment qu'on puisse l'utiliser. Mais les difficultés à surmonter pour mener à bien ces efforts humanitaires ne viennent pas seulement du gouvernement fédéral du Nigéria, mais des autorités du Biafra. Les approvisionnements de secours du pont aérien organisé par la Croix-Rouge et approuvé par le gouvernement du Nigéria n'ont pu être acheminés par suite d'un refus des droits d'atterrissage de la part du Biafra.

• (5.10 p.m.)

Je tiens à dire quelques mots également de notre réaction humanitaire aux événements survenus en Tchécoslovaquie. Nous nous efforçons surtout d'aider les réfugiés tchécoslovaques à s'établir au Canada. Il me semble que nous pouvons nous enorgueillir à juste titre de nos réalisations sous ce rapport: au cours de la fin de semaine, 280 réfugiés sont arrivés au pays, dont 267 sous les auspices du gouvernement. (*Applaudissements*) Mardi et jeudi de cette semaine, deux autres avions amèneront 266 autres réfugiés. Nous continuons de donner suite aux demandes. Notre

ambassade à Vienne accorde 150 entrevues par jour. Les demandes de renseignements de la part des Tchécoslovaques s'élevaient vendredi dernier à 2,374; le nombre des demandes d'admission au Canada, dont bon nombre concernaient des familles entières, était de 901.

Dans toutes ces questions, monsieur l'Orateur, notre action est limitée, mais nos efforts doivent être inlassables. Nous ne devons jamais admettre que nous ne pouvons rien. Voilà pourquoi je me réjouis des manifestations généralisées de compassion chez les Canadiens. J'accueillerai avec plaisir, de n'importe quelle source, des suggestions quant aux moyens d'aider nos semblables.

Le cynisme et le détachement ne sont pas des caractéristiques de la personnalité canadienne. Ils n'ont pas leur place dans notre politique étrangère. Je ne les accepterai pas comme synonymes de réalisme. (*Applaudissements*)

A propos maintenant de nos problèmes internes, le plus ardu peut-être est la pauvreté persistante d'un trop grand nombre de nos citoyens. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) s'est longuement attardé sur le sujet. Je voudrais le faire aussi. J'ajouterai simplement que nous n'avions pas attendu l'exposé du Conseil économique pour découvrir ce très grand malheur au Canada. (*Applaudissements*)

Cependant, ce problème remonte loin dans notre histoire, et notre géographie ne fait que l'intensifier. Même dans un état unitaire doté de fonds et de main-d'œuvre illimités, nous ne pourrions pas le supprimer en peu de temps. Mais si nous voulons réaliser les espoirs des Canadiens, il faudra utiliser au mieux les techniques à notre disposition et en concevoir de nouvelles et de meilleures pour faire disparaître cette tache cruelle et coûteuse qui souille notre société sans cesse plus riche.

J'ai souvent parlé de la responsabilité des couches nanties de notre société envers les moins pourvues. La majorité d'entre nous avons déjà satisfait à notre droit à un niveau de vie satisfaisant. Ce sont les autres qui ont besoin de l'aide de l'État.

Afin de centrer les programmes sur ceux qui en ont besoin, nous devons définir, aussi clairement que possible, les composantes essentielles des normes minimales d'une vie acceptable—non pas à la frontière de la famine, mais convenable et digne. Définir les composantes de telles normes est une tâche extraordinairement complexe. Et pourtant, monsieur l'Orateur, cela doit se faire, pour forger les instruments destinés à mesurer, avec une précision suffisante, les investissements sociaux. La mise au point d'instruments d'évaluation plus précis est une des premières tâches d'un gouvernement décidé à rendre ses programmes sociaux plus efficaces.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Mais les pauvres ne peuvent attendre. Bien des Canadiens ont besoin d'aide immédiate. La plupart de nos concitoyens ne connaissent pas la portée et l'étendue des programmes actuels dans ce domaine. Un relevé récent en énumère 159. C'est l'héritage commun légué par les législatures antérieures. Il va des programmes de recyclage de la main-d'œuvre, aux prêts consentis aux étudiants. En 1966-1967, les paiements du revenu garanti et les services de santé et de sécurité sociale ont coûté aux contribuables canadiens 5.4 milliards de dollars. Nous avons reconnu que ces mesures, souvent inspirées des besoins du moment et jamais convenablement coordonnées, ne peuvent résoudre les problèmes de l'heure.

Comme première étape vers une meilleure coordination—et ici encore nous n'avons pas attendu que l'exposé du Conseil économique nous le signale—nous avons groupé tous nos programmes de développement régional dans un même ministère, et depuis plusieurs mois le gouvernement procède à une évaluation d'ensemble de tous ses programmes de sécurité sociale. Les conclusions qui en seront tirées permettront au cabinet d'examiner différents moyens de nous assurer que nos divers efforts dans ce domaine sont concentrés dans les régions qui en ont le plus besoin.

Bien que la pauvreté existe dans toutes les parties du Canada, certains aspects particuliers du problème du sous-développement et du sous-emploi ont trait à certaines régions. Bien qu'il y ait des exceptions locales, il est vrai en général que les régions du Canada à l'est d'une ligne de démarcation située aux environs de Trois-Rivières n'ont pas bénéficié de la croissance et du développement économiques au même degré que les régions à l'ouest de cette ligne. Ce problème inquiète profondément les provinces atlantiques et lors de la conférence constitutionnelle de février dernier le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a demandé avec insistance que la diminution des disparités régionales devienne désormais l'un des objectifs d'une confédération saine. Le gouvernement est entièrement de cet avis et voilà pourquoi le regroupement de tous les programmes de développement régional dans un seul ministère figure au rang de ses priorités.

On a fait des progrès importants depuis l'entrée en fonction du gouvernement dans le domaine de l'organisation gouvernementale nécessaire pour atteindre les objectifs mentionnés, ainsi que d'autres dont j'ai parlé le 5 juillet. Depuis lors, douze équipes spéciales s'emploient à élaborer tous les détails concernant l'organisation, le personnel et l'adminis-

tration que supposent les changements de fonctions. Des dispositions juridiques ont été prises, dans la mesure du possible, en vertu de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions, dans le service public, et les nouveaux ministères fonctionnent effectivement, bien que leur organisation ne soit pas complète et qu'ils ne puissent avoir d'existence officielle avant l'adoption d'une mesure législative par le Parlement. Cette mesure sera soumise au Parlement dès que le permettra le programme de travaux que j'ai annoncé le 12 septembre.

Nul gouvernement que l'évolution économique ou humaine et l'avenir du pays préoccupent ne peut manquer de s'intéresser vivement aux régions septentrionales du Canada où il reste tant à faire pour les mettre en valeur et sur lesquelles nous fondons tant d'espoirs. C'est pourquoi j'ai jugé opportun de me rendre au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest pour mon premier grand voyage à l'intérieur de nos frontières, une fois premier ministre. Ce n'était pas mon premier voyage dans le Grand Nord, mais c'était de loin le plus complet. Comme tous ceux qui ont voyagé là-bas, j'ai été émerveillé par son immensité, impressionné par la beauté de tant d'endroits, inquiété par les problèmes humains d'un grand nombre de ses habitants, et inspiré par la perspective de ce que, j'en suis sûr, nous pourrons y réaliser.

On a beaucoup fait pour mettre à la portée des Indiens, des Esquimaux et des autres citoyens du Nord l'instruction, la formation professionnelle et de meilleures habitations, mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement doit se préoccuper sérieusement et activement du bien-être de ces gens, et ce souci doit se manifester en grande partie par les efforts que nous ferons pour stimuler l'expansion économique de laquelle dépendront là-bas, à l'avenir, l'emploi et la prospérité.

C'est pour cette raison que le gouvernement, sur l'initiative de l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a décidé de participer avec Panarctic Oil Limited à un programme très important de prospection des gisements pétrolifères des îles Reine-Élisabeth. C'était la première année du programme et ses objectifs initiaux sont déjà dépassés. On a déjà effectué plus de 600 milles de travaux sismiques et plus de 1,000 milles seront finis vers la fin de l'année. Le premier forage effectué d'après les résultats des travaux sismiques est prévu pour mars 1969.

Mon voyage m'a fait découvrir un autre aspect du problème humain qui se pose dans le Nord. Il concerne non pas l'économie et le développement mais l'isolement causé par l'énormité des distances et la faible densité de la population. La vie dans le Nord pose bien des problèmes insolubles, mais celui-ci nous pouvons le résoudre, non seulement dans les régions les plus au nord, mais encore dans les parties les plus éloignées des provinces. De meilleures communications peuvent amoindrir le sens de l'isolement et accroître prodigieusement la possibilité d'une participation au courant de la vie canadienne. C'est pourquoi le gouvernement s'emploie activement à mettre au point un système de communications par satellites. (*Applaudissements*)

Si le Canada se contentait de réseaux à microondes et d'autres moyens de communications de surface, il serait presque impossible d'atteindre nos régions éloignées. L'utilisation de satellites abolit les distances. Nous pouvons faire pénétrer la télévision dans toutes les régions du pays, non seulement pour la récréation et l'amusement, bien que cela compte beaucoup dans les régions éloignées, mais pour tenir tous les Canadiens au courant de ce qui les intéresse à l'extérieur comme à l'intérieur de leurs frontières. Depuis la publication en avril dernier du Livre blanc intitulé: «Un système domestique de télécommunications par satellite pour le Canada», le gouvernement a chargé un groupe spécial d'étude d'élaborer la formation d'une société pour faire fonctionner un système de ce genre. Des études sont en bonne voie sur les problèmes de la construction et du lancement des satellites nécessaires, et des projets de loi qui en fourniront les fondements légaux seront soumis au cours de la présente session.

Tout comme l'établissement de bons moyens de transport a contribué à édifier le Canada au XIX^{e} et au XX^{e} siècles, l'établissement de communications rapides et efficaces préservera sa cohésion. Le nouveau ministère des Communications aidera, je l'espère, à accélérer la croissance universelle d'un système de communication, efficace et moderne, tout en permettant de régler et de surveiller dans une certaine mesure une évolution dont l'influence peut être radicale dans la vie de chaque Canadien.

Le développement d'une région donnée stimule le bien-être général du Canada. Par exemple, nous constatons en Colombie-Britannique le maintien d'une activité qui, bien que régionale, se répercute profondément sur l'ensemble du pays. L'expansion de notre commerce avec le Japon, lequel a doublé en cinq ans pour atteindre 600 millions de dollars d'exportations et 300 millions d'importations, fait du Japon notre troisième partenaire commercial par ordre d'importance et souligne l'utilité de nos échanges commerciaux

dans la région du Pacifique. La croissance de ces échanges et, en particulier, les nouvelles ventes considérables de charbon conclues avec le Japon exigent des entreprises telles que le port océanique de Roberts-Bank où le gouvernement fédéral consacrera 6 millions de dollars à l'aménagement des quais et où le gouvernement provincial doit, de son côté, fournir les installations auxiliaires. Également associée à la mise en valeur de Vancouver comme métropole de notre pays sur le Pacifique se trouve la rénovation à fond, par le gouvernement fédéral, au coût de 32 millions de dollars, de l'aéroport international; ainsi on améliore notre voie d'accès à l'Extrême-Orient et on rehausse le prestige de notre réseau de transport aérien.

• (5.20 p.m.)

D'autre part, le gouvernement fédéral a reconnu l'importance que le Fraser a pour le pays et les graves conséquences nationales que comporte la crue de ce fleuve. Grâce à un programme conjoint de 40 millions de dollars, le gouvernement fédéral fournira 18 millions, le reste devant provenir de la Colombie-Britannique, pour la construction d'ouvrages considérables de contrôle et d'endiguement du Fraser.

La longue grève des manutentionnaires de grain à la tête des Grands Lacs est maintenant réglée grâce, pour une bonne part, aux efforts du ministre du Travail (M. Mackasey) et de grandes quantités de céréales de l'Ouest passeront de nouveau par la tête des Lacs pour se rendre jusqu'aux minotiers et aux consommateurs du Canada et de l'étranger.

Toutefois, l'économie du blé de l'Ouest présente encore des problèmes qui nous inquiètent profondément. Le marché mondial du blé se caractérise actuellement par un excédent d'offre par rapport à la demande réelle. On ne saurait évaluer au juste le rendement de la récolte de blé canadien en cours. Les conditions atmosphériques se sont beaucoup améliorées récemment et la récolte s'établira probablement à 550 ou 600 millions de boisseaux. Le gouvernement ainsi que la Commission du blé sont décidés à ce que le Canada retienne sa part du marché mondial. Ils visent à en obtenir 25 p. 100 ou plus, soit 1.3 milliard de boisseaux des exportations de blé, au cours des trois prochaines années. Le gouvernement apportera à la Commission l'appui dont elle aura besoin pour ses opérations de vente. Il prévoira, entre autres, des dispositions relatives à l'octroi de crédit et continuera à inclure dans le programme d'aide alimentaire du Canada de grandes quantités de blé et de farine.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Le Conseil économique du Canada a, dans son dernier exposé, examiné la question de la productivité agricole, surtout celle du rendement par acre obtenu par les cultivateurs de blé. Nous venons d'annoncer que nous prenons des dispositions pour instituer un conseil national des céréales chargé de mobiliser plus effectivement les énergies, les connaissances et les efforts de tous les secteurs de l'industrie des céréales, tâche qui nous aidera à atteindre nos objectifs dans le commerce des céréales.

Les députés savent que l'Arrangement international sur les céréales est entré en vigueur le 1er juillet. Les premiers mois qui ont suivi cette date ont fait ressortir certains problèmes de prix. Une réunion des grands pays exportateurs de blé s'ouvre demain à Canberra, où les gouvernements concernés pourront examiner toute la question du prix du blé. La délégation canadienne est dirigée par le sous-ministre du Commerce et comprend le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé. Il y aura au début d'octobre une séance de la commission de revision des prix du Conseil international du blé.

Le gouvernement canadien ne ménagera aucun effort pour assurer le succès de ces ententes internationales et pour nous permettre d'atteindre nos objectifs d'exportation tout en étant disposé à réexaminer en profondeur la situation économique du blé. Une initiative précise du gouvernement, c'est de proposer une mesure modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Cela nous permettra de doubler les avances faites pour les céréales entreposées dans les fermes.

[*Français*]

Il existe une autre priorité des plus importante, monsieur l'Orateur, dont le gouvernement et le Parlement devront s'occuper durant les prochaines années: c'est l'extension et la protection des droits linguistiques de tous les Canadiens. Durant les derniers mois, des progrès appréciables ont été faits dans l'élargissement des droits linguistiques dans la plupart des régions du pays. Une des réussites de la conférence constitutionnelle de février dernier fut l'accord entre tous les participants pour déclarer que les droits des Canadiens de langue française dans les autres provinces devraient, en toute justice, être égaux à ceux des Canadiens de langue anglaise dans le Québec. La même conférence fédérale-provinciale a également approuvé l'établissement d'un comité spécial, composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, chargé d'examiner le rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et de chercher, ensemble, les moyens de mettre en œuvre ses recommandations.

Ces décisions sont importantes, monsieur l'Orateur, mais la protection constitutionnelle l'est encore davantage. Non seulement les Canadiens ont-ils droit à une politique administrative et gouvernementale juste, dans toutes les parties du pays, mais la loi de base, la constitution de leur pays doit les assurer qu'ils seront traités, en cette matière, d'une manière équitable, et que la même garantie s'appliquera également à leurs enfants.

Nous avons exprimé notre déception, en février dernier, de l'attitude de certaines provinces qui ne voulaient pas s'entendre sur la garantie, dans la Constitution même, des droits linguistiques. Quant à nous, du gouvernement fédéral, nous avons décidé que la langue française et la langue anglaise doivent jouir d'une égalité absolue dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Depuis plusieurs années, le gouvernement administre un programme étendu de développement du bilinguisme dans la fonction publique, et quelque 7,000 fonctionnaires ont participé aux divers cours de langues que nous avons mis à leur disposition aux frais du public.

En plus, comme nous l'avons indiqué dans le discours du trône, le gouvernement a préparé un projet de loi sur les langues officielles, lequel s'appuie sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce projet sera présenté sous peu au cours de la présente session et énoncera les principes qui devront gouverner l'usage des langues officielles en tant que le gouvernement fédéral est concerné.

Par exemple, ce projet garantira que, dans toutes les parties du Canada où la minorité s'exprimant dans une des langues officielles est suffisamment considérable, les gens pourront obtenir dans la langue officielle de leur choix les services de tous les ministères, agences ou autres institutions du gouvernement fédéral.

Il y a également eu du progrès sur le plan linguistique dans plusieurs provinces. Il y a un an, le Québec était la seule province où le droit de parler soit le français, soit l'anglais à l'Assemblée législative était formellement reconnu. C'est désormais vrai des quatre provinces atlantiques et des deux provinces centrales.

Il y a également eu des progrès substantiels dans le domaine de l'éducation. Maintenant, pour la première fois, dans les dix provinces, on reconnaît, à des degrés divers, l'usage de la langue officielle de la minorité comme langue d'instruction dans les écoles.

Ce sont là des progrès importants vers l'égalité linguistique, monsieur le président. Mais il serait tragique qu'à l'heure actuelle les disputes dans une province concernant l'usage d'une langue officielle puissent nous conduire à une interruption de cet élargissement des droits linguistiques qui s'est produit dans les autres provinces.

La province de Québec, depuis des générations, a fait plus qu'aucune autre province pour assurer l'égalité linguistique à sa minorité anglophone. Je suis sûr que la grande majorité des Canadiens de langue française veulent que cette égalité de traitement continue.

• (5.30 p.m.)

[*Traduction*]

Les Canadiens anglophones ne doivent pas laisser un seul incident les induire à oublier que le principe fondamental de l'égalité linguistique exige que toutes les provinces reconnaissent le droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix. En dépit de faits récents, nous sommes loin d'avoir atteint ce but. Les chefs de gouvernement ou les dirigeants des organismes publics ne peuvent se contenter de se déclarer en faveur du bilinguisme ou même de faire adopter des mesures législatives à ce sujet. Certaines conditions favorables à l'instruction et l'administration publique dans les deux langues doivent exister en pratique. Les gouvernements doivent être disposés à y consacrer les fonds nécessaires et à insister sur la collaboration à tous les niveaux de la fonction publique. Tant qu'il n'y aura pas d'école qui enseigne dans chaque langue et des services gouvernementaux qui utilisent les deux langues dans chaque région où la composition de la population le justifie, notre travail demeurera inachevé.

Avant de devenir chef de mon parti, j'ai dit qu'il était indispensable que le Canada soit fort et uni, et les membres de mon parti ont continué d'en parler dans toutes les régions du Canada au cours de la campagne électorale. L'enthousiasme évident des Canadiens démontre qu'ils reconnaissent que l'établissement d'un état véritablement bilingue compte parmi nos principaux objectifs nationaux. A titre de gouvernement et de Canadiens, nous ne pouvons nous contenter de rien de moins.

[*Français*]

Je pourrais peut-être ajouter, monsieur l'Orateur, que tant que nous n'aurons pas fait ces choses pratiques, nous ne devrons pas être surpris que les minorités linguistiques de la province de Québec ou des autres provinces cherchent un appui en dehors de leur gouvernement provincial ou même du gouvernement fédéral pour faire en sorte que ces pieuses intentions et la législation même soient mises en pratique.

Je serais le dernier à jeter la pierre à ces minorités, surtout aux minorités francophones qui, depuis de nombreuses décennies, ont à faire face à des déclarations d'intention et qui ne peuvent, très souvent, compter sur aucun organisme auquel ils peuvent efficacement avoir recours. Cependant, je les engage encore une fois, au moment même où le Canada tout entier indique d'une façon sérieuse, réelle, substantielle, qu'il est prêt à reconnaître un Canada bilingue, à continuer de progresser, à continuer de nous faire connaître leurs besoins et à ne pas faire marche arrière, à ne pas se décourager.

[*Traduction*]

Lorsque je suis ici, monsieur l'Orateur, je remplis deux rôles: celui de membre du cabinet et celui de député. Le premier de ces rôles dépend du second. Le plus grand honneur qui me soit conféré, les plus grandes responsabilités que j'endosse découlent du fait que j'appartiens à cette Chambre. Mais cet honneur et ces responsabilités, nous les partageons tous. C'est en tant que représentants du peuple canadien que nous siégeons ici. Et nous en sommes fiers, nous sommes fiers de cette institution historique, le Parlement, fiers de la procédure démocratique qui nous a conduits ici, et fiers des techniques qui ont permis de transformer les besoins et les souhaits de la société en législation.

Toutefois, il ne faut pas que cette fierté nous rende aveugles au fait qu'en ce moment même, dans notre pays et dans beaucoup d'autres pays occidentaux, on remet en question nos systèmes de gouvernement en se demandant s'ils ne sont pas dépassés par notre époque, s'il ne serait pas nécessaire de trouver de nouvelles méthodes et de nouvelles institutions pour préserver et accroître les valeurs humaines qu'estime notre société. Nous ne devons pas rester sourds à ces questions ou à ces critiques.

Il serait en effet facile pour nous qui siégeons ici de ne pas tenir compte des mécontents de certaines parties du Canada, particulièrement des jeunes, qui disent que les institutions gouvernementales ne correspondent pas aux exigences de 1968. Il serait facile d'agir ainsi, mais ce serait une erreur. De plus en plus, on s'inquiète un peu partout au Canada et ailleurs de ce que les techniques gouvernementales traditionnelles sont inaptes à faire face convenablement et à temps aux besoins changeants de la société. Ne pas tenir compte de cette inquiétude serait agir à nos risques et périls. Il en sera de même si nous méconnaissons le fait de plus en plus avéré que les gouvernements se sont jusqu'ici trop souvent attaqués aux symptômes du malaise social plutôt qu'à ses causes profondes, qu'ils ont agi ainsi parce que la distance qui les sépare du peuple a filtré toute participation directe aux problèmes quotidiens de l'individu. Comme parlementaires, nous savons par expérience personnelle que nous ressentons parfois un sentiment de frustration devant notre apparente incapacité à faire profiter pleinement la Chambre des énergies et du talent que nous avons apportés en venant ici.

Ces critiques, ces faits, constituent un défi non seulement pour le gouvernement, mais pour le Parlement. Cette session-ci, la Chambre nous offre une occasion qui pourrait ne pas se représenter. C'est l'occasion de prouver aux Canadiens, y compris à nous-mêmes, que le régime parlementaire de gouvernement est capable non seulement de répondre aux exigences de notre ère complexe, mais encore plus capable de le faire que tout autre régime. C'est l'occasion de prouver au monde que le régime démocratique n'est pas seulement le reflet de la majorité mais aussi le protecteur des minorités. Bref, c'est l'occasion de prouver que le Parlement est à la fois protecteur et efficace: protecteur des valeurs traditionnelles que nous chérissons tous, et capable de reconnaître les besoins de notre société contemporaine et de s'en occuper.

Je crois fermement que notre institution parlementaire, pendant des siècles, a prouvé sa supériorité sur toute autre forme de corps législatif, car elle a su s'adapter aux divers rôles qu'on lui a demandé de remplir. Aucun parlement, pas plus celui du Canada que celui de n'importe quel autre pays, ne s'est jamais amélioré en se cramponnant à son passé au sacrifice de son avenir. Lorsque les députés discutent la nécessité de la réforme parlementaire, ils le font en tenant compte de la force acquise par le Parlement grâce à l'évolution sage de ses procédures au fil des années. Les problèmes auxquels le Canada fait maintenant face, et que ses représentants élus se vouent à résoudre, ne sont pas les problèmes d'un Walpole, d'un Pitt, d'un Gladstone, d'un Churchill, pas plus que ceux d'un Macdonald ou d'un Laurier. Font partie du domaine des responsabilités de la 28e législature du Canada, des questions d'importance économique et sociale d'une telle profondeur, d'une telle ampleur, d'une telle complexité et d'un si grand nombre, qu'elles dépassent de beaucoup ce qu'auraient pu imaginer bon nombre de nos prédécesseurs.

De l'accord de tous, le gouvernement a étendu son action à des secteurs nouveaux. Par la force des choses, toutes les mesures législatives mettent maintenant à profit les innombrables découvertes scientifiques. Malgré le nombre croissant de ses responsabilités, la Chambre ne dispose pas aujourd'hui de beaucoup plus de temps, chaque semaine, pour l'expédition de ses affaires qu'il y a un siècle,

et les fonctions traditionnelles du gouvernement et de l'opposition n'ont pas non plus changé. Il appartient au gouvernement de proposer les mesures législatives, et à l'opposition, de les mettre en doute, de tenter de les améliorer ou de proposer des solutions de rechange. Le rôle de l'un ne saurait être subordonné à celui de l'autre.

Inutile d'ajouter que toute proposition de réforme de la procédure qui ne viserait pas à rendre plus efficaces les deux côtés de la Chambre serait vouée à l'échec et saperait l'institution même que l'on cherche à consolider. Les discussions sporadiques qui ont lieu depuis deux semaines, ou même depuis plus longtemps, entre les représentants des différents partis de la Chambre, ne doivent pas se poursuivre indéfiniment. (*Applaudissements*)

• (5.40 p.m.)

Que ce soit en vertu ou en dépit d'une entente, elles ne doivent pas non plus compromettre le fragile et essentiel équilibre entre le gouvernement et l'opposition, équilibre tellement nécessaire au bon fonctionnement du Parlement. Les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent se rappeler que du temps et de l'énergie—l'opposition pensera peut-être: trop de temps et trop d'énergie—ont dû être consacrés à la préparation et à la présentation des projets législatifs. Ils ne doivent pas l'oublier, sans quoi ils croiront que les vis-à-vis sont capables d'étudier les mêmes projets en beaucoup moins de temps. De bonnes lois, des lois efficaces, exigent un grand effort des deux côtés de la Chambre.

Il nous appartient, en tant que députés, de nous livrer ici à des discussions aussi éclairées que possible. Toute occasion d'en apprendre davantage au sujet des mesures législatives proposées et au sujet des situations économiques, sociales ou autres, qui ont provoqué ces mesures, doit être recherchée par chacun de nous. A mon avis, le gouvernement a eu trop longtemps l'avantage à cet égard. C'est pourquoi un très important concept proposé aux députés, entre autres réformes de procédure, est celui d'une affectation, prélevée sur les fonds publics, en vue de permettre aux partis de l'opposition de se faire assister par des chercheurs, des conseillers et des experts. Le gouvernement ne peut fonctionner sans l'aide d'experts. Pour la même raison, on ne peut espérer voir l'opposition s'en passer.

Toutefois, nous devons toujours avoir présent à l'esprit le tempérament des habitants de ce pays. Le public s'attend à ce que la Chambre soit productive, efficace, sage dans ses délibérations. Nous ne devons pas contribuer à faire croire que nous sommes plus intéressés par le son de nos voix que par le bien du Canada. Je suis certain que les membres de cette Chambre comprennent parfaitement cette nécessité.

Cependant, à quoi servirait de nous préoccuper de la matière de nos délibérations si nous n'étions pas capables de nous libérer de cette procédure étriquée qui nous paralyse. Travailler selon les anciennes règles auxquelles nous sommes revenus n'est pas sans avoir un certain charme, je dois en convenir. Ainsi, le nom de chacun des comités de la Chambre n'éveille-t-il pas des souvenirs? Mon favori est, sans aucun doute, le comité de l'agriculture et de la colonisation. Mais son titre, tout coloré qu'il soit, ne suffira pas à ce comité pour remplir sa tâche. D'abord, il est composé de 60 membres, près du quart des députés.

Sous ce régime, nous ne pouvons accomplir qu'une fraction de ce que la Chambre reconnaît nécessaire. Le premier pas vers la réforme de la procédure devrait être tout simplement la modification et la rénovation de l'entière structure des comités. (*Applaudissements*)

D'autres changements envisagés pourraient exiger une étude approfondie. Par exemple, un changement possible, mais qui exigerait un examen attentif, pourrait s'appliquer notamment à la pratique de la délégation de l'autorité législative par la voie des ordres ministériels et décrets du conseil, et des décisions rendues par les organismes parajudiciaires. Quoi que nous décidions, nos décisions devront se fonder sur une connaissance complète des qualités et des lacunes de nos pratiques actuelles. Par conséquent, j'ai demandé au président du Conseil privé (M. Macdonald) d'examiner ces pratiques.

Nous avons tous pu observer récemment un phénomène encourageant pour le Canada: c'est la part toujours plus grande que prennent aux activités politiques de nombreuses fractions de la communauté jusqu'ici indifférentes. Nous avons tous pu noter les conséquences effrayantes, dans d'autres pays et même, parfois chez nous, de l'éloignement manifesté par beaucoup de gens du courant principal de la vie politique nationale. Que cela nous plaise ou non, nous avons, au Parlement, la lourde responsabilité d'encourager un engagement sain et de décourager un éloignement anormal. Nous nous acquittons ici de cette responsabilité par nos activités en répandant à travers le pays l'image d'un Parlement conscient de ses responsabilités et des occasions

d'agir, au courant de ses traditions et décidé à jouer le rôle qui lui revient.

Ces tâches ne sont pas faciles. Les tâches importantes ne le sont jamais. Mais si nous ne réformons pas nos procédures, ces tâches peuvent devenir impossibles. En ce cas, l'engagement des Canadiens à la vie politique, grâce à leur participation aux activités des partis, pourrait décliner. Dans ce cas, nous autres, hommes politiques élus, ne pourrions que nous en prendre à nous-mêmes. Les députés ne seront pas les seuls à profiter des avantages d'un Parlement plus efficace. Tous les Canadiens en bénéficieront, maintenant et à l'avenir. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, j'ai surtout parlé de problèmes et de solutions mais je m'en voudrais de me rasseoir sans évoquer, quoique brièvement, les possibilités illimitées de ce pays et de ses habitants. Chaque fois que nos problèmes commencent à sembler écrasants et insolubles, essayons de les considérer dans une perspective plus large. Comparés à la plupart des autres nations du globe, nous avons beaucoup de chance. (*Applaudissements*)

Nos dissensions internes, toutes préjudiciables qu'elles soient, doivent sembler mineures aux yeux des habitants de nombreuses autres régions du globe. Notre trésor de ressources, tant humaines que naturelles, est probablement inégalé. Nous devons renouveler notre résolution de nous montrer dignes des bienfaits dont la nature et nos ancêtres nous ont dotés.

Depuis la clôture de notre dernière législature, j'ai eu l'occasion de parcourir toutes les régions du pays et de rencontrer de très nombreux Canadiens d'origines et de professions très diverses. Je suis revenu de mes voyages plus sûr que jamais de la capacité du peuple canadien à relever les défis de l'avenir. Nous, ses représentants, devons prouver que nous sommes capables d'administrer les affaires du pays de la manière résolue et méthodique qu'on attend de nous. Nous devons faire de cette première législature de notre deuxième siècle d'existence la meilleure de l'histoire canadienne. (*Applaudissements*)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR, DE MEMBRES DE PARLEMENTS ANTILLAIS

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'accorder la parole au député d'York-Sud (M. Lewis), je

[Le très hon. M. Trudeau.]

voudrais signaler aux députés la présence dans la tribune de l'Orateur d'une délégation très spéciale de pays frères du Commonwealth dans les Caraïbes. (*Applaudissements*)

Ces invités de marque comprennent trois premiers ministres et un Orateur, ou peut-être devrais-je dire un Orateur et trois premiers ministres. (*Exclamations*)

• (5.50 p.m.)

Ils séjournent au Canada sous les auspices de la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Messieurs, au nom de tous les députés, je vous accueille très chaleureusement, et je formule le vœu que votre visite au Canada soit agréable, intéressante et fructueuse. (*Applaudissements*)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. E. Corbin tendant à la présentation à Son Excellence le gouverneur général d'une Adresse en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Stanfield.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je suis naturellement tout disposé à poursuivre le débat à l'heure actuelle, mais les autres représentants à la Chambre ne préféreraient-ils pas, tout comme moi, que nous déclarions qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 6 (1) du Règlement, la séance est suspendue jusqu'à huit heures ce soir.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, vu que mon temps de parole est limité—je n'en fais grief à personne—je ne m'étendrai pas longuement sur les nombreux sujets traités par les préopinants.

Je fais miennes, avec grand plaisir, les félicitations du chef de l'opposition (M. Stanfield)

et du premier ministre (M. Trudeau) à l'endroit des comotionnaires de l'Adresse. L'élégance de leur style, la profondeur et la sincérité de leur pensée nous donnent l'assurance du rôle important qu'ils sauront jouer au cours des délibérations de la Chambre.

[*Français*]

Il m'a semblé, monsieur l'Orateur, que dans leur personne comme dans leurs propos, ils traduisaient la diversité du Canada et mettaient en lumière certains des problèmes qu'il faut résoudre pour établir une véritable unité et un sens profond de justice au sein de notre société.

Tous deux se réjouissent des chances qu'offre notre pays, mais chacun s'est vu forcé de nous rappeler les grands griefs qui font que notre société est rien moins que juste. Le Canadien d'origine française s'est dit préoccupé du manque de facilités dont souffrent ses compatriotes du Nouveau-Brunswick de pouvoir se renseigner sur leur pays, dans leur propre langue. Le Canadien d'origine indienne, membre de la collectivité qui fut la première à peupler le Canada, souffre profondément des conditions dégradantes dans lesquelles vivent encore les siens. Bref, monsieur l'Orateur, les deux discours ont souligné les problèmes du bilinguisme et de l'injustice sociale qui menacent l'unité et la grandeur de notre nation. Alors, il me semble que ces questions et bien d'autres aspects de notre vie nationale auraient dû être fortement soulignés dans le discours du trône. Mais on ne l'a pas fait. Je sais que les discours du trône sont un rituel traditionnel et qu'on y cherche en vain quelque motif d'inspiration ou même quelque lumière. Mais, au cours de la campagne électorale, des millions de Canadiens, les jeunes surtout, avaient fondé de grands espoirs dans l'actuel premier ministre; ils attendaient de lui un nouveau style politique et un engagement nouveau et plus profond vers la recherche d'une vie plus riche et plus excitante, non seulement au Canada mais à travers le monde entier.

[*Traduction*]

Il est donc très malheureux, monsieur l'Orateur, que ces espoirs n'ont pas même été partiellement réalisés, bien au contraire. Depuis l'entrée en fonctions du gouvernement, nous avons appris que de nombreux libéraux, défaits et déçus, ont été nommés à l'autre endroit, à des conseils et à des commissions, comme l'a exposé en détail le chef de l'opposition. Qu'on me permette de rappeler au premier ministre qui vient justement d'entrer . . . (*Appaudissements*)

Certes, monsieur l'Orateur, les députés nourrissent toujours les espoirs auxquels les Canadiens se sont laissés prendre. Je tiens à rappeler au premier ministre que depuis des dizaines d'années ces nominations sont la preuve du cynisme de la vieille politique dominée par le favoritisme, le népotisme, et le piston. En suivant la même voie, le premier ministre tourne en dérision cette prétendue «politique nouvelle» qu'il nous a vantée.

Dans le domaine de l'économie politique on n'a fait jusqu'ici que réduire les dépenses et insister sur le concept futile de l'équilibre budgétaire. Non seulement ce concept est caduc, surtout à une époque de chômage important, mais il nous ligote financièrement et rend impossible une solution hardie des problèmes qui étouffent de nombreux secteurs de la vie canadienne.

Qui serait trop naïf pour comprendre que l'élaboration et l'application des programmes à long terme réclament du temps? Je veux donc espérer qu'on est en train d'envisager et d'étudier de tels programmes. Mais alors, il m'est impossible de comprendre pourquoi, dans le discours du trône, on en a parlé si peu ou si vaguement. Lors de la campagne électorale, comme dans un ou deux passages du discours du trône et au cours des remarques du premier ministre cet après-midi, on a fait allusion à la nécessité qu'il y a d'engager le peuple canadien dans le processus démocratique que reflètent le Parlement et le cabinet. Le discours du trône a fourni au premier ministre et au gouvernement l'occasion de s'adresser au peuple canadien en des termes pouvant embraser leur imagination et éveiller leur intérêt. Comment est-il possible d'engager le peuple dans le processus démocratique sinon par une information complète et franche ainsi que par l'énoncé d'objectifs excitants à l'échelle nationale et de programmes cadres? Mais le discours du trône ne renferme rien là-dessus. Il contient les truismes traditionnels, fort éculés. C'est un recueil ronflant de petites homélies auprès desquelles le Polonius de Shakespeare devient un modèle d'originalité. Il manque de profondeur intellectuelle et de préoccupations éthiques.

• (8.10 p.m.)

Quelque part, quelque chose a arrêté pile l'homme dans le vent, et a métamorphosé le moderne scintillant de promesses en un terme traditionaliste. Que s'est-il passé? Pour moi, c'est le résultat de doctrines économiques et sociales difficilement compatibles avec les exigences du monde moderne. L'intention est bonne, certes, mais une attitude démodée la vouait à l'échec.

Il est dit quelque part au début du discours du trône—et je ferai respectueusement remarquer au très honorable représentant que c'était dit à la manière de quelque chose qu'on ressasse—que les ressources financières et intellectuelles ne sont pas illimitées. Des admonitions paternelles comme celles-là sont aussi évidentes que trompeuses. Énoncées en 1968, elles montrent qu'on n'a pas compris l'importance de la révolution scientifique moderne et les potentialités de l'âge de l'automation et de la cybernétique. Je reconnais, bien sûr, qu'à chaque étape d'une évolution, ce sont les priorités qui doivent déterminer les politiques. Mais l'histoire a rejeté la notion timide, craintive de la prudence qui confinait l'action dans les limites des connaissances humaines disponibles à un moment donné. Il demeure que les progrès scientifiques et l'ingéniosité humaine n'ont cessé de reculer ces limites. Il est presque impossible d'exagérer la capacité de produire des biens et des services, d'élaborer un milieu prospère, offrant à tous les joies physiques, morales et spirituelles à l'ère cybernétique. Il ne s'agit point de limite à nos capacités et à nos ressources, mais de la nécessité de les exploiter efficacement et d'en répartir équitablement les bienfaits. (*Applaudissements*)

Notre problème provient aussi d'une importante divergence d'opinion quant à ce qui constitue une exploitation efficace de nos ressources. Je ne songe pas simplement à une hausse de la productivité et de la production, peu importe les produits ou les services qui en découlent. Ce genre d'efficacité, nous le connaissons depuis belle lurette. Il a souvent eu pour conséquence la production d'objets et de services de luxe pour une poignée d'individus alors qu'on ne tenait guère compte des masses occupant les bas paliers de revenus. Le pire peut-être c'est qu'il a entraîné des dépenses extravagantes pour des produits et des services sans utilité sociale par rapport au besoin urgent de logements, d'écoles, de lits d'hôpitaux, de parcs, d'universités et de centres de loisir. Nous rejetons ce genre d'exploitation de nos ressources. (*Applaudissements*)

Par l'emploi efficace de nos ressources et de nos capacités, mes collègues et moi entendons une augmentation de la productivité et aussi de la production des biens et services qui sont socialement nécessaires et essentiels à la construction d'une société juste. Cela suppose une répartition prudente des ressources suivant les besoins sociaux. Cela implique un contrôle gouvernemental de l'investissement, l'adoption de normes gouvernementales et un certain degré d'intervention du gouvernement dans l'économie, ce à quoi se refuse encore la sagesse traditionnelle. En bien des cas, cela supposerait un investissement public de très grande envergure parce que les investisseurs du secteur privé n'ont pas le courage ou l'imagination voulus ou parce qu'ils peuvent s'enrichir plus vite ailleurs.

[M. Lewis.]

Ces réflexions me paraissent d'une vérité évidente. Pourtant le discours du trône ne présente pas le moindre soupçon d'une analyse sociale utile, reflétant la pensée moderne. Parce que le gouvernement penche en faveur des idées sociales et économiques anciennes, traditionnelles, parce qu'il semble incapable d'adopter des politiques qui puissent tirer pleinement parti des immenses possibilités qui s'offrent à l'âge de l'énergie nucléaire, de l'automatisation et de l'ordinateur, la population du Canada s'en va peut-être bien vers une autre déception amère.

J'espère me tromper et je présenterai mes excuses au premier ministre en l'occurrence, mais il demeure vraisemblable que, dans quatre ans, nous retrouverons la même proportion de 20 p. 100 de pauvres, des disparités régionales presque identiques, une crise semblable dans l'instruction publique, l'habitation et la vie urbaine en général. Sans doute se trouvera-t-il un replâtrage, ici, là une réparation et quelque amélioration ailleurs, car indépendamment du parti politique du gouvernement, nous finissons toujours par progresser un peu. Toutefois, les inégalités fondamentales et les déficiences sociales les plus oppressives nous accompagneront encore dans une large mesure. La société juste sera encore une devise politique et un rêve apparemment utopique. Et c'est d'autant plus regrettable, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de raison pour qu'il en soit ainsi.

Ailleurs dans le discours du trône, on trouve une autre déclaration de philosophie économique tout aussi troublante. C'est la notion selon laquelle toutes les recettes doivent être tributaires de la productivité et que même les dépenses du gouvernement doivent se conformer à cette norme. Une analyse élémentaire révèle le sophisme et le danger de cette attitude et son évolution en une servitude qui entrave l'essor de programmes utiles et imaginatifs.

Cette notion typiquement bureaucratique suppose, d'abord, qu'il existe une méthode acceptable de mesurer la productivité, ce qui est très douteux. Elle suppose également que la productivité peut être évaluée dans tous les cas, ce qui est manifestement absurde. Comment pouvez-vous mesurer la productivité d'un enseignant, d'une infirmière, d'un chercheur ou même d'un facteur?

Deuxièmement, d'après la théorie dont s'inspire le discours du trône, les inégalités de revenus dans notre société actuelle doivent être maintenues et les personnes recevant des salaires ou traitements peu élevés doivent

se contenter de progrès relativement semblables à ceux des personnes à salaires ou traitements élevés. J'estime que quiconque énonce cette philosophie stupide et parle en même temps d'une société juste, s'aveugle ou souffre d'un cruel cynisme.

Rattacher les dépenses du gouvernement à la productivité—quel que soit le sens qu'on donne à ce terme—est également illusoire. Cela implique, intentionnellement ou non, qu'en période de basse production résultant d'une récession ou de quelque autre cause, les dépenses du gouvernement devraient être minimes, et qu'en période de haute production les dépenses du gouvernement devraient être élevées. Enfoncé, John Maynard Keynes!

• (8.20 p.m.)

Évidemment, on est aujourd'hui convenu d'admettre que lorsque l'économie ralentit, les dépenses gouvernementales doivent augmenter pour venir combler l'écart. Parler d'équilibrer le budget alors que le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, est de 50 ou 60 p. 100 supérieur au taux maximum de 3 p. 100 recommandé par le Conseil économique du Canada laisse présager une politique qui rendra certainement notre société plus injuste que moins envers le chômeur, le pauvre, le jeune et le vieillard.

En outre, ce qui est tout aussi important, cela signifie que le gouvernement accepte l'idée que le secteur public doive demeurer relativement le même, qu'il ne doive pas s'accroître. Toutefois, il est certes clair qu'un accroissement des dépenses publiques est essentiel à une formation efficace de la main-d'œuvre, à la solution des problèmes urbains, à la réadaptation des Indiens, des Esquimaux et des Métis, à l'élimination des disparités régionales, à une lutte valable contre la pauvreté. En fait, il est bien clair aussi que les dépenses publiques pour l'éducation, la formation de la main-d'œuvre et la recherche sont le principal moyen d'accroître la productivité.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, le 5e rapport du Conseil économique souligne la nécessité d'accroître la recherche technologique au Canada. Il fait l'analyse de notre structure industrielle et en déplore le manque de rationalisation et d'efficacité. Et ce faisant, le rapport ne fait que ressasser ce que nombre de spécialistes soutiennent depuis des années. Depuis son 2e rapport, le Conseil insiste pour que nous multipliions nos efforts dans le domaine de l'éducation.

Il fut un temps, pas tellement éloigné, où l'on recherchait l'éducation pour soi, où la soif de connaissances et l'interrogation de l'univers étaient des objectifs déjà fort excitants. Pour beaucoup, cela vaut toujours, mais l'ère de l'automatisation a donné à l'éducation ce qu'on convient d'appeler une «dimension pratique». Les emplois se font de plus en plus rares pour ceux qui sont peu ou guère instruits, et l'époque est révolue où une occupation pouvait durer toute une vie. Les gens, pour la plupart, devront désormais apprendre deux ou trois métiers, subir une formation nouvelle à chaque décennie près. Alors, l'investissement social dans l'éducation est donc devenu une nécessité économique.

[*Traduction*]

La société industrielle crée ou aggrave d'autres problèmes aigus. L'eau et l'air étant pollués, l'atmosphère des villes s'en trouve empoisonnée, ce qui non seulement offusque nos sens, mais met en danger notre santé même. Les tensions de la vie moderne à l'ère des réactés provoquent un nombre alarmant de maladies mentales et produisent des centaines de milliers d'enfants perturbés pour qui il n'y a pas de centres de rétablissement ni d'espoir. Le crime augmente et la délinquance juvénile atteint toutes les classes de la société. Comme nous trouvons des moyens nouveaux et toujours plus nombreux de satisfaire nos besoins matériels, nous risquons de compromettre la qualité même de la vie. Un peuple conscient de ces dangers doit être prêt à les affronter collectivement. Personne ne peut y arriver seul.

Comme l'a dit le professeur Galbraith: «Presque tous les investissements faits au profit des individus sont du domaine public et presque tous échappent au système des marchés». Mais nos traditions nous portent à nous mettre en question les investissements au profit des gens, qu'il s'agisse de paiements en espèces ou de l'établissement de services de santé, d'institutions d'enseignement, de routes sûres, de cours d'eau sains, de logis convenables, de l'aménagement de parcs, de planification urbaine, de l'élimination des taudis, de la construction de centres récréatifs ou de la mise sur pied d'activités artistiques et culturelles. Tous ces éléments sont essentiels à une vie humaine convenable et civilisée et tous exigent des dépenses publiques de plus en plus considérables. Néanmoins, les dépenses des gouvernements deviennent immédiatement suspectes, même si leur suppression rendait la vie aussi triste pour le riche que pour le pauvre.

Et c'est ainsi que je rejette la philosophie qui paraît animer le gouvernement actuel. On ne saurait remplacer le secteur public; il demeure essentiel à l'expansion et à la justice. Il ne doit pas rester stationnaire; sa croissance est nécessaire et elle s'accomplira au rythme des besoins et des objectifs collectifs. J'estime que c'est le pouvoir privé irresponsable qu'il faut atténuer et régir dans l'intérêt de la population.

Je ne veux pas dire que chaque dépense publique est juste parce qu'elle est publique. Loin de là. La revision périodique des dépenses publiques est nécessaire pour en modifier l'orientation et la portée. Le fait est que nous préconisons la formation d'un organisme gouvernemental permanent chargé de reviser constamment les dépenses pour les affecter à l'usage le meilleur et le plus productif. Or, à notre avis, l'élaboration réaliste et sincère des normes de la société juste demeure impossible sans un rôle progressif à la participation publique, la planification publique et le contrôle public. Et parce que le discours du trône semble réticent à ce sujet, les prétentions relatives à une «société juste» pourraient se révéler une moquerie.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement conscient du fait qu'il est possible d'éliminer bon nombre des injustices sociales qui ne découlent pas, en partie ou entièrement, des facteurs économiques. Nous voyons donc d'un bon oeil, comme nous les avons vues lors du Parlement précédent, les diverses propositions visant à modifier le Code criminel, la présentation d'une loi visant à donner suite, dans la compétence fédérale, aux recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton et autres importantes mesures législatives du genre qu'il nous fera plaisir d'appuyer.

Nous sommes d'accord en principe sur le fait qu'il faut moderniser notre procédure parlementaire. En fait, c'est une chose que nous préconisons depuis des années déjà. Lors de la dernière session, soit le 20 avril 1967, le chef de notre parti, M. Douglas, a consigné, à la page 15141 du hansard huit propositions visant à réorganiser les travaux de la Chambre. Elles portaient sur la plupart des grandes questions à l'étude. Notre parti est donc disposé à appuyer toute proposition raisonnable qui aurait pour effet d'améliorer et de moderniser les travaux de la Chambre. Nous croyons, monsieur l'Orateur, qu'il est important de le faire, non seulement dans le but de rendre le Parlement plus efficace et de nous permettre d'étudier plus rapidement et plus consciencieusement les prévisions budgétaires et les mesures législatives, mais en vue surtout d'inspirer à nos concitoyens une plus grande confiance dans le Parlement et dans notre procédure démocratique.

Je suis tout à fait d'accord avec les mots qu'a prononcés le très honorable premier ministre cet après-midi à ce sujet.

[*Traduction*]

Mais je tiens à signaler qu'à notre avis les changements apportés aux procédures du Parlement ne doivent pas seulement aider le gouvernement à renforcer son pouvoir et son contrôle sur le Parlement. Ils doivent également respecter les droits des représentants, en particulier ceux de l'opposition. Un Parlement entièrement dominé par un gouvernement majoritaire ne peut représenter les opinions de l'ensemble de la population et constituerait une étape malheureuse vers un État au parti unique. Les paroles prononcées cet après-midi par le premier ministre et les autres déclarations dont je me souviens m'engagent à espérer que le gouvernement est d'accord là-dessus. Je tiens simplement à préciser que même si nous comptons appuyer activement les modifications au Règlement qui rendront le Parlement plus efficace et plus à la page, nous n'entendons pas appuyer des propositions qui puissent le réduire à l'impuissance, car il ne peut remplir son rôle que si l'opposition est parfaitement libre et capable d'étudier, de critiquer, de proposer d'autres solutions et d'examiner minutieusement la manière dont le gouvernement remplit son mandat.

• (8.30 p.m.)

A cet égard, nous saluons également la promesse contenue dans le discours du trône selon laquelle une aide supplémentaire sera accordée à l'opposition officielle et aux autres partis d'opposition, afin qu'ils puissent remplir leur tâche avec une connaissance, une compréhension des problèmes et une intelligence plus poussée des programmes dont s'occupera le Parlement. Il serait superflu de signaler que c'est par la présence d'une opposition dans nos législatures que se distinguent les sociétés démocratiques des autres sociétés. Et plus on fournira à l'opposition l'occasion d'agir à propos, de se montrer vigilante et efficace, mieux s'en portera notre régime démocratique. Les réformes sociales et la réorganisation du gouvernement et du Parlement ont leur importance, il est vrai, mais elles n'atteignent pas les grandes zones de marasme économique et social de notre société. Monsieur l'Orateur, je n'en croyais pas mes oreilles quand je me suis rendu compte, en écoutant le discours du trône, qu'il n'y était nullement question de l'habitation, de l'aménagement urbain ou de la montée en flèche des loyers; pas un mot, pas même une allusion aux difficultés croissantes qui assaillent la population des centres urbains qui s'étendent constamment. Et pourtant l'urbanisation avance à rythme rapide au Canada. Soixante-dix pour cent ou plus de notre population vit maintenant dans des centres urbains et, d'ici quelques années, la proportion sera de 80 p. 100, mais absolument rien n'indique dans le discours du trône que l'on se rend compte de cette réalité ni des problèmes écrasants qu'elle a provoqués.

A l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement, nous avons discuté sans relâche de la crise du logement, des problèmes de plus en

plus graves des grands centres urbains, de l'encombrement de la circulation, de l'absence d'agréments visant à assurer un mode de vie convenable et de la pollution grandissante de l'air et de nos cours d'eau. C'est en vain que nous avons attendu des initiatives efficaces des gouvernements libéraux du passé, et à en juger par le discours du trône—et le discours du premier ministre cet après-midi n'a rien arrangé—nous en sommes toujours pour nos frais. Au lieu de mesures concrètes, on nous offre maintenant un autre groupe d'étude.

[*Français*]

La pauvreté relative qui afflige des millions de Canadiens aujourd'hui existe chez nous depuis longtemps: en effet, depuis le tout début de notre société. Il est évident que les sociétés occidentales, tout comme celle du Canada, ont beaucoup fait pour améliorer quelque peu la condition des pauvres et des défavorisés. Certes, il est vrai que nous avons parcouru une distance considérable depuis les trois dernières décennies, alors que nous n'avions pratiquement aucune sécurité sociale et peu de législation régissant le bien-être social. Mais ces mesures humanitaires ont toujours, à mon avis, été réticentes, incomplètes et même pitoyables. Elles étaient plutôt destinées à assurer la survie de l'homme et négligeaient d'étudier les causes de la pauvreté et les aspects qui l'ont rendue héréditaire, de génération en génération, dans la même famille, communauté ou région.

Il y a quelques années, M. Pearson et son gouvernement, au sein duquel plusieurs ministres actuels ont servi, ont déclaré la guerre à la pauvreté. Ce fut une guerre sur papier et, par la suite, le papier même fut mis au rancart par souci d'économie. Aujourd'hui, le Conseil économique du Canada a fait revivre le sujet et le présent gouvernement reconnaît encore son existence. Mais le discours du trône et le discours que le très honorable premier ministre a prononcé cet après-midi mettent davantage l'accent sur la longue période de temps nécessaire pour enrayer la pauvreté et omettent tout à fait d'indiquer les moyens pour y arriver. L'audace et la détermination que nous sommes en droit d'espérer ont cédé la place à la prudence et à la timidité.

[*Traduction*]

Le premier ministre sera le premier à admettre, j'en suis sûr, que l'idée d'une société juste n'est ni nouvelle ni originale. Cela me rappelle, depuis quelques mois, les chartistes en Angleterre il y a un siècle et demi, dont le slogan était: «La société juste est le seul but valable des luttes politiques.» Le premier ministre, apparemment, en convient. Nous aussi, comme tout le monde. En fait, c'est l'objectif déclaré de tous les gouvernements démocratiques, mais l'évolution vers la société juste s'est faite péniblement et par trop lentement.

Il y a eu des variations sur le même thème. Chez nos voisins du Sud, il était question de la grande société. M. Pearson, parlait de la bienveillante société, et le premier ministre actuel préconise la société juste. Tout cela revient au même et, somme toute, ces slogans n'ont servi jusqu'ici qu'à des fins politiques. J'espère que l'impression donnée par le discours du trône est fausse; que le premier ministre et son gouvernement entendent vraiment agir au cours des prochains quatre ans, mais je me dois de signaler et de souligner que nous n'en avons eu aucune preuve jusqu'ici, que la forme et le fond du discours ne sont que l'écho du passé et ne nous donnent guère plus d'espoir que jadis.

Ce n'est pas seulement sur les questions intérieures mais aussi dans le domaine international que le discours du trône est insipide, banal et froid. Imaginez les tenants de ce qu'ils se plaisent à appeler la société juste demandant avec désinvolture: «Où se trouve le Biafra?» au sujet d'un conflit dans lequel des dizaines de milliers de personnes sont mutilées ou meurent de faim. Imaginez un discours du trône où, en l'occurrence, le mot Biafra ne figure même pas.

Vendredi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a dit, et aujourd'hui le premier ministre a répété ce que je peux qualifier seulement de honteuse demi-vérité. D'après mes renseignements, il est vrai que la première piste d'atterrissage qu'avait offerte le Biafra avec l'approbation du gouvernement fédéral du Nigeria a par la suite été refusée parce que ce dernier exigeait que la piste ne serve qu'à recevoir les envois de secours de l'étranger. A ce moment-là, le Biafra s'en servait pour les approvisionnements en armes qu'il achetait surtout sur le marché noir, pour la simple raison que les grandes puissances en vendaient au gouvernement fédéral.

Mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sinon le premier ministre lui-même, devrait sûrement savoir—et s'ils l'ignorent, nous devrions savoir pourquoi—que le Biafra a construit une deuxième piste d'atterrissage et l'a proposée pour la livraison de vivres à la population affamée, mais que le gouvernement fédéral du Nigeria n'a pas voulu consentir à ce qu'elle soit utilisée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre devraient savoir que la Suède a accepté de prêter un avion à la Croix-Rouge Internationale. Si la Suède l'a fait, pourquoi le Canada ne peut-il en faire autant? Je prétends que face à une situation aussi déplorable, alors que des dizaines de milliers de per-

sonnes sont mutilées ou meurent de faim, les demi-vérités ici à la Chambre sont particulièrement condamnables.

Imaginez encore, monsieur l'Orateur, une déclaration sur le Vietnam dans le discours du trône qui nous rappelle d'un ton ronflant que des négociations infructueuses sont en cours à Paris—non point la condamnation d'une guerre, qui, selon moi, est légalement injustifiable et moralement indéfendable, pas même la répétition de l'appel du gouvernement à notre puissant voisin lui demandant d'arrêter les bombardements au Vietnam du Nord. Enfin, imaginez une faible allusion à l'aide étrangère qui promet tout simplement le même genre de programme insuffisant que nous avons eu jusqu'ici, embelli de façon caractéristique par l'établissement d'un centre d'étude.

Bref, monsieur l'Orateur, le discours du trône ne réclame pas de mesures d'urgence pour résoudre les problèmes nationaux ou pour parer au danger et atténuer les souffrances à l'étranger. On se préoccupe surtout de technocratie dans l'organisation et les structures comme si, à elles seules, elles pouvaient résoudre les problèmes sociaux auxquels les Canadiens et le monde ont à faire face.

L'hon. M. Stanfield: Et de nominations.

M. Lewis: Et de nominations. Personne ne conteste l'opportunité d'édifier une société juste, ou compatissante, ou bonne, ou une grande société. Ce fut l'objectif de toute société humaine depuis des siècles. Le nœud du problème réside dans les éléments d'une société juste et les moyens propres à l'atteindre. Voilà où nous, de notre parti, différons du point de vue exposé dans le discours du trône.

Nous ne croyons pas qu'une société puisse jamais être juste ou bonne lorsqu'elles est caractérisée par des inégalités flagrantes, lorsque le contrôle effectif de l'utilisation et de l'affectation des richesses est centralisé dans quelques points où s'exerce le pouvoir économique privé, sans obligation juridique et avec bien peu de stimulants moraux pour accorder la priorité au bien-être social.

• (8.40 p.m.)

Ne saurait être juste ni excellente, selon nous, une société dont la hiérarchie des valeurs place le succès matériel, peu importe la façon de l'atteindre, au sommet des réalisations humaines, où il jouit d'une plus haute considération et excite plus l'envie que les œuvres des artistes, des écrivains, des athlètes, des enseignants ou des chefs spirituels. Une société ne saurait être juste ni excellente, selon nous, quand des immeubles à bureaux de luxe ont la préséance sur les logements; quand des frais de défense douteux sont jugés indispensables tandis que les Indiens, les Esquimaux, les Métis et l'ensemble des pauvres doivent attendre de longues années avant de pouvoir jouir des bienfaits de l'existence; quand le régime social fait passer la concurrence et le désaccord avant la collaboration sur le plan humain.

Selon nous, pour en arriver à une société juste ou bonne, nous devons restructurer notre régime économique et nos relations sociales. Ceci ne peut se faire du jour au lendemain, nous l'admettons, mais une telle tâche devient tout à fait impossible pour ceux qui ne s'interrogent pas sur les fondements et les valeurs de notre société actuelle, qui se laissent guider par la réserve conventionnelle et par les attitudes traditionnelles. Nul doute que le gouvernement actuel réalisera certains bons projets, comme l'ont fait tous les gouvernements du passé. Mais on ne parle pas d'une nouvelle attitude, d'un nouveau «style de vie», suivant l'expression moderne. Nous continuerons, donc, d'expérimenter les inégalités fondamentales, la dégradation humaine et l'injustice qui déparent le visage de notre société et hantent la conscience sociale.

Je me rends compte, naturellement, que le bien-être matériel constitue seulement la base d'une société juste ou bonne, que d'autres éléments sont indispensables à un peuple intelligent et désireux de façonner sa propre destinée collectivement et individuellement. Il se manifeste aujourd'hui, surtout chez les jeunes, un sentiment d'hostilité à l'endroit de l'ordre social, et l'on a l'impression d'être écrasé par les grandes entreprises, par les puissants syndicats, par un gouvernement omnipotent, par les grandes écoles et universités, ainsi que par les règles et les disciplines qu'imposent ces organismes. C'est ce qui explique, je crois, l'inquiétude et la révolte qui se manifestent dans nos universités et dans nos rues.

Je sais que nous devons trouver de nouvelles façons d'utiliser les moyens modernes de communication et de façonner de nouveaux liens: entre gouvernants et gouvernés dans chacun des secteurs de notre société et dans la société prise dans son ensemble. C'est pourquoi j'apprécie la mention faite dans le discours du trône d'une enquête sur les services d'information du gouvernement. Mais, ici encore, j'ai des craintes.

De toute évidence, les services d'information du gouvernement peuvent être utilisés à deux fins. L'une est de fournir à la population des renseignements précis et objectifs, qui guideront ses pensées et ses actes, et de faire naître en elle le désir de participer aux activités sociales et politiques et d'enrichir le processus démocratique. Mais les services d'information du gouvernement peuvent aussi

être utilisés à des fins de propagande politique et mis au service du parti au pouvoir; ils trompent alors au lieu de renseigner, confondent au lieu d'éclairer. Nous serons sur nos gardes, les membres de la Chambre devraient toujours l'être, et nous nous efforcerons d'atteindre le premier objectif et non le second, en renforçant et en améliorant les services d'information comme le prévoit le présent gouvernement.

Dans ce domaine en général, il est aussi de notre devoir de fournir à notre peuple des moyens de défense contre les égarements imposés d'en haut. Nous devrions établir un système efficace permettant au citoyen de protester contre l'autorité, sans crainte et sans frais, lorsqu'il se sent lésé.

Monsieur l'Orateur, j'en arrive à la fin de mes remarques, qui seront suivies d'un sous-amendement. Je suis sûr que le premier ministre sera le premier à admettre que son élection, par son parti d'abord, puis par le peuple, montre que les Canadiens sont prêts à relever un défi, à accepter des vues nouvelles, à tenter de nouvelles aventures. J'ai toujours cru que notre peuple en était capable. Mais permettez-moi de dire que lancer un défi à la population, surtout aux jeunes, puis, ayant atteint le faîte du pouvoir, les laisser tomber tristement, c'est l'acte le plus cruel qui soit. C'est là un moyen assuré de miner la participation démocratique et, finalement, la démocratie elle-même.

C'est en cela que le discours du trône nous a déçus. Grands étaient nos espoirs et sombres sont les perspectives qu'on nous offre. Au lieu d'avancer, nous nous retrouvons où nous étions hier. Peut-être le style est-il différent, mais les actes sont les mêmes.

J'ai toujours cru qu'il était possible de mobiliser les Canadiens aux services d'objectifs nationaux, en temps de paix comme ils l'ont été en temps de guerre. L'Expo et les fêtes du centenaire ont mis en relief notre fierté collective et nos possibilités. Pour répondre à nos espérances, il nous faudrait seulement des chefs imaginatifs et déterminés. Mais pour cela, il faut que nous devenions beaucoup plus indépendants, beaucoup plus confiants. Le discours du trône passe sous silence les problèmes d'un nationalisme canadien constructif, à part le bill sur les langues. Le gouvernement est apparemment satisfait de la manière dont l'étranger contrôle notre économie et de notre rôle de satellite dans le domaine des affaires internationales. Ces problèmes fondamentaux qui engagent notre avenir en tant que nation ne sont même pas mentionnés. Il n'est pas davantage question de notre régime fiscal inéquitable, qui a été analysé et condamné dans le rapport Carter, et dont la réforme constitue certainement une première étape vers une société juste.

Le gouvernement fera peut-être mieux à l'avenir. Dans l'intérêt du pays, je le souhaite de tout cœur. Mais à en juger d'après le discours du trône et par celui du premier ministre cet après-midi, on ne saurait se fier à la compétence ni aux intentions du gouvernement actuel pour régler les problèmes, anciens et nouveaux, qui assaillent une si grande partie de la population.

Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que l'on modifie l'amendement en y ajoutant, immédiatement après le mot «social», ce qui suit:

y compris le logement, l'aménagement urbain, le chômage et la pauvreté;

• (8.50 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour féliciter bien chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand). Ils se sont acquittés de leur tâche bien facilement et de façon remarquable.

Je veux également vous présenter, au nom de mes collègues, nos plus sincères félicitations pour votre élection, sans opposition, au poste que vous occupez. Vous connaissez d'ailleurs la satisfaction de tous les députés à votre endroit, eu égard à l'impartialité avec laquelle vous nous avez toujours traités à la Chambre des Communes.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu, jeudi dernier, la lecture du discours du trône. Le chef de l'opposition, cet après-midi, a présenté l'amendement suivant:

Mais nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence aient refusé de reconnaître les problèmes actuels et pressants, d'ordre économique et social, auxquels le Canada fait face et n'aient pas fourni au Parlement une liste des besoins prioritaires en vue de définir et de mettre en œuvre le concept de la «juste société».

Le chef suppléant du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) présente un sous-amendement qui se lit comme il suit:

Que l'on modifie l'amendement en y ajoutant, immédiatement après le mot «social», ce qui suit: y compris le logement, l'aménagement urbain, le chômage et la pauvreté.

Ce sont là des mobiles très louables, des raisons bien banales que nous entendons à la Chambre des communes depuis de nombreuses années. Et c'est pour cela, monsieur l'Orateur, que lors de la dissolution du Parlement, le 23 avril dernier, nous comptions huit députés du Ralliement créditiste et, aujourd'hui, nous revenons avec 14 députés. Vous l'avez remarqué vous-même, monsieur l'Orateur. Je sais que c'est une surprise pour mon excellent

ami d'en face qui m'interrompt; c'est une surprise non seulement pour lui mais pour plusieurs, alors que l'on prédisait la disparition des créditistes de la Chambre des communes.

Il faut avouer que ce ne sont pas les libéraux qui nous ont fait élire. Il faut également avouer que ce ne sont pas les journalistes qui nous ont fait élire. Ce n'est pas non plus Radio-Canada, avec ses émissions gratuites. Un député vient de dire «c'est Johnson». Ce n'est pas non plus M. Johnson de la province de Québec qui nous a fait élire, monsieur l'Orateur.

Lorsque nous étudiions, au lendemain de l'élection, la publicité gratuite donnée aux divers partis politiques dans la seule province de Québec, nous constations que les libéraux avaient reçu 42 p. 100 de la publicité et les conservateurs 38 p. 100. Ces derniers ont bien réussi! Ils ont fait élire quatre députés dans la province de Québec, avec 38 p. 100 de la publicité gratuite. Le Nouveau parti démocratique a bénéficié de 19 p. 100 de la publicité dans les journaux de la province de Québec. Cela comprend la grosse *Presse de Montréal*, le *Montreal Journal* ou *Journal de Montréal*, le beau grand journal patriotique *Le Devoir*, *Montréal-Matin*, le journal de M. Daniel Johnson, *Le Journal de Québec*, de même que des petits hebdomadaires répartis un peu partout dans toute la province.

Nous, du Ralliement créditiste, avons été traités généreusement. On nous a donné 1 p. 100 de la publicité gratuite accordée aux partis politiques. Et avec toute cette publicité, monsieur l'Orateur, nous avons failli avoir la tête de trois ministres! J'en vois un, pas loin de moi, qui s'attendait à être battu par la grosse organisation de l'Union nationale. Alors que l'Union nationale dépensait peut-être $100,000 ou $200,000 pour battre le ministre des Forêts et du Développement rural, les créditistes sont arrivés deuxièmes, l'Union nationale, en arrière! J'ai admiré, ce soir-là, le courage du ministre quand il a dit à la télévision: Je suis content que les créditistes soient arrivés au deuxième rang. Il était aussi content de dire, et je pense que c'est le seul ministre qui ait parlé avec un peu de logique ce soir-là: Le vote créditiste, c'est un avertissement qui nous est donné pour nous inviter à présenter des réformes économiques en profondeur au Canada. C'est pour cela que les gens ont voté pour le Ralliement créditiste et non pas pour des raisons évoquées ou lancées par des journaux comme *Le Devoir* ou le Montréal-Matin du 27 juin. Écoutez-moi cela, monsieur l'Orateur, et dites-moi si c'est intelligent! «P.S.»—ça, c'est M. Paul Sauriol du journal *Le Devoir*, un autre intellectuel à plat ventre dans les nuages qui écrivait ceci:

[M. Caouette.]

Le phénomène créditiste

Alors que les libéraux ont fait des gains considérables en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, ils ont à peine maintenu le nombre de députés qu'ils avaient dans le précédent Parlement. Malgré la popularité de M. Trudeau, les régions pauvres du Québec ont donné aussi un vote de protestation, qui n'a pas été accordé au parti conservateur comme dans les provinces Maritimes, mais au parti créditiste.

La répartition des quinze comtés remportés par les créditistes, ...

Nous n'en comptons que 14 maintenant, parce que le vote militaire nous en a enlevé un.

... dans le sud et le nord du Québec, correspond aux zones sous-développées de la province.

C'est M. Paul Sauriol. S'il n'y avait pas eu de zones sous-développées, selon M. Sauriol, nous n'aurions pas eu de députés au Parlement. Or, qu'on regarde chacun des députés qui siègent au sein du Ralliement créditiste à la Chambre, qu'on étudie la situation économique dans leur région, dans leur circonscription respective, et l'on constatera qu'il y a moins de misère dans la circonscription de Beauce, par exemple, dans celle de Bellechasse, où nous avons battu «Ti-Gus» Choquette, dans la nouvelle circonscription de Villeneuve, dans Roberval. Au fait, nous voyons moins de pauvres en Abitibi, dans Mégantic, dans Lotbinière, dans Portneuf, dans Shefford que nous n'en voyons dans les circonscriptions de Saint-Denis et de Lachine, à Montréal. Des sous-développés, non seulement économiquement mais mentalement, c'est dans Montréal qu'on en trouve le plus; au Canada, c'est dans la province de Québec. Vous les rencontrez sur la rue et vous leur demandez: Qui est votre député dans le comté? Hein?..Ils ne le savent même pas!

Les nouvelles radiophoniques de ce matin nous révélaient que 38 p. 100 des pauvres sont dans la ville de Montréal, qu'on y compte 87,000 chômeurs et que 26,000 familles dépendent du bien-être social. Et ça vote rouge! C'est ça les sous-développés, monsieur l'Orateur! Pas de gens qui se battent pour avoir des réformes, et j'arriverai tantôt aux réformes que nous préconisons! J'espère que je gagnerai au moins l'attention du premier ministre là-dessus, afin qu'il étudie la possibilité de faire des changements. Il est bien beau de se promener à travers le Canada, de distribuer des petits becs à des petites filles de 14 ans, mais cela ne change pas le système!

Hier matin, je partais en avion d'Ottawa pour l'Île du Prince-Édouard où je parlais aux jeunes étudiants de 18 à 22 ans du Collège Prince de Galles. J'y ai rencontré le

lieutenant-gouverneur et d'autres personnalités; on parlait de la jetée que le gouvernement promet depuis sept, huit ans. Cela doit faire au moins 25 ans qu'on promet une route carrossable depuis la terre ferme, au Nouveau-Brunswick, jusqu'à l'Île du Prince-Édouard. Il y a deux ans, j'entendais l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dire qu'une étude complète avait été faite et que le gouvernement de l'époque, le gouvernement Pearson, avait décidé que cela se ferait, que c'était décidé.

• (9.00 p.m.)

L'hon. M. Pepin: Il s'agissait, à ce moment-là, de la Baie de Fundy et non pas de ce dont vous parlez en ce moment.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas compris ce que l'honorable ministre a dit.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je disais qu'il s'agissait alors d'une étude sur la Baie de Fundy et non pas d'une étude sur le problème dont l'honorable député traite.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, est-ce qu'il n'y a pas eu des études sur la possibilité d'établir ou de construire cette voie entre la terre ferme du Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard? Des ministres sont allés sur les lieux pendant la récente campagne électorale. Le premier ministre y est allé et a dit que c'était réglé, que c'était décidé. Puis on attend et l'on dit: C'est rentable. Mais qu'est-ce qui manque? Je reviendrai tantôt sur ce qui manque, pour qu'on ait une société juste.

Monsieur l'Orateur, les députés vont le comprendre ce soir ou bien je ne m'appelle plus par mon nom, je puis les en assurer. Il y a des limites aux promesses qui ne sont suivies que de paroles. On parle de toutes sortes de choses, puis on ne fait absolument rien au point de vue pratique. On a de bonnes intentions, c'est tout. Dans le discours du trône, on lit:

> ... A cause des complexités de la société moderne, il faut du temps pour élaborer des programmes efficaces et encore davantage pour les mettre en œuvre.

On met des années à les élaborer, puis on met trois fois plus de temps à ne pas les appliquer. On oublie de les appliquer. A toutes les étapes, les gouvernants exigent des ressources financières; sur ce point, le gouvernement a raison. Il faut aussi des ressources intellectuelles et elles ne sont pas illimitées. Elles doivent être utilisées selon une planification d'ensemble minutieuse et selon un choix rigoureux des priorités. Chose certaine, on ne saurait tout accomplir en même temps.

Ce matin, à la radio, on annonçait qu'il y a 22 ans aujourd'hui, j'étais élu pour la première fois à la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

Le 16 septembre 1946, j'étais élu de justesse. Il m'a été bien plus facile de me faire battre trois ans et demi plus tard, en 1949. Je suis revenu, de toute façon, mais à ce moment-là, on entendait les mêmes propos. Nous avons changé de premier ministre. Le très honorable William Lyon Mackenzie King était premier ministre; en 1948, le très honorable Louis St-Laurent l'a remplacé. Nous continuions toujours de lire la même chose: planification. On ne peut pas faire une chose tout d'un coup, on ne peut pas accomplir tout en même temps. Il y a de cela 22 ans et rien n'a encore été accompli. (*Applaudissements*)

Nous avons changé aussi de chef de l'opposition. Alors que j'étais ici, nous avions l'honorable Bracken, qui fut remplacé par M. Drew. Plus tard, soit en 1958, nous avons eu un gouvernement conservateur, dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). A ce moment-là, le gouvernement comptait 208 députés sur 265, soit la plus grosse majorité jamais donnée à un parti politique pour administrer le pays. Ce n'était pas la majorité qui manquait, mais qu'est-ce qu'on disait dans les discours du trône de cette époque-là? La même chose:

> ... des ressources financières et intellectuelles qui ne sont pas illimitées et qui doivent être utilisées selon une planification d'ensemble minutieuse et un choix rigoureux des priorités. Chose certaine, on ne saurait tout accomplir en même temps.

Monsieur l'Orateur, dans toutes nos régions, il nous a été donné d'assister à des réunions de conseils économiques régionaux. Maintenant, nous avons le rapport du Conseil économique canadien. Ça, c'est la crème de tous les conseils économiques du Canada. Partout, dans toutes nos régions, ces gens-là ont l'intelligence voulue pour étudier les problèmes et ils les étudient. Ce sont des ressources intellectuelles que nous avons, et ces gens-là présentent un régime de planification, un programme, des plans. Je suis allé à Ville-Marie, dans ma circonscription, il n'y a pas tellement longtemps, pour constater les études qui s'y faisaient dans les domaines de l'agriculture, de la voirie, du développement de nos richesses naturelles, bref, dans tous les domaines, et le président de chacune des commissions venait nous présenter son rapport à la fin de la journée d'études. Monsieur l'Orateur, c'était de toute beauté d'entendre ces rapports-là.

Il semblait donc possible de faire de belles choses dans notre pays, selon les conseils économiques régionaux. Alors, je leur ai posé la question suivante: «Quand commencerons-nous à mettre ces mesures en vigueur?» «Quoi?» «Bien oui, quand?» «Ah! bien, actuellement, on n'a pas d'argent. On ne le peut pas. Il faut attendre que les gouverne-

ments nous aident. Nous allons suggérer ces mesures au gouvernement, qui prendra alors une décision.» Lorsque nous faisons des suggestions au gouvernement provincial, ce dernier nous répond: On n'a pas d'argent. Nous nous tournons alors vers le gouvernement fédéral.

Le premier ministre a pris une heure et quart, cet après-midi, pour nous dire que le gouvernement n'a pas d'argent. Cependant, au cours de la campagne électorale,—ah! c'était bon, c'était bon—le premier ministre déclarait ce qui suit: «Les gouvernements n'ont que l'argent que les contribuables veulent bien leur donner,» ce qu'on veut bien leur donner. Ce que nous voulons donner, c'est ce que le gouvernement a. Nous ne sommes pas des magiciens. Nous ne sommes pas des Pères Noël. Nous sommes tout simplement des hommes qui veulent faire du Canada et de la terre entière des endroits vraiment habitables.»

Monsieur l'Orateur, j'accepte le fait que le premier ministre ne soit pas un magicien, mais s'il est convaincu que le Parlement canadien est un Parlement souverain, qui donc est le magicien qui permet de créer des crédits pour faire des guerres, quand on ne peut pas trouver de crédit pour faire la paix chez nous? (*Applaudissements*) J'y reviendrai tantôt, d'ailleurs.

Il est bien beau de nous faire dire: Nous ne sommes pas des magiciens. Mais qui sont les magiciens? A la fin de la crise économique, au début de la deuxième guerre mondiale, la dette nationale du Canada était de l'ordre de 3 milliards de dollars. A la fin des hostilités, après cinq ans, la dette nationale s'élevait à 17 milliards. Qui donc était le magicien qui a fait surgir 14 milliards pendant la tuerie? Le premier ministre sait fort bien que pendant la tuerie, pendant la guerre, on n'a jamais entendu le gouvernement canadien dire: On manque d'argent pour habiller des soldats, on manque d'argent pour enrôler 800,000 jeunes Canadiens et les envoyer sur les champs de bataille. On manque d'argent pour faire des canons, des obus. Le premier ministre le sait, parce que nous avons probablement lutté un peu ensemble durant ce temps-là contre les dépenses de guerre. Si l'on ne pouvait trouver d'argent pendant la crise économique pour permettre aux pères et aux mères de famille d'élever normalement leur famille, on n'acceptait pas plus d'envoyer les jeunes se faire tuer pendant la guerre. De cela, le premier ministre est au courant.

Monsieur l'Orateur, pendant cette guerre-là, tous les Canadiens de mon âge, ceux qui étaient un petit peu plus jeune que moi et plus vieux, nous avons mieux vécu au Canada que pendant la crise économique. Alors que nous avions 800,000 jeunes, soutirés de la production des biens utiles au Canada, nous les avons vêtus, logés, nourris convenablement et nous les avons fait soigner, traiter par les médecins quand ils étaient malades. Cela ne coûtait rien, cela a bien été. Pendant ce même temps-là, monsieur l'Orateur, on dépensait des milliards pour fabriquer des canons, des obus, des engins de destruction. Nos gens sont allés bravement et courageusement sur les champs de bataille. Quant à toutes les bombes que nous avons lancées sur la tête d'Hitler, en Allemagne, pensez-vous que le gouvernement canadien envoyait une note qui disait: Payez «C.O.D.» ou bien on ne lance pas les bombes? Nous leur avons donné gratuitement toutes les bombes, pendant toute la durée de la guerre. Des dividendes ont été payés aux Allemands pendant la guerre et, aujourd'hui, en temps de paix, le premier ministre nous dit: Bien, il y a telle ou telle priorité, et puis on ne peut pas tout faire tout de suite.

• (9.10 p.m.)

Depuis le 25 juin dernier, on entend souvent parler de la société juste. Le Canada n'a jamais connu autant de grèves ouvrières que présentement. J'en ai une à la porte d'une institution à Rouyn. Pourquoi? Parce que les jeunes ne sont pas contents, les gens veulent avoir un meilleur pouvoir d'achat, un meilleur niveau de vie, dans un pays qui est capable de le leur procurer. Mais le premier ministre ou le gouvernement, dans le discours du trône, continue à dire: «Chose certaine, on ne saurait tout accomplir en même temps.» Et ce n'est pas tout.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, on parle de la priorité ou du respect des langues, de la politique, de la religion, qu'il faut se respecter les uns les autres. J'y reviendrai tantôt encore, s'il me reste du temps. On peut également y lire ce qui suit:

> Les dispositions concernant les pensions aux personnes âgées, les malades et les personnes dans le besoin sont devenues plus efficaces grâce aux mesures adoptées au cours des récentes législatures et aux dispositions adoptées par les provinces. Nonobstant ces mesures, la pauvreté existe toujours au Canada. Mon Gouvernement le reconnaît, mais il estime qu'il serait illusoire et cruel de prétendre qu'il existe un remède simple, universel ou d'une efficacité instantanée.

C'est là où nous ne nous entendons pas avec le gouvernement. C'est là, monsieur l'Orateur, où le problème existe. Si le gouvernement estime qu'il serait illusoire et cruel de prétendre qu'il existe un remède simple, qu'est-ce que le Conseil économique du Canada dit, lui? Dans une explication apparaissant au bas de la page 146, on peut lire ceci:

> Diverses formes de revenu ...

Le Conseil suggère la création d'un revenu annuel garanti. Or voici ce qui est dit:

Diverses formes de revenu minimum assuré ont été proposées par différents auteurs. La formule la plus simple est une subvention minimum payée par le gouvernement à tous, quels que soient leurs moyens.

Cela, monsieur l'Orateur, est le dividende national que le Crédit social veut distribuer à tous, sans exception, peu importe leurs moyens. Et ceci m'amène justement à émettre les quatre principes de base du Crédit social. Écouter des discours, cela est beau, écouter des gens dire: Le discours du trône, c'est bien beau, mais on ne propose rien pour le remplacer, tout cela n'annonce pas une législation constructive. Que disent les créditistes, eux? A ce stade, je vais m'exprimer en anglais, pour une fois.

[*Traduction*]

Voici les quatre principes de base du Crédit social. Premièrement, nous en sommes convaincus, l'individu est l'élément le plus important de la société organisée. Parce qu'il est un être créé par Dieu, qui a des exigences et des aptitudes spirituelles, mentales et physiques, il possède des droits inaliénables qui doivent être respectés et préservés. Le Crédit social est immuablement opposé au communisme, au fascisme, et à toute forme de gouvernement totalitaire qui assujettit l'individu à l'État. Il s'oppose à toute organisation politique ayant pour objet d'avancer les intérêts particuliers des organisations de salariés, d'hommes d'affaires ou de financiers.

Pour en revenir à ma première phrase dans laquelle j'ai dit que, pour le Crédit social, l'individu est l'élément le plus important de la société organisée, j'aimerais ajouter que peu importe qu'un individu soit blanc, noir ou jaune, qu'il parle français, anglais, ukrainien, italien ou quelque autre langue, peu importe ses croyances, il a droit au respect partout dans le monde et surtout dans notre pays, le Canada. Ces droits inaliénables devraient être respectés partout, y compris dans la province de Québec.

Lorsque des gens demandent qu'on respecte leurs droits dans la province de Québec, parce que certains d'entre eux désirent apprendre l'anglais plutôt que le français, ils ont le droit d'apprendre une langue plutôt que l'autre. Bien entendu, nous suggérerions que tout le monde apprenne les deux langues officielles de notre pays. Lors d'un voyage en Tchécoslovaquie, il y a quelques années, j'ai rencontré des gens là-bas qui parlaient jusqu'à six ou sept langues. J'ai trouvé merveilleux de leur part de parler un aussi grand nombre de langues. Ici au Canada, nous avons des gens qui, parce qu'ils sont Français et ne comprennent pas un mot d'anglais, disent: «Au diable l'anglais, je ne veux pas l'apprendre.» Nous entendons aussi des gens qui ne parlent que l'anglais dire: «Je ne puis comprendre le français et ne l'apprendrai jamais.» Voilà donc deux genres de séparatistes qui n'ont pas leur place dans notre pays.

[*Français*]

M. Lewis: C'est vrai, cela.

M. Caouette: C'est vrai, n'est-ce pas? J'ai l'appui de l'honorable député d'York-Sud, monsieur l'Orateur.

M. Lewis: Chaleureux.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, il y a quand même des limites à l'étroitesse d'esprit. Le Canada n'a pas été bâti par des gens qui ont passé leur temps à se dévorer, et le Canada est un pays qui appartient à tous les Canadiens; nous demeurons encore fermes dans nos positions. Dans la province de Québec, nous ne nous sommes pas fait élire en parlant de deux nations, ou en parlant d'un statut particulier, et je suis un Canadien français, tout le monde le sait. Il y a quand même 400,000 personnes qui ont voté pour nous dans la province de Québec.

[*Traduction*]

On dit qu'il y a deux nations, mais il y a une nation: le Canada. Nous sommes Canadiens. Nous avons deux langues officielles, le français et l'anglais, et nous avons de multiples cultures: anglaise, française, ukrainienne, italienne et allemande. Nous avons toutes sortes de cultures au pays, et la nation en est enrichie. (*Applaudissements*)

Nous avons le groupe chinois et nous avons aussi un représentant indien ici même à la Chambre des communes. Nous sommes heureus qu'un Indien prenne place dans cette assemblée. (*Applaudissements*)

Donc, voilà notre position, et les gens qui ont réclamé un statut particulier pour la province de Québec et deux nations ont presque disparu de la province. Ils n'ont pas été acceptés. C'est que nous ne voulons pas entendre parler de ces choses. Au cours d'une campagne électorale, nous voulons qu'on agisse—c'est ce que nous voulons. Nous ne demandons de statut particulier pour aucune province. Je ne veux pas d'un statut particulier pour le Québec, d'un statut particulier pour l'Ontario ou pour l'Île du Prince-Édouard, où j'étais hier. Ce que je veux, c'est une constitution canadienne qui permette à chaque province de garder son identité dans notre patrie, le Canada.

Dans notre pays, il y a une province, le Québec, où l'élément français prédomine. Do-

tons-nous d'une constitution qui assurera le respect absolu, tant des droits des Québecois, que de ceux des autres provinces. Je ne crois pas qu'il soit sage pour une province de contrecarrer les droits des autres provinces. Néanmoins, il serait bon que le gouvernement du Canada nous donne l'assurance que chaque province sera traitée équitablement et qu'elle aura le maximum d'autonomie.

Le deuxième principe fondamental du Crédit social, c'est que le gouvernement doit être au service de l'individu. Dans une société structurée, le gouvernement démocratique a pour fonction principale d'assurer à la population les résultats qu'elle attend de la gestion de ses affaires publiques, dans la mesure où ces résultats sont matériellement possibles et moralement bons.

Son troisième principe de base, c'est que l'individu doit être libre et avoir la sécurité économique. L'homme, en société, ne peut entièrement s'épanouir que si sa faculté d'option morale n'est guère compromise. La sécurité économique est un moyen nécessaire à l'obtention de cette liberté et non pas une fin en soi, qui se réalise à coup de restrictions. Voilà en quoi les partisans de la sécurité économique se distinguent de ceux qui préconisent la liberté entre les mains du gouvernement. Nous avons vu ce genre de gouvernement dans bien des pays. Lors de notre visite en Tchécoslovaquie, nous avons constaté que, même si certaines personnes disent que ce pays est communiste, les habitants eux-mêmes ne se disent pas communistes mais socialistes.

• (9.20 p.m.)

On nous a dit aussi que la Suède devrait nous servir d'exemple, car en Suède il n'y a pas de chômage. C'est vrai, il n'y a pas de chômage en Suède. Les hommes travaillent, mais pour atteindre un niveau de revenu raisonnable les femmes aussi doivent travailler. Parfois l'homme fait partie d'une équipe, la femme d'une autre et le gouvernement s'occupe des enfants. Je me rappelle avoir pris l'autobus en Suède. Dans cet autobus il y avait un conducteur, un homme dont l'unique tâche était de vendre des tickets, un autre pour poinçonner les tickets, et un quatrième homme dans le coin pour surveiller les trois autres!

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre permet-elle à l'honorable député de poursuivre ses remarques au-delà du temps accordé par le Règlement? D'accord!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je remercie bien sincèrement les honorables députés de leur magnifique courtoisie à mon endroit, en me laissant continuer mes remarques, et je n'abuserai pas de cette courtoisie. Je serai bref. Je parlais de la Suède, et comme je m'exprimais en anglais, je vais continuer en anglais.

[*Traduction*]

En Suède, monsieur l'Orateur, les salaires mensuels vont de $55 à $65. Bien qu'on prétende que le coût de la vie y soit moins élevé, une voiture y coûte deux fois plus cher qu'au Canada où les salaires sont trois ou quatre fois plus élevés qu'en Suède.

Alors que je me trouvais en Tchécoslovaquie j'ai visité l'usine Skoda où 6,000 hommes travaillaient pour $45 ou $55 par mois. La petite voiture Skoda se vend $1,775 à Montréal. En Tchécoslovaquie, où on la fabrique, elle coûte l'équivalent de $6,200. Personne là-bas ne peut donc se permettre d'en acheter une. Les gens se déplacent à pied ou à bicyclette.

J'ai demandé au vice-président de l'usine tchécoslovaque de m'expliquer la raison de ce prix si élevé. Il m'a répondu: «Nous avons augmenté la taxe sur le prix parce que nous ne voulons pas que nos gens achètent des voitures. S'ils le font, nous devrons construire des routes».

M. Lewis: C'est faux.

M. Caouette: J'entends mon honorable ami d'York-Sud dire que je me trompe, mais je sais avoir raison dans ce cas-ci, car j'ai parlé au vice-président de l'usine en Tchécoslovaquie.

Je me suis informé des salaires et de la production des voitures destinées uniquement à l'exportation et non pas au marché intérieur. Je me suis aussi enquis du prix des réfrigérateurs et des appareils de télévision. En Tchécoslovaquie, les réfrigérateurs se vendent l'équivalent de $700.

En Russie, monsieur l'Orateur, la situation est encore pire: les gens n'ont pas de réfrigérateurs. Quand j'étais enfant, nous devions utiliser l'embrasure de la fenêtre comme réfrigérateur pour nos pintes de lait, notre pain et notre beurre. C'est ce qu'on fait aujourd'hui à Moscou, après cinquante ans de liberté, de ce qu'on appelle la démocratie populaire. J'ai vu des hommes, des femmes et des adolescents au travail dans ces pays.

J'entends mes honorables amis du Nouveau parti démocratique dire qu'ils tiennent la solution de nos problèmes. On l'avait la solution en Angleterre, où la situation ressemble beaucoup à celle de chez nous. Pendant des années, l'Angleterre a été gouvernée par le parti conservateur. L'ouvrier, le travailleur en a eu par-dessus la tête du parti conservateur et a voté en faveur du parti travailliste. Il a passé en fait au NPD, bien que le parti

en Angleterre porte un autre nom. Néanmoins, les deux mouvements semblent être associés.

Au cours de la campagne électorale, à la télévision, un soir, on a demandé au lieutenant du Nouveau parti démocratique, dans la province de Québec, M. Robert Cliche, quelle aide sa philosophie apportait à l'Angleterre. Il a répondu: «Ma foi, c'est tout autre chose. Il y a là-bas une situation critique qui n'est pas facile». L'interviewer lui dit alors: «Vous dites que vous pouvez éviter les ennuis aux gens. Si l'Angleterre est en difficulté, que ferez-vous pour l'aider?»—«Bah, a répliqué M. Cliche, peu importe; revenons au Canada où il est plus facile de trouver des solutions".

La Saskatchewan a eu un gouvernement socialiste pendant 17 ans, puis le gouvernement a été défait. Le chef du parti socialiste de la Saskatchewan a été battu aux élections générales. Il a alors été réélu lors d'une élection partielle. Il a de nouveau été défait à des élections générales. Ce n'est pas que le chef néo-démocrate ne soit pas un homme bien; c'est un homme très bien. Mais les solutions qu'il propose ne résoudront pas nos problèmes économiques. Il propose d'abolir la libre entreprise et l'initiative personnelle. J'aimerais que les députés néo-démocrates me disent s'il y a un pays, parmi ceux qui ont aboli l'initiative personnelle et la liberté d'entreprise, où la situation s'est améliorée au lieu d'empirer.

Il y a dans la province de Québec un bon ami du député d'York-Sud, René Lévesque. M. Lévesque était ministre des Ressources naturelles dans le gouvernement québécois, et il a basé la campagne électorale de 1962 sur la question de la nationalisation de l'électricité. Il a déclaré que c'était l'instrument qui permettrait aux habitants de la province de devenir maîtres chez eux. Le gouvernement a été réélu grâce à cette promesse que les Québécois deviendraient maîtres chez eux. L'énergie électrique a été nationalisée en 1962. Nous voici maintenant en 1968, six ans après.

M. Lewis: Êtes-vous contre la nationalisation de telles entreprises?

M. Caouette: Oui, catégoriquement contre.

Une voix: Et les libéraux?

M. Caouette: C'est leur affaire. Je ne suis pas un libéral, mais un créditiste.

M. Lewis: Ils étaient d'accord avec vous tout à l'heure.

M. Caouette: Ils peuvent bien tomber d'accord avec moi lorsqu'ils comprennent mes explications.

Une voix: Que dire de l'attitude de la Colombie-Britannique?

• (9.30 p.m.)

M. Caouette: Je suis contre la nationalisation, même en Colombie-Britannique. Alors, monsieur l'Orateur, l'énergie électrique a été nationalisée au Québec, et voyez maintenant dans quelle situation se trouve l'Hydro-Québec. Le ministre René Levesque disait autrefois au peuple que les immenses bénéfices réalisés par la Shawinigan Water and Power seraient distribués aux habitants de la province, qu'ils bénéficieraient d'une réduction des tarifs. Donc, après six ans, nous nous posons une question. Sommes-nous plus maîtres chez nous aujourd'hui que nous l'étions en 1962? Non. Les taux ont-ils baissé? Non, ils ont doublé. (*Exclamations*)

Et la Shawinigan ne fait aucun profit, ah non. Le gouvernement de Québec n'a même pu payer à la Shawinigan les frais de la nationalisation. Il a donc consenti à verser de l'intérêt sur l'argent qu'il doit à la Shawinigan.

Ces dernières années, la Shawinigan a réalisé un profit de 4.2 p. 100 sur sa capitalisation. Actuellement, sans s'occuper de la moindre administration, sans faire monter ses ouvriers à des poteaux, sans avoir à installer des fils électriques, la compagnie touche du gouvernement de Québec 5.8 p. 100. (*Exclamations*)

Voilà le résultat de la socialisation ou de la nationalisation.

L'entreprise privée réalise des profits, naturellement. L'entreprise privée nous donnera des résultats; les gouvernements, provinciaux ou autres, ne donneront pas des résultats analogues avec notre propre argent, car personne au sein du gouvernement ne veut assumer ses responsabilités. Dans une société ou une bureaucratie de l'État on ne trouve personne qui veuille accepter une responsabilité. On vous renvoie d'un préposé à un autre, lequel ignorant tout de votre problème vous renvoie encore à un troisième. Vous tournez en rond. Mais adressez-vous à quelqu'un dans l'entreprise privée, à quelqu'un qui possède une entreprise privée: lui s'occupera de votre problème. Il vous parlera de l'importance de son entreprise.

Un homme dans l'entreprise privée vous dira: «Nous faisons tant de millions par année». Où sont les Canadiens qui peuvent établir un chèque d'un million? Où sont ces gens-là? Ils n'entassent pas leurs millions dans les coins et recoins de leur demeure. Ils utilisent leur argent pour développer l'industrie, créer de nouveaux emplois, produire des marchandises, combattre l'inflation et le chômage.

Nous ne croyons pas que le gouvernement doive tout faire pour nous dans notre société.

Nous nous opposons vigoureusement à toutes les associations politiques dont les objectifs sont de favoriser certains intérêts limités, les syndicats ouvriers, le monde des affaires ou de la finance.

J'arrive maintenant à mon quatrième point, après quoi je terminerai. Ce qui est matériellement possible doit être considéré comme financièrement possible. Tout ce qui est matériellement possible, souhaitable, et moralement juste, doit être financièrement possible, et le premier ministre n'a pas besoin d'être sorcier pour agir ainsi. Le premier ministre sait que nous possédons le capital humain nécessaire et compétent, ainsi que les marchandises et la capacité de production pour pourvoir toute la population des biens et services nécessaires. Comme nous avons le pouvoir d'utiliser nos ressources nationales, il faut accorder le crédit nécessaire pour en rendre l'utilisation possible. Bref, il nous faut rendre financièrement possible ce qui est matériellement réalisable.

J'ai parlé du gouvernement du Québec, et je voudrais lire des considérations en français.

[*Français*]

Au Conseil des ports nationaux, nous avons demandé au président ou plutôt au surintendant des ponts quel était le coût du pont Jacques-Cartier à Montréal, quel montant d'intérêt nous avions dû payer depuis sa construction et quelle somme nous devions sur le pont Jacques-Cartier? Or, voici la teneur de la lettre de M. J.-A. Clément, ingénieur, surintendant des ponts, adressée à un certain M. Chénier, et je cite:

Monsieur Jos A. Chénier,
Greenfield Park, Qué.

Monsieur, Votre lettre du 9 mai 1968 demandant certaines informations au sujet du pont Jacques-Cartier a été portée à mon attention. Il me fait plaisir de vous fournir les renseignements suivants:
1. Coût original du pont Jacques-Cartier: $18,571-308.71.

Ça, c'est le coût du pont, les matériaux, la main-d'œuvre, les entrepreneurs, tout ce qui est entré dans la construction du pont: $18,571,308.71

3. Montant des intérêts payés à date: $20,198,266.53.

Qu'est-ce que nous devons sur le pont? $14,065,605.39

Une voix: La société juste.

M. Caouette: C'est ça la société juste!

Une voix: Juste pour le «fun».

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est de l'entreprise privée.

[M. Caouette.]

M. Caouette: Il y a une distinction. Ce n'est pas de l'entreprise privée; c'est le système de l'entreprise privée, et le gouvernement est responsable de cet état de choses.

L'autre soir, à la télévision, le secrétaire d'État, qui représente actuellement la circonscription d'Hochelaga (M. Pelletier), disait en beaucoup de mots: «Eh bien! l'intérêt, ce n'est rien. Voyez toutes les voitures, tous les camions, et tous les gens qui ont traversé ce pont. Toute cette circulation a fini par le payer. Que sont ces 20 millions de dollars quand nous avons fait 100 millions avec ce placement?» De toute façon, ce fut là son explication. Je veux demander ceci. Si son explication est juste, alors le pont nous coûte 18 millions de dollars. Pourquoi alors n'avons-nous pas construit un deuxième pont avec les 20 millions de dollars d'intérêt, de façon à pouvoir faire passer plus de marchandises, plus de gens, et plus de ce que vous voudrez, tout en ayant 20 millions de dollars à son actif?

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, cela ne fait pas l'ombre d'un doute: c'est là la solution. Si le premier ministre désire réellement une société juste, qu'il étudie ces quatre points-là; s'il n'a pas le temps de les étudier, qu'il les fasse étudier par les gens de son entourage, par ses secrétaires particuliers, et qu'on commence par mettre de l'ordre dans nos finances.

Cet après-midi, le premier ministre nous disait: Nous ne pouvons pas entreprendre tels travaux, nous ne pouvons pas entreprendre telle autre chose, nous ne pouvons pas non plus faire telle autre chose parce que nous n'avons pas d'argent. Cependant, il sait fort bien que nous allons continuer à payer pratiquement un milliard et demi en intérêt, seulement cette année, sur la dette nationale du Canada. Et cela ne se fera pas au bénéfice du peuple canadien. Le système monétaire est faux. Je regarde le ministre de l'Agriculture (M. Olson). Il sait ce que je dis; il comprend cela (*Applaudissements*). J'espère que le ministre de l'Agriculture aura de l'influence sur le premier ministre, pour lui faire comprendre l'importance de la réforme monétaire. Nous retournons dans nos circonscriptions et nous nous faisons réélire. Nous revenons ici et nous sommes embêtés. J'ai reçu la visite d'un membre de la société juste, et j'en reçois des centaines comme lui, monsieur l'Orateur, tous les jours, pendant l'intersession, parce que nous sommes obligés de payer nos timbres-poste, au Parlement d'Ottawa, nous, les députés et même les chefs de partis. J'ai moi-même payé à peu près $800 de timbres-poste en travaillant pour mes commettants, en travaillant pour le peuple canadien, en travaillant comme député de la circonscrip-

tion que je représentais à ce moment-là. Monsieur l'Orateur, il est inconcevable que nous soyons obligés de payer des sommes semblables.

Mais pour revenir à la société juste dans laquelle nous vivons, et plus particulièrement au fameux bien-être social qui existe dans toutes les provinces, au Québec comme ailleurs, le gouvernement fédéral fournit 50 p. 100; c'est là un programme conjoint. On doit se réunir pour décider si l'on doit diminuer le programme conjoint ou non.

A tout événement, la semaine dernière, M. Moïse St-Denis, qui est âgé de 75 ans et dont l'épouse a 63 ans, se présente à mon bureau de Rouyn. M. St-Denis recevait sa pension de $107.10, et sa femme recevait un supplément de $30, ce qui leur donnait $137.10. L'an dernier, M. St-Denis réussit à se trouver une petite situation qui lui a permis de gagner $500. Le gouvernement apprend cela des fonctionnaires du bureau du Bien-être, et voilà que, la semaine dernière, on l'avise qu'on lui retient maintenant $10 par mois pour rembourser le montant qu'il a reçu pour deux ou trois mois de travail accompli l'an passé. Aujourd'hui, il reçoit pour vivre, lui et sa femme, $127.10. Il paie $75 de loyer par mois. Peut-on s'imaginer comment un homme et une femme peuvent vivre, aujourd'hui, avec $52.10 par mois? C'est ça la société juste dans laquelle nous vivons présentement!

Monsieur l'Orateur, on sait que la pauvreté existe, et le premier ministre peut le dire. On sait qu'il y a des pauvres; seulement, on veut changer cela pour adopter un système de société juste. A mon sens, il n'y a qu'une façon d'arriver à établir une société juste au Canada: C'est de mettre de l'ordre dans nos finances, pas rien que dans la fiscalité. Quand bien même le premier ministre trouverait des programmes comme ceux qu'il prévoit, avec un budget à la mi-octobre, pour enlever de l'argent à ceux qui en ont et pour en donner à ceux qui n'en ont pas, en anglais, je dirai...

[*Traduction*]

C'est le régime selon lequel vous dépouillez les «riches» au bénéfice des «déshérités». A la fin, il existera au Canada toutes sortes de «déshérités» et plus aucun «riche». (*Applaudissement*) C'est de cette façon que cela se terminera.

• (9.40 p.m.)

[*Francais*]

Alors, monsieur l'Orateur, nous soutenons que ce qui est physiquement réalisable,—non pas dans la lune, mais sur la terre, ici au Canada, dans notre pays—peut être financièrement réalisable. Lorsque ce système-là sera adopté, les autres réformes seront faciles à apporter. Cela ne prendra pas dix, vingt ou vingt-cinq ans. Lorsque nous aurons mis de l'ordre dans les finances, le reste s'arrangera bien facilement. C'est là la solution, c'est là le moyen de réaliser une société juste au Canada. Si le premier ministre est sérieux lorsqu'il parle de société juste, j'espère et souhaite qu'il sera sérieux dans la présentation de la législation qui mettra les financiers à la raison et qui permettra au gouvernement canadien de mettre l'abondance du Canada sur la table des Canadiens qui en ont besoin et, en même temps, d'aider aux pays étrangers qui ont besoin de notre aide.

[*Traduction*]

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai mis mon nom sur la liste de ceux qui désiraient prendre la parole, je ne m'attendais pas à le faire sitôt après les éminents orateurs que nous avons entendus aujourd'hui. Je me sens quelque peu coupable de venir juste après le député de Témiscamingue (M. Caouette), qui a parlé avec tant d'esprit et a fait de si justes observations.

Je voudrais commencer par vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre nomination ainsi que l'Orateur suppléant, le député de Peterborough (M. Faulkner), et le vice-président des comités, le député de Bonaventure (M. Béchard). Mes félicitations vont également au député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et au député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), les comotionnaires de l'adresse en réponse. Tous deux ont fait on ne peut mieux et je suis certain que nous entendrons encore parler d'eux à la Chambre.

Au cours de l'après-midi et de la soirée, nous avons entendu le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député d'York-Sud (M. Lewis) réciter une longue litanie de sujets absents du discours du trône. Ceci n'y était pas, ont-ils dit, non plus que cela. Et ainsi de suite. Le député d'York-Sud a parlé d'originalité. Eh bien, il ne me semble pas qu'il faille beaucoup d'originalité à aucun des 265 d'entre nous qui siégeons à la Chambre...

M. Knowles: A l'ordre.

M. Allmand: ...pour attirer l'attention sur des questions qui n'ont pas été mentionnées dans le discours du trône. Je note que le député n'a pas fait allusion à un seul des 47 projets de loi déposés sur le bureau de la Chambre après le discours du trône, non plus d'ailleurs que le chef de l'opposition. Aucun de ces bills n'a été cité; ils constituaient pourtant une indication claire des intentions du gouvernement au sujet des mesures législatives.

Je trouve étrange qu'on n'en parle pas, car la liste renferme des mesures telles que le bill visant à faire baisser le prix des médicaments et le bill tendant à modifier la loi sur les brevets. A l'époque où notre parti demandait un ajournement hâtif de la Chambre des communes afin de s'élire un nouveau chef, je me rappelle que le Nouveau parti démocratique s'y est refusé, jugeant le bill si important que le Parlement ne pouvait, selon lui, s'ajourner avant de l'avoir débattu. Maintenant, le leader du NPD affirme à la Chambre qu'il n'y a rien de valeur dans le discours du trône.

Je l'ai dit plus tôt, des déclarations de ce genre ne demandent pas beaucoup d'originalité. Pour ma part, je trouve une foule de mesures importantes dans la liste des 47 bills, comme celles qui ont trait aux langues officielles, à l'agriculture, à la loi sur la faillite, et bien d'autres encore.

Le chef de l'opposition et le député d'York-Sud ont tous deux fait mention, à maintes reprises, de la pauvreté et ils ont relevé les déclarations du Conseil économique du Canada à ce propos. Mais, comme l'a dit le premier ministre cet après-midi, la pauvreté existait bien avant que le Conseil économique n'en parle dans son rapport. Le parti libéral lutte contre cet état de choses, avec un certain bonheur, depuis plus de trente ans.

Je rappelle aux vis-à-vis que c'est le parti libéral qui a fait adopter le régime d'assistance publique du Canada; c'est à lui qu'on doit la mise en œuvre du régime de pensions du Canada, du programme d'assurance frais médicaux, du programme de la main-d'œuvre ainsi que l'adoption d'autres lois semblables. Il y a longtemps que nous avons engagé cette lutte contre la pauvreté. En écoutant le chef de l'opposition et le député d'York-Sud, je me suis posé la même question que le député de Témiscamingue: S'il est si facile de faire disparaître la pauvreté, pourquoi le chef de l'opposition, qui a été premier ministre de la Nouvelle-Écosse pendant 11 ans, n'a-t-il pas parlé de cette question dans certains de ses discours du trône? Lors de ma dernière visite en Nouvelle-Écosse, il m'a semblé que la pauvreté n'y avait pas encore été vaincue en dépit des programmes mis en œuvre par ce gouvernement depuis cinq ans. S'il s'agit seulement de dire des choses dans les discours du trône, pourquoi n'a-t-on pas fait plus au cours des 11 années où le chef de l'opposition était premier ministre de la Nouvelle-Écosse?

[M. Allmand.]

En outre, comme l'a dit le député de Témiscamingue, si le Nouveau parti démocratique possédait ces solutions magiques, s'il connaissait ces solutions durant les dix-sept ou dix-neuf années où il a dirigé la Saskatchewan, pourquoi y avait-il encore tant de pauvreté lorsqu'il a perdu le pouvoir là-bas? Le député d'York-Sud a parlé d'actions répréhensibles et de demi-vérités. J'ai trouvé très répréhensible de la part du député de déclarer ici—aux applaudissements des membres de son parti—que d'autres députés faisaient la même erreur que l'électorat canadien. Les membres du NPD s'imaginent trop souvent que les électeurs, en devenant plus intelligents, voteront pour eux—ils donnent à entendre que les électeurs ne sont pas très intelligents à l'heure actuelle, mais une fois qu'ils seront plus instruits, ils voteront pour les candidats du NPD. Cela me semble une attitude répréhensible. A mon avis, les Canadiens savent mieux que le chef de l'opposition ou que le député d'York-Sud qui peut diriger le mieux les affaires de notre pays—et c'est le premier ministre actuel et le parti auquel j'appartiens. Le peuple a suffisamment de bon sens et d'intelligence pour le savoir, mais il sait qu'il n'existe pas de panacée, ce que nous avons signalé au cours de la campagne électorale. Le député de Témiscamingue n'a pas manqué de nous rappeler que si le Nouveau parti démocratique ou son homologue en Grande-Bretagne possédait, en effet, des solutions magiques, nous aurions pu nous attendre qu'ils les insèrent dans les discours du trône et éliminent la pauvreté.

Qu'est-ce qui cloche dans les discours du trône? A mon avis, des anachronismes de ce genre jurent à notre époque. En vertu d'un tel régime, un homme politique, un homme qui sait où il va, doit préparer un discours qui sera lu de façon impartiale par un personnage apolitique. J'aimerais voir la session s'ouvrir par un discours du premier ministre qui lancerait le débat. Je ne sais au juste comment cela serait agencé. Le gouverneur général pourrait peut-être dire quelques mots de bienvenue lors de notre arrivée au Sénat et conclure par les mots suivants: «Et maintenant, mon premier ministre va vous exposer le programme de cette législature.» (*Applaudissements*)

Nous ne devrions pas venir ici pour écouter le premier discours prononcé dans cette enceinte par le chef de l'opposition. Le premier discours devrait être prononcé par le

premier ministre. C'est lui qui devrait donner cela pour les travaux de la session. En vertu de la procédure actuelle, même si le discours était lu par Christopher Plummer, je ne crois pas qu'il puisse nous enflammer, quel que soit le contenu. Je le répète: j'estime que la procédure actuelle est caduque et qu'elle doit être modifiée.

L'une des questions que je tiens à soulever ce soir concerne la loi électorale du Canada. A mon avis, notre expérience des élections ne doit pas devenir un souvenir trop lointain avant que nous corrigions certaines dispositions de cette mesure qui sont, à mon avis, injustes et qui ont privé du droit de vote beaucoup de Canadiens.

• (9.50 p.m.)

Aujourd'hui, une question a été posée au président du conseil privé (M. Macdonald) par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Osler), je crois, sur la possibilité de modifications, notamment pour les personnes clouées au lit; le président a répondu qu'il accueillerait volontiers des suggestions. Je crois que nous devrions lui en soumettre, avant que ces choses soient oubliées.

On a tenu les élections au début de l'été et des vacances. Certains avaient préparé leurs vacances un an à l'avance. Ils avaient acheté des billets pour traverser le Canada, aller au sud ou outre-mer. La loi électorale devrait prévoir le vote des absents et selon une formule plus complète que celle des deux jours de scrutin anticipé. Avec tous les progrès modernes, il n'y a aucune raison pour que des gens inscrits sur la liste électorale ne puissent voter, même s'ils se trouvent en dehors de leur circonscription le jour des élections. Leurs votes pourraient être remis à un autre bureau de scrutin au Canada, à un consulat ou à une ambassade à l'étranger.

Il est aussi malheureux que les Canadiens vivant à l'étranger, par exemple, les agents du service extérieur, ne puissent voter par l'intermédiaire des ambassades ou des consulats. D'autres pays ont des règlements qui les y autorisent et le Canada devrait emboîter le pas.

Comme je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais exposer certains des objectifs que, d'après moi, cette législature devrait se fixer, et certains des objectifs auxquels songent les habitants de la région de Montréal, puisque ma circonscription appartient à Montréal. Je sais que le programme de lutte contre la pauvreté est prioritaire. J'ai déjà mentionné le bill concernant les drogues, qui encouragera la guerre contre la pauvreté et l'établissement de la société juste, quoi qu'en disent le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député de York-Sud (M. Lewis).

J'ai l'impression que, dans ma circonscription, ce sont surtout les vieux que la pauvreté accable. Ils en souffrent plus que tout autre groupe, je pense. Je pense que nous pourrions améliorer leur situation. Même si mon parti a fait beaucoup en ce sens, je crois que nous devrions accomplir davantage. Par exemple, monsieur l'Orateur, j'aimerais que soit accordée à 65 ans l'exemption supplémentaire de $500 dont bénéficient aujourd'hui les septuagénaires. N'avons-nous pas ramené à 65 ans l'âge des pensionnés?

Montréal est l'un des principaux centres de transport au Canada, et bon nombre de Montréalais se demandent quand sera nommé le président d'Air Canada. Cette importante société de la Couronne fonctionne depuis bien longtemps sans président. Les gens de ma région se disent qu'il y a des hommes compétents. A leur avis il n'est pas bon pour le moral de la société d'être privée de président. Le gouvernement ferait bien, je pense, d'agir sans tarder.

Malgré les progrès de la technologie aérienne, le service de transport par air représente une expérience irritante, car aller de chez soi à l'aéroport prend bien longtemps. Dans la région de Montréal, le trajet de la maison à l'aéroport et d'un autre aéroport à la destination finale peut durer plus longtemps que le voyage aérien. Il faudrait s'occuper de ce problème, surtout à l'égard du nouvel aéroport qu'on va édifier à Montréal. Sauf erreur, le gouvernement songe à cela au sujet de ce nouvel aéroport et j'exhorte les responsables à tout faire pour nous faire profiter au maximum des jets ultra-rapides.

Je mentionnerai aussi les problèmes de sécurité et de travail au port de Montréal. L'ancien ministre du Travail a abattu une besogne fantastique, l'an dernier, en évitant une grève dans le port. Toutefois, je ferai remarquer aux députés que l'accord conclu à ce moment-là ne vaut que jusqu'à la fin de l'année, et nous aurons alors à faire face à une nouvelle crise.

Le gouvernement devrait prendre plusieurs mesures de nature à rendre la vie plus agréable aux travailleurs du port, mais, semble-t-il, les choses traînent. Je veux parler de l'installation de toilettes, de restaurants, de salles d'attente, etc. On les demande depuis longtemps et le gouvernement les a promis. On me dit qu'une entreprise-pilote est commencée, mais le gouvernement devrait aller plus vite.

Il y a aussi la question de sécurité dans le port. J'ai lu l'autre soir un article de Bruce Taylor, dans le *Star* de Montréal, où il décrivait la négligence qui permet à n'importe qui de se rendre sur les quais pour voler des marchandises. Cela se passe au moment même où une Commission royale siège pour enquêter sur la sécurité dans le port. Selon nous, le Conseil des ports nationaux pourrait faire beaucoup plus pour prévenir les vols et améliorer la sécurité sur les quais.

J'espère que dans trois ou quatre ans le Parlement prendra des mesures concrètes pour combattre la pollution de l'air et des eaux. Les États-Unis et d'autres pays sont déjà passés à l'action dans ce domaine. Nous commençons à aborder ces problèmes au Canada et nous ne devrions pas tarder à adopter une loi nationale pour protéger les cours d'eau. Nous possédons une des plus abondantes réserves d'eau au monde, mais si nous ne nous pressons pas d'agir, nous ne pourrons pas garder ces ressources en bon état. Il faut inventer de meilleurs tuyaux d'échappement pour automobiles, afin de combattre la pollution atmosphérique, et adopter des mesures législatives pour préserver la pureté de l'air.

Il faut féliciter le premier ministre et le gouvernement de vouloir présenter une loi sur les langues officielles. Il importe que le gouvernement fédéral donne l'exemple en introduisant au plus tôt ce projet de loi, parce que certains extrémistes au Canada, extrémistes dans les deux camps, veulent essayer de supprimer la langue de ceux dont ils rejettent les opinions. A l'heure actuelle, à Montréal, une colonie de néo-Canadiens, la plupart d'origine italienne, vit dans un secteur où la commission scolaire locale est dominée par un groupe que je qualifie d'extrémistes, qui s'efforcent de supprimer l'usage de l'anglais dans les écoles locales. J'espère que l'adoption d'une mesure comme le projet de loi sur les langues officielles suscitera une compréhension plus profonde entre les groupes linguistiques dans toutes les provinces du Canada.

J'espère, en outre, que nous persisterons à réclamer l'inclusion d'une charte des droits de l'homme dans la constitution pour interdire à toute commission scolaire, municipalité ou province la suppression des droits linguistiques des citoyens. Monsieur l'Orateur, le gouvernement m'inspire confiance et je sais qu'il fera du bon travail pour nous.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Puis-je savoir quels seront les travaux de demain?

L'hon. M. Macdonald: Demain, nous continuerons le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et ses amendements.

M. l'Orateur: Comme il est dix heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain matin, à onze heures.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA CONSTITUTION

LES RENCONTRES DES HAUTS FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si, dans les rencontres entre hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux au sujet de la constitution dont il a parlé, on a étudié la question d'une formule d'amendement de la constitution?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Les questions dont discutent les hauts fonctionnaires sont celles qui ont été prévues aux rencontres des chefs des gouvernements fédéral et provinciaux en février dernier. Il fut alors décidé que la formule d'amendement n'était pas une question prioritaire. Le comité a convenu qu'il était plus important de viser à s'entendre sur la substance plutôt que sur le moyen technique de changer cette substance, comme on cherchait à le faire depuis des années. Ainsi, nous sommes convenus de renverser l'ordre, et c'est pourquoi les hauts fonctionnaires n'ont pas abordé l'aspect dont l'honorable député a parlé.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre s'engagera-t-il à présenter sous peu à la Chambre un rapport complet au sujet de l'ordre du jour avant les réunions des représentants? Pourrait-il également exposer à la Chambre les progrès accomplis dans les divers domaines à l'étude? A défaut, ne pourrait-il du moins nous fournir un rapport complet et précis concernant l'ordre du jour des réunions?

Le très hon. M. Trudeau: On peut facilement connaître l'ordre du jour; il découle de l'ordre du jour annoncé publiquement à la télévision en février dernier. Je ne veux pas en dire davantage au sujet de ces entretiens pour le moment car les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé conjointement que les représentants siégeraient à huis clos et qu'il n'y aurait aucune déclaration publique.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre ne veut-il pas fournir des précisions à la Chambre au sujet de l'ordre du jour en voie de discussion?

Le très hon. M. Trudeau: Le chef de l'opposition devrait comprendre qu'il ne s'agit pas strictement d'une question fédérale. Ces réunions auront lieu avec la collaboration des provinces et il avait été entendu qu'elles seraient tenues en privé. Les provinces ont été très fermes là-dessus et je pense qu'elles ont tout à fait raison.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Étant donné que les hauts fonctionnaires se réunissent présentement, quand le premier ministre prévoit-il une réunion du gouvernement fédéral avec les gouvernements provinciaux au sujet de cette question de la Constitution?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme je l'ai déjà indiqué hier ou avant-hier, j'ai écrit aux premiers ministres provinciaux pour leur suggérer que nous ayons une conférence au niveau des premiers ministres dans la deuxième moitié de novembre ou de décembre. J'attends encore leur réponse, mais c'est la date que nous avons suggérée.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES AUGMENTATIONS DU PRIX DES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les journaux annoncent aujourd'hui que Chrysler a majoré le prix des automobiles aux États-Unis, le ministre peut-il nous dire s'il a pris contact avec les filiales canadiennes des sociétés américaines afin de s'assurer que le prix des automobiles au Canada ne sera pas majoré?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): L'objet de l'accord canado-américain sur l'automobile était notamment de réduire l'écart entre le coût des automobiles au Canada et aux États-Unis. Il a été presque comblé au cours d'une période de trois ou quatre ans.

Lorsque l'accord est entré en vigueur, la différence de prix entre les voitures canadiennes et américaines atteignait environ 8 p. 100. Elle a maintenant été ramenée, en moyenne, à environ 3 p. 100. Je me suis renseigné et j'apprends qu'on vend au Canada des voitures au même prix qu'aux États-Unis. On me dit aussi que si l'on se renseigne convenablement avant d'acheter, on peut trouver, au Canada, des voitures à meilleur prix qu'aux États-Unis.

M. Woolliams: Où?

M. MacInnis: C'est seulement pour les ministres.

L'hon. M. Pepin: Je ne pourrais pas donner la marque de la voiture parce que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le ministre dépasse maintenant le cadre de la question posée par le député.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dit-il bien à la Chambre et aux Canadiens que, lorsque le prix des voitures américaines augmente un peu plus que celui des voitures canadiennes, l'accord aura alors atteint son objectif, ou va-t-il prendre des mesures pour qu'il n'y ait pas de majoration de prix à moins qu'elle ne se justifie pleinement au Canada?

L'hon. M. Pepin: Je voulais dire simplement que l'accord sur l'automobile avait eu des résultats concrets. J'essayais de le démontrer et, m'eût-on accordé plus de temps, j'allais dire qu'on s'attendait à une stabilité dans ces tendances.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne pense pas qu'il faille accorder plus de temps au ministre.

M. Lewis: Il n'a pas de réponse.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme dans la lettre qu'ils ont envoyée dernièrement au ministre, les présidents des trois grandes compagnies d'automobile du Canada ne s'engagent pas à augmenter la quote-part canadienne dans le chiffre de production de l'industrie automobile nord-américaine pour l'année-modèle 1969, le ministre a-t-il pris contact avec ces présidents en vue de s'assurer que le Canada recevra une part satisfaisante de l'augmentation du chiffre de production de cette année-là?

[L'hon. M. Pepin.]

L'hon. M. Pepin: Je ne suis pas du tout d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur. Dans les lettres que j'ai reçues jusqu'à présent des trois principaux fabricants—et j'en attends d'autres, de constructeurs moins importants...

Une voix: Moins importants?

L'hon. M. Pepin: ...ils indiquent clairement qu'ils reconnaissent l'accord sur l'automobile, qu'ils ont réalisé et réaliseront des progrès et ils illustrent quels progrès ils ont en vue.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Pepin: Il ne s'agit que d'une partie...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Passons à un autre sujet.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'ÉTUDE DU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DU NORAD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Va-t-il faire une déclaration au sujet du renouvellement de l'accord du NORAD qui a été conclu, comme nous le savons, après la dissolution du Parlement? Et les députés auront-ils l'occasion de faire connaître leur point de vue sur cet important engagement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question pourra évidemment être soulevée durant le débat sur le discours du trône. Le gouvernement veut permettre aux députés de discuter amplement tous les aspects de la politique extérieure du Canada. Nous nous efforcerons de soumettre ces questions aux comités parlementaires et l'accord du NORAD pourra également y être débattu, mais si la Chambre désire que le premier ministre ou moi-même fassions une déclaration en Chambre à un moment donné, nous ne nous y opposerons pas.

M. Brewin: Une question supplémentaire. Le ministre sait-il que l'ancien premier ministre a déclaré le 11 mars que le gouvernement actuel...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Brewin: ...prendrait une décision...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Évidemment, le député ne pose pas une question recevable. Voudrait-il reprendre son siège? Il

demande si le premier ministre est au courant d'une déclaration antérieure. Cette question ne peut actuellement être posée.

LES NATIONS UNIES

CHYPRE—LA POSSIBILITÉ DU RETRAIT DES FORCES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, cette question intéressant deux ministères, je l'adresse au premier ministre. Elle a trait au contingent canadien mis à la disposition des forces des Nations Unies à Chypre. L'archevêque Makarios a déclaré que notre contingent pouvait être retiré sans danger pour la paix de l'île. Il coûte au Canada 3½ millions de dollars par an et nous sommes responsables de ce paiement, à la différence des autres membres des Nations Unies. Cela étant, le premier ministre ne pense-t-il pas que le moment est maintenant bien choisi pour mettre fin à cette munificence de la part du Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je serai heureux d'en discuter avec les deux ministres mentionnés par le très honorable député.

LE BUDGET

LA TENEUR DE L'EXPOSÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu la réponse qu'il a donnée hier au député de Prince Edward-Hastings au sujet de la date probable de la présentation du budget, le ministre indiquerait-il à la Chambre s'il s'agira d'un exposé budgétaire ordinaire, précédé d'un Livre blanc nous permettant de discuter l'ensemble de la situation financière du pays, ou simplement d'un autre exposé pour arracher de l'argent au contribuable?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Ce sera un exposé budgétaire complet.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre indiquerait-il à la Chambre si ce budget contiendra des projets de réforme fiscale ou s'il a abandonné l'initiative annoncée à la Chambre par son prédécesseur et selon laquelle les réformes fiscales seraient précédées d'un Livre blanc, après quoi une mesure législative serait présentée au moment opportun?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu hier à cette question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE AU SUJET DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement est officiellement saisi de l'extraordinaire déclaration d'hier du ministre des Affaires étrangères de France, M. Michel Debré, où il accuse le premier ministre de fausses déclarations? Le Canada protestera-t-il officiellement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, Monsieur l'Orateur. Même les hommes politiques de notre pays accusent le premier ministre de fausses déclarations. Moi pas.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUÉBEC—POURPARLERS RELATIFS AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Pourrait-il nous dire si le gouvernement du Québec, au cours de l'été, a engagé des pourparlers avec le gouvernement fédéral en vue de prendre à sa charge l'assurance-chômage et la formation professionnelle de la main-d'œuvre, comme l'a laissé entendre l'honorable Paul Dozois, le 27 mars dernier, dans son discours du budget?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai pas eu d'entretien avec les représentants du gouvernement de Québec au sujet d'aucune de ces propositions.

L'AGRICULTURE

LES VERSEMENTS AUX PRODUCTEURS ONTARIENS DE BETTERAVE À SUCRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Le ou vers le 7 juin, le ministre de l'Agriculture de l'époque avait annoncé un paiement de $60 l'acre aux cultivateurs du Sud-Ouest de l'Ontario qui ne cultiveraient pas la betterave à sucre. Le ministre peut-il nous dire quand ces cultivateurs recevront leurs chèques.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je considère la question comme préavis.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PRÉVENTION DES GRÈVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Percy V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que la population du pays s'alarme et s'inquiète des grèves de plus en plus nombreuses qui nuisent à l'intérêt public en restreignant des fonctions vitales de notre économie, le gouvernement entend-il prendre des mesures utiles en l'occurrence?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Il existe un comité des questions ouvrières, institué par le gouvernement précédent. J'ai parlé au président de ce comité, M. Woods, et je crois savoir qu'on présentera un rapport d'ici Noël. Nous déciderons alors des mesures à prendre à la suite de ce rapport.

Une voix: De quel Noël s'agit-il?

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, étant donné que le très honorable premier ministre dit qu'il faut attendre le rapport relativement à la question des grèves, peut-il me dire s'il faut attendre le rapport pour que la grève au Garage Royal de Rouyn se termine?

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DU BLÉ ACCUMULÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les chiffres les plus récents du Bureau fédéral de la statistique révèlent que l'accumulation de blé au pays au premier juillet était la deuxième en importance dans l'histoire, le ministre profiterait-il de l'occasion offerte par le débat sur le discours du trône pour exposer au pays et à la Chambre les mesures que le gouvernement compte prendre pour vendre cette quantité énorme de blé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je vais réfléchir à cette offre généreuse.

[L'hon. M. Olson.]

L'AGRICULTURE

LES POURPARLERS AVEC LES PRODUCTEURS DE MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu de l'Union des cultivateurs de l'Ontario une demande pour la tenue d'une réunion afin de discuter les graves problèmes de la mise en marché et du prix de la récolte de maïs de cette année? Si oui, à quand la date de cette réunion urgente a-t-elle été fixée?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'Union des cultivateurs de l'Ontario a déjà rencontré le ministre de l'Agriculture et des hauts fonctionnaires du ministère. Cette réunion a eu lieu en août. Trois autres groupes qui représentent aussi des producteurs de maïs du Sud de l'Ontario ont aussi demandé à être reçus. Nous avons tenu une réunion la semaine dernière et une autre est prévue pour demain mercredi. Nous pourrons peut-être, avant la fin de la semaine, rencontrer de nouveau les gens de la F.U.O. afin d'examiner le problème, pourvu que nous puissions communiquer avec d'autres groupes qui ont le droit de représenter aussi les cultivateurs de maïs de l'Ontario.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, on a soulevé cette question plusieurs fois mais je tiens à demander au ministre dans quel délai il annoncera à la Chambre les intentions du gouvernement à l'égard de ce très grave problème.

L'hon. M. Olson: J'envisagerai une annonce sitôt que les représentants authentiques des divers secteurs de l'industrie du maïs s'entendront sur les mesures que devrait prendre le gouvernement.

[*Français*]

ON RÉCLAME DE L'AIDE POUR LES CULTIVATEURS DE L'EST DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Les cultivateurs de l'est du Québec, particulièrement ceux de la circonscription de Bellechasse, ont subi de lourdes pertes à la suite des dommages causés aux récoltes en 1967.

Est-ce que le gouvernement du Québec ou une association de cultivateurs quelconque a fait des représentations à l'honorable ministre de l'Agriculture afin d'obtenir de l'aide financière pour les cultivateurs affectés, et ceci

avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-récolte du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, une foule de demandes relatives à ce que j'appellerai des programmes spéciaux d'assistance ont été adressées au gouvernement fédéral au cours des trois dernières années. Depuis environ trois ans, le gouvernement fédéral a décidé de participer à des programmes d'assurance-récoltes approuvés, jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des frais d'exploitation et de 25 p. 100 des primes. Il est très difficile de s'écarter de ce programme, l'accent ayant été mis dans ce sens afin que soient établis d'un bout à l'autre du pays des régimes d'assurance-récoltes permettant de résoudre ces problèmes à mesure qu'ils se posent.

CONSEIL DES ARTS

LA BOURSE ACCORDÉE À FRANÇOIS DORLOT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. François Dorlot, bénéficiaire d'une bourse d'études pour la France accordée par le Conseil des Arts du Canada, ayant été impliqué dans l'affaire Rossillon, et le premier ministre ayant nettement pris position dans cette affaire, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, nous avons posé des questions au Conseil des arts à ce sujet. Le Conseil a en effet accordé, sur recommandation des professeurs de cet étudiant qui, me dit-on, est un étudiant très brillant, une bourse d'études pour la rédaction d'une thèse sur une question aussi étrangère à la politique contemporaine que le commerce fluvial au Canada vers le 17e siècle. La réponse du Conseil des arts est que, évidemment, il ne fait aucune enquête sur les convictions politiques des boursiers et accorde ses bourses d'études d'après les qualifications intellectuelles, académiques ou scolaires des candidats.

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, il convient peut-être que je sois plus précis. Quelles mesures prendra le gouvernement pour empêcher que M. Dorlot ne devienne un des agents secrets de M. Rossillon, avec la mission, après son retour au Canada, de faire de l'agitation au sein de la minorité francophone?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES PORTS

LE DÉPLACEMENT DU SIÈGE DU CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question à poser au ministre suppléant des Transports, monsieur l'Orateur. J'espère que l'absence du ministre ne sera que temporaire. Déplacera-t-on d'Ottawa à Montréal l'administration centrale du Conseil des ports nationaux, et le ministre peut-il nous donner quelque raison pouvant expliquer cette initiative?

L'hon. James A. Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'aimerais répondre au député. On ne se propose pas de déplacer le Conseil des ports nationaux d'Ottawa à Montréal. Par contre, l'occupation future de l'édifice de l'administration à l'Expo est prise en considération et il est possible que la direction du port de Montréal, qui fait partie de l'organisation du Conseil des ports nationaux, soit déménagée dans cet immeuble. C'est pour cette raison qu'il y avait eu malentendu et qu'un rapport inexact a paru dans les journaux. Mais, je le répète, on ne songe aucunement, à l'heure actuelle, à déplacer l'administration centrale d'Ottawa.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A-t-il donné ordre à M. William Lee d'annuler la permission qu'avaient les amis de ce dernier de se servir des standards réservés au premier ministre et au premier ministre suppléant, afin de transmettre des appels...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Coates: ... à sa nouvelle firme, vu que les premiers contrats adjugés à MM. Lee et Neville, à titre particulier, émanaient du gouvernement du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

QUESTION RELATIVE AU RAPPORT SUR LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Indutrie et du Commerce.

Pourrait-il nous dire s'il fait actuellement une étude concernant les régions sous-développées et si nous recevrons bientôt le rapport sur les régions qui, à son sens, peuvent être considérés comme sous-développées en 1969?

[*Traduction*]

M. Russell Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre, je vais prendre avis de la question et lui en faire part.

L'AGRICULTURE

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—TRANSFERT D'AUTORITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Voudrait-il faire connaître à la Chambre s'il a l'intention de transférer la responsabilité de la Commission canadienne du blé, du ministre actuel du Commerce, au ministre d'État de la Saskatchewan?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Woolliams: Je pourrais peut-être formuler ma question autrement, monsieur l'Orateur.

Une voix: Cela vaudrait mieux.

M. Woolliams: Le premier ministre a-t-il l'intention de faire relever la Commission canadienne du blé, actuellement sous l'autorité du ministre du Commerce, du ministre d'État de la Saskatchewan?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Ce n'est guère mieux, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur?

M. Woolliams: Puis-je reprendre ma question, monsieur l'Orateur? Je m'adresse au premier ministre. Au sujet des exportations de céréales, est-il au courant de la signature d'un contrat entre la France et le Japon, qui absorberait le montant final de céréales que nous expédierions au Japon en vertu de notre contrat d'exportations?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question du député n'est pas recevable. J'ai déjà signalé à un député qu'il est contraire au règlement de demander à un ministre s'il est au courant de tel ou tel fait.

[M. Rondeau.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—INTERVENTION POSSIBLE DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada tentera-t-il de persuader les Nations Unies de mettre fin à la guerre tragique qui sévit au Nigéria?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien, comme tous les représentants à la Chambre, s'inquiète au plus haut point des tragiques événements qui se déroulent au Nigéria et au Biafra. Nous avons cherché les meilleurs moyens possibles de faire jouer la puissance de l'opinion mondiale à ce sujet et examiné la possibilité de soumettre la question aux Nations Unies. Comme je le disais en réponse à une question, l'autre jour, les pays voisins du Nigéria seraient les mieux désignés, en l'occurrence, pour saisir les Nations Unies du problème.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi pas le Canada?

L'hon. M. Sharp: Les Africains sont sur place, la question les préoccupe au plus haut point, tout comme nous, et personne à la Chambre n'oserait dire, je pense, que les tragiques événements de l'heure intéressent plus les Canadiens que les habitants des pays voisins du Nigéria. Si les pays membres de l'Organisation pour l'unité africaine n'étaient pas disposés à prendre l'initiative—et nous devons attendre les événements—le gouvernement du Canada n'hésiterait pas à exposer à la tribune de cet organisme mondial les aspects humanitaires du conflit.

Une voix: Et pourquoi pas maintenant?

L'hon. M. Sharp: Deux principes sont ici en cause. Premièrement, nous ne devrions pas, me semble-t-il, intervenir dans les affaires politiques du Nigéria. Cependant, comme tous les autres pays du monde, nous nous préoccupons assurément des aspects humanitaires du problème. C'est pourquoi nous avons concentré nos efforts sur ce point. Je puis assurer à la Chambre qui si c'était là le meilleur moyen de saisir les Nations Unies du problème, la délégation canadienne n'hésiterait pas à prendre l'initiative.

M. Fairweather: Une question supplémentaire. Le ministre sait-il que l'Organisation pour l'unité africaine a refusé de prendre l'initiative aux Nations Unies, et ce fait ne laisserait-il pas le champ libre au Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit possible de répondre aussi catégoriquement. L'Organisation pour l'unité africaine est encore saisie de la question, et des entretiens à ce sujet se poursuivent en Afrique et ailleurs. Toutefois, monsieur l'Orateur, il est de la plus haute importance, à mes yeux, que nous cherchions la voie la plus utile à suivre dans les circonstances; nous ne devons pas nous laisser entraîner par la vivacité de nos sentiments humanitaires, mais nous devons nous rendre le plus utile possible à la population du Nigéria et du Biafra. C'est la règle qui doit régir notre conduite au Nigéria et ailleurs.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures croit-il qu'il sera encore utile de saisir les Nations Unies du problème lorsque tous ces gens seront morts de faim?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, tous les événements qui ont donné suite aux efforts faits en vue d'envoyer des vivres sont bien connus, mais peut-être tous les députés ne les connaissent-ils pas aussi bien que moi en ma qualité de ministre des Affaires extérieures.

Une voix: Dites-nous ce que vous en savez.

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement canadien a longtemps fait des efforts acharnés pour permettre ces envois de vivres.

Une voix: Quand a-t-il commencé?

L'hon. M. Sharp: Nous croyions que pour acheminer des vivres en quantité suffisante, il valait mieux utiliser un couloir terrestre. Le Biafra a rejeté cette proposition pour des raisons que je comprends.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. Sharp: Il pensait que ce serait, pour le Nigéria, un moyen d'intensifier son effort militaire. Ces démarches ayant échoué, nous avons concentré notre attention sur l'instauration d'un pont aérien, et la Croix rouge internationale a fait de même. Cette dernière est parvenue, semble-t-il, le 3 septembre, à obtenir un accord concernant un pont aérien. La Croix rouge croyait avoir obtenu l'assentiment du Nigéria et du Biafra à cette fin. Malheureusement, comme ce fut le cas si souvent, lorsque vint le temps de mettre cet accord en œuvre, ce ne sont pas les Nigériens mais les Biafrais qui l'ont rejeté pour exactement les mêmes raisons, à savoir que cette mesure gênerait leurs initiatives militaires.

Tels sont les faits, monsieur l'Orateur. C'est une guerre des plus affreuses, mais des deux côtés on la considère comme une guerre de survie, plus importante que les objectifs humanitaires sur lesquels nous sommes tous d'accord. Nous faisons notre possible pour faire prévaloir les considérations d'ordre humanitaire, mais nous avons échoué jusqu'ici.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au ministre. Vu que nous assistons à ce qui semble bien être un génocide au Biafra, le Canada ne devrait-il pas porter l'affaire devant le Conseil de sécurité, dont il est membre, si les États noirs qui entourent le Biafra refusent d'agir? Le Canada peut sûrement en appeler aux Nations Unies, fort de son indépendance. Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cette discussion tourne au débat, mais je vous prie de nous laisser poursuivre quelques instants.

M. l'Orateur: Si le ministre veut bien répondre à la dernière question supplémentaire.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, les autorités biafraises ont accusé le Nigéria de vouloir pratiquer le génocide, et d'éliminer des milliers ou des millions de Biafrais.

C'est possible, mais nous l'ignorons. (*Exclamations*)

M. MacDonald (Egmont): Que faites-vous pour le découvrir?

L'hon. M. Sharp: Effectivement, nous surveillons la situation très étroitement. Aller devant les Nations Unies et inculper de génocide le gouvernement du Nigéria constitue un geste que, j'en suis sûr, nous hésiterions tous à poser. Dès lors, je le répète, notre objectif dans tous ces échanges et dans toutes nos démarches c'est d'assurer le triomphe des considérations humanitaires et de tenter d'établir des contacts avec les populations affamées du Biafra et du Nigéria. J'estime cette attitude la meilleure en l'occurrence, et je ne crois pas que nous devrions intervenir et confirmer la justesse des objectifs politiques ni du Nigéria ni du Biafra. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question supplémentaire. Comme tous les autres, je partage ses préoccupations en ce qui concerne la situation. Cependant, le ministre pourrait-il nous dire s'il n'est pas possible de saisir de cette question les Nations

Unies, sans porter d'accusations, mais en insistant pour que le Nigéria et le Biafra expliquent au monde la situation. Si cela n'est pas possible—si ce l'est j'aurai une autre question fondée là-dessus—et étant donné qu'entre le treize et le seize de ce mois la Croix-Rouge internationale a organisé environ 13 vols à destination du Biafra avec de mauvais avions, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de prêter au moins un Hercule à la Croix-Rouge internationale pour lui permettre de mener à bien cette importante tâche humanitaire dont le ministre nous parle avec tant de sentiment?

L'hon. M. Sharp: En réponse à la première question, je répondrai que cette ligne de conduite est celle que nous avons envisagé de suivre, en espérant que les États africains voisins du Nigéria voudront bien l'adopter; il serait préférable, en effet, que les pays voisins du Nigéria soumettent ces propositions aux Nations Unies, plutôt que le Canada.

M. Lewis: Pourquoi? Il s'agit d'une chose qui est bonne ou mauvaise, et si elle est mauvaise, pourquoi le gouvernement ne prend-il pas une initiative à ce sujet? Pourquoi doit-il attendre que les États africains le fassent?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Puis-je interrompre le ministre un instant pour rappeler aux députés que nous sommes toujours dans la période des questions. Je sais que les questions posées ont trait à une affaire très grave et d'importance considérable, mais nous devrions quand même observer les règles normales qui s'appliquent à la période des questions.

M. Howard: Nous pourrions peut-être avoir une période de réponses.

L'hon. M. Sharp: Comme je l'ai indiqué dans ma réponse tantôt, nous essayons de trouver le moyen le plus efficace d'aider les habitants du Nigéria et du Biafra. Les députés reconnaîtront sûrement que si nous pouvons obtenir que les États africains voisins du Nigéria soumettent cette question aux Nations Unies, ce serait la façon la plus efficace de s'occuper du problème. (*Applaudissements*)

Cependant, je reprends ce que j'ai dit plus tôt. Si ces États n'interviennent pas, nous n'hésiterons pas alors à le faire nous-mêmes. Mon objectif est d'aider ces gens de la meilleure façon possible, non pas seulement de donner suite aux sentiments humanitaires qui nous animent tous. Nous voulons faire agir de la façon la plus efficace, et, j'en suis convaincu, la Chambre m'accordera qu'il serait préférable que les voisins du Nigéria, plutôt que nous, saisissent les Nations Unies de la question. D'un autre côté, s'ils ne le font pas, nous n'hésiterons sûrement pas à agir.

M. Woolliams: Combien de temps attendrez-vous?

M. Max Saltsman (Waterloo): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il désire voir les États africains prendre l'initiative dans l'affaire du Biafra, et comme ces États ont pris l'initiative de demander le cessez-le-feu, le ministre s'associera-t-il à eux dans cette demande au nom du Canada?

L'hon. M. Sharp: Nous avons demandé le cessez-le-feu à maintes reprises. Nous avons exposé nos vues au gouvernement du Nigéria bien des fois. Nous nous opposons au règlement de ce conflit par les armes, et cela depuis le début. Ce point de vue a été exprimé en privé comme en public par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au nom du peuple canadien.

M. Lewis: Je ne blâme pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ne pas avoir saisi ma deuxième question. Puis-je la présenter autrement car, à mon avis, elle a de l'importance? Le ministre sait-il que la Croix-Rouge internationale a fait bon nombre de vols de ravitaillement au Biafra et qu'elle a grand besoin de plus d'appareils? En l'occurrence, pourquoi le gouvernement ne prête-t-il pas à cet organisme au moins un appareil Hercule, même si les vols se font la nuit?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous avons conféré avec la Croix-Rouge internationale au sujet de la fourniture d'autres avions. Pour notre part, nous n'hésitons pas à offrir des appareils de ce genre. La question qui s'est posée plus tôt, mais qui n'a plus autant d'importance maintenant, c'est qu'à notre avis, il ne fallait pas exposer des appareils de l'Aviation canadienne, pilotés par un personnel militaire canadien, comme on l'avait proposé dans bien des régions du pays, en leur faisant effectuer des vols contrairement aux désirs du gouvernement nigérian. Si les avions étaient attaqués dans ces circonstances, le gouvernement canadien se verrait impliqué dans un incident très grave.

Je suis d'avis que le Parlement n'appuierait pas une telle initiative. Aucun gouvernement au monde n'expédie des secours contrairement aux désirs du gouvernement nigérian. Nous nous contentons pour le moment, et la

Chambre conviendra que c'est la chose à faire, de collaborer avec la Croix-Rouge internationale. Nous ne demandons pas mieux que d'aider.

M. David MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous assurer que les secours qu'on embarque présentement au port d'Halifax atteindront le Biafra?

L'hon. M. Sharp: Je ne saurais donner une telle assurance. Je dis simplement que les secours iront aux populations affamées du Nigéria-Biafra.

[*Plus tard*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'aimerais poser la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Croit-il possible que le Canada se serve un jour de sa puissance militaire pour contrecarrer les visées d'un État étranger si, de l'avis du gouvernement canadien, cet État...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est d'ordre beaucoup trop général pour être acceptée en ce moment.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS

QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de continuer la construction de bureaux de poste cet hiver, surtout dans les zones désignées?

M. l'Orateur: A mon avis, l'honorable député pourrait facilement inscrire cette question au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LE NATIONAL-CANADIEN

OAKVILLE—ENQUÊTE SUR UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. L. Whiting (Halton): Je voudrais adresser ma question au ministre d'État, l'honorable M. Richardson. Le ministre des Transports ouvrirait-il immédiatement une enquête sur le déraillement du train de voyageurs du National-Canadien, qui s'est produit hier à Oakville et qui a fait un mort et huit blessés?

L'hon. James A. Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, aussitôt qu'il a eu connaissance de cet accident regrettable, l'inspecteur de district du comité des transports des chemins de fer de la Commission canadienne des transports s'est rendu sur les lieux. Il a déjà présenté un rapport préliminaire. Le National-Canadien mène sa propre enquête mais, jusqu'à maintenant, on n'a pas encore déterminé la cause de l'accident. Je puis toutefois assurer à la Chambre et aux députés que la Commission canadienne des transports et le National-Canadien entreprendront d'autres enquêtes.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Puis-je poser une question complémentaire? Je voudrais savoir si c'est la réponse qui a précédé la question, ou vice versa.

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LES EMBOUTEILLAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Tom Goode (Burnaby-Richmond): J'aimerais adresser ma question au ministre suppléant des Transports. Étant donné la crise aiguë qui sévit dans la circulation automobile en provenance et à destination de l'aéroport de Vancouver et des longs retards qui en résultent, quelles mesures les services du ministre envisagent-ils de prendre pour remédier à ce véritable problème?

M. l'Orateur: Cette question, tout comme la précédente, devrait être inscrite au *Feuilleton.* Permettez-moi de le dire, la Présidence a fait preuve jusqu'ici de beaucoup trop d'indulgence à l'égard des questions. La procédure normale, les députés ne l'ignorent pas, est d'inscrire les questions au *Feuilleton.* Des circonstances très particulières où il s'agit de questions urgentes, d'importance nationale, peuvent seules justifier l'autorisation de poser des questions verbales. Je pense que tous les députés sont désireux d'observer cette règle d'ordre général. Je propose à l'honorable député de faire figurer sa question au *Feuilleton.*

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS À GANDER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Je veux poser une question au premier ministre. Vu les graves conséquences que comportent des nouvelles que les nouveaux avions allongés et d'autres avions géants évitent l'aéroport international de Gander, faute d'espace, pour atterrir dans un autre pays, et vu

qu'on a annoncé des dépenses de 32 millions de dollars pour un aéroport de la côte ouest, le premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il envisage...

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'AGRICULTURE

LE MANITOBA—LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE DES GRAINES OLÉAGINEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu récemment de l'industrie des graines oléagineuses du Manitoba des instances relatives à l'importation d'huiles végétales de l'étranger à un prix inférieur à nos frais de production, qui a des effets très préjudiciables pour cet important secteur de notre industrie aricole?

M. l'Orateur: Le député devrait inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Muir (Lisgar): La situation a atteint des proportions critiques. A mon avis, c'est une question grave qui mérite une réponse.

M. l'Orateur: C'est précisément son importance qui me porte à en proposer l'inscription au *Feuilleton.*

LE RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA POLITIQUE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quand le gouvernement compte-t-il recevoir le rapport du comité spécial chargé d'examiner la politique agricole et ce rapport sera-t-il mis à la disposition des députés?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire quand le rapport sera soumis à la Chambre. Nous avons demandé qu'un rapport intérimaire nous soit présenté en décembre et le comité spécial nous a informés qu'il s'efforcera de le faire.

LES FINANCES

LA VALIDITÉ D'UN DÉCRET SUR LES DROITS DE DOUANE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur un décret du conseil relatif à la réduction de droits de douane, que le gouvernement a adopté pendant que le Parlement était en congé. Ce décret se fonde sur la loi sur l'administration financière. Comme il est semblable à celui qui, adopté en 1962, a dû être validé plus tard par le Parlement, le ministre peut-il nous dire si le ministère de la Justice en a vérifié tous les aspects avant qu'il soit approuvé?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je dois tenir cette question pour préavis. Le député aurait-il l'obligeance de me faire parvenir le numéro du décret?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Volontiers, s'il ne le sait pas.

L'HABITATION

VISITE DU GROUPE D'ÉTUDE À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): J'ai une question à poser au ministre responsable de l'habitation, mais vu son absence, je vais m'adresser à son secrétaire parlementaire. Compte tenu de la grave crise du logement à Terre-Neuve, nous dirait-il quand le ministre se rendra dans cette province avec son groupe d'étude? Le ministre a-t-il accepté l'invitation du comité d'action sociale interconfessionnel de Corner Brook, d'assister à son congrès sur le logement en octobre prochain?

L'hon. James A. Richardson (ministre suppléant des Transports): Comme le ministre des Transports est retenu à l'extérieur de la Chambre aujourd'hui, par son travail avec le groupe d'étude chargé du logement, tout ce que je puis dire, c'est que les problèmes du logement à Terre-Neuve seront sûrement une des grandes préocupations du groupe d'étude. Je regrette de ne pouvoir donner de précision sur le voyage du groupe en question à Terre-Neuve.

LE CODE CRIMINEL

LES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE CAUTIONNEMENT ET DES DOSSIERS CRIMINELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il l'intention d'inclure dans le bill omnibus modifiant le Code criminel des modifications au régime actuel de cautionnement et d'autres sur la destruction des dossiers criminels?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je fais en ce moment la revue du bill en question avec les hauts fonctionnaires du ministère. On a reçu des instances d'un peu partout dans le pays, de même que de certains députés. Les amendements du bill omnibus seront présentés de nouveau et ils porteront sur les questions traitées dans le premier bill. J'espère pouvoir bientôt présenter d'autres réformes au Code criminel, y compris celle que vient de mentionner le député, dans une mesure législative subséquente.

M. Frank Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si, en temps opportun après la présentation du bill, il serait disposé à le référer à un comité de la Chambre, afin qu'il y soit examiné soigneusement?

M. l'Orateur: Je me demande si cette question ne devrait pas être posée lorsque le bill sera présenté à la Chambre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INTERDICTION DE LA VENTE DU TURBOT CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, puis-je compléter une réponse que j'ai donnée hier au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au sujet du flétan du Groenland. La décision rendue par l'administration des aliments et drogues des États-Unis, dont j'ai parlé hier, n'interdit pas l'importation du flétan du Groenland aux États-Unis jusqu'au 20 novembre, date d'expiration du délai accordé.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 16 septembre, sur la motion de M. Émyard Corbin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur l'amendement de l'honorable M. Stanfield (page 62) et le sous-amendement de M. Lewis (page 81).

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit aussi permis de vous féliciter sincèrement d'avoir été réélu au poste distingué que jusqu'à maintenant vous avez occupé avec tant d'honneur, d'intelligence et de connaissance du Règlement. Mes félicitations sont d'autant plus chaleureuses que les circonstances dans lesquelles Votre Honneur occupe maintenant le fauteuil sont différentes. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Je tiens aussi à féliciter l'Orateur suppléant, le président des comités et le président suppléant des comités d'avoir reçu l'appui de tous les députés et d'avoir été élus à ces postes. J'adhère totalement aux remarques faites par le chef de mon parti plus tôt au cours de ce débat. Sans déprécier aucunement les qualités personnelles de celui qui occupe le fauteuil, je peux dire sans crainte que nous, les députés, avons fait un grand pas en avant en élevant la présidence à une plus grande indépendance qu'auparavant. Le chef de mon parti mérite pour cela les plus fervents hommages, car c'est en grande partie son initiative qui a rendu la chose possible. (*Applaudissements*)

La présidence est le pivot de la Chambre. C'est le fondement même de toute notre activité. Lorsqu'on parle de l'indépendance de la présidence—et je ne veux embarrasser personne par mes remarques—il faut considérer cette indépendance sous divers aspects. Lorsqu'un député occupe le fauteuil, il quitte nécessairement l'arène de l'activité politique. Toutefois, il ne faut pas oublier d'autres aspects de son indépendance, qui doivent être liés à ses fonctions dans l'intérêt non seulement de notre Orateur actuel, mais de ceux qui occuperont ce poste à l'avenir.

Naturellement, je félicite le premier ministre de son succès, ainsi que les membres de son cabinet et leurs secrétaires parlementaires. Le peuple canadien a pris une décision. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, devrons vivre avec le gouvernement pendant quatre ans. Le peuple canadien devra s'accommoder de nous deux pendant la même période. Durant ce temps, il est absolument essentiel que tous les députés fassent preuve de la plus grande coopération dans l'expédition des affaires du pays, qui ne seront peut-être pas toujours celles du gouvernement.

Les membres de notre parti s'engagent à être aussi conciliants que possible et à expédier les travaux de la Chambre, sans oublier, toutefois, qu'il nous incombe, à titre de loyale

opposition de Sa Majesté, de protéger les intérêts du peuple canadien. Si cela devient nécessaire, nous exercerons tous nos droits au suprême degré.

On m'a décrit comme un homme aimable, doux et obligeant. Je suis d'accord. Sans doute les membres de mon parti et mon chef ont cru que ces caractéristiques étaient aussi celles de mes distingués prédécesseurs, l'honorable Michael Starr, l'honorable Gordon Churchill et l'honorable Howard Green, qui tous pouvaient être qualifiés de doux et d'aimables quand ils n'avaient pas à défendre les droits de cette Chambre, ce que moi-même et tous les députés ferons au besoin.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) conviendra que j'ai été courtois, tout comme lui d'ailleurs. Je crains toutefois que sa courtoisie ne soit limitée par les efforts qu'il faits pour faire valoir les vues du gouvernement.

Je félicite le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) de son discours élégant et bien tourné et nous avons pu prévoir, lorsqu'il a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, qu'il deviendra une étoile dans cette Chambre. Nous pouvons nous attendre, j'en suis sûr, à d'autres brillantes interventions de notre nouveau et distingué collègue.

Je félicite aussi le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). J'ai suivi son discours avec une attention soutenue et un vif intérêt. J'ai été heureux de l'entendre dire qu'il n'est pas ici uniquement pour représenter son peuple, et pourtant Dieu sait que ce peuple a subi de nombreuses injustices qui méritent d'être redressées, mais qu'il est ici comme Canadien et comme Indien, et à ce dernier titre, il s'offre à aider à résoudre les problèmes des visages pâles.

• (Midi)

L'un de mes adversaires, lors de la dernière élection, appartient au même groupe indien; c'est un jeune homme très bien, vraiment remarquable, diplômé du Collège militaire royal, qui s'est distingué dans l'aviation et qui a enrichi la lutte électorale. C'est dommage, à mon sens, qu'il se soit laissé séduire, à l'aube de sa vie politique, par les messieurs à ma gauche, car sa personnalité aurait mieux épousé, je crois, les vues de notre parti. Néanmoins, de telles choses sont de nature à nous réjouir, et je souhaite bonne chance aux parrains de la motion relative à l'Adresse. En fait, je souhaite franc succès à tous les nouveaux députés. Je le comprends très bien, une fois atteinte la cime de l'allégresse au lendemain des élections, ils ont dû constater, à leur arrivée à Ottawa, qu'il existe divers plateaux où se situent les députés, du moins hors de la Chambre.

Puissent-ils toujours se souvenir que la Chambre est dépositaire de tous les pouvoirs du peuple canadien, qu'elle est le tribunal de dernier ressort. Il peut sembler à nombre d'entre nous et à beaucoup de non parlementaires, qu'une grande partie de ce pouvoir a été cédé et qu'il se trouve maintenant entre les mains des organismes du gouvernement et de divers conseils administratifs et de tribunaux qui ont été créés. S'il en est ainsi, c'est uniquement parce que nous avons jugé bon —bien souvent à tort, d'après moi—d'abdiquer nos responsabilités et d'investir de l'autorité des organismes autres que le Parlement. Si nous nous trouvons dans une situation qui nécessite le recours à la force—et ceci s'adresse particulièrement aux nouveaux députés—rappelez-vous que c'est la conséquence de mesures prises en ce lieu par une Chambre des Communes ayant précédé la nôtre. Songez-y, et orientez bien désormais vos actions, vos pensées, vos votes et vos discours.

Monsieur l'Orateur, mes collègues vont traiter de bien d'autres aspects du discours du trône. Je voudrais m'attacher tout spécialement à la question de la réforme parlementaire et des changements de procédure décrits dans ce discours, et plus particulièrement définis par le premier ministre, hier à la Chambre. D'une manière générale je ne trouve rien à redire à la position de principe qu'il a prise hier. Ce sont là des discours souvent répétés. Lisez les pages du hansard. Étudiez l'histoire d'autres pays démocratiques. Des dissertations philosophiques de ce genre y sont faites et répétées de temps à autre, les pages du hansard en sont remplies. C'est bien beau de parler de la création du meilleur des mondes, mais ce qui m'intéresse, ce sont les épures, les plans, les précisions de l'élévation et du profil qui déterminent notre ligne de conduite. C'est là que nous différons, sinon sur toute la ligne, du moins sur certains points.

J'ai entendu l'ancien premier ministre prononcer en 1964 et en 1965 des discours qui, en d'autres termes, exprimaient précisément la même attitude quant à la façon dont la Chambre devrait expédier les travaux et aux réformes qui lui permettraient de s'y employer utilement. Il n'en est rien sorti. Donc, même

si j'ai écouté respectueusement le très honorable premier ministre et que j'admette dans une large mesure ses propos d'hier, je dois formuler une mise en garde et dire que je ne suis pas encore convaincu. J'espère me tromper. Je voudrais croire qu'au terme de cette législature, les actes du gouvernement se révéleront le pendant de ses paroles. Mais jusqu'ici, je suis sceptique.

Je veux me reporter, notamment, à deux remarques du très honorable premier ministre. Les voici, telles qu'elles sont consignées à la page 73.

Les discussions sporadiques qui ont lieu depuis deux semaines, ou même depuis plus longtemps, entre les représentants des différents partis de la Chambre, ne doivent pas se poursuivre indéfiniment.

Je suis tout à fait d'accord là-dessus, mais je pense que l'affirmation contient un sous-entendu qu'il importe de rectifier. Des pourparlers ont eu lieu, dont certains ont porté sur des questions de réforme d'une grande portée que les chefs de parti peuvent bien aborder, mais qui ne peuvent être résolues que par la Chambre elle-même et, à mon avis, ce travail conviendrait mieux à un comité spécial. Les réformes du Règlement et de la procédure parlementaire sont des questions beaucoup trop importantes pour qu'on les confie aux seuls leaders de la Chambre; elles relèvent et relèveront toujours exclusivement des membres de la Chambre. Je veux être prudent, car je ne dois rien révéler de ce qui s'est passé, mais il m'est permis de dire que ce n'est que la veille de l'ouverture du Parlement que le gouvernement a présenté des propositions concrètes, précises au sujet des dispositions provisoires, de toute la série des dispositions provisoires qui seraient mises en vigueur dès le début et appliquées durant la première partie de la session. Des opinions pour ou contre ont été exprimées. J'ai dit ma pensée, et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le représentant du Ralliement créditiste en ont fait autant, mais ce n'est que la veille que la proposition précise a été formulée.

Je ne critique pas le gouvernement à ce sujet. Je soutiens cependant qu'il est déplorable de créer l'impression... je ne veux pas dire que le très honorable député n'était pas sincère, ou qu'il essayait de donner cette impression... que des entretiens avaient porté, pendant deux semaines, sur des propositions particulières qui auraient été approuvées antérieurement. Comme représentant de la loyale opposition de Sa Majesté j'avais le droit d'avoir des opinions—des opinions contraires que j'ai exprimées. On ne les a pas acceptées et c'est pourquoi le gouvernement a finalement présenté sa proposition vendredi par l'intermédiaire du leader de la Chambre. Il faut que la situation soit claire, monsieur l'Orateur.

Le premier ministre a poursuivi en déclarant:

Que ce soit en vertu ou en dépit d'une entente, elles ne doivent pas non plus compromettre le fragile et essentiel équilibre entre le gouvernement et l'opposition, équilibre tellement nécessaire au bon fonctionnement du Parlement.

• (12.10 p.m.)

Plus loin on donne à entendre que le moment était arrivé de saisir la Chambre de cette question. J'en conviens. Un débat s'impose, je crois, mais il est à espérer qu'il ne portera pas sur toutes les questions, mais seulement sur des dispositions provisoires. Les membres de mon parti, comme j'ai l'intention de le signaler plus tard, ont toujours soutenu qu'il faut établir des dispositions provisoires visant la procédure de la Chambre pour la première partie de la présente session. Mais j'estime que la déclaration du premier ministre laisse planer la possibilité redoutable que les pourparlers, en l'occurrence, doivent permettre un délai raisonnable pour accepter ou rejeter les propositions du gouvernement, mais si elles n'étaient pas acceptées, l'affaire serait déférée à la Chambre et le gouvernement, grâce à sa majorité, imposerait sa volonté.

Je présume qu'il en serait ainsi. Je présume que les caractéristiques du parti libéral n'ont pas changé depuis la publication de l'ouvrage bien documenté du très honorable représentant, il y a environ cinq ans, alors qu'il affirmait que le parti libéral était bien satisfait d'accepter les décisions de ses dirigeants sur les questions à régler. Ses paroles étaient très précises et catégoriques. Sur n'importe quelle question, je suppose que le gouvernement réussit toujours à avoir gain de cause. Ce n'est pas ainsi qu'on mène des négociations, à mon avis. J'ai bon espoir que les pourparlers se poursuivront, comme on l'a dit, afin qu'on puisse s'entendre sur des dispositions provisoires pour la première partie de la session, et apporter ensuite, espérons-le, des changements radicaux plus permanents. C'est ainsi que nous l'entendions et que l'entendait le chef de mon parti pendant la campagne électorale; et au début de la session, nous n'avions pas changé d'avis.

Le Règlement du Parlement est important non seulement parce qu'il concerne la Chambre, mais parce qu'il fait partie de notre Constitution. Dans son sens le plus large, la Constitution est un ensemble de lois, de conventions, de pratiques, de précédents et de règlements qui servent de directives au Parlement. Je le répète, il s'agit d'une question trop importante pour charger un petit groupe ésotérique de gens qui ont une connaissance théorique du Règlement de la débattre et de la trancher.

J'estime qu'il faudrait accorder une plus grande publicité à cette question. Si un comité est établi plus tard, j'aime à croire que ses délibérations seraient publiées. C'est la coutume au Royaume-Uni que la question soit débattue. Qu'il y ait une discussion générale. Que le problème soit exposé dans une certaine mesure au pays, dans la presse et, certes, ici même, en sorte que lorsque viendra le moment de modifier le Règlement, lorsque nous serons disposés à modifier et à adapter notre Règlement pour permettre aux députés d'administrer les affaires de l'État, les nouvelles dispositions soient fondées sur la compréhension et l'appui le plus complets découlant d'une discussion publique.

Bon nombre des problèmes ont été suscités par les attitudes dilatoires des législatures antérieures, mais j'estime en toute objectivité que le gouvernement ne saurait se dérober au blâme d'avoir laissé s'accumuler une énorme quantité de travaux parlementaires, un arriéré, selon l'expression du premier ministre. En 1965, le Parlement qui siégeait depuis deux ans et demi, et à qui il restait encore au moins la moitié de son mandat ordinaire, était sommairement dissous par le premier ministre de l'époque, qui déclencha des élections pour pouvoir obtenir une majorité parlementaire. Ces élections, et les conséquences qui en découlèrent, ont donné lieu à une plus grande accumulation de prévisions budgétaires et de projets de loi. Ces questions restaient en suspens et nous avons assisté précisément à la même situation en avril de cette année.

Le premier ministre remplit une double fonction: il est à la fois chef d'un parti politique, et premier ministre et chef d'un gouvernement. Il lui fallait en avril décider du parti à prendre. Devait-il, en tant que premier ministre, revenir à la Chambre, faire face au Parlement et tâcher de faire adopter avec diligence et promptitude bon nombre des importants projets de loi inscrits depuis quelque temps déjà au *Feuilleton* et s'occuper également des prévisions budgétaires? Chef de parti politique, il devait aussi prendre une décision, voir si le moment était propice pour lui d'en appeler aux électeurs et d'assurer un plus ample appui à son parti. Sa décision, d'ordre politique, était évidemment sage du point de vue politique. Mais en ce qui concerne le Parlement et le pays, elle ne l'était pas, et nous en voyons aujourd'hui les suites, nous en constatons les effets.

[M. Baldwin.]

D'aucuns se sont demandé ce qui était arrivé au Parlement canadien, à la Chambre des communes, et pourquoi nous n'avons pu modifier le Règlement. Je remonte à l'époque que j'ai connue de près, à partir de 1964. Le bilan en est triste et pitoyable. Le blâme en retombe en partie sur la Chambre mais encore plus, selon moi, sur le gouvernement.

Un comité a été créé en 1963. Après ne s'être réuni que deux ou trois fois, il a déclaré: «Il existe un problème. Nous nous efforcerons de le résoudre en établissant un comité l'année prochaine». En 1964, un autre comité a été créé, un excellent comité dont j'ai eu l'honneur de faire partie avec vous, monsieur l'Orateur. Il a fait quelques propositions essentielles, très judicieuses, raisonnables, dynamiques. Ces propositions étaient le résultat de plusieurs mois de discussions, de recherches, de réunions mais, hélas, la plupart de ses réformes d'une grande portée furent abandonnées. Le gouvernement les rejeta.

Puis, juste avant la fin de la session, le gouvernement présenta ses propres mesures qui, dans bien des cas, étaient insuffisantes mais qui, en grande partie, furent le fondement des règles provisoires en vertu desquelles nous avons travaillé au cours des deux dernières années. On nous avait toutefois promis qu'un nouveau comité serait établi l'année suivante; ce comité a été établi, s'est réuni deux fois et a été dissous.

• (12.20 p.m.)

Un autre comité a été institué au cours de la dernière session de la législature antérieure. Mais il a été institué tard et seulement à la suite de pressions constantes de ce côté-ci de la Chambre. Mais même dans le temps limité dont il a disposé—je m'estime autorisé à le dire—il a fait quelques propositions de premier ordre et très valables à l'égard de réformes essentielles non seulement réalisables à long terme mais aussi de réformes d'application immédiate. Plusieurs d'entre elles ont été présentées bien avant la dissolution de la Chambre mais, étant donné les élections, elles n'ont abouti à rien. Voilà où

nous en sommes maintenant. Ayant prévu cette situation, tout comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, j'ai publié, au cours de la campagne électorale, une déclaration au nom de notre parti dans laquelle j'indiquais quelle serait notre attitude, d'ailleurs inchangée. J'ai dit que, par suite de la dissolution sommaire, les propositions de réforme parlementaire dont était saisie la Chambre avaient été adroitement sabordées et que l'atmosphère désagréable des élections, qui se répercute sur la session parlementaire post-électorale, pourrait facilement retarder la reprise des travaux interrompus le 23 avril. J'ai signalé que bon nombre des articles du Règlement en vertu desquels la Chambre des communes avait fonctionné ces dernières années, étaient provisoires, que certains représentaient une amélioration, alors que d'autres, à l'expérience, s'étaient révélés peu satisfaisants. Quelques-uns constituaient une amélioration. D'autres ont fini par se révéler insatisfaisants. Telle est encore notre position aujourd'hui: la majorité des articles provisoires ont l'assentiment des membres de notre parti; d'autres sont inutiles, se sont révélés insatisfaisants ou n'atteignent pas leurs buts. Je signale également que nous étions prêts à envisager que les comités soient institués pour toute la durée de la législature, afin qu'il y ait continuité et que les membres puissent se familiariser davantage avec les questions étudiées et veiller à ce que les instances et les recommandations qu'ils formulent sont effectivement présentées à la Chambre et non bloquées simplement parce qu'elles mettent le gouvernement dans l'embarras. On devrait réduire le nombre des comités et le nombre de leurs membres. Il faudrait établir un comité de délégation d'autorité.

Je n'ai pas tellement de temps à ma disposition, mais je tiens à m'arrêter ici un instant afin de bien marquer l'importance de la question. La plupart des règlements et des autorités qui, ajoutés aux pressions exercées par les gouvernements, les corporations ou les sociétés de la Couronne, pèsent sur le Canadien moyen découlent de pouvoirs que le Parlement a délégués. Le Canada est l'un des rares pays démocratiques qui n'ait rien fait pour permettre à tout citoyen canadien, par l'intermédiaire d'un comité, comme celui que je propose, de venir présenter son point de vue ou exposer des griefs non pas dus à une loi du Parlement mais à une chose accomplie par quelqu'un à qui la loi a conféré certains pouvoirs. L'effet s'en fait gravement ressentir sur notre société démocratique. Quant à moi, je n'accepterai pas volontiers de réforme parlementaire qui n'en tiendrait pas compte.

J'ai discuté de cela ici-même il y a quatre ans avec le très honorable Lester Pearson, alors premier ministre. Il était de mon avis et, m'ayant cité «The New Despotism» de lord Hewart, m'a confié que le gouvernement étudiait l'affaire et établirait une procédure quelconque, par exemple en nommant un ombudsman parlementaire. Il a dit que la question serait réglée de cette façon. Il y a quatre ans de cela. Aucune mesure n'a encore été prise à cet égard. A mon avis, nous ne devrions pas laisser passer cette occasion sans obtenir du gouvernement une promesse concernant la création d'un comité. Le gouvernement a peut-être également d'autres idées, mais on pourrait certainement créer un comité pour un certain temps et le charger, non pas d'étudier la politique qui est à la base de l'exercice de l'autorité déléguée, mais d'examiner les cas d'abus d'autorité déléguée, lorsque cette autorité a été exercée bien au-delà des limites prévues. C'est le moment d'agir.

Je vois que le temps passe vite. Je n'en ai que pour quelques minutes encore. La Chambre consentira peut-être, avant que la présidence n'intervienne, à m'accorder quelques instants de plus, dont je n'abuserai pas, pour clore mes remarques.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Je crois aussi qu'à l'heure actuelle, la Chambre et les députés comme tels, non pas le Cabinet, devraient provisoirement avoir le droit de proposer l'étude de mesures en comité, avant le stade de la deuxième lecture et sans couler les bills. On estime dans bien des milieux au Canada que les gouvernements gouvernent et que les députés ne sont ici que pour accepter ou rejeter les mesures du gouvernement. Je m'oppose à ces vues avec la dernière énergie.

Il n'y a certainement aucune autre organisation d'hommes et de femmes mieux qualifiée pour servir de canal ou de trait d'union entre le peuple du Canada et le gouvernement. Les citoyens devraient pouvoir, sans

aucun doute, grâce aux comités, de présenter à la Chambre et au gouvernement leurs vues sur les dépenses que le gouvernement propose. C'est au gouvernement qu'appartient de prendre l'initiative, puis, le temps venu, d'assumer ses responsabilités ultimes. Je ne songe pas un instant à m'écarter de ce point de vue mais, en raison de l'expérience acquise ici, non seulement en tant que député mais au dehors, je déclare que nous avons une occasion précieuse d'infléchir, de modifier et d'adapter les mesures législatives qu'on nous propose, en fonction des besoins humains du peuple canadien et non pas toujours de ceux qui vivent à Ottawa dans leur tour d'ivoire, car cela arrive, je l'ai vu.

Si l'on examine la liste des lois adoptées depuis quatre ans, on verra que beaucoup plus de la moitié d'entre elles modifiaient des lois existantes. J'admets qu'il est impossible à un gouvernement, même à un gouvernement conservateur, de prévoir toutes les éventualités et tous les problèmes qui peuvent surgir dans la gestion des affaires, mais de nombreuses lois ont été mal conçues, mal préparées et mal établies; elles n'ont pas été examinées à fond à la Chambre avant de revêtir leur forme définitive et de nous échapper. Elles nous reviennent donc chaque année pour être modifiées. J'espère parler au nom de tous les simples députés, et non seulement au nom des membres de notre parti, en disant que nous devons nous intéresser de beaucoup plus près au mécanisme législatif et que le gouvernement doit y consentir jusqu'à un certain point. Comme je l'ai déjà dit, un jour viendra où le gouvernement dira qu'il ne peut accepter cela pour des raisons d'ordre financier. Je suis convaincu, toutefois, autant que je ne l'ai jamais été de quoi que ce soit, que les simples députés peuvent apporter une plus importante contribution aux affaires du gouvernement et aux mesures législatives qui entraînent des dépenses et qui touchent au plus intime de la vie et de l'avenir de 20 millions de Canadiens.

• (12.30 p.m.)

En terminant, je tiens à formuler l'espoir —qui me semble fondé—que nous poursuivrons nos discussions en vue d'en arriver à un accord provisoire. Notre parti s'est toujours montré disposé à faire des concessions, et en a fait. J'espère qu'il en sera de même du gouvernement. Nous adopterons, j'espère, un grand nombre des règles provisoires, comme nous l'avons déjà indiqué. Il faudra reconduire bon nombre des anciennes règles temporaires. J'aime à croire que le gouvernement donnera suite à certaines de mes propositions dans l'élaboration de l'arrangement provisoire. J'espère aussi qu'un comité spécial sera formé, qu'on lui demandera de faire rapport à cette Chambre dans un délai donné et que l'arrangement provisoire disparaîtra. Cet arrangement ne serait que pour une période bien déterminée. Des pressions s'exerceront alors sur le gouvernement, l'opposition et tous les députés pour qu'ils apportent des changements permanents, du moins à ce moment-là. Le temps ne joue pas en notre faveur, et je termine en citant ce que je considère comme un commentaire important d'un philosophe britannique qui, lui aussi, a fait son apprentissage parlementaire à la Chambre des Lords. Il s'agit de Lord C. P. Snow, dont voici les propos:

> Malgré moi, je songe au dernier demi-siècle de la république vénitienne. Comme nous, ils connurent des moments de chance fabuleuse. Ils étaient devenus riches, comme nous, de façon accidentelle. Ils avaient acquis une immense habileté politique, tout comme nous. Bon nombre d'entre eux étaient opiniâtres, réalistes et patriotes. Ils savaient aussi clairement que nous, que le courant de l'histoire se tournait contre eux. Un grand nombre ont consacré toutes leurs énergies à trouver les moyens de tenir. Il aurait fallu briser le moule qui les emprisonnait. Ils aimaient ce moule, comme nous aimons le nôtre. Ils n'ont jamais trouvé le courage de le briser.

Monsieur l'Orateur, nous devons trouver le moyen de briser le moule qui nous fige.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais, pour commencer, de ne pas féliciter notre collègue, le député de Stormont-Dundas (M. Lamoureux), d'avoir réussi, autant par ses qualités personnelles que par le désir unanime de la Chambre, à doter notre Chambre des communes d'un Orateur jouissant du degré d'indépendance qui est, depuis de nombreuses années, la caractéristique de la mère des parlements. Nous convenons tous, j'en suis sûr, que c'était une initiative qui s'imposait à notre Parlement. Je tiens aussi à féliciter le député de sa réussite personnelle et de son mérite, autant de facteurs qui ont rendu possible ce pas en avant.

J'en profite aussi pour féliciter le député de Peterborough (M. Faulkner) et celui de Bonaventure (M. Béchard), d'avoir été nommés à

des postes de confiance. On a prétendu, mais peut-être n'a-t-on pas été plus loin, que leur nomination à ces postes allait en-deçà des désirs de la Chambre. Je ne suis pas de cet avis. J'ai une entière confiance en l'objectivité et en la largeur de vues de ces deux députés, et je suis personnellement convaincu qu'ils s'acquitteront de leurs insignes responsabilités d'une façon aussi exemplaire que le député de Stormont-Dundas les a déjà remplies.

Je tiens également à féliciter pour leurs excellents discours le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je devrais peut-être féliciter tout particulièrement le député de Madawaska-Victoria. Au cours des ans notre assemblée a entendu de nombreux exemples de bilinguisme parfait, de cet idéal dont tous les Canadiens devraient s'inspirer, mais que bien peu d'entre nous atteignent. Le discours du député de Madawaska-Victoria a été, d'après moi, un admirable exemple de cet idéal. J'estime que ce fut un des plus hauts sommets de l'art oratoire qu'il m'ait été donné d'entendre ici.

Aujourd'hui, j'interviens en réalité pour reprendre le fil des idées exposées par le député de Peace-River (M. Baldwin) sur la réforme parlementaire. Je me propose de parler plus en détail des discussions auxquelles il a participé en compagnie du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et du Leader à la Chambre du Ralliement des créditistes.

A la suite des propositions que j'ai soumises en août au représentant, au nom du gouvernement, nous avons eu une série de discussions depuis quelques semaines.

Une des premières choses qu'on m'a dites lors de mon arrivée à la Chambre, c'est que le député de Peace-River était vraiment un avocat compétent. Il a été l'ornement de cette profession en Alberta; il a été membre du Conseil de la *Law Society* et a fait preuve d'un talent légal très considérable. On a dit que la pierre de touche, pour un bon avocat, n'est pas de tirer le meilleur parti possible d'une cause excellente, mais d'une cause exécrable. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, en général, à la Chambre on estime que le député s'est surpassé ce matin lorsqu'il a soutenu que lui et ses collègues sont les lièvres plutôt que les tortues de la réforme parlementaire.

Je ne veux pas entamer un débat sur les discussions qui ont eu lieu entre nous ces jours derniers, mais il me semble juste, puisque le député a fait allusion à la thèse que j'ai exprimée au nom du gouvernement, que la Chambre puisse entendre là-dessus mon point de vue, ainsi que celui du gouvernement. Les députés pourront alors les comparer avec celui que le député a exposé en partie ce matin.

Je le répète, au nom du gouvernement j'ai préparé une proposition sur la revision du Règlement de la Chambre. On espérait faire adopter ces propositions au cours de la session actuelle, afin de nous permettre d'étudier mieux et plus rapidement les affaires de l'État: après tout, c'est pour cela que les Canadiens nous ont élus. Ces propositions se fondaient en grande partie sur les recommandations du comité spécial de la procédure de la Chambre. Le député de Peace-River, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, a participé aux délibérations du comité, dont est issu un projet complet, sinon très étendu, pour la réforme de la procédure. Les propositions ont été formulées en août et, le député l'a signalé, il y a eu des discussions au cours desquelles lui-même et d'autres leaders des partis à la Chambre ont pu discuter avec moi leurs projets d'ensemble sur la réforme du Règlement.

Le député a laissé entendre que ce n'est qu'à la veille de la réunion de la Chambre que nous avons indiqué nos idées sur l'expédition des travaux de la session en cours, notamment pendant sa première moitié, d'ici Noël. Après avoir réfléchi, il reconnaîtra, j'imagine, que cette déclaration n'est pas très juste. Au début des discussions, nous avons analysé le problème que susciterait un examen du budget des dépenses de 1968-1969 suivant les dispositions du Règlement provisoire. En fait, il resterait très peu de temps pour étudier les programmes législatifs dont les députés voudraient bien, j'en suis sûr, que la Chambre soit saisie.

Il y aurait peut-être lieu maintenant de citer des chiffres et d'indiquer exactement ce que représente l'étude des prévisions budgétaires, même en vertu des dispositions assez progressistes du Règlement provisoire. Il s'écoulera environ 70 jours entre le début de la présente session et la fin de décembre, un peu avant Noël, lorsque la Chambre s'ajournera sans doute. Mettons que tout le temps dispo-

nible soit utilisé: environ dix jours seront consacrés à la mesure présentement à l'étude, c'est-à-dire aux délibérations menant et mettant fin au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme le ministre des Finances (M. Benson) l'a signalé ce matin, le gouvernement a l'intention de présenter un budget général. En vertu du Règlement, une autre période de six jours pourrait être consacrée à ce budget. Si le Règlement provisoire avait été accepté, la Chambre aurait également eu une période maximum de 38 jours pour étudier les prévisions budgétaires de l'année financière 1968-1969. D'après l'expérience, ce maximum devient un minimum. Cela veut dire que, sur la soixantaine de jours entre l'ouverture du Parlement et le congé de Noël, environ 54 jours auraient été consacrés à ces débats, sans qu'aucune mesure législative n'ait été abordée.

Il est évident, et tous les députés doivent s'en rendre compte, qu'il serait souhaitable de recourir à des dispositions provisoires au sujet des prévisions budgétaires de 1968-1969, souhaitable également de prendre des mesures intérimaires au sujet des dispositions adoptées ces trois ou quatre dernières années, à titre provisoire, pour la bonne marche des travaux de la Chambre. La proposition soumise par le gouvernement traitait en réalité de quatre éléments essentiels de la question. Le député peut toujours me reprocher de ne pas avoir consigné la proposition par écrit, la veille de l'ouverture de la Chambre, mais il ne saurait à bon droit m'accuser de ne pas avoir fait connaître le point de vue du gouvernement dans les discussions qui se sont déroulées.

• (12.40 p.m.)

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; que j'aie reproché au député de ne pas avoir consigné la chose par écrit, comme il le laisse entendre, c'est tout à fait inexact et il ne m'est jamais venu à l'idée de donner cette impression. Ce que je voulais dire, c'est que le gouvernement a soumis un certain nombre de propositions, que nous avons, de notre côté, présenté quelques contre-propositions et que ce n'est que la veille de la réouverture de la Chambre que l'attitude du gouvernement a été clairement définie, en ce qui concerne toute la question.

[L'hon. M. Macdonald.]

L'hon. M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je suis sensible à l'intervention du député. Loin d'être un diktat unilatéral du gouvernement, la décision de faire appliquer un règlement, soit sur une base transitoire, soit sur une base à long terme, est, on le comprend, le résultat d'authentiques consultations, de discussions et d'échanges de vues avec les députés. Nous sommes arrivés à cette décision au début de la semaine lorsqu'il a été reconnu impossible de remettre le Règlement en vigueur sur une base provisoire.

J'ai fait allusion au Règlement provisoire et à la proposition du gouvernement de le remettre en vigueur pendant cette session, afin que l'on puisse procéder à la discussion en terrain connu, c'est-à-dire à partir de ce que nous faisions avant le 23 avril, ce qui nous permettrait de profiter de l'expérience des quatre dernières années.

Le député a mentionné ailleurs que son parti souhaite qu'une période limitée soit fixée quant à l'application des règles provisoires. J'ai clairement affirmé en public, et je le lui ai dit de la même façon en privé, que le gouvernement est d'accord sur ce point, c'est-à-dire que si on devait appliquer de nouveau les règles provisoires, ce serait pour une période de temps limitée et précise; en d'autres termes, nous serions tous soumis à une échéance qui nous forcerait à nous mettre au travail et à nous occuper des règles provisoires.

Telle est fondamentalement la proposition formulée en ce qui concerne les règles provisoires, car nous espérerions en arriver bientôt à un accord final. Le député a également dit que son parti aimerait que l'entente sur la refonte du Règlement soit conclue pendant cette session. Il serait plus juste, semble-t-il, de garder pendant quelques mois les règles provisoires, que nous connaissons déjà, au lieu d'essayer d'en arriver à des propositions précises à caractère provisoire.

D'autres députés ont laissé entendre qu'ils n'aimaient pas certains articles provisoires du Règlement, ce qui aurait entraîné une discussion initiale, peut-être longue, sur les articles qui ne seraient en vigueur que pendant très peu de temps. Il me semble toujours, à titre de représentant du gouvernement, qu'il serait parfaitement raisonnable de continuer nos travaux d'après le Règlement qui serait encore en vigueur si, au regret des honorables vis-à-vis, la Chambre n'avait pas été dissoute en avril dernier.

J'ai dit que je serais tout à fait d'accord pour fixer à ce Règlement une limite d'application, et j'espère qu'à cette condition, nous pourrons en dégager les éléments acceptables. Je traiterai d'autres points à ce sujet. D'abord la question de l'étude, sur une base provisoire, des travaux de la Chambre, c'est-à-dire des crédits pour l'année financière 1968-1969. D'après le Règlement provisoire, on aurait pu consacrer cet automne 38 jours au maximum à l'examen de ces crédits. On avait proposé—et il est juste de dire que je n'en étais pas l'auteur—que nous pourrions déférer immédiatement tous ces crédits aux comités permanents de la Chambre.

Plus tard, j'aurai d'autres commentaires à formuler au sujet de l'organisation des comités permanents de la Chambre. On a fait cette proposition afin que les prévisions de dépenses des ministères soient étudiées en détail par ces comités et que le temps consacré aux motions de subsides et à l'étude des rapports des comités représente, aux termes d'une entente, un maximum de 19 jours. Cette proposition ne semble pas acceptable, mais selon les calculs dont j'ai parlé plus tôt, ce serait là, je pense, la façon la plus raisonnable d'employer le temps dont nous disposons d'ici Noël. Par «nous», je ne veux pas parler des membres du gouvernement ou des députés, mais du peuple canadien, qui s'attend non seulement à l'étude des dépenses mais aussi à l'examen de certaines mesures législatives.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Je ne veux pas briser le fil soutenu de ses pensées, mais le ministre a-t-il songé à la situation très souhaitable qui aurait existé si le gouvernement s'était laissé persuader de hâter la convocation de la Chambre? Cela nous aurait permis d'entreprendre des discussions plus tôt et nous aurait donné plus de temps pour étudier la question.

L'hon. M. Macdonald: Si j'ai eu du mal à entamer plus tôt des discussions sur cette question, c'est bien parce que, entre autres choses, on a nommé le député leader de l'opposition à la Chambre plutôt sur le tard. (*Exclamations*).

Je peux saisir le problème, car le chef de l'opposition (M. Stanfield) espérait bien que l'ex-député d'Ontario serait réélu.

L'hon. M. Lambert: C'est absurde.

L'hon. M. Macdonald: La discussion actuelle n'a subi aucun ennui par suite du programme établi. Le député admettra volontiers qu'il s'est présenté de multiples occasions pour débattre ces propositions. Si ces dernières avaient été formulées en juillet ou en août, il se peut que certaines attitudes, peut-être pas représentatives du député mais peut-être des députés qui l'entourent ou siègent derrière lui, à propos de la réforme parlementaire, susciteraient un authentique désaccord.

La troisième proposition concerne le régime même des comités. Les députés savent qu'à l'heure actuelle, nous sommes revenus à l'antique régime des comités, prévu dans le Règlement de 1962 et dont les normes remontent au XIX[e] siècle. Même les dispositions introduites dans le Règlement provisoire n'ont pas été jugées acceptables sous certains aspects. Le gouvernement avait eu et a toujours l'intention de trouver une solution qui reçoive l'appui de tous. L'introduction de changements dans le système des comités devait nettement refléter le partage de l'autorité à l'intérieur des ministères.

La quatrième proposition que nous avons soumise aux leaders de la Chambre avait trait à la constitution d'un comité spécial de la procédure, qui examinerait les propositions du gouvernement dans les domaines que nous pensions essentiels, qui ferait rapport à la Chambre des Communes le 31 décembre et recommanderait non seulement des principes généraux concernant le Règlement, mais aussi des changements spécifiques à y apporter, comme le comité spécial l'a fait lors de la session précédente. Il a semblé au gouvernement que c'était là une façon raisonnable de procéder. Je le répète: nous sommes entièrement disposés à accepter la suggestion de l'honorable vis-à-vis, c'est-à-dire de fixer une limite précise à cet arrangement. C'est tout à fait conforme au désir du gouvernement, qui tient à régler la question le plus tôt possiple. Mais je dirais à l'honorable représentant et à ses collègues qu'il serait beaucoup plus raisonnable de procéder aux travaux de la Chambre, d'ici à Noël, comme nous l'avons proposé, c'est-à-dire de respecter le Règlement provisoire pour l'étude des subsides et nos autres travaux.

Dans ses remarques, l'honorable représentant a mentionné l'importance d'un comité de délégation de pouvoirs législatifs. J'ai discuté de la chose avec lui. Comme lui, je me préoccupe de la question générale de rendre plus efficaces nos rouages exécutifs et administratifs. Comme le premier ministre, je me préoccupe de cette question, et c'est pour cela que

le discours du premier ministre mentionne les responsabilités précises dont on doit tenir compte en étudiant et en recommandant au gouvernement les procédures que l'on pourrait suivre pour reviser effectivement, du point de vue législatif et juridique, les rouages administratifs.

• (12.50 p.m.)

Il y a une foule de possibilités, en l'occurrence, telles, en Angleterre, le comité de délégation du pouvoir législatif instituant le régime de l'ombudsman et, en France, le Conseil d'État. Je ne dis pas qu'on devrait adopter l'un ou l'autre les yeux fermés et l'appliquer à la conjoncture canadienne, mais que le temps est venu—et alors le député et moi-même sommes entièrement d'accord —d'assurer un meilleur droit de regard efficace sur les gestes administratifs, peut-être par l'entremise d'un comité de délégation du pouvoir législatif qui s'intéresserait à l'administration dans son ensemble et qui, dans des cas particuliers, suivrait le régime de l'ombudsman.

M. Baldwin: Puis-je poser une question au ministre? Le gouvernement n'est-il pas l'une des principales parties intéressées à la question, répétant ainsi l'exemple du plaideur qui établirait les règles du litige? Le ministre ne croit-il pas, en toute sincérité, qu'un comité de délégation du pouvoir législatif constituerait, entre autres choses, un moyen plus approprié et plus particularisé de s'attaquer à ces problèmes? Et les députés, en tant que parties intéressées, ne devraient-ils pas être en mesure de formuler eux-mêmes certaines propositions?

L'hon. M. Macdonald: Je dirais que ces propos donnent peut-être une idée plus juste de ce que le député entend par le comité de délégation du pouvoir législatif, et sa suggestion est utile, mais j'ai pensé que ce mandat ressemblait à celui du comité britannique. Or, comme le député le sait, ce comité n'est pas chargé de proposer d'autres instruments de revue administrative.

Les principes généraux qui guident le gouvernement dans la modification du Règlement représentent un effort en vue de régler un problème qui ne préoccupe pas seulement notre Parlement mais qui s'est posé à tous ceux du Commonwealth. En fait, le Royaume-Uni et les pays membres du Commonwealth y ont trouvé des solutions bien avant nous. Cette institution, qui se fondait si étroitement sur l'évolution de la politique de parti en Grande-Bretagne à la fin du XVIII[e] siècle, fonctionne d'après un ensemble de procédures qui n'ont jamais envisagé l'expansion et l'ubiquité du gouvernement dans la société et la complexité croissante des problèmes. Les députés du XVIII[e] siècle seraient renversés de voir le gouvernement intervenir dans bien des aspects de la vie humaine qui leur étaient tout à fait étrangers. Ils seraient confondus aussi—pour illustrer le second point —par la complexité des questions comme celles que le Parlement sera appelé à étudier, par exemple, celle d'un satellite de communication synchrone.

Il s'agit ici de la présentation d'un grand nombre de textes législatifs de façon qu'ils puissent être examinés minutieusement par les représentants élus du peuple. De l'avis du gouvernement, on ne pourra arriver à ces deux objectifs qu'en étendant l'emploi des comités permanents fonctionnels. Le gouvernement estime—et c'est ce qu'indiquent les arrangements provisoires que j'ai proposés —que les crédits des divers ministères devraient être soumis d'office ou, au besoin, après débat, aux comités permanents fonctionnels, et que les membres qui en font partie devraient avoir l'occasion d'interroger le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère non seulement sur les différents postes des crédits mais aussi sur des questions plus générales d'intérêt local et privé mais néanmoins importantes qui surgissent à l'égard de problèmes concernant les circonscriptions.

On propose également—et c'est ce que recommandait le comité spécial de la procédure dans son rapport de mars dernier—que, comme ces prévisions budgétaires ne seraient pas étudiées au comité plénier, le nombre de jours consacrés par la Chambre à des questions soulevées uniquement par l'opposition serait fixé, et que, comme l'a proposé le comité spécial de la procédure dont le député faisait partie, ces questions seraient traitées de façon régulière au cours de l'année parlementaire. En outre, de l'avis du gouvernement, tout comme l'examen détaillé du budget des d'épenses exige beaucoup de temps et

d'efforts de la part des députés, l'examen détaillé des mesures législatives qui se poursuit d'ordinaire à l'étape de l'étude en comité plénier devrait se faire par les comités permanents appropriés de la Chambre, de sorte que ces comités qui, nous l'espérons, deviendraient avec le temps des experts dans ces matières, puissent, avec le concours des hauts fonctionnaires responsables et du ministre, proposer les modifications nécessaires et en disposer, tout en cherchant l'occasion d'obtenir les opinions des gens de l'extérieur, grâce aux dépositions présentées aux divers comités par les intéressés.

On m'a cité entre autres, comme exemple, la façon heureuse dont la Chambre a traité au cours de la dernière session l'un de nos textes législatifs les plus compliqués et les plus lourds de portée, la loi sur les transports. Il est à souhaiter que le Parlement finisse par adopter cette façon de procéder comme règle, c'est-à-dire que l'étape du comité plénier soit franchie aux comités permanents.

Nous comprenons évidemment que la Chambre tout entière doit pouvoir étudier les questions soulevées aux comités permanents et décider en dernier ressort si les lois proposées peuvent être adoptées. Il est donc proposé de ne pas passer une deuxième fois par l'étape du comité plénier mais de faire suivre le rapport du comité permanent par un débat en bonne et due forme, pas en deuxième lecture mais au moment de la présentation du rapport ou, peut-être, à celui de la troisième lecture. Nous espérons qu'on finira par établir que c'est à ce moment-là que la Chambre se prononcera vraiment sur l'adoption du bill. Je trouve anormal, bien que ce soit sauf erreur une procédure née de précédents, que la Chambre doive, dès l'étape de la deuxième lecture, se prononcer en quelque sorte définitivement sur le principe de telle ou telle mesure législative. Il me semble beaucoup plus logique que cette étape décisive vienne plus tard.

Monsieur l'Orateur, le député de Peace River et moi avons eu l'occasion d'approfondir en tête-à-tête cette question et j'aimerais qu'à la reprise du débat on m'accorde quelques minutes de plus pour conclure mes remarques, dans le cadre du même sujet. Alors, puis-je déclarer qu'il est une heure?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: En conformité de l'article 6(2) du Règlement, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 h 30.

(La séance est levée à une heure de l'après-midi.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'avais donné une idée des intentions du gouvernement en ce qui concerne la réforme du Règlement et de la procédure parlementaire. Voici, en résumé, ce que j'ai dit. Nous proposerons que les parties des travaux parlementaires qui exigent l'examen le plus minutieux, donc qui prennent le plus de temps, soient confiés aux différents comités permanents de la Chambre, tels qu'ils existent depuis quelques années ou tels qu'ils seront modifiés au cours de la présente session. En particulier, nous renverrions aux comités permanents l'étude détaillée des prévisions budgétaires et l'examen article par article de la plupart des projets de loi, afin que l'examen en soit plus complet au sein des comités.

Le très hon. M. Diefenbaker: Serait-ce avant ou après la deuxième lecture?

L'hon. M. Macdonald: Pour ce qui est de la marche normale des travaux législatifs ce serait en comité plénier, donc après la deuxième lecture.

Quant aux prévisions budgétaires, nous avons l'intention, après les avoir déposées, de toutes les déférer sur-le-champ aux comités permanents appropriés. Comme le député de Peace-River (M. Baldwin) s'est demandé ce matin si la nouvelle procédure allait permettre l'étude en comité de questions de nature plus générale et d'intérêt public, je tiens à dire que l'on examinera cet aspect de l'affaire. Le député, j'en suis certain, songeait à l'étude fructueuse, par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, de la question du divorce et d'autres problèmes ardus d'intérêt public qui ont été examinés de temps à autre. Je peux seulement affirmer que le gouvernement a l'intention de faire étudier des questions de ce genre. En effet, le gouvernement espère, par exemple, que le comité des

finances étudiera le livre blanc qu'il consacrera prochainement à une mesure législative sur l'antidumping.

Nous proposerions aussi la modernisation de la procédure en matière de voies et moyens. Un spécialiste anglais de la procédure parlementaire l'a citée comme un parfait exemple d'un rituel parlementaire ridicule, ou de ce que l'on considère, dans certains milieux, comme l'importance d'être rétrograde.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question au ministre avant qu'il poursuive? A supposer qu'un sujet prêtant à controverse soit déféré à un comité, le gouvernement acceptera-t-il la recommandation de ce comité? Je me rappelle qu'en mars ou avril 1968, le comité chargé d'étudier la modification du Code criminel au sujet de l'avortement, a signalé l'absence de preuves suffisantes à l'appui des énoncés des proposeurs de la mesure. Le gouvernement acceptera-t-il la recommandation du comité et reprendra-t-il le débat à partir de la recommandation concernant l'avortement faite à la dernière session?

L'hon. M. Macdonald: A mon avis, si un gouvernement déférait une question à un comité et acceptait ensuite sa recommandation sans rendre aucune autre décision, il abdiquerait certainement son rôle de gouvernant. Le gouvernement aurait à subir les conséquences politiques de son refus d'accepter la recommandation du comité.

D'autres questions doivent être étudiées par le comité spécial du Règlement, et il serait opportun que des mesures soient prises concernant la période des questions, les déclarations à l'appel des motions et certaines procédures d'urgence. J'ai fait allusion ce matin à certaines dispositions provisoires que les députés de Peace River, de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de Shefford (M. Rondeau) ont discutées avec moi. Peut-être pourrais-je revenir sur une proposition qui, je crois, est acceptable à certains groupes de la Chambre, et que le chef de l'opposition (M. Stanfield) pourrait aussi accepter, maintenant qu'il est ici. Je veux parler de la proposition voulant que le règlement provisoire en vigueur juste avant la dissolution des Chambres le 23 avril soit rétabli pendant une période limitée, du moins jusqu'au début de la session en janvier 1969.

A ce moment-là, les nouveaux règlements que le comité de la procédure aurait pu élaborer pourraient alors entrer en vigueur.

[L'hon. M. Macdonald.]

Après un débat à la Chambre, le comité spécial de la procédure devrait être constitué avec la mission de présenter à la Chambre dès le 1er décembre 1968 des recommandations détaillées sur les modifications au Règlement. Ensuite, les prévisions budgétaires de 1968-1969 devraient être incessamment déférées aux comités permanents. Il faudrait une période prescrite à l'intention du comité des subsides de la Chambre, à la fois pour les motions de subsides et la déposition des rapports des comités, et cette période devrait se limiter à un total de 19 jours. Je le répète, je ne réclame pas la paternité de cette recommandation à titre de leader du gouvernement à la Chambre.

Enfin, peu après l'issue de ce débat particulier, nous devrions apporter des changements permanents dans la structure des comités de la Chambre afin que ces comités s'identifient davantage à la structure actuelle de l'organisation du gouvernement. Après que les députés auront pu étudier cette proposition, et en présumant que mes honorables amis néo-démocrates et du Ralliement créditiste la trouvent à leur tour acceptable, il pourrait nous être possible, je l'espère, de nous rallier à l'adoption de cette recommandation particulière et nous pourrions apporter aux procédures parlementaires ces réformes que nous souhaitons tous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre permet-il que je lui pose une question? Dans les solutions qu'il suggère, lui serait-il possible de proposer qu'on se mette d'accord sur toute la revision de la structure des comités avant de déférer les prévisions budgétaires à ces comités, ce qui nous éviterait d'avoir à apporter des modifications après que les comités auront déjà commencé leurs travaux?

L'hon. M. Macdonald: Je m'excuse de ne pas l'avoir dit clairement. Il est bien entendu que la structure des comités devrait être modifiée d'abord et les prévisions budgétaires déférées ensuite aux comités.

Je remercie les députés de m'avoir permis de prolonger mon exposé. En terminant, j'aimerais citer la déclaration faite, en décembre 1966 aux Communes britanniques, dans des circonstances analogues, par le leader du gouvernement à la Chambre, homme très versé en sciences politiques, lors de l'adoption d'un nouveau Règlement. Voici ce que disait alors M. Crossman:

A mon avis, trois questions peuvent servir de pierre de touche pour le fonctionnement actuel de la Chambre des communes, et l'utilité de change-

ments futurs. Premièrement, la procédure législative est-elle conçue pour traduire les politiques dans les lois, à une cadence adaptée au rythme de l'évolution industrielle moderne? Deuxièmement, aussi longtemps que le bill de finances dominera nos débats, aurons-nous le temps de discuter des grands problèmes et notamment des questions controversées d'actualité, grâce auxquelles surtout se fait l'éducation politique des démocraties? Troisièmement, tout en admettant que le gouvernement doive avec fermeté jouer le rôle de législateur et d'administrateur des affaires publiques, la Chambre des communes surveille-t-elle de près et de façon constante l'action du pouvoir exécutif et constitue-t-elle pour l'individu une protection efficace contre l'injustice et l'incompétence bureaucratiques? Ces trois questions, à mon avis, devraient nous servir à évaluer nos méthodes parlementaires actuelles et les projets de modification préconisés par les différentes écoles de réforme parlementaire.

J'affirme que notre procédure a subi cette triple évaluation qui a fait ressortir ses lacunes. Il serait utile d'employer aujourd'hui les mêmes critères et j'espère que la Chambre en aura bientôt l'occasion en ce qui a trait au nouveau Règlement.

• (2.40 p.m.)

M. Jack Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de vous féliciter de votre nomination au poste que vous détenez. Je suis assuré que vous continuerez à l'illustrer par cet esprit et cette sagesse que nous connaissons si bien. Puis-je également féliciter le député de Peterborough (M. Faulkner) de sa nomination à titre d'Orateur suppléant. Je suis certain qu'il consacrera de nombreuses heures à s'entraîner à l'exercice judicieux de ses fonctions.

Je félicite le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin). Nous espérons tous l'entendre à nouveau parler à la Chambre sur des questions litigieuses et nous donner toujours une évaluation honnête de divers problèmes, évaluation de ce qui est bon non seulement pour son parti, mais pour le pays tout entier. Je félicite particulièrement le comotionnaire, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Son élection à la Chambre est, pour ainsi dire, un événement historique. Ses responsabilités et ses devoirs sont lourds, et j'espère qu'il participera ici à de nombreux débats.

Avant de me lancer dans mon sujet, je veux féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Olson). Il a bien fait de sauter la barrière. Il est apparemment retombé là où il voulait. Je sais que sa connaissance de l'agriculture lui sera utile. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, espérons l'aider de temps à autre en essayant de résoudre les difficiles problèmes de notre agriculture.

Je suis particulièrement heureux que la Chambre ait été enfin convoquée. Le député de Rosedale (M. Macdonald) se plaindra peut-être de n'avoir eu que 72 jours pour se préparer, mais nous autres, gens de l'Ouest, aurions été heureux de voir la Chambre se réunir au moins un mois plus tôt. (*Applaudissements*)

Si le Parlement avait été convoqué plus tôt, peut-être la grève des employés d'élévateurs terminus, à la tête des Lacs, se serait-elle réglée un mois plus tôt et le problème du blé dans l'Ouest canadien aurait été moins grave. Les grévistes n'avaient qu'une date-limite. Ils devaient régler la grève avant la convocation des Chambres. La grève a pris fin, mais il a fallu payer le prix fort. J'ai été surpris d'entendre le ministre de l'Agriculture blâmer ouvertement les sociétés d'élévateurs. Qu'il veuille l'admettre ou non, la plupart de ces sociétés appartiennent aux cultivateurs, à ceux-là mêmes qui devront payer les frais supplémentaires qu'a entraînés le règlement de la grève. Ces frais, certains cultivateurs les payeront peut-être sans peine, mais les statistiques révèlent que la plupart d'entre eux ne le peuvent pas.

Le ministre du Travail (M. Mackasey) était fier d'avoir contribué à régler la grève. D'après lui, les exploitants des élévateurs n'avaient pas fait d'offres sérieuses, et c'était à eux qu'il incombait de régler l'affaire. Fait intéressant à noter, les employés des silos terminus avaient demandé $1.06 de plus et ils ont obtenu une augmentation de $1.05, répartie sur deux ans et non sur trois. On ne peut jeter la pierre aux exploitants, car il est clair qu'ils ont cédé sur bien des points, pour satisfaire aux exigences des grévistes.

«Efficacité»: voilà le mot d'ordre de notre société. Dans le discours du trône, à la page 8 du hansard, il est dit que le gouvernement

> ... se propose d'examiner immédiatement diverses méthodes qui permettront une plus grande efficacité dans la production et la vente du blé ...

Il est fait mention ensuite de plusieurs lois sur l'agriculture qu'il faudrait modifier. On ne peut s'empêcher de conclure, en jetant un coup d'œil sur les mesures législatives énumérées au *Feuilleton*, qu'elles auront pour effet de faire monter les taux d'intérêt. Et si ces lois figurent au *Feuilleton*, se demande-t-on, est-ce principalement pour que les taux d'intérêt applicables à l'agriculture augmentent?

Ils chasseront d'autant plus vite de sa terre le petit cultivateur. Peut-être est-ce là un moyen de favoriser l'efficacité en agriculture. Si c'est à cela que songent nos dirigeants, voilà une manière d'agir étonnante de la part d'un gouvernement responsable.

Il incombe au gouvernement de créer une société juste pour tous nos citoyens et d'offrir des avantages égaux à toutes les classes de la société, y compris les agriculteurs, importants ou humbles, riches ou pauvres. L'agriculteur devra lutter pour sa survivance, même au sein de la société juste dont le premier ministre parle en termes si chaleureux. La situation pénible de l'agriculteur de l'Ouest en est bien la preuve.

Au cours du débat actuel, le premier ministre a déclaré que l'Accord international sur le blé n'a pas résolu les problèmes qu'il devrait éliminer mais, durant la campagne électorale, il avait adopté une attitude différente en déclarant que les États-Unis avaient maintenant signé l'Accord international sur le blé et que cette adhésion préviendrait la chute des prix. Dans le discours du trône, il dit craindre que l'Accord international sur le blé ne donne pas les résultats escomptés.

Des négociateurs sont réunis à Canberra en Australie afin de démêler les difficultés de la classification du blé. L'Ouest du Canada traverse une période d'instabilité. Les cultivateurs ont du mal à rentrer la moisson. Dans certaines régions détrempées, les céréales ont germé de deux ou trois pouces. La moisson sera médiocre et difficile, et, pour comble de malheur, nous sommes aux prises avec un gouvernement indécis et hésitant. C'est ce qui explique le pessimisme des agriculteurs de l'Ouest.

A mon sens les mesures que renferme le discours du trône, représentent un effort pour accroître les taux d'intérêt agricole. Environ 80 p. 100 des fonds que prêtait la Commission des prêts agricoles étaient consentis à 5 p. 100. Par la nouvelle mesure il semble qu'on veuille hausser ce taux.

M. Woolliams: C'est ce qu'ils appellent la souplesse.

M. Horner: Par exemple, examinez un peu la mesure inscrite au *Feuilleton* relative à la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. Le gouvernement a laissé périmer les dispositions qui permettaient de consentir des prêts à 5 p. 100. Cela a abouti à faire baisser d'environ 30 p. 100 les ventes de machinerie agricole cet été en Saskatchewan. Voyons un peu comment les cultivateurs ont emprunté de l'argent en 1967. Entre le 1er juillet et le 30 septembre 1967, on a consenti 21,000 prêts agricoles à des cultivateurs, soit un total de 55 millions de dollars. Pendant la même période cette année, la mesure législative nécessaire n'était pas en vigueur. Le gouvernement s'intéresse-t-il vraiment aux cultivateurs?

Il est intéressant de noter que, d'après l'exposé du Conseil économique du Canada, notre efficacité, notre productivité agricole ont vingt ans de retard sur celles des États-Unis. Pourquoi ce décalage de vingt ans?

Ce retard s'explique, entre autres, par un usage plus étendu de capitaux aux États-Unis. Qu'a fait le gouvernement actuel depuis trois mois? Il a, pour ainsi dire, gelé 55 millions de dollars aux termes de la mesure prévoyant des prêts agricoles. Comment le Canada pourra-t-il combler ce retard alors qu'il est paralysé par cette réaction négative d'un gouvernement qui est censé prendre à cœur le sort du peuple? Il faut nous secouer, monsieur l'Orateur, pour rattraper notre retard.

• (2.50 p.m.)

Qu'on ne se trompe pas sur ce qu'a voulu dire le Conseil économique du Canada dans son exposé concernant l'efficacité des cultivateurs canadiens; ce document déclare, à la page 106:

> Au Canada, l'accroissement de la productivité du travail en agriculture a été beaucoup plus fort que dans d'autres secteurs de l'économie ...

Autrement dit, les cultivateurs ne se sont pas révélés inefficaces; leur efficacité a augmenté à un rythme qui dépasse celui de tous les autres secteurs de l'économie. Alors pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) déclare-t-il que le cultivateur inefficace doit disparaître, qu'il n'a que faire dans la société juste de l'avenir? De cultivateur inefficace, il n'en existe guère, en réalité. Voici ce que nous apprennent les chiffres du BFS: le rendement agricole en termes de production par ouvrier s'établit à 276; l'indice dans la fabrication en général est de 176 et dans le secteur commercial non agricole de 152. Ces chiffres nous permettent de mesurer le rendement de l'agriculture, par rapport à d'autres secteurs, rendement qui d'après le BFS est en première place. Ce qui n'empêche pas le premier ministre de déclarer dans le discours du trône qu'il faudra trouver de nouveaux moyens pour accroître l'efficacité de l'agriculture, et que les cultivateurs dépassés par ces nouvelles méthodes devront être éliminés. Le gouvernement a le devoir de créer un climat permettant à tous de bénéficier du même niveau de vie dans tout le Canada. Telle n'est pas la

situation des cultivateurs de nos jours. Voici ce qu'a eu à dire le Conseil économique, d'après la page 88:

> Toutefois, le revenu moyen y est demeuré sensiblement au-dessous de la moyenne générale des secteurs non agricoles.

Ainsi, alors que notre efficacité dépassait de beaucoup celle des autres secteurs de l'économie, les revenus agricoles n'ont pas augmenté en proportion.

Que cela nous plaise ou non, le gouvernement est le principal responsable de l'écoulement du blé de l'Ouest et le principal négociateur des tarifs et des ententes commerciales dont dépend la vente de nos denrées. Mais il a laissé fléchir les revenus agricoles à un niveau très inférieur au niveau voulu. Il doit intégrer le cultivateur à la société juste. La société actuelle accule le cultivateur à la ruine.

Pour dissiper toutes inquiétudes à propos de conséquences nuisibles pour les consommateurs, voyons ce que dit le BFS là-dessus, car il y a une année certaines associations de consommateurs tentaient de rendre le cultivateur responsable de la hausse des prix. En 1949, une famille moyenne consacrait 24 p. 100 de son revenu à sa nourriture. Ce pourcentage est tombé à 20.3 p. 100 en 1965.

Ce sont toujours les éleveurs qu'on rend responsable des prix des aliments. Voyons quelle proportion des dépenses de nourriture est réservée à la viande. Selon ces statistiques, 22.4 p. 100 étaient dépensés pour la viande en 1949; 21.7 p. 100 en 1965. Nous autres cultivateurs prouvons donc que nous sommes capables de produire des denrées dont le prix en heures-homme diminue chaque année. Notre efficacité n'est dépassée par aucun autre secteur de l'économie canadienne. Il est vrai que, d'après le Conseil, nous venons après les États-Unis. C'est un point intéressant. Pourquoi venons-nous derrière les États-Unis? Parce que, fondamentalement, nous avons négligé de tirer profit de trois choses. Nous n'avons pas su utiliser mieux et plus notre capital; nous n'avons pas profité des progrès réalisés dans la technologie de l'élevage; enfin, nous n'avons pas su utiliser de façon plus efficace et plus étendue les progrès technologiques réalisés en ce qui concerne les récoltes au cours des dernières années.

Qu'avons-nous fait pour améliorer l'industrie du bétail? Nous avons fait du Canada une sorte de lieu d'escale du bétail charolais. Quoique l'on puisse dire de cette race, je pense qu'elle a un rôle à jouer dans l'amélioration de notre industrie du bétail. Mais en faisant du Canada un simple lieu d'escale, nous avons amélioré le rendement de l'industrie aux États-Unis.

Certes, d'après un règlement récent, ces bovins doivent rester au Canada pendant au moins trois ans, mais il n'est pas vraiment appliqué. Il y a eu 2,200 demandes l'an dernier, et 1,700 l'année précédente; réponses favorables et permis ont été distribués à ceux-là même qui expédient le bétail aux États-Unis. Il faut examiner de près toute la question des importations de bovins de race charolaise et le système de délivrance des permis. Je propose que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) fasse table rase des agissements de ses prédécesseurs, qu'il forme sans délai un comité de l'agriculture pour lui confier la question des permis d'importation des bovins charolais, en vue de créer un nouveau système qui aiderait l'industrie canadienne de l'élevage à profiter le mieux possible de ces bovins et en nous permettant de tirer profit des récents progrès de la technologie.

Que dit le Conseil économique du Canada à ce sujet? Voici ce qu'on trouve à la page 93 de l'exposé:

> Dans le domaine de la production animale, les facteurs comprennent les achats d'animaux de ferme, la reproduction des animaux à la ferme et les achats d'aliments pour bestiaux. Il est évident que les agriculteurs américains ont augmenté plus rapidement que les agriculteurs canadiens leur emploi de ces facteurs et, dans la mesure où leurs achats ont amélioré la qualité des aliments et des animaux, ils ont pris une avance sur les agriculteurs canadiens.

C'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes laissé distancer. Il est évident qu'on n'avise pas aux meilleurs moyens possibles d'améliorer notre cheptel par l'apport de bêtes du Charolais.

Que pourrions-nous faire encore? Nous pourrions peut-être utiliser à meilleur escient les découvertes relatives à l'emploi des hormones. Des expériences se poursuivent là-dessus dans maintes régions des États-Unis. Grâce à un plus grand usage d'hormones, certains ranches ont atteint une moyenne de 130 ou 140 veaux par 100 vaches au lieu de 70 ou 90.

L'insémination artificielle devra prendre de l'ampleur dans les années à venir et les éleveurs devraient pouvoir choisir la semence pour n'élever que des bouvillons et non des génisses. La production n'en serait que meilleure.

• (3.00 p.m.)

Le Canada accuse aussi un retard dans l'exploitation de nouvelles cultures simplement

parce que le gouvernement fédéral n'a pas joué le rôle qui lui revenait dans la mise au point de nouvelles céréales. Il y a environ 50 ans, des Canadiens ont découvert de nouvelles variétés de blé et ont ainsi grandement aidé la cause des cultivateurs de l'Ouest. La variété Chinook et quelques autres ont été mises au point ces dernières années, mais le Canada s'est fait damer le pion par d'autres pays dans ce domaine. J'aimerais mentionner le triticale, produit hybride, issu du seigle et du blé, cette nouvelle variété de blé, que l'on doit, dans une large mesure, à l'Université du Manitoba. Certaines variétés n'ont pas connu les mêmes succès, mais nous devrions en essayer d'autres et nous efforcer de réduire l'écart qui nous sépare des États-Unis sous ce rapport.

Cela m'amène à me demander ce que nous pourrions faire de plus en ce qui concerne l'investissement de capitaux. A mon avis, on pourrait concevoir de nouvelles politiques qui seraient beaucoup plus profitables pour le fermier. Il est intéressant de noter la divergence de vues qui existe entre le ministre de l'Agriculture actuel (M. Olson) et son prédécesseur. Ce dernier déclarait qu'il ne voyait pas l'opportunité d'établir un système à deux prix pour le blé. Comme l'indiquait le *Leader Post* de Regina, le 27 juillet dernier, le ministre actuel a déclaré qu'il approuvait de tout cœur un système à deux prix pour le blé.

L'hon. M. Stanfield: C'était avant qu'il ait reçu la consigne.

M. Horner: Je suis certain que de nombreux fermiers espèrent vivement que le ministre mette en œuvre cette politique. Voici un passage du *Leader Post*, extrait du même numéro:

> M. Olson approuve la proposition tendant à établir un système à deux prix pour le blé, article du programme agricole tant du parti libéral que du Crédit social au cours des trois dernières campagnes électorales. Il a déclaré que le Canada est sans doute le seul pays à vendre son blé à ses habitants au même prix que celui qu'il exporte.

De ce côté-ci de la Chambre, nous ferons tout notre possible pour encourager le ministre à mettre en œuvre cette politique. Elle augmenterait le revenu net des cultivateurs canadiens en général, et surtout celui des cultivateurs de l'Ouest.

Je remarque que le discours du trône prévoit une mesure législative sur les taux d'intérêt applicables aux emprunts consentis à des fins agricoles. Nous nous efforcerons d'améliorer ces deux mesures législatives, car nous voulons que les cultivateurs recourent davantage à leurs dispositions.

Il y a quelques années, nous avons veillé à ce que la Banque d'expansion industrielle puisse consentir des prêts agricoles. Par suite de cette initiative, le nombre de ces prêts s'est considérablement accru. D'autre part, des statistiques récentes révèlent que leur volume aurait diminué.

L'industrie agricole a besoin d'un apport plus élevé de capitaux pour aider à la mise en marché de ses produits, qu'il s'agisse de fruits et légumes, des produits de l'industrie laitière ou d'autres genres de produits. En améliorant la mise en marché, nous pourrons garantir aux cultivateurs des prix supérieurs à leurs frais de production.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a établi un régime de dépréciation accélérée pour les installations d'entreposage de céréales, mais ce régime doit bientôt prendre fin. Bien des cultivateurs de l'Ouest aimeraient que le prochain budget prévoie le maintien de ce régime, qui les encourage à construire ou à acheter des entrepôts pour leurs céréales. Vu le rythme auquel le gouvernement vend maintenant le blé, les cultivateurs devront construire et acheter plus d'espace d'entreposage dans les années à venir, et le régime de dépréciation accélérée les aiderait.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) est actuellement chargé de la Commission canadienne du blé, et je note que le gouvernement propose, dans le discours du trône, la création d'un Conseil national des grains. A quelles fins? Divers ministres ont émis des commentaires à ce propos. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury), à qui fut confiée en son temps la Commission du blé, a déclaré que le Conseil des grains n'est pas destiné à damer le pion à la Commission du blé et que son but principal est de susciter de nouvelles idées. La Commission du blé aurait-elle fait preuve de négligence sous ce rapport? Nous, de l'Ouest canadien, voudrions bien le savoir. Nous trouvons que la Commission du blé a fait, au cours des ans, un travail formidable.

Il y a quelques années, cet organisme a fait paraître une petite brochure qui énumérait 11 de ses attributions. Celles-ci portaient essentiellement sur la vente des grains au plus haut prix possible, sur l'emploi des méthodes les plus efficaces et sur la vente du blé à l'étranger au prix le plus élevé possible afin d'assurer aux producteurs un bénéfice raisonnable. Le futur Conseil des grains servira-t-il de trait d'union entre la Commission du blé et la Commission des céréales de provende de l'Est ou bien ne sera-t-il qu'une belle devanture?

Je note que le ministre de l'Agriculture n'est pas ici, monsieur l'Orateur. Je n'ai rien à lui demander, mais c'est dommage, à mon sens, qu'à titre de ministre venant de l'Ouest du Canada, il ne soit pas comptable de la Commission du blé. Sans cette responsabilité,

quelle influence a-t-il sur le maintien des prix agricoles à l'avantage des producteurs de l'Ouest?

On nous a appris, l'autre jour, que le nouveau ministre d'État (M. Lang), de Saskatoon, répondra de la Commission du blé. En moins de trois ans, la Commission a connu cinq ministres différents, et un tel climat d'incertitude ne joue pas à l'avantage des cultivateurs de l'Ouest. Il faudrait que la Commission relève d'un ministre de l'Ouest, versé en la matière et prêt à agir. Ce devrait être, à mon avis, le ministre de l'Agriculture. Il est censé assurer le bien-être des cultivateurs, notamment ceux de l'Ouest, étant donné qu'il est de cette région.

L'ancien ministre des Forêts a condamné la Commission du blé. Maintenant on propose l'établissement d'un Conseil national des grains. Le gouvernement n'explique pas quelles seront les fonctions de ce conseil; il ne dit pas si c'est de la frime, s'il s'agit de trouver des emplois pour un groupe de libéraux qui veulent jouir d'une société juste. Nous voulons qu'on mette fin à cette incertitude, à cette indécision. Nous voulons que la confiance soit rétablie, mais cela est impossible lorsqu'on n'a rien décidé au sujet de l'Accord international sur le blé et qu'on ne sait pas s'il sera mis en vigueur ou non.

Actuellement, le ministre de l'Agriculture s'occupe de peu de questions intéressant l'Ouest canadien. L'industrie laitière est sa plus grande responsabilité. La production laitière de l'Ouest canadien était jadis considérable, mais ce n'est pas exactement là notre industrie la plus importante. L'ancien ministre de l'Agriculture peut se vanter d'avoir éliminé plus de petits producteurs laitiers qu'aucun de ses prédécesseurs. A maintes reprises, pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre qu'il faudrait éliminer les cultivateurs inefficaces. Je ne veux pas que l'on dise du nouveau ministre de l'Agriculture, dans quelques années, qu'il a éliminé plus de cultivateurs, et non seulement des producteurs laitiers, qu'aucun de ses prédécesseurs.

• (3.10 p.m.)

Je crois fermement que les gens veulent retourner à la terre. On n'accepte pas, à mon avis, l'hypothèse des économistes et des professeurs d'université, selon qui personne ne veut demeurer sur la terre, la seule solution à nos problèmes agricoles étant de permettre l'exode de la moitié de nos cultivateurs. Je crois que des milliers de citadins seraient très heureux de retourner vivre à la campagne. Il incombe à une société juste d'assurer le retour à la terre de ces agriculteurs. Ils ne devraient pas être forcés de quitter la terre. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a laissé entendre que les petites fermes devaient disparaître et qu'on devrait créer une nouvelle commission qui interdirait la vente de terres marginales à de nouveaux agriculteurs. Autrement dit, la terre devrait être revendue à la Couronne en tant que terre publique ou vendue à un autre agriculteur pour qu'il agrandisse son exploitation. Il faut faire mieux. Aujourd'hui, de plus en plus, les agriculteurs retournent à la terre; ils y travaillent une partie du temps et ont aussi un emploi à l'extérieur. Il n'y a certainement pas de mal à cela. En fait, d'après certains chiffres que j'ai vus récemment, environ 69 p. 100 des agriculteurs qui ont un revenu imposable aux États-Unis occupent en même temps un emploi à temps partiel. C'est peut-être vers quoi nous allons au Canada, qui sait. Qu'un cultivateur juge nécessaire de prendre un emploi à temps partiel, nous devrions, il me semble, l'y encourager plutôt que l'en dissuader. Nous devrions l'encourager à rester sur la terre au lieu de l'obliger à la quitter. J'espère que nous arriverons à dissiper l'imbroglio au sujet de la manutention et de la vente des céréales. J'espère également que la Commission canadienne du blé pourra comparaître d'ici peu devant le comité de l'agriculture, afin que ce dernier puisse examiner minutieusement la question suivante, savoir si l'Accord international sur les céréales peut être appliqué et si les prix minimums, imposés dans le cadre dudit accord, peuvent effectivement correspondre aux prix minimums auxquels on peut vendre les céréales canadiennes sur les marchés internationaux.

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, cette expérience de prendre la parole pour la première fois devant le Parlement canadien me remplit d'humilité. Je tiens tout d'abord à réitérer les hommages habituels que ceux qui ont déjà participé à ce débat sur l'Adresse ont rendu à vous-même, aux leaders de la Chambre, aux chefs des partis, aux anciens députés et aux novices comme moi.

Je représente la circonscription de Lanark et Renfrew qui comprend des parties des trois comtés de la vallée de l'Outaouais, Renfrew Lanark et Carleton. Je suis né dans la vallée de l'Outaouais et ai vécu 23 des 33 années de ma vie à moins de 100 milles de la capitale nationale. J'ai donc eu le privilège de prendre place bien des fois dans la tribune des visiteurs et d'entrer par une sorte d'osmose dans le vif même des débats. C'est donc un double

honneur pour moi de pouvoir maintenant y prendre une part plus active ici même sur le parquet de la Chambre.

Nous devrions toujours avoir notre histoire présente à l'esprit. Comme le signalait, il y a plusieurs siècles, un homme autrement averti que moi, celui qui ne connaît rien des événements survenus avant sa naissance est voué pour jamais à l'infantilisme. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Il est indispensable de connaître nos origines si nous voulons décider de la direction à prendre, surtout si nous voulons nous pénétrer nous-mêmes et imprégner la population du sens de notre destin et de notre raison d'être.

Je me rends compte également que les idées que j'exprime aujourd'hui ont peut-être été déjà énoncées de façon plus éloquente à la Chambre. Je ne prétends nullement avoir découvert des aperçus entièrement nouveaux; je veux simplement mettre en lumière quelques aspects dignes, selon moi, de notre attention, maintenant comme dans les jours et les années à venir. Nous ne sommes pas ici, il me semble, pour exalter le passé mais plutôt pour envisager l'avenir. Nous ne sommes pas ici pour refléter l'opinion du Canadien moyen, mais pour découvrir des possibilités comme nous n'en avons jamais eu jusqu'ici.

Notre rôle est d'être des chefs de file. Les Canadiens, je le sais, n'ont pas élu notre estimé premier ministre (M. Trudeau) parce qu'ils pensaient qu'il se mettrait à leur remorque. Nous avons élu le très honorable représentant parce que nous savons qu'il nous montrera le chemin à suivre,qu'il nous tracera de nouvelles voies et établira les nouvelles normes d'une ère nouvelle. En regardant autour de moi aujourd'hui, je suis également convaincu que tous les députés ici présents ont été envoyés à la Chambre parce que leurs commettants jugeaient que, grâce au pouvoir imparti par le scrutin, c'étaient les candidats que leur sens créateur et leur esprit d'avant-garde rendaient plus aptes à venir à Ottawa modeler les formes futures de notre nation bien-aimée.

Permettez-moi d'exposer, en général et en particulier, ce que moi, nouveau venu à la Chambre, je considère comme les problèmes les plus urgents qui se posent pour nous tous. C'est un lieu commun de dire que nous vivons à une époque d'évolution rapide. Il est vrai également, comme le disait le cardinal Léger, que les faits sont aussi la vérité. Pour bien des gens partout dans le monde, le seul élément stable, c'est le changement lui-même. Des changements sociaux rapides éveillent, sur le plan personnel, un sentiment inévitable de déracinement.

On nous a rappelé hier encore que dans un avenir immédiat, les hommes devront au cours de leur vie changer trois fois de carrière et ainsi recevoir trois formations. Nous devons être conscients de ce qu'il en résultera. A une époque de transformation constante, l'individu est trop enclin à croire qu'on peut se passer de lui, ce qui est strictement vrai, et à perdre de plus en plus le sentiment de sa valeur et de son utilité personnelles. Une telle dépréciation de sa propre capacité à se rendre utile est la cause première de la plupart des maladies mentales. Il importe donc plus que jamais dans notre histoire d'œuvrer résolument vers le rehaussement de la valeur personnelle et de l'individualité de l'homme.

Nous devons, me semble-t-il, créer et maintenir, à l'intérieur du Canada, un climat où non seulement les gens pourront travailler avec des machines mais aussi avec leurs semblables. Je le répète, je ne déprécie pas l'histoire. Mais nous vivons dans une ère orientée vers l'avenir, comme on peut le constater par l'accent mis sur la jeunesse dans notre culture, et ici même, dans cette enceinte, alors que moi, à 33 ans, j'ai 11 ans de plus que le cadet des députés.

Tout comme le gouvernement, je veux que le Canada soit maître de l'avenir plutôt que sa victime. C'est pour cette raison que je suis député. Tout semble indiquer que le monde se retrécira encore davantage à l'avenir. Nous ne pouvons adopter une politique d'isolement. Nous devons penser en citoyens du Canada, mais aussi en citoyens du monde. Le jour est proche où le simple nationalisme, s'il n'est rien de plus, fera figure d'esprit de clocher. Dire que nous sommes parmi les peuples les plus heureux de la terre est une chose. Permettez-moi ici de vous rappeler cette terrible citation:

> Les riches ne peuvent être heureux que tant que les pauvres souffrent en silence.

• (3.20 p.m.)

A l'heure actuelle, dans un pays tel que le Pérou, une pauvre paysanne descend par les sentiers de la montagne pour se rendre au marché, ses poulets et les maigres produits de sa terre empilés sur sa tête. Elle connaît bien la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme. Avant elle, ses parents ont été victimes de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme. Ils supposaient que le monde entier était pauvre, malade et analphabète.

A première vue, rien ne semble avoir changé. La situation de cette femme est identique à celle des personnes qui l'ont précédée, il y a des siècles. Une chose, cependant, est différente et elle intéresse la Chambre. En se rendant au marché ce matin, le long du sentier de cette montagne isolée, elle tenait sans doute un petit transistor bon marché tout

contre son oreille. Contrairement à ses ancêtres, elle sait que le monde entier n'est pas analphabète, malade, dans le dénuement. Son sort est le même, mais son attitude est différente.

Les riches ne pourront plus jamais être tranquilles, car, à l'époque des grands moyens de diffusion, les pauvres ne se tairont jamais plus.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'alors que notre aide extérieure a atteint environ ½ p. cent du produit national brut ces dernières années, et que les Nations Unies recommandent aux pays développés un objectif d'au moins 1 p. 100 du produit national brut, si nous voulons travailler pour la paix dans le monde et nous tourner vers l'avenir, nous devons obstinément parcourir le pays et convaincre les contribuables qu'une aide extérieure accrue n'est pas seulement une lubie d'idéaliste, mais plutôt un investissement essentiel au bien-être de leurs propres enfants.

J'espère aussi que la vingt-huitième législature reflétera le pluralisme de la société actuelle. Nous devons, et j'ai confiance que nous le ferons, reviser les lois qui limitent les droits de l'homme; notamment les lois qui restreignent le planning familial et les lois qui permettent aux riches d'atteindre ce qui est hors de la portée des pauvres. Nous devons, le discours du trône nous y engage, réévaluer le groupement en un seul bloc, au point de vue juridique, de produits chimiques aussi divers que la marijuana et l'héroïne. Bref, tout comme le premier ministre, je souhaite que la présente législature serve vraiment les intérêts du peuple.

Monsieur l'Orateur, je serais moins qu'honnête envers moi-même si je terminais sans parler du Biafra. Dans la famille, les enfants appartiennent aux parents, tout comme le Biafra appartient au Nigéria. Depuis longtemps, il est admis au sein de notre civilisation que si les parents, auxquels leurs enfants appartiennent légalement, les brutalisent, peu importe qu'ils soient désobéissants et dissipés, les voisins doivent prendre des mesures pour assurer la protection de ces enfants. Si les voisins immédiats n'interviennent pas, les voisins plus éloignés se trouvent-ils par là dispensés de recourir aux moyens les plus directs et les plus utiles pour protéger les enfants? Je ne le crois pas. De même, simplement parce que c'est mon frère—un membre de ma propre famille, en l'occurrence le Commonwealth—qui brutalise ses enfants, je ne me sens pas moins obligé d'intervenir.

Les rapports qui nous parviennent ce matin du Nigéria m'affligent. Le Canada fait déjà beaucoup, il faut le reconnaître, mais devrait faire davantage, et dès maintenant. Nouveau-venu en cette enceinte, je veux faire entendre cette opinion très distinctement.

Socrate et les anciens Grecs avaient une définition du loisir que j'aimerais rappeler à mes collègues. Pour les anciens Grecs le loisir était le temps que l'homme libre consacrait aux affaires publiques, ce que nous pourrions appeler le temps du civisme. Il s'agissait ainsi de créer la grande société, expression que nos voisins du Sud ont empruntée sans le dire. J'ai l'impression que nous, députés, nous sommes des hommes libres voués à la chose publique. J'espère et je deviens de jour en jour plus convaincu que le fruit de nos efforts rassurera nos commettants qui pourraient nous soupçonner de ne pas consacrer nos loisirs, dans le sens moderne du terme, aux affaires publiques.

Mes commettants de Lanark et de Renfrew m'ont fait un grand honneur en m'élisant ici. J'espère que mes efforts en cette Chambre justifieront leur confiance.

M. Robert Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord vous féliciter de votre réélection au haut poste que vous détenez et de la réputation que vous vous y êtes acquise dans le passé, qui a permis aux politiciens de laisser tomber toute considération partisane. Je tiens à louer vos efforts qui vous ont permis de revenir à la Chambre à titre de député indépendant, ce qui a conféré plus d'honneur et de prestige à vos fonctions. Monsieur l'Orateur, vous avez, je pense, gravi le premier échelon dans la haute ascension qui fera de vous le plus distingué député qui ait jamais occupé ce poste si important et je m'attends de votre part à des manifestations encore plus grandes et plus remarquables de votre impartialité et de votre empressement à servir les députés.

Je voudrais aussi féliciter le président du comité plénier de sa nomination à ce poste. J'ai la certitude qu'il fera preuve de la même impartialité dans l'exercice de ses fonctions et qu'il sera un serviteur diligent et loyal des députés.

Qu'il me soit permis aussi de féliciter les comotionnaires (M. Corbin et l'honorable M. Marchand) de l'adresse en réponse au discours du trône. Ces deux jeunes hommes m'ont impressionné, et je suis sûr qu'ils joueront un rôle important dans cette assemblée.

J'espère qu'ils pourront avec d'autres membres de tous les partis participer souvent aux débats et contribuer ainsi à l'édification de notre pays.

Avant d'entamer mes observations, je tiens à féliciter le chef de l'opposition (l'honorable M. Stanfield) du discours remarquable qu'il a prononcé hier; il indique certes nettement que l'opposition officielle est prête à poser des questions franches au gouvernement même si elles n'attirent souvent que des réponses vagues et stériles comme le document qui donne lieu au débat actuel. Je veux parler du discours du trône.

• (3.30 p.m.)

J'aimerais tout spécialement féliciter le chef de l'opposition d'avoir signalé l'omission flagrante dans le discours du trône. Bien des Canadiens ont sans doute été blessés de voir le premier ministre du pays (M. Trudeau) demander au représentant de la Reine de nous lire un document lorsque le premier ministre ne reconnaît même pas la Reine. J'estime que bien des Canadiens trouveront innaceptable d'entendre le premier ministre de la nation dire que nous ne passons pas notre temps à nous vanter de notre loyauté envers la Reine, surtout lorsque ce même représentant, tout juste le printemps dernier, au moment même où l'on discutait au Québec une résolution visant à déterminer si le pays devait devenir une république ou demeurer membre du Commonwealth et reconnaître la Reine, a déclaré que le débat intéressait si peu le premier ministre qu'il préférait aller à la pêche. Il me semble qu'un monsieur pareil aurait dû souhaiter ardemment avoir l'occasion de prouver à tous les Canadiens sa loyauté envers la Reine.

Donc, à mon avis, le chef de l'opposition avait raison de dire au gouvernement qu'il devrait se prononcer clairement au sujet de la fidélité à la Couronne. Certes, en tant que Canadien et loyal sujet de la Reine, je ne puis accepter ce que le premier ministre a dit jusqu'ici, et je suis sûr que beaucoup d'autres Canadiens ne peuvent pas l'accepter non plus. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer les propos suivants:

> Comme un régime prescrit par des médecins qui ne rend pas ses forces au malade et pourtant ne le laisse pas succomber, ces aumônes que vous distribuez actuellement ne suffisent pas à assurer votre sécurité et pourtant ne vous permettent pas d'y renoncer et d'essayer autre chose.

[M. Coates.]

Ainsi parlait Démosthène il y a 2,300 ans; cependant, aucune parole ne peut mieux décrire la situation actuelle des provinces atlantiques à la lumière du discours du Trône. La déception a été grande, car il semble que l'on marche sur les pas du gouvernement Pearson avec ses promesses mal conçues et inexécutées, qui fit de notre région la région déshéritée de cette nation. Cette attitude reste celle du gouvernement actuel, comme le montrent bien les déclarations du ministre des Transports (M. Hellyer).

Le gouvernement a agi rapidement et sans hésitation pour annoncer une nouvelle politique aérienne qui comportera une dépense de 600 millions de dollars pour la construction de deux nouveaux aéroports, l'un à Montréal, l'autre à Toronto; mais il n'a examiné que de loin la question des transports dans les provinces atlantiques, s'inspirant du principe ultra-conservateur selon lequel l'argent sera le facteur déterminant pour les services de passagers qui, à l'avenir, seront mis à la disposition des gens des provinces atlantiques et, plus spécialement, de Terre-Neuve. Alors rien d'étonnant à ce que le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) se soit empressé de demander quand le gouvernement commencerait à supprimer les services-voyageurs dans le reste du Canada. Quelle autre conclusion pourrait tirer un nouveau député après avoir entendu le ministre des Transports faire une telle déclaration à propos d'un grave problème pour ses commettants.

Que le ministre des Transports médite les paroles d'un éminent libéral, feu Franklin Delano Roosevelt qui a dit il y a plus de 30 ans:

> Notre progrès devient certain non pas lorsque nous ajoutons aux richesses des nantis mais lorsque nous accordons assez aux défavorisés.

Les électeurs de la région atlantique se sont prononcés dans un esprit de révolte ouverte contre une administration qui parlait beaucoup et agissait fort peu. Les soi-disant despotes de la région ne contrôlaient guère les électeurs, car ils avaient été incapables d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la triste condition de ceux-ci. Comme Démosthènes, ils considéraient qu'avec un gouvernement dont tous les actes, en ce qui nous concerne, n'étaient que des décisions prises après coup, notre région ne pouvait ni survivre ni succomber.

Tandis que les électeurs des provinces atlantiques étaient témoins de l'hystérie que suscitaient les déplacements du premier ministre dans tout le pays, tandis qu'ils

voyaient fleurir sur ses lèvres les mots de «société juste» et d'«inégalités économiques régionales», ils se remémoraient les déclarations d'autres chefs libéraux et ils n'étaient pas dupes. La transformation du visionnaire en maître de maison mondain a du moins confirmé les électeurs des provinces atlantiques dans la conviction qu'ils avaient fait un choix judicieux. Au point où en sont les choses, un seul chef au cours du siècle actuel a su faire concorder ses réalisations avec ses promesses et je suis heureux que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) nous honore encore ici de sa présence. (*Applaudissements*)

Je sais que, dans la région où je demeure, nous pouvons continuer de nous fier à lui. C'est le plus sûr ami en politique que nous ayons jamais eu au pays et je sais qu'il va continuer de nous soutenir dans notre lutte opiniâtre pour obtenir des chances égales à celles du reste de la population canadienne.

Si les dirigeants du pays se désintéressent de la fâcheuse situation de notre région, s'ils refusent de voir les résultats révoltants des données statistiques, où ils apprendraient que bien que notre région soit insuffisamment peuplée, l'émigration y a atteint des proportions alarmantes, que nous sommes aux prises depuis de longues années avec un indice de chômage représentant tantôt le double tantôt le triple de la moyenne nationale, que le revenu par tête dans notre région est de 70 à 75 p. 100 de la moyenne nationale et que l'écart s'est accentué au lieu de s'amoindrir ces dernières années, que la région ne saurait prétendre à devenir une entité viable à moins qu'on la dote d'une nouvelle politique de transport, ma foi, monsieur l'Orateur, nous devrons nous interroger sur la valeur de notre citoyenneté canadienne.

Pour cette réévaluation, il faudrait mesurer notre contribution, nos sacrifices, en regard des avantages découlant de notre citoyenneté. Les citoyens des provinces atlantiques font front commun avec ceux des autres régions du Canada, loyaux et voués au principe d'un seul Canada uni. La fidélité à ces principes n'a pas été récompensée également dans toutes les régions du pays et nous avons été les plus éprouvés par cette disparité.

Nous n'avons jamais réclamé la charité mais seulement des chances d'exploiter le potentiel de notre région. Tout comme Franklin Delano Roosevelt qui a dit en 1935: «Dépendre constamment des secours entraîne une désintégration morale et spirituelle pernicieuse pour le caractère national; distribuer des secours de cette manière c'est administrer un stupéfiant qui ronge sournoisement la vitalité humaine»; nous désirons seulement que le gouvernement fédéral adopte une philosophie qui nous garantisse le droit à des chances égales.

• (3.40 p.m.)

Nous, des régions atlantiques, sommes des gens fiers, résolus à rester chez nous même face aux épreuves. Nous avons acquis depuis longtemps la réputation d'être des exportateurs de compétences dans le reste du Canada. Les habitants de ma région occupent à l'heure actuelle, comme d'ailleurs de tout temps dans l'histoire de notre pays, les postes les plus élevés dans le gouvernement, l'industrie et l'enseignement. Les touristes canadiens, qui visitent notre région, y découvrent une beauté unique, une population généreuse et cordiale, et un degré de progrès dont nous sommes particulièrement fiers car, ces dernières années, il a été maintenu presque uniquement par des gouvernements provinciaux bridés financièrement. Deux des protagonistes de notre campagne d'industrialisation siègent actuellement dans cette enceinte. Le chef de l'opposition et le député de Carleton-Charlotte (M. Flemming) méritent les plus grands éloges pour l'impulsion et l'esprit nouveau qu'ils ont communiqués aux habitants de leur province respective. (*Applaudissements*)

Nous avons appris récemment que Toronto «la pure» avait effectué une étude spéciale sur les personnes originaires des provinces Maritimes qui viennent pour s'y chercher un emploi. Ce groupe d'étude a conseillé à la ville d'informer les centres fédéraux de la main-d'œuvre qu'elle n'a que faire de nouveaux citoyens venant des Maritimes. Ce rapport renferme des descriptions très peu flatteuses de nos citoyens qui ont immigré à Toronto dans le passé. La doctrine qui a donné lieu à cette étude, et la publicité qui lui a été faite, a un relent de l'Allemagne d'Hitler, et elle est inadmissible et inexcusable dans le Canada que je connais. Je veux dire à ces Torontois à l'esprit faussé que nous tenons autant qu'eux à garder nos citoyens chez nous et qu'à quelques exceptions près, nos gens veulent y rester. Ce qu'il nous faut, c'est que le gouvernement fédéral change complètement d'attitude et qu'il adopte, à l'égard des provinces atlantiques, une politique qui nous fournisse les moyens de surmonter nos difficultés, au lieu de nous offrir cet ensemble de mesures disparates qui constituent sa politique actuelle.

Nous avons de grands projets qui pourraient transformer notre région pauvre en une région riche mais, pour cela, il faut que

le gouvernement agisse et fasse preuve d'imagination. Depuis des années, on parle des trois «C»: la chaussée, le corridor et le complexe de Chignecto. Or le gouvernement se prépare déjà à sacrifier la chaussée. Le motionnaire qui a ouvert le débat a prié le gouvernement de ne pas donner suite à son projet de corridor, et le complexe de Chignecto est voué au même sort de la part d'un gouvernement qui, jusqu'ici, s'est contenté de multipier les études.

La chaussée de l'Île du Prince-Édouard serait rentable si l'on songe aux sommes que dépense actuellement le gouvernement fédéral pour assurer un moyen de transport entre cette province et la terre ferme. Il y a longtemps qu'on parle du corridor comme du moyen qui permettrait d'acheminer nos marchandises plus près des marchés du Canada central, mais parce que ce jeune homme, au début de sa carrière politique, est incapable de voir au-delà de sa circonscription, il conseille au gouvernement d'abandonner un projet qui pourrait fort bien devenir la base d'un nouveau système de transport dans notre région.

Naturellement, j'espère que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) aura assez de clairvoyance pour voir les problèmes de la région en fonction de l'ensemble de celle-ci et non en fonction de sa circonscription. Si la chaussée et le corridor ne sont pas réalisés, le même sort sera-t-il réservé au complexe de Chignecto?

A mon avis, les problèmes de la région atlantique sont tellement graves qu'ils exigent de l'audace de la part du gouvernement fédéral. Cela signifie qu'on devrait entreprendre la mise en valeur de l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy aussitôt que le gouvernement aura l'assurance que, du point de vue technique, la chose est faisable. Nous ne pouvons nous offrir le luxe d'un débat sur l'économie, nous avons surtout besoin d'une décision courageuse, semblable à celle qu'on a prise pour le Canada central en aménageant la voie maritime du Saint-Laurent, et dans l'Ouest en aménageant le barrage de la rivière Saskatchewan-Sud.

Le premier ministre nous dit que le gouvernement s'attaquera au problème au moyen de ses programmes de main-d'œuvre. Si le gouvernement persiste dans cette optique, les provinces de l'Atlantique deviendront le lieu d'apprentissage pour l'industrie du Canada central. Nos gens suivront des cours de formation ou de recyclage en vue de postes inexistants dans la région de l'Atlantique, puis ils recevront un billet d'aller seulement pour d'autres régions. De nouveau, le fantôme de Walter Gordon plane sinistrement sur notre région.

[M. Coates.]

Il faut qu'une nouvelle personnalité apparaisse sur la scène de l'Atlantique canadien. Ce doit être un homme intrépide, décidé à protéger notre région contre la philosophie d'arrière-garde et à enrayer les progrès de l'érosion économique. Les 32 députés des provinces de l'Atlantique doivent être les éclaireurs de l'armée qui, sur son sol, combat pour l'égalité et la justice. J'ai eu le bonheur de rencontrer un membre du gouvernement actuel qui pourrait bien devenir le chef de file éclairé de ces commandos à Ottawa, nommément le ministre de la Production de défense (M. Jamieson). Je suivrai attentivement ses propos et gestes au cours des prochains jours. S'il répond à mes espoirs, s'il continue de s'intéresser profondément à nos problèmes, nous sommes sûrs de progresser.

Ce nouveau type d'hommes devra insuffler un nouvel esprit aux gens de notre région, pour qu'ils puissent lutter contre la discrimination et obtenir des chances égales; ce sera le meilleur moyen de s'assurer que les paroles de Démosthène ne nous servent pas d'épitaphe.

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, je m'associe à ceux qui vous ont félicités, vous et votre adjoint, de vos nominations respectives. Je sais que vous allez tous deux vous acquitter de votre tâche avec beaucoup de dignité, de décorum et de compétence.

Vous voudrez bien transmettre à M. l'Orateur mes vœux et mes félicitations à l'occasion de sa nomination. Le fait de s'être d'abord présenté comme député indépendant, pour ensuite accéder à la présidence de cette Chambre, constitue, à mon sens, un précédent qui est tout autant à son honneur que les décisions qu'il rend en s'appuyant également sur des précédents parlementaires.

Je veux également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand). A mon avis, ils ont fait un excellent début et ils n'ont qu'à suivre le chemin qu'ils se sont déjà tracé.

• (3.50 p.m.)

Quant à moi, monsieur le président, j'ai été élu pour la quatrième fois. Mon ancienne circonscription de Québec-Sud comprenait les villes de Sillery, une partie de la ville de Québec et aussi tout le vieux Québec historique. A la suite du remaniement de la carte électorale, on a malheureusement retranché la partie historique de la ville de Québec de ma nouvelle circonscription de Louis-Hébert. Toutefois, on y a ajouté les villes de Sainte-Foy et de Cap-Rouge.

Je veux remercier tous ceux qui ont participé à ma campagne électorale. Je veux également remercier tous les électeurs qui m'ont fait confiance, qui m'ont fait passer un examen avec assez de succès, et la meilleure façon de les remercier, c'est d'agir ici comme député de tous les Canadiens. J'entends bien exécuter mon travail dans ce sens-là.

Nous serons saisis de mesures législatives qui prêteront peut-être à controverse, mais, à ce moment-là, nous devrons nous souvenir que lorsque nous votons sur des lois particulières, nous le faisons à titre de représentants de tous les Canadiens et non pas comme député d'une circonscription particulière.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai d'ailleurs vécu une expérience assez intéressante: j'ai vu les jeunes s'intéresser à la politique, et ce pour la première fois. Ils sont venus dans les bureaux de mes comités d'organisation—depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 20 ans, même sans jouir du droit de vote—me demander de tenir des forums, des assemblées d'information politique. Je l'ai fait avec beaucoup de plaisir et, surtout, j'y ai gagné énormément en découvrant l'intérêt que ces jeunes portaient à la chose publique. J'ai aussi été étonné du sérieux de leurs questions.

Nous vivons dans un monde qui change très vite, et ce monde influence la jeunesse plus que jamais. Nous les voyons aujourd'hui descendre, dès le jeune âge, dans la rue et exiger des choses auxquelles nous ne songions même pas à leur âge. Nous voyons nos étudiants universitaires réclamer la participation à la gestion des universités et à l'élaboration des cours.

Je dis que c'est là un événement moderne qui a peut-être été cristallisé au cours de la dernière campagne électorale par des chefs nouveaux, surtout par le chef de mon parti, qui a su intéresser la jeunesse à la chose publique.

Donc, je dis qu'il faut maintenant engager le dialogue avec les jeunes, les intéresser à la chose publique, les faire participer à nos débats, à nos échanges d'idées—c'est ce que j'entends faire avec mes collègues—et tenter d'instituer tranquillement la démocratie par la participation de tous les citoyens à tous les niveaux, voire même de tous les âges.

Monsieur le président, je vous assure que cette expérience, qui m'était nouvelle, m'a aussi été très utile pour l'avancement de mes propres idées sur la vie publique. C'est ainsi que j'en arrive à l'Adresse en réponse au discours du trône.

La critique principale de l'opposition a été celle-ci: On n'y trouve que des généralités. Évidemment, c'est un fait nouveau. Il n'y a pas, comme d'habitude, d'énumération de mesures législatives ou de catalogue des lois. Au contraire, le premier ministre (M. Trudeau) a décidé de présenter une motion tendant à déposer une liste des titres de plusieurs projets de loi mentionnés dans le discours du trône.

Le discours du trône a tracé une philosophie, une politique pour l'avenir, avec des objectifs généraux, et nous voulons faire adopter des mesures législatives qui tendront vers la réalisation de ces objectifs. Nous voulons établir, d'une façon raisonnée, sensée et suivant nos moyens, une société de plus en plus juste. Nous y parviendrons si nous obtenons la participation de tous.

On ne change pas, comme on le sait, les traditions établies, une économie bien en place, sans y apporter un degré de raisonnement et sans prendre le temps requis pour effectuer ces modifications. Mais je crois que nous sommes en bonne voie de le faire et, d'ailleurs, le cabinet des ministres a travaillé fermement, au cours de l'été, à préparer le programme législatif qui nous sera présenté.

A titre de député, j'ai également le devoir de m'occuper des choses de ma circonscription et de la région, et sur le plan des réalisations, j'ai tenté, depuis quelques années, d'obtenir certaines améliorations. Certains projets ont été exécutés, mais il en reste encore à réaliser. A ce stade, je voudrais mentionner tout simplement l'aéroport de Québec. Il faut se rappeler que Québec est quand même une capitale. Or, l'aéroport que nous avons actuellement n'est pas digne de cette capitale; les services essentiels y manquent entièrement, depuis le service des bagages jusqu'au confort qu'on pourrait offrir aux usagers. Je sais qu'une étude visant la rénovation de cet aéroport est actuellement en cours, et je vais demander à l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) de veiller à ce qu'elle se réalise le plus tôt possible.

Ainsi, devant ce défi auquel nous faisons face, monsieur le président, je voudrais mentionner les premières impressions que j'ai ressenties. En revenant dans cette enceinte, la semaine dernière, j'ai eu l'impression d'entrer dans un Parlement nouveau. Je crois qu'on compte quelque 60 nouvelles figures du côté libéral et plus d'une quarantaine dans les différents partis de l'opposition. J'ai constaté qu'il y avait, parmi ces nouveaux venus, du côté ministériel, beaucoup de jeunes députés sérieux qui veulent vraiment travailler et améliorer la société. Je crois que, du côté de l'opposition, nous pouvons constater le même souci de progrès pour tous les Canadiens.

Je crois que l'atmosphère dans laquelle s'ouvre ce Parlement est de bon augure et que nous pourrons réaliser, dans un avenir

assez rapproché, les objectifs mentionnés dans le discours du trône. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, à titre de député nouvellement élu d'une circonscription nouvellement créée, je suis heureux, grâce à la courtoisie de mes collègues, de pouvoir participer à ce débat. Dire que je ne suis pas venu à la Chambre pour parler serait à la fois inexact et fallacieux. Toutefois, ce n'est pas tant la quantité que la qualité et la pertinence des propos tenus qui montreront si le Parlement peut renverser la tendance d'un nombre sans cesse croissant de Canadiens à se désintéresser des élections. Mon objectif sera donc de traiter consciencieusement et positivement des questions qui relèvent de la Chambre.

Les préopinants vous ont félicité, monsieur l'Orateur, de votre élection à cette importante fonction. Qu'il me soit permis d'ajouter mes propres félicitations, en mentionnant que jeudi dernier, vous vous êtes rendu à votre place en partant de la dernière rangée des sièges de l'opposition. Je tiens ce fait pour un bon présage pour les gens de ma rangée que séduit la promotion sociale, même si je doute que notre ascension doive être aussi rapide que la vôtre.

Des paroles élogieuses ont aussi été adressées à maintes reprises au très honorable député (M. Trudeau), notre premier ministre. Me joignant au choeur de louanges, j'espère qu'on me pardonnera si je ne me lance pas dans des envolées d'éloquence scintillante comparables à celles des députés ministériels. Trois bonnes raisons expliquent mes éloges quelque peu discrets, mais adressés de bonne grâce. En premier lieu, comme je siège dans l'opposition j'ai pour mission ici de critiquer le gouvernement plutôt que de le louer. Deuxièmement, si je suis ici, ce n'est pas à cause de la popularité de ce monsieur lors des récentes élections. Bien au contraire, je suis ici malgré tout. Finalement, et cette raison l'emporte sur les autres, bien des choses dites à propos du premier ministre portent sur des réalisations encore à venir. Les vœux ne sont pas des faits, ni les sentiments des solutions. Les bonnes intentions ne sont que des buts à atteindre; il ne faut jamais les confondre avec le progrès.

L'examen du morne document dont nous sommes saisis, le discours du trône, m'amène à un point crucial. On aurait pu s'attendre le à une proclamation passionnante et pleine de verve, reflétant notre époque, à un programme dynamique et audacieux pour un Canada nouveau. Notre pays l'espérait et le méritait, mais nous avons été frustrés. A une époque de notre histoire où nous sommes plus fiers que jamais d'être Canadiens nous étions prêts à relever le défi, désireux d'innovation et avides d'orientation idéaliste. Or, monsieur l'Orateur, nous avons été déçus. On nous a servi une réitération astucieusement vague d'immobilisme, alors que nous avions parfaitement le droit d'espérer, selon les avis préalables, un retentissant manifeste de réformes sociales. Ce discours n'a pas de quoi nous enthousiasmer, mais plutôt nous faire pleurer.

Nous sommes tous en faveur de la réforme du Parlement, mais elle n'engendrera pas nécessairement la réforme du gouvernement. La forme se modifie beaucoup plus aisément que le fond. La population peut se laisser duper momentanément par les apparences d'une amélioration, mais si la société juste ne se révélait finalement qu'une illusion, la revanche pourrait être fatale.

• (4.00 p.m.)

Tous mes commettants—retraités, anciens combattants, ruraux pauvres, chômeurs, pêcheurs, Indiens, instruits, analphabètes, malades, fatigués et découragés—seront fascinés, j'en suis sûr, de découvrir comment les gouvernements précédents ont pu être accusés d'avoir concentré leurs efforts sur les aspects distributifs de notre économie. Il y a à peine une semaine, le rapport du Conseil économique du Canada apportait un démenti, en signalant, en termes alarmants, que 40 p. 100 des Canadiens semblent être les dindons de la farce. Un grand nombre de mes commettants appuieront fortement un gouvernement capable de s'appliquer à répartir plus équitablement les richesses de notre pays. Chose certaine, c'est qu'en dépit de notre affluence, trop de Canadiens possèdent trop peu de choses essentielles au bonheur, à l'espoir et à la dignité.

Le gouvernement sait parfaitement que les exhortations à travailler davantage, à montrer plus d'initiative, auront peu d'effet sur la productivité des gens non qualifiés et sans avenir. Des millions d'entre eux triment désespérément et l'inflation les forcent à travailler encore plus fort sans espoir d'améliorer leur sort.

Les conférences sur des théories économiques désuètes n'aideront pas non plus. Il nous manque l'argent nécessaire pour les choses dont nous avons besoin, soit des écoles, des hôpitaux, des universités, la recherche et le

recyclage, car nous avons gaspillé des millions pour des choses comme le Bobcat, l'Arrow, le Bomarc et le Norad, dont nous n'avons pas ou plus besoin.

L'hon. M. Cadieux: Comment savez-vous que nous n'en avons pas besoin, ou que nous n'en avons pas eu besoin?

M. Rose: Non, je pense que le secret d'une meilleure productivité consiste à rendre le Canadien moyen plus compétent, ce qui suppose un investissement considérable dans les ressources humaines de notre pays, en particulier pour l'éducation. Le Canada n'est plus une société agricole, bien que beaucoup aient la nostalgie de l'époque où il l'était. Nous sommes plutôt un pays où moins de 10 p. 100 de la population vit sur des fermes et le reste dans les villes. Si nous songeons que plus de la moitié des parents canadiens n'ont qu'une 8e année, nous nous rendons compte de la tâche gigantesque à entreprendre pour transmettre les valeurs de l'éducation à la jeunesse.

Je citerai des paroles prononcées récemment par M. John Porter, car à mon avis elles sont très à-propos pour quinconque veut s'attaquer sérieusement au problème de la productivité.

> Si une société, à mesure qu'elle s'industrialise, néglige de hausser le niveau de qualification de sa main-d'œuvre ... il lui reste alors une possibilité: aller chercher ses compétences ailleurs, et c'est ce que le Canada a fait dans une grande mesure. Il est tout à fait juste de dire que le degré élevé d'industrialisation dont jouit le Canada aujourd'hui est attribuable non seulement à l'importation du capital étranger mais aussi à l'importation de professionnels et de spécialistes tels que le Canada n'a pas réussi à en former.

La voie semble alors toute tracée, monsieur l'Orateur, quant aux mesure à prendre pour commencer à améliorer la productivité. Nos compatriotes ne sont ni stupides ni paresseux; trop peu ont eu l'éducation qu'il leur fallait. Loin d'en avoir à revendre, un grand nombre ont trop peu fréquenté l'école.

Le Canadien moyen représente une somme de potentiel perdu parce qu'il n'a pas été suffisamment préparé pour faire face aux exigences de la société technologique. Nous sommes en retard dans le domaine de l'instruction: environ 15 p. 100 seulement des Canadiens ont reçu une formation universitaire, comparativement à 40 p. 100 aux États-Unis. Trop souvent, ce ne sont pas les mieux doués qui accèdent aux études supérieures, à cause des frais élevés. Parmi les moins fortunés, peu fréquentent l'université.

C'est devenu un cliché que de dire qu'un nombre disproportionné de garçons et de filles issus de familles riches fréquentent les écoles secondaires et les universités, tandis que c'est chez les salariés moyens et les petits salariés que se trouve le plus de potentiel pour la simple raison qu'ils sont plus nombreux. Je crois que cet état de choses ne doit plus nous satisfaire. On ne peut plus se permettre un tel gaspillage de cerveaux. C'est le degré de facilité à apprendre, et non le degré de facilité à payer, qui devrait déterminer qui va poursuivre ses études.

Le moment est venu de renoncer une fois pour toutes à l'idée rétrograde que le gouvernement fédéral ne doit pas s'occuper d'éducation. Il s'est déjà mêlé d'enseignement professionnel, agricole et universitaire. Il doit maintenant s'aventurer à créer quelque audacieux programme. J'admets que, du point de vue constitutionnel, il y a de solides raisons pour laisser la juridiction aux provinces en matière d'enseignement primaire et secondaire, mais rien ne justifie historiquement le contrôle des institutions d'enseignement supérieur par les provinces. A l'époque de la Confédération, les institutions de haut savoir relevaient des particuliers et ne recevaient pas d'aide de l'État. Il me paraît donc que les revendications des provinces quant aux droits d'exclusivité sur ce point sont extravagantes.

Ceux qui ont reçu une éducation supérieure représentent une richesse naturelle d'une importance primordiale. Leur mobilité, leur compétence et leur apport au développement du pays exigent que le gouvernement du pays s'intéresse davantage à l'enseignement postsecondaire et y consacre plus de capitaux. De plus en plus de jeunes frappent à la porte des écoles de ce niveau et les trouvent fermées. Cet état de choses ne saurait que perpétuer la promotion des élites, traditionnellement acceptée au Canada, et qu'exprime le dicton: enseignez aux meilleurs et délaissez les autres. Il faudrait construire plus d'écoles et en instituer différentes sortes, afin de mettre en valeur les talents et les aptitudes très variés de notre jeunesse et d'offrir différentes possibilités à ceux qui ne se destinent pas aux collèges ni aux universités. Voilà un moyen d'accroître la productivité. Notre voisin du Sud a remporté un succès remarquable sur le plan industriel principalement parce qu'il a, de propos délibéré, élargi et démocratisé son régime d'éducation et produit la main-d'œuvre la plus qualifiée au monde. Plus ses assises sont étendues, plus la pyramide peut s'élever.

Le manque d'intérêt de la part du gouvernement fédéral envers l'éducation est incompatible avec les objectifs d'un État moderne. Un assemblage disparate de dix systèmes scolaires provinciaux, dont chacun ne sait trop où il va, est une extravagance que peut difficilement se permettre une population de 20 millions d'âmes. Je propose l'adoption d'un office national de l'éducation qui aurait les attributions suivantes. Premièrement, il serait

chargé de fixer des normes uniformes pour tout le Canada en ce qui concerne les années et les programmes scolaires, afin que, en notre ère de mobilité de la main-d'œuvre, les enfants ne soient plus désavantagés au point de vue scolaire ou psychologique lorsqu'ils passent sans transition d'un système à un autre. Deuxièmement, il serait chargé de stimuler et de coordonner la recherche dans le domaine de l'éducation de façon que nous ne dépendions plus de la recherche qui se fait à l'étranger, comme nous dépendons des capitaux et des connaissances des autres pays. Troisièmement, il serait chargé d'octroyer des bourses—directement aux institutions, au besoin—afin de hâter l'avènement du jour où l'enseignement postsecondaire et le recyclage aux frais du public seront considérés comme un droit, au même titre que l'enseignement primaire et secondaire.

M. l'Orateur, je dois ici exprimer le regret de constater que le gouvernement vient d'autoriser une augmentation de 2 p. 100 du taux d'intérêt des prêts aux étudiants. Cette mesure rétrograde pénalise ceux qui peuvent le moins la subir. Pourquoi le gouvernement actuel n'a-t-il pas adopté l'attitude contraire? Pourquoi n'a-t-il pas offert à plus de jeunes Canadiens brillants le genre de stimulant qu'il place à la disposition des étudiants candidats à des grades dans les forces armées du Canada. Je ne m'oppose nullement à verser 187 dollars par mois à des jeunes pour leur permettre de fréquenter l'université, car je sais que le pays tout entier finit par en bénéficier; mais il y a certes lieu de s'interroger sur nos priorités quand nous versons volontiers 187 dollars par mois pour former des jeunes hommes à tuer ou à se faire tuer alors que nous augmentons de 2 p. 100 l'intérêt des prêts aux futurs professeurs.

Quatrièmement, nous avons besoin d'un office national de l'éducation afin que tous les pays du monde sachent bien que le siège des services éducatifs du Canada se trouve bien au Parlement, à Ottawa, et non à Victoria (Colombie-Britannique) ou dans la ville de Québec. Nous devons éviter que se répètent la récente controverse et la situation embarrassante causées par la tentative d'extension extra-territoriale des droits des provinces en matière d'éducation. Enfin, nous avons besoin d'un office national de l'éducation pour améliorer la vie culturelle des Canadiens et lui donner plus de sens.

Je suis préoccupé, monsieur l'Orateur, par la nature sinistre et technocratique du document qui nous est soumis. Il dit peu ou rien sur la qualité de la vie à laquelle de nombreux Canadiens aspirent. Il me semble avoir une qualité clinique, stérile, impersonnelle, qui met en relief l'efficacité et le muscle à une époque où la technologie semble sur le point de libérer l'homme et de provoquer une renaissance de l'esprit créateur. Les activistes des universités, qui demandent à participer davantage aux décisions, ne sont qu'un faible symbole du mécontentement des jeunes. De nombreux jeunes n'acceptent plus de voir leurs systèmes d'éducation si complètement organisés par les adultes qu'ils ont toute chance de sortir des écoles sous forme d'unités déshumanisées vouées à l'oubli dans l'industrie et le commerce.

La façon dont chacun occupe ses loisirs dépend en grande partie de son éducation. L'un des problèmes nouveaux et essentiels sera pour l'homme de savoir occuper utilement son existence. Je trouve inconcevable qu'un cabinet dirigé par des latins, lesquels en forment la majorité, ait pu énoncer plus admirablement la morale puritaine. Puis-je demander: «Oh where, oh where, is your Gallic flair?»

• (4.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je m'honore de parler aujourd'hui devant cette assemblée. Je suis profondément reconnaissant à mes commettants de m'avoir permis d'œuvrer aux côtés de grands Canadiens de part et d'autre de cette assemblée. Je suis heureux de prendre place ici parmi plus d'une centaine de nouveaux députés et de faire savoir que la réforme du Parlement sera énormément facilitée par le fait que tant d'entre nous auront si peu à oublier.

La nouvelle circonscription de Fraser Valley-Ouest est l'amalgame des anciennes circonscriptions de Fraser Valley jadis représentée par M. A. B. Patterson, de New Westminster, représentée par le député actuel de Surrey (M. Mather), et de Burnaby-Coquitlam, représentée naguère par notre chef national, M. T. C. Douglas, dont la rentrée a été temporairement retardée, mais qui sera bientôt des nôtres. (*Applaudissements*)

La circonscription, coupée en deux par le Fraser dont elle tire son nom, est rurale aux deux tiers environ, et au tiers urbaine ou suburbaine. Cette belle région comprend six municipalités et certaines parties de trois autres; elle s'enorgueillit de demeures soignées, de rivières et de lacs superbes, d'un port de mer, de bonnes fermes et d'un parc naturel très accidenté.

Le Fraser a, bien entendu, longtemps été une des principales réserves de saumon en même temps qu'une voie navigable pour le commerce, un chemin d'accès, autrefois, vers l'intérieur de notre province et, aujourd'hui, une artère vitale pour le transport et la conservation de millions de billes de bois qui alimentent cette industrie majeure de la Colombie-Britannique.

Sur la rive nord du fleuve, entre le fleuve et l'inlet Burrard, se trouve une région de collines qui domine la vallée. C'est la région desservie par le district scolaire de Coquitlam et, parmi les régions urbaines de la Colombie-Britannique, c'est celle dont la croissance est la plus rapide. C'est là que je vis. Monsieur l'Orateur, j'ai grandi sur les bords du Fraser et j'ai vécu pendant trente-cinq ans à moins d'un mille du fleuve. Ce que l'on connaît d'une région ne suffit pas, c'est ce que l'on ressent qui importe—et dans le temps qui me reste, j'aimerais dire à la Chambre mes sentiments au sujet de certaines choses qui touchent ma circonscription.

En pratique, et avec toutes mes excuses au député de Skeena (M. Howard)—la vallée du Fraser est le seul corridor vers la côte ouest du Canada. En fait, le delta du Fraser est la côte canadienne du Pacifique. Les deux principaux chemins de fer, une autoroute et le fleuve ont emprunté ce chemin naturel vers l'océan. En outre, c'est là que se trouve la meilleure partie des 2 p. 100 de terres arables de la Colombie-Britannique. Nos urbanistes prédisent que la population aura doublé à la fin du siècle, et aujourd'hui, les lotissements, et l'envahissement suburbain des derniers terrains agricoles, prennent des proportions alarmantes.

Les efforts conjugués des gouvernements municipaux de la vallée du Fraser en vue de résoudre les problèmes régionaux sont recommandables, mais ils commencent à peine. L'idée du plan régional a reçu dernièrement un coup dur, sinon fatal, par l'intrusion d'une troisième ligne de chemin de fer au beau milieu d'exploitations agricoles fertiles. Cela s'est fait contre l'avis des planificateurs, contre les vœux des gouvernements municipaux et d'un grand nombre de citoyens. Tous estiment que la présence de cette ligne de l'Administration de l'énergie hydro-électrique de la Colombie-Britannique est superflue, motivée par des fins politiques et nusible à une bonne planification. Bien des gens croient, monsieur l'Orateur, que cette nouvelle ligne destinée aux trains complets se rendant au superport de la Banque Roberts financé par le gouvernement fédéral, a été construite uniquement pour servir les seuls intérêts des chemins de fer, sans tenir compte des éléments de récréation et de conservation du milieu naturel—et je suis de leur avis. Beaucoup pensent aussi, monsieur l'Orateur, que si le gouvernement fédéral n'est pas coupable, en approuvant cette route, de complicité avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, il est du moins à blâmer pour sa faiblesse et ses atermoiements à l'égard de l'ensemble du problème—et là aussi, je pense comme eux. Faire grimper des trains complets de cent wagons de charbon jusqu'au sommet d'une montagne, à travers des terres agricoles fertiles, et les faire longer ensuite les meilleures plages et la plus belle région de gibier d'eau des basses terres alors que se présente une autre solution raisonnable, c'est là une décision qui paraît grotesque. (*Applaudissements*)

D'autre part, nous sommes heureux, dans la vallée, qu'enfin des mesures législatives fédérales-provinciales concrètes visent à pallier la dévastation qu'apporte la crue périodique du Fraser. Ceux qui se rappellent les inondations de 1948 ont certainement aujourd'hui de bonnes raisons d'être optimistes, quoique une loi, en soi, suffise rarement à protéger les terres. Nous n'allons pas ergoter non plus sur le moment choisi pour annoncer le projet, ni sur la venue du premier ministre lui-même dans ma circonscription pendant les premières semaines de la campagne électorale; nous devons admettre qu'il est maintenant possible de mieux contrôler la crue du fleuve. Toutefois, les digues n'offrent qu'une solution temporaire et la solution permanente de la crue du Fraser sera probablement la régularisation du ruissellement au moyen de barrages de retenue dans le cañon.

Ma circonscription doit elle aussi faire face au très grave problème que causent les eaux du Fraser et de ses tributaires ainsi que l'inlet Burrard. En raison des pressions démographiques presque inévitables et des moyens restreints qu'ont les municipalités pour recueillir des fonds, une pollution progressive de nos eaux est presque inévitable. Les eaux d'égout posent un réel problème à l'inlet Burrard tout comme l'écoulement de soufre des installations de chargement en vrac du Pacifique-Canadien. Les pêcheurs du Fraser à Fort Langley me disent qu'ils savent quand les gens de Mission City à 20 milles en amont ont eu des asperges pour le déjeuner. En outre, la Coquitlam qui se prête à merveille à la pêche sportive est constamment polluée par les compagnies de gravier, les dommages infligés à ses rives en font, par endroits, un paysage hollywoodien qui conviendrait à une série de films sur la lune. Il importe au plus haut point que le gouvernement fédéral assume plus de responsabilités dans l'établissement de normes et de contrôle touchant la pollution, si nous ne voulons pas nous empoisonner nous-mêmes. J'attends avec beaucoup d'intérêt et de curiosité les précisions qui nous serons données à propos de la conservation de nos ressources dont il est question dans le discours du trône.

Je me montrerais négligent, monsieur l'Orateur, si je ne parlais pas à cette assemblée, au nom des municipalités dont je suis le représentant, de l'inquiétude que leur cause l'abolition brutale du programme des travaux d'hiver. Le gouvernement n'a peut-être pas eu entièrement tort de dire que le programme

n'employait pas au mieux les fonds disponibles. Mais affirmer que les programmes de formation de la main-d'œuvre peuvent remplacer immédiatement les travaux d'hiver, voilà des propos absolument déroutants. Si les travaux d'hiver devaient être abolis à un moment même où les municipalités de ma circonscription réclament une extension de cinq ans, il aurait été bon d'accorder une période d'adaptation d'un an ou deux. On peut s'habituer, je suppose, à perdre ses cheveux petit à petit, mais il est très alarmant de se faire scalper à l'improviste.

M. Knowles: Demandez au solliciteur général (M. McIlraith).

M. Rose: Je me demande si le gouvernement ne regrettera pas plus tard d'avoir interrompu ce programme avant d'avoir présenté d'autres mesures pour atténuer le choc.

Je suppose que tout discours peut être critiqué pour ses omissions. Monsieur l'Orateur, j'ai cherché moi aussi, mais en vain, dans le discours du trône, la mention des rapports Carter et Watkins. J'ai été particulièrement déçu de constater qu'il n'y était nullement question des mesures que le gouvernement pourrait vraisemblablement prendre à la suite du rapport Watkins sur la propriété étrangère, car il serait extrêmement difficile pour le Canada d'assumer sa prépondérance au XX[e] siècle si notre pays devait appartenir sous peu aux États-Unis.

Nul doute que dans mes propos d'aujourd'hui je pèche, moi aussi, par omission. J'espère pouvoir, dans les années à venir, réparer ces omissions et m'atteler aux tâches qui pourront s'offrir. J'y suis résolu, car j'ai été élu pour cela. Sauf erreur, aucun poste officiel de $30,000 n'est offert aux candidats battus de mon parti. (*Applaudissements*)

Pour conclure cependant, je dois signaler à la Chambre des questions qui dépassent des préoccupations électorales et nationales. Le discours du trône renferme le passage suivant:

> Mon Gouvernement tient à activer ses projets et ses programmes de coopération et de développement internationaux, ce qui comprendra la création au Canada d'un centre international de développement.

J'espère que ce centre aura à étudier, entre autres problèmes, les trois «P» qui à mon avis sont les causes de l'inquiétude et de l'instabilité du monde. Ce sont: la population, la pollution et la pauvreté. Si le gouvernement réussit à freiner ces trois fléaux qui poussent l'univers à l'abîme, il aura justifié son existence. Le fossé se creuse, au Canada, entre nantis et dépourvus et, fait tout aussi évident, la distance s'allonge que doivent franchir, pour rattraper les pays industriellement développés, les nations émergentes sur le plan technologique. Si nous ne réussissons pas à atténuer ces disparités et à régler ces problèmes, nous ne pourrons éviter la catastrophe, et toute autre mesure que nous prendrons chez nous se révélera inutile.

Merci, monsieur l'Orateur.

• (4.20 p.m.)

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, à l'instar de tous ceux qui m'ont précédé, permettez-moi de vous offrir mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à ce poste. Avant de commencer mon exposé, j'aimerais faire une petite mise au point, au sujet du titre que l'on vous accorde. En français, un «orateur», c'est une personne qui prononce des discours devant une assemblée, ou un homme éloquent, tandis qu'un «président», c'est une personne qui dirige les délibérations d'une assemblée ou d'un tribunal, selon la définition du dictionnaire Larousse. Je me permettrai, au cours de mon discours, de m'adresser à vous en disant «monsieur le président».

Monsieur le président, qu'il me soit permis, au début de mes remarques, de féliciter chaleureusement le chef du Ralliement créditiste, le député de Témiscamingue (M. Caouette).

Depuis jeudi dernier, je vis mes premières heures comme député à la Chambre des communes. Et les minutes les plus sérieuses, en même temps que les plus agréables, nous les avons vécues le lundi 16 septembre, lorsque le député de Témiscamingue a participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'espère, monsieur le président, que l'attention exceptionnelle qui a régné à la Chambre à ce moment-là était un indice de la bonne foi de ses membres et un encouragement pour les 400,000 électeurs qui ont appuyé le Ralliement créditiste.

Monsieur le président, comme tous mes collègues, je suis bien d'accord avec le thème du discours du trône: «La réalisation d'une société juste». Il s'agit de discuter sur la façon et les moyens à prendre pour réaliser cette «société juste».

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a bien indiqué, au cours de sa réponse au discours du chef de l'opposition (M. Stanfield), que l'ère des bonnes ou des pieuses intentions était révolue. Je m'en réjouis grandement, monsieur le président, mais je crains que cela soit encore le sempiternel refrain qu'ont répété tous les chefs de gouvernement depuis des années et qu'a si bien illustré le député de Témiscamingue lors de son discours.

Il est temps, monsieur le président, que l'on pense à adopter de vraies mesures pour solutionner les problèmes qui touchent notre

population. Cessons de parler de problèmes et réglons-les! Rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable n'est pas une rengaine de campagne électorale. Je suis disposé, monsieur le président, à appuyer toute mesure du gouvernement qui tendrait à mettre le crédit ou l'argent au service du citoyen. La preuve en a été faite au cours des guerres. Les milliards mis en circulation sous forme de crédit au cours de la période 1939-1945 ont donné naissance à une ère de prospérité qui s'est même continuée quelques années après la guerre, bref, jusqu'à ce qu'on applique de nouveau ces fameuses restrictions qui n'ont pour effet que de rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

Tout ce que nous voulons, en effet, c'est une «société juste». Nous voulons que chaque citoyen puisse jouir d'une honnête aisance. Nous voulons que toutes les richesses de notre pays soient justement distribuées. Nous voulons que tous les Canadiens soient égaux «culturellement», en étant tous égaux financièrement, avec un minimum financier vital.

Ceci, monsieur le président, m'amène à parler du grand sujet de l'heure au Canada, et même parfois à l'étranger, soit la situation du Québec au sein de la Confédération et le problème de l'existence de la nation canadienne-française dans cet immense pays.

Vouloir l'émancipation et le plein épanouissement de sa nation ne peut être considéré comme une atteinte à l'intégrité nationale de quelque pays que ce soit. Lorsque j'ai dit aux gens de la circonscription de Champlain que je défendrais à Ottawa les droits du Québec, je ne faisais que mon devoir de citoyen consciencieux qui veut contribuer à l'essor de tout le pays en développant au maximum les caractéristiques particulières dont la Providence a bien daigné nous doter.

Il n'y a aucune sorte d'animosité ou de haine de la part des québécois ou des Canadiens français à l'égard de leurs compatriotes d'autres origines. Il est malheureux que l'on interprète souvent un désir sincère d'émancipation et d'épanouissement comme quelque chose de négatif, sinon destructif.

L'exemple des incidents de Saint-Léonard démontre bien la situation fort curieuse qui existe au Québec, particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal, où 90 p. 100 des immigrés sont assimilés par l'élément anglophone. Si je décidais d'aller résider en Espagne, il me semble évident que je devrais adopter la culture espagnole, tout comme il me faudrait devenir Russe si j'allais demeurer en Russie. Pourquoi, alors, l'Italien, le Portugais ou l'Allemand qui vient s'établir au Québec n'accepterait-il pas de devenir québécois?

Le gouvernement fédéral devrait même aider à l'intégration de ces immigrants au sein de l'élément français du Québec. Pourquoi, monsieur le président? Parce que, au rythme actuel, étant donné surtout la diminution progressive, pour ne pas dire alarmante, des naissances au Québec, il n'est pas sûr que les québécois de langue française soient encore en majorité au Québec d'ici 15 ou 20 ans. On comprendra pourquoi notre instinct de conservation y est pour beaucoup lorsqu'il nous faut répondre à la question: «What does Quebec want?» Il ne faudrait pas que tout l'ensemble du Canada contribue à ce génocide nouveau genre qui verrait une nation se consumer à petit feu à l'insu de son élite politique qui est présente ici, dans cette enceinte, précisément afin de sauvegarder les droits fondamentaux de la nation.

Je suis sûr, comme l'a si bien dit un jour un certain général, qu'il n'y a pas de problèmes que le temps ne réussisse à résoudre, à la condition que l'on cesse, dès que certaines gens expriment des sentiments pro-québécois, de les cataloguer *à priori* et d'interpréter leurs opinions comme une prise de position contre le Canada.

On me permettra maintenant, monsieur le président, de souligner une situation anormale qui touche à la base même d'une société juste, soit une disposition de la loi relative au vote militaire.

Mon élection dans la circonscription de Champlain a entraîné un recomptage judiciaire. Cela m'a permis de constater la nature antidémocratique de ce vote. Je comprends, monsieur le président—et j'en félicite d'ailleurs les officiers de nos forces armées—que nos militaires soient très bien entraînés. Ils marchent ensemble, au pas; ils mangent tous ensemble; ils suivent ensemble une discipline sévère et formatrice. Mais je n'aurais jamais cru que cette discipline soit sévère au point de forcer nos militaires à avoir une écriture identique! (*Applaudissements*) Oui, monsieur le président, en vérifiant les bulletins de vote des militaires inscrits dans la circonscription de Champlain, nous avons été stupéfaits et, finalement, nous avons bien ri. Le juge qui présidait l'a constaté lui-même avec étonnement pour ensuite en rire avec nous lorsque nous avons vu toutes les signatures identiques au nom du candidat du parti au pouvoir.

Il me semble, monsieur le président, que le vote militaire devrait être assujetti aux mêmes règles qui régissent le vote de tous les autres citoyens. Je suggérerais donc:

1. Que la liste des militaires d'une circonscription soit affichée comme celle de tout le monde.

2. Que les militaires votent en même temps que tous les autres électeurs et que ceux qui sont cantonnés à l'extérieur ne soient aucunement empêchés de voter dans les bureaux de scrutin provisoires établis partout au pays.

• (4.30 p.m.)

3. Que l'on se serve de bulletins identiques à ceux des autres électeurs et non pas de petits feuillets jaunes sur lesquels on inscrit le nom du candidat pour qui on veut voter.

4. Que les militaires votent tous dans une même circonscription établie pour eux ou encore dans la circonscription où ils ont véritablement une résidence.

Enfin, monsieur le président, que l'on cesse de faire voter le soldat inconnu.

Voilà quelques suggestions qui pourraient être appliquées immédiatement afin d'améliorer le sort de la population de la circonscription de Champlain. Cet immense district électoral, qui s'étend le long du fleuve Saint-Laurent, de Portneuf à Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et monte vers le nord jusqu'à Parent, soit à quelque 250 milles, a des intérêts hétérogènes.

Le sud de la circonscription comprend surtout des paroisses agricoles. Monsieur le président, on sait que dans le Québec, où il y a beaucoup de choses paradoxales, le cultivateur qui est appelé à nourrir la population n'arrive à peu près pas à se nourrir lui-même. La solution adéquate serait de garantir l'achat de toute sa production et, en attendant que cette politique soit établie par le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral devrait être beaucoup plus généreux dans l'attribution des subventions.

Pour ce qui a trait à l'ensemble des autres travailleurs, ils trouvent bien drôle que ceux qui font la grève aient déjà des salaires doubles et même triples de ce qu'eux-mêmes gagnent habituellement. Il faudrait que beaucoup plus de municipalités soient considérées comme des zones désignées afin de bénéficier d'une aide qui leur permettrait de relever le niveau de leur économie.

Un autre problème intéresse particulièrement les gens du nord de ma circonscription. De La Tuque à Parent, tous les résidants ou les travailleurs—il y en a quelques milliers —sont privés du service de la télévision. C'est là, il me semble, une injustice, et ce d'autant plus que ces gens isolés ont peut-être plus besoin que d'autres de ce moyen d'information et de distraction par excellence. On pourrait immédiatement se servir des tours de radar qui s'échelonnent à tous les 25 milles jusqu'à Parent. Donc, presque sans frais, on pourrait satisfaire ce grand besoin moderne chez les gens: la télévision.

Le nord de la circonscription de Champlain n'est tout de même pas le Pôle Nord, et il est inconcevable qu'en 1968, ce service bien commun ne soit pas établi là-bas.

Enfin, j'aimerais faire une autre suggestion, monsieur le président. Il s'agit de la réalisation d'un projet déjà soumis au gouvernement, soit l'établissement d'un centre de réhabilitation sur l'ancienne base de radar de Parent. J'ai visité les lieux, cet été, et j'ai trouvé scandaleux qu'on laisse se désaffecter ce site qui a coûté des vingtaines de millions de dollars et qui pourrait être facilement aménagé en centre de réhabilitation. La création de ce centre permettrait le développement de toute une région.

Puisse, monsieur le président, le gouvernement prendre en considération ces quelques remarques ou suggestions, et soyez assuré que je collaborerai de tout cœur à tout projet qui permettra de réaliser l'établissement d'une société juste.

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, d'abord qu'il me soit permis de joindre mes félicitations à celles que vous ont adressées les autres députés, en espérant comme eux que vous serez notre Orateur permanent, et de m'associer à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je n'ai aucunement envie, en prenant la parole dans ce débat, d'obliger les députés à entendre de nouvelles critiques sur le discours du trône. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a, à mon avis, dit tout ce qu'il fallait en dire. Il a, comme d'autres députés, évoqué ses lacunes. Je me contenterai de dire que ce discours du trône est un ressassage emphatique de réalisations passées, une piètre déclaration de politique en faveur d'une société juste et une grande déception pour les Canadiens qui espéraient davantage du nouveau gouvernement. (*Applaudissements*). Les vains efforts tentés par le premier ministre dans son discours d'hier pour essayer de l'expliquer n'ont rien arrangé. Si ces deux discours, le discours du trône et celui du premier ministre, étaient censés nous donner une bonne idée de la société juste, il ne nous reste alors qu'à souhaiter sa disparition.

J'aimerais faire une dernière observation avant de passer à un autre sujet. Je pense que c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un gouvernement canadien est forcé de s'excuser d'avance de ses échecs. Habituellement, les gouvernements ont pu attendre deux, trois ou même quatre ans avant

d'expliquer ou d'essayer de justifier leurs carences législatives et administratives. Les grandes espérances ne sont plus déjà que de faibles espoirs.

Je préférerais laisser le discours du trône mourir de sa belle mort, n'eût été une expression qui y revient comme un refrain et en constitue d'ailleurs le seul trait distinctif. Ce sont deux mots qu'on ne cesse de répéter depuis le début du débat. Je veux évidemment parler de la «société juste», dont on a fait grand état. A mon avis, l'expression choisie par le premier ministre pour définir son nouveau Canada déçoit les gens qui s'attendaient à ce que le gouvernement, qui devait enflammer l'imagination des jeunes, envisage l'institution du gouvernement d'une façon nouvelle et audacieuse.

J'en suis offusqué quand je songe à ma province natale et à mes commettants. L'expression «société juste» sonne faux, alors que des Canadiens vivent aujourd'hui dans des conditions sociales et économiques injustes, conditions aggravées, pour ne pas dire provoquées par les négligences passées et l'indifférence même de ceux qui aujourd'hui entonnent en choeur un chant de réjouissances et parlent de la «société juste».

Aucun parti politique, aucun gouvernement canadien ne porte, à mes yeux, une plus lourde responsabilité que le parti libéral et le gouvernement actuel, en ce qui concerne l'injustice sociale et économique qui règne dans tant de régions du pays. Demandez-le aux habitants des provinces atlantiques. Demandez-le aux gens de Terre-Neuve, aux habitants de ma ville, de ma circonscription. Demandez-le aux 6,500 Canadiens de la ville minière de l'île Bell, qui n'ont encore aucune lueur d'espoir et se désespèrent. Cette collectivité industrielle, la plus ancienne de Terre-Neuve et l'une des plus anciennes de l'Est du pays, abritait une industrie de minerai de fer, exploitée avec succès depuis le début du siècle. L'exploitation en a été réduite en 1963 par A. V. Roe, qui a mis à pied plus de 1,400 employés, les personnes à leur charge et les employés du secteur des services.

Ces personnes se tournaient alors vers le nouveau gouvernement de l'heure pour obtenir justice. A l'époque, il ne s'agissait pas de la société juste, mais de la lutte contre la pauvreté. Après la lutte contre la pauvreté, nous avons maintenant la société juste. La population de Terre-Neuve ne s'y est pas montrée sympathique. Elle a défait six candidats libéraux qui siégeaient au Parlement précédent, parce qu'elle sait qu'il est trop tard pour tenter de pardonner l'incurie des cinq dernières années par de vides sentences opportunistes. Aujourd'hui, la population de Bell Island vit dans le désespoir. Elle vit sans espérance. Elle vit des secours cruellement abrutissants et moralement destructeurs qui demeurent son partage. Le travail lui est interdit. Il ne lui est pas permis de conserver sa fierté en travaillant pour vivre, parce que les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada, qui accordent des subventions aux provinces pour des fins de secours, interdisent aux bénéficiaires de travailler pour leur bien-être. Les habitants de ma région veulent travailler; ils veulent marcher tête haute et travailler pour ce qui leur revient de droit.

• (4.40 p.m.)

Le gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, se contente depuis trop longtemps de fermer les yeux sur les problèmes et les besoins sociaux et économiques urgents des provinces atlantiques. Il se contente depuis trop longtemps de fermer les yeux sur les problèmes sérieux de la dixième province du Canada. Le gouvernement a accepté de garder le silence à la Chambre et de permettre que la province de Terre-Neuve demeure le fief personnel et indiscutable de Joey Smallwood en retour de sept circonscriptions solidement libérales.

Les temps ont changé et les habitants des provinces atlantiques veulent un meilleur sort. L'homme qui aime dire qu'il est le seul Père de la Confédération encore en vie chancelle sur son trône. Les habitants de ma province se sont révoltés contre vingt ans de négligence et d'injustice. Croyez-moi, ils veulent prendre leur place dans cette société juste. Ils trouvent qu'ils y ont droit, si toutefois cette société doit être réellement juste. Ils espéraient en 1949 une société juste qui n'a jamais vu le jour.

Je n'ai pu trouver aucune allusion à cela dans le livre du premier ministre intitulé: «Le fédéralisme et la société canadienne-française». J'aimerais vous lire un extrait de la page 68; vous verrez si je comprends bien cette phrase:

> ... et la longue plainte des provinces maritimes leur valut en 1932 un traitement de faveur ...

Il parle de traitement de faveur pour les Maritimes en 1932, mais voici la phrase clé:

> ... finalement, en 1949, Terre-Neuve fit acheter au prix fort son entrée dans la Confédération.

Voilà ce qu'a écrit le premier ministre. Si c'est là la société juste que nous devons attendre du nouveau gouvernement, les Canadiens de la région atlantique, et à n'en pas douter ceux de ma province, n'en veulent pas du tout.

Cette juste société accepterait-elle l'affaire Shaheen? Je veux parler de l'entente conclue entre le gouvernement de Terre-Neuve et le groupe Shaheen et par laquelle le gouvernement de Terre-Neuve a privé sa population de son droit de naissance. Ce gouvernement a permis à ce financier de New York d'acheter la totalité des bénéfices non imposés, réalisés pendant une période de quinze ans d'un organisme provincial de la Couronne pour seulement $2,000.

Qui va parler pour la population de Terre-Neuve dans cette juste société? Ce financier a réussi cette affaire sensationnelle sans risquer un seul centime. Cette affaire a suscité des réactions diverses; elle a conduit deux ministres à démissionner du gouvernement de Terre-Neuve, et l'homme au pouvoir lui-même chancelle sous les critiques qui lui sont portées. Voilà qui montre bien la sottise qu'on a faite en maintenant à Terre-Neuve un pouvoir libéral incontesté; voilà un bel exemple d'une interprétation malhonnête de la législation sur les sociétés de la Couronne.

Que fera le gouvernement fédéral en l'occurrence? Quant au nouveau ministre terre-neuvien, que je félicite de sa nomination au cabinet, que fera-t-il, lui? La population de Terre-Neuve attend de lui sa part équitable de la justice dont nous avons tant entendu parler.

En tout cas, les gens de ma province ont été dupés si effrontément que le gouvernement du Canada est moralement obligé de faire quelque chose. Ils s'émeuvent, à bon droit, des abus qui continuent d'être commis au nom du gouvernement. La seule preuve véritable que nous ayons eue de la société juste, s'il est encore possible de l'appeler ainsi, c'est la mise au rancart de divers programmes par le gouvernement. Au beau milieu de la saison de pêche, on a mis fin au programme d'aide à l'achat du sel, sans faire nullement mention de ce qui le remplacerait. Ce fut une dure épreuve pour des centaines, que dis-je, des milliers de pêcheurs maritimes de Terre-Neuve qui comptaient sur cette aide pour accroître leurs revenus, déjà maigres.

Nous en avons la preuve dans la suppression du programme des travaux d'hiver. Cela va susciter beaucoup de difficultés aux villes des provinces atlantiques, de fait à toutes les villes canadiennes, mais surtout aux villes et municipalités de ma province, où le taux de chômage est déjà le plus élevé au Canada. Ce programme a été supprimé sans qu'on ait le moindrement laissé entendre qu'on songeait à le remplacer.

[M. McGrath.]

Où dans le discours du trône fait-on allusion à la crise très grave qui sévit aujourd'hui dans l'industrie de la pêche à Terre-Neuve? Directement ou indirectement, 150,000 Canadiens dépendent de cette industrie pour leur subsistance. Du point de vue économique, elle représente près de 3 p. 100 du produit national brut du pays.

On n'y trouve aucune allusion à la grave crise de logement qui sévit au Canada. Nous avons entendu parler du groupe d'experts organisé par le ministre, et nous attendons son arrivée à Terre-Neuve, avec intérêt. Il n'y a eu aucune mention de ce que le gouvernement a l'intention de faire pour les milliers de Canadiens qui ne peuvent bénéficier de la loi nationale sur l'habitation à cause des taux d'intérêt croissants et des effets qui en résultent pour les gagne-petit.

Dans ma ville, mes concitoyens souffrent d'une carence de bons logements, d'habitations subventionnées. En outre, ils n'ont pas les moyens pour en acheter une. Pourtant on ne trouve dans le discours du trône aucune allusion au logement. Ce grave problème touche tous les Canadiens mais atteint certaines régions plus que d'autres. Quand les habitants des provinces Maritimes souffrent des lacunes d'un programme fédéral donné, cela veut dire que les habitants de Terre-Neuve subissent de dures épreuves. Ces épreuves, on trouve normal qu'ils les supportent, et, qui plus est, en silence.

Les habitants de Terre-Neuve entendent qu'on leur rende justice et veulent être sur le même pied que les autres Canadiens. Si une société juste doit signifier la fin des programmes qui ont une si grande importance pour les provinces atlantiques, en particulier pour Terre-Neuve, nous ne voulons plus en entendre parler. Nous avons assisté à la lutte contre la pauvreté, mais la pauvreté sévit toujours chez nous. Nous avons toujours des gens qui souffrent à cause de l'indice du coût de la vie le plus élevé par habitant qui se soit jamais vu et du revenu par tête le plus bas de tout le Canada. Les députés ici ne savent pas ce que c'est que la pauvreté et le premier ministre en ignore la signification, mais son collègue de Terre-Neuve sait ce que c'est. Il en a vu un exemple sur la rive sud de sa circonscription. Mes collègues de Terre-Neuve savent ce que c'est que la pauvreté, pour l'avoir vue dans chacune des baies et des anses de la province. Mes collègues du Nouveau-Brunswick savent également ce que c'est, car ils ont pu l'observer dans le nord de leur province. La pauvreté existe vraiment, ce n'est pas une chose sur laquelle on peut légiférer au moyen de formules banales. C'est une réalité à laquelle il faut s'attaquer avec des programmes précis.

L'un des véritables défauts de notre régime fédéral vient de ce que la mise en œuvre des programmes nationaux ne tienne pas compte des circonstances économiques particulières aux différentes régions du pays. La loi nationale sur l'habitation, dans sa teneur actuelle, est parfaite pour les habitants des villes ontariennes, mais ceux de Terre-Neuve et d'autres parties des Maritimes ont été oubliés. Ils devront se contenter avec leurs nombreuses familles de logements insuffisants et se passer de ce que les autres ont en abondance.

• (4.50 p.m.)

Nous voulons la justice. S'il doit y avoir une société juste, nous voulons y participer. Nous voulons que cesse cette politique de l'assiette au beurre dont nous souffrons dans la province de Terre-Neuve depuis 20 ans et qui, nous le voyons bien maintenant, est la première et la seule mesure que le gouvernement semble pouvoir prendre avec quelque certitude.

Nous voulons participer à la vie canadienne. Notre population réclame des logements convenables, une juste rétribution de son travail et des emplois. Elle ne veut pas subir les effets moralement paralysants de l'assistance publique. Elle veut pouvoir porter la tête haute et gagner honnêtement sa vie, comme les autres citoyens du Canada. Je suis sûr que mes collègues de Terre-Neuve, lorsqu'ils évoqueront la présente crise des pêcheries ou l'incapacité du gouvernement libéral de tenir sa promesse d'appliquer la limite de pêche de 12 milles établie en 1963, ou les épreuves imposées à nos concitoyens à cause de la loi actuelle sur l'habitation, je suis sûr, dis-je, qu'ils se feront l'écho de mes paroles. Ils s'en feront l'écho en parlant avec chaleur et en connaissance de cause de la véritable pauvreté qui sévit dans ce pays, des effets paralysants de cette pauvreté, surtout sur les jeunes. Ils diront, comme je le dis maintenant, que s'il doit y avoir un jour une société juste, qu'elle vienne vite, car nous voulons en faire partie.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, en premier lieu, il me fait plaisir de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter l'Orateur de la confiance que le Parlement lui a faite, confiance que, de l'avis de tous, il mérite au plus haut point; les députés en témoignent ici en cette Chambre.

Je tiens à féliciter aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand). Il est intéressant de noter des caractéristiques particulières de ces deux jeunes députés.

Le premier, député de Madawaska-Victoria, représente et symbolise pour nous cette race de vaillants pionniers qu'ont été les Acadiens. Dans l'épreuve comme dans l'effort de survivance, ils n'ont cessé de faire preuve de ténacité, de courage, de fierté et d'efficacité, et ceci est un exemple pour tous les citoyens de notre grand pays.

Le second, membre de la grande famille des Amérindiens, représente un groupe fier aussi, un groupe qui ne demande qu'à vivre et à progresser sur le territoire immense du Canada. Les deux nous aident, par leur présence et leur action, à faire comprendre la magnifique mosaïque des peuples qui œuvrent pour l'édification, l'élaboration, le perfectionnement de notre pays.

Je m'en voudrais aussi de ne pas faire mention du grand espoir qu'a mis le peuple canadien tout entier dans la nouvelle équipe, le nouveau cabinet qui présidera désormais aux destinées de notre pays. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau), en particulier, mérite l'admiration de la communauté canadienne. Maintenant, nous croyons qu'il est un des hommes les plus cultivés parmi nos concitoyens.

Quant à moi, je suis fier de m'adresser à vous de nouveau, monsieur le président. Je suis fier de représenter de nouveau, en cette enceinte, mes commettants de la circonscription de Rimouski.

Au cours de ces quelques minutes, monsieur le président, j'ai l'intention de vous donner d'abord mes humbles impressions sur la teneur du discours du trône et de traiter brièvement de quelques problèmes d'intérêt plutôt régional, mais aussi, par le fait même, d'intérêt interrégional.

Tous se souviennent des grandes lignes du programme du parti libéral exposé au cours de la dernière campagne électorale. S'inspirant du principe fondamental de la société juste, ce programme indiquait des mesures à prendre afin d'atteindre quatre objectifs essentiels: l'unité canadienne, la société juste, une économie prospère et le rôle efficace et raisonnable du Canada dans le monde.

A la lecture du discours du trône, nous constatons que le gouvernement, dès le début de son mandat, est fidèle à son programme, et c'est ce qui nous réjouit. Je sais que nos collègues de l'opposition se comportent comme des hommes déçus.

Nous savons que le peuple canadien veut de l'action, de l'efficacité, des résultats, et que l'efficacité se traduit toujours par des résultats tangibles. Or, pour agir, il faut un programme, il faut un plan. Le discours du trône en est un; il est le complément du programme du parti libéral, du gouvernement.

Le discours du trône expose les problèmes qui feront l'objet de nos efforts en vue de trouver les solutions. Nous ne doutons pas que la présente session, qui n'est qu'à son tout début, verra à l'œuvre un gouvernement actif et dynamique. Les projets que le gouvernement actuel entend proposer et réaliser au cours de la session vont certainement continuer, nous en sommes sûrs, à se préciser. Il faut admettre que le gouvernement se garde bien de faire de belles promesses, des promesses électorales tout simplement, au peuple du pays.

Ce discours du trône, quant à nous, reflète avec fidélité les principes et les énoncés exprimés par le très honorable premier ministre au cours de la dernière campagne électorale. Préparé avec un esprit modéré, il tient compte, d'une manière constructive, objective et positive, des problèmes socio-économiques de notre pays. D'abord, il faut se réjouir du fait qu'il est prévu d'améliorer, de moderniser la procédure parlementaire, ce qui permettra aux députés—les représentants du peuple—de discuter librement, mais d'une façon rationnelle, des mesures législatives proposées au cours de la dernière session.

Par exemple, au cours de la dernière session, plusieurs projets de loi sont demeurés en suspens à cause de la lenteur chronique des travaux de la Chambre. Il est facile de comprendre pourquoi le gouvernement actuel se doit de revenir à nouveau sur ses projets de loi importants et essentiels pour l'évolution du pays.

On ne peut aussi que féliciter le gouvernement de s'attaquer, après avoir réglé ces questions plus que nécessaires, à son programme de mise en place des conditions qui aideront à réaliser la société juste dont le premier ministre a tellement parlé, et avec raison. De plus, il est non seulement normal mais nécessaire qu'après avoir étudié globalement les aspects du projet de société juste, le gouvernement établisse un ordre de priorités avant de passer définitivement à l'action. Les députés ont entrevu déjà qu'un des sujets prioritaires est l'unité du pays et que, naturellement, des réformes constitutionnelles devront être proposées afin d'assurer cette unité, cette harmonie. Malgré ce que certains en disent, il est clair que le gouvernement continuera à intensifier la lutte contre la pauvreté en requérant une collaboration étroite à tous les paliers des gouvernements. Ainsi, nous pouvons espérer une meilleure coordination afin d'assurer la mise en œuvre des mesures prises à cet effet.

• (5.00 p.m.)

Nous reconnaissons tous qu'un grand pas a été fait depuis quelque temps en vue du respect des langues des deux principaux groupes

[M. LeBlanc.]

ethniques. Le gouvernement nous a annoncé que des dispositions seront prises afin que tout citoyen puisse utiliser l'une des deux langues officielles chaque fois qu'il communiquera avec un service du gouvernement fédéral, quel que soit le service auquel il s'adressera.

Le discours fait aussi état de problèmes touchant de très près les Canadiens dans leur vie privée comme, par exemple, les disparités régionales et le développement urbain. Le Conseil économique du Canada vient d'indiquer que la politique sociale des gouvernements doit être repensée complètement. La question des disparités régionales et la lutte contre la pauvreté, entre autres problèmes, sont des questions très complexes. D'ailleurs, toute l'histoire du monde en fait foi.

Il est donc normal—et nous le comprenons—que le gouvernement agisse avec prudence avant d'indiquer des solutions trop hâtives. Bref, chacun des éléments de ce discours du trône rappelle bien l'image proposée par le premier ministre, surtout au cours de la dernière campagne électorale. A mon avis, il incite à l'action non seulement les députés ministériels mais aussi ceux de l'opposition.

Avec la population qui a voté majoritairement pour qu'il en soit ainsi, nous accueillons ce discours du trône avec joie, et nous entrevoyons, au début de la présente session, une ère d'évolution dynamique pour la population canadienne, qui est fière de suivre un chef de file de la qualité du très honorable premier ministre.

Avant de terminer mes observations, monsieur le président, je suis très intéressé, comme je le disais au début de mon allocution, à toucher à quelques problèmes d'intérêt régional, tout en songeant aux intérêts interrégionaux qui font l'objet de la politique du Canada.

Je suis particulièrement intéressé à la politique de développement régional du présent gouvernement, tout comme je l'étais à celle des autres gouvernements, parce qu'on sait que la circonscription de Rimouski fait partie de la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, laquelle a été baptisée du nom de «territoire-pilote».

Au cours de la campagne électorale, j'ai eu l'occasion de mentionner divers faits et diverses idées, relativement à ces projets de développement régional de chez nous. Je n'ai pas mentionné le nom, le sigle ARDA; je n'ai pas mentionné non plus le sigle BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec). La raison en est que j'étais porté à croire que ces sigles ou appellations étaient devenus un peu tabou pour la masse de la population. La population de notre région, comme toute la population du Canada le sait, a soif de résultats. C'est

une population vaillante, une population qui veut de l'action. C'est pourquoi nous sommes parfois portés à oublier que les études sont nécessaires. Il est évident, cependant, qu'elles ne doivent pas être trop longues.

C'est pourquoi, au cours de la campagne électorale, je me suis contenté de parler de notre programme de cinq ans. Au lieu de parler de planification, je parlais tout simplement de notre programme de cinq ans, tout en pensant au programme du gouvernement que dirige notre parti libéral. Comme tous les députés, je n'avais pas honte de dire que c'était notre programme, puisque des quelque 260 millions de dollars qui seront versés pour la réalisation de ce programme de cinq ans, 212 millions seront payés par le gouvernement fédéral. Et nous avons eu la joie, vers la fin du mois d'avril, d'accueillir le premier ministre actuel du Canada, qui se rendait chez nous pour présider à la signature historique de l'entente par le premier ministre du Québec, au nom du gouvernement provincial, et par le ministre des Forêts et du Développement rural de l'époque, au nom du gouvernement fédéral.

Ce programme, qui sera réalisé à la suite de cette entente, nous intéresse au plus haut point. C'est pourquoi, de plus en plus, la population de chez nous a de l'espoir et dirige ses regards avec confiance vers le gouvernement d'Ottawa.

Ce programme est divisé en huit points. Pour le résumer rapidement, il a trait, premièrement, à l'aménagement, à la réorganisation de l'agriculture chez nous. Il a trait aussi au réaménagement rationnel de l'ensemble de nos forêts, de nos industries de la pêche et du tourisme. Il a trait également à la revision des traitements que nous accordons à notre main-d'œuvre, à l'aménagement urbain, aux transports, qui sont de première importance dans cette partie du Canada. Ce programme devrait aussi assurer l'encouragement à la recherche scientifique, qui est d'importance capitale pour le développement économique d'une région ou d'un pays.

Ce qui inquiète surtout les gens de chez nous, c'est le rôle d'Ottawa, du gouvernement du Canada, dans les réalisations de ce programme.

Étant donné la responsabilité qu'assumait le gouvernement fédéral en prenant la décision de dépenser un montant de l'ordre de 212 millions de dollars pour la réalisation de ce programme et du réaménagement rationnel de notre région, nous savons tous qu'il est d'importance primordiale que le gouvernement fédéral exerce une surveillance très minutieuse et très appropriée.

Il est évident que, à cause de notre Constitution, la réalisation de ce programme concerne d'abord l'ARDA-Québec. Mais, d'autre part, tous sont d'avis qu'il faudrait surveiller le rôle des fonctionnaires provinciaux dans la réalisation de ces objectifs, non pas parce que nous manquons de confiance en eux dans leurs travaux, leurs recherches et leurs réalisations, mais qu'à cause de leur intérêt scientifique, intellectuel ou théorique dans l'étude de ces projets, nous craignons qu'ils puissent perdre de vue que nous attendons les résultats les plus rapides possible. Et c'est là que la population de chez nous compte voir le gouvernement fédéral, avec le très honorable premier ministre du Canada, jouer un rôle particulier.

• (5.10 p.m.)

Il y a un aspect particulier de ce programme qui attire en premier lieu notre attention. C'est le problème des agriculteurs. A cause de ce mouvement qui semble irréversible de l'exode des gens de la campagne vers les villes—mouvement qui est non seulement canadien, mais mondial—les cultivateurs de chez nous sont très inquiets et se demandent comment ils pourront réaliser un revenu annuel raisonnable avec l'évolution actuelle de notre milieu socio-économique.

Il y a deux points en particulier auxquels j'aimerais toucher afin d'appeler l'attention de la Chambre et du gouvernement. La spécialité de nos agriculteurs, chez nous, c'est l'industrie laitière. Et, il y a les problèmes des quotas, dont nous avons tous entendu parler si souvent depuis quelques années. Cette politique de quotas s'améliore de jour en jour, grâce à l'intérêt qu'y portent nos gouvernants et l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson).

Mais, d'autre part, étant donné que la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie, qui veut vivre au rythme du développement canadien, a été choisie, comme je le disais tout à l'heure, comme une région particulière de développement, les cultivateurs aimeraient que l'honorable ministre de l'Agriculture et la Commission nationale du lait accordent une attention spéciale à l'attribution des quotas chez eux.

Si, à cause des cadres législatifs actuels concernant ces quotas, il est impossible d'empêcher, pour ainsi dire, les quotas abandonnés chez nous, de sortir de la région, ne pourrait-on pas adopter une mesure particulière afin qu'un cultivateur de la «région-pilote» puisse obtenir un quota additionnel afin de pouvoir faire sa part, lui aussi, dans l'aménagement rationnel de notre industrie laitière, spécialité de nos agriculteurs.

Dans le programme faisant suite à l'entente fédérale-provinciale intervenue après la présentation du rapport du Bureau de l'aménagement de l'est du Québec, il y a aussi un point relatif à l'élevage. Chez nous, il n'est pas question de faire une concurrence insensée à

qui que ce soit; nous voulons tout simplement conserver ce que nous avons et le mettre en valeur, et il semblerait que, dans nos régions, une certaine spécialité puisse être développée, peut-être pas sur une très grande échelle, mais du moins sur une échelle raisonnable, et ce serait l'élevage.

Nous avons fait beaucoup de démarches depuis deux ans en vue de développer, d'encourager chez nous cette activité, cette nouvelle industrie agricole, si l'on peut dire. Nous nous sommes heurtés à beaucoup de difficultés. A la suite d'autres démarches que je ferai certainement en faveur des gens de chez nous, je demande au ministre de l'Agriculture, en particulier, de bien vouloir apporter une attention spéciale à ce problème afin de nous aider à le résoudre et à encourager les agriculteurs de chez nous à exploiter leur élevage d'une façon rationnelle pour le bien de notre région et dans l'intérêt de la coopération interrégionale qui fait la renommée de notre pays.

En terminant mes observations, je veux insister aussi sur le problème des transports. La région où nous vivons est située à l'est de la province de Québec et nous avons le transport aérien et le transport maritime.

Chez nous, le transport aérien est exploité par une compagnie privée. Conformément à la politique, à la philosophie des gens sérieux qui siègent dans cette enceinte, et selon laquelle il convient d'encourager l'entreprise privée, il devrait y avoir collaboration entre l'entreprise privée et les entreprises gouvernementales. Il nous semble que les agences fédérales, qui font aussi des études sur le transport, accordent une attention spéciale au service de transport exploité par l'entreprise privée dans la province de Québec, et spécialement dans notre région. La compagnie de la Couronne qui assure le transport dans notre pays est un motif de fierté pour nous tous, Canadiens. Mais nous ne comprenons pas que cette compagnie de transport aérien puisse faire une concurrence très serrée, parfois, à certaines compagnies privées qui sont sérieuses et qui travaillent au développement rationnel de notre pays.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre encore une fois la parole dans cette enceinte. Je suis d'avis qu'en relisant le dernier discours du trône et, à la lumière des petits problèmes que je viens de soulever et dont nous espérons la solution le plus tôt possible, la population de nos régions, et surtout celle de ma circonscription, sera fière de faire partie du Canada. Je suis assuré que ce grand problème des écarts régionaux dont il est tant question dans le discours du trône s'atténuera. Alors, tous ensemble, nous nous rendrons compte, au bout de quelques mois, que nos efforts et nos travaux auront porté fruit, et nous continuerons, dans l'unité, la justice et la prospérité, d'être fiers de vivre au Canada.

[M. LeBlanc.]

[*Traduction*]

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je constate, en jetant un coup d'œil dans cette enceinte, que les choses ont grandement changé depuis la dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre. Elles ont sûrement changé, mais je me dois d'ajouter aussitôt qu'il ne s'agit pas d'un changement en mieux. Je me rassure toutefois à la vue d'une figure qui m'est familière, et j'entends par là la présence de Votre Honneur au fauteuil présidentiel. Il n'est pas de meilleur présage pour une nouvelle législature que l'accession de Votre Honneur à cette haute et importante fonction. Je m'empresse de vous offrir mes félicitations.

Il est d'usage également de féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et je le fais avec plaisir. Cela dit, on voudra bien me pardonner de saisir également l'occasion de féliciter au moins l'un des survivants de la 27e législature. Nous faillirions tous à notre devoir si nous méconnaissions, par exemple, la promotion du représentant de Medicine Hat (M. Olson), notre nouveau ministre de l'Agriculture. Je le félicite d'avoir été récompensé pour ses services. Le ministre vient d'une région agricole. C'est pourquoi les agriculteurs canadiens espèrent qu'il rompra avec l'habitude prise depuis cinq ans par le régime libéral et qu'il se montrera conscient de la situation de notre agriculture. Tout en félicitant le nouveau ministre, j'avoue que j'aurais loué sa courtoisie s'il m'avait prévenu de ses deux visites dans ma circonscription lors de sa tournée d'inspection des récoltes. Puisque ces deux tournées l'ont amené à moins d'un mille de mon exploitation, j'aurais pu l'aider dans son voyage d'information.

• (5.20 p.m.)

Il n'est guère encourageant pour le représentant d'une circonscription rurale de constater le peu d'intérêt accordé à l'agriculture et aux problèmes agricoles dans le discours du trône. J'espère qu'il constituait un exposé des intentions du gouvernement en matière législative et non pas simplement un effort de relations publiques. J'espère que le nouveau ministre va présenter des programmes et des mesures destinés à développer, au cours des prochaines semaines, la teneur du discours. J'espère qu'il réussira mieux que son prédécesseur à convaincre ses collègues du cabinet qu'il y a toujours des agriculteurs au Canada, qu'ils ont des problèmes urgents et que le gouvernement doit se hâter d'agir. A mon avis le discours du trône n'est guère rassurant sur ce point.

Trop longtemps le parti libéral a simplement refusé d'admettre l'existence d'une collectivité agricole au Canada. Ce parti a constamment oublié cette collectivité. Il n'en a pas tenu compte. Depuis cinq ans, il s'est contenté d'offrir une politique agricole nominale. Durant la campagne électorale, le premier ministre a exposé la politique agricole du parti libéral. Le meilleur commentaire est qu'au moins il s'agit d'une initiative que l'ancien chef du parti et le ministre précédent n'ont pas lancée. Il sera intéressant de constater si le programme énoncé dans les discours électoraux sera intégré à la politique du gouvernement. Le gouvernement Pearson a résolu à sa façon les problèmes de l'agriculture: il n'avait aucune politique. Espérons que le gouvernement actuel ne sera ni aussi myope ni aussi arrogant.

Depuis 1963, je le crains, l'agriculteur canadien est devenu l'homme qu'on oublie, celui dont on peut se passer. C'est le résultat d'une politique délibérée et calculée du parti libéral qui se fonde sur le fait que les régions urbaines comptent un plus grand nombre de votes et qu'on peut s'attendre à des contributions financières plus élevées de la part de l'industrie de l'Est.

Le premier ministre et son gouvernement feraient bien de se rappeler une ou deux choses au sujet de la collectivité agricole. Sur chaque montant de $8 que rapporte notre commerce, l'agriculture rapporte $1. D'après les chiffres de 1965, les derniers dont on dispose, sur chaque montant de $10 versé en impôt sur le revenu, les agriculteurs ont versé $1. Sans compter les impôts et les épargnes personnelles, la collectivité agricole a plus d'un milliard et demi à dépenser annuellement. Elle le fait à peu près comme il suit: 50 p. 100 pour les services, 40 p. 100 en biens non durables et 10 p. 100 en biens durables. Ces faits ont sûrement une certaine importance pour le reste du Canada.

Il est peut-être vrai que la population agricole et le nombre des fermes ont diminué de moitié depuis 35 ans. Cependant, le nombre d'acres consacrées à l'agriculture a beaucoup augmenté. La valeur de tous les produits agricoles au Canada a atteint près de 3.5 milliards en 1966. La même année, la valeur en capital des fermes canadiennes s'élevait à près de 20 milliards. L'industrie de l'agriculture a sûrement changé, mais seulement dans sa forme, pas en importance. J'espère que le gouvernement tiendra compte de certains de ces faits, car il en est à peine question dans le discours du trône.

J'ai noté avec un intérêt particulier la phrase du discours du trône qui se termine par ces mots:

... et il se propose d'examiner immédiatement diverses méthodes qui permettront une plus grande efficacité dans la production et la vente du blé, y compris l'établissement éventuel d'un Conseil national des grains.

Je reviendrai plus tard sur la première partie de cette déclaration. Pour l'instant, je m'intéresse à la dernière partie. Naguère, les gouvernements libéraux aimaient particulièrement créer des organismes à titres ronflants et dont les attributions étaient pas trop générales. Malheureusement, une fois créés, le gouvernement semblait les oublier presque tout à fait, surtout lorsque leurs avis ou recommandations différaient des intérêts politiques du parti.

L'établissement d'un Conseil national des grains est une mesure fort louable. Un organisme semblable pourrait aider beaucoup l'industrie céréalière et toute l'économie canadienne, dans son ensemble, pourvu qu'il ne serve pas de niche où cacher les trésoriers du parti libéral ou les candidats défaits. Le Conseil national des grains ne sera guère utile s'il n'est qu'une façade ou si le gouvernement fédéral écarte ou oublie ses recommandations, comme il a fait fi des rapports du Conseil économique du Canada depuis cinq ans.

Une autre partie intéressante du discours du trône traite de l'établissement projeté d'offices nationaux des ventes qui s'occuperaient de divers produits agricoles. Le ton de cette partie du discours est courageux, progressiste, mais il n'est pas nouveau. Les mots soigneusement choisis ne révèlent rien des obstacles constitutionnels ni des autres problèmes qui font de la création de tels organismes pareils des affaires délicates et interminables.

Il est aussi question dans le discours d'accroître les facilités de crédit pour les cultivateurs, d'augmenter les paiements pour les céréales emmagasinées sur la ferme, et de bien d'autres mesures. Toutes ces choses ont leur utilité et leur mérite. Au mieux, ce sont des palliatifs et non des remèdes; des expédients et non des solutions durables. La population agricole du Canada attend plus du présent gouvernement que des gestes symboliques; elle veut pouvoir compter sur sa sollicitude réelle et constante. Elle veut être pleinement reconnue et traitée équitablement. Sûrement, on a réservé une petite place à l'agriculture dans la grande et nouvelle «société juste».

Pour le nouveau ministre de l'Agriculture en tournée d'inspection au Manitoba, les champs recouverts de grain détrempé n'annonçaient pas une crise immédiate. Mais la crise, dans ces régions agricoles, avait commencé l'hiver dernier, par suite de la baisse des ventes de blé, de la hausse des taux d'intérêt et des autres pressions inflationnistes à l'œuvre. En permettant que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles s'abroge, le gouvernement a ajouté au fardeau

du crédit. La situation était déjà précaire, en raison de la hausse des coûts et du niveau des prix touchés par l'agriculteur qui, dans certains cas, sont plus bas qu'il y a cinq ans.

J'ai mentionné le slogan favori forgé par le premier ministre pendant la dernière campagne électorale: «la société juste». A la lumière des derniers événements, ce slogan sonne assez creux dans diverses régions du Canada. Bien des gens, non seulement dans l'Ouest, mais dans nombre d'autres régions, savent que le régime actuel, dont le mot d'ordre est «la société juste», a permis à la grève désastreuse des manutentionnaires de grain de la tête des Lacs de s'envenimer pendant tout l'été et de contaminer peu à peu toute l'économie canadienne. C'était une ironie cruelle de lancer le slogan de la «société juste» dans une atmosphère aussi outrageusement chargée d'injustice économique.

Les événements nous donnent lieu de nous étonner que le gouvernement prétende se préoccuper des inégalités régionales et se vouer à l'équilibre de l'expansion économique et du développement de notre pays. Maintenant, nous ne doutons plus du tout que le premier ministre hésite à intervenir dans les différends du travail. Nous subissons encore les conséquences de la grève des postes. On pouvait penser que le maître-architecte de la société juste aurait salué une occasion comme celle qu'offrait la grève de la tête des Lacs pour rendre justice à la grande majorité des Canadiens profondément atteints par la grève et incapables de trouver par eux-mêmes une solution.

• (5.30 p.m.)

Il est vrai que cette grève a été réglée. Mais pourquoi l'a-t-elle été seulement à la onzième heure? Pourquoi n'en est-on pas arrivé à un règlement avant que tous les dommages aient été causés? Une entente est finalement intervenue, mais à quel prix pour l'Ouest? A quel prix pour le Canada?

Le ministre du Travail (M. Mackasey), selon ses propres dires et ceux de courriéristes amis, est apparu comme le héros énergique, qui n'entend pas plaisanter. C'est peut-être vrai. Mais ce qu'aimeraient savoir les cultivateurs et les marchands de l'Ouest, les milliers et les milliers de Canadiens dont la subsistance dépend du commerce des céréales entre la tête des Lacs et les ports de l'Est, et, ce qui importe peut-être plus, ce que les acheteurs de blé canadien à l'étranger voudraient savoir, c'est où se trouvaient le ministre et les représentants du gouvernement canadien durant le long été brûlant, accablé de grèves?

Aussi récemment qu'en juin dernier, le premier ministre (M. Trudeau) avait fixé à 1,300,000,000 boisseaux son objectif pour la vente de blé au cours des trois prochaines années. Je me demande si, lorsqu'il a fait cette annonce, il connaissait quelque peu les conditions qui régnaient sur le marché mondial du blé.

Je tiens à rappeler aux députés quelques-uns des faits principaux concernant la situation internationale du blé et le rôle qu'y joue le Canada. Je tiens également à signaler que l'existence de 60 p. 100 des habitants des Prairies dépend directement ou indirectement de la récolte et de la vente de nos céréales, car il est bien connu que les ventes de blé et la prospérité vont de pair dans les Prairies.

A la fin de la campagne agricole le 31 juillet, on avait entreposé 165 millions de boisseaux de blé, auxquels s'ajoutaient 247 millions de boisseaux qui se trouvaient toujours dans les fermes. Vient s'ajouter à cette montagne de céréales une récolte qui, d'après le Bureau fédéral de statistique, s'élevait à 649 millions de boisseaux à la mi-août. Depuis lors, des estimations officieuses ont réduit ce chiffre à 580 ou 590 millions de boisseaux. Mais c'est encore une quantité considérable de blé nouveau.

Les problèmes d'entreposage et d'expédition sont devenus beaucoup plus complexes à la suite de la grève à la tête des Grands lacs. A la fin de la grève, il y avait à peu près 11,000 wagons de blé qui devaient être déchargés aux ports jumeaux. La gelée et une humidité excessive ont endommagé la récolte, et il est certain qu'il y aura une plus grande variété de catégories à manutentionner qu'en temps normal, sans parler des problèmes de séchage et des autres que posent les catégories médiocres de blé. D'après les derniers chiffres, les exportations de blé et de farine pour les 11 premiers mois de la dernière campagne ont diminué de 40 p. 100 par rapport à l'année précédente. Elles sont de 16 p. 100 inférieures à la moyenne décennale: 291.8 millions en comparaison de 479.3 millions de boisseaux. Les ventes à la Russie et à la Chine ont fléchi de près de 50 p. 100. Les expéditions au Japon ont baissé d'au moins 30 p. 100, tandis que les expéditions vers l'Inde ont diminué de 75 p. 100.

Tous ces problèmes viennent s'ajouter à une application fautive de l'Accord international sur le blé et à une situation instable et de plus en plus difficile des ventes à l'étranger.

Le tarif des prix minimums prévus par l'Accord international sur les grains et qui varient entre $1.95½ et $2.38, représente une augmentation de 21 c. le boisseau par rapport à l'ancien Accord international sur le blé. Mais il est impossible au Canada d'obtenir ce prix-là pour son blé sur le marché actuel. Jusqu'à présent, nous avons exigé ce prix, mais le chiffre de nos ventes a baissé et les cosignataires de l'Accord ont déjà réduit leur prix ou envisagent de le faire. Nous som-

mes liés par cet accord, dont le respect est compromis. Nous sommes devant la perspective d'une guerre des prix. La France et l'Australie ont été accusées de réduire le prix minimum en jouant sur la classification. Les États-Unis, jusqu'à présent fidèles au marché conclu avec nous aux termes de l'Accord international, ont à faire face à un énorme surplus de blé et le secrétaire à l'Agriculture a promis que l'objectif de cette année pour la vente du blé reste le même que celui de l'année dernière, 750 millions de boisseaux, et qu'il compte les vendre par tous les moyens. Soit dit en passant, les États-Unis sont le seul des quatre grands pays exportateurs qui ait augmenté le volume de ses expéditions lors de la dernière campagne agricole.

Pour couronner le tout, la clientèle, les courants d'achats et la demande changent. En juillet, le premier ministre, M^me^ Ghandi, a annoncé que l'Inde visait à supprimer ses importations de blé d'ici 1971. La France s'est emparée d'une grande partie du marché japonais et la rumeur veut qu'elle y soit parvenue en vendant son blé jusqu'à 18c. de moins que le prix minimum. Les clients traditionnels de l'Europe ont développé leur agriculture et modifié leurs goûts et leurs courants d'achats. Il se produit une révolution dans le secteur traditionnel du blé. Pour surmonter le problème, il faut au gouvernement rien moins que des conceptions révolutionnaires.

Dans son cinquième rapport annuel, paru récemment, le Conseil économique du Canada, organisme trop souvent méconnu, affirme que le rendement des terres à blé du Canada est faible, et inférieur à celui d'autres pays. Il fait remarquer qu'en matière de recherche, une part trop faible des fonds et des efforts est consacrée au blé et à d'autres céréales marchandes. Les États-Unis affectent à la recherche deux fois plus de ressources que le Canada par million d'acres de blé. Avant la guerre, tous les pays sauf la France produisaient moins par acre que le Canada. Aujourd'hui, tous sauf l'Australie nous ont rattrapés ou dépassés.

Depuis la guerre, le Canada est passé du 20^e^ au 28^e^ rang des nations productrices de blé, pour le rendement à l'acre. Les céréales constituent environ 25 p. 100 des cultures rentables du Canada, et les fruits et légumes, environ 10 p. 100. Néanmoins, les recherches dans le domaine des fruits et légumes sont deux fois plus considérables que dans celui des cultures céréalières. Le cultivateur de l'Ouest a prouvé qu'il était prêt à collaborer et capable de produire. Il a besoin qu'on mette la recherche à son service et qu'on l'aide à vendre ses produits. Chaque acre doit produire davantage et on doit chercher de nouvelles variétés afin de satisfaire aux besoins nouveaux. On doit utiliser les nouvelles techniques de vente, dans le contexte international moderne. Les cultivateurs ne peuvent d'eux-mêmes y arriver. Le gouvernement doit leur venir en aide, sinon toute la nation en subira le contre-coup. Nos techniques de vente ont été trop timorées ou trop complaisantes. Cet état de choses s'est aggravé ces dernières années. En 1957, devant une production record de 904 millions de boisseaux de blé, le gouvernement conservateur rompait bravement avec cette conception étroite de la vente. Il a créé un précédent et appuyé notre campagne de vente à l'étranger à l'aide de crédits du gouvernement. On l'a critiqué, voire blâmé. Mais l'initiative s'imposait, et elle a réussi. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas d'autres moyens de vendre nos produits.

On vendait alors le blé en grande quantité. On le transportait. Il est vrai que cela profitait beaucoup au cultivateur de l'Ouest, mais tout le Canada y gagnait. Les ventes étaient tellement considérables qu'en 1962-1963 la Commission du blé a été obligée de les restreindre afin de maintenir un excédent minimum.

L'ancien ministre de l'Agriculture disait que les libéraux avaient vendu plus de blé ces dernières années que les conservateurs n'en avaient jamais vendu. Toutefois, il n'a pas dit qu'on le vendait selon des méthodes de vente primitives et à des conditions de crédit établies par le gouvernement conservateur précédent. Une bonne partie de ces ventes consistait simplement à livrer du blé déjà vendu au début des années soixante. Pendant la campagne agricole de 1962-1963, les ventes de blé canadien aux termes de l'Accord international sur le blé—à l'exclusion des ventes aux pays communistes—représentaient 41 p. 100 des exportations globales, par rapport à 23 p. 100 aux États-Unis. L'an dernier, aux États-Unis, ce pourcentage est passé à 43 p. 100. Au Canada, il a baissé à 27 p. 100. Tous les moyens auxquels les gouvernements libéraux ont eu recours ces dernières années, y compris le prix minimum garanti, qui par lui-même n'a pas fait augmenter les ventes de blé, auront été vains si l'on ne parvient pas à vendre le blé.

• (5.40 p.m.)

C'est à cette fin surtout que nous devons prendre des mesures audacieuses, originales. Nous devons transporter le blé et le vendre. Il nous faut une nouvelle détermination, de nouvelles méthodes, de nouveaux efforts, et j'espère que nous avons de nouveaux ministres pour réaliser ces nouveaux efforts. Mais cela semble peu probable vu l'indifférence traditionnelle des libéraux à l'égard des problèmes agricoles. Jamais ils n'ont accordé une priorité quelconque à l'agriculture et, à ce que je vois, pas plus aujourd'hui qu'autrefois.

Ils parlent d'égalité régionale et de justice économique, mais, semble-t-il, uniquement à propos des régions qui ne cessent d'élire des députés libéraux au Parlement. Les provinces maritimes et les Prairies ont toujours reçu un châtiment sommaire de tous les gouvernements libéraux jusqu'à ce jour.

Il y a, monsieur l'Orateur, un autre secteur de l'agriculture qui a été une récente victime tant des mesures que de l'indifférence du gouvernement. C'est une industrie plutôt nouvelle, mais qui est essentielle à ma circonscription de Lisgar. L'industrie des graines oléagineuses connaît de dures épreuves depuis quelques mois par suite de la libre entrée de produits étrangers à meilleur marché au Canada. Je suis d'avis que le cultivateur canadien a été sacrifié à l'industrie lors des dernières négociations Kennedy à Genève et que, dans l'accord signé ensuite par notre gouvernement, c'est aux dépens de l'agriculture qu'on a pu obtenir des avantages pour l'industrie. Qu'on examine seulement la situation de ces producteurs de graines oléagineuses.

Le 3 septembre, les dirigeants de l'aplatisseur d'Altona, au Manitoba, ont déclaré à leurs fournisseurs de graines de tournesol que le prix de l'huile de tournesol n'avait pas augmenté depuis mai dernier et qu'il était demeuré plutôt à 9c. la livre par rapport à une moyenne d'environ 14½ c. la livre au cours des dix dernières années. Ils ont carrément attribué cette perte à la libre entrée au Canada d'huile de tournesol à bon marché d'Europe orientale, surtout de l'Union soviétique et de ses satellites.

Le rapport indiquait qu'un mémoire, appuyé par nombre d'usines de broyage de graines et par l'Association des producteurs de graines de colza et transmis au gouvernement fédéral, avait offert l'entière collaboration de l'industrie de l'huile végétale pour la solution des problèmes urgents de cette industrie. J'en cite un extrait:

> A ma connaissance, l'industrie n'a reçu du gouvernement aucune réponse sur ses intentions relatives à nos instances.

Voilà une nouvelle preuve éclatante de l'indifférence du gouvernement devant les problèmes qui affligent divers secteurs de l'industrie agricole.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'attire l'attention de la Chambre sur une question d'une importance particulière pour ma région. Je l'estime également importante pour le Manitoba et le pays en général. Je signale le problème parce que j'ai entrevu une faible lueur d'espoir du fait que le discours du trône signale la préoccupation du gouvernement devant le danger de pollution croissante pour nos réserves hydrauliques.

Il s'agit de l'aménagement du bassin de la Pembina. C'est un plan original, nécessaire et très efficace destiné à assurer l'expansion industrielle et agricole ainsi que la prospérité économique d'une vaste zone située de part et d'autre de la frontière des États-Unis. Le réseau de la Pembina est situé à l'extrémité sud du Manitoba et comprend des territoires au delà de la frontière, dans le Dakota du Nord. C'est pourquoi, l'idée une fois lancée, on l'a signalée à la Commission mixte internationale pour qu'elle se prononce à son sujet. C'était en 1962. En 1965, la Commission mixte internationale a tenu des audiences publiques dans la région et, le 6 octobre 1967, elle a fait un rapport favorable sur le projet d'aménagement aux gouvernements du Canada et des États-Unis.

Au Manitoba, comme dans toute autre région, l'eau a une importance capitale. Elle en a encore plus à mesure que la population augmente et que les projets industriels et agricoles prennent de l'expansion. Le Manitoba a de l'eau en abondance mais, malheureusement, une grande partie de ses approvisionnements se trouvent dans les régions reculées et inaccessibles du Nord. Le contrôle et la conservation de l'eau disponible ailleurs, surtout dans le Sud, s'imposent donc de toute urgence. Ce besoin devient encore plus urgent lorsque les régions comptent un maximum de population et de possibilités industrielles et agricoles. Dans cette catégorie se trouve la vallée de la Pembina.

La grande difficulté qui se pose, celle qui augmente avec l'expansion, c'est que les approvisionnements naturels varient beaucoup en débit et en volume selon les saisons et d'une année à l'autre. A son état naturel, l'approvisionnement d'eau du Sud du Manitoba varie depuis un excédent au printemps jusqu'à une quasi-sécheresse à l'automne et en hiver. Au cours d'un certain nombre d'années, la région peut avoir de l'eau en surabondance ou n'en avoir presque pas, et cela sans qu'il soit possible de prévoir.

C'est pourquoi il est essentiel de prendre des mesures pour assurer que nos ressources hydrauliques nous approvisionnent de façon plus régulière et plus constante d'un bout à l'autre de chaque année. Comme pour toutes les ressources, le problème clé consiste à les maîtriser et à les conserver. Il n'est pas exagéré de dire que l'eau constitue l'élément vital de cet important secteur de l'économie canadienne. Sans elle, le développement de l'agriculture se ferait à l'aveuglette et aucune industrie ne serait possible. La population diminuerait progressivement à mesure que les jeunes gens iraient ailleurs chercher du travail, et on perdrait ainsi un élément riche, florissant et précieux de l'économie canadienne et de la structure sociale du Canada.

Quand on a soumis le problème à la Commission mixte internationale, on lui a

demandé de l'examiner et de faire des recommandations sur trois points: l'approvisionnement en eau pour la consommation domestique et l'hygiène publique, la lutte contre les inondations et l'irrigation. Au printemps de 1965, la Commission a déclaré qu'elle avait trois programmes «efficaces, économiques et avantageux pour les deux pays». On a trouvé ces programmes sensés relativement aux trois points principaux que la Commission avait été chargée d'étudier: l'approvisionnement et la salubrité, le contrôle des inondations, et l'irrigation.

Voici un extrait de ce qu'écrivait M. Maurice Western dans le *Free Press* de Winnipeg du 15 mai 1965:

> Voici les besoins les plus urgents du bassin inférieur: être protégé contre les inondations et, paradoxalement, être assuré d'un approvisionnement d'eau suffisant pour répondre aux besoins industriels et agricoles.

Dans l'étude de la Commission mixte internationale qui a fait l'objet d'audiences publiques en juin 1965, on signalait entre autres choses:

> Si les conditions ne changent pas, on peut s'attendre que la population du bassin continue de diminuer graduellement... un approvisionnement d'eau incertain a retardé l'expansion industrielle et urbaine.

J'ai recours à ces citations pour souligner un point, le plus important quant à cet aménagement, et celui qui a échappé totalement au ministre fédéral, ou peut-être l'a-t-il évité de propos délibéré. Ce point, le voici: l'aménagement de le Pembina n'est pas conçu d'abord comme mesure d'irrigation ou comme mesure d'aide à l'agriculture. Elle vise à stimuler le développement industriel et social d'une vaste région, région dont le potentiel pourrait représenter de grands avantages bien au-delà de ses propres limites, même au-delà de celles de la province.

Les gens de la région se plaignent, et c'est aussi de cela que je me plains surtout aujourd'hui, que le projet, déjà étudié à fond et approuvé par un organisme représentant les deux gouvernement nationaux, a été mis au rancart sans pitié par un nouveau ministre sans qu'il ait même la courtoisie de donner une explication détaillée. A Winnipeg, dernièrement, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a écarté tout le projet d'aménagement de la Pembina, sous prétexte qu'il s'agissait d'un programme «secondaire», dont l'importance reposait surtout sur son rôle d'agent d'irrigation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député, vu que son temps de parole est écoulé, à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Chambre de poursuivre. La Chambre consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Muir (Lisgar): Le projet Pembina a été jugé d'ordre secondaire par le gouvernement, tout comme l'agriculture canadienne et l'Ouest canadien. Dans l'intérêt de la justice, de l'économie et du progrès nationaux, j'exhorte le gouvernement, en particulier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), à examiner de nouveau ce projet d'aménagement international dans toute sa portée, et non pas simplement sous un angle restreint. J'ose croire, monsieur l'Orateur, que mes commettants pourront espérer recueillir quelques parcelles de justice de la prétendue société juste.

• (5.50 p.m.)

M. Mervin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, j'aimerais avant tout me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous transmettre ce que je voudrais être mieux et plus que des félicitations formelles, à l'occasion de votre réélection à la haute fonction d'Orateur de la Chambre. Au cours de mon expérience relativement courte, j'ai pu apprécier la dignité, la compétence et l'habileté avec lesquelles vous avez rempli les fonctions de votre charge. Je désire, par la même occasion, transmettre mes félicitations à l'Orateur suppléant pour sa nomination. Il a encore assez peu d'expérience, mais je suis certain que le temps lui permettra de se perfectionner et qu'il présidera les délibérations de cette assemblée avec beaucoup de dignité. Mes félicitations vont également aux comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Tous deux ont rempli leur devoir dans ce débat traditionnel avec une grande éloquence. Ceci témoigne de leur compétence à remplir leurs fonctions de député.

Dans le peu de temps dont je dispose, j'exposerai au gouvernement et à la Chambre, de manière aussi succincte et aussi claire que possible, la situation économique actuelle dans la région atlantique et plus particulièrement, bien entendu, dans ma province. Si je le fais, c'est dans l'espoir que le gouvernement agira le plus promptement possible afin d'enrayer les disparités qui existent de nos jours entre cette région et le reste du Canada.

Nous, des provinces de l'Atlantique, voulons contribuer le plus possible au développement du Canada, c'est sûr, mais nous voulons aussi en retirer quelque chose. Comme le Conseil économique du Canada vient de le signaler si justement, le but ultime de nos efforts économiques et sociaux doit être de fournir à tous les Canadiens la possibilité d'un niveau et d'une qualité de vie supérieurs. Voilà ce que recommande le Conseil économique du Canada.

Il importe donc au plus haut chef d'admettre que si tous les Canadiens doivent avoir part à des normes de vie plus élevées, il faut

assurer une croissance générale forte et stable. On ne sortira pas de là. Au cours des six ou sept dernières années, le Canada a connu, dans l'ensemble, une croissance économique soutenue. On peut dire sans se tromper, je crois, que l'économie du Canada a pris de l'expansion depuis cinq ou six ans, sans trop d'à-coups. Mais il n'en a pas été de même pour les provinces atlantiques.

Je voudrais saisir cette occasion pour consigner au compte rendu quelques preuves tangibles montrant que notre économie ne s'accroît pas au même rythme que progresse le reste du pays. En premier lieu, si nous considérons le revenu global des particuliers, nous voyons que, pour l'ensemble du Canada, il a augmenté de 50.3 p. 100 entre 1961 et 1966. C'est là une augmentation de 50.3 p. 100 pour le Canada en général. Dans la région atlantique cependant, cette augmentation n'était que de 42 p. 100, soit environ 8 p. 100 de moins que l'augmentation pour l'ensemble du pays.

En 1966, le revenu personnel dans les provinces atlantiques s'établissait en moyenne à $1,480. Quelle était la moyenne au pays? Elle atteignait $2,134, c'est-à-dire qu'au cours de la même période, le revenu moyen des particuliers dans la région atlantique n'a atteint que 69.4 p. 100 de la moyenne canadienne. Tous les représentants ici conviendront sûrement qu'il ne s'agit pas là d'une situation normale. Avant de m'engager plus avant dans des chiffres, je pourrais peut-être déclarer qu'il est six heures.

(La séance est levée à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. McQuaid: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a suspendu sa séance à six heures, je tentais de souligner la disparité économique entre les provinces atlantiques et les autres régions canadiennes. Comme preuve de cette disparité, j'ai signalé l'écart entre le revenu personnel dans la région atlantique et celui du reste du Canada. Permettez que je cite, comme exemple très précis, le cas de ma propre province de l'Île du Prince-Édouard où la moyenne du revenu par habitant s'établit à $1,382 seulement. Ce chiffre est le plus bas de toutes les provinces, sauf une, et il ne représente que 64.8 p. 100 de la moyenne nationale.

Comparons le chômage qui existe dans la région atlantique par rapport au reste du Canada. Notre taux de chômage se maintient à un niveau excessif quand on le compare au taux de 5.3 p. 100 pour le Canada tout entier. Voilà la situation, en dépit d'une des plus grandes périodes d'expansion de l'histoire canadienne.

Pour démontrer que notre taux de chômage se maintient à un niveau inacceptable, je signale qu'en 1965, par exemple, la Commission d'assurance-chômage a payé 52.5 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage dans les provinces atlantiques. Le taux d'expansion de notre population est également loin d'atteindre celui du reste du Canada. Entre 1961 et 1966, la population des provinces atlantiques a augmenté de seulement .8 p. 100 par an, par rapport à une hausse annuelle de 2 p. 100 pour l'ensemble du pays.

L'émigration des habitants de la région constitue un des principaux facteurs responsables de cette faible augmentation régionale. L'émigration n'est pas surprenante lorsqu'on considère l'écart entre le revenu par habitant pour notre région et celui pour l'ensemble du Canada. Cet écart très considérable encourage naturellement les habitants des provinces atlantiques à chercher de meilleures possibilités ailleurs. La population des provinces Maritimes avait commencé à décroître même avant la Confédération. Depuis 1881, à l'exception d'une période de dix ans allant de 1931 à 1941, au moins 75,000 personnes ont quitté la région tous les dix ans. Depuis 1961, nous perdons plus de 20,000 habitants par an. Si la tendance actuelle continue, nous aurons perdu environ 200,000 personnes entre 1961 et 1971.

Il faudrait surveiller de près une émigration de cette ampleur, car si elle continue au rythme actuel, il se pourrait fort bien que nous n'ayons pas la main-d'oeuvre suffisante pour produire les biens et services nécessaires à assurer un niveau de revenu assez élevé pour empêcher une accentuation de l'écart actuel entre les revenus des habitants de ma région et ceux des autres Canadiens.

Cette tendance nous a laissés avec un nombre relativement faible de gens appartenant au groupe que nous appelons productif, c'est-à-dire de 18 à 64 ans. Ce sont ceux qui très probablement font partie de la main-d'oeuvre et ce sont eux, bien entendu, qui pourraient émigrer si le revenu ne suffisait plus à les faire vivre. Environ 30 p. 100 de notre population globale appartient au groupe des moins de 15 ans, et 55 p. 100 au groupe productif par rapport à la moyenne canadienne de 58 p. 100.

Je pense que cette situation a été signalée très justement, il y a quelques années, dans un rapport connu sous le nom d'histoire économique des provinces atlantiques, dont je voudrais vous citer un passage:

> Pendant des années, la population a eu tendance à quitter les provinces Maritimes plutôt qu'à y venir; comme résultat, la population comprend un pourcentage important de personnes très âgées et

de personnes très jeunes, laissant le groupe en âge de travailler relativement inférieur à celui des autres parties du Dominion; et ceci, toutes autres choses étant égales, abaisse le revenu moyen.

Ce problème de l'émigration a encore une conséquence importante en ce qui concerne le gouvernement. Si, proportionnellement à la population, le nombre de contribuables est relativement peu élevé—et c'est sur cette base que nous nous sommes récemment mis d'accord dans la région atlantique—nous pouvons légitimement prétendre à une aide plus importante de la part du gouvernement central d'Ottawa; pas des aumônes et pas nécessairement le transfert de revenus à notre région, mais plutôt la production de revenus dans la région. C'est cela que nous désirons, quelque chose qui engendre des revenus dans notre région.

Je ne suis pas particulièrement bien informé au sujet de la situation financière des provinces atlantiques autres que la mienne, mais je connais fort bien celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Je veux maintenant consigner au compte rendu quelques chiffres qui révéleront la grave situation financière dans laquelle se trouve cette province. Le revenu par habitant de notre population d'à peine 110,000 personnes est l'avant-dernier dans l'échelle de revenus des provinces du Canada. Avec un revenu par habitant aussi faible, les gens de ma région ne peuvent donc pas naturellement remplir autant le trésor fiscal que ceux d'autres provinces qui ont des revenus plus élevés. Pourtant, à titre de citoyens canadiens, nous avons droit aux mêmes services essentiels dont disposent les habitants des autres provinces.

Notre gouvernement provincial fait de son mieux pour fournir ces services, mais ce faisant, il a poussé la province presque au bord de la faillite. Le 31 mars dernier, la dette nette de la province s'élevait à $64,490,000, et l'on estime qu'elle atteindra $65,506,000 le 31 mars 1969. Cela représente $595 par tête d'habitant, supérieure à celle de toute autre province canadienne. Notre province, pauvre en richesses naturelles, dépend presque entièrement de deux industries primaires, la pêche et l'agriculture.

En plus de la dette nette de $65,506,000, la dette du gouvernement pour dépenses imprévues atteint $15,500,000, ce qui fait, au total, 81 millions de dollars, ou une dette de près de $737 par tête d'habitant. Les frais de dette seuls, qui donnent une idée de la gravité de la situation, s'établissent à $7,817,000, soit près de $22,000 par jour.

Vous savez combien les contribuables de l'Île du Prince-Édouard peuvent verser au Trésor? Un député de l'Assemblée législative provinciale m'a dit l'autre jour qu'à son avis, le point de saturation était atteint. Cette année nous ne recueillerons en impôts que $14,788,000. Il en coûtera $7,800,000 uniquement pour les intérêts de notre dette. Comment arriverons-nous alors à financer les ministères provinciaux? Bien qu'il s'agisse d'une petite province, l'éducation, à elle seule, lui coûtera douze millions de dollars, les services d'hygiène, neuf millions, la voirie, les immobilisations et autres dépenses, neuf millions. Voilà quelques-unes des sommes qu'il nous faut pour fournir aux habitants de la province les services essentiels auxquels ils ont droit.

Il faut faire quelque chose pour combler l'écart économique entre la région atlantique et les autres parties du Canada. Le gouvernement doit agir sans tarder. Une suggestion au sujet de ce que nous pourrions faire pour contribuer à réduire cet écart—et cela serait d'un secours énorme pour la province de l'Île du Prince-Édouard: le gouvernement devrait entamer immédiatement la construction de la chaussée du détroit de Northumberland.

C'est une chose qui nous a été formellement promise par le gouvernement libéral, mais il semble régner en ce moment quelque incertitude: le gouvernement veut-il vraiment la réalisation du projet? On nous affirme que les plans doivent être poursuivis, mais cela sonne creux et il circule des bruits assez inquiétants sur des retards possibles dans le démarrage du projet. Je me permets de rappeler aux députés que cette chaussée n'est pas un cadeau fait à l'Île du Prince-Édouard. Notre retard par rapport au reste du Canada dans le domaine des communications doit bel et bien être rattrapé, comme nous le garantit notre entrée dans la Confédération.

• (8.10 p.m.)

En 1965, très peu de temps avant les élections générales, le premier ministre d'alors a annoncé que la chaussée serait construite. Voici ce qu'on lisait dans un journal du 8 juillet 1965:

Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré aujourd'hui qu'on procéderait à un appel d'offres dans le courant de l'année en vue de la construction d'un ensemble tunnel-pont-chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard. On prévoit que les travaux débuteront en avril prochain et, comme M. Pearson l'a déclaré lors d'une conférence de presse, il espère qu'ils seront terminés à la fin de 1970.

J'estime que le gouvernement a pris alors l'engagement ferme de donner suite au projet. Il a immédiatement dépêché le ministre des Mines de l'époque (M. MacNaught) au Nouveau-Brunswick où, coiffé d'un casque de protection et monté sur un excavateur, il a

donné le premier coup de pelle mécanique. Mais il a dû aller trop vite, monsieur l'Orateur, parce que ce premier coup sera peut-être le dernier.

Les élections approchaient alors et le gouvernement décida de faire croire aux citoyens de l'Île du Prince Édouard que la chaussée serait construite. On y dépêcha un homme qui se faisait alors le champion de cette province, le meilleur ami qu'elle ait jamais eu, disait-on, le ministre des Transports de l'époque, M. Pickersgill. Les députés se souviendront de lui. Quand il était dans l'opposition il se trémoussait sur son siège tel un diable à ressort, bombardant de questions le gouvernement pour savoir quand commencerait la construction de la chaussée. C'était Jack le perpendiculaire, plus souvent debout qu'assis. Il a dit aux citoyens de l'île que la chaussée serait mise en chantier. Il disait: «Le cœur me saigne en pensant aux gens de l'Île du Prince Édouard.» Triste, en vérité! Le pauvre homme a dû saigner à blanc, car il y a eu des élections cette année-là et les libéraux n'ont réussi à faire élire personne de l'Île du Prince Édouard. Nous n'avons jamais entendu parler d'eux depuis.

Ensuite, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque qui fut envoyé là-bas. Son arrivée dans la province a été, je pense, un événement historique, car pour la première fois au cours d'une longue carrière politique il a réellement répondu à une question. Quelqu'un lui a demandé si le gouvernement allait construire la chaussée, et il a dit oui, la chaussée serait construite. Puis les élections ont eu lieu. Nul député de l'Île du Prince-Édouard ne fut élu en 1965 et la chaussée tomba apparemment dans l'oubli jusqu'à la veille de nouvelles élections. Je voudrais consigner au compte rendu certaines déclarations que j'ai devant moi. Elles devraient, je pense, convaincre les membres du gouvernement que, tous, ils se sont engagés à faire construire cette chaussée.

Le 5 octobre 1967, l'actuel ministre de la Justice (M. Turner) a dit:

> La chaussée deviendra réalité parce que Ottawa en a pris l'engagement.

Impossible d'être plus affirmatif. Le ministre des Finances d'alors a déclaré le 12 juillet 1967:

> Je m'étonne par-dessus tout que de nombreux citoyens de l'île semblent s'imaginer que la chaussée de Northumberland ne sera jamais construite.

Il a réaffirmé que non seulement la chaussée serait bâtie mais, pour employer ses propres termes, qu'elle le serait conformément au calendrier original, donc terminée avant 1970. C'est ce qu'il a déclaré sans broncher aux gens de l'Île du Prince-Édouard, dans leur propre province.

Le ministre des Travaux publics de l'époque disait, le 31 mai 1967, comme en fait foi le hansard à la page 779:

> Pour terminer, j'aimerais confirmer que le gouvernement a la ferme intention de poursuivre ces travaux. J'ajouterai que le chemin d'accès à la chaussée, dans l'Île du Prince-Édouard, est sur le point d'être achevé, et que l'appel de soumissions pour la construction de l'échangeur d'Albany (Île du P.-É.) est prévu pour cet été.

Voilà des promesses très nettes, par lesquelles le gouvernement s'engage à entreprendre la réalisation de ce grand projet. Maintenant, nous entrons dans l'ère de la nouvelle société, de la société juste. Pour le coup, ça y était. Avec l'avènement de la société juste, nous allions certainement avoir la chaussée. On a pris charge du premier ministre (M. Trudeau), les cornemuseurs ont joué *Road to the Isle,* les libéraux ont poussé des acclamations. L'affaire était faite. Il n'y aurait pas de retards et nous aurions la chaussée. Rien n'a été fait jusqu'ici. Le premier ministre a dit, je crois, que le Parlement actuel ferait preuve d'énergie. Je n'en ai pas vu beaucoup jusqu'ici. (*Applaudissements*).

La seule énergie que j'ai constatée, c'est celle qu'ont manifestée les Libéraux autour de l'assiette au beurre. A mon avis, s'ils veulent vraiment se montrer énergiques, ils feraient mieux de sauter énergiquement sur leur propre char et de donner aux habitants de l'Île du Prince-Édouard la chaussée promise afin de combler, partiellement au moins, le fossé économique entre notre province et le reste du Canada.

M. Smerchanski: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. McQuaid: Oui.

M. Smerchanski: Est-il vrai que les employés des transbordeurs reliant l'Île du Prince-Édouard au continent ne veulent pas de la chaussée, car elle les mettrait au chômage?

M. McQuaid: Ces personnes représentent, bien sûr, une fraction infime de la population de la province. Nous espérons que le gouvernement prendra pour eux les mêmes dispositions que pour les habitants de la région de

Canso quand on a terminé la chaussée de Canso et qu'on leur donnera un autre emploi.

Une voix: Le député de l'Ouest ne sait pas où se trouve Canso.

• (8.20 p.m.)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord vous féliciter d'avoir été réélu à votre poste. Je félicite aussi le ministre de l'Agriculture (M. Olson) de ses nouvelles fonctions. Il est absent pour le moment. Je regrette que mon collègue voisin de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) soit aussi absent, car je désirais vivement lui faire part de mon espoir que lui et moi pourrons activer les affaires du Canada, ce qui est le but principal de notre mission ici.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a bien fait, je pense, de se rendre récemment dans l'Ouest canadien et d'y observer les conditions qui y existent, surtout dans le sud du Manitoba et de la Saskatchewan où le temps est très inclément au temps de la récolte. Comme il l'a signalé à juste titre, nous ne pourrons bien juger de la situation qu'après une semaine ou deux. On ne peut rien aux conditions atmosphériques, et nous espérons tous sincèrement que nous aurons du beau temps qui permettra aux cultivateurs de rentrer leurs récoltes. Comme le ministre l'a fait observer et comme je l'ai dit en parcourant cette région, le terrain était alors si humide qu'il n'y avait pas beaucoup de moissonneuses à l'œuvre. Je suis certain que si ces conditions persistent, le ministre proposera à la Chambre certaines mesures à prendre. Ce sont là, cependant, des éléments naturels que les cultivateurs doivent subir comme le ministre les a subis pendant toute sa vie, dans ce métier, tout comme moi.

Ce qui nous intéresse ici sont les choses que nous pouvons faire nous-mêmes et que le gouvernement peut accomplir pour améliorer la situation agricole. Le taux du chômage dans les villes et les campagnes nous inquiète; nous nous inquiétons du niveau du revenu agricole et des taux d'intérêt que les cultivateurs doivent payer pour obtenir des prêts dont ils auront besoin afin de poursuivre leur exploitation et que les citadins doivent payer pour administrer leurs entreprises, construire et entretenir leurs maisons. Nous nous préoccupons des ventes de céréales et des prix qui touchent non seulement les cultivateurs, mais aussi les citadins. Bref, nous nous demandons si une personne peut survivre dans la jungle économique de notre société, s'y tailler une place et gagner sa vie et celle de sa famille. Il est bon que le gouvernement s'y intéresse également, comme en fait foi la déclaration suivante tirée du discours du trône:

> Mon Gouvernement se préoccupe tout particulièrement d'assurer plus de justice, de dignité et de considération à l'individu, particulièrement à une époque caractérisée par l'État omniprésent, l'automatisation de l'industrie, l'embrigadement social et les lois anciennes.

Je ne sais pas grand-chose des lois anciennes. Il me semble que si la plupart d'entre elles sont démodées, c'est parce que nous vivons dans une société régie par le droit coutumier qui s'est développé petit à petit au cours des siècles. Quoi qu'il en soit, si nous sommes en mesure de protéger les droits de l'individu, de relever son niveau de vie et de lui offrir une vie meilleure, c'est cela que nous devons faire. Mais je doute que nous y parvenions en supprimant le programme des travaux d'hiver. Avant d'être appelé au Parlement et immédiatement après mon élection, j'ai reçu un certain nombre de résolutions de la ville de Saskatoon, dont la moitié du territoire environ fait partie de ma circonscription, ainsi que de la ville de Biggar, petite localité au service du personnel du National-Canadien et des cultivateurs des régions avoisinantes. Ces deux collectivités demandaient que l'on continue le programme de travaux d'hiver et qu'il fasse l'objet de discussions sérieuses.

A la suite d'un de ces télégrammes, j'ai sollicité et obtenu une entrevue avec le maire de Saskatoon, car je sentais nettement qu'il me fallait plus de renseignements. Il m'a expliqué les avantages du programme des travaux d'hiver spécialement comme remède au chômage et la façon dont la ville et les localités environnantes arrivaient à l'utiliser efficacement. Très peu de temps après, et avant que le Parlement se réunisse—chose dont on a peut-être tenu compte—le programme des travaux d'hiver fut supprimé. Nous sentirons les effets de cette décision l'hiver prochain dans les localités dont j'ai parlé. Ces localités supportent un lourd fardeau. L'industrie de la potasse se développe régulièrement autour de Saskatoon et à mesure que son effectif augmentera, elle accroîtra le fardeau des localités environnantes sur lesquelles elle compte pour les services et pour loger les personnes qu'elle emploie. En fait, des villes et des villages comme Vanscoy, Delisle et Asquith sont devenus les dortoirs de l'industrie de la potasse. Ces localités doivent loger les gens, éduquer leurs enfants et fournir toutes les commodités de la vie qu'exige une collectivité en rapide expansion.

La ville de Saskatoon doit faire installer un système d'égouts qui lui coûtera six millions de dollars afin de contrôler la pollution des eaux et d'éliminer les eaux-vannes d'une grande ville. Il me semble que, dans les cir-

constances, le gouvernement devrait aller de l'avant, au lieu de rétrograder, et venir en aide à ces centres urbains. Comme le faisait remarquer le Conseil économique du Canada, ces agglomérations urbaines doivent également absorber l'excédent de main-d'œuvre qui leur vient des fermes. Les gens délaissent la terre et viennent grossir les centres urbains.

Au cours de la dernière année ou des dix-huit derniers mois, les taux d'intérêt ont augmenté rapidement et les effets s'en sont fait sentir non seulement sur les villes et les centres moins populeux, mais aussi sur les fermes. En conséquence, les cultivateurs ne peuvent, depuis environ huit mois, obtenir de prêt pour l'amélioration de leur ferme. Ces prêts sont essentiels au bien-être des cultivateurs, parce que c'est grâce à eux qu'ils ont pu se procurer les machines agricoles voulues. Sans ces prêts, les cultivateurs ne pourront obtenir le genre ni le nombre de machines dont ils ont besoin pour exploiter leur ferme de façon efficace. Je le sais, car je l'ai moi-même essayé.

Des cultivateurs se sont vu refuser par des banques des prêts pour les améliorations agricoles. On leur a promis généreusement du crédit, mais aux taux d'intérêt en vigueur, qui peuvent atteindre jusqu'à 7½ ou 8 p. 100. Ils ne pouvaient pas bénéficier des avantages de la loi. On nous a promis dans le discours du trône qu'on prendrait des dispositions pour soulager leur sort. J'espère cependant que ces nouvelles dispositions ne relèveront pas le taux d'intérêt et que nous pourrons encore obtenir, aux mêmes intérêts stables, ces prêts nécessaires à nos exploitations agricoles. Le Conseil économique du Canada estime essentiel d'élargir le secteur agricole en améliorant l'efficacité de la production. Il faut pour cela, entre autres, des facilités de financement à des taux à la portée des cultivateurs.

• (8.30 p.m.)

Mes renseignements indiquent qu'en maintes circonstances, la Société du crédit agricole n'est pas plus généreuse en ce qui concerne le montant des prêts que dans le cas des prêts destinés aux améliorations agricoles. J'ai reçu une lettre d'un agriculteur du centre ouest de la Saskatchewan dont le fils songeait à acquérir un quart de section de terrain. Il a communiqué avec la Société du crédit agricole pour apprendre qu'il lui faudrait hypothéquer deux sections de terrain, y compris l'habitation et les dépendances, après avoir consenti à ce que son fils utilise un ensemble complet de machines à titre gratuit. L'homme a proposé de remplacer cette clause aussi rigoureuse en permettant à la Société de conserver un titre de propriété à la moitié d'une section. L'offre fut carrément refusée, avec le résultat qu'une société agraire, pourvue de moyens financiers étrangers aux provinces, a acheté la terre. Je ne mentionne le cas de cet homme que pour illustrer la situation. Il m'a dit que ces cas sont communs dans les Prairies. En l'occurrence, pour que son fils puisse acquérir un quart de section, un homme est prié d'hypothéquer huit quarts de sections ou d'hypothéquer toutes les terres qu'il a acquises durant toute une vie de labeur.

L'expérience de cet homme est typique du genre d'aide que nous offrons aux cultivateurs. D'après moi, si l'on continue à appliquer ce genre de politique, notre productivité et notre efficacité resteront bien au-dessous du niveau relevé dont parle le Conseil économique. Il est d'usage que nos organismes de prêts aux cultivateurs cherchent à aider le cultivateur, et non à l'exploiter. Demander des garanties de ce genre, c'est presque exploiter le cultivateur. J'espère que nous corrigerons ce genre de chose en revisant ces politiques, et que nous maintiendrons un taux d'intérêt stable. An besoin, j'espère que nous subventionnerons les intérêts.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'il y aurait un ordre de priorité. Tous ceux d'entre nous qui ont de l'expérience savent qu'il y a toujours des priorités. Le cultivateur doit en établir chaque jour. Il doit décider soit de repeindre sa maison, soit d'acheter une autre machine. Il doit faire un choix. Dans notre société, nous devrons également faire un choix. Si nous voulons que l'on construise assez de maisons dans la ville de Saskatoon, si nous voulons que les cultivateurs puissent acheter les machines dont ils ont besoin, il nous faudra maintenir un taux d'intérêt qui rendra ces choses possibles.

D'après le Conseil économique du Canada, les prix des produits agricoles ont beaucoup moins augmenté que ceux des autres produits depuis une dizaine d'années. Voici un passage de l'exposé annuel du Conseil économique du Canada:

> Par suite de la lenteur de l'augmentation des produits agricoles, les prix de ces produits ont monté beaucoup moins que ceux des autres biens et services au cours des vingt dernières années. Ainsi, dans l'ensemble, les prix ont augmenté moins dans le cas des produits vendus par les agriculteurs que dans celui des biens et services qu'il leur fallait acheter. De la sorte, une partie des avantages découlant de la rapide croissance de la productivité de l'agriculture est passée du secteur agricole vers d'autres secteurs de l'économie.

En abrégé, cela s'appelle la compression coût-prix. La communauté agricole subit cette

situation depuis longtemps; il devient nécessaire de la redresser en soutenant les prix et en accordant d'autres avantages au secteur rural si nous voulons avoir une économie agricole saine. Je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que si nous continuons à avoir le volume de ventes de blé actuel et les prix que nous avions l'année dernière, nous devrons faire face à de sérieuses difficultés économiques dans l'Ouest.

Ce matin, un député a dit que les ventes de machines agricoles avaient baissé de 30 p. 100 dans une province. Voilà un premier symptôme de crise. Dans le rapport du Conseil économique du Canada, le chapitre dont je viens de citer des passages fait aussi état de la nécessité d'accroître la recherche en agriculture, ce qui, aux yeux du Conseil, revêt beaucoup d'importance. On affirme que la recherche, notamment à l'égard des céréales, accuse un énorme retard. C'est sûr. La dernière fois que je suis allé aux renseignements, j'ai constaté qu'en matière de blé, il n'y avait qu'un seul chercheur à plein temps en Saskatchewan. Nos plaques matricules portent la mention «province du blé», mais nous n'affectons qu'un seul homme à la tâche d'établir les meilleures variétés que notre sol peut produire. Pour être à la hauteur dans ce domaine, je le répète, nous devons accroître nos ventes de blé. Je remarque que le gouvernement s'est engagé à vendre 1.3 milliard de boisseaux de blé au cours des prochains trois ans, ce qui représente un peu plus de 400 millions de boisseaux par année, soit environ 20 p. 100 de moins que la production normale.

Si vous voulez réellement établir certaines priorités, essayez donc, monsieur l'Orateur, si vous exploitez un champ de blé et qu'on vous accorde un contingent de six boisseaux. C'est très difficile. Je voudrais dire un mot du Conseil national des grains projeté. Bien que je n'aime pas critiquer trop sévèrement un programme proposé, parce que nous avons besoin de tous ceux qui peuvent nous aider, je me suis renseigné auprès de deux organismes agricoles nationaux: la National Farmers Union et le bureau central de la Fédération canadienne des agriculteurs. Ces deux organismes m'ont appris qu'ils n'avaient pas été consultés au sujet de la formation d'un tel Conseil et n'avaient pas été invités à en faire partie. Je ne veux pas accorder trop d'importance au fait qu'ils n'aient pas reçu d'invitations, parce que celles-ci n'ont peut-être pas encore été envoyées. Toutefois, je considère comme important que ces organismes n'aient pas été consultés. C'est devenu presque une tradition dans l'Ouest canadien de consulter les organismes agricoles chaque fois que sont effectués des changements de structure dans la mise en marché ou la commercialisation du blé. C'est important, à mon avis. Dans le domaine des céréales, nous attendons quelques décisions très importantes dans l'Ouest du Canada.

• (8.40 p.m.)

L'Accord international sur les grains subit des critiques ou des pressions. Les journaux nous en parlent depuis sa signature. La réduction des prix a commencé dès la fin des négociations de Genève. Les États-Unis ont baissé les prix, ce qui explique le cafard que nous avons eu tout l'hiver dernier. D'après les journaux, nous en sommes toujours au même point. Nombre de personnes préconisent des solutions. Toutes sortes de gens nous disent de faire ceci ou cela, mais c'est d'un examen radical de notre situation générale dont nous avons vraiment besoin.

Jusqu'ici, nous n'avons pas su employer efficacement nos installations comme, par exemple, les excellents laboratoires de la Commission des grains. Nous aurions pu les utiliser de concert avec la Commission canadienne du blé pour faire une campagne efficace de vente et de publicité à l'instar de nos concurrents. Il nous faut un personnel plus efficace dans les pays d'outre-mer, et nous devons apprendre à mieux connaître ce que font nos concurrents et nos clients.

Un habitant de l'Ouest m'a dit que nous n'avions pas d'attaché agricole à Moscou. Je ne l'ai pas cru avant de venir ici et de vérifier la chose. On aurait pensé que notre gouvernement nommerait un attaché de ce genre pour que nous puissions connaître exactement le volume de la production céréalière en Russie, les conditions climatiques, les variétés et les qualités de céréales cultivées et ainsi de suite. Or, la Commission du blé a deux agences dans les pays d'outre-mer. Sans vouloir être trop critique, monsieur l'Orateur, j'estime que nous devrions lancer une campagne de publicité et de vente plus efficace dans les pays d'outre-mer. (*Applaudissements*)

Et si le ministre a besoin qu'on le lui dise, ma foi, que le gouvernement s'en charge.

Il nous faut un programme de recherches plus efficace. Le Conseil économique nous dit dans son exposé que nous consacrons beaucoup moins de fonds à la recherche qu'un de nos concurrents, les États-Unis. Après avoir causé avec des gens de l'université et de la station expérimentale en Saskatchewan, j'ai conclu que notre programme de recherches

est tout simplement insuffisant, et on ne saurait dire mieux. Nous devons remédier à cette situation.

Une nouvelle en date, je crois, du 12 septembre a fait savoir que les industriels des céréales seraient convoqués à une réunion pour exposer leurs vues. J'espère que quand les ministres responsables de l'industrie des céréales convoqueront les dirigeants de cette industrie, ils se rappelleront que les cultivateurs aussi en font partie. (*Applaudissements*) On doit tenir compte des besoins et des intérêts du cultivateur et il faut qu'il puisse se faire entendre.

Pour conclure, je demande au gouvernement d'examiner sérieusement les besoins du cultivateur et les embarras dans lesquels il se trouve. Les régions agricoles du Canada sont douées d'une énorme productivité mais on ne l'a pas exploitée à fond. Si nous utilisons à fond notre productivité et exploitons toutes nos terres agricoles, les gens feront une carrière de l'agriculture cas ils y verront un intérêt.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, un grand honneur m'est fait aujourd'hui, soit celui de faire connaître à cette Chambre historique la pensée, les désirs, les problèmes et les aspirations des 67,000 citoyens de la circonscription de Lotbinière, qui n'est pas nécessairement en arrière des autres, même si elle a renversé les savantes prédictions et voté créditiste «majoritairement». Cet honneur de m'exprimer à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du trône s'accompagne de la joie profonde de pouvoir siéger aux côtés d'un grand homme qui a su rester lui-même, sachant lutter sincèrement pour des convictions plus importantes pour lui que tout le confort matériel qu'il pourrait se donner, et j'ai nommé le chef du Ralliement créditiste, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette). (*Applaudissements*)

Monsieur le président, je m'en voudrais, au début de ce bref et premier discours, de ne pas saluer l'Orateur suppléant et le vice-président des comités, qui me seront certainement d'un grand secours et qui feront preuve d'une grande compréhension à l'égard d'un nouveau député.

Enfin, j'aimerais saluer tous mes nouveaux confrères, de tous les partis, avec qui j'aimerais collaborer en toutes occasions pour l'avancement et le bien de notre population et de nos institutions démocratiques.

Faire des commentaires sur un discours du trône comme celui que nous étudions présentement n'est pas chose facile, puisque cela nous oblige à un effort de pensée et d'approfondissement que l'on ne retrouve pas dans ce même discours.

Le discours du trône énonce la présentation d'une législation élaborée en fonction de priorités préalablement établies. J'aime dire, à ce moment-ci, qu'il est nécessaire que le gouvernement tienne compte des suggestions de l'opposition pour l'établissement des priorités, sinon ce serait très grave. D'abord, le Parlement n'aurait plus son sens. En second lieu, si l'on se fie sur le discours du trône et qu'on le médite, on s'aperçoit rapidement que les priorités sur lesquelles le présent gouvernement met l'accent sont presque toutes d'ordre secondaire et mettent la personne humaine au second rang.

On nous parle de 47 projets de loi, mais l'essentiel n'est pas là, c'est-à-dire ce qui mettrait le dollar canadien au service de la personne humaine. Aussi longtemps que ce sera l'argent qui mènera le monde et écrasera l'individu, notre société en sera une d'injustice, de malhonnêteté, de crime et de désespoir pour ceux-là qui ne peuvent se reposer le soir sans avoir l'inquiétude du lendemain. De ces gens, il y en a des centaines dans chacune de nos circonscriptions.

• (8.50 p.m.)

Depuis que je fais partie de ce nouveau Parlement, j'ai pris connaissance des rapports des Commissions royales d'enquête sur les banques, sur l'organisation du gouvernement, sur la fiscalité, etc., y compris ceux du Conseil économique du Canada, et plus particulièrement le dernier.

Si, d'un côté, on approfondit ces études rédigées en partant de données réelles, en partant de consultations, d'audiences et de mémoires, et que, de l'autre, on observe les démarches inhumaines de nos concitoyens pour survivre et vivre, à titre de député nouvellement élu et jeune, on pourrait s'attendre à un discours du trône positif, qui agirait en profondeur et qui inviterait les députés à s'attaquer aux sources des problèmes véritables! Mais que constatons-nous?

Le discours du trône nous invite à légiférer sur quelque 47 projets de loi dont la plupart concernent des intérêts très limités géographiquement, socialement et économiquement.

Évidemment, la discussion que nous poursuivons actuellement ne peut être que superficielle,—semblable au discours lui-même, d'ailleurs—puisque les députés ne connaissent pas la teneur ou le sens des différents projets de loi annoncés dans le discours du trône, le tout étant tenu secret. Ce discours du trône me fait penser à un père de famille qui veut

donner un toit respectable à sa petite famille, mais qui voit ses désirs se transformer vite en déception, puisque l'outil monétaire n'est pas là ou encore il est prohibitif ou abusif; il doit donc se contenter de rêver et d'attendre ce que le gouvernement fait. Il nous sera présenté, comme je le disais tantôt, 47 projets de loi qui régleront quoi? Ces projets de loi seront-ils rédigés selon une idée maîtresse?

L'honorable premier ministre prétendra que oui, avec son rêve de société juste, mais il demeure indéniable que sa philosophie économique en est une de conservatisme plutôt que de progrès et de modernisme.

A ce stade, je me reporte au discours du trône, dans lequel on peut lire ce qui suit:

> Nous progressons effectivement en matière de conservation sur le plan économique en faisant graduellement un meilleur usage de nos richesses en vue d'une haute productivité à long terme.

Ce faisant, le présent gouvernement se fait partisan d'une philosophie de non-participation à la vie économique.

Évidemment, une idée maîtresse revient constamment comme un *leitmotiv* et l'on sent que cette chanson d'une allure rhétorique parfaite sent à plein nez le *statu quo*. Voilà ce qui est désolant.

Je m'imaginais qu'un gouvernement majoritaire ne craindrait peut-être pas d'aller de l'avant en faisant des réformes en profondeur et en adoptant une philosophie législative moderne et d'avant-garde.

Je dis ceci parce que mes convictions créditistes me font croire que le grand problème du Canada consiste à lier harmonieusement trois choses: premièrement, l'efficacité économique; deuxièmement, la justice sociale et troisièmement, la liberté individuelle.

Or, pour atteindre l'efficacité économique, la justice sociale et la liberté individuelle, il faut mettre les institutions présentes, financières et autres, au pas de la personne humaine et de la collectivité, quand, en réalité, les institutions ne sont là que pour servir ceux qui désirent leur instauration, c'est-à-dire les hommes. N'oublions pas que des institutions mal adaptées et dépassées par l'évolution technologique iront certainement à l'encontre d'une efficacité économique dans la justice sociale et la liberté de l'individu.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de définir sa «société juste» dans des termes non équivoques; j'aimerais qu'il dise à la Chambre ce qu'elle est, d'après lui, dans la réalité des choses et des personnes de notre société canadienne de 1968. J'aimerais qu'il me démontre le rapport précis qu'il voit entre les quelque 47 projets de loi, qu'il propose et annonce dans le discours du trône, et sa société juste.

A mon avis, le discours du trône et les projets de loi sont une chose et la société juste de l'honorable premier ministre en est une autre.

On sait bien, monsieur le président, que le «social» et la politique découlent et dépendent, en grande partie, de l'économie. Quand les leviers économiques nécessaires ne sont pas là ou sont obstrués par des législations inadéquates ou trop conservatrices, toute législation sociale et politique, ou même constitutionnelle, devient pratiquement irréalisable ou inapplicable, parce que limitée par l'économie.

C'est tellement vrai que le gouvernement le reconnaît dans son discours du trône, lorsqu'il dit:

> A cause des complexités de la société moderne, il faut du temps pour élaborer des programmes efficaces et encore davantage pour les mettre en œuvre. A toutes les étapes, ils exigent des ressources financières et intellectuelles qui ne sont pas illimitées et qui doivent être utilisées selon une planification d'ensemble minutieuse et un choix rigoureux des priorités.

Monsieur le président, l'économique, le social et le politique sont donc intimement liés, et il est très urgent de rétablir notre échelle des valeurs. Il nous faut redonner à la personne humaine la place qui lui revient, c'est-à-dire mettre l'économique et ce qui en découle au service de la personne humaine.

Il nous faut nous donner au plus tôt les leviers économiques qui permettront aux administrateurs et aux législateurs que nous sommes de remplir nos fonctions convenablement, d'une part, et selon le désir de la population, d'autre part.

Les leviers économiques sont des moyens et non pas une fin, comme certains le croient encore dans cette enceinte. Ce sont des outils servant à redresser, à corriger, à accélérer, à retenir, non pas la personne humaine mais l'ensemble du système ou du complexe économique national. La législation qui nous est présentée dans le discours du trône ne dit rien de tous ces leviers économiques. Elle est plutôt désuète, dépassée et inefficace. Je m'attendais franchement à une législation moderne, dynamique, équilibrée et, surtout, humaine, qui mettrait l'accent sur la consommation et le consommateur, dans ce monde automatisé, et j'avoue que j'en suis très déçu.

Puisque, dans notre économie moderne, la machine remplace progressivement l'homme, l'économique, sous l'instigation des administrateurs et des législateurs, doit donc davantage se tourner vers l'homme. En ce sens, le gouvernement ne doit pas se soustraire à ses responsabilités premières et fondamentales, pour le bien de la nation qu'il administre.

Le concept de la Banque du Canada, par exemple, est devenu désuet et périmé. Dans

le présent système de capitalisme abusif, où les gros grossissent au détriment du petit, où seule la haute finance peut capitaliser, le rôle de la Banque du Canada est secondaire. On est même porté à se demander si la Banque du Canada existe encore. Ses fonctions sont obscures, ses membres, tenus dans l'ombre, son administration, cachée, ses réalisations, inconnues, et ses liens avec le gouvernement de la nation canadienne, fantoches.

Pourtant, la Banque du Canada pourrait être l'un des plus importants leviers économiques, si seulement on voulait! Mais les gouvernements qui se sont succédé depuis près de 100 ans n'arrivent pas à se décider à vouloir.

La politique, ce ne doit pas être l'art des promesses, mais plutôt l'art du possible. Ce qui compte, c'est la politique qui s'enregistre dans les faits. La société juste, si elle doit exister, devra s'enregistrer dans les faits, car le peuple juge selon les faits.

Je note dans le discours du trône une carence de philosophie d'action tournée vers l'avenir.

Nous ne sommes plus à l'époque des vœux, mais à celle des résolutions et de l'action concrète. Les gouvernements et les parlementaires n'ont que trop tardé à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la défense et la promotion des consommateurs.

Le problème de la production et de la productivité est résolu à tout jamais. Notre productivité est illimitée, si on la considère en elle-même. Nous faisons fausse route, monsieur le président, si nous croyons, comme le laisse entendre le discours du trône, que le problème économique le plus grave au Canada en est un de production. J'affirme ici, en cette enceinte, que le problème le plus grave en est un de consommation des produits et des richesses de notre pays et des autres pays. La distribution des richesses entre les consommateurs: voilà le problème fondamental qui se pose à nous, et toute la population canadienne attend de nous une solution véritable.

Voilà pourquoi plusieurs milliers de personnes ont voté créditiste lors de la dernière élection!

Le Crédit social n'est pas mort, comme certains le prédisaient, mais vit plus fort que jamais, plus décidé que jamais, car le problème, les gens le comprennent de plus en plus.

• (9.00 p.m.)

Ce qu'il ne faut jamais oublier et ce qui est la cause de ce problème, c'est le fait qu'entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs, laissés à leur propre force, il n'existe pas de juste répartition des revenus; alors, les consommateurs perdent une importante fraction des avantages acquis comme participants à la production, comme travailleurs.

Il s'agit donc, monsieur le président, et ce sera l'objectif premier, de mettre fin à l'exploitation dont les consommateurs, du fait de leur faiblesse, sont inévitablement les victimes.

Je suis vraiment déçu, à l'instar de milliers de Canadiens, que les problèmes de la consommation et de la distribution des richesses, d'une façon équitable et non-socialiste, ne figurent pas parmi les projets de loi énoncés dans le discours du trône.

Je ferai des remarques identiques à l'égard du très grave problème du logement, que le discours du trône n'effleure même pas, et qui se rattache à celui de la consommation.

La philosophie créditiste veut qu'il y ait un équilibre constant entre la production et la consommation, c'est-à-dire qu'en tout temps, au cours des activités économiques, la consommation doit être capable d'atteindre la production.

Servir l'homme, le citoyen, tous les citoyens, monsieur le président, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur héritage culturel, de leur langue, tel doit être le premier principe régulateur de toute l'économie.

Tout système économique qui ne réalise pas cette fin ne remplit pas la fonction qui détermine son existence et mérite donc d'être condamné. Si nous jugeons le présent système économique, je me permets de demander franchement aux députés si nous pouvons dire qu'il atteint son but, eu égard à la personne humaine, à chacune des provinces et au Canada tout entier?

Afin que la prospérité règne et non pas la misère au sein de l'abondance, il est donc essentiel que les rouages—production, consommation, distribution des richesses—soient coordonnés et s'emboîtent, de sorte qu'ils atteignent leur fin, c'est-à-dire la satisfaction des besoins humains, bref, l'établissement d'une société juste dans la réalité et non pas dans les mots.

Monsieur le président, le discours du trône reconnaît très explicitement que la pauvreté existe toujours au Canada. En cela, il répète les affirmations très intéressantes du 5e rapport annuel du Conseil économique du Canada. Là où le discours du trône se distingue du rapport du Conseil économique, c'est qu'il n'apporte pas de solution.

C'est un fait, la pauvreté existe; saura-t-on relever ce défi?

Monsieur le président, il aura fallu un rapport officiel du Conseil économique du Canada, soit le 5e, pour faire connaître à la

population canadienne que, dans un pays comme le Canada, la misère et la pauvreté existent au sein de l'abondance.

Auparavant, lorsque les créditistes incitaient le gouvernement à prendre des mesures urgentes pour donner du pain et du beurre à ceux qui n'en avaient pas, le parti au pouvoir faisait toujours la sourde oreille et les journaux n'en parlaient pas. Aujourd'hui, face aux recommandations du rapport, plusieurs personnalités importantes et certains éditorialistes influents sont demeurés très surpris de l'envergure qu'a prise chez nous la pauvreté. Et pourtant, monsieur le président, elle existe auprès de nous, parfois dans nos propres familles, et nous côtoie chaque jour. Bon nombre de nos politiciens ont détourné la tête lorsque nous avons tenté de les renseigner à ce sujet.

La pauvreté n'a pas surgi tout d'un coup. Elle est le résultat d'un manque de politique adéquate de la part de nos dirigeants, depuis plusieurs années, et au rythme où vont les choses, on peut se demander s'il n'est pas déjà un peu trop tard pour éviter certains malheurs ou certaines catastrophes parmi ces familles pauvres. Ces gens sont dans un tel état psychique qu'ils ont l'impression d'être rejetés, de ne presque pas participer à la société dont ils font partie. Pour eux, la pauvreté est comme une insuffisance d'accès à quelques-uns des biens, des services et des conditions de vie, qui sont accessibles à tous les autres, et qui sont tenus pour indispensables à un niveau de vie acceptable.

Pour les pauvres, l'instruction, les mouvements syndicaux, les porte-parole et les groupes chargés de les représenter et de faire connaître leurs points de vue, leurs aspirations et leurs besoins sont quelque chose d'inconnu. Pourquoi? Parce qu'à cause de leur situation, ils ont été forcés de s'en écarter. Ils se sont alors reculés dans leur petit *ghetto,* où le manque d'instruction, la maladie, le manque d'argent, la faim, le froid, l'isolement, la peur—le crime parfois—côtoyaient et marquaient chacun d'entre eux.

Que faisait le gouvernement dans tout cela, monsieur le président? Il faisait sourde oreille, comme d'habitude, à ceux qui tentaient de l'informer. Certes, on versait des allocations familiales, des pensions, des prestations d'assurance-chômage, mais qu'a-t-on fait pour aider ces pauvres à s'aider eux-mêmes, pour les placer dans une situation où ils pourraient augmenter leur revenu, pour exploiter leur propre potentiel, pour améliorer leur sort par leurs propres moyens?

Les créditistes, eux, avaient pensé aux pauvres, prévoyant un revenu minimum assuré à toute famille. Ce n'est pas le premier ministre qui a inventé le revenu minimum, monsieur le président. Ils ont de plus prévu un ajustement des allocations familiales selon l'indice du coût de la vie, un dividende-santé, un pouvoir d'achat suffisant entre les mains des consommateurs, une exemption de base de l'impôt de $3,000 pour les célibataires et de $5,000 pour les personnes mariées, une limitation du taux d'intérêt des compagnies de finance qui exploitent la population, des logements à prix modique et, en collaboration avec les différents ministères et l'industrie, fournir aux étudiants l'avantage d'obtenir un emploi au cours des vacances, un prix de base garanti sur les produits d'une ferme familiale pour l'écoulement des produits agricoles. Voilà, monsieur le président, des mesures positives que nous nous attendions de voir figurer dans le discours du trône. Ce sont là quelques points seulement du programme créditiste visant à réaliser une société juste, et nous espérons que l'honorable premier ministre en prendra note.

Pour remédier au problème de la pauvreté, il faut, premièrement, le maintien d'un haut niveau d'emploi; deuxièmement, il faut susciter au sein de la population un intérêt et un certain engagement envers l'élimination de la pauvreté; troisièmement, il faut orienter les politiques vers les personnes à secourir et non pas vers les «patroneux»; quatrièmement, il faut soutenir les revenus et accroître la capacité des pauvres; cinquièmement, il faut utiliser économiquement les fonds et les compétences afin d'obtenir les effets les plus durables pour chaque dollar dépensé. Saura-t-on relever ce défi, monsieur le président, puisqu'il est encore malheureusement permis de dire aujourd'hui que les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres?

La société juste, si elle doit exister, devra d'abord combler cette grave lacune, et ce au plus tôt. Saura-t-on, cette fois, écouter les créditistes avec un peu plus d'attention? Nous l'espérons tous, car le sort de ces millions de pauvres sera en jeu.

Monsieur le président, je ne tiens pas à retenir la Chambre davantage. Je voudrais vous remercier, vous féliciter de votre élection et vous offrir ma collaboration la plus étroite à titre de député de Lotbinière. J'espère que ce discours et les débats qui suivront seront utiles à la population canadienne.

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (Burnbay-Seymour): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour la première fois à la Chambre, je désire féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin). L'apport de la province du

Nouveau-Brunswick au pays a été remarquable. Les gens du Nouveau-Brunswick ont fait un apport bien au delà de leur nombre au sein de la Confédération. La Colombie-Britannique a largement bénéficié de ce qu'apporte le Nouveau-Brunswick, mais je dois avouer que j'ai affronté pendant plus de neuf ans l'un de ses meilleurs citoyens à la législature de la Colombie-Britannique.

Monsieur l'Orateur, j'offre mes félicitations à celui qui a appuyé l'Adresse, mon ami et collègue, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Il apporte à la Chambre sa valeur personnelle. Son origine indienne ajoute à l'éclat de la Chambre, à sa diversité, et à son caractère représentatif.

Je vous félicite, monsieur l'Orateur, de votre réélection à votre poste, car votre renommée vous précède. Parmi ceux qui ont servi dans les assemblées démocratiques et les législatures du pays, l'Orateur de la Chambre s'est taillé une excellente réputation.

Monsieur l'Orateur, ma circonscription se compose de deux des régions les plus constructives et les plus progressives du pays. Je leur suis reconnaissant de l'appui qu'elles m'ont accordé au cours des dernières élections. J'ai le privilège de représenter plusieurs milliers d'habitants de la municipalité de Burnaby, qui constitue le deuxième grand centre urbain de la Colombie-Britannique, et je représente aussi un bon nombre des familles de Vancouver-Nord.

Ces régions sont dotées de riches ressources. Nous avons de belles montagnes. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire au gouvernement que pour améliorer les communications dans le pays, nous devrions préparer une série de réunions du cabinet fédéral, du Pacifique à l'Atlantique. Ainsi, le cabinet pourrait rencontrer dans les années à venir des éléments de tous les secteurs du pays. Si le cabinet aimait qu'une conférence au sommet se tienne à Vancouver-Nord, au faîte de l'une de nos montagnes, nous serons heureux de l'y accueillir.

• (9.10 p.m.)

Des milliers de familles vivent dans ma circonscription électorale et doivent faire face à de nombreux problèmes. Elles n'ont pas de logement. Trop de gens sont en chômage pendant certaines périodes de l'année. Ils ont besoin d'une aide plus importante pour développer leur potentiel. Pendant que je siégerai à cette Chambre, j'ai l'intention de proposer des mesures dans tous ces domaines. Peut-être rencontrerai-je de l'opposition. Avant mon départ pour Ottawa, au cours d'une soirée organisée en mon honneur, le président m'a déclaré: «Ray, sans doute sera-t-il difficile d'être du côté du gouvernement après avoir été tant d'années dans l'opposition?». Et me voici. Je suis en esprit avec le gouvernement, mais physiquement je me trouve encore dans l'opposition. Si j'ai un réflexe conditionné, un réflexe à la Pavlov, et suis critique à l'excès—j'espère ne pas être trop injustement critique envers le gouvernement à l'occasion—c'est peut-être à cause de ma situation à la Chambre.

Je félicite les partis de l'opposition d'avoir si vaillamment tenté de démolir le discours du trône. J'ai été trop longtemps du côté de l'opposition pour prétendre qu'il faille abolir les droits et privilèges de l'opposition. Aucun parti au Canada n'a le monopole des bonnes idées; tous les partis représentés ici en ont eu. Pour demeurer sain, le régime parlementaire exige que l'opposition soit juste et raisonnable. Tout député qui a déjà fait partie de l'opposition de Sa Majesté a conscience des difficultés que peut éprouver celle qui se veut la gardienne des intérêts de la population. Laurier a dit:

> Ici, je suis membre du jury populaire, et c'est mon devoir de rendre un verdict consciencieux sans égard à mes intérêts personnels ou à mon parti.

Quant au présent discours du trône, il s'agit d'établir si le verdict a été consciencieux. J'ai écouté avec attention, et avec un peu de stupéfaction, les idées que l'opposition a formulées, ces jours derniers. Dire que le présent ou tout autre discours du trône doit être un exposé complet du programme gouvernemental, c'est faire preuve d'absurdité et d'irresponsabilité. Dans son ouvrage intitulé: Government of Canada, et publié en 1963, Dawson donne la définition suivante du discours du trône:

> Le discours du trône passe en revue la situation du pays et expose, dans des termes assez généraux, le programme que le cabinet se propose de soumettre au Parlement au cours de la session.

Puis-je rappeler à l'opposition que dans les projets passés en revue dans le discours du trône, il y a un programme d'ensemble pour les quatre années à venir; le gouvernement y exprime sa conviction qu'avant de jeter les bases d'une réforme sociale, il faut que les assises soient assez solides pour la supporter et capables de financer les progrès dans tous les domaines. Si nous tentons de financer la société juste en prenant pour base notre monnaie avilie par l'inflation, nous appelons le désastre sur nos têtes. Dans ce sens, le discours du trône a démontré un sens de la responsabilité et a répondu aux exigences du message traditionnel de Son Excellence. Le discours du trône indique la voie à suivre. Il fournit une ligne de conduite pour l'avenir. Il

ne peut que proposer un nombre limité de domaines où le gouvernement entend intervenir. Mais lorsqu'on s'attaque au discours du trône sous prétexte qu'il n'est pas assez précis, il convient peut-être de rappeler à l'opposition un fait sans précédent: la présentation de 47 bills le jour même de l'ouverture de la session.

On a laissé entendre que le gouvernement est indifférent au problème des gens sans abri. Pourtant, en ce moment même, une équipe spéciale entreprend un voyage d'une côte à l'autre du Canada pour recueillir l'avis de gens de tous les partis politiques et de tous les métiers, pour tenter d'obtenir les meilleures idées, afin qu'on ait un programme tout prêt à l'ouverture de la construction, au début de l'an prochain.

Je m'étonne du ton de l'attaque lancée par le chef de l'opposition officielle de Sa Majesté contre le discours du trône. Voici ses propos, comme en fait foi le hansard à la page 55:

Le discours révèle un manque de sens des proportions, un souci exagéré des questions légales, une attitude fort indifférente, insoucieuse de l'injustice économique et du fléau de la pauvreté.

D'autres discours du trône ont été lus dans d'autres enceintes; pas seulement dans nos Assemblées législatives provinciales, et pas tous dans la province de Colombie-Britannique. Un discours du trône a été prononcé à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, en 1967, la dernière année où le très honorable député assis à la gauche des membres de notre groupe qui sont ses voisins, était premier ministre de cette province. Permettez-moi de lire dans le compte rendu le genre de défense que présenta le très honorable député lorsque son discours du trône subit le feu de l'opposition. Voici un extrait de la page 107 du compte rendu de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse:

Je suis persuadé que n'importe quel député de la Chambre peut présenter une liste de projets importants et dont la réalisation serait souhaitable. N'importe quel membre peut se lever et dire qu'on devrait faire telle ou telle chose, mais nos ressources sont limitées par rapport aux besoins à satisfaire, oui, insuffisantes par rapport aux besoins à satisfaire.

Je demande aux députés de s'arrêter au ton des critiques du très honorable représentant l'autre jour, et de comparer ses observations d'alors à ce qu'il a dit à sa décharge en 1967, à l'Assemblée législative de sa province, lorsqu'il était chargé de responsabilités. Puis il ajoute:

Nous ne répondons sûrement pas à tous les besoins, mais nous avons tenté de répartir les ressources disponibles entre les besoins les plus pressants, afin d'obtenir les résultats les plus avantageux que nous puissions offrir à notre province et à ses citoyens.

Ces paroles rappellent un peu le langage du discours du trône dont nous sommes saisis. L'attitude de l'honorable député s'est-elle modifiée depuis cette époque?

Une situation analogue existe en ce qui concerne les néo-démocrates. Je connais assez bien certains d'entre eux. L'attaque lancée ici par les membres de ce parti provient d'un groupe qui se paye le luxe d'être un parti d'opposition conscient de ne jamais être appelé à former le gouvernement du Canada. Néanmoins, il fut un temps où ce parti assumait la responsabilité d'un gouvernement. J'ai eu le privilège et le plaisir d'assister au congrès de la Fédération du travail de la Saskatchewan la dernière année du régime du parti néo-démocrate dans la magnifique province de la Saskatchewan. A en croire ce que dit ici même le parti néo-démocrate, la planification rendrait le plein emploi possible au pays.

Et pourtant jamais de ma vie je n'ai entendu un réquisitoire plus violent contre un gouvernement que celui lancé par la Fédération ouvrière de la Saskatchewan en 1962 contre le gouvernement CCF qui ne combattait pas le chômage.

• (9.20 p.m.)

Ayant repris le pouvoir et changé de responsabilités, ces partis d'opposition ont modifié leur point de vue et, chose étrange, ils n'ont pas réussi à trouver des solutions élégantes et faciles aux problèmes importants qui accablent le pays. Voilà qui me rappelle l'entraîneur d'une équipe de base-ball auquel j'ai parlé l'été dernier. Son équipe avait perdu 13 matchs consécutifs. Il me confiait combien il était embarrassant de se rendre au stade tous les soirs et d'entendre le public réclamer à grands cris le remplacement du lanceur et demander pourquoi personne ne réussissait un coup de batte sûr ou pourquoi l'équipe commettait tant d'erreurs. L'entraîneur déclara que les hurleurs des tribunes avaient sans doute remporté 30 victoires avec une moyenne à la batte de .350 et étaient incapables de commettre des erreurs, mais que malheureusement il n'y avait pas moyen de les faire descendre sur le terrain.

Je constate avec plaisir que dans le discours du trône nous prévoyons et envisageons des modifications parlementaires qui permettront à tout député de l'opposition à la Chambre qui aura une bonne idée à exposer de le faire effectivement aux comités permanents de la Chambre. De plus, il touchera des allocations. S'il vient des idées aux députés de l'opposition, et je suis certain qu'ils en ont de nombreuses, le gouvernement leur donnera la

chance de les exposer. Ces champions frappeurs pourront avoir voix au chapitre.

Tout ceux qui ont écouté le discours du trône avec une certaine liberté d'esprit ont constaté tout d'abord que le gouvernement acceptait d'assumer la direction des affaires publiques qui lui a été confiée par les Canadiens. Ce n'était pas un discours enjolivé de promesses faciles mais irréalisables. On nous a dit de mobiliser nos ressources intellectuelles et financières et établir des priorités. Nous avons appris qu'il convient d'établir de solides fondements pour l'avenir durant la première session de cette 28e législature. Ces fondements comprendront des modifications de la procédure.

On nous a en fait expliqué que nous ne pouvons pas administrer une entreprise de 12 milliards de dollars suivant des principes commerciaux établis vers 1880. Voilà pourquoi le gouvernement préconise une réforme parlementaire. On nous a dit que la réforme de la procédure est prioritaire car le volume de travaux que la Chambre doit expédier est tel qu'il nous faut absolument une procédure plus efficace.

On a déclaré aussi que l'unité nationale avait priorité et qu'il fallait prendre des mesures appropriées pour renforcer et améliorer la Confédération. Nous autres, de l'Ouest, avons fait d'énormes progrès. L'essor de notre province est un des plus rapides au Canada et nous nous intéressons à l'unité nationale tout comme au progrès économique.

Les gens de la Colombie-Britannique, quelle que soit leur allégeance politique, aiment leur province et leur pays; personne n'a de monopole dans ce domaine. L'année du centenaire a augmenté notre patriotisme. Nous respectons le Commonwealth et les institutions qu'il représente. Pour les 16 députés de la Colombie-Britannique, siéger ici c'est, du moins en partie, une occasion de raffermir les liens de la Confédération et de jouer un rôle constructif en vue de préparer au Canada un avenir meilleur.

L'histoire de notre province et de son développement depuis son entrée dans la Confédération est celle de gens éclairés qui ont progressé, qui ont refusé de rester immobiles au beau milieu du chemin, et faire obstacle au progrès, qui ne sont pas paralysés par l'idolâtrie du passé. Nous sommes prêts à prouver que notre pays trouvera dans notre province un bastion solide de la Confédération sur la côte ouest. Nous espérons contribuer à une étude intelligente et raisonnée de la Confédération et de la constitution et à la recherche de moyens de les améliorer toutes deux. La majorité d'entre nous veulent participer à tout dialogue national sur l'avenir du Canada parce que nous croyons que c'est en grande partie dans notre province et dans l'Ouest que se dessinent ses perspectives.

Nous pouvons contribuer beaucoup à ce dialogue. La Colombie-Britannique est la plus progressive des provinces canadiennes. C'est une province riche, qui possède un vaste fonds de ressources humaines et physiques. Notre province a été peuplée par des gens de toutes races, remplis de bonne volonté et laborieux, originaires de toutes les provinces canadiennes et de tous les pays, venus chez nous à la conquête d'un pays encore inculte. En arrivant par mer, ou par terre comme ce fut le cas de mes ancêtres, ils ont été accueillis par des hommes comme le député de Kamloops-Cariboo.

En Colombie-Britannique, nous avons une culture multiraciale; nous sommes unis et nous avons quelque chose à dire au reste du Canada au sujet de l'unité. Si nous ne saisissons pas tout à fait le dialogue entre francophones et anglophones, c'est peut-être parce que nous avons œuvré pour l'avenir dans la région la plus difficile, géographiquement parlant, du Canada. Nous n'avons peut-être pas eu assez de temps pour réfléchir à la question.

Pour la Colombie-Britannique à l'heure actuelle, ce n'est pas une question de Canada français ou de Canada anglais, mais de Canada tout court. Nous ne nous préoccupons pas seulement de l'avenir linguistique et culturel du Canada, mais aussi de son avenir économique. Sans une économie forte, les institutions culturelles quelles qu'elles soient ont peu de chance de croître et de s'épanouir.

[*Français*]

La province de la Colombie-Britannique a été édifiée par des gens de toutes les origines ethniques, de toutes les religions et de toutes les tendances philosophiques. Les premiers liens qui nous unissent au Canada ont été tissés par des gens venus d'Asie. C'est par milliers qu'ils contribuèrent par leur travail, et parfois au sacrifice de leur vie, à la construction du lien ferroviaire qui nous permet de communiquer avec le reste du Canada.

Ces gens sont venus chez nous des quatre coins du monde, aussi bien que des autres provinces, afin de trouver un niveau de vie plus élevé.

Il a fallu la collaboration de tous ces groupes pour triompher des obstacles parsemés dans ces régions sauvages qu'était alors la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, les citoyens de la Colombie-Britannique sont fiers et heureux des progrès accomplis.

Quelques-uns de ceux qui prétendent parler pour notre province semblent croire qu'un rideau de «granit» impénétrable existe entre la Colombie-Britannique et le reste du Canada.

Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire à la Chambre que le nombre record de députés libéraux de Colombie-Britannique élus au Parlement du Canada confirme le fait que les habitants de la Colombie-Britannique ne sont pas des gens repliés sur eux-mêmes, se renfrognant derrière un rideau de «granit».

La très grande majorité des habitants de la Colombie-Britannique croit en l'avenir du Canada et elle est préparée à resserrer les liens de la Confédération, à faire tous les ajustements nécessaires que ce processus peut exiger.

On a beaucoup parlé des droits linguistiques des deux peuples fondateurs. Certains craignent d'être forcés de parler anglais ou d'être forcés de parler français; mais dans le Canada d'aujourd'hui, et de plus en plus dans le Canada de demain, je veux que mes enfants soient bilingues, voire même qu'ils puissent s'exprimer dans plusieurs langues, surtout parce qu'ils seront appelés à vivre dans un monde où les distances comptent de moins en moins, un monde où le progrès dépendra de la connaissance d'autres langues, d'autres cultures et d'autres peuples.

[*Traduction*]

M. l'Orateur, je termine en déclarant que le Canadien de l'avenir devrait savoir l'anglais, le français et autant d'autres langues qu'il peut en assimiler. Il en sortira meilleur Canadien et meilleur citoyen du monde.

S'il existe dans une région du Canada un nombre suffisant de citoyens francophones qui souhaitent que leurs enfants reçoivent leur instruction en français, comme langue première, accordons-leur ce droit à tout prix. Et, en même temps, pour le bénéfice de leurs enfants, encourageons-les à maîtriser le plus possible l'anglais aussi bien que le français.

• (9.30 p.m.)

Les Canadiens ont tout à perdre et rien à gagner en invoquant des précédents historiques statistiques et juridiques pour refuser à leurs concitoyens l'égalité culturelle et linguistique. Durant le premier centenaire de son existence, le Canada a enregistré plus de progrès qu'aucun autre pays au monde. Cet immense progrès durant cette brève période ne s'est pas accompli en opposant évolution, innovations et réformes.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(Le sous-amendement de M. Lewis, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacEwan
Alexander	MacInnis
Alkenbrack	MacInnis (M^me^)
Asselin	MacLean
Baldwin	Macquarrie
Beaudoin	MacRae
Bell	McCleave
Benjamin	McCutcheon
Bigg	McGrath
Brewin	McIntosh
Broadbent	McKinley
Burton	McQuaid
Cadieu	Marshall
Caouette	Mather
Carter	Matte
Coates	Mazankowski
Comeau	Monteith
Crouse	Moore
Danforth	Moores
Diefenbaker	Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Dionne	Muir (Lisgar)
Downey	Nesbitt
Dumont	Noble
Fairweather	Nowlan
Flemming	Nystrom
Forrestall	Orlikow
Fortin	Paproski
Gauthier	Peddle
Gilbert	Peters
Gleave	Ricard
Godin	Ritchie
Grills	Rodrigue
Gundlock	Rondeau
Hales	Rose
Harding	Saltsman
Harkness	Schreyer
Hees	Schumacher
Horner	Scott
Howard (Skeena)	Simpson
Howe	Skoberg
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Skoreyko
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Southam
Lambert (Bellechasse)	Stanfield
Lambert (Edmonton-Ouest)	Stewart (Marquette)
Laprise	Tétrault
LaSalle	Thomas (Moncton)
Latulippe	Thompson (Red Deer)
Lewis	Thomson (Battleford-Kindersley)
Lundrigan	Valade
MacDonald (Egmont)	Woolliams
	Yewchuk—101.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Beer
Anderson	Benson
Badanai	Blair
Barett	Blouin
Basford	Borrie
Béchard	Boulanger

Breau
Brown
Buchanan
Caccia
Cadieux
Cafik
Cantin
Chappell
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Douglas
Drury
Dubé
Duquet
Durante
Émard
Forest
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Gillespie
Givens
Goode
Goyer
Gray
Greene
Groos
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harries
Hellyer
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kaplan
Kierans
Laflamme
Laing
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
McBride
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mongrain
Morison
Munro
Murphy
Noël
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Pelletier
Penner
Perrault
Pilon
Portelance
Pringle
Prud'homme
Richard
Richardson
Roberts
Robinson
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Serré
Sharp
Smerchanski
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St-Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Watson
Weatherhead
Whelan
Whiting
Yanakis—145.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

(Sur la motion de M. Mazankowski, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire quels travaux sont prévus pour demain.

L'hon. Donald S. Macdonald: Monsieur l'Orateur, nous continuerons demain le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(A 10 h. 07, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 septembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DUMONT—ALLUSION À UNE DÉCLARATION ERRONÉE D'UN JOURNAL

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.

Dans une déclaration publiée dans le journal *Le Devoir* d'aujourd'hui même, on mentionne une réponse donnée à une question posée par le député de Bellechasse, M. Bernard Dumont, alors qu'en réalité le député de Bellechasse est M. Adrien Lambert. En conséquence, je demanderais qu'on rectifie l'article, qui se lit comme il suit:

Assurance-récolte:

Le ministre de l'Agriculture, M. Horace Olson, a affirmé que le gouvernement fédéral est disposé à payer 50% du coût d'administration et 25% des primes de tout programme approuvé d'assurance-récolte. Il répondait à une question de M. Bernard Dumont.

Il va sans dire que ce devrait être «M. Adrien Lambert».

M. l'Orateur: Je me permets d'exprimer l'opinion que la question de privilège est mal fondée.

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU DÉPUTÉ DE PRINCE-ALBERT À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) me pardonnera si, en ma qualité de premier ministre, je me permets de faire rapport de l'activité d'une des organisations les plus fermées du Canada, l'Association des anciens premiers ministres. Ce groupe, monsieur l'Orateur, ne compte que trois membres encore vivants; ils sont tous trois des Canadiens très éminents, mais un seul d'entre eux siège à la Chambre des communes, et je dois dire qu'il n'a jamais été plus en forme. (*Applaudissements*)

Diverses personnes connaissent ce représentant distingué et très actif de cette Association à la Chambre sous des noms différents—Chef Grand Aigle, Chef Buffalo en marche, et Chef Nombreux Chevaux Tachetés. Certains d'entre nous, qui appartiennent à d'autres tribus, l'appellent par d'autres noms en d'autres occasions. Mais à la Chambre des communes et pour l'ensemble du peuple canadien, il est le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker).

Il siège à la Chambre sans interruption depuis 28 ans, plus longtemps que tout autre député, sauf l'éminent député d'Ottawa-Centre (M. McIlraith). Le très honorable représentant est un de ceux qui ont le plus fait pour le Canada. Il est devenu une légende. (*Applaudissements*)

J'ai choisi de présenter ce rapport à la Chambre des communes à l'occasion du soixante-treizième anniversaire du très honorable député. (*Applaudissements*)

Au nom du gouvernement, au nom du peuple canadien, je désire lui souhaiter un heureux anniversaire. J'espère que pendant de nombreuses années, moi-même ou peut-être même mes successeurs, aurons l'occasion de présenter ce rapport annuel. (*Exclamations*)

En attendant, monsieur l'Orateur, pourrais-je lui offrir une fleur bleue, en guise d'hommage de la part des «gens des fleurs».

Des voix: Bravo.

• (2.40 p.m.)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord au premier ministre que j'aimerais bien que ses déclarations soient toutes aussi agréables que le rapport qu'il a présenté à la Chambre cet après-midi. Au nom de l'opposition officielle, du parti conservateur et en mon nom personnel, je me réjouis de pouvoir avec le premier ministre, féliciter notre éminent collègue, le très honorable représentant de Prince-Albert. Comme députés, nous sommes conscients de son grand apport à la Chambre, de l'important rôle qu'il a joué ici et de sa lutte incessante pour les droits et traditions parlementaires. Son dévouement est inégalé dans les longues annales du Parlement du Canada.

Les députés comprendront sûrement que je ne songe pas seulement au rôle de premier plan qu'a joué le très honorable représentant à la Chambre des communes. La forte empreinte qu'il a laissée ici sera encore plus durable dans le pays qu'il a servi à tant de titres et surtout comme premier ministre. Qu'il me soit permis de devenir très personnel et de dire que les gens de ma région le tiennent en haute estime. Quand j'étais premier ministre provincial, j'ai travaillé avec lui et je sais combien cette estime est méritée.

Le très honorable représentant a trouvé dans l'histoire du Parlement et dans l'affection des Canadiens une place durable. Nous sommes collègues depuis de nombreuses années. C'est pour moi un insigne privilège et un grand plaisir de me joindre aux autres députés pour lui offrir des vœux à l'occasion de son anniversaire et pour lui souhaiter beaucoup d'autres années de vie active et bien remplie.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il ne m'est pas possible de rivaliser avec le premier ministre pour le charme et la grâce avec lesquels il a présenté le sujet. Je me joins à lui et au chef de l'opposition pour offrir mes vœux de bonne fête au très honorable représentant.

Je ne suis pas député depuis bien longtemps, mais j'ai quand même eu l'honneur de siéger ici quand il était premier ministre puis chef de l'opposition. Comment ne pas remarquer qu'il lui suffisait de se lever pour galvaniser la Chambre, quels qu'aient été ses propos. Comment ne pas être frappé par son profond attachement pour cette institution et par dévouement au Parlement, arène, à ses yeux, des luttes démocratiques. Luttes me semble être le mot juste.

C'est avec un grand plaisir monsieur l'Orateur, que nous tous, du Nouveau parti démocratique, lui souhaitons bonne fête et bonne santé pour qu'il puisse continuer à participer, comme lui seul sait le faire, aux débats de cette Chambre. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, en mon nom et au nom de mes collègues du Ralliement créditiste, je suis heureux de m'unir au très honorable premier ministre (M. Trudeau), au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), de même qu'au chef suppléant du Nouveau parti démocratique pour offrir nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bon anniversaire de naissance à l'ancien premier ministre, l'ancien chef de l'opposition et le présent député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

[L'hon. M. Stanfield.]

Je suis toujours surpris de le voir aussi jeune et aussi combatif, mais ayant appris à le connaître surtout depuis que je suis député, je comprends mieux pourquoi il peut rester si jeune et si débordant d'activité. Connaissant son amour du travail et de la politique il est plus facile de comprendre pourquoi il demeure toujours si jeune et si capable.

Je voudrais, en terminant, lui souhaiter une bonne santé et longue vie parmi nous, car sa présence nous aiguillonne toujours et nous émerveille de plus en plus.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, rien dans la vie d'un être ne parvient à égaler les sentiments qu'il éprouve à la Chambre des communes qui de temps à autre révèlent l'esprit de corps de cette institution. Plus un député siège longtemps à la Chambre, plus il aime cette institution. En vérité, aux jeunes qui viennent d'y entrer, je dirai: pendant les premiers six mois vous vous demanderez de quelle façon vous êtes arrivés à la Chambre. A partir de ce moment-là, vous vous demanderez comment diable les autres députés y sont parvenus.

Les mots me manquent pour exprimer au très honorable premier ministre ma reconnaissance pour ses paroles fort aimables et éloquentes. Un passage m'a particulièrement frappé. Il espérait, a-t-il dit, pouvoir célébrer mon anniversaire de naissance pendant bien des années encore. Je me réjouis qu'il m'ait donné cette assurance parce que l'automne dernier, parmi tous les honneurs que j'ai reçus, la Congrégation juive de Vancouver m'a donné la Torah, l'arbre de vie. Quand je me suis renseigné sur sa signification, on m'a appris qu'ainsi je vivrais aussi longtemps que Moïse, c'est-à-dire cent vingt ans.

On me dit que lorsque cette nouvelle a été transmise à Ottawa, elle a suscité un atterrement. Le premier ministre vient maintenant de le dissiper en se rendant compte que même une pareille éventualité ne ferait pas de tort à cette institution.

Je le remercie de nouveau et, si cette fleur qu'il m'a offerte me permet d'avoir à peu près les mêmes résultats que lui a obtenus par ce moyen, je serai heureux.

Je suis profondément reconnaissant à mon chef de ses propos à mon égard. Au chef du Nouveau parti démocratique, ce parlementaire exemplaire, j'exprime mes remerciements et mon appréciation de même qu'au chef suppléant du Ralliement des créditistes. A tous les représentants, je dis merci du fond du cœur.

A la Chambre des communes, de temps à autre, nous en venons à nous connaître les uns les autres, et il en résulte une certaine appréciation des vis-à-vis, qui dissipe toute l'aigreur des batailles et nous permet de nourrir une grande admiration pour ceux qui siègent dans tous les coins de la Chambre. (*Applaudissements*)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INTERVENTION DES NATIONS UNIES DANS LA QUESTION DU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu que la conférence de l'Organisation de l'unité africaine est maintenant terminée et que les pays membres ont décidé de ne pas saisir les Nations Unies de la crise biafraise, le ministre s'engage-t-il à soumettre cette question à l'organisation mondiale?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à la lumière des résolutions et décisions adoptées par l'Organisation de l'unité africaine, nous étudions avec le secrétaire général de cette Organisation et le secrétaire général des Nations Unies la meilleure procédure à suivre pour soumettre cette question aux Nations Unies.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous promettre, vu que des milliers de personnes meurent chaque jour dans cette région, que cette grave crise sera effectivement et promptement soumise aux Nations Unies?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans ignorer que ce genre de question ne peut être déférée aux Nations Unies que par un groupe de pays. Nous avons exploré les possibilités de l'évoquer devant le Conseil de sécurité et d'après les sondages effectués, il n'est pas très utile de procéder ainsi. Nous espérons cependant trouver un groupe de pays disposés à se joindre à nous pour saisir de cette question l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je la pose au ministre: quand a-t-on entrepris ces démarches?

L'hon. M. Sharp: Elles sont en train depuis un certain temps déjà, car nous sommes conscients de l'extrême gravité de cette crise.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si le Canada a fait des démarches auprès de l'Angleterre pour qu'elle cesse de fournir des armes au Nigéria?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada n'a fait aucune démarche à cet égard auprès du gouvernement britannique.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les nouvelles qui nous sont parvenues ce matin par les journaux et la radio, combien de temps encore, de l'avis du ministre, le Biafra peut-il exister comme État *de facto*, vu l'avance militaire du gouvernement du Nigéria?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crains que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne possède pas ce genre de renseignement. La Chambre aura sans doute remarqué dans les journaux de ce matin que l'Organisation pour l'unité africaine est censée avoir demandé aux autorités biafraises de se rendre—mais je ne puis le confirmer—pour sauver des vies humaines, mais les autorités biafraises auraient répondu qu'elles ont l'intention de continuer le combat.

[*Plus tard*]

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre a fait allusion hier à la guerre atroce du Nigéria, je voudrais lui demander s'il a consulté ses collègues des Transports et de la Défense nationale à propos de l'emploi possible de la brigade mobile canadienne spécialisée dans le maintien de la paix?

L'hon. M. Sharp: Je n'ai pas bien saisi la portée de cette question. J'en profite toutefois pour dire que nous transportons des vivres de Vancouver à Halifax pour les embarquer à bord du navire en instance de départ vers le Nigéria. Nous expédions des approvisionnements par air au moyen des avions Hercule de l'ARC.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'ignore si le commandement mobile a quoi que ce soit à voir avec le transport des produits alimentaires, mais vu le retrait imminent de Chypre du

contingent canadien, le ministre de la Défense nationale ou le ministre des Affaires extérieures peut-il nous dire à quel point ce commandement serait prêt si le Canada était appelé à agir et le gouvernement offrait d'engager ses forces dans un rôle de restauration de la paix?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est beaucoup trop générale et quelque peu conjecturale.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, c'est une question très précise. Elle s'adresse à...

M. l'Orateur: Elle est nettement hypothétique.

[*Français*]

A PROPOS DE LA DÉLÉGATION D'UNE MISSION CANADIENNE EN AMÉRIQUE LATINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une question au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre s'il a toujours l'intention d'envoyer une mission ministérielle canadienne en Amérique latine à l'automne, et, dans le cas de l'affirmative, nous dire quels seront les ministres et les fonctionnaires qui participeront à cette visite?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à cette question. Nous sommes à organiser une mission en Amérique latine. Nous avons discuté avec les gouvernements des pays latino-américains des dates les plus appropriées pour notre visite. Quand nous aurons arrêté notre itinéraire, de concert avec les gouvernements en cause, nous annoncerons la chose, et nous révélerons alors le nom des ministres participants.

LE MOYEN-ORIENT—L'ATTITUDE DU CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les incidents répétés qui ont mis aux prises les armées israéliennes et arabes, depuis l'armistice qui a suivi la guerre de six jours de juin 1967, et en particulier l'attitude plus belligérante des parties en cause ces dernières semaines, quels efforts a tentés le Canada au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations unies en vue de faire disparaître les causes profondes de la tension qui existait à cette époque au Moyen-Orient, tension que tous les députés de la Chambre admettent?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, notre politique générale est d'appuyer la mission Jarring. A notre avis, c'est le seul organisme qui semble avoir actuellement l'autorité nécessaire pour discuter un règlement éventuel de ce conflit avec les Arabes et les Israéliens.

M. Riad, de la République arabe unie, et le ministre des Affaires étrangères d'Israël, viendront au Canada dans quelques jours et nous aurons alors l'occasion d'étudier plus en détail la possibilité de résoudre certaines de ces questions primordiales. Tout ce que je peux dire, c'est que M. Jarring et sa mission n'ont pas encore eu beaucoup de succès dans leurs pourparlers, et je le regrette vivement.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire qui s'adresse de toute évidence au secrétaire d'État and Affaires extérieures. Vu l'intéressante doctrine des États limitrophes exposée à la Chambre hier pour résoudre le problème du Biafra, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures attend-il une résolution des États arabes limitrophes avant de prendre une initiative quelconque pour résoudre le problème d'Israël?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, quand je songe aux événements qui ont entouré l'invasion de la Tchécoslovaquie et les efforts d'ingérence dans les affaires du Canada, j'aurais pensé que la majorité des députés appuieraient très vigoureusement le principe de non-intervention en ce qui concerne la souveraineté de pays étrangers.

CONSOMMATION

FORMATION D'UN COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu la hausse croissante du coût de la vie et la mention dans le discours du trône d'une revision continue des prix et des coûts, le ministre songe-t-il à former un comité permanent de la consommation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question complémentaire? La Direction des coalitions a-t-elle terminé son étude du rapport Batten sur le prix des aliments et la vente au détail des aliments dans les Prairies? Si oui, figurera-t-elle à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale sur la consommation? La date de la conférence a-t-elle été fixée?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, premièrement, le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions m'a présenté son rapport annuel, qui sera déposé sur le bureau de la Chambre avant trente jours. Deuxièmement, l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale n'est pas encore réglé. La conférence aura lieu à la fin d'octobre. Je ne suis pas sûr que toutes les provinces aient accepté une certaine date et je ne veux pas en annoncer une avant elles.

LE COMMERCE

LE BLÉ—LES MESURES POUR ÉCOULER LES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Voudrait-il, lorsqu'il prendra la parole dans le débat en cours—ce qu'il fera bientôt j'espère—pour indiquer les mesures que prendra le gouvernement pour vendre notre excédent exceptionnel de blé, profiter aussi de l'occasion pour exposer ce que le gouvernement compte faire pour remédier au fléchissement marqué de la production industrielle au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le député est toujours très généreux avec ses offres, et je l'en remercie comme je l'ai fait hier.

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire. Le ministre aurait-il l'amabilité de considérer sérieusement ces deux choses graves, d'assurer à la Chambre qu'il prendra part au débat et qu'il répondra de façon satisfaisante à ces deux importantes questions?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que même lorsque je souris je suis sérieux.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES DROITS D'ATTERRISSAGE DE L'ALITALIA À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort William): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État qui est associé au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de l'octroi de droits d'atterrissage à la compagnie Alitalia à l'aéroport international de Toronto?

M. l'Orateur: A moins que cette question n'ait un caractère urgent que j'ignore, elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

EXPO 67

LA RÉCEPTION D'UN ÉTAT FINANCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il reçu un état financier vérifié de la compagnie Expo 67 et, si tel est le cas, quand sera-t-il déposé?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, puis-je considérer cette question comme préavis? Je ne sais vraiment pas si j'ai reçu ce document; je ne le pense pas.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, à la question posée tantôt par le député de Wellington, je répondrai que mon ministère n'a pas encore reçu l'état vérifié des finances de l'Expo. Le bilan se trouve en ce moment chez l'Auditeur général, de qui le député est probablement plus proche que moi.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Je voudrais poser une question au premier ministre. Le Département d'État des États-Unis aurait déclaré qu'une intervention militaire de l'URSS en Allemagne de l'Ouest provoquerait immédiatement une réaction de la part des Alliés, conformément au traité de l'OTAN. Le gouvernement canadien a-t-il été consulté au sujet de cette déclaration et a-t-il été prié de s'y associer? Si oui quelle a été la réponse?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque le gouvernement des États-Unis parle par l'intermédiaire d'un ministre, ils parlent en leur propre nom et n'engagent aucun autre pays. L'avis des États-Unis sur les mesures à prendre

est l'avis d'un État souverain, mais l'OTAN décide selon les dispositions de son propre traité.

L'honorable Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre laisse-t-il entendre à la Chambre que les États-Unis prendraient des mesures immédiates à titre de dirigeants de l'OTAN et laisseraient le Canada entièrement à lui-même, pour ainsi dire désemparé.

Le très hon. M. Trudeau: Ce n'est pas l'impression que donnait ma réponse, je crois, monsieur l'Orateur. J'ai dit que les États-Unis sont un État souverain et peuvent agir à leur gré. Toutefois, les membres de l'OTAN n'agiront que de la manière déterminée par l'OTAN en vertu de sa charte.

LA CHINE CONTINENTALE—INTERPELLATION SUR UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Harding (Kootenay-Ouest): J'aimerais adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos des déclarations du premier ministre pendant et après la campagne électorale au sujet de la nécessité de la reconnaissance diplomatique du gouvernement de la Chine continentale. Cette reconnaissance entre-t-elle dans les intentions du gouvernement et, dans l'affirmative, interviendrait-elle au cours de la présente session? A-t-on déjà entrepris des démarches dans ce sens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous avons activement œuvré dans ce sens, car cela demeure un des buts du gouvernement. Nous ne sommes pourtant pas encore entrés en négociations directes avec les gens de Pékin.

M. MacInnis: D'où vient toute cette activité?

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Le Canada appuiera-t-il cette année la requête de la Chine continentale en vue de devenir membre des Nations Unies?

L'hon. M. Sharp: Je ne prévois pas que l'attitude du gouvernement canadien sur cette question soit modifiée durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous avons l'intention d'adopter la même politique pour ces deux questions.

L'hon. George Hees (Prince-Édouard-Hastings): Puis-je poser une question supplémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire à la Chambre avec qui le Canada a négocié s'il ne l'a pas fait directement avec la Chine continentale?

L'hon. M. Sharp: Je n'ai pas dit que nous avions négocié. J'ai déclaré que nous nous occupions de cette affaire. Nous avons consulté nos ambassadeurs dans le monde entier, et ce sont des consultations de ce genre qui sont nécessaires. La Chambre comprend, je crois, que ces pourparlers seront particulièrement ardus et exigeront une bonne préparation. Je ne m'excuse nullement de prendre le temps voulu, car je crois qu'aucun objectif du présent gouvernement n'est plus important que celui-ci, qui a d'ailleurs été énoncé par le premier ministre et moi-même au cours de la campagne électorale.

[*Français*]

LES FAILLITES

A PROPOS DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

L'honorable ministre a-t-il l'intention de déposer bientôt à la Chambre un nouveau projet de loi concernant les faillites, projet de loi qu'il a promis le 29 juin 1966 et qui n'a pas encore été déposé?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Un comité s'est occupé de la révision de la loi sur les compagnies, à la suite des modifications apportées en 1966. Je m'attends à en recevoir le rapport vers la fin de l'année. Nous l'étudierons, après quoi, je présenterai aussitôt que possible une loi entièrement refondue sur la faillite.

LA PÊCHE

DEMANDE D'UN RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DE BASE DROITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, adoptée à la Chambre en 1964. Vu l'importance de cette loi pour la préservation de l'industrie de la pêche au Canada, en butte actuellement à de graves problèmes économiques, le ministre avisera-t-il aux moyens de présenter aussitôt que possible à la Chambre un rapport sur les démarches entreprises jusqu'ici pour en arriver à une entente avec les autres pays à ce

sujet? Nous ferait-il part également de tout autre projet envisagé par le gouvernement pour remédier à cet épineux problème?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je me ferai un plaisir de renseigner la Chambre sur ce sujet. Le député pourrait peut-être poser la question lors de l'étude de mes prévisions budgétaires ou me demander de faire une déclaration à l'appel des motions. Je serai heureux de lui donner une réponse.

LES POSTES

LA RÉMUNÉRATION DES FACTEURS RURAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James Lind (Middlesex): J'aimerais adresser ma question au président du Conseil du Trésor. Comme les facteurs ruraux ont reçu des avis très vagues au sujet de leur service pendant la grève postale et peu ou pas d'instructions par écrit, je crois que le gouvernement est moralement tenu...
(Applaudissements)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut poser une question mais pas faire un discours.

M. Lind: ...je crois que le gouvernement est moralement tenu d'accorder des compensations *ex gratia* à cause des erreurs que l'administration a apparemment commises.

QUÉBEC : LE CHANGEMENT DE NOMS DE MUNICIPALITÉS EN NUMÉROS DE ZONE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Est-il exact que les autorités postales de Montréal ont décidé de remplacer par des numéros les noms historiques de municipalités comme Lachine, Pointe-Claire, Dorval, etc., qui sont en usage depuis plus de 300 ans?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prierais le député d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Rock: Monsieur l'Orateur, la question est urgente, car cette décision pourrait entrer en vigueur le 1er octobre.

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il a été décidé de donner un numéro de zone postale aux municipalités; il n'a pas été décidé—loin de nous cette intention—de supprimer des noms historiques. Tout ce qui se passe, c'est que dans une région étendue comme Montréal et sa banlieue, la municipalité de Pointe-Claire pourra être divisée en zones en commençant par le chiffre 700, voilà tout.

L'AGRICULTURE

IMPORTATION DE VIANDE D'ARGENTINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Percy V. Noble (Grey-Simcoe): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il reçu des protestations de la part des représentants de la Fédération canadienne des agriculteurs ou des syndicats agricoles concernant l'importation de viande d'Argentine? Que compte-t-il faire pour défendre leurs intérêts?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des lettres tant d'organisations, que de particuliers au sujet de l'importation de bœuf cuit argentin. Aucun changement n'est intervenu dans nos règlements sanitaires en ce qui concerne le bœuf cuit importé d'Argentine. On s'est borné à ajouter la mention: bœuf «cuit et enveloppé de plyofilm» après «conserves de bœuf cuit». Le nouveau produit est du bœuf désossé, cuit, congelé et emballé dans une enveloppe de polyéthylène au lieu d'être mis, dans des boîtes en fer blanc. Il est surtout destiné à des usages industriels et l'importation de ce produit...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député veut plus de renseignements, il n'a qu'à inscrire la question au *Feuilleton.*

CONSEIL DES ARTS

LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UN ARTISTE NEW-YORKAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Avant de poser ma question, je tiens tout d'abord à préciser que je ne vise pas à critiquer un organisme que je tiens en haute estime. Vu les demandes persistantes de fonds émanant de personnes et d'associations de valeur au Canada, que peut faire le Conseil des Arts pour empêcher qu'on finance des fantaisies, comme le voyage en avion de $284 payé à Ralph Ortiz, le virtuose newyorkais de la hache, pour qu'il vienne voir ses œuvres exposées à Vancouver...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait inscrire cette question au *Feuilleton.*

LA CITOYENNETÉ

LA NOMINATION DES JUGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Peut-il nous dire, vu l'arriéré, dans les grands centres, des demandes de citoyenneté, si toutes les nominations voulues ont été faites afin de remplir les postes vacants de Juges des cours de citoyenneté?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, plusieurs cours de la citoyenneté sont en effet, à l'heure actuelle, sans titulaires, mais les nominations sont à l'étude et devraient être faites dans un avenir très prochain.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question qui s'adresse au très honorable premier ministre.

Dans le cadre d'une société juste, et considérant la malhonnêteté avec laquelle certains journalistes s'acquittent de leur tâche, le premier ministre songerait-il à adresser à tous les chefs de familles canadiennes le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes?

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur le président, j'aurais voulu poser ma question à l'honorable ministre des Transports, mais en son absence, je vais l'adresser au très honorable premier ministre, étant donné que ce sujet le touche.

Hier, aux aéroports de Québec et de Montréal, nous avons été retardés pendant plus de cinq heures. Ne serait-il pas possible que le gouvernement étudie la possibilité de construire un aéroport international dans une zone où il n'y aurait pas de brume et qui serait éloignée du Saint-Laurent?

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a fait des offres d'achat quelconques avant le 1er septembre 1967 à M. Edmond Joly, de Lotbinière, relativement à l'achat de la seigneurie de Lotbinière, qui...

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite de la nomination du ministre d'État (M. Richardson), le premier ministre pourrait-il nous dire combien de membres de la famille de l'honorable ministre concerné ont des intérêts dans la société du Pacifique-Canadien?

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES VERSEMENTS AUX PRODUCTEURS ONTARIENS DE BETTERAVE À SUCRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député de Lambton-Kent m'a posé hier une question que j'ai tenue pour préavis. En réponse à cette question au sujet des paiements provisoires de transition aux producteurs ontariens de betterave sucrière, j'aimerais dire que nous attendons actuellement les rapports des cultivateurs sur les semis de 1967, rapports qui doivent être envoyés par la Ontario Sugar Beet Growers Marketing Board et par la compagnie, et qui permettront de calculer les allocations. Lorsque nous aurons reçu ces données, nous demanderons au Parlement d'approuver les fonds nécessaires aux versements.

J'aimerais également signaler qu'il n'y a aucun retard, car même si la raffinerie avait fonctionné ou fonctionnait toujours, il serait trop tôt pour percevoir les bénéfices de cette année-récolte.

LES MÉDICAMENTS

LES POURSUITES CRIMINELLES DES CONTREFACTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question relative à une série de questions qui ont été posées à la Chambre en mars dernier, concernant la contrefaçon généralisée de médicaments sur le marché canadien. Le ministre pourrait-il nous dire si ces médicaments ont maintenant été retirés du marché et si la Direction des aliments et drogues a intenté des poursuites au criminel à la suite de l'enquête?

L'hon. J. C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, après enquête, nous sommes maintenant convaincus que la plupart de ces médicaments ont été retirés du marché. Quant aux poursuites, l'affaire est présentement à l'étude et aucune décision n'a encore été prise.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—LES DÉMARCHES AUPRÈS DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Pour faire suite à une question posée à la Chambre l'autre jour, je demanderai au ministre du Commerce s'il a pressenti les sociétés canadiennes de l'automobile sur leurs prix en 1969 et, si oui, nous donnerait-il les résultats?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai appris en effet, aujourd'hui, que la Société Chrysler avait annoncé ses augmentations de prix pour le modèle courant; l'augmentation, au Canada, est de $78 pour le modèle 1969, comparativement à $91 aux États-Unis. Encore une fois, la différence est réduite entre le coût canadien et le coût américain.

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu qu'il a annoncé aujourd'hui la formation d'un comité spécial, lui confiera-t-il la question des prix des automobiles?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le député fait erreur. J'ai dit que je songerais à l'établissement d'un comité.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il reçu le rapport de la Commission royale sur la sécurité et, dans l'affirmative, quand sera-t-il publié et déposé à la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le rapport ne m'est pas encore parvenu, mais je crois savoir qu'il est presque terminé. Il reste à en compléter la traduction, et dès qu'elle sera finie, le rapport me sera remis. Ce serait très prochainement.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir quand la Chambre peut espérer recevoir ce rapport.

Le très hon. M. Trudeau: Dois-je me répéter, monsieur l'Orateur? Il semble que le rapport soit presque terminé mais non la traduction. Celle-ci se fait sans doute du français vers l'anglais et je ne veux pas publier la version française avant l'anglaise. J'attends donc qu'il me soit fourni dans les deux langues, ce qui ne devrait pas tarder, paraît-il.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre s'engage-t-il à présenter le rapport à la Chambre quand il sera terminé et qu'il l'aura reçu, lu et étudié?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est possible que le rapport renferme des choses que je ne veuille pas déposer à la Chambre. Il traitera peut-être de questions de sécurité qui ne devraient pas être rendues publiques. Je n'en sais rien; je veux le voir d'abord. Le député ne peut me demander de répondre à une question aussi conjecturale.

LES NATIONS UNIES

CHYPRE—LA POSSIBILITÉ DU RETRAIT DES FORCES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pendant que j'ai la parole, j'aimerais revenir sur une question que le très honorable député de Prince Albert m'a posée hier au sujet du retrait de nos troupes de Chypre. Le ministre de la Défense m'informe que le secrétaire général des Nations unies a demandé que nos effectifs soient réduits. En conséquence, l'effectif de nos troupes passera de 872 à 587 hommes le mois prochain.

Je tiens à rendre hommage aux militaires canadiens qui, malgré des circonstances difficiles et pénibles, ont bien servi leur pays dans ce secteur où les Nations unies ont jugé bon de les stationner.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Une question supplémentaire au sujet de cette déclaration du premier ministre. Le Canada a-t-il présenté un compte aux Nations unies pour les frais de maintien de nos troupes à Chypre au cours des dernières années?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question s'adresse à moi. Les députés savent que nous avons amélioré la situation en ce sens que nous assumons encore les frais d'entretien de nos effectifs—solde, allocations et alimentation—mais nous avons réussi à défalquer les frais de transport. C'est le mieux que nous ayons pu faire.

L'hon. M. Harkness: J'ai demandé si une note de frais relative à ce contingent a été présentée à l'ONU, chose qui s'est faite antérieurement dans le cas des autres contingents que nous avons affectées aux opérations de paix de l'ONU, quoique ces notes n'aient pas été acquittées. (*Exclamations*)

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, aucune note n'a été présentée par mon ministère.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DÉCLARATION SUR LES RÉSERVES ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet d'une déclaration que le premier ministre de la Saskatchewan aurait faite au cours d'une interview, mardi le 10 septembre; il aurait dit que la province refusera désormais à céder une pouce de terrain au gouvernement fédéral pour la création de réserves indiennes. Est-ce à dire qu'on ne remplira pas les engagements pris par traité envers les Indiens de la Saskatchewan quant aux cessions de terrains?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu de nouvelles du premier ministre de la Saskatchewan à l'effet qu'il était réticent à transmettre des terres pour respecter les obligations dans les traités signés avec les Indiens.

Mon ministère a entamé des négociations avec le gouvernement de la Saskatchewan à ce sujet et elles se continuent présentement.

[Le très hon. M. Trudeau.]

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE AÉRIENNE DE RIVERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Craig C. Stewart (Marquette): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu la priorité que le gouvernement accorde au développement régional et le besoin croissant d'un entraînement conjoint des trois armes canadiennes, le ministre annoncera-t-il bientôt le rôle accru qu'on réserve à la base aérienne de Rivers afin de dissiper l'incertitude actuelle?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Il est de notorité publique que nous examinons depuis trois ans ce que nous appelons un projet de réunification—c'est le but de ces études—et nous comptons pouvoir en fin de compte évaluer la nécessité de toutes nos bases au Canada. Lorsque nous disposerons des conclusions de ces études nous annoncerons toutes décisions prises à propos de nos bases au Canada.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Le ministre, en examinant ces questions, songera-t-il particulièrement aux excellentes installations de la base de Rivers pour qu'on puisse les agrandir, ce qui réduirait les risques créés par l'encombrement des voies aériennes . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député fait une instance au lieu de poser une question.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE RAPPORT DE L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): J'ai une question pour le ministre des Transports. En son absence, je pourrais peut-être demander au secrétaire parlementaire d'en prendre avis. Comme les accidents de la circulation au Canada causent la perte d'une vie toutes les 90 minutes de chaque jour, peut-on compter recevoir un rapport préliminaire sur le travail de l'Office fédéral de la sécurité automobile, créé par la Chambre la session dernière?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Je prendrai avis de cette question.

L'AGRICULTURE

LE RÈGLEMENT BRITANNIQUE SUR LE TRAITEMENT DU BÉTAIL ET DE LA VOLAILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lee Benjamin (Regina-Lake Centre): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné l'ampleur de notre commerce agricole avec la Grande-Bretagne, le ministre a-t-il examiné les nouveaux règlements britanniques concernant les méthodes humaines employées dans le traitement du bétail et de la volaille destinés à la production de viande et d'œufs, pour s'assurer que les normes canadiennes répondaient aux exigences britanniques et ne mettaient pas nos exportations en péril?

M. l'Orateur: Le député a présenté ses instances et on en a pris note, je suppose.

LA PÊCHE

NOUVEAU-BRUNSWICK—LA CAMPAGNE HUÎTRIÈRE DANS LA BAIE DE CARAQUET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Quelle mesure le ministre a-t-il l'intention de prendre concernant une déclaration émanant de la Chambre de commerce de Maisonnette, au Nouveau-Brunswick, et publiée ce matin dans un journal du Nouveau-Brunswick. Il paraîtrait que les habitants de Maisonnette seraient l'objet de discrimination, à propos de l'ouverture d'une campagne huîtrière dans les parcs à huîtres de la Baie de Caraquet?

M. l'Orateur: Je ne suis pas en mesure de déterminer s'il s'agit d'une affaire urgente, mais je suis porté à croire que la question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'ÉTUDE EN COMITÉ DES RESTRICTIONS À LA PÊCHE AU SAUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries: le problème est assez urgent car de nombreux pêcheurs de saumon commencent, à cette époque de l'année, à se préparer pour la saison prochaine. Le ministre serait-il disposé à soumettre, en temps utile, la déclaration concernant les restrictions à la pêche au saumon à un comité parlementaire pour qu'on puisse l'étudier ouvertement?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): La réponse est oui. J'ajoute qu'un comité d'appel spécial a été formé sur la côte ouest pour examiner ces questions.

[*Français*]

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

QUESTION RELATIVE À UNE AUGMENTATION POSSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre prévoit-il qu'une augmentation des allocations familiales sera sous peu accordée aux Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. J. G. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, Monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES INDIENNES

NOUVELLE-ÉCOSSE—LE MAUVAIS EMPLOI DES FONDS D'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-The Sydneys): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes qui, je le sais, s'intéresse sincèrement au bien-être des Indiens de notre province. Voudrait-il examiner la situation dans la réserve indienne d'Exkasoni où les fonds alloués par son ministère à l'amélioration des logements servent actuellement à la construction de 50 cabinets d'aisance? Cette initiative a entraîné la démission de cinq conseillers. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: Encore une fois, le député a adressé une instance et je suppose qu'on l'a notée.

M. Muir (Cap-Breton-The Sydneys): Je pose la question de privilège. C'est peut-être amusant, mais la situation est vraiment sérieuse, car cinq conseillers de bande, sinon plus, ont démissionné et il y a eu de l'agitation dans la région.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'INDUSTRIE

TERRE-NEUVE—L'ACCORD AVEC LA SHAHEEN RESOURCES COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle est très sérieuse. Le ministre du Revenu national a-t-il participé à des négociations avec le gouvernement provincial

de Terre-Neuve au sujet d'un accord passé entre celui-ci et la Shaheen Natural Resources Company?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je ne puis que répondre non.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au président du Conseil privé? Le gouvernement étudiera-t-il bientôt les recommandations de M. Castonguay au sujet du vote des absents et d'une liste permanente des électeurs?

Par ailleurs, ces instances pourraient-elles être soumises à un comité de la Chambre?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Comme je l'ai dit à la Chambre au début de cette semaine ou à la fin de la semaine dernière, le gouvernement cherche les moyens de permettre aux députés d'étudier la question. J'espère annoncer sous peu une date précise.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre à la suite de la discussion, suspendue le mardi 17 septembre, sur la motion de M. Eymard Corbin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de l'honorable M. Stanfield (p. 62).

• (3.30 p.m.)

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de vous offrir mes sincères félicitations pour votre réélection comme président de la Chambre des Communes. Le concert de louanges entendu à votre endroit ces derniers jours montre bien les sentiments des membres de cette Chambre distinguée. Permettez-moi aussi de féliciter votre second, l'Orateur adjoint, ainsi que le président adjoint des comités. Je sais qu'eux aussi présideront avec sagesse et comme il convient aux délibérations de la Chambre.

Je désire profiter de cette occasion, monsieur l'Orateur, pour vous transmettre les salutations de mes commettants de la circonscription électorale de Vegreville, particulièrement ceux de la ville championne du centenaire, Saint-Paul (Alberta). Cette ville patriote s'est lancée dans plus de 100 projets pour commémorer le centenaire de la Confédération, depuis l'établissement d'un centre récréatif jusqu'à la construction d'une rampe de lancement pour objets extraatmosphériques. Je suis profondément honoré et reconnaissant d'avoir été choisi pour représenter cette grande circonscription où habitent des gens clairvoyants, enthousiastes et dévoués à leur tâche.

Vu que nous débattons l'Adresse en réponse au discours du trône, je limiterai mes remarques en général aux conséquences de ce discours pour ma circonscription de Vegreville. Il s'agit d'une région de 9,000 milles carrés dans le centre est de l'Alberta où vivent plus de 65,000 habitants industrieux de diverses nationalités, dont celles des deux peuples fondateurs, les français et les anglais, ainsi que des Indiens, descendants des premiers habitants du pays. Il est regrettable qu'un discours du trône, dédié à une société juste, ne fasse nullement mention des groupes ethniques et culturels qui rassemblent dans tout le pays de telles masses industrieuses et consciencieuses. Cela ne veut pas dire, je l'espère, que ces gens seront traités comme des citoyens de deuxième ordre.

Je veux m'employer au cours de nos prochaines délibérations à faire en sorte que ce peuple jouisse des mêmes droits, des mêmes privilèges et des mêmes possibilités que les autres citoyens et qu'ils ne soient plus jamais entravés par des restrictions, comme c'était le cas avant que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ne supprime les obstacles en proclamant la Déclaration des droits de l'homme. (*Applaudissements*) Ces gens croient en un Canada uni et y aspirent; ils ne veulent ni statut particulier ni faveurs spéciales. Ils ne souhaitent qu'une chose: l'égalité. Le discours du trône ne leur en fournit aucunement l'assurance.

Puisque je représente une région agricole, monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer certaines des difficultés auxquelles doivent faire face les cultivateurs de ma circonscription et ceux de l'Ouest canadien en général. Je tiens tout d'abord à féliciter mon honorable ami de Medicine Hat (L'honorable M. Olson) qui a été nommé ministre de l'Agriculture. C'est bien agréable de penser que l'on a songé à notre province en lui confiant ce très important ministère.

Dans une circonscription rurale telle que Vegreville, le rythme économique de toutes les collectivités dépend directement de l'agriculture. Il n'y a absolument aucun doute à ce sujet. Mais que se passe-t-il? Les agriculteurs sont obligés de vendre. En fait, juste avant mon départ pour Ottawa, un de nos commissaires-priseurs m'a déclaré que ses affaires n'avaient jamais mieux marché. Il a dirigé le printemps dernier et doit diriger cet automne plus de ventes aux enchères de fermes qu'au cours des deux dernières années réunies.

On me dit que beaucoup de ces agriculteurs vendent leurs valeurs disponibles et abandonnent leur ferme pour se chercher un travail qui leur permette de survivre. Beaucoup d'entre eux s'efforcent de vendre leur terre et, n'y parvenant pas, ils l'abandonnent à cause des impôts. Un agriculteur ne peut pas survivre à cause de la hausse constante du prix des machines, des réparations, des impôts et des taux d'intérêt; cependant, le discours du trône ne prévoit rien pour aider les agriculteurs de l'Ouest. En fait, les modifications apportées à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur le crédit agricole resserreront l'étau coûts-prix en permettant aux taux d'ntérêt de monter encore davantage.

Dans les programmes agricoles, on a mis l'accent sur la productivité, sur la productivité réelle et sur la substitution du capital au travail. En agriculture, contrairement à ce qui se passe dans les autres industries, la production est très dispersée et difficile à contrôler. L'agriculture vise à un maximum de productivité, afin de justifier l'augmentation des investissements et la hausse des prix. Mais lorsque la production dépasse la demande, les prix fléchissent, ce qui retarde l'apparition des avantages économiques devant découler d'une technologie améliorée.

Le livre récent intitulé: Production agricole —Canada 1968, et publié par le ministère canadien de l'Agriculture, fait voir que les perspectives de l'agriculteur sont sinistres. Qu'il me soit permis de vous en citer quelques passages:

LE BLÉ

Les prix, qui sont actuellement inférieurs à ceux de l'an dernier, devraient se maintenir, pendant le reste de la campagne actuelle, aux niveaux inférieurs du barème prévu dans l'Accord international sur les grains. Dans des conditions moyennes, il suffirait de cultiver une superficie moins étendue qu'en 1967 pour produire toutes les denrées nécessaires à la demande prévue pour 1968-1969.

Mais qu'est-il arrivé? Nous avons une superficie accrue, mais des pressions sont exercées sur l'accord international sur les grains par suite de l'application d'une méthode de rajustement des catégories et de l'adoption d'un prix inférieur à celui qui est fixé par l'accord.

AVOINE

Les approvisionnements d'avoine en 1967-1968 étaient d'environ 20 p. 100 inférieurs à la dernière moyenne quinquennale. L'abondante récolte de maïs aux États-Unis en 1967 et la tendance vers une plus grande consommation d'aliments hautement énergétiques empêcheront peut-être les prix de l'avoine de monter sensiblement. Pour maintenir nos stocks, il faudra accroître la superficie ensemencée en avoine.

ORGE

Les prix étaient inférieurs en 1967 à ceux de l'année précédente et continueront probablement à l'être par rapport au niveau de 1966. Étant donné la concurrence des autres céréales de provende, les récoltes d'orge augmentant plus rapidement que celles d'avoine, il semblerait justifié d'ensemcer plus d'orge que d'avoine en 1968.

GRAINE DE COLZA

Le prix de la graine de colza a baissé au début de 1967-1968 et il restera sans doute relativement bas pour le reste de la campagne en cours. A cause d'un marché intérieur en voie d'expansion et d'un marché d'exportation stable, la superficie cultivée devrait pouvoir se maintenir ou augmenter légèrement.

PORCS

On prévoit que le prix des porcs abattus en 1968, au Canada comme aux États-Unis, sera inférieur en moyenne aux chiffres élevés atteints en 1967. Au Canada, les prix ne monteront vraisemblablement pas beaucoup avant l'automne 1968.

Par suite de la diminution de la prime que le gouvernement accordait au bacon de première qualité, le prix a encore baissé.

BÉTAIL

En 1968 le marché du bétail restera probablement identique ou légèrement supérieur à celui de 1967 et on s'attend à ce que les prix demeurent plus élevés que les prix d'exportation équivalents aux États-Unis.

• (3.40 p.m.)

L'abolition de la ferme familiale traditionnelle intéresse au plus haut point chacun d'entre nous. Partout sur la ferme, les coûts augmentent de façon constante et rapide, tandis que le rendement des produits agricoles est resté stable ou a fléchi. Tel est le problème majeur auquel doit faire face le secteur de l'agriculture.

Les investissements qu'exige une ferme actuellement ne donnent pas un rendement qui permette une comparaison favorable avec les autres industries. Résultat: les jeunes ne sont pas incités à se lancer dans l'agriculture à cause du capital élevé qu'elle exige et du rendement très faible qu'on en tire. A l'heure actuelle, l'âge moyen de l'exploitant d'une ferme est de 57 ans, ce qui place non seulement la ferme familiale mais toute l'industrie elle-même dans une position incertaine et des plus graves.

Quelles mesures entend prendre le gouvernement pour ces gens qui sont forcés d'abandonner leur mode de vie? Leur fournira-t-il du travail? Va-t-il les former et les adapter à un autre gagne-pain, ou ces gens devront-ils recourir à l'assistance sociale? Et croyez-moi, monsieur l'Orateur, plusieurs ont affirmé qu'ils seraient peut-être acculés à cette solution. Le discours du trône ne propose aucun remède à cet important problème qui préoccupe de plus en plus non seulement mon propre comté mais aussi toutes les provinces des Prairies.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que, sans l'agriculture, le pays serait dans un triste état. Même si l'exportation de produits agricoles est à la baisse, elle constitue toujours le cinquième des exportations globales. Les cultivateurs ont affecté l'an dernier 500 millions de dollars à l'achat et à la réparation de machines agricoles; de plus, on a vendu l'an dernier plus d'un million de tonnes d'engrais.

Les dépenses totales en agriculture atteignaient environ trois milliards, et si l'on tient compte des autres biens durables, automobiles, camions, réfrigérateurs, etc., ce chiffre est beaucoup plus élevé. Vous voyez, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs dépensent beaucoup, et il a été dit que chaque dollar de la production agricole rapportait un revenu de $7 à ceux qui y sont associés d'une façon ou d'une autre.

Finalement, je plaide la cause de nos indigènes, d'un bout à l'autre du pays, et en particulier de ceux qui vivent dans ma propre circonscription, les Indiens de la bande du lac Saddle. Nos autochtones sont, depuis trop longtemps, victimes d'abus. Dans notre société d'aujourd'hui, alors que nous bénéficions d'avantages toujours plus nombreux, les Indiens voient leurs privilèges diminuer. Nous n'assurons pas à nos Indiens et a nos Esquimaux des services essentiels comme le logement, les services de santé, l'emploi, l'instruction et des ressources hydrauliques suffisantes, choses que tous les Canadiens aujourd'hui estiment indispensables. Tant que nous n'offrirons pas à nos peuples indigènes une possibilité égale de mener une existence intéressante et bien remplie, ils ne pourront pas vivre avec dignité aux côtés des autres Canadiens.

La loi sur les Indiens est en train d'être remaniée. Qu'elle ne devienne pas un document interprété seulement par les bureaucrates, mais par des hommes compréhensifs à l'égard de leurs semblables. Nos lois devraient servir les hommes plutôt que la politique, et j'ai l'intention de consacrer à cet objectif mes efforts et mon énergie dans les années à venir.

En terminant, puis-je ajouter que c'est véritablement un honneur et un privilège d'avoir eu l'occasion de prononcer mon premier discours à la Chambre aujourd'hui, jour du soixante-treizième anniversaire de mon honorable et distingué ami, le très honorable député de Prince-Albert.

[*Français*]

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur le président, je veux d'abord vour féliciter d'avoir été élu Orateur de la Chambre. D'après ce que j'ai vu moi-même et ce que j'ai entendu, vous serez non seulement un des meilleurs mais peut-être le meilleur Orateur dans toute l'histoire du Canada.

Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand), selon la coutume.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, bien que j'aie passé quelques années à observer les procédures de la Chambre du haut des galeries et, pendant une partie de ce temps, à titre d'adjoint ministériel, j'avoue que ce n'est pas tout à fait pareil lorsqu'on siège en tant que député. Je suis très reconnaissant à mes commettants de Cochrane de m'avoir donné cette occasion de servir le Canada. J'éprouve un profond sentiment de fierté d'avoir le privilège de me trouver ici. Je suis fier, également, de faire partie d'une grande équipe que nous avons appelée pendant toute la campagne électorale «l'équipe Trudeau» et que le peuple canadien a reconnue comme celle qui dirigerait le pays pendant les cinq années à venir.

Le visage du Parlement s'est modifié. Plus de cent nouveaux membres siègent à la Chambre. Les Canadiens comptent sur un changement à la Chambre des communes. Ils s'attendent de la part du Parlement à plus d'efficacité, à moins de discours et à beaucoup plus de logique. Je me rappelle qu'il y a un an environ, un des membres de l'opposition, le député de Brome-Missisquoi, qui je crois se trouve maintenant dans la tribune officielle, reprochait aux membres des différents partis de la Chambre leur enfantillage et leur sectarisme outré. Il avait alors déclaré que le peuple canadien en avait assez de cette attitude, qu'il n'en voulait plus et s'attendait à mieux. Pendant tout le temps où j'ai suivi les délibérations de la Chambre dans la tribune, c'est la seule fois que j'ai vu le public applaudir spontanément. Cet homme avait mis le doigt sur ce qui tracasse le peuple canadien depuis des années: le comportement des députés à la Chambre.

Les choses seront-elles différentes dans ce nouveau Parlement? Resteront-elles comme elles étaient? Nous avons de nouveaux députés, un nouveau gouvernement, un groupe nouveau qui veut des changements. Or, les choses resteront-elles ce qu'elles étaient? Nous parlons de réforme du Règlement. Je suis peut-être trop inexpérimenté pour saisir la complexité et les nuances de certaines règles. Mais à moi et à bien des Canadiens à l'esprit logique, il semble tout à fait ridicule que notre système permette à un groupe minoritaire, qui a perdu les élections, de présenter ici une motion de censure à l'égard d'un gouvernement qui n'a commencé à siéger

il y a deux jours à peine et qui a reçu, lors d'élections générales, un vote de confiance d'une forte majorité du peuple canadien. Dans un an, je comprendrais qu'il incombe à l'opposition d'examiner les réalisations du gouvernement et de décider s'il y a lieu d'exprimer sa non-confiance au gouvernement. Mais deux jours après le commencement des débats, avant même que nous ayons abordé notre programme législatif, il me semble que c'est d'un ridicule achevé.

Je me demande si les députés de l'opposition comprennent vraiment la nouvelle philosophie, introduite dans la politique canadienne par notre premier ministre et par ceux qui, comme lui, préparent l'avenir—une philosophie qui a captivé l'imagination des Canadiens; une philosophie que nous voudrions voir comprise de tous. Mais les députés de l'opposition la comprennent-ils réellement? Ont-ils eux-mêmes une philosophie? J'estime, monsieur l'Orateur, que l'amendement et le sous-amendement dont la Chambre a été saisie prouvent que l'opposition n'a pas encore compris. Elle critique pour le plaisir de critiquer. Elle voulait un discours du trône plus explicite. Serait-ce parce qu'elle voulait plus de choses à critiquer? Est-ce le rôle véritable de l'opposition? Je ne crois pas que les Canadiens veuillent ce genre d'opposition. Ils veulent que l'opposition sache s'opposer au gouvernement et le mette sur le qui-vive, mais je suis certain qu'ils ne veulent pas que l'opposition critique pour le plaisir de dire non. L'opposition a parlé de la pauvreté comme d'un phénomène nouveau, inconnu chez nous jusqu'ici. Qu'attend-elle du premier ministre? Qu'il brandisse sa baguette magique et crac! fasse disparaître la pauvreté?

Le gouvernement actuel a pris l'initiative la plus perspicace jamais préconisée par aucun gouvernement ces dernières années en attaquant avec lucidité et logique le problème de la pauvreté, lorsqu'il a créé un nouveau ministère du Développement rural. C'est ainsi que doit agir un gouvernement responsable. Or, quand nous entendons les élucubrations de l'opposition sur un programme qu'on n'a même pas eu la chance de mettre en œuvre, il me semble évident que l'opposition ne s'intéresse pas à un bon gouvernement, et qu'elle ne se préoccupe que de différer d'opinion et de critiquer.

• (3.50 p.m.)

L'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) a manifestement modifié sa stratégie. Il n'avait pas l'habitude de se comporter ainsi. C'est peut-être une occasion où il aurait dû recourir à ses anciennes tactiques. C'est l'un des moments où il aurait dû répéter ce qu'il a si souvent exprimé auparavant: «Nous verrons, nous verrons.» Je crois comprendre pourquoi il a adopté cette attitude. Il craint tellement d'être éclipsé par son prédécesseur, le très honorable député, qu'il s'estime obligé de se montrer plus agressif que lui.

En parlant du très honorable député, ceux qui, parmi nous, ont voué à l'ancien premier ministre une grande affection filiale, sont très heureux de l'hommage qui lui a été rendu aujourd'hui, et nous sommes contents qu'il occupe un rang aussi élevé dans la liste officielle du protocole. En qualité d'ancien premier ministre, il a droit à la préséance non seulement sur le premier ministre précédent, mais aussi sur son propre chef. Cela nous plaît beaucoup et nous nous réjouissons avec lui.

J'ai été fort peiné d'entendre le chef de l'opposition signaler que le discours du trône ne mentionnait pas Sa Majesté. Il est évident qu'il s'agit là d'une tentative pour faire de la Reine un ballon politique. C'est une vieille tactique dont l'opposition s'est servie naguère au sujet du drapeau. Maintenant, l'opposition voudrait, semble-t-il, faire de la Reine un hochet politique. Les gens de l'opposition pensent-ils vraiment que la Reine soit leur propriété personnelle, qu'ils sont chargés de protéger? C'est une question que le chef de l'opposition n'aurait même pas dû mentionner s'il veut vraiment contribuer à l'avènement d'un bon gouvernement au pays.

Puis, à l'extrême gauche de Votre Honneur, se trouve le groupe que nous pourrions, je suppose, appeler «la gauche». Le peuple canadien s'est prononcé sur leur sort avec plus d'éloquence que je n'en suis capable. Exception faite d'un cas accidentel à l'échelon provincial, en Saskatchewan, ils ont été remis à leur place. Dans la présente législature, nous les voyons encore afficher leur pharisaïsme et faire des déclarations papelardes. Les Canadiens n'en sont plus dupes. Tout au long de la campagne électorale, ils ont repris leurs manèges, parlant du rapport Carter que la plupart n'ont pas lu, condamnant la hausse du prix des timbres-poste, comme une mesure dirigée contre le gagne-petit, alors qu'ils savaient parfaitement que ce serait les grosses entreprises qui paieraient.

Ils prétendent être les amis des ouvriers; voilà un autre mythe que les dernières élections ont dissipé. Ce n'est pas l'homme de la rue qui embrasse leur philosophie, mais peut-être certains organisateurs et chefs syndicaux.

De toute façon, nous les avons chassés sans équivoque du Nord de l'Ontario, là où ils

étaient si certains d'être appuyés. Ils s'étaient même vantés de pouvoir l'emporter dans Cochrane. Des douze circonscriptions du Nord ontarien, ils ont presque perdu la douzième; ce serait peut-être arrivé, n'eût été de la popularité personnelle de mon ami Arnold. Ce n'est certainement pas son parti qui l'a fait élire.

Le chef du groupe placé à l'extrême gauche de Votre Honneur a proposé un sous-amendement où l'on déplore que le discours du trône n'ait pas traité dans le détail de la crise du logement. N'est-ce pas normal? Tous les Canadiens savent que mon bon ami, le ministre des Transports (M. Hellyer), s'est attaqué au problème dans une perspective très progressiste, et je puis vous assurer que s'il ne réussit pas à résoudre la crise du logement, personne à la Chambre ou hors de la Chambre ne saurait y arriver. Mais le chef du NPD préférerait entendre un flot de paroles sur le sujet. A lui les paroles, monsieur l'Orateur. Quant au gouvernement, il agira.

[*Français*]

Monsieur le président, je représente une circonscription qui n'est pas un district électoral mais un pays. Elle s'étend de la baie d'Hudson jusqu'au lac Supérieur et jusqu'à la frontière du Québec, vers l'est. C'est un vaste district électoral qui est à peu près de la grandeur de la France, et qui est moins favorisé que les autres parties du pays.

Durant la campagne électorale, le premier ministre parlait du développement régional, et il mentionnait en particulier le Nord de l'Ontario. Ceci est très encourageant pour nous, parce que par le passé, il était de coutume de ne penser qu'aux Maritimes ou à l'Est du Québec, quand il s'agissait d'endroits moins fortunés. Il est maintenant temps de penser à notre région et d'essayer de la mettre en valeur. Nous avons toujours été oubliés dans le passé, mais je suis convaincu qu'après la visite du premier ministre dans notre région, la circonscription de Cochrane et le Nord en général ne seront plus oubliés.

Premièrement, le Nord de l'Ontario est une région très riche en ressources naturelles. Il y a là des possibilités minières extraordinaires, des ressources forestières presque inépuisables et des possibilités de tourisme sans pareil, qu'il faut développer. Il faut les mettre en valeur par des programmes de cinq ans ou de dix ans, bref au moyen de programmes qui considèrent le tout, qui tiennent compte de tous les aspects de la vie du Nord.

Mais pourquoi a-t-on oublié le Nord dans le passé? Pourquoi disait-on que notre région n'était pas si pauvre, après tout? Je pense que c'était surtout parce qu'on considérait les chiffres relatifs au chômage. Si l'on visite le Nord de l'Ontario, monsieur le président, et si l'on connaît le climat de notre partie du pays, on serait porté à croire qu'il est trop dur d'y vivre, si l'on ne travaille pas. Alors, cela veut dire que si on ne travaille pas, on quitte l'endroit, tout simplement. C'est une des raisons pour lesquelles les chiffres relatifs au chômage n'indiquent pas qu'il s'agit d'une région moins fortunée, où l'on a besoin des programmes du gouvernement.

[*Traduction*]

Il est de plus en plus évident que nous ne pouvons pas utiliser le chômage comme seul critère pour désigner une région. A la lumière de critères plus récents, les requêtes que nous formulons dans le Nord de l'Ontario en vue d'obtenir un traitement spécial sont valables dans l'ensemble de l'expansion du pays.

Laissez-moi citer ce que le professeur Brewis dit à ce sujet:

> C'est le désaccord sur ces questions politiques fondamentales et l'absence d'une évaluation économique des autres moyens d'action qui affaiblissent la politique fédérale. Dans l'intervalle, des paiements sont transférés aux provinces plus pauvres, et à ces sommes viennent s'ajouter des prestations d'assurance-chômage qui sont particulièrement élevées. Il est presque certain que la prolongation de ces paiements aux régions pauvres sera moins fructueuse qu'un programme d'assistance destiné à encourager le développement. En versant des allocations de bien-être, on ne s'attaque pas en général à la cause du chômage et de la pauvreté. En fait, dans la mesure où elles atténuent la nécessité urgente de trouver des solutions, elles peuvent perpétuer ces maux. Il est indispensable d'adopter une attitude plus réaliste à l'endroit des problèmes des régions pauvres.

Le Conseil économique du Canada se préoccupe actuellement des problèmes suscités dans ce domaine et il se peut que les services géographiques du gouvernement se soucient davantage dorénavant des questions relatives aux emplacements industriels et à l'aménagement urbain. Leurs travaux jusqu'ici portaient surtout sur la géographie physique.

Il va de soi qu'une collaboration fédérale-provinciale, constante et efficace, s'imposera au premier chef dans la poursuite de tous ces programmes. En ce qui concerne ma région, je crois que le gouvernement provincial s'est éminemment intéressé au lancement de divers programmes et il est évident qu'une collaboration sera nécessaire entre les deux paliers de gouvernement.

Il est intéressant de noter que bien que l'Ontario soit la province la plus riche au point de vue du revenu par habitant, 20 p. 100 environ des familles rurales canadiennes à faible revenu y vivent. Dans le Nord, il

existe des poches régionales de pauvreté rurale tenace. Le Nord de l'Ontario a des régions qui ont à faire face à des problèmes différents. Toute politique de développement régional doit tenir compte de cette diversité, et il faut que des programmes sélectifs soient adaptés aux exigences particulières et aux perspectives d'avenir des diverses sous-régions.

Un facteur à ne pas sous-estimer dans le Nord de l'Ontario, ce sont ses importantes ressources naturelles. Près de Moosonee, le sous-sol est riche en lignite, des gisements de columbium sont en voie d'exploitation, et il est possible de forer des puits de pétrole dans toute la région. Bien entendu, la riche industrie forestière, qui est notre principale industrie, est concentrée dans le Nord de l'Ontario. Notre problème numéro 1 c'est la question des transports et de l'accès aux ressources. Tout ce dont nous parlons semble se ramener au sempiternel problème des transports. Il n'y a pas assez de routes et les services ferroviaires sont insuffisants. La question du tarif-marchandises est primordiale. Si nous voulons inciter les industries à venir s'installer dans le Nord, nous devons nous assurer qu'elles pourront expédier leurs produits sur le marché à des taux raisonnables. Si nous prétendons encourager les cultivateurs locaux à faire l'élevage du bétail, nous devons leur garantir qu'ils pourront envoyer leurs bêtes à l'abattoir à un prix raisonnable. Si nous voulons encourager les gens à cultiver des légumes, nous devons pouvoir leur dire que leurs produits seront livrés au marché à prix raisonnable. Or, la situation actuelle du tarif-marchandises est telle que rien de tout cela n'est possible dans des conditions avantageuses.

• (4.00 p.m.)

Le nord de l'Ontario, je l'ai déjà dit, compte une industrie fort importante, l'exploitation forestière. Diverses usines se sont ouvertes dans cette région pour y fabriquer des contreplaqués et d'autres produits dérivés de l'industrie forestière. Elles éprouvent constamment des difficultés et ne peuvent tenir tête à leurs concurrents sur le marché, à cause du coût élevé des expéditions par chemin de fer. Est-ce le moyen de développer cette région? Non pas. C'est pourquoi je suis persuadé que notre gouvernement étudiera attentivement tous ces problèmes, qu'il envisagera le développement régional du nord de l'Ontario sous tous ses aspects et qu'il trouvera le moyen de donner à ses habitants des normes de vie raisonnables.

Quant aux programmes comme l'ARDA, le premier ministre le sait, car nous avons vérifié les chiffres ensemble, on n'a pas dépensé un cent pour une entreprise quelconque dans ma circonscription. Naturellement, les gens doivent demander les autorisations voulues, mais il faut les guider. Je sais qu'on a consacré certains montants, dans la région, à des recherches sur une nouvelle espèce d'airelle. Les habitants de la localité n'en ont guère profité. Quand nous avons demandé pourquoi l'aide avait été si minime, les bureaucrates ont répondu qu'il n'était pas facile, en Ontario, de déterminer les régions rurales de réelle pauvreté. Voilà une de ces réponses typiquement bureaucratiques dont nous ne voulons plus. J'espère que le nouveau ministre du Développement régional rejettera tout raisonnement de ce genre, et saura mettre en valeur notre région du Nord.

D'après la nouvelle façon d'aborder le problème, exposée par les experts en matière de disparités régionales, on met l'accent sur les aspects dynamiques globaux de l'aménagement régional par rapport à l'ensemble de l'économie nationale. Ainsi, les sacrifices auxquels le Canada consentira profiteront à la longue, non pas seulement aux régions moins développées, mais au pays tout entier. En outre, on cherchera partout au Canada les zones se prêtant au développement, et non pas seulement dans les régions traditionnelles comme les provinces Maritimes. Au cours de cette recherche, on ne présentera aucunes moyennes trompeuses pour les provinces dans le but de cacher la vérité sur les zones de marasme économique.

De plus, les experts s'accordent pour dire qu'il y va de l'intérêt de la société en général que des services sociaux bien organisés desservent tous les secteurs ruraux, même les régions où une population clairsemée rend ces services coûteux. Ce principe est plus important encore en matière d'instruction.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, avec votre permission, exposer la situation culturelle dans le comté de Cochrane. J'aimerais que l'on songe, en aménageant les régions septentrionales, à leurs besoins culturels. Pourquoi nos jeunes seraient-ils privés de ce dont jouissent les gens du Sud? Il n'existe aucun centre culturel dans ma circonscription. J'essaie à l'heure actuelle de convaincre le gouvernement d'acheter un édifice, qu'il pourrait d'ailleurs avoir pour une bouchée de pain, dans la ville de Kapuskasing. Une partie de l'immeuble pourrait être convertie en centre culturel, et je propose que l'autre partie soit aménagée en école de sylviculture. Cela serait avantageux pour la région et utile pour l'avenir des jeunes.

Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup d'estime pour notre orchestre national des jeunes. J'assiste à leurs concerts chaque année, même si cela entraîne un voyage de plusieurs milles. Je le fais parce qu'à mon avis il s'agit d'un des meilleurs projets entrepris au Canada. J'aimerais que certains de nos jeunes du Nord de l'Ontario soient choisis pour jouer dans cet orchestre. Mais comment cela est-il possible, lorsqu'il n'y a pas de possibilités culturelles dans le Nord de la province? Cette année, un des membres de l'orchestre national des jeunes venait des Territoires du Nord-Ouest, ce qui montre que Yellowknife offre bien plus, du point de vue culturel, que le Nord de l'Ontario, qui est seulement à 500 milles de Toronto. Il faut remédier à cette situation, et j'espère que nous y songerons lorsque nous discuterons de l'expansion régionale du Nord de l'Ontario.

A l'heure actuelle, on estime d'une façon générale que les fonds publics qui étaient dépensés vainement dans les régions moins développées auraient pu être très rentables si l'on avait trouvé le moyen de les affecter à des améliorations de la structure sociale des zones rurales de marasme.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de l'agriculture mais, étant donné le manque de temps, je me limiterai à un seul de ses aspects qui intéresse mon secteur. Il s'agit de la situation du marché des pommes de terre. Je me demande combien de députés sont entrés dans un supermarché de Toronto, Montréal ou Ottawa et ont remarqué l'inscription «Pommes de terre de Cochrane». Aucun, bien entendu. Je me permets d'avancer que personne à la Chambre ne sait qu'il existe une belle pomme de terre de Cochrane. Tous les ans, les pommes de terre cultivées dans le secteur de Cochrane remportent des prix. Le sol, dans cette partie de notre région, donne une belle récolte et, pourtant, la plupart des gens n'en ont jamais entendu parler. Pourquoi? Nous avons entendu parler des pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui doivent parcourir un bien long trajet avant d'arriver sur le marché. C'est un domaine qu'il faut développer.

Là encore on revient au vieux problème du tarif-marchandises trop élevé qui empêche les gens de concurrencer sur le marché les agriculteurs de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Rien ne s'oppose à ce qu'une usine de croustilles s'installe dans le Nord de l'Ontario mais il faudrait, bien entendu, donner à une telle industrie l'assurance qu'elle pourrait acheminer ses produits vers les marchés du Sud à des taux raisonnables.

L'une des principales possibilités de notre région, quand il est question de développement régional, c'est le tourisme. Les endroits charmants y abondent et les touristes peuvent s'y livrer à nombre d'activités agréables, dont la pêche et la chasse. Malheureusement, l'industrie du tourisme n'est pas pleinement organisée dans la plus grande partie de la région. Voilà où le gouvernement peut nous aider. On manque de routes, de motels et d'hôtels. Certes, l'industrie du tourisme relève des gouvernements provinciaux et ces derniers devraient prendre des mesures pour améliorer les routes, la publicité et les facilités de logement; mais rien ne s'oppose à ce que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux travaillent ensemble dans ce domaine. Il y a certainement place pour un plus grand nombre de programmes gouvernementaux dans la circonscription de Cochrane.

[*Français*]

Monsieur le président, le Nord de l'Ontario demeurera une région sous-développée tant que le problème du coût élevé des transports ne sera pas résolu. L'absence d'industries secondaires dans une région est néfaste à l'économie, car l'industrie primaire comporte de très graves inconvénients. L'agriculture et l'industrie forestière sont des activités saisonnières, tandis que l'exploitation minière peut être interrompue à cause de la pauvreté des gisements, ou de la désuétude. L'industrie secondaire, par ailleurs, présente un certain équilibre et atténue le risque de très grandes fluctuations économiques.

Il a déjà été suggéré qu'une route soit construite entre Cochrane et Moosonee, de façon à desservir aussi les environs de Kapuskasing. Cette initiative serait le point de départ du développement économique de la région. Il est certain que cela ne sera pas fait par la province seule; au fait, elle ne peut le faire. Mais il me semble que nous pourrions établir un programme conjoint afin de réaliser ce projet.

Avant de terminer mes observations, monsieur le président, j'aimerais bien parler de quelque chose qui me tracasse beaucoup. Il s'agit du manque d'autorité du gouvernement, relativement aux sociétés de la Couronne. Quand un député pose une question à la Chambre, au sujet d'une de ces corporations, on lui répond toujours: Je ne veux pas me mêler de l'administration de la société en question, parce qu'elle est autonome.

Monsieur le président, nous devrions peut-être adopter une autre attitude à l'égard de ces agences. C'est le peuple canadien qui paie et nous sommes ici pour le représenter. Il me semble que nous devrions avoir quelque chose à dire quand il s'agit de la mauvaise administration de ces sociétés.

La Société Radio-Canada, par exemple, selon ce qu'on nous dit, est remplie de séparatistes, qui sont rémunérés par nous, les payeurs

[M. Stewart (Cochrane).]

de taxes, pour qu'ils travaillent contre nous. Il me semble que cette situation ne devrait pas exister. Au réseau anglais de Radio-Canada, on n'entend que des accents étrangers. Cela veut-il dire qu'il n'y a personne, au Canada, qui soit capable d'apporter sa contribution à cette Société? Il est évident que nous devrions être capables de dire notre mot là-dedans.

Les mêmes remarques pourraient s'adresser au Conseil des arts du Canada, aux chemins de fer Nationaux, au Centre national des arts, que nous voyons tout près d'ici, et qui a coûté jusqu'ici, je pense, 45 millions de dollars. Un quarante-cinquième de cet argent-là aurait pu servir à la construction de centres culturels partout dans la circonscription de Cochrane.

Mais que se passe-t-il? On a laissé ces sociétés à leur autonomie, mais c'est notre argent qui est dépensé, par exemple! Alors, le moment est peut-être venu de jeter un regard là-dessus et de changer notre façon de considérer l'administration et l'autorité du gouvernement, relativement à ces corporations de la Couronne.

Je parlais tantôt du National-Canadien. Savez-vous, monsieur le président, que le service ferroviaire dans la circonscription de Cochrane était meilleur il y a 50 ans qu'il ne l'est aujourd'hui? Je ne peux pas précisément qualifier cela de progrès. On dirait plutôt que nous marchons de l'arrière. C'est une situation qu'il faudrait régler, et j'espère que le gouvernement considérera toutes ces choses dans l'élaboration du programme de développement régional du Nord de l'Ontario.

Monsieur le président, nous étions toujours oubliés dans le Nord de l'Ontario; mes électeurs ont l'impression que nous sommes délaissés. Je suis certain que le gouvernement actuel, avec notre nouveau chef et avec la nouvelle équipe, fera quelque chose pour améliorer la situation, afin que nous puissions jouir de la prospérité, non seulement dans la circonscription de Cochrane, mais partout dans le Nord de l'Ontario.

• (4.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. Mark Smerchanski (Provencher): A mon tour, je veux féliciter monsieur l'Orateur de sa récente nomination, dès la première session de cette Législature, à l'éminent poste d'Orateur permanent. L'Assemblée législative du Manitoba adoptera, j'espère, une règle semblable et en se choisissant, elle aussi, un Orateur permanent. Je tiens aussi à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Tous deux se sont fort bien acquittés de leur tâche.

J'ai le plaisir de représenter la circonscription de Provencher et ainsi de faire partie de la représentation libérale de l'Ouest pour cette circonscription. Permettez-moi d'exprimer ma gratitude aux électeurs de ma circonscription qui m'ont honoré de leur confiance et député au Parlement sous la bannière libérale. Je n'ai, bien sûr, ni le verbe ni l'éloquence de certains de mes collègues mais, comme ingénieur, je ferai de mon mieux.

Ma circonscription a 225 milles de long et un peu plus de 75 milles de large. D'une superficie globale de quelque 17,000 milles carrés, elle comprend une population de 60,000 âmes. Je dois dire, à la vérité, qu'elle offre une grande variété. Sa partie sud compte plusieurs industries: bois, produits laitiers, élevage de bétail et culture céréalière. On trouve quelques-unes des plus importantes fermes d'élevage de volailles et de dindes au Canada dans sa partie centrale. Au nord, il y a diverses industries: pêche, élevage d'animaux à fourrure, piégeage, mines, pâtes et papiers, et, à Pinawa, un établissement de recherche nucléaire des plus modernes; il s'agit du Centre de recherche nucléaire Whiteshell, l'un des premiers réacteurs du monde à scruter les mystères de l'atome pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; c'est un réacteur ralenti à l'eau lourde, à caloporteur organique.

Nous avons encore cinq centrales d'énergie hydro-électrique sur la Winnipeg qui fournissent l'électricité à la ville du même nom. La plus grande partie du nord de la circonscription est couverte des affleurements rocheux du bouclier précambrien. On y trouve des centaines de lacs et de rivières qui conviennent à ravir au sport, à la voile, à la pêche, à la natation, au camping et au canotage. Les amateurs de solitude y trouvent des endroits isolés dans les régions périphériques, à deux pas d'endroits de villégiature très achalandés.

J'aimerais vous retracer un peu l'arrière-plan historique de ma circonscription. La rivière Rouge, qui prend sa source dans le Dakota du Nord, se déverse, au Nord, dans le lac Winnipeg et constitue la frontière est de cette circonscription. La Winnipeg traverse celle-ci au centre et se jette dans le même lac. Ces deux rivières ont force de symbole dans l'histoire de l'Ouest canadien et ont joué un grand rôle dans son évolution.

En 1812, la province du Manitoba a été colonisée par les colons de Selkirk qui vinrent à l'usine d'York dans la baie d'Hudson et qui voyagèrent ensuite dans des bateaux d'York jusqu'au lac Winnipeg, puis jusqu'à la rivière Rouge pour fonder la colonie de la rivière Rouge. En ces dernières années, j'ai fait ce voyage en canoë en empruntant cette même route et j'ai été étonné des difficultés que ces

hommes et ces femmes durent surmonter pour faire le trajet en bateaux d'York, à travers les marécages infestés de moustiques et de thrips.

Pendant nombre d'années, la rivière Winnipeg servit de voie maritime historique pour les commerçants de fourrures qui venaient de Montréal jusqu'à la tête des Lacs, puis continuaient vers l'Ouest, au-dessus de la ligne de partage des eaux, en suivant le cours supérieur de la rivière Winnipeg. C'est une rivière rapide, traîtresse, et certaines des difficultés que les voyageurs ont rencontrées en la descendant sont inconnues aujourd'hui. La région actuelle où coule la rivière Winnipeg est, de façon générale, la même qu'il y a 200 ans.

En 1738, Jean-Baptiste de La Vérendrye a été le premier explorateur à découvrir la magnifique rivière Winnipeg. Ce hardi explorateur, parti à la recherche du Pacifique, a découvert le Nord-Ouest, abondant en fourrures, et le lac Winnipeg. Il n'a pas vu que la Winnipeg n'était qu'à mi-chemin entre Montréal et l'océan Pacifique. Cependant, elle est devenue la voie d'eau la plus importante et la plus suivie par les milliers de «brigades» de canots chargés de marchandises qui se rendaient au lac Winnipeg et en revenaient. Mackenzie et Simpson, les fondateurs du commerce des pelleteries de la baie d'Hudson le parcouraient souvent en canot.

• (4.20 p.m.)

Les explorateurs et les voyageurs ont été suivis par bien d'autres hommes, venus de la Nouvelle-France et des Îles britanniques. Un fort pourcentage d'entre eux sont restés dans la région et ont épousé des Indiennes. Aujourd'hui, leurs enfants sont des Métis. Dans la circonscritpion de Provencher, le passé rappelle des souvenirs douloureux, des moments de fierté et des difficultés. Le temps a aidé à panser ces blessures. Il a enseigné la tolérance et la compréhension à ceux qui, venus de terres lointaines, se sont installés dans la région, à la recherche d'une vie nouvelle. Ils ont connu la pauvreté et ils en ont triomphé par un dur labeur. Ils sont devenus de bons citoyens canadiens. A l'heure actuelle, ma circonscription compte plus de 20 groupes ethniques différents, qui vivent et travaillent côte à côte. Avec leurs ancêtres, ils vivent dans l'harmonie, faisant profiter de leurs dons et de leurs énergies non seulement le Manitoba mais notre beau pays tout entier.

Ces gens n'ont jamais cru et ne croiront jamais que le gouvernement, tant fédéral que provincial, devrait prendre soin d'eux du berceau à la tombe. Je suis ingénieur en géologie. Je suis au courant du potentiel et du développement de nos ressources naturelles

[M. Smerchanski.]

dans la plupart des régions minières du Canada, qu'il s'agisse du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie, de la région au nord de Noranda, ou encore des gisements d'uranium dans la région d'Elliot Lake, des veines de nickel et de cuivre dans le nord du Manitoba à Thompson et à Flin Flon, ou des venues de cuivre le long de la Coppermine sur les côtes de l'Arctique, ou encore de l'exploitation des mines d'argent dans la région d'Osoyoos dans le sud de la Colombie-Britannique, ou des gisements de magnétite, de sable et de fer dans les Îles Reine Charlotte. Je me réjouis d'être Canadien quand je vois le riche potentiel de notre grand pays.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher d'être touché et enthousiasmé par le discours du trône. Il expose les politiques du gouvernement libéral. Ces politiques ont entraîné l'élection du parti libéral par le peuple canadien. Ces jours derniers nous avons entendu des propos critiques tels que: «mettre de l'ordre», «nouvelles entreprises hasardeuses», «société secrète», «usage judicieux de nos ressources humaines». Je ne suis pas d'accord, mais pas du tout, avec ces critiques-là. Notre premier ministre (M. Trudeau) et les tenants de la société juste ont enlevé aux élections 154 sièges, tandis que leurs adversaires s'en partageaient 110. Voilà une preuve de l'attrait que ces mesures ont exercé sur les Canadiens. Je crois, je suis convaincu, que tous tant que nous sommes ici à la Chambre devrions formuler des critiques constructives et participer à un gouvernement efficace. Par nos paroles et par nos actes nous préparerons l'avenir.

Je voudrais notamment, monsieur l'Orateur, féliciter le gouvernement d'avoir groupé l'ARDA, le FODER et l'ADR sous un même ministère. Cet effort d'unification donnera des résultats. Nous avons vraiment une excellente occasion de mettre sur pied des programmes de main-d'œuvre, d'effectuer des améliorations régionales et de donner ainsi à la population du Canada comme l'affirme le discours du trône, «égal accès aux occasions offertes par le développement économique du Canada.» L'assistance accordée aux usines industrielles coûteuses devrait être restreinte, car la plupart d'entre elles sont hautement mécanisées. Elles utilisent très peu de main-d'œuvre. Il serait préférable d'encourager de petites entreprises industrielles dans les régions rurales. Elles y fourniraient des emplois et élimineraient la pauvreté. Le gouvernement, en collaboration avec l'entreprise privée, devrait favoriser l'établissement de caisses de développement des petites entreprises. Permettons à l'industrie d'y posséder un

enjeu financier, et de fournir la direction et les connaissances techniques nécessaires à l'exploitation industrielle. Le gouvernement ne devrait pas intervenir directement dans un programme de ce genre. Je le répète, monsieur l'Orateur, nous avons besoin actuellement d'une libre entreprise analogue à celle qui a édifié la puissance économique et industrielle du Canada d'aujourd'hui.

C'est ainsi que nous pourrons donner aux habitants de nos régions défavorisées les chances de gagner un revenu raisonnable, de retrouver leur fierté et leur dignité. Ils auront ainsi l'occasion d'œuvrer vers la société juste. L'effort doit venir des habitants des régions dites défavorisées. La création de petites industries dans les régions rurales du pays facilitera l'essor du Canada. Un exode rural trop marqué congestionne les centres urbains. Je suis fermement convaincu que ce gouvernement, sous la direction de notre premier ministre, ne se contentera pas de parler de ces problèmes, mais s'efforcera de les régler. Cette tâche, monsieur l'Orateur, n'incombe pas au seul premier ministre, mais à tous les élus à la Chambre des communes. Je m'inquiète moi aussi de l'influence de ce climat permanent d'agitation et de violence sur l'esprit des Canadiens, et des problèmes sociaux qui en découlent. Ce malaise provient en bonne partie de ce que les gens sont inactifs, vivent de l'assistance sociale, ne gagnent pas leur vie. Ce genre de violence se nourrit de nombreuses déceptions; si on la tolère, elle entraînera la paralysie du corps social.

• (4.30 p.m.)

Les ancêtres des Canadiens, monsieur l'Orateur, étaient des vigoureux pionniers qui ont mis le pays en valeur et jeté les fondements de notre agriculture, de notre réseau de transport, de notre industrie et de notre économie. Je suis convaincu qu'en cette Chambre, et surtout du côté ministériel qui compte tant de nouveaux députés, il y a des hommes capables et compétents qui, à leur manière, traceront de nouvelles voies, et descendant de pionniers, nous entraîneront vers un plus grand essor économique, vers un sens plus poussé de la responsabilité et de la solidarité, facteurs qui resserreront les liens de notre unité et feront du Canada un pays où il sera meilleur de vivre. C'est sans crainte que je confie l'avenir du Canada à cette nouvelle phalange de députés compétents. Nous n'avons plus à nous inquiéter de nos lendemains. Il peut nous arriver, monsieur l'Orateur, d'être déçus mais pas découragés. En cas de revers, nous devrons prendre des dispositions immédiates pour recommencer la lutte. Cet état d'esprit, lorsqu'il animera le gouvernement, les chefs d'entreprises, les membres des professions libérales, amènera inévitablement le progrès.

On a soutenu d'une part l'autre jour que nos dépenses de défense et nos frais militaires étaient considérables et injustifiés, mais on nous reprochait d'autre part de n'avoir pas agi de façon concrète pour empêcher les Nigériens d'exterminer les Biafrais. Je ne puis, monsieur l'Orateur, concilier ces deux thèses qui sont venues de la même source, le même après-midi et à quelques minutes d'intervalle. Si nous, les députés, devons faire preuve de responsabilité, nous avons un devoir non seulement envers nous-mêmes mais envers nos collègues, de discipliner nos idées et de nous souvenir de nos propos antérieurs avant de reprendre la parole.

Le discours du trône a exposé certaines questions urgentes. On compte parmi celles-ci la présentation d'une loi visant la mise en marché du poisson d'eau douce, la création d'un Conseil national des grains, des modifications à la loi sur les crédits accordés aux syndicats de machines agricoles, à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ce n'est qu'un échantillon des projets à longue portée qui encourageront le progrès et que nous devons examiner au cours de cette session du Parlement. Lorsqu'on se rend compte du nombre de données de référence et du volume énorme de recherches et des travaux soutenus qui devront précéder l'adoption de ces mesures, monsieur l'Orateur, l'opposition pourra peut-être comprendre pourquoi la Chambre est maintenant saisie de 47 projets de lois.

La tâche qui m'attend, monsieur l'Orateur, comme nouveau député libéral de Provencher est redoutable. Je me consacrerai aux intérêts de ma circonscription en m'engageant à collaborer activement et consciencieusement avec les députés ministériels au cours de cette session. Cherchons à recueillir les données détaillées et les analyses nécessaires—appelez-les comme vous voudrez—mais nous devons préparer les structures et le climat requis par le développement industriel et économique du pays, et la création d'une société juste.

Notre pays, monsieur l'Orateur, ne se doit pas d'assurer à qui que ce soit d'entre nous un moyen de subsistance, mais il se doit de nous fournir à tous l'occasion de réussir, si nous le voulons. L'idéal à cet égard, et d'autres l'ont déjà signalé, c'est de se préoccuper non pas tant de ce qu'on peut tirer de son pays que de ce qu'on peut lui donner.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, mon ami le député de Provencher (M. Smerchanski) voudrait-il répondre à une question?

M. Smerchanski: Oui, je vais essayer.

M. Mongrain: Je l'ai entendu désigner La Vérendrye comme un des découvreurs de l'Ouest canadien. Sait-il que La Vérendrye est né dans ma circonscription et y a demeuré toute sa vie?

M. Smerchanski: Monsieur l'Orateur, je l'ignorais, mais dans ce cas, nous sommes en quelque sorte des frères originaires de Provencher.

M. Mongrain: Il était de Trois-Rivières.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, mes premiers mots seront pour vous féliciter chaleureusement d'avoir été choisi Orateur de la Chambre, mais le fait que vous ayez obtenu la confiance entière de tous les députés explique d'emblée le respect que l'on vous témoigne partout, et je suis très heureux de vous le signaler.

Monsieur le président, qu'il me soit aussi permis de féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau), ainsi que les ministres, les chefs de partis et tous les députés d'avoir obtenu la confiance de la population qu'ils représentent. A tous, j'offre mes meilleurs vœux de succès.

Ai-je besoin de vous dire qu'il m'aurait fait plaisir de féliciter les nouveaux députés conservateurs du Québec, mais je me rends compte que je devrai attendre à la prochaine élection!

Monsieur le président, il est bien sûr que j'aurais beaucoup de choses à dire, mais comme mon temps de parole est limité, je profiterai des quelques minutes dont je dispose pour pratiquer un réalisme que je crois nécessaire, même si cela peut paraître difficile à accepter, pour certains. De toute façon, je suis convaincu que mes opinions sont imprégnées d'une sincérité que tous recherchent et je suis aussi convaincu que c'est par la vérité que je serai serviable à ma circonscription, à ma province et à mon pays.

Monsieur le président, est-il nécessaire de dire au très honorable premier ministre que toutes les personnes qui vivent dans ma circonscription et dans la belle province de Québec sont désireuses de voir se réaliser le plus tôt possible la société juste que nous a promise le très honorable premier ministre. Ai-je besoin de vous dire, monsieur le président, que je souscris sans réserve à ce noble idéal que l'on appelle la société juste.

[M. Smerchanski.]

Avant d'aller plus loin, je pense qu'il importe que je dise pourquoi j'ai dépensé tant d'énergie et pourquoi j'ai tant travaillé pour occuper un siège dans cette enceinte. C'est précisément parce que j'espérais—et j'espère toujours—pouvoir donner à la province de Québec et à la nation canadienne-française une représentation qui est essentielle à son émancipation et à son expansion, tout en étant à l'avantage du Canada tout entier.

Comme nouveau venu à la Chambre, monsieur le président, j'ai la conviction que je représente d'abord les aspirations de mes concitoyens au niveau de ma province. On pourra toujours contester ce que j'avance, mais j'ai la ferme conviction que mon premier devoir, dans cette enceinte, est de travailler pour ma province tout entière. De la même façon, je reconnais que le même devoir incombe à tous mes collègues envers leur province respective. Ce faisant, nous bâtirons ensemble de merveilleuses provinces, coordonnées, bien sûr, par le pouvoir central. Je dis «coordonnées» et non «centralisées», parce que j'y vois une différence énorme. Cela nous amènera, par le fait même, à édifier un pays duquel toutes les provinces seront fières de faire partie.

• (4.40 p.m.)

Je me limiterai à peu de remarques sur le discours du trône, parce que ceux qui m'ont précédé en ont tellement dit que l'on finira par penser que jamais un premier ministre aurait pu présenter un programme semblable pour l'ouverture d'une session.

Je m'empresse de dire, monsieur le président, que connaissant bien l'opinion du public quant au temps précieux qui se perd chaque session, il m'est inutile d'affirmer que je suis très intéressé à la modification du Règlement ou de la procédure, ce qui assurera avant tout la pratique d'une véritable démocratie. A titre de nouveau député, je me demande si, au lieu de gaspiller une dizaine de jours sur l'Adresse en réponse au discours du trône,—qui est en somme une répétition de reproches ou encore un concours oratoire—il ne serait pas plus logique de donner aux chefs de partis la liberté de censurer ce discours, s'il y a lieu, de l'approuver ou de proposer les modifications qui pourraient améliorer les travaux de la session en cours. Cela, à mon avis, éliminerait le temps perdu et l'on pourrait alors procéder aux travaux législatifs prioritaires dans le plus grand intérêt du peuple canadien.

Entre autres, il est regrettable que le très honorable premier ministre entrevoie, dans le discours du trône, la refonte à longue échéance de la Constitution. On comprendra,

monsieur le président, qu'en tant que québécois, il m'est impossible de laisser passer sous silence un tel aveu.

Il est possible qu'il soit venu à l'esprit du très honorable premier ministre que le fait d'avoir obtenu un vote de confiance assez important dans le Québec lui permettait de remettre à plus tard la refonte de cette Constitution! Si tel était le cas, il commettrait une erreur monumentale de répéter partout que la province de Québec est une province comme les autres. Ce n'est pas honnête et il le sait.

Comment voulez-vous réaliser une société juste si, au départ, vous refusez de reconnaître la mentalité et la situation particulières des Canadiens français du Québec? Qu'on l'admette ou non, pour moi, il existe une nation canadienne-française dans ce pays, dont 85 p. 100 des membres demeurent au Québec. Au nom de cette nation, monsieur le président, je vous prie de croire qu'il y a un besoin pressant de préparer la nouvelle Constitution. De plus, dans l'intérêt du Canada et pour l'avenir de notre pays, c'est un avertissement sérieux que je donne. Il est grandement temps que tous les chefs de partis aient le courage de faire accepter au reste du pays le fait que le Québec n'est pas une province comme les autres. Et c'est à ce moment-là, en nous reconnaissant comme différents, bien sûr, mais chacun avec sa mentalité et sa façon de penser, que nous pourrons nous asseoir à la même table et bâtir ensemble le plus beau pays du monde. Négliger de le dire serait refuser de remplir mon devoir.

Je suis d'accord avec le premier ministre, lorsqu'il dit que ce n'est pas ce qu'il dit qui compte, mais ce qu'il va faire. Il m'apparaît qu'il lui sera difficile de se soustraire aux paroles qu'il prononçait à Montréal le 2 avril 1967. Pour la gouverne de la majorité anglophone du pays, il formulait des exigences assez rigoureuses quant à la reconnaissance des droits des Canadiens français, entre autres, le maximum de bien-être et de liberté, tant sur le plan matériel que sur le plan culturel. Il souhaitait un Canada fort et il affirmait que le gage le plus sûr de progrès pour le Canada tout court, c'était un Canada fort et dynamique.

Considérant la situation particulière du Québec à l'échelle du pays, qu'on le veuille ou non, elle existe. Il est impossible de croire en une société juste si, dans une nouvelle Constitution, on refuse de reconnaître au Québec une certaine influence dans les domaines de la sécurité sociale, de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle, de l'immigration, de la radio et de la télévision.

Il s'agira, pour la Chambre, de déterminer éventuellement le degré de décentralisation nécessaire pour permettre au Québec, d'une part, et au gouvernement fédéral, d'autre part, de remplir leur rôle efficacement. J'ose espérer que la «députation» du Québec au sein du gouvernement actuel prendra les dispositions et les positions qui s'imposent à cette fin.

Me serait-il permis, monsieur le président, de déplorer profondément l'attitude du gouvernement actuel au sujet d'une décision récente, à savoir les travaux d'hiver. J'ai entendu la réponse du premier ministre aux questions qui lui étaient posées à la Chambre, récemment, à l'effet que les municipalités devaient s'attendre à cette décision. Ce qui est inacceptable, à mon avis, c'est que cette décision ait été prise sans consultation officielle avec les municipalités.

Dans ma circonscription et partout au Canada, on avait préparé les budgets municipaux au regard de ces subventions. De plus, cela s'est fait durant une période de l'année où nous comptons déjà plus de 400,000 chômeurs, alors que ces travaux représentaient pour notre économie 200 millions de dollars en salaires, matériaux, etc. Je le répète, afin que le très honorable premier ministre l'entende, une société juste, ce n'est pas tout à fait ça.

Monsieur le président, espérons qu'une société juste verra à rétablir, dans le plus bref délai possible, l'écart qui existe entre les pensions des invalides et celles des aveugles, comparativement à celles des personnes âgées.

Je m'en voudrais de manquer l'occasion de réclamer, au nom de la justice, que le bill omnibus soit présenté d'abord en partie. Considérant les mentalités et les croyances différentes dans cette enceinte, la prise d'un vote libre sur cette question, en temps utile, est absolument nécessaire si l'on croit véritablement en une société juste.

Avant de terminer mes observations, je voudrais, à mon tour, faire savoir à l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) que la construction du prochain aéroport international comporterait une multitude d'avantages s'il était construit dans la région que je représente. Aussi, compte tenu qu'une partie de la rive nord du fleuve Saint-Laurent touche ma circonscription, je crois qu'il serait opportun de faire une étude sur la création d'une centrale de service à Lanoraie, ce qui aurait d'abord pour effet de décongestionner le port de Montréal et, du même coup, cela favoriserait considérablement l'essor économique de cette région.

Dans le même ordre d'idées, considérant que tout le nord de la circonscription de Montcalm possède comme première source de revenus l'industrie touristique, je serais très heureux que l'on accepte de faire une étude sur la création possible d'un petit aéroport

pouvant accommoder des avions bimoteurs à Saint-Donat. Je suis convaincu qu'une telle réalisation assurerait la stabilité économique nécessaire et désirée depuis longtemps dans cette partie de ma circonscription.

Je ne peux terminer mon discours sans supplier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) de presser le pas afin que les producteurs et les cultivateurs que je représente puissent avoir l'avantage, avant toute importation, de disposer de leurs produits sur le marché de la consommation.

Je dois céder la parole à un autre député, mais qu'il me soit permis, monsieur le président, de faire part au très honorable premier ministre d'une réflexion qui m'est faite très souvent, savoir: Qu'est-ce qu'un député peut apporter dans son comté, alors qu'il siège dans l'opposition? A cela, je réponds que l'engagement du premier ministre, en vue de la réalisation d'une société juste, me permet de croire que les circonscriptions représentées par des députés de l'opposition, dans une société juste, devraient recevoir la même attention que celles qui sont représentées par des députés ministériels. Si je me trompe, j'apprécierais beaucoup que le très honorable premier ministre me le dise.

Monsieur le président, que mes collègues soient assurés que j'ai bien réfléchi avant de leur faire part de mes opinions. Je l'ai fait dans un seul but, celui de servir ma circonscription, ma province et mon pays, le Canada.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je tiens en premier lieu à dire à quel point je me sens honoré de représenter la population d'Okanagan Boundary à la Chambre et d'appuyer le gouvernement au cours du débat actuel sur le discours du trône. Je suis tout particulièrement heureux de représenter la circonscription d'Okanagan Boundary, vu que c'est la première fois depuis sa création, il y a soixante-quatre ans, qu'elle élit comme député un membre du parti libéral. Je remercie vivement mes commettants de m'avoir fait cet honneur, mais ce que je n'oublie pas surtout, c'est qu'ils ont mis leur confiance dans l'éminent chef du parti libéral, le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Bien que ma circonscription n'ait jamais été représentée jusqu'ici par un libéral, elle a eu comme députés des hommes dont bon nombre de représentants ici se souviennent. Mon prédécesseur immédiat, M. David Pugh, conservateur, a été son député pendant dix ans.

Les honorables députés se souviendront aussi de feu O. L. Jones, membre du PSD,

[M. La Salle.]

réputé pour son dévouement à sa circonscription et aux affaires de la Chambre. Avant cela, un politicien distingué, membre du parti conservateur, l'honorable Grote Stirling, avait apporté une sage contribution à ses commettants et à l'histoire de la nation. J'espère que je ne ferai pas moins que leurs moindres efforts et, Dieu aidant, que j'accomplirai tout autant que ce qu'ils ont réalisé de mieux.

Il est de tradition à la Chambre pour un nouveau député de parler des beautés de sa circonscription, afin d'en instruire les députés et la nation. Comme la région d'Okanagan Boundary possède certains des sites les plus enchanteurs au Canada, qu'un si grand nombre de gens le savent et en font les éloges, je n'y ferai qu'une allusion en passant, car c'est important pour ce que j'aurai à dire un peu plus tard.

Lorsque les premiers Blancs traversèrent la vallée de l'Okanagan, et les régions de Similkameen et de Boundary et qu'ils entreprirent d'aménager un sentier pour le trafic des fourrures depuis Fort Astoria jusqu'à Kamloops, en passant par la vallée de l'Okanagan, durant la première moitié du XIX^{e} slècle, ils découvrirent une région géographiquement belle mais étrange. Elle était en grande partie aride et sèche. La vallée de l'Okanagan est comme le prolongement du grand désert américain; traversant le 49^{e} parallèle, elle pointe vers le cœur de la Colombie-Britannique. Comme aujourd'hui, l'eau posait alors un problème. Elle en posera d'ailleurs un dans l'avenir.

Les premiers colons constatèrent que ces arides terrains d'alluvion fleuriraient comme le Paradis terrestre s'ils étaient arrosés. Aujourd'hui, tous les vergers, tous les ranches et toutes les habitations comptent sur une abondante irrigation artificielle pour leur subsistance. Sans cela, les terres deviennent vite couvertes d'armoise, de sauge et de cactus.

Il y a tout juste 20 ans, la première bonne route pavée reliant la circonscription à Vancouver était construite, et l'industrie touristique était lancée. Depuis ce temps-là, la population a fait boule de neige. Sur toute l'étendue du bassin hydrographique, la demande en eau a augmenté de manière considérable et la pollution a atteint un niveau alarmant. Au cours des sept dernières années seulement, la population a augmenté de 25 p. 100. On s'attend qu'elle continue d'augmenter à une cadence accélérée.

La consommation annuelle d'eau est maintenant en moyenne de 340,000 pied-acres environ. La quantité moyenne disponible est à peu près égale à la demande, mais les années de sécheresse, elle tombe à 80,000 pied-acres par an. La situation est grave. S'il y avait deux années de sécheresse successives, les gens d'Okanagan n'auraient rien à boire que du jus de pomme. On a proposé de détourner

les eaux de la Shuswhap, ce qui résoudrait le problème, à condition qu'on puisse en arriver à un accord avec les habitants de la région d'où les eaux seraient détournées.

J'ai dit que la pollution était un problème alarmant: alarmant parce que le temps qu'il nous reste s'est mis tout à coup à diminuer plus vite. Il y a à peine trois ou quatre ans, les autorités en la matière calculaient qu'il ne nous restait que quinze ans pour résoudre le problème; ce délai est passé à dix ans, puis à cinq, et maintenant on craint que dans le cas d'au moins un lac il ne soit peut-être déjà trop tard.

Je voudrais ici faire une légère digression pour dire que je ne parle pas de la pollution venant des eaux d'égout comme telles. Le docteur David Clarke, un diplômé d'Harvard, hautement qualifié, du bureau de santé d'Okanagan-Sud, disait dernièrement: «L'Okanagan a des installations de traitement des égouts valant environ 5 millions de dollars, et ces installations sont aussi bonnes que les autres.» Je veux parler de l'eutrophication de l'eau, de la croissance des algues vertes et brunes, des plantes légumineuses, de ces plantes qui poussent à cause des engrais que l'on déverse dans l'eau avec les égouts, tels les phosphates qui entrent dans la composition des détersifs domestiques.

Les résidents de la circonscription d'Okanagan Boundary sont disposés à s'attaquer eux-mêmes à ce problème. La ville de Penticton, par exemple, a installé un réseau de pompes pour irriguer les terres arables avec les eaux-vannes. Kelowna construira cette année, pour $1,370,000, une usine de traitement tertiaire des eaux d'égout. Ce sera l'usine la plus moderne du Canada et je signale que c'est une petite ville de 17,000 âmes qui assumera ces frais. Si le gouvernement fédéral avait apporté son aide on pourrait multiplier les recherches expérimentales et le Canada tout entier en bénéficierait. Cela dépasse les moyens des simples collectivités. Ce problème, pour être réglé, exige une collaboration active des trois paliers de gouvernement.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, qu'aucun député ici n'est en faveur de la pollution, ni d'ailleurs aucun membre d'un gouvernement provincial ou municipal. Cependant, tout le monde s'inquiète mais le problème n'est toujours pas réglé. Va encore pour les rivières; on peut les purifier si elles sont gravement polluées, mais l'eutrophication des lacs peut, à toutes fins pratiques, atteindre un niveau irréversible.

Où est donc le nœud de l'affaire! Le gouvernement fédéral a fait de grands efforts. C'est indéniable. Le centre de Burlington est d'une remarquable utilité pour l'étude de la pollution. Le gouvernement, sur beaucoup d'autres plans, a le mérite d'avoir fourni le gros des efforts accomplis jusqu'ici au Canada dans ce domaine. Mais il manque encore le plus important facteur de cohésion dans la lutte contre ce problème. Il s'agit d'une collaboration pratique entre les trois niveaux de gouvernement: municipal, provincial et fédéral.

Jusqu'ici, la coopération inter-gouvernementale s'est soldée par un échec presque complet. La pollution relève de tous les paliers de gouvernement. Chacun d'eux a ses devoirs et ses responsabilités à cet égard, et tous doivent collaborer. Ceux qui parviendront à créer un organisme efficace, dont les trois niveaux combattraient de concert les causes de la pollution, auront fait leurs preuves comme manœuvriers politiques.

Je n'ignore pas que le gouvernement fédéral s'est efforcé de collaborer avec les gouvernements provinciaux dans ce domaine. Ottawa, toujours sensible au désir qu'ont les gouvernements provinciaux de paraître compétents dans leurs juridictions propres, a pris grand soin de ne pas agir avec précipitation afin de ne pas marcher sur les brisées des provinces. Monsieur l'Orateur, il y a un temps pour la prudence et un temps pour l'action. Dans le cas du bassin hydrographique de l'Okanagan, une action d'urgence s'impose.

• (5.00 p.m.)

Il y a presque deux ans que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque avait proposé, lors d'une conférence sur la pollution tenue à Montréal, que son ministère serait disposé à conclure avec les provinces des ententes relatives à une étude préparatoire à l'élaboration de projets régionaux d'exploitation hydraulique. L'offre a été réitérée dans un communiqué de presse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en date du 5 mai 1967. Les gouvernements provinciaux n'ont encore réagi que faiblement à cette offre. Le gouvernement actuel doit donc prendre immédiatement une initiative plus directe. La pollution n'attendra pas, ni la population. Il faut dire au pays que le gouvernement fédéral est prêt et apte à agir, et désireux de le faire.

Au nom de la population de la circonscription d'Okanagan Boundary, je prie le gouvernement de réitérer publiquement et clairement son désir de conclure avec la province de la Colombie-Britannique une entente pour la création d'un centre hydraulique prototype dans le bassin de l'Okanagan.

L'eau, je le répète, constitue le problème majeur, l'élément vital, d'Okanagan Boundary. La mise sur pied d'un centre de démonstration hydraulique nous permettrait de faire les recherches voulues en matière de

pollution et réglerait par le fait même le problème du ravitaillement en eau de la région. Il nous indiquerait quand s'épuiseront nos réserves d'eau, où se procurer de l'eau sans nuire aux autres centres et comment fournir de l'eau aux régions arides qui en sont privées.

Le gouvernement pourrait régler le problème de la pollution d'autres façons, et j'aimerais en proposer deux. Le phosphate que l'on trouve dans les détersifs ménagers est l'une des principales causes de pollution. De l'avis des scientifiques, le tiers environ du phosphate de nos lacs et de nos rivières provient de là. Si c'est vrai, nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier. Nous pouvons inciter l'industrie à utiliser un succédané convenable grâce à des subventions à la recherche. Après avoir laissé passer un délai convenable, nous pourrions et devrions mettre à l'amende ceux qui utiliseraient des détersifs à base de phosphate. Nous pourroins même en interdire l'usage.

Un autre secteur où le gouvernement pourrait agir, à l'heure actuelle, est dans l'octroi de subventions à l'industrie, en ce qui concerne les mesures de contrôle de la pollution qui ont été approuvées. Actuellement, les industries reçoivent des allocations d'immobilisation dans ce but, mais la méthode utilisée est mauvaise; en effet, une industrie doit réaliser des profits avant de pouvoir bénéficier d'une exemption d'impôts. Les nouvelles industries et les coopératives peuvent être une cause de pollution et ne pas réaliser de profits.

Une des recommandations les plus intéressantes de la Commission Carter est celle qui préconise la séparation du paiement des impôts et de l'aide fournie. Si le gouvernement décide de venir en aide à une industrie, il doit le faire directement au moyen de subventions, puis recouvrer séparément les impôts qui sont dus. Voici un exemple de l'application logique de la théorie de Carter. La nécessité pour une industrie de lutter contre la pollution n'a rien à voir avec les bénéfices qu'elle réalise, si elle en réalise. Éliminons donc les exemptions fiscales et accordons des subventions équivalentes pour aider à la lutte contre la pollution lorsque cela s'avère nécessaire.

Je viens de consacrer plusieurs minutes aux eaux de la terre. Il conviendrait maintenant de lever les yeux et de parler des étoiles dans le ciel. C'est là un autre problème pour les citoyens d'Okanagan Boundary à l'heure actuelle.

Tous les député comprendront combien j'ai pu être consterné quand, à peine arrivé à Ottawa, et avide de me mettre à l'œuvre en tant que nouveau député d'Okanagan Boundary, j'appris en ouvrant la télévision que le plus grand projet fédéral prévu pour ma circonscription, l'observatoire Reine-Élisabeth, était annulé.

[M. Howard (Okanagan-Boundary).]

Je me suis rappelé cette belle journée d'été il y a deux ans quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque avait inauguré officiellement la route menant au sommet du Mont Kobau. On pouvait tout espérer ce jour-là. Le ministre avait dit entre autres:

> Maintenant, ce n'est plus quatre mais cinq libertés que nous avons—car nous avons ajouté le droit pour chaque Canadien de regarder les étoiles à travers le meilleur télescope du monde.

Oui, ce devait être le meilleur télescope du monde, car même si son miroir n'aurait pas été le plus grand il aurait été tellement perfectionné qu'il aurait placé le Canada en tête des autres pays dans le domaine de l'astronomie. Voici ce que dit dans son rapport du mois d'avril dernier le *Dominion Astrophysics Observatory* de Victoria:

> Si l'on compare cet objectif avec tous les objectifs récents de plus de 103 pouces énumérés dans les rapports d'inspection, on constate qu'il est de loin le meilleur grand objectif télescopique à avoir été réalisé.

Et maintenant tout est fini. On va abandonner ce projet grandiose comme on a jadis abandonné la construction de l'*Arrow*. Les Canadiens qui auraient travaillé à ce projet scientifique iront maintenant faire bénéficier de leurs talents d'autres pays. Cela me rappelle une rengaine à la mode des années 30: «Once I built a Tower to the Sky. Now it's done. Buddy can you spare a dime».

On nous a dit que le projet avait avorté pour des raisons financières. Les Canadiens peuvent comprendre, j'en suis sûr, le besoin d'économies, mais si c'est là l'unique raison, le jour n'est pas loin où nous ferons mettre des demi-semelles à nos chaussures. Un pays comme le Canada peut sûrement, à un moment donné, trouver l'argent nécessaire pour compléter un projet aussi grandiose. Mais attendez! Nous voulons vendre le miroir. Le meilleur verre optique jamais fabriqué va être liquidé au rabais. Nous sommes comme des nobles tombés dans la misère, qui bazardent leurs bijoux de famille pour quatre sous chez un brocanteur. Je dis au ministre: ravisez-vous. Le peu d'argent que rapportera le miroir ne compensera jamais la perte de notre fierté nationale et de notre propre estime. Les Canadiens ont porté leurs regards vers les étoiles.

Autre motif de réflexion: depuis l'affaire Louis Riel, les Canadiens de l'Ouest ont toujours eu le sentiment d'être aliénés du reste du Canada. Un groupe de savants canadiens de l'Est a annulé une décision touchant

l'Ouest canadien et les Canadiens de l'Ouest sont furieux. Le gouvernement avait décidé d'aller de l'avant avec le télescope Reine-Élisabeth, à la lumière des meilleurs conseils scientifiques qu'il a pu obtenir. Toujours selon ces conseils, il a choisi de placer le télescope au sommet d'une montagne de Colombie-Britannique. Il a construit une route pour atteindre le sommet, au coût de plusieurs millions de dollars. Il a acheté le plus grand système lenticulaire du monde. Il a réuni des savants pour entreprendre la construction de cet énorme instrument et établir des laboratoires à l'Université de la Colombie-Britannique. Puis un autre groupe de savants est venu dire au ministre que le Secrétariat des sciences s'était trompé.

Le ministre leur aurait donné raison, et le projet doit être abandonné complètement, définitivement et irrévocablement. Que dois-je dire à mes électeurs? Que le Secrétariat des sciences du premier ministre se compose d'idiots, d'incompétents, coupables d'une erreur monumentale qui aura coûté des millions de dollars?

Il importe, aux Canadiens et au monde, que le gouvernement réexamine sa décision de contremander l'observatoire Reine-Élisabeth. Les Canadiens peuvent et doivent servir de guides au monde dans ce domaine de recherche pacifique. Que l'entreprise soit différée, très bien, mais nous ne saurions accepter la suppression permanente d'un ouvrage d'une telle envergure. Il n'est pas trop tard pour revenir sur sa décision. Rien de ce magnifique travail ne devrait être perdu et le pays tout entier, l'humanité même, y gagneront.

Je sollicite à ce sujet l'attention et l'appui des députés.

• (5.10 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, depuis que je siège à la Chambre, je n'ai pas cru devoir répéter à mon tour les compliments d'usage qu'on décerne pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Néanmoins, je tiens à dire une chose. Comme tous les députés, je suis ravi de la réélection de Votre Honneur. C'est dire que tous rendent hommage à la façon dont vous avez dirigé les travaux de la Chambre des communes au cours de la dernière législature. Manifestement, nous croyons tous que vous pouvez nous guider dans nos efforts pour apporter des réformes valables à la procédure de la Chambre. Je pense, et je le dis après avoir eu le privilège de participer à certaines consultations, que nous sommes beaucoup plus près les uns des autres que ne pourraient s'en rendre compte messieurs les journalistes. J'espère que nous apporterons très bientôt des changements importants et avantageux au Règlement de la Chambre des communes.

On trouvera peut-être étrange et même presque incroyable de m'entendre dire, moi député de l'opposition, qu'il y a dans le discours du trône certaines choses qui me plaisent et même certaines choses que j'approuve. Je vois d'un bon œil, et je l'ai déjà signalé, la proposition concernant les réformes à apporter dans les modes de procédure du Parlement. Je tiens également à donner mon entière approbation à la proposition selon laquelle nous devrions chercher à créer une société juste. J'appuie également sans réserve tous les efforts pour enrayer la pauvreté. Je crois aussi qu'il nous faudra élaborer certains nouveaux programmes et aviser à de nouveaux moyens d'aborder nos problèmes. J'approuve la formule selon laquelle si nous voulons rendre justice à la population, il nous faudra amorcer un développement économique même supérieur à celui que nous avons connu jusqu'ici.

Je souscris également à l'idée qu'il nous faut concentrer nos efforts sur le développement régional et faire disparaître les disparités entre les régions. Nous devons nous efforcer d'instaurer la société juste d'un océan à l'autre et de la frontière au pôle Nord.

Nous avons beau tous admettre que nous acceptons le concept de la société juste et que nous voulons travailler à supprimer la pauvreté, il reste la question brûlante de ceux qui ont besoin d'une aide immédiate. C'est parce que cette question est peut-être celle qui illustre le mieux la revendication de mes commettants, ceux du cœur même d'une grande ville, que je prends part au débat.

J'exhorte le Parlement et le gouvernement actuel à ne pas oublier, dans leur enthousiasme pour de nouveaux programmes et pour une société juste dans une ou deux décennies, les injustices et les souffrances qu'endurent en ce moment même beaucoup de Canadiens. J'insiste sur le fait que beaucoup de ceux au nom desquels je parle ne vivront pas pour voir la société juste, non plus que la fin de la pauvreté.

Je ne me contenterai pas d'une promesse théorique, évoquant un monde meilleur dans dix ou quinze ans d'ici. J'estime que le Parlement devra améliorer sans délai les conditions de vie des défavorisés. Par conséquent, monsieur l'Orateur, c'est sans aucune excuse que je reparlerai, au cours de cette nouvelle législature, de deux ou trois questions que, les anciens députés le savent, je n'ai cessé de soulever depuis plus d'un quart de siècle.

Je voudrais qu'au moins trois ministres m'écoutent, mais je vois qu'un seul d'entre eux est ici présent. Il s'agit du ministre de la

Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), du ministre des Finances (M. Benson) et du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Je mentionne ces trois-là parce que les problèmes que le Parlement devrait régler sont du ressort de leurs ministères.

Tout d'abord, on ne pourra faire l'éloge de cette législature pour avoir voulu créer une société juste, si elle ne se décide pas immédiatement à améliorer le sort des vieillards retraités. Je sais qu'en cette période de prétendue abondance, où l'on a été si généreux dans le domaine du bien-être social, on a tendance à étaler son palmarès en disant: nous avons porté les pensions de vieillesse à $75 par mois, à $76.50 cette année et à $78 en janvier prochain; en plus, nous avons accordé $30 de supplément de revenu garanti à certaines gens; nous avons fait de grands efforts dans ce domaine; alors pourquoi des gens comme le député de Winnipeg-Nord-Centre ne s'en contentent-ils pas pour le moment?

Il ne faut pas s'arrêter là, car trop de nos retraités et trop de nos personnes âgées entendent à la radio et à la télévision des commentaires sur la société juste, alors qu'ils ont peine à survivre avec le peu qu'ils ont. Selon moi, une des preuves manifestes de ce besoin et de l'aide insuffisante accordée à nos vieillards pensionnés nous est fournie dans les données statistiques relatives au supplément de revenu garanti. Il s'agit du supplément de $30 que les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse peuvent toucher moyennant constatation de leurs besoins. Les chiffres du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social montrent que près de 60 p. 100 de ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse ont droit au supplément de revenu garanti. Cela signifie que près de 60 p. 100 de tous les Canadiens âgés de 67 ans ou plus n'ont rien ou presque rien de plus que leur pension de vieillesse. Je sais que les autres sont à peine plus fortunés et je pourrais aussi signaler qu'environ 60 p. 100 de ceux qui ont droit au supplément du revenu garanti ont droit au plein montant de $30, ce qui veut dire qu'ils n'ont rien d'autre.

Toutes les paroles au monde à propos d'une société juste, d'une nouvelle ère, et de tout ce que l'on va faire pour la jeunesse—et pour l'amour de Dieu faisons tout ce que nous pouvons pour les jeunes Canadiens pendant qu'ils sont jeunes et avant qu'ils ne touchent leur pension de vieillesse—ne feront pas disparaître la nécessité qui s'impose au nom de la justice et de l'humanité de faire quelque chose maintenant pour nos actuels pensionnés de la vieillesse.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Lorsque les avis de motion des mesures d'initiative parlementaire figureront au *Feuilleton* dans un jour ou deux, les députés y trouveront inscrite en mon nom une résolution qui ne les surprendra pas. Je propose dans cette résolution que le Parlement au cours de la session porte les pensions de sécurité de la vieillesse à $125 par mois et qu'il en fasse bénéficier tous nos pensionnés sans évaluation des moyens ou des revenus pour aucune partie de ces pensions.

Je vous exhorte donc à rabaisser sur-le-champ l'âge d'admissibilité à 65 ans et à modifier la disposition en vertu de laquelle la pension augmente au fur et à mesure que le coût de la vie s'accroît, pour que la hausse totale du coût de la vie se reflète dans l'augmentation de la pension. Il ne suffit pas d'avoir une disposition en vertu de laquelle la pension augmente de 2 p. 100 par année, surtout si l'on songe que pendant un certain nombre d'années après l'établissement de la pension à $75, il n'y a eu aucune augmentation. L'augmentation devrait donc inclure tout l'arriéré accumulé depuis le jour où la pension était au montant fixe de $75. A mon avis, on devrait en tenir compte en rajustant les pensions de sécurité de la vieillesse.

Il y a aussi le problème des gens mariés d'âge différent, où le mari a droit à la pension et non la femme, ou vice versa. Malgré toutes les mesures de sécurité sociale et d'assistance sociale adoptées au Canada, et il y en a une foule, il reste encore ces personnes qui ne reçoivent rien, simplement parce qu'elles ne répondent pas aux exigences d'une loi ou l'autre.

En un mot comme en cent, il y a un autre genre de rajustement qui s'impose; ce sera de veiller, lorsque ne travaille pas le soutien de famille, quel qu'il puisse être dans le cas d'un couple marié, à prendre des mesures pour verser la pension aux deux conjoints, à tout le moins si leur différence d'âge n'est pas de plus de cinq ou dix ans.

• (5.20 p.m.)

Je supplie donc le Parlement de renoncer à l'idée que j'estime beaucoup trop répandue, à savoir que ce n'est pas un sujet dont il faut parler, que nous avons fait beaucoup dans ce domaine ces dernières années, que nous poursuivrons nos efforts pour édifier une société juste, que nous atteindrons l'âge d'or dans 10 ou 12 ans; dès lors, laissons la pension de vieillesse telle quelle.

J'admets volontiers qu'il pourrait exister de meilleurs régimes que ceux que nous avons présentement dans ce domaine et dans d'autres. Je préconise l'idée d'un revenu annuel garanti—je vais beaucoup plus loin que le

principe d'une imposition négative—afin de gratifier toute notre population d'une généreuse allocation. Nous devons abandonner la théorie qui consiste à associer le droit de vivre à la possibilité de détenir un emploi.

Je soutiens l'idée d'un développement économique plus poussé, grâce auquel nous aurions de meilleurs programmes sociaux et un revenu annuel garanti. J'applaudirais à la réduction des inégalités régionales et je crois que le pays accomplira ces tâches. J'espère et je crois que, dans dix ans, les Canadiens de tout âge seront plus heureux. Peut-être que les sexagénaires, les septuagénaires et les octogénaires d'aujourd'hui ne verront pas se lever l'aube de ce jour. Ils sont dans une situation financière difficile et il faut les aider sans attendre. J'exhorte la législature actuelle à une action immédiate.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit que je voulais être entendu par trois ministres, si cela était possible. Le second est le ministre des Finances (M. Benson). J'en reviens à un groupe particulier au nom duquel les plus anciens membres de la Chambre m'ont entendu intervenir sans me lasser. Je veux parler des fonctionnaires retraités et de leurs veuves, des retraités des forces armées de la Gendarmerie royale du Canada, et ainsi de suite.

La lutte en vue d'obtenir quelque chose pour ces gens-là n'est pas d'hier. J'en ai si souvent parlé ici que je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Mais je rappelle à la Chambre que le 8 mai 1967, un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a déposé un rapport, où l'on recommandait à l'unanimité une augmentation de la pension des fonctionnaires fédéraux à la retraite. Le gouvernement nous avait bien promis de tenir compte de ce rapport. Pour ma part, je n'avais pas reçu que des promesses, mais l'assurance que l'on prendrait des mesures, et dans une période déterminée bien plus, dans quelques semaines. Cela se passait en mai 1967. Nous sommes maintenant en septembre 1968 et on n'a toujours rien fait.

Quand j'ai demandé au ministre des Finances l'autre jour, lors de la période des questions, si l'on donnerait suite à ce rapport, il m'a répondu, comme d'habitude: «La question est à l'étude». Avoir le sourire de ceux qui occupent les banquettes ministérielles, je devine leur pensée: «Tiens, voilà encore Stanley avec sa vieille rengaine. Pourquoi ne nous laisse-t-il pas la paix?» Non, il ne vous laissera pas la paix. (*Applaudissements*)

Il s'agit d'anciens fonctionnaires fédéraux, et nous avons des responsabilités particulières à leur égard, à tire non seulement de citoyens âgés, mais aussi d'ex-fonctionnaires. Ils entendent constamment parler de la société juste, de la lutte contre la pauvreté; alors, ils se demandent si cette justice va les toucher, si leur pauvreté sera un peu adoucie avant le grand voyage.

Le rapport présenté par notre commission était bien documenté. Nous avons examiné tous les aspects de la question. Nous avons vérifié les montants d'argent dans les diverses caisses de retraite. Nous nous sommes assurés que le taux d'intérêt payé sur les caisses rapporte chaque année plus que les sommes payées en pensions. Les pensionnés eux-mêmes sont parfaitement convaincus que leurs pensions pourraient être augmentées de façon appréciable sans qu'il n'en coûte guère au Trésor.

De plus, monsieur l'Orateur, en réclamant ces mesures pour les fonctionnaires à la retraite, je demande instamment qu'on admette un principe que nous serons obligés, je pense, d'appliquer aux pensions sur toute la ligne, à savoir qu'on ne peut espérer voir les gens vivre le restant de leur jours du montant du revenu qui leur a été reconnu le jour de leur mise à la retraite.

Les pensions devront être établies selon une échelle mobile. Les gens des autres secteurs de la société ont l'occasion d'améliorer leur revenu, d'une façon ou d'une autre. Nos vieillards font partie de la société. De nos jours, et j'en suis heureux, on accorde une importance extraordinaire à la jeunesse, aux possibilités d'emplois qu'il faudrait lui créer et à tout ce que les jeunes devraient accomplir pour le pays. Mais la vieillesse fait également partie de la vie. Les vieillards ont aussi des droits et il me semble qu'on leur refuse un droit élémentaire, qu'on est injuste à leur égard en leur disant, une fois qu'ils ont touché leur pension, qu'ils devront s'en contenter malgré la montée des prix, la hausse du niveau de vie, ou les changements dans le mode de vie. Il s'ensuit une grave altération de leur niveau de vie.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, au nom des fonctionnaires retraités, et parce qu'il s'agit d'un principe qui doit régir l'ensemble de nos dispositions relatives à la pension, j'insiste pour qu'on cesse d'hésiter et de remettre cette importante question. Le gouvernement a admis en partie qu'il faut augmenter les pensions. C'est déjà fait pour ce qui est de la pension de la sécurité de la vieillesse, qui est automatiquement relevée d'après la hausse du coût de la vie. Le régime

de pension du Canada prévoit la même chose. Mais, dans les deux cas, on a imposé le maximum de 2 p. 100 que j'ai signalé il y a quelques instants, ce qui veut dire que les augmentations ne tiennent compte qu'en partie de la hausse du coût de la vie.

Mais je demande davantage. Je demande plus qu'une majoration juste et suffisante des pensions, que ce soit pour les retraités en général, ou les fonctionnaires à la retraite. Je demande plus que juste ce qu'il faut pour porter leur pouvoir d'achat à ce qu'il était, pour qu'ils puissent se payer les mêmes produits et les mêmes services qu'au moment de leur retraite. Je demande pour eux la possibilité de profiter du niveau de vie plus élevé et des meilleures conditions sociales qui règnent présentement, de participer à la société d'abondance, et tout le reste. Ces gens sont retraités maintenant, mais c'est grâce à leurs efforts et à leurs labeurs que le pays en était là où il était quand ils ont pris leur retraite. Ils ont créé les biens qu'ils possèdent. Ils ont donc le droit de profiter des améliorations réalisées depuis lors.

Nous entendons beaucoup parler de la société juste. Nous entendons beaucoup parler des instincts humanitaires. Mettons ces instincts au service des jeunes, des gens d'âge mûr, des travailleurs, de nos vieillards. Pour l'amour de Dieu, appliquons-les aux gens qui crèvent de faim au Biafra, mais n'oublions pas les nombreux Canadiens qui sont retraités. D'après les chiffres du ministère de la Santé et du Bien-être, environ un million et quart de personnes reçoivent les prestations de la sécurité de la vieillesse, et vu que c'est un programme universel, il comprend tous les Canadiens âgés de plus que 67 ans. Un bien trop grand nombre de ces personnes vivent dans la pauvreté, et dans une pauvreté telle qu'ils ont peine à subsister.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte donc aussi vigoureusement que possible les deux ministres auxquels j'ai adressé mes observations jusqu'ici, nommément le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances, à présenter au cours de la présente session une mesure législative sur ces deux questions, c'est-à-dire l'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse et l'augmentation des pensions de l'État.

• (5.30 p.m.)

Au cours de mes observations cet après-midi, je désire parler au nom d'un troisième groupe: celui des anciens combattants dont le revenu provient surtout de l'allocation aux anciens combattants. Je suis enchanté d'avoir

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'attention et l'oreille du nouveau ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Je lui pardonne sa réponse de l'autre jour lorsque je lui ai demandé si la question de la loi sur les allocations aux anciens combattants allait être renvoyée à un comité chargé d'étudier les questions relatives aux anciens combattants, parce que, somme toute, c'est un nouveau ministre. Il m'a répondu que peu importe le mandat du comité, il appartient à la Chambre de trancher la question. Il sait que toute motion tendant à attribuer un mandat au comité, même si elle doit être adoptée par la Chambre, doit être rédigée et présentée par le ministre. Je lui demande instamment, s'il n'est pas prêt à présenter une mesure législative de son propre chef, qu'il veille à ce que le sujet soit renvoyé à n'importe quel comité qui traite des affaires des anciens combattants.

On a beaucoup parlé dernièrement du rapport du comité Woods. C'est un document fort intéressant. Je ne prétends pas l'avoir lu en entier, loin de là. J'en ai un exemplaire qui mesure environ un pied et demi de hauteur. Les associations des anciens combattants l'ont reçu avec enthousiasme, mais il traite exclusivement de l'exécution de la loi sur les pensions relativement aux pensions d'invalidité. On n'y fait pas mention de la loi sur les allocations aux anciens combattants, à laquelle les anciens combattants doivent recourir s'ils ne souffrent pas d'invalidité particulière leur permettant de demander une pension. On sait bien que les pensions d'invalidité sont accordées sans examen des ressources. Par contre, la loi sur les allocations exige qu'il y ait évaluation des besoins. Je constate qu'en général, dans tout le pays, des anciens combattants ont du mal à accepter que d'autres personnes reçoivent la pension de vieillesse et le supplément en sus de ce qu'elles touchent déjà, tandis que dans le cas de l'ancien combattant qui compte sur l'allocation, pour vivre, la pension de vieillesse ou le supplément de revenu garanti auxquels il a entièrement droit, réduisent son allocation d'après les résultats de l'enquête sur ses ressources. J'admets que les anciens combattants qui touchent l'allocation en même temps que la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et le faible montant de l'allocation qu'ils ont, touchent un peu plus que les autres. Néanmoins, je juge cela insuffisant en comparaison de la dette contractée par le pays envers eux et des principes établis en rapport avec la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Je l'ai dit maintes fois, la plupart des lettres que je reçois à titre de député proviennent de gens dans le besoin, par exemple, des vieillards pensionnés et des fonctionnaires à la retraite. Le pays compte environ 45,000 veuves et fonctionnaires retraités. Je n'ai pas encore eu de nouvelles d'eux tous, mais presque. J'accueille avec plaisir leurs lettres et leur appui, et j'espère qu'avant longtemps nous aurons gagné leur cause. Je reçois aussi beaucoup de lettres d'anciens combattants; dans la plupart des cas, ce sont d'anciens combattants qui doivent compter sur la loi sur les allocations aux anciens combattants. Cette loi a été un bienfait du ciel pendant plusieurs décennies, mais il me semble que nous pourrions l'améliorer vraiment, et j'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants fera de son mieux pour présenter, de sa propre initiative, une mesure législative visant à augmenter les allocations ou à restreindre la portée des différentes évaluations des ressources, particulièrement lorsque jouent d'autres mesures d'initiative gouvernementale, ou, à défaut, qu'il déférera au moins la question au comité des affaires des anciens combattants.

Je puis m'imaginer la réaction de certaines gens à l'endroit d'un tel discours. Voilà encore le député de Winnipeg-Nord-Centre qui veut porter les pensions de sécurité de la vieillesse à $125 par mois, sans imposer une évaluation des moyens ou des revenus, qui veut faire augmenter la pension des fonctionnaires retraités et hausser les allocations des anciens combattants, mais il n'a pas encore précisé où l'on puiserait les fonds. J'ai proposé une chose. Le gouvernement devrait consulter le rapport Carter, surtout les passages qui portent sur ces groupes de gens qui fraudent le fisc. Il n'est pas nécessaire de changer le barème ni d'augmenter l'impôt sur le revenu. Il n'y a qu'à prélever des taxes sur ces catégories de revenus qui en sont exemptes et le rapport Carter l'indique clairement. Le gouvernement disposera alors d'un montant suffisant pour payer les diverses majorations de pension que je recommande et bien davantage. (*Applaudissements*).

Je suis heureux de vous exprimer de nouveau ma joie de vous réélu au fauteuil de la Chambre des communes. J'accueillerai volontiers les améliorations à nos procédures qui, j'en suis convaincu, verront le jour sous votre autorité. Je le répète, je suis ravi à l'idée que nous allons oeuvrer conjointement à l'établissement d'une société juste, à l'élimination de la pauvreté, à l'avènement d'un âge d'or au Canada, mais il faudra pour cela attendre un peu, même 5, 10 ou 20 ans. Entre-temps, je veux que cette législature se montre assez humanitaire et consciente de la misère humaine pour aider au moins ces trois catégories de gens au nom desquels j'ai parlé cet après-midi: les vieillards à la retraite, les pensionnés du gouvernement fédéral et les anciens combattants.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur le président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Je suis convaincu de votre impartialité et je demeure persuadé que votre regard se tournera souvent vers nous pour nous permettre de poser les questions qui sont dans l'intérêt du peuple canadien, car nous sommes, nous, du Ralliement créditiste, la voix de ce peuple.

Je voudrais aussi, monsieur le président, au début de ce discours, saluer l'Orateur suppléant et le vice-président des comités et les féliciter bien sincèrement de leur nomination.

Je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand). Leur éloquence aurait impressionné un Louis XIII et ils demeurent pourtant fidèles à l'apparat que le parlementarisme britannique nous impose.

Je veux aussi féliciter, en cette enceinte, le député de Témiscamingue (M. Caouette), le chef du Ralliement créditiste, qui, le 16 septembre dernier, fêtait le 22e anniversaire de son entrée au Parlement. Ce digne représentant du peuple a su éveiller au Canada un sentiment de fierté d'être Canadien, en plus d'encourager l'honnêteté politique par l'entremise du Ralliement créditiste, en n'acceptant pas le concours d'une caisse électorale. Notre chef y laisse sa santé, son courage, son énergie. M. Bourassa serait fier d'entendre un Canadien français défendre nos droits avec autant de justice. D'ailleurs, le magnifique discours créditiste qu'il a prononcé lundi soir dernier me permet de dire que nous sommes à l'aurore d'une ère nouvelle au Canada, parce que le Crédit social enlèvera un jour les obstacles créés de main d'homme contre la prospérité nationale. Le peuple canadien, de sa propre initiative et par ses entreprises, apportera, au moyen du Crédit social, une ère nouvelle de prospérité, de liberté et de sécurité pour tous.

• (5.40 p.m.)

Permettez-moi ici, en tant que représentant du comté de Frontenac, de vous situer ce comté qui est au sud de la rive sud du Saint-Laurent. Commençant à Laurierville, Plessisville, Saint-Ferdinand d'Halifax, Inverness,

Black Lake, Thetford-Mines, et se rendant jusqu'à Courcelles, comprenant en somme 42 paroisses et 34,000 électeurs, ce comté est entouré de bons confrères créditistes tels que les représentants des circonscriptions de Beauce, de Lotbinière, de Lévis et de Richmond.

Ce nom historique de Frontenac nous vient, comme tout le monde le sait, de France. Le comte Louis de Frontenac, né le 22 mai 1622 au château de St-Germain, était le fils d'Henri Buade, compagnon d'armes de Louis XIII. En juin de la même année, Louis XIII devint le parrain de celui qui devait être plus tard le comte de Frontenac. Éduqué chez les Jésuites, il fit plus tard plusieurs campagnes de la guerre de Trente Ans à titre de maréchal de camp. En 1672, il obtint le poste de Gouverneur de la Nouvelle-France. En 1648, il avait épousé Anne de la Grange, qui demeura en France pour seconder son mari à la cour de France. Le 28 juin 1672, Frontenac s'embarqua à La Rochelle pour la Nouvelle-France. Comme il avait eu de dignes prédécesseurs en la personne des sieurs de Courcelles et Jean Talon, les problèmes administratifs graves n'existaient pas; il fit cependant deux séjours en Nouvelle-France. Un peu comme certains députés créditistes, il est revenu à une deuxième reprise.

C'est en 1680 que le sieur Provost, commandant de la ville de Québec, fut avisé par les Abénaquis d'Acadie qu'une flotte en provenance de Boston se dirigeait vers le Saint-Laurent. Voyant l'imminence de l'attaque, Frontenac ordonna d'amener toutes les troupes disponibles à Québec. Trois jours plus tard, se rendant à Québec, la flotte de Boston, commandée par sir William Phipps était en vue peu avant dix heures, le 17 octobre. Une pinasse portant un drapeau blanc se détachait du bateau amiral, conduisant au château Saint-Louis le major Savage qui tendit à Frontenac un ultimatum l'enjoignant, pour sa sécurité et sa propre satisfaction, d'accepter la reddition immédiate sans condition, à défaut de laquelle la ville serait prise d'assaut. Frontenac répondit qu'il n'attendrait pas une heure pour donner sa réponse, qui est demeurée historique: «Non, je n'ai pas d'autres réponses à faire à votre général que par la bouche de mes canons». Cette fière réponse d'un patriote a immortalisé le nom de Frontenac. À Québec, un célèbre Château Frontenac grave le nom de nos découvreurs du Canada.

En cette année 1968, les électeurs du comté de Frontenac ont aussi dit aux bailleurs de fonds de la caisse électorale du parti libéral, bref, ils ont dit à la finance: Allez, dites à votre maître que nous répondrons par un vote créditiste, car tous les gens savent que depuis 100 ans, les partis bleu et rouge nous ont fait de belles promesses, mais n'ont jamais rien accompli. Quant à l'équipe que le premier ministre (M. Trudeau) dirige, la majorité absolue qu'il réclamait n'a, à la suite du discours du trône, que désappointé le peuple. La «trudeaumanie», préparée par une propagande bien orchestrée, à coups de millions, à la méthode des «Beatles» ou avec l'enthousiasme d'un «Elvis Presley», a provoqué, au Canada, la «trudeaufraude», car le peuple a été trompé sur les véritables intentions du gouvernement. D'abord, on avait espéré des allocations familiales haussées selon l'augmentation du coût de la vie, des prêts sans intérêt aux commissions scolaires et aux municipalités, comme on le fait pour les pays étrangers. Rien de tout cela; au contraire, un gouvernement d'une intransigeance déconcertante, à cause de son groupement majoritaire.

Veut-on un exemple de ce que j'avance? Au Biafra, actuellement, 2 millions de personnes sont mortes parce que les troupes fédérales du Nigéria veulent protéger les puits d'huile de la compagnie Shell. Les Nigériens sont incités à commettre ce génocide par l'Angleterre qui vend des armes et des avions pour bombarder la population civile du Biafra. Pendant tout ce temps, notre premier ministre, lui, refuse de donner les noms des souscripteurs à la caisse électorale du parti. Je demande au premier ministre et à son gouvernement si la compagnie Shell n'a pas fourni un de ces dons de $100,000, ce qui expliquerait la raison de sa non-intervention auprès de l'Angleterre qui, encore une fois, permet l'assassinat de civils en vendant des avions aux troupes fédérales nigériennes. Des mères de famille implorent le premier ministre, des enfants qui se tordent de douleur crient leurs malheurs et lui demandent grâce. Je comprends que n'étant pas père de famille, le premier ministre n'attache peut-être pas l'importance qu'il faut à ce drame, mais pour un instant, je l'en supplie, qu'il entende ces enfants qui crient...! S'il avait lui-même des enfants et qu'il les entendait crier: Maman, j'ai faim, je crois qu'il irait immédiatement auprès de l'Angleterre pour tenter au moins d'empêcher la vente d'armes offensives.

Les fêtes que nous avons célébrées pour marquer l'ouverture de ce 28e Parlement ne laissaient pas entrevoir le drame qui se déroule en pays africain. Monsieur le président, je ne puis m'empêcher de dire au premier ministre: Vous qui vous dites le grand défenseur des droits de l'homme, vous qui vouliez, dans une aventure de jeunesse, vous rendre à Cuba pour féliciter Castro, allez donc en avion, dès demain, rencontrer vos

maîtres en Angleterre pour leur demander la permission de cesser ces assassinats en masse.

A ses collègues ministériels, je dis: Vous, libéraux compréhensifs, qui êtes obligés d'accepter un premier ministre aussi intransigeant, sortez de votre torpeur, car si jadis on a connu à Québec un «Toi, Ti-Toine, tais-toi», eh bien, aujourd'hui, vous connaissez la conspiration du silence.

Voici un autre exemple. Le ministre de la Justice (M. Turner) dit que le bill *omnibus* sera divisé en plusieurs parties; le premier ministre dit: Non, non et non. Tout le monde proteste contre l'arrêt des travaux d'hiver; on demande que pendant un an encore ces travaux continuent. Le premier ministre dit: Non, non et non. Pas surprenant qu'il dise à ses ministres: «Toi, tais-toi», car dans le numéro de *Cité Libre* d'avril 1962—c'est assez récent—il déclarait, et je cite textuellement, car souvent on nous accuse de ne pas le faire. Pour ceux qui veulent avoir des renseignements, on a ici, au Parlement, tous ces détails. Je cite donc la page 4 du journal, écrit par le premier ministre actuel dans le numéro de *Cité Libre*, de mars 1961:

Par exemple, le mépris pour la langue française qu'affichaient les Anglais ne nous parut jamais égaler en profondeur et en bêtise le mépris de ceux des nôtres qui la parlaient et l'enseignaient si abominablement. Les atteintes aux droits scolaires des Canadiens français dans les autres provinces ... à preuve la médiocrité ...

Que mes amis Libéraux en prennent note.

... ininterrompue de nos représentants à Ottawa.

C'était M. Trudeau qui parlait ainsi en 1961.

Je continue en citant toujours la revue *Cité Libre*. Comme en fait foi la page 6 de l'édition du 22 juin, le premier ministre actuel disait:

● (5.50 p.m.)

... quand St-Laurent donnait sa bénédiction à la politique duplessiste en Ungava; quand le parti en bloc se prononçait contre l'impôt provincial sur le revenu; quand M. Lesage était un ministre fédéral centralisateur; quand M. Lapalme, imposé par Ottawa pour sortir Godbout, luttait encore désespérément pour se libérer de la clique réactionnaire; quand le progressisme d'un Jean-Louis Gagnon était considéré comme gênant; quand un Hector Langevin était mal vu par le parti de prêter son nom à la campagne de souscription du *Devoir*; quand la fédération libérale était encore dans son enfance toussoteuse; quand le journal *Le Canada* disparaissait, faute de lecteurs, faute de souscripteurs et faute d'idéologie; quand en somme—et il n'y a pas plusieurs années de cela—le parti libéral provincial n'était encore qu'un lourd corps sans âme et qu'Isocrate parlait de son «Congrès de la dernière chance» ...

Voici une dernière citation du premier ministre actuel, car nous pourrions en produire plusieurs et le temps avance rapidement.

Je me reporte, cette fois-ci, à la page 10 du numéro d'avril 1962:

Conséquemment, si on examine les quelques «victoires» nationalistes qui ont été emportées à Ottawa après des années de haute lutte, on n'en trouverait probablement pas une seule qui n'aurait pu être gagnée en une séance de Cabinet par un de nos représentants qui aurait eu le calibre d'un C. D. Howe. Il faut bien le dire, tous les ministres canadien-français ensemble n'auront à peu près jamais fait le poids d'un chèque bilingue ou d'un nom d'hôtel.

C'est toujours M. Trudeau qui s'adresse à nos ministres canadiens-français du temps, et il continuait en disant, dans son article d'août et septembre 1962:

L'électorat québécois a senti, en mars 1958, que la conjoncture lui permettait—s'il votait conservateur—de se débarrasser enfin d'une députation que la sécurité avait rendue prétentieuse, tyrannique, retardataire et incompétente. Les Canadiens français firent ce qu'ils avaient à faire: le parti de Laurier, Lapointe, St-Laurent, le parti qui se donnait pour l'unique et l'inexpugnable champion de la cause canadienne-française, le glorieux parti libéral qui ..., que ... et dont ..., fut balancé comme une vieille savate.

C'est toujours M. Trudeau qui parle, monsieur le président. Enfin, une dernière citation. Je n'ai repassé que 75 pages des écrits de l'actuel premier ministre, mais j'en cite encore une dernière, qui remonte à novembre 1957, alors qu'il avait déjà une orientation de pensée socialiste et se dirigeait vers le Nouveau parti démocratique. Je cite encore textuellement:

Enfin, la pierre de touche de l'impuissance, tant libérale que conservatrice, ce fut, tout au cours de cette campagne, le silence absolu des deux grands partis sur le scandale du pipe-line.

Quand on se rappelle à quel point ce scandale contribua à renverser les libéraux et à mettre les conservateurs au pouvoir en juin 1957, quand on voit que chez les conservateurs cette combine financière internationale a continué de créer, pour quelques-uns, au détriment de l'intérêt général, des profits fabuleux, le silence des vieux partis nous éclaire singulièrement sur leur possibilité d'action.

Tout cela est d'autant plus surprenant que, de part et d'autre, on a beaucoup fait état du nationalisme pan-canadien au cours de la campagne. Les libéraux ont déployé la promesse d'un drapeau canadien qu'ils avaient toujours gardé soigneusement roulé durant leurs 22 ans de pouvoir.

C'est toujours notre premier ministre actuel qui continue à écrire, et je cite ce dernier article, car là, on s'en vient à la pensée socialiste, à la pensée de ce socialiste devenu libéral.

Comme l'atteste la page 9 de *Cité Libre* d'octobre 1958, il disait:

Stanley Knowles, une des grandes personnalités du C.C.F., commentait cette résolution dans le Social-Démocrate (mai 1958, p. 6): ... «Tous ces changements annoncent-ils la fin du P.S.D.? Si notre loyauté au P.S.D. ne tient qu'à un nom, oui ... Il est maintenant temps d'édifier une organisation

qui sera le parti d'un plus grand nombre de citoyens.» Que le P.S.D. national, fort de remarquables traditions parlementaires et de l'adhésion de 10% de l'électorat, en soit amené à avouer son impuissance dans son identité actuelle, cela donne à espérer que le P.S.D. québécois mesurera l'efficacité de son action avec un peu plus de réalisme et qu'il en tiendra compte pour son action future.

Mais nous n'en sommes pas là. J'en suis encore à démontrer la pauvreté de la pensée politique dans le Québec, et si intéressante qu'ait été celle du C.C.F., c'est un fait qu'elle n'a guère été présente dans notre province.

Comme il ne voyait pas de présence CCF, il a préféré se diriger vers les libéraux.

Puis-je vous faire remarquer, monsieur le président, qu'il est maintenant six heures?

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être, avant l'ajournement, annoncer les travaux pour demain. Nous poursuivrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à demain à 11 heures en conformité du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre. Étant donné le temps écoulé depuis la décision rendue par la Cour suprême au sujet des droits miniers au large de la Colombie-Britannique, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de soumettre d'autres requêtes à la Cour suprême au sujet des droits miniers au large des autres provinces ou s'il est disposé à entamer des négociations avec ces dernières relativement à ces droits miniers?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Si je ne me trompe, la question se subdivise en deux parties. Pour ce qui est des négociations, M. Pearson avait fait part de notre intention d'en arriver à des ententes équitables, par voie de négociations, avec les gouvernements provinciaux, une fois que la Cour suprême aurait établi la loi, ce qu'elle a fait. Ces ententes équitables devront faire suite à des négociations avec la province.

Pour ce qui est de la position adoptée par d'autres provinces, relativement à la baie d'Hudson, nous sommes d'avis que les bornes ont été bien définies par la loi de 1912 et qu'elles suivent le littoral des provinces.

L'hon. M. Stanfield: Ma question à propos des autres provinces ne se rapporte pas nécessairement à la baie d'Hudson, mais plutôt aux différences que pourrait présenter la proposition juridique. Comme, l'hiver dernier, j'ai posé des questions à son prédécesseur, l'ancien premier ministre, pour réclamer du gouvernement une déclaration indiquant s'il avait l'intention de présenter d'autres requêtes au sujet des droits des autres provinces ou de s'engager dans des négociations, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement, après ce long intervalle, peut indiquer à la Chambre s'il a l'intention de procéder par la voie d'autres requêtes au tribunal ou par celle des négociations.

Le très hon. M. Trudeau: Je comprends. Nous n'avons pas l'intention de procéder au moyen d'autres requêtes. Nous avons l'intention de recourir à la négociation et j'aurai une proposition à faire aux provinces sous peu.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'aimerais poser au premier ministre une question complémentaire à propos des ressources sous-marines de la baie d'Hudson et de l'accord intervenu entre les gouvernements de l'Ontario, du Québec et du Manitoba pour se partager ces ressources entre eux.

Un ministre provincial aurait déclaré que les provinces avaient été portées à croire que «si nous sommes d'accord, le gouvernement fédéral se retirerait». Or, le premier ministre voudrait-il révéler à la Chambre et au pays la nature des négociations entreprises ou des promesses faites à ce propos par le gouvernement fédéral à ces trois provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement fédéral ne leur a rien promis à ce propos, mais l'offre de discuter toute l'affaire sur une base équitable vaut toujours, bien entendu. Toutefois, le gouvernement fédéral ne s'est engagé à rien d'autre.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—L'OPPOSITION À LA HAUSSE DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce sur un sujet déjà traité. Comme le gouvernement de Washington s'est élevé contre le prix des voitures Chrysler aux États-Unis, le ministre a-t-il formulé une objection analogue à la compagnie canadienne ou a-t-il l'intention de le faire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, depuis la première question au sujet des prix des voitures, je cherche à distinguer l'application de l'Accord canado-américain sur l'automobile, de celle de la politique générale des prix. J'ai essayé de bien montrer les avantages de l'Accord; quant à la politique générale

des prix elle ne relève pas de moi seul. Le premier ministre a déjà fait connaître ses opinions et ses projets à ce propos, et voilà la distinction que la Chambre devrait faire comme j'ai essayé de l'en convaincre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je reposer ma question en l'adressant cette fois au très honorable premier ministre? Lui ou son gouvernement ont-ils l'intention de s'opposer à l'augmentation de prix annoncée par la société Chrysler?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas suivi la discussion trop attentivement, mais le député sait fort bien que le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur le prix des automobiles et d'autres produits de ce genre établi par contrat entre l'acheteur et le vendeur.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Je n'ai pas donné à entendre que le premier ministre ou le gouvernement devrait exercer un contrôle quelconque. Je demandais simplement si lui ou le gouvernement comme tel avait l'intention de s'opposer à la hausse des prix, tout comme Washington l'a fait, parce que la hausse n'est pas justifiable.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député pourrait-il nous expliquer de quelle façon, d'après lui, nous pourrions nous y opposer?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre étant chargé des prix à la consommation, va-t-il entreprendre une enquête sur la hausse des automobiles au Canada?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré hier, en réponse à une question du député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), que j'envisageais l'établissement d'un comité en ce domaine. Le premier ministre a déjà dit que le gouvernement examine en ce moment la question des prix et songe à publier un Livre blanc. Toutes ces questions sont étroitement liées.

M. Saltsman: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En raison du temps requis pour mettre au point les arrangements proposés par le ministre, songerait-il à déférer immédiatement le problème au conseil consultatif des consommateurs?

[L'hon. M. Pepin.]

L'hon. M. Basford: Ce conseil n'est pas encore institué, monsieur l'Orateur. J'en ai nommé le président et j'espère choisir le reste de ses membres avant la fin du mois.

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON SUGGÈRE D'AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉMISSIONS POLITIQUES GRATUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

De façon à mieux informer le public sur la politique canadienne, le très honorable premier ministre envisage-t-il de proposer une augmentation du nombre d'émissions gratuites au réseau d'État, soit de langue anglaise, soit de langue française, afin de tenir le public au courant de ce qui se passe à la Chambre des communes?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): C'est une question que je voudrais discuter avec le secrétaire d'État, monsieur le président.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—L'ATTITUDE DU CANADA À PROPOS DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les rumeurs selon lesquelles le Canada s'opposerait, avec la France, à une réunion ministérielle de l'OTAN devant étudier les répercussions que l'invasion de la Tchécoslovaquie peut avoir pour l'alliance, le ministre pourrait-il préciser la position du Canada et dire si notre pays estime ou non que cette réunion devrait avoir lieu?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit hier en réponse à une question, nous avons examiné, avec le Conseil et d'autres membres du pacte de l'OTAN, les répercussions de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques. Diverses propositions ont été avancées en ce qui concerne une réunion du Conseil et des ministres intéressés. Aucune décision n'a encore été prise. Notre position est conforme aux intérêts du Canada et, à l'heure actuelle, nous ne sommes ni pour ni contre personne.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, en raison des questions déjà posées au cours de la présente session et des réponses du très honorable premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre nous assurera-t-il que les engagements du Canada vis-à-vis de l'OTAN ou la position du Canada à l'égard de l'OTAN ne seront pas modifiés sans que nous en soyons d'abord avertis et que nous ayons l'occasion d'en discuter?

Le très hon. M. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—DEMANDE D'AIDE À LA SUITE DE LA HAUSSE DU TARIF-MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que la semaine dernière le ministre n'a pu révéler quelle mesure le gouvernement prendrait pour venir en aide aux expéditeurs des provinces atlantiques en raison des tarifs exorbitants imposés aux chargements inférieurs à une wagonnée, le ministre peut-il dire maintenant à la Chambre si on envisage une assistance quelconque dans un avenir immédiat?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun nouveau fait dans ce domaine depuis la semaine dernière. Comme je le signalais alors, tous les efforts possibles sont faits en vue de trouver une formule plus efficace pour les provinces que les anciennes dispositions. Toutefois, cette affaire est très compliquée, comme mon ami le sait, et le choix des propositions n'est pas aussi étendu ni aussi prometteur que nous le voudrions. Je peux lui assurer que nous nous occupons de la question avec diligence à cette étape-ci dans l'espoir de trouver une solution un peu plus satisfaisante.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Une question supplémentaire au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Puisque les tarifs majorés pour le trafic de détail dépassent de 400 p. 100 les tarifs antérieurs et qu'ils sont en vigueur depuis septembre dernier, le ministre pourrait-il ordonner un moratoire, jusqu'à ce qu'il se soit assuré que le National-Canadien les a imposés à bon droit?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, toutes les possibilités sont à l'étude, mais je ne suis pas en mesure ce matin de faire connaître la position du gouvernement à cet égard.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUÉBEC—LES CONSULTATIONS AU SUJET DU BILL RELATIF AUX LANGUES OFFICIELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pour la rédaction du bill relatif aux langues officielles, le gouvernement a-t-il consulté préalablement la province de Québec, surtout eu égard à la déclaration du ministre des Affaires culturelles, M. Tremblay, hier à Montréal?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons informé les provinces qu'elles recevraient des exemplaires du bill aussitôt qu'il aura été lu à la Chambre pour la première fois. Elles pourront ainsi exprimer leurs vues sur un sujet qui ne les intéresse que bien indirectement: la création de districts provinciaux bilingues. Le bill, bien entendu, traite de questions relevant du domaine fédéral; ce n'est que par courtoisie et esprit de collaboration que nous ferons ce geste. Il y a eu des entretiens officieux.

M. Thompson: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il me dire si le gouvernement a l'intention de rendre les deux langues officielles partout au Canada, et s'il le fera au moyen d'une modification à la constitution ou bien d'une simple loi comportant cette garantie.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le bill sur les deux langues officielles prendra la forme d'une loi. Bien entendu, le gouvernement—comme nous l'avons indiqué à la conférence fédérale-provinciale de février dernier—espérait que les provinces et le gouvernement fédéral finiraient par s'entendre sur l'établissement, quant aux deux langues officielles, de garanties constitutionnelles qui dépasseraient celles que prévoit actuellement l'article 133 de la constitution.

Dans le Québec, on prétend ne rien faire d'anticonstitutionnel. Je crois qu'on a raison. On envisage de supprimer des privilèges dont a profité la minorité anglophone dans le Québec, et nous, nous espérions qu'au lieu de supprimer ces privilèges, on accorderait les mêmes privilèges aux minorités francophones des autres provinces.

[*Français*]

LE NORD CANADIEN

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Peut-il dire à la Chambre si le transfert de l'administration fédérale du Nouveau-Québec au gouvernement de la province de Québec se continue, et si les Indiens et les Esquimaux de ce territoire sont satisfaits de la façon dont ce transfert est effectué?

M. l'Orateur: Je crois que la question que pose l'honorable député n'est pas recevable. Il me semble que c'est une question d'intérêt continu, et je lui suggérerais bien humblement, dans les circonstances, de l'inscrire au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES MOYENS DE RESTREINDRE LES INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DE SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour appliquer le programme annoncé par le ministre, et visant à restreindre les investissements outre-mer de sociétés canadiennes non financières?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): En général, nous avons l'intention de demander aux sociétés dont les investissements annuels dépassent un montant donné de nous en faire rapport—l'annonce en parlait également—ce qui nous permettra de contrôler les investissements.

L'hon. M. Harkness: Une question supplémentaire. Je sais qu'on peut exiger des rapports semblables, mais le gouvernement dispose-t-il d'un moyen de restreindre effectivement les investissements?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable. Le député me semble demander une interprétation des pouvoirs du gouvernement en général. Une pareille question est irrecevable.

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. M. Harkness: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces restrictions s'appliqueront-elles à la prospection, au forage et à l'exploitation d'huile et de gaz outre-mer par les sociétés pétrolières du Canada?

L'hon. M. Pepin: La déclaration établit les critères et fait une distinction entre les pays de l'Europe occidentale et les pays moins évolués. Il nous faudra ainsi établir la destination de ces immobilisations.

Pour revenir à la première partie de la question, je rappelle que le communiqué déclare explicitement que les sociétés sont priées de fournir des renseignements trimestriels sur les transferts de capitaux internationaux et les transferts projetés aux pays d'outre-mer pour 1968 et 1969 s'ils dépassent $200,000 par année. Il n'y a pas lieu de douter, je pense, que ces directives seront suivies.

L'IMMIGRATION

L'AIDE AU RÉFUGIÉS TCHÉCOSLOVAQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La *Presse canadienne* a annoncé hier soir que le gouvernement canadien a envoyé une équipe de quatre personnes à Vienne pour venir en aide aux Tchécoslovaques «particulièrement qualifiés» voulant émigrer au Canada. Notre pays recherche-t-il des avantages en n'acceptant que le dessus du panier, ou va-t-il accorder la même aide à tous les réfugiés, avec ou sans talent, qui ont fui leur pays persécuté, pour trouver ailleurs la liberté.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les conditions d'entrée et l'aide financière qui ont été annoncées jouent pour tous les réfugiés tchécoslovaques. La tâche de cette équipe de quatre hommes est d'assister les Tchécoslovaques particulièrement qualifiés qui pourraient vouloir venir au Canada, et d'examiner avec ceux-ci les possibilités offertes dans notre pays.

Il ne s'agit pas—d'ailleurs ce n'est pas la mission de cette équipe—de choisir exclusivement un certain groupe de réfugiés. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Hees: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette équipe se propose-t-elle d'aider indistinctement tous les réfugiés, quelles que soient leurs qualifications?

L'hon. M. MacEachen: Cette équipe est plutôt composée de spécialistes des domaines scientifique et éducatif et, dans les limites de leurs compétences, ils sont disposés à aider tous les réfugiés. Nos agents d'immigration sont en mesure d'aider comme il convient tous les réfugiés. Mais dans ce cas particulier, il s'agit plutôt de fournir des renseignements à ceux qui possèdent des qualifications spéciales. Il y a, par exemple, au sein de l'équipe un délégué du Conseil national de recherches qui pourrait donner un aperçu de la situation scientifique au Canada aux Tchécoslovaques qui ont décidé de venir s'installer ici.

Nous pensons que ces renseignements seront très utiles. Le monde universitaire et le Conseil des Arts ont recommandé respectivement un délégué. Nous avons estimé qu'il serait bon d'accorder cette aide supplémentaire aux réfugiés tchécoslovaques.

LA PÊCHE

LA SUBVENTION SUR LE SEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Le gouvernement envisage-t-il de rétablir le programme d'aide à l'achat du sel dont bénéficiaient déjà les pêcheurs des Maritimes?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): La réponse, monsieur l'Orateur, est non.

M. Carter: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre des Pêcheries ou le gouvernement fédéral a-t-il reçu des instances du gouvernement de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi posée est contraire au Règlement.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Ma foi, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: La parole est au député de Malpèque.

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'aime pas contester votre autorité, mais, sous forme de question complémentaire, le député a tout simplement demandé si on avait reçu des instances du gouvernement de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: Comme j'en ai décidé antérieurement, le simple fait de demander si des instances ont été reçues n'est pas, en soi, une question acceptable.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—LA DÉCLARATION DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Je demanderais au premier ministre si le Canada est prêt à appuyer les États-Unis qui ont prévenu que toute intervention militaire de l'URSS en Allemagne de l'Ouest provoquerait une réaction immédiate de l'OTAN?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, nous serions liés par les dispositions du traité de l'Otan et nous agirions en conséquence. Toute décision serait prise en conformité avec le traité.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Vu le caractère contradictoire des réponses d'hier et d'aujourd'hui et les doutes qu'elles soulèveront dans l'esprit non seulement des Canadiens, mais des autres membres de l'OTAN, je demande au premier ministre si on a changé ou modifié l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, qui stipule:

> Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties et, en conséquence, elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la Partie ou les Parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres Parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique-Nord.

La réponse donnée hier par le premier ministre dénote une certaine vacillation à ce sujet et j'aimerais savoir ce qui en est.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune contradiction dans les réponses données. Si vacillation il y a, c'est pure imagination de la part du très honorable député.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous n'engagerons pas une polémique sur les vacillations. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet au très honorable représentant, car il est passé maître en la matière. Pour l'instant, je lui pose la question suivante: pourquoi refuser à la Chambre des communes l'occasion de connaître d'avance et de discuter les changements envisagés? Je songe ici aux diverses déclarations sur l'OTAN, faites au cours de la cam-

pagne électorale. Si le gouvernement actuel tergiverse, pourquoi la Chambre n'en serait-elle pas avertie?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Puis-je poser une question supplémentaire? Elle est bien simple. Compte tenu de l'article dont le très honorable député de Prince-Albert a donné lecture, notre pays est-il tenu de porter secours à l'Allemagne de l'Ouest qu'attaquerait l'Union soviétique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question est semblable à la question posée tout à l'heure. On y a répondu, même si la réponse n'est pas satisfaisante à ses yeux.

L'hon. M. Hees: On n'y a jamais répondu et le premier ministre aimerait le faire maintenant.

Le très hon. M. Trudeau: Il semble régner une certaine confusion, car la question supplémentaire a précédé la réponse à la première question. Je tiens à ce que l'on sache bien ceci: il n'y a aucune raison de croire que le Canada ne remplirait pas ses obligations de membre de l'OTAN. Voilà pour le premier point. La dernière partie de la question du très honorable député avait trait, je pense, aux discussions sur notre rôle dans l'OTAN et c'est là tout autre chose, qui n'a rien à voir avec la première partie de l'interpellation. Je redis sans hésiter en quoi consiste notre position. Nous avons annoncé dès le début une revision de notre politique étrangère et de notre politique militaire. Une fois que cette revision entrera dans le cadre de la politique ministérielle, on en discutera à la Chambre. La question de l'OTAN y sera incluse, bien entendu. Néanmoins, une fois le débat terminé, je ne voulais pas m'engager de façon précise à dire à la Chambre s'il y aurait augmentation ou réduction des effectifs avant d'en faire part à l'OTAN.

LE VIETNAM—LES ÉTATS-UNIS ET LA POSITION DU CANADA AU SUJET DES BOMBARDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le premier ministre a affirmé plusieurs fois que l'arrêt des bombardements du Vietnam du Nord doit être immédiat et total durant les pourparlers de paix à Paris, le gouvernement canadien a-t-il fait officiellement part de cette position au gouvernement des États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

gouvernement des États-Unis est parfaitement au courant des vues du gouvernement canadien sur la question.

M. Harding: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai demandé au ministre si l'attitude définie par le premier ministre a été transmise officiellement au gouvernement des États-Unis et, si oui, pourrait-il nous dire à quelle date ...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se borne à répéter la même question.

[*Français*]

LES PORTS

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE À L'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail.

En sa qualité de ministre responsable à la Chambre de l'enquête relative à la sécurité et au pillage dans le port de Montréal, est-il en mesure de donner immédiatement des précisions à cet égard? Sinon, quand le ministre a-t-il l'intention de faire à la Chambre un rapport complet à propos de cette enquête?

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre est disposé à présenter un rapport intégral dès la fin des travaux de la Commission Smith, qui ne seront pas terminés avant au moins un an. Dans l'intervalle, le juge Smith m'a donné l'assurance que les travaux progressent, que les articles et allégations publiés dans les journaux locaux sont analysés et déférés à la Commission Smith. Un rapport complet sera transmis à moi-même et au ministre des Transports, qui répond du Conseil des ports nationaux, et donc de la sécurité dans le port de Montréal.

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné la gravité des allusions qui ont été faites dans les journaux sur le nombre de pillages et de vols qui, apparemment, se produiraient dans le port de Montréal, et étant donné également que cette situation met en danger la renommée de la ville de Montréal ainsi que celle du port, le ministre peut-il nous dire si les déclarations publiées dans les journaux portent à confusion ou s'il est vrai que la situation est très sérieuse?

M. l'Orateur: L'honorable député ne peut demander à un ministre de vérifier ou de confirmer des rapports qui paraissent dans les journaux.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ABOLITION DE LA PEINE DU FOUET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il examiné ou reconsidéré la suppression de la peine du fouet dans le cas de certains actes criminels?

M. l'Orateur: C'est une question très générale, qui devrait normalement figurer au *Feuilleton*.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au solliciteur général. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au cours de la présente session, un projet de loi visant à modifier la loi sur les jeunes délinquants? Sinon, pour quel motif?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question pour préavis et y répondre plus tard.

[*Français*]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUESTION RELATIVE À LA NOMINATION DU CO-PRÉSIDENT D'EXPRESSION FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre.

Quand a-t-il l'intention de nommer le remplaçant de M. André Laurendeau au sein de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'en ai déjà discuté avec le co-président, monsieur l'Orateur. Certains noms ont été suggérés, et je suis en train de faire enquête. Je pense que l'annonce devrait être faite bientôt.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre.

Est-ce que le fait de retarder la nomination du co-président français aura également pour effet de retarder les travaux de la Commission?

L'hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de rédaction.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'ACCORD INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce et de l'Industrie. En raison de la fâcheuse situation économique des cultivateurs de l'Ouest, qui ont perdu leurs débouchés pour les céréales parce que l'Accord mondial sur le blé est caduc depuis onze mois, le ministre voudrait-il, à l'étape des motions, faire à la Chambre, et le plus tôt possible, un exposé complet de l'état actuel du nouvel Accord international sur les céréales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, un autre vis-à-vis m'y a invité, et j'ai l'intention de le faire. Cependant, comme l'honorable député le sait, une réunion se tient présentement à Canberra et j'attends un rapport. Je participerai à un débat à ce sujet le moment venu.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais fournir des précisions sur une question antérieure du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Je viens de recevoir un exemplaire d'un communiqué émis à l'issue du congrès de Canberra. Il revêt une grande importance pour les producteurs de céréales du Canada, par suite du passage suivant:

> Le groupe d'exportateurs ont manifesté leur satisfaction de l'application à ce jour de la nouvelle entente, et leur détermination d'en réaliser les objectifs, y compris l'observance des dispositions de l'entente relatives aux prix minimums.

(*Applaudissements*)

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Comme la récente vague de chômage est due à l'arrêt des subventions pour les bateaux de bois, le gouvernement se propose-t-il de les rétablir bientôt?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Comeau: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelles sont les mesures que préconise le gouvernement pour assurer de nouveaux emplois aux chômeurs de cette industrie?

M. l'Orateur: Le député vient de poser une question de portée très générale, à laquelle il conviendrait mieux de répondre à l'appel des motions.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question pour moi urgente. On a annoncé que la loi sur les subventions à la construction d'hôpitaux expirera le 31 mars 1970. Quels contrecoups subiront les districts hospitaliers régionaux qui ont autorisé des projets ou qui comptent voir entreprendre les projets déjà autorisés et qui ne seront pas terminés avant la date d'expiration de la loi?

M. l'Orateur: Le député évoque un événement qui ne se passera pas avant plusieurs mois. En de telles circonstances, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE SÉNAT

LA REPRÉSENTATION DIRECTE DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le leader du gouvernement au Sénat se réclamait-il d'une politique du gouvernement en exprimant le souhait, hier, d'une représentation directe des provinces au Sénat?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Pas encore sur une politique du gouvernement, mais nous avons indiqué notre intention de remanier les structures du Sénat, peut-être même de lui donner un rôle plus important de représentation régionale et linguistique.

L'hon. M. Flemming: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre compte-t-il, lors de la conférence sur la Constitution, recommander à cette fin de modifier la Constitution?

[M. Comeau.]

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Au cours des conférences fédérales-provinciales nous avons dit aux délégués que nous voulions discuter cette question avec eux, mais nous voulons, si possible, éviter un abord unilatéral. Nous estimons qu'il s'agit d'un problème fédéral, mais qui concerne toutes les parties du Canada.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ROUYN (P.Q.)—QUESTION RELATIVE AU DÉBUT DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports, au sujet de l'aérogare projetée à Rouyn.

Étant donné que le Conseil du Trésor a déjà inclus cette construction dans ses prévisions budgétaires, le ministre est-il en mesure de nous donner les raisons pour lesquelles on ne commence pas la construction de cette aérogare de Rouyn, puisque cela date déjà de plusieurs mois?

M. l'Orateur: L'honorable député me permettra peut-être de suggérer que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question qui intéresse au plus haut point les cheminots. Comme on a demandé officiellement au comité des transports par chemin de fer, en janvier dernier, de donner un ordre de portée générale indiquant si ce comité a compétence ou non dans le domaine de la sécurité des employés des chemins de fer, le ministre voudrait-il vérifier si le comité a rendu une décision?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je considérerai cette question comme préavis.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

SUBVENTIONS AUX POMICULTEURS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A-t-il reçu des représentations des pomiculteurs de la province de Québec, demandant l'aide du gouvernement fédéral, relativement aux pertes qu'ils ont subies par suite des avaries de la grêle en 1967?

M. l'Orateur: J'ai déjà signalé aux honorables députés, il y a un moment, qu'il n'est pas suffisant de demander, sous forme de question, si des représentations ont été faites ou si une demande a été soumise au gouvernement. L'honorable député voudra peut-être ajouter quelque chose à sa question?

L'hon. M. Ricard: Je pourrais peut-être poser ma question d'une autre façon, monsieur l'Orateur.

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'accorder une aide égale à celle qui fut accordée par le gouvernement provincial aux pomiculteurs de la province de Québec qui ont subi des pertes par suite de la grêle, en 1967?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas ce que le député entend par aide égale. S'il demande que le gouvernement fédéral assure une aide égale à celle versée par les gouvernements provinciaux, je lui signale que le gouvernement fédéral a toujours rejeté un tel programme. Bon nombre de régions du Canada, et je songe précisément aux Maritimes, au Québec, à l'Ontario et l'Alberta, se voient refuser une telle aide depuis trois ans car nous acceptons de verser 50 p. cent des frais d'administration et 25 p. cent des primes du programme d'assurance-récolte, mais nous offrons cette aide à tout le Canada. Il nous semble illogique de faire cette offre tout en participant à des programmes d'aide directe.

L'hon. M. Ricard: Que de mots pour dire non.

LA DÉPRÉCIATION ACCÉLÉRÉE SUR LES ENTREPÔTS DE CÉRÉALES ET DE MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, même si elle concerne d'autres ministères. Compte tenu des problèmes auxquels ont à faire face les agriculteurs de l'Ouest pendant la campagne agricole courante relativement à l'entreposage des céréales, et les agriculteurs de l'Ontario, relativement à l'entreposage du maïs, le ministre avisera-t-il à la possibilité de permettre une dépréciation accélérée sur les bâtiments construits pour l'entreposage des céréales et du maïs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des instances ont été présentées au ministère de l'Agriculture et au ministère des Finances au sujet d'une dépréciation accélérée pour les fins dont parle le député. Je puis dire à la Chambre que les ministères des Finances et de l'Agriculture étudient la possibilité de donner suite à la proposition du député dans des cas particuliers et peut-être selon certaines conditions précises, pour remédier aux situations urgentes.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si beaucoup de cultivateurs se sont plaints à lui de la difficulté surprenante qu'il y a, cette année, à obtenir les matériaux requis pour la construction d'entrepôts de céréales dans les fermes.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est irrecevable.

[*Français*]

L'EXPO '67

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE AU PAIEMENT DU DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre dirait-il à la Chambre s'il est vrai que le gouvernement s'est engagé à combler le déficit de la ville de Montréal concernant l'Expo?

M. l'Orateur: L'honorable député, il me semble, demande à un ministre de confirmer ou de nier une déclaration, et je ne crois pas que la question qu'il a posée soit recevable.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

INTERPELLATION RELATIVE À L'AUGMENTATION DE LA PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que partout au Canada les personnes âgées souffrent de la hausse du coût de la vie, son ministère a-t-il l'intention d'augmenter la pension de vieillesse au cours de la présente session?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Quelle honte!

LES POSTES

LES RÉCLAMATIONS DES FACTEURS RURAUX ATTEINTS PAR LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Je m'adresse au ministre des Postes. Les facteurs ruraux lui ont-ils signalé leur intention d'intenter un procès pour réclamer l'argent qu'ils ont mérité, disent-ils, en se tenant en disponibilité durant toute la dernière grève des postes?

Monsieur l'Orateur: Je rappelle au député que la question, ainsi formulée, fait partie des irrecevables.

TERRE-NEUVE—LES SALAIRES DES MAÎTRES DE POSTE RURAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Puis-je poser une question au ministre des Postes, monsieur l'Orateur? Comme il a annoncé l'établissement de deux groupes d'étude chargés d'enquêter sur les problèmes du ministère, pourrait-il nous dire si l'un ou l'autre de ces groupes examinera la question des salaires actuels des maîtres de poste ruraux de Terre-Neuve qui touchent aussi peu que $22.20 pour une semaine de 60 heures?

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MODIFICATIONS POSSIBLES À LA LOI CONCERNANT LA MARIJUANA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social exprimait-il la politique du gouvernement lorsqu'il a dit à Regina récemment dans un discours qu'en vertu de modifications à la loi sur les stupéfiants ou d'une nouvelle loi, les poursuites et les sanctions possibles à l'égard des personnes adonnées à la marijuana revêtiraient une forme nouvelle, et que les peines prévues pour l'usage de marijuana seraient moins sévères que pour celui d'autres stupéfiants?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement estime devoir appliquer les dispositions actuelles du Code criminel, mais nous croyons sincèrement que le Code criminel pourrait être modifié dans bien des domaines. Nous en avons relevé un bon nombre. Dans son ensemble, la question de l'usage des stupéfiants et de la façon dont il faudrait l'envisager—s'il s'agit ou non d'un acte criminel —mérite examen, et je suis heureux de signaler que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a mise à l'étude.

Le très hon. G. J. Diefenbaker (Prince-Albert): Étant donné la divergence d'opinions quant à la nocivité de la marijuana, le gouvernement ferait bien d'instituer un comité de la Chambre pour étudier cette question et s'assurer si ce produit cause plus de dommage que l'alcool ou le tabac, point sur lequel je ne puis présentement me prononcer. Le premier ministre voudrait-il étudier cette recommandation?

Le très hon. M. Trudeau: C'est exactement ce que nous avons l'intention de faire, monsieur l'Orateur: soumettre cette question à l'examen ou à l'étude des fonctionnaires du ministre. Celui-ci pourra ensuite nous parler de la manière dont nous devrions en saisir le cabinet et la Chambre.

LA CAPITALE NATIONALE

LA FORMATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je pense que ma question devrait s'adresser au ministre des Travaux publics. Pendant la dernière législature, du temps de son prédécesseur, il avait été question de désigner un comité pour s'occuper des questions intéressant la capitale nationale. Je me demande si le ministre pourrait songer à hâter l'établissement de ce comité.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette question devrait être posée à mon collègue, le ministre des Forêts et du Développement rural qui est maintenant chargé de la Commission de la capitale nationale.

M. Mather: Puis-je la lui poser alors?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Le député voudrait-il répéter sa question car je ne l'ai pas entendue. Je m'entretenais d'un très grave problème.

M. Mather: Maintenant que le ministre est sorti de la forêt, je vais lui poser ma question. La Chambre avait approuvé pendant la dernière législature l'établissement d'un comité chargé d'étudier les question intéressant la capitale nationale. Envisage-t-on présentement d'établir ce comité?

L'hon. M. Marchand: Nous allons étudier la question, puis faire rapport à la Chambre.

L'AGRICULTURE

LE PRIX DE SOUTIEN DES GRAINES DE SOJA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Je voudrais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la situation difficile à laquelle doit faire face l'industrie de l'huile de consommation du Canada, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a pris une décision sur les récentes instances de l'Office des graines de soja. Dans l'affirmative, la décision prise correspond-elle aux désirs de l'Office.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a bien voulu me donner préavis de cette question lorsque je suis entré à la Chambre; j'ai envoyé chercher la réponse dont je vais maintenant vous parler.

Le 19 août, j'ai rencontré les représentants de l'Office des ventes des producteurs de soja de l'Ontario pour discuter des problèmes d'importance vitale pour l'Office et les producteurs de l'Ontario.

A la suite de cette rencontre, l'Office de stabilisation des prix agricoles m'a transmis un rapport à propos de l'établissement d'un prix de soutien pour le soja. L'Office ne serait pas disposé à recommander un régime de soutien des prix du soja à l'heure actuelle, car il estime que le principal problème de l'industrie de la fève soja est causé par les huiles importées et que la loi sur la stabilisation des prix agricoles ne saurait être invoquée pour ce genre de problèmes.

J'ai reçu d'autres communications de l'Office des ventes des producteurs de soja et nos consultations se continuent. Je tiens aussi à informer le député que le ministère s'occupe de la question plus permanente de savoir s'il y a eu dumping d'huiles végétales au Canada. Étant donné la route par laquelle sont acheminées ces huiles au Canada, il est très difficile, avec la formule dont nous nous servons actuellement, d'établir des prix et de prouver qu'il y a eu dumping.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ferai remarquer au ministre qu'une longue déclaration de ce genre devrait être faite à l'appel des motions.

M. George Muir (Lisgar): Une question complémentaire pour le ministre de l'Agriculture. Eu égard aux difficultés que rencontre l'industrie des huiles végétales, comme l'a fait ressortir le député de Kent-Essex, que compte faire le gouvernement au sujet des instances que le ministre a reçues des entreprises industrielles de l'Ouest du Canada qui traitent la graine de colza et de tournesol?

L'hon. M. Olson: Eh bien, monsieur l'Orateur, jusqu'ici aucune instance directe ne m'a été présentée par les représentants de l'une ou l'autre de ces deux industries.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question supplémentaire. Je suis sûr que le ministre doit être au courant des instances qui ont été présentées à l'Office de stabilisation des prix agricoles. Que compte-t-il faire au sujet de ces instances?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je demanderai à l'Office de préparer un rapport sur l'étude qu'il a faite sur le problème.

LA PÉNURIE D'ACIER DE CHARPENTE POUR LES ENTREPÔTS DE CÉRÉALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question aussi s'adresse au ministre de l'Agriculture. A-t-il ordonné une enquête, ou compte-t-il le faire, sur les causes de la pénurie aiguë de l'acier de charpente pour les entrepôts de céréales dans les fermes?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas ordonné d'enquête. Je ne suis pas sûr que cela relève du ministère de l'Agriculture, mais je suis certainement disposé à demander à ceux de mes collègues que la chose touche peut-être de plus près de se renseigner sur les causes de cette pénurie.

LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre si le groupe d'experts, désigné par le gouvernement, au début de la dernière session, pour étudier les divers problèmes auxquels l'agriculture doit faire face et y proposer des remèdes, a terminé ses travaux? Quand pouvons-nous espérer son rapport?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le groupe d'experts n'a pas terminé ses travaux, monsieur l'Orateur. Nous attendons un rapport provisoire pour décembre 1968,

mais nous croyons que le groupe n'aura terminé la mise au point de ses recommandations et constatations qu'un peu plus tard en 1969.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. A-t-on signalé au ministre le traitement injuste accordé aux étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique par la succursale de la Banque de Montréal sur le campus en leur refusant d'établir des comptes sur lesquels ils pourraient tirer des chèques? Dans l'affirmative, le ministre se propose-t-il de prendre des mesures pour remédier à cette situation?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute qu'une telle question relève du ministre.

LES AFFAIRES INDIENNES

SASKATCHEWAN—LE RESPECT DES TRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. S'est-il maintenant entretenu avec un des ministres du gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet du refus du premier ministre de cette province de continuer à faire honneur aux traités indiens, qui prévoient que certaines terres pourront être désignées comme réserves si les Indiens le désirent?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je dois rencontrer un ministre du gouvernement de la Saskatchewan cet après-midi et j'espère que je pourrai rencontrer le premier ministre de la Saskatchewan demain.

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mecredi 18 septembre, sur la motion de M. Eymard Corbin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de l'honorable M. Stanfield (p. 62).

• (Midi)

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur le président, lors de l'ajournement, hier soir, je parlais du comté de Frontenac, situé dans les Cantons de l'Est, sur la rive Sud du Saint-Laurent, mais je ne vous avais pas dit que M. Louis S. Fréchette est né à St-Ferdinand d'Halifax—où j'aurai une résidence—en 1748 et qu'il fut député de ce comté. En plus d'être maître de poste, il occupa également les fonctions de maire. Le nom «Fréchette» est un des plus vieux noms à venir au Canada et je suis heureux qu'un descendant de ces pionniers ait si bien illustré son nom dans le comté de Frontenac.

Monsieur le président, je n'ai pas mentionné, non plus, que ce comté de Frontenac est appelé le pays de l'or blanc à cause de l'amiante qui y existe en abondance. En effet, ses mines sont les plus riches du monde. Actuellement, on est à préparer un programme de rénovation urbaine de l'ordre de 12 millions de dollars qui sera réalisé en cinq ans, car il y a de l'amiante non seulement sous une partie de la ville de Thetford-Mines, mais également sous une partie de Saint-Maurice. Tout ce qui nous manque, c'est de raffiner ce produit au Canada afin de donner du travail à nos ouvriers et obtenir un produit à meilleur marché, car il existe actuellement plusieurs dérivés de l'amiante qui servent à la construction. Malheureusement, ces mines appartiennent aux américains et nous ne sommes nous-mêmes que des porteurs d'eau et des scieurs de bois. L'économie du Canada s'en ressent à cause de l'exportation de ce minerai qui n'est pas raffiné chez nous.

Je disais donc, au nom du Ralliement créditiste, nous, qui sommes l'opposition officielle du Québec dans cette enceinte, que notre premier ministre (M. Trudeau), tout en flattant le parti CCF en 1962, se moquait des libéraux. Aujourd'hui, dans une chasse aux sorcières, notre premier ministre déclenche l'affaire Rossillon pour mieux cacher les problèmes économiques.

Pour ma part, j'ai visité les régions où la culture française existe dans l'Ouest et j'ai été très bien reçu. La semaine dernière, je téléphonais à Thérien, en Alberta, dans le district postal de Saint-Paul, et mon interlocuteur à l'autre bout du fil me disait: Maintenant qu'un Canadien français est à la tête du pays, il va tenter de diminuer la valeur des Canadiens français aux yeux des neuf autres provinces afin de rester populaire aux yeux des historiens. En visitant les provinces de l'Ouest, monsieur le président, je me suis rendu jusqu'à Vancouver et personne n'a pensé que j'étais un espion. Je suis allé, il y a 15 jours, découvrir jusqu'à quel point la province de la Nouvelle-Écosse est unilingue. L'actuel chef de l'opposition (M. Stanfield) a été premier ministre de cette province et n'a rien fait pour le français, pas même dans le

domaine de l'immigration, mais malgré ces constatations, je n'ai pas été traité d'espion.

Non, monsieur le président, la «trudeaulâtrie» ne prend pas dans notre groupe du Ralliement créditiste et, après avoir entendu certains députés ministériels critiquer le premier ministre hier, je demeure persuadé qu'il lui faudra demain la collection complète des aventures de l'*Agent* X-13 pour découvrir tous ses ennemis.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre actuel s'est rendu dans le Québec, mais la «trudeaumanie» n'y eut aucun effet. Les journalistes ont même dit que le cœur des jeunes filles était glacé par les vents de l'Est, qui venaient des icebergs du Saint-Laurent, et qui rendaient les jeunes filles indifférentes à notre premier ministre. Et ce bon premier ministre n'a pas reçu la bise! Désappointement, en dépit de tant de sérieux! Pourtant, une de mes tantes, qui est née en Gaspésie et qui demeure maintenant à Montréal, m'a toujours assuré que les gaspésiens ont le sang chaud, qu'ils sont affectueux. Cependant, ils sont d'une logique extraordinaire et ils n'ont pas répondu à la «trudeaulâtrie», cet art d'adorer une idole étant passé de mode chez un peuple sérieux. D'ailleurs, la critique actuelle de l'homme de la rue, ici même à Ottawa, au sujet de notre premier ministre, c'est qu'il provoque un «joke» chaque jour. Comme preuve de ce que j'avance, on n'a qu'à regarder cette photographie montrant notre premier ministre en train de regarder l'apparence de sa belle cravate ou essayant une jupe écossaise, pour voir si cela lui va bien. Il semble que le premier ministre, qui dirige un gouvernement aussi intransigeant, ne s'occupe d'autres choses que de nominations politiques. Au fait, on en compte douze jusqu'ici et il y en aura sans doute d'autres, car ce matin même, nous recevions l'avis d'une autre nomination, soit celle de M. Thomas Paul D'Aquino, et je cite textuellement:

M. D'Aquino, qui faisait partie du personnel du bureau central de M. Trudeau au cours de la campagne pour désigner le chef du parti libéral, a joué un rôle actif dans les cercles politiques du Québec.

Une autre nomination politique qui démontre que le «patronage» continue d'une façon plus grave encore que sous l'ère de Duplessis. Dans sa tour d'ivoire, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre ne semble pas voir ce qui se passe dans certains pays, entre autres, le Biafra.

Je lisais ce matin l'article de journal suivant, et je cite:

Dans une déclaration publiée ce matin, les services d'information biafrais à Genève déclaraient notamment: «Lorsque les survivants se rendirent compte de l'étendue du désastre, ils fondirent en larmes. Même le personnel des organisations de secours ne put s'empêcher de pleurer en voyant les morceaux sanglants de chair humaine qui jonchaient le sol, sur la place du marché.»

Pendant ce temps, notre premier ministre ajuste sa cravate. Pourquoi ce silence, alors que des milliers de civils meurent maintenant de faim parce que le Nigéria, dans sa volonté d'extermination, refuse de laisser passer les vivres? Comment un tel génocide peut-il être perpétré en 1968 sans que personne ne s'y oppose? Deux millions de morts, ce n'est pas encore assez? Combien en faut-il? A la lumière de ces faits, monsieur le président, devrait-on croire qu'on a retardé l'ouverture du Parlement pour laisser ce peuple mourir et dire par la suite qu'il est trop tard?

Monsieur le président, j'invite le premier ministre à sortir de sa torpeur, à mettre de côté son attitude intransigeante et à faire immédiatement des représentations auprès de l'Angleterre pour que cesse cette vente d'armes offensives.

C'est le temps d'apprendre l'adresse de M. Wilson, premier ministre de l'Angleterre, et de faire les protestations nécessaires, car actuellement un peuple se meurt. Le parti libéral compte 155 députés élus par les forces de l'argent. Je veux citer l'exemple d'une seule élection, mais la même chose s'est répétée dans les 263 circonscriptions, monsieur le président. Voici l'exemple que je veux donner, et je cite:

M. Robert Kaplan, député libéral de Toronto-Don Valley, a dépensé $68,369 pour se faire élire contre le candidat conservateur Dalton Camp lors de l'élection fédérale du 25 juin.

M. Camp, lui, avait dépensé $38,400, alors que les membres du Ralliement créditiste faisaient élire leur chef (M. Caouette), avec seulement $1,600. De plus, mon élection ne m'a coûté que $2,500.

Monsieur le président, je rougirais de honte d'appartenir à un parti qui obligerait un député à se maintenir au pouvoir grâce à des montants astronomiques fournis par la caisse électorale, comme c'est le cas pour ce député dont l'élection a coûté $68,369. Ceci démontre que la liberté des individus, sans le Ralliement créditiste, ne peut pas exister, car ceux qui se font élire en dépensant $68,000 sont obligés, le lendemain, d'obéir à celui qui a fourni l'argent nécessaire.

Entre autres choses, n'est-ce pas que la compagnie Shell peut avoir fourni des fonds au parti libéral, puisqu'on refuse de fournir les noms de ceux qui ont contribué à la caisse électorale du parti libéral? Et pendant que la compagnie Shell aide certains partis politiques, elle empêche les Biafrais de devenir possesseurs de leurs puits d'huile et l'Angleterre, complice de cette finance internationale, continue de laisser dormir tranquillement notre premier ministre.

Devant tous ces faits, devant tous ces problèmes pressants qu'on ne veut pas régler, je dis au premier ministre: Au lieu d'être de l'école Lasky,—il est allé étudier en Angleterre—soyez donc de notre école créditiste; il n'en coûte que $5 pour être membre actif et recevoir notre journal. Venez donc assister à notre congrès créditiste qui se tiendra les 12 et 13 octobre prochain, à Sherbrooke. Vous qui aimez la liberté, vous qui pouvez donner à manger à ceux qui ont faim—notre blé de l'Ouest, par exemple—vous qui voulez respecter les libertés de l'individu, demandez pour tous et chacun le minimum vital: la liberté et la sécurité pour tout le monde dans un pays d'abondance qui, demain, pourrait être le grenier du monde, plutôt que de laisser ces gens mourir de faim.

Parce que ce gouvernement n'a rien proposé pour enrayer l'inflation, parce que le chômage continue, parce que notre comité du Ralliement créditiste ne peut actuellement faire confiance au gouvernement, je propose donc, appuyé par le député de Roberval (M. Gauthier), que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après le mot «social», des mots suivants:

«afin de combattre efficacement la pauvreté quasi généralisée dans le pays, en payant à tous et chacun un dividende national mensuel basé sur la productivité du pays.»

Monsieur le président, qu'il me soit permis de démontrer au premier ministre et à son gouvernement que d'ici quelque temps, puisqu'il en a parlé lui-même à plusieurs reprises, nous verrons une nouvelle tentative pour faire admettre au sein des Nations Unies un pays que plus de 6,000,000 d'habitants ont déjà fui.

Monsieur le président, on me permettra sans doute de démontrer ici que des preuves accablantes empêchent cette admission à l'ONU, et je veux citer toutes ces braves interventions que chaque membre du parti libéral a faites en faveur de l'adhésion de la Chine, comme en fait foi *Le Soleil* du 7 septembre 1968:

Selon les braves adeptes du progressisme et de la compréhension internationale, il est nécessaire d'admettre la Chine communiste à l'ONU; chaque année, les mêmes vieux arguments en faveur de l'admission de la Chine continentale à l'ONU reviennent sur le tapis. Examinons-les et voyons s'ils tiennent debout.

● (12.10 p.m.)

1er argument (l'argument réaliste par opposition à l'argument idéaliste, une trouvaille de nos «progressistes»): «Nous ne pouvons pas ignorer 650 millions de Chinois et faire la politique de l'autruche». Bien sûr! Mais c'est précisément en n'admettant pas la Chine communiste à l'ONU que nous prouvons que nous ne l'ignorons pas. L'ONU est un organisme ayant pour but principal d'assurer la paix dans le monde; il est normal que la Chine communiste en soit exclue. Pour ceux qui en douteraient, voici quelques preuves historiques:

—agression non déguisée contre la Corée du Sud en 1950
—agression à peine déguisée contre le Laos en 1953 (agression qui se poursuit toujours, d'ailleurs)
—bombardement des îles Quemoy et Matsu en 1958
—invasion et colonisation du Tibet en 1959
—agression habilement déguisée contre le Sud-Vietnam (commencée depuis 1954)
—agression contre l'Inde en 1962
—menées subversives dans tous les pays d'Asie
—menace, intimidations et propos belliqueux contre tous les pays du monde.

Aucun pays du globe n'a un bilan aussi impressionnant d'actes de violence à son crédit. Et on viendra dire ensuite qu'il est «réaliste» d'admettre la Chine populaire à l'ONU! C'est plutôt une politique idéaliste, puisqu'on ignore sciemment tous les actes de guerre des communistes, pour admettre la Chine continentale au sein d'un organisme consacré à la paix! Mais la magnanimité ne paie pas, surtout quand on traite avec Mao.

2e argument: «La majorité du peuple chinois a le droit de se faire entendre face au monde.» Certainement. Mais Mao représente-t-il la volonté de la majorité? Sûrement pas, quoiqu'en disent nos beaux esprits. Deux preuves permettent de l'affirmer. D'abord, les 6 millions de réfugiés chinois qui ont réussi à s'enfuir de Chine communiste; et les 30 millions de Chinois massacrés, victimes des purges de Mao. Nos démocrates, épris de liberté, l'auraient-ils oublié? Les minorités chinoises éparpillées de par le monde sont unanimes: ils n'approuvent pas le régime de Pékin. Mais naturellement, on ne tient pas compte de l'opinion de ces gens.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le président, et avant que mon temps de parole soit écoulé, je voudrais, à ce stade, faire une allusion au problème des écoles de Saint-Léonard. Je le disais tout à l'heure: je suis allé en Colombie-Britannique, je suis allé en Nouvelle-Écosse, mais je n'ai jamais été traité d'espion. Je ne puis concevoir que si un homme vient faire un voyage de liaison française, on en fasse immédiatement un sujet de discussion, d'autant plus que ce voyage a été organisé en vue de rencontrer des amis, et cela me fait dire qu'à Saint-Léonard, le seul problème qui existe en est un d'ordre économique. Si les Anglais ont besoin d'une école, qu'on leur en construise une. Si les Canadiens français ont besoin d'une école française, qu'on construise une école française pour les Canadiens français ou pour ceux qui sont de descendance française, et, alors, le problème sera réglé.

D'ailleurs, le très honorable premier ministre, parlant de séparatisme, disait, comme en fait foi la page 8 d'un numéro de *Cité Libre*, et je cite:

... des générations entières d'anglophones ont vécu dans le Québec sans trouver le moyen d'apprendre trois phrases de français. Quand ces individus bornés affirment sérieusement que leur mâchoire et

[M. Dumont.]

leurs oreilles ne sont pas ainsi faites qu'elles puissent s'adapter au français, ils veulent en réalité vous faire comprendre qu'ils refusent d'avilir ces organes et leur peu d'esprit, en les mettant au service d'un idiome barbare.

Il faut prendre l'Histoire comme elle est. Si rétrograde et absurde que soit l'idée d'État-Nation, il reste que cette idée inspira l'essentiel de la politique des Britanniques, puis des Canadiens britanniques, à l'endroit du *Dominion of Canada*. En gros, il s'agissait pour eux d'identifier *le plus possible* l'État canadien avec la nation canadienne-britannique.

Comme les Canadiens français eurent la mauvaise grâce de refuser l'assimilation, cette identification ne put jamais être parfaite. Mais les Canadiens britanniques s'en donnèrent néanmoins l'illusion en cantonnant le plus possible le fait français dans le ghetto québécois—dont on rogna souvent les pouvoirs par des mesures centralisatrices,—et en luttant avec une férocité qui étonne contre tous les symboles qui eussent pu détruire cette illusion à l'extérieur du Québec: usage du français sur les timbres, la monnaie, les chèques, dans le fonctionnarisme, les chemins de fer et tout le bazar.

Ces écrits sont du premier ministre actuel, en 1962, avant son entrée dans l'arène politique. Il continuait en disant:

Les générations se succédèrent. L'espoir d'assimiler les Canadiens français finit par être mis en veilleuse (bien que les lois continuèrent jusqu'en 1948 à favoriser l'immigration en provenance des îles britanniques, par opposition à celle venant de France). Mais le sentiment de supériorité ne s'est jamais dédit et n'a jamais cessé de caractériser l'attitude des Canadiens de langue anglaise vis-à-vis des Canadiens français.

C'est toujours le premier ministre actuel qui parle et, aujourd'hui, lorsqu'on l'écoute, on a l'impression qu'il voudrait à son tour, après avoir défendu cette pensée des nôtres qui avait été mise en oubli, permettre que dans le ghetto français, les Canadiens français ne soient pas respectés, que les minorités dans le reste du Canada ne soient pas traitées sur le même pied que nous, du Québec, traitons les minorités anglaises.

Il continuait:

A Ottawa, et dans les autres provinces, ce nationalisme put porter le masque pieux de la démocratie. Car à mesure que les Canadiens de langue anglaise devenaient les plus nombreux, ils se mirent à voiler leur intolérance sous le couvert de la règle majoritaire: grâce à cette règle, ils purent supprimer «démocratiquement» le bilinguisme dans l'assemblée législative du Manitoba, violer les droits acquis dans les écoles séparées ...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, dont le temps de parole est maintenant écoulé, à moins que la Chambre ne consente, à l'unanimité, à lui accorder une période de temps supplémentaire.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Dumont, appuyé par M. Gauthier (Roberval), propose que l'amendement soit amendé par l'insertion, immédiatement après le mot «social», des mots suivants:

«afin de combattre efficacement la pauvreté quasi généralisée dans le pays, en payant à tous et à chacun un dividende national mensuel basé sur la productivité du pays.»

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement relativement à la recevabilité de ce sous-amendement.

Je suis d'avis que l'honorable député a malheureusement choisi le mauvais endroit pour y insérer son amendement, car nous aurions alors une double négation. Il me semble qu'il serait préférable, et il s'agit simplement d'une question d'ordre technique, qu'il ajoute son sous-amendement à la fin de l'amendement. Cela aurait plus de sens, à mon avis, mais tel que proposé, il me semble qu'il suscite certaines difficultés techniques. Je ne m'oppose pas à la recevabilité du sous-amendement, mais je désire simplement signaler la façon dont il a été rédigé.

M. l'Orateur: A l'ordre! Pour ce qui est du rappel au Règlement, je suis d'avis que cela faciliterait le travail de la Chambre si je lisais l'amendement et le sous-amendement ensemble, comme l'a suggéré l'honorable député de Frontenac (M. Dumont):

Mais nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence aient refusé de reconnaître les problèmes actuels et pressants, d'ordre économique et social, «afin de combattre efficacement la pauvreté quasi généralisée dans le pays, en payant à tous et à chacun un dividende national mensuel basé sur la productivité du pays».

L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est d'avis que la rédaction de ce sous-amendement prête à équivoque; c'est possible. Par ailleurs, le but et l'intention du sous-amendement sont assez clairs, et je crois qu'il serait peut-être préférable de l'accepter tel quel plutôt que de tenter de l'adapter à la phrase ou au terme que l'honorable député veut amender.

M. Dumont: Merci, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Lambert: Je puis vous assurer que, dans la version anglaise, c'est un non-sens.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est d'avis que la traduction anglaise est un non-sens.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, la rédaction actuelle constitue un non-sens. Cela aurait du sens si on le mettait à la fin.

M. Caouette: Oui, mais à la fin ou après la question sociale? Moi, je suis d'avis qu'en

français, du moins, c'est exprimé correctement, la phraséologie est complète.

M. l'Orateur: De toute façon, l'amendement a été accepté.

[*Traduction*]

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, vous n'ignorez certes pas que j'ai l'honneur, partagé par de nombreux députés après le remaniement de la carte électorale, d'être le premier représentant élu d'une toute nouvelle circonscription, celle de Kent-Essex. Je voudrais, au nom des citoyens de cette circonscription, vous féliciter d'avoir été élu à ce haut poste. Je voudrais ajouter qu'ils ont toujours respecté et admiré la compétence avec laquelle vous avez rempli vos fonctions dans le passé.

Ma circonscription est sans conteste située dans la région la plus méridionale du Canada. Sur les plans émotif et pratique, ceux qui y habitent ou qui y ont des contacts considèrent cette région comme le paradis ensoleillé du Canada. En leur nom, je vous invite en tout temps à venir la visiter, soit en votre qualité de citoyen du Canada, soit à titre officiel, pendant nos vacances périodiques. Votre tâche fatigante vous donne droit à de telles vacances.

• (12.20 p.m.)

Je prendrai maintenant un ton très sérieux pour tenter d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation tragique, quasi impossible, où se trouve l'importante industrie de l'agriculture, non seulement dans ma région, mais dans tout le pays. La plupart des députés ici, je pense, ont ressenti une inquiétude croissante à mesure que le discours du trône se déroulait, inquiétude qui s'est transformée en malaise vers la fin. Je ne parle pas ainsi par esprit de parti. En fait, les agriculteurs et les réprésentants d'industries connexes ont compris, en entendant le discours, que le gouvernement n'a nullement conscience du danger qui guette bien des secteurs de cette grande industrie, ni de leur situation économique précaire, ou bien qu'il a renoncé à toute solution pratique.

J'admets que le discours du trône promet que, pendant cette session, nous allons examiner des mesures modificatrices portant sur les prêts agricoles, le crédit aux cultivateurs, les prêts collectifs et les prêts aux termes de la loi sur les crédits accordés aux syndicats de machines agricoles; il est question aussi d'instituer un conseil des grains. Les cultivateurs ont certainement besoin de cet argent mais ils savent, à l'instar de tous les députés, après réflexion, que cette assistance n'est pas une panacée. Ces mesures ne règlent aucun des problèmes fondamentaux de l'agriculture. Elles ne servent qu'à endetter davantage les cultivateurs, à augmenter le prix des terres, le coût des machines et de la plupart des instruments nécessaires aux exploitations agricoles.

Il est vrai que les agriculteurs ont maintenant besoin de plus de capital, de plus de crédit. En fait, il leur faudra plus de crédit même pour maintenir leur exploitation durant l'année qui vient. Mais ces mesures ne peuvent être qu'un palliatif et non un remède.

En mon nom et au nom des citoyens que je représente, je tiens à féliciter le ministre de sa nomination. J'ai travaillé avec lui pendant des années et j'ai pour lui la plus haute estime. Je respecte ses connaissances et son expérience en agriculture. Quant à ce qu'il pourra accomplir en siégeant sur les banquettes ministérielles, je ne suis pas très optimiste. Le ministère de l'Agriculture a été tellement morcelé par le gouvernement, et ses fonctions réparties entre tant d'autres ministères, qu'il lui est très difficile de fonctionner comme un tout. Je ne vois pas comment, en dépit de son ambition, de ses aptitudes et de ses bonnes intentions, le ministre pourra régler un seul des problèmes importants qui se posent pour notre agriculture aujourd'hui.

Je parlerai de certains problèmes actuels qu'il doit étudier, mais ses collègues, par leurs pressions, lui feront sûrement voir que les solutions proposées sont insuffisantes. J'ai déjà parlé de l'agriculture au cours d'un débat sur les crédits; je ne suis pas revenu là-dessus depuis. Bien des députés m'avaient alors accusé d'être prophète de malheur. En fait, le ministre de l'Agriculture de l'époque avait bondi de son siège pour tenter, à l'aide d'un long et volumineux document, d'établir à la satisfaction des députés que cette industrie n'était pas en si mauvais point qu'on la décrivait de ce côté-ci. Tout allait bien, selon lui et, en fait, les cultivateurs n'avaient jamais eu la vie aussi facile.

M. Baldwin: C'était un document lamentable.

M. Danforth: L'une des allégations les plus révoltantes de ce ministre a été de dire que les agriculteurs avaient témoigné leur confiance au gouvernement et à sa politique par le seul fait de lui avoir emprunté, au cours des quatre années précédentes, 400 millions de dollars de plus que jamais aupara-

vant. En d'autres termes, il déclarait que plus on s'endette, plus on devrait avoir confiance dans l'avenir de l'industrie agricole.

Que s'est-il passé depuis la dernière fois que nous avons discuté de l'agriculture à la Chambre? Les députés de Crowfoot (M. Horner), de Lisgar (M. Muir) et de Vegreville (M. Mazankowski) ont donné la preuve de certaines des catastrophes qui ont frappé certains secteurs agricoles, et moi je voudrais traiter des autres secteurs.

Que constatons-nous? Non point que les cultivateurs n'avaient jamais eu la vie aussi belle, mais que l'industrie de la betterave sucrière en Ontario s'est effondrée en un an. Elle n'existe plus en tant qu'industrie, elle est liquidée. L'industrie des fruits et légumes lutte pour survivre. La grande culture en serre du sud-ouest de l'Ontario, concentrée surtout dans le comté d'Essex, a vu certains de ses établissements les plus stables sombrer dans la faillite ces derniers mois, ce qui a ébranlé tout le climat économique de la région. L'industrie des graines oléagineuses, aux prises avec des importations énormes d'huiles comestibles, recherche désespérément une solution à ses problèmes pour pouvoir survivre économiquement. Les producteurs de céréales de l'Ouest ont vu leurs récoltes s'amonceler et tout le pipe-line à grains engorgé.

L'industrie des céréales de provende se trouve aux prises avec une surproduction et un fléchissement des marchés. La puissante industrie du maïs dans le sud-ouest de l'Ontario a constaté que le prix qu'on lui offrait pour cette denrée était, dans bien des cas, inférieur au coût de production. Ce sont là les principaux secteurs de l'agriculture, l'assise même de l'industrie.

Le gouvernement fédéral doit paraît-il encourager et intensifier l'industrie agricole. Que s'est-il produit? Si vous vous étiez trouvé, comme cela m'est arrivé cet été, dans une des fermes les plus modernes de l'Ontario du Sud-Ouest, au milieu du plus beau champ de laitues que j'aie jamais vu, et aviez alors appris qu'il ne servirait à rien de les cueillir, car elles ne se vendraient nulle part, même à perte; si vous vous étiez trouvé, comme moi, sur des quais de réception de coopératives agricoles et aviez vu arriver des choux magnifiques, de première qualité, de véritables primeurs, et aviez su que les producteurs recevraient, en début de saison, un prix inférieur au prix reçus à la fin de la saison dernière; si vous vous étiez trouvé avec moi et aviez vu le cultivateur, les larmes aux yeux, appuyé contre une barrière et regardant des étrangers acheter son troupeau de vaches laitières, réuni grâce au labeur de trois générations; si vous aviez pu voir avec moi un des bâtiments les plus grands et les mieux conçus pour l'élevage du porc que j'ai jamais vus, et aviez entendu l'éleveur—homme moderne, entendu en affaires—vous dire que toute activité avait cessé, les bénéfices réalisés ne permettant même pas de payer l'intérêt de l'investissement; si vous aviez pu m'accompagner dans un parc d'embouche, construit, dirait-on, avec de grands pavés, et qui abrite silos et mangeoires ordinaires ou automatiques, et que vous l'ayez trouvé vide faute de crédits ou de profits, vous constateriez, comme mes collègues et moi, que l'industrie agricole de notre grand pays est dans une passe critique.

• (12.30 p.m.)

Il n'est pas étonnant que nos communautés rurales aient perdu toute gaieté. Il est triste, en vérité, de se rendre dans une de ces petites communautés, où rires et badinage ont fui les ateliers et les hangars, où les organisations féminines ne se réunissent plus à l'église; finies les parties de cartes en hiver, les danses, la vie communautaire. Il y règne un silence funèbre. C'est que le cultivateur et sa femme sont aux champs, de l'aube à la nuit tombante, pour tenter d'augmenter leur production et compenser ainsi la chute des prix.

Quoi de plus triste que de stationner son auto devant une banque et de voir les agriculteurs qui en sortent un par un, blêmes et bouleversés, sachant qu'ils sont acculés à la faillite ou à l'amputation d'une partie de leur entreprise. Il est pénible de lire dans les quotidiens des colonnes entières d'annonces de vente de bestiaux, de terres et d'outillage agricoles, et de savoir que ces agriculteurs quitteront leurs exploitations avec femmes et enfants, n'emportant pour tout bagage que quelques valises, après avoir consacré toute une vie à ces terres qu'ils aiment tant. Piètre solution que d'entendre le gouvernement leur promettre des prêts agricoles plus importants, un peu plus de crédit, un Conseil national des grains, et des groupes spéciaux d'étude. Il y a quelque chose qui cloche.

Je tiens à reconnaître au Conseil économique du Canada et à ses membres tout le mérite qui leur revient pour leur compréhension du problème. J'aimerais rendre hommage également aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture des États-Unis qui s'occupent de ce problème. Ils sont au courant des faits. Le gouvernement pourrait, s'il le voulait, interpréter ces données. Ces hommes savent combien de cultivateurs quittent les fermes. On affirme que les fermes ne sont pas rentables,

mais cela est, à mes yeux, une phrase trompeuse, l'alibi d'un gouvernement qui ne sait pas ce qu'est aujourd'hui une ferme rentable. Je ne puis savoir ce qu'est une ferme rentable, car une ferme qui l'était hier peut, d'un trait de plume ou d'une virevolte du gouvernement, ne plus l'être demain; cela ne dépend nullement des cultivateurs.

Ce n'est plus le moment, pour le Parlement, de se contenter de vieilles méthodes stéréotypées pour résoudre les problèmes actuels des cultivateurs. Cela n'aide guère les cultivateurs canadiens de leur signaler le triste sort des cultivateurs d'autres pays et de leur dire: votre situation n'est pas pire que la leur, ou elle est presque aussi bonne. Il est temps que nous utilisions au Canada les instruments et les moyens à notre portée et que nous établissions un climat économique qui permettrait aux cultivateurs, non pas d'avoir plus de crédit ou de dépendre de subventions, mais de vendre leurs produits à des prix qui leur laisseraient un profit raisonnable.

Les cultivateurs canadiens aujourd'hui —nous en connaissons tous des milliers—méritent d'être aussi bien traités que les travailleurs d'autres secteurs industriels. Ils méritent sûrement, pour leur travail et leurs immobilisations, une marge raisonnable de profits égale à celle des autres secteurs industriels. Si nous pouvions les convainre qu'on leur rendra justice il n'y aurait ni problème agricole ni exode rural. Mais, chose tragique, la crise agricole est telle que les cultivateurs eux-mêmes encouragent leurs fils et leurs filles à quitter la ferme—ils l'exigent, au besoin—pour chercher n'importe quel autre emploi. Rien n'inspire autant la compassion qu'un homme ou une femme travaillant à la ferme du matin au soir, les pieds nus dans la boue, tentant désespérément de gagner assez pour envoyer un fils ou une fille au collège, pour leur épargner le sort des agriculteurs au Canada. Nous ne pouvons certainement pas nous enorgueillir de cet état de choses.

Le gouvernement doit assumer l'entière responsabilité du sort actuel des agriculteurs. Je le dis sans esprit partisan, mais en pleine connaissance de cause, à la lumière des conditions actuelles. Ne mentionnons plus la loi de l'offre et de la demande quand il s'agit des agriculteurs et de leurs produits. Il convient de parler de marchés dirigés. Autrefois, il était possible qu'une coopérative provinciale, groupe actif d'agriculteurs, exerce certaines pressions, contrôle plus ou moins les ventes et exige un juste prix. Actuellement, cela n'est pas possible à cause des fluctuations des modes d'échange. Que peut faire un groupe de commercialisation devant les cartels et les succursales internationales d'alimentation capables d'acheter des produits alimentaires à très bon marché n'importe où dans le monde entier et, grâce à leur propre organisation, distribuer ces produits dans les régions à forte demande. La chose arrive trop souvent au Canada. Nous produisons peut-être un excédent de 30 p. 100 que notre industrie doit écouler pour survivre, mais les statistiques révèlent que nous importons chaque année des produits alimentaires pour plus de 800 millions. C'est là que je veux en venir: non seulement nos marchés et nos cartels sont dirigés, mais le gouvernement, d'un seul trait de plume, peut anéantir un marché canadien que les cultivateurs tentaient d'établir depuis des mois. On prétend que c'est en raison d'une balance commerciale défavorable que nous devons faire des concessions à d'autres pays, pour permettre l'entrée de leurs produits chez nous. Les cultivateurs n'y peuvent rien.

• (12.40 p.m.)

Je pourrais vous citer bien des cas découlant de cet état de choses. L'industrie des conserves de tomates en Ontario s'est presque effondrée. Pourquoi? Parce que nous importions des tomates en conserve pour les livrer à des commerçants en gros à un prix inférieur au prix de fabrique au pays. Voilà un des résultats des initiatives du gouvernement. L'an dernier, nous avons importé des millions de boisseaux de maïs commercial, tout juste avant la récolte du maïs. Notre marché s'est effondré et nos cultivateurs ont dû vendre leur maïs à 30 ou 40 c. de moins le boisseau. On croyait qu'il était avantageux d'autoriser l'importation de ce maïs au pays.

Ce n'est pas une solution pour les cultivateurs canadiens, aux prises avec un afflux de volailles, d'œufs et d'autres produits, que de dire que le gouvernement est incapable de prendre des mesures en vertu de la loi actuelle. Cela n'enrichit guère les agriculteurs. Il est grand temps, je pense, que le gouvernement montre un peu de fermeté et songe au Canada d'abord. En moins de 24 heures, et malgré les accords de la négociation Kennedy, les pays étrangers peuvent imposer un droit de douane s'appliquant à nos exportations en direction de ces pays. Pourquoi ne ferions-nous pas de même? Le gouvernement prétend que nous risquons d'offusquer le pays en question. Je n'en crois rien. Nous devons recourir à une nouvelle formule, celle-là même qui est employée par les ouvriers, les patrons et les hommes d'affaires. J'affirme,

monsieur l'Orateur, que le moment est venu pour le gouvernement de notre pays de conférer avec les gouvernements des pays qui exportent leurs produits chez nous et d'aviser aux contingentements ou aux moyens qui permettraient des échanges commerciaux profitables aux deux parties au lieu d'être tout à l'avantage de l'un et au désavantage de l'autre.

Une quantité de voies s'offrent à nous, monsieur l'Orateur, pour établir l'harmonie entre les nations et stabiliser notre économie agricole. Nous espérions que le discours du trône annoncerait des mesures en ce sens. Nous comptions que le gouvernement innoverait dans le domaine de l'agriculture. C'est ce qu'il avait annoncé. Nous n'avions aucune raison, outre sa conduite antérieure, de mettre sa parole en doute. Néanmoins, le discours du trône et le discours du premier ministre ne laissent aucun doute dans l'esprit des cultivateurs canadiens: à moins d'une action énergique, la grande industrie agricole du pays va s'écrouler. Nous ne réglerons pas le problème en retirant les cultivateurs des fermes.

Si le gouvernement actuel croit à tort que les consommateurs du pays paieront les aliments moins cher s'ils sont importés au lieu d'être produits ici, je m'empresse de dire que cela ne se produira jamais. Quiconque se donne la peine de suivre l'évolution dans ce domaine constate sans peine qu'une fois l'industrie locale détruite, les prix montent. Le commerce, monsieur l'Orateur, a suivi diverses tendances. Nous avons dirigé les marchés. Nous avons restreint les débouchés sur notre propre marché intérieur, par suite de la fusion de sociétés. A mon avis, dans le cas de certains produits agricoles offerts sur le marché canadien, le nombre d'acheteurs est tombé à environ six ou huit. Le jeu de l'offre et de la demande est nul. Nous savons que, dans bien des cas, le prix de vente est un prix convenu. La notion d'entreprise libre en ce qui concerne notre économie agricole n'est qu'un mythe.

Je crois donc que le gouvernement devrait maintenant considérer l'agriculture sous un nouvel angle. Notre pays a déjà fait l'envie du monde: nous produisions constamment de nouvelles variétés de denrées, de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de transformation, d'expédition, d'entreposage et de manutention. Mais voici que, depuis quelques années, nous en sommes réduits à lutter pour conserver notre existence même. Nous avons des ressources et des services de recherches. Nous disposons du ministère de l'Agriculture. Notre pays possède des installations. Ne songeons ni aux subventions, ni à l'accroissement du crédit. Songeons plutôt à verser des fonds abondants pour la recherche. Donnons l'exemple. Montrons-nous actifs. Nos universités peuvent s'attaquer à certains problèmes. Notre grande industrie laitière est menacée par la concurrence des produits du simililait. Je doute que beaucoup de députés du côté du gouvernement sachent ce qu'est le simililait. Voilà à quoi nous sommes acculés.

Les consommateurs ne feront pas les frais de cette politique, car ils sont déjà pressurés par les impôts. Préconiser une plus grande efficacité agricole ou reprocher aux cultivateurs d'être inefficaces, cela relève d'un mythe. Ils sont efficaces, nos cultivateurs. Et notre problème, oserai-je dire, c'est que nous produisons plus que nous ne pouvons vendre. Monsieur l'Orateur, que le gouvernement prenne, comme il se doit, ses responsabilités à l'égard de cette industrie. L'autorité des gouvernements, fédéral et provinciaux, pèse sur cette industrie. Le cultivateur de nos jours doit s'en remettre à l'autorité pour savoir quelles denrées produire, s'il peut obtenir du crédit, s'il peut accroître le rendement de ses terres, s'il peut expédier ses produits, comment il doit les emballer, et j'en passe. Aucune industrie n'est aussi réglementée que l'agriculture. Si cette industrie doit subir des restrictions au point d'être paralysée, c'est sur le gouvernement que retombe cette responsabilité. Pourquoi envoyer un groupe d'études s'informer de la situation? Nous devons sans délai nous efforcer de régler au moins un des problèmes majeurs qu'affronte l'agriculture de nos jours.

M. Hyl Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans émotion que j'ai pris ma place ici parmi tant d'éminents collègues. C'est avec une grande timidité que j'interviens pour la première fois à la Chambre. Je me joins à ceux qui m'ont précédé, monsieur l'Orateur, pour vous féliciter ainsi que vos adjoints. Je voudrais aussi faire miens les éloges adressés aux motionnaires (M. Corbin et l'honorable M. Marchand) de l'adresse en réponse au discours du trône. Je veux parler aujourd'hui des expropriations de terrains faites par le gouvernement fédéral.

• (12.50 p.m.)

Nouveau député que je suis, j'aimerais décrire brièvement la nouvelle circonscription de Peel-Sud que j'ai l'honneur de représenter. Nous avons à faire face à un problème qui pourrait se poser dans n'importe quelle circonscription: respecter le droit des particuliers tout en satisfaisant aux exigences du gouvernement dans les cas d'expropriation.

Les limites de Peel-Sud suivent plus ou moins celles de Mississauga, une des plus importantes municipalités d'Ontario. Au sud se trouve Port Credit, important terminus de la voie maritime. Au nord il y a Malton, que

commande l'aéroport international de Toronto. Environ 25 p. 100 de la superficie du territoire sont présentement aménagés, mais les plans sont bien conçus pour la mise en œuvre de futurs projets résidentiels, commerciaux et industriels. Ses énormes possibilités ainsi que l'importance que les ports donnent à la région contribuent à faire jouer à la municipalité de Mississauga un rôle primordial dans la situation économique de notre pays. Un examen des perspectives immédiates révèle qu'il faudra agrandir ces ports et augmenter les autres services, ce qui entraîne inévitablement l'expropriation de maisons et d'autres propriétées. Chaque circonscription connaît et connaîtra des expropriations, mais le fait qu'on s'apprête à exproprier encore de larges étendues de terrain pour agrandir les aéroports de Malton et de Montréal m'incite à aborder le sujet sans délai.

A titre de président de la section de droit comparatif de l'Association du Barreau canadien, j'ai dû étudier le droit d'autres États, et j'ai été frappé par les conceptions nouvelles qui ont cours dans d'autres pays. Ce sont des pays qui n'ont pas encore modernisé leurs lois d'expropriation de façon à les rendre conformes aux conceptions modernes régissant le monde des affaires, mais ils s'empressent de le faire.

La loi sur les expropriations, qui régit la plupart des expropriations faites par le gouvernement fédéral, a été adoptée en 1889. Depuis lors, elle n'a pas subi une seule modification touchant le principe de l'expropriation d'une propriété ou la façon d'indemniser le propriétaire.

Cette loi était bonne au XIX[e] siècle, vu les conditions sociales et les besoins gouvernementaux du Canada à l'époque. Les expropriations étaient alors peu nombreuses, les affaires n'étaient pas compliquées, les terres abondantes et faciles à remplacer sans trop d'ennuis pour le propriétaire.

Les changements sociaux survenus depuis la Première Guerre mondiale ont forcé le gouvernement et ses organismes à occuper toujours de plus en plus d'espace. D'autres pouvoirs, par contre, s'efforcent d'acquérir et de contrôler des terrains, qui se font maintenant relativement rares dans certaines régions. L'accroissement extraordinaire des expropriations des gouvernements a mis le problème en évidence. Tous et chacun sont susceptibles d'être touchés et chaque citoyen frémit à la pensée qu'il pourra un jour être en cause. Les propriétaires ne nient pas que le gouvernement ait besoin d'exproprier, mais ils se rebellent contre la façon dont la chose se fait. Député représentant l'une des régions touchées par les expropriations fédérales, je suis bien placé pour constater les lacunes et la désuétude de notre loi.

[M. Chappell.]

Quelles sont ces lacunes?

Peu importe la complexité du travail ou l'envergure de la planification entreprise en vue d'une expansion, aucune disposition n'exige que le propriétaire reçoive avis de notre intention d'exproprier afin qu'il puisse s'y opposer ou signaler une erreur dans le choix de l'emplacement, ou bien rajuster ses projets en conséquence.

Même dans le cas d'une appropriation de terrain, ce qui se fait par la simple présentation d'un plan au bureau d'enregistrement des terrains, le droit fondamental de préavis n'est pas exigé et le propriétaire doit se fier sur la chance pour l'apprendre. On demeure songeur quand on pense à la Déclaration des droits, qui reconnaît à tout citoyen le droit de jouir de sa propriété et de n'en pas être dépourvu que par voies légales.

En cas d'expropriation, ou même d'appropriation, rien n'oblige le gouvernement à verser une partie ou la totalité du dédommagement, ni à proposer de le faire. A moins qu'on veuille bien lui offrir une certaine somme, le propriétaire doit s'établir ailleurs à ses propres frais. Inutile de dire que ses biens, étant aliénés, ne peuvent plus lui servir de garantie pour un emprunt.

Si le propriétaire ne peut en venir à un arrangement avec les autorités, il lui est difficile d'avoir promptement recours à un tribunal pour se voir fixer un dédommagement. Il doit présenter une pétition de droits à la Cour de l'Échiquier, chose qui lui est étrangère et qui s'accompagne de retards, de dépenses et de vexations quand on ne s'est pas protégé contre de telles éventualités.

Il n'existe pas de directives quant au moyen d'évaluer ses pertes; on se fonde sur les précédents. Or les précédents dont on s'inspire pour établir le montant du dédommagement changent sans cesse. Les dispositions de la loi présentent des lacunes et des inconséquences. Si une propriété, par exemple, subit des dégâts par suite de la construction d'un bâtiment public sur un terrain voisin, le propriétaire peut être dédommagé. Par ailleurs, si les dégâts à sa propriété ont pour origine l'exploitation de ce même édifice, on ne peut réclamer aucun dédommagement.

Le propriétaire a droit à un intérêt de 5 p. 100 après avoir consenti à l'aliénation, mais cet intérêt n'échoit pas tant que le montant de l'indemnisation n'est pas finalement déterminé par les tribunaux. Le taux d'intérêt a été réduit, en 1900, de 6 à 5 p. 100, et après jugement, le taux d'intérêt est rabaissé à 4 p. 100. Lorsqu'un propriétaire doit verser un intérêt hypothécaire de 9 p. 100 sur ses terres expropriées, et qu'en même temps il doit verser peut-être de 10 à 12 p. 100 sur l'emprunt contracté pour tenter de se réinstaller, une

telle injustice peut l'obliger à accepter à peu près n'importe quelle offre.

Prenons l'exemple de ce qui peut arriver et arrive effectivement au propriétaire d'une maison de $18,000, grevée d'une hypothèque de $12,000 à 7 p. 100, et qui est expropriée. Si les autorités consentent une avance, disons de $9,000, ce montant doit s'appliquer à l'hypothèque; il reste alors un solde de $3,000. Plusieurs années plus tard, lorsque le propriétaire reçoit le solde de l'indemnité, il doit verser disons $23,000 pour sa nouvelle maison et il demeure grevé d'une hypothèque de $17,000 à un taux supérieur d'intérêt. Dans l'intervalle, il a dû continuer à verser l'intérêt sur le solde de l'hypothèque sur sa propriété expropriée, mais il ne reçoit que 5 p. 100 des autorités. Bref, il est privé d'une maison, ou du moins il ne peut se permettre d'en posséder une.

Ou si le propriétaire d'une petite habitation valant, disons, $10,000 et grevée d'une hypothèque de $8,000, accepte une offre de $10,000, il ne peut habituellement la remplacer à moins de $12,000 ou $15,000, tout simplement parce qu'il y a pénurie de maisons dans cette gamme de prix. Il subit donc une perte sans y être pour quoi que ce soit. Pas plus tard que la semaine dernière, un propriétaire d'Halifax qui avait perdu sa maison dans de telles conditions est venu manifester sur notre pelouse et protester contre pareil traitement. Lui et d'autres dans son cas voudraient que les maisons expropriées soient remplacées par d'autres similaires.

Bien qu'un terrain soit réduit et déprécié lorsqu'il est l'objet d'une expropriation partielle ou d'une servitude de passage, voire de passage aérien, comme dans le cas du déchargement de fournitures aux environs d'un champ d'aviation, son propriétaire ne peut exiger des autorités qu'elles exproprient toute sa propriété, comme cela se fait en Angleterre.

Bien que le terrain puisse perdre de sa valeur à cause d'une expropriation imminente—généralement appelée en jargon de métier la plaie de la pré-expropriation—l'indemnité allouée au propriétaire est calculée à la date de l'expropriation, sans qu'il soit tenu compte de la dépréciation qui peut être très forte et dont la responsabilité incombe aux autorités. En Angleterre, on en tient compte.

L'honorable J. C. McRuer, juge en chef retraité de la Cour supérieure d'Ontario, a cité, dans le rapport de la commission royale d'enquête qu'il a effectué pour le gouvernement d'Ontario, une partie d'un jugement rendu en 1956 par l'honorable J. Thorson, alors président de la Cour de l'Échiquier, dans une cause d'expropriation par le gouvernement fédéral. Voici cet extrait:

> Je ne sache pas qu'aucun autre pays civilisé exerce son droit souverain de façon aussi arbitraire que le Canada, et malheureusement, l'exemple que donne le Canada est suivi dans plusieurs provinces canadiennes qui ont adopté un régime semblable en matière d'expropriation.

Tous les Canadiens reconnaissent qu'il est parfois nécessaire d'exproprier dans l'intérêt du public, mais l'intérêt public comprend aussi la nécessité de protéger les droits des individus. Il faudrait trouver un meilleur équilibre entre les droits des individus et l'intérêt public.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois signaler au député qu'il est un peu plus d'une heure. Je l'invite donc à remettre la suite de ses observations à la reprise de la séance à 2 h. 30.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Chappell: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance pour le dîner, je parlais des expropriations effectuées par le gouvernement fédéral en vertu de la loi de 1889 sur les expropriations. J'ai signalé les lacunes de la loi, les préjudices qu'elle peut causer, la nécessité de la moderniser et de la rendre conforme à ce qui nous paraît aujourd'hui juste et pratique. J'ai précisé que la loi n'exigeait pas qu'un avis préalable d'intention ou même d'expropriation soit donné; qu'elle n'exigeait pas que l'autorité qui exproprie paie une partie de l'indemnisation à laquelle le propriétaire avait droit soit lors de la prise de possession soit plus tard lors d'une réclamation; que l'accès aux tribunaux n'était ni simple ni rapide; que la loi n'indique pas de principes directeurs quant à la façon de déterminer l'indemnisation ou la perte; et que le taux d'intérêt sur l'indemnisation est encore fixé à 5 p. 100 depuis 1900, tandis qu'un propriétaire qui a perdu sa propriété devra payer un intérêt beaucoup plus élevé sur les emprunts qu'il doit faire pour s'installer ailleurs.

Je reprends mon raisonnement. Tous les Canadiens reconnaissent que le bien public exige le droit d'expropriation; mais le bien public comporte aussi le respect des droits de l'individu. Il faut équilibrer les droits de l'individu et le bien public. Si la loi n'évolue pas avec la pensée contemporaine, il en découle des heurts, du mécontentement et de la méfiance.

J'espère avoir suffisamment attiré l'attention des députés sur ce problème de façon à

ce que les lois d'expropriation soient transformées sans tarder pour s'inspirer des concepts ordinaires de raison et de justice, puissent servir d'exemple aux provinces et nous permettre peut-être d'aboutir à l'adoption d'un code d'expropriation uniforme dans tout le Canada.

J'ai pleine confiance envers le gouvernement actuel et je crois que, si l'on relève des lacunes dans nos lois, elles seront corrigées. Dans le cas présent, il y a urgence. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario, les lois d'expropriation ont fait l'objet d'un examen et on est en train de les modifier. L'occasion nous est offerte de faire plus que rafistoler la loi actuelle. Nous devons mettre au point une nouvelle formule d'indemnisation qui remette rapidement un homme dans la position relative où il se trouvait avant que le gouvernement n'ait besoin de sa propriété ou qu'une mesure gouvernementale ne l'atteigne. Si nous agissons rapidement, nos mesures législatives auront peut-être l'avantage supplémentaire d'influencer les Assemblées législatives provinciales avant qu'elles n'adoptent leurs lois.

La tâche n'est pas aussi considérable qu'elle peut le sembler. L'Angleterre a gardé à jour ses lois d'expropriation pendant les 120 dernières années. La Nouvelle-Zélande et la Pennsylvanie ont récemment modernisé les leurs. En Colombie-Britannique et en Ontario, l'honorable J. V. Clyne et l'honorable J. C. McRuer ont étudié toute la question et ont formulé des recommandations détaillées. J'ai cru savoir du ministre de la Justice qu'une nouvelle loi allait être proposée, mais entretemps, la population de Peel-Sud et tous les Canadiens touchés par une expropriation peuvent avoir, j'en suis sûr, l'assurance du gouvernement qu'on tirera le meilleur parti possible de la loi actuelle pour compenser les carences présentes de notre législation.

M. Martin P. O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vous féliciter à l'occasion de votre réélection et féliciter également l'Orateur suppléant et le vice-président des comités de leurs nominations importantes. J'aimerais aussi féliciter les députés de Madawaska-Victoria et de Kamloops-Cariboo des excellents discours qu'ils ont prononcés en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'ai l'honneur de représenter la nouvelle circonscription de Scarborough-Est, qui se trouve à la limite est du grand Toronto. Les habitants de ma circonscription se trouvaient auparavant dans celle d'York-Scarborough, et ils étaient fort bien représentés dans l'ancienne législature par le député actuel d'York-Scarborough. Au nom de mes commettants et en mon nom personnel, j'aimerais féliciter le député de sa nomination au poste de secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Lors d'une autre législature, mes commettants—et ils s'en souviennent très bien —étaient représentés de façon énergique et distinguée par M. M J. Moreau.

Les députés savent que depuis dix ans Scarborough a connu une expansion exceptionnelle. Sa population pourrait doubler d'ici 15 ans. La partie est, où se situe la circonscription de Scarborough-Est, connaît un essor encore plus rapide; on prévoit que sa population doublera d'ici cinq ans. C'est dans Scarborough-Est qu'on trouve la plupart des terrains non aménagés du grand Toronto et de très fortes pressions s'exercent en vue d'y aménager des centres résidentiels et industriels. A vrai dire, la nouvelle circonscription comprend cinq régions, qui traversent des étapes diverses de développement, et chacune comptera des collectivités de 20,000 à 30,000 personnes.

• (2.40 p.m.)

L'un de ces secteurs est la zone fédérale-provinciale à Malvern, regroupant quelque 1,800 acres, acquise il y a quinze ans, en 1953, mais où la première habitation n'est prévue que pour 1970. Les députés se rendent compte de la gravité des tensions inhérentes à une telle expansion créées, d'un côté par la fusion de nouveaux secteurs et de collectivités établies, de l'autre, pour les municipalités, par les dépenses qu'entraîne l'aménagement des divers services: eau, égouts, écoles, équipements récréatifs, transports publics et autres. Dans une circonscription comme la mienne, les habitants conçoivent bientôt que beaucoup de municipalités urbaines, telles qu'elles sont présentement structurées, administrées et financées, ne peuvent faire face à l'expansion; ils s'attendent donc à un concours important de la part des provinces, en particulier par l'allégement sensible du fardeau de l'éducation dans le régime des impôts fonciers. Ils s'attendent aussi que les initiatives fédérales, provinciales et municipales soient mieux coordonnées que dans le cas de Malvern, par exemple, dont l'aménagement accuse une lenteur tragique, en dépit de la crise croissante du logement.

Ils attendent du gouvernement fédéral de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour faire face aux problèmes d'expansion dans des domaines tels que le transport interurbain, l'acheminement rapide des marchandises, la lutte contre la pollution, le logement, les services de première nécessité et la création de nouvelles villes dans le cadre de plans régionaux de développement pour décongestionner les zones métropolitaines

existantes. Je ne m'étendrai pas sur les problèmes urbains, monsieur l'Orateur, mais j'espère avoir l'occasion, avec les représentants provinciaux et municipaux élus de ma circonscription, de présenter un mémoire au groupe de travail sur le logement et les affaires urbaines lorsqu'il visitera la ville de Toronto, à la fin du mois.

Je voudrais aujourd'hui énoncer certaines idées et propositions relatives au développement de la politique des affaires indiennes. Ce domaine est très complexe et, bien qu'il ne me soit pas complètement inconnu, je sais que de nombreux députés ici présents sont plus qualifiés que moi pour en parler, du fait qu'il existe des communautés indiennes dans leurs circonscriptions. Je pense, toutefois, que les références faites, dans le discours du trône, aux Indiens, au redressement des torts et aux nouvelles possibilités offertes, nous encouragent tous à nous intéresser à ces problèmes, de même que l'accent placé par le premier ministre (M. Trudeau) et par tous les députés sur l'éradication de la pauvreté et le règne de la justice.

Le domaine des affaires indiennes au Canada acquiert aujourd'hui des horizons inédits, où pointe l'aube d'une nouvelle citoyenneté. C'est que les Indiens ont décidé collectivement de s'intégrer au reste de la société. C'est là, ne nous y trompons pas, un tournant de l'histoire du nouveau monde. Notre génération voit se transformer la vie de nos citoyens indigènes, qui renoncent à leur isolement communautaire traditionnel, parce que les Indiens comprennent que reprendre cette terre c'est réellement participer à la préparation de l'avenir de notre pays. Ils voient que c'est seulement dans cette participation collective qu'ils redeviendront des hommes et des femmes à part entière; enfants de leur époque, ces Canadiens garderont ainsi leur identité indienne. Notre réaction envers cette décision collective et ce tournant sont les nouvelles frontières de possibilités et d'obligations qui se révèlent à nous, au cours de cette législature.

Comment jouer notre rôle? Permettez-moi de commencer par deux postulats fondamentaux sur lesquels repose tout ce que je me propose de dire. Le premier est que les Indiens, dans l'ensemble, sont réellement désireux de s'intégrer au courant général de la vie canadienne et d'y participer pleinement, à titre de citoyens à part entière, mais non de s'assimiler, au sens où ils disparaîtraient en tant qu'Indiens. Ils cherchent à s'intégrer en tant qu'individus et, globalement, en tant que communautés, tout en conservant le sens de leur identité ethnique ou collective.

Le second postulat est que la collectivité établie dans une réserve demeurera le fondement permanent de la vie communautaire indienne aussi loin qu'on puisse prévoir, mais, espérons-le, sous une forme modifiée et plus évoluée. Je ne m'arrêterai pas ici à défendre ces positions, mais je tiens à les rendre explicites car, si chacun de nous ne définit pas son attitude par rapport à ces deux questions fondamentales, il sera, permettez-moi de le dire, monsieur l'Orateur, incapable d'aider les Indiens à bâtir ces forces internes et à réaliser ces programmes d'auto-assistance indispensables à leur progrès.

Avant de faire certaines propositions particulières dans des secteurs comme l'expansion économique, j'aimerais rappeler très brièvement aux député certains faits concernant la situation actuelle des Indiens au Canada.

Les Indiens inscrits au Canada—plus de 225,000—appartiennent à quelque 556 bandes établies dans plus de 2,000 réserves affectées par traité au cours des 100 dernières années à leur usage exclusif et destinées à maintenir un mode traditionnel de vie. Bon nombre de réserves comptent une population de moins de 100 personnes. Cependant, 60 p. 100 des Indiens du Canada, et plus de 70 p. 100 des 55,000 Indiens de l'Ontario, vivent dans des collectivités où la population s'établit entre 500 et 2,000, sauf dans le cas de la réserve des Six-Nations, près de Brantford, qui compte 8,000 personnes environ.

Ces grandes collectivités, de même que d'autres plus petites, offrent des possibilités d'expansion économique et sociale. Toutefois, non seulement ces centres ont-ils été isolés du principal courant de la vie sociale et économique, mais ils ont aussi été séparés les uns des autres par les différences de langue, l'inertie, la pauvreté et la distance géographique. Un vaste écart dans le niveau culturel sépare les Indiens les uns des autres.

On ne s'entend pas au sein des collectivités sur la meilleure marche à suivre, et l'absence de rouages efficaces dans les gouvernements locaux, qui leur permettraient de s'entendre sur des mesures concrètes à prendre, freine encore plus l'initiative. Afin de satisfaire aux besoins de toutes sortes, il faudrait donc des dispositions spéciales et souples qui font encore défaut dans le texte actuel de la loi sur les Indiens ou dans la structure actuelle de la Direction des affaires indiennes.

Les Indiens sont aux prises avant tout avec la pauvreté. Et la pauvreté des Indiens est un cercle vicieux. Elle se perpétue depuis un siècle. Peu importe le domaine que l'on considère, que ce soit l'instruction, la santé, le logement, l'embauche, le développement de la collectivité, la fierté ou l'ambition, la pauvreté s'y est installée à demeure. L'omniprésence de

la pauvreté indienne et l'interpénétration des différents domaines signifient sans doute que seule une politique d'ensemble pourra réussir à relever leur niveau de vie et à favoriser leur épanouissement, comme ils le souhaitent. Les nouvelles initiatives et la décision historique de s'intégrer que les Indiens ont prises et dont j'ai parlé tantôt, leur apportent les plus vifs espoirs depuis des siècles de rompre, grâce à nous, le cycle de la pauvreté pendant notre génération.

Vous connaissez déjà les principales difficultés que doivent surmonter les Indiens. Je ne les énumérerai pas ici. Une autre réalité de la vie des Indiens, aussi importante pour nous que la pauvreté, et peut-être plus importante pour l'avenir à cause de ses répercussions sur la justice et le développement, est le sens d'injustice et d'insatisfaction que nourrissent nombre de collectivités indiennes. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le sujet cet après-midi, sauf pour exprimer l'espoir que le projet de loi concernant la Commission de réclamation des terres indiennes soit présenté avant longtemps et, de plus, que la proposition tendant à modifier la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs soit jugée urgente et appropriée, car cette loi adoptée il y a 50 ans par le Parlement a, sans doute, sans le vouloir, restreint et violé les droits de chasse des Indiens, droits qui leur avaient été accordés dans des traités solennels.

• (2.50 p.m.)

J'aborde maintenant certaines propositions précises propres à favoriser le progrès. La première consisterait, somme toute, en un projet d'expansion économique pour les collectivités indiennes grâce à l'industrie et à l'emploi. Assurément, les occasions d'emplois lucratifs doivent primer dans tous les projets. On ne saurait nier l'importance fondamentale de l'instruction, mais nous sommes portés à croire qu'elle résoudra tous les problèmes. L'instruction ne constitue qu'un élément du cycle. A mon avis, la condition essentielle du succès dans d'autres programmes comme l'habitation, le bien-être, la santé et l'essor général de la collectivité réside en grande partie dans l'édification d'économies capables d'assurer le fonctionnement de programmes et de services de ce genre. Si nous devons songer sérieusement aux collectivités indiennes et à leur autonomie, sans nous contenter d'en prevoir la disparition graduelle, nous devons alors les intégrer davantage en agglomérations viables au sein de la population et leur offrir des conditions d'existence plus proches de la norme générale, en tentant de créer, dans la mesure du possible, au sein ou à proximité des réserves, une activité économique capable de fournir des emplois et de favoriser l'expansion de la collectivité. A mes yeux, un programme systématique d'essor économique, comme celui que je propose de décrire, comporte les stimulants essentiels, ainsi que les moyens de réaliser d'autres améliorations. Permettez-moi d'esquisser ce projet qui remplacerait les programmes actuels faibles, fragmentaires, mal coordonnés et peu efficaces.

Pour favoriser l'expansion économique dans des circonstances difficiles, il faudrait établir une agence de développement économique étroitement reliée à la Direction des affaires indiennes sans en relever nécessairement, et pourvue d'un personnel professionnel et technique, y compris des Indiens. Un organisme de ce genre devrait administrer une caisse de développement économique d'environ 25 millions, mais il ne serait pas chargé simplement de consentir des prêts. Il pourrait, par exemple, en collaboration avec les conseils des bandes, entreprendre des études sur les possibilités d'établir des entreprises industrielles de divers genres dans les réserves ou à proximité. Il s'occuperait d'évaluer les ressources naturelles et humaines des collectivités indiennes; il consentirait des prêts remboursables et non remboursables pour encourager les projets industriels des bandes indiennes, des coopératives, des Indiens et d'autres personnes approuvées. L'agence de développement, avec le consentement des conseils de bandes, serait disposée à fournir des techniciens et un personnel de gestion à certaines étapes du projet. Avec l'approbation des conseils des bandes, l'agence de développement devrait encourager les compagnies à établir certaines entreprises dans les réserves ou à proximité, afin d'accroître les possibilités d'emploi.

Elle devrait également chercher à s'entendre avec les grandes industries canadiennes pour offrir à des travailleurs indiens désignés des cours d'apprentissage en atelier et consentir à partager le coût des salaires et les autres frais de ces programmes. Elle devrait remplir les fonctions d'un service de placement et travailler en étroite collaboration avec les centres de main-d'œuvre et les dirigeants des programmes de formation technique et professionnelle. Elle devrait faire bénéficier les collectivités des réserves des programmes actuels de mise en valeur, comme ARDA et FRED, les programmes de développement régional et les programmes provinciaux, qu'elle se chargerait de coordonner. Entre autres fonctions importantes, elle pourrait entreprendre une étude du crédit à mettre à la disposition des Indiens et favoriser l'établissement de caisses d'épargne et d'institutions de crédit dans les réserves.

Voilà, en quelques mots, en quoi consisterait un organisme de développement, appuyé par des fonds appréciables de mise en valeur

et un personnel spécialisé. Il devrait s'acquitter d'un travail d'ensemble considérable, car nous reconnaissons que les programmes et les moyens d'action actuels ne répondent pas aux besoins particuliers des Indiens, sans compter que l'industrie et l'emploi sont des conditions essentielles de succès dans la plupart des autres domaines. Pour obvier à la complexité de certains domaines de mise en valeur, la présence d'un organisme plus souple qu'un ministère et plus en mesure d'exploiter les ressources provinciales et autres se révèle absolument indispensable.

J'attire aussi l'attention des députés sur un autre fait saillant dans la nouvelle frontière—la nécessité d'encourager les associations d'aide mutuelle, d'auto-aide et autres organisations, chez les Indiens et les Esquimaux. Des organismes et des groupes bénévoles de ce genre prolifèrent dans notre société mais ils commencent à peine parmi les naturels du Canada. Non seulement nous n'encourageons pas, la plupart du temps, les Indiens à en former mais nous n'aidons même pas ceux qui sont existants. Songez un peu combien les organismes d'entraide mis sur pied par les immigrants sont pour eux une source de fierté personnelle et contribuent à entretenir l'esprit de solidarité au sein du groupe. Le mouvement pour les droits civils, par exemple, a été un moteur puissant pour encourager la fierté collective et les efforts personnels. Les Indiens ont besoin d'organismes d'entraide mutuelle de ce genre. Il est manifeste, je crois, que fierté et dignité personnelles autant que collectives sont en raison directe du degré d'intégration.

Je compte faire une proposition en vue d'aider les organisations indiennes, et qui jouera aussi un grand rôle dans le domaine culturel si étroitement lié à la question de la recherche par les Indiens d'une identité. Il s'agit de créer un Institut des Indiens du Canada afin de donner suite aux demandes et aux initiatives des Indiens, particulièrement de la jeunesse indienne. Cet institut devrait à mon sens présenter les caractéristiques suivantes:

Il conviendrait que ce soit un organisme national autonome établi par le gouvernement fédéral, de préférence sur la demande d'une conférence nationale des Indiens. Cet organisme devrait avoir le même statut par rapport au gouvernement fédéral que d'autres conseils autonomes et sociétés de la Couronne, par exemple le Conseil des Arts. Son conseil d'administration devrait être constitué d'Indiens, de Métis et d'autres citoyens. Ce serait au gouvernement fédéral d'en assurer le gros du financement, tout en sollicitant activement des dons des fondations, des sociétés et des particuliers.

En plus de ses diverses fonctions connexes et des domaines où s'exercera son activité, le Conseil des Indiens du Canada proposé devrait, premièrement, s'affilier à l'Institut interaméricain d'études indiennes. Ce dernier est un organisme international créé en 1940 et appuyé par environ 18 pays membres, mais pas, je dois dire, par le Canada. Il sert de bureau central d'information sur les affaires indiennes et sur les moyens d'améliorer leur situation sociale et économique. Je suis convaincu que l'affiliation du Conseil canadien à l'Institut interaméricain d'études indiennes serait fort avantageuse pour les Indiens du Canada. Je ne vois pas pourquoi le programme d'aide extérieure du Canada ne comprendrait pas l'aide à d'autres pays pour favoriser l'évolution des collectivités indiennes dans notre hémisphère et pour encourager les échanges culturels entre les groupes d'Indiens du Canada et d'autres pays. Le Canada pourrait même, dans quelques années, accueillir un congrès international d'Indiens et d'autres peuples indigènes de cet hémisphère, ce qui serait très avantageux pour tous les citoyens canadiens, non seulement pour ceux d'origine indienne ou esquimaude. Au seul niveau culturel, auquel j'ajouterais également le domaine politique et social, le peuple indigène du Canada aurait une contribution importante à faire à une réunion de ce genre. Nous savons, par exemple, que les Indiens de la côte nord-ouest du Canada ont produit certains des plus beaux exemples d'art de notre continent.

L'institut des Indiens du Canada pourrait avoir, comme autre rôle, celui d'aider les associations d'Indiens, de Métis et d'Esquimaux à élargir, à administrer, à seconder et à financer dans une mesure raisonnable des associations comme la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, la Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique, l'Association des Indiens de l'Ontario, la Fédération des Métis de l'Alberta, l'Association des Métis du Manitoba, l'Association des Indiens du Québec, le Conseil des jeunes Indiens du Canada et la Fraternité des Indiens du Canada. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses associations régionales, provinciales et nationales des populations indigènes. Il faut donc à ces associations des secours financiers pour qu'elles puissent se munir d'un secrétariat restreint, engager de bons conseillers juridiques et autres, tenir leurs réunions et rencontrer d'autres associations et, enfin, rattraper des décennies d'isolement et envisager aussi des problèmes et des objectifs pour faciliter leur participation active aux décisions qui les concernent. Il devrait être possible au gouvernement de confier à ces organismes indiens certaines tâches relatives au développement communautaire, beaucoup d'entre eux pou-

vant les exécuter plus efficacement que les organismes gouvernementaux.

● (3.00 p.m.)

Il faudrait également établir un groupe technique consultatif dans le cadre de l'institut; ce groupe fournirait aux communautés et organisations indiennes et esquimaudes des services d'éducation et de recherche, des services juridiques, financiers, consultatifs et autres, dont le besoin se fait vivement sentir.

L'institut patronnerait un important programme de voyages pour les Indiens, adolescents et adultes, visitant d'autres communautés indiennes ou d'autres parties du Canada, afin de leur faire connaître les possibilités offertes. Il pourrait et devrait aider à la tenue annuelle, au Canada, d'une conférence canado-indienne qui pourrait durer une semaine et à laquelle assisteraient les représentants de toutes les communautés et organisations indigènes, flanqués d'un personnel qualifié. La tenue de ces conférences annuelles, dirigées par les indigènes et soustraites au parrainage direct du gouvernement, aurait sans aucun doute pour résultat de donner aux indigènes une confiance accrue, ainsi qu'un accord plus poussé quant aux buts qu'ils poursuivent. Les Indiens pourraient alors constituer un groupement autorisé, qui pourrait éclairer les Canadiens et influer sur le cours des affaires publiques.

L'institut devrait mettre sur pied des programmes spéciaux pour encourager le développement culturel des communautés indiennes et l'activité culturelle sous la forme des arts d'interprétation et des arts d'expression. C'est là un domaine que l'on néglige au Canada. Les programmes, privés d'axe culturel, finissent pas s'effondrer. La nouvelle section des affaires culturelles de la Direction des affaires indiennes, pourtant pleine de promesses, n'est plus. Le domaine culturel ne semble pas familier aux gouvernements nord-américains; ils s'y perdent. Voilà pourquoi il faut conférer au nouvel institut canado-indien des moyens précis d'action.

Il faut encourager les autochtones à protéger et à renouveler les éléments universels et particuliers de leur héritage culturel, afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie contemporaine tout en conservant leur identité indienne ou esquimaude.

Le développement culturel débouche sur l'essor communautaire et l'évolution sociale dans son ensemble. Nous avons tendance à l'oublier. C'est là que naissent les forces internes, que s'enracinent le sentiment de l'identité collective et de la fierté individuelle, et que nos autochtones contribuent de façon valable et unique aux nombreux courants culturels de la scène canadienne. Nous ne pouvons plus longtemps nous dissimuler, si nous savons ce que signifie le Canada, que par la faute de l'indifférence et de la répression, un peuple a été profondément atteint, car les fondements culturels de son existence ont été sapés. Donc, si nous ne sommes pas aveugles, nous allons placer au sommet, au-dessus de l'éducation, du développement économique et de l'habitation, la liberté et l'appui à donner à ces droits et à ces besoins culturels, soit dans le domaine des arts d'interprétation ou d'expression, dans le domaine du langage ou dans tous les autres domaines culturels que les Indiens et les Esquimaux considèrent comme la source même de leur existence.

L'institut devrait contribuer à la fondation d'un collège canado-indien, d'une institution dont les règlements seraient libéraux quant à la formation scolaire antérieure, mais qui s'orienterait plutôt vers un enseignement souple, qui s'attacherait à étudier les Indiens, leur histoire, leurs valeurs sociales et morales, leurs caractéristiques culturelles et leurs réalisations, et qui appliquerait ces données aux besoins des autochtones dans le monde moderne.

J'ai proposé, de façon assez précise, de nouvelles méthodes et des structures institutionnelles dont pourrait s'inspirer notre politique des affaires indiennes. Je termine en disant aux députés qu'il y a quelque mois, en ma qualité de président de l'Association des Indiens et des Esquimaux du Canada, j'ai été chargé d'écrire au premier ministre d'alors, pour exprimer notre inquiétude sur le programme de développement communautaire, qui languissait et menaçait de subir une éclipse. Je dois déplorer une fois de plus que le vaste potentiel du programme ne se soit pas actualisé.

A l'époque, l'Association avait proposé la formation d'un groupe d'étude, bien élargi depuis, pour faire le point du programme de développement communautaire et pour examiner la possibilité d'établir une société indienne de développement pouvant jouer, sur les plans économique et social, un rôle complexe, difficilement accessible aux ministères.

L'Association avait proposé également la tenue de réunions au sommet entre le chef du gouvernement et les premiers ministres des provinces; elle estimait qu'il n'y aurait de progrès réels que si les provinces, endossant leurs responsabilités morales et constitutionnelles, dispensaient aux réserves leurs services et leurs programmes de développement.

Permettez-moi d'insister sur l'utilité d'un groupe d'étude ministériel; la plus importante mesure que l'on pourrait prendre en ce moment, à mon avis, serait de jeter les bases d'une consultation soutenue, d'une part, entre les Indiens, leurs collectivités et leurs organismes et, d'autre part, les autorités provinciales et d'autres groupements, en vue d'étu-

dier la question sous tous les angles pour en arriver à une orientation nouvelle.

Il y a l'enchevêtrement des compétences rivales, quelque hésitation à aborder les responsabilités concernant les Indiens, les Métis et les Esquimaux, et l'indifférence envers les problèmes des indigènes qui vivent ou vivront dans les villes. Il y a la question pressante du rétablissement et du maintien des dispositions des traités, le rôle que doivent jouer des organismes publics tels que Radio-Canada et l'Office national du film. D'autre part, on peut se demander si les structures et les attributions de la Direction des affaires indiennes conviennent aux besoins changeants d'aujourd'hui et à d'autres problèmes; un organisme d'information et de recherches, indépendant de celui qui appartient à la Direction des affaires indiennes, et sur lequel elle exerce presque un monopole, se révélerait peut-être utile aux députés, qui examinent le rôle de notre Parlement dans les affaires indiennes.

Je propose que les consultations louables qui viennent d'être amorcées en vue de la modification de la loi sur les Indiens soient suivies de consultations élargies auxquelles participeraient les Indiens. Celles-ci porteraient sur les sujets qu'ils veulent débattre. Elles leur permettraient de s'intéresser et de participer aux décisions touchant leur vie et la nôtre. Ensuite viendraient des pourparlers avec d'autres milieux compétents et responsables, principalement les provinces. Il ne faudrait pas que ce soit une autre longue étude, entreprise par des professeurs, aussi précieuse qu'elle puisse être, mais une étude confiée à un petit groupe d'experts qui parcourraient le pays et formuleraient des recommandations en matière de politique et de programmes, afin de guider la Chambre dans les initiatives qu'elle voudra prendre, j'en suis sûr, à la première occasion.

Par les quelques mesures que j'ai proposées, j'espère avoir indiqué certains domaines sur lesquels pourrait se pencher pareil groupe d'experts.

Je suis convaincu qu'aucun groupe de citoyens ne peut mieux contribuer à nous aider tous à créer une société juste, que les populations indiennes du Canada. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas écouté les Indiens ni répondu à leurs besoins. Nous pouvons sceller, dans l'égalité, leur avenir et le nôtre. Une occasion incomparable de le faire s'offre maintenant à notre Parlement.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vous féliciter d'avoir été élu président de la Chambre. J'ai entendu hautement vanter votre compétence et je suis convaincu que ces louanges sont méritées. D'autre part, comme je n'ai eu le plaisir de faire la connaissance de Votre Honneur que tout récemment, et de vous observer dans votre rôle à la Chambre que depuis peu de temps, j'aimerais dire tout simplement que votre amabilité, votre impartialité et votre stabilité m'ont impressionné.

• (3.10 p.m.)

On me dit qu'il est d'usage de limiter ses observations, dans un premier discours, à des questions ayant trait à sa circonscription; c'est donc ce que je compte faire. La circonscription d'Athabasca est la plus vaste de la province de l'Alberta. Elle est située dans la partie nord-est de la province. Elle compte 55,000 habitants environ et une variété de ressources naturelles et humaines. A l'heure actuelle, l'agriculture est probablement la plus grande industrie active de la circonscription. Par ailleurs, du fait que les sables bitumineux de l'Athabasca sont situés dans la circonscription, et qu'on est en train de construire des raffineries de pétrole à Fort McMurray, il est fort possible qu'avant longtemps le raffinage du pétrole en devienne l'industrie la plus importante.

La circonscription comprend aussi de vastes réserves forestières, dont le parc Wood Buffalo. Celui-ci renferme quelque 17,000 bisons, quelques gisements de minéraux, ainsi que certaines autres richesses naturelles. La population de la circonscription d'Athabasca, comme je l'ai dit, est assez variée. Elle compte quelque 25 réserves indiennes et plusieurs colonies de Métis. Par conséquent, les problèmes des Indiens et des Métis revêtent à mes yeux une grande importance.

Cette circonscription ne compte pas de villes. Les principaux centres, de l'ouest à l'est, sont Peace River, High Prairie, High Level, Fort Vermilion, Slave Lake, Lac LaBiche, Fort McMurray, Bonnyville, Elk Point, Cold Lake et Grand Centre, où se trouve la base des forces canadiennes. Les plus grandes agglomérations sont Peace River et Fort McMurray. Comme la circonscription est très vaste et ses centres très dispersés, il y a beaucoup de problèmes. L'isolement n'est pas le moindre dans l'extrême nord, vu que la construction routière y a été assez lente et que seul le transport aérien permet d'accéder assez facilement à divers endroits.

Les grands problèmes de la circonscription, tels que je les vois et dont j'aimerais vous entretenir, tombent dans trois catégories. Il y a d'abord l'agriculture, naturellement, puis la pauvreté et le chômage, notamment chez les Indiens, les Métis et les petits cultivateurs. J'aimerais inclure dans cette catégorie l'habitation, le chômage, la santé et le bien-être. L'isolement, de même que d'autres facteurs secondaires tels les communications, par rapport surtout à la construction de routes, les

services de radio et de télévision, posent le troisième grand problème.

J'aimerais donc commencer par l'agriculture. La plupart des exploitations agricoles de la circonscription d'Athabasca sont diversifiées. Leur superficie moyenne en culture est d'environ 200 à 300 acres. A cause de l'état du sol dans cette région et des conditions économiques de l'agriculture aujourd'hui, une telle superficie ne constitue pas une unité agricole rentable. D'après le ministère de l'Agriculture de l'Alberta, il faudrait quelque 600 acres de terre cultivée pour qu'une entreprise soit rentable.

Le facteur qui, à lui seul, a le plus contribué à rendre ces petites fermes non rentables, c'est la stabilité des prix des produits agricoles, qui n'ont pas augmenté depuis 15 ou 20 ans. Je veux parler en particulier du prix du blé, des porcs et du bœuf. D'autre part, le prix de la machinerie agricole a plus que doublé au cours de cette période. Prenons par exemple un tracteur qui tire une charrue à triple soc. En 1950, on pouvait l'acheter pour environ $2,500. Le même tracteur, de nos jours, coûte $5,000 ou $6,000. Bien des petits cultivateurs abandonnent leur exploitation à cause de ce climat économique malsain.

En général, semble-t-il, la petite entreprise agricole familiale, démodée, est en voie de disparition. Mais je me demande si c'est là la meilleure solution au problème des agriculteurs. Tous les petits cultivateurs ne souhaitent pas abandonner leur ferme. Beaucoup de gens aiment la vie à la campagne et n'ont pas envie d'aller à la ville, et cependant, en raison de circonstances économiques, c'est ce qu'ils sont forcés de faire.

Quelque temps après les élections, lorsqu'il est devenu manifeste qu'un autre parti que le mien serait appelé à former le gouvernement, on m'a demandé si je serais encore en mesure de faire quelque chose pour ma circonscription, étant donné que je suis dans l'opposition. J'ai répondu que j'essaierais de me faire le défenseur des idées que j'estimerais bonnes et que j'appuierais toutes les mesures du gouvernement que j'estimerais bonnes pour la région, ne rejetant que celles que je jugerais nuisibles à la région ou au pays.

C'est pourquoi j'appuie une des mesures prises pour venir en aide au cultivateur. Je veux parler de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, l'ARDA, qui est déjà en vigueur. Je mentionne l'ARDA, car la loi est destinée à aider les collectivités rurales à améliorer leur situation économique. Naturellement, le cultivateur qui exploite une petite ferme non rentable devrait avoir droit à une assistance en vertu du programme de l'ARDA.

[M. Yewchuk.]

Je le répète, de nombreux cultivateurs abandonnent leur petite ferme, mais certains autres agrandissent leur entreprise. Les principes de l'ARDA visent à aider ceux qui veulent agrandir leur ferme, à acheter d'autres terres exploitées ou à défricher des terres incultes. Le programme de l'ARDA est également destiné à ceux qui veulent abandonner leur terre, leur permettant de suivre des cours de recyclage et d'obtenir un nouvel emploi. En théorie cela semble magnifique, mais en pratique le programme ne fonctionne pas ainsi. Les rouages du programme de l'ARDA semblent avoir grandement besoin d'une revision. Il fonctionne péniblement et de façon peu efficace.

Je me suis entretenu, il y a deux semaines à peine, avec des dirigeants agricoles d'une des régions de ma circonscription. Ils s'adressent à l'ARDA depuis deux ans déjà. Un des projets pour lequel ils ont sollicité de l'aide, il y a plus d'un an, vise à accroître la superficie cultivée de leurs terres. Il s'agissait de déboiser et de défricher des terres situées dans leur ferme. Après plus d'une année et jusqu'au moment de notre entretien, on n'avait rien fait pour examiner ce projet. Il y a trois mois environ, quelques cultivateurs ont demandé que leurs terres soient évaluées et vendues aux termes de l'ARDA; ils attendent toujours.

Les rouages de l'ARDA sont tels que tout projet soumis par une collectivité doit passer par cinq comités avant d'être autorisé. Le premier de ces comités est constitué de fonctionnaires provinciaux ordinaires. Si ceux-ci approuvent la demande, elle est soumise à un comité provincial de sous-ministres puis à un comité du cabinet provincial et, ensuite, à un comité à Winnipeg. La demande est enfin transmise à un comité fédéral, de qui relève l'approbation finale. S'il faut une année pour franchir l'étape du premier comité, combien d'années devra attendre le projet avant d'être finalement autorisé? Je soulève la question parce qu'elle présente un certain caractère d'urgence. Lorsqu'on est venu expliquer l'ARDA pour la première fois dans mon comté, les agriculteurs l'ont vue comme un rayon d'espoir, mais ils commencent à perdre leurs illusions à cause de la lenteur de la procédure.

Au cours des six derniers mois, dans un seul bureau de scrutin de la circonscription, on a constaté que 12 agriculteurs avaient abandonné leur petite ferme, mais ils ne pouvaient recevoir aucune aide de l'ARDA pour se réinstaller, se recycler, etc. Le programme dont je viens de parler concerne principalement les agriculteurs qui sont dans une

grande misère, mais ceux qui ne connaissent pas autant de gêne ont également de nombreux problèmes. J'ai déjà nommé l'un de ces problèmes, la cherté de l'outillage agricole. J'attends donc avec impatience le rapport de la Commission Barber et j'espère qu'il contiendra des recommandations dont la mise en œuvre rendra un peu plus stable le coût de l'outillage agricole compte tenu du prix des produits de la ferme.

• (3.20 p.m.)

Le problème le plus aigu de l'agriculteur, à l'heure actuelle, c'est l'écoulement de ses produits, surtout le blé. Tous connaissent l'importance des ventes de blé, et le député qui a des agriculteurs dans sa circonscription abordera sûrement le sujet et admettra la nécessité d'initiatives mondiales dynamiques comme solution à longue échéance du problème du blé, alors qu'une solution à brève échéance consisterait à verser aux agriculteurs des avances plus élevées pour le blé entreposé dans les fermes. Ainsi, je souhaiterais voir l'aide extérieure du Canada revêtir davantage la forme d'expéditions accrues de denrées alimentaires, surtout de blé, aux autres pays. Par exemple, l'Inde à elle seule accuse une natalité annuelle de 21 millions d'âmes tout en souffrant d'une pénurie aiguë de nourriture. Une pénurie analogue sévit également dans d'autres pays de l'Extrême-Orient, alors que notre pays possède de grandes réserves de denrées alimentaires. Il serait possible d'équilibrer d'une certaine façon ces deux profondes disparités tout en atténuant les problèmes de la pénurie d'aliments et l'absence de débouchés pour nos produits.

Ma circonscription est aux prises avec un autre problème d'importance, et au sujet duquel j'aimerais vous entretenir: celui de la pauvreté et du chômage. Je le répète, il touche surtout les Indiens, les Métis et les petits cultivateurs, mais s'applique aussi à d'autres. J'aimerais également aborder la question du logement en ce qui touche ma circonscription. Les réserves sises dans mon comté, ainsi que les colonies de Métis qui s'y trouvent, ne paraissent pas se suffire à elles-mêmes. Il ne semble pas y avoir suffisamment de capitaux pour aménager les terres à des fins agricoles, et il n'y a pas suffisamment d'autres emplois sur ces terres pour occuper les personnes qui y vivent. Cette situation malsaine contribue à créer un climat permanent de pauvreté, de chômage et de sous-emploi, avec tout ce que cela comporte.

Il m'est apparu bien vite, pendant la campagne, lors de mes déplacements dans les réserves et les colonies de Métis, que la plus grande partie des Métis et des Indiens vivent dans des habitations qui ne sont pas faites pour l'homme. Toutefois, je m'empresse d'ajouter que l'on en rencontre, parfois, qui sont convenables. Étant donné les mauvaises conditions de logement, les maisons sont en général bondées. L'approvisionnement en eau est pauvre ou inexistant. Beaucoup d'habitants des réserves et des colonies boivent l'eau des marécages, des lacs et des rivières. Cette eau est, bien entendu, un danger pour la santé, et la dysenterie est fréquente chez les enfants. Par suite du manque de logement, de leur encombrement et de la sous-alimentation, le pourcentage de tuberculose est plus élevé, dans ces régions, que partout ailleurs dans le pays.

Il faut tenir compte de nombreux facteurs en songeant aux moyens d'améliorer le sort des pauvres de notre région. Lorsqu'on considère que la circonscription d'Athabasca est probablement la plus riche en ressources naturelles au Canada—et je songe encore une fois aux sables bitumineux d'Athabasca—il est difficile d'admettre qu'elle contient probablement le plus grand nombre de pauvres de toutes les circonscriptions canadiennes. Un bon nombre de nos pauvres, naturellement, reçoivent des allocations provinciales d'assistance sociale, tandis que bon nombre des Indiens reçoivent de l'assistance sociale de la part du ministère fédéral des Affaires indiennes. Toutefois, ce n'est pas une solution au problème de la pauvreté. La méthode actuelle d'assistance sociale remonte probablement au temps de Robin Hood. Pour faire disparaître la pauvreté, il faudrait enlever aux riches pour donner aux pauvres. Sous notre régime actuel, le gouvernement enlève aux favorisés et donne aux pauvres. Au lieu de résoudre le problème de la pauvreté, cela ne fait que le prolonger. Une personne pauvre ne cesse pas de l'être lorsqu'on lui donne de l'argent car, dès qu'elle l'a dépensé, elle redevient pauvre. A mon avis, l'assistance sociale sous forme d'allocations n'est qu'un expédient, non pas une solution satisfaisante et à long terme au problème de la pauvreté.

Pour supprimer la pauvreté, à mon sens, il faut développer nos ressources; par ressources, j'entends notre capital humain et nos richesses naturelles. Le premier doit être mis en valeur de telle sorte que l'individu puisse toujours se suffire à lui-même, et les secondes doivent, en même temps, être exploitées pour qu'il dispose de perspectives d'emploi dans sa localité.

Dans ma circonscription, c'est le manque d'instruction, d'effectifs spécialisés et d'emplois qui est la cause première de la pauvreté et du chômage. Comme je l'ai dit tantôt, l'isolement, certes, est partiellement à l'origine de cet état de choses. Pour trouver une solution à long terme, donc, il faut aider la population indigente à devenir individuellement autonome. Pour ce, il faut éliminer l'isolement, soit par la mise en place des moyens de formation dans les localités reculées, soit par le déplacement massif de collectivités vers des régions où elles pourront se développer, soit en combinant les deux.

L'éducation, cependant, n'est qu'un des moyens de résoudre le problème de la pauvreté. Il y en a beaucoup d'autres à considérer, tels que les programmes de développement communautaire, les services sociaux de prévention, ainsi que la réévaluation des programmes de bien-être social qui existent aujourd'hui. Cette réévaluation est nécessaire, car l'organisation actuelle de ces programmes est de nature à décourager l'initiative de ceux qui en bénéficient. Un certain salaire est considéré comme nécessaire pour nourrir, vêtir et abriter une famille d'une importance donnée, et si un homme gagne un certain salaire, la différence entre son salaire et ses besoins est comblée par le ministère du Bien-être social. S'il gagne moins, il reçoit simplement davantage du ministère, et s'il ne gagne rien, il émarge entièrement aux fonds du ministère. Tôt ou tard, cela encourage cette catégorie de gens à ne rien gagner du tout: ils ne voient pas pourquoi ils travailleraient, puisque de toute façon l'argent dont ils ont besoin leur sera fourni sous forme d'aide.

Je ne dis pas que c'est le cas de tous les assistés sociaux; je signale simplement que le programme actuel enlève aux pauvres gens toute raison et tout désir de se tirer d'affaire eux-mêmes. Je propose donc qu'il soit modifié et que l'assistance sociale soit accordée d'après un pourcentage de ce qu'une personne gagne ou peut gagner après examen de ses possibilités de revenu et de ses besoins, de sorte que, jusqu'à un certain point, si elle gagne plus, elle recevrait plus du ministère du Bien-être social. Au moins, cela l'encouragerait davantage à continuer à chercher un emploi, même temporaire.

On a constaté également dans ma circonscription, à Fort McMurray où de nouvelles industries s'installent, que l'expansion industrielle ne règle pas du même coup les problèmes du chômage parce que nombre de chômeurs ou de gens en chômage partiel ne sont pas qualifiés pour remplir les emplois disponibles et aussi parce que beaucoup ont de mauvaises habitudes de travail et ne peuvent garder un emploi longtemps. On fait donc venir des gens d'autres régions du pays pour remplir les emplois, et le chômage local reste aussi grave. Donc, pour réussir à régler le problème du chômage par l'expansion industrielle dans cette région, il faudrait s'efforcer de répondre aux besoins de l'industrie et d'augmenter les facilités de formation. J'aimerais mentionner qu'il existe, à Lac-la-Biche, un programme de cette nature, connu sous le nom d'Alberta Newstart Incorporated et destiné à améliorer le mode de vie des habitants de la région et d'accroître les capacités de gain des chômeurs et des employés en chômage partiel. Ce programme me semble bon, et je l'approuve sans réserve. Je tiens à dire au ministre intéressé que je ferai tout mon possible pour assurer le succès de ce programme.

Je sais qu'à l'heure actuelle la loi sur les Indiens est l'objet d'une revision et que des audiences se tiennent d'un bout à l'autre du pays avec des représentants des diverses bandes d'Indiens. Je ne prétends pas être un bon porte-parole des Indiens. Un Indien m'a dit un jour qu'il fallait être Indien pour comprendre réellement un autre Indien et ses besoins. Toutefois, d'après mes entretiens avec nombre d'entre eux, j'en ai conclu qu'il faut leur accorder autant d'autonomie que possible dans la gestion de leurs propres affaires. Depuis trop longtemps, me semble-t-il, on n'a pas suffisamment reconnu l'aptitude des Indiens à gérer leurs propres affaires. Puis-je rappeler à la Chambre qu'ils se débrouillaient fort bien avant l'arrivée des Blancs. Dans bien des milieux, on a des idées préconçues sur les Indiens et sur ce qu'ils sont en réalité. Certains les considèrent comme des minus habens et les traitent comme tels. D'autres ne savent pas qu'ils ont les mêmes besoins, les mêmes sentiments, les mêmes émotions et les mêmes possibilités que tout autre être humain. A mon avis, si on donne aux Indiens la chance de gérer leurs propres affaires, ils sauront mieux que n'importe qui d'autre résoudre leurs problèmes.

• (3.30 p.m.)

Enfin, le dernier point d'importance à débattre est l'isolement et l'absence de communications qui affligent de vastes secteurs de ma circonscription. Il est urgent que le programme des routes d'accès aux ressources septentrionales institué par un gouvernement précédent soit rétabli tel quel ou sous une forme modifiée. Il faudrait poursuivre sans retard la construction de la route dans le Nord, c'est-à-dire, de Fort McKay, au nord de

Fort McMurray, jusqu'au parc Wood Buffalo, avec tronçon menant à Chipewyan, et la relier ensuite à l'autoroute qui conduit à Fort Smith, à la frontière des Territoires du Nord-Ouest. Le retard est attribuable aux négociations entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta au sujet des limites du parc Wood Buffalo. Si les limites demeurent les mêmes et si la route doit traverser le parc Wood Buffalo, la construction de la route à l'intérieur du parc relève donc du gouvernement fédéral. Bien entendu, le gouvernement provincial serait responsable des routes hors des limites du parc. A mon avis, puisque les négociations au sujet des limites durent depuis longtemps sans aboutir à aucune conclusion précise, le gouvernement fédéral devrait entreprendre la construction du tronçon de route à l'intérieur du parc Wood Buffalo. On devrait exécuter les travaux en tenant compte des études préliminaires de praticabilité qu'entreprend le gouvernement provincial en vue de choisir le meilleur tracé possible pour la route.

Une fois la route construite jusqu'à Fort Chipewyan, il serait possible de la prolonger, en collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan, jusqu'à Uranium City. Les deux gouvernements ont déjà communiqué ensemble à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la construction de cette route contribuerait certainement à l'expansion industrielle de cette région et diminuerait aussi l'extrême isolement dont souffrent actuellement de nombreux groupes de colons. Comme nous en sommes au parc Wood Buffalo et à la route, le moment est peut-être propice de recommander la mise en valeur des ressources minérales de ce parc. Un tel développement fournirait de l'emploi à bon nombre de résidents de cette région, surtout autour de Fort Chipewyan.

J'aimerais à ce moment-ci vous mentionner un autre genre de communication, le service de télévision et de radio dans les régions septentrionales. Fort McMurray n'a pas la télévision. Les villes de High Level et de Fort Vermilion n'en ont pas non plus, et elles ne captent pas bien les émissions radiophoniques. Fort McMurray comptent à peu près 6,000 personnes, tandis que la population réunie de High Level et de Fort Vermilion est d'environ 4,000 âmes. Les possibilités d'expansion de ces villes sont bonnes, et je recommanderais que des services y soient aménagés immédiatement.

La télévision de Radio-Canada pourrait atteindre Fort-McMurray en passant par Lac-La-Biche; elle pourrait aussi desservir Fort-Vermilion et High Level en passant par Peace River et Manning, desservant ainsi de grands centres de population. L'absence de la télévision dans ces villages du Nord contribue grandement au sentiment d'isolement qu'on y éprouve. Je sais qu'on songe actuellement à la transmission de la télévision par satellite dans le Nord. J'espère bien que ce projet se réalisera d'une façon ou d'une autre. Il est urgent, je pense, de fournir ce service d'ici un an. Grâce à la télévision, il serait plus facile de se divertir, de se renseigner et de s'instruire.

Je voudrais étayer ma pensée. Au cours de la campagne électorale, environ deux ou trois semaines avant le jour du scrutin, je me suis rendu voir certaines personnes dans des régions isolées, et je me suis présenté comme l'un des candidats aux prochaines élections. Fait assez fréquent, on m'a demandé: «Quelles élections?» Cet exemple démontre clairement ce que le manque de communications peut signifier pour une région.

Ces derniers mois, nous avons entendu à maintes reprises l'expression «société juste». Je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Nous avons souvent entendu l'expression, mais celui qui en est l'auteur n'a jamais vraiment défini ladite «société juste». L'expression évoque-t-elle le socialisme ou est-elle une ré-affirmation de la libre entreprise? Veut-elle dire que les mesures sociales n'auront pour objet que les besoins extrêmes? J'espère qu'elle ne sous-entend pas l'adoption de grandes mesures socialistes. J'espère qu'elle ne signifie pas socialisme car, d'après moi, notre société n'aura de justice que celle qui se fondera sur le maximum de liberté pour l'individu. Il est question de la liberté de l'individu dans le discours du trône. La justice ou la «société juste» doivent reposer sur la liberté individuelle, car lorsque des mesures d'assistance sociale sont imposées, la liberté de choix de chacun est brimée de deux façons. L'individu ne peut se prononcer pour ou contre elles et il n'est pas libre de dire s'il veut, oui ou non, contribuer à leur financement. J'espère donc que les programmes humanitaires d'une «société juste» ne viseront que ceux qui sont dans le besoin et que la liberté de choix sera laissée à ceux qui ne sont pas dans le besoin.

Cela m'amène à parler des disparités régionales. Je le répète, résoudre le problème des déshérités en mettant les riches à contribution n'est qu'un moyen provisoire et insatisfaisant. Ce n'est pas de cette façon que l'on doit remédier à la situation, mais en assurant aux pauvres les possibilités voulues pour qu'ils puissent, de leur propre initiative, sortir de leur condition. Une mise en valeur régionale, voire locale, accroîtrait la

productivité du secteur en cause et le décalage régional disparaîtrait.

Revenons maintenant à la «société juste»; je ne crois pas, je l'avoue, qu'un programme d'assurance frais médicaux soit juste. Je ne m'oppose pas à l'assurance médicale, car je la trouve excellente, tout comme l'assurance d'une voiture ou l'assurance contre l'incendie. Mais je m'oppose à l'aspect obligatoire de la chose, car l'obligation prive l'homme de son libre arbitre et il s'ensuit que la justice est amoindrie. Je sais que le programme d'assurance frais médicaux a été longuement débattu mais j'aimerais qu'on l'examine à nouveau. J'admets qu'une conférence devrait avoir lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces pour réévaluer le programme actuel, en vue d'assurer des soins médicaux aux nécessiteux mais des services facultatifs à ceux qui ne sont pas dans le besoin. Ce serait plus juste, à mon avis.

Ce sont-là mes observations, monsieur l'Orateur, sur les trois grands problèmes qui sollicitent aujourd'hui la circonscription d'Athabasca; l'agriculture, en particulier les exploitations agricoles non rentables et les ventes de blé; la pauvreté et le chômage, surtout en ce qui concerne les Métis et les Indiens; enfin les régions isolées, et j'insiste ici sur la construction de routes dans le Nord et l'installation des services de télévision. J'ose croire que le gouvernement relèvera le défi et s'attaquera à ces problèmes sans tarder.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, on me pardonnera, je l'espère, de signaler la présence ici de trois charmantes dames de Chilliwack, qui apparemment sont venues de si loin pour m'entendre faire mon premier discours. C'est en néophyte que je prends la parole dans ce débat sur le discours du trône. Comme mes collègues, je vous félicite sincèrement, monsieur l'Orateur, d'avoir été choisi pour remplir les fonctions d'Orateur à la Chambre. La maîtrise avec laquelle vous présidez à ces délibérations nous fait déjà augurer une procédure expéditive. La province de Colombie-Britannique est particulièrement fière que le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) ait été choisi pour appuyer la motion de l'Adresse en réponse au discours du trône, si expertement proposée par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin).

• (3.40 p.m.)

Pour commencer, j'aimerais rendre hommage à mon prédécesseur, le révérend Alex B. Patterson, d'Abbotsford (C.-B). Il a servi ma circonscription avec ardeur et sincérité pendant une période de près de 18 ans interrompue une fois seulement, en 1958, durant quatre ans. Il avait alors été temporairement remplacé par un de mes amis plus conservateur, M. Harold Hicks, d'Agassiz.

J'aimerais aussi solliciter votre indulgence, monsieur l'Orateur, afin de pouvoir transmettre les salutations de M. George Cruickshank, d'Abbotsford, qui fut le dernier député libéral à représenter ma circonscription. Il a servi ses commettants assidûment et avec bonheur.

Monsieur l'Orateur, puisqu'en étant élu, j'ai remplacé le chef intérimaire d'un parti politique, et que le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), par son élection, a également remplacé le chef d'un parti politique, il semble juste que nous siégions maintenant côte à côte du côté auparavant occupé par nos prédécesseurs. J'assure au chef de l'opposition (M. Stanfield) que même si nous sommes cantonnés ici tout près de la zone démilitarisé, nous nous efforcerons constamment de représenter notre région avec toute la dignité voulue.

Le discours du trône confirme les espoirs préélectoraux de mes commettants: une administration pratique et une nouvelle façon de voir les choses.

Mon comté, c'est Fraser Valley-Est, dans le jardin luxuriant du Canada, la Colombie-Britannique. A cause de l'espace relativement restreint propre à l'agriculture, la production alimentaire y est fortement diversifiée. La population des centres urbains s'accroît constamment, et c'est là un défi que les cultivateurs doivent sans cesse relever. Nos magnifiques montagnes constituent un attrait touristique mais limitent gravement notre potentiel de production alimentaire.

Il devient urgent de conserver des zones de verdure dans la vallée du Fraser, et il faudra prendre les mesures voulues dans un avenir très rapproché. J'espère vraiment qu'au cours de la présente session, nous aviserons à donner le ton en persuadant les autres gouvernements, à l'échelon provincial ou municipal, de prévoir dès maintenant l'aménagement futur des terres dans la vallée du Fraser, afin de satisfaire aux besoins alimentaires des agglomérations urbaines de la Colombie-Britannique et d'éviter le transport coûteux de produits provenant de l'est des Montagnes Rocheuses.

Les gens de ma circonscription s'alarment de plus en plus du grave danger qui menace nos terres si l'on donne suite au projet de construire des nouveaux embranchements ferroviaires sur ce sol fécond. Nos deux compagnies nationales de chemin de fer, de concert avec l'Hydro de la Colombie-Britannique, semblent déterminées à imposer la construction de la ligne de Roberts Bank malgré l'exis-

tence d'une autre ligne—dont les autorités de planification et une foule d'organismes intéressés préconisent l'utilisation. Des milliers d'acres fertiles, réservées aux cultures marchandes, sont déjà devenues la proie d'industriels qui placent indubitablement le mercantilisme avant les exigences présentes et futures de la population. C'est le vœu le plus sincère de mes commettants, comme le prouve la multitude d'instances, que le Parlement use immédiatement de tout pouvoir juridictionnel dont il dispose pour reviser les projets actuels, selon les constatations de l'organisme *Lower Mainland Regional Planning Board.*

La sage décision du gouvernement fédéral d'aider à la distribution par tout le Canada de la provende selon des normes raisonnablement équitables a eu pour résultat d'accélérer la production de protéines animales pour notre régime alimentaire quotidien. Ce secteur de notre industrie agricole, ainsi que les récoltes de baies, de navettes, de légumes et de noix, assurent un approvisionnement suffisant et même un excédent qui peut être écoulé sur d'autres marchés.

Les cultivateurs de la vallée du Fraser sont un peu déconcertés par le récent exposé du Conseil économique du Canada qui constate un retard important dans notre progrès technologique agricole par rapport aux États-Unis. Ceux qui se consacrent à la production d'œufs, de volaille, de produits laitiers, de dindes, de récoltes commerciales et de légumes, ne peuvent simplement pas en convenir. Des échanges technologiques continus entre les États-Unis et le Canada, relativement aux secteurs en question de l'industrie agricole, se sont faits à un degré très poussé. Cette réciprocité a été avantageuse aux cultivateurs des deux pays.

Il est vrai que les ressources financières disponibles pour la recherche et le développement sont limitées au Canada, ce qui permet à nos amis Américains de faire des progrès plus rapides. Cependant—et c'est mon argument—on n'a trouvé aucune preuve de tentatives quelconques pour torpiller les échanges technologiques. Voici quels sont les facteurs restrictifs, monsieur l'Orateur: la disproportion entre les deux populations, ce qui nuit au marché intérieur canadien, ainsi que les variables du volume de production. Le progrès technologique ne peut pas ouvrir de débouchés. Par contre, il peut aggraver des excédents coûteux. Mes commettants ont déjà pris les mesures nécessaires pour faire de leurs secteurs des unités rentables, faisant office de commissions d'approvisionnement auprès des industries secondaires. Cette attitude éminemment salutaire envers la mise en vente a été adoptée depuis plusieurs années et le système fonctionne sans ingérence de la fonction publique ou du gouvernement si ce n'est l'adoption d'une mesure habilitante. Voici leur théorie: «Une production commerciale pour alimenter amplement les marchés disponibles avec un produit moins coûteux soumis à la concurrence régionale aux seules règles de base nécessaires fixées par le gouvernement.»

Mes commettants ont été enchantés d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Olson), annoncer que le gouvernement fédéral projetait une mesure législative sur la commercialisation. Ils se réjouissent de pouvoir utilement contribuer aux consultations et à la planification.

Il existe partout au Canada, à l'heure actuelle, un problème grave dans le domaine de l'élevage des dindes. La menace de l'importation de dindes vivantes ou éviscérées des États-Unis, à des prix déterminés, inférieurs aux coûts de production au Canada, nuit gravement à notre industrie de la dinde. Une étude approfondie des circonstances dont est né ce problème, révèle que l'avenir même de l'industrie canadienne de la dinde est en jeu.

La concurrence injuste créée par l'intégration verticale aux États-Unis n'a rien à voir avec les progrès technologiques. Le volume de la production et de la population consommatrice de 20 pour 1 qui détermine les quotients globaux des coûts, constitue un obstacle insurmontable aux termes des tarifs actuels. Mes commettants sont heureux de savoir que le ministère de l'Agriculture étudie maintenant cette situation intolérable, qu'il y voit un problème urgent. Mes commettants m'informent que les cultivateurs de ma région sont tous d'accord pour dire que les subventions du gouvernement ne devraient être adoptées qu'en dernier ressort.

La vallée du Fraser, et surtout ma circonscription de Fraser Valley-Est, est régulièrement menacée par les inondations du puissant Fraser. Ces crues sont dévastatrices. L'entente récemment conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique nous a bien soulagés. Mes commettants attendent avec impatience la deuxième étape, qui a trait au contrôle du niveau de l'eau dans les régions élevées et demandent de nouveau qu'on passe à l'action dès que ce sera économiquement possible.

• (3.50 p.m.)

Nous sommes privilégiés dans ma circonscription de Fraser Valley-Est, car nous y avons bon nombre de réserves indiennes. J'ai été heureux de rencontrer de nombreux chefs de bandes, et de découvrir avec quelle sincérité ils désiraient participer officiellement à l'orientation des collectivités indiennes. C'est

avec fierté que nous avons rencontré le chef Willian J. Mussell de la bande des Skwah, diplômé de l'Université de Colombie-Britannique, et animateur de la vie communautaire d'Abbotsford dans cette province.

Quelques moments suffisent à ceux qui assistent aux sessions régulières de nos amis indiens, pour être persuadés que tout retard apporté au remaniement de la loi sur les Indiens serait une injustice flagrante.

Au Canada, peu d'habitants, au sud des Territoires du Nord-Ouest, utilisent plus que ceux de la Colombie-Britannique des avions modernes pour franchir les marches inaccessibles des régions éloignées. Même dans les secteurs desservis par les grandes routes, les avions de tous modèles réduisent les distances et font gagner du temps. Ma circonscription, à elle seule, peut se vanter d'être dotée de sept aéroports autorisés. La popularité de l'aviation est telle qu'à l'aéroport d'Abbotsford se déroule en ce moment le plus grand spectacle aérien du continent nord-américain. Ce spectacle, qui, à ses débuts, il y a fort longtemps, n'était qu'un divertissement acrobatique, en est venu aujourd'hui à être un marché reconnu et une exposition aérienne de l'aviation internationale. Au moins 340,000 visiteurs ont assisté aux spectacles qui ont duré trois jours au moins d'août 1968. Nombre d'entre eux sont venus du Royaume-Uni, de France, d'Italie, du Portugal, de l'Afrique du Sud et des États-Unis. Je suis heureux de pouvoir inviter aujourd'hui tous ceux qui sont présents à la Chambre des communes à assister à la fête de l'air qui sera tenue au mois d'août 1969.

Mes électeurs ont une grande confiance en l'avenir de l'aviation, en particulier l'aviation générale ou privée. Le vaste réseau de transports aériens du Canada, aujourd'hui, doit sa position avantageuse aux pionniers qui ont lutté avec une ténacité incomparable pour prouver que l'entreprise était possible. Le ministère des Transports mérite les plus grands éloges pour avoir, à un certain moment de l'histoire, cru à l'avenir de l'aviation. Certes, les gros appareils que l'on préfère aujourd'hui pour les voyages à travers le monde, se sont taillé un succès phénoménal. Mais certains faits que l'on néglige parfois indiquent que l'aviation générale ou privée a aussi progressé à un rythme rapide. Les pionniers des routes régionales qui pilotent des avions particuliers espèrent sincèrement que l'apathie envers l'aviation privée n'envahira pas le gouvernement au point que l'aviation canadienne soit régie par les exigences des grandes lignes aériennes. Les Canadiens sont obligés en conscience d'exiger que les progrès technologiques indispensables à la navigation aérienne et aux aéroports connaissent le même rythme qu'à l'étranger.

Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, de ne pas rappeler, même tardivement, le stimulant qu'a représenté l'Expo 67 pour le tourisme canadien. Des expériences séduisantes et enrichissantes attendent ceux qui parcourent notre pays en tous sens. Plus de Canadiens que jamais apprennent à connaître leur patrie. Le moyen idéal, à mon avis, de promouvoir l'unité canadienne serait pour les habitants de l'est de venir dans l'Ouest et vice versa. Ils sont nombreux les nouveaux députés, y compris moi-même, qui se sont décidés à apprendre l'autre langue officielle, non pas comme une obligation, monsieur l'Orateur, mais comme un honneur. J'aurai le plaisir d'encourager dans ma région ces échanges touristiques, et d'inviter sincèrement les habitants de l'Est à visiter l'Ouest pour admirer leur vaste pays, qui jouit d'une unité inébranlable.

En dépit de notre société de l'abondance, nous comptons, il faut l'avouer, des régions exigeant une mise en valeur spéciale, soit pour donner un essor au progrès soit pour remplacer les industries abandonnées pour raison de centralisation ou d'intégration. Nous osons croire que des principes directeurs, englobant les parties désavantagées du pays, se dégageront des études sur toutes les régions en proie au marasme.

La tâche gigantesque que représente l'établissement d'une société véritablement juste exigera les efforts concertés de tous les Canadiens, car une société juste ne saurait être uniquement le fait de lois. Les élections ont démontré que les Canadiens avaient mis leur confiance, à juste titre, dans notre brillant chef de l'exécutif, le premier ministre du Canada (M. Trudeau). Sa détermination inébranlable de s'assurer l'apport de tous les Canadiens pour faire du Canada une nation plus unie et plus consciente que jamais de sa destinée imprime à notre grand pays un élan inégalé jusqu'ici.

Je suis fier de faire partie de la législature actuelle. Je me fais d'avance un plaisir de travailler avec tous les représentants à la Chambre des communes et de participer aux décisions de la vingt-huitième législature du Canada qui sera, j'en suis sûr, l'une des plus fécondes de notre histoire.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord vous féliciter de votre désignation à l'office d'Orateur. J'en suis certain, vous-même et les autres hauts fonctionnaires nommés serviront la Chambre d'une façon dont nous pourrons tous être fiers.

Avant d'entamer mes remarques d'ordre général, je dois dire que plusieurs aspects du

discours du trône m'ont déçu. Je veux relever quatre ou cinq points qui intéressent présentement ma circonscription. Beaucoup de députés le savent probablement, l'un des plus grands gisements de potasse au monde se trouve à Esterhazy, au sud-est de la circonscription dont je suis le représentant. Les dirigeants de l'IMC ont récemment annoncé qu'ils prévoient camionner la potasse jusqu'au-delà de la frontière américaine et l'expédier à Chicago à bord des trains des États-Unis. Si cela arrive, la ville de Melville, actuellement centre de transport de la potasse, en subira de graves conséquences économiques. Si les services de transport ne doivent pas servir, c'est dire que bon nombre de familles de la région seront sans emploi. Je tiens simplement à en informer la Chambre et j'espère qu'il sera possible d'éviter ce recul économique à la localité de Melville.

J'aimerais aussi vous faire part de ma déception au sujet de l'annulation du programme des travaux d'hiver, car elle touche les villes et les villages de ma circonscription. Elle suscitera des difficultés non seulement aux villes elles-mêmes mais aussi à de nombreuses familles. Je suis sûr qu'il en résultera une augmentation du chômage cet hiver et je voudrais appuyer les remarques des membres de l'opposition et du gouvernement qui en ont parlé.

J'aimerais aussi traiter brièvement des problèmes des Métis. J'ai grandi avec des Indiens. J'ai été élevé sur une ferme située près d'une réserve. La circonscription d'Yorkton-Melville compte environ six réserves indiennes et j'aimerais féliciter le député qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône de la façon dont il a parlé des problèmes des Indiens. Il est grand temps que les Indiens deviennent les égaux du reste de la société. Il est grand temps qu'on leur donne le droit de prendre plus souvent les décisions qui affectent leur propre vie.

• (4.00 p.m.)

La question la plus importante dans la circonscription d'Yorkton-Melville c'est, bien entendu, l'agriculture. Je tiens à dire, pour commencer, que je souscris pleinement à tout ce que le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a dit à la Chambre il y a quelques jours. Il a assez fidèlement décrit les pressions qui s'exercent sur les agriculteurs de la Saskatchewan aujourd'hui. Il a parlé de l'étau coûts-prix et de ses effets sur l'industrie agricole. Le moment est venu où le gouvernement doit agir pour alléger les problèmes des agriculteurs. Il faut lancer une vigoureuse campagne en vue de vendre notre blé à l'étranger. Il faut augmenter le prix du blé. Je propose que l'agriculteur reçoive $2.12 le boisseau pour tout le blé qu'il vend à l'étranger et $1 de plus le boisseau pour le blé servant à la consommation intérieure, jusqu'à un maximum de 1,000 boisseaux par agriculteur.

Il faut faire quelque chose au sujet de la montée en flèche du prix des machines agricoles. En passant, je proposerais, pour commencer, l'établissement d'un Bureau de revision des prix chargé d'enquêter sur le coût des machines agricoles. Nous devons accroître le crédit agricole et consentir des prêts sans intérêt aux jeunes cultivateurs désireux de s'établir. L'agriculture est l'industrie primordiale en Saskatchewan; en fait, c'est une industrie de base partout au Canada. Il est à à peu près temps que nous nous en rendions compte et facilitions la vie des agriculteurs.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, amener quelque chose de nouveau dans le débat sur le discours du trône. Je pourrais continuer de parler des nombreux problèmes de ma circonscription, mais c'est une chose que je pourrai faire n'importe quand au cours de la session. Or c'est un nouveau sujet que je veux amener dans le débat, sujet qui revêt une grande importance pour le gouvernement canadien mais dont les hommes politiques, de quelque parti qu'ils soient, ne parlent jamais.

J'agis ainsi au fond pour deux raisons. La première: je ne veux pas répéter les propos qu'ont déjà tenus les membres de mon parti. La seconde, et la plus importante: je veux parler d'une question qui doit préoccuper très sérieusement la Chambre et le pays, c'est-à-dire la jeunesse et ses rapports avec la Chambre et avec le processus politique au Canada et dans une grande partie du monde.

Pour la jeunesse, la démocratie passe en jugement à l'heure actuelle. On a beaucoup entendu parler d'aliénation, de frustration, d'agitation, d'émeutes chez les étudiants, puis de «hippies», de «yippies», de «beatniks» et de groupes semblables. Tous ces phénomènes sont importants pour la Chambre, parce que nombre de ces jeunes gens ont déjà rendu leur verdict sur le régime démocratique et ils l'ont reconnu coupable—coupable d'incohérence, de manque de volonté, de non-sens pour leurs vies mais, le plus important, le régime politique a été reconnu coupable de stérilité.

J'ai parlé d'aliénation. Qu'est-ce que c'est? C'est l'état de l'individu dissocié de son activité. L'aliénation politique est l'état de l'individu dissocié de ce qui se passe ici même à la Chambre. Que veux-je dire par là

et comment reconnaître ce genre d'aliénation dans la société?

On la reconnaît de bien des façons. Premièrement, à la parfaite indifférence de beaucoup de gens à l'-gard du processus politique. D'une part, il y a les démissionnaires. J'ai déjà parlé des hippies, yippies, beatniks et autres du du même acabit mais, d'autre part, nous rencontrons l'indifférence chez celui que nous pourrions appeler le jeune moyen, l'étudiant moyen qui se moque éperdument du processus politique. Ce genre d'individu est le produit des grandes institutions de la société, celui à qui on a inculqué pendant des années la soumission aveugle à l'ordre établi. On lui a appris à être indifférent, apathique, à se conformer et, par conséquent, il ne s'intéresse plus vraiment à ce qui se passe au gouvernement du Canada ni à l'ensemble du processus politique.

Nous assistons également à la désaffection, plus prononcée, chez bon nombre de jeunes gens qui ont vainement tenté d'acquérir voix au chapitre des décisions. Des groupes de ce genre, nous en trouvons dans le monde entier. Mentionnons, entre autres, le mouvement des droits civils aux États-Unis, les comités d'action pour le Vietnam, institués au Canada, aux États-Unis et en Europe, et les étudiants activistes dans le monde entier.

Ce mouvement gagne les écoles secondaires et nous en avons eu des exemples dernièrement à Montréal et à Terre-Neuve.

Ce désespoir se manifeste dans les émeutes d'étudiants, comme en France et en Tchécoslovaquie. On le retrouve dans bon nombre de grèves illégales déclenchées d'une extrémité à l'autre du pays. C'est un sentiment de frustration, provoqué par la lenteur de la machine gouvernementale.

Qu'est ce que tout cela signifie pour nous au Parlement? Cela signifie que les jeunes gens ne tiennent plus à faire leurs preuves auprès du régime politique existant. Que c'est le régime politique qui doit faire ses preuves auprès d'eux. Qu'un gouvernement, qu'un parti politique, que les chefs des partis politiques doivent faire leurs preuves auprès des jeunes gens. Sans quoi, le Parlement se trouvera impuissant non seulement devant les corps constitués du pays, mais aussi dans ses rapports avec une portion sans cesse accrue de la société. Notre population est jeune et, permettez-moi de vous le rappeler, monsieur l'Orateur, environ la moitié des Canadiens, sinon davantage, ont bien moins de 30 ans.

Cette frustration est un mal réel à combattre au sein de la société. Elle se manifeste non seulement chez les jeunes, mais également

[M. Nystrom.]

dans les bas-quartiers et les ghettos. Elle est évidente parmi les Métis et parmi les indigènes, ainsi que chez un grand nombre de petits exploitants agricoles de l'Ouest canadien. Je pourrais mentionner divers milieux d'étude et différentes associations de jeunesse, mais je ne citerai qu'un exemple destiné à appuyer mes dires. C'est un cas, parmi beaucoup d'autres, où des mesures ont été prises hors des structures politiques. On a agi hors des institutions politiques afin de hâter les choses et de les rendre plus conformes à la réalité, et on a obtenu des résultats.

L'incident dont je vais vous parler s'est produit à l'Université Simon Fraser, en Colombie-Britannique. Les professeurs et les étudiants prenaient leurs repas ensemble dans l'immense cantine. Un beau jour, quelques professeurs, haut placés dans la hiérarchie, décidèrent de faire table à part et firent ériger une cloison divisant la cantine en deux. La plupart des étudiants ont vu la chose d'un mauvais œil, ils ont protesté contre cette cloison. Ils ont recouru aux voies administratives normales du campus pour faire abattre la cloison mais leur requête étant passée sans résultat de comité en comité, un certain nombre de professeurs, en compagnie d'un groupe d'étudiants, s'entendirent un soir pour démolir le mur une fois pour toutes. Voilà un cas où les voies normales d'action ont mené à une impasse et où il a fallu les contourner pour trouver une issue.

Sous de nombreux rapports, le Parlement est semblable à certains professeurs de cette université dont je viens de parler. Le Parlement est une institution dont se désintéressent de nombreux Canadiens. Si nos yeux ne se dessillent pas sous peu, de nombreux murs seront abattus par les jeunes gens, les cultivateurs mécontents, les groupes minoritaires et les pauvres. Le Parlement et l'université sont des institutions semblables dans notre société contemporaine. Ils sont tous deux orientés vers la bourgeoisie et la haute société.

La différence entre les deux est la prise de conscience de plus en plus aiguë au sein de la collectivité universitaire. Elle se rend compte que l'instruction est un droit et non un privilège. Les membres de cette collectivité commencent à parler de l'accessibilité universelle à l'instruction à tous les niveaux. Ils commencent à parler de l'abolition des frais scolaires, de l'octroi d'allocations de subsistance aux étudiants, de l'expansion des installations universitaires et de l'adaptation de l'instruction universitaire à la société d'aujourd'hui.

Entre-temps, d'autre part, le Parlement, le gouvernement et le discours du trône n'ont

même pas reconnu l'existence des secteurs sous-privilégiés et impuissants de notre société, comme par exemple les pauvres, les Indiens et les petits cultivateurs, pour n'en citer que quelques-uns. Si nous ne prenons pas conscience de ce fait, monsieur l'Orateur, de nombreuses personnes n'auront bientôt pas le choix et seront obligées d'avoir recours à quelque action violente. Ces gens en ont pardessus la tête des absurdités, des beaux clichés et des éloquents discours démocratiques que l'on prononce à la Chambre et que l'on retrouve dans le discours du trône. Le gouvernement, cela est de plus en plus clair, se perd dans les détails.

C'est Rousseau, je crois, qui a dit: «Comme il existe des inégalités dans la société, il est du devoir des législatures de les faire disparaître». Jusqu'ici, le Parlement ne s'est pas occupé activement d'assurer l'égalité au Canada. Si nous ne proclamons pas les principes d'égalité, de dignité et le droit des gens d'agir de façon significative dans leur propre collectivité, si nous n'adoptons pas certaines mesures pratiques qui ont été proposées à cette fin, si nous ne veillons pas à ce que tous les jeunes puissent obtenir une éducation et à ce que tous les cultivateurs bénéficient d'un système à deux prix pour leur blé, si nous ne réformons pas notre régime fiscal et si nous ne prenons pas de mesures pour réduire le coût ridicule de la construction domiciliaire et arrêter la montée en flèche des loyers, le Parlement perdra inévitablement de son importance pour le peuple canadien.

• (4.10 p.m.)

Si l'impersonnalité et le pouvoir de la bureaucratie ne sont pas supprimés pour permettre la participation du peuple, le Parlement disparaîtra de plus en plus de la vie des gens qui, naturellement, se tourneront vers d'autres pour opérer des changements sociaux. Idéalement, le gouvernement devrait être une institution qui permette aux gens de travailler en commun pour résoudre les problèmes qu'ils ne peuvent régler individuellement. Plus l'automation s'accroît et plus se rétrécit le champ d'action de l'individu.

Le besoin d'institutions à participation du public se fait de plus en plus sentir dans la société. L'institution de base devrait être le gouvernement, autrement dit: le peuple; mais ce ne sera pas pour bientôt, car notre philosophie du libéralisme préconise un gouvernement restreint. La philosophie de base du libéralisme l'empêche de s'attaquer dans la société aux corps puissants qui se trouvent à la base de nos problèmes. Au lieu de contrôler ces corps irresponsables, le gouvernement s'incline devant eux.

On constate l'impuissance de cette philosophie dans tous les secteurs de notre société. Je l'ai évoquée dans plusieurs domaines. Le régime fiscal en est un, en ce sens qu'on n'a pas réussi à planifier l'économie et à attaquer le problème du contrôle étranger de notre économie. Les jeunes et les moins jeunes aussi commencent à se poser de nombreuses questions très pertinentes. Ils se demandent où réside la vraie source du pouvoir dans notre pays. Ils commencent à se demander pourquoi le parti libéral, qui constitue maintenant le gouvernement, n'a pas publié une liste de ses bailleurs de fonds pendant les dernières élections. Pourquoi le gouvernement se refuse-t-il à le faire? La réponse est relativement simple; c'est que le peuple pourrait identifier les détenteurs de privilèges garantis par le gouvernement du Canada. C'est une des plus fortes entraves à la démocratie et c'est sans nul doute aux honorables vis-à-vis que le blâme en revient.

Plus tard, je déposerai un projet de loi visant à abaisser de 21 à 18 ans, l'âge minimum des électeurs au Canada. Ce n'est là qu'un moyen, mais un moyen important pour favoriser la participation. Au cours de la campagne électorale, comme nous le savons, le premier ministre a invité les jeunes à la participation. Il leur a dit: «Venez, ensemble nous construirons un Canada plus grand pour tous les Canadiens». Puis, il leur refuse le droit de participation le plus élémentaire, le droit de vote. Plus on observe ce gouvernement, plus on se rend compte que c'est un gouvernement de vieillards, avec une philosophie usée et des idées réactionnaires.

Dans notre monde en évolution, nous devons fatalement rencontrer de multiples problèmes. Le gouvernement ne doit pas faire obstacle au changement. Au contraire, il devrait être à l'avant-garde du progrès, donnant l'exemple. Nous devons éliminer certaines choses, comme la pauvreté et la pollution. Nous devons réformer notre système fiscal et mettre fin à la crise du logement. En somme, nous devons fixer de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités à notre société. Si le gouvernement ne prend pas vite conscience de certaines de ces vérités, l'image de jeunesse dynamique que le public se fait du parti libéral se ternira vite.

Je suis convaincu qu'avec un peu de clairvoyance nous pourrons donner plus d'importance à ces choses. Je crois fermement à la formule démocratique de gouvernement. Il ne nous reste qu'à la rendre plus appropriée, plus moderne, et à inviter le peuple à y participer.

Je tiens à terminer mon premier discours ici en citant des paroles que prononçait souvent feu le sénateur Robert F. Kennedy avant d'être la victime prématurée d'un assassinat,

il y a quelques mois: «Certains voient les choses comme elles sont et se demandent pourquoi; je rêve de choses qui n'ont jamais existé et je me dis pourquoi pas».

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je voudrais, au début de mes remarques, présenter les hommages d'usage à l'Orateur, ainsi qu'à vous-même, pour votre récente nomination au poste de vice-président des comités de la Chambre. Je suis convaincu qu'en suivant l'exemple de l'Orateur, vous vous acquitterez parfaitement de vos fonctions.

J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand). Tous deux nous ont présenté des travaux intéressants et ils ont droit à nos félicitations.

Je veux également, monsieur le président, souhaiter la bienvenue en cette enceinte à un de mes confrères d'université, l'honorable député de Sherbrooke (M. Gervais), qui a été élu aux dernières élections. L'honorable député a toujours été pour moi un ami très sincère, et même si nous avions des opinions politiques différentes, notre amitié n'en a jamais souffert. Je suis donc très heureux de le voir en cette enceinte.

Monsieur le président, après un congrès extrêmement mouvementé, le parti libéral a élu un chef. Connaissant le parti libéral comme nous le connaissons, nous savons que ses membres ont profité des circonstances pour mettre moins d'accent sur le choix d'un chef qui aurait pu avoir les grandes qualités de chef d'État que sur la possibilité d'élire quelqu'un qui pourrait faire figure d'acteur. Au fait, je dois dire qu'au cours de la campagne électorale, le premier ministre du pays (M. Trudeau) s'est parfaitement acquitté de cette tâche en donnant des baisers à gauche et à droite et en gardant l'éternel sourire. Tout en se refusant à attaquer les principaux problèmes économiques qui sévissaient au pays, il a quand même réussi à obtenir une majorité assurée. Et comme les conservateurs sont toujours des gens magnanimes, on me permettra, monsieur le président, de le féliciter de la victoire qu'il a remportée aux dernières élections.

• (4.20 p.m.)

Nous étions heureux, monsieur le président, de voir que le parti libéral avait enfin obtenu une majorité absolue à la Chambre des communes. Combien de fois, dans cette enceinte, n'a-t-on pas accusé l'opposition officielle de retarder les travaux de la Chambre, de faire de l'obstruction systématique, d'être des «filibusterers», et plus particulièrement surtout le gouvernement libéral précédent qui nous accusait ainsi pour cacher son incompétence à présenter des mesures législatives appropriées à la Chambre des communes.

Ce gouvernement ayant été élu de façon majoritaire, nous souhaitons qu'il prenne la direction des affaires de la Chambre, et nous pouvons assurer les honorables députés d'en face que nous, du parti conservateur, allons continuer à collaborer avec le gouvernement au pouvoir dans le dessein d'adopter une législation qui sera à l'avantage de tous les Canadiens.

Monsieur le président, après les élections, le premier ministre nous avait laissé entendre que son gouvernement présenterait une législation et un discours du trône extraordinaires. Il avait même dit que les conservateurs en seraient ébahis et les Canadiens, en général, s'attendaient à ce que le nouveau premier ministre et son cabinet nous présentent une législation extraordinaire, spectaculaire, originale, imaginative, bref, quelque chose qui allait frapper l'imagination de tous les Canadiens.

Même des amis politiques de nos collègues d'en face qui étaient venus à Ottawa, décidés d'avance d'applaudir le discours du trône, sont repartis extrêmement désappointés parce qu'ils ont constaté, comme nous, que le discours du trône présenté par le gouvernement n'était tout simplement que le réchauffé de l'ancienne administration Pearson, mais présenté par le premier ministre actuel, dans un nouveau poêlon.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas, évidemment, féliciter le gouvernement de la présentation de son discours du trône, parce que nous pensons que le discours manque non seulement de vitalité, mais du dynamisme dont le Canada a besoin pour tâcher de régler les problèmes qui se posent présentement.

Évidemment, nous avions pensé que ce gouvernement serait le gouvernement du «new look», de la nouvelle vision, et que le premier ministre étant jeune, il devrait évidemment s'illustrer dès le début de la session. Mais nous avons constaté que des formules comme celles qu'il a employées au cours de la campagne électorale existaient encore dans le discours du trône, mais sans les définir.

Lorsque, au cours de la campagne électorale, avec son sourire, le premier ministre nous parlait d'une société juste, il n'a jamais défini ce qu'il entendait par société juste. Il n'a jamais adapté les notions d'une société juste aux problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels le Canada fait face présentement.

Dans le discours du trône, nous ne retrouvons rien qui puisse illustrer la notion de la société juste dont le premier ministre et son équipe ont parlé au cours de la campagne

électorale. Nous disons donc qu'il ne s'agit encore que de l'élaboration de ces grands principes grandiloquents que seul le parti libéral a le tour d'utiliser pour tâcher d'obtenir des votes au cours d'une campagne électorale.

Je crois, monsieur le président, qu'un gouvernement qui se veut moderne, en 1968, doit légiférer par ordre de priorité; nous l'avons dit souvent en cette enceinte. Même s'il en est fait mention dans le discours du trône, le premier ministre ne nous a pas indiqué quelles priorités il avait établies. Il nous faut étudier non seulement les priorités à long terme, mais également les priorités immédiates car, en fait, il ne faut pas se fermer les yeux. Nous sommes aux prises avec un problème de chômage inquiétant, puisque les données statistiques nous révèlent que 400,000 personnes sont présentement sans travail ou s'en cherchent.

Nous faisons également face à un problème de logement. Au fait, nous savons que le tiers de la population des grands centres urbains vit encore dans des taudis et que le gouvernement n'apporte pas de solution pratique pour essayer de venir en aide à ces gens.

Nous savons également que le niveau du coût de la vie est encore terriblement élevé et que les mères de famille ont un mal extraordinaire à boucler leur budget.

De plus, l'agriculture n'est pas dans une situation vraiment enviable et lorsque j'entends mes collègues nous parler des problèmes de l'agriculture dans les régions de l'Ouest du pays, je voudrais qu'ils viennent dans le Québec pour y constater la situation alarmante à ce sujet.

Bien que 10,000 cultivateurs de l'Est du Canada, du Québec et de l'Ontario soient venus l'an dernier implorer l'honorable ministre de l'Agriculture de leur donner de meilleurs prix pour leurs produits laitiers, ce problème n'a pas été réglé. Les autres problèmes que l'UCC avait soumis au gouvernement précédent ont également été laissés en plan et le gouvernement actuel doit les avoir oubliés, puisqu'il n'en dit pas un mot dans le discours du trône.

Monsieur le président, nous savons également que notre croissance économique est dans un état de stagnation. Nous sentons le besoin de lui donner un souffle de dynamisme afin de donner plus de rentabilité, pour ainsi dire, à notre productivité et, partant, un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens. Cela s'impose, de toute évidence.

Le développement économique d'un pays s'accentue par l'exploitation de ses ressources naturelles, d'où la nécessité, pour un gouvernement qui croit à des priorités, d'encourager et de présenter immédiatement à la Chambre des mesures législatives visant à établir un programme à court terme et à long terme afin de tâcher de développer nos ressources naturelles d'une façon rationnelle.

Une autre priorité du gouvernement, c'est de tâcher de présenter des lois, de prendre des décisions visant à augmenter le nombre des occasions d'emploi chez nous. Nous savons tous que la réforme constitutionnelle est également une autre priorité qui doit être à l'esprit du gouvernement actuel.

Monsieur le président, ceci est la liste des priorités que nous aurions voulu voir dans le discours du trône.

Je voudrais revenir sur la question du chômage pendant quelques minutes. Nous avons été énormément surpris que le gouvernement actuel, soudainement et sans avertir les provinces, abandonne les travaux d'hiver, alors qu'il se proclame le champion du fédéralisme coopératif.

Le très honorable premier ministre m'a répondu, à la Chambre, que les provinces savaient qu'un jour ou l'autre le gouvernement abandonnerait ce programme des travaux d'hiver, mais il n'a pas eu la délicatesse d'avertir les provinces de trouver une formule de remplacement afin de pouvoir aider aux chômeurs qui, au cours de l'hiver, auront énormément de difficultés à se trouver un emploi. De même, le gouvernement aurait dû avertir les provinces pour qu'elles puissent, à leur tour, prévenir les municipalités qui avaient préparé des projets qui auraient été exécutés au cours de l'hiver, comme elles le faisaient auparavant.

Évidemment, ce n'est peut-être pas la formule idéale mais, monsieur le président, interrompre brusquement ce programme est un dur coup pour les travailleurs de chez nous. Au fait, je suis convaincu que si les candidats libéraux avaient dit à nos gens, au cours de la campagne électorale, que le programme des travaux d'hiver serait suspendu, le parti libéral n'aurait pas recueilli le même pourcentage des votes aux élections de juin dernier.

Tout cela pour dire, monsieur le président, qu'on annonce des mesures semblables seulement après les élections. Qu'allons-nous faire pour remplacer ce programme des travaux d'hiver? On a demandé au très honorable premier ministre s'il avait une formule de remplacement et il nous a répondu qu'il existait un programme de recyclage. Nous sommes en faveur du recyclage, mais ce n'est pas cela qui donne, à court terme, du travail à nos gens. Il est bon de recycler nos gens, de leur faire faire des études supplémentaires afin qu'ils puissent faire face à la vie avec plus de préparation. Mais le programme de recyclage actuel, à mon avis, ne produit pas tous les fruits qu'il devrait produire. Lorsque j'ai constaté que, dans une municipalité de ma

circonscription, on essayait de recycler des gens âgés de 60 ans pour leur faire faire une sixième ou une septième année, je me suis demandé si ce programme-là visait bien les objectifs qu'on avait fixés.

• (4.30 p.m.)

M. Isabelle: Mieux vaut tard que jamais!

L'hon. M. Asselin: Mon vénérable ami de Hull a-t-il dit quelque chose?

M. Isabelle: Mieux vaut tard que jamais!

L'hon. M. Asselin: Mais c'est immédiatement qu'il faut donner du travail à nos gens! Il faudrait que mon vénérable ami tente de persuader, de convaincre le gouvernement, parce que cet hiver, les chômeurs de sa circonscription iront le voir pour lui demander pourquoi le gouvernement a mis fin d'une façon aussi brusque au programme politique des travaux d'hiver.

Alors, monsieur le président, du recyclage, on en a fait. Dans votre région, on dépense $250,000, je pense, pour tâcher de recycler les gens afin d'obtenir une nouvelle formule sociale et de nouveaux cadres économiques qui permettront à ces gens de vivre. Mais si l'on ne fait que du recyclage et qu'on ne s'occupe pas de développer le côté économique et industriel en même temps, comment réussira-t-on, lorsque ces gens-là seront recyclés, à les lancer sur le marché du travail? Elle est belle et bonne cette politique de recyclage de la main-d'œuvre, mais il faudra en même temps que le gouvernement pense à créer de nouvelles industries et de nouveaux emplois, afin que les ouvriers qui ont été recyclés puissent trouver un emploi. Évidemment, dans le discours du trône, on parle de la lutte à la pauvreté. Presque tous les députés qui ont participé au débat en ont parlé, mais «la lutte à la pauvreté» n'est pas une expression nouvelle. Depuis 1963, on entend dire que le gouvernement va présenter des lois destinées à lutter contre la pauvreté, mais nous attendons encore ces mesures. La meilleure façon de lutter contre la pauvreté est exposée dans le 5e rapport du Conseil économique du Canada. A la page 142, on trouve une énonciation de principes généraux. Or, pour réussir à combattre efficacement la pauvreté, il faut, et je cite:

> Le maintien d'un haut niveau d'emploi et d'une croissance économique forte et stable est d'une importance vitale. Sur le plan des politiques, rien ne saurait contribuer davantage à tirer les familles et les particuliers de la pauvreté que la conjugaison de politiques d'offre et de demande nécessaires à la création constante de nouveaux emplois et à une utilisation de plus en plus efficace de la main-d'œuvre, des capitaux et des autres ressources productives. En l'absence de succès sur ce point, les autres mesures contre la pauvreté risquent fort de demeurer sans effet.

[L'hon. M. Asselin.]

C'est ce que je disais tout à l'heure, monsieur le président. Il faut à tout prix, tout en songeant à recycler nos gens, trouver les formules susceptibles de leur assurer des emplois, afin qu'une fois recyclés, ils soient utiles à la société au lieu d'être à sa charge. Alors, lorsqu'on parle de «guerre à la pauvreté», il faudrait parler également de «guerre contre les inégalités sociales et régionales», comme le mentionnait le premier ministre au cours de la campagne électorale et dans le discours du trône. Mais cela ne doit pas être seulement des mots et des «slogans». Si l'on commence, comme on l'a fait dans votre région, à faire des études prolongées sur les problèmes locaux et que cela prend dix ans avant d'obtenir des résultats pratiques, nos gens auront le temps de crever de faim.

A mon avis, les gens qui connaissent encore le mieux le problème de la pauvreté sont ceux qui vivent dans ce milieu. C'est pour cette raison que si l'on veut s'occuper d'inégalités régionales lorsqu'on parle de régions sous-développées, comme la vôtre, monsieur le président, la mienne et bien d'autres dans l'est du Québec et ailleurs au Canada, on devrait mettre sur pied un système qui permette de se servir des conseils d'orientation économique qui existent dans chaque région, et, utilisant les travaux faits par ces conseils, demander à la population quelles priorités le gouvernement devrait établir pour essayer d'aider les gens à sortir du marasme.

Monsieur le président, si l'on veut également légiférer par ordre de priorité, il faudra, je pense, amender la constitution canadienne. A ce stade, j'ouvre seulement une parenthèse, car je ne me lancerai pas dans une étude de la Constitution aujourd'hui. On sait que tous les Canadiens veulent qu'on amende la Constitution, mais on pourra difficilement réussir à combattre logiquement la pauvreté si l'on ne règle pas d'abord les chevauchements des mesures de sécurité sociale que les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent. Actuellement, il se pratique un gaspillage éhonté d'argent et nous assistons à l'établissement d'une concurrence très grande entre le gouvernement fédéral et les provinces pour savoir lequel des deux gouvernements pourrait être le plus en mesure de légiférer en matière de sécurité sociale. Par conséquent, il existe un chevauchement, une duplication des programmes d'aide que le gouvernement fédéral et les provinces défraient dans le domaine de la sécurité sociale. Et si l'on parle de corriger cette anomalie, il faudra, à mon avis, commencer par étudier et changer la Constitution afin de délimiter la compétence des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de sécurité sociale.

Je le répète, présentement, il se pratique un gaspillage éhonté d'argent de la part du gouvernement fédéral et des provinces, à cause du chevauchement de juridictions quand ils veulent se concurrencer à propos des mesures de législation sociale.

Alors, il doit y avoir une priorité et, à ce sujet, je pense que le premier ministre devrait se conformer aux directives du rapport du Conseil économique du Canada. Au fait, on peut lire ce qui suit à la page 151 dudit rapport:

En décrivant le genre d'évaluation à long terme qui nous semble nécessaire à l'heure actuelle pour la mise au point de politiques plus efficaces de lutte contre la pauvreté au Canada, il est important de garder à l'esprit la question constitutionnelle et le fait que la politique de sécurité sociale est un domaine de compétence commune où les gouvernements, aux trois niveaux, déploient une grande activité.

Nous n'avons pas non plus fait état des importantes discussions et décisions sur les politiques sociales qui devront avoir lieu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux avant l'expiration, en 1970, ... D'importants changements semblent s'annoncer dans le rôle particulier des différents gouvernements dans le domaine de la politique sociale.

Et l'on ajoute ceci:

C'est par là qu'on devait commencer à amender la Constitution canadienne afin de délimiter les juridictions des gouvernements fédéral et provinciaux.

Alors, lorsque le premier ministre nous dit qu'il existe une priorité relative au statut des langues, nous sommes en faveur de cela, mais la première priorité devrait se rattacher au point de vue constitutionnel. Ce sont des changements constitutionnels qui serviraient à remédier au chevauchement de «juridictions» entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Monsieur le président, je voudrais également dire un mot au sujet de la politique extérieure du Canada.

Notre premier ministre nous a promis que la politique extérieure de son gouvernement ne manquait pas de timidité, puisqu'elle serait marquée au coin de l'indépendance, et qu'elle serait évidemment mise en vigueur dans le plus bref délai possible.

• (4.40 p.m.)

Plusieurs députés, ce matin et au cours de ce débat, ont parlé du drame humain qui se déroule au Nigéria. Je n'y reviendrai pas, mais je suis convaincu—du moins, je l'espère—que les interventions en cette enceinte ont démontré au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) l'importance, pour le Canada, d'user de son influence et de son prestige auprès du gouvernement du Nigéria afin d'arrêter ce génocide.

Je suis convaincu que si le gouvernement laisse de côté les susceptibilités qui existent entre certaines nations, il possède assez de prestige, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour intervenir auprès du Nigéria, afin qu'on mette un terme à cette tuerie et à la famine qui sévit dans ce pays.

Je ne peux pas féliciter le très honorable premier ministre de sa politique étrangère à l'égard de la France. Il y a deux ans que le gouvernement libéral—d'abord le très honorable M. Pearson et, ensuite, le ministre de la Justice d'autrefois, premier ministre actuel,—a lancé une campagne contre la France. Je dois dire que si cette campagne se continue, de même que le rythme auquel se font présentement les déclarations, nous nous dirigeons tout simplement vers la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Canada. Même si le premier ministre a dit à la Chambre qu'il ne voulait pas ces ruptures, s'il ne cesse de faire des déclarations à l'emporte-pièce comme celles qu'il fait présentement contre le Quai d'Orsay ou comme celle que nous avons lue dans *Le Devoir* de ce matin, dans laquelle il accuse de nouveau le gouvernement français de vouloir briser l'unité canadienne, il s'expose à un semblable dénouement. Je pensais que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avaient le sens de la diplomatie assez développé pour pouvoir régler, par des moyens diplomatiques, ces chicanes et ces prises de bec qui opposent actuellement le gouvernement actuel au gouvernement français.

Je ne suis pas ici pour défendre la position française, mais je puis quand même dire au très honorable premier ministre de mon pays que le tiers des Canadiens français, qu'ils résident dans le Québec ou en dehors du Québec, ont des relations culturelles et des liens très étroits avec la France. Si, par malheur, ce gouvernement décidait, un jour ou l'autre, pour quelque raison de rompre ses relations diplomatiques avec la France, ce serait le plus grand accroc du gouvernement contre l'unité canadienne que nous voulons tous voir se réaliser.

Au début de la session, le très honorable premier ministre a fait une déclaration solennelle sur les démarches faites au Canada par un nommé Rossillon qui, apparemment, serait un fonctionnaire du gouvernement français. D'après les nouvelles que nous avons des Canadiens français du Manitoba, ce monsieur serait allé là simplement pour se promener et s'enquérir évidemment du sort des Canadiens français au Manitoba. Mais le premier ministre a profité d'une conférence de presse pour faire éclater au grand jour cette visite-là. Je

dois dire que ce geste, à mon avis, n'a pas renforcé l'unité canadienne. Alors, je me demande si le très honorable premier ministre se sert de ces moyens pour tâcher d'empêcher le premier ministre du Québec de faire son voyage en France ou s'il veut tout simplement provoquer un échange de propos malveillants. Je crois que si l'honorable premier ministre permet, comme il le fait depuis une certaine période de temps, que de telles relations existent entre la France et le Canada, il dessert, à coup sûr, l'unité nationale. Je souhaite de tout cœur que ces discussions avec la France ou d'autres pays souverains soient tenues à l'échelle de la diplomatie internationale.

Pourquoi étaler publiquement les erreurs qu'a pu commettre un ressortissant français lorsqu'il est venu au Canada? Pourquoi accuser cet homme d'être un agent secret, un agitateur à la solde du gouvernement français? Je suis convaincu que le très honorable premier ministre a dépassé sa pensée en employant ces mots durs à l'égard d'un fonctionnaire qui fait partie de l'administration du gouvernement français. En tant que Canadien français, vivant au Québec, et au nom des Canadiens français qui demeurent dans les autres provinces, je souhaite que le très honorable premier ministre rencontre le président de la France au plus vite, afin que tous deux puissent s'asseoir ensemble et discuter leurs griefs d'une façon définitive et sauvegarder l'unité canadienne. Et si l'on voulait badiner, on pourrait peut-être demander au premier ministre du Canada d'accompagner le premier ministre du Québec à Paris. Ils pourraient peut-être, tous deux, partager la chaleur, l'hospitalité du Petit Trianon.

Monsieur le président, au nom de l'unité canadienne, je répète qu'il faut, une fois pour toutes, que ces discordes cessent entre ces deux pays souverains, surtout entre ces deux pays que nous aimons tant, nous, Canadiens français: la France et le Canada.

Le très honorable premier ministre nous a dit qu'il était heureux que la France aide les Canadiens français à développer leur culture, leur langue et à sauvegarder leurs traditions. Je suis convaincu que si le président de la France rencontrait le très honorable premier ministre, il comprendrait peut-être notre situation sur le plan national et tous les deux pourraient en venir à une entente dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Monsieur le président, je voudrais également, avant de terminer mes observations, dire que c'est avec beaucoup de peine que nous avons vu nos amis d'en face, au cours de la campagne électorale, dénaturer certains faits concernant la position constitutionnelle de certains membres de notre parti. Je veux parler, par exemple, des mesures que présente actuellement le gouvernement sur le plan constitutionnel, le statut des langues officielles, la reconnaissance du fait français au Canada, questions sur lesquelles notre parti, dès son congrès à Toronto, avait pris les devants et dont il avait reconnu les principes de base.

Au cours de la campagne électorale, nos amis d'en face ont tenté de laisser entendre aux Canadiens que le parti conservateur voulait diviser le pays en deux, que le parti conservateur était en faveur de deux pays. Cela n'a jamais été notre intention, monsieur le président. Ce n'est jamais cela que nous avons voulu dire; ce n'est jamais cela que nous avons dit ni au cours de la campagne électorale ni antérieurement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député à un moment aussi crucial de ses remarques, mais le temps qui lui est accordé par le Règlement est maintenant expiré. A moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, l'honorable député ne pourra continuer ses remarques.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord pour donner la permission à l'honorable député de continuer ses remarques?

Des voix: Oui, d'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): D'accord.

L'hon. M. Asselin: Je tiens à remercier mes collègues de me permettre de continuer mes remarques, monsieur le président. Je tâcherai d'être très bref; d'ailleurs, je pense finir dans quelques minutes.

Je disais donc que les principes constitutionnels mis de l'avant par le parti libéral actuellement étalés dans le discours du trône avaient déjà été reconnus par nous à notre congrès de Toronto.

Le très honorable premier ministre parle de l'égalité constitutionnelle des langues. Nous en avions parlé nous aussi, dans une résolution, à Toronto. Et ici, monsieur le président, simplement pour que cela soit consigné au hansard, pour faire comprendre à certains députés libéraux que nous ne sommes pas contre l'unité nationale, que nous n'allons pas diviser le Canada avec nos questions constitutionnelles, je répète que nous n'avons jamais dit cela. Nous n'avons jamais dit, lorsque nous

avons parlé de deux nations, «The two founding people», qu'on voulait dire deux Canadas. On voulait tout simplement dire un Canada formé de deux grandes majorités et des groupes ethniques, évidemment minoritaires, qui s'adjoignent à ces deux grandes majorités.

C'est pour cela qu'en formulant notre résolution, à Toronto, nous avons émis de grands principes qui, je pense, sont repris actuellement par le premier ministre du pays.

• (4.50 p.m.)

Nous avons dit que le Canada est et doit être un état fédéral, que le Canada est composé des deux nations fondatrices possédant des droits historiques et auxquelles se sont joints des gens de bien des pays. Nous avons dit que la Constitution devait être rédigée de façon à permettre et à favoriser une pleine et harmonieuse coexistence, ainsi que le progrès de tous les Canadiens dans l'égalité. Nous avons répété et inclus dans un document rédigé et adopté, lors du congrès de Toronto, que la Constitution est un document canadien qui ne saurait être modifié ailleurs qu'au Canada. Aussi, j'appuie pleinement les propos de mon chef, lorsqu'il dit au très honorable premier ministre du pays que la première mesure constitutionnelle que le gouvernement devrait d'abord envisager d'adopter serait le rapatriement de notre Constitution, afin que nous puissions nous-mêmes la modifier.

Je pense que c'est là la première priorité, au point de vue constitutionnel, et en cela je suis parfaitement d'accord avec le chef de mon parti. Nous avons également dit que nous pensions qu'on devrait établir un tribunal constitutionnel doté de la compétence nécessaire pour trancher les problèmes constitutionnels qui pourraient survenir entre les provinces ou entre une province et le gouvernement fédéral, ou encore les problèmes que pourrait lui soumettre la cour Suprême du Canada. C'est là un des problèmes qui ont été soulevés au cours de la conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, tenue ici au mois de février dernier. Nous avons préconisé également, dans cette résolution, que l'égalité constitutionnelle des langues française et anglaise devrait être reconnue de façon que les Canadiens de langue française d'un bout à l'autre du pays aient droit à l'éducation dans leur propre langue, partout où c'est possible, à l'utilisation de la langue française dans les assemblées législatives et devant les tribunaux, tout comme les résidants anglophones du Québec qui jouissent présentement de ces droits. C'est justement le statut des langues officielles que veut obtenir le très honorable premier ministre aujourd'hui. Il voudrait dire que sur le plan constitutionnel, nous sommes en désaccord. Mais c'est justement la politique constitutionnelle, ce genre d'amendement à la Constitution que veut présenter le très honorable premier ministre actuel.

Alors, monsieur le président, je pense qu'on devrait se mettre d'accord sur la nécessité d'amender la Constitution. Tous les Canadiens sont en faveur de cela. Nous devons la modifier de façon que tous les groupes qui demeurent au pays puissent, aux termes de cette Constitution, jouir de droits égaux afin que nous puissions vivre en paix, nous, Canadiens d'origine française, anglaise ou autres. Il faut que tous les Canadiens puissent vivre dans l'harmonie et le respect des droits de chacun, afin que tous ensemble, nous conjuguions nos efforts pour bâtir ce grand pays, que nous aimons tous, le Canada.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole dans cette enceinte. Même si je suis presque un vétéran, puisque c'est mon quatrième terme ici, j'en ai encore beaucoup à dire, et ce parce que les réalisations du passé n'ont pas donné grand résultat.

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre réélection à la présidence. Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand).

Dans cet exposé, monsieur le président, je m'en tiendrai à traiter de choses concrètes. Tout le monde parle d'une société juste et de revenu garanti, mais personne n'en a encore défini les termes.

Monsieur le président, je voudrais, dans mon exposé, essayer d'en définir les principaux termes. Je voudrais dire à la face de la population et en cette enceinte où se situent les malaises de notre économie, où les réformes sont nécessaires et où l'économie distributive doit être appliquée, c'est-à-dire qui doit bénéficier des bienfaits ou des produits, si vous voulez, de notre économie.

Pour que chaque citoyen bénéficie pleinement d'une économie vivante, d'une économie active, d'une économie en marche, il faut premièrement que la personne humaine soit sauvegardée. Il faut que ces conditions soient réalisées, si l'on veut donner priorité à l'individu, qui a été oublié dans le passé. On donne priorité à la finance, on donne priorité au capital, mais on oublie le capital humain. On fait tout ou on ne néglige rien pour le capital-argent, mais on oublie ce qu'il y a de plus noble, de plus grand, de plus important: le capital humain. C'est de ce sujet que je veux traiter et c'est cela que je démontrerai au cours de mon exposé.

Tous les Canadiens désirent un Canada uni, mais ils désirent aussi une société juste. Nous préconisons, à l'instar de tout le monde, et ce depuis longtemps, une société juste, un Canada uni. Ce n'est rien de nouveau.

La population a cru, à cause de termes non définis, qu'il s'agissait d'une chose nouvelle. C'est une des raisons pour lesquelles on a élu, encore une fois, le grand parti libéral. En passant, je voudrais tout de suite, monsieur le président, dire que nous allons collaborer entièrement avec le parti au pouvoir et avec tous ceux qui présenteront une législation susceptible de servir, de protéger, d'aider la population et de lui permettre de vivre convenablement. Nous serons en faveur de toutes ces bonnes mesures.

Mais nous nous opposerons à toutes les mesures qui ne tendront pas à protéger la personne humaine ou susceptibles de protéger seulement le capital.

Nous nous opposerons évidemment aux augmentations d'impôt et aux augmentations de taxes. Nous nous y opposerons parce que cela irait contre l'individu et parce que nous sommes trop surtaxés. Nous appuierons toutes les bonnes mesures qui seront de nature à renforcer et à grandir l'individu et à lui donner la priorité.

Il paraît convenu que l'on veuille réaliser un Canada uni dans une société juste qui s'engage à faire disparaître les inégalités entre les provinces et les différentes régions. Bel effort, heureux essai, noble ambition, mais espoir partagé! Ce n'est pas seulement dans des constitutions, ce n'est pas seulement entre les provinces et les différents corps publics ou les différentes régions qu'il existe des anomalies.

La première anomalie, c'est celle dont souffre la famille. Il faut permettre à chaque individu de vivre convenablement dans son pays. Le Canada uni ne se compose pas seulement de provinces ou de régions plus ou moins prospères. Le Canada uni se compose aussi et surtout de familles plus ou moins prospères et de personnes humaines plus ou moins prospères.

• (5.00 p.m.)

Personnes, familles, régions, provinces, institutions, municipalités plus ou moins prospères vivant dans un Canada uni, dans une société juste, voilà l'ambition noble qui ne laisse de côté aucun aspect de la société juste, d'un Canada uni. Le Canada est surtout composé de ces 20,700,000 personnes humaines, de ces 20,700,000 citoyens canadiens, vivant en chair, en os et en esprit dans les quelque cinq millions de logements ou familles du Canada.

C'est donc d'abord au niveau des personnes et des familles, au niveau de leurs besoins essentiels qu'il faut immédiatement réaliser la base d'une société juste qui nous permettra de vivre dans un Canada uni, dès cette année.

Assurément, les grandes administrations aux niveaux national, provincial, régional, municipal, social et même international ou mondial ont leur importance et méritent notre attention soutenue.

Sans doute, toutes les grandes institutions ont été fondées dans le but louable de promouvoir le progrès, la productivité, la croissance des activités économiques au profit de toute la population.

Mais encore, monsieur le président, faut-il réaliser, en fin de compte, que toute la population veut cela, c'est-à-dire les 20,700,000 citoyens canadiens qui vivent en chair, en os et en esprit, et non pas seulement les 7,700,000 citoyens adultes et producteurs raisonnablement rémunérés par leur travail ou leur capital.

Mais encore faut-il réaliser, en fin de compte, que toute la population, cela veut dire 13 millions de citoyens dépendants, sans travail ni capital, sans revenu personnel, mais qui ont le droit incontestable de vivre avec nous tous, dans le Canada uni, selon un standard vital de 1968.

Mais encore faut-il réaliser, en fin de compte, une fois pour toutes, que le droit à la vie de chacun des citoyens sans revenu doit être évalué et déterminé par un certain montant d'argent, de la même manière qu'on évalue le salaire de chaque travail, de la même manière que l'on reconnaît, par un contrat, l'intérêt de chaque capital prêté ou placé selon des conditions bien déterminées entre les parties libres.

Si les 7,700,000 citoyens canadiens qui participent à la production nationale reçoivent une juste contribution proportionnée à leur travail ou à leur capital, si les 13 millions de citoyens canadiens, sans travail ni capital, reçoivent un revenu minimum garanti, leur droit vital personnel, chaque mois, dans chaque maison, ainsi, et ainsi seulement, nous aurons réalisé une société juste, un Canada uni où tous les citoyens seront heureux et fiers de vivre, de respecter et de glorifier devant les regards éblouis du monde entier.

Même si le très honorable premier ministre n'a pas fait de promesses durant la dernière campagne électorale, il a continuellement parlé d'un Canada uni et d'une société juste, comme objectifs de son administration. Voilà des mots heureux qui ont été appréciés et qui ont contribué à la victoire du parti libéral. Il nous incombe maintenant de passer des mots aux actes, aux gestes, aux réalisations.

Chacun peut avoir sa propre conception de la société juste, d'un Canada uni, mais je pense bien que tout le monde partagerait une conception qui voudrait que chaque citoyen canadien puisse participer à la prospérité du Canada et en jouir convenablement.

Je crois que le très honorable premier ministre (M. Trudeau), dans les termes de sa société juste et de son Canada uni, devait prévoir ce que je viens de souligner. Ce n'est pas, monsieur le président, en mendiant, en maugréant ou en prônant le séparatisme qu'on réussira. On ne cherche jamais à se séparer d'un groupe quand on est bien traité par lui. Dans notre Canada prospère, la production a atteint la somme de 68 milliards en 1968, soit environ $3,300 par personne humaine ou $16,500 par famille de cinq, ce qui est merveilleux et satisfaisant pour la plupart des Canadiens. Il n'y a aucune raison de permettre qu'une aussi belle production soit si mal distribuée parmi la population du Canada. Pourquoi, monsieur le président, tant de misère, d'indigence, d'insécurité devant tant d'abondance, tant de richesses, tant de production? Faisons en sorte, au moins, que les plus malchanceux puissent connaître une condition humaine, viable et même confortable. Ce n'est pas, monsieur le président, la pauvreté qu'il faut faire disparaître, ce n'est pas la pauvreté qu'il faut combattre, comme plusieurs députés semblent le croire, mais l'injustice! C'est la fraude, la frustration de ses droits à la vie qu'a chaque citoyen du Canada qu'il faut faire disparaître!

En soi, la pauvreté n'existe pas. C'est l'injustice qui existe. Ce sont les injustices qu'il faut remplacer par un peu plus de justice. Voilà, monsieur le président, où je veux en venir. Au chapitre 44 des *Statuts refondus du Canada, 1960,* il est bien spécifié que chaque citoyen canadien:

> ...a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne, à la jouissance de ses biens, quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe.

Tout ce que nous considérons ici, c'est justement le droit à la vie pour chaque citoyen canadien qui n'a ni capital ni travail. Ce que nous considérons, c'est ce que la Charte des droits de l'homme du monde entier recommande, c'est ce que recommande la Déclaration canadienne des droits de l'homme adoptée en 1960. Tout ce que nous réclamons, c'est précisément que ce «droit à la vie» soit reconnu à chaque citoyen canadien sans revenu, sans travail ni capital en lui permettant de gagner sa vie, tout comme on reconnaît son droit au salaire pour un travail, tout comme on reconnaît le droit de percevoir un taux d'intérêt pour le capital investi. Si, au Canada, aujourd'hui, nous produisons pour une valeur de 68 milliards par le travail et le capital des 7,700,000 citoyens canadiens qui participent à la production nationale et qui sont payés en proportion de leur participation, il faut reconnaître que les 13 millions de citoyens canadiens: hommes, femmes, enfants, malades, chômeurs ou vieillards qui n'ont pas de revenu pour leur travail ou leur capital ont un droit indiscutable à une part de cette production.

C'est pour cela que je me bats, mettant à contribution les seules forces de mon intelligence et de mon esprit, pour faire reconnaître aux 29 ministres du gouvernement du Canada et aux 263 représentants élus par le peuple du Canada, qu'ils sont légalement liés par ce «droit à la vie» de chacun, surtout celui des 13 millions de citoyens canadiens dépendants, sans travail ou sans capital.

Ce droit à la vie est le premier de tous les droits de chaque personne, de sa naissance à son dernier soupir. Voilà ce qu'est ou ce que sera une société juste. C'est ce droit vital personnel pour 13 millions de citoyens canadiens que je réclame d'un Canada uni, d'une société juste.

Nous pourrions, monsieur le président, prélever 4 p. 100 des 68 milliards de cette production afin de payer ce programme essentiel, ce programme de droits garantis à tous les citoyens.

• (5.10 p.m.)

Monsieur le président, je voudrais donc, à l'occasion de ce privilège qui m'est accordé de parler encore dans cette enceinte, présenter un travail positif, ouvert aux plus belles promesses, en tenant compte des éléments positifs qui composent non seulement la présente législature, mais aussi et surtout toute la population de ce pays merveilleux, le Canada.

Je le répète, monsieur le président, sous l'œil de Dieu, dans ce pays géant, tout Canadien doit grandir en prospérant.

Monsieur le président, si les électeurs de la circonscription de Compton m'ont encore donné une belle majorité sur les candidats des autres partis, ils me l'ont répété souvent, c'est parce que j'ai souvent parlé, en cette enceinte, d'une meilleure répartition des revenus entre tous les citoyens du Canada, d'une augmentation des allocations familiales et des autres allocations qui feraient au moins disparaître la misère, sinon la pauvreté.

Je remercie donc mes électeurs de m'avoir compris et de m'avoir appuyé. Je voudrais maintenant que les 263 députés de ce Parlement comprennent bien aussi la nécessité, l'urgence et même l'opportunité que nous avons de réaliser immédiatement une meilleure répartition des revenus, des dépenses et des profits entre tous les citoyens du Canada,

entre les patrons, les employés, les dépendants ou entre les personnes, les familles et les compagnies.

Voilà le nœud du problème, si l'on pouvait enfin le comprendre.

Il ne s'agit pas de parti politique, ni de système philosophique. Il s'agit de fraternité, d'humanité, d'économie équilibrée et de politique progressive, dans l'unité, la justice et la bonne entente. Il ne s'agit pas de race, de nationalité, de religion, de langue, de classes sociales. Il s'agit de piastres, il s'agit du droit de vivre, il s'agit du minimum vital, il s'agit d'un revenu minimum garanti à tous les citoyens canadiens, au nombre de 20,700,000, dont 7,700,000 ont des revenus qu'ils ont acquis par leur capital et leur travail, et dont 13 millions dépendent de citoyens producteurs ou de la société en général.

Veuillons donc ouvrir les yeux à cette réalité métaphysique et mathématique: le capital et le travail sont les deux piliers de la production, mais la production est ordonnée à la consommation. Or, au Canada, en 1968, il y a 7,700,000 citoyens producteurs et 13 millions de citoyens dépendants.

Notre pays compte 7,700,000 citoyens qui ont des revenus par leur travail et leur capital et 13 millions de citoyens qui n'ont aucun revenu de travail ou de capital, mais ont tous le droit de vivre au Canada, selon le niveau de vie de notre pays en 1968. Ce droit de vivre est un droit qui doit être évalué et payé, tout comme le droit au salaire pour le travail ou le droit à l'intérêt pour le capital.

Dans notre économie politique, on fait le contraire du nécessaire. Au lieu de payer un revenu minimum garanti aux 13 millions de citoyens dépendants, on augmente les salaires et les intérêts du capital, ce qui accroît davantage le coût de la vie pour tous les citoyens, même pour les 13 millions de citoyens dépendants sans travail ni capital, donc sans revenu.

Les citoyens producteurs, par le travail et le capital, voient leurs revenus augmenter, tandis que les citoyens dépendants voient leurs dépenses augmenter. Les 7,700,000 citoyens producteurs et célibataires profitent d'une économie déséquilibrée, alors que les citoyens dépendants et leurs personnes à charge souffrent de la même économie déséquilibrée.

C'est ici que je suis convaincu d'apporter une solution logique, pratique, immédiatement applicable dans les mécanismes actuels et réguliers de nos systèmes monétaire, économique et politique canadiens, orthodoxes ou capitalistes, de la libre entreprise. Pourquoi ne veut-on pas y accorder un peu d'attention? Pourquoi me laisse-t-on toujours parler dans le désert de cette enceinte? Puis-je espérer que ce désert se changera enfin en un jardin florissant, non seulement pour les salariés et les patrons, mais aussi pour tous les citoyens sans travail ni capital et pour tous les citoyens dépendants qui réclament une société juste, qui réclament un Canada uni.

[M. Latulippe.]

Mais cette unité ne pourra se faire que si elle repose sur la base des personnes humaines et non sur celle des groupes, des compagnies, des régions, des provinces, des villes ou des villages.

Le Canada, c'est 20,700,000 personnes vivantes, et c'est sur cette base qu'il faut absolument établir un revenu minimum garanti, soit par le travail, soit par le capital, soit par le droit à la vie des personnes sans travail ni capital.

Pourquoi cette suggestion ne serait-elle pas admise immédiatement par tous les députés? C'est pourquoi je leur dis: Chers confrères, dans chacun de vos comtés, vous les avez vus, pendant les campagnes électorales, vous avez vu des citoyens qui ont du capital, des citoyens qui ont du travail et d'autres citoyens qui n'ont ni travail ni capital, qui sont dépendants et sans revenu, parce qu'ils sont trop jeunes, trop malades, trop vieux, trop malchanceux, bref, pour toutes sortes de raisons; vous avez même vu des mères de famille à la maison qui n'ont pas de revenu ni de salaire pour leur travail maternel et domestique.

Avez-vous pensé à cela? Si dans chaque maison du Canada, pour chaque citoyen sans travail ni capital, nous pouvions distribuer un revenu garanti de $1 par jour par enfant, de $2 par jour par adolescent, de $3 par adulte et de $4 pour les vieillards de 60 ans et plus, avez-vous pensé comme cela réglerait tous les nombreux problèmes personnels et familiaux dans le domaine financier quotidien?

Il en serait fini de la misère, de l'indigence et de l'insécurité. Il restera encore la bonne et humaine pauvreté, la maladie, les accidents, les malchances occasionnelles, les mauvaises administrations guérissables, mais nous en aurions fini avec la misère, avec l'indigence, avec l'insécurité dans les familles normales et saines de notre population laborieuse, honnête et disposée à faire son possible dans la vie en société.

Et savez-vous ce que tout cela coûterait? Cela ne coûterait que 14 p. 100 de la valeur de la production nationale. Savez-vous que ce seul programme peut remplacer les 200 programmes dispendieux de l'administration du bien-être social, disgracieux à cause des fameuses enquêtes qui ruinent la dignité et le respect dû à la personne dans sa vie privée?

Et savez-vous qu'en plus de tout cela, en agissant ainsi, la société, le Canada et nous, ici, dans cette enceinte, tous ensemble, nous n'aurions fait qu'accomplir un devoir de justice envers la personne humaine? Car le droit à la vie, le minimum vital, le droit vital personnel n'est pas une charité facultative, mais bien un droit réel, un droit obligatoire en justice, fondé sur la nature, sur les richesses naturelles, sur la paternité divine et sur les droits de l'humanité universelle.

Lors du discours du trône, j'aimais entendre notre gracieux Gouverneur général prononcer les dernières phrases:

«Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations».

• (5.20 p.m.)

N'aurait-il pas pu ajouter sur le même ton: «et vous soumettre à la douce rigueur de sa divine correction.» Car, en réalité, nous méritons une correction. Nous ne pouvons plus laisser tant de monde manquer du nécessaire devant les avis catégoriques des plus sérieux représentants de notre économie politique, les experts de notre Conseil économique du Canada. Ce n'est pas à moi de recommencer la rédaction de tout ce volume instructif et bien documenté. Mais c'est mon rôle de signaler une solution pratique qui ferait disparaître au moins la misère, l'indigence, l'insécurité dans toutes les maisons où vivent les 20,700,000 citoyens du Canada, bien comptés un par un, alors que chacun serait toujours assuré de son revenu minimum vital, ou bien par son travail, ou bien par son capital, ou bien par son droit personnel.

Monsieur le président, nous avons produit au Canada, en 1968, 68 milliards de dollars de biens et services, dont 40 milliards sont employés pour les besoins de consommation de la population. De cette production, un surplus de 28 milliards de profits est recapitalisé par un petit nombre de citoyens qui ont déjà plus que le nécessaire.

De ces 28 milliards de profits recapitalisés, environ 15 p. 100 ou 4 milliards le sont par des particuliers et 85 p. 100 ou 24 milliards par des sociétés.

J'ai en main, monsieur le président, un tableau qui complétera le discours que je fais et il serait trop long de le citer en entier. Si vous le voulez bien, je déposerai ce tableau pour qu'il figure au hansard, afin de compléter le discours que je suis en train de prononcer.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! La Chambre donne-t-elle la permission à l'honorable député de consigner ce tableau au compte rendu des *Débats*?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il nous faudrait connaître la source de ce tableau.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Il me faudrait rappeler à la Chambre que d'après des documents qui me sont fournis, il n'existe aucune mention au sujet de la source, d'où il peut provenir.

L'hon. M. Lambert: Est-ce un tableau officiel du Bureau fédéral de la statistique ou est-ce un tableau simplement confectionné par l'honorable député?

M. Latulippe: Monsieur le président, c'est un tableau officiel pris dans l'*Annuaire du Canada*. Ce sont les statistiques du gouvernement même.

L'hon. M. Lambert: On se fiera à l'honorable député.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Étant donné que cette compilation est assez courte, la Chambre permet-elle au député de Compton d'inclure ce document comme faisant partie de son discours?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau auquel il est fait allusion se lit comme il suit:*]

2. TENDANCE DES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES DE 1944 À 1967

	1944	1967	x par
	$	$	
1. Production nationale: revenus	11,400,000,000	62,000,000,000	x 5½.
2. Consommation nationale: dépenses	10,120,000,000	38,000,000,000	x 4.
3. Capitalisation nationale: profits	1,280,000,000	22,000,000,000	x 17.
4. Circulation des chèques	60,000,000,000	600,000,000,000	$10
1. Actif des 8 Banques à charte	6,000,000,000	31,000,000,000	x 5.
2. Actions: 800 Top-Companies	7,000,000,000	102,000,000,000	x 14.
3. Royal Bank: 1 action: valeur	10	80	x 8.
4. Royal Bank: dividende-action	0.60 sous 6%	3.00 ... 30%	x 5.
1. Salaire de base des Députés	4,000 par an	18,000 par an	x 4½.
2. Pension aux vieillards	20 par mois	105 par mois	x 5¼.
3. Allocation fam: enfant: 6 ans	6 par mois	6 par mois	x 1.
4. Mère de famille à son foyer	0 par mois	0 par mois	x 0.

M. Latulippe: Merci, monsieur le président, et merci également à tous les honorables députés.

Je reviens, monsieur le président, à la conclusion de mon discours. Tout cela peut et doit être appliqué par le gouvernement actuel, par les 263 ministres et députés, dans le cadre ordinaire de la constitution, au sein de la Confédération actuelle. C'est là mon défi; c'est ce que je puis vous prouver sans aucune restriction. J'ai pris mes précautions à cet effet. C'est tout cela que je veux vous dire. On peut en faire la démonstration par tous les moyens possibles, par lettres, par chiffres et par dessins, par science et par conscience, par connaissance et par du gros bon sens.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Il me crève le cœur d'interrompre l'honorable député dans l'expression de si nobles sentiments, mais le temps qui lui est alloué par le Règlement est expiré. A moins qu'il obtienne le consentement unanime de la Chambre, je devrai reconnaître un autre député.

La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député continue ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Latulippe: Je remercie les honorables députés de l'occasion qu'ils m'accordent de continuer. Je vais essayer d'être aussi bref que possible.

Tout de suite, aujourd'hui même, notre gouvernement fédéral, notre gouverneur en conseil, pour employer les mots des 29 ministres, a le pouvoir législatif de hausser immédiatement les allocations familiales d'au moins un dollar par jour au lieu de 20c. par jour, ce qui ne paie même pas une pinte de lait présentement. On est surpris de cette déclaration? Tout cela est écrit dans la loi, à l'article 109 des *Statuts revisés du Canada,* sur les allocations familiales. Un geste a déjà été posé en ce sens en 1957 par le gouvernement conservateur de l'époque, à la veille d'une élection fédérale, ce qui lui a valu pour une part, la plus grosse majorité depuis la Confédération. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) s'en souvient-il? A-t-il regretté son initiative? Pour quelle raison ne l'a-t-il pas répétée plus souvent? A-t-il honte de nous le dire? Reportons-nous à la page 2968 *des Statuts revisés du Canada* de 1952, à la loi sur les allocations familiales, à l'article 11, où il est bien dit:

Le gouverneur en conseil peut édicter des règlements en vue de réaliser et de rendre exécutoires les objets de la présente loi.

Donc, immédiatement, selon la loi actuelle sur les allocations familiales, le gouverneur en conseil, ou mieux encore, les 29 ministres

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

du présent Parlement élus par le peuple canadien, selon les lois votées par les 264 députés du Canada, ont à eux seuls le pouvoir de hausser les allocations familiales de $1 par jour, donc de $360 par année pour chaque enfant âgé de moins de 16 ans. Ils pourraient aussi les hausser de $1 par jour pour les enfants de zéro à 13 ans révolus et de $2 pour les enfants de 14 à 21 ans, tant qu'ils étudient, en vue de réaliser et de rendre exécutoires les objets de la présente loi qui consistent essentiellement à donner une chance égale à tous les enfants du Canada. Cela est sujet à l'interprétation, selon les talents et l'esprit de justice des députés, des ministres et du gouvernement du Canada. C'est par un article semblable de la loi que nos ministres peuvent hausser les intérêts sur les obligations sans demander la permission des députés réunis au Parlement, mais quand il s'agit des intérêts du veau d'or, on se gêne un peu moins, on est moins difficile. Veut-on que je vous donne un exemple? Dès hier, le 17 septembre 1968, tous les quotidiens du Canada nous ont annoncé que le gouvernement du Canada lançait une nouvelle émission d'obligations de 500 millions, soit ½ milliard de dollars, à 6, 6¼ et 6½ p. 100. Dans les petites lignes de l'annonce, on peut lire que le produit de cette offre servira au rachat des 260 millions d'obligations du gouvernement à 5 p. 100, dont l'échéance a été fixée au 1er octobre 1968.

Voit-on cela, monsieur le président, le gouvernement du Canada qui n'est pas capable d'honorer ses obligations? Ses obligations sont échues, le gouvernement doit les payer, mais il n'en est pas capable. Aux millionnaires qui recevaient 5 p. 100 d'intérêt par million, le gouvernement offre de payer à l'avenir 6½ p. 100, soit $65,000 par année pour un million au lieu de $50,000. Il s'agit de $15,000 de plus, «à rien faire», et durant 27 ans, s'il vous plaît, et qui ne sont pas remboursables par anticipation, par précaution supplémentaire. On comprend bien qu'il s'agit de la sainteté des contrats, n'est-ce pas?

Mais pour payer $65,000 d'intérêt par million au lieu de $50,000, a-t-on pensé qu'il va falloir taxer encore plus les petits revenus des Canadiens, qu'il va falloir hausser les taxes et le coût de la vie même? Cela sera terrible pour les enfants qui n'ont pas $6 d'allocation familiale; il va falloir augmenter les impôts, les taxes, et le coût de la vie sera augmenté pour tous les citoyens du Canada qui n'ont pas de revenu, ni de leur capital ni de leur travail, mais qui sont dépendants d'un citoyen producteur ou de la société en général.

Monsieur le président, au cours des dernières élections, en pleine campagne électorale, soit le 15 juin 1968, on a présenté le même cadeau de 500 millions, soit un demi-milliard, mais cette fois, l'intérêt maximum était fixé à

7¼ p. 100 d'intérêt, ce qui faisait $72,500 par million. Or, cela servait à remplacer encore environ $283 millions d'obligations à 2¾ p. 100.

• (5.30 p.m.)

Cela indique, monsieur le président, comme on traite bien le capital, comme on traite bien le veau d'or, comme on a bien soin du capital. Pourquoi ne pas traiter aussi bien le capital humain, quand il s'agit des allocations familiales? Aucune augmentation n'a été consentie depuis 1945 à 1968. C'est une vraie honte, monsieur le président. On ne veut rien faire pour la personne humaine, mais on peut tout faire pour le capital.

Ceci, monsieur le président, aura certainement une fin. Mais je ne serai pas long, car je vois un député qui me dit de m'arrêter, parce qu'il ne trouve peut-être pas cela intéressant. Mais je crois qu'il n'est pas beaucoup plus intéressant lui-même.

L'hon. M. Lambert: D'un autre côté, c'était raisonnable!

M. Latulippe: Considérons à côté de cela les millionnaires qui reçoivent $27,500 d'intérêt annuellement du gouvernement et qui se voient offrir $72,500, soit un surplus annuel de $45,000 par million, à ne rien faire. Cela n'est plus drôle. On dirait que personne n'y pense.

Mais c'est encore en taxant le peuple, en taxant le gagne-petit pour une bonne part, ou encore en taxant celui qui ne gagne rien que l'on augmente les revenus de ceux qui ont beaucoup.

J'aurais bien des choses à dire, monsieur le président. J'aurai l'occasion de me reprendre et de dire à la Chambre, aux ministres et au premier ministre que nous sommes mal administrés, que nous faisons tout pour le capital et que c'est une vraie honte de tout donner au capital et de ne rien donner au capital familial. On fait tout pour le capital-argent, mais rien pour le capital familial.

C'est ici que je défends le capital familial. Le capital familial a droit à la vie, c'est lui qui constitue la richesse du pays, c'est lui qui forme la société, c'est lui qui compose la nation, c'est lui qui a son mot à dire et son droit de vivre.

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis très fier et très honoré d'avoir le privilège de participer aux travaux de la Chambre.

Ayant été témoin, la semaine dernière, des marques d'admiration et d'estime que vous avez reçues de tous ceux qui, non seulement comptent de longues années d'expérience, mais encore qui détiennent des postes clefs au sein de leur parti ou du gouvernement, je me permets de vous dire, au nom de tous mes collègues nouveaux venus—et je suis sûr qu'aucun d'eux ne m'en tiendra rigueur—que vous pouvez vous enorgueillir à juste titre de tous ces éloges. Je m'empresse d'ailleurs d'ajouter mes félicitations à celles que vous avez déjà reçues.

Je veux aussi me joindre au concert de félicitations qu'on a adressé au député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et au député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Tous deux ont soulevé notre enthousiasme par leur brillante entrée sur la scène parlementaire, le premier en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, le second, en l'appuyant Mais il importe aussi de souligner qu'ils ont tracé la voie pour la grande majorité d'entre nous qui faisons ici nos premières armes.

[*Traduction*]

Je suis très conscient et très fier d'appartenir à cette auguste assemblée, très fier, surtout, d'être du nombre inusité des nouveaux membres de cette nouvelle législature. Certes, nous avons tous abordé la carrière parlementaire en espérant beaucoup des possibilités de participer à une œuvre essentielle et vitale et avec la pleine conscience des sacrifices que cette existence peut exiger. Mais quels que soient ces sacrifices, tous les députés—et surtout les nouveaux députés—ont sans doute le plus grand désir de consacrer le meilleur de nous-mêmes aux affaires de notre pays. C'est donc nourris de ces espérances et en acceptant les sacrifices nécessaires que nous sommes venus pour la première fois dans cette Chambre afin d'étudier la manière dont elle s'acquitte d'une tâche si importante.

Quelle tragique déception nous avons éprouvée en observant le comportement des députés de l'opposition qui ont dirigé l'attaque contre le discours du trône! Combien il était décevant d'entendre le chef de l'opposition (M. Stanfield) qui semblait se préoccuper d'un petit nombre de nominations faites par le gouvernement au service de l'État. Je suppose qu'il voulait nous inviter ainsi à examiner ce qui a été accompli dans cette grande province de Nouvelle-Écosse dont il a été si longtemps l'administrateur très compétent. Il voulait dire, sans doute, que nous ne pourrions jamais constater qu'une chose de ce genre s'est produite au cours de son mandat.

A mon avis, il ne s'agit par d'un fait qu'il convient de passer sous silence, comme si le gouvernement avait été pris la main dans le pot de confiture, comme un enfant. Il me semble beaucoup plus important de faire face à la situation et j'espère que moi-même, en qualité de député et de débutant dans la vie politique, je le ferai avec réalisme.

N'est-il par normal que pour remplir ces postes, le gouvernement actuel ou n'importe quel gouvernement ait la latitude, lorsqu'il s'agit de choisir entre personnes ayant des aptitudes identiques, de favoriser les personnes «engagées», qui ont fait des sacrifices pour servir dans la vie publique? Si nous trouvons cela malhonnête, c'est qu'alors nous sommes tous désabusés sur les grandeurs et sur les servitude de la vie publique.

Par ailleurs, j'ai été déçu d'entendre le chef de l'opposition s'accrocher désespérément à un programme présenté il y a quelques années à peine, et qui coïncidait, je suppose, avec le mandat d'un gouvernement conservateur. Je veux parler du programme de travaux d'hiver. La plupart de ceux avec qui je me suis entretenu avant de venir ici applaudissaient à la décision du gouvernement, décision qui à première vue devait être impopulaire auprès de nombreuses municipalités. Néanmoins, un grand nombre de chefs de municipalités que j'ai entendus lorsqu'ils étaient interrogés et dont les commentaires ont paru dans la presse, ont déclaré que cette décision bouleversait une partie de leurs plans déjà mis sur pied, mais qu'au fond le programme de travaux d'hiver avait été un échec et n'avait pas répondu aux espoirs.

Ayant adopté comme politique de réduire les dépenses, le gouvernement a pris là une décision honnête et courageuse. Il est rassurant de savoir qu'il est prêt à agir de la sorte. Ce qui m'a particulièrement contrarié, c'était d'entendre constamment parler, non seulement dans le discours du chef de l'opposition mais dans d'autres que je mentionnerai dans un moment, de l'inaction du gouvernement dans le domaine de l'habitation et du silence que gardait sur cette question importante et vitale le discours du trône. On feignait donc d'ignorer le travail actif et essentiel qu'effectue en ce moment le groupe spécial qui aujourd'hui même est à l'œuvre ici à Ottawa, dans l'édifice de l'Ouest. Il semblerait également qu'ils ignorent le calibre des gens qui font partie, à titre bénévole, de ce groupe spécial. Il serait inutile de les nommer par leurs noms si ce n'est pour dire que si quelque membre de l'opposition avait pris la peine d'examiner les noms de ces personnes, il apprécierait la tâche entreprise par le gouvernement. Le groupe d'études est très actif et s'est attelé au travail aussitôt que possible après l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Il a reçu de nombreux mémoires de tous les coins du pays et il a déjà un programme complet de travaux pour les trois prochains mois. C'est donc une entreprise très ambitieuse.

[M. Jerome.]

Je veux maintenant commenter le discours du député d'York-Sud (M. Lewis), qui a pris la parole après le chef de l'opposition. Le seul aspect de ce numéro qui ait pu atténuer la déception du nouveau député ressortit à l'art dramatique.

Tout en étant peut-être présentées dans un langage plus fleuri, aux accents plus tragiques et plus éloquents, les remarques du député, vides de substance, ne dénotaient aucune appréciation de la nature et de la valeur fondamentales du discours du trône. Il n'est pas étonnant que, dans ses commentaires, le député d'York-Sud ait servi au premier ministre un numéro shakespearien. Au mieux, ce fut un monologue théâtral, plein de fracas et de furie. Et, pour poursuivre la citation, qui ne signifiait rien. C'est le caractère le plus désastreux qui s'en dégage, sauf son allusion à la situation au Biafra et au Nigéria. Le député s'est exprimé comme si le gouvernement actuel ne s'était pas préoccupé de ces problèmes et ignorait l'accablement, l'état tragique et la famine de ces millions d'êtres humains. D'après ses paroles, on pourrait croire que le gouvernement ignorait ce génocide consenti jour après jour, par la bureaucratie tout au moins, en maints endroits du monde, et que nous sommes impuissants à arrêter.

• (5.40 p.m.)

Ce qui nous a surtout déçus, c'est que nous avons dû attendre, tout au long de cette diatribe, qu'on nous dise ce que le gouvernement devrait faire, quel programme, quelle mesure ou quelle démarche positive il devrait entreprendre, d'après l'honorable représentant. Enfin, pour exposer sa carence inouïe, on nous a simplement gratifiés de la proposition selon laquelle le gouvernement nigérian a refusé d'accorder une deuxième piste d'atterrisage. L'honorable député a poursuivi en disant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ou le premier ministre (M. Trudeau) devraient savoir que la Suède a accepté de prêter un avion à la Croix-Rouge internationale et si c'est vrai, a-t-il demandé, pourquoi le Canada n'a-t-il pas fait de même? Après toute cette diatribe, voilà donc quelle était la proposition constructive du député pour exposer l'insuffisance du gouvernement dans ce domaine. Ayant étudié la situation, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que la Croix-Rouge faisait tout ce qu'il était possible de faire et que, lorsque le Canada pourrait faire plus, notre aide serait prête. Avec ce genre de remarques, le député d'York-Sud a certes gaspillé le temps de la Chambre. Il a en effet consacré plusieurs minutes à cette péroraison absolument futile sur les affaires extérieures.

Un seul leader des partis d'opposition ne nous a pas déçus: c'est le député de Témiscamingue (M. Caouette). Avec sa bonne humeur et son style violent et passionné, il ne nous déçoit jamais. Malheureusement, en écoutant ses remarques, il m'a semblé que malgré tout leur panache et leur humour, elles n'avaient aucun rapport avec le discours du trône.

Tous les nouveaux députés des deux côtés de la Chambre admettront, j'en suis sûr, que l'aspect déplorable de ce débat, c'est que les députés n'ont pas pu apprécier l'essence du discours du trône compte tenu de la position majoritaire du gouvernement.

Ce pays a, hélas, connu l'instabilité et l'insécurité des gouvernements minoritaires pendant si longtemps que nous souhaitons pouvoir l'oublier. Un député du NPD, qui était mon adversaire pendant la campagne électorale, n'a cessé de répéter qu'il préférait un gouvernement minoritaire, qu'il adhérait à cette formule. Tout ce qu'on pourrait en conclure, c'est que c'est à la faveur d'une telle instabilité que ce parti pourrait acquérir le pouvoir artificiel que ne lui ont jamais accordé les électeurs.

En dépit de l'adhésion du député du NPD, nous comprenons tous que le pays négligé a donné au présent gouvernement un mandat bien net. Cette année, le 25 juin, les électeurs de notre pays ont aidé le premier ministre à remporter la victoire qu'il méritait. Ils ont élu un nombre suffisant de députés pour permettre au premier ministre de siéger à cette Chambre avec une majorité et d'exécuter un programme de travail, non seulement jour par jour, semaine par semaine, et sûrement pas selon le bon plaisir ou la volonté de l'opposition, mais pour une période de quelque quatre ou cinq ans.

C'est fort à propos que le discours du trône fait ressortir la philosophie du gouvernement et les programmes qu'il a l'intention d'exécuter. Il démontre ainsi le caractère fondamental des programmes envisagés. Cela donnera le temps nécessaire à la planification en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, le temps de mettre au point des programmes grâce à la recherche, à l'étude et à des enquêtes actives par les comités compétents de la Chambre, et en même temps donne priorité aux propositions ayant pour objet la réforme parlementaire. Il est bon que cette réforme et ces programmes à vaste portée soient concomitants. Ceci permettra au Parlement de recevoir et d'étudier à fond ces programmes, au cours des mois et des années à venir. Ce ne sont pas des programmes à courte vue et aucun des députés qui ont pris la parole n'a semblé reconnaître ce fait essentiel, ni comprendre la portée de ces réformes constitutionnelles. Nous aurons à examiner la question de l'unité nationale tant sur le plan individuel que collectif, la réforme de la justice et du Code criminel, le problème des relations industrielles et des différends de travail, et l'établissement d'une statistique à jour sur les prix et les coûts.

On a parlé aussi de l'expansion démographique et des problèmes créés par l'urbanisation. Dans le domaine des affaires étrangères, on a évoqué la situation au Vietnam, au Biafra et en Tchécoslovaquie. Tous ces problèmes posent un défi à la démocratie. Les programmes qu'on a mentionnés accéléreront nos procédures et nous permettront d'entrer dans l'ère moderne.

Le défi lancé dans le discours du trône se rapporte précisément au rajeunissement et à l'amélioration de la procédure, ce qui nous permettrait de nous maintenir à jour et au rythme du vaste volume de mesures et de travaux de notre Chambre désormais nécessaires à la satisfaction des besoins croissants de notre grand pays. Pour cette raison, j'estime que les députés de l'opposition qui ont parlé n'ont pas réussi à comprendre et à apprécier le caractère fondamental du discours du trône.

Je m'empresse d'appuyer ceux qui ont parlé en faveur de la réponse proposée par le député de ce côté-ci de la Chambre, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), appuyé par le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand).

En sus des remarques générales que l'on fait sur le discours du trône, je crois qu'il est de tradition chez les nouveaux députés de vanter les splendeurs de leur circonscription au profit de ceux qui n'ont pas eu l'occasion de s'y rendre personnellement.

Le comté de Sudbury comprend principalement les villes de Sudbury et de Copper Cliff. Il est émaillé de lacs pittoresques et de bois majestueux. Nous avons une nouvelle université, très jolie, et un magnifique parc qui entoure le seul lac de la ville. Quand je parle des beautés de la ville, je dois avouer, avec un brin de tristesse, que je songe aux gens eux-mêmes plutôt qu'aux traits physiques du site. Si je dis cela, c'est que nous avons assisté impuissants aux vains efforts du gouvernement provincial en vue de régler le problème de la pollution de l'air et de l'eau, pollution qui résulte, en grande partie, des travaux de mines et de fonderie qui se font dans le comté de Sudbury.

Il est triste, monsieur l'Orateur, de considérer le potentiel agricole et la beauté de la région entourant la ville de Sudbury, quand on constate les dégâts que la fumée et les gaz sortant des cheminées des fonderies ont causés à la

beauté naturelle de la région. On a laissé au cours des années les exploitations minières polluer l'atmosphère et l'eau, de sorte que les pâturages ont été littéralement dévastés avec une ampleur qui dépasse l'imagination. Cela a détruit la beauté de la région et condamné d'avance tout effort qu'on pourrait faire du côté de l'agriculture. La région n'est plus très belle et la ville n'est plus très pittoresque non plus.

Cette région, soit par tradition soit en vertu de la constitution, a été laissée sous la juridiction exclusive du gouvernement provincial dont les programmes sont inefficaces. Les seules directives de ces programmes ont trait à la suppression du soufre délétère contenu dans les fumées des fonderies. Cette exigence des directives donne à entendre qu'on peut laisser fonctionner une fonderie tant qu'elle est rentable et qu'elle élimine les gaz en question. Tant que ces sociétés peuvent faire de l'argent, et même en certains cas simplement rentrer dans leur fonds, elles ferment les yeux sur la pollution dont elles sont la cause et les gaz délétères ne sont éliminés que dans cette mesure.

Le gouvernement, monsieur l'Orateur, doit sûrement pouvoir s'intéresser à ce domaine. Il est grand temps que le gouvernement fédéral y intervienne. Nous avons certainement le droit de compter sur l'initiative du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sur le ministère de l'Agriculture, et sur le ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources. Il y a des précédents clairement établis, qui justifieraient l'intervention du gouvernement dans ce domaine; intervention, sinon exclusive, du moins partagée avec les provinces. Je sais qu'on compte présenter une mesure législative, mais j'exhorte le gouvernement à examiner sérieusement le problème de la pollution des eaux et de l'air, qui sévit dans ma circonscription de Sudbury.

• (5.50 p.m.)

Dans ma description de ces problèmes, il m'est facile de condamner ici les sociétés qui extraient le minerai et le traitent sur place, de même que les compagnies associées, parce qu'elles n'éliminent ou ne tentent d'éliminer ces gaz toxiques que dans la mesure où elles peuvent vendre sur les marchés les produits qui en dérivent. Mais ce n'est pas aussi simple que cela, car ce n'est pas uniquement à cet égard que l'industrie canadienne est laissée libre de se guider sur des nécessités ou des avantages économiques. Toute société a le droit de réaliser un bénéfice; c'est le fondement du régime de la libre entreprise. Je ne propose pas que le gouvernement manipule les sociétés en vue de modifier cette motivation, d'amoindrir ou d'ébranler de quelque manière le régime de la libre entreprise; ce n'est pas notre fonction. Cependant, quand les intérêts légitimes de deux parties ou de deux groupes se rejoignent ou s'affrontent, quand il est dans l'intérêt légitime d'une société minière de rendre son exploitation rentable, il est aussi, certes, dans l'intérêt légitime des citoyens d'être protégés dans la mesure du possible contre de tels gaz nocifs. Monsieur l'Orateur, le gouvernement peut sûrement agir ici comme intermédiaire.

Si le gouvernement provincial jouait son rôle au maximum, tout irait très bien. En fait, d'après la tragique expérience de ma circonscription, et c'est ce qui me préoccupe d'abord, il ne le fait pas. Je me rends compte, pour en avoir parlé aux autres députés qui sont aux prises avec les mêmes problèmes, non seulement dans l'industrie minière mais dans les autres industries, que les autres provinces ont eu à faire face aux mêmes difficultés. Il est donc grand temps que le gouvernement fédéral entre en scène pour accomplir de façon brutale, énergique, vigoureuse, ce que les provinces n'ont pas su faire.

Bref, monsieur l'Orateur, j'exhorte le gouvernement à scruter les problèmes de cette vaste pollution et contamination de l'air que nous respirons et de l'eau qui sert à notre agrément et aux nécessités de la vie, car au moment même où nous siégeons ici, le programme d'expansion mis en œuvre dans les mines de l'International Nickel et de la Falconbridge Nickel Mines signifie que les travaux risquent de contaminer davantage l'eau et l'air purs dont la population de Sudbury a le droit de jouir. Ainsi, monsieur l'Orateur, cette contamination se produit à l'heure actuelle et se continue. J'implore le gouvernement actuel d'accorder une priorité d'urgence à ce problème et de faire en sorte que le gouvernement fédéral réussisse là où les provinces ont échoué.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, étant donné que nous approchons de six heures, pourrions-nous considérer qu'il est six heures, bien que je sois prêt à prendre maintenant la parole?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour déclarer qu'il est six heures?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, ou presque, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je commencerai par présenter mes hommages à vous-même et à votre

suppléant pour vos nominations respectives aux postes d'Orateur et d'Orateur suppléant. J'estime que les événements passés ont plus que justifié la sagesse du choix des représentants nommés à la présidence de la Chambre. Je voudrais en outre féliciter les députés qui ont déjà participé au débat, et affirmer sans crainte de me voir contredire ou interpréter avec réserve que la qualité du débat dans notre Chambre est digne de la confiance placée dans les représentants des diverses circonscriptions du Canada.

J'exprime également mon appréciation et offre mes félicitations à un ancien député de notre Chambre et membre du cabinet d'une administration précédente, qui fut mon adversaire durant la récente campagne électrale et aussi mon prédécesseur, pour sa grande contribution à la Chambre et sa récente nomination que la majorité des députés connaissent. Je veux parler de l'honorable Charles R. Granger.

Je n'ai pas besoin de répéter les nombreuses remarques de mes collègues et des autres représentants sur le discours du trône. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails en exposant les façons dont l'administration actuelle a totalement négligé, dans ses programmes immédiats, les problèmes touchant la nation canadienne en cette période particulière de notre histoire. Je n'ai pas besoin de signaler en quoi le programme d'action du gouvernement a déçu les habitants de la région atlantique, de Terre-Neuve, ainsi que mes commettants de Gander-Twillingate. Il n'a pas compris l'urgence d'une multitude de problèmes de caractère général et particulier et ne sait pas quelles sont les régions inactives auxquelles il doit appliquer son programme.

Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas lieu de répéter ici même, au peuple canadien ou n'importe où ailleurs, aucune des accusations portées jusqu'ici, car il est tout à fait évident, même pour le lecteur le moins avisé, qu'on nous a présenté un autre texte farci de réflexions philosophiques et, comme mon adversaire le disait cet après-midi, plein de fracas et de furie et qui ne signifie rien.

Je passerai sous silence le fait que le discours du trône ne renferme qu'une seule mention du problème de la pêche, problème qui touche particulièrement la région atlantique et les commettants que j'ai l'honneur de représenter.

Je ne dirai pas que la seule fois qu'on en parle, c'est au sujet d'une modification de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, proposition certainement très éloignée de l'espoir qu'on entretient de voir un jour une politique de la pêche qui allégerait le fardeau d'un groupe de gens dont je peux dire sans restriction qu'il est celui qui trime le plus au Canada; je veux parler des pêcheurs de l'Atlantique. (*Applaudissements*)

La suppression de la subvention sur le sel est le seul signe d'une action méthodique du gouvernement, quant aux problèmes des pêcheries. Le coût accru de production qui en a résulté pour celles-ci, le prix réduit d'un quintal de poisson, allant de $6 à $10, et augmentation générale du coût de la vie, contribuent à donner aux problèmes des pêcheurs de ma région des proportions de crise. Je préviens le gouvernement que s'il ne prend pas des mesures immédiates—et je dis bien immédiates, pas l'année prochaine ou dans cinq ans—pour alléger le fardeau de milliers de mes électeurs, bien des habitants de la côte est s'interrogeront sur les avantages qu'il y a à être citoyens canadiens.

Je ne mentionnerai pas le fait que toute la question de disparité régionale n'a reçu qu'une attention passagère parmi une douzaine d'autres points. Permettez que je vous cite le passage suivant qui témoigne de l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'expansion régionale:

> Mes ministres vous présenteront des mesures législatives concernant l'encouragement des programmes de main-d'œuvre, les améliorations régionales, les investissements nationaux, le développement régional, le développement de l'exportation et l'administration des ressources, dont une Loi sur l'exploitation des mines du Yukon et une Loi sur la production du pétrole et du gaz, se rapportant à la gestion des richesses du Nord canadien qui se révèlent de plus en plus importantes.

C'est après coup qu'on a semblé penser aux disparités régionales, car on n'y fait allusion que vers la fin du discours du trône. Est-ce ce genre de priorités dont, nous a-t-on fait croire, on tiendrait compte dans les nouveaux programmes que le gouvernement libéral soumettrait à la Chambre? Ce n'est pas le genre de priorités auxquelles aspiraient les provinces atlantiques.

Je ne dégoûterai pas les députés présents en parlant de la société juste. Cette expression, inventée par Thomas More dans son fameux livre «Utopie», s'est révélée politiquement rentable et est sur le point d'aller rejoindre les autres promesses vaines des gouvernements précédents.

Non, monsieur l'Orateur, je refuse de commenter longuement les questions évoquées plus haut, car ce serait épiloguer sur l'évidence, au point d'ennuyer mes collègues. Je vous préviens, toutefois, que, dès maintenant et pour les années qu'il me reste à servir ma circonscription, je me propose, aussi souvent que vous le permettrez, monsieur l'Orateur, de signaler à la Chambre les multiples problèmes de ma circonscription, de ma province et de la région atlantique dont je suis si fier.

Les députés pourront peut-être m'accorder leur attention et m'écouter avec leur respect habituel pendant que je vais leur décrire la circonscription de Gander-Twillingate. J'estime que ce sera pour tous mes collègues et pour mon estimable ami, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), un devoir que de profiter de chaque occasion pour faire valoir les points de vue et d'expliquer les problèmes de notre île natale, car j'estime que, sauf en quelques rares occasions, la Chambre n'a pu entendre une évaluation réaliste et honnête des problèmes qui ont contraint les Terre-Neuviens à vivre dans des conditions telles qu'ils ne peuvent se considérer comme des membres à part entière de cette grande nation canadienne.

L'extrémité septentrionale de ma circonscription fait partie de la circonscription provinciale de Green Bay, et tous mes collègues et nombreux amis à la Chambre, qui ont visité cette région de Terre-Neuve, conviendront que les habitants n'ont entendu parler des bienfaits de la Confédération que dans les journaux et dans les textes d'histoire récente.

J'ai l'honneur de représenter les habitants des nombreuses îles de la baie Notre-Dame, en particulier les collectivités de Twillingate, de l'île New World, de l'île Fogo et des îles Change. M'est avis, monsieur l'Orateur, qu'un député qui voudrait se charger d'alléger le fardeau intolérable de bon nombre des habitants de cette région se verrait tenu, si compétent, si résolu et si dynamique soit-il, de travailler sans le moindre répit.

• (8.10 p.m.)

Mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a signalé le sort déplorable réservé à ce qui était une collectivité prospère de 14,000 âmes, dans l'île Bell, de la baie Conception. Il me semble que tous les Canadiens dignes de ce nom ne doivent pas se sentir très fiers de faire partie d'une société qui a toléré une situation lamentable comme celle-là, dans un monde comme le nôtre. Le même sort est réservé aux collectivités des îles de la baie Notre-Dame. A titre d'exemple, je me permets de vous signaler la situation actuelle à l'île Fogo. Cette île compte 5,000 habitants. Elle est, pour ainsi dire, comme un navire de pêche soigneusement ancré au large de Terre-Neuve, au milieu des abondantes colonies de poissons de l'Atlantique.

Il y a une vingtaine d'années, c'eût été un véritable plaisir que de visiter l'île Fogo et d'y voir les habitants industrieux, prospères et consciencieux jouer fièrement leur rôle parmi les collectivités florissantes du Canada. Les choses ont changé à l'île Fogo et la majorité des habitants de la région arrivent tout juste à vivoter.

[M. Lundrigan.]

Il y a à peine quelques mois, le seul père de la Confédération qui soit encore en vie, l'homme qui conduisit Terre-Neuve dans une impasse et l'y laissa, je veux parler du premier ministre de Terre-Neuve, fit part d'un vaste plan fédéral-provincial qui permettrait de relancer l'économie et de développer les collectivité de l'île Fogo. On leur fit miroiter l'espoir que le retour de la prospérité ferait revivre leur ancienne gloire. Nous n'en avons plus entendu parler, monsieur l'Orateur, et l'on nous donne comme excuse ce vieux cliché selon lequel les promesses, comme les croûtes des pâtés, sont faites pour être brisées. Non seulement ces gens doivent endurer les difficultés provoquées par le chômage et le niveau de vie très bas auquel ils sont arrivés, mais ils sont obligés, comme de nombreux habitants des zones insulaires de la région atlantique, de vivre loin des avantages culturels et économiques dont bénéficie le reste de notre société. Cette situation est attribuable au coût excessif du transport de l'île au continent. Le Parlement actuel doit remédier à cette situation s'il veut regagner le respect des habitants de la zone atlantique tout entière et de ses représentants élus.

Je pourrais entrer dans les détails, monsieur l'Orateur, et retracer encore une triste histoire. Toute la région de la côte rectiligne de la Baie Notre-Dame et toute celle de Bonavista-Nord ont subi l'effet paralysant du grand incendie de forêts de 1961, incendie que tous les Canadiens, j'en suis sûr, ont présent à la mémoire et qui réduisit littéralement en fumée les possibilités qu'avaient ces gens de gagner leur vie. La seule différence entre la situation actuelle et celle d'il y a sept ans à Bonavista-Nord et dans la Baie Notre-Dame, est que leur seul espoir de gagne-pain s'est évanoui et que rien ne l'a remplacé.

Il y a peut-être deux jours, j'ai soulevé une question à la Chambre en demandant au premier ministre (M. Trudeau) si le gouvernement n'avait aucun plan pour Gander comparable à ceux que le premier ministre a mentionnés quand il a déclaré qu'on dépenserait 32 millions de dollars pour agrandir les installations de l'aéroport terminal de Vancouver qui deviendrait alors la métropole occidentale du commerce de la côte du Pacifique.

Nous, de Gander, attendons impatiemment une réponse affirmative, afin que Gander devienne, à l'Est, la métropole des airs pour le commerce atlantique. Tous les députés conviendront que les facteurs azimutaux particuliers à Gander justifient le gouvernement fédéral d'accorder beaucoup d'intérêt à la région et d'y investir des capitaux considérables. Je crois que le renouveau économique qui en résultera apportera l'élan souhaité pour

l'ensemble de la côte est de notre province. Je m'étonne qu'un tel programme ne soit pas parvenu à sa réalisation bien avant aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je dois parler de Bishop's Falls, qui compte plus de 2,000 âmes et dont la principale source de revenu est le terminus des chemins de fer Nationaux. Je suis encore estomaqué de l'insouciance qu'ont montrée le premier ministre de la province et le ministre des Transports (M. Hellyer) en décidant d'abandonner le service-voyageurs, décision que M. Pickersgill, président de la Commission canadienne des transports, avait annoncée de sa résidence d'été à Eastport, après les élections du 25 juin. Les députés progressistes-conservateurs de Terre-Neuve ont eu le privilège d'emprunter ce service pour traverser l'île juste avant l'ouverture du Parlement.

Ma seule remarque est que le service est utilisé plus que jamais, malgré les efforts calculés des chemins de fer Nationaux pour laisser détériorer ce service, en décourager l'emploi et en justifier la suppression. Je demande une enquête sur les agissements de la Commission canadienne des transports, et du National-Canadien et sur les négociations entre ces organismes et le gouvernement de Terre-Neuve. Il est sans doute évident qu'il y a collusion et qu'il en faut découvrir les raisons.

Lorsque, à l'ouverture de la session, mes collègues et moi avons interrogé le ministre des Transports à propos de la suppression du service-voyageurs par le National-Canadien, nous avons obtenu des réponses que j'aimerais signaler à tous les députés. Je me reporte à la page 22 du hansard, troisième paragraphe de la deuxième colonne, où on déclare que la décision a été prise à cause de la hausse des coûts et d'un usage moins considérable du service. Le ministre a fait cette déclaration bien que le service-voyageurs coûte une mine d'or dans l'ensemble du pays. Devant pareille logique, je dois demander pourquoi on a choisi la province de Terre-Neuve pour subir la perte de son service de chemin de fer pour voyageurs.

Est-ce le raisonnement qu'il faut appliquer à d'autres secteurs de notre économie? Tous les députés présents et tous les Canadiens doivent, je pense, comprendre notre position, surtout s'ils s'arrêtent à l'idée qu'il s'agit non pas de l'abandon d'une petite voie d'évitement, mais de notre service-voyageurs tout entier. Celui-ci doit être abandonné à compter du 15 avril.

Comme d'autres députés, je sais que des sommes considérables ont été versées à Terre-Neuve au cours des 20 dernières années de la Confédération. Nous sommes fiers d'être Canadiens. Vous ne trouverez en nul autre endroit au Canada, je pense, une plus grande fidélité au pays qu'à Terre-Neuve. J'ai connu bien des moments de grande exaltation en entendant chanter notre hymne national par d'imposants groupements de jeunes. Nous sommes fiers d'être Canadiens. Les Terre-Neuviens savent, je crois, que de forts montants ont été dépensés à Terre-Neuve au cours des vingt dernières années.

Nous ne demandons pas d'aumône, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas notre façon d'agir, à Terre-Neuve. Le premier ministre de Terre-Neuve a certainement pu se faire une réputation de ce genre, mais je crois que le gouvernement fédéral l'a peut-être encouragé à agrandir cette réputation. Le gouvernement canadien n'aurait-il pas mieux fait de coordonner les efforts de tous les organismes gouvernementaux pour tâcher de mettre en valeur les grandes ressources de notre province et équilibrer ainsi toute l'économie nationale.

Je demande au gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, d'instituer un comité chargé d'enquêter sur la façon dont les subventions fédérales à Terre-Neuve ont été utilisées depuis deux décennies. Le gouvernement fédéral se doit de veiller à ce que les fonds soient affectés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés.

Je termine donc ici en remerciant Votre Honneur et les députés de m'avoir prêté leur attention, et je somme le gouvernement de notre pays de prendre ses responsabilités sérieusement et de faire les changements promis aux habitants de ma province au moment de son adhésion en 1949. Cessons de regarder Terre-Neuve comme une jeune adolescente qui manque de maturité et que l'on contentera quand l'occasion se présente.

• (8.20 p.m.)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, de nombreux hommages ont été rendus à juste titre à Votre Honneur depuis le début du présent débat. Je sais que j'exprime la pensée de tous les députés quand j'affirme que c'est l'impartialité, la fermeté et l'habileté avec lesquelles vous avez dirigé les séances de la dernière législature, plus que toute autre action, qui ont hâté le jour où notre Parlement aura eu la chance d'avoir un Orateur permanent.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme on l'a signalé à maintes reprises, les discours de l'un et de l'autre ont été prononcés avec une grande éloquence, et il est évident que ces deux jeunes hommes apporteront une contribution significative aux travaux de la Chambre des communes au cours des prochaines années.

Monsieur l'Orateur, je suis entré à la Chambre en 1962. Depuis lors, j'ai rencontré beaucoup de députés et me suis fait de nombreux amis, non seulement dans mon parti mais aussi dans les autres. Personne ne trouvera à redire, je pense, si j'exprime mon regret de constater, en faisant le tour de la Chambre, l'absence de quelques-uns de mes amis des autres partis, députés qui ont accepté la défaite avec élégance, en comprenant l'insécurité inhérente à la vocation que nous avons choisie.

J'ai eu la chance, moi qui apprécie et qui aime la Chambre des communes et les délibérations qui y prennent place, d'avoir entendu les discours des différents leaders des quatre partis de la Chambre. Peut-être, au cours de sessions précédentes, ai-je acquis la réputation d'être agressif et belligérant.

Des voix: Oh non!

L'hon. M. Asselin: Jamais.

L'hon. M. Mackasey: Merci. Je suis heureux, messieurs, que vous soyez revenus de l'opinion erronée qui était vôtre.

M. Woolliams: Qu'est-ce que vous attendez, des compliments?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter l'honorable député qui est le chef de l'opposition officielle de la Chambre. En écoutant son discours et en appréciant ses critiques, j'ai été particulièrement impressionné par sa sincérité et par la connaissance et la maîtrise du français qu'il a acquises pendant son court séjour à la Chambre. Moi qui viens de «la belle province» et qui, malgré 47 ans de pratique, parle encore français avec un accent irlandais, je puis l'assurer que ses efforts sont louables et très appréciés.

Je n'ai pas été moins impressionné par l'éloquence du chef du Nouveau parti démocratique à la Chambre. Je ne crois pas m'avancer, monsieur l'Orateur, en disant que ce député est un des grands orateurs de la Chambre et même de la plupart des législatures antérieures. Je pense qu'il est un des plus grands orateurs de la dernière décennie, encore que, monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit si souvent, ses théories et celles de son parti rappellent davantage le XIX^{e} siècle qu'elles ne reflètent le XX^{e} siècle.

Quant à l'honorable député qui représente, à la Chambre, la libre entreprise et le Crédit social, je crois que l'humour qu'il introduit dans nos débats quand il défend son point de vue (celui des théories créditistes, que nous n'approuvons pas peut-être mais que, tous, nous écoutons) est un apport agréable à nos débats.

[L'hon. M. Mackasey.]

Comme j'ai été malade, c'est ma première occasion depuis de longs mois, monsieur l'Orateur, de participer aux débats. C'est en tout cas la première fois que je parle à titre de membre du cabinet. Il va de soi qu'en tant que ministre du Travail je compte appuyer mon chef de mon mieux.

Je connais le premier ministre (M. Trudeau) depuis très longtemps. Je me rappelle son premier discours public, dans ma circonscription, en 1965. J'ai observé, fasciné et satisfait, son ascension rapide de l'arrière ban de mon parti jusqu'au sommet de la hiérarchie politique. La victoire du parti libéral aux dernières élections, victoire qui a doté le pays du premier gouvernement majoritaire en dix ans, a prouvé aux yeux de tous que notre premier ministre incarne plus que tout autre homme politique canadien l'esprit qui souffle sur le Canada de 1968.

Les Canadiens de partout, quelles que sont leurs affiliations politiques, réclament une participation au pouvoir. Ils veulent un Canada qui ait un objectif, un sens de ses destinées et un puissant dynamisme. Par-dessus tout, monsieur l'Orateur, le peuple canadien a manifesté de façon inégalée, aux dernières élections, sa foi en un pays uni d'un océan à l'autre, bilingue, et composé de peuples de cultures diverses. Voilà ce que signifie vraiment le succès électoral des libéraux. Nous sommes arrivés au point—c'est avec sincérité que je le dis—où tous les députés et certainement les chefs des partis admettront cette notion.

• (8.30 p.m.)

Qu'on me permette de dire quelques mots élogieux à l'endroit de l'ancien chef de mon parti pour qui j'éprouve une profonde affection, M. Pearson. Pendant mes voyages à travers le pays au cours des différentes campagnes électorales, préoccupé que je suis d'unité nationale avant tout, j'ai toujours soutenu que les efforts de ce grand Canadien en faveur de cette unité seraient mieux compris et mieux appréciés après son départ de la politique. Je crois que j'avais raison. Je me demande si les députés de tous les partis seraient aussi unis ce soir n'était-ce la sagesse de M. Pearson qui a institué la Commission Laurendeau-Dunton. Je me demande si nos célébrations du centenaire et nos succès de l'an dernier auraient été les mêmes sans le drapeau canadien distinctif qui fut, à mon avis, le couronnement de l'œuvre fructueuse de M. Pearson.

M. Woolliams: Oh, non.

L'hon. M. Mackasey: Je causais l'autre jour avec un ancien ministre du Travail qui, soit dit en passant, représentait un parti autre que le mien. Il m'a signalé que le ministre du Travail n'est jamais très bien vu à la Chambre.

L'hon. M. Stanfield: Prenez courage.

L'hon. M. Mackasey: C'est tout juste si on le tolère. Si une grève n'est pas réglée en moins de 24 heures, on accuse le ministre du Travail de faillir à la tâche.

M. Lewis: Nous allons lui accorder 48 heures.

L'hon. Mackasey: Moi, je ne suis pas réactionnaire, mais il y en a beaucoup qui sont du même côté de la Chambre que le député.

En toute honnêteté et sincérité, je dois dire que si le ministre du Travail intervient trop tôt dans un différend, on le juge réactionnaire; s'il met trop de temps à intervenir, le chef de l'opposition l'accuse de manquer de jugement, de ne pas savoir se rendre compte de ce que tous les journaux du pays qualifient inévitablement de crise nationale. Cette critique a été formulée à la Chambre au cours du débat actuel.

Je me dois, il me semble, de faire connaître ma façon de penser sur la question ouvrière et le malaise ouvrier au pays. Trop peu de gens comprennent la valeur des libres conventions collectives; trop de Canadiens ne savent pas faire la distinction entre les ouvriers et les patrons, lorsqu'il s'agit de rejeter le blâme de la grève sur quelqu'un. Dans les rares occasions où nous avons jugé nécessaire, au Canada, de présenter des mesures restrictives spéciales concernant le travail, ces mesures ont inévitablement été au détriment des ouvriers et à l'avantage du patronat. Ce n'est pas le genre d'initiative que j'entends recommander à mes collègues, en tant que ministre du Travail. (*Applaudissements*)

Notre gouvernement, monsieur l'Orateur, est un gouvernement responsable. Il sait très bien qu'il ne peut recourir à des actions isolées; que chaque initiative constituera un précédent sur lequel se fonderont par la suite d'autres actions, d'autres prises de position. Il est en faveur de la théorie fondamentale de la convention collective au pays et la tient pour la plus conforme aux buts et aspirations de notre société libre. Il est d'avis que les mesures législatives extraordinaires doivent être différées aussi longtemps que possible, et j'entends par là tant qu'il y a une lueur d'espoir que les parties en cause pourront régler leur litige suivant la formule qui leur est propre ou tant que le bien-être national n'est pas fondamentalement menacé.

Si l'adoption d'une telle théorie donne lieu à des grèves à l'échelle nationale, sources de contretemps et parfois d'ennuis à court terme, je dis que, ma foi, c'est là la rançon de la forme de liberté que nous avons choisie.

Dernièrement, monsieur l'Orateur, au cours d'une visite en Pologne, j'ai parlé au ministre du Travail de ce pays, et il m'a informé qu'il n'y avait pas de grèves en Pologne, ni en Russie, ni en Allemagne de l'Est, ni dans aucun pays du rideau de fer. Les grèves sont un des désavantages, un des inconvénients qu'une société libre comme la nôtre doit accepter de subir de temps à autre.

Le gouvernement est d'avis que mettre fin à une grève par une mesure législative constitue un geste grave et regrettable qu'on ne saurait poser que s'il est prouvé hors de tout doute que la poursuite de la grève constitue une menace pour la bonne marche du pays. Le ministre du Travail préférerait être critiqué en Chambre pour sa lenteur à enlever à des Canadiens qui triment dur leurs droits légaux, plutôt que d'être louangé pour sa rapidité à le faire. Je suis franchement fatigué d'entendre des gens affirmer sans preuves que le ministère du Travail n'est qu'un mal nécessaire, qu'il réagit à l'événement au lieu de diriger, qu'il ne fait preuve d'aucune initiative, qu'il ne joue aucun rôle, ou presque, dans le règlement des différends. Et surtout j'en ai assez de ceux qui soutiennent que le ministère ne se préoccupe pas vraiment de la gravité des grèves et de leurs conséquences éventuelles. Le ministère s'en préoccupe au plus haut point et prend constamment toutes les mesures possibles pour amener un règlement qui sera juste pour le travailleur.

Que dire du bilan du ministère du Travail dans cette prétendue année de grèves? Les honorables vis-à-vis seront peut-être intéressés par quelques statistiques. Les représentants de circonscriptions urbaines le seront en tout cas.

Une voix: Et pourquoi pas aussi les cultivateurs?

L'hon. M. Mackasey: Cette année, cent différends, à propos de négociations collectives, tombaient sous la juridiction fédérale et furent déférés au ministère du Travail parce qu'ils ne pouvaient se régler par les négociations collectives libres, sans le secours du gouvernement. Sur ces cent différends, monsieur l'Orateur, 94 se réglèrent sans recours à la grève. Je crois que c'est là une très bonne moyenne dont peuvent s'enorgueillir le ministère du Travail et le mouvement ouvrier. (*Applaudissements*)

M. MacEwan: Et les cultivateurs.

M. Woolliams: Certains cultivateurs de la Saskatchewan pourraient penser comme le N.P.D.

L'hon. M. Mackasey: Nous pourrions abolir les grèves, les éliminer si c'est ce que préconise le député qui vient de m'interrompre.

M. MacEwan: Poursuivez votre discours. Personne ne vous a interrompu.

L'hon. M. Mackasey: De ces 94 différends où la grève a pu être évitée, 78 ont été réglés par des conciliateurs et 15 autres par des conseils d'arbitrage institués par le ministre du Travail. Autrement dit, sur 100 grèves imminentes cette année il n'y en a eu que sept. A l'heure actuelle il y a dans le pays deux grèves mineures qui ne sont pas encore réglées. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que tout homme raisonnable ne saurait, en constatant ces chiffres, nier que le bilan a été excellent.

A quoi bon parler des différends ou des grèves qui auraient pu éclater? Je pourrais signaler à la Chambre des différends, notamment ceux qui mettaient en cause Air Canada, le réseau CTV, la Commission des ports du Québec et plusieurs autres qui, s'ils avaient donné lieu à des grèves, auraient causé de graves ennuis à de nombreux Canadiens et auraient entraîné des difficultés économiques pour beaucoup.

Selon moi, chaque grève résulte d'une impossibilité de communiquer, du fait que le salariat, le patronat ou le gouvernement, ou les trois, n'ont pas réussi à communiquer assez tôt pour s'entendre. Je ne crois pas que le salariat n'ait rien à se reprocher. Je m'interroge souvent sur les conseils que certains des principaux chefs syndicaux donnent à leurs membres; je m'interroge souvent sur certains faits déformés qu'ils publient et sur leur manque de collaboration. Ainsi, quand le premier ministre propose la création d'un Bureau de contrôle des prix et des revenus, cette mesure ne peut être que dans l'intérêt du salariat. Pourtant celui-ci se fait parfois tirer l'oreille pour collaborer à la création de pareils organismes.

Je veux maintenant parler d'une grève en particulier, celle des manutentionnaires de céréales, car cette question intéresse de nombreux députés de l'opposition. Ce différend est un exemple classique des problèmes que des grèves de grande ampleur posent au ministère du Travail et au gouvernement. Dans le cas des manutentionnaires, comme dans celui des ouvriers de la Voie maritime, on avait épuisé toutes les procédures prévues de négociation collective. Dans les deux cas le ministère suivait de près les circonstances entourant la grève et les graves répercussions qu'elle faisait subir au pays.

Dans chaque grève, la question capitale est celle-ci: Quand est-ce qu'une grève, si désagréable soit-elle, dégénère-t-elle en une crise nationale? Autrement dit, quand est-ce qu'un malaise public devient-il crise publique? Quand est-ce qu'un droit individuel devient-il injustice publique, et à quel moment précis l'examen de ces questions penche-t-il en faveur d'une mesure législative? Le gouvernement doit tenir compte de facteurs divers, dont celui de déterminer si les parties ont terminé tout le processus des négociations collectives légales. Quels sont les effets lointains et immédiats de la poursuite de la grève? Peut-on assurer des services de rechange? Peut-on espérer vraiment un règlement entre les parties, et, dans ce cas, quand et comment? L'interruption entraîne-t-elle des souffrances physiques? La sécurité et la santé des citoyens sont-elles compromises, ou la sécurité du pays est-elle mise en danger ou affaiblie? Voilà la plupart des questions mais sûrement pas toutes celles qu'il faut examiner, monsieur l'Orateur, pour déterminer si une grève constitue vraiment une crise nationale.

[L'hon. M. Mackasey.]

On n'a encore inventé ou mis au point aucune formule standard qui puisse s'appliquer à une seule ou, encore moins, à toutes les grèves qui touchent l'intérêt public. Nous sommes toujours aux prises avec l'angoisse d'un jugement prudent à porter, d'une évaluation honnête à faire de la situation, mais, à mon avis, le gouvernement n'a le droit d'exercer ses pouvoirs législatifs que si le pays est plongé dans une situation nettement critique, et non lorsqu'une presse réactionnaire décide qu'il y a lieu d'empiéter une fois de plus sur les droits à la libre négociation collective que le mouvement ouvrier a conquis de haute lutte dans notre pays. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, il n'existe pas de manuel, pas de formule à toute épreuve, pour décider quand il convient d'intervenir dans ces différends. En dernière analyse, une mesure restrictive ne s'impose que lorsqu'on juge qu'une grève a mis le pays dans une situation critique. En ce qui concerne le différend des Grands lacs, monsieur l'Orateur, grève dont a parlé le chef de l'Opposition (M. Stanfield), ce dernier a affirmé que j'aurais dû intervenir il y a un mois. Nous ignorons ce qu'il nous aurait fait faire, ou ce qu'il aurait fait, il y a un mois, pour restreindre le processus de la libre négociation collective et forcer les hommes à rentrer au travail.

J'ignore absolument à quoi il songeait il y a un mois, mais je sais qu'il y a un mois, il n'y avait pas d'urgence nationale par suite de la grève à la tête des Lacs, et c'est un fait que je suis prêt à étayer n'importe quand. Monsieur l'Orateur, si je ne suis pas intervenu plus tôt dans le différend des manutentionnaires de céréales, c'est que je me suis fié à des statistiques que des gens renseignés avaient

fournies au ministère. J'ai pu établir à ma satisfaction, sinon à celle de l'opposition, que la grève ne nous a pas fait perdre une seule vente de céréales. Nous n'avons pas perdu un seul marché ni failli à un seul engagement. Nous avons respecté nos engagements envers nos clients actuels.

On avait entreposé suffisamment de céréales au port de Montréal, en prévision de la grève, pour suffire à la demande des clients de l'Est du pays, c'est-à-dire des clients nationaux. Bref, monsieur l'Orateur, il y a deux, trois ou quatre semaines, le gouvernement n'était pas justifié à intervenir dans le différend.

De quoi est né ce revirement, monsieur l'Orateur? Qu'est-ce qui a transformé une grève particulièrement désagréable en une situation critique d'envergure nationale? Je crois que les honorables vis-à-vis, qui connaissent mieux l'Ouest que moi et qui, s'ils sont sincères, appuieront mon argument, savent et conçoivent que l'élément nouveau et imprévisible qui a donné à la grève son caractère critique, c'est l'état de la nouvelle moisson, prête à être récoltée au cours des semaines à venir. Il devint évident qu'il faudrait utiliser les installations de séchage à la tête des Lacs pour rendre la récolte vendable et ne pas altérer sa qualité.

En vérité, c'est là la différence fondamentale entre la situation à la tête des Lacs la semaine dernière et le problème au départ, voilà cinq semaines; si le ministère du Travail avait écouté le chef de l'opposition ou les éditorialistes, nous aurions imposé l'arbitrage obligatoire, forçant ainsi les grévistes à reprendre leur travail. C'est ce qu'il voulait faire...

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami veut-il dire que je lui aurais conseillé d'ordonner aux grévistes de reprendre le travail?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir mal interprété la pensée du chef de l'opposition. Il aurait dû s'expliquer clairement. Je suis disposé à reprendre mon siège et à lui demander ce qu'il aurait fait, vu qu'il a soulevé la question dans son discours et qu'il nous a reproché de ne pas être intervenus cinq semaines plus tôt.

Je vais vous dire ce que j'étais prêt à faire, monsieur l'Orateur. Je n'hésite pas à vous dire ce qui je comptais faire. Je me proposais, dès l'ouverture de la session, de présenter une mesure d'arbitrage obligatoire si la grève n'était pas réglée, en invoquant la loi proposée en 1958 par, je crois, l'opposition. Cependant j'avais rédigé en outre un projet de loi, que le gouvernement m'avait permis de proposer, visant à instituer une Commission sur les enquêtes dans l'industrie et qui examinerait la situation du transport des céréales de l'Ouest pour déterminer si le patronat était en mesure de verser les salaires réclamés par les grévistes de la tête des Lacs.

Autrement dit, si la Chambre, ou le gouvernement, ou le ministre du Travail doit à l'avenir présenter ici des mesures ouvrières restrictives, ce n'est pas seulement les droits des syndicats mais ceux du patronat aussi qui tomberont sous le coup de ces restrictions. Voilà ma philosophie.

Je suis conscient des lacunes du ministère du Travail. Je ne tiens pas à tromper la Chambre en lui disant que le ministère est parfait et que notre bilan est sans reproches. Il y a des grèves que nous n'avons pas réglées. Ce soir même, il y en a deux dans ce cas. Mais nous avons déjà pris des mesures pour revaloriser le ministère, pour appliquer de nouvelles méthodes et augmenter le personnel sans pour autant réduire la qualité et l'efficacité de la Direction de la conciliation.

Nous attendons le rapport de la Commission Woods, groupe d'étude établi à grands frais il y a deux ans, qui va examiner à fond, au double point de vue théorique et pratique, le problème ouvrier que posent les conditions de travail au pays. Le rapport sera vraisemblablement déposé en décembre, si les choses se passent comme on l'a prévu, après quoi nous le soumettrons à un comité permanent chargé de faire les recommandations voulues.

Dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, nous ne restons pas inactifs. Nous faisons enquête et proposons des modifications à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail afin de pouvoir perfectionner le rapport Woods et rendre le ministère du Travail digne de ce nom, c'est-à-dire un ministère dont le gouvernement, l'opposition et l'ensemble des Canadiens pourront s'enorgueillir. Voilà mon mandat. Voilà le but que je me suis tracé.

Il y a un autre point qu'il me paraît utile de signaler, et c'est peut-être le plus fondamental de tout le processus de la libre convention collective. Peu importe dans quelle mesure nous simplifions nos règlements, modernisons la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, améliorons les possibilités du ministère, peu importent les mesures législatives empruntées de la Scandinavie, de l'Angleterre ou de quelque autre pays, ou encore le nombre d'éminents juristes qui préparent les mémoires et tiennent audience, le facteur essentiel qu'il faut pour éviter les grèves, c'est la volonté, le désir des deux parties

d'éviter le recours à la grève. C'est là précisément la différence entre les 93 grèves qui ont été réglées et les sept que nous n'avons pu régler sans prendre de mesures. Ce facteur impondérable, c'est la volonté de régler la grève.

Plus que tout autre ministère, le ministère du Travail s'intéresse directement aux personnes. C'est ce que ne comprennent pas toujours nos éditorialistes. Mes collègues et les membres de l'opposition ne le comprennent pas toujours, eux non plus. Sans volonté de compromis, toute la législation du monde est inutile et cette volonté est une responsabilité qui repose aussi lourdement sur les épaules des ouvriers que des patrons.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que, cette semaine, on a beaucoup parlé de la pauvreté. Je suis certain que la sympathie pour les pauvres gens n'est pas l'apanage exclusif du parti libéral. Je connais bien des gens à la Chambre et je sais que nous sommes tous préoccupés par le problème de la pauvreté et par sa solution. Tous, sans doute, nous pensons qu'il ne peut être résolu du jour au lendemain, mais l'un des moyens d'arriver à une solution est d'accroître la productivité; or, l'accroissement de la productivité dans ce pays dépend de la bonne volonté et de la coopération entre patrons et ouvriers. C'est cette voie-là que nous devrions suivre.

Il y a belle lurette que le patronat ne considère plus le salariat comme un mal nécessaire et que le salariat ne voit plus dans le patronat une institution intolérable, une attitude hélas encore trop fréquente au Canada.

J'estime que peut-être le problème de l'agitation ouvrière au pays ne relève pas uniquement de la compétence des économistes. A mon avis, ce malaise devrait également préoccuper nos travailleurs sociaux, nos sociologues et nos psychologues. Il devrait exister des forces, des personnes capables de comprendre et d'atteindre le salariat et le patronat pour leur faire comprendre la valeur du dialogue. Tous deux doivent comprendre que la prospérité de notre grand pays dépend de la productivité de notre secteur secondaire et que la productivité, je le répète, dépend de la collaboration entre le patronat et le salariat et de la compréhension mutuelle de leurs problèmes respectifs.

Jusqu'à ce que nous réalisions ce genre de productivité qui nous permettra de tirer profit de la négociation Kennedy et des marchés mondiaux d'exportation et d'affronter avec succès la concurrence d'autres pays, nous pourrons continuer à parler de la juste société pendant encore cinquante ans. Les syndicats ont un rôle responsable à jouer au

[L'hon. M. Mackasey.]

nom des travailleurs non syndiqués. Soixante-dix p. 100 de la main-d'œuvre n'a pas de porte-parole officiel. Qui est leur porte-parole à la Chambre? Ces gens-là ont le droit de participer à la société libre. Les syndicats ont une obligation morale envers ces gens-là: celle de collaborer avec le patronat, tout comme celui-ci a l'obligation morale de ne pas traiter les travailleurs comme des esclaves. Le gouvernement, le salariat et le patronat peuvent augmenter la productivité et faire de la société juste une réalité.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, d'abord, je voudrais féliciter le premier ministre (M. Trudeau), le leader du Sénat, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) et nombre d'autres qui m'ont aidé à me faire élire à la Chambre des communes, car avant leur arrivée je ne savais comment je pourrais être élu.

Je suis fier de représenter à la Chambre des communes les habitants du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. C'est qu'il est difficile de représenter cette circonscription, et cela, parce que tous les problèmes y sont réunis. Il y a celui des disparités, de l'habitation, de la pauvreté, du bien-être et du transport. L'industrie de la pêche doit faire face à des problèmes immédiats et à bien d'autres. Il est également difficile de représenter cette circonscripion en raison de sa situation géographique, la Nouvelle-Écosse étant à peine rattachée au reste du Canada. De plus, je représente l'extrémité sud-ouest. Les gouvernements semblent oublier que des gens vivent là. Du point de vue racial, aussi, c'est difficile, parce que dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse il existe—je dis bien «existe», car beaucoup ne vivent pas mais existent tout simplement—des gens de toutes races. Outre les Blancs anglophones, nous avons des Acadiens de descendance française, bon nombre de gens de race noire et aussi quelques bandes d'Indiens.

Oui, au milieu de difficultés, des gens existent dans ce coin-là. Pourtant, lorsque mes commettants m'ont demandé ce que je devrais faire à l'égard de la disparité, de la pauvreté et des autres problèmes, j'ai simplement répondu «La société juste y remédiera; ne vous inquiétez pas, vous obtiendrez votre part». J'espère que ma promesse se réalisera. J'espère que les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse obtiendront les mêmes prix pour leurs prises que ceux de la Colombie-Britannique. J'espère que ceux qui ont émigré dans d'autres parties du Canada pourront revenir chez eux et connaître dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse le même niveau de vie que les habitants de l'Ontario et d'autres parties du

Canada. J'espère que la société juste procurera aux jeunes de la Nouvelle-Écosse un endroit où ils pourront rester.

Nous ne demandons pas l'aumône. Mais, nous souhaitons vraiment une planification à long terme pour les nombreux problèmes qui confrontent la région de l'Atlantique, en particulier la Nouvelle-Écosse et le Sud-Ouest de cette province. Nous demandons des solutions immédiates à nos problèmes. Nous demandons la solution immédiate aux problèmes qui gênent notre industrie de la pêche. Le gouvernement a été prévenu que l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse est dans le plus profond marasme et menace de s'effondrer d'ici deux ans. Le président de la Western Nova Scotia Fish Packers Association a dit que seul Ottawa peut venir à la rescousse et apporter un soulagement. Nous lisons dans les journaux que le ministère des Pêcheries n'a pas de solution toute faite à apporter. Six établissements de conditionnement ont dû abandonner les affaires cette année. Plus de 10,000 habitants de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse devront quitter la région. J'espère que l'organisation qui jette les bases de la société juste agira sans tarder. Autrement, comme l'a dit quelqu'un, «Nous devrons tous déménager». Nous cherchons des solutions immédiates. En outre, nous voulons une planification à long terme au sujet du problème de la pêche.

Le ministre de la Production de défense (M. Jamieson), alors qu'il se trouvait en Nouvelle-Écosse, a déclaré, le 3 septembre dernier, que la planification est essentielle si l'on veut assurer à tous une vie convenable et de bons emplois. La planification est également essentielle dans le secteur des travaux publics. Nous ne demandons pas que tout village ait un nouveau quai ou un nouveau brise-lames. Nous demandons simplement de la planification, afin de pouvoir établir de bons ports hauturiers, tout en gardant et en entretenant les quais et les brise-lames qui existent déjà. Nous demandons que la société juste distribue également les fonds disponibles pour les travaux publics.

Il y a eu planification dans le domaine des transports. Il y a eu planification pendant presque vingt ans à l'égard du service de transbordement entre Digby et Saint-Jean. Je prévois que le projet se réalisera bientôt. Mais nous ne voulons pas vingt années de planification. Le premier ministre est au courant des problèmes du transport, car il a été retenu par la brume à Yarmouth. Lors d'une réunion, au cours de la campagne libérale, le sénateur Donald McLean a insisté sur la nécessité d'améliorer les moyens de transport, d'agrandir les quais et de moderniser les installations. J'espère que son vœu se réalisera.

J'espère que le nouveau ministère du Développement régional tracera un programme avantageux pour notre région. Du fait qu'on ait supprimé les subventions à la construction des navires, les chantiers ont fermé leurs portes, et le chômage est devenu très élevé. Nous espérons que la société juste assurera un autre gange-pain à ces gens afin qu'ils ne soient pas obligés de se rendre à Chicago, en Ontario ou ailleurs y trouver du travail. Bon nombre de mes commettants ne gagnent pas assez, à l'heure actuelle, pour se permettre de construire une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Je demande à la société juste de remédier à cette situation.

[*Français*]

Je demande aussi que la société juste se porte à la défense des droits de la minorité française en Nouvelle-Écosse, que je représente.

J'appelle les Acadiens de la Nouvelle-Écosse des citoyens de deuxième classe, parce que nous ne pouvons pas écrire ni parler correctement aucune des deux langues officielles du Canada. Il faut que cette situation soit corrigée par la télévision française et par les autres moyens recommandés par la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Soyons justes dans la distribution des fonds aux Acadiens de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne devrait pas hésiter à agir dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse car si, dans quatre ans d'ici, je perds mon siège à la Chambre des communes à cause des réalisations dans ma circonscription, je serai fier d'y avoir participé.

Je pourrais continuer, mais j'estime que cela suffit pour convaincre le gouvernement que les habitants des provinces atlantiques, et surtout ceux du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, font face à des temps difficiles, faute de prévoyance et d'imagination. Je pourrais parler des ports, de Parker's Cove à la rivière Clyde. Je pourrais énumérer les besoins. Je pourrais continuer et parler d'un deuxième bateau-transbordeur entre Yarmouth et un autre port américain. Je pourrais continuer de parler des nombreuses études et enquêtes faites dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse auxquelles on n'a pas donné suite, mais je me réserve pour plus tard lorsque les ministre intéressés occuperont leurs fauteuils. Je doute fort qu'ils lisent mes remarques, de toute façon.

En ce qui concerne cette société juste, je veux souligner que nous avons besoin de dynamisme. J'appuierai toute initiative du gouvernement pour élever les conditions

d'existence dans la région atlantique et surtout dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise de tout organisme de l'ARDA ou d'expansion régionale.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, à l'instar de la majorité des autres députés qui ont participé au débat, je voudrais commencer par vous féliciter de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre. Un régime démocratique n'est viable que si les citoyens du pays, la plupart ou le petit nombre, ont le droit d'exprimer leur avis. Un gouvernement démocratique ne peut fonctionner que si les députés, qu'ils siègent du côté du gouvernement ou dans l'opposition, ont le droit d'exprimer leurs convictions et sentent qu'ils seront traités équitablement, quelles que soient leurs attaches politiques.

Les années que j'ai passées ici depuis 1962 ont été dures, et elles se sont révélées délicates pour les Orateurs de la Chambre parce que les gouvernements étaient minoritaires. Tous les députés, surtout ceux qui siégeaient ici durant les sessions précédentes, conviendront sans doute avec moi que les travaux de la Chambre des communes ont été grandement facilités par votre impartialité, votre esprit, votre humour et votre charme dans l'accomplissement de votre tâche difficile.

Nous avons beaucoup entendu parler de la société juste au cours des derniers mois. On a assuré aux Canadiens durant la campagne électorale que les libéraux, s'ils étaient réélus, s'engageraient sur la voie d'une société juste. Le discours du trône évoque plusieurs fois cette société. Toutefois, ce document et le discours prononcé par le premier ministre l'autre jour ne donnent guère de détails sur le sens de cette expression, ni sur la manière d'établir la société juste. Nous n'avons pas obtenu plus de détails que le peuple canadien pendant la campagne électorale. De fait, on nous avait affirmé, comme on l'avait dit aux Canadiens, qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper de la signification d'une société juste, qu'il n'était pas nécessaire de la comprendre ou d'en connaître les détails; nous n'avions qu'à faire confiance au premier ministre. Celui-ci nous a promis l'avènement d'une société juste quand Dieu le voudrait et certains d'entre nous se sont demandé qui Dieu était dans ce contexte. Nous attendons encore.

Je partage l'avis des chroniqueurs qui manifestent encore une vive admiration pour le premier ministre et qui disent que nous ne pouvons pas tout obtenir en un an. Au nom d'un grand nombre de gens, non seulement de députés, je dis que nous voudrions être témoins de l'instauration de cette nouvelle société juste si exaltante. Nous voudrions être témoins de la création du Canada plus juste que nous promettaient les libéraux s'ils étaient réélus. Nous n'en avons pas encore aperçu le moindre signe.

En fait, lorsqu'on tente d'obtenir des précisions du gouvernement, il ne nous répète que des phrases creuses. C'est chose courante en cette année 1968 pour les Canadiens, qu'il s'agisse d'hommes politiques, d'universitaires, de chroniqueurs dans les journaux ou d'hommes moyens, de regarder la télévision, de lire les journaux et les revues et d'écouter la radio pour se renseigner sur ce qui se passe aux États-Unis. Nous estimons que notre sort est bien meilleur que le leur. Nous ne sommes pas directement engagés dans la guerre au Vietnam que de nombreux Canadiens trouvent injustifiée. Nous ne sommes pas aux prises avec les problèmes raciaux qui existent aux États-Unis ou du moins nous n'en admettons pas l'existence.

Je crois que nous méprisons presque tous le président Johnson. La semaine dernière, lorsque la compagnie américaine Chrysler a annoncé la majoration du prix de ses modèles 1969, le président Johnson n'a pas hésité à flétrir le geste de la Chrysler. La General Motors et la Ford vont certainement emboîter le pas à la Chrysler et le président Johnson les prendra à partie. Le président Kennedy, lui, non seulement reprochait aux entreprises sidérurgiques des États-Unis d'augmenter leurs prix; il les forçait à revenir sur leur décision.

Depuis un an ou deux, le prix de certains produits de base de toute première importance a augmenté. Il y a quelques mois, c'était le prix du cuivre qui était majoré de 15 p. 100. L'attention du gouvernement a été attirée là-dessus et on lui a fait remarquer que les producteurs de cuivre, la Noranda, l'Hudson Bay Mining and Smelting and l'International Nickel, n'avaient jamais réalisé des profits aussi élevés que l'année dernière et que, partant, cette majoration de prix était injustifiée. La cause en était uniquement due à une pénurie de cuivre qui sévissait à ce moment-là. Le gouvernement de l'époque n'a rien fait pour empêcher cet état de choses.

Quand la compagnie Chrysler a annoncé la semaine dernière son intention de hausser ses prix, les députés ont demandé au ministre du Commerce (M. Pepin) s'il interviendrait auprès de ses dirigeants. Aujourd'hui, on a posé la même question au premier ministre. Qu'a-t-il répondu? Il a répondu: «Ma foi, qu'y puis-je?» Le premier ministre pourrait certes faire autant que le président des États-Unis. Il pourrait au moins faire part à la

compagnie du mépris et de la déception qu'éprouvent les Canadiens en voyant une entreprise comme la Chrysler, et comme la General Motors et la Ford qui suivront sans doute son exemple dans une semaine ou deux, augmenter les prix à un moment où ses profits sont aussi considérables.

Il y a plusieurs années, le gouvernement du Canada, constitué du parti ministériel actuel, a conclu avec le gouvernement des États-Unis un accord, en vertu duquel le Canada devait renoncer aux tarifs perçus sur les voitures automobiles importées des États-Unis. Il fut convenu que les économies de 50 millions de dollars en droits d'accise iraient aux compagnies, pour établir un système en vertu duquel le commerce automobile entre les États-Unis et le Canada serait virtuellement un commerce de libre-échange. On était d'avis de pouvoir ainsi permettre aux compagnies d'assurer un rendement plus efficace, de produire plus de voitures à un prix moindre et, partant, de réduire le prix des automobiles au Canada.

D'aucuns ont longtemps prétendu que si les voitures coûtaient plus cher au Canada qu'aux États-Unis, c'était que notre industrie était moins puissante que l'industrie américaine et ses séries de production moins considérables; en outre, le coût de production par voiture était plus cher au Canada qu'aux États-Unis.

On a dit, lorsque l'accord sur l'automobile est entré en vigueur, que notre rendement s'en trouverait accru et que nous n'aurions pas à fabriquer des centaines de modèles au Canada; que nous concentrerions notre production sur une demi-douzaine ou une douzaine de modèles, que nous fabriquerions plus de voitures au Canada, que nous n'aurions pas à les importer des États-Unis, ce qui en abaisserait le prix. Aujourd'hui, le ministre du Commerce (M. Pepin) a cherché à nous prouver, d'abord, que l'écart entre les prix au Canada et aux États-Unis avait diminué depuis l'entrée en vigueur de l'accord. Il n'y a pas un mot de vrai là-dedans.

J'ai ici des chiffres préparés par l'Union des Travailleurs de l'Automobile, syndicat qui, à mon avis, représente 99 p. 100 des travailleurs de l'automobile au Canada. Ces chiffres indiquent ce qui est arrivé aux prix des automobiles au Canada par rapport à ceux des États-Unis depuis 1964, date de la signature de l'accord. Cette année-là, le prix au détail d'une sedan, quatre portes, six cylindres, fabriquée au Canada—les chiffres sont en dollars américains; ainsi les députés verront que les comparaisons sont exactes—était de $2,569. Aux États-Unis, la même voiture se vendait $2,338, soit une différence de $231. Le prix au Canada était de 9.9 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis.

Le modèle 1965 de la même voiture se vendait $2,581 au Canada. Le prix n'était que de $2,350 aux États-Unis. La différence de prix était la même, soit $231 ou 9.8 p. 100. L'écart n'a pas varié en 1966. En 1967, la différence a été réduite de .5 p. 100. Les Canadiens payaient toujours 9.4 p. 100 de plus que les Américains. Cette année, le prix de cette voiture au Canada était de $2,727. La même voiture se vendait $2,501 aux États-Unis. L'écart était encore de 9 p. 100, c'est-à-dire que nous avons payé au Canada 9 p. 100 de plus qu'aux États-Unis pour la même voiture, bien que nous avons un marché libre.

On a prétendu, sans jamais avoir été contredit, que les voitures fabriquées par la compagnie Ford à Oakville et vendues en Ontario coûtent plus cher que les mêmes voitures fabriquées à Oakville et exportées et vendues à Buffalo. Si c'est le cas—et je n'ai aucun doute là-dessus—de deux choses l'une, ou bien la compagnie Ford vend à perte chaque voiture écoulée à Buffalo, ce qu'aucun député de la Chambre n'oserait admettre un seul moment, ou bien la compagnie Ford réalise des profits exorbitants sur chaque voiture vendue à Toronto. Pourtant, le ministre du Commerce se contente de hausser les épaules et refuse d'agir, tout comme le premier ministre (M. Trudeau).

Nous ne parlons pas de quelque pauvre pêcheur de Terre-Neuve ni de quelque pauvre cultivateur de la région des lacs du Manitoba. Nous parlons de sociétés qui sont parmi les plus importantes du monde. La General Motors possède un actif de plus de 10 milliards de dollars. La Ford Motor Company possède un actif de plus de 5 milliards de dollars. La Chrysler Corporation possède un actif de plus de 2 milliards de dollars. Ces trois, les plus grosses compagnies d'automobiles, ont-elles des difficultés financières? Ne réalisent-elles pas des bénéfices suffisants? Ont-elles besoin de cette augmentation des prix? Il est difficile de donner une réponse précise à ces questions parce que le gouvernement actuel, qui croit en une société juste, ne s'est jamais donné la peine d'adopter les lois les plus élémentaires qui obligeraient les compagnies d'automobiles et autres sociétés établies au Canada, qu'elles soient en mains canadiennes ou étrangères, de publier un état financier montrant leur actif, leurs ventes et leurs bénéfices. Nous n'avons donc pas de chiffres précis quant aux affaires de ces compagnies, mais on a établi des chiffres approximatifs qui sont très intéressants et, je crois, assez exacts.

Un article paru le 19 janvier 1965 dans le *Globe and Mail*, déclare ceci:

> Selon une estimation, la moyenne des bénéfices annuels des fabricants de voitures est souvent de l'ordre de 30 p. 100 de leur actif net, c'est-à-dire du total de leur capital d'apport, contre 10 à 15 p. 100 dans d'autres industries, ce qui est plus normal.
>
> Quoique les états financiers de la plupart des principaux producteurs ne soient pas rendus publics, un fonctionnaire fédéral estime qu'au cours d'une bonne année, les bénéfices d'un des plus importants fabricants de voitures au Canada pourraient atteindre de 80 à 90 p. 100 du capital investi.

C'est le type de compagnie au sujet de laquelle le premier ministre a déclaré aujourd'hui qu'il ne pouvait rien faire. Je voudrais, dans un moment, établir une comparaison avec les propos récents du premier ministre au sujet d'un groupe de travailleurs qui avaient eu la témérité de se mettre en grève, ce qu'ils avaient légalement le droit de faire. Nous savons parfaitement qu'en 1967 la Chrysler du Canada a fait des bénéfices, après impôts, de $27,797,000. Nous savons parfaitement bien que les bénéfices de la Ford Motor Company du Canada sont passés entre 1966 et 1967 de $16,781,000 à $31,580,000. En d'autres termes, la Ford Motor Company a pratiquement doublé ses bénéfices au Canada entre 1966 et 1967. Et pourtant, on nous dit qu'en dépit de ces bénéfices très importants la société Chrysler—et je suis bien certain que dans quelques jours la Ford et la General Motors vont en faire autant—vont augmenter le prix des automobiles en 1969.

Si je critique le gouvernement, c'est que je ne crois pas qu'il ne puisse rien faire à propos du prix des voitures. Bien entendu, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut obliger les fabricants d'automobiles à fixer des prix raisonnables. Bien entendu, le gouvernement ne peut, ou ne veut, instituer une régie des prix des voitures. La chose lui est sûrement impossible, puisqu'il ne peut constituer une telle régie pour d'autres articles. Il y a d'autres démarches, toutefois, que pourrait faire un gouvernement ayant foi en une société juste. Permettez-moi d'en énumérer seulement quatre.

En premier lieu, je crois que le gouvernement pourrait et devrait protester publiquement contre la hausse des prix annoncée par Chrysler et celles qui seront certainement annoncées dans quelques jours par la Ford et la General Motors. Sans doute, le premier ministre du Canada, qui croit dans la société juste et qui en a parlé si souvent et avec tant d'éloquence en dehors de la Chambre, pourrait faire au moins autant que le président Johnson des États-Unis.

Le gouvernement peut, en second lieu, s'il estime que les fabricants d'automobiles au Canada pratiquent des prix exagérés chez nous, supprimer les tarifs sur l'importation des voitures. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) vient de donner justement la réponse à laquelle je m'attendais; il fait non de la tête pour dire que c'est impossible. Bien sûr que c'est possible. On peut supprimer les tarifs afin de permettre à tout citoyen canadien qui s'estime, à juste titre, lésé quant au prix d'une voiture, de se rendre aux États-Unis et d'acheter la même voiture et ainsi faire des économies appréciables. Si le gouvernement avait recours à cette mesure, les fabricants canadiens de voitures baisseraient leurs prix et, par le fait même, les rendraient concurrentiels.

Troisièmement, le gouvernement peut charger la Direction des enquêtes sur les coalitions d'enquêter sur l'activité des fabricants d'automobiles, ce qui nous permettrait d'approfondir la situation de cette industrie. Ces fabricants font-ils réellement des bénéfices de 40 p. cent ou plus, comme l'ont prétendu des observateurs avertis de l'industrie automobile, bénéfices nets exorbitants?

Quatrièmement, le gouvernement devrait dans un proche avenir faire adopter une mesure exigeant des sociétés, y compris celles qui fabriquent des automobiles, la publication de bilans établissant leurs bénéfices annuels afin que le public puisse juger si les bénéfices de ces compagnies et, partant, leurs prix, sont exorbitants.

Voilà certaines des choses que le gouvernement pourrait faire et je ne saurais assez l'y exhorter. Lorsqu'on a demandé il y a quelques jours au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) s'ils comptaient faire quelque chose et, en l'occurrence, quoi? ils ont bien précisé qu'ils n'avaient pas l'intention de faire quoi que ce soit. Le premier ministre a même dit aujourd'hui qu'il ne pouvait rien faire. Je trouve étrange que le premier ministre, qui croit en une juste société, mais qui ne peut rien faire pour empêcher les constructeurs d'automobiles de réaliser des profits scandaleux, puisse organiser des conférences de presse où il chapitre les ouvriers, leur dit d'être raisonnables et patriotes, de ne pas compromettre la sécurité du pays en exigeant des augmentations excessives de salaires, ce qu'il les accuse implicitement de faire.

Je voudrais relever quelques phrases dans deux articles de George Bain publiés dans les numéros du *Globe and Mail* des 17 et 18 juillet, où il cite de longs passages d'une transcription d'une conférence de presse donnée par le premier ministre. Je demanderais aux députés de comparer l'attitude du pre-

mier ministre lorsqu'il parlait des postiers avec celle qu'il a adoptée lorsqu'on lui a demandé d'agir au sujet des sociétés d'automobile et des hausses de prix exorbitantes qu'elles exigent pour leurs voitures. Voilà ce qu'il a déclaré lorsqu'on l'a interrogé au sujet de la grève et des réclamations des travailleurs:

Vous savez que le gouvernement est le seul employeur qui puisse satisfaire à toutes revendications de salaire, si élevées ou déraisonnables qu'elles soient, car le gouvernement ne possède pas d'argent en propre. Il perçoit l'argent du contribuable, tandis que, dans le secteur privé, il y a une certaine limite ... que l'employeur ne peut dépasser, car s'il accorde davantage, il cessera d'exploiter efficacement son entreprise.

Certaines hausses de salaire ne sont qu'un simple transfert de fonds du capital-actions d'une société aux ouvriers, mais il y a un certain point que vous ne pouvez dépasser sans acculer la société à la faillite ...

Je ne sais si le premier ministre songeait à la société General Motors, à la société Chrysler ou à la société Ford, mais aucune d'entre elles n'est susceptible de faire faillite. Le gouvernement du Canada fera sans doute faillite avant la General Motors.

M. Bain a certaines observations très intéressantes à faire au sujet du discours du premier ministre qui, dit-on, ne lit pas les journaux, et je suis sûr qu'il ne lit pas le hansard. Il ne lira donc pas le compte rendu de mes observations, pas plus qu'il ne lit les écrits de M. Bain. Je trouve néanmoins la chose intéressante parce que M. Bain ne tarissait pas d'éloges à l'égard du premier ministre au cours de la campagne électorale, comme d'ailleurs la plupart des journalistes. Voici donc ce que M. Bain écrivait:

Réactionnaire n'est peut-être pas le mot. Mais l'effet global de ces paroles, dans mon esprit, est de favoriser un préjugé au sein du public contre toutes les réclamations salariales qui émanent du secteur public, sans égard au fait qu'une exigence salariale particulière pourrait être très justifiée pour corriger une injustice criante.

Autrement dit, ce que dit M. Bain, c'est que si le premier ministre pense que les exigences salariales des postiers ou de tout autre groupe de travailleurs sont exorbitantes, il devrait le dire, et non accuser tous les travailleurs, comme il l'a fait au cours de cette interview, d'exiger des augmentations de salaire exagérées. J'affirme que le premier ministre devrait suivre le même principe dans les deux cas, celui des grèves et celui des hausses de prix décrétées par les fabricants d'automobiles. Le premier ministre devrait donner le ton à la population canadienne. Il devrait faire comme le président Johnson a fait, et avant lui le président Kennedy. Il devrait dire aux constructeurs d'automobiles du pays qu'ils sont assez puissants et assez efficaces et qu'ils font des profits suffisamment élevés pour pouvoir se passer de l'augmentation qu'ils ont annoncée pour l'année qui vient.

Quand on parle d'automobiles, il ne s'agit plus d'un luxe. Elles sont devenues une nécessité à notre époque. Dans la plupart des villes du Canada, les travailleurs font 10, 15 ou 20 milles ou plus pour se rendre à leur travail et en revenir. Les cultivateurs ont besoin de voitures et presque tous les citoyens du Canada estiment en avoir besoin d'une et l'achètent. Selon moi, si le premier ministre et son gouvernement veulent vraiment voir régner une juste société, dont ils parlent si souvent et si éloquemment, ils devraient appliquer les principes—auxquels on s'attend dans une juste société—au cas que je me suis efforcé de démontrer aujourd'hui: les augmentations inutiles et exorbitantes du prix des voitures de 1969, proposées par la société Chrysler et autres au Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est 9 h. 30, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 4 de l'article 28 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est présentement saisie. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à adopter le sous-amendement? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Faites venir les députés.

L'amendement de M. Dumont, mis aux voix, est rejeté.

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Beaudoin	Laprise
Caouette	Latulippe
Dumont	Matte
Fortin	Rodrigue
Gauthier	Rondeau
Godin	Tétrault—13.
Lambert (Bellechasse)	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Goode
Alexander	Gray
Alkenbrack	Grills
Allmand	Groos
Anderson	Guay (Saint-Boniface)
Asselin	Guilbault
Badanai	Haidasz
Baldwin	Hales
Barrett	Harding
Basford	Harkness
Béchard	Harries
Beer	Hees
Bell	Hellyer
Benjamin	Hogarth
Benson	Honey
Bigg	Hopkins
Blair	Howard (Okanagan Boundary)
Blouin	Howe
Borrie	Hymmen
Boulanger	Isabelle
Breau	Jamieson
Brewin	Jerome
Brown	Kaplan
Buchanan	Kierans
Burton	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Caccia	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Cadieux	Korchinski
Cafik	Laing
Cantin	Lambert (Edmonton-Ouest)
Carter	Lang
Chappell	Langlois
Chrétien	Laniel
Clermont	La Salle
Coates	Leblanc (Laurier)
Cobbe	LeBlanc (Rimouski)
Code	Lefebvre
Comeau	Legault
Comtois	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Corbin	Lewis
Côté (Richelieu)	Lundrigan
Crossman	Macdonald (Rosedale)
Crouse	MacEwan
Cullen	MacGuigan
Cyr	MacInnis (Mme)
Danforth	Mackasey
Danson	MacLean
Davis	MacRae
Deachman	McBride
Deakon	McCleave
De Bané	McCutcheon
Diefenbaker	McGrath
Dinsdale	McIlraith
Douglas	McIntosh
Downey	McNulty
Drury	Mahoney
Dubé	Major
Duquet	Marceau
Durante	Marchand (Langelier)
Émard	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Fairweather	Marshall
Flemming	Mather
Forest	Mazankowski
Forget	Mongrain
Forrestall	Monteith
Foster	Moore
Francis	Moores
Gendron	Morison
Gervais	Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Gibson	Muir (Lisgar)
Gilbert	Murphy
Gillespie	Nesbitt
Givens	Noël
Gleave	Nowlan
	Nystrom
	O'Connell
	Olson
	Orange
	Orlikow
	Osler
	Otto
	Ouellet
	Paproski
	Peddle
	Pelletier
	Pepin
	Perrault
	Peters
	Pilon
	Portelance
	Pringle
	Prud'homme
	Ricard
	Richard
	Richardson
	Ritchie
	Roberts
	Robinson
	Rochon
	Rock
	Rose
	Roy (Timmins)
	Roy (Laval)
	Ryan
	Rynard
	Saltsman
	Schreyer
	Schumacher
	Scott
	Serré
	Simpson
	Skoberg
	Skoreyko
	Smerchanski
	Smith (Saint-Jean)
	Southam
	Stafford
	Stanbury
	Stanfield
	Stewart (Cochrane)
	Stewart (Okanagan-Kootenay)
	St-Pierre
	Sulatycky
	Sullivan
	Thomas (Maisonneuve)
	Thomas (Moncton)
	Tolmie
	Trudeau
	Trudel
	Turner (London-Est)
	Turner (Ottawa-Carleton)
	Valade
	Wahn
	Walker
	Watson
	Weatherhead
	Whelan
	Whicher
	Whiting
	Winch
	Woolliams
	Yanakis
	Yewchuk—215.

[M. l'Orateur suppléant.]

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur l'amendement à la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: Faites appeler les députés.

(L'amendement à la motion principale, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Baldwin
Alexander	Bell
Alkenbrack	Benjamin
Asselin	Bigg

Brewin
Burton
Carter
Coates
Code
Comeau
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Downey
Fairweather
Flemming
Forrestall
Gilbert
Gleave
Grills
Hales
Harding
Harkness
Hees
Howe
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Lewis
Lundrigan
MacEwan
MacInnis (Mme)
MacLean
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
Marshall
Mather
Mazankowski
Monteith
Moore
Moores
Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rose
Rynard
Saltsman
Schreyer
Schumacher
Scott
Simpson
Skoberg
Skoreyko
Southam
Stanfield
Thomas (Moncton)
Valade
Winch
Woolliams
Yewcuk—78.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Anderson
Badanai
Barrett
Basford
Béchard
Beer
Benson
Blair
Blouin
Borrie
Boulanger
Breau
Brown
Buchanan
Caccia
Cadieux
Cafik
Cantin
Chappell
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Crossman
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Douglas
Drury
MM.

Dubé
Duquet
Durante
Émard
Forest
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Gillespie
Givens
Goode
Gray
Groos
Guay (Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Harries
Hellyer
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan-Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kaplan
Kierans
Laing
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Macdonald (Rosedale)
MacGuigan
Mackasey
McBride
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mongrain
Morison
Murphy
Noël
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Pelletier
Pepin
Perrault
Pilon
Portelance
Pringle
Prud'homme
Richard
Richardson
Roberts
Robinson
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Serré
Smerchanski
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St-Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Walker
Watson
Weatherhead
Whelan
Whicher
Whiting
Yanakis—137.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Puis-je demander au leader du gouvernement quels travaux le gouvernement compte aborder après le débat sur l'Adresse, par ordre de priorité, afin que les partis d'opposition, ce groupe, puissent se préparer convenablement. J'espère que l'ordre de ces travaux nous sera communiqué ce soir.

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur. En présumant que le débat sur l'Adresse prenne tout le temps prévu, ce qui nous conduirait à mercredi prochain, nous aimerions présenter jeudi les crédits provisoires. Si le débat sur l'Adresse se termine plus tôt que prévu, nous passerons alors à l'étude d'ordres inscrits au *Feuilleton*, très probablement ceux qui ont trait au financement agricole, soit les ordres nos 5, 6 et 7.

L'hon. M. Stanfield: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le ministre parle de probabilités. Le leader du gouvernement à la Chambre ne pourrait-il pas nous dire de façon précise quels travaux seront soumis à la Chambre après le débat sur le discours du trône?

L'hon. M. Macdonald: Le gouvernement ne voudra sûrement pas supprimer le droit traditionnel des députés à participer au débat sur le discours du trône. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur. . .

M. l'Orateur: Je dois rappeler aux députés qu'il est irrégulier de continuer le débat après 10 heures.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suppose que mon honorable ami n'a pas délibérément mal interprété mes paroles. Je lui ai demandé de dire à la Chambre de façon certaine plutôt que probable quels travaux feraient suite au débat sur le discours du trône et à l'étude des crédits provisoires.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je répète que nous mettrons des crédits provisoires en discussion immédiatement après le débat sur l'Adresse. J'aimerais volontiers avoir d'autres entretiens avec mes amis de l'opposition au sujet de l'ordre des travaux, mais nous nous proposons, comme on l'a signalé, de mettre en discussion la mesure concernant le financement agricole.

M. l'Orateur: A l'ordre. La séance est levée jusqu'à onze heures demain matin.

(A dix heures et six, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

MESSAGES DU SÉNAT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que des messages sont parvenus du Sénat, l'informant que le Sénat a désigné un certain nombre de sénateurs pour le représenter au sein des comités mixtes des deux Chambres, soit les comités de la bibliothèque du Parlement, des impressions et du restaurant du Parlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIVRE BLANC SUR L'ANTI-DUMPING

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires anglais et français du Livre blanc sur l'antidumping. Comme les députés le savent, la mise en application du code antidumping, décidé au cours de la négociation Kennedy, exige certaines revisions des lois actuelles sur les douanes. Le gouvernement se propose de soumettre sous peu à l'approbation du Parlement une loi distincte, traitant exclusivement de l'application de droits antidumping. La publication du Livre blanc, à ce moment-ci, permettra aux députés d'examiner et de commenter les dispositions législatives envisagées pour la mise en vigueur du code antidumping. Je propose également que le Livre blanc soit déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dès que la Chambre l'aura constitué.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai un bref commentaire à faire à ce sujet. Je trouve plutôt étrange qu'on veuille publier maintenant le Livre blanc. Toutefois, comme le Sénat américain a tout récemment adopté un bill prévoyant l'abrogation du code antidumping adopté par les États-Unis et la renégociation d'une nouvelle convention, et comme le Canada et les États-Unis sont les principaux pays touchés par le dumping, il serait opportun que la Chambre examine minutieusement cette convention et la nouvelle mesure législative, à la lumière des événements qui se passent à l'étranger.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de déposer ces documents?

Des voix: Entendu.

LES FINANCES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF CONCERNANT LE MATÉRIEL D'HÔPITAL, ETC.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé aujourd'hui des exemplaires en anglais et en français du rapport de la Commission du tarif à propos du renvoi n° 134, ainsi que le compte rendu des témoignages reçus par la Commission lors de ses audiences publiques.

Le renvoi n° 134, concernant du matériel destiné aux hôpitaux et autres institutions, a trait aux numéros du tarif des douanes qui prévoient l'importation en franchise de produits destinés aux hôpitaux, aux institutions éducatives, scientifiques, religieuses et autres, et de produits destinés aux invalides ou aux handicapés.

Je promets à la Chambre que le gouvernement étudiera minutieusement les recommandations de la Commission. Les parties intéressées peuvent, si elles le désirent, commenter aussitôt que possible ce rapport.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC INSCRITS AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: La Chambre remarquera que le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme environ 100 bills publics que présenteront les simples députés.

Il serait difficile, sinon impossible, pour la présidence, de passer en revue en ce moment les dispositions de chacun de ces bills. En conséquence, puis-je suggérer à la Chambre d'adopter la façon de procéder qu'elle avait suivie au cours de plusieurs sessions récentes, c'est-à-dire, de présenter ces bills et de leur faire subir la première lecture, de sorte que chacun d'eux puisse être examiné minutieusement d'ici au moment désigné pour la deuxième lecture, afin qu'on puisse déterminer s'il pèche contre les coutumes de la Chambre.

• (11.10 a.m.)

Afin d'épargner le temps de la Chambre et comme il faudrait peut-être consacrer plus de deux heures à la présentation individuelle de ces mesures, je propose donc que, de l'assentiment unanime, tous les bills figurant

aujourd'hui au *Feuilleton* pour fin de présentation soient censés avoir été présentés, lus une première fois et fait l'objet d'un ordre tendant à la deuxième lecture lors de la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun.

La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

PREMIÈRE LECTURE

M. MacInnis—Bill C-2 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Sport professionnel).

M. Broadbent—Bill C-3 modifiant le Code criminel (Rajeunissement des dispositions relatives au piquet de grève).

M. Allmand—Bill C-4 modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

M. Orlikow—Bill C-5 modifiant le Code criminel (Logement fourni par la compagnie).

M. Mather—Bill C-6 garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (Communication de renseignements administratifs).

M. Howard (Skeena)—Bill C-7 abrogeant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

M. Stanbury—Bill C-8 modifiant la Loi électorale du Canada (Conditions d'électorat et d'éligibilité).

M. Thompson (Red Deer)—Bill C-9 prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).

M. Mather—Bill C-10 modifiant la Loi sur l'immigration (Arriération mentale).

M. Peters—Bill C-11 visant la régie, la délivrance de licences et la réglementation relatives à l'exploitation au Canada de l'outillage destiné à produire artificiellement de la pluie.

M. Saltsman—Bill C-12 modifiant la Loi des aliments et drogues (Liste des ingrédients).

M. Deakon—Bill C-13 modifiant la Loi électorale du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-14 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).

M. Peters—Bill C-15 ayant pour objet la protection des sources d'information (Privilège de la presse).

M. Deachman—Bill C-16 modifiant la Loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants).

M. Mather—Bill C-17 modifiant le Code criminel (Intrusion dans la vie privée).

M. Peters—Bill C-18 modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).

[M. l'Orateur.]

M. Mather—Bill C-19 modifiant le Code criminel (Clauses en petits caractères).

M. Francis—Bill C-20 établissant un Bureau de la planification de la région de la Capitale nationale.

M. Nystrom—Bill C-21 modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

M. Haidasz—Bill C-22 sur la lutte contre la pollution de l'air.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-23 visant la libération conditionnelle de Steven Murray Truscott.

M. Stanbury—Bill C-24 modifiant le Code criminel (Contrôle de l'utilisation de dispositifs électroniques pour écouter et enregistrer des communications).

M. Skoberg—Bill C-25 modifiant la Loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

M. Saltsman—Bill C-26 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Peters—Bill C-27 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Indemnité de cessation d'emploi).

M. Orlikow—Bill C-28 modifiant la Loi sur les postes (Écrits haineux).

M. Howard (Skeena)—Bill C-29 modifiant la Loi sur la santé et le sport amateur.

M. Howard (Skeena)—Bill C-30 tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.

M. Orlikow—Bill C-31 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle, et parts égales).

M. Macquarrie—Bill C-32 concernant la fête de sir John A. Macdonald.

M. Howard (Okanagan Boundary)—Bill C-33 modifiant la Loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

M. Fortin—Bill C-34 modifiant la Loi concernant Air Canada.

M. Brewin—Bill C-35 modifiant le Code criminel (Interdiction de publier ou de diffuser oralement ou par écrit de la littérature haineuse).

M. O'Connell—Bill C-36 modifiant la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

M. Woolliams—Bill C-37 modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (Bureau d'appel).

M. MacEwan—Bill C-38 modifiant la Loi sur les enquêtes.

M. Mather—Bill C-39 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Annonces de cigarettes).

M^me^ MacInnis—Bill C-40 concernant l'occupation par les femmes d'en emploi relevant de la juridiction fédérale avant et après leur accouchement.

M. Wahn—Bill C-41 concernant la propagande haineuse.

M. Saltsman—Bill C-42 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Augmentation des prix).

M. Knowles—(Winnipeg-Nord-Centre) Bill C-43 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Avis et indemnité aux employés en cas de renvoi ou de mise en disponibilité).

M. Groos—Bill C-44 concernant la *Research Animals Protection Act.*

M. Mather—Bill C-45 visant à restreindre l'usage du tabac.

M. McCleave—Bill C-46 modifiant la Loi sur la Cour suprême.

M. Howard (Skeena)—Bill C-47 modifiant la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

M. Valade—Bill C-48 modifiant le Code criminel (Loteries provinciales).

M. Woolliams—Bill C-49 modifiant la Loi sur les juges.

M^me^ MacInnis—Bill C-50 modifiant le Code criminel (Avortement).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-51 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat).

M. Stanbury—Bill C-52 modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Répartition plus équitable pour les électeurs urbains).

M. Mather—Bill C-53 modifiant la Loi des aliments et drogues.

M. MacEwan—Bill C-54 modifiant la Loi sur les secrétaires parlementaires.

M. Orlikow—Bill C-55 modifiant la Loi sur les lettres de change et la Loi sur l'intérêt (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin).

M. Allmand—Bill C-56 modifiant la Loi des aliments et drogues.

M. Thompson (Red Deer)—Bill C-57 créant le poste de commissaire parlementaire.

M. Rose—Bill C-58 modifiant la Loi sur les poids et mesures (Exactitude quant à l'emballage).

M. Caouette—Bill C-59 modifiant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Peters—Bill C-60 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (Liberté de conscience).

M. Burton—Bill C-61 modifiant la Loi sur les corporations canadiennes (Production de rapports).

M. Allmand—Bill C-62 modifiant le Code criminel (Ajournement d'audience pour permettre à l'accusé de se faire représenter par un avocat).

M. Caouette—Bill C-63 modifiant le Code criminel (Désordre au Parlement).

M. Schumacher—Bill C-64 instituant la Commission de la réforme du droit canadien.

M. Caouette—Bill C-65 concernant l'emploi du mot «Canada».

M. Caouette—Bill C-66 modifiant la Loi sur la Cour suprême.

M. Danson—Bill C-67 modifiant la Loi sur le jour du Souvenir.

M. Woolliams—Bill C-68 modifiant la Loi sur la Capitale nationale.

M. Mather—Bill C-69 modifiant le Code criminel (Cruauté envers les animaux).

M. Allmand—Bill C-70 modifiant le Code criminel (Pollution de l'air et de l'eau).

M. Francis—Bill C-71 établissant un Bureau des langues officielles pour la région de la Capitale nationale.

M. O'Connell—Bill C-72 modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

M. Saltsman—Bill C-73 modifiant la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Distinction injuste en matière d'âge).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-74 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (augmentation du salaire horaire minimum).

M. Orlikow—Bill C-75 modifiant le Code criminel (détention préventive).

M. Peters—Bill C-76 concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.

M. Goode—Bill C-77 sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Orlikow—Bill C-78 modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc).

M. Howard (Skeena)—Bill C-79 modifiant la Loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure).

M. Stewart (Cochrane)—Bill C-80 modifiant la Loi électorale du Canada (Conditions d'électorat et d'éligibilité).

M. Peters—Bill C-81 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1968 (Durée du mandat de la Chambre des communes).

L'honorable M. MacLean—Bill C-82 concernant le système métrique.

M. Howard (Skeena)—Bill C-83 modifiant la Loi sur les jeunes délinquants.

M. Peters—Bill C-84 modifiant la Loi sur les lettres de change (Achats à tempérament).

M. Peters—Bill C-85 concernant le système métrique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-86 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.

M. Wahn—Bill C-87 modifiant les dispositions du Code criminel (Limitation des naissances et avortement).

M. Orlikow—Bill C-88 modifiant la Loi sur les petits prêts (annonces).

M. Orlikow—Bill C-89 modifiant la Loi sur la preuve au Canada (Déclarations incriminantes).

M. Allmand—Bill C-90 modifiant la Loi électorale du Canada.

M. Caouette—Bill C-91 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nort britannique, 1867 (Attribution de crédits et de subsides).

L'honorable M. Monteith—Bill C-92 modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Mather—Bill C-93 visant la réforme du régime de cautionnement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-94 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Disposition créant un neuvième jour férié légal payé).

M. Mather—Bill C-95 modifiant le Code criminel (communications téléphoniques harcelantes).

M. Orlikow—Bill C-96 modifiant la Loi sur les petits prêts.

M. Valade—Bill C-97 modifiant la Déclaration canadienne des droits en ce qui concerne les langues officielles.

M. Mather—Bill C-98 modifiant le Code criminel (sécurité des pneumatiques).

M. Saltsman—Bill C-99 modifiant le Régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères).

M. Francis—Bill C-100 établissant un Bureau de contrôle de la pollution dans la région de la Capitale nationale.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DISCUSSION DU PARTAGE FISCAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme les ententes de partage fiscal entre le Canada et les provinces expirent le 31 mars prochain, si je ne me trompe, le premier ministre a-t-il songé à inviter les premiers ministres provinciaux à rencontrer le gouvernement fédéral pour discuter le renouvellement ou le remplacement des ententes actuelles à compter du 1er avril prochain?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'envoie aujourd'hui une lettre aux ministres provinciaux des Finances les invitant à une réunion à la fin d'octobre.

[M. l'Orateur.]

Nous comptons avoir deux réunions, une fin octobre, la seconde en décembre pour traiter de cette question et d'autres.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire. Comme les accords de perception d'impôt relatifs au partage fiscal expirent le 31 décembre prochain, le ministre des Finances ne convient-il pas qu'il est extrêmement urgent de prendre des dispositions pour en permettre une continuation satisfaisante après le 31 décembre?

L'hon. M. Benson: Oui, monsieur l'Orateur. Cette question sera discutée en octobre, deux mois avant l'expiration des accords. La première occasion que j'aurais de pouvoir réunir les ministres des Finances pour discuter de cette question sera en octobre, peu après la présentation du budget.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question complémentaire. Comme il est bien évident que toutes les provinces vont préparer leurs budgets de dépenses pour la prochaine année financière, pourquoi le ministre des Finances a-t-il laissé traîner cette question si longtemps, sans entamer de négociations?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au chef de l'opposition que sa deuxième question complémentaire peut être litigieuse.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—INTERVENTION DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire si l'exploration des possibilités dont il a parlé mercredi dernier en vue de déférer la crise critique du Biafra aux Nations Unies a progressé?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette exploration se poursuit. Elle est très difficile à cause de la résolution de l'Organisation pour l'unité africaine, que les députés connaissent bien et dans laquelle les pays africains ont notamment recommandé à Alger que les Biafrais déposent leurs armes, que le gouvernement nigérian observe un cessez-le-feu et qu'il n'y ait aucune intervention.

Il est très difficile, dans ces circonstances, de présenter aux Nations Unies l'aspect du

problème dont se préoccupent surtout les Canadiens, c'est-à-dire les considérations humanitaires, et de tenter d'exprimer nos inquiétudes à ce sujet sans nous mêler des aspects politiques du conflit.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire, mais avant de la poser j'exprime l'espoir que le ministre continuera de s'occuper des choses dont il vient de nous parler. A-t-on réussi à prendre d'autres dispositions avec la Croix-Rouge internationale afin que le Canada puisse fournir des avions pour le transport des approvisionnements de secours au Biafra?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous sommes en rapports constants avec la Croix-Rouge internationale en vue de faire parvenir des secours tant dans les secteurs contrôlés par le Nigéria que dans ceux contrôlés par le Biafra. Pour le moment, la Croix-Rouge internationale ne donne pas suite à la proposition relative au prêt d'un avion, étant donné les difficultés que présentent les vols de jour, mais dès qu'il sera possible d'utiliser quelque moyen de transport que nous puissions fournir, nous le fournirons.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question supplémentaire. Dois-je comprendre, d'après ce que nous dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le Canada hésite à saisir de cette question les Nations unies afin d'éviter des souffrances et la mort à des milliers de personnes, parce que le pays pourrait être accusé d'ingérence dans les affaires intérieures du Nigéria?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que nous désirons vivement saisir de cette question les Nations unies mais que nous rencontrons des difficultés pour obtenir l'appui nécessaire aux Nations unies, étant donné les positions déjà prises.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il dire quels pays ont été pressentis et ont accepté de joindre leurs instances à celles du Canada auprès des Nations unies, dans le sens proposé par le chef de l'opposition?

L'hon. M. Sharp: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi les premiers mots de la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre dirait-il à la Chambre quels pays sont disposés à se joindre au Canada pour porter la question devant le Conseil de sécurité ou devant l'Assemblée générale des Nations unies?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous ne connaissons pas encore la réponse; c'est le but des rencontres en cours, où l'on explore les diverses possibilités. J'ai le regret de dire que quelques pays, dont nous aimerions avoir l'appui pour saisir les Nations unies de cette question, sont fort réticents, car ils ne veulent pas prendre part à une décision politique sur la forme de gouvernement qui conviendrait le mieux au Nigéria.

Ces nations aimeraient que nous présentions des résolutions sur les aspects humanitaires du problème, le soulagement de la famine, des souffrances, la cessation des pertes de vie. C'est ce que nous désirons et sûrement ce que tous les députés désirent, et nous avons pris une initiative en ce sens. J'espère que le plus grand nombre de pays possible se joindront à nous.

J'ajouterais qu'il est plus difficile qu'il peut nous sembler, ici au Canada, d'obtenir ce genre d'appui parce qu'il répugne à bien des pays, dont le Canada, d'intervenir dans les décisions politiques du conflit entre le Nigéria et le Biafra sur la forme que devra prendre à l'avenir le gouvernement de ce pays.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. En quoi notre intervention dans ce cas-ci, alors que des milliers de gens meurent sous nos yeux et que le Canada assiste à la scène en spectateur muet, différerait-elle de l'attitude que le Canada avait adoptée à l'égard de la Rhodésie?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la question de la Rhodésie n'avait pas soulevé les mêmes difficultés que celles que présente l'affaire du Nigéria. (*Exclamations*)

Je puis assurer aux députés qu'il est très délicat et très difficile pour les pays membres des Nations Unies de décider de la meilleure façon, dans les circonstances actuelles, de secourir les peuples du Nigéria et du Biafra.

L'hon. M. Dinsdale: Pendant qu'ils meurent.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je pourrais préfacer ma question supplémentaire en disant au ministre que personne ne met en doute sa sincérité en l'occurence et qu'il n'a pas à battre sa coulpe aussi intensément.

Comme il n'est pas nécessaire qu'un nombre déterminé de pays soient en faveur de l'inscription de la question à l'ordre du jour —deux ou trois peuvent le faire aussi bien que 12 ou 13—je voudrais demander au

ministre si lui-même et son gouvernement sont prêts à garantir que cette question sera inscrite à l'ordre du jour dès qu'un autre pays conviendra que les aspects humanitaires de l'affaire devraient être discutés aux Nations Unies?

L'hon. M. Sharp: Quand on inscrit une motion à l'ordre du jour des Nations Unies, l'objectif premier est d'obtenir un appui aussi large que possible. Je suis certain que le député le veut aussi, et c'est l'objet des sondages que nous menons actuellement aux Nations Unies. Peut-être le Canada retirera-t-il une certaine satisfaction d'inscrire cette question à l'ordre du jour, mais notre satisfaction sera plus grande s'il en découle des résultats concrets.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans deux semaines, ils seront tous morts.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Pendant que le ministre commente ce problème ce matin, peut-il nous expliquer en vertu de quel principe humanitaire les derniers envois de vivres,—initiative qu'il a, soit dit en passant, annoncée dans un communiqué de presse plutôt qu'à l'appel des motions —sont expédiés par bateau plutôt que par avion?

L'hon. M. Sharp: Nous visons par là à expédier sans perte de temps le plus grand volume de vivres possible.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le ministre du Travail (M. Mackasey) déclarait hier, dans son discours, que le seul moyen de combattre efficacement la pauvreté était d'accroître la productivité. Par conséquent, le gouvernement songe-t-il à un système de distribution de la production actuelle, qui est en très grande abondance au Canada, alors que nous avons également des pauvres en très grand nombre?

M. l'Orateur: L'honorable député ne croit-il pas que sa question est de nature beaucoup trop générale pour être posée à ce moment-ci?

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

[M. Lewis.]

Peut-il nous dire s'il a l'intention d'annoncer l'abolition prochaine ou la réforme de l'autre endroit, tel que le souhaite le président actuel de l'autre endroit?

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est son ministère qui est impliqué dans la désormais fameuse affaire Rossillon?

M. André Fortin (Lotbinière): L'honorable ministre des Finances a-t-il été saisi du problème de la dévaluation du franc et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement canadien adoptera-t-il une mesure quelconque à cet égard?

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUESTION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN COPRÉSIDENT D'EXPRESSION FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre.

Hier, j'ai demandé au premier ministre si le fait de retarder la nomination d'un coprésident français à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme aurait pour effet de retarder les travaux de la commission, et le très honorable premier ministre m'a répondu:

> Non, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de rédaction.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre si, dans son esprit, la rédaction du rapport est une tâche secondaire qui peut fort bien se passer, du moins pour le moment, de la contribution d'un coprésident de langue française de fort calibre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La réponse à cette question est encore non, monsieur l'Orateur, mais elle est liée évidemment à ce que j'ai dit dans la première partie de ma réponse hier, à savoir que j'avais déjà eu des discussions avec le coprésident, M. Dunton, et je m'attends à faire une nomination d'une façon fort éminente très bientôt et, pour cette raison, je trouvais que la rédaction même n'était pas retardée, puisque le rapport doit paraître dans les deux langues, que la pensée est toujours en train de s'élaborer et que les recherches sont terminées. Il s'agit maintenant de remplacer le coprésident décédé, mais je ne pense pas que le fait qu'il n'a pas été remplacé maintenant ait retardé les travaux.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais savoir si le premier ministre pourrait dire à la Chambre s'il a l'intention de nommer comme coprésident une personne qui fait déjà partie de la commission?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous en sommes rendus à un choix de quelques personnes et, autant que possible, nous allons nommer quelqu'un qui accepterait cette charge et qui aurait déjà travaillé de quelque façon à la Commission, pour ne pas obliger une nouvelle personne à s'initier à ces travaux qui sont en cours depuis plusieurs années.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il me dire si, au nombre des quelques personnes qu'il a l'intention de désigner à la Commission Laurendeau-Dunton, il y aura des candidats défaits aux dernières élections?

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

DÉCLARATION SUR LES EXPORTATIONS DE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voulais poser cette question au ministre du Commerce mais, en son absence, le ministre de l'Agriculture consentirait peut-être à y répondre, vu qu'il collabore si étroitement avec le ministre du Commerce. Étant donné que les milieux économiques s'inquiètent de plus en plus de l'évolution de nos exportations de blé, le ministre consentirait-il à faire la semaine prochaine une déclaration complète, à l'appel des motions, sur le volume de nos exportations cette année et de nos engagements futurs avec l'étranger en matière d'importation? Le ministre pourrait peut-être en profiter pour commenter les pourparlers de Canberra.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le ministre du Commerce a déjà promis, en réponse à l'invitation de certains vis-à-vis, de faire une déclaration sur la question soulevée par le député.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être suggérer au ministre du Commerce qu'en faisant cette déclaration, il fasse aussi connaître à la Chambre si les pays participant à l'Accord international sur le blé ont maintenant signé l'Accord et si ces signatures ont été ratifiées, dans chaque pays, par les autorités compétentes.

LES TRANSPORTS

INTERPELLATION AU SUJET DES TRANSBORDEURS DANS LES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Crossman (Westmorland-Kent): J'aimerais adresser une question au ministre des Transports. Quand le transbordeur *John Hamilton Gray*, dont le baptême à Sorel est fixé au 21 septembre, sera-t-il mis en service entre Cape Tormentine et Borden?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Il va être soumis à des essais en mer incessamment et l'on espère qu'il sera mis en service en octobre. La date n'a pas encore été fixée.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire à propos des transbordeurs en général. Tout d'abord, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue au ministre à l'occasion de son retour de la conférence sur l'habitation; j'espère qu'il construira des transbordeurs plus rapidement qu'il ne construit les maisons.

Le ministre a-t-il autre chose à dire aux gens de l'Est qui sont dans l'attente, au sujet du transbordeur entre Digby et Saint-Jean promis lors d'une certaine campagne électorale, et qui a fait l'objet, de la part du premier ministre, d'une promesse non équivoque que le ministre des Transports lui-même a amplifiée dans un communiqué aux journaux. La dernière déclaration à la Chambre date du 19 mars, alors que le ministre a annoncé que quelque chose allait se produire bientôt.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, nous accomplissons d'excellents progrès. Comme le premier ministre l'a dit, nous avons l'intention d'aller de l'avant en ce qui concerne le projet et les terminus où abordera le navire que doit fournir le Pacifique-Canadien. Après toutes ces années d'attente, je veux que mon honorable ami puisse assurer à ses commettants que le progrès est réel et qu'avant longtemps, il y aura un magnifique nouveau quai d'embarquement et de débarquement.

M. Louis-Roland Comeau (South-Western-Nova): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'adresse du ministre. Y aura-t-il un poste aux prévisions budgétaires de 1968-1969 touchant les frais des nouveaux quais à Digby et à Saint-Jean?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, les prévisions budgétaires seront déposées sous peu. Mon ami devra attendre jusque-là, je crois, pour satisfaire sa curiosité.

M. Nowlan: Autre question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il signé une entente avec le Pacifique-Canadien...

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Malpèque.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre des Transports si son ministère prend des mesures pour intensifier le service entre Borden et le cap Tormentine. Le bac en cours de construction doit remplacer celui de l'Île-du-Prince-Édouard, qui serait bientôt désaffecté. C'est pourquoi je demande au ministre s'il entend maintenir et garder en service le bac de l'Île-du-Prince-Édouard, jusqu'à ce qu'un autre bateau puisse aussi faire la navette, afin de diminuer les embouteillages immenses qui se produisent en été.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je me soucie, autant que mon honorable ami, des moyens de faire face à la demande pendant l'été. Mon ministère étudie l'éventualité de suppléer les moyens existants.

M. McCleave: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons eu certaines questions complémentaires à propos de ce sujet général. Je recommande que nous passions maintenant à un autre point.

M. Coates: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'y reviendrai en temps opportun.

LE NATIONAL-CANADIEN

LUNENBURG (N.-É.)—LA SUPPRESSION DES SERVICES DE MESSAGERIES ET MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, il semble que ce soit aujourd'hui la journée du ministre des Transports, car j'aimerais, moi aussi, lui poser une question. Comme on a annoncé l'abandon des services de messageries et de marchandises du National-Canadien à Lunenburg et comme cela aura des répercussions sur nos grandes industries locales d'expédition, des pêcheries, des fonderies et autres, le ministre pourrait-il se hâter d'étudier la question des frais de transport du détail, en espérant éviter ainsi la suppression des services nécessaires à Lunenburg?

M. l'Orateur: Je recommande au député d'inscrire cette question au *Feuilleton*. En entendant les questions formulées antérieurement au sujet de certains services de transbordement j'ai eu l'impression que les renseignements donnés aux députés en réponse aux questions auraient facilement été obtenus en portant celles-ci au *Feuilleton*.

L'IMPÔT

UNE TENTATIVE DE FRAUDE PAR UNE SOCIÉTÉ DE TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il a terminé l'examen des accusations portées, dans la revue *Canadian Petroleum*, contre la compagnie Shaheen Natural Resources, de Terre-Neuve, coupable de fraude fiscale. Si oui, se propose-t-il d'intervenir?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore étudié toute la question au complet. Je tiens à signaler au député que la compagnie Shaheen n'est pas seule à être impliquée dans une situation semblable.

M. Saltsman: Une question supplémentaire. La réponse du ministre prouve qu'il est urgent de conclure cet interrogatoire. Peut-il dire quand il sera en mesure de faire rapport à la Chambre à ce sujet?

L'hon. M. Benson: Bientôt, monsieur l'Orateur.

L'HABITATION

L'ASSISTANCE AUX AUTOCHTONES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Je désire adresser une question au premier ministre. Étant donné les déplorables conditions de logements que connaissent un grand nombre d'autochtones au Canada, surtout dans les provinces de l'Ouest, peut-il nous dire si le gouvernement fédéral compte rencontrer les provinces afin de se mettre d'accord sur un plan conjoint d'assistance financière en matière d'habitation pour les métis?

LE RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Comme le ministre du Travail a dit dans son discours d'hier qu'il avait fallu à son groupe spécial deux ans avant d'être en mesure de

présenter un rapport traitant des aspects théoriques et pratiques des questions ouvrières, rapport qui ne sera pas prêt avant le mois de décembre, puis-je demander au ministre des Transports, qui dirige une enquête sur l'habitation en ce moment, combien de temps il lui faudra, une fois sa tâche terminée, pour présenter un rapport?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Trente jours, monsieur l'Orateur.

L'ÉCONOMIE

LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE CHARGÉ DE COMBATTRE LA DISPARITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Ma question s'adresse au premier ministre et j'espère que sa réponse indiquera que la solution des problèmes qui se posent dans les provinces atlantiques sera facilitée grâce à l'adoption rapide et efficace par la Chambre de certaines mesures. Vu les nombreux problèmes en souffrance dans la région atlantique, le premier ministre présentera-t-il une mesure législative prévoyant la création d'un ministère qui combattra les disparités économiques régionales, afin que les gens sachent un peu ce que le gouvernement se propose de faire dans leur région?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand nous examinerons le bill sur la réorganisation du gouvernement, qui figure déjà au *Feuilleton,* il sera question du nouveau ministère.

[*Plus tard*]

J'aimerais présenter mes excuses au député auquel j'ai dit tantôt que le projet de loi sur la réorganisation du gouvernement était inscrit au *Feuilleton.* Il y figurera bientôt. Il a été mentionné dans le discours du trône, et j'en ai parlé dans mon discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Woolliams: C'était la lecture du testament.

Le très hon. M. Trudeau: Le projet de loi sera inscrit au *Feuilleton* sous peu.

M. Coates: Le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre que, dès que le projet de loi sera inscrit au *Feuilleton,* on lui accordera la priorité à la Chambre, afin que les habitants de notre région puissent connaître les projets du gouvernement concernant les provinces atlantiques?

Le très hon. M. Trudeau: Ce sera certainement un de nos projets de loi prioritaires, monsieur l'Orateur, mais il est important que la Chambre comprenne qu'un bon nombre des projets que nous entendons entreprendre sont déjà en cours. Le projet de loi sur la réorganisation du gouvernement amènera certaines modifications législatives, mais le ministère, sous son nom actuel, entreprend déjà le genre de choses qu'il accomplira plus tard.

LA CONSOMMATION

LA REPRÉSENTATION DES MÉNAGÈRES AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Lorsqu'il fera des nominations au conseil consultatif des consommateurs, songera-t-il à ce que les millions de ménagères canadiennes y soient représentées?

LES POSTES

LA DISTRIBUTION D'ÉCRITS OBCÈNES DANS LES UNIVERSITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): J'aimerais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné préavis. Étant donné les renseignements consignés au compte rendu du Sénat hier au sujet de la distribution d'écrits obscènes et immoraux dans nos universités, le ministre s'occupera-t-il d'établir quelles sont les responsabilités de son ministère à cet égard et prendra-t-il les mesures qui s'imposent?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

NOUVELLE-ÉCOSSE—L'AIDE À UNE AVIONNERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax): Ma question s'adresse au ministre de la Production de défense. Peut-il dire à la Chambre s'il a un plan pour régler la situation très critique de l'avionnerie Fairy qui se trouve près du *Shearwater*?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il m'est difficile d'évaluer l'urgence de la situation dont parle le député, mais je suppose que la question pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler qu'il s'agit d'une de nos industries les plus considérables, les plus

modernes et les plus complexes, et que toute perte qu'elle subirait aurait des conséquences extrêmement fâcheuses. Cette situation m'inquiète beaucoup.

RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme le secrétaire d'État avait annoncé en mai dernier un horaire précis concernant la construction de la Place Radio-Canada à Montréal, pourquoi l'ouverture des soumissions est-elle retardée de nouveau d'un mois?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): En l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'adresserai ma question au premier ministre. Elle découle d'une observation du discours du trône et de remarques faites ici selon lesquelles le programme de formation de la main-d'œuvre devrait neutraliser ou empêcher toute augmentation éventuelle du chômage cet hiver. Le très honorable premier ministre n'estime-t-il pas que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devrait faire connaître peut-être durant le débat sur l Adresse les autres mesures envisagées par le ministère de la Main-d'oeuvre pour obvier à l'augmentation du chômage cet hiver.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'en discuterai avec le ministre, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et lui demander quel programme est en voie d'élaboration pour remplacer le programme des travaux d'hiver qui a été aboli, compte tenu du fait que le nombre de places disponibles aux centres de la main-d'œuvre en Ontario en vertu du programme de formation a été ramené de 800 à 455.

[M. Forrestall.]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural et de l'Immigration): J'ai tout lieu de croire que je suis ministre suppléant. Je crois avoir annoncé à plusieurs reprises l'an dernier que le programme de travaux d'hiver serait abandonné cette année. Ce n'était donc pas imprévu... (*Exclamations*)

Cela a été annoncé. Peut-être certains députés étaient-ils absents, mais il a été question de modifier le programme et d'introduire du nouveau. Voilà ce dont je me souviens. Peut-être les députés d'en face pourraient-ils vérifier.

L'hon. M. Stanfield: Nous le ferons.

L'hon. M. Marchand: Faites-le donc et j'en ferai autant de mon côté. Notre intention était d'intensifier le recyclage pendant cette période. Souvenez-vous que ce programme ne visait pas à aider les municipalités mais à réduire le chômage en hiver.

M. Rynard: Pourquoi, dans ce cas, le nombre de places a-t-il été ramené de 800 à 400 environ? Comment expliquer cela, si le but du programme est d'élargir le recyclage?

L'hon. M. Marchand: Il faudrait que je m'informe sur ce point; c'est une question d'accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un certain nombre de municipalités ont demandé que la question soit déférée à un comité permanent de la Chambre, afin qu'elles puissent y comparaître et faire des représentations; le gouvernement va-t-il examiner cette requête?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je serai heureux de transmettre cette question au ministre responsable.

[*Traduction*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): La décision de supprimer le programme des travaux d'hiver, comme l'a mentionné tantôt le ministre dans sa déclaration, avait-elle été communiquée auparavant aux gouvernements municipaux en cause, afin de leur permettre d'établir leurs plans en conséquence?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nous ne négocions pas directement avec les municipalités. J'ai rencontré, l'an dernier, alors que j'étais ministre de la Main-d'œuvre

et de l'Immigration, les ministres responsables des différentes provinces, et nous avons étudié ensemble la possibilité de changer ce programme, que tout le monde trouvait inadéquat et qui donnait lieu à des abus épouvantables. Toutes les provinces étaient d'accord pour qu'il soit modifié, bien qu'on n'ait pas eu le temps de s'entendre sur le programme qui devait le modifier ou le remplacer.

[*Traduction*]

M. Russell H. MacEwan (Central Nova): Puis-je demander au ministre pourquoi le gouvernement n'a pas consulté le comité spécial de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics? Sauf erreur, ce comité avait été institué à la demande du gouvernement lui-même...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA CONSTRUCTION NAVALE

INTERPELLATION AU SUJET D'UN NAVIRE DE LA GARDE CÔTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports concernant la garde côtière et la construction des navires. Il y a trois mois, le ministre a annoncé qu'on prévoyait remplacer le navire garde-côte *Estevan*, vieux de 56 ans. En même temps, le ministre prévoyait qu'on passerait un contrat pour un nouveau navire dans deux mois. J'aimerais savoir si ce contrat a été adjugé, et sinon, quand on peut espérer qu'une décision sera prise à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. D'après mon interprétation du Règlement, une question de ce genre devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE RALLONGE BUDGÉTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire s'il va déposer une rallonge budgétaire avant la présentation du budget?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est le président du Conseil du Trésor qui dépose les prévisions budgétaires, et je crois qu'il va déposer le livre bleu avant la présentation du budget.

L'hon. M. Lambert: Puis-je adresser ma question supplémentaire au ministre intéressé et puis-je lui demander quand la révision du livre bleu sera déposée.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous espérons le faire dès que le permettra le Règlement de la Chambre, c'est-à-dire le premier jour consacré aux subsides après la conclusion de l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. Lambert: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable représentant admettra sans doute que le Règlement n'empêche pas de déposer des documents. C'est la présentation des crédits particuliers qui est interdite.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

A PROPOS DE LA PRIME AU BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné les nombreux appels téléphoniques que j'ai reçus dernièrement de la part de certains députés et d'employés de la Fonction publique, je me permets d'adresser ma question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'accorder la prime pour le bilinguisme dans tous les ministères de la Fonction publique et à la Chambre des communes, et, dans le cas de l'affirmative, quand?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je prends note de la question, monsieur le président.

[*Traduction*]

L'EXPO 67

LES NÉGOCIATIONS AU SUJET DU DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Quelles sont les négociations ou les débats qui ont eu lieu avec les personnalités officielles de Montréal au sujet de la dette de 36 millions de dollars de cette ville, dette contractée aux termes des arrangements financiers de l'Expo?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la société de l'Expo est du ressort du ministre du Commerce. Puis-je considérer cette question comme préavis?

LA PÊCHE

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT SUR LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Étant donné la situation critique de notre industrie des poissons de fond, le ministre peut-il nous dire quand paraîtra le rapport Windsphere sur la productivité? Sera-t-il déposé à la Chambre?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Je vais tenir cette question comme préavis. Je répondrai au député dès que ce sera possible.

M. Lundrigan: Vu la gravité de la situation, je voudrais savoir si le ministre projette des accords provisoires pour éviter aux pêcheurs des provinces atlantiques les difficultés auxquelles ils seront aux prises en attendant les projets à long terme?

L'hon. M. Davis: Le député sait qu'on applique actuellement un programme de versements d'appoint qu'on est en train d'examiner pour savoir dans quelle mesure on continuera à l'appliquer pendant les mois d'automne.

M. Lundrigan: Le ministre peut-il nous dire à quelle date on nous fera connaître les projets à long terme envisagés par le gouvernement?

L'hon. M. Davis: Sous peu, monsieur l'Orateur.

PRÉSENCE DE CHALUTIERS RUSSES AU LARGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Richard J. J. Durante (Comox-Alberni): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre a-t-il appris, depuis le début de la présente campagne de pêche, que des chalutiers russes auraient pêché au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique en deçà de la zone établie de 12 milles?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à rappeler au député que le Règlement ne permet pas de demander simplement si un ministre ou un ministère a reçu un rapport ou des lettres.

AIR CANADA

LE MAINTIEN DE LA BASE DE REVISION À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Son ministère et le gouvernement du Manitoba sont-ils maintenant en pourparlers au sujet du maintien de la base de révision d'Air Canada à Winnipeg afin d'assurer à la plupart des employés un emploi à Winnipeg?

[L'hon. M. Benson.]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Le comité, qui existe depuis quelques années, étudie à fond les solutions de rechange que l'on nous a proposées ou que nous connaissons déjà, et j'espère qu'il terminera assez prochainement ses délibérations. Le comité est saisi de certaines propositions et j'ai l'espoir qu'avant trop longtemps on en arrivera à des conclusions.

M. Orlikow: Le ministre espère, dit-il, que l'étude sera bientôt terminée. Les données en seront-elles publiées, et Air Canada est-elle consultée afin que cesse la divergence d'opinions qui semble avoir toujours existé entre cet organisme et le gouvernement?

L'hon. M. Hellyer: Air Canada a été directement intéressée à cette étude, surtout ces derniers mois, et je suis sûr qu'elle se ralliera entièrement à la solution adoptée, quand nous pourrons en trouver une qui soit acceptable par toutes les parties en cause.

L'HABITATION

LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS POUR LES CONDOMINIUMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre des Transports en tant que ministre responsable du logement. Vu que les institutions financières, telles que les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie et les banques, hésitent à investir dans des hypothèques pour des condominiums, et même refusent de le faire, le ministre songerait-il à consentir des prêts hypothécaires directs aux constructeurs de condominiums afin de les aider à régler la crise du logement?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Autant que je m'en souvienne, quelques prêts ont été consentis à des condominiums par des prêteurs privés et j'espère qu'il y en aura plus dans l'avenir. Beaucoup de gens estiment que les condominiums sont une façon d'abaisser le coût des logements et tous les efforts seront tentés pour convaincre les prêteurs privés d'investir une partie de leurs fonds dans ce genre de logements. J'en donne l'assurance au député.

Si nous n'y réussissons pas, et si plus tard nous disposons de fonds pour des prêts directs, nous ne demanderons pas mieux que d'aider ce secteur du marché autant que les autres.

LES AFFAIRES INDIENNES

NOUVELLE-ÉCOSSE—LE MAUVAIS EMPLOI DES FONDS D'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Le ministre des Affaires indiennes a plutôt bonne mine ce matin. Puis-je lui demander s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée, il y a une couple de jours, au sujet de la situation dans la réserve indienne d'Eskasoni—je crois que la question peut à bon droit être adressée à un membre du Conseil privé.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà étudié ce problème. Le problème de l'habitation pour les Indiens est un problème très complexe et, évidemment, dans la réserve d'Eskasoni, nous essayons présentement de regrouper toutes les maisons dans un endroit où nous pourrions établir un système d'égout approprié, et nous donnons une priorité à ce projet.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je reconnaîtrai l'honorable député dans un moment.

[*Traduction*]

A l'ordre. Je n'ai pas immédiatement compris à quelle question l'honorable député faisait allusion. J'avais l'impression qu'elle n'était pas recevable. De toute façon, on y a répondu, mais il ne doit pas y avoir de question supplémentaire à ce propos.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Je fais appel au Règlement. Certains ont cru qu'il s'agissait d'une question facétieuse et amusante, mais il faut l'envisager sérieusement. Pour ce qui est des Indiens, on veut des mesures, pas juste des paroles en l'air de la part du gouvernement.

M. l'Orateur: J'ai bien vu que la question était sérieuse, mais j'ai eu l'impression qu'une question de ce genre devrait normalement figurer au *Feuilleton*.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Il s'agit d'une question urgente.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES INSTANCES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN AU SUJET DE LA CONVENTION ANTI-DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, étant donné qu'il doit s'absenter pour deux semaines. Pourrait-il dire à la Chambre, au cas où nous serions appelés à étudier le Livre blanc qu'il a déposé ce matin, si le gouvernement canadien a présenté des instances au gouvernement des États-Unis au sujet des répercussions possibles de l'action du Sénat à l'égard de la convention anti-dumping.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je dois tenir cette question pour préavis. Comme je ne serai pas ici la semaine prochaine, mon secrétaire parlementaire y répondra.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

LES DÉGRÈVEMENTS AUX NOUVELLES INDUSTRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais en son absence je m'adresserai à son secrétaire parlementaire. Est-il vrai que le gouvernement canadien accorde des dégrèvements aux nouvelles industries engagées dans la production de défense et, si oui, ces dégrèvements dépassent-ils ceux des autres secteurs industriels?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES TRANSPORTS

INTERPELLATION AU SUJET DES NAVIPLANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Son ministère ou le gouvernement a-t-il décidé de l'opportunité d'utiliser des naviplanes pour régler certains problèmes de transport, non seulement dans les provinces atlantiques, mais aussi dans d'autres régions du Canada?

M. l'Orateur: Le député admettra probablement que c'est une question d'ordre général et la réponse qu'il désire pourrait être obtenue par voie d'une question au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES ÉTATS-UNIS ET LA POSITION DU CANADA AU SUJET DES BOMBARDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser cette question au premier ministre. Il a souvent déclaré que les bombardements du Vietnam du Nord devraient cesser immédiatement et complètement pendant les négociations de paix de Paris; est-ce là la politique du gouvernement à ce sujet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La politique du gouvernement à ce sujet a souvent été énoncée par mon prédécesseur: que les bombardements devraient cesser dès que les négociations de paix commenceraient à Paris. Le gouvernement a hésité à dicter à l'une et à l'autre partie sa ligne de conduite. Nous espérons que les négociations progressent en toute bonne foi et qu'elles donneront de bons résultats. Mais il serait mauvais d'intervenir dans ces négociations de paix pour dicter à l'une des parties ce qu'elle devrait faire.

M. Harding: A-t-on officiellement fait part de cette politique au gouvernement des États-Unis?

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 19 septembre, sur la motion de M. Eymard Corbin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je regrette de voir le premier ministre quitter la Chambre. J'ai envoyé un mot à son cabinet ce matin pour lui demander de bien vouloir rester à son fauteuil, vu que je me proposais de parler de lui à quelques reprises dans mon discours. J'estime qu'il est toujours loyal de prévenir un député. Je l'ai fait. Toutefois, si le premier ministre croit devoir quitter la Chambre, c'est son affaire.

Nous avons beaucoup entendu parler de juste société au cours de la campagne électorale et depuis. Ce que veulent maintenant les Canadiens c'est savoir quelles mesures le gouvernement entend prendre pour qu'au Canada la société devienne plus juste qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Nous devrions nous demander en cette Chambre quels redressements s'imposent à cette fin. Tous les députés, et aussi tous les Canadiens, s'entendent pour dire que la pauvreté ne saurait être tolérée dans une société qui se prétend juste. Le premier ministre et tous les membres du gouvernement conviennent, je pense, qu'une société qui ne ferait pas son possible pour faire disparaître la pauvreté chez nous ne saurait se considérer comme une juste société.

Ces dernières semaines, à la lecture du rapport du Conseil économique du Canada, nous avons appris beaucoup de choses sur la pauvreté. Le chapitre qui y est consacré comprend 37 pages et traite la question de façon fort détaillée. Le rapport décrit la pauvreté au Canada comme une honte nationale. J'ai appris avec un vif intérêt que le premier ministre était du même avis. Il a avoué que la pauvreté au Canada à l'heure actuelle était une honte nationale.

Ce rapport nous a appris entre autres choses importantes qu'il y a, d'abord, 4,200,000 Canadiens vivant dans la pauvreté en ce moment même, puis il nous décrit les conditions dans lesquelles ces 4,200,000 personnes vivent en ces termes: Les gagne-petit se sentent dans une sorte de carcan sans espoir de jamais en sortir. Les statistiques ne peuvent faire saisir toute l'amertume qu'engendrent le milieu insalubre, les taudis, tout cet héritage de frustration, d'aliénation et de désespoir. D'après le rapport, la pauvreté est souvent déguisée car les pauvres ne sont pas toujours déguenillés et peuvent passer inaperçus.

Deuxièmement, le rapport nous parle du revenu des Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Il y est question de célibataires qui gagnent moins de $1,500 par année; de personnes mariées qui ont deux enfants et gagnent moins de $2,500 par année, qui ont trois enfants et gagnent moins de $3,000, qui ont quatre enfants et gagnent moins de $3,500 et enfin, de personnes mariées qui ont cinq enfants et gagnent moins de $4,000 par année.

Troisièmement, on nous dit que la pauvreté ne se trouve pas habituellement dans ces endroits qu'on nous a appris à considérer comme des zones de marasme. La pauvreté, paraît-il, est répandue de façon assez uniforme d'un bout à l'autre du pays. On trouve beaucoup de pauvreté dans les grandes villes du pays qui sont habituellement considérées comme des régions d'affluence.

Quatrièmement, on nous dit que la majorité des gens qui vivent dans la pauvreté aujourd'hui sont chômeurs ou travaillent, pour la plupart, dans les industries suivantes: buanderies, tanneries, scieries, fabriques de vêtements, hôtels, restaurants, tavernes, établissements de nettoyage, commerce de détail,

industrie de la chaussure, fabrique de boîtes et usines de lainages.

Cinquièmement, on nous dit que la plupart des gens qui ont à souffrir de la pauvreté aujourd'hui gagnent le revenu minimum établi par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans les industries qui relèvent d'eux. Ceux qui ont lu le rapport concluent sans hésiter que les personnes qui souffrent de la pauvreté aujourd'hui ne sortiront de cette condition que si le salaire minimum est augmenté suffisamment dès maintenant.

• (Midi)

Voici, pour vous montrer pourquoi il faudrait majorer ces salaires minimums, un exemple: Le salaire minimum dans l'industrie qui relève de la juridiction fédérale fut haussé la dernière fois le premier juillet 1965 à $1.25 l'heure. Depuis, le coût de la vie a augmenté de 12 p. 100. Je n'étais pas député au moment où l'augmentation est entrée en vigueur, mais je suppose que les députés qui ont discuté la question étaient convaincus qu'un salaire de $1.25 l'heure suffisait pour faire en sorte que ceux qui le recevaient ne soient plus considérés comme pauvres.

Comme le coût de la vie a augmenté de 12 p. 100 depuis ce relèvement, il est évident que ce salaire est au moins 12 p. 100 trop bas aujourd'hui. On peut en dire autant des salaires minimums qui relèvent des provinces. Ces salaires varient, dans le pays, entre $1 et $1.25 l'heure et tombent même à 80c. l'heure pour les femmes.

Comme nous le savons tous, les accords concernant les employés canadiens dont les salaires sont régis par des conventions collectives sont généralement revus tous les deux ans et renégociés. Il en résulte toujours des majorations appréciables et une augmentation des bénéfices marginaux; aussi les travailleurs en cause voient-ils leurs besoins satisfaits. Il devrait en être ainsi partout.

D'autre part, un cinquième des ouvriers du pays travaillent pour un salaire minimum et ils n'ont personne pour défendre leurs intérêts. Ils n'ont personne pour aller trouver en leur nom leurs employeurs afin de leur demander une augmentation qui compense celle du coût de la vie ou obtenir des régimes d'assurance-maladie ou de pension de vieillesse semblables à ceux que les syndiqués obtiennent grâce aux négociations de leurs représentants.

Ce cinquième de la population, sans protection ni organisation, est obligé de travailler pour ces salaires minimums faute d'instruction ou de qualifications ou pour des raisons de santé.

La seule façon de veiller comme il se doit aux besoins de ces travailleurs canadiens lorsque le coût de la vie monte de temps en temps, comme cela a été le cas ces cinq dernières années, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir—18 p. 100 en cinq ans, l'augmentation la plus considérable de toute période quinquennale de l'histoire du Canada—c'est pour le gouvernement central d'étudier la question avec soin chaque année. Lorsque le besoin se présente, comme cela arrive tous les deux ans dans le cas des travailleurs syndiqués, le gouvernement devrait hausser les salaires minimums accordés aux employés dans les industries qui relèvent du gouvernement fédéral en se fondant sur une échelle de taux minimums. Cette augmentation devrait être proportionnelle à l'augmentation négociée au nom des travailleurs industriels syndiqués d'un bout à l'autre du Canada.

Afin d'améliorer la situation des travailleurs qui, dans notre pays, perçoivent un salaire minimum, le gouvernement fédéral doit décider de l'augmentation à accorder et soumettre à la Chambre une recommandation. Je suis certain que la mesure appropriée serait rapidement adoptée par les députés.

Ensuite, le premier ministre devrait convoquer les premiers ministres des provinces, leur exposer la mesure prise par le gouvernement fédéral et tâcher de convaincre les gouvernements provinciaux d'en faire autant. C'est la seule façon de permettre à cette catégorie de travailleurs, faible et non organisée, de recevoir un salaire adéquat et de ne pas sombrer dans la pauvreté, situation dans laquelle se trouvent le cinquième des travailleurs de notre pays à l'heure actuelle.

Pour notre part, nous n'avons jamais hésité à accroître nos traitements. Il y a quelques années, en fait, nous les avons doublés. Le traitement annuel a passé de $8,000 à $12,000, et les frais de représentation de $2,000 à $6,000. Ce que nous gagnions alors a donc effectivement doublé. Aucun député, aucun membre du gouvernement n'a manifesté la moindre hésitation à proposer cette majoration. Permettez-moi d'ajouter que le gouvernement, semble-t-il, n'éprouve lui aussi aucun scrupule, au lendemain des défaites électorales, à bien caser des libéraux dans diverses parties du pays, pour qu'ils ne souffrent pas trop.

Il nous incombe, à l'heure actuelle, d'analyser les besoins de ceux qui attendent notre aide, surtout alors qu'un cinquième de notre population active vit dans la pauvreté. Il n'en coûterait pas un cent aux contribuables ni au gouvernement fédéral ou provincial pour augmenter ces salaires minimums. Il s'agirait tout simplement d'exiger des employeurs qui versent des salaires minimums que ces salaires soient convenables. D'aucuns diront qu'une telle mesure provoquera automatiquement une hausse des biens et services assurés par les industries qui payent des salaires minimums à leurs employés. Mais tous les députés conviendront sûrement que les Canadiens n'ont nullement le droit de bénéficier de biens et services assurés à bon marché grâce aux salaires qui obligent un cinquième de nos travailleurs à vivre dans le dénuement.

Le premier ministre a approuvé l'exposé du Conseil économique du Canada, où celui-ci soutient que la pauvreté chez nous est une véritable honte pour le pays. Voici ce que disait le premier ministre au sujet de la pauvreté, comme en fait foi la page 68 du hansard:

Nous devons définir, aussi clairement que possible, les composantes essentielles des normes minimales d'une vie acceptable—non pas à la frontière de la famine mais convenable et digne.

• (12.10 p.m.)

Le premier ministre disait également plus loin qu'ils n'avaient pas attendu que l'exposé du Conseil économique signale la pauvreté pour s'en rendre compte, qu'ils le savaient déjà depuis longtemps.

Autrement dit, cet état de pauvreté signalé aux Canadiens par le Conseil économique du Canada, le gouvernement et le premier ministre le connaissaient depuis longtemps.

Je suis persuadé, d'après ses remarques, qu'il était au courant de cette situation lorsqu'il est devenu chef du gouvernement il y a cinq mois. Par conséquent, il a eu suffisamment de temps pour préparer un programme pratique en vue de combattre la pauvreté au Canada.

Avec ces données, j'espérais fermement que le premier ministre nous dirait quelles mesures il entendait prendre immédiatement en vue d'extirper la pauvreté au Canada. Fort de cet espoir, je lui posais vendredi dernier, comme on le voit à la page 16 du compte rendu, la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Comme il s'est

dit d'accord avec le Conseil économique du Canada, lequel affirme que la pauvreté au Canada est une honte nationale, souvent due au fait que les travailleurs, insuffisamment rémunérés, ne peuvent assurer à leurs familles une aisance et un confort raisonnables, le premier ministre et le gouvernement songent-ils à majorer très prochainement le salaire minimum dans les industries de compétence fédérale, d'autant plus que cela encouragerait les gouvernements provinciaux et leur servirait d'exemple?

Ma question a pris le premier ministre par surprise, à en juger par sa réponse, car, n'ayant de toute évidence même pas songé à une idée comme celle-là, il a renvoyé la balle au ministre du Travail (M. Mackasey). Celui-ci—sa manière de répondre l'a bien montré—a été également pris par surprise. Il a répondu:

Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail est toujours conscient ...

Ici une longue pause.

... des besoins des travailleurs de notre pays. C'est pourquoi il examinera la suggestion de l'honorable représentant.

Les députés savent fort bien que lorsqu'un ministre du gouvernement actuel dit qu'une question est à l'étude, cela signifie qu'il est pris au dépourvu; il estime qu'un refus ne serait pas sage mais en fait il n'a pas l'intention d'agir. Je mets les 106 nouveaux députés en garde contre un excès d'optimisme quand un ministre leur dit qu'il va étudier leur suggestion; il entend par là que, quant à lui, les choses n'iront pas plus loin.

Le ministre du Travail était sûrement sincère. Il aimerait sans doute agir parce que c'est un homme très humain qui a une grande expérience des travailleurs et qui comprend la nécessité d'augmenter le salaire minimum afin de permettre aux 4,200,000 Canadiens qui vivent dans la pauvreté d'en sortir. Il aimerait sans doute augmenter le salaire minimum versé aux travailleurs dans les industries de compétence fédérale, mais on ne le lui permettra pas. En effet dans la réponse qu'il m'a donnée ensuite, le premier ministre a clairement énoncé le plan d'action du parti à cet égard.

Monsieur l'Orateur, vous et moi savons que non seulement ou ne permet pas aux membres du cabinet de parler en dehors du cabinet, mais qu'on ne leur permet même pas, me dit-on, de parler lors des réunions du cabinet. (*Exclamations*)

Le cabinet compte un seul orateur, le premier ministre, et on commence à appeler les 27 petits aides dont il s'est entouré pour la forme, les 27 muets. Par conséquent, le gouvernement actuel n'envisagera pas d'élever le salaire minimum des travailleurs des industries relevant de la juridiction fédérale. J'ai ensuite posé au premier ministre la question complémentaire que voici:

Le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer très prochainement une conférence où il pourrait rencontrer les premiers ministres des provinces pour discuter ce problème vital?

Voici sa réponse:

La question de l'honorable représentant concerne les salaires, les coûts, les prix et les revenus.

Voici maintenant la consigne du parti. Voici la politique du gouvernement libéral pour combattre l'inflation. Je rappelle aux députés que ce gouvernement s'est engagé à faire régner une juste société. Le premier ministre a dit ensuite:

Notre action vise à assurer que l'inflation sera réduite au Canada. D'après nous, c'est la meilleure façon de s'attaquer au problème.

Et voilà. C'est très facile à comprendre; c'est simple comme bonjour. Voilà les dispositions prises par le premier ministre lui-même. Je n'ai rien à redire, et aucun Canadien non plus, évidemment, à ce que le premier ministre veuille juguler l'inflation. Dieu sait si ce gouvernement ferait bien de la freiner, car il l'a provoquée et nous n'en avons eu de semblables. (*Applaudissements*)

En cinq ans, les dépenses budgétaires du gouvernement sont passées de 6.5 milliards de dollars, que nous dépensions quand nous avons perdu le pouvoir, à 10.5 milliards, où elles s'établissent aujourd'hui. Par ses dépenses, sa politique des salaires et bien d'autres choses dont j'ai déjà parlé à la Chambre et dont je reparlerai avec plaisir avant longtemps, le gouvernement a contribué à la vie chère.

Le gouvernement actuel est responsable de la poussée inflationniste, qui s'est accrue de 18 p. 100 en cinq ans, moyenne d'un peu plus de 3½ p. 100 par année. Il faut freiner une inflation aussi grave. Depuis trois ans, nous exhortons le gouvernement à prendre des mesures précises pour enrayer l'inflation mais, comme tout le monde le sait, il n'a rien fait. Il est intéressant d'entendre le premier ministre s'intéresser maintenant à ce problème—plusieurs années trop tard.

Qu'on examine la solution envisagée par le premier ministre pour régler le problème de la pauvreté au Canada, et plus précisément, le coup d'arrêt à l'inflation comme moyen d'éliminer la pauvreté. C'est cela qu'il veut faire, un point c'est tout. C'est, nous dit-il, le fin du fin. Quel succès peut avoir cette mesure? Le premier ministre est économiste. Il sait parfaitement que depuis 1913, voilà déjà 54 ans, le Bureau fédéral de la statistique observe la hausse annuelle de l'inflation, et que celle-ci n'a cessé d'augmenter chaque année à l'exception des dix ans de la grande crise. L'inflation, d'une façon générale, s'accroît chaque année.

L'augmentation annuelle moyenne, au cours de ces 54 années, s'établit à près de 2 p. 100. A l'heure actuelle, l'inflation augmente à une cadence presque double: 3½ p. 100 par an. Si le premier ministre peut ramener ce taux des 3½ p. 100 actuels aux 2 p. 100 de moyenne des 54 ans en cause, la pauvreté au pays n'augmentera que de 2 p. 100 par an. Le projet anti-inflationniste du ministre permettra à la pauvreté non seulement de se maintenir, mais d'augmenter à un rythme s'établissant entre 2 p. 100 par an—moyenne annuelle au cours de 54 ans—et 3½ p. 100 par année.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'attitude du gouvernement dans les cas où les travailleurs ont été bien organisés et représentés vigoureusement par ceux qui peuvent exercer des pressions économiques sur le gouvernement. Revenons deux ans en arrière et voyons le cas des débardeurs de Montréal, des menaces de grève de Radio-Canada et le cas des employés de la Voie maritime du St-Laurent. Qu'a fait le gouvernement? A-t-il dit aux intéressés: «Non, nous n'autoriserons pas l'augmentation de vos salaires?» Certainement pas. Ces travailleurs étaient forts; ils étaient en mesure de paralyser l'industrie du pays. Ils avaient acculé le gouvernement au pied du mur. Le gouvernement leur avait permis de le mettre dans cette mauvaise posture.

• (12.20 p.m.)

Le gouvernement a donc déclaré qu'il réglerait ces différends du travail en accordant aux travailleurs une augmentation non pas de 10 ou 15 p. 100, mais de 30 p. 100. Les travailleurs de la voie maritime du Saint-Laurent et ceux de la Société Radio-Canada ont obtenu 30 p. 100 pour ne pas faire la grève. Les employés du National-Canadien ont réglé leur différend un peu plus tard obtenant environ 24 p. 100 et, bien qu'à l'heure actuelle, le gouvernement ne règle pas les grèves en accordant 30 p. 100, il concède

des augmentations de près de 20 p. 100. Les syndicats forts et bien organisés obtiennent à peu près tout ce qu'ils veulent précisément à cause de leur force et de leur organisation, tandis que les faibles sont forcés de travailler pour des salaires minimums dans les industries où les ouvriers ne sont pas syndiqués. Les travailleurs qui ne peuvent exercer de pressions économiques sur le gouvernement actuel s'entendent dire que, même si le coût de la vie s'est accru de 12 p. 100 depuis qu'ils ont reçu leur dernière augmentation de salaire en 1965, le gouvernement ne leur en accordera pas maintenant et ne leur donnera même pas une idée du jour où ils en obtiendront une. La raison en est que ces gens sont faibles et ne peuvent unir leurs forces pour faire pression auprès du gouvernement; donc, ils n'obtiendront rien.

Quand j'ai demandé au premier ministre s'il songeait à élever le salaire minimum, il a répondu non. Il a dit: la solution qui nous semble la meilleure est de réduire l'inflation. Par conséquent, il laissera l'inflation croître de 2 à 3.5 p. 100 par année.

Nous connaissons maintenant l'attitude du gouvernement envers les faibles. C'est celle du premier ministre, qui a dit qu'il établirait une société juste. On voit clairement que la compassion du gouvernement envers les citoyens canadiens est en proportion directe de leur force. Si vous êtes forts, le gouvernement fera beaucoup pour vous, mais si vous êtes faibles, vous n'aurez absolument rien. C'est ce que le premier ministre a dit en réalité quand il a exposé sa politique de lutte contre la pauvreté au pays. Le premier ministre a dit qu'il n'était pas prêt à prendre les mesures nécessaires pour enrayer la pauvreté chez nous. Il a dit qu'il voulait bien essayer de prévenir une augmentation trop rapide de la pauvreté et ce qu'il entend faire pour y arriver, c'est de veiller à ce que le taux d'inflation demeure entre 2 et 3.5 p. 100 par année.

Il est évident que la société juste dont le premier ministre a parlé à travers le pays, dans les centres commerciaux, à la télévision et à la radio, comportera un secteur de pauvreté qui s'accroîtra d'années en années. Non seulement la pauvreté ne disparaîtra-t-elle pas, mais elle ne diminuera pas; en fait, elle augmentera. Voilà le genre de société juste dont le premier ministre a parlé ces six derniers mois. Voilà le genre de plan qu'il propose. Voilà comment il conçoit la compassion qu'on doit avoir pour le faible. En fait, il dit que si vous êtes fort, vous obtiendrez ce que vous voulez parce que vous êtes fort, et que si vous êtes faible, vous n'obtiendrez rien. Voilà comment il conçoit la compassion, la décence et la considération à l'endroit de ses frères humains, ces 4,200,000 personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté. Il est tout à fait évident que la société juste dont le premier ministre a parlé n'est rien d'autre qu'un slogan pour remporter la victoire aux élections.

Nous l'avons tous entendu nous parler, d'un océan à l'autre, de la société juste, et nous avons pu voir son cœur saigner pour les pauvres, pour ces gens condamnés à l'indigence. Et tout se couvrait du sang qu'épandait un cœur si généreux. C'est lui qui promet aux Canadiens un meilleur traitement, un traitement plus humain, lui qui prétend s'apitoyer sur le sort de ceux qui ne peuvent s'occuper de leur sort. Peut-être apportera-t-il certaines réformes constitutionnelles qui s'imposent grandement, mais laissez-moi vous dire que ces 4,200,000 habitants...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'avoir à interrompre l'honorable député, mais il semble bien que son temps de parole soit épuisé; il ne peut poursuivre son allocution sans le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. Hees: M'accorderait-on juste un instant, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Dinsdale: C'est un très beau discours. De grâce, poursuivez.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Hees: Nous avons vu, dans toute sa triste réalité, dans toute sa nudité, le sens exact de cette société juste. Je le déclare à la Chambre, ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur, si la politique du gouvernement et du premier ministre en matière de pauvreté est celle que j'ai décrite et qu'il a dépeinte dans la réponse qu'il m'a faite, il y a une semaine, si c'est là un exemple de l'attitude du gouvernement vis-à-vis d'un problème que le premier ministre lui-même reconnaît comme étant une honte nationale, si c'est un exemple de la compassion du premier ministre envers ceux de ses compatriotes qui sont faibles et incapables de subvenir à leurs propres besoins, si c'est un exemple de sa sincérité à l'égard de ceux qui ont voté pour lui aux dernières élections parce qu'il allait vraiment créer une société juste, alors, je n'ai plus qu'une chose à dire: Dieu vienne en aide à mon pays.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord me joindre à tous ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre réélection à votre poste important; je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme vous

le savez, lors de l'ouverture de la session précédente, j'ai eu l'honneur de présenter cette Adresse, et je comprends fort bien que cela est une étape importante dans la vie de tout nouveau parlementaire.

J'ai été impressionné par la vigueur et le nombre des discours prononcés au cours de ce débat, en particulier ce matin, et je dois dire que j'ai beaucoup apprécié les remarques du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), à l'occasion de son anniversaire l'autre jour. Depuis mon élection à la Chambre, je suis constamment conscient du lien spécial qui existe entre nous tous qui avons choisi cette façon de servir le public et qui, je crois, reste fort malgré nos allégeances politiques et notre esprit de parti parfois très prononcé. Je pense que l'ardeur de cette discussion est de bonne augure et j'espère que, sur toutes les questions importantes, les députés porteront un jugement sain et objectif, sans égard à l'endroit où ils siègent à la Chambre.

Je voudrais dire un mot des discours prononcés par les leaders à la Chambre des trois partis de l'opposition. J'ai été très impressionné par celui du chef de l'opposition (M. Stanfield) tout en ayant noté les traits acérés qui nous étaient lancés. Je me sentais un peu comme le missionnaire qui racontait que, cloué à un arbre par les javelots des sauvages et prié de dire s'il souffrait, il avait répondu: «seulement quand je ris».

• (12.30 p.m.)

En ce qui concerne le député d'York-Sud (M. Lewis), j'ai de plus en plus l'impression que la meilleure façon de qualifier cet estimé représentant, et il ne m'en voudra sûrement pas pour cela, c'est de dire qu'il est devenu le cobra souriant de la Chambre des communes. Il est affable, calme et amical jusqu'au moment où il se décide d'attaquer. Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il est depuis longtemps, et il le sait, l'un de mes orateurs préférés. Je suis heureux d'ajouter qu'il est un de mes amis intimes. Je ne saurais mieux qualifier son apport au débat que par ces mots: du moment qu'une question l'intéresse, on peut être sûr de l'attaque, et c'est pour moi un plaisir et une détente que d'y assister.

Quant au député de Témiscamingue (M. Caouette), il est sûrement un représentant peu commun à la Chambre. J'ai remarqué, lors de son intervention dans le débat, que bon nombre de députés anglophones semblaient comprendre chacune de ses paroles sans recourir à l'interprétation simultanée. Il nous donne de plus en plus la preuve que la connaissance d'une langue n'est pas toujours nécessaire à la communication efficace de la pensée. Je me permets même d'ajouter qu'il serait un digne sujet d'étude pour la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, car on trouverait peut-être en sa personne la solution à bien des graves problèmes de compréhension.

Après ces remarques, faites en toute sincérité aux vis-à-vis, je trouve un peu difficile de formuler des critiques.

M. Lewis: Oserez-vous proférer des insultes?

L'hon. M. Jamieson: Précisément, je ne veux pas consacrer trop de temps à des propos essentiellement négatifs. Ces trois députés, ayant jugé le discours du trône dépourvu d'originalité et d'imagination, ont eux-mêmes débité tous les clichés d'usage. Quiconque se reporterait aux débats des quelques dernières sessions de la Chambre constaterait sans doute une certaine similitude entre les objections des chefs de l'opposition. Il est donc vrai de dire que ces critiques n'ont rien de valable ni de constructif. On pourrait rétorquer que tel n'est pas le rôle de l'opposition.

J'aimerais maintenant passer aux problèmes de Terre-Neuve, mais sans toutefois en traiter dans une perspective étroite. Je dois dire que les députés de ma province qui ont déjà pris la parole ont adopté à peu près la même attitude. Quant à moi, ils méritent tous de bons points pour leur sincérité et leur compréhension profonde des problèmes de la région atlantique. Ils sont, comme moi, d'abord et avant tout, Terre-Neuviens. J'espère qu'en relevant certains commentaires au sujet de notre façon d'aborder la question des disparités régionales, je saurai le faire d'une façon constructive, sans être trop exigeant et sans provoquer de ces antagonismes inutiles qui, selon moi, à maintes reprises dans le passé ont nui à la réalisation de progrès réels.

Permettez-moi de souligner de nouveau qu'à mon avis, les problèmes urgents de disparités régionales ne sont pas exclusivement ceux de Terre-Neuve. D'autre part, il me semble qu'en étudiant ce qui s'est passé dans cette province insulaire, où nous avons fait des erreurs et où certains programmes mis en œuvre au cours des années ont échoué, il devrait nous être possible, comme le discours du trône et certains vis-à-vis l'ont laissé entendre, de voir les choses telles qu'elles sont. Nous devrions étudier la possibilité d'intégrer en un seul programme diverses mesures conçues à des fins spéciales au fil des années.

Nous devrions tenter de rétablir ces programmes dans une nouvelle perspective de façon à permettre des progrès et des améliorations permanentes.

L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a dit que le gouvernement—et je suppose qu'il se reportait à 1949—avait honteusement négligé les problèmes de Terre-Neuve et de la région atlantique. Je tiens à le souligner, je ne discuterai pas sa déclaration au sujet des conditions actuelles. J'estime cependant que le reproche de honteuse négligence n'est pas conforme aux faits. Je doute fort qu'il puisse invoquer de bien sérieux arguments contre ma proposition, car il appuyait un gouvernement qui a fait beaucoup, je l'admets d'emblée, pour la région atlantique. Depuis lors, d'autres programmes ont été mis en œuvre et sont venus s'ajouter à ceux qui avaient été appliqués à cette époque et antérieurement. Je pense donc que la somme totale de l'aide avancée à la région atlantique, dans le cas de Terre-Neuve depuis 1949, est vraiment très impressionnante.

Il n'y a par exemple qu'à considérer les nombreux avantages qu'a retirés notre province de la construction très coûteuse de la route transcanadienne. Il n'y a qu'à additionner toutes les sommes versées sous une forme ou une autre au cours des ans pour relever et maintenir l'industrie de la pêche. Il y a eu bien d'autres projets; certains visaient le Canada tout entier, d'autres la région atlantique seulement ou même Terre-Neuve en particulier. A vrai dire, dans le cas de Terre-Neuve, de 1949 à nos jours, soit près de 20 ans, ce que l'on reproche vraiment à ces programmes, ce que l'on reproche vraiment aux administrations fédérales, indépendamment de leur couleur politique, c'est de n'avoir pas réussi, malgré des dépenses pour ainsi dire fantastiques, à régler ces problèmes fondamentaux et essentiels.

En voici un exemple dont mes amis d'en face ont parlé à la Chambre et à l'extérieur à plusieurs reprises. Il s'agit d'une chose dont les autres régions du Canada, sauf Terre-Neuve et les provinces atlantiques, ignorent tout: le programme d'aide aux producteurs de poisson salé. J'aimerais en parler un instant parce qu'il illustre bien ce qu'on ne devrait pas faire et peut-être même ce qu'on n'aurait jamais dû faire. C'est une contribution fédérale à un problème provincial et régional. Le programme a été mis en œuvre pour un an, il y a 15 ans, afin de répondre à une situation précise et spéciale dans l'industrie de la pêche. On a clairement déclaré à l'époque, et tout le monde l'a admis, qu'il ne se poursuivrait pas. Eh bien, monsieur l'Orateur, quinze ans plus tard il existe toujours parce que chaque automne, quand on revoit la saison de pêche, quelqu'un dit que ce n'est pas le moment de l'abolir. Le programme a été conçu pour une fin très spéciale et c'était en fait une mesure d'assistance sociale.

[L'hon. M. Jamieson.]

Nous avons probablement dépensé plus de 10 millions de dollars pour ce programme en quinze ans. Je ne puis vous donner le chiffre exact sans consulter les dossiers, mais c'est à peu près cela. Cette somme a été versée au compte-gouttes pendant toutes ces années, de sorte qu'après quinze ans, les vis-à-vis peuvent prétendre que l'annulation du programme porte un coup mortel à l'industrie de la pêche de Terre-Neuve et des provinces atlantiques. Admettons que la suppression soit grave, le point qui importe vraiment c'est que la somme en jeu, si mes amis ont raison et c'est ce qui fait la différence entre la sécurité ou l'insécurité pour les pêcheurs terre-neuviens, ne s'établit qu'à un peu plus de $350,000.

Une voix: C'est beaucoup d'argent!

L'hon. M. Jamieson: Au dire du député de Saint-Jean-Est, environ 150,000 personnes se livrent à la pêche à Terre-Neuve. Cela me semble un peu exagéré, mais là n'est pas le point. Si la répartition de $350,000 entre 150,000 personnes, directement ou indirectement, doit avoir pareille conséquence, cela dénote que le programme a échoué. Il nous faut donc vite chercher une solution de rechange. Il ne suffit pas, j'en conviens, de supprimer simplement les programmes qui se révèlent inefficaces. Il nous faut envisager des solutions de rechange. Je déclare aux responsables et aux députés en général qu'il ne sert à rien de verser ce petit secours au compte-gouttes, car quinze ans nous ont permis de constater que ce programme est loin de contribuer à la protection et à l'amélioration de l'industrie de la pêche.

Je tiens à décrire deux aspects déplorables de ce programme. J'évoque cet exemple pour faire ressortir l'importance, qu'a bien reconnue le discours du trône, de faire une révision détaillée de bon nombre de programmes. Une des lacunes ou des difficultés du programme d'aide à l'achat du sel est que plus la prise est abondante plus le pêcheur a besoin de sel. Et il reçoit des subventions plus généreuses en utilisant plus de sel. Il saute donc aux yeux que les plus fortes subventions vont, dans de nombreux cas, à celui qui en a le moins besoin, car il a une prise plus abondante à vendre.

En second lieu, vu les modalités de ce programme qui est appliqué pendant une période temporaire d'un an chaque fois, personne n'a le courage de recommander la cessation de ces subventions. Le second désavantage, c'est qu'une tranche considérable des sommes versées aux termes de ce programme, dont le retrait a été décrit comme un coup de grâce par certains députés, est absorbée par les entreprises. Loin de moi toutefois de prétendre que les entreprises de pêche ou autres ne méritent pas notre protection, mais je vous assure, mes chers collègues, que je ne verse pas de larmes sur leur sort. Si l'on est pour affecter $500,000, $600,000 ou $700,000 aux pêches de Terre-Neuve, accordons-les aux producteurs primaires, surtout dans ce cas-ci mais, en fait, dans bien d'autres cas.

• (12.40 p.m.)

Je me suis un peu attardé sur ce sujet, monsieur l'Orateur, parce que c'est un bon exemple, je trouve, des cataplasmes qu'ont appliqués les gouvernements qui se sont succédé. Si les vis-à-vis trouvent à redire du gouvernement actuel, appliquons alors les mêmes critiques à ceux qui étaient au pouvoir jusqu'en 1963.

Ce qui m'étonne, monsieur l'Orateur, et me rend un peu perplexe, en fait, c'est de voir comment mes vis-à-vis de Terre-Neuve ont accueilli la mise au rancart du programme des travaux d'hiver. Voilà qui illustre, encore une fois, pourquoi il nous faut repenser ces initiatives. Si mes vis-à-vis avaient eu le souci d'examiner les chiffres et les faits auxquels ils ont facilement accès, ils auraient pu constater que la dernière année du programme, soit l'hiver de 1967-1968, le gouvernement fédéral a accordé plus de 20 millions de dollars pour ce programme, mais que les fonds dépensés à Terre-Neuve n'ont pas dépassé $135,000. Et ce, monsieur l'Orateur, sur plus de 20 millions.

En outre, s'ils observent la façon dont le reste des fonds ont été dépensés, ils pourront aussi découvrir que la majeure partie est allée aux grandes agglomérations. Je suis prêt à reconnaître, monsieur l'Orateur, que le problème des grandes villes est différent; je n'essaie donc pas en ce moment de porter un jugement sur la valeur du programme des travaux d'hiver. Dans le cas de Terre-Neuve, il est bien évident qu'il ne valait pas tripette—$135,000 répartis sur une période de cinq ou six mois. La plupart des municipalités ont simplement reporté les travaux urgents d'un mois à un autre, ce qui au fond n'a pas créé de nouveaux emplois.

Le programme péchait par un autre côté: si on l'envisage comme un facteur de développement régional, plus la municipalité est petite, moins elle dispose de fonds pour payer sa tranche des dépenses globales. Si les députés voulaient consulter les chiffres, ils verraient que, dans bien des cas, on n'a dépensé que de faibles montants à Terre-Neuve, $1,000, $500, sauf peut-être dans le cas de Saint-Jean. Mais la faiblesse du programme tenait essentiellement à l'impossibilité pour nos municipalités d'en tirer profit parce qu'elles ne parvenaient pas à trouver les fonds nécessaires pour payer leur part des dépenses.

Lorsqu'on parle de Terre-Neuve et de la région atlantique, on se contente simplement, d'habitude, de demander pourquoi on n'investit pas plus d'argent dans une initiative, ici ou là, ou encore de critiquer le gouvernement lorsqu'il supprime des programmes comme ceux dont j'ai parlé. Dans le cas de Terre-Neuve, et de toutes les provinces atlantiques, je crois—c'est peut-être également vrai d'autres régions non urbaines du pays—ce qu'il faut maintenant, c'est examiner toutes les réalisations car, au total, elles sont très éloquentes.

Comme le discours du trône le laisse entendre, monsieur l'Orateur, on doit prendre de pénibles décisions aux niveaux fédéral et provincial. Nous devons examiner les priorités dont nous pouvons nous occuper. Ici encore, le meilleur exemple, je pense, c'est une autre de ces questions qui touchent la corde sensible et dont les Terre-Neuviens semblent se délecter. Je veux parler de la décision du National-Canadien d'abandonner le service-voyageurs à Terre-Neuve. Je tiens à signaler, comme je l'ai fait à certains honorables vis-à-vis, que je dois éviter toute attitude intransigeante ou catégorique au sujet de cette question en attendant l'appel qui sera peut-être

adressé au gouverneur en conseil et auquel je serai peut-être mêlé. Mais cela ne m'empêche pas de traiter la question de façon générale et de faire certaines observations.

En qualité de Terre-Neuvien, il n'y a rien que j'aimerais mieux que de voir ce service-voyageurs maintenu. Non pas que je m'en serve particulièrement; je voyage rarement par train maintenant à Terre-Neuve, pas plus souvent, je présume, que la plupart des honorables vis-à-vis qui ont tant protesté.

Il nous faudra en venir là à Terre-Neuve, monsieur l'Orateur, et nous avons ici, je pense, un excellent exemple de la situation. De fait, nous devons en venir là dans toutes les provinces atlantiques, dans toutes les régions dites favorisées et défavorisées du pays. Nous devons nous interroger dans ce sens en ce qui concerne les chemins de fer. La subvention accordée actuellement au service-voyageurs de chemins de fer atteint environ des centaines de milliers de dollars par année. Nul doute, et même ceux qui sont en faveur du maintien du chemin de fer l'admettent, que la subvention ou le déficit d'exploitation augmentera encore davantage. Nous devons donc nous demander, en admettant que la subvention se maintienne, si c'est là la meilleure façon de la dépenser; ou si, à la lumière de l'évolution technologique actuelle et des améliorations apportées aux autres modes de transport, le chemin de fer ne serait pas un anachronisme que nous ne pouvons plus nous permettre, compte tenu de nos autres exigences.

Cependant, monsieur l'Orateur, je fais la réserve suivante qui ne fait qu'illustrer ma manière de voir, bien connue de ces messieurs de l'opposition, à savoir que, s'il faut envisager l'abandon en question, le personnel en cause doit être totalement protégé. Il ne faut pas permettre que ces gens deviennent les victimes d'un changement technologique. Mais pour dire les choses crûment, s'il nous faut choisir—car il faudra de plus en plus souvent que nous choisissions à l'avenir, et cela pour une multitude de raisons—entre faire dépenser au trésor fédéral au moins 1 million de dollars par année pour que le train continue à rouler et affecter ce million à un meilleur usage en dotant, par exemple, la région de Saint-Jean-Est d'un bon programme de développement, que déciderons-nous? Voilà la question.

Monsieur l'Orateur, cet été j'ai parcouru une partie de ma circonscription dans un caboteur. Nous avons fait 20 milles à l'aller et 20 milles au retour dans un assez grand navire côtier, pour livrer un colis à une collectivité isolée. (*Applaudissements*)

[L'hon. M. Jamieson.]

Le député crie bravo, mais c'est précisément ce que je veux dire et c'est justement pourquoi il n'a pas vu la question sous son vrai jour. Les millions de dollars versés chaque année pour subventionner les caboteurs, seraient mieux employés à construire des grandes routes plus nombreuses, plus de voies d'accès à la route transcanadienne, et à offrir de plus grandes facilités de transport aux habitants des régions isolées.

Les députés qui affichent une telle attitude continueront sans doute à ne vouloir renoncer à rien, et à dire: «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»—que ce «tiens» soit bon, mauvais ou médiocre. Mais tant que nous persisterons dans cette attitude et que nous rejetterons des solutions de rechange qui peuvent être tout aussi valables—de fait, plus avantageuses même—on peut être sûr que nos vis-à-vis qui représentent Terre-Neuve à la Chambre ne nous offriront rien de positif. Aussi, je le répète, monsieur l'Orateur, à nous de choisir.

Au lieu d'avoir des bateaux côtiers de ce genre et différents moyens de transport fortement subventionnés, nous devons à n'en pas douter considérer beaucoup plus que nous l'avons fait jusqu'ici, non seulement à Terre-Neuve mais en nombre d'autres endroits, le phénomène de la centralisation. Il est très facile, par un brûlant après-midi d'été, de s'extasier devant la tranquille beauté de quelque localité isolée ou devant le charme rustique d'un petit village qu'on ne peut atteindre qu'après un voyage agréable sur une mer calme. Je suis coupable de ce genre de romantisme moi-même, et effectivement je regrette parfois que les pressions de la société moderne rendent désormais impossible, du moins à ce qu'il semble, cette façon de vivre. Cependant, ce serait la forme la plus honteuse d'exploitation, et c'est le cas pour quelques députés et d'autres personnes, que de laisser entendre aux habitants de nombre de ces localités isolées que, d'une façon ou d'une autre, grâce à l'aide du gouvernement, et à notre générosité, nous pourrions leur fournir les mêmes commodités que la société peut actuellement offrir dans des régions plus vastes et plus facilement accessibles.

• (12.50 p.m.)

C'est tout simplement impossible, monsieur l'Orateur, et il faut se débarrasser de certaines fausses notions au sujet de Terre-Neuve. Il faut cesser de dire à une trentaine ou quarantaine de familles: «Restez où vous êtes; c'est ici chez vous.» Les habitants ont en quelque sorte pris le moule et prennent les choses

comme elles viennent. Mais, en réalité, ces gens qui, dans de petits hameaux de la région atlantique, paraissent mener une existence paisible, une vie agréable, puis qui se voient déracinés et poussés vers les centres industriels, traînent derrière eux, pour la plupart, du moins, un siècle ou plus de tristesse, de privations et de tragédie qui sont la sanction de leur isolement.

Ceux qui s'opposent à la tendance actuelle et critiquent l'action du gouvernement dans ce domaine ne sont pas réalistes. D'ici un certain temps, la plupart des collectivités isolées vont disparaître peu à peu et de plein gré. Quand 7,000, 8,000 ou 9,000 jeunes gens fréquentent l'université, l'école secondaire, l'école d'arts et métiers ou autres maisons d'enseignement supérieur, et lorsqu'à Terre-Neuve, comme ailleurs au Canada, les occasions de s'instruire se sont tellement améliorées, comment blâmer les jeunes de ne pas retourner dans leurs patelins. C'est uniquement une affaire de temps avant que nos petites collectivités disparaissent. Même si nous leur disons: «Restez, nous allons faire tout ce que nous pouvons pour vous», et même si nous les y encourageons en leur offrant les quelques améliorations qui sont possibles dans leurs coins perdus, la poussée vers la centralisation devient irrésistible. Au lieu d'adopter une attitude réactionnaire, monsieur l'Orateur, ne serait-il pas plus sérieux de tout faire pour aider nos jeunes à s'établir et pour les sortir de leur isolement de manière à leur donner au moins une chance raisonnable?

Les échecs qui ont pu se produire—et je veux bien admettre qu'il y en a eu dans certains aspects de la centralisation—étaient dus à une mauvaise intégration du plan. Nous avons trop bien vu une partie de la question, la nécessité de déplacer les gens, et nous ne nous sommes pas assez occupés des problèmes sociologiques. Il ne suffit pas de donner une maison ou quelques milliers de dollars à quelqu'un pour l'établir dans une région productive. Il faut tenir compte de bien d'autres problèmes humains de toutes sortes. A cet égard, je reconnais qu'il y a eu des difficultés.

A tout prendre, la grande majorité de ceux qui ont déménagé par suite du programme de centralisation en sont contents. J'aimerais que certaines de mes collègues de l'opposition qui sont d'oppinion différente rencontrent ces gens et qu'ils les entendent répondre à la question «Voulez-vous retourner où vous étiez?» Je suis raisonnablement certain que la réponse, dans la plupart des cas, serait «Non».

Je sais que mon temps tire à sa fin, mais il me faut dire un mot d'un élément important de tout programme de centralisation pour Terre-Neuve, soit la pêche. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, le problème se pose peut-être du fait que l'aide accordée jusqu'ici n'a pas été suffisamment pratique. J'aimerais m'expliquer davantage en exposant la situation qui existe depuis un an ou deux.

Par exemple, on dépense 4 millions de dollars pendant la saison actuelle pour assurer que les prix payés aux pêcheurs d'eau douce se maintiennent à peu près à la moyenne des trois dernières années. La Commission de soutien des prix des produits de la pêche a, en outre, dépensé 2.2 ou 2.3 millions de dollars pour retirer du marché un excédent de morue salée de 1967 afin de permettre d'écouler la production de cette année.

Je pense que le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a mentionné ce matin, dans une interpellation, le rapport Windsphere sur la productivité. Cette enquête est entreprise par le ministère des Pêcheries du gouvernement fédéral. Une importante étude des marchés est en cours aux États-Unis. Cette étude a été demandée par l'industrie du poisson et patronnée par le gouvernement; elle vise à trouver les moyens d'augmenter la consommation du poisson aux États-Unis. Sous l'égide de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, diverses installations opérant tant à l'eau douce qu'à l'eau salée ont été établies à des coûts extrêmement élevés. La semaine dernière, j'en ai visité une qui coûte plus de $500,000. Depuis 1949, les gouvernements, quel qu'ait été le parti au pouvoir, ont contribué à des initiatives de ce genre dans tout le Canada. Les dépenses effectuées pour une certaine période, représentent un chiffre des plus impressionnants.

M. Lundrigan: Comme il est presque une heure, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Jamieson: Volontiers.

M. Lundrigan: Le ministre est d'une prodigieuse éloquence. Indépendamment de toute politique partisane, n'aurait-il pas été logique, pour n'importe quel gouvernement, de repenser ses plans par rapport aux personnes à déplacer? N'aurait-il pas mieux valu préparer de nouveaux programmes avant d'abandonner les anciens? Voilà le fond de ma pensée.

L'hon. M. Jamieson: Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. Il me semble qu'en raison de la possibilité de trouver certaines solutions immédiates qu'on pourrait appliquer pendant un an encore, la nécessité de reconnaître les problèmes existants ne paraîtrait plus aussi urgente. Notre attention en serait distraite et c'est là une des plus sérieuses difficultés que nous ayons rencontrées. Nous pourrions toujours dire, par exemple: «Pourquoi nous tracasser? Pourquoi ne pas leur donner un peu plus, en vertu de la subvention pour le poisson de mer? Pourquoi ne pas leur permettre de lécher les restes de l'assiette au beurre?»

Il n'y a qu'un seul moyen de voir objectivement nos problèmes de disparité régionale; c'est d'enlever le bandage, de mettre la plaie à nu et de reconnaître la nature du mal. Je ne suis pas de l'avis des membres de l'opposition qui voudraient voir abolir tous nos programmes sans rien leur substituer. Nous devons veiller je pense à remplacer les programmes actuels.

Nous avons eu tendance à perpétuer les pratiques du passé; la meilleure illustration de ce fait, ce sont les subventions versées depuis plus de quinze ans pour les poissons de mer.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois informer l'honorable député que son temps de parole vient d'expirer.

Des voix: Poursuivez.

L'hon. M. Jamieson: Je n'en ai que pour une minute ou deux. Nous sommes sur la bonne voie, à mon sens, quand nous modernisons la pêche terre-neuvienne et instituons des programmes à long terme. Voilà l'objectif que je me suis tracé et pour lequel, j'en suis sûr, j'ai l'appui fervent du gouvernement actuel.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 6 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre s'ajourne à 1 heure.

Reprise de la séance

(La séance est reprise à deux heures et demie.)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous remercier et de vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Vous avez été le choix unanime des députés, précisément parce que vos qualités personnelles vous qualifiaient hautement pour remplir une fonction aussi importante que délicate.

C'est la première fois, monsieur le président, que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte et je ne suis donc pas familier avec le Règlement. Cependant, je m'efforcerai de l'apprendre et s'il m'arrivait involontairement d'y déroger, je vous prierais de m'en excuser et d'être indulgent à mon égard.

Je voudrais également remercier le premier ministre (M. Trudeau) des bons mots de bienvenue qu'il a eus à l'endroit des nouveaux députés, groupe dont je fais partie.

Je voudrais également rendre hommage à mon chef dévoué et dynamique, le vaillant député de Témiscamingue (M. Caouette), que je qualifie, à la suite de tant d'autres, de grand Canadien. C'est un Canadien français qui n'a pas eu peur de revendiquer avec fermeté les droits de l'élément français à travers tout le Canada, sans toutefois nuire aux autres ou détruire les droits des autres. (*Applaudissements*) C'est donc un plaisir et un honneur pour moi d'être membre d'un parti politique canadien dirigé par un homme d'un si grand dévouement et qui a à cœur de travailler pour assurer la sécurité économique de tous et chacun, dans la liberté.

Je voudrais également féliciter chacun des autres députés qui ont été réélus ou élus pour la première fois. Je m'en voudrais cependant de ne pas avoir une pensée bien particulière pour mes collègues du Ralliement créditiste qui ont si vaillamment mérité la confiance de leurs concitoyens.

Je voudrais aussi féliciter et remercier tous les responsables de la fonction législative et parlementaire qui, jusqu'ici, ont conduit le Parlement à son degré actuel d'organisation et d'efficacité. Même si tout n'est pas parfait, ni au goût de tout le monde, on a au moins l'impression de ne pas commencer à zéro. Nous sommes déjà en face de quelque chose qui existe, qui remue, qui s'organise, qui se perfectionne et se complète continuellement, sans avoir jamais atteint cependant son état final.

Monsieur le président, quand on a commencé très jeune, soit à l'âge de 16 ans, comme ce fut mon cas, à défricher une terre et que, en plus, on a eu le malheur de perdre son père à l'âge de 11 ans, on sait qu'on a commencé à peu près dans tous les domaines à zéro. Alors, lorsqu'on arrive à la Chambre des communes, on a l'impression bien nette que, véritablement, quelque chose a été fait, que quelque chose a été accompli; on est content, on se réjouit et l'on félicite ceux qui nous ont précédés.

Mais je n'arrive pas ici comme un débutant; il s'est passé quelque chose depuis 40 ans. J'ai toujours essayé de comprendre les raisons et les motifs des agissements des gens avec qui je suis entré en relation. Habitué d'abord à m'entendre assez bien avec les membres de ma famille, j'ai depuis longtemps non seulement cultivé ma ferme, mais aussi les relations familiales et sociales. Depuis 25

ans, je suis secrétaire d'une municipalité établie avec le concours de mes concitoyens, car la municipalité dont je vous parle en est une relativement jeune, puisqu'elle a été formée à compter des années 30. Cette municipalité qui fait aujourd'hui l'honneur d'une partie de la circonscription de Lotbinière a des cadres bien organisés, parce que sa population de travailleurs y a défriché et établi des fermes. Cela représente tout de même un peu d'expérience de la vie publique. Depuis une trentaine d'années, je participe à toutes les activités de groupements de cultivateurs. J'ai suivi avec beaucoup d'assiduité, dans les tribunes des spectateurs, les délibérations de l'Assemblée législative de ma province. Je ne me sens donc pas complètement comme un novice dans la vie sociale et publique en arrivant ici, à Ottawa. Je suis heureux de me sentir chez moi, d'avoir un rôle à jouer et de ne pas avoir l'impression que j'ai volé la place de quelqu'un en occupant mon siège de député. J'ai conscience d'être ici réellement comme le choix de la majorité de tous les électeurs de ma circonscription, qui m'ont fait l'honneur de leur préférence sur mes adversaires et que je ne voudrais pas décevoir pendant l'exercice de mon mandat au Parlement d'Ottawa.

• (2.40 p.m.)

Monsieur le président, je suis ici parce que j'ai quelque chose à dire, une représentation à faire et peut-être quelque chose à défendre aussi. Je ne veux pas être trop sévère, mais je veux absolument être catégorique, franc et honnête dans la revendication des droits de tous les citoyens de ma circonscription, de ma province, des autres provinces, bref, de tout le Canada. Pour moi, c'est la vie qui compte le plus dans la «qualification» des personnes avec qui je suis en relation. Quand on vit sur la ferme, quand on choisit une telle vie, je vous assure qu'on l'aime, la vie.

Depuis le remaniement de la carte électorale, la nouvelle circonscription de Bellechasse comprend, outre le comté provincial de Bellechasse, une grande partie de la circonscription de Montmagny, ainsi que la majeure partie du comté provincial de Dorchester. Par conséquent, c'est une grande circonscription dont la population, qui vivait autrefois presque exclusivement d'agriculture et d'exploitation forestière, vit aujourd'hui, dans une certaine mesure, des industries qui s'y sont implantées.

La production agricole de la circonscription de Bellechasse, qui était autrefois d'une importance très considérable, a également diminué, comme partout à travers la province de Québec et le Canada, justement à cause de la non-rentabilité de l'agriculture.

Quant aux industries déjà existantes—il y en a des grandes et des petites—les plus grandes ont encore une possibilité d'expansion et il faudra nécessairement que la loi sur la Banque d'expansion industrielle soit modifiée de façon à permettre des prêts à ces industries, à des taux d'intérêt plus bas, afin qu'elles puissent réaliser cet objectif de croissance pour le bénéfice de la population qui vit dans ma région.

Il y a également de petites industries qui emploient un certain nombre de travailleurs. Ce sont des entreprises familiales qui peuvent également progresser mais qui, actuellement, emploient un certain nombre d'ouvriers qui sont, pour la plupart, des cultivateurs qui travaillent là pour tâcher d'augmenter leur revenu, parce que leur exploitation agricole ne leur rapporte pas un revenu suffisant.

On parle, un peu partout et depuis très longtemps, de la décentralisation industrielle, mais on ne fait pas grand-chose pour réaliser cet objectif. Je pense bien que pour effectuer cette décentralisation industrielle, il faudra intéresser les gouvernements à tous les niveaux, municipaux, provinciaux et fédéral, ainsi que les corps intermédiaires et le peuple qui vit dans le milieu, afin de favoriser le développement des municipalités et leur permettre d'offrir les services nécessaires à l'établissement et à l'agrandissement des industries nouvelles.

Il faudra également se rendre compte que si nous voulons conserver dans nos milieux ruraux un niveau de population convenable, il faudra nécessairement que des industries nouvelles offrent de l'emploi à la main-d'œuvre locale, en plus de la main-d'œuvre agricole. Si l'on pouvait réaliser cet objectif, nous pourrions espérer atteindre un niveau de population intéressant, voire de nouvelles constructions de maisons familiales, à condition, évidemment, qu'on trouve la possibilité de faire bénéficier les milieux ruraux d'une politique de prêts à l'habitation qui favoriseraient la construction de maisons véritablement familiales, des maisons dans lesquelles on pourra non seulement loger des machines modernes de toutes sortes, mais également des petits Canadiens, afin de donner aux époux qui veulent avoir encore des enfants la possibilité de les loger convenablement.

Monsieur le président, nous avons également dans nos régions, dans ma circonscription comme dans d'autres de la région de Québec, de nombreuses fermes abandonnées. Les cultivateurs ont dû les abandonner parce que leur revenu ne leur permettait pas d'y vivre. Nous voyons, en voyageant à travers ces paroisses, de nombreuses fermes qui faisaient autrefois la fierté de notre milieu, de notre province. Cependant, aujourd'hui, lorsqu'on les regarde, on se demande ce qui s'est passé chez nous pour entraîner une situation

semblable dans un pays si beau et si grand, dans lequel il y a encore tellement à faire.

Monsieur le président, ces personnes qui, pour la plupart, ne sont pas préparées à offrir leurs services à l'industrie, parce qu'elles n'ont pas la formation nécessaire, sont devenues, pour la plupart, bénéficiaires de l'assistance sociale. Ce n'est pas un bien pour notre pays qu'un trop grand nombre de personnes valides ne puissent apporter leur contribution à l'édification de notre pays et augmenter la productivité, afin d'être en mesure de livrer une lutte efficace à la pauvreté dont on parle tant dans le discours du trône.

Il faudra aussi travailler sérieusement pour donner à nos enfants qui sortiront bientôt des écoles avec une formation professionnelle ou industrielle un emploi susceptible de leur permettre de mettre en pratique la science qu'ils se sont appliqués à acquérir pendant les années que nous les avons tenus à l'école. On se plaint que l'éducation coûte très cher, mais si tel est le cas, c'est une raison de plus, à mon sens, pour agir promptement, afin que cette jeunesse que nous préparons à remplir des occupations demain ne soit pas découragée lorsqu'elle se présentera à l'employeur à sa sortie de l'école pour tâcher d'obtenir un emploi. Au fait, la première question qu'on pose à l'étudiant qui demande un emploi est: As-tu un diplôme? Et quand l'étudiant répond: Oui, voici mon diplôme, on lui pose cette question supplémentaire: As-tu de l'expérience? Or, comme il a toujours fréquenté l'école afin d'obtenir un diplôme, il n'a pas été en mesure d'aller travailler pour prendre de l'expérience. Il doit donc nécessairement répondre non, et lorsqu'il répond: Non, je n'ai pas d'expérience, on lui fait la remarque suivante: C'est bien, mais on ne peut pas vous employer, parce que vous n'avez pas d'expérience.

Monsieur le président, si je parle de ces cas, c'est que cela s'est présenté souvent durant les derniers mois. J'ai en effet été témoin de situations aussi dramatiques et ceci décourage nos enfants, parce qu'on leur a fait croire qu'avec un diplôme, une formation quelconque, ils seraient en mesure de gagner leur vie et de faire leur chemin aussi facilement qu'on peut conduire une automobile sur une grande route.

Monsieur le président, on a essayé de faire croire, peut-être involontairement, à toute notre jeunesse qu'il lui suffisait de posséder des diplômes pour être capable de gagner sa vie et de faire son chemin dans la société et, à un moment donné, nos enfants découvrent que ce n'est pas suffisant et ils font des reproches aux adultes de ne pas leur avoir dit toute la vérité.

Monsieur le président, je vois que mon temps s'écoule rapidement. Il y a tellement de

choses à expliquer pour que la Chambre soit en mesure d'améliorer la situation économique dans l'est de notre province! Je ne suis pas le seul à avoir été témoin de cette situation et à avoir vu les choses telles que je vous les ai décrites.

J'ai entendu, lors de la conférence des premiers ministres provinciaux—que j'ai suivie à la télévision—un des premiers ministres des provinces de l'Est dire, à un moment donné: Oui, il est vrai qu'il existe un problème constitutionnel au pays, mais il existe un problème encore beaucoup plus grave: le problème économique. (*Applaudissements*)

• (2.50 p.m.)

Il avait alors décrit notre Canada. Lorsqu'on parle d'un Canada uni par la culture, par la pensée et par les mêmes idées, pour tâcher de le développer et de l'agrandir, j'en suis. Mais le premier ministre provincial a dit que le Canada était divisé en deux secteurs: un secteur riche et un secteur économiquement faible.

Monsieur le président, je fais justement partie de ce dernier secteur. Je représente un coin de ce secteur économiquement faible et je voudrais apporter ma collaboration, ma contribution, pour tâcher de travailler avec tous mes collègues, la main dans la main.

En collaborant avec le gouvernement, nous serons peut-être en mesure de trouver des solutions efficaces qui donneront des résultats et, alors, la population ne pourra plus penser que nous, au Parlement, nous sommes ici seulement pour passer notre temps et éviter de donner des résultats.

Monsieur le président, il existe, dans le domaine agricole, un problème excessivement sérieux qu'il faut régler au plus tôt, sinon cela nous jouera un mauvais tour.

On parle actuellement de l'importation d'une certaine production, de certains produits dont le peuple a besoin pour s'alimenter. Malheureusement, à mon avis, si l'on continue à suivre la voie dans laquelle nous nous sommes déjà engagés, il ne s'écoulera pas beaucoup d'années avant que nous soyons dans l'obligation d'en importer davantage.

Lorsqu'un peuple est obligé d'avoir recours aux pays étrangers pour sa subsistance, c'est à ce moment-là qu'il perd sa liberté.

On dit que les cultivateurs de la province de Québec sont des cultivateurs inefficaces, qu'ils ne savent pas planifier leur production et qu'ils ne savent pas comment orienter leurs affaires. Ces mêmes accusations, on les a portées de 1930 à 1939, alors que les prix des produits agricoles étaient à leur plus bas niveau. En effet, on décourageait le cultivateur, parce qu'il n'était pas capable de réaliser un revenu convenable.

Évidemment, cette production a diminué, et c'est normal. Lorsqu'un homme d'affaires, un industriel n'est pas en mesure de travailler pour que cela lui rapporte quelque chose, le découragement s'empare de lui et il est obligé d'abandonner.

Cependant, monsieur le président, telle n'était pas la vérité. La vérité, la voici: En 1939, lorsque la guerre a éclaté, nous avons fait appel aux cultivateurs, afin qu'ils fassent leur effort de guerre. Nous avons formé des comités de production intensive dans toutes les localités. J'étais un des présidents de ces comités et je faisais des réunions d'étude avec mes concitoyens cultivateurs pour les inciter à augmenter leur production de beurre, de fromage, d'œufs et de viandes de toutes sortes. Nous avons réussi à accroître la production de ces biens en offrant aux cultivateurs des prix supérieurs et en leur donnant la possibilité, l'espoir d'être au moins capables de gagner leur vie.

Monsieur le président, on leur enlevait même un fils ou deux pour les envoyer subir leur entraînement militaire. Les cultivateurs de l'Est du Canada, les cultivateurs de la province de Québec ont prouvé qu'ils étaient efficaces, parce qu'ils ont répondu à l'appel de leur gouvernement, à l'appel de leur pays, et qu'ils ont fait généreusement leur effort de guerre.

Monsieur le président, cette situation avantageuse pour le cultivateur, durant les années d'après-guerre, s'est continuée jusque vers les années 50, alors qu'on avait un assez bon marché pour écouler nos produits. Mais, depuis 1951, d'après le Bureau fédéral de la statistique, la situation agricole des cultivateurs de la province de Québec s'est détériorée d'année en année, si bien qu'en 1968, d'après certains chiffres provenant du Bureau fédéral de la statistique, publiés dans *La Terre de Chez Nous*,—un hebdomadaire de la province de Québec—nous pouvons constater que les revenus nets des agriculteurs québécois, calculés en dollars constants, ont baissé depuis 1951, et ce malgré une énorme augmentation de leur productivité. En effet, celle-ci a presque triplé. Ainsi, le revenu net agricole par exploitation, qui était de $1,940 en 1951, est tombé, en dollars constants, à $1,684 en 1967.

Notons que ces chiffres comprennent la rémunération de l'exploitant pour son labeur, sa gestion, ainsi que pour ses avoirs nets investis sur sa ferme, soit plus de $2,500 en 1967. Ces avoirs nets, capitalisés à 5 p. 100, absorberaient à eux seuls plus de $1,250 par année, laissant à peine $434 par exploitation québécoise comme revenu du travail et de la gestion.

Monsieur le président, cette situation désastreuse pour le cultivateur de l'est du Québec trouve ses causes quelque part, et une des principales causes, c'est que les marchandises utilisées par les agriculteurs ont augmenté de 60 p. 100, de 1951 à 1967, alors que les prix des produits agricoles n'ont augmenté que de 17 p. 100.

Ce qui est pire, c'est que l'augmentation du coût de la vie dans l'Est du Canada a, entretemps, augmenté sans cesse, pour atteindre à la fin de 1967 un niveau de plus de 33⅓ p. 100 supérieur à celui de 1957.

Monsieur le président, il arrive parfois que des gens se plaignent de ce que les cultivateurs demandent une hausse des prix pour leurs produits, et lorsqu'on fait des revendications pour obtenir de meilleurs prix, ceux qui ne sont pas au courant trouvent peut-être nos demandes exagérées.

Pour que s'entendent, une fois pour toutes, producteurs et consommateurs, cessons de nous lancer la pierre, de nous quereller et appliquons-nous à corriger une situation.

J'ai en main un petit contenant que j'ai acheté à Ottawa, cette semaine. C'est un demiard de crème, avec une teneur de 18 p. 100 de gras. Je l'ai payé 34c., et de ces 34c., le producteur—et je suis fier de dire à la face de tout mon pays que j'en suis un—n'en reçoit qu'une faible partie. Par contre, celui qui a fabriqué le contenant, celui qui l'a imprimé et les compagnies qui l'ont vendu reçoivent plus pour le contenant et sa manipulation que la valeur du contenu qu'on doit payer aux producteurs, mais le consommateur ne sait pas cela. On n'a pas l'appui du consommateur, lorsqu'il s'agit de revendiquer, d'une façon honnête, les droits bien légitimes du cultivateur ou du producteur.

La situation est la même quand il s'agit des eaux gazeuses. Monsieur le président, a-t-on déjà songé au fait qu'elles se vendent 50c. pour 40 onces, si l'on tient compte du fait qu'une bouteille de 8 onces coûte 10c.? Au prix où l'on vend actuellement notre lait, nous, les cultivateurs et producteurs de lait industriel, nous recevons à peu près $4.80 les 100 livres, ce qui représente 12c. la pinte. Peut-on s'imaginer: 12c. pour 40 onces de lait! Par contre, on peut acheter les liqueurs douces à 50c. pour 40 onces!

Le consommateur, je m'y intéresse, car j'ai des enfants, je suis moi-même consommateur... Je vous dis que nous devons faire quelque chose pour lui en tâchant de travailler ensemble à l'établissement d'une société juste.

• (3.00 p.m.)

Je parle encore de l'établissement d'une société juste, de la société juste, juste pour tout le monde, y compris le petit. Je vis, monsieur le président, dans le bas-peuple, je vis depuis toujours avec ceux qui sont obligés, de par leurs fonctions, de faire quelque

chose. Je peux donc vous le dire: Je connais aujourd'hui tous ces problèmes, je suis le porte-parole des petits ici, mais je ne sais pas ce que c'est que de travailler avec vous tous, afin qu'à la lumière des exigences de tous et de chacun, nous puissions faire quelque chose.

Monsieur le président, le cultivateur a-t-il des droits ou n'a-t-il seulement que des obligations, au Canada? Quelles sont les obligations des cultivateurs, quelles sont les obligations de la classe agricole? Les obligations de la classe agricole, c'est d'abattre les arbres de la forêt pour tâcher de rendre la terre cultivable. C'est ce qui s'est fait depuis toujours au Canada: mes ancêtres puis les vôtres l'ont fait. Avant que l'édifice dans lequel nous sommes réunis soit érigé, il n'y avait que des arbres, ici. Ce sont des hommes comme celui qui vous parle, comme tant d'autres au Canada, qui ont travaillé avec leurs mains pour abattre des forêts et tenter de rendre le sol canadien fertile afin de nourrir l'humanité. Voilà la nature de l'obligation. C'est cela notre fonction, monsieur le président, et je pense que nous nous en sommes acquittés d'une façon assez honorable. Même quand cela n'est pas rentable, on trait nos vaches quand même. Même quand cela n'est pas rentable, on s'occupe de ramasser les récoltes, de les engranger afin de les conserver pour les mettre à la disposition des citoyens de notre pays.

Monsieur le président, c'est là notre responsabilité. Ce sont là nos obligations envers la société, mais je pense qu'il n'existe jamais d'obligations et de responsabilités sans qu'il s'y rattache également des droits. Et ce droit, pour la classe agricole, c'est le droit à un minimum vital; c'est le droit, pour un cultivateur, d'avoir un revenu lui permettant de faire vivre sa famille honorablement. C'est le droit, pour le cultivateur, d'être capable d'avoir suffisamment de revenu pour payer, comme tout le monde, les services publics. On ne demande pas de faveur spéciale. Si, dans 15 jours, il en coûte 6c. pour poster une lettre, le cultivateur va payer 6c. Si cela coûte $3 pour aller se faire réparer une dent, le cultivateur va payer $3. Cela nous fait plaisir de le faire, mais pour être en mesure de répondre aux exigences fixées à droite et à gauche, il faut être capable de recevoir également suffisamment d'argent. C'est cela le droit du cultivateur, et c'est pour cette raison que je demande aujourd'hui, dans cet exposé, s'il n'y aurait pas moyen, après avoir fait comprendre autant que possible, dans des mots correspondant à ma formation—parce que la société ne m'a pas donné tellement, à moi, qui n'ai pas usé beaucoup de bancs à l'université et qui ai essayé, au moins, de découvrir les règles de la langue française et celles de l'arithmétique—de modifier un peu la situation. Cela ferait mon affaire et cela pourrait aider mes concitoyens ainsi que ma propre famille.

Monsieur le président, je voudrais avoir l'appui de toute la Chambre pour tenter d'obtenir un peu de justice, non pas dans 10 ou 20 ans, mais le plus tôt possible, et le plus tôt possible, c'est dans quelques mois, afin que les producteurs laitiers, les producteurs de lait industriel reçoivent au moins un prix garanti de $5.50 les 100 livres. Ce n'est pas d'égorger personne, cela. Monsieur le président...

M. l'Orateur: A l'ordre! Vivant dans une société juste, à mon avis, je serais injuste à l'égard de la Chambre si je n'avisais pas l'honorable député que son temps de parole est écoulé. A moins du consentement unanime de la Chambre, je ne peux lui permettre de continuer son discours.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, je dois reconnaître l'honorable député d'Hamilton-Ouest.

[*Traduction*]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner la parole, en ma qualité de représentant d'Hamilton-Ouest, en cette première session de la 28e législature. C'est un privilège et un honneur dont je me souviendrai longtemps, car, à partir de maintenant, j'ai le sentiment de devenir engagé et d'appartenir.

Je tiens d'abord à vous féliciter de votre réélection. Les nombreux applaudissements qui ont salué celle-ci sont pour moi le gage que nous continuerons à être dirigés par d'excellents conseils et d'excellentes directives. Mes félicitations s'adressent aussi à l'Orateur suppléant, dont la compétence est connue. J'ai, comme bien d'autres, en particulier ceux qui siègent ici pour la première fois, été très impressionné par la manière dont vous vous acquittez de vos fonctions, par votre expérience, votre impartialité et votre esprit.

J'offre mes plus sincères félicitations au député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et au député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) qui tous deux, à cause de la profondeur de leur pensée et leur habileté à la communiquer, ont acquis le respect et l'admiration de toute la Chambre.

Je voudrais aussi vous signaler, monsieur l'Orateur, que je me rappelle parfaitement en ce moment un entretien que j'avais eu à Toronto en 1964 avec le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). C'est alors que, manifestant sa sagesse et son expérience, il avait envisagé pour moi une carrière politi-

que, car, disait-il, il avait foi en ma compétence et croyait que je pouvais aider à l'accomplissement de la destinée ultime du Canada. Je lui en suis extrêmement reconnaissant. (*Applaudissements*)

Cela me fait plaisir aussi de dire qu'heureusement le corps électoral d'Hamilton-Ouest fut du même avis et à cause de cette foi et de cette confiance, exprimée de nombreuses façons avant les dernières élections générales, je parle maintenant comme député de Hamilton-Ouest. Ma reconnaissance va aussi à un ex-député, M. Joseph Macaluso, dont la sagesse m'a énormément aidé à être ici cet après-midi. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de mots qui puissent assez exprimer mes remerciements et ceux de ma famille pour ce grand honneur. Tout ce que je puis dire donc, avec une sincérité et une conviction profondes, c'est que je suis très reconnaissant de cet honneur sans précédent et que je ferai mon possible pour devenir un bon député sous la direction du chef de l'Opposition (M. Stanfield) qui n'a pas cessé de m'encourager et de me guider et grâce aux conseils de nombreux députés des deux côtés de la Chambre qui ont manifesté quelque intérêt pour ma carrière politique, comptant sur l'approbation, que j'implore avec ferveur, de Celui sans lequel rien n'est possible.

J'ai eu le privilège de venir au monde en Ontario; c'est la province de l'avenir vers laquelle se tournent bien des Canadiens en quête d'un chemin à suivre. C'est qu'elle a progressé avec dynamisme et accueille, sans distinction de race, de croyance ou de couleur, tous ceux qui veulent contribuer à sa poussée prodigieuse, jouir de ses richesses et partager sa prospérité. Dans cette province se trouve la ville où je vis, la ville qui m'a adopté et qui m'a catapulté, avec la puissance de turbo-réacteurs, vers la Chambre des communes.

Je n'ai qu'un temps limité et j'aimerais faire certaines observations sur d'autres sujets; je ne puis donc vous brosser un tableau complet et suffisant de la ville d'Hamilton, ni de ma circonscription d'Hamilton-Ouest, l'une des quatre circonscriptions de la ville qui ont échappé à la Trudeaumanie, à l'étonnement, à la confusion des libéraux. De toute façon, je tiens à parler de certains aspects importants d'Hamilton, car, si j'ai bien compris, c'est peut-être ma seule chance de le faire.

Je voudrais commencer par vous signaler, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés, qu'Hamilton a innové aussi en la personne de l'honorable Ellen Fairclough, la première femme nommée ministre au Canada et dont bon nombre de députés se souviennent affectueusement à cause du rôle remarquable qu'elle a joué à la Chambre. (*Applaudissements*) Je lui dois beaucoup et je continuerai à me fier à sa sagesse et à son expérience. Cette ville de presque 300,000 habitants qui produit plus de la moitié de l'acier de notre pays, est le centre sidérurgique du Canada.

Il est intéressant de noter que les ventes de l'industrie sidérurgique canadienne représentent environ 2.7 p. 100 de notre revenu national brut, alors que celles de blé n'en fournissent que 1.7 p. 100.

• (3.10 p.m.)

A cause de l'importance de cette industrie pour notre économie, les principaux producteurs d'acier de base du Canada, parmi lesquels ceux d'Hamilton, tiennent une place importante, accordent évidemment beaucoup d'intérêt au nouveau code anti-dumping accepté par le Canada lors du récent accord sur les tarifs douaniers et le commerce. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, qu'il en a été question ce matin. Les industries considèrent le dumping comme un grave problème et se préoccupent à bon droit des pertes possibles sur les marchés intérieurs au profit de compétiteurs étrangers en raison des prix de dumping dus à l'acceptation par le Canada de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'industrie admet la concurrence courante, fondée sur des pratiques commerciales honnêtes; il va de soi qu'elle est stimulante. Néanmoins, il est dangereux et inéquitable d'offrir des produits à un prix inférieur à la valeur marchande. De fait, il peut en résulter des dommages irréparables à l'industrie et à l'économie nationales. C'est le pays importateur, affirme-t-on, qui doit assumer l'entière responsabilité de prévenir toute désorganisation indue que pourrait provoquer le dumping sur le marché intérieur. J'exhorte donc le gouvernement à se méfier des dangers du dumping et, dans les lois qu'il adoptera pour exécuter l'accord d'antidumping, il devrait étudier très attentivement et avec le plus grand soin la portée des mesures législatives et la forme d'application de la loi car Hamilton et, à vrai dire, le Canada veulent éviter des conséquences néfastes pour l'économie, conséquences qui leur causeraient des dommages certains.

Même si l'acier joue un rôle important dans la vie d'Hamilton, la fabrication des machines, des appareils électriques, du caoutchouc, des produits chimiques et des textiles, d'autre part, assure également l'existence d'un bon nombre de ses habitants. La ville peut aussi s'enorgueillir de son port, qui comprend dix milles de littoral et trois milles de mouillage. Les navires de cinquante lignes de navigation y font escale et ses agences et ses navires assurent la communication avec cent ports mondiaux. La tendance actuelle laisse prévoir

qu'Hamilton acquerra une importance croissante comme port de mer pour le trafic d'exportation et d'importation, et continuera à battre les records du volume de manutention. A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler au ministre du Travail (M. Mackasey) que même si les grèves sont toujours possibles en démocratie, la ville d'Hamilton le prendra à partie si la région devient victime d'une grève prolongée.

On ne peut parler d'Hamilton sans évoquer l'Université McMaster, ma mère nourricière, depuis longtemps foyer d'attraction des étudiants du monde entier qui veulent se perfectionner dans les études universitaires et post-universitaires. Il convient aussi de mentionner le jardin de rocaille d'Hamilton, dont l'exposition de fleurs a mérité des éloges internationaux. Je rappelle aussi, au cas où l'on en douterait, qu'Hamilton accorde toujours sa confiance à son équipe de football, les *Tiger Cats*.

Hamilton se développe grâce à un programme d'aménagement urbain qui l'a déjà dotée d'une grand-place, et les citoyens de la ville comptent, comme il se doit, sur une action immédiate, ferme et soutenue du gouvernement à cet égard.

La ville d'Hamilton s'intéresse à l'heure actuelle à ses plans d'un centre culturel, la salle d'art dramatique. Je précise que les citoyens d'Hamilton ont versé leur quote-part pour le centre, la province d'Ontario a promis une aide et est disposée à honorer sa promesse et nous attendons maintenant un geste du gouvernement fédéral, sollicité de toutes parts dans ce domaine; nous espérons qu'il s'engagera fermement et sans délai. J'aime croire que le gouvernement reçoit les mémoires là-dessus avec un enthousiasme comparable à celui des citoyens d'Hamilton qui les présentent.

Hamilton n'est pas différente de toute autre grande ville. Nous avons, bien entendu, nos problèmes urbains. Les résidents de la ville se préoccupent du logement, du chômage, de l'inflation, de la pollution de l'air et des eaux, de la pénurie des prêts hypothécaires, de la hausse des taux d'intérêt et de la rareté des terrains pourvus d'utilités publiques. Ce sont des problèmes qui méritent priorité.

Les citoyens d'Hamilton et même tous les Canadiens croyaient que le discours du trône préciserait les solutions aux problèmes qui font obstacle à la société juste, expression d'ailleurs vague, simple slogan électoral qui a laissé beaucoup de gens déçus et incertains. Les Canadiens veulent qu'on règle les nombreux problèmes sociaux et économiques qui accablent le pays. Ils veulent des solutions immédiates et ils ne se contenteront pas de gestes symboliques et de promesses lointaines.

[M. Alexander.]

Il est permis de conclure que, comme le premier ministre parlait de société juste aux élections et qu'il invitait le peuple à le suivre et à lui donner une majorité, les Canadiens s'attendaient, à bon droit, à ce que le gouvernement insère, dans le discours du trône, un manifeste politique qui saurait les émouvoir, soulevé de dynamisme et d'idéal. Je me rappelle la visite du premier ministre à Hamilton et j'ai lu qu'il souriait en disant: «suivez-moi» et les gens l'ont suivi. C'est ainsi qu'il a acquis une réputation que nombre d'entre nous, encore jeunes, aimeraient avoir et qui suscite un peu notre jalousie. Les femmes ont demandé: «vous suivre, où?» Il a répondu «suivez-moi» et les femmes lui ont emboîté le pas.

On prétend maintenant que le gouvernement n'avait pas à donner au pays ni d'impulsion ni d'orientation dans le discours du trône. Le gouvernement semble cependant croire que cette conclusion est absurde de la part de la population et qu'elle a été réduite, sans justification, à la consternation et à la déception de maints Canadiens. Moi-même je suis désappointé et en complet désaccord avec les élucubrations de plusieurs politicologues qui estiment inévitables le prosaïsme, l'absence d'inspiration et la stérilité du discours du trône. Ces discours ne sont ni ne seront jamais acceptés. Nous sommes en 1968, à l'ère du réacteur et non à l'époque de la diligence.

La déception des Canadiens les a modifiés. Je l'affirme en toute sincérité. Ils ne sont plus mal renseignés, naïfs et crédules. Cela me rappelle une expression à laquelle faisait constamment allusion le regretté pasteur Martin Luther King dans ses discours, alors qu'il citait les vérités qu'exprimait à sa façon un vieux prédicateur, dont la suivante: On est pas c'qui faudrait, pas c'qu'on pourrait ni pas c'qu'on devrait, mais Dieu merci pas c'qu'on était non plus.

Je dis au gouvernement: prenez garde et réveillez-vous avant qu'il soit trop tard.

Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai graduellement pris conscience des énormes responsabilités qui incombent à un député. Il doit s'attaquer consciencieusement et diligemment aux multiples problèmes auxquels notre pays est en butte. Il doit y trouver opportunément des solutions. Il doit se préoccuper du mode de vie de tous les Canadiens. Il doit créer avec enthousiasme et confiance un climat de direction approprié pour assurer la réalisation de notre objectif ultime: un Canada plus noble dans lequel nous pourrons tous prier, vivre, travailler et nous distraire harmonieusement tout en récoltant les fruits d'une pleine expansion économique. Je consacre mes forces et mes dons à la réalisation de ces objectifs et, ce faisant, mes pensées se dirigent vers bon nombre de

Canadiens auxquels s'intéressent mes commettants d'Hamilton-Ouest et moi-même: les quatre millions de pauvres.

Nous sommes inquiets à la pensée que le rêve de devenir propriétaire est paraît-il devenu irréalisable sous le gouvernement actuel. Le nombre inexplicable de chômeurs—plus de 400,000 à l'heure actuelle —nous inquiète. Le fait aussi que beaucoup de Canadiens doivent compter sur l'assistance sociale. Le fait qu'à cause de l'inflation, les pensionnés, les vieillards, les invalides et ceux qui touchent des revenus fixes aient un très faible pouvoir d'achat est aussi pour nous un sujet d'inquiétude.

• (3.20 p.m.)

Le gouvernement actuel a-t-il les solutions des problèmes fondamentaux qui se posent au pays? Si oui, qu'il veuille bien le dire, car le pays attend une réponse. Je dis au gouvernement que le temps est certes venu pour lui de donner de meilleures preuves de sa préoccupation, d'aller au fond des choses, de se réveiller, de réfléchir sur le passé afin de mieux être en mesure de déterminer les principes directeurs et la voie positive à prendre pour l'avenir immédiat, surtout en ce qui concerne le développement économique, la recherche et la technologie. Nous serions alors en meilleure situation pour résoudre ces problèmes.

Dans une société juste, le gouvernement devrait avoir comme obligation permanente de toujours se tenir au courant et se soucier du degré de qualité de la vie de tous les Canadiens. En cas de disparité, même minime, le gouvernement devrait immédiatement s'occuper à la réduire, assurant ainsi à tous les particuliers la possibilité de vivre une vie productive, bien remplie, et de devenir un élément vraiment essentiel au cœur de la nation, pour le plus grand bien de tous.

Je voudrais maintenant aborder un autre sujet, monsieur l'Orateur. Je suis le premier Noir à être élu à la Chambre des communes. Il en est ainsi parce qu'un grand nombre de gens d'Hamilton ont accepté dans leur vie l'axiome simple qu'a exprimé Adele Florence Corey il y a longtemps. Elle a dit que les hommes se jugent non pas à la couleur de leur peau ni à leur façon de combattre, d'aimer ou de pécher, ni aux dieux qu'ils servent ou au cru qu'ils boivent, mais à la valeur de ce qu'ils pensent. Que cette déclaration est simple, mais combien inacceptable pour beaucoup! Pourtant si nous n'en faisons pas une façon de vivre, ne me parlez pas d'une charte des droits de l'homme, ne me parlez pas de démocratie, de fraternité humaine ou de paternité divine, car alors ce n'est qu'hypocrisie. Le Noir veut lui aussi une place au cœur de la société, et c'est pourquoi nous pouvons lire le récit de sa lutte, car il doit lutter.

Écoutez ce que Frederick Douglas, cet éminent abolitionniste, a dit de la lutte en 1857. Il a dit:

L'histoire des conquêtes qu'a faites la liberté humaine montre bien que toutes les concessions accordées à ses nobles revendications ont été le résultat d'une lutte acharnée. Sans lutte, il n'est pas de victoire possible. Ceux qui professent la liberté et qui désapprouvent la lutte sont des hommes qui veulent récolter sans travailler la terre, qui veulent avoir de la pluie sans tonnerre et sans éclairs. Le pouvoir n'accorde rien qu'on ne lui demande.

Je regarde le gouvernement.

Il ne l'a jamais fait et ne le fera jamais. Sans doute les hommes n'obtiennent-ils pas sur terre tout ce pour quoi ils paient, mais ils doivent certainement payer pour tout ce qu'ils obtiennent.

Le Nègre doit lutter. Certains disent que j'ai la vie belle. Mais le fait que je sois ici n'indique pas que tous les Nègres du Canada ont la vie belle. Laissez-moi vous dire ceci: le Nègre s'est réveillé avec une âme nouvelle. Il sait qu'il est quelqu'un. Il est Thurgoode Marshall, juge à la Cour suprême; il est le Dr Ralph Bunch, diplomate extraordinaire. Il est Carl Stokes, maire de Cleveland. Il est le Dr Martin Luther King, dont le mouvement de résistance passive a modifié la façon de penser de tout le monde libre. Il est Léonard Braithwaite qui, bien que libéral, siège à Queens Park, à Toronto. Il est tous ces commissaires et ambassadeurs que nous voyons ici à Ottawa.

C'est une liste impressionnante, je l'admets, mais combien avons-nous perdu d'hommes d'une valeur comparable parce qu'on les a écartés délibérément à cause de la couleur de leur peau? Je ne suis pas le porte-parole des noirs, on ne m'a pas fait cet honneur. Je m'en voudrais de donner à quiconque cette impression. Toutefois, le compte rendu doit faire ressortir que j'accepte la responsabilité de parler en leur nom et au nom de tous les autres membres de cette grande nation qui s'estiment victimes de préjugés touchant leur race, leurs croyances ou la couleur de leur peau.

Pour conclure, monsieur l'Orateur: si jamais la société juste se réalise, c'est que les parlementaires auront partagé les espoirs, les craintes, les déceptions, les aspirations légitimes et l'accablement des Canadiens, sans oublier que cette participation exige de nous des actes et non pas seulement des paroles.

[*Français*]

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de la première session de cette législature, je m'empresse de vous féliciter de votre réélection à la présidence de la

Chambre et de vous souhaiter du succès dans l'accomplissement de vos lourdes tâches.

Je veux aussi féliciter l'Orateur suppléant et le vice-président des comités (MM. Faulkner et Béchard) à l'occasion de leurs nominations.

Je tiens aussi à ajouter mes félicitations à celles qu'on a déjà présentées au député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), qui a été choisi comme motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. La profondeur de ses pensées et l'enthousiasme avec lequel il les a exprimées nous donnent l'assurance qu'il apportera une contribution précieuse aux délibérations de la Chambre.

Je tiens également à féliciter le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), le premier député de race indienne à siéger dans cette enceinte et motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je salue son entrée à la Chambre comme je salue aussi celle du député qui vient de finir son discours. Sa présence dans cette enceinte et ses connaissances spéciales nous aideront sans doute à mieux comprendre les problèmes des minorités au Canada.

Monsieur l'Orateur, c'est avec un très grand plaisir que je m'associe aussi à mes collègues et à mes électeurs pour féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de sa victoire et de celle du parti libéral aux élections générales du 25 juin. Son désir d'une société juste, ainsi que le dévouement et le courage avec lesquels il tâche de le réaliser, est accueilli avec beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme par mes électeurs et, sans doute, par les citoyens de notre pays. Je suis particulièrement heureux d'entendre ses déclarations et, surtout, de lire dans le discours du trône que les réformes constitutionnelles sont notre meilleure garantie pour assurer l'unité canadienne. Notre devoir le plus important, dans la présente législature, est de renforcer l'unité nationale. De plus, la Déclaration canadienne des droits de l'homme doit assurer à tous nos concitoyens la protection des libertés fondamentales.

Je veux aussi remercier le très honorable premier ministre de l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à devenir secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). J'essaierai de m'acquitter de mes fonctions du mieux que je pourrai, et je tiens à dire que je suis content d'essayer d'être utile aux ministres, à tous les députés et au peuple canadien, en cette heure critique.

Grâce à son expérience, le ministre comprend tout naturellement les problèmes quotidiens de nos concitoyens et, de la façon dont j'ai vu fonctionner ce ministère depuis qu'il relève du ministre, je suis convaincu qu'on aide déjà et qu'on aidera davantage les consommateurs de notre pays.

Monsieur l'Orateur, dans l'accomplissement de mon devoir, je veux aussi exprimer ma gratitude aux électeurs de Parkdale, parce qu'ils m'ont choisi pour les représenter dans cette enceinte, et j'espère que je pourrai toujours servir, ici, mes commettants et mes compatriotes avec loyauté et dévouement.

Ma circonscription de Parkdale, qui se trouve dans le secteur sud-ouest de Toronto, est une réplique assez fidèle, en petit, d'un centre cosmopolite. En plus des groupes anglo-saxons et canadiens-français, presque tous les groupes ethniques y sont représentés. Comme l'avaient fait beaucoup de nos ancêtres, un grand nombre de mes commettants ont immigré ici pour refaire leur vie. Certains sont venus chercher l'aventure, et d'autres la liberté. Venus au Canada en grand nombre, grâce à la judicieuse politique d'immigration du régime libéral, tous ont trouvé ici la liberté et une vie meilleure. Ils sont fiers des traditions de notre pays et désireux de participer à son développement. Un grand nombre d'entre eux ont déjà contribué beaucoup à notre économie comme ouvriers, professeurs, médecins, avocats, ingénieurs, missionnaires, artistes, etc.

En mai dernier, le très honorable premier ministre nous fit l'honneur de présider une cérémonie de dévoilement d'un monument, à Toronto, pour commémorer sir Casimir Stanislaus Gzowski, un des premiers immigrants polonais venus s'installer à Toronto. Pour les services qu'il a rendus au Canada comme ingénieur et homme public, il a mérité de recevoir de la reine Victoria, en 1890, le titre de chevalier.

Monsieur l'Orateur, les immigrants constituent un apport inappréciable pour l'avenir du Canada. Le grand respect que tous mes commettants ont pour notre régime libre et démocratique est très édifiant. Ayant trouvé la liberté ici, ils sont fermement décidés de ne pas la perdre. C'est pourquoi ils ont le désir indomptable d'aider les nations qui ont perdu la liberté.

• (3.30 p.m.)

[*Traduction*]

Parmi mes commettants qui viennent de manifester, et à juste titre, une grave préoccupation à propos de la liberté et des droits fondamentaux de l'homme—préoccupation partagée, je l'espère, par tous les Canadiens—il y a ceux d'origine tchèque et slovaque. L'insuccès de ce processus tant attendu de libéralisation en Tchécoslovaquie, causé par l'invasion, le 20 août, de ce malheureux pays, sous l'égide des soviétiques, a semé la consternation parmi nos concitoyens et les peuples du monde libre, aussi bien que chez de nom-

breux citoyens des pays situés derrière le rideau de fer. Cette atteinte à la liberté a terni la commémoration mondiale de l'année des droits de l'homme. L'Assemblée générale des Nations Unies avait déclaré que 1968 serait l'année des droits de l'homme, pour célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits. Nous partageons tous l'espoir, monsieur l'Orateur, qu'avant la fin de cette année funeste les libertés fondamentales et les droits de l'homme seront rendus au peuple tchécoslovaque.

Quand j'ai assisté au congrès international de gastro-entérologie tenu à Prague à la mi-juillet de cette année, j'ai eu l'occasion de visiter et d'admirer les reliques séculaires du christianisme et de la civilisation occidentale, mais j'ai aussi eu le privilège de m'entretenir avec des personnes de toutes les classes de la société dans ce pays, petit du point de vue géographique mais riche et magnifique, qu'est la Tchécoslovaquie.

On sentait que les Tchèques et les Slovaques attendaient avec curiosité et patience l'instauration des libertés fondamentales et des droits de l'homme, et qu'ils aspiraient à une prospérité qui avantagerait le travailleur moyen. Mais leurs espérances n'ont guère duré. Le 20 août, la dureté implacable des plans impérialistes d'un État totalitaire ont étouffé la flamme de la liberté en Tchécoslovaquie. Je crois toutefois que le désir ardent d'autodétermination de ce peuple réfractaire ne s'éteindra jamais.

Les représentants du gouvernement canadien, au Canada comme à l'étranger, ont protesté contre l'invasion de la Tchécoslovaquie. Lors de la session d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies, notre distingué et remarquable représentant a protesté au nom du Canada en se faisant le comotionnaire d'un projet de résolution condamnant l'intervention soviétique, puis en prenant l'initiative d'un deuxième projet de résolution qui visait à assurer la libération et la sécurité des chefs tchécoslovaques. A Ottawa, à la suite d'une séance d'urgence du cabinet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a protesté de façon non équivoque et exprimé l'indignation du pays.

Lors d'un ralliement populaire de protestation à Toronto, j'ai donné lecture, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'un message spécial condamnant l'invasion de la Tchécoslovaquie, invasion dirigée par l'Union Soviétique. Il était dit dans ce message que le gouvernement du Canada avait condamné sans équivoque cet usage de la force et demandé que l'Union Soviétique mette fin sans tarder à l'occupation.

En agissant ainsi, l'URSS a brutalement choisi de bafouer les principes fondamentaux du droit international et deux des principes de base de la Charte des Nations Unies: celui de l'égalité souveraine des États et de leur obligation de s'abstenir, dans leurs relations internationales, d'utiliser la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État. Le gouvernement canadien a été à l'avant-garde des efforts tentés aux Nations Unies pour venir en aide au peuple de Tchécoslovaquie. Le Canada ne trouve d'excuse ni à l'occupation de la Tchécoslovaquie ni à l'intervention illégale et injustifiée de l'URSS.

Le message spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures énonçait également qu'un accord obtenu par la contrainte résultant de l'occupation militaire et cette façon de résoudre les difficultés répugnent au gouvernement canadien. De plus, monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a montré la compassion qu'il éprouvait en s'intéressant aux conséquences de la tragédie tchécoslovaque. Le Canada a déjà accordé asile et une aide financière à près de 500 réfugiés tchécoslovaques. C'est un résultat enviable qui, je pense, n'a été dépassé par aucun autre gouvernement, sauf celui de Vienne. C'est grâce au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), en collaboration avec ses collègues du cabinet, et au travail efficace de ses fonctionnaires, que le Canada a pu remplir envers ces réfugiés un devoir humanitaire.

Je me permets d'exhorter le ministre à poursuivre ses efforts en ce sens et à ajouter au groupe canadien spécial, déjà délégué à Vienne, d'autres fonctionnaires du ministère ainsi que des représentants des organisations nationales tchèques et slovaques du Canada. Ce serait une initiative souhaitable, je pense, étant donné la nouvelle d'hier de l'agence de presse Reuter émanant de Munich où, selon le comité international de secours, il y aurait plus de 30,000 réfugiés tchécoslovaques sans foyer dans diverses régions de l'Europe occidentale.

Bon nombre de Canadiens attendent sans doute avec impatience la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies. D'aucuns manifestent peut-être de trop grands espoirs mais, monsieur l'Orateur, en dépit de ses faiblesses, l'ONU est encore aujourd'hui le meilleur promoteur de paix et de justice dans le monde. Dans l'intervalle, le Canada devrait chercher à établir un organisme de contrôle international impartial et efficace. Muni des pouvoirs nécessaires, cet organisme pourrait assurer le maintien de la paix et de la justice en contrôlant la prolifération des armes nucléaires, en négociant des règlements pacifiques, en travaillant à l'avancement des droits de l'homme et en favorisant le progrès économique.

• (3.40 p.m.)

En qualité de représentant de Parkdale, je m'intéresse profondément aussi au sort de mes commettants qui sont, en même temps, citoyens de la région métropolitaine de Toronto. Cette grande ville a été la première de l'hémisphère occidental à reconnaître sur le plan politique la forme de gouvernement métropolitain, créée par les exigences de la société moderne industrielle. La région métropolitaine de Toronto a été légalement établie en avril 1953, en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative d'Ontario.

Toronto joue un rôle important dans le développement de l'ensemble du pays, et non pas seulement dans celui de l'Ontario. Cette grande municipalité de 1,900,000 habitants—la population s'accroît annuellement d'environ 60,000 âmes—comprendra bientôt 10 p. 100 de toute la population du Canada. Grand centre industriel et éducatif, Toronto est aussi un port important de la Voie maritime du Saint-Laurent d'où partent des cargos nationaux et étrangers pour se rendre dans presque toutes les parties du continent nord-américain, ainsi que dans de nombreux pays étrangers.

Pendant ce long et chaud été, en compagnie de plusieurs de mes collègues libéraux de la Chambre, j'ai assisté à des séances du Conseil consultatif pour le réaménagement de Toronto, ainsi qu'à des séances d'autres organismes publics et de fonctionnaires au sujet du grand projet de réaménagement du cœur de la ville de Toronto, du port et de ses 50 milles de quais, y compris une conception nouvelle et audacieuse des terrains de l'Exposition nationale canadienne. Le 10 septembre, la Commission d'urbanisme de Toronto a approuvé un projet officiel et exhaustif d'aménagement réparti sur 15 années, au cours desquelles la population du Toronto métropolitain devrait atteindre les 3 millions.

Le projet de réaménagement de Toronto englobe des questions relevant de la compétence fédérale: transports, nouveaux aéroports, installations portuaires considérables, bureau de poste au centre de la ville, un centre de radio-télévision, de nouveaux quais et, comme je l'ai dit déjà, de grands terrains pour l'Exposition nationale canadienne.

Je suis heureux de voir le ministre des Postes (M. Kierans) ici cet après-midi. Je l'invite à visiter Toronto aussitôt que possible pour voir comment fonctionne le bureau de poste central. Peut-être aimerait-il aussi se renseigner sur le projet de la Commission d'urbanisme de Toronto pour en changer l'emplacement? Je transmets la même invitation à tous les autres ministres qu'intéresse ce plan de réaménagement. Il est vraiment dans l'intérêt national d'utiliser toutes nos connaissances techniques, toutes nos ressources financières afin de mettre en œuvre de pareils projets de réaménagement. Les gens de Toronto ont besoin d'une intervention rapide et la réclament. La collaboration des gouvernements fédéral et provincial avec les fonctionnaires de Toronto sur ces questions stimulera un grand secteur de l'économie canadienne, fournira de nouveaux emplois à des milliers de personnes et augmentera éventuellement notre revenu national.

Je soutiens que des initiatives provinciales et fédérales plus dynamiques s'imposent pour améliorer les conditions d'existence dans nos agglomérations tentaculaires. Les problèmes causés par les taudis, la pauvreté, la délinquance, le crime, l'insuffisance des logements, la pollution de l'air, la contamination des eaux, l'encombrement de la circulation étoufferont nos villes et paralyseront l'économie canadienne si tous les paliers du gouvernement ne se décident à agir plus vite. On doit examiner en profondeur tous nos problèmes urbains d'une portée nationale. L'influence du milieu moderne sur le citoyen canadien est une question nationale importante et urgente. Je propose, pour qu'on puisse s'attaquer, entre autres, au problème du milieu, que le gouvernement fédéral institue un ministère spécial des affaires urbaines et du milieu.

Je dirai pour conclure, monsieur l'Orateur, que le programme législatif du gouvernement reflète une philosophie fondamentale et une compréhension judicieuse des priorités. Ce programme répondra à de nombreux besoins et assurera de meilleures conditions de vie dans cette société moderne et complexe. J'appuie en toute confiance ce programme législatif qui, je le soutiens, mérite la sympathie des députés des deux côtés de la Chambre.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole pour participer à ce débat. Je voudrais en premier lieu, monsieur l'Orateur, vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de la Chambre, poste que vous remplirez, je le sais par expérience, avec dignité et impartialité à l'égard de tous les députés, quel que soit leur parti. Je voudrais maintenant féliciter un compatriote de la Nouvelle-Écosse promu au poste de greffier de la Chambre. C'est un poste important et j'espère que la tendance qui se manifeste à la Chambre d'accorder de l'avancement aux citoyens de la Nouvelle-Écosse se maintiendra.

Conformément à une coutume consacrée, je voudrais féliciter le motionnaire (M. Corbin) et le comotionnaire (M. Marchand) de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Madawaska-Victoria et de Kamloops-Cariboo. Ils ont exprimé leurs opinions

avec clarté et sincérité et d'une façon qui fait honneur aux circonscriptions qui les ont élus.

Je n'aurai pas le temps de féliciter séparément le premier ministre, l'Orateur suppléant, le vice-président des comités et tous les membres du nouveau cabinet, parmi lesquels je compte plusieurs vieux amis. Tous mes vœux les accompagnent pour le succès des importants et lourds engagements qu'ils ont pris envers le peuple Canadien.

Ce matin, j'ai écouté avec intérêt le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), qui a dû malheureusement s'absenter cet après-midi. Il s'efforçait de justifier la suppression du programme d'aide à l'achat du sel pour l'industrie de la pêche, ainsi que des programmes de travaux d'hiver et autres. Selon l'expression du ministre, il ne s'agissait que de cataplasmes qui devaient être enlevés pour permettre au gouvernement d'examiner de plus près la profondeur de la plaie. Sans être imbu d'esprit de parti, monsieur l'Orateur, je suis porté à donner raison au député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) qui demandait ce matin au ministre pourquoi on supprimait les programmes avant de les avoir remplacés par quelque chose de meilleur. Pour reprendre l'expression d'un député d'une région atlantique: «On n'enlève pas à un homme sa ceinture de sauvetage, avant de l'avoir hissé à bord du canot de sauvetage.»

Même si ce n'est pas la première fois que je prends la parole à la Chambre, je me sens honoré aujourd'hui de le faire comme premier député fédéral de la nouvelle circonscription fédérale de la Nouvelle-Écosse, connue sous le nom de South Shore. C'est une vaste circonscription, allant de Dover-Ouest, dans le comté d'Halifax, jusqu'à Clyde River, en passant par les comtés de Lunenburg, Queens et Shelburne. On y trouve des endroits renommés pour leur beauté pittoresque comme Peggy's Cove, la baie de St. Margaret, la baie de Chester et Mahone—que la légende du vaisseau fantôme *Teaser*, où le capitaine Kidd était censé avoir enfoui son trésor, a rendue célèbre—la magnifique petite ville de Lunenburg, port d'attache de la flotille de pêche hauturière et patrie du célèbre commandant du *Bluenose*, le capitaine Angus Walters, qui a entrepris le mois dernier son dernier voyage. Lunenburg est également le port d'attache de la reproduction du *Bounty*. On trouve également dans ma circonscription le musée flottant, la rivière Lahave, dont les rives ont d'abord été colonisées par les Français, la magnifique petite ville de Bridgewater, ville des corsaires, Liverpool, patrie de l'écrivain Thomas Raddall, les villes de pêcheurs de Lockeport et Shelburne, patrie des Loyalistes de l'Empire, une partie du parc national de Kejimkujik et des villages de pêche pittoresques trop nombreux pour que je les énumère ici. South Shore est, à vrai dire, l'une des circonscriptions les plus légendaires et les plus pittoresques de tout le Canada.

Les habitants y sont farouchement indépendants et leurs moyens de subsistance sont éminement variés. Quelques-uns travaillent au développement de nos industries primaires, comme la pêche, l'exploitation agricole et forestière; d'autres sont employés dans les industries auxiliaires, comme les chantiers navals, les chantiers de radoub, les fonderies, la fabrication des filets de pêche, les usines de conditionnement du poisson, les pépinières et la fabrication de bois synthétique et de papier journal, pour n'en nommer que quelques-unes.

• (3.50 p.m.)

La plupart de ces industries connaissent les mêmes problèmes que l'industrie canadienne en général: les coûts de production excessifs et l'insuffisance de débouchés avantageux. Ce phénomène touche notre industrie du papier-journal, notre industrie agricole et celle de la pêche. Comme nous ne pouvons pas soutenir la concurrence étrangère, le chômage augmente et beaucoup de nos concitoyens sont gravement inquiets de leur avenir.

C'est pourquoi dans ma circonscription et dans toute la Nouvelle-Écosse les habitants attendaient impatiemment la lecture du discours du trône en espérant qu'il contiendrait des détails sur la promesse faite par le très honorable représentant qui est aujourd'hui premier ministre dans son discours de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. En effet, d'après les manchettes du *Chronicle-Herald* de Halifax paru le 31 mai, celui-ci a déclaré qu'un nouveau service de transbordeurs de plusieurs millions de dollars devait relier Digby et Saint-Jean à travers la baie de Fundy. Le nouveau bateau devait coûter 7 millions de dollars; les travaux du bassin et les autres installations, 10 millions de dollars de plus. Le nouveau service de transport des marchandises, des voitures et des voyageurs devait répondre à toutes les demandes de fret du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse et de la vallée d'Annapolis. Pourquoi le discours du trône n'a-t-il pas mentionné cette promesse? Quand obtiendrons-nous des fonds pour la mise en service d'un second transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre afin de venir en aide à notre industrie touristique?

A la même occasion, à Yarmouth, le premier ministre a parlé des disparités économiques, disant qu'elles menacent plus l'unité canadienne que les divergences culturelles ou linguistiques; c'est trop que d'attendre des

Canadiens qu'ils soient unis, s'ils n'obtiennent pas tous leur juste part. A Halifax, le très honorable représentant a déclaré que notre unité nationale était moins menacée par le problème franco-anglais que par les disparités économiques et qu'il songeait donc à donner la priorité au développement régional.

Je me rallie à ces deux déclarations; aussi quel ne fut pas mon étonnement de lire dans le discours du trône que, selon le gouvernement, sa première responsabilité et la première responsabilité du Parlement, c'est de liquider l'accumulation de rectifications législatives essentielles qui restaient de la dernière législature. A moins que ces questions ne soient promptement réglées, nous dit-on, l'efficacité de l'administration publique et le bon fonctionnement de l'économie canadienne en seront entravés. Quelle arrogance, quel toupet. Nous, de ce côté-ci, quand nous avons demandé au gouvernement de faire en sorte que le Parlement siège le plus tôt possible après le dévoilement des résultats du scrutin, on nous a répondu que rien ne pressait, qu'on pouvait attendre à l'automne, en septembre, par exemple. Maintenant que les élections sont finies, à quelle question le gouvernement accorde-t-il la priorité? Non au développement régional, comme l'avait déclaré le premier ministre à Halifax, mais à la réforme parlementaire.

Et lorsqu'il en aura disposé, qu'étudiera le Parlement? Les disparités économiques que le premier ministre a décrites à Yarmouth comme un danger plus grand à l'unité canadienne que les différences culturelles ou linguistiques? Oh non. D'après le discours du trône, on nous demandera ensuite d'adopter une toute nouvelle loi sur les langues officielles, fondée sur une recommandation de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Monsieur l'Orateur, je ne conteste pas l'importance de ces questions, mais j'ai de sérieux doutes quant au sens de priorités du gouvernement. Bon nombre de Canadiens vivent dans la pauvreté; ils réclament de l'aide. Ils n'ont pas encore gagné la guerre contre la pauvreté comme y sont parvenus les candidats défaits du parti libéral. Ils se trouvent dans la situation de l'homme qui se noie et qui a besoin d'un secours immédiat. Mais que font les membres du gouvernement actuel? Ils feignent d'ignorer ses appels à l'aide. Ils disent: Nous vous aiderons, mais nous devons tout d'abord essarter le pont, pomper l'eau de cale et réparer le désordre dans la cuisine laissé par l'ancien capitaine et son équipage. Plus tard, nous songerons à vous jeter une ligne de sauvetage. Il sera alors trop tard, monsieur l'Orateur.

[M. Crouse.]

Je constate que le gaillard d'avant et la cabine du capitaine du vaisseau de l'État doivent se trouver dans un état lamentable après le départ de l'ancien capitaine et l'exode de ses officiers et de son équipage léthargiques. Le premier ministre actuel aurait pu simplement déclarer dans le discours du trône que le vaisseau de l'État exigeait un radoub. En toute justice pour le très honorable premier ministre, le chaos ne lui est pas entièrement imputable, puisqu'il n'a adhéré au parti libéral que depuis 1965. Toutefois, le marasme actuel a été grandement accéléré par Judy et Jack, Gordon et Winters des Maritimes, Robichaud et Martin, qui ont embrouillé les questions de la pêche internationale avec leur zone de 12 milles et ont instauré des mesures sur la pêche que ni l'un ni l'autre n'a voulu appliquer ou expliquer, ce qui est peut-être la cause de leur départ pour l'autre endroit.

Si les députés ministériels prenaient le temps de lire le cinquième rapport annuel du Conseil économique du Canada, je suis sûr qu'ils pourraient se faire une meilleure idée de certains des problèmes auxquels les Canadiens font face. Le rapport révèle que ce n'est pas dans les provinces de l'Atlantique que la pauvreté se fait la plus criante. Mais nous, qui y demeurons, nous nous inquiétons surtout des statistiques selon lesquelles notre revenu par tête serait trois fois moins élevé que celui du reste du pays et notre taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Voilà pourquoi les gens doivent se contenter d'un niveau de vie inférieur et de logements pitoyables. Le rapport du Conseil vient corroborer ce qu'on a déjà reconnu, savoir qu'il existe une crise économique dans les provinces de l'Atlantique, crise dont Ottawa n'a tenu aucun compte. Les provinces atlantiques ont besoin d'une politique de développement qui soit axée sur les besoins de la région et en vertu de laquelle nous assisterions à des mises de fonds massives du gouvernement fédéral et d'entreprises privées, ce qui nous permettrait de transformer nos abondantes matières premières dans notre région.

Prenons par exemple les chantiers navals. La politique actuelle du gouvernement libéral, qui supprime ou réduit les subventions à la construction navale, a provoqué une situation qui, dans ma circonscription, menace de chômage une foule d'ouvriers de ces chantiers. Hier, les dirigeants de l'industrie ont rencontré les représentants du gouvernement, et je suis sûr qu'ils ont souligné la gravité de la situation qui sévit dans leur industrie. A ma connaissance, les chantiers de Mahone Bay, de Lunenburg, de Dayspring, de Liverpool et de Shelburne n'ont aucun navire à construire; la fermeture de ces chantiers ne porte pas seulement préjudice à l'emploi sur

les chantiers eux-mêmes, mais aussi à l'emploi dans nos fonderies et dans nos ateliers de construction mécanique. J'ai retenu avec intérêt, au cours de la campagne électorale, que le manque de travail dans les chantiers navals de Québec était un sujet de préoccupation pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'alors, qui est maintenant ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand): Il aurait dit à Québec, d'après le *Herald* de Halifax du 17 juin, que le Canada avait commis une erreur en vendant sa marine marchande après la deuxième guerre mondiale et qu'il ferait tout son possible pour la recréer.

Le discours du trône est étrangement silencieux sur les grands problèmes de nos chantiers maritimes et sur ceux de l'industrie de la pêche hauturière, qui est liée étroitement à la construction navale, mais ma requête étant appuyée par le ministre des Forêts et du Développement rural, j'ai confiance que les chantiers paralysés reprendront leur activité. Je sais, pour employer une expression populaire, que la pêche a perdu sa pruine et que la demande de bateaux pourrait être faible dans les prochaines années. Mais certains bateaux seront en demande. Dans l'industrie de la pêche, les Européens remplacent leurs flottes par des bateaux nouveaux, modernes et efficaces, et y sont encouragés par des prêts généreux, des allocations d'investissement, des subventions et des dispositions spéciales visant l'amortissement. Ces gros navires-usines produisent du poisson congelé et empaqueté; malheureusement une partie de leurs prises est mise en vente de ce côté-ci de l'océan, causant des problèmes à l'industrie canadienne de la pêche. A ce propos, le gouvernement canadien a réduit de 50 à 35 p. 100 les subventions pour les navires à coque d'acier, à une époque où nous devons faire concurrence à des pays dont les chantiers maritimes et les industries de la pêche sont soutenus par l'État et où la question financière ne pose pas de problème.

En passant, je signale qu'aucune subvention n'a été versée au taux actuel en Nouvelle-Écosse depuis novembre dernier, et lorsque le député de South Western Nova (M. Comeau) a demandé hier au ministre des Pêcheries (M. Davis) à quel moment où ces subventions pourraient être rétablies, il a reçu une réponse d'une exemplaire brièveté: un non catégorique.

• (4.00 p.m.)

Un aspect de l'aide à la construction navale m'a toujours intrigué. Je pense aux raisons qui incitent le gouvernement à verser des subventions aux navires en acier en vertu de la loi, tandis que les subventions aux navires en bois relèvent des prévisions budgétaires. Pourquoi le gouvernement ne met-il pas la construction des navires en acier et en bois sur le même pied et ne leur accorde-t-il pas le même montant? Comme le gouvernement actuel ne semble pas approuver le versement de subventions pour la construction navale et que son inertie a paralysé les chantiers, je lui conseillerais de songer à établir un régime d'indemnités d'investissement sous forme de détaxe dont profiteraient l'industrie canadienne de la construction navale, l'industrie de la pêche et la marine marchande.

Le premier ministre parle souvent d'engagement total des Canadiens. A mon avis, ces indemnités d'investissement auraient pour effet d'intéresser davantage les Canadiens à la construction maritime. Le concept d'indemnités d'investissement n'est pas nouveau. Il est connu au Royaume-Uni. Voici une brève illustration de ce principe. Lorsqu'un navire coûte 100 dollars s'il est construit au Canada, on inscrit 175 dollars dans les livres aux fins d'amortissement. Ce supplément compense la différence entre le coût de construction au Canada et celui des pays européens. Avec le système de l'indemnité d'investissement, la totalité du montant pourrait être amortie en 4 ans si les bénéfices de la société le permettent. Les chiffres que j'ai utilisés sont fantaisistes. Lorsque la comparaison est faite par rapport au coût des constructeurs européens, il se peut qu'il faille augmenter le montant. J'ai voulu seulement donner matière à réflexion au gouvernement.

Je proposerais également qu'on accorde ces allocations dans le cas des navires actuels, en particulier des navires de pêche, pourvu que l'allocation serve à la construction de nouveaux navires. La raison de cela, c'est que la dépréciation qui s'accumule dans le cas des navires actuels ne représente qu'une fraction du coût d'un navire neuf et c'est pourquoi il est difficile de les financer. En vertu de ce système, les armateurs seraient obligés d'utiliser leurs bénéfices, mais je crois que des allocations d'investissement nous permettraient de faire d'une pierre deux coups, en ce qui concerne nos chantiers de radoub et de construction navale. Cela permettrait en outre de favoriser l'économie, de récompenser l'esprit d'initiative, d'activer l'entreprise et de créer des emplois, chose qui s'impose gravement dans bien des régions du pays.

A l'heure actuelle, l'industrie de la pêche doit surmonter beaucoup de problèmes graves causés par les fluctuations des conditions socio-économiques dans le monde entier. Pour que l'industrie de la pêche parvienne à nourrir des millions et des millions de personnes, rôle clé qu'elle a le potentiel d'assumer, il lui faut parvenir à attirer et à former des jeunes

gens et mettre au point de meilleurs chalutiers de haute mer dotés d'un outillage moderne de détection, de manutention et de conditionnement. La pêche doit devenir une profession intéressante pour nos jeunes gens. Cessons de considérer l'industrie de la pêche comme une industrie de deuxième zone et les pêcheurs comme des citoyens de deuxième classe.

Les 24 et 25 octobre 1967, une conférence sur les concentrés de protéine tirés du poisson s'est tenue à Ottawa. J'y ai participé et j'ai été impressionné par les possibilités qu'offrent les concentrés de protéine tirés du poisson. A mon avis, il faut prendre des mesures pour freiner l'énorme gaspillage de poissons indésirables que capturent actuellement nos chalutiers; ces poissons, une fois transformés en concentrés de protéine, pourraient donner une plus grande stabilité à l'économie de l'industrie de la pêche et fourniraient une quantité supplémentaire de nourriture aux multitudes affamées.

Je signale également à notre nouveau ministre des Pêcheries (M. Davis) que le Canada, qui occupe grâce à ses pêcheries un rang enviable dans le monde, devrait servir de guide en ce domaine et favoriser la collaboration internationale en vue de la préservation et de l'utilisation des réserves disponibles de poissons dans les pêcheries du monde entier. L'une des grandes difficultés de l'industrie actuellement réside dans la baisse des prix sur nos marchés, résultant de l'accroissement de la production de poisson de fond en Grande-Bretagne, en Norvège, en Islande et au Danemark, et dans les répercussions de la dévaluation de la livre. Cette surproduction, ajoutée au ralentissement du marché, conséquence de l'une des décisions du pape—il y en a eu deux—qui a adouci la loi de l'Église touchant la consommation de poisson, a provoqué une grave diminution dans la consommation des poissons de fond.

Les pourparlers de la négociation Kennedy ont eu pour résultat d'avantager nos exportations de poisson. Mais notre balance commerciale avec les États-Unis est toujours défavorable. De toute évidence, il nous faut plus de débouchés sur les marchés américains et des droits de douane plus avantageux, non pas en 1971 ou en 1972, mais dès maintenant. A la suite de la négociation Kennedy, les États-Unis n'ont pas modifié les droits de douane sur les filets cuits de poisson de fond, toujours sujets à une revision des contingents tarifaires. Tout changement dans ce sens aiderait notre industrie de transformation du poisson et notre industrie du poisson cuit.

Certaines espèces, toutefois, sont encore très demandées. Je songe ici au homard qui est congelé vivant, puis expédié aux marchés américains, britanniques et français. Dans le cas des homards, la demande augmente, mais l'offre diminue. Les prises, dans les provinces de l'Atlantique, se sont élevées à 35 millions de livres l'an dernier, soit une diminution de 6 p. 100. En conséquence, de nouvelles mesures ont été prises pour faire enregistrer les homardiers et restreindre la pose des cages à homards dans toutes les provinces du littoral est, sauf Terre-Neuve.

Ces mesures visent à réglementer l'industrie pour permettre à nos pêcheurs côtiers de survivre. A cause de la diminution des prises de homards dans certains secteurs, des pêcheurs ont dû s'engager sur des chalutiers ou ailleurs. Toutefois, nombre de nos pêcheurs sont trop vieux pour la pêche hauturière ou le recyclage. Ils comptent avec espoir sur les mesures de conservation du gouvernement pour protéger leur industrie.

Devant l'importance de l'industrie du homard, qui a rapporté l'an dernier à nos pêcheurs côtiers une valeur de 23 millions et demi de dollars, je proposerais une modification au règlement visant les parcs à homards. A l'heure actuelle, le détenteur d'un permis de $1,000 pour un parc à homards, est autorisé à enlever les œufs des femelles œuvrées —c'est-à-dire fécondées après leur capture—et à les vendre sur le marché.

La loi n'interdit pas de pêcher la femelle du homard. Seules les femelles de homard portant des œufs sur leur queue ne doive pas être conservées. Le pêcheur n'est pas en mesure d'affirmer si la femelle du homard est œuvée avant que cet état soit atteint, ce qui arrive généralement pendant sa captivité. A mon avis, il vaudrait mieux, dans l'intérêt de la conservation, permettre aux inspecteurs de la pêche de racheter, pour le gouvernement, les femelles porteuses de frais et de les rejeter à la mer pour éviter la destruction des œufs. Ainsi, la reproduction naturelle de l'espèce permettrait de maintenir les diverses réserves qui sont actuellement sérieusement réduites dans certaines régions. Si l'on sait qu'un homard d'une livre peut porter de 20,000 à 35,000 œufs sur sa queue et que si on les rejetait à la mer, de 3 à 5 p. 100 environ des 25,000 à 35,000 œufs auraient une chance de survivre—d'ailleurs, l'année dernière, un seul vivier aurait libéré environ 1,500 homards—nous voyons ce qu'une pareille mesure de conservation signifierait pour notre économie.

Si l'on applique cette politique, les cinq prochaines années devraient nous permettre de bien renflouer nos ressources de la pêche côtière. Ce programme de conservation ne coûtera pas énormément. Si le gouvernement ne peut trouver l'argent nécessaire à ce projet, qu'il diminue donc les dépenses de la Compagnie des jeunes Canadiens, de la Commission royale d'enquête sur la condition de

la femme et de la Société Radio-Canada qui, l'année dernière, a coûté environ 145 millions de dollars aux contribuables canadiens.

Passons maintenant, pendant quelques instants, aux affaires extérieures et à l'attitude en quelque sorte pathétique du gouvernement à propos de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche de 1964. Dans son mémoire au gouvernement, daté du lundi 28 janvier 1963, le Conseil des pêches du Canada qui représente environ 400 compagnies de pêche qui mettent en conserve 90 p. 100 des produits de la pêche canadienne, a expliqué les propositions des pêcheurs en ces termes:

Les porte-parole de l'industrie de la pêche ont exhorté aujourd'hui le gouvernement fédéral à déclarer une limite de pêche de douze milles, pour protéger les pêcheries côtières du Canada contre l'exploitation nuisible des flottes étrangères. Il s'agit, d'après eux, d'une question urgente.

Les dirigeants du Conseil des pêches du Canada ont présenté à un comité du cabinet un mémoire de 2,500 mots, selon lequel des réserves considérables de poissons seront épuisées si l'on n'a pas recours à ces mesures.

Les flottilles de pêche étrangères peuvent actuellement se livrer à la pêche dans les eaux situées à trois milles du littoral.

Le mémoire proposait l'adoption unilatérale d'un programme, parrainé conjointement par le Canada et les États-Unis lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue en 1960. On y réclamait une étendue de mer territoriale de six milles, plus six autres milles réservés exclusivement à la pêche. Le projet, appuyé par 54 nations, ne fut cependant pas approuvé faute d'une voix.

«Par suite de l'accroissement rapide des efforts entrepris dans le monde entier pour rendre les modes de pêche plus efficaces, on se rend compte que, à moins de garanties suffisantes, les ressources de la mer, qui ont joué un rôle si important dans le développement de l'économie canadienne, deviendront la proie des flottilles de pêche étrangères» lit-on dans le mémoire.

On y faisait état du récent accroissement d'activité de la part des Russes et des Japonais.

En réclamant l'adoption de la limite de douze milles, les auteurs du mémoire affirmaient qu'une «déclaration unilatérale sur la politique ministérielle devrait être suivie immédiatement d'une mise en vigueur efficace ... et de mesures de contrôle vis-à-vis des flottilles de pêche étrangères».

De l'avis du Conseil, cette mise en vigueur est indispensable si le Canada tient à conserver le rang qu'il occupe dans le monde grâce à ses pêcheries.

Dans son mémoire, il était proposé que la proclamation de la nouvelle zone se fonde tout spécialement sur les droits historiques de la France et des États-Unis dans les eaux canadiennes. Des négociations avec ces deux pays constitueraient une première étape, afin d'en venir à une entente mutuelle quant à leurs droits dans la zone élargie.

Aux termes de la proposition formulée en 1960, tout pays dont les bateaux pratiquent couramment la pêche depuis au moins cinq ans dans les six milles extérieurs de la zone projetée de douze milles, aurait le droit de pêcher dans ces mêmes eaux pendant une nouvelle période de dix ans. Ces cas particuliers mis à part, toutefois, les flottilles étrangères seraient interdites dans la zone exclusive. Il serait ainsi possible, pour la première fois, d'entreprendre un programme efficace de gestion et de conservation des pêches afin de protéger l'industrie canadienne de la pêche.

On a adopté, en 1964, une loi incorporant quelques-unes des propositions du Conseil, mais, depuis lors, tous les présidents des conseils des pêches n'ont pu que déplorer l'inaction du gouvernement dans cet important domaine.

Ce conseil s'est réuni le 5 décembre 1968 et M^me^ Marie S. Penny, de Terre-Neuve, a parlé du gouvernement en ces termes:

Nous ne sommes pas satisfaits de la cadence à laquelle on progresse dans l'établissement de lignes droites de base, non plus que dans la définition de certaines eaux comme eaux canadiennes, ou, à tout le moins, comme zones de pêche exclusivement canadiennes. Nous savons qu'il existe des difficultés mais, si l'on n'agit pas immédiatement, beaucoup de pays qui, jusqu'à présent, n'avaient dans une grande partie de nos eaux aucun droit historique, se les seront arrogés. Il y a aussi le danger inévitable de voir ces pêcheurs étrangers compromettre gravement nos réserves de poison. Il faut que le gouvernement prenne une attitude plus ferme sur ce point et cela dès maintenant.

Rien ne pourrait être plus clair, monsieur l'Orateur. Pour rendre justice au gouvernement, je dois dire qu'il a fait un premier pas en 1967, en matière de coordonnées géographiques et de lignes de base, lesquelles furent tracées de Cape Chidley, au Labrador, jusqu'à Cape Bay; mais il s'en est tenu là. Aucune mesure n'a été prise pour interdire l'accès du golfe du St-Laurent ou de la Baie de Fundy, deux régions où l'on pourrait prendre des mesures de conservation extrêmement salutaires pour les pêcheries de notre côte Est, où les réserves sont en train de s'épuiser rapidement.

Je ne saurais assez exhorter le gouvernement à faire face à ses responsabilités en cette matière. Si la présente session doit être une session consacrée à mettre de l'ordre dans l'administration, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêcheries (M. Davis) prennent quelques initiatives. Ceci est un problème très épineux. Ne nous contentons pas d'utiliser le balai, sortons aussi l'aspirateur. Chassons les toiles d'araignée de ce ministère, mettons-nous au travail et essayons de fixer les coordonnées géographiques et les lignes de base. Délimitons les régions où des mesures de conservation, bénéfiques pour notre industrie de la pêche, pourront être adoptées.

Enfin, s'il me reste encore un peu de temps, je voudrais dire un mot du discours du trône et de la déclaration du premier ministre au sujet de l'OTAN et de ce qu'il se propose de faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le moment est peut-être propice pour faire remarquer au député que son temps de parole est presque écoulé, à moins que la Chambre

ne l'autorise à continuer. La Chambre y consent-elle?

Des voix: Oui.

M. Crouse: J'aimerais dire au premier ministre et au gouvernement que j'ai remarqué dans le discours du trône qu'ils songent à remettre à l'étude la question de l'OTAN. A mon avis, cette revision peut être nécessaire, mais j'espère qu'elle n'entraînera pas un changement de politique. Non seulement l'OTAN nous a-t-elle assuré une protection sur notre continent, mais elle a servi de mesure de défense commune qui a tempéré les forces naissantes des nationaux en Allemagne. A mon avis, nous devrions, en tant que nation, continuer à souscrire à l'OTAN et à l'appuyer en tout temps. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

• (4.10 p.m.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATIONS PROVISOIRES AU RÈGLEMENT POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

L'hon. D. S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander que la Chambre consente à l'unanimité à revenir à l'appel des motions afin de permettre une déclaration au sujet de la procédure.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, vous êtes sans doute au courant des pourparlers qui ont eu lieu ces dernières semaines au sujet des modifications à apporter à notre procédure. Par conséquent, je donne aujourd'hui préavis de deux motions qui seront inscrites au *Feuilleton*. La première motion a trait à la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier les modifications fondamentales à apporter au Règlement et à la procédure. Ce comité sera chargé par la Chambre, selon les termes de la motion, de compléter ses travaux et de rédiger son rapport avant le 1er décembre 1968.

La seconde motion a trait à la création d'un comité spécial chargé d'étudier si la Chambre devrait prendre des dispositions en vue de mieux surveiller les instruments créés sous l'autorité des statuts du Parlement. Lorsque ces motions seront appelées, les députés voudront sans doute en discuter, et le gouvernement espère que très bientôt dans l'ordre des travaux de la Chambre, quand le débat sur le discours de trône sera terminé, nous pourrons aborder ces questions.

Au cours des entretiens qui ont eu lieu, une entente est intervenue au sujet des dispositions provisoires qui seront en vigueur pour la première partie de la session, jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne pour le congé de Noël. Qu'il me soit permis de résumer la proposition. Sauf pour ce qui est des exceptions et des modifications que je signalerai, les règles provisoires en vigueur en avril dernier continueront d'être observées à compter de maintenant et jusqu'à ce que la Chambre se réunisse de nouveau après Noël; l'article provisoire 15A du Règlement est abrogé; un total de 19 jours sera consacré aux subsides pour 1968-1969 et le système des comités permanents énoncé à l'article provisoire 65 du Règlement sera modifié pour le reste de la présente session.

J'ai fait rédiger une motion en ce sens. Elle est très longue et assez compliquée, mais elle a été examinée par les leaders des trois partis à la Chambre et, sauf erreur, on ne s'oppose pas à ce qu'elle soit transformée en ordre de la Chambre dès maintenant.

Je tiens à ajouter que les leaders de tous les partis à la Chambre seront appelés à décider des crédits de 1968-1969 qu'il y aurait lieu de déférer aux comités permanents et de l'ordre dans lequel les crédits seront mis en discussion au comité des subsides. Si la Chambre y consent, nous pourrions peut-être en faire un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle, et consent-elle aussi à ce que la motion dont vient de parler le président du Conseil privé soit consignée au hansard?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle devrait figurer à la fois dans le hansard et les *Procès-verbaux*.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre aurait condensé avec exactitude les ententes qui permettront d'appliquer jusqu'à Noël les arrangements provisoires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quelques secondes suffiront pour signaler que le document que le président du Conseil privé demande à la Chambre d'agréer représente l'entente intervenue entre les leaders de tous les partis à la Chambre. Au nom de mes collègues, je veux exprimer notre satisfaction de constater que nous avons pu conclure cette entente. Nous espérons que notre Règlement pourra être amélioré de nouveau dans un avenir pas trop éloigné.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, au nom de notre parti, je désire réaffirmer notre accord au sujet du document déposé à la Chambre par le président du

Conseil privé (M. Macdonald), relativement à l'entente à laquelle nous en sommes venus quant à la façon de procéder, en cette enceinte. Je n'ai rien autre chose à ajouter, si ce n'est que j'aimerais féliciter tous les *house leaders* de leur beau travail et de leur collaboration jusqu'ici.

[*Traduction*]

L'hon. M. Macdonald: Je vous remercie, monsieur l'Orateur et messieurs les députés.

[*Note de l'éditeur: Voici, les motions susmentionnées sont les suivantes:*]

Il est ordonné,—

Que les règles et la procédure en vigueur immédiatement avant la dissolution du Parlement, le 23 avril 1968, resteront en vigueur au cours de la session actuelle jusqu'à la reprise des séances de la Chambre après l'ajournement de Noël, sauf que

a) l'article 15-A du Règlement provisoire ne sera pas en vigueur,

b) en ce qui concerne les affaires relatives aux subsides pour l'année financière 1968-1969, la résolution adoptée le 26 avril 1967, au sujet des articles 56 et 57 du Règlement, est par les présentes modifiée de telle sorte (i) que les prévisions de dépenses de tous les ministères soient censées avoir été abordées et prises en considération en premier lieu sur leur renvoi au Comité des subsides, (ii) qu'un ordre visant les subsides soit appelé une fois seulement, pour qu'il soit proposé «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil», et que deux jours de séance soient consacrés à cette fin, (iii) qu'il y ait une limitation générale de dix-sept jours de séance consacrés auxdites affaires de subsides, y compris les subsides intérimaires, le budget principal et le budget supplémentaire, et les délibérations sur tous bills fondés sur ces affaires, mais à l'exlusion du dernier budget supplémentaire, et (iv) qu'au moment habituel de l'ajournement du dix-septième jour consacré aux subsides, comme il est spécifié ci-dessus, le président du Sénat ou l'Orateur de la Chambre, selon le cas, interrompe les délibérations et mette aux voix immédiatement et successivement, sans autre amendement ou débat, chaque question nécessaire pour disposer de toutes les procédures nécessaires aux fins de cet ordre,

c) pour la durée de la session actuelle, l'article 65 du Règlement est modifié de manière à se lire comme il suit:

65. (1) A l'ouverture de chaque session, il doit être institué un comité spécial, formé de sept membres, chargé de dresser et de présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents suivants de la Chambre:

a) le comité de l'agriculture, qui comprend au plus 30 membres;

b) le comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, qui comprend au plus 20 membres;

c) le comité des affaires extérieures et de la défense nationale, qui comprend au plus 30 membres;

d) le comité des finances, du commerce et des questions économiques qui comprend au plus 20 membres;

e) le comité des pêches et des forêts, qui comprend au plus 20 membres;

f) le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, qui comprend au plus 20 membres;

g) le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, qui comprend au plus 20 membres;

h) le comité des ressources nationales et des travaux publics, qui comprend au plus 20 membres;

i) le comité de la justice et des questions juridiques, qui comprend au plus 20 membres;

j) le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, qui comprend au plus 20 membres;

k) le comité de l'expansion économique régionale, qui comprend au plus 20 membres;

l) le comité des transports et des communications, qui comprend au plus 20 membres;

m) le comité des affaires des anciens combattants, qui comprend au plus 20 membres;

n) le comité des prévisions budgétaires en général, qui comprend au plus 20 membres;

o) le comité des bills privés en général et du Règlement, qui comprend au plus 20 membres;

p) le comité des privilèges et élections, qui comprend au plus 20 membres; et

q) le comité des comptes publics, qui comprend au plus 20 membres.

(2) Le comité spécial doit également dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités mixtes suivants:

le comité des impressions, chargé de représenter cette Chambre au Comité mixte des deux Chambres, lorsqu'il s'agit des impressions du Parlement, qui comprend 23 membres;

le comité de la bibliothèque du Parlement chargé de représenter cette Chambre, dans la mesure où ses intérêts sont en cause, au Comité mixte des deux Chambres, qui comprend 21 membres;

Toutefois, il doit être nommé pour faire partie des comités mixtes un nombre suffisant de députés pour maintenir, au sein de ces comités, le rapport numérique qui existe entre députés et sénateurs;

(3) La majorité des membres d'un comité permanent constitue un quorum, sauf ordre contraire de la Chambre;

Toutefois, dans le cas d'un comité mixte, le nombre des membres requis pour constituer un quorum doit être fixé par la Chambre des communes en consultation avec le Sénat.

(4) Les comités permanents doivent être individuellement autorisés à faire étude et enquête sur toutes les questions et les choses que peut leur confier la Chambre, à faire rapport à l'occasion de leurs observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers ainsi qu'à faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et l'article 66 du Règlement ne s'applique pas à cet égard.

(5) Tout député qui n'est pas membre d'un comité permanent peut, sauf si la Chambre ou le Comité permanent en ordonne autrement, prendre part aux délibérations publiques du comité permanent, mais il ne peut ni y voter ni y proposer une motion, il ne doit non plus faire partie d'aucun quorum; cependant, un ministre qui guide dans un comité permanent les débats relatifs à des prévisions budgétaires ou à un bill peut participer aux délibérations de ce comité comme s'il était un député, mais il ne peut y voter, y proposer une motion, ni faire partie d'aucun quorum.

(6) Il n'est pas requis que soit appuyée une motion proposée dans l'un des comités permanents de cette Chambre.

d) Aux fins des délibérations relatives aux bills d'intérêt privé et en vue de se conformer aux dispositions de l'article 65 du Règlement provisoire pour toute la durée de la session courante, l'expression «Comité du Règlement», aux articles 98, 100(2) et (3), 102, 103(1) et 108 est modifiée de façon à se lire «Comité permanent sur les bills privés en général et sur le Règlement» et l'expression «bills

privés en général», à l'article 105 du Règlement, est modifiée de façon à se lire «bills privés en général et Règlements».

(4.20 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. E. Corbin tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un plaisir pour moi que de pouvoir prendre la parole pendant le débat sur le discours du trône. Je remercie mes commettants de la circonscription d'Algoma de cet honneur et de la confiance qu'ils m'ont manifestée le 25 juin dernier. Aucun nouveau député ne peut arriver à la Chambre sans être un peu impressionné par son histoire et ses traditions.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à vous féliciter d'avoir été nommé Orateur de cette assemblée. Je l'ai déjà fait comme tant d'autres députés. Mais je dois cependant vous remercier de l'intérêt personnel que vous m'avez manifesté lors de mon arrivée sur la colline. Je suis sûr que cet aimable accueil a été réservé à tous les nouveaux députés.

Je voudrais rendre hommage, comme l'a fait le premier ministre (M. Trudeau), à mon prédécesseur, le très honorable Lester B. Pearson qui, pendant 19 ans, a représenté l'ancienne circonscription d'Algoma-Est à la Chambre. Il l'a fait avec distinction et il a manifesté énormément d'intérêt et de sollicitude envers les habitants de cette circonscription.

Il s'est acquis une renommée internationale comme récipiendaire du prix Nobel, ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ancien président des Nations Unies et ancien premier ministre de notre pays, et le dernier honneur qui lui échoit, c'est de diriger une commission et de préparer, pour le compte de la banque mondiale, un rapport destiné à instruire les pays industrialisés sur la façon dont ils peuvent aider les pays en voie de développement. Ce n'est pas là, toutefois, celui que les gens d'Algoma connaissaient. Il passait pour être un homme simple, un homme qu'on pouvait rencontrer dans les rues d'Espanola, de Blind River, d'Elliott Lake ou de Manitoulin Island, et à qui l'on pouvait parler, un homme qui s'intéressait aux petites gens et qui savait se pencher sur les problèmes humains. On peut voir quelle sorte d'homme il est en constatant que, après avoir côtoyé les rois et les chefs d'État du monde entier, il se trouve chez lui parmi ses concitoyens d'Algoma-Est, disposé à écouter leurs doléances de tous les jours. Je veux donc louanger le travail qu'il a accompli non seulement comme premier ministre de notre grand pays mais comme député de la circonscription d'Algoma-Est, maintenant désignée sous le nom d'Algoma.

[L'hon. M. Macdonald.]

La nouvelle circonscription d'Algoma englobe également une bonne partie de l'ancienne circonscription d'Algoma-Ouest, qu'a représentée avec compétence pendant 28 ans M. George Nixon. Comme M. Pearson, M. Nixon était un homme qui s'intéressait aux problèmes quotidiens des petites gens. Je souhaite une retraite heureuse à cet homme qui a servi la région d'Algoma-Ouest pendant si longtemps.

Je félicite tous les députés de leur élection et du poste qu'ils occupent ici. Nous sommes vraiment chanceux d'avoir comme responsabilité de gouverner un pays comme le nôtre, qui n'a que 101 ans. Je félicite aussi mon ami, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) de son élection et du discours qu'il a prononcé. Le député est bien respecté dans ma circonscription, qui compte environ 15 réserves indiennes, pour le travail qu'il a accompli comme adjoint administratif du ministre des Affaires indiennes. Sur plusieurs points, le député est caractéristique des quelque 100 nouveaux membres que compte la Chambre, jeunes hommes dynamiques et intéressés autant que dévoués au bien-être de leur pays, le Canada.

Monsieur l'Orateur, les jeunes gens élus le 25 juin à la vingt-huitième législature du Canada sont venus ici nourris des grands espoirs inspirés par notre nouveau premier ministre (M. Trudeau) au cours de la campagne électorale, de l'espoir que le Parlement du Canada peut devenir un instrument plus efficace pour résoudre les problèmes de notre grand pays. A leurs yeux, si les vieux conflits et les rancœurs qui accablaient, hier encore, cette Chambre, peuvent disparaître, si les hommes de bonne foi peuvent travailler ensemble au bien commun, on pourra écrire une nouvelle page de l'histoire du Canada, une page consacrée à un gouvernement progressif et constructif.

Nous nous inquiétons, je pense, des récents problèmes qui semblent surgir en ce qui concerne les modifications au Règlement de la Chambre. Ces réformes doivent s'inspirer des traditions du passé, des garanties traditionnelles que le régime parlementaire britannique a toujours accordées à sa population. Cependant, nous devons apporter ces changements pour que les nombreux travaux qui attendent les députés ici présents puissent être expédiés soigneusement, mais avec une raisonnable rapidité. J'estime que la popula-

tion du Canada l'exige de nous et qu'elle préconise effectivement l'adoption de méthodes plus progressistes et systématiques dans la gestion des affaires de l'État.

A mon avis, monsieur l'Orateur, notre Règlement peut prévoir des normes plus spécifiques afin de permettre au député de mieux organiser l'emploi de son temps. Je crois que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif consiste dans un calendrier parlementaire qui, au moins tous les deux ou trois mois, laisserait au député au moins une semaine pour visiter sa circonscription et s'occuper personnellement des problèmes de ses commettants.

La circonscription d'Algoma renferme quelques-unes des plus magnifiques ressources naturelles du Canada. Cette région du Nord de l'Ontario a souvent été surnommée le trésor du Canada, en raison des minéraux qu'elle contient, entre autres le fer, l'or, le cuivre et l'uranium. De fait, les plus grands gisements d'uranium que l'on connaisse actuellement se trouvent dans la région d'Elliot-Lake. Je ne crois pas me tromper en affirmant que le jour viendra où l'uranium et l'énergie qu'elle contient produiront plus de force motrice que n'importe quelle autre source énergétique au Canada.

Fait encourageant, nous avons assisté, l'an dernier, à un regain économique de l'industrie de l'uranium à Elliot-Lake. Il y a à peine un an ou 18 mois, on comptait à Elliot-Lake des douzaines, voire des centaines de maisons vides et barricadées. La plupart sont habitées actuellement et il se pourrait, paraît-il, que d'ici un an, une crise du logement se fasse sentir dans la région. Ainsi il y a toujours des problèmes qui se posent; les uns disparaissent, d'autres les remplacent. J'échangerais sûrement avec plaisir les problèmes d'une économie languissante, comme ceux qui nous assaillaient il y a un an, pour ceux d'une économie prospère et florissante comme nous aurons l'occasion d'en voir d'ici quelques années.

Je crois que le gouvernement du Canada et le présent Parlement devraient adopter une politique qui multiplie les usages pacifiques de l'énergie atomique. Il est certain que rien ne peut être meilleur pour le Canada que de prendre l'initiative en ce qui concerne l'utilisation de l'uranium. Notre pays, qui est si riche en uranium, devrait être à l'avant-garde pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous en tirerions profit et le monde entier avec nous.

Je pense que l'une des mesures les plus importantes qui aient été annoncées dans le discours du trône est la création d'un ministère du Développement régional. Ce nouveau ministère aurait beaucoup à faire pour la circonscription d'Algoma, car la croissance économique de beaucoup de régions y est lente. Dans la ville de Blind River, en particulier, nous avons un problème très sérieux à résoudre. La McFadden Lumber Company, division de Domtar, qui pendant des années a fourni à cette ville ses moyens d'existence et sa principale source de revenus, va fermer son usine. Cette papeterie, qui employait autrefois plus de 300 hommes, fermera ses portes à la fin de 1969.

Le nouveau ministère du Développement régional pourra, nous l'espérons, attirer de nouvelles entreprises et industries dans la ville pour qu'elles absorbent les centaines de chômeurs que la fermeture de la papeterie jettera sur le pavé. Il y aurait lieu d'aménager dans cette ville une nouvelle industrie forestière qui produirait une nouvelle sorte de panneaux agglomérés où il entrerait une autre espèce de bois que le pin blanc, qu'on coupait jusqu'ici dans les forêts de la vallée de la Mississagi.

La région offre aussi des possibilités pour une usine de pâtes et papiers. Le marché canadien des pâtes et papiers est toutefois dans le marasme, à l'heure actuelle, de sorte qu'il semble présentement impossible qu'une société ait l'envie de s'implanter dans la région pour y fabriquer ces produits.

• (4.30 p.m.)

Depuis toujours, l'industrie forestière revêt beaucoup d'importance pour la circonscription d'Algoma. La coupe du bois et la production des pâtes et papiers ont une influence majeure sur le bien-être économique de la région. Espanola jouit d'une certaine prospérité depuis plusieurs années, grâce à l'importante fabrique de papier qui s'y trouve. Le gouvernement doit appliquer des mesures qui élargiront les marchés d'exportation, afin que les nombreux secteurs canadiens bénéficiant de cette industrie puissent demeurer prospères.

On a également besoin, dans ma circonscription d'Algoma, de moyens de transport meilleurs et plus nombreux. Il n'est aucun type de transport dont nous ne réclamions l'amélioration. Qu'il s'agisse d'autoroutes, de services aériens, de services ferroviaires ou de voies navigables, les transports sont un des plus grands problèmes de la circonscription.

Nous n'avons jamais eu d'aéroport desservi régulièrement. Cela va changer bientôt, puisque la Georgian Bay Airways inaugure lundi prochain, le 23 septembre, un service aérien régulier vers Elliott Lake.

Au cours des ans, le service ferroviaire qui assurait le transport des passagers dans le district s'est peu à peu détérioré. Autrefois, il y avait des trains réguliers, munis de couchettes et dont l'horaire était raisonnable. Ce

service vient d'être supprimé pour être remplacé par une automotrice Budd, qui va de Sudbury à Sault-Sainte-Marie et dont l'horaire comporte, entre autres, un départ à 3 heures du matin.

Nous avons appris que ce service cessera dans un proche avenir. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que les habitants d'Algoma ne se laisseront pas faire sans protester vigoureusement et je serai là pour renforcer leur résistance.

La réduction des services ferroviaires dans la circonscription a entraîné un encombrement intolérable sur les autoroutes vu l'intensité de la circulation des voitures et des camions de marchandises sur la route transcanadienne. Il faut agrandir l'autoroute 17, la route transcanadienne, en aménageant des voies de doublage à flanc de coteau pour éviter que les véhicules lents ne causent des embouteillages et on pourrait construire une autoroute à quatre voies dans les zones de circulation dense.

On a proposé de construire une nouvelle route de Blind River à Elliott Lake. La route de Granary Lake serait une route d'accès logique qui permettrait aux gens d'habiter Blind River et de travailler à Elliott Lake. Les gens de Blind River qui, d'ici un an, perdront leur principale source de revenu, l'usine de la Domtar, ont besoin de cette route. Elle fournirait en même temps à Elliott Lake une source de main-d'œuvre toute proche. Elle devrait être construite conjointement par les gouvernements fédéral et provincial et rattachée à la route transcanadienne.

Pour ce qui est du transport maritime, un grave problème commence à se poser à l'île Manitoulin. Un service régulier de transbordeur faisait jusqu'ici la navette entre la péninsule de Bruce et l'île Manitoulin.

Depuis cinq ans, nous avons aussi un service de bac entre Meldrum Bay et Blind River à l'extrémité ouest de l'île Manitoulin. Si je ne me trompe, on se propose de mettre fin à ce service à la fin de la saison actuelle de navigation. Inutile de dire à la Chambre quelle catastrophe ce serait, tant pour Blind River que pour Meldrum Bay. Ces deux régions ont besoin du bac pour maintenir et développer l'industrie du tourisme qui est de toute première importance pour l'extrémité ouest de l'île Manitoulin; c'est, en fait, la principale industrie. Je ne saurais trop souligner la nécessité de maintenir la subvention fédérale à ce service. L'économie réalisée en supprimant cette subvention de quelque $50,000 s'évanouirait bien vite, dévorée par les paiements d'assistance sociale qui deviendraient nécessaires sans un tourisme florissant.

Même chose, sur l'autre panneau du diptyque. Sans bac, Blind River souffrirait aussi de la situation économique grave qui se fait sentir dans cette ville et dont j'ai déjà parlé. Il va sans dire que si l'on met fin à ce service, ce sera la catastrophe, d'un côté comme de l'autre.

De même, le service de bac à l'extrémité est de l'île Manitoulin entre la péninsule de Bruce et le Sud de l'Ontario et l'île Manitoulin dans le Nord de l'Ontario, éprouve des difficultés. Ce service a été exploité pendant des années, et le nombre de touristes qui partent du Sud de l'Ontario pour aller admirer les beautés du Nord de la province s'accroît. Cela pose un problème, parce que le service disponible n'est plus suffisant. Il arrive souvent que les gens soient obligés d'attendre de 12 à 15 heures pour avoir une place à bord d'un bac qui les conduira de la baie Georgienne à l'île Manitoulin. Si nous voulons stimuler l'économie de cette région, il va de soi qu'il y a lieu d'améliorer le service sous peu.

L'autre grande industrie de l'île Manitoulin est l'agriculture et, certes, le Canada a aujourd'hui des problèmes agricoles. De par ma profession, je suis au courant d'un grand nombre de problèmes dans ce domaine. Étant vétérinaire, j'ai vu de près les problèmes des cultivateurs du Nord de l'Ontario, en particulier dans les districts d'Algoma et de Manitoulin. Je pense qu'il faut trouver de nouvelles méthodes et de nouvelles solutions au vieux problème du faible revenu des agriculteurs.

Je vois que la tendance actuelle en agriculture pousse vers des unités plus grandes et plus rentables. Notre principal souci doit être le bien-être de ces grandes unités pour la production d'aliments. Toutefois, je crois que le gouvernement doit avoir une politique des petites fermes pour aider les petits exploitants dont l'activité baisse parce qu'ils se font vieux, à se maintenir dans leur ferme et à toucher un revenu qui leur permette de vivre.

Je ne saurais trop souligner la gravité de la situation actuelle de l'agriculture dans le Nord ontarien. Littéralement, le nombre des agriculteurs diminue de jour en jour, et de semaine en semaine. De plus en plus nombreux sont les agriculteurs qui constatent qu'ils ne peuvent plus vivre de façon convenable sur leurs terres et qui s'orientent vers

d'autres domaines d'activité. Le cas se présente particulièrement parmi les éleveurs de bovins des régions de Manitoulin et d'Algoma.

Les grandes fermes laitières semblent pouvoir survivre dans le Nord, tout en ayant de la difficulté à joindre les deux bouts. A mon avis, il appartient au gouvernement et au Parlement d'adopter des politiques qui amélioreraient le sort de l'agriculteur. A cette époque d'abondance pour le pays, il est honteux que nous ne puissions faire en sorte que ses énormes investissements, qui atteignent parfois $100,000, assurent à l'agriculteur un meilleur rendement, car il faut avouer que son revenu net ne correspond parfois qu'au salaire d'un commis en ville.

Le ministère de la Main-d'œuvre projette d'établir une école d'agriculture au cours des mois d'hiver. J'applaudis à ces initiatives de perfectionnement et de formation. Il n'existe au Canada, à notre époque, nulle profession, nul emploi qui ne requière des cours de recyclage et de perfectionnement, et je crois que cela vaut pour l'agriculture comme pour tous les autres secteurs.

Je ferais preuve d'insouciance si, en prenant part au débat sur le discours du trône, je négligeais de mentionner les milliers d'indigènes qui vivent dans les quinze réserves indiennes de ma circonscription. Ces gens ont prouvé depuis quelques années qu'ils ont réalisé, dans leurs réserves, des progrès tels, qu'ils n'ont rien à envier à personne au Canada. Récemment, l'ancien premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, a inauguré officiellement un nouvel ensemble, dans la réserve indienne de West Bay sur l'île Manitoulin. Situé à Lakeview, il a coûté au gouvernement fédéral plus d'un demi-million de dollars. Cela comprenait une école élémentaire, six unités d'habitation pour les citoyens âgés, des unités de logement pour le personnel enseignant et 28 terrains pourvus de services pour un projet de lotissement. Le contrat touchant l'école a été passé par les Indiens eux-mêmes qui ont effectué le travail. A travers la circonscription d'Algoma les Indiens ont construit des maisons sur leurs réserves et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prévu une subvention de base pour chaque unité. Cependant, malgré ces réalisations, nous ne sommes ni contents ni satisfaits du lotissement et nous n'allons pas nous endormir sur nos lauriers.

Il faut apporter des améliorations sur les réserves d'Algoma dans le domaine du logement, de l'enseignement, de la revalorisation des emplois et du recyclage. Il faut aussi diversifier nos industries primaires et encourager de petites industries à s'établir dans la région. J'espère que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le uonveau ministère du développement régional, de concert avec tous les niveaux de gouvernement, réussiront à créer de nouvelles possibilités d'emploi dans la circonscription.

• (4.40 p.m.)

Je ne voudrais pas reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, sans féliciter notre nouveau premier ministre (M. Trudeau). Les habitants du Nord de l'Ontario appellent souvent leur région le «nouvel Ontario». C'est pour cette raison qu'ils ont très vite accordé leur appui au premier ministre lors de la récente campagne électorale. Les habitants du Nord de l'Ontario, ou du nouvel Ontario, comme on l'appelle souvent, acceptent facilement les nouvelles et bonnes solutions—il faut qu'elles soient bonnes—aux vieux problèmes, et le premier ministre leur a offert des solutions nouvelles pendant la campagne électorale. Au lieu d'employer les vieux clichés si chers aux hommes politiques, il a montré une nouvelle attitude à l'égard des problèmes du Canada. Il est évident que cette nouvelle attitude a été bien accueillie dans le Nord de l'Ontario, car 11 circonscriptions sur 12 y ont élu des représentants du parti du premier ministre. Le nouveau premier ministre offrait une nouvelle ère pour le Canada et les habitants du Nord de l'Ontario ont décidé d'avoir part à cette nouvelle vie qu'il leur offrait.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Je remarque que l'Orateur de l'année dernière, qui a été réélu Orateur cette année, n'occupe pas le fauteuil en ce moment. Cependant, j'aimerais dire que quiconque a été Orateur, a rempli ses fonctions avec tant de brio au cours du dernier Parlement qu'il a été réélu par ses pairs à ces hautes fonctions, mérite l'estime des membres de la Chambre. Il a droit à cette estime du seul fait d'être élu par ses pairs. J'aimerais également dire un mot au député de Peterborough (M. Faulkner) qui a été nommé Orateur suppléant. Nous espérons que, malgré sa jeunesse, il aura la sagesse que donnent les ans.

J'aimerais exprimer au très hon. premier ministre (M. Trudeau) mes sincères félicitations pour avoir réussi à obtenir avec si peu une si importante majorité. Aux comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, je dirai que leurs discours valaient bien la peine d'être écoutés. Je pense que le discours du trône a offert bien peu qui puisse appuyer la Trudeaumanie qui a enflammé le public pendant la campagne électorale. Le premier ministre a indiqué qu'il faudrait du temps pour façonner une juste société et qu'il faudra auparavant mettre de l'ordre dans l'économie de la nation. Le gouvernement devra

redresser ses finances. C'est admettre l'importance des problèmes économiques qui ont été signalés à maintes reprises.

S'il faut des preuves, il suffirait d'examiner les obligations d'épargne qui seront bientôt mises en vente sur le marché à un taux d'intérêt de près de 7 p. 100 pendant les quinze prochaines années. Je me demande si ce n'est pas le moment propice pour cette société juste d'examiner la possibilité de rembourser certaines de ces obligations perpétuelles achetées en 1936-1937 à 3 p. 100 et que le gouvernement libéral n'a pas honorées en 1965. Ces obligations valent maintenant 50 c. au dollar. Même si la société juste remboursait les détenteurs de ces obligations à 100 c. au dollar, leur pouvoir d'achat ne serait que d'environ un quart de ce qu'il était au moment de l'achat. Je compte que le premier ministre redressera cette injustice immédiatement. C'est, à mon avis, une tache sur notre blason. Ceux qui parmi nous vivaient et travaillaient à cette époque savent combien c'était difficile. Si nous ne remboursons pas ces obligations, nous allons laisser le Parlement du Canada sous un jour bien défavorable quant à sa politique en la matière.

J'aborde maintenant quelques problèmes que la société juste devrait rectifier et qui sont apparus depuis les élections. Des questions ont été posées par les députés de ce côté-ci de la Chambre et les députés ministériels à propos des facteurs ruraux. Fait intéressant à noter, certains facteurs ruraux sont demeurés en fonctions durant toute la grève et ont été rémunérés. J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* pour demander combien n'avaient pas eu le droit de travailler et combien en ont eu le droit et ont reçu la rémunération prévue dans leur contrat.

On se demande, monsieur l'Orateur, la raison de cette discrimination? Des facteurs ruraux ont été payés et d'autres non. Pourquoi a-t-on refusé à certains facteurs ruraux le droit d'entrer dans les bureaux de poste pendant la grève, même s'ils se trouvaient là, disposés à accomplir leur tâche? A mon avis, c'est une injustice criante. Personne ici ne peut trouver juste que des facteurs ruraux n'aient pas le droit de poursuivre leur travail tandis que ce droit est accordé à d'autres. J'aimerais avoir la réponse à cette question.

Certains de ces facteurs ruraux assument des obligations mensuelles, probablement pour l'usage du véhicule qui leur sert à transporter du courrier. Ils comptent sur leur chèque mensuel. Il me semble que la situation provoquée par la grève est prévue dans leur contrat, aux termes de l'article b), dont je donne lecture:

> Si, pendant la durée du contrat, il survient des situations qui ne pouvaient raisonnablement être prévues lors de la passation, qui modifient considérablement le service et à l'égard desquelles un rajustement proportionnel fondé sur la distance ou la fréquence n'est pas équitable, le taux du rajustement devra être raisonnablement conforme au montant payable en vertu du contrat, et être fixé et finalement déclaré par le ministre des Postes.

Tous ceux d'entre nous qui étaient députés pendant la dernière législature se rappellent que les postiers n'avaient pas le droit de faire la grève antérieurement à l'adoption d'une loi. Je prétends donc, et j'ai consulté des avocats à ce sujet, que les facteurs ruraux dont les contrats avaient été signés avant l'adoption de la loi ont le droit d'être payés. On a tout lieu de croire, dans une société juste, que si le travailleur est disposé à s'acquitter de sa tâche, il convient de ne pas lui refuser les paiements prévus dans son contrat.

Pendant que je parle du ministère des Postes, j'aimerais examiner la politique qui consiste à fermer les petits bureaux de poste ruraux. Le ministère ne fait aucune distinction entre les bureaux de poste ouverts l'été et d'autres bureaux qui devraient desservir en permanence les petits villages. Je vais citer un cas précis. Imaginons un bureau de poste installé dans une épicerie pour l'été. C'est un service qu'on assure d'habitude aux occupants des chalets pour la durée des vacances.

Ces gens ouvrent leurs chalets pendant la dernière semaine de juin et les ferment le 1er septembre. Je ne m'oppose pas à ce qu'on ferme le bureau de poste dans ces régions mais je m'élève contre la fermeture des bureaux de poste dans des régions comme Port Stanton qui comptent plusieurs hôtels et motels en activité. La plupart des touristes qui visitent cette région viennent des États-Unis et ils font leurs réservations par la poste. Ces clients font leurs réservations une année ou deux à l'avance et sont troublés de voir que l'adresse inscrite à l'en-tête est inexacte par suite de la fermeture du bureau de poste. Dans ce cas particulier—et ils sont légion—il ne s'agit plus du bureau de Port Stanton, mais de celui de Severn Bridge. Les gens qui habitent à, mettons, 2,000 miles de la région n'y comprennent rien.

• (4.50 p.m.)

En outre, monsieur l'Orateur, la région dont je parle est habitée à longueur d'année. Les hôtels et les motels ne ferment pas le 1er septembre ou quelques jours après, mais restent ouverts toute l'année. Leurs employés sont permanents. Les touristes de la fin de semaine sont des habitués qui reçoivent des visiteurs pendant la saison de l'auto-neige. On répare ou on construit des établissements et on remeuble les chambres.

Couper ces gens de la poste, monsieur l'Orateur, c'est de la folie pure. Nous dépensons des millions de dollars en publicité pour inciter les touristes à venir dans notre pays et ensuite nous détruisons cela même qui les attire. C'est contraire au simple bon sens. Je regrette que le ministre des Postes (M. Kierans) ne soit pas ici pour m'entendre, car c'est précisément ce qu'il fait en fermant ces bureaux de poste. Le ministre ne fait aucune distinction. Il y a certainement une nette différence entre ces propriétaires d'hôtels et de motels dont j'ai parlé et les propriétaires de maisons de campagne. Je demanderais donc au ministre, monsieur l'Orateur, de reconsidérer le problème, parce que, s'il continue ainsi à bloquer les revenus touristiques, d'autres lui en rebattront davantage les oreilles.

En outre, monsieur l'Orateur, il y a la question du préavis. Quel délai ces gens ont-ils eu? Si je comprends bien, ils ont eu dix jours. Il leur a fallu préparer les réservations de l'année suivante, envoyer leurs dépliants après y avoir mis leur adresse, etc. Le bureau de poste de Port Stanton a eu 100 ans. Si cela n'est pas de la folie au suprême degré, je me demande ce que c'est. J'espère que le ministre, qui est, je le pense et je le souhaite, un homme très raisonnable, se mettra à l'œuvre dès maintenant et corrigera la situation. Ne volons pas Pierre pour payer Paul, ce qui est le cas quand on ferme un bureau de poste comme celui-là. Quand les bureaux de poste restent ouverts toute l'année, l'argent rentre. Un directeur d'hôtel m'a dit qu'il reçoit en moyenne $5,000 par le courrier chaque mois, et il y a six ou sept hôtels et motels qui sont dans ce cas.

J'aimerais également dire un mot, monsieur l'Orateur, sur la société juste. Le discours du trône nous révélait clairement que les problèmes ne se dévoileraient qu'à la longue. Cependant, monsieur l'Orateur, laissez-moi vous dire qu'ils existent déjà. La société juste a du pain sur la planche. Prenons, par exemple, le cas des vieillards retraités. Le Canada compte environ un million et demi de personnes de 65 ans ou plus. La plupart d'entre elles travaillaient durant les années trente et touchaient le quart de ce qu'elles pourraient gagner aujourd'hui. En supposant, bien sûr, qu'à l'époque elles avaient la chance d'avoir un emploi.

L'inflation a effrité le peu qu'elles ont pu mettre de côté, de sorte que leurs économies ne valent même plus la moitié de ce qu'elles valaient déjà. Les gouvernements qui se sont succédé ont déprécié le dollar, et, ce faisant, ont amené l'inflation. Il n'est pas nécessaire de faire appel aux priorités pour s'en rendre compte; nous n'avons qu'à regarder autour de nous. L'an dernier, le dollar a été rogné d'un bon 5 p. 100. Nous avons donné 2 p. 100 de plus aux retraités, mais le leur en avons retranché 5 p. 100. Est-ce là la façon de traiter les vieux citoyens du pays? Le commandement nous dit: «Honore ton père et ta mère». Est-ce en offrant des prestations de vieillesse ridicules et des logements tout à fait insuffisants que l'on croit y obéir?

Tous les députés conviennent, j'en suis sûr, que nos programmes d'emploi sont orientés vers la jeunesse. Demandez à un chômeur de 50 ans s'il peut obtenir de l'emploi. En outre, on ne tient nullement compte des besoins de loisirs des personnes âgées de notre pays. D'après la statistique, 60 p. 100 de ces personnes environ ont peu ou pas d'argent et elles ont droit au supplément. Bon nombre des autres éprouvent beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts. Lorsque nous parlons de priorités, monsieur l'Orateur, celle-ci en est une qui saute aux yeux.

Il y a un autre point qui me tracasse comme il doit, j'en suis sûr, tracasser bien d'autres députés qui s'y arrêtent. Le voici. Après l'adoption de la loi qui accordait $75 par mois aux pensionnés, nous avons attendu quelque peu avant d'insérer une clause d'escalade pour augmenter, au besoin, le montant de 2 p. 100. Dans l'intervalle, le coût de la vie a monté de près de 5 p. 100. C'est là une façon des plus inhumaines de traiter les gens qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes.

Une société juste, monsieur l'Orateur, aurait lié les augmentations de salaire au coût de la vie. Une société juste aurait accordé $100 à ces retraités. Notre parti a appuyé ce genre d'initiative en précisant que nos citoyens âgés ne devaient pas être inquiétés ni tourmentés par les indiscrets, comme c'est aujourd'hui le cas. Demain, monsieur l'Orateur, les députés seront aussi des citoyens âgés.

L'autre jour, monsieur l'Orateur, j'ai lu un document comportant une série de questions auxquelles un pensionné de la vieillesse avait répondu. Elles concernaient son statut financier. Le couple en question n'avait pas d'argent et vivait dans une vieille maison éloignée de dix milles, dans la campagne. Ils ne

pouvaient plus y demeurer, car ils ne pouvaient pas se permettre de conduire une voiture. Ils ont dû alors revenir à la ville. Ils ont vendu l'exploitation sur laquelle se trouvait une vieille petite maison pour laquelle l'acheteur payait tant par mois. Une fois en ville, ils ont dû payer pour un appartement de deux pièces un peu plus qu'ils ne recevaient de loyer pour leur maison de campagne. Lorsqu'ils eurent rempli la formule, on leur a demandé de payer l'OMSIP, l'assurance-hospitalisation et on leur a enlevé leur supplément de revenu garanti.

Monsieur l'Orateur, est-ce là un traitement convenable pour ces personnes? Les Pharisiens de l'Ancien Testament agissaient ainsi tout en déclarant qu'ils observaient la loi à la lettre. Mais notre Parlement ne doit pas suivre leur exemple.

Je m'inquiète aussi de la bureaucratie qui afflige les gouvernements provinciaux et municipaux. Nous nous montrons mentalement et physiquement cruels envers ceux que nous sommes censés honorer et aimer. Nous avons permis à la jungle bureaucratique de proliférer à tel point dans notre travail de bien-être social que nous sommes à la veille de nous égarer.

• (5.00 p.m.)

Je vais vous citer un exemple. Dernièrement un homme, détenu pendant huit ans dans une institution psychiatrique, est venu me voir. Je crois me rappeler qu'il avait subi plusieurs opérations chirurgicales, dont deux aux pieds et il avait une maladie du cœur. Après huit ans de surveillance et de soins, il avait alors 50 ans, on l'a relâché, et il devait gagner sa vie. Ce qui est arrivé était fatal. Il a sombré. On m'a signalé son cas et j'ai pris contact pour lui avec les membres de l'assistance sociale qui, en vertu de leurs règlements régionaux, devaient faire 25 milles en auto pour aller le voir. Un travailleur social s'est rendu dans la localité, mais n'a pu trouver l'homme en cause, mais il a laissé pour lui une certaine somme pour ses provisions et sa chambre. Les provisions et l'abri ne constituaient pas le nœud du problème, car le jour suivant l'ancien malade mental se trouvait sans chambre où dormir—il n'avait pu faire face à la situation nouvelle.

Nous avons téléphoné au travailleur social de la région, nous lui avons exposé le cas et il est venu se rendre compte sur place. Il a dit: «Cet homme doit aller dans une institution qui dépend du comté». Plus tard, des formules ont été envoyées que nous avons remplies. Les papiers sont allés au bureau central où on les a dépouillés, mais cela ne suffisait pas. Il n'a pas été accepté. Nous avons été noyés dans les paperasses. Finalement, les papiers sont revenus avec la mention «Ne convient pas à ce genre de malade» ou quelque chose comme cela. Cet homme bat toujours les trottoirs; il a encore les mêmes problèmes et personne ne veut s'en occuper. Il s'est heurté à la bureaucratie.

Nous vivons dans une jungle de paperasserie où rien n'aboutit et où les impôts augmentent pour payer les bureaucrates. Ces ronds-de-cuir s'agitent et allongent la note. Je n'aurais jamais cru que j'en viendrais à défendre un impôt négatif sur le revenu pour nous tirer de l'ornière, mais je sens que j'y viens. (*Applaudissements*)

Je suppose que de nombreux députés ont entendu parler d'assistés sociaux plus à l'aise que d'honnêtes salariés. C'est injuste. Cela se produit non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis. Par exemple, j'ai entendu parler de gens, dans l'État de New York, qui jouissaient de meilleures conditions matérielles que des personnes dans d'autres parties du pays qui gagnent leur vie. Il me semble que nous sommes ligotés et réduits à l'impuissance par ces chinoiseries administratives. Arrêtons nos dépenses folles, qui engraissent l'armée gradissante des gratte-papiers. Cessons de construire des immeubles inutiles, ou d'installer dans les immeubles nécessaires un matériel trop coûteux. J'ai vu, dans de nombreux hôpitaux, du matériel qui est devenu désuet avant dix ans. Les immeubles avaient besoin de réparations, bien qu'ils aient été construits pour durer de 25 à 50 ans. Parfois, après 20 ans, il fallait les démolir. J'ai été témoin de la démolition de tels ensembles. Le Canada ne peut se permettre des extravagances de ce genre lorsqu'il y a une pénurie de logements. Il y aura beaucoup de travail à accomplir dans la société juste, monsieur l'Orateur.

Le 1er juillet, le gouvernement a présenté son programme d'assurance frais médicaux. Or, je me suis souvent demandé comment ce programme fonctionnera compte tenu de la pénurie de médecins. La Saskatchewan y participe, comme la Colombie-Britannique. On m'a dit que la Nouvelle-Écosse y participera aussi incessamment.

M. Crouse: L'année prochaine.

M. Rynard: Et le gouvernement va, au moyen de chantage, forcer toutes les provinces à faire partie de ce programme, qu'elles en aient ou non les moyens financiers.

Une voix: Vous êtes un adversaire de ce programme.

M. Rynard: Non, au contraire, j'en suis partisan, mais à condition que ce soit sur une base raisonnable et que nous ayons les médecins pour y voir.

Quels soins médicaux les Canadiens peuvent-ils espérer, alors qu'il faut attendre des heures au service d'urgence de beaucoup d'hôpitaux avant d'être traité. Voilà contre quoi je m'insurge. On ne peut dispenser de services médicaux convenables sans avoir suffisamment de médecins. Il y a actuellement au Canada un médecin par 2,000 habitants. Nos médecins, outre les soins qu'ils doivent donner aux malades, sont encore harcelés par des formulaires à remplir, et toutes sortes de paperasseries administratives.

Je le demande: qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis 1963 pour augmenter le nombre de nos médecins qualifiés? M. T. C. Douglas, qui n'est pas ici en ce moment, avait appuyé un discours que j'ai prononcé sur ce sujet et dans lequel j'exhortais le gouvernement à permettre à nos écoles de médecine de fonctionner à longueur d'année pour augmenter le nombre des médecins. Six écoles de médecine acceptèrent, pourvu que le gouvernement leur donne les fonds voulus pour aider à payer le salaire des professeurs. On a refusé, et aujourd'hui, alors que le programme d'assurance frais médicaux est en vigueur, nous manquons de médecins. En conséquence, nos services médicaux seront insuffisants.

Il est temps d'examiner sérieusement la situation. Le gouvernement devrait fournir de l'argent par l'entremise de la Caisse d'aide à la santé afin d'aider à former plus de médecins. Je suis persuadé que la majorité des écoles de médecine du Canada accepteraient de fonctionner à longueur d'année si elles en avaient la chance et l'argent pour le faire. Elles l'ont fait durant la guerre, alors que les médecins étaient formés en quatre ans. Le Dr John Evan, jeune et distingué doyen de la Faculté de médecine MacMaster de Hamilton, a déclaré: «Nous pourrions y arriver en trois ans si nous avions un appui concret et les fonds nécessaires.»

Le gouvernement fait la sourde oreille à ces revendications, mais veut, par contre, nous faire avaler de force une espèce d'assurance frais médicaux vouée à l'échec. Je m'inquiète vivement de la qualité des soins que les citoyens pourraient recevoir de médecins désespérément harcelés par les exigences de la bureaucratie. J'ai vu dégénérer, en Angleterre, le travail des praticiens. Il y a tant de formules à remplir que l'on demande aux patients de revenir la semaine suivante, puis la semaine d'après. Le médecin, à la fin, ne disposant que de peu de temps pour examiner son patient et ne pouvant tout au plus que deviner son mal, lui déclare tout de go: «Je vous ai fait réserver une chambre à l'hôpital; des médecins pourront y diagnostiquer votre maladie».

C'est alors que montent en flèche les dépenses de fonctionnement des hôpitaux. Tous les frais d'hygiène décuplent, parce que les médecins ne peuvent consacrer assez de temps à chaque patient. Nous avons un médecin par 2,000 patients, et la Russie nous laisse loin derrière elle sous ce rapport. Un médecin pour environ 500 personnes. Les États-Unis sont dans une meilleure posture que la nôtre. Néanmoins, nous imposons la chose à un des pays dont la population est la plus clairsemée au monde. Je l'affirme en toute sincérité, je ne veux pas être désagréable. Même si j'ai formulé certaines critiques, j'espère que le gouvernement et la Chambre tiendront compte de certaines de mes observations cet après-midi et que des mesures seront prises afin que les Canadiens puissent obtenir des soins médicaux appropriés et que la société juste soit instaurée au Canada, car le gouvernement n'a pas besoin de priorités, elles lui sautent aux yeux.

• (5.10 p.m.)

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour prononcer mon premier discours à la Chambre des communes. Je suis particulièrement heureux que la Chambre soit comble à 5 h. 15 un vendredi après-midi. Qui aurait cru qu'il y aurait des milliers de personnes présentes?

Avant de m'attaquer au sujet principal de mon discours, je voudrais dire quelques mots de mon prédécesseur. Michael Starr représentait ce qui est encore le centre de ma nouvelle circonscription d'Oshawa-Whitby, naguère la circonscription d'Ontario, à compter de 1952 jusqu'aux dernières élections générales. Il est indiscutable qu'en raison des services rendus à ses commettants, M. Starr a accompli une excellente besogne en qualité de député. (*Applaudissements*)

Ses commettants le reconnaissent en général, qu'ils partagent ou non ses convictions politiques, et je constate que bon nombre de députés de tous les partis à la Chambre le reconnaissent aussi. J'apprends, de plus, que des députés de tous les partis voient en lui un homme d'une grande intégrité, doté de toutes les qualités du vrai gentilhomme. J'ajouterais que je ne dis rien de tout ceci parce que c'est

censé être la chose à faire; j'en suis convaincu pour l'avoir entendu dire à maintes et maintes reprises depuis mon arrivée à Ottawa et, auparavant, dans ma circonscription. J'ai rarement approuvé les politiques du parti que M. Starr a représenté pendant bien des années, mais je rends hommage, sans hésitation, à l'homme qu'est M. Starr. (*Applaudissements*)

Maintenant, dans mon discours bref mais, je l'espère, non étranger au sujet, je voudrais relever deux aspects soulevés par le premier ministre (M. Trudeau) dans son discours de lundi dernier. Le très honorable premier ministre a évoqué que nous devrions nous préoccuper, dans nos discussions au cours du débat actuel, de questions relatives au genre de pays dans lequel nous souhaitons vivre et à l'orientation de nos initiatives pour édifier un tel pays.

Plus tôt cette année, le premier ministre a laissé entendre, si je ne m'abuse, que nous avions fait à peu près notre possible au Canada pour l'édification d'un État paternaliste. A son avis, la structure sera quasi complète une fois le régime d'assurance frais médicaux généralisé dans tout le pays.

A titre de député de l'opposition, et peut-être plus particulièrement comme néo-démocrate, je me vois dans la désagréable obligation de partager l'opinion du premier ministre sur ces deux questions. Bref, il me semble que le débat sur le discours du trône offre l'occasion d'aborder les objectifs de la philosophie sociale du Canada; et ensuite, il est vrai que nous possédons dans notre pays les éléments essentiels à l'édification d'un État de bien-être social moderne.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais au départ dire quelques mots sur la deuxième question. Grosso modo, le siècle qui s'est écoulé depuis la Confédération peut se diviser en deux périodes socio-économiques. Jusqu'aux années 30, les Canadiens cherchaient à jeter les bases d'une démocratie capitaliste viable, dans laquelle nos deux principaux groupes culturels pourraient au moins coexister pacifiquement dans le cadre d'une constitution libérale. Les éléments centraux d'une société démocratique libérale étaient fermement établis par tout le pays: suffrage universel; liberté de parole, de religion, de presse, d'assemblée; partis politiques rivaux; système bancaire national.

[M. Broadbent.]

Depuis les années 30, nos structures libérales classiques ont connu d'importantes modifications, dont: (1) les droits d'existence et de grève des syndicats; (2) la mise sur pied graduelle des pensions de vieillesse; (3) une forme d'imposition progressive; (4) les programmes généraux d'hygiène et de soins médicaux, et (5) le régime d'assurance-chômage.

Aucun Canadien raisonnable ne contestera que ces mesures aient apporté un changement très appréciable dans le genre de vie dont jouit maintenant la majorité de nos concitoyens. Elles ont fourni à des millions d'adultes et d'enfants la base quantitative d'une vie dont la qualité s'est enrichie. Ces cinq changements ont fourni l'armature centrale du bien-être social de notre État moderne.

Je souligne le fait que nous avons l'armature centrale, le cœur du fruit. Il serait faux et peu honnête de ma part de prétendre que nous pouvons déguster le fruit tout entier. Les préopinants ont indiqué avec pertinence, au cours de ce débat, les graves carences qui subsistent encore et le gouvernement ne fait guère mine de s'en préoccuper sérieusement. Les plus criantes d'entre elles sont les suivantes: (1) la carence effarante de logements convenables, (2) une grave inégalité économique tout à la fois entre individus et entre régions, (3) l'absence d'un revenu annuel garanti, et (4) un système d'impôts désuet et inéquitable—un véritable scandale pour le monde occidental.

Monsieur l'Orateur, ces quatre problèmes ne devraient pas être considérés comme étant de moindre importance. Ce sont les plus grands maux de nos jours. On peut y remédier et il le faut. Des orateurs précédents du Nouveau parti démocratique ont signalé leur existence et ont proposé des solutions. Plus tôt dans l'année, notre chef et les candidats d'un bout à l'autre du pays en ont discuté directement avec le peuple canadien. Je n'ai pas besoin, du moins au cours du présent débat, d'ajouter à ce qui a déjà été dit.

Au lieu de cela, j'aimerais signaler qu'on peut en principe régler chacun de ces problèmes dans le cadre de notre structure socio-économique actuelle. Nous avons commencé à créer un État paternaliste; il ne s'agit que de trouver la force de volonté nécessaire pour finir la tâche. On peut construire des maisons, améliorer le régime fiscal, établir un revenu garanti et faire disparaître en grande partie les inégalités régionales. Tout cela peut se faire sans changer de façon significative la répartition du pouvoir au sein de la société canadienne.

• (5.20 p.m.)

C'est pourquoi le premier ministre a presque raison lorsqu'il dit que, pour ce qui est du bien-être social, nous sommes allés à peu près aussi loin que nous le pouvons. C'est aussi parce qu'il donne à entendre que nous sommes allés aussi loin que nous le devrions, que je vois en lui un homme profondément conservateur. Sa conception s'arrête à l'État-providence. La juste société qu'il conçoit, c'est presque la nôtre. Défendre ce que nous avons et refuser d'aller au-delà, c'est de l'immobilisme. Refuser de dépasser l'État-providence, c'est abandonner les Canadiens à une société qui, essentiellement, est inégalitaire, égoïste et injuste.

Après avoir manifesté mon accord, sur de nombreux points, avec le premier ministre à propos de l'État-providence, je veux maintenant expliquer pourquoi nous, néo-démocrates, à la différence du premier ministre et du parti libéral, nous ne pouvons pas accepter ce concept pour une société idéale. L'objection majeur à l'État-providence, c'est que, malgré tous ces avantages, cette conception repose sur une compréhension boiteuse de la démocratie. Partout au Canada, on enseigne aux écoliers que notre pays est démocratique parce qu'il y a plus d'un parti politique et que ses citoyens ont le droit de critiquer leurs gouvernants et même de les remplacer après quelques années. Cette idée de la démocratie, monsieur l'Orateur, n'a émergé que récemment, et elle contraste nettement avec la notion que les anciens Grecs et les Européens du XIX[e] siècle avaient de la démocratie. Au siècle dernier la démocratie était considérée, tant par ses défenseurs que par ses détracteurs, comme un modèle de société au sein de laquelle tous les adultes participaient activement non seulement aux institutions officielles de l'État, mais à toutes les institutions dont leur vie quotidienne dépendait. De même, on estimait autrefois qu'une société démocratique devait assurer à tous ses membres des chances égales d'épanouir leurs aptitudes et leurs talents; on ne pensait pas à une société qui donnait à ses citoyens des chances égales de gagner plus d'argent ou d'avancer dans l'échelle des classes.

C'est à cette conception traditionnelle de la démocratie que nous devons revenir. Nous devons utiliser ces normes et les appliquer à la société canadienne. Nous devons, une fois de plus, parler d'égalité. Nous devons envisager la justice et l'égalité comme allant de pair. Bien entendu, monsieur l'Orateur, ce faisant, nous savons que notre société nous apparaîtra totalement imparfaite et énormément injuste. Toutes les études sociologiques qu'on a faites les dernières années dans des États tutélaires d'Europe ou d'Amérique du Nord ont révélé que ces États étaient essentiellement inégalitaires. L'une des plus importantes, *The Vertical Mosaic*, du professeur John Porter, expose, au fil des chapitres, ces inégalités du régime social du Canada. Le récent exposé du Conseil économique du Canada fournit d'autres renseignements concrets sur l'inégalité économique.

On admet facilement qu'il en est ainsi. Mais que peut-on y faire, demande le défenseur du statu quo? Beaucoup, monsieur l'Orateur. Il faut d'abord insister sur le fait que, dans une société démocratique—dans une société juste si vous préférez—tous les adultes devraient jouir de droits égaux dans toutes les institutions qui les touchent directement. Quand il y a délégation d'autorité, ceux à qui on la délègue doivent être comptables envers ceux sur qui ils exercent cette autorité.

En termes concrets, monsieur l'Orateur, cela signifie que, dans nos usines, nos bureaux et nos grandes institutions commerciales financières, le pouvoir juridique doit passer de la minorité privilégiée qui est en haut de l'échelle à la majorité qui est en bas. Il serait vain, bien entendu, de croire qu'on peut se passer complètement de toute autorité. Dans une société industrielle complexe, c'est impossible. Mais on peut démocratiser l'autorité dans nos institutions non politiques comme on l'a fait dans les institutions politiques. La direction peut et doit rendre des comptes aux travailleurs, tout comme nous sommes comptables envers nos commettants.

Mais il faut davantage. Non seulement le contrôle juridique doit-il passer de la minorité à la majorité, mais cette dernière doit être autorisée à prendre elle-même un plus grand nombre de décisions. Des étudiants sérieux dans le monde entier ont instauré ce processus dans leurs universités.

J'exhorte le gouvernement à favoriser cette évolution, à battre la marche en ce sens, non seulement parce que de telles institutions démocratiques seraient plus justes, mais aussi parce qu'elles réussiraient mieux à former des hommes et des femmes qui ont le sens des responsabilités et un esprit créateur. C'est ce qu'ont réalisé Karl Marx et John Stuart Mill, il y a un siècle. Aujourd'hui, Herbert Marcuse, Erich Fromm et bien d'autres prêchent la même vérité. En tant que chefs politiques, nous avons le devoir d'amorcer la lutte pour une société vraiment démocratique. Il nous incombe, monsieur l'Orateur, non seulement de louer notre passé et de célébrer notre présent, mais aussi de créer notre avenir. Nous devons rejeter l'attitude stérile du gouvernement et de l'opposition officielle. Les partis libéral et conservateur sont retenus en arrière non par mauvaise intention mais par une idéologie dépassée et injuste. Par leur

esprit et leurs racines, ils sont fermement retenus par les idées et les pratiques du passé.

Ni les réformes parlementaires, ni le tape-à-l'œil social, ni la responsabilité fiscale ne peuvent conduire à une juste société. Tout au plus peuvent-ils faire disparaître de petits secteurs d'inefficacité. La structure de base, injuste et inégale, demeurera. Ce que désirent les Canadiens, ce sont des dirigeants qui se consacrent à la démocratisation de l'ensemble de la société et qui s'engagent à modifier, au moyen de lois, les rapports d'autorité existants afin d'y parvenir. Au cours des dernières décennies, nous avons bâti un État paternaliste. Cette formule est dépassée.

Monsieur l'Orateur, dans ces courtes remarques j'ai essayé de suivre la suggestion du premier ministre et de discuter, en général, de ce que devrait être, à mon avis, l'avenir du Canada. En même temps, j'ai essayé d'indiquer les insuffisances du présent. De plus, pour aborder sérieusement les problèmes politiques, il faut aussi que soient faites des propositions tendant à une législation précise qui permette à l'avenir envisagé de se concrétiser. Dans le passé, la Fédération coopérative du Commonwealth et le Nouveau Parti démocratique ont accepté cette lourde responsabilité et ont préparé la voie; leurs idées ont permis de construire un État paternaliste. Dans les jours et les mois à venir, nous continuerons à présenter des programmes qui puissent nous entraîner vers de nouveaux horizons.

Merci, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, selon la coutume de la Chambre, je veux féliciter l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) qui a proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône.

Je veux aussi féliciter l'honorable député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), qui l'a appuyé. Ces deux nouveaux députés ont déjà été remarqués à la Chambre, car ils ont bien parlé et ont aussi fait preuve de leur capacité.

• (5.30 p.m.)

[*Traduction*]

Si je ne m'abuse, la Chambre des communes compte quelque 100 nouveaux députés. A ceux-là, je voudrais dire quelques mots particuliers sur la ville qu'ils habiteront une bonne partie de l'année: Ottawa.

On se rappellera aisément que lors de ma première élection, en 1963, le député de Renfrew-Sud de l'époque avait, avec une éloquence brillante et spirituelle, parlé de son impression de se voir lécher le dos par les eaux froides de l'Ottawa de l'endroit où il observait les délibérations de la Chambre. Il a depuis avancé aux banquettes ministérielles et peut-être nage-t-il parfois dans des eaux plus brûlantes.

Je voudrais attirer l'attention des membres de notre Chambre sur ces eaux de l'Ottawa, qui soulève une importante question de politique dont nous ne saurions nous désintéresser. En ces magnifiques journées de l'automne naissant, j'espère que les députés déambuleront à l'arrière de la colline pour observer la rivière du haut du promontoire rocheux. Je suis sûr que chacun de vous éprouvera les mêmes sentiments que moi-même à jouir comme Canadiens du spectacle magnifique de la rivière. Lorsque j'ai vu les cours d'eau d'autres parties du monde que je connaissais par les livres, la Tamise de Londres, le Tibre de Rome et, oui, la Seine de Paris, aucun ne pouvait égaler la majestueuse rivière qui est notre héritage.

A son arrivée ici, il y a 350 ans, Champlain a dû apercevoir un paysage inspirateur. Parvenu au confluent de la Gatineau et de la Rideau, il a donné aux chutes situées à proximité les noms de Rideau et de Chaudière. Il ne pouvait certainement pas prévoir à quel point nous laisserions le cours d'eau se polluer sous nos propres yeux.

Si vous regardez de l'autre côté de la rivière, vous y voyez une usine de pâte à papier, symbole de l'industrie elle-même et de son apport au Canada. Une telle usine, cela signifie des investissements, un haut niveau de vie et bien d'autres avantages pour un grand nombre de Canadiens. L'industrie offre divers avantages, mais, de jour en jour, on peut observer dans l'Ottawa une couche laiteuse et contaminée formée par le déversement d'impuretés. Le remède sera coûteux, mais la négligence coûtera probablement bien plus, en fin de compte. Rappelez-vous aussi que l'épuration des eaux-vannes, du côté opposé de la rivière, est presque inexistante et que la ville d'Ottawa elle-même ne fournit qu'un filtrage primaire et grossier des effluents de l'ensemble de sa population, qui s'élève à plus de 400,000 habitants.

J'ai inscrit au *Feuilleton* une mesure qui, je l'espère, fera bientôt l'objet d'un débat à la Chambre. Elle propose la création d'un bureau de contrôle de la pollution dans la région de la capitale nationale. Tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour attirer l'attention des Canadiens sur cette honte nationale.

J'espère aussi que les députés feront une promenade rue Sparks, le mail est si charmant, et là poursuivront en tournant à droite, rue Elgin. Quand ils approcheront de la place de la Confédération, ils verront se dresser devant eux le Centre national des arts qui, paraît-il, coûtera plus de 45 millions de dollars. De la place de la Confédération, la silhouette du Centre a un aspect agréable et il est clair que, du côté du canal Rideau, le coup d'œil sera vraiment magnifique. Mais si l'on continue jusqu'à l'hôtel Lord Elgin, rue Elgin, et qu'on se retourne, c'est autre chose.

Aux yeux des visiteurs rues Elgin, Laurier, Albert et du mail, l'édifice a l'air d'un gros mur de ciment, sale, brunâtre, laid et nu qui offre une façade repoussante à l'extrême. Comme tant d'autres, j'attendais le Centre des arts avec impatience et je le croyais—je le crois encore—appelé à contribuer énormément à la vie culturelle d'Ottawa et aussi de tous les Canadiens.

Les premières maquettes exposées sur le mail de la rue Sparks ne donnaient aucune idée de la laideur que nous montrerait le côté ouest de l'édifice. Il faudra faire quelque chose au sujet de ce mur. Au Mexique, on commanderait sûrement à des artistes de brillante murales de céramique, aussi saissantes que belles.

S'il nous faut quelque chose de vraiment canadien, on pourrait inviter des Esquimaux de Cap Dorset à venir voir et à décider ce qu'ils pourraient faire pour en décorer une grande partie. Nos Indiens pourraient peut-être concevoir des thèmes dérivés de leur culture, et qui seraient purement canadiens. En désespoir de cause, si le Conseil du Trésor estime qu'il ne peut se permettre ces frais supplémentaires, et je comprends bien leur sentiment, étant donné le coût de l'entreprise, je proposerais qu'on marque le mur en petits panneaux et qu'on offre à la ville d'Ottawa de la peinture à vaporiser. L'artarama a sûrement démontré qu'on pouvait faire des choses intéressantes pour donner plus d'éclat à des surfaces aussi ternes. Peu importe les résultats, ce serait déjà une amélioration.

Si je parle du Centre des arts d'interprétation, ce n'est ni par mesquinerie ni pour ne faire que des reproches à la Commission de la capitale nationale, qui a été chargée de conseiller le gouvernement sur ces questions et à qui l'on doit quelques réalisations sensationnelles à Ottawa. Elle a aménagé des parcs et un réseau de promenades dont nous avons tout lieu d'être fiers, mais la Commission de la capitale nationale traverse, elle aussi, une période de transition, tout comme évolue la forme de gouvernement de la capitale de la nation.

Lorsqu'il a pris la parole au cours du débat, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a indiqué l'ampleur des réformes qui vont être entreprises et le pragmatisme avec lequel le gouvernement les envisagera. Il a dit que des conférences étaient prévues au niveau des spécialistes quant à l'avenir de la constitution canadienne et qu'il espérait avoir des entretiens en octobre ou novembre prochains avec les premiers ministres provinciaux.

On s'est beaucoup interrogé au sujet de la capitale nationale et un certain nombre de propositions ont été présentées qui, à mon avis, ne résistent pas à un examen approfondi. Très peu de personnes pensent que la forme actuelle d'organisation municipale dans la région de la capitale nationale puisse subsister sans subir des changements appréciables si l'on veut servir des buts nationaux. Je sais que le ministre du Développement régional, responsable de la capitale nationale, étudie attentivement le problème et toutes ses ramifications.

Certains estiment que nous devrions tout simplement créer un district fédéral et en faire un modèle de bilinguisme et de biculturalisme pour le reste du Canada. Les résolutions adoptées aux réunions de tous les principaux partis représentés à la Chambre se rapprochaient fort d'une déclaration de cette nature. A mon sens, il aurait sans doute été possible de créer un district fédéral au temps de la reine Victoria, mais depuis lors, bien de l'eau a coulé sous les ponts.

D'abord et avant tout, la difficulté qui se pose en créant un district fédéral est, bien sûr, la question de propriété et de droit civil à l'intérieur du district fédéral. Quelle loi devrait être appliquée, le *common law* d'Ontario ou le code civil du Québec? Faudrait-il tenter de créer un district dans lequel les deux codes pourraient coexister avec une puissance égale? J'ai des amis hommes de loi; ils me disent que de très grandes difficultés se poseraient sur le plan pratique, peu importe la solution retenue, bien que tout soit possible, si nous voulons nous accommoder des ennuis inévitables et des changements éventuels importants quant aux prix et aux droits de propriété.

La deuxième difficulté, grave également, à mon avis, aurait trait à l'éducation. Le nouveau district fédéral adopterait-il le système d'enseignement de la province de Québec? Il se sentirait peut-être obligé de créer une autre autorité en matière d'instruction dans ce pays confus qui est le nôtre...une jurisdiction en plus de celle des dix provinces, des

Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Consultez les familles des banquiers, des membres des forces armées, des employés des sociétés dont les fonctions exigent d'eux des déplacements d'une région à l'autre du Canada et, dans la majorité des cas, on vous demandera instamment de réduire au lieu de multiplier le nombre de juridictions en matière d'instruction publique. De toute façon, le nouveau district fédéral que l'on envisage serait forcé d'innover en matière d'éducation. La chose est peut-être souhaitable, mais elle suscite effectivement de graves difficultés.

Enfin, la création d'un district fédéral soulève un problème fondamental concernant la souveraineté provinciale. Ce n'est pas une mince affaire que de demander à la province de Québec de céder ses droits de souveraineté sur une région considérable, incluse, de par une loi de l'autorité fédérale, dans le secteur connu sous le nom de région de la capitale nationale.

Semble-t-il que la province d'Ontario soit mieux disposée à céder ses droits de souveraineté sur un secteur encore plus considérable et plus populeux? On peut difficilement s'attendre que les représentants aux assemblées législatives de Toronto et de Québec voient d'un œil serein une mesure législative qui supprimerait leurs circonscriptions.

Il faudrait, selon moi, trouver un autre mode de solution. En toute sincérité, je préfère l'idée d'une capitale nationale faite de villes jumelées. La future capitale du Canada se composera, je crois, de deux municipalités régionales. L'une suivra assez fidèlement les contours de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, récemment établie dans la province d'Ontario, tandis que l'autre comprendra, à mon avis, une municipalité régionale constituée de même façon dans la province de Québec, de l'autre côté de l'Outaouais.

Si nous adoptons cet aménagement d'une capitale nationale faite de villes jumelées, et c'est la solution la plus facile et la plus pratique que je puisse envisager, il restera la difficulté de faire de la Commission de la capitale nationale un organisme fédéral servant de trait d'union entre les municipalités régionales de l'Ontario et du Québec. Les mesures que je propose et que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* sont conçues pour aider à fusionner ces éléments dans ce qui deviendra une capitale nationale fonctionnelle.

• (5.40 p.m.)

J'ai déjà dit que le Conseil de la lutte contre la pollution dans la région de la capitale nationale s'attaque à l'empoisonnement de l'air et de l'eau. Il faudra aussi, je crois, constituer une commission des transports publics au sein de la Commission de la capitale nationale et la charger de coordonner les parcours d'autobus et un réseau de métro courant du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Franchement, j'accorderais au métro un rang élevé dans l'ordre de priorité pour la capitale nationale. En fait, il faudrait lancer sur l'Outaouais, à mon avis, un pont de métro avant un pont à voitures. Il faudrait alors que les autorités fédérales négocient avec les provinces d'Ontario et de Québec. Seule l'action concertée des trois collectivités en cause pourra démêler l'écheveau confus des juridictions, des services intermittents et des rivalités coûteuses qui affligent actuellement les transports publics dans la région de la capitale nationale.

Je crois, en outre, qu'on devrait instituer une sorte d'organisme consultatif de planification pour la région de la capitale nationale. Cela est difficile du fait que la constitution confère aux pouvoirs provinciaux la responsabilité première en matière de propriété et de droits civils. Mais il faudra que quelque part, un jour, des envoyés des municipalités de la région, des pouvoirs provinciaux et du gouvernement fédéral, représenté par la Commission de la capitale nationale, s'assoient autour de la même table et fassent des plans à long terme quant à l'usage du terrain, la circulation, l'emplacement des constructions futures, et ainsi de suite. Enfin, on devrait à mon avis instituer pour la région de la capitale nationale un bureau des langues officielles suivant les recommandations générales de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de reprendre mon siège sans parler de l'équipe spéciale mise sur pied de façon aussi efficace par le ministre des Transports (M. Hellyer) pour étudier la question du logement. Je me suis entretenu avec le ministre qui s'efforce de résoudre la crise nationale du logement avec une énergie et une intégrité qui m'ont beaucoup impressionné. S'il est un homme au Canada à la hauteur de la tâche, c'est bien le ministre des Transports.

Dans la région de la capitale nationale, le gouvernement fédéral a détruit plus de logements que dans toute autre région du Canada, par suite de la démolition de certaines horreurs dans le quartier LeBreton, le long de la promenade Sussex, et à bien d'autres endroits. Les emplacements appropriés à des fins nationales font partie de la capitale nationale pour tous les Canadiens.

A Ottawa, la pénurie de logements est effroyable, comme les nouveaux députés nouvellement arrivés l'auront constaté. Je doute

qu'il y ait dans ma circonscription des locataires dont le loyer n'a pas été augmenté d'au moins $20 par mois depuis un an. Le remède à la pénurie de logements n'est pas, comme d'aucuns le recommandent, le contrôle des loyers mais la construction de plus de logements. J'espère que le ministre des Transports, qui a parlé avec beaucoup d'à-propos et d'éloquence de la nécessité de nouvelles villes et de villes-satellites au Canada, choisira Ottawa comme point de départ pour montrer ce que la ville-satellite devrait être à l'avenir.

Enfin, monsieur l'Orateur, se pose la question de l'aspect futur de la ville elle-même. La Commission de la capitale nationale se prétend l'organisme fédéral chargé de l'urbanisme et veut exercer un contrôle omnipotent sur la hauteur des édifices, les problèmes généraux de zonage, l'esthétique des nouveaux immeubles, et le reste.

Un grave conflit a éclaté entre les autorités municipales d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale à propos de la hauteur des édifices. Hier, par exemple, la Commission de la capitale nationale a fait venir le professeur Wilbur R. Thompson de l'Université Wayne pour témoigner devant le conseil municipal de l'Ontario au sujet du profil qu'Ottawa découpe sur le ciel.

Certaines observations du professeur Thompson publiées dans les journaux d'Ottawa hier me préoccupent grandement et je me demande, par exemple, à quoi pouvait servir à la Commission de la capitale nationale de faire venir ce phénomène deux jours pour témoigner, sur des questions aussi controversées, de façon aussi incompétente. Par exemple, le professeur Thompson aurait déclaré:

> Les principes d'urbanisme à Ottawa devraient se rattacher à des facteurs esthétiques mais les facteurs économiques n'ont aucune importance et sont peut-être même futiles.

C'est une bonne citation. Il aurait déclaré plus tard qu'Ottawa n'avait pas besoin de grands immeubles. Le *Citizen* d'Ottawa lui prête les propos suivants:

> C'est très bien et même souhaitable pour Toronto et Vancouver d'avoir des profils du XX[e] siècle, mais c'est une tout autre chose pour Ottawa.

Monsieur l'Orateur, la Commission de la capitale nationale n'est pas chargée de la santé publique, du bien-être, des loisirs, de la circulation, de l'entretien des rues, et des autres services que fournit la ville d'Ottawa. Elle ne doit ni percevoir d'impôts ni répondre des coupures dans le service. Les habitants d'Ottawa ne téléphonent pas à la Commission de la capitale nationale s'ils sont mécontents du service d'enlèvement des ordures ménagères, mais c'est à leurs échevins, à leurs contrôleurs et à leur maire qu'ils téléphonent, et le conseil municipal doit avoir les moyens financiers pour faire ce qu'on lui demande. Voilà bien de la désinvolture pour un porte-parole de la Commission de la capitale nationale, déclarer que les facteurs économiques ne sont pas importants; on sait bien que très peu de gens sur terre ont le privilège de fixer leurs règles de conduite dans des limites aussi étroites.

Monsieur l'Orateur, j'invite les députés, surtout les nouveaux venus, à faire une promenade en voiture le long de la belle route de plaisance vers l'Ouest que vient d'aménager la Commission de la capitale nationale. Allez vers l'Ouest le long de la promenade à partir de son point de jonction avec la rue Wellington jusqu'où elle rejoint l'avenue Carling, puis revenez le long de la même route. C'est une très belle promenade. En approchant la rue Wellington de l'Ouest, vous passerez près de la baie Nepean qui, grâce aux efforts de la Commission de la capitale nationale, s'est beaucoup embellie. Regardez devant vous et vous verrez la ligne d'horizon d'Ottawa. Faites cette promenade un jour au soleil couchant, lorsque les lumières commencent à s'allumer, et voyez la belle silhouette qu'Ottawa s'est créée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Francis: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député aura-t-il toujours l'espoir comme moi que cette perspective ne sera pas bouchée si l'on édifie en cet endroit la tour de la défense nationale, dont il est question?

M. Francis: Monsieur l'Orateur, j'ai découvert que certaines personnes commencent par les réponses et, si les faits sont différents de ces réponses, tant pis pour les faits. J'ai toujours cru qu'il fallait étudier et observer. Je n'ai pas d'idées arrêtées sur une ligne d'horizon idéale, que gâterait toute construction future.

J'invite l'honorable député à admirer, du pont de l'Ouest, le profil de notre ville. Il devra convenir je pense qu'il se découpe superbement sur le ciel, en dépit des édifices, hôtels et autres bâtiments surgis de terre. C'est une bonne chose pour Ottawa. Nombre de membres de la Commission de la capitale nationale estiment que, sur la colline du Parlement, le Bâtiment central et les Édifices de l'Est et de l'Ouest forment un bijou gothique, dans un écrin auquel il ne faut pas toucher. Ils voudraient créer une zone-tampon autour

de la colline, et renoncer à rien bâtir qui puisse compromettre l'éclat de ce diamant de la Couronne.

Nous avons entendu un professeur des États-Unis affirmer qu'Ottawa n'a pas besoin de grands immeubles et que la ville devrait s'étaler horizontalement au lieu de s'élever verticalement. Toutefois, il n'a pas à résoudre le problème de la taxe foncière, et le reste, dans notre ville. Il se contente d'avancer des principes purement esthétiques. Si l'on parle de l'arrière du Centre national des arts d'interprétation c'est un aspect; mais j'estime qu'Ottawa doit avoir son profil. A mon avis, il n'y a aucune raison de posséder un organisme fédéral si ses membres ne peuvent répondre de ces questions.

Dans un article de journal paru hier, un architecte déclare qu'un prolongement de Place de Ville est irrecevable par le gouvernement fédéral. En l'occurrence, le remède est simple; le ministère des Travaux publics n'a simplement qu'à s'abstenir de louer un espace dans ce nouvel immeuble, et ce dernier ne sera pas construit. D'une part, nous avons le gouvernement fédéral disant qu'il veut avoir ses locaux en ville afin de pouvoir fournir les services exigés d'un gouvernement fédéral et, d'autre part, un groupe affirmant, au nom de l'esthétique, qu'une telle planification n'est ni nécessaire ni souhaitable.

• (5.50 p.m.)

Il est bien compréhensible, à mon avis, que les membres du conseil municipal d'Ottawa et d'autres municipalités, en lisant un témoignage de ce genre donné par la Commission de la capitale nationale, et en voyant la façon d'agir de ceux qui s'occupent des baux dans d'autres ministères de l'État, pensent que les ministères se contredisent et jugent que le temps est venu de réorganiser complètement la Commission de la capitale nationale.

Dans ce bref exposé, j'ai tenté de montrer aux députés la nature des problèmes que nous devrons résoudre pour la mise en valeur de notre capitale nationale. Les députés ont déjà eu l'occasion de se rendre compte des problèmes de ce genre dans le domaine de la pollution des eaux et de l'air, c'est-à-dire le conflit de juridiction, l'absence d'une définition suffisante des autorités municipales à Ottawa et à Hull, le manque de liaison appropriée entre ces autorités et l'organe de planification créé par le gouvernement. Un ministère de l'État formule une certaine politique, tandis qu'un autre ministère en élabore une autre.

Tels sont les problèmes, et je suis certain qu'on les étudie soigneusement et qu'ils font, derrière la scène, l'objet de débats assez étendus et qui doivent se poursuivre. J'invite les députés à s'intéresser sans cesse à la structure de la capitale nationale, à la forme de son gouvernement et aux dispositifs qui doivent être créés pour qu'elle devienne un symbole d'unité et de fierté pour tous les Canadiens.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre lève la séance et afin que le député de Pembina puisse poursuivre son discours lundi prochain, j'aimerais annoncer que les travaux de la Chambre, à compter de onze heures du matin, lundi, seront la suite du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à onze heures lundi.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LES BREVETS—LA LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE

EXTENSION DU POUVOIR DU COMMISSAIRE DES BREVETS

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill n° C-102, modifiant la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DES CHANGEMENTS DE PROCÉDURE

L'ordre du jour appelle: avis de motions émanant du gouvernement:

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.

COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DES CHANGEMENTS DE PROCÉDURE

L'ordre du jour appelle: avis de motions émanant du gouvernement:

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur l'opportunité d'apporter des modifications aux articles du Règlement concernant les affaires relatives aux subsides, les affaires relatives aux voies et moyens, les étapes du travail législatif, et le fonctionnement des comités permanents de la Chambre; sur l'opportunité de rendre permanent, avec ou sans amendement, tous les changements ou certains des changements apportés à la procédure de cette Chambre et qui étaient en vigueur avant la dissolution du Parlement le 23 avril 1968; et sur l'opportunité d'apporter les autres modifications que le comité peut juger de nature à favoriser l'expédition plus rapide des travaux de la Chambre; et qu'il est par les présentes donné instruction à ce comité spécial de présenter ses rapports à la Chambre avant le 1er décembre 1968 et d'inclure dans ses rapports des projets d'articles de règlements rédigés de façon à donner effet, si la Chambre les adopte, aux changements qui pourront être proposés par le comité.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, ces avis de motions sont reportés aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et feront l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

LA RECHERCHE

LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE—ANNULATION DE PROJETS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu qu'en dehors de la Chambre vendredi on a annoncé l'annulation du projet ING, qu'un climat d'incertitude entoure la politique scientifique du Canada et que l'on s'inquiète partout de voir le Canada perdre du terrain dans le domaine scientifique, le gouvernement a-t-il l'intention d'annoncer sous peu des projets scientifiques de rechange et de définir le rôle futur de l'Énergie atomique du Canada, Limitée?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement examine constamment sa politique scientifique. Ces réductions, qui s'imposaient dans les secteurs en cause pour des raisons d'ordre économique, n'amoindrissent en rien notre désir de poursuivre au Canada une politique scientifique d'avant-garde.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il s'agit du troisième projet d'ordre scientifique au Canada que le gouvernement laisse tomber subitement—les autres sont le HARP et l'observatoire Reine Élisabeth—le premier ministre s'engagera-t-il à déposer les rapports scientifiques qui ont amené ces décisions? En outre, pour bien montrer au pays que les projets scientifiques ne deviendront pas le bouc émissaire des programmes de dépenses dans d'autres domaines, le premier ministre voudrait-il faire bientôt une déclaration précise sur la politique scientifique du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: A vrai dire, monsieur l'Orateur, la décision d'arrêter ces programmes s'inspirait partiellement, bien sûr, de motifs d'ordre scientifique, mais aussi en grande partie d'ordre économique. Le ministre a déjà dit ici qu'on verrait s'il y a lieu de déposer le rapport sur le télescope et j'espère qu'il sera déposé dès que toutes les autres questions du rapport auront fait l'objet d'une politique gouvernementale.

LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La Chambre peut-elle s'attendre à une déclaration prochaine sur le projet de communications par satellite, généralement considéré comme une solution de rechange pour la dépense des fonds?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le programme relatif au satellite a fait l'objet d'un rapport d'un groupe d'étude, soumis actuellement à l'examen du ministre des Postes. La politique à ce sujet relèvera du nouveau ministère sous sa direction.

[*Plus tard*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de présenter, au cours de la présente session, une mesure législative tendant à l'établissement d'une corporation de satellites de télécommunications?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, nous avons la ferme intention de présenter, au cours de la session actuelle, une mesure législative tendant à établir une corporation de satellites.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LAUZON (QUÉ.)—LA FERMETURE DU CHANTIER NAVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Forêts et du Développement rural s'il a reçu une lettre d'un comité de Lauzon au sujet des quelque 800 personnes qui ont perdu leur emploi à la suite de la fermeture du chantier naval de Lauzon? Dans l'affirmative, que fait-il pour fournir du travail à ces gens, dont la majorité sont toujours en chômage?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux qu'on m'avait adressé une lettre. Malheureusement, je ne l'ai pas encore vue, et je ne sais pas si elle est arrivée. Je vais vérifier ce matin, et dès que j'aurai pris connaissance de la lettre, je pourrai renseigner l'honorable député de York-Sud sur les dispositions que nous entendons prendre.

[Le très hon. M. Trudeau.]

[*Traduction*]

M. Lewis: Je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu qu'environ 780 des 800 employés sont en chômage continu, peut-il nous dire s'il a pris des mesures récemment pour remédier à cet état de choses ou s'il se contente de maintenir les anciens programmes?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les employés peuvent recourir aux services des centres de la main-d'œuvre du Canada ainsi qu'aux autres services du ministère. Je ne partage pas l'avis de l'honorable député qui qualifie ces services d'anciens programmes. Au contraire, ils sont relativement récents et se révèlent efficaces.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire. Comme les services de la main-d'œuvre n'ont pas réussi à trouver de l'emploi pour les 800 employés en cause, le ministre songe-t-il à prendre d'autres mesures ou à mettre sur pied d'autres programmes pour venir à bout de cette situation?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur...

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): L'honorable ministre des Forêts et du Développement rural pourrait-il nous dire si les cours...

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler que le ministre désire répondre à ma question?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'avais pas vu le ministre se lever pour répondre à la question complémentaire.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je veux assurer à mon honorable ami que nous étudions constamment diverses solutions.

M. Lewis: Je regrette d'avoir attiré votre attention, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

A PROPOS DE L'OFFRE DE COURS DE RECYCLAGE AUX EMPLOYÉS DE «DAVIE SHIPBUILDING»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Peut-il nous assurer que des cours de recyclage ont été offerts à tous les anciens employés de la *Davie Shipbuilding*?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, les cours de recyclage ont été offerts à tous les employés. Un certain nombre ne se sont pas présentés pour rencontrer les représentants du ministère de l'Immigration.

Par ailleurs, lorsqu'on mentionne le chiffre 800 à la Chambre, on serait mieux de le vérifier. Il n'y a jamais eu 800 employés permanents à Lauzon; la moyenne était de 500 employés, et la plupart n'étaient pas des employés permanents.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre.

Combien d'employés temporaires étaient employés aux chantiers de Lévis?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande un renseignement trop détaillé pour que la question soit permise à ce moment.

[*Traduction*]

LES STIMULANTS À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question s'adresse au premier ministre. Comme le Bureau fédéral de la statistique a annoncé vendredi dernier que le Canada comptait actuellement 72,000 chômeurs de plus qu'il y a un an, le gouvernement a-t-il l'intention de dévoiler sous peu des mesures destinées à stimuler l'activité industrielle au Canada et à renverser la tendance actuelle du chômage, qui est à la hausse?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, toutes nos politiques fiscales et monétaires sont destinées à atténuer le chômage. Quant aux chiffres, je crois savoir que le chômage a diminué de 1/10 p. 100 en un mois, ce qui est encourageant.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'admet-il pas que la déclaration qu'il vient de faire est la même que font ses collègues depuis deux ans, ce qui n'a pas empêché le chômage d'augmenter constamment?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA CONSTITUTION

L'INSTITUTION D'UN RÉGIME RÉPUBLICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je veux adresser ma question au premier ministre. Elle a trait à la prochaine conférence sur la constitution. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec ou d'un autre gouvernement provincial une formule pour l'institution éventuelle d'un régime républicain?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le comité permanent des fonctionnaires, qui s'est déjà réuni deux fois et qui se réunira de nouveau dans le courant de la semaine, a reçu de divers gouvernements canadiens des mémoires où ils indiquaient leur position. J'ai déjà dit que les divers gouvernements avaient adressé confidentiellement ces mémoires au comité des fonctionnaires pour servir de base à la discussion. Aucun gouvernement, à ma connaissance, n'a communiqué de mémoire comme celui dont a parlé le député.

M. Woolliams: Le premier ministre dirait-il à cette étape si, de concert avec son cabinet, il considérerait une formule préconisant un système républicain de gouvernement, comme l'ont proposé certains membres de son parti?

Le très hon. M. Trudeau: Quand j'aborde la question d'un gouvernement républicain, sujet qui a été traité dans les journaux ce matin et dont a parlé le député, je le répète, je ne veux pas parler de l'attitude d'un gouvernement en particulier. Je connais, bien entendu, le contenu des mémoires que nous ont présentés les divers gouvernements et les positions qu'ils ont adoptées, mais les gouvernements en discuteront et, pour le moment, ces discussions demeurent privées.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Comme certains éléments du sujet en discussion semblent transpirer et que les Canadiens risquent peut-être de se faire une opinion déformée et dénaturée des délibérations —malgré tous les efforts des journalistes—le premier ministre reconsidérerait-il sa décision de ne pas donner un rapport sur ce qui se passe et essaierait-il d'obtenir la permission des gouvernements provinciaux respectifs pour pouvoir faire ce compte rendu à la Chambre?

Le très hon. M. Trudeau: Lors de la réunion du comité permanent, cette semaine,

nous entendons soulever avec les autorités la question de la publicité à donner aux délibérations des chefs de gouvernement qui auront lieu, nous l'espérons, fin novembre ou début décembre. La position des représentants eux-mêmes, toutefois, suivant les directives de leurs gouvernements, c'est que le comité permanent ne devrait faire l'objet d'aucune publicité. Nous n'avons nulle raison de croire que l'un ou l'autre des gouvernements intéressés ait changé d'avis à cet égard.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, en matière de républicanisme, à la lumière des vues exprimées l'autre soir par le premier ministre au cours d'une excellente émission, ainsi que de sa réponse à une question au sujet de la Reine, lors du congrès libéral, lorsqu'il a dit, sauf erreur, qu'il s'en moquait éperdument, et vu que le secrétaire d'État a voté pour l'abolition de la monarchie aux termes d'une motion présentée auprès de l'Association libérale du Québec, le premier ministre pourrait-il nous dire quelle est l'attitude du gouvernement du Canada envers la conservation de la monarchie?

Le très hon. M. Trudeau: Je serais très heureux de faire une déclaration à ce sujet. Je dois commencer par dire que le très honorable député fait erreur lorsqu'il prétend que j'ai déclaré me moquer éperdument de la monarchie. Mon point de vue...

Le très hon. M. Dienfenbaker: Qu'a dit le très honorable député?

Le très hon. M. Trudeau: L'autre soir, à la télévision—je pense que c'est ce que vous désirez savoir, monsieur—j'ai dit que nous n'étions pas le genre de gouvernement qui trouvait nécessaire de faire, de temps en temps, étalage de sa loyauté. Comme je l'ai déclaré pendant la campagne électorale et maintes fois auparavant, et comme je l'ai même écrit, je ne crois pas devoir attaquer les symboles qui revêtent de l'importance pour d'autres personnes. Je crois qu'au Canada la monarchie est un symbole qui, aux yeux de nombreuses personnes, revêt une grande importance. Je pense que discuter de cette question résulterait pour le Canada en une perte d'énergie et que nos institutions n'y gagneraient rien.

Voilà ma position, monsieur l'Orateur. Mon gouvernement n'a jamais estimé que la question devait être débattue. On continuera donc à respecter les institutions actuelles jusqu'à ce que les Canadiens désirent les changer.

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question supplémentaire ayant surtout trait à ce que le chef de mon parti a dit. Comme on s'accorde à reconnaître que les gouvernements doivent se consulter et demander à des spécialistes d'examiner les détails, le premier ministre n'estime-t-il pas que le moment est venu de tirer cette question de l'obscurité qui l'a entourée et d'instituer un comité parlementaire de façon à permettre à la nation et au Parlement d'avoir son mot à dire sur cette importante question?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai dit, il y a plus d'un an, qu'on gagnerait peu à faire débattre cette question par un comité parlementaire, en attendant que les partis d'opposition se prononcent sur le modèle de fédéralisme qu'ils souhaitent. Les dernières élections ne nous ont pas éclairés sur l'attitude de l'opposition à ce sujet.

M. l'Orateur: Le député de Churchill.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député acceptera-t-il de reprendre son siège? La présidence a donné la parole au député de Churchill.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES INDIENS ET DES ESQUIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le *Globe and Mail* de ce matin rapportait la déclaration du ministre de la Santé de l'Ontario selon laquelle le gouvernement fédéral tente de se décharger sur les provinces, sans consultation ou débats, de sa responsabilité traditionnelle quant à la santé des Indiens et des Esquimaux. Le ministre peut-il nous dire si des entretiens ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les ministres de la Santé des provinces à ce sujet?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, il y a eu des entretiens. Comme, par suite de la publicité donnée à l'affaire ce matin, l'honorable député a recueilli quelques renseignements, il comprendra pourquoi je préférerais attendre avant de faire une déclaration plus complète.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il nous dire si on a abrogé les directives par lesquelles son ministère annonçait en avril dernier que les services traditionnels de santé allaient être réduits ou supprimés, par suite du programme d'austérité du gouvernement, et si ces directives ont été remplacées par un programme plus constructif comme l'avait promis le ministre de l'époque?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, nous allons maintenir notre niveau actuel de services, mais, ici encore, je voudrais reprendre cet aspect du problème dans la déclaration globale que je ferai dans le courant de la semaine.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je demanderais au ministre de faire sa déclaration à la Chambre; nos ministres ont tendance à se faire entendre à l'extérieur, où il ne peut y avoir de discussion ou de débat.

L'hon. M. Dinsdale: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si la première ordonnance a été remplacée, comme on l'avait promis en avril dernier, par quelque chose de plus constructif? Je veux parler de l'ordonnance envoyée à tous les chefs indiens du Canada.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, mon prédécesseur a effectivement indiqué à la Chambre que la question était en voie de revision et que les normes actuelles des services de santé aux Indiens seraient maintenues. La réponse est donc affirmative, la directive a été révoquée.

M. Simpson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre m'a répondu que des consultations avaient eu lieu. Peut-il maintenant préciser quelles personnes y ont participé et s'il s'agit des ministres de la Santé ou bien d'Indiens?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je crois que la discussion s'est poursuivie entre les hauts fonctionnaires de mon ministère et ceux de la Santé des diverses provinces. Quant au nombre de réunions et au genre de consultations tenues, je compte en informer la Chambre lors d'une déclaration que je serai disposé à lui faire plus tard cette semaine.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—L'AUGMENTATION DES ACHATS ET DE LA PRODUCTION AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Ma question s'adresse au ministre du Commerce. Vu ses réponses antérieures sur la part du Canada dans la production nord-américaine de voitures de modèle 1969 et vu que les trois principaux fabricants d'automobiles n'ont pris aucun engagement spécial pour ce qui est d'augmenter la production, le ministre insistera-t-il pour que l'industrie s'engage, comme en 1965, à accroître d'un montant précis ses achats et sa production au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est une longue question à laquelle j'espère pouvoir donner une réponse aussi longue. J'ai déjà présenté un rapport détaillé sur mes négociations avec les fabricants d'automobiles. Je me suis reporté aussi aux lettres reçues de l'industrie et où cette dernière se dit non seulement entièrement d'accord avec le pacte mais également disposée à l'améliorer. J'ai parlé aussi des rapports que les compagnies ont fait parvenir au gouvernement, aux termes du règlement contenu dans l'accord, indiquant leurs projets pour l'an prochain. J'ai ajouté que je communiquerai avec les compagnies en janvier pour savoir quels sont leurs autres projets pour les années prochaines.

L'hon. M. Harkness: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous avons déjà entendu tout cela. Le ministre nous dira-t-il s'il insistera sur une augmentation bien précise?

L'hon. M. Pepin: Non, monsieur l'Orateur. Cela ne serait pas sage, semble-t-il, car les compagnies seraient ainsi acculées au mur, ce qui ne favoriserait pas l'application de l'accord et irait à l'encontre des intérêts des consommateurs canadiens ou de la production.

Une voix: Ce n'est pas l'avis de tout le monde.

LA CAPITALE NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Forêts et du Développement rural.

Une controverse fait rage, car des programmes privés de construction menacent le profil de notre capitale nationale; je me demande si le ministre pourrait prendre des mesures pour hâter l'établissement d'un comité parlementaire approuvé pendant la dernière législature et dont relèvera la capitale?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): J'ai répondu à cette question, vendredi, je pense, lorsque j'ai dit que je m'en occuperais rapidement. J'espère être en mesure de faire rapport à la Chambre cette semaine.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LES VENTES À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Ma question s'adresse au ministre du Commerce, en sa qualité de ministre comptable à la Chambre de la Commission canadienne du blé. Compte tenu des contingents de livraison de céréales extrêmement bas dans l'Ouest canadien, à l'heure actuelle, et des difficultés d'ordre économique qu'ils suscitent aux agriculteurs, le ministre dirait-il à la Chambre s'il entrevoit des ventes de blé considérables à l'étranger, qui permettraient de remédier à cette grave situation?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que nous devons entamer avant longtemps des négociations avec les gouvernements de la Russie et de la Chine, que nous mettons tout en œuvre pour nous assurer de nouveaux marchés dans le monde entier et pour tirer pleinement parti des marchés actuels.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Le ministre a-t-il reçu un rapport de ses fonctionnaires qui ont assisté, la semaine dernière, au congrès des grands exportateurs de blé à Canberra, en Australie? Si oui, en indiquerait-il la teneur à la Chambre?

L'hon. M. Pepin: Jeudi dernier, à la fin de la période des questions, j'ai reçu sous forme de dépêche un communiqué émis à l'issue de ce congrès, dont j'ai donné lecture d'une partie à la Chambre. Je ferai tenir le communiqué en entier au député s'il le désire.

[*Français*]

ON SUGGÈRE DE DÉFÉRER LE LIVRE BLANC SUR L'ANTIDUMPING À UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre des Finances, je désire poser une question au ministre suppléant ou au très honorable premier ministre.

Vendredi dernier, on nous distribuait le Livre blanc sur l'antidumping. Or, comme je crois qu'une date limite a été fixée pour adopter la législation relative à l'antidumping, je voudrais demander au ministre quand le bill sera présenté à la Chambre et quand il sera envoyé à un comité de la Chambre, pour être étudié?

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Je pourrais peut-être répondre à cette question. Le gouvernement a l'intention de déférer prochainement le Livre blanc au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et, une fois que le comité aura soumis ses conclusions, de présenter un bill à la Chambre pour y donner suite.

[*Français*]

L'HABITATION

ON SUGGÈRE QUE LES SYNDICATS OUVRIERS CONSENTENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur le président, je voulais bien poser une question à l'honorable ministre des Transports, mais en son absence, je vais l'adresser à l'honorable ministre d'État de qui relève le domaine des transports.

Comme solution partielle à la crise de l'habitation, et plus particulièrement en ce qui a trait au manque de fonds pour fins d'hypothèques, l'honorable ministre serait-il en mesure de demander aux organisateurs des syndicats canadiens de consentir des prêts hypothécaires à leurs membres, au lieu d'envoyer l'argent aux États-Unis, comme ils le font actuellement?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra sans doute que la question qu'il pose maintenant est un peu trop générale et ne devrait pas être posée à ce moment-ci.

LES FINANCES

A PROPOS DES INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DE SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Je me demande si l'honorable ministre pourrait déposer à la Chambre une copie des soi-disant directives adressées à trois reprises, à savoir le 3 mai, le 24 juillet et la semaine dernière, aux corporations canadiennes au sujet de leurs investissements à l'étranger?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je me ferai un plaisir de les déposer demain, monsieur le président.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—LA PARTICIPATION DU CANADA AUX DISCUSSIONS MINISTÉRIELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Le premier ministre nous dirait-il s'il est disposé à confier à la Chambre la nature générale des pourparlers que lui et ses collègues ont tenus avec M. Brosio, secrétaire général de l'OTAN, pour ce qui est surtout de la participation du Canada aux prochaines discussions ministérielles sur les problèmes de l'OTAN?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je remercie le député de m'avoir posé cette question, car elle me permet de signaler la présence du distingué secrétaire général de l'OTAN à la tribune ce matin. (*Applaudissements*)

M. Brosio a lui-même déclaré que c'était une rencontre de routine; c'est son habitude de visiter de temps à autre les pays membres et surtout de prendre contact avec les membres d'un nouveau gouvernement. Plusieurs ministres et moi-même aurons un entretien plus tard aujourd'hui avec M. Brosio.

L'hon. M. MacLean: Le gouvernement est-il désormais en mesure d'expliquer sa politique à propos de la réévaluation du rôle du Canada au sein de l'OTAN?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, et certainement pas avant notre entretien de cet après-midi.

L'OTAN—LES PROTESTATIONS CONTRE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS ACTUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question complémentaire pour le premier ministre. Comme on croit dans bien des milieux que le gouvernement canadien songe à réduire ses effectifs dans l'OTAN, le premier ministre voudrait-il nous dire si M. Mackie de la *Free Press* de Winnipeg—écrivain très honorable...

Une voix: Expliquez.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...je suis heureux de voir qu'on approuve, là-bas—est le moindrement justifié d'écrire que les gouvernements britannique et américain auraient protesté énergiquement contre toute proposition tendant à réduire les effectifs des forces de l'OTAN en ce moment? Qu'a répondu le gouvernement canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le Règlement de la Chambre ne permet pas qu'on demande à un ministre de confirmer ou d'infirmer des déclarations parues dans la presse, mais le premier ministre aimerait peut-être répondre sans tenir compte de cette règle.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai pensé que le nom de Mackie évoquerait de doux souvenirs l'autre côté.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aurais cru qu'après toutes ces années passées à la Chambre, le très honorable représentant aurait formulé sa question plus habilement.

Depuis l'intervention militaire soviétique en Tchécoslavaquie, nous avons tenu des consultations, bilatérales et autres, avec nos partenaires de l'OTAN. Durant ces consultations, les Britanniques, entre autres, ont exprimé l'opinion que les forces de l'OTAN ne devraient pas être réduites actuellement. La chose est évidente dans le communiqué de l'OTAN du 4 septembre où les membres de l'OTAN

> ... affirment la nécessité de conserver à l'OTAN sa puissance militaire et de tenir compte de ce qui s'est passé récemment en Europe orientale dans la planification de leurs forces nationales. La capacité générale des forces de l'OTAN. y compris leur structure et leurs effectifs, devra faire constamment l'objet d'une revision à la lumière des circonstances politiques et militaires changeantes et sera examiné à nouveau à la prochaine réunion ministérielle.

Nous avons donc reçu des instances concernant les effectifs généraux de l'OTAN, mais elles ne s'adressaient pas particulièrement au Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il répondre à ma question? Le gouvernement de Grande-Bretagne a-t-il envoyé au gouvernement du Canada, depuis le 4 septembre, date du communiqué, une note sévère de protestation contre toute réduction du contingent du Canada au sein de l'OTAN, vu l'incertitude que créait la déclaration du ministre?

L'hon. M. Sharp: La réponse est non, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LE BIAFRA—ON RÉCLAME QUE LA GRANDE-BRETAGNE CESSE DE VENDRE DES ARMES AU NIGÉRIA

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre.

A la suite des assassinats en masse qui se poursuivent au Biafra, le très honorable premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il a logé une note de protestation énergique auprès de la Grande-Bretagne pour que cesse la vente d'armes de l'Angleterre aux troupes fédérales du Nigéria?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je voudrais seulement dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà répondu à cette question.

[*Traduction*]

LE BIAFRA—L'INTERRUPTION DES DISCUSSIONS ENGAGÉES—DÉPÔT DE LA LETTRE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut affirmer à la Chambre qu'il ne suspendra pas les discussions engagées avec d'autres nations et portant sur une initiative possible à prendre dans l'affaire Nigéria-Biafra, jusqu'à ce qu'il reçoive une réponse à la lettre quelque peu extraordinaire qu'il a adressée à U Thant?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que nous poursuivons notre intervention auprès des Nations Unies afin de trouver un moyen qui permette de tenir compte des aspects humanitaires de cette terrible tragédie.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si la Chambre me permettrait de suggérer que nous revenions à l'appel des motions afin que je puisse déposer des exemplaires de ma lettre au secrétaire général des Nations Unies.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

La Chambre étant revenue à l'appel des motions:

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le document?

Des voix: D'accord.

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre ne pense-t-il pas que la question du Biafra devrait être inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies non pas surtout pour montrer que l'on appuie l'attitude adoptée par le Canada, mais pour obliger d'autres pays à se prononcer sur cette question?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si j'ai jugé bon d'adresser une question au secrétaire général des Nations Unies, c'est, entre autres raisons, afin de trouver un moyen de saisir les Nations Unies de cette affaire sans provoquer de débat stérile sur le gouvernement futur du Nigéria, mais pour amener l'ONU à se concentrer sur les aspects humanitaires de cette tragédie.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question complémentaire. Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si, dans ses diverses consultations, il a discuté de la question avec les pays scandinaves et le gouvernement de la Zambie, qui ont manifesté un vif intérêt à trouver des solutions concrètes et humanitaires au problème?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, c'est en grande partie à la suite de nos consultations avec des pays partageant nos idées, comme les pays scandinaves, que nous avons décidé d'adresser cette lettre au secrétaire général des Nations Unies.

LA TCHÉCOSLOVAQUIE—L'AIDE AUX RESSORTISSANTS CANADIENS MÊLÉS À L'INVASION SOVIÉTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Son ministère a-t-il reçu des demandes d'aide de touristes canadiens se trouvant en Tchécoslovaquie lors de la dernière invasion soviétique et, si oui, est-ce que les autorités compétentes ont répondu à toutes les demandes?

[*Plus tard*]

M. Harding: Monsieur l'Orateur, les écouteurs du ministre ne marchent pas sans doute; je reprends donc ma question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si son ministère a reçu des demandes d'aide de ressortissants canadiens en visite en Tchécoslovaquie pendant la récente invasion russe et, si oui, toutes ces demandes d'aide ont-elles été étudiées?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir la question pour préavis afin de pouvoir y répondre de façon précise et dans tous les détails.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LA PRÉSENCE DE NAVIRES SOVIÉTIQUES AUX MANŒUVRES NAVALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. A-t-il quelque chose à déclarer quant à la présence de navires soviétiques, qui accompagnent nos navires au cours du présent exercice de l'OTAN dans l'Atlantique Nord?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Tout ce que je peux dire c'est que nous sommes au courant de la présence de ces navires, et je pense qu'ils savent que nous sommes au courant. (*Exclamations*)

M. Nowlan: Nous pourrions peut-être avoir des manœuvres conjointes! Avons-nous déjà filé des navires soviétiques au cours de leurs manœuvres?

L'hon. M. Cadieux: J'espère qu'ils l'ignorent, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SASKATCHEWAN—LES POURPARLERS AU SUJET DES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Leonard Stephen Marchand (Kamloops-Cariboo): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Indiquerait-il à la Chambre si, lors de son entrevue avec le premier ministre de la Saskatchewan, au cours de son récent voyage, il a été question des terres promises aux Indiens de la Saskatchewan en vertu de traités et à quelles conclusions on serait arrivé?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le premier ministre de la Saskatchewan vendredi matin et je suis heureux de rapporter à la Chambre que le premier ministre de la Saskatchewan m'a assuré qu'il avait l'intention de respecter tous les droits accordés aux Indiens par des traités.

[*Traduction*]

L'INSTITUTION DE LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS DES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): A la lumière de ses déclarations de la fin de semaine aux membres de l'Association des Indiens et Esquimaux, réunis à London, en Ontario, le ministre indiquerait-il quand sera instituée la Commission des réclamations des Indiens?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de déposer le bill à la Chambre des communes dans les semaines qui vont venir.

[*Traduction*]

M. John Burton (Regina-Est): A titre de question complémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut maintenant faire une déclaration au sujet du traitement accordé aux réclamations indiennes en souffrance pour des réserves en Saskatchewan?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui sera discutée lorsque nous étudierons la loi visant l'établissement d'une Commission d'étude des revendications des Indiens.

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX AMPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Vu qu'il n'y a au Canada que trois ou quatre anciens combattants qui sont amputés de trois ou de quatre membres, et vu que le comité Woods a recommandé qu'on leur accorde une pension beaucoup plus considérable que celle de 100 p. 100, le ministre voudrait-il étudier cette question dans l'espoir qu'on puisse donner suite sous peu à cette recommandation?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, monsieur l'Orateur.

LA NAVIGATION

LA PRÉVENTION DES COLLISIONS SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au suppléant du ministre des Transports, qui lui, malheureusement, est occupé aujourd'hui par autre chose que son important portefeuille.

Après le jugement inattendu rendu par la Cour de l'Échiquier, qui attribue au gouvernement fédéral l'entière responsabilité de la collision survenue dans le Saint-Laurent le 10 avril 1965 entre un navire d'Allemagne de l'Ouest et un navire hollandais, quelles précautions compte prendre sans délai le gouvernement pour empêcher la répétition d'un accident de ce genre?

M. l'Orateur: A mon avis, la question est trop générale. Si le député y voit une urgence qui, pour ma part, m'échappe, il a le droit de voir sa question reprise et débattue au moment de l'ajournement.

M. Bell: Soit, mais alors la première fois que le ministre sera présent.

LES SPORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE AU SUJET DU PARCOURS FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsways): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au très honorable premier ministre. Vu le conflit constant au sujet du parcours ferroviaire de l'Hydro de la Colombie-Britannique jusqu'à Roberts Bank, et comme le gouvernement provincial régit un lien essentiel et unique entre deux services fédéraux, le port et le réseau ferroviaire national, quelles initiatives le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de prendre au sujet du problème de compétence constitutionnelle ici en cause?

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton* mais, je le répète, s'il s'agit d'une question d'urgence, l'honorable représentante peut en donner avis pour la débattre plus tard.

LA RECHERCHE

L'ABANDON DU PROGRAMME RELATIF AU GÉNÉRATEUR DE FLUX NEUTRONIQUES INTENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet de l'abandon du programme relatif au générateur de flux neutroniques intenses. Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi une nouvelle d'une telle importance a été lancée vendredi dans un communiqué de presse, au moment où la Chambre siégeait, au lieu d'être annoncée à la Chambre? (*Applaudissements*)

[M. Bell.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à controverse et est, à mon avis, irrecevable.

M. Aiken: Permettez-moi alors, monsieur l'Orateur, d'invoquer le Règlement. Il s'agit de l'habitude de se servir de communiqués de presse pour faire des déclarations aussi importantes sur la politique ministérielle. On a toujours reconnu, il me semble, qu'elles devaient se faire à la Chambre, lorsque cette dernière siège. Quand la Chambre ne siège pas, il faut naturellement recourir aux communiqués de presse, mais la Chambre siégeait vendredi après-midi, quand l'annonce dont il est question a été faite, et le ministre ne s'est pas conformé à l'usage traditionnel.

M. l'Orateur: Le député a fait valoir ses arguments mais je lui signale encore une fois que son objection est contraire au Règlement.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Le ministre a-t-il l'intention de répondre à la question par un communiqué de presse? (*Exclamations*)

L'HABITATION

AIDE FINANCIÈRE AUX AUTOCHTONES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question au très honorable premier ministre. Est-il maintenant disposé à répondre à la question que je lui posais vendredi dernier: le gouvernement fédéral compte-t-il rencontrer les provinces afin de se mettre d'accord sur un plan conjoint d'assistance financière en matière d'habitation pour les métis? Le premier ministre n'a pas répondu à cela vendredi.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Si je n'ai pas répondu à une question touchant l'habitation, c'est sans doute que le ministre des Transports me semble mieux placé pour s'en charger, car le logement relève de lui. Je lui demanderai de bien vouloir répondre, s'il le peut.

M. Simpson: Où est-il donc?

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Comme le poste

de président d'Air-Canada est vacant depuis plusieurs mois, et que l'ancien président avait vivement recommandé qu'on choisisse son successeur au sein d'Air-Canada, le premier ministre peut-il nous dire si on annoncera bientôt le nom du nouveau président de cette compagnie?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici comment on pourrait répondre à cette question: il y a un ministre qui après avoir examiné minutieusement l'affaire est sur le point de soumettre une proposition au gouvernement et j'espère que très bientôt—ce sempiternel bientôt —nous pourrons donner le nom de la personne choisie.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Comme l'affaire est à l'étude, le premier ministre pourrait-il nous assurer que la décision sera fondée sur la compétence de l'intéressé et non sur le piston politique?

M. l'Orateur: La question est litigieuse.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Une autre question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il nous affirmer qu'il n'y aura pas division des responsabilités assumées jusqu'ici par le président d'Air-Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Il se peut que nous étudiions la possibilité d'une restructuration hiérarchique d'Air-Canada.

M. Bell: Le premier ministre envisagerait-il deux présidents, un peu comme les deux drapeaux du gouvernement libéral?

LE NATIONAL-CANADIEN

L'AUGMENTATION DE LA PENSION DES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Transports, j'adresse ma question au ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud. Le nouveau gouvernement étudiera-t-il avec les chemins de fer du National-Canadien l'augmentation éventuelle de la pension des retraités de cette compagnie? Je crois que le député de Winnipeg-Sud voudrait me répondre.

M. l'Orateur: Je suppose que le député adresse sa question au ministre et non pas au député de Winnipeg-Sud.

M. Knowles: C'est exact. Je voulais simplement préciser à quel ministre je l'adressais. Peut-être le ministre d'État sera-t-il prêt à répondre à ma question à 10 heures.

LA CONSOMMATION

LE DANGER DES BOUTEILLES IRRÉCUPÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations nous dira-t-il si on lui a signalé la résolution de la ville de Kitchener au sujet du danger public que constituent les bouteilles irrécupérables? Si oui, a-t-il l'intention d'effectuer une enquête?

M. l'Orateur: La question du député est très intéressante, mais elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le journal *Toronto Star* agit comme le journal *La Pravda*, de ce temps-ci, le très honorable premier ministre peut-il assurer la Chambre qu'aucune fuite de renseignements ultrasecrets ne se produit à la Gendarmerie royale?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président.

M. Dumont: Le très honorable premier ministre ne pourrait-il pas imposer le silence à la Gendarmerie royale comme il le fait pour ses ministres?

• (Midi)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 20 septembre, sur la motion de M. Eymard Corbin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, je consacrerai mes premiers mots au cours du présent débat pour vous offrir, au nom de la population de ma circonscription de Pembina, des félicitations pour votre réélection à votre haut poste. Je veux également féliciter le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) et lui souhaiter la bienvenue parmi nous. La dernière fois que j'avais parlé ici, j'avais exprimé l'espoir de trouver à la Chambre, dans un avenir très prochain, un représentant de la population qui forme les grandes tribus indiennes du pays. D'après son premier discours, nous pouvons le considérer comme un champion de nos autochtones.

Les Indiens sont en butte à bien des problèmes, et la tâche de l'honorable représentant ne sera pas facile. Pendant des siècles, les gens de sa race ont été négligés et oubliés. Il lui appartiendra, pendant toutes les années qu'il passera ici, de saisir la Chambre de ces problèmes. Nombreux sont ceux qui s'intéressent ici à ce qu'il fera et qui seront disposés à lui apporter tout leur concours.

Permettez-moi de féliciter le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) dont le discours dénotait un esprit politique très élevé. Il s'est montré positif, confiant, équilibré et optimiste. Quelle chance d'avoir un homme de ce calibre pour représenter ses frères de race. Non seulement a-t-il la peau noire, mais c'est déjà un éminent Canadien, et nous nous réjouissons de sa présence parmi nous.

J'aimerais bien pouvoir continuer dans la même veine, monsieur l'Orateur, et passer quelques minutes de plus à en féliciter d'autres, mais ce que j'ai à dire est un peu triste. Nous avons au Canada aujourd'hui un jeune homme complètement bilingue, qui vient d'un milieu aisé. Il n'a jamais personnellement connu la pauvreté, et il a eu l'avantage d'obtenir une formation très poussée. En conséquence, je m'attendais que ce discours du trône soit marquant dans l'histoire du Canada. Je m'imaginais qu'en faisant abstraction peut-être de tout sentiment politique sur ces questions, nous aurions peut-être parmi nous un nouveau Laurier.

Ce discours est plus remarquable par ses omissions que comme esquisse d'un programme nouveau et dynamique pour le Canada. Il fournit un bon exemple, il me semble, de la différence entre de vastes connaissances et peu de sagesse. Le discours a reçu une grande publicité et, sauf erreur, a causé beaucoup de déception même chez les journalistes qui étaient prêts à porter cet homme aux nues. Cette déception a été exprimée par ceux qui s'attendaient à un changement comparable à la conversion de saint Paul.

J'ai entendu de la bouche même du premier ministre et lu dans ses propres écrits des choses que je n'aurais jamais cru pouvoir entendre ou lire au Canada. On a carrément tenté de diviser les deux grands groupes culturels du Canada. Il n'a dupé personne en giflant parfois ses compatriotes pour obtenir l'appui de ceux qu'il ne pensait pas disposés à le soutenir.

Il n'est guère de députés qui refuseraient d'adopter une attitude positive, loyale et dynamique dans les affaires canadiennes. Il ne suffit pas de dire que l'on tient d'anciennes loyautés pour un fait établi. Un homme comme feu le général Vanier aurait pu dire sans peine qu'il n'aurait pu faire davantage pour servir son pays. Nous n'avons pas à examiner sa loyauté ou à en douter. Mais quand le doute persiste sur la position de quelqu'un, il faut des déclarations claires et une attitude positive sur la question de la fidélité à la Reine. C'est le moins que l'on puisse demander dans notre pays.

La liberté de parole, même celle de tenir des propos révolutionnaires, est un droit acquis. Je ne nierais ce droit à personne. Quand le premier ministre du Canada parle, il parle en mon nom et en celui de ma circonscription, qu'il le veuille ou non. Il doit parler au nom de tous ceux dont il ne partage pas les opinions politiques quand il exprime sa loyauté envers notre pays.

Étant donné le passage du discours du trône qui a trait aux affaires internationales, il m'importe beaucoup, de même qu'à tous les autres Canadiens, de savoir quelle est notre position dans ce domaine. Il ne suffit pas de dire: «Nous nous réunissons en conseil. Je parle avec mes ministres de notre attitude à l'égard de l'OTAN, de la Chine rouge et de l'Union soviétique.» Ces questions, ainsi que la situation difficile en Tchécoslovaquie, en Rhodésie et au Biafra, de même que tout autre empiétement sur les droits et les libertés des Canadiens, devraient nous être expliqués. Nous avons le droit de savoir. C'est reculer de 250 ans, du moins dans l'histoire des peuples britanniques, s'il nous faut recourir aux tactiques inquisitoriales d'une Chambre étoilée. Le prince Henri IV, quand il frayait avec des hommes tels que Falstaff, menait une vie de débauche et courait les cabarets, pouvait s'excuser en disant: «Un jour, le nuage se dissipera et je brillerai d'un éclat royal.»

J'aimerais savoir quand les nuages se dissiperont et quand nous verrons apparaître le vrai chef que nous avons le droit d'attendre. Je suis las de conjecturer et d'attendre, comme le sont manifestement aussi les gens de la circonscription de Pembina, car s'ils m'ont confié un mandat ici, c'est certainement pour poser des questions comme celles-ci: Où en sommes-nous aujourd'hui sur ces questions? Quelle est notre position quant à nos loyautés? Où allons-nous et comment allons-nous nous y rendre?

J'ai en main une petite brochure que publie l'Association nationale des hebdomadaires catholiques, organisme respectable. Elle se demande si notre tolérance dans les affaires internationales ne coûterait pas trop cher au peuple canadien. Que signifiait la Tchécoslovaquie pour nous en 1938? Bien des gens ont répondu: «Rien».

Je ne peux répondre des sentiments du premier ministre en 1938. J'étais prêt, moi, à faire quelque chose lorsque la grande culture française vacillait et semblait devoir s'écrouler et que l'admirable de Gaulle était sans foyer, sans pays et sans armée. Je pense avoir le droit de parler. J'étais à 30 milles de Paris pour défendre cette grande culture et je la défends aussi au Canada. N'allez pas imaginer un instant que la défense d'une culture bilingue au Canada soit la prérogative d'un parti ou d'une personne. C'est notre affaire à tous. Quand le tumulte et le brouhaha cesseront, émergera-t-il quelque chose de concret de ce rêve merveilleux, de ce nouvel espoir, la société juste?

C'est à dessein que j'ai parlé de nos Indiens. Nous ne pouvons pas avoir une société juste au Canada sans commencer par régler cette question. J'ai sous les yeux une lettre écrite le 17 septembre 1918, par la bande des Indiens Cris de Saddle Lake dans le Nord-Est de l'Alberta. En deux mots: ils veulent savoir si les habitants de notre pays respecteront les obligations qui leur sont imposées par traité. Les Indiens du Canada ont respecté les leurs. Ce n'est pas le moment, à mon avis, de nous lancer dans des subtilités légales, que nous ayons été à Harvard ou non; il est facile d'interpréter le traité n° 6 qui accorde à ces Indiens leurs droits et prouve sans l'ombre d'un doute que nous avions l'intention de leur accorder les mêmes soins médicaux qu'aux blancs.

Nous avons aboli leurs coutumes et leurs mœurs. Nous leur avons enlevé leurs sorciers et leur avons offert l'égalité avec le blanc. Je ne suis pas un grand légiste, mais, d'après moi, cela indique que nous avions l'intention de leur accorder le même genre de traitement que celui que nous accordons aux autres Canadiens. Les nouvelles directives contiennent un alinéa stipulant qu'il appartient au médecin de décider si les Indiens sont indigents ou non. S'ils ne sont pas indigents, ils ne recevront rien, je présume. Le montant a été fixé à 2,000 dollars par an. A mon avis, société juste ne consiste pas seulement à s'attaquer à la pauvreté au niveau le plus bas. Disons-le dès maintenant. N'accorder à une famille canadienne que 2,000 dollars par an, c'est perpétuer la pauvreté.

Nous devons absolument étendre aux Indiens l'assurance frais médicaux s'ils en ont besoin. Puisque nous le faisons bien pour tout le reste du Canada—nous l'imposons même de force aux provinces—pourquoi les en exclure, eux qui sont le moins en mesure de payer? Est-ce cela ce qu'on appelle le traitement équitable accordé par les blancs? Nous parlons d'affaires internationales. Équité bien ordonnée commence chez soi. Nous nous inquiétons, comme tout le monde, du sort des Biafrais. Moi aussi, je m'inquiète. On me dit que nous ne pouvons aider le Biafra car nous ne pouvons l'atteindre. Rien ne nous empêche d'envoyer des vivres par voie aérienne jusqu'à Saddle Lake. Les avions de la Croix-Rouge ont toute la place voulue pour se poser à cet endroit et dans les 31 réserves indiennes de la circonscription que je représentais, c'est-à-dire Athabasca. Oui, charité bien ordonnée commence par soi-même.

Allons-nous reconnaître la Chine rouge? Voilà une question pertinente. Allons-nous reconnaître la Chine communiste avant qu'elle veuille se faire reconnaître elle-même, selon la charte des Nations Unies? La Chine rouge a indiqué très clairement qu'elle ne siégera pas aux Nations Unies tant que nous n'en aurons pas banni la Chine nationaliste. Il s'agit ici de pays dirigés par des gouvernements *de facto*.

M. Smith dirige, en Rhodésie, un gouvernement de ce genre auquel nous n'avons pas hésité à imposer des sanctions. Certains Canadiens militants ont proposé la prise de sanctions militaires contre le gouvernement de M. Smith; c'est là aussi un gouvernement *de facto*. Soyons donc logiques. Se peut-il que nous ayons songé au tabac?

Il y a un gouvernement de fait en Tchécoslovaquie. J'avais l'impression qu'il y avait un gouvernement tchécoslovaque, mais les amis de la Chine communiste—et ils ne sont pas tous dans l'Union soviétique ou en Albanie—semblent croire que le gouvernement de fait de la Tchécoslovaquie ne veut rien dire. Si nous faisons honneur à nos obligations dans le cadre de l'OTAN, nous serons obligés tôt ou tard d'adopter la même attitude qu'en 1939. En tenant bon actuellement nous pourrions, je pense, sauver des millions de vies.

• (12.10 p.m.)

Si nous appuyions nos alliés, la République fédérale d'Allemagne, les États-Unis et la Grande-Bretagne, et si nous adoptions une attitude nette à l'égard de l'OTAN, tout le monde serait fixé. Je demande au gouvernement de se montrer conséquent, tant dans son traitement des Indiens de la réserve de Saddle Lake qu'à l'égard des Nations Unies et de l'OTAN. Je veux des politiques claires et précises. Je ne veux pas dire qu'elles devraient être décidées sur la place publique mais, à mon avis, les Canadiens ont le droit de savoir où nous allons.

Le 25 juin, nous avons signé des deux mains un chèque en blanc, qui sera peut-être valide pendant quatre ans. Qu'allons-nous faire? Je m'attendais que le discours du trône nous le dise. Je connais les attitudes adoptées par nos dirigeants. J'ai entendu toutes les platitudes. Le concept de la société juste n'a rien de nouveau; Platon en a parlé il y a environ 3,000 ans. Beaucoup de députés ont lu les auteurs grecs. Nous connaissons la vieille chanson, justice pour tous; mais qu'allons-nous faire pour la transformer en réalité? Nous en avons le pouvoir.

J'estime que notre plan pour l'immédiat —car 15 ans, c'est bien loin—est affreusement mesquin. Au lieu de batailler contre la pauvreté, nous devrions créer une société affluente pour tous les Canadiens. Il sera déjà difficile, avec ce genre de programme, de s'attaquer à la pauvreté. Il sera encore beaucoup plus difficile, plus excitant et plus agréable d'établir au Canada une société opulente. Si nous la construisions sur un terrain solide—cela me semble possible—nous serions probablement si forts à l'intérieur de nos frontières que nous pourrions nous permettre d'être généreux au dehors. Nous pourrions offrir au Canada le niveau de vie le plus élevé du monde, car nous possédons les ressources naturelles et humaines voulues. Nous avons dans notre pays des gens qui ne demandent qu'à travailler pour atteindre ce but.

Fournir à d'autres sociétés une aide infime ne suffit pas. Nous devrions pouvoir offrir au monde une assistance bien plus considérable. Si nous pouvions atteindre un niveau de vie deux fois plus élevé, nous pourrions donner 10 p. 100 de cette augmentation sans même nous en apercevoir. Au lieu de la semaine de vingt heures, alors que nous distribuons une pauvreté toujours plus grande à des gens toujours plus nombreux, pourquoi ne pas mettre à profit notre semaine de 40 heures? Pourquoi ne demandons-nous pas aux gens qui cherchent l'appui de ceux qui possèdent l'argent de nous aider à le gagner? Je pense qu'ils aimeraient le faire. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils n'ont personne pour les diriger. Si ce défaut de direction provient d'un manque d'expérience personnelle, permettez-moi de vous dire qu'il y a à la Chambre 265 personnes qui sont prêtes à coopérer et capables de le faire. Pour ma part, je suis convaincu que le Parlement ne se cantonnera pas dans la négative.

Après avoir souligné les faiblesses du discours du trône, je dis que nous irons de l'avant, au cours des quatre prochaines années, et nous ferons connaître au peuple les mesures positives que préconise notre parti pour faire régner au Canada la société de l'abondance. Cessons de nous concentrer sur les aspects négatifs, sur la pauvreté, et sur ceux qui s'estiment inadaptés à notre société canadienne, pour leur fournir de bonnes raisons et d'excellentes occasions de s'y intégrer. Une telle initiative exigera la collaboration de la vieille et de la jeune génération.

En passant, j'ajouterai qu'il nous reste encore une grande dette de reconnaissance envers nos citoyens âgés. Lorsque nous demandons la collaboration de la jeune génération, il faut lui rappeler ses devoirs à l'égard des aînés et son obligation de respecter les normes établies. Nous pouvons offrir l'instruction aux jeunes, mais elle ne sera pas gratuite—l'instruction n'est jamais gratuite. Si les frais de scolarité sont gratuits, il faut compenser par un effort supplémentaire. A l'heure actuelle, la jeunesse du Canada n'a jamais eu un tel avantage. Notre Chambre, les Parlements provinciaux et les municipalités imposent lourdement le contribuable pour subvenir aux frais de l'instruction. J'estime qu'il est grand temps pour nous de cesser, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, de répéter aux jeunes à quel point ils dissipent cet argent, pour leur avouer notre désir de collaborer avec eux afin de les aider à édifier une société d'abondance. Les gagne-petit, les fonctionnaires retraités qui vivent de leur pension et nos vieillards en général ne disposent pas de tant d'argent.

Le discours du trône me désappointe, car il n'y est point fait état, ou si peu, de la pénurie déplorable de logements, ni du coût élevé des hypothèques. On y parle peu des problèmes de transport, ni de l'absence totale de transports dans le Grand Nord et dans l'arrière-pays canadien. Le discours, me semble-t-il, s'arrête surtout à des problèmes philosophiques, telle la pauvreté, qui nous concerneront toujours. Un bon moyen, je crois, de mettre en valeur les richesses naturelles du Canada, c'est le programme des routes d'accès aux ressources.

Dans le domaine du logement, nous accomplirons beaucoup si nous mettons l'argent entre les bonnes mains. Sur les centaines de millions de dollars que le Parlement a votés pour améliorer le logement au Canada, combien sont allés à de grands immeubles d'appartements, aux mains de gens déjà opulents, par rapport à ce qui a été versé aux petites gens qui ont le plus besoin de logements, aux gagne-petit, aux ruraux? Le logement est une question tout aussi importante pour celui qui habite une ferme ou un village que pour celui qui habite un appartement belvédère. Si je ne m'abuse, presque tout l'argent a été affecté au marché des hypothèques et à la construction d'immeubles élevés alors qu'on n'avait pas besoin de cet argent pour commencer. Les gens riches ont toujours pu se faire construire des appartements belvédères et des villas aux abords des grandes villes. Ce sont les gens à revenu moyen ou faible qui auraient besoin de cet argent. Mais il faut plus que de l'argent; on peut faire beaucoup en établissant des règlements pour empêcher le prix des terrains de monter en flèche. Il y a longtemps qu'on aurait dû examiner la hausse soudaine du prix des terrains et empêcher ce scandale qui consiste à jouer avec la vie des gens au moyen de fonds hypothécaires. Quand j'habitais Ottawa, il y a 20 ans, pour $200 on aurait pu acheter beaucoup de terrains qui, aujourd'hui se vendent $7,000 et $7,500.

Si nous croyons en une société juste, c'est par là qu'il faudrait commencer. Cessons de nous demander si le Québec deviendra ou non un ghetto. Je n'y peux rien. Mais, ici, j'insisterai pour que le gouvernement fasse quelque chose au sujet de l'habitation, des fonds hypothécaires et des moyens d'accès à nos ressources. Prenons position, au sein de l'OTAN et des Nations Unies, pour la défense et la protection de la société juste qu'on m'a apprise à respecter et à admirer.

Je tiens à rappeler au gouvernement qu'il n'a reçu que 43 p. 100 du vote de la population.

M. Woolliams: C'est un gouvernement minoritaire.

M. Bigg: Le gouvernement n'a pas une véritable majorité, aux yeux des Canadiens. C'est un gouvernement minoritaire, et la direction du parti libéral n'est qu'une direction minoritaire.

Je préviens le parti libéral qu'il devra gouverner avec un art consommé pour maintenir la cohésion au sein du parti et obtenir la collaboration dont il a besoin. Nous avons tous été chapitrés au sujet de nos lacunes sous ce rapport et cette critique est en partie fondée. Mais permettez-moi de dire que le chef d'un parti minoritaire doit tenir compte des meilleurs sentiments des Canadiens, car la presse qui l'idolâtre aujourd'hui ne le fera peut-être pas demain. Elle est vivante et alerte et veut se tenir en contact avec les Canadiens jusqu'à un certain point. Mais lorsque le gouvernement et son chef dépasseront les bornes, laissez-moi vous assurer que les journalistes continueront à être les meilleurs garants des Canadiens. La presse n'existe pas par hasard et elle sera prête, après la débâcle, à expliquer à 43 p. 100 de la population ce que les autres 57 p. 100 pensent. Ces 57 p. 100 ne pensent pas actuellement de la même façon que le 25 juin. Ils réclament des actes et, je le répète, ils ne s'attendent pas à ce que cet objet inconnu sorte des nuages pour montrer comment il éclairera la scène canadienne. Il ne suffira pas de dire:

> Je vous connais tous et je supporterai pendant quelque temps l'humeur oisive de votre inaction.

Nous pouvons tous citer Shakespeare si nous voulons, pour savoir comment, après être devenu Henri V, le prince Hal s'est trouvé lui-même sur la brèche. Pas besoin de me dire quels sont mes devoirs envers la Couronne. Ce que je veux savoir, c'est comment le chef du parti libéral dirigera le pays. Qu'il rappelle à ceux de son parti leurs devoirs envers la Couronne. La Couronne, ce n'est pas quelque institution désuète de l'autre côté de l'océan. Si la reine Élizabeth est reine du Canada c'est parce que nous le voulons bien et 57 p. 100 des Canadiens sont toujours de cette opinion, croyez-le bien. Je crois aussi que dans l'opposition il y en a beaucoup qui pensent comme moi et leur silence ne suffit pas à me prouver le contraire. Nous ne voulons pas du silence. Nous voulons qu'on prenne nettement position sur cette question et je ne crois pas qu'il soit trop tard pour que le premier ministre parle sans ambages, non pas de la manière désinvolte qu'il adopte si souvent, comme s'il s'agissait de quelque chose sans importance. C'est très important, qu'il le sache.

Je serais fort heureux s'il ajoutait un postcriptum au discours du trône et s'il l'envoyait à Sa Majesté la reine pour l'assurer de sa loyauté, de la loyauté de son parti et de la loyauté de tout le pays, d'une loyauté si grande qu'elle se confond dans un dévouement aveugle.

Je signerais ce texte. Je serais même trop heureux de signer ce document-là. Et alors j'aurais, pour les quatre prochaines années, l'assurance qu'un des piliers de notre liberté serait garanti par un homme digne d'être le successeur de sir Wilfrid Laurier.

• (12.20 p.m.)

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, très honorable premier ministre (M. Trudeau), très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), honorables chefs des partis de l'opposition et députés des deux côtés de la Chambre, je me joins à d'autres orateurs pour féliciter l'Orateur de la Chambre des communes d'avoir été élu, dans des circonstances uniques, à ce très éminent poste. Je veux aussi féliciter l'Orateur suppléant, qui est originaire de ma région. Les résidents de cette région sont fiers à juste titre qu'un des leurs ait pu être nommé Orateur suppléant de la Chambre des communes. Je tiens aussi à féliciter le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours du trône et le comotionnaire le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand).

Je profite donc de cette occasion pour féliciter le très honorable premier ministre d'avoir remporté un succès électoral qui lui a permis de former le premier gouvernement majoritaire depuis les élections de 1958. Ce succès qui a échappé à tant d'autres depuis cette époque prouve que le peuple du Canada s'attend à de brillantes réalisations de la part de notre nouveau premier ministre. On dit que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent. J'estime, quant à moi, que le peuple canadien mérite ce qu'il y a de mieux et je suis convaincu qu'il est satisfait sur ce point.

Je suis très fier et très honoré de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre des communes à l'occasion du débat sur l'Adresse. J'aimerais commencer par remercier sincèrement les habitants de la circonscription ontarienne qui m'ont élu député à la 28e législature. J'aimerais aussi leur assurer publiquement que je ferai tout mon possible pour me montrer digne de leur confiance.

Au cours de ce débat, les trois partis de l'opposition ont présenté des motions de défiance à l'égard du gouvernement. Ils ont ainsi obligé la Chambre à participer pendant sept jours à un débat traditionnel qui, à mon avis, n'avance ni les intérêts du Parlement ni ceux du peuple canadien que nous sommes censés servir. Je sais que ce rituel est traditionnel, mais si l'on s'en débarrassait, le peuple canadien aurait beaucoup plus de respect pour le Parlement.

J'ai l'impression que nous agirions peut-être un peu différemment si tous les Canadiens étaient assis aux tribunes de la Chambre d'où ils pourraient nous voir agir en leur nom et faire le travail pour lequel on nous paie. Je doute qu'en poursuivant le présent débat, nous servions une cause utile. Je me demande si, en présentant sa motion de défiance, l'opposition désirait vraiment défaire le gouvernement élu le 25 juin par le peuple canadien. Je ne le crois pas. Je doute qu'elle veuille avoir de nouvelles élections, en ce moment, et demander au peuple de lui confier le mandat. A mon sens, l'ensemble du débat et l'attitude de l'opposition à cet égard prouvent qu'elle ne respecte pas la décision prise par le peuple canadien aux élections.

Il est intéressant de remarquer que, selon mes calculs, ces sept jours ont coûté au gouvernement, et en conséquence à la population canadienne, à peu près un million de dollars. Qu'avons-nous fait? Les partis de l'opposition déclarent que nous devons nous lancer au travail. Ils affirment que le discours du trône est décevant. Ils jugent que nous traversons une crise de chômage et de logement. C'est vrai. Si notre préoccupation de servir la population est authentique, nous devrions cesser le débat actuel pour nous attaquer aux travaux qui attendent et aborder les problèmes que chacun de ce côté-ci de la Chambre souhaite résoudre efficacement.

Pour revenir brièvement sur les commentaires du chef de l'opposition (M. Stanfield), il a déclaré dans ses remarques que le gouvernement actuel est indigne de la grande confiance que lui portent les Canadiens. Personnellement, je me fie davantage à la sagesse collective de la population canadienne exprimée le jour du scrutin qu'à l'opinion de l'honorable chef de l'opposition, qui a tout intérêt à critiquer pour les besoins de la cause.

Deuxièmement, pour une raison inconnue qui m'est incompréhensible, il a comparé le chef du gouvernement actuel au regretté John F. Kennedy, au désavantage du premier. Tous nous aimions bien Kennedy, je crois, mais le chef du parti libéral et premier ministre de notre pays, à mon avis, ne le cède en rien à personne, y compris l'estimé ancien président.

Le chef de l'opposition, en outre, a signalé qu'au cours des dernières élections, son parti n'a pas trafiqué de solutions simplistes. J'ignore ce qui a pu le porter à parler ainsi, mais, au départ, il devrait avoir un motif psychologique pour employer le terme «trafiquer». Peut-être enviait-il les foules et la cohue autour du premier ministre pendant la campagne. Le chef de l'opposition qualifie

l'expression «société juste» de slogan vide de sens, pour ensuite l'employer comme s'il croyait l'inverse. Pour moi, l'expression n'est pas vide de sens, c'est un idéal qui prime tout et sur lequel on ne saurait trop insister. Pour tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, je crois, c'est le but à atteindre.

Selon moi, une société juste signifie la sauvegarde des droits individuels, le partage des responsabilités individuelles, l'égalité pour tous et l'absence de traitements de faveur. Nous pouvons tendre vers cet idéal sans jamais l'atteindre, car même si nous siégions jusqu'au jour du jugement, nous aurions toujours raison, même au dernier jour, d'aspirer à une société juste; en effet, même si nous assistions dès maintenant à l'avènement d'une société juste, comme notre société est en perpétuelle évolution, nous pourrions accidentellement causer des injustices dans un autre domaine. Nous pouvons donc sans crainte y faire tendre nos efforts.

Le chef de l'opposition a dit que le peuple canadien avait retiré sa confiance au premier ministre, tout comme il l'a fait lui-même. Franchement, je ne crois pas qu'il ait jamais eu confiance en lui. Il serait souhaitable qu'il brûle du même enthousiasme que nous pour l'avenir du pays et qu'il se départisse de l'attitude négative qu'il semble avoir adoptée.

Au cours de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont taxé le premier ministre de radical-socialiste, tandis que les néo-démocrates l'ont accusé d'être un conservateur réactionnaire. Cela me rappelle ce que G. K. Chesterton disait au sujet de l'homme idéal: à un homme de grande taille, l'homme idéal semblerait trop petit; à un homme de petite taille, il semblerait trop grand; à un obèse, il semblerait trop maigre; à un homme trop maigre, il semblerait trop gras. On ne saurait mieux dire. Voilà le problème du premier ministre du Canada; c'est justement l'homme qu'il faut au pays.

M. Knowles: Il est très à droite.

M. Cafik: Je pourrais peut-être maintenant relever les propos du député d'York-Sud (M. Lewis). Je suis heureux que les membres de son parti éprouvent de pareils sentiments, mais ils n'ont pas tout à fait raison. Ils semblent penser qu'ils ont le droit exclusif de représenter le travailleur, l'homme moyen; mais ils n'y ont pas un droit exclusif. Ils n'ont jamais gouverné la nation. La nation, depuis la Confédération, a été dirigée par les deux grands partis. Nous avons fait beaucoup pour le Canadien moyen et nous comptons continuer. Ce n'est pas juste et équitable, je pense, de critiquer à la fois les deux grands partis, comme si nous souffrions tous de la même maladie et si le sort des gens ordinaires du pays ne nous importait pas vraiment. Le sort des Canadiens nous importe profondément et c'est pourquoi nous voulons une société juste et nous sommes prêts à travailler pour y parvenir.

• (12.30 p.m.)

Le député d'York-Sud a parlé du besoin actuel d'instituer un système d'enseignement différent afin de permettre aux Canadiens de trouver de l'emploi dans la société où nous vivons et qui évolue rapidement. Je pense qu'il a raison. Toutefois, il devrait peut-être tenir compte de ses propres paroles et passer à la deuxième étape de son éducation afin de se débarrasser de certains vieux concepts économiques du XIX^{e} siècle qui sont complètement démodés aujourd'hui.

Le député de Témiscamingue (M. Caouette), dont j'ai beaucoup apprécié les commentaires pittoresques, a rappelé quatre principes du crédit social. Je suis d'accord avec les trois premiers, mais quant au quatrième, que nous aimerions tous établir, je me permets de dire que nous ne vivons pas à l'époque de Pangloss où tout est idéal, et où une chose physiquement réalisable devrait aussi l'être financièrement. Ce serait merveilleux s'il en était ainsi, monsieur l'Orateur. Je rappellerai au député une affirmation citée il y a quelque temps sur l'argent et son utilisation; si les dépenses d'une personne dépassent ses revenus, alors son entretien la ruinera. On n'a pas tenu compte de cet aspect; l'argent ne se crée pas avec rien. Il faut travailler pour le gagner. Il faut le produire avant de le faire fructifier.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais relever brièvement quelques-uns des problèmes qui m'inquiètent surtout, en ma qualité de député d'Ontario et de porte-parole des gens de cette région. Je ne prétends pas que ces problèmes n'existent que dans ma région, car un grand nombre sont des problèmes nationaux. Mais dans la région que j'habite, qui souffre dans une certaine mesure d'être en dehors de l'agglomération de Toronto tout en lui servant de dortoir, les gens ont des problèmes bien particuliers auxquels il faut remédier. Malheureusement, nos problèmes ne peuvent pas tous être résolus au niveau fédéral; néanmoins, avec de la collaboration et de la bonne volonté au niveau provincial, des mesures

peuvent certainement être prises pour alléger les difficultés des habitants de ma région.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je mentionne le problème actuel du logement. Nous en avons tous beaucoup entendu parler. La plupart des vis-à-vis disent que nous n'avons pas perçu le problème et que nous ne nous y attaquons pas. Mais la difficulté, pour certains de mes commettants, c'est que nous allons trop vite. Le groupe d'étude qui a été formé siégera dans la région de Toronto le 30 septembre et les 1er et 2 octobre. Certains préféraient disposer de plus de temps pour rédiger leurs mémoires, mais ils n'en auront pas. Monsieur l'Orateur, c'est parce que nous sommes si impatients de résoudre le problème que nous ne pouvons leur accorder un délai suffisant. Le logement est un grave problème dans notre région. Les nôtres ont désespérément besoin d'habitations, mais les économiquement faibles ne peuvent s'en procurer, vu le coût élevé des terrains. Beaucoup ne peuvent même pas verser la taxe foncière sur leurs maisons actuelles.

Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, que dans le sud du canton de Pickering, les impôts fonciers sur chaque tranche d'évaluation de $5,000 dépassent de près de $75 par année ceux de n'importe quelle région du Canada. Un tel fardeau n'a pas sa raison d'être et il faudra y remédier par une certaine forme de collaboration. En outre, monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt actuel sur les hypothèques est décourageant. Le gouvernement prend néanmoins des dispositions à ce sujet et les taux ont commencé à diminuer. J'espère que nous pourrons faire davantage à ce sujet.

Bien des gens, et je parle ici des travailleurs, hommes et femmes, de condition moyenne, s'inquiètent au sujet de l'impôt sur le revenu et voudraient bien qu'il soit établi de façon plus équitable qu'il ne l'est actuellement. Le rapport Carter a recommandé divers moyens pour remédier à quelques-unes des injustices du régime fiscal. Il y va de l'intérêt du pays, je pense, d'examiner à fond ce rapport et de donner suite au plus grand nombre possible de ces recommandations afin de répartir également le fardeau des impôts sur tous les Canadiens de façon à ne favoriser ni à léser personne.

Comme la moitié de ma circonscription se trouve dans une région agricole, monsieur l'Orateur, je signale qu'à mon avis, on pourrait faire encore beaucoup plus dans ce domaine. Avec votre indulgence j'aimerais seulement citer le cas de deux cultivateurs qui illustre la situation pénible de ces gens aujourd'hui. Ces deux hommes avaient acheté des billets de loterie. Un dit à l'autre: «Si vous gagnez ces $100,000 qu'allez-vous en faire?» L'autre a répondu de la façon habituelle qu'il allait s'acheter un bateau, un chalet et qu'il ferait peut-être même le tour du monde. Il se tourna ensuite vers son interlocuteur pour lui demander ce qu'il ferait, lui, avec $100,000. L'autre répondit: «Oh, je continuerais simplement de cultiver ma terre jusqu'à ce que j'aie épuisé tous ces fonds». Ceci donne une idée, monsieur l'Orateur, des difficultés d'une foule de cultivateurs et il faut faire quelque chose pour les aider.

Il faudrait aussi, je crois, penser aux vieillards de ma circonscription et du pays tout entier, afin de contrebalancer les effets de l'inflation pour ceux dont les revenus sont fixes, comme les personnes retraitées, par exemple. Ils sont coincés dans un étau coûts-prix et ils ne peuvent vraiment pas s'en sortir. Ces gens sont victimes d'une injustice, qu'il faudrait redresser.

J'aimerais aussi dire quelques mots au sujet du salariat. Il y a eu beaucoup de grèves cet été, mais Dieu sait que je défends le droit des ouvriers de faire la grève. Je ne ferais rien pour nuire à l'équilibre des forces, si l'on peut dire, qui existe aujourd'hui. Mais j'estime qu'une étude appropriée nous permettrait de régler les problèmes ouvriers dans l'intérêt des deux parties et épargnerait aux Canadiens les souffrances qu'ils ont endurées ces dernières années.

J'ai le privilège d'avoir deux réserves indiennes dans ma circonscription et je fais miennes les remarques et les convictions du préopinant qui a parlé avec tant d'éloquence des Indiens et de la nécessité de leur rendre justice.

Sur le plan national, des problèmes fondamentaux et importants se posent, dont la réforme parlementaire. Il faut doter le Parlement d'un système qui réponde aux besoins du XXe siècle. Je ne crois pas qu'on puisse se satisfaire des règles de 1962. Le Parlement doit pouvoir agir rapidement et énergiquement pour répondre à nos problèmes. Les Canadiens s'y attendent. Je prie les députés d'user de toute leur influence auprès du chef de leur parti afin qu'ils s'entendent sur des règles qui puissent être appliquées à la Chambre et qui nous permettront d'agir rapidement dans l'intérêt du peuple canadien.

A mon avis, monsieur l'Orateur, notre premier souci doit être de nourrir ceux qui ont faim. C'est le plus important problème de l'heure sur la scène internationale. La paix ne viendra que lorsque auront disparu les motifs d'inquiétude. Et je crois que le manque d'instruction, la faim et le sous-développement

[M. Cafik.]

viennent en tête de liste. Nous sommes une nation agricole et notre production alimentaire dépasse de beaucoup ce que nous pouvons consommer; j'espère donc que nous pourrons trouver moyen de mettre ces ressources à la disposition des peuples qui ont faim.

Puis-je terminer sur une note d'espoir, monsieur l'Orateur, et dire que la 28e législature saura, je pense, combler les grands espoirs que la nation a mis en elle. Je prie Dieu de bien vouloir inspirer nos délibérations, afin que nous puissions apprendre à notre tour, ensemble, à donner aux autres comme Il nous a si généreusement donné.

• (12.40 p.m.)

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, en tant que nouveau député participant aux délibérations de cette Chambre, je suis vivement frappé par la haute estime que tous les députés des deux côtés de la Chambre, témoignent à Votre Honneur, et par les sentiments de satisfaction qui ont accueilli votre réélection. Mon tour est venu de vous offrir mes félicitations. Je félicite aussi l'Orateur suppléant, le vice-président des comités et tous ceux qui ont été chargés de lourdes responsabilités comme ministres ou comme secrétaires parlementaires.

Je félicite aussi le député de Medicine Hat (M. Olson) de sa nomination au portefeuille de l'Agriculture. Il est apte, je pense, à remplir cette tâche, et j'espère pouvoir collaborer avec lui pour régler certains de nos problèmes dans l'intérêt de tous.

Dans ma circonscription, celle de Battle River, on s'adonne surtout à l'agriculture et à des industries connexes. Lorsque vous traversez les prairies et que vous regardez la neige s'amonceler comme du sable, que vous entendez les coyotes hurler dans la nuit, il est possible de perdre le sens de la réalité. Cela peut aussi vous arriver, je pense, à la Chambre des communes, en raison des conflits de personnalités ou parce que certains députés recherchent pour eux-mêmes les applaudissements. Dans nos délibérations et lorsque nous posons des questions, nous devons certes nous rappeler que les quatre partis représentés à la Chambre cherchent à atteindre la même fin: le mieux-être de tous les Canadiens. Nous ne différons d'opinion que sur les moyens à prendre pour atteindre ce but.

Mes commettants de Battle River ne s'intéressent peut-être pas outre mesure à l'allégeance politique de leur représentant à Ottawa. Par ailleurs, ils se préoccupent beaucoup de leur gagne-pain, des hypothèques qui grèvent leurs terres, de leurs dettes croissantes et du produit net décroissant de leur travail.

Pendant des années, les gouvernements et les économistes ont prêché une plus grande efficacité aux cultivateurs, qui ont écouté. En 1949, le coût du blé entrant dans la fabrication d'un pain était un peu plus de 3 c.; en 1967, le coût dépasse à peine 3c., et en 1968, il pourrait être moindre. Combien, à Ottawa, aujourd'hui, se rendent compte que même si le cultivateur donnait son blé, le pain coûterait encore 26c.

La productivité du travailleur agricole est beaucoup plus élevée que dans tout autre secteur de l'économie; il s'ensuit que nous avons affecté un pourcentage moindre de notre revenu net à notre alimentation. Les agriculteurs canadiens ont continué de vendre leur blé aux prix convenus sur le marché mondial, à un moment où presque tous les pays exportateurs de blé ont soutenu le prix versé à leurs producteurs.

Quant aux produits manufacturés dont nous avons si grand besoin et de l'achat desquels dépend notre rendement, ils nous coûtent extrêmement cher, à cause, notamment, de la force organisée des grosses entreprises et du salariat. Les tarifs protègent l'industrie et nous payons la note; les syndicats ouvriers réclament toujours davantage et obtiennent gain de cause, en grande partie à nos frais. Lorsque nous protestons, on nous dit d'accroître notre efficacité. Que le premier ministre me dise où est notre place dans la société juste?

Un examen des chiffres disponibles et de la capitalisation de l'exploitation moyenne, montre que la classe des cultivateurs semble assez à l'aise. Il est peu consolant de vivre toute son existence dans la pauvreté et de mourir dans l'opulence. L'avoir net des cultivateurs accuse une augmentation simplement parce que la valeur des terres s'est accrue, en partie à cause de l'inflation et en partie à cause de l'essor démographique.

De l'avis de plusieurs, les problèmes auxquels sont en butte les cultivateurs et les hommes d'affaires seraient résolus si l'on mettait des fonds à leur disposition à meilleur marché sous forme de prêts à l'amélioration des fermes, d'avances en espères consenties par la Société de crédit agricole, et ainsi de suite. N'est-ce pas un remède pire que le mal? Pour l'exploitant avisé qui s'organise bien, oui, l'argent à bon marché peut être la solution. Mais il peut aussi constituter un piège pour le cultivateur imprévoyant et malhabile à utiliser des capitaux. Est-ce utile de forcer tous les exploitants, sauf les sujets d'élite, à quitter la ferme? Il faut que les hommes vivent quelque part et l'agriculteur inadapté pourrait fort bien devenir un citadin inadapté.

Nos agriculteurs doivent toucher plus pour leurs produits, peu importe la source de cette augmentation nette de revenu. Les agriculteurs ne sont plus et ne redeviendront probablement pas l'une des principales forces politiques au Canada, simplement parce qu'ils ne sont pas nombreux. Néanmoins, qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre que les agriculteurs canadiens, si peu nombreux soient-ils, sont les principaux acheteurs de produits manufacturés au Canada. Une réduction du pouvoir d'achat de la collectivité agricole entraînerait la période de dépression la plus grave de notre époque. Étant donné la productivité des travailleurs canadiens et l'impossibilité où se trouve la majorité de nos industries de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, notre industrie a besoin du marché captif que représente pour elle la collectivité agricole. Ce que je crains surtout, si notre agriculteur, notamment celui de l'Ouest, n'obtient pas la place qui lui revient dans la société juste, c'est que des mouvements séparatistes surgissent ailleurs qu'au Québec dans le pays. (*Applaudissements*)

M. Jack Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, nouveau député que je suis, je m'estime plutôt chanceux de pouvoir déjà prononcer mon premier discours de cette session. Je me joins à mes collègues pour vous féliciter d'avoir été élu au poste d'Orateur de la Chambre. Quel éloge plus convaincant peut recevoir un homme que celui d'être élu par ses pairs à un poste de responsabilité. La Chambre, à mon sens, admet unanimement que le moment est venu de nommer un Orateur permanent et je pense que Votre Honneur est l'homme idéal pour ce poste.

• (12.50 p.m.)

Je veux aussi féliciter l'Orateur suppléant. A mon avis, sa nommination est justifiée. Ce n'est pas sans un certain intérêt que j'ai observé cette nommination particulière, car la promotion du député a entraîné la mienne aussi: du second étage à un bureau plus spacieux au quatrième étage.

Je veux aussi rendre hommage aux comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Corbin et M. Marchand). Comme a dû dire autrefois un co-équipier de Bobby Hull et de Stan Mikita, je suis heureux qu'ils soient de mon équipe.

Je représente la circonscription de Sarnia qui portait le nom historique de Lambton-Ouest avant le remaniement de la carte électorale. En plus de la ville de Sarnia, pivot de la vallée de l'industrie chimique située à l'extrémité méridionale du lac Huron, le long de la magnifique rivière Sainte-Claire, dominée par le pont international de Blue Water, ma circonscription comprend aussi les comtés de Moore, de Sarnia et de Plympton, en plus de l'indomptable village de Point-Edward et en dernier lieu—ce qui me permet de le souligner d'une façon toute spéciale—la réserve indienne de Sarnia englobée dans la périphérie de la ville de Sarnia.

Les Chippewas vivent sur cette réserve, et je suis fier d'être membre honoraire de leur tribu. Mon nom Chippewa est Pa-Mi-Noh-Ding. Lorsqu'ils m'ont donné ce nom, ils m'ont expliqué pourquoi et m'en ont raconté l'histoire; je dois dire que j'ai été très flatté, mais quand je vous en donnerai la traduction, je suis sûr que certains députés, surtout parmi les honorables vis-à-vis, trouveront une raison bien meilleure pour laquelle on m'aurait donné ce nom, qui signifie «Celui qui voyage avec les vents».

Les nouveaux venus à la Chambre se sentent humbles, mais pas trop humbles, car nous représentons entre 60,000 et 70,000 Canadiens, et dans le cas de certaines régions plus encore. Nous devons nous faire entendre, qu'il s'agisse d'un premier discours ou de remarques faites en caucus et, sans vouloir révéler les secrets des caucus, les nouveaux députés y sont actifs et écoutés.

J'ai lu avec un intérêt et un plaisir considérables l'article de M. George Bain: «*Advice to the new boys*», publié dans le *Globe and Mail* du 28 juin. Ma foi, cher monsieur, nous ne pensions pas qu'une fois élus nous accéderions immédiatement au cabinet, mais j'aurais préféré—comme sans doute d'autres nouveaux venus—que votre excellent article s'intitule «*Advice to the new boys' constituents*».

A propos, deux personnes au Canada étaient convaincues que j'étais devenu membre du Cabinet. J'ai été désolé de devoir informer ces deux âmes innocentes que c'était Bud Olson et non Bud Cullen qui était ministre de l'Agriculture.

En écoutant certains discours récents, je me suis dit—comme vous le ferez peut-être après avoir entendu le mien—que nous pourrions éliminer beaucoup de ces harangues et nous mettre immédiatement à la tâche; voilà ma proposition pour le nouvel article un du Règlement.

Deuxièmement, puisque j'ai décidé de parler ici, je pense qu'il m'incombe de présenter quelques suggestions ou d'exprimer quelques idées dans l'espoir d'en faire adopter une ou plusieurs.

L'autre jour, un député faisait remarquer que les libéraux n'avaient inscrit aucune question au *Feuilleton*. Puis-je lui dire, monsieur l'Orateur, que moi-même et d'autres membres avons posé directement plusieurs questions aux ministres ou aux ministères intéressés. Ainsi, j'ai posé à l'un des ministres la question suivante: quel revenu le gouvernement perdrait-il si nous augmentions l'exonération de base de l'impôt sur le revenu, pour un homme marié, la faisant passer de $2,000 à $4,000. Pouvons-nous nous le permettre?

Je voudrais savoir si les fonctionnaires en retraite auront une pension accrue. Dans l'affirmative: quand? Sinon, pourquoi pas? Je ne pose pas cette question à la manière belliqueuse de l'opposition.

Dans son communiqué de la fin d'août 1968, le ministère des Travaux publics, faisant état des examens de l'érosion du sol sur les rives du Saint-Laurent et de la rivière Sainte-Claire, semblait croire qu'elle était attribuable aux navires lourdement chargés des Grands lacs. Je m'intéresse à la question, à cause de l'érosion du sol sur les terres indiennes qui donnent sur la rivière Sainte-Claire. D'après le communiqué, on accorderait des subventions dans le cas où l'érosion serait attribuable, dans une certaine mesure, aux navires lourdement chargés des Grands lacs. J'ai visité la région, grâce au navire de la Gendarmerie royale, et j'ai en outre parcouru à pied toute la bande de terre en question pour me rendre compte des dommages qui y ont été causés. J'ai ensuite conféré avec le conseil des Indiens, avec le conseil municipal de la ville de Sarnia au cours d'une réunion générale, pour connaître leurs points de vue. Puis je me suis mis en rapport avec l'inspecteur local du ministère des Travaux publics, à London, M. Dunphy.

Je lui ai écrit et j'ai fait parvenir une copie de ma lettre au ministère des Travaux publics. Je me suis adressé directement au ministre des Travaux publics (M. Laing), je lui ai parlé en dehors de la réunion secrète du parti et lui ai expliqué le problème afin qu'il en connaisse toutes les données une fois que les épreuves de sondage du sol seront terminées, car ces sondages sont indispensables, bien entendu. Je suis heureux de dire que le conseil des Indiens a permis à la ville de Sarnia d'effectuer les sondages en question et que le commissaire municipal de Sarnia présentera un rapport et une recommandation, quant au mur de soutènement qu'il faudra édifier pour sauver les terres indiennes du désastre. Le rapport sera soumis selon les voies ordinaires en vue d'une décision. C'est ainsi que les requêtes aboutissent à des modes d'action.

Quant à mes idées sur les problèmes des anciens combattants, j'avais 18 ans à la fin de la guerre, mais mon père a combattu dans les deux conflits mondiaux, dans l'Aviation royale attachée à la Marine durant la première et dans l'Aviation royale canadienne en qualité de chef d'escadrille lors de la deuxième. Il a été administrateur régional du ministère des Affaires des anciens combattants à North Bay jusqu'à sa retraite. Je connais le triste sort des anciens combattants. Je leur prêterai une oreille amie. J'ai écrit au président de la Légion canadienne pour le lui dire et lorsqu'un avocat et un politicien couchent quelque chose noir sur blanc, c'est du sérieux.

Avant et après mon élection je me suis souvent entretenu avec le chef Fred Plain de la réserve indienne de Sarnia et j'ai entendu parler des consultations qui auront lieu à Toronto. J'ai assisté, à mes propres frais et durant mes loisirs, à une séance de trois jours à Toronto, que j'ai fait suivre d'entretiens avec le ministre d'État, l'honorable M. Andras. J'ai par la suite interrogé l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (l'honorable M. Chrétien). Ainsi, monsieur l'Orateur, peut-être les libéraux n'ont-ils pas inscrit leurs questions au *Feuilleton* et peut-être ne leur attribuera-t-on pas le mérite qui revient souvent à un avis public de ce genre, mais j'aimerais que vous sachiez que nous posons bien des questions, que nous recevons des réponses et, chose essentielle, que nous obtenons des résultats.

J'ai déjà dit qu'avant le remaniement de la carte électorale, la circonscription de Sarnia était la circonscription historique de Lambton-Ouest. Le premier libéral à devenir premier ministre du Canada, le très honorable Alexander Mackenzie, était de cette circonscription. Sous peu, le 15 octobre je crois, on inaugurera, à Sarnia, un monument à sa mémoire. Je suis aussi très fier de rappeler que mon ancien associé, M. Ross W. Gray, c.r., a siégé à la Chambre à titre de député libéral de 1930 à 1945. Pendant bien des années, il fut whip de ce parti. Ensuite un conservateur, M. J. W. Murphy, a représenté la région. Je dois dire que, même si nos opinions politiques diffèrent, M. Murphy a eu l'obligeance de me communiquer certains conseils sur l'usage et la procédure à la Chambre des communes. En 1962, M. Walter Foy se fit élire et remporta ensuite trois autres victoires électorales. Sa santé laissant à désirer, il a pris sa retraite, dont il jouit maintenant sous le ciel de Floride.

J'ai dit tout à l'heure qu'on parle de la circonscription de Sarnia comme de la vallée chimique, et avec raison, car Imperial Oil,

Polymer Corporation, Dow, Dupont, Canadian Industries Limited, Ethyl Corporation et bien d'autres industries du pétrole et des produits chimiques sont établies le long de la rivière St. Clair. Mais la force économique de la collectivité ne dépend pas uniquement de l'industrie lourde. Elle repose aussi sur l'agriculture et sur la petite entreprise auxquelles, malheureusement, nous rendons trop chichement hommage dans nos discours.

Des voix: Une heure.

(La Chambre s'ajourne à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, l'horloge a malheureusement interrompu mes observations ce matin, et je remarque la présence, de l'autre côté de la Chambre, de députés qui surveillent l'heure. Je veux néanmoins continuer mes considérations. J'ai mentionné la réputation de la circonscription de Sarnia pour son industrie pétrochimique, mais j'ajoute que cette industrie lourde ne constitue pas l'unique facteur de la vigueur économique de cette région.

Il faut également l'attribuer à l'agriculteur et aux petits hommes d'affaires qui, malheureusement, reçoivent rarement sinon jamais une mention dans les circonstances. Il est facile d'évoquer les industries plus considérables et plus connues et d'oublier les petits hommes d'affaires. J'invoquerai les privilèges rattachés à mon premier discours pour féliciter la librairie Manleys'; Keelan's, Phippins, Kirks; les magasins de meubles Lampel et Zierler; l'entreprise de télévision Pauls; le fleuriste McKellar, le marchand de chaussures Doug Keddy et les magasins Walker Brothers. Ce sont de petits commerces de notre collectivité. Dans une telle liste, il demeure impossible de citer toutes les petites entreprises florissantes, mais j'espère les honorer toutes en me contentant d'en nommer quelques-unes.

Un libéral, bien entendu, s'intéresse tout autant aux grandes industries qu'aux petites entreprises, aux conditions de travail et à l'amélioration de ces dernières. Je ferai remarquer que c'est aussi la responsabilité commune des employés et des employeurs. Les nombreux syndicats de notre région doivent veiller à ce que les conditions de travail soient établies, puis maintenues au moyen des formalités de grief appropriées. Je crois que les conditions de travail dans notre région sont aussi bonnes qu'ailleurs, mais j'espère que les syndicats ouvriers et les grandes industries s'efforceront toujours de les améliorer. Au cours de ma campagne, et auparavant à titre de citoyen ordinaire de ma localité, j'ai pu examiner beaucoup d'établissements industriels. Il y a sûrement des choses qui laissent à désirer.

Il est regrettable que trop souvent l'attitude revendicatrice des syndicats ouvriers déplaise à l'homme moyen et qu'une bonne partie de l'excellent travail qu'ils accomplissent soit inutile par suite de mauvaises relations publiques. Je suis heureux de dire que, dans ma région, l'impression qu'ils créent s'améliore constamment. Récemment, lors d'un défilé de la fête du Travail, un député provincial et moi-même—plus jeunes, nous étions tous les deux membres de syndicats ouvriers—avons exprimé l'avis qu'un tel défilé ne devrait pas comprendre seulement des syndiqués mais rendre hommage au salariat et représenter les employeurs et les employés.

A titre de nouveau venu, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire deux choses en terminant. Je crois que tous les nouveaux députés, quel que soit leur parti, se sont sentis, lors des dernières élections, responsables de leurs collectivités et des gens qui la composent. J'aimerais que les Canadiens sachent que nous ne sommes pas venus à Ottawa comme des hommes d'affaires retraités. Nous y sommes venus en travailleurs prêts à remplir une tâche.

Nous sommes aussi assez intelligents pour nous rendre compte que nous ne pourrons faire beaucoup au début. Mais nous espérons qu'après des tâches secondaires on nous en confiera de plus importantes plus tard.

En deuxième lieu, et dans un esprit plus partisan, en tant que membre du parti libéral, j'estime que le gouvernement de notre pays est en bonnes mains et dirigé de façon remarquable. Trop de gens disent que le parti libéral, avec l'immense majorité qu'il détient, devrait se montrer d'attaque et brûler les étapes; il faudrait leur rappeler qu'un cheval qui prend le mors aux dents perd vite le sens de direction et du devoir.

Nous devons prendre l'initiative, et c'est ce que nous ferons. Nous inscrirons au *Feuilleton* des mesures législatives qui seront débattues comme elles doivent l'être. Les changements seront faits là où ils s'imposeront, et deviendront un jour des lois. Il appartiendra ensuite aux Canadiens de se prononcer dans quatre ou cinq ans et ce sera à eux de juger en dernier ressort si les nouvelles lois sont dans l'intérêt du pays. Je suis heureux de

cette occasion qui m'est donnée de jouer un rôle, si infime soit-il.

Je m'excuse auprès de «tous mes amis canadiens qui parlent français: je ne parle pas français». A l'époque où j'habitais le Nord de l'Ontario, j'ai travaillé dans la construction et dans les puits de mines, et plusieurs de mes contremaître ne parlaient que le français. Même si je ne savais que l'anglais, nous réussissions à nous comprendre et à exécuter les travaux recommandés. On me parlait surtout en «joual», et bien des fois j'ai entendu l'expression «dépêche-toi». Maintenant, je dirai aux députés de tous les partis que tout le Canada leur crie à chacun, pour ce qui est des travaux de la Chambre: «Dépêche-toi». (*Applaudissements*)

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront, comme le veut la tradition, des mots de félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse. Je les félicite de leur éloquence. S'il m'arrive, à un moment donné, de contester leurs remarques, ils sauront que ce n'est motivé par aucune raison personnelle.

• (2.40 p.m.)

Je suis particulièrement heureux, monsieur l'Orateur, que nous ayons maintenant ici au Parlement le privilège enviable d'avoir un Orateur permanent qui préside à nos délibérations. Je n'ai jamais été de ceux qui appréciaient les suggestions artificielles sur la manière d'en arriver à une présidence permanente. J'ai toujours pensé que l'Orateur devait être un des députés et que le jour où l'un d'eux recevrait de ses collègue l'accolade symbolique exprimant leur confiance, c'est que nous aurions agi comme l'exigeait la situation. Je suis très heureux que ce jour soit venu.

Il y aurait beaucoup à dire sur le discours du trône. L'opposition prétend comme toujours qu'il est vide de tout contenu. Voilà un vieux canard qui lui permet de le discuter pendant pas mal de temps! J'aimerais appuyer les propos de mes collègues des provinces atlantiques. Ils ont mentionné la question brûlante des disparités économiques régionales. Permettez-moi de dire que ceux d'entre nous qui viennent de cette région n'avaient nullement besoin des déclarations du Conseil économique du Canada pour savoir que cette disparité existait, que la pauvreté régnait et que beaucoup de secteurs laissaient à désirer. Je dirai, par contre, que toute la question a été portée sur un plan nouveau et plus élevé grâce à l'immense bonne foi et, en fait, à l'exposé brillant du Conseil économique. J'espère que le gouvernement, et j'ai confiance qu'il sera plus prompt à réagir que je ne l'aurais cru, saura donner suite aux conseils et recommandations d'un organisme aussi éminent et aussi important.

D'une certaine manière, nous sommes tous, je suppose, de nouveaux députés, car par suite du remaniement de la carte électorale, nous représentons presque tous une nouvelle circonscription. J'aimerais exprimer ma gratitude aux gens de Hillsborough qui m'ont confié leurs affaires dans ce domaine. Je suis dans une situation exceptionnelle, car il arrive que mon collègue et moi, qui représentions une circonscription jumelée, représentons maintenant des circonscriptions voisines. J'essaie maintenant de représenter tout seul les gens que le député de Malpèque (M. MacLean) et moi représentions ensemble depuis 11 ans. Je tiens à dire ici combien j'ai été heureux de l'occasion qui m'a été offerte de servir conjointement avec lui une des deux dernières circonscriptions jumelées au pays, et combien je suis heureux maintenant de lui offrir mes meilleurs vœux en ma qualité de voisin, car je sais qu'il représentera avec distinction la circonscription de Malpèque dans cette enceinte.

Depuis mon arrivée à la Chambre, le rôle que notre pays joue et devrait jouer dans le monde ne cesse de me préoccuper. Lorsqu'on reprend les débats de notre Chambre des communes on y voit un intérêt toujours plus marqué et une préoccupation toujours plus étendue en ce qui concerne la personnalité internationale du Canada. J'ai toujours estimé que cette question devrait être aussi libre d'esprit partisan qu'il est permis de l'être à une question d'intérêt public. Nos ministres des Affaires étrangères n'ont pas été nombreux et aucun d'eux, dans l'accomplissement de ses fonctions, n'a jamais témoigné de sectarisme politique extrême. Dans ces murs, nous avons presque crié au miracle en constatant que l'ancien titulaire de ce poste ait pu sembler avoir abandonné l'esprit partisan vieux d'environ un quart de siècle. Aucune des remarques que je fais ici sur certaines questions brûlantes concernant les affaires extérieures ne s'inspire de sentiments chaudement partisans. En fait, on m'accuse souvent de ne pas être assez partisan dans cette ligue majeure de la politique.

Ces dernières semaines, j'ai surveillé avec inquiétude la façon dont on s'est acquitté de nos responsabilités internationales et exercé notre autorité sur la scène mondiale. J'ai surtout suivi ce qui se passe depuis que le ministre actuel a pris la tête de cet important portefeuille. J'ai tenté de déceler des initiatives dans plusieurs domaines où le Canada peut jouer un rôle de premier plan. J'attends

encore que le Canada joue son rôle aux Antilles, l'une des rares régions où nos relations avec les grandes puissances ne puissent nous troubler ou nous traumatiser, mais où nous pouvons fournir un apport tangible, proportionné au pouvoir que nous détenons et significatif pour bien des gens.

J'attends de nouvelles initiatives dans nos relations avec les autres pays de notre hémisphère, de même qu'une rationalisation et une réorganisation de notre programme d'aide extérieure. Un pays comme le Canada ne peut, à mon sens, mettre sur pied un programme significatif d'aide extérieure à 64 pays éparpillés à la surface du globe. Plus j'envisage les résultats de notre programme d'aide, plus je suis convaincu de la justesse de cette opinion.

Je vais maintenant aborder un sujet, mais je ne veux pas qu'on en déduise, parce que j'en traite en premier, que c'est à mes yeux le seul domaine justifié d'inquiétude et de préoccupation envers notre programme d'aide extérieure. Depuis longtemps nous suivons les événements de ce grand État du Commonwealth, si je puis me premettre de l'appeler ainsi maintenant, le Nigéria. Au fil de mois ensanglantés, nous avons vu augmenter de façon horrifiante le nombre des morts, s'amplifier à un rythme terrifiant la souffrance et la dévastation, de quoi toucher les cœurs les moins tendres de n'importe quelle communauté civilisée.

Le conflit nigérian n'est pas un fait nouveau. La lutte ouverte date de longs mois. On n'a qu'à consulter le hansard pour voir que la Chambre a examiné cette question en maintes occasions. En mars 1967, le premier ministre d'alors indiquait qu'il était en relations constantes avec le secrétaire général de l'organisation du Commonwealth. Le même mois, il indiquait que cette question était un des importants sujets qui devait être discuté avec le premier ministre Wilson lors de sa visite à Ottawa, la semaine suivante. Le même mois encore, il y eut une discussion à la Chambre sur la fourniture d'armes par la Grande-Bretagne.

Lors de la dernière réunion du comité permanent des affaires extérieures, nous avons eu le privilège d'entendre l'expert canadien peut-être le mieux documenté sur la question, le Dr E. H. Johnson. C'est un homme que j'ai qualifié très prudemment d'homme d'État ecclésiastique, un homme qui a été reçu par les deux parties et dont les connaissances et la préoccupation profondes appelaient une réponse immédiate. J'étais triste alors et je le suis encore plus maintenant, quand je pense au peu de remous soulevés par son histoire poignante et au peu de personnes du ministère des Affaires extérieures, de la presse et du public qui ont entendu ses paroles ou se sont senties émues en les entendant.

[M. Macquarrie.]

• (2.50 p.m.)

Les souffrances des Biafrais sont décrites partout à la une. L'heure n'est plus au prêchi-prêcha. Je suis heureux de nous voir enfin remplis d'émotion plutôt que de grogne, car mieux vaut tard que jamais. En ce moment, le gouvernement ne semble pas exprimer l'inquiétude de la population. Dans une affaire aussi vitale, si le gouvernement ne peut orienter l'opinion des citoyens, il devrait au moins pouvoir la refléter.

J'affirme que les Canadiens sont profondément troublés par les souffrances du Biafra. Ils s'interrogent sur ce que nous faisons et ne faisons pas. Je crois traduire leur pensée un peu mieux que le ministre en avouant franchement la honte, l'embarras, la déception et la tristesse que m'inspire l'attitude du gouvernement devant une des plus révoltantes crises de l'humanité.

Nous savons que des milliers d'êtres humains meurent chaque semaine. Des personnes éminentes ont confirmé la triste vérité de ces chiffres. Nous connaissons l'étendue de ces souffrances et, pourtant, un grand pays comme le nôtre semble ligoté par des subtilités diplomatiques et se borne à rédiger une lettre comme celle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a écrite le 21 septembre au secrétaire général des Nations Unies pour lui demander des suggestions.

Le Canada, un des membres originaires des Nations Unies et doyen du Commonwealth, pays qui a fourni à l'Assemblée générale des Nations Unies un président remarquable, le Canada qui avait, d'après le gouvernement lui-même, étudié la question pendant des mois, écrit aujourd'hui ce genre de communication adressée, Dieu me pardonne en notre nom, au nom du peuple canadien, au secrétaire général des Nations Unies. Une phrase de cette lettre fait rougir encore mes joues naturellement rubicondes. La voici:

> Je me rends compte que le fait de saisir l'Assemblée générale de l'ONU, même en des termes très généraux, de la situation nigériane pourrait avoir un effet de discorde.

Je répète, «un effet de discorde». Ce serait alors révoltant de susciter la discorde pendant que des milliers de personnes meurent! En comparaison avec de tels sentiments, Neville Chamberlain pourrait sembler être l'un des

hommes les plus énergiques et dynamiques de tous les temps. Je déclare, monsieur l'Orateur, que c'est peut-être le document le plus patelin et le plus pusillanime qui puisse jamais tomber sous la main des étudiants en affaires internationales.

Pourquoi donc, Dieu me damne, a-t-on créé les Nations Unies? Ont-elles été créées pour éviter la discorde et les débats ou pour aider l'humanité? Jamais on n'a vu une situation aussi claire, où des décisions et des secours s'imposent. Je n'aime pas critiquer même mes adversaires, encore moins les personnes pour qui, sur le plan personnel, j'ai une vive sympathie, comme le ministre actuel. Mais pourrait-il expliquer pourquoi il s'est retranché dans la correction scrupuleuse imposée par les subtilités du jargon diplomatique, et s'est dérobé ainsi aux responsabilités humanitaires. La Chambre raillait volontiers l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aujourd'hui le sénateur Martin; mais je me demande si ses circonlocutions, qui nous amusaient parfois, ont été remplacées par une dérobade caractérisée et incontestable qui laisse la question irrésolue.

Et il n'y a d'ailleurs pas que ce ministre-ci. La politique du gouvernement doit, bien entendu, être acceptée par tous les ministres comme par le premier ministre. Qu'on se rappelle un des premiers cas où le premier ministre (M. Trudeau) a démontré son intelligence éclatante à propos de cette question. Je cite l'extrait d'un article, dont je recommande la lecture à tous les députés, publié dans le *Star* de Montréal du 16 septembre, sous la plume de l'homme probablement le plus versé au Canada en matière de relations internationale, M. Eayrs. Le 10 juillet, dit-il, la question a été posée ainsi au premier ministre lors d'une conférence de presse:

> «Le gouvernement est critiqué, car il n'a pas envoyé d'aide au Biafra. Que fait le gouvernement et que devrait-il faire?» A quoi le premier ministre a répondu: «Vos questions sont vraiment cocasses.» Monsieur Trudeau à qui on voulait arracher une réponse a fait observer: «Nous devrions envoyer des secours à tous les peuples défavorisés, mais nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde et il faudra déterminer les besoins prioritaires à ceux du peuple biafrais».

Je soutiens que quiconque doué de tant soit peu de générosité et de finesse intellectuelle admettrait que la vie humaine est hautement prioritaire. (*Applaudissements*)

Les députés sont au courant de l'évolution des discussions. Nous savons que l'Organisation de l'unité africaine s'est vu conseiller un rôle. Ce qui est arrivé, nous le savons. Nous sommes tous au courant des efforts du comité international de la Croix-Rouge. Nous n'ignorons pas l'assistance qu'ont pu apporter certaines associations religieuses de petits pays européens. Nous sommes au courant de la détresse qui sévit là-bas. Nous savons qu'on a offert des vivres et nous savons qu'aucune distance infranchissable ne sépare Sao Tome et Fernando Po du Biafra. Nous n'ignorons pas non plus le danger qui existe. Mais nous, de cette nouvelle génération, sommes-nous des hommes de si peu de foi qu'en tant que nation et peuple, nous redoutons la discorde et le danger?

• (3.00 p.m.)

Où sont les avions canadiens qui peuvent transporter des vivres pour secourir les Biafrais affamés? Est-ce qu'on les a offerts? A-t-on dit à la Croix-Rouge: «Prenez ces avions?» Nous serons fiers de les voir voler avec les enseignes de la Croix-Rouge en vue de soulager les souffrances dans une région du monde où elles sont tellement évidentes qu'il est inutile d'en faire état dans des lettres adressées aux Nations Unies. Les Canadiens le souhaitent, je pense. Je ne crois pas que nous voulions nous en tenir aux subtilités de la correction, du protocole et des convenances. Je crois que nous voulons secourir l'humanité souffrante qui ne peut se trouver dans état pire qu'au Biafra. Nous avons fourni plus d'un million et c'est excellent. Nous tentons de jouer notre rôle dans cet organisme et dans d'autres, d'après cette lettre, mais à mesure que les jours s'écoulent, que le nombre de victimes augmentent chez les Biafrais et que le territoire sous leur dépendance diminue, je crains que le jour n'est pas très éloigné, hélas, où la question n'aura plus qu'un intérêt purement théorique.

Je vous exhorte à agir. Je ne crois pas que le gouvernement se rende compte à quel point la nation canadienne se sent engagée et prise de compassion à cet égard. Débarrassez-vous de vos craintes, faites fi des subtilités administratives et des accrocs au protocole, et aidez les pauvres gens du Biafra dont les tourments sont indescriptibles, même si une poignée de braves gens sont allés sur place pour tenter de les dépeindre. Non seulement les partis politiques, mais tous les Canadiens, j'en suis convaincu, appuieront le gouvernement. Nous ne voulons pas étaler notre honte au grand jour. Nous ne voudrions pas que notre grand pays fasse moins que quelques églises ouest-allemandes et scandinaves. Quand on songe que quelques Chrétiens ont pu trouver un avion, il est honteux, d'après moi, que nous soyons incapables d'utiliser nos appareils intégrés et perfectionnés. Hâtons-nous d'agir. Aucune société ne peut être juste si elle ne ressent une certaine compassion.

Je ne m'excuse pas de consacrer mon temps à attirer l'attention de tous, j'espère, sur cette

question plutôt que sur des demandes au nom de ma circonscription et de ma région—et Dieu sait combien je pourrais en faire—mais dans une affaire de conscience, nous ne désirons sûrement jamais perdre notre capacité de réagir en nation humanitaire. Nous ne voulons pas que 1935 se répète: le Canada avait alors brièvement pris l'initiative à la Ligue des Nations pour ensuite la désavouer par suite d'étroitesse d'esprit, de mesquinerie, et d'esprit de parti. Ne craignons pas de suivre la dictée des cœurs des Canadiens. L'histoire prouve qu'il ne s'agit pas ici uniquement d'une question de compassion. Si vous tournez le dos à vos obligations où que ce soit dans le monde, si vous oubliez, à un moment donné, que les problèmes auxquels l'humanité fait face s'adressent à vous, vous en souffrez par la suite. Je demande tout simplement qu'on cesse de tergiverser, d'être évasif, et de se soustraire, pas même aux résolutions cette fois-ci, mais aux responsabilités.

Sachons donner le ton aux Canadiens, en l'occurrence. Trouvons un mode d'action qui ne divise pas le peuple, qui ne fasse pas l'objet de querelles partisanes; un mode d'action dont les Canadiens, en tant qu'êtres compatissants et honnêtes, puisse dire que, dirigés par leur gouvernement, ils font quelque chose dont en toute modestie et justice ils se félicitent.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de faire porter mes remarques sur la discussion d'un problème très aigu dans ma propre circonscription et dans beaucoup d'autres au Canada, à savoir celui du logement, puis de profiter de la grande latitude que nous donne le Règlement pour traiter des affaires internationales en général. Mais à l'instar du député de Hillsborough (M. Macquarrie), j'aimerais parler de la situation actuelle au Biafra.

Je désire donner la priorité à ce sujet car c'est un problème immédiat et urgent. Je veux parler de cette menace en premier lieu car la famine menace des centaines et des milliers de civils au Biafra. C'est une question qui engage le cœur, l'esprit et la conscience de tous les membres de la Chambre. C'est une situation tragique, une de celles dont pas un d'entre nous ne songerait à parler dans un esprit partisan.

Je n'ai pas l'intention de critiquer le gouvernement, mais je veux le supplier de remettre la question à l'étude et de voir s'il ne serait pas possible, encore maintenant, de faire davantage et de prendre des risques plus grands dans l'intérêt de l'humanité.

[M. Macquarrie.]

Agir ne comporte pas de risques si considérables. La tragédie actuelle et imminente est accablante. Il paraît qu'un groupe d'Églises de quatre pays scandinaves, le Nor Church Aid Group, dont le siège social est à Copenhague, a réussi, au cours des trois premiers jours de la semaine dernière, à acheminer au Biafra 31 vols d'avions de transport d'une capacité de 10 tonnes chacun. Si je ne me trompe, notre Hercule canadien a une capacité de 20 tonnes; c'est donc dire que si les avions canadiens avaient été disponibles, ils auraient pu transporter deux fois plus de secours et empêcher deux fois plus de gens de mourir de faim. Comme le député d'Hillsborough l'a déclaré, si des Églises scandinaves parviennent à surmonter les difficultés, le gouvernement canadien le peut sûrement, lui aussi, et il peut courir certains risques. Un vieux proverbe dit: Qui veut la fin, prend les moyens.

La dernière offensive qui mettra fin à la guerre au Biafra serait imminente. Mais on le répète depuis des mois. Quand la chose arrivera, dit-on, il y aura peut-être moyen de régler le problème de la faim, avec l'aide et la collaboration des autorités fédérales. Je l'espère. Si je comprends bien, toutefois, les choses ne se passeront probablement pas ainsi. Nos espérances sont vaines, je crois. Le gouvernement fédéral va capturer les villes, mais la guerre se poursuivra dans les autres parties du pays. Pourquoi? Parce que les Biafrais, à tort ou à raison, croient qu'ils ne survivraient pas à la reddition, mais seraient probablement victimes d'un génocide.

Tous les députés, même les plus jeunes, se rappelleront le dernier génocide en Europe, qui trouble encore nos consciences. Je n'accuse pas les autorités nigérianes de génocide prémédité, mais je suis fermement convaincu que les Biafrais, eux, croient qu'il s'agit d'un plan bien arrêté, et ils combattront jusqu'au bout si nul organisme international n'intervient. Ils ont raison de craindre une pareille situation.

o (3.10 p.m.)

J'aimerais vous citer deux extraits de journaux. Un est tiré du *Telegram* des Pays-Bas. Il s'agit d'une dépêche du 17 août où l'on reproduit une interview de Randolph Braumann qui, je crois, est correspondant de ce journal—un journal bien connu dans les Pays-Bas—et le colonel Adekunle, officier de l'armée nigériane. Voici des propos attribués à cet officier:

> Dans le secteur du front que je commande, c'est-à-dire tout le Sud à partir de Lagos jusqu'à la frontière du Cameroun, je ne laisserai entrer ni la Croix-Rouge, ni Caritas, ni le Conseil mondial des Églises, ni les missionnaires, ni les Nations Unies.

On lui a alors demandé:

Est-ce à dire que la nourriture gardée à Lagos ne parviendra jamais aux camps de réfugiés de votre secteur?

Il a répondu: «En effet, c'est exactement ce que je veux dire».

Un autre passage le confirme. L'extrait que j'ai est tiré, je crois, de l'*Observer* de Londres du 31 août 1968. C'est sûrement d'un journal anglais. Si quelqu'un y tient, je vérifierai de quel journal il s'agit. Voici l'extrait:

Le colonel Adekunle, commandant de la 3e division, dont le quartier général est à Port Harcourt, y est maintenant retourné après un congé de maladie à Lagos, où il est resté deux semaines. Le ministère des Affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest a exprimé sa «consternation» à l'ambassade du Nigéria à Bonn au sujet des déclarations du colonel Adekunle à l'hebdomadaire allemand *Der Stern*. Le colonel a dit que dans le secteur qu'il commandait il ne «voulait pas voir de Croix-Rouge, de Caritas, de Conseil mondial des Églises, de pape, de mission ou de délégation des Nations Unies».

On rapporte également d'autres de ses paroles:

Je veux empêcher jusqu'au dernier Ibo de manger aussi longtemps que ces gens ne capituleront pas. Je n'ai pas voulu cette guerre, mais je veux la gagner. C'est pourquoi je dois tuer les Ibos. Je le regrette.

Qu'un officier fasse une telle déclaration dans le feu de la bataille n'est peut-être pas tellement insolite, mais lorsque de pareils propos sont livrés à des journalistes internationaux pour être diffusés dans le monde entier, il devient impossible de ne pas en conclure à un effort résolu pour affamer le peuple jusqu'à ce qu'il capitule et périsse. Il me semble que le monde entier devrait assumer la responsabilité de cette affaire si nous ne voulons pas avoir cet acte sur la conscience. J'accueille les efforts déployés par notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) pour obtenir la collaboration d'autres pays afin de saisir les Nations Unies de la question. J'espère qu'il l'obtiendra. Je crois savoir qu'il ne rencontrera aucune difficulté à se ménager l'appui des pays scandinaves. J'espère que le gouvernement ne se contentera pas de saisir de cette question les Nations Unies, qui ne se satisfont peut-être ordinairement que de résolutions, mais qu'il prendra les risques que les églises scandinaves se sont imposées volontiers pour s'assurer que les approvisionnements atteindront les régions du pays actuellement enclavées.

Je n'avais pas l'intention de commencer mon discours ainsi, mais l'urgence de la question m'y a poussé. J'aimerais maintenant faire un geste beaucoup plus conventionnel et me joindre à tous mes collègues de la Chambre pour féliciter chaleureusement Votre Honneur de sa réélection au poste d'Orateur. J'aimerais aussi féliciter à mon tour celui qui a proposé la motion dont la Chambre est saisie présentement et celui qui l'a appuyée. A l'instar de bien d'autres nouveaux députés qui ont pris la parole au cours de ce débat, ils ont fait à la Chambre un heureux début plein de promesses.

Je me propose de consacrer la majeure partie du temps qui m'est alloué à exposer des idées générales sur ce que le Canada, d'après moi, pourrait et devrait faire pour jouer son rôle sur la scène internationale et pour aider à maintenir l'ordre entre les nations. Aucune société tolérable ou juste, aucune société quelle qu'elle soit, ne peut naître ni survivre dans le Canada du XXe siècle si ce n'est dans le cadre d'un certain ordre international. Ce principe doit être bien admis de tous, et je crois que le discours du trône en a reconnu le bien-fondé.

Cependant, avant d'approfondir la question, j'aimerais consacrer un moment à une question d'ordre intérieur qui, dans certaines parties du Canada et, je crois, dans ma circonscription, a attteint les proportions d'une crise. Je parle de la question du logement. Le discours du trône en fait mention mais ne s'y arrête pas. Je ne m'attarderai pas à une longue description de ma circonscription, bien que cela aussi, je pense, soit de tradition dans le présent débat; je me contenterai de dire qu'elle est une région résidentielle au sein d'une vaste métropole, semblable, sans doute, à beaucoup d'autres circonscriptions au Canada. C'est un endroit où la vie est agréable. Elle est bien fournie en écoles et autres services et peuplée de petits employés et d'ouvriers industriels aux moyens modestes. Le revenu moyen doit y être d'environ $5,000 par an. La plupart des habitations y sont vieilles de 50 à 60 ans. Ce n'est assurément pas une région de taudis. Nul besoin de la détruire et de la réaménager. Il y règne pourtant une grave crise de logement à cause de la lente dégradation et de l'insuffisance des habitations.

Dans ma circonscription, le prix d'achat d'une nouvelle ou même d'une vieille maison est inabordable sauf pour une très petite partie de la population. La montée en flèche soudaine des loyers inquiète baucoup un très grand nombre de gens. Il ne s'agit pas ici des nécessiteux, des clochards ou des habitants des taudis. Il s'agit d'un problème urgent pour des secteurs de la population comme par exemple les jeunes couples qui cherchent un logis. Il s'agit d'un problème de plus en plus urgent et parfois tragique pour de nombreuses familles de plus de deux ou trois enfants. Il s'agit d'un problème très sérieux pour les

pensionnés qui doivent payer des loyers augmentés avec l'argent dont ils ont besoin pour se nourrir et pour d'autres nécessités.

Dans notre province—et j'espère qu'il en est de même dans d'autres—l'Ontario Housing Corporation a, avec l'aide du gouvernement fédéral, fourni quelques logements sociaux. Bravo! Mais c'est loin d'être assez. L'Ontario Housing Corporation est débordée; les listes d'attente s'accumulent, obligeant cette société à fixer des règles de priorité très strictes. Parfois il lui est quasi impossible d'agir avant que l'huissier ne soit sur le point de jeter à la rue une famille et tout ce qu'elle possède. C'est une source de désunion dans les familles et la cause de bien des dépressions nerveuses.

On me demandera peut-être comment je sais tout cela. C'est que, dans ma circonscription, le député provincial et moi maintenons ce que nous appelons un centre d'assistance. Il n'est pas de jour que nous ne recevions la visite de gens désespérés qui nous demandent d'intervenir auprès de l'Ontario Housing Corporation afin de bénéficier d'une priorité. Il existe d'excellents appartements sociaux pour les personnes âgées où un pensionné trouve, pour 65 dollars par mois, un logement convenable et plaisant. Mais d'autres vieillards pensionnés moins heureux auront de la chance s'ils trouvent la même chose pour 135 dollars par mois.

On peut s'imaginer combien la situation est difficile, vu le niveau très bas des pensions. Après avoir envoyé leurs demandes, ces gens doivent parfois attendre sept ans avant d'obtenir un logement. Il s'agit là d'un besoin absolument fondamental. Notre civilisation si avancée dans le domaine de la technologie n'a pas su répondre à ce besoin, créant ainsi une situation d'urgence qui nécessite la prise de mesures vigoureuses et immédiates à tous les niveaux de gouvernement.

A mon avis, le discours du trône n'a pas traité de ce problème. Il renfermait une allusion aux limites imposées par la constitution. Je me demande, monsieur l'Orateur, si c'est une façon détournée de dire que les gouvernements provinciaux et non le gouvernement fédéral doivent s'attaquer à la crise de l'habitation.

• (3.20 p.m.)

Il est vrai, certes, que les provinces assument une grande partie des responsabilités en matière d'habitation. S'il y a un domaine où une action conjointe ou une association est indispensable, c'est certainement celui-là. Le gouvernement fédéral se charge depuis nombre d'années d'utiliser ses pouvoirs financiers pour stimuler l'habitation. Ce n'est évidemment pas en cette période d'urgence et de crise qu'il doit abandonner cette responsabilité.

[M. Brewin.]

Malheureusement, monsieur l'Orateur, à notre avis, l'intervention fédérale a souvent été mal orientée. Depuis la guerre, le gouvernement fédéral verse de fortes sommes au moyen de prêts directs ou de garanties pour encourager la construction de logements pour les riches en s'inspirant de ce qu'on appelle, je crois, la théorie de la «descente progressive». Cette théorie n'est pas efficace. Il n'y a pas de demande véritable sur le marché pour des logements qui sont à la portée de 75 p. 100 des familles canadiennes. Je prétends que l'effort fédéral doit être orienté dans une autre direction, de concert avec les provinces, afin de fournir logements sociaux ou location domiciliaire à la portée du salarié moyen.

On n'en arrivera là, monsieur l'Orateur, que par un contrôle fédéral des investissements ou des stimulants fiscaux pour orienter les économies des Canadiens de façon à remédier à ce problème fondamental. C'est aux gouvernements fédéral et provinciaux qu'il appartient tout d'abord, en matière d'habitation, de s'engager à mener une enquête approfondie des exigences dans tout le Canada, à établir une hiérarchie des besoins et à prendre les mesures requises. C'est moins des examens par des groupes d'étude ambulants qu'il nous faut, mais les efforts concertés des représentants fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux, en vue d'aboutir à des programmes d'action.

Autre point à signaler, monsieur l'Orateur: Nous devons nous efforcer davantage de conserver l'équipement domiciliaire actuel. Les propriétaires aux moyens limités doivent payer des taxes municipales de plus en plus élevées; ils ne peuvent se permettre d'emprunts pour la réfection de leurs maisons, ils sont incapables de payer les frais de réparation et de rénovation nécessaires à la conservation et à l'embellissement de ces logements. Ils leur faudra des stimulants, sous forme d'immunités fiscales sur le revenu et d'emprunts directs à des taux d'intérêt raisonnables, pour conserver l'équipement domiciliaire actuel.

J'aborde maintenant, monsieur l'Orateur, les affaires internationales et militaires, qui sont à bon droit liées. Je me réjouis qu'on ait promis dans le discours du trône de réexaminer nos politiques et nos engagements dans ces deux domaines, bien que cette intention m'ait paru extrêmement vague. J'exhorte le gouvernement à faire un examen profond et radical de nos politiques dans ces domaines. Celles-ci ne correspondent plus du tout aux réalités de notre époque.

Nous savons, monsieur l'Orateur, que le monde entier connaît ces jours-ci le phénomène de l'agitation estudiantine. Je ne tiens pas à me solidariser avec tous ses aspects, mais je soutiens que les jeunes ont raison de rejeter l'orientation et les priorités que nous

imposons à la conduite des affaires internationales. Dans un monde rétréci par la technologie et qui réclame de l'ordre et de la planification dans les affaires internationales, nous nous précipitons vers la chaos.

J'ai lu l'autre jour une brochure publiée par l'Institut des affaires internationales et dans laquelle on évoquait les 270 conflits—je peux quand même me tromper sur le chiffre —qui ont éclaté depuis 70 ans, un grand nombre d'entre eux dans notre second demi-siècle. L'écart entre l'abjecte misère des deux tiers de la population mondiale et l'opulence du monde occidental s'élargit au lieu de se rétrécir. On calcule pourtant, monsieur l'Orateur, que le monde occidental consacre chaque année 120 milliards de dollars aux armements de guerre. On dépense une fraction dérisoire de cette somme pour essayer d'édifier un ordre international plus moderne et plus juste.

Les jeunes ont donc raison de s'en prendre à notre sens des valeurs et aux voies où nous sommes engagés, car cet état de choses persiste dans presque tous les pays d'Occident. Nous observons, à l'âge nucléaire, que les grandes puissances cherchent à garantir ce qu'elles conçoivent comme leur sécurité par des moyens militaires en accumulant un redoutable arsenal de destruction mutuelle. Ainsi, monsieur l'Orateur, on nous parle maintenant de missiles antimissiles comme moyens de défense, auxquels il faudra opposer des pièges, des engins balistiques à têtes nucléaires multiples et à plusieurs corps de rentrée, des charges utiles de plus en plus considérables et précises, comme on dit dans le jargon militaire; tout cela ne nous donnera pas plus de sécurité, mais exigera des frais toujours croissants et aboutira en fin de compte à une sécurité décrue.

Nous ne faisons pas grand cas de l'ONU. Nous ne la dotons pas des forces nécessaires pour agir. Nous ne lui donnons pas les moyens voulus pour établir des programmes à l'échelle internationale. Autrement dit, nous ne lui permettons pas de fonctionner. Même au sein d'une organisation comme l'OTAN destinée, selon ses auteurs, à sauvegarder la démocratie, la liberté de la personne humaine et le règne du droit, nous voyons des nations comme le Portugal et la Grèce assurer une dictature militaire et maintenir leurs régimes par la suppression massive des droits de l'homme et du règne de la loi. Le racisme sème dans le monde entier des germes de conflits incessants.

Que peut faire le Canada, alors, pour renverser le cours des événements? Bien entendu, monsieur l'Orateur, nos politiques doivent reposer sur une estimation modeste et logique de nos possibilités et de notre influence, sur la reconnaissance du fait géographique et historique. Évidemment, nos politiques doivent prendre racine dans la réalité. Mais en cette deuxième moitié du XX[e] siècle, la réalité s'enracine dans le besoin de renforcer les organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies, et nous ne devons à aucun prix engager la presque totalité de nos ressources dans de ruineuses dépenses à la recherche d'une sécurité illusoire.

Je propose avant tout au gouvernement une réaffectation des dépenses entre le développement international, parfois appelé aide extérieure, et les fins purement militaires. Actuellement, monsieur l'Orateur, les députés le savent fort bien, nous dépensons approximativement 1.6 milliard par année pour la défense. En mettant bonne mesure, nous déboursons à peu près 400 millions pour l'aide et le développement à l'échelle internationale. A supposer pour un instant que ce soit la limite des ressources que nous pouvons consacrer à ces fins et que nous puissions légitimer ce prélèvement de 2 milliards sur les impôts versés par les Canadiens, je prétends qu'il devrait y avoir une parité approximative entre les fonds utilisés strictement pour la défense et les fonds attribués au développement international.

Je propose, monsieur l'Orateur, que nous réduisions à un milliard de dollars les dépenses affectées à notre défense. Nous pouvons le faire, je pense, sans que notre contribution à la sécurité s'en ressente défavorablement. Nous pourrions supprimer certaines tâches que nous exécutons et qui ne s'imposent plus maintenant. Nous devrions, par contre, monsieur l'Orateur, porter à un milliard par année nos contributions à l'aide extérieure. Si les autres nations occidentales faisaient de même, et si elles se servaient des institutions des Nations-Unies, de la Banque mondiale par exemple, comme instrument de leur planification internationale, on pourrait alors apporter une très réelle solution à l'immense problème de la pauvreté dans le monde.

Nous serions fiers, je crois, si le Canada était le premier pays du monde occidental à accorder au moins une égale priorité à l'édification d'une société juste dans le monde et au maintien de moyens purement militaires pour assurer la sécurité.

On peut se demander, monsieur l'Orateur, si nous pouvons y parvenir sans nuire aux importantes contributions à la sécurité. Je réponds oui. Certaines de nos présentes contributions ne valent pas l'argent qu'on leur affecte; à vrai dire, elles sont du gaspillage. Voyez par exemple notre participation au réseau de défense contre bombardiers pilotés, par l'entremise du NORAD. Le gouvernement canadien proclame la souveraineté et l'indépendance du Canada. Il projette l'expansion

du rôle du Parlement et l'intervention du peuple dans la conception de sa propre destinée. Néanmoins, depuis la dissolution de la législature précédente, le gouvernement a renouvelé le pacte du NORAD sans présenter la question au Parlement et sans discussion publique.

• (3.30 p.m.)

Je le demande, quels sont les dispositions du renouvellement? Quel en est l'objectif? Contre quelle menace réelle faut-il maintenir le réseau de défense? Qui en a recommandé le renouvellement si ce n'est les stratèges du Pentagone? La population du Canada n'en a rien su, ni son Parlement. Nous n'avons pas reçu de Livre blanc sur la défense, document que tout pays contemporain du monde publie régulièrement chaque année pour exposer sa stratégie. Et pourtant, la Chambre a été saisie d'un engagement sans avoir eu l'occasion de le discuter.

J'ai tenté d'étudier ce problème, monsieur l'Orateur. Je me suis assidûment renseigné pour découvrir si la menace d'une attaque contre les États-Unis par des bombardiers pilotés est réelle. Ces attaques représentent-elles une véritable menace pour le continent nord-américain? A l'ère des projectiles balistiques, quand les Russes possèdent peut-être un millier de missiles intercontinentaux, une attaque contre notre continent par des bombardiers pilotés constituerait une folie, surtout si l'on songe que les Russes eux-mêmes sont les cibles possibles d'un nombre encore plus considérable de fusées américaines—l'engin *Minuteman* dans ses casemates en béton, les fusées *Polaris* munies d'ogives nucléaires et que peuvent lancer des submersibles évoluant dans les océans du monde. En l'occurrence, les Russes seraient insensés de déclencher contre l'Amérique du Nord une attaque avec des bombardiers pilotés, et je n'ai aucune raison de les croire imbéciles. D'abord, les bombardiers pilotés sont décelables à l'avance. Il leur faudrait de deux à trois heures pour atteindre notre continent, et l'alerte serait donnée bien avant qu'ils atteignent leurs objectifs. Mais en supposant, malgré tous ces arguments, que les Russes se livrent à un tel suicide, ne leur serait-il pas possible de diriger quelques-unes de leurs fusées contre nos défenses statiques érigées pour intercepter les bombardiers pilotés?

En 1963, quand l'actuel ministre des Transports (M. Hellyer), alors ministre de la Défense nationale, a présenté le Livre blanc sur la défense, il a envisagé franchement la désuétude de notre système de défense actuel, et il en a vaguement promis l'abandon graduel. L'ancien secrétaire à la Défense des États-Unis, M. McNamara, n'a pas caché qu'il trouvait le système désuet.

Nous autres, néo-démocrates, ne nous opposons pas à ce que notre défense aérienne soit planifiée conjointement avec celle des États-Unis. Néanmoins, je supplie le gouvernement d'étudier toute la question, longuement et rigoureusement, afin de voir s'il est encore sensé de payer une prime considérable contre un risque qui n'existe plus. J'insiste auprès du gouvernement pour qu'il présente un Livre blanc sur les conséquences stratégiques des diverses formes d'action.

Mon temps de parole est sur le point d'expirer. Avant de conclure, je dois dire un mot de notre situation dans les affaires internationales. En dehors des événements de Tchécoslovaquie, nous devons nous interroger gravement non pas sur l'opportunité de rester membre de l'OTAN, mais sur le rôle que nous pourrions y jouer à l'heure actuelle. L'emploi par l'Union soviétique de sa puissance militaire en Tchécoslovaquie a fait ressortir l'intention de ce pays de recourir à la force là où ses dirigeants pensent qu'ils n'ont rien à redouter. Ce n'est pas le moment de briser l'unité de l'OTAN. Je crois pour ma part que, dans cet affrontement entre l'énorme puissance matérielle du Kremlin et la résistance unie et pacifique du peuple tchécoslovaque, c'est ce dernier qui remportera la victoire finale.

En outre, nous devrions examiner notre rôle actuel au sein de l'OTAN. Supposons que nous ayons utilisé notre division aérienne en Europe pour venir en aide à la Tchécoslovaquie. Que se serait-il passé? L'Europe, y compris la Tchécoslovaquie fort probablement, aurait été annihilée, par suite d'une hécatombe nucléaire.

Pour terminer, j'espère que le gouvernement, en matière de politique étrangère, examinera les données de base, qu'il ne se contentera pas d'accepter les idées reçues, qu'au-delà de ses services administratifs, il fera appel au savoir et à l'expérience des experts et des savants de notre pays. J'espère aussi qu'il mettra en œuvre le comité des affaires internationales et lui permettra d'étudier les questions que je viens de soulever. Nous sommes en droit d'espérer du gouvernement actuel une optique entièrement nouvelle dans le domaine des affaires internationales.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je vous félicite d'avoir été élu au poste que vous occupez. Je ne doute pas qu'en raison de votre expérience

antérieure et aussi des qualités que vous avez manifestées jusqu'ici dans ce débat, les députés soient très heureux de votre élection.

Comme beaucoup de préopinants, je commencerai par dire que je serai bref, mais à l'inverse d'autres, je me limiterai à un seul sujet, en m'abstenant de vanter ma circonscription et d'aborder des sujets étrangers auxquels certains députés ont consacré tant de temps.

Au cours du débat sur l'Adresse, nous avons, je le crains, consacré trop de temps au débat en général et pas assez aux mesures législatives particulières, aux mesures d'initiative parlementaire surtout. Je prends donc à mon compte les mots d'un préopinant, le député de Greenwood (M. Brewin), selon qui les jeunes gens avaient raison de remettre en question les valeurs de notre société. Moi, jeune et nouveau député, je le demande, en quel honneur consacrons-nous huit jours de temps précieux à discuter de questions qui sont, selon moi, hors de cause?

La campagne électorale a fini le 25 juin et je crois qu'il est temps d'aborder des sujets plus valables que l'analyse des meilleurs passages de nos discours électoraux. Je prétends que nous n'avons plus besoin d'entendre ressasser des discours électoraux à l'intention de gens dans la tribune qui sont peut-être nos commettants. Nous devrions nous rappeller que nous avons été élus à condition d'accomplir des réformes, surtout nous, les jeunes députés. On ne nous a pas envoyés ici pour apprendre en quatre ans comment la Chambre fonctionne, ni pour assimiler ses usages. Nous avons été élus précisément pour réaliser le programme du gouvernement et surtout pour exprimer nos propres idées dans des bills d'initiative parlementaire et des motions. Il importe que la Chambre sache que les jeunes députés nouveaux venus ne sont pas satisfaits de la façon dont la Chambre s'est comportée pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Si on estime nécessaire un débat sur l'Adresse, nécessité que j'admets, qu'on se contente d'expédier ce débat en quatre jours. Il est vraiment inutile de le prolonger ainsi. Nous savons le peu de temps qu'on réserve aux mesures d'initiative parlementaire. Le temps manque pour examiner complètement tous les bills ou motions d'initiative privée. Cet inconvénient, me semble-t-il, découle d'une politique délibérée de la part des vieux députés, y compris les leaders du gouvernement et des autres partis, qui laissent aux députés de l'arrière-ban le privilège de parler à profusion pendant ce débat car ils ne s'attendent nullement à ce qu'une question précise fasse l'objet d'un vote. Plus tard, sans doute nous dira-t-on que le moment de nous exprimer était pendant le débat sur le discours du trône, mais cela ne suffit pas.

• (3.40 p.m.)

Ils devraient comprendre que nous ne voulons plus de cette reconnaissance purement symbolique, qui fait que tout en nous permettant de prendre la parole, on ne tienne aucun compte de ce que nous disons. Somme toute, c'est un régime qui nous ne permet pas de participer vraiment à la législation.

M. Aiken: Encore des paroles ronflantes.

M. Anderson: J'espère ne pas avoir parlé trop brutalement. Je reconnais l'importance des traditions de cette Chambre, mais j'estime tout aussi important d'avertir le gouvernement, le cabinet et les chefs des partis d'opposition que nous, nouveaux députés, n'entendons pas nous plier aux règles et aux formules anciennes qui s'appliquaient peut-être dans le passé mais n'ont plus cours aujourd'hui. Nous avons été délégués ici, nous semble-t-il, pour examiner des mesures bien précises, pour faire valoir nos idées et pour améliorer les conditions de vie au Canada. C'est là notre ferme conviction. C'est pour ces raisons que nos électeurs nous ont envoyés ici; c'est dans cet esprit que nous sommes venus.

J'espère donc que tous les députés porteront attention aux remarques que je formule à titre personnel aussi bien qu'au nom de beaucoup d'autres jeunes députés de ce côté-ci de la Chambre. A l'avenir, quand les mesures législatives et la modification du Règlement seront à l'étude, ils se rappelleront, je l'espère, que nous ne sommes pas satisfaits de ce que nous avons vu jusqu'ici depuis quelques jours. Nous estimons ne pas être venus ici uniquement pour agir comme dans le passé; pour ces raisons, j'espère que le fonctionnement de la Chambre deviendra pour nous la source d'une plus grande satisfaction.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous féliciter, à cette première occasion qui m'est donnée, de la nomination que cette auguste Chambre vous réservait au début de la session. D'ailleurs, ce poste vous revenait, car vous l'aviez mérité. J'ai eu l'occasion de vous connaître en 1963, 1964 et 1965, et je ne doute pas que le jugement et l'impartialité dont vous avez fait

preuve dans le passé ont fait que moi-même et mes collègues étions unanimes quant à votre choix.

Je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Corbin et Marchand) de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter surtout les honorables députés qui siègent en cette enceinte pour la première fois. Leur talent et, peut-être aussi, leur initiative permettront au pays et à la nation de profiter des idées qu'ils énonceront.

Pour ma part, mon retour à la Chambre évoque de vieux souvenirs des années 1962-1965, car ce n'est que par accident que j'ai été défait aux élections générales de 1965. Au fait, la plupart des députés se souviennent que l'élection dans la circonscription de Shefford avait été des plus contestée, alors qu'il y avait trois candidats en lice, dont deux des deux vieux partis—je m'excuse si j'emploie cette expression, car elle leur convient bien—et qu'il n'y avait pas plus que 47 votes de différence entre les trois candidats. Ceci m'a non seulement amené à connaître une loi que j'ignorais alors, mais également à aller jusqu'au fond des choses et à étudier la loi électorale relativement à la loi sur le vote militaire.

Cette année, l'élection dans la circonscription de Sherbrooke m'a permis de constater et de vérifier, une deuxième fois, ce qui s'était passé dans Shefford en 1965. Je dis que le vote militaire permet actuellement au parti libéral qui ne veut pas changer cette loi, le soir des élections, de compter officiellement sur deux ou trois circonscriptions de plus.

En 1965, dans la circonscription de Shefford, environ 60 militaires ont voté en utilisant la même signature. C'était tout comme si l'on avait écrit le nom du candidat libéral au dactylographe: il n'y avait aucune différence quant à l'écriture, lorsque le dépouillement du scrutin militaire s'est fait.

A Sherbrooke, cette année, la même chose s'est produite. Les libéraux ont recueilli 169 votes, dont exactement 160 avaient été écrits de la même façon. Or, après avoir voulu vérifier, après avoir demandé au juge qui présidait au recomptage judiciaire de nous fournir la liste des militaires qui avaient le droit de vote dans la circonscription de Sherbrooke en 1968 et celle de Shefford en 1965, on a refusé de fournir à l'honorable juge Evender Veilleux, homme que je respecte parce que j'ai dû faire un recomptage judiciaire à deux reprises avec lui, la liste des militaires qui auraient eu le droit de vote dans Sherbrooke en 1968. Après avoir concédé l'élection, nous avons été avisés que nous aurions pu obtenir la liste des militaires qui avaient voté dans Sherbrooke avant que l'élection soit concédée, mais qu'une fois l'élection concédée, il était impossible de l'obtenir. j'étais moi-même au téléphone avec l'honorable juge Veilleux lorsqu'on lui a refusé l'accès aux listes des militaires, avant de concéder l'élection de Sherbrooke, en 1968, et je dis que l'honorable député de Sherbrooke, qui siège actuellement dans cette enceinte, ne représente pas du tout le vote majoritaire de la population de sa circonscription.

[M. Rondeau.]

Je connais actuellement des militaires de la circonscription de Shefford qui se sont enrôlés au bureau régional de Sherbrooke, en 1939, dont les noms figuraient encore sur les listes des militaires de ma circonscription en 1968. Ces militaires ont déménagé dans Ville d'Anjou, dans Ville Saint-Michel et dans la Cité de Montréal depuis plus de 20 ans et, pourtant, ils ont encore le droit de vote dans la circonscription de Shefford. En vertu de la loi concernant l'enregistrement des automobiles, on est passible d'une amende ou autre peine, lorsqu'on néglige d'informer les autorités de tout changement d'adresse. Or, il me semble qu'un militaire devrait perdre son droit de vote s'il néglige de faire changer son adresse et, encore plus, si son nom figure encore sur la liste des militaires de Sherbrooke, de Shefford ou d'autres circonscriptions, ou qu'il n'est plus militaire.

J'ai pu constater ces choses-là en 1968 et en 1965, et je défie qui que ce soit, dans cette enceinte, de me prouver qu'il y a vraiment, dans Sherbrooke, 250 militaires dont les noms figurent sur les listes électorales de la circonscription de Sherbrooke, qui reçoivent actuellement une solde de l'armée, de l'aviation ou de la marine et qui sont citoyens de la circonscription de Sherbrooke. La même chose s'est produite dans Shefford. Il est également impossible qu'il y ait actuellement 150 militaires dont les noms sont encore sur la liste électorale de la circonscription de Shefford.

Monsieur l'Orateur, ceci m'amène aussi à dire que durant la campagne électorale qui s'est terminée le 25 juin, nous avons vu un Père Noël à l'œuvre et que nous en verrons un autre le 25 décembre 1968.

• (3.50 p.m.)

On distribuait des baisers à la grandeur du pays. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est passé dans ma circonscription, il a distribué des centaines de baisers. Il les donnait à des jeunes filles de 9, 10 et 12 ans. On s'est également rendu compte que le premier ministre savait danser, qu'il connaissait les danses anciennes, les danses modernes et la danse à gogo. C'est pour cela qu'il nous faisait penser au Père Noël. En effet, il était obligé

de distribuer des baisers, de danser, et, lorsqu'il arrivait dans une ville, c'était en hélicoptère et il atterrissait dans un centre commercial, là où il était toujours assuré d'avoir un grand nombre de personnes pour le recevoir, tout comme le Père Noël fera vers le 15 décembre, lorsqu'il atterrira dans un centre commercial d'achat et distribuera des baisers.

Mais le temps des baisers, le temps des danses à gogo, le temps d'atterrir dans des centres commerciaux est révolu. Il est temps, pour les députés, de passer à l'action, et si nous étudions le discours du trône, nous y constatons deux choses.

Premièrement, notre gouvernement s'est fixé l'objectif d'une société juste et d'un gouvernement juste. Deuxièmement, il a constaté qu'il fallait combattre la pauvreté. Toutefois, je me souviens qu'en 1962, en 1963, en 1965 et en 1968,—l'histoire se répète—l'objectif des gouvernements était de combattre la pauvreté.

Dans le discours du trône de 1968, on admet, je crois, qu'il faut combattre la pauvreté. C'est là la plus belle admission que les deux partis ont fait faillite depuis 100 ans, à mon sens, car s'il y a des pauvres au Canada, ce n'est certes pas la faute des membres du Nouveau parti démocratique, ni celle des créditistes.

L'administration, depuis les 100 dernières années, n'a pas été revivifiée, et les deux vieux partis sont responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ce sont les deux vieux partis qui ont établi la pauvreté au Canada, et je ne crois pas qu'ils la fassent disparaître en nous amenant de meilleures solutions, même s'ils prétendent avoir un gouvernement juste.

A mon avis, d'ici deux ans, et peut-être même avant, le peuple du Canada va s'apercevoir que ce n'est pas un gouvernement juste que nous avons, mais un gouvernement «juste pour le fun». Pourquoi? Parce qu'on a multiplié le nombre des pauvres, on les a endettés et l'on en a fait des pauvres en série.

Nous n'avons qu'à examiner notre situation économique pour le constater. Regardons les dettes scolaires, municipales et provinciales ou celle de la petite province de l'Île du Prince-Édouard, par exemple. J'y étais au cours de la campagne électorale, lorsque le premier ministre est venu dire qu'il était impossible de vendre les obligations provinciales, parce que le public avait perdu confiance dans celles de l'Île du Prince-Édouard.

Prenons le temps d'examiner les dettes, provinciales, municipales et scolaires, nos dettes fédérales, les emprunts et, également, le taux des obligations que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) vient de fixer pour une durée de 14 ans, alors qu'il paiera 250 p. 100 d'intérêt.

J'ai en main un article du journal *La Presse* du 18 septembre 1968, qui nous dit, et je cite:

Le ministre des Finances voit la vie en rose, ...

Lui aussi se permet de rêver en couleur. «Voir la vie en rose» avec 250 p. 100 d'intérêt après 14 ans! D'ici 14 ans, nos enfants auront à payer plus de quatre fois le montant de la dette pour les obligations qui sont émises actuellement.

Dans le discours du trône, nous n'avons rien vu à propos des allocations familiales. Il n'en a pas été fait mention.

Aucune loi n'a été prévue pour enrayer les grèves au Canada, du moins celles qui touchent le gouvernement fédéral. Pour prévenir le chômage, qui constitue un problème constant depuis le développement de l'automation, de la machinerie et de la science que l'on met tous les jours à notre portée, aucune solution n'a été proposée dans le discours du trône. On n'a rien proposé pour permettre à l'automation de se propager ou pour permettre au peuple de vivre avec l'automation.

De plus, dans le discours du trône, absolument rien ne se rapporte aux faillites, au Canada. L'actuel ministre des Postes (M. Kierans) déclarait, en 1965, alors qu'il était ministre du Revenu du gouvernement provincial de Québec, que les faillites frauduleuses qui avaient eu lieu au Canada en 1958 avaient fait perdre 73 millions de dollars au gouvernement.

En 1963, ces chiffres ont triplé, par rapport à ceux de 1958, et les pertes entraînées par les faillites frauduleuses s'élevaient à 195 millions de dollars. Ceci se passait sous l'administration de l'honorable Davie Fulton, ministre de la Justice du gouvernement conservateur, et sous celle de l'honorable Guy Favreau, qui était alors sous-ministre et qui est devenu plus tard ministre de la Justice du gouvernement libéral.

Quant aux faillites de 1961, l'index était de 100 p. 100. En 1963, ce même index est monté à 163.4 p. 100. Pendant la même période de temps, le produit national brut a augmenté de 40 p. 100, alors que les faillites augmentaient de 120 p. 100, soit trois fois plus. Voilà un gouvernement «juste pour le fun»!

Tous ces chiffres ont été publiés dans le rapport du ministre actuel des Postes, lequel a été soumis par le commissaire enquêteur, M. Lucien Mercier. De plus, ces chiffres n'ont cessé d'augmenter sous l'administration de

feu l'honorable Guy Favreau, pour atteindre 500 millions de dollars en pertes en 1965. Ces chiffres comprennent les fameuses faillites de la société *Atlantic Finance* et de la compagnie d'assurance *Prudential,* de même que celles de leurs filiales.

En 1965, le ministre actuel des Postes a dénoncé ces faits publiquement, mais immédiatement après, on l'a muté au ministère de la Santé, et cela a continué. Depuis ce temps-là, les promesses faites par le gouvernement fédéral et par le ministre de la Justice, relativement aux modifications de la loi sur les faillites, sont restées lettre-morte.

En 1966, l'honorable M. Pennell, Solliciteur général du Canada, déclarait au comité des banques du Sénat que dans huit mois, soit vers le début de mars 1967, une nouvelle loi sur les faillites serait déposée à la Chambre et qu'elle rendrait l'ancienne loi absolument méconnaissable. Où donc est cette loi?

Depuis déjà deux ans, nous n'avons encore rien vu. Rien n'a été mentionné dans le discours du trône, à propos du problème de ces faillites qui font perdre actuellement au delà de 500 millions de dollars par année aux citoyens du Canada.

• (4.00 p.m.)

Il n'y a également rien dans le discours du trône concernant une méthode de financement de nos fonds publics. Alors que nos capitaux d'investissement s'élèvent aujourd'hui à des milliards de dollars par an, le ministre de l'Industrie du gouvernement provincial du Québec annonçait hier une dépense de l'ordre de 5 millions de dollars à Farnham, pour l'aménagement de voies d'accès au futur aéroport. Je crois qu'on décidera de cons- de l'ordre de 5 millions de dollars à Farnham Cinq millions de dollars d'investissements! Pourtant, c'est au gouvernement fédéral de permettre que les provinces aient une source de capitalisation, une source d'investissements pour pouvoir construire des ponts, des routes, et veiller au bon fonctionnement de leur système scolaire, et de leur système d'égout.

A Granby, par exemple, nous avons un problème d'eau. Il en coûterait environ 3 millions de dollars pour aller chercher de l'eau à quelques milles de Granby et l'emmagasiner. Mais pour la ville, actuellement, la chose est impossible, sa capacité d'emprunt ayant atteint son maximum. Pourtant, des milliers de familles sont obligées d'aller chercher l'eau à la cruche en plein 20e siècle, en 1968, alors qu'à quelques milles, l'eau potable est disponible. Mais l'eau qui a été mise à la disposition de notre ville n'est pas actuellement potable. Nous ne sommes pas capables de réaliser ce projet, parce que la capacité financière de la ville ne permet pas au conseil municipal d'emprunter la somme de 3 millions de dollars, remboursable dans 40 ou 50 ans, ce qui représenterait, pour les contribuables, une dépense actuelle de 7 à 8 millions de dollars. Nous sommes donc obligés de faire comme autrefois: transporter l'eau à la cruche. Cela se passe en plein 20e siècle!...

Pourtant, qu'est-ce qui manque dans notre pays? Est-ce qu'il manque de la main-d'œuvre? Est-ce qu'il manque des matériaux? Est-ce qu'il manque de la richesse? Il ne manque absolument rien de tout cela. Il manque un système financier, et cette auguste Chambre n'a jamais voulu s'attaquer à ce problème-là. On s'attaque à tous les autres problèmes, mais on ne s'attaque pas au problème financier. Que ce soit un problème financier d'ordre municipal, scolaire, fédéral ou provincial, on n'y touche pas. Dans le discours du trône, bien qu'on parle d'un gouvernement juste, on ne parle pas d'un système financier permettant de réaliser ce gouvernement juste. C'est pour cela que nous disons que c'est un gouvernement «juste pour le fun». Lorsque nous considérons le domaine de l'agriculture, nous pouvons faire les constatations suivantes: En 1951, les œufs se vendaient 52.3c. la douzaine; en 1961, 33.8c. En 1967, les œufs se sont détaillés, selon le Bureau fédéral de la statistique, 32.2c. la douzaine, en 1968, 30c. la douzaine. Les poulets à rôtir se vendaient 35½c. la livre en 1951; 20½c. en 1961; 19c. en 1967 et 19c. en 1968. C'est la même chose pour les dindons, les poulets, les porcs et les produits laitiers.

Les prix des produits agricoles ont augmenté de 17 p. 100 depuis 1951, alors que le coût de production du cultivateur a augmenté de 60 p. 100.

En 1951, on pouvait acheter un tracteur équipé d'une charrue pour $2,000; aujourd'hui, ce même tracteur se vend environ $5,000. Les œufs se vendaient alors 52c. la douzaine et, en 1968, 30c. Et les libéraux vont essayer de nous faire croire que nous vivons dans une société juste! Moi, je dis que c'est une société «juste pour le fun», un gouvernement «juste pour le fun». Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien dans le discours du trône qui puisse permettre aux Canadiens de régler leurs problèmes financiers et aux agriculteurs de pouvoir vivre convenablement.

L'honorable ministre des Postes va annoncer dans quelques jours une augmentation des tarifs postaux pour la classe ouvrière. Nous devrons encore payer davantage. Comment peut-on concilier une société juste avec une augmentation quotidienne de taxes et de dettes, à tous les échelons et à tous les niveaux?

Il existe également une crise de logement au Canada. Rien dans le discours du trône ne nous indique une solution. Or, actuellement

on fait une enquête. L'honorable ministre des Transports (M. Hellyer), qui est responsable à la Chambre de la Société centrale d'hypothèques et de logement, va actuellement écouter les doléances des locataires et des propriétaires à travers le pays pour essayer de connaître le problème; mais le problème du logement a été causé par le gouvernement lui-même, par les libéraux eux-mêmes, lorsque, par exemple, ils ont imposé la taxe de vente de 12 p. 100 sur les matériaux de construction. Et c'est pour cela que le meilleur moyen, je crois, de revenir à des temps meilleurs, au point de vue habitation, c'est de supprimer de nos lois ce qui nuit à l'habitation et, plus particulièrement, la taxe de vente de 12 p. 100. Il n'en est pas question dans le discours du trône, et pourtant on parle de société juste. Nous avons actuellement des logements qui se louent $150 par mois et qui, il y a dix ans, se louaient $60. Les propriétaires font moins d'argent aujourd'hui qu'ils n'en faisaient alors. Pourquoi? Parce que le taux des taxes, à tous les échelons, englobe et absorbe la différence.

Si le gouvernement était sérieux, il abolirait immédiatement la taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction, laquelle a été la première cause de la crise de logement que nous connaissons. On nous a imposé une taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction, et ceux qui étaient à la Chambre, lorsque cette loi a été votée, savent qu'on a promis et donné, durant une couple d'années, un boni de $500 pour la construction d'habitations en hiver. Et encore là, pour avoir droit à cette prime de $500, nous étions obligés de nous battre avec les fonctionnaires et nous débattre avec toutes les technicalités de la loi. La plupart du temps, on passait à côté de ces technicalités et l'on n'avait pas droit au boni de $500. Par contre, on payait la taxe de 12 p. 100 quand même.

On nous a annoncé également, après le discours du trône, et même avant, que le programme des travaux d'hiver serait supprimé. Et maintenant, on commence à nous faire sentir, si l'on en croit les déclarations de certains ministres, qu'on va également supprimer le bien-être social. On coupe tout mais on ne propose rien. On parle d'une société juste, mais on laisse encore marcher le gouvernement «juste pour le fun». C'est pour cela que, le 25 juin, à la surprise de tous, beaucoup de citoyens, surtout du Québec, ont voté créditiste. Pourquoi? Parce qu'ils se posaient la question suivante: Où allons-nous avec nos gouvernements? Quelle solution nous proposent-ils? Le très honorable premier ministre lui-même n'en avait pas.

J'ai ici une coupure de journal d'un électeur qui a déclaré pourquoi il avait voté créditiste:

D'abord, le libéral Trudeau ne nous promettait rien, sauf de réparer les trous de la couverture, d'en mettre plus épais où c'était trop mince, d'égaliser la pauvreté et la médiocrité; sur le plan constitutionnel, il faisait fi de nos aspirations en nous faisant tous cuire dans le même chaudron; plan monétaire, rien de nouveau, aucune réforme; il nous demandait simplement d'être heureux avec une chaîne aux pieds dans une société juste. (pour le fun).

Le conservateur Stanfield n'était guère mieux, si ce n'est qu'il se prenait d'une manière différente pour arriver aux mêmes résultats.

Quant au N.P.D., il voulait tout nationaliser sauf l'important, les banques.

Restaient les créditistes. Caouette, lui non plus n'était pas parfait, mais il avait le grand mérite de s'attaquer à la source du mal. Étant le plus sincère et le moins charlatan des aspirants, il prônait une doctrine monétaire irréfutable qui, en même temps, mettait à jour une monumentale escroquerie dans le système monétaire actuel que nos vieux partis ont toujours protégé: système vicié à sa base qui permet à un petit groupe privilégié de huit banques à charte de faire le crédit de la nation à raison de 92% de la masse monétaire contre 8% pour le gouvernement qui est représenté par la Banque du Canada. 8% ne peuvent jamais acheter 92%; c'est impossible c'est un progrès à reculons.

● (4.10 p.m.)

... Un état dans l'État, du banditisme à l'échelle nationale, ce qui explique facilement notre dette toujours croissante, nos emprunts continuels pour payer de l'intérêt aux banquiers; système à l'envers, voleur, qui râfle notre économie, entrave le progrès, fausse notre mentalité et ne nous permet de vivre qu'en nous endettant.

Nous avons actuellement le Crédit Social bancaire en faveur des banques. Ce sont les «grosses légumes» qui en font partie. Ils participent grassement aux bénéfices du pays en accumulant des réserves secrètes que l'impôt ne touche pas. Pourquoi ce même crédit ne serait-il pas bon s'il était fait par la Banque du Canada au profit du gouvernement?

... A ce moment, l'argent ne coûterait rien à l'État, ce qui serait normal et logique. Les prêts sans intérêts aux provinces et municipalités seraient possibles, les dividendes aussi puisque ce serait une société à part entière. Il ne s'agit pas de supprimer les banques, mais qu'elles fassent comme les caisses populaires: le commerce de l'argent simplement et non la création; c'est là la différence.

Voilà ce que tout créditiste sait et ce pourquoi il vote; non pas tant pour l'homme que pour la doctrine contrairement aux vieux partis qui recherchent le meilleur homme pour défendre une mauvaise cause.

C'est, à mon sens, ce qui constitue un vote logique qui vise la cause du mal. Quant au reste, ceux qui clament que cette doctrine est irréalisable, utopique, c'est nier complètement la logique en économie. Il leur vaudrait mieux l'étudier, sans préjugés, avant de la condamner et de se faire les perroquets de la finance. Inutile d'essayer de comprendre le système actuel, nous en avons assez de le vivre; il est né dans l'injustice et l'erreur et retournera dans l'abject.

Cet article est signé par un des plus importants agents d'immeubles des Cantons de l'Est et de la ville de Sherbrooke.

A la suite du discours du trône, nous avons reçu le rapport du Conseil économique du Canada qui nous dit que pour régler nos problèmes, nous devons augmenter la productivité. Comme si, au Canada, nous manquions de produits. Il nous manque des produits, d'accord, non pas parce que nous ne sommes pas capables d'en produire, mais parce que les producteurs n'ont pas un revenu assuré et garanti. C'est pour cette raison que notre taux de production per capita diminue actuellement.

Augmenter la productivité! Cela me fait penser à un jardinier qui cultivait des choux et qui allait les vendre au marché. Au début, il n'avait qu'un petit jardin; il pouvait donc se contenter de transporter ses choux dans un panier, sur sa bicyclette, pour aller les vendre. Ayant acheté un autre terrain, il augmenta sa production, mais il continuait encore à transporter ses choux dans un panier, sur sa bicyclette. A un moment donné, il voyageait constamment du marché à chez lui pour pouvoir faire la livraison de ses choux.

Or, le jour vint où il manquait de temps pour vendre ses choux à cause d'un système de transport inadéquat. Il confia son problème à des experts qui lui disent qu'il devrait augmenter sa productivité. Suivant des experts en qui il avait confiance, il acheta une autre ferme et doubla sa production de choux; mais il gardait toujours sa bicyclette pour transporter ses choux au marché. Par conséquent, un jour, sa récolte pourrit sur le champ et il fit faillite.

Par la suite, un cultivateur créditiste acheta sa ferme et, au lieu d'augmenter sa productivité, il changea sa bicyclette pour un gros camion; à partir de ce moment-là, il put distribuer ou transporter ses choux au marché, sans difficulté.

Au Canada, c'est la même chose.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps de parole qui lui est alloué par le Règlement est maintenant expiré. A moins que la Chambre accorde son consentement unanime à l'honorable député de Shefford, je devrai reconnaître un autre député.

Des voix: D'accord.

M. Rondeau: Je remercie les honorables députés, monsieur l'Orateur.

Pour en venir à la conclusion, je dis qu'aujourd'hui, ce n'est pas notre système de production qui fait défaut, mais notre système de distribution. Je pense encore à ce pauvre jardinier qui gardait sa vieille bicyclette pour transporter ses choux et aller les vendre au marché.

Au Canada, notre production ne fait pas défaut; c'est notre système de distribution qui est mauvais, et c'est pour cela que le Ralliement créditiste préconise d'adopter notre moyen de distribution et nos moyens de financement pour pouvoir distribuer l'abondance, les richesses que notre pays et nos Canadiens sont capables de produire.

[*Traduction*]

M. Charles H. Thomas (Moncton): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, comme nouveau venu à la Chambre, mais déjà instruit de la réputation de Votre Honneur, d'ajouter mes félicitations à celles de mes collègues à l'occasion de votre réélection au poste d'Orateur. Je tiens également à féliciter l'Orateur suppléant nouvellement élu ainsi que les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Dans le cas de ces deux derniers, à mes félicitations se mêle un sentiment de commisération devant le problème qui se posait pour eux de s'enthousiasmer au sujet d'un discours aussi insignifiant et aussi vide que le discours du trône. Des préopinants, de ce côté-ci de la Chambre, ont déjà épilogué sur ses faiblesses. Je ne veux pas abuser des redites. Je dirai simplement que ce discours a manqué une occasion en or de galvaniser l'imagination du peuple canadien; il n'a pas saisi le véritable problème auquel le pays doit faire face; il était vague, tortueux et déprimant.

Nous qui appartenons à la région atlantique pensant aux promesses prodiguées dans notre région, au cours de la campagne électorale, par les porte-parole du gouvernement, étions pleins d'espoir dans le discours du trône. On nous avait amenés à croire que nous étions à l'aube d'une grande ère nouvelle de progrès et d'expansion. Aujourd'hui, nous avons l'impression qu'on nous a laissés tomber. Rien, dans l'exposé des intentions du gouvernement, n'indique qu'il se rend compte le moins du monde des problèmes fondamentaux, des besoins véritables de la région atlantique. Une fois de plus, on nous a lâchés, comme on l'a toujours fait depuis 1963.

Ceci n'est peut-être pas si étrange, cependant, si l'on pense aux résultats des élections dans les Maritimes. Il se peut, comme un député de l'Ouest l'a déjà donné à entendre, que les libéraux limitent leurs intérêts et leurs initiatives à ces régions qui ont élu un plus grand nombre des leurs. D'après les preuves reçues jusqu'ici, seuls les libéraux bénéficieront de la société juste, comme l'a dit si habilement un autre de nos distingués collègues.

Je ne suis pas le seul dans la région atlantique qui se méfie de bon nombre des projets instantanés qui sont présentés. Nous avons

souffert pendant trop longtemps d'une prolifération de comités, de commissions et d'institutions gouvernementales chargés de résoudre les divers problèmes régionaux. L'expérience a démontré que de tels expédients n'entraînaient que des dépenses inutiles, qu'ils manquaient d'efficacité et de précision. Comme le signale le deuxième rapport annuel du Conseil économique des provinces atlantiques, tout récemment publié:

La réponse du gouvernement d'Ottawa a été insuffisante, dépourvue d'originalité et dénote un manque de compréhension véritable de la société canadienne.

Entre autres résultats, l'émigration, dont la cadence ne saurait permettre de combler l'écard de revenu entre les provinces atlantiques et le reste du Canada, ne s'est pas ralentie et les programmes de développement envisagés il y a un an par le Conseil économique des provinces atlantiques ne sont pas près de se réaliser. Il nous faut d'abord une réévaluation sérieuse de notre problème fondamental, la pénurie des occasions d'embauche pour notre population, et une détermination authentique d'y remédier. Puis, il faut judicieusement s'appliquer à résoudre le problème par un organisme le plus simple possible. Il nous faut une coordination de l'effort, et non la centralisation du contrôle.

Beaucoup d'entre nous ont été alarmés et déçus par l'importance qu'accorde le gouvernement actuel à cette antique solution à tous nos problèmes, c'est-à-dire le ministère du Développement régional. A ce sujet, j'apporterai le témoignage d'un homme que le gouvernement doit juger impeccable, car il s'agit d'un ancien député libéral de la Nouvelle-Écosse, ex-secrétaire parlementaire et actuellement haut fonctionnaire dans le bureau du président du Conseil privé (M. Macdonald). Je veux parler de M. J. B. Stewart.

• (4.20 p.m.)

Le 13 avril 1965, il a fait quelques observations très pertinentes sur ce point. Elles figurent à la page 342 du hansard de ce jour-là. Je ne les citerai pas toutes mais seulement quelques-unes:

... c'est pourquoi je suis heureux de voir que le gouvernement a résisté à la tentation, presque inévitable, je suppose, d'établir un ministère de l'expansion régionale; cela aurait été une erreur. Il faut aborder ce problème de la manière ministérielle ordinaire: le ministre intéressé, c'est-à-dire le premier ministre, doit veiller à la coordination des travaux des divers ministères en cause.

Je me fais l'écho de ces sentiments, monsieur l'Orateur. Il existe déjà suffisamment d'organismes appropriés pour prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la région atlantique. La dernière chose qu'il nous faille, c'est une prolifération de nouveaux organismes. L'un des principaux, et peut-être le plus utile des organismes actuels, c'est l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Si on lui permettait seulement de jouer le rôle pour lequel il a été institué, à l'abri d'entraves, d'ingérence et de tracasseries administratives, nous pourrions espérer des progrès. Ce que je redoute le plus, c'est que, dans son ardeur à baptiser de nouveaux noms d'anciens problèmes, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, perdu dans la confusion, ne devienne inutile.

J'aimerais éviter, dans mon premier discours, de paraître trop préoccupé par des questions strictement locales ou imbu d'esprit de clocher. Cela ne devrait pas être trop difficile, car les problèmes qui me préoccupent, en ma capacité de député de Moncton, se posent également dans toute la région atlantique: par exemple, les moyens de transport insuffisants et désuets, la pénurie d'emplois, le coût de la vie élevé, la pénurie de logements, le chômage chronique qui, dans notre région, atteint un taux parfois deux fois plus élevé que dans le reste du pays, l'absence d'un régime pratique d'assistance sociale, le sous-emploi, la pénurie d'industries—la liste n'a pas de fin. La raison principale pour laquelle je parle de ma circonscription de Moncton, c'est que la ville de Moncton, à cause de sa situation, est le centre naturel de la région atlantique pour certaines questions comme les transports et donc l'expansion industrielle.

On a fait jouer à Moncton le rôle de centre de transport et de distribution de la région Maritime. Les changements apportés à la structure économique de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou d'une grande partie du Nouveau-Brunswick ont influé inévitablement sur l'économie de la région de Moncton. Vous comprendrez donc, monsieur l'Orateur, que si je plaide, maintenant ou plus tard, la cause de Moncton, je plaide en fait la cause de la région atlantique dans son ensemble. L'inverse est également vrai.

J'ai vraiment été troublé d'entendre le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) donner son point de vue sur le projet de route devant relier Québec à la province du Nouveau-Brunswick en passant par l'État du Maine. Il l'a repoussé; selon lui, en effet, cette route apporterait peu à son secteur particulier du point de vue économique, la jonction avec la section canadienne devant se faire dans le Sud du Nouveau-Brunswick. Voilà, à mon sens, un manque de clairvoyance et de largeur de vues. C'est le reflet de cette façon de penser qui, dans notre pays, permet difficilement d'arriver à l'égalité régionale, sociale et économique.

On ne saurait envisager de pareilles entreprises uniquement en fonction d'une municipalité, d'un petit secteur provincial. Il est généralement admis, dans la région de l'Atlantique, qu'un corridor semblable procurerait des avantages économiques, et partant sociaux, non seulement au Nouveau-Brunswick méridional ou à toute la province, mais aussi à tout le territoire canadien sur l'Atlantique. L'honorable député de Madawaska-Victoria sera le premier à l'admettre, j'en suis sûr, s'il envisage la question sincèrement, au delà des restrictions imposées par l'esprit de clocher.

Il y a une foule de moyens de venir en aide à la région atlantique, tel un nouveau parc national accessible par des routes modernes, qui stimulerait et accroîtrait le tourisme; l'amélioration des installations touristiques actuelles, déjà fort en vogue; d'une manière générale, la création d'un meilleur réseau routier, ferroviaire et aérien, sans oublier, bien sûr, les moyens de liaison essentiels, telle la chaussée de l'Île-du-Prince-Édouard. Mais le problème, au fond, c'est de jeter dans les quatre provinces de la côte est les bases d'une industrie solide pouvant se développer naturellement et à un rythme soutenu, sans compter sur les subventions ou autres formes d'aide publique, une industrie capable de soutenir la concurrence des marchés du Canada central, de l'Amérique du Nord et de l'univers.

Après cela seulement pourrons-nous nous attaquer aux pressants problèmes sociaux, notamment la pauvreté, le chômage, l'insuffisance des services de santé et des maisons d'enseignement et une perte constante des ressources humaines. Il faut examiner la question à l'échelon national et songer à transformer en actif pour le pays des régions qui lui sont à charge. Il faut d'abord créer un climat industriel sain dans la région atlantique en abordant et en réglant le problème que posent les frais de transport excessifs. A quoi servirait-il de parler d'une société juste, d'égalité régionale et d'une nation unie si cette question reste en souffrance? Les frais de transport ruineux sont la principale cause du retard de la région atlantique.

Nous ne voulons pas qu'on nous fasse la charité. Nous ne voulons pas vivre d'assistance publique. Nous voulons qu'on nous aide à nous aider nous-mêmes. Tout ce que nous demandons au reste du Canada c'est de comprendre que nos problèmes sont aussi ceux du pays et que plus vite nous pourrons nous suffire à nous-mêmes, plus vite tous les Canadiens en bénéficieront.

Dans l'état actuel des choses, l'aide fédérale donne une prime à l'indigence. Quoique bien intentionné, le gouvernement a, par ses initiatives, érigé le chômage en régime de vie pour un grand nombre. Aucune personne en bonne santé n'a droit à des secours à moins d'être sans emploi. Ainsi, une grande partie de notre population est en chômage partiel, travaillant mais gagnant à peine de quoi vivre, et privée de toute aide. Il faudrait, il faut aider ces gens. Mais une telle assistance sociale sous forme de secours ne doit être qu'une mesure d'urgence, un expédient. Ce que nous voulons c'est un programme pouvant assurer du travail, que les citoyens des provinces atlantiques sont capables et avides de faire. Permettez-moi de paraphraser, à ma façon, les fameuses paroles de sir Winston Churchill: «Donnez-nous le travail et nous ferons les outils»; par outils, je veux dire les produits, les services, le savoir-faire et les talents que la région atlantique peut produire en abondance pour son propre avancement et le développement de tout le pays.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je dois revenir sur ce que j'ai déjà dit, c'est-à-dire, que dans notre région tout est axé sur les transports; un réseau de transport complet, efficace, rapide et économique par chemin de fer, par eau, par air et par route. Cela ne signifie qu'une chose: une nouvelle politique globale des transports.

J'ai été étonné l'autre jour de voir le ministre des Transports (l'honorable M. Hellyer) chercher à éluder la question que lui posait le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Au lieu de formuler une politique convenable des transports, le ministre a répondu qu'il espérait recevoir des premiers ministres des provinces atlantiques des suggestions utiles. Le ministre a certes été en fonction assez longtemps pour savoir que les dossiers renferment plus de 80 mémoires longs et sérieux émanant de diverses municipalités, des provinces et d'autres organismes, où sont exposées des suggestions pratiques fort détaillées.

Bien sûr, à la dernière session, ces mémoires ont été transmis au comité permanent des transports et communications. Malheureusement, le comité n'a jamais pu prendre connaissance de ces mémoires sur place, car il s'est fait prendre dans les embouteillages notoires des provinces de l'Atlantique, dans les glaces du détroit de Northumberland et dans la neige sur l'île du Prince-Édouard où il n'y a toujours pas de route praticable par tous les temps et, plus tard, les whips des partis ont rappelé leurs membres à Ottawa.

Je voudrais proposer au ministre que le comité permanent soit immédiatement rétabli, qu'il se réunisse le plus tôt possible et qu'il tienne une série de réunions et d'audiences

publiques là où existent les principaux problèmes des transports, c'est-à-dire dans les provinces de l'Atlantique. (*Applaudissements*)

Qu'il me soit permis de citer à ce propos les remarques qui ont paru dans le *Moncton Times-Transcript*:

> Pour les habitants de la région atlantique—qui souffrent depuis des années des lacunes du transport—on ne peut guère attendre d'Ottawa des mesures constructives, tant que ceux auxquels incombent les changements nécessaires essaieront d'y pourvoir dans le confort de la Chambre des communes.

De tout cœur je souscris à ces remarques. Ce qu'il faut, me semble-t-il, c'est un examen sur place des conditions du transport par des membres du comité venus en personne.

Dans le même éditorial, il est question du coup porté à l'industrie des Maritimes par la modification du tarif-marchandises. Le sujet est complexe et je n'essaierai pas de m'y attarder à présent, mais j'y reviendrai à une date ultérieure. Qu'il me suffise de dire que c'est là un des éléments qui contribuent au piètre état des transports qui empire de jour en jour et fait échec aux tentatives de développement industriel.

• (4.30 p.m.)

Il y a aussi le nouveau concept en matière de transports, qui n'est, de fait, qu'une reprise de l'ancienne idée que l'Amérique du Nord doit servir de pont terrestre entre l'Europe et l'Asie. Les changements technologiques survenus dans le domaine des transports démontrent qu'il est plus économique et plus rapide d'emprunter une route d'Amérique du Nord pour transporter des marchandises entre l'Asie et l'Europe que d'utiliser le canal de Panama. Les marchandises sont placées dans des containers de grandeur régulière à bord de trains spéciaux, qui ne sont jamais dételés et qui ne servent qu'à cet usage.

Mais nous devons voir promptement à aménager un superport en eaux hauturières sur la côte est, capable d'accueillir ces énormes et nouveaux supertransporteurs. Les États-Unis se rendent trop bien compte des possibilités offertes et ils négocient déjà avec les compagnies de transport terrestre pour qu'elles utilisent les ports américains. Les Maritimes possèdent plusieurs emplacements qui peuvent être aménagés à cette fin. Il faudrait que de tels aménagements fassent partie intégrante du programme des transports.

Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai simplement tenté de faire ressortir certains problèmes qui se posent à la population de ma propre circonscription et de la région atlantique en général. Il y aurait encore beaucoup à dire sur toutes ces questions, mais je crois qu'on pourra mieux traiter chacun des sujets lorsque les divers projets de loi seront présentés à la Chambre.

A défaut d'autre chose, je voudrais que les députés, notamment les députés ministériels, se rendent compte de l'urgence de la situation dans la région atlantique et qu'ils comprennent mieux maintenant qu'il s'agit d'un problème non seulement régional, mais aussi national. J'espère aussi qu'ils n'ont pas l'impression que les provinces atlantiques réclament plus de subventions, plus d'argent, ou qu'elles demandent la charité. Ce n'est pas le cas. Nous sommes en quête de formes plus efficaces d'assistance, qui nous permettent de subvenir à nos besoins, de jouer pleinement notre rôle, en qualité de Canadiens, afin d'assurer la prospérité et l'expansion de notre pays.

Il existe un moyen pour le gouvernement de montrer de manière tangible qu'il comprend notre situation, c'est de reconnaître l'urgence du problème, en activant les travaux du comité des transports et communications et en l'envoyant visiter la région qui cause le plus d'inquiétude. Mes compatriotes de la région atlantique, et moi étions venus à Ottawa pleins d'espoir, monsieur l'Orateur. On nous avait fait beaucoup de promesses; peut-être pas le premier ministre lors de ses brèves visites au cours de la campagne électorale, mais sûrement ses porte-parole. Jusqu'à présent, nous sommes déçus. Le premier ministre s'enorgueillit souvent de n'avoir pas fait de promesses électorales. Peut-être pas explicitement, mais implicitement, il nous a fait une immense promesse. Tout le ton de sa campagne électorale constituait une promesse solennelle au peuple canadien: avec lui tout allait changer; on agirait enfin; tout serait différent. Il a été élu à la tête d'un gouvernement majoritaire. Il est maintenant premier ministre du Canada. Qu'il tienne maintenant la promesse à laquelle il doit le pouvoir qu'il détient. Merci.

[*Français*]

M. Robert P. Kaplan (Don-Valley): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'associer aux autres députés pour vous féliciter de votre élection à la présidence. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans l'accomplissement de vos fonctions.

[*Traduction*]

C'est un grand honneur pour moi que de participer au débat à la Chambre des communes, institution qui, dans la tradition du modèle des Parlements, a défendu et créé la démocratie politique du peuple. C'est le forum où le gouvernement présente ses politiques pour le Canada et l'opposition, ses exposés, ses critiques et ses propres politiques. Les voix multiples du peuple canadien se font entendre à la Chambre des communes. Ses

murs historiques rappellent la longue histoire des luttes sérieuses dont a été témoin le Parlement canadien: notre Confédération; le recul des frontières vers l'Ouest et nos politiques des transports; le libre-échange et la protection tarifaire; la guerre, la paix et la conscription; l'ouverture du Grand Nord. L'identité et la nationalité canadiennes ont, dans une large mesure, été forgées dans notre enceinte.

Je dois dire à regret que cette tradition riche et pleine de sens dont le Parlement a été témoin au cours des ans forme un contraste frappant avec les discussions oiseuses des derniers jours. Loin de moi l'idée de critiquer les honorables députés dont l'éloquence égale celle de leurs prédécesseurs. Au contraire, nous honorons du bout des lèvres la tradition de l'Adresse en réponse au discours du trône. Cette tradition fait partie de notre procédure au même titre que les vifs débats, les profonds exposés et les controverses dont je viens de parler.

Laissez-moi un instant scruter nos traditions dans l'espoir que nous pourrons en conserver et même améliorer ce qu'elles ont de meilleur, et nous débarrasser du pire, y compris celle-là même au sujet de laquelle j'ai pris la parole pour la glorifier. Cette idée s'inspire de la réponse qu'a faite le très honorable premier ministre au chef de l'opposition, à savoir que le discours du trône est toujours soumis aux mêmes critiques et le serait même s'il était rédigé par le Saint-Esprit. La réponse du premier ministre révélait un secret d'État peu connu du public. Nombre de Canadiens croyaient bien que, cette année, le discours du trône serait écrit par le Saint-Esprit. Non pas. C'est l'œuvre d'un mortel.

Dans le même esprit, nous savons d'avance que le programme législatif que présentera bientôt le gouvernement sera le travail de mortels. A ce titre, les propositions détaillées du gouvernement supporteront tantôt des éloges, tantôt des critiques méritées. A n'en pas douter, avec le temps nous aurons beaucoup des deux. D'autre part, j'estime que les critiques et éloges exprimés ces quelques jours derniers sont prématurés. Comme dans le cas de tous les discours du trône, peu importe le parti politique qui les inspire, il n'y a pas encore matière à débat. On ne nous a pas encore suffisamment exposé les programmes du gouvernement. Et on ne l'a pas fait tout simplement parce que nous célébrons—de fait, nous nous y complaisons—une tradition qui, je l'espère, disparaîtra au cours de la présente législature.

J'ai l'honneur de représenter une nouvelle et grande circonscription de la ville de Toronto. On y admire beaucoup le premier ministre; on y fonde aussi de grands espoirs sur le gouvernement actuel. De fait, c'est moi qui suis ici au lieu d'un distingué Canadien, M. Dalton Camp, qui aurait pu être l'un des quelques ornements de l'autre côté de la Chambre. Mes commettants ont appuyé les libéraux parce qu'ils étaient persuadés que le pays bénéficierait d'une nouvelle optique et d'un examen critique de la situation en vue de rationaliser toutes nos institutions. Comme le signalait le premier ministre, le jour de l'élection des chefs, nos responsabilités augmentent tandis que le temps consacré aux délibérations est toujours le même. Chaque heure, voire chaque minute, passée à la Chambre est précieuse. Après près de deux semaines de débats, nous n'avons pas encore entamé nos travaux de fond et l'usage nous interdit d'aborder les travaux du gouvernement avant mercredi.

Si les travaux de la Chambre doivent être différés pour un temps déterminé au début de chaque session, que ces jours-là servent au moins à quelque chose. J'abonde dans le sens du député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson); il y a plus d'une centaine de projets de résolutions et de projets de lois de simples députés qui nous attendent; nous aurions pu nous y attaquer. Nous aurions peut-être pu entamer cette énorme liste. Certes, nous regrettons tous de ne pas l'avoir fait.

Notre grand régime démocratique trouve sa sauvegarde à l'intérieur de nos murs; mais que penseraient les Canadiens du Parlement, s'ils savaient ce qui s'est passé ces derniers jours? Je vous remercie.

• (4.40 p.m.)

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le président, je me réjouis de pouvoir me joindre à d'autres orateurs pour vous féliciter sincèrement d'avoir été élu au poste très éminent de président de la Chambre.

Je tiens aussi à féliciter les comotionnaires (M. Corbin et M. Marchand) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les deux députés se sont acquittés brillamment de cette tâche et leurs commettants doivent être très fiers d'eux.

Mes commettants aimeraient certainement que j'exprime à Son Excellence le Gouverneur général et à Madame Michener notre estime, notre loyauté et notre respect; nous les remercions sincèrement de nous avoir fait l'honneur et le plaisir de se rendre dans notre province il y a quelques mois. Je puis assurer tous les députés que les représentants de Sa Majesté ont été chaleureusement accueillis par les citoyens de Terre-Neuve et qu'ils ont laissé derrière eux un sentiment encore plus profond de loyauté à la Couronne et de fierté d'appartenir à cette grande nation canadienne.

Il va sans dire que c'est pour moi un grand honneur d'avoir été élu par les résidents de la circonscription de Saint-Jean-Ouest pour les représenter à cette législature. C'est un honneur que peu d'hommes ont atteint dans leur vie et point n'est besoin de dire que je m'en acquitterai avec respect et dévouement pendant mon mandat.

Ma province, tout en préservant une tradition séculaire de loyalisme à la Couronne, voue aussi un attachement profond et durable au Canada. Bien que notre statut de province ne remonte qu'à vingt ans je puis assurer cette honorable assemblée qu'à de rares exceptions près, tous mes compatriotes de Terre-Neuve sont extrêmement fiers de faire partie de notre grand Canada. Tous les citoyens de ma province désirent ardemment contribuer et participer à l'édification d'une nation vigoureuse et prospère. Je répète, monsieur l'Orateur, que mes compatriotes de Terre-Neuve désirent contribuer à l'édification d'un Canada vigoureux et au renforcement de notre union qui date de 1949.

J'ai souligné ce point de vue, car je crains que des propos de certains politiciens de Terre-Neuve n'aient donné au Canadien moyen l'impression que cette union n'a joué qu'à l'avantage de Terre-Neuve. Cela est faux.

Lorsque mes compatriotes ont choisi en 1949 de s'intégrer au Canada j'étais trop jeune pour voter. J'étais toutefois en faveur de l'union de Terre-Neuve au Canada, tout en éprouvant certains doutes quant à la formule adoptée à cette fin. A l'instar de mes compatriotes, j'étais extrêmement fier de notre héritage et de nos traditions séculaires d'indépendance. Cependant, je savais, comme, je le répète, la majorité des Terre-neuviens que notre indépendance nous coûtait trop cher. Je savais aussi que le seul espoir pour nous c'était d'associer notre destin à celui de nos voisins canadiens.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, que la population de ma province ait pris cette audacieuse initiative en 1949—car elle était audacieuse—pour devenir une partie de notre grand pays. Je suis fier d'être Canadien. Et sauf de rares exceptions, mes concitoyens de Terre-Neuve le sont également.

Maintenant, je dois faire une confession à mes collègues députés et à la population du Canada. Je dois avouer qu'en 1949 j'étais prétentieux. Jeune homme de 20 ans, je ne pouvais voir au-delà de notre Terre-Neuve, où nous pouvions nous mettre à l'attention pour chanter l'«Ode à Terre-Neuve». J'étais assez orgueilleux pour songer que le Canada prenait la part du lion dans le marché. Et je dois faire un autre aveu, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression que mes sentiments n'ont pas changé à ce sujet.

En ce qui nous concerne, nous avons apporté à notre grand pays, en richesses nationales, certaines des régions les plus riches de l'Amérique du Nord. Nous avons remis, pour ainsi dire, au grand pays du Canada la dernière contrée encore vierge de l'Amérique du Nord, le Labrador. En ressources humaines, dont tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'elles demeurent les plus importantes, nous avons apporté au Canada plus d'un quart de millions d'hommes religieux, travailleurs et industrieux d'ascendance britannique, écossaise et irlandaise. M'en voudrez-vous, monsieur l'Orateur, d'avoir le sentiment ou d'être assez fier pour croire que le Canada a eu la meilleure part dans le marché de 1949? Et me reprocherez-vous de soutenir cette opinion?

Je le répète, Terre-Neuve fait partie de ce grand pays qu'est le Canada et nous en sommes très fiers. Notre province, monsieur l'Orateur, est séparée de la partie continentale du pays par environ 90 milles d'eau. C'est la distance entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques. Ces 90 milles nautiques ont un très grand effet sur l'économie de notre île.

La mer, source de la prospérité de la province, constitue également une sorte d'impôt supplémentaire que doivent payer les habitants de Terre-Neuve pour le privilège, je suppose, d'habiter la meilleure de toutes les provinces du Canada. Nous payons le prix, un prix très élevé, pour cette étendue d'eau de 90 milles qui sépare Sydney-Nord et Port-aux-Basques. Cet impôt supplémentaire prend la forme de frais de transport pour tous les produits que nous devons importer de la partie continentale du pays. Cela s'applique, évidemment, aux machines, aux objets d'équipement, aux matériaux de construction, aux œufs, aux produits de toute sorte, au lait, et aux nombreuses choses que les Canadiens trouvent à portée de la main n'importe où ailleurs.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, sous beaucoup de rapports, Terre-Neuve est une province d'extrêmes. Nous avons le coût de vie le plus élevé—je dis bien le plus élevé—du Canada. Notre revenu moyen par tête est le plus bas. Nous avons le taux de chômage le plus haut de tout le Canada et les coûts de construction les plus élevés. La dette de Terre-Neuve par tête monte constamment et menace d'atteindre un niveau dangereux. Le fardeau fiscal imposé à nos populations va, bien entendu, de pair avec l'augmentation de notre dette. Si nous rassemblons ces facteurs, je suis certain, monsieur l'Orateur, que tous les députés conviendront avec moi que nous avons bien des problèmes à Terre-Neuve.

Un autre fait très important que nous ne devons pas oublier et dont les Terre-Neuviens

sont fiers, est que, pour quelque étrange raison que je ne puis expliquer, Terre-Neuve a la natalité la plus forte et la mortalité la plus faible du Canada. Toutes ces considérations étant réunies, monsieur l'Orateur, qu'avons-nous? Nous devons actuellement faire face, à Terre-Neuve, à une situation économique très sérieuse, situation que nous essayons désespérément de résoudre en espérant que le gouvernement canadien voudra bien nous apporter son aide.

• (4.50 p.m.)

Le fait que, historiquement, les Terre-Neuviens ont tourné les yeux vers la mer plutôt que vers la terre peut expliquer le déséquilibre de notre commerce. La majeure partie de notre subsistance provient des riches profondeurs de la mer qui entoure notre île, et c'est là un de nos principaux problèmes. Au mieux, c'est une subsistance et pas plus.

Terre-Neuve a besoin d'une école de pêche, et je demande au ministre des Pêcheries d'étudier ma requête, c'est-à-dire de fournir un petit chalutier à notre école de pêche hauturière, afin que nos jeunes qui désirent devenir pêcheurs spécialisés aient la chance de faire une expérience pratique de leur métier. Je signale la chose au gouvernement et, surtout, au ministre des Pêcheries qui, j'en suis convaincu, comprendra l'importance d'un chalutier pour une institution semblable. Oui, je demande au gouvernement de fournir un chalutier de pêche hauturière à notre école de pêche à Terre-Neuve. Je n'hésite pas à présenter ma demande car je sais qu'on prévoit dépenser 100 millions de dollars en aide extérieure. Je verrais peut-être cela d'un bon œil si le gouvernement songeait à doter notre école de pêche d'un chalutier à titre d'aide intérieure, chose aussi importante pour notre nation et pour Terre-Neuve que l'aide extérieure l'est pour d'autres nations.

Je prends à partie le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), représentant fédéral de Terre-Neuve, au sujet des remarques qu'il a faites vendredi dernier à la Chambre à propos de la décision du gouvernement fédéral de supprimer l'aide à l'achat de sel. Nous n'ignorons pas qu'en tant que ministre de la Couronne, la situation du député de Burin-Burgeo est délicate, mais puisqu'il parlait de questions relatives à notre province, j'aurais cru qu'il se montrerait à tout le moins compréhensif à l'égard des besoins de cette province.

L'hon. M. Stanfield: Bravo.

M. Carter: Je suis sûr que le ministre n'avait pas l'intention d'induire délibérément la Chambre en erreur; néanmoins avec son éloquence habituelle, il en est arrivé à dénaturer complètement le point de vue des députés de Terre-Neuve qui siègent à la Chambre du côté de l'opposition.

Nous n'avons jamais réclamé le maintien des subventions aux achats de sel. Nous avons soutenu, et je le répète, que cette formule devrait être maintenue en attendant que le gouvernement puisse y substituer un autre programme. Nous comprenons mal que le gouvernement ait dû cesser des subventions dont dépendent tant de pêcheurs de Terre-Neuve et cela en plein milieu de la saison de pêche, alors que tous les pêcheurs se préparaient à se rendre au large du Labrador et dans d'autres zones de pêche. C'est à ce moment critique que le gouvernement, avec le consentement de mon honorable ami, a décidé de suspendre cet important programme. C'est honteux et je suis déçu que mon ami et collègue de Terre-Neuve ait osé, vendredi dernier, défendre la position du gouvernement.

Dieu seul sait, monsieur l'Orateur, l'âpreté de la vie d'un pêcheur. C'est une occupation qui exige beaucoup de ceux qui s'y consacrent et les Terre-Neuviens ainsi que leurs collègues des autres provinces atlantiques ne redoutent pas les difficultés. Ils en ont déjà éprouvé, et ils ont résisté pendant des générations aux furies du vent et du temps. Nous avons appris à être indomptables et nous n'avons pas changé. Tous nos pêcheurs de la côte atlantique et ceux de Terre-Neuve sont endurcis aux vicissitudes, aux épreuves et à l'hostilité des éléments. Nos concitoyens n'ont pas changé et je crains qu'ils ne changent jamais. Nos pêcheurs, tout comme les ouvriers d'autres industries, veulent du travail, ils veulent aller pêcher. Ils veulent également un marché garanti ainsi qu'un prix raisonnable pour leur poisson.

Notre industrie de la pêche connaît ces jours-ci de graves embarras, monsieur l'Orateur. Le gouvernement, tout comme dans d'autres domaines, annonce des programmes théoriques qu'on n'exécute jamais ou qui, si l'on y donne suite, ne font qu'aggraver la situation. L'économie des provinces atlantiques dépend de l'industrie de la pêche. Je pourrais demander, monsieur l'Orateur, les causes de ce marasme. La plupart des députés les connaissent.

Les prix ont fléchi et la concurrence étrangère absorbe de plus en plus le marché traditionnel pour le sel et le poisson congelé. Les pays de l'Europe orientale ont pu, grâce à leurs progrès technologiques, installer dans nos eaux des bateaux-usines dont nos pêcheurs sont censés soutenir la concurrence. Si le gouvernement est sincère, il doit sans délai intervenir énergiquement pour maintenir la situation concurrentielle de notre indus-

trie de la pêche sur les trois plans de la prise, de la transformation et de l'écoulement du poisson.

L'industrie de la pêche ne se guérira pas seule de ses maux. Nos pêcheurs sont en concurrence avec des intérêts étrangers, soutenus et subventionnés par des gouvernements étrangers. Afin que le pêcheur canadien et l'industrie en général luttent d'égal à égal dans les eaux canadiennes, il est absolument nécessaire qu'ils obtiennent le plein appui du gouvernement fédéral et bénéficient de tous ses services, et par là j'entends autre chose que les encouragements platoniques qu'on nous a servis jusqu'ici.

Les produits du poisson devraient être plus abondants dans les envois d'aide extérieure. Ce serait un moyen de maintenir nos marchés traditionnels. Il devrait également se faire plus de recherche sur l'utilisation du poisson. Nous avons besoin d'équipement plus moderne, plus perfectionné et de l'assurance de pouvoir pêcher dans nos eaux sans être inquiétés à l'intérieur de la limite de 12 milles. C'est peut-être impossible, mais essayons d'imposer cette limite. Si on ne peut y arriver, que le gouvernement le dise aux pêcheurs. Il devrait être honnête envers eux. (*Applaudissements*) Je regrette que le ministre des Pêcheries soit absent. Il est temps que le gouvernement cesse de tourner autour de la question de la limite des douze milles. (*Applaudissements*)

Sous le régime des gouvernements libéraux antérieurs, nous avons vu les États-Unis s'accaparer peu à peu de notre industrie. Nous voyons maintenant les flottilles étrangères empiéter sur nos fonds de pêche au point que ceux-ci seront épuisés en un rien de temps. En outre, nous perdons nos débouchés.

Que le gouvernement nous fasse connaître sa politique, s'il en a une. Sinon, ne poussons point le ridicule, je le répète, le ridicule jusqu'à conserver un ministère des Pêcheries qui soit apparemment incapable d'élaborer ou de définir une politique.

La commercialisation du poisson est une question importante, et il n'y a peut-être qu'un seul moyen de sauver les pêcheurs de l'Atlantique, c'est d'établir un organisme fédéral de commercialisation du poisson qui serait analogue, dans son fonctionnement, à l'office de mise en marché des grains.

Grâce à la Commission du blé, l'économie de l'Ouest du Canada s'est stabilisée. Il se pourrait alors qu'un organisme fédéral de commercialisation du poisson puisse stabiliser jusqu'à un certain point l'économie des provinces de l'Atlantique.

• (5.00 p.m.)

Voici la question que je voudrais poser au premier ministre (M. Trudeau): où est-elle la juste société lorsqu'un père de famille pêche tout l'été mais doit supporter une misère presque inhumaine à cause d'une politique de pêche désorganisée, ce qui fait que les prix infiniment bas qu'il touche lui permettent tout juste de ne pas crever de faim? Est-ce cela la juste société? Je ne le pense pas et je me demande si le premier ministre est assez naïf pour croire que les pêcheurs oubliés et solitaires de Cape St. Mary's à Terre-Neuve seront dupes lorsqu'il leur promet une juste société? Ils se rappellent les autres slogans et les autres promesses qui ont remplacé les actes. Ils se souviendront de la guerre à la pauvreté, de la Compagnie des jeunes Canadiens—mots vides de sens, produits par quelque moulin à paroles de marque Coyne dans les officines du parti libéral. (*Applaudissements*)

Revenus bas, coûts élevés, exploitation et labeur ardu: c'est le lot des pêcheurs du littoral de l'Atlantique, celui aussi des pêcheurs de Terre-Neuve. Dans ma circonscription, qui renferme nombre de pêcheurs, c'est presque embarrassant de voir ce qui se passe: les hommes luttent, s'acharnent, bravent les périls de l'Atlantique Nord, puis rentrent au port, l'air désespéré. Ce sont eux qui souffrent des revenus bas et des coûts élevés, qui sont exploités depuis des siècles. En l'occurrence, bien des gens devraient avoir honte d'envisager leur prochain. L'exploitation du pêcheur terre-neuvien moyen est chose incroyable; les mots ne sauraient décrire la situation découlant d'une pareille exploitation de son dur labeur. Voilà le lot des pêcheurs et de la côte de l'Atlantique et de Terre-Neuve.

Je disais qu'à Terre-Neuve, nous faisons face au coût élevé de la vie et de la construction domiciliaire. Le taux de natalité est élevé et le taux de mortalité bas. Les impôts sont élevés et ainsi de suite. Tout cela se rattache à la situation désespérée du logement, qui règne actuellement dans la province. Je regrette que notre ministre itinérant des Transports (M. Hellyer) ne soit pas ici pour m'entendre dire que les dispositions de la loi nationale sur l'habitation ne tiennent nullement compte de la réalité, en ce qui concerne

la situation à Terre-Neuve. Voilà pourquoi tant de nos gens sont obligés de demeurer dans des logements qui sont loin de répondre aux exigences voulues. Beaucoup de mes commettants—et j'imagine qu'il en va de même dans l'ensemble des provinces atlantiques—ne peuvent satisfaire aux dispositions sur le revenu, qui leur permettraient d'avoir droit à un emprunt dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation. Permettez-moi de rappeler aux députés que plus de 85 p. 100 des habitants de la circonscription de Saint-Jean, que j'ai l'honneur de représenter, gagnent moins de $6,000 par année. A quoi leur sert la politique domiciliaire du gouvernement, en vertu de laquelle une personne doit gagner au moins $8,000 par année pour pouvoir obtenir une hypothèque de $18,000, en vertu de la loi nationale sur l'habitation? Faut-il s'étonner que les gens de ma circonscription, et de l'ensemble du Canada j'imagine, considèrent la promesse d'une société juste comme le paradoxe du siècle? En effet, ce sont justement ceux qui ont suscité les terribles injustices actuelles de notre société, comme le coût élevé de la vie, les impôts considérables et l'accroissement du chômage, qui préconisent maintenant la société juste et qui, il y a quelques mois encore, fondaient toute leur campagne électorale sur ce principe.

Songez à la justice de notre société sous le gouvernement actuel à Terre-Neuve et, en particulier, à Saint-Jean-Ouest. Notre société a été conçue, à mes yeux, au détriment d'une certaine classe de gens: les moyens et les petits salariés. Ces gens constituent 85 p. 100 de la population de ma circonscription. Ce sont eux les désavantagés, les économiquement faibles. Pouvez-vous vous imaginer, monsieur l'Orateur, comment ces gens, sans cesse en proie aux vicissitudes de la vie, vont réagir en face d'un gouvernement responsable qui parle béatement d'une société juste? C'est le paradoxe du siècle. Je m'intéresse surtout à ceux dont le traitement annuel ne dépasse pas $6,000, et dans ma province, dans ma ville, c'est de loin la majorité. Ces gens sont pris dans l'étau économique: ils ne gagnent pas suffisamment pour avoir droit à un prêt hypothécaire, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, qui leur permettrait d'acheter ou de se construire une maison.

D'autre part, comme leur revenu ne dépasse pas $3,000 ou $4,000 par an, je crois, ils ne peuvent pas satisfaire aux conditions de logement prévues par le programme fédéral-provincial-municipal. Ce sont eux justement qui ne peuvent pas payer les loyers élevés, séquelle de notre économie dilatée. Dans ce groupe on trouve les artisans, les ouvriers non spécialisés, les pêcheurs, les employés de bureau, les cultivateurs et les débardeurs. Ce sont eux qui sont pris dans cet étau économique injuste, inéquitable et impie. Ils sont le pivot de notre pays, la cheville ouvrière du Canada, et pourtant ils doivent porter le fardeau de tous les maux et de toutes les erreurs du gouvernement libéral.

• (5.10 p.m.)

Le vieil adage veut que le gouvernement danse et que M. Tout-le-Monde paie les violons. Est-ce celà la société juste? Je soutiens, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Si la Chambre ne consent pas à l'unanimité à ce que le député poursuive son discours, je donnerai la parole à un autre député.

Des voix: Poursuivez.

M. Carter: Je vous remercie vivement, monsieur l'Orateur, ainsi que les autres députés de me permettre de poursuivre mon discours. Car je trahirais le province de Terre-Neuve et je craindrais d'y retourner—sans parler du vol de trains monstre qui se poursuit actuellement à Terre-Neuve. Les gens qui avaient organisé le fameux vol du train postal en Grande-Bretagne, il y a quelques années, n'étaient que des enfants de chœur en comparaison de ceux qui ont combiné le grand vol de trains à Terre-Neuve, où le service-voyageurs est remplacé par des autobus.

Je n'en croyais pas mes oreilles vendredi dernier, lorsque le ministre de la Production de défense (M. Jamieson), député de Burin-Burgeo, y est allé de ses faibles arguments en faveur de la décision du National-Canadien et de la Commission des transports du Canada d'abandonner le service-voyageurs des chemins de fer à Terre-Neuve. Il confirmait ainsi ce que nous savions, ou du moins soupçonnions depuis longtemps, à Terre-Neuve, qu'une entente entre le gouvernement libéral d'Ottawa et le gouvernement libéral de la province, en vue de supprimer cet important service, a été conclue moyennant l'accomplissement d'une promesse politique. Je songe ici à la décision du gouvernement fédéral de payer 90 p. 100 des frais de parachèvement de la route transcanadienne à Terre-Neuve.

Les députés savent sans nul doute qu'il n'y a aucun service-voyageurs rentable au Canada, tout au moins je n'en connais aucun. Alors, monsieur l'Orateur, pourquoi sacrifier Terre-Neuve où les besoins de transports sont plus graves que dans toute autre province au Canada? Pourquoi nous avoir écartés, nous? Pourquoi pas une autre province? Je suis certain qu'aucun service ferroviaire de voyageur n'est rentable dans les autres provinces.

J'avertis le ministre des Transports (M. Hellyer), j'avertis le gouvernement du Canada et le peuple canadien que nous, les Terre-Neuviens, n'allons pas rester indifférents pendant qu'on nous enlève notre bolide, si l'on préfère ce mot. Nous lutterons jusqu'au dernier et j'espère que nous pourrons compter sur l'appui de cette Chambre et de tous les Canadiens dans nos efforts pour garder ce qui nous revient de droit: un service-voyageurs suffisant à travers la province de Terre-Neuve. (*Applaudissements*)

Nous autres, habitants de Terre-Neuve, nous voulons être membres de cette grande et magnifique Confédération. Nous ne demandons pas de statut spécial. Mais laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur—et que tout le Canada m'entende aujourd'hui—que nous refusons un statut en quelque point inférieur à celui des autres provinces. Nous ne demandons pas un statut spécial, mais nous réclamerons un statut égal.

Mes concitoyens de Terre-Neuve partagent ma conception d'un Canada puissant et glorieux. Ils partagent ma conception d'un Canada où nos enfants seront fiers de marcher la tête haute, où ils pleureront de fierté en chantant «Ô Canada, terre de nos aïeux», comme le firent leurs pères quand ils chantaient leur hymne national:

When sun rays crown thy pine clad hills
And summer spreads her hand,
When silvern voices tune thy rills
God guard thee Newfoundland.

(*Applaudissements*)

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, bien que je siège à la Chambre depuis trois ans, il me semble que je fais cet après-midi mon premier discours. Vous savez, en effet, monsieur l'Orateur, que durant ces trois années, je suis resté confiné à l'autre bout de la Chambre sans pouvoir travailler, comme aujourd'hui, avec une équipe, une bonne et puissante équipe qui m'impressionne beaucoup. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Monsieur le président, depuis le début de ce débat, on a lancé vers le fauteuil des gerbes, je dirais des monceaux de fleurs, des fleurs de rhétorique odoriférantes, aux couleurs brillantes, et des fleurs parfaitement bien méritées par le détenteur de ce poste et par tous ceux qui ont été nommés pour l'aider dans ses fonctions. Je ne voudrais pas répéter tout ce qui a été dit, mais à l'instar de beaucoup de mes collègues, je m'associe à toutes les louanges qu'on a adressées à l'Orateur et à ceux qu'on a désignés pour l'aider à s'acquitter de sa tâche.

Je voudrais également, monsieur le président, au moment où je présente ces compliments,...

[*Traduction*]

Je tiens à signaler en particulier l'excellent travail du greffier adjoint de la Chambre, M. Dubroy qui, grâce à sa prodigieuse mémoire, réussit à se rappeler les noms des nouveaux députés, qu'il n'avait probablement jamais vus auparavant, et les noms des nouvelles circonscriptions. Il mérite, à mes yeux, les plus chaleureuses félicitations. (*Applaudissements*)

[*Français*]

D'ordinaire, monsieur le président, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône s'acquittent de leurs fonctions avec beaucoup de sérieux, cela est sûr, et mettent beaucoup de temps à se préparer. Ils nous présentent d'habitude des discours qui attirent l'attention de toute la Chambre. Mais je crois que cette année, les motionnaires (MM. Corbin et Marchand) se sont acquittés de leur tâche d'une façon peut-être plus brillante que ceux que j'ai eu l'occasion d'entendre dans le passé, et je voudrais les en féliciter.

Pour ceux qui, comme moi, commencent à prendre de l'âge, monsieur le président, c'est un réconfort de voir que cette belle jeunesse, brillante, consciencieuse et parfaitement bien documentée, qui a le sens de ses responsabilités, s'en vient continuer le sillon que nous avons tracé pendant 20 ou 25 ans, dans différentes fonctions de la vie publique. Je l'en félicite donc!

Je voudrais bien sûr, féliciter les chefs de partis, d'abord de leur réélection, et ensuite de la façon sérieuse dont ils s'acquittent de leurs fonctions.

Je crois que c'est un réconfort, monsieur le président, pour un député, qui s'intéresse au bien de son pays, de constater avec quel sérieux—je ne parle que de l'opposition, car je parlerai du premier ministre (M. Trudeau) tantôt—avec quel sens des responsabilités le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) s'acquitte de son rôle, qui est de s'opposer, bien sûr. Il est certain que chez nous, du côté du gouvernement, nous trouvons quelquefois qu'il s'oppose avec un peu trop de véhémence mais, enfin, c'est son devoir d'état,

de même que celui de ses collègues, et nous pouvons dire qu'il le fait avec beaucoup de conscience et beaucoup de sérieux.

Les mêmes remarques s'appliquent aux chefs des autres partis de l'opposition: le Nouveau parti démocratique et le Ralliement créditiste.

• (5.20 p.m.)

Je souhaiterais que les députés du Ralliement créditiste aient autant de sincérité et de sérieux que leur chef en met dans ses interventions car s'il sait manier l'humour avec une adresse qui en étonne plusieurs dans cette enceinte, il conserve toujours un fond de sérieux dans ses discussions.

Monsieur le président, on a félicité les vainqueurs de la dernière élection. Moi, j'ai un complexe. Je pense à tous ceux qui ont mordu la poussière le soir de l'élection, indépendemment des parties. Je comprends que la chose se produit à toutes les élections, mais je pense en particulier à ceux qui, depuis de nombreuses années, tâchaient d'œuvrer de leur mieux au sein de la politique canadienne et qui ont été déçus. Je pense aussi à ceux qui se présentaient pour la première fois et qui, le soir de la dernière élection, ont éprouvé un peu ce qu'on éprouve quand on a sa première peine d'amour. A ces Canadiens, je voudrais exprimer ma sympathie.

Monsieur le président, j'avais commencé par poser la question de privilège, il y a quelques jours, pour rendre justice à quelqu'un qui fit partie de cette Chambre. Un député membre de l'opposition s'y est opposé. Même si je savais que je me permettais une certaine élasticité dans l'interprétation du Règlement, j'avais invoqué le Règlement dans un but d'humanité et de charité chrétienne, et j'avais cru que toute la Chambre me laisserait finir mon intervention. Comme on a protesté du côté de l'opposition, je n'ai pu finir. Je voudrais conclure dans une minute ou deux ce que j'ai dit l'autre jour, au sujet de l'honorable Yvon Dupuis, qui avait été accusé faussement et qui avait perdu un premier procès. A la Cour d'appel, par trois savants juges, les honorables juges Montgomery, Owen et Taschereau, il s'était vu accorder le droit d'interjeter appel et ces trois juges ont été unanimes à dire qu'on ne lui avait pas donné un procès équitable. Il est donc allé en appel et j'ai ici un extrait du journal *Le Devoir* du 19 avril 1968 qui nous rapporte la conclusion de cette malheureuse histoire, et je cite:

Les avocats Raymond D'aoust et Paul Martineau représentaient l'accusé, maintenant libéré après trois ans de procédures. Le second procès débuta le 12 mars et ne dura que six minutes, les deux parties étant d'accord pour soumettre au juge Blain les quelque 6,700 pages de témoignages contenues dans 33 volumes à la suite du premier procès, ainsi que les documents remis plus tard à la Cour d'appel.

Dans son jugement d'une quarantaine de pages, le juge Blain affirme en être venu à la conclusion que M. Dupuis n'a jamais reçu les $10,000 et qu'en conséquence il doit être acquitté de l'accusation.

[M. Mongrain.]

Je crois qu'il était important que le dénouement de cette histoire malheureuse et nauséabonde, qui a commencé dans cette enceinte par la démission d'un jeune homme plein de promesses pour l'avenir, soit aussi consignée au hansard, pour qu'on donne au moins autant de publicité à son acquittement que les journaux du pays en ont donné à cette fausse accusation qu'on a portée contre lui et qui a été pour sa famille une épreuve terrible pendant les trois années que cela a duré.

Monsieur le président, j'ai noté tout ce qu'ont dit les députés de l'opposition sur le discours du trône, et j'aime à écouter ce que l'on dit, même si tous les discours ne sont pas de même valeur. J'ai noté, par exemple, que plusieurs députés membres de l'opposition trouvent que le discours du trône est vide, parce qu'on n'a pas tout dit dans ce discours. On y a indiqué que les mesures que l'on croyait les plus utiles, mais si l'honorable premier ministre avait voulu y inclure le détail de tous ses projets, nous, les pauvres membres de la Chambre des communes, qui sommes debout à l'arrière de la salle et, bien souvent, dans un endroit d'où on ne peut même pas entendre Son Excellence, nous aurions dû attendre là pendant 24 heures. Il faut tout de même être raisonnable et ne pas exiger un exploit semblable. Je crois que les grandes lignes du programme de ce gouvernement sont parfaitement bien énoncées pour quiconque sait lire entre les lignes.

Monsieur le président, on a dit et répété, à plusieurs reprises, qu'on voulait savoir comment le premier ministre et ses collègues nous donneraient cette société juste. Évidemment, je comprends l'opposition, et j'ai beaucoup de compassion pour elle qui ignore tant de choses. Au fait, j'ai tellement de compassion pour elle que j'ai envie de lui offrir ma sympathie parce qu'elle est assise du mauvais côté de la Chambre. Mais nous qui sommes de ce côté-ci, nous savons à quoi nous en tenir. Le premier ministre et ses collègues nous ont dit où ils vont, et nous sommes très satisfaits de constater qu'ils le savent, qu'ils ont pris des mesures concrètes pour que s'épanouisse la société juste, et nous sommes parfaitement bien rassurés là-dessus.

J'irai plus loin, monsieur le président, et je dirai que le souci manifesté par l'opposition depuis le commencement du débat, de dire et redire: Mais comment se fait-il que nous n'ayons pas cette société juste déjà ce matin,

constitue un signe que l'opposition elle-même a été très impressionnée par le très honorable premier ministre, qu'elle est sortie de cette élection aussi enthousiasmée que tout le reste du peuple canadien, et qu'elle s'attendait à ce que, dès l'ouverture du Parlement, ce premier ministre extraordinaire aurait pu créer la société juste du jour au lendemain avec une baguette magique.

Monsieur le président, nous sommes plus réalistes que cela, du côté du gouvernement. Nous savons qu'il faut neuf mois avant qu'un enfant vienne au monde; nous savons également qu'un arbre croît pendant tant d'années, et que la réforme d'une société, comme celle qu'on veut instaurer au Canada, nécessitera tout de même quelques mois pour se faire. D'ailleurs, ceux qui, parmi les députés de l'opposition, étaient ici sous le règne du dernier gouvernement, savent qu'il nous reste au-delà de 47 ou 48 projets de loi qu'il va quand même falloir expédier, sinon l'opposition dirait: Bien vous ne continuez pas la besogne commencée.

Puisque l'opposition est si désireuse, de voir se réaliser la société juste, j'émets le vœu qu'elle n'aille pas mettre de bois dans les roues. Nous allons faire diligence pour expédier ces 47 projets de loi et nous attaquer aux phases les plus urgentes de la réforme de notre société, pour en arriver à une société juste.

Monsieur le président, on a blâmé l'ancien gouvernement. Évidemment, ceux qui observent la scène politique savent—parce que c'est clair comme le jour—que nous avons un nouveau premier ministre. Nous avons un nouveau gouvernement. Nous avons une foule de nouveaux députés pleins de talent. Nous avons un nouveau parti libéral qui a été adapté aux circonstances de 1968. S'il fallait commencer à faire le procès de tous les partis qui ont dirigé le gouvernement depuis 50 ans, on trouverait beaucoup de faiblesses. On en trouverait du côté conservateur, mais on n'en trouverait pas du côté du Nouveau parti démocratique. Chez les créditistes, évidemment, on n'en trouverait jamais, parce qu'ils ne seront jamais au pouvoir. Je crois, cependant, qu'il est plus intelligent de procéder comme le veut le très honorable premier ministre: «Let by-gones, be by-gones», et préparons l'avenir. C'est ce qu'on est en train de faire, du côté du gouvernement, et ce d'une façon très sérieuse. (*Applaudissements*)

En attendant les applaudissements de l'autre côté, monsieur le président, je me permettrais de faire bien modestement une suggestion à la présidence précisément à l'intention des membres de l'opposition. Au lieu de grouper les libéraux de l'autre côté de la Chambre, il serait peut-être préférable de les disséminer parmi l'opposition, pour qu'ils puissent éclairer la lanterne de ceux qui ne voient rien se passer ici.

Monsieur le président, j'écoutais, cet après-midi, l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) et je regrette qu'il ne soit pas ici. Il faisait allusion aux petits becs et à l'empressement des petites dames canadiennes auprès du très honorable premier ministre. On a parlé aussi, pendant la campagne électorale, de la «trudeaumanie,» du mythe «Trudeau».

On ne s'est pas rendu compte, monsieur le président, que le mythe «Trudeau», la «trudeaumanie» ou le culte du très honorable premier ministre est probablement une chose qui ne peut s'expliquer. Ce n'est probablement pas une chose qui peut s'analyser avec certitude comme on analyse un problème de mathématiques. Monsieur le président, à mon avis—et j'ai vu le phénomène se produire dans plusieurs endroits, et plus particulièrement dans ma circonscription—c'est tout un peuple qui l'a créé, pour ainsi dire. Après une dizaine d'années d'incertitude, parce que ceux qui étaient responsables de la gouverne de ce pays évoluaient dans des situations difficiles, il se désintéressait de son gouvernement. Il avait l'air de se dire que rien n'arrivait dans ce pays. Il était en train de cesser de croire que notre pays pouvait faire de grandes choses et, un bon matin, ce peuple canadien s'est aperçu qu'il venait de découvrir un chef parfaitement bien préparé, un chef de taille et d'envergure, capable de prendre sur ses épaules les responsabilités terribles que l'époque où nous vivons lui réservait. Le peuple canadien s'est pris d'enthousiasme, de Victoria jusqu'à Saint-Jean; le phénomène a surgi spontanément, et non pas parce que cela avait été cuisiné ou raisonné. C'est comme çà que les peuples réagissent, quand ils découvrent un homme providentiel. Je l'ai vu dans ma circonscription, monsieur le président. Je fais de la politique depuis presque 25 ans. J'ai vu des foules enthousiastes de 30,000, 40,000, 50,000 personnes et, quand j'ai préparé le passage du très honorable premier ministre dans ma circonscription, les membres de l'organisation centrale venaient me dire: Prenez toutes sortes de précautions, parce que vous aurez des difficultés à contenir la foule. Vous allez en perdre le contrôle. Je leur disais: Écoutez, j'en ai vu de ces choses-là.

• (5.30 p.m.)

Eh bien! je dois vous confesser, monsieur le président, ce qui est arrivé à l'aérogare, où j'avais laissé entrer des personnes choisies, des personnes d'âge mûr, des personnes sérieuses, des dignitaires de toutes sortes d'associations, du gouvernement municipal ou de la commission scolaire. Je me disais, en

me promenant et en voyant tous ces gens-là: Ici, il n'y aura pas de troubles, tout va se passer dans l'ordre; ici, on va contrôler la foule. Monsieur le président, j'ai eu la plus grande surprise de ma vie dès que la porte de l'aérogare s'est ouverte et que le premier ministre a paru. C'est moi qui le précédais. Cette foule a éclaté; cela a été une véritable explosion, et toute cette foule s'est élancée vers nous. Je me prétends assez robuste et assez habitué à prendre soin de moi-même, mais la foule nous a transportés à une distance d'au moins une dizaine de pieds, le premier ministre et moi, à travers l'aérogare. Et ainsi en fut-il pendant toute la tournée à Trois-Rivières-Ouest, à Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine.

Ce que je craignais pendant toute cette soirée, c'étaient les accidents, et je me demande encore par quel miracle la caravane qui accompagnait le premier ministre n'a pas écrasé certains des piétons qui se pressaient auprès des automobiles, qui se jetaient devant elles.

J'ai vu un phénomène encore plus extraordinaire que cela—chose que je n'ai jamais vue nulle part ailleurs—monsieur le président. Nous avions organisé, au Cap-de-la-Madeleine, un début de partie de balle-molle, et le très honorable premier ministre devait être au bâton; le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) agissait comme lanceur et moi, comme receveur. J'avais demandé aux agents de police de ne laisser entrer personne sur le terrain. Une clôture d'acier de quatre pieds entoure ce terrain-là, et la police avait réussi à contenir la foule, qui débordait sur les rues avoisinantes, jusqu'au moment où le premier ministre a frappé la première balle et l'a frappée au champ. A ce moment-là, j'ai commencé à voir des garçons de 10, 12, 13, 14, 15 et 20 ans sauter la clôture pour venir presser la main du premier ministre.

Et, monsieur le président, j'ai vu ce phénomène encore plus extraordinaire. Des dames sérieuses de 40, 45 et 50 ans, des dames de Sainte-Anne, peut-être, sauter par-dessus la clôture pour aller donner la main au premier ministre.

Monsieur le président, je dis qu'une explosion aussi spontanée, aussi enthousiaste, aussi authentique qu'on a pu observer de Victoria jusqu'à Saint-Jean de Terre-Neuve, c'est précisément la preuve qu'un peuple vient de sentir, en son âme et conscience, qu'il a trouvé le chef de l'heure, celui qui pourra, avec son équipe, s'acquitter de ses responsabilités, pour le plus grand bien du pays.

La société juste, comment on va s'y prendre? Évidemment, et je le répète à l'opposition, au fur et à mesure que les circonstances vont le permettre et que l'opposition ne fera pas d'obstruction, les responsables présenteront des projets de loi; mais cela va évidemment nécessiter le concours de tout le monde. Bien sûr, il va falloir que tout le monde y mette du sien.

A mon sens, cette mentalité qu'on essaie de propager à l'effet que tout doit venir du gouvernement, est puérile, elle n'est pas sérieuse. J'ai essayé de faire, monsieur le président, une espèce d'analyse pour déterminer combien il en coûterait au gouvernement s'il disait: Nous allons accepter tout ce que les membres de l'opposition ont demandé depuis le commencement du débat. Je suis rendu à environ 2 milliards et demi à 3 milliards de dollars. Je suis bien sûr que si le gouvernement acceptait de réaliser tout cela, les membres de l'opposition seraient les premiers à dire: Cela n'a pas de bon sens, les taxes vont augmenter. Je comprends que l'opposition estime qu'il faudrait que telle ou telle chose ait priorité; mais les priorités ne sont pas toutes les mêmes. Apparemment, toutes les requêtes se réclament d'une première priorité. Alors, quand on ne s'accorde pas, c'est au gouvernement de faire son choix; c'est lui qui a la responsabilité.

Monsieur le président, je voudrais, cet après-midi, toucher un point ou deux d'une façon plus particulière. On a parlé de société juste et on a dit que pour arriver à une société juste, il y a une condition essentielle: c'est que la productivité du pays augmente. La productivité, qu'est-ce que c'est, cela? A mon sens, je lui donne cette définition: c'est le produit du travail manuel ou intellectuel de tous les Canadiens qui peuvent et qui veulent travailler. La somme totale de ces choses-là constitue le revenu du pays et c'est avec cela que les gens vivent, c'est avec cela que les gens paient leurs taxes.

Et maintenant, je voudrais citer un passage du discours que prononçait dans cette enceinte l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey), le député de Verdun. Je tire ce passage de la page 252 du hansard, que je cite textuellement:

> Tous deux ...
>
> ...en parlant des employeurs et des employés...
>
> ... doivent comprendre que la prospérité de notre grand pays dépend de la productivité de notre secteur secondaire et que la productivité, je le répète, dépend de la collaboration entre le patronat et le salariat et de la compréhension mutuelle de leurs problèmes respectifs.

Je voudrais, cet après-midi, monsieur le président, faire ressortir que notre productivité a diminué pour toutes sortes de raisons. D'abord, évidemment, il y a eu cette question du chômage à laquelle le gouvernement s'attaque actuellement avec des moyens qui me

semblent tout à fait réalistes et qui devraient donner des résultats à plus ou moins longue échéance. Ensuite, il y a eu ces grèves trop nombreuses dont on cherche à blâmer le gouvernement, mais, enfin, qui ont été déclenchées dans la plupart des cas, sans que le gouvernement puisse intervenir, et c'est justement le point sur lequel j'aimerais appeler l'attention de tous mes collègues et de tout le public canadien.

Il me semble, monsieur le président, et même si j'ai l'air de taper en lisant, je voudrais le répéter quand même, que les grèves, la plupart du temps, représentent un système ou une façon désuète et dépassée de régler les différends ouvriers, et que nous devrions, dans notre société moderne, trouver des moyens plus expéditifs et moins onéreux pour les travailleurs que de les laisser toujours déclencher une grève.

A ce sujet, j'invoque toujours le témoignage d'un spécialiste des questions ouvrières. On ne l'accusera certainement pas d'être contre les syndicats, car je parle de M. Walter Reuther, ce chef ouvrier américain qui a dit et redit à quelques reprises: Il est temps que les mouvements ouvriers cessent de régler leurs problèmes sur le dos de la collectivité. Il a ajouté, et, à mon avis, c'est ce qui nous intéresse: Il est temps aussi que les gouvernements leur donnent des mécanismes qui ne les obligeront pas d'avoir toujours recours à la grève pour régler leurs problèmes.

Histoire de donner un exemple, monsieur le président, j'aimerais signaler combien les grèves ont coûté cher au pays. J'ai les statistiques de 1967 en main. Je vois, par exemple, qu'en 1962, on a eu au pays: 290 grèves; en 1963, 318 grèves; en 1964, 327 grèves; en 1965, 478 grèves; en 1966, 582 grèves—cela augmente chaque année—et en 1967, 958 grèves. C'est une progression constante. Ces 958 grèves, en 1967, ont impliqué 419,942 travailleurs et entraîné la perte de 4,044,660 jours ouvriers.

Monsieur le président, nous savons tous que lorsqu'un ouvrier est en grève, deux ou trois autres seront probablement condamnés à ne rien faire, par la force des choses. Si l'entreprise ne fonctionne plus, par exemple, les camionneurs ne travailleront pas et les marchands en souffriront. Alors, si je poursuis mon raisonnement, je dirai simplement que chaque fois qu'un ouvrier est en grève, un autre est condamné à l'inaction. Je n'abuserai pas; au contraire, j'essaierai d'être conservateur, dans le sens authentique du mot et non pas dans le sens politique. Donc, si 419,942 travailleurs se sont mis en grève en 1967, et que je mutiplie par deux, cela veut dire que 839,884 Canadiens ont perdu du temps à cause des grèves. Cela représenterait donc 8,089,320 jours ouvriers de perdus. Peut-on s'imaginer ce nombre fabuleux: 8 millions de jours de travail perdus. La productivité en souffrira d'autant. C'est autant de salaires, évidemment, que les ouvriers n'ont pas reçus. C'est autant d'argent que l'économie canadienne n'a pas eu. Si ces ouvriers-là gagnaient $1.50 l'heure—on remarquera que je suis encore raisonnable, parce que des ouvriers qui gagnent $1.50 l'heure, il n'y en a à peu près plus ici, au pays; on gagne jusqu'à $4, $4.50, mais, enfin, je ne veux pas avoir l'air d'exagérer—et qu'ils travaillaient une journée de huit heures, cela veut dire qu'en 1967, les ouvriers canadiens ont été frustrés d'un revenu de $97,071,840, de même que l'économie canadienne. Cela n'a certes pas aidé la productivité. Qu'on remarque bien que je ne parle que des grévistes. Je ne parle pas de toute l'économie qui a souffert, parce que certains secteurs ont été immobilisés durant un mois, deux mois ou six mois. Je ne parle que des grévistes parce qu'autrement, ce serait à plusieurs centaines de millions de dollars qu'il faudrait évaluer les montants d'argent que les travailleurs ou que l'économie canadienne ont perdus.

Monsieur le président, je soutiens ce que je dis et je le fais de façon constructive. Je ne voudrais pas qu'on voie là une condamnation du gouvernement. Loin de là. Je sais que le gouvernement est en train de prendre des dispositions pour améliorer la situation des travailleurs. J'espère aussi qu'une entente se fera entre les trois parties—le travailleur, l'employeur et les gouvernements—pour qu'on fasse une espèce de trêve.

• (5.40 p.m.)

C'est à ce stade que je voudrais faire une suggestion concrète. Étant donné—en revenant à ce que je disais tantôt—que nous avons un nouveau gouvernement, une nouvelle équipe, je pourrais dire que nous avons un nouveau parti libéral qui s'est tracé un nouveau programme. Nous sommes dans une position internationale difficile. Ce n'est pas seulement au pays, je crois, qu'il devrait y avoir une espèce d'entente tripartite entre les représentants du travail, du patronat et du gouvernement pour qu'une trêve soit établie, pour une période d'au moins un an, peut-être deux, pour donner au gouvernement le temps de mettre sur pied les nouvelles mesures qui vont assurer plus de justice aux travailleurs.

Si le gouvernement est à chaque fois «enfargé»—pour employer une expression qui n'est pas de Bossuet—par des grèves interminables qui préoccupent la moitié de nos ministres, et quelquefois tous, eh bien! il ne leur reste pas de temps pour élaborer les politiques constructives dont nous aurons besoin dans ce pays pour établir une société juste.

Cela, il me semble, devrait préoccuper tous les Canadiens qui se soucient du bien général et, en particulier, de celui du salarié, des pauvres gens. Il faut bien noter que je ne condamne pas nécessairement les mouvements ouvriers comme étant responsables des grèves. Il y a probablement de la responsabilité aux trois paliers, et c'est précisément ce qui m'amène à dire qu'il devrait y avoir une entente à tous les paliers pour qu'une trêve soit établie, et je pense que les premiers bénéficiaires seraient précisément les salariés et les ouvriers.

Monsieur le président, il y aura évidemment toujours, dans notre pays, des gens qui prendront plaisir à faire des déclarations démagogiques pour toutes sortes de raisons: raison électorale, peut-être, raison d'égoïsme personnel, pour promouvoir peut-être certains syndicats. Je voudrais faire appel à la conscience des Canadiens pour leur dire qu'ils ne rendent pas service à la patrie dans les circonstances où nous sommes. On a beau dire que c'est la faute du gouvernement s'il y a un malaise au pays. Mais si l'on examine tous les pays de l'univers, les choses vont encore plus mal qu'ici.

Sans aucune idée «partisane», je soutiens que tout le monde s'en trouverait mieux, si l'on oubliait ces considérations égoïstes, mesquines, puériles dans bien des cas, et si l'on disait: Nous allons penser d'abord au bien de la patrie canadienne, au bien de la masse de ces gens dont on plaint le sort, parce que, précisément, ils se rangent au nombre de ceux qu'on appelle les pauvres, dont on veut améliorer le sort.

Peut-être, monsieur le président, pourrais-je me permettre une autre suggestion. Je ne veux pas prétendre que je suis une autorité dans les questions patronales-ouvrières, mais je crois qu'on devrait—et je me propose de faire cette suggestion-là d'une façon plus concrète en temps utile—étudier l'opportunité d'établir des tribunaux du travail au pays. On a peur dans certains milieux de cet arbitrage obligatoire, comme on l'appelle. Pourtant, il a toujours semblé à tous les théoriciens de la démocratie que la formule la plus simple et la plus juste de régler les litiges, c'est d'avoir recours à des cours de justice compétentes.

Si l'on établissait des tribunaux du travail dotés d'économistes et de sociologues compétents, de gens qui connaissent le droit ouvrier, on pourrait probablement éviter 90 p. 100 des grèves qui sévissent actuellement.

Il y aurait des secteurs où l'on pourrait laisser aux travailleurs ce privilège-là, mais j'ai la conviction, monsieur le président, que la grande majorité des ouvriers, mêmes syndiqués, en ont plein le dos de ces grèves interminables. Ils ne demandent pas mieux, eux non plus, que de trouver les moyens de régler leurs litiges sans être obligés de chômer et s'endetter pendant des semaines et des mois, avec le résultat qu'ils sont toujours perdants et que l'économie générale du pays est presque constamment compromise.

Monsieur le président, je voudrais insister de nouveau sur cette confiance que m'inspire le gouvernement actuel. Je le fais pour la gouverne de l'opposition, qui est inquiète et qui trahit son inquiétude. Parlant de l'opposition, cela me fait penser aux communautés religieuses, alors qu'un membre de la communauté va se placer à l'avant de la salle, et que ses collègues, en arrière, disent: Eh bien! c'est un menteur, il marche mal, il a tel défaut; on en trouve quelquefois. Lui, il n'a même pas le privilège de dire que ce n'est pas vrai.

Nous autres, du côté du gouvernement, nous pouvons au moins dire à l'opposition: Vous vous trompez, vous vous faites des illusions, vous exagérez, vous appuyez un peu trop fort sur la pédale.

Ce qui nous porte justement à avoir confiance dans la législation que le premier ministre nous présente, c'est que, précisément, le premier ministre est un homme parfaitement compétent, dont les études ont été poursuivies de façon un peu extraordinaire. Il a voyagé à travers tout le monde. Il est indépendant de toutes considérations personnelles, familiales ou autres. Il est entouré de ministres prestigieux et dynamiques. Il est aussi entouré de technocrates compétents. Je dirai modestement qu'il est entouré d'une bonne équipe de députés et là, je suis à l'école de saint Paul qui nous disait: Si je ne me vante pas, qui le fera. Ce ne sera pas l'opposition qui nous vantera, bien sûr, alors, nous nous permettons de le faire.

Je crois, précisément, que le premier ministre est en train d'établir tous les mécanismes qui vont lui permettre de mettre en œuvre un programme constructif en vue de l'établissement d'une société aussi juste que possible. Il ne s'agit pas de rêver, de penser que le paradis terrestre sera créé ici, qu'il n'y aura plus de pauvres, qu'il n'y aura plus de problèmes, plus de maladie, que personne ne mourra et que personne ne se fera battre le soir des élections. Non! Il y aura encore des épreuves. Je devrais ajouter qu'une des choses qui nous rassurent, c'est que nous avons une bonne opposition, et je le dis sans aucune restriction. Nous avons une opposition consciencieuse qui a perdu de bons éléments, mais qui en a aussi acquis de bons chez les jeunes. Nous sommes édifiés par leur travail. Même quand leur devoir de membre de l'opposition les pousse à exagérer un peu, ils s'acquittent bien de leurs fonctions, et ce sera

[M. Mongrain.]

une des conditions du succès de ce gouvernement que d'être constamment surveillé par une bonne opposition.

J'ajouterai même, pour l'intérêt et la gouverne de nos amis d'en face, qu'il y a aussi parfois, au sein du parti, certaines petites oppositions. Avec tous ces éléments constructifs et toutes ces oppositions bien intentionnées, monsieur le président, tous ceux qui veulent voir clair ont lieu d'espérer qu'à une échéance relativement brève, c'est-à-dire au cours du mandat de quatre ans de ce gouvernement, nous aurons connu ce qu'est une société juste au Canada.

Je répète mon invitation aux représentants du travail et du patronat de bien vouloir répondre à cette invitation du gouvernement, pour le bien du pays, et de mettre une fin à ces grèves qui mettent l'économie en danger.

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je dire, tout d'abord, que l'opposition officielle a précisé un grand nombre des points qu'elle avait l'intention d'évoquer au cours de ce débat. Quelques députés du côté du gouvernement ont déclaré aujourd'hui qu'il était temps de passer à autre chose. Peut-être est-ce là un signe que le débat a été fructueux. Nous sommes prêts, si les autres partis le désirent, à clore ce débat dès ce soir afin de permettre au gouvernement de mettre en train son programme législatif. (*Applaudissements*)

Sous deux réserves, cependant: en premier lieu, nous avons, tout prêts, des députés désireux de prendre la parole ou disposés à le faire et, si le débat doit se poursuivre, nous présenterons des orateurs jusqu'à ce qu'il soit terminé. En second lieu, nous avons, en fait, encore un grand nombre d'objections à formuler à propos du discours du trône, contre la manière dont le gouvernement mène les affaires du pays dans son programme législatif tel qu'il est exposé et nous y reviendrons à une autre occasion.

Le débat sur le discours du trône présente une des rares occasions à l'opposition de soulever de sa propre initiative des questions de politique. J'aimerais vous parler quelque peu de ce qui devient, de la part du gouvernement actuel, une négligence manifeste à informer le peuple canadien de ce qu'il fait et des politiques qu'il adopte si, de fait, il le sait lui-même. La période des questions n'a pas réussi à obtenir des renseignements sur les politiques du gouvernement à l'endroit d'une foule de questions, plus particulièrement sur la politique du gouvernement en matière d'affaires étrangères, qu'il s'agisse de l'OTAN, de la Tchécoslovaquie ou du Biafra. Le premier ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ont réussi à jeter de la poudre aux yeux durant toute la période des questions chaque fois que de tels points ont été soulevés et ils se sont attiré beaucoup de critique pour avoir négligé de signaler les raisons qui peuvent motiver les décisions que prend tous les jours le gouvernement. Nulle part cette absence de politique est-elle plus évidente qu'en ce qui a trait à un programme précis de sciences pour le pays.

Le gouvernement a retiré, l'an dernier, son appui financier au programme de recherche sur la haute altitude. Il y a quelques semaines, c'est le projet de l'observatoire Reine-Elizabeth qui s'en allait à vau-l'eau, et on y avait pourtant déjà affecté une somme de quatre millions et demi de dollars. En fin de semaine, le gouvernement annonçait, non pas en Chambre, mais par le truchement d'un communiqué, l'abandon du projet de générateur de flux neutroniques intenses, projet qu'on avait entrepris et qui était au stade expérimental depuis quelque temps. On ne nous a pas révélé les sommes exactes dépensées depuis le début, mais nous savons qu'il s'agit d'un montant considérable. Si, monsieur l'Orateur, l'on se rend compte qu'à la suite d'un mauvais calcul, on a mis sur pied un projet inutile, mieux vaut l'abandonner, cela va de soi. Mais, dans le cas présent, personne ne nous a dit ce qui avait poussé le gouvernement à laisser avorter son projet de générateur de flux neutroniques intenses. Il est très facile d'invoquer comme motif le manque de fonds, et c'est la seule raison qu'ait donnée le gouvernement, mais cette décision a semé l'incertitude, la confusion et un certain pessimisme dans les milieux scientifiques du Canada.

• (5.50 p.m.)

Dans tous les cas que j'ai cités, les décisions ont été rendues sans aucune explication, sauf que d'autres sujets jouissaient d'une priorité supérieure. En outre, ces décisions ont été annoncées sans la moindre velléité de les intégrer dans une perspective générale de l'orientation du Canada dans le domaine scientifique et d'assurer à la population que le gouvernement possède effectivement une orientation dans ce secteur et que les décisions relatives à l'opportunité ou l'inopportunité d'affecter des fonds se fondent sur les meilleures données scientifiques disponibles. Selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), la décision d'abandonner le projet ING résulte de son «rang dans l'échelle des priorités par rapport aux innombrables autres exigences imposées au Trésor national, et de la nécessité pour le gouvernement de limiter ses dépenses.» L'explication n'apporte aucun éclaircissement. Le moment est venu pour le gouvernement de

préciser franchement à la Chambre et au pays la nature de ces prétendues priorités. S'il faut supprimer des initiatives pour des motifs de priorités, il faut connaître ces priorités plus impérieuses pour permettre à la Chambre et au pays de juger de l'efficacité des décisions du gouvernement et d'en apprécier le discernement.

En outre, le ministre doit immédiatement faire une déclaration pour rassurer les Canadiens en général et les milieux scientifiques en particulier, afin qu'ils sachent que le Conseil canadien des sciences et le secrétariat des sciences n'ont pas été relégués à l'arrière-plan dans l'appareil gouvernemental. Le ministre doit avoir lu ce que dit un chef de recherches de la décision d'annuler le projet de construction du générateur de flux neutroniques intenses. Je cite encore:

> Malgré tout ce nouvel appareil à fabriquer des politiques, il semble manifeste que les décisions sont toujours comme par le passé du ressort du Conseil du trésor.

Il faut que l'on fasse immédiatement à la Chambre et devant le pays tout entier une déclaration concernant l'avenir de l'Énergie atomique du Canada, Limitée. La décision d'annuler le programme ING donne l'impression de marquer la fin de l'avance que nous avions sur les autres en recherche pure dans le domaine de l'énergie nucléaire. Pour les milieux scientifiques et particulièrement pour l'Énergie atomique du Canada, Limitée, ce programme était un des facteurs qui nous permettrait de conserver l'impulsion acquise dans le domaine de la recherche internationale et de faire progresser cette société.

On estime que l'annulation de ce projet marque le commencement de la fin du travail efficace accompli par l'Énergie atomique du Canada, depuis de si nombreuses années. C'est le sentiment qui existe et j'espère que le ministre saisira la première occasion pour nous assurer tous que le gouvernement a d'autres projets d'une plus grande priorité dans le domaine scientifique.

La décision d'annuler le projet ING semble avoir été irrévocable. Cette décision oblige l'Énergie atomique du Canada, Limitée, à discontinuer son travail sur ce projet. Le gouvernement devrait également faire savoir à la Chambre et aux Canadiens quelle est sa politique au sujet du réseau de communication par satellite. Le comité de l'énergie, des mines et des ressources de notre parti a fait un voyage à Chalk River en mars, juste avant l'ajournement de la Chambre. Les membres de ce comité sont allés sur place pour examiner le projet ING, se rendre compte de ses possibilités et constater en qualité de profanes quels avantages le pays pourrait en tirer et quels étaient les autres choix.

[M. Aiken.]

Nous avions compris que divers projets étaient dans l'air et que le gouvernement voulait décider bientôt des priorités. Nous avions compris également que le programme de communications par satellites pourrait prendre le pas sur le projet du GFNI qui, toutefois, ne serait pas abandonné.

Nous n'avons entendu mot du ministre, ni aujourd'hui, ni en fin de semaine, sur l'avenir des autres projets. Le gouvernement poussera-il de l'avant le programme de communications par satellites, solution de rechange, semble-t-il, pour le projet de générateur de flux neutroniques intenses de l'Énergie atomique du Canada, Limitée? Je ne saurais trop souligner la gravité de la situation. Il ne faudrait pas qu'on imagine que le gouvernement prend les projets scientifiques comme boucs émissaires des excès de dépenses dans d'autres domaines. Jusqu'aujourd'hui, son attitude a été purement négative. On annule des programmes déjà en marche, mais rien ne laisse prévoir quels nouveaux projets seront amorcés.

Je crois que le gouvernement prend trop à la légère la conséquence corrosive de la décision de la collectivité scientifique et universitaire, car on croit—et, une fois créée, cette impression sera difficile à effacer—que notre pays ne s'intéresse plus à maintenir l'avance qu'il gardait dans le domaine scientifique depuis au moins la fin de la dernière guerre.

Par-dessus tout, le gouvernement doit agir sur-le-champ et déclarer dans un énoncé de principe net qui rassurera la collectivité scientifique, les universités et l'industrie: le progrès scientifique occupe bel et bien la priorité qu'il mérite dans la politique de planification du gouvernement. Point n'est besoin certes de convaincre le ministre et le gouvernement de l'importance d'une telle déclaration.

J'aimerais reporter le ministre au cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada, soit à l'article intitulé «Accroissement de l'effort intérieur au Canada»:

> Le Canada ne peut compter exclusivement sur l'importation des connaissances technologiques; il lui faut intensifier ses propres efforts dans ce domaine. S'il ne dispose pas de bons services intérieurs, un pays ne peut attirer et retenir les savants et les techniciens dont il a besoin pour adapter et exploiter les techniques d'origine étrangère et pour former ses futurs ingénieurs et hommes de science.

Et je cite de nouveau:

> Le Canada doit maintenir un milieu très favorable au changement technologique en s'assurant qu'il dispose du nombre d'hommes de science et de techniciens nécessaire au travail d'invention et d'innovation.

Le résultat de tout cela, c'est que si le gouvernement et le Parlement du Canada semblent adopter une attitude indifférente

envers la science, la recherche et le progrès scientifiques dans notre pays, nous perdrons nos savants et la recherche sera retardée. Nous mettrons en péril tout espoir de développer une technologie vraiment canadienne.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Aiken: Monsieur le président, à six heures, j'étais occupé à critiquer le gouvernement pour le secret où il a enseveli un grand nombre de ses décisions, particulièrement celles qui concernent sa future politique scientifique. Le gouvernement a le devoir d'exposer, non seulement au Parlement, mais au peuple et à la collectivité scientifique du Canada, la voie qu'il entend suivre en matière de développement scientifique. C'est un domaine où le penchant du pouvoir pour le mystère, sa tendance à taire les renseignements et sa répugnance à expliquer quoi que ce soit à qui que ce soit entraîneront de terribles conséquences pour le Canada.

Les scientifiques, je crois, ne sont pas moins réalistes à ce sujet, que les autres. Je suis certain qu'ils sont prêts à accepter le fait qu'il y ait un plafond aux sommes qu'un gouvernement peut dépenser dans chaque domaine, scientifique ou autre. Ils sont et doivent être prêts à accepter la nécessité d'établir des priorités, en matière de dépenses publiques et de développement scientifique.

Monsieur l'Orateur, les hommes de science comprendront et accepteront, tout comme nous, des explications raisonnables aux attitudes rationnelles dans ces matières. Toutefois, j'estime que nous avons le droit d'insister pour que le gouvernement fournisse ces précisions. Les savants veulent connaître, et le Parlement et le pays ont le droit de connaître les motifs de la récente décision d'abandonner ces trois projets scientifiques particuliers. A notre avis, le gouvernement devrait déposer les rapports scientiques qui ont justifié ses décisions, et devrait préciser les raisons de sa politique dans chacun de ces trois cas.

A ma connaissance, monsieur l'Orateur, aucun de nos hommes de science n'a jamais dit que le projet ING était mauvais. Effectivement, l'opinion reconnaît à l'unanimité ses grandes possibilités pour le Canada dans le domaine de l'énergie atomique. Les objections des hommes de science s'inspirent de la notion qu'il existe une limite aux sommes que le gouvernement peut dépenser et qu'il se propose justement de restreindre ses dépenses affectées aux projets scientifiques.

C'était donc, monsieur l'Orateur, une question de priorité. Il y a des douzaines de projets valables de développement qui rivalisent pour l'appui du gouvernement. Il était donc malaisé, pour le gouvernement, d'établir l'ordre de priorité et de maintenir un progrès scientifique équilibré. Il fallait une explication nette et détaillée des facteurs qui ont décidé la mise au rancart du générateur de flux neutroniques intenses qui pourraient amener le gouvernement à approuver quelque autre projet et à progresser dans quelque autre domaine; la collectivité devait du moins savoir où l'on allait.

Je le répète, monsieur l'Orateur, c'était une manœuvre fort délicate, qui exigeait une explication approfondie de la part du gouvernement, pour indiquer à la collectivité scientifique qu'il songait réellement à entreprendre des projets scientifiques, peut-être dans un autre domaine. Au lieu de celà, monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé en secret de laisser brutalement tomber le projet du générateur, sans se soucier des dégâts. Le gouvernement, par son attitude négative, a ruiné le projet. Je crains que le Canada n'en pâtisse, à moins d'explications très prochaines.

Il semble que deux ou trois ministres aient participé à cette décision, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a fait l'annonce en sa qualité de responsable de l'énergie atomique. Il y a cependant un ou deux autres ministres qui sont d'une certaine façon chargés des affaires scientifiques en général, et voilà pourquoi on a interrogé ce matin le premier ministre (M. Trudeau). Hélas, ces questions ont été vaines et nous ignorons tout des intentions du gouvernement.

Je dirai pour conclure, monsieur l'Orateur, que le gouvernement doit sans délai expliquer sa politique et ses intentions dans le domaine scientifique. Il faut dissiper les noirs nuages qui menacent notre effort scientifique et préciser nos objectifs dans ce domaine. Qu'il nous dise pourquoi, tout d'abord, on a abandonné la construction du générateur de flux neutroniques intenses, et ensuite quel sera le projet de rechange et à quelles entreprises scientifiques il compte s'intéresser. Je demande en fin de compte au gouvernement de s'engager à nous expliquer de quel côté il oriente la destinée du peuple canadien.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur le président, je commence ma première intervention ici en me joignant à mes autres collègues pour vous féliciter d'avoir été réélu président de la Chambre. Je félicite aussi le président suppléant et les comotionnaires (MM.

Corbin et Marchand) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tandis que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) reprend son siège je veux le féliciter de son discours qui, à mon avis, était frappé au coin du bon sens.

• (8.10 p.m.)

J'ai été élu dans la circonscription nouvellement formée de Regina-Est, après une dure campagne au cours de laquelle les questions fondamentales ont été discutées—du moins, elles l'ont été pendant la campagne locale. J'ai largement fondé ma campagne sur les politiques du Nouveau parti démocratique concernant l'assurance frais médicaux, telle qu'elle est conçue en Saskatchewan; sur une politique du logement; sur des taux d'intérêt raisonnables; sur le coût de la vie et la nécessité d'une Commission de revision des prix, en plus d'un solide programme agricole. Voilà ce que je veux tâcher d'obtenir. Certains de mes collègues ont déjà abordé quelques-uns de ces sujets et j'appuie leur position.

Puisque je parle des élections, j'aimerais exhorter le gouvernement à réexaminer sa position, énoncée l'autre jour par le Leader du gouvernement à la Chambre, et à songer à mettre à jour et à améliorer la loi électorale du Canada à la première occasion. Cette loi électorale a besoin d'être remaniée; pour obtenir les meilleurs résultats possibles, il faut du temps. Les députés ont maintenant devant eux le rapport du Commissaire à la représentation, concernant une liste permanente des votants et la question des électeurs absents. Les députés devraient avoir l'occasion d'étudier en comité les suggestions du Commissaire, avec l'espoir qu'un examen approfondi aboutisse à un plan qui deviendrait la base d'une loi mieux conçue.

D'après mon expérience des campagnes électorales, la loi actuelle me semble bien dépassée; elle ne convient plus à notre société. Il y aurait peut-être lieu de songer à bon nombre d'améliorations secondaires et techniques. J'aimerais signaler aux députés trois grands secteurs où des améliorations s'imposent, à mon avis. Il convient, tout d'abord, de prévoir un meilleur dénombrement des votants. Le système actuel laisse beaucoup à désirer. Les noms de milliers de personnes ne figurent pas sur la liste parce que notre système est démodé. Dans les centres urbains ceux dont les noms ne paraissent pas sur la liste préliminaire se voient d'habitude privés par la suite de leur droit de vote le jour des élections. En deuxième lieu, il faut permettre à chaque votant toutes les occasions possibles d'exercer son droit de vote le jour des élections ou autour de cette date. Nous vivons dans une société hautement mobile et le présent mécanisme électoral n'a pas su s'adapter aux circonstances qui se présentent parfois le jour des élections. J'ai vu bien des cas où les gens se sont vus privés de leur droit de vote en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Troisièmement, il faudrait plus d'uniformité entre les lois électorales fédérale et provinciales. Les différences entre les lois électorales fédérale et provinciales créent énormément de confusion en Saskatchewan et, j'en suis sûr, dans tout le Canada. Bien que l'uniformité parfaite soit impossible, je pense que certaines mesures pourraient éliminer la confusion inutile causée tout simplement par les différences d'ordre technique dans l'application des lois électorales fédérale et provinciales et par les différences dans les limites des circonscriptions électorales.

La circonscription de Regina-Est compte maintenant 90,000 habitants. Elle comprend la ville de Regina à l'est de la rue Albert, et s'étend à l'est de la ville sur une cinquantaine de milles jusqu'aux environs de Fort Qu'Appelle, puis vers le nord, jusqu'aux environs de Wynyard et Quill Lake. Plus de 70 p. 100 des gens habitent la ville de Regina.

Pendant bien des années, Regina fut l'une des villes du Canada à croître le plus rapidement. Elle compte aujourd'hui près de 140,000 habitants et elle est sûrement appelée à demeurer l'une des principales villes du Canada. Ses caractères distinctifs et son histoire la placent au nombre des grandes villes canadiennes. Les régions rurales de la circonscription s'adonnent en majeure partie à la culture mixte. Même si, en certains endroits, la culture du blé prédomine, c'est en général une culture mixte, comportant la culture des céréales et l'élevage du bétail, qu'on retrouve un peu partout. Près de Regina, bien entendu, on se livre surtout à l'industrie laitière. L'historique vallée de la rivière Qu'Appelle traverse les régions rurales et offre de grandes possibilités d'irrigation, de divertissement et d'utilisations variées.

La moitié orientale de la ville de Regina, située dans ma circonscription, compte une population d'origines ethniques très diverses. Presque tous les groupes ethniques d'Europe et certains d'origine asiatique sont représentés dans ce quartier de Regina. Bon nombre de ces groupes ont fait un apport appréciable et marquant à la vie culturelle et sociale de Regina. Beaucoup de ces gens ont quitté les régions rurales avoisinantes pour venir s'établir à Régina. Au même titre, la population rurale du secteur oriental de la ville, aux

origines variées, possède des qualités héréditaires de compétence et d'ardeur au travail.

C'est un grand honneur pour moi de compter dans ma circonscription huit réserves indiennes, dont la population sédentaire atteint environ 3,000 âmes. En outre, il existe également plusieurs collectivités métisses et la ville de Regina compte une imposante population d'Indiens et de Métis.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots des problèmes qui touchent notre population indienne et métisse et de la responsabilité qui nous incombe, à titre de législateurs, de les résoudre. Ces dernières années, j'ai eu de nombreux contacts avec ces problèmes, et je suis persuadé qu'il nous faut les aborder avec un sentiment d'urgence et la conscience de leur nature fondamentale.

J'ai visité bon nombre de foyers dans les réserves indiennes de ma circonscription et, comme bien d'autres députés, j'ai été consterné à la vue de certaines conditions de vie qui y règnent. En outre, l'attitude et la réaction des gens du reste de la collectivité n'ont pas manqué, à maintes reprises, de m'inquiéter. On a souvent parlé, monsieur l'Orateur, du besoin d'une meilleure éducation chez les Indiens et les Métis, mais nous ne devons pas oublier non plus, je pense, la grande nécessité d'éclairer la collectivité non indienne sur la nature de la situation.

J'ai connu bien des Indiens et des Métis qui ont réussi remarquablement dans la vie, à quelque point de vue que ce soit. D'autre part, j'ai connu beaucoup de cas également où ces gens avaient dû surmonter d'énormes difficultés pour faire face aux problèmes actuels, dans les circonstances où ils se trouvaient.

Beaucoup d'Indiens et de Métis des régions rurales de la Saskatchewan ont participé à l'exode des campagnes vers les villes et se sont installés à Régina et dans d'autres grands centres urbains de notre province. Certains ont assez bien réussi la transition de la vie rurale à la vie urbaine. D'autres, par contre, ont éprouvé de très graves difficultés. Ils sont arrivés à Régina avec de très maigres ressources et une éducation insuffisante pour lutter contre diverses formes très subtiles de discrimination, malgré les progrès réalisés dans la protection légale des droits. Un grand nombre d'entre eux ont été refoulés ici et là et ont eu beaucoup de difficulté à se faire une vie stable dans un milieu urbain. Un problème peut se poser aussi parce que ces gens seront naturellement portés à rechercher la compagnie des leurs et la sécurité qu'ils leur procurent contre un monde extérieur hostile, et à se rapprocher d'eux en vivant dans les mêmes logements et les mêmes maisons d'appartements. On admettra, monsieur l'Orateur, que c'est ainsi que naît un ghetto. Voilà ce qu'il faut éviter afin de prévenir les problèmes qui se sont posés ailleurs.

Il est bon de savoir que la loi sur les Indiens est à l'étude; j'espère que cet examen donnera d'heureux résultats. On ne se contentera pas, j'espère, de supprimer une partie des chinoiseries administratives ou certaines servitudes juridiques auxquelles les Indiens sont actuellement soumis, ou d'apporter quelques améliorations aux avantages sociaux et économiques. Si je parle ainsi, monsieur l'Orateur, c'est qu'à mon avis, il faut révolutionner notre façon d'envisager le problème. Tous les Canadiens doivent reconnaître que les Indiens sont un groupe de personnes qui ont été dépossédées des terrains qui déjà étaient leurs, et qui, depuis des années, sont considérés comme des citoyens de seconde zone dans notre société.

Si nous devons modifier fondamentalement la situation, nous devons établir clairement certains principes qui devront s'appliquer aux politiques futures.

Il faut reconnaître tout d'abord que les Indiens ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Il découle de ce principe qu'un Indien, non seulement peut s'intégrer de plein droit dans la collectivité et la société telles que nous les connaissons, mais qu'il a le droit de vivre sa vie comme il l'entend. Nous devons reconnaître aux Indiens le droit de prendre eux-mêmes leurs décisions. En second lieu, nous devons reconnaître les droits des Indiens que le Canada, en tant que nation, s'est engagé à respecter.

Il faut donc reconnaître tous nos engagements concernant les territoires, les services hygiéniques et autres. Il nous faut respecter ces droits tant et aussi longtemps que le peuple indien, en groupe ou individuellement, voudra les conserver. Troisièmement, nos programmes relatifs aux affaires indiennes sont depuis trop longtemps soumis à une administration centrale; il nous faut en déléguer, fût-ce en partie, le contrôle et l'administration. Certains députés connaissent sans doute les péripéties abracadabrantes que la bureaucratie et le contrôle centralisés font vivre aux Indiens presque à chaque instant de leur vie. Il ne faut donc pas se surprendre

si, trop souvent, l'ambition et le désir de certains Indiens d'évoluer avec leur époque aient été bernés, au cours des ans, par le paternalisme accablant de l'administration des affaires indiennes. Je sais bien, monsieur l'Orateur, que certains fonctionnaires dévoués de la Direction des affaires indiennes travaillent d'arrache-pied pour accomplir leur besogne de leur mieux; je reconnais également que la Direction a, en théorie, mis sur pied des programmes très méritoires. Cependant, il semble bien que beaucoup de ces programmes et de ces projets aient avorté.

• (8.20 p.m.)

Les problèmes et les mesures ayant trait aux transports ont été, tout au long de l'histoire du Canada, une cause de souci pour les législateurs et pour les gouvernements. A leur instar, les habitants de Regina-Est se préoccupent de beaucoup d'aspects de la politique des transports. Un des principaux soucis de mes commettants et de tous les Canadiens doit être de suivre les changements et les progrès de la technologie dans ce domaine. Les formes de transports en usage tendent à se démoder rapidement à la suite des nouveautés qui surgissent aujourd'hui. Parmi les perspectives à long terme les plus passionnantes de notre époque, on peut compter les innovations possibles en matière de transport par pipe-lines.

D'autre part, les coûts comparés, les facteurs qui influent sur le coût total et le problème des investissements dans les services de transport sont autant d'autres questions critiques. L'absence de planification dont le Canada a souffert relativement à l'expansion des moyens de transport a imposé un lourd fardeau à notre économie. Nous pouvons, certes, en tirer une leçon et nous résoudre à nous occuper des transports d'une manière rationnelle. Cela suppose la coordination et l'intégration de tous les moyens de transport et la prise de décisions quant aux modes les plus économiques, tant sur le plan particulier que sur le plan général.

Comme l'a déjà fait remarquer, au cours de ce débat, mon collègue, le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom), l'acheminement de la potasse vers les marchés est un des domaines où la planification s'impose. Depuis quelques années, des installations ferroviaires ont été mises en place pour le transport de la potasse des mines de la Saskatchewan vers le littoral ouest, et son transbordement, de même que pour l'acheminement de la potasse vers les marchés américains. Les chemins de fer ont dû faire d'importants investissements en installations et les personnes qui s'occupaient du transport de la potasse ont également dû faire d'importants investissements sur le plan financier ou sur le plan humain. Je songe particulièrement aux cheminots d'un endroit comme Melville, où j'ai vécu plusieurs années. Ces gens, se fiant à la mise en place de ces installations, ont acheté des logements et se sont établis avec leur famille dans cette collectivité. Les chemins de fer s'efforcent maintenant, semble-t-il, d'exploiter leur monopole pour tirer de fait le plus de profits possibles du transport de la potasse. Par ailleurs, il se peut aussi que les exploitants de potasse s'efforcent de mettre en concurrence deux modes de transport. Si certains estiment que c'est ainsi qu'une économie doit fonctionner, d'autres, et ils sont nombreux, estiment que c'est là une manière stupide et ruineuse de régler nos problèmes économiques.

Les gouvernements fédéral et provinciaux devront faire face à la situation tôt ou tard. Je recommande instamment au ministre des Transports (M. Hellyer) de se renseigner et de prendre les mesures voulues pour que la politique adoptée par les chemins de fer soit dans l'intérêt public. D'autre part, je crois que le gouvernement de la Saskatchewan devra examiner attentivement la question du camionnage, car la construction des routes et une certaine partie du transport routier relèvent de sa compétence. Cette situation offre un critère qui indiquera si le gouvernement a vraiment l'intention d'aborder les problèmes économiques d'une nouvelle manière.

La ville de Regina doit également faire face à certains problèmes en matière de transport et je voudrais les signaler au ministre compétent. Les correspondances par avion entre Regina et l'Est du Canada laissent beaucoup à désirer. Certains voyages à destination de villes de l'Est canadien durent de neuf à dix heures, mais seulement quatre heures par voie aérienne. Je prierais le ministre des Transports de prendre des dispositions, afin qu'Air Canada fournisse des vols directs entre Regina et les villes de l'Est et, si la chose est possible, que ces vols soient reliés à des vols directs vers la côte du Pacifique.

La voie principale du Pacifique-Canadien passe par Regina. Chose regrettable, toutefois, le seul train de voyageurs qui desserve cette ville n'y s'arrête qu'aux petites heures. Il y a plusieurs années, bien des gens de Regina, y compris moi-même, avons présenté des instances véhémentes à la Commission des transports pour qu'il y ait un convoi de voyageurs sur la ligne principale du Pacifique-Canadien pendant le jour. Le chemin de fer a toutefois eu gain de cause, de sorte que le service de jour a alors été aboli. Pour ma part, monsieur

l'Orateur, j'ai perdu à peu près tout espoir que le Pacifique-Canadien améliore ses services pour voyageurs, tant que cette immense société sera entre les mains de gens pour qui la question des bénéfices prime tout. Heureusement pour Regina, le National-Canadien exploite un service qui la relie à Saskatoon, où les voyageurs rejoignent la voie principale de cette société. Une telle pratique impose toutefois de nombreux déplacements supplémentaires par rapport aux localités de l'Est. Je presserais le National-Canadien de résoudre ce problème en étudiant la possibilité d'établir un service jusqu'à Melville, point d'arrêt sur sa voie principale, et d'autres localités de l'Est de la Saskatchewan. Outre qu'il répondrait aux besoins locaux, un tel service pourrait être relié au réseau continental pour voyageurs. Il devrait être possible d'exploiter un convoi de voitures-lits à partir de Melville, où les voyageurs en provenance de Regina et d'autres localités de l'Est pourraient monter à leur convenance et voyager confortablement.

Bon nombre d'habitants de la Saskatchewan regrettent l'absence, dans leur province, d'une station de télévision de Radio-Canada. Ils peuvent seulement voir les émissions que des stations affiliées se sont engagées à transmettre. Je crois que la Saskatchewan est la seule province dépourvue d'un réseau de télévision de Radio-Canada. Si l'on compare les émissions, bon nombre de celles qui sont diffusées dans d'autres régions du Canada ne parviennent pas à la Saskatchewan. Malgré cela, un grand nombre de ses habitants ont une très haute opinion des programmes de Radio-Canada, qui s'apprête à desservir certaines régions éloignées du Canada. Je ne critique pas cette initiative. Je demande simplement que la Saskatchewan possède une station de Radio-Canada.

Certes, je suis favorable à certains éléments du discours du trône. La plupart des habitants de Regina-Est salueront l'adoption de la loi fédérale sur les coopératives qu'ils attendent depuis si longtemps. Cette loi, qui était à notre portée depuis si longtemps, permettra aux coopératives de jouer un rôle mieux adapté à l'économie nationale. J'espère qu'avec la session actuelle, la promesse de cette mesure ne subira pas le même sort que les nombreuses promesses identiques qu'on nous a faites dans le passé.

De même, je me réjouis de la proposition d'augmenter les avances de fonds consenties aux producteurs de céréales. Les amendements proposés à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la loi sur le crédit agricole rendent au moins son efficacité à la mesure abandonnée par le gouvernement libéral au début de l'année. A en juger par les résolutions qui figurent actuellement au *Feuilleton*, j'aurais cependant quelques réserves quant aux termes précis des amendements.

A part la proposition concernant l'avance de fonds, le discours du trône ne dit rien des intentions du gouvernement au sujet du grave problème de l'économie du blé. Cette lacune afflige beaucoup les intéressés.

La direction du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan a télégraphié au premier ministre (M. Trudeau) pour lui demander instamment que le comité de l'agriculture de la Chambre des communes tienne immédiatement des audiences sur les Prairies. Elle voudrait obtenir ainsi une description complète de la situation actuelle. Elle a également insisté pour qu'on forme une commission spéciale des ventes où siégeraient des responsables de la Commission du blé et des délégués agricoles. Le but: encourager les ventes. Je souhaite, bien sûr, qu'on étudie cette proposition et qu'on l'applique très prochainement.

En outre, il est regrettable que le discours du trône ne laisse rien entrevoir quant aux problèmes agricoles plus vastes et d'une portée plus longue. Mes préoccupations dans ce domaine m'ont poussé à m'enquérir, il y a quelques jours, du rapport de l'équipe spéciale chargée de la politique agricole. On doit sans doute espérer que cette équipe établira des principes directeurs appropriés et que le gouvernement donnera promptement suite à ses recommandations. Il est vrai que le premier ministre a parlé de l'agriculture dans son discours, en reconnaissant au moins la gravité des problèmes agricoles dans les Prairies. Cependant, si la seule proposition que le premier ministre puisse faire pour régler les problèmes d'une portée plus longue concerne le Conseil national des grains avec toute les questions qu'il soulève, je crains alors que nous ne fassions guère de progrès.

• (8.30 p.m.)

Mon collègue le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a déjà souligné, mieux que je pourrais le faire moi-même, la situation que doivent envisager les agriculteurs de l'Ouest canadien et je m'associe à lui pour demander au gouvernement de saines politiques agricoles. A mon avis, plusieurs éléments exigent l'attention immédiate du gouvernement fédéral.

Premièrement, la situation difficile de la commercialisation, surtout en ce qui concerne les marchés d'exportation. Ces problèmes exi-

gent une initiative du gouvernement afin d'assurer la stabilité, et surtout, la stabilité des prix. Pour le blé en particulier, il faut que le gouvernement garantisse des prix convenables. C'est de cette manière seulement que les organismes responsables auront l'autorité nécessaire pour traiter sur les marchés mondiaux de ces éléments qui échappent au contrôle immédiat du Canada.

Deuxièmement, l'impossibilité où se trouve l'agriculture de négocier. Dans une économie où le pouvoir dans la plupart des secteurs est détenu par un bloc ou un groupe de sociétés, l'agriculteur se trouve dans une situation insoutenable s'il doit poursuivre ses opérations comme petit entrepreneur dans une situation de marché classique. L'étau coût-prix est une réalité pour l'agriculteur.

La révolution technologique vient en troisième lieu. La technologie nouvelle et l'évolution ont eu une influence profonde sur l'agriculture. La science a, à proprement parler, permis d'obtenir au moins deux ou trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un autrefois. En même temps, grâce aux nouvelles machines et aux nouvelles techniques, un seul homme peut aujourd'hui faire le travail de plusieurs. Ces changements ont déjà modifié l'organisation agricole de fond en comble et ils ont provoqué un bouleversement pour bien des gens. D'autres transformations sont à prévoir. Parallèlement, la demande de spécialistes augmente en agriculture, ce qui fait qu'une bonne instruction devient tout aussi essentielle pour le cultivateur de demain que pour toute autre personne.

Le quatrième point est la productivité stagnante. Le Conseil économique fait ressortir que la productivité agricole du Canada ne suit pas le même rythme que dans les autres pays, surtout à cause de lacunes dans les programmes de recherche. Je dois ajouter que l'absence de programmes ou une mauvaise direction ont privé les cultivateurs des outils nécessaires pour accroître la productivité.

La liquidation du reliquat de mesures, annoncée par le gouvernement dans le discours du trône, est bien accueillie comme telle. Nombre de ces articles, et personne ne contestera la valeur particulière de bon nombre d'entre eux, attendent depuis longtemps. Mais le fait qu'il ait fallu en parler constitue certes un affront pour le gouvernement libéral précédent. Même si l'importance de bon nombre de ces mesures ne fait pas de doute, il est curieux de les placer en tête, vu la liste des nouvelles priorités. C'est comme si on disait qu'on balaiera la maison avant d'entreprendre les rénovations.

On a fait grand état au cours du débat de la déception causée par le discours du trône, par les élucubrations du premier ministre (le très hon. M. Trudeau) et enfin, ces tous derniers jours, par l'apathie constatée dans le débat même. Il est en effet regrettable que jusqu'à ce jour trois ministres seulement, sans compter le premier ministre, aient participé à la discussion.

Tout cela est la conséquence directe d'une erreur fondamentale du gouvernement qui, et il l'a dit lui-même, a placé les Canadiens dans l'expectative. Mais le discours du trône et les déclarations du premier ministre ces dernières semaines ont bien montré que le gouvernement avait perdu son sang-froid. Il s'est rendu compte qu'il n'avait pas les projets et programmes nécessaires pour transformer ces espoirs en réalité. Il a donc élaboré à toute vitesse des programmes acceptables. Mais il fallait en quelque sorte combler le fossé. Quelle meilleure solution que d'occuper le Parlement à des travaux non terminés? C'est peut-être une tactique habile, mais ce n'est certes pas une bonne façon de gouverner.

Je dis cela pour deux raisons. La première, c'est qu'il faut du temps pour appliquer le genre de programmes qui s'imposent à l'heure actuelle. Si on ne leur accorde pas maintenant la haute priorité, ils ne seront pas mis en œuvre à temps pour être utiles. Les Canadiens jugeront sévèrement le gouvernement sur ce point.

En second lieu, en choisissant cette voie, le gouvernement a irréparablement laissé perdre une grande partie de l'élan qu'avait imprimé aux affaires du Canada l'éveil de grands espoirs. Une fois venue la minute de vérité, il a opté pour l'ancien style traditionnel, de préférence à une politique neuve d'action et de direction dynamique.

Nous vivons dans une société dynamique et à une époque de dynamisme. Le changement et les exigences de changement s'accélèrent. De nouvelles connaissances et une conscience de portée universelle servent de catalyseurs. Les gens veulent des changements immédiats. Ils ne toléreront pas des situations insatisfaisantes, comme on le faisait autrefois. Mieux informés, ils savent qu'ils n'ont pas à s'accommoder de conditions médiocres. Le progrès des communications rapproche les extrémités du monde. L'injustice à proximité ne s'endure pas de la même façon que l'injustice lointaine. Aujourd'hui le monde est à la portée de la main.

Les nouvelles techniques et connaissances peuvent du jour au lendemain démolir les institutions existantes et l'actuelle structure socio-économique. Les peuples jouissent maintenant des avantages de la technologie. Cependant l'agitation et le malaise sautent aux yeux. Les gens contestent les valeurs. Celles-ci aux yeux de bon nombre de gens, de jeunes surtout, ne sont que superficielles et

hypocrites. On aspire de nos jours à des valeurs qui nous guideront hors de l'aspect matériel de la vie. On veut de la qualité dans la vie.

Les gouvernements, les églises, toutes les institutions doivent être bien pénétrés de cette situation. Il s'agit non seulement de reconnaître l'existence de ces courants mais aussi de les affronter en prenant des mesures concrètes. Le gouvernement et ses conseillers sont certainement conscients des forces qui agitent la société actuelle, mais cette prise de conscience n'est pas traduite dans les programmes et dans les décisions.

Comme je l'ai déjà déclaré, nous ne tolérerons plus l'injustice. Les inégalités au sein de la société représentent une partie importante de ce que l'on pourrait qualifier d'injustice. Quelques petites retouches apportées à l'ordre établi ne suffiront pas à faire disparaître l'inégalité au Canada. La preuve en est que, selon le Conseil économique, les inégalités régionales ne se sont pas atténuées depuis des décennies, en dépit d'efforts publics appréciables.

Pour éliminer les inégalités au Canada, il faudra remanier de fond en comble l'économie canadienne. La tâche est rendue plus difficile à cause des répercussions des changements technologiques. L'importance du contrôle économique, maintenant entre les mains du secteur corporatif, tant national qu'étranger, renferme le germe de la plus grande partie de nos inégalités. La tâche demeure inachevée tant que le pouvoir économique détenu par ce secteur privé ne lui sera enlevé et ne sera restructuré, pour permettre au peuple non seulement de vivre une vie heureuse mais aussi de participer pleinement aux décisions qui la lui apporteront. La réalisation de cette tâche implique toute une série de mesures comprenant une revision du régime fiscal, des mesures tendant à l'indépendance économique, la réorganisation de nombreux aspects de l'économie, des logements convenables et un programme de développement régional bien étudié. C'est parce que le gouvernement aborde les problèmes d'une manière timide et provisoire plutôt que courageuse et profonde que je ne puis appuyer la motion dont est saisie la Chambre.

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, membre que je suis de cette nouvelle fournée de nouveaux députés en cette première session de la vingt-huitième législature, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

Je voudrais, moi aussi, vous féliciter d'avoir été élu Orateur de la Chambre des communes. Je suis convaincu que les nombreux commentaires élogieux qu'a suscités votre élection le 12 septembre, sont justifiés et je compte travailler sous votre égide pendant, espérons-le, une longue période. Je vous promets mon entière collaboration quant au respect du Règlement de la Chambre. Je veux aussi faire part des mêmes sentiments à l'Orateur suppléant.

Permettez-moi aussi de féliciter le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et celui de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) de leur excellent discours, lorsqu'ils ont proposé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Assiniboïa, que je représente, est au centre des trois circonscriptions du Sud de la Saskatchewan. Elle s'étend sur une longueur de 200 milles et atteint jusqu'à 90 milles de largeur: c'est une des plus grandes circonscriptions des régions peuplées du Canada. Elle est surtout agricole et la qualité de son blé est l'une des meilleures dans l'Ouest. Nous produisons aussi d'autres céréales, des graines oléagineuses et bien d'autres produits agricoles; nous élevons aussi des bestiaux et des porcs mais, dans l'ensemble, les précipitations y sont telles que le blé est notre meilleure récolte.

Dans la circonscription d'Assiniboia, nous avons quelques très importants champs pétrolifères, des mines de sulfate de soude et certaines petites mais florissantes usines. Notre population atteint quelque 70,000 âmes d'origines diverses, y compris plusieurs collectivités à prédominance francophone. En vérité, j'éprouve une vive gratitude devant l'honneur qui m'échoit de représenter ici aux Communes d'aussi admirables commettants et une si grande région. Je me sens également fier de partager avec le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) l'honneur de siéger du côté du gouvernement au nom de la province de la Saskatchewan.

• (8.40 p.m.)

C'est la première fois depuis 1930, je crois, que la circonscription d'Assiniboia, qui comprend maintenant l'ancienne circonscription de Weyburn, a désigné un représentant qui siégera à la droite de l'Orateur. C'est une lourde responsabilité, vu surtout que les agriculteurs actifs sont très rares ici et encore plus de ce côté-ci de la Chambre. Je tiens à dire immédiatement que je saisirai toutes les occasions d'attirer l'attention du gouvernement sur les problèmes et les exigences de mes commettants et de ma région.

Je suis né et j'ai passé presque toute ma vie dans la circonscription d'Assiniboia. J'ai dirigé, à mon compte, une exploitation agricole durant 38 ans et je crois connaître le point de vue des habitants de ma région. J'ai connu de bonnes comme de mauvaises années. Les pires furent celles des terribles années

trente et les meilleures ont probablement été de 1963-1964 à 1966-1967. Au cours de ces quatre années la valeur des exportations de blé dépassait largement, en moyenne, 1 milliard de dollars par an. Ce fut un rude coup pour nous, agriculteurs, que la réduction draconienne des marchés et des ventes au cours de la campagne agricole de 1967-1968, où la valeur de nos exportations de blé tomba à moins de 700 millions de dollars; et les spécialistes qui prédisaient, il y a quelques années, une demande presque illimitée de blé, sont loin d'être optimistes, à l'heure actuelle, quant aux perspectives du marché.

Les cultivateurs canadiens, notamment les producteurs de blé, s'inquiètent à juste titre de l'avenir. Les autorités agricoles, tant canadiennes qu'internationales, ont affirmé pendant des années que la demande de blé serait si forte qu'il était douteux qu'on puisse y répondre. Forts de ces déclarations, beaucoup de cultivateurs ont contracté des prêts en vue d'agrandir leurs installations et d'accroître leur efficacité. Nous nous sommes procuré des machines plus grosses et nous avons consacré de fortes sommes à l'achat d'engrais, de produits chimiques coûteux et d'épandeurs.

En conséquence, notre rendement et notre production globale ont énormément augmenté. A titre d'exemple, 1967 fut une année de sécheresse pour la Saskatchewan, pire encore qu'en 1937. Or, cette année-là, le rendement moyen s'est situé entre deux et trois boisseaux de blé à l'acre, tandis qu'en 1967, il a atteint quinze boisseaux. Cette hausse sensible est attribuable surtout à l'efficacité accrue et à l'amélioration des méthodes de culture, qui ont nécessité bien des ajouts coûteux, tels les engrais et les herbicides. Le perfectionnement des machines a aussi joué un rôle important dans la hausse des rendements et de la production, mais leur coût est élevé et grève lourdement, chaque année, nos revenus en espèces.

Il faut se rappeler que les agriculteurs de l'Ouest, ou la majorité d'entre eux, ont axé leurs opérations et leurs engagements financiers sur un marché des produits agricoles en expansion. On nous dit que la baisse récente de la demande réelle de blé et autres céréales est temporaire, mais beaucoup d'entre nous n'en sont pas aussi sûrs. Il est plutôt rassurant, par contre, d'apprendre que la Commission du blé redouble ses efforts pour vendre du blé et qu'elle semble réussir. Au cours des cinq premières semaines de la présente campagne agricole, nos exportations ont atteint 32.6 millions de boisseaux, une hausse assez forte par rapport aux 27.5 millions de boisseaux exportés au cours de la même période l'an dernier.

[M. Douglas.]

Il est dans l'intérêt de tout le Canada et de tous les Canadiens de garder l'industrie agricole saine et prospère. En plus d'être l'un des plus importants secteurs de l'économie nationale, elle tient d'ordinaire une place énorme dans notre commerce extérieur et elle contribue à assurer l'équilibre entre nos exportations et nos importations. Toute dépression dans l'agriculture aurait des répercussions encore plus néfastes sur toute l'économie et déclencherait une grave récession dont les effets se feraient sentir dans toutes les régions du pays.

J'aimerais indiquer maintenant certaines mesures qui s'imposent, à mon avis, pour redonner confiance à nos cultivateurs et pour prévenir les néfastes effets d'une économie agricole dans le marasme. Tout d'abord, il faut étendre nos marchés. La Commission du blé et le gouvernement doivent faire preuve de beaucoup d'initiative dans la recherche, l'expansion et le maintien de débouchés sûrs pour nos produits. Les États-Unis nous ont montré, depuis un an ou deux, la valeur d'une politique de vente audacieuse. Il nous faut faire de notre mieux pour annoncer et vendre nos produits. La production exceptionnellement élevée de blé dans le monde ces deux dernières années nous oblige à adopter de nouvelles méthodes de vente, et j'ai confiance que nous réussirons. Le prix des céréales a quelque peu baissé depuis un an. Si nous voulons que les prix montent, il faut augmenter la demande effective. Nous avons constaté, au cours des récentes années, que lorsque la demande de notre blé égale ou dépasse nos stocks, les prix montent. Ainsi l'expansion des marchés aura un double avantage; nous pourrons vendre plus de boisseaux et à des prix meilleurs.

On fait mention dans le discours du trône d'une loi fédérale sur les coopératives et d'une loi sur le développement de l'exportation. J'ose croire que ces deux mesures permettront d'assurer une vente plus efficace du blé et des autres produits agricoles. J'ai été également heureux d'une annonce du premier ministre, selon laquelle le gouvernement et la Commission canadienne du blé veulent absolument vendre au moins 1.3 milliard de boisseaux au cours des trois prochaines années. Les agriculteurs ne s'estimeront pas satisfaits à moins de cela. J'ai trouvé intéressantes également les remarques du premier ministre au sujet de l'envoi de grandes quantités de blé et de farine, dans le cadre de notre programme d'aide internationale. Les Canadiens voient sûrement d'un bon œil que l'on mette tout en œuvre pour expédier nos excédents de vivres aux peuples infortunés de l'univers qui en ont besoin mais n'ont pas les fonds nécessaires pour les acheter. C'est, à

mon avis, l'un des meilleurs moyens pour le Canada de promouvoir les intérêts de la paix et de la fraternité dans le monde.

Un autre besoin urgent de l'agriculture, c'est d'intensifier et d'améliorer la recherche, et cela dans beaucop de domaines: en ce qui concerne, par exemple, les variétés à plus grand rendement, un bétail de meilleure qualité, l'amélioration des techniques de manutention, de conservation et de vente, ou encore une meilleure connaissance des besoins du consommateur. Il y a des possibilités formidables dans tous ces domaines et il est urgent de les explorer à fond.

Il faut songer à des facilités de crédit pour l'agriculture. Je me félicite des allusions, dans le discours du trône, à une nouvelle loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ainsi qu'à des modifications à la loi sur le crédit agricole et à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. La loi antérieure sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est expirée depuis juin dernier mais on n'a consenti que peu de prêts, en vertu de cette loi, au cours des derniers mois où elle a été en vigueur. Comme la plupart des députés le savent, le taux d'intérêt était fixé à 5 p. 100 et l'augmentation croissante des taux d'intérêt, depuis un an ou à peu près, ont rendu ce taux si peu intéressant pour les sociétés de prêt qu'elles avaient pratiquement cessé d'en consentir en vertu de cette loi. Bien que les taux d'intérêts aient baissé, le taux de 5 p. 100 demeure peu réaliste.

Je souscris à la proposition portant que le cabinet devrait être habilité à fixer un taux qui pourrait varier de temps en temps au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Ce taux, à mon avis, peut et devrait être bien inférieur au taux exigé par les banques, vu la protection accrue que le prêteur reçoit de la garantie de l'État. Je constate avec joie que la nouvelle loi va autoriser les coopératives de crédit et de nombreuses autres institutions à effectuer des prêts comme les banques. Bien des centres de la Saskatchewan ne sont desservis que par des coopératives de crédit. La ville d'Assiniboïa renferme l'une des plus grandes coopératives de crédit du monde.

Pour ce qui est de la loi sur le crédit agricole, je suis heureux d'apprendre qu'elle va permettre aux sociétés de crédit agricole d'accroître leur capital et d'en étendre l'affectation. Je suis, par contre, déçu de l'intention du gouvernement d'appliquer à ces prêts ce qu'on pourrait appeler un taux d'intérêt mobile. Nous sommes loin des dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

La société du crédit agricole a, je crois, été établie pour donner aux cultivateurs la chance d'avoir des fermes rentables, et ne peuvent y recourir que ceux d'entre eux qui ont, de fait, besoin d'aide et peuvent remplir les conditions exigées. Lorsqu'une entreprise atteint certaines proportions, le cultivateur ne peut plus faire d'emprunt. A l'heure actuelle, les cultivateurs dont la demande est acceptée n'obtiennent pas nécessairement le plein emprunt requis à 5 p. 100. Dans bien des cas, la première tranche de $20,000 demandée et approuvée porte un taux de 5 p. 100, et le taux du solde se rapproche beaucoup des taux commerciaux. J'espère que les taux d'intérêt aux termes de cette loi ne seront pas changés, afin de favoriser la création d'exploitations rentables et d'encourager nos jeunes gens à rester sur la terre en leur facilitant un peu leurs débuts.

La loi a remporté beaucoup de succès à cet égard, dans le passé, et je ne voudrais pas qu'on fasse quoi que ce soit pour diminuer cette efficacité.

• (8.50 p.m.)

Je vais inclure le sujet des avances en espèces dans la catégorie du crédit agricole. Vu les occasions réduites de livraison depuis un an, les cultivateurs sont plus à court d'argent sonnant que d'habitude à ce temps-ci de l'année. Je suis convaincu que plus que jamais cet automne ils auront recours à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. D'après le discours du trône, on prévoit modifier cette loi. Les cultivateurs accueilleront avec joie l'annonce selon laquelle les modifications projetées doubleront les taux et les limites des paiements anticipés sans intérêt sur les céréales entreposées sur leurs terres.

Je tiens à signaler cependant que ces avances en espèces ne seront d'aucun secours aux cultivateurs qui n'ont pas de céréales à vendre. Il y a des coins, dans la circonscription d'Assiniboïa et dans d'autres régions des Prairies, où la récolte a été si mauvaise l'année dernière qu'il ne restait rien cette année de la récolte de 1967. Bon nombre de ces régions ont été frappées cette année par diverses catastrophes naturelles: la sécheresse, la grêle, le gel et plus récemment les pluies excessives nuisibles à la moisson qui, dans certains cas, n'aurait peut-être pas été trop mauvaise. J'exhorte le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à surveiller ces régions sinistrées ou en passe de le devenir et à être prêts à leur accorder les secours spéciaux dont elles pourront avoir besoin.

Une autre mesure à prendre, je crois, pour stabiliser l'industrie agricole serait d'établir un système amélioré d'assurance tous-risques pour les récoltes, qui serait mis à la disposition des cultivateurs à des taux qui leur

permettraient à tous d'y souscrire. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont reconnu les bienfaits qu'apporterait un programme d'assurance-récoltes et il est appliqué, je pense, dans la plupart des provinces. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent le coût des opérations et le gouvernement fédéral assume 25 p. 100 de la prime. Le prix en demeure cependant tellement élevé pour les cultivateurs qu'un nombre restreint seulement de ceux qui peuvent prétendre à cette assurance participent au plan.

Il sera, je crois, indispensable que les gouvernements augmentent leur taux de participation à l'assurance-récoltes si l'on veut voir ces plans universellement acceptés. Ainsi, les cultivateurs seront mieux protégés contre les risque fréquents auxquels nous devons chaque année faire face et qui ont été particulièrement nombreux cette saison. Les bienfaits d'un programme d'assurance-récoltes ainsi intensifié seraient assurément considérables; le soutien et, j'en suis convaincu, l'influence stabilisatrice qu'il apporterait à notre économie nationale en compenserait largement le coût. Diverses propositions ont été présentées en vue d'opérer ces changements dans l'application de l'assurance-récoltes, mais je ne tenterai pas de les analyser en ce moment.

Il est question dans le discours du trône d'un Conseil national des grains. C'est une proposition qui sera je crois fort bien accueillie. A l'heure actuelle, divers organismes se disent les porte-parole des cultivateurs. Par exemple, je suis membre du Syndicat du blé de la Saskatchewan et aussi de l'Union des cultivateurs de cette province. Ces deux organismes font des déclarations de temps à autre qui parfois ne concordent pas. J'espère qu'un Conseil national des grains recevra des instances des producteurs, des organismes agricoles et de tous ceux qui participent à la production, à la manutention et à la vente de nos céréales. Ce Conseil devrait pouvoir trouver des solutions aux problèmes très graves auxquels les cultivateurs sont en butte en ce moment. Ces solutions seraient facilement acceptées par le gouvernement fédéral parce qu'elles représenteraient la synthèse des opinions de tous les groupes intéressés.

J'espère que le Conseil national des grains, ou le gouvernement, examinera la valeur de ce qu'on appelle maintenant le régime de la dualité des prix pour le blé. Ce régime pourrait faire monter le prix du blé servant à la consommation domestique de peut-être $1 le boisseau au-delà du prix à l'exportation, qui est chroniquement faible à cause de la situation commerciale dans le monde. Cette hausse du prix à l'intérieur du pays serait compensée non pas par une subvention gouvernementale, mais par une hausse d'environ 2c. sur chaque pain. Le prix du pain a beaucoup augmenté depuis vingt ans, mais la valeur de sa teneur en blé n'a pas beaucoup changé. Il ne me paraît que juste que l'agriculteur reçoive un prix accru pour l'ingrédient fondamental des produits de boulangerie, alors que tous les autres intéressés reçoivent davantage pour leur apport. Les prix de tout le matériel qu'emploient les agriculteurs dans la production des céréales ont monté de façon vertigineuse et il devrait y avoir moyen d'aligner le prix du blé utilisé au Canada sur l'ensemble des prix des autres biens et services. On me dit que le Canada est le seul grand pays producteur de blé qui ne procure pas à ses agriculteurs l'avantage d'un prix plus satisfaisant pour le blé consommé sur son territoire. Je demande instamment que ces propositions soient étudiées sans tarder. Je sais qu'il existe des difficultés, mais elles ne sont pas insurmontables, j'en suis sûr.

J'ai dit plus tôt, monsieur l'Orateur, que j'avais l'intention de signaler les besoins de ma circonscription à l'attention de la Chambre. J'espère avoir commencé depuis quelques dernières minutes. Je voudrais aussi ajouter que je m'intéresse aux problèmes de toutes les régions du Canada et j'ai écouté avec intérêt les discours de certains députés qui ont participé au débat. Par contre, quant à bien d'autres députés, je doute qu'il soit sage de consacrer tant de temps précieux à débattre le discours du trône alors que des mesures urgentes réclament notre attention. J'ai l'impression que le peuple canadien nous surveille de très près afin de voir si ce nouveau Parlement peut modifier ses méthodes désuètes et devenir une institution efficace et digne, capable de s'occuper habilement et rapidement des affaires du pays.

Le discours du trône prévoit des réformes dans la procédure parlementaire. Il est parfaitement clair pour la plupart des Canadiens que des réformes très rigoureuses s'imposent. J'espère que les députés accompliront ce travail aussi rapidement que possible. Nos commettants, qui doivent reprendre confiance en nos institutions parlementaires, ne toléreront pas de retards injustifiés. Je ferai tout en mon pouvoir pour aider à mettre nos procédures à jour.

Il y a une autre question au sujet de laquelle je voudrais faire quelques brèves observations, monsieur l'Orateur. Il s'agit des conflits entre le patronat et le salariat. Plusieurs différends ont grandement préoccupé l'Ouest canadien au cours des derniers mois. Il était rassurant d'entendre le ministre du Travail (M. Marchand) déclarer qu'à son avis, la grève des manutentionnaires à la tête des Grands lacs n'avait pas fait perdre de ventes ou de débouchés pour les céréales. Puis-je ajouter que la plupart des citoyens de l'Ouest

font cas de ses efforts et de ceux des fonctionnaires de son ministère qui ont réussi en définitive à régler cette grève, même si les cultivateurs savent qu'en fin de compte ils devront en supporter les frais.

A mon avis, cependant, il ne faudrait pas que des grèves du genre de celles que nous avons dû subir cet été représentent une menace constante. A notre époque, il faut pouvoir trouver le moyen de régler les conflits salariat-patronat avant qu'ils n'aient atteint le stade de la grève ou du lock-out. Le ministre des Transports a dit qu'il serait souhaitable d'améliorer les communications et la coopération entre les intéressés de manière à faciliter un règlement pacifique des conflits. J'espère qu'on prendra à cet égard des mesures concrètes au cours de la présente session.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais en terminant marquer ma satisfaction pour le discours du trône. Je suis impatient de voir mis en œuvre le plus tôt possible les nombreux programmes progressistes qu'il annonce, non seulement dans le domaine de l'agriculture, mais dans tout notre magnifique pays.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, comme nouvel élu à la Chambre, j'ai écouté depuis quelques jours les divers points de vue qu'ont exprimés les députés sur une grande variété de sujets. Même si je ne suis pas entièrement d'accord avec beaucoup de choses qu'on a dites, je puis souscrire de tout cœur à un sentiment qui semble partagé par tous les députés, soit, la fierté et le plaisir de la Chambre d'avoir réélu Votre Honneur comme Orateur. Je tiens à vous offrir mes félicitations, ainsi qu'au nouvel Orateur suppléant et au président des comités. Je veux aussi féliciter tous ceux à qui ont été confiées diverses tâches dans cette nouvelle législature, ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite les motionnaires mais, en même temps je les plains d'avoir dû travailler aussi vaillamment pour appuyer une chose aussi piètre que le discours du trône.

• (9.00 p.m.)

S'il s'agit vraiment d'un aperçu des projets législatifs du gouvernement, je ne peux qu'employer les qualificatifs: désappointant et décevant. Il en sera particulièrement ainsi pour les gens de ma circonscription de Dauphin où l'agriculture joue un rôle important. Comme l'a dit le député de Lisgar (M. Muir) à la Chambre l'autre jour, 60 p. 100 des citoyens des Prairies dépendent directement ou indirectement de l'industrie céréalière.

Le discours du trône, en tant qu'il reflète les projets du gouvernement, est lamentablement insuffisant sur la question agricole. Au moment où des problèmes vastes et urgents se posent en agriculture, le gouvernement en semble béatement inconscient. Se contenter d'augmenter le crédit agricole ou de rafistoler les programmes existants est loin de répondre aux besoins actuels.

Même s'il faut renouveler complètement et réorienter entièrement et radicalement notre attitude à l'égard de l'industrie agricole du Canada, le problème vraiment urgent demeure la production du blé. Les débouchés du blé canadien se trouvent à l'heure actuelle engorgés par de vastes quantités résiduaires, auxquelles viendra s'ajouter une nouvelle récolte prodigieuse. Une fois terminée la récolte courante, le pays disposera d'une quantité de blé de beaucoup supérieure à un milliard de boisseaux—certaines prévisions l'estiment à un milliard et quart de boisseaux.

Quelles sont les perspectives d'écoulement de ces vastes quantités de blé? Faibles, selon les meilleurs rapports actuels. Le Canada se voit étreint dans l'inexorable dilemme de la production de blé et de l'étranglement croissant dû à la chute des ventes à l'étranger. Comme la consommation nationale n'absorbe que quelque 10 p. 100 de notre production de blé, il est facile de constater les répercussions de la chute même la plus imperceptible des ventes à l'étranger.

Il est vrai que la situation du blé a empiré par suite des deux mois de grève paralysante des manutentionnaires des ports des Grands Lacs, de l'humidité particulièrement élevée dans l'Ouest, en particulier dans le Manitoba, de la gelée et d'autres facteurs. Au cours des mois à venir, ces facteurs ajouteront encore aux difficultés rencontrées pour transporter le blé des fermes aux élévateurs, aux terminus et aux ports d'expédition. Mais toutes ces difficultés sont temporaires; elles se sont déjà présentées et on les a résolues.

Plus sérieux et plus difficile à résoudre est le problème du maintien de la production grâce aux ventes à l'étranger. Le marché du blé s'est transformé et est encore en voie de transformation. La situation du blé, au point de vue international, est chaotique. Si nous ne savons nous adapter aux circonstances, le Canada ne pourra écouler son blé, ce qui aura des conséquences désastreuses non seulement pour les régions productrices mais pour l'économie canadienne dans son ensemble.

Actuellement, la voie traditionnelle par laquelle le Canada exporte son blé ressemble à un boyau d'arrosage dans lequel l'eau circule à pleine pression mais dont le jet est presque fermé. Ce qui nous paralyse, dans ce cas, c'est notre incapacité de vendre.

Quelle est la situation sur le marché mondial? Pendant presque toute l'année dernière, les achats et les ventes non contrôlés de blé, qui ont suivi l'expiration de l'ancien accord

international sur le blé et l'adoption des règlements imposés par le nouvel accord international sur les céréales, ont donné lieu à une réduction générale des prix et à une concurrence acharnée, et ont rendu nécessaires des mesures d'urgence, afin d'assurer un prix équitable au producteur canadien.

Cette situation chaotique du marché devait disparaître à la suite de la mise en vigueur des dispositions de l'accord international sur les céréales en juillet dernier. On a laissé entendre aux producteurs de blé canadiens que la situation redeviendrait normale, et que le Canada regagnerait automatiquement ses anciens marchés et son ancienne clientèle au nouveau prix minimum de $1.95½ le boisseau, qui était de 21c. plus élevé que celui d'il y a deux ans.

Les cultivateurs de blé et le personnel de la Commission du blé, qui est chargé de trouver les débouchés, ont dû constater, toutefois, qu'il est difficile de revenir aux conditions de jadis. En une année où les prix ont fluctué librement, à défaut d'accord international, les conditions ont sensiblement évolué. Le nouvel accord mondial sur le blé est maintenant entré en vigueur, mais son application n'a été ni facile ni efficace. En fait, les choses en sont au point où beaucoup d'experts prévoient un effondrement total.

Ces deux dernières années, le Canada a tenté avec acharnement de maintenir le prix minimum du blé à un niveau raisonnable, malgré l'absence de restrictions sur le dumping et le rabais des prix, pratiques auxquelles des exportateurs honorables, tels les États-Unis, ont eu recours. Depuis l'entrée en vigueur du nouvel accord international, en juillet dernier, notre pays s'est vaillamment efforcé de maintenir le nouveau minimum de $1.95½, mais apparemment sans trop de succès. S'il a la satisfaction de s'en tenir à l'accord international, il n'a pas celle de vendre son blé.

Nous sommes sérieusement menacés d'isolement. Nos clients, nos concurrents changent, mais pas nous. Pouvons-nous survivre en nous cramponnant avec entêtement à des tendances traditionnelles dans un monde qui change si vite? Aux termes des anciens accords internationaux sur le blé, le marché international était assez bien discipliné. Les pays qui y souscrivaient, qu'ils fussent importateurs ou exportateurs, en respectaient les modalités. Aujourd'hui, à peine trois mois après l'entrée en vigueur de l'accord international, d'un genre nouveau, les querelles sont nombreuses et la mésentente s'accentue entre les pays. On a accusé la France et l'Australie de couper les prix. Jusqu'ici les États-Unis n'ont pas dérogé à l'accord, et le Canada non plus. Toutefois, les États-Unis se sont engagés à vendre 750 millions de boisseaux de blé à l'étranger cette année, et si ses concurrents ont réussi à ne pas respecter le prix minimum international, ils y parviendront eux aussi, c'est certain.

Jetons maintenant un coup d'œil sur nos clients, les marchés étrangers traditionnels pour notre blé. L'Inde compte se suffire à elle-même et cesser ses importations de blé d'ici trois ans. Le Pakistan s'efforce d'atteindre le même but. Nous avons perdu une large part de notre marché japonais, qui est allé à la France, surtout parce que nous avons dédaigné un prix offert, peut-être à cause d'une trop grande fierté. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique et aussi en Italie jusqu'à un certain point, des goûts nouveaux ont dicté des changements quant aux types et aux catégories de blé qu'on achètera désormais de nous. Le blé de qualité supérieure pour lequel le Canada s'est rendu fameux, et à juste titre, et qui forme une large part de nos exportations est en moindre demande. En outre, les pays importateurs essaient par tous les moyens, et avec beaucoup de succès dans certains cas, d'améliorer leur propre agriculture pour suffire à leurs besoins et conserver leur change étranger.

Voilà, monsieur l'Orateur, la situation inquiétante que nous devons envisager à l'heure actuelle et dans l'avenir prévisible. Nous ne pourrons l'affronter avec succès, semble-t-il, si nous nous en tenons aux mesures sans importance énoncées dans le discours du trône. Nous dépensons trop peu d'argent pour la recherche et déployons trop peu d'efforts pour soutenir notre industrie céréalière. Lorsque nous songeons au rôle vital que joue l'industrie des céréales dans notre économie nationale, les sommes que nous dépensons sont négligeables. Dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte et d'après les récentes discussions qui ont eu lieu parmi les représentants agricoles de l'Ouest, nous n'avons rien accompli dans le domaine de la recherche quant à la mise en marché. Dans toute autre industrie, surtout dans l'industrie d'exportation, une très grande partie du budget annuel est consacrée au soutien de la commercialisation et de la recherche de marchés. Dans l'industrie du blé, le producteur, à titre individuel, n'est pas en mesure sur le plan économique ou technologique d'entreprendre cette tâche immense. Cela revient au gouvernement fédéral ou aux gouvernement provinciaux de s'occuper de cette affaire ensemble ou seuls.

J'aimerais que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Olson) introduise une mesure pour donner à l'industrie un appui aussi fondamental. J'espère qu'il ne temporisera pas et ne remettra rien sous prétexte qu'il attend une recommandation du nouveau Conseil national des grains en puissance. On a un

[M. Ritchie.]

besoin urgent de remèdes. S'il attend qu'un organisme non formé s'établisse, étudie le problème, fasse des études et soumette enfin des recommandations, il se trouvera devant un Canada qui n'exportera plus de blé mais qui en importera.

Je pense qu'à cette époque critique de notre évolution agricole, nous devons être prêts à agir avec diligence et audace et nous ne devons pas être esclaves des pratiques antérieures ou des méthodes traditionnelles. Je crois que nous devons envisager des innovations audacieuses et radicales, l'abolition, au besoin, des anciennes lois sur les grains, et un nouveau départ, avec des idées et des techniques nouvelles pour faire face aux situations nouvelles.

Les opinions sur le système des deux prix pour le blé diffèrent. On peut invoquer beaucoup d'arguments pour et contre. Mais puisque le gouvernement en a fait la promesse aux producteurs de blé lors de chacune des trois dernières élections générales, il n'est que juste, à mon avis, qu'il le soumette à notre examen. A supposer qu'on se borne à cela, une analyse aussi fouillée des problèmes de production, d'expédition et de commercialisation du blé serait sans aucun doute une source très riche d'informations utiles.

D'après moi, nous devons travailler sur deux plans différents: celui d'une mesure législative à caractère immédiat et urgent, afin de régler le rythme de notre industrie agricole pendant une période difficile; celui d'une solution durable aux difficultés essentielles, qui serait le point de départ de l'expansion et de la croissance futures.

Avant d'abandonner une fois pour toutes les questions agricoles j'aimerais décrire brièvement les difficultés des jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture mais qui trouvent leur vocation entravée par des obstacles presque insurmontables.

• (9.10 p.m.)

Un des plus grands obstacles que doit franchir un jeune qui décide de devenir cultivateur, c'est de trouver et d'amortir les capitaux exigés par les conditions modernes. Dans toutes les régions du Canada il est très difficile de recueillir des capitaux agricoles suffisants. Même si un ou des gouvernements assurent une partie ou la totalité des fonds initiaux nécessaires à l'aménagement d'une ferme moderne et mécanisée, le jeune cultivateur est découragé par l'énormité des frais annuels et par la marge incertaine des bénéfices. Il doit effectuer les paiements au service de la dette, payer l'impôt sur le revenu, subir la hausse constante du coût de la vie, parer aux situations d'urgence et apporter les améliorations annuelles nécessaires. Il y a en plus le problème de l'instabilité des prix et des marchés. Il est gravement défavorisé par rapport à un jeune de la ville. Celui-ci doit faire face à des dépenses un peu plus élevées en fait d'impôts, de la vie chère et d'autres obligations. Dans la plupart des cas, cependant, il travaille dans un établissement dont les frais initiaux et leur amortissement incombent à quelqu'un d'autre. Il en résulte que le jeune homme de la ville s'en tirera à la fin de l'année avec quelques milliers de dollars de plus que le jeune cultivateur.

A mon avis, il faudrait, grâce à une étude beaucoup plus minutieuse, rechercher les moyens d'assurer à ceux qui voudraient s'adonner à l'agriculture, et dont la compétence pourrait ajouter au développement économique du Canada, la possibilité de s'installer dans des conditions justes et équitables. Ne nous hâtons pas de supprimer l'agriculture. Elle demeure un secteur important et considérable de notre économie nationale et elle le demeurera encore longtemps. Je m'excuse de sembler insister sur les problèmes agricoles. Avec bien d'autres Canadiens, je suis véritablement alarmé et inquiet du fait que le pays dans son ensemble attache si peu d'importance à l'agriculture et expose cette industrie essentielle à de graves dangers en négligeant de prendre des mesures immédiates pour lui venir en aide. J'exhorte mes collègues qui se préoccupent primordialement des problèmes urbains et industriels ou d'autres aspects de la vie canadienne, à examiner de près l'interdépendance de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays. Je les engage à constater que l'agriculture influe considérablement sur les problèmes dont ils s'inquiètent au premier chef.

J'aurais aimé traiter de nombreux autres sujets aujourd'hui, tels le projet de loi sur les médicaments d'ordonnance, les modifications proposées au Code criminel et bien d'autres points. J'aurais voulu aussi parler des répercussions qui découlent du fait de qualifier de «juste» toute société ou de la désigner par tout autre slogan propre à attirer les votes, pratique qui, selon moi, équivaut à une réclame trompeuse. Je crois que de tels slogans induisent en erreur et desservent les intérêts des Canadiens. Ceux qui forgent et emploient de pareilles expressions faciles à retenir savent autant que quiconque qu'aucune société dans l'histoire n'a pu devenir parfaite de façon subite et dramatique. La société comme l'homme lui-même ne sont pas susceptibles de changer du jour au lendemain. Pourtant une expression comme «société juste» donne subtilement à entendre qu'en un clin d'œil, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Bien des gens, beaucoup trop, se laissent convaincre malgré tout par de telles méthodes. Étant donné la présente

situation nationale, et compte tenu de la nature humaine et des ressources restreintes du pays, aucun gouvernement, limité par le temps, ne peut produire de miracles instantanément et recréer le monde. Prétendre y réussir, même par l'allusion la plus subtile, est trompeur et injuste.

L'honnêteté dicte à un gouvernement d'examiner les besoins de sa population, d'évaluer l'urgence de chacun et de lui accorder un ordre de priorité. Les recettes fiscales sont limitées. On devrait les utiliser d'après le principe du plus grand bien pour le plus grand nombre. Il ne s'agit pas de connaître nos désirs mais nos possibilités raisonnables de réalisation. Il est grand temps que l'on aborde nos problèmes nationaux sous un angle prioritaire.

J'aurais aimé traiter de bien d'autres questions, en particulier dans le domaine de la santé et du bien-être. Mais j'aurai sans nul doute amplement l'occasion d'en parler d'une manière approfondie à un moment plus approprié. D'ici là j'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le cabinet tout entier se pencheront au plus tôt sur la manutention et la vente du blé, dont la situation se détériore rapidement.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Corbin, mise aux voix, est adoptée sur division.)

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au stade actuel, il était d'usage de proposer une résolution demandant que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par les représentants à la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé. On a cru bon, cette année, de modifier la procédure et de faire en sorte que la motion prie monsieur l'Orateur de présenter l'Adresse à Son Excellence. Somme toute, l'Adresse n'est pas un message de la part du gouvernement ou d'un membre du Conseil privé, mais un message de la part de la Chambre. Il convient donc qu'à titre de porte-parole de la Chambre, vous présentiez la motion.

Je propose donc:

Que ladite Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

[M. Ritchie.]

LES VOIES ET MOYENS

CRÉATION DU COMITÉ

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre, lors de sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

LES SUBSIDES

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, étant donné l'heure avancée, la Chambre consentirait peut-être maintenant à déclarer qu'il est dix heures.

Je proposerais, pour les travaux de la Chambre demain, à la suite des délibérations courantes, que la seconde des deux résolutions inscrites en mon nom sous les avis de motions émanant du gouvernement dans le *Feuilleton* et reportées aujourd'hui soit mise en discussion, c'est-à-dire la résolution au sujet de l'établissement d'un comité de douze membres chargé d'étudier les procédures de la Chambre.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, la procédure dont le président du Conseil privé nous a donné un aperçu est tout à fait satisfaisante. Nous sommes aussi d'accord pour déclarer qu'il est dix heures puisque le gouvernement a sagement collaboré en mettant fin à ce débat.

Maintenant le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il préciser davantage la réponse qu'il nous a faite l'autre jour au sujet des mesures que nous étudierons lorsque nous aurons terminé l'étude des questions qu'il a évoquées jeudi. Pourrait-il nous dire aujourd'hui ce que nous ferons lorsque nous aurons terminé l'étude des trois mesures inscrites au *Feuilleton* sous les numéros 5, 6 et 7.

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Cela dépend si la Chambre a terminé avant jeudi l'étude de la résolution à laquelle j'ai fait allusion, ainsi que de celle qui lui fait pendant et qui concerne un comité de délégation de pouvoirs législatifs. Si les deux projets de résolution inscrits au *Feuilleton* en mon nom n'ont pas été adoptés quand l'examen de la demande de crédits provisoires sera terminé jeudi prochain, ou peu après selon le cas, nous nous proposons de les mettre en délibération, d'abord la résolution sur le comité de la procédure et ensuite la résolution sur le comité de délégation de pouvoirs législatifs.

Le gouvernement se propose ensuite de mettre en délibération les projets de résolution nos 6 et 7, inscrits au nom du ministre de l'Agriculture, et le projet de résolution n° 5, inscrit au nom du ministre des Finances et qui a trait à la loi sur les prêts aux améliorations agricoles.

M. Baldwin: Pouvez-vous ajouter autre chose?

L'hon. M. Macdonald: Malheureusement, monsieur l'Orateur, je ne peux en dire plus long pour l'instant. Toutefois, je me propose, à compter de jeudi prochain et chaque jeudi par la suite jusqu'à la fin de la session, d'annoncer, au cours de la période des questions qui précède l'ordre du jour, les travaux que le gouvernement envisage d'aborder au cours de la semaine suivante et de répondre ensuite aux questions des députés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de Peace River a posé la question que je me proposais moi-même de poser, mais je me demande si la réponse pourrait être exprimée un peu plus simplement. Faut-il comprendre que nous aborderons demain le projet de résolution concernant le comité de la procédure, pour passer ensuite à l'étude de la résolution concernant le comité de délégation de pouvoirs législatifs, puis aux crédits provisoires et aux autres mesures législatives?

L'hon. M. Macdonald: Si la Chambre n'a pas étudié les résolutions concernant la procédure et le comité de délégation de pouvoirs législatifs d'ici jeudi prochain, le débat sera interrompu pour que nous puissions passer aux crédits provisoires. L'autre débat sera ensuite repris jusqu'à ce qu'il soit terminé.

M. l'Orateur: Le ministre propose-t-il l'ajournement de la Chambre?

L'hon. M. Macdonald: Je le propose, monsieur l'Orateur.

(Sur la motion de l'hon. M. Macdonald, la séance est levée à 9 h. 24 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 septembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LE COMMERCE

DÉPÔT DE COPIES DE COMMUNIQUÉS ET DE DOCUMENTS

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, à la demande des députés de Calgary-Centre (M. Harkness) et d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer des exemplaires anglais et français du communiqué du 19 septembre 1968, préparé à la suite de la réunion des exportateurs de blé à Canberra, du communiqué publié par le ministère du Commerce le 19 septembre 1968, sur les principes directeurs concernant les investissements à l'étranger des sociétés autres que les sociétés de finance, du communiqué du ministère des Finances du 3 mai 1968, au sujet des principes directeurs relatifs aux opérations des banques à charte, ainsi que du communiqué du 24 juillet 1968, concernant les principes directeurs à l'intention d'autres institutions financières.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA GENDARMERIE ROYALE—DÉCOUVERTE D'UNE TENTATIVE DE TRAFIC DE SECRETS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il nous dire s'il y a quelque fondement à la nouvelle selon laquelle un fonctionnaire employé anciennement par la Direction de l'intelligence et de la sécurité des Forces armées a été surpris par la Gendarmerie royale du Canada, il y a huit mois, alors qu'il tentait de vendre des secrets militaires à une puissance étrangère? Le premier ministre, qui était alors ministre de la Justice, voudra-t-il présenter à la Chambre un rapport complet là-dessus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre de la Justice de s'occuper de l'affaire. Il a peut-être quelques renseignements à communiquer.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du chef de l'opposition, je dirai que la Gendarmerie royale et d'autres organismes enquêtent continuellement sur de prétendues activités illégales, mais quand aucune accusation n'est portée, il serait déplacé et contraire à l'intérêt public de publier les résultats de ces enquêtes. Je crois que cette réserve s'applique d'autant plus aux enquêtes où la sécurité nationale peut être en jeu.

Dans les circonstances, sauf votre respect, je dois refuser de discuter les allégations dont on a parlé.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire. Le ministre dirait-il si, en fait, l'affaire a été—pour employer les mots de la nouvelle—«étouffée» par le ministère fédéral de la Justice et la Gendarmerie?

L'hon. M. Turner: Sauf erreur, la Gendarmerie a mené une enquête approfondie sur cette affaire, qui a été déférée aux conseillers juridiques de la Couronne et au ministère de la Justice. Les conseillers juridiques étaient d'avis, de même que les chefs de la Gendarmerie, qu'il serait contraire à l'intérêt public d'entamer des poursuites.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice est-il disposé à nous dire pourquoi on a décidé de ne pas traduire en justice l'homme dont il s'agit?

L'hon. M. Turner: Malheureusement non.

L'hon. M. Stanfield: Encore une autre question. Le ministre de la Justice nous dira-t-il si cet homme est vraiment demeuré au service de l'État après réception du rapport de police et pendant combien de temps? Lui a-t-on permis de démissionner sans bruit en renonçant à son droit d'appel?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, ces questions dépassent les attributions de mon ministère. (*Exclamations*)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire si l'individu concerné a maintenant disparu et si la Gendarmerie royale du Canada ignore actuellement tout de ses allées et venues?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas les renseignements voulus pour répondre à cette question.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Défense. Le ministre ou ses fonctionnaires voudraient-ils entreprendre des recherches à ce sujet en plus de l'enquête que mène présentement la Gendarmerie royale du Canada? L'enquête a-t-elle montré que d'autres employés du ministère auraient pu être en rapport avec cet homme?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il ne s'agit pas d'un employé du ministère de la Défense nationale.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Justice. Si on n'a pas porté d'accusations contre cet homme, pour quels motifs a-t-il été congédié de la fonction publique ou prié de démissionner?

L'hon. M. Turner: Je n'ai pas de renseignements directs sur le sujet, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Aimeriez-vous que ce ministre-là vous défende?

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question, le manque évident de renseignements et la situation obscure qui en découle, le premier ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre?

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice nous dirait-il si l'affaire fait toujours l'objet d'une enquête même si le secret le fait tourner à vide.

L'hon. M. Turner: Pour faire suite à ce que je viens de dire, monsieur l'Orateur, l'affaire a été classée après l'enquête de la Gendarmerie royale et l'examen des légistes de la Couronne.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, à propos de cette affaire, j'aimerais poser au premier ministre une question, tout en sachant qu'assurer la sécurité de la nation est une fonction essentielle du poste qu'il occupe.

[L'hon. M. Turner.]

Abstraction faite de l'opportunité de divulguer ces renseignements à la Chambre, nous dirait-il s'il serait possible de procéder comme on le fait parfois au Royaume-Uni? Sans compromettre la question de sécurité, on éviterait ainsi toute suggestion de mystère ou de dissimulation. Le premier ministre serait-il disposé à permettre aux députés de l'opposition qui sont membres du Conseil privé de Sa Majesté de voir les dossiers?

Le très hon. M. Trudeau: A la question ainsi posée, monsieur l'Orateur, je répondrais que le gouvernement, il y a plus d'un an, a chargé une commission d'enquêter sur toute la question de la sécurité. Elle doit, comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, nous présenter son rapport très prochainement. Sans doute y traitera-t-on de questions de ce genre, ce qui nous fournira une base sur laquelle nous pourrons appuyer nos décisions. Quand j'aurai reçu et lu ce rapport, je m'empresserai de faire connaître à la Chambre toute façon de procéder comme celle-là qu'auront proposée les membres de la Commission.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sans attendre ce rapport, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est-il pas d'avis que, dans l'intérêt de l'ensemble du peuple canadien, indépendamment des aspects de l'affaire, on devrait fournir ces renseignements aux membres du Conseil privé qui font partie de l'opposition loyale de Sa Majesté? Ils ont juré le secret. Le premier ministre ne leur permettra-t-il pas d'examiner ce dossier en sa présence, afin qu'on puisse, le cas échéant, nier toute tentative de dissimulation?

Le très hon. M. Trudeau: La proposition serait bonne, monsieur l'Orateur, si nous devions attendre longtemps avant de recevoir le rapport. Toutefois, j'ai demandé à un membre de la Commission hier où en était le rapport, et on me l'a promis pour bientôt. S'il n'y est pas question de cet aspect particulier de la situation, ce que j'ignore encore, je serai heureux d'en discuter avec le chef de l'opposition.

LES NATIONS UNIES

LE VIETNAM—LE RALENTISSEMENT DES OPÉRATIONS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné l'opposition du dernier gouvernement aux bombardements du Vietnam du Nord et la déclaration du secrétaire général des Nations Unies reproduite dans les

journaux de ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement envisagent-ils de prendre l'initiative de proposer à l'Assemblée générale le genre de résolution suggérée par le secrétaire général?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement et moi avons pris connaissance de cette déclaration du secrétaire général des Nations Unies préconisant l'arrêt des bombardements au Vietnam, ainsi que son opinion selon laquelle une majorité de l'Assemblée est probablement de cet avis.

Nous-mêmes, le gouvernement l'a dit maintes fois, estimons que l'arrêt des bombardements est une des premières mesures essentielles à adopter par les deux adversaires. A notre avis, toute exhortation de ce genre doit se situer dans une perspective équilibrée. Une résolution qui ne porterait que sur l'arrêt des bombardements, sans insister sur le fait que l'adversaire doit contribuer de manière importante à la désescalade militaire, ne traduirait pas les obligations des deux parties envers la paix qu'il s'agit de rétablir.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la position du secrétaire général, qui a été répétée à maintes reprises, et celle de l'ancien premier ministre, que celui-ci a fait connaître une ou deux fois—je parle de mémoire, mais je suis certain de ne pas dénaturer ses paroles—le secrétaire d'État aux affaires Extérieures se proclame-t-il ici adversaire d'une résolution comme celle de U Thant et refuse-t-il de la défendre à l'Assemblée générale?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, quant à la position du gouvernement canadien, je pense qu'il lui faudrait savoir si pareil geste pourrait contribuer à mettre un terme à la guerre du Vietnam. Le secrétaire général a exprimé son point de vue, qui mérite certainement d'être examiné avec attention. Toutefois, nous aimerions être convaincus que cela aiderait vraiment à faciliter les négociations de paix qui, nous l'espérons, vont maintenant de l'avant.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il lieu de conclure que c'est parce que l'ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies s'est opposé à la suggestion du secrétaire général que le ministère des Affaires extérieures du Canada n'est pas disposé à l'appuyer?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est manifestement irrecevable.

[*Français*]

LES ROUTES

QUESTION RELATIVE À LA PROTECTION DU TRANSPORT ROUTIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre des Transports, mais en son absence, je vais la poser à l'honorable ministre d'État.

Le ministre peut-il nous dire si des représentants du gouvernement du Québec se sont entretenus récemment avec lui ou avec des membres de son personnel, en vue de l'établissement d'une législation fédérale visant à interdire l'accès du transport routier aux chemins de fer, et s'il a l'intention de proposer l'adoption d'une telle législation pendant la présente session?

[*Traduction*]

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, les représentants du gouvernement du Québec n'ont pas eu d'entretiens avec moi à ce sujet.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre des Transports pourrait-il nous confirmer, aujourd'hui, que la ville de Farnham est officiellement choisie par son ministère, étant donné que le gouvernement provincial a déjà fait connaître son projet d'établissement d'un réseau routier...

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis-Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il nous dire quand le ministre des Transports occupera son siège à la Chambre et combien de jours il a assisté aux séances de la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—LA TRANSMISSION DES SECOURS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En la posant, j'espère que je pro-

noncerai correctement le nom de l'homme en cause. A la lumière des déclarations de Benjamin Adekunle, commandant militaire nigérian, exprimant son hostilité à l'endroit des mesures de secours de quelque provenance qu'elles soient, les déclarations signalées ici même hier, le ministre expliquera-t-il à la Chambre comment les approvisionnements canadiens de secours sont parvenus dans la région militaire administrée par cet officier?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler de cette déclaration. Je l'étudierai maintenant qu'elle m'a été signalée, mais dans toutes nos relations avec lui, le gouvernement nigérian a toujours accueilli bien volontiers les secours offerts.

L'HABITATION

LE GROUPE D'ÉTUDE—LA PARTICIPATION DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports, mais vu son absence, pourrais-je m'adresser au ministre suppléant qui est, sauf erreur, le député de Winnipeg-Sud? Étant donné le rôle important dévolu aux autres paliers de gouvernement dans l'étude du problème du logement, le ministre nous dira-t-il si on a pris contact, à cette fin, avec les fonctionnaires provinciaux et municipaux et si on les a invités à comparaître devant le groupe d'étude préposé au logement?

L'hon. James Richardson (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir la question pour préavis.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudra-t-il aussi découvrir pourquoi, dans une enquête dénuée de parti pris comme celle-ci, sept députés libéraux ont été invités à participer activement à la conférence?

Une voix: Quels sont les faits?

M. Nesbitt: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que le ministre suppléant des Transports a tenu pour préavis ma première question, voudrait-il en faire autant pour ma question complémentaire? Étant donné la complexité de la question, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les fonctionnaires assignés comme témoins soient prévenus assez longtemps d'avance de la visite prévue du groupe d'étude dans leurs villes respectives? Si je pose cette question, Votre Honneur, c'est que la ville de Toronto se serait opposée, paraît-il, au bref délai accordé pour la présentation des mémoires.

LE DÉPÔT DE LA LISTE DES AUDITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant des Transports. Est-il en mesure de nous dire si la liste finale des auditions du groupe spécial sur l'habitation est prête, afin que les municipalités et les gouvernements provinciaux intéressés puissent être avisés à temps et, si oui, le ministre aurait-il l'obligeance de la déposer?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre des Transports, de qui relève le groupe spécial sur l'habitation et qui en est le président, désire vivement expédier ce travail et je sais qu'il déposera volontiers la liste des auditions, si ce n'est déjà chose faite.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—LES ENTRETIENS AU SUJET DE LA PARTICIPATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le secrétaire général de l'OTAN a récemment visité le Canada et je crois savoir qu'il a rencontré notre ministre de la Défense nationale. A la lumière de ces faits, est-il possible au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire part à la Chambre de la portée des entretiens que lui-même ou les fonctionnaires de son ministère ont eus avec le secrétaire général au sujet de la participation continue du Canada à l'OTAN? Si cela ne lui est pas possible en ce moment, le ministre pourra-t-il nous faire part, dès qu'il le pourra, des entretiens qui ont eu lieu avec le secrétaire général de l'OTAN au sujet des relations du Canada avec l'alliance de l'OTAN?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'une déclaration de ma part, en ce moment, soit opportune. Je serais heureux de la faire lors de l'examen des crédits de mon ministère, par exemple, ce qui, je l'espère, ne saurait tarder.

M. Winch: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'affaire est si importante, surtout à cause de la visite du secrétaire général, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait, à mon avis, nous

mettre au courant des entretiens que les autorités canadiennes ont eus avec le représentant de l'OTAN.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire général a-t-il hier, au cours de ses pourparlers, exhorté le Canada à ne pas réduire, pour le moment, ses contingents européens? Le cas échéant, quelle fut la réponse du gouvernement canadien?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le secrétaire général a indiqué clairement hier, au cours de la conférence de presse précédant son départ, qu'il exprimait un point de vue personnel lorsqu'il disait que toute réduction, à l'heure actuelle, des forces de l'OTAN affaiblirait l'Alliance. Le secrétaire général sait que le Conseil de l'OTAN étudie cette question à l'heure actuelle.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire général n'a-t-il pas demandé l'assurance que le Canada maintiendra ses forces telles quelles en Europe?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire si, en plus de la Grande-Bretagne, d'autres de nos alliés de l'OTAN ont prié le Canada de différer toute réduction éventuelle de sa contribution aux forces militaires de l'OTAN, étant donné les circonstances actuelles?

L'hon. M. Sharp: Comme je l'ai déjà dit en réponse à des questions similaires, monsieur l'Orateur, certains pays ont présenté des instances, non pas au Canada en particulier mais aux puissances de l'OTAN en général. C'est de ce genre de considérations émises à la réunion du conseil que le communiqué s'est inspiré. C'est un sujet de vif souci pour un certain nombre de pays, y compris l'Allemagne, par exemple, qui voyant maintenant des troupes soviétiques à sa frontière espère de l'OTAN une réponse ferme; elle a présenté des instances à toutes les puissances de l'OTAN, le Canada inclus.

L'hon. M. MacLean: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire s'il a été décidé d'un lieu et d'une date pour la tenue d'une réunion des ministres de l'OTAN et si cette réunion ne doit pas avoir lieu à New-York, au début de septembre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, comme un porte-parole du gouvernement des États-Unis l'a apparemment communiqué à la presse, des dispositions ont été envisagées en vue de réunir à New-York certains ministres de l'OTAN lors de l'assemblée générale, voire même de les réunir tous. On a aussi examiné à quelle date se tiendrait la réunion qui devait avoir lieu en décembre. Cependant, aucune décision définitive n'a été prise sur aucune de ces questions, bien qu'il semble assez probable qu'il y ait une rencontre à New-York.

LA TCHÉCOSLOVAQUIE—DÉPÔT DES NOTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera-t-il savoir s'il déposera ou rendra publique d'une autre façon, la teneur des notes qu'a reçues le Canada, comme pays membre de l'OTAN, de l'URSS, à la suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Si j'hésite à répondre c'est que je ne me souviens pas si cette fois-là, les déclarations de l'ambassadeur de l'URSS m'ont été faites verbalement ou ont fait l'objet d'une note. J'ajouterai que la communication n'était pas adressée à un pays membre de l'OTAN, mais simplement au Canada.

M. Schreyer: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le texte a été transmis par écrit, le ministre songerait-il à le rendre public ou à le déposer à la Chambre?

L'hon. M. Sharp: J'y songerai.

LE NIGÉRIA—L'ENVOI D'UN OBSERVATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a environ dix jours, il nous annonçait la nomination du major-général W. A. Milroy au poste d'observateur canadien auprès des forces fédérales nigérianes. Si je comprends bien, il aura pour mission d'observer le comportement des forces fédérales nigérianes et d'en rendre compte. Quelles mesures ont été prises pour fournir au général Milroy le personnel dont il aura sûrement besoin pour accomplir sa tâche?

LES FINANCES

LA VALIDITÉ D'UN DÉCRET SUR LES DROITS DE DOUANE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le 17 septembre, le député de Winnipeg-Nord-Centre m'a demandé si le ministère de la Justice avait contrôlé tous les aspects du décret qu'il a identifié par la suite comme le décret C.P. 1968-816 avant de l'approuver. Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est affirmative.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme il est contestable que ce décret puisse être invoqué pour déléguer des pouvoirs, le ministre pourrait-il préciser la chose lorsque nous examinerons plus tard aujourd'hui la motion visant à l'institution d'un comité pertinent?

LES CÉRÉALES

LES EXPÉDITIONS APRÈS LA GRÈVE À LA TÊTE DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vu que la grève des manutentionnaires de grain à la tête des Lacs s'est terminée il y a presque deux semaines, le ministre peut-il nous dire si les expéditions de grain des ports en cause se font maintenant à un rythme satisfaisant?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, depuis la fin de la grève, 23.5 millions de boisseaux de blé ont été expédiés des entrepôts de la Tête des Lacs durant la première semaine, et, présentement, 12 vaisseaux attendent d'être chargés. Des 11,863 wagons couverts immobilisés par la grève, 3,362 ont maintenant été déchargés dans les entrepôts. Il s'agit là probablement d'un record pour le Canada, monsieur le président.

[*Traduction*]

LE BLÉ—LES PRIX APRÈS LA CONFÉRENCE DE CANBERRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Vu que nous en sommes à l'écoulement du blé, le ministre pourrait-il aussi nous assurer qu'un arrangement satisfaisant est intervenu à Canberra la semaine dernière, de sorte que nous puissions maintenant obtenir pour notre blé un prix stable et satisfaisant?

[M. Anderson.]

L'hon. M. Pepin: Un «arrangement satisfaisant» est chose relative, monsieur l'Orateur. Mettons que nous sommes très heureux que tous les exportateurs se soient ralliés au prix et au régime établis lors de la négociation Kennedy.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si l'on nous fera rapport chaque semaine ou tous les deux jours, à compter de maintenant. Lequel est-ce?

L'hon. M. Pepin: Je serai ravi de vous faire un rapport quotidien. (*Exclamations*)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre de l'Industrie et du Commerce a pu consulter la page 267 du hansard de vendredi dernier, où figure une question que je lui avais posée et une promesse du ministre de l'Agriculture de nous informer sur le volume de nos exportations de céréales jusqu'ici et sur nos engagements futurs, ainsi qu'une allusion aux pourparlers de Canberra. Sauf erreur le ministre était censé faire une déclaration complète à l'appel des motions. Se propose-t-il de s'exécuter dans un proche avenir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'y verrai, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA MARIJUANA—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au premier ministre. Elle découle d'une question posée jeudi dernier par le député de Perth au premier ministre à propos d'un discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les peines infligées pour possession et usage de marijuana. Bien qu'il soit utile, la Chambre en conviendra peut-être, que le ministre ouvre ce sujet à la discussion, le premier ministre nous dira-t-il si le point de vue exposé par le ministre dans ce discours reflète la politique du gouvernement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'ai répondu à cette question l'autre jour, monsieur le président.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Le commissaire de la Gendarmerie royale lui a-t-il fait connaître son avis sur les recommandations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable.

L'IMMIGRATION

LES DÉMARCHES POUR FAIRE VENIR DANIEL COHN-BENDIT AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dirait-il à la Chambre si le service de l'Immigration est au courant des tentatives d'un «comité révolutionnaire» de l'Université de Montréal pour faire venir au Canada Daniel Cohn-Bendit, surnommé Danny le Rouge?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, rien n'indique que ce monsieur soit venu au Canada.

LES AFFAIRES INDIENNES

INTERPELLATION AU SUJET DES MODIFICATIONS PROJETÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Martin P. O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que des pourparlers se déroulent présentement dans tout le Canada avec des représentants des bandes indiennes sur les modifications qu'on songe à apporter à la loi sur les Indiens, et que le gouvernement a signifié son intention de consulter les Indiens sur les principaux changements dans sa politique à leur endroit, le ministre consentirait-il à retarder la réorganisation actuelle de son ministère jusqu'à ce que ses objectifs et leurs conséquences aient été expliqués aux Indiens intéressés?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, la réorganisation à laquelle fait allusion l'honorable député n'est pas reliée du tout aux consultations que nous avons présentement avec les Indiens, à propos de la revision de la loi sur les Indiens. Cependant, je puis assurer l'honorable député qu'à l'occasion de tout changement majeur qui se produira dans mon ministère, je prendrai les dispositions nécessaires pour avertir les principaux intéressés, qui sont toujours des gens d'origine indienne.

[*Traduction*]

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION CARR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Son ministère a-t-il reçu le rapport définitif de la Commission Carr? Dans l'affirmative, ce rapport sera-t-il déposé à la Chambre? Le ministre peut-il également nous faire savoir quand il déposera son Livre blanc sur les réformes gouvernementales au Yukon?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il s'agit de deux questions différentes. En ce qui a trait au rapport Carr, nous l'avons reçu au ministère il y a quelques jours et nous sommes en train d'en faire l'étude. Lorsque le document aura été traduit dans les deux langues, nous pourrons le déposer à la Chambre.

Quant au Livre blanc sur l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord, je puis dire que j'étudie ce problème présentement, et je dois consulter bientôt les représentants élus et du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, avant de faire connaître le point de vue du gouvernement à ce sujet.

[*Traduction*]

ARMSTRONG (ONT.)—DEMANDE D'INTERVENTION POUR PALLIER LA PAUVRETÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quelle initiative immédiate le gouvernement projette-t-il pour éliminer ou pallier les conditions sociales désespérées et la répugnante pauvreté qui sévissent dans la population indienne d'Armstrong, en Ontario, situation récemment étalée devant la population du pays et qui a engendré l'interdiction aux enfants indiens des écoles publiques d'Armstrong?

M. l'Orateur: Je propose au député d'aborder cette question extrêmement importante et urgente au moment de l'ajournement.

[*Français*]

LE NORD CANADIEN

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Eu égard au transfert de compétence entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, relativement à l'éducation, à la santé ou d'autres domaines, les Indiens et les Esquimaux de cette partie du Nouveau-Québec ont-ils été consultés avant l'adoption de cette disposition?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne pourrais répondre immédiatement à cette question, mais je vais faire enquête, et je donnerai une réponse à l'honorable député demain.

[*Traduction*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice, au sujet du vol d'actions et d'obligations à Montréal en fin de semaine. Aurait-il été commis par un initié? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre suppléant des Transports. Étant donné la situation financière précaire de beaucoup de chantiers de construction navale au Canada, le gouvernement envisagerait-il de subventionner un bateau capable de courir pour la Coupe d'Amérique?

[*Français*]

LES PARCS NATIONAUX

QUÉBEC—A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PARCS DANS LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Je voudrais poser ma question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

[M. Laprise.]

A-t-il rencontré le ministre du Tourisme du Québec, selon sa déclaration qui apparaît à la page 23 des *Débats*, afin de discuter des parcs nationaux qui n'existent pas au Québec, et quel est l'accord intervenu?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré, en fait, le ministre du Tourisme, mercredi dernier, ici, à Ottawa. Nous avons eu des échanges de vues très fructueux. Nos fonctionnaires étudient présentement le problème, et j'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet peut-être dans un mois.

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PROTESTATIONS RELATIVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de la loi sur la formation professionnelle des adultes. Son ministère a-t-il reçu des provinces des protestations relatives à l'omission des élèves qui ont quitté l'école et qui ne font pas encore partie du marché du travail depuis 12 mois?

M. l'Orateur: A l'ordre. La forme de la question la rend irrecevable.

LES TRANSPORTS

LA POTASSE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE TARIF-MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports mais, en son absence, je l'adresserai au ministre suppléant. Étant donné les graves conséquences pour les services ferroviaires et les cheminots de la Saskatchewan des changements proposés dans le transport de la potasse par l'IMC d'Esterhazy, le ministre a-t-il l'intention d'instituer une enquête sur le tarif-marchandises applicable au transport de la potasse à destination des marchés des États-Unis et d'outre-mer?

M. l'Orateur: Je doute que cette question puisse être posée maintenant. Si le député lui trouve un caractère urgent qui échappe à la présidence, il pourra la soulever au moment de l'ajournement.

LA COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a pris note de la question que lui adressait, le 19 septembre, l'honorable député de Moose Jaw. Je dois répondre au nom du ministre que le comité des transports par chemin de fer a tenu des séances mais n'a pas encore pris de décision quant au problème que soulève la question de l'honorable député. Le comité des transports doit nous faire part sous peu de ses conclusions.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—INSTANCES AU SUJET DU PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu que la récolte de maïs est déjà commencée et que le prix au boisseau est encore tombé hier de six cents, le ministre pourrait-il dire si le gouvernement a pris quelque décision au sujet des représentations formulées la semaine dernière par l'OFU et l'OFA?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il s'est tenu deux réunions fort utiles où l'on a discuté des problèmes techniques et matériels que suscitaient les propositions formulées par l'Ontario Federation of Agriculture et l'Ontario Farmers' Union. Les deux organismes en ont été assez bien informés, je crois, mais il y a une ou deux choses, apparemment un peu plus faciles à exécuter, qui sont à l'étude; j'espère pouvoir renseigner la Chambre à ce sujet demain ou après-demain.

LE DUMPING AU CANADA DE FROMAGE EUROPÉEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que le président de la Commission canadienne du lait a déclaré hier à Vancouver que le fromage européen fait l'objet de dumping au Canada? Dans l'affirmative, que fait ou que fera le gouvernement pour arrêter une telle pratique?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai cet article sous les yeux. Je pense que l'article auquel se réfère le député est celui qui a paru ce matin dans la *Gazette* de Montréal. Il est plutôt bref et pas très explicite. Bien entendu, des mesure seront prises si le dumping du fromage se pratique réellement au Canada. Une enquête est actuellement en cours. Toutefois, nous avons certainement besoin de plus amples informations que celles qui se trouvent dans cet article de journal.

En général, les importations sont limitées à des types très dispendieux de fromages qui ne sont pas fabriqués au Canada. Il faudra que j'examine plus attentivement cette question avant d'admettre le dumping du fromage.

L'hon. M. Hees: La dépêche de la *Presse canadienne* déclare nettement que le dumping du fromage est une réalité et que le président du Conseil national de l'industrie laitière en est très préoccupé. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il prendre contact avec ce dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est en train de poser au ministre une question que celui-ci tiendra pour préavis.

LES MODIFICATIONS À L'A.A.A.P. PAR SUITE DES PERTES DE LA RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les récoltes étant gelées ou abîmées dans beaucoup d'endroits de l'Ouest, compte-t-il proposer une modification de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'hon. M. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Il n'est prévu aucune modification de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies pour les activités de cette saison.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

L'AUTOMOBILE—L'AUGMENTATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): J'aimerais poser une question au très honorable premier ministre, monsieur l'Orateur. Songe-t-il à faire prendre par son gouvernement des dispositions contre les fabricants d'automobiles qui vendent leurs produits plus cher au ministère de la Production de défense, qui deviendra plus tard celui des services et des approvisionnements, étant donné que le deuxième par ordre d'importance de ces trois fabricants annonce maintenant une forte majoration?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'étudierai cela avec le ministre intéressé.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE, À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR, DU MINISTRE HOLLANDAIS DE L'HABITAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, me permettrez-vous d'abord de souligner la présence, dans votre tribune, de Son Excellence Wilhem Schut, ministre hollandais de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, qui est chef d'une mission sur l'habitation venue étudier au Canada les avantages du bois comme matériau de construction domiciliaire. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

EXPO '67

DÉCLARATION SUR LE DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, vendredi, le député de Vegreville a demandé si des pourparlers avaient eu lieu avec les représentants de Montréal sur le déficit provoqué par la corporation de l'exposition universelle de 1967, et la part qu'en rembourserait la ville.

Au nom du gouvernement canadien, principale source de fonds pour la corporation, mon prédécesseur a proposé à la province de Québec et à la ville de Montréal des conditions pour le remboursement de leurs parts respectives du coût de l'Expo sur une période de quatre et huit années respectivement, à compter du 1er juillet 1968. Le gouvernement du Québec a accepté cette proposition et commencé ses remboursements en juillet. Montréal n'a pas encore fait connaître son point de vue. Le gouvernement cherche à liquider l'Expo le 31 mars 1969 au plus tard. Bien entendu, il est impossible de calculer de façon définitive le coût global avant que les affaires en suspens de la corporation aient été réglées.

On prévoit que les participants prendront des dispositions appropriées pour distribuer de façon définitive l'actif et le passif de la corporation avant cette date.

LES PORTS

VANCOUVER—LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE DRAGAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, depuis le remaniement de la carte électorale, ma circonscription comprend les deux tiers de la partie sud du port intérieur de Vancouver et vous concevrez, j'en suis sûr, l'importance de la question que je pose au ministre des Travaux publics. Vu que le gouvernement doit déjà songer à établir les prévisions budgétaires pour l'année financière commençant le 1er avril prochain, puis-je demander au ministre qui exécute les dragages pour le compte du Conseil des ports nationaux, s'il envisage sérieusement dans ces prévisions budgétaires de terminer en un an le dragage du port de Vancouver, plutôt que d'adhérer aux plans à long terme du gouvernement antérieur?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, mon ministère prend en considération tout ce qui intéresse le port de Vancouver?

M. Winch: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Lorsque les députés estiment leurs questions importantes, je devrais peut-être consentir à ce qu'ils les posent et qu'on y réponde même après l'expiration de la période de questions. Si nous voulons procéder de façon méthodique et pratique dans le cadre du Règlement, nous devons faire un effort pour avoir des questions et des réponses plus courtes et ainsi tous les députés en profiteront. (*Applaudissements*)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL DE REVISION DES PROCÉDURES

L'hon. M. Macdonald, appuyé par l'honorable M. Pelletier, propose. . .

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; une telle motion pourrait bien être appuyée par un député de l'opposition. Pourquoi pas le député de Peace River (M. Baldwin)?

M. l'Orateur: L'honorable M. Macdonald appuyé par M. Knowles (*Applaudissements*) propose:

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur l'opportunité d'apporter des modifications aux

articles du Règlement concernant les affaires relatives aux subsides, les affaires relatives aux voies et moyens, les étapes du travail législatif, et le fonctionnement des comités permanents de la Chambre; sur l'opportunité de rendre permanent, avec ou sans amendement, tous les changements ou certains des changements apportés à la procédure de cette Chambre et qui étaient en vigueur avant la dissolution du Parlement le 23 avril 1968; et sur l'opportunité d'apporter les autres modifications que le comité peut juger de nature à favoriser l'expédition plus rapide des travaux de la Chambre; et qu'il est par les présentes donné instruction à ce comité spécial de présenter ses rapports à la Chambre avant le 1er décembre 1968 et d'inclure dans ses rapports des projets d'articles de règlements rédigés de façon à donner effet, si la Chambre les adopte, aux changements qui pourront être proposés par le comité.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de son appui à cet égard. Je tiens à répéter que je n'ai pas l'intention pour le moment d'énumérer en détail les changements que le gouvernement a en vue. Je profite de la présentation de cette motion pour donner aux députés une idée des propositions fondamentales que le gouvernement envisage à propos de la modification du Règlement de la Chambre et pour indiquer les divers domaines du Règlement qui seront probablement modifiés afin de faciliter les travaux de la Chambre.

C'est un truisme, je crois, de dire que le Parlement, non seulement au Canada mais en Grande-Bretagne n'a pas bien fonctionné et a été fort critiqué ces dernières années. A l'analyse, il semble que cette critique s'explique par trois causes. Premièrement, la manière dont nous nous acquittons de nos travaux parlementaires, deuxièmement, les retards causés par la transformation de l'intention législative en loi et, troisièmement, le fait que les députés n'examinent pas en profondeur les propositions dont la Chambre est saisie.

Passons à la première de ces critiques, sur notre comportement, sur la manière dont nous nous acquittons de nos fonctions à la Chambre. Même le député le plus inexorable ou le président le plus autoritaire ne pourrait, je crois, provoquer un changement ou une amélioration à la Chambre.

La façon dont les députés envisagent leur conduite à la Chambre est affaire de conscience personnelle. Quant aux deuxième et troisième critiques, le fait que nos travaux soient trop longs et trop superficiels, c'est là, je pense, affaire de responsabilité collective. Vous remarquerez que c'est dans ces deux domaines-là que, d'après le cabinet, des changements devraient sous-tendre un Règlement modifié.

• (3.20 p.m.)

D'emblée, ces deux critiques paraissent, jusqu'à un certain point, contradictoires. S'il faut en faire plus en moins de temps, comment approfondir chaque sujet d'étude? C'est précisément pour dénouer cette contradiction que le gouvernement veut confier plus de tâches, et par conséquent plus de responsabilités, aux comités permanents de la Chambre.

Si tout doit toujours passer par un seul canal, la Chambre, il est évident qu'en ralentissant le flot de nos travaux par un examen minutieux des détails, on n'arrivera pas à expédier plus de besogne. Mais si, comme le gouvernement compte le proposer au comité spécial, nous confions les détails de notre tâche—par exemple l'examen minutieux des crédits ou l'étude article par article d'une mesure législative—aux comités permanents, le débit aura alors été réparti entre trois, quatre canaux, et si l'un d'eux se bloque, les autres pourront continuer à fonctionner.

Les efforts faits au cours des deux dernières législatures pour modifier nos méthodes ont reflété le mécontentement du public. Nous bénéficions aujourd'hui du travail des anciens comités parlementaires, comme aussi de l'expérience acquise par la Chambre depuis l'entrée en vigueur, il y a quelques années, du Règlement provisoire qui s'appliquera jusqu'au début de la session après le congé de Noël.

Grâce au comité que la présente résolution propose, nous aurons donc l'occasion, je dirais même la responsabilité, de compléter les modifications proposées lors des sessions antérieures, dont certaines ont déjà été réalisées provisoirement. Partant de ces propositions générales, j'aimerais maintenant passer à un examen plus détaillé des responsabilités de la Chambre.

On peut dire que la Chambre a trois fonctions essentielles. D'abord, autoriser la levée des impôts ou, comme le veut le jargon parlementaire, les voies et moyens.

L'hon. M. Stanfield: Est-ce par ordre d'importance?

L'hon. M. Macdonald: J'ignore si le parti du chef de l'opposition (M. Stanfield) suivrait ce principe, mais le nôtre le suivra: dans l'ensemble, on ne devrait pas dépenser l'argent avant de l'avoir. Deuxièmement, autoriser la dépense des recettes provenant des impôts—c'est ce qu'on appelle les subsides, l'affectation de fonds publics à des fins gouvernementales. Troisièmement, approuver des changements à notre législation publique générale, c'est-à-dire dans les autres domaines qui ne touchent pas à ces deux aspects financiers, que, pour les fins de mon propos, j'aimerais appeler les travaux législatifs ordinaires.

Pour commencer, je vais donner plus de précisions au sujet de la question des subsides, car c'est elle qui forme essentiellement la structure de l'année parlementaire. C'est la présentation, le débat et l'adoption des crédits qui déterminent, dans une large mesure, le caractère d'une session. A l'heure actuelle, les prévisions de dépenses proposées par le cabinet—c'est-à-dire les crédits—sont examinées par un comité plénier dit comité des subsides.

Pour donner à ceux qui s'opposent d'une façon générale au gouvernement l'occasion de s'en prendre au cabinet et de critiquer ses politiques, la motion, portant que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se constitue en comité des subsides, peut être débattue en un nombre déterminé d'occasions. Chacun de ces débats ne peut dépasser deux jours, et c'est toujours un lundi et le mardi qui suit; le Règlement provisoire en vigueur jusqu'ici permettait la tenue de quatre débats de ce genre, soit huit jours en tout.

Ce qui signifie que durant chaque session ordinaire, l'opposition pouvait, au moyen d'un amendement, soulever quatre sujets précis sur lesquels elle voulait un débat et une décision de la Chambre, comportant une expression de confiance ou de défiance. Lorsqu'un groupe de crédits a été soumis au comité des subsides, ces crédits sont examinés, un par un, par toute l'assemblée. Le Règlement de 1962 ne stipulait aucune limite de temps pour l'étude des crédits, poste par poste. Le Règlement provisoire prévoit une limite de 30 jours pour l'étude de tous les subsides, sauf les crédits supplémentaires définitifs.

L'importance de l'étude des subsides saute aux yeux. Tout d'abord, c'est un moyen pour la Chambre de faire valoir le principe constitutionnel, selon lequel le cabinet est comptable envers la Chambre de sa ligne de conduite générale comme du détail de son administration. En second lieu, l'examen des subsides, en particulier les débats sur les motions de subsides, permet à l'opposition de saisir la Chambre de questions importantes peut-être, mais non pas nécessairement incorporées encore au programme ministériel. Troisièmement, l'étude des subsides donne aux députés l'occasion d'examiner et de comprendre le travail exécutif des divers ministères et organismes, et d'exercer une influence à ce sujet.

D'aucuns ont critiqué notre façon de procéder dans l'étude des subsides. En ce qui concerne notre mode de procédure actuel, les critiques semblent converger vers trois points principaux. Tout d'abord, on trouve le comité des subsides trop peu commode pour une étude approfondie des crédits budgétaires. Les députés sont portés à faire des discours plutôt qu'à examiner les crédits. Il arrive souvent que les ministres, au lieu de répondre aux questions au fur et à mesure qu'on les pose, attendent la fin du débat, et leurs réponses se transforment alors en un long discours, pas toujours satisfaisant aux auteurs des questions. Certains postes, pas nécessairement les plus importants ni les plus controversables, accaparent le temps et l'énergie des députés tandis que d'autres sont adoptés en vitesse dans les dernières heures d'une session.

La deuxième critique est que les quatre débats sur les motions de subsides, motivés par les besoins d'une époque où la Chambre ne siégeait que trois ou quatre mois par année en hiver et au printemps, ne répondent plus aux exigences contemporaines. D'ordinaire, ces débats sont groupés au printemps, échelonnés peut-être sur des semaines consécutives de sorte que l'opposition doit faire appel à toutes ses réserves, qu'elle ait ou non une bonne cible. Aucun avis n'est donné de l'amendement; la véritable confrontation sur la question ne peut donc avoir lieu que le lundi soir du débat.

Enfin, troisièmement, on dit qu'on ne facilite pas une étude sérieuse du budget des dépenses quand on approuve ou vote la moitié ou les trois quarts du budget au moyen de crédits provisoires. Ce sont probablement ces considérations qui ont porté le comité spécial de la procédure de la Chambre, en 1967 et 1968, à inclure dans le rapport qu'il a déposé à la Chambre le 13 mars 1968, le passage

suivant, qu'on retrouve à la page 764 des *Procès-verbaux:*

Votre comité croit que nous devrions examiner soigneusement la possibilité de conjuguer le meilleur des usages canadien et britannique relatifs à l'examen des crédits afin de décider si le résultat serait plus satisfaisant que les systèmes actuels des deux pays. D'un côté, nous ne sommes pas disposés à renoncer à l'examen du budget avant le vote des crédits; en vérité, nous croyons que la principale faiblesse de l'usage canadien actuel à cet égard réside dans le fait que nous discutons des articles de dépenses *ex post facto*. Si cet usage est maintenu nous devrions probablement nous contenter de transformer l'étude du budget en examen des programmes généraux et permanents. D'un autre côté, nous ne pensons pas que le fait d'utiliser les semaines d'examen des crédits comme cela se pratique actuellement permette d'exercer un contrôle sérieux sur les ministres et les ministères ou ait quelque valeur réelle pour l'opposition.

L'usage britannique, bien qu'il évite la discussion des articles du budget, a le grand mérite de permettre à l'opposition d'étudier à fond avant le vote des crédits les lacunes quelles qu'elles soient, petites ou grandes, qu'elle décèle dans les politiques et la conduite du gouvernement.

● (3.30 p.m.)

Les observations du comité, monsieur l'Orateur, mènent à deux conclusions générales. En premier lieu, l'étude du budget devrait se faire aux comités permanents vers le 1er avril de chaque année, soit le jour où commence l'année financière du gouvernement, et deuxièmement il faudrait accorder à l'opposition un nombre déterminé de jours par session annuelle pour débattre des motions de l'opposition, c'est-à-dire sur des sujets choisis par l'opposition elle-même.

Dans son cinquième rapport, le comité propose qu'une fois déposé, le budget principal des dépenses soit déféré aux comités permanents, c'est-à-dire au début de février, si la Chambre ne veut pas être forcée d'étudier les prévisions budgétaires l'automne suivant. Elle devrait donc terminer l'étude de ces prévisions avant l'été. Par conséquent, il semble raisonnable de proposer que les comités permanents finissent leur travail avant le 1er juin.

Au Royaume-Uni, les jours réservés aux motions de l'opposition sont parfois désignés sous le nom de jour des subsides et ils sont analogues aux nôtres, réservés aux motions de subsides. Souvent, pour éviter de laisser croire que les débats des jours de subsides sont restreints aux prévisions budgétaires en général ou à certains articles de dépenses, on parle de jours réservés ou de jours de l'opposition; lorsque j'emploierai cette expression il s'agira donc des jours où l'opposition peut choisir de débattre une question qui ne porte pas sur un article précis des prévisions budgétaires.

Le comité spécial de la Chambre qui s'est réuni au début de l'année et l'année dernière a envisagé les sessions annuelles comme si elles commençaient en automne. Donc, un peu avant ou après les vacances de Noël, mais cependant pas tout de suite après le vote sur l'Adresse en réponse au discours du trône auquel nous venons de procéder, il faudrait pouvoir consacrer quelques jours des subsides ou de l'opposition; celle-ci pourrait alors exprimer son point de vue sur les questions d'intérêt public.

Par ailleurs, le ministère doit obtenir des crédits provisoires avant le commencement de chaque année financière. L'opposition devrait donc avoir quelques jours supplémentaires avant la fin de mars, en tenant compte du fait que normalement le débat et le vote sur le budget ont lieu en avril et que par conséquent, il y aura d'autres occasions au printemps pour formuler des remarques de ce genre.

Comme les crédits demandés dans le budget principal doivent être accordés ou refusés avant que s'écoule une trop grande partie de l'année financière, soit avant le congé d'été, il faudrait réserver des jours à l'opposition pendant avril, mai et juin, et surtout à la fin de mai et en juin, car durant cette période l'opposition n'a pas d'autres occasions, comme le débat sur l'Adresse et le budget, de prendre des initiatives en la matière. En outre, comme les rapports des comités permanents des prévisions budgétaires seraient prêts en juin, il est possible que l'opposition veuille consacrer un ou plusieurs des jours qui lui sont réservés pour examiner expressément le rapport d'un comité permanent spécial des prévisions qui pourrait présenter un intérêt spécial.

Il n'est pas facile d'établir combien de jours consacrés aux subsides ou à l'opposition devraient être alloués à cette fin. C'est un problème épineux. Il n'y a pas de chiffre magique. Ainsi, aux termes des règles provisoires, huit jours étaient consacrés aux motions de subsides, sans compter 30 jours supplémentaires prévus pour l'examen des prévisions budgétaires en comité des subsides. D'autre part, un total de 29 jours est prévu à Westminster, mais les prévisions budgétaires de l'année en cours n'y sont pas étudiées exhaustivement, comme il serait possible de le faire au Canada.

On peut prétendre, bien entendu, qu'il ne devrait pas y avoir de limite, c'est-à-dire que le débat sur les subsides devrait se poursuivre tant que chaque député n'aurait pas obtenu une réponse satisfaisante et définitive

à toutes ses questions sur les prévisions budgétaires. Toutefois, la constitution exige que la Chambre des communes soit satisfaite et celle-ci prend ses décisions par votes majoritaires. Autrement dit, le Règlement devrait donner à la majorité de la Chambre l'occasion de décider si elle appuie le gouvernement. Ici encore le comité spécial s'est prononcé de façon générale sur les subsides. Dans son cinquième rapport déposé le 29 mars 1968, il déclare:

> . . . la Chambre devrait décider d'accorder ou non des crédits à des intervalles réguliers de telle sorte que *a*) la possibilité de critiques de l'opposition ne soit pas restreinte à une seule période de l'année et *b*) que le gouvernement ne soit pas détourné de ses buts par une incertitude continuelle au sujet des crédits.

L'opposition devrait disposer pour l'examen des subsides d'autant de jours qu'elle en a besoin, mais elle ne devrait pas être contrainte —et à ce sujet je me conforme au conseil de certains députés distingués qui ont visité Westminster—d'utiliser un nombre de jours qu'elle estime excessif. La difficulté à laquelle on se heurte, lorsqu'on fixe ce nombre de jours dans le Règlement, comme j'ai eu l'occasion de le déclarer dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, c'est que le maximum tend à devenir le minimum. Par exemple, 5 ou dix jours de plus, débordant peut-être sur juillet, ne pose pas un problème particulièrement crucial au gouvernement. C'est plutôt à l'opposition qu'il importe réellement de déterminer le nombre optimal. Elle devrait avoir un nombre de jours suffisants pour l'examen des subsides, mais éviter tout excès qui pourrait l'embarrasser. Si l'on conteste ce postulat, je citerai certaines observations du groupe de députés qui ont visité Westminster.

Il y a un autre problème épineux, celui de déterminer l'importance des motions de subsides comme moyens de montrer si le gouvernement a toujours la confiance de la Chambre. Si la question de confiance était clairement posée à chaque mise aux voix un jour de motion de subsides, l'opposition pourrait sembler trop avide de déclencher des élections, et cela pourrait être politiquement embarrassant. Par ailleurs, en pareil cas, il serait beaucoup plus difficile pour un gouvernement minoritaire de se maintenir qu'aux termes des arrangements actuels.

M. Woolliams: Selon les règles de M. Pearson, vous n'auriez aucune difficulté.

L'hon. M. Macdonald: De toute façon, nous n'aurons pas d'ennui car ces conditions difficiles n'existent plus.

[L'hon. M. Macdonald.]

M. Baldwin: Attendez que Mike entende cela.

L'hon. M. Macdonald: Quatre ou six occasions suffiraient sans doute—je vois que j'ai piqué mes amis au vif—c'est-à-dire le nombre de motions de subsides prévu dans l'ancien Règlement, pour rendre le ministre responsable sans encourager l'instabilité.

Je passerai maintenant à la suivante des trois questions principales, celle des travaux des voies et moyens. Le comité des subsides approuve l'affectation de fonds à des fins précises mais ces fonds, il faut les trouver et c'est la tâche des voies et moyens. Sous certains aspects, la procédure ayant trait au comité des voies et moyens, ou plus précisément à ses rapports avec le comité des subsides, semble, aux yeux de beaucoup de députés, un véritable anachronisme en ce qu'elle n'ajoute rien, en réalité, à la procédure de la Chambre et pourrait donc normalement être abolie.

Il est peut-être significatif qu'en matière d'imposition le comité des voies et moyens semble faire double emploi. Examinons la procédure suivie normalement lorsque le gouvernement présente ses mesures fiscales. Premièrement, le ministre des Finances propose que l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. C'est à l'appel de cette motion que le ministre prononce son exposé budgétaire. Le débat sur cette motion dure en général six jours et, une fois la nouvelle motion budgétaire adoptée, les divers projets de résolution présentés par le ministre sont étudiés par le comité des voies et moyens. Chaque résolution adoptée est ensuite rédigée sous forme de projet de loi, et chacun de ces projets de loi passe par toutes les étapes normales de la procédure législative.

Les propositions fiscales du ministre et les anciennes résolutions sont donc étudiées, parfois même en assez grand détail, au cours du débat sur le budget. Elles sont étudiées de nouveau sous forme de projets de résolution par le comité des voies et moyens. On les examine encore une fois lors de l'adoption de chacun des projets de loi fiscaux. Je me demande si la Chambre a vraiment besoin de toutes ces occasions d'étudier de nouveau chacun des projets de loi. Ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, éliminer l'étape de l'étude en comité des voies et moyens en faveur d'une étude plus détaillée à l'étape de la deuxième ou même de la troisième lecture, lorsque les députés ont tous les bills d'imposition sous les yeux?

• (3.40 p.m.)

On dit parfois que le comité des subsides et le comité des voies et moyens ont été créés afin de permettre aux députés d'étudier les propositions en détail. Toutefois, on confond ainsi l'origine de ces deux comités et celle de l'étape de l'étude en comité qui fait partie de la procédure législative. D'après moi, il s'agit là d'un excellent exemple de la façon dont notre procédure parlementaire a évolué.

Le comité des voies et moyens et le comité des subsides ont été créés pour permettre aux députés d'échapper à la vigilance de l'Orateur, qui était alors l'informateur du roi. Les députés refusaient de discuter des demandes de subsides du roi à moins de pouvoir les étudier en privé, c'est-à-dire en l'absence de l'Orateur. Autrefois, ils se seraient formés d'eux-mêmes en comité spécial et auraient examiné tant l'objet des dépenses envisagées par le roi que les voies et moyens de réunir la somme qu'il demandait. Étant donné l'origine de ces deux usages, je pense qu'il est maintenant raisonnable de se demander si le comité des subsides donne vraiment à la Chambre un aperçu exact des budgets de dépenses des ministères et si le comité des voies et moyens ajoute beaucoup à l'étude très complète des propositions fiscales du gouvernement qui lui serait accessible en vertu de la procédure législative ordinaire.

Le troisième sujet que j'ai mentionné au début est ce que j'appelle la procédure législative ordinaire. J'entends par là la procédure en vertu de laquelle des motions sont présentées pour trois lectures et pour l'étude de chaque bill en comité. Je pourrais ajouter que, dans le cas de certains bills donnant lieu à la dépense de deniers publics, il y a, en plus des trois lectures et de l'étude en comité, une cinquième étape, celle du projet de résolution, qui précède la présentation d'un bill de finances. Je pense que dans tous les partis, certains conviendront que l'étape du projet de résolution, dans le cas d'un bill de finance, est devenu superflue étant donné notre procédure parlementaire actuelle. Je présume que la plupart des députés n'ont pas à se plaindre de l'étape de la première lecture, c'est-à-dire celle où le bill est imprimé. Les critiques semblent être dirigées, premièrement, contre l'étape de la deuxième lecture et ensuite, l'étape où le comité plénier étudie la mesure.

Une idée répandue depuis, me semble-t-il, que je siège à la Chambre veut qu'après avoir subi la deuxième lecture, un bill a franchi le principal obstacle à la Chambre. On dit que la Chambre a accepté le principe dont s'inspire la mesure et que tout le reste n'est qu'accessoire-détails. On prétend qu'un député qui s'est prononcé en faveur de l'adoption en deuxième lecture ferait preuve d'illogisme s'il omettait d'appuyer la motion tendant à la troisième lecture. Je me demande si cette façon de concevoir le processus législatif permet d'utiliser au mieux le temps de la chambre ou si elle est vraiment adaptée aux conditions de notre époque. Cette attitude envers la deuxième lecture favorise, selon moi, la tenue d'un long débat avant que les députés aient eu l'occasion d'examiner le bill et elle tend notamment, lorsque le Parlement est d'abord saisi du bill, à donner à l'approbation un caractère définitif au lieu de la différer jusqu'à ce que la Chambre ait eu l'occasion d'étudier le bill en comité plénier ou à un comité permanent.

Notre processus législatif serait peut-être meilleur si nous examinions le vote en deuxième lecture dans une optique assez étroite, en déterminant d'abord le principe général du bill pour pouvoir ensuite fonder notre décision sur l'amendement approprié. En d'autres termes, on déciderait si le projet de loi porte sur les oranges, ce qui exclurait les amendements sur les pommes et les poires. Deuxièmement, on pourrait ainsi juger si la Chambre est prête à prendre le temps d'une étude supplémentaire et détaillée du bill et des amendements. Il serait peut-être avantageux, non seulement sous le rapport du temps mais encore sous celui de notre régime parlementaire, si nous pouvions consacrer moins de temps à l'étape de la deuxième lecture et plus de temps aux étapes suivantes.

Il me paraît évident que si un projet de loi est examiné par un comité permanent, il devient inutile de le soumettre à un nouvel examen, article par article, en comité plénier. Quant à moi, je penche à recommander qu'on insiste fortement sur le rapport lorsqu'il revient d'un comité permanent après une étude article par article. On devrait également insister sur la troisième lecture lorsque la Chambre et les députés ayant étudié de près la mesure...

Et une panne provisoire d'électricité s'étant produite à la Chambre:

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Vous parlez d'un gouvernement.

Une voix: Nous sommes maintenant tous dans le noir.

Et après qu'on eut remédié à la panne d'électricité:

M. Baldwin: C'est parce que nous avons une bonne opposition que la lumière est revenue.

L'hon. M. Macdonald: J'ai toujours pensé que les députés étaient capables de poursuivre leurs travaux dans l'obscurité, mais je suis heureux d'avoir la possibilité, non seulement matérielle mais encore intellectuelle, d'éclairer les honorables représentants.

M. Baldwin: J'attends que vous commenciez.

L'hon. M. Macdonald: Outre les questions de procédure, on demande encore au comité d'examiner les travaux des comités permanents de la Chambre. Il y aura un certain nombre de questions supplémentaires à étudier, par exemple, celles des motions d'urgence présentées par le gouvernement et par l'opposition, la procédure concernant les déclarations à l'appel des motions, et les autres problèmes pour lesquels il serait utile de recourir au jugement du comité du Règlement de la Chambre. Les représentants des autres groupes de la Chambre auront certainement, à leur tour, des propositions visant à modifier nos procédures.

Il conviendrait peut-être de signaler maintenant, qu'outre les changements à apporter au Règlement de la Chambre, le gouvernement soumettra de temps à autre à cette dernière certains changements supplémentaires à apporter à sa propre procédure et qu'il croit de nature à faciliter l'expédition des affaires de l'État. Il s'agirait de changements qui, en soi, ne requièrent pas de modifications au Règlement. J'ai eu l'occasion, hier soir, de faire allusion à l'une de ces propositions, celle d'instaurer l'usage de déclarations hebdomadaires que je ferais sur les travaux de la Chambre pour la semaine, les chefs de l'opposition ayant alors l'occasion de poser des questions.

Il entre également dans les intentions du gouvernement d'établir pour la période des questions un rôle de présences à la Chambre des ministres de divers ministères, de façon à leur épargner d'être tous présents en tout temps. Il serait alors possible de savoir à quel moment poser certaines questions. Je dois souligner ici qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de suivre nécessairement l'usage de la Chambre anglaise qui est de donner un préavis écrit, mais plutôt de suivre le nôtre qui est de poser des questions spontanées sur des sujets d'actualité. C'est une habitude à conserver, bien que ce genre de questions n'aboutisse pas nécessairement à une réponse le jour même. Certains députés diront peut-être qu'il est même peu probable qu'une réponse soit jamais obtenue.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je demander au ministre de préciser clairement qu'en ce qui concerne la période des questions, la décision serait prise unilatéralement par le gouvernement plutôt que déférée au comité que nous créons aujourd'hui.

L'hon. M. Macdonald: C'est juste pour ce qui est de la présence des ministres. Cette question sera décidée en fonction de la présence des ministres aux comités du cabinet et de l'exécution d'autres tâches, ce qui garantirait la présence périodique des ministres à la Chambre. Je crois comprendre que cela n'exigerait aucune modification au Règlement.

Il y aura également certaines propositions que le gouvernement soumettra par voie d'une mesure législative au lieu de modifications au Règlement. Ces propositions toucheront la marche des travaux de la Chambre.

Au cours des dernières années, on a critiqué la procédure suivie dans l'examen des bills privés. Mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), vous présentera probablement au cours de cette session, ou peut-être à la prochaine session, une mesure proposant l'incorporation de certaines sociétés privées par voie de lettres patentes plutôt que par bills privés comme on l'a fait jusqu'ici.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Si le projet qu'il envisage était adopté certains ministres se présenteraient ici les jours où ils le voudraient bien. Y aurait-il, les autres jours, un ministre suppléant pour répondre au nom des ministres absents à des questions d'actualité, pour reprendre l'expression du ministre?

• (3.50 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Cela mérite examen. Nous organiserions nos débats de façon plus rationnelle, à mon sens, si un ministre, absent un jour donné, revenait le lendemain et répondait alors aux questions. Quant à la nomination de ministres suppléants, ce serait une autre possibilité à explorer.

Puis-je dire au nom du gouvernement que nous accueillerons de la part des honorables

députés, outre les modifications qu'ils proposeront aux Règlements, toute suggestion qui permettra au Parlement de mieux fonctionner et à laquelle le gouvernement pourra souscrire.

J'aimerais ajouter, en guise de conclusion, monsieur le président, que le système parlementaire dont nous avons hérité est une institution hors pair. Elle sort de l'ordinaire par son degré d'excellence, et elle a réussi à nous fournir un gouvernement efficace tout en protégeant les droits civiques. Le plus rapide des coup d'œil sur l'histoire du régime parlementaire britannique, nous révèle, d'après moi, que sa valeur essentielle n'est pas dans la pérennité d'un ensemble définitif de règles, mais plutôt dans ses possibilités d'adaptation. Puisque les procédures peuvent être modifiées, qu'elles l'ont été de temps à autre, le Parlement peut donc s'infléchir suivant les circonstances nouvelles.

Dans cette optique, monsieur le président, le Parlement ressemble à un organisme vivant qui, au lieu d'être régi par des formules mortes et fossilisées, est une institution changeante, pouvant grandir et s'adapter aux nouvelles exigences d'une société en pleine évolution.

Ce comité, monsieur le président, sera donc pour la Chambre et pour nos institutions parlementaires un autre instrument d'évolution, un moyen d'adapter nos procédures traditionnelles aux exigences d'un âge nouveau, de plus en plus complexe. Ce comité nous offre à nous, députés, la chance et l'inspiration voulues pour ne pas trahir, aujourd'hui, notre magnifique patrimoine.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur le président, notre parti se réjouit de pouvoir étudier ici comme il convient le Règlement qui gouverne les travaux de la Chambre et protège la grandeur et la noblesse qu'elle a pu acquérir et que je lui souhaite ardemment de toujours présenter. Il est vrai, monsieur l'Orateur, que des changements s'imposent, et que, comme le ministre l'a dit, par endroits notre procédure est devenue vétuste. La longévité n'implique pas que certains principes—non pas tellement leur application que leur essence même—doivent être éternels et impérissables. Certaines coutumes de la race humaine persistent toutefois. Adam et Ève en ont inauguré une, en particulier, fort acceptable encore de nos jours, du moins, c'est ce que je me suis laissé dire.

En ce qui concerne les changements proposés, monsieur l'Orateur, je suis convaincu, après en avoir débattu à la Chambre avec des députés de mon parti ou d'autres partis, que certaines modifications seront certainement bien reçues par tous. D'autre part, je suis convaincu, d'après ce que j'ai vu et entendu, que certains des changements que proposera le gouvernement seront inacceptables. C'est là que nos chemins vont diverger. Il faut qu'il en soit ainsi, monsieur l'Orateur. Pour le bien du pays, le gouvernement et l'opposition doivent aborder la question des travaux de la Chambre dans une optique totalement différente.

Prenons le cas des mesures législatives. Celles-ci sont adoptées de l'avis et avec l'assentiment du Sénat et de la Chambre des communes. Bien des gouvernements, dont le gouvernement actuel, je le sens, tolèrent à peine l'assentiment et n'ont que faire d'avis. C'est l'une des choses qu'il nous faut examiner dès maintenant afin d'établir dans quelle mesure la procédure de la Chambre peut être étendue pour permettre à tous les députés de soumettre plus d'avis, de changements et de rajustements à l'égard des mesures que le gouvernement entend proposer.

Jamais je ne donnerais à entendre pour un instant, monsieur l'Orateur, que toute initiative ne doit pas toujours venir du gouvernement. C'est son rôle de gouverner. Dans notre société contemporaine, compte tenu des responsabilités des membres des deux côtés—je parle, au nom des simples députés de ce côté-ci, derrière le ministre, comme de ceux de l'opposition—les représentants ont amplement l'occasion de prendre part dans une certaine mesure au processus législatif, après que les bills et autres mesures sont déposés à la Chambre. Jusqu'à un certain point, nos propositions en tiendront compte.

Lorsque le gouvernement juge bon de faire adopter une mesure et l'amène jusqu'à l'étape de la deuxième lecture, il s'agit là évidemment d'une mesure enfantée par l'administration, forte de l'approbation définitive du gouvernement et douée, sans doute, de sex-appeal politique. Quand il subit la deuxième lecture, un bill est l'enfant chéri du gouvernement. Le gouvernement, comme tous les pères, n'admettra pas que cet enfant puisse présenter l'ombre d'une imperfection ou d'une difformité.

Je pense que cela a été l'une des grandes difficultés de la procédure législative. Trop souvent, trop de projets de loi sont adoptés à la Chambre sans que le gouvernement ait entendu les propositions que les députés sont très capables de faire; ils sont probablement

mieux placés pour cela que l'administration. Monsieur le président, qui d'autre que le député, sans cesse en relations étroites avec ses commettants, le peuple du Canada, peut examiner et étudier l'influence d'une proposition législative? Dans quelle mesure cette loi affectera-t-elle la population qu'il représente, et le peuple du Canada dans son ensemble? Je suis d'avis que le processus législatif peut remédier à cet inconvénient, sans pour cela restreindre réellement les initiatives, les prérogatives et les responsabilités du gouvernement.

Nous avons adopté 210 lois en quatre ans. De ce nombre, si l'on excepte les bills de subsides et les nouveaux bills adoptés antérieurement, 93 mesures étaient, de fait, des lois modificatrices. Comme je l'ai dit l'autre jour, aucun gouvernement, aucun groupe d'hommes ne saurait être assez clairvoyant pour prévoir tous les hasards, toutes les éventualités que la vie humaine et ses vicissitudes peuvent apporter, ou pour y parer. Je soutiens toutefois, monsieur l'Orateur, non seulement comme député, mais comme quelqu'un qui, à l'instar de nombre de ses collègues, a longtemps plaidé devant des tribunaux, que d'innombrables lois adoptées ici et par les assemblées législatives provinciales, sont des lois baclées, mal conçues, mal préparées, et qui n'atteignent pas leurs objectifs. On peut remédier à cet état de choses en donnant aux députés, grâce à divers moyens qui seront proposés j'espère au comité permanent, la chance d'exposer d'une façon plus éloquente et plus concrète, qui intéressera le gouvernement, des propositions qui amélioreront les mesures législatives adoptées par le Parlement.

• (4.00 p.m.)

Nous nous souvenons tous, sans doute, du lit de Procuste et du brigand qui y mutilait ses victimes. Il les étendait sur un lit de fer, les raccourcissant au besoin par d'horribles mutilations, ou leur étirant les membres jusqu'à ce qu'ils fussent à la mesure de cette couche. Les assemblées législatives font souvent subir le même sort aux textes de loi. Il est beaucoup plus simple d'avoir un lit de dimensions raisonnables. La qualité des lois y gagnerait.

Nous devons nous arrêter davantage aux vues exprimées par les différents députés. Il ne faut pas laisser des circonstances exceptionnelles et complexes précipiter notre travail. Quitte à répéter, en le soulignant avec vigueur, ce que j'ai déjà dit dans le débat sur le discours du trône, nous ne devons pas permettre au gouvernement ou à un membre du cabinet de nous jeter vers une décision hâtive tendant à modifier des articles du Règlement dans le seul but de satisfaire aux circonstances spéciales du moment.

Depuis décembre dernier, alors que le premier ministre de l'époque, M. Pearson, a fait connaître son intention de résigner sa charge, le pays n'a pas été gouverné efficacement. Quelques mesures ont été adoptées; on s'est occupé un peu des travaux de la Chambre; néanmoins, il n'y a pas eu vraiment de gouvernement. Presque toutes les mesures et les crédits qui attendent notre examen en sont la conséquence. A cause des initiatives ou du manque d'initiative du gouvernement d'alors, le pays a connu une succession de crises jusqu'à la fin de mars dernier. Dans des circonstances normales, nous serions revenus après le congé de Pâques prêts à examiner les crédits et d'autres mesures législatives qui figuraient alors au *Feuilleton*. Cela ne s'est pas produit pour des raisons évidentes.

Aujourd'hui nous reconnaissons les difficultés auxquelles le gouvernement est en butte. A cause d'une décision d'ordre politique prise par le premier ministre actuel et ses adhérents, nous nous trouvons accablés par un programme législatif dont bien des éléments, nous le reconnaissons, sont essentiels pour les Canadiens. En l'occurrence, nous continuerons comme avant à coopérer au maximum, même si les ministériels sont les seuls responsables de la situation où nous nous trouvons actuellement. (*Applaudissements*)

Nous avons eu une situation identique au cours de la plus longue session que le Parlement ait jamais connue, celle de 1966-1967, lorsque la Chambre a siégé pendant près de 250 jours et a adopté, je crois, 83 projets de loi. Il serait peut-être intéressant de les examiner. En moyenne, 78 de ces 83 mesures ont été adoptées en un jour; autrement dit, chacune d'entre elles a franchi toutes les étapes en un jour—et au Parlement, cela signifie environ 4 heures ou quatre heures et demie. L'adoption de cinq projets de loi a nécessité 80 jours. Ces cinq projets de loi, comprenant la revision décennale de la loi sur les banques, en souffrance depuis deux ou trois ans, le bill sur l'unification des forces armées, la loi sur la sécurité de la vieillesse, le programme d'assurance frais médicaux et le bill sur les transports étaient très longs et ont fait l'objet de beaucoup de controverses. Leur adoption signifiait des modifications importantes à notre législation. Je le répète, il s'agissait de projets de loi longs, difficiles et complexes et, sauf erreur, trois ou peut-être quatre d'entre eux n'ont jamais été déférés à un comité.

Le bill sur les transports a été déféré à un comité et, bien que son étude à la Chambre ait été longue, elle l'aurait été encore beaucoup plus si le bill n'avait pas au préalable été déféré à ce comité, où des amendements ont été proposés et acceptés. Si, dans sa forme définitive, ce bill ne peut pas être considéré comme ce que la Chambre ait fait de mieux, il n'en reste pas moins que son renvoi au comité a réduit le temps nécessaire à son étude à la Chambre.

On pourrait en dire autant de la situation actuelle. On va nous demander d'étudier des mesures comme le projet de loi omnibus sur les modifications au Code criminel, portant sur cinq problèmes distincts et ardus, qui devraient vraiment faire l'objet de mesures législatives distinctes et nécessitent une prise de conscience et une étude approfondie de la part des députés. Chacune de ces modifications, je le répète, devrait faire l'objet d'une mesure législative distincte.

Le ministre a parlé de la réforme du processus législatif et je suis d'accord avec lui. Bien des choses laissent à désirer. Mais grands dieux, comment le ministre et le gouvernement peuvent-ils s'attendre à ce que les députés examinent brièvement la question à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi comme le bill omnibus sur les modifications au Code criminel, qui englobe cinq questions importantes, ardues et controversables, sans parler des 200 ou 300 articles qui, du point de vue du fond ou de la forme, peuvent avoir une influence profonde, par suite des modifications au Code criminel, sur la vie et les libertés des Canadiens? Voilà la situation actuelle. J'ignore ce que le gouvernement va faire et ce que le ministre de la Justice (M. Turner) va proposer. La question sera-t-elle déférée à un comité? Convoquera-t-on des témoins? Voilà l'une des choses que le comité spécial de la procédure devra approfondir sérieusement.

Je répète ma proposition. Dans l'étude de la réforme du Règlement qui régit notre conduite à la Chambre, il ne suffit pas que les députés envisagent la question, l'esprit tourné uniquement vers les difficultés auxquelles nous devons faire face présentement. J'espère que le ministre et le gouvernement en conviendront. Il nous faut voir loin.

Qu'adviendra-t-il dans deux ans, dans trois ans? Le premier ministre a décrété une élection, et nous voilà devant un arriéré considérable de projets de loi et d'autres travaux parlementaires. Nous ne pouvons façonner notre procédure simplement pour expédier les affaires courantes ou répondre aux besoins de l'heure. Nous nous en mordrions certainement les doigts.

Voilà les quelques observations générales que je voulais faire. J'aimerais également toucher à certains secteurs en particulier. D'autres membres de notre parti voudront peut-être se faire entendre, eux aussi. J'en viens à la question des comités. D'accord, les comités sont utiles. Peut-être pourrions-nous les utiliser davantage, sans toutefois tomber dans l'excès de nos voisins américains.

J'ai par devant moi les rapports de deux organismes américains, savoir le prestigieux comité des affaires extérieures du Sénat américain et le comité mixte des affaires économiques du Congrès, formé de représentants et de sénateurs. Les propositions de ce dernier comité sont formulées dans un document qui ressemble ou équivaut au Livre blanc que le ministre des Finances dépose au Parlement. On accorde probablement à ce document plus d'importance qu'au rapport du comité consultatif économique établi par le président. Ce procédé ne fait pas partie, je pense, de nos coutumes parlementaires. Toutefois, nous pourrions aller beaucoup plus loin, je crois, que nous le faisons présentement.

• (4.10 p.m.)

Les différents comités ne doivent pas être frustrés parce que leurs présidents respectifs refusent de présenter leurs rapports à la Chambre ou encore parce que le gouvernement refuse de les convoquer et de les mettre en marche afin qu'ils s'acquittent de la tâche qui leur a été assignée. A ce propos, il me suffit de rappeler que le comité des comptes publics se voit en face de la tâche formidable d'étudier, avant la fin de la session, trois rapports annuels de l'Auditeur général.

D'autre part, une fois tel ou tel rapport rédigé, par un comité et présenté à la Chambre, il faudrait prévoir un temps raisonnable pour qu'il soit débattu. Le gouvernement n'est pas obligé d'accepter le rapport, bien entendu, mais si un comité a déployé tant d'efforts pour comprendre le problème qu'on lui a soumis et pour présenter un rapport, il faudrait certes qu'on donne à la Chambre l'occasion, dans des limites raisonnables, d'en discuter. Tout cela, plus l'établissement de budgets raisonnables pour le fonctionnement

des comités, est essentiel si les comités doivent faire une partie des travaux de la Chambre aux conditions que le ministre a proposées. Je reconnais qu'au point où nous en sommes, certains aspects du programme législatif ne sont pas réglés avec le maximum d'efficacité à la Chambre. Les comités peuvent jouer un rôle très important. Le comité des prévisions budgétaires le prouve bien. Mais jamais je n'accepterais que la Chambre, quels que soient le moment ou les circonstances, délègue à un comité parlementaire le pouvoir de décision dont elle est seule investie. (*Applaudissements*)

De même, quand un comité présente son rapport, c'est la Chambre qui décide. Là aussi, l'abdication est impossible. Je sais que le comité se prête mieux au travail d'enquête et de recherche. J'admets qu'en participant au régime des comités, les députés accroissent leurs connaissances, à la condition évidente que d'autres facilités soient mises à leur disposition. Le ministre a dit tout à l'heure que nous ne devrions pas dépenser l'argent que nous n'avons pas encore. Je peux l'assurer que nous n'engagerons pas de personnel de recherche avant d'avoir vu les prévisions budgétaires.

Les députés ont sûrement l'occasion de se mieux renseigner lorsqu'ils peuvent s'asseoir à la même table qu'un ministre et lui poser des questions—à condition toutefois, que le ministre veuille bien donner plus de renseignements qu'il ne le fait à la Chambre—et lorsqu'ils ont la chance d'interroger des témoins experts. Je suis convaincu qu'en l'occurrence, les députés reviennent à la Chambre mieux préparés pour un débat plus au point, plus intelligent et, si j'ose dire, plus court, qui s'en tient aux principes—car ce sont les principes qui devraient toujours retenir l'attention de la Chambre. Nous devons sûrement recourir aux comités mais sans toutefois leur donner des droits que seule la Chambre peut exercer. J'ai encore tout lieu d'espérer certaines réformes dans le sens que j'ai proposé. J'admets, cependant, que je suis beaucoup plus circonspect à cet égard que je ne l'étais il y a un an. La tendance autoritaire du gouvernement actuel, son obsession presque grotesque du secret, imposent à tous les membres des partis de l'opposition la responsabilité d'être des plus prudents lorsqu'il s'agit de céder des droits essentiels à la préservation de notre institution et à la protection des droits des Canadiens.

On a parlé de la période des questions. A ce sujet, je dirais au député: Nous admettons tous que les ministres de la Couronne ont des devoirs multiples et qu'à l'occasion ils peuvent être retenus ailleurs pour s'occuper des affaires de la nation. Le gouvernement a le droit de dire que certains ministres seront absents en certaines occasions. Mais nous nous opposerions vigoureusement à ce que, unilatéralement, le gouvernement décide que certains ministres seront absents certains jours, car celà pourrait vouloir dire que s'il survenait une crise pendant l'absence d'un ministre, la Chambre serait forcée d'attendre son retour.

L'hon. M. Macdonald: Le député accepterait-il de mettre la proposition à l'essai afin de voir si les intérêts du peuple seraient bien servis?

Des voix: Non.

M. Baldwin: J'accepterais que la question soit débattue au comité, où l'on pourrait étudier toute l'affaire de la période des questions et la façon de l'envisager. Nous devrions admettre que, sous un régime fédéral, les questions à caractère régional sont encore plus nécessaires qu'elles ne le seraient sous tout autre régime. Nous avons un gouvernement parlementaire superposé; le régime des partis vient s'ajouter à la structure fédérale; je crains que la discipline du régime des partis ne nuise parfois à la ventilation des problèmes à caractère régional. Tout en admettant que la période des questions puisse être améliorée, j'estime qu'elle donne aux députés de toutes les régions du Canada l'occasion d'exposer leurs griefs et de tenter d'y trouver une solution. Au début de l'après-midi, nous avons parlé du problème de la sécurité. Voilà une situation où, si la sécurité de la nation est menacée, il est clair que la personne en cause serait sûrement poursuivie. Mais lorsque la sécurité de la nation n'est pas en jeu, il est aussi clair que le Parlement et le pays ont droit à plus de renseignements qu'on ne leur en a donné aujourd'hui.

L'hon. M. Stanfield: Et chaque jour.

M. Baldwin: Mon chef ajoute «chaque jour». Si je soulève la question, s'est surtout pour indiquer que la période des questions est un échec partiel et pour prouver qu'il faut y apporter des améliorations afin que les députés puissent s'acquitter de leur responsabilité envers leurs commettants et les Canadiens en général en examinant de près et en étalant au grand jour les actes du gouvernement actuel ou de tout autre gouvernement.

Le gouvernement devient de plus en plus fort—et le gouvernement c'est, de plus en plus le cabinet du premier ministre—et cela nous inquiète. Les gens de la télévision ont constaté qu'il est possible de traiter la politique et les politiciens de façon telle qu'ils ajoutent un facteur de divertissement aux émissions d'affaires publiques. Les implications de cette découverte augmentent notre inquiétude. L'image qui apparaît sur l'écran de télévision peut être manipulée et déformée au point que parfois elle tient plus de l'art que de la réalité.

• (4.20 p.m.)

De plus en plus souvent, ce nouveau jouet souligne l'apparition de personnalités, le culte de la personne, et nous devrons apprendre à nous y adapter. Mais il faut admettre que cela va à l'encontre du principe fondamental de la démocratie parlementaire. Il nous faudra donc trouver des contrepoids à l'extraordinaire expansion de la fonction de premier ministre qui, bien qu'occupée par une seule personne, est en train de devenir un bureau que personne ne peut comprendre ou diriger, peu importe sa compétence.

Les États-Unis ont eu la sagesse d'adopter un système de contrôle et d'équilibre en dissociant le pouvoir exécutif du pouvoir législatif. Leur régime ne nous plaît pas dans son ensemble, mais ils ont ce système de contrôle et d'équilibre. Ils témoignent peut-être d'un trop grand culte à son égard, mais, monsieur l'Orateur, il ne faudra pas faire fi de l'équilibre des forces que les simples députés des partis d'opposition doivent détenir, conserver, même accroître, pour surveiller le gouvernement. (*Applaudissements*)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'accueille la motion dont la Chambre est saisie et je n'ai pas vu d'inconvénient à ce que Votre Honneur me renvoie la balle en me désignant comme coauteur.

Non seulement acceptons-nous cette motion, mais j'adhère à maintes considérations exposées par le président du Conseil privé (M. Macdonald) dans son discours. Effectivement, j'estime devoir lui dire que son discours est meilleur que s'il l'avait prononcé avant les nombreuses consultations qu'ont tenues les divers leaders de la Chambre. Je me suis aperçu qu'il s'était penché sur certaines des contre-propositions formulées par le député de Peace-River (M. Baldwin), le député de Shefford (M. Rondeau) et moi-même. Il n'a pas accepté toutes nos recommandations, dont l'une en particulier à propos de la période des questions. En général, cependant, le discours du ministre illustre à mon avis la valeur des consultations dans ce domaine.

J'ai été heureux également d'entendre le député de Peace-River mettre l'accent sur le problème du temps et signaler la nécessité d'incorporer à toute modification du Règlement des mesures qui protégeront complètement les droits de tous les députés.

On a souvent dit, monsieur l'Orateur, et à mon avis l'on ne saurait trop le répéter, que le Règlement de la Chambre relève du Parlement et non du gouvernement. Le gouvernement l'a reconnu en saisissant la Chambre de la motion actuelle et en demandant à un comité composé de membres de tous les partis de s'occuper de la revision du Règlement. Pour notre part, en tant que membres de l'opposition, nous sommes dans l'obligation non seulement de critiquer les propositions présentées par le gouvernement, mais d'en présenter nous-mêmes et d'accepter la responsabilité de mettre au point conjointement des règlements et des procédures qui assureront le meilleur fonctionnement possible de la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, dans quelques minutes j'aimerais faire certaines suggestions précises dans le même esprit. Certaines d'entre elles ne seront peut-être pas appréciées par tous mais j'estime que nous avons le devoir de nous pencher sur notre propre Règlement. Mais auparavant, j'aimerais faire la lumière sur certains concepts ou faux concepts relatifs au Parlement.

Tout d'abord, je pense qu'il faudrait souligner que l'introduction de nouvelles règles, quelle que soit leur excellence ou leur portée, ne remplace pas de bonnes mesures législatives, et je dis au gouvernement que je suis un peu inquiet—peut-être même plus qu'un peu —car je pense que ce gouvernement est de type technocratique. Il va encourager les changements au Règlement. Il va réorganiser les ministères du gouvernement. Il va changer la façon de faire les choses. Mais les mesures valables ne viennent qu'en fin de liste. Ce n'est pas bien. Il n'est pas bon de modifier le Règlement au lieu de faire adopter de bonnes mesures législatives.

Renversez la proposition, monsieur l'Orateur, et elle sera tout aussi valable. Changer le Règlement n'est pas un succédané qui dispense les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, de faire tout leur devoir à la Chambre. De même que nous ne permettrons

pas au gouvernement d'invoquer le Règlement pour s'excuser de ne pas faire adopter ses mesures de même devrions-nous nous interdire d'y recourir en guise d'excuses pour ne pas agir en bons députés, pour négliger notre tâche, pour nous absenter de notre siège ou pour nous dispenser de faire des propositions dignes de la considération du Parlement. Le Règlement est important mais plus importantes encore sont les mesures législatives émanant du gouvernement et l'efficacité des membres des deux côtés de la Chambre.

J'aimerais préciser un second point qui rejoint une critique que nous lisons souvent dans les journaux et qu'un certain nombre de députés ont reprise à leur compte au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il s'agit des discours prononcés au Parlement.

Parfois nos critiques, hors de ces murs et aussi à l'intérieur, font du droit de parole un crime et du discours politique une chose à bannir au Parlement. Le verbalisme existe, monsieur l'Orateur, et il arrive que l'on étouffe des travaux importants sous un flot de paroles. Il y a un ou deux jours, alors qu'on discutait de la longueur du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, faisant valoir que c'était peut-être trop que d'y consacrer huit jours, je disais à une personne intéressée qu'à mon arrivée à la Chambre le discours durait tout un mois. C'était au début et à la fin des années 40. Mon ami, observateur politique à l'époque, m'a répondu que M. Mackenzie King voulait que les choses se fassent ainsi et qu'occupés à disserter à l'infini sur le discours du trône, les députés ne l'embêteraient pas au sujet des affaires du pays.

J'en conviens, il y a parfois trop de palabres, mais ne laissons pas croire aux journalistes ou à quiconque à la Chambre que la modification du Règlement a pour objectif principal de limiter ou de supprimer le droit à la liberté de parole. (*Applaudissements*)

Remercions Dieu de jouir de la liberté de parole; c'est l'essence et le pivot de la démocratie. Même si je suis habitué aux formalités que nous observons en nous rendant au Sénat pour ouvrir une session et ainsi de suite, j'entends toujours avec plaisir l'Orateur réclamer au représentant de la Couronne le droit à la liberté de parole pour tous les députés. C'est lorsque cette liberté de parole manque, lorsqu'il n'y a plus de discussion possible que la démocratie disparaît et fait place à l'autoritarisme, à la dictature.

La liberté de parole nous est indispensable, et dans toute tentative de réforme du Règlement, ne croyons pas faire œuvre utile en nous bornant à réduire le temps que nous passons à la Chambre.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'ajoute qu'il n'est pas toujours mauvais ou blâmable d'accaparer le temps de la Chambre. Il importe que nous fassions de notre temps un emploi judicieux et rationnel, mais je crois deviner dans certaines critiques du Parlement qu'on nous demande de nous réglementer de telle sorte que le travail d'une année puisse se faire en deux au trois mois, après quoi nous serions libres de retourner chez nous et de vaquer à nos petites affaires. Voilà qui est faux, à mon sens, et qui va à l'encontre de l'objectif général du Parlement. En fait, les auteurs qui font autorité sur les problèmes du Parlement, son Règlement et sa procédure affirment depuis des décennies que ce qui importe en matière de temps, ce n'est pas uniquement d'en gagner, mais d'employer au mieux celui dont on dispose.

• (4.30 p.m.)

Il y a une autre conception fausse que j'aimerais corriger, monsieur l'Orateur, mais en faisant montre, je l'espère, d'une certaine impartialité. Certains de mes honorables amis de l'autre côté n'en conviendront peut-être pas, mais il n'y a rien de mal, selon moi, à ce que le gouvernement essaie de faire adopter ses mesures législatives par le Parlement. A tout prendre, c'est pourquoi on élit les gouvernements. Le peuple élit un gouvernement dont il accepte les principes, et s'attend que celui-ci présente à la Chambre des projets de loi visant à mettre ces principes en œuvre et fasse de son mieux pour les faire adopter.

A mon avis, nous de l'opposition ne devrions pas généralement nous opposer à l'adoption de projets de loi. D'autre part, on ne saurait nous reprocher de vouloir empêcher le gouvernement de faire adopter un projet qui nous déplaît, qui nous semble préparé trop hâtivement ou sans utilité réelle pour le pays. Je suis peut-être en train d'exprimer autrement mes propos antérieurs sur la liberté d'expression: l'essence, le génie propre de cette assemblée, c'est que les deux côtés sont sur le même pied. Ici, tout repose sur des conflits acharnés, car, grâce à ces débats violents, le gouvernement peut pousser ses projets de loi; l'opposition conserve un droit de regard pendant toutes les étapes; elle peut ainsi empêcher le gouvernement d'agir contre les intérêts du pays. Sous un régime démocratique, à notre époque, nous ne saurions faire mieux.

J'aimerais maintenant dire un mot au sujet de la tradition, dans la mesure où elle influe sur le Règlement parlementaire. Sous certains rapports, nos traditions sont excellentes et doivent être respectées, d'après moi-même à tout jamais. Je songe par exemple aux traditions qui ont trait au droit de libre expression, à l'égalité de tous les députés à la Chambre des communes, au droit des membres de l'opposition de s'attendre à ce que les ministres soient présents à la Chambre pour répondre à leurs questions concernant leurs politiques et leur gouvernement.

Je songe aux traditions qui divisent nos débats en plusieurs étapes. Nous savons que l'on pourrait adopter une règle selon laquelle une proposition du gouvernement ne pourrait être débattue qu'une seule fois. Notre tradition, toutefois, veut que nous étudiions une proposition une première fois, afin d'en accepter ou d'en rejeter le principe, puis une deuxième fois, pour l'étudier en détail, et enfin une troisième et dernière fois. Je suis d'accord avec le président du Conseil privé quant à certains changements qu'il veut faire à cet égard, mais je soutiens que certaines traditions, comme le droit à la liberté de parole et le processus général suivi pour l'adoption des mesures législatives, sont éminemment bonnes. A mon avis, nous avons tous à la Chambre le droit de nous enorgueillir d'être membres de ce genre d'institution. Nous n'avons pas besoin de vanter notre propre position en établissant des comparaisons avec des corps législatifs d'un autre genre. Toutefois, j'estime que nous avons hérité de nos aïeux l'une des meilleures formes d'assemblées législatives. Le fond est solide, je pense. Nous aurions tort, je crois, de l'altérer de quelque façon et nous ferions bien d'en garder l'âme.

Par ailleurs, la tradition peut parfois nous gêner. Je pense que c'est le cas dans un domaine. Le président du Conseil privé y a fait allusion aujourd'hui. Je veux parler en particulier des pièges dont nous avons entouré le vote des subsides et la question des voies et moyens. Nul besoin de faire un traité d'histoire pour rappeler aux députés que notre existence remonte, dans le régime parlementaire britannique, à l'époque où le roi cherchait à obtenir le plus d'argent possible des barons. Ces derniers, qui plus tard ont dû déléguer une partie de leur autorité à des inférieurs, en récupérant le plus possible, essayaient d'empêcher le roi d'obtenir l'argent qu'il voulait. Le Parlement est donc devenu pour une bonne part une épreuve de force sur cette question particulière. Et c'est de là que nous vient tout le secret qui entoure les subsides et les comités des voies et moyens: on voulait en discuter à l'insu du monarque.

Il s'ensuit que nous avons moulé notre procédure des voies et moyens dans des traditions qui, à mon avis, ne collent plus à la réalité des années 1960 ou 1970 même les comités qui portent ces noms sont peut-être caducs. Il ne s'agit pas de nos jours d'un conflit entre sujets et roi, ce dernier tentant de prélever des fonds pour un objectif qui échappe aux sujets. Le conflit a changé de terrain. Il se livre maintenant entre l'exécutif et le Parlement. Il s'agit aussi d'un affrontement d'opinions entre les partis. Nous devons adapter notre procédure à cette situation. J'entrerai dans le détail lorsque j'aborderai la proposition que je vais faire.

Il devient évident, me semble-t-il, que l'une des plus grandes réformes à apporter a trait à la façon dont nous votons les subsides et fournissons des fonds. J'accepte l'idée que le député de Peace-River (M. Baldwin) a si bien formulée aujourd'hui, savoir que nous devons conserver un contrôle sur les cordons de la bourse, et qu'abandonner notre contrôle sur les dépenses, c'est laisser le gouvernement à lui-même. Mais je tiens à professer ce que d'aucuns prendront pour une hérésie. Je ne pense plus que le vote des subsides soit la principale fonction du Parlement.

J'ai souvent entendu dire, de ce côté-ci de la Chambre, que c'est là la principale fonction du Parlement, et je m'attends qu'on le répète au cours du présent débat. Il est aussi important de voter les subsides que de contrôler les cordons de la bourse; mais aujourd'hui, toute la portée de la législation—les mesures à prendre pour nos citoyens, du berceau à la tombe, notre façon de régler les problèmes qui se posent dans les espaces sous-marins jusque dans l'espace intersidéral—exige l'élaboration de politiques tout aussi importantes, n'importe qui l'admettra, et peut-être même plus importantes, que le vote des subsides. Le moment est peut-être venu, je pense, où nous devons trouver une façon un peu plus routinière d'aborder les subsides et les dépenses que nous approuvons, afin de disposer de plus de temps pour étudier les nouvelles politiques et les nouveaux problèmes de notre époque.

La proposition que je fais sous la rubrique générale «tradition» n'a rien de nouveau. Certains aspects de notre tradition ont une valeur si éternelle, à mon sens, que j'espère que nous les conserverons jusqu'à la fin des temps. Mais parce que nous prisons la liberté de parole et la chaleur des débats, aussi bien que toutes les autres choses qui font partie de la démocratie, cela ne veut pas dire que nous devons retenir à jamais la méthode de voter les crédits qu'on avait adoptée à une époque depuis longtemps révolue.

• (4.40 p.m.)

Ayant consacré un petit peu de temps à tenter de dissiper ce qui, à mon avis, représente certaines fausses conceptions sur la Chambre et sur ses procédures, j'aimerais maintenant en venir aux questions particulières que notre comité ferait bien d'aborder. Je partage, soit dit en passant, l'avis du député de Peace River (M. Baldwin) qui nous a demandé de ne pas fonder sur les problèmes de cet autonne des règles destinées à durer. J'espère aussi, bien que j'appuie cette motion et le principe d'un rapport avant le 1er décembre, que si, dans les semaines à venir, nous ne pouvions finir cette tâche, nous aurions assez d'intelligence et de conscience pour proposer la reconduction du Règlement provisoire pour deux mois encore, ce qui nous permettrait de poursuivre ce travail-là.

Il faudra examiner de nombreux détails, la durée des discours et des divers débats. On pourra soulever l'idée de débats télédiffusés, l'assiduité de ses membres, le quorum et ainsi de suite. Si ce débat se poursuit, toutes sortes de questions seront soulevées. Je voudrais que le comité s'intéresse au principal problème dont nous reconnaissons tous l'importance—et le député de Peace River l'a confirmé—c'est-à-dire la question de temps.

Je serais le dernier à prétendre que le facteur financier soit un critère satisfaisant, mais, du moins, c'est un élément à considérer. Je rappelle aux députés que durant les premières années de la Confédération, le budget du gouvernement fédéral était de l'ordre de 20 millions. Les budgets annuels sont maintenant de 10 milliards, c'est-à-dire 50 fois plus considérables. Je ne crois pas faire une grave erreur si...

M. Woolliams: Ils sont 500 fois plus considérables.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) prétend que c'est 500. J'affirme que c'est 50. Quel que soit le chiffre, peu importe, même s'il a raison.

M. Baldwin: Qu'est-ce qu'un million de dollars de toute façon?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): S'il s'agit vraiment de 500 au lieu de 50, monsieur l'Orateur, mes propos nécessiteront peut-être une légère rectification. Mais on peut dire à coup sûr que nous avons actuellement à la Chambre des communes 50 fois plus de travail en un an qu'en avaient les députés des première et deuxième législatures, au cours des années 60 et 70 du siècle précédent. On est peut-être plus près de 500 fois, mais on ne saurait trouver 50 fois autant de jours en un an pour faire 50 fois le travail qu'on faisait au cours de ces premières années de la Confédération. D'ailleurs, à cette époque, le Parlement ne siégeait que 60 ou 65 jours environ. Pendant longtemps un Règlement de la Chambre ou un article de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes a stipulé que les députés ne toucheraient toute leur indemnité que si la Chambre siégeait 65 jours; c'est pourquoi, la plupart des sessions duraient 65 jours. (*Exclamations*)

Aujourd'hui, plus besoin d'un règlement de ce genre. On ne peut multiplier 65 jours de séance par 50 dans une année de 365 jours. Voilà notre vrai problème—c'est un problème de temps, et il faut absolument que nous lui trouvions une solution.

Envisageons le problème sous un autre angle: celui du nombre de ministères existants et des tâches du gouvernement. En 1860, le gouvernement avait à s'occuper de questions de chemins de fer, de canaux et de lignes télégraphiques, d'agriculture et de colonisation, de bureaux de poste et de choses de ce genre; mais aujourd'hui le gouvernement fédéral touche à tous les aspects de l'existence.

J'ai parlé tout à l'heure du très honorable Mackenzie King. S'il revenait parmi nous, ou même s'il voit ce qui se passe ici-bas grâce au télescope astral qu'il savait manier, dit-on, il serait abasourdi par l'énormité de notre tâche actuelle. Il dirait sans doute: «Vous devriez faire durer l'étude du discours du trône pendant une trentaine de jours et laisser le gouvernement diriger le pays». Voilà où nous en sommes aujourd'hui et nos travaux ne pourront que s'accroître. Si tel est le cas, si nous devons essayer d'abattre en douze mois la somme de travail qui nous est confiée, comment faut-il nous y prendre? Il y a une multitude de petits détails que nous pouvons examiner, mais j'envisagerai deux solutions d'ordre général, l'une que j'accepte, l'autre que je

rejette. L'une des façons d'accomplir beaucoup plus de choses en un temps semblable, autrement dit d'en faire cinquante fois plus en un an, c'est de réduire le temps alloué à chaque question, de ramener les discours de 40 à 30, 20, ou 10 minutes, de fixer une limite de cinq minutes pour les exposés en comité plénier. Diverses possibilités s'offrent à nous. Nous pouvons réduire à un ou deux jours les débats sur les bills, ou bien raccourcir la période réservée aux questions. Voilà donc un moyen: réduire le temps alloué à chaque partie de l'ordre du jour, à chaque bill, à chaque projet de résolution, à chaque question que le Parlement étudie. Il est clair que cette formule ne me sourit pas.

Notre volume de travail s'est beaucoup accru et si nous comprenons que nous avons bien plus à faire maintenant que nos prédécesseurs il y a 20 ans, sans parler d'il y a un siècle, nous pourrions prendre trois autres initiatives. J'insiste sur ces trois initiatives et à ma façon habituelle, je pourrais subdiviser ces chapitres.

D'abord, nous devons apprendre à déléguer une bonne partie de notre tâche aux comités de la Chambre. Nous ne pouvons pas continuer éternellement à abattre un travail 50 et 100 fois plus important ici même à la Chambre. D'après moi, nous devons renforcer nos comités de façons diverses que je veux proposer. Nous devons déléguer plus de travail à nos comités et de ce fait leur accorder une certaine confiance et du respect. Je sais qu'une de mes idées au sujet des comités n'a pas encore rallié l'adhésion des députés en général, mais je reviens à la charge. Les comités à certaines époques de l'année devraient devenir le centre d'intérêt et le Parlement tout entier devrait s'ajourner une semaine chaque mois ou deux semaines toutes les six semaines environ pour permettre aux comités de se réunir et de traiter des multiples problèmes dont ils sont saisis. Je le répète, ils devraient devenir le point de mire. A mon avis, il y a des moments où les comités devraient constituer le Parlement.

Lorsque les comités se sont occupés d'une question, qu'il s'agisse des crédits ou de l'étude détaillée d'un bill, j'estime que le même travail ne devrait pas être repris par la Chambre. J'accepte ce que propose le député de Peace River, que dans tous les cas, la décision définitive soit prise ici. Mais envoyer les crédits au comité pour les faire examiner dans le moindre détail et ensuite les étudier minutieusement au comité des subsides—ma foi, nous pouvons le faire si nous le voulons—mais ce n'est pas là utiliser à bon escient le temps dont nous disposons.

Je pense de même quant aux bills. Lorsqu'un projet de loi compliqué, comme la mesure sur la radiodiffusion, ou le bill sur l'unification ou le régime des pensions du Canada est déféré en comité et qu'après mûr examen, celui-ci l'a approuvé nous ne devrions pas recommencer ici toute la procédure.

Je souscris à l'idée du président du Conseil privé (l'honorable M. Macdonald)—je ne sais plus s'il en est l'auteur à l'origine ou si nous l'avons élaborée au cours de nos sessions—nous invitant à reprendre le projet à ce que nous appellions l'étape du rapport.

Lorsqu'une question a été déférée au comité, qu'il s'agisse des crédits ou d'un bill, et qu'elle revient à la Chambre, elle ne devrait pas être soumise au comité plénier mais faire l'objet d'une motion en vue d'adopter le rapport sous la présidence de l'Orateur. En procédant de la sorte, nous ferions un bien meilleur usage de notre temps et nous renforcerions le rôle des comités.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui.

M. Woolliams: Le député siège ici depuis nombre d'années. D'après son expérience—je songe ici aux comités tels qu'ils existent actuellement—n'a-t-il pas constaté qu'en général le rapport d'un comité est rédigé et en quelque sorte contrôlé par la majorité des membres du comité, c'est-à-dire par le gouvernement? Je parle ici de tous les gouvernements, non pas seulement du gouvernement actuel, mais de tous les gouvernements du passé. Ainsi, le rapport peut manquer d'impartialité. De nombreuses façons, si certains renseignements viennent des ministères, tous les gouvernements sont portés à dissimuler leurs fautes, ou du moins les rédacteurs du rapport le font. Je l'ai constaté dans certains comités et la suggestion du député me semble comporter ce danger.

• (4.50 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne doute pas que certains comités aient agi ainsi. J'ai eu le privilège de travailler au sein de comités, notamment celui de la sécurité de la vieillesse en 1950 ou celui du régime de pensions du Canada d'il y a quelques années, où les choses se sont passées autrement. Tous les députés d'alors qui sont ici aujourd'hui comprendront que nous avons eu notre mot à dire

dans la préparation de ce rapport. J'admets que pareille chose peut arriver, mais cela s'est produit parce qu'on a laissé le rôle des comités se déprécier. Peu importe ce qu'ils font, le même travail est repris ici. On devrait les mettre en vedette et ne pas refaire le même travail qu'eux. On devrait fournir aux membres de ces comités l'aide d'un service de recherche—il en est question—afin qu'ils puissent faire du bon travail. En outre—et je fais mienne la suggestion du député de Peace River (M. Baldwin)—il faudrait clairement établir que les rapports des comités seront tous examinés à la Chambre.

Les bills ou les crédits, une fois examinés par un comité, reviennent ici et sont examinés à nouveau; or dans le cas de problèmes sur lesquels un comité a enquêté, comme la limitation des naissances, l'alcootest, le rapport nous est soumis mais ne fait plus l'objet de débats. On ne saurait renforcer les comités en les restreignant, en leur donnant un autre nom, en leur accordant de l'aide pour les recherches, et le reste, si on les maintient dans une position inférieure. Sous ce rapport, ils doivent, à toutes fins pratiques, avoir un pouvoir parlementaire.

Je suis toujours heureux d'exprimer mon respect pour ce qui se fait à Westminster. L'an dernier, alors que j'y étais avec le comité, et même si je croyais tout savoir de ce qui s'y passait, j'ai été étonné de voir jusqu'à quel point l'examen de leurs mesures législatives est passé du parquet de la Chambre aux comités. Ces derniers se réunissent dans des pièces aménagées comme la Chambre des communes elle-même, et les choses s'y passent aussi solennellement qu'ici, mais à Westminster, une mesure législative peut passer par toutes les étapes nécessaires sans jamais être débattue à la Chambre même. Il en est de même pour les crédits.

J'ajoute qu'il existe une garantie. Si un certain nombre de députés—dix, je crois—insistent pour qu'un projet de loi revienne à la Chambre, la chose est possible. Sans demander qu'on aille aussi loin, j'estime que si nous avons 50 fois la quantité de travail des représentants du premier Parlement du Canada, nous devons faire quelque chose pour régler le problème du temps. Je le répète, l'un des moyens consiste à donner plus d'importance au travail des comités, compte tenu de mes diverses propositions.

La deuxième remarque concerne l'emploi d'une expression qui a toujours constitué un anathème aux yeux de mon excellent ami, l'honorable Gordon Churchill, ancien député de Winnipeg-Sud-Centre. Il s'agit de l'expression «répartition du temps». Je respecte beaucoup l'opinion de mon ancien voisin au sujet du Parlement. Quand on traite ces matières, on a l'impression qu'il est toujours parmi nous. Après tout, il est peut-être en train de suivre le débat de la tribune.

J'appuie la «répartition du temps» parce que je n'aime pas la clôture. Aucun de nous n'aime ce vilain mot de clôture, mais je ne connais aucune forme de clôture plus efficace que le débat illimité. Quand on consacre toute l'année, ou presque, à la question du drapeau, on supprime la possibilité de discuter l'assurance frais médicaux au cours de cette session-là. La clôture est tout aussi efficace que si le gouvernement l'avait appliquée. A mon avis, nous ne violerions pas la liberté d'expression ni le processus démocratique si nous trouvions un moyen de nous entendre sur le temps à consacrer à tel problème pour pouvoir passer au sujet suivant. Nous avons tout simplement trop à faire pour consacrer tout notre temps à un seul sujet.

Je suis content que l'article 15A soit disparu du Règlement provisoire que nous sommes convenus d'appliquer pendant le reste de l'année. De fait, on me pardonnera peut-être d'avouer que j'ai proposé, lors d'une réunion des leaders, que l'article 15A soit supprimé. Je l'ai fait aux fins d'un compromis dans lequel j'étais engagé à ce moment-là, mais aussi parce que ce n'est pas une façon satisfaisante d'attribuer le temps. La méthode laisse à désirer, je pense. Il faudrait quelque chose de conçu d'avance comme une proposition émanant de tous les partis, à la lumière d'un Parlement qui fonctionne bien, où les députés ont le sentiment de pouvoir exprimer leurs opinions aux comités, d'obtenir de bonnes mesures législatives et aussi d'avoir assez souvent l'occasion de prendre la parole à la Chambre. Voilà le genre de choses, somme toute, que nous devons réaliser.

J'ai dit que je voulais proposer trois choses au sujet du problème de temps, mais mon temps de parole expire, je dois donc poursuivre. J'ai déjà dit qu'il nous faudrait apprendre à confier une plus grande partie de notre travail aux comités. Je tiens à ajouter que si nous ne déléguons pas de tâches aux comités et si nous ne répartissons pas notre temps, le travail passera aux mains des bureaucrates, il échappera au Parlement. Je reviendrai, pour la discuter, sur la réponse que m'a donnée aujourd'hui le ministre de la Justice (M. Turner) à propos d'un décret du conseil adopté

en avril dernier, qui donne effet à des arrangements tarifaires—et c'est ce que le décret dit—au niveau auquel ils auraient été si le Parlement avait adopté la résolution inscrite au *Feuilleton*. Le Parlement ne s'est pas occupé de l'affaire, nous avons donc forcé la bureaucratie à trouver le moyen d'agir sans nous. Je considère ce décret du conseil comme abusif. Toutefois, ce à quoi je veux en venir, c'est que si nous ne découvrons pas les méthodes et les moyens de liquider nos problèmes en améliorant la structure des comités et en répartissant le temps consacré aux débats des diverses questions dont nous sommes saisis, nous pouvons être persuadés que la fonction publique—ce merveilleux service dont nous sommes fiers, mais qui n'est pas élu; c'est nous qui sommes les élus du peuple —prendra en main les affaires de la nation à notre place.

L'autre suggestion que je fais—et j'emploierai ici un mot qui n'existe peut-être pas au dictionnaire—est que nous devons «datifier» notre année parlementaire. Le comité de la procédure du dernier Parlement l'a proposé, et le président du Conseil privé en a parlé aujourd'hui. Nous voulons qu'une session débute à l'automne pour se terminer en juin ou juillet et comporte certains délais. A mon avis, un tel calendrier se rattache tout à fait à l'affectation de travaux aux comités et à la répartition de notre temps, et j'estime qu'il s'impose.

Ce qui cloche depuis les 25 années que je siège à la Chambre, c'est que les seules véritables échéances que nous semblons avoir sont Noël, Pâques, ou quelque date problématique de prorogation. Ce n'est pas logique. On voit ainsi s'empiler une foule de projets de loi, et nous affectons des milliards de dollars aux différents postes du budget et approuvons toutes sortes de lois simplement parce qu'il faut le faire si nous voulons être chez nous à Noël, à Pâques ou pour les vacances estivales. Ce n'est pas rationnel. Nous avons sûrement le talent, l'intelligence et la possibilité d'organiser notre année en-deçà de certaines limites. Sans doute, certaines situations d'urgence pourront modifier le programme.

Je ne fixerais pas de délai rigide pour l'adoption des prévisions budgétaires. Les Britanniques l'ont fait sans pour cela frustrer qui que ce soit de la liberté d'expression. Découpons l'année en plusieurs périodes et consacrons certaines d'entre elles à l'étude des projets de loi ou des prévisions budgétaires qui nous reviennent après examen en comité. Nous devons aussi affecter certaines périodes à l'étude des budgets. Le Parlement et le pays tout entier ne s'en porteraient que mieux si nous adoptions un calendrier, au lieu de conserver notre formule à la va comme je te pousse.

Je le répète, j'ai évité d'entrer dans trop de détails, car le principal problème est une question de temps. Encore une fois, conservons les traditions qui méritent d'être conservées. D'autre part, ne nous laissons pas empêtrer dans des traditions dépassées par l'époque. Il est bon d'accueillir d'autres propositions quant au problème du temps, mais je mets quiconque en demeure d'exposer le problème avec plus d'énergie que moi, à savoir que c'est un problème de temps. Les deux orateurs précédents l'ont même admis et si on a d'autres propositions visant à régler le problème, nous les accepterons, mais si on n'a rien de mieux à proposer nous devrions confier une plus grande tranche de nos travaux aux comités de façon à répartir méthodiquement notre temps, ce qui nous permettra de mener à bien les travaux prévus pour une année et préparer de façon sensée notre programme de travaux annuels.

• (5.00 p.m.)

J'espère que le comité nous présentera le 1er décembre un rapport vraiment utile. Je le répète, si nous ne pouvons pas terminer ce travail dans ce délai, j'espère que le Parlement nous accordera un peu plus de temps. J'espère aussi que ce comité du Règlement et de la procédure ne sera pas le dernier. Comme je l'ai déjà dit, on ne pourra jamais rédiger le dernier Règlement du Parlement. La démocratie n'est pas un fossile, c'est un système qui évolue et qu'il faut modifier et améliorer au fil du temps. Nous n'avons pas à nous soucier des changements à faire en l'an 2000. Occupons-nous des changements qui s'imposent durant cette session du Parlement de façon à la rendre meilleure. C'est grâce à cela, j'espère, que nous pourrons adopter des mesures dignes de cette institution.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, pour notre part, nous accueillons avec satisfaction la déclaration, de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald) concernant les discussions qui ont déjà eu lieu avec les différents house leaders, en vue de réformer la procédure parlementaire.

Je crois qu'il est inopportun de vouloir faire le procès de notre procédure, car le comité s'en chargera. Il devra également faire des suggestions qui nous permettront, après le 1er décembre, de prendre connaissance de

la nouvelle procédure, ce qui rendra notre travail plus efficace. La nouvelle procédure devra tendre—et c'est là son but—à rendre les travaux de la Chambre plus efficaces, car souvent, dans le passé, des critiques furent exprimées par le public et même par des députés contre la lenteur, l'inefficacité ou, souvent, le peu de temps dont disposait la Chambre.

En même temps—et c'est le point principal que je voudrais soulever aujourd'hui—cette procédure devra également rehausser le prestige des députés, bref, faire ressortir leur rôle de législateurs et non pas tant celui de fonctionnaires. Je crois que la procédure ancienne faisait du député surtout un fonctionnaire, alors que, normalement, le député doit être un législateur. Je sais qu'il est difficile de concevoir et de proposer une nouvelle procédure qui sera parfaite, mais ce n'est pas là une raison pour s'attaquer à la procédure déjà existante, afin de permettre au Parlement d'accomplir plus de besogne dans un espace de temps plus court. C'est pour cela que nous allons collaborer avec les house leaders, afin d'en venir à une entente qui permettra d'élaborer un processus tendant à adopter des lois plus rapidement, à proposer des lois plus appropriées, avant que les problèmes du pays ne s'aggravent.

Grâce à notre procédure, j'ai constaté, dans le passé—en dépit du peu d'expérience que j'ai en cette enceinte—que le Parlement apportait souvent des solutions à des problèmes très graves, mais que, à cause de la lenteur de la procédure, ces solutions se faisaient tellement attendre que les problèmes s'aggravaient de plus en plus.

Le président du Conseil privé a signalé que la procédure actuelle prenait trop de temps. Il a fait une autre remarque qui semblait contredire la première, à savoir que les députés n'avaient pas le temps d'étudier les lois en profondeur, qu'ils prenaient trop de temps. C'est vrai. Il a raison sur ces deux points mais, par contre, il existe des causes à cela. Si les députés ne peuvent pas étudier les lois en profondeur, cela est explicable.

Premièrement, le député doit accomplir son rôle de législateur et, malheureusement, un rôle de fonctionnaire. Il doit se renseigner, étudier des rapports, prendre connaissance de toutes les commissions royales d'enquête que le gouvernement a formées. Il doit aussi, de temps à autre, faire partie de différentes associations parlementaires et, par conséquent, faire divers voyages.

Il doit également prendre connaissance de tous les mémoires qui proviennent de différents groupes et qui lui sont soumis. Certains lui proviennent des membres de Chambres de commerce ou de divers groupes du pays. Il doit également rencontrer des gens et se rendre compte du travail qui se fait au niveau des provinces, dans le domaine législatif. Il doit aussi faire une partie de ses recherches lui-même, il doit se documenter personnellement pour pouvoir se tenir au courant de la politique canadienne et même de la politique internationale. Il doit être présent à la Chambre et assister aux séances des différents comités.

Nous disons que si la nouvelle procédure est adoptée, les futurs comités prendront plus d'ampleur, seront plus importants, auront plus de pouvoirs et devront automatiquement nécessiter plus de préparation de la part des députés.

Voici la plainte que j'aimerais formuler. Si nous manquons de temps et si nous consacrons trop de temps à la procédure ordinaire, nous n'aurons pas le temps d'aller en profondeur. Je relève ce que le discours du trône indiquait au sujet de l'opposition officielle:

> ... Afin que l'Opposition officielle, que nous, au Canada, tenons pour un élément essentiel de notre régime démocratique, de même que les autres partis de l'Opposition, soient mieux en mesure de s'acquitter efficacement des lourdes responsabilités d'action et de décision, à affronter à chaque session, vous serez appelés à adopter de nouvelles dispositions pour soutenir l'Opposition officielle et les autres partis dans leur rôle au Parlement.

Il est bien beau de parler de l'adoption d'une nouvelle procédure—et nous en sommes—pour faciliter les travaux de la Chambre, mais nous ne pouvons demander plus aux députés qui n'ont pas plus d'outils qu'ils en ont, actuellement.

A titre d'exemple, je signalerai que nos voisins du Sud, les États-Unis, comptent 435 membres du Congrès et 100 sénateurs, soit un total de 535 personnes élues. Or, ces représentants élus ont 8,000 employés à leur service, soit une moyenne de 15 fonctionnaires pour chaque membre du Congrès ou du Sénat affectés à la recherche ou aux travaux des différents comités. Ce système permet aux représentants élus par le peuple de jouer leur rôle de législateurs et de veiller au bien-être de la population. Monsieur l'Orateur, ceci m'amène à dire que nous avons actuellement une procédure désuète,—et nous sommes tous d'accord là-dessus—parce que nous en sommes rendus au stade où nous voulons la refondre, l'améliorer et la moderniser. Par ailleurs, nous avons trop de fonctionnaires pour appliquer nos lois, mais pas assez d'aides, d'outils, de fonctionnaires ou de savants pour nous aider à préparer les lois.

Le député doit faire tout son travail de bureau, jouer son rôle de député dans sa circonscription, préparer et surveiller les progrès de la législation et assister aux séances des comités. Pourtant, il n'a pas d'outils lui permettant d'agir réellement en législateur, et c'est pour cette raison que les discours sont souvent trop longs à la Chambre. Je suis d'avis avec le président du Conseil privé que les discours sont souvent trop longs, parce qu'ils sont mal préparés. On manque du personnel nécessaire pour faire les recherches et, par contre, nous ne pouvons pas travailler en profondeur, parce que nous ne pouvons pas tout accomplir et bien remplir notre devoir.

Si nous voulons permettre au député de jouer son rôle de législateur et d'homme d'État, il faut lui procurer les outils nécessaires. Nous avons souligné et insisté sur ce passage du discours du trône visant à donner des outils à l'opposition pour lui permettre d'aider le gouvernement lorsqu'il propose de bonnes mesures, de légiférer avec lui et, en même temps, de faire une critique constructive et d'exprimer son point de vue.

Ma principale remarque, aujourd'hui, c'est que nous devrons modifier la procédure ou améliorer la législature dans ce sens-là. De plus en plus, nous serions censés agir en législateurs et non pas en fonctionnaires. C'est pour cela qu'en parlant de nouvelle procédure, nous devrions également fournir aux députés, tant à la droite de l'Orateur qu'à sa gauche, les outils leur permettant d'être de véritables législateurs, grâce à une procédure améliorée.

• (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever certains points, dont quelques-uns n'ont pas encore été abordés. Je sollicite donc l'indulgence de la Chambre pour faire mes observations sur quelques sujets qu'il faut, à mon avis, lui signaler.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) affirme que les subsides n'ont plus la vedette au Parlement; mais que deviendrait alors le principe fermement établi selon lequel le Parlement doit tenir bien en main les cordons de la bourse? Nous voulons tous rendre le Parlement plus efficace; voilà longtemps que nous nous y efforçons. J'en ai parlé en 1965. Le 20 mai de cette année-là, j'ai dit qu'il fallait des réformes, mais des réformes qui épouseraient la nouvelle conjoncture sans détruire la mission de cette Chambre.

Il y a progrès, monsieur le président. Votre accession au fauteuil présidentiel dans deux législatures successives constitue l'une des mesures qui peuvent le mieux garantir à la fois la dignité de nos débats et, par-dessus tout, les droits des députés de tous les partis.

On ne saurait trop insister sur le fait que tout député, nouveau venu ou vieux routier, membre ou non du Conseil privé, doit pouvoir exposer devant l'Assemblée une opinion au nom de ses électeurs et du pays tout entier. Aucun débat en cette enceinte ne peut avoir plus d'importance que celui qui vise à renforcer cette institution, sans laquelle la liberté ne saurait survivre. Monsieur l'Orateur, la remarque que je vais faire ne doit pas être prise pour une critique. Cet après-midi, de 40 à 50 députés étaient présents à la Chambre. On ne semble donc pas reconnaître, en général, la nécessité de maintenir la grandeur et la suprématie de cette institution, de préparer des réformes nécessaires, tout en maintenant les grandes traditions du passé grâce auxquelles au cours de deux guerres mondiales, notre liberté a pu être préservée.

C'est cette institution, monsieur le président, qui a montré la voie, de 1914 à 1918. C'est cette institution qui, entre 1939 et 1945, a donné au peuple canadien l'exemple de cette détermination qui, conjuguée à celle de nos alliés, nous a permis de conquérir notre liberté.

Je ne suis pas ici pour prêcher les vertus d'assiduité. Toutefois, ce qu'on reproche surtout à la Chambre c'est l'absentéisme. Aucun d'entre nous n'est entièrement innocent à cet égard. Les visiteurs viennent dans les tribunes et, en sortant, s'exclament: «C'est du joli! La Chambre était presque vide. . .». Ils augmentent ensuite le nombre de ceux qui critiquent les institutions parlementaires, passe-temps devenu très populaire au Canada comme ailleurs.

Cela n'a rien de nouveau, monsieur l'Orateur. On l'a dit et répété à satiété depuis des années. Certains croient qu'ils sont les premiers à découvrir les défauts de cette institution. Ceux-là n'ont pas étudié l'histoire. Pensons à 1661, quand Samuel Pepys a écrit:

> Des êtres abominables se déchaînent au Parlement. Ils s'opposent à toutes les propositions des gens sérieux. Ce sont les créatures les plus grossières du monde, qui jurent comme des charretiers; cela me fait croire qu'ils vont tout gâcher et semer partout la ruine.

C'était à l'époque des Charles. Et les temps modernes, monsieur l'Orateur? Je pense à

Charles Dickens. Il a fréquenté longtemps la tribune de la Chambre des communes et il a écrit à propos du Parlement:

Cette grande masse poussiéreuse de Westminster, où on rit, on tousse, on s'exclame, on gémit, un conglomérat de bruits et de confusion. Rien au monde ne lui ressemble si ce n'est Smithfield un jour de marché ou une arène de combats de coqs dans toute sa gloire.

Les critiques pullulaient alors, monsieur l'Orateur. Je pense à Robert-Louis Stevenson qui disait: «Nous savons tous ce qu'est le Parlement et nous en avons honte.». Nous sommes en 1968 et au Canada et en Grande-Bretagne, les mêmes critiques vont bon train. Et ce sont ceux qui ne connaissent pas le Parlement qui se sentent le mieux placés pour critiquer.

Certains députés, dont celui de Peace River (M. Baldwin), ont parlé cet après-midi des principales choses qu'on reproche au Parlement. Entre autres, le gaspillage de temps. C'est à croire que le Parlement est une institution tâtonnante qui met un temps infini à adopter les projets de loi. C'est à croire que nous parlons trop. Comme l'a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est la raison d'être du Parlement. Notre but n'est pas de fabriquer des tas de lois. C'est de préserver la liberté du Canadien moyen et de veiller à ce que tout homme, si humble soit-il, jouisse des mêmes droits que ses concitoyens.

Je parle, monsieur l'Orateur, en ma qualité d'ancien dans cette enceinte. J'ai été pour ainsi dire vivement impressionné par la qualité des députés qui viennent d'arriver ici. Nous tendons toujours une oreille attentive au premier discours d'un nouveau député, un moment que les vétérans d'autres législatures ont tous connu. C'est vraiment le baptême de feu.

• (5.20 p.m.)

Au cours des années, tous nos premiers ministres ont écouté les nouveaux députés et se sont demandé: «Lequel d'entre eux deviendra un jour premier ministre du pays?» Je me souviens de celui qui avait été désigné par M. King. Lorsque sir Wilfrid Laurier a entendu parler, en 1908, M. Arthur Meighen, il a fait remarquer: «Voilà un futur premier ministre» et il avait raison. En 1912, sir Robert Borden désignait R.B. Bennett comme futur premier ministre et il en a été ainsi au cours des années. A mesure que des jeunes gens entrent dans cette institution—je ne peux pas en dire autant des femmes, nous n'avons qu'une seule honorable représentante qui est très remarquable—ils donnent à cette grande assemblé du peuple des espoirs pour l'avenir. Ils apportent de nouvelles idées, de nouvelles théories et de nouvelles résolutions.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Comment se fait-il que quelques jours après l'ouverture du Parlement, beaucoup de députés disparaissent après les ordres du jour et que l'assiduité à la Chambre diminue. En 1791-1792, à l'époque des parlements du Haut et du Bas-Canada, on constate, comme l'a fait le président du Conseil privé (M. Macdonald), que le Règlement comporte la disposition suivante: si un député s'absente de la Chambre et que M. l'Orateur remarque son absence, un shérif peut être chargé de ramener le délinquant devant la barre de la Chambre. Si cela se faisait une seule fois ici, je suis convaincu que l'assiduité se maintiendrait par la suite.

Cet été, je me suis rendu au Royaume-Uni et j'ai visité la Chambre des communes à Westmister. Je l'avais vue une première fois, lorsque j'étais en permission en novembre 1916, et que j'avais entendu le grand Lloyd George prononcer son premier discours en qualité de premier ministre du Royaume-Uni. La Grande-Bretagne était alors craintive, mais il avait soulevé le pays. J'ai vu la Chambre à l'époque de Churchill. J'ai vu Churchill dans cette chambre en 1916. Je l'ai vu après Gallipoli, lorsqu'il était en disgrâce. Lorsque j'ai fait sa connaissance, je lui ai dit: «Je vous ai vu la première fois lorsque vous étiez en disgrâce.» Et il m'a répondu: «Et quand donc?» Plus tard, en 1940, il a soulevé la population britannique qui était dans l'isolement, ainsi que nous et d'autres pays du Commonwealth.

Depuis 1911, j'ai entendu, au Parlement canadien les grands hommes politiques. On nous dit que l'art oratoire est disparu à la Chambre, que les discours ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, et c'est vrai. Ils sont meilleurs. A mon avis, surtout depuis le début de la dernière guerre, la qualité des discours s'est fort améliorée dans cette enceinte. Je sais que certains disent: «Prenons moins de temps; confions aux comités nos crédits et nos questions controversées.» Je suis partiellement d'accord là-dessus. Voici le grand danger des comités, monsieur l'Orateur. Nombre de ceux qui sont en faveur de ce principe comparent, en réalité, cette institution au Congrès des États-Unis. Or les deux institutions sont différentes. Là-bas, en comité, tout esprit de parti disparaît. Les comités sont tout-puissants et on ne peut rien faire à moins d'en être un des plus anciens membres. A ce compte-là, un député qui siège ici depuis 28 ans, pourrait diriger un comité. Ce régime d'ancienneté est mauvais parce que, comme l'a déclaré le député de Peace River (M. Baldwin), il nuirait à l'efficacité et à l'utilité du Parlement.

On entend souvent dire que nous devrions imiter le système de gouvernement des États-Unis. Je n'accepterais jamais qu'on fasse du concept qu'ont les États-Unis du gouvernement républicain, le principe ou le modèle d'un Parlement de tradition britannique, car c'est là une chose impossible.

Dans «Le déclin des assemblées législatives» de Lord Bryce, on trouve les lignes suivantes:

Tout voyageur curieux des problèmes politiques et qui se renseigne sur le fonctionnement des organismes législatifs des pays qu'il visite, obtient toujours la même réponse décourageante de la part des citoyens âgés. Il entend partout dire, dans les mêmes termes ou presque, que les discours sont moins brillants qu'au temps de leur jeunesse, qu'il n'y a plus autant de correction ...

Aujourd'hui, le président du Conseil privé a parlé de la nécessité de maintenir un comportement très civilisé. Je signale qu'au cours d'une récente visite à la Chambre britannique, j'ai assisté à un choc d'opinions. Aucun vernis de sentimentalisme ne recouvre les débats de cette assemblée. Le premier ministre et le chef de l'opposition n'hésitent pas à se heurter. Il n'y a pas longtemps, le chef de l'opposition, M. Heath, a déclaré à la Chambre britannique: «Je le dis au premier ministre: il ne saurait m'intimider». Le premier ministre a alors répondu: «L'honorable représentant ne risque rien. Seul un poltron chercherait à l'intimider», ou quelque chose du genre.

Qu'arriverait-il si l'on parlait ainsi dans notre assemblée? J'imagine les manchettes des journaux d'un bout à l'autre du pays.

Attlee, premier ministre suppléant de Churchill durant la guerre, avait institué un gouvernement que Churchill cherchait à jeter dans le discrédit. Il disait, le regard tourné vers les banquettes ministérielles: «C'est un piètre gouvernement». Avant que l'Orateur puisse le rappeler à l'ordre, il continuait: «Je tiens à préciser que je n'emploie pas le terme de façon injurieuse. Je fais une simple constatation».

Pourquoi, exception faite du premier ministre, du chef de l'opposition loyale de Sa Majesté—et c'est là la désignation juste, et non pas chef de l'opposition officielle—et des ministres lorsqu'ils font des déclarations officielles, pourquoi, dis-je, les députés ne s'exprimeraient-ils pas sans texte? Pourquoi nous faire perdre notre temps? S'il faut lire un discours, pourquoi ne pas imiter les États-Unis? Quiconque veut s'inspirer du système américain n'a qu'à adopter la procédure de la Chambre des Représentants. Là-bas, quand un député a rédigé d'avance son discours, il dit simplement: «Je voudrais que mon discours soit consigné au compte rendu des délibérations du Congrès», et c'est ce qu'on fait. D'où économie de temps. Si certains députés veulent rendre notre institution plus efficace, voilà une mesure à prendre en considération. S'il agissait ainsi, toutefois, le Parlement pourrait fort bien cesser d'être une assemblée délibérante.

• (5.30 p.m.)

Je me souviens qu'en 1940 ou 1941, quand deux membres du Congrès employaient le même nègre, l'un d'eux déposa son discours le matin et l'autre, Fiorello la Guardia, ce grand démagogue, se leva l'après-midi et prononça le sien. Le lendemain, ils constatèrent avec étonnement qu'ils s'étaient servi du même discours. Essayons d'élever cette institution par le débat, l'expression de nos opinions, sans qu'il soit nécessaire de tout écrire, sous prétexte qu'un texte écrit qu'on n'aurait qu'à lire nous ferait gagner beaucoup de temps.

Là encore, nous pourrions compter sur une bien plus grande assiduité à la Chambre, si l'endroit était réduit de moitié. La pièce est trop grande. Chacun a son siège. Je regrette profondément de ne pas avoir obtenu le consentement de la Chambre—et je pense qu'il y aurait eu moyen de l'obtenir—pour enlever les pupitres, réduire les dimensions de la salle de manière à ne laisser que 200 places assises. Dans ces circonstances, les députés seraient tous ici. Chaque fois qu'il s'annonce un débat important à Westminster, tous sont là de bonne heure—je veux parler des députés.

Je soulèverai maintenant une autre question: trop de députés et trop de personnes estiment que notre Chambre rend les décisions, que nous détenons de réels pouvoirs de gouvernement. Au contraire. Je n'irai pas aussi loin que le premier ministre (M. Trudeau) en février dernier lorsque le Règlement du Parlement a été bafoué après la défaite du gouvernement à la Chambre. Il était alors ministre de la Justice. Le premier ministre et lui-même avaient alors indiqué que le gouvernement était le maître de la Chambre. Voilà certes un bien mauvais concept. Il est vrai que le gouvernement assume la responsabilité de légiférer. Il doit l'assumer. Nous avons le droit d'analyser les mesures présentées. Le grave danger de certaines théories préconisées par les gouvernements puissants est que, dans le prétendu intérêt de l'efficacité, les simples députés de la Chambre s'astreindront au secret que le premier ministre a récemment imposé aux membres du gouvernement. Depuis lors, ils ont été des hommes puissants et silencieux. Du moins, ils ont été silencieux.

Le premier ministre a eu raison de dire qu'il ne voulait pas de fuites. Ce qui se passe au sein du cabinet ne devrait pas se savoir à l'extérieur. Toutefois, monsieur l'Orateur, les ministres se promènent actuellement comme s'ils avaient la bouche cousue. Nous en avons eu un exemple aujourd'hui même.

L'hon. M. Stanfield: Nous en avons tous les jours.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté, (M. Stanfield) a posé une question au sujet d'un événement qui a eu lieu il y a quelques mois, en janvier. D'après les journaux, un fonctionnaire s'était livré à une activité des plus dangereuses pour son pays—la vente de renseignements à un ennemi possible. L'espionnage n'existe peut-être plus aujourd'hui. Le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) a fait un beau trait d'esprit à ce sujet hier. En réalité, il y a tant d'engins qui circulent là-haut qu'il n'y a presque plus d'espionnage. Maintenant, tout le monde sait tout à propos de tout le monde. Le fonctionnaire en question, toutefois, aurait été un de ceux qui veulent préserver leur anonymat, si les journaux ne s'étaient pas emparés de l'histoire.

Je comprends, et je l'ai dit aujourd'hui en posant une question, que la sécurité du pays repose sur les épaules du premier ministre. Mais le Parlement a le droit, dans les bornes qu'impose la sauvegarde de la sécurité, de savoir qui est cette personne. On a apparemment répondu qu'elle n'était pas aussi coupable qu'elle le pensait. Toutefois, on l'a gardée pendant plusieurs mois dans les effectifs; elle fait maintenant partie de la populace hors de la fonction publique. Quelle était son identité? Y a-t-il des raisons qui empêchent les Canadiens d'être informés? Ce que cette personne a pu faire était préjudiciable au bien de l'État; autrement, on ne l'aurait pas écartée de la fonction publique.

Voilà ce qui arrive aujourd'hui quand sont abordées de pareilles questions. Fermes et silencieux, ceux qui forment le gouvernement refusent de fournir des réponses aux députés. Quand les députés de ce côté-ci de la Chambre posent des questions, on leur fournit des réponses semblables à celles que nous pourrions attendre d'enfants prodiges—rusées, évasives, prolixes. Qu'on nous expose les faits. Apparemment, les vis-à-vis ne sont pas satisfaits du Règlement actuel. Ils semblent vouloir appliquer à l'ensemble du Parlement la consigne du silence qui dénie aux membres du cabinet le droit de s'exprimer s'ils n'en ont pas obtenu la permission.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Adapter le Règlement aux conditions changeantes? J'en suis. Mais ce qui s'est produit en février dernier, lorsqu'on a fait fi des Règlements et des droits constitutionnels du pays, me porte maintenant, d'habitude à mon insu, à scruter minutieusement les intentions du président du Conseil privé (M. Macdonald).

• (5.40 p.m.)

On parle de l'examen des crédits. Je ne veux pas insinuer que toutes nos initiatives tournent à la blague. On avait fixé tant de jours, 30 je pense, pour l'étude des prévisions de dépenses. Les libéraux ont parlé comme ils en avaient le droit. Finalement, dans les dernières heures, nous avons voté plus de $1,300,000,000—pas plus malin que cela—parce que le temps était écoulé. Monsieur l'Orateur, aux termes du règlement actuel, le gouvernement pourrait ajouter 40 ou 50 millions de dollars aux crédits et s'en tirer en retardant le débat jusqu'aux toutes dernières heures de la dernière journée. Une telle façon de procéder ne nous aide pas à nous acquitter de nos responsabilités.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous leur en donnez l'idée.

M. Woolliams: Ils la connaissent déjà. Vous n'avez pas besoin de vous inquiéter à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les idées ne leur manquent pas sur ce chapitre. Ils n'ont besoin d'aucune suggestion, mais ils sont surpris lorsqu'on leur prête ces pensées.

J'aime entendre le président du Conseil privé, avec un air de majesté condescendante, parler du Parlement. D'après ce que j'ai cru comprendre aujourd'hui, et je serai ravi qu'il me reprenne si je me trompe, il se préoccupe de la longueur excessive de nos délibérations. Élucidons ce canard lancé contre cette législature et plusieurs autres.

Je ne vais pas lire le compte rendu. Je l'ai fait apporter et les députés en général devraient pour leur gouverne consulter les *Débats* de la Chambre des communes du 25 mai 1965, où l'honorable Gordon Churchill, dont le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé aujourd'hui, analysait cette idée selon laquelle nous perdrions du temps.

Je ne vais pas répéter les chiffres qu'il a cités. On peut les trouver à la page 1643. Ils ont été mis à jour, et il est intéressant de noter le résultat pour la session 1966-1967, qui a commencé le 18 janvier 1966 et s'est terminée le 8 mai 1967, la plus longue session dans l'histoire du Canada. Le président du Conseil

privé a mentionné que la tendance de nos jours est aux longues sessions. Bien, mais la plus longue session, jusqu'à celle dont je viens tout juste de parler, remonte à 1904.

C'est pendant la session de 1966-1967, qui a comporté 250 jours de séance et a duré presque un an et demi, qu'on a adopté le plus grand nombre de bills: 83. De ce nombre, 16 ont été adoptés en moins de 30 minutes de débat pour chacun. Dix autres ont été adoptés après un débat d'au plus une heure. Neuf ont exigé moins d'une heure et demie d'étude. Trois ont pris moins de deux heures. Autrement dit, des 83 bills, 38 ont été adoptés après un débat de moins de deux heures.

Qui ici dira que le compte rendu révèle que l'opposition a usé de tactiques dilatoires? Huit autres bills ont demandé plus de deux heures d'étude, mais moins de trois. Cinq en ont exigé plus de trois, mais moins de quatre heures pour franchir toutes les étapes. En tout, 51 bills, soit 60 p. 100 de tout le programme législatif, ont été examinés en 66 heures, une moyenne d'une heure et dix-huit minutes par bill. Ils disent que nous les retardons? Aurions-nous dû nous imposer ce silence asphyxiant qu'observent actuellement les membres du cabinet? J'ai cru bon, monsieur l'Orateur, de consigner ces détails au compte rendu.

L'examen des autres 32 bills a exigé plus de temps. Deux ou trois mettaient en cause l'idéologie même de l'opposition, et nous les avons débattus.

On a signalé aujourd'hui, au sujet de ce projet de loi omnibus, englobant à peu près tout depuis l'homosexualité jusqu'à l'amour libre et à l'utilisation d'armes à feu, où les modifications au Code criminel sont jetées pêle-mêle comme en un pot-pourri, que le Parlement entraverait le débat s'il fallait que nous nous opposions à la mesure, du fait que nous désavouons l'homosexualité, l'avortement légalisé et d'autres délits hors du commun mentionnés dans la loi. Que le gouvernement subdivise le projet de loi. Le ministre de la Justice (M. Turner) disait encore récemment qu'elle devrait être subdivisée, d'après lui. Ça, c'était avant. (*Exclamations*)

Depuis lors, il est indécis. Monsieur l'Orateur, on rejette le blâme sur l'opposition. Permettez-moi de vous donner un exemple. Si, en tant que membre du Barreau, Votre Honneur devait désigner un juge, choisiriez-vous pour juger une cause quelqu'un qui se serait déjà prononcé sur la légitimité ou l'efficacité du procès?

Actuellement, nous n'avons plus affaire à un Parlement mais à des groupes d'études. J'ai beaucoup d'estime pour le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), qui a à son crédit de longues années d'administration et des états de service remarquables. Mais il fait partie d'un groupe d'étude désigné par le premier ministre—lui, un ancien administrateur du Pacifique-Canadian—pour décider si Air Canada et les lignes aériennes du Pacifique-Canadien doivent être unies par les liens, profanes cette fois, du mariage. J'admire, monsieur l'Orateur, son sens critique, car le 10 juin dernier, voici ce qu'il disait à Winnipeg—je n'ai pas la citation exacte sous les yeux mais je sais ce qu'il a dit. Il approuvait alors la fusion des lignes aériennes du Pacifique-Canadien et de la Compagnie Air Canada en une grande société et le fait que les Canadiens aient le droit d'en acheter les actions. Verra-t-il la chose du même œil en octobre qu'en juin?

Votre Honneur, je trouve inquiétant qu'il ressorte des déclarations d'un groupe d'étude, dont le président a déjà dit ce qu'il pensait qu'il soit en mesure de recommander au Parlement une ligne d'action.

Votre Honneur, je ne veux pas empiéter sur l'heure du dîner. Je résume. La Chambre ne peut se contenter des réponses évasives que lui donne le gouvernement. (*Applaudissements*) Ils se rient de nous. Le premier ministre hausse les épaules et sourit. Les ministres regardent, intéressés et silencieux et l'opposition n'a que les renseignements qu'on daigne lui donner. De plus, et c'est là où je veux en venir, ce qu'ils ne disent pas à la Chambre des communes, ils le déclarent en dehors pendant que le Parlement siège.

Ils réforment les services d'information. Ils l'ont promis, et au cours de leurs réformes, ils font en dehors de la Chambre des déclarations qui devraient être faites ici à l'appel des motions, afin de donner aux députés qui veulent contester ce qu'ils avancent la chance de le faire. (*Applaudissements*)

• (5.50 p.m.)

Vous manipulez le Parlement; il n'est pas votre marionnette, ni votre jouet. En pareils cas, les ministres—je suppose qu'ils demandent d'abord la permission—quand ils savent qu'une question ne peut être débattue à la Chambre, s'empressent de dire au pays ce qu'ils en pensent et quelle devrait être la marche à suivre. J'espère qu'à partir de maintenant, le ministre va déclarer—car il n'a pas encore commis d'infraction, il n'en a pas eu la chance—que ce genre de choses va cesser.

Je veux aborder une ou deux autres questions. Et les séances? Nous pourrions les allonger. Je crois qu'aujourd'hui nous siégeons environ 25½ heures par semaine. Je ne voudrais pas que la Chambre siège entre six et huit heures du soir. Cependant, tandis que nous avons 25½ heures de séance par semaine, la Chambre des communes d'Angleterre en a 31. Rien ne nous empêche de prolonger nos séances.

Ensuite, le député de Winnipeg-Nord-Centre a raison de recommander des ajournements périodiques. C'est une agréable sensation que de s'éloigner d'Ottawa, de ce vide, et de retourner au sein du peuple pour savoir ce qu'il pense. Les députés de l'Ontario et du Québec peuvent avoir ce plaisir du jeudi au mardi, mais c'est impossible pour ceux qui viennent d'autres régions du Canada.

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable représentant que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: Le député a la permission de poursuivre son discours.

Le très hon. M. Diefenbaker: Merci. Je ne dépasserai pas beaucoup mon temps de parole.

J'aimerais parler de vous, monsieur l'Orateur. J'ai essayé de doter la Chambre et l'institution parlementaire d'un Orateur étranger aux controverses de la vie publique. Je sais que la médaille a son revers, mais je crois que l'idée de vous offrir un siège à Ottawa, si belle que soit la région, est contraire à la nature de votre fonction. Vous êtes le premier d'entre nous; vous devez être membre de la Chambre des communes. Vous n'en seriez pas un si vous étiez choisi comme une sorte de factotum, une fois devenu Orateur et représentant une circonscription.

Il faudra du temps pour y arriver, je crois, même si des spécialistes du droit constitutionnel se concertent pour rendre votre poste permanent, mais j'aimerais faire une proposition. Vous êtes impartial et, à mon avis, en tout premier lieu la Chambre devrait—j'espère en parlant ainsi ne pas enfreindre le Règlement—assurer à M. l'Orateur, outre son traitement actuel, un supplément qui serait exempt, comme au Royaume-Uni, de toutes retenues et de tout impôt. Je pense qu'une résidence officielle devrait aussi être fournie à l'Orateur de la Chambre des communes du Canada. En vous retirant de l'arène des débats, vous faites un énorme sacrifice. J'espère donc que les députés trouveront l'idée bonne.

Bien qu'au fil des ans, j'aie changé d'avis là-dessus, je pense que nous devrions faire connaître nos intentions au peuple. Sur ce point la presse nous condamne souvent pour temporisation, indifférence, manque de diligence et autres lacunes. Et je pense à ces jeunes députés qui prononcent leur premier discours ici. J'essaie d'être ici pour les écouter. Lorsqu'un nouveau député a quelque chose à dire et qu'il a bien préparé son discours, c'est décourageant pour lui de constater que les journaux du lendemain n'en font aucune mention. Je dirai même plus, c'est embarrassant. Au Royaume-Uni, la coutume veut que les journaux rapportent que tel ou tel député a parlé et on cite un bref passage de son discours. On accorderait beaucoup plus d'importance aux députés qui font leurs premières armes législatives dans cette institution si les journaux signalaient leurs efforts. (*Applaudissements*) J'aimerais que nos débats soient télévisés. Je le répète, j'ai changé d'avis à ce sujet au cours des ans. Il est possible, je pense, de faire beaucoup pour rapprocher le Parlement des gens. Les leaders à la Chambre pourraient s'entendre pour affecter au début une demi-heure par jour à cette fin. Certains allégueront peut-être que les gens n'écouteront pas, qu'ils s'intéressent davantage à toutes les horreurs et autres émissions qui paraissent à la télévision. Ils se renseigneraient toutefois sur cette magnifique institution.

En terminant, j'aimerais vous dire que nos contacts étroits nous amènent à nous connaître et à connaître nos défauts. Nous apprenons aussi à admirer les vis-à-vis qui ont sincèrement foi en des principes. Je n'ai pas encore eu l'occasion de rendre hommage au très honorable L. B. Pearson. On nous décrit souvent comme deux grands adversaires. On serait presque porté à croire que nous sommes recouverts de la sueur mousseuse de leurs conflits personnels. A vrai dire, très peu de gens soupçonnaient nos rapports étroits.

Voilà comment je conçois le Parlement. J'espère que lorsque ce comité tiendra ses séances, il s'efforcera de ne pas réduire les pouvoirs, les responsabilités et l'autorité du député de l'arrière-ban. On peut faire des changements, mais ils n'auront pas pour résultat de faire ce que tant de gouvernements puissants, quelle que soit leur appartenance politique, ont tenté de faire pour

juguler l'opposition. Le Règlement doit essentiellement surtout protéger les droits de l'opposition et surtout les droits des députés à la Chambre. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Le député demande-t-il la parole pour un rappel au Règlement?

L'hon. M. Lambert: Je voudrais ajourner le débat.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre—le National-Canadien—l'augmentation de la pension des retraités; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson)—les affaires extérieures—Nigéria—l'acceptation d'une invitation à envoyer un observateur; le député de Thunder Bay (M. Penner)—les affaires indiennes—Armstrong. (Ont.)—demande d'intervention pour pallier la pauvreté.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés et les bills publics.

BILL PRIVÉ

LONDON AND MIDLAND GENERAL INSURANCE COMPANY

M. J. G. Lind (Middlesex) propose la deuxième lecture du bill n° C-101 concernant la London et Midland Compagnie d'assurance générale.

—Monsieur l'Orateur, le bill n° C-101 est un projet de loi tendant à changer le nom de London et Midland Compagnie d'Assurance générale en celui de l'Avco, Compagnie d'Assurance générale.

Le présent bill a pour seul objet de changer le nom de la compagnie, et pour deux raisons. La société appartient au groupe de compagnies Avco, elle est la filiale de l'entreprise Avco Corporation. L'an dernier, il existait au Royaume-Uni une firme dont la désignation comprenait surtout les mots London et Midland. Cette société est tombée en faillite, et le public s'est interrogé à ce sujet. La compagnie désignée dans le présent bill a reçu de multiples demandes de renseignements de personnes désireuses de savoir si elle était reliée d'une manière quelconque à la société London et Midland du Royaume-Uni. Il n'existe absolument aucun lien entre ces deux entreprises. C'est, monsieur l'Orateur, une première raison qui explique la demande de changement du nom en celui de l'Avco, Compagnie d'Assurance Générale.

• (6.00 p.m.)

Je voudrais signaler aux députés que la compagnie mère est la société Delta Acceptance Corporation, propriété intégrale de l'Avco Delta Corporation, de Delaware, aux États-Unis. Une autre raison motive le changement de nom de la société en question. Je crois qu'il existe au Canada dix sociétés d'assurance qui comportent le mot «London» dans la désignation de leur firme. La compagnie souhaite changer son nom en celui de l'Avco, Compagnie d'Assurance Générale, dans le but de se distinguer des autres firmes.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions au sujet du bill à l'étude. D'abord, comment se fait-il qu'il porte le n° 101? C'est le premier bill d'initiative parlementaire et j'aurais cru qu'il aurait porté le n° 1 au lieu de 101. Nous avons déjà été saisis de cette mesure et les raisons invoquées pour demander le changement de nom ont été longuement débattues. Nous sommes heureux que le parrain du bill nous fasse rapport.

On s'est demandé aussi si l'Avco est propriétaire de cette société, qui, à l'origine, appartenait à quelqu'un d'autre, et si le groupe Avco fait partie de la société Delta. Voilà pourquoi j'estime qu'il faudrait déférer le bill au comité où les députés pourront interroger les représentants de la société afin d'établir si le bill devrait être adopté.

Ce bill, et bon nombre d'autres, soulève une proposition fondamentale. En effet, sommes-nous en faveur de la multiplication des compagnies d'assurance, et une telle multiplication est-elle dans l'intérêt des actionnaires, surtout dans l'intérêt national en ce qui concerne le placement de fonds dans les hypothèques et d'autres domaines de prêt.

Cette compagnie ressemble à bien d'autres compagnies d'assurance qui ont comparu devant nous, en ce qu'elles s'intéressent aux mêmes affaires, il n'y a que le nom qui diffère quelque peu. Les compagnies appartenant à une société mère dans un autre pays ne sont pas soumises aux mêmes restrictions que les compagnies appartenant à des Canadiens; en effet, les Canadiens, qui sont actionnaires de la compagnie, n'ont aucun mot à dire dans l'administration de la société.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il importe de se demander si le Canada y gagnerait à accorder une charte à une telle compagnie. Il faudra examiner la question de la possession étrangère dans un domaine aussi important que les assurances au Canada. Je suis convaincu aussi qu'il faudrait interroger minutieusement le Surintendant des assurances à ce sujet.

C'est une question qui, me semble-t-il, devrait intéresser le gouvernement. Le moment est venu de trancher cette question. Depuis quelques années nous étudions de tels bills dans lesquels de nombreuses compagnies d'assurance sollicitent une charte ou veulent changer leur nom ou faire d'autres changements en s'adressant au Parlement. Le gouvernement devrait examiner cette question pour déterminer si la prolifération de telles sociétés est à l'avantage ou sert les intérêts du peuple canadien.

Le fait que ces bills soient déférés au comité des bills privés en général ne garantit pas pour autant la protection du public. Le moment est venu pour le gouvernement d'examiner cette question. Si les reproches que nous faisons depuis quatre ou cinq ans quant au nombre de ces compagnies sont justifiés, on doit y porter remède. Si nous avons tort, le comité pourra déterminer ce qu'il en est et tirer les conclusions appropriées.

Nombre de compagnies qui nous soumettent des bills de cette manière, demandent un simple changement de nom; mais en réalité, on veut effectivement obtenir la permission de transférer les avoirs d'une société à une autre. Dans certains cas, ces avoirs sont transférés à une très grande société, qui est une société de portefeuille pour d'autres sociétés. Tout cela dépasse la sphère du Parlement.

En conséquence, monsieur l'Orateur, la longueur du bill et le peu de renseignements qu'il renferme ne justifient pas son adoption immédiate. J'espère donc que le comité auquel le bill est renvoyé étudiera les propositions formulées par les députés depuis quatre ou cinq ans, en ce qui concerne les bills d'initiative parlementaire. J'espère que le comité tentera de trouver un autre moyen, qu'un bill d'initiative parlementaire, pour permettre à des compagnies de ce genre de se constituer en société, de changer leur nom ou leurs structures. Ces changements sont effectués grâce à des bills d'initiative parlementaire.

Les députés savent peut-être qu'il y a un an ou deux le comité a discuté la question d'une façon générale et a retiré à la Chambre l'examen de la plupart des bills qui ne comportaient qu'un changement de nom. Les fonctionnaires ont incorporé ces changements dans les lettres patentes. Si le leader de la Chambre veut vraiment apporter un changement utile, il devrait étudier l'affaire et décider de la façon dont les bills d'intérêt privé comme celui-ci devraient être examinés. A mon avis, il y a eu des abus à la Chambre lorsqu'on demandait un changement d'ordre général alors qu'en fait on demandait des changements particuliers. On pourrait mettre au point une méthode bien supérieure à la méthode actuelle.

Les comités seront bientôt formés. J'espère que ce bill sera déféré sous peu à un comité qui pourra examiner toute la procédure jouant pour les bills d'intérêt privé. Ces bills sont parrainés par de simples députés qui souvent ne savent rien de l'affaire et n'ont rien à y voir. Ils ne disposent que des renseignements qu'on leur a fournis. On leur refile ce boulot et souvent ils sont critiqués sans aucune raison valable. Dans bien des cas le bill ne concerne ni le parrain ni ses commettants. Cette méthode nous force à prêter le flanc aux médisances et aux critiques et il nous faut un meilleur système pour l'examen de ces bills. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'espère que le comité envisagera toute cette question dans le temps dont il dispose, avant que d'autres bills analogues figurent à notre *Feuilleton*.

• (6.10 p.m.)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire le député de Timiskaming. A première vue, ce bill peut ne paraître qu'un simple changement de nom, et le député qui l'a présenté a invoqué d'excellentes raisons pour ce changement. Il a toutefois mentionné que cette société fait partie d'un groupe aux mains de l'Avco, elle-même aux mains de la compagnie d'assurance Delta, et ceci nous ramène au problème fondamental de la prolifération des compagnies d'assurance. J'espère que lorsque ce bill sera déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, les représentants de cette compagnie révéleront aux membres du comité la structure administrative de l'Avco, la répartition de ses actions, ainsi que les politiques d'investissement de ces diverses compagnies. Aujourd'hui, en effet, il faut se dire que l'un des principaux problèmes en matière de logement est celui des politiques d'investissement des compagnies d'assurance. Il s'agit en l'occurrence d'une compagnie américaine dont 98 p. 100 des actionnaires résident aux États-Unis. Nous ne demandons pas mieux que de croire au civisme de cette compagnie, mais nous aimerions aussi qu'on nous donne des renseignements sur ses politiques d'investissement.

Lorsque le comité étudiera le projet de loi, j'espère que les représentants de la société ne se contenteront pas de dire qu'ils demandent de changer le nom de la compagnie, mais qu'ils nous en révéleront aussi la structure, les propriétaires et les politiques d'investissement.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, dans des circonstances normales, nous passerions maintenant à l'étude des bills d'intérêt public. Cependant, je crois savoir que le plus grand nombre de ces bills n'ont pas encore été reçus de l'Imprimerie et ne le seront pas avant un jour ou deux. Je recommanderais donc que nous ajournions le présent débat pour ce qui reste du temps prévu, mais qu'il soit clairement entendu qu'aujourd'hui ne comptera pas comme une des 40 heures réservées aux mesures d'initiative parlementaire.

M. J. W. Baldwin (Peace River): La chose est convenue, monsieur l'Orateur. Je suppose que la Chambre tiendra votre déclaration pour un ordre dans ce sens.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si je comprends bien, il est convenu que la présente heure ne sera pas considérée comme une des 40 prévues pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur suppléant: C'est bien cela. Si la Chambre est d'accord, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures et quart.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DES CHANGEMENTS DE PROCÉDURES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Macdonald:

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur l'opportunité d'apporter des modifications aux articles du Règlement concernant les affaires relatives aux subsides, les affaires relatives aux voies et moyens, les étapes du travail législatif, et le fonctionnement des comités permanents de la Chambre; sur l'opportunité de rendre permanents avec ou sans amendement, tous les changements ou certains des changements apportés à la procédure de cette Chambre et qui étaient en vigueur avant la dissolution du Parlement le 23 avril 1968; et sur l'opportunité d'apporter les autres modifications que le comité peut juger de nature à favoriser l'expédition plus rapide des travaux de la Chambre; et qu'il est par les présentes donné instruction à ce comité spécial de présenter ses rapports à la Chambre avant le 1er décembre 1968 et d'inclure dans ses rapports des projets d'articles de règlement rédigés de façon à donner effet, si la Chambre les adopte, aux changements qui pourront être proposés par le comité.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux ce soir de vous féliciter pour deux raisons: premièrement, pour votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre des communes, honneur que vous a mérité votre comportement au cours des dernières sessions; et deuxièmement, pour une chose que peu de gens connaissent et que très peu mentionnent. Qu'on se souvienne des remarques que j'ai faites à plusieurs reprises, ces six dernières années, au sujet de la situation des petits pages. J'ai condamné cette institution, à l'occasion, parce qu'elle encourageait ces garçons à laisser l'école. Dans le passé, j'ai formulé des représentations à au moins trois autres Orateurs, et finalement à vous, monsieur l'Orateur.

C'est tout à votre honneur, monsieur l'Orateur, d'avoir pris connaissance de la situation, et je veux signaler aux députés que l'on a modifié l'arrangement en ce qui concerne les pages. Si je ne me trompe, ils ont plus de 16 ans et n'ont pas abandonné l'école. C'est à vous, monsieur l'Orateur, que revient l'honneur d'avoir fait quelque chose et je vous en félicite. Cette initiative dénote chez vous un intérêt même pour le groupe le plus humble, et je sais que vous continuerez de vous intéresser à ces jeunes gens, ce qui leur permettra de remplir des fonctions plus importantes à la Chambre des communes.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) a soumis plusieurs propositions à la Chambre et j'aimerais en premier lieu commenter les réformes qu'il a décrites. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) nous a rappelé que la Chambre n'a d'autre rôle que de protéger et de maintenir la liberté. Je pense aussi que c'est là l'une des principales fonctions de la Chambre. Il en est une autre que le public espère nous voir remplir, et c'est de faire avancer les choses.

Le ministre a fait pour les députés un bref historique du Parlement, mais j'estime qu'il

n'est pas allé assez loin. Le Parlement était essentiellement formé, à l'origine, de roturiers réunis pour exprimer leurs griefs. Au début, la Couronne choisissait ses propres ministres et ses gouverneurs et, lorsqu'il était nécessaire de lever des impôts, on convoquait le Parlement. Chacun de ses membres venait présenter les doléances des habitants de telle ou telle partie du Royaume-Uni. Il laissait entendre que les choses allaient bien mal dans sa circonscription ou sa localité. L'un d'eux a, sans doute, signalé que le Sheriff de Nottingham était un véritable chenapan.

Après avoir exprimé leurs doléances, ces représentants votaient les crédits demandés et rentraient chez eux. L'usage n'a guère changé depuis ce temps-là, sauf que les ministres ne sont plus désignés par la Couronne mais par le premier ministre. En fait, la principale fonction de la Chambre consiste encore à présenter des doléances. D'un côté de la Chambre comme de l'autre il n'y a guère de contacts entre les députés de l'arrière-ban et ceux qui occupent les sièges réservés aux puissants. C'est là un fait admis.

J'ai quelques doutes sur la puissance de ceux qui occupent ces fauteuils, exception faite de ceux qui y sont en tant qu'hommes politiques. Dans un récent discours, le premier ministre (M. Trudeau) a cru bon d'avertir ses ministres qu'il s'attendait à ce que ce soit eux, désormais, qui établissent les politiques, et non les administrateurs. Tout ce que nous pourrons faire pour accroître l'influence des députés de l'arrière-ban, des deux côtés de la Chambre, sera tout à l'avantage du Parlement.

Le très honorable député ne saurait prétendre qu'il y avait à l'origine deux partis à la Chambre des communes. A cette époque-là, tous les députés à la Chambre des communes faisaient opposition à la Couronne. Ce n'est que depuis une époque assez récente que le régime des partis a fait son apparition. Le très honorable vis-à-vis et les députés de l'arrière-ban viennent ici comme à une manifestation sportive et, exception faite de quelques rares députés de ce côté-ci de la Chambre, leur présence ici ne semble pas servir à grand-chose.

Une voix: Voulez-vous quitter votre siège et vous joindre à nous?

M. Otto: Il ne faut pas s'étonner si le Parlement et les députés à la Chambre n'inspirent plus grand respect à la plupart des Canadiens. L'occasion s'offre à nous, actuellement, de remédier à la chose. Le régime parlementaire ne convient vraiment pas à une économie qui évolue aussi rapidement que l'économie canadienne depuis 20 ou 30 ans. Notre magnifique institution conviendrait sans doute à une économie stationnaire ou agraire. Elle a fait ses preuves au Royaume-Uni, mais même là, elle ne fonctionne pas avec tellement de succès de nos jours. Dans une économie comme la nôtre qui, de stationnaire qu'elle était, devient une économie en évolution rapide, les requêtes des commettants doivent être transmises au gouvernement sans délai. On ne saurait accorder beaucoup de temps aux administrateurs pour décider de la valeur d'une idée venant d'un commettant. Les gens s'attendent à ce que nous agissions, mais nous devons leur apprendre que nous n'avons aucun pouvoir.

Le ministre, à plusieurs reprises, a cité Westminster en exemple. J'espère qu'il ne nous proposait pas d'imiter les agissements de ceux qui y siègent. Bien des réformes apportées à la Chambre des communes d'Angleterre étaient bonnes, et je crois que nous devrions les étudier, mais nous ne sommes pas en Angleterre ici. Nos régions font face à des problèmes tout à fait différents de ceux qui peuvent exister là-bas. Notre système économique n'est pas le même; nos besoins sont différents. Je puis affirmer sans hésitation que le système républicain conviendrait mieux au Canada que le système parlementaire. Je n'ai en main aucun document sur le système républicain, mais certains de ses éléments pourraient très bien s'insérer dans un système parlementaire.

Je crois que notre régime nous donne trop de contrôle sur les deniers publics, contrairement au régime républicain.

Laissez-moi vous expliquer ce qui adviendra, je l'espère, de nos comités si les modifications proposées sont adoptées. Je me permets de vous reporter, de façon précise, à ce que le ministre disait du renvoi aux comités des prévisions budgétaires.

J'aimerais signaler auparavant que chacun suppose que tous les nouveaux députés viennent ici pour apprendre un nouveau métier ou une nouvelle profession.

Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nos commettants nous ont élus parce que nous étions les plus compétents de la circonscription. Les nouveaux députés n'ont pas pour mission de venir ici élargir leurs connaissances pour leur propre prestige ou promotion.

• (8.10 p.m.)

M. Woolliams: Mais on ne leur fera pas grief du peu de connaissances qu'ils pourraient acquérir ici.

M. Otto: Je dirais que la plupart des nouveaux députés possèdent des connaissances précieuses. En effet, certains d'entre nous qui sont venus ici tout enflammés de nouvelles idées, ont après six ans ici, perdu de vue l'essentiel à cause du foisonnement des

détails. Après quelque temps, on ne comprend plus rien. On conseille, monsieur l'Orateur, aux nouveaux députés de rester cois en leur disant qu'ils comprendront dans cinq ou six ans le processus législatif. Je déclare pour ma part qu'ils sont maintenant de meilleurs députés qu'ils le seront dans six ans.

Sous l'ancien régime des comités, un député pouvait travailler beaucoup. Il pouvait faire des recherches et exprimer des doutes. En général, les rapports des comités parvenaient à la Chambre; ils étaient classés ou déposés sur le Bureau, et personne ne les revoyait plus. Au bout de cinq ou six ans, parfois plus tôt, les députés se demandaient pourquoi ils avaient fait tant de travail. Ils auraient aussi bien fait de jouer à tic-tac-toe.

Comme le ministre l'a expliqué, monsieur l'Orateur, le gouvernement, par l'intermédiaire des ministres, établit combien il devra vraisemblablement dépenser pour chacun des ministères. Les prévisions budgétaires sont soumises ensuites à la Chambre sous la forme du Livre bleu et, au chapitre du budget, le député peut présenter n'importe quelle thèse, pourvu qu'elle ait quelque rapport avec un poste quelconque. Je me rappelle que l'ancien député de Port-Arthur avait l'habitude de proposer la réduction d'un poste quelconque du budget, par exemple, de 75 millions ou de 100 millions de dollars à $1, et que c'était l'occasion d'un vote de confiance.

Le gouvernement, à cette époque, avait carte blanche. Les crédits n'étaient jamais contestés. Personne ne se demandait, par exemple, en quoi consistait le poste 7, ni à quoi servirait telle somme de $47,000, car le temps ne le permettait pas. D'ailleurs, cela importait peu, car vous aviez le choix entre voter $1 ou voter 75 ou 100 millions de dollars.

Si j'ai bien compris, monsieur le président, le ministre prévoit que désormais les crédits de chaque ministère seront déférés à un comité parlementaire. C'est donc dire que nous, de l'arrière-ban, aurons tout le temps de questionner, d'interroger le gouvernement. Si nous pensons que quelque chose cloche dans un certain ministère, nous pouvons harceler les responsables. A vrai dire, il ne serait pas mauvais, si l'on a des idées bien arrêtées, de proposer une réduction de crédits.

Cela pourrait être une des recommandations du rapport et je suis certain que les simples députés de notre parti trouveraient beaucoup d'appui chez les vis-à-vis. Si un député a l'impression que ses commettants s'y attendent, il peut proposer dans le rapport une réduction des crédits en cause et le ministre se trouvera embarrassé. La question peut être soulevée de nouveau lorsque le rapport est présenté à la Chambre. On peut indiquer ainsi qu'on proteste contre certains aspects de l'administration et que cette protestation a trouvé à s'exprimer.

Croyez-moi, monsieur l'Orateur, j'estime que désormais le pouvoir du député de l'arrière-plan et celui de la Chambre des communes sera accru et non pas amoindri. Je crois que la plupart des députés agiront de façon réfléchie. Le temps viendra, j'en suis certain, où les députés même les députés ministériels n'approuveront plus un article particulier des crédits d'un ministère et auront le droit de protester. Il ne s'agira pas d'un vote de confiance. Les députés n'auront pas à renverser le gouvernement et à déclencher ainsi une autre campagne électorale.

Mes propos, monsieur l'Orateur, évoquent peut-être une caricature du gouvernement. Le très honorable représentant et d'autres honorables vis-à-vis ainsi que ceux de ce côté-ci qui ont été ministres conviendront, j'en suis certain, que c'est une caricature. Mais en général, cela en donne une image assez exacte et assez complète. Idées et principes directeurs n'émanent pas nécessairement des ministres, hommes politiques très occupés. Toutefois, comme le professeur Porter le signalait, il y a à Ottawa une puissante oligarchie composée d'importantissimes, d'une élite dont on peut retrouver les origines il y a deux ou trois siècles et qui sont tous membres de clubs sélects.

Il arrive que ces nouveaux députés fassent comprendre au gouvernement que ce serait une bonne idée de proposer une certaine mesure. Le ministère et le sous-ministre compétents trouvent immédiatement l'idée magnifique. Puis on propose un projet de résolution suivi d'un bill qui reflète textuellement le but visé. Le ministre et le cabinet examinent ce projet de loi, mais nous nous n'en sommes au courant que lorsqu'il figure au *Feuilleton*.

Prenons maintenant le cas d'un administrateur ou d'un sous-ministre qui veut 600 millions de dollars pour son ministère. Il redoute de se trouver devant un cas d'urgence l'année suivante et il préfère alors solliciter 670 millions. Toutefois, le Conseil du Trésor réduira ce montant de 15 p. cent, donc le sous-ministre a la prudence d'ajouter 15 p. cent ce qui en fin de compte ne constitue aucune réduction. Si vers la fin de l'année financière il reste encore une portion de cette somme, le ministère ferait mieux de la dépenser au plus tôt, car on ne lui accordera rien de tel l'année suivante.

A quelle étape, en qualité de parlementaires, entrons-nous en scène pendant l'adoption d'un projet de loi? J'appuie de tout cœur la

proposition du ministre car j'estime qu'elle donne aux députés de l'arrière-ban, à tous les membres du Parlement, l'occasion de questionner l'administration, de discuter et de s'entretenir avec elle. L'administration écoutera tous vos griefs et agira en conséquence et c'est tant mieux. Je sais, tout comme le premier ministre (M. Trudeau), que tous les ministres comptent sur nous de ce côté-ci de la Chambre pour appuyer le gouvernement, à moins qu'il ne s'agisse d'une question pouvant avoir des conséquences graves; alors le ministre se rendra compte que quelque chose déplaît à certains commettants, et les communications voulues seront établies.

Le premier ministre a dit que tous les Canadiens doivent communiquer avec leurs dirigeants. En ce moment, il s'agit d'une voie à sens unique; le gouvernement veut communiquer avec le public, mais l'inverse est fort malaisé. C'est pourquoi nous avons des groupes de travail. Le président de la fédération libérale a fait une excellente suggestion sur la façon d'amener le peuple à une participation active. Il n'y a pas de meilleure façon d'intéresser les gens que par l'entremise de leurs députés; après tout, c'est pour cela que nous sommes ici. Il serait absurde de s'intéresser au gouvernement et de présenter des instances, s'il n'y a personne pour les écouter ou si personne ne fait attention. D'autre part, si c'est vous qui tenez les cordons de la bourse, les gens témoigneront d'un certain intérêt.

J'appuie chaleureusement la modification du Règlement. J'espère que tout le monde à la Chambre adoptera la résolution. Je doute qu'elle diminue les pouvoirs de l'opposition, les pouvoirs des députés de l'arrière-ban et même les pouvoirs des membres du cabinet. Elle rehaussera notre prestige, nos pouvoirs et nous permettra de mieux comprendre nos responsabilités.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, il n'en a pas fallu beaucoup pour me persuader de prendre part à ce débat, car l'on sait fort bien qu'en plus de m'intéresser à l'étude du Règlement, je l'ai suivie de près.

Il va sans dire qu'ayant occupé, il y a maintenant six ans, le poste que vous occupez vous-même aujourd'hui avec tant d'honneur et d'éclat, et ayant également fait partie de plusieurs comités sur la procédure de la Chambre, j'aimerais, ce soir, consigner certaines observations au compte rendu des Débats.

[*Traduction*]

D'abord, monsieur l'Orateur, j'ai été assez amusé hier en entendant deux discours plutôt immodérés—si leurs auteurs me pardonnent l'expression—où la Chambre a été sévèrement critiquée pour avoir perdu son temps jusqu'à maintenant. Le discours du trône, d'après eux, était inconséquent. Au cours des années j'ai entendu quelques discours du genre et tout ce que je puis dire c'est que leurs auteurs se distinguaient par une caractéristique commune: c'étaient des députés qui semblaient exploiter leurs espoirs frustrés au point de ne pas se faire élire la fois suivante. Certains députés ayant plus d'expérience admettront que le silence dans certains cas aurait été préférable.

• (8.20 p.m.)

La question de la réforme du Parlement et du Règlement est pour certains un sujet d'inquiétude depuis un certain temps. Le zèle qu'ils manifestent à la réforme ressemble au rhume de printemps qui dégénère en un embarras nasal perpétuel. Lorsque les éditorialistes sont en mal de copie, ils peuvent toujours, je suppose, parler de la réforme du Parlement. C'est, semble-t-il, un sujet populaire sur les tréteaux pendant les campagnes électorales. J'ai entendu certains candidats incapables de trouver la porte d'entrée de cet édifice, prôner la réforme du Parlement et déclarer, à l'épate, qu'ils viendraient remettre rapidement de l'ordre dans ces lieux.

Ceux qui font le plus de bruit, semble-t-il, à propos de la réforme du Parlement et de sa procédure sont ceux qui ne connaissent que peu ou point ce qui s'y passe et comment cela se passe. De toute façon, nous avons beaucoup entendu parler de la réforme du Parlement. Au fil des années, on a fait des changements. Il y a eu évolution.

Mais je signalerais aux députés, comme l'a déjà fait le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le député de Peace River (M. Baldwin) et d'autres encore, que chaque fois qu'on a apporté des changements majeurs au Règlement, cela s'est fait au détriment des députés, en faveur de l'exécutif. Cette prétendue passion de l'efficacité a toujours été exercée aux dépens de l'institution parlementaire. Le Parlement n'est pas un conseil de direction. Ce n'est pas un corps administratif, pas plus que ce n'est une simple chambre d'enregistrement de l'omniscience dont sont soudainement dotés 20 ou 25 hommes qu'aident des administrateurs. (*Applaudissements*)

Comme l'a dit le député d'York-Est (M. Otto), peu importe le nombre des députés qui appuient l'administration, le député de l'arrière-ban du côté du gouvernement n'a à peu près pas un mot à dire au sujet de la politique et de la rédaction des statuts. Il voit ce

que contient le projet de loi une fois celui-ci imprimé. Voilà comment il prend connaissance d'un projet de loi du gouvernement.

Je sais qu'on a agité la question, et nous espérons que cela aboutira, de permettre aux simples députés de s'occuper des mesures législatives à une étape antérieure à celle où, mettons, il s'agit d'entrer et surtout de sortir de l'enchevêtrement de l'étude d'un bill, article par article en comité, à la deuxième lecture.

J'aimerais faire certaines observations sur les mesures législatives en général. Cet après-midi, le président du Conseil privé (M. Macdonald) nous a fait part de ses vues. Pour ma part, je suis en faveur de la règle provisoire selon laquelle le débat à l'étape de la résolution ne doit pas dépasser environ cinq heures. Cette règle a donné d'assez bons résultats. Il est possible qu'on doive la mettre à l'essai un peu plus longtemps, mais je crois qu'elle sera satisfaisante. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je dirais qu'il y aurait avantage à ce que, dans les délibérations, à n'importe quelle étape de la résolution, ceux qui rédigent les discours ou les déclarations du ministre s'en tiennent au sujet. Ainsi, s'il s'agit d'une mesure à portée sociale, point n'est besoin d'entendre parler des réalisations de la dernière génération d'administrateurs dans le domaine du bien-être social. Si cela est consigné au compte rendu, alors tout le monde a le droit de faire ses commentaires et un débat s'amorce, ce qui n'a pas sa raison d'être. Notre première réforme pourrait viser à empêcher qu'on s'éloigne du sujet dans la discussion d'un projet de loi. Notez bien que lorsque la chose est arrivée, la présidence n'était pas forcément à blâmer.

Si les députés veulent bien se reporter à la page 562 du hansard de 1962, ils constateront que j'ai alors parlé assez longuement de la période des questions et du respect du Règlement, assuré par M. l'Orateur. On verra que le respect du Règlement relève autant des députés que de l'Orateur. Nous pouvons comparer les dispositions de notre Règlement aux règles qui président à toute partie de football ou de hockey. Non seulement les surveillants officiels de la partie doivent eux-mêmes connaître et observer les règles, mais les joueurs le doivent aussi; autrement, le jeu devient une belle pagaille.

Au sujet de la première lecture, on propose, après notre premier examen, que nous déférions le bill au comité, à moins d'une décision contraire de la Chambre. Toutefois, il y a divers bills secondaires qu'il serait peu sensé de lui déférer. La Chambre pourrait convenir de ne pas déférer les bills de ce genre. Nous passerions alors de la première lecture à la deuxième, sans déférer le bill au comité.

Il me semble qu'à ce sujet nous pourrions adopter la formule, non pas du Parlement britannique, mais des parlements européens, où les mesures législatives, une fois imprimées, sont déférées à un comité ad hoc. Le comité pourrait alors proposer tous les amendements possibles. Les membres du comité sont libres de proposer des amendements à une mesure législative sans s'engager a fortiori par leur vote. Que des députés ministériels proposent au sujet d'un projet de loi un amendement judicieux, en quelque sorte contraire à une proposition du gouvernement, alors qu'ils se sont déjà prononcés en faveur du bill par un vote à l'étape de la deuxième lecture, voilà qui est absurde. Dans ce cas-là, les députés ministériels n'auraient qu'à se lever et à donner leur approbation du commencement à la fin.

Il est donc plus avantageux, à mon avis, de laisser les membres du comité libres d'apporter les amendements qu'ils désirent, à condition qu'une fois le bill revenu au Parlement, le cabinet ait le droit d'accepter ou de rejeter tout amendement. Si le projet de loi a été proprement décortiqué par le comité, le gouvernement peut toujours dire «Prononcez-vous sur le rapport du comité et le vote sera un vote de confiance». C'est une des occasions où le gouvernement devrait avoir, selon moi, la possibilité de demander un vote de confiance.

Je demande aux députés d'étudier cette suggestion. Si elle était adoptée, il me semble que nous pourrions éliminer beaucoup de répétitions à l'étape de la deuxième lecture, vu que ce débat aurait lieu quand il serait fait rapport du bill. Le débat porterait en principe sur l'acceptation du rapport et des articles à étudier en détail, et le bill serait adopté. Il me semble que cela donnerait à un comité chargé de l'aspect législatif une bien meilleure chance de faire son travail.

Je n'aurai vraiment pas le temps de tout dire ce soir. Je pourrais consacrer une demi-heure à la période des questions, mais je me bornerai à dire ceci. Chaque fois qu'une durée maximum a été fixée pour une période des questions ou un débat à la Chambre, j'ai constaté qu'elle est immédiatement devenue une durée minimum. Par le passé, sous la direction de la présidence et avec la collaboration des députés, la période des questions a souvent été limitée à 10, 15 ou 20 minutes. Peut-être qu'en posant des questions plus

courtes et en utilisant le *Feuilleton* encore plus, on pourrait raccourcir encore la période des questions.

Les députés qui sont ici depuis quelque temps savent qu'une campagne concertée à l'époque où j'étais Orateur, pour faire inscrire les questions au *Feuilleton,* n'avait, à tout prendre, pas mal réussi. A la fin, la période des questions durait moins d'une demi-heure.

M. Peters: Vous êtes devenu insupportable.

L'hon. M. Lambert: Nous avions une tâche à accomplir. Si le député estime qu'il peut reviser la procédure de la Chambre pour répondre aux exigences de son système digestif, grand bien lui fasse. Pour ma part, je m'accommodais des règles existantes.

M. Peters: C'est vous qui les avez établies.

L'hon. M. Lambert: D'un commun accord, nous avons suspendu l'article 15A du Règlement, un des plus pernicieux. Dieu merci, il demeure suspendu. En fait, c'était une idée empruntée sans enthousiasme au comité des travaux du Parlement britannique. Si l'on veut voir dans quel pétrin se trouve le système des comités britanniques et la pratique devenue courante à Westminster, on n'a qu'à lire le hansard britannique du 23 mai 1965, alors que, occasion mémorable, Dame Irene Ward, membre senior et charmant des Communes britanniques, a été suspendue pendant cinq jours parce qu'elle protestait avec tant de véhémence que M. l'Orateur dût l'expulser. Pourquoi? Parce qu'elle s'opposait à la loi de finances qui faisait l'objet d'un ordre du comité des travaux de la Chambre. L'horaire fixé était fantastique. Je puis dire par expérience personnelle qu'en 1948, alors que la Chambre examinait la nationalisation des aciéries et des transports, le bill sur la santé nationale et un certain nombre d'autres bills essentiels sous le gouvernement travailliste, une masse d'articles importants n'ont jamais été effleurés vu l'horaire rigoureux fixé par le comité des travaux de la Chambre. Et pourtant, le gouvernement lui-même voulait présenter des amendements à un certain nombre de ces articles. En mai dernier, la même chose s'est produite à propos du bill sur les transports. La mesure doit aller à la Chambre des Lords qui est surchargée d'amendements, certains acceptés et d'autres refusés. Le bill doit alors revenir à la Chambre des communes pour consultation et pour l'élaboration d'une version satisfaisante aux deux Chambres. C'est une méthode peu souple qui est pourtant censée assurer un maximum d'efficacité. Pourquoi? Parce que le cabinet dispose, pour sa gouverne, d'un horaire. Je me suis entretenu avec un certain nombre de députés des deux côtés de la Chambre qui sont en colère et qui se sentent véritablement frustrés de ne pouvoir jamais prendre la parole.

[L'hon. M. Lambert.]

• (8.30 p.m.)

Ainsi lorsque, le Livre blanc britannique sur la défense a été discuté l'année dernière, je me souviens, sauf erreur, que pendant le temps alloué avant la clôture de la séance à dix heures trente, moins de 12 députés sur 600 avaient pu parler d'un sujet aussi important que la politique de défense. Non seulement les conservateurs, mais les travaillistes étaient indignés, car ils ne pouvaient même pas parler pendant une minute. Le ministre de la Défense prit une heure pour lancer le débat et une bonne partie du temps pour le terminer. Je voudrais donc mettre les députés en garde contre l'idée selon laquelle nos problèmes relatifs au Règlement seront résolus par l'établissement d'un comité des travaux et un horaire bien précis. De cette façon, nous allons vers d'autres difficultés.

Une des choses que j'aimerais suggérer, c'est de ne pas lire les discours, sauf ceux qui sont prononcés par un ministre proposant une mesure législative ou par une autre personne qui suit étroitement un texte pour quelque raison, par exemple la présentation de statistiques. Après tout, les députés ont été élus à la Chambre des communes et ils n'ont pas obtenu l'appui des électeurs en se tenant devant eux et en lisant un texte tout préparé.

M. Baldwin: Il y a eu pas mal de baisers.

L'hon. M. Lambert: Ils ont peut-être gagné les élections par d'autres moyens, en effet, mais en ce qui concerne la procédure à la Chambre, à mon avis, les discours seraient beaucoup plus courts et certainement moins ennuyeux s'ils ne ressemblaient pas à tous les discours jamais publiés dans le hansard.

Quant aux comités, d'après moi, nous ne devrions pas en encourager la prolifération. Je suis partisan de l'idée selon laquelle les comités devraient faire plus de travail, mais il faut faire attention. Premièrement, il faut reconnaître que les comités ont beaucoup de travail et, deuxièmement, il ne faut pas oublier les restrictions de personnel. Les comités ont besoin de sténographes et de traducteurs expérimentés et, tant que nous n'aurons pas engagé plus de personnel, nous n'y pouvons rien.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une nouvelle publiée dans le *Times* de Londres concernant l'expulsion de Dame Irene Ward. Voici un passage tiré du *Canadian Bar Journal* d'août 1968:

Quand Dame Irene Ward s'opposa à la décision de l'Orateur et fut suspendue de la Chambre, elle illustra ainsi pour l'opinion publique, le sort fâcheux des députés, sort que le correspondant parlementaire du *Times* avait décrit de la façon suivante:

«Le palais de Westminster était aujourd'hui en effervescence, les députés courant de tous côtés comme des fourmis enragées dont on aurait soudainement enfoncé et éparpillé la fourmilière à tous les vents. L'angoisse et la déception ne connaissaient plus de bornes: une quinzaine de comités, examinant les bills et autres questions, rivalisaient avec le débat à la Chambre des communes sur le bill des transports qui, à 10 heures du matin, en était au second jour de son marathon de trois jours.

Chaque fois que survenait un vote sur le bill des transports, les délibérations aux comités devaient cesser afin que leurs membres puissent se précipiter vers les vestibules où ils passent pour voter. Anciens et nouveaux députés se voyaient astreints à monter et à descendre les escaliers comme un régiment de ludions réfractaires. Dans cette atmosphère tendue, les membres des divers comités étaient agités et furieux.

Lord Dalkeith (député conservateur de North Edinburgh) fut victime de la désynchronisation; il constata qu'il ne pouvait à la fois assister aux séances de deux comités et remplir ses fonctions à la Chambre; il manqua le vote sur le bill du Social Work (Écosse). Il avait en vain cogné et frappé à la porte de la salle du comité; elle était fermée à clef en raison des délibérations. Son entrée, une fois le vote inscrit, fut accueillie par des rires et des applaudissements, mais il protesta avec fureur.

Au train où la machine s'efforce de digérer le nombre de bills à l'étude, la Chambre tout entière risque de tomber en panne. Un jour, il y a eu trois comités le matin et cinq l'après-midi alors que la Chambre siégeait. Dame Irene Ward (députée conservateur de Tynemouth) a écrit au *Times* pour signaler que le renvoi à des comités de projets de loi importants et les conditions chaotiques causées par le nombre excessif de comités étaient en train de mettre l'Angleterre «sur la voie d'une dictature sociale». Elle disait dans sa lettre: «Le public britannique devrait observer avec une grande attention ce qui se passe au Parlement de nos jours».

Monsieur l'Orateur, au fond, voilà la justification de mes réserves quant au fait de croire qu'une simple réforme du Règlement, quoi qu'en décident dans leur sagesse les députés, sera nécessairement une panacée universelle pour tout ce qui se passe ici.

Un autre domaine dont je veux vous entretenir est celui de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je pense que la Chambre a une certaine responsabilité vis-à-vis de ceux qui ont proposé de telles mesures et nous devons trouver, d'une façon ou d'une autre, le moyen de permettre des débats convenables sur les bills proposés. Ces mesures ne devraient pas servir de ballons. Elles ne devraient pas faire l'objet de pratiques dilatoires. La Chambre dans son ensemble ne devrait pas traiter avec un certain mépris les personnes qui présentent des demandes tout à fait justifiées de constitutions en sociétés, comme si ce qu'elles faisaient n'importait pas du tout à la Chambre et qu'elle pouvait les ignorer. La faute en incombe aussi au gouvernement, qui trop souvent demande à la Chambre: «Serait-il possible de remettre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire afin de poursuivre les travaux du gouvernement?» Si notre Règlement prévoit l'examen des bills d'initiative parlementaire, j'estime que nous devons nous en occuper. J'espère que le comité trouvera une solution qui répondra un peu mieux aux objectifs des deux côtés.

• (8.40 p.m.)

D'autres députés veulent sans doute prendre la parole, monsieur l'Orateur. Je souscris en grande partie à ce que le député de Peace River (M. Baldwin) a répondu au discours du président du Conseil privé (M. Macdonald). J'espère qu'avec un peu de bonne volonté, de même qu'avec de la compréhension et de la patience de la part des observateurs qui semblent connaître les remèdes qui guériraient les maux de la Chambre mais qui tentent rarement de s'y faire élire, ou de subir les épreuves d'une carrière politique, nous mènerons cette tâche à bien au lieu de passer tout notre temps à contempler notre nombril.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'appuie la résolution. Cependant, comme c'est la première fois que je prends la parole en cette Chambre, j'aimerais d'abord rendre hommage à mon distingué prédécesseur. J'ai l'honneur de représenter la nouvelle circonscription de Windsor-Walkerville, qui a remplacé l'ancienne circonscription d'Essex-Est, laquelle restera toujours liée au nom du député qui l'a représentée de 1935 à avril dernier, et qui a été tour à tour adjoint parlementaire au ministre du Travail, secrétaire d'État, ministre de la Santé et du Bien-être et, après une période de vive opposition, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et maintenant leader du gouvernement dans l'autre Chambre. De l'aveu de tous, il est un des plus grands parlementaires de l'histoire politique du Canada, et il sied que le nom de la circonscription qu'il a si magnifiquement représentée pendant trente-trois ans disparaisse de cette Chambre en même temps que lui. C'est un honneur et un véritable défi que de succéder à un Canadien si éminent, et c'est un grand motif de

contentement que de le voir devenu le sénateur, de Windsor-Walkerville dans l'autre Chambre.

J'espère, monsieur l'Orateur, pouvoir en une autre occasion parler de ma circonscription et de ce qui l'inquiète—le chômage, les logements insuffisants, la pauvreté et la pollution—mais, ce soir, je dois me borner au projet de résolution à l'étude. Monsieur l'Orateur, les assemblées législatives, comme institutions de gouvernement représentatif, ont à faire face au défi intellectuel le plus grave qu'elles aient jamais connu. La gravité du défi tient au fait qu'il vient de la théorie démocratique même au lieu qu'auparavant il venait de l'extérieur, de dogmes totalitaires ou autocratiques qui, par leur nature même, étaient des défis à la force, non à l'intelligence. Le défi interne est celui que lancent les défenseurs de ce qu'on appelle la démocratie de participation.

Il y a de nombreux aspects du mouvement de la démocratie de participation auxquels nous applaudissons tous. Dans la mesure où cela signifie l'intérêt actif de tous les citoyens en matières politiques et leur participation pleine et entière dans les mouvements et les activités des partis politiques, avec une ouverture correspondante du processus politique à la participation populaire, ce n'est que le parachèvement du régime actuel de gouvernement représentatif.

C'est peut-être le sens que les adhérents y voient. Mais les théoriciens entendent par là l'abolition du gouvernement représentatif parce qu'il répond mal aux besoins des gens, en particulier des nécessiteux, et son remplacement par le système de démocratie directe où chaque décision est prise collectivement par toute la population. Peut-être que dans une ère de technologie plus avancée, où, sur chaque question, l'information et l'opinion pourraient parvenir directement et instantanément à chaque citoyen, et seraient retournées du citoyen à la source centrale de façon tout aussi immédiate et directe, la démocratie sans représentation serait réalisable. Mais entre-temps, elle reviendrait à la voyoucratie ou à l'oligarchie.

Bien souvent, toutefois, un mal est simplement l'abus d'un bien, et l'évolution d'une théorie fallacieuse peut nous faire voir les failles de notre pratique courante. Il est à souhaiter que le mouvement en faveur de la démocratie de participation nous orientera vers la réalisation d'un gouvernement représentatif plus démocratique, que caractériseront une plus grande ouverture et une réelle participation à l'élaboration des décisions. A mon avis, une telle démocratisation est nécessaire à l'activité gouvernementale, je dirais même à tous nos partis politiques.

[M. MacGuigan.]

Je soutiens par conséquent, monsieur le président, que le principe primordial qui doit inspirer toute réforme parlementaire doit être celui de la démocratie et par là j'entends, dans ce texte, une invitation à une participation plus pratique et plus générale aux travaux législatifs. Cette méthode aura pour heureux résultat un travail législatif plus approprié; je ne veux pas dire plus efficace, car l'efficacité pourrait évoquer la somme des travaux dans un temps donné, alors que je songe à la valeur qualitative des travaux. Un travail plus approprié signifie pour moi l'élaboration de lois qui reflètent les problèmes sociaux de l'heure, qui seront mieux accueillis du public et qui seront d'un avantage plus durable au pays.

Il est donc permis de conclure que le pivot de toute réforme parlementaire devrait être la création de comités permanents munis de pouvoirs accrus, ce qui serait la formule la plus pratique pour élargir la participation au travail législatif. De prime abord, le renvoi d'une mesure législative du comité plénier à un comité, mettons, de vingt députés pourrait sembler restreindre la participation, au moins sur le plan quantitatif. En réalité, cette procédure non seulement élargirait la participation sur le plan qualitatif en permettant aux membres du comité d'avoir une participation plus complète au travail législatif que n'importe quel député en comité plénier, mais cet avantage ne pourrait restreindre le droit de n'importe quel député de participer aux sessions plénières. En outre, alors que les travaux d'un comité particulier auraient un avantage plutôt qualitatif, la somme totale des travaux de tous les comités présenterait un immense avantage quantitatif grâce à la participation collective des députés à un véritable travail législatif.

A l'égard des avis émanant du comité, j'ose donc espérer:

1. Qu'il propose la formation de comités permanents, en fonctions pour la durée complète de la législature. Normalement, les mêmes députés siégeraient de session en session au sein de ces comités; ils pourraient se réunir quand le Parlement ne siège pas et, de fait, intensifier alors leur activité.

2. Que chaque comité ci-dessus jouisse, à titre permanent, de la compétence concernant certaines mesures législatives. Tous les projets de loi et de résolution seraient alors déférés au comité ayant compétence en la matière

prédominante. Si la compétence de chaque comité est délimitée avec toute la précision voulue, l'attribution de chaque proposition législative deviendra une simple formalité, mais en cas de doute, la Chambre pourra trancher la question.

3. Que, tout en demeurant une créature de la Chambre tenue de s'occuper des questions à lui déférées par elle, le comité permanent soit aussi indépendamment habilité à faire enquête sur les questions relevant de sa juridiction, sous réserve bien entendu de l'approbation par la Chambre de son budget de fonctionnement. Je serais porté à croire que tout comité permanent devrait recevoir, chaque année, un montant minimum, auquel viendraient s'ajouter, à la discrétion de la Chambre, des montants supplémentaires pour l'exécution de tâches spéciales.

4. Qu'un personnel permanent de spécialistes, de traducteurs et de secrétaires soit affecté à chaque comité permanent. En supposant une répartition stable des responsabilités législatives entre les comités, le personnel pourrait être utile à longueur d'année.

5. Que les bills soient déférés aux comités permanents après l'étape de la première lecture à la Chambre. Cette façon de procéder permettrait aux comités de participer collectivement davantage à l'élaboration des projets de loi, tout en assurant au gouvernement, qui jusqu'ici n'a bénéficié des conseils que d'un petit groupe de spécialistes, des avantages maximums de l'étude des comités.

• (8.50 p.m.)

Manifestement, ce que je recommande à l'attention du comité spécial s'inspire, dans une large mesure, du régime des comités du Congrès des États-Unis. Je m'empresse d'ajouter, toutefois, que nous devrions éviter les graves inconvénients du système américain qui applique la règle d'ancienneté dans le choix des présidents et des membres, faisant partie des différents comités et qui accorde aux présidents ou aux comités le pouvoir de retenir indéfiniment les projets de loi qu'ils n'aiment pas. Mais je ne vois aucun danger d'autonomie excessive des comités dans notre système. Je craindrais plutôt que l'on ne mette pas suffisamment à profit les grands talents de nos députés de tous les partis, ces talents qui ont porté les électeurs canadiens à les choisir pour les représenter devant cette auguste assemblée. Si notre système démocratique pèche de quelque façon, il faudrait commencer à le perfectionner par une réforme parlementaire qui s'appuiera sur les principes de la démocratie.

Le régime des comités que j'ai recommandé présente un autre avantage: il accomplirait une bonne partie du travail assigné durant les dernières années aux commissions royales d'enquête, aux comités ministériels et aux groupes d'étude du gouvernement. Naturellement, on continuera toujours à charger certaines équipes spéciales d'étudier les questions d'une haute technicité ou à l'occasion, de s'occuper de problèmes névralgiques dans le domaine politique. Mais bon nombre des travaux exécutés par des commissions auraient tout aussi bien pu être faits par des comités législatifs. Ce changement réduirait considérablement l'écart enregistré entre la présentation des instances et leur mise en oeuvre législative; en effet, les projets de loi seraient plus réalistes et, comme ils se trouveraient déjà au Parlement, ils se rapprocheraient d'autant de leur réalisation. Le processus législatif en serait amélioré.

Député nouvellement élu, je n'aurais peut-être pas dû exposer mon point de vue sur la réforme parlementaire avant d'être mieux acclimaté à la Chambre. Néanmoins, le temps presse et la réforme parlementaire est d'autant plus urgente. J'ai donc pris la liberté de fouler sans respect le sol béni du précédent pour servir la cause de la réforme. J'ose espérer qu'on considérera mon impétuosité dans un esprit de charité, bien qu'il faille peser mes propositions sur la balance de la justice.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je commencerai mon premier discours de la présente législature en ajoutant mes félicitations à celles qui vous ont déjà été adressées. Je sais que vous exercerez dans l'avenir la même justice et la même impartialité que vous avez manifestées dans le passé.

Je ne parlerai pas longtemps ce soir. Je voudrais cependant me montrer pratique. Des pressions toujours plus fortes s'exercent par l'entremise des organes d'information, journaux, télévision et radio, pour qu'on réforme le Parlement. Je ne crois pas que personne d'entre nous n'en conteste la nécessité. Nous devons toutefois nous souvenir qu'à l'instar des normes de toute autre institution, celles du Parlement régissent nos travaux. Ce sont de simples modalités et, à mon avis, nous devons nous garder de nous conformer trop servilement aux exigences de la presse en élaborant ces réformes.

Je tiens tout d'abord à dire au ministre motionnaire qu'il a au moins le mérite d'avoir

précisé certaines de ses idées. La politique de nos jours enflamme en général l'imagination populaire. Elle s'inspire des méthodes de Madison Avenue. Hommes et partis sont lancés sur le marché comme des boîtes de céréales ou des lames de rasoirs en acier inoxydable. Lorsque nous envisageons une réforme de notre procédure, nous devons donc approfondir ce problème pour être certains que nous ne sommes pas victimes d'une clameur générale qui exige des réformes, car nous risquerions alors d'adopter un remède pire que le mal.

Il ne faut pas tout d'abord oublier que ce comité sera comme tous les autres comités permanents de la Chambre des communes. Il sera contrôlé par une majorité de députés ministériels. Je voudrais rappeler mon expérience des travaux de comité de ce Parlement. Que le pouvoir appartienne aux conservateurs ou aux libéraux, tous les comités sont contrôlés par le gouvernement. A l'exception du comité des comptes publics, les présidents de tous les comités sont nommés par le gouvernement. Ce comité-ci ne fera certes pas exception. Les présidents des comités connaissent bien les désirs des gouvernements et dans ce cas-ci le président saura quelles réformes on attend de lui.

Comme un député l'a dit cet après-midi, même s'ils peuvent être d'un grand avantage pour la majorité gouvernementale, ces instruments et ces outils peuvent être un inconvénient pour l'opposition. C'est le gouvernement qui contrôle un comité. Le président est un membre du gouvernement. Un comité se compose en majorité de députés du gouvernement. Je sais par expérience que des témoins sont interrogés par le comité qui prépare ensuite un rapport. Je suis peut-être un peu trop sévère mais je sais par expérience encore qu'étant donné le poids des membres du comité qui sont sous le contrôle du gouvernement—que ce soit un gouvernement conservateur ou libéral—le rapport est en général rédigé par le président et la majorité d'après la façon de penser du gouvernement. Je suis donc d'avis que nous ne devrions pas assister aux réunions de ce comité, où nous serons les moins nombreux, en pensant que nous pourrons faire accepter notre point de vue quand nous signalerons certaines faiblesses des suggestions, car il se peut fort bien que ce comité fonctionne un peu à vide.

Comme preuve, je parlerai des problèmes de nos parcs nationaux. Des concessions et

[M. Woolliams.]

des terres de citoyens de Jasper et de Banff furent expropriées sans avis et sans compensation. Sous les pressions exercées par l'opposition, le gouvernement décida d'envoyer un comité dans cette région. Si je mentionne la chose, c'est pour montrer l'impuissance du système des comités. Si le ministre intéressé ou le gouvernement peut me montrer comment nous pouvons réformer le système des comités, ce système m'inspirera plus de confiance et j'aurai plus foi en la capacité des comités permanents de la Chambre d'examiner soigneusement et en conscience les crédits du gouvernement. En ce qui concerne Banff et Jasper, les membres du comité se rendirent dans ces parcs où des mémoires leur furent présentés. Une certaine question ayant été soulevée, un des fonctionnaires me dit que nous devrions parler avec circonspection parce que le gouvernement n'aimait pas cette idée.

En résumé, ce comité était de la blague. Je ne crois pas que les autres comités valent mieux. Les comités sont à la même enseigne que certaines commissions administratives où les avocats qui comparaissent avec leurs clients constatent qu'une décision a déjà été arrêtée avant même que la Commission ait ouvert la séance. Ce que je veux, c'est un comité impartial avec un président impartial. Alors je saurais qu'un rapport raisonnable, représentant dans une certaine mesure l'opinion de tous les députés et non seulement celle des députés ministériels, sortira des délibérations de ce comité. Le comité auquel je faisais allusion, qui a visité les parcs nationaux, n'était qu'une parodie de comité et sa décision est irrégulière. Elle n'a pas résolu le problème, parce que la situation s'éternise. Les gens demeurent mécontents.

Je crois que c'est par là que nous devrions commencer. Il y a deux points en cause. Nous devons déférer la question à un comité. Puis, nous devons savoir si ce comité sera digne de confiance ou s'il devra accepter les idées du gouvernement. Si tel est le cas, ce ne sera alors qu'un simulacre de comité. Si les crédits doivent être étudiés plus minutieusement par les divers comités, je proposerais que ceux-ci soient constitués de façon à exprimer les opinions de la Chambre et non pas celles du seul parti qui constitue la majorité dans ce comité.

• (9.00 p.m.)

Telle a été mon expérience en ce qui concerne les comités, comité des ressources,

comité des parcs nationaux, comité des questions juridiques ou de la justice, ou tout autre comité. Si nous retirons le droit de débattre les prévisions budgétaires et fixions une limite de temps, confions-en l'examen à un comité indépendant, capable de les analyser aussi bien que nous à la Chambre.

La proposition comporte un aspect dangereux qu'à mon avis le comité devrait examiner. Chacun souhaite sûrement qu'on impose une limite à la discussion des prévisions, mais la formule pourra-t-elle s'appliquer avec 29 ministères et seulement 30 jours pour en étudier les prévisions? Je signalerai en outre que le gouvernement se montre extrêmement ombrageux à l'égard de certaines questions. Ainsi, notre équipe de négociation pour l'accord international sur le blé s'est trouvée l'an dernier incapable d'arriver à temps à Genève pour fixer un prix minimum sur le blé et garantir des débouchés au Canada, débouchés perdus parce que les États-Unis avaient des excédents. Nous avons perdu certains de nos marchés habituels. Nous n'avons pu débattre la question parce que le gouvernement l'a réservée jusqu'à la dernière heure de séance. Il lui est si facile d'agir ainsi. Il n'a qu'à demander aux députés de l'arrière-ban de parler sur les crédits qui ne sont pas en cause, de retarder l'affaire jusqu'à la dernière heure, et des crédits représentant des milliards de dollars sont adoptés sans débat. C'est ce qui arrive quand le gouvernement est en détresse.

Si c'est le genre de réforme que prévoit le comité que nous formons ce soir et auquel songe le ministre...

Une voix: Il y songe vraiment.

M. Woolliams: ... alors, je lui dis: «Vous tombez de Charybde en Scylla». Ce genre de réforme n'améliorera en rien la situation actuelle. Cela va faire l'affaire du ministre pour le moment, mais demain, il pourra tomber dans l'opposition, et le règlement et la guillotine qu'ils créent aujourd'hui pourront se tourner contre lui. Lorsqu'on permet à l'exécutif d'affronter le pays sans qu'il soit critiqué de façon positive, on a un État d'un seul parti, une dictature. C'est ce qui arrive alors. C'est pourquoi le comité doit étudier cette question minutieusement. Je veux parler du fonctionnement de nos comités permanents et de la limite de temps imposée pour l'examen du budget des dépenses. Ces propos peuvent sembler merveilleux et parfaits, mais en pratique, il peuvent avoir pour effet de bâillonner l'opposition de telle sorte qu'elle ne puisse s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, comme cette institution l'exige.

A mon avis, c'est là la question la plus importante qui se pose aujourd'hui aux comités. Si la modification du Règlement entraîne les résultats que j'ai décrits, on aura pratiqué une ouverture dans le mur de la liberté. C'est comme construire un mur, puis percer une fenêtre qui vous permet de voir à travers. Je signale que tout cela se fera sous le couvert de la réforme. On le fera parce que l'idée est aujourd'hui populaire. Je le répète, Madison Avenue offre des marchandises sous emballage, Madison Avenue lance un homme sur le marché, Madison Avenue projette une image politique au profit des partis et des gouvernements. Ensuite, évidemment, Madison Avenue, par l'entremise des publicistes, des commentateurs et des moyens d'information, crée l'opinion publique, et l'opinion canadienne préconise enfin la réforme du Parlement. Mais si, comme le public pourra le constater, la réforme peut, en réalité, équivaloir à bâillonner l'opposition, vu la restriction du débat sur le budget, je le répète, le ministre aura essayé de guérir un mal par un plus grand mal.

Comme le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) l'a dit aujourd'hui, le nouveau gouvernement, à cause du secret dont il s'entoure, semble de plus en plus tourner à vide. Nous avons posé dans la journée deux questions au sujet de la sécurité de l'État. On nous a répondu qu'on ne pouvait pas nous répondre. Mais la plupart d'entre nous savons très bien que lorsque la Fonction publique congédie quelqu'un, un soupçon au moins doit peser sur lui. S'il n'y en a pas, cet homme devrait être réintégré dans son emploi. Quel mal y aurait-il eu aujourd'hui pour le gouvernement de nommer cette personne? Pourquoi cacher les faits?

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Olson) si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et lui-même feraient une déclaration au sujet de l'exportation des céréales et de nos engagements futurs à ce sujet. Nous voulions qu'ils fassent cette déclaration pour rassurer les commerçants de grains et le pays en général, car ce commerce joue un rôle important dans l'ensemble de l'économie canadienne. L'autre jour, le ministre de l'Agriculture a dit: C'est déjà décidé.

Lorsque j'ai posé la question au ministre de l'Industrie et du Commerce aujourd'hui, il a répondu: J'ignore si nous pouvons agir ainsi. Il y a deux contradictions. Si nous voulons avoir un Parlement efficace, l'opposition doit connaître les faits. Un autre exemple de cet état de choses: les mémoires que le ministre

de la Justice (M. Turner) a reçus des procureurs généraux des provinces sur les modifications à apporter au Code criminel. Il n'y aurait certainement rien de mal à déposer ces mémoires, si les procureurs généraux y consentent, et ils le feront sûrement. Ces renseignements sont nécessaires, pour que l'opposition dispose des faits et connaissances que possède le gouvernement. C'est de cette façon seulement que l'opposition pourra débattre la question avec compétence et intelligence, lorsque la Chambre en sera saisie. A condition que ces garanties soient accordées et que le comité soit indépendant, je suis entièrement en faveur de la réforme.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat d'aujourd'hui. Il semble refléter une solution de continuité avec l'esprit du débat de l'année dernière et peut-être même de l'année d'avant, lorsque nous avions un gouvernement minoritaire et qu'on avait grand besoin de coopération des deux côtés de la Chambre. Il semblerait plutôt qu'on soit revenu sur les positions fermes de le période autour de 1962, au moment où le Règlement provisoire que nous avons appliqué par intervalles depuis lors a été adopté.

On voyait bien aujourd'hui dans son exposé que le leader du gouvernement à la Chambre avait prévu minutieusement tous les détails et était prêt à les mettre en œuvre. Si ce débat a été nécessaire—et c'est le cas de bien d'autres débats—c'est uniquement à cause du Règlement actuel de la Chambre. Mais les détails étaient déjà arrêtés et prêts à être traduits dans les faits.

J'ai toujours été très impressionné par le leader de la Chambre de l'opposition officielle, mais je ne trouve pas qu'il se soit montré le moindrement progressif aujourd'hui dans sa façon d'aborder le Règlement. Il a repris l'attitude ultra-conservative qu'on ne lui avait pas connue depuis fort longtemps. Je me demande donc, monsieur l'Orateur, à quoi rime tout cela.

Il est vrai qu'au cours des dernières élections le grand public avait voix au chapitre. Trois des déclarations qu'a faites le premier ministre (M. Trudeau) au cours de la campagne électorale ont retenu mon attention. Toutes trois soulevaient des problèmes qu'on pourrait résoudre, en apparence, du revers de la main. D'abord, la reconnaissance de la Chine rouge, puis le retrait de l'OTAN, et enfin les réformes parlementaires. Je crois que la plupart des citoyens étaient d'accord, et je suis sûr que le premier ministre y croyait lui-même et ne parlait pas à tort et à travers. C'était agir de façon sensée, jusqu'à ce qu'il soit en posture de le faire. Alors les choses n'étaient plus si simples. D'autres éléments entraient en ligne de compte.

[M. Woolliams.]

• (9.10 p.m.)

Pour ce qui est de la reconnaissance de la Chine populaire, je suis certain qu'il y avait des gens, dans d'autres régions du pays, qui n'étaient pas convaincus que c'était une bonne idée. Je pense que la Chine populaire, elle-même, n'a probablement pas envie d'une reconnaissance diplomatique. En ce qui concerne notre retrait de l'OTAN, une situation s'est présentée qui, certainement, n'avait pas été prévue au moment où la déclaration avait été faite, mais il était difficile de prévoir toutes les conséquences. Je suis certain qu'il en est de même pour la modification du Règlement, promesse facile au moment des élections. Je suis persuadé que tous les députés de l'arrière-ban, quelle que soit leur place à la Chambre, conviennent avec le premier ministre qu'il faut modifier le Règlement afin de faciliter nos travaux et de nous permettre de mieux servir le peuple canadien. La difficulté surgit quand nous nous mettons à l'œuvre pour modifier ce Règlement. Bien sûr, nous voulons le modifier; mais comment?

Il est évident que le Règlement a été mis au point peu à peu, de façon empirique. Je n'ai pas les connaissances voulues pour remonter très haut dans l'histoire. Cependant, la procédure s'est développée sous un régime démocratique qui a donné une liberté considérable à l'individu tout en accordant une certaine protection à la société. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a laissé perplexe quand il a déclaré que l'ancien premier ministre, M. Mackenzie King, avait décidé de prolonger le débat sur le discours du trône pendant au moins trente jours, alors que lui vaquerait aux affaires de l'état. Il n'est pas si sûr que je m'opposerais à cette formule. Les députés de l'arrière-ban pourraient alors signaler certains faits au sujet de leurs circonscriptions, donnant ainsi à tous une meilleure idée de quelques-uns des problèmes de l'heure. On pourrait débattre à la Chambre les questions soulevées par la presse, ce qui reviendrait à une période réservée aux questions qui durerait toute la journée.

Cependant, en cas d'urgence, la procédure démocratique pourrait prendre la relève et fonctionner utilement. Je me méfie des allusions au système de comités américain, dont

parlent souvent ici les députés aux circonscriptions voisines des États-Unis. Il peut y avoir des arguments en sa faveur, mais je pense que nous devons y regarder à deux fois avant d'adopter un système qui nous empêcherait éventuellement de faire face aux cas urgents. Lloyd George et Winston Churchill ont été cités aujourd'hui comme des hommes d'État dont les services n'avaient pas été appréciés jusqu'au moment précis où on a eu besoin d'eux. C'est à la procédure démocratique qu'on a dû cela et, en temps de guerre ou de calamité, elle a permis de guider la nation, tout en préservant les droits de l'individu.

Je ne veux pas dire que le Règlement ne doit pas changer, mais au fond je ne suis qu'un député de l'arrière-ban et je le resterai toujours, car je crois foncièrement que les droits de l'individu sont plus importants que certains de nos droits collectifs. Je pense qu'en éliminant les règles qui permettent aux députés de l'arrière-plan de dire ce qu'ils pensent sur une question qui leur tient à cœur, nous affaiblirions le Parlement. Nous pourrions en arriver là si nous structurons notre système de comités sur le modèle américain. Ce n'est guère possible, je crois, dans notre système parlementaire. Il nous faudrait adopter un régime républicain avant de pouvoir suivre le système du Congrès des États-Unis. Certains sont peut-être disposés à appuyer un tel changement, mais la Chambre n'est pas encore saisie de cette proposition.

Si le gouvernement tient réellement à instaurer des réformes au Parlement, il devrait faire un certain nombre de choses et en informer la Chambre, surtout les nouveaux députés qui ne savent pas au juste ce que ces changements peuvent comporter. Je suis certain que bon nombre parmi nous, prendrons quelque temps avant de comprendre vraiment tout le Règlement. Toutefois, si le gouvernement veut être juste, il ne devrait mettre le Parlement devant un fait accompli et dire ensuite que la majorité obtiendrait de toute façon le même résultat à la suite d'un long débat. Le gouvernement devrait être disposé à nous indiquer jusqu'où il veut aller dans les changements qu'il propose.

Il faut, je pense, que le comité songe à la possibilité de confier au gouvernement un mandat de quatre ans. Je suis ici depuis onze ans, et pendant ce temps nous avons eu six élections. Au moins trois de ces élections ont été déclenchées parce que le premier ministre pensait y trouver un avantage personnel. A mon avis, dans trois de ces cas, il n'a pas pris en considération les intérêts du pays; il n'a certainement pas tenu compte des membres de son parti, non plus que de l'opposition. Il n'a certainement pas considéré le bien du pays. Pendant la dernière campagne électorale, j'ai constaté que la population en avait assez des élections, qu'elle trouvait qu'il y en avait trop eu et qu'elle préférerait voir les députés se mettre à l'œuvre et accomplir au moins trois années de travail avant de songer à en appeler de nouveau au peuple. Je crois donc qu'on devrait notamment fixer à quatre ans la durée d'une législature. On pourrait l'établir par une loi, et le premier ministre perdrait le privilège de décréter des élections au gré de sa fantaisie. Nous devrions sans doute étudier en même temps les problèmes qui en résulteraient pour un gouvernement minoritaire. Aux députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement, je signale qu'ils devraient, ces prochains jours, considérer la possibilité d'un gouvernement minoritaire. Le Règlement doit s'appliquer non seulement au type de gouvernement que nous avons aujourd'hui mais aussi à d'autres genres.

J'ai donc une proposition qui figure dans un bill. La voici. Je propose, lorsque 15 députés présentent à M. l'Orateur une résolution visant à proposer la dissolution du Parlement, qu'une telle motion soit inscrite au *Feuilleton* et fasse l'objet d'un débat. Si une majorité de 75 p. 100 des députés l'approuve, il y aurait des élections. On s'entend généralement pour dire que lorsque tous les députés votent à l'unanimité contre le gouvernement et réclament la dissolution, le gouvernement est arrivé au bout de son rouleau. Le Parlement devrait avoir le droit de décider de sa dissolution. Quoi qu'il en soit, une telle prérogative ne devrait pas revenir au premier ministre, à mon avis. Cette modification au Règlement assurerait une plus grande stabilité parlementaire car, et les députés qui ont passé ici deux ou trois législatures le savent, il y a eu constamment des campagnes électorales durant ces périodes d'instabilité, des élections pouvaient être déclenchées n'importe quand et les travaux stagnaient.

Le gouvernement devrait songer également aux dépenses électorales. S'il s'intéresse sincèrement à la réforme, il devrait songer à fournir des fonds qu'il affecterait lui-même à la tenue des élections. A mon avis, on éliminerait ainsi une lourde concurrence et la ruée vers l'argent qui se produit à ce moment-là. Cette mesure influerait beaucoup sur l'homme qui décide de se présenter.

• (9.20 p.m.)

Notre Orateur a permis ce changement en s'écartant de toute considération d'ordre politique et en se présentant à la Chambre à titre d'indépendant. Ce n'est peut-être pas la solution à tous nos problèmes, mais je le félicite de son initiative à ce sujet. Il est venu ici sans avoir d'obligation envers quelque parti politique. Par conséquent, il peut agir de façon impartiale. La chose était presque impossible à certains de ses prédécesseurs.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait songer aussi à la question de l'assiduité. Je me souviens d'un ancien premier ministre qui affirmait qu'un député avait trois rôles légitimes à jouer: assister aux séances à Ottawa, participer aux travaux du gouvernement et s'occuper des affaires de sa circonscription. Ce premier ministre prétendait qu'un député observait la règle de l'assiduité lorsqu'il s'acquittait de l'une de ces trois fonctions de son activité. Il est très difficile au député d'exécuter sa tâche ici à Ottawa lorsqu'il participe à une activité dans sa circonscription.

Je suis vraiment honteux et scandalisé d'avoir à signer ce document concernant notre présence à la Chambre. L'avocat le plus habile lui-même serait incapable de dire quel est le véritable sens des 10 ou 14 mots qui figurent sur ce document. Ils n'expriment pas ce qu'on veut leur faire dire. On mentirait en répondant oui ou non. C'est une question du genre de celle: Avez-vous cessé de battre votre femme? A mon avis, c'est une comédie. On devrait demander aux députés de déclarer sur l'honneur, par exemple s'ils étaient présents ou non, comme cela se fait au Sénat. Peut-être n'y a-t-il rien à redire à ce qu'un député fréquente l'université pendant les quatre ans de son mandat—ce qui vaudrait même mieux que de s'absenter pour d'autres raisons—mais le public attend des députés qu'ils soient présents aux séances. S'ils s'absentent, le public mérite qu'on lui dise pourquoi.

Le leader de la Chambre n'a pas parlé aujourd'hui du rôle que joue le gouvernement dans l'exécution des travaux. Le nombre des ordres du gouvernement qui figurent au *Feuilleton* et la façon dont le leader de la Chambre modifie leur ordre d'importance m'ont toujours intrigué. L'article n° 5 sera peut-être important un jour, puis ce sera l'article n° 7. Souvent le leader de la Chambre énumère quatre ou cinq articles à examiner à la prochaine séance, auxquels feront suite d'autres articles si la Chambre juge bon d'adopter les articles énumérés. Il doit bien y avoir une raison pour remettre ainsi à plus tard l'examen d'articles importants, en plus de l'absence d'un ministre en particulier. C'est assurément au gouvernement qu'il incombe de présenter des mesures importantes. Si la Chambre est saisie de questions sans importance, ce sont les seules qu'elle pourra adopter. Le gouvernement ne peut pas dire que l'on empêche l'adoption d'une mesure si la Chambre n'en est pas saisie, et le gouvernement est le seul qui puisse la présenter.

Il a déjà été question de la période des questions. Qu'il me soit permis de dire aux nouveaux députés qu'un ancien premier ministre, le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), a sévèrement réprimandé un nouveau venu pour lui avoir demandé ce qu'il considérait comme une question sotte. Il a alors répondu que la question n'embarrassait que son auteur et qu'à son avis on ne devait poser à la Chambre que des questions susceptibles d'embarrasser le gouvernement. J'ai toujours considéré que c'était là un fort bon principe. Bon nombre des questions posées ces quelques derniers jours ont semblé plus embarrassantes pour leurs auteurs que pour le gouvernement.

Théoriquement, la période des questions pourrait s'éterniser. L'Orateur a un rôle à jouer en l'occurrence. Il doit à cet égard se comporter autrement qu'au moins un des Orateurs qui l'ont précédé. Cet Orateur s'était vanté d'avoir pu raccourcir la période des questions. Si un nouveau député demandait pourquoi un Orateur ne devrait pas s'ingénier à abréger la période des questions, il devrait consulter les sermons prononcés par cet Orateur. L'Orateur doit assurément s'abstenir de sermonner la Chambre des communes. Je m'empresse d'ajouter que notre Orateur actuel ne s'est jamais placé dans une telle situation.

A mon avis, les représentants responsables des divers partis devraient se contenir en ce qui concerne la période des questions. La question soulevée aujourd'hui sur la sécurité était importante, et elle n'aurait pas dû être écartée. Si de telles questions sont écartées par les ministres, il n'existe vraiment aucune raison de les poser. La responsabilité doit s'exercer des deux côtés. Il faut tenter de répondre à toute question importante. S'il s'agit d'une question insignifiante, le ministre n'améliore pas la situation en cherchant à répondre. Une certaine impartialité s'impose durant

la période des questions et l'Orateur est assujetti à une responsabilité à cet égard.

Lorsque le leader de la Chambre a demandé l'unanimité pour rétablir les règlements provisoires, j'ai examiné très attentivement la question et j'ai finalement été persuadé par certains de mes collègues, après quelque contrainte, de m'abstenir de toute objection. Je voulais m'y opposer pour plusieurs raisons. Je ne pense pas que les nouveaux règlements soient meilleurs que les anciens. Je voulais que les nouveaux députés comprennent que, dans le temps, nous étions à la Chambre des gens civilisés qui travaillaient suivant des horaires réguliers, ce qui nous permettait de prendre nos repas à la salle à manger. Nous n'étions pas toujours dans l'obligation de manger des sandwichs derrière le rideau. Je voulais que les jeunes députés se rendent compte de tout ceci et ne pensent pas que nous travaillions par équipes et devions apporter nos déjeuners.

J'étais également opposé au règlement provisoire visant les décisions de l'Orateur. Je crois avoir protesté contre les décisions de l'Orateur plus souvent que tout autre député, et il me semblait que nous nous arrangions bien. Je suis sûr que l'Orateur n'a jamais cru que nous l'attaquions personnellement. Il savait que nous employions un truc pour obtenir la mise aux voix d'une question qui ne le touchait en rien. Il n'était pas froissé, et je ne vois pas pourquoi l'on penserait qu'un tel appel est une calamité. Il s'agissait d'une procédure parlementaire qui répondait à mes besoins. Je ne m'opposais pas vraiment à ce changement, mais il me semble qu'on aurait pu agir avec un peu de discernement.

Quoi qu'il en soit, ce que j'essaie de dire, c'est que les nouveaux règlements ne sont pas tellement supérieurs aux anciens. Ils privent les députés de certains privilèges. Je m'y oppose, et je crois que je m'y opposerai toujours. Je reconnais que certaines circonstances ressemblent à celles que rencontrent les négociateurs lors du règlement d'une grève. Le moment vient de décider finalement de régler la grève, mais il est souvent très difficile d'amener les deux parties à s'entendre. Un moyen définitif de mettre fin à un débat doit bien exister.

Nous sommes menacés d'un danger si nous adoptons des changements de ce genre car, très souvent, il n'existe aucune protection qui fasse équilibre. Je ne critique pas le leader de la Chambre; il a une tâche à accomplir. Il doit faire de son mieux pour que les affaires du gouvernement soient traitées rapidement et avec le moins de délibérations possible. Exceptionnellement, il n'y aurait pas de débat et cette idée doit certainement lui déplaire. Il n'y aurait même pas alors un semblant d'opposition, sans laquelle la démocratie ne peut fonctionner. Il doit s'assurer que nous nous orientons dans cette direction, mais les députés de l'arrière-ban de son parti pourront protester s'ils pensent qu'il va trop loin. L'opposition officielle devra s'y opposer de son mieux, mais en matière d'engagements, je crois que nous sommes prêts à nous entendre.

• (9.30 p.m.)

C'est une chose bien simple, à mon sens, que je reproche aux comités. Un député peut **siéger à un comité des mois durant et discuter** de détails avec toute l'impartialité dont sont capables les hommes, ces animaux politiques. Puis, le comité formule des propositions qu'il présente et dépose à la Chambre. On n'en entendra plus jamais parler.

Le régime de comités peut obliger les députés—et l'on peut dire, je crois, que ce fut le cas, dans la précédente législature—à courir d'un comité à l'autre. Jamais je n'ai été aussi épuisé qu'avant les dernières élections. Mes collègues se plaignent déjà de la bousculade, mais attendons qu'ils aient à siéger à quatre ou cinq comités et courent de l'un à l'autre comme des dératés.

Je me rappelle que certains députés avaient l'habitude de transporter leurs notes dans une grande sacoche, de passer au comité, d'inscrire leurs noms sur la feuille de présence, puis d'une voix forte de demander à un autre membre du comité ce qu'on y discutait. Ils assistaient ainsi à une ou deux séances du comité et accomplissaient bien peu de choses si ce n'était d'inscrire leur nom. A mon avis, le travail lui-même importe peu; ce qui importe ce sont les mesures prises à la suite de ce travail.

Dans la structure parlementaire actuelle, le régime des comités permet, sans enlever quoi que ce soit au Parlement, d'approfondir une question et de présenter un rapport à la Chambre. Ce rapport fait alors l'objet d'un débat. D'après le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le leader du gouvernement à la Chambre a suggéré que nous utilisions l'étape du rapport plutôt que celle du comité; cela me semble bien sensé.

Je me suis toujours demandé pourquoi faire partie d'un comité. Si je veux embrouiller une question, je peux toujours attendre qu'elle revienne du comité, puis je pourrai me lever et le ferai à la Chambre. Je n'ai pas besoin d'aller au comité pour le faire, alors pourquoi devenir membre d'un comité?

Permettez-moi de vous donner un exemple, monsieur l'Orateur. J'ai fait partie à deux reprises, au cours d'une période de dix ans, d'un comité chargé d'enquêter sur les machines agricoles. Tous deux, à mon avis, ont fait de l'excellent travail. Disons qu'ils ont présenté au gouvernement dix propositions concrètes. Le gouvernement en a accepté quatre. Cependant, après avoir déployé tant d'efforts et avoir passé tout ce temps-là à écouter les représentants des sociétés de machines agricoles et tous les autres intéressés, je crois dur comme fer que le gouvernement aurait dû donné suite à ces quatre recommandations.

Je vais donner un autre exemple au profit des cultivateurs qui sont présents. Nous avons découvert que les raccords qui reliaient le système hydraulique d'une machine au tracteur nécessitaient cinq ou six différentes sortes de joints. Autant dire que lorsqu'un cultivateur achetait un tracteur neuf, il lui fallait également acheter un jeu complet de raccords. Le comité s'est donc dit d'avis qu'il devrait exister une espèce de joint universel qui permettrait à tout accessoire agricole de s'adapter hydrauliquement sur n'importe quel tracteur. Nous avons proposé l'uniformisation des boulons et des écrous. Ce n'était pas une idée très révolutionnaire, monsieur l'Orateur. Chacun avait cru que c'était une bonne idée, mais vous devrez aller bouquiner à la bibliothèque pour en savoir plus long à ce sujet parce que le gouvernement n'y a pas donné suite. J'imagine que quelqu'un proposera au comité de l'agriculture d'étudier le prix des machines agricoles. Pourquoi?

Si le leader de la Chambre est vraiment sincère au sujet de l'utilité des comités, il doit alors donner aux députés de l'arrière-ban qui en feront partie l'assurance qu'on passera à l'action lorsqu'ils auront remis leur rapport. Qu'on l'accepte ou le rejette, mais jamais de la vie le gouvernement n'a le droit de n'en pas tenir compte. Et c'est ce qui est arrivé à tous les rapports des comités qui ont été déposés à la Chambre.

Les comités devront avoir un secrétariat permanent. Je suis las d'entendre les fonctionnaires dire aux membres des comités qu'ils ne peuvent faire ceci ou cela, de voir que nous ne pouvons leur dire comment faire leur travail. Je crois qu'il faudrait donner des cours de formation. Un secrétariat permanent devra fournir des services de traduction, des conseillers juridiques et des services de recherche aux membres du comité. Cela fait, il y a tout lieu de croire que le régime des comités dans notre organisation parlementaire accomplira un rôle légitime sans rien enlever à qui que ce soit.

[M. Peters.]

Quand un comité fait rapport à la Chambre, selon moi, seul le rapport devrait être débattu. Si c'est le cas, il faut prévoir un rapport de la minorité car les opinions sont partagées sur certaines questions. La plupart des comités dont j'ai fait partie ont signalé leur rapport, l'on récrit et modifié jusqu'à ce qu'il soit agréable à tous, pourtant il aurait été difficile d'obtenir un rapport de la majorité. Cela arrive dans certains cas. Si la décision au sujet de ces rapports se prend à la Chambre, le comité aura rempli une certaine fonction.

Je pense que c'est une bonne idée que les députés consacrent 8 ou 10 heures par semaine à un comité, seulement si on finit par obtenir des résultats. Si les comités ne sont qu'un moyen d'occuper les députés de l'arrière-ban, je n'assisterai plus à aucun comité. Si les députés ne voient pas l'avantage à participer aux comités, nous n'écourterons jamais les débats à la Chambre. Toute limite de temps établie par le gouvernement représentera la durée minimum d'un débat et le programme parlementaire sera très chargé.

J'ai eu à maintes reprises, monsieur l'Orateur, l'occasion d'ennuyer le leader du gouvernement à la Chambre au sujet du congé de Pâques, de Noël ou du 1er juillet. Je n'agissais pas ainsi pour être détestable, mais je voulais établir des périodes permanentes pour terminer nos travaux. J'ai toujours cru que le gouvernement était injuste envers l'opposition en la menaçant et en lui disant que si elle adoptait certaines mesures législatives, elle obtiendrait un congé de Pâques, sinon la Chambre siégerait. Je me souviens une année où nous avions siégé le Vendredi saint, car je ne voulais pas laisser les députés partir. La chose ne s'est jamais reproduite depuis; nous avons toujours eu un congé de Pâques et je présume que le leader actuel du gouvernement à la Chambre veut respecter cette tradition. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous devrions décider si nous aurons un congé d'été et quelle sera sa durée. Nous devrions tenir compte de l'année scolaire et des autres congés, fixer les nôtres pour notre mandat de quatre ans et être disposés à travailler durant ces périodes.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, dire quelques mots au sujet des crédits avant de passer à un autre sujet. J'ai été frappé par les rapports de la Chambre des communes britannique et de l'Union interparlementaire, selon lesquels le problème des prévisions budgétaires existe dans chaque gouvernement parlementaire du monde entier, y compris en Russie. Tous doivent faire face au même problème, une hausse du volume d'affaires et du profit national brut.

Tous les gouvernements parlementaires sont incapables de s'occuper convenablement de leurs prévisions budgétaires. La situation, semble-t-il, ne changera pas et il n'y a pas la moindre lueur d'espoir que les crédits soient examinés de façon approfondie. Je ne suis pas sûr si nous devrions nous occuper d'examiner des prévisions budgétaires. En Angleterre, on ne s'en soucie plus. Il nous arrive parfois d'analyser les prévisions après que neuf dixièmes des crédits ont été dépensés, car le Règlement nous oblige à contrôler les dépenses avant d'adopter le dernier dixième. A mon avis, nous ne nous en porterions pas plus mal si nous n'examinions pas tous les crédits. En Angleterre, la discussion porte sur la politique dont s'inspirent les prévisions et sur l'attitude du gouvernement dans l'affectation des crédits. On passe sous silence les questions de gros sous pour chaque ministère. A l'occasion, la Chambre examine en détail un ou deux ministères, tout comme nous scrutons certains articles de dépense au comité des comptes publics. Chaque ministère est soumis à une analyse rigoureuse probablement tous les sept ou huit ans.

• (9.40 p.m.)

Nous voulons, dans notre pays, nous assurer que notre gouvernement donnera suite au rapport du comité des comptes publics. Quand un comité similaire présente son rapport au gouvernement anglais, celui-ci doit, à son tour, rendre compte de la suite qu'il a donnée aux recommandations du comité, et il doit le faire avant un an. Bien souvent, ici, nous passons outre aux propositions du rapport de l'Auditeur général. Tantôt le gouvernement agit, tantôt il n'agit pas. La question doit souvent être réglée à la Chambre.

Nous devons faire face à plus d'un problème. Je puis affirmer sans crainte que le gouvernement va recevoir de la collaboration pour rénover la structure des comités. Peut-être le leader du gouvernement à la Chambre nous indiquera-t-il ses intentions à cet égard. Il pourrait dire un mot des rapports des comités et du rôle des comités dans notre système. Il a été président de plusieurs comités et j'ai toujours trouvé ses raisonnements justes et sensés. L'attitude de l'opposition changera peut-être à son endroit du fait qu'il est maintenant leader du gouvernement. La promotion du président du Conseil privé (l'honorable M. Macdonald) est encore récente, et je suis sûr qu'il n'a pas oublié les déceptions qu'il a éprouvées comme président de tel ou tel comité. Il doit se souvenir que certains rapports de comité ne provoquaient aucun commentaire de la part du gouvernement. Il n'y avait pas de quoi se féliciter d'un pareil état de choses.

Le gouvernement doit envisager l'ensemble de la situation, mais il doit prendre garde d'atténuer le rôle de l'opposition, car s'il tente de le faire il n'obtiendra guère de coopération. En fin de compte, le gouvernement a plus à gagner à s'assurer la collaboration de tous les députés qu'à tenter d'imposer ses propres vues. Il y a encore plus à gagner à un accord entre les leaders de tous les partis à la Chambre qu'à l'intervention du comité de la régie intérieure, auquel on n'a pas réellement fait appel jusqu'ici.

La plupart des Canadiens ont été heureux d'entendre le premier ministre annoncer qu'il essaierait de réformer le Parlement. Il constatera, je crois, que le public veut, non pas des changements minimes, mais des changements radicaux et, dans ce cas, comme disent les avocats, il importe non seulement que justice soit faite mais qu'elle semble l'être.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la possibilité de téléviser les débats à la Chambre. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous songerez à l'installation permanente de caméras de télévision en cette enceinte. J'espère que ni Radio-Canada ni aucun autre réseau n'a le monopole de ces caméras. Elles devraient être exploitées comme celles des Nations Unies et tous les moyens de diffusion devraient pouvoir obtenir le film. A mon avis, l'Orateur devrait être responsable de l'administration de cette entreprise tout comme il est responsable du compte rendu sténographique de nos débats. Si je fais une telle suggestion, c'est que souvent, dans le passé j'ai vu des équipes au service de divers organes de publicité lutter pour obtenir de la place, non seulement à la Chambre même mais dans cet édifice. Je pense que les journalistes conviendront avec moi que présenter les délibérations de la Chambre à la télévision pourrait modifier les rapports qu'ils publient dans la presse. Jusqu'ici, seuls les journalistes ont rendu compte de nos débats.

J'espère, monsieur l'Orateur, que vous ferez de votre mieux pour contrôler ce moyen de diffusion et que vous recevrez rapidement une réponse des autorités intéressées à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est-elle d'accord pour adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL—PROCÉDURES CONCERNANT LES ACTES ÉTABLIES EN VERTU DES STATUTS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.

—Monsieur l'Orateur, permettez-moi de prendre les quelques minutes qui nous restent ce soir pour exposer les antécédents du projet de résolution, pour la gouverne des députés qui n'ont pas participé au débat sur le discours du trône ou qui étaient absents la semaine dernière.

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) étudie la question depuis des années, comme un certain nombre d'autres représentants, dont le premier ministre. L'une des ententes intervenues en vue de régler la procédure à suivre quant aux problèmes dont la Chambre sera saisie cet automne et plus tard, a trait à l'établissement d'un comité chargé de l'étude de la procédure, en vue d'une meilleure revision des instruments statutaires, selon l'expression usitée, dont la Chambre dispose.

Nous consacrons beaucoup de temps à la Chambre, et avec raison, à examiner les divers détails des mesures présentées à la Chambre, à débattre les dispositions effectivement comprises dans ces mesures et à les modifier de temps à autre, afin qu'elles soient plus conformes aux objectifs du gouvernement ou aux fins que la Chambre peut en général trouver acceptables.

Un grand nombre de mesures présentées depuis que nous sommes ici à la Chambre renfermaient une disposition stipulant d'une façon ou d'une autre qu'afin de pouvoir plus facilement mettre en œuvre les dispositions de la mesure, le gouverneur en conseil a le droit de faire des règlements ou des ordonnances ou, en d'autres termes, de décréter ce qu'on appelle la délégation de pouvoirs législatifs, afin de mieux exécuter la loi.

Nous voyons alors qu'un bill peut faire l'objet d'une étude poussée, mais que sa mise en application est laissée à un corps administratif. En fait, les mesures susceptibles d'empiéter le plus sur la vie personnelle, les biens et les droits des particuliers, peuvent être sanctionnées par l'administration, sans que les représentants élus par le peuple n'aient l'occasion de les examiner directement. Cette résolution ne propose pas de créer un comité permanent de délégation de pouvoirs législatifs proprement dite. Ce qu'il propose, c'est d'établir un comité spécial chargé d'étudier nos pratiques, au Canada, en matière d'instruments légaux ou de délégation de pouvoirs législatifs, et de voir s'il ne serait pas souhaitable de mettre au point une procédure quelconque qui mettrait la Chambre, principalement par le truchement d'un comité, en mesure d'étudier de plus près ces instruments secondaires qui ont tant d'influence sur nos droits. Tous les députés jugeront sans doute cette motion acceptable. Nous ne faisons pas à proprement parler, je l'avoue, œuvre de pionnier ou d'innovateur en présentant cette motion à la Chambre. Je vois qu'en 1932 le Sénat australien a mis sur pied un comité chargé d'étudier les instruments légaux, la manière dont ils fonctionnent et les procédures utilisées. En 1944, la Chambre des communes de Westminster a créé un comité d'enquête sur les règlements et sur les mesures statutaires et, depuis 1946, ce comité, un comité permanent, connu sous le sobriquet de scrutateur, a été chargé d'examiner les lois élaborées par le jeu des délégations de pouvoir aux administrations.

• (9.50 p.m.)

L'usage plus répandu des ordonnances et des règlements est une conséquence nécessaire de l'expansion rapide, non seulement au Canada mais dans tous les autres pays occidentaux, de l'influence du gouvernement dans des domaines plus vastes de l'économie, y compris de nombreux domaines qui relevaient auparavant de l'entreprise privée, et une suite logique du changement de mentalité de la part du public, qui exige une attitude plus interventionniste. En même temps, la procédure ordinaire du système parlementaire n'a pas été élargie pour donner suite à cette transformation et nous entreprenons cette étude afin d'établir ce qu'il serait possible de faire pour assurer une surveillance continue de ce genre d'activité.

Je pourrais peut-être traiter de certaines questions connexes afin d'établir clairement que ce projet de résolution en tient compte. L'un des moyens de contrôler l'action administrative afin de prévenir tout empiétement sur les droits de l'individu consiste, bien entendu, à fournir des droits de recours légaux soit au moyen d'appels auprès d'un système judiciaire régulier ou d'ordonnances de prérogative royale quand on estime qu'il y a eu déni de ce qu'on appelle la loi naturelle ou, pour employer des termes plus simples, quant il y a eu violation des droits ordinaires des gens.

Cette résolution et le comité qui doit être institué ne traiteront pas de cette question. Il m'incombera, en tant que président du Conseil privé, de proposer d'autres façons de procéder en vue de la revision de notre système de droit administratif et du système d'appels que nous avons établis. C'est là une responsabilité que je partage avec mon collègue le ministre de la Justice (M. Turner). Si on le juge opportun, on proposera d'autres moyens de procéder légalement à un examen minutieux du processus administratif.

Une autre institution souvent discutée à ce propos, c'est le système scandinave d'ombudsman. Là encore, la résolution ne comporte pas, directement au moins, de recommandation en vue d'établir une institution de ce genre au Canada. Il est juste de noter, cependant, que le Parlement britannique a décidé que la nomination d'un ombudsman, ou commissaire parlementaire comme on l'appelle, serait une suite logique à son comité spécial des instruments statutaires, et ce poste a récemment été institué.

L'étude de ce genre de comité remonte loin dans l'histoire du Parlement canadien. En 1943, feu M. Brooke Claxton, alors simple député de Saint-Laurent-Saint-Georges avait fait le commentaire suivant, qui figure à la page 299 du hansard de cette année-là:

> La coutume qui consiste à déposer les décrets est, pour toutes fins pratiques, vide de sens. Je propose que les décrets soient déférés à un comité pour étude, je ne dis pas tous les décrets, mais du moins ceux qui ont l'effet d'une législation d'un caractère général.

Un autre Canadien distingué s'est intéressé à ce sujet. Il s'agit du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), qui avait recommandé en 1945 la formation d'un comité du Sénat, chargé d'étudier les décrets en vue de s'assurer qu'ils n'empiètent pas sur les droits des particuliers. De nouveau, en 1949, le très honorable député de Prince Albert avait recommandé l'institution d'un comité des pouvoirs ministériels appelé à fonctionner de la même manière que le comité d'enquête à Westminster. En somme, nous voulons que le comité examine les projets réalisés en vertu de pouvoirs législatifs délégués et recommande à la Chambre les meilleurs moyens d'exécuter la volonté du peuple de façon, comme vient de le dir le député de Timiskaming (M. Peters) à s'assurer que justice soit non seulement rendue mais semble aussi avoir été rendue.

Peut-être pourrais-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Comme la nouvelle ère commencera mardi prochain, qu'il me soit permis de demander au leader du gouvernement ce que nous ferons demain et le lendemain. Il pourra peut-être alors aller au-delà des bills sur les prêts agricoles.

L'hon. M. Macdonald: Nous espérons demain continuer l'étude du projet de résolution que j'ai présenté et peut-être en disposer. Ensuite, nous étudierons à l'étape du projet de résolution, les trois bills sur les prêts agricoles qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui sous les numéros 5, 6 et 7. Pour jeudi, nous prévoyons une demande de crédits provisoires. Si la question est réglée, jeudi ou vendredi, nous reviendrons aux bills sur les prêts agricoles s'ils n'ont pas franchi l'étape du projet de résolution.

Lundi prochain, ou peut-être mardi, suivant ce qu'on aura accompli à l'autre endroit, il est à prévoir qu'il sera fait rapport à la Chambre du bill visant à modifier la loi sur la publication des lois, et le gouvernement a l'intention de mettre alors ce bill en délibération. C'est à souhaiter, car nous croyons que la Chambre devrait décider s'il convient ou non de modifier la forme de ce projet de loi avant d'adopter d'autres lois.

J'espère que jeudi, avec l'avènement de la nouvelle ère, je pourrai dire quels travaux nous aborderons la semaine prochaine.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LE NATIONAL-CANADIEN—L'AUGMENTATION DE LA PENSION DES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à mon compagnon de Winnipeg, le représentant de Winnipeg-Sud et ministre d'État (M. Richardson) au premier spectacle des couche-tard de la première session de cette nouvelle législature. Comme il le sait, ce n'est pas le nom officiel de cette partie de nos débats, mais cette appellation populaire prouve que les simples députés aiment les couche-tard. Cela nous donne l'occasion de développer des questions qui n'ont peut-être pas reçu l'attention qu'elles méritent au cours de la période des questions, et croyez-moi si

vous voulez, nous obtenons parfois une meilleure réponse. J'espère que mon ami de Winnipeg en fournira la preuve ce soir.

Voici la question que je posais au ministre hier matin à l'appel de l'ordre du jour, question que l'on trouve à la page 327 du hansard du 23 septembre:

Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Transports, j'adresse ma question au ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud. Le nouveau gouvernement étudiera-t-il avec les chemins de fer du National-Canadien l'augmentation éventuelle de la pension des retraités de cette compagnie? Je crois que le député de Winnipeg-Sud voudrait me répondre.

Pour des raisons que l'on comprend peut-être, le ministre n'a pas répondu à ce moment-là et voilà pourquoi je l'ai inscrite pour la poser à la première occasion lors de la motion d'ajournement.

Il y a, et le ministre le sait sûrement, puisqu'il représente la circonscription de Winnipeg-Sud, un bon nombre de ces gens demeurent beaucoup de retraités du National-Canadien qui estiment avoir droit à des pensions rattachées à une échelle mobile.

Établir des pensions existantes d'après une échelle mobile n'est pas un principe nouveau. Le gouvernement fédéral l'a reconnu par une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse et dans une disposition du régime de pensions du Canada. Un certain nombre d'autres compétences gouvernementales ont admis le principe de même que certains employeurs privés.

Comme je ne dispose que de sept minutes, je vous ferai grâce d'un vrai discours. Mais je crois que c'est l'un des problèmes les plus pressants dans le domaine des pensions, soit le fait que les pensionnés ont autant que les autres le droit de profiter des améliorations apportées après leur retraite.

Je signale au ministre d'État qu'il trouvera dans le hansard des dernières années des chiffres sur le nombre de retraités du National-Canadien qui touchent des pensions de divers montants, et j'ai inscrit au *Feuilleton* des questions qui nous fourniront les derniers renseignements là-dessus d'ici quelques semaines.

Je pourrais signaler que d'après les plus récents chiffres, il y a encore 388 employés retraités du National-Canadien qui reçoivent des pensions de moins de $25 par mois. Il y en a encore 2,245 qui ont des pensions de $25 par mois, et plus de 8,000 qui ont des pensions de moins de $80 par mois. Quand on songe au montant de la caisse de pensions du National-Canadien, quand on apprend que l'intérêt payé à cette caisse est plus élevé que le montant versé en pensions, on comprend que les employés estiment qu'à tous égards ils ont droit à une majoration de leurs pensions.

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas le temps de discuter à fond de cette question. Je ne m'attends pas à ce que le ministre me dise ce soir qu'on annoncera bientôt l'octroi des majorations que je demande pour les employés retraités du National-Canadien, de même que celles que je demande pour les fonctionnaires retraités. Mais j'espère qu'il donnera une réponse affirmative à la question que je lui pose maintenant—le National-Canadien sera-t-il de nouveau saisi de la question? Je sais qu'il l'a été dans le passé, et parfois même avec une certaine fermeté. Plus récemment, je pense, l'affaire a été renvoyée au National-Canadien qui a répondu que la direction ne voulait rien faire à ce sujet. Les ministres précédents ont tenté de se débarrasser de la question de cette manière. J'espère que le nouveau gouvernement qui semble favoriser de nouvelles façons d'aborder les problèmes qui se posent aux Canadiens, prendra la chose plus au sérieux. Voici la question que je veux poser au ministre d'État (M. Richardson): Cette affaire sera-t-elle présentée à nouveau au National-Canadien?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, d'abord, puis-je dire que je suis heureux que, hier matin, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait proposé que je lui réponde à dix heures. Cela m'a donné l'occasion d'étudier le problème. Je voudrais aussi le remercier, à titre de concitoyen de Winnipeg, de la bienvenue qu'il m'a souhaitée à l'occasion de mon entrée en scène à cette heure tardive.

Je partage l'inquiétude du député pour les retraités du National-Canadien et, en fait, pour tous les retraités dont le revenu fixe ne suffit plus à la vie chère. Le député a parlé de quelques-unes des pensions les plus chiches. Je me rappelle qu'il fut un temps où au National-Canadien les cotisations à la caisse de retraite n'étaient pas obligatoires. Il y a donc aujourd'hui des retraités aux pensions minimes, parce que pendant leurs années actives, ils ne cotisaient pas à un régime obligatoire et ne versaient pas de cotisations personnelles à un régime de pension.

Je crois comprendre que les pensions de cette catégorie et celles de tous les retraités sont revues fréquemment par les autorités des chemins de fer. Je peux assurer le député de Winnipeg-Nord-Centre que le gouvernement

continuera de s'entretenir avec la direction des chemins de fer sur le sort des retraités.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE NIGÉRIA—L'ACCEPTATION D'UNE INVITATION À ENVOYER UN OBSERVATEUR

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) au sujet du Biafra. Comme j'estimais que le sujet est très urgent, j'ai demandé qu'il soit officiellement discuté ce soir. Je suis heureux de constater que, maintenant, j'aurai plus de temps pour développer le sujet que je n'en avais cet après-midi.

Nous avons entendu, venant des deux côtés de la Chambre, des commentaires qui montrent l'inquiétude que cause à tous les Canadiens la situation au Biafra et au Nigéria. Nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures expliquer la difficulté de saisir les Nations Unies de la question. Nous avons entendu un exposé des efforts que fait le gouvernement canadien pour dispenser des vivres dans les régions reprises par les forces fédérales, ainsi que dans la région que contrôlent encore les autorités biafraises.

Le nombre de questions qui sont posées à ce sujet indiquent, à mon avis, que nous espérons encore que le Canada peut jouer un rôle utile dans cette région et que nous tentons toujours d'augmenter nos efforts pour alléger la souffrance dans cette partie du monde. Tous les députés ont certainement posé leurs questions au secrétaire d'état aux Affaires extérieures dans l'espoir que peut-être nous pourrions réussir à donner plus d'ampleur à notre initiative et à aider davantage ces gens. J'ai par conséquent été fort intéressé il y a deux jours quand on a annoncé la nomination du général Milroy comme observateur canadien auprès des forces fédérales du Nigéria. J'avais alors l'impression, partagée par d'autres à la Chambre, que la présence d'un tel observateur empêcherait les troupes de se laisser trop emporter par la violence des combats.

Il est tout à fait clair, cependant, qu'un seul Canadien, avec un collègue de Suède et un autre de Grande-Bretagne, ne peuvent exercer une surveillance assez étendue pour influencer réellement les forces du gouvernement fédéral.

• (10.10 p.m.)

J'ai donc adressé une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures, et je la répète. J'ai demandé quelles mesures on avait prises ou envisagées afin de pourvoir le général Milroy du personnel si manifestement nécessaire pour lui permettre d'accomplir sa mission.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) de l'occasion qu'il me donne de fournir maintenant une réponse plus détaillée que celle que j'aurais pu apporter si j'avais été autorisé à le faire à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui.

L'invitation initiale du gouvernement nigérian comportait la désignation d'un observateur de chacun des pays priés de déléguer des représentants, soit la Grande-Bretagne, la Suède, la Pologne, le Canada, ainsi que les Nations Unies et l'Organisation pour l'unité africaine. Les Nigérians ont maintenant accepté qu'un adjoint accompagne chaque observateur, et le major-général Milroy, l'observateur du Canada, a recommandé la nomination d'un adjoint. Dès demain, nous dépêchons à Lagos un officier, dans la personne du lieutenant-colonel E. B. M. Pinnington.

La réponse du Canada à l'invitation du Nigéria concernant l'envoi d'un observateur était dictée par notre inquiétude pour la population innocente atteinte par les combats dans ce pays. Le général Milroy est arrivé à Lagos le 18 septembre; il a participé à plusieurs réunions avec les autres observateurs et avec les fonctionnaires nigérians, et, pas plus tard qu'hier, à une rencontre avec le chef de l'État. Les observateurs doivent quitter Lagos aujourd'hui pour commencer à faire le tour des régions où sévissent les combats. Il importe de rappeler que nous avons demandé aux Nigérians l'assurance que les observateurs jouiraient d'une entière liberté dans leurs déplacements. Je suis heureux de pouvoir dire qu'au cours de la réunion d'hier avec les observateurs, le général Gowan a donné ces assurances.

LES AFFAIRES INDIENNES—ARMSTRONG (ONT.) DEMANDE D'INTERVENTION POUR PALLIER LA PAUVRETÉ

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, dans l'une des régions à demi-isolées du nord de la circonscription de Thunder Bay, nous avons un exemple de pauvreté abjecte, une plaie sociale si grave qu'elle déparerait la physionomie de toute société, à plus forte raison celle d'une société juste. La grande majorité de la population indienne d'Armstrong provient de la bande White Sands. Ces gens vivaient sur le bord du lac Nipigon, mais ils ont dû se déplacer quand leur économie provenant de la pêche a périclité. Le déplacement s'échelonna sur un certain nombre d'années sans aucune organisation, ce qui fait que la collectivité indienne s'est développée, près d'Armstrong, au petit bonheur comme celle des squatters.

Notre pays, qui pour beaucoup d'entre nous est un pays de cocagne, n'a pas gâté ces gens-là. Ils vivent dans des baraques mal abritées des vents arctiques. Leurs logis, mot trop flatteur pour ces misérables bicoques, sont presque dépourvus de meubles. Ils ne comportent qu'une pièce, dont le plancher n'est souvent pas isolé du sol, et où logent entre 8 à 12 personnes. Parfois, ils trouvent du travail à temps partiel; certains reçoivent des chèques d'assistance sociale et leurs enfants peuvent s'instruire, à condition de quitter leur famille et de fréquenter une école où ils sont pensionnaires.

La Direction des affaires indiennes continue à dispenser l'enseignement à tous les enfants indiens par leur état civil dans les écoles de Kenora, de McIntosh, et à l'école Saint-Joseph de Fort-William où ils sont reçus comme pensionnaires. Trente-cinq enfants indiens environ ont fréquenté ces écoles l'année dernière. La collectivité d'Armstrong ne s'est jamais considérée comme responsable des Indiens migrateurs, et il est probable qu'elle a été confirmée dans sa manière de voir chaque fois que la Direction des Affaires indiennes a conclu des arrangements spéciaux pour scolariser les enfants indiens dans des pensionnats.

Je m'empresse d'ajouter, monsieur l'Orateur, que l'on ne doit pas rendre coupables de la situation qui règne à Armstrong, les citoyens blancs ni en faire des boucs émissaires. Armstrong au fond est le siège du problème universel que posent le conflit culturel, la pauvreté et les relations peu satisfaisantes entre les races. On ne peut s'attendre que les citoyens d'Armstrong règlent un problème complexe où tant d'autres ont échoué.

Pendant les vacances, les enfants quittent les internats pour rentrer chez eux. Mais qu'y trouvent-ils? La pauvreté, la maladie et le désespoir.

Au dire de certains, il faudrait laisser ces gens-là se réveiller, faire preuve d'initiative pour mériter ensuite notre aide. Mais monsieur l'Orateur, un médecin dit-il à une victime d'accident d'autobus: «Remuez-vous, faites un effort, après quoi je vous viendrai en aide?» Les Indiens d'Armstrong ont été rossés et assommés socialement et psychologiquement. A bien des égards, c'est un peuple primitif en contact avec une culture plus vaste, plus développée, plus forte et qui, par conséquent, les accable. Ils ont besoin d'aide. Mon plaidoyer en leur faveur ne vise pas à réclamer d'autres aumônes bien qu'il faille assurément leur garantir les nécessités de la vie, surtout à l'approche d'un autre hiver rigoureux du Nord ontarien.

Ce n'est pas seulement d'une aide immédiate que la collectivité d'Armstrong a besoin, il lui faut quelqu'un qui puisse la diriger. Il faudrait désigner sans délai dans cette collectivité, un fonctionnaire à temps plein, préposé au développement de la région, un homme compétent et disposé à guider et à diriger avec patience ces gens, en vue de les faire participer pleinement à la vie canadienne, une personne qui saura s'assurer la confiance des Indiens. Je proposerais que la collectivité d'Armstrong devienne un projet témoin dans notre lutte contre la pauvreté, surtout du fait qu'elle intéresse les indigènes du pays.

[M. Penner.]

Aussi je répète la question que je posais ce matin à la Chambre, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien):

Quelle initiative immédiate le gouvernement projette-t-il pour éliminer ou pallier les conditions sociales désespérées et la répugnante pauvreté qui sévissent dans la population indienne d'Armstrong, en Ontario, situation récemment étalée devant la population du pays et qui a engendré l'interdiction aux enfants indiens des écoles publiques d'Armstrong?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais féliciter l'honorable député de ses remarques très impressionnantes et très émouvantes à l'endroit de la situation des Indiens dans la localité d'Armstrong, dans sa circonscription électorale. Je sais qu'il s'agit d'une situation très difficile, et je comprends très bien la préoccupation de l'honorable député.

La situation des Indiens au Canada, et particulièrement leur pauvreté, est un problème que j'ai touché de près depuis deux mois, et je veux assurer l'honorable député que j'y ai consacré de nombreuses heures de travail. J'ai visité plusieurs réserves et j'ai déjà constaté le même problème qui se pose à Armstrong.

En ce qui a trait à la situation scolaire à Armstrong, il s'agit d'un problème qui nécessite des explications. Il est vrai que le gouvernement fédéral doit s'occuper des Indiens, au point de vue éducation, et nous avons essayé de donner la meilleure éducation possible aux Indiens qui sont sortis des réserves et qui sont allés vivre dans la localité d'Armstrong. Malheureusement, même si le ministère, à plusieures reprises, a offert aux autorités locales de défrayer, en plus du coût de l'éducation de ces étudiants, les frais d'immobilisation nécessaires pour agrandir les facilités scolaires de l'endroit, cette offre n'a pas été acceptée par la municipalité ni par les autres autorités concernées. Cela a forcé le ministère à envoyer les étudiants d'origine indienne concernés faire leurs études dans des localités environnantes comme Fort William et autres, mentionnées par l'honorable député.

Je veux assurer l'honorable député de Thunder Bay (M. Penner) que notre principale préoccupation, à l'égard de ce problème, c'est de prendre tous les moyens nécessaires pour que les enfants de la municipalité d'Armstrong reçoivent leur éducation dans la municipalité d'Armstrong et vivent avec leurs parents.

J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de continuer à essayer de négocier avec les autorités provinciales et locales, en vue de permettre aux enfants d'accéder aux écoles. A mon avis, il est important que les Indiens puissent recevoir la même instruction que les Blancs et, si possible, dans les mêmes écoles que les Blancs, parce qu'ils doivent être considérés comme des citoyens canadiens égaux, des citoyens qui ont droit aux mêmes avantages sociaux dont bénéficient les autres Canadiens. Ils devraient donc être capables de s'asseoir sur les mêmes bancs d'école que leurs collègues étudiants blancs.

Je puis donc assurer l'honorable député que je suis très préoccupé par ce problème d'Armstrong, et plus particulièrement par ceux de l'éducation, de la maladie et du sous-emploi. Je le remercie d'avoir porté de nouveau ce problème à l'attention de l'opinion publique. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 23 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 septembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1968-1969

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1969, message qui est lu par M. l'Orateur.

DÉCLARATION DU MINISTRE APRÈS LE DÉPÔT DU BUDGET DES DÉPENSES

• (2.40 p.m.)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il me paraît opportun de faire une brève déclaration au sujet du budget revisé des dépenses pour 1968-1969, qui vient d'être déposé. Le budget original pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969 avait été déposé durant la dernière session. Toutefois, l'examen n'en avait pas été terminé, de sorte qu'il nous faut présenter le budget de l'année courante au cours de la session qui commence.

En mars dernier, le ministre des Finances avait promis à la Chambre de réduire de 75 millions de dollars les dépenses de 1968-1969 et de déposer un budget revisé. Le budget qui vient d'être déposé comporte des réductions de quelque 80 millions de dollars à l'égard de programmes facultatifs pour lesquels des fonds sont votés annuellement par le Parlement. Ces réductions sont établies pour chaque ministère et chaque organisme, à la deuxième colonne, pages 6A et 6C du Livre bleu revisé.

Par suite de faits nouveaux survenus depuis mars, il a été jugé bon d'apporter d'autres modifications au budget original. En effet, le 12 juillet dernier, le premier ministre (M. Trudeau) annonçait des mutations au sein du cabinet. Ces changements se reflètent dans le budget revisé; les ministères et les organismes y sont groupés selon le ministre responsable.

Le temps écoulé depuis l'hiver dernier, lors de l'établissement des premières prévisions budgétaires pour 1968-1969, a permis de mettre à jour et au point les prévisions de dépenses pour les programmes statutaires qui figurent traditionnellement au Livre bleu, et pour lesquels des crédits n'ont pas à être adoptés chaque année. En outre, nous avons inclus dans le Budget revisé deux postes qui ne figuraient pas dans les prévisions initiales. Je souligne qu'en ce qui concerne les crédits statutaires, le Parlement a déjà affecté les fonds nécessaires dans les mesures formelles qui autorisaient ces dépenses.

Pour la majorité de ces programmes statutaires, les paiements du gouvernement fédéral sont fixés par un certain nombre de facteurs définis dans le bill lui-même et le gouvernement est obligé d'acquitter ces versements, à moins que le Parlement ne décide de modifier le bill. Ainsi, les versements aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, du Régime d'assistance publique du Canada et pour l'enseignement post-secondaire dépendent de l'ampleur des dépenses encourues par les provinces et dont le gouvernement fédéral doit assumer une part égale.

Afin de présenter au Parlement des prévisions à jour des dépenses budgétaires globales pour 1968-1969, on a augmenté de 433 millions de dollars en tout un certain nombre de postes statutaires figurant à la page 60 du Livre bleu. Je dois ajouter que l'augmentation pour les trois programmes que je viens de mentionner s'élève à quelque 229 millions. Sur l'accroissement global, 67 millions de dollars représentent un supplément du service de la dette publique, tandis que l'incorporation, pour la première fois, des dépenses statutaires pour l'assurance frais médicaux et pour les élections générales de juin dernier entraîne une hausse de 49 millions.

Enfin, le revisé fait état des articles essentiels ci-après, totalisant 33 millions de dollars, pour lesquels le Parlement sera prié de voter des fonds: un montant supplémentaire correspondant au déficit d'exploitation prévu de la Société du crédit agricole en 1968-1969, $1,400,000; paiements à la Monnaie des États-Unis pour la production de pièces de monnaie occasionnée par une forte demande, $210,000; supplément aux crédits pour imprévus du Conseil du Trésor en prévision du relèvement des traitements des employés de l'État à la suite des négociations collectives, $25,000,000; supplément aux crédits primitifs pour la quote-part gouvernementale des primes du régime d'assurance collective d'indemnités chirurgicales et médicales, nécessité par la

participation à l'assurance frais médicaux de moins de provinces qu'il n'était prévu, $6,-218,000. En tout, ces changements porteront les dépenses budgétaires pour l'année 1968-1969 à 10.671 milliards de dollars.

La Chambre sait que le Livre bleu contient non seulement les prévisions budgétaires en ce qui concerne les dépenses, mais une liste des prêts, investissements et crédits que l'on demande au Parlement de voter. Depuis la préparation du premier budget principal des dépenses, plusieurs besoins essentiels ont surgi. Une liste de ces besoins, dont la somme totale s'élève à $200,026,812, se trouve à la page 6D du Livre bleu revisé. Deux crédits importants, qui n'ont ni l'un ni l'autre paru dans les prévisions budgétaires originales, composent la plus grande partie de cette somme. Ce sont: les contributions supplémentaires à l'Association internationale pour le développement, qui s'élèvent à $81,081,000; et les dépôts à la Banque des règlements internationaux à Bâle pour appuyer la livre sterling, qui s'élèvent à $107,343,750. Ces besoins supplémentaires portent le total des prêts pour 1968-1969 à 684 millions de dollars.

J'espère que les députés trouveront utiles les tableaux qui figurent aux pages 6A, 6B, 6C et 6D du Livre bleu revisé et qui comparent, pour chaque ministère et chaque organisme, les prévisions budgétaires originales et les prévisions budgétaires revisées pour l'année 1968-1969.

Je propose:

Que le message de Son Excellence, ainsi que le budget des dépenses présenté aujourd'hui, soient renvoyés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question en vue de mettre les choses au point? Ai-je raison de croire que les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui dépassent, en fait, de quelque 400 millions de dollars celles du printemps dernier?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il y a eu une augmentation du total des prévisions budgétaires. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'il est irrégulier d'avoir un débat sur ce genre de question. Le Règlement autorise les porte-parole des partis de l'opposition à faire des commentaires. Je vois que le député d'Edmonton-Ouest réclame la parole.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, la question posée par mon leader a été très utile. Après tout, comme nous n'avons aucun exemplaire du Livre bleu et n'avons entendu que la longue déclaration que nous a lue le ministre, il nous est impossible de dire autre chose que: «Eh bien, demain nous serons sans doute mieux renseignés et nous aurons plus à dire».

En ce qui concerne disons l'exactitude et la nature des prévisions budgétaires, je dirai seulement que le gouvernement a eu six mois d'expérience pour les raffiner et les rectifier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a appris aussi à plumer le contribuable.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Naturellement, l'argent est déjà dépensé. Le gouvernement connaît le contenu des crédits et il sait que ce ne sont pas des prévisions budgétaires qu'il nous présente. Ce sont presque des comptes publics et je crois que nous en aurons davantage à dire là-dessus demain.

M. Baldwin: Nous avons sous les yeux un bill de 400 millions de dollars.

M. Woolliams: Qu'est-il arrivé au principe des dépenses au jour le jour, selon les besoins?

M. Baldwin: Aujourd'hui, ce sont les besoins selon les dépenses.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

DÉPÔT DU RELEVÉ DES MANDATS SPÉCIAUX

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer un rapport de septembre 1968 adressé à la Chambre des communes, et qui donne le relevé des mandats spéciaux émis aux termes de l'article 28 de la loi sur l'administration financière après la dissolution du Parlement le 25 avril 1968.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le ministre dépose ce rapport?

Des voix: D'accord.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION AU SUJET DE L'ASSIDUITÉ DES MINISTRES DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'aurais une déclaration à faire sur l'assiduité des ministres durant la période des questions. Traditionnellement, le plus de ministres possible se trouvaient à la Chambre

des communes à cette heure-là. Aujourd'hui cet usage est remis en question. Ainsi, le comité spécial de la procédure de la Chambre des communes déclarait dans son quatrième rapport:

> Nous croyons qu'un ministre devrait avoir autre chose à faire que de siéger quotidiennement à la Chambre uniquement pour être là au cas où une question pourrait lui être adressée.

Les problèmes que doit résoudre le gouvernement aujourd'hui exigent dans l'intérêt national que les ministres consacrent aux affaires de leur ministère plus de temps qu'ils en ont. En vue d'accorder plus de temps aux ministres, un changement a été apporté le printemps dernier aux méthodes de travail du cabinet. Les cadres des comités du cabinet ont été modifiés et des réunions régulières de ces comités sont maintenant tenues. Le cabinet et ses comités ont pu ainsi examiner de façon plus approfondie et plus rapidement le nombre croissant de questions dont ils sont saisis. D'autre part, ces réunions ont été fixées de façon à permettre à chaque ministre d'être libre certains jours de la semaine.

Je demande maintenant à la Chambre son concours en vue de mettre à l'essai un arrangement relatif à l'assiduité ministérielle durant la période quotidienne des questions. Je propose que tous les ministres y assistent les mercredis et que chaque ministre y soit en outre deux autres jours chaque semaine. Je tenterai d'être ici tous les jours à l'appel de l'ordre du jour.

On préparera et on remettra aux députés une liste indiquant les différents jours ou les ministres seront présents. Elle restera nécessairement fixe et ne sera modifiée que dans des circonstances très exceptionnelles. Cela s'impose pour permettre aux ministres d'administrer convenablement leurs ministères et aux députés de savoir chaque jour quels ministres seront présents à la Chambre.

Ce n'est qu'après un examen très approfondi des responsabilités parlementaires et exécutives du gouvernement que je propose cette solution. Je conçois parfaitement qu'il importe aux députés de pouvoir interroger les ministres de la Couronne sur des questions importantes relatives à la politique et aux initiatives du gouvernement. Il est absolument nécessaire à mes yeux que les ministres restent comptables à la Chambre et je reconnais le rôle-clef de la période des questions qui permet aux députés des deux côtés de la Chambre de faire de la responsabilité ministérielle une réalité de notre vie parlementaire. C'est un principe fondamental de notre régime. La solution proposée, à mon avis, ne s'oppose pas à ce principe ni à son application efficace. J'estime cependant que l'inconvénient relativement petit de n'avoir pas chaque ministre présent tous les jours en vue d'une interpellation éventuelle précisément cette journée-là, est grandement compensé par l'avantage pour l'intérêt public que les ministres aient plus de temps à consacrer à l'administration et à l'organisation de leurs ministères tout en restant disponibles trois jours sur cinq pour répondre aux questions.

• (2.50 p.m.)

En terminant, je tiens à souligner que je ne propose pas l'instauration d'un système de rotation comme celui qui sert actuellement à Westminster, où très souvent un seul ministre répond à des questions dont le préavis remonte parfois jusqu'à trois semaines. Je demanderais à la Chambre, en vertu de ces arrangements, d'essayer la solution suivante: La moitié des ministres seraient ici tous les jours de la semaine, sauf le mercredi où les ministres seraient tous présents. Je suppose qu'au moins pour le moment la Chambre n'a pas l'intention de rendre plus rigoureuses les dispositions actuelles régissant les préavis.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Il est extrêmement regrettable que le premier ministre et le gouvernement aient choisi de prendre une décision unilatérale sur une question aussi importante pour les relations entre les ministres de la Couronne et la Chambre des communes. La chose est particulièrement regrettable du fait que récemment la Chambre en arrivait à une entente sur le Règlement provisoire en déférant la question au comité qui doit être créé. Il est, je crois, tout à fait regrettable que cette question, tout comme les autres questions importantes qui devront être étudiées, n'aient pas été déférées au comité plutôt que d'être réglées unilatéralement par le gouvernement.

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire d'agir unilatéralement dans un cas aussi important, d'autant plus que le comité doit présenter un rapport sur le Règlement permanent pour le 1er décembre. Pourquoi une question aussi importante aux yeux de la Chambre n'a-t-elle pas été déférée au comité plutôt que d'être réglée uniquement par le gouvernement?

Je ne suis pas en mesure de contester au gouvernement le droit de prendre cette décision mais il est évident que le temps à consacrer à la période des questions est prévu par le Règlement provisoire, celui que nous

observons maintenant. En d'autres termes, il s'agit ici d'un sujet d'ordre général auquel les traditions et, plus précisément, le Règlement de la Chambre, ont pourvu. Je n'augure rien de bon pour la révision prochaine du Règlement si le gouvernement prend des décisions unilatérales de ce genre, surtout, je le répète, quand on s'est mis d'accord sur un Règlement provisoire et avant que le comité chargé d'étudier toute la question ait commencé ses travaux.

Je remarque en passant que le jour où les ministres sont censés être tous présents est, de toute la semaine, celui où la période des questions est la plus courte—30 minutes. Je veux simplement dire, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis, c'est regrettable. Je pense que c'est symptomatique de l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la Chambre. Une décision unilatérale de ce genre tend à amoindrir son rôle. Je demande au premier ministre et à ses collègues de ne pas régler la question de cette manière, mais de la déférer, en même temps que la question générale du Règlement, au comité dont la Chambre a autorisé la création. (*Applaudissements*)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me range du côté du chef de l'opposition (M. Stanfield) pour protester contre cette décision unilatérale et pour demander au premier ministre (M. Trudeau) et au gouvernement de laisser l'affaire en suspens jusqu'à ce que le comité spécial, institué hier à l'unanimité, ait étudié la question.

Le chef de l'opposition n'a pas été trop énergique, à mon sens, en qualifiant la chose d'affront à la Chambre. Je dirais plutôt que c'est outrageant... (*Applaudissements*) ...d'entendre le gouvernement faire une telle déclaration dès le lendemain de la création à l'unanimité d'un comité de la procédure, le lendemain même du jour où cette question a été débattue à la Chambre et où les voix dissidentes ont eu l'occasion de se faire entendre. Je dois signaler que le travail même du comité spécial est déjà compromis. (*Applaudissements*)

Les leaders des partis à la Chambre ont eu des entretiens assez fructueux et j'en avais conclu que nous pourrions avoir un bon comité. Or la situation vient de changer brusquement; si nous n'acceptons pas cet arrangement, le gouvernement agira unilatéralement.

J'espère que le premier ministre reviendra sur sa décision.

M. Woolliams: Nous sommes les maîtres à la Chambre.

M. Knowles: Le premier ministre s'est payé de mots tout à l'heure quand il a admis deux principes. Le premier, c'est qu'il est de l'essence même de notre système que les députés rencontrent le cabinet, les ministres, à la Chambre. Le second, qui affecte notre système, c'est l'importance de la période des questions. Or, le premier ministre ne faisait que se payer des mots puisqu'il s'est empressé d'ajouter que, certains jours, nous ne pourrons pas rencontrer les ministres, ni profiter de la période des questions pour les interroger comme nous le faisons à la Chambre depuis des années.

Je tiens à faire remarquer au premier ministre et aux autres, ainsi qu'à nos amis de la presse, que la période des questions n'est pas celle qui cause le plus d'ennuis dans la procédure de la Chambre. (*Applaudissements*)

Pendant cette période, les députés sont ici et les tribunes sont remplies; il y a de l'orage dans l'air, mais sans ces duels politiques, le Parlement ne serait pas un vrai parlement. A mon avis, ces efforts pour réduire l'importance de la période des questions, par l'absence d'une partie des ministres, est une mesure rétrograde pour le fonctionnement de la Chambre des communes.

Autre chose: un de nos problèmes—aucun des partis n'en est exempt, et notre parti pas plus que les autres—c'est de maintenir l'assiduité générale à la Chambre. La Chambre n'est pas au complet toute la journée, les députés le savent bien. Désormais, durant la période des questions qui est considérée comme une des plus importantes et où presque tout le monde est ici, on voudrait que près de la moitié du cabinet soit absente la plupart du temps.

A mon avis, cela nuira à l'image que l'on se fait du Parlement; j'espère que ceux qui parlent toujours de cette image diront leur mot. Le chef de l'opposition a déjà fait allusion à l'inutilité de la présence de tous les ministres le mercredi, alors que la période des ques-

tions ne dure que 30 minutes, tous les ministres doivent être présents, bien qu'ils sachent que beaucoup de questions ne les concernent pas.

S'il faut que nous ayons une période de questions comme celle-là, choisissons plutôt le lundi où nous consacrons une heure aux questions, ou alors que la période du mercredi soit portée à une heure. Dans un cas comme dans l'autre, à mon avis, c'est une décision rétrograde. Elle minimise l'importance de la période des questions, qui est le moment où la lutte politique s'engage. Mais surtout, monsieur l'Orateur, c'est un affront, une insulte, un outrage au Parlement que d'annoncer une décision aussi arbitraire dès le lendemain de la création à l'unanimité et en toute bonne foi d'un comité spécial chargé d'étudier le Règlement et les procédures de la Chambre. J'espère que le gouvernement reconsidérera sa décision. (*Applaudissements*)

• (3.00 p.m.)

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots, au nom du Ralliement créditiste, seront pour dire que la déclaration que vient de faire le très honorable premier ministre (M. Trudeau) constitue une mesure de sabotage à l'égard d'un gouvernement démocratique, qui doit être responsable et qui doit rendre des comptes à la Chambre des communes.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a fait un faux pas en ne demandant pas l'avis des différents partis de l'opposition avant de faire une déclaration qui vient précisément annuler l'effet des discussions fort intéressantes et fort brillantes que nous avons eues hier, relativement à la formation d'un comité chargé d'améliorer la procédure parlementaire.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le premier ministre pour accroître le rendement du gouvernement et des ministres, parce que le rendement actuel n'est pas très élevé; mais si l'on vient couper les ailes de la démocratie canadienne en plein Parlement, sans avertir les députés de l'opposition, cela constitue, à mon avis, une mesure de sabotage qu'il faut blâmer unanimement.

A ce titre, nous, du Ralliement créditiste, appuyons sans réserve les propositions de l'honorable chef de l'opposition et du député de Winnipeg-Nord-Centre (MM. Stanfied et Knowles), qui viennent tous deux de blâmer le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, nous nous opposons à cette proposition, même si elle vise à augmenter l'efficacité gouvernementale. Nous préférerions que la question soit soumise au comité parlementaire, qui n'est pas là pour rien et dont l'établissement a été approuvé hier soir.

Pour sauver la démocratie, nous demandons donc au premier ministre de reviser sa position dans le plus bref délai possible.

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME DES STIMULANTS RÉGIONAUX

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je désire exposer les projets du gouvernement concernant sa politique de subventions pour encourager l'expansion industrielle dans les régions où une intervention exceptionnelle est nécessaire pour améliorer les possibilités d'emploi.

Tel que nous l'avons fait de façon régulière dans le passé, nous avons continué l'examen périodique des régions désignées en tenant compte des critères actuels, afin de déterminer s'il y avait lieu d'apporter des changements.

A la suite de cette analyse, nous avons ajouté une nouvelle région à la liste. C'est celle qui correspond au Centre fédéral de main-d'œuvre de Lévis, près de Québec. Les régions voisines de Ville Saint-George, Mégantic et Montmagny font partie d'une région désignée depuis déjà quelque temps. Lévis se trouve dans la même région économique, celle de la vallée de la Chaudière, qui, dans son ensemble répond aux critères d'admissibilité. Le bas niveau des gains moyens des familles non agricoles n'est qu'un des indices du sous-emploi qui sévit dans cette région.

Voilà le seul changement apporté, monsieur l'Orateur, à la liste des régions désignées en vertu des règlements actuels du programme. Toutefois, le gouvernement envisage dans l'avenir des changements beaucoup plus importants.

La mise en vigueur des modifications prévues se fera en deux étapes, puisque le programme est régi par deux lois. Une région est d'abord désignée sous l'empire de la deuxième partie de la loi sur le ministère de l'Industrie. Cependant, c'est la loi stimulant le développement de certaines régions qui prévoit les modalités de l'aide financière apportée aux régions admissibles.

La deuxième partie de la loi sur le ministère de l'Industrie sera donc remplacée par le projet de loi de réorganisation du gouvernement où il sera proposé, entre autres, l'institution d'un nouveau ministère qui remplira le rôle des divers organismes qui, jusqu'à maintenant, se sont occupés des divers aspects de la croissance économique.

Afin d'éviter l'incertitude dans le monde des affaires, je tiens à préciser que le gouvernement ne veut pas que la réorganisation

entraîne l'élimination du programme des régions désignées. Tant qu'une nouvelle législation concernant les stimulants n'aura pas été présentée, ces stimulants continueront d'être accessibles dans toutes les régions aujourd'hui désignées sous l'empire de la loi sur le ministère de l'Industrie.

De plus, le projet de loi concernant la réorganisation gouvernementale qui doit être présenté sous peu déterminera les principes de base en vertu desquels les régions seront désignées. C'est ainsi que je fais miens aujourd'hui les propos tenus par le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet, il y a quelques mois. Nous proposerons donc qu'une région soit désignée, soit parce que le niveau d'emploi est faible dans la région concernée, soit parce que l'emploi est faible dans l'ensemble du territoire dont elle fait partie.

C'est là une politique beaucoup moins restrictive que celle qui a prévalu dans le passé. Ses premières conséquences seront particulièrement importantes pour les provinces Maritimes. Si le Parlement adopte ce nouveau principe, il aura pour effet de rendre admissibles les trois régions comprises dans les Centres de main-d'œuvre des provinces Maritimes qui, jusqu'ici, étaient exclues du programme. Ces régions, monsieur l'Orateur, sont Halifax, Saint-Jean (N.-B.) et Fredericton. Nous voulons faire en sorte que les stimulants de l'Agence de développement régional soient accessibles à ces régions, et cela sera possible dès que le Parlement aura ratifié les propositions gouvernementales en matière de réorganisation.

Je veux maintenant dire quelques mots au sujet du deuxième groupe de changements que nous proposons. Ces changements se rapportent au programme actuel de stimulants.

La loi stimulant le développement de certaines régions expire à une date précise. Les subventions qu'elle accorde ne sont accessibles qu'aux projets qui seront terminés ou en cours au 31 mars 1971. Puisqu'il peut s'écouler deux ans ou plus entre la conception d'un projet et sa réalisation, une nouvelle loi sera bientôt nécessaire. Le gouvernement a l'intention de soumettre une telle mesure législative très tôt l'an prochain.

Cette loi suivra une étude sérieuse de tout le programme des stimulants aux régions défavorisées. La revision est déjà à un stade assez avancé pour me permettre d'affirmer qu'elle entraînera des changements importants. J'espère que nous pourrons éviter quelques aspects du programme en vigueur qui n'ont pas été tellement productifs et, en même temps, nous voulons faire en sorte que les stimulants portent fruit là où le besoin se fait sentir de la façon la plus aiguë.

[L'hon. M. Marchand.]

Comme je le mentionnais tantôt, il est bien important que l'industrie ne soit pas laissée dans l'incertitude durant la période de revision. C'est pourquoi je tiens à préciser, à ce moment-ci, que le gouvernement proposera dans sa nouvelle loi des mesures de transition pour protéger les intérêts des sociétés qui projettent actuellement des investissements dans les régions désignées. Si ces sociétés sont admissibles aux stimulants, en vertu de la législation actuelle, ces stimulants leur seront accessibles et leur seront versés, même si, pour des raisons d'ordre majeur, l'industrie en cause ne peut commencer sa production qu'après le 31 mars 1971, soit la date limite fixée par la législation actuelle.

[*Traduction*]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le gouvernement ait fini par admettre ce que presque tous les députés connaissaient depuis cinq ans: la nécessité de désigner les trois régions de main-d'œuvre des Maritimes. Le côté décevant de la déclaration d'aujourd'hui, c'est qu'on n'a pas semblé se rendre compte qu'un programme de développement régional digne de ce nom devrait s'inspirer d'un meilleur critère que celui du chômage. Nous savons que le chômage est un grave problème. Nous avons plus d'une fois signalé cette question au gouvernement.

Aucun programme d'aménagement régional ne pourra résoudre le problème du chômage. Il nous faut une politique plus vaste et plus générale. Tout programme régional doit tenir compte de la croissance possible d'une région donnée et non pas être présenté comme une œuvre de bienfaisance. Dans bien des cas, le programme d'aménagement régional n'a consisté qu'en de vaines promesses, qui ne se sont jamais concrétisées et qui n'ont en rien accru la prospérité des habitants.

J'espère que le ministre, lorsqu'il mettra sur pied son programme, instituera un nouveau département pour coordonner les divers programmes actuels et qu'il étudiera sérieusement combien il importe de chercher de nouveaux critères pour déterminer la prospérité et la stabilité à long terme des régions, plutôt que de se rabattre sur le critère du chômage, qui, à mes yeux, fausse le problème. Il ne répond pas aux besoins et n'aide pas à résoudre les problèmes qui se posent aux habitants de ces régions.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire à mon ami le ministre combien je suis heureux qu'on revise la politique des régions désignées afin de pouvoir inclure les Maritimes dans la catégorie des régions désignées, d'après ce qu'il a laissé entendre dans sa déclaration. Je crois comprendre aussi que le programme, selon le ministre, sera appliqué pendant une période limitée qui expirera en 1971. Cette déclaration en elle-même offre par conséquent peu de garanties, car elle est de portée restreinte et ne concerne qu'une période limitée.

La chose importante, c'est la politique que le ministre va présenter. Bien entendu, je ne tenterai pas de porter d'avance un jugement sur cette politique, mais le pays tout entier, j'en suis sûr, attend avec un vif intérêt l'annonce de son contenu.

• (3.10 p.m.)

Qu'on me permette de souligner ceci une fois de plus: pour qu'un programme de développement des régions à croissance lente soit efficace, les politiques des gouvernements doivent être hautement coordonnées. Pour que ce programme marche, nous devrons atteindre un très haut degré de coordination entre les politiques et les ministères du gouvernement.

Le gouvernement veut créer un nouveau ministère chargé de certaines responsabilités à caractère régional, mais je crains que cette formule ne suscite pas du tout la coordination requise et qu'elle pousse d'autres ministres à se laver les mains de toute politique régionale, ce qui serait fâcheux.

Je souligne une fois de plus, avant que le gouvernement présente sa politique à la Chambre, l'importance d'une coordination absolue pour une politique efficace de développement régional visant les régions à croissance lente. Je le répète, nous attendons avec le plus grand intérêt l'annonce de politiques et de programmes précis, et j'espère que le ministre la fera bientôt.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention la déclaration de l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), et le député de Lévis (M. Guay) a sans doute été heureux de l'entendre. Je crois comprendre que cette décision de reconnaître la région de la ville de Lévis comme zone désignée correspond à la réalisation d'une promesse électorale qui n'aurait pu être remplie autrement.

Pour ce qui est des provinces Maritimes, à mon avis, les améliorations que veut apporter l'honorable ministre à la façon de désigner les régions y seront bien vues. Il ne faudrait pas croire que les Maritimes sont les seules à n'avoir profité que très peu de la loi visant les régions désignées, telle que nous la connaissions auparavant.

Par exemple, la circonscription que je représente est encerclée, comme dans un fer à cheval, par les régions désignées avoisinantes, surtout du côté de l'Ontario. Par conséquent, et pour le plus grand bien d'une région comme la mienne—l'Abitibi, que je connais bien—je voudrais demander à l'honorable ministre de reconnaître l'existence d'un troisième critère dans la façon de désigner les régions. Nous savons que le bas niveau d'emploi, le haut niveau de chômage ou les salaires peu élevés, contribuent a désigner une région.

A mon avis, l'honorable ministre devrait aussi admettre le fait que la décroissance démographique d'une région devrait être prise en considération dans la désignation d'une région dans le but d'y amener de nouvelles industries et de stabiliser son économie.

Voilà, monsieur l'Orateur, les observations que je voulais faire au sujet de la déclaration de l'honorable ministre et, plus tard, lorsque des propositions plus directes et visant la formation d'un nouveau ministère seront présentées, nous aurons, à ce moment-là, l'occasion d'exprimer notre point de vue.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

MESURES POUR STIMULER LES VENTES DE MAÏS

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration sur les mesures passées et futures, visant à remédier à la grave situation concernant la vente de maïs dans certaines régions de l'Ontario.

Un bon nombre de questions, comme vous le savez, m'ont été posées des deux côtés de la Chambre, ces derniers jours. En outre, j'ai reçu des instances de l'Ontario Federation of Agriculture, de l'Ontario Farmers' Union et de bien d'autres organisations représentant les producteurs de maïs ontariens. Elles ont proposé des solutions partielles, devrais-je dire, comme la dépréciation accélérée quant à l'entreposage, une aide aux transports-marchandises, des niveaux de soutien des prix, des recherches accrues pour trouver des variétés nouvelles et améliorées et des restrictions sur les importations de maïs.

J'ai examiné la question avec le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, car quelques-unes des solutions proposées relevaient manifestement de la compétence de la province. Je tiens simplement à signaler aux députés que

dans les plus brefs délais—d'ici quelques jours ou peut-être au début de la semaine prochaine,—dès que mes fonctionnaires et ceux du ministère ontarien de l'Agriculture pourront dresser un plan détaillé des mesures possibles, nous conférerons avec les deux ministres et leurs fonctionnaires et essayerons de trouver une solution efficace.

Après avoir examiné le problème et les solutions proposées, nous pensons que des initiatives parallèles, aux deux paliers du gouvernement, et relevant de leurs compétences respectives, permettraient seules de résoudre le problème.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, parlant au nom de ce parti et des cultivateurs du pays, je tiens à souligner que la déclaration faite aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture est totalement inacceptable aux cultivateurs du pays. Depuis dix-huit mois nous signalons au gouvernement ainsi que les associations agricoles, la situation économique de cette importante denrée. De nombreuses associations agricoles ont fait au moins quatre instances au gouvernement ces derniers mois. Et pendant que nous sommes en plein milieu de la récolte de cette année et que le marché est plongé dans un marasme tel que les cultivateurs ne peuvent plus s'attendre à recouvrer leurs placements, le ministre ose nous déclarer qu'il s'agit d'une responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. Tout ce qu'il nous propose à la onzième heure, c'est d'exhorter les ministres provinciaux compétents à discuter le problème avec le gouvernement fédéral dans l'espoir de trouver une solution.

Le ministre a parlé des recherches pour mettre au point de nouvelles variétés de subventions au transport et s'est demandé si l'importation de cette denrée au pays pouvait être soumise à certaines restrictions. Les cultivateurs de ce grand pays s'attendaient à des efforts concrets de la part du gouvernement et à ce qu'il annonce aujourd'hui les moyens de fixer un prix minimum acceptable aux cultivateurs pour qu'ils puissent en profiter pendant l'année-récolte en cours.

Les membres de mon parti et les cultivateurs du pays se rendront compte que la décision prise aujourd'hui par le gouvernement ne soulagera en rien leurs épreuves et qu'elle équivaut à une manœuvre dilatoire. Je doute par conséquent que des mesures soient prises à temps pour aider les cultivateurs pendant la campagne agricole de 1969, sans parler de la prochaine récolte.

[L'hon. M. Olson.]

• (3.20 p.m.)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Olson) si, étant donné la dépréciation accélérée du blé, on accorderait de l'aide financière et autre aux cultivateurs afin de régler les problèmes d'entreposage qui se posent non seulement dans la région du maïs, mais dans la région du blé dans l'Ouest canadien. Je n'ai pas entendu le ministre déclarer que le gouvernement a l'intention d'aider les cultivateurs en ce qui concerne le blé. Le problème d'entreposage qui, comme on l'a signalé dans le cas du maïs dans l'Ouest, existait déjà il y a six mois, est maintenant aigu. Il est encore aggravé par des conditions de récolte extrêmement difficiles et, selon les dernières nouvelles, certaines régions de l'Ouest canadien pourraient fort bien subir un désastre en ce qui concerne une bonne partie de leur récolte. J'aimerais que le ministre fasse bientôt une déclaration au sujet de l'aide que le gouvernement pourrait fournir en ce qui concerne l'entreposage et qu'il explique les arrangements additionnels prévus pour le séchage des céréales, car nous aurons une grande quantité de céréales humides, dures et endommagées. A mon avis, le ministre devrait s'empresser de faire une déclaration.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je viens, à l'instar des autres députés, de prendre connaissance de la déclaration que vient de faire le ministre de l'Agriculture (M. Olson) au sujet du maïs, dans la province de l'Ontario.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire de l'honorable ministre (M. Côté) si des mesures analogues ont été prises en collaboration avec les autorités du ministère de l'Agriculture de Québec pour trouver une solution au même problème qui existe dans cette province. La culture du maïs dans la province de Québec prend de l'ampleur d'année en année et, bien sûr, les producteurs de la province de Québec sont davantage intéressés à obtenir des subventions du gouvernement fédéral, après entente. Évidemment, c'est un problème qui relève du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial et qui intéresse l'agriculture de la province de Québec. Alors, comme représentant de la population agricole de l'Est de la province, j'inviterais le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de l'Agriculture à bien vouloir entreprendre, si ce n'est pas déjà fait, des négociations avec le Québec, au profit de la population agricole de l'Est de la province.

[*Traduction*]

LES SESSIONS DU PARLEMENT

BILL TENDANT À L'ORGANISATION DES SÉANCES

M. S. Perry Ryan (Spadina) demande à présenter le bill nº C-104 prévoyant la durée des sessions du Parlement.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Ryan: Monsieur l'Orateur, ce bill organiserait d'avance les sessions du Parlement et surtout les séances de la Chambre des communes. J'avais présenté un bill semblable au dernier Parlement où il fut débattu pendant une heure.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE VIEILLESSE ET LE SUPPLÉMENT

Question nº 3—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de personnes au Canada, par province, reçoivent une pension de vieillesse?

2. Des bénéficiaires d'une pension de vieillesse, combien au Canada, par province, reçoivent le supplément de revenu garanti?

3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada, par province, reçoivent le montant global?

4. Quel montant, au Canada et par province, les bénéficiaires d'une pension de vieillesse reçoivent-ils à titre de supplément de revenu garanti?

5. Les réponses aux questions qui précèdent tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et recevant une pension de vieillesse et, dans le cas de l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre pour chaque province?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Au 31 juillet 1968:

Terre-Neuve	26,012
Île du Prince-Édouard	10,603
Nouvelle-Écosse	60,020
Nouveau-Brunswick	44,857
Québec	314,030
Ontario	506,714
Manitoba	78,936
Saskatchewan	78,507
Alberta	92,355
Colombie-Britannique	163,546
Territoires du Nord-Ouest / Yukon	1,020
Total	1,376,600

2. Au 31 juillet 1968:

Terre-Neuve	21,222
Île du Prince-Édouard	7,818
Nouvelle-Écosse	38,829
Nouveau-Brunswick	28,732
Québec	191,536
Ontario	230,712
Manitoba	43,932
Saskatchewan	40,661
Alberta	50,667
Colombie-Britannique	81,096
Territoires du Nord-Ouest / Yukon	760
Total	735,965

3. Au 31 juillet 1968:

Terre-Neuve	17,540
Île du Prince-Édouard	5,310
Nouvelle-Écosse	25,763
Nouveau-Brunswick	20,567
Québec	133,060
Ontario	124,994
Manitoba	25,572
Saskatchewan	23,692
Alberta	30,810
Colombie-Britannique	47,613
Territoires du Nord-Ouest / Yukon	696
Total	455,617

4. Au 31 juillet 1968:

Terre-Neuve	$28.69
Île du Prince-Édouard	27.21
Nouvelle-Écosse	27.35
Nouveau-Brunswick	27.70
Québec	28.06
Ontario	25.88
Manitoba	26.62
Saskatchewan	26.69
Alberta	27.42
Colombie-Britannique	25.74
Territoires du Nord-Ouest / Yukon	30.30
Canada	$26.77

5. Oui.

Nous avons en main des statistiques sur le nombre de pensionnés de la Sécurité de la vieillesse qui reçoivent leur pension en dehors du Canada. Ces statistiques englobent les pensionnés qui vivent à l'étranger de façon permanente et ceux qui y sont en visite.

Au 31 juillet 1968:	
Terre-Neuve	95
Île du Prince-Édouard	49
Nouvelle-Écosse	307
Nouveau-Brunswick	269
Québec	2,227
Ontario	4,392
Manitoba	570
Saskatchewan	495
Alberta	611
Colombie-Britannique	2,860
Territoires du Nord-Ouest / Yukon	9
Total	11,884

LES PENSIONS DES MEMBRES RETRAITÉS DE LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 6—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada touchent une pension située dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à 89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC touchent une pension située dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre de membres retraités de la GRC et quel est le nombre de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC qui résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres de la GRC paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. *a*) Néant; *b*) 1; *c*) 5; *d*) 8; *e*) 18; *f*) 40; *g*) 51; *h*) 45; *i*) 54; *j*) 401; *k*) 387; *l*) 336 *m*) 279; *n*) 597.

2. *a*) 7; *b*) 11; *c*) 10; *d*) 19; *e*) 21; *f*) 22; *g*) 11; *h*) 8; *i*) 12; *j*) 55; *k*) 27; *l*) 10; *m*) 5; *n*) 5.

3.

Province	Membres retraités	Veuves
Terre-Neuve	26	2
Île du Prince-Édouard	16	Néant
Nouvelle-Écosse	179	10
Nouveau-Brunswick	78	6
Québec	168	7
Ontario	494	51
Manitoba	117	11
Saskatchewan	139	5
Alberta	314	30
Colombie-Britannique	593	92
Territoires du Nord-Ouest	14	Néant
A l'extérieur	84	9

4. 109—Moyenne de $21.72 par mois.

LE COMPTE DES PENSIONS DE LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 7—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada *a*) au 31 mars 1964, *b*) au 31 mars 1965, *c*) au 31 mars 1966, *d*) au 31 mars 1967, *e*) au 31 mars 1968?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement paie-t-il pour utiliser cet argent?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968?

4. Quelle somme totale a-t-on puisée au compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): *a*) 31 mars 1964, $45,986,906.99; *b*) 31 mars 1965, $57,706,948.59; *c*) 31 mars 1966, $65,411,253.45; *d*) 31 mars 1967, $85,081,315.27; *e*) 31 mars 1968, $104,724,111.76.

2. L'intérêt est porté à l'actif du compte de pension le dernier jour de chaque trimestre, de chaque exercice financier, c'est-à-dire, le 30e jour de juin, le 30e jour de septembre, le 31e jour de décembre et le 31e jour de mars respectivement, et il est calculé au taux de 1 pour cent du solde à l'actif du compte au dernier jour du trimestre précédent.

3. *a*) 31 mars 1964, $1,576,978.32; *b*) 31 mars 1965, $1,929,488.33; *c*) 31 mars 1966, $2,420,-759.75; *d*) 31 mars 1967, $2,841,067.52; *e*) 31 mars 1968, $3,534,722.02.

4. *a*) 31 mars 1964, $573,195.38; *b*) 31 mars 1965, $666,752.98; *c*) 31 mars 1966, $848,113.32; *d*) 31 mars 1967, $972,646.84; *e*) 31 mars 1968, $988,991.22.

LES PENSIONS DES MEMBRES RETRAITÉS DES FORCES ARMÉES

Question nº 8—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités des forces armées touchent une pension dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à

[L'hon. M. Munro.]

$79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des forces armées ou de membres retraités des forces armées touchent une pension dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre total des membres retraités des forces armées et quel est le nombre des veuves des membres des forces armées ou des membres retraités des forces armées qui résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins des membres des forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):

1. *a*) 16; *b*) 76; *c*) 251; *d*) 329; *e*) 351; *f*) 316; *g*) 499; *h*) 618; *i*) 717; *j*) 3,626; *k*) 4,364; *l*) 4,232; *m*) 2,767; *n*) 4,342.

2. *a*) 2; *b*) 22; *c*) 62; *d*) 157; *e*) 229; *f*) 244; *g*) 203; *h*) 202; *i*) 188; *j*) 591; *k*) 227; *l*) 98; *m*) 41; *n*) 34.

3.

Province	Membres retraités	Veuves
Terre-Neuve	59	7
L'Île du Prince-Édouard	133	11
Nouvelle-Écosse	2,296	159
Nouveau-Brunswick	509	83
Québec	2,314	232
Ontario	9,172	1,026
Manitoba	769	101
Saskatchewan	277	48
Alberta	1,413	132
Colombie-Britannique	4,751	393
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	362	1
A l'extérieur du Canada	449	107

4. 57; $29.13

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 9—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des forces canadiennes, *a*) au 31 mars 1964, *b*) au 31 mars 1965, *c*) au 31 mars 1966, *d*) au 31 mars 1967, *e*) au 31 mars 1968?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement paie-t-il pour utiliser cet argent?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des forces canadiennes au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des forces canadiennes pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):

1. *e*) $2,723,268,313.

2. Voir *Débats de la Chambre des communes*, 5 décembre 1966, p. 10701.

3. *e*) $105,247,171.

4. *e*) $51,853,044.

Voir réponse à la question nº 690, pp. 4562-4563 des *Débats de la Chambre des communes* du 22 novembre 1967, pour le reste de la réponse.

LA COUR DE CITOYENNETÉ

Question nº 12—**M. Caouette:**

1. Combien de juges siègent à la Cour de citoyenneté?

2. Combien de causes ont été entendues en 1965, en 1966 et en 1967 par la Cour de citoyenneté?

3. Où cette cour a-t-elle son greffe?

4. Cette cour siège-t-elle à travers tout le Canada?

5. Quelle est la compétence d'attribution de cette cour?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Direction de la Citoyenneté me transmet les renseignements suivants: 1. Le gouverneur en conseil peut désigner tout tribunal ou toute personne en quelque partie du Canada pour agir comme tribunal aux fins de la Loi sur la citoyenneté canadienne et tout officier des forces canadiennes hors du Canada, pour agir comme tribunal en vue de connaître des demandes de citoyenneté faites par des personnes servant dans les forces armées du Canada, hors de ce pays. Dans la loi, l'expression «tribunal» signifie une cour supérieure, une cour de circuit, une cour de comté ou une cour de district et comprend, dans la province de Québec, tout magistrat de district, ainsi que tout tribunal ou toute personne désignée pour agir comme tribunal aux fins de la loi. En plus des tribunaux, selon la définition qu'en donne la loi, ont été désignées pour agir à ce titre, 15 cours de magistrats à Terre-Neuve et 56 personnes dans divers endroits du pays, dont 14 dirigent des tribunaux à plein temps dans treize localités tandis que les 42 autres entendent les causes qui se présentent de temps en temps dans les régions éloignées des tribunaux réguliers.

2. Il est impossible de fournir le nombre exact de causes qui sont entendues au Canada au cours d'une année, car on ne connaît pas toujours le nombre des demandes que les cours de justice ont rejetées ou dont elles ont ajourné l'audition. Cependant, les chiffres ci-après donnent probablement une étroite approximation du nombre total de causes entendues au Canada: *a*) 1965, 32,902, *b*) 1966, 31,975; *c*) 1967, 33,376.

3. Tous les dossiers des tribunaux se rapportant aux causes entendues sous le régime de la Loi sur la citoyenneté canadienne sont transmis au Bureau du registraire de la citoyenneté canadienne, à Ottawa. Cette pratique avait déjà cours avant qu'on ne modifie la

loi au mois de juillet 1967, mais antérieurement à cette date, les cours de justice ou tribunaux réguliers qui rejetaient une demande ou qui en ajournaient l'audition ne transmettaient pas le dossier pertinent au Bureau du registraire.

4. Oui.

5. Examiner les demandes de citoyenneté formulées par des étrangers et toutes autres demandes de citoyenneté qui lui sont renvoyées afin d'établir si les requérants possèdent les qualités voulues ou s'ils sont ou non aptes à obtenir la citoyenneté canadienne. Faire prêter le serment d'allégeance aux personnes auxquelles le ministre accorde la citoyenneté et délivrer les certificats de citoyenneté. Remplir les formalités prévues par la loi avec la solennité qui convient pour faire bien comprendre aux requérants les responsabilités et privilèges qui se rattachent à la citoyenneté canadienne.

NAVIRES EN SERVICE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 25—**L'hon. M. Harkness:**

Au 31 juillet 1968, combien de navires en service l'élément naval des Forces armées canadiennes comptait-il et combien d'unités dénombre-t-on dans chaque classe?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Au 31 juillet 1968, 45: 1 porte-avions; 1 navire de soutien opérationnel; 1 navire-atelier; 11 escorteurs d'escadre; 9 destroyers porteurs d'hélicoptères; 6 dragueurs de mines côtiers; 4 sous-marins; 4 bateaux gardiens de barrage; 2 yachts (entraînement à la manœuvre et au pilotage); 3 chalands de plongée; 3 chalutiers (entraînement des cadets).

L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES

Question nº 26—**L'hon. M. Harkness:**

1. Quel était l'effectif des Forces armées canadiennes au 31 juillet 1968?

2. Au 31 juillet, combien y avait-il *a*) d'officiers, *b*) de sous-officiers et d'hommes?

3. Combien y a-t-il de femmes dans les catégories prévues aux parties 1 et 2 ci-dessus?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Au 1er juillet 1968: 1. 99,817.

2. *a*) 17,793; *b*) 82,024.

3. 1,685; *a*) 561; *b*) 1,124.

L'ACHÈVEMENT DE L'INSTITUTION DE SPRINGHILL

Question nº 32—**M. Coates:**

1. A quelle date l'institution pour jeunes délinquants de Springhill a-t-elle été remise au gouvernement fédéral?

2. A quelle date le Service pénitentiaire du Canada a-t-il commencé à installer des détenus dans cette institution?

[L'hon. M. Pelletier.]

3. Combien de détenus cette institution peut-elle recevoir?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Le 20 février 1967.

2. Le 5 septembre 1967.

3. 450 détenus.

L'EFFECTIF DU PERSONNEL ET LE NOMBRE DE DÉTENUS À L'INSTITUTION DE SPRINGHILL

Question nº 34—**M. Coates:**

1. Quel est actuellement l'effectif du personnel de l'Institution pénitentiaire pour jeunes délinquants, à Springhill, et quel sera l'effectif global requis lorsque l'institution sera entièrement occupée par des détenus?

2. Quel est le nombre actuel des détenus à cette institution, et pourquoi celle-ci n'est-elle pas encore entièrement occupée par des détenus?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. En date du 31 août 1968, l'effectif du personnel se chiffrait à 192. L'effectif global requis lorsque l'institution sera entièrement occupée par des détenus sera de 241.

2. Le 10 septembre 1968, il y avait 119 détenus. Il ne sera pas possible de remplir cette institution à sa pleine capacité avant que la construction de la section destinée à la formation des détenus soit complétée—soit vers le début de 1969.

*LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DANS LA FONCTION PUBLIQUE, PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Question nº 35—**M. Coates:**

1. La Fonction publique du Canada, représentée par le Conseil du Trésor, a-t-elle engagé des négociations collectives avec les représentants des manœuvres, hommes de métiers ou employés des services dans les provinces de l'Atlantique, en prenant pour base de négociation les salaires régnants qui s'appliquent à des groupes professionnels analogues dans leur région d'emploi?

2. La Fonction publique du Canada adhère-t-elle actuellement, à l'égard d'employés permanents, à une politique de salaire égal à travail égal, sans tenir compte du lieu d'emploi de l'employé de la Fonction publique et, dans le cas de la négative, quand a-t-elle établi une nouvelle politique et quels groupes d'employés sont touchés?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Le Conseil du Trésor a entamé des négociations collectives avec l'agent négociateur des groupes d'occupations des «Services divers» et des «Manœuvres et Hommes de métier» qui comprennent des employés dans les provinces de l'Atlantique de même que dans d'autres parties du Canada. Vu que ces négociations sont présentement en cours, il ne serait pas opportun de révéler les prises de position des parties en cause.

2. Depuis déjà plusieurs années, le gouvernement a pour politique de payer ses employés à des taux de rémunération fondés sur les taux qui ont cours dans chaque région

en vertu de divers règlements, dont, entre autres, le Règlement général de 1949 applicable aux employés aux taux régnants, le Règlement des équipages de navires de 1954 et le Règlement des Officiers de navires de 1950. On continue de se conformer à la pratique qui veut qu'il soit tenu compte des taux régnants dans chaque localité dans les conventions collectives qui ont été négociées récemment pour les groupes d'occupations de la Réparation des navires et des Services d'imprimerie de la catégorie de l'Exploitation.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À UNE COTISATION À L'ANGLETERRE

Question nº 39—**M. Caouette:**

1. Le Canada, à titre de membre du Commonwealth britannique, verse-t-il une cotisation à l'Angleterre?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de cette cotisation pour 1967?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non.

2. Pas de réponse. Voir le numéro 1 ci-dessus.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE TRAVAUX D'HIVER AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 45—**M. MacRae:**

1. Quel est le total des montants payés par le gouvernement fédéral pour les programmes de travaux d'hiver dans le Nouveau-Brunswick pour les années financières *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Quelle a été la quote-part du gouvernement fédéral pour les programmes de travaux d'hiver dans toutes les provinces durant l'année financière 1966-1967?

3. Combien de jours-homme de travail ont été fournis par les programmes de travaux d'hiver dans le Nouveau-Brunswick durant les années financières *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont des estimations, car la plupart des réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $592,684.95; *b*) $233,396.43; *c*) $163,000.00 (estimation).

2. $32,289,876.73.

3. *a*) 54,839; *b*) 27,882; *c*) 22,756 (estimation).

LES DÉCRETS DU CONSEIL DEPUIS 1943

Question nº 47—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Combien de décrets du conseil ont été adoptés au cours de chacune des années de 1963 à 1967 inclusivement et durant la partie écoulée de 1968?

M. James E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le nombre des décrets du Gouverneur en conseil adoptés au cours des années mentionnées est le suivant: en 1963, 3757, dont 1836 étaient des délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le Gouverneur en conseil; en 1964, 3994, dont 1951 étaient des délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le Gouverneur en conseil; en 1965, 4574, dont 2238 étaient des délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le Gouverneur en conseil; en 1966, 4827, dont 2364 étaient des délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le Gouverneur en conseil; en 1967, 4056, dont 1654 étaient des délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le Gouverneur en conseil; et en 1968, jusqu'au 12 septembre inclusivement, 2659, dont 896 étaient des délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le Gouverneur en conseil.

*QUESTION RELATIVE À LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question nº 48—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens a-t-il été nommé?

2. Dans le cas de la négative, pourquoi ce retard?

3. Depuis quand le poste en cause est-il vacant?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. Non.

2. A sa réunion du 15 juin 1968, le Conseil provisoire de la Compagnie des jeunes Canadiens a institué un comité spécial chargé de surveiller le travail de sélection des candidats au poste de directeur permanent. Le poste a été annoncé et un certain nombre de candidats ont été interviewés. Le Conseil compte faire une recommandation au gouverneur en conseil après sa prochaine réunion qui se tiendra au mois d'octobre.

3. Le 15 juin 1968.

[*Traduction*]

*ENGAGEMENT DE NOUVEAUX SÉNATEURS

Question nº 56—**Le très hon. M. Diefenbeker:**

1. Est-ce que des sénateurs nommés sur recommandation du premier ministre se sont engagés à appuyer des mesures visant à la réforme du Sénat du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de cet engagement et qui l'a pris?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en faisant part de la nomination au Sénat de l'hon. Hédard-J. Robichaud, j'ai tenu à rappeler que le gouvernement restait toujours décidé—ainsi qu'il l'avait déjà annoncé—à modifier le rôle et les attributions du Sénat afin d'en faire un instrument plus efficace de fédéralisme. Ainsi, toutes les personnes nommées au Sénat sur ma recommandation sauraient que des changements étaient envisagés et qu'elles seraient appelées à y collaborer en

temps utile, dans la mesure nécessaire pour l'exécution de ces changements.

M. Woolliams: Un autre Roosevelt.

LE COÛT D'UNE PUBLICATION

Question nº 67—**M. Howard:**

Quel a été le coût global de production, tous frais compris, de la publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien intitulée «Documentation à l'usage des parlementaires»?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le coût de production de la publication intitulée «Documentation à l'usage des parlementaires» était $3,190.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 68—**M. Thompson (Red Deer):**

1. Quelles qualités exige-t-on d'un candidat pour qu'il soit admissible au poste de président de la Commission de la capitale nationale?

2. Exige-t-on que le président soit bilingue?

3. Le gouvernement a-t-il pour ligne de conduite soutenue qu'Ottawa, à titre de capitale nationale, devienne une région vraiment bilingue?

4. Y a-t-il une restriction quant au lieu de résidence du président et, dans le cas de l'affirmative, le président actuel habite-t-il à Ottawa?

M. James E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. On n'exige pas de qualités particulières. On choisit des candidats qu'on croit posséder l'expérience et les qualités nécessaires à l'accomplissement des fonctions en cause.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Oui.

4. *a*) Non. *b*) Non.

L'UTILISATION D'UN BREVET D'INVENTION PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 77—**M. Fortin:**

1. En vertu de l'article 19 de la Loi sur les brevets, combien de fois le gouvernement ou un de ses agents, durant les dix dernières années, s'est-il servi d'un brevet d'invention?

2. Si la réponse est affirmative, *a*) en quoi consistaient ces brevets, *b*) quelles indemnités furent payées, *c*) des indemnités furent-elles fixées par le commissaire aux brevets ou par la Cour de l'Échiquier?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. A la connaissance du Commissaire des brevets, le Gouvernement ou ses représentants n'ont jamais fait usage, sous l'article 19 de la Loi des brevets, d'inventions brevetées durant les derniers dix ans.

2. Ne s'applique pas.

LA RÉCLAMATION À LA «SASKATCHEWAN POWER CORPORATION»

Question nº 81—**M. Fortin:**

1. La *Saskatchewan Power Corporation* a-t-elle payé les $262,194 réclamés par le gouvernement canadien?

[Le très hon. M. Trudeau.]

2. La *British Columbia Hydro and Power Authority* a-t-elle payé les $112,000 réclamés par le gouvernement canadien?

3. Où en sont rendus et comment se sont réglés ces deux comptes?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. En partie.

2. En partie.

3. Saskatchewan Power Corporation: Un règlement de compromis satisfaisant pour le gouvernement fédéral et celui de la province de la Saskatchewan a été conclu à ce sujet. British Columbia Hydro and Power Authority: Le montant de $112,000 résultait de cotes de taxe de vente sur les transactions intéressant le gaz naturel et opérées par l'«Authority» et sur ses autres transactions commerciales. La taxe applicable aux autres transactions commerciales a été payée par l'«Authority». Celle-ci a été déchargée de sa dette au sujet du gaz naturel. La taxe applicable à ce sujet a été imputée à son fournisseur.

NORTH SYDNEY (N.-É.)—LE NOM DU VIADUC

Question nº 83— **M. Muir (Cape-Breton-The Sydneys):**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il été pressenti pour donner un nom au viaduc de la route Transcanadienne de la ville de North Sydney N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, par qui, et quels noms ont été proposés?

2. Une décision a-t-elle été prise quant au choix d'un nom pour ce viaduc?

3. Si ce nom ne doit pas être «*The J. S. Munro Over-pass*», que sera-t-il?

4. Quand ce viaduc sera-t-il officiellement nommé?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui. La Légion canadienne, Armstrong Memorial Branch nº 19, a pressenti le ministère des Travaux publics pour donner au Viaduc de la route Transcanadienne de North Sydney (N.-É.) le nom de «Viaduc J. S. Munro».

2. Oui.

3. Ne s'applique pas.

4. Lorsque la plaque commémorative qui a été commandée sera mise en place.

*LE BUREAU CENTRAL DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question nº 87—**M. McCleave:**

Le gouvernement se propose-t-il de déménager le bureau central de la Commission des ports nationaux à Montréal et, dans le cas de l'affirmative, quand le déménagera-t-il?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas de projets immédiats concernant le déménagement du Conseil des ports nationaux à Montréal.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'OBJECTIF DE L'EFFECTIF

Question nº 91—**M. McCleave:**

Dans combien de temps le gouvernement estime-t-il que, par le seul jeu des départs normaux, les effectifs du ministère de la Défense nationale atteindraient l'objectif exposé à la page 7215 du hansard de la dernière session?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): L'objectif exposé à la page 7215 du hansard du 4 mars 1968, quant aux effectifs du Ministère, a été atteint en juin 1968.

LES ACQUISITIONS DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Question nº 123—**M. Fortin:**

1. Durant les trois dernières années, quelles sociétés hydro-électriques ont été achetées ou nationalisées par la Commission d'énergie du Nord canadien?

2. Combien a-t-on payé pour chacune de ces sociétés et quels ont été les critères d'évaluation?

3. A-t-on acheté les actions ou les biens desdites sociétés?

4. A-t-on versé aux anciens propriétaires une compensation pécuniaire ou des obligations portant intérêts?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Nul.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas.

L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES

Question nº 145—**M. Forrestall:**

1. Au 1er janvier 1968, quel était l'effectif des Forces armées et de ce nombre, combien y avait-il d'officiers, de sous-officiers et d'hommes?

2. Au 1er janvier 1968, combien d'officiers servaient respectivement dans les éléments terrestre, naval et aérien des Forces armées et de ce nombre, combien servaient au Canada, aux États-Unis, en Europe ou dans d'autres pays?

3. Combien y avait-il, toujours au 1er janvier 1968, d'officiers des services techniques dans chacun des trois éléments et combien chaque élément comptait-il d'ingénieurs, de diplômés en génie, en sciences ou dans toute autre discipline?

4. Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées reconnaissent-ils l'ingénierie comme une profession distincte et, dans le cas de la négative, pourquoi?

5. Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées reconnaissent-ils le droit, la médecine, l'art dentaire comme des professions à part?

6. En 1966 et 1967, combien d'officiers dans chacun des éléments ont reçu des augmentations de traitement en plus de leur taux courant de rémunération, et de ce nombre, combien y avait-il de docteurs, de dentistes, de pilotes et de membres des équipages de conduite?

7. A combien se sont chiffrées ces augmentations de traitement en 1966 et en 1967?

8. Au 1er janvier 1968, combien de pilotes dans chacun des éléments des Forces armées recevant une augmentation de traitement pilotaient effectivement un appareil et combien d'entre eux faisaient partie du personnel non navigant ou exerçaient des fonctions purement administratives?

9. Au 1er janvier 1968, combien de pilotes dans chacun des trois éléments recevaient une augmentation de traitement en plus de leur solde régulière, et de ce nombre, combien pilotaient effectivement un appareil, faisaient partie du personnel non navigant ou étaient affectés à des tâches purement administratives?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Au 1er janvier 1968:

1. Officiers—18,379; Hommes—86,225; Total —104,604.

2.	MRC	AC(R)	ARC	TOTAL
Canada	2,960	5,323	8,025	16,308
États-Unis	72	71	267	410
Europe	99	593	777	1,469
Autres pays	6	154	32	192
Total	3,137	6,141	9,101	18,379

3.	MRC	AC(R)	ARC
Officiers des services techniques	544	891	1,623
Diplômés en Génie	117	186	138
Diplômés en Sciences	14	267	535
Diplômés en d'autres disciplines	27	34	62

Remarque: Les officiers suivants sont considérés comme officiers techniques: MRC—Officiers affectés au génie maritime, à la mécanique navale, aux armements, aux installations électriques, au génie aéronautique, aux services techniques de la construction. AC(R)—Officiers affectés aux Corps des transmissions et du génie ainsi qu'au Service technique de l'électricité et de la mécanique. ARC—Officiers affectés à la photographie, aux télécommunications, aux armements, au génie aéronautique, au matériel roulant et aux services techniques de la construction.

4. Oui.

5. Oui.

6.	MRC	AC(R)	ARC	TOTAL
1966-1967				
Médecins	75	135	153	363
Avocats	10	23	22	55
Dentistes	—	150	—	150
Pilotes	336	76	2,362	2,774
Service navigant autre que les pilotes	16	—	1,933	1,949
1967-1968				
Médecins	85	158	150	393
Avocats	10	24	19	53
Dentistes	—	162	—	162
Pilotes	342	183	2,223	2,748
Service navigant autre que les pilotes	15	—	2,026	2,041

7. 1966-1967 $9,828,000; (estimatif) 1967-1968 $10,200,000.

8. Au 1er janvier 1968:

	MRC	AC(R)	ARC
En service actif comme pilotes	222	102	1,427
Employés dans des postes au sol	118	82	765

(Un certain nombre de pilotes doivent être affectés à divers postes sédentaires qui exigent des connaissances spéciales. De plus, ces affectations permettent à ces officiers de se tailler une carrière plus complète).

9. Les données que nous possédons à ce sujet ne sont pas maintenues de façon à ce que nous puissions fournir des renseignements précis concernant diverses indemnités supplémentaires, et nous n'avons pas le personnel spécialisé nécessaire pour entreprendre la somme énorme de travail qui serait requise pour pouvoir donner une réponse précise.

LES BASES DE L'ARMÉE CANADIENNE DANS LES MARITIMES

Question nº 147—**L'hon. M. MacLean:**

1. Combien y a-t-il de bases de l'Armée canadienne au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel montant a été dépensé pour des fins de construction de défense et de recherches pour la défense, dans les bases de l'Armée canadienne au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard, en 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966?

4. Quel chiffre prévoit-on que l'effectif de ces l'effectif militaire et de l'effectif civil des bases de l'Armée canadienne au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard?

4. Quel chiffre prévoit-on que l'effectif de ces bases atteindra le 1er janvier 1969?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Huit.

2. Nous ne maintenons pas de données qui permettraient d'identifier facilement toutes les dépenses relatives à la défense effectuées dans ces provinces; nous ne disposons pas non plus du personnel spécialisé voulu qui pourrait entreprendre l'énorme travail requis pour recueillir les renseignements nécessaires.

3. An 1er janvier 1968:

Base	Effectif militaire	Effectif civil
BFC Gagetown	3767	795
BFC Moncton	140	441
BFC Chatham	1167	368
BFC Halifax	4122	5351
BFC Cornwallis	1081	325
BFC Shearwater	2173	466
BFC Greenwood	1981	357
BFC Summerside	1306	324

4. Il n'est pas possible de prévoir ce que sera l'effectif de ces bases au 1er janvier 1969.

[L'hon. M. Cadieux.]

LE NOMBRE D'ESPÈCES D'OISEAUX AU CANADA

Question nº 148—**L'hon. M. MacLean:**

1. A-t-on relevé une diminution sensible en nombre des diverses espèces d'oiseaux migrateurs ou non migrateurs particuliers au Canada, au cours des vingt dernières années, soit dans l'un ou l'autre ou dans tous les endroits où ils se retrouvent au Canada?

2. Dans l'affirmative, quelles espèces sont le plus gravement atteintes?

3. A-t-on établi les causes d'une réduction quelconque du nombre d'oiseaux et, dans l'affirmative, quelles sont ces raisons dans les cas les plus graves?

4. A-t-on la preuve que des espèces d'oiseaux diminuent en nombre parce que leurs œufs seraient rendus inféconds par contamination de résidus de DDT?

5. A-t-on la preuve que des espèces d'oiseaux sont en voie d'extinction à cause d'une accumulation de DDT dans leurs sources d'aliments naturels, comme c'est le cas pour le faucon pèlerin de l'est des États-Unis et pour le pétrel des Bermudes?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui—la poule des prairies, le faucon pèlerin, le faucon des prairies, le faucon émerillon, la buse de Swainson, l'aigle à tête blanche, le gerfaut, et probablement d'autres oiseaux de proie.

2. La poule des prairies a presque complètement disparu de l'Ouest du Canada. Le nombre des faucons pèlerins a sérieusement diminué dans l'Est.

3. Oui—Dans le cas de la poule des prairies, la destruction de l'habitat semble être la cause la plus vraisemblable. En ce qui a trait aux faucons pèlerins, il semble que les insecticides à base d'organochlorine constituent la cause la plus plausible.

4. Oui.—Il semble que des résidus d'insecticides à base d'organochlorine, parmi lesquels les résidus de DDT sont les plus répandus, soient à l'origine de l'infécondité des œufs, et partant, de la diminution de la population des faucons pèlerins.

5. La disposition graduelle du faucon pèlerin dans l'Est des États-Unis se produit apparemment aussi dans certaines parties adjacentes du Canada, et cette diminution semble être due surtout à l'accumulation des résidus d'insecticides à base d'organochlorine, y compris le DDT, dans la chaîne d'alimentation naturelle de ces oiseaux.

[*Français*]

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE EN HIVER

Question nº 154—**M. Latulippe:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer la construction de bureaux de poste à travers le Canada pendant l'hiver particulièrement dans les régions ou zones désignées, afin de venir en aide aux chômeurs?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Le ministère va continuer de cons-

truire des bureaux de poste et d'autres immeubles selon les besoins de locaux du gouvernement fédéral, et d'entreprendre, comme il le fait présentement, le plus grand nombre possible de travaux au cours de l'hiver.

[*Traduction*]

STATISTIQUES SUR LE NOMBRE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DE DOCUMENTS

Question nº 234—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Le président du Conseil privé possède-t-il des statistiques sur le nombre de questions qui ont été posées à la Chambre et sur le nombre de demandes de documents qui y ont été faites et, dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de questions écrites ont été consignées au *Feuilleton* de la Chambre des communes, en vue d'obtenir des réponses orales ou écrites, durant chaque session de chaque législature depuis 1867, *b*) combien de questions marquées d'un astérisque, devant être suivies de réponses orales, ont été consignées au *Feuilleton* de la Chambre des communes durant chaque session de chaque législature depuis que cette procédure a été instituée durant la session de 1910-1911, *c*) combien d'avis de motions portant production de documents ont été adoptés durant chaque session de chaque législature depuis 1867, et *d*) combien d'ordres de dépôt de documents ont été adoptés durant la session qui s'est terminée le 23 avril 1968 et combien de ces documents ont été déposés?

L'hon. Donald Macdonald (président du Conseil privé):

Le tableau ci-dessous répond aux parties *a*), *b*) et *c*) de la question:

Année	Session	Législature	Nombre de séances	Nombre de questions écrites	Nombre de questions marquées d'un astérisque depuis 1910-1911	Nombre de demandes de documents
1867-1868	1re	1re	83	169	—	166
1869	2e	"	49	79	—	97
1870	3e	"	62	61	—	103
1871	4e	"	43	69	—	94
1872	5e	"	46	142	—	109
1873	1re	2e	59	168	—	108
1873	2e	"	11	17	—	12
1874	1re	3e	42	129	—	147
1875	2e	"	48	138	—	100
1876	3e	"	46	119	—	156
1877	4e	"	59	101	—	279
1878	5e	"	67	115	—	230
1879	1re	4e	64	149	—	303
1880	2e	"	57	135	—	285
1880-1881	3e	"	65	145	—	339
1882	4e	"	68	159	—	347
1883	1re	5e	73	157	—	275
1884	2e	"	67	223	—	311
1885	3e	"	119	516	—	380
1886	4e	"	65	277	—	215
1887	1re	6e	49	247	—	161
1888	2e	"	61	191	—	134
1889	3e	"	65	274	—	136
1890	4e	"	80	284	—	165
1891	1re	7e	102	465	—	171
1892	2e	"	87	203	—	134
1893	3e	"	47	230	—	112
1894	4e	"	87	362	—	178
1895	5e	"	65	369	—	150
1896	6e	"	70	337	—	110
1896	1re	8e	34	235	—	77
1897	2e	"	65	418	—	121
1898	3e	"	86	460	—	143
1899	4e	"	102	628	—	184
1900	5e	"	115	865	—	158
1901	1re	9e	73	399	—	85
1902	2e	"	63	275	—	80
1903	3e	"	155	460	—	92
1904	4e	"	103	406	—	102
1905	1re	10e	129	377	—	119
1906	2e	"	88	623	—	162
1906-1907	3e	"	95	703	—	191
1907-1908	4e	"	148	1,234	—	313
1909	1re	11e	84	773	—	180
1909-1910	2e	"	102	735	—	167
1910-1911	3e	"	117	836	181	172
1911-1912	1re	12e	75	645	84	226
1912-1913	2e	"	111	1,138	292	865
1914	3e	"	103	1,126	284	449
1914	4e	"	5	1	0	1

Année	Session	Législature	Nombre de séances	Nombre de questions 1910-1911	Nombre de questions marquées d'un astérisque depuis 1910-1911	Nombre de demandes de documents
1915	5e	"	51	670	81	202
1916	6e	"	88	707	82	209
1917	7e	"	135	763	95	190
1918	1re	13e	47	478	144	60
1919	2e	"	93	707	84	102
1919	3e	"	50	216	57	34
1920	4e	"	86	762	146	91
1921	5e	"	79	404	92	58
1922	1re	14e	75	468	13	85
1923	2e	"	98	483	5	117
1924	3e	"	95	642	4	153
1925	4e	"	98	580	3	88
1926	1re	15e	111	511	1	131
1926-1927	1re	16e	54	238	2	70
1928	2e	"	92	440	4	156
1929	3e	"	83	296	(Il n'y a eu	147
1930	4e	"	62	355	aucune question	83
1930	1re	17e	11	38	marquée d'un	4
1931	2e	"	96	882	astérisque de	319
1932	3e	"	78	529	1929 à 1955	274
1932-1933	4e	"	119	646	inclusivement)	265
1934	5e	"	104	524	—	266
1935	6e	"	97	646	—	225
1936	1re	18e	91	483	—	118
1937	2e	"	62	459	—	86
1938	3e	"	102	543	—	137
1939	4e	"	103	562	—	100
1939	5e	"	5	0	—	0
1940	6e	"	1	0	—	0
1940	1re	19e	61	342	—	53
1940-1942	2e	"	105	694	—	137
1942-1943	3e	"	124	991	—	138
1943-1944	4e	"	120	1,023	—	143
1944-1945	5e	"	136	998	—	131
1945	6e	"	19	165	—	15
1945	1re	20e	76	662	—	73
1946	2e	"	118	822	—	71
1947	3e	"	115	1,036	—	97
1947-1948	4e	"	119	643	—	49
1949	5e	"	59	620	—	73
1949	1re	21e	74	355	—	29
1950	2e	"	90	589	—	0
1950-1951	3e	"	17	43	—	1
1951	4e	"	115	497	—	58
1951	5e	"	56	284	—	16
1952	6e	"	87	440	—	0
1952-1953	7e	"	108	777	—	0
1953-1954	1re	22e	139	799	—	0
1955	2e	"	140	664	—	0
1956*	3e	"	152	657	68	99
1956	4e	"	5	2	0	0
1957	5e	"	71	320	40	32
1957-1958	1re	23e	78	437	73	52
1958	1re	24e	93	239	40	38
1959	2e	"	127	638	116	132
1960	3e	"	146	644	209	137
1960-1961	4e	"	174	785	485	164
1962	5e	"	65	463	242	56
1962-1963	1re	25e	72	1,467	326	78
1963	1re	26e	117	1,906	206	203
1964-1965	2e	"	248	3,063	319	386
1965	3e	"	53	876	60	109
1966-1967	1re	27e	250	2,928	254	231
1967-1968	2e	"	155	1,222	95	65

*C'est à partir de 1910-1911 que les questions marquées d'un astérisque et exigeant une réponse orale ont fait leur apparition. La limite de trois questions par député a été imposée en 1956.

d) 143 ordres de dépôt de documents ont été adoptés et 117 ont été déposés.

[L'hon. M. Macdonald.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Français*]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions pour production de documents nos 1 et 3 sont acceptables par le gouvernement.

Les avis de motions nos 7 et 9 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

Avis de motion no 1—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un rapport exposant les dépenses globales d'élection de chaque candidat à l'élection générale du 25 juin 1968, établi par circonscription et fondé sur l'état des dépenses d'élection que fournit chaque candidat comme l'exige l'article 63 de la Loi électorale du Canada, indiquant en outre les noms des candidats, dans chaque circonscription, dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été transmis.

(La motion est adoptée.)

LE NIGÉRIA—LES SECOURS DE LA CROIX-ROUGE

Avis de motion no 3—**M. Brewin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses représentants et la Croix-Rouge internationale ou la Croix-Rouge canadienne au sujet de la fourniture d'approvisionnements de secours ou du transport d'approvisionnements de secours aux régions du Nigéria qui sont atteintes par les hostilités actuelles.

(La motion est adoptée.)

LA SUPPRESSION DE LA RISTOURNE SUR LE SEL

Avis de motion no 7—**M. Carter:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou un de ses représentants, et le gouvernement de la province de Terre-Neuve au sujet de la suppression de la ristourne sur le sel accordée à nos pêcheurs de la côte de l'Atlantique.

(La motion est adoptée.)

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'ACCORD CONCLU RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DE ROUTES

Avis de motion no 9—**M. Macquarrie:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'accord conclu entre le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, représentant le gouvernement du Canada, relativement à la construction de routes dans l'Île du Prince-Édouard ainsi que copie de toute la correspondance échangée à cet égard entre les deux gouvernements.

(La motion est adoptée.)

• (3.40 p.m.)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA TENTATIVE DE TRAFIC DE SECRETS MILITAIRES—LA DISPARITION DE DOCUMENTS SECRETS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à propos de la question que j'ai posée hier concernant la sécurité, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si des documents secrets ont été enlevés des bureaux de l'État par le particulier en cause et s'ils ont tous été récupérés?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler de documents qui auraient disparu, mais si le ministre de la Justice a des renseignements là-dessus, il pourrait peut-être nous les communiquer.

M. Nielsen: Videz votre sac, John.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je regrette, mais je n'ai pas entendu le ministre de la Justice.

L'hon. M. Turner: Je n'ai rien d'autre à ajouter, monsieur l'Orateur.

M. Horner: Que justice soit faite!

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je déduire des paroles du premier ministre et du ministre de la Justice qu'aucun document n'a été pris, ou bien qu'ils l'ignorent?

L'hon. M. Turner: Je pourrais répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Hier, j'ai pris position.

M. Woolliams: Garder le secret.

L'hon. M. Turner: J'ai soutenu que la Gendarmerie royale ou les forces de police fédérales enquêtant continuellement sur de prétendues activités illégales, mais que lorsqu'aucune accusation n'est portée, il serait déplacé et contraire à l'intérêt public de dévoiler les résultats de ces enquêtes ou de fouiller dans les affaires qui en font l'objet.

Cela s'applique surtout aux enquêtes qui peuvent toucher à la sécurité nationale. Ce que j'ai dit hier, et que je répète aujourd'hui, n'est pas une nouvelle politique; c'est une déclaration de principe et une répétition de ce que presque tous les ministres de la Justice ont répondu à pareilles questions, y compris l'honorable Davie Fulton qui, le 29 avril 1959, a déclaré que le gouvernement avait constamment suivi une politique de complète discrétion au sujet des questions de sécurité. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne demande pas au premier ministre ou au ministre de la Justice d'enfreindre les règles de la sécurité. A mon avis, la Chambre a droit à une réponse à la question que j'ai posée, à savoir si des documents ont été pris et si oui, s'ils ont été recouvrés. En répondant, le gouvernement n'enfreindrait sûrement pas les règles de la sécurité.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition pose à nouveau la même question.

Une voix: On n'y a pas encore répondu.

M. l'Orateur: Comme le chef de l'opposition le sait, le Règlement lui permet de poser cette question, mais le gouvernement n'est pas tenu d'y répondre du tout, ni d'y répondre comme on le voudrait.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La question de sécurité ne se pose pas ici lorsqu'on demande: Qui était la personne en cause? Selon toute apparence, elle a été congédiée ou a quitté le service de l'État par suite d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions. Je demande au premier ministre s'il ne nous dira pas de qui il s'agit, car sans cela, chacun des fonctionnaires qui ont quitté leur emploi depuis le 1er janvier encourra l'opprobre du soupçon. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, sans doute, divulguer le nom de l'intéressé ne présenterait aucun risque pour la sécurité de l'État. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. Mais on attenterait manifestement aux libertés civiles fondamentales et aux droits sacrés de la personne humaine. (*Applaudissements*)

[L'hon. M. Turner.]

Ces messieurs de l'opposition comprendront certainement que le tort que nous ferions en le nommant publiquement à un homme qui n'a pas été traduit en justice par le gouvernement—que nous n'avons pas décidé de poursuivre—serait beaucoup plus grand que le tort hypothétique causé à des milliers d'employés de la fonction publique qui, selon le très honorable représentant, sont injustement soupçonnés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Après cette dissertation facétieuse sur le sujet des libertés civiles, monsieur l'Orateur, je voudrais poser une simple question au très honorable représentant. A-t-on congédié cet homme à cause de ce qu'on avait découvert? Dans ce cas, le premier ministre n'a-t-il pas jugé cet homme sans tenir compte de ses libertés civiles? (*Applaudissements*)

M. MacEwan: Répondez à cela.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'adresse du solliciteur général. Étant donné que les techniques d'information viennent d'obtenir, à deux reprises, des renseignements qui auraient dû être considérés comme confidentiels ou ultra-secrets—et je songe ici à l'affaire Dorlot et à celle dont il est question pour l'instant—le solliciteur général fait-il enquête sur la sécurité au sein de la Gendarmerie royale?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général fait enquête aux fins de savoir s'il y a eu fuite et, le cas échéant, d'en découvrir la source.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelle catégorie de documents et de renseignements de sécurité était accessible à cet employé? Relevaient-ils de la catégorie inférieure ou confidentielle, de la catégorie moyenne ou secrète, ou de la catégorie élevée ou très secrète?

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, un des membres du gouvernement est sûrement en mesure de répondre à cette question, que ce soit le premier ministre, le ministre de la Justice ou le ministre de la Défense nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Personne ne s'est levé. Il est permis à la présidence de supposer qu'aucun ministre ne veut répondre. Le solliciteur général a peut-être quelque chose à dire.

M. Baldwin: Ils ne sont pas disposés à répondre aujourd'hui.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous devinons tous que dans de telles circonstances, il est extrêmement difficile de divulguer des renseignements sans risquer de compromettre les mesures prises constamment pour protéger la sécurité et l'intérêt du pays. Il y a au hansard—si les députés veulent se renseigner là-dessus—des déclarations à ce sujet, émanant de divers premiers ministres et ministres de la Justice au cours des quinze ou vingt dernières années. Il doit être évident à tous les députés que dans un cas de ce genre qui met ou peut mettre en cause la sécurité de l'État, il est impossible de donner des bribes de renseignements comme ceux demandés dans la question, sans mettre en péril l'intérêt public.

M. Nielsen: Pourquoi ne l'a-t-on pas poursuivi en justice?

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement ou la police savent où se trouve l'individu en question?

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à des réponses données aujourd'hui mais en particulier à une donnée hier par le ministre de la Justice: que toute l'affaire avait été déférée aux légistes de la Couronne. Lorsque l'affaire a été déférée à un ou plusieurs ministres du gouvernement par les légistes, ont-ils estimé qu'un délit avait été commis? Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas porté plainte et si on ne l'a pas fait, pourquoi avoir congédié cet homme pour ces raisons-là?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois qu'en vertu du Règlement de la Chambre et des précédents, je suis autorisé à dire qu'on avait sollicité l'opinion des légistes de la Couronne, que d'après eux, il ne fallait pas intenter de poursuites. Cette opinion avait d'ailleurs été corroborée par les officiers supérieurs de la Gendarmerie royale du Canada.

Vu les circonstances, monsieur l'Orateur, il serait injuste à mon avis—et ce serait une intrusion injustifiée dans la vie privée de la personne en cause—de relater ici, profitant du privilège absolu d'immunité totale du Parlement, le déroulement de l'enquête sur la conduite soupçonnée criminelle d'un particulier. Aucune accusation n'ayant été portée, comment l'intéressé pourrait-il se défendre?

L'hon. M. Hees: Pourquoi n'a-t-on pas porté une accusation?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Répondra-t-il maintenant à la question que j'ai posée hier au ministre de la Justice et que le très honorable député de Prince Albert vient de poser à nouveau? Si aucune accusation n'a été portée contre cette personne, compte tenu des libertés civiles dont a parlé le premier ministre pour quel motif l'a-t-on renvoyé de la fonction publique ou lui a-t-on demandé de démissionner?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'opposition semble vouloir protéger les libertés d'un individu. S'il désire se protéger lui-même, il peut s'adresser à l'opposition, lui donner son nom. Il peut le publier, s'il le désire. (*Exclamations*)

Les députés nous demandent de révéler le nom d'un homme que nous avons décidé de ne pas poursuivre en justice, qui a quitté la fonction publique dans les circonstances qu'il connaît. L'opposition cherche à en faire un martyr, alors qu'il a décidé de son plein gré d'agir ainsi. Il est libre d'aller trouver les députés et de leur confier sa cause.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si les députés ne sont pas d'avis que nous avons passé de la période des questions à un débat. Je ne veux pas restreindre les députés; je vais permettre au député de Winnipeg-Nord-Centre de poser une question complémentaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question est une question de privilège. Le premier ministre vient tout juste de répondre à une question sur le fait de nommer la personne en cause. Je n'ai pas demandé son nom. Je ne voudrais pas qu'il soit nommé. J'ai demandé au premier ministre de répondre directement à cette question-ci: Si nulle accusation n'a été portée contre la personne, et compte tenu du principe de libertés civiles auquel tient le premier ministre, pourquoi a-t-elle été licenciée ou lui a-t-on demandé de démissionner sans autre forme de procès?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, pour aider l'opposition, je veux bien exposer ici une question de principe. Suppo-

sons que la Gendarmerie royale sache ce qu'a fait un homme contre qui des poursuites pourraient ne pas réussir, mais dont les agissements nuisent à la fonction publique; il est concevable que ses employeurs lui disent: «Voici ce que vous avez à vous reprocher. Nous pourrions vous intenter un procès; vous pourriez le gagner sur une question de procédure, mais ce n'est pas certain. Toutefois, vous pouvez choisir entre la démission ou le congédiement. Si vous voulez faire appel en vertu du règlement de la fonction publique . . .»

M. Knowles: Est-ce là ce qu'on appelle la règle du droit?

Le très hon. M. Trudeau: Mais évidemment. Nous nous souvenons tous de l'affaire Spencer, dans laquelle l'opposition a voulu transformer en martyr un homme qui était libre . . .

Monsieur l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me permets d'exprimer le même avis que tantôt, et de rappeler aux députés que nous nous formerons demain en comité des subsides, ce sera alors le moment de tenir le débat ainsi amorcé. Demain, nous aurons tout le temps qu'il faudra. Je vois que des députés sont impatients de poser d'autres questions, peut-être tout aussi importantes, et je propose qu'on leur en donne la chance.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, à ce propos, le ministre de la Justice sera-t-il présent demain?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, si le très honorable député de Prince Albert veut bien me promettre qu'il sera présent, je le serai également.

L'AGRICULTURE

L'A.R.A.P.—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ÉTAT DES RÉCOLTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. C. Cadieu (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de l'Agriculture une question que j'estime urgente. Il s'agit de la situation difficile causée dans l'Ouest du Canada par la pluie qui rend impossible la récolte. Bon nombre de cultivateurs risquent de manquer de céréales de provende si . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. Cadieu: La voici: le ministre et son ministère ont-ils demandé aux responsables de l'administration du rétablissement agricole des prairies d'enquêter sur la gravité de la situation?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

M. Cadieu (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Vu la gravité de la situation, songe-t-on à aider les cultivateurs en leur fournissant des installations pour sécher leur grain humide? Bien des cultivateurs devront pour nourrir leurs bestiaux, récolter du grain gourd ou humide.

M. l'Orateur: Le ministre voudra peut-être faire une déclaration à l'appel des motions demain ou plus tard.

L'ARRIVÉE DE GRAINS GOURDS À LA TÊTE DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire au ministre du Commerce. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises pour faciliter l'acheminement du grain humide et gourd des Prairies vers les terminus de la tête des Lacs et à quel moment les terminus seront en mesure de conditionner ce grain? Comme le ministre du Commerce semble avoir pris son jour de congé; le ministre suppléant pourrait-il alors me répondre?

M. l'Orateur: Peut-être le ministre de l'Agriculture répondra-t-il aux deux questions demain à l'appel des motions.

LA CONSOMMATION

DEMANDE D'ENQUÊTE AU SUJET DE COALITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu la guerre des prix que se livrent à Toronto et à Montréal les laiteries et les chaînes de vente de lait en cruche, et la nécessité de protéger les intérêts des consommateurs, le ministre se propose-t-il de s'entretenir sans délai avec l'office des ventes des produits laitiers de l'Ontario et l'Office des ventes des produits agricoles du Québec afin d'aider au règlement de ce problème?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le directeur des recherches et des enquêtes qui relève de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions connaît les deux

situations. Si les faits semblent constituer un délit aux termes de ladite loi, nous ferons enquête.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Peut-il nous dire si, à l'avenir, il a l'intention de verser au Québec les sommes d'argent destinées aux pays francophones, afin que le Québec les utilise selon ses désirs, comme l'a suggéré ce matin l'honorable premier ministre de la province de Québec?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député est beaucoup trop générale pour être posée à ce moment.

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

NIGÉRIA—L'ENVOI DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question qui, je l'espère, n'est pas trop générale, s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il maintenant rompre le silence sur les déplacements des approvisionnements de secours vers le Nigéria et le Biafra?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question m'apparaît très générale.

M. Fairweather: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'examiner la portée de la question que je lui ai posée hier sur la déclaration d'un commandant militaire nigérien selon laquelle aucun approvisionnement de secours ne serait autorisé à traverser les territoires occupés.

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai pu m'enquérir des circonstances qui ont entouré cette déclaration. Elle a été faite il y a un mois, je crois, par un commandant de division de l'armée nigériane. Le gouvernement nigérian a déclaré qu'il a l'intention de travailler avec la Croix-Rouge internationale pour lutter contre la faim dans toutes les régions du Nigéria; en fait, des secours suivent les troupes dans leur foulée.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait au désir du Canada de voir la question des souffrances du Biafra soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre délégation ayant laissé passer l'occasion de faire inscrire unilatéralement cette question à l'ordre du jour de l'ONU, s'efforce-t-elle maintenant d'obtenir l'appui de la majorité des membres pour que la question puisse être ajoutée à l'ordre du jour provisoire?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, sans aucun doute, le député aura lu la lettre que j'ai adressée à U Thant pour lui demander quelle est, à son avis, la meilleure façon d'accomplir cette tâche humanitaire. Dans l'intervalle, nous avons également travaillé avec les délégations des autres pays. Nous cherchons encore l'occasion favorable pour déposer une résolution, traitant de cette question humanitaire et qui ne soit pas noyée au milieu des délibérations stériles portant sur l'avenir du Nigéria.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Est-ce à dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures juge satisfaisantes les quantités d'approvisionnements de secours qui se rendent jusqu'aux Biafrais?

L'hon. M. Sharp: Non, bien au contraire, et j'espère que la Chambre appuiera, elle aussi, tant l'effort bénévole de notre pays que celui des autres peuples pour que les provisions atteignent ces gens qui en ont besoin.

Une voix: Paul Martin aurait pu le faire.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures comment la réponse qu'il vient de donner concorde avec ce qu'il a répondu plus tôt à l'honorable député de Fundy-Royal (M. Fairweather), soit que les autorités nigérianes, apparemment, font acheminer les provisions à une allure satisfaisante?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A PROPOS D'UNE INVITATION AU PRÉSIDENT DE LA FRANCE DE VISITER OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire s'il a l'intention d'inviter le Président de la République française à Ottawa, l'an prochain, à l'occasion de son voyage à Québec?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Quelle bonne idée, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

TCHÉCOSLOVAQUIE—AGGRAVATION DE LA SITUATION À LA SUITE DE L'ARRIVÉE DE RENFORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En raison des malheureux événements que vit encore la population de Tchécoslovaquie, le ministre examine-t-il l'opinion selon laquelle le maintien ou l'augmentation de nos effectifs militaires en Europe pourrait détériorer la situation tchécoslovaque en fournissant aux Soviétiques une excuse pour y maintenir des troupes?

M. l'Orateur: La question semble litigieuse.

[*Français*]

LES LOTERIES

MONTRÉAL—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A ÉMIS UNE OPINION LÉGALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

J'aimerais savoir si le très honorable premier ministre, au cours de la visite qu'il a faite au maire Drapeau durant le dernier congrès libéral,—incidemment, la veille de l'annonce officielle de la mise sur pied de la loterie municipale—a été invité à donner son opinion sur l'aspect juridique de la loterie du maire Drapeau?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que la question soit recevable. De toute façon, si l'honorable député croit qu'il y a urgence, il peut donner avis de la question pour la débattre, plus tard, au moment de l'ajournement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, étant donné la décision de la Cour d'appel du Québec sur cette affaire, j'aimerais savoir si l'avis du très honorable premier ministre a coïncidé avec la décision du maire Drapeau à cet effet?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'avais bien entendu la question, mais je ne crois pas qu'elle soit urgente au point qu'une réponse puisse être exigée immédiatement.

[M. Rondeau.]

[*Traduction*]

MONTRÉAL—SUPPRESSION DES PRIVILÈGES POSTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes. A-t-il supprimé tous les privilèges postaux de la ville de Montreal, vu que la loi exige une telle mesure dans les causes impliquant des loteries? Si non, est-il prêt à le faire?

Une voix: Une bonne question.

M. l'Orateur: Je doute que la question soit urgente. (*Exclamations*)

Si le député estime cette question urgente, il aimerait peut-être la signaler au ministre au moment de l'ajournement.

[*Plus tard*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Postes. Comme un curé de ma circonscription s'est vu retirer l'usage de la poste pour avoir envoyé par la poste quelques misérables billets de loterie de 50c destinés à une œuvre de bienfaisance, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi on ne retirerait pas l'usage de la poste à la ville de Montréal?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ressemble par certains côtés à certaines autres qui ont été posées. Comme elle suscite un intérêt général, le ministre pourrait peut-être y répondre.

L'hon. M. Kierans: A mon avis, nous devons laisser quelques jours au maire de Montréal pour interjeter appel, et ensuite, j'espère que sera adopté le nouveau bill d'ensemble qui pourrait rendre les loteries licites.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà donc la stratégie. Aviez-vous l'autorisation de parler?

L'hon. D. S. Harkness: Sur quel principe le ministre des Postes se fonde-t-il pour justifier son attitude absolument contraire à la loi en la matière?

Une voix: Une présomption d'innocence.

L'hon. M. Kierans: Chacun sait, je crois, que la cause est en appel, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai tenté plus tôt de poser une question supplémentaire au ministre des Postes. Comment l'honorable représentant peut-il dire à la Chambre que l'usage de la poste est en appel alors que l'appel porte sur la légalité d'une loterie? Lorsqu'on a interdit l'usage de la poste au ministre du culte en question, il a été démis de ses fonctions. A ma connaissance, la question de l'usage de la poste n'est pas en appel devant les tribunaux.

L'HABITATION

LE GROUPE D'ÉTUDE—LA PARTICIPATION DES RESPONSABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Transports, que j'aperçois parmi nous aujourd'hui. (*Applaudissements*)

Hier, j'ai posé la question que je destinais au ministre des Transports au ministre suppléant, qui a déclaré qu'il la tiendrait pour préavis. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de répondre à cette question?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mon ami indiquerait-il de quelle question il s'agit? Plusieurs me sont présentées.

Une voix: Soyez le bienvenu parmi nous, Paul.

M. Nesbitt: Je demandais si les fonctionnaires provinciaux et municipaux ont été invités à témoigner devant le groupe d'étude sur l'habitation, que préside le ministre; une question supplémentaire avait trait aux réclamations présentées par les fonctionnaires de la ville de Toronto qui se plaignent de n'avoir pas été avertis en temps utile d'avoir à préparer leurs rapports. Je présume que le ministre a vu ma question.

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons averti tous les ministres provinciaux en cause de nos visites dans le pays. Nous avons aussi écrit aux maires et aux présidents des conseils municipaux pour les mettre au courant de nos travaux et les inviter à y participer. Je regrette que le préavis donné pour la préparation de leurs rapports ait été aussi court et, sans doute, insuffisant. Il a été court à cause du caractère d'urgence que nous attachons à ce problème et aussi parce que nous sommes décidés à présenter un rapport avant la fin de l'année, si possible. Nous avons fait savoir, par exemple, aux fonctionnaires de Toronto que s'ils avaient un rapport à nous présenter avant l'enquête prévue pour la semaine prochaine, nous serions heureux de le recevoir et de discuter avec eux de ce problème si urgent qui concerne tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il nous dire si la Commission fédérale d'étude sur l'habitation et le développement urbain a prévu des réunions pour la région de l'Ouest du Québec? Je sais qu'il y a eu de telles réunions...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

L'UNIFORMISATION DES NORMES SCOLAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État. Vu la récente résolution de l'Association canadienne des commissaires d'école demandant d'uniformiser davantage les normes scolaires à travers le Canada, le ministre songera-t-il à instituer un conseil national de l'éducation chargé d'encourager les provinces à s'entendre pour uniformiser les matières et les classes dans nos écoles?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION RELATIVE AU CONTRÔLE DES TABLES D'ÉCOUTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. On a beaucoup parlé des droits civiques aujourd'hui et je me demande si le ministre songe à incorporer dans les modifications au Code criminel une mesure visant à contrôler les tables d'écoute.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'attends à recevoir le mémoire officiel de l'Association canadienne du barreau, conformément à la résolution qu'elle a adoptée à Vancouver. J'attends également le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. Au reçu

de ces documents, je compte présenter à brève échéance un projet de loi traitant des tables d'écoute. Je doute fort, toutefois, que le bill omnibus en fasse mention.

LA RECHERCHE

LA RÉDUCTION DES PROJETS SCIENTIFIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur. Lors d'une conférence sur les produits chimiques réunissant cette semaine à Montréal des spécialistes de trois pays, le ministre a déclaré que le Canada doit plus que tripler ses dépenses consacrées à la recherche. A ce propos, peut-il indiquer à la Chambre si le gouvernement compte réduire ou restreindre d'autres projets scientifiques?

M. l'Orateur: Le député ne croit-il pas que la réponse à une question très générale de ce genre devrait être fournie à la Chambre au moyen d'une déclaration à l'appel des motions?

LES TRANSPORTS

LE DÉFI DES TRAINS À CONTAINERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil national de recherches a déclaré que les chemins de fer canadiens risquent de lourdes pertes, dans le domaine du trafic entre l'Europe et l'Asie, à cause du pont terrestre établi par les États-Unis. A ce propos, quelles mesures précises le ministre pourrait-il annoncer pour permettre au National-Canadien et au Pacifique-Canadien de relever le défi des trains à containers des États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question dont la réponse devrait figurer, à mon avis, dans une déclaration à l'appel des motions.

LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

DEMANDE DE MODIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Ma question s'adresse, monsieur l'Orateur, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme on annonçait dans le discours du trône que le gouvernement se propose de présenter une mesure législative au sujet de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et vu que cette loi est extrêmement longue et compliquée, le ministre voudrait-il inscrire la question au *Feuilleton* dans un avenir prochain et mettre le projet de loi à la disposition des députés, afin qu'ils puissent l'examiner?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quand nous pourrons le faire, mais je crois que d'ici deux ou trois semaines, nous serons en mesure de déposer à la Chambre le bill auquel le député du Yukon fait allusion.

• (4.10 p.m.)

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL DE REVISION DES PROCÉDURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 septembre, de la motion de l'honorable M. Macdonald.

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Lorsque la Chambre s'est ajournée hier soir, monsieur l'Orateur, je parlais de la question de nommer un comité chargé d'étudier les procédures de revision des actes établis en vertu de lois. J'ai alors mentionné le fait que, non seulement au Canada mais dans d'autres pays, grâce à une évolution poussée, on a délégué à l'administration le pouvoir de légiférer.

L'historique ou la justification de cet usage n'a probablement jamais été mieux fourni que par le comité Donoughmore en 1932—document officiel N° 4060—et je voudrais citer un passage de son rapport. Il résume la nécessité de la délégation de pouvoirs sous quatre titres:

1. Le temps du Parlement est soumis à d'énormes pressions.

2. La substance de la législation moderne est très souvent d'ordre technique.

3. Pour donner un profil technique à de vastes et complexes programmes de réforme, il est difficile d'élaborer à temps les mécanismes administratifs pour insérer dans le bill toutes les dispositions requises; il est impossible de prévoir tous les aléas et les conditions locales auxquels il faudra éventuellement pourvoir.

4. La pratique est avantageuse, en outre, parce qu'elle assure une faculté d'adaptation constante à des conditions futures inconnues sans qu'il faille adopter de mesures modificatrices.

Toutes ces raisons sont peut-être bonnes, mais il reste tout aussi nécessaire que le Parlement suive de près l'application des lois secondaires quand elles ont été adoptées. J'espère que le comité spécial qu'on envisage de créer posera diverses questions. Qu'il voudra savoir, par exemple, pourquoi nous adoptons des projets de loi qui autorisent le ministre ou le conseil à exercer une autorité législative aussi grande que celle du Parlement lui-même. Qu'il voudra savoir aussi si la pratique canadienne de créer les instruments statutaires surtout par décret du conseil plutôt que par règlement ministériel permet de croire avec raison que nos instruments sont moins dangereux que ceux du Royaume-Uni, par exemple. Qu'il voudra savoir si la Chambre devrait engager un fonctionnaire qui serait chargé d'examiner les instruments statutaires, un peu comme l'auditeur général examine comment les fonds alloués par le Parlement ont été dépensés. Qu'il voudra enfin savoir si la Chambre devrait établir un comité permanent chargé d'examiner minutieusement les ordres et si elle devrait prendre des disposition afin que les simples députés et le comité puissent tenter de faire modifier ou annuler des ordres.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le ministre nous a présenté la question en des termes juridiques assez rébarbatifs. A mon avis, elle est beaucoup plus complexe qu'il l'a indiqué. Je me souviens de mon retour au Canada à la fin de la dernière guerre. Avant de rentrer chez moi pour reprendre mes occupations j'ai passé quelque temps à Edmonton à me rafraîchir la mémoire et à me mettre au courant de certaines lois adoptées pendant mon absence. Je me souviens de m'être rendu à la bibliothèque du palais de justice d'Edmonton où le bibliothécaire m'avait montré un recueil de tous les règlements et décrets du conseil qui avaient été adoptés pendant mes années d'absence. On pouvait voir ces piles de volumes entassés sur des étagères sur des files de rangées. Et, tous ces documents par eux-mêmes avaient le dangereux pouvoir d'altérer profondément les droits, les privilèges et les caractéristiques des Canadiens ordinaires.

Plus tard, j'ai présidé les travaux d'un comité chargé d'examiner la possibilité de donner suite à la loi sur les mesures de guerre. Nous devions aviser aux règlements qu'il conviendrait d'adopter ou à ce qu'il y aurait lieu de faire pour maintenir certaines dispositions de cette loi. Au cours d'une de nos délibérations, quelqu'un a proposé que nous soyons saisis de certains règlements touchant des points litigieux afin de pouvoir nous faire une opinion avant de présenter une recommandation à la Chambre. Monsieur l'Orateur, on nous a dit que si l'on faisait cela, il y aurait tant de documents, si nombreux étaient ces règlements, qu'il n'y aurait plus de place dans la salle pour les membres du comité.

C'est là une question très grave et très controversée qui touche un domaine où nous n'avons encore rien fait au Canada. A cet égard, nous avons un retard de plusieurs années-lumière sur les autres pays qui ont fait face à ce problème, qui y ont trouvé une solution et qui ont fait bien des progrès depuis. J'envisage cette question d'une autre façon que le ministre. J'ai écouté son discours hier et je l'ai relu. Le mandat contenu dans cette résolution est assez vaste.

> Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.

Je compare ce texte aux opinions émises hier par le ministre sur ce que ce comité pourrait faire, sur les domaines qu'il pourrait étudier et sur d'autres qu'il devrait éviter. Voici ce qu'il disait, selon la page 438 du hansard d'hier:

> L'un des moyens de contrôler l'action administrative afin de prévenir tout empiétement sur les droits de l'individu consiste, bien entendu, à fournir des droits de recours légaux soit au moyen d'appels auprès d'un système judiciaire régulier ou d'ordonnances de prérogative royale ...

Je n'ai rien à redire à cette première partie. Si la loi autorise un groupe ou un particulier, que ce soit le gouverneur en conseil ou un ministre ou n'importe qui, à agir, et si en plus de ce droit la loi accorde par contre au citoyen qui peut être visé le droit de recours par voie d'un appel dont les formalités sont clairement stipulées dans la loi, nous devons tous admettre que le Parlement, la Chambre, n'a pas à se pencher sur une telle question.

Mais je m'oppose d'emblée à la théorie selon laquelle le fait qu'on peut appliquer les prérogatives d'ordonnance royale en cas de déni de justice naturelle signifie que ces prérogatives seront toujours appliquées ou que nous devrions être libres d'examiner ces domaines. Telles sont les choses que ce comité devrait étudier.

Comme on peut le lire au début de la page 439 du hansard d'hier, le ministre a poursuivi ainsi:

> Cette résolution et le comité qui doit être institué ne traiteront pas de cette question. Il m'incombera, en tant que président du Conseil privé, de proposer d'autres façons de procéder ...

A mon avis, ce problème se posera parallèlement aux demandes de renseignements de la part de la Chambre.

L'hon. M. Macdonald: Mais il n'est pas soumis à ce comité.

M. Baldwin: Mais, à mon avis, le comité ne devrait pas s'interdire d'étudier le problème et les remèdes proposés en alléguant simplement que les ordonnances de prérogative royale ne s'appliquent pas ici ou que le ministre envisage, dans le cadre du mandat qu'il pourrait obtenir du premier ministre (M. Trudeau), le droit et le devoir d'étudier certains aspects connexes du problème. A mon avis, une enquête absolument complète s'impose dans ce domaine.

L'hon. M. Macdonald: Je crois que mes paroles n'ont rien de restrictif, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: Bien. Je suis heureux qu'on ait éclairci ce point, monsieur l'Orateur. Il faut étendre, autant que possible, la portée du mandat et de l'étude. A mon avis, il n'y a aucun doute là-dessus.

Trop de gens ont subi des injustices et des préjudices à cause de cette délégation de pouvoirs législatifs. Nous devons tous admettre, je le reconnais, que de nos jours la nécessité de tenir compte des complexités de la vie sociale et économique ne permet pas d'inclure dans une loi tous les éléments de discussion, toutes les propositions, toutes les éventualités qui peuvent se présenter de temps à autre. Nous devons assurer une certaine souplesse faute de quoi il nous serait tout simplement impossible d'élaborer et d'adopter une loi qui réponde à une situation concrète. Nous devons donc prévoir la délégation de certains pouvoirs à des conseils, à des tribunaux, à des sociétés ou à des individus, ou encore, comme c'est le cas en général, au gouverneur en conseil.

C'est une chose que j'admets, mais, en plus du droit d'appel, et dans des domaines où l'appel auprès des tribunaux n'existe pas, il importe de donner à la Chambre et au Parlement un moyen de remédier à l'incurie qui sévit depuis trop longtemps par rapport aux injustices et aux préjudices qui proviennent de la délégation de ces pouvoirs législatifs. Voilà, je pense, ce dont notre comité va s'occuper, en considérant le problème dans toute son étendue, dans toute sa portée.

Il se peut, monsieur l'Orateur, que nous décidions qu'un ombudsman devrait travailler de concert avec ce comité. J'ai parlé à ceux qui occupent et ont occupé ce poste dans d'autres pays. Une des difficultés qu'ils m'ont signalées est que, trop souvent, ils travaillent dans le vide. Il n'existe aucun moyen, en dehors du domaine normal de la publicité, qui leur permette de soumettre des plaintes précises au corps législatif, afin d'en assurer l'étude et l'examen et d'obtenir une déclaration d'un comité parlementaire, par exemple.

D'autre part, j'aimerais à croire que ce comité puisse recommander une procédure qui permettrait, sous certaines conditions—et je pense qu'il faudra établir des critères, des normes—de soumettre à la Chambre pour discussion et étude, un cas d'abus par suite d'une délégation de pouvoirs législatifs ayant eu pour résultat des conséquences non prévues ou injustes.

Je ne prétends pas que nous devrions, pour ce faire, empiéter sur le temps assigné au gouvernement. Contrairement à l'usage en vigueur au Royaume-Uni où, par voie de pétitions, on peut mettre un sujet en délibération à la Chambre et avoir également le droit de proposer l'annulation de l'acte répréhensible, nous pourrions très bien procéder de la façon suivante: lors de l'étude de cette question, proposer, en ce qui concerne certaines lois, que le droit de passer des décrets du conseil, accordé par ces lois, soit sujet à une interdiction d'agir, selon laquelle le Parlement serait saisi à nouveau des décrets du conseil, s'il siège à ce moment-là et sinon, dans un délai raisonnable après la reprise de la session. Nous pourrions proposer que les décrets du conseil soient déposés sur le Bureau de la Chambre et qu'à moins d'être approuvés par cette dernière, ils expirent à une date déterminée.

Je ne dis pas qu'on puisse ou qu'on doive le faire dans le cas de toutes les lois, mais on peut certainement prétendre avec raison que, dans certains cas, le droit d'adopter des décrets du conseil, des règlements, des ordres touche à un domaine d'importance vitale à la liberté du citoyen et qu'alors ces décrets du conseil ne devraient pas s'appliquer au-delà d'un délai prévu avant d'être étudiés et approuvés par la Chambre.

Voilà donc certains aspects du problème que nous devrions étudier. A mon sens, ce comité est de la plus haute importance et j'ai tout lieu d'espérer qu'il en sortira des résultats très avantageux.

Pendant que le ministre nous parlait hier, j'ai cherché une citation qui m'avait déjà

frappé et que j'ai retrouvée hier soir. Elle est tirée de l'œuvre de l'immortel Shakespeare et peut-être le ministre se la rappellera-t-il.

But man, proud man,
Drest in a little brief authority,
Most ignorant of what he's most assured,
His glassy essence, like an angry ape,
Plays such fantastic tricks before high heaven
As make the angels weep.

Je livre cela aux réflexions du ministre. Il pourrait peut-être en faire part à ses collègues et au premier ministre. Il me semble que c'est une chose qu'il est bon de se rappeler quand on occupe temporairement un poste très élevé.

La chose s'applique également, selon moi, aux fonctionnaires et autres employés qui bénéficient d'une délégation de pouvoirs, gens honnêtes et consciencieux dans l'ensemble; mais une fois en possession de ces pouvoirs, ils peuvent avoir l'occasion de dissimuler des erreurs, de céder à quelque inégalité ou à quelque injustice, de prétendre que les problèmes n'existent pas, sachant bien qu'il ne saurait y avoir de droit de revision, car si la question est soumise à la Chambre, elle l'est de telle façon qu'on ne saurait l'examiner ni en disposer de façon efficace.

Ceux à qui on a délégué ce pouvoir l'ont exercé, je crois, de façon intelligente, honnête et juste, mais j'ai l'impression que s'ils savaient qu'un pouvoir de révision existe, que s'ils savaient que de fait un comité de la Chambre a le droit de faire ce genre d'enquête dont j'ai parlé, cela aurait un effet salutaire sur eux dans leur façon d'agir avec le petit peuple, avec l'homme de la rue; ils y mettraient plus de prudence et de soin qu'ils ne le font, j'ai bien peur, aujourd'hui.

• (4.20 p.m.)

C'est le bon moment, je crois, de soulever la question. On parle de la société juste. Nous avons entendu le premier ministre, cet après-midi, annoncer unilatéralement ce que le gouvernement entend faire à propos de la période réservée aux questions. Comme je l'ai souligné auparavant, voilà qui illustre encore, il me semble, le grand danger de la route que le premier ministre et ses collègues, apparemment, entendent suivre. Quand j'ai entendu parler de la société juste, au cours de la campagne électorale, je me suis dit: le moment est venu pour les Canadiens de plier bagages. La grande société, la société nouvelle, celle de jadis et de naguère, comportent toutes une prolifération de conseils, tribunaux, ordonnances, règlements, instructions et directives. Les gouvernements qui arrivent au pouvoir armés d'un slogan électoral de cette nature se comportent comme un yo-yo: beaucoup de mouvement, mais pas de progrès.

Notre législation regorge de lois qui délèguent à certaines personnes des droits, et des pouvoirs divers, dont le pouvoir de réglementation; cela leur permet d'influer sur les fortunes et les vies des Canadiens. J'ose prédire que si le peuple canadien a le malheur de devoir subir ce gouvernement pendant quatre ans celui-ci promulguera des lois du même genre. Songeons aux malheureux citoyens, tout désemparés, aux hommes ordinaires. C'est Lincoln qui, sauf erreur, a dit que Dieu doit aimer les hommes ordinaires puisqu'il en a tant créés. L'homme de la rue est généralement éclipsé écrasé, par le gigantisme des industries, des syndicats ouvriers et du gouvernement. Je prévois que cette tendance s'accentuera désormais.

Il se peut que la vie améliorée dont nous entendons souvent parler puisse l'être davantage par l'adoption de lois accordant aux fonctionnaires de l'État et au gouverneur en conseil le pouvoir d'adopter des règlements, mais je ne le crois pas. Il est à peu près temps que nous reconnaissions avoir imposé aux Canadiens une jungle bureaucratique. Je ne crois pas que nous puissions la faire disparaître. J'espère, toutefois, que grâce à des mesures de ce genre, nous pourrons au moins effectuer un léger déblaiement par où l'homme ordinaire pourra respirer à l'aise, voir clair et recourir aux remèdes qui, espérons-nous, découleront des recommandations d'un comité de ce genre. Nous espérons qu'il aura l'occasion d'examiner toutes ces mesures et pourra à nouveau affirmer sa personnalité.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne puis imiter le lyrisme du député de Peace River (M. Baldwin); mais j'ai quelques remarques à faire au sujet de cette motion. Notre parti est heureux d'appuyer cette motion avec enthousiasme. Tous les députés savent que le nombre des pouvoirs délégués augmente énormément. C'est un phénomène courant dans les démocraties modernes. Vu la demande croissante de mesures législatives, leur complexité inévitable et leur souplesse nécessaire, il est impossible au Parlement de s'occuper directement de tout le domaine législatif. Cela a multiplié les délégations de pouvoirs législatifs au Cabinet et autres organismes dits subalternes.

Inutile de déplorer cette tendance, bien que depuis 50 ans de célèbres juristes, lord Hewart en tête, dans le *New Despotism*, en ont fait le sujet de leur éloquence. Bien qu'il soit tout à fait inutile d'essayer d'inverser cette tendance, nous devons absolument arrêter ces normes concernant les délégations de pouvoirs législatifs si nous ne voulons pas que notre processus démocratique parlementaire ne soit plus qu'une expression désiroise vide de sens. Je citerai un exemple. Le Parlement a adopté la loi sur l'immigration qui, théoriquement fixe la politique canadienne d'immigration. Mais, je sais de bonne source que 95 p. 100 de nos cas d'immigration font l'objet de règlements adoptés par décret du conseil. La politique d'immigration essentielle du Canada n'a pas été véritablement remise en question par la Chambre.

Personnellement, je suis content que le comité, aux termes de la motion, soit surtout chargé de reviser les initiatives prises par la Chambre concernant les mesures législatives subordonnées. Comme les députés l'ont signalé, il y a d'autres formes de revision, comme la revision judiciaire et la revision administrative. D'autres suggestions ont été formulées, par exemple: la nomination de hauts fonctionnaires comme ombudsmen. Toutes ces propositions sont utiles et peuvent même être essentielles. Toutefois, j'estime qu'il appartient d'abord aux députés élus de légiférer pour tout ce qui concerne les Canadiens et de protéger ces derniers contre toute usurpation par l'exécutif et ses fonctionnaires. Toutes mesures efficaces susceptibles de rendre la suprématie du Parlement plus réelle et plus effective devraient être prises. C'est essentiel, si nous voulons avoir une démocratie plus entière et plus vraie. Nous présumons que le comité sera établi et espérons qu'il trouvera des moyens utiles pour permettre au Parlement de reviser les mesures législatives déléguées. Nous espérons, en outre, une fois que le rapport de ce comité aura été présenté, qu'il soit promptement renvoyé par le gouvernement à la Chambre pour qu'on y donne suite.

• (4.30 p.m.)

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques très brèves sur cet avis de motion visant l'institution d'un comité chargé de reviser les procédures parlementaires. A titre de nouveau député qui a quand même eu l'occasion et l'avantage d'observer et d'assister à d'innombrables séances de la Chambre—à titre de spectateur et de secrétaire du chef du Ralliement créditiste pendant trois ans—j'ai constaté de mes propres yeux le travail et la qualité du travail qui se faisait dans cette Chambre historique.

Monsieur l'Orateur, les remarques que je veux faire à ce stade seront davantage d'ordre général et ne se rapporteront pas, du moins sauf à l'occasion, à aucun article du Règlement; elles tendront plutôt à demander aux membres de ce comité d'attacher une attention toute spéciale à l'esprit dans lequel ce comité, selon moi, devrait siéger.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, la déclaration récente du premier ministre (M. Trudeau), à l'effet que la période des questions serait changée, par rapport à la présence ou à l'absence des ministres, constitue un accroc à la règle parlementaire fondamentale étant donné la création de ce comité. J'espère que ce comité sera saisi de la question à un moment opportun et qu'il pourra faire rapport à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, dans ce Parlement, à mon avis, nous avons un rôle extrêmement important à jouer et, pour ce faire, chaque député doit pouvoir exercer ses droits fondamentaux de représentant et de porte-parole du peuple, conformément au Règlement. Je pense que chaque député doit faire un effort pour que l'ordre soit respecté à la Chambre et pour qu'une qualité plus grande soit apportée aux débats.

Monsieur l'Orateur, j'ai de plus la conviction que les Canadiens veulent fermement être présents dans cette enceinte par l'intermédiaire de leurs députés qu'ils ont élus «majoritairement».

Monsieur l'Orateur, toute la population canadienne est présente ici, dans nos débats, par l'intermédiaire de la personne qu'elle a choisie, comme je le disais tantôt. Toute la population canadienne est en droit d'exiger une présence, lors des débats de la Chambre, parce que cet endroit est bien, en vérité, la Chambre du peuple, et ce qui me désole, c'est de voir que l'assiduité y est plus ou moins grande. Je sais que les députés sont tracassés par une foule de problèmes, qu'ils sont tiraillés à droite et à gauche, mais il n'en reste pas moins que je suis d'avis que des mesures devraient être proposées et étudiées par ce comité, afin d'aider les députés à remplir d'une façon plus adéquate leur travail de législateurs et d'administrateurs.

A titre de nouveau député et sans vouloir blesser personne, je dois dire très simplement—et je le répète—que l'assiduité aux débats de la Chambre fait défaut. Plusieurs députés et ministres sont absents. Les gens veulent qu'on dise tout haut, dans cette

[M. Brewin.]

enceinte, ce qu'ils pensent tout bas, chez eux, et, à mon avis, ce principe régulateur devrait constituer une inspiration continuelle et permanente pour chacun d'entre nous.

En second lieu, je veux dire que je suis aussi déçu de voir le manque de participation d'un grand nombre de députés aux débats, phénomène que j'ai eu l'occasion de constater à plusieurs reprises, alors que je venais écouter les débats du haut des tribunes, depuis trois ans. Notre participation, monsieur l'Orateur, doit-elle sauver la face ou bien apporter quelque chose aux débats? Le comité qui siégera et que nous encourageons à faire une étude du problème en profondeur devrait se poser cette question.

Ma troisième remarque se rapporte au style des discussions que nous avons dans cette enceinte, ainsi qu'à la teneur des interventions. Là-dessus, je ne prétends pas être meilleur que les autres députés. C'est un dialogue de sourds, et il a empiré depuis que le premier ministre a mis un bâillon à ses ministres, les empêchant ainsi de collaborer avec les autres députés.

J'aimerais donc, monsieur l'Orateur, qu'on tienne compte des trois observations, bien incomplètes d'ailleurs, qui ont été faites lors des réunions du comité parlementaire afin d'améliorer le Règlement de la Chambre et d'en accroître le rendement.

Je souhaite que les modifications qui seront adoptées améliorent la qualité des débats, favorisent un dialogue intense et un échange d'idées entre tous les partis, bref, qu'elles favorisent une plus grande participation, de tous les moments, de la part de chacun de nous.

Je pense que notre démocratie sera vivante dans la mesure où chaque député sera vivant. Nous devons aider les nouveaux députés à se fondre dans cette nouvelle vie parlementaire et à se familiariser avec le Règlement afin d'assurer un travail plus efficace.

J'aimerais proposer—et j'espère me conformer au Règlement—que l'Orateur lui-même donne des cours sur la procédure parlementaire, puisqu'il est un spécialiste dans ce domaine et que je me suis laissé dire qu'il en donnait à l'Université d'Ottawa; ou, encore, de tels cours pourraient être donnés par une autre personne compétente. Ces cours pourraient être organisés à l'intention des nouveaux députés, afin de les familiariser avec le Règlement et de leur aider à participer aux débats d'une façon intense et intelligente.

Je suis persuadé que bien des vieux routiers des affaires parlementaires tireraient également avantage à assister et à participer à ces cours. Il faut tenter un effort pour venir en aide au député afin de revaloriser son rôle. Les modifications devraient être adoptées dans cet esprit, monsieur l'Orateur, afin de faire du député un véritable législateur et un administrateur compétent.

Si nous devons revaloriser notre Règlement et le rendre plus moderne, nous devons également tenter de redonner au député la place qui lui convient, c'est-à-dire celle de participant à part entière et non pas seulement celle de spectateur qui semble attendre le Messie.

Si des modifications doivent être apportées à notre Règlement, qui est actuellement dépassé par les besoins modernes, il faudra que ces modifications soient faites selon un esprit, une idée maîtresse: celle de repenser et de redéfinir le rôle du député et celui du Parlement, et d'établir les priorités comme il convient. Il ne faudra pas oublier, toutefois, que nous sommes ici pour dire tout haut ce que la population pense tout bas.

J'ai apprécié au plus haut point les remarques très opportunes que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a faites au cours du débat d'hier soir, à savoir que la population doit être au courant de ce que ses représentants disent et font en cette Chambre historique et unique.

A cet égard, je trouve inacceptable, monsieur l'Orateur, que les Débats ne soient pas envoyés à toute personne qui en ferait la demande, et ce aux frais de Sa Majesté. Je suis persuadé que le député de Prince-Albert s'accordera avec moi pour dire que Sa Majesté serait heureuse de donner aux citoyens canadiens, qui désirent se renseigner, ce compte rendu où les faits ne sont pas passés au crible de la haute finance, qui les déforme afin de tenir le peuple dans l'ignorance et, ainsi, le conduire à sa guise.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on songe qu'il y a environ 4,000 abonnés aux Débats, je pense que c'est inacceptable et que c'est une des raisons profondes pour lesquelles la population en général se désintéresse de ce qui se passe en cette auguste Chambre.

J'aimerais aussi faire remarquer, monsieur l'Orateur, que la procédure doit respecter le rôle de représentant et de porte-parole du député. Un député, c'est un porte-parole. Pour cela, il lui faut connaître ce que pensent ses électeurs. Pour connaître ce que pensent ses électeurs, chaque député, à mon humble avis, devrait établir un système de consultation permanent dans sa circonscription, chaque fois qu'un projet de loi important est déposé à la Chambre.

Je prends, par exemple, le fameux bill omnibus qui sera déposé d'ici quelque temps. A ce moment-là, il serait certainement opportun, à mon humble avis, que chaque député tienne une sorte de référendum très honnête

dans sa circonscription, afin de connaître l'opinion de la populaion, pour qu'on puisse prendre un vote libre et non pas un vote attaché, comme cela se fait chez les vieux partis.

Il s'agit, en somme, d'amener la population à participer vraiment à l'administration de son pays. Tenons les débats que nous voudrons, donnons-nous la procédure que nous voudrons, si la population canadienne ne participe pas directement ou indirectement à nos débats, si elle ne les lit pas, monsieur l'Orateur, nous perdons notre temps.

Cette consultation pourrait se faire par l'envoi de circulaires, de lettres ou par d'autres moyens, afin de faire ressortir l'idée qu'un député, c'est vraiment un porte-parole.

Monsieur l'Orateur, je n'aimerais pas poursuivre davantage mes remarques, sauf pour tirer la conclusion suivante: je suis particulièrement heureux que le Parlement ait vraiment un air de jeunesse et que plusieurs jeunes en fassent partie.

Personnellement, j'ai 25 ans et je suis heureux de siéger dans ce Parlement; un député du Nouveau parti démocratique, âgé de 22 ans, je pense, y siège également. Je tiens à le féliciter de son élection et à lui offrir ma collaboration la plus étroite afin de montrer aux vieux routiers de la politique que des jeunes parlementaires peuvent faire aussi bien que les vieux, si les vieux veulent bien collaborer.

Évidemment, les jeunes ont besoin de l'expérience des plus vieux et voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire appel, à ce stade, aux vieux routiers parlementaires, afin qu'ils collaborent avec les jeunes, qu'ils nous aident à nous intégrer. Demain, peut-être, aurons-nous à épauler ces gens-là, parce qu'ils n'auront plus de souffle. Certaines personnes souffrent d'ulcères; nous, nous jouissons d'une bonne santé. Les vieux ont une bonne tête, nous, nous manquons d'expérience; cependant, nous avons de bonnes idées. Si l'on fait la somme de tout cela, monsieur l'Orateur, je pense que nous pouvons faire un bon travail. Mais si chaque parti s'obstine à rester dans sa tour d'ivoire, il est inutile de penser que la Chambre des communes entretiendra un dialogue vivant, humain et dynamique. Ce sera inutile, parce que nous perdrons notre temps et nous réaliserons ainsi le plus beau dialogue de sourds qu'on ait jamais vu.

Le député de Prince-Albert disait, hier soir, que si les débats étaient filmés ce ne serait peut être pas un film d'horreur. Je dis que ce serait peut-être un film comique, monsieur l'Orateur, si les choses restaient comme elles le sont dans le moment.

[M. Fortin.]

Le Parlement doit être dynamique pour pouvoir intéresser les gens dynamiques. Il doit être sérieux, s'il veut susciter l'attention et l'intérêt des gens sérieux. Il doit être jeune pour y amener encore plus de jeunes. Il doit être compétent pour y intéresser des gens compétents de tous les milieux.

Je crois à la démocratie en tant qu'on la respecte et qu'on la vive. Je veux blâmer le gouvernement actuel pour la façon avec laquelle il galvaude la démocratie, en ne répondant pas aux questions posées par l'opposition et en n'agissant pas lui-même selon l'esprit démocratique. Je pense à ce qui s'est passé cet après-midi, c'est-à-dire instituer la période des questions le mercredi et permettre aux ministres de ne pas y être présents.

Nous devons avoir un gouvernement responsable, responsable devant l'opposition, responsable devant le peuple, car nous devons tous rendre compte au peuple de notre présence ici. Nous devons rendre compte au peuple du travail que nous avons à faire ici.

Monsieur l'Orateur, je termine ici mes remarques, et je dis: Donnons-nous le Règlement ou la procédure que nous voudrons, s'il ne nous est pas présenté un programme législatif dynamique, vivant, humain, qui s'attaque aux vrais problèmes, ces mêmes Règlement et procédure demeureront vides de sens et de conséquences.

• (4.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je viens appuyer la résolution dont nous sommes saisis et portant qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.

J'aimerais féliciter le député de Peace River (M. Baldwin) d'avoir entamé les démarches voulues pour saisir la Chambre de cette résolution et de s'en être fait le champion, parce qu'à mes yeux tout effort qui veut nous faire regagner la suprématie du Parlement est un pas dans la bonne voie. Je connais la puissance du gouvernement canadien actuel, et c'est un sujet d'inquiétude pour moi et bien d'autres députés. Parfois, en effet, les gouvernements qui jouissent d'une plus grande autorité que le Parlement lui-même peuvent très bien n'être pas dans d'aussi bonnes dispositions que ne l'exige une démocratie.

Le projet de résolution, tel qu'il est présenté, montre en quelques mots qu'on appréhende qu'en certains cas les organismes gouvernementaux jouissent de pouvoirs illi-

mités et accaparent une autorité et des attributions qui appartiennent de droit au Parlement.

Si je prends la parole sur ce projet de résolution, c'est surtout parce que je m'inquiète à la suite des mesures qu'un organisme gouvernemental a prises récemment à l'égard d'une province du Canada que je nommerai bientôt. Qu'il me soit permis, alors que j'essaie de signaler la chose au Parlement, de citer un passage de la loi de 1949 qui a entériné l'union de Terre-Neuve au Canada. L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération était sujette à diverses conditions acceptées d'un commun accord par le gouvernement du Canada et Terre-Neuve, notamment à celle-ci, inscrite à l'alinéa *a* de l'article 31:

A la date de l'union, ou aussitôt que possible subséquemment, le Canada assumera la responsabilité de divers services et déchargera la province de Terre-Neuve des dépenses publiques encourues à l'égard de chaque service pris en charge, notamment: *a*) Le chemin de fer de Terre-Neuve.

En vertu d'un décret du 1er avril 1949, le gouverneur général en conseil a chargé le National-Canadien de l'exploitation et de l'administration des chemins de fer de Terre-Neuve. En voici les dispositions exécutoires:

... Par conséquent, Son Excellence le gouverneur général en conseil, à la recommandation du ministre des Transports, est heureux d'ordonner qu'à compter du 1er avril 1949, le chemin de fer de Terre-Neuve, y compris les emprises, les quais, les cales sèches et d'autres biens immeubles, le matériel roulant, l'outillage, les navires et d'autres biens meubles ... le titre à ces propriétés qui est dévolu à Sa Majesté soit et est par les présentes confié quant à leur administration et à leur exploitation à la Société aux conditions expressément énoncées dans la loi sur les chemins de fer nationaux du Canada, à savoir qu'une telle administration et exploitation se continuera au bon gré du gouverneur en conseil ...

Comme le savent tous les députés, les deux gouvernements, soit le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada, ont accepté les conditions d'union et les arrangements subséquents. Ils ont tous deux également accepté que cet arrangement demeure en vigueur pendant le bon plaisir du gouverneur en conseil.

En 1966, une mesure législative a créé la Commission canadienne des transports, comme on l'appelle actuellement, et les statuts du Canada de 1966-1967 contiennent les arrangements conclus ou les dispositions législatives qui en régissent l'activité. Cet été, la Commission, sous la présidence de l'honorable John W. Pickersgill, a montré exactement quels pouvoirs lui avaient été accordés par le gouvernement et comment elle entendait s'en servir. Elle a pris une décision à propos d'une demande faite par le National-Canadien qui voulait abandonner son service-voyageurs à Terre-Neuve. Comme nous le savons tous, le National-Canadien, au cours de cette dernière année, a suggéré à la Commission canadienne des transports que son service-voyageurs, qui dessert toute la province de Terre-Neuve devrait être abandonné.

L'été dernier la Commission, qui est un instrument du gouvernement et qui a le pouvoir de prendre une décision à cet égard, déclarait ce qui suit:

Le comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des Transports ordonne par les présentes:

Il s'agit d'une décision de la Commission canadienne des transports concernant une demande du National-Canadien ...

... doit, le 15 avril 1969, abandonner le service-voyageurs entre Saint-Jean et Port-aux-Basques, dans la province de Terre-Neuve.

Je demande ceci à mes collègues et à tous les députés de la Chambre: Où est-il question du gouvernement du Canada dans cette décision? Je le demande de nouveau—même si j'appuie ce projet de résolution qui souligne la grande nécessité de reviser les pouvoirs et les procédures des divers actes établis en vertu d'une loi—où signale-t-on que le gouvernement du Canada, le Parlement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve, le ministre en cause ou le gouverneur en conseil, tous organismes dûment élus, ont été consultés avant que cette décision soit prise? Ce document ne s'appuie sur aucune autre autorité que la Commission canadienne des transports et son président. J'ajoute que tout en sachant qu'un appel est possible, comme l'a indiqué récemment le ministre des Transports (M. Hellyer) dans une déclaration à la Chambre—et nous espérons que l'on fera appel—je déclare néanmoins sur-le-champ que ce genre d'action ne devrait jamais transpirer, qu'il y ait appel ou non.

• (4.50 p.m.)

J'ai posé une question à la Chambre dernièrement. J'ai demandé au ministre des Transports pourquoi la Commission canadienne des transports avait décidé d'abandonner le service ferroviaire de voyageurs. Le ministre a répondu que les changements technologiques dans notre société, une plus forte utilisation des transports aériens, et le coût croissant des services-voyageurs ont incité la Commission canadienne des transports à abandonner le service-voyageurs à Terre-Neuve.

De plus, j'ai demandé à quel moment le gouvernement du Canada, ou le ministre compétent, prendrait une décision quant à l'a-

bandon de tous les services-voyageurs par chemin de fer d'un bout à l'autre du Canada. Comme le sait la Chambre, cette question a été qualifiée de tendancieuse et le ministre n'y a pas répondu. Je comprends maintenant pourquoi elle était tendancieuse. J'aurais dû poser la question au président de la Commission canadienne des transports, M. Pickersgill, plutôt qu'au ministre. C'était évident. (*Applaudissements*)

Ce que j'essaie de dire à l'appui de la résolution est que ce genre de mesure prise par un des instruments, un des organismes du gouvernement, peut conduire à l'abolition des droits non seulement de quelques individus, mais de toute une population. Si le gouvernement du Canada, si le Parlement actuel, établit et maintient des instruments qui possèdent un pouvoir pratiquement sans limite, j'estime que la situation est très sérieuse.

Je soulève la question et je signale ce cas particulier parce que j'estime qu'il ne s'agit pas seulement d'une question provinciale. J'aime à penser que le problème est vraiment national. A mon avis, si, sans tenir compte du Parlement, comme il se doit, sans présenter leur cause au gouvernement du Canada, aux représentants dûment élus de notre pays, le président de la Commission canadienne des transports, et la Commission elle-même, peuvent rendre des décisions de cette nature, pourquoi ne pourraient-ils pas décider d'abolir tout le service-voyageurs du National-Canadien partout au Canada?

C'est un sujet de grande préoccupation pour toute la population du pays, car je crains la puissance de la Commission canadienne des transports. Voilà la raison précise pour laquelle j'appuie si vigoureusement la présente résolution et que j'exhorte le gouvernement à s'efforcer de confier à ce comité un mandat aussi étendu que possible.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme l'a déjà mentionné mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin), nous saluons cette motion avec enthousiasme. J'espère que nous n'aurons pas lieu de dire à son propos, après qu'elle aura été adoptée, ce que nous avons dû dire aujourd'hui au sujet d'une motion adoptée hier. Quoi qu'il en soit, nous sommes intimement persuadés de la nécessité d'examiner toute la question des moyens permettant au Parlement de reconsidérer les mesures législatives adoptées par des groupes auxquels nous déléguons le pouvoir d'adopter ces mesures.

Ainsi qu'il ressort déjà clairement du débat, ces pouvoirs sont accordés par le Parlement à des groupes très divers. On vient de mentionner la Commission canadienne des transports. Mon collègue de Greenwood a fait allusion à ce qui se passe dans le domaine de l'immigration. En fait, des lois du Parlement accordent à un grand nombre d'offices, de conseils et de commissions une autorité qui correspond au pouvoir législatif.

Je parlerai, en particulier, d'un groupe très important auquel le Parlement octroie ce pouvoir, mais qui me paraît trop souvent en abuser, j'ai nommé le cabinet. Somme toute, cette auguste association de ministres de la Couronne a le droit d'édicter des décrets du conseil conformément aux diverses lois votées par le Parlement. Il y a un principe très clair, toutefois, c'est qu'elle ne peut légiférer de manière à outrepasser ses pouvoirs légitimes.

Permettez-moi de citer un exemple qui illustre, je crois, la nécessité d'une revision semblable. Déjà, j'y ai fait brièvement allusion lorsque j'ai interrogé le ministre de la Justice à ce sujet, le 17 septembre dernier. Ma question, telle qu'elle figure au *hansard*, à la page 102, portait sur un décret du conseil adopté en avril et touchant la loi sur l'administration financière.

Je lui ai demandé notamment s'il comparerait l'adoption de ce décret ministériel à celui qui avait été adopté par le gouvernement Diefenbaker en juin 1962. Plus précisément, je lui ai demandé de me dire si le ministère de la Justice avait vérifié tous les aspects de l'affaire avant d'approuver l'adoption de ce décret ministériel. J'ai trouvé étrange, lorsque je l'ai interrogé au sujet de ce décret ministériel, que le ministre de la Justice semblât ignorer duquel je parlais. Quelques jours plus tard, c'est-à-dire hier, il m'a enfin donné la réponse traditionnelle, qui tient en un seul mot: «oui». En somme, tout ce que j'ai appris du ministre de la Justice est que son ministère avait étudié tous les aspects de l'affaire avant que le décret du conseil ait été approuvé.

Pour vous faire saisir mon raisonnement, il faut que j'évoque brièvement un épisode historique, bien connu de nombreux députés qui sont toujours parmi nous. Une semaine après les élections du 18 juin 1962, le gouvernement de l'époque a adopté un décret du conseil ayant pour objet de majorer les droits de douane. C'est au Parlement seul qu'il appartient de faire cela; nous croyions le savoir. Mais le gouvernement canadien d'alors trouva un moyen ingénieux de tourner la difficulté

par le truchement d'un décret du conseil. Il a donc augmenté très sensiblement divers postes de tarif douanier pour les ramener ensuite au chiffre voulu par lui en leur appliquant la faculté de remise prévue à l'article 22 de la loi sur l'administration financière. C'était ingénieux, mais blâmable selon moi car c'était abuser du pouvoir qui lui est conféré de promulguer une loi par décret du conseil.

C'est un fait que j'ai été le premier à faire cette découverte et à poser des questions là-dessus à la Chambre des communes. Mais pour ce que j'ai à dire maintenant, voici le fait essentiel: ce sont les libéraux d'alors qui sont venus à la tuerie. C'est l'honorable Paul Martin qui siégeait sur les banquettes ministérielles de ce côté-ci de la Chambre, et l'actuel ministre de la Justice, alors à l'arrière-ban, qui sont réellement partis en guerre, qui ont réellement dirigé le combat en réclamant la chute du gouvernement conservateur car il avait usé du privilège d'adopter une mesure au moyen d'un décret du conseil, ce qui est le droit exclusif du Parlement.

Certes, le gouvernement d'alors nous a déclaré que le ministère de la Justice considérait ce décret du conseil comme parfaitement valable, puisqu'il était parfaitement conforme aux termes de la loi. Mais quelques mois plus tard nous avons eu des élections et un autre gouvernement. Dans l'intervalle, des gens prenaient le gouvernement à partie à propos de ce décret du conseil car, après tout, les droits perçus constituaient une somme importante.

Ainsi le gouvernement libéral a obtenu du même ministère de la Justice une décision en tout point contraire à celle qu'on avait transmise au gouvernement conservateur. Le ministère a jugé en effet que le décret du conseil de juin 1962 n'était pas valable et qu'il fallait une mesure législative pour la rendre telle.

• (5.00 p.m.)

Je rappelle cet épisode historique, monsieur l'Orateur, non pas pour rouvrir d'anciennes blessures, mais pour permettre à la Chambre de voir ce qui se produit actuellement. Je répète qu'en 1962 et en 1963, on a abusé terriblement du pouvoir d'adopter des décrets du conseil. Et voilà que le gouvernement libéral fait usage du même décret du conseil, de la même loi—de l'article 22 de la loi sur l'administration financière—pour réduire les droits. Voici un passage du décret du conseil en question:—ils seront donc équivalents à la somme qu'ils auraient représentée si le Parlement avait adopté les projets de résolution qui furent inscrits au *Feuilleton* le 1er juin et le 6 novembre 1967. On admet dans le texte même du décret du conseil que le gouvernement accomplit par un acte de l'exécutif ce qu'il avait d'abord songé à faire au moyen d'une loi du Parlement.

Monsieur l'Orateur, je vois que vous avez presque quitté votre fauteuil et qu'il passe cinq heures. Je continuerai donc mes remarques à la prochaine occasion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, savoir, les avis de motion et les bills d'intérêt public.

LES ROUTES

L'OPPORTUNITÉ DE LA CONSTRUCTION D'UNE SECONDE ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité de construire une deuxième route transcanadienne pour relier le Labrador au reste du Canada et permettre ainsi la mise en valeur du plus important réservoir inexploité de richesses naturelles au Canada.

—Monsieur l'Orateur, le projet d'une seconde route transcanadienne est d'une telle envergure et entraînera des dépenses si colossales qu'il semble probablement présomptueux—ou quelque chose du genre—qu'un nouveau député en préconise la réalisation. Il est très possible que Joey Smallwood, plus que quiconque au Canada, saurait beaucoup mieux présenter une motion semblable. Tous savent, monsieur l'Orateur, qu'il peut sans sourciller parler d'une couple de milliards de dollars—il dirait 2,000 millions de dollars. Je doute qu'il ait une idée exacte de la somme, mais il pourrait sûrement en parler sans peine.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je ne vais pas parler des dépenses à prévoir. Je ne saurais pas ce dont je parle, de toute façon, car le seul fait de mentionner un chiffre dépassant $5,000 me fige. Je ne demande pas non plus qu'on commence demain matin à construire une deuxième route transcanadienne. Je dis simplement que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité de construire cette route. Je n'ai pas fait de recherches sur

la question, monsieur l'Orateur. Je laisse au gouvernement qui en a les moyens le soin de faire les enquêtes financières, géographiques et autres.

Depuis mon arrivée à la Chambre voilà deux semaines, je dois dire que je n'ai pas été particulièrement impressionné par le régime de priorités du gouvernement actuel. Fatigués des gouvernements minoritaires, les Canadiens se sont laissés prendre par la campagne fascinante, optimiste et courtoise du premier ministre (M. Trudeau) dans les centres commerciaux. Ils l'ont appuyé en grand nombre en espérant de grandes réalisations. On leur a espéré, de fait, de grandes choses.

Le jour de l'ouverture de la session parlementaire, le public s'attendait à de grandes surprises. Il espérait à bon droit quelque déclaration annonçant, par exemple, que le gouvernement allait examiner sérieusement s'il convenait de construire une deuxième route transcanadienne, ou, à défaut d'une déclaration de ce genre, quelque projet audacieux témoignant, de la part du gouvernement, d'une certaine ambition, d'une certaine imagination, et de son désir de continuer à faire du Canada une vraie grande nation. La seule surprise que j'aie éprouvée depuis mon arrivée à la Chambre a été de voir que le ministre des Affaires extérieures avait les cheveux roux. Je les avais toujours crus noirs, ne l'ayant jamais vu qu'à la télévision en noir et blanc.

Nous avons aussi entendu dire que nous allions voir la Chambre faire «des bonds en avant». Les seuls bonds que nous l'ayons vu faire, monsieur l'Orateur, l'ont été de ce côté-ci de la Chambre: ceux des députés qui ne cessent de bondir de leur siège afin d'attirer l'attention de Votre Honneur en vue de poser une question.

Plaisanterie à part, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'avenir du Canada réside dans les grandes villes d'aujourd'hui, si grandes soient-elles, où se trouvent de fortes concentrations de population. A mon avis, il faut se tourner vers le Nord. Nous avons là un territoire immense dont le sol renferme des richesses insoupçonnées, et il nous faut un gouvernement capable de les exploiter à force d'imagination et d'audace.

Le Nord canadien ne m'est pas tellement familier, monsieur l'Orateur, mais je connais quelque peu la région qui se trouve dans ma propre province et dans ma circonscription de Grand Falls-White Bay-Labrador, ce vaste territoire du Labrador. On a à peine gratté la surface du Labrador, monsieur l'Orateur. C'est une vaste terre vierge, extrêmement riche, dont seules trois minuscules régions ont été exploitées avec quelques succès d'un point de vue industriel et qui, sur la carte géographique, ressemblent à trois petites pièces de dix cents. Le littoral est du Labrador fourmille, évidemment, d'innombrables petits établissements de pêche, mais je songe ici au potentiel industriel fantastique des terres intérieures.

Je propose, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel, dans l'intérêt non seulement du Labrador mais de l'ensemble du pays, songe à l'opportunité de construire une seconde route transcanadienne au Nord de la route actuelle, qui rejoindrait cette dernière dans l'Ouest et qui traverserait le pays en passant par le Nord du Québec, le Labrador, le détroit de Belle Isle, une distance d'environ huit ou dix milles où l'on pourrait construire un tunnel, un pont ou une chaussée, et le Nord de la province de Terre-Neuve pour rejoindre la route transcanadienne actuelle. La route ferait ainsi une boucle ou une ceinture.

Actuellement, les habitants du Labrador, monsieur l'Orateur, les habitants des villes de Labrador City, Wabush, Goose Bay, Happy Valley et, naturellement, Churchill Falls, où se trouvent les grandes installations d'énergie, ainsi que ceux des collectivités situées sur la côte, ne sont ni plus ni moins que des prisonniers. Ils n'ont aucun accès à la route transcanadienne, ni à aucune autre grande route. Ils n'ont pas accès à Air Canada, sauf peut-être une fois par semaine à Goose Bay. Le prix du voyage pour se rendre à Goose Bay est exorbitant, ce qui rend le voyage impraticable. Les habitants de la région n'ont pas accès aux services du National-Canadien, et il semble que bientôt toute la province de Terre-Neuve n'aura pas accès au National-Canadien. Radio-Canada leur est inaccessible. De temps en temps on leur donne des émissions en différé. Ainsi, nos concitoyens ont parfois assisté à des matchs nationaux de hockey en juin.

• (5.10 p.m.)

Nos concitoyens ne sont Canadiens que de nom puisqu'ils ne jouissent pas des privilèges des autres Canadiens. Leur esprit de pionnier n'a reçu aucun encouragement et notre génération montante ne s'est vue offrir aucune voie sinon celle qui mène à la prison. Selon la plupart des gens, puisque Terre-Neuve est une île, la route transcanadienne ne peut lui servir de lien. Ces personnes oublient qu'une grande partie du Labrador fait également partie de Terre-Neuve et possède une frontière commune avec le Québec. Les habitants du Labrador ont le droit d'accéder, par la route, au reste du pays, tout comme les habitants de chacune des autres provinces. On devrait construire ce lien-là où c'est matériel-

lement possible. Les craintes invraisemblables de Joey Smallwood à l'égard du Québec ne devraient pas nous en empêcher.

Le Québec semble très bien s'entendre avec l'Ontario. On peut se rendre par la route de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick au Québec. Je ne sais si les gouvernements précédents ont étudié sérieusement la proposition d'un lien routier avec une partie quelconque de Terre-Neuve, mais si tel est le cas et si l'on a effectué une étude à ce sujet, j'aimerais voir le rapport concernant ces études. Dans le cas contraire, j'aimerais alors qu'on les fasse.

Il est grand temps que les gouvernements cessent de se préoccuper d'un petit nombre de nos grandes villes pour se consacrer un peu à la partie du pays qui constitue la clé de notre avenir, c'est-à-dire le Nord.

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, l'avis de motion proposé par l'honorable député de Terre-Neuve, du Labrador, ou plus exactement de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle),—«and I apologize if I am wrong»—se lit comme il suit, en français:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité de construire une deuxième route transcanadienne pour relier le Labrador au reste du Canada et permettre ainsi la mise en valeur du plus important réservoir inexploité de richesses naturelles au Canada.

Mais je dis dès le début, monsieur le président, que cette motion, certainement, vient d'un bon naturel, elle est bien intentionnée et fait preuve de perspicacité chez l'honorable député. Je serais porté à approuver en principe cette motion, surtout si l'honorable député y ajoute ce qu'il vient de mentionner, c'est-à-dire que cette route pourrait couvrir une partie de la province de Québec, partir, par exemple, du pont Hyppolite-Lafontaine, à Montréal, passer par Berthier, Trois-Rivières, Québec et, ensuite, Tadoussac, pour se rendre au Labrador. En principe, évidemment, on n'y voit aucune objection. C'est un projet superbe et, comme l'a dit l'honorable député, un projet de nature à provoquer un développement considérable dans une partie du Canada qui contient certainement des richesses inouïes.

Mais, monsieur le président, je crois qu'il y a deux considérations qui doivent retenir notre attention pendant quelque temps d'abord. L'avis de motion de l'honorable député—et je le dis en tout respect—me semble rédigé de façon équivoque. D'abord, à la deuxième ligne, on lit:

...que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité de construire une deuxième route transcanadienne.

«Étudier immédiatement», monsieur le président.

J'ai entendu les honorables députés, pendant le débat sur le discours du trône, nous dire que le gouvernement n'avait pas fait ci, qu'il n'avait pas fait ça, qu'il n'avait pas étudié ceci, qu'il n'avait pas étudié cela, qu'on ne savait pas où on s'en allait avec la société juste, et qu'on voudrait savoir où l'on s'en va avec la nouvelle procédure.

Alors, l'opposition semble comprendre que ce nouveau gouvernement, qui veut instituer une nouvelle politique, a déjà, en fait de commissions d'études ou de «task force», comme disent nos amis anglais, une profusion d'organisations, et que le responsable de l'administration va être condamné à travailler jour et nuit, pendant des années, pour passer à travers cela. S'il faut qu'on aille leur imposer l'étude d'un projet de cette envergure-là immédiatement, j'ai l'impression, monsieur le président, qu'on se taille une besogne trop vaste, qu'on met la charrue devant les bœufs.

Il faut tout de même établir, comme disent mes honorables amis, certaines priorités. Or, il y a des choses qui sont en plan et qu'on ne peut pas régler actuellement. Je trouve donc d'abord qu'il n'est pas sage—et j'essaierai de le prouver tantôt—d'obliger le gouvernement à étudier immédiatement cette question.

Deuxièmement, l'honorable député mentionne l'opportunité de construire une deuxième route transcanadienne. Je dis que c'est équivoque, monsieur le président. Pour moi, une route transcanadienne, c'est une route qui partirait de «British Columbia»—pour satisfaire mes amis qui me reprochent d'appeler cela la Colombie-Britannique quand je leur demande de dire Trois-Rivières au lieu de Three Rivers—pour traverser toutes les provinces et se rendre jusqu'au Labrador, et jusqu'à «Newfoundland». Eh bien, monsieur le président, il y a une équivoque. Pour moi, il s'agit d'une route interprovinciale. Tout d'abord, il faudra amener les deux provinces à s'entendre et cela n'est pas une sinécure, monsieur le président. On le sait, parce que la question du Labrador est à l'ordre du jour depuis de nombreuses années. Des gens de ma province disent qu'ils se sont fait voler le Labrador par Terre-Neuve et ils ne sont pas prêts d'abandonner cette idée-là. Alors, peut-on s'imaginer comment on pourrait les amener à s'entendre pour construire cette route interprovinciale, à laquelle je ne verrais aucune objection que le gouvernement fédéral participe éventuellement, mais je rappelle à mon honorable ami que le gouvernement est déjà en face de programmes qui vont requérir des investissements presque phénoménaux. Il y a, par exemple, le programme de *Medicare* qui est en plan à toutes fins pratiques, à tra-

vers le pays, et qui coûtera, dit-on, environ $800 ou $900 millions, que les provinces hésitent à adopter, parce qu'elles prétendent qu'elles n'en ont pas les moyens financiers.

• (5.20 p.m.)

S'il est douteux qu'il s'agit véritablement d'une route transcanadienne et qu'on demande à tout le peuple canadien d'en défrayer le coût, je me demande si cela est bien sage.

Deuxièmement, il y a la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, dont les travaux vont au ralenti, à cause des conditions financières actuelles.

Il y a une foule d'autres projets que le gouvernement avait étudiés et lancés, comme, par exemple, la construction de l'édifice de Radio-Canada à Montréal, projet qu'il leur faut retarder à cause des conditions financières.

Même si l'on se contentait d'étudier le projet actuellement, cela supposerait quand même des investissements assez considérables, parce que les expertises sont toujours coûteuses. De plus, on crée à travers le pays une mentalité qui va à l'encontre des directives de l'honorable ministre des Finances (M. Benson) et des directives des contrôleurs, des dirigeants de la finance canadienne. Ceux-ci disent que tous les gouvernements, municipaux, provinciaux ou fédéral, doivent actuellement donner l'exemple de la modération dans leurs investissements et ils invitent les individus à faire la même chose, à cause de ce climat financier incertain ou, enfin, pas confortable, que connaît actuellement l'univers et le Canada, bien sûr.

Alors, psychologiquement parlant, si l'on s'aventure dans un projet d'une telle envergure, qui va entraîner des investissements de quelques centaines de millions de dollars, on s'expose à ce que le public canadien dise: Le gouvernement fédéral n'est pas sérieux; il nous demande de ralentir nos investissements, il a retardé l'exécution de projets qui étaient décidés, dont les plans étaient faits, dont les expertises avaient été complétées, parce qu'il y a un problème financier, par contre, il s'aventure dans une autre affaire qui coûtera plusieurs millions de dollars.

On peut se renseigner sur ces choses, monsieur le président. En effet, j'ai ici le rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1967 sur la route transcanadienne, publié par le ministère des Travaux publics. Et, histoire de prouver, par exemple, que le fait d'avoir une entente entre Québec, Terre-Neuve et le gouvernement fédéral ne serait pas facile, il suffit de noter que le premier projet de loi date de 1949, qu'on a dû en retarder la date limite à plusieurs reprises, que le Québec n'a décidé de participer à ce projet qu'en 1960, à plusieurs conditions, et que, finalement, tout cela a coûté 825 millions et, pour employer une expression qui est populaire chez nous, 825 millions, ce n'est tout de même pas des prunes!

Il me semble que cet avis de motion est rédigé de façon ambiguë, qu'il contient une équivoque en parlant d'une route transcanadienne, alors que c'est plutôt une route interprovinciale. Si mon honorable ami veut poursuivre son projet, auquel je reconnais un certain mérite, il faudrait qu'il aille rencontrer, par exemple, notre ami, le premier ministre de Terre-Neuve, lui suggérer de rencontrer le premier ministre de la province de Québec et puis de déblayer le terrain ou, du moins, de se comprendre entre eux, voir s'ils sont prêts à marcher ensemble, ce qui n'est pas très sûr, et à s'entendre pour décider s'ils ont le moyen de verser la part de 50 p. 100 qu'ils seront appelés à fournir ou, enfin, la proportion qui sera décidée.

Ce n'est pas encore très sûr, parce que tous les deux ont des problèmes financiers et là, je vois tout de suite le premier ministre de ma province jongler et dire: Vous nous avez volé le Labrador; rendez-nous le Labrador, puis, après cela, on parlera d'affaires. Si lui ne le dit pas, il y aura de ses ministres qui le diront, ou il y aura d'autres québécois qui le diront, et peut-être que M. Smallwood lui-même mettra certaines exigences. Alors, je pense que ce serait le commencement, et ce n'est qu'après cela, je crois, que le gouvernement provincial pourrait intervenir. Mais il serait illogique, à mon sens, de lancer dans le public, à ce moment-ci, l'idée que le gouvernement fédéral décide de s'aventurer dans un projet de cette envergure-là, même s'il a du mérite—et je redis qu'il en a—car on ne peut pas faire tout le bien tout ensemble.

Nous sommes 263 députés, dont 200, j'en suis sûr, ont des projets brillants où le gouvernement pourrait investir de l'argent, avec 1,000 bonnes raisons, mais il arrive un moment où il faut se dire: Bien, il faut tenir aussi compte de notre capacité de payer, parce que ce sont les payeurs de taxes qui vont payer.

On cherche à comprimer le budget. Je voyais la réaction de nos amis d'en face, cet après-midi, quand il était question de prévisions budgétaires. Tout de suite, on a dit: "Est-ce qu'il y a une augmentation ou une diminution?" Alors, on a dit: Non, cela augmente, mais on a fait des économies quand même, c'est-à-dire que cela aurait augmenté plus, si on ne les avait pas faites. Que penser

de l'adoption d'un tel avis de motion? Je l'évalue seulement s'il couvre la province de Québec, et j'ai fait un calcul assez rapide. Même s'il couvre la province de Québec seulement et la partie concernée de Terre-Neuve, pour se rendre ensuite à la route nationale, on a déjà dépensé presque 400 ou 500 millions de dollars. Même si le projet est très louable, je sais que mes amis comprendront que bien que l'on aimerait tous se promener en Cadillac ou en Jet-Star, quand on n'a pas le moyen de les acheter, on ne les achète pas.

J'en reviens encore à une de mes conclusions de tantôt: L'avis de motion, comme il est rédigé, est équivoque, parce qu'il ne s'agit pas d'une route transcanadienne, mais d'une route interprovinciale, ce qui est une tout autre affaire. De plus, il met sur les épaules du gouvernement une responsabilité immédiate, car il dit que le gouvernement devrait procéder à une étude sur-le-champ. Alors, je vois, par exemple, le président du Conseil privé (M. Macdonald) qui va se coucher à des heures indues, non pas pour bambocher, mais pour préparer le travail du lendemain. Or, on va lui demander de créer une équipe spécialisée de recherches, de trouver des experts, qui étudieront cela immédiatement. Il sera obligé, lui ou un autre ministre, de surveiller les études, alors qu'on ne veut pas permettre aux ministres de s'absenter pour pouvoir répondre aux questions. Il lui faudra bien s'absenter, si on lui met sur les épaules une besogne supplémentaire. Il en a déjà plein les épaules, ainsi que les experts du gouvernement. C'est équivoque, c'est prématuré, et cela ne tient pas compte du fait que le gouvernement fédéral a déjà des engagements considérables dont il doit différer la réalisation, à cause, précisément, du fait qu'il doit prendre en considération la solvabilité des contribuables de ce pays. C'est pour cela que l'opposition accuse le gouvernement d'avoir surchargé de taxes les contribuables; mais c'est un processus qui avait commencé sous leur règne et bien avant, par suite du coût de la vie et des réclamations des députés ce qui amène le gouvernement à investir de l'argent même quand il n'en a pas le moyen.

Je résume mon discours, monsieur le président. Le gouvernement est déjà engagé dans des investissements très considérables qui outrepassent les limites raisonnables auxquelles le gouvernement avait pensé. Il faudrait d'abord qu'il commence par honorer ses premiers engagements.

Deuxièmement, on crée une situation qui va à l'encontre des directives données par l'honorable ministre des Finances, puisqu'on répand l'opinion que le gouvernement est prêt à s'aventurer sans sourciller dans des projets de centaines de millions de dollars, même si on lui prête tout le mérite qu'on lui attribuait il y a un instant.

Troisièmement, monsieur le président, c'est un projet qui est rédigé de façon équivoque puisqu'on parle d'une route transcanadienne et que, dans mon opinion, cela ne devrait pas être une route transcanadienne, mais une route interprovinciale. Je crois aussi qu'au préalable, il faudra que des ententes interviennent entre Terre-Neuve et Québec, et cela ne sera pas facile. Ce n'est pas nécessairement la responsabilité du gouvernement fédéral de prendre l'initiative de ces ententes. Cette initiative devrait venir de nos amis de Terre-Neuve, de ceux qui sont les principaux intéressés. Ils veulent s'assurer une porte d'entrée. Ils devraient, eux, consulter le gouvernement de la province de Québec.

S'ils réussissent à conclure une entente raisonnable, cela donnera au gouvernement fédéral le temps de respirer au moins pendant quatre ou cinq ans, car les choses n'iront pas vite, si l'on en juge par la façon dont la question de la route transcanadienne s'est réglée. Alors, d'ici quatre ou cinq ans, le climat financier international se sera amélioré, du moins, nous l'espérons tous. Naturellement, la situation du gouvernement fédéral se sera certainement améliorée, et il est possible que le gouvernement fédéral puisse alors dire: Vous vous êtes entendus, il s'agit d'une route interprovinciale. Les deux provinces concernées ont conclu une entente et nous sommes prêts à contribuer dans telle proportion, puisqu'il s'agit de développer des ressources naturelles d'un coin du pays où il y en a énormément.

Monsieur le président, c'est pour cela que, tout en admettant le bien-fondé de la proposition, je m'y oppose pour toutes les raisons que je viens d'énumérer.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Je tiens à féliciter le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) d'avoir présenté cette motion. J'admire la franchise avec laquelle il a reconnu n'avoir pas examiné toutes ses conséquences. La proposition a une très grande portée puisqu'il s'agit d'une route reliant l'Est à l'Ouest. On a souvent entendu des propositions semblables mais elles concernaient toujours la construction d'une route allant de l'Ouest à l'Est. Mon honorable collègue de Skeena (M. Howard) est favorable à la mise en chantier, dans le Nord de la Colombie-Britannique, de cette deuxième route transcanadienne qui serait dirigée vers l'Est. Il est inté-

ressant de constater qu'un autre député voudrait qu'on la commence à l'Est en la dirigeant vers l'Ouest.

Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a probablement tort sur trois ou quatre points. En particulier, lorsqu'il déclare que cette deuxième route transcanadienne passerait par Trois-Rivières. Nous pensons tous, j'en suis sûr, qu'elle serait située beaucoup plus au nord, ce qui n'aurait guère de conséquences pour Trois-Rivières.

Il était intéressant d'entendre les propos de ces deux députés, car manifestement celui du côté libéral n'est pas libéral mais conservateur, et celui du côté conservateur n'est pas conservateur mais libéral. C'est le cas où celui qui paye a bien le droit de choisir, et le député de Trois-Rivières appartient au côté de la Chambre plus directement intéressé à percevoir des subsides. Il demeure probablement plus facile d'examiner la proposition du point de vue du député de Grand Falls-White Bay-Labrador, moins préoccupé à recueillir les fonds nécessaires qu'un partisan du gouvernement.

• (5.30 p.m.)

Il serait fort avantageux d'aménager une seconde route transcanadienne, je pense. On a beaucoup contesté, je le sais, la participation du gouvernement fédéral à la construction de la première. Une proposition a été formulée en ce sens dans les premières années 40 et s'est matérialisée en 1949 par l'adoption de la loi sur la route transcanadienne. La première route fut aménagée suivant un régime de participation volontaire: toute province pouvait y concourir et retirer les bénéfices du programme, mais rien ne l'y obligeait; de fait, le Québec s'y est refusé jusqu'au début des années 60.

Dans certaines provinces, des difficultés ont surgi en matière d'aménagement de routes interprovinciales. Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a eu raison de dire que certains programmes routiers ont déjà amené des échanges entre provinces. C'est le cas pour l'Ontario et le Québec. Voilà justement ce qui éveille mon intérêt. En Ontario, le tronçon nord de la route transcanadienne passe dans la partie septentrionale de la province, tandis que le tronçon sud suit la route 17. Un tel programme excite l'imagination populaire. La construction de la route transcanadiene a assuré un lien de l'Est à l'Ouest qui absorbe maintenant le gros de la circulation au Canada. Un habitant de l'Ouest ne voit plus aucun avantage à passer par les États-Unis pour se rendre dans l'Est. Il peut même choisir entre deux routes pour traverser le centre du Canada.

La construction de la route transcanadienne a énormément stimulé l'industrie touristique, dont les bénéfices dépassent maintenant le coût de la construction de cette route. Le gouvernement fédéral a versé au titre de ce projet 50 p. 100 du coût au gouvernement provincial, et il a accordé une subvention de 90 p. 100 du coût pour un dixième de tout tronçon qui traverserait un terrain difficile dans une province.

Si le tronçon de 10 p. 100 au Labrador devait prendre la forme d'un tunnel reliant le Labrador à Terre-Neuve, il s'ensuivrait des conséquences intéressantes. Il y a eu, sauf erreur, des études sur le projet de construction d'une chaussée reliant le Labrador à Terre-Neuve et on a découvert qu'une telle chaussée détournerait le cours du Gulf Stream. En conséquence, l'Angleterre aurait le même climat que le Nord du Canada. Elle serait recouverte de neige et de glace pendant six mois de l'année et la majeure partie de l'Europe septentrionale serait plongée pendant quatre ou cinq mois de l'année dans un climat semi-glacial.

Si le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) entreprenait un peu de recherches, il verrait que les pays européens et la Grande-Bretagne n'hésiteraient pas à contribuer au financement de la construction d'un tunnel plutôt que d'une chaussée, car un tunnel ne modifierait pas le climat de ces pays.

Ayant eu l'occasion de voyager dans le Nord du Québec, je sais ce qui s'y construit dans maintes régions. Il y a là une très bonne route qui, de l'ouest, passe par Rouyn-Noranda, Val-d'Or, le parc de la Vérendrye pour aboutir à Mont-Laurier. A ceux qui voyagent d'ouest en est pour venir à Ottawa, je recommande cette route. Je trouve que les voyageurs de l'Ouest devraient l'emprunter ne fût-ce qu'une fois, car c'est une excursion très intéressante. Quoi qu'il y paraisse, elle n'est pas plus longue qu'une autre. Si elle constituait l'embranchement nord de la transcanadienne, elle pourrait être prolongée par la région du lac Saint-Jean jusqu'à Labrador City, puis traverser le Labrador et atteindre l'île de Terre-Neuve.

Je suis persuadé qu'une deuxième autoroute transcanadienne assurerait un formidable développement aux régions qu'elle traverserait. Presque toute l'expansion des chemins de fer dans les régions du Nord de la Colom-

bie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec s'est faite en direction Nord-Sud. La seule manière d'assurer les transports dans ces régions du Nord, c'est l'autoroute. Si l'on y en construisait une, quantité de richesses naturelles pourraient s'ouvrir à l'exploitation.

C'est parfait pour le gouvernement de déclarer qu'il n'examinera pas l'opportunité d'une seconde route transcanadienne. Mais a-t-il songé aux avantages qui en résulteraient? Durant de nombreuses années, je n'éprouvais moi-même aucune fierté, à titre de Canadien, à devoir passer par les États-Unis pour me rendre dans l'Ouest du Canada. C'est la construction d'une voie ferroviaire intercontinentale qui a développé notre pays. Or, de nos jours, les modes de transport ont changé. Une seconde route transcanadienne est nécessaire.

Le chômage sévit, mais je ne proposerais pas la construction de routes pour y obvier. Nous serions grandement indignés de voir le gouvernement fédéral participer à un programme de travaux de voirie pour lutter contre le chômage.

Il a fallu surmonter des obstacles difficiles pour construire la première route transcanadienne. L'expérience acquise alors au sujet des méthodes de construction et de la construction d'une autoroute en hiver devrait nous permettre de réduire le coût de la seconde route. Il n'est pas facile de prévoir le coût de construction d'une telle autoroute ni quelles ressources elle permettrait de mettre en valeur, mais, d'après moi, tout parti qui désire transposer dans le réel sa vision d'expansion, ou sa vision d'une société juste pour toutes les régions du Canada, doit songer à doter les régions septentrionales d'un réseau routier moderne. Un tel programme comblerait les vœux des gens qui demeurent dans les régions du Nord, et les habitants des autres régions du Canada ont toujours manifesté de l'intérêt pour l'aménagement des régions en voie de développement.

Le député qui a proposé cette motion s'est excusé de n'avoir pas fait beaucoup de recherches sur le sujet, mais je crois que le gouvernement n'en a pas fait assez. Le député a raison, quant à moi, de proposer la construction d'une deuxième route transcanadienne et la création d'un comité chargé d'étudier ce qu'il en coûtera et quels avantages en découleront. Le gouvernement doit, je pense, nous fournir une bien meilleure réponse avant de refuser au député l'occasion—et de s'en priver lui-même—d'entreprendre une étude dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. J'aimerais féliciter le député venu de l'Est d'avoir initié un programme que certaines personnes de l'Ouest et du centre du Canada souhaitaient voir appliqué depuis de nombreuses années. J'espère qu'il demeurera à la Chambre assez longtemps pour voir l'achèvement de cette route. J'espère aussi qu'on construira un tunnel au lieu d'une chaussée. Ceux qui vivent dans d'autres régions et qui peuvent s'intéresser à notre deuxième route transcanadienne seraient heureux si le gouvernement prenait cette initiative.

• (5.40 p.m.)

[*Français*]

M. Gustave Blouin (Manicouagan): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'avis de motion inscrit au *Feuilleton* par le député de Grand-Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle), et étant donné que je représente la grande circonscription de Manicouagan, dont les frontières sont limitrophes de la province de Terre-Neuve, j'ai pensé pouvoir apporter peut-être certains éclaircissements, certains renseignements, parce que j'ai moi-même souvent discuté de ce projet et j'en ai parlé à plusieurs reprises, dans ma circonscription, avec différents organismes.

Je sais que le nouveau député de Grand-Falls-White Bay-Labrador a constaté à plusieurs reprises, chez la population qu'il représente, que la vie dans les villes minières du Labrador est isolée, sans communication. Voilà, monsieur l'Orateur, une chose qu'on ne peut constater qu'en étant sur les lieux mêmes ou en ayant l'occasion de parcourir cet immense territoire. Il est entendu qu'à la suite des développements miniers considérables, la population s'est accrue d'année en année et elle demande, très légitimement, que les communications soient établies, surtout les routes.

Il existe un chemin de fer pour desservir certaines villes, mais ce chemin de fer est utilisé principalement par les compagnies minières, pour transporter leur propre minerai, et cela ne fait pas du tout l'affaire des populations qui vivent dans ces villes.

Je disais tout à l'heure que les frontières de Terre-Neuve, qui sont voisines de ma circonscription, font à peu près l'objet des mêmes problèmes auxquels j'ai à faire face. Mais lorsqu'on parle de route transcanadienne, on parle de voirie, on parle de juridiction provinciale. Au fait, lorsque j'ai présenté le problème, à plusieurs reprises, on m'a toujours répondu qu'il fallait nécessairement conclure, au préalable, des ententes fédérales-provinciales.

L'avis de motion du député de Grand-Falls-White Bay-Labrador stipule, à titre de suggestion, qu'il faudra nécessairement que des contacts soient établis avec les provinces concernées.

J'ai déjà réuni les représentants des municipalités qui s'intéressent à ce sujet, ainsi que les représentants des Chambres de commerce et de divers autres organismes. J'ai dit, et je le répète, qu'il y avait des organismes et des outils dont on pouvait se servir pour développer ce coin de pays, et cela m'amène à parler de la contribution du gouvernement fédéral à la construction de routes d'accès pour développer les richesses naturelles. Pendant quatre ans, le gouvernement fédéral participait, dans la mesure de 50 p. 100 du coût, à la construction de routes d'accès, justement pour développer les richesses naturelles. J'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) l'an dernier, à ce sujet. C'était le 29 septembre 1967, soit il y a un an et je lui demandais:

Est-ce que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renouvelé une entente avec le gouvernement de la province de Québec pour l'année 1967-1968, à l'égard de la construction des routes d'accès aux ressources naturelles? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la contribution du gouvernement fédéral, en vertu de cette entente?

La réponse évidemment m'est parvenue et c'était un simple non. Donc, l'entente n'a pas été renouvelée l'an dernier. De plus, j'ajoutais, comme l'atteste la page 2683 des *Débats* du 29 septembre:

Je sais qu'il n'y a pas très longtemps, on a tenu une réunion des ministres provinciaux des Mines et, si je comprends bien, on a demandé que cette entente soit renouvelée. En conséquence, je demanderais au ministre de prendre bonne note de cette demande, car les 50,000 citoyens de ma circonscription, qui travaillent aujourd'hui dans l'industrie minière, n'ont aucun moyen de transport sauf par voie aérienne. Il y a également le chemin de fer, mais celui-ci, comme on le sait tous, est pour l'exploitation minière.

• (5.50 p.m.)

Pour ma part, je suis d'avis que des demandes ont déjà été faites, que des consultations ou des réunions ont eu lieu. On disait toujours qu'il y avait là des outils, un mécanisme au sein du gouvernement fédéral qui pourrait aider les provinces concernées à construire une telle route.

Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de rencontres fédérales-provinciales pour en venir à une entente quelconque. J'avais dit aussi qu'il ne s'agissait pas de la route transcanadienne proprement dite, parce que tout le monde sait que le tracé de la route transcanadienne ne passe ni par la Côte-Nord ni par le Labrador.

[M. Blouin.]

J'ai cependant ajouté qu'il pourrait y avoir un tronçon de la route transcanadienne dont la construction pourrait bénéficier d'une participation fédérale. Au sujet d'outils et de mécanisme, un organisme comme l'ARDA pourrait participer à des développements semblables. L'ARDA est un organisme qui, au préalable, a conclu des ententes avec les gouvernements provinciaux, et qui peut aussi apporter son aide et sa participation à de tels projets.

Monsieur l'Orateur, je sais que beaucoup de travail a été accompli. Beaucoup de demandes ont été faites et, depuis trois ou quatre ans, j'ai moi-même essayé d'établir des contacts et d'entreprendre ce qu'on pourrait appeler des négociations qui seraient fructueuses.

Je sais qu'à l'époque où l'on vit, on ne peut plus tenir des populations complètement isolées du reste du monde. Lorsqu'on parle de la route qui serait peut-être un tronçon de la route transcanadienne qui longerait la Côte-Nord, là aussi, je dois dire à mon ami de Grand-Falls-White Bay-Labrador que des rencontres ont eu lieu avec l'ancien ministre chargé des affaires du Labrador. Des études assez approfondies ont même été faites; des rapports ont été rédigés. Une délégation de la ville de Sept-Îles a même rencontré le premier ministre de Terre-Neuve, l'an dernier, toujours au sujet de cette route. On avait suggéré que la route pourrait longer la Côte-Nord jusqu'au détroit de Belle-Isle, et qu'il y aurait peut-être lieu de construire un tunnel ou une jetée dans le détroit de Belle-Isle.

Je pourrais dire qu'après certaines études,—il faudrait conclure des ententes internationales—ce projet de construction de jetée a été abandonné. A l'heure actuelle, un traversier fait la navette deux fois par jour. Même s'il n'y a pas de route adéquate, il y a quand même un bout de route d'environ 40 milles aux environs de Blanc-Sablon. Dans le détroit de Belle-Isle, il y a un traversier qui dessert le détroit de Belle-Isle, de Sainte-Barbe, à Terre-Neuve, à Blanc-Sablon, deux fois par jour.

La construction d'un autre bout de route a été commencée,—je parlais tout à l'heure de la participation du gouvernement fédéral au développement des richesses naturelles et à la construction de routes d'accès de Baie-Comeau à Manicouagan, grâce à une subvention du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il existe environ 40 milles de route. Il reste encore environ 80 milles à construire, et cette route qui passerait par Manicouagan pourrait desservir en même temps les villes de Gagnon, Wabush, Labra-

dor City, Schefferville et, éventuellement, le projet de Churchill Falls. Les travaux sont déjà commencés . .

M. Georges Valade (Sainte-Marie): . . .L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Blouin: Volontiers.

M. Valade: Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député de Manicouagan, qui défend très bien les intérêts de sa circonscription, mais je voudrais tout simplement lui demander ce qu'il pense de la déclaration et de la réponse de son collègue, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), qui taxait justement notre collègue de vouloir faire dépenser de l'argent au gouvernement canadien, alors qu'il n'avait pas les moyens de dépenser cet argent. Dois-je comprendre que l'honorable député de Manicouagan n'est pas d'accord avec le député de Trois-Rivières?

M. Blouin: Monsieur l'Orateur, pour répondre à l'honorable député de Sainte-Marie, il me fait plaisir de dire que j'ai écouté avec un vif intérêt le député de Trois-Rivières, qui, d'ailleurs, s'exprime toujours bien, et qui a traité de l'aspect financier. Évidemment, c'est un aspect très intéressant, et cela peut devenir très embêtant quand des projets de millions de dollars sont en jeu. Eh bien, mon Dieu, je comprends que pour n'importe quel gouvernement, ce sont des projets très difficiles à réaliser. Mais je pense que mon colègue de Trois-Rivières s'est très bien exprimé, en traitant surtout de l'aspect financier.

Cependant, pour revenir au sujet des finances et au développement du Nord, autant de la région de Terre-Neuve que de celle de Québec, il y a place pour des développements fantastiques, monsieur l'Orateur, des projets de 2 milliards de dollars pour la construction de chemins de fer, de villes, de facilités portuaires, etc. Ceci veut dire que le gouvernement fédéral, avec les investissements qui se sont faits dans ce secteur de ma circonscription, touche des revenus considérables, et cela justifierait l'étude de ce projet. En effet, j'ai lu un article dans la revue «*The Region With a Future*», récemment, que les compagnies minières qui poursuivent leur exploration dans le Nord du Québec et de Terre-Neuve versent annuellement environ 25 millions de dollars au Trésor fédéral seulement. Je crois donc que ceci justifierait un peu les investissements du gouvernement fédéral en dépit des autres projets, comme mon collègue de Trois-Rivières l'a si bien dit. Cependant, je sais que la chose est impossible, car il y a des problèmes un peu partout à travers le pays. Il y a des projets urgents, mais on ne peut pas négliger indéfiniment une population qui se chiffre maintenant à environ 50,000 âmes.

Je pense que tous les députés ne se rendent pas compte de l'augmentation rapide de la population de ce coin du Labrador. Maintenant, soit dit en passant, il n'y a pas seulement, dans le Labrador, cette partie qui appartient à la province de Terre-Neuve. Je voudrais bien préciser que lorsqu'on parle du Labrador, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi un Labrador québécois. Il est vrai que la plus grande partie du Labrador appartient à Terre-Neuve, mais il y a aussi une partie du Labrador qui est québécoise.

Monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il y a, au sein du gouvernement fédéral, des organismes et des outils que l'on doit utiliser pour des projets semblables. Mais, au préalable, il doit y avoir des ententes fédérales-provinciales.

Ces organismes, ces outils gouvernementaux pourraient aider en participant à un tel projet. Un renouvellement des lois de participation à la construction de routes d'accès aux richesses naturelles pourrait se faire. Le programme de l'ARDA n'est pas à négliger et l'on pourrait s'en servir pour réaliser un tel projet.

Tous ensemble, pour aider ces populations isolées, nous devrions leur donner les moyens de communication auxquels elles ont droit, et, avec les revenus que j'ai mentionnés tout à l'heure—on peut justifier une mise de fonds semblable—je pense qu'on pourrait obtenir des résultats concrets.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer qu'il est 6 heures?

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, pour le bénéfice des députés, le leader du gouvernement à la Chambre répéterait-il dans quel ordre le gouvernement entend présenter les travaux à la Chambre demain et vendredi?

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur. Il y aura d'abord une motion de crédits provisoires. Une fois cette affaire réglée, nous reviendrons à la motion en vue de l'établisse-

ment d'un comité chargé de faire rapport sur les procédures qui touchent les actes établis par une loi. Ensuite, le gouvernement mettra en délibération les résolutions précédant les trois bills sur les finances agricoles.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à demain à deux heures et demie.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 septembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

FEU L'HONORABLE DANIEL JOHNSON

ÉLOGES FUNÈBRES DU PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la toile de fond de notre grand pays se compose d'éléments telluriques d'une grande résistance. Chacun de ces éléments contribue à la force et à la personnalité de notre pays. De jour en jour, ces éléments deviennent plus évidents, car ils ne le furent pas toujours. Il arrive de temps en temps que l'on soit tenté de douter de la vigueur de l'identité canadienne, mais aux moments de détresse ou de réflexion profonde, les liens puissants qui nous unissent en tant que Canadiens ressortent avec force.

Un de ces liens, monsieur le président, est la stature des hommes qui se consacrent à la chose publique dans notre pays. Un autre lien est le fait que ceux qui exercent le pouvoir chez nous se sont toujours, chacun à sa façon, dévoués pour le bien-être et l'avancement du Canada.

On peut dire que les Canadiens ont été bien servis par leurs hommes publics et que lorsque l'un d'eux disparaît, peu importe la partie du pays d'où il vient, tout le pays y perd. Lorsqu'un homme du calibre de Daniel Johnson nous quitte, c'est non seulement les Canadiens dans une région qui en souffrent, mais le Canada lui-même.

[*Traduction*]

M. Daniel Johnson incarnait des qualités que tout chef politique ou tout citoyen pourrait choisir comme règles de vie: son dévouement à son pays et à sa province; sa fierté devant les réalisations et la beauté de sa culture et de sa langue; son courage face aux adversités tant politiques que personnelles; son sang-froid et sa pondération dans des situations où d'autres n'auraient conservé ni l'un ni l'autre; sa fidélité à son parti et à ses convictions; son attachement pour sa famille.

[*Français*]

Tous les Canadiens savent que notre pays traverse actuellement une période d'importance capitale pour la destinée qui nous attend et que ce sont les valeurs fondamentales mêmes qui sont parfois remises en question, lorsqu'on parle de l'avenir.

Il est certain qu'un des participants, un des interlocuteurs valables dans l'important dialogue qui est actuellement celui des Canadiens, et par lequel ils tentaient de trouver les valeurs communes, les valeurs sur lesquelles le pays pourrait s'unir, était M. Daniel Johnson. Nous n'oublierons pas que son objectif était d'obtenir la reconnaissance et la protection des droits des Canadiens français, puisque cette protection s'inscrit dans la conscience de tous les Canadiens, et que c'est également, je pense, le but de tous les hommes de bien au Canada.

Je crois que ceux que M. Johnson représentait à l'Assemblée législative, ceux qui l'avaient élu, ceux qui avaient été servis par lui depuis longtemps, dans son comté, savent qu'ils ne pouvaient avoir de porte-parole plus consciencieux, plus vigoureux et, je dirais même aussi, plus gracieux.

A sa famille, au peuple québécois et au gouvernement du Québec, j'exprime, au nom du gouvernement du Canada, ma plus profonde sympathie et mes sincères condoléances.

La mort, monsieur le président, ne pouvait choisir de moment plus inopportun pour faucher ce grand Canadien.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est avec un très grand regret que j'ai appris la nouvelle du décès de l'honorable Daniel Johnson.

Ses amis savent jusqu'à quel point était lourde la tâche qu'il accomplissait, mais nous avions espéré que sa guérison fût complète et qu'il fût en mesure de reprendre la tâche.

Son décès est une perte cruelle pour sa famille et prive le pays d'un homme politique expérimenté et de grand talent. Le pays se voit privé d'un homme qui aimait, même au moment de désaccord au niveau officiel, conserver des relations personnelles chaleureuses avec ceux qu'il rencontrait.

C'était un gentleman, et tous ceux qui l'ont connu regrettent sa courtoisie, sa chaleur et son charme.

• (2.40 p.m.)

[*Traduction*]

Daniel Johnson, monsieur l'Orateur, a voué sa vie au service public. Sa première accession à l'Assemblée législative du Québec remonte

à une élection complémentaire tenue vers la fin de 1946. Réélu à six reprises, il a servi à l'Assemblée à titre de président suppléant et il a servi sa province en qualité de membre du cabinet. Il dirige son parti depuis près de sept ans. Sa direction s'est révélée fructueuse et, en juin 1966, il devenait premier ministre de sa province, l'un des postes les plus importants et les plus difficiles du pays. Voilà une belle carrière, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

Il fut premier ministre du Québec à une époque où l'évolution dans cette province soulevait de l'inquiétude dans d'autres parties du Canada. Il était donc inévitable qu'il soit, jusqu'à un certain point, un personnage «controversé» dans le pays.

Je ne pense pas qu'il soit possible, à l'heure actuelle, pour un premier ministre du Québec qui aime son peuple, son pays, et qui veut leur être loyal, de ne pas être un personnage controversé.

La route qu'il suivait était une route difficile, mais il demeurait patient, plein d'humour.

Il voyagea à travers le pays avec sa famille. Il voulut connaître le pays comme il connaissait si bien le Québec où il est né.

Daniel Johnson voulait construire à la fois le Canada et le Québec, et l'on peut dire qu'il a consacré sa vie à l'édification d'un pays où tout Canadien pourrait réaliser ses aspirations.

Au nom de mon parti, en tant qu'«officier» de la Chambre des communes et personnellement, parce que j'ai eu l'occasion de travailler avec Daniel Johnson, en tant que premier ministre, et parce que je l'ai respecté et estimé, je veux exprimer ma profonde sympathie à la famille, aux amis, aux collègues et aux compatriotes du premier ministre décédé.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me joins au premier ministre et au chef de l'opposition pour vous faire part du profond bouleversement que nous a fait éprouver la mort du premier ministre Daniel Johnson. Nous transmettons nos sincères condoléances au peuple et au gouvernement du Québec, ainsi qu'à la famille de cet éminent Canadien. Je parle au nom de notre parti et de mes collègues qui se trouvent ici avec moi. Il y a quelques instants notre leader parlementaire, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), m'a demandé par téléphone de vous exprimer ses profonds regrets de ne pouvoir, étant malade, venir aujourd'hui vous dire lui-même combien ce deuil l'afflige.

[L'hon. M. Stanfield.]

Nous avons tous ressenti de l'émotion, j'en suis sûr, en apprenant la nouvelle ce matin. Hier encore, nous regardions et écoutions Daniel Johnson à la télévision. Il paraissait en bonne santé; il était certainement en pleine forme tandis qu'il discutait de problèmes qui préoccupent le pays.

A l'évoquer, nous sentons qu'il savait énoncer nettement ses vues que partagent beaucoup de nos compatriotes d'expression française. Sans doute les exprimait-il de façon forte et vigoureuse mais, il faut dire, à son grand mérite, qu'il nous a permis d'entamer un dialogue sur les relations entre les Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise, et entre Ottawa et Québec.

M. Johnson, je l'ai dit, exposait ses opinions avec vigueur, mais, d'autre part, il était un Canadien loyal, persuadé que notre destin était de demeurer ensemble et d'édifier un Canada fort et uni. Les habitants du Québec vont le pleurer et le Canada tout entier ressentira les effets d'une telle perte à ce moment de son histoire.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, je veux exprimer nos condoléances les plus sincères à M^me^ Johnson et aux membres de sa famille.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, au nom du Ralliement créditiste, je me joins aux autres membres de la Chambre pour exprimer la grande consternation qui nous a tous frappés ce matin en apprenant la mort subite de l'honorable Daniel Johnson, premier ministre du Québec.

Cette mort plonge la population du Québec et toute la nation canadienne-française dans un deuil profond, et spécialement la population du comté de Bagot—dont une bonne partie est comprise dans la circonscription de Shefford, que j'ai l'honneur de représenter ici,—qui vient de perdre son député.

Premier ministre de sa province depuis 1966, député de Bagot depuis 1946, il pouvait encore, par son expérience et son talent, servir le Québec et toute la population canadienne-française pendant de nombreuses années.

Le destin insondable de la Providence a voulu qu'après avoir fait hier la plus éloquente et la plus importante conférence de presse de toute sa carrière politique, ce matin, il ne soit plus des nôtres, comme s'il venait de terminer son œuvre par cette mémorable conférence.

Qu'il est donc frappant de constater la fragilité de la vie humaine! Bien qu'elle possède de très grandes possibilités, en même temps, elle est très limitée et conditionnée par la vie elle-même et par ses événements.

M. Johnson avait le mérite de ses convictions. Il avait son caractère, bien sûr! Je le connaissais très bien, parce que, à plusieurs reprises, comme députés d'une bonne partie du même comté, nous avions présidé à l'ouverture de plusieurs saisons de base-ball ou de hockey et à l'inauguration de centres sportifs ou d'écoles. J'ai ainsi appris à connaître le premier ministre du Québec comme homme public et comme bon père de famille également.

Une remarque qu'il faisait hier à la télévision et qui me frappe ce matin, c'était à l'effet que sa maladie l'avait rendu plus humain. Mais voilà qu'aujourd'hui sa maladie l'enlève aux humains, met un terme à sa vie.

Cet après-midi, il devait faire l'inauguration du barrage de la Manicouagan qui, jusqu'ici, est la plus importante réalisation hydraulique du Québec.

L'honorable Maurice Duplessis est mort à Schefferville, important centre minier du Québec. Son successeur, l'honorable Daniel Johnson, est allé mourir, en fonction, à Manicouagan, centre hydraulique sis dans le même territoire du Québec, dans des circonstances analogues à celles qui ont précédé le décès de M. Duplessis, qui se plaisait souvent à considérer l'honorable Daniel Johnson comme son fils adoptif.

L'histoire classera Daniel Johnson comme politique et homme d'État qui a nettement marqué notre histoire politique canadienne-française. Son amour du travail, sa loyauté envers sa province, sa clairvoyance seront une lourde perte pour le Québec. La dure vie politique qu'il s'imposait et les responsabilités qui lui incombaient ont hélas trop vite enlevé ce précieux père de famille aux siens.

Au nom du Ralliement créditiste, nous offrons nos plus sincères condoléances à M^me^ Johnson, à ses enfants, ainsi qu'à tous ses parents, et particulièrement à ses électeurs du comté de Bagot.

Certains de ses ennemis politiques peuvent se réjouir en silence. Quant à nous, nous compatissons au chagrin de toute la population canadienne-française.

Le très hon. P.-E. Trudeau: Monsieur le président, je propose, appuyé par l'honorable chef de l'opposition:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Conformément à la motion du très honorable premier ministre (M. Trudeau), appuyé par l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 2 h. 50 de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté le bill n° S-2, loi modifiant la loi sur la publication des lois, qu'il soumet à l'approbation de la Chambre.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA PRODUCTION, L'ACHEMINEMENT, LE PRIX ET LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION DE CANBERRA

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire une déclaration concernant le blé. En 1968, la production mondiale s'élèvera probablement à plus de dix milliards de boisseaux, pour la troisième année de suite. C'est bien au-dessus de la moyenne des premières années 60. La concurrence à l'exportation continuera d'être fort vive. Au cours de la présente campagne, allant du 1er août au 18 septembre, les exportations canadiennes de blé et de farine ont atteint 46.7 millions de boisseaux contre 43.6 millions pour la période correspondante de l'an dernier.

Dans l'Ouest du Canada, le mauvais temps a retardé la moisson, si bien qu'il faudra encore deux semaines de temps chaud et clair pour rentrer la récolte. A l'heure actuelle, la moitié environ de la récolte est encore sur pied; les blés seront de moindre qualité, cette année, à cause surtout du gel et de la germination. L'ampleur des problèmes inhérents à la manutention du grain gourd et humide dépendra largement des conditions atmosphériques au cours des prochaines semaines.

On accorde la priorité tout d'abord à l'acheminement des grains des élévateurs terminus de la tête des Lacs aux installations de l'Est pour fins d'exportation et de consommation intérieure. Les expéditions ont été très élevées depuis la fin de la grève. Au cours des dix premiers jours de travail, plus de la moitié des 11,863 wagons couverts attendant sur les voies ont été déchargés dans les élévateurs terminus de la tête des Lacs. Cela a dégagé des wagons pour l'acheminement à partir des élévateurs régionaux, acheminement qui se poursuit maintenant d'une façon plus normale.

Si l'on constate que de grandes quantités de grain ont une haute teneur en humidité, la Commission canadienne du blé, la Commission des grains et les compagnies privées feront tout leur possible pour en débarrasser les agriculteurs avant qu'il soit avarié. Toutefois, il faudra se préoccuper surtout, avant la fermeture de la saison de la navigation, d'amener du grain propre et sec à la tête des Lacs pour l'acheminer ensuite vers les installations de l'Est.

Comme la Chambre le sait, on s'est récemment réuni à Canberra pour étudier la situation du blé dans le monde et l'application du nouvel Arrangement international sur les céréales depuis son entrée en vigueur le 1er juillet. Cette réunion a été fructueuse. Les représentants des exportateurs se sont dits résolus à appliquer le nouvel arrangement de façon qu'il soit efficace et qu'il atteigne les objectifs prévus, y compris la disposition concernant les prix minimums. On s'est dit satisfait des résultats de l'accord jusqu'à présent et on s'est entendu sur les mesures à prendre pour le renforcer. Il a été convenu de fixer des prix minimums pour deux types de blé dur d'Australie et on a établi des principes directeurs pour d'autres catégories de blé ne figurant pas dans la liste. On est tombé d'accord sur des nouvelles façons de recueillir des données sûres sur le trafic océanique pour le calcul de la contre-valeur de prix minimums et sur la nécessité d'un examen constant des prix internationaux du blé et l'activité exportatrice.

Les décisions prises à la réunion de Canberra seront soumises au comité de revision des prix du Conseil international du blé, qui comprend des représentants des pays importateurs. Le comité se réunira au début d'octobre, à Londres. L'heureuse issue de la réunion de Canberra contribuera à la stabilisation du prix du blé et facilitera la mise en œuvre de l'accord sur les céréales.

L'objectif du gouvernement du Canada et de la Commission canadienne du blé est de s'assurer une quote-part de 25 p. 100 ou plus du commerce mondial du blé. Cela représenterait au cours des trois prochaines années, des exportations de 1.3 milliard de boisseaux.

Les ventes de blé canadien sont poussées grâce à une méthode de vente directe du vendeur à l'acheteur. Profitant de l'Expo, la

Commission canadienne du blé a invité tous les principaux acheteurs de blé du monde à visiter le Canada pour connaître nos installations et pour discuter des conditions de vente de nos céréales. Ces visites ayant soulevé beaucoup d'intérêt, la Commission canadienne du blé a envoyé des missions à l'étranger, là où il y a des possibilités de vente.

• (11.10 a.m.)

J'ai moi-même écrit à tous les délégués commerciaux senior à l'étranger leur demandant de ne négliger aucune possibilité de vente. Ils doivent nous soumettre des propositions pour l'expansion des marchés, s'inspirant de leur expérience sur place.

Les sociétés céréalières privées, en leur capacité d'agents de la Commission canadienne du blé, ont un vaste réseau de contacts à l'étranger et poursuivent vigoureusement toutes les possibilités d'exportation.

On négocie actuellement des ventes individuelles à crédit et, d'après moi, l'extension des facilités de crédit par le gouvernement permettra de conclure bientôt des contrats de vente importants. Le gouvernement continue à acheter du blé et de la farine en quantités considérables pour le programme d'aide alimentaire du Canada.

Afin de mobiliser de façon plus efficace l'énergie et l'expérience des associations et des organisations s'occupant directement de l'exportation du blé, le gouvernement propose d'accorder la priorité à la création d'un Conseil national des grains. Le ministre de l'Agriculture et moi-même devons rencontrer des groupes intéressés à Winnipeg le 16 octobre, afin de discuter du nombre des membres du conseil, ainsi que de son organisation, de son administration et de son rôle.

Je le répète, notre objectif c'est d'exporter 1.3 milliard de boisseaux de blé au cours des trois prochaines années. Nous sommes résolus à réaliser cet objectif ou à le dépasser.

Enfin, le ministre d'État (M. Lang) et moi-même collaborerons étroitement à propos de toutes ces questions. Il présentera sous peu une mesure visant à doubler le montant des avances en espèces aux producteurs de céréales. De concert avec notre collègue, le ministre de l'Agriculture, et avec l'aide du Conseil national des grains, nous nous attaquerons sur-le-champ et avec ardeur aux problèmes à court et à long terme, et nous étudierons les possibilités offertes à notre industrie des céréales. L'économie céréalière du Canada est une affaire d'intérêt national. La réussite de nos programmes de production et de vente est un élément capital de notre prospérité générale.

[L'hon. M. Pepin.]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je suis heureux que le ministre de l'Industrie et du Commerce ait jugé bon de faire une déclaration. De nombreux députés de mon parti, surtout ceux de l'Ouest, tentent, depuis le début de la session, d'arracher quelques renseignements au ministre.

Je dirai tout d'abord que nous sommes heureux que le gouvernement ait enfin reconnu la gravité de la situation. J'admets que l'ouest du Canada est en butte à de graves difficultés de climat, mais le mauvais temps n'est rien de nouveau pour les cultivateurs. Le plus grave problème de l'Ouest vient du fait que lors des négociations qui ont abouti à l'Accord international sur le blé, négociations menées par l'ancien gouvernement—et bon nombre des ministres responsables font partie du gouvernement actuel—les négociateurs canadiens ne sont pas arrivés à temps à la conférence de Genève. A notre avis, et c'est ce que pensent aussi de nombreux spécialistes agricoles, les cultivateurs canadiens ont été lésés. Avant la ratification de cet accord par les Parlement et gouvernement des divers pays engagés dans l'exportation et le commerce des céréales, les États-Unis, pays commerçant disposant d'énormes excédents, ont inondé de céréales bon nombre de marchés traditionnels du Canada.

Les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas connu de situation comparable depuis 1956, lorsque 700 millions de boisseaux de blé environ étaient entassés dans les fermes et dans les élévateurs. Dans la plupart des régions, les récoltes dépassent la moyenne et les contingents sont très bas, infimes même pour ainsi dire. Les difficultés de financement sont graves à cette période de l'année et les cultivateurs peuvent à peine faire honneur à leurs obligations. Les jeunes surtout, qui ne se sont installés que depuis quelques années, sont incapables de verser leurs paiements hypothécaires et, sans les lois provinciales de l'Alberta et de la Saskatchewan, la saisie serait chose courante. C'est donc le gouvernement qui est responsable du fléchissement des marchés.

Nos dirigeants peuvent présenter un programme législatif qui permette d'augmenter les avances de fonds et facilite provisoirement les choses. Je les félicite à ce sujet, mais le commerce des céréales ne sera florissant que lorsque les cultivateurs pourront vendre leurs produits et que le gouvernement est responsable de la perte des marchés.

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a dit que le ministre d'État de la Saskatchewan (M. Lang) ainsi

que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) étaient maintenant les porte-parole des agriculteurs de l'Ouest canadien—et ce disant, je ne critique pas le ministre de l'Industrie et du Commerce—j'aimerais bien que le premier ministre (M. Trudeau) veille à ce que la Commission canadienne du blé relève surtout de la compétence d'un homme de l'Ouest. C'est que lorsque le ministre d'État de la Saskatchewan et le ministre de l'Agriculture se rendent dans l'Ouest pour étudier les problèmes agricoles, la question cruciale est celle de la Commission candienne du blé et des marchés. Comment peuvent-ils alors répondre de façon intelligente aux questions des agriculteurs de l'Ouest, si la juridiction de la Commission canadienne du blé relève d'un autre ministre qui n'est pas là?

Sans vouloir critiquer le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a fait du bon travail l'an dernier pour les exportations de pétrole, ma première recommandation serait de placer la Commission du blé entre les mains du ministre de l'Agriculture, comme cela a été le cas sous un autre gouvernement, ou entre les mains du ministre d'État de la Saskatchewan, qui a dit qu'il en hériterait.

Le point important, comme l'a fait remarquer la *Free Press* de Winnipeg, c'est que nous exportions nos céréales. Nombre de critiques parlent d'un système à double prix, mais le cultivateur de l'Ouest n'y trouverait pas son compte car nous ne consommons environ que 50 millions de boisseaux au Canada, consommation de provende y comprise. Ce système préconisé par certains experts aurait pour résultat d'augmenter de 5c. le boisseau le prix d'exportation, mais aiderait donc peu le cultivateur de l'Ouest. C'est au gouvernement qu'il incombe de trouver des débouchés et, je le répète, c'est aussi sur les épaules de certains membres du cabinet que retombe la responsabilité de la perte de certains marchés.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre ait maintenant fait une déclaration à la Chambre. Il était certainement temps de le faire afin de dissiper certains doutes profonds que les cultivateurs de l'Ouest du Canada entretiennent au sujet de notre situation sur les marchés internationaux des céréales.

D'après le ministre, la réunion de Canberra apportera enfin une certaine stabilité au nouvel Accord international sur les céréales. Je m'en réjouis. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que l'Accord a donné satisfaction jusqu'ici. Sur ce point, je ne suis pas d'accord, mais pas du tout. Et c'est le cultivateur de l'Ouest qui a écopé l'an dernier; il a sacrifié des ventes pour respecter l'entente, pendant que d'autres pays exportateurs lui coupaient l'herbe sous le pied. J'espère sincèrement que la confiance du ministre dans l'Accord international sur les céréales et à l'égard des autres nations exportatrices est maintenant justifiée.

J'espère aussi que le ministre nous donnera bientôt certains détails sur ce que fera le conseil national des grains qu'on se propose de créer, et quel en sera le mandat. Jusqu'ici, la question des céréales relevait de la Commission canadienne du blé, de la Commission des grains, et du comité consultatif de la Commission du blé, auquel des organismes agricoles avaient été intégrés; les cultivateurs en étaient satisfaits. J'estime qu'on devrait dire clairement à la Chambre quels seront les objectifs du conseil national des grains, qui entrera dans le tableau, et quelles seront ses fonctions.

• (11.20 a.m.)

Dans la *Free Press* de Winnipeg qui nous a été distribuée on déclarait qu'il était nécessaire de vendre davantage à plus bas prix. En tant que cultivateur, je ne me suis jamais enrichi en procédant de la sorte. Il y a des gens, semble-t-il, pas à la Chambre j'en suis sûr mais ailleurs, qui croient que nous devrions le faire. Il n'y était pas question de l'utilisation des élévateurs terminus intérieurs pour le séchage des céréales. J'espère que cette solution figurera dans le programme; on pourra ainsi sécher les céréales en mauvais état. J'y compte bien parce que je fais confiance aux dirigeants de la Commission canadienne du blé et de la Commission des grains.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de constater qu'une des richesses inouïes du Canada soit une abondance de blé dans l'Ouest. Nous demandons et nous espérons que le gouvernement, conscient de ses responsabilités, verra cette richesse inouïe comme une abondante distribution de la générosité de Dieu.

Cette générosité devrait être utilisée pour nourrir l'humanité. Les moyens techniques de le faire parvenir aux pays qui le réclament ne manquent pas, et il revient au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) de trouver, en collaboration avec le ministre des Finances (M. Benson), les moyens de faire parvenir à ces pays une partie de l'abondance qui existe au Canada.

Pour les cultivateurs de l'Est du Canada, le ministre l'a souligné, le problème du transport par chemin de fer existe toujours.

En 1962, en cette enceinte, j'avais réclamé que des élévateurs à grains soient construits et que le transport se fasse par voie d'eau. Tout le monde avait applaudi la suggestion que les voies navigables puissent aider les cultivateurs de l'Est, mais voici qu'après être passé du bleu au rouge, on n'a pas encore réglé ce problème et, aujourd'hui, on se demande comment faire parvenir les grains de l'Ouest aux cultivateurs de l'Est du Canada. Par voie d'eau, les cultivateurs paieraient beaucoup moins cher, et une consommation plus abondante en résulterait si les cultivateurs n'étaient pas obligés d'abandonner leur ferme.

Je ne comprends pas que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Côté) n'ait pas trouvé le moyen de faire construire des élévateurs à grains dans l'Est pour que l'abondance des grains de l'Ouest parvienne dans l'Est du Canada, de sorte que l'agriculture y devienne rentable.

Je souhaite donc que cette abondance soit distribuée dans tout le monde entier, après avoir réglé le problème du Canada, pour que l'abondance que Dieu permet ne soit pas une punition, mais, au contraire, un avantage pour tous les chrétiens du monde.

[*Traduction*]

LES POSTES

DÉCLARATION CONCERNANT LA RÉFORME DU SERVICE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire concernant certains changements apportés au fonctionnement du ministère des Postes. Le ministère, en poursuivant son étude sur les exigences des divers services, a conclu qu'un certain nombre de changements s'imposent. Les coûts accrus de la main-d'œuvre, des fournitures et du transport ont augmenté sensiblement les frais d'exploitation du ministère des Postes. Nous estimons que les activités du ministère doivent dépendre du volume des revenus. Les modifications envisagées réduiront sensiblement les frais de fonctionnement.

Les études que nous avons faites ont révélé que certains services ne sont plus aussi nécessaires que dans le passé. Les entreprises commerciales ont des heures d'affaires plus courtes et une semaine de cinq jours. Il n'est donc plus aussi important de fournir des services postaux les fins de semaine alors que la plupart des entreprises sont inactives. Je ferai remarquer ici qu'environ 80 p. 100 du courrier de première classe proviennent des entreprises et du gouvernement. Nous envisageons donc de fermer les bureaux de poste le samedi. Le courrier ne sera pas distribué ce jour-là, ni par conséquent les dépêches, colis et livraisons en territoire rural. Le service de livraison spéciale sera maintenu sept jours par semaine. Le dépouillement et l'acheminement du courrier continuera de se faire pendant la fin de semaine pour distribution le lundi. Il y a très peu de courrier mis à la poste le samedi et le dimanche et un personnel réduit peut se charger de cette tâche essentielle.

Pour permettre l'achat de timbres le samedi, nous aurons les services des bureaux de poste secondaires installés dans les magasins de détail ouverts le samedi. Nous augmenterons aussi le nombre de distributeurs automatiques.

Cette réforme, qui doit entrer en vigueur le 1er février 1969, assurera une semaine de travail beaucoup moins lourde à la majorité des postiers. Ces changements représentent des améliorations importantes aux conditions de travail et nous sommes convaincus que la majorité des Canadiens accueillera bien cette décision.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que c'est une manière plutôt désinvolte d'annoncer la réduction d'un important service d'utilité publique. Je remarque que le ministre a choisi un week-end pour annoncer que les services postaux ne seront assurés que 5 jours par semaine. Je m'interroge sur le bien-fondé de cette décision.

Je déplore en passant qu'on n'ait pas observé la courtoisie habituelle et mis sous les yeux des députés de l'opposition les déclarations des membres du cabinet. Il m'est donc difficile de commenter l'annonce du ministre. J'ai noté que certains bureaux auxiliaires fermeraient et que d'autres resteraient ouverts. J'ai l'impression, après avoir écouté l'exposé du ministre, qu'il risque de s'en remettre à d'autres que le gouvernement du Canada de décider du service à offrir. A mon avis, il faut examiner la question avec beaucoup de soin.

Je crois aussi que le projet aurait pu être présenté de façon moins désinvolte; ainsi, à ce stade préliminaire, le public aurait pu y

réfléchir. On aurait pu ensuite étudier le projet plus à fond.

Chose certaine, nous aurons des commentaires à ajouter plus tard. En ce moment, nous ne saurions prétendre que la proposition est sans valeur. Nous voulons bien que les conditions de travail des postiers s'améliorent, mais pas que le service assuré au public se détériore.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'étonne autant que le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) devant la désinvolture avec laquelle une tradition au pays puisse être modifiée par un simple avis du gouvernement. Il me semble que, vu l'inscription au *Feuilleton* d'un article au nom du ministre des Postes, ce qui signifie que nous débattrons les questions relatives à son ministère en temps opportun, il aurait pu y avoir à la Chambre des communes une discussion sur la proposition en question avant son entrée en vigueur.

Le ministre des Postes a formulé des déclarations assez catégoriques sur la quantité d'établissements qui fonctionnent cinq jours par semaine. Ses observations m'ont paru un peu rigides, et le Parlement aurait dû avoir l'occasion d'examiner la position de ceux qui exigent un service postal les fins de semaine. Ajouter que le service exprès sera maintenu le samedi et le dimanche, cela revient à dire que si des personnes ne peuvent se passer de la poste les fins de semaine, service auquel elles sont habituées depuis des années, elles devront payer des tarifs plus élevés.

Comme l'a donné à entendre le député d'Hillsborough, l'idée d'apporter des changements, de simplifier le service, est sans doute excellente. Nous ne dirons pas que telle chose doit se faire de telle façon simplement parce qu'on l'a toujours faite ainsi. Mais les ministres se sont mis à nous débiter une série de déclarations unilatérales sur les modifications à venir, et j'avoue que cette façon de procéder m'inquiète quelque peu.

Le premier ministre a fait, il y a quelques jours, une déclaration qui nous a déplu. Aujourd'hui, c'est au tour du ministre des Postes. Qui va se lever maintenant pour nous dire ce qui va se faire sans discussion préalable? Comme je l'ai déjà dit, un article figure au *Feuilleton* que nous arborderons en temps voulu, et j'espère qu'alors nous pourrons débattre tous les aspects du travail du ministère des Postes.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire à l'honorable ministre que nous sommes heureux qu'il tente des expériences afin de rajeunir et de rendre plus efficace le ministère des Postes. Cependant, je veux aussi lui dire que nous sommes déçus qu'il n'ait pas consulté, encore une fois, —et c'est toujours la même chose—les partis de l'opposition qui ne sont pas là pour leurs beaux yeux, qui ne sont pas là pour rien, avant de prendre des décisions comme celles qu'il vient d'annoncer.

Évidemment, le coût d'exploitation du ministère doit demeurer dans la limite de ses revenus pour être rentable et de façon à équilibrer le budget. Si l'on examine le budget revisé des dépenses qui a été déposé cette semaine, on constate que le coût d'exploitation—du moins celui qui a été déclaré—dépasse énormément celui qui avait été prévu. Que s'est-il passé? Personne ne le sait et l'on ne peut rien savoir là-dessus.

Dans un article, publié dans *Le Devoir* du 23 mai 1965, on pouvait lire ceci, et je cite:

> Dans son rapport du 27 septembre 1965, le juge Anderson fait les commentaires suivants:
>
> «Pendant que je cherchais à déterminer si le taux de traitement des employés des postes sont justes et raisonnables, j'en suis venu à me demander s'il n'y aurait pas lieu, en vue d'assurer un meilleur service postal au Canada et de répondre aux besoins des personnes qui s'en occupent, de remettre l'administration de ce service entre les mains d'une société de la Couronne.»

Je ne veux pas dire par là que nous sommes nécessairement favorables à l'établissement d'une société de la Couronne, mais je pense que la Chambre devrait savoir si l'honorable ministre a l'intention de faire du ministère des Postes une société de la Couronne, ou s'il a l'intention de continuer à faire des changements secondaires comme il le fait présentement?

Monsieur l'Orateur, à mon avis, si jamais l'honorable ministre a de telles intentions, il serait certainement opportun qu'il en avise la Chambre avant plutôt qu'après.

• (11.30 a.m.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

LA POLLUTION DE L'EAU—AMENDEMENT VISANT LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DE L'ENLÈVEMENT DES POLLUANTS

M. Richard J. J. Durante (Comox-Alberni) demande à déposer le bill nº C-105 modifiant la loi sur la protection des eaux navigables (prévention de la pollution de l'eau).

Des voix: Expliquez.

M. Durante: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à imputer au propriétaire d'une épave ou de la cargaison de celle-ci, qui pollue l'eau ou qui représente un danger pour le gibier d'eau ou pour les poissons, à procéder immédiatement à son enlèvement à ses propres frais.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES FINANCES

POSSIBILITÉ D'ÉQUILIBRER LE BUDGET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration contenue dans le prospectus adressé par le gouvernement à la Commission des valeurs et des changes des États-Unis, le 25 mai 1968, déclaration annonçant son intention de réduire les dépenses à 10,225 millions de dollars, ce qui lui permettrait presque d'équilibrer le budget pour l'année financière 1969, le gouvernement a-t-il l'intention de respecter cet engagement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ceci semble être le commencement du débat sur l'exposé budgétaire. (*Exclamations*)

L'hon. M. Lambert: Répondez.

Le très hon. M. Trudeau: D'accord, monsieur l'Orateur. Les prévisions budgétaires déposées l'autre jour témoignent clairement que les dépenses sur lesquelles le gouvernement n'exerce aucun contrôle ont augmenté au-delà de toute attente. Il est évident qu'il nous est impossible d'enfreindre une loi ou un accord conclu avec les provinces et que ces dépenses ont dépassé toutes les prévisions. Nous nous sommes efforcés, pour compenser, de faire des coupes sombres dans toutes les dépenses facultatives et cela, en dépit des demandes réitérées de l'opposition qui réclame dans chaque secteur, de plus fortes dépenses, et malgré ses objections chaque fois que nous annonçons de nouvelles réductions.

A la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, d'ici deux mois environ, on tâchera, je pense, de s'entendre avec les provinces pour que des réductions soient apportées dans les secteurs qui échappent à notre contrôle. Si nous réussissons, nous pourrons dire aux États-Unis que nous honorerons nos engagements de notre mieux. Mais il nous faut au préalable être autorisés par la Chambre à réduire nos obligations statutaires, ou par les provinces à réduire nos subventions à frais partagés.

[M. Durante.]

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre croit-il que l'une ou l'autre des solutions qu'il propose, réduire les obligations à frais partagés avec les provinces ou réduire les obligations statutaires du gouvernement, puisse permettre au gouvernement d'équilibrer à peu près son budget cette année? Ces formules constituent-elles vraiment une réponse à ma question?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici vraiment, je le répète, d'un débat sur le budget. En triplant les impôts, je suis sûr que nous pourrions équilibrer notre budget, mais je n'ai pas l'intention de proposer cela aujourd'hui.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention d'équilibrer son budget sans augmenter les impôts? (*Exclamations*)

LES TRANSPORTS

BOUNDARY BAY (C.-B.)—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE INDÉPENDANTE DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Transports. Le ministre voudrait-il songer à autoriser une étude technique indépendante des aspects économiques que comporterait la revision du tracé tellement contesté du chemin de fer de Boundary Bay en Colombie-Britannique?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'invite le député à inscrire sa question au *Feuilleton*.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MAJORATION DES PENSIONS DE FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre et lui demander s'il a l'intention de présenter, au cours de la présente session, une mesure qui permettrait d'augmenter immédiatement la pension des fonctionnaires fédéraux à la retraite?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, voilà encore une illustration de l'attitude de l'opposition qui se

plaint chaque fois que nous faisons des coupures et qui, par ailleurs, voudrait nous blâmer si nous voulons augmenter les taxes.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre des Finances nous a déjà informés cette session-ci que la question est à l'étude, le premier ministre voudrait-il répondre à la question que vient de lui poser mon honorable ami? (*Applaudissements*)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—LA CRITIQUE DE LA POLITIQUE CANADIENNE ET DES MOYENS D'EXPÉDITION DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il reçu des 80 évêques catholiques qui conféraient cette semaine à Winnipeg, un message qui reprochait énergiquement au gouvernement d'avoir invoqué le prétexte de la non-intervention dans le cas du Biafra? Si oui, le premier ministre accepterait-il de déposer ce message ainsi que la réponse du gouvernement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'un tel message. J'en profite pour dire clairement aux Églises, au peuple canadien et aux députés de l'opposition que le gouvernement ne saurait, à l'instar des Églises, aider le Biafra sans tenir compte d'un État ami comme le Nigéria. La Croix-Rouge n'a pas obtenu autant d'argent qu'elle l'espérait du peuple canadien ou des Églises. Si les Canadiens veulent faire davantage à l'égard du Biafra, libres à eux, certes, d'agir ainsi, mais ils doivent comprendre, et l'opposition aussi, qu'il existe une grande distinction entre l'appui de l'État et celui de ses citoyens à une rébellion dans un pays ami. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Je suis sûr que les Églises porteront intérêt au sermon que le premier ministre vient de leur déclamer, et vu qu'il dit n'être au courant d'aucune communication...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie l'honorable député de poser sa question.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il se renseigner quand il retournera à son bureau, car je crois qu'il y a là en ce moment quelque chose qui l'attend.

M. R. N. Thompson (Red Deer): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les vivres destinés au Biafra, contrairement à ceux que l'on destine aux territoires aux mains du gouvernement fédéral, ne peuvent arriver à bon port que par l'entremise de la Croix-Rouge, sur l'Île de Fernando Po, et des groupes confessionnels, sur l'île de Sao Tome, le gouvernement entreprendra-t-il d'expédier quelques-uns des derniers envois de vivres à ces îles, afin qu'ils aient quelque chance d'atteindre les Biafrais?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Permettez-moi de répondre à la question. J'ai passé quelques heures à examiner la question en compagnie du général Wrinch, de la Croix-Rouge canadienne, et je crois que la chose est possible.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire s'il a l'intention d'aider le Biafra avant l'occupation ou après l'occupation par les troupes générales?

[*Traduction*]

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma propre question complémentaire a trait aux expéditions de vivres. La Croix-Rouge et d'autres organismes ayant déclaré que l'avion Hercule est de beaucoup supérieur aux autres pour l'envoi des secours au Biafra, le gouvernement songe-t-il à prêter des avions Hercule à la Croix-Rouge, à cette fin?

L'hon. M. Sharp: Nous avons un peu débattu cette question avec la Croix-Rouge, monsieur l'Orateur. Ce sont les considérations du premier ministre qui nous ont amenés à réfléchir. Il n'y aurait, naturellement, pas de difficulté si la Croix-Rouge et les autres organismes qui lui prêtent leur appui voulaient affréter un avion pour toute cause de leur choix, mais c'est une toute autre chose que le gouvernement s'engage directement, car je crains qu'un tel engagement ne soit considéré comme un geste très hostile.

M. Thompson (Red Deer): Le gouvernement suédois le fait bien.

L'hon. M. Stanfield: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut-il dire que le Canada hésiterait à fournir un avion à la Croix-Rouge canadienne pour venir en aide à ceux qui meurent parce qu'un tel geste serait considéré comme hostile?

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce qu'il a dit.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Hees: Le voilà reparti.

Le très hon. M. Trudeau: Le député ne veut-il pas me laisser parler?

L'hon. M. Hees: Continuez. Vos propos nous exhaltent et nous ravissent tous.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je réitère l'attitude du gouvernement: nous avons aidé notre Croix-Rouge, et auparavant, nous avons dépêché des avions et leur avons offert deux appareils Hercule, dont l'un s'est rendu au Lagos avec des vivres et des médicaments.

M. Thompson (Red Deer): Quels avantages en a retirés le Lagos?

Le très hon. M. Trudeau: Les expéditions ont été utiles au Lagos. Nous avons suivi les recommandations de la Croix-Rouge et nous sommes prêts à recommencer pour cet organisme. Toutefois, le gouvernement s'arrête avant de poser un geste belliqueux à l'égard d'un État ami, ce qui s'applique au Nigéria. (*Exclamations*) Ne vous exclamez pas. Écoutez la suite.

M. MacEwan: Heil Hitler.

Une voix: Dictateur!

Le très hon. M. Trudeau: Je prie les membres de l'opposition ou les membres des Églises qui veulent se porter volontaires de suivre l'exemple des autres volontaires ailleurs dans le monde, soit de s'envoler vers le Biafra pour y secourir les gens. Si le gouvernement canadien mettait à la disposition de la Croix-Rouge un avion transportant à son bord un équipage de l'Aviation canadienne, et que cet avion fût abattu au-dessus du Nigéria, l'opposition, j'en suis convaincu, nous demanderait d'expédier des troupes là-bas afin de protéger les nôtres. Elle démontrerait ainsi un certain sens de ses responsabilités, parce que notre geste aurait provoqué une réaction hostile. Voilà le dilemme où nous nous trouvons. Nous louons la Croix-Rouge, les Églises, l'opposition et le public de vouloir prêter main-forte.

M. Bell: Vous changez d'idée, maintenant.

Le très hon. M. Trudeau: Nous ne pouvons intervenir sans commettre un acte belliqueux contre le Nigéria et sans nous immiscer dans

les affaires de ce pays. Je le répète, 29 des 33 membres de l'Organisation pour l'unité africaine ont refusé de le faire. Ces États africains ont déclaré qu'ils ne s'ingéreraient pas dans les affaires du Nigéria. Ce serait une grave erreur, pour le Canada, de s'immiscer dans les affaires du Nigéria et d'y envoyer son armée et sa force aérienne, même sous prétexte de faire une œuvre humanitaire, pour entreprendre une démarche qui violerait les frontières de ce pays. Même si l'opposition ne comprend pas cela, j'espère que les Canadiens, eux, comprendront. S'ils veulent y aller généreusement de leur vie et de leur argent, qu'ils le fassent, que diable! (*Applaudissements*)

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre, après le discours qu'il vient de prononcer.

Le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas s'engager à prendre des mesures que l'OUA ne veut pas prendre elle-même. Le très honorable premier ministre est-il au courant des motifs qui empêchent actuellement l'OUA de prendre position au sujet du différend nigérien?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, ces réunions sont publiques—elles ont eu lieu à Alger—et je pense que les rapports qu'on a eus sont accessibles à tout le monde.

En effet, les États africains considèrent qu'il s'agit d'une guerre civile à l'intérieur d'un État. Tous ces États africains sont eux-mêmes composés de très nombreuses tribus. Ils savent que si une tribu se révolte dans un seul de ces pays—qu'il s'agisse du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, du Nigéria ou du Senégal—et que tous les autres États africains devaient intervenir pour aider une tribu qui est en révolte, ce serait le feu et le fer partout en Afrique. C'est ce qu'ils voient, et c'est ce que les gens de l'opposition ne semblent pas voir. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question supplémentaire. Étant donné à quel point la situation au Biafra a ému la conscience des Canadiens...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Saltsman: ...ne serait-il pas disposé à ce que le gouvernement...

M. l'Orateur: A l'ordre

LES NATIONS UNIES

LE BIAFRA—LA RÉSOLUTION PORTANT LA DISCUSSION DES ASPECTS HUMANITAIRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, étant donné que la question du Biafra intéresse deux ou trois ministères, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut nous dire si les sentiments hautement humanitaires du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'égard des Biafrais affamés ont poussé le gouvernement à présenter une résolution, de concert avec d'autres pays membres des Nations Unies.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai répondu à des questions, j'ai donné la réponse à celle-ci. Nous espérons toujours qu'il sera possible de discuter des aspects humanitaires de ces événements tragiques aux Nations Unies. Toutefois, comme je l'ai dit, je ne crois pas qu'un débat, à l'ONU, sur l'avenir politique du Nigéria aide les Biafrais qui meurent de faim, et c'est pourquoi la plupart des pays hésitent énormément à présenter une résolution du façon telle qu'elle entraînerait uniquement ce genre de débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une autre question supplémentaire. Puis-je demander au ministre pourquoi le Canada n'a pas pris les devants à ce sujet, en déposant une résolution, et pourquoi il n'a pas cherché à savoir quelles étaient les nations hostiles à une intervention? Pendant que nous nous répandons en paroles et que les Nations Unies épiloguent sur la question, tous les jours des milliers de gens meurent.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si je pouvais donner à la Chambre la moindre raison de croire qu'une résolution de ce genre pourrait venir en aide aux populations du Nigéria et du Biafra, je n'hésiterais certainement pas à la présenter. Des renseignements que j'ai obtenus auprès de tous les pays avec lesquels notre délégué s'est entretenu, il ressort qu'il faut aborder cette question de telle sorte que les Nations Unies puissent en considérer les aspects humanitaires sans qu'il en résulte un débat entre les grandes puissances mondiales sur les futures destinées du gouvernement du Nigéria.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Je voudrais poser une question complémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il s'il a reçu une réponse à la lettre qu'il avait envoyée au secrétaire général des Nations Unies et, si oui, s'il la déposera afin que les députés puissent la voir?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'espérais recevoir une réponse cette semaine, mais je ne l'ai pas encore reçue. Je la déposerai certainement dès qu'elle arrivera.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre et son gouvernement craignent d'intervenir dans les affaires intérieures du Nigéria; alors, pourquoi cette volte-face? Ils se sont arbitrairement immiscés dans les affaires intérieures de la Rhodésie, et maintenant ils opèrent une volte-face complète.

Le très hon. M. Trudeau: Il s'agissait d'une décision des Nations Unies; voilà toute la différence. C'était une décision du Conseil de sécurité.

LES MÉDICAMENTS

LES STOCKS DE VACCIN ANTIVIRUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme un éminent médecin canadien nous a sérieusement avertis que le virus de type A-2 envahira l'Amérique du Nord cet automne et que ses conséquences seront graves, et comme il n'y a pas de vaccin antivirus disponible, le ministre peut-il nous assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour fournir le vaccin afin de protéger la santé du public?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministère va prendre l'affaire en main, mais je prends avis de cette question et j'y répondrai au début de la semaine prochaine.

L'AGRICULTURE

MONTRÉAL—LA FERMETURE DU MARCHÉ ATWATER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation. Comme on songe à fermer le marché agricole Atwater à Montréal, envisagerait-il de consulter le ministre de l'Agriculture en vue d'étudier les mesures que pourraient prendre conjointement leurs deux ministères pour favoriser l'exploitation de marchés agricoles dans les villes et banlieues canadiennes?

M. l'Orateur: A l'ordre. On a pris note, je suppose, des instances présentées par le député.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PAIEMENT DES HONORAIRES AUX MÉDECINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les médecins n'ayant reçu du gouvernement fédéral que 50 p. 100 environ des honoraires prévus pour dispenser des soins médicaux à la population indienne, le ministre peut-il assurer la Chambre que, dans la déclaration qu'il doit faire au début de la semaine prochaine, il élucidera cet aspect de la politique gouvernementale?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question supplémentaire? Est-il exact que les médicaments sont distribués dans les réserves indiennes par des personnes incompétentes et est-ce là le résultat de l'effort d'économie du gouvernement? Cela s'accorde-t-il avec la notion de société juste?

LA CONSOMMATION

LA FORMATION D'UN COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a dix jours environ, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Corporations s'il envisagerait de former un comité permanent de la consommation. Peut-il nous dire si une décision a été prise, et quelle est-elle?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la réponse c'est que j'examine toujours la question.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA CONSOMMATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Maintenant que le ministre a annoncé, par un communiqué, que la conférence fédérale-provinciale sur la consommation se tiendra à Ottawa à partir du 28 octobre, voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision au sujet de la composition du Conseil de la consommation?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES POSTES

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Postes. A-t-il nommé un groupe de spécialistes pour étudier la possibilité de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne? Dans le cas de l'affirmative, un rapport sera-t-il déposé avant l'adoption de la prochaine loi sur les Postes, comme l'énonce le discours du trône?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): La réponse est non, monsieur le président. Un tel rapport ne sera soumis que d'ici un an. D'ailleurs, il n'est pas lié du tout au bill, sauf que tous les deux vont contribuer à rendre le ministère des Postes plus efficace et plus moderne que jamais.

[*Traduction*]

LA RADIODIFFUSION

LE MONOPOLE DES ORGANES D'INFORMATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Elle a trait au décret du conseil 1968-1809 et au communiqué remis hier aux journalistes au sujet des services de radio-télévision au Canada.

Dans sa déclaration, le ministre a dit qu'il s'agissait de la première étape d'application du programme concernant la propriété en matière de radio-télévision. N'est-il pas vrai que les prochaines initiatives que le gouvernement étudie et songe à prendre sont celles ayant trait au monopole de la radio-télévision et des journaux dans certaines régions du Canada, à la recherche et à l'enquête sur le contrôle solidarisé des organes d'information et leurs conséquences?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, c'est en effet une des questions qui sont à l'étude en même temps que celle des règlements qui devront régir les antennes communautaires.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre donnerait-il à la Chambre, rapidement, une idée de ce qu'envisage le gouvernement, en

plus de l'assurance que l'on respectera les critères artistiques canadiens en contrôlant la proportion dans laquelle ces organes appartiennent aux étrangers?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je ne crois pas que les deux questions soient reliées l'une à l'autre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le genre de renseignements que demande le très honorable représentant devrait, je pense, lui être fourni dans une déclaration à l'appel des motions.

L'IMMIGRATION

LES FACILITÉS D'ENSEIGNEMENT AUX IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné l'attitude de son prédécesseur, qui a refusé de fournir des facilités d'enseignement en anglais et en français aux nouveaux immigrants, et comme il a lui-même promis de réfléchir à ce problème, le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, le gouvernement a l'intention de commanditer ou d'aider à fournir les services nécessaires pour que cet enseignement soit dispensé aux immigrants et aussi pour leur faire mieux comprendre leurs responsabilités en matière de citoyenneté?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le ministre pourrait aussi fournir ces renseignements dans une déclaration générale à l'appel des motions.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Malgré votre déclaration, je signale en toute déférence que des immigrants nous arrivent quotidiennement. C'est un fait. L'autre jour, le ministre a déclaré être en possession des données relatives à ma question et qu'il allait nous donner une réponse. Répondrait-il maintenant à ma question initiale?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, récemment, le chef de l'opposition a posé une question semblable. Il a demandé si la politique établie par mon prédécesseur allait être modifiée et j'ai promis d'étudier cette politique, ce que j'ai fait depuis. Cette politique demeurera inchangée.

AIR CANADA

WINNIPEG (MAN.)—L'AVIS DES SYNDICATS SUR LA VENTE DE LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Vu les rumeurs voulant qu'Air Canada songe à vendre la base d'entretien de Winnipeg à une compagnie privée, le gouvernement voudrait-il faire une déclaration à ce sujet dans un avenir prochain et pourrait-on dire à la Chambre si on demande l'avis des syndicats d'Air Canada là-dessus?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ce ne sont là que des conjectures fondées sur le travail du comité chargé d'étudier les occasions possibles d'emplois à la base pour les hommes qui y travaillent. Bon nombre de solutions ont été étudiées et sont encore à l'étude actuellement. Il est encore trop tôt pour dire à quoi tout cela aboutira, mais je puis assurer à mon honorable ami, que nous en arriverons bientôt, je pense, à une solution. J'espère pouvoir faire sous peu une déclaration là-dessus.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il répondre à la seconde partie de ma question, savoir: A-t-on demandé l'avis des syndicats intéressés?

L'hon. M. Hellyer: On les consultera sûrement, monsieur l'Orateur, avant de prendre quelque décision que ce soit et d'y donner suite. Ils sont passablement au courant, je pense, des discussions qui se sont poursuivies, mais ils deviendraient directement impliqués si une solution particulière portait sur des ententes permanentes avec les employés, auxquelles devraient souscrire les syndicats.

LE BUDGET

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Maintenant que les prévisions budgétaires revisées ont été déposées, le premier ministre, à défaut du ministre des Finances, absent pour raison majeure, pourrait-il indiquer plus précisément à la Chambre vers quelle date le budget sera présenté?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. L'affaire est entre les mains du ministre des Finances.

LES PÉNITENCIERS

L'INSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les pénitenciers a été incapable de terminer ses travaux depuis deux ans, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il serait disposé à reconstituer ce comité au plus tôt?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'étudierai avec plaisir la proposition du député.

L'HABITATION

LE GROUPE D'ÉTUDE—LES DÉCLARATIONS IRRÉFLÉCHIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle se fonde sur une dépêche du *Star* de Toronto sur les séances du groupe d'étude sur l'habitation. J'ai vérifié la nouvelle. Ma question porte en particulier sur les déclarations de deux membres du groupe qui laissent entendre que l'Île du Prince-Édouard présente un cas économique désespéré. Je fais surtout allusion à la déclaration de M. Campeau d'Ottawa qui aurait dit: «Pourquoi le reste du Canada devrait-il tant payer pour garder les gens dans l'Île du Prince-Édouard?»

Le ministre peut-il nous dire si de telles remarques, irréfléchies et insultantes, faites par des gens qui parcourent le pays aux frais de l'État, peuvent aider au règlement de la crise de l'habitation, et si en semonçant ce groupe d'étude et en lui rappelant les termes de son mandat, nous ne pourrions pas l'empêcher de prononcer des sermons gratuits et provocants et l'amener à se concentrer enfin sur nos graves problèmes de logement. (*Applaudissements*)

Une voix: Secouez-leur les puces.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a fait une suggestion. Je suppose que le ministre en tiendra compte.

[Le très hon. M. Trudeau.]

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

QUESTION RELATIVE AUX CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire si le gouvernement fédéral a consulté le gouvernement du Québec dans l'élaboration du projet de loi relatif au statut de l'anglais et du français comme langues officielles au Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la seule partie de ce projet de loi qui pourrait intéresser directement ou indirectement la province serait la définition des territoires bilingues, et c'est pour cette raison qu'après la première lecture de ce projet de loi, nous avons décidé d'en faire parvenir une copie à toutes les provinces. Il n'y a pas eu de consultations formelles, mais bien sûr, il y a eu échange d'information au niveau des fonctionnaires.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme, le 17 septembre, il avait dit que le gouvernement n'avait pas d'objection à ce que la Chambre demande à entendre le premier ministre ou le ministre à propos de la reconduction de l'accord du NORAD, le ministre promet-il de faire une telle déclaration dans les prochains jours?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TCHÉCOSLOVAQUIE—LES COMMUNICATIONS VERBALES AVEC L'URSS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Permettez que je réponde à deux questions qu'on m'a posées récemment. La première venait du député de Selkirk (M. Schreyer) qui voulait savoir si je déposerais ou rendrais publique d'une autre façon la teneur des notes envoyées par l'URSS au Canada, qui est pays membre de

l'OTAN, à la suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie. J'ai répondu le 24 septembre que je n'étais pas sûr si une note avait été envoyée ou s'il y avait eu communication verbale. J'ai maintenant confirmé, comme j'en avais alors manifesté l'intention, que les deux communications faites au gouvernement du Canada par l'ambassadeur de l'URSS étaient verbales et non pas écrites.

LA TCHÉCOSLOVAQUIE—L'AIDE AUX RESSORTISSANTS CANADIENS À LA SUITE DE L'INTERVENTION MILITAIRE SOVIÉTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député de Kootenay-Ouest voulait savoir si nous avions reçu des demandes d'aide de touristes canadiens se trouvant en Tchécoslovaquie lors de la dernière invasion soviétique et, dans l'affirmative, si toutes ces demandes d'aide avaient été étudiées. Nous n'avons pas trouvé trace de demandes de ce genre qui seraient demeurées sans réponse.

LE BIAFRA—L'AIDE AUX ÉTUDIANTS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concernant le Biafra. Étant donné la présence au Canada d'étudiants du Biafra menacés de perdre leurs bourses d'études et d'autres citoyens du Biafra venus ici sous les auspices du gouvernement nigérian qui craignent de retourner au Biafra, le ministre nous dira-t-il si ses services aideraient ces étudiants à demeurer ici et à poursuivre leurs études et si ces personnes se verront faciliter l'octroi de visas d'immigration au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a un certain temps déjà que nous sommes au courant de ces cas et toute la question est à l'étude. Elle est très compliquée. Certains de ces étudiants sont envoyés sous le patronage du gouvernement nigérian et ont reçu l'avis du retrait de leurs bourses d'études. D'autres sont financés directement par le Biafra; ils ont perdu leur source de revenus. D'autres encore voient leur passeport périmé. Ils ignorent s'ils pourront retourner au Nigéria: Tout cela est très compliqué et nous considérons la question avec beaucoup de bienveillance.

LE VIETNAM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES BOMBARDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sa déclaration à la Chambre du lundi 23 septembre, sur la cessation des bombardements américains au Vietnam, indique-t-elle que le gouvernement a modifié sa position d'il y a un an aujourd'hui, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors avait affirmé que. . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de l'honorable député, telle qu'elle est posée, est litigieuse et irrecevable.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu des rumeurs, le ministre dirait-il à la Chambre si on a renoncé au générateur de flux neutroniques intenses pour pouvoir payer l'ameublement des bureaux de son ministère? (*Exclamations*)

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur. . . (*Exclamations*)

Une voix: A l'ordre, Joe.

Une voix: Une question supplémentaire. . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la question n'a pas été jugée acceptable, les questions supplémentaires n'ont pas leur raison d'être.

Une voix: Très somptueux, Joe.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, vu que le président du Conseil privé, en raison des événements d'hier, n'a pu nous diriger vers la terre promise, je me demande s'il ne pourrait pas inaugurer la nouvelle règle aujourd'hui. Puis-je lui demander quelle sera la tâche de la Chambre? Quelles sont ses intentions ou celles du gouvernement quant à l'ordre du jour pour la semaine prochaine?

L'hon. Donald Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la Chambre me le permet, j'aimerais indiquer les travaux que nous entreprendrons d'ici au vendredi 4 octobre inclus. Nous commencerons, les députés le savent, par la motion de crédits provisoires. Une fois son étude terminée, nous continuerons le débat sur la motion visant à former un comité chargé d'étudier les procédures de révision des actes établis en vertu de lois. Une fois ce débat terminé, nous appellerons trois résolutions relatives au financement agricole, c'est-à-dire visant à modifier la loi sur le crédit agricole, la loi sur le crédit accordé aux syndicats des machines agricoles et la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. Il serait souhaitable qu'au moment où le bill dont Votre Honneur nous a annoncé ce matin l'arrivée de l'autre endroit pourrait être examiné en vertu du Règlement, la discussion soit interrompue afin qu'on étudie le bill visant à modifier la loi sur la publication des lois pour permettre au Parlement de se déclarer quant à la forme sous laquelle publier les lois, avant que d'autres mesures reçoivent la sanction royale.

Sous réserve de notre étude de la loi sur la publication des lois, nous continuerons après l'examen des bills de financement agricole, à étudier le projet de résolution qui précède le bill visant à autoriser la construction du prolongement de Windfall des chemins de fer Nationaux du Canada, étude qui pourrait peut-être être entreprise après consultation.

En présumant que la Chambre ait disposé de la mesure sur le chemin de fer de Windfall, nous passerions ensuite à la deuxième lecture des bills de financement agricole, du bill des paiements anticipés pour le grain des Prairies et du bill des postes. Bien entendu, il est difficile de prédire la longueur des débats sur chaque bill; d'ailleurs, les événements imprévus entrent en ligne de compte.

M. Baldwin: Compte tenu de la nature litigieuse et difficile du bill omnibus concernant le Code criminel et du fait que cette mesure traite de cinq questions précises et comporte un certain nombre de changements de fond en plus de changements de procédure, le ministre voudrait-il étudier avec son collègue le ministre de la Justice la possibilité d'arrêter une date prochaine pour la présentation, au moins, du projet de loi, afin que le gouvernement puisse profiter des avis de l'opposition quant à la meilleure manière de traiter ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture?

[M. Baldwin.]

Le gouvernement semble tellement indécis, maintenant, qu'il pourrait profiter des avis que lui donneraient les députés de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Macdonald: Je serai heureux de discuter de cet aspect avec mon collègue, et je le remercie de sa proposition.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au sujet de lundi? Vu que des arrangements se prennent pour que des députés assistent aux funérailles du premier ministre du Québec, pourrait-il y avoir une entente qui autoriserait l'Orateur à retarder l'ouverture de la séance de lundi après-midi jusqu'à leur retour? Au besoin, nous pourrions ensuite siéger sans arrêt.

L'hon. M. Macdonald: Il serait préférable que la Chambre se réunisse à deux heures et demie, mais que la séance soit suspendue jusqu'au retour des députés dont a parlé le représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES PROJETS D'AVENIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je pose ma question au premier ministre. Étant donné que quinze jours ont passé depuis l'ouverture du Parlement, le gouvernement est-il maintenant en mesure de faire une déclaration à la Chambre sur l'expansion et les projets futurs de la Devco?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je laisse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le soin de répondre à cette question.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je n'ai pas entendu la question. Le député aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. MacInnis: Peut-être devrais-je attendre que le ministre de la Justice donne ses directives au ministre? Étant donné que quinze jours se sont écoulés depuis l'ouverture du Parlement, le gouvernement est-il en mesure de faire rapport sur l'expansion et les projets futurs de la Devco?

L'hon. M. Greene: Pas en ce moment, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

M. MacInnis: Je suis certain que le premier ministre voudra bien répondre à cette question supplémentaire. Attendu que la législation adoptée pour établir cette société de la Couronne oblige le gouvernement à faire rapport au Parlement dans les quinze jours suivant l'ouverture d'une session, ou d'une législature, et que cette période de temps est maintenant expirée, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de l'Industrie et du Commerce ou quelqu'un du parti ne devrait-il pas au moins savoir ce qu'est la Devco et le gouvernement ne devrait-il pas être en mesure de présenter ce rapport qui, en vertu de la législation en vigueur, doit être soumis dans les quinze jours?

Le très hon. M. Trudeau: Je vais me renseigner. Je vais même demander au solliciteur général de nous aider.

M. MacInnis: Lorsque j'ai posé cette question, je me suis aperçu qu'aux termes d'une certaine décision, les députés ne sont pas autorisés à poser des questions aux ministres de la Couronne sur des affaires qui ne sont pas du ressort de leur ministère. Le gouvernement essaie de contourner cette décision. Néanmoins elle existe. Peut-être le ministre du Travail pourrait-il prendre sur lui de mettre ses collègues au courant de la situation de cette société de développement.

Des voix: Main-d'œuvre.

LA PÊCHE

DÉCLARATION DU MINISTRE—LE RAPPORT SUR LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jack Davies (ministre des Pêcheries): Le 20 septembre dernier, l'honorable député de Gander-Twillingate a demandé quand le rapport Winspear sur la productivité devait paraître et s'il serait déposé à la Chambre. Cette étude de la productivité du secteur du poisson congelé, dans l'industrie terre-neuvienne de la pêche, comprend deux phases; elle est financée conjointement par le gouvernement fédéral et la province. Déjà, le rapport sur la première phase, qui est une analyse préliminaire de la situation, a été remis aux deux gouvernements et distribué à l'industrie.

Le rapport définitif devrait paraître fin octobre. Quant à le déposer à la Chambre, il faudra d'abord obtenir l'autorisation à cette fin des diverses sociétés dont le rapport examine l'activité.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT À MEXICO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je veux poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre est-il prêt à réexaminer sa décision de refuser, au Conseil canadien des arts folkloriques, une subvention fédérale de $7,000 qui l'aiderait à financer son voyage au Mexique, voyage compromis par les embarras financiers et les déceptions que connaît présentement le Conseil?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont déjà fait plusieurs instances à ce sujet. Je me propose de consulter là-dessus mon collègue le secrétaire d'État.

M. Alexander: Le ministre peut-il nous dire quand il pourrait faire une annonce? La question est, il va de soi, urgente.

L'hon. M. Drury: Une réponse a déjà été donnée. Le député voudrait une réponse favorable, une décision modifiée. Je ne puis rien promettre, sinon de répondre le plus tôt possible.

M. Alexander: Le ministre sait-il qu'un refus empêchera le Canada d'être représenté au Festival mondial des arts folkloriques qui coïncidera avec les Jeux olympiques de Mexico?

L'hon. M. Drury: Je suis au courant de ces difficultés, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Faulkner.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Drury (au nom de l'honorable M. Benson) propose:

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas $3,776,197,303.75, c'est-à-dire l'ensemble

a) de neuf douzièmes du total de tous les crédits énumérés dans le budget principal des dépenses revisé, 1968-1969, pour l'année financière expirant le 31 mars 1969, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: $4,852,052,274.75;

b) de deux nouveaux douzièmes du montant du crédit nº 60, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du crédit nº 30, du ministère des Finances, du crédit nº 15, des Services législatifs, des crédits nºs 25 et 30, du ministère des Travaux publics, du crédit nº 2, du secrétariat d'État, des crédits nºs 15, 25 et 90, du ministère des Transports, du crédit nº 25, du Conseil du Trésor, des crédits nºs L35 et L125, des Prêts, placements et avances, (Appendice A) dudit budget principal des dépenses revisé, savoir : $35,666,416.67;

c) d'un nouveau douzième du crédit nº 15, du ministère de l'Agriculture, du crédit nº 75, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du crédit nº 34 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des crédits nºs 20 et 50, du ministère de la Défense nationale, du crédit nº 15 du Conseil privé, du crédit nº 25 du Développement régional, des crédits nºs 1 et 65 du secrétariat d'État, du crédit nº 5 du ministère des Transports, (Appendice B) dudit budget principal des dépenses revisé, savoir: $35,666,416.67;

Moins les montants autorisés par la loi des subsides nº 2, 1968; savoir: $1,118,202,797.17,

soit octroyée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

• (12.20 p.m.)

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, j'ignore si le ministre avait l'intention de faire une autre déclaration, mais si oui, je lui cède la parole avec plaisir.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, outre l'assurance qui accompagne habituellement les mesures de ce genre, je n'avais pas d'autre déclaration officielle à faire.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, je ne désire pas présenter d'amendement ni empêcher l'octroi des crédits provisoires. Pourtant, dans ces circonstances, il y a certaines choses que je me sens obligé de dire au comité.

Il faut commencer par le budget des dépenses déposé par le président du Conseil du Trésor il y a quelques jours et par la déclaration qu'il a faite à ce moment-là. Le budget revisé soumis à la Chambre s'élève à environ 10,670 millions de dollars pour l'année financière courante, soit plus de 400 millions de plus que le maximum annoncé par le gouvernement à diverses reprises. Autrement dit, le budget des dépenses qui a été déposé dépasse de plus de 400 millions de dollars la somme que le gouvernement s'était engagé à ne pas excéder.

Il faut, monsieur le président, examiner dans quelles circonstances le gouvernement a donné de telles assurances. L'hiver dernier, il traversait une période de crise financière et politique. Il faut se rappeler que la dernière année financière avait été déficitaire d'environ 800 millions de dollars et que l'automne dernier, il y a presque un an, le ministre des Finances ainsi que le président du Conseil du Trésor de l'époque, conscients de l'inflation, ont commencé à s'inquiéter de l'ampleur du déficit et à parler de réduire les prévisions budgétaires pour cette année.

Les députés qui étaient alors à la Chambre se rappelleront comment les vis-à-vis avaient présenté les restrictions qu'ils apportaient au budget et qui atteignaient, sauf erreur, quelque 650 millions de dollars; or il s'agissait de crédits qui n'avaient pas encoré été présentés à la Chambre. Il va sans dire que le procédé a été démasqué sinon comme le procédé trompeur, du moins comme la prétention fallacieuse qu'il était, car c'était tout simplement la façon dont procède normalement un gouvernement qui juge nécessaire de retrancher certaines sommes sur les prévisions présentées par les ministères. Quoi qu'il en soit, c'était le commencement d'une série de promesses faites à la Chambre et au pays par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor de l'époque.

Le budget de l'année financière en cours a fini par être présenté, et conformément aux déclarations antérieures du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor de l'époque, il atteignait un total d'un peu moins de 10.3 milliards de dollars, sans compter l'assurance frais médicaux ou la défalcation pour l'Expo. Le ministre des Finances avait alors proposé certaines majorations fiscales, et le budget avait été discuté en fonction de ces prévisions et de ces propositions fiscales.

Au mois de février le gouvernement a senti le terrain s'effondrer sous lui. Une grave crise financière, accompagnée d'une fuite massive devant le dollar canadien, a poussé le ministre des Finances d'alors et son collègue du Conseil du Trésor à prendre de nouveaux engagements pour rassurer les gnomes de Zurich ainsi que le peuple canadien. Ces nouvelles assurances coïncidaient avec une nouvelle coupe sombre d'environ 75 millions de dollars dans les prévisions budgétaires.

Qu'on ne se fasse pas d'illusions, monsieur le président, sur la nature de l'engagement catégorique pris par le gouvernement. Il s'agissait de fixer un plafond de $10,225,000,000 aux prévisions budgétaires de l'année en cours et je me rappelle que le ministre des Finances d'alors avait fait une exception à l'égard de l'assurance frais médicaux et de l'amortissement de l'Expo. Alors que la situation évoluait, on a donné de nouvelles assurances durant la campagne électorale pendant qu'on tentait de vendre pour environ cent millions de dollars d'obligations canadiennes aux États-Unis. On a donné une nouvelle assurance fondée sur l'honneur et la bonne foi du Canada.

Dans le prospectus expédié à la Commission américaine des valeurs et du change, document que j'ai mentionné ce matin en interrogeant le premier ministre et qu'a signé le ministre des Finances, dont je déplore l'absence aujourd'hui, on avait manifesté l'intention de ramener cette fois-ci les dépenses à $10,225,000,000, sans exception cette fois, même pas à l'égard de l'assurance frais médicaux et de l'amortissement de l'Expo. Le prospectus remis à la SEC contenait donc un

engagement formel dont il résulterait, ajoutait-on, un budget pour l'année financière 1969 à peu près équilibré.

L'autre jour, lorsqu'il a déposé les prévisions budgétaires revisées, le président du Conseil du Trésor, assez habilement d'ailleurs, a tenté de donner l'impression, sans le dire, que le gouvernement respectait ses engagements. Le gouvernement, a-t-il déclaré, avait retranché, comme il avait promis de le faire, 75 millions de dollars—même un peu plus—des prévisions budgétaires qui dépendent de lui. Qu'on ne s'y trompe pas, monsieur le président. Le gouvernement avait pris un engagement à l'égard de l'ensemble des prévisions budgétaires, sans réserve aucune, et les prévisions revisées déposées à la Chambre l'autre jour par le ministre vont à l'encontre de cet engagement dans une mesure qui dépasse les 400 millions de dollars.

L'hiver dernier, le ministre des Finances d'alors nous a assurés que l'augmentation des dépenses pendant la présente année financière, comparée à la dernière, ne dépasserait pas 4 p. 100 environ. De fait, d'après les prévisions revisées, elle s'établit à 8 p. 100 environ, ce qui fait une erreur de 100 p. 100, monsieur le président.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Stanfield: Bien entendu, on a laissé entendre à la presse que les provinces sont à blâmer pour cette augmentation de quelque 400 millions dans les postes où le gouvernement n'a pu limiter les dépenses. Cela vaut la peine de s'arrêter un instant aux postes qui entraînent un excédent. Voici un crédit de plus de 67 millions de dollars pour le service de la dette publique, c'est-à-dire des frais dépassant les prévisions antérieures. Je suppose que c'est la faute des provinces. Voici en outre plus de 28 millions de dollars pour des versements aux termes de l'entente sur le partage fiscal. Je suppose que c'est aux provinces qu'il faut reprocher des prévisions erronées?

• (12.30 p.m.)

L'hon. M. Drury: Je signale au très honorable représentant que les initiatives des gouvernements provinciaux...

L'hon. M. Stanfield: Je ne suis pas encore très honorable, mais si le gouvernement continue dans cette voie je n'attendrai pas très longtemps. Les prévisions budgétaires relèvent entièrement de mes honorables vis-à-vis. Je parle des versements qui sont à effectuer aux termes des ententes sur le partage fiscal. Les gouvernements provinciaux n'ont rien à y voir.

Il y a aussi un poste de 13 millions de dollars qui correspond aux frais fixes des réserves provisoires de blé. Ce sont encore les suites, je suppose, du comportement des provinces. Puis, il y a 7 millions de dollars pour la caisse d'assurance-chômage, 2 millions et demi pour les allocations familiales, 13 millions pour les paiements au Fonds d'expansion économique de la région atlantique et 19 millions à titre de contribution au compte de pension de retraite du service public. Je n'ai absolument rien contre cela. N'empêche que les autorités gouvernementales n'ont absolument aucune raison de laisser entendre que les erreurs dans les prévisions étaient attribuables aux chiffres erronés fournis par les provinces.

Les programmes à frais partagés ont bel et bien entraîné cet excédent de 400 millions de dollars. Environ 230 millions de dollars sont imputables au régime d'assurance-hospitalisation, au régime d'assistance publique du Canada et au projet relatif à l'enseignement postsecondaire. Si nous déduisons ces postes, il reste encore quelque 200 millions de dollars absolument étrangers aux programmes à frais partagés. Examinons les trois postes précités: le régime d'assurance-hospitalisation, le régime d'assistance publique du Canada et le projet relatif à l'enseignement postsecondaire. Devons-nous croire que les fonctionnaires du Conseil du Trésor sont aussi incompétents lorsqu'ils établissent les prévisions destinées à la Chambre? Il faut nous rappeler les éloges prodigués par l'ancien président du Conseil du Trésor à cet organisme. On nous a parlé de tous les moyens dont il dispose maintenant pour établir les prévisions. On nous a parlé des ordinateurs et des méthodes très perfectionnées qui permettent aux fonctionnaires à l'heure actuelle d'établir les prévisions quatre ou cinq ans à l'avance.

L'hon. M. Hees: Ils ne peuvent même pas prévoir quatre ou cinq jours à l'avance.

L'hon. M. Stanfield: Nous pourrions citer, par exemple, le Régime d'assistance publique du Canada. Le budget revisé dans ce cas-ci dépasse de presque 47 millions de dollars la première prévision établie pour l'année courante. Les premiers crédits déposés prévoyaient un montant de 205 millions pour le Régime d'assistance publique du Canada, c'est-à-dire au-delà de 35 millions de plus que la somme dépensée au cours de l'année financière précédente. En d'autres mots, le Conseil du Trésor a présenté à la Chambre pour l'année courante des prévisions de dépenses de 35 millions de moins que le montant effectivement dépensé l'année dernière. Je ne sais pas ce que l'on doit en conclure.

On pourrait prétendre, je suppose, que ces crédits avaient été calculés il y a pas mal longtemps et qu'ayant été établis à peu près

vers cette époque l'an dernier, ils étaient raisonnables. Admettons-le donc et disons que c'est très bien, mais ils n'ont peut-être pas été établis aussi soigneusement qu'ils auraient dû l'être. Nous irions jusqu'à admettre que les prévisions de dépenses pour le régime de pensions du Canada, l'aide à l'enseignement postsecondaire et le régime d'assurance-hospitalisation n'étaient pas mauvaises mais qu'elles étaient raisonnables à l'époque où elles avaient été établies.

Toutefois, nous devons nous rappeler que ces assurances relatives au montant total des prévisions budgétaires pour l'année qui vient, se trouvaient non seulement dans le budget des dépenses déposé à la Chambre avant Noël, mais ont été reitérées en février. Vers la fin de février, la Chambre a de nouveau reçu l'assurance que les prévisions budgétaires pour l'année en cours seraient maintenues à 10,225 millions de dollars, plus l'assurance frais médicaux et l'Expo. Devons-nous croire que les fonctionnaires du Conseil du Trésor, avec toutes leurs machines et leurs méthodes perfectionnées, ne savaient pas en février que les prévisions budgétaires étaient erronées? A cette époque, les provinces avaient certainement établi leurs budgets pour l'année. Peut-être ceux-ci n'avaient-ils pas été soumis aux assemblées législatives, mais les ministres pouvaient certainement en prendre connaissance.

Lorsqu'à la fin de février, l'ancien ministre des Finances et l'ancien président du Conseil du Trésor ont donné ces assurances à la Chambre, au pays et au monde entier, ont-ils pris soin de vérifier le bien-fondé de leurs promesses? Je ne voudrais pas être injuste, mais je crains qu'elles aient été faites un peu à la légère afin que le gouvernement puisse se tirer de la crise économique et financière où il se débattait. Il s'agissait, je suppose, de créer, au Canada et dans le monde, l'impression que le gouvernement canadien avait ses finances bien en main. Il semble que rien ne soit plus loin de la vérité, s'il faut en croire les prévisions budgétaires déposées maintenant sur le bureau de la Chambre.

Mettons, cependant—et j'ai peine à le croire—que les fonctionnaires du Conseil du Trésor aient été incompétents au point d'ignorer, fin février, que les prévisions déposées étaient très inexactes. Comment justifier alors les assurances données par le ministre des Finances et par le gouvernement en général au cours de la campagne électorale, ainsi que dans le prospectus solennellement présenté à la SEC le 28 mai?

Le gouvernement nous demande-t-il de croire que, le 28 mai, les fonctionnaires du Conseil du Trésor ignoraient que les prévisions présentées par eux à la Chambre quant aux programmes à frais partagés étaient fort inexactes? Le 28 mai, dans un prospectus envoyé par le ministre des Finances, le gouvernement du Canada donnait l'assurance solennelle que ses dépenses n'excéderaient pas 10,225 millions de dollars et que les comptes financiers du pays seraient à peu près équilibrés.

• (12.40 p.m.)

Si, le 28 mai, le personnel du Conseil du Trésor ne savait pas que les crédits relatifs à ces programmes à frais partagés étaient très faux, il devrait être congédié. Le prospectus et la déclaration qu'il renferme, outre les faits qui ont été révélés depuis, à la suite des crédits revisés qu'on a déposés, portent gravement atteinte à la réputation du gouvernement et des Canadiens. J'ignore si l'on peut intenter des poursuites, mais si une compagnie privée faisait une pareille déclaration qui se révélait par la suite non fondée, elle s'attirerait une foule d'ennuis.

Les personnes qui, aux États-Unis comme au Canada, ont acheté ces obligations seront convaincues, je pense, que le gouvernement du Canada est malhonnête ou stupide.

L'hon. M. Hees: Ou les deux.

L'hon. M. Stanfield: A la lumière des renseignements que nous possédons maintenant, qui pourrait croire que le 28 mai un ministre du gouvernement actuel, qui se serait donné la peine de se renseigner, aurait signé ce prospectus en toute bonne foi? Et ce n'est qu'une partie de l'histoire, monsieur le président. Des obligations ont été vendues depuis, grâce à l'assurance constante donnée par les membres du gouvernement actuel que le plafond des dépenses fixé à $10,225,000 serait maintenu et que, pour l'exercice fiscal de l'année courante, les comptes du gouvernement seraient quasi équilibrés. Toutes les valeurs vendues ces derniers mois par le gouvernement actuel, y compris celles qui ont été vendues aux États-Unis, ainsi que les obligations d'épargne du Canada, et on en a vendu des centaines de millions, l'ont été grâce à l'assurance donnée par les ministres responsables du présent gouvernement. Je dois donc dire, même s'il s'agit d'une chose grave, que le gouvernement du Canada a, ces derniers mois, vendu des obligations sous de faux semblants.

Je suis très sérieux quand je dis que le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et le premier ministre du Canada devaient ou auraient dû savoir que les décla-

rations dont se souvenaient encore les Canadiens et autres acheteurs de valeurs canadiennes, garantissant le maintien du plafond et un budget à peu près équilibré, étaient fausses. Le président du Conseil du Trésor, le ministre des Finances et le premier ministre savaient que tout acheteur d'obligations—obligation d'épargne du Canada ou autre—qu'a vendues le gouvernement canadien ces derniers mois, le faisait sur la foi des promesses du gouvernement actuel que le plafond serait maintenu et les comptes à peu près équilibrés. Ces ministres et les autres membres du gouvernement le savaient car ils ne pouvaient pas l'ignorer.

C'est peut-être un habile stratagème pour vendre des obligations, mais c'est une atteinte à l'honneur du pays. La garantie a été donnée en février dernier, et il ne faudrait pas dire qu'elle a été formulée de mauvaise foi, ce que je ne prétends pas, mais on l'a donnée imprudemment et avec trop d'enthousiasme, pour se tirer d'embarras. L'assurance a été donnée aux États-Unis le 28 mai, et j'ignore comment le ministre des Finances a pu la fournir ou y croire, s'il s'était alors renseigné. Quelles que soient les autres critiques que je puisse formuler contre le ministre des Finances, je ne crois pas que, s'il était renseigné, il ait manqué d'intelligence au point de croire que les déclarations de la brochure étaient vraies. Quelles que soient les concessions que l'on puisse faire au sujet de ce qui s'est passé en février et en mai derniers, comment expliquer la conduite du gouvernement qui, au cours des derniers mois, a vendu des titres canadiens sur la foi de ces exposés de faits qu'il savait sûrement être fallacieux?

Tout le monde connaît l'admiration du premier ministre pour Machiavel, mais je crois que cette fois-ci il va un peu trop loin. Les Canadiens sont fiers de la réputation de leur pays et, peu importe ce qu'ils peuvent penser à d'autres points de vue du gouvernement actuel ou ont pu penser de ceux qui l'ont précédé, je suis sûr qu'ils aiment à croire que leur gouvernement est honnête et traite de bonne foi avec les Canadiens et le reste du monde. Notre gouvernement a trahi la confiance des gens. A la suite d'une si grave déformation des faits, le premier ministre du Canada doit porter la responsabilité d'avoir induit en erreur les Canadiens et le monde entier.

Où en sommes-nous maintenant que le gouvernement a sali notre réputation? Les taxes sont plus élevées et, à en juger par la déclaration du premier ministre ce matin, nous sommes en présence d'un lourd déficit. En outre, nous sommes aux prises avec un grave problème de chômage—ce qui est peut-être plus important que tout le reste—et avec un problème d'inflation excessive. Tous les éléments d'un beau désordre!

Le gouvernement est coupable de mauvaise gestion. Comme il a suscité une grande incertitude, il importe qu'un budget soit présenté aussitôt que possible. Nous devons nous préoccuper actuellement de la réputation de notre pays et des perspectives quant aux impôts, au déficit et à l'inflation. Nous devons également nous préoccuper de la camisole de force que le gouvernement estime lui être imposée par l'expansion de ce qu'il appelle les programmes réglementaires ou à frais partagés. Nous devons nous préoccuper des restrictions que le gouvernement veut appliquer à la mise en œuvre des programmes nécessaires à l'évolution du pays.

Considérons les articles que le gouvernement a déjà rognés pour obtenir la réduction de 80 millions de dollars dont il se vante. Cette réduction vise des articles tels que la formation et la mobilité de la main-d'œuvre, la construction d'aéroports, l'aide étrangère, les dépenses de capital pour les collectivités indiennes, les bourses d'étude pour les recherches nationales ainsi que les initiatives culturelles. En somme, monsieur le président, en dépit d'une hausse sensible des impôts l'hiver dernier et du déficit considérable auquel nous faisons face, des programmes essentiels à l'évolution du pays ont été éliminés.

Il m'est impossible de dire au juste combien les perspectives sont sombres, du moins pas avant d'avoir obtenu plus ample information, non seulement au sujet des plans de cette année, mais encore des pronostics de la prochaine année fiscale, pronostics qu'à mon avis nous devrions recevoir le plus tôt possible pour nous permettre de voir exactement où nous en sommes. Si on nous donne ces renseignements, nous ferons de notre mieux pour y croire.

Le gouvernement a manifesté de l'inquiétude au sujet des programmes à frais partagés. Il a indiqué qu'un examen était en cours. Je lui souhaite bonne chance, mais à mon sens il procède dans des limites trop étroites pour être très efficaces. Il suffit de se demander quels sont les secteurs d'activité dont l'expansion est rapide et où il existe des programmes à frais partagés, et la difficulté saute aux yeux. Je crois qu'il est très difficile au gouvernement de freiner la cadence de l'expansion et de la montée des coûts. Les provinces, selon moi, font leur possible pour gérer ce plan économiquement et efficacement.

L'enseignement postsecondaire en est un autre. Réduire ce programme, nous l'admettrons tous, constituerait une erreur très grave, lourde de conséquences pour des centaines de milliers de Canadiens et pour l'ensemble du pays. En ce qui concerne le régime d'assistance publique du Canada, il faut l'envisager dans une perspective beaucoup plus large que le gouvernement, apparemment, ne le fait. Je pense qu'il devra songer à remanier complètement son programme contre la pauvreté et s'y prendre autrement que de la façon proposée, qui équivaut à une tentative de soumettre le programme actuel à des restrictions.

Il y a aussi l'assurance frais médicaux. Je le dis en toute sincérité, si le gouvernement juge nécessaire de remettre à l'étude—et je ne l'en blâme pas, car je comprends ses difficultés—le coût des programmes à frais partagés qui monte en spirale, ne serait-il pas temps qu'il se rende à la demande des provinces et leur accorde une conférence sur le régime d'assurance frais médicaux? N'est-ce pas la dernière chance qu'aurait le gouvernement de contrôler l'escalade du coût des programmes à frais partagés?

A mon avis, les provinces sont sincères en voulant un régime d'assurance frais médicaux. La plupart d'entre elles ont indiqué que le régime proposé actuellement ne leur plaît pas vraiment; elles s'inquiètent de son effet sur leurs autres priorités. Le gouvernement du Canada semble se préoccuper sérieusement de la camisole de force dans laquelle il se trouve par suite des programmes à frais partagés. Si le gouvernement est d'avis que c'est le moment de remettre à l'étude les programmes existants à frais partagés, n'est-ce pas une raison de plus pour discuter sérieusement avec les provinces du régime d'assurance frais médicaux? C'est peut-être la dernière chance pour le gouvernement d'empêcher que le pays ne se trouve dans une situation très critique.

J'aurais bien d'autres choses à dire. Voilà le problème du chef de l'opposition: il y aurait tant de choses à dire contre le gouvernement, et pourtant il ne veut pas abuser de la patience de la Chambre. J'aimerais signaler, toutefois, que la session ne dure que depuis deux semaines, que le gouvernement est au pouvoir depuis environ cinq mois, et qu'il est encore temps de changer. Il est encore temps pour le gouvernement de se ressaisir et de commencer à faire preuve de franchise et de responsabilité à l'égard du Parlement et du pays.

M. Crouse: Et d'honnêteté.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Stanfield: J'ai consacré quelque temps ce matin à étudier un aspect de cette question, soit le manque de franchise du gouvernement et le secret dont il s'entoure. Le gouvernement peut encore se sortir de la camisole de force dans laquelle il croit se trouver au point de vue financier. Il est encore temps pour le premier ministre de mettre fin sur-le-champ à l'incertitude et à la confusion grandissantes à l'endroit des politiques du gouvernement et de son sens d'engagement.

Quelle impression donne le gouvernement? Comme je l'ai dit ce matin, il n'a certainement pas fait vœu de franchise. Il semble ne s'être engagé ni pour la monarchie ni pour le républicanisme, pas plus que pour un régime de gouvernement parlementaire ou congressionnel. Il ne s'est pas pleinement engagé, semble-t-il, à assurer la sécurité collective ni à se retirer de l'OTAN. Le gouvernement ne témoigne certainement pas de compassion ni pour les Canadiens ni pour les étrangers. Il a abandonné le programme visant à combattre la pauvreté et son manque d'intérêt à l'égard du Biafra nous inquiète beaucoup.

Le gouvernement ne se fait pas fort d'atteindre un degré d'excellence au Canada. Il a réduit les programmes scientifiques, les programmes de recherches et même les programmes concernant les arts. Une certaine incertitude règne au pays quant au rôle que le gouvernement entend jouer dans la défense occidentale. Incertitude également chez les Canadiens, qui se demandent si le gouvernement va transposer dans la réalité les principes de commisération et de justice à l'égard des gens, qui nous avaient toujours semblé être à l'honneur au Canada. Incertitude encore dans les sociétés scientifiques et les universités, qui ne savent pas si le gouvernement songe sérieusement à la nécessité de progrès scientifiques au Canada. Incertitude, enfin, quant à ce qui s'est passé au cours des pourparlers sur la constitution.

On a de plus en plus l'impression au Canada que le gouvernement n'a vraiment pas conscience des engagements à prendre. Par conséquent, que la Chambre prouve que nous, nous l'avons. Encourageons le gouvernement à se tirer courageusement du marasme où il se trouve. Que les comités des affaires extérieures et de la défense nationale dressent un programme de secours pour les Biafrais, si tard soit-il. Que le comité juge par lui-même du rôle du Canada au sein de l'OTAN. Que le comité voulu indique au gouvernement une hiérarchie des valeurs, afin que celui-ci puisse établir des priorités dans ces domaines. Chargeons un comité d'étudier la constitution. Que tous les députés soient conviés au travail essentiel visant à réaliser l'unanimité sur le plan national. C'est pour cela que nous nous

trouvons ici. Que le gouvernement nomme un comité de la Chambre, ou du Sénat et de la Chambre des communes, pour étudier la question de la pauvreté.

Avant que nous nous réunissions, le premier ministre a promis au pays que la Chambre serait une plaque tournante. Elle ressemble plutôt à un tremplin pour le gouvernement. Faisons-en une plaque tournante. Si le gouvernement n'a pas le sens de ses responsabilités, que les membres de l'opposition, que les députés de l'arrière-ban de ce côté de la Chambre montrent que le Parlement et ses membres ont un sens des responsabilités, des convictions fermes et un sentiment de compassion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est une heure.

L'hon. M. Stanfield: La Chambre doit suppléer, de son mieux, aux déficiences du gouvernement actuel.

(La séance est suspendue à une heure)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'adhérer aux arguments avancés ce matin par le chef de l'opposition, mais nous nous intéressons certainement tous à la réponse que le gouvernement pourrait donner sur les points qu'il a soulevés. Toutefois, lorsque les libéraux et les conservateurs discuteront des dépenses gouvernementales, je souhaite qu'ils ne songent pas uniquement aux sommes en cause, pour savoir si elles sont supérieures ou inférieures aux prédictions. A notre avis, ce qui importe, c'est la façon dont on affecte les dépenses gouvernementales et la façon dont on lève les impôts pour obtenir les fonds nécessaires.

Nous voulons évidemment qu'on économise. Nous ne souhaitons pas qu'on dépense sans nécessité et nous pensons qu'il faut proscrire le gaspillage. Toutefois, notre principal souci à propos des dépenses gouvernementales, c'est qu'elles servent à assurer nos concitoyens justice et sécurité. Tel est, à notre avis, le but des programmes du gouvernement: les fonds qui y sont affectés, contrairement à une grande partie de l'argent dépensé dans le secteur privé, constituent, en fait, un investissement de la population. Nous voulons voir intensifier ces programmes afin d'assurer à la population des revenus, des logements et une instruction convenables, ainsi que les bienfaits de la sécurité sociale. Nous ne sommes pas impressionnés par des déclarations comme celle de ce matin, où le premier ministre a prétendu que l'opposition réclamait tout simplement une diminution des dépenses et une augmentation des programmes. C'est la tâche du gouvernement, croyons-nous, de réaliser des programmes pour le plus grand bien de notre population et nous reconnaissons qu'ils doivent être payés.

L'autre côté de la médaille, comme je l'ai déjà dit, c'est la manière dont les revenus du gouvernement sont perçus. Il faudrait, à notre avis, que cela se fasse sur une base aussi équitable que possible—il faudrait absolument tenir compte de la capacité de payer pour répartir l'assiette fiscale. Peut-être n'approuvons-nous pas certains passages du rapport Carter, mais dans l'ensemble, nous le considérons comme un excellent document; on y signale que les impôts peuvent être répartis d'après la capacité de payer de chacun et que les riches ne devraient pas y échapper comme ils le font en ce moment. Je le répète, nous sommes un peu fatigués de voir le gouvernement et l'opposition officielle se quereller à propos du montant que peut atteindre le budget. L'important pour nous, c'est l'affectation des fonds et la justice des méthodes de perception des impôts. Nous trouvons les deux grands partis en faute sur ces deux points.

Toutefois, je n'ai pas l'intention de m'attarder à cet aspect de la question, mais j'aurais une autre observation générale à formuler et quelques précisions à apporter. Je voudrais également ajouter qu'un ou deux de mes collègues parleront également de certains faits précis plus tard cet après-midi.

La remarque générale que je voudrais faire—et je suis heureux que le président du Conseil privé soit ici pour m'entendre—est que le débat sur les subsides qui se poursuit aujourd'hui démontre encore une fois combien il est urgent de revoir les méthodes que nous employons pour voter les subsides. Le gouvernement nous demande aujourd'hui d'approuver environ les neuf-douzièmes des prévisions budgétaires de l'année. La résolution est formulée de telle façon qu'elle tient compte des crédits provisoires en mars dernier, au cours de la législature précédente. Elle tient également compte du fait que le gouvernement a subsisté grâce à des mandats du gouverneur général durant plusieurs mois, au cours de la campagne électorale et par la suite. N'empêche que cette motion englobe non seulement les dépenses de tous ces mois, qui n'ont pas été étudiées de façon détaillée, mais s'étend aussi à celles d'octobre, de novembre et de décembre. Autrement dit, quand le

débat sera clos et que nous aurons adopté la loi de finance provisoire, nous aurons approuvé les neuf douzièmes ou 75 p. 100 des dépenses de l'année sans qu'il n'y ait eu, et je le dis bien franchement, une discussion détaillée de ces dépenses.

• (2.40 p.m.)

Nous avons eu l'occasion de prononcer des discours lors de l'étude des crédits provisoires en mars dernier, et nous avons l'occasion d'en faire aujourd'hui sur des questions de politiques ou d'autres sujets qui nous préoccupent. Toutefois, si nous pérorons pendant les 19 jours consacrés à l'étude du budget des dépenses et des crédits au cours de la présente session, nous n'aurons pas le temps d'étudier en détail les prévisions budgétaires dont nous sommes saisis.

Je siège à la Chambre depuis un bon nombre d'années, monsieur le président, et je ne me souviens pas d'une seule session où nous avons vraiment étudié les dépenses en détail afin d'établir leur justesse, leur validité, et l'utilité de les réduire ou de les augmenter. Nous n'employons pas le temps consacré à l'étude des crédits à cette fin. Nous employons ce temps pour faire, à propos des divers crédits, des discours sur des sujets que nous croyons importants.

Je ne désapprouve pas ce que nous faisons, monsieur le président. Je ne le déprécie pas. Je pense que c'est important. C'est une occasion d'avoir la parole à la Chambre et de traiter de questions qui, à notre avis, sont vivantes et actuelles. Mais, ce faisant, la Chambre des communes n'examine pas de façon critique les prévisions budgétaires. Ce travail a été fait à l'avance par le Conseil du Trésor. Dans un an ou deux, il sera fait par le comité des comptes publics, à la suite du rapport de l'Auditeur général.

M. Baldwin: Si le gouvernement établit jamais ce comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà une excellente remarque.

L'hon. M. Macdonald: C'est vous que nous voulons comme président.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce que je dis en ce moment n'est pas une critique adressée à qui que ce soit. Je ne cherche pas à établir les responsabilités. Mais à moins que nous ne disposions de moyens nouveaux, que nous n'avions pas pendant les vingt-cinq années que j'ai passées à la Chambre, je ne pense pas que les prévisions budgétaires puissent être convenablement discutées à la Chambre des Communes. Nous avons beaucoup trop à faire.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Quand bien même nous passerions une année entière à examiner des crédits de milliards de dollars, monsieur le président, nous ne suffirions pas à la tâche. Les fonctionnaires ne sont pas ici pour un interrogatoire, et les ministres ne sont pas aussi intelligents à cet égard que nous pourrions parfois le souhaiter. Peut-être devrions-nous dire: intelligents tout court. Chaque année la nécessité se fait davantage sentir de déférer les prévisions budgétaires à des comités qui ont le temps et les adjoints nécessaires pour effectuer les recherches requises. Sans cela, monsieur le président, autant perdre tout de suite l'illusion que le Parlement exerce un contrôle quelconque sur les cordons de la bourse. Le seul contrôle véritable est celui qu'effectue le Conseil du Trésor et le chef de l'opposition qui ce matin voulait mettre le personnel du Conseil du Trésor à la porte! Dans quelle situation serions-nous?

Prenons donc, je vous en conjure, cette affaire au sérieux. On me rétorquera peut-être que je figurerai probablement parmi les membres du comité sur le Règlement et la procédure, et que c'est le lieu tout trouvé pour étudier la question. Mais, monsieur le président, il faut que la Chambre veuille véritablement un nouvel outil de travail—pour effectuer un travail qui n'a plus été fait depuis très longtemps—et qu'elle nous donne son appui pour l'obtenir.

Les derniers rapports indiquent que les dépenses globales du gouvernement pour l'année 1968-1969—elles peuvent encore augmenter avant l'expiration de l'exercice—atteignent 10,670 millions de dollars, dont 5,780 millions doivent être approuvés par la Chambre. Le solde des affectations est naturellement prévu dans les statuts. Une fois terminé le débat que nous avons entrepris aujourd'hui—si nous ajoutons à ce montant les crédits provisoires adoptés en mars dernier—nous aurons adopté sans absolument aucune discussion des détails 4,894 millions de dollars sur les 5,784 millions que nous sommes priés d'adopter pour la présente année financière.

Sous l'aspect de l'analyse des prévisions budgétaires, monsieur le président, le débat n'est qu'une farce. Je ne dis pas que les crédits provisoires soient une farce. A mon avis, c'est excellent de réserver aux subsides des jours où nous pouvons soulever des questions comme celle que le chef de l'opposition a jugé nécessaire ce matin et que d'autres députés soulèveront cet après-midi. Nous utilisons notre temps à bon escient et je m'en fais le protagoniste. Cependant, ce que nous sommes censés faire, examiner les prévisions budgétaires, nous ne le faisons jamais nulle part. Je le répète, monsieur le président, j'espère que

le débat d'aujourd'hui démontrera l'importance de la tâche qui incombe au comité de la procédure: recommander des formules et des méthodes pour l'examen des subsides.

J'ai signalé tantôt, monsieur le président, que j'en profiterais pour aborder quelques sujets précis. Ce sont des points, il est vrai, qu'on a soulevés ce matin, et je constate, à regret, que les ministres intéressés ne sont pas présents, mais on peut les voir apparaître à l'improviste. Ce n'est pas un jour où ils ne sont pas tenus d'être ici.

J'ai adressé ce matin une question au ministre des Transports au sujet de la base d'entretien et de remise à neuf d'Air Canada à Winnipeg. Je lui ai demandé en particulier s'il pouvait confirmer la rumeur selon laquelle Air Canada songerait à vendre sa base à l'une des quelques entreprises privées mentionnées dans les journaux. Je lui ai demandé également de nous dire si la question faisait l'objet de pourparlers avec les syndicats représentant les employés d'Air Canada à Winnipeg.

Je dois dire, monsieur le président, que sa réponse ne m'a pas convaincu. Elle confirme simplement qu'il y a anguille sous roche. Il a dit que tout n'était que spéculation, mais la spéculation semblait étrangement fondée quand il a terminé. J'ai dû revenir à la charge et lui redemander si l'on avait consulté les syndicats intéressés; il a dit qu'en effet ils connaissaient la situation et qu'il les ferait entrer en scène juste avant la signature des derniers documents.

Cela ne suffit pas, monsieur le président. Ce n'est pas de la démocratie de participation. Ce n'est pas de la participation—et je vous prie de noter ce mot, monsieur le président. Le premier ministre n'a pas prononcé beaucoup de discours durant la dernière campagne électorale et ceux qu'il a prononcés étaient plutôt courts. Mais dans chacun on trouvait le mot «participation». Cette nouvelle et importante force politique allait amener les Canadiens à participer à la gestion de leurs affaires. L'une des choses qui préoccupent le plus les gens, c'est leur travail.

Si la démocratie et la participation ont un sens, les employés d'Air Canada à Winnipeg devraient être consultés si les changements envisagés devaient les obliger soit à plier bagages et à quitter Winnipeg, comme tant d'autres ont dû le faire, soit à quitter une société de la Couronne pour laquelle ils étaient heureux de travailler pour se trouver un autre emploi dans une société privée pour laquelle il ne leur plaira peut-être pas autant de travailler. Que le ministre des Transports ne pense pas qu'il peut nous satisfaire en disant que les syndicats seront mis au courant avant que l'encre soit sèche sur les derniers documents; on aurait déjà dû les consulter, vu que le premier ministre a fait de la participation la clé de la vie publique au Canada.

L'autre point, qu'un de mes amis de droite a soulevé ce matin, était déjà revenu sur le tapis bien des fois. En effet, il a demandé ce que le gouvernement entendait faire au sujet des pensions des fonctionnaires retraités. Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici; bien sûr, nous savions dès le début de la semaine qu'il serait absent. Quoi qu'il en soit, je tiens à rappeler au ministre des Finances que lorsqu'il était président du Conseil du Trésor, il a maintes fois déclaré qu'il était personnellement en faveur d'une majoration. Il n'a sûrement pas oublié la déclaration qu'il a faite personnellement à certains d'entre nous. Il nous avait donné à entendre qu'on ne pouvait rien faire parce que le ministre des Finances d'alors, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'était pas d'accord. Eh bien, monsieur le président, le président du Conseil du Trésor de ce temps-là est maintenant ministre des Finances; il est donc à même de donner suite aux mesures dont il était partisan alors.

Je rappelle au gouvernement et à la Chambre que le rapport déposé le 8 mai 1967 exprimait l'avis unanime que ces pensions devraient être majorées. Nous savons tous que la caisse des pensions de la fonction publique croît d'année en année. Il y a plus d'argent dans la caisse à la fin qu'au commencement de l'année, même s'il faut en sortir le montant des pensions versées. Je soutiens que les fonctionnaires fédéraux retraités sont justifiés de revendiquer une majoration de leurs pensions: c'est une question de droit et de besoins.

• (2.50 p.m.)

Je ne vais pas me laisser rebuter par les réponses cavalières du ministre des Finances ou la riposte du premier ministre lorsqu'il a dit ce matin en répondant à la question de mon honorable ami: «Voyez, voilà bien l'opposition. Elle réclame une réduction des dépenses, et, aussitôt, elle demande plus d'argent à dépenser.»

Je répète ce que j'ai dit en commençant: dans l'examen des dépenses, ce qui compte, ce n'est pas le montant qu'on dépense ni de savoir s'il est trop élevé ou trop bas ou s'il est plus élevé ou plus bas que celui de l'année dernière; ce qui compte c'est que l'argent soit dépensé à bon escient, équitablement, dans l'intérêt de la population. Nous continuerons à exiger cette condition.

Je veux ajouter une autre chose simplement au sujet des Finances. Les multiples

allusions aux conférences fédérales-provinciales sur les programmes à frais partagés m'inquiètent encore. Elles émanent du premier ministre, du président du Conseil du Trésor et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La plupart des programmes à frais partagés viennent en aide directement ou indirectement à la population. Ils fournissent des fonds, des allocations, des prêts, du travail ou que sais-je encore, et lorsque le gouvernement actuel commence à parler d'une réévaluation de ces programmes comme d'un moyen de réduire les dépenses, on dirait que ces réductions se feront au détriment des besoins des Canadiens. Ce n'est pas la bonne formule.

Je dis au gouvernement, écoutez tant que vous le voulez le chef de l'opposition, selon qui vous devez supprimer le gaspillage, établir le budget et les prévisions mieux que vous l'avez fait jusqu'ici, mais ne pensez pas rendre un service public en dressant le budget de façon à économiser, si c'est aux dépens des programmes qui viennent en aide aux Canadiens. Jusqu'ici le gouvernement nous a nullement démontré qu'il a fait peau neuve ou qu'il cherche à instaurer la société juste en faisant profiter la population de l'abondance de notre époque. C'est certes l'aspect important de tout programme monétaire ou fiscal qui devrait nous intéresser lorsque nous étudions les prévisions budgétaires du pays.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, je veux être bref, et ce d'autant plus que le whip libéral dit aux députés libéraux de ne pas trop prolonger leurs remarques.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier le nouveau ministre des Finances (M. Benson) et lui faire une couple de suggestions, à l'occasion de l'étude des crédits provisoires.

Monsieur le président, le 9 septembre, nous recevions du ministre des Finances un communiqué qui se lisait comme il suit:

L'honorable E. J. Benson, ministre des Finances, a donné communication aujourd'hui des chiffres définitifs des recettes et dépenses du Gouvernement du Canada pour l'année financière 1967-1968 ainsi que de l'état d'actif, de passif et de dette nette du Gouvernement au 31 mars 1968.

Les chiffres définitifs de l'année financière s'établissaient, pour les recettes, à $9,077 millions, soit $22 millions de plus que le chiffre préliminaire de $9,055 millions publié dans la Gazette du Canada du 25 mai 1968, et pour les dépenses, à $9,869 millions, soit $6 millions de plus que le chiffre préliminaire de $9,863 millions. Le déficit budgétaire s'est élevé à $792 millions, en regard d'un déficit préliminaire de $808 millions.

Au 31 mars 1968, le passif total du Gouvernement s'élevait à $32,926 millions, dont $20,580 millions constitués en obligations et billets du Trésor non échus. L'actif net inscrit totalisait $16,169 millions et la dette nette du Canada était de $16,757 millions.

On estime actuellement que les opérations du Gouvernement fédéral, envisagées en fonction des comptes nationaux, ont enregistré en 1967-1968 un déficit de $423 millions. Les comptes nationaux permettent de mesurer de façon complète l'ensemble des répercussions économiques des opérations financières du Gouvernement du Canada. Dans cette optique, les recettes de l'année sont estimées dans l'ensemble à $10,881 millions et les dépenses à $11,304 millions.

Aujourd'hui, le nouveau ministre nous arrive avec un budget certainement plus réaliste, parce que la moitié de l'année financière est presque terminée. Il reste encore six mois, et l'on prévoit un déficit d'environ 368 millions.

On pouvait lire ce qui suit dans le *Journal de Montréal* du 26 septembre 1968:

Les estimés des dépenses reflètent un accroissement sensible des contributions d'Ottawa aux provinces. On a atteint un total de $10.670 milliards pour la prochaine année fiscale alors que le premier estimé se chiffrait à moins de $10.3 milliards.

Comme les besoins des provinces se font de plus en plus sentir et que c'est le gouvernement fédéral qui reçoit toujours la part du lion des taxes, il est tout à fait normal qu'il soit appelé, d'année en année, à augmenter cette remise aux provinces, et nous trouvons cela normal, pour ce qui est des paiements aux provinces.

On dit également qu'une partie de cette augmentation est attribuable aux dépenses encourues pour les élections. Au fait, le coût des élections, qui s'est élevé à près de 14 millions, n'a certes pas contribué à réduire les dépenses du Canada.

• (3.00 p.m.)

Au cours de la campagne électorale, probablement à la suite de cette chaleur qui fait souvent dessécher un peu les budgets, on nous disait que le budget ne serait pas élevé, même si nous étions convaincus d'avance qu'il le serait. C'est pour cela qu'on entendait les candidats nous répéter qu'on allait diminuer certaines dépenses et équilibrer le budget, donnant l'impression au peuple que le budget serait plus limité. C'est précisément ce genre de discussions que nous avons eues au cours de la campagne électorale, parce que je disais qu'il était impossible, pour un gouvernement, d'avoir un budget moins élevé, sans couper certaines dépenses. On peut diminuer, si vous voulez, certaines dépenses surperflues, mais il est impossible de couper celles qui sont nécessaires, celles qui obligent le gouvernement à être juste envers toutes les provinces et dans tous les secteurs.

On attribue également cette augmentation à l'accroissement des sommes d'argent versées pour les études, pour les cours postscolaires. A ce stade, monsieur le président, je tiens encore à appeler l'attention du ministre sur ces montants, qui s'élèveront à tout près de 275 millions cette année. Je lui demande

également de suivre de plus près la façon dont ces sommes sont dépensées. Le but visé est excellent, mais nous constatons souvent, dans nos régions comme probablement partout ailleurs, que l'administration de ces cours pourrait certainement coûter moins cher et être plus adaptée à chacune des régions.

Les coûts de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation augmenteront aussi. Toutes ces augmentations, monsieur le président, sont raisonnables, à mon avis, et il n'est pas nécessaire d'étudier pendant bien longtemps ces dépenses pour savoir que c'est pour le bien de la population.

Mais la principale question que nous nous posons, à la lumière de ces augmentations, c'est de savoir si le gouvernement va réellement chercher l'argent là où il se trouve. Voilà un gros point d'interrogation pour nous, du Ralliement créditiste, parce que nous sommes d'avis que tant et aussi longtemps que nous aurons le système financier accepté par les deux vieux partis, nous irons toujours chercher l'argent chez le petit, en vertu de ce dicton à l'effet que si vous voulez avoir un dollar, nous allez en demander cinq, et c'est précisément à ce dicton qu'il faut mettre fin. Il va falloir orienter nos discussions au sein du comité des finances, du commerce et des questions économiques pour essayer de capter davantage les crédits du Canada—puisque nous disons que le Canada est très riche—et les mettre au service des citoyens et de la société, plutôt que d'essayer sans cesse de protéger les gros financiers et les grosses compagnies, toujours au détriment du travailleur.

D'après le tableau des recettes, je constate que l'impôt sur le revenu des particuliers est encore la meilleure source de revenus.

Je voudrais aujourd'hui, sans être malin plus qu'il ne faut, appeler l'attention du ministre sur l'opportunité d'étudier davantage les revenus du pays et d'oublier un peu les revenus des citoyens.

J'entends souvent dire: Essayez d'imposer proportionnellement et le gros et le petit, autrement dit, soyez justes! On constate tellement d'exemptions, aux hauts niveaux, qu'on n'est pas surpris, aujourd'hui, en vivant parmi le peuple, en coudoyant à longueur d'année le travailleur, d'entendre des récriminations et gronder même un peu la révolte chez le peuple qui se rend compte qu'il est taxé à 150 p. 100, alors que celui qui devrait l'être jouit des faveurs de la Chambre et du ministre des Finances.

Je pense que c'est là le point important. C'est pour cela que je posais tout à l'heure la question: Où prendre l'argent pour administrer un budget? Il faut répondre précisément à ce point d'interrogation sans faire de discrimination, et quand je dis «sans faire de discrimination», je veux parler de la discrimination qui consiste à ne pas relever le revenu maximum non imposable d'un homme marié à $5,000 et celui d'un célibataire à $3,000.

Il s'agit d'une discrimination dans le domaine social qu'il faudra de toute évidence faire disparaître au cours de l'année 1968 ou 1969. C'est au ministre des Finances que je fais appel aujourd'hui, parce qu'il sait qu'il y a de gros bonnets, qu'il y a de grosses compagnies, de gros trusts qui ne paient pas ou à peu près pas d'impôt, alors que de pauvres pères de famille se voient imposer une taxe sur le strict nécessaire à la vie.

Je ne suis pas contre la taxe sur le luxe, mais quand on en vient, dans un Canada qu'on dit le deuxième pays le plus riche au monde, à taxer le nécessaire, je dis que notre système financier fait certainement défaut quelque part. Le défaut, je le signale aujourd'hui au ministre des Finances, et je lui demande tout simplement—je ne veux pas parler plus longtemps, c'est pour cela que j'ai pris la parole et que j'ai voulu appeler son attention sur ce point—s'il veut boucler son budget, d'aller chercher l'argent au moins là où il existe et de cesser de le prendre là où il n'est pas, c'est-à-dire dans les poches du travailleur.

[*Traduction*]

M. Mongrain: Je parlerai brièvement, mais je veux signaler quelque chose dès le début. Je n'ai reçu aucun mandat spécial pour parler au nom du gouvernement; de nombreux ministres le feront. Mais en qualité de député, je déteste être une des cibles de cette mitraillade sans riposter dans une certaine mesure.

• (3.10 p.m.)

[*Français*]

J'ai donc écouté les remarques qui ont été faites par les députés de la loyale opposition de Sa Majesté. Quand j'entends l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) parler d'opposition, je tire des conclusions. Il doit y avoir une opposition loyale, une autre moins loyale et une autre déloyale. Puisqu'on ne fait jamais de distinction quand on parle de la loyale opposition de Sa Majesté, je suis obligé de la faire.

J'ai écouté les remarques de l'honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Stanfield) et je dois dire qu'il a pratiqué une intervention chirurgicale à froid. Il n'a même pas eu l'idée d'anesthésier le gouvernement avant de l'opérer et il a été un peu cruel en pratiquant son intervention chirurgicale. Je ne dis pas qu'il n'a pas eu un peu raison. Je dis qu'il a apporté ici des arguments sérieux qui, à première vue, se tiennent, jusqu'à ce qu'on entende, évidemment, la réplique de l'honorable ministre responsable. Je crois que son

intervention a été sérieuse. Elle était fondée sur des faits et des chiffres. Il a procédé comme un homme d'État doit le faire, sans artifice, sans mesquinerie. Il faut lui rendre ce témoignage-là. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il a raison, pas plus d'ailleurs que tous les autres.

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique, tantôt, a concédé quand même au gouvernement certains points assez importants sur lesquels il n'était pas d'accord avec le chef de la loyale opposition de Sa Majesté mais, en même temps, il y est allé lui-même de ses réclamations.

Le porte-parole du Ralliement créditiste est naturellement revenu sur la doctrine à laquelle il croit—et je le crois sincère—mais elle ne semble pas réaliste à ceux qui sont d'avis qu'il faut tout de même vivre avec les moyens à sa disposition.

Mais la grave inconséquence, monsieur le président, que je remarque dans tout ce débat, c'est qu'on reproche d'abord au gouvernement, du côté de l'opposition loyale, moins loyale—ou plus loyale—ou déloyale, d'avoir dépassé ses prévisions budgétaires de quelque 400 millions de dollars. On reproche au gouvernement de s'être conduit de façon malhonnête envers les acheteurs de ses obligations. Du même coup, monsieur le président, on reproche au gouvernement d'avoir dépensé quelque 400 millions de plus que ce qu'il avait promis de dépenser, et l'on arrive avec d'autres requêtes pour quelques centaines de millions.

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique, par exemple, se plaint de ce que les pensions des anciens fonctionnaires du gouvernement ne sont pas suffisantes et qu'on pourrait les augmenter.

L'honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté a reproché, du même coup, au gouvernement, après lui avoir dit qu'il avait dépensé 400 millions de trop, d'avoir fait des coupures dans le domaine de la recherche. Quelques-uns de ses collègues des banquettes arrière réclament des investissements de l'ordre d'un demi-milliard ou d'un milliard de dollars. Au fait, on reprochera au gouvernement, par exemple, de ne pas construire immédiatement la jetée qui mène à l'Île du Prince-Édouard. On demandera au gouvernement de bâtir une autre route transcanadienne. Le même parti, en même temps, dit au gouvernement: Vous avez dépensé 400 millions de dollars de plus que ce que vous aviez prévu.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? A mon sens, il a agi en père de famille en tâchant de pourvoir aux besoins de la collectivité canadienne, et quand on a dit que le gouvernement était malhonnête à l'égard des acheteurs d'obligations, je crois qu'on a calomnié le gouvernement canadien. Je crois que c'est une chose qui a dû échapper au chef de la loyale opposition de Sa Majesté qui, d'habitude, se préoccupe bien davantage de l'intérêt du pays, car si l'on répète à travers le pays, à travers l'Amérique du Nord, que ce gouvernement n'est pas honnête, qu'il vend des obligations, sous de fausses représentations, on peut s'imaginer où cela peut nous mener. Je dis que ce n'est pas exact et je sais que l'honorable ministre aura tantôt l'occasion de mettre les choses au point.

A titre de «back-bencher» du gouvernement, je crois devoir relever l'inconséquence inadmissible de gens aussi intelligents que ceux qui ont pris la parole pour blâmer le gouvernement d'avoir dépensé 400 millions de dollars pour satisfaire à des besoins urgents de la population canadienne et, du même coup, reprocher au gouvernement de ne pas avoir dépensé une somme de l'ordre d'un milliard pour donner des pensions, de ne pas avoir complété tel ou tel projet ou d'y avoir sursis, d'avoir coupé certains investissements aux fins de recherche, de n'avoir pas nourri les gens du Biafra et, enfin, de n'avoir pas fait suffisamment pour que le blé de l'Ouest se vende.

Il faudra tout de même, monsieur le président, qu'on accorde nos violons, quelque bon matin, et qu'on se dise: Est-ce qu'on dépense ou si l'on ne dépense pas? Si l'on dépense et si l'on investit, il va falloir imposer des taxes. Mais dès qu'on commence à hausser les impôts, l'opposition jette des cris de putois pour reprocher au gouvernement d'aller chercher l'argent où il est. Il n'y a plus de logique dans notre organisation.

Je sais que nos amis du Ralliement créditiste possèdent une formule magique et je serais l'homme le plus heureux du monde si la formule magique était adoptée. Mes amis du Ralliement créditiste oublient cependant que nous faisons partie d'un club financier international qui groupe quelque 70, 75 ou 80 pays, et qu'il n'est pas possible que nous réformions notre monnaie sans que ces autres pays décident de réformer la leur en même temps, ou notre commerce international...

M. Latulippe: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Mongrain: Monsieur le président, si mon honorable ami voulait avoir l'indulgence de me laisser terminer mon discours...

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Trois-Rivières a la parole.

M. Mongrain: Monsieur le président, je m'excuse de mes faiblesses, mais je suis un homme qui est exposé à perdre le fil de ses idées quand on l'interrompt. Si mon honorable ami voulait attendre que j'aie fini, je

serais heureux de répondre à sa question s'il me reste du temps. Il m'en restera, car je vais être très bref. Cela me fera plaisir, parce que je respecte mon honorable ami.

Alors, monsieur le président, il faudrait que nos amis réalisent quand même que c'est beau du «wishful thinking», que c'est beau de dire: «Nous allons réformer le système monétaire canadien, mais nous ne sommes pas les seuls au monde. Plus la science se développera, plus les contacts entre les pays seront nombreux, plus nous serons solidaires les uns des autres. Au point de vue monétaire, nous le sommes probablement plus que dans n'importe quel autre secteur. Voilà ce qu'est le «wishful thinking».

J'excuse la plupart de mes amis, parce que je les crois sincères, mais, à mon avis, c'est pratiquer la démagogie envers une population qui n'est pas renseignée que d'aller lui faire croire que ces choses-là pourraient se produire, grâce à une baguette magique qui viendrait réformer tout le système.

Monsieur le président, je m'élève pour relever l'honneur du Canada et celui du gouvernement actuel. Je m'élève contre la déclaration à l'effet que ce gouvernement serait malhonnête dans ses représentations. Je m'élève contre l'affirmation qui laissait croire que ce gouvernement n'a pas tenu ses promesses, puisqu'il a dépensé 400 millions de plus que ce qu'il avait promis de dépenser, surtout en tenant compte que ceux qui lui reprochent cela sont les premiers à requérir du gouvernement des investissements infiniment supérieurs à ses disponibilités actuelles. C'est une inconséquence flagrante qui va probablement persuader tout le public canadien que l'opposition est trop obstinée dans son rôle et que, à un certain point, elle verse dans l'inconséquence et dans l'illogisme.

Monsieur le président, je serais heureux de répondre à la question de mon honorable ami.

M. Latulippe: Monsieur le président, je voudrais poser une question à l'honorable député de Trois-Rivières. Il dit que nous faisons partie d'un «pool» international et que sans ce «pool» international, il serait impossible de financer le Canada.

Je voudrais lui demander si, par exemple, les autres nations, dont les États-Unis, par exemple, l'Angleterre, n'existaient pas, si nous devrions crever de faim, au Canada?

M. Mongrain: Monsieur le président, la question de mon honorable ami, le député de Compton, que je viens de citer et pour qui j'ai beaucoup de respect, est à mon sens un peu illusoire, hypothétique et, jusqu'à un certain point, enfantine.

Il est inconcevable, en effet, d'imaginer pour un instant que le Canada pourrait subsister si les États-Unis, l'Angleterre, la France et l'Allemagne n'existaient pas. Il est presque enfantin de parler de choses tellement hypothétiques.

Nous sommes plus que jamais, monsieur le président, à une époque où tout l'univers, même les États-Unis, qui sont probablement la nation la plus riche au monde, est dépendant de toute l'économie des autres pays, au point que s'il arrive, par exemple, que l'Angleterre ait des difficultés financières, tous les pays qui font du commerce avec ce pays se rendent compte de la nécessité d'aller la secourir. Les États-Unis—le plus gros fournisseur d'argent au monde, qui est actuellement en train de dépenser des milliards au Vietnam,—condamnent justement les pays qui comptent sur l'argent américain pour vivre et traverser des périodes que nous qualifions de périodes d'inflation ou de difficultés financières, qu'on les appelle comme on voudra. Ce n'est pas tellement cela qui nous intéresse, et c'est accidentellement que j'en parle.

J'aimerais rappeler à mes amis que même s'ils ont parfaitement raison de viser des objectifs humains comme ceux-là, il faut tout de même qu'ils soient réalistes et qu'ils ne rêvent pas, parce qu'on ne soigne pas les maladies ou l'on ne règle pas les problèmes avec des rêves. On règle cela en apportant des solutions concrètes.

• (3.20 p.m.)

Le but de mon intervention, c'est de dire aux députés de l'opposition: «Vous n'êtes pas logiques, vous êtes inconséquents, vous reprochez au gouvernement d'avoir trop dépensé et vous êtes les premiers à demander au gouvernement de dépenser plus. Alors, accordons nos violons.»

M. le vice-président: La question de l'honorable député de Compton (M. Latulippe) a incité l'honorable député de Trois-Rivières à commencer un second discours.

M. Mongrain: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je vous ferai remarquer que j'avais encore du temps à ma disposition, mais je vous remercie quand même, car j'ai terminé mes observations.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le président, le député de Trois-Rivières est certainement à l'endroit qui lui convient. Il était beaucoup plus intéressant...

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège...

[*Traduction*]

En ce qui concerne mon honorable ami, monsieur le président, je pose la question de

privilège et l'informe que la charte de ma ville est rédigée en français et en anglais et que dans la version anglaise la ville porte, le nom de Trois-Rivières.

M. Nielsen: Quoi qu'il en soit, le député membre du parti auquel il est opportun d'appartenir est maintenant, après avoir été indépendant, c'est une réaction tpyique de quiconque siège de son côté à la Chambre de prendre dix minutes pour répondre à une simple question qu'il a fallu une minute, tout au plus pour poser. Cela montre que le gouvernement actuel, bien que nouveau, comme on l'a signalé, professe la vieille politique de doute, d'incertitude et de confusion qui caractérisait nettement le précédent. Cet après-midi, je ne veux pas attribuer au premier ministre la responsabilité de ce piètre état de choses, car, après tout, il n'est ici que depuis peu. Comme d'autres, toutefois, je dirai que la situation ne s'est nullement améliorée. On a fait nettement ressortir ce matin et cet après-midi l'incertitude qui règne à l'égard des affaires extérieures. En fait de politique économique, non seulement il y a doute, mais tromperie pure et simple, ainsi qu'on l'a montré en termes non équivoques ce matin. La conduite des travaux de la Chambre s'est faite dans la confusion. Voilà les réalisations du gouvernement en très peu de temps. Nous avons un nouveau gouvernement, en effet, mais sa façon d'agir n'a rien de neuf. Les ministres gardent encore plus le secret au sujet des erreurs commises, car ils vivent dans la crainte d'être limogés s'ils n'ont pas la bouche cousue. L'incertitude règne quant à la politique relative à la Tchécoslovaquie. Notre politique vis-à-vis l'OTAN est marquée par la confusion, l'hésitation et une incroyable incohérence.

Quant à la conduite des travaux en cette Chambre, nous avons entendu mercredi dernier le premier ministre nous faire une incroyable proposition, celle d'accepter une manière de gouvernement absentéiste, puisque la moitié des ministres ne seraient pas présents à l'heure des interpellations. Qu'ont-ils à faire de si urgent? En sommes-nous arrivés au point où les ministres sont si occupés qu'ils ne peuvent passer à la Chambre une heure au plus chaque jour durant la période des questions? Les affaires de l'État sont-elles si insignifiantes qu'il ne faudrait pas contraindre un ministre à répondre tous les jours aux questions qui s'y rattachent? La réforme dans certains domaines législatifs essentiels n'a-t-elle pas de l'importance? Il y a eu des réductions d'apportées à l'amélioraton des aéroports et aux services de navigation dans les airs, un des principaux aspects de la sécurité publique. Nous verrons-nous refuser les renseignements auxquels le public a droit parce que le ministre compétent ne se trouve pas ici pour être interpellé. La situation de nos Indiens n'est-elle pas assez lamentable pour exiger la présence des ministres responsables?

Le chômage sévit et il existe quantité d'autres problèmes d'une extrême gravité, comme celui de la main-d'œuvre. Voilà des problèmes engendrés par les normes établies par le gouvernement actuel. Maintenant, le premier ministre propose une manière de gouvernement absentéiste, comme je l'appelle, malgré les problèmes extrêmement pressants et urgents auxquels les ministres devraient apporter des réponses pertinentes. La période des interpellations n'est-elle pas importante? Si les ministres ne sont pas présents pour répondre aux questions, alors la période devient absolument stérile.

Je n'invoquerai pas les autorités en la matière car la proposition est très évidente. Les précédents remontent à si loin que je n'ai pas l'intention de défendre la période des interpellations, moment où les députés ont l'avantage de saisir le gouvernement de questions urgentes et graves. Je ne veux pas qu'on m'accuse de fonder mon argument sur le précédent simplement parce que je m'oppose au changement. Lorsque le premier ministre a fait sa déclaration l'autre jour, un député a dit qu'il ne fallait peut-être pas blâmer la période des questions. Le député de Trois-Rivières a fourni un indice de la raison pour laquelle la période des réponses est un facteur si important en ce qui concerne la modification de la formule. La bonne manière d'aborder ce problème n'est certes pas de permettre aux ministres de s'absenter à cette étape des travaux de la Chambre. En annonçant la nouvelle, le premier ministre n'a pas mis en cause la nécessité de la période des questions. Il a tout simplement fait une proposition unilatérale qui rendrait futile la période des questions. D'après *Le Devoir* du 9 mai, le premier ministre aurait dit que les ministres gaspillent au moins une heure par jour à jouer le jeu de la politique à la Chambre des communes et qu'on aurait peu de chose à perdre en établissant un régime qui libérerait les ministres des séances parlementaires fatigantes. Ce genre d'attitude, explique l'annonce du premier ministre mercredi dernier. Cette attitude porte atteinte aux droits de ceux qui nous ont envoyés ici pour scruter les actes du gouvernement au moyen de questions auxquelles il est tenu de répondre dans l'intérêt public.

Le ministre d'État du Québec—je crois qu'il détient un portefeuille aujourd'hui mais je ne sais trop lequel—a dit à Montréal le 2 juin, comme l'a rapporté la Presse canadienne le 3 juin, que le gouvernemnt voulait mettre fin aux débats inutiles. C'est l'attitude du cabinet.

Naturellement, moins les ministres passent de temps à la Chambre, moins ils s'exposent à nos questions—aux questions légitimes de l'opposition auxquelles le pubblic a le droit d'avoir des réponses—et plus ces ministres s'éviteront des ennuis. C'est peut-être ce qui inspire le premier ministre. Tout ce que je peux en conclure, c'est que les ministres ne se tirent pas tellement bien d'affaire et qu'ils considèrent le Parlement du même œil que le dernier gouvernement libéral. Par conséquent, le premier ministre veut simplement écarter ce qui l'ennuie ou l'embarrasse.

Je tiens à dire au premier ministre qu'une telle attitude de sa part et de celle de ses ministres affaiblira rapidement, si elle persiste, l'envoûtement qu'il exerce. Affirmer impudemment que non seulement les ministres n'ont pas besoin d'être présents, mais encore qu'ils ne le seront pas, est une insulte au Parlement. Les ministres devraient absolument être ici pendant la période des questions; sinon, à quoi bon une période de questions? Si la Chambre s'incline devant cette décision et que le premier ministre ne modifie pas celle-ci, nous aurons fait un premier pas dans la voie qui doit aboutir à bâillonner le Parlement et à établir la suprématie de l'exécutif sur les représentants élus du peuple. Je ne suis pas le seul à penser ainsi; d'autres l'ont dit avant moi. Le professeur McWhinney le disait encore dernièrement: dans le gouvernement le législatif est en train d'être submergé par l'exécutif qui prend de plus en plus la suprématie. S'il en était ainsi, selon moi, ce serait une tendance bien regrettable. Une annonce comme celle que vient de faire le premier ministre ne fait, selon moi, que marquer, pour le Parlement, un pas de plus vers la tombe.

Où allons-nous? Durant la dernière session et au cours du débat qui a fait suite aux événements du 19 février, le premier ministre a dit—et il y croyait puisqu'il a opiné du bonnet quand cette phrase a été renvoyée ici comme une balle—«Nous sommes les maîtres de la Chambre»; autrement dit, «nous faisons ce qui nous plaît, parce que c'est nous le gouvernement et que nous sommes la perfection même». Donc: «A quoi bon poser des questions?». Ils ont beau dire que nos questions n'ont pas d'importance, il n'en reste pas moins que les gens qui nous ont délégués ici pour poser des questions de cet ordre ne partagent pas ce point de vue. Qu'y a-t-il de plus important, par exemple, que l'élaboration graduelle d'un gouvernement responsable, les changements à la Constitution et une foule d'autres sujets, sans parler de la sécurité et de quelques événements récents qui ont été évoqués durant la période de questions.

• (3.30 p.m.)

Le premier ministre assure que la moitié des ministres seront là. Voilà, en vérité, qui n'a rien de nouveau car en mettant les choses au mieux, il n'y en a jamais ici plus de la moitié à la fois. Le danger évident, c'est de voir la moitié présente être précisément celle à qui le premier ministre pense qu'on ne posera pas de questions.

Permettez-moi de lui signaler un autre point encore. L'absence de ministres n'empêchera pas les députés de poser des questions; elle peut, au contraire, produire l'effet opposé. Pour moi, j'interrogerais plus volontiers le premier ministre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si les ministres ne sont pas ici à la Chambre, le premier ministre sera lui-même la cible d'un grand nombre de questions. C'est peut-être ce qu'il souhaite. Les députés élus ici par les Canadiens siègent en leur nom; ils ont un droit irrécusable d'exiger de l'exécutif des réponses destinées à les informer et dont ils devront rendre compte à leurs électeurs. Le premier ministre s'efforce de réduire ce droit; toute l'affaire est là.

J'en ai dit assez pour montrer que le premier ministre devrait repenser à cette initiative inconsidérée. S'il sait qui en est l'auteur, il devrait lui faire comprendre certaines réalités de la vie parlementaire. Les ministres ne peuvent se soustraire à leurs responsabilités quotidiennes à la Chambre. Elles passent avant tout.

Le premier ministre peut parler des mesures prises en Angleterre et dans d'autres pays, et nous le croirons sur parole. Toutefois, il ne peut pas comparer l'Angleterre, qui est un État unitaire libre des difficultés d'ordre régional qui se posent au Canada, à notre pays. En Angleterre, les ministres doivent délibérément s'absenter de la Chambre plusieurs jours par semaine, qui sont les jours où l'on pose des questions. Le premier ministre, comme c'est son habitude, a expliqué la chose de façon habile et fort raisonnable; néanmoins, il est évident qu'il s'agit là essentiellement d'un régime établi pour aider et protéger le gouvernement et non l'intérêt du public.

Comme l'ont dit d'autres députés, l'incertitude règne aux Affaires extérieures, avec le ministre le plus indécis de tous les temps. L'incertitude se reflète dans les travaux de la Chambre, elle se reflète dans la gestion de

l'économie. C'est une incertitude totale, un legs du gouvernement Pearson que le gouvernement actuel doit abandonner. Mercredi, nous avons eu un nouvel exemple incroyable d'un gouvernement qui se pose en sauveur de l'économie; il s'est efforcé de faire passer une augmentation des dépenses pour une épargne. Nous nous souvenons tous de l'histoire des nouveaux vêtements de l'empereur. La déclaration faite hier par le ministre de l'Industrie était l'illustration de ce conte populaire pour enfants. Vous vous souvenez certainement de cette histoire. Personne n'osait dire à l'empereur que son magnifique costume neuf n'existait pas ou, du moins, qu'il n'existait que dans l'imagination de ses tailleurs. En fait, l'empereur était complètement nu. Du point de vue économique, c'était exactement la situation du ministre.

Le ministre a poursuivi en mentionnant des économies par-ci, d'autres par-là pour montrer comment un gouvernement liardeur et tondeur d'œufs avait économisé 80 millions de dollars. Or, même en tenant compte de ces 80 millions de dollars, a-t-il ajouté après coup, le montant total du budget des dépenses dépassait d'environ 400 millions de dollars celui de la version précédente inexpurgée. Qu'a dit alors le ministre du Revenu, aujourd'hui ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Il parle des représentants qui disent blanc, puis noir. Écoutons ce que disait le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsqu'il était ministre du Revenu. Il a prononcé les paroles suivantes à Calgary le 3 juin, et la *Presse canadienne* les a rapportées le 4:

> Le prochain budget sera un budget équilibré et tout sera mis en œuvre pour barrer la route aux augmentations d'impôt.

Voilà ce que disait alors l'un des ministres que certains députés appuient aujourd'hui. Voici maintenant les paroles prononcées par le ministre des Finances à Saskatoon le 8 juin et rapportées par la *Presse canadienne* le même jour:

> Si le gouvernement Trudeau est réélu, il préférera réformer le régime fiscal actuel que d'adopter les recommandations de la Commission Carter qui donnerait au Canada un régime fiscal radicalement différent.

Nous voyons les choses venir. Le même ministre a déclaré à Grande Prairie le 7 juin, comme l'a rapporté la *Presse canadienne*:

> ... l'expansion économique, la réduction des dépenses gouvernementales et l'équilibre du budget ont accru la confiance internationale dans le dollar canadien.
>
> [M. Nielsen.]

Voici un ministre qui, dans un cas, parle d'un budget équilibré comme d'une chose déjà faite, apparemment, et un autre qui affirme que, si le gouvernement Trudeau est réélu, il y aurait un budget équilibré. Voilà que le président du Conseil du trésor nous présentait mercredi dernier ce budget revisé. Ils sont revenus à leurs anciennes supercheries. Ils tentent de nous éblouir avec les mêmes artifices que pendant la dernière campagne électorale. Voici un passage de leur manuel du candidat:

> L'emploi et la croissance dépendent de la stabilité des prix et des coûts ... Le principal objectif d'une politique judicieuse des prix et des revenus ne consiste pas pour l'État à réglementer les prix ou des revenus ou à changer le cours de la concurrence sur les marchés. Il consiste plutôt à améliorer les structures à l'intérieur desquelles un marché libre peut se développer ... en évaluant les répercussions de modifications précises pour permettre aux autres secteurs de l'économie, tant public que privé, de prendre les mesures qui s'imposent ... à dire aux autres industries si elles doivent compter plus ou moins sur une denrée ou un service en particulier ... à conseiller le gouvernement quant aux modifications tarifaires ou fiscales ... et à convaincre l'exploiteur que ses bénéfices à court terme peuvent nuire à ses objectifs à long terme.

Voilà, en deux mots, la pensée économique de ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles. Nous voyons maintenant l'alchimie mystérieuse du gouvernement libéral en matière de financement; grâce à la sorcellerie du magicien de Kingston, l'actuel ministre des Finances, rompu à ce genre de choses, on représente aux Canadiens et à nous-mêmes une hausse de 400 millions de dollars comme une économie de 80 millions.

Le président du Conseil du Trésor a travaillé d'arrache-pied—nous rendons à César ce qui lui appartient—mais il a donné l'impression de n'être pas lui-même réellement convaincu. L'honorable représentant, j'en suis sûr, était aussi conscient que nous de la transparence de sa simulation devant la Chambre, mais en présence de l'affable Merlin, le sorcier de Kingston devait s'efforcer, bien sûr, de tirer de la farine d'un sac de son, lequel, quoique vide, valait mieux que pas de sac du tout.

Le ministre actuel des Finances est rompu à ces tours de passe-passe financiers. Rares sont ceux qui oublieront son plus brillant exploit de la dernière session, alors qu'à grand renfort de notes, il a pu démontrer, du moins à sa propre satisfaction, qu'il avait réussi à épargner des millions de dollars en rejetant une partie du budget de chaque ministère.

• (3.40 p.m.)

La seule façon de comparer à la réalité ce genre de financement psychédélique, pour employer un terme «dans le vent» vu les vents de changements qui soufflent sur l'autre côté de la Chambre, la seule façon, dis-je, c'est d'imaginer une épouse qui demande un manteau de vison à son mari et ce dernier, après l'avoir persuadée d'accepter un manteau de fouine, trouve qu'il a fait une bonne affaire. Voilà des choses que ne révèle pas un bilan financier. Si telle est la pierre angulaire de la politique financière du gouvernement, il peut sûrement se convaincre d'avoir brillamment agi aussi longtemps qu'il aura les yeux plus grands que la panse.

Je doute—et c'est avec sympathie et en toute bonne foi que je le dis—que le gouvernement puisse facilement convaincre une personne, à moins qu'elle ne soit âgée de moins de quatre ans—bien qu'il semble avoir convaincu le député de Trois-Rivières—que des augmentations de dépenses de plus de 400 millions de dollars représentent en réalité des épargnes supérieures à 80 millions. Dans ma région d'origine tout au moins, ce genre d'arithmétique suscite de sérieux doutes, et l'on finirait certainement par contester la compétence financière de ceux qui pratiquent de tels calculs. Je suis porté à croire à cette absence de compétence.

Que s'est-il passé? Le dernier rapport financier du gouvernement pour le 31 mars 1968, fin de l'année financière, indiquait un déficit d'environ 790 millions de dollars. On aurait beau faire des efforts d'imagination on ne saurait, même avec le talent du sorcier de Kingston, faire passer un déficit de 790 millions de dollars pour un excédent. Il faudra par conséquent le combler. En outre, on nous présente maintenant des dépenses supplémentaires de l'ordre de 400 millions de dollars. Il est donc facile de voir que le gouvernement se dirige avec frénésie vers son premier déficit de 1 milliard de dollars. Rien d'étonnant à ce que le premier ministre ait pris le temps, il y a quelques semaines, d'assister l'épreuve du Grand Prix canadien. Il devrait, selon moi, consacrer plus de temps à surveiller son ministre des Finances, qui est en train de nous présenter le meilleur Grand Prix fiscal de tous les temps.

Pendant ce temps, l'ancien ministre des Finances agit, en ce qui concerne le Biafra, tout comme il le faisait dans le cas des finances du Canada. On ne peut que compatir au malheur de ces gens et frémir. On a prétexté que les augmentations étaient prévues dans les lois. Qui a proposé ces lois? D'où venaient les politiques qui y étaient incorporées? D'où venait le régime d'assurance frais médicaux que le gouvernement actuel a imposé aux provinces, moyennant des frais fantastiques?

Le premier ministre a déclaré aujourd'hui, au cours de la période des questions—et je cite ses paroles—«Nous ne pouvons rompre une entente avec les provinces». Mais c'est précisément ce que son gouvernement a fait l'an dernier, ou peut-être même cette année, en renonçant au paiement de la contribution fédérale, dans le cadre des ententes sur la formation professionnelle entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je ne crois pas qu'il y ait eu un seul premier ministre provincial qui n'ait pas fait savoir au premier ministre et à ses ministres de l'époque qu'il désapprouvait l'initiative du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a maintenant le toupet de venir se lamenter sur l'énorme coût de l'assurance frais médicaux. L'ancien premier ministre a dit qu'il ne coûterait pas énormément parce que la majorité des provinces ne pourraient pas se l'offrir. L'assurance frais médicaux serait en vigueur actuellement si le gouvernement actuel avait fait quelques concessions aux provinces et avaient agi comme le chef de l'opposition lui demande de le faire depuis des mois. Nous aurions un programme d'assurance-maladie que les provinces et les Canadiens en général pourraient s'offrir. Qu'est-il arrivé en Saskatchewan? Le gouvernement doit augmenter les primes et les frais modérateurs pour maintenir le programme. Voilà quel programme le gouvernement veut imposer à chacune des provinces du Canada.

En ce qui concerne les frais statutaires, ils découlent de la politique prônée par l'actuel et par le précédent gouvernement libéral, de triste mémoire, dont certains membres sont encore parmi nous. On dit maintenant: «C'est regrettable. Les coûts sont tous élevés et échappent à notre contrôle.» Si les membres du gouvernement ne peuvent contrôler ces coûts, ils n'ont qu'à démissionner et à laisser la place à ceux qui le pourraient. Prétendent-ils maintenant qu'ils ne savaient pas ce que coûterait l'assurance frais médicaux? Disent-ils qu'ils n'ont pas tenu compte de cette éventualité? Deux provinces participent présentement au régime d'assurance frais médicaux. Elles disent que les frais considérables de l'entreprise déséquilibrent leurs comptes. Toutefois, le gouvernement a déclaré solennellement à la Chambre qu'il souhaitait la participation de toutes les provinces au régime.

Il faudrait remonter à Hammourabi pour trouver des preuves d'incompétence totale aussi flagrantes que celles que nous donne ce gouvernement incertain et confus. Il attribue l'augmentation des dépenses au régime d'assistance publique du Canada. Après l'avoir présenté au son des trompettes, il dit aujourd'hui que malheureusement le régime coûte trop cher. Certes, il coûte beaucoup, car

il a tout simplement ajouté au fouillis causé par les empiétements, le double emploi et le gaspillage dans le domaine du bien-être social pour lequel le contribuable canadien est obligé de payer. Personne n'est mieux renseigné que le premier ministre. Il déclare prendre des mesures pour mettre fin à cet état de choses, au moins l'a-t-il promis. Mais on dirait qu'il n'a pas encore eu le temps d'agir.

C'est pourquoi notre pays supporte encore le joug de la bureaucratie confuse du bien-être social que lui a léguée l'équipe Pearson-Sharp. C'est de là que viennent les frais. Le ministre de l'Industrie et le président du Conseil du Trésor viennent ici déplorer ces augmentations. J'estime qu'ils ont raison, mais pourquoi le gouvernement n'agit-il pas au lieu d'essayer vainement de faire passer l'augmentation réelle du déficit pour des excédents ou des formes imaginaires d'équilibre budgétaire? Même cette expression est aujourd'hui oubliée, car il n'est plus question d'équilibrer le budget mais les comptes nationaux.

Je ne vois aucun changement véritable. Un air pur et vivifiant devait pénétrer dans nos murs et transformer les attitudes du gouvernement après les dernières élections. Aucun changement, que je sache, ne s'est produit dans cette enceinte, ni dans les politiques du nouveau gouvernement. A vrai dire c'est la même vieille clique qu'on retrouve, appliquant évidemment les mêmes vieilles politiques.

Le premier ministre ne semble pas vouloir vraiment éliminer les politiques asphyxiantes du passé et suivre la voie souvent préconisée au sujet de l'assurance frais médicaux et de l'amélioration des programmes, par le chef de l'opposition et d'autres au cours des derniers mois.

M. Skoberg: Monsieur le président, c'est un plaisir pour moi, à titre de nouveau député de la circonscription de Moose Jaw, de parler brièvement de la motion dont nous sommes présentement saisis. Je me rends compte, à l'instar d'autres députés à la Chambre, qu'il est dans le vent de protester contre les dépenses du gouvernement, peu en importent les conséquences. Toutefois, tous les députés comprennent, j'en suis sûr, que le budget global doit s'adapter aux besoins de la nation bien qu'on puisse réaliser quelques épargnes dans certains secteurs.

Je me pose deux questions: répond-on de façon satisfaisante aux besoins de chacune des régions du pays et l'aide est-elle répartie équitablement? Il importe, je pense, que les députés sachent que la circonscription de Moose Jaw est à peu près mi-rurale et mi-urbaine. On peut donc dire que je connais très bien les difficultés que rencontrent les ruraux et les citadins.

Je n'aimerais pas que le gouvernement coupe les dépenses dans des domaines qui ont, et qui auront, des effets désastreux dans la circonscription que je représente, et je ne doute pas que chaque député pense comme moi, quant à sa circonscription. Je suis sûr que tous les députés, et en particulier tous ceux de l'Ouest, sont conscients de la gravité de la situation agricole en ce moment. Je reviens à peine de Moose Jaw, Outlook, Davidson, Dinsmore, Central Butte et d'autres régions de la Saskatchewan, et je trouve la situation grave, pour ne pas dire plus.

• (3.50 p.m.)

Je sais que beaucoup de députés, ceux de l'Est surtout, ne se rendent pas compte de l'importance de l'industrie agricole pour chaque citoyen du pays. J'ose dire que si l'industrie agricole est atteinte, toute l'économie canadienne en souffre. Le ministre de l'Agriculture nous dit que le gouvernement surveille la situation de près. Cela ne suffit pas. On doit intervenir immédiatement pour garantir au producteur de l'Ouest qu'il aura en mains l'argent qu'il lui faut pour faire face aux lourdes échéances. Il faut que le prix des produits agricoles soit garanti, dans l'Est comme dans l'Ouest. Il faut reconnaître ce qu'il en coûte au cultivateur et ce dernier doit réaliser un bénéfice raisonnable.

A mon avis, monsieur le président, nous devons garantir un prix minimal de $2.12 le boisseau de blé et de $3.12 le boisseau pour les mille premiers boisseaux de blé livrés par chaque ferme sur le marché national. Encore aujourd'hui, certains éditorialistes et certains députés affirmaient que l'industrie du blé n'avait besoin d'aucune subvention et que nous n'avions que faire d'un système de double prix pour nos céréales. Je ne vois pas pourquoi on demanderait aux cultivateurs des Prairies de subventionner ceux-là mêmes qui nient la nécessité de subventions. Le Canada est la seule nation exportatrice de blé au monde qui ne soutienne pas ses prix agricoles. C'est le temps ou jamais de regarder la réalité en face: nous devons soutenir les prix de cette industrie fondamentale.

A mon sens, le gouvernement ne peut pas, en toute justice, s'attendre que le cultivateur canadien soutienne la concurrence que lui livrent les gouvernements étrangers, et c'est exactement ce qui arrive maintenant. Les autres pays soutiennent les prix de leurs produits de base, et le Canada doit faire de même. Il est grand temps d'étudier la chose de près. Il serait peut-être intéressant de

noter les changements profonds que subit actuellement notre industrie agricole. Au cours de l'année 1942-1943, 119,127 livrets d'immatriculation ont été délivrés en Saskatchewan, contre quelque 92,302, au cours de l'année 1966-1967. Autrement dit, il y a eu une diminution annuelle de 1,118 livrets depuis 24 ans. Je demande au gouvernement d'ouvrir les yeux sur le triste sort de nos producteurs agricoles et d'augmenter les crédits alloués à ce secteur au lieu de les réduire.

La ville de Moose Jaw doit faire face à un autre problème grave et urgent: elle ne peut bénéficier du programme d'encouragement régional. Vous le savez, monsieur le président, nous sommes situés à 42 milles à l'Est d'un centre assez important, qui possède l'avantage d'être le siège du gouvernement provincial (si je dois en croire ce qu'on me dit, Moose Jaw aurait dû avoir été choisie à sa place, mais, par une nuit sombre, il y a de cela bien des années, cette aubaine lui a passé sous le nez).

Il se peut que le niveau du salaire moyen et du chômage empêche la ville de Moose Jaw de profiter des encouragements fournis aux régions désignées. La raison, évidemment, c'est que des milliers de cheminots, d'ouvriers des meuneries Robin Hood et des salaisons, déplacés, doivent aller ailleurs pour chercher du travail, et qu'ils laissent ainsi la ville dans une impasse économique. Le ministre des Forêts et du Développement rural a déclaré que le gouvernement projette de remettre ce programme à l'étude périodiquement afin de voir s'il y aurait lieu d'intervenir à l'occasion pour améliorer la situation de l'embauche. Je prierai le gouvernement de songer dès maintenant à considérer Moose Jaw comme région désignée aux termes du programme d'encouragement régional dont on a parlé encore hier à la Chambre. Je connais parfaitement la situation à Moose Jaw car, ayant été conseiller municipal durant quatre ans, je sais que nous avons perdu au moins quatre industries disposées à s'installer chez nous, mais qui profitaient du programme d'encouragement dans une autre région.

On me laisse entendre que nous attirerons peut-être une industrie si Moose Jaw devient une région désignée. J'estime qu'il est plus facile et bien plus raisonnable, du point de vue économique, d'empêcher le désastre qui se produira si des centres tels que Moose Jaw ne sont pas dotés des mêmes avantages que d'autres. Cette question est urgente et je demande au gouvernement d'envisager la désignation de Moose Jaw comme région à stimuler.

Le troisième point que j'aimerais voir examiner par le gouvernement c'est notre réseau de transports. Inutile, je pense, de décrire aux députés les difficultés qu'on éprouve à voyager d'un point à l'autre du pays, non plus que l'encombrement qui commence à régner dans les voies aériennes de notre jeune pays. Qui de nous n'envisage avec inquiétude le jour où il faudra voler en rond pendant des heures avant d'atterrir? Nous n'ignorons pas qu'un réseau efficace de transports aériens coûte des millions de dollars et l'on peut dire à coup sûr que des millions de Canadiens préfèrent éviter de voler quand d'autres moyens de transport sont disponibles.

J'ai ici un article paru le 29 juillet 1968 dans la *Winnipeg Free Press,* où il est dit que la congestion dans les aéroports américains coûte au gouvernement quelque 50 millions de dollars par an. Selon moi, si le gouvernement actuel prenait l'initiative de lancer un programme efficace de transports, il réaliserait peut-être des économies considérables plus tard, pour ce qui est des seuls aéroports. On sait que le gouvernement doit songer à l'établissement au pays d'un meilleur réseau de transports devant comprendre un service ferroviaire continental qui est efficace. On sait que le National-Canadien a pris l'initiative en matière de trafic-voyageurs, et je dis qu'il est grand temps que le gouvernement pense à constituer un comité qui étudierait les structures globales du trafic ferroviaire. J'ai entendu dire tout dernièrement que le Pacifique-Canadien songeait à retrancher huit voitures de son train continental, le *Canadian.* Je dirai que les voyageurs qui ont tenté de louer des places à bord des trains du National-Canadien ou du Pacifique-Canadien sont conscients des difficultés qu'éprouvent les chemins de fer.

Le moment est venu d'établir un programme global pour régler le problème. J'éviterai d'exposer tous les problèmes qui accablent présentement notre circonscription, mais je signale respectueusement au gouvernement qu'il doit s'occuper sans délai de certains secteurs de notre économie. J'en ai seulement cité quelques-uns, et bien que je n'aie pas décrit la condition des vieillards retraités et des citoyens à revenu fixe, j'espère qu'un gouvernement partisan d'une société juste appliquera sous peu des mesures législatives pour secourir ces citoyens. Je demande au gouvernement de suivre une politique financière réaliste et de ne pas favoriser un secteur de notre société au détriment d'un autre. Il faut donner des chances

égales aux gens, sinon, ceux-ci admettront difficilement qu'ils sont fiers d'être Canadiens.

Un déficit occasionné par un régime d'assurances frais médicaux est, à mon sens, justifié, car c'est un tel régime qui assurera les mêmes soins à tous les citoyens. Pour ma part, tout député qui s'oppose à un tel régime à frais partagés risque, à juste titre, d'être soupçonné d'agir dans l'intérêt des compagnies privées d'assurances. Quant à moi, je félicite le gouvernement d'avoir maintenu sa position à l'égard de l'assurance frais médicaux. Les citoyens de la Saskatchewan connaissent les bienfaits de l'assurance frais médicaux, et ils n'accepteront pas de retourner aux jours sombres où les nantis pouvaient se faire soigner et où ceux qui connaissaient des embarras financiers étaient traités comme des citoyens de seconde zone. Le préopinant a fait état de la Saskatchewan et de son programme de frais médicaux pour reprocher au gouvernement ses dépenses exagérées. J'admets que les dépenses sont exagérées, mais je refuse d'accepter que le programme d'assurance frais médicaux en Saskatchewan ait entraîné une hausse exorbitante des frais. La Saskatchewan savait que le coût de l'assurance frais médicaux augmenterait d'environ 5 p. 100 par année. Le tout dernier rapport annuel de la Commission de l'assurance frais médicaux révèle que ces prévisions étaient justes. J'assure à la Chambre que les citoyens de la Saskatchewan étaient en faveur de l'assurance frais médicaux. Ils l'ont prouvé en élisant six nouveaux députés du Nouveau parti démocratique.

Je pourrais commenter en détail les divers points de cette motion de subsides, mais cet effort serait vain. Je voulais seulement signaler ces détails à la Chambre pour indiquer quelques domaines qui méritent un examen attentif et des dépenses plus généreuses de la part du gouvernement, si nous voulons améliorer les conditions dans notre pays.

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur les crédits provisoires.

J'ai cru comprendre que le gouvernement ou l'honorable ministre des Finances (M. Benson) voulaient, pour une fois, équilibrer le budget. On parle d'équilibrer le budget, on parle d'équilibrer l'économie du gouvernement canadien.

Monsieur le président, nous sommes en faveur d'un équilibre économique, mais tous les efforts pour équilibrer le budget nous ont condits à des culbutes économiques, à des culbutes politiques. Voilà où nous a conduits l'équilibre du système actuel, parce qu'il est impossible d'essayer de l'équilibrer, parce que la chose est mathématiquement impossible.

[M. Skoberg.]

En voulant équilibrer le système du gouvernement, on déséquilibre l'économie des compagnies et des particuliers. Si l'on veut équilibrer le budget du gouvernement, il va falloir taxer davantage les compagnies et les particuliers. Or, quand on taxe les compagnies et les particuliers, on diminue le pouvoir d'achat et, ce faisant, on provoque la régression, on accentue le chômage et il s'ensuit un détraquement complet du régime.

L'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) disait tout à l'heure que, dans le système actuel, il est normal qu'un gouvernement tienne compte des faits, de l'actualité, qu'il progresse selon ses ressources, qu'il se fie sur les autres pour agir. Si les autres pays n'étaient pas là, on ne pourrait pas vivre, on serait obligé de crever de faim, mais vu qu'ils sont là, on est obligé de s'y associer.

On est obligé d'imiter les autres pays. Si les autres pays sont dans la misère, on est obligé d'être dans la misère. Si les autres pays imposent des restrictions de crédit, nous sommes aussi obligés d'en imposer. Alors, pour équilibrer le budget, monsieur le président, il faut restreindre les crédits de la population. Restreindre les crédits de la population, cela conduit au désastre, cela conduit au marasme, parce que, en vertu du régime actuel, pour faire quelque chose, il faut faire des dettes. Pour équilibrer le budget, il faut de l'argent. Il n'y a que deux sources de revenus auxquelles le gouvernement peut s'approvisionner: l'impôt des particuliers ou de nouveaux emprunts.

Présentement, le gouvernement en est pratiquement à un point où de nouveaux emprunts sont impossibles. Au début du mois, on a émis 500 millions de nouvelles obligations.

Nous avons contracté une autre obligation, car nous avons émis un autre montant de 500 millions, un autre demi-milliard de dollars d'obligations le 15 juin, durant la campagne électorale. En effet, le gouvernement du Canada vient encore de lancer une émission d'obligations de 500 millions.

Dans l'émission du 15 juin, par exemple, portant intérêt à différents taux, dont le maximum à $7\frac{1}{4}$ p. 100 pendant une période de 27 ans, il faut remarquer qu'une tranche des 500 millions servait au remboursement de 283 millions à $2\frac{3}{4}$ p. 100, soit une augmentation de $4\frac{1}{2}$ p. 100 dans le taux d'intérêt.

Alors, on veut équilibrer le budget en payant plus pour les obligations. On n'est même pas capable de racheter nos vieilles obligations; on est obligé de faire de nouveaux emprunts, à de nouveaux taux d'intérêt, pour rembourser nos obligations. Alors, je voudrais bien que le ministre des Finances (M. Benson) nous dise ce qu'il va faire pour équilibrer son budget? Si l'on est seulement

capable de renforcir le capital, de payer plus pour le capital déjà emprunté pour le rembourser, si l'on est seulement capable de faire cela, comment allons-nous équilibrer notre budget?

Quant aux obligations du 15 juin, par exemple, qui portaient un taux de 2¾ p. 100, il en coûtait $27,500 par année par million; elles vont maintenant rapporter 7¼ p. 100, c'est-à-dire $72,500 par million, soit une augmentation de $45,000 par million, sans plus de travail de la part de ces financiers ou de ces millionnaires qui prêtent de l'argent au gouvernement pour essayer d'équilibrer le budget. Est-ce que c'est de cette manière qu'on équilibrera le budget? On parle d'une société juste, on parle d'un Canada uni, on parle d'un équilibre économique, mais on fait tout le contraire pour désunir, pour déséquilibrer l'économie, pour faire des culbutes économiques, et cela nous conduit aussi aux culbutes politiques.

Quant à tous ces 283 millionnaires qui possédaient 283 millions placés à un taux d'intérêt de 2¾ p. 100 et qui vont recevoir maintenant 7¼ p. 100, soit $45,000 d'augmentation, chaque année, sans plus de travail, ils vont donc retirer, de l'emprunt de 283 millions, $12,735,000 de plus, et l'on va encore imposer le petit revenu du travail pour combler les gros revenus du capital.

Voici un fait évident, tout récent, et l'on se plaint que notre société juste favorise continuellement l'accroissement de l'écart qui existe entre les riches et les pauvres du même pays. Nous faisons exactement ce que tous les vieux pays font, avec le même système économique et politique que nous avons: Nous agrandissons l'écart entre le pauvre et le riche à tel point que le riche devient plus riche et le pauvre, de plus en plus pauvre.

Si le peuple est obligé de payer plus d'impôt, de se serrer encore plus la ceinture, pourquoi, une bonne fois, partout dans le monde et dans notre pays, le Canada, les financiers ne se serreraient-ils pas la ceinture un petit peu, eux aussi? Pourquoi toujours permettre l'augmentation de ce capital, l'augmentation des taux d'intérêt au détriment de l'individu, au détriment des petits? C'est chez ce peuple qu'augmente la pauvreté; partout au Canada, on parle de régler le problème de la pauvreté; il s'agit d'une farce monumentale! Jamais, en cette enceinte, aucun parti n'a réglé ce problème! Tant et aussi longtemps que l'on permettra des abus semblables, on verra le déséquilibre économique actuel se perpétuer; plus cela s'accentuera, plus le peuple sera porté à se révolter.

• (4.10 p.m.)

Voilà, monsieur le président, où nous en sommes. Pas un seul député des vieux partis ne soulève cette question économique; il n'y en a pas un qui veut s'attaquer à ce problème néfaste, épouvantable, déloyal pour la société, ce problème économique malsain qui corrompt davantage la société.

Alors, voilà, monsieur le président, où nous en sommes. Au Canada, la production est abondante, la capitalisation exigeante et la consommation est déficiente.

On parle de relever l'économie du pays, parce que tous les grands économistes, tous les universitaires parlent d'augmenter la productivité. Présentement, nous avons 28 milliards de surplus dans la productivité; ce n'est plus un problème de production, c'est un problème de consommation. Il n'y en a pas encore un seul qui veut s'organiser pour financer la consommation au lieu de financer seulement la production.

La production est le point de départ de la consommation. On finance la production, mais on ne veut pas, pour tout l'or au monde, financer la consommation. La consommation peut se financer par la distribution des surplus de l'économie canadienne. La distribution de ces surplus peut se faire facilement. Mais on ne veut pas en entendre parler; alors, on ne veut pas régler le problème, on veut continuer à entretenir le même chaos économique et à l'empirer. Jamais nous ne réglerons le problème de cette façon.

Ces trois grandes lignes très simples sont reproduites en termes techniques dans une formule de 300 mots que j'ai déjà exposée dans cette enceinte. J'ai déjà fourni au Parlement du Canada, sous différentes formes d'explications, la preuve, la documentation au sujet de toutes les exigences économiques, ainsi que le témoignage des experts, des comptables, des administrateurs de banques, de compagnies ou de corporations, des représentants des corps intermédiaires ou «pressure groups», des représentants de toutes les disciplines universitaires, sociales, nationales ou internationales à ce sujet.

Ce qu'il nous faut, c'est la même formule pour tout le monde: la formule du revenu, des dépenses et des profits. Il faut faire l'équilibre, monsieur le président, entre les revenus, les dépenses et les profits; entre les taxes, les impôts et les réserves; entre les personnes, les familles et les sociétés; entre les besoins, les coûts et les prix; entre les patrons, les employés et les dépendants; entre le capital, le travail et le droit de vivre. L'équilibre économique doit aussi exister, surtout entre la production, la consommation et la capitalisation. C'est là que le grand jeu de notre économie se joue et c'est là que personne ne veut intervenir dans la haute société. Aussi longtemps que nos administrateurs économiques, nos économistes, nos

ministres des finances et tous nos députés ne voudront pas intervenir pour relever cette économie et réaliser l'équilibre entre la production, la consommation et la capitalisation surtout, le problème existera.

Partout, en général, la production est surabondante. Il suffit de combler les vides en puisant dans les surplus exorbitants ou dans les réserves extravagantes. Il existe des réserves extravagantes, monsieur le président, qui sont permises par le ministre des finances, par le gouvernement au pouvoir, mais ces réserves extravagantes cachées, secrètes, demi-secrètes, on n'y touche pas du tout. Quant aux surplus de capitaux, ils ne sont pas imposables.

Si vous n'avez pas d'argent, au lieu de toujours fouiller dans les poches de ceux qui n'en ont pas, de ceux qui en manquent déjà à cause du système actuel, allez donc voir où sont cachés les surplus, allez donc voir où il y a trop d'argent et prenez-le. Vous pourrez ainsi financer votre budget et l'équilibrer, tout en laissant un certain minimum de sécurité à différentes corporations ou à différents individus.

Tout ceci est dans le pouvoir immédiat du gouvernement d'Ottawa. Selon la structure de la Constitution actuelle, aucun autre groupe, pas même les provinces, n'a le pouvoir d'empêcher le gouvernement fédéral de régir la monnaie, le crédit, les banques, la circulation de l'argent, la circulation de la monnaie, les intérêts sur les capitaux, les droits du citoyen canadien, dont le premier est le droit à la vie.

Il appartient bel et bien au gouvernement, d'après la Constitution canadienne, de fixer les taux d'intérêt, mais il se départit de ses responsabilités. Il laisse les taux d'intérêt suivre les fluctuations du marché. Le marché, la Bourse et tous ces organismes qui se livrent à l'exploitation du peuple sont tolérés et approuvés par le gouvernement actuel, par le ministre des Finances actuel.

Si l'on persiste, dans le régime monétaire actuel, à tenter d'équilibrer l'économie du Canada, jamais on n'aura l'ombre d'une situation économique équilibrée. On ne pourra jamais équilibrer la situation économique en laissant se perpétuer de pareils abus au détriment de toute une population qui a le droit de vivre dans un pays qui regorge de richesses. Le Canada est riche, mais les Canadiens sont pauvres. Les Canadiens crèvent de faim, ils sont taxés et endettés à l'extrême.

Les dépenses dépassent les prévisions des gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux, des commissions scolaires et de 99 p. 100 des organismes économiques du Canada, et l'on pense redonner l'équilibre au budget avec les mêmes principes, avec les mêmes données et avec les mêmes coutumes qu'autrefois, alors qu'ils ont conduit le pays au désastre et à la ruine.

On prétend régler le problème actuel en tolérant le désastre économique que nous connaissons présentement.

La première justice, monsieur le président, c'est la justice économique. C'est la justice du *primo vivere* assurée à chaque citoyen du Canada, la justice fondamentale. Tout le reste viendra par surcroît. «The first thing is the first.» Tout ceci peut s'accomplir immédiatement dans les cadres du mécanisme monétaire actuel; il n'y a rien à changer. On n'a qu'à regarder où sont les abus.

Il existe une injustice criante dans la table de l'impôt. Les particuliers paient $3 d'impôt, alors que les corporations en paient un; il y a $2 de différence. Les compagnies ont des privilèges extraordinaires quant à l'impôt, mais les particuliers sont obligés de payer de l'impôt à 100 p. 100. On réduit leurs salaires, on déduit à la source, on prend l'impôt dans leur enveloppe de paie. On vole les ouvriers, on vole le pain sur la table des Canadiens, des pauvres citoyens, mais on permet aux grandes sociétés de s'enrichir davantage en payant moins d'impôt que les gagne-petit.

Quand une compagnie paie $1 d'impôt, le particulier, lui, en paie $3, à part les réserves excessives et toutes sortes de privilèges qu'elle a de pouvoir capitaliser de l'argent d'une façon exagérée et par toutes sortes de moyens, et ceux qui connaissent la finance le savent.

Monsieur le président, la possibilité économique de notre pays a progressé à une vitesse vertigineuse, alors que le régime d'endettement où nous vivons nous conduit inévitablement vers l'abîme où l'on nous plonge tête première au fur et à mesure que nous bâtissons notre pays. Les endetteurs nous étouffent de plus en plus. Le gouvernement actuel, comme les anciens gouvernements, le permet.

• (4.20 p.m.)

Si nous acceptons ces progrès scientifiques et technologiques, pourquoi n'accepterions-nous pas aussi le progrès dans le domaine des finances publiques? Le Crédit social permettrait précisément à l'homme d'avoir sa part des produits fabriqués par la machine.

Les travailleurs canadiens deviendront de plus en plus des chômeurs si l'on refuse de reconnaître la primauté de l'homme sur l'argent.

L'automation devrait plaire à l'homme et l'aider, au lieu de le pousser dans la misère et dans cette espèce d'insécurité qui le diminue à ses propres yeux.

Au lieu de bouder la logique de nos principes et de notre philosophie, le peuple, les différentes classes de la société, les organisations sociales, tous devraient réaliser que c'est le seul moyen de permettre à l'être humain l'accès aux produits créés par la machine, par le progrès et par la science.

Nous en sommes rendus à ce tournant dans l'activité économique de notre pays. Il faut que nous accédions au progrès par le Crédit social ou que nous soyons étouffés par ce progrès, comme cela existe sous le présent régime économique.

Si nous désirons vraiment la sécurité avec la liberté, c'est au peuple de faire son choix. Le problème de tout le monde est un problème financier. Seul le Crédit social s'attaque aux problèmes d'argent, aux problèmes actuels.

Au lieu de dompter les hommes, les femmes et les enfants, comme le font les vieux partis, ou comme l'ont fait les vieux partis dans le passé, le Crédit social veut dompter l'argent et le crédit, afin que les personnes humaines puissent s'épanouir librement.

Il faut mettre à la disposition des gens autant d'argent et de crédit qu'il y a de produits et de services. Cela constituerait une économie canadienne équilibrée et assurerait une honnête aisance à tous et à chacun. Nous pourrions augmenter les allocations familiales. Nous pourrions accorder des pensions plus élevées aux personnes âgées, aux invalides, aux aveugles et aux anciens combattants.

Utilisons à cette fin la Banque du Canada pour faciliter l'exploitation de nos ressources naturelles, pour financer les provinces, les municipalités et les commissions scolaires, pour aider les agriculteurs et pour faciliter la construction d'habitations.

Au lieu d'imposer des taxes sur les matériaux de construction destinés aux habitations, nous pourrions facilement aider le contribuable en supprimant les taxes qui frappent ces matériaux et en réduisant le taux d'intérêt pour diminuer le coût de l'administration, plutôt que de tolérer les taux d'intérêt usuriers, comme le font les vieux partis depuis la Confédération.

A part les crises économiques et les guerres, que nous ont donné les vieux partis? Nous avons eu les rouges pendant 22 ans et les bleus pendant cinq ans. Quelle a donc été la différence entre les deux depuis 27 ans?

Alors, monsieur le président, il s'agit de mettre les cartes sur la table. Nous ne sommes pas satisfaits, le peuple canadien n'est pas satisfait du présent régime qui est en vigueur dans notre pays. Il y a un mécontentement général, il y a de la crainte, de l'insécurité et des privations non nécessaires. Quantité de biens essentiels se perdent et, d'autre part, les deux tiers de la population du monde souffrent de la faim.

C'est une absurdité barbare. Par manque de chiffres, des êtres humains crèvent et nos gouvernements, qui voient dépérir tout ce monde, se refusent toujours à faire des chiffres.

La plume du banquier n'augmente les chiffres qu'en augmentant les dettes. Comme personne n'aime à s'endetter davantage, on évite d'avoir recours au banquier. Il y a disette de dettes, mais on ne voit aucune abondance de dettes.

Pas d'autre recours que celui du banquier pour satisfaire le droit aux choses. Ce n'est pas la volonté de Dieu qu'il n'y ait pas de possibilité d'emprunter. Ce sont des règlements faits par nos gouvernements, par des hommes, par des êtres vivants qui se prétendent intelligents. On dit tout simplement: travailleurs, cultivateurs, augmentez votre production, extrayez les biens de la terre. Comme le banquier ne sort pas son crédit au même rythme que vous extrayez les biens de la terre, vous devrez les donner, les laisser périr, arrêter d'en produire. Élevez des enfants, braves Canadiens; faites-les instruire à coups de privations, préparez-les pour la vie, mais comme le banquier ne consent aucun crédit au même rythme que vous faites des bras et des cerveaux, vos jeunes gens ne sauront pas vendre leur travail, ils chômeront et pleureront sur des erreurs irréparables.

Lorsqu'il s'agit d'argent et de chiffres qui donnent droit aux biens, on ajuste l'homme aux chiffres. L'homme est là, son ventre est vide, le pain est abondant, le crédit fait défaut; on ne fera pas de crédit, le pain moisira et l'homme disparaîtra. Voilà où nous allons avec notre régime économique.

Monsieur le président, j'aurais bien des choses à dire, mais je me bornerai à rappeler qu'aussi longtemps que nous refuserons de prendre nos responsabilités et que nous ne voudrons pas adapter l'économie actuelle aux fins et aux réalités actuelles, il ne nous restera plus que la déconfiture des pirouettes économiques et des pirouettes politiques.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, voilà plusieurs jours que j'essaie, ainsi que mes collègues, d'obtenir du gouvernement une déclaration au sujet des événements internationaux et de ceux du Commonwealth. Il est désormais évident que la

Chambre n'aura plus l'occasion de discuter de ces questions avant des semaines, sinon des mois.

C'est là un sujet dont le gouvernement ne souhaite guère discuter, ou entendre discuter car depuis le 25 juin, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont commis maladresse sur maladresse en plus d'un domaine. Je m'empresse de signaler que malgré l'absence du premier ministre aujourd'hui à la Chambre, ses services ont été prévenus que j'avais l'intention de traiter de certaines questions au sujet desquelles son attitude serait mentionnée. Je comprends connaissant le poids de ses responsabilités qu'il ne puisse être ici. Cet après-midi, parcourant la Chambre des yeux, et conscient que nous nous occupons d'une question importante, les crédits provisoires qui comportent des dépenses considérables, j'en viens à me demander si nous nous acquittons, ici à la Chambre, du devoir qui nous incombe d'examiner les dépenses de l'État.

Je me permets de signaler qu'avant l'annonce d'élections générales, des crédits provisoires pour trois mois avaient été adoptés. Au cours des quatre mois qui ont suivi les élections, le gouvernement s'est assuré ses subsides grâce aux mandats du Gouverneur général. Maintenant il demande de nouveaux subsides pour trois mois, octobre, novembre et décembre. Il s'agit de millions, de milliards de dollars. Combien de ministres sont ici actuellement? Trois. Faut-il s'étonner de voir mon ami, le député du Yukon, demander pourquoi le gouvernement tient à adapter la ligne de conduite énoncée hier, en vertu de laquelle les ministres s'absenteraient plus fréquemment de la Chambre. Voilà une occasion où leur présence ici serait nécessaire, puisqu'il s'agit des dépenses du pays. Je sais qu'ils sont occupés—à rédiger des communiqués à la presse. Mais le moment est venu pour les Canadiens d'apprendre qu'en montrant si peu d'intérêt, les ministres font outrage à la Chambre à laquelle ils ont voué leur allégeance de vive voix.

Ces derniers mois—et je veux surtout parler ici des questions internationales—le Canada s'est ravalé au plus bas aux yeux des autres pays, en raison des déclarations incertaines et vagues du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et un tel état de choses ne peut qu'aboutir à des malentendus et au désastre dans le domaine international. Mais avant d'aborder ce sujet, je tiens à dire que j'ai jeté un coup d'œil sur le sommaire des dépenses de l'année, où l'on signale les économies réalisées. L'une d'elles, de $34,368,200, a trait à la Commission du centenaire. Le gouvernement ne dépensera pas cette somme-là cette année.

C'est normal, puisque nous avons franchi notre centenaire. Mais ils ont consacré environ 35 millions de dollars d'économies à financer cette série de projets fantaisistes. Que les Canadiens ne s'y trompent pas. Je pèse bien mes mots quand je dis qu'ils vont devoir payer plus d'impôts que jamais à cause de la prodigalité du gouvernement.

• (4.30 p.m.)

Je me souviens de leurs pieux discours, où ils déclaraient que les déficits appartenaient au passé. C'était pendant les années sombres qui ont suivi 1963. Aujourd'hui alors que notre économie est en pleine expansion nous connaissons le déficit le plus important de notre histoire à cause du gaspillage qui est le mot d'ordre du gouvernement.

Soyons justes. En parlant l'autre jour de la société juste, j'ai songé à tous les députés qu'on a gratifiés de situations bien rémunérées—certains n'étaient pas candidats aux élections, d'autres l'étaient, d'autres encore furent battus. J'ai alors dit que la société juste était juste pour les libéraux. Je dois corriger ces paroles. Il existe aujourd'hui un nouveau sens des responsabilités et de respectabilité depuis que l'honorable Michael Starr a rejoint les 15 ou 16 autres représentants. Tout ce que je peux dire, c'est que l'adjonction de M. Starr réduit d'un dix-huitième le chiffre que j'ai donné auparavant.

L'hon. M. Drury: Nous cherchons le talent là où nous pouvons le trouver.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne veux rien perdre des paroles de l'honorable représentant. Qu'a-t-il dit?

L'hon. M. Drury: Je disais simplement que nous cherchons le talent là où nous pouvons le trouver.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il y a encore bien d'autres candidats libéraux défaits, et je suis bien convaincu qu'ils n'ont pas ces qualités. Je sais bien que leur compétence n'égale pas celle de Michael Starr. Quand le gouvernement n'a plus de libéraux à placer, nous entrons vraiment dans une nouvelle ère.

Des peuples dans le monde entier sont en conflit avec le Canada. Quand le gouvernement s'est lancé dans l'affaire Rossillon, je pense qu'il a utilisé ses dernières ressources pour tenter de monter une affaire. On y décèle tous les signes distinctifs d'un écran pour dissimuler les faiblesses du gouvernement sur le plan international.

Nos ennuis avec les États-Unis ont commencé à l'été, à cause du blé vendu à bas prix à divers pays du monde. Quand nous étions au pouvoir, nous leur avons dit: «Vous ne ferez pas cela». Mais l'administration américaine aujourd'hui ne fait pas grand cas de ce que dit le Canada, ni des notes canadiennes.

Vous vous rappelez la fameuse affaire Hal Banks. Le gouvernement du Canada a été très choqué du comportement politique du secrétaire d'État américain, qui au cours d'une année d'élections avait fait une chose inadmissible et à laquelle le gouvernement américain ne s'était jamais prêté: passer outre aux décisions de son personnel soi-disant ou quasi judiciaire. A la suite de l'incident, que j'ai qualifié à l'époque d'événement politique, c'est-à-dire peu après que M. Banks eut été déclaré non passible d'extradition, une somme fabuleuse a été avancée par le syndicat de Banks au parti démocrate.

Je me demandais pourquoi la France et les États-Unis ont pour ainsi dire tourné le dos au Canada sur la scène internationale. La réponse est claire quand on lit une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lui qui avait accumulé les déficits et s'était montré inférieur à ses responsabilités financières, le voilà maintenant qui bricole dans les affaires internationales, auxquelles il n'est pas très bien préparé. Il a déclaré dans un discours: «Nous distribuons de l'argent partout dans le monde.» Voyez comment la distribution se fait.

Je constate dans le sommaire général que le Bureau de l'aide extérieure va dépenser cette année $142,503,000, ou $9,315,000 de plus que l'an passé. J'avais toujours cru que ces fonds visaient à hausser les normes, à assurer les pays économiquement faibles qu'ils jouiraient de nouvelles possibilités. Mais ce n'est pas ce qui se produit aujourd'hui.

Voici ce que déclarait à Edmonton le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 10 juin:

> Le Canada limitera le nombre des pays qu'il aidera ... Les bénéficiaires seront les Antilles, quelques pays francophones, d'Afrique en particulier, et certains pays à qui s'applique déjà le plan de Colombo ...

Tout irait bien si la phrase se terminait là, mais le ministre explique ensuite la raison de ces contributions:

> Le Canada se propose d'enrayer l'influence américaine dans les Antilles et l'influence française dans ses anciennes colonies ...

Avez-vous déjà entendu parler d'aide aux Antilles pour y miner l'influence américaine et aux anciennes colonies françaises pour les écarter de de Gaulle et du gouvernement français. C'est le commentaire le plus affreux que j'aie entendu sur les visées égoïstes que peuvent poursuivre nos programmes d'aide à l'étranger. (*Applaudissements*)

C'est difficile à comprendre. Si le ministre n'était un homme réfléchi, on pourrait conclure qu'il a parlé sous l'inspiration du moment. Mais le ministre a bien dit que nous aidions les Antilles dans le but d'y atténuer l'influence américaine.

Depuis quelques jours, bien sûr, le cabinet se préoccupe vivement du sort de l'Afrique et des sentiments des pays africains. Et pourtant, d'après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en Afrique nous tâchons de desserrer peu à peu les liens étroits qui pourraient exister entre la France et ses anciennes colonies. Ce n'est sûrement pas la façon de créer la bonne entente internationale.

Nous en venons maintenant au Commonwealth. Je ne m'excuserai pas de prononcer ce mot, quoique le gouvernement l'ait banni de son vocabulaire. Il n'est jamais fait mention du Commonwealth maintenant. Je me demande pourquoi. Pendant plusieurs années, j'ai tenté d'obtenir des divers premiers ministres du Commonwealth qu'ils se réunissent de temps à autre dans l'une ou l'autre des capitales pour y tenir des conférences intéressant tous les pays en cause. A l'époque, seuls deux ou trois pays s'y opposèrent. En 1968, les premiers ministres du Commonwealth offrirent de se rendre au Canada, chose sans précédent, mais le gouvernement s'y refusa. La raison, si j'ai bien compris, c'est qu'on n'était pas prêt à les recevoir. Drôle d'attitude de la part d'un gouvernement qui devrait pourtant connaître la force, l'efficacité et la mission libératrice du Commonwealth.

Je ne parlerai pas de la Couronne aujourd'hui, sauf en passant. L'autre jour, à la Chambre, j'ai dit que, pour une raison quelconque, il n'était fait mention ni de la Reine ni de la Couronne dans le discours du trône. La seule allusion au trône se trouve dans l'appellation même du discours.

Je me demande pourquoi. Ma foi, j'ai fait une remarque l'autre jour, qui a été récusée. J'ai obtenu un exemplaire du programme spécial du congrès des libéraux pour le choix d'un chef, qui est un magnifique exemple du travail de la Société Radio-Canada. J'en ai savouré la lecture dans tous ses détails. Il

avait été très bien établi par Cameron Graham, l'un des meilleurs réalisateurs que nous ayons au pays. A la page 12, on y lit le texte du présentateur:

• (4.40 p.m.)

La plus importante réunion des libéraux sur le plan régional se tient à Montréal à la fin de janvier. C'est la première occasion pour M. Pierre Trudeau de révéler ses dons d'orateur et la plus grande partie de son auditoire, est en extase. Un problème politique délicat va se poser pour lui, lorsque les délégués vont adopter une résolution proposant d'abolir la monarchie au Canada.

Je me demande ce qu'il y avait de délicat à ce sujet. Le secrétaire d'État a voté en faveur de son abolition et il est maintenant une des pierres angulaires du gouvernement canadien. Ainsi, ceux qui voudraient abolir la monarchie n'ont rien à craindre. Voici ce que disait le premier ministre, au cours de l'entrevue qui a suivi le congrès libéral à Montréal:

Question: Est-ce simplement par hasard que vous n'étiez pas là au moment du vote?

M. Trudeau: Par hasard, oui.

Question: Qu'auriez-vous fait? Comment auriez-vous voté?

M. Trudeau: J'aurais probablement voté contre, mais tout simplement parce que j'aime à me prononcer contre les opinions reçues, je suppose.

Voilà donc la meilleure raison qui soit de voter contre l'abolition de la monarchie. On préfère nager à contre-courant. Voici la suite:

Question: Vous ne vous seriez pas obstenu, cependant?

Trudeau: Peut-être me serais-je même abstenu. Mais je crois que j'aurais voté contre—ouais.

Je crois que c'est la prononciation correcte de «ouais».

Même si c'est peut-être simplement parce que je suis une mauvaise tête.

Nous ne l'avons jamais constaté. Il a répondu aujourd'hui aux questions d'une manière aimable, agréable, et enjouée. Il a répondu:

Si j'avais été tout à fait logique, ...

Et il se met à réfléchir:

... Je me serais abstenu parce que ... vous savez, je m'en fiche éperdument.

Je croyais que le premier ministre avait déclaré n'avoir pas prononcé ces paroles. Telle est donc l'attitude du gouvernement à propos de la monarchie: «Je m'en fiche éperdument.» Le compte n'y est pas. Le Commonwealth vaut plus que cela. Notre constitution comprend la Reine et le Parlement composé du Sénat et de la Chambre des communes. Une pareille réponse ne peut que vexer et exaspérer les gens, sinon plus.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Passons à l'affaire tchécoslovaque. Au mois de mai, on se disposait à émasculer l'OTAN. On racontait qu'on n'avait plus besoin de nos troupes et qu'il fallait les rapatrier. Le premier ministre déclarait—et je tiens toujours les citations à la disposition de ceux qui les désirent—qu'en ce qui concernait l'OTAN, le Canada continuerait d'y participer sur le plan politique. Une semaine avant que la Russie envahisse la Tchécoslovaquie, un des représentants canadiens dans ce pays affirmait qu'il n'y avait pas le moindre danger. Que font tous ces représentants? Ils ignorent les intentions de l'U.R.S.S.? Maintenant, nous savons comment elle traite ses amis. Et pourtant, il y en a encore qui disent qu'elle a tourné la page et que tout ira bien désormais. Ce genre de propos n'est plus de mise maintenant que nous avons été témoins du sort de la Tchécoslovaquie.

Qu'a dit le gouvernement canadien au sujet de la Tchécoslovaquie? La première observation du premier ministre a été la suivante: «Laissons les populations derrière le rideau de fer cuire dans leur jus». Il a laissé ces populations cuire dans leur jus. Ce n'est plus un simple député, mais le premier ministre du Canada qui parle d'un pays où les faibles frémissements de liberté étaient anéantis par les chars d'assaut et les troupes de l'U.R.S.S. Qu'a dit le secrétaire d'État aux affaires extérieures? Ceci: «L'attaque contre la Tchécoslovaquie est décevante». Il n'est pas étonnant que la population s'interroge sur la conception que le gouvernement actuel se fait des affaires internationales. Deux versions ont été données des propos du premier ministre. Selon la première, si les pays du rideau de fer subissent des ennuis intérieurs, laissons-les cuire dans leur jus. Ce n'est pas le genre de réflexion compatible avec un grand pays comme le Canada. Pour la Tchécoslovaquie, ce fut son «Munich» communiste. Ce ne sera pas le dernier. L'Union soviétique a promis de se retirer. Elle occupe toujours le territoire, et les soldats russes achètent des vêtements d'hiver, ce qui indique leur intention de rester, et le Canada déclare: «Laissons-les cuire dans leur jus».

Après trois ou quatre semaines de tergiversations, le gouvernement a finalement décidé de donner asile à ces réfugiés, mais durant quatre longues semaines, il n'a rien fait, si ce n'est de regarder la Tchécoslovaquie, du haut de son cynisme, comme s'il s'agissait d'un pays parmi tant d'autres. Maintenant, il est question du Biafra. C'est l'un des plus sordides épisodes de l'histoire du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, joignant le geste à la parole, se dit humanitaire.

Mais l'humanitarisme ne réglera pas le problème du Biafra, alors que des milliers de gens meurent chaque jour. Les Biafrais n'ont que faire des beaux discours, des tours d'acrobatie administrative du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vous n'avez qu'à songer au cynisme des réponses données à propos du Biafra. Le 10 juillet, Radio-Canada demandait au premier ministre ce que le Canada comptait faire pour aider le Biafra. Il y a à peine deux mois et demi de cela. Il répondit alors: «Vous avez de ces questions drôles». Est-ce là un jugement sur la gravité des événements qui se déroulent là-bas?

• (4.50 p.m.)

Il a déclaré plus tard qu'on pourrait l'envoyer à tous les nécessiteux mais pas à tout le monde. Je voudrais savoir quelles priorités peuvent l'emporter sur les besoins de la population du Biafra. Cette attitude n'est pas celle d'un gouvernement à l'esprit humanitaire comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Qu'allez-vous faire au sujet de cette situation? Les députés de l'opposition ont demandé que des mesures soient prises. Quelle réponse avons-nous encore reçue aujourd'hui? Un haussement d'épaules cynique et la réponse que rien ne pouvait être fait. Il y a des semaines, nous avons demandé au gouvernement de soumettre cette affaire aux Nations Unies; on nous a répondu que cela était impossible parce que le gouvernement ne savait comment rédiger une résolution qui serait humanitaire. On ne voulait pas une résolution politique, mais pour l'amour de Dieu, le gouvernement ne va-t-il pas agir quand des gens meurent par milliers. On nous a dit que le gouvernement doit être prudent car 27 États africains estiment qu'il s'agit là d'une affaire intérieure. Ces États africains sont, pour la plupart, des États que nous aidons. Les aidons-nous, comme on l'a suggéré, pour détruire les rapports qui existent entre eux et la France?

Le premier ministre a été interviewé à l'émission n° 51-22103-8001; interrogé sur cette question, il a répondu:

> ... je n'avais pas pour but de décrocher une décoration quelconque pour le discours du trône ou pour le discours que j'ai prononcé au cours du débat qui a suivi. Ce n'est pas l'objectif du gouvernement, n'est-ce pas, d'obtenir la décoration dite «*Purple heart*» ou autres cœurs saignants ...

Il a terminé l'interview en disant:

> J'aimerais bien en discuter avec vous, M. Lynch. J'aimerais en parler avec les Canadiens, parce que mon cœur saigne autant que celui de n'importe qui, lorsque je sais que des gens meurent de faim. Mais il y a déjà eu des guerres civiles et le problème, je le répète, c'est que les États africains ont décidé qu'il s'agissait d'une affaire interne.

Il a ajouté que si nous intervenions dans cette affaire, nos avions seraient abattus. Pourquoi le Canada n'intervient-il pas en présentant une motion de protestation auprès des Nations Unies? Si les autres pays ne se joignent pas au Canada, nous aurons au moins le mérite d'avoir donné l'exemple au monde.

Pourquoi ce manque d'assurance et ce manque d'imagination qui gênent l'initiative? Un jour, le gouvernement devra agir, et il agira peut-être quand, là-bas, tous seront morts. Alors, il viendra peut-être déclarer qu'il entend saisir les Nations Unies d'un projet de résolution. Je dis très sérieusement qu'il lui faudrait prendre des mesures dès maintenant. J'admets que le gouvernement ne peut tout faire et qu'un projet de résolution semblable puisse être rejeté, mais, du moins, dans sa tentative, le Canada aura pris une attitude nouvelle pour lui. Les déclarations vagues et évasives portant que nous avons envoyé là-bas pas mal de choses, qu'elles ont été acheminées au Lagos et que quelqu'un en bénéficiera sûrement, sont inutiles. Il n'y a pas moyen, pour nous, de forcer le gouvernement à agir dans un cas comme celui-ci. Son inertie, en l'occurrence, ne peut être domptée par une opposition minoritaire, mais nous pouvons du moins présenter notre point de vue et demander encore une fois d'agir.

J'ignore qui est le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; j'ignore même qui le remplace en son absence, mais je suppose que c'est, comment dis-je, le ministre du Travail et ainsi de suite. Il m'est impossible de me souvenir de tous ces changements, qui évoquent le jeu de galets. Vous faites la ronde, mais je ne parlerai pas des ministres d'État aujourd'hui. Il y a bien un ministre d'État parmi nous qui vient de la Saskatchewan. Tout ce que je puis lui dire, c'est que j'aurais aimé que la Saskatchewan soit plutôt représentée par un ministre doté d'un porte-feuille.

On commence à comprendre pourquoi le gouvernement refuse de discuter des affaires internationales. Il a commis gaffe sur gaffe. Il a jeté de la poudre aux yeux avec l'affaire Rossillon, il s'est fourvoyé à propos du Biafra et de la Tchécoslovaquie. C'est un gouvernement qui s'asseoit, écoute et s'interroge. Il faudra bien qu'il passe un jour à l'action. Nous devrions avoir un débat sur les affaires internationales. Le premier ministre a repoussé aujourd'hui nos questions. Souvent il nous regarde en ayant l'air de se demander comment il se fait qu'il soit parvenu ici. Par son attitude il nous donne l'impression de s'étonner qu'on puisse débattre des questions

de ce genre sous le règne de son gouvernement. Je reviens à février par la pensée. Les libéraux avaient alors jeté par la fenêtre le Règlement et le ministre de la Justice de l'époque avait de fait déclaré: Nous sommes vos maîtres. Le gouvernement était alors minoritaire mais, aujourd'hui, il a la majorité.

M. Nielsen: Dieu nous soit en aide.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les maîtres de février détiennent aujourd'hui une très forte majorité. Résultat: nous accuserons le plus fort déficit de notre histoire. Nous avons maintenant des millions et des millions de boisseaux de blé en entrepôt; rien n'est tenté pour résoudre les problèmes de l'Ouest canadien ou ceux du pays en général. Pourtant les impôts ont triplé depuis deux ans. Voici le gouvernement dont les membres sont tous des enfants prodiges.

M. le président suppléant: A l'ordre. Comme il est cinq heures, afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, j'aimerais que la Chambre consente à ce qu'on revienne à l'appel des motions, afin qu'il soit question du rapport de la Société de développement du Cap-Breton, déposé le 23 avril. Le 19 septembre, à la suite d'une question du député de Cape Breton-East Richmond, un exemplaire français a été déposé.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Il serait peut-être utile aux députés de savoir que le rapport, c'est-à-dire le rapport de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année financière expirant le 31 décembre 1967, a été déposé en anglais le 23 avril et figure à la page 841 des *Procès-verbaux*. La version française a été déposée le 19 septembre. On trouve, en outre, à la page 50 des *Procès-verbeaux*, la note suivante:

Budgets intérimaires des immobilisations de la Société de développement du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 décembre 1968, conformément aux articles 21 et 26 de la Loi établissant la Société de développement du Cap-Breton, chapitre 6, Statuts du Canada, 1967, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1968-709, en date du 10 avril 1968, approuvant lesdits budgets. (Textes français et anglais)

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Voilà ce que le député désirait savoir ce matin.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question que j'ai posée plus tôt aujourd'hui, j'étais au courant de ce fait. Je voulais savoir quand le gouvernement allait publier ce rapport pour répondre aux demandes des résidents du Cap-Breton. En plus, je suis heureux de découvrir qu'un membre du gouvernement a pu enfin trouver le ministre compétent et a donné une réponse qu'il était impossible d'obtenir cet après-midi du premier ministre (M. Trudeau) et de trois de ses collègues du cabinet.

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est cinq heures la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés et les bills publics.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATION VISANT À EN ÉTENDRE LA PORTÉE AU SPORT PROFESSIONNEL

M. Donald S. MacInnis (Cape Breton-East Richmond) propose la deuxième lecture du bill n° C-2 modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Sport professionnel).

—Monsieur l'Orateur, je présente ce bill qui a déjà été présenté une première fois, le 25 février 1966, par le député qui représentait alors Vancouver-Burrard. Comme ce député est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), je présente ce bill à mon tour, assuré qu'il s'empressera de l'appuyer. J'espère aussi qu'il persuadera ses collègues des banquettes ministérielles et de l'arrière-ban de son côté de la Chambre de suivre son exemple.

Je suis sûr que la mesure sera rapidement adoptée, car le premier ministre (M. Trudeau) durant la campagne électorale a déclaré à un auditoire de Colombie-Britannique que chaque ville importante du Canada a droit à une équipe de la Ligue Nationale. Je me rends compte que ce sera pénible, en ce qui concerne les recettes de la télévision. Je conçois l'ampleur d'une tâche comme celle d'inclure dans la Ligue nationale des équipes de Vancouver, Calgary, Saskatoon, Regina, Hamilton, Fredericton, Saint-Jean, Halifax et Saint-Jean (Terre-Neuve). Cependant, le premier ministre en estime que cela devrait se

faire. Comme le député qui a présenté la mesure est maintenant ministre et que le premier ministre l'appuie entièrement—car il a également signifié son intention d'instituer une enquête sur le sport professionnel—je m'attends à l'adoption de la mesure cet après-midi.

Je le répète, le bill a été présenté initialement par le ministre de la Consommation et des Corporations et il a reçu l'appui du premier ministre, d'après les déclarations de ce dernier. Le bill a pour objet bien entendu de faire soumettre le sport professionnel à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je ne compte pas que le ministre appuie un bill qui s'écarterait de celui qu'il a présenté, je citerai donc ses observations qui figurent à la page 1779 du compte rendu du 25 février 1966:

> Ce bill modifiera la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, de façon à prévoir que ceux qui s'entendent ou s'unissent pour limiter ou restreindre au Canada les chances de participer à un sport professionnel comme joueurs ou spectateurs et qui lèsent l'intérêt public seront coupables d'infraction et passibles d'une peine d'emprisonnement de deux ans.

C'est sur ces paroles que je termine mes observations et j'espère recevoir l'appui complet du premier ministre, du ministre de la Consommation et des Corporations, de ses collègues du cabinet et des députés ministériels de l'arrière-ban.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'excellent bill nº C-2, visant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en étendant sa portée aux sports professionnels. Son succès est à peu près assuré, selon moi, car cette mesure législative est appuyée par au moins trois des partis représentés à la Chambre. Elle avait déjà été présentée à deux reprises par un député ministériel, alors député de Vancouver-Burrard, sous la forme du bill nº C-132 en 1966, et du bill nº C-99 en 1967. En outre, on vient de nous dire que le bill a été présenté par le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis). Il bénéficie donc, selon toute apparence, de l'appui presque unanime de la Chambre.

Comme député d'une circonscription de la grande agglomération de Vancouver, j'ai des raisons particulières de m'intéresser à la façon dont les privilèges sont accordés dans le domaine des sports professionnels. Et ce n'est pas seulement parce que hier encore, en dépit des investissements fédéraux et locaux considérables dans les installations de sports les plus modernes au Canada, dans le Colisée de 6 millions de dollars de Vancouver, la demande de cette ville pour obtenir une concession dans la Ligue majeure de hockey a été rejetée par la Ligue nationale de hockey. La raison alléguée tout d'abord au sujet de ce refus, c'était que la ville de Vancouver ne disposait pas d'une patinoire convenable, mais ça, c'est dépassé. La véritable raison du dernier refus m'échappe; je crois qu'elle avait trait aux propriétaires éventuels de l'équipe et aux candidats à la concession, qui paraissaient indésirables.

Nous nous souvenons aussi qu'il y a environ 15 ans, on nous a refusé notre première demande concernant une charte de la ligue canadienne de football. On a fait droit à notre deuxième demande. Cependant, je n'insisterai pas sur l'équipe professionnelle de football de la Colombie-Britannique. En tout cas, les amateurs de hockey de ma région se voient refuser la possibilité—je cite le projet de loi—de participer, activement ou comme spectateur, à un sport professionnel eu égard aux matches de hockey disputés par les ligues principales. Certaines personnes de ma région sont assez méchantes pour dire que les gens du Sud de la Colombie-Britannique ne peuvent voir un match de hockey de première qualité parce qu'il en résulterait un partage triple des recettes de la télévision au lieu de l'entente actuelle entre Toronto et Montréal qui prévoit un partage lucratif des profits obtenus grâce à la télévision.

L'ancien député de Vancouver-Burrard, aujourd'hui député de Vancouver-Centre, a prononcé les paroles suivantes en présentant son projet de loi en 1966. Je ne répéterai pas les remarques qu'a lues le représentant de Cape Breton-East Richmond. Un peu plus bas, à la page 1779 du hansard en date du 25 février 1966, on peut lire les paroles suivantes du député de Vancouver-Burrard:

> Bien que le présent amendement porte sur tous les sports professionnels, il vise directement la Ligue nationale de hockey, dont le président, M. Clarence Campbell, a précisé que ses propriétaires s'occupaient seulement de leur propre bien-être et non des intérêts du public.

Je suis persuadé que les membres de mon parti, comme moi-même, approuvent de tout cœur cette déclaration. Comme je signalais déjà que les coalitions relèvent directement de l'honorable député qui avait déjà présenté le bill, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations, la modification dont nous sommes saisis devrait être adoptée sur-le-champ.

En effet, cette mesure d'initiative parlementaire est privilégiée. Non seulement elle a pour père le ministre directement en cause, mais elle a été adoptée par le député de Cap-Breton-Est Richmond et j'agirais volontiers en qualité de parrain. Mais comme si cela ne suffisait pas, au moins deux autres ministres ont loué les sentiments exprimés dans le bill. Le 4 juin 1967, le registraire général à l'époque, maintenant ministre de la Justice (M.

Turner), aurait fait, d'après le *Star* de Toronto, la déclaration suivante:

Ottawa va régir le sport professionnel, dit Turner. Le registraire général, John Turner, a dit hier à la Chambre des communes que le gouvernement entend assujettir le sport professionnel aux règlements de l'autorité fédérale.

L'article poursuit en ces termes:

Il espérait, a-t-il dit, qu'on modifierait la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de façon à l'appliquer au sport professionnel.

Un fonctionnaire de la direction des enquêtes sur les coalitions a révélé aujourd'hui que l'initiative du gouvernement a été motivée par l'impossibilité pour Vancouver d'obtenir une concession de la Ligue nationale de hockey. Lorsque la ligue a vu ses activités doubler par l'addition de six équipes, les nouvelles concessions ont toutes été accordées à des villes américaines.

Une année après, le 4 juin 1966, le gouvernement a réaffirmé sa position lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré au cours d'une visite électorale au collège Selkirk, à Castlegar, en Colombie-Britannique:

«Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, doit accentuer ses efforts en faveur des sports.» On a accordé toutes les nouvelles concessions de la Ligue nationale de hockey aux États-Unis au lieu d'en réserver quelques-unes pour le Canada, alors que la Ligue américaine de baseball a accordé une concession à Montréal.

Chaque ville canadienne importante a droit à une équipe de la Ligue nationale de hockey, a dit le premier ministre.

• (5.10 p.m.)

Tous les partis semblent donc d'accord pour reconnaître que le sport professionnel est une entreprise commerciale sur une grande échelle et qu'il tombe donc sans conteste sous le coup de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Je voudrais consacrer maintenant quelques instants à un autre aspect du bill, à savoir l'expression «restreindre...la possibilité d'être participant...» Si je fais ressortir les mots «d'être participant» dans un sport professionnel c'est parce que nous touchons ici au côté liberté personnelle du bill par opposition au côté intérêt public que je viens d'évoquer.

Avec la multiplication des programmes sportifs télévisés et le commercialisme qui en résulte, on assiste à un renversement de situation, les ligues majeures prenant de l'importance au détriment des lignes mineures. En résumé les athlètes ont moins souvent l'occasion de gagner leur vie en faisant ce qu'ils font le mieux et aiment le mieux de faire.

Maintenant que les occasions sont devenues rares, pour l'athlète de profession, d'apprendre son art au sein de ligues ou d'équipes mineures privées, il a moins de chances de proposer ses services au plus offrant. Plus particulièrement néfaste est l'actuelle intégration verticale de l'industrie du sport qui permet à

[M. Rose.]

un joueur «acheté» d'être maintenu dans les ligues mineures,—parfois à titre permanent et contre son gré—alors que des ligues majeures pourraient l'utiliser et qu'il serait heureux de revêtir leurs couleurs. C'est là une forme de féodalité, et de la pire espèce, ainsi qu'une violation flagrante des droits et des libertés du citoyen.

Le cas de la reintégration de Carl Brewer, dans les rangs des amateurs est un exemple récent de la puissance des propriétaires de la ligue nationale de hockey, mais la plupart des adeptes se rappelleront comment les premières tentatives en vue de former des syndicats de joueurs de hockey furent anéanties par les gros bonnets.

On a maintes fois posé des questions à la Chambre au sujet des contrats des joueurs; ce n'est donc pas une petite affaire ou une chose nouvelle pour les Canadiens. Il y a juste un peu plus d'un an, les gouverneurs de la Ligue nationale de hockey ont enfin accepté, après de difficiles négociations, l'établissement d'une association des joueurs, non un syndicat, mais d'un organisme bien anodin en apparence, baptisé association et chargé de défendre les contrats et les droits des joueurs.

Nous sommes loin d'avoir remporté la victoire; c'est pourquoi il nous faut adopter le présent projet de loi tel quel, en apportant une attention spéciale au droit de quiconque de participer aux sports professionnels, dans l'intérêt de l'athlète à titre individuel. Je ne parle pas maintenant des vedettes ou des êtres exceptionnels, mais plutôt de l'athlète moyen dont la vie professionnelle est extrêmement courte—elle est encore même plus courte que celle des hommes politiques—et comme il doit consacrer une grande partie de son temps à sa profession, il lui en reste souvent bien peu pour se préparer à entrer dans une autre carrière, une fois sa carrière d'athlète terminée.

Pour finir, j'aimerais soulever deux points. Une puissante cabale s'active constamment, au Canada comme aux États-Unis, à affranchir le sport professionnel des lois antitrust. Au cours des ans, le Congrès américain, surtout dans les années 50, a été assailli de demandes visant à soustraire le baseball, le football et le hockey aux lois antitrust, et certaines tentatives ont presque abouti. En 1961, on a exempté la vente des droits de télévision. Les comités juridiques du Sénat américain ont fait des recommandations dans ce sens à l'égard du sport. Je cite ces exemples pour vous démontrer qu'un vaste secteur de la population américaine voit le sport professionnel comme une grande entreprise commerciale, un quasi-monopole, et qu'il doit être soumis à un plus grand contrôle de l'État.

Comme dernière remarque à l'appui du projet de loi, j'aimerais dire qu'à mon avis,

nous pourrions faire encore plus pour susciter l'intérêt et l'initiative des jeunes athlètes du Canada et, partant, stimuler chez eux une certaine fierté patriotique sur les traces de Barbara Ann Scott, d'Harry Jerome, de Nancy Greene et de Jean Béliveau.

«Les champions, dit Nancy, donnent une impulsion qui entraîne la participation populaire.»

Je recommande le bill commme mesure qui familiarisera plus tôt une plus grande partie des Canadiens avec les champions et les sports majeurs, qui encouragera nos athlètes à demeurer au Canada, qui leur permettra d'être reconnus alors qu'ils auront fait partie d'équipes canadiennes et auront joué directement devant des spectateurs canadiens. Qu'il me soit aussi permis de rappeler aux députés la déclaration faite au sujet du nouveau groupe d'étude des sports par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 14 août et dont le *Star* de Toronto a fait état: «Je ne vois vraiment pas comment les concessions entrent dans le cadre des attributions.»

Ce bill, j'en suis persuadé, assurera la protection des intérêts individuels et publics. Je crois donc que nous devrions l'adopter aussi rapidement que possible.

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, tout en admirant les deux parrains du bill pour avoir voulu et essayé de briser l'emprise de ces prétendus barons du sport sur leurs serfs athlétiques, ou en d'autres mots pour relâcher leur emprise sur les jeunes joueurs des clubs fermes de hockey, je dois m'opposer au bill car, à mon avis, il n'est pas possible d'en arriver au résultat souhaité par un bill public. Je ne crois pas non plus qu'il soit sage de considérer une légère modification à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions alors que tout le domaine visé par la loi fait l'objet d'une étude poussée.

Depuis le 29 février 1966, date mentionnée par le député de Cape-Breton-East-Richmond (M. MacInnis), c'est ce qui se produit. En juillet 1966, feu l'honorable Guy Favreau, ancien président du Conseil privé et ministre chargé d'appliquer la loi, avait annoncé que tout le sujet de la consommation, y compris les coalitions et les restrictions au commerce, était déféré au Conseil économique du Canada en vue d'une étude d'ensemble et d'un rapport. Il a dit également que toute modification apportée à la loi devrait être conforme au principe fondamental dont s'inspire cette dernière, et qu'il serait mal avisé d'adopter des modifications temporaires ou partielles.

En mars 1968, le ministre de la Justice (l'honorable M. Turner), alors ministre de la Consommation et des Corporations, a déclaré à la Chambre que les interdictions prévues par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne portaient pas sur le secteur des services du monde des affaires qui comprendraient les sports, mais visaient uniquement les articles de commerce et leur transport, entreposage et location. Il a également signalé qu'il serait peut-être souhaitable de créer une nouvelle juridiction, soit la juridiction civile pour l'application de la loi en vertu du chapitre sur le commerce de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il a signalé à l'époque que le Conseil économique continuait à étudier la question elle-même, telle qu'elle lui avait été soumise. Le directeur des enquêtes et de la recherche, aux termes de la loi, a déclaré dans le rapport qu'il a déposé à la Chambre qu'on avait entrepris une étude sur les secteurs tertiaires, qui ne sont pas actuellement visés par la loi, y compris sur le sport professionnel.

Actuellement, le pouvoir parlementaire de légiférer dans ce domaine s'appuie sur la juridiction dans le domaine du droit criminel. Étant donné la nature de l'application de la loi celle-ci semble être criminelle dans son objet. Toutefois, on reconnaît qu'au moins à ce jour, la mesure législative a un but économique, à savoir permettre la concurrence et faire, de cette concurrence libre et ouverte, un stimulant à l'utilisation maximum des ressources dans un régime de libre entreprise.

Il se pourrait bien que le conseil économique fonde son autorité sur une autre base, en vertu du chapitre sur le commerce de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce qui permettrait alors une juridiction civile. A mon avis, il vaudrait beaucoup mieux que les personnes chargées de l'application de la loi aient la possibilité d'entamer des poursuites civiles, laissant les poursuites criminelles aux violations les plus flagrantes.

En matière de poursuites au criminel, l'acte d'accusation proposé est ordinairement soumis à un jury d'accusation qui parfois le rejette. Sinon, un procès est institué au criminel. L'instruction criminelle est longue et coûteuse. Bien souvent, le plaignant n'a pas gain de cause, en raison des nombreux points de litige compliqués et du fait que le fardeau de la preuve, en l'occurrence, est lourd.

Lorsque j'ai représenté la partie publique lors d'un procès intenté en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, je fus étonné de voir combien de temps et d'argent il fallait pour fournir par le détail la preuve du délit en pareilles circonstances. J'ai exprimé l'opinion à l'époque, et je le répète aujourd'hui, qu'il serait plus heureux et moins coûteux, dans la plupart des cas, d'intenter des poursuites en droit civil contre les violateurs de cette loi.

• (5.20 p.m.)

Quels sont les avantages, monsieur l'Orateur, d'une action civile? Premièrement, il y a un interrogatoire sur faits et articles analogue à l'instruction de l'autre partie qui se fait sous serment. Des aveux peuvent alors être obtenus et la grande majorité des faits et tous les documents sont produits et acceptés. Cela restreint le fond du procès et réduit le nombre de témoins au procès. On peut ainsi en limiter la durée et couper les dépenses. Durant des années, ces longues procédures établies en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions encombrent nos tribunaux et ralentissent la marche des affaires judiciaires. En moyenne, ces poursuites durent un ou deux mois.

On peut se demander comment la procédure civile peut être efficace, puisqu'aucune sanction sous forme d'amende n'est prévue comme dans les causes criminelles. Nous devons nous souvenir, toutefois, que dans les poursuites civiles, nous avons l'arrêt de sursis ou l'injonction interlocutoire, qui est très efficace. Si, après avoir obtenu l'arrêt de sursis la loi continue d'être violée, une demande peut être présentée pour faire emprisonner les administrateurs et les directeurs de la société ou l'on pourra leur infliger une amende pour outrage à la cour. Cette disposition est beaucoup plus efficace pour faire respecter la loi qu'une amende imposée à la société qui est ordinairement acquittée par la caisse de la société, ce qui n'a aucun effet sur le contrevenant. De plus, dans une cause au civil, la corporation coupable serait obligée de payer les frais de l'action en justice intentée contre elle, frais qui dans bien des cas seraient supérieurs à l'amende généralement imposée.

Il y aurait peut-être lieu d'étudier le régime américain en vertu duquel, lorsqu'une commission indépendante émet une ordonnance de ne pas faire, il revient au prétendu coupable de prouver que l'ordonnance n'est pas valide.

L'article 32 de la loi, auquel l'amendement serait incorporé, et aux termes duquel la plupart des poursuites sont intentées, se lit comme il suit:

(1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'une emprisonnement de deux ans, toute personne qui complote, se coalise, se concerte ou s'entend avec une autre

a) pour limiter indûment les facilités de transport, de production, de fabrication, de fourniture, d'emmagasinage ou de négoce d'un article quelconque;

b) pour empêcher, limiter ou diminuer, indûment, la fabrication ou production d'un article ou pour en élever déraisonnablement le prix;

c) pour empêcher ou diminuer indûment la concurrence dans la production, la fabrication, l'achat, le troc, la vente, l'entreposage, la location, le transport ou la fourniture d'un article, ou dans le prix d'assurance sur les personnes ou les biens; ou

[M. Chappell.]

d) pour restreindre ou compromettre les échanges ou le commerce à l'égard d'un article,

est coupable d'un délit et passible d'un emprisonnement de deux ans.

Je souligne le mot «indûment» car il figure dans les trois premiers alinéas *a*); *b*) et *c*). Bien des interprétations juridiques ont été données de ces trois premiers articles. La Cour suprême a déclaré que l'article 32 est destiné à protéger l'intérêt public dans la libre concurrence, et que de comploter, se coaliser, se concerter ou s'entendre pour l'empêcher ou la limiter indûment constituent un acte criminel. Et la loi continue sur le même ton sous-entendant que d'empêcher ou de limiter la concurrence dans la mesure interdite lèse le public.

Sauf erreur, on n'a pas intenté de poursuites aux termes de l'alinéa *d*) auquel l'alinéa *e*) projeté ressemble par le fond et par la forme. Dans les trois premiers alinéas, le mot «indûment» est employé, et c'est un principe directeur pour les tribunaux. Mais dans l'alinéa *d*) il n'y a ni principe directeur ni termes restrictifs. Le libellé est si vague qu'il ne veut à peu près rien dire.

L'amendement projeté, qui deviendrait l'alinéa *e*), semble reprendre l'idée exprimée à l'alinéa *d*) et dit tout simplement que de limiter ou de restreindre la possibilité pour quiconque d'être participant ou spectateur dans un sport au détriment du public constitue un délit. Il serait vraiment difficile d'intenter une poursuite aux termes de cet alinéa et je doute que cela puisse donner le résultat espéré.

D'autre part, monsieur l'Orateur, tel que l'alinéa *d*) se lit, on peut concevoir qu'une accusation soit portée contre un entraîneur pour avoir envoyé un joueur au banc ou contre un arbitre pour avoir suspendu une étoile pendant deux ou trois parties, surtout si la chose devait arriver pendant les éliminatoires nationales. Est-ce bien cela que nous tentons d'incorporer à la loi?

Quoi qu'il en soit, la proposition ne cadre pas avec l'esprit de la loi. Elle n'a rien à voir avec le maintien de la concurrence entre les employeurs des athlètes et les autres employeurs visés par la loi, mais cherche plutôt à protéger le droit des personnes à participer aux sports professionnels ou à les suivre à titre de spectateurs. En outre, monsieur l'Orateur, si l'on doit étendre la portée de la loi pour inclure les services que le Conseil économique et le directeur des enquêtes et des recherches peuvent fort bien recommander, il se pourrait que maints autres services soient visés—je songe à plusieurs, mais je ne les énumérerai pas—et en l'occurrence tous ces nouveaux articles devraient être rédigés ensemble pour être conformes à la philosophie générale de la loi.

Bref, monsieur l'Orateur, tout en appuyant les motifs des motionnaires de la mesure et de celle qui l'a précédée, j'estime imprudent de modifier la loi de cette façon, parce qu'il demeure douteux qu'elle puisse alors apporter les résultats désirés. La recherche actuelle sur le sujet devrait engendrer une formule beaucoup plus efficace et dynamique.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, mes remarques sur la présente mesure et l'intérêt que j'y porte résultent de ce qu'elle représente une tentative d'élargir la portée de la loi sur les coalitions pour y introduire une nouvelle catégorie de délits ou un nouveau genre de sujets dont la loi actuelle ne fait pas état.

D'autres députés ont mentionné que la loi sur les coalitions porte actuellement sur les délits relatifs à la vente ou l'échange de denrées; elle ne concerne pas la vente ou l'échange de services.

Il y a déjà quelque temps que j'appuie les mouvements qui préconisent l'inclusion des services dans la loi. La présente mesure vise à modifier la loi sur les coalitions afin d'en étendre les dispositions au sport professionnel. Tout en appuyant l'idée générale et les principes sous-jacents à la mesure, j'estime mauvais pour nous de modifier une loi comme celle-là, ou toute autre loi, simplement pour y inclure des cas particuliers, chaque fois qu'un grief est formulé. Cette fois, c'est du sport professionnel qu'il s'agit. Une autre fois, ce seraient les services de blanchissage, les experts-conseils, et ainsi de suite. On irait jusqu'à mettre en cause des services publics. J'estime que notre législation serait fort améliorée si la loi relative aux enquêtes sur les coalitions était modifiée de façon à s'appliquer à la vente de services comme à celle des produits.

• (5.30 p.m.)

Certains députés et un grand nombre de particuliers se demandent pourquoi la restriction du commerce et la fixation des prix constituent un défi quand il s'agit de la vente de produits alors que ce n'en est pas un quand il s'agit de la vente de services. La distinction ne paraît pas fondée. Retraçant l'historique de la loi, nous constatons que lorsqu'elle fut pour la première fois adoptée, les problèmes principaux avaient trait à la vente des produits et non à celle des services. A l'époque, la vente des services se faisait par l'intermédiaire de petits entrepreneurs, dans des ateliers locaux et autres, et la concurrence était vive. Maintenant, les grands syndicats ont envahi le secteur des services. C'est à juste titre, comme le déclare le bill, qu'on doit y inclure tous les sports professionnels, qui sont, en fait, de très grandes entreprises commerciales.

Je serais en faveur de la modification de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions à condition qu'on ajoute non seulement le sport professionnel, mais aussi les industries tertiaires en général, qui comprennent les industries se rapportant au sport professionnel.

On nous dit que le directeur des enquêtes et de la recherche sur les coalitions reçoit souvent des plaintes au sujet de coalitions dans les industries tertiaires. Comme son autorité est limitée, il n'a pu agir. Dans certains cas douteux où l'applicabilité de la loi est incertaine, on a intenté des poursuites lorsque les services n'étaient pas reliés à la vente de produits. Par exemple, l'affaire bien connue de La Reine contre Beamish Construction, qui a été soumise à la Cour d'appel de l'Ontario. Des entrepreneurs en construction s'étaient groupés avant de faire des soumissions au gouvernement de l'Ontario, je crois. Ils ont été accusés aux termes de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions et la cour d'appel de l'Ontario a décidé qu'étant donné que ces hommes devaient construire quelque chose pour le gouvernement de l'Ontario, ils se groupaient pour vendre des services et que la vente de services ne relevait pas de la loi. Elle a donc jugé que ce qui était arrivé n'était pas illégal.

Il y a aussi la cause de la Reine contre Canadian Coat and Apron Supply. Une compagnie avait été accusée d'enfreindre les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions parce qu'elle restreignait le commerce dans le domaine des services de serviettes et de blanchissage fournis à diverses maisons d'affaires. Cette cause avait été classée, parce que le tribunal avait constaté que la compagnie fournissait un service, et que les industries de services, même dans les cas où des marchandises entraient en jeu, n'étaient pas visés par la loi.

J'estime donc qu'il faudrait modifier la loi de façon à la rendre applicable aux industries tertiaires, puisque les restrictions du commerce peuvent toucher les services aussi bien que les marchandises. A mon avis, il faudrait prendre cela en considération. Comme le député de Peel-Sud (M. Chappell) l'a dit dans son discours, toute la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et toutes les mesures législatives pertinentes ont été déférées au Conseil économique pour examen et recommandation.

On reproche souvent à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de rendre beaucoup de gens perplexes sur son principe et sur sa véritable intention. Cette loi a-t-elle des objectifs économiques ou est-ce surtout une loi destinée à réprimer les actes criminels? Beaucoup de gens, y compris bien des

économistes et des experts en la matière, inclinent à croire que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, en s'attaquant particulièrement à la restriction du commerce, s'attache trop au crime de coalition proprement dit au lieu de considérer ce qui peut être bon pour l'économie du pays. On a dit que nous devrions décider si une coalition ou un monopole sont bons ou néfastes pour le pays. En rédigeant ou en appliquant une loi de ce genre-là, il faudrait tenir compte de la situation de l'emploi dans le cadre de l'économie, de la balance des paiements, de l'effet qu'une industrie particulière exerce sur notre commerce extérieur, de la formation du capital national, de la question de la propriété des industries canadiennes, ainsi que du développement régional et de la planification économique, autant de facteurs à prendre en considération avant de décider de l'illégalité d'une coalition ou d'un monopole. La loi actuelle n'en tient pas compte.

M. Donald MacInnis: Le député me permettrait-il une question? On a signalé que la portée de ce bill est restreinte parce qu'il ne vise que les sports professionnels. Avant que d'autres membres du parti du député ne tentent d'étouffer le bill il y aurait peut-être lieu de permettre au député qui, le premier, avait présenté un bill semblable—il est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford)—de nous dire s'il appuie encore le principe du bill qu'il avait autrefois présenté.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une question à poser, il doit le faire maintenant.

M. MacInnis: En toute déférence, monsieur l'Orateur, j'allègue que la présidence doit régir la conduite des députés selon le Règlement de la Chambre. Je ne crois pas que ce soit du devoir du greffier d'intervenir dans les délibérations de la Chambre ou d'attirer l'attention de la présidence sur ce qui arrive ici.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement...

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai la parole. J'ai entendu la question et je veux bien y répondre. Le député de Cape Breton-East Richmond—soit dit en passant, je préférais l'ancien nom de la circonscription, Cap-Breton-Sud—m'a demandé, je pense, si j'aimerais voir le ministre présenter un bill semblable à celui que je préconise. Je réponds que oui. Peut-être, me semble-t-il . . .

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas parlé de la possibilité que le ministre de la Consommation et des Corporations présente un amendement au bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. La question du Règlement ne se pose pas.

M. MacInnis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'honorable député n'a pas le droit de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais dit que le ministre avait déposé un projet de loi. J'ai simplement demandé au ministre s'il appuierait le projet de loi qu'il a déjà déposé. Si je me souviens bien, le bill avait été adopté et, sauf erreur, il avait soulevé des objections à ce moment-là...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, avoir eu l'occasion d'étudier le projet de loi quand il fut déposé, j'aurais alors formulé les mêmes critiques à son égard que je fais cet après-midi au sujet de projet de loi de l'honorable député.

M. MacInnis: C'est vrai?

M. Allmand: J'éprouve le plus grand respect à l'égard du ministre de la Consommation et des Corporations, mais je sais que, au moment de déposer son projet de loi, il était si préoccupé par la situation à Vancouver qu'il n'a pas eu le temps d'étudier tous les aspects de la question. Je sais qu'aujourd'hui le ministre a une vue plus large du problème.

• (5.40 p.m.)

M. MacInnis: Oh!

M. Allmand: Le député a eu la chance de parler cet après-midi. Il a profité de l'occasion qui lui était offerte et maintenant, je voudrais qu'il reste tranquille pendant que les autres tentent de prononcer leurs discours. (*Applaudissements*)

Maintenant que l'honorable représentant est ministre et qu'il a la responsabilité de diriger l'examen de cette mesure législative, il conviendra, je crois, qu'il vaudrait mieux prendre les dispositions voulues pour élargir la modification de façon à englober tout le secteur des services, dont les sports professionnels. De fait, le député de Cape Breton-East Richmond approuverait aussi, je pense, cette proposition. J'ai remarqué qu'il s'est servi

exactement des mêmes mots que le ministre pour rédiger ce projet de loi; ce qui démontre peu d'originalité de sa part. Mais il appuie le principe et il devrait, je pense, appuyer aussi une modification plus large qui engloberait de façon générale le secteur des services.

J'expliquais, avant d'être interrompu, la nécessité de modifier encore plus radicalement la loi relative aux enquêtes sur les coalitions car, je le répète, la présente loi ne s'inspire pas de l'objectif qu'elle est censée réaliser; elle n'envisage pas les cas où des coalitions et des monopoles pourraient agir dans l'intérêt de l'économie. La Grande-Bretagne, le Marché commun et l'Australie ont récemment modifié leurs lois relatives aux coalitions afin de tenir compte de ces facteurs. Les lois de ces pays ressemblent à la nôtre. Elles interdisent les pratiques restrictives du commerce mais elles tiennent compte dorénavant d'une situation où la création d'un monopole pourrait répondre à un intérêt économique en accélérant le progrès industriel, en facilitant l'emploi et en développant le commerce extérieur, etc.

Ce sujet a donné lieu à plusieurs études y compris une très importante de V. W. Bladen et de S. Stykolt qui ont écrit un ouvrage intitulé «*A Combines Policy in the Public Interest*». Ils faisaient ressortir que la politique canadienne relative aux coalitions s'inspirait trop de la forme et trop peu des conséquences et ils ont démontré que la concurrence, telle qu'elle est interprétée par les responsables de cette politique, a semblé être une fin en soi plutôt qu'un moyen, la fin étant une économie bien organisée qui produirait le plus gros volume de biens et de services à un coût réel minimum.

Autrement dit, il importe de remanier totalement cette loi en tenant compte du rôle que les coalitions peuvent jouer pour aider une société à atteindre ses objectifs économiques. On a interrogé le Conseil économique à ce sujet et nous ne pouvons qu'attendre son rapport. Entre-temps, je dirai au sujet de ce bill que j'appuierai toute mesure visant le sport professionnel, mais si on décide de modifier une loi aussi importante que celle sur les coalitions, nous ne devrions pas le faire de façon fragmentaire mais proposer une modification portant sur tout le secteur des services.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Je félicite le député qui a présenté ce projet de loi. Je sais qu'il voit cette mesure avec beaucoup d'enthousiasme, comme d'ailleurs un bon nombre des députés et particulièrement, je crois, certains députés de la Colombie-Britannique.

Nous en sommes rendus au point où le sport professionnel, comme d'ailleurs tout le secteur tertiaire, devrait être assujetti à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. La modification proposée est bonne, mais insuffisante. Je suis sûr que le Conseil économique, dans son rapport, recommandera l'adoption de règlements d'une bien plus grande portée que ceux proposés dans la présente modification. Le sport professionnel au Canada, qui se développe actuellement à un rythme phénoménal, devrait être considéré comme toute autre entreprise commerciale. Les cartels dans ce domaine sont aussi mauvais que ceux qui restreignent le commerce et qui nuisent à l'intérêt du public dans tout autre secteur de l'économie. Pourtant, certains magnats du hockey au Canada aujourd'hui essaient de nous dire que leur seul intérêt, c'est d'offrir des spectacles aux travailleurs canadiens pendant leurs heures de loisir—et que le bénéfice est la dernière chose à laquelle ils pensent.

Ils prétendent qu'ils ne sont pas dans les affaires, que ce sont des sportifs et, qu'étant des sportifs, leurs activités dans le domaine du hockey ou du football professionnel ne devraient pas être soumises aux règlements habituels s'appliquant à l'industrie canadienne. Ils disent qu'il ne pratiquent pas le sport dans un but lucratif, qu'ils veulent simplement divertir les Canadiens le samedi soir. Et quand on allègue qu'ils devraient faire l'objet d'enquêtes, ils lèvent les bras au ciel en horreur et disent qu'on les traite mal, qu'ils font l'objet de discrimination.

Monsieur l'Orateur, le sort des magnats du hockey au Canada est moins tragique que celui de la petite Eva sautillant sur les glaçons flottants. La Ligue nationale de hockey est une grosse affaire dans toute l'acception du mot. L'année dernière, la Maple Leaf Gardens Corporation a réalisé un bénéfice net de $900,706. Au cours des six mois se terminant le 29 février 1968, elle en a réalisé $735,702. La Canadian Arena Corporation de Montréal, au cours de l'année prenant fin le 30 juin 1967, a réalisé des bénéfices s'élevant à $487,-658 et au cours de l'année prenant fin le 30 juin 1966: $506,233. Le prix courant des actions de la Maple Leaf Gardens, une des plus cotées à l'heure actuelle sur le marché, est de $32.88; le prix de l'action de la Canadian Arena Corporation est actuellement de $3.55.

Voilà des chiffres qui en disent long à propos d'une industrie qui ne se veut pas du tout commerciale. On estime que le triumvirat philanthropique composé de MM. Stafford Smythe, Harold Ballard et John Bassett a vu

sa part impressionnante d'actions du Garden quintupler en valeur depuis qu'il se les ont procurées; or, on a déclaré un dividende de $3.10 l'action l'an dernier, ce qui signifie que chacun d'eux s'est enrichi d'un demi-million de dollars en dividendes seulement. Selon moi, il y a bien des compagnies au Canada tombant sous l'empire des lois sur les coalitions, qui n'ont pas égalé cette brillante et vertigineuse performance. Et cependant, on nous dit que le hockey professionnel n'est pas une grosse affaire au Canada.

Demandez aux habitants de Vancouver s'ils pensent que la Ligue nationale de hockey est, oui ou non, une enterprise en or. Il y a deux ans, notre grand sport canadien, le hockey, a élargi ses cadres, a pris de l'expansion. Ce ne fut pas l'historique déplacement vers l'ouest, mais vers le sud, aux États-Unis, où ça bouge. Vancouver, Calgary ou Winnipeg ont-ils obtenu une franchise? A-t-on même pensé aux provinces Maritimes? Non. Ce sont les villes folles de hockey, Pittsburgh, Saint-Louis, Philadelphie, Oakland, Los Angeles et Minnesota qui les ont obtenues. Vancouver, siège de la plus belle patinoire de hockey dans le monde, dont les gradins peuvent accueillir plus de 15,000 spectateurs, a été arbitrairement écartée.

• (5.50 p.m.)

Oublions que Vancouver est un grand centre sportif; que malgré une équipe de football assez médiocre nous pouvons compter une assistance de 30,000 fans, dans le stade Empire, toutes les fois qu'une partie se déroule chez nous. Oublions même ce qui s'est passé chez nous au sujet de la coupe Stanley, que nous avons jadis essayé de gagner. Laissons de côté notre apport en hommes et en argent au jeu national de hockey. Oublions tout cela. Les concessions ont été accordées aux États-Unis, à des centres où les spectateurs bâillaient et ne savaient même pas ce qui se passait sur la patinoire. La ville d'Oakland, en Californie, a compté à l'une des parties 1,500 personnes, assistant au jeu d'une équipe apathique, dans un centre rempli de gens hébétés et avachis.

Pourquoi écarter Vancouver? Selon M. Clarence Campbell et les administrateurs de la Ligue nationale de hockey, ce que la ville pouvait offrir n'était pas satisfaisant. Celui qui allait diriger le sport du hockey à Vancouver, était Foster Hewitt. Mais on a dit qu'il n'était pas suffisamment renseigné sur le hockey. Ce n'est pas que l'expérience en fait d'administration ait fait défaut à Vancouver, mais M. Stafford Smythe y est venu et il aurait voulu que ses habitants lui fassent cadeau d'un immense terrain au centre de la ville, où il aurait fait construire un stade de hockey, ce qui revenait à lui donner carte blanche pour faire de l'argent. Selon toute apparence, il a été contrarié par l'ingratitude des habitants de la Colombie-Britannique, qui ont rejeté sa proposition.

[M. Perrault.]

Et il y a plus encore; ces amateurs de sport, ces philanthropes de la Ligue nationale de hockey refusaient de partager les deux millions et demi de dollars que leur valent chaque année les droits de télévision. Ils refusaient d'en faire trois parts avec un autre club canadien. Et ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur, lorsqu'ils ont examiné les possibilités, du point de vue de la télévision, de ces marchés américains, ils les ont lorgnées avidement et il n'a plus du tout été question de vouloir encourager le jeu national du Canada dans d'autres centres canadiens.

Que veulent cette année ces grands magnats canadiens du sport? Le Gardens bat un record de recettes et Montréal aussi, mais ils veulent maintenant quatre millions pour les droits de télévision. Ils n'ont pas signifié la moindre intention de partager cet argent avec les nouveaux clubs des Maritimes ou les clubs de Vancouver, Winnipeg, Calgary ou d'un autre centre. On va encore augmenter le prix des places au Maple Leaf Gardens. Ce n'est pas mal pour un organisme qui se dit sans but lucratif, qui dit ne pas être vraiment dans les affaires mais simplement là pour satisfaire le public. On a encouragé la Colombie-Britannique. On a dit que si nous étions disciplinés, que si nous filions droit et respections les normes de la ligue nationale de hockey, à la prochaine expansion nous pourrions bien obtenir une charte. Je vais vous dire quelque chose, monsieur l'Orateur, les gens de l'Ouest ne retiennent pas leur haleine.

Certains sont d'avis que c'est un domaine qui ne devrait pas être réglementé. Et les contrats des joueurs? Là encore la Ligue nationale de hockey est criblée de restrictions en matière de liberté. Dans quel autre pays du monde un joueur de hockey qui décide de quitter le sport ne peut pas trouver de travail dans aucune autre association de hockey, même comme balayeur, sans avoir au préalable obtenu la permission de ses anciens propriétaires?

Prenons le cas de Red Kelly, ancien député fédéral. Que lui est-il arrivé? Les journaux en ont parlé. La plupart des sportifs ici le savent. Après sa retraite des Leafs, il voulait devenir instructeur des Kings de Los Angeles. La direction des Leafs lui a dit: «Vous ne pouvez accepter cet emploi auprès des Kings de Los Angeles si nous ne faisons pas de marché avec ce club.» Voici pourquoi. Aux termes du régime féodal qui existe dans la Ligue nationale de hockey, Red Kelly ne pouvait vendre du maïs soufflé pour les Kings de Los Angeles sans l'autorisation de Stafford Smythe et de ses amis.

Il y a encore des gens au Canada qui veulent défendre le statu quo. Ils disent que c'est la même chose partout dans le monde. Pas du tout, monsieur l'Orateur. Prenons le cas de Ray Berry, joueur étoile des Colts de Baltimore. Le jour de sa retraite, il a été engagé comme instructeur par les Cowboys de Dallas. Il commençait à travailler le lendemain. Il n'a pas été question de marché, ni de droit de propriété féodal. Il était un homme libre. En Angleterre, les joueurs de soccer sont souvent vendus par leurs clubs. On parle alors de mutations et le prix peut atteindre jusqu'à $300,000. Qu'arrive-t-il quand un joueur est muté d'une équipe à une autre en Grande-Bretagne où l'on protège les droits et les libertés de l'homme avec tant de zèle? On convoque le joueur et on lui demande s'il consent à être muté. S'il dit oui, il reçoit un pourcentage du droit de mutation. Au Canada, si un joueur de la LNH ne rallie pas le club auquel il a été vendu, c'est la dernière fois qu'il peut chausser des patins au Canada ou ailleurs.

Tolérerons-nous encore longtemps pareille situation au Canada, sans parler des bénéfices réalisés par ces organisations qui sont exonérées des règlements visant les commerces ordinaires? Certains rédacteurs sportifs ont dit que les joueurs de la LNH étaient bien payés. Certains le sont, mais d'autres, très doués, languissent dans les ligues mineures, pris dans cet imbroglio féodal où leurs droits sont restreints, imbroglio qui empêche certains d'entre eux d'entrer dans la LNH grâce à une autre équipe. Les clubs devraient être empêchés d'envoyer les joueurs dans les ligues mineures si d'autres clubs de la LNH peuvent les engager.

Je crois que les joueurs ne devraient être liés à certains clubs que pour la durée de leur contrat au lieu de devenir la propriété permanente des clubs avec lesquels ils s'engagent. Dans toute autre entreprise—et le hockey est une grande entreprise—si un employé est au service d'une grande compagnie et remplit ses obligations envers elle, il peut aller travailler dans un domaine auxiliaire. Pourquoi prive-t-on un si grand nombre de nos athlètes professionnels de leurs droits civils?

Le sport professionnel doit être placé sous la régie fédérale, mais il ne faut pas s'arrêter là. Il devrait en être de même du secteur tertiaire, et nous devrons nous assurer que la loi adoptée à la Chambre des communes prévoira tous les cas et que ces nombreux organisateurs de sports professionnels qui font des millions chaque année, ne pourront pas déceler des échappatoires pour y pratiquer des brèches aux dépens de la population. Plus tôt cela se fera, mieux cela vaudra, surtout à cause des heures de loisir beaucoup plus nombreuses grâce auxquelles les sports professionnels de tous genres connaîtront un nouvel essor.

Bref, monsieur l'Orateur, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions doit être modifiée pour prévoir que ceux qui conspirent pour former une coalition, ou limiter ou restreindre au Canada la possibilité pour quiconque d'être participant ou spectateur dans un sport professionnel au détriment du public, sera coupable d'un délit et passible des sanctions appropriées. J'attends avec impatience les recommandations du Conseil économique. Espérons que le gouvernement agira dans une vaste perspective, et non pas dans l'optique limité que propose cette mesure.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Ayant l'ajournement, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement rappeler aux députés que, sous réserve des ententes survenues plus tôt aujourd'hui relatives à la possibilité d'une séance plus tard lundi, nous continuerons l'étude des postes qui restent à examiner dans les crédits provisoires.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi après-midi, à 2 h 30.

(A 6 h 01, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 septembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BIAFRA—DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement a reçu une réponse à la lettre envoyée au secrétaire général des Nations Unies. J'aimerais en déposer des copies. Vu l'intérêt porté à cette question, je me demande si la Chambre désire que la réponse, avec la première lettre qui a été déposée à la Chambre des communes antérieurement, figure en appendice au hansard?

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que les documents soient publiés? Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte des lettres mentionnées ci-dessus figure à l'appendice, p. 620.*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DE PLUTONIUM À LA FRANCE

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les représentants de l'Énergie Atomique du Canada, Ltée, et du Commissariat à l'Énergie Atomique de France, ont entamé il y a quelque temps des pourparlers, en vue d'ententes pour la vente à la France du plutonium produit dans les réacteurs nucléaires canadiens de Rolphton et de Douglas Point, en Ontario. Ces ententes ont été menées à bonne fin et ont été approuvées par Paris et Ottawa.

Le Commissariat à l'Énergie Atomique a entrepris un programme intensif de recherches dans la mise au point de surgénérateurs nucléaires au plutonium. Bien que la France produise assez de plutonium pour une partie de ses besoins intérieurs, il lui faut en acheter à l'extérieur pour ne pas ralentir son programme de développement. Par ailleurs, les programmes canadiens ne prévoient pas la consommation complète du plutonium fabriqué par nos propres réacteurs. Les entretiens entre le Commissariat français à l'Énergie Atomique et l'EACL sur l'excédent de plutonium canadien ont donc été la conséquence normale de la collaboration entre les deux organismes.

Depuis longtemps, le gouvernement canadien a pour principe de n'exporter de matériel nucléaire que pour des fins pacifiques. Le gouvernement français a consenti sans réserve à ce que le plutonium qui sera utilisé dans le cadre de son programme civil d'énergie nucléaire lui soit expédié aux termes de l'accord intervenu entre le Canada et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique dont la France fait évidemment partie. Cet accord prévoit l'application des garanties de l'EUROTOM, et des mesures par lesquelles le Canada peut obtenir l'assurance que les garanties et le système de contrôle de la Communauté sont satisfaisants et valides à l'égard de tout matériel expédié par le Canada, aux termes de l'accord, aux États membres de l'EURATOM. L'accord est tout à fait compatible avec la ratification par le Canada du traité pour l'interdiction des essais nucléaires et du traité pour la non-prolifération des armes nucléaires.

Je tiens à préciser que l'accord conclu entre le Canada et l'Inde en 1963 pour la construction d'une station d'énergie nucléaire à Rajasthan, en Inde, semblable à la station de Douglas Point, prévoyait l'application de garanties réciproques bilatérales aux stations de Rajasthan et de Douglas Point et à tout matériel nucléaire qu'on y produirait. Le gouvernement indien a donc été consulté au sujet des garanties qu'il y aurait lieu d'appliquer quant au plutonium produit par la station de Douglas Point et expédié en France.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de faire une déclaration fort intéressante. On aurait mieux fait, toutefois, de prévenir les porte-parole des autres partis afin de leur permettre de faire des remarques utiles.

Je suis sûr que les membres de ce parti sont très contents de savoir que l'on a mis l'accent sur l'emploi de ces armes à des fins non militaires et que l'on a pris des dispositions pour une inspection détaillée. J'espère qu'on a exhorté la France à signer le traité de non-prolifération.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous voudrions simplement féliciter le gouvernement d'avoir

adopté une attitude ferme quant à ces ententes et d'avoir insisté pour que l'on adopte une disposition selon laquelle le plutonium exporté par le Canada ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques.

Pendant que j'ai la parole, il serait peut-être utile que je suggère encore une fois au ministre en cause ainsi qu'à tous les ministres que, lorsqu'ils font des déclarations de ce genre à l'appel des motions, ils seraient bien aimables d'en faire parvenir des copies aux porte-parole des partis de l'opposition.

• (2.40 p.m.)

[*Francais*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous sommes également heureux d'entendre cette déclaration de l'honorable ministre, à l'effet que la transaction de plutonium avec la France a été conclue. Il est vrai que depuis quelques années, le gouvernement canadien stipulait que si ce métal devait servir à des fins de guerre, le Canada s'abstiendrait de toute transaction. Mais avec l'assurance du gouvernement français que ce plutonium servira à des fins pacifiques, en France comme dans le monde entier, je suis d'avis que le gouvernement canadien mérite des félicitations pour son attitude ferme.

A l'instar de ceux qui m'ont précédé, je demanderais à l'honorable ministre concerné et à ses collègues du cabinet de nous informer d'avance des annonces importantes qu'ils auront à faire à la Chambre, afin que nous puissions exprimer plus facilement ce que nous avons à dire sur ces divers sujets.

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott) demande à déposer le bill n° C-106 intitulé «Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales».

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

AFFILIATIONS POLITIQUES DES CANDIDATS SUR LE BULLETIN DE VOTE

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich) demande à déposer le bill n° C-107, modifiant la loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Knowles.]

LA LOI SUR LA PUBLICATION DES LOIS

PREMIÈRE LECTURE DU BILL No S-2

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose la première lecture du bill n° S-2 (émanant du Sénat), modifiant la loi sur la publication des lois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

LA DÉSIGNATION ET LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques en vue de désigner à titre de membre de la Commission un fonctionnaire des Musées nationaux du Canada, et en vue d'établir que la rémunération à verser aux membres de la Commission nommés par le gouverneur en conseil pour assister aux réunions de la Commission ou vaquer aux autres affaires de celle-ci doit être fixée par le gouverneur en conseil.

(La motion est adoptée.)

L'AGRICULTURE

LA LUTTE CONTRE LES PARASITES NUISIBLES AUX PLANTES

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure visant à empêcher l'introduction ou la propagation de parasites nuisibles aux plantes, à décréter que le gouverneur en conseil peut établir des règlements à cet égard statuant notamment, sur l'établissement de centres d'inspections et de traitements et des postes de quarantaine, sur des relevés de localisation des parasites et sur le traitement à donner aux terrains infestés et à attribuer une indemnité pour toute matière détruite ou dont la vente est prohibée ou restreinte, et à prévoir des recours contre les décisions relatives à l'indemnisation.

(La motion est adoptée.)

L'INDEMNISATION DES CULTIVATEURS LÉSÉS PAR L'EMPLOI DE PESTICIDES

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Argiculture) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant l'indemnisation des

cultivateurs dont les produits agricoles sont contaminés par les pesticides, et prévoyant des recours contre les décisions relatives à l'indemnisation.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES ÉPIZOOTIES

MODIFICATIONS CONCERNANT LES INDEMNITÉS ET LES RECOURS EN APPEL

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les épizooties en vue de supprimer de la loi les montants des indemnités prévues pour les chevaux et les bovins abattus en conformité de la loi, et de permettre au gouverneur en conseil de prescrire les montants maximums versés à titre de semblables indemnités, et en vue de prévoir également des recours ouverts aux propriétaires d'animaux abattus lorsqu'il ne leur est attribué aucune indemnité ou qu'ils reçoivent une indemnité inférieure au maximum prescrit.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE SUBSIDE D'ENCOURAGEMENT À L'EXPORTATION DU FROMAGE

Question nº 14—**M. Caouette:**

1. Le ministère fédéral de l'Agriculture verse-t-il un subside d'encouragement à l'exportation aux producteurs de fromage du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel montant total a été payé dans chaque province au cours des trois dernières années?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Non, la Commission canadienne du lait paie une subvention à l'égard du fromage Cheddar exporté à la Grande-Bretagne au moyen du fonds de péréquation constitué de prélèvements faits sur les paiements de la subvention versés directement aux producteurs de lait industriel au Canada.

2. Les subventions versées à l'égard du fromage d'exportation ces trois dernières années s'établissent ainsi: 1965-1966, $1,065,492; 1966-1967, $1,349,731; 1967-1968, $1,554,300.

La statistique des exportations est tenue uniquement pour l'ensemble du pays; il est impossible de déterminer la province d'origine des fromages d'exportation. On estime toutefois qu'environ 25 p. 100 du fromage Cheddar exporté à la Grande-Bretagne est de fabrication québécoise et que le reste vient en grande partie de l'Ontario.

LES SOUMISSIONS POUR LA RÉPARATION DU «NEW LISKEARD»

Question nº 16—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement a-t-il modifié sa politique consistant à demander des soumissions pour la réparation des navires de l'État et, si tel est le cas, à quelle date le Cabinet a-t-il annoncé ce changement?

2. Y a-t-il eu demande de soumissions pour la réparation du navire de recherches *New Liskeard*?

3. Quels chantiers de radoub ont présenté des soumissions, et quel est le nom de l'adjudicataire?

4. Qui a déterminé la nature des réparations à apporter au *New Liskeard* et la somme à dépenser pour ce travail?

5. Le *New Liskeard* est-il présentement en voie de réparation et, dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de l'entreprise qui fait le travail?

L'hon. Don Jamieson (ministre de la Production de défense): 1. Non, le gouvernement n'a pas renversé sa politique consistant à demander des soumissions pour la réparation des navires de l'État. La politique en matière de construction navale, approuvée par le cabinet en 1965, s'applique toujours.

2. Oui. Il y a eu appel d'offre le 20 septembre 1968.

3. Les sociétés dont les noms suivent ont reçu des appels d'offre: Canadian Vickers Shipyards Limited, Montréal (Qué.); Davie Shipbuilding Limited, Lauzon (Qué.); Dominion Steel and Coal Corporation Ltd., Halifax; Shipyards Division, Halifax (N.-É.); Ferguson Industries Limited, Pictou (N.-É.); Lunenburg Foundry and Engineering Limited, Lunenburg (N.-É.); Marine Industries Limited, Sorel (Qué.); Newfoundland Dockyard (CNR), Saint-Jean (T.-N.); Newfoundland Marine Works, Marystown (T.-N.); North Sydney Marine Railway Co. Limited, North Sydney (N.-É.); Saint John Shipbuilding and Dry Dock Co. Ltd., Saint-Jean (N.-B.); Steel and Engine Products Ltd., Halifax (N.-É.) Sydney Engineering and Dry Dock Co. Limited, Sydney (N.-É.)

4. Le ministère de la Défense nationale.

5. Non. Le délai de réception des offres dont il est question à la réponse nº 2 expire le 10 octobre 1968.

LES BATAILLONS D'INFANTERIE DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 18—**L'hon. M. Harkness:**

1. Au 1er juillet 1968, *a*) combien de bataillons d'infanterie les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, *b*) quels sont le nom et l'effectif de chacun de ces bataillons et *c*) quel était l'effectif de guerre de chacun de ces bataillons?

2. Quel sera le nouvel effectif de guerre de chacun de ces bataillons d'infanterie à la suite de la réduction prévue du nombre des compagnies?

3. Certains de ces bataillons ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1er juillet 1968, il y avait treize bataillons d'infanterie, à savoir: 1er bataillon du Royal Canadian Regiment; 2e bataillon du Royal Canadian Regiment; 1er bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry; 2e bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry; 1er bataillon du Royal Highland Regiment of Canada; 2e bataillon du Royal Highland Regiment of Canada; 1er bataillon du Canadian Guards; 2e bataillon du Canadian Guards; 1er bataillon du Royal 22e Régiment; 2e bataillon du Royal 22e Régiment; 3e bataillon du Royal 22e Régiment; 1er bataillon du Queen's Own Rifles of Canada; 2e bataillon du Queen's Own Rifles of Canada. Effectif total: 8,557.

3. Aucun n'a été licencié, mais l'effectif du 2e bataillon du Queen's Own Rifles of Canada a été réduit à zéro à compter du 15 août 1968, et le 1er bataillon du Canadian Guards le sera à compter du 1er octobre 1968.

LES UNITÉS DE GÉNIE DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 19—**L'hon. M. Harkness:**

1. Au 31 juillet 1968, *a*) combien d'escadrons ou de compagnies du génie les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, b) quels sont le nom et l'effectif de chacune de ces unités et c) quel était l'effectif de guerre de chacun?

2. Quel est l'effectif des escadrons ou des compagnies du génie d'après les nouveaux effectifs de guerre?

3. Certains de ces escadrons ou de ces compagnies ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1er juillet 1968, il y avait quatre escadrons du génie, à savoir: 1er escadron de campagne; 2e escadron de campagne; 3e escadron de campagne; 4e escadron de campagne. Effectif total: 1,173.

3. Non.

LES UNITÉS DU SERVICE DE TRANSMISSION DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 20—**L'hon. M. Harkness:**

1. Au 31 juillet 1968, *a*) combien d'escadrons ou de compagnies du service des transmissions les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, b) quels sont le nom de l'effectif de chacune de ces unités et c) quel était l'effectif de guerre de chacune?

2. Quel sera l'effectif des escadrons et des compagnies du service des transmissions une fois établi le nouvel effectif de guerre qu'on propose?

[L'hon. M. Harkness.]

3. Certains de ces escadrons ou de ces compagnies ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1er juillet 1968, il y avait huit escadrons ou compagnies des transmissions, à savoir: 1er escadron des transmissions; 2e escadron des transmissions; 3e escadron des transmissions; 4e escadron des transmissions; 6e escadron des transmissions; 1er régiment canadien des transmissions; 1re unité; 1re troupe de poseurs de lignes. Effectif total: 1,132.

3. La 1re unité des transmissions a été licenciée le 31 août 1968, et son effectif a été incorporé à celui du 1er régiment canadien des transmissions.

LES UNITÉS DU RCEME DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 21—**L'hon. M. Harkness:**

1. Le 31 juillet 1968, quelles unités et quels détachements du RCEME étaient affectés à des unités et des formations de combat, et quel était leur effectif?

2. Quel sera l'effectif de guerre de ces unités et détachements du RCEME après la réduction des effectifs prévue pour les unités de cars de combat, d'artillerie et d'infanterie?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public estime-t-on de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Les membres du RCEME affectés à des unités combattantes actives ne sont plus identifiables en tant qu'entités relevant d'une organisation distincte. Cependant, au 1er juillet 1968, il y avait 3 ateliers de campagne totalisant un effectif de 680 hommes. Ces ateliers seront absorbés par les bataillons des services généraux.

LES RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 22—**L'hon. M. Harkness:**

1. Au 1er juillet 1968, *a*) combien de régiments d'artillerie les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, b) quels sont le nom et l'effectif de chacun d'eux, et c) quel était l'effectif de guerre de chacun d'eux?

2. Quel sera le nouvel effectif de guerre de chacun de ces régiments d'artillerie d'après la réduction prévue du nombre de batteries?

3. Certains de ces régiments ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est con-

traire à la politique du ministère de révéler les effectifs d'une unité en particulier. Cependant, au 30 juin 1968, il y avait quatre régiments d'artillerie et quatre batteries d'artillerie, à savoir: 1er régiment de la RCHA; 2e régiment de la RCHA; 3e régiment de la RCHA; 4e régiment de la RCHA; 1re batterie de missiles sol-sol; 2e batterie de missiles sol-sol; 3e batterie de la RCHA; 1re batterie de repérage. Effectif total: 2,881.

3. La 1re batterie de repérage a été licenciée le 1er juillet 1968, et la 2e batterie de missiles sol-sol le 1er septembre 1968.

L'EMPLOI DU PERSONNEL DES FORCES ARMÉES

Question nº 23—**L'hon. M. Harkness:**

Au 31 juillet 1968, *a*) combien d'officiers, de sous-officiers et d'hommes servaient dans des unités combattantes des forces armées canadiennes (c'est-à-dire des navires, des bataillons. des régiments, des escadrilles aériennes, etc.), *b*) combien de personnes occupaient des postes d'administration, d'instruction ou d'autres postes dans des unités non combattantes?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Tous les membres des Forces armées canadiennes sont entraînés en vue d'exercer des fonctions combattantes. Il est difficile de distinguer entre ceux qui occupent des «emplois combattants» et ceux qui occupent des «emplois non combattants». Cependant, au 1er juillet 1968, sur 99,817 hommes, environ 9,900 officiers et 23,400 hommes de combat occupaient des fonctions touchant respectivement l'administration, l'instruction, et autres domaines connexes.

LES UNITÉS BLINDÉES DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 24—**L'hon. M. Harkness:**

1. Au 31 juillet 1968, *a*) combien de régiments blindés les forces canadiennes régulières comptaient-elles, *b*) quels sont les noms de ces régiments et leurs effectifs, *c*) quels étaient leurs effectifs en temps de guerre?

2. Quel est l'effectif prévu en cas de guerre de chacun de ces régiments à la suite de la réduction annoncée du nombre des escadrons?

3. L'un de ces régiments a-t-il été licencié ou est-il sur le point de l'être?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1er juillet 1968, il y avait quatre régiments et deux escadrons de blindés; à savoir: le Royal Canadian Dragoons; le 8 Canadian Hussars; l'escadron "C" du 8 Canadian Hussars; le Lord Strathcona Horse Regiment of Canada; le Fort Garry Horse; l'escadron de reconnaissance du Fort Garry Horse. Effectif total: 2,094.

3. Non.

DEMANDES D'OFFRES POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À VAL-D'OR, ROUYN ET AMOS

Question nº 38—**M. Caouette:**

1. Quels sont les noms des entrepreneurs qui ont présenté leur soumission à la Société centrale d'hypothèques et de logement en réponse à ses appels d'offres faits en juillet 1968 pour l'installation de système de chauffage à Val-d'Or, à Rouyn et à Amos?

2. Quel était le montant de chaque soumission?

3. A qui la Société a-t-elle accordé le ou les contrats concernant chacun des projets de Val-d'Or, de Rouyn et d'Amos?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1 et 2.

Entrepreneur	Projet et montant de la soumission		
	Amos $	Val-d'Or $	Rouyn $
Jean Boutin Lac Lemoyne (Québec)	néant	28,700.00	néant
Econo Heating Ottawa (Ontario)	40,170.00	30,752.05	6,858.00
Robert Dumas Malartic (Québec)	42,840.00	34,440.00	8,820.00
L.-D. Pilon Noranda (Québec)	56,880.00	40,180.00	10,740.00
Drouin, Allard Inc. Amos (Québec)	59,635.20	néant	néant
Gagnon-Gélinas Enr. Rouyn (Québec)	néant	néant	10,360.32
Jean-B. Boutin, Inc. Amos (Québec)	65,568.00	néant	néant

3. Les contrats furent accordés à Econo Heating pour les projets d'Amos et de Rouyn, et à Jean Boutin (Lac Lemoyne) pour le projet de Val-d'Or.

LES TENTES-CABANES ET LES MAISONNETTES MOBILES DANS LA SECTION PRINCE ALBERT DU PARC NATIONAL

Question nº 46—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il été saisi de requêtes présentées par la *Cabin Tent and Portable Cottage Association* ou par le gouvernement provincial de la Saskatchewan demandant l'abrogation du décret ordonnant la cessation de la fourniture de tentes-cabanes et de maisonnettes mobiles dans la section Prince Albert du Parc national?

2. Le gouvernement envisage-t-il de revenir sur la décision prise à cet égard?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. Les membres de cette association ont exprimé la crainte de voir annuler leur permis annuel par le ministère et d'être expulsés du parc sans plus de formalités. Rien n'est moins vrai, car le ministère n'a rien décrété en ce sens. De fait, aucun nouveau permis n'est délivré à l'égard des tentes-cabanes depuis le 1er mai dernier, mais tous ceux qui détenaient ce genre de permis en 1967, pourront le renouveler tous les ans et aussi longtemps qu'ils le désireront. Cette mesure a été prise afin de mettre graduellement en valeur et au profit de tous les visiteurs les meilleures terres du parc dotées de plages de choix.

2. Ne n'applique pas.

LE FONDS DE PENSION DES FORCES ARMÉES

Question nº 60—**M. Forrestall:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre à exécution des mesures selon lesquelles on calculerait le montant des pensions accordées aux membres des forces armées en fonction de l'indice du coût de la vie et *a*) dans la négative, pour quelle raison, *b*) dans l'affirmative, quand le ferait-il?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre à exécution des mesures selon lesquelles, respectivement, on utiliserait le Fonds de pension pour augmenter le montant des pensions accordées aux membres des Forces armées, on diminuerait les cotisations actuellement exigées d'eux, et on consacrerait les sommes qui s'accumulent dans le Fonds à des fins avantageuses pour eux et, dans la négative, pour quelle raison?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de laisser le Fonds de pension se remplir indéfiniment sans ajuster les pensions en conséquence et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser le Fonds à des fins autres que celles auxquelles il a été établi et, dans le cas de la négative, que compte faire le gouvernement de l'excédent net du Fonds qui ne cesse d'augmenter?

4. Le Fonds de pension est-il suffisant pour faire face à l'augmentation qui résulterait d'un calcul des pensions des membres actuels des Forces armées en fonction de l'indice du coût de la vie, sans qu'il devienne nécessaire d'augmenter les impôts et, dans la négative, pour quelle raison?

5. Combien effectue-t-on, en moyenne, de versements mensuels de pension à un membre des Forces entre la date de sa retraite et celle de son décès?

6. Quelle est actuellement, d'après les données statistiques, l'espérance de vie de l'homme et de la femme respectivement?

7. Le gouvernement serait-il prêt à adopter des mesures selon lesquelles on calculerait le montant des pensions accordées aux membres des Forces armées en fonction de l'indice du coût de la vie et, dans la négative, pour quelle raison?

8. Le gouvernement serait-il prêt à adopter des mesures selon lesquelles on utiliserait le Fonds de pension pour augmenter le montant des pensions accordées aux membres des Forces, on diminuerait les cotisations actuellement exigées d'eux, et on consacrerait les sommes qui s'accumulent dans le Fonds à des fins avantageuses pour eux et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Le gouvernement continue d'étudier l'opportunité d'apporter des amendements à la loi sur la mise au point des pensions du service public.

2. Non.

3. Comme il est indiqué dans le Rapport sur l'examen actuariel du Fonds de pension des Forces canadiennes dans le Fonds du revenu consolidé au 31 décembre 1965, déposé à la Chambre le 12 septembre 1968, ainsi que dans le déficit dont il y est fait état, il n'y a aucun excédent disponible qui puisse permettre d'utiliser le Fonds à d'autres fins que celles prévues par la loi.

4. Non.

5 et 6.

Membres des Forces prenant leur retraite à Âge	Nombre moyen de paiements mensuels de pension, de la retraite au décès		Longévité courante	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
40	396	499	32.96	37.45
45	342	394	28.49	32.82
50	291	340	24.25	28.33
55	244	288	20.30	24.01

7. Voir réponse au nº 1.

8. Vu le déficit signalé dans ce dernier rapport, il n'y a pas d'excédent disponible pour appliquer aucune de ces mesures.

[L'hon. M. Hellyer.]

LE FONDS DE PENSION DES FORCES ARMÉES

Question nº 61—**M. Forrestall:**

1. *a*) Combien coûte actuellement aux contribuables la formation d'un pilote d'avion de transport, d'un pilote d'avion de combat, d'un navigateur radio, d'un dentiste, d'un médecin et d'un avocat, *b*) combien a coûté au total pour les contribuables cette même formation en 1966 et 1967?

2. Quelle était la valeur du Fonds de pension des membres des forces armées au cours des années financière 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, respectivement, et quelle en est la valeur actuelle?

3. Au cours des mêmes périodes, quel montant du Fonds de pension des membres des forces armées a été versé à ceux qui ont pris leur retraite, et combien d'officiers et d'hommes respectivement ont reçu une pension?

4. Pendant les mêmes années, quel montant les membres des forces armées ont-ils versé au Fonds de pension, et combien d'officiers et d'hommes y ont contribué?

5. Quel a été le taux de croissance de ce Fonds de pension pendant les mêmes périodes et quel taux courant d'intérêt s'applique dans le calcul de la croissance annuelle du Fonds?

6. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures afin que les ingénieurs des Forces armées reçoivent la rémunération accordée aux membres des professions libérales et, dans le cas de la négative, pour quelle raison, et dans le cas de l'affirmative, quand?

7. Le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité d'adopter des mesures en vue d'établir et de verser aux ingénieurs des Forces armées la rémunération accordée aux membres des professions libérales?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) Pilote de transport, $112,500; Pilote de combat, $197,000; Navigateur radio, $90,900.

En ce qui concerne les dentistes, médecins et avocats, les frais de leur instruction sont ceux qu'entraîne celle qu'ils subissent à leur enrôlement dans les Forces armées, ayant complété leur formation professionnelle avant d'y entrer. Ces frais s'élèvent à environ $3,500 par officier. Il n'est pas possible de déterminer les frais individuels encourus en vertu du programme de subventions visant à aider les officiers médecins et dentistes à compléter leurs études professionnelles *b*) Le système comptable et financier du ministère n'est pas conçu de manière à pouvoir fournir ces données.

2. Au 1er janvier 1968—$2,686,160,343.

3. *a*) Au 1er janvier 1968—$37,469,385.

Voir le hansard du 5/12/66, p. 10701, et celui du 22/11/67, p. 4563, pour le reste de la réponse aux questions 2 et 3 *a*).

b)	Officiers	Hommes
1964-1965	4,075	8,762
1965-1966	4,972	11,338
1966-1967	5,690	13,610
1er janvier 1968	6,106	14,813

4. *a*)	*b*)	(estimation)	
1964-1965	$35,431,743	16,768	98,024
1965-1966	34,391,596	16,003	91,834
1966-1967	25,349,494	15,651	87,693
1er janv. 1968	26,853,077	16,388	86,314

5. Voir le hansard du 5/12/66, p. 10701.

6. Cette question a été étudiée lors de la révision des traitements de 1966, et la décision a été que le tarif de solde applicable aux officiers de troupe l'était également aux officiers qualifiés comme ingénieurs.

7. Non.

LA PROPRIÉTÉ DU LABRADOR

Question nº 80—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu des protestations de la part du Québec concernant le Labrador?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il fait, fait-il ou a-t-il l'intention de faire une étude concernant le problème de la propriété du Labrador?

3. Quelle est la position du gouvernement canadien dans le litige Québec—Terre-Neuve concernant la propriété du Labrador?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il eu des pourparlers avec le gouvernement de Terre-Neuve concernant le Labrador et en quoi consistaient ces pourparlers?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): 1. Non.

2. Non.

3. La question a été décidée par le Comité judiciaire du Conseil privé en 1927.

4. Non.

QUESTION RELATIVE À LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE RURAUX

Question nº 86—**M. Coates:**

1. Combien de bureaux de poste ruraux ont été fermés au Canada depuis le 25 juin 1968, ou vont être fermés avant la fin de la présente année financière?

2. Combien de routes rurales ont été désaffectées par le ministère des Postes depuis le 25 juin 1968, ou vont l'être avant la fin de la présente année financière?

3. Combien a-t-on approuvé de prolongements de routes rurales existantes qui s'accompagnent d'un abandon de routes rurales existantes depuis le 25 juin 1968?

[*Français*]

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Soixante-quatre bureaux de poste ruraux ont été fermés pendant l'année financière en cours et nous nous attendons à la fermeture de quelque 250 autres bureaux de poste ruraux d'ici à la fin de l'année financière. Toutes les fermetures ont eu lieu depuis le 25 juin 1968.

2. Cinquante-six routes rurales ont été désaffectées depuis le 1er avril 1968, et nous ne savons pas combien d'autres le seront d'ici à la fin de l'année financière. Vingt-huit de ces cinquante-six routes ont été désaffectées depuis le 25 juin 1968.

3. Des prolongements et remaniements de 27 routes rurales existantes ont été approuvés, depuis le 25 juin 1968, pour desservir les usagers des routes rurales désaffectées depuis cette date.

[*Traduction*]

LES PISTES D'ATTERRISSAGE DES AVIONS SUPERSONIQUES

Question nº 89—**M. McCleave:**

1. Quelle est la longueur des plus grandes pistes d'atterrissage aux aéroports de Gander, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver?

2. Le ministère des Transports a-t-il fait une étude en vue de déterminer lesquels de ces aéroports, s'il en est, pourraient être utilisés par les avions supersoniques?

3. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les résultats de ces études, pour ce qui est de *a*) la longueur des pistes d'atterrissage, *b*) la capacité portante de chacun de ces aéroports?

4. Qui est chargé des études sur les avions supersoniques faites pour le ministère et combien d'argent environ y affecte-t-on?

5. Ces études tiennent-elles compte du niveau de bruit créé par les avions supersoniques et des méthodes utilisées pour réduire le bruit?

6. Si le niveau de bruit est considéré excessif pour les êtres humains et les animaux domestiques et sauvages, *a*) le ministère songe-t-il à situer les aéroports supersoniques là où le bruit aurait un effet minimum, ou *b*) songe-t-il à interdire ces envolées par une loi, étant donné ces circonstances?

7. Quand prévoit-on que les avions supersoniques seront prêts pour des envolées commerciales régulières?

8. En moyenne combien de temps faut-il au Canada pour aménager de nouveaux aéroports ou pour modifier sensiblement les aéroports existants? Citer des exemples.

L'hon. James Richardson (ministre suppléant des Transports): 1. Gander (8,900 pieds), Halifax (8,800 pieds), Montréal (11,000 pieds), Toronto (11,050 pieds), Winnipeg (11,000 pieds), Calgary (12,675 pieds), Edmonton (11,000 pieds) et Vancouver (10,600 pieds).

2. Oui.

3. *a*) Les spécifications préliminaires de performance du fabricant indiquent qu'au niveau de la mer, des pistes d'une longueur de 10,500 pieds (Concorde) et de 7,650 pieds (Boeing 2707) sont nécessaires à ces avions lorsqu'ils sont utilisés avec leur charge brute maximale de décollage.

b) En ce qui concerne les charges qu'elles peuvent supporter, certaines des pistes et des voies de circulation des aéroports mentionnés ne pourraient pas recevoir les avions supersoniques; cependant, chacun des huit aéroports possède au moins une piste et des voies de circulation de raccordement suffisantes pour permettre l'utilisation des avions supersoniques.

4. Aux Services de l'Air du ministère des Transports, un groupe d'étude des avions supersoniques surveille, de concert avec le groupe de planification des systèmes d'aviation des Services de l'Air, tous les faits nouveaux des programmes de construction d'avions supersoniques et adapte les techniques et les principes de planification du ministère des Transports de façon qu'ils répondent aux exigences qui se présentent. Des consultations ont lieu régulièrement avec les principaux transporteurs aériens et constructeurs relativement à l'échange et à la coordination de tous les renseignements pertinents. En outre, le Canada est officiellement représenté au Comité technique d'étude des opérations de transport supersonique de l'Organisation de l'aviation civile internationale par un fonctionnaire du ministère des Transports.

[L'hon. M. Kierans.]

Ces études n'entraînent aucune dépense directe. Les membres des équipes d'étude sont des employés réguliers des Services de l'Air.

5. Oui. Il s'agit d'un problème international qui fait l'objet d'une étude intense par tous les intéressés. Le groupe d'étude des avions supersoniques du ministère des Transports a formé un Sous-comité de la détonation sonique et du bruit qui poursuit des études relatives à une évaluation d'ensemble de ces problèmes.

6. Des recherches considérables se font aux États-Unis et au Royaume-Uni sur les effets physiologiques des surpressions produites par le bruit et les détonations soniques sur les êtres humains et sur les animaux. Ces études et bien d'autres sont étroitement surveillées par le Sous-comité de la détonation sonique et du bruit du Groupe d'étude des avions supersoniques.

a) La construction, dans des régions éloignées, d'aéroports pour avions supersoniques serait certainement considérée si les résultats des études en cours le justifiaient, mais nous avons confiance que les progrès technologiques permettront d'éviter de recourir à ce moyen.

b) Le ministère des Transports a bien l'intention de protéger les citoyens, les animaux domestiques et sauvages et les biens contre tout danger inhérent au bruit et aux phénomènes de détonation sonique produits par les avions supersoniques. En vertu de la loi sur l'aéronautique (Partie I), il y a déjà un règlement qui porte ceci: «Aucun aéronef ne sera conduit de façon à créer une onde de choc susceptible de créer un danger pour les autres aéronefs ou pour les personnes ou les biens au sol.» (Règlement de l'Air, Partie V, al. c) de l'art. 515).

7. Pour autant qu'on puisse donner une date, le Concorde serait mis en service commercial au début de 1972 et le Boeing 2707, vers la fin de 1976.

8. Les aéroports varient quant aux dimensions et à la complexité allant de la simple piste à l'aéroport international doté d'un réseau de pistes et d'installations complexes et compliqués. Dans le premier cas, cela peut prendre jusqu'à deux ans, à compter de l'acquisition du terrain jusqu'à l'achèvement, tandis que l'aménagement d'un grand aéroport

prendrait de cinq à sept ans. L'aéroport de Pitt Meadows (C.-B.) rentre dans la première catégorie (deux ans) et l'aéroport international d'Edmonton, dans la deuxième catégorie (sept ans). D'autre part, les aéroports internationaux de Toronto et de Montréal, ainsi que d'autres grands aéroports, subissent constamment des changements et des modifications pour faire face à l'accroissement sans précédent du nombre de passagers et du trafic-marchandises.

COMMÉMORATION DE LA BATAILLE D'ANGLETERRE

Question nº 93—**M. McCleave:**

1. Y a-t-il eu des membres des Forces armées canadiennes qui ont participé aux cérémonies, défilés et services religieux qui ont commémoré la bataille d'Angleterre, et dans le cas de l'affirmative, dans quelles localités?

2. Les Forces armées canadiennes ont-elles déposé des couronnes de fleurs à l'occasion de ces services le dimanche de la bataille d'Angleterre?

3. A-t-on restreint ou interdit la participation des membres des Forces armées canadiennes aux cérémonies commémorant la bataille d'Angleterre, et dans le cas de l'affirmative, de quelle autorité cette décision émanait-t-elle?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Oui, et voici les détails: *a*) des cérémonies et des services religieux ont eu lieu aux SFC de Sydney, Moncton, Chibougamau, Lac St-Denis, Moisie, aux BFC de North Bay, d'Ottawa, aux SFC de Moosonee, Kapuskasing, Falconbridge, Toronto, à la BFC de Winnipeg, aux SFC de Gypsumville, Beauséjour, Moose Jaw, Yorkton, Alsask, à la BFC de Penhold, aux SFC de Dana, Beaverlodge, aux SFC de Holberg, Kamloops, aux BFC de Comox, Victoria. *b*) des services religieux spéciaux ont eu lieu à la SFC de Gander, aux BFC de Greenwood, Summerside, Halifax, Shearwater, Cornwallis, Chatham, aux SFC de Val-d'Or, Mont-Apica, à la BFC de St-Hubert, aux SFC de La Macaza, Sioux Lookout, Armstrong, Senneterre, Ramore, aux BFC de Portage-la-Prairie, Cold Lake, à la SFC de Baldy Hughes, à la Division de l'École de la Flotte, Esquimalt, et à la 1re Division aérienne en Europe. *c*) des cérémonies se sont déroulées à Saint-Jean (N.-B.), Bathurst, Chatham, aux BFC de Saint-Jean (Qué.), Goderich, Peterborough, Brandon, Edmonton.

2. Oui, à Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Bathurst, Chatham, Ottawa, Kapuskasing, Peterborough, Toronto, Brandon, Gimli, Moose Jaw, et Edmonton.

3. Non.

LA «BANK OF WESTERN CANADA»

Question nº 125—**M. Paproski:**

1. Quelle est la situation actuelle de la *Bank of Western Canada*, à laquelle le Parlement a accordé une charte il y a plus de deux ans?

2. Cette banque est-elle en voie de liquidation et, dans l'affirmative, la charte a-t-elle été ou va-t-elle être cédée, et à quelle date?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Bank of Western Canada, tenue le 14 septembre 1967, a décidé par vote de procéder à la liquidation de la banque. Une ordonnance de mise en liquidation a été rendue, conformément aux dispositions de la loi sur les liquidations, par la Cour du banc de la reine du Manitoba, le 30 octobre 1967 et l'étude Clarkson Company a été désignée comme liquidateur. Le 1er février 1968, le liquidateur a versé un montant de $13 par action aux actionnaires. Le 14 août 1968, le liquidateur a annoncé qu'il pensait être en mesure de faire un paiement final aux actionnaires en octobre 1968 et que le montant prévu serait de $1.60 à $1.75 par action.

2. Comme nous l'avons indiqué dans la réponse à la première question, la Bank of Western Canada est encore en liquidation. La loi sur les banques fait fonction de charte pour chacune des banques mentionnées dans l'Annexe A de la loi. Le nom de la banque reste inscrit à l'Annexe A tant qu'il n'a pas été rayé de la liste par une loi du Parlement. Si le capital de la banque a été retourné à ses actionnaires au cours de la liquidation, cette banque, en vertu de l'article 37 de la loi sur les banques, ne pourrait utiliser sa charte sans une autorisation expresse du gouvernement.

LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE CANTON SCARBOROUGH (ONT.)

Question nº 128—**M. Brewin:**

1. Où en sont les projets de construction de logements sur la propriété d'environ mille acres, située à Malvern, dans le canton de Scarborough, que la société mixte fédérale-provinciale a acquise en 1953 pour y créer des logements?

2. A-t-on fait des projets précis quant à la mise en place de services, et à quelle date prévoit-on que les logements eux-mêmes seront construits et prêts à être habités?

3. Certaines de ces maisons seront-elles offertes par l'entremise de l'*Ontario Housing Corporation* ou d'autres organismes de logement populaire?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. A la suite d'une étude de rentabilité co-parrainée par les gouvernements fédéral et provincial en 1967, des experts-conseils furent chargés en mars 1968 de préparer un plan d'aménagement concernant les terrains à Malvern. A condition qu'un plan de lotissement puisse être enregistré d'ici le milieu de l'année 1969, il est probable que les travaux d'installation des services seront déjà en marche vers la fin de cette année-là.

2. Les experts-conseils désignés sont chargés de préparer les plans des services et de surveiller leur installation, dont le choix du moment est assujetti aux conditions précitées. La construction même des logements débutera aussitôt que les services auront été mis en place.

3. Oui.

LES TRAVAUX D'HIVER

Question nº 132—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver dans les villes suivantes pendant les années financières 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, *a*) Saint-Jean (Terre-Neuve). *b*) Halifax, *c*) Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), *d*) Québec, *e*) Montréal, *f*) Toronto, *g*) Winnipeg, *h*) Regina, *i*) Calgary, *j*) Edmonton?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés dans chacune des villes ci-dessus pendant les années financières 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les montants suivants s'appliquent au Programme au cours des hivers 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres de 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens.

1.	1965-1966	1966-1967	1967-1968 (estimation)
a)	$150,301.82	$49,259.70	$44,896.00
b)	45,281.33	14,864.55	8,670.00
c)	274,162.09	55,181.06	109,200.00
d)	265,112.01	172,166.14	437,491.00
e)	761,626.12	602,188.47	764,635.00
f)	1,718,576.52	1,320,427.49	1,117,736.00
g)	310,136.48	338,870.57	510,648.00
h)	59,055.34	64,022.06	12,103.00
i)	406,719.25	436,122.56	386,836.00
j)	727,057.82	564,889.99	539,857.00
2.			
a)	21,054	6,288	4,944
b)	5,028	1,676	1,156
c)	28,450	5,492	11,424
d)	1,622	15,673	39,862
e)	8,236	47,406	53,854
f)	181,716	97,282	76,389
g)	34,459	48,588	50,516
h)	7,432	6,510	1,287
i)	40,862	53,072	37,369
j)	71,653	38,105	45,711

LES TRAVAUX D'HIVER À TERRE-NEUVE

Question nº 133—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver à Terre-Neuve pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils données à Terre-Neuve pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

[L'hon. M. Hellyer.]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $341,788.42; *b*) $225,962.36; *c*) $140,000, (estimation).

2. *a*) 43,395; *b*) 32,875; *c*) 20,460, (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 134—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver dans l'Île du Prince-Édouard pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés dans l'Île du Prince-Édouard pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les montants suivants sont donnés pour le programme au cours des hivers 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $427,176.54; *b*) $644,887.13; *c*) $202,000, (estimation).

2. *a*) 76,989; *b*) 107,885; *c*) 27,539, (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER EN NOUVELLE-ÉCOSSE

uestion nº 135—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver en Nouvelle-Écosse pendant les années financières *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés en Nouvelle-Écosse pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres s'appliquent aux programmes des hivers de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $430,138.61; *b*) $377,831.42; *c*) $60,000, (estimation).

2. *a*) 78,675; *b*) 59,502; *c*) 7,760, (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER AU QUÉBEC

Question nº 136—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux

d'hiver au Québec pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés au Québec pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Pour 1967-1968, les montants sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $22,712,-086.21; *b*) $16,379,469.03; *c*) $13,457,000, (estimation).

2. *a*) 2,910,883; *b*) 1,977,388; *c*) 1,531,159; (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER EN ONTARIO

Question nº 137—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver en Ontario pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés en Ontario pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $6,946,111.98; *b*) $6,619,649.24; *c*) $5,398,000, (estimation).

2. *a*) 636,803; *b*) 564,486; *c*) 396,620, (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER AU MANITOBA

Question nº 138—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver au Manitoba pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés au Manitoba pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont des estimations, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $851,642.22; *b*) $1,036,516.81; *c*) $834,000, (estimation).

2. *a*) 93,933; *b*) 115,977; *c*) 91,052, (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER EN SASKATCHEWAN

Question nº 139—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver en Saskatchewan pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés en Saskatchewan pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $2,062,-999.49; *b*) $1,253,846.26; *c*) $676,000 (estimation).

2. *a*) 240,408; *b*) 145,165; *c*) 74,737.

LES TRAVAUX D'HIVER EN ALBERTA

Question nº 140—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver en Alberta pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés en Alberta pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes des hivers de 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations sont encore en suspens. 1. *a*) $2,839,563.18; *b*) $2,612,150.74; *c*) $2,344,000, (estimation).

2. *a*) 306,196; *b*) 265,980; *c*) 226,771, (estimation).

LES TRAVAUX D'HIVER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 141—**M. MacRae:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour des programmes de travaux d'hiver en Colombie-Britannique pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

2. Combien de jours-homme de travail les programmes de travaux d'hiver ont-ils donnés en Colombie-Britannique pendant les années financières, *a*) 1965-1966, *b*) 1966-1967, *c*) 1967-1968?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les chiffres par année financière ne sont pas disponibles. Les chiffres suivants s'appliquent aux programmes de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968. Les chiffres pour 1967-1968 sont estimatifs, car certaines réclamations

sont encore en suspens. 1. *a*) $3,643,372.88; *b*) $2,695,834.42; *c*) $2,165,000, (estimation).

2. *a*) 300,210; *b*) 211,145; *c*) 164,631.

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA SUBVENTION AUX PRODUCTEURS DE LAIT

Question n° 161—**M. Fortin:**

Combien de producteurs de lait sont inscrits et ont touché la subvention versée par le gouvernement fédéral au cours de l'année 1967-1968 *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chaque province, *c*) dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): *a*) 143,766 producteurs. *b*) Î. P.-É. 3,407; N.-É. 2,131; N.-B. 2,713; Qué. 48,015; Ont. 31,240; Man. 13,820; Sask. 20,099; Alb. 21,654; C.-B. 687. *c*) Non disponible.

LE DUMPING DES POMMES DE TERRE DES ÉTATS-UNIS SUR LE MARCHÉ DE VANCOUVER

Question n° 162—**M. Rose:**

1. Le ministre de l'Agriculture a-t-il eu récemment des entretiens avec les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique et de l'Alberta au sujet du dumping de petites pommes de terre n° 1 des États-Unis sur le marché de Vancouver, à des prix inférieurs au coût de production et d'expédition de l'Alberta?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date ont eu lieu ces entretiens?

3. Quelle mesure le gouvernement prendra-t-il à ce sujet?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Une réunion a eu lieu avec les représentants des producteurs de pommes de terre de l'Ouest du Canada pour examiner une demande d'imposition d'une valeur en douane des pommes de terre d'importation.

2. Le 27 août.

3. Le gouvernement a imposé une valeur en douane de $2.48 les cent livres de pommes de terre entrant dans l'Ouest canadien.

LES DEMANDES DE PRÊT AGRICOLE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question n° 168—**M. Fortin:**

1. Combien de personnes de la circonscription fédérale de Lotbinière ont présenté des demandes de prêts agricoles en 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. De ces demandes, combien ont été *a*) approuvées, *b*) refusées?

3. A combien, au total, se chiffrent la valeur de prêts agricoles approuvés?

4. Dans chaque paroisse de la circonscription fédérale de Lotbinière, combien de prêts ont été approuvés ou refusés?

5. Dans chaque cas, quel a été le montant total des prêts approuvés ou refusés?

L'honorable H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole n'établit pas sa statistique selon les circonscriptions électorales. La circonscription électorale de Lotbinière est formée en partie des comtés municipaux de Lotbinière, d'Arthabaska et de Nicolet; voici pour ces comtés municipaux la réponse:

Années financières

	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968
1. Demandes totales:	192	218	273	152	248	230
2. *a*) demandes approuvées:	127	136	211	144	241	208
b) demandes refusées:	65	82	62	8	7	22
3. Montants approuvés:	$1,543,200	$1,513,400	$3,147,708	$2,491,555	$4,131,092	$3,824,324

4. Il n'existe pas de données statistiques par paroisse; les informations demandées sont donc inaccessibles.

5. Prière de se référer à l'article 4.

LES PRÊTS AGRICOLES DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

*Question n° 180—**L'hon. M. MacLean:**

1. Combien de prêts la Société de crédit agricole a-t-elle consenti dans la province de l'Île du Prince-Édouard au cours de chaque trimestre de l'année financière 1967-1968 et au cours du premier trimestre de l'année financière 1968-1969?

2. Quels ont été *a*) le plus petit prêt, *b*) le plus gros prêt, *c*) le prêt moyen, consentis durant chaque trimestre?

3. Quel a été le montant total prêté durant chaque trimestre?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit:

	1967-1968				1968-1969
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre
1. Nombre de prêts	36	56	19	9	43
	$	$	$	$	$
2. a) Plus petit prêt	3,700	6,100	2,400	9,000	8,400
b) Plus gros prêt	40,000	40,000	47,500	45,400	40,600
c) Prêt moyen	17,258	18,716	22,173	21,822	22,125
3. Montant total des prêts	621,300	1,048,100	421,300	196,400	951,400

LA FERME EXPÉRIMENTALE DE NORMANDIN, CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question nº 232—**M. Gauthier:**

1. Combien y avait-il d'employés à la ferme expérimentale de Normandin dans la circonscription de Roberval au cours des années 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quel était le budget de cette ferme pour chacune de ces années?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):

	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	
1.	29	29	29	29	29	28	
2.	$181,863	$170,718	$186,213	$189,231	$199,837	$ 186,640	(estimation).

LES DEMANDES DE PRÊT AGRICOLE

Question nº 245—**M. Coates:**

1. Au cours de l'année financière 1967-1968, combien de demandes la Société du crédit agricole a-t-elle étudiées et de ce nombre, combien en a-t-elle approuvé et quel montant a-t-elle prêté?

2. Combien y a-t-il eu de demandes émanant des provinces de l'Atlantique, combien ont été approuvées et quel est le montant des fonds prêtés?

3. Quel a été le pourcentage des demandes de prêts émanant des Maritimes, ainsi que le pourcentage des fonds prêtés à ces quatre provinces?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): En ce qui concerne la Société du crédit agricole, la réponse est:

1. National 1967-1968	
Nombre de demandes examinées	14,233
Nombre de demandes approuvées	11,954
Montant prêté	$251,228,049
2. Provinces de l'Atlantique 1967-1968	
Nombre de demandes reçues	337
Nombre de demandes approuvées	312
Montant prêté	$5,789,020
3. Pourcentage des demandes de prêts	2.46
Pourcentage des sommes totales prêtées	2.30

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DES ÉTATS-UNIS D'UNE AUGMENTATION DES BUDGETS DES ALLIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné les rumeurs selon lesquelles les États-Unis ont invité leurs alliés à augmenter leur budget de défense, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si une demande de ce genre a été adressée au Canada et, dans l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement canadien.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai reçu, à la fin de la semaine, du secrétaire d'État des États-Unis, une note exprimant le point de vue de ce pays sur l'attitude que devraient prendre les alliés de l'OTAN à la suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie. En particulier, il y avait un commentaire quant à l'attitude que les États-Unis aimeraient voir prendre par le Canada. A ce jour, aucune réponse n'a encore été faite. Je doute beaucoup que cette note reçoive une réponse officielle.

Toutes ces questions doivent être examinées au Conseil de l'OTAN. Le Canada fera connaître alors l'ensemble de sa prise de position.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais savoir, à seule fin de tirer les choses au clair, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne serait pas disposé à nous indiquer maintenant les suggestions des États-Unis à ce sujet.

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Au fur et à mesure des événements, nous aurons l'occasion de donner plus de précisions sur les intentions du Canada mais, pour l'instant, nous avons simplement reçu ces instances des États-Unis, qui sont à l'étude actuellement. Il ne serait pas opportun, je pense, d'en révéler la teneur à l'heure actuelle. Elles ont été soumises sous la forme d'un exposé général du point de vue des États-Unis, selon lequel les alliés de l'OTAN devraient réagir vigoureusement face à l'invasion de la Tchécoslovaquie.

L'hon. M. Stanfield: Une fois que le gouvernement aura examiné la requête, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera-t-il disposé à faire une déclaration pour renseigner la Chambre à ce sujet?

L'hon. M. Sharp: Au moment opportun, une fois que le gouvernement aura pris une décision sur la ligne de conduite générale à adopter, j'imagine que la Chambre s'attendra à ce que je lui en fasse part et à ce que la question fasse l'objet d'un débat.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire s'il est exact, comme on le rapporte, qu'il n'assistera pas à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et, dans ce cas, qui représentera le Canada à cette réunion?

M. l'Orateur: Le député sait qu'il doit poser ses questions directement et non demander au ministre de confirmer ou d'infirmer une nouvelle.

M. Winch: Le ministre a-t-il l'intention d'assister à la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN que l'on vient de convoquer?

L'hon. M. Sharp: Cette réunion, qui doit avoir lieu à New York, est une réunion des ministres des Affaires étrangères qui se trouveront à New York pour être présents à l'Assemblée générale des Nations Unies. Malheureusement j'avais pris de longue date un engagement pour ce jour-là lorsque j'ai reçu mon invitation. Ne pas faire honneur à cet engagement gênerait, je le crains, un grand nombre de gens. Quoi qu'il en soit j'aurai plus tard l'occasion de soulever avec ces mêmes ministres des Affaires étrangères les sujets sur lesquels porteront les discussions.

L'hon. M. Stanfield: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera-t-il représenté à cette réunion de l'OTAN et, si tel est le cas, par qui?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire. Il ne s'agit pas d'une réunion de l'OTAN, mais d'un dîner offert par Dean Rusk, le ministre des États-Unis. Il y a invité les ministres des Affaires étrangères qui se trouveront à New York, mais nous n'y serons pas tous.

L'AIDE EXTÉRIEURE

BIAFRA—L'OFFRE D'AVIONS CANADIENS POUR L'ENVOI DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré qu'il consent à offrir des avions pour qu'on poste des secours au Biafra. A ce propos, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'exposer les conditions auxquelles ces appareils seront offerts par le gouvernement canadien.

[L'hon. M.Stanfield.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la meilleure réponse consiste peut-être à donner lecture du communiqué de presse paru aujourd'hui à la suite de ma rencontre en fin de semaine avec le général Wrinch de la Croix-Rouge canadienne. Voici ma déclaration:

> Le gouvernement était prêt à faciliter les opérations de secours en fournissant un avion Hercule et son équipage de l'aviation canadienne à la Croix-Rouge canadienne pour participer aussitôt que possible aux opérations de secours dans les régions sous le contrôle du gouvernement nigérian.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, comme les organismes bénévoles ont recueilli des approvisionnements et des fonds, mais que le principal problème semble être les frais de transport à bord de ces avions, le gouvernement canadien est-il disposé à financer l'utilisation de l'appareil Hercule?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai clairement expliqué que le gouvernement canadien est disposé à fournir un appareil Hercule qui serait utilisé en territoire nigérian.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si la Croix-Rouge canadienne a prié le gouvernement de l'aider à faire parvenir des approvisionnements de secours à la région du Nigéria contrôlée par les biafrais?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question en particulier je vous citerai la phrase qui s'y rattache.

M. Fairweather: Pourquoi ne pas faire une déclaration à l'appel des motions et traiter de cette question convenablement?

L'hon. M. Sharp: J'ai estimé avoir fait aujourd'hui un certain nombre de déclarations à l'appel des motions. Je répondrai très volontiers à ces questions si quelqu'un veut connaître les réponses.

Voici le passage pertinent:

> Le général Wrinch et le ministre ont échangé leurs points de vue quant à la manière dont le Canada pourrait répondre le plus efficacement possible aux besoins immédiats et à plus long terme. D'après le général Wrinch, étant donné le peu de réaction du public à l'appel lancé par le Fonds de secours Nigéria-Biafra du Canada, ni le Fonds ni la Croix-Rouge canadienne n'ont pu, comme le demandait le comité international de la Croix-Rouge, envoyer un avion pour participer aux opérations de secours de la Croix-Rouge internationale.

Ce passage faisait suite à ce que j'ai dit:

> ... le gouvernement était disposé à faciliter ces opérations de secours en fournissant un appareil Hercule des forces armées canadiennes ainsi qu'un équipage ... aux opérations de secours dans les régions contrôlées par le gouvernement nigérian.

Monsieur l'Orateur, j'aurais peut-être dû déposer le communiqué émis à la suite de mes entretiens avec le général Wrinch. Je le ferai volontiers, afin qu'il soit versé au compte rendu avant que je réponde à la question. Plaît-il à la Chambre de revenir à l'appel des motions, afin que je puisse déposer ces documents?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si l'UNICEF a demandé au gouvernement canadien, il y a environ trois semaines, de fournir des aéronefs pour transporter de la nourriture dans les régions du Biafra où règne la famine et s'il est vrai que le gouvernement canadien n'a pas encore répondu à cette demande?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, aucune demande de ce genre n'a été faite mais je puis me tromper et j'aimerais me renseigner. Je ne me souviens pas qu'on ait fait une telle demande.

[*Plus tard*]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement canadien a-t-il reçu du gouvernement du Nigéria une communication l'informant que si le Canada envoyait des vivres ou des fournitures médicales au Biafra par n'importe quel moyen autre que celui que le gouvernement du Nigéria a approuvé, ce pays y verrait un acte d'agression?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de communication de ce genre, mais le gouvernement du Nigéria, comme la plupart des gouvernements, a déclaré qu'il tenait jalousement à sa souveraineté nationale.

M. Broadbent: J'ai une question supplémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il renvoyer les députés à une autorité juridique qui appuierait...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut demander au ministre d'interpréter une loi ou de donner son avis sur la légalité d'une affaire.

L'HABITATION

LE GROUPE D'ÉTUDE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LES AUDIENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports; en son absence, je m'adresserai au ministre suppléant. Le ministre suppléant fera-t-il demain une déclaration à l'appel des motions sur l'activité du groupe d'étude sur l'habitation, en particulier sur la façon dont le groupe d'étude dirige ses audiences dans la ville de Toronto? Je pose cette question parce qu'on a vivement critiqué les décisions du groupe d'étude à Toronto; on a même accusé le ministre d'être sélectif et de pratiquer la discrimination.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut poser une question mais non formuler une opinion.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant peut-il nous dire si l'on nous fera une déclaration à ce sujet demain?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre à cela aujourd'hui. L'honorable député sait fort bien, j'en suis convaincu, que le comité de l'habitation s'est imposé un horaire très chargé. Il est convenu de nous présenter son rapport final pour la fin de décembre. C'est presque un record pour une entreprise de ce genre. Par conséquent, le comité de l'habitation n'aura probablement pas le temps d'entendre tous les mémoires qui lui seront présentés; le président et les membres du comité, par contre, les étudieront tous avec le plus grand soin. (*Applaudissements*)

M. Nesbitt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me réjouis de ce que le ministre suppléant ait pu nous faire une déclaration. Peut-être nous dira-t-il maintenant pourquoi ledit comité a refusé d'entendre les témoins du conseil des agents d'immeuble de Toronto?

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre suppléant si le groupe d'étude sur l'habitation, ou le «spectacle en tournée», comme on l'appelle parfois maintenant, s'est engagé à tenir des audiences pendant un certain nombre de jours dans la ville de Winnipeg.

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, on a publié l'horaire des audiences, et il indique sûrement le nombre de jours prévu pour les audiences à Winnipeg.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant accepterait-il de signaler au ministre que les députés de la Chambre voudraient que le groupe d'étude reçoive le mémoire soumis par le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) et le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead)?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LES POSTES

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Peut-il dire à la Chambre si un groupe d'étude a été formé pour étudier l'opportunité de transformer le ministère des Postes en une société de la Couronne?

M. l'Orateur: Je me demande si cette question devrait être permise. Cependant, s'il y a urgence, je ne vois aucune objection à permettre à l'honorable ministre d'y répondre.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur le président, je dois faire une mise au point, à ce stade. L'honorable député de Lotbinière a posé une question en deux parties, vendredi. Or, en lisant le compte rendu des *débats*, je constate que j'ai répondu seulement à la deuxième partie de la question.

La réponse à la question que l'honorable député a posée cet après-midi est: Oui, nous avons formé une telle équipe et le rapport ne sera pas prêt avant un an.

[*Traduction*]

LA RÉDUCTION DES FRAIS D'EXPLOITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes. Comme il a annoncé vendredi dernier son intention de réduire les frais d'exploitation de son ministère, pourrait-il nous dire si les réductions toucheront le nombre des postiers ou leurs salaires?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question n'a pas été acceptée. Il ne saurait y en avoir de supplémentaire. Le député voudra peut-être poser une autre question sur le même sujet.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Postes si

sa déclaration de la semaine dernière signifie que la livraison du courrier dans les régions rurales, seul moyen pour les ruraux de recevoir les journaux, sera supprimée le samedi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des hebdomadaires, je...

L'hon. M. Monteith: Je songe aux quotidiens.

L'hon. M. Kierans: Quant aux quotidiens, il y a là un problème: les gens recevront les journaux du samedi le lundi. (*Exclamations*)

M. Peters: Époque de la diligence.

L'hon. M. Kierans: Nous devons, je crois, tenir compte du fait que nous tentons de prendre dans ce domaine des mesures réellement efficaces. (*Exclamations*)

Si nous voulons faire des économies de l'ordre de 13 à 15 millions, elles devront compenser tous les invonvénients qui pourraient surgir et je crois savoir, après avoir entendu les honorables vis-à-vis durant le débat sur la motion de subsides, qu'ils sont désireux d'économiser. Si tel est le cas, je crois que nous devrions laisser les journaux relever le défi et trouver leur propre solution.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce vraiment l'idée que le gouvernement se fait de l'efficacité d'obliger les gens à recevoir le lundi leurs journaux du samedi?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Barry Mather (Surrey): Puis-je poser au ministre une question supplémentaire concernant la réduction proposée de la livraison du courrier. Lui a-t-on signalé qu'en vertu des articles 55 et 56 de la loi, quiconque retarde ou empêche la livraison du courrier commet un délit...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question posée par de député est irrecevable.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire pour le ministre des Postes. La ville de Montréal continuera-t-elle à recevoir son courrier tous les jours, le samedi compris, au mépris du Code criminel et le ministre ne fera-t-il rien en l'occurrence?

L'hon. M. Kierans: Je tiens à signaler au député que le ministre de la justice du Québec, chargé d'appliquer le code criminel, n'a jusqu'à présent pas porté plainte contre la ville de Montréal.

M. R. E. McKinley (Huron): Le ministre des Postes voudrait-il nous dire de quelle manière il espère réaliser des économies en supprimant le service rural de distribution du courrier le samedi? Est-ce en payant moins les facteurs ruraux contractuels?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est un sujet de débat.

Une voix: C'est une bonne question.

QUESTIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA MISE EN VIGUEUR DU RAPPORT RELATIF AUX MANUTENTIONNAIRES DE GRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné l'agitation qui règne présentement chez les manutentionnaires de céréales dans le port de Montréal et l'éventualité de troubles plus graves, le ministre pourrait-il renseigner la Chambre sur les mesures que prendra le gouvernement au sujet des griefs, et spécialement sur la suite qu'il donnera au rapport Cohen déposé en mars?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le directeur du Conseil des ports nationaux m'a informé en fin de semaine que les recommandations du rapport Cohen entreront en vigueur sur-le-champ.

M. MacEwan: Une question supplémentaire. Ai-je raison de croire que si ces recommandations n'étaient pas encore entrées en vigueur c'est qu'elles n'avaient pas été approuvées par le Conseil du Trésor?

L'hon. M. Mackasey: On a simplement dit que c'était une erreur administrative.

L'AGRICULTURE

LE DUMPING DE FROMAGES EUROPÉENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député de Prince Edward-Hastings m'a demandé le 24 septembre si nous faisions une enquête pour déterminer si l'on pratiquait le dumping du fromage au Canada. J'ai obtenu une copie du discours prononcé à Vancouver par le président du Conseil national de l'industrie laitière du Canada et je voudrais bien en citer un passage. Le voici:

> A peu près tous les pays producteurs de lait au monde stimulent la production au moyen de prix artificiels et, bien que, d'une part, ils inondent les marchés mondiaux de leurs excédents grâce à des généreuses subventions aux exportations ...

J'ai promis à l'époque que nous entreprendrions une enquête afin de déterminer si l'on fait réellement du dumping, mais j'ai décidé, en me fondant sur cette déclaration, qu'une enquête ne s'impose pas par suite de cette seule allégation.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Est-il vrai que l'on fait du dumping de fromage au Canada?

L'hon. M. Olson: Si le président de la Commission canadienne du lait ou toute autre personne peut nous signaler un fait précis montrant que l'on importe actuellement du fromage au Canada en violation du code antidumping, nous ferons enquête. Toutefois, comme je viens de le dire, la déclaration en cause ne cite aucun fait précis de ce genre.

L'hon. M. Hees: J'aimerais poser une autre question complémentaire. Le ministre aurait-il l'obligeance de communiquer avec le président de cet organisme afin de déterminer de quoi il se plaignait si fortement lorsqu'il a tenu à Vancouver les propos rapportés par la *Presse canadienne*?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RÉCLAMATIONS DES INDIENS D'ARMSTRONG (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il semble toutefois que ce soit son jour de congé à la Chambre; je m'adresserai donc au ministre d'État, le député de Port Arthur. Le gouvernement s'est-il mis en devoir d'enquêter sur la situation dont des Indiens d'Armstrong, en Ontario, ont fait état dans leurs réclamations et que la Compagnie des Jeunes Canadiens a fait ressortir lors des réunions tenues en fin de semaine à Toronto par l'association des Indiens et des Esquimaux?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, l'absence du ministre me paraît tout à fait compréhensible, car il est

aujourd'hui à Québec pour remplir une mission que nous connaissons tous.

Puis-je répondre au député qu'une enquête est, en effet, en cours, au sujet de la triste situation qui règne dans la ville d'Armstrong et qu'un rapport complet sera présenté en temps utile.

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire. Le ministre a-t-il reçu ou demandé un rapport sur la participation de la Compagnie des Jeunes Canadiens à cette affaire?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, on sait que la Compagnie des Jeunes Canadiens a participé à cette affaire, et sauf erreur, la Compagnie devrait en parler dans le rapport que nous comptons recevoir sous peu.

LES TRANSPORTS

LES RÉPARATIONS AUX OUVRAGES AMÉRICAINS DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question est destinée au ministre du Commerce, ou en son absence, à son secrétaire parlementaire. Par suite des projets de réparations au segment américain de la voie maritime du Saint-Laurent, qui abrégeront la saison de la navigation au point où il nous sera presque impossible d'honorer nos engagements actuels d'exportation de blé, essaie-t-on de s'entendre avec les États-Unis pour différer les réparations après la fermeture normale de la voie maritime à cause des conditions climatiques?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait inscrire sa question au *Feuilleton*. Elle ne me semble pas urgente. Le député voudrait peut-être la discuter au moment de l'ajournement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours j'ai demandé au solliciteur général si le gouvernement avait l'intention de présenter des modifications à la loi sur les jeunes délinquants. Le ministre a tenu cette question pour préavis. A-t-il aujourd'hui la réponse?

[L'hon. M. Andras.]

L'hon. G. J. McIlraith (Solliciteur général): Il s'agissait de modifications éventuelles au cours de la session. Une mesure législative est en cours de préparation. Je doute fort que nous puissions la présenter à la Chambre cette session-ci.

M. Gilbert: J'ai une question complémentaire à poser. Le gouvernement a-t-il l'intention de créer un bureau de recherches de la jeunesse, étant donné la gravité du problème que pose à l'heure actuelle la délinquance juvénile?

L'hon. M. McIlraith: Pas sous cette forme, mais le ministère effectue un énorme travail pour résoudre ce problème et j'espère pouvoir l'exposer aux députés lors de l'examen de mes crédits par le comité permanent.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'INSTITUTION DU CONSEIL CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre suppléant des Transports. Je regrette que Votre Honneur ne m'ait pas accordé la parole lors de la brève apparition hebdomadaire du ministre, vendredi dernier. A la suite de récentes demandes de renseignements, le ministre suppléant peut-il dire si le service de coordination pour la sécurité routière au sein du ministère, promis le 17 octobre de l'an dernier, fonctionne maintenant et si des progrès ont été accomplis dans l'institution de normes uniformes pour les grandes routes du pays?

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être convient-il d'autoriser la première question mais je crois que la seconde est de celles qui devraient faire l'objet d'une déclaration à l'appel des motions. Si le ministre y consent, il pourrait répondre à la première partie de la question du député.

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre des Transports souhaitait répondre lui-même à cette question. Toutefois, en son absence, j'aimerais faire la déclaration suivante.

Au cours de la dernière session, le ministre a fait savoir qu'on allait créer une commission consultative publique composée de représentants des provinces, de l'industrie, des organismes de sécurité et autres groupes intéressés, commission qui lui servirait de guide et de conseil dans les problèmes de sécurité

routière pour les véhicules à moteur. Des consultations ont donc eu lieu avec les fonctionnaires des provinces en vue de préparer une conférence avec les ministres provinciaux en cause, qui aura lieu dès que ces derniers seront disposés à se réunir. On espère que cette commission consultative publique sera mise en place aussitôt ces entretiens terminés.

M. Bell: Je voudrais remercier le ministre suppléant de cette réponse et lui demander s'il consentirait à être nommé ministre des Transports à titre définitif car nous nous entendons beaucoup mieux avec lui.

LES POSTES

LA RÉMUNÉRATION DES FACTEURS RURAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Puis-je poser une question au ministre des Postes? Le gouvernement songe-t-il à modifier sa politique à l'égard de la rémunération des facteurs ruraux?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne reprend-il pas une question déjà posée et à laquelle le ministre a déjà répondu?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il existe différents genres de contrats et nous avons eu des entretiens avec les facteurs ruraux. Nous sommes à reviser un ou deux de ces genres de contrats et j'aurai peut-être l'occasion d'ajouter une déclaration à la lettre que j'ai expédiée aux députés.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INTERDICTION DE LA VENTE DE TURBOT CANADIEN AUX É.-U.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre des Pêcheries, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme l'Administration des aliments et drogues des États-Unis a entendu, le 2 octobre, un appel concernant l'interdiction du flétan du Groenland aux États-Unis, après le 1er novembre, et vu l'importance de cette pêche pour l'industrie de Terre-Neuve, le ministre peut-il préciser à la Chambre les projets du gouvernement fédéral pour aider l'industrie de la pêche devant cette grave décision?

M. l'Orateur: Il s'agit d'un autre renseignement que le ministre fournirait normalement dans une déclaration à l'appel des motions. Le ministre peut indiquer s'il est disposé à faire une telle déclaration à l'appel des motions.

M. McGrath: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il déférer la question à son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, pour savoir s'il fera une déclaration demain?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je le ferai volontiers.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOYEN-ORIENT—L'OFFRE ISRAÉLIENNE D'ÉVACUER CERTAINES RÉGIONS CONQUISES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'État d'Israël a-t-il reçu l'approbation ou l'appui du gouvernement canadien, concernant sa décision d'évacuer les régions qu'il occupe actuellement dans les États arabes, exception faite de certains endroits stratégiques? De l'avis du gouvernement canadien, est-ce là une proposition raisonnable de la part du gouvernement israélien? Si oui, le gouvernement a-t-il songé à un élément essentiel de l'intégrité permanente d'Israël, savoir si l'ambassade du Canada sera transférée de Tel-Aviv à Jérusalem?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la situation au Moyen-Orient préoccupe grandement, bien entendu, le gouvernement canadien. Nous sommes persuadés, comme nous l'avons toujours été, que le meilleur espoir d'un règlement dans cette région repose sur la résolution nº 242 du Conseil de sécurité et sur les efforts de l'ambassadeur Jarring pour que les deux parties y donnent suite. On me dit que le gouvernement israélien propose maintenant certaines mesures d'ordre immédiat. Le gouvernement canadien les verra sûrement d'un bon œil et nous espérons que toutes les parties feront de même, afin que nous puissions favoriser un règlement.

Pour ce qui est de la seconde question, le transfert de l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, le gouvernement canadien n'a pas pris cette mesure, vu que la question de Jérusalem a été jusqu'ici vivement controversée. Le transfert de son ambassade n'aiderait pas, à son avis, à régler le problème.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie le ministre de sa réponse. Je voudrais lui demander si le gouvernement canadien approuve l'idée que la ville de Jérusalem, avec tous ses monuments et ses lieux sacrés, devienne partie intégrante de l'État d'Israël?

L'hon. M. Sharp: La meilleure réponse que je puisse donner, c'est qu'il s'agit là d'un des éléments les plus importants du règlement qu'on est en train de négocier. A mon avis, les autres parties ne feraient pas avancer les négociations en adoptant une attitude rigide sur l'un ou l'autre de ces problèmes. Je crois qu'ils font actuellement l'objet de négociations entre les États arabes et Israël, d'après les termes de la résolution 242.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE PRÉCISIONS AU SUJET DE LA RÉUNION DE CANBERRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais, étant donné son absence, je la poserai au ministre suppléant. J'ai lu la déclaration faite par le ministre à la Chambre le vendredi 27 septembre au sujet de la réunion des exportateurs à Canberra, relativement à l'Accord international sur les céréales. A ce propos, le ministre pourrait-il préciser sa déclaration à la lumière des paroles, rapportées dans le *Globe and Mail*, de M. John Schnittker, sous-secrétaire d'État à l'Agriculture des États-Unis...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit poser sa question directement et non pas citer, pour l'appuyer, des articles de journaux.

LES PORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE AU SUJET DU PARCOURS FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je poser une question de toute première importance au ministre des Travaux publics? Vu la déclaration faite à Vancouver sur la situation actuelle au sujet de Roberts Bank, peut-il dire à la Chambre s'il a été décidé que le parcours et le financement du chemin de fer jusqu'à Roberts Bank relevaient de la compétence fédérale et non de celle de la province?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je dirais que la question est encore à l'étude. Je suppose que le ministre intéressé, le ministre des Transports, fera une déclaration...

M. Winch: Où et quand? Le temps presse.

L'hon. M. Laing: Le ministre des Transports est assidu à la Chambre. (*Exclamations*) J'imagine qu'il fera une déclaration sur le sujet.

M. Winch: Puis-je poser une question complémentaire? Si le ministre des Transports a fait rapport à la Chambre sur le sujet et s'il ne connaît pas la réponse à la question, pourquoi a-t-il fait une déclaration à Vancouver?

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT WOODS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): J'aimerais adresser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il l'intention de présenter, avant la fin de l'année, un projet de loi relatif aux anciens combattants, à la suite des recommandations de la commission Woods?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Je tiens à dire, tout d'abord, que le rapport Woods sera déféré au comité des affaires des anciens combattants. De la décision du comité dépendra celle du ministre de présenter tel ou tel projet de loi.

M. McIntosh: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre se rend-il compte que, si le rapport est étudié par un comité, aucun projet de loi sur les anciens combattants ne sera présenté à la Chambre avant un an?

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre des Affaires des anciens combattants et lui demander s'il a l'intention de faire comme le ministre des Postes et de continuer à envoyer des lettres types aux députés qui lui écrivent au nom des anciens combattants aux prises avec des problèmes? Cette question me préoccupe, monsieur l'Orateur. Le gouvernement est-il en droit de répondre à tous les cas qui se présentent par une lettre type qui revient à dire: «Nous sommes très occupés mais nous répondrons plus tard à votre lettre».

M. l'Orateur: Le député formule un grief plutôt qu'une question.

LA CONSOMMATION

L'AUTOMOBILE—L'AUGMENTATION DES PRIX ET LA DIMINUTION DE LA GARANTIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question concerne le ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur, mais comme elle est très urgente, j'aimerais, en son absence, la poser au ministre suppléant. Vu que les fabricants canadiens d'automobiles ont signifié leur intention non seulement d'augmenter leurs prix l'an prochain, mais de diminuer aussi la valeur obtenue par le consommateur en réduisant leur garantie sur les nouvelles voitures, le gouvernement se propose-t-il de prendre publiquement position quant à la majoration même du prix et à la diminution manifeste de valeur pour le consommateur, sans parler de la protection diminuée puisque, de toute évidence, les garanties seront sensiblement réduites?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme les remarques du député s'inspirent plus d'un esprit de dispute que du désir de se renseigner, elles sont irrecevables.

LES NATIONS UNIES

LE BIAFRA—L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une question relative aux efforts qu'il déploie pour amener l'Assemblée générale des Nations Unies à s'occuper de la question du Biafra. Peut-il dire à la Chambre pourquoi le Canada n'a pas réussi à faire inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale alors qu'il aurait pu le faire unilatéralement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question du député est litigieuse. N'étant pas formulée comme il faut, elle est irrecevable.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. McKinley (Huron): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il en mesure de nous indiquer quelle aide le gouvernement accordera aux producteurs de maïs ou attendra-t-il l'arrivée des tracteurs à Ottawa?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Sans répondre à la dernière partie des propos du député, je veux lui dire que les ministères de l'Agriculture de l'Ontario et du Canada examinent activement à l'heure actuelle les solutions proposées et leurs aspects juridiques et économiques.

M. Baldwin: La gestation sera longue.

L'ENTREPOSAGE DU BLÉ SUR LES FERMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Vu que l'entreposage de la récolte dans l'Ouest du Canada est gravement compromis, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu une lettre du président de la section des jeunes de l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan sur l'impossibilité dans laquelle les jeunes cultivateurs se trouvent de construire des entrepôts faute d'argent et de crédit?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le Règlement interdit à un député de demander simplement à un ministre s'il a reçu une lettre ou un message.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il y a deux semaines, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il s'occuperait de plaintes formulées parce qu'on redoutait une pénurie d'acier de charpente pour la construction d'entrepôts de céréales. Le ministre a dû s'en occuper depuis deux semaines. Peut-il nous donner les résultats de ses recherches?

L'hon. M. Olson: Comme ministre, je n'ai pas cherché les causes d'une pénurie d'acier de charpente, ni vérifié si la pénurie était réelle. J'ai dit que j'essaierais de déterminer si un ministère avait la compétence de faire ce genre d'enquête.

M. Schreyer: Une autre question supplémentaire. Le ministre peut-il dire quel ministère voudra s'occuper de ce problème?

M. Baldwin: Le ministère de la profonde considération.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dont le titulaire est aujourd'hui absent.

[*Français*]

LES FINANCES

A PROPOS DE LA DÉVALUATION POSSIBLE DU FRANC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, étant donné l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au ministre suppléant.

Le ministère des Finances a-t-il été avisé ou a-t-il été saisi, d'une façon ou d'une autre, du danger de dévaluation du franc et, par voie de conséquence, de la livre sterling?

M. l'Orateur: Je crois que la question, telle que posée par l'honorable député, est beaucoup trop générale, et je ne crois pas qu'elle puisse être posée, dans les circonstances.

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Sans mettre en doute votre bon jugement, je suis d'avis qu'il s'agit d'un sujet très précis, soit celui de la dévaluation du franc.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député sait que le Règlement lui permet de donner avis à la présidence de son désir de discuter de la question au moment de l'ajournement, s'il croit que le président a erré dans son jugement.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

MONTRÉAL—LA BOMBE INCENDIAIRE AU MANÈGE DES BLACK WATCH

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): J'aimerais poser une brève question au ministre de la Défense nationale. Aurait-il un rapport à faire à la Chambre au sujet de l'enquête entreprise par son ministère sur la bombe incendiaire placée dans la salle d'exercice des Black Watch à Montréal? Pourrait-il surtout assurer la Chambre que cette tentative de sabotage n'avait nullement comme investigateurs des agents étrangers?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Nous avons fait une enquête sur cet incident, monsieur l'Orateur. Comme le sait le député, la bombe ou l'engin avait déjà éclaté sans faire de dégâts lorsque la police montréalaise l'a trouvée. L'affaire ne nous a donc pas semblé assez grave pour mériter une enquête plus étendue.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LE NORD CANADIEN

PANARCTIC OIL—LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien mais, en son absence, son secrétaire parlementaire pourrait-il la tenir pour préavis? Est-il vrai que le gouvernement du Canada, qui est censé détenir 45 p. 100 des actions de la Pan-Artic Oil Explorations ne compte qu'un représentant parmi les 14 membres du conseil d'administration? Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte remédier à cette représentation disproportionnée?

L'hon. R. K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, puis-je tenir cette question pour préavis?

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE CHEFS INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, tandis que j'ai la parole, puis-je vous signaler, ainsi qu'aux députés, la présence dans la tribune de distingués chefs indiens d'organisations nationales et provinciales d'Indiens du Canada? (*Applaudissements*)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas $3,776,197,303.75, c'est-à-dire l'ensemble

a) de neuf douzièmes du total de tous les crédits énumérés dans le budget principal des dépenses revisé, 1968-1969, pour l'année financière expirant le 31 mars 1969, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: $4,852,052,274.75;

b) de deux nouveaux douzièmes du montant du crédit nº 60, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du crédit nº 30, du ministère des Finances, du crédit nº 15, des Services législatifs, des crédits nºs 25 et 30, du ministère des Travaux publics, du crédit nº 2, du secrétariat d'État, des crédits nºs 15, 25 et 90, du ministère des Transports, du crédit nº 25, du Conseil du Trésor, des crédits nºs L35 et L125, des Prêts, placements et avances, (Appendice A) dudit budget principal des dépenses revisé, savoir: $35,666,416.67;

c) d'un nouveau douzième du crédit nº 15, du ministère de l'Agriculture, du crédit nº 75, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du crédit nº 34 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des crédits nºs 20 et 50, du ministère de la Défense nationale, du crédit nº 15

du Conseil privé, du crédit nº 25 du Développement régional, des crédits nºs 1 et 65 du secrétariat d'État, du crédit nº 5 du ministère des Transports, (Appendice B) dudit budget principal des dépenses revisé, savoir: $6,681,409.50;

Moins les montants autorisés par la loi des subsides nº 2, 1968; savoir: $1,118,202,797.17,

soit octroyée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Broadbent: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur la question biafraise. Après avoir entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures bafouiller pendant plusieurs jours sur la triste situation au Nigéria, nous avons entendu vendredi une déclaration claire et nette du premier ministre. J'approuve l'intérêt qu'il porte à ce grave problème, mais j'estime que ses arguments de vendredi étaient fondés sur un raisonnement juridique défectueux et sur des principes moraux pires encore.

Depuis les premières séances du Parlement actuel, nous n'avons entendu que des réponses évasives de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après le ministre, le gouvernement ne fait rien pour aider les Biafrais parce que leur gouvernement nous refuse son unique piste d'atterrissage. Le ministre n'a pas dit que cette piste pourrait servir au transport de matériel militaire aussi bien qu'à celui de vivres. Il n'a pas dit non plus que les Biafrais étaient disposés à construire une autre piste si nous acceptions, pour notre part, de leur envoyer des vivres et des fournitures médicales.

• (3.30 p.m.)

Ensuite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que son gouvernement craignait de heurter le gouvernement du Nigéria. D'après lui, le gouvernement nigérian s'offusquerait si le Canada envoyait des fournitures médicales et des vivres au Biafra. Enfin, le premier ministre a émis vendredi dernier l'opinion déplorable que toute intervention du gouvernement canadien au Biafra constituerait un acte belliqueux contre le Nigéria. Il me semble qu'au cours des dix derniers jours nous sommes passés des platitudes évasives du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à une position d'improbabilité juridique et d'indifférence morale de la part du premier ministre.

Permettez-moi de dire deux choses à ce sujet. D'abord, il n'est absolument pas évident que si le Canada, agissant de sa propre initiative en tant que nation, faisait parvenir par voie aérienne des vivres et des médicaments au Biafra, contrairement aux vœux du Nigéria, il agirait envers le Nigéria d'une manière agressive ou belliqueuse. D'après le droit international, qui a pris forme depuis 1945, il apparaît que du point de vue strictement juridique le gouvernement canadien agirait de bon droit. Le gouvernement canadien pourrait citer toutes sortes de précédents, tant dans le droit international que dans les conventions adoptées par les Nations Unies, pour appuyer sa position. La convention des Nations Unies contre le génocide, la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, le précédent des procès de Nuremberg, le gouvernement canadien pourrait citer tous ces précédents pour défendre sa décision d'envoyer des vivres et des médicaments au peuple du Biafra qui meurt de faim, que le gouvernement du Nigéria l'approuve ou non.

Je ne veux pas inférer par là qu'il y ait génocide au Nigéria. Il faudrait pour cela que le gouvernement nigérian fasse périr tout un peuple de propos délibéré, et ni moi ni mes collègues du Nouveau parti démocratique ne voulons postuler cela. Mais c'est un fait que des milliers de gens meurent de faim tous les jours et cela seul fait que nous pouvons, que nous devons agir. Ces mots devraient suffire. Pourquoi parler de génocide? De tous les coins de l'univers des organismes indépendants apportent des preuves solides de l'inanition de milliers de personnes, ce qui justifierait pleinement une initiative de notre part.

Même le droit international, à mon sens, autorise le Canada, à titre d'État souverain, à prendre les mesures qui s'imposent. Un bon nombre de députés, évidemment, se sont opposés à ce que le Canada agisse en tant qu'État souverain, mais préconisaient plutôt une intervention indirecte, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, comme la Suède. Avec ses homélies sur le comportement de l'individu et celui de l'État le premier ministre veut-il sérieusement nous faire croire que le gouvernement du Lagos nous accuserait d'actes de belligérance et d'hostilité, de desseins belliqueux, parce que nous aurions fourni au Biafra de la nourriture et des médicaments? Le Nigéria aurait-il l'audace de prétendre devant les Nations Unies ou tout autre organisme international que nous aurions commis un acte de guerre en apportant des vivres et des médicaments à un groupe qui se meurt de faim? C'est absurde, à mon avis, et le gouvernement doit s'en rendre compte.

J'ai posé dernièrement une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, d'après sa réponse, le gouvernement du Nigéria n'a pas laissé entendre au gouvernement canadien qu'une section de ce genre, que j'appuie, soit l'envoi de denrées alimentaires et de médicaments aux Biafrais, serait interprétée comme un acte de guerre. Il semble donc que le gouvernement canadien le présume tout simplement ou bien qu'il s'agit de paroles

lancées à la légère, ou encore d'une déclaration enflammée du premier ministre pour se soustraire à ses responsabilités morales et politiques. Au lieu de venir en aide aux affamés, le premier ministre a exposé à la Chambre un argument qui, à mon avis, n'a aucun fondement juridique aux termes du droit international. Tout au moins, cet argument peut être chaudement disputé en vertu du droit international. Et pourtant, le premier ministre l'a présenté comme une vérité tellement évidente qu'elle devrait paraître normale à tout homme raisonnable et intelligent.

Je l'ai dit, du point de vue juridique, la déclaration est probablement fausse pour commencer. Mais l'aspect moral dépasse de telles considérations. A mon avis, même si la décision que prendrait le gouvernement canadien d'envoyer des vivres n'était pas conforme au droit international, nous avons néanmoins un devoir moral quand des milliers de gens meurent de faim. C'était la même chose en Allemagne dans les années 30. Bien des gouvernements ont alors décidé qu'il s'agissait d'une question interne; ne tenant pas à se brouiller avec un autre gouvernement, ils ne se sont donc pas fait de souci. Allons-nous reculer maintenant, à la fin des années 60, au moment où des milliers de gens meurent de faim, et excuser notre inaction par le raisonnement douteux que nous agirions contre la loi? Pour moi, il est clair que pareille attitude est moralement mauvaise, et que nous tous ici devrions en rougir.

Je suis heureux que le premier ministre ait décidé de participer au débat sur la question. Il avait enfin quelque chose à dire à la Chambre, à ce sujet, vendredi dernier. Malheureusement, ses propos ont été illogiques, fallacieux et moralement choquants.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, seulement quelques mots, à ce stade du débat sur les crédits provisoires, pour relever certaines affirmations ou certaines insinuations faites dans cette enceinte la semaine dernière, soit vendredi dernier, plus exactement, par un honorable député ministériel, et je veux mentionner l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), ancien maire de sa ville, ancien député fédéral indépendant qui, après un référendum tenu dans sa circonscription, déclarait en cette enceinte que 92 p. 100 de ses électeurs préféraient qu'il demeure indépendant plutôt que d'opter pour une allégeance politique quelconque.

Or, vendredi dernier, parlant du porte-parole du Ralliement créditiste, le député de Trois-Rivières déclarait, et je cite:

Le porte-parole du Ralliement créditiste est naturellement revenu sur la doctrine à laquelle il croit-et je le crois sincère—mais elle ne semble pas réaliste à ceux qui sont d'avis qu'il faut tout de même vivre avec les moyens à sa disposition.

A ce moment-là, l'honorable député de Trois-Rivières parlait exactement comme les ministres de la Couronne, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les autres députés ministériels, tant d'aujourd'hui que d'hier. Au fait, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils disaient exactement la même chose, c'est-à-dire que la doctrine créditiste était peut-être bonne, mais qu'elle n'était pas réaliste et qu'il fallait tout de même vivre avec les moyens à notre disposition.

Monsieur le président, les moyens à notre disposition, selon nous, sont ceux qui nous permettent physiquement de développer nos richesses naturelles, nos richesses intellectuelles et autres. Or, nous devrions adapter la question financière à ces possibilités au lieu de chercher à adapter nos possibilités physiques aux conditions financières. Voilà qui est réaliste! La réalité, nous la voyons, nous la regardons en face, alors que les gouvernements qui se succèdent ne voient que les objections financières à la réalisation des programmes possibles, au Canada.

Si nous nous posons la question: Sommes-nous capables de construire des habitations pour ceux qui sont mal logés? Avons-nous du bois, avons-nous des clous, avons-nous des briques, avons-nous des matériaux, je suis d'avis qu'il n'y en a pas un qui ne connaisse la réponse. Tous, sans exception, répondront: Nous avons tout cela au Canada, mais nous n'avons pas d'argent pour assembler ces matériaux et construire des habitations pour loger nos Canadiens. Et c'est la même chose dans tous les domaines. On a un besoin grandissant d'universités, d'hôpitaux, d'écoles, mais il ne vient jamais à l'idée d'un député de se demander: Avons-nous des entrepreneurs, des ingénieurs, des gens de talent, des gens qui ont une tête sur les épaules? Avons-nous des matériaux pour construire les hôpitaux, les écoles, bref, ce dont nous avons besoin? Mais tout de suite, à l'instar du député de Trois-Rivières qui, d'ailleurs, ne fait pas exception à la règle chez les vieux partis, on se dit qu'on n'a pas l'argent nécessaire.

Actuellement, monsieur le président, il est fantastique de constater ce qui se passe dans le Canada. Nos municipalités sont à genoux devant le gouvernement pour le supplier de ne pas discontinuer les travaux d'hiver, qui aidaient les municipalités au cours des mois pénibles de l'année. Aux provinces qui sont aux prises avec des problèmes financiers extraordinaires, le gouvernement fédéral dit: Serrez-vous la ceinture, parce que nous n'avons pas non plus d'argent, nous n'avons pas

de crédit, nous n'avons pas de possibilités financières. Nous devons, nous aussi, réduire les dépenses, non pas parce que nous n'avons pas besoin des services ou que nous ne voulons pas les fournir, mais bien parce que nous n'avons pas les moyens de les financer. Voilà le problème, mais on ne s'y attaque pas. Au contraire, on continue à dire, à l'instar du député de Trois-Rivières, et je cite:

Je sais que nos amis du Ralliement créditiste possèdent une formule magique et je serais l'homme le plus heureux du monde si la formule magique était adoptée.

Mais il fait tout, par exemple, pour ne pas la comprendre, pour continuer à répéter que c'est une formule magique. Le député de Trois-Rivières a la tête dans les nuages, comme les autres. Si une guerre éclatait demain matin...

Monsieur le président, je vois le député de Manicouagan (M. Blouin) trouver cela drôle, lui aussi, mais Dieu sait s'il y en a des misereux sur la Côte Nord.

M. Blouin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Caouette: Un rappel au Règlement ou une question?

M. Blouin: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Caouette: Oui, monsieur le président.

M. Blouin: Si le député de Témiscamingue continue de lire dans le hansard, il verra que j'ai parlé, moi aussi, mercredi dernier, sur l'avis de motion que le député de Grand-Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) avait présenté à la Chambre.

M. Caouette: Je prends la parole du député de Manicouagan, monsieur le président. Je ne l'accuse de rien, mais je lui cite des faits. Je lui dis que la plupart ou l'ensemble des députés des vieux partis politiques, qui ont siégé du côté du gouvernement ont toujours eu la même réponse, et l'honorable député sait que le gouvernement actuel donne exactement la même réponse que le gouvernement précédent.

Ce que je veux signaler à l'honorable député, c'est que dans sa circonscription comme dans la mienne, voire même dans toutes les autres, nous devons faire face aux mêmes problèmes, qui ne sont pas des problèmes de production, mais des problèmes de distribution des biens existants. Les produits existent; s'ils n'existaient pas, cela serait différent.

Si nous en étions à l'époque d'il y a 50 ans passés, nous devrions nous demander quels sont les meilleurs moyens à prendre pour permettre à un homme de doubler, de tripler, de quintupler sa production. Mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Grâce à l'automation, à l'utilisation des découvertes modernes, de la science, des machines, le Canadien produit 100 fois plus qu'il ne peut consommer, et je viens d'en voir un exemple, pendant toute une semaine.

Monsieur le président, il m'a été donné d'être membre d'une délégation de parlementaires canadiens de langue française et d'aller à Paris et à Versailles avec des parlementaires francophones de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique du Sud. Nous avons été à même de voir les problèmes de tout le monde, alors que nous avons rencontré des gens désireux de conclure des arrangements, des ententes entre eux, parce qu'ils sont des francophones. Nous ne nous opposons pas à cela, mais nous concevons que leurs problèmes ne se limitent pas à celui de la langue, mais qu'ils ont aussi un problème économique. Quant aux noirs d'Afrique que nous avons rencontrés, ils ne désirent qu'une chose: avoir le droit de vivre chez eux, et pas autre chose que cela. (*Applaudissements*)

• (3.50 p.m.)

En France, on nous cite assez souvent le Québec comme exemple. On nous dit: La France va vous sauver. Monsieur le président, il est bien plus probable que le contraire se produise, car le Canada pourra peut-être aider à sauver la France.

Pendant notre séjour en France, nous avons constaté que le contrôle de la société d'automobiles Citroën était passé, dans une proportion de 30 p. 100, entre les mains de la Société Fiat, parce que les Français n'avaient pas les capitaux nécessaires pour sauver leur propre industrie automobile.

Certains nous disent que la France va nous sauver financièrement. J'ai étudié le niveau de vie français. Remarquez bien que je suis un descendant de Français de France, mais je suis un Canadien, par exemple, et s'il faut comparer les deux pays, il ne faut pas se gêner. Le dernier soir de notre séjour, nous avons été invités à un banquet. En tenue de gala, nous avons vu des hommes et des femmes qui venaient de toutes les parties du monde, ou à peu près, et il m'a été donné de discuter avec quelqu'un qui s'occupe activement de politique.

Cependant, je ne me suis pas contenté seulement d'aller à ce banquet-là. Il m'a été donné d'aller chez les ouvriers français, d'aller voir quelques cultivateurs français, d'aller voir quelle était leur organisation, au point de vue productivité, quels étaient leurs moyens de distribution, quel était le niveau de vie de l'ouvrier français, du cultivateur français, comparativement à celui de son homologue canadien.

Monsieur le président, la différence est incroyable. Les salaires en France n'équiva-

lent même pas à 50 p. 100 de ceux qui sont payés à nos ouvriers canadiens. Le coût des loyers est à peu près de 35 à 40 p. 100 plus élevé pour l'ouvrier français qu'il l'est au Canada et, comme on se plaint que les loyers sont trop élevés au Canada, on peut facilement s'imaginer quelle est la situation en France!

Je m'informe du prix d'une livre de beurre, et on me répond: $1.35 la livre. Cela, c'est en France, pas en Chine, et l'ouvrier gagne la moitié moins que l'ouvrier canadien. A notre question: Quel est le salaire d'un ouvrier de l'industrie de l'automobile à l'emploi des sociétés Citroën ou Renault, on répond: De $2,400 à $2,700 par année, en devises canadiennes. C'est plus élevé.

Au point de vue de la vie moderne, on ne s'y connaît absolument pas. Je logeais à l'Hôtel Royal, de Versailles. C'est ancien, c'est vieux. On n'a pas encore eu le temps d'installer des toilettes dans les chambres à coucher; tout le monde va dans le corridor, comme nous le faisions, il y a 35 ans, au Canada. La vie n'est pas du tout la nôtre. On vit de ces traditions parfaitement bien, et Dieu sait s'il y en a!

Des châteaux de Louis XIV, de Louis XV, nous en avons vu en quantité, de même que des tableaux immenses et des peintures à faire frémir. Seulement, cela n'empêche pas l'individu qui crève de faim de se plaindre, par exemple. Il y a toujours cela!

Monsieur le président, les cultivateurs sont aux prises avec l'écoulement de leurs produits, pendant ce même temps-là. Cela se passe en France, non pas en Afrique. En Afrique, ce n'est guère mieux, c'est encore pire. Les Africains viennent demander à la France de leur aider. Au point de vue culturel, je reconnais que la France à un rôle à jouer, oui, mais derrière la tête, c'est le point de vue économique qui agace et qui intéresse les Français.

En Afrique, le même problème existe. Un médecin de Madagascar et un prêtre qui parle français me disaient qu'ils avaient reçu un cadeau des États-Unis: trois ambulances modernes, bien équipées de médicaments, de bistouris, etc. On nous a envoyé cela à Madagascar, mais imaginez les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés. C'est trop long pour nos routes et trop large pour nos rues, cela va d'un trottoir à l'autre. On a été obligé de placer trois ambulances dans un champ, et le champ n'est pas trop grand pour les contenir. Ce sont là des faits, monsieur le président. Pour virer dans une rue de Madagascar, il faudrait que l'ambulance fasse marche arrière au moins trois fois et aille de l'avant quatre fois pour venir à bout de tourner un coin de rue. Ce n'est pas moderne!

[M. Caouette.]

On ne doit pas en vouloir à ces gens, mais lorsque nous entendons chez nous des gens crier que notre pays est complètement dépourvu, c'est faux. Cependant, cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas corriger les abus qui existent chez nous. Cela ne doit pas nous empêcher de voir clair et de constater que pour un très grand nombre des nôtres, les nécessités de la vie ne sont pas accessibles. Dans l'ensemble, nous avons beaucoup plus de possibilités ici que dans n'importe lequel de ces pays-là, y compris la France avec les autres!

La culture française, c'est bien beau, mais si nous devons retourner 50 ans en arrière, monsieur le président, nous ne sommes pas intéressés. Quand j'entendais dire, avant d'aller en France, «Français du Canada», cela passait. Quand je suis revenu, hier soir, j'aimais mieux entendre dire «Canadiens français». Cela peut vouloir dire la même chose, mais pas à mon sens.

Nous sommes heureux d'être des Canadiens, et quoi qu'on en dise, les gens des autres pays qui étaient là nous respectaient, lorsqu'ils savaient que nous venions du Canada. Nous n'étions que six parlementaires canadiens, et nous avons été reçus royalement, avec beaucoup de délicatesse.

Nous avons constaté, sur les lieux, que leurs problèmes ne sont pas encore solutionnés. Avant de tenter de solutionner les nôtres, ils devraient s'attarder à solutionner les leurs, car ils en ont pour 100 ans à venir! Ils en ont au moins pour 100 ans à venir, parce qu'on n'a pas changé grand-chose depuis nombre d'années.

Tout ceci, monsieur le président, pour dire que j'ai toujours proclamé, depuis 25 ans, que nous vivons dans le pays où il y a le plus de potentiel au monde. Notre pays est plus riche en ressources naturelles que les États-Unis. Cependant, nous devons tenir compte du fait que la technique moderne et l'évolution moderne ont quand même pris naissance aux États-Unis qui, quoi qu'on en dise ailleurs dans le monde, ont rendu d'immenses services.

• (4.00 p.m.)

Il nous a été donné, par exemple,—et j'ouvre une parenthèse à ce stade—de parler de satellites pour étendre la francophonie ou permettre aux citoyens des pays francophones de se voir de temps à autre à la télévision. Mais les moyens techniques de tous ces pays-là équivalent à zéro, alors que les États-Unis «contrôlent» 95 p. 100 des facilités déjà en exploitation. Que ce soit dans la langue anglaise ou dans la langue française, peu importe, les possibilités techniques appartiennent aux États-Unis.

Même si l'on voulait, et l'on réussit, dans certains milieux, soulever les Canadiens

contre les États-Unis, rien n'empêche—et les faits le prouvent—que notre niveau de vie est intimement lié au développement du niveau de vie américain. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous devons nous laisser exploiter ou écraser. Non. Mais commençons donc par comprendre que ce que nous avons, nous ne l'avons pas créé seulement par nous-mêmes, que nous avons été aidés, sur notre continent, pas par l'Afrique, par la Chine ou par la Russie, mais par un pays de notre continent. Et, avant de gesticuler contre nos voisins, commençons donc à voir ce qui se produit ailleurs dans le monde pour prendre conscience et être, à ce moment-là, réalistes.

Monsieur le président, nous voulons tous obtenir notre maximum d'indépendance et de souveraineté. Tout le monde veut cela. L'individu veut cela, qu'il fasse partie d'une famille de 10, 15 ou 20 enfants. Chacun tient à jouir de sa liberté individuelle, à jouir de sa souveraineté individuelle. Un sera dans les affaires, un autre sera professionnel, un troisième deviendra fermier, un autre s'intéressera à une autre sphère de l'activité économique canadienne. Chacun tient à être respecté et ne veut pas être commandé par qui que ce soit.

Nous sommes dans ce cas-là individuellement et collectivement. Nous voulons être une nation souveraine. Mais voilà qu'il y a un embêtement, un empêchement à la réalisation de cette souveraineté, au Canada. L'empêchement est d'ordre financier. Il n'est pas de l'ordre de l'intelligence ou du manque d'intelligence. Non. Il est d'ordre nettement et purement financier et, pourtant, cet empêchement, cet embêtement financier, tous les gouvernements sont parvenus à les contourner, pour des fins de guerre. Si une guerre éclatait demain matin, aucun ministre ne se lèverait pour dire: Malheureusement, nous ne pouvons participer à la guerre, parce que nous n'avons pas d'argent. Au contraire, tous nous présenteraient une motion pour que les crédits nécessaires soient adoptés afin de créer des industries de guerre et mettre le tout en branle. Rien ne manquerait; non. On nous dirait: Voilà une situation d'urgence.

Monsieur le président, la situation d'urgence existe aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Quand des mères de familles canadiennes se demandent quoi donner à leurs enfants le lendemain, il importe qu'un gouvernement responsable prenne ses responsabilités. Il est urgent qu'un gouvernement composé d'êtres humains, doués d'une intelligence, voie clair dans ces embêtements fictifs créés par les contrôleurs du sang économique de la nation. Ce sont les contrôleurs de l'argent et du crédit qui mènent, ce sont eux qui donnent les permissions. Mais des gens comme l'honorable député de Trois-Rivières ne voient pas cela.

L'honorable député de Trois-Rivières continuait, et je cite:

J'excuse la plupart de mes amis ...

...en parlant des créditistes...

... parce que je les crois sincères, mais, à mon avis, c'est pratiquer la démagogie envers une population qui n'est pas renseignée ...

Imaginez-vous si c'est intelligent! Il ne fait pas de doute que le député de Trois-Rivières est bien renseigné, et c'est pour cela qu'il est assis sur les dernières banquettes du parti libéral. On peut être assuré qu'il va y rester longtemps—j'en suis convaincu—parce que des mitaines, dans le monde, ça n'a jamais été trop, trop de l'avant. Il faut toujours être debout, lutter et être un bon «back-bencher». Je continue à citer:

... pratiquer la démagogie envers une population qui n'est renseignée que d'aller lui faire croire que ces choses-là pourraient se produire, grâce à une baguette magique qui viendrait réformer tout le système.

Pourquoi parler d'une baguette magique? Il ne s'agit pas de baguette magique. Il s'agit simplement de voter une loi comme n'importe laquelle de celles que nous avons déjà adoptées. Qu'on adopte une loi pour abolir la pauvreté au Canada—qu'on l'appelle comme on voudra—il s'agira d'une loi qui garantira à tous et à chacun au moins une honnête aisance.

Cela ne veut pas dire que tout le monde sera riche, sera millionnaire, mais chaque Canadien sera au moins assuré d'une honnête aisance, d'un minimum d'aisance. Cela veut dire la certitude d'avoir trois repas par jour, des vêtements convenables, une habitation convenable, des soins médicaux au besoin, une instruction qui est possible et qui doit être accessible à tous. C'est ça la loi du minimum vital, la loi de l'honnête aisance. Une fois cela assuré, que la concurrence et les initiatives personnelles soient laissées à elles-mêmes. Si quelqu'un a assez d'initiative pour exploiter un gros commerce, une grosse industrie, libre à lui de le faire, mais que tous, sans exception, aient du moins accès à l'honnête aisance. On n'a pas besoin de baguette magique pour cela, il faut simplement une loi qui garantisse l'honnête aisance.

Le premier ministre nous disait, l'autre jour: Nous n'avons pas d'argent. Il ne nous a pas dit que nous n'avions pas d'écoles, que nous n'avions pas de vêtements, que nous n'avions pas d'hôpitaux, que nous n'avions pas de médecins, que nous n'avions pas de professionnels, que nous n'avions pas différentes classes sociales, car il sait que nous les avons. Il ne nous a pas dit que tous les magasins regorgent de produits, à travers tout le Canada, ou qu'il n'y en a pas un qui

manque de produits, parce que les manufactures n'en produisent plus. Il ne nous a pas dit non plus que les cultivateurs ne produisaient plus. Non. On est même embarrassé avec la production agricole, avec le blé. On est embarrassé avec la production maraîchère de nos provinces. Pourquoi? Parce que cela ne se vend pas. Le premier ministre n'a pas dit qu'on manquait de ces choses-là.

Il nous a dit: Parce que nous n'avons pas d'argent, nous sommes obligés de discontinuer des services, nous sommes obligés de discontinuer les travaux d'hiver, nous serons obligés, à l'automne, de concert avec les provinces, d'étudier la possibilité de réduire l'aide sociale accordée à ceux qui sont complètement dépourvus. Nous sommes obligés. Par qui? Par la finance, par le système financier.

En même temps, on nous annonce, dans les crédits provisoires, que l'intérêt sur la dette nationale du Canada s'élèvera, cette année, sans compter l'intérêt que les provinces, les municipalités, les commissions scolaires et les individus paient, à un milliard et demi. Le premier ministre n'a pas dit: Nous allons demander aux financiers de nous attendre pendant dix ans avant de commencer à leur verser des primes ou de payer l'intérêt. Non. Cela, c'est sacré, on n'a pas le droit d'y toucher.

Au fait, l'intérêt que nous devions payer cette année dépasse de 200 millions, environ, celui que nous payions l'an dernier. Deux cents millions de dollars! Cela, c'est de la bouillie pour les chats, selon le gouvernement. C'est possible que le peuple canadien soit taxé davantage pour permettre de payer de l'intérêt aux financiers, à cette race maudite qui dévore le Canada. On est pris avec cette situation, mais on ne pense pas à présenter de loi. On parle d'une baguette magique pour changer la situation!

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler plus longtemps sur cette question. Je veux simplement dire jusqu'à quel point des députés comme celui de Trois-Rivières sont dans la lune, «dans les patates», et que c'est justement cette race de gens-là qui fait obstacle à l'adoption de mesures fédérales pouvant garantir à tous et à chacun des citoyens canadiens l'honnête aisance dont je parlais tantôt.

Monsieur le président, je crois qu'à l'occasion de l'étude des crédits provisoires, il faut en profiter pour mettre en relief et exposer clairement ce que les créditistes proposent lorsqu'ils disent: Rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable. Non pas créer des crédits sans fin, sans limites, mais selon les possibilités physiques que nous avons de faire quelque chose. Les journaux ne parleront pas du tout de cela.

[M. Caouette.]

Une voix: Ils ne sont pas là.

M. Caouette: Ils ne sont pas là; d'ailleurs, la tribune est vide. Ils sont là quand il s'agit d'attaquer le Ralliement créditiste, d'attaquer le Crédit social pour dire: Les créditistes se répètent. Cela fait au moins 35 ans, à ma connaissance, que les journaux se répètent en flattant les libéraux, puis les conservateurs. Cela ne change pas, mais nous ne nous en faisons pas pour autant. Ce ne sont pas eux qui nous ont fait entrer au Parlement et ce ne sont pas eux qui nous en sortiront, non plus.

Toutefois, nous allons travailler de toutes nos forces pour faire accepter le régime que nous préconisons, soit celui de rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable et désirable pour l'ensemble de la population canadienne. Ce n'est pas plus difficile que cela. Il ne s'agit pas d'une machine à imprimer des dollars, sans fin, il s'agit d'assurer les crédits basés sur la production du peuple. C'est un système économique, un système de comptabilité. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien Pie XI qui, en 1931,—il y a déjà 37 ans—disait: L'économique sera constitué et atteindra véritablement sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun—pas seulement aux libéraux, aux conservateurs, aux membres du Nouveau parti démocratique ou aux créditistes—une part des biens que la nature de Dieu et l'industrie des hommes ont le moyen de procurer, et cette part-là devra être suffisante pour assurer à tous et à chacun au moins une honnête aisance.

Cela était indiqué il y a déjà 37 ans. On ne comprend encore rien là-dedans. On envoie des émissaires, des ministres, en Europe et partout ailleurs, afin de trouver des marchés mondiaux, pour exporter nos produits, pour exporter notre production de l'an prochain, etc. On envoie des ministres pour aller s'enquérir auprès de nos propres Canadiens pour savoir ce dont ils ont besoin. C'est le marché canadien que l'on doit d'abord satisfaire, à notre avis. Or, satisfactions ce marché-là et, ensuite, on pourra envoyer des ministres en France, dans les autres pays d'Europe, en Afrique, au Japon, en Chine, au Pôle Nord et au Pôle Sud, afin d'écouler les excédents de produits que nous avons. Mais d'ici ce temps-là, monsieur le président, je souhaite que le gouvernement prenne ses responsabilités et nous donne un système qui nous aidera à satisfaire les besoins de tous et de chacun des Canadiens. (*Applaudissements*)

Mme MacInnis: Monsieur le président, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) a

parlé avec éloquence de l'opportunité d'aider les peuples des autres parties du monde, et je suis d'accord avec lui pour dire que nous sommes heureux de vivre au Canada, où les conditions sont susceptibles de changer et de s'améliorer. Je suis également d'accord avec lui pour reconnaître qu'il faut travailler maintenant à faire les changements et les améliorations qui sont nécessaires, et c'est pourquoi je veux parler du Canada, cet après-midi. (*Applaudissements*)

• (4.10 p.m.)

[*Traduction*]

Le peuple canadien dans son ensemble consent à donner à ce nouveau gouvernement la chance de prouver ses capacités, sachant que c'est pour la première fois depuis longtemps qu'un gouvernement jouit en théorie, d'une majorité parlementaire, bien qu'à nos yeux le gouvernement précédent ait été *de facto* majoritaire. Toutefois, il n'y a aucun doute là-dessus cette fois-ci. Par conséquent la majorité des Canadiens comptent voir à l'œuvre ce gouvernement, fort, chose rare, d'une importante majorité.

Nous adhérons aux objectifs du cabinet qui tente de moderniser le Parlement de façon à rendre plus efficaces ses procédures. Nous retirerons notre accord s'il veut réduire l'opposition au silence ou nous empêcher de signaler au gouvernement les conditions existantes et les besoins de notre peuple. Nous aussi, nous avons été victimes des procédures désuètes qui régissaient les travaux parlementaires et nous admettons que le moment est venu de moderniser, et d'adapter les procédures parlementaires à notre époque. Toutefois, monsieur le président, il existe un réel danger. Parce qu'il modifie la procédure parlementaire, le gouvernement sera peut-être porté à croire qu'il peut se contenter de se préparer et d'examiner des programmes et des politiques pour l'avenir et qu'il n'a pas à agir dans l'avenir immédiat pour répondre aux besoins pressants des Canadiens.

En résumé, j'ai peur que le gouvernement ne dépasse la mesure. Les Canadiens se sont montrés patients, comme bon nombre de gens dans nos circonscriptions, mais ils s'inquiètent de certaines façons d'aborder leurs problèmes. Ainsi, on a mis fin au programme des travaux d'hiver. On nous a dit que ni les allocations familiales ni le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse ne seraient majorés au cours de la présente session, bien que le coût de la vie ait prodigieusement augmenté.

J'ai parlé aujourd'hui de la réponse désinvolte qu'on a donnée au sujet des mesures législatives concernant les anciens combattants. Je sais que des programmes d'aussi longue haleine prennent du temps, mais si ces programmes ne sont pas améliorés, la période qui s'écoulera d'ici les prochaines sessions sera pénible pour ceux qui continueront de souffrir de privations à cause de cela. Ceux qui comme nous vivent dans une certaine aisance, n'ont aucune idée des souffrances que ces gens doivent endurer. Nous ne savons pas ce que c'est que de vivre à la petite semaine et de guetter le prochain chèque. Nous ne savons pas ce que c'est que de s'endetter jusqu'au cou, comme beaucoup le font, même des gens relativement à l'aise—du moins, bien en deçà de la frontière de la pauvreté—pour se procurer toutes les choses que la publicité moderne nous incite à considérer comme essentielles pour des êtres humains à notre époque. Nous ne savons pas ce qu'on peut ressentir devant une hausse subite du coût de la vie, la maladie qui frappe une famille ou toute situation imprévue qui dévore un bonne partie du chèque. Ce sont là de véritables catastrophes.

Le gouvernement ne semble pas se rendre compte que pour bien des Canadiens, l'avènement de la société juste ne saurait être remis à l'an prochain, ni à Pâques ou à la Trinité. Pour eux, la société juste doit commencer dès la présente session à se manifester par des mesures concrètes beaucoup plus nombreuses. On a beau dire qu'on ne peut se le permettre. En jetant un coup d'œil l'autre jour sur les prévisions budgétaires, j'ai constaté qu'une très forte somme, soit $27,246,000, avait été affecté au Conseil de la recherche médicale. Je ne trouve pas à redire à celà, mais j'aimerais bien savoir plus précisément à quoi cet argent va servir. J'ai également relevé, sauf erreur, qu'aucun poste du budget ne prévoyait une telle somme d'argent pour la création d'un conseil de recherche sur les conditions d'existence des Canadiens, dont vient de parler le chef des créditistes.

Quant à nos délibérations en cette enceinte on semble avoir omis de mentionner un point saillant abordé tout récemment dans le rapport du Conseil économique du Canada. Cet aspect du rapport a été souligné dans les journaux. Le *Globe and Mail* de Toronto l'a fait ressortir à nouveau dans son numéro d'aujourd'hui. Je veux parler de la pauvreté qui existe au Canada, pauvreté que nous tolérons, d'après la manchette du journal de Toronto. Il signale que les salaires minimums au Canada sont très bas, compte tenu des besoins actuels de nos familles.

Une foule de preuves révèlent que les conditions dans notre beau et riche Canada, comme on l'a décrit cet après-midi, sont loin d'être aussi favorables qu'elles devraient l'être, si nous voulons exploiter toutes les possibilités de notre population. Nous savons que la moitié des gens, les petits salariés, éprouvent à divers degrés des sentiments d'insécu-

rité et de frustration. Nous savons qu'un Canadien sur cinq vit pauvrement. Je prétends que si la moitié de la population éprouve ainsi des sentiments d'insécurité et de frustration, la situation est instable et laisse à désirer. Dans les circonstances, le gouvernement doit agir. S'il ne fait rien, même avec une majorité deux fois plus forte que celle du gouvernement actuel, il s'attire des ennuis, et de gros ennuis, parce que les gens ne supporteront pas la situation indéfiniment.

Je pense que l'on ne comprend pas encore la signification actuelle du mot pauvreté, et il en est sûrement ainsi des certains services officiels. Afin d'éviter tout malentendu sur ce point, monsieur le président, je cite la définition qu'a donnée récemment le Conseil économique du Canada. Je donne cette définition parce que je doute qu'elle ait été bien comprise. La voici:

> Se sentir pauvre c'est, notamment, avoir l'impression d'être rejeté, de ne presque pas participer à la société dont on fait partie. Dans les grandes sociétés industrielles, la pauvreté est de plus en plus considérée, non pas comme la privation des choses nécessaires à la vie, mais comme une insuffisance d'accès à quelques-uns des biens, des services et des conditions de vie qui sont accessibles à tous les autres et qui sont tenus pour indispensables à un niveau de vie acceptable.

Le Conseil économique met un soin infini à signaler que la pauvreté est relative. Même si la situation au Canada est meilleure qu'en Afrique, qu'en France ou ailleurs, elle ne l'est vraiment pas sur le plan relatif, vu l'immense écart, chez nous, entre la pauvreté et l'opulence. Les gens pauvres, au pays, voient certains de leurs compatriotes vivre dans la richesse, l'opulence, le confort et la sécurité, toutes choses auxquelles ils ne sauraient atteindre.

Notre parti a fait d'immenses efforts au fil des ans pour faire adopter des mesures de sécurité sociale afin de combler cette lacune. Mais, au point où nous en sommes aujourd'hui, les mesures de sécurité sociale, si nécessaires et même essentielles qu'elles soient, ne suffisent pas. Nous devons aller au-delà de la sécurité sociale. Dans une société où personne ne posséderait une voiture moderne, personne ne saurait être pauvre du fait qu'il n'a pas de voiture. Toutefois, dans notre société, la plus grande partie des gens possèdent des voitures, ce moyen de transport fait partie de notre façon de vivre et ceux qui n'ont pas de voiture sont considérés comme inférieurs, d'un niveau de vie peu élevé.

• (4.20 p.m.)

On a beau parler de la dignité de la pauvreté. Il n'y a pas de dignité dans la pauvreté; c'est une conditon sociale qui n'est guère enviable, et nous ne devrions pas songer à faire quelques aumônes supplémentaires çà et là ou à améliorer la sécurité sociale parci, par-là. Bien que cela soit nécessaire, ce n'est pas suffisant. Nous devons fournir aux gens les moyens d'obtenir les choses qui leur permettront de vivre avec leur temps.

Des dispositions législatives ont été prises pour les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage; des mesures ont permis le contrôle, en temps de guerre, du prix des biens et des services. Ici encore, je suis d'accord avec le leader du parti créditiste pour dire que si, en temps de guerre ou en cas d'urgence, des mesures peuvent être prises pour contrôler le coût de la vie, la même chose peut être faite en cas d'urgence en temps de paix. Si la moitié de la population souffre d'insécurité et de frustration, si un cinquième de la population se trouve dans la pauvreté, combien de personnes devront donc encore se trouver dans cette situation avant qu'elle soit considérée comme urgente? Actuellement, l'urgence s'impose dans le cas de 20 p. 100 des familles canadiennes qui n'ont pas le nécessaire.

Nous avons adopté des mesures visant à aider les provinces dans divers programmes de sécurité sociale. Nous avons maintenant le régime d'assurance frais médicaux. J'ai entendu avec plaisir annoncer en fin de semaine que, le 1er avril, le Manitoba adhérera au régime fédéral, comme la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. J'ai prophétisé depuis longtemps que l'histoire des pensions de vieillesse se répéterait et qu'après l'adhésion de la première province les autres suivraient une à une, mais que cette fois-ci, il ne faudrait pas attendre neuf ans. Le premier ministre en parlant de l'assurance frais médicaux, a déclaré: «Nous en avons assez de ces choses gratuites» mais les Canadiens sont bien décidés aujourd'hui à vivre à la moderne. Qu'il le veuille ou non, le gouvernement est profondément engagé dans le problème de l'habitation et doit assurer des logis modernes à ceux qui ne peuvent pas s'en payer eux-mêmes. Il est vrai que notre ministre des Transports peut maintenant se lancer dans toutes les directions à la fois, comme Don Quichotte sur sa Rossinante, avec une équipe spéciale qui menace de rupture. Mais quoi qu'il fasse, le gouvernement s'apercevra qu'une équipe spéciale sur le logement ne ramènera pas le cheval à l'étable. Il faudra le nourrir et le surveiller de près, car les gens ont sérieusement besoin de logements.

Lorsque plusieurs ministres ainsi que le chef de l'opposition préconisent un revenu annuel garanti, cela veut dire que les pressions visant à des transformations sociales s'accentuent rapidement dans notre pays. Elles sont particulièrement puissantes dans nos grandes villes. A mon avis, des solutions

d'ensemble doivent être apportées dès maintenant aux problèmes des villes. N'attendons pas d'avoir le schéma de la société juste pour régler les problèmes des grandes villes.

Certains représentants ont peut-être lu l'article paru dans le *Star* de Montréal le 19 septembre 1968; on y cite les paroles d'Adolph A. Berle Jr. Voici l'article:

Dans un article récent du *Saturday Review*, M. Berle s'est attaqué à la façade du produit national brut—ce chiffre annuel que les hommes politiques et les économiques adorent citer, comme s'il reflétait la santé économique d'une nation. D'après M. Berle, le produit national brut indique seulement quel montant a été dépensé, au cours d'une année donnée, pour les marchandises et pour les services. Mais il ne dit rien sur ce qu'il appelle le déficit du produit national brut, c'est-à-dire le tribut prélevé sur une société par les déchets, le gaspillage, la pollution de l'air et de l'eau, la violence, le vandalisme, la mauvaise alimentation, la maladie, les décès et les blessures causés par la route, les troubles respiratoires dus au tabac ...

Où est le député de Surrey...

... et ainsi de suite.

Il faut donc tenir compte de ces éléments et les soustraire du produit national brut pour obtenir un chiffre exact du produit national net (mais non pas dans le sens actuel du terme). Sinon, dit M. Berle, nous n'aurons pas un tableau fidèle de notre société et de ses besoins.

C'est une théorie vivifiante qui ne mérite pas d'être balayée, comme l'ont déjà fait certains économistes. Leur seul travail, disent-ils, consiste à calculer et non pas à philosopher ou à prononcer des jugements de valeur. Ils n'ont aucun moyen, selon eux, de distinguer le bon du mauvais.

C'est parce que nous avons tellement besoin d'un tableau fidèle de notre société et de ses besoins que je demande instamment qu'on insère dans le budget un poste consacré à un conseil des recherches humaines. Cette initiative ne vise pas seulement, à mon sens, l'établissement d'une société de qualité—comme on m'a semoncée, l'année dernière, quand j'ai employé cette expression au sein des comités. Certes, nous avons besoin d'une société de qualité, mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle le gouvernement doive entreprendre des recherches humaines, en insistant surtout sur les problèmes urbains et sur la désorganisation des villes.

Si l'on attend du gouvernement qu'il dépense avec discernement l'argent du contribuable et qu'il coupe court au gaspillage et aux dépenses inutiles, nous devons nous faire une image exacte de la société d'aujourd'hui et de ses besoins. Pour réaliser une société juste, ou tout simplement saine, il nous faudra considérer avec lucidité certains aspects humains de notre population pour lesquels nous devons être prêts à dépenser de l'argent afin de pouvoir restreindre les dépenses dans d'autres domaines.

Je me demande si nous avons la moindre idée du coût que représente l'insuffisance du logement dans notre pays. Je me demande si l'on a jamais calculé les sommes d'argent appartenant au contribuable que coûtent les maladies physiques et mentales, la délinquance et le crime, l'effondrement des familles, le divorce et tous les autres maux sociaux qu'enfantent les logements malsains. Je pense qu'à cet égard, l'argent du contribuable est honteusement gaspillé. Dire, sans plus, que l'argent municipal, provincial et fédéral sera dépensé pour ceci ou pour cela n'est pas une réponse, car c'est M. et M^me^ Dupont ou Durand qui devront régler la note, qu'il s'agisse de dépenses fédérales, provinciales ou municipales.

Nous dépensons de nos jours, à coup de millions, l'argent durement gagné par les contribuables pour des choses tout à fait inutiles, résultat d'un état de chose dû à une mauvaise conception du logement et de l'aménagement urbain et au milieux déplorable où vivent nos gens. Il en va de même pour la pollution. Nous commençons tout juste à nous rendre compte des énormes montants qui seront nécessaires pour remédier à la pollution si nous ne l'enrayons pas tout de suite, pollution de l'eau, de l'air et du sol, vacarme dans nos villes, autant de facteurs funestes du point de vue non seulement du bien-être des gens, mais de la production des richesses et des impôts prélevés sur de l'argent durement gagné, pour remédier à la situation. Négliger d'enrayer la pollution, c'est gaspiller de façon scandaleuse les dollars des contribuables.

Cela nous amène à la population elle-même, au gaspillage de nos ressources en vies humaines, au double point de vue de notre développement et du développement des richesses du pays. Des milliers de gens bénéficiant de l'assistance sociale pourraient et devraient sortir de la classe des déshérités pour devenir des citoyens et contribuables dignes de ce nom.

J'ai visité des projets d'aménagement de logements sociaux dans ma circonscription et dans les circonscriptions voisines et il y a là, je le sais, des hommes et des femmes qui se consument de chagrin du fait qu'ils doivent vivre de l'assistance sociale, avec toutes les humiliations que cela comporte, alors qu'ils savent très bien qu'avec la formation nécessaire pour accomplir un travail selon leurs aptitudes, ils pourraient marcher la tête haute et travailler eux aussi à l'enrichissement du Canada, au lieu de rester inactifs et de vivre d'aumônes. Voilà des Canadiens qui ne sont pas sur la paille, sauf qu'ils sont exclus de notre mode de vie, qu'ils sont en marge de la

vie communautaire à laquelle les autres participent. L'étude des problèmes humains pourrait contribuer pour beaucoup à découvrir le moyen de transformer ces assistés sociaux en contribuables.

• (4.30 p.m.)

Les dernières séances de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme ont lieu cette semaine à Ottawa. J'aimerais dire à ceux qui occupent les banquettes ministérielles qu'à mon avis, le plus important gaspillage de capital humain dans notre pays est l'usage impropre qui s'y fait de la main-d'œuvre féminine. Je ne parle pas des femmes aisées parce que leurs maris gagnent assez pour deux, et qui consacrent leurs loisirs à des œuvres de bienfaisance bien nécessaires, ni des femmes de profession qui peuvent traiter avec les hommes sur un pied d'égalité, ni des femmes ayant reçu une formation technique. Je songe à nos ménagères, dont plusieurs doivent délaisser leur foyer pour travailler parce qu'un seul chèque de paie ne suffit pas pour assurer à la famille notre niveau de vie moderne.

Notre législation ouvrière actuelle n'aide pas ces femmes: à cause de leur mari, elles se voient refuser la formation qu'elles doivent posséder. Cela est mauvais. C'est un terrible gaspillage. Je vois bâiller un député de l'autre côté de la Chambre, que je ne nommerai pas. La situation actuelle ne saurait se prolonger si notre gouvernement veut demeurer au pouvoir pendant tout son mandat. Tout le monde sait que les femmes dédaignées se retournent facilement contre ceux qui les dédaignent. Je suis sûre que les femmes de notre pays commencent à peine de bien s'organiser. Je souhaiterais voir utiliser cette main-d'œuvre.

Ce sont les femmes à faibles salaires dont je me préoccupe le plus. Il nous faut trouver des formules pour ne pas les obliger à négliger leur famille. Je sais que nous devrons élaborer graduellement des méthodes pour le soin des enfants. Alors, pourquoi ne pas le faire dès maintenant sur une grande échelle? Mieux vaut prévenir que guérir. Si nous voulons empêcher cette perte de main-d'œuvre, il ne faut pas leur interdire l'accès aux institutions où elles peuvent recevoir la formation qui leur est nécessaire. Nous n'utiliserions pas ces terribles moyens de fortune pour assurer la garde de ces enfants-là, parce que la plupart de ces femmes ne peuvent veiller à ce que les enfants reçoivent tous les soins voulus pendant que la mère travaille pour gagner le nécessaire.

[M^me^ MacInnis.]

Il y a un autre groupe dont j'aimerais parler: ce sont les jeunes. Ils constituent peut-être le groupe le plus important parce que ce sont eux qui prendront la relève quand nous ne serons plus là. Vous remarquerez que j'ai dit «nous»; en effet, même le plus jeune d'entre nous ne prolongera pas sa carrière outre mesure si nous continuons d'adopter des mesures comme celles du passé. Les jeunes doivent avoir un but dans la vie, et c'est pourquoi les universités sont devenues de véritables foyers d'agitation. Certains d'entre eux traversent simplement des crises de croissance. D'autres, toutefois, veulent sans contredit mettre le feu aux poudres. D'autres encore font du bruit pour le plaisir d'en faire. Une grande partie de l'agitation dans les universités provient du fait que les jeunes, aujourd'hui, ont l'impression qu'aucune espèce d'action sociale n'anime les collectivités canadiennes, que le gouvernement ne nous donne pas l'orientation voulue dans la bonne voie et qu'il néglige certains secteurs de la population.

Les jeunes estiment que le gouvernement ne leur offre pas assez d'options, ne leur inspire pas les idées nouvelles nécessaires à l'évolution du pays vers les normes de qualité nécessaires à notre avenir. Ces jeunes ne veulent pas être les suppôts des entreprises de fabrication ou de publicité. Ils veulent se consacrer à des efforts créateurs et scientifiques servant leur communauté nationale et les pays étrangers. Ils estiment que le gouvernement ne leur montre pas vraiment la voie.

Voilà ce que je voulais dire cet après-midi car je pense parler au nom d'un vaste secteur de la population canadienne. Je parle certainement pour les résidents de Vancouver-Kingsway, car très peu d'entre eux acceptent de rester inactifs dans l'attente de la charité officielle. On y compte toutefois, comme dans d'autres circonscriptions, de nombreuses personnes qu'il faut aider à régler leurs problèmes. Ils sont nombreux ceux qui ne voient pas dans la vie qu'un chèque de paie suffisant pour acheter les gadgets de la vie moderne. Ils veulent de la qualité dans la vie.

Ils veulent qu'on donne aux jeunes des possibilités d'étudier qui dépassent celles qu'on leur accorde de nos jours. Ils veulent que les vieux puissent offrir à la communauté leur travail, dont elle a besoin, sans voir rogner leurs pensions déjà dérisoires. Ils veulent un Canada meilleur. Je parle en leur nom cet après-midi, monsieur le président, et je demande à ce gouvernement, avant qu'il commence à s'installer dans le train-train tradi-

tionnel, de se rendre compte que nous sommes en 1968 et que le prochain siècle ne se fera pas attendre.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Faulkner:

L'hon. M. Drury propose:

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1969, la somme de $3,776,197,303.75 soit imputée sur le fonds du revenu consolidé du Canada, comme le stipule la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

(La motion est adoptée).

Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.

L'hon. M. Drury demande alors à présenter le bill n° C-108, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

(La motion est adoptée et le bil est lu pour la 1re fois.)

• (4.40 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Drury propose la deuxième lecture du bill.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que nous adoptions la motion tendant à la deuxième lecture, le gouvernement pourrait-il nous indiquer clairement ses intentions au sujet du reste des prévisions budgétaires de l'année en cours? Une fois le bill adopté, nous aurons adopté plus de 75 p. cent des crédits de cette année, et il ne restera que les montants relatifs aux mois de janvier, février et mars. Les députés n'ignorent pas non plus que nous devons examiner les prévisions budgétaires. Le gouvernement a-t-il l'intention de déférer toutes les prévisions budgétaires de cette année, ou presque toutes, aux comités créés à cette fin?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de déférer les crédits traités aujourd'hui à un comité chargé de les examiner et d'en faire rapport.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Une voix: Avec l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Drury propose la 3e lecture du bill.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL DE REVISION DES PROCÉDURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 septembre, de la motion de l'honorable M. Macdonald.

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mercredi 25 septembre nous débattions la motion qui vient d'être appelée. Un certain nombre de députés avaient parlé et j'avais la parole, je crois, lorsque le débat a été interrompu.

Avant de poursuivre mes remarques, j'espère qu'on invitera le ministre de la Justice à se présenter ici, si c'est une de ses journées de présence, car cette question est pour moi d'une importance considérable.

Comme mercredi dernier, je me propose de parler d'un certain décret du conseil promulgué le 25 avril de cette année par le gouvernement actuel. J'évoque ce décret du conseil, car il prouve de façon remarquable la nécessité d'instituer le comité dont nous proposons l'établissement et qui serait chargé d'établir

une procédure pour reviser les lois appliquées par des organismes à qui nous déléguons certains pouvoirs.

Comme certains de mes collègues l'ont signalé mercredi dernier, bon nombre de conseils, de commissions et d'autres organismes se voient conférer l'autorité de décréter des mesures législatives. J'aimerais me reporter ici à un organisme en particulier, au cabinet lui-même. Le comité qui serait formé en vertu de cette motion devrait, je pense, suivre de très près la manière qu'a le cabinet de gouverner à coups de décrets du conseil et il faudrait essayer de remettre cette méthode en question.

J'en reviens à mon exemple de mercredi dernier. Pour situer l'affaire, j'avais rappelé aux députés le décret du conseil qu'avait adopté en juin 1962 le gouvernement conservateur et qui avait relevé les droits de douanes. Il me paraît généralement admis que seul le Parlement détient le pouvoir de taxation. Le gouvernement conservateur en 1962, juste au lendemain des élections du 18 juin, avait trouvé un moyen original et ingénieux de lever des impôts en vertu d'un décret du conseil. Il l'a fait en deux temps.

Ce gouvernement a commencé par majorer considérablement les impôts en invoquant un article du tarif douanier; puis il a réduit ces impôts au niveau qu'il souhaitait au moyen de l'article 22 de la loi sur l'administration financière qui confère au gouverneur en conseil le pouvoir de détaxer dans l'intérêt public.

• (4.50 p.m.)

J'éviterai de rappeler toutes les péripéties de l'affaire de 1962, mais je répète énergiquement que les libéraux d'alors avaient critiqué cette décision avec amertume et vigueur. L'un après l'autre, menés, tambours battants, par l'honorable Paul Martin qui était assis à la première travée, et appuyés à l'arrière par l'actuel ministre de la Justice, ils ont vitupéré contre cette décision. Nous aussi, nous sommes descendus dans l'arène, et si je rappelle ces faits, c'est que les libéraux ont prétendu que le gouvernement par décrets du conseil était invalide et illégal. Ces deux représentants et moi-même avons voulu que le gouvernement de l'époque obtienne du ministère de la Justice qu'il nous explique d'après quels principes ce décret du conseil avait été jugé valide. Le gouvernement a refusé. L'honorable Paul Martin avait inscrit au *Feuilleton* une motion demandant le dépôt de cette opinion. Nous en avons discuté longuement; bien entendu, à la faveur du Règlement alors en vigueur, on a fait échouer la demande en prolongeant le débat. Nous n'avons pu obtenir ce que nous désirions. Mais ce qui compte, c'est que les libéraux ont clairement pris position. Le gouvernement avait déformé le sens de l'article 22 de la loi sur l'administration financière pour servir ses propres intérêts. Ils ont conservé la même attitude une fois au pouvoir, en faisant adopter par le Parlement un bill qui validait le décret du conseil auquel ils s'étaient opposés; ils ont confirmé de la sorte que, à leur avis, le décret était invalide à moins d'être approuvé ou adopté par le Parlement.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Or, monsieur l'Orateur, ces mêmes personnes sont retournées au pouvoir—je vois de nouvelles figures, mais c'est le même parti. Et elles usent exactement du même stratagème qu'elles avaient condamné lorsque les conservateurs y avaient recouru en 1962. Cette fois, les libéraux ont voulu modifier la loi relative aux douanes. Je conviens qu'il y a une légère différence. Les conservateurs voulaient majorer les droits sur les importations; les libéraux ont voulu les diminuer. Les libéraux avaient inscrit au *Feuilleton* de la dernière législature des motions appropriées à cette fin. Elles figurent au *Feuilleton* du 1er juin 1967 et du 6 novembre 1967. Elles n'ont cependant jamais été adoptées parce que le Parlement a été dissous avant que nous puissions les aborder. Toutefois, la présence de ces résolutions au *Feuilleton* indique clairement que le gouvernement savait que la modification de la loi relative aux douanes relevait du Parlement. Or le gouvernement n'a pas fait modifier la loi par le Parlement. Le 25 avril, deux jours après la dissolution des Chambres, le gouvernement libéral du premier ministre actuel émettait le décret CP1968/816, fondé sur le même article 22 de la loi sur l'administration financière qu'en 1962 les libéraux prétendaient ne pouvoir servir à cette fin.

Le texte en est quelque peu technique, mais les dispositions du décret en question devraient, à mon avis, être inscrites au compte rendu; j'en lirai dons les articles essentiels

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: *Décret de remise de tarif douanier, 1968.*

2. Remise est par les présentes accordée à l'égard de toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt en vue de la consommation à compter du 24 avril 1968, et de toutes les marchandises importées antérieurement pour lesquelles aucune déclaration d'entrée en vue de la consommation n'a été faite avant cette date, de la partie du droit de douane et de la taxe de vente payables sur ces marchandises en vertu du Tarif douanier et de la loi sur la taxe d'accise, égale au montant par lequel

a) le droit de douane et la taxe de vente payables sur ces marchandises

dépassent

b) le montant de droit de douane et de taxe de vente qui aurait été payable sur ces marchandises, si une mesure législative avait été adoptée avant la date du présent décret donnant suite aux résolutions tarifaires déposées à la Chambre des communes le 1er juin 1967 et le 6 novembre 1967.

J'ai donné lecture de toute la partie essentielle de l'arrêté en conseil. On y dit, de façon bien simple, à peu près ceci: de par un arrêté en conseil, nous présentons la loi que le Parlement n'a pas adoptée vu qu'il a été dissous avant de pouvoir examiner certaines résolutions déjà inscrites au *Feuilleton*. Ma foi, s'il ne s'agit pas précisément ici de ce qu'avait fait le gouvernement conservateur en 1962, j'y perds mon latin.

La différence, naturellement, c'est qu'en 1962, les conservateurs avaient recouru à ce moyen pour hausser les droits d'importation. Des compagnies et sociétés du pays qui ne voyaient pas la chose d'un bon œil en appelaient aux tribunaux de la décision du gouvernement. Dans le cas dont il s'agit, ici, les droits d'importation sont réduits, par conséquent personne n'intente de procès au gouvernement. Mais est-ce là la pierre de touche de notre morale politique? Est-ce là le critère d'utilisation de l'autorité accordée par un décret du conseil: y recourir quand on peut s'en tirer aisément et ne pas s'en prévaloir quand il n'y a pas moyen de s'en tirer? C'est, à mes yeux, une violation tout aussi manifeste du recours légitime à cette autorité que celle qui avait été si vivement censurée par les libéraux en 1962.

Il y a quelques jours, j'ai posé une question à ce sujet au ministre de la Justice, à l'appel de l'ordre du jour. Je lui ai demandé si l'on avait bien vérifié tous les aspects de la question, compte tenu surtout de la décision que le ministère de la Justice a prise avant d'approuver le décret. On m'a simplement répondu «oui». Je n'ai pas grand-confiance, je le crains, dans un ministère de la Justice qui peut décider d'une chose en 1962, du contraire en 1963, puis de la même chose en 1968.

Je ne m'attarderai pas à consigner au compte rendu le texte entier de l'article 22 de la loi sur l'administration financière. Je l'ai lu encore aujourd'hui et il est évident, à mes yeux, que ce n'est pas là une disposition à laquelle on puisse recourir de façon générale pour réduire un droit de douane pour se débarrasser d'un décret promulgué par le Parlement. Il faut, je pense, examiner très attentivement ces abus des décrets du conseil, et c'est pourquoi j'appuie la motion dont nous sommes saisis actuellement, dans l'espoir que nous aurons l'occasion d'étudier ce genre de choses.

De fait, j'ai l'impression qu'on a abusé bien des fois de ce pouvoir. J'ai ici un autre décret du conseil—le décret PC 1968/832, adopté le 30 avril 1968. Il y est question d'investissements dans la Churchill Falls Labrador Corporation, qu'on appelle plus communément la Brinco. C'est un long décret que je n'ai pas l'intention de lire en entier. Mais encore là, le gouvernement a eu recours à un décret en s'appuyant sur l'article 22 de la loi sur l'administration financière.

Le gouvernement décide qu'il veut accorder l'immunité fiscale aux capitaux américains investis dans une certaine entreprise, la Brinco. Mais il y a la loi, qui le lui interdit. Alors, le cabinet déclare tout simplement qu'au titre de l'article 22 de la loi sur l'administration financière, ces capitaux bénéficieront d'une détaxe. Grâce à un décret du conseil, les impôts ne seront pas payés.

• (5.00 p.m.)

Je sais qu'il y a des lois sur diverses taxes et impôts sur le revenu que les particuliers doivent verser, mais si nous demandons au gouvernement d'édicter un décret du conseil pour diminuer l'impôt sur le revenu ou accorder un dégrèvement aux travailleurs pour leurs dépenses en outils ou leurs déplacements professionnels, il répondra: «Impossible de le faire par décret du conseil; il faut une loi votée par le Parlement.» Mais quand le gouvernement veut faire quelque chose que lui interdisent nettement les lois ayant trait au tarif des douanes ou à l'impôt sur le revenu, il a fort ingénieusement recours à l'article 22 de la loi sur l'administration financière.

Je le répète, monsieur l'Orateur, les chevrons de cet édifice—s'il comporte des chevrons—ont certainement résonné en 1962 lorsque les libéraux ont balayé le gouvernement conservateur. Nous avons participé à ce combat. Il se trouve que j'ai été le premier à dévoiler et à exposer le problème, mais ce sont les libéraux qui ont livré la bataille. L'enceinte résonnait littéralement des clameurs passionnées soulevées par l'infamie des conservateurs qui avaient employé un décret du conseil pour légiférer dans un domaine strictement réservé au Parlement canadien. Or, le gouvernement libéral fait aujourd'hui de même, et s'il s'en tire, c'est parce qu'il a réduit les impôts relatifs aux droits d'importation par le décret du conseil C.P. 1968-816 et, dans le cas de Brinco, par le décret du conseil C.P. 1968-832. Je le répète, personne ne prend le gouvernement à parti mais il n'en fait pas moins un usage injustifié du moyen d'action qu'offrent les décrets du conseil.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je cite cet exemple car la cause doit être jugée sur son

bien-fondé et le gouvernement doit s'y référer pour nous dire, eu égard en particulier à son attitude lors de l'incident de 1962, pourquoi il s'est comporté comme il l'a fait. Mais outre le bien-fondé de cette cause, je cite cet exemple à l'appui de notre affirmation, à savoir qu'il est temps de former un comité chargé d'élaborer les voies et les moyens permettant au Parlement de reviser l'exercice des pouvoirs législatifs délégués aux conseils, aux commissions ou au gouvernement lui-même.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en guise de préambule, rappeler brièvement le discours prononcé par le premier ministre (M. Trudeau) à l'ouverture de cette session. Je dirai tout d'abord que je souscris à bon nombre de ses remarques, qu'on peut voir à la page 73 du hansard du 16 septembre. J'espère, en tant que Canadien, qu'il était sincère ce jour-là, ce qui prouvera que je m'étais trompé dans mon interprétation de sa pensée politique. J'espère qu'il ne voulait pas nous jeter la poudre aux yeux, car je veux le féliciter de quelques-unes de ses paroles, mais j'entretiens maintenant quelques réserves après l'avoir vu à l'œuvre depuis le début de cette session.

Le premier ministre a dit ce jour-là, comme en fait foi la page 73 du hansard:

> Il appartient au gouvernement de proposer les mesures législatives et à l'opposition de les mettre en doute et de tenter de les améliorer ou de proposer des solutions de rechange.

Nous espérons, monsieur l'Orateur, que le gouvernement acceptera certaines solutions de rechange que nous avons proposées et d'autres que nous comptons proposer. Nous ne désavouons pas une réforme de nos procédures parlementaires, comme semblent le penser certains députés et journalistes, pourvu qu'on préserve la liberté d'expression. Le premier ministre a poursuivi en ces termes:

> Le rôle de l'un ne saurait être subordonné à celui de l'autre. Inutile d'ajouter que toute proposition de réforme de la procédure qui ne viserait pas à rendre plus efficaces les deux côtés de la Chambre serait vouée à l'échec et saperait l'institution même que l'on cherche à consolider. Les discussions sporadiques qui ont lieu depuis deux semaines, ou même depuis plus longtemps, entre les représentants des différents partis de la Chambre, ne doivent pas se poursuivre indéfiniment.

Notre leader à la Chambre, le député de Peace River (M. Baldwin), a dit que notre parti était prêt à collaborer. Il l'a dit à maintes reprises ici, à la Chambre, et ailleurs.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Mais il a dit aussi que nous ne capitulerions pas. J'espère que le gouvernement comprend notre position à cet égard.

Le premier ministre a poursuivi:

> Que ce soit en vertu ou en dépit d'une entente, elles ne doivent pas non plus compromettre le fragile et essentiel équilibre entre le gouvernement et l'opposition, équilibre tellement nécessaire au bon fonctionnement du Parlement.

Pour ce qui est du bon fonctionnement du Parlement, je dis qu'avec la collaboration de part et d'autre, le Parlement fonctionnera, mais de fait la collaboration est une voie à deux sens. Je le répète, elle ne sous-entend pas la capitulation de l'opposition. J'espère que le premier ministre était sincère dans ce qu'il a dit. Et il a ajouté:

> De bonnes lois, des lois efficaces, exigent un grand effort des deux côtés de la Chambre.

Nous partageons cet avis. Il a dit aussi:

> Il nous appartient, en tant que députés, de nous livrer ici à des discussions aussi éclairées que possible.

Mais, monsieur l'Orateur, en tant que députés, nous avons bien d'autres responsabilités. Simples députés, nous avons des responsabilités qui peuvent différer légèrement de celles des membres du gouvernement. J'aimerais en mentionner une ou deux.

J'aimerais rappeler au premier ministre qu'il nous incombe, à titre de membres de l'opposition, de veiller à ce que le gouvernement n'impose pas toujours ses volontés au Parlement, et par le Parlement j'entends ici le peuple canadien. Il nous revient aussi, en tant que députés élus à la Chambre, de veiller à ce que la liberté de parole soit respectée. J'estime que c'est là la responsabilité première des députés de l'arrière-ban de ce côté-ci de la Chambre. D'autre part, il incombe aussi au gouvernement de veiller à ce que la liberté de parole soit respectée.

En outre, c'est à nous, députés, qu'il appartient de rendre compte aux citoyens du Canada de l'autorité que nous déléguons à d'autres organismes, et c'est de cela qu'il s'agit dans la résolution. Il nous incombe de réparer certaines des injustices que nous avons infligées au public du fait que les députés ont délégué une partie de leur autorité. Il nous incombe aussi de veiller à ce que le régime démocratique de gouvernement soit protégé et maintenu. Et c'est là une des raisons pour lesquelles aujourd'hui je prends part au débat sur la résolution à l'étude.

Permettez-moi de citer un autre passage ou deux du discours du premier ministre. Il a déclaré:

Toute occasion d'en apprendre davantage au sujet des mesures législatives proposées et au sujet des situations économiques sociales ou autres qui ont provoqué ces mesures, doit être recherchée par chacun de nous. A mon avis, le gouvernement a eu trop longtemps l'avantage à cet égard.

Je suis d'accord là-dessus. Il a ajouté:

C'est pourquoi un très important concept proposé aux députés, entre autres réformes de procédure, est celui d'une affectation, prélevée sur les fonds publics, en vue de permettre aux partis de l'opposition de se faire assister par des chercheurs, des conseillers et des experts. Le gouvernement ne peut fonctionner sans l'aide d'experts. Pour la même raison, on ne peut espérer voir l'opposition s'en passer.

D'après notre leader à la Chambre, il en aurait été question, mais rien n'a été fait.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je parlerai de deux discours prononcés dans l'autre Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour lui rappeler que la Chambre étudie une motion bien précise. Le discours que tient le député peut avoir un rapport avec la première proposition que la Chambre a adoptée, mais à moins que les commentaires qu'il vient de faire ne soient qu'une introduction, il ne peut poursuivre un discours général sur une proposition déjà adoptée par la Chambre. La motion porte sur un aspect très limité de la procédure qui prévoit «la revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada», et tel a été cet aspect très limité sur lequel a porté jusqu'à maintenant le débat auquel les députés ont participé.

• (5.10 p.m.)

M. McIntosh: Je le répète, monsieur l'Orateur, c'était mon prologue. Je veux commenter les propos du premier ministre sur la délégation des pouvoirs législatifs. Je dois établir les prémisses, car notre façon de traiter la résolution se répercutera sur l'attitude du gouvernment à cet égard. Cet instrument doit être rigoureux. Je ne veux pas qu'il constitue simplement un instrument du gouvernement. Je viens de mentionner que deux discours ont été pronnocés sur le sujet à l'autre endroit par deux honorables sénateurs. Le sénateur O'Leary a déclaré:

L'opposition ne doit jamais accepter des services de recherche à titre de faveur du gouvernement. Le Parlement lui-même doit fournir ces services à l'opposition ...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est absolument contraire au Règlement de tirer des citations de discours prononcés dans l'autre endroit sur des questions faisant l'objet de discussions à la Chambre.

M. McIntosh: Je vais donc en venir au discours du premier ministre, lorsqu'il traite de la résolution. Il déclare, à la page 73 du hansard:

Par exemple, un changement possible, mais qui exigerait un examen attentif, pourrait s'appliquer notamment à la pratique de la délégation de l'autorité législative par la voie des ordres ministériels et décrets du conseil, et des décisions rendues par les organismes parajudiciaires. Quoi que nous décidions, nos décisions devront se fonder sur une connaissance complète des qualités et des lacunes de nos pratiques actuelles.

Je voudrais traiter principalement des lacunes de nos pratiques actuelles en ce qui concerne la délégation de l'autorité législative. Ceci est très important. A mon avis, le débat sur cette résolution aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Selon moi, il traite d'un des aspects les plus importants, les plus négligés et même les plus dangereux de la façon actuelle de gouverner notre pays.

Nous abordons enfin la question de l'emploi de la délégation d'autorité du Parlement. C'est une question d'une ampleur et d'une portée énormes qui a suscité des problèmes qui, faute d'une solution imminente, pourraient paralyser complètement le Parlement en tant qu'organe de gestion. Si quelqu'un s'imagine que j'exagère, permettez-moi de lui rappeler seulement les monceaux d'écrits qui existent déjà sur le sujet. Que les incrédules parcourent la correspondance qu'ils ont échangée avec leurs commettants, les quotidiens, et qu'ils se souviennent de leurs démarches personnelles auprès de l'une des centaines de sociétés de la Couronne. Ils reconnaîtront alors, j'en suis sûr, que chaque jour au Canada des centaines de cas se présentent— certains insignifiants, d'autres d'une importance énorme—où les droits des citoyens ont été usurpés à cause de l'utilisation immodérée du pouvoir par des fonctionnaires.

Personne ici n'est plus impatient que moi d'étudier à fond et sans tarder cette résolution. Je m'intéresse à la question depuis fort longtemps. En fait, il y a plus de dix ans, alors que j'étais nouveau venu au Parlement, j'ai été soudain horrifié du pouvoir, parfois abusif, de notre bureaucratie. Elle n'est pas composée simplement des fonctionnaires des ministères. Elle comprend aussi la masse du personnel des sociétés de la Couronne, offices, agences, commissions et organismes régulateurs qui, comme de mauvaises herbes, ont poussé au fur et à mesure que se compliquait le gouvernement du pays.

Nous déléguons des pouvoirs à une bureaucratie encombrante et, pour une bonne part, autonome, qui en abuse, et je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas là un problème propre au Canada. Tous les pays à régime de gouvernement démocratique en souffrent et même, je le soupçonne, ceux à gouvernement monolithique et totalitaire. Nombre de ces pays cherchent depuis longtemps une solution au problème, avec plus ou moins de succès. Aucun, à ma connaissance, ne croit avoir trouvé de solution définitive. J'ai bon espoir, toutefois, qu'en étudiant cette résolution de façon intelligente, nous aurons fait un immense pas en avant vers la découverte d'une solution acceptable.

J'ai dit me préoccuper de cette question depuis fort longtemps. En 1962, je m'inquiétais à tel point des nombreux cas d'usage arbitraire et injuste du pouvoir par les bureaucrates de tous les paliers que j'ai déposé un bill privé visant à enrayer quelque peu l'oppression bureaucratique. Ce bill a été mis en délibération sous le numéro C-39, en 1963. Il visait à modifier la loi sur le service civil. Il déclarait coupable d'infraction, «une personne...nommée par la Couronne ou un fonctionnaire du gouvernement du Canada, à une charge, une commission ou un emploi, d'une nature permanente ou temporaire, au service du gouvernement du Canada» qui «prive ou tente de priver une personne des droits et libertés reconnus et déclarés dans la Déclaration canadienne des droits». A l'époque, mon objectif était exposé dans les Notes explicatives qui accompagnaient le bill:

La proposition de loi tend à assurer l'application de la Déclaration canadienne des droits aux statuts, règles, décrets, règlements et proclamations du gouvernement fédéral, dont le nombre et la diversité croissent sans cesse; elle tend à placer le citoyen respectueux de la loi au-dessus des tracasseries légales que peuvent lui susciter les fonctionnaires; elle avertit ceux-ci et les menace de représailles sévères si, abusant du pouvoir qui leur est confié, ils outrepassent sans scrupule les limites de la légalité; enfin, elle invite les serviteurs de la Couronne à trouver dans la Déclaration canadienne des droits un barème permettant de délimiter les droits et les libertés du citoyen ...

Ce n'était peut-être pas la bonne méthode pour atteindre mon but. Peut-être le moment n'était-il pas venu. Cependant, le problème, pressant à l'époque, l'est plus encore aujourd'hui. Après six années de législation, mon but n'a pas changé. Cette fois, cependant, les perspectives semblent plus favorables. Comme chacun le sait, un bill d'initiative parlementaire a peu de chance de devenir loi. Il est généralement étouffé. Tel fut le sort du

[M. McIntosh.]

mien. La mesure législative qu'on nous présente aujourd'hui est une proposition du gouvernement soutenue non seulement par l'autorité du président du Conseil privé (M. Drury) mais encore par le prestige du premier ministre dont les remarques sur la question, tant à la Chambre qu'au dehors, montrent clairement qu'il veut prendre certaines mesures pour réprimer les abus de pouvoir. En outre ces mesures auraient l'avantage de recueillir, dans l'ensemble, l'approbation de tous les partis à la Chambre.

Il est vrai que le texte actuel du projet de résolution exprime simplement l'intention d'établir un comité spécial chargé de trouver une solution qui permettrait à la Chambre de surveiller de très près les pouvoirs que le Parlement a déjà délégués ou qu'il pourrait déléguer désormais aux diverses directions de la fonction publique en vertu de la loi. Je crois qu'il s'agit d'un début qui fera époque. J'espère que le débat sur la nécessité d'adopter le projet de résolution contribuera pour beaucoup à faciliter les délibérations de tout comité qui pourra être établi par la suite, et à permettre à la Chambre de régler comme il convient le problème d'importance capitale que pose la surveillance de l'exercice arbitraire du pouvoir bureaucratique. Il n'y a, je crois, aucun problème plus urgent auquel la 28e législature doit s'attaquer. Nous connaissons tous l'ampleur des critiques dont le Parlement et les parlementaires ont été l'objet au cours des dernières années. Je crois que la plupart de ces critiques sont exagérées et déplacées. Mais nous ne pouvons pas très bien reprocher à nos critiques de confondre le gouvernement que reflète l'activité du Parlement et celui avec lequel le citoyen ordinaire fait affaire lorsqu'il est aux prises avec les rouages administratifs du Parlement, c'est-à-dire la bureaucratie.

On voit très bien, à l'examen de leurs griefs, que la plupart des critiques en ont aux délégations de pouvoirs sans contrôle ni surveillance et non au Parlement. On comprend qu'ils n'aient pas pu distinguer entre ceux qui, au sein du Parlement, créent l'instrument du pouvoir et ceux, qui, en dehors du Parlement, exercent ce pouvoir. A mon avis, c'est largement notre faute et celle de nos prédécesseurs. Nous n'avons pas entouré de toutes les garanties souhaitables les transferts de responsabilités et de pouvoirs. Trop souvent, nous nous sommes déchargés à la légère de nos responsabilités d'élus du peuple sur les épaules de fonctionnaires en place par voie de nomination et qui n'ont pas à rendre de comptes à une opinion publique exigeante.

Trop souvent, nous avons délégué des pouvoirs sans nous assurer que les délégataires les exerceraient avec désintéressement et impartialité.

• (5.20 p.m.)

Si la bureaucratie est tyrannique et oppressive, si elle abuse de temps en temps d'une confiance accordée en toute bonne foi, et pour ma part, je le crois, c'est alors nous au Parlement qu'il faut blâmer. En adoptant cette résolution et en appuyant la ligne de conduite qu'elle préconise, nous contribuerons pour beaucoup, je pense, à améliorer la situation.

Nous ne pouvons plus rejeter nos responsabilités sur d'autres ou conférer sans restriction de vastes pouvoirs en confiant à d'autres le soin de les exercer. C'est à nous, en tant que députés, qu'incombe le devoir d'assurer une justice égale à tous les Canadiens, de protéger les droits et les libertés du particulier ainsi que des minorités.

Il n'y a pas de pire ennemi du régime démocratique, ni de pire menace secrète et sinistre à notre régime de liberté, que l'exercice arbitraire du pouvoir, au-delà des formes et procédés prévus dans la loi ordinaire, par des hordes de fonctionnaires anonymes.

En nous élisant à la Chambre, les Canadiens ont mis entre nos mains un pouvoir extraordinaire. Si nous cédons ce pouvoir sans nous assurer qu'il ne sera pas utilisé contre ceux qui nous l'ont confié, nous négligeons alors nos devoirs et ouvrons toute grande la porte à la dictature par la bureaucratie; nous livrons à d'autres le patrimoine qui nous est cher: notre liberté individuelle et notre régime démocratique de gouvernement.

On nous demande de former un comité qui sera chargé d'étudier les méthodes que la Chambre pourrait employer pour reviser les actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada, c'est-à-dire, un comité qui recommandera l'établissement d'une procédure ou de certains moyens susceptibles de permettre au Parlement de se faire rendre des comptes par ceux qui exercent un pouvoir en son nom. C'est une résolution fort opportune qui arrive au bon moment.

Si l'on forme un comité de ce genre, il est important, je crois, de bien nous entendre auparavant sur ce qu'on attend de lui. Il est essentiel que ses membres sachent exactement ce que la Chambre souhaite lui voir faire, qu'il connaisse la ligne générale qu'on veut lui voir suivre et quelque chose de la portée et de l'importance des problèmes qu'il devrait examiner.

Qu'il soit bien clair, tout d'abord, que la délégation des pouvoirs n'est pas condamnable en soi. C'est là un procédé essentiel pour un gouvernement moderne. S'ils ne déléguaient pas leurs pouvoirs, les gouvernements actuels dont le caractère complexe et incroyablement détaillé s'accentue chaque jour, seraient paralysés. Sans ce moyen, notre administration s'écroulerait complètement et nous serions en proie au chaos et à l'anarchie.

La délégation de pouvoirs et d'autorité n'est pas dangereuse en elle-même, mais plutôt à cause de la manière imparfaite dont on les a délégués jusqu'ici. Nous avons été insouciants et irréfléchis dans l'utilisation de cet instrument, en principe essentiel et pratique, de l'État. Le professeur Harold J. Laski comptait parmi les nombreuses sommités constitutionnelles de la Grande-Bretagne qui s'en prenaient à la délégation des pouvoirs et à la prolifération des lois dites administratives. Il n'a pas prétendu que ce fût une tendance dangereuse qu'on devait enrayer. Dans son traité sur le gouvernement parlementaire en Grande-Bretagne, voici comment il décrit les pouvoirs délégués:

... une simple formule de procédure essentielle à un État dynamique.

Mais il s'empresse d'apporter la réserve suivante:

L'important c'est que le Parlement puisse, au moment qu'il juge opportun, s'opposer à l'utilisation de cet instrument, examiner les décisions qu'on prend en son nom et veiller à ce que rien de litigieux n'échappe à sa compétence.

Autrement dit: l'État doit utiliser ce moyen, mais après avoir pris les précautions voulues. Voilà qui, à mes yeux, résume le but de ce projet de résolution.

Le problème qui préoccupera tout comité qui verra le jour après l'adoption de ce projet de résolution sera de prévoir une formule qui permettra au Parlement de surveiller sans cesse l'exercice des pouvoirs et de l'autorité qu'il délègue. Certes, un grand nombre d'entre nous songeront immédiatement au vieux concept de l'ombudsman. C'est une formule que j'approuve depuis longtemps. Mais il est certain que la nomination d'un ombudsman ne ferait qu'augmenter le nombre des fonctionnaires. Le pouvoir exécutif a déjà bien peu de considération pour le cerbère actuel de notre économie, l'auditeur général. On imagine donc à quel point cette institution serait inefficace. En outre, en chargeant un autre fonctionnaire étranger au Parlement de faire un travail qui relève précisément des parlementaires, on amènerait certains à parler d'une nouvelle abdication de nos responsabilités. Or, nous ne devons pas abdiquer nos responsabilités de membres du Parlement comme cela s'est produit autrefois.

D'après l'expérience de certains pays—la plus remarquable et la plus récente est celle

du Royaume-Uni—la fonction d'ombudsman paraît s'être dégradée; il semble diriger un bureau général de réclamations ou servir de trompe-l'œil dans une parodie du processus démocratique. Ce qu'il nous faut, je crois, c'est un corps parlementaire qui soit autorisé à convoquer des témoins et à faire déposer des documents, que les intéressés fassent partie du gouvernement ou exercent une influence sur lui, ainsi qu'à suivre son chemin sans être dirigé ou influencé par le gouvernement. Il devrait jouir de la liberté et des pouvoirs voulus pour garder à l'œil tous ceux qui exercent des pouvoirs délégués par le Parlement et pour s'assurer leur soumission et leur respect.

L'exemple du comité des comptes publics de la Chambre, présidé par un membre de l'opposition, pourrait être suivi avec grand profit. L'essentiel, à mon sens, c'est que les constatations, les rapports et les recommandations de ce comité engagent d'une façon quelconque les membre de l'exécutif, pris collectivement ou individuellement, le premier ministre et les membres du cabinet à y donner suite. Il importe de s'assurer, à tout le moins, que les recommandations de ce groupe de surveillants soient bien étudiées par ses membres et ne passent pas inaperçues du public.

A mon avis, le succès ou l'insuccès de tout organisme de ce genre dépendra de ses rapports avec le cabinet. En considérant le pouvoir illimité de la bureaucratie, il ne faut pas oublier que le pouvoir exécutif, à la lumière des événements récents de l'histoire parlementaire, vient en tête de ceux qu'il faudra examiner de très près. J'espère que toute méthode que l'on pourrait adopter pour contrôler l'exercice aveugle du pouvoir donnera priorité à l'examen de cet instrument de l'exécutif, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire du décret du conseil.

J'aimerais rappeller aux députés les propos d'un comité de l'Association du Barreau canadien cités dans la *Gazette* de Montréal le 11 novembre:

> Sous un régime démocratique, les citoyens s'attendent à être gouvernés, mais à la condition que les lois soient discutées publiquement, soumises aux critiques de l'opposition, nées d'une décision libre et éclairée du Parlement.

De tous les stratagèmes gouvernementaux, le décret du conseil est le plus ténébreux et le plus clandestin.

Après avoir suggéré quelques-unes des formes que pourrait prendre l'organisme projeté et certaines orientations qu'il pourrait suivre, je voudrais mettre en garde contre ce qu'il ne devrait pas être ou ne devrait pas pouvoir faire. Il y a toujours un grand risque de voir ce qui semble si juste et si prometteur dégénérer en instrument de menace et de tyrannie. Des mesures comme celles que comprend la proposition à l'étude, peuvent être abordées de deux côtés, vues de face ou de dos, selon le cas.

• (5.30 p.m.)

J'essaie de mettre la Chambre en garde contre l'établissement de quelque chose qui serait, puls tard, employé tout autrement qu'elle ne se l'était imaginé. Un organisme parlementaire, qui a en principe pour but de corriger les abus de délégation de pouvoir, pourrait aussi bien être utilisé par un pouvoir exécutif habile et cynique pour couvrir ses méfaits. Un pouvoir exécutif sans scrupules et dictatorial pourrait en faire un instrument lui permettant de cacher ce qui pourrait être embarrassant pour lui, d'enterrer les révélations fâcheuses, de retarder les mesures réparatrices et de jeter de la poudre aux yeux du public. Quiconque a l'expérience des comités parlementaires verra exactement ce que je veux dire. En fait, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) en a parlé l'autre soir lorsqu'il a fait allusion à l'usage du régime des comités. Recourir à une majorité gouvernementale et à un président du parti ministériel pour entraver la discussion et frustrer l'action, cela s'est déjà vu. L'ensevelissement des constatations d'un comité par le simple expédient du dépôt n'est pas inconnu. Je découvre dans maintes déclarations du premier ministre, tant à la Chambre qu'ailleurs, qu'il souscrit à la théorie de faire enrayer par le Parlement la puissance grandissante de la bureaucratie. J'ai été rassuré en décelant des indices de cette attitude dans le discours du trône, et une expression plus formelle, comme je l'ai dit au début, lorsqu'il a pris la parole, le jour réservé aux chefs de parti. J'ai également remarqué qu'il est question dans le discours du trône de centraliser tous les services d'information afin de mieux renseigner les Canadiens sur leur gouvernement et de les en rapprocher. C'est une fin très estimable, une entreprise louable, si ces résultats sont vraiment obtenus. Supposons, par exemple, que, pour une raison ou pour une autre, le premier ministre ne puisse diriger lui-même les projets aussi hardis que la centralisation des services d'information et l'entreprise envisagée dans la résolution; supposons que d'autres doivent en prendre l'initiative, en particulier dans le domaine de la consultation et de l'influence des hauts fonctionnaires. Ces deux projets pourraient, en un clin d'œil, cesser d'être

nécessaires et efficaces pour devenir les dangereux piliers d'un gouvernement arbitraire.

Les vis-à-vis me pardonneront, je l'espère, de laisser croire, ce qui est hautement improbable, que le gouvernement libéral chercherait à s'accrocher au pouvoir, mais je veux simplement montrer quel soin il faut apporter à la création d'une agence du Parlement chargée de la tâche si délicate et si astreignante de surveiller l'exercice de nos pouvoirs délégués.

J'évite pour le moment, monsieur l'Orateur, de m'étendre longuement sur les antécédents et l'évolution du problème de la délégation de l'autorité, de celle des pouvoirs, de la loi administrative et des matières connexes. On a déjà beaucoup écrit à ce sujet. Je suppose que tous les députés sont au moins conscients de l'existence et de l'urgence du problème. En matière de gouvernement, c'est là une réalité de notre époque. Le problème n'est certes pas nouveau. La première guerre mondiale, avec les fardeaux énormes qu'elle imposait au gouvernement et la complexité des responsabilités administratives a renforcé une situation qui existait déjà depuis longtemps. En 1929, le gouvernement de Grande-Bretagne l'a étudiée et a pris des mesures pour la régler. Ces mesures sont toujours en vigueur quels que soient l'étroitesse et les défauts des opinions de leurs critiques.

La même année, le très honorable Lord Hewart of Bury, président du Tribunal du Banc du roi, l'a qualifiée de «nouveau despotisme» dans un livre devenu un classique sur le problème. Voici ce qu'il écrivait déjà:

> Il suffit d'une petite enquête pour montrer qu'il existe, depuis quelques années, un mouvement persistant qui, quels que soient, à l'appui, les mobiles et les intentions qu'on lui attribue, conduit sans aucun doute à placer un domaine important et croissant de l'autorité et de l'activité administratives en dehors de la juridiction ordinaire.

Il s'inquiétait de l'abandon de ses pouvoirs par le Parlement d'où résultaient l'efficacité ou l'apathie, au détriment de nos droits et de nos libertés. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet:

> On a consacré bien des efforts et même pas mal de sang à élaborer lentement une politique qui permette à la nation de faire les lois et à des juges indépendants de les appliquer. Si cet édifice doit être abattu, qu'on y procède ouvertement.
>
> Qu'il ne soit jamais dit qu'on a laissé détourner ou compromettre, dans un moment d'aveuglement, la liberté et la justice qui furent difficilement conquises.

En tant que députés, nous avons tous connu, à telle ou telle époque, des cas où les fonctionnaires abusaient des pouvoirs qu'on leur avait délégués et les exerçaient au détriment de leurs concitoyens. Je ne dis pas qu'ils agissent toujours dans l'intention calculée de faire le mal. Parfois, ils ne font qu'étaler leur incompétence, mais les conséquences de leur attitude risquent trop souvent d'être ignorées, car ils n'ont pas à la justifier. Souvenons-nous que les pouvoirs délégués sont exercés, dans la grande majorité des cas, par des bureaucrates obscurs et invisibles qui n'ont aucun châtiment à craindre puisqu'ils se dissimulent dans la jungle impénétrable de la fonction publique. La plupart des abus échappent à l'attention du public. C'est pourquoi j'estime que la publicité est l'une des armes principales contre l'abus de pouvoir. Je doute qu'un seul ministère, y compris le Conseil privé, qu'un conseil, qu'une commission ou qu'un autre organisme du gouvernement ne contribue pas chaque jour à la somme impressionnante des injustices que le gouvernement fait subir chaque année aux citoyens.

Point n'est besoin, monsieur l'Orateur, à ce moment-ci de citer des exemples. Nous pourrions en fournir assez pour occuper de nombreux jours de séance et inonder le hansard. Mes dossiers, en tout cas, regorgent de cas d'injustices de la part de la bureaucratie, et j'en décrirai quelques-uns un autre jour.

L'aspect le plus déplorable des abus de pouvoirs délégués n'a pas trait aux décisions des fonctionnaires ordinaires ou intermédiaires, mais à celles des gros manitous de la fonction publique, qui peuvent ainsi devenir une vraie menace pour le régime de démocratie parlementaire que nous avons choisi. C'est sur eux et sur l'exercice qu'ils font de leurs pouvoirs—vu leur énorme influence, et leur pouvoir de persuasion auprès des ministres—que la surveillance parlementaire doit se concentrer.

Je l'ai dit plus d'une fois ici et je tiens à le répéter: quel que soit le parti au pouvoir, c'est «l'élite du pouvoir», la fonction publique, qui dirige vraiment le pays. Le gouvernement est à la merci des manitous de la fonction publique; les ministres ne sont que des otages, dominés et dirigés par leurs hauts fonctionnaires.

Cette domination s'exerce partiellement en vertu de l'expérience, mais surtout grâce aux pouvoirs délégués aux fonctionnaires désignés en vertu de la loi. Il est essentiel de contrôler l'usage de ces pouvoirs si l'on veut que les représentants élus conservent la moindre possibilité de gouverner. Quant aux simples députés, les hauts fonctionnaires les considèrent, sinon comme quantité négligeable indigne de leur attention, du moins comme des enfants qu'il faut toujours discipliner mais ne jamais choyer. S'il y en a parmi vous qui n'ont pas encore constaté cet état de choses

dans les ministères, ils sauront à quoi s'en tenir d'ici quelques semaines ou quelques mois. J'en ai fait moi-même l'expérience.

Permettez-moi maintenant de vous citer à ce sujet James Harvey et Katherine Hood dans leur ouvrage intitulé: «The British State»:

La délégation de pouvoirs revient pratiquement à laisser les ministères gouvernementaux légiférer à leur guise, et explique les pouvoirs immenses exercés par les hauts fonctionnaires en place dans la fonction publique.

Ils ajoutent:

Le cabinet serait absolument incapable de subir la «dictature» qu'il exerce de nos jours sur la Chambre des communes, sans l'aide indispensable de la fonction publique permanente.

Et plus loin encore:

... une conspiration éminemment efficace du silence entoure l'activité de la fonction publique.

M. Baldwin: Et du cabinet.

M. McIntosh: Et du cabinet, comme le signale justement mon collègue, le député de Peace River (M. Baldwin). A en juger d'après les remarques du premier ministre, au cours de ces deux ou trois dernières semaines, on peut même supposer que la situation s'aggravera. Le moment est venu, selon moi, de rompre ce silence et de faire de la lumière dans les coins obscurs des pouvoirs de la fonction publique; il est grand temps que l'on oblige les fonctionnaires supérieurs des ministères à rendre compte publiquement et ouvertement de la façon dont ils font honneur à la confiance que leur accorde le Parlement. Si nous établissons un comité, comme le propose la présente résolution, et qu'il fonctionne à notre gré, cette critique au grand jour nous sera assurée; comme députés, nous serons responsables des pouvoirs que nous aurons délégués. C'est notre responsabilité primordiale, selon moi. Nous sommes responsables de l'autorité que nous déléguons. Envisager cette responsabilité est, je pense, une des premières tâches de la 28e législature.

• (5.40 p.m.)

Parlant de la justice administrative, cet instrument docile de l'autorité par délégation, N. C. Hinton faisait remarquer dans *Government and the Citizen*:

Il est à peine besoin de souligner où mène ce genre de justice. Le citoyen perd le bénéfice traditionnel de l'impartialité des tribunaux. Ses droits, s'ils vont à l'encontre de la politique du gouvernement, peuvent s'en trouver compromis. Les décisions administratives peuvent constituer un affront à la justice véritable et à la logique.

En examinant le but de cette résolution, c'est notre devoir, je crois, de fournir à nos concitoyens des moyens qui permettent au Parlement de les protéger contre les injustices et les abus administratifs. Je le répète, quoi que nous fassions dans ce sens doit avoir une valeur pratique et une signification aux yeux des Canadiens ordinaires, c'est-à-dire de nos commettants. Ce ne peut être un vulgaire camouflage, et j'espère que notre premier ministre ne se bornait pas à nous jeter de la poudre aux yeux. J'espère qu'il était sincère. Si nous manquons ici à notre devoir, nous aurons gravement desservi notre peuple et notre pays.

Je n'ai jamais demandé qu'on supprime l'autorité par délégation, ou même qu'on la restreigne. Seul l'usage qu'on en fait doit être surveillé. Bien employée, elle peut être un instrument de gouvernement extrêmement précieux. Nous avons ici une occasion de la rendre vraiment efficace. Renonçons donc à la vieille coutume d'accorder à quelque groupe anonyme de fonctionnaires un chèque signé en blanc pour toute mesure législative que nous avons approuvée; c'est là, en fait, ce que nous n'avons pas cessé de faire.

Certains d'entre les nouveaux députés s'en apercevront peut-être, les règlements sont, en réalité, plus puissants que certaines des mesures législatives que nous adoptons à la Chambre. J'ai fait cette découverte à propos de cas individuels. En d'autres mots, sous le régime actuel, nous avons délégué notre autorité à ces fonctionnaires, et nous l'avons fait à tort et à travers, sans réfléchir. Nous ne pouvons plus nous permettre de céder avec autant de détachement le pouvoir de procuration que nous détenons à titre de députés. Le pouvoir de gouverner est notre responsabilité. Acceptons-la pleinement en nous assurant que ce qui est fait en notre nom soit fait de façon franche et équitable pour tous.

Mes premières expériences avec le monstre de la bureaucratie, qui exerce un pouvoir incontrôlé, m'en ont fait l'ennemi juré au long des années. Je suis heureux de prendre part à une autre de ces batailles; vous le savez très bien, monsieur l'Orateur. Je termine par une mise en garde: selon moi, l'abdication de notre pouvoir sans droit de regard sur son utilisation, est le plus sûr moyen d'empoisonner la démocratie parlementaire.

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, dans son discours, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déploré le fait que l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) avait répondu trop brièvement à sa question du 17 septembre, dans laquelle il établissait une similitude de technique et de tactique entre le gouvernement conservateur de 1962 et le gouvernement libéral de 1967.

L'honorable député a rappelé qu'en 1962, le gouvernement conservateur avait imposé une nouvelle taxe, en vertu d'un arrêté ministériel, alors qu'en 1967, un gouvernement libéral avait remboursé des taxes également par arrêté ministériel.

Or, je crois qu'il s'agit de s'arrêter et d'étudier les circonstances pour voir que la similitude des deux méthodes mentionnée par l'honorable député est plus artificielle que réelle. En effet, en 1962, le Parlement n'était pas réuni, et le gouvernement conservateur du temps avait décrété une nouvelle taxe par arrêté ministériel, en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière et de l'article 4 de la Loi sur les tarifs douaniers.

Or, en 1967, lorsqu'il s'est agi d'adopter une nouvelle méthode de perception de taxes, la Chambre était saisie d'un budget et de résolutions budgétaires. On sait que lorsqu'une résolution budgétaire est déposée à la Chambre, elle entre immédiatement en vigueur. Ce qui s'est produit, c'est que le ministère du Revenu national a commencé à percevoir cette taxe, en vertu de la loi générale sur l'administration financière, et non pas en vertu d'un simple article de la loi, le tout conformément au pouvoir conféré par cette loi.

Je crois que c'est là la grande différence entre les deux méthodes employées, et, par ailleurs, je me réjouis à la pensée que l'étude de cette résolution apportera peut-être une solution à ceux qui ont à se plaindre des interventions du gouvernement simplement par décrets du conseil.

[*Traduction*]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable représentant? N'est-il pas vrai que le ministère du Revenu national a aussi perçu un certain autre impôt qu'il a dû rembourser parce que le Parlement n'a pas adopté la mesure en cause. Or, le gouvernement n'agit-il pas exactement de la même manière dans le cas qui nous occupe, en continuant, en vertu d'un décret du conseil, d'appliquer une mesure que le Parlement n'a pas adoptée?

[*Français*]

M. Cantin: Monsieur l'Orateur, à mon avis, voilà toute la différence! Du moment qu'une résolution budgétaire est déposée à la Chambre, le ministère du Revenu national doit commencer sa perception dans le sens de la nouvelle résolution, et c'est ce qu'il a fait.

Évidemment, la dissolution des Chambres...

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais ne faut-il pas l'approbation du Parlement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le débat pourrait peut-être se poursuivre à l'étape du comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sauf, monsieur l'Orateur, que nous ne nous formons pas en comité pour l'étude de cette résolution.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense au comité spécial qui sera établi par suite de cette résolution.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, veuillez mettre en délibération l'article 6 du *Feuilleton*. D'autre part, je me demande si, aux fins du débat sur la motion, les députés pourraient s'entendre pour qu'il s'étende aussi aux sujets des articles 5 et 7 du *Feuilleton*, afin que la question générale du financement agricole puisse être abordée pendant le débat. Ainsi, le débat aurait plus de portée.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous consentirons volontiers à la proposition et nous n'userons pas du droit d'empêcher le gouvernement de s'écarter du sentier. J'irai même plus loin. Je prie le leader du gouvernement et les autres leaders de songer à la possibilité, une fois écoulé le jour ordinairement consacré au sujet, de poursuivre l'étude de la même manière. Il y aurait ainsi un seul débat continu. Je fais la suggestion afin que le leader du gouvernement puisse l'examiner avant la fin de la journée.

• (5.50 p.m.)

M. l'Orateur: Avant que la Chambre se prononce sur la suggestion du président du Conseil privé, qu'il me soit permis de signaler que de légères difficultés se poseront peut-être parce que nous entamons une période de cinq heures allouée à cette résolution. Une période de cinq heures est consacrée maintenant à chacun de ces projets de résolution. Je me demande si la Chambre accepterait de consacrer cinq heures à chaque projet de résolution, c'est-à-dire 15 heures en tout. Comme nous entamons une période de cinq heures, la Chambre devrait peut-être s'entendre, car des difficultés en matière de procédure pourraient surgir une fois que nous aurons commencé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je propose que nous acceptions la proposition selon laquelle, durant le débat sur l'ordre n° 6, une latitude suffisante soit accordée pour discuter les ordres n°s 5 et 7 et que nous laissions le temps suivre son cours.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à faire rapport sur les trois projets de résolution après avoir terminé le débat en comité plénier?

L'hon. M. Macdonald: Non, monsieur l'Orateur. Je crois que les dispositions de l'article 34 du Règlement empêcheraient les députés de mentionner les ordres nos 5 et 7; elles s'appliqueraient donc au débat sur l'article no 6. Les députés pourront parler de la substance de ces deux projets de résolution.

Des voix: Entendu.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATION VISANT À ÉLARGIR LA DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES QUI PEUVENT OBTENIR DES PRÊTS, À MAJORER LE CAPITAL, ETC.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le crédit agricole en vue d'élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts en vertu de la loi, majorant le capital de la Société du crédit agricole, substituant aux taux actuels d'intérêt sur les prêts accordés aux termes de la loi (sauf ceux qui ont été accordés à la suite de demandes reçues par la Société avant le 13 septembre 1968) le ou les taux d'intérêt que peut prescrire le gouverneur en conseil à l'égard des prêts consentis après la mise en œuvre de ladite mesure, prévoyant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi et statuant sur d'autres questions qui y sont connexes ou rattachées.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard.)

L'hon. M. Olson: Je constate qu'il est maintenant 6 heures 6 minutes. Puis-je déclarer qu'il est six heures afin que je puisse à huit heures faire ma déclaration au sujet des trois résolutions.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Kingsway—les ports—Roberts Bank (C.-B.)—la compétence constitutionnelle au sujet du parcours ferroviaire; le député de Yorkton-Melville—les transports—la potasse—demande d'enquête sur le tarif-marchandises; le député de Hillsborough—la question du Biafra à l'ordre du jour des Nations Unies.

[*Traduction*]

Comme il est six heures, la Chambre procédera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS D'UNIVERSITÉ

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER DES PRÊTS SANS INTÉRÊT

M. Paul Yewchuk (Athabasca) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures pour permettre que les prêts aux étudiants des universités leur soient consentis sans intérêt.

—Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Benson) a annoncé, le 21 août, que des prêts s'élevant à $57,053,410 avaient été consentis à 90,371 étudiants au cours de l'année de prêt 1967-1968. Le gouvernement a prévu qu'environ 100,000 étudiants obtiendraient des prêts s'élevant à environ 60 millions de dollars au cours de 1968-1969. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1964, 132,000 étudiants ont obtenu des prêts d'une valeur totale de $160,900,000.

Dans sa déclaration du 21 août, le ministre a également précisé le critère revisé par les demandes de prêts faites par des étudiants «indépendants» de leurs parents sur le plan financier. Autrefois, ces étudiants devaient avoir terminé trois années d'études postsecondaires, avoir été employés un an ou être mariés. Selon les nouveaux critères, il faut quatre années d'études postsecondaires, un an d'emploi et une limite d'âge de 21 ans, ou être marié. L'Association des étudiants de l'Université de Saskatchewan a protesté contre le nouveau critère. Les prêts aux étudiants sont exempts d'intérêt jusqu'à six mois après le diplôme, après quoi les étudiants commencent à rembourser le montant emprunté et à payer un intérêt de 5¾ p. 100. Jusqu'à ce moment-là, l'intérêt est payé aux banques par le gouvernement, puisque ce sont là des prêts de banques garantis par le gouvernement.

Selon la nouvelle formule proposée cet été, les taux d'intérêt sur les prêts consentis dans l'année scolaire 1968-1969 passeront de 7¾ p. 100 comme prévu à 8 p. 100, ce qui fera monter les remboursements des étudiants de 1.5 million à 2 millions de dollars. D'aucuns soutiennent que le gouvernement devrait payer

tout l'intérêt et consentir les prêts sans intérêt aux étudiants qui doivent faire face, l'année qui suit la fin de leurs études, aux sommes considérables qu'il en coûte pour s'établir dans une profession et rembourser une foule de dettes dont les prêts aux étudiants ne sont qu'une partie.

Le 21 juin 1966, le ministre actuel de la Justice (M. Turner) a proposé à la Chambre un certain nombre d'améliorations au programme de prêts aux étudiants, dont la réciprocité des régimes québécois et national et la remise de la dette des étudiants qui atteignent un certain niveau d'excellence scolaire. Le ministre avait alors déclaré qu'il serait ravi de voir disparaître les frais de scolarité. Il serait à souhaiter que le gouvernement fasse siennes aujourd'hui les recommandations que l'honorable représentant a formulées, usant alors de la latitude réservée aux ministres d'État, avant qu'il n'entre en fonctions et se voit décerner un poste supérieur au cabinet.

Si le gouvernement se voit dans l'impossibilité de se rallier à l'avis du ministre actuel de la Justice et d'annuler entièrement les frais de scolarité par la remise de la dette des étudiants méritoires, à l'heure actuelle, certes, il pourrait au moins révoquer les taux d'intérêt avant comme après la collation des grades, car les montants dont il s'agit sont bien petits par rapport à l'ensemble des besoins du gouvernement, mais ils peuvent revêtir beaucoup d'importance pour l'étudiant.

Le ministre actuel de la Justice avait sûrement raison de mentionner, en 1966, le raccordement des régimes québécois et fédéral, prouvant ainsi que l'incompatibilité de deux régimes de prêts, l'un à Québec, l'autre à Ottawa, ne lui échappait pas. Malheureusement, rien ne s'est fait jusqu'ici pour assurer la réciprocité totale des deux régimes. Espérons que, du haut de son éminence actuelle, il fera ressortir au cabinet la valeur d'un régime pour tout le Canada, ce qui permettrait aux étudiants, quelle que soit la province qu'ils habitent, d'étudier dans une autre province; le programme mis en œuvre par le gouvernement Pearson perdrait ainsi de son caractère discordant et restrictif.

En 1967-1968, les chiffres estimatifs des prêts et des étudiants emprunteurs ont totalisé respectivement 6.4 millions de dollars et 10,500 étudiants en Alberta, 5.9 millions et 7,300 étudiants en Saskatchewan et 3.2 millions et 4,600 étudiants au Manitoba. C'est donc que le programme revêt une importance capitale dans les Prairies. Il ne fait aucun doute à tous les étudiants canadiens que les prêts devraient être exempts d'intérêts et que le gouvernement, au lieu de majorer le taux d'intérêt au cours de la présente année scolaire, devrait entièrement soulager les étudiants de leur fardeau cumulatif de versements d'intérêt élevés. En général, ce sont les étudiants issus de famille à faible revenu qui ont le plus besoin de prêts. Il est superflu d'ajouter que ce sont ces étudiants qu'il faut encourager par tous les moyens à réaliser intégralement leur potentiel.

• (6.00 p.m.)

Dans la perspective économique, les dépenses relatives à l'instruction ne sauraient s'inscrire à la rubrique des dépenses; il s'agit plutôt de placements. La capacité de gagner et la productivité d'une personne sont directement proportionnelles à son degré d'instruction. Elle verse donc des impôts plus élevés, et l'État en bénéficie à longue échéance.

Il y a quelques jours, je conversais avec des étudiants d'une université avoisinante, et il est bientôt devenu manifeste que les moins favorisés financièrement se sentaient victimes d'une société injuste. Sans aucune faute de leur part, ils devaient vivre misérablement dans de mauvais logis et envisager la perspective d'une dette impressionnante à la fin de leurs études. Or cette dette s'accompagne d'intérêts considérables. Leur sentiment de se voir traités injustement s'intensifiait au spectacle de confrères issus de familles bourgeoises et qui vivaient dans une aisance relative, sans surcroît d'effort de leur part et sans terminer leurs études avec une lourde dette sur les bras.

A tout prendre, les étudiants canadiens constituent un groupe de citoyens sérieux et dévoués. Dans aucun pays au monde ailleurs qu'au Canada l'instruction joue un aussi grand rôle dans la croissance du pays. C'est une raison de plus pour accepter une participation plus intense du gouvernement dans le domaine de l'enseignement. Par-dessus tout, il importe d'encourager des relations plus étroites entre les institutions secondaires du Québec et celles des autres provinces du Canada.

Depuis trop longtemps l'orientation de l'enseignement diverge d'une province à l'autre. Certes, monsieur l'Orateur, puisque nous assumons les mêmes écrasantes responsabilités dans chaque province pour la croissance et l'unification de notre pays d'un océan à l'autre, nous devrions faire l'impossible pour améliorer et coordonner les relations entre étudiants et éducateurs et entre les responsables de l'évolution générale de l'instruction publique au Québec et les éducateurs des autres provinces.

Rien ne met, ne mettrait plus en danger la liberté, l'indépendance et la prospérité du Canada que la sectorisation, la balkanisation de ses systèmes d'études secondaires Il n'y a pas à s'y tromper, monsieur l'Orateur, l'avenir du Canada en tant que nation libre et indépendante est dans la balance. Nous connaissons toutes les prodigieuses pressions sociales, économiques et politiques des États-Unis et de l'Europe auxquelles notre pays devra résister pour sauvegarder sa liberté. Il lui sera difficile de demeurer uni dans les circonstances actuelles. Combien plus difficile encore de survivre si notre pays devenait un conglomérat de petites principautés.

Nous savons tous ce qui reste de liberté et de libéralisme dans les régions du monde où les nations sont divisées et où la délimitation de frontières nationales a engendré des haines traditionnelles. Ce ne doit pas être le sort qui nous attend. Ce ne doit pas être notre destin continental.

Notre système d'instruction doit mieux s'adapter aux besoins de la nation. Il doit suivre le rythme de notre époque, puiser dans les ressources de l'électronique et renoncer à l'allure mesurée d'il y a 50 ans. Il nous faut dispenser une instruction en profondeur, et tous doivent pouvoir y avoir accès, qu'ils soient francophones ou anglophones, ou qu'ils appartiennent aux autres races et aux autres cultures dont la présence sur notre sol a donné une nouvelle dimension à la puissance du Canada. Je ne peux faire mieux à ce sujet que de vous citer les observations faites il y a peu par un ancien député, l'hon. Robert Winters, président de la société Brazilian Light and Power. Il disait, à Windsor, le 21 septembre:

> Fournir ces installations et ces possibilités à tous ceux qui le désirent et qui sont aptes à les utiliser constitue une entreprise financière gigantesque. Cela demande les ressources réunies de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé.

Il a aussi déclaré:

> Le niveau d'éducation et celui du bien-être économique de la nation sont corrélatifs. Dans notre cas c'est la raison principale de l'écart entre nos réalisations économiques et celles de nos voisins du Sud, plus instruits.

Il va de soi, monsieur l'Orateur, que l'éducation ne peut être exclusivement axée sur les réalisations économiques. Elle doit tenir compte des progrès réalisés dans tous les domaines du savoir humain—les sciences, l'économique, les lettres, les arts, etc.

Sans aucun doute, puisque la population du Canada par rapport au développement national est proportionnellement moins nombreuse que celle de la plupart des autres pays,

[M. Yewchuk.]

devons-nous tirer les plus grands avantages possibles de notre système éducatif, afin que chaque Canadien puisse contribuer au maximum à l'essor du pays. Il fut un temps où l'éducation était surtout une question d'amélioration personnelle. Aujourd'hui, elle influe sur le progrès de notre pays, la compréhension mutuelle entre ses citoyens, l'unité et l'épanouissement de la nation, de même que l'évolution scientifique, sociale et politique de notre temps. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit accepter une part plus grande du fardeau, non seulement à l'égard des provinces mais aussi à l'égard des étudiants.

On a dit qu'il était facile de proposer des programmes qui entraînent la dépense de fonds publics, mais c'est autre chose d'établir d'où doit venir l'argent nécessaire à de tels programmes. Je sais que les adversaires de cette idée diront aux députés de l'opposition: «Je croyais que vous vouliez faire épargner le gouvernement, et voilà que vous demandez une hausse des dépenses. Vous ne pouvez avoir le drap et l'argent». Le domaine de l'éducation, à mon avis, devrait avoir la priorité sur beaucoup d'autres. En ce moment, le gouvernement ferait bien de réévaluer certains de ses programmes afin d'établir si la totalité ou une partie des fonds qu'on y consacre sont dépensés de la façon la plus profitable. On pense aux allocations familiales, véritable aumône offerte à l'ensemble de nos familles.

Je prie le gouvernement d'examiner une question, alors qu'il manque d'argent et qu'il songe aux priorités. Les familles dont le revenu annuel imposable est d'au moins $10,000 ont-elles vraiment besoin d'une allocation familiale? Ont-elles besoin de cette légère aumône, instaurée il y a longtemps, alors que la situation économique était tellement différente? Ce programme pourrait être revu dans des secteurs en tenant compte de l'ordre des priorités au pays et en affectant l'argent là où les besoins sont les plus grands. Personnellement, si on ne trouve pas d'autres sources d'argent, j'estime que l'enseignement est assez important pour justifier une légère augmentation fiscale.

Les changements récents portant sur la participation fédérale aux dépenses en immobilisations et aux dépenses d'exploitation des universités, ont porté cette contribution à environ 50 p. 100 des dépenses; d'autre part, très peu a été fait pour soulager les étudiants de leur fardeau. Il est illusoire pour les membres du gouvernement de penser que le fait de charger un étudiant de lourdes obligations financières, qui doivent être remboursées peu

après l'obtention des diplômes, représente un cadeau pour l'étudiant. Il n'en est rien. La dette contractée permet à l'étudiant d'obtenir ses diplômes et puis, au moment où il a besoin de toutes ses ressources pour s'établir, il se trouve tenu de rembourser une dette importante.

Si le Canada veut marcher de pair avec les progrès réalisés aux États-Unis et dans le monde entier dans les domaines de la médecine, de l'espace, des sciences, de l'aéronautique, etc, et ne pas rester irrémédiablement en arrière, rien n'est plus urgent en ce moment que d'aider nos étudiants. Pour commencer, je recommande une exonération totale du service des intérêts pour les prêts aux étudiants.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je félicite le parrain de cette motion. J'accepte un bon nombre de ses arguments mais je dois préciser tout d'abord que bien que j'appuie sa motion, le cœur n'y est pas. Nous devons considérer l'éducation du point de vue de la position internationale du Canada ainsi que de ses conséquences pour notre population.

Il y a deux semaines, on a sévèrement critiqué le gouvernement d'avoir supprimé le programme d'aide aux travaux d'hiver. Le gouvernement a annulé ce programme parce qu'il était insuffisant, a-t-il dit. Pour ma part, le programme des prêts aux étudiants est dans le même cas. Dès que le gouvernement a vu des carences pour ainsi dire dans ce programme des travaux d'hiver, il l'a supprimé sur-le-champ. J'admets qu'il circule de nombreuses rumeurs vagues à propos des travaux d'hiver. On a néanmoins suggéré divers programmes de rechange.

Nous envisageons aujourd'hui une réduction des prêts et non la suppression totale de certaines subventions. Nous pourrions peut-être examiner cette question dans le même contexte que le programme des travaux d'hiver, si notre raisonnement ne risque pas de s'écarter du sujet.

Je le répète, le programme des prêts aux étudiants n'est pas assez généreux. La Chambre se rappelle que le programme a vu le jour à la suite de certaines promesses faites aux élections fédérales de 1963. Les libéraux ont fait grand état des 10,000 bourses d'études. Lorsqu'en 1964, cette promesse a été traduite dans la loi, elle a pris comme par enchantement la forme du régime de prêts aux étudiants.

• (6.10 p.m.)

Certes, ce régime a, en effet, permis à des milliers d'étudiants de terminer leurs études universitaires, mais il les a endettés pour six mois après l'obtention de leur diplôme. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui au pays, c'est de faciliter largement l'accès à l'enseignement supérieur. Trop peu d'étudiants peuvent y parvenir—16.9 p. 100 est le chiffre le plus récent dont j'aie entendu parler, contre plus de 40 p. 100 aux États-Unis. Nous devrions considérer l'enseignement supérieur comme un droit, je pense, et non un privilège, comme un moyen d'enrichir les ressources humaines du pays, non seulement pour la production de compétences à valeur marchande, mais pour son aspect culturel. Il faut que le bien-vivre ait plus d'importance que la consommation croissante de biens. L'accès à l'enseignement signifie qu'indépendamment du revenu, les étudiants sérieux ont besoin d'allocations de déplacement, de meilleurs logements, de bien meilleures salles de cours et installations d'enseignement, de meilleurs services d'hygiène, de beaucoup plus de livres et de fournitures diverses. Notre pays et assez riche pour fournir beaucoup plus d'aide aux étudiants dans tous ces domaines—c'est peut-être de l'égoïsme, si vous voulez, car nous comptons sur eux pour prendre la relève et assumer à l'avenir la direction de notre société.

L'accès à l'instruction comporte un aspect sociologique. Même si l'instruction au niveau universitaire devenait entièrement gratuite du jour au lendemain, il faudrait des années à certaines couches de notre société pour vraiment reprendre le terrain perdu et améliorer leur sort. Je songe ici aux chômeurs et aux économiquement faibles dont la situation est passée à l'état chronique, à ceux qui se sont retranchés de notre société et ne comprennent pas qu'une meilleure instruction leur permettrait d'accéder à un meilleur genre de vie. Aussi ne devons-nous pas nous borner à assurer une instruction gratuite au niveau universitaire. Nous devons établir tout un programme à partir de celui du début, un programme vaste, capable d'englober toute notre structure éducative. Seule une initiative comme celle-là permettra aux Canadiens d'être sur le même pied que les étudiants de quelques pays de l'Est et même de certains pays de l'Ouest.

Pendant trop longtemps, nous avons dépendu de l'importation de la main-d'œuvre spécialisée. Il me semble quelque peu immoral que le Canada envoie à l'étranger des agents pour y voler, pour ainsi dire, les talents qu'ils y trouvent, pour y accaparer les cerveaux et compenser ainsi les écarts que nous n'avons pas su combler chez nous. Je songe aux enseignants, aux médecins et aux infirmières; ils sont les bienvenus et nous ne saurions nous passer d'eux. Mais, en général, ils viennent de pays dont le niveau de vie est inférieur au nôtre et où ils sont encore plus nécessaires qu'ici. Leur présence chez nous indique que nous avons failli à notre tâche

dans le passé et que nous devons songer à appuyer davantage notre régime d'enseignement, au niveau secondaire.

Pour nous, la seule façon d'accroître les qualifications techniques de notre main-d'œuvre est une injection massive de capitaux. C'est de capital social que notre pays a vraiment besoin. J'appuie donc le projet de résolution visant des prêts exempts d'intérêt, mais seulement comme une première étape. A mon avis, l'enseignement supérieur devrait être mis à la portée de tous ceux qui peuvent en profiter. Les choses n'en sont pas encore là; il y en a trop qui s'acheminent à tort vers l'enseignement supérieur. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir utiliser tous les talents des nôtres, car nous ne dispensons à beaucoup d'entre eux la formation qui leur convient.

Trop d'étudiants sont privés de ces possibilités parce qu'ils ne peuvent pas se les permettre. Ce n'est pas qu'ils sont paresseux, qu'ils n'en veulent pas ou qu'ils n'en ont pas besoin. J'aimerais citer un article du *Star* de Montréal d'aujourd'hui où l'on discute les emprunts effectués par les étudiants. Je commence par la moitié de la première colonne de la page 4:

> L'année dernière, plus de 90,000 étudiants, d'un bout à l'autre du Canada, ont emprunté 57 millions de dollars en vertu du programme d'enseignement supérieur.
>
> Mais le programme a également connu des vicissitudes. Il est évident que les petits salariés n'ont pas envoyé à l'université autant d'étudiants qu'on l'espérait. Celle-ci continue d'accueillir une majorité écrasante d'étudiants issus des couches supérieures de la société.
>
> En outre, il n'a guère contribué à aplanir les inégalités économiques à travers le pays. On sait par expérience que le meilleur programme d'aide aux étudiants doit associer les prêts avec des programmes provinciaux de subventions ayant une certaine importance.
>
> En particulier, il n'a pas réussi à satisfaire les étudiants d'un point de vue qu'on peut qualifier de psychologique. Pour obtenir un prêt d'étudiant canadien, l'admissibilité doit être établie. La forme de demande est essentiellement un test des moyens et, dans le cas des étudiants dépendant de leurs familles, c'est un test des moyens pour savoir si elles peuvent les envoyer dans un collège.

Nous avons tous entendu l'argument invoqué en faveur de l'évaluation des moyens. Je ne tiens pas à y revenir maintenant. L'attitude de mon parti à l'égard d'une évaluation des moyens, d'une évaluation des besoins, ou de quoi ce soit de ce genre, est parfaitement claire, et ajouter en ce moment quelque chose de plus à ce sujet serait redondant. Cinquante-sept millions de dollars semblent beaucoup d'argent. Mais n'oubliez pas qu'il s'agit de prêts et non de subventions. Nous avons affecté sans sourciller 140 millions au NORAD chaque année, sans même soulever la question au Parlement; un décret du conseil a suffi.

[M. Rose.]

La Chambre se rappellera que des prêts sont consentis à certains étudiants avec la garantie du gouvernement; celui-ci garantit le remboursement du prêt aux institutions, plus un intérêt de 5¾ p. 100, six mois après l'obtention du diplôme. C'est ce qui se faisait jusqu'au 16 août, cette année. La plupart des emprunteurs éprouveraient d'énormes difficultés à se procurer les fonds requis dans le délai fixé pour le remboursement. Six mois après l'obtention de mon diplôme, par exemple, j'entreprenais une carrière et je fondais un foyer. Si j'avais dû rembourser un prêt important, je me serais trouvé dans un extrême embarras. Nous mettons des milliers d'étudiants dans une situation pénible, et je ne crois pas qu'à la longue ce soit bon pour le pays.

Le taux d'intérêt, je le répète, était de 5¾ p. 100 jusqu'au 16 août. Beaucoup d'étudiants ont tiré parti de ces prêts, car c'était tout ce qu'ils avaient à leur disposition. Ce n'est que dernièrement que nous nous sommes rendu compte que les prêteurs particuliers ne voulaient plus se contenter d'un taux d'intérêt de 5¾ p. 100; ils pouvaient obtenir bien davantage lorsqu'il s'agisssait de construire de grands immeubles, et en loyaux citoyens de corps constitués qu'ils sont, ils ont commencé à couper le crédit. Le gouvernement est venu à la rescousse grâce à une entente comportant une augmentation de 2 p. 100 du taux d'intérêt; désormais, le chiffre est rivé au taux des obligations du gouvernement, plus un autre 1 p. 100 pour l'administration. Je constate que l'on songe également à un taux d'intérêt flexible, dans la mesure législative envisagée sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Le taux sera flexible et sujet à redressements en vertu d'un arrêté en conseil. Sera-ce là le genre de mesures législatives du gouvernement à l'avenir Si oui, cela nous inquiète fort, car une telle habitude serait contraire aux intérêts des gens que nous nous efforçons précisément d'aider.

En août 1968, le taux d'intérêt était fixé à 7¾ p. 100, soit le rendement des obligations plus 1 p. 100, et encore 1 p. 100 pour les frais administratifs. Le gouvernement devrait trouver d'autres moyens de subventionner les prêts aux étudiants. Ces derniers, c'est bien connu, porteront pendant toute leur existence une tranche plus lourde du fardeau national sous forme d'impôts sur le revenu plus élevés qu'ils devront verser à cause de leur plus grande capacité de gain. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) a prononcé un discours à Woodstock, le 1er septembre; il y parlait de cet aspect de la question et j'aimerais en citer un passage.

• (6.20 p.m.)

> Environ 54,000 anciens combattants ont repris leurs études au niveau universitaire, et on avait

estimé il y a plusieurs années qu'ils avaient à ce moment-là déjà versé en impôt supplémentaire sur le revenu un montant égal au coût de leur instruction.

Un autre groupe de 80,000 a suivi des cours de formation technique et professionnelle, améliorant ainsi leurs possibilités d'emploi et intensifiant leur participation à l'économie canadienne.

Si l'économie canadienne et la situation du gouvernement canadien veut profiter du fait que les étudiants fréquentent l'université, le gouvernement devrait alors faire tout son possible pour les aider à y parvenir et ne pas mettre en œuvre des mesures rétrogrades. A mon avis, cette augmentation de 2 p. 100 du taux d'intérêt exigé sur les prêts consentis aux étudiants, constitue une mesure rétrograde.

Nous entendons tous les jours dire en cette enceinte que nous sommes pris dans une spirale inflationniste et nous savons par ailleurs que l'été dernier beaucoup d'étudiants ont eu énormément de mal à trouver du travail. S'ils n'ont pas pu gagner d'argent en été, il s'ensuit qu'ils devront emprunter pour poursuivre leurs études. Lorsqu'ils s'adresseront à cette fin à des sources gouvernementales il faut qu'on les aide le plus possible si c'est cela que veut le gouvernement, mais pour ma part, j'ai des réserves à formuler à ce sujet, si en empruntant à cette source l'étudiant s'endette davantage.

Il est facile pour un étudiant riche de fréquenter l'université. Là n'est pas le problème. Notre problème au Canada c'est d'élargir la formation de base, de façon à ce que plus de jeunes gens puissent entreprendre des études post-secondaires. J'ai personnellement eu la chance de pouvoir entrer à l'université avec deux de mes condisciples de l'école secondaire. Mes parents en avaient le moyen. Bon nombre de mes condisciples, suffisamment doués pour entreprendre aussi des études universitaires en ont été empêchés pour des raisons financières. J'ai toujours été persuadé que d'autres auraient profité autant que moi, voire davantage, de l'instruction que la chance m'a permis de recevoir. Nous devons établir le régime de telle sorte que la possibilité d'études universitaires ne soit plus l'effet de la chance ou du hasard de la naissance, qu'elle se fonde sur les dons intellectuels et non sur les ressources pécunaires.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement du plafond des prêts aux étudiants. Ce maximum de $1,000 ne représente, de fait, que les deux tiers de ce qu'il en coûte à l'étudiant pendant l'année. Une de mes filles fait ses études et je sais que d'après la plupart des gens, un étudiant qui ne vit pas chez lui doit débourser environ $1,500 par an pour les frais divers entraînés par ses études universitaires.

On a beaucoup parlé, au cours de la présente session, de la formation et du recyclage de la main-d'œuvre, d'installations accrues, de plans plus précis et d'occasions plus nombreuses. Sont-ce uniquement de belles paroles? Convient-il de dire: «Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur va me l'enlever»?

La présente motion, monsieur l'Orateur, constitue un pas dans la bonne voie, mais ce n'est qu'un pas, bien timide. Nous l'appuyons, sachant qu'elle est imparfaite. Nous préconisons depuis des années, et nous préconiserons encore, d'inscrire l'enseignement supérieur au compte des dépenses publiques, au même titre que l'enseignement primaire et secondaire fourni aux élèves canadiens depuis plus d'un siècle.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations très brèves.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter celui qui a proposé cette motion, que nous appuyons sans restriction, puisqu'elle peut aider une catégorie de gens qui sont vraiment dans un grand besoin.

Monsieur l'Orateur, je vais limiter mes remarques, dans le but d'aider ou de coopérer avec celui qui a proposé la motion, afin qu'elle ne soit pas envoyée aux calendes grecques, comme il arrive la plupart du temps.

Monsieur l'Orateur, un étudiant est un travailleur au même titre que l'ouvrier dans une industrie ou dans une manufacture, ou le cultivateur. Un étudiant est un travailleur, puisqu'il doit consacrer 10, 15 et même 20 ans de sa vie aux études. La seule différence avec le travailleur, c'est qu'il ne touche aucun revenu tant qu'il est à l'école ou à l'université. C'est un travailleur sans revenu et, en conséquence, on doit lui aider. Alors, le gouvernement, qui a beaucoup d'imagination, a pensé donner des emplois inexistants. J'ai été moi-même un de ces étudiants-là, il y a quelques années. J'ai 25 ans, et comme il y a deux ans que j'ai terminé mes études, j'ai été moi-même victime de cette pratique. Je suis le genre d'homme, monsieur l'Orateur, qui a actuellement environ $4,000 de dettes, parce que le gouvernement ne m'a pas aidé. Je n'ai pas pu me trouver d'emploi d'été, parce qu'il n'y en avait pas. Le résultat en est qu'aujourd'hui, je suis à la Chambre des communes. Ce n'est pas si mal quand même, mais il reste que ce n'est pas tous les étudiants qui se font élire à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est extrêmement important d'aider les étudiants. Le travail qu'on leur offre, pour leur donner un revenu minimum extrêmement modeste, est obtenu par voie de «patronage» ou de petite politique. Généralement, il s'agit de postes

sans importance ou encore l'étudiant doit se rendre dans une autre province. A ce moment-là, il lui faut envisager des dépenses considérables et il revient chez lui, sans argent dans ses poches, pour entreprendre une année d'étude qui coûte en moyenne $7 par jour, lorsqu'il s'agit de l'université. Qui en souffre toujours? C'est l'étudiant. La plupart du temps, l'étudiant est issu d'une famille nombreuse dont le revenu est très faible. Il n'a pas d'argent. L'allocation familiale de $6 accordée au père de famille n'est pas un cadeau, en somme. Comment voulez-vous qu'un père de famille puisse aider son fils, surtout lorsqu'on connaît le revenu moyen per capita, au Québec comme ailleurs.

Monsieur l'Orateur, on pourrait parler du problème auquel les étudiants ont à faire face, mais j'ai dit que je serais bref. Le tout se résume à rendre financièrement possible ce qui est physiquement souhaitable et réalisable. En d'autres termes, il faudrait mettre le capital financier au service du capital humain, dont le potentiel est quasi sans limite. Il y aurait deux façons d'aider les étudiants: premièrement, grâce à des prêts sans intérêt, comme on le propose dans l'avis de motion, et, deuxièmement, en payant un salaire aux étudiants.

Mais, lorsqu'on connaît nos gouvernements actuels et ceux qui ont existé depuis 100 ans, on s'aperçoit qu'un salaire, c'est à peu près impossible à donner à un étudiant. Les gouvernements refusent de s'attaquer aux vrais problèmes.

Il reste les prêts. Encore là, c'est du domaine du «très à souhaiter». Voilà pourquoi je veux m'unir à celui qui a proposé cette motion pour essayer au moins d'empêcher qu'elle soit envoyée aux calendes grecques.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, la situation est importante et, à ce stade, je me reporte au sommaire du 5e exposé annuel du Conseil économique du Canada. A la page 7, on peut lire ceci:

> La véritable raison d'être de nos objectifs économiques et sociaux est de permettre à tous les Canadiens l'accès à un plus haut niveau et à une meilleure qualité de vie.

Un plus haut niveau et une meilleure qualité de vie, cela sera possible grâce à un plus haut niveau d'instruction et à la sécurité économique.

Monsieur l'Orateur, à sa sortie de ce qu'on appelle maintenant les CEGEP ou, dans les autres provinces, les «high schools», un étudiant s'inscrit à l'université et, alors, il est obligé d'emprunter. Il pourra emprunter au maximum: $1,000. Supposons qu'il demeure à l'université durant quatre ans, en vue d'obtenir une maîtrise ou une licence. Il en sort endetté de $4,000. Il peut être endetté de $5,000 ou de $6,000. Cela dépend du fait qu'il est éloigné de chez lui et qu'il s'y rend toutes les fins de semaine, cela dépend du fait qu'il voudra rester enfermé ou sortir dans le monde afin de se donner une formation sociale, de même qu'une formation intellectuelle. Mais ce même étudiant, une fois qu'il se lance dans la vie, son diplôme sous le bras, éprouve toutes les difficultés à se trouver un emploi, et il en a alors pour cinq, six, sept, huit, et même jusqu'à 10 ans de sa vie, après avoir consacré 20 ans aux études, pour rembourser le même prêt à des taux d'intérêt exorbitants. C'est un peu comme à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

D'autant plus, monsieur l'Orateur, que le gouvernement est à blâmer pour avoir majoré le taux d'intérêt de ses prêts de 5¾ à 7¼ p. 100. Comme le député du Nouveau parti démocratique le disait tantôt, c'est une mesure régressive, et je me demande comment un gouvernement peut présenter une mesure semblable en 1968.

Je n'insiste pas davantage, monsieur l'Orateur. Je voulais participer à cette discussion pour dire publiquement que le Ralliement créditiste est heureux d'appuyer de toutes ses forces toutes les mesures intelligentes visant à venir en aide à l'individu, à l'être humain, pour le rendre plus libre, dans un monde de plus en plus automatisé, qui regorge de richesses et qui refuse de donner le moyen économique à l'individu, afin qu'il vive honorablement dans son pays. Il me fait donc plaisir d'appuyer la motion du député, de lui souhaiter maintenant d'élargir son horizon davantage et aussi de souhaiter que les mêmes prêts sans intérêt soient disponibles pour tous les Canadiens.

• (6.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, bien que cela puisse paraître étrange, je me trouve, dans certains domaines, d'accord avec les remarques des membres de l'opposition. Je pense, toutefois, que dans une certaine mesure nous attachons de l'importance à des vétilles. Je ne pense pas qu'il importe de savoir si les jeunes gens qui sont allés à l'université paient ou ne paient pas d'intérêts sur leurs prêts. Je pense que nous abordons le problème sous le mauvais angle. Il me semble que nous devrions plutôt nous préoccuper de savoir si les jeunes dans notre société, qui ont l'intelligence voulue, ont aussi la possibilité d'entrer à l'université. Une fois qu'ils y sont et qu'ils ont obtenu leurs diplômes ils sont mieux placés pour rembourser leurs dettes que ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'aller à l'université.

J'ai quelques chiffres intéressants publiés par le Bureau fédéral de la statistique pour

l'année 1966. Celui qui reçoit une instruction élémentaire peut, au cours de sa vie, espérer gagner $131,000. Celui qui fait au moins trois années d'école secondaire en gagnera $168,000. Celui qui reçoit quatre à cinq ans d'enseignement secondaire peut s'attendre à gagner $209,000. Le diplômé d'université, d'autre part, peut compter qu'il gagnera $350,000 en moyenne pendant sa vie, soit environ trois fois ce que gagneront l'homme ou la femme privés d'instruction élémentaire et de 50 à 75 p. 100 de plus que le citoyen qui a bénéficié d'une instruction secondaire. Je ne crois donc pas que le problème concernant ceux qui, ayant terminé leur éducation universitaire sont maintenant sur le marché du travail, soit réellement aussi important que celui de ces jeunes qui devraient être à l'université et n'y sont pas.

Je crois que l'éducation à tous les niveaux—et je suis d'accord là-dessus avec certains vis-à-vis—devrait être gratuite pour tous. Tous les Canadiens devraient bénéficier de ce droit fondamental afin de se développer le plus possible. Ce droit ne devrait être limité d'aucune façon par la naissance, l'argent ou la géographie. Le droit de s'instruire à tous les niveaux devrait être gratuit et à la portée de tous ceux qui ont le talent voulu. Il devrait être garanti à tous sans exception. Combien de Canadiens ne fréquentent pas encore l'université alors qu'ils pourraient et devraient le faire.

Il est intéressant de noter qu'une enquête de l'Association canadienne des étudiants a révélé que 25 p. 100 des étudiants d'université viennent de familles de salariés qui figurent parmi les 6 p. 100 qui gagnent le plus. Je veux bien admettre que les questions d'argent ne sont pas les seules en cause. Il y a la volonté de réussir. On a parlé du programme «head start» et d'autres programmes qui pourraient aider les étudiants d'un groupe d'âge beaucoup moins élevé.

Mais je maintiens que, faute de ressources financières, bien des jeunes, garçons et filles, ne peuvent aller à l'université. Nous devrions, de plus, étudier la possibilité d'accorder une aide pécuniaire aux jeunes qui vivent trop loin de l'université pour pouvoir y aller. Il est bien plus facile d'aller à l'université quand on a la chance de vivre dans une ville universitaire plutôt qu'à 250 ou 300 milles de là. Je ne me préoccupe pas tant de ceux qui ont fait leurs études universitaires et qui travaillent déjà, mais de ces autres jeunes qui devraient aller à l'université et qui pour une raison ou une autre, n'en ont pas la chance.

Mon ami du Nouveau parti démocratique a sûrement des chiffres différents des miens. Sauf erreur, quelque 23 p. 100 de tous les Canadiens de 18 à 23 ans suivent des cours postsecondaires, alors qu'outre-frontière, le pourcentage en est deux fois plus élevé, soit 46 p. 100. Admettons que ce chiffre puisse varier, car on pourrait soutenir que notre enseignement est supérieur dans certains domaines, et peut-être pas dans d'autres. Dans notre structure économico-sociale moderne, il est d'importance capitale de ne pas gaspiller les ressources que constituent nos jeunes. Ils sont, à mon avis, la plus importante de nos ressources et nous devons faire tout notre possible pour l'exploiter.

Tout à l'heure j'ai parlé des frais de scolarité. Sauf erreur, ces frais comptent pour moins de 15 p. 100 des revenus d'exploitation des universités. Donc, ce qu'on entend souvent dire au sujet de ceux qui ont dû travailler pour payer leurs études universitaires n'est tout simplement pas vrai. Ils ont peut-être payé 15 p. 100 des frais, mais 85 p. 100 sont à la charge de l'ensemble des contribuables. A mon avis, cela ne peut être considéré comme un obstacle empêchant des hommes ou des femmes qui devraient fréquenter l'université de le faire.

J'aimerais faire une observation de plus. Le gouvernement consacre des montants considérables à l'enseignement postsecondaire. Des membres de l'opposition ont accusé le gouvernement l'autre jour d'irresponsabilité financière. Le facteur qui a joué le plus dans le fait que le gouvernement s'est trompé de 400 millions de dollars dans ses prévisions budgétaires, même s'il a retranché 80 millions de dollars de ses dépenses facultatives, c'était le coût des programmes à frais partagés avec les diverses provinces. Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, au lieu des 137 millions de dollars d'abord prévus pour cette année, nous devrons payer 375 millions de dollars. Par conséquent, 240 millions des 400 millions de dollars mentionnés sont attribuables aux dépenses supplémentaires que nous faisons actuellement dans ce secteur de l'éducation. Chose intéressante, la somme globale payée actuellement en frais de scolarité postsecondaire au Canada, s'établit à la moitié environ de ce chiffre, c'est-à-dire à 130 millions de dollars.

Je crois que nous pourrions faire une étude très sérieuse de tout le domaine pour chercher le moyen de supprimer les frais de scolarité et prévoir une sorte de subvention pour les jeunes gens et les jeunes filles qui

habitent trop loin pour faire la navette entre chez eux et l'université. Toutefois, s'inquiéter des diplômés en mesure de gagner, pendant toutes leurs années actives, deux ou trois fois plus que les infortunés qui ne sont pas allés à l'université, voilà qui revient à fermer la cage une fois l'oiseau envolé, c'est bien le cas de le dire.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter mon collègue, le député d'Athabasca (M. Yewchuk) d'avoir signalé à la Chambre ce sujet de première importance. Je le félicite de l'avoir fait à l'occasion de son premier avis de motion. Inutile de dire que j'appuie sa motion. Les arguments qu'il a exposés m'ont beaucoup frappé.

• (6.40 p.m.)

Pendant toute la période qui s'est écoulée entre la dissolution du dernier Parlement et la convocation des Chambres, je me suis beaucoup soucié du nombre d'étudiants qui sont venus me voir dans l'anxiété parce qu'ils ne pouvaient trouver d'emploi d'été. Depuis que j'ai commencé à m'intéresser à ce sujet, et il y a longtemps que je m'occupe de questions universitaires, je ne me souviens pas d'avoir jamais vu pendant ces années d'abondance les étudiants avoir autant de peine à faire face aux besoins fondamentaux qu'exige une formation universitaire.

On peut dire, il est vrai, que la motion ne traite pas entièrement de ce problème immense, car c'est une proposition utile et pratique qui est du ressort de la présente législature. Nous serions bien mal avisés, certes, de ne pas saisir toutes les occasions que nous offre ce que le député a appelé l'ère électronique dans notre course à l'enseignement supérieur pour tous. Si nous laissons échapper l'occasion d'atteindre les buts auxquels tous semblent aspirer, d'après les discours que nous avons entendus aujourd'hui et les opinions qui ont été exposées sincèrement, nous serions en effet, bien étourdis.

Moi aussi, comme l'un des députés qui viennent de parler, j'ai travailler pour payer mes études universitaires, comme on disait en ce temps-là. Certains recommandent une telle initiative comme la clef de tous les succès. Je ne suis pas du tout d'accord avec eux. Je songe à toutes les heures d'étude perdues par ces jeunes gens et ces jeunes filles que les nécessités économiques obligent pendant qu'ils fréquentent le temple du savoir à consacrer une partie de leur temps à gagner péniblement de quoi vivre.

[M. Buchanan.]

J'applaudis à la proposition du député. Elle est excellente et ne pourrait mieux tomber car en dépit de notre richesse, il y a en ce moment une crise dans ce secteur de l'enseignement. D'autres députés, dans d'autres parties de la Chambre, ont fait état d'une documentation à ce sujet. Il va sans dire que les ressources humaines sont de toutes les ressources celles que nous ne pouvons pas ne pas développer au maximum. Si nous comparons ce qui se passe dans d'autres pays, nous n'avons aucune raison d'être fiers.

Le député de Fraser-Valley-Ouest (M. Rose) a déclaré très simplement—on l'a déjà dit, mais il ne faudrait jamais l'oublier—que l'aptitude à apprendre, et non celle à payer, devrait être le seul critère. Il y a un gaspillage de ressources humaines; je suis convaincu qu'aujourd'hui même, des jeunes Canadiens ne fréquentent pas l'université pour des raisons financières. Je partage aussi l'avis de ceux qui ont signalé que le chiffre de $1,000 manque aujourd'hui de réalisme. Je souscris aussi à ce qu'ils ont dit au sujet du taux d'intérêt. J'ai noté avec consternation le nombre d'étudiants qui ont demandé des prêts, selon les modalités actuellement en vigueur, et dont la demande a été rejetée. Les jeunes sont déçus. Je suppose que dans tout le Canada, environ 50,000 jeunes sont déçus parce qu'ils n'ont pas obtenu l'une des 10,000 bourses annuelles de $1,000 promises en 1963. Comme dans toute chose, nous ne devons pas nous attarder sur le passé et nous aigrir devant les promesses non remplies, mais nous devons recommander instamment au gouvernement, comme j'en suis certain le député voudrait le faire, que dans sa planification et dans tous ses efforts en vue de mobiliser nos ressources, il convient de commencer par celles auxquelles le député pensait lorsqu'il a rédigé cet avis de motion intéressant et utile. Je répète combien je lui sais gré de l'initiative et de l'esprit judicieux dont il a fait preuve en abordant ce problème d'une si grande urgence.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de parler sur l'avis de motion présenté par l'honorable député d'Athabasca (M. Yewchuk), à l'effet que le gouvernement devrait étudier la possibilité de supprimer l'intérêt sur les prêts aux étudiants.

Le programme de prêts aux étudiants a été inauguré en 1964, et je crois que le programme a déjà aidé de nombreux étudiants. Depuis 1964, 132,000 étudiants ont participé au programme, et la somme de 160 millions

de dollars, ou à peu près, a été prêtée par des banques et garantie par le gouvernement fédéral.

J'ai eu la chance de participer à ce programme, parce qu'il y a quelques années seulement, j'étais étudiant. Je puis dire que le programme a été accepté avec beaucoup d'enthousiasme par les étudiants; ils l'ont apprécié, et je pense que c'était, à l'époque, et encore, une priorité pour les gouvernements, tant fédéral que provinciaux.

Le 21 août dernier, l'honorable ministre des Finances (M. Benson) expliquait que de nouveaux principes administratifs avaient été adoptés afin surtout que seuls les étudiants qui ont vraiment besoin du programme puissent y participer. A cette fin, les principes administratifs ont été étudiés par le gouvernement fédéral et les provinces qui y participent, ainsi que par les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Je pense que lorsque le gouvernement étudie les possibilités de mettre en œuvre un programme et qu'il étudie les possibilités de dépenser plus d'argent au titre d'un certain programme, il doit déterminer lequel de ces programmes serait le plus utile au pays. Que ce soit payé directement par le gouvernement fédéral ou que ce soit en vertu d'une entente avec les gouvernements provinciaux, il est encore très important de choisir.

J'aimerais signaler à la Chambre qu'il existe encore des régions dans ce pays où les écoles primaires n'ont pas les facilités nécessaires pour dispenser aux jeunes étudiants une éducation aussi bonne qu'ailleurs dans le pays. La même remarque s'applique aux écoles secondaires, et je peux citer un exemple. Les facilités pour enseigner l'éducation physique manquent un peu partout, et je pense surtout à ma province, le Nouveau-Brunswick. A mon avis il existe là un élément de priorité au niveau de l'école secondaire. Il existe aussi une carence dans l'élaboration d'un programme en matière d'éducation physique.

L'honorable député d'Athabaska propose la création d'une aide aux étudiants. Comme les autres députés, il a parlé d'aider les étudiants. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. A mon avis, le pays devrait étudier sérieusement la possibilité d'aider toute personne qui veut étudier mais, alors, qu'on aide les étudiants. Lorsqu'un élève sort de l'université, il n'est plus étudiant.

Par exemple, du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968, durant la dernière année universitaire, une somme d'environ $57 millions de dollars a été prêtée à 90,371 étudiants. Or, compte tenu du fait que le taux d'intérêt était de 5¾ p. 100, cela fait environ 3 millions. Les honorables députés de l'opposition admettent le fait que nous devons établir des priorités, que nous devons aider les étudiants. Ils nous demandent de prendre 3 millions et de les donner à des diplômés, qui sont actuellement des professionnels, qui sont devenus des avocats, des comptables agréés ou des professeurs, et de laisser tomber les autres programmes. Selon moi, la priorité existe vraiment à l'école secondaire, aussi à l'école primaire et à l'université. Il faut appliquer les priorités exactement où nous en avons besoin.

L'honorable député d'Athabaska a aussi dit que lorsqu'un étudiant sortait de l'université, il avait des dettes. Supposons qu'un étudiant emprunte $5,000 et, d'après les nouveaux critères administratifs, si on lui a prêté $5,000, cela signifie qu'il n'a pas eu la chance de travailler au cours de l'été ou que ses parents n'avaient pas beaucoup de ressources financières. D'après le programme, il peut prendre neuf ans et demi pour rembourser cette somme de $5,000. Mes chiffres ne sont pas nécessairement précis, mais cela veut dire qu'il paierait $43 par mois sur le capital et environ $25 ou $30 sur l'intérêt, ce qui ferait à peu près $68 par mois ou $816 par année. A mon avis, le pays traverse maintenant une période d'inflation. Les salaires augmentent, et je ne pense pas qu'un montant de $816 par année puisse vraiment gêner un étudiant, lorsqu'il est diplômé. Cela pourrait gêner, par exemple, un étudiant qui aurait à rembourser cet argent-là en même temps qu'il étudie, mais pas vraiment après qu'il a terminé ses études.

• (6.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je ne veux pas parler de la motion, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais faire une ou deux suggestions. Tout d'abord, je conviens de tout cœur avec le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) que ce n'est là qu'une demi-solution au problème. Elle contribuera dans un an environ à remédier au chômage des étudiants. Nous ferions bien d'adopter cette motion plutôt que de l'étouffer.

En deuxième lieu, nous devrions encourager les député ministériels à rendre l'université plus accessible. Voilà le programme que devrait s'imposer le gouvernement. Celui-ci devrait s'occuper entre autres de payer les frais de scolarité, d'augmenter les services universitaires, d'offrir plus de possibilités aux étudiants, etc. Je propose maintenant, monsieur l'Orateur, que la question soit mise aux voix.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, le programme des prêts aux étudiants a pour but d'aider les étudiants à s'instruire. Une fois pourvus, la plupart d'entre eux sont en mesure de se tirer d'affaire. Tout en n'étant pas opposé à l'abolition des taux d'intérêt en question, je crois qu'aujourd'hui il importerait d'abord de hausser le maximum du revenu des parents au-delà duquel les enfants perdent le droit aux prêts.

Beaucoup de gens ont discuté avec moi de cet aspect du programme des prêts aux étudiants, me disant qu'on a refusé un prêt à leur fils ou à leur fille parce que le revenu familial dépassait le montant déterminé. D'autre part, je partage les regrets des parents: leur revenu n'était pas tellement élevé si l'on considère les responsabilités qu'ils avaient.

Un bon nombre des jeunes auxquels j'ai parlé verraient d'un œil favorable que l'on augmente le nombre d'étudiants qui ont droit à un prêt, en relevant le plafond fixé pour le revenu que les parents ont le droit de gagner. Ces jeunes trouvaient surtout important que les étudiants aient de l'argent pendant qu'ils sont à l'université. Mon opinion décidée quant à la nécessité de fournir plus de fonds pour les prêts aux étudiants en vertu de l'accord fédéral-provincial repose sur ma propre expérience. D'autres députés ont parlé aujourd'hui d'étudiants qui passent par une sorte de crise de dépression à cause de leur manque d'argent pendant qu'ils sont à l'université. Je sympathise avec eux complètement. Voilà pourquoi je suis si fermement en faveur de prêts plus importants. C'est très déprimant pour un étudiant de se trouver dans une petite chambre, dans une ville inconnue, les poches vides et se demander si l'argent va lui tomber du ciel.

Nous devons donc insister surtout, de nos jours, sur l'aspect humanitaire de l'instruction à assurer à nos jeunes et de l'apport de fonds devant servir à cette fin, car ils ne seraient que trop heureux, selon moi, de se débrouiller seuls plus tard, s'ils bénéficiaient de prêts sans intérêt durant leur formation universitaire et au cours des six mois qui suivent.

Nous avons entendu aujourd'hui bon nombre de commentaires favorables à l'abolition des droits d'inscription à l'université. Cela rendrait d'immenses services, bien entendu. Mais nous devons songer qu'un jeune homme qui emprunte une somme considérable durant ses études universitaires se voit obligé de la rembourser, une fois ses études terminées, à un moment où il voudrait fonder un foyer et se lancer dans une carrière avec tous les frais que cela comporte.

[M. Nystrom.]

Un jour viendra, je pense, où nous abolirons ces taux d'intérêt. Des pressions considérables se font sentir quant à l'abolition des droits d'inscription à l'université. Nous n'avons qu'à songer au passé pour nous rendre compte qu'au Canada, on exigeait autrefois des droits d'inscription même dans bon nombre d'écoles secondaires. Personne ne songerait à cela de nos jours.

M. Knowles: Vous avez réussi.

M. Hopkins: Puis-je déclarer qu'il est 7 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 7 heures).

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATION VISANT À ÉLARGIR LA DÉFINITION DES CATÉGORIES DES PERSONNES QUI PEUVENT OBTENIR DES PRÊTS, À MAJORER LE CAPITAL, ETC.

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Faulkner et reprend l'étude de la résolution suivante de l'honorable M. Olson:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le crédit agricole en vue d'élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts en vertu de la loi, majorant le capital de la Société du crédit agricole, substituant aux taux actuels d'intérêt sur les prêts accordés aux termes de la loi (sauf ceux qui ont été accordés à la suite de demandes reçues par la Société avant le 13 septembre 1968) le ou les taux d'intérêt que peut prescrire le gouverneur en conseil à l'égard des prêts consentis après la mise en œuvre de ladite mesure, prévoyant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi et statuant sur d'autres questions qui y sont connexes ou rattachées.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, comme c'est la première occasion qui m'est offerte de parler à la Chambre au cours de la présente session, je voudrais remercier tous les députés, d'un côté ou de l'autre, qui m'ont adressé des vœux lors de ma nomination à mon nouveau poste. Les honorables vis-à-vis se rendent compte que j'ai acquis mon peu de formation dans l'opposition et même si tous les

députés sont sincères en me présentant leurs bons vœux et en m'offrant leur collaboration, je suis persuadé qu'en certaines circonstances ils se montreront très peu empressés. Toutefois, c'est ainsi que se poursuivent nos travaux et, comme j'ai agi de la sorte au cours des quelques dernières années, je comprendrai parfaitement lorsque la chose se produira.

M. Baldwin: Nous croyons que certains collègues du ministre auraient avantage à acquérir un peu plus d'expérience de ce côté-ci.

L'hon. M. Macdonald: C'est peu probable.

L'hon. M. Olson: J'espère que ce ne sera pas avant longtemps.

Je tiens également à remercier le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir proposé l'étude à peu près simultanée des trois projets de résolutions ayant trait au crédit agricole. Nous ne demandons pas que l'on modifie ou que l'abroge même de façon provisoire le Règlement mais il n'en reste pas moins que les numéros 5, 6 et 7 du *Feuilleton* se rapportent au crédit agricole et la division entre les divers objectifs des lois auxquelles ont trait ces résolutions n'est qu'arbitraire. Certains de ces objectifs empiètent même les uns sur les autres et si la Chambre accepte les modifications que je compte proposer, ils empiéteront encore davantage.

Je tiens aussi à remercier les leaders des autres partis à la Chambre de leur concours qui nous a permis de procéder de la sorte à l'étude de ces trois projets de résolution.

Le projet de résolution inscrit au numéro 6 et qui porte sur la loi du crédit agricole, qui a institué la Société du crédit agricole chargée d'assurer des crédits hypothécaires à long terme aux cultivateurs canadiens, concerne un des plus importants programmes officiels pour le renforcement et l'expansion de l'agriculture.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les antécédents de ces mesures, car ils sont connus de la plupart des députés, qu'ils aient été ici avant cette législature ou non, mais il conviendrait de donner une brève explication pour placer le projet de résolution dans un contexte plus logique.

Le programme vise à assurer les capitaux qui permettent à l'agriculture canadienne de s'organiser en unités agricoles viables aux mains de nos cultivateurs compétents, ce qui permettra à l'agriculture de contribuer le plus possible à l'économie canadienne et à nos cultivateurs de rentabiliser équitablement leurs placements de capitaux, d'efforts et de talents. Cela donne l'occasion aux cultivateurs individuels, assistés de conseillers de crédit experts en matière d'organisation, de pratique et de financement agricoles, d'obtenir les capitaux nécessaires à la réorganisation, au développement et à l'extension de leurs entreprises et cela devient ainsi un des moyens les plus efficaces d'encourager l'esprit d'adaptation et de rationalisation dans l'usage des terres agricoles si essentiel à une industrie agricole viable.

Très brièvement, compte tenu des chiffres statistiques relatifs au nombre de prêts depuis le début des opérations de la Société, en octobre 1959, jusqu'à fin mars 1968, la Société a consenti plus de 72,000 prêts pour un total de plus d'un milliard cent millions de dollars. Environ 50 p. 100 de ces fonds ont été consacrés à aider les cultivateurs à élargir leurs entreprises par l'acquisition de terres supplémentaires et une proportion appréciable en a été absorbée par le financement de la construction de bâtiments et par celui d'autres améliorations apportées aux terres, améliorations indispensables à une production rentable.

De 1961 à 1966, le nombre de fermes canadiennes dont les ventes brutes excèdent $5,000 par année est passé de 140,000 à environ 192,000. Au cours de la même période, le nombre de fermes dont les ventes brutes excèdent $10,000 par année est passé de 50,000 à 95,000, soit une augmentation de 90 p. 100. Bien que cette augmentation soit attribuable à plusieurs facteurs, il est certain que le crédit accordé aux termes de la loi sur le crédit agricole y a contribué énormément. Il faut assurer l'efficacité de l'agriculture, non seulement pour ce qui est des coûts mais aussi du mouvement ordonné des matières premières dont notre industrie des aliments a besoin, car les agriculteurs ne sont pas les seuls à y gagner.

Il importe donc d'insister sur le fait que les résultats avantageux d'un programme de cette nature profitent non seulement à la collectivité agricole, mais aussi au public en général par suite de la production efficace et à bon compte des aliments.

Pour marcher de pair avec les rapides changements qui surviennent dans l'agriculture, force nous est de rectifier constamment nos programmes de crédit agricole. Plusieurs modifications en ce sens sont maintenant proposées, et d'autres le seront plus tard à la lumière du rapport que présentera le groupe d'étude chargé de formuler des directives sur la politique agricole.

Au fur et à mesure que l'industrie agricole se développe, les cultivateurs s'organisent pour gérer leurs opérations en se groupant sous forme d'associations, de sociétés agricoles ou de coopératives. Il importe que ces initiatives soient reconnues et que les facilités de crédit soient modifiées de façon à répondre aux besoins accrus de capitaux dans les cas où deux cultivateurs ou plus veulent s'associer pour gérer ensemble leurs affaires.

Une autre modification importante porte sur les Indiens des réserves. Les agriculteurs indiens des réserves n'ont pu encore contracter des emprunts de la Société du crédit agricole par suite de leur inhabilité à hypothéquer leurs terres. Il semblerait utile que la Société soit autorisée à conclure avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien des accords appropriés afin de prendre les mesures propres à fournir le crédit nécessaire pour la mise en valeur d'exploitations agricoles viables sur les réserves indiennes.

• (8.10 p.m.)

Nous allons proposer une autre modification importante intéressant les rapports entre pères et fils dans les entreprises agricoles. Tandis que le nombre total d'exploitants décroît progressivement, il est essentiel pour l'avenir de l'industrie agricole qu'il y ait un flot continu de jeunes gens compétents qui s'adonnent à l'agriculture. Pour cela, il semble nécessaire, surtout si l'on tient compte des frais d'établissement croissants qu'exige une exploitation agricole viable, de fournir de nouvelles facilités pour aider les jeunes gens compétents à entrer dans ce domaine. En particulier, il semble souhaitable d'adapter les dispositions de la loi de manière à permettre à un père, qui désire agrandir son entreprise, et s'il veut que son fils devienne son associé, d'obtenir les fonds nécessaires pour agrandir son exploitation de façon à rendre l'affaire attrayante pour le fils. A ces fins, on proposera des modifications à la loi.

Lors de l'adoption en 1959 de la loi sur le crédit agricole, on avait fixé à 5 p. 100 le taux d'intérêt que pouvait pratiquer la Société. Nous savons tous que les taux d'intérêt fluctuent périodiquement au sein de l'économie. Toute grande disparité entre le taux offert par la Société et le niveau général des taux d'intérêt tendra à infléchir la demande de crédits à la Société. En termes économiques, des taux d'intérêt peu réalistes tendent à provoquer une mauvaise répartition des ressources, et toute épargne provenant de subventions aux taux d'intérêt sur les prêts servant à l'achat de terres, pourra par exemple, rendre

[L'hon. M. Olson.]

inflationniste le prix de ces terres. Voilà pourquoi il semble opportun, hors de la question des taux d'intérêt subventionnés, de modifier la loi du crédit agricole, pour permettre au gouverneur en conseil d'établir de temps à autre des taux d'intérêt qui reflètent les taux en vigueur dans l'économie en général.

Je dirai maintenant, monsieur le président, pour traiter un autre aspect de cette question, que le capital autorisé de la Société du crédit agricole est de 40 millions de dollars. La Société, peut, en fonction de ce capital, emprunter jusqu'à un milliard de dollars, ce qui place à 1,040 millions de dollars le total des fonds dont elle dispose pour consentir des prêts. Le 17 septembre, le total des sommes dues à la Société dépassait un milliard de dollars. Au rythme actuel des approbations de prêts aux cultivateurs, les fonds de la Société seront épuisés vers la fin d'octobre ou au début de novembre de cette année. Voilà pourquoi il importe d'augmenter le capital autorisé de la Société du crédit agricole pour permettre le maintien de ce programme de prêts. Point n'est besoin d'ajouter, monsieur le président, que nous proposerons des modifications à cette fin.

Monsieur le président, puis-je aborder maintenant les autres résolutions, selon l'entente que nous avons conclue. J'aimerais expliquer très brièvement certaines des modifications que nous voulons proposer à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Cette loi a été adoptée en 1964 et les premiers prêts ont été consentis au mois de janvier 1965. Ce programme, en deux mots, veut permettre à trois ou quatre cultivateurs de s'unir pour acheter des machines agricoles qu'ils utiliseront en commun, réalisant par là une économie sur les frais d'entretien des machines. Puis-je vous donner quelques statistiques relatives à cette loi? Depuis le premier prêt accordé en vertu de cette loi jusqu'à la fin de juillet dernier, un total de 444 prêts ont été faits à 346 syndicats pour un total de 3.7 millions de dollars et pour l'achat de 1,388 machines de différents modèles. Le nombre de syndicats constitués peut ne pas sembler très grand, mais un fait est révélateur: certtains syndicats ont trouvé l'opération si fructueuse qu'ils ont demandé un deuxième, puis un troisième, puis un quatrième prêt afin de faire un plus grand usage en commun des machines agricoles.

Monsieur le président, à la lumière de l'expérience acquise jusqu'ici, il semblerait souhaitable d'apporter diverses modifications au programme. La loi actuelle exige que les membres des syndicats soient des agriculteurs qui cultivent indépendamment les uns des autres. L'expérience nous montre que ces

agriculteurs qui s'associent pour l'achat et l'utilisation des machines tendent à étendre leur collaboration à d'autres secteurs de leurs travaux agricoles. Par exemple, certains mettront en commun l'utilisation des terres pour surmonter des problèmes que pose le choix du moment propice à l'ensemencement et à la récolte. En conséquence, ils ne cultivent plus de façon indépendante. C'est pourquoi il a semblé souhaitable de modifier la loi afin que trois agriculteurs ou davantage puissent emprunter, même s'ils ne se livrent pas à l'agriculture indépendamment les uns des autres, selon toutes les définitions du mot «indépendant» prévues par la loi actuelle.

Des agriculteurs ont organisé leur activité syndicale en favorisant l'établissement d'associations ou de sociétés coopératives. En ce moment, il faudrait que ces agriculteurs deviennent parties à des accords syndicaux distincts à l'égard de l'utilisation des machines achetées par l'intermédiaire de prêts aux termes de la loi. Nous croyons que les modalités de leur association ou de leur constitution en société représentent déjà le fondement à partir duquel ils peuvent collaborer à l'achat et à l'utilisation de machines. Il semble inutile d'exiger qu'ils deviennent partie à de nouveaux accords distincts pour pouvoir agir aux termes de la loi.

Les machines et les appareils les mieux adaptés à l'usage en commun d'un groupe de cultivateurs doivent, pour la plupart, être installés dans des locaux qui leur conviennent. Dans cette catégorie tombent, par exemple, les appareils à laver, à classer et à emballer les fruits et les légumes, les sécheuses de céréales et, naturellement, certains genres d'accessoires de production. La loi ne prévoit en ce moment que l'achat de machines. Elle devrait aussi prévoir, à mon avis, le financement des emplacements et des établissements conçus pour l'installation et le bon emploi des machines ou de l'outillage. Nous proposerons donc, monsieur l'Orateur, des modifications visant à concrétiser ces idées.

J'irai un peu plus loin. Il y a des bâtiments dont pourrait se servir collectivement et avec profit un groupe de cultivateurs dans les diverses phases de leur entreprise agricole. L'entreposage efficace des fruits et des légumes, par exemple, peut exiger des grandes installations, bien outillées, qui dépassent les besoins et, de fait, les moyens d'un seul cultivateur. Un groupe d'agriculteurs pourraient coopérer avec profit à la construction d'entrepôts pour des produits comme les pommes et les pommes de terre. Il serait possible d'en construire un qui soit assez grand pour être rentable et pour répondre aux besoins de tous.

Un autre exemple est le logement du genre pension, destiné aux travailleurs saisonniers dans les régions où la récolte nécessite de nombreux ouvriers. Nous connaissons tous les difficultés auxquelles il faut faire face pour trouver une main-d'œuvre saisonnière pour certains types de produits. Nous reconnaissons qu'une des principales difficultés est le manque de logement pour ces travailleurs. Un groupe de cultivateurs pourraient construire en coopérative, le genre d'habitations voulues. Pour cette raison, il est souhaitable de modifier les dispositions de cette loi, afin de prévoir des crédits pour la construction de bâtiments que les cultivateurs pourraient utiliser en coopérative dans ce but ou dans d'autres.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de passer beaucoup de temps à examiner les remarques préliminaires concernant les autres résolutions. D'autres occasions se présenteront. Toutefois, je voudrais dire un mot d'introduction à propos de la résolution nº 5, qui traite de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Monsieur le président, la résolution vise à apporter à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles nombre de modifications qui renouvelleront cette importante méthode de crédit agricole, afin qu'elle serve l'agriculteur encore plus efficacement que par le passé.

• (8.20 p.m.)

Les députés peuvent se passer d'une introduction générale à ce programme si connu. Toutefois, je veux consigner au dossier quelques statistiques sur son historique. Le programme a été instauré en 1944, pour encourager nos banques à charte à accorder promptement un crédit à un coût raisonnable aux agriculteurs du pays pour une grande diversité de projets importants. A cette fin, le gouvernement avait garanti tous les prêts consentis par les banques aux termes des dispositions de la loi. Le Parlement a renouvelé cette garantie de temps à autre pour les prêts consentis durant une période de trois ans. La plus récente période a été prévue en 1964, elle devait s'étendre du 1er juillet 1965 au 30 juin 1968.

Les députés se souviendront peut-être qu'il n'a pas été possible de s'occuper de cette mesure avant l'expiration, le 30 juin 1968, de la période de garantie de trois ans. Le Parlement ayant été ensuite dissous, c'est la première fois aujourd'hui que se présente l'occasion de saisir la Chambre de cette mesure.

Entre-temps, cependant, le ministre des Finances a signifié publiquement son intention d'apporter des modifications à la loi, d'y

inclure aussitôt que possible une nouvelle période de prêt et d'apporter des améliorations à la mesure. Comme l'avaient déjà fait ses prédecesseurs dans des circonstances analogues, il a fait savoir aux banques que lorsque le projet de loi serait présenté à la Chambre, la nouvelle période de prêt serait rétroactive au 1er juillet et que tout prêt consenti par elles après le 30 juin suivant les modalités actuelles énoncées dans la loi serait couvert par la garantie du gouvernement.

Cette loi a été mise en vigueur il y a près d'un quart de siècle dans le but de fournir au cultivateur du crédit à terme à des conditions plus raisonnables. Ainsi que le ministre des Finances nous l'a expliqué au moment où cette mesure a été adoptée, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles devait servir à encourager les banques à se lancer en grand dans le domaine des prêts à terme aux cultivateurs.

La loi prévoyait un taux d'intérêt de 5 p. 100 qui, à cette époque suffisait à couvrir les frais d'administration des banques et les encourageait à continuer en ce sens. Les députés reconnaîtront sans doute que cette loi a magnifiquement rempli ses objectifs. Au fil des ans, ce service de prêts a connu une popularité toujours plus grande. Les prêts qui, en 1946, totalisaient 10 millions de dollars se sont élevés à 100 millions en 1960 et à 200 millions en 1965. A partir de cette année-là la progression a été plus lente.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre de l'Agriculture, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

Une voix: Quels sont les chiffres pour 1967?

M. le président: Le comité consent-il à ce que le ministre poursuive son exposé?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Olson: Je remercie les députés de leur courtoisie et je ne prendrai pas trop du temps du comité. Je disais que le montant avait été porté à 212 millions de dollars en 1966. Sauf erreur, un vis-à-vis m'a demandé quels étaient les chiffres pour 1967. Il y a eu une légère baisse en 1967, et les prêts sont passés à environ 204 millions.

L'hon. M. Hees: C'est ce que vous appelez une légère baisse?

L'hon. M. Olson: La croissance moins rapide et la baisse en 1967 auraient pu s'expliquer par certains événements touchant l'agriculture du Canada en général, mais d'autres faits semblent indiquer que cela reflète une répugnance croissante de la part des banques à consentir des prêts au taux de 5 p. 100 malgré la garantie du gouvernement. Au cours de la dernière moitié de 1967 et durant les premiers mois de 1968, alors que les taux d'intérêt ont monté en flèche, les prêts bancaires consentis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ont diminué de beaucoup et les banques ont cessé d'en accorder à toutes fins pratiques, un peu avant l'expiration officielle de la période de prêt, le 30 juin 1968.

J'ai dit tantôt que cette loi avait été conçue pour inciter les banques à accorder ces prêts, et il ne faut pas oublier que l'objet de la mesure est de faciliter les prêts garantis aux agriculteurs; mais il appartient au prêteur de décider en dernier lieu s'il consent à accorder de tels prêts. Le gouvernement garantit les prêts destinés aux améliorations agricoles en cas de défaut de remboursement, mais les prêteurs constituent la source de financement. Les prêteurs doivent, bien entendu, tenir compte des taux d'intérêt courants et de ce que leur coûtent leurs sources de fonds.

Une modification à la loi qui rendrait le taux d'intérêt prescriptible en vertu d'un règlement permettrait au gouvernement d'établir des taux maximums qui seraient inférieurs aux taux que les agriculteurs seraient tenus de payer faute de garantie, mais qui seraient assez élevés pour permettre aux banques de continuer à appuyer entièrement ce programme. Cette disposition fournirait aussi la souplesse nécessaire pour rendre le programme juste et équitable envers l'emprunteur aussi bien qu'envers le prêteur, en s'assurant que les taux reflètent de façon générale l'évolution des taux d'intérêt. Dans de telles conditions, il devrait être possible pour un nouveau groupe de prêteurs de participer activement à ce programme.

Les modifications que je viens de signaler auraient pour effet d'encourager un plus grand recours à la loi. Je passe maintenant aux autres modifications qui élargiront sensiblement la gamme des transactions admises aux termes de la loi.

Les députés le savent: la Société du crédit agricole répond à peu près à tous les besoins de crédit dans le secteur agricole pour l'achat de terres. Par suite de l'accroissement rapide, ces dernières années, de la demande de crédit pour l'achat de terres petites et grandes, on a puisé de plus en plus dans les réserves de caisse du gouvernement. Bien entendu, la Société du crédit agricole donne beaucoup plus que des capitaux en réponse à ces demandes de crédit. Bon nombre d'entreprises agricoles progressives et rentables au Canada aujourd'hui le sont devenues non seulement parce qu'elles ont pu emprunter de la

Société du crédit agricole, mais aussi, et peut-être surtout, parce qu'elles ont reçu des conseils précieux des spécialistes agricoles du personnel hautement qualifié de la Société. La Société a, cependant, dans le passé financé l'achat d'un grand nombre de petites terres qui n'exigeaient pas ces services spécialisés, dont les prêteurs ordinaires auraient pu se charger. A titre d'exemple, je mentionnerais le petit lopin de terre mis en vente qui permettrait à un cultivateur d'arrondir ses terres. Nous nous proposons d'autoriser ce genre d'achats aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Pour ce qui est de l'achat de terres plus considérables, le cultivateur continuera de faire appel à la Société du crédit agricole pour le financement.

En outre, la possibilité d'obtenir un prêt pour l'achat d'un terrain et la souplesse proposée en matière de taux d'intérêt permettra d'élargir la gamme de prêteurs parmi lesquels un cultivateur voudrait choisir, lorsqu'il prendra des dispositions d'ordre financier. Les modifications proposées ajouteraient à la liste des prêteurs admissibles, les compagnies de prêts, d'assurance et de fiducie, très au courant en particulier des prêts hypothécaires, les coopératives de crédit et les caisses populaires qui pourraient servir leurs clients-membres en leur offrant toute la gamme de prêts prévus aux termes de la loi.

L'addition des coopératives de crédit solidement installées depuis longtemps dans les régions rurales, en particulier dans l'Ouest du Canada, sera j'en suis sûr bien accueillie par ceux qui s'intéressent aux initiatives coopératives rurales.

• (8.30 p.m.)

Afin de permettre de consentir ces nouveaux prêts sans trop restreindre la possibilité pour le cultivateur d'emprunter de l'argent en vertu de la loi à d'autres fins, comme par exemple pour acheter du matériel, les modifications porteraient à $25,000 le montant maximum des prêts qu'un cultivateur peut avoir à rembourser. Sa dette pour l'achat de terres pourra s'élever jusqu'à $15,000. On conserverait le plafond actuel de $15,000 pour les prêts consentis à d'autres fins que l'achat de terres, mais ces deux prêts maximums seraient assujettis au nouveau plafond général de $25,000. Un cultivateur pourrait donc continuer à emprunter jusqu'à $15,000 aux fins prévues par la loi actuelle, et il pourrait de plus emprunter jusqu'à $10,000 pour l'achat de terres. Ou bien il pourrait emprunter jusqu'à $15,000 pour acheter du terrain, et obtenir un prêt jusqu'à concurrence de $10,000, garanti par le gouvernement, à d'autres fins prévues par la loi.

Monsieur le président, nous reconnaissons tous, je crois, combien il est important de maintenir un programme qui, jusqu'ici, a donné d'excellents résultats. L'assouplissement proposé des taux d'intérêt, la participation de nouveaux prêteurs, le consentement de prêts à de nouvelles fins et l'augmentation du montant des prêts permettront sans aucun doute d'accorder aux cultivateurs l'aide dont ils ont besoin grâce à de meilleures facilités de crédit.

Je vous ai exposé brièvement les modifications que nous avons l'intention d'apporter, lorsque les projets de loi découlant de ces trois propositions seront présentés à la Chambre. Nous nous sommes efforcés de rédiger ces modifications de façon à rendre ces trois lois aussi utiles et efficaces que possible. Bien qu'elles ne soient pas parfaites, je crois qu'elles contribuent pour beaucoup à souligner la nécessité de satisfaire aux exigences en matière de crédit agricole et qu'elles comportent des dispositions en ce sens.

Je voudrais en terminant remercier tous les députés de leur collaboration au cours des quelques dernières semaines. Je sais qu'il existe de nombreux problèmes dans le domaine agricole et que ces modifications apportées à la législation sur le crédit agricole ne les régleront pas tous. Toutefois, elles auront une certaine utilité et nous espérons que les membres de tous les partis collaboreront avec nous, en vue non seulement d'étudier ces propositions en bloc, mais de présenter les mesures subséquentes les unes après les autres, car je crois que tout le débat sur ces trois mesures porte en somme sur une seule question, celle du crédit agricole et il serait difficile de séparer ces trois propositions ou ces trois projets de loi et de les étudier durant trois débats distincts.

Il faut sans tarder rétablir la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, après l'avoir améliorée. Il ne se passe pas une journée sans que je reçoive de nombreuses lettres de cultivateurs qui demandent dans combien de temps cette loi sera remise en vigueur. Elle est donc nécessaire immédiatement. Les modifications à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles et à la loi sur le crédit agricole ne pressent peut-être pas autant, mais nous avons engagé tout l'argent que nous sommes autorisés à engager dans la Société de crédit agricole. Donc, sans limiter d'aucune façon les débats, je demanderais à tous les députés de la Chambre de hâter l'adoption de ces bills afin que les cultivateurs puissent bénéficier de ces services. (*Applaudissements*)

M. Danforth: Au nom de l'opposition officielle, j'aimerais remercier le ministre d'avoir présenté ces trois mesures si importantes

pour l'agriculture à l'heure actuelle. Je lui sais gré aussi de nous avoir expliqué les modifications qu'il envisage. Elles sont nombreuses. Nous ne pouvons espérer les examiner toutes ce soir, de sorte que l'opposition se réserve le droit de revenir sur chacune d'elles à des étapes ultérieures du débat.

L'honorable représentant nous a suppliés ce soir d'adopter ces mesures très rapidement, et il a ajouté que les agriculteurs avaient un pressant besoin de cet argent. C'est la pure vérité, mais, monsieur le président, il y a déjà plusieurs mois qu'ils en ont besoin. Il serait intéressant de savoir combien de milliers de dollars environ les agriculteurs canadiens ont versés en taux d'intérêt plus élevés parce que, dans sa sagesse, le gouvernement actuel a refusé l'an dernier de saisir la Chambre de cette mesure nécessaire.

M. Nesbitt: Vous n'avez même pas voulu convoquer la Chambre sans tarder.

L'hon. M. Olson: Vous auriez pu l'étudier, mais vous avez refusé.

M. Nesbitt: Vous n'étiez pas de ce côté-là alors.

M. Danforth: Le ministre parle du taux d'intérêt de 5 p. 100. Aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les cultivateurs ne disposent pas de fonds à l'heure actuelle. Le ministre sait que ces fonds sont épuisés depuis des mois, ce qui a forcé les cultivateurs à payer des taux d'intérêt de 13 ou 14 p. 100 et même plus aux compagnies de prêt et aux fabricants de machines pour obtenir de nouvelles machines ou saisir l'occasion d'améliorer leur rendement.

Par sa proposition de ce soir, le gouvernement admet enfin que l'agriculture a besoin de plus d'argent et déclare qu'on autorisera une majoration des taux d'intérêt afin que des fonds soient disponibles. Nous, qui siégeons de ce côté-ci, avons l'intention d'examiner les modifications minutieusement. En ce qui concerne les prêts destinés aux améliorations agricoles et les prêts aux syndicats de machines agricoles, sachant combien ils sont nécessaires, nous voulons qu'ils soient disponibles aussi vite que possible.

Étant donné que ces deux bills portent, plus ou moins, sur les prêts à court terme, et que le crédit agricole est une chose à longue échéance, puis-je proposer que le gouvernement songe sérieusement à déférer cette dernière mesure à un nouveau comité permanent de l'agriculture, qui pourra examiner la façon dont les prêts sont consentis et les termes à exiger des agriculteurs? Chaque député connaît des cas où les cultivateurs se sont fait refuser des prêts parce qu'ils dirigeaient déjà une exploitation rentable et, par conséquent, n'avaient pas besoin de prêts.

• (8.40 p.m.)

D'autre part, on a refusé des prêts à des cultivateurs parce que leurs exploitations ne sont pas encore rentables. Voilà pourquoi bon nombre de nos agriculteurs se sont trouvés presque dans l'impossibilité d'observer les règlements pour obtenir les fonds nécessaires à l'agrandissement de leurs exploitations. Nous désirons donc vivement que le gouvernement envisage de déférer cette mesure à un comité permanent en vue d'un examen du libellé du bill et des modifications projetées.

Cela dit, je voudrais signaler que le gouvernement ne résoudra aucun des principaux problèmes agricoles en procurant aux cultivateurs l'occasion de s'endetter davantage. Autrement dit, monsieur le président, tous les agriculteurs du pays savent qu'on ne saurait se tirer d'une obligation économique à coups d'emprunts.

Une voix: Pas même le gouvernement.

M. Danforth: On s'est rendu compte, avec les années, que l'allocation de crédits considérables faisait augmenter le prix des terres et des machines et, de l'avis même du gouvernement, les cultivateurs s'étaient encore endettés ces six dernières années d'un milliard cent millions de dollars de plus, par la seule application du bill sur le crédit agricole.

Cela dit, monsieur le président, je tiens à signaler au gouvernement que les agriculteurs vont considérer ces trois projets de loi avec beaucoup d'appréhension, non pas qu'ils ne désirent pas cet argent ou qu'ils n'apprécient pas à sa juste valeur l'augmentation des crédits, mais parce qu'ils vont beaucoup se méfier d'un gouvernement qui aura le champ libre et pourra fixer et modifier à son gré le taux d'intérêt.

Ces bills devraient être établis selon une formule bien précise, en fonction peut-être du taux d'intérêt actuel, afin qu'en demandant des fonds au gouvernement, les agriculteurs sachent précisément à quoi s'en tenir sur leurs remboursements de cette année, de l'an prochain et des autres années qui suivront. Aussi devrons-nous considérer cet aspect des propositions du gouvernement avec beaucoup de méfiance et grand soin.

En outre, monsieur le président, les agriculteurs vont hésiter plus que jamais de nos jours à accroître leur fardeau financier, car durant les six dernières années, ils n'ont pu obtenir du gouvernement aucun renseignement qui vaille sur l'orientation à donner à l'agriculture. Aucune politique n'a été établie, à tel point qu'une exploitation agricole prétendument efficace de nos jours, comme dit le gouvernement, pourrait, selon la définition de ce dernier, devenir inefficace du jour au lendemain, non pas par la faute de l'exploitant, non pas à cause de son inefficacité, mais par suite des nouvelles tendances du commerce favorisées par le gouvernement, des nouvelles exigences de la main-d'œuvre encouragées par le gouvernement, de l'énorme accroissement des importations, autorisé par le gouvernement et des modifications aux règlements tarifaires qui peuvent, en soi ou dans l'ensemble, réduire les revenus bruts de l'entreprise agricole la plus efficace, la rendre inefficace du point de vue de l'exploitation; par conséquent, selon le gouvernement, elle devrait cesser d'exister.

En raison des succédanés qui envahissent le marché et de la surproduction dans certains secteurs de l'industrie laitière, cette dernière est aux abois et tous les députés s'en rendent compte. Tout compte fait, la plupart des producteurs laitiers sont d'avis que pour pouvoir soutenir la concurrence sur le plan international, ils doivent faire preuve de compétence et d'efficacité dans leur exploitation. Étant donné la situation de l'industrie laitière de nos jours, certains producteurs laitiers auront besoin d'un capital supplémentaire de $1,000 pour pouvoir moderniser leur entreprise et tirer parti des plus récentes innovations. Mais les producteurs laitiers sont des hommes d'affaires avertis et ils n'emprunteront pas $1,000 à moins d'être sûrs que le gouvernement songera à assurer l'avenir de l'industrie.

Nous ne saurions, comme cela s'est produit sous le précédent gouvernement, faire face à trois différentes propositions ou à trois différents programmes nationaux d'industrie laitière en trois ans, car en fin de compte, les producteurs laitiers ne savaient plus à quoi s'en tenir sur les propositions du gouvernement à leur sujet. Les hommes d'affaires vont y regarder à deux fois maintenant avant d'engager leurs fonds pour des années à venir. Le gouvernement parle ce soir d'un crédit élargi pour les cultivateurs. Nous, de ce côté de la Chambre, disons que les exploitants agricoles, avant de prendre avantage de ce crédit, ont le droit de savoir quelle est la politique gouvernementale.

Qu'est-il arrivé aux agriculteurs du pays au cours des trois dernières années? L'industrie de la betterave sucrière de l'Ontario s'est éteinte. Qu'est-il arrivé aux cultivateurs qui ont profité des prêts aux améliorations agricoles pour acheter des moissonneuses de betteraves? Ils ont payé ces machines $3,000 ou $4,000, mais parce que le gouvernement n'a pas de politique du sucre, l'industrie de la betterave n'existe plus. Comment ces cultivateurs doivent-ils financer et payer ces machines?

Où en est l'industrie du maïs aujourd'hui? Des centaines de milliers de dollars y sont immobilisés en équipement agricole. Des centaines de milliers de dollars de la Société du crédit agricole sont immobilisés pour l'agrandissement des fermes à maïs. Qu'arrivera-t-il si ce produit disparaît à cause du climat économique? Comment ces cultivateurs rembourseront-ils leurs prêts?

Qu'arrivera-t-il à nos entreprises de mise en conserve si nous continuons à tolérer un volume d'importations tel que cette industrie et ceux qui s'y consacrent mènent une existence économique marginale? Que nous arrivera-t-il si nous ne pouvons vendre notre blé? Qui va rembourser ces $1,100,000,000 de prêts que les cultivateurs ont obtenus depuis 1961? Si l'agriculture fait faillite, qui va rembourser cet argent?

Qu'arrivera-t-il à notre élevage de bœuf de boucherie si nous augmentons nos importations de bœuf d'Argentine et d'ailleurs? Qu'arrivera-t-il à notre production de tomates si nous continuons d'importer des tomates du Mexique, de Bulgarie, et du Portugal? Voilà, monsieur le président, les questions que posent les cultivateurs. Où allons-nous?

L'hon. M. Stanfield: Vers la société juste.

M. Danforth: Les cultivateurs savent, mais le gouvernement ne sait pas que les politiques actuelles ne peuvent pas favoriser une industrie agricole d'envergure au Canada. Ils n'ont pas besoin de se faire expliquer le problème par un groupe d'étude. Ils savent de quoi il retourne. Le problème c'est qu'ils ne dépendent plus de la loi de l'offre et de la demande, ni du jeu de la libre entreprise. Ils savent que leurs petites coopératives locales et provinciales ne peuvent pas lutter avec succès contre des ventes et des subventions réglementées par l'État. Ils savent qu'en tant que cultivateurs individuels ou membres de coopératives ou d'associations provinciales, ils ne peuvent pas rivaliser avec des marchés dirigés. Ils ne peuvent pas concurrencer les chaînes alimentaires internationales qui achètent des produits du monde entier et qui absorbent de vastes marchés grâce à leurs propres réseaux de distribution.

• (8.50 p.m.)

Les agriculteurs s'adressent au gouvernement fédéral pour la raison suivante. Ils veulent savoir ce qu'il fera en l'occurrence et s'il leur assurera le marché intérieur. Ils veulent savoir si nous serons maîtres du marché canadien ou si le gouvernement persistera à encourager l'importation, tentant ainsi un effort désespéré et ultime pour faire baisser le coût de la vie. A cette fin, sacrifiera-t-on la collectivité agricole? Demandera-t-on aux agriculteurs de supporter le poids des nouveaux impôts proposés par le gouvernement? Qu'adviendra-t-il de la communauté agricole lorsque les nouveaux accords de GATT et la Négociation Kennedy entreront en vigueur? La Chambre n'a jamais discuté cette question. Le gouvernement n'a pas formulé sa politique. Bien sûr, il a signalé que certaines industries souffriront et qu'on essaiera de les dédommager, mais au milieu de tout cela, où en sont les cultivateurs? L'industrie agricole peut n'être pas touchée directement, mais si des industries connexes le sont, ce sont les agriculteurs qui paient la note.

Le ministre a déclaré ce soir que l'on tente d'accorder plus de crédit aux cultivateurs canadiens. Je félicite le gouvernement de cette initiative et de certaines modifications qui me semblent devoir être utiles. J'aimerais, toutefois, vous citer un exemple. Aux termes de la loi des syndicats, des installations sont prévues pour la main-d'œuvre saisonnière. En d'autres mots, si un groupe de cultivateurs tient à employer de la main-d'œuvre saisonnière pour les récoltes de la saison, qu'il s'agisse de fraises, de tomates, de pommes, de tabac ou de quelque autre produit, le gouvernement sera prêt en vertu de la loi, comme je la comprends, à consentir un prêt pour la construction des abris. Qu'adviendra-t-il si cette main-d'œuvre est importée de la Jamaïque et si la politique d'immigration change? Qu'arrivera-t-il si la conserverie locale qui reçoit livraison de ces produits fait faillite à cause des importations? Ce groupe de cultivateurs qui ne peut plus réaliser de bénéfice dans cette entreprise sera-t-il acculé à la faillite ou contraint de rembourser ces prêts?

J'estime que l'extension du crédit ne saurait seule ni répondre ni espérer répondre à la multitude des graves problèmes actuels de l'agriculture. Nos agriculteurs, qui ont impatiemment attendu des années, apprennent maintenant que lorsque le groupe d'étude transmettra son rapport, le gouvernement en examinera les recommandations. Il n'est pas étonnant que nos agriculteurs se montrent impatients. Ils connaissent la nature des problèmes et ils comptent sur l'intervention du gouvernement pour en régler quelques-uns. Ils s'attendent que le gouvernement agira en leur nom. Le crédit agricole seul est insuffisant.

Nous avons récemment constaté ce qui peut arriver à une denrée. Je veux parler encore une fois du maïs. A l'heure actuelle, nous en sommes au point que les recettes d'une seule année pour cette récolte sont jugées inférieures aux frais de production. Nous savons ce qui est arrivé dans le cas de la betterave à sucre. Les producteurs qui, pendant des années, avaient fait de cette culture leur principale récolte ont soudainement constaté qu'ils ne pouvaient plus la cultiver. Nous avons vu ce qui est survenu aux petites conserveries du pays lorsque tout à coup elles ont dû concurrencer des importations.

Nous avons été témoins de ce qui peut se produire dans le domaine du crédit. Les cultivateurs qui comptaient sur le concours de la Société du crédit agricole ou sur la Loi sur les prêts pour les améliorations agricoles dans les moments difficiles ont constaté que par suite de l'initiative du gouvernement, cette source de crédit s'est tarie. Durant des mois, alors qu'ils en avaient besoin, ils ont tenté de survivre sans prêt. Nous verrons bientôt ce qui peut se produire quand la négociation Kennedy aura modifié les structures commerciales.

Je ne veux pas sembler pessimiste, mais à cause des règlements changeants au sujet des droits sur le dumping et du troc, je crains que certains secteurs de l'industrie agricole au Canada ne se trouvent dans une situation désastreuse. Par conséquent, monsieur le président, je voudrais vous signaler, et par votre intermédiaire au gouvernement, que nous avons l'intention de faire tout ce que nous pourrons, en vue de faire adopter cette loi aussi rapidement que possible. Mais nous nous efforcerons aussi de veiller à ce que les intérêts des cultivateurs canadiens soient protégés, car depuis longtemps déjà les députés auraient dû être conscients de la situation dans laquelle la collectivité agricole se trouve actuellement. Ils devraient commencer maintenant à y remédier de façon positive. Nous ne pouvons présenter la mesure, mais lorsque nous en serons saisis à la Chambre, nous ferons sûrement tout notre possible pour servir les cultivateurs de la nation.

M. Gleave: Monsieur le président, je dois dire en prenant la parole pour notre groupe au sujet du programme de crédit offert à l'industrie agricole dans son ensemble, que j'ai l'impression qu'on a peut-être ici raté une occasion exceptionnelle de proposer quelque chose de neuf et de hardi. Je dis cela, mais le ministre sait évidemment fort bien combien je respecte ses talents, car nous nous connaissons depuis fort longtemps. En étudiant le

programme, on doit se rendre compte que, même s'il a pour objet de mettre plus d'argent à la disposition des cultivateurs sous forme de crédit, cet argent sera disponible—du moins, nous devons le supposer—à un taux d'intérêt considérablement accru. On a dit que les taux actuels sont irréalistes. Je suppose donc que nous aurons un taux réaliste; cela dépendra de l'économiste que nous écouterons le moment venu.

Ces taux d'intérêt seront-ils réalistes en fonction des frais de production du cultivateur? Cela reste à voir. Mais avant de parler des taux d'intérêt j'aimerais dire ceci: ce qui manque le plus ici c'est une façon d'aborder le problème du crédit agricole qui permette de coordonner le crédit à long terme, à moyen terme et à court terme. Un pourcentage sûrement très élevé des cultivateurs ont aujourd'hui recours à ces trois modes de crédit.

• (9.00 p.m.)

Ce qu'on nous propose ici n'est que le prolongement de ce que nous connaissons déjà. Les propositions concernant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sont exactement les mêmes, avec quelques fonds supplémentaires. La Société du crédit agricole va continuer de fonctionner comme auparavant. On ne propose aucun moyen de les faire travailler de concert, de façon à aborder le problème dans son ensemble. La collectivité agricole tout entière aurait pu y gagner de cette façon.

En novembre 1962, un document de travail avait été rédigé par M. T. W. Carr et ses associés à l'intention de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier. Il avait trait au crédit agricole au Canada. Même à cette époque-là, M. Carr et ses associés avaient fait certaines recommandations à ce sujet. Voici ce que disait le rapport:

> Les plus important prêteurs en matière de crédit agricole à court et à moyen terme étaient les banques à charte. Une partie importante de ces prêts s'effectuait dans le cadre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, grâce à laquelle une certaine responsabilité de l'État vis-à-vis du crédit agricole avait été instaurée. Pour s'acquitter efficacement et le plus avantageusement possible de ces responsabilités, les banques incorporées dans le cadre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles avaient évidemment besoin des conseils techniques spécialisés de gens avertis en matière de crédit agricole. Les banques et les agriculteurs ne pouvaient qu'y gagner par le truchement de ladite loi puisqu'ils devaient être en contact plus direct avec le ministère fédéral de l'Agriculture. Cela permettait aux prêts en vertu de ladite loi de s'accroître, avec la certitude que les risques se trouveraient minimisés du fait des méthodes de prêts supérieures dans le cas de la loi comme dans celui des prêts agricoles ordinaires et réduisait également les risques relatifs aux prêts agricoles ordinaires consentis par les banques.

Au lieu de suivre cette voie et de chercher de plus amples conseils, nous allons ouvrir ce domaine aux compagnies d'assurance et de fiducie et le gouvernement se portera garant des pertes. Si, ainsi que le préopinant l'a laissé entendre, l'agriculteur s'endette, il risque le tout pour le tout. Il y a toujours un risque quand on prête de l'argent, mais le risque peut être minimisé, et c'est là une des façons dont on aurait pu envisager le cas. Plus loin, on lit dans le rapport qu'il faudrait établir un organisme de coordination qui serait chargé de coordonner l'activité des divers organismes dans le domaine des prêts:

> Une des plus importantes fonctions de cet organisme de développement et de coordination serait d'établir au début des sources plus sûres de renseignements en vue de l'appréciation des tendances et des faits en matière de financement agricole, d'amorcer la recherche et l'évaluation analytique des changements et des difficultés quant à la demande de crédit agricole et aux fonds disponibles, de mettre au point et de favoriser l'utilisation de techniques améliorées par les prêteurs privés et publics, de revoir et de perfectionner les mesures propres à répondre à l'évolution des besoins dans les services de crédit aux agriculteurs.

Le gouvernement dispose de ce renseignement depuis 1962 et il a payé une bonne somme pour l'obtenir; pourtant il ne s'en est pas servi. De fait, le rapport signale qu'il faudrait plus d'initiatives du genre qu'entreprend la Société du crédit agricole. Celle-ci met en œuvre un programme de comptabilité électronique qui offre présentement à 2,700 cultivateurs canadiens des informations qui les aident beaucoup dans leurs décisions courantes et dans leur planification à long terme. Cet organisme affirme que les agriculteurs ont recours à ce service dans une proportion plus ou moins grande selon l'importance de leur établissement et le reste. Le rapport mentionne que ce genre de renseignements contribue à mettre au point des modes de prêt qui répondent aux nouvelles exigences du financement agricole au Canada. Le succès qu'a remporté la Société dans son programme de comptabilité électronique des exploitations agricoles a contribué à susciter l'intérêt du public envers un programme national d'archives agricoles. La Société a fait profiter de son expérience ceux qui doivent veiller à mettre en œuvre un tel programme à l'échelle nationale.

Ces renseignements seront, j'espère, mis à profit. C'est le genre de données qu'il faudrait relier à d'autres programmes de prêts. Si nous autorisons les banques et les sociétés de fiducie à consentir des prêts à court et à moyen terme sans garantie aucune et sans système de recoupement des données, nous nous réveillerons dans plusieurs années d'ici pour découvrir que certains de ces prêts sont devenus de mauvaises créances, mais personne n'en saura la cause précise.

C'est dans cette voie, à mon sens, qu'il faudrait orienter notre politique de crédit agricole. Rien dans les résolutions dont nous sommes saisis ni dans les propos du ministre de l'Agriculture ne nous indique que le gouvernement a reconnu ce besoin. Nous avons véritablement l'occasion, dans le domaine des prêts, d'obtenir les renseignements voulus et d'être au courant de ce qui se passe, mais nous n'en avons jamais profité.

La Société de crédit agricole a progressé avec le temps et elle effectue un travail supérieur à celui de l'ancienne Commission des prêts agricoles qui l'a précédée. Elle compile des renseignements, oriente et conseille les cultivateurs bien qu'elle ne dispose pas encore, à ma connaissance, du personnel de direction spécialisé qu'elle devrait avoir. C'est peut-être une question d'administration.

Le rapport Carr dit enfin:

> La manière la plus efficace de mettre sur pied cet organisme de développement serait d'instituer un organisme public rattaché probablement au ministère de l'Agriculture, pour coordonner ces diverses formes de développement. Les sociétés de la Couronne chargées d'accorder directement du crédit agricole pourraient y être incorporées afin de remplir leur rôle dans le cadre du régime global de crédit mis sur pied sous l'égide de cet organisme, tout en continuant à assurer les importants services qu'elles avaient mis sur pied. Ainsi, la Société de crédit agricole pourrait maintenir ses services hypothécaires auxquels viendraient s'ajouter les nouveaux services au fur et à mesure de leur développement par l'organisme de coordination.

Voici la conclusion que renferme ce document de travail:

> ... on pourrait ainsi s'attendre à des améliorations progressives des services de crédit agricole au Canada, à une adaptation plus régulière et moins pénible pour les agriculteurs, et à un affermissement de la situation concurrentielle de l'agriculture canadienne.

J'ignore si ce serait là le résultat, mais d'après le cinquième exposé annuel du Conseil économique ce devrait être notre objectif et le crédit devrait faire partie de la politique suivie pour l'atteindre. Les propositions qu'on nous a soumises n'y parviendront pas. J'estime en toute sincérité que le ministre de l'Agriculture devrait s'inquiéter de cet état de choses et étudier ces propositions.

Je ne m'oppose pas à ce que les compagnies de fiducie et d'assurance s'engagent dans le domaine des prêts. Je suppose que dans un régime de libre entreprise, auquel adhèrent les députés de l'autre côté de la Chambre, c'est une décision qui ne concerne que ces compagnies. En songeant à ce qu'elles ont fait pour les cultivateurs, je me demande combien cette politique sera utile à l'agriculture. Lorsqu'on examine le bilan à long terme des efforts de ces compagnies, on constate qu'il est pauvre. Peut-être ont-elles maintenant leurs propres raisons de vouloir participer à cette œuvre.

• (9.10 p.m.)

L'agriculture comporte des risques, et des risques sérieux. Nous savons de quoi nous parlons nous qui y sommes engagés. Le gouvernement ne fera aucune faveur aux cultivateurs, s'il accroît l'insolvabilité de l'agriculture. Le préopinant a décrit en détails la situation agricole. Je la connais aussi bien que lui, mais je ne vais pas par quatre chemins pour dire au gouvernement ce qu'il sait déjà, je suppose: l'agriculture ne compte pas parmi les industries qui peuvent se permettre des taux d'intérêt de 8 et de 9 p. 100.

Le gouvernement doit le savoir, ce qui ne l'empêche pas de nous proposer un projet de résolution qui refuse dorénavant au Parlament le droit d'établir les taux d'intérêt exigibles pas la Société du crédit agricole. On nous refuse aussi le droit de fixer les taux d'intérêt aux termes de la loi sur les prêts destinées aux améliorations agricoles. Le gouvernement, semble-t-il, estime que le Parlement n'a pas assez de bon sens pour le faire, bien que cette décision nous ait incombé depuis la création de ces mesures.

Le gouvernement dit: «Nous ne vous confierons pas cette question. Nous voulons que vous signiez un chèque en blanc, et à l'heure que nous jugerons raisonnable et opportune, nous établirons des taux d'intérêt réalistes». A-t-il si peu confiance en l'économie qu'il se sente incapable de soumettre au Parlement un taux d'intérêt qui vaudra pendant trois ans, ou a-t-il peur que s'il change les taux actuels, dans la conjoncture économique actuelle, le Parlement n'acceptera pas les taux d'intérêt proposés? Hésite-il à dire au peuple canadien que la situation de l'agriculture au pays est si déplorable et les marges de revenus tellement faibles que si nous voulons que les cultivateurs continuent leurs exploitations, nous devons maintenir, à l'aide de subventions, les taux d'intérêt au niveau qu'ils atteignent au Canada? Voilà la situation; le préopinant n'a pas exagéré.

D'après les documents que j'ai devant moi, je pourrais citer les propos du président du Conseil de l'industrie laitière du Canada. Les voici: nous avions l'habitude d'obtenir un cinquième de cent de profit sur une pinte de lait, mais nombreux sont les agriculteurs qui, maintenant ne touchent pas ce bénéfice. Vous pouvez consulter les livres qui traitent de l'étude de la gestion des fermes, réalisée en Saskatchewan par les clubs agricoles et le ministère de l'Agriculture. Vous pourrez y

lire tout ce qui se rattache à ce problème. Au Manitoba, vous pouvez obtenir le même genre de renseignements. Tout y est bien expliqué, il n'est plus nécessaire de deviner nombre de ces choses.

Je soutiens donc, que le Parlement ne devrait pas accepter la suggestion énoncée dans ces résolutions, c'est-à-dire, que le taux d'intérêt soit laissé à la merci du gouvernement. A mon avis, c'est à la Chambre qu'il appartient d'en décider. Quels que soient les taux d'intérêt proposés, ils devraient être inscrits dans la loi et soumis à la Chambre.

Pour comprendre les problèmes de l'agriculture, il suffit de lire certains des mémoires publiés par les organisations agricoles. J'ai ici un mémoire provenant du Syndicat national des cultivateurs. Il concerne un problème sur lequel le Syndicat et la Fédération canadienne de l'agriculture ne présentent guère de divergences. Voici ce que dit le Syndicat national des cultivateurs au sujet du crédit:

> Ce qui importe, c'est la sécurité du bail, or, le meilleur moyen de l'obtenir, c'est par programmes publics réalistes et la participation éclairée de l'État; il faut en outre se faire une conception sociale du type de communauté rurale qui devrait être désormais le but de notre nation. La Société du crédit agricole est actuellement un instrument utile, mais sa politique en matière de prêts est trop restreinte, puisqu'elle exige des garanties exorbitantes. Pour citer un exemple récent, on a demandé à l'épouse d'un agriculteur de la Saskatchewan de renoncer à ses droits, en vertu de la Provincial Homestead Act, sur le quart de section du terrain de la maison que réclamait la Société du crédit agricole, outre les deux autres quarts de section, comme garantie pour un prêt de $12,000 destiné à la construction d'une maison de ferme.

Je me demande si les compagnies de fiducie et les compagnies d'assurance se montreront plus généreuses quand elles participeront au programme de crédit. Personnellement, j'en doute. Voici un extrait de la publication *Union Farmer:*

> ... J. B. Hansen, inspecteur de la Banque royale, qui sera chargé de remanier les services agricoles de la banque. On a déclaré en même temps que la banque, comprenant que l'agriculture est aujourd'hui une grosse affaire, a nommé pour les provinces des Prairies des représentants qui sont des «experts» et qui seront consultés sur les problèmes agricoles.

Je ne vois rien à redire à ce que la banque nomme des experts pour la conseiller sur les questions agricoles. Si elle croit qu'elle prêtera sur une grande échelle, elle aura probablement besoin d'eux. Ceci prouve ce que je disais en commençant: si le ministère de l'Agriculture faisait les choses comme il se doit, la banque pourrait s'adresser aux experts de son propre service de prêts et leur dire: Nous voulons bien participer à ce programme. Nous voulons bien prêter de l'argent. De quoi s'agit-il? Nous voulons donc que les banques s'attachent les services d'une foule d'experts que nous devrons en fin de compte payer de nos deniers. La Société de crédit agricole, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance s'entoureront-elles chacune d'une petite clique de soi-disant experts?

Chose certaine, c'est que le cultivateur ne manque jamais d'experts. Je m'étonne toujours du nombre de gens qui sont convaincus de pouvoir lui en remontrer. J'ai souligné certains points à propos de ces trois résolutions et je m'en remets maintenant au ministre.

M. Thomson: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pouvons-nous poser une ou plusieurs questions au ministre?

M. le vice-président: Pas sans le consentement du comité.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je consens très bien à ce que l'honorable député pose sa ou ses questions immédiatement, si le cœur lui en dit, et je reprendrai ensuite mon discours, si c'est dans l'ordre.

[*Traduction*]

M. Thomson: Je vous remercie, monsieur le président...

M. le vice-président: A l'ordre. Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député pose une question au ministre?

Des voix: D'accord.

M. Thompson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, je voudrais obtenir du ministre de l'Agriculture une mise au point sur une question de fait. Lui-même ou le gouvernement a-t-il l'intention de rendre le domaine des prêts accessible, en vertu du projet de résolution nº 5 figurant au *Feuilleton,* à toutes les compagnies de fiducie ou de prêts, ou à quelques-unes bien spécifiées?

A propos du numéro 6, le ministre parle d'élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts. Exige-t-il toujours que ces personnes soient des cultivateurs?

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Olson: Je suis disposé à répondre à cette question maintenant, mais je tiens à faire remarquer qu'il faudrait un discours pour répondre à des questions de ce genre. Il vaudrait mieux, je crois, que chacun des partis et les députés qui souhaiteraient formuler quelques remarques au sujet de mon exposé préliminaire se bornent à celui-ci, avant d'aborder des questions aussi générales que celle que vient de poser le député.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, il me fait plaisir, au nom au Ralliement créditiste, de donner une réponse et de commenter le discours très intéressant qu'a prononcé, il y a quelques instants, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson), relativement aux trois résolutions visant à étendre le crédit agricole.

Monsieur le président, dans un article publié dans le *Financial Post* du 29 février 1966, M. John Schryner disait ceci:

> Le transfert des propriétés agricoles à la nouvelle génération crée une demande massive pour le crédit agricole. Ce transfert a commencé tôt dans les années 1960 et se poursuivra, d'après certains économistes, au cours des années 1970, avant de diminuer graduellement.

Cette phrase de M. Schryner et quelques phrases que l'honorable ministre de l'Agriculture prononçait il y a un instant me réjouissent énormément puisque le ministre annonce qu'il présente des mesures visant à encourager les jeunes à prendre possession des terres et y continuer l'œuvre de leurs parents.

Monsieur le président, on sait que le problème des jeunes agriculteurs est énorme. Il nous faut donc les encourager à s'intéresser davantage aux problèmes agricoles, et pour ce faire il faut aussi prendre les mesures susceptibles de leur aider à s'intégrer dans ce milieu-là.

J'aimerais donc dire au ministre de l'Agriculture, qui est ici ce soir et qui a prononcé un discours éloquent, que je le remercie des détails qu'il nous a donnés, et je lui demande de présenter d'autres mesures visant à aider les jeunes à s'intégrer davantage dans le milieu agricole.

Monsieur le président, aujourd'hui, c'est un temps de réflexion pour les cultivateurs du Canada, tant de l'Est que de l'Ouest du pays. C'est un temps de réflexion ou de méditation, si vous voulez, car s'il y a une classe qui est sérieuse, c'est bien la classe agricole.

La classe agricole a toujours été la classe silencieuse par excellence. Elle a toujours été, comme le disait récemment l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), la classe qui travaillait quand on le lui demandait, qui produisait lorsqu'on le lui demandait, et qui se taisait, quand on lui disait: Produis et tais-toi.

Monsieur le président, la classe agricole est une classe qui a donné énormément dans le passé, qui n'a jamais refusé de produire. Mais aujourd'hui, le cultivateur se pose la question suivante: A quoi bon continuer de produire, si mes produits se vendent à perte? Voilà un grave problème, monsieur le président, et j'aimerais bien que l'honorable ministre de l'Agriculture en prenne note.

[L'hon. M. Olson.]

On a souvent dit que le problème de la production est réglé à tout jamais. Lui-même, en tant qu'ex-créditiste—et je doute qu'il soit encore créditiste—le connaît très bien. Si l'on considère la production en elle-même, elle peut amplement satisfaire les besoins canadiens. Quant au consommateur, son pouvoir d'achat est insuffisant pour acheter et écouler cette production-là. C'est là que réside le mal, monsieur le président. Quand on dit que le Canada est un pays riche, on veut dire par là qu'il est riche en possibilités, qu'il est riche en ressources, qu'il est riche d'avenir, qu'il est riche de bonne volonté, qu'il est riche en espoir et, pour le cultivateur canadien, le Canada est riche en déceptions.

Nous connaissons, actuellement, au Canada, une agriculture qui se cherche. Pourquoi? Parce que toutes les fois que le cultivateur pourrait avoir une aide quelconque, par exemple, un prêt du crédit agricole, toujours le même voleur silencieux se présente et vient couper les ailes à la progression du cultivateur, et j'ai nommé: le taux d'intérêt; le taux d'intérêt, que l'on appelle ce voleur silencieux, protégé par tous les gouvernements, qu'ils soient rouges ou bleus.

Monsieur le président—et je passe vite—en 1955, l'indice des prix aux consommateurs était de 112.1, si l'on suppose qu'en 1949, l'indice était de 100. En 1964, le même indice était grimpé à 132.4, et je n'ai pas les chiffres pour 1968 en main, puisque l'honorable ministre nous a pris par surprise. Mais il n'en reste pas moins que l'indice des prix aux consommateurs a encore augmenté.

Et dans le même temps, est-ce que le profit aux cultivateurs a augmenté? Je pose la question à l'honorable ministre: Est-ce que, dans le même temps où l'indice des prix aux consommateurs augmentait sans jamais s'arrêter, le profit net aux cultivateurs canadiens, de l'Ouest ou de l'Est du Canada augmentait proportionnellement au coût de la vie?

Je sais que le ministre est assez sincère pour me répondre là-dessus: Non.

Monsieur le président, voilà le point principal du problème. Premièrement, il faut nous adapter aux besoins modernes d'une économie moderne. Voilà pourquoi il nous faut adapter nos politiques agricoles aux termes de l'économie moderne, et, à ce titre, plusieurs propositions comprises dans les résolutions du ministre de l'Agriculture répondent à ce besoin que je mentionne, c'est-à-dire celui d'adapter notre agriculture à une économie moderne.

A ce sujet, j'énumérerai tantôt quelques projets de loi qui nous étonnent et qui nous réjouissent; ce sont autant de mesures que nous souhaitions depuis longtemps. Évidemment, comme le disait le ministre, nous ne pouvons résoudre tous les problèmes en même temps, mais il reste un problème que

le ministre ne mentionne pas ce soir et qui est tout aussi urgent, sinon plus, que ceux de la production, de l'agrandissement des fermes, du financement des terres ou de l'achat de machines agricoles, et je parle du problème de la mise en marché des produits agricoles. Que le cultivateur produise des tonnes, des tonnes et des tonnes de «patates»; qu'il produise des tonnes, des tonnes et des tonnes de carottes, il ne peut tout de même pas aller s'enterrer avec ses carottes et ses «patates».

Monsieur le président, il va falloir que quelqu'un achète ses «patates», ses carottes, son avoine, son blé, son maïs, et que sais-je encore? A ce sujet, je veux donner un exemple, qui concerne ma circonscription de Lotbinière—et, en passant j'y invite les députés, parce que c'est une des plus belles du Québec —et je m'inspire d'un petit article publié dans la revue *Semaine Illustrée* du 11 septembre 1967. Je cite:

On enterre les patates pour profiter de l'aide d'Ottawa.

A ce stade, j'invite le ministre de l'Agriculture à m'écouter sérieusement, car cela en vaut la peine. C'est aussi intelligent que de changer un dollar pour quatre pièces de 25c.

Les producteurs de pommes de terre de la région de Victoriaville en ont récolté tellement, cette année, qu'ils ont dû les vendre à un prix ridicule ou les enfouir dans le sol pour recevoir un subside spécial d'un cent la livre accordé par le gouvernement fédéral.

On estime qu'environ trois millions de livres ont ainsi été gaspillées dans cette région, alors que des gens crèvent de faim partout dans le monde, et même au Québec.

Regardons le scandale dans le domaine de l'agriculture.

Dans le passé, les cultivateurs des Bois-Francs recevaient environ deux cents et demi la livre, mais la récolte a été renversante cette année. A cause de ce surplus de production, les pommes de terre n'ont rapporté qu'un cent et demi la livre, avec le résultat que plusieurs cultivateurs seraient sur le bord de la faillite.

Et la majorité des cultivateurs ont dû enfouir leurs «patates» dans la terre, pour réussir à obtenir un cent de subside du gouvernement fédéral.

• (9.30 p.m.)

Quand les mesures du gouvernement obligent les cultivateurs à prendre des moyens plus ou moins honnêtes pour essayer de se renflouer, je dis que de telles mesures sont restrictives.

C'est une des premières remarques que je tenais à faire à ce sujet. Je trouve extrêmement décevant qu'au début de cette session, alors qu'on parle à temps et à contre-temps de société juste, de société injuste, puis de société «juste pour le fun,» on ne présente pas une mesure visant à aider les cultivateurs à mettre en marché, à faire consommer à des prix convenables les denrées qu'ils produisent.

Monsieur le président, il nous faut considérer l'agriculture de la façon suivante: Puisque nous devons tous manger, nous devons énormément à nos cultivateurs, qui nous assurent les aliments indispensables. L'agriculture est la base de notre société. Nous ne gagnerons rien, à titre de consommateurs, si nous agissons au détriment du cultivateur. Les cultivateurs disent qu'ils pourraient toucher davantage pour leurs produits. Ils disent également que nous pourrions payer moins cher, que les supermarchés pourraient encore recevoir un juste rendement pour leur placement.

Et pourtant, dès qu'une situation se présente à nous et qu'on la regarde, non, pas avec des lunettes rouges ou bleues, mais avec des lunettes objectives, nous la voyons sous un autre jour. Qui faut-il croire?

En 1961, monsieur le président, le nombre des cultivateurs, au Canada, s'élevait à 480,000. Depuis, plus de 20,000 cultivateurs ont abandonné l'agriculture. Pourquoi? On va nous répondre que les fermes ne sont pas rentables. Alors, on envoie les cultivateurs en ville, où ils deviennent la proie du chômage. Puis, c'est un autre ministre qui s'en charge. On les instruit, et ils deviennent des chômeurs instruits.

M. Caouette: Dans la circonscription de Mercier.

M. Fortin: Dans la circonscription de Mercier, c'est exact.

Nous serons vraiment devenus des porteurs d'eau et des coupeurs de bois, au niveau agricole, si nous ne parvenons pas, dans notre riche pays, à rendre l'agriculture plus attrayante, en tant que profession.

Monsieur le président, «une tête de laitue,» pour employer le langage des cultivateurs—et il y en a trois au sein du Ralliement créditiste —on appelle cela «une salade de pomme» ou «une pomme de salade», que le cultivateur vend 5c., se vend 35c. ou 40c. au supermarché. Par contre, si le cultivateur essaie de la vendre 6c., 7c., 8c., 9c. ou 10c., elle ne se vendra pas. Monsieur le président, nous n'avons pas besoin de faire de dessin avec ces chiffres-là. Je sais que le ministre de l'Agriculture est au courant et c'est pour cette raison que je lui dis cela, pour lui rafraîchir la mémoire, afin qu'il s'en souvienne longtemps.

Ce qui me réjouit dans ces trois résolutions, ce sont les points suivants que je vais énumérer immédiatement.

Premièrement, c'est la mesure qui est proposée en vue d'étendre les prêts de la Société du crédit agricole ou d'autres organismes à un plus grand nombre de cultivateurs. A mon

avis, il s'agit d'une mesure positive, et je veux en féliciter le ministre de l'Agriculture.

A propos de ces prêts-là, comme on peut le constater, nous sommes objectifs, nous, du Ralliement créditiste. Alors, monsieur le président, on a dit qu'ils serviraient à la construction des bâtiments et des immeubles et à aider les cultivateurs à acheter une machinerie agricole. A mon avis, il s'agit d'une excellente mesure.

Deuxièmement, c'est de porter le montant maximum d'un prêt à $25,000. Je pense que cette mesure est une mesure positive. Il ne s'agit pas de toujours critiquer, mais de voir ce qui est bon et ce qui ne l'est pas.

Il y a une autre observation que j'aimerais faire à ce stade, au sujet d'une chose qui m'encourage énormément et qui montre la bonne volonté du ministre, soit son intention de favoriser les prêts pour accélérer la mise en marche des coopératives. Les cultivateurs se groupent en coopératives et le ministre entend, par ces mesures, définitivement encourager la formule coopérative. Là encore, je suis parfaitement d'accord avec lui et je l'en félicite. Ce ne sera pas tout, car il y a les deux côtés de la médaille.

Il y a aussi l'achat de terrain par le cultivateur pour augmenter son chiffre d'affaires. Il s'agit encore d'une mesure qui, à mon avis, peut être positive, mais peut aussi représenter une arme à deux tranchants. Que deviendra celui qui vendra sa terre à son voisin? Est-ce qu'il va devenir un chômeur? Pas d'embêtement! Qu'on vienne dans Lotbinière et l'on verra qu'il y en a des problèmes, qu'il en existe de ces cas-là.

Monsieur le président, je suis fortement contre une mesure qui a été proposée au moins 14 fois et voici pourquoi: le ministre prévoit que cette mesure accroîtra le nombre de prêteurs. Il tient pour acquis que les compagnies d'assurances, les compagnies de prêts, les syndicats de crédit, les caisses populaires, les *Credit Unions*, les banques à charte seront d'une certaine aide. Tant et aussi longtemps qu'il parlera de caisses populaires, ça va, mais tant et aussi longtemps qu'il parlera de banques à charte, de *Credit Unions*, de syndicats de crédit, de compagnies de prêts et d'assurance, je dis qu'à ce moment-là, le ministre de l'Agriculture se contredit, nie ses convictions d'antan et transige avec des «trusts» qui exploitent la population.

Monsieur le président, histoire de donner un petit exemple, supposons un prêt de $2,000. Quelqu'un se présente à la Banque Canadienne Nationale, il va finir par rembourser $2,197. Écoutez bien cela: Le taux d'intérêt annuel est de 9.48 p. 100. A la Banque de Montréal—toujours à propos d'un prêt de $2,000 réparti sur une période de deux ans—

[M. Fortin.]

vous obtenez donc $2,000 et vous remboursez au bout de deux ans, $2,205, à un taux d'intérêt de 9.87 p. 100. A la Banque Provinciale—toujours au sujet du même prêt—vous rembourserez $2,208, au taux d'intérêt annuel de 9.98 p. 100. Alors, quand le ministre nous dit, dans ses résolutions, qu'il veut abolir le taux d'intérêt des prêts, à propos du crédit agricole, de la machinerie, des instruments aratoires, des immeubles et autres, il veut abolir le taux d'intérêt de 5 p. 100 pour donner tout cela à des compagnies d'assurances, à des compagnies de prêts, à des sociétés de fiducie, à des *Credit Unions* ou à d'autres compagnies. Je dis qu'à ce moment-là, le ministre se fait l'ami des «trusts», qu'il ne sert pas du tout la cause des cultivateurs, mais qu'il sert davantage celle des requins de la finance.

La société *Beneficial Finance*, pour le même prêt de $2000, exige un intérêt de 5 p. 100. On ne parle pas d'un prêt de $25,000. Quel serait l'intérêt sur un prêt de $25,000? Peut-on se l'imaginer? Un prêt de $25,000 avec la *Beneficial Finance* donnerait 23.74 p. 100 d'intérêt. C'est loin de 5 p. 100. Alors, c'est détruire le petit peu qui reste de notre agriculture canadienne.

Je suis persuadé que les membres du Ralliement créditiste, de même que tous les députés, apprécieraient énormément que le ministre de l'Agriculture nous suggère le taux d'intérêt qu'il a en tête plutôt que de laisser la chose au gouverneur en conseil. Nous serions alors au courant des conditions relatives aux prêts et des difficultés auxquelles auront bientôt à faire face nos cultivateurs canadiens, si cette mesure est adoptée. Je dis tout simplement que c'est causer la ruine de l'agriculture que de continuer à transiger avec les compagnies de finance pour hausser les prêts jusqu'à 23.74 p. 100, comme nous l'avons vu.

Monsieur le président, à mon avis, un scandale énorme existe dans notre monde, actuellement, et je me dois de rappeler que l'agriculture constitue la base de notre société. J'aimerais tout simplement dire, avant de terminer, parce que je ne voudrais pas m'étendre trop longuement là-dessus, qu'en 1934, d'après les statistiques officielles de la Société des Nations, 2,400,000 personnes sont mortes de faim, et ce n'est pas parce qu'on n'est pas capable de produire; on a aussi constaté 1,200,000 suicides; 1 million de wagons de blé furent brûlés—des wagons de blé, pas des députés libéraux—267,000 wagons de café furent détruits. Ce n'est pas parce que nos cultivateurs ne sont pas capables de produire, mais parce qu'il n'existe pas d'organisme pour vendre les produits, pour atteindre le consommateur. Il s'agit toujours des mêmes produits que le cultivateur produit.

En 1934, on a détruit 516 millions de livres de sucre, 50 millions de livres de riz et 50 millions de livres de viande.

Ce n'est pas moi qui invente ces chiffres-là. C'est la Société des Nations qui les a dévoilés, en 1934, alors qu'on venait de se rétablir de la crise économique.

Monsieur le président, le cultivateur canadien est aux prises avec un problème tel qu'il ne sait jamais s'il pourra boucler son budget ou joindre les deux bouts demain. De toute façon, il n'est pas assuré de pouvoir semer. Lorsqu'il réussit à semer, il n'est pas certain de pouvoir récolter, parce que s'il récolte, il n'est pas plus certain de bénéficier de la belle température. Il n'est pas certain—même en supposant qu'il soit bien chanceux—de pouvoir vendre ses produits.

Alors, comment veut-on que le fils du cultivateur soit intéressé à continuer à s'occuper de la ferme familiale? On lui demande presque l'impossible. Là-dessus, et pour la gouverne des députés, j'aimerais lire ce qui suit:

La perspective d'avoir toute sa vie la dette d'un investissement possible de $60,000 à $100,000 n'est pas de nature à encourager les jeunes gens à se lancer dans l'agriculture.

Ceci est tiré d'un article qui a paru dans la revue *Farm Credit Expansion in Canada,* écrit par M. Ross et publié dans *Canadian Farm Economics,* Volume I, n° 1, d'avril 1966. Je donne la référence pour intéresser les députés urbains aux problèmes agricoles.

Monsieur le président, je ne veux pas m'étendre plus longuement sur ce sujet. J'ai essayé, de toute façon, de mettre en lumière les bons points des trois résolutions qui, je le pense sincèrement, constitueront un apport et aideront nos cultivateurs. Il est inutile d'étudier cela en détail, puisque le député qui a parlé avant moi et les autres préopinants en ont traité.

Je voudrais cependant mettre en relief les points que nous pensons importants, que nous sommes heureux de voir inscrits à l'ordre du jour. Mais il faut bien retenir ceci: Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas un organisme de mise en marché des produits agricoles, nous ne réglerons pas le problème agricole.

Avant de terminer mes observations, je voudrais faire une demande expresse pour qu'on s'occupe—et cela est urgent—du cultivateur de l'Est. J'aimerais inviter le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Côté), qui est censé représenter les cultivateurs de l'Est, à agir un peu plus vite. Je crois que cela ferait du bien, car les cultivateurs de l'Est sont impatients.

• (9.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. McCutcheon: Monsieur le président, d'abord, je tiens à féliciter le ministre de nous avoir expliqué aussi clairement le bill à l'étude. Je veux aussi le féliciter de sa promotion récente à un haut emploi. Puis-je ajouter que je suis complètement d'accord avec le principe en cause dans la résolution. Personne ne peut s'opposer au renouvellement d'un programme qui a tellement profité à l'économie agricole. On l'a laissé tomber en désuétude depuis quelques années, mais cela est autre chose.

Je me demande si le gouvernement, et en particulier le premier ministre, a la moindre idée des épreuves causées par la fatale atrophie de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, à la suite des élections. Dans ma seule province, la vente d'outillage agricole a tellement baissé que nombre de vendeurs ont été forcés de déclarer faillite. Une maison de gros rapporte 18 faillites en trois mois sur sa liste de vendeurs. Voilà un des résultats qui ont été causés aux agriculteurs incapables de financer le remplacement de l'outillage dont ils avaient besoin, surtout à cause du mauvais temps pendant les semailles, le mûrissement et les récoltes.

Je me réjouis du renouvellement de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, mais je conteste certaines de ses dispositions. Il me semble que le cabinet de notre pays s'attelle à une tâche gratuite et complètement inutile. Je ne vois pas la raison de confier au cabinet le soin de fixer, dans sa sagesse, les taux de l'intérêt. Cette prérogative est parfaitement inutile. A mon avis, c'est là une autre preuve que le gouvernement cherche à pousser ses tentacules dans tous les domaines de l'existence des Canadiens, hormis, peut-être, leurs chambres à coucher. Mais en fixant unilatéralement le taux de l'intérêt, le cabinet s'occupe vraiment de ce qui ne le regarde pas. Le gouvernement pourait sans doute négocier avec nos institutions financières et aboutir à un taux permanent. Qu'il soit variable, si vous voulez, mais qu'il soit établi en vertu d'une formule connue du public.

L'expérience de plusieurs années a montré qu'on n'a pas abusé des prêts destinés aux améliorations agricoles. Par rapport au montant prêté, les pertes ont été minimes. Il est donc possible d'élaborer une formule conforme aux vues que j'ai exprimées. Par exemple, la plupart des banques et des établissements financiers connaissent le montant de leurs frais généraux et de leurs frais administratifs. Nous connaissons le pourcentage des pertes. Par conséquent, pourquoi ne pourrait-on pas élaborer une formule basée sur le taux exigé pour les prêts de premier ordre par les banques et autres institutions financières, plus un droit convenu. Je ne sais à combien se chiffrerait ce droit, mais je suis sûr que les banques nous le diraient. Si une

banque demandait 1 p. 100 et si une autre n'avait besoin que de ¾ p. 100, il pourrait même y avoir un peu de concurrence.

Je ne voudrais pas blâmer le cabinet, monsieur l'Orateur. Le temps viendra peut-être où ce que je vais dire aura un effet. Les députés sont au nombre de 264; le cabinet n'a que 28 membres. Je prétends qu'une puissante cabale financière pourrait plus aisément influencer un faible cabinet de 28 hommes que la Chambre entière.

Une voix: Mais il n'est pas faible.

L'hon. M. Hees: Regardez-y deux fois.

M. McCutcheon: Il y a eu de faibles cabinets canadiens, et il y en aura encore très probablement.

L'hon. M. Hees: Je parie sur celui-ci.

M. McCutcheon: Pourquoi laisser une question aussi importante et aussi délicate à un groupe vulnérable à une propagande très intense? Par ce geste unique, inutile et unilatéral, le cabinet s'expose à être accusé d'avoir fixé le taux trop haut. Quand cela arrivera, ce qui est certain, il s'en trouvera dans le pays pour insinuer que quelqu'un touche une ristourne. Si, par contre, le taux est trop bas, qu'arrivera-t-il? Nous verrons se produire la même chose que cette année et l'an dernier. Il n'y aura plus d'argent pour les prêts aux améliorations agricoles.

Je déplore la futilité du libellé du projet de résolution. Je soupçonne que ce texte reflète les idées de ceux qui veulent la suprématie du cabinet et la réduction du Parlement à une chambre d'enregistrement.

J'approuve cependant l'article 6 du *Feuilleton*, soit le projet de résolution précédant le bill modifiant la loi sur le crédit agricole. J'adhère particulièrement à l'idée d'élargir les catégories de personnes admissibles. Pourtant, c'est un autre cas où nous acceptons aveuglément un empiétement du gouverneur en conseil, du cabinet qui, dans ce domaine aussi, veut fixer les taux d'intérêt. Le cabinet est probablement plus justifié dans ce cas-ci de vouloir fixer les taux d'intérêt que dans le cas de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Aux termes de la loi sur le crédit agricole, ce sont les fonds de l'État qui sont distribués, alors qu'aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ce sont les banques qui prêtent leur argent en obtenant une garantie symbolique du gouvernement.

Il n'est pas nécessaire, à mon avis, de changer les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux termes de la loi sur le crédit agricole. La hausse actuelle des taux d'intérêt n'est pas éternelle.

Certains de ces jeunes ministres sont assez âgés pour se rappeler que nos taux d'intérêt n'ont pas toujours été aussi élevés. Il y a moins de 30 ans, ceux qui avaient de l'argent à placer se contentaient d'acheter des obligations de l'État qui rapportaient 3 p. 100. Maintenant que les prêts agricoles sont consentis jusqu'à échéance de 30 ans, qui peut prévoir que les taux d'intérêt ne fléchiront pas radicalement, bien longtemps avant le remboursement de ces prêts. Le marché monétaire, depuis 100 ans, n'a cessé de connaître des hauts et des bas. Certains économistes osent même prédire que ce cycle se renouvellera. Qu'il me suffise ce soir de rappeler ce qui s'est passé depuis 50 ans.

De 1919 à 1929, les obligations à long terme en dollars canadiens avaient un rendement annuel moyen de 5.07 p. 100. De 1929 à 1939, le rendement moyen était de 3.88 p. 100. De 1939 à 1949, le rendement se chiffrait à 2.93 p. 100, et de 1949 à 1959, à 3.67 p. 100. Le taux du rendement annuel pour la présente décennie est imprévisible. Il sera probablement plus élevé. Il atteindra ou dépassera même le sommet enregistré au cours du siècle. Néanmoins, monsieur le président, cette tendance était évidente il y a un siècle et même avant. Elle n'a rien d'inédite.

J'exhorte donc le gouvernement de maintenir à 5 p. 100 le taux d'intérêt sur les prêts consentis aux termes de la loi sur le crédit agricole. Le gouvernement devrait, au besoin, investir dans la Société qui applique la loi. Il aurait ainsi une étoile à son palmarès, étoile qui prouvera qu'il a tenté au moins une fois de secourir l'agriculture.

• (9.50 p.m.)

Je le répète, ces taux d'intérêt élevés ne dureront pas toujours et le fardeau du côté du Trésor serait léger comparativement aux avantages à long terme qui en découleraient. D'ici peu d'années probablement et avant qu'un bon nombre de ces dettes soient remboursées, les taux d'intérêt baisseront à nouveau. Les effets inflationnistes des taux d'intérêt subventionnés, signalés par le ministre, n'auront pas, à toutes fins pratiques, de grandes répercussions. Le cabinet ferait mieux, selon moi, de veiller davantage au maintien d'un climat propice à la vente à prix raisonnables des produits de nos agriculteurs. Il leur serait beaucoup plus avantageux de consacrer leur temps à cela plutôt que d'établir des taux d'intérêt.

M. Peters: Il y a en réalité trois genres de crédit qui intéressent les cultivateurs. Il y a

notamment le crédit provenant de la Société du crédit agricole, crédit à long terme garanti par l'actif de l'emprunteur, y compris la terre. La terre et les produits servant à financer l'hypothèque suffisent le plus souvent à garantir le crédit accordé.

Le précurseur de la mesure sur le crédit agricole a été la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui nous a enseigné les normes de gestion du crédit au coût minimum, avec des pertes minimums et un contrôle suffisant. L'agriculteur s'intéresse à deux autres formes de crédit. L'un découle de la loi relative à l'amélioration agricole. L'agriculteur emprunte sur hypothèque à une échéance relativement brève, dans l'espoir d'acquitter la dette dans un délai raisonnable sans engager sa propriété ou la valeur intégrale de son exploitation pour une longue période.

Une troisième forme de crédit qui intéresse l'agriculteur ne relève d'aucune de ces mesures, même s'il s'agit d'une forme de crédit dont il dépend et qu'il utilise pour continuer son exploitation jusqu'au jour de la récolte. Il obtient ces prêts à court terme de sociétés de financement, de banques, de sociétés d'instruments aratoires, d'entreprises de machines agricoles, de sociétés d'engrais, de graines de semence ou autres, y compris la coopérative locale. L'agriculteur a toujours eu de la difficulté à obtenir ce genre de prêts, et il doit payer le taux d'intérêt courant, qui est ordinairement assez élevé.

Il me semble que la troisième des mesures proposées par le ministre, à propos du crédit, est stupide. Le ministre lui-même avait critiqué cette mesure lorsque le précédent ministre avait proposé qu'on fournisse du crédit aux syndicats acheteurs de machines agricoles. En pratique, elle ne profita qu'aux riches. L'ancien ministre, qui est maintenant à l'autre endroit, avait des amis très riches. Je note que 346 personnes seulement ont profité de cette mesure et je m'étonne un peu que le ministre n'ai pas laissé tomber ces dispositions. Son prédécesseur, qui est maintenant sénateur, ne connaissait rien aux besoins du cultivateur moyen, mais il avait quelques amis riches à qui cette mesure pouvait être profitable. Je crois que la somme moyenne prêtée en vertu de ces arrangements s'élevait à $75,000. Le ministre devrait, ce me semble, regarder un peu ce qui se passe. Ces gens n'éprouvent jamais aucune difficulté quand il s'agit d'agrandir leurs terres ou d'obtenir des crédits à long terme pour les améliorer. Ils ne se heurtent jamais à l'impossibilité de trouver des crédits à court terme pour leur activité journalière. C'est pourquoi j'estime qu'il méritent peu de considération de la part du gouvernement, quand il s'agit de la formation de syndicats.

Il est possible que quelques pauvres gens aient retiré un avantage de cette mesure, mais on ne voit guère deux ou trois cultivateurs se réunir pour acheter ensemble une moissonneuse-batteuse ou bien, s'ils le font, ils risquent de ne plus être en bons termes le moment de la moisson venu. Ce n'est pas pour des opérations de ce genre que la mesure législative a été prévue. L'honorable représentant peut bien trouver quelques exceptions, mais il découvrira, je pense, que dans la plupart des cas ces arrangements n'ont servi qu'aux propriétaires de Cadillacs, ce qui ne devrait pas être la besogne du Parlement.

J'ai déclaré à maintes reprises que le crédit agricole à un taux d'intérêt supérieur à 5 p. 100 pour un terme de 25 ans dépassait les moyens du cultivateur. Je préférerais voir un cultivateur se ruiner sans avoir recouru au crédit qu'obtenir celui-ci pour se ruiner ensuite. Il aurait au moins quelque chose à récupérer. Certaines provinces ont mis des entraves à ce genre de prêt. Un quart de section doit être réservé à la famille et ne peut être saisi en paiement de dettes. C'est la situation qui prévaut dans la Saskatchewan. Pourquoi? Parce que des milliers de gens, littéralement, avaient perdu tous les biens amassés en commun au cours des ans, y compris le bien familial sur lequel ils vivaient. C'était arrivé à un si grand nombre de cultivateurs que la population a élu un gouvernement décidé à protéger au moins le bien familial contre la saisie.

Ma famille habitait dans une ferme grevée d'une hypothèque de $14,000. Mon père avait réussi à réunir $5,000, ou un peu moins, pour l'acheter. Les anciens propriétaires étaient de bons cultivateurs et ils étaient aussi bûcherons. Ils avaient emprunté de l'argent pour agrandir l'exploitation puis à la suite de circonstances indépendantes de leur volonté ils n'ont pas pu faire face à leurs obligations et ils se sont retrouvés sans ferme.

Lorsque nous discutons de ces bills nous parlons de trois sortes différentes de crédit agricole mais, je le répète, aucun d'eux n'englobe probablement une forme de crédit à laquelle le ministre s'intéressera bientôt j'espère. Je veux parler du crédit à court terme nécessaire à la gestion quotidienne. Dans ma région, ce genre de crédit a été extrêmement difficile à obtenir de tous les prêteurs.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, demain nous commencerons par le bill visant à modifier la loi sur la publication des lois. Une fois cette étude terminée nous passerons à la résolution qui précède la modification relative au prolongement de Windfall des chemins de fer Nationaux du Canada. Nous reviendrons ensuite aux étapes de la résolution des trois bills que nous avons étudiés ce soir.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBATS

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 39A du Règlement étant censé avoir été présentée.

LES PORTS—ROBERTS BANK (C.-B.)—LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE AU SUJET DU PARCOURS FERROVIAIRE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a exactement une semaine je posais au premier ministre (M. Trudeau) la question que voici, reproduite à la page 326 du hansard:

> Vu le conflit constant au sujet du parcours ferroviaire de l'Hydro de la Colombie-Britannique jusqu'à Roberts Bank, et comme le gouvernement provincial régit un lien essentiel et unique entre deux services fédéraux, le port et le réseau ferroviaire national, quelles initiatives le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de prendre au sujet du problème de compétence constitutionnelle ici en cause?

Monsieur l'Orateur, il serait presque impossible de surestimer l'ampleur de l'inquiétude que cette question suscite parmi les habitants du Sud de la Colombie-Britannique. En réalité, mes collègues du NPD tentent d'obtenir une réponse depuis notre arrivée, mais en vain. Mon collègue de Vancouver-Est a été l'un des derniers à essayer d'obtenir une déclaration du ministre à ce sujet. C'était cet après-midi.

Le cabinet de la Colombie-Britannique a autorisé l'Hydro de la province à construire ou à reconstruire en partie une voie ferrée longue de 17 milles qui formerait une partie d'un chemin d'accès à Roberts Bank, dans la région de Matsqui, de sorte que, au début, les expéditions de charbon de la région de Crowsnest pourraient être acheminées vers le nouveau port océanique. La population est bouleversée jusqu'à ce point parce que le gouvernement provincial a fait fi entièrement des recommandations du Conseil d'aménagement du Sud de la Colombie-Britannique, représentant vingt-huit municipalités, auquel le même gouvernement provincial avait confié le soin de la planification et du zonage de la partie sud.

La Commission a fortement recommandé l'aménagement d'une route de chemin de fer de remplacement qui assurerait le service à Roberts Bank en passant par le corridor industriel et ferroviaire du Fraser. Elle a prévenu que le parcours de l'Hydro de la Colombie-Britannique compromettait l'avenir des gens du Sud, soit de la moitié de la population. Elle soutient que ce nouveau parcours ferroviaire créerait d'autres grands risques d'accident, provoquerait la pollution de l'air et du sol, augmenterait le bruit, détériorerait l'apparence de la campagne et se révélerait tout à fait inutile. La valeur des terres du voisinage immédiat du chemin de fer baisserait, d'où une diminution des revenus fiscaux des municipalités.

Le pire, c'est que le parcours de l'Hydro de la Colombie-Britannique entraînerait la destruction de la région de Boundary Bay, incomparable quant à ses possibilités pour les loisirs au grand air et à sa magnifique beauté naturelle. Les quelques rares refuges d'animaux sauvages qui restent dans le Sud de la Colombie-Britannique disparaîtraient aussi.

Rien d'étonnant à ce que le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), qui représente une partie de cette région, déclare que l'emplacement projeté va à l'encontre de tout principe de la planification compétente de l'utilisation des terres, et rend tout à fait inutile l'Office de planification du Sud de la Colombie-Britannique. Je crois que tous les députés de la Colombie-Britannique partagent cette opinion.

Du point de vue de l'intérêt fédéral, l'enjeu est considérable. Un port géant doit être construit à Roberts Bank et la surveillance du port est clairement de compétence fédérale, comme il est clair que l'autorité fédérale a besoin d'un accès incontesté, au port.

Le parcours ferroviaire régi par l'organisme provincial B.C. Hydro rejoindrait les chemins de fer interprovinciaux du Canada, qui relèvent également du pouvoir fédéral. Certes, cette situation pose un problème constitutionnel au gouvernement fédéral, problème qui exige une consultation immédiate avec les autorités provinciales, et qu'on ne peut esquiver plus longtemps.

Le fait que deux ministres fédéraux semblent avoir des divergences d'opinions au sujet de l'étendue de la compétence fédérale dans cette question—ils n'ont guère dissimulé leur désaccord à en juger par les discours qu'ils ont prononcés en Colombie-Britannique—fait ressortir la nécessité de régler avec

célérité et une fois pour toutes ce problème. Ils ne peuvent pas avoir raison tous les deux. Cette question relève de la compétence provinciale ou fédérale.

En dehors de l'accès du gouvernement fédéral au port de Roberts Bank, mais facteur important dans ce problème, il s'agit de l'intérêt que le gouvernement fédéral porte à la planification régionale et à la préservation et à l'exploitation de nos richesses naturelles, tant pour stimuler la productivité que pour protéger le milieu humain.

Sur une question d'une si grande importance pour notre province et l'ensemble du pays, j'estime que le gouvernement fédéral se doit de fournir une explication aux membres de la Chambre, aux habitants de la Colombie-Britannique et à la population tout entière du Canada. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait nous faire connaître ses intentions. Je crois vraiment que le gouvernement fédéral n'est plus en mesure d'éluder la question et de laisser au gouvernement provincial ses coudées franches au sujet de la situation à Roberts Bank.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous sommes reconnaissants à l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) pour avoir bien voulu différer la question jusqu'à jeudi dernier à la demande du gouvernement, pour permettre au ministre des Transports (M. Hellyer) d'y répondre. Par suite de la disparition prématurée du premier ministre du Québec et de l'ajournement de la Chambre jeudi dernier, l'honorable représentante n'a pas eu l'occasion de soulever la question et le ministre des Transports n'a pas pu y répondre. Malheureusement, le ministre des Transports et le ministre d'État (M. Richardson) avaient tous deux des engagements qui exigeaient leur présence hors de la Chambre ce soir.

Le ministre des Transports a reçu de nombreux mémoires des parties qu'intéresse le tracé de la ligne ferroviaire de Roberts Bank et, notamment, un rapport détaillé émanant du Conseil de planification régionale du sud de la Colombie-Britannique. Actuellement, il poursuit l'examen de tous ces documents. Les aspects constitutionnels de la question sont encore à l'étude. Il semblerait, d'après les témoignages, et selon les instances reçues, que l'aspect constitutionnel n'est pas étranger à l'effet qu'aurait sur la planification régionale et l'aménagement urbain le tracé que l'Hydro de la Colombie-Britannique a établi pour la voie ferrée. C'est pourquoi il semble que l'affaire met en cause la compétence du gouvernement provincial en matière de planification régionale, et non pas l'efficacité ou l'inefficacité des transports vers Roberts Bank.

LES TRANSPORTS—LA POTASSE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE TARIF-MARCHANDISES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, mardi dernier j'ai adressé la question suivante au ministre des Transports (M. Hellyer):

> Étant donné les graves conséquences pour les services ferroviaires et les cheminots de la Saskatchewan des changements proposés dans le transport de la potasse par l'IMC d'Esterhazy, le ministre a-t-il l'intention d'instituer une enquête sur le tarif-marchandises applicable au transport de la potasse à destination des marchés des États-Unis et d'outre-mer?

J'avais posé cette question pour un certain nombre de raisons. Elle se rattachait aussi à celle que j'avais déjà posée quant aux mesures envisagées par le gouvernement afin d'éviter toutes sérieuses répercussions qui pourraient s'ensuivre lorsque la potasse sera transportée par camion. Ces gens se proposent de camionner la potasse d'Esterhazy à la frontière américaine où elle sera chargée à bord de wagons-marchandises à destination de Chicago et d'autres marchés des États-Unis.

Si l'on peut acheminer la potasse par camion, bien entendu certains cheminots de la région seront congédiés et toute la région en subira de sérieuses répercussions. Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) et celui de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) se sont rendus avec moi à l'usine où nous nous sommes entretenus avec bon nombre de personnes qui s'intéressent à l'industrie de la potasse, et autres travailleurs. Leur principale récrimination: le coût élevé du transport.

Si les tarifs ferroviaires pour le transport de la potasse étaient moins élevés, la compagnie serait peut-être encouragée à accroître ses expéditions par chemin de fer en passant par Melville. C'est dans l'intérêt des employés de l'industrie des chemins de fer que j'ai posé cette question.

• (10.10 p.m.)

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, lorsque le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) avait soulevé cette question à la Chambre, le ministre des Transports (M. Hellyer) avait fait part de ses préoccupations à la direction du National canadien. Il s'agit ici d'une entreprise conjointe de la société minière et des compagnies de transports. Il est donc naturel que les deux parties négocient entre elles un compromis quant au coût

des services de transports. Ces négociations sont actuellement en cours et visent à établir un taux de transport concurrentiel pour les potasses. Étant donné, cependant, qu'il s'agit de potasse en vrac on ne conçoit guère d'autre mode de transport que le rail. Le ministère des Transports espère qu'on arrivera à un accord très prochain entre les chemins de fer et les sociétés minières.

LA QUESTION DU BIAFRA À L'ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée cet après-midi sans réussir toutefois à amorcer de débat touche une matière de la plus haute importance. Les Canadiens nous demandent quelles mesures nous prenons à l'égard du Biafra et pourquoi les Nationa Unies ne s'occupent pas de la chose de quelque façon.

J'ai remarqué que le ministre a parlé d'actes qui pourraient entraîner de la division si l'on traite de la chose en termes généraux, et que le secrétaire général a employé des termes analogues. Je tiens à répéter, en passant, que les Nations Unies étudient bel et bien une foule de sujets propres à créer de la division; ce ne serait d'ailleurs pas très réaliste que de restreindre les Nations Unies aux seules questions sur lesquelles tout le monde est d'accord.

Cette question cause une grande inquiétude et une profonde anxiété à notre peuple et aux peuples réfléchis et sensibles du monde entier, et nous ne devrions pas craindre de manquer de l'appui unanime pour les suggestions que nous pourrions faire. J'affirme que la question aurait dû être inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale. Si le gouvernement le jugeait bon, elle pourrait être soumise à l'une des commissions non politiques, et la Deuxième et la Troisième Commissions me viennent immédiatement à l'esprit. Dans les circonstances actuelles, je conviens que le conseil de sécurité n'est pas le lieu indiqué pour un débat.

L'ONU ne traite pas seulement de politique; elle s'intéresse aux questions les plus diverses, comme le savent ceux qui ont participé à ses travaux. Le monde entier est son champ d'action et son calendrier est très chargé. Pour la session actuelle, l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale comprend 90 points. Je suis certain qu'il n'est pas d'importance capitale pour la politique étrangère du Canada que nous soyons universellement aimés et que nous recevions un appui unanime pour nos entreprises. Si toute tentative en vue d'obtenir que l'Assemblée générale des Nations Unies se penche sur les aspects humanitaires de la situation au Biafra, où des milliers de gens souffrent et meurent de faim, devait nous placer dans une position minoritaire au sein de l'Assemblée, et c'est l'une des raisons qui semblent guider le gouvernement, j'estime que, dans un cas comme celui-ci, ce serait pour notre pays une position honorable et noble.

Le ministre est au courant mais je me demande si le public sait comment on s'y prend pour dresser le calendrier de l'Assemblée générale. C'est moins compliqué qu'on nous l'a laissé croire. L'article 13 du règlement de l'Assemblée générale donne les façons dont le calendrier provisoire est établi et ce qu'il comprendra. Le paragraphe *e* de l'article 13 stipule que le calendrier provisoire de la session régulière doit inclure toutes les questions proposées par n'importe quel membre des Nations Unies. Si le gouvernement avait proposé cette question n'importe quand durant l'été alors qu'elle préoccupait vivement, comme on nous l'a dit, l'ONU aurait pu en être saisie n'importe quand et ainsi la difficulté d'ordre technique aurait été surmontée. Si, par bonheur, l'OUA avait réglé le problème, mais c'était beaucoup demander, les Nations Unies auraient pu facilement rayer cette question du calendrier.

Il n'est pas très difficile non plus de se souvenir de cas où, en fait, on n'a pas pu atteindre certains articles. Autrement dit, même si la question a pu être examinée dans un autre endroit, cela n'excuse pas la délégation du Canada de n'avoir pas fait inscrire ce sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lui permettant ainsi de mobiliser l'intérêt universel afin d'alléger les souffrances des Biafrais.

Je remarque que dans sa lettre le secrétaire général explique que les organismes bénévoles n'ont pas réussi, faute d'un appui financier suffisant, à réunir les secours nécessaires pour soulager la population du Biafra. Bien entendu, il a raison. Mais l'Assemblée générale serait certes le forum où l'on pourrait stimuler l'intérêt universel et encourager, sous une forme pécuniaire, des sacrifices et l'envoi de secours à l'échelle mondiale.

Il est regrettable qu'aucun des 90 articles du programme ne concerne cette initiative. Il y a tant de manières d'élaborer un article. Je lis ici l'article nº 45: l'aide alimentaire multilatérale. L'article nº 46: Production et utilisation accrues des protéines comestibles. Il y a de très nombreux articles sans rapport avec la politique qui n'auraient pas évoqué le spectre de la division dont on a parlé. Mais hélas, cela n'a pas été fait. On aurait dû le faire. Je ne crois pas que le gouvernement

devrait essayer de supprimer les obstacles infranchissables en saisissant les Nations Unies du problème.

Il est regrettable qu'on ait manqué cette occasion. J'espère que le ministre et le gouvernement feront tout leur possible pour compenser la carence dont ils ont fait preuve lorsqu'il était plus facile d'agir qu'aujourd'hui. Nous leur souhaitons de réussir dans toutes les initiatives qu'ils jugeront opportunes.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur peut-être serait-il utile à la Chambre que je lise la partie pertinente de la lettre du secrétaire général des Nations Unies en réponse à la mienne dans laquelle je lui demandais quelle était, pour nous, la meilleure façon de soumettre le problème aux Nations Unies. Voici ce qu'il m'a répondu:

> Je vous suis très reconnaissant de votre lettre, qui reflète l'intérêt soutenu du Canada à l'égard des Nations Unies et des questions humanitaires. Je voudrais vous dire également ma vive appréciation des rappels que vous faites de mes déclarations concernant l'affligeante lutte fratricide qui se livre au Nigéria, de même que les grands encouragements que me procure votre appui de la position que j'ai prise devant cette situation. J'admets avec vous que le fait de saisir, en termes généraux, l'Assemblée générale des Nations Unies de la situation au Nigéria pourrait entraîner de la division, surtout à la lumière des résolutions adoptées aux deux dernières réunions par l'Assemblée des chefs d'États et de gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine, à Kinshasa et à Alger respectivement.

Si, aux yeux du gouvernement, il était possible d'augmenter, au moins un peu, les secours qui parviendront aux habitants affamés du Nigéria et du Biafra en soulevant la question aux Nations Unies, nous le ferions avec plaisir. Nous le ferions si nous croyions que, ce faisant, nous pourrions aider à soulager leurs souffrances.

Toutefois, après avoir étudié la situation, nous nous sommes aperçus que, dans les pays qui, comme nous, se préoccupaient de la chose, on disait qu'il n'en résulterait—et j'ai dû abonder dans le même sens—qu'une discussion politique sur l'avenir du Nigéria. Non seulement les secours n'augmenteraient-ils pas, mais il s'ensuivrait un débat politique qui sèmerait la division, et certains secours destinés à ces infortunés n'atteindraient peut-être jamais leur destination.

• (10.20 p.m.)

C'était notre opinion et c'était aussi celle du secrétaire général, comme vous avez pu le voir par sa lettre, que je vous ai lue. Je n'ai aucune raison de mettre son opinion en doute. Toutefois, je tiens à préciser qu'à mon avis et de l'avis du gouvernement, nous devrions nous efforcer de mettre au point certaines méthodes de procéder advenant pareilles situations à l'avenir, des méthodes reconnues qui permettraient de traiter de ces questions humanitaires, grâce à l'établissement de règles approuvées internationalement et d'organismes dont on ne saurait mettre en doute la bonne foi quand ils voudront expédier des secours à des victimes innocentes d'une guerre civile comme celle-là. A mon avis, c'est là que nous devrions concentrer nos efforts. Il ressort clairement des propos du secrétaire général et de nos études que le fait d'engager cette discussion maintenant ne ferait que soulever des questions politiques qui nous écarterait de la question fondamentale et ne ferait rien pour aider les victimes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25 du soir.)

APPENDICE

(*Voir page 545*)

ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE RELATIVE À L'AIDE AU NIGÉRIA-BIAFRA

U Thant,
Secrétaire général des Nations unies,
New York

Ottawa, le 21 septembre 1968

Cher Secrétaire général,

Nous voudrions que vous sachiez à quel point le Gouvernement et le peuple canadien partagent avec les autres pays à travers le monde la détresse et la consternation que vous avez exprimées à propos de la famine dévastatrice et des morts dus à la guerre fratricide qui ensanglante le Nigéria. Comme vous l'avez éloquemment affirmé le 13 septembre dernier devant les chefs d'États de l'Organisation de l'unité africaine réunis à Alger, au nom de l'Humanité, il est essentiel que tout soit mis en œuvre pour aider à soulager les souffrances qu'engendre ce conflit tragique.

Vis-à-vis de ce problème, le peuple canadien, tout comme l'opinion publique de plusieurs autres pays, conçoit difficilement comment l'ONU pourrait se désintéresser de la tâche humanitaire de prévenir la mort par la famine de toutes ces victimes.

Le Gouvernement canadien supporte entièrement les efforts de l'OUA pour aider les Nigérians dans la recherche d'une solution à leurs problèmes politiques. Cette organisation, dans une résolution adoptée lors de la conférence d'Alger, demande à tous les états membre de l'ONU et de l'OUA de s'abstenir de toute action susceptible d'affaiblir l'unité, de compromettre l'intégrité territoriale et la paix du Nigéria. Vous avez dit que vous croyiez que l'OUA devait être l'instrument le plus approprié pour ramener la paix au Nigéria et que toute l'aide en faveur des victimes du conflit devrait passer par le Comité international de la Croix-Rouge. Le Gouvernement canadien partage ces vues.

Nous comprenons que soulever la question du Nigéria en termes généraux devant l'Assemblée pourrait provoquer des divisions. C'est néanmoins le rôle de l'ONU de susciter une action efficace pour résoudre le problème d'envoyer des secours à ceux qui en ont besoin. Ceci pourrait contribuer à satisfaire le pressant désir de tout le monde d'offrir non seulement de l'aide mais de s'assurer que les secours accordés atteignent ceux qui en ont le plus besoin. Nous croyons fermement que dans ces circonstances toutes les voies doivent être explorées.

Nous savons que vous et votre représentant au Nigéria n'avez épargné aucun effort pour exhorter les partis en présence à faciliter l'arrivée des secours aux populations civiles. Comme contribution à l'effort de la communauté internationale, le Canada a mis à la disposition du CICR plus d'un million de dollars pour fournir des secours au Nigéria. Le Canada a aussi accepté l'invitation du Gouvernement fédéral du Nigéria d'envoyer un observateur, avec ceux des autres États de l'OUA et votre représentant pour surveiller la conduite des troupes fédérales. La résolution d'Alger de l'OUA demandait encore une fois à tous de coopérer pour que les secours soient acheminés rapidement aux victimes. Nous aimerions nous assurer que l'on donne suite à cet appel de la façon la plus efficace possible.

A la lumière de ces considérations, le Gouvernement du Canada vous serait reconnaissant de tous nouveaux moyens que vous pourriez envisager pour que les Nations Unies contribuent au soulagement des maux qui affligent le peuple nigérian. De notre côté, nous examinons les mesures que pourrait prendre la communauté internationale, non seulement pour alléger les souffrances dues aux combats, mais aussi pour contribuer à la reconstruction des territoires dévastés.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

Mitchell Sharp

Communiqué
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
pour diffusion immédiate

Le 30 septembre 1968

NIGÉRIA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, a reçu le 27

septembre la lettre qui suit du secrétaire général des Nations Unies, U Thant:

Monsieur,

Le Représentant permanent du Canada aux Nations Unies m'a transmis votre message du 21 septembre à propos de la situation au Nigéria.

Je vous suis très reconnaissant de votre lettre, qui reflète l'intérêt soutenu du Canada à l'égard des Nations Unies et des questions humanitaires. Je voudrais vous dire également ma vive appréciation des rappels que vous faites de mes déclarations concernant l'affligeante lutte fratricide qui se livre au Nigéria, de même que les grands encouragements que me procure votre appui de la position que j'ai prise devant cette situation. J'admets avec vous que le fait de saisir, en termes généraux, l'Assemblée générale des Nations Unies de la situation au Nigéria pourrait entraîner de la division, surtout à la lumière des résolutions adoptées aux deux dernières réunions par l'Assemblée des chefs d'États et de gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine, à Kinshasa et à Alger respectivement.

La question de l'assistance humanitaire aux victimes de la guerre civile du Nigéria continue de préoccuper énormément toute la famille des Nations Unies. On a accompli de grands efforts pour obtenir, entre autres, des approvisionnements médicaux et alimentaires, et pour les transporter vers des dépôts, soit au Nigéria, soit dans les environs, par exemple à Fernando Poo et à Sao Tomé. Le fonds des Nations Unies pour l'enfance, en particulier, collabore étroitement et pleinement avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec d'autres organismes, depuis quelque temps déjà, pour fournir l'assistance dont on a un pressant besoin. Le Fonds y a affecté la somme de $700,000 et son directeur général a demandé au Bureau d'approuver une nouvelle allocation d'un million et demi de dollars, dont il a dû affecter une partie d'avance à cause de l'urgence des besoins.

Grâce à ces ressources qui proviennent dans une large mesure de contributions privées, le FISE continue de fournir des secours médicaux et alimentaires de même que des véhicules, et il transmet aussi les contributions en nature des gouvernements et de l'industrie, qui représentent une valeur supplémentaire de 9 millions de dollars approximativement. Le Fonds paie aussi les frais relatifs à certains membres du personnel technique qui travaille sur les lieux avec d'autres organismes. Le Fonds a aussi passé un contrat qui crée un petit pont aérien par hélicoptères pour assurer la livraison locale dans les territoires avoisinant Calabar, lesquels viennent de passer de nouveau sous l'autorité fédérale.

La Croix-Rouge internationale, qui coordonne l'aide humanitaire au Nigéria, a nolisé un certain nombre d'avions, qui ont commencé à transporter des provisions dans les régions ravagées par la guerre. D'importantes sociétés religieuses de secours ont également retenu des aéronefs qu'ils utilisent à cette fin. Cependant, pour des raisons militaires alléguées par l'une ou l'autre des parties en guerre, il n'a pas été possible d'établir un pont aérien suffisamment efficace pour répondre aux besoins de la population civile éprouvée. Pour l'instant, le principal problème, au dire des experts qui sont sur place, c'est de trouver des moyens convenables de transporter jusque dans les régions touchées par la guerre les provisions qui se sont accumulées dans plusieurs dépôts.

Il y a là un problème de logistique extrêmement ardu qui exige non seulement qu'on trouve les moyens nécessaires de transport par air, par terre et par mer mais aussi qu'on obtienne sur place la coopération des chefs militaires, naturellement plus soucieux d'atteindre leurs objectifs purement militaires.

On est particulièrement désireux de raffermir les ponts aériens. Pour diverses raisons, dont la destruction des routes terrestres, il faut des transports aériens dans les secteurs contrôlés par chacun des deux camps et l'on ne considère pas que ce besoin va disparaître si la situation militaire se modifie.

Les efforts de la Croix-Rouge internationale, appuyée par les sociétés nationales de la Croix-Rouge, les organismes bénévoles et la famille des institutions de l'ONU, n'ont pas réussi à apporter à la population civile la quantité de secours requise. Cette situation s'explique non seulement par les restrictions dont je viens de parler mais aussi par l'insuffisance de l'appui financier et logistique.

Pour les raisons que je viens d'esquisser, je crois qu'il y a deux grands secteurs où les gouvernements peuvent apporter un concours particulièrement précieux. D'abord, il serait utile que les gouvernements donnent leur appui, par des déclarations publiques et par les actes qu'il jugeront appropriés, à l'appel qu'a lancé récemment l'Organisation de l'unité africaine au sujet du Nigéria pour demander à toutes les parties intéressées de coopérer en vue d'assurer l'envoi rapide de secours humanitaires à tous ceux qui en ont besoin. En outre, je crois que les gouvernements pourraient intensifier leur aide logistique et financière aux organisations de

secours. Les modalités de cette aide pourraient faire l'objet d'ententes avec la Croix-Rouge internationale et avec le FISE. Je sais que ces deux organisations accueilleraient avec empressement l'occasion de discuter des façons concrètes dont les gouvernements pourraient contribuer à la tâche de soulager le sort de tant d'innocentes victimes du conflit armé du Nigéria.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) U Thant

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA REMISE À L'ÉTUDE DE LA RÉFORME DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au très honorable premier ministre au sujet de l'inquiétude exprimée dans tout le pays par les organisations d'Indiens et autres porte-parole du peuple indien, dont le ministre d'État (M. Andras), et causée par l'attitude du gouvernement qui s'est abstenu de consulter les Indiens avant d'entreprendre la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le premier ministre envisagerait-il de reconsidérer ces propositions au cours de consultations avec des représentants de la collectivité indienne du Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, le gouvernement, depuis son accession au pouvoir, a entretenu des relations constantes et intensives avec la population indienne et a scruté tous les aspects de la question indienne. Le ministère s'emploie, depuis un certain temps déjà, à réorganiser ses structures. Il ne s'agit que de réformes internes dans le but évident de rendre de meilleurs services aux populations indienne et esquimaude. A la vérité, c'est que les Affaires indiennes ne sont plus une simple direction, mais constituent maintenant un ministère à elles seules; comme il s'agissait d'une réorganisation interne, nous n'avons pas cru nécessaire de faire connaître d'avance aux Indiens le jour où elle devait avoir lieu.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. Pourrait-il nous dire si, avant d'entreprendre cette réorganisation, le gouvernement a consulté les conseils consultatifs nationaux et régionaux des Indiens qui, si je ne me trompe, ont été établis par le gouvernement précisément dans ce dessein?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, M. Chrétien et M. Andras ont tous deux, je crois, discuté de cette question de façon générale entre eux et avec les intéressés, mais ils devront répondre eux-même lorsqu'ils seront à la Chambre. Je n'ai pas de renseignements précis sur ce sujet.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre songe-t-il à rencontrer des représentants de la Fraternité nationale des Indiens du Canada, qui a vivement protesté contre cette réorganisation et qui a demandé une entrevue avec le premier ministre afin de discuter du problème.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore examiné cela. Je n'ai pas reçu cette invitation. Je n'en ai pas entendu parler mais je suis porté à croire que le ministre et le ministre d'État (M. Andras) sont très expérimentés et très capables dans ce domaine et, quelle que soit la décision qu'ils aient prise, elle est certainement bonne.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les représentants du peuple indien ayant clairement fait comprendre qu'ils considèrent cette réorganisation comme étant plus qu'une affaire d'administration interne, le premier ministre pourrait-il d'abord examiner la possibilité de déposer les détails de la réorganisation et, ensuite, de renvoyer la question devant le comité permanent approprié, de sorte que les représentants du peuple indien pourraient rendre publiques leurs observations et leurs critiques.

Le très hon. M. Trudeau: M. Chrétien me dit qu'il avait l'intention d'annoncer cette nouvelle à la Chambre vendredi...

Une voix: Vous voulez dire le ministre.

Le très hon. M. Trudeau: ...mais, vu le nombre de déclarations faites à l'appel des motions, il a décidé d'attendre jusqu'à mercredi de cette semaine. Je crois pouvoir affirmer que M. Chrétien se propose de faire une déclaration à la Chambre demain à ce propos.

Une voix: Vous voulez dire le ministre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire au premier ministre...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est M. Trudeau maintenant.

L'hon. M. Dinsdale: ...qui a indiqué que des consultations avaient eu lieu entre le ministre d'État (M. Andras) et les conseils

consultatifs à l'échelon national et régional. Or le ministre d'État prétend qu'il n'a pas été consulté avant lundi dernier au sujet de cette réorganisation. Le premier ministre nous dirait-il ce qui en est?

Le très hon. M. Trudeau: Je devrai me renseigner à ce sujet auprès du ministre lui-même car je croyais savoir, monsieur l'Orateur, que le ministre et le ministre d'État (M. Andras) avaient examiné cette question sous toutes ses faces.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il nous dire si l'on a supprimé un rapport en deux volumes que l'ARDA avait rédigé sur la pauvreté chez les Indiens, et s'il s'engagera à rendre public cet important rapport?

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le très hon. M. Trudeau: Excusez-moi, monsieur l'Orateur; la question concernant l'ARDA relève du ministre des Forêts et du Développement rural; je lui demanderai d'examiner la question.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Je vais tenir la question comme préavis.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre d'État, assigné par le premier ministre aux Affaires indiennes, dit qu'il n'a pas été informé de la réorganisation avant lundi dernier, qu'il aurait été heureux de la voir remise à plus tard mais qu'il a demandé un rapport complet sur la profondeur de la réorganisation et le meilleur moment pour l'effectuer; étant donné par ailleurs la confusion évidente qui règne quant aux responsabilités respectives, le premier ministre veut-il s'engager à faire une déclaration à l'appel des motions, qui indiquera clairement à la Chambre, au pays et aux Indiens quelles sont les attributions et les responsabilités respectives de ces ministres en ce qui concerne les Affaires indiennes.

Le très hon. M. Trudeau: Je peux le faire maintenant. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est évidemment chargé de tout ce qui relève de son ministère. Le ministre d'État le seconde dans un aspect bien particulier de ses fonctions. L'autorité, toutefois, vient sans contredit du ministre qui détient le portefeuille. Je comprends les problèmes des députés à cet égard et je les assure que je les partage.

[L'hon. M. Dinsdale.]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Le premier ministre considère-t-il les commentaires du ministre d'État comme une fuite des secrets du cabinet?

Monsieur l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INTERPELLATION AU SUJET DES ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il songe à formuler en Chambre une déclaration relative à ses conversations d'hier ou d'avant-hier avec le premier ministre de France?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je crois comprendre qu'une déclaration n'est pas d'usage en l'occurrence et je n'en ai projeté aucune.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PARTICIPATION À LA CONCEPTION D'UN NOUVEL AVION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre voudrait-il confirmer si le Canada a sollicité un délai jusqu'au 15 octobre avant d'annoncer si le gouvernement songe à participer au consortium européen dans la conception et l'amélioration d'un nouveau chasseur-bombardier à toutes fins et le ministre indiquera-t-il si le cabinet a déjà rendu une décision en la matière?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Nous avons effectivement demandé un délai jusqu'au 15 octobre. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

L'hon. M. MacLean: Le ministre peut-il nous dire s'il y a des rapports entre la décision et la revision de notre politique extérieure et de défense, si la revision est terminée au niveau officiel et si elle reçoit présentement l'attention du gouvernement?

L'hon. M. Cadieux (Terrebonne): Il y a certains rapports, mais la décision pourrait être prise même avant que prenne fin la revision des affaires extérieures et de la défense. Même s'il existe certains rapports, je ne pense pas

que nous ayons à attendre les conclusions de la revision avant de décider si nous devons participer au projet.

[*Français*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

QUESTION RELATIVE À LA PÉNURIE DE PERSONNEL MÉDICAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Devant la pénurie aiguë de personnel médical de même que de lits d'hôpitaux au Canada, principalement en Gaspésie et en Abitibi, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il dire à la Chambre s'il songe à annoncer des mesures efficaces visant à améliorer cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne suis pas au courant d'une pénurie dans la région mentionnée par le député. Je vais examiner la question et je lui ferai rapport plus tard.

LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL—BUREAU DE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Hier, des plaintes ont été formulées auprès de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme, à propos du ministère du Travail et du Bureau de la main-d'œuvre féminine de ce ministère. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on projette de renforcir les cadres de ce bureau afin qu'il puisse mieux servir les intérêts des femmes?

M. l'Orateur: A mon avis, la question du député et celle du préopinant sont d'une nature plutôt générale. Je ne vois pas d'urgence immédiate dans le problème qui se rattache à la question du député. S'il y a urgence, qu'il me fasse part de son intention de débattre cette question au moment de l'ajournement.

M. Allmand: A dix heures.

[*Plus tard*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Elle touche au même domaine que celle que vient de poser le député de Notre-Dame-de-Grâce, mais Votre Honneur verra bien qu'elle est différente. Le ministre annoncera-t-il bientôt la nomination d'un nouveau directeur de la main-d'œuvre féminine dans son ministère?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Un nouveau directeur a été choisi il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, mais compte tenu de la période d'appel prévue par la loi sur la fonction publique, je devrais être en mesure d'annoncer le nom du nouveau directeur lundi ou mardi prochain.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'aimerais demander au ministre du Travail si le poste de directeur a été relevé, conformément à la recommandation faite dans un mémoire soumis à la Commission royale d'enquête, et si le directeur touchera un traitement plus élevé que l'ancien?

Une voix: Vous poserez la question au caucus de demain.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le ministre acceptera-t-il de déposer la correspondance échangée avec madame Findlay, qui était présidente de cette commission, vu qu'on y expose les circonstances de sa démission? En même temps, le ministre dirait-il si l'on a cherché la cause de sa démission en vue d'établir les faits, et si la situation du nouveau titulaire sera améliorée?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, madame Findlay a recommandé, entre autres choses, que nous relevions le poste. Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que le poste a été relevé, de sorte que le traitement du nouveau directeur dépasse celui que madame Findlay avait recommandé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre déposera-t-il la lettre de madame Findlay pour laisser la Chambre juger si la classe est supérieure ou inférieure?

LE PÉTROLE

LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES EN PROVENANCE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est urgente et d'importance nationale. Les États-Unis ont-ils décidé unilatéralement de réduire les contingents sur l'exportation du pétrole brut en

provenance de l'Alberta et destiné aux États-Unis ou est-ce le résultat de négociations entre des groupes commerciaux canadiens et les États-Unis?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la politique nationale en matière de pétrole fait constamment l'objet de pourparlers et d'arrangements entre nous-mêmes et les États-Unis. Nous discutons de façon approfondie les arrangements actuels avec nos homologues américains et je crois qu'ils ont grandement favorisé les intérêts des producteurs canadiens de pétrole au cours des années.

M. Woolliams: Le ministre n'a peut-être pas très bien saisi ma question. Nous savons bien que notre politique nationale en matière de pétrole fait l'objet de négociations, mais la réduction des exportations de pétrole brut vers les États-Unis fait-elle suite à des pourparlers ou résulte-t-elle d'une décision unilatérale des États-Unis.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nos exportations de pétrole aux États-Unis augmentent chaque année. De 117,000 barils il y a cinq ans, nos exportations ont passé, je crois, à plus de 300,000 barils par jour durant les trois premiers trimestres cette année. A mon avis, cette politique a favorisé les intérêts du Canada.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, comme on a annoncé hier que les exportations de pétrole canadien aux États-Unis auraient considérablement diminué, ce qui donnerait à penser que la politique du pétrole n'est plus ce qu'elle était en 1961, le ministre aurait-il l'obligeance de nous expliquer le plus tôt possible, à l'appel des motions, la manière dont cette politique est appliquée?

Monsieur l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas répondu à ma question, je demande à la soulever à nouveau à 10 heures.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'APPROBATION DES CEINTURES DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné son absence ainsi que celle de son secrétaire parlementaire, on pourrait peut-être prendre avis de ma question, qui a trait aux dispositifs de sécurité pour automobiles. Le ministre pourrait-il se renseigner auprès des fonctionnaires de son ministère qui s'occupent de l'établissement des normes de sécurité pour les automobiles afin de savoir si le ministère a reçu des plaintes de la part des importateurs d'automobiles qui prétendent ne pas pouvoir vendre de ceintures de sécurité parce que...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mather: ...ils ne peuvent obtenir l'approbation du ministère.

L'HABITATION

L'ÉTUDE DES MÉMOIRES PAR LE GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Pourrait-il user de ses bons offices pour essayer de persuader le ministre des Transports de prêter une oreille attentive aux organisations responsables et renseignées comme le Toronto Real Estate Board, qui a apparemment essayé sans succès de présenter un mémoire au group d'étude sur l'habitation, afin qu'on puisse étudier comme il se doit leurs importants mémoires?

LES FINANCES

L'INDEMNITÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE MACHINES À DISTRIBUTION AUTOMATIQUE ATTEINTS PAR LE CHANGEMENT DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'aimerais adresser ma question à son ministre suppléant et lui demander si, vu la circulation accrue des nouvelles pièces de monnaie canadiennes, lesquelles ne s'adaptent pas aux machines à distribution automatique, il compte faire connaître à la Chambre si les propriétaires de ces machines seront indemnisés du coût des mécanismes qu'ils doivent remplacer?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si j'ai bonne mémoire, cette question a déjà été posée. J'avoue ne pas me souvenir s'il y a été répondu cette fois-là, mais peut-être le député aimerait-il proposer qu'on en discute au moment de l'ajournement?

LES STUPÉFIANTS

LE CONTRÔLE DE LA DIFFUSION DES DROGUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, étant donné les rumeurs selon lesquelles des drogues dangereuses telles que le

LSD, le STP et d'autres tombent entre les mains des adolescents et même des enfants, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social les mesures prises par son ministère pour renforcer le contrôle de la diffusion de ces drogues extrêmement dangereuses.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime que la question de l'honorable député est de nature très générale. Peut-être le ministre envisage-t-il de faire une déclaration générale à l'appel des motions.

L'hon. M. Monteith: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre va-t-il le faire?

L'hon. M. Munro: J'examinerai volontiers cette possibilité, monsieur l'Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES

NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES—ÉLECTION SUPPLÉMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, comme il y a une vacance à la Chambre, le premier ministre a-t-il décidé de tenir une élection complémentaire pour Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, afin que toutes les circonscriptions du Canada soient représentées ici? (*Applaudissements*)

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Rien n'a été décidé pour l'instant, monsieur l'Orateur, mais une décision sera prise bientôt.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette année, l'an prochain?

PARLEMENT DES JEUNES AU CANADA

SON ÉTABLISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Un comité parlementaire a approuvé, en juin 1966, l'idée d'un Parlement des jeunes au Canada; trois anciens premiers ministres et tous les gouvernements provinciaux ont également souscrit à cette idée. Le premier ministre songerait-il à reconstituer le comité spécial chargé d'étudier l'opportunité d'établir un Parlement des jeunes, afin de réaliser ce projet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'en discuterai avec le leader de la Chambre, monsieur l'Orateur.

LOI SUR LE DIVORCE

MODIFICATIONS POSSIBLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre peut-il dire si les procureurs généraux des provinces seront consultés en vue de modifier les règlements d'application de la nouvelle loi sur le divorce, de sorte que l'objet de la loi puisse être atteint dans les cas d'abandon du domicile conjugal.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la question du député semble s'inspirer d'une décision rendue récemment par le juge Stewart sur une ordonnance de signification à domicile. Nous ne sommes pas encore certains si la cause sera portée en appel; donc, je n'examinerai pas l'affaire sur le fond. L'article 19 de la loi concernant le divorce permet aux cours supérieures du pays de modifier les règles de procédure conformément à cette loi, et prévoit que le gouverneur en conseil peut faire de même. En d'autres circonstances, j'ai dit que si les dispositions de la loi concernant le divorce se révélaient impraticables à certains égards au cours des prochains mois, nous songerions à apporter les modifications nécessaires à la Chambre.

L'AGRICULTURE

PRIMES ACCORDÉES POUR LES CARCASSES DE PORC DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A-t-il l'intention de cesser les primes accordées présentement pour les carcasses de porc de qualité supérieure quand la nouvelle classification entrera en vigueur?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on n'a pas l'intention de supprimer les primes pour les carcasses de porc, mais l'entrée en vigueur du nouveau règlement le 1er janvier prochain obligera sans doute à effectuer certains rajustements dans le programme, car la classification actuelle ne sera plus en vigueur.

M. Hales: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre parle de certains rajustements, veut-il dire que les primes ne seront pas versées?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que veut dire le ministre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. ROSSILLON—SES ACTIVITÉS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme il a déclaré le 11 septembre que le gouvernement de la France avait agi en sous-main et subrepticement dans l'affaire Rossillon, nous dirait-il si le Canada a reçu du gouvernement français des explications ou des assurances à propos des activités de M. Rossillon au Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'avoue n'avoir pas songé à l'interroger sur l'affaire Rossillon quand je me suis entretenu hier avec le premier ministre de la France. (*Applaudissements*)

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): C'était important, aviez-vous dit.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Devons-nous présumer de cette réponse que le premier ministre n'accorde pas aujourd'hui à cette question l'importance qu'il y attachait le 11 septembre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question prête à controverse et elle est irrecevable à ce moment-ci.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre.

[*Français*]

Pourrait-il nous dire aujourd'hui si l'affaire Rossillon a autant d'importance qu'elle en avait il y a 15 jours?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on aborde un problème et qu'on exprime son point de vue, je ne pense pas qu'il soit utile de traîner ce problème tout le temps avec soi; je pense qu'il faut passer aux questions nouvelles, et c'est ce que nous avons fait hier avec le premier ministre de France.

[*Traduction*]

L'HABITATION

LE BLÂME DE L'ÉGLISE UNIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration faite en fin de semaine par l'Église unie du Canada qui fait retomber entièrement le blâme de la pénurie de logements sur le gouvernement fédéral, le premier ministre a-t-il l'intention de faire à cette importante confession religieuse une semonce semblable à celle qu'il a adressée aux évêques catholiques...

[L'hon. M. Olson.]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il ne faudrait pas...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: ...pour avoir osé critiquer la politique du gouvernement? Pouvons-nous obtenir une réponse? Nous ne pourrions pas l'entendre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Devant le refus de la commission Hellyer sur l'habitation d'entendre une vingtaine de mémoires qui devaient lui être présentés, sous prétexte qu'ils semblaient critiquer la politique du gouvernement, le premier ministre peut-il indiquer si ce cirque ambulant qui parcourra le Canada agira toujours ainsi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous passons à un autre sujet. Les députés ne peuvent poser de questions supplémentaires à des questions préalables nettement irrecevables.

L'IMPÔT

LA POSSIBILTIÉ DE HAUSSER L'EXEMPTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question concernerait plutôt le ministre des Finances mais, en son absence, je vais la poser au premier ministre. Vu la pétition portant 10,000 signatures, et reçue au cabinet du premier ministre, de l'Association des institutrices retraitées d'Ontario, où l'on soulignait la situation financière précaire de nombre de vieillards au Canada, le gouvernement songe-t-il à hausser bientôt l'exemption d'impôt sur le revenu?

M. l'Orateur: Au sujet de la question que vient de poser l'honorable député et de certaines questions antérieures, je tiens à rappeler aux députés que le but des questions est de chercher à obtenir des renseignements et non d'en fournir à la Chambre. Bien des questions commencent par le mot «vu»; de nombreux députés savent, j'en suis convaincu, que, selon la formule reconnue par la

Chambre, une question ne saurait s'appuyer sur un énoncé de faits. Je conseille aux députés de poser, autant que possible, des questions directes. L'honorable député voudra peut-être poser sa question autrement.

M. Rose: Le gouvernement songe-t-il à examiner bientôt l'opportunité de majorer l'exemption d'impôt des Canadiens?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous ferons prochainement une déclaration sur le budget et nous pouvons présumer que le ministre aura alors étudié tous les divers problèmes pertinents, comme ceux que vient de mentionner le député.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INTERDICTION DE LA VENTE DU TURBOT CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Le député de Saint-Jean-Est a posé hier une question, au sujet de la vente du flétan du Groenland, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Celui-ci a répondu que le ministre de l'Industrie et du Commerce y répondrait aujourd'hui à l'appel des motions. Comme cette réponse se fait attendre, puis-je poser la question suivante au ministre? Vu...(*Exclamations*)...que l'Administration des aliments et drogues des États-Unis aura à connaître demain d'un appel concernant l'interdiction de vendre du flétan du Groenland aux États-Unis après le 21 novembre et vu que...(*Exclamations*)

Monsieur l'Orateur, je ne vois pas l'humour de ma question. Puis-je faire remarquer, à l'intention des députés qui l'ignorent, que cette industrie représentait l'an dernier quelque 4 millions de dollars pour Terre-Neuve?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Crouse: Le ministre veut-il ou peut-il nous dire quelle aide son ministère accorde à l'industrie de la pêche dans ce domaine si important?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, plusieurs membres du ministère assisteront mercredi, à titre d'observateurs, aux séances qui auront lieu à Washington.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire. Le ministre voudrait-il préciser si le gouvernement du Canada entend appuyer l'industrie de la pêche dans cet appel?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre d'État, qui assume certaines responsabilités dans ce domaine, compte faire une déclaration aujourd'hui.

[*Plus tard*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): J'aimerais répondre à la question du député de Saint-Jean-Est à laquelle on a fait allusion tantôt. On a demandé au gouvernement de donner des détails sur la mise en vente du flétan du Groenland. Le gouvernement a demandé un délai parce qu'il n'y a pas eu de consultations avec les intéressés avant que les États-Unis prennent les mesures en question. Le gouvernement n'interviendra pas directement dans une question qui relève d'un organisme d'un autre gouvernement. Bien entendu, nous n'avons pas à exprimer d'opinion sur le nom qu'il conviendrait de choisir.

LES FORÊTS

LA TORDEUSE DE BOURGEONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Ma question s'adresse au ministre des Forêts et du Développement rural. Lui a-t-on présenté des instances au sujet de la grave situation des forêts du Nouveau-Brunswick et de la détérioration alarmante des essences forestières causées, aux dires de personnes averties, par une nouvelle attaque de la tordeuse de bourgeons?

M. l'Orateur: Le député ne croit-il pas que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton*?

L'hon. M. Flemming: Permettez-moi de vous signaler, monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, qu'il s'agit d'une situation très grave.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'ai une question à poser au ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu du rapport du Conseil des sciences du Canada, qui vient de paraître, le ministre a-t-il activé son étude des problèmes concernant nos ressources hydrauliques et la pollution des eaux, en vue d'instaurer une politique?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, aux yeux du fédéral, l'empoisonnement des eaux comporte naturellement de multiples aspects. Une réunion des ministres provinciaux doit se tenir à Halifax la semaine prochaine et on y examinera bien des éléments du problème. On tiendra compte, bien entendu, du rapport du Conseil des sciences dans l'élaboration d'une nouvelle politique.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je veux poser une question au premier ministre. J'allais rappeler, en guise de préambule, que le vice-président des États-Unis s'est prononcé sur la question des bombardements, etc. Toutefois, puisque monsieur l'Orateur nous interdit cette formule, je demanderai directement au premier ministre si le gouvernement estime que les États-Unis devraient cesser leurs bombardements au Vietnam du Nord.

LES COMMUNICATIONS

LA POSSIBILITÉ DE LA MAINMISE SUR UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE PAR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Je veux poser une question au ministre des Postes en sa qualité de ministre désigné des Communications, question dont j'ai retranché toutes nouvelles et opinions. Il s'agit des satellites de télécommunications dont le ministre aurait parlé, d'après les journaux de l'autre jour, et surtout du désir de certaines banques françaises d'acquérir des intérêts dans la société Canadian Marconi. Le ministre peut-il nous dire s'il a vérifié cette nouvelle et s'il fera part à la Chambre de ses conclusions sur cette importante question?

M. l'Orateur: Je crois que c'est à l'appel des motions qu'il conviendrait de donner, le cas échéant, ce renseignement.

[M. Aiken.]

LES POSTES

LA POSTE RURALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): J'aimerais poser une question au ministre des Postes ou au ministre responsable des communications. Ayant pu réfléchir depuis hier, le ministre renoncera-t-il à supprimer la livraison rurale du samedi, afin de ne pas priver la population de ce très important service?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député plaide en faveur d'un certain point de vue; ce n'est pas une question véritable.

L'hon. M. Hees: La question est peut-être litigieuse, mais je demande simplement si notre population rurale, qui a besoin de ce service, pourra le garder. Je sais que le ministre veut répondre.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Je réfléchis toujours et la réflexion confirme mon point de vue. Nous adopterons la semaine de cinq jours pour d'excellentes raisons économiques.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Une question complémentaire pour le ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Si la semaine de cinq jours entre en vigueur, les facteurs ruraux se verront-ils adjuger de nouveaux contrats ou toucheront-ils seulement les cinq sixièmes du salaire prévu aux termes des contrats actuels?

M. l'Orateur: Autant que je sache, la nouvelle politique n'entrera pas en vigueur avant quelques mois. C'est dire que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. McCutcheon: Ces pauvres gens se font beaucoup de souci partout au pays, monsieur l'Orateur. Ils aimeraient savoir ce que l'avenir leur réserve. Si le ministre des Postes peut me fournir une réponse, ils en seront certes reconnaissants.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle les contrats prévoient le paiement de six jours de travail et de six jours de consommation d'essence et d'huile. Une fois la semaine de cinq jours établie, les membres de l'opposition auraient l'impression, je pense, que je ne me soucie guère des deniers publics si je continuais à verser les paiements d'après six jours de travail et de consommation d'essence et d'huile plutôt que de cinq jours. Il va sans dire que les contrats seront renégociés.

M. Robert McCleave (Halifax-East-Hants): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. S'arrêterait-il à ce que représentent les frais d'immobilisations de l'achat d'une voiture répartis sur une période de sept jours plutôt que sur une période de cinq jours?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous amorçons un débat. La question, certes, est très importante, mais je dirais aux députés que l'importance d'une question n'est pas réduite par son inscription au *Feuilleton*. S'il s'agit d'une question urgente, nous devrions l'étudier lors de l'ajournement.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je signale avec tout le respect que je vous dois que, vu les circonstances dont les réponses s'entourent, j'estime que la réponse du ministre des Postes est incomplète. S'il réglait la question maintenant en deux mots, nous gagnerions dix minutes à dix heures.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, vous remarquerez que j'ai parlé des dépenses directes, des sommes qu'on doit payer de sa poche: le coût de l'essence, de l'huile, et ainsi de suite. Évidemment, la négociation des contrats tient compte du coût sans décaissement effectif de la dépréciation. Ce qui gêne la plupart des députés et, certes, moi-même, c'est le fait essentiel qu'un grand nombre de contrats sont accordés à des niveaux ne permettant pas aux bénéficiaires de gagner convenablement leur vie. Je crois que nous en sommes très conscients. La même situation existait sous le régime conservateur. A mon avis, la différence entre le premier ministre actuel et son prédécesseur, c'est que le premier dispose d'un ministre des Postes qui va étudier ces problèmes.

M. McCleave: Puisqu'il en est ainsi, nous débattrons l'affaire à dix heures.

LES CÉRÉALES

DÉCLARATION AU SUJET DE LA RATIFICATION DE L'ACCORD INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à deux questions dont j'avais pris avis. La première concerne la ratification de l'accord international sur les céréales. Tous les pays signataires, sauf cinq, ont maintenant ratifié ou ont déposé des déclarations de ratification provisoire. Les cinq pays qui ne l'ont pas fait sont: la Grèce, l'Inde, le Liban, l'Espagne et l'État du Vatican.

[*Français*]

L'AMÉNAGEMENT RURAL

NORD-OUEST QUÉBÉCOIS—CONSTRUCTION D'UNE ROUTE VERS LA BAIE JAMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

En ce qui concerne la région du Nord-Ouest québécois, est-ce que le ministère envisage d'aider à la construction d'une route d'accès vers la baie James?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, le nouveau ministère, qui n'est pas encore créé mais qui a tout de même commencé à étudier le problème du développement régional, étudie les problèmes qui se posent dans chacune des régions du pays, y compris l'Abitibi.

[*Traduction*]

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous dire dans combien de temps sera nommé le président d'Air Canada?

Une voix: Dès qu'ils auront trouvé un libéral.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Ceux-là, nous en avons beaucoup. Je dois me contenter de déclarer que cette désignation fait l'objet d'une considération très active entre certains ministres et moi-même.

M. Muir (Cape-Breton-The-Sydneys): Pourquoi pas Judy?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons quelques candidats, mais pas la personne que vient de mentionner le député. J'aurai bientôt une nouvelle à annoncer à la Chambre.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

A PROPOS DE LA PRIME AU BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, pendant que j'ai la parole, pourrais-je répondre à une question que posait l'honorable député de Lotbinière, il y a quelques jours?

Je puis dire, en réponse, qu'un supplément de traitement de 7 p. 100 a été établi, il y a près de deux ans, à l'égard des secrétaires, sténographes et dactylos occupant un emploi dans tout ministère où le bilinguisme est requis et qui utilisent de fait cette compétence dans une bonne mesure. La Commission de la fonction publique travaille depuis un certain temps à établir des normes de compétence et des moyens de mesurer la compétence qu'il faudrait posséder, avant de songer à étendre le principe du supplément de traitement à d'autres catégories d'employés. Nous attendons un rapport à ce sujet. On comprendra que les catégories de commis sont beaucoup plus complexes et variées que les catégories de sténographes.

Monsieur le président, quant à la partie de la question touchant le personnel de la Chambre des communes, je dois signaler que ces employés relèvent de votre autorité.

[*Traduction*]

LES FINANCES

RAPPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme tout porte à croire que les dépenses de l'année courantes dépasseront les prévisions initiales d'environ 400 millions et que, d'après une société financière respectable, les recettes de l'État seront d'environ 250 millions inférieures aux prévisions, le premier ministre dira-t-il à la Chambre si les recettes de l'année courante seront conformes, supérieures ou inférieures à ces prévisions?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le chef de l'opposition s'attende que je réponde aux conjectures de sociétés financières, qu'elles soient honorables ou non, au sujet du budget qui sera discuté sous peu à la Chambre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne demandais pas à mon très honorable ami de répondre à une question posée par une société financière respectable, mais à celle que j'ai moi-même posée.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LA PÊCHE

INTERPELLATION CONCERNANT LES PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries; elle est urgente, car les pêcheurs devraient savoir tout de suite à quoi s'en tenir. Le ministre envisage-t-il de modifier les modalités de délivrance des permis de pêche au homard pour la prochaine saison et, s'il en est ainsi, voudrait-il préciser la nature de ces modifications?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, nous n'envisageons aucune modification en ce moment, mais toutes modifications futures seront annoncées en temps opportun.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne songe-t-il pas, à titre de mesure conservatoire, à modifier les règlements applicables à la pêche au homard, afin que les pêcheurs soient tenus de rejeter dans l'océan toutes les femelles, qu'elles soient fécondées ou non, et n'a-t-il pas été saisi d'instances en ce sens émanant des ministres des Pêcheries des provinces atlantiques?

L'hon. M. Davis: Il y a eu en effet des instances, monsieur l'Orateur, et la question est à l'étude.

LA CONSOMMATION

L'AUTOMOBILE—LE PRIX EXCESSIF DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ET DES PIÈCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation. On accuse de plus en plus l'industrie automobile d'exiger des prix trop élevés pour ses dispositifs de sécurité, ses pièces de rechange et ses produits en général. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte établir une commission d'enquête à ce sujet pour étudier ces plaintes?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, j'envisage la possibilité de faire instituer par la Chambre un comité permanent de la consommation. J'ai dit aussi que toute la question des prix était à l'étude; le gouvernement s'en occupe et, plus particulièrement, le premier ministre qui, le moment venu, fera une déclaration à ce sujet.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quand il s'attend à nommer les membres du Conseil des consommateurs, dont le président a été nommé dès le 16 juillet?

L'hon. M. Basford: Très bientôt. monsieur l'Orateur.

LA LOI SUR LA PUBLICATION DES LOIS

MODIFICATIONS RELATIVES À L'IMPRESSION

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du bill n° S-2, modifiant la loi sur la publication des lois.

—Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de la Chambre, j'aimerais retracer les étapes franchies par ce projet de loi au cours de la dernière session du Parlement. Il fut d'abord présenté à l'autre endroit en 1967, sous la dernière législature. Il y avait subi la deuxième lecture, y fut examiné par le comité permanent des banques et du commerce, lu pour la troisième fois et adopté, après quoi il fit son apparition ici à la Chambre le printemps dernier.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; y aurait-il moyen de nous distribuer des exemplaires du bill avant qu'on en fasse l'examen? Je sais qu'il y en a là-haut, mais nous n'en n'avons aucun ici.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): On est en train de faire la distribution, monsieur l'Orateur; le bill est sur le bureau.

Je disais qu'au printemps dernier, juste avant la dissolution du Parlement, le bill avait été présenté à la Chambre. Il avait reçu la première lecture, mais le débat à l'étape de la deuxième lecture n'était pas terminé au moment de la dissolution.

Il y a environ une semaine, il a été présenté une fois de plus à l'autre endroit; il y a franchi l'étape de la deuxième lecture et a été envoyé au comité permanent des banques et du commerce. On y a apporté certaines modifications d'ordre technique à l'autre endroit où il a ensuite été adopté en troisième lecture. Le texte que les députés ont maintenant sous les yeux comporte les modifications que le Sénat a apportées au bill initial. Le gouvernement a accepté ces modifications et la Chambre est maintenant saisie du bill en deuxième lecture.

Le projet de loi a pour but d'autoriser le gouverneur en conseil à publier les lois sous une certaine forme. A l'heure actuelle, les députés le savent, en vertu de la loi sur la publication des lois, celles-ci doivent être publiées dans des volumes distincts, en français et en anglais. Par ce projet de loi, le gouvernement pourra publier les lois sous une nouvelle forme, où les textes français et anglais figureront côte à côte, dans leurs colonnes respectives, sur la même page. Les deux textes de lois seront ainsi réunis dans le même volume. Les leaders de tous les partis ont consenti à ce que les bills soient présentés aujourd'hui à la Chambre sous cette forme. Le bill S-2 dont nous discutons actuellement est donc imprimé dans une forme analogue à celle que le gouverneur en conseil autoriserait en vertu des règlements, si la Chambre accepte le projet de loi.

• (3.20 p.m.)

Les Statuts revisés du Canada qui seront publiés l'an prochain seront imprimés sous la forme recommandée par la Commission de revision des Statuts. Ils seront publiés dans les deux langues, le texte de chacune d'elles apparaissant sur la même page, en colonnes parallèles; par conséquent, les statuts dans les deux langues seront incorporés dans le même volume. Comme les Statuts revisés seront imprimés de cette façon, le gouvernement est d'avis qu'il conviendra de publier les statuts annuels sous la même forme.

Pour la gouverne de tous les députés, on a déposé sur le bureau du greffier des exemplaires des Statuts revisés tels qu'ils apparaîtront une fois imprimés; les députés qui le désirent pourront venir y jeter un coup d'œil ou encore les pages pourraient peut-être en distribuer deux exemplaires aux représentants intéressés.

Si nous présentons ce bill c'est que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui prescrit la publication des lois canadiennes dans les deux langues, ne prévoit pas leur impression jumelée. En fait, jusqu'à maintenant, elles étaient publiées en volumes séparés, un pour la version anglaise et l'autre pour la française. Nous voulons maintenant publier les deux versions en un seul volume, ce qui sera plus commode à divers égards. Sauf erreur, même les hommes de loi profiteront du changement.

J'aimerais rappeler aux députés qui ont fait leur droit que les statuts adoptés par les tribunaux pour l'interprétation des lois stipulent que si l'interprétation d'une loi dans une langue est équivoque, il est permis de se reporter à la loi dans l'autre langue officielle. En 1935, dans l'affaire du Roi contre Dubois, la Cour suprême du Canada a décidé que les deux versions d'une loi doivent être lues ensemble et que le sens de l'une d'elles peut

être restreint ou élargi par les mots correspondants de l'autre version. Au Québec, les lois sont actuellement imprimées en colonnes parallèles, en français à gauche et en anglais à droite. En 1937, la Cour supérieure du Québec a soutenu, dans l'affaire de Robitaille contre Beaupré, que lorsqu'une version d'une loi peut prêter à des interprétations différentes, la version la plus conforme à l'intention de la loi doit l'emporter.

Il sera très utile à la magistrature, au barreau et au public en général de trouver les versions d'une loi imprimées sur la même page dans le même volume, chacune mettant en lumière le sens de l'autre et son interprétation. Je m'en voudrais de ne pas mentionner le sentiment du gouvernement et, j'espère, de la Chambre; si nous parlons de l'égalité des deux langues officielles au Canada, nous ne devrions pas nous limiter à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Si nous pensons vraiment ce que nous disons, nous devrions faire en sorte que les Canadiens français se sentent chez eux, non seulement au Québec, mais dans les autres régions du pays et aient égal accès à la loi dans leur propre langue. Le fait de placer chaque version sur des colonnes voisines confère l'égalité aux langues utilisées. Comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a déclaré au comité du Sénat l'an dernier, alors qu'il était ministre de la Justice, deux versions séparées mais égales, c'est-à-dire dans des volumes séparés, ce n'est pas la même chose que deux versions égales dans le même volume. On devrait pouvoir consulter l'une ou l'autre version dans le même volume.

J'étais présent lors du dernier débat sur ce sujet et j'ai écouté avec la plus grande attention ce qu'a dit le député de Crowfoot (M. Horner).

M. Horner: Voulez-vous que je le répète?

L'hon. M. Turner: Non, merci. Mais le député a exprimé un point de vue qui mérite d'être entendu de la Chambre et je ne lui conteste pas le moins du monde le droit d'avoir fait ce discours. L'ayant entendu, ainsi que le discours prononcé à cette occasion par l'ancien député de Winnipeg-Sud-Centre, M. Churchill, je décèle une certaine inquiétude quant au coût supplémentaire des nouveaux volumes et à leurs dimensions possibles. A l'étape du comité, si la Chambre nous le permet, nous serons en mesure, je pense, de démontrer que le coût de production de ces volumes n'augmentera pas sensiblement, non plus que leur prix de vente ni que leurs dimensions.

[L'hon. M. Turner.]

Autrement dit, nous voulons que les volumes soient publiés dans un format pratique pour qu'on puisse les apporter au tribunal. Nous n'envisageons rien d'encombrant quant à la reliure ou au format.

J'éviterai de commenter les amendements apportés au Sénat à moins qu'on ne soulève cette question à l'étape de l'étude en comité. J'ajouterai simplement quelques mots à propos de la publication des statuts en général et de la possibilité d'accélérer le travail de publication et de revision de ces statuts. Il faut considérer ces initiatives dans le contexte plus large de la réforme judiciaire, de la modernisation de la loi grâce à la technologie et l'usage plus répandu d'ordinateurs dans la publication du texte permanent des statuts. L'impression des lois dans les deux langues fait ressortir l'attrait de cette possibilité. Ce domaine a suscité depuis 1960 beaucoup d'opinions et d'écrits, et des études sur ce point relèvent de nos jours d'une discipline hautement spécialisée, appelée «jurimétrie». J'en ai déjà parlé hors de la Chambre mais c'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire ici.

Je n'ai que quelques mots à ajouter, monsieur l'Orateur, car l'homologue du ministre de la Justice dans le contre-gouvernement, notion purement illusoire et c'est le moins que l'on puisse en dire...

M. Woolliams: Lorsque la cause est gagnée, les bons avocats ménagent leur salive.

M. Baldwin: Ne faites pas écrouer votre client à force de trop parler.

L'hon. M. Turner: Si c'est ainsi qu'on l'entend, je reprends mon siège.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre s'est rassis et je m'en réjouis, car l'on s'est entendu—il le savait d'ailleurs—pour essayer de régler ce bill aujourd'hui. Il s'agit, après tout, d'une question de procédure. J'apprécie le désir du ministre d'expliquer le projet de loi et les avantages qu'il promet, mais lorsqu'il s'est placé sur le plan politique pour essayer de gagner quelques voix, j'ai pensé qu'il agissait en vain. Les députés de ce côté-ci de la Chambre approuvent sa proposition. Mettons-nous au travail et adoptons sans délai le projet de loi. (*Applaudissements*)

• (3.30 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je serai bref puisque c'est ainsi qu'on se fait applaudir. (*Applaudissements*)

A notre avis, le proposition est raisonnable et nous sommes heureux d'approuver le projet de loi actuellement soumis à la Chambre. On m'a fait une seule objection importante: on craint que, si l'on publie de cette façon les statuts, on en vienne à faire de même avec le hansard et les autres documents. Le hansard deviendrait ainsi très épais s'il devait contenir, chaque jour, le compte rendu de nos travaux dans les deux langues.

Cependant, je crois que le ministre de la Justice (M. Turner) a réglé ce détail en précisant que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique distingue entre les débats de la Chambre des communes et les lois adoptées par le Parlement. Il est parfaitement clair que ces dernières doivent être imprimées et publiées dans les deux langues. C'est pourquoi nous croyons que la nécessité d'imprimer les deux versions dans un même document tombe sous le sens.

Nous avons déjà acquis un peu d'expérience, étant donné que les bills présentés jusqu'ici depuis le début de la session ont été imprimés de cette manière. Cela fait une espèce de mariage libre de deux langues, qui fonctionne bien. On pourrait fort bien donner suite à l'idée, et nous sommes heureux de passer à la deuxième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

M. l'Orateur: L'honorable M. Turner, appuyé par l'honorable M. McIlraith, propose que ledit bill...

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, la Chambre est peut-être disposée à passer aujourd'hui aux autres étapes.

Des voix: D'accord.

L'hon. Turner propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill n° S-2, modifiant la loi sur la publication des lois.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard.)

Sur l'article 1—*Distribution.*

M. Peters: Monsieur le président, avant que l'article 2 soit adopté, je voudrais dire quelques mots. Je ne vois rien à reprocher au bill; il est difficile de s'opposer à ce genre de mesure. J'étais présent quand on a proposé d'éliminer une partie des statuts, que la plupart des députés n'ont jamais vue. Autrefois, on joignait aux statuts une autre partie que l'on pouvait commander à part, chaque année, et la disparition de cette section nous laisse peut-être un peu plus d'argent pour l'impression, mais j'aborde peut-être un tout autre sujet.

L'idée d'imprimer côte à côte les versions dans les deux langues est peut-être bonne, mais cette pratique ne servira pas à beaucoup de gens. Je suis certain que ceux qui font affaires en français ne se servent que de cette langue, et que ceux qui préfèrent recourir à l'anglais n'utilisent que l'anglais.

Excepté dans le domaine des appels, qui sont d'ailleurs très rares, cette mesure semble très peu utile. Dans les cas d'appel, des avocats pourront discuter de l'interprétation d'une expression en particulier dans l'une et l'autre langue. Ils pourront même chercher quelle interprétation le Parlement lui aura donnée en adoptant le bill mais, en général, on n'utilisera pas les deux versions. Il me semble que la mesure équivaut surtout à un os qu'on donne à ronger au grand nombre de Canadiens qui disent aujourd'hui: Faisons quelque chose de très peu compromettant, à quoi personne ne s'oppose vraiment.

Si ce bill signifie en réalité ce qu'il dit, soit l'universalité des deux langues officielles dans nos lois, il me semble que les tribunaux devront examiner la question. Quand je traverse à Hull dans la province de Québec, afin de payer l'amende pour avoir enfreint le règlement du stationnement ou avoir brûlé en feu rouge, la loi québecoise différant de celle de l'Ontario, les procédures se déroulent entièrement en français et, personnellement, j'ignore ce qui se passe. J'ai déjà pris place au banc des accusés—appelez ça comme vous voudrez—mais je n'ai pas eu besoin du statut visant le délit. De toute façon, il s'agissait probablement d'une loi provinciale. Par conséquent, ce qu'on propose serait d'une utilité assez restreinte pour l'individu.

La mesure peut ne s'appliquer qu'aux tribunaux mais elle soulève tout le problème du bilinguisme. Si, à l'avenir, les lois doivent être publiées dans les deux langues, je devrai les connaître toutes deux, et il est temps que le gouvernement fédéral songe à mettre sur pied un programme national d'éducation qui permette au citoyen ordinaire de lire les lois dans les deux langues. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, et pourtant nous ne semblons pas faire de progrès dans ce sens. Je sais que le ministre nous dira peut-être qu'en ce moment la question ne relève pas de la juridiction

fédérale, mais si nous n'en faisons pas une question fédérale, il ne sera pas très utile d'imprimer les lois dans les deux langues.

Bien des personnes comprendront simultanément les versions anglaise et française, mais je doute que bon nombre d'entre elles parviennent à les comprendre assez bien pour les interpréter avec la subtilité voulue pour pouvoir faire valoir leur point de vue. Le cours secondaire en Ontario ne donne à personne une maîtrise suffisante de l'autre langue; à mon avis, c'est en quelque sorte mettre la charrue devant les bœufs.

Si le Canada doit devenir une nation bilingue, si le gouvernement a l'intention qu'il le devienne, alors j'espère qu'il s'agit ici uniquement d'un commencement et que nous prendrons les mesures nécessaires pour permettre à cette forme d'impression des statuts d'être utile à au moins 75 p. 100 des Canadiens qui ne savent qu'en faire aujourd'hui.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Impression des lois.*

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet de ce bill et dire que je suis très heureux des changements qui ont été apportés à ce projet de loi.

Je ne suis pas du même avis que l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), lorsqu'il parle du coût qui pourrait augmenter. J'ai cru comprendre, en tout cas, que cela pourrait peut-être entraîner une augmentation du coût pour ceux qui voudraient se procurer les Statuts revisés du Canada.

Pour ma part, je dois dire que j'ai pratiqué et que je pratique encore le droit, et je suis d'avis que les membres du Barreau, en général, au Canada, seront très heureux de cette initiative, car, au lieu d'avoir à acheter les deux éditions, ils profiteront certainement du fait que les projets de loi seront réunis dans un seul volume.

Il n'y a pas de doute qu'une seule édition, même si elle est plus volumineuse, coûtera normalement moins cher que deux éditions, et lorsque les avocats, du moins ceux du Québec, auront un projet de loi ou une question légale à étudier, ils pourront consulter les versions anglaise et française dans le même volume. Je connais nombre d'avocats, dans tout le Canada, qui font la même chose, qu'ils soient de langue anglaise ou de langue française.

Je crois que c'est là une initiative extraordinaire, monsieur le président, et je voulais le souligner.

[M. Peters.]

[*Traduction*]

M. Gilbert: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce bill. Je n'ai pas oublié tout le tumulte qui avait été soulevé en cette Chambre en novembre dernier et je dois dire que le débat de cet après-midi donne l'impression d'un thé mondain. Je suis certain, cependant, que la plupart des députés sont très heureux d'être saisis du bill à ce moment-ci.

• (3.40 p.m.)

On disait autrefois qu'il était difficile, surtout dans le cas de l'édition française, d'imprimer les lois en volumes distincts. Nous imiterons en cela—et c'est tant mieux—la province de Québec qui, depuis des années, publie ses lois en mettant en regard le texte français et le texte anglais. Cela donnait un sentiment d'égalité non seulement aux anglophones de la province de Québec, mais aussi aux francophones. D'autres provinces canadiennes devraient suivre l'exemple du gouvernement fédéral. La question du bilinguisme est très importante. Peu à peu, les hommes de loi qui posséderont les deux langues à la perfection, pourront saisir les subtilités des différences sémantiques.

La déclaration du ministre cet après-midi sur les décisions de la Cour suprême relatives aux versions différentes lues ensemble plutôt que séparément m'a vivement impressionné. L'attitude est excellente et mérite d'être encouragée. Il faut savoir gré au gouvernement de son initiative en la matière. Je me souviens des difficultés que j'ai eues à apprendre le français au collège et durant les cours d'immersion ici. Je souhaite que mes enfants puissent maîtriser le français tout autant que l'anglais. C'est le sentiment qui devrait imprégner la jeunesse actuelle. L'unification du pays exige que chacun des groupes comprenne la langue de l'autre. Nous devons faire preuve de patience et de compréhension durant cette phase d'évolution. La séparation psychologique et linguistique engendre la séparation politique. C'est précisément la perspective que je ne voudrais pas voir se réaliser.

C'est un bill qu'il convient de présenter en ce moment. Les arguments de moindre importance qui ont été invoqués quant au format deux fois plus grands des statuts, aux petits caractères et au coût deux fois plus élevé, semblent négligeables et illogiques par rapport au problème plus grave auquel nous faisons présentement face. C'est pourquoi

nous du Nouveau parti démocratique nous réjouissons de ce que ce bill soit présenté en ce moment. Il sera le modèle de tous les autres bills dont nous serons dorénavant saisis en cette Chambre.

M. Peters: Autre argument en faveur de l'adoption de cette loi. Je remarque que le chapitre 252 des Statuts revisés auquel le ministre s'est reporté est déjà imprimé dans cette forme. Nous ne voudrions pas ne pas faire de l'autorité fédérale une femme honnête.

L'hon. M. Turner: J'accepte cette remarque au sujet de ma vertu et de celle du gouvernement. On a cru qu'il serait utile aux députés d'avoir sous les yeux un exemple de ce qu'on envisage de faire. Mais cela n'anticipe d'aucune façon sur la décision de la Chambre.

M. Nowlan: Monsieur le président, personne ne semble s'opposer à cette mesure. Les remarques de mes amis de gauche m'ont intéressé parce que, si l'on se met à parler des avantages et des inconvénients du bill, on ne s'y retrouvera plus dans le débat. Toutefois, j'ai une question au sujet de l'article 2. Je ne comprends pas pourquoi, comme c'était le cas pour les anciens statuts, cette mesure ne stipule pas le format des nouveaux statuts mais laisse plutôt au gouverneur en conseil et au cabinet le soin d'en décider. J'admets que ce format convient à tous les députés de ce côté-ci de la Chambre mais qui nous dit que dans cinq, dix ou quinze ans il ne sera pas modifié? Le ministre nous expliquera-t-il pourquoi le cabinet décidera du format? L'ancienne loi l'énonçait clairement.

L'hon. M. Turner: Voilà une excellente question. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'un débat à l'autre endroit. D'après les sénateurs, le gouverneur en conseil devrait avoir des pouvoirs plus étendus que ceux prévus à l'origine. La raison en est que la science et l'art de l'impression, le traitement des données à l'ordinateur, et ainsi de suite, font sans cesse des progrès tellement révolutionnaires que si nous adoptions toutes ces dispositions très précises quant à l'impression des lois, elles seraient probablement démodées dans un an ou deux. La loi originale contenait des dispositions, quant à la forme, qui ont été assouplies au moyen d'une modification, mais actuellement, vu les progrès révolutionnaires en ce qui concerne la transformation des données et les ordinateurs, nous avons besoin de dispositions beaucoup plus souples. Cela se fera par un décret du conseil, et les règlements seront publiés. Nous promettons que les volumes seront publiés sous la forme déjà présentée à la Chambre.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le président, pour ce qui est de l'article 2, je suis très heureux des changements apportés par ce bill. Je dois admettre qu'il existe encore une délégation des pouvoirs du Parlement au gouverneur en conseil.

Je comprends que les techniques modernes évoluent rapidement et qu'elles peuvent entraîner des changements immédiats, mais je suis un peu peiné de constater que le Parlement délègue maintenant ses pouvoirs, alors que des précisions avaient été apportées quant à la forme et surtout à la manière de le faire.

On dit évidemment qu'à l'avenir, la publication se fera dans les langues française et anglaise sur tel papier, selon telle forme. On dit aussi que l'impression se fera sur la même page, dans le même volume, mais, en fin de compte, on laisse le tout à la discrétion du gouverneur en conseil, et je déplore un peu cette situation.

[*Traduction*]

M. Hales: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre désire que le projet de loi stipule que les statuts doivent être imprimés par l'Imprimeur de la Reine. Nous pourrions trouver que l'Imprimeur de la Reine est trop occupé ou décider de faire un appel d'offres afin d'obtenir un meilleur prix pour l'impression des statuts.

L'hon. M. Turner: Nous n'avons jamais songé que nous pourrions avoir à confier à un autre que l'Imprimeur de la Reine l'impression des statuts. Je n'en vois vraiment pas la raison. Je pense que l'Imprimeur de la Reine est très compétent et qu'il est le mieux placé pour imprimer les statuts.

M. McKinley: Lorsque les nouveaux statuts révisés seront terminés, je suppose qu'ils auront une certaine épaisseur. Il me semble que s'il s'agit d'un grand volume, avec notes marginales des deux côtés, on pourrait avoir des difficultés à lire les notes marginales du côté droit. Le ministre peut-il nous assurer que les notes marginales seront, des deux côtés, d'une lecture facile?

L'hon. M. Turner: Il se peut que les volumes soient un peu plus larges en raison des notes marginales. Dans le spécimen des statuts revisés qu'on a fait circuler, vous remarquerez que nous songeons à disposer les notes marginales par ordre alphabétique dans chaque langue. Vous verrez qu'elles ne se présentent pas dans le même ordre dans les deux langues, mais qu'il y a des renvois. Je puis assurer aux députés que les notes marginales seront faciles à lire.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre ne veut certainement pas dire que les notes marginales seront présentées dans l'ordre alphabétique; il doit plutôt parler des alinéas. Par exemple, l'alinéa concernant l'interprétation, au chapitre 252, serait disposé dans l'ordre alphabétique et les notes marginales aussi.

• (3.50 p.m.)

L'hon. M. Turner: C'est exact.

M. le président: L'article 2 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

M. le président: Le titre est-il adopté?

(Le titre est adopté.)

M. le président: Dois-je faire rapport du bill?

Des voix: Entendu.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Une voix: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Turner propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LE NATIONAL-CANADIEN

LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE D'EMBRANCHEMENT EN ALBERTA

L'hon. James Richardson, au nom du ministre des Transports, propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure en vue d'autoriser et de prévoir la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des Chemins de fer nationaux du Canada, vers l'ouest, sur une distance d'environ 51 milles, jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum Corporation, ainsi que d'un embranchement de raccordement se prolongeant vers le nord, sur une distance d'environ 9 milles, jusqu'à la propriété de South Kaybob de la Hudson's Bay Oil & Gas Company Limited et de ses associés au coût global de $10,435,000, qui ne doit pas être dépassé par plus de quinze pour cent.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Faulkner.)

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, ce projet de résolution précède le bill qui permettra au National-Canadien de construire quelque 60 milles de nouvelles voies d'embranchement destinées à desservir deux nouvelles usines de récupération du soufre, dont l'une est terminée et l'autre en voie de construction. Toutes deux se trouvent dans les nappes de gaz d'Alberta à l'ouest de Windfall.

Ces voies comprendront un embranchement d'environ 51 milles de long vers l'ouest depuis un point sur la ligne actuelle du National-Canadien près de Windfall jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum, ainsi que d'un embranchement de raccordement d'environ 9 milles de long vers le nord depuis cette ligne jusqu'à la propriété de South Kaybob d'un syndicat dirigé par la Hudson's Bay Oil & Gas Company Limited. Ces propriétés représentent d'importants nouveaux projets industriels et de nouvelles sources de soufre et de gaz pétrolifère liquide, et on peut s'attendre à ce qu'elles favorisent sensiblement le commerce d'exportation du Canada et l'activité économique de la région où elles sont situées.

L'usine de Bigstone a déjà commencé de produire; quant à celle de South Kaybob, elle sera sans doute parachevée avant la date prévue en novembre 1969. La nécessité du service assuré par la nouvelle ligne de chemin de fer est très urgente.

Le coût estimatif de la ligne, y compris le tronçon au-dessus de la rivière Athabasca, est de $10,435,000, soit environ $174,000 le mille. Conformément à l'usage, le projet de résolution autorise la dépense de cette somme ainsi qu'un montant supplémentaire de 15 p. 100 pour faire face, si nécessaire, aux frais imprévus. L'autorisation d'emprunt habituelle est également incluse.

La direction du National-Canadien m'a fait savoir que, grâce à des contrats de garantie signés avec les deux compagnies mentionnées tout à l'heure, le National-Canadien a la certitude que les produits des deux nouvelles usines seront expédiés en quantités si considérables par les lignes nouvelles et anciennes du National-Canadien, que le revenu qui en sera dérivé permettra de couvrir tous les frais du réseau ainsi que du trafic ferroviaire, y compris l'amortissement des nouvelles dépenses d'investissements proposées, et qu'il aidera également dans une certaine mesure à payer les frais généraux de ces lignes; dans le cas où les expéditions ne répondraient pas aux prévisions, des paiements d'indemnités seront versés au National-Canadien.

Ce nouveau réseau stimulera aussi l'activité industrielle et l'exploitation des autres richesses de la région, notamment des gisements miniers et des vastes ressources sylvicoles du district forestier de Whitecourt que

ces lignes traverseront. Je peux même annoncer qu'on a déjà entrepris et qu'on achèvera tard l'an prochain la construction d'une deuxième usine de soufre à South Kaybob. Il est fort probable aussi qu'on aménagera une autre usine du même genre le long du parcours traversé par les nouvelles voies ferrées.

Inutile d'ajouter que ce stimulant non seulement profitera aux secteurs financiers, mais augmentera aussi les bénéfices nets que ces voies rapporteront aux Chemins de fer Nationaux. Je suis donc convaincu que des facteurs économiques et autres justifient le projet envisagé dans cette proposition et je la recommande à la Chambre.

M. Baldwin: Monsieur le président, le parti conservateur progressiste espère de son côté que la mesure sera rapidement adoptée. Elle augmentera considérablement le potentiel économique du Nord et encouragera beaucoup son essor. Toutefois, je signale au ministre qu'il s'approche dangereusement de la zone des igloos. Les députés qui étaient à la Chambre il y a quelques années se rappelleront que, lorsque notre parti était au pouvoir, nous songions à la construction de chemins de fer et à d'autres facteurs de développement dans le Nord. On ne s'est pas gêné pour nous dire que nos projets visaient à relier les igloos entre eux.

Cette ligne ferroviaire, sauf erreur, s'étendra sur environ 75 milles, à partir du début de la ligne ferroviaire de Pine Point. Je note avec satisfaction que le gouvernement et les vis-à-vis ont pu écouter des remarques instructives. J'espère qu'ils continueront à profiter de l'occasion de s'instruire, que leur offrent les propos des députés de ce côté-ci. J'aime à croire que ce sera le commencement d'une régénération. Il y a quelques années, lorsque nous voulions obtenir que la Chambre approuve la construction de la ligne ferroviaire de Pine Point, nous nous sommes heurtés à l'obstination et aux manœuvres de l'opposition d'alors.

Je me rappelle avoir conservé pendant des années une coupure de journal qui rapportait les propos du chef de l'opposition d'alors, aujourd'hui ancien premier ministre, le très honorable L. B. Pearson. Selon lui, le seul homme qui croyait en la construction du chemin de fer de Pine Point était le député de Peace River. Les membres du gouvernement d'alors étaient conscients de l'importance du Grand Nord pour le Canada. Nous étions résolus et tenaces, et nous avons réalisé cette construction qui a tant aidé au développement de cette région et à l'exploitation des possibilités économiques du Canada. L'événement d'aujourd'hui me donne l'espoir que le gouvernement écoutera les suggestions et les conseils qui émanent si souvent de ce côté-ci de la Chambre.

• (4.00 p.m.)

M. Peters: Monsieur le président, autant que je sache, nous appuyons la résolution. (*Exclamations*) Je n'ai consulté personne d'autre. Nous nous réjouissons que le gouvernement prenne ce moyen direct pour doter d'un chemin de fer une région actuellement en voie de développement. Nous nous sommes opposés à l'extension de certaines lignes ferroviaires dans d'autres régions canadiennes, surtout là où elles appartenaient à des particuliers et où la construction d'un chemin de fer n'encourageait que les initiatives de l'entreprise privée.

Le ministre a formulé l'espoir que l'embranchement du National-Canadien, qui sera construit dans la région, ne transportera pas seulement les produits ayant fait l'objet de négociations entre le gouvernement et les entrepreneurs dans un domaine particulier, mais également les produits d'autres entreprises. Si j'ai bien compris, il a dit que d'autres entreprises du même genre pourraient s'installer et croître grâce à l'aide fournie par ce chemin de fer.

Nous nous sommes opposés dans le passé aux chemins de fer privés—et je songe particulièrement à celui concernant la société Hollinger et une autre société minière importante—parce qu'ils refusaient de transporter les produits de leurs concurrents. Ainsi, bien qu'ils soient des transporteurs ordinaires, ils ont dominé la région il y a quelques années et restreint pendant longtemps son expansion et son développement.

J'appuie donc entièrement l'expansion du National-Canadien dans ce domaine, car il est sans aucun doute un excellent transporteur ordinaire. Je pense, comme le ministre, qu'en prévoyant un moyen de transport pour cette ressource, on ouvrira une nouvelle région qui produira peut-être de nombreuses autres marchandises et connaîra une expansion nouvelle à cause de la présence du chemin de fer. A mon avis, le gouvernement a donc raison d'autoriser le National-Canadien, au moyen de la présente résolution, de construire cet embranchement important. Il sera difficile de traverser la rivière Athabasca, mais cette ligne ferroviaire ouvrira la vaste région qui se trouve des deux côtés et à la tête du chemin de fer.

Pour changer, je souhaite donc au National-Canadien le succès dans cette entreprise. Venant d'une région septentrionale, je sais que de vastes moyens de communications peuvent être un atout très important pour une région en voie de développement et que la présence d'un transporteur désireux de coopérer au développement de la région est un facteur de progrès. Dans les années à venir, j'insisterai certainement pour que le National-Canadien le fasse.

M. Woolliams: Monsieur le président, je suis très heureux d'appuyer cette résolution. Nous avons besoin de ce mode de transport pour acheminer notre pétrole brut et ses sous-produits vers les marchés. Ceci m'amène à quelque chose qui s'est produit aujourd'hui pendant la période des questions et qui a trait à l'affaire que nous discutons. Lorsque j'ai interrogé aujourd'hui le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les marchés vers lesquels ces produits doivent être dirigés, il a donné la réponse la plus vague que l'on ait entendue à la Chambre depuis pas mal de temps. Il a dit que c'était le parti conservateur qui avait créé et appuyé la politique nationale en matière de pétrole.

Depuis l'instauration en 1961 de la politique nationale du pétrole, le Canada a exporté plus de pétrole brut que jamais auparavant. Nous avons pu combler le vide causé par la crise de Suez. L'ancien ministre du Commerce a posé une question supplémentaire. Il a été effectivement l'initiateur de notre politique nationale du pétrole qui nous a permis d'atteindre l'objectif, pour la consommation intérieure et l'exportation, d'environ 800,000 barils de pétrole brut par jour. L'Alberta et l'Ouest du Canada ont pu acheminer de telles quantités de pétrole brut. A l'époque de la défaite des conservateurs, nous avions atteint cet objectif.

Je désire maintenant féliciter les libéraux. Durant nombre d'années, l'objectif a été maintenu sous le régime libéral, mais des personnes renseignées sur l'industrie pétrolière m'ont déclaré—et je ne puis dévoiler leurs noms car ce serait un abus de confiance—que nos exportations vers les États-Unis ont diminué de 25 p. 100. Lorsque j'ai demandé au ministre de confirmer la chose, il l'a niée.

Une voix: Règlement.

M. Woolliams: Je parle de marchés, et ce que je dis a trait à la question dont nous sommes saisis. N'essayez pas d'embrouiller la question. Les faits sont là. Le ministre nous a donné une réponse évasive pour dissimuler le fait qu'il a perdu des marchés de pétrole. Le ministre d'État qui vient de la Saskatchewan m'a interrompu. Je lui dis—et cela va de pair avec le sujet à l'étude—que nous avons perdu une forte partie de nos marchés de céréales. La Richardson & Sons de Winnipeg a dit que c'était la chose la plus regrettable qui soit survenue depuis des années. Cela devrait frapper le ministre d'État en plein épigastre.

Donc, nous appuyons chaleureusement la résolution. Transporter le pétrole et ses sous-produits de la source au marché est une chose merveilleuse. Mais on ne peut permettre au gouvernement de continuer à perdre des marchés. Aussi, il est inadmissible qu'il donne ce genre de réponse évasive à la Chambre quand le pays sait ce qui se passe.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, deux mots seulement pour dire que nous appuyons sans réserve ce bill et que nous nous réjouissons qu'une ligne de chemin de fer d'environ 60 milles de longueur sera construite afin de favoriser le transport du pétrole. Nous savons tous que le changement semble être la caractéristique prédominante de la société moderne et que, par conséquent, nous devons continuellement nous adapter aux besoins de notre économie.

Monsieur le président, le besoin de pétrole se fait de plus en plus sentir partout. Ce produit est devenu un moyen, un outil indispensable de la société moderne, et nous devons nous unir et faire tout en notre pouvoir pour faire bénéficier toute la population canadienne de ces changements. Réagir aux changements en les niant et en se cachant la tête dans le sable serait stupide.

C'est pourquoi nous ne pouvons faire autrement que d'appuyer fortement ce bill, et nous voulons féliciter le ministre de l'avoir présenté.

[*Traduction*]

M. Rose: Monsieur le président, en prenant la parole pour approuver la résolution, je tiens à féliciter le ministre de son intérêt pour l'extension du National-Canadien dans une nouvelle région à desservir. Je m'intéresse beaucoup au genre de développement qu'elle entraînera pour le Nord du Canada. A mon avis, le gouvernement mérite des éloges pour s'intéresser ainsi au développement du Nord.

Certes, le gouvernement fédéral porte un intérêt extrême à cet aspect de notre développement. Mais je ne puis m'empêcher d'être un peu jaloux et, peut-être, de juger un peu sévèrement la préférence accordée à cette région. Ma circonscription de Fraser Valley-Ouest doit également faire face au développement des chemins de fer. Il s'agit des lignes de la British Columbia Hydro and Electric Company, qui construira en fait une nouvelle ligne pour transporter des wagons complets

de charbon vers le Sud-Ouest de la Colombie-Britannique, jusqu'au nouveau port de Robert's Bank que finance le gouvernement fédéral.

Cette nouvelle ligne de chemin de fer reliera deux entreprises fédérales: le port de Robert's Bank, financé par le gouvernement fédéral, et le Pacifique-Canadien qui relève, je crois, de la loi sur les chemins de fer. Le député de Surrey, la représentante de Vancouver-Kingsway et moi-même, nous avons essayé, pendant quelque temps, d'obtenir du ministère et du ministre des Transports qu'ils assument une part des responsabilités dans ce domaine.

Comme vous le savez, le gouvernement a maintenant...

• (4.10 p.m.)

M. le président: A l'ordre, je vous prie. J'hésite à interrompre le député, étant donné la latitude accordée au député de Calgary-Nord, mais il doit s'efforcer de s'en tenir à l'objet même de la résolution.

M. Rose: Merci, monsieur le président. Je n'ignore pas que nous parlons d'une nouvelle voie ferrée mais, en appuyant la résolution dont nous sommes saisis, je prierais respectueusement le ministère des Transports de prendre en considération les points que j'ai soulevés à propos de ma propre circonscription.

M. Horner: Monsieur le président, j'aimerais adresser une question au ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de déférer cette question au comité permanent des transports, comme c'était l'usage dans le passé?

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, je ne crois pas qu'on ait jugé la chose souhaitable dans ce cas-ci. Ce projet de loi s'inspire du modèle de toutes les lois semblables sur les lignes secondaires du National-Canadien.

M. Horner: C'est exactement à cela que je voulais en venir. Dans le passé, tous les projets de loi concernant le prolongement ou la construction d'un embranchement étaient déférés à un comité permanent qui étudiait plus à fond les détails financiers et les modalités du contrat selon le nombre de tonnes transportées. Vu les observations du leader du gouvernement à la Chambre, qui disait qu'on devrait faire appel plus souvent aux comités permanents, je doute fort que le gouvernement veuille rompre avec la coutume, dans le cas de la législation ferroviaire, et ne pas renvoyer la question au comité.

L'hon. M. Macdonald: Puis-je faire un commentaire à ce propos, monsieur le président. Si le député ou quelque membre de l'opposition officielle voulait déférer cette question au comité permanent, nous serions certes consentants. Cependant, je pourrais peut-être signaler un détail, que le député de Peace River admettra; c'est que le bill revêt une certaine urgence du fait que l'on voudrait mettre les choses en route avant les chutes de neige. J'admets néanmoins, comme l'a dit justement le député de Crowfoot, qu'on a l'habitude de déférer ces questions au comité. Lorsque nous serons à l'étape de la deuxième lecture du bill, on pourra assurément le faire si quelqu'un le demande expressément. Je puis peut-être présenter la chose autrement: à moins que la Chambre ne soit disposée à adopter le bill assez rapidement, nous le renverrons au comité.

M. Baldwin: Monsieur le président, puis-je prendre la parole sur cette question. Lorsque nous aborderons la deuxième lecture, la Chambre sera peut-être disposée à être conciliante, et nous pourrons à ce moment-là poser certaines questions qui détermineront notre attitude quant au renvoi du projet de loi au comité. Certains de mes collègues seront peut-être satisfaits de poser des questions à l'étape de la deuxième lecture. Une fois cette étape franchie, nous déciderons peut-être qu'il est inutile d'envoyer le bill au comité permanent.

L'hon. M. Macdonald: Cette formule nous conviendrait parfaitement, monsieur le président.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, j'aimerais brièvement faire valoir un point à propos de la résolution dont nous sommes saisis. Je tiens d'abord à féliciter le ministre qui l'a présentée. J'imagine que c'est la première mesure qu'il présente à la Chambre; voilà pourquoi je l'en félicite.

J'ai déjà fait valoir il y a deux ans le point que je veux soulever maintenant. Il s'agit des appareils de signalisation aux passages à niveau. D'après la description de la ligne qui figurait dans la résolution, elle se trouve probablement dans une région éloignée de ma circonscription et il se peut qu'aucune route ne la traverse peut-être. Malgré tout, le gouvernement reconnaîtra le bien-fondé de mon argument: les chemins de fer devraient être tenus, en l'occurrence le National-Canadien, d'inclure dans leurs frais d'immobilisation le coût des appareils de signalisation installés aux passages à niveau. Qu'il me soit permis de signaler au ministre et au gouvernement que les municipalités ne devraient assumer aucune part du coût de l'installation des nouveaux appareils de signalisation.

Par le passé, nous avons été trop portés à accorder des chartes aux chemins de fer sans nous assurer qu'il leur incomberait d'installer des feux aux passages à niveau. Voilà pourquoi il y en a si peu au Canada aujourd'hui par rapport au nombre de passages à niveau dangereux et non gardés.

Qu'il me soit donc permi de rappeler cette question à la Chambre pour la seconde fois en deux ans environ. La dernière fois que je l'ai fait, on examinait la construction d'un chemin de fer au Labrador. Cette fois-ci je tiens à répéter que les chemins de fer—et désormais on devrait insister là-dessus lors de la constructoin de toute nouvelle ligne—devraient être tenus d'installer ces dispositifs de sécurité et d'en prévoir le coût à ce moment-là afin que les municipalités ne soient pas obligées de demander aux commissaires des chemins de fer que cela soit fait.

Nous avons eu pareille expérience dans la municipalité de Napanee qui, il y a plusieurs années, a dû recourir à la Commission des chemins de fer pour obtenir l'installation de signaux pour un passage à niveau en ville. Sauf erreur, la quote-part de la ville s'était alors élevée à plus de $3,000. Aucune municipalité au Canada ne devrait avoir à supporter ces frais qui devraient toujours être imputables au chemin de fer. L'an passé, quand j'étais membre du comité du Nord canadien, qui a visité les Territoires du Nord-Ouest, j'ai remarqué au moins un passage à niveau sans signalisation; c'était à Hay River.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de ce point et qu'il s'assurera que ces recommandations de sécurité seront mises en œuvre.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'honorable M. Richardson, au nom de l'honorable M. Hellyer, demande à présenter le bill nº C-109 concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des Chemins de fer nationaux du Canada, vers l'ouest, sur une distance d'environ 51 milles, jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum Corporation, ainsi que d'un embranchement de raccordement se prolongeant vers le nord, sur une distance d'environ 9 milles, jusqu'à la propriété de South Kaybob de la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited et de ses associés.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Alkenbrack.]

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, vu les observations qu'on vient tout juste de formuler et par dérogation aux dispositions du Règlement, je me demande si la Chambre serait disposée à aborder la deuxième lecture du bill en ce moment au lieu de la remettre à un autre jour.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à accepter cette proposition?

M. Horner: Non.

M. l'Orateur suppléant: La proposition ne remporte pas l'unanimité des voix, semble-t-il. Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois, à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (4.20 p.m.)

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATION VISANT À ÉLARGIR LA DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES QUI PEUVENT OBTENIR DES PRÊTS, À MAJORER LE CAPITAL, ETC.

La Chambre, formée en comité, sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude, interrompue le lundi 30 septembre, du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le crédit agricole en vue d'élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts en vertu de la loi, majorant le capital de la Société du crédit agricole, substituant aux taux actuels d'intérêt sur les prêts accordés aux termes de la loi (sauf ceux qui ont été accordés à la suite de demandes reçues par la Société avant le 13 septembre 1968) le ou les taux d'intérêt que peut prescrire le gouverneur en conseil à l'égard des prêts consentis après la mise en œuvre de ladite mesure, prévoyant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi et statuant sur d'autres questions qui y sont connexes ou rattachées.

M. Peters: Monsieur le président, la dernière fois que nous avons discuté de cette mesure, j'ai signalé qu'il y a en réalité trois genres de crédit en cause, dont deux seulement sont visés par les résolutions à l'étude. La Société du crédit agricole, bien entendu, s'occupe des prêts à long terme; elle a un personnel de surveillance. Le cultivateur hypothèque sa terre et ses biens en garantie de ce prêt. Le deuxième genre de crédit offert au cultivateur découle de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. D'après les rapports soumis en conformité de la loi, on a surtout recouru à ce genre de crédit pour la construction de bâtiments, l'achat de machines et pour d'autres améliorations essentielles de la ferme. Ce genre de prêt est généralement assuré par une hypothèque mobilière et le gouvernement s'en porte garant.

Le troisième genre de crédit dont le cultivateur doit se servir est semblable à un prêt commercial. L'argent ainsi obtenu couvre les frais courants, l'achat d'engrais, de graines de semence, d'essence pour le tracteur et d'autres dépenses d'exploitation, y compris peut-être la nourriture et l'entretien ménager. Ces prêts dépendent de la réputation de solvabilité du cultivateur auprès des entrepreneurs.

C'est dans ce domaine, évidemment, que beaucoup d'agriculteurs trouvent le plus de difficultés et que notre législation se révèle incomplète. Toutefois, c'est au premier genre de financement que je m'intéresse davantage, soit la société du crédit agricole. C'est la ressource essentielle de l'industrie agricole au Canada et c'est là que la possibilité pour les agriculteurs de faire des paiements réguliers dépendra du temps, des conditions de la récolte, etc. C'est dans ce domaine, monsieur le président, que nous avons beaucoup appris de quelqu'un. Je veux parler du président de l'organisme établi en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, M. Rutherford, qui est mort il y a plusieurs années. M. Rutherford, presque seul, étudiait les problèmes agricoles que rencontraient les anciens combattants qui voulaient se livrer à l'agriculture. Il a pu, sous l'égide de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, édifier un organisme qui embrassait les trois genres d'exigences financières auxquelles faisaient face les anciens combattants qui s'engageaint dans l'agriculture. La plupart d'entre eux voulaient bien accepter la surveillance des fonctionnaires du ministère, qui étaient hautement qualifiés et toujours très sympathiques à la cause.

En raison de la coopération du ministère, les pertes subies ont été de moins de un pour cent durant toutes les années d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Tout le monde admettrait donc, je pense, qu'il s'agissait là d'un bel exploit dans le domaine de l'agriculture, exploit que la Société du crédit agricole a tenté de copier, mais sans trop de succès. Je dirais tout d'abord que la Société n'a pas prévu le genre de surveillance qui s'impose pour ce genre de prêts à long terme. Je connais le président de la Société du crédit agricole. Je sais qu'il est un fonctionnaire sincère et énergique qui travaille dans l'intérêt des cultivateurs canadiens. Toutefois, la Société n'a pas réussi à convaincre le gouvernement qu'une façon d'aider l'agriculteur c'est de lui accorder du crédit à long terme. Le rapport annuel de la Société du crédit agricole pour l'année terminée le 31 mars 1968 signale que nous avions consenti des prêts de l'ordre de $263,236,500 et que nous en avons perdu $40,239. La perte totale de la Société du crédit agricole, y compris la perte d'exploitation, à été d'environ 3 millions de dollars. Le ministre conviendra, je crois, car il a déjà été de ce côté-ci de la Chambre et il a certainement envisagé le problème, qu'une perte de 3 millions pour les frais d'exploitation représente un prix bien minime à payer pour aider l'agriculture du Canada et encourager son essor.

Nous subventionnons de nombreux autres organismes qui seraient loin de consentir autant de prêts que la Société du crédit agricole.

J'admets qu'il est difficile d'obtenir des prêts. Le rapport indique que les intérêts dépassent 6 p. 100 cette année. Le ministre admettra ce que le préopinant a rappelé, soit que le coût des emprunts est passé de 3 à 6 p. 100 au cours des 25 ou 30 dernières années. Si le ministre veut passer en revue cette période de 25 ans, il constatera que les prix obtenus par les cultivateurs pour leurs denrées ont énormément fluctué. D'une façon générale toutefois, les prix n'ont pas augmenté au point de permettre au cultivateur de payer un taux d'intérêt double. J'en conclus, par conséquent, que, de deux choses l'une, ou bien il faut subventionner les cultivateurs ou bien les consommateurs devront payer davantage pour les produits agricoles. Il faut choisir l'une ou l'autre solution au problème.

Je suis d'avis que les Canadiens s'en tirent à bon compte en achetant les produits agricoles. Voyons par exemple les chiffres qu'a cités hier le député du Ralliement des créditistes. Il a mentionné que les pommes de terre se vendaient à $1.50 les cent livres ou à 1½c. la livre. Tous ceux qui s'y connaissent dans la culture des pommes de terre savent que ce prix est bien inférieur au coût normal de production. La culture des pommes de terre doit avoir un attrait de prédilection pour un cultivateur pour qu'il accepte de les vendre à ce prix. C'est toutefois le consommateur qui profite du bas prix de ces produits agricoles aussi bien que d'autres, notamment les produits du blé, les produits laitiers et j'en passe.

• (4.30 p.m.)

Je suis d'avis que toute majoration du taux hypothécaire est intolérable et je voterais contre toute augmentation de l'intérêt sur les prêts de la Société du crédit agricole, pour une raison bien simple. J'aimerais autant que les gens délaissent l'agriculture aujourd'hui plutôt que de les voir s'épuiser durant dix ans à rembourser leurs prêts, pour finalement aboutir dans quelque bidonville après que la Société les a dépossédés. Ce genre de choses se produira, aussi vrai que je suis ici. Le

cultivateur n'a pas voix au chapitre quant à la commercialisation de ses produits ou au financement de ses prêts.

Si les gouvernements antérieurs n'avaient pas cru bon de subventionner les cultivateurs en fixant un taux d'intérêt à terme de 20 ou 25 ans, les banques et autres institutions prêteuses dans le secteur hypothécaire auraient alors eu le champ libre. Si le cultivateur se rend à sa caisse populaire ou à une société de fiducie, y contracte un emprunt à 10 ou 12 p. 100 pour pouvoir s'acheter de l'essence ou rentrer sa récolte, puis qu'il fasse faillite, la société prêteuse, qui déjà lui a compté un taux d'intérêt assez élevé, peut se permettre d'absorber sa part des pertes encourues, mais quand des hypothèques sont consenties aux cultivateurs, le gouvernement se doit, à mon sens, de maintenir l'intérêt à un taux raisonnable, ce qui, pour moi, veut dire 5 p. 100.

Monsieur le président, je n'aime pas les syndicats de blé, car même s'il s'agit de coopératives, ils ont eu tendance à prendre tant d'ampleur que leurs membres n'ont rien à dire dans leur exploitation quotidienne, et à mon avis, n'ont pas eu grand-chose à dire dans certaines des décisions qui ont été prises. Par ailleurs, on a publié dans leur revue, *Western Producer*, l'article suivant sur la question du crédit agricole:

> Du fait que la production agricole ne rapporte que des bénéfices modestes, les taux d'intérêt supérieurs à 5 p. 100 deviennent souvent un fardeau excessif qui nuit au progrès de l'agriculture, dans l'intérêt des cultivateurs et dans l'intérêt du public. Il est donc essentiel que par l'entremise de la Société du crédit agricole ou d'un service fédéral de crédit agricole plus important et restructuré, on en arrive à un service du crédit «global» contrôlé qui puisse répondre aux besoins de crédit à court, à moyen et à long termes des cultivateurs d'une façon planifiée et à un taux d'intérêt modique, c'est-à-dire 5 p. 100. Un service semblable devrait être assuré sous peu.

J'approuve entièrement ces observations, monsieur le président. Je crois que si le gouverneur en conseil est autorisé à fixer le taux d'intérêt, celui-ci atteindra le même niveau que celui qu'exige la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il sera probablement de 1 p. 100 plus élevé que le taux courant du gouvernement à ce moment-là, et le taux pour les cultivateurs s'élèvera jusqu'à 7 ou 7½ p. 100 sur une hypothèque à long terme. Je me demande, monsieur le président, ce qui se produira dans le cas d'un désastre, notamment la perte d'une récolte? Combien de temps peut-on s'en tirer avec un intérêt composé de 6, 7 ou 8 p. 100? N'importe quel cultivateur serait en mesure de vous répondre.

Par conséquent, il incombe au ministre de décider s'il doit maintenir le taux d'intérêt sur des prêts de ce genre à 5 p. 100, ce chiffre représentant assez bien l'intérêt exigé sur le marché durant les 30 dernières années. S'il agit ainsi, le taux devra alors être subventionné, mais une subvention de 3 millions du gouvernement sur un prêt de 263 millions ne me semble pas déraisonnable. Devons-nous réclamer un taux d'intérêt qui provoquera la faillite du cultivateur ou nous opposer à un projet de loi qui lui accordera des fonds insuffisants pour assurer l'expansion de la collectivité agricole? Pour ma part, je préférerais que les petits cultivateurs soient incapables d'emprunter plutôt que de les voir incapables de rembourser l'intérêt au taux exigé.

[M. Peters.]

Nous avons tous vu ce genre de publicité à la télévision—j'y ai moi-même participé parfois—un homme se rend à sa coopérative de crédit où il emprunte judicieusement. Mais cet argent, il faudra qu'il le rembourse. S'il est en chômage ou malade pendant deux ou trois semaines, la Household Finance est tout de suite à ses trousses. Je me souviens avoir travaillé dans une entreprise dont, à un moment donné, le personnel s'est mis en grève. La compagnie de finance m'a suivi à la trace dans tout le Canada. A chaque hôtel où je séjournais, j'étais sûr de trouver un de leurs agents dans la salle d'attente. Je ne veux pas que cette menace-là plane sur nos cultivateurs.

Je crois qu'en ce qui concerne la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, le gouvernement s'acquitte d'une dette contractée pendant les élections. Il a été beaucoup aidé par les sociétés de finance et les compagnies d'assurance au cours de la campagne électorale. Dans ma circomscription, certaines compagnies d'assurance avaient dépêché deux ou trois de leurs agents pour s'occuper de la campagne électorale, à cause sans doute de certaines des choses que je dis depuis longtemps sur certaines compagnies d'assurance. C'était la règle générale, j'en suis sûr; car j'ai entendu qu'il en a été ainsi dans plusieurs circonscriptions.

Si cette mesure législative est adoptée, nous verrons certaines compagnies d'assurance et de financement, ou des compagnies fiduciaires, créer un bureau de consultations destiné à expliquer aux cultivateurs comment utiliser l'argent prêté et à les aider en général. Point n'est besoin, pour les compagnies, d'aider les cultivateurs. Le gouvernement va garantir ces prêts et ils échapperont au taux d'intérêt de 5 p. 100; c'est chose décidée. Le plafond du taux d'intérêt levé, ces compagnies seront alléchées par ce marché. Et pourquoi pas? Les prêts y étant garantis par le gouvernement, que risquent-elles de perdre?

Je n'ignore pas que, depuis onze ans, il est difficile pour beaucoup de cultivateurs d'emprunter de l'argent aux banques et de trouver du crédit. Je suis certain que le ministre

ne l'ignore pas non plus. Nous sommes tous deux ici depuis assez longtemps pour avoir maintes fois participé à des débats sur les problèmes créés par l'ancienne législation qui avait institué la Commission du prêt agricole canadien. Il régnait, dans la communauté agricole, une absence totale de respect pour cet organisme.

Le ministre et moi avons aussi participé à la création de la Société du prêt agricole et il sera, je pense, le premier à reconnaître que cette mesure législative, du moins en ce qui concerne l'opposition, était calquée sur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est nous qui avons inséré dans cette loi les dispositions visant la surveillance des crédits. En tant que Canadiens, monsieur le président, je crois que nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait en vertu de cette loi et une des meilleures choses que nous ayons accomplies est la stabilisation du taux d'intérêt que les anciens combattants avaient à payer au cours des ans.

Des dispositions semblables ont été incorporées à la mesure législative sur l'agriculture parce que personne, ni d'un côté ni de l'autre de la Chambre, n'a pu nier le fait que la collectivité agricole fait face à des difficultés dans la plupart des secteurs de son exploitation. Il était inconcevable qu'on puisse imposer des taux d'intérêt élevés aux cultivateurs alors que leurs recettes donnent un revenu net inférieur à $3,000 par an. Par conséquent, j'espère que le ministre voudra bien au moins songer à une disposition prévoyant des hypothèques à long terme, comme la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et à une subvention de ces prêts de façon à maintenir le taux d'intérêt à 5 p. 100. Voilà un domaine où nous devons compter sur l'entreprise privée pour assurer les fonds, bien que nous fournissions naturellement les garanties.

• (4.40 p.m.)

J'espère que le ministre songera sérieusement à maintenir le taux d'intérêt actuel. Cela servirait notamment de critère au ministre pour mesurer l'importance des fonds engagés par le Trésor sous forme de garantie. Le ministre n'oubliera pas cela, j'en suis sûr, car il s'intéresse tout autant que moi au bien-être de la collectivité agricole et il ne voudrait sûrement pas que revienne l'époque où les gens pouvaient perdre leur maison et leur terre pour n'avoir pu payer des taux d'intérêt exorbitants. Le gouvernement devrait, il me semble, au moyen de subventions, assurer à longue échéance l'égalité des taux d'intérêt perçus sur les prêts hypothécaires, qui sont de nos jours le pivot du financement dans la collectivité agricole.

M. Horner: Mes premières remarques sur ces trois projets de résolution porteront forcément sur la question d'urgence, mentionnée par le ministre. Je tiens, monsieur le président, à ce que vous et le pays compreniez bien qu'il appartient au Parlement d'examiner les mesures législatives proposées et au gouvernement de régler la marche des travaux.

On nous a dit que la mesure dont nous avons été saisis aujourd'hui était urgente et qu'il fallait agir au plus tôt. On nous a dit que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est expirée et que tout l'argent disponible a été prêté. Il était du devoir du gouvernement de convoquer le Parlement un mois plus tôt, ce qui nous aurait permis de régler ces questions. Si les vis-à-vis continuent dans la même voie, ils vont attendre jusqu'à ce que tout soit urgent. On nous demanderait alors, en tant que membres de l'opposition respectueux des lois, de renoncer à prendre la parole ou à signaler les défauts de la mesure afin que tout soit adopté en vitesse. Je tiens à expliquer clairement pourquoi le gouvernement n'a pas obtenu le consentement unanime pour procéder à la deuxième lecture du bill précédent.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles avait pour but, il y a quelques années, de garantir les prêts consentis par les banques afin qu'elles prêtent aux agriculteurs. Elle a expiré le 3 juin 1968 et on la remet en vigueur jusqu'en 1971. Le ministre propose trois changements: un nouveau taux d'intérêt, des prêts sur les terrains et une augmentation du montant total du prêt autorisé.

Il est intéressant de noter que la première tâche dont le ministre s'acquitte au Parlement pour le gouvernement libéral consiste à présenter trois mesures dont chacune renferme des dispositions visant à augmenter les taux d'intérêt. Examinons cela à la lumière des antécédents du ministre. Pendant des années, il a fait campagne en Alberta en faveur d'une baisse des taux d'intérêt, surtout pour l'industrie agricole. Pourtant, la première chose qu'il fait après être passé de l'autre côté c'est de présenter au Parlement trois bills qui tous prévoient une majoration des taux d'intérêt. Je me demande ce que ses amis là-bas penseront de son œuvre. Les cultivateurs ne considèrent sûrement pas une hausse des taux d'intérêt comme essentielle à l'heure actuelle, mais c'est sans doute l'avis du gouvernement. Rappelez-vous, c'est un gouvernement libéral qui a supprimé le plafond des taux d'intérêt il y a deux ans, et nous avons tous vu ce qui est arrivé l'an passé. Ils ont monté en flèche. Heureusement qu'ils baissent un peu, mais le gouvernement n'est pas encore satisfait. Il

veut carte blanche pour pouvoir majorer les taux d'intérêt quand bon lui semblera pour ce qui est de la législation agricole.

Il est intéressant de noter dans ce contexte les propos du ministre au sujet des revenus agricoles dont dépend le remboursement des prêts. L'honorable représentant a beau prétendre que ce bill portera les fonds mis à la disposition des cultivateurs de $15,000 à $25,000, ce n'est pas le gouvernement qui prêtera cet argent. Ce sont les banques qui seront appelées à le faire, et elles ne prêteront que si les emprunteurs peuvent rembourser. C'est là le seul critère.

Dans un article traitant de la politique agricole, qui a paru le 27 juillet 1968 dans le *Leader Post,* on rapporte que le ministre aurait dit ceci:

> Les mécanismes propres aux solutions peuvent différer les uns des autres, mais ce qu'il faut, c'est maintenir un écart assez considérable entre les coûts et les recettes, afin qu'il reste un revenu raisonnable.

Je pose une première question au ministre. Les mesures proposées maintiendront-elles un écart suffisant entre les frais et les recettes, de sorte qu'il reste un revenu raisonnable? Évidemment, non. Comment cela se pourrait-il alors que l'honorable représentant a haussé le niveau d'un des postes essentiels des coûts pour l'agriculteur?

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous rappelons certaines remarques prononcées par le ministre sur le sujet au cours d'un débat précédent, soit le 26 avril 1966, comme en fait foi le hansard à la page 4325. Voici ce qu'il nous a dit sur la possibilité d'accroître les fonds destinés à l'agriculteur:

> En conclusion, je tiens à dire que le prix de l'outillage agricole a augmenté de façon alarmante. Hier, à la Chambre, nous avons manifesté notre inquiétude à cet égard. La hausse des machines agricoles serait-elle le résultat de la récente mise en disponibilité à tout agriculteur de montants maximums portés de $7,500 à $15,000.

Même si je n'accepte pas son principe, je poserais au ministre une deuxième question: Est-il logique de penser que si le montant autorisé de l'emprunt passe de $15,000 à $25,000, le prix des machines agricoles augmentera? Lorsque nous avons étudié cette question au comité de l'agriculture, les fabricants de machines agricoles ont admis sans détours qu'ils demanderont tout ce qu'ils pourront obtenir. La réponse était tout à fait claire. Le ministre propose maintenant d'accorder plus d'argent aux cultivateurs. Est-il logique de supposer que les fabriques de machines agricoles, pendant un certain temps du moins, essaieront de profiter de la situation, du moins jusqu'à ce qu'elles se rendent compte que d'ici quelques années les cultivateurs seront à sec?

[M. Peters.]

L'hon. M. Olson: Le député a-t-il lu la déclaration que j'ai faite hier soir?

M. Horner: J'ai lu tout le discours et je l'ai trouvé extrêmement obscur. Il renfermait un certain nombre de propositions camouflées dont j'ai l'intention de traiter rapidement. Le ministre a dit qu'on allait consentir aux cultivateurs des prêts garantis plus importants et que le montant du prêt moyen avait été accru. Ce qui m'intéresse c'est de savoir comment l'industrie pourra rembourser ces emprunts.

Que voyons-nous se produire? D'après l'une des trois sociétés de la Commission du blé, la James Richardson and Sons, les perspectives d'écoulement de notre blé n'ont jamais paru aussi peu encourageantes qu'à l'heure actuelle. Que dit le gouvernement? J'ai entendu le ministre de l'Industrie déclarer l'autre jour à la télévision: nous ne pouvons pas le dire; nous sommes pleins d'espoir; nous ferons une déclaration d'ici un jour ou deux. Monsieur le président, l'Ouest du Canada tout entier vit dans l'incertitude.

• (4.50 p.m.)

L'automne a été difficile. Je crois que les agriculteurs pourront engranger leurs récoltes, mais ils veulent savoir si le gouvernement tente vraiment d'écouler leur blé. J'ai un article du journal *Manitoba Co-Operator* intitulé: «L'attitude du Canada nuit aux ventes de blé». Est-ce un titre vraiment encourageant? Selon cet article, qui porte sur la réunion de Canberra, parmi les cinq principaux pays importateurs qui s'y sont réunis, seuls les États-Unis ont formulé des griefs. Ils se sont plaints des formules employées par l'Australie et la France pour établir leurs prix. L'article mentionne que le Canada n'a exprimé aucun grief. Notre pays était conciliant et se montrait disposé à aplanir les difficultés.

Cette attitude encourage-t-elle nos agriculteurs et les aide-t-elle à surmonter les ennuis que la Nature leur a réservés cet automne? Pas du tout. Les agriculteurs en déduisent que le gouvernement est indifférent. Les États-Unis défendent les intérêts du producteur canadien de blé. L'an dernier, les États-Unis s'étaient fixé un objectif d'exportation de 750 millions de boisseaux de blé, et ils conservent le même objectif cette année. Quel est celui de notre gouvernement?

Je le répète, le ministre a haussé les épaules au cours d'une émission télévisée. Ce haussement d'épaules est devenu une habitude à la télévision de nos jours. Le ministre a déclaré: «Nous ne saurions vraiment dire, mais nous aurons quelques bonnes nouvelles à annoncer prochainement». Si c'était vrai, une entreprise de commercialisation des céréales comme la James Richardson n'aurait pas

affirmé que les perspectives du marché n'avaient jamais paru aussi sombres.

Le ministre doit s'assurer, en premier lieu, que le secteur agricole pourra rembourser les prêts que préconisent ces trois résolution. Étudiez les ventes de machines agricoles au cours de la dernière année. C'est un fait reconnu: les banquiers ne prêtent pas plus que l'emprunteur peut rembourser. Les besoins en machines agricoles d'un cultivateur peuvent augmenter de $25,000 à $45,000, mais les banques ne lui avanceront pas la différence.

Pendant qu'il est question des prêts consentis par les banquiers, j'aimerais signaler que plus d'un député a soutenu à la Chambre que l'industrie agricole est très solvable et que, des prêts consentis par la Société du crédit agricole, un seul sur mille n'a pas été remboursé. Les banques n'ont toutefois pas la réputation d'affectionner le risque. Ce projet de loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles garantit, jusqu'à concurrence de 10 p. 100, les pertes subies par chaque banque. Pourquoi les banques n'ont-elles pas assumé un risque plus grand? Pourquoi n'y étaient-elles pas disposées? D'après moi, elles donneraient comme raison: «Nous n'avons pas trop confiance en l'industrie agricole du Canada».

Le gouvernement n'a pas établi une politique agricole. Lorsqu'on posait une question à l'ancien ministre de l'Agriculture au sujet de programmes agricoles, il répondait: J'ai établi une commission consultative pour l'élaboration de la politique à ce sujet et elle en présentera une sous peu. Le ministre actuel a répété la même chose hier soir, lorsqu'il a déclaré: Attendez que j'obtienne l'avis de mes conseillers en matière de politique. Il s'agit de quatre universitaires. S'ils entraient dans une basse-cour, ils ne sauraient comment en sortir. Quelle sorte de politique peuvent-ils proposer?

Les fabricants de machines agricoles inondent le marché de leurs produits. Je signale que les ventes de machines ont diminué considérablement cette année: de 34 p. 100 en Saskatchewan, de 22 p. 100 au Manitoba et de 26.6 p. 100 en Alberta; et d'après le Bureau fédéral de la statistique, ces trois provinces ont acheté plus de 60 p. 100 de toutes les machines agricoles au Canada. Cela vous donne une idée de la confiance qu'on accorde actuellement à l'industrie agricole. Les ventes d'outillage agricole ne diminueraient pas si les cultivateurs et les banquiers avaient confiance en l'industrie agricole. Néanmoins, le gouvernement hésite à prédire comment le blé se vendra cette année.

Il est bien connu, d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, que le revenu net d'une entreprise agricole est fonction directe de ses ventes de blé. J'aimerais citer un extrait du rapport annuel du Bureau fédéral de la statistique sur le revenu net des entreprises agricoles, avec l'espoir que le ministre verra combien il est nécessaire qu'il sorte de sa réserve et définisse nettement ses politiques et ses objectifs.

> Le revenu net global des entreprises agricoles ... compte tenu des fluctuations des récoltes et des troupeaux, atteignait 1,529.1 millions de dollars en 1967, soit 21.2 p. 100 de moins que le record de 1966 ...

Cela nous donne une idée du problème auquel fait face actuellement notre agriculture. Quelles sont les perspectives pour 1968 quant au revenu net des entreprises agricoles? J'allais dire que les ventes de blé avaient baissé de 50 p. 100 environ, mais ce n'est pas tout à fait exact. C'est plutôt de 33 p. 100. Le chiffre global des ventes de blé, farine comprise, a baissé de 330 millions de dollars pour la campagne de 1968. Et malgré cela, le ministre de l'Agriculture dit: «On ne peut pas soutenir le taux d'intérêt, cela détraquerait notre économie; les économistes le déconseillent».

Mais le gouvernement garantit sans difficulté une subvention de 50 millions de dollars par an à l'industrie automobile ainsi que des subventions à d'autres secteurs de l'économie. Mais quand l'industrie agricole demande qu'on n'augmente pas les taux d'intérêt, le ministre se déclare impuissant. C'est lui qui a déploré, des années durant, les intérêts trop élevés en Alberta. Or, on l'entend maintenant demander qu'on les augmente.

Je voudrais maintenant parler de la Société du crédit agricole, qui a succédé à l'ancienne commission des prêts agricoles. Elle avait précisément pour but d'aider les agriculteurs qu'on ne pouvait pas vraiment qualifier de propriétaires d'unités rentables. Mais, au cours des dernières années, la Société du crédit agricole en est venue à aider ceux qui possèdent ce qu'on peut appeler des unités rentables et efficaces.

Il est grand temps de soumettre l'ensemble du problème de la Société du crédit agricole et ses politiques au comité permanent de l'agriculture. J'ai lu hier soir les remarques du ministre. Il a parlé de l'opportunité de mettre les prêts de la Société du crédit agricole à la disposition des Indiens et d'autres groupes. La résolution est très précise à cet égard. Elle parle:

> ... d'une mesure modifiant la loi sur le crédit agricole en vue d'élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts en vertu de la loi;

C'est là une déclaration d'une grande portée. A mon avis, l'ensemble du problème posé par les politiques de la Société du crédit agricole devrait être soumis au comité permanent de l'agriculture, qui pourrait en traiter tous les aspects.

Comme en fait foi la page 4324 du hansard du 26 avril 1966, le ministre de l'Agriculture a alors déclaré:

En étudiant les dossiers de la Société du crédit agricole nous trouvons que les règlements qui s'appliquent aux jeunes agriculteurs désirant commencer une exploitation agricole ont été un peu trop rigides.

Hier soir il a reconnu qu'il fallait édicter des règlements pour permettre à un père et à un fils de gérer une entreprise en commun. N'a-t-on pas suivi cette politique? Dans l'affirmative, pourquoi n'est-elle pas efficace? Nous avions cru comprendre qu'aux termes de la loi sur la Société du crédit agricole, une ferme pourrait passer du père au fils sans trop de difficulté.

Je crois que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, y compris ceux à ma gauche et à ma droite qui viennent de régions agricoles, sont bien conscients de l'énorme tâche accomplie par la Société du crédit agricole. Mais je sais que le ministre, s'il ne faisait pas partie du cabinet, serait le premier à convenir avec moi qu'au cours des dernières années cette société a eu tendance à se départir de ses premiers buts et objectifs.

Je suis prêt à laisser adopter le plus vite possible la mesure législative sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, mais je signale sans hésiter que la mesure législative visant la Société du crédit agricole ainsi que les politiques de la Société devraient être déférées au comité permanent de l'agriculture. Depuis sa création en 1959, la Société du crédit agricole n'a jamais fait l'objet d'une réelle étude de la part du comité de l'agriculture.

• (5.00 p.m.)

Je me souviens du moment où le Parlement étudiait le projet de loi sur les syndicats de machines agricoles. A l'époque, le ministre a dit que la question pourrait être soumise de nouveau chaque année au comité de l'agriculture si nous n'étions pas satisfaits. Il a dit qu'on pourrait faire reviser au besoin la mesure législative par le comité tous les ans. Depuis l'adoption de la mesure, j'ai remarqué que les règlements ont changé et que l'on accorde maintenant des prêts pour des bâtiments. Aux termes du projet de loi initial, chaque cultivateur devait signer une garantie pour le montant total de son prêt. Aux termes du projet de résolution à l'étude, les sociétés, les coopératives et ainsi de suite auront toutes droit à un prêt et que la responsabilité individuelle est limitée. Sauf erreur, si une société est organisée de façon à ce que chaque cultivateur soit responsable seulement pour sa part du montant net du prêt obtenu par la société, cette dernière aura droit néanmoins à un prêt du syndicat agricole.

D'après l'ancien bill, si sept agriculteurs faisaient cause commune pour emprunter $100,000, chacun d'eux était obligé de fournir une garantie pour les $100,000, ce qui me semblait ridicule. Chacun des cultivateurs ne devrait garantir, selon moi, que le montant dont il assume la responsabilité et non la somme totale. Il me semble qu'il pourrait en être question ici, compte tenu des raisons pour lesquelles la loi sur le crédit accordé aux syndicats des machines agricoles ne s'est pas révélée aussi fructueuse que le ministre intéressé l'aurait voulu. Le nombre des prêts s'est établi, sauf erreur, aux environs de 444. Le ministre fera la rectification nécessaire s'il y a lieu. La loi n'a par conséquent pas obtenu le succès que le ministre en attendait. Pourquoi cela? Elle s'est révélée utile quant aux prêts consentis aux familles, mais on n'en a vraiment pas élargi la portée. Les prêts consentis aux agriculteurs pour fins de construction leur seraient d'un grand secours.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que le taux d'intérêt des prêts des sociétés de crédit agricole ne devrait pas être augmenté. Il n'y a rien à redire à des prêts subventionnés à l'industrie agricole pendant une certaine période, lorsque cette industrie se trouve en difficulté, comme c'est le cas aujourd'hui. Lorsque je suis devenu membre du Parlement, il y a bien, bien longtemps, le Bureau du crédit agricole réalisait des bénéfices imposables. Si le ministre en doute, qu'il se reporte aux années 1956-1957. Cela montre bien que les taux d'intérêt peuvent varier au cours des années. La Société peut accorder des prêts pour un maximum de trente ans. Pendant cette période, cinq pour cent pourraient constituer le taux voulu, ou même le dépasser. Il n'est certainement pas nécessaire d'avoir un taux variable; celui-ci signifierait, par exemple, une conjoncture agricole basse, s'accompagnant d'un taux d'intérêt élevé, ou une industrie agricole tournant à plein régime, avec un taux d'intérêt réduit. C'est le contraire qu'il faudrait. Lorsque l'industrie va mal, le gouvernement devrait baisser le taux d'intérêt et lorsque l'industrie est florissante, peut-être n'a-t-elle plus besoin de subventions.

Je doute que le ministre dise qu'il majore le taux d'intérêt actuellement parce que l'agriculture est en retard. Nous pourrions peut-être jeter un coup d'œil sur la situation actuelle un peu partout dans le monde. Aux États-Unis, la question qu'on se pose, c'est si on devrait verser aux agriculteurs plus de $10,000 par année pour qu'ils cessent d'exploiter leurs fermes. L'industrie laitière dans ce

pays est subventionnée au maximum. On pourrait examiner la situation en ce qui concerne le Marché commun en Europe. Le blé et presque tous les autres produits agricoles sont subventionnés. Les subventions, dans le cas du porc, atteignent approximativement $14 le quintal. Aux Pays-Bas, par exemple, une livre de fromage cheddar d'une valeur de 55c se vend 17c la livre. Autrement dit, on y subventionne l'industrie laitière.

Je n'ai pas le moindre doute que l'industrie agricole constitue aujourd'hui une de nos industries de base. Elle est un des principaux employeurs, peut-être même plus important que le gouvernement fédéral et tous les autres gouvernements mis ensemble. A la surprise de bien des gens, l'agriculture dans la province d'Alberta est encore le principal employeur. Que fait le gouvernement actuel? Il ne permet pas aux agriculteurs d'augmenter leur revenu net; au contraire, il permet que leurs coûts s'accroissent en resserrant ainsi l'étau coût-prix. Récemment, le gouvernement a majoré les coûts des agriculteurs en permettant à la Voie maritime du Saint-Laurent de hausser les droits de péage d'un autre point de pourcentage. On nous dit que le gouvernement ne sait pas à combien s'élèveront cette année les ventes de blé.

On nous dit qu'il a de grandes espérances pour les trois prochaines années, mais nous ne savons rien au sujet des ventes pour cette année-ci. C'est maintenant qu'il faut vendre, pour pallier les vicissitudes de l'industrie agricole. Les céréales ne s'écoulent guère, le revenu net agricole est faible, l'exode rural s'accentue. Ce n'est pas de gaieté de cœur que les agriculteurs abandonnent la terre; c'est que leur revenu est inférieur à celui des autres membres actifs de notre société.

Le ministre a le devoir d'assurer que tous les exploitants agricoles gagnent aujourd'hui un revenu comparable à celui des autres citoyens et puissent rembourser l'argent qu'on leur prête.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, quelques députés ont signalé avant moi que le ministre de l'Agriculture, en effet, offre aux institutions financières une garantie solide et sûre. Étant cultivateur, député de l'arrière-plan et nouveau représentant, je croyais que le ministre de l'Agriculture devait s'occuper des cultivateurs. Je me trompe peut-être. A entendre quelques-uns des discours, un doute m'est venu. Comme agriculteur et représentant d'une circonscription agricole, je m'interroge et je m'inquiète en ce qui a trait à la situation agricole dans l'Ouest. C'est la seule industrie dont je puisse parler en connaissance de cause.

Mon esprit est assiégé par des doutes assez sérieux quant aux politiques du ministre actuel de l'Agriculture et à la volonté du gouvernement actuel de chercher une solution aux problèmes des cultivateurs. Il y a une chose dont je suis certain; j'ai conscience de mon manque à gagner. Ce n'est pas du nouveau, pour nous autres, agriculteurs. Si le ministre de l'Agriculture est cultivateur, il doit avoir déjà une certaine expérience en la matière. Nous supprimons tous les risques pour les institutions financières qui prêtent aux cultivateurs. Ceux-ci doivent-ils prendre tous les risques et devenir les entrepreneurs de la société nouvelle? Sont-ce eux qui doivent se mouiller, pendant que les institutions financières jouissent de taux d'intérêt accrus? On me dit que les taux ont monté parce que les risques augmentent. Je suppose que le ministre de l'Agriculture est cultivateur et qu'il s'intéresse aux cultivateurs. Je suppose aussi qu'il est bien décidé à faire adopter les mesures inscrites au *Feuilleton*. C'est pourquoi je tiens à lui faire part, sur quelques points, de certaines observations qui pourraient améliorer nos lois agricoles.

Premièrement, j'aimerais qu'il soit interdit à toute institution de prêt ne connaissant pas l'industrie agricole, de consentir des prêts en vertu de ces lois.

Les cultivateurs rencontrent bien assez de difficultés sans devoir encore recourir aux conseils de ceux pour qui leur industrie ne présente aucun intérêt particulier si ce n'est celui d'en faire une vache à lait.

• (5.10 p.m.)

J'aimerais suggérer au ministre de l'Agriculture qu'il n'est pas indispensable de faire payer les intérêts plus d'une fois l'an. On est fréquemment requis, lorsqu'on emprunte de l'argent à une banque, d'acquitter les intérêts tous les mois, ou, du moins, tous les six mois. Cela aboutit à un taux d'intérêt composé, et contrevient de façon flagrante à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, telle qu'elle était rédigée. L'intérêt perçu en vertu de cette loi ne pouvait être réclamé qu'une fois par an.

Selon moi, le taux d'intérêt devrait être fixé par le Parlement et, à défaut de pouvoir établir ici un taux absolu, nous devrions recourir à une formule qui le fasse dépendre des taux d'escompte qu'il ne devrait pas dépasser de plus de un p. 100. J'ai l'impression inquiétante que si nous laissons déterminer les taux d'intérêt par un décret du conseil ils seront plus élevés que les taux actuels.

Lorsqu'une banque ou un organisme de crédit peuvent prétendre à la garantie du gouvernement, leur taux d'intérêt ne doit pas être trop onéreux.

Laissez-moi parler un moment de la loi sur le crédit agricole. J'ai interrogé le ministre de l'Agriculture hier soir au sujet de l'extension de la catégorie de personnes admises en vertu de la loi. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Je prétends qu'aux termes de la loi, seuls les cultivateurs actifs devraient obtenir des prêts. Je ne m'oppose pas à ce que les commissions ou les organismes du gouvernement consentent des prêts à d'autres, mais il faudrait le faire en vertu d'une loi ou d'une autorisation. Limitons l'admissibilité, en vertu de cette loi, aux cultivateurs actifs.

L'hon. M. Olson: Puis-je demander au député s'il fait allusion à la Société du crédit agricole en faisant cette déclaration?

M. Thomson: Oui, j'y faisais allusion. L'admissibilité ne devrait être accordée qu'aux cultivateurs actifs. Je veux parler particulièrement de ces gens, car j'estime que la Société du crédit agricole devrait en tenir compte. Si cette catégorie de personnes admissibles aux prêts n'est pas élargie, je prétends que les prêts devraient être consentis à ceux qui en ont le plus besoin. Il conviendrait d'élargir les conditions d'admissibilité des emprunteurs.

Peut-être ne devrait-on consentir de prêts qu'à celui qui est compétent en agriculture. Mais ce n'est pas le cas actuellement. Il faut posséder un certain avoir. Or, si votre famille n'est pas riche ou si vous n'avez pas d'ami influent, il vous sera impossible d'obtenir une entreprise agricole. Que vous soyez un agriculteur compétent ou un homme d'affaires astucieux, cela ne suffit pas, il faut un certain montant d'argent. Le ministre en tiendra compte, je l'espère, pour améliorer la loi en ce sens.

J'ai un jour soulevé cette question avec un jeune cultivateur. Pourquoi, lui ai-je demandé, la Société du crédit agricole n'achèterait-elle pas des petites unités rentables qu'elle affermerait à de jeunes cultivateurs compétents, pour cinq à dix ans. Ils auraient option ensuite pour acheter l'entreprise. Le jeune homme en question, qui n'était pas du même bord que moi, était de mon avis et a ajouté que si la Société du crédit agricole achetait de telles unités, celles-ci ne devraient être affermées qu'à de jeunes cultivateurs désireux de se lancer dans l'agriculture.

De nombreux cultivateurs de ma circonscription ont atteint un âge où ils accepteraient de vendre leurs fermes. Bon nombre d'entre eux ont su aménager des fermes assez vastes et assez prospères. Il y a peu de jeunes qui ont les moyens de se lancer dans l'entreprise agricole et il est simplement logique d'assurer un stimulant qui permettra à ceux qui n'ont pas de soutien financier d'acheter des fermes. Il arrive souvent qu'un père soit en mesure de financer les débuts de son fils, mais ce dernier peut décider d'émigrer de chez lui. Un cultivateur ayant quatre ou cinq fils est souvent forcé d'obtenir une aide financière pour leur permettre de lancer leur carrière.

Je répète qu'il appartient au Parlement de fixer les taux d'intérêt. Il s'agit des deniers de l'État et cette question ne doit pas échapper à nos attributions. Si le ministre de l'Agriculture déplore le niveau actuel des taux d'intérêt, il doit nous le dire. S'il refuse au Parlement le droit d'établir les taux d'intérêt, je crois qu'on devrait renvoyer le bill pour plus amples discussions au comité de l'agriculture.

Les dispositions de ces deux lois permettent aux cultivateurs d'emprunter assez de fonds pour financer leurs débuts, acheter des machines et exploiter efficacement des fermes rentables comme il en existe dans le centre ouest de la Saskatchewan. La hause des taux d'intérêt fera monter les coûts et il sera très difficile même à ceux qui possèdent de vastes unités économiques de faire des bénéfices. Je me suis entretenu de ce problème particulier avec un gérant de crédit agricole qui m'expliquait combien il devenait difficile à un cultivateur particulier de réaliser des bénéfices nets suffisants, même lorsqu'il a investi $100,000 ou $150,000 dans une certaine entreprise. Voilà l'opinion d'un expert qui n'avait aucun intérêt personnel à me convaincre. Nous avions une discussion strictement pratique.

Qu'arrivera-t-il aux cultivateurs et aux exploitants qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, manqueront d'argent pour continuer à gérer leur exploitation? Le ministre, bien entendu, conçoit l'agriculture comme une industrie commerciale mais non comme un moyen de subvenir à ses besoins. On aura beau procurer des capitaux suffisants aux cultivateurs et les encourager à suivre des cours de gestion agricole, ce n'est pas assez. Il faut aussi avoir un volume de production à des prix satisfaisants. Le ministre qui, sauf erreur, exploite une entreprise agricole assez importante comprend l'importance du volume et les conséquences de sa diminution. Si nous ne vendons pas une grande quantité de produits agricoles, une foule de cultivateurs auront bientôt des ennuis. C'est vrai non seulement des cultivateurs mais aussi de ceux qui fournissent les services nécessaires à l'industrie, les négociants en produits agricoles et autres, eux aussi comptent sur un fort volume d'affaires, et une très faible marge de profit peut leur attirer des ennuis.

On a discuté à la Chambre pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du

trône, et à d'autres moments, de la situation relative à la vente des céréales. Il semble que le ministre ne puisse pas ou ne veuille pas faire quoi que ce soit à ce sujet. Il confie l'affaire au ministre du Commerce qui, ne sachant comment régler la situation, la confie à son tour au premier ministre. Évidemment, le premier ministre, qui n'est point versé en agriculture, ne sait comment la régler et la confie donc aux enfants des fleurs. Dans quelle condition pareille attitude laisse-t-elle le cultivateur? Il est grand temps qu'on agisse.

Malgré tous les égards que j'ai pour le ministre de l'Agriculture, ne séparons pas les besoins en capitaux et la gestion agricole de l'écoulement des produits et des prix suffisants si le cultivateur doit faire de son exploitation une entreprise rentable.

• (5.20 p.m.)

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, en tant que représentant d'une circonscription dont la population est composée de près de 35 p. 100 d'agriculteurs, je voudrais faire quelques observations au sujet de la résolution du ministre de l'Agriculture (M. Olson) visant à élargir la définition des catégories des personnes qui peuvent obtenir des prêts, à majorer le capital de la Société du crédit agricole, etc.

Je m'inquiète un peu de cette possibilité de permettre à d'autres personnes que les cultivateurs authentiques d'avoir droit à ces prêts, car on peut en arriver au jour où une personne achètera tellement de terres qu'elle pourra contrôler ce que nous appelons, dans le Québec, une paroisse. Cela m'inquiète, en ce sens que nous aurions alors un «contrôleur» de la vie agricole qui ne serait pas intéressé à continuer l'exploitation de cette ferme familiale du Québec qui, bien qu'agrandie, aujourd'hui, ne doit pas être abandonnée.

J'ai souvent entendu dire—et j'ai pu le vérifier—que dans le Québec, et même dans tout le Canada, lorsqu'on abandonne l'exploitation de 30 fermes familiales, on est obligé de construire un hôpital. A l'heure actuelle, on construit un grand nombre d'hôpitaux parce que les grains de semence ne reçoivent pas, grâce à une culture familiale bien pratiquée, les vitamines ou les engrais nécessaires à leur croissance. Ces produits ne donnent pas la santé aux citoyens du Canada comme ils la donnaient autrefois.

On a commercialisé la ferme, et je vois dans ce projet de résolution la possibilité que certains commerçants s'approprient le droit d'emprunter et viennent à «contrôler» de trop grosses fermes. S'il y a actuellement du chômage au Canada, pourquoi cesserions-nous d'exploiter les fermes familiales, qui permettaient au père, à la mère et aux enfants de travailler tous ensemble, surtout à cause de la vocation agricole du Québec, et permettrions-nous à un seul homme de «contrôler» une paroisse entière, comme je le disais tantôt.

Je suis en faveur de la ferme familiale, afin que les produits agricoles, qui, autrefois, avaient la qualité de donner la bonne santé à nos citoyens canadiens, continuent à la donner. En effet, nos agriculteurs québécois, grâce à la ferme familiale qu'ils avaient bien exploitée, avaient su assurer la santé à nos citoyens canadiens.

Une étude des chiffres cités par l'honorable ministre de l'Agriculture révèle un nombre de prêts astonomique: 72,000 prêts, pour un total de plus d'un milliard 100 millions de dollars.

Compte tenu de ces chiffres, je me pose une question, et j'aimerais bien savoir combien de Québécois ont eu l'avantage de profiter de cette loi? C'est probablement une des raisons qui expliquent l'abandon en masse des fermes du Québec, car les prêts destinés au Québec n'ont pas toujours été consentis de la même façon que dans le reste du Canada.

Je ne m'oppose pas à ce que l'agriculture de l'Ouest ou des autres parties du Canada soit prospère, mais je désirerais bien, aussi, que l'agriculture du Québec soit rentable, car, à l'heure actuelle, c'est en masse que les agriculteurs ont recours à l'assistance sociale, parce que la ferme familiale ne fait pas vivre son homme.

En 1962, alors que le ministre était de ce côté-ci de la Chambre, j'avais demandé—il en est au courant, et cela pourrait encore se faire cette année, puisque nous sommes à un moment où l'on peut obtenir des grains de provende à bon marché et rapidement—de construire des élévateurs à grain qui permettraient aux cultivateurs de l'Est d'acheter les grains de provende à meilleur prix.

Je ne sais pas, mais il me semble qu'il devrait y avoir des limites à emprunter, à se donner un peu plus de cable pour s'étouffer davantage. Que l'on permette donc à l'agriculteur d'exploiter sa terre et de toucher un revenu qui lui permette d'y vivre.

Si l'on permet aux agriculteurs d'emprunter davantage, à des taux d'intérêt plus élevés, comme on le préconise dans la loi, on se jouera certainement un mauvais tour, comme cela est arrivé quand on a permis aux banques de prêter à des taux d'intérêt plus élevés, et que l'on voit aujourd'hui des requins de la finance, des banquiers, se dévorer entre eux. Or, demain, on courra après les agriculteurs pour leur consentir des prêts, qui les étoufferont petit à petit, parce que l'agriculture ne paie pas.

On nous disait tout à l'heure, et je le lisais dans les journaux, qu'une subvention supplé-

mentaire de 2c. la livre serait accordée pour le beurre. Mais on ajoute immédiatement que cette subvention servira à défrayer l'entreposage de ce beurre. Alors, le cultivateur n'en sentira pas les effets. Ce qu'il faudrait, ce sont des mesures immédiates.

J'entendais, l'autre jour, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) dire à la Chambre que le blé de l'Ouest posait des problèmes. Je connais actuellement une compagnie de Québec qui est prête à nous fournir une barge pour aller chercher du grain dans l'Ouest, le transporter par la Voie maritime du Saint-Laurent et le décharger dans un port de mer pour que les cultivateurs puissent aller le chercher. A ce moment-là, ils auraient un revenu qui permettrait à la ferme familiale de continuer à progresser.

Le grain se conserve beaucoup plus longtemps dans les élévateurs, mais même en automne, grâce à la belle température que nous avons dans le Québec, si une barge était chargée là-bas et s'en venait dans les ports de l'Est, les cultivateurs pourraient s'organiser en corvée et acheter le grain à $1 ou $1.50 de moins les 100 livres. On aurait alors une entreprise rentable. Ce n'est pas cette permission d'étouffer davantage le cultivateur que nous demandons. C'est son droit d'avoir un revenu meilleur, et ce serait beaucoup plus avantageux que de permettre des prêts de $50,000 ou $60,000, car on dit toujours, et je crois que cela devient une grande vérité: Dis-moi qui te finance et je te dirai qui t'exploite.

On veut élargir les dispositions de la loi sur le crédit agricole. Or, si cela reste dans les normes logiques, je n'y vois pas d'objection, mais je m'oppose à ce que nous le fassions au détriment de la ferme familiale du Québec. Nous pourrions plutôt nous inspirer de cette loi agricole du Québec qui prévoit un remboursement sur le taux d'emprunt des prêts. Il me semble que ce rabais qui est accordé sur le prêt agricole québécois pourrait être très bien appliqué dans le cas du prêt agricole fédéral, ce qui nous permettrait de présenter des mesures qui rendraient service immédiatement à l'agriculteur qui, à l'heure actuelle, continue d'abandonner sa ferme pour aller grossir le nombre de gens qui vivent d'allocations d'assistance sociale.

• (5.30 p.m.)

Il en coûte actuellement 248 millions de dollars pour assurer les services d'assistance sociale à ces gens. Alors, qu'on le veuille ou non, on est forcé d'accorder de l'assistance sociale, de construire des hôpitaux, parce qu'on ne veut pas aider la ferme familiale, et l'on paie le prix quand même.

C'est pourquoi, nous, du Québec, et moi personnellement, à titre de représentant d'une

circonscription dont 35 p. 100 de la population s'adonnent à l'agriculture, nous préconisons l'adoption immédiate de mesures susceptibles de faire en sorte que la ferme familiale redevienne une réalité, un espoir, car, à la luimière des chiffres que j'ai cités tantôt, je dis que le Québec, à l'heure actuelle, n'est pas favorisé par les prêts, car l'agriculture québécoise n'est plus rentable. On importe des produits, même des États-Unis, au moyen de fermes organisées commercialement et en exploitant le sol à outrance. Or, il faut se rappeler que lorsqu'on exploite le sol à outrance, il finit par prendre sa revanche en ne donnant plus la production dont le pays aurait besoin pour au moins nourrir la population.

Je me pose une question de plus. Si le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Côté) a quelque chose à dire aux agricultuers, pourquoi n'aide-t-il pas à réaliser quelque chose qui rendrait véritablement service à la province de Québec? Le secrétaire parlementaire semble avoir oublié que son parti avait déjà promis de nommer un ministre de l'Agriculture pour l'Est du Canada, promesse qui ne s'est jamais réalisée, promesse qui s'est envolée avec la neige au printemps. On avait fait cette promesse au mois de janvier. La réalisation de cette promesse aurait pu rendre service aux agriculteurs de l'Est, car on aurait alors pu distinguer les problèmes de l'Ouest de ceux de l'Est du Canada, et tenter d'y apporter des solutions.

Mais ces problèmes ne sont pas encore réglés. Les grains de provende se vendent à des prix qui constituent tout simplement une exploitation, car les subventions du gouvernement pour le transport par chemin de fer vont tout simplement au National-Canadien et au Pacifique-Canadien, et non aux cultivateurs. Dans ma circonscription, on pourrait transporter ces grains par camions et les livrer aux cultivateurs pour leur permettre de réaliser un revenu plus élevé. C'est à des fins semblables que je voudrais qu'on accorde les crédits, au lieu d'en faire bénéficier des gens qui s'occuperont de commercialiser la ferme, car on l'a trop fait dans le passé. Il faut revenir à ce que nous avons connu, nous, dans le Québec, et c'est pourquoi nous prions le ministre de l'Agriculture de poser des gestes concrets.

Je crois que depuis mon arrivée à la Chambre, le 12 septembre, ou depuis que mon élection le 25 juin a été confirmée, je me suis permis de m'attaquer à ce problème des grains de provende, dans le dessein d'augmenter le revenu du cultivateur et d'arrêter la commercialisation des fermes familiales. J'ai réussi à obtenir d'une compagnie l'utilisation d'une barge qui irait chercher gratuitement ces grains et, partant, augmenterait le revenu du

cultivateur. A ce moment-là, on aurait moins besoin de ces prêts de $25,000 et $30,000, à des taux d'intérêt trop élevés, et qui empêcheront nos cultivateurs d'avoir un revenu qui leur permettrait de vivre convenablement.

Encore une fois, monsieur le président, je demande au ministre de ne pas trop faciliter la possibilité d'emprunter à n'importe quel prix, car cette expérience malheureuse a été vécue avec les banques, alors qu'on leur a permis de prêter à des taux d'intérêt sans contrôle. Tout le monde regrette le geste qui a été posé mais il est trop tard, car la loi est adoptée. Je demande donc au ministre de bien analyser la situation, afin qu'on ne soit pas obligé de faire marche arrière.

[*Traduction*]

M. Cadieu: Monsieur le président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole sur les trois résolutions à l'étude, étant donné que je faisais partie du comité de l'agriculture la première fois que la loi sur le crédit agricole a été présentée, et je me souviens d'une bonne partie de notre activité à cet égard. Cette mesure s'imposait vraiment. Toutefois, je souscris entièrement à ce que le député de Crowfoot a dit cet après-midi quand il a proposé que cette résolution soit déférée au comité permanent de l'agriculture car, à mon avis, cette loi doit être examinée et modifiée de temps à autre.

La première fois que la loi sur le crédit agricole a été présentée, elle avait pour premier objectif, nous nous en souvenons, d'aider nos jeunes à se lancer dans l'agriculture; en effet, nous constations dans l'Ouest canadien que les jeunes étaient de plus en plus forcés de quitter les fermes. Celles-ci étaient donc abandonnées et laissées aux plus vieux qui essayaient tant bien que mal de se tirer d'affaire seuls. La présentation de cette loi avait apporté un rayon d'espoir aux agriculteurs de l'Ouest canadien, car elle offrait aux jeunes gens l'occasion d'obtenir les fonds nécessaires pour exploiter la ferme et permettait aux citoyens âgés de prendre leur retraite.

J'ai constaté qu'avec le temps, nous avons perdu de vue peu à peu les buts que nous nous étions fixés en vertu de la loi qui aide, dans une grande mesure, les agriculteurs bien nantis. J'ai remarqué ces dernières années qu'il a fallu accorder des subventions à nombre de jeunes gens pour leur permettre de demeurer sur les fermes, mais que dans certains cas leurs demandes de prêts ont été refusées, de sorte qu'ils ont dû accepter d'autres emplois pour continuer à cultiver la terre. La situation agricole au Canada s'est aggravée au point où il faut subventionner les agriculteurs à notre époque. L'agriculture constitue toute la vie de ces gens, c'est le travail qu'ils veulent faire mais, bien souvent, ils ne peuvent s'adonner à l'agriculture qu'à temps partiel et doivent prendre un autre emploi s'ils veulent faire face à leurs obligations et rendre leur exploitation rentable.

Par conséquent, j'appuie ce que propose le député de Crowfoot, de faire étudier la résolution par le comité de l'agriculture avant que la Chambre ne l'adopte. Je prie instamment le gouvernement de déférer la résolution au comité avant de changer quoi que ce soit à la Société du crédit agricole.

Nous comprenons l'importance des prêts destinés aux améliorations agricoles. Les cultivateurs ne peuvent tenir sans ce crédit. A quoi sert un prêt destiné aux améliorations agricoles si l'argent n'est pas disponible parce que le taux d'intérêt est tellement faible que les banques ne veulent pas prêter. C'est ce que nous avons vu les années passées. Je ne vois pas d'inconvénient à l'examen en comité.

A mon avis, il faut songer à augmenter les fonds de la Société du crédit agricole, car les cultivateurs ont dû agrandir leurs fermes. A l'heure actuelle, c'est un besoin économique. Les cultivateurs doivent avoir assez de capitaux pour acheter l'outillage nécessaire et, pour que les fermes soient rentables, elles doivent être assez grandes. Il faut absolument modifier la loi en ce sens.

• (5.40 p.m.)

Je tiens d'abord à signaler qu'il y a de nombreux propriétaires de petites unités. Ils doivent ramper avant de pouvoir marcher. J'ai connu des agriculteurs spécialisés, des hommes élevés sur leur terre et qui ont décidé de consacrer leur existence à l'agriculture. Or, des prêts leur ont été refusés. Je le répète, je suis de ceux qui ne souhaitent pas la fluctuation arbitraire des intérêts sur les prêts de la Société de crédit agricole car les conséquences seraient très préjudiciables.

Mais je réagis différemment à propos de l'autre résolution concernant des prêts destinés aux améliorations agricoles. Je le répète, nous avons vu ce qui s'est passé l'été dernier quand il n'y avait pas de fonds disponibles à cette fin. Nous avons vu ce qui en est résulté pour les affaires dans tout l'Ouest du Canada: le marasme était évident car on ne pouvait pas acheter les machines très nécessaires—les prêts destinés aux améliorations n'étant pas accordés.

Je ne tiens pas à m'étendre trop longtemps sur la troisième résolution concernant l'achat coopératif des machines agricoles. Je n'ai pas constaté que les agriculteurs y aient trouvé leur avantage. Il y a certains types de machines qu'ils peuvent posséder en commun, mais dans ma région, les travaux agricoles dépendent du temps qu'il fait. C'est pourquoi les cultivateurs ne tardent pas à vouloir posséder leurs propres machines. Je ne crois pas qu'on

ait réellement utilisé cette loi dans ma région. Il y a des années, il y avait des syndicats de machines, mais je n'ai pu en trouver aujourd'hui dans ma région, sauf quand il s'agissait d'une famille.

Je demande instamment au ministre qu'avant toute transformation importante de la Société de crédit agricole, on soumette le problème au comité de l'agriculture. A l'égard des prêts destinés aux améliorations agricoles, il est inutile, je le répète, d'avoir des lois, si le taux d'intérêt ne permet pas d'emprunter des fonds.

M. Burton: Monsieur le président, avant d'aborder la question dont nous sommes saisis, j'aimerais faire quelques observations sur ce que le ministre nous a dit au sujet de la nécessité urgente d'adopter la mesure à l'étude. Je comprends fort bien son attitude, et je ne voudrais pas voir augmenter la pile de lettres qui s'accumulent sur son pupitre avant qu'on passe à l'action. Néanmoins, qu'il me pardonne de signaler que le parti libéral est responsable du retard apporté à présenter une mesure législative sur cette question, et que cela constitue une très lourde responsabilité. Le ministre ne prétendra sûrement pas que le corollaire de mon affirmation s'applique, car j'estime qu'il importe de discuter convenablement la mesure, et qu'une discussion sérieuse ne devrait aucunement être interprétée comme un moyen de retarder son adoption ou sa mise en œuvre. Il me semble que, dans l'étude du projet de résolution, nous devons nous arrêter à certains points fondamentaux.

D'abord, j'estime que le crédit agricole ne peut être étudié sans tenir compte de l'ensemble des politiques et des programmes agricoles. Le crédit peut devenir un piège s'il n'est pas rattaché aux autres programmes agricoles de façon à assurer au cultivateur des rentrées suffisantes pour ses produits. A cet égard, j'ai remarqué la déclaration du ministre consignée au hansard d'hier à la page 599, et je cite:

> Le programme vise à assurer les capitaux qui permettent à l'agriculture canadienne de s'organiser en unités agricoles viables aux mains de nos cultivateurs compétents, ce qui permettra à l'agriculture de contribuer le plus possible à l'économie canadienne et à nos cultivateurs de rentabiliser équitablement leurs placements de capitaux, d'efforts et de talents.

J'admets que, dans la mesure où des capitaux aident à organiser des unités agricoles rentables, ils contribuent au bien-être des cultivateurs. Néanmoins, cela ne remplace en rien une mesure législative qui assure aux cultivateurs des bénéfices raisonnables pour les produits qu'il apporte au marché, c'est-à-dire le fruit de ses investissements.

Le deuxième point important qu'il convient de souligner a déjà été abordé par plusieurs députés. Je ne veux pas m'y attarder, mais je dois en parler. Je veux signaler qu'on ne présente pas une solution d'ensemble aux difficultés du crédit. Je trouve que les propositions dont nous sommes présentement saisis constituent du rapiéçage plutôt qu'un tout cohérent.

Le troisième point essentiel est mis en relief par cette proposition du gouvernement qui tend à laisser les taux d'intérêt se fixer par le jeu des forces du marché. En réalité, c'est jeter l'agriculteur dans la gueule du loup, car il doit se mouvoir dans un régime économique au milieu duquel il ne dispose pas d'un pouvoir suffisant de négociation, où sa puissance économique ne correspond pas, ni par sa nature ni par son ampleur, à celle dont beaucoup disposent dans divers autres secteurs de l'économie canadienne. A l'heure actuelle, dans le pays, les niveaux d'intérêt sont très élevés. On le voit dans toutes les sphères de l'économie. Ces dernières semaines, on a parlé à la Chambre, par exemple, du problème du logement et des forts taux d'intérêt qui l'accompagnent. L'agriculteur devra aussi assumer sa part du fardeau de la note à payer pour le gâchis qu'a fait le gouvernement actuel.

Je crois, cependant, que le gouvernement doit se tenir responsable de la montée en flèche des taux d'intérêt au Canada. Elle s'est produite après la revision de certaines de nos mesures monétaires à l'époque où la loi sur les banques a été modifiée et où la Chambre a été saisie de certains autres projets de loi. Je n'étais pas ici, mais d'autres députés ont confirmé que le ministre actuel de l'Agriculture avait voté contre certaines revisions de la loi sur les banques et contre le changement de structure des taux d'intérêt. N'empêche que les difficultés des cultivateurs étaient connues avant 1963, difficultés attribuables, comme je l'ai fait observer, au piètre pouvoir de négociation de l'industrie agricole dans notre économie actuelle. En l'occurrence, il faut admettre que nous devrons peut-être imposer des taux d'intérêt élevés, même si c'est peut-être mal. Que ferons-nous alors au sujet de l'industrie agricole, industrie qui se trouve en très mauvaise passe dans l'ensemble de l'économie canadienne? Plusieurs solutions de rechange s'offrent à nous et le gouvernement ferait bien, je pense, d'en envisager quelques-unes.

Le gouvernement pourrait d'abord s'assurer que le cultivateur soit bien placé pour négocier, grâce à une bonne organisation des marchés, et lui garantir, s'il y a lieu, un prix suffisant pour ses produits. Comme deuxième solution, il pourrait plafonner les taux d'intérêt et, au besoin, fournir les capitaux voulus pour notre programme de crédit agricole. Il pourrait enfin, quand il y a lieu, subventionner les taux d'intérêt. Je conseille au gouvernement d'étudier ces différentes possibilités avant de mettre la dernière main au projet de loi.

En examinant les dispositions modificatrices de la loi, je constate évidemment qu'elle englobe les coopératives de crédit et les caisses populaires. Celles-ci peuvent aussi prêter de l'argent selon les dispositions de la loi sur le crédit agricole. Le ministre a proposé hier d'étendre aux réserves indiennes la portée de la loi sur le crédit agricole. Tous les députés ont applaudi alors à cette proposition. L'idée n'est pas sans mérite, j'en conviens, mais si l'on étudie de plus près cette disposition en particulier, il faut, à mon avis, se poser de graves questions et chercher à y répondre.

Le ministre déclarait hier, comme en fait foi la page 600 du hansard:

> Il semblerait utile que la Société soit autorisée à conclure avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien des accords appropriés afin de prendre les mesures propres à fournir le crédit nécessaire pour la mise en valeur d'exploitations agricoles viables sur les réserves indiennes.

• (5.50 p.m.)

C'est un vœu louable, en ce qui concerne la réalisation de cet objectif, de rendre possible à la population indienne l'édification d'entreprises agricoles sur les terres des réserves. Toutefois, je voudrais signaler qu'il se pose ici certaines questions fondamentales. D'abord, les ententes doivent se conclure avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je reconnais certes qu'en élaborant une loi particulière, le ministre devra se conformer aux dispositions de la législation actuelle. Je veux cependant rappeler à tous les députés qu'en l'occurrence nous rattachons des programmes conçus pour aider la population indienne à nos structures actuelles qui rendent les Indiens entièrement tributaires de la bienveillance de la Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je crois, monsieur le président, qu'il faut examiner ce principe. Je voudrais demander au ministre si des consultations ont effectivement été tenues avec les Indiens avant que cette proposition soit faite; j'espère que oui. J'espère aussi que, par suite des accords intervenus, les Indiens pourront s'adresser directement à la Société du crédit agricole, sans se plier aux formalités de la Direction des affaires indiennes. Le ministre et de nombreux députés, j'en suis certain, sont au courant des graves retards dont ont été victimes de nombreux Indiens qui tentaient d'améliorer leur situation financière.

J'ai ici un exemple, monsieur le président, des retards intolérables qui surviennent lorsqu'il s'agit des Indiens. J'ai à la main une lettre adressée au directeur des affaires indiennes à Ottawa. Elle est de M. Harry Buffalo qui demeure dans la réserve de Moose Wood au sud de Saskatoon, en Saskatchewan. Des exemplaires de cette lettre ont été adressés au député de Moose Jaw ainsi qu'à certains autres. Je voudrais citer des extraits de cette lettre, afin de révéler les difficultés avec lesquelles de nombreux Indiens sont aux prises dans leurs relations avec la Direction des affaires indiennes. Bien que je ne sois pas en mesure de confirmer particulièrement le bien-fondé de cette lettre, je peux ajouter que j'ai connu d'autres cas analogues où les Indiens devaient subir des retards décevants. Voici ce que dit M. Harry Buffalo:

> Ces dernières années, j'ai essayé de me constituer un troupeau de bestiaux pour pouvoir devenir indépendant.
>
> J'ai maintenant 51 têtes de bétail Hereford, dont 10 ont été achetées grâce à un prêt du ministère des Affaires indiennes.
>
> Le problème qui se pose, c'est le manque d'outillage pour la récolte du foin. La Bande a obtenu à cette fin (ce printemps) un équipement complet, y compris une botteleuse. Cet équipement de fenaison a été utilisé exclusivement par le surveillant et sa famille; ces gens n'ont pas plus de 10 têtes de bétail et leur foin a été mis en vente et vendu privément. Résultat: je n'ai pas de foin pour nourrir mes bêtes durant l'hiver.
>
> Le 2 août 1968, je suis allé à Regina et y ai vu M. Reid. Il m'a suggéré de voir M. Hanson à l'agence de Duck Lake. M. Hanson devait envoyer un homme à la réserve de Moose Wood, mais ce dernier n'y est jamais venu. (S'il est venu, il n'est pas venu me voir.)
>
> M. Reid a dit qu'il me faudrait $450. pour un versement initial, afin d'acheter le matériel voulu par l'intermédiaire du fonds renouvelable. Cela ne pose pas de problème vu que je pourrais vendre deux bêtes pour réunir cette somme ou que je pourrais emprunter de la coopérative de crédit, moyennant une déclaration du ministère des Affaires indiennes qui me donnerait droit à un emprunt du fonds renouvelable. (Si le ministère des Affaires indiennes se décide à agir.)
>
> Je suis allé bien des fois à Duck Lake pour voir s'il y aurait moyen de me servir de l'équipement de fenaison actuellement dans la réserve. Ma dernière démarche dans ce sens s'est faite il y a trois semaines, alors que j'ai demandé à un avocat de voir M. Ivan Ahenkew, à Duck Lake. M. Ahenkew a dit qu'il viendrait me voir le lundi suivant, mais il n'est pas venu. (Il est venu à la réserve il y a environ une semaine et s'est rendu chez moi, mais ne s'est pas préoccupé de venir à l'endroit où je travaillais ni de m'attendre.)

J'espère que vous pourrez vous faire une idée de la situation dans laquelle je me trouve:

1. L'équipement de fenaison de la réserve n'a pas été mis à ma disposition et je voudrais savoir pourquoi il a été utilisé uniquement par le surveillant M. William Eagle et sa famille.

2. Les retards apportés à Regina à agir comme on me l'avait promis, afin que je puisse m'acheter le matériel voulu.

3. Les promesses de M. Ivan Ahenkew et autres, à Duck Lake, de se mettre en rapport avec moi et de remédier à la situation. Promesses qui n'ont jamais été tenues.

On a beaucoup parlé ces derniers temps de rendre l'Indien indépendant. Tous les membres de ma famille reçoivent une bonne instruction et je m'efforce d'en faire de bons Canadiens, mais comment peut-on arriver à quelque chose lorsqu'il faut s'adresser à tour de rôle aux surveillants, au bureau du Directeur régional à Regina, aux agents des Indiens et autres gens qui nous renvoient de Caïphe à Pilate et dont la parole et les promesses ne valent rien ...

Il est trop tard maintenant pour que je puisse conserver tout mon troupeau, il me faudra vendre des bêtes pour pouvoir nourrir les autres pendant l'hiver.

Je vous prierais de voir à ce que je ne me trouve pas dans la même situation l'an prochain; tout ce que votre ministère pourra entreprendre par votre intermédiaire serait certainement d'un grand secours.

Salutations distinguées,

Harry Buffalo.

Voilà, monsieur le président, le genre de situation dans laquelle, je le sais, les Indiens se sont trouvés bien des fois dans leurs rapports avec la Direction des affaires indiennes.

L'un des projets de résolution dont nous sommes saisis vise à modifier la loi sur le crédit accordé aux syndicats des machines agricoles et on a déjà fait quelques commentaires sur cette loi. Il n'y a pas de doute que si vous voulez modifier la loi sur le crédit agricole, l'autre devra également être modifiée, si l'on veut assurer des modes d'action logiques dans l'ensemble de la loi. J'approuve de tout cœur la proposition visant à étendre la portée de la loi aux coopératives.

D'aucuns ont posé une question et j'aimerais que le ministre y réponde; la voici: à qui la loi sert-elle? On a dit qu'elle servait surtout aux propriétaires de grandes exploitations agricoles, dont les affaires sont déjà en bonne voie, que la loi n'est vraiment pas destinée aux cultivateurs qui pourraient en tirer quelque chose.

Comme j'aurais encore quelques remarques à faire sur ce projet de résolution, monsieur le président, pourrions-nous déclarer qu'il est six heures?

M. le vice-président: A l'ordre. Je quitte le fauteuil, afin que la Chambre puisse passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire.

[M. Burton.]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—la Fonction publique, ministère du Travail, Bureau de la main-d'œuvre féminine; le député de Calgary-Nord (M. Woolliams)—pétrole, réduction des importations des États-Unis au Canada; le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)—les Postes, la poste rurale.

Comme il est six heures, la Chambre procédera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés et publics.

[*Français*]

BILL PRIVÉ

LA MOUSSE DE TOURBE ATLANTIC CIE LTÉE

M. Herb Breau (Gloucester) propose la deuxième lecture du bill nº C-103 concernant la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée—Atlantic Peat Moss Co. Ltd.

Monsieur l'Orateur, je propose ce bill parce qu'il est d'une extrême importance pour ma région, et plus particulièrement pour un petit village qui dépend de l'exploitation d'une compagnie. La société Mousse de Tourbe Atlantic Ltée «opère» dans la région de Lamèque, dans la circonscription de Gloucester, depuis à peu près 15 ans, et elle emploie une moyenne d'environ 70 hommes. En 1968, le total des salaires payés s'élevait à $199,930.

En juin dernier, le ministère des Corporations et de la Consommation a informé la compagnie Mousse de Tourbe Atlantic qu'elle n'avait pas soumis son rapport annuel. Comme le siège social de la compagnie est à Montréal et que l'exploitation se faisait au Nouveau-Brunswick, les avis ne parvenaient pas aux directeurs de la compagnie ou aux personnes responsables de la préparation de ce rapport, et la compagnie a été dissoute en vertu d'une loi adoptée par la Chambre.

• (6.00 p.m.)

[*Traduction*]

N'allez pas croire que je suis de ceux qui estiment que les lois sont faites pour qu'on les enfreignent. Cette société a été dissoute et,

pour des raisons financières, il est important qu'elle obtienne de nouvelles lettres patentes. On sait que, dans l'industrie de l'extraction de la tourbe, il faut tenir compte chaque année de l'épuisement des tourbières et, dans ce cas-ci, cet épuisement a commencé depuis tant d'années que si cette société demandait une nouvelle charte, elle devrait présenter un nouveau bilan qui offrirait un tableau totalement différent de la situation. Il y a quinze ans que la tourbière a commencé à s'épuiser; elle ne représenterait donc actuellement que 10 p. 100 environ de sa valeur nette. Je demande donc à la Chambre d'adopter ce projet de loi pour permettre à cette société de survivre. Elle est située dans une région désignée et, si elle fermait ses portes, il y aurait encore quelques personnes de plus en chômage et des frais supplémentaires de sécurité sociale pour le pays.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je prie cette Chambre d'adopter ce bill, parce qu'il est d'une extrême importance pour à peu près 70 employés. De plus, si ce bill n'était pas adopté la compagnie devrait cesser son exploitation et le gouvernement devrait verser des prestations d'assurance-chômage ou des allocations d'assistance sociale à ces travailleurs, en sus de celles qu'il paie déjà, car nous sommes dans une région désignée.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): J'ai examiné le projet de loi et j'apprécie les remarques du député à cet égard. Il ne ressemble certes pas, par la forme, à aucun autre projet de loi que j'aie jamais vu pendant toutes mes années à la Chambre. Je n'en saisis pas très bien l'objectif, peut-être parce que je ne suis pas avocat. Si j'ai bien compris, la société a soit fait faillite, soit rencontré d'autres difficultés qui ont créé une situation qu'on nous demande maintenant de rectifier.

L'explication fournie par le député soulève également une ou deux questions. Il ne s'agit pas d'une mesure ordinaire émanant d'un député. Le député s'y intéresse de façon tout à fait normale à cause du problème de l'emploi qu'elle soulève. Je suis étonné, toutefois, qu'on n'ait pas songé à une autre façon de régler une question qui ne porte ni sur la constitution d'une société, ni sur le renouvellement de lettres patentes. Je n'arrive pas à comprendre si les premières lettres patentes émanaient du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Il me semble qu'il existe plusieurs raisons de s'occuper de cette question d'une autre manière. Nous proposons maintenant de créer, en vertu d'une loi fédérale, une société qui doit répondre à plusieurs critères. En réalité, nous approuvons des critères applicables il y a 15 ans en vertu des lettres patentes.

Je ne suis pas nécessairement en désaccord, mais je suis préoccupé par la forme de réparation mise à la disposition des requérants dans des affaires qui, de toute évidence, ne doivent pas être de la compétence du Bureau des lettres patentes. Je suppose, toutefois, que ce bill sera soumis au comité où la question sera discutée plus avant. Je n'ai aucune objection à soulever dans ce cas particulier, mais je n'aimerais pas le voir se généraliser. Son utilisation fréquente porterait certainement atteinte à la valeur des dispositions que nous avons prises pour les lettres patentes et au droit de prendre des décisions à leur égard.

Depuis peu, les sociétés semblent avoir tendance à se constituer par lettres patentes plutôt que par bills privés. Il semble que, dans la présente affaire, nous renversions cette tendance. Sans aucun doute, cela en vaut la peine, car cette compagnie fonctionne dans une région donnée et fournit du travail à 70 employés. J'espère seulement que l'on examinera l'opportunité de cette méthode d'assistance, lorsque l'assistance ne peut être obtenue d'une autre façon. J'espère que le bill pourra être soumis au comité pour une nouvelle étude lorsque les responsables de l'administration des lettres patentes seront en mesure de nous dire pourquoi leur loi ne permettait pas ce qui semble être une simple continuation après défaut par suite de malentendu.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur le président, en prenant connaissance de la teneur du bill, je peux parler en connaissance de cause, car je sais qu'il y a actuellement des exploitations de ce genre dans la région de Rivière-du-Loup et de Trois-Pistoles. Malheureusement, ces exploitations sont dirigées par des Américains et c'est une autre de nos richesses dont les profits, du moins, s'en vont vers les États-Unis. Nous ne sommes, encore là, que des porteurs d'eau, des scieurs de bois ou de scieurs de mousse, si l'on veut, dans un tel cas.

Ce que je désirerais savoir de l'honorable député de Gloucester (M. Breau), qui a présenté ce projet de loi, ce serait d'abord—il nous dit que le siège social est à Montréal—quels sont les actionnaires, et s'il s'agit d'une compagnie canadienne. Je souhaiterais que cesse l'exploitation de nos richesses par des étrangers, et cette information serait très utile à toute la Chambre.

J'admets bien que 70 employés ont gagné $199,930, mais encore là, ce ne sont que les porteurs d'eau. Nous préférerions que les

administrateurs soient plutôt des gens de chez nous. Voilà une information que j'aimerais obtenir. De plus, si ce sont des Américains qui exploitent cette compagnie au Nouveau-Brunswick, je préférerais que l'on adopte une loi visant à garder 51 p. 100 des actions au Canada.

Je demande ce renseignement pour que la discussion poursuive son cours normal. Je n'y vois pas d'objection si cela rend service aux nôtres mais, pour ma part, je désirerais obtenir une réponse aux questions que je pose.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre à l'honorable député de Frontenac.

Les actionnaires ...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Est-ce que l'honorable député de Gloucester veut simplement répondre à la question de l'honorable député de Frontenac? Autrement, s'il parle à ce moment-ci, il va clore le débat.

M. Breau: Je vais répondre à la question, monsieur l'Orateur.

Les actionnaires sont tous des Canadiens et les capitaux de cette compagnie sont entièrement canadiens.

• (6.10 p.m.)

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills privés en général.)

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

EMPLOYÉS DÉSIGNÉS—L'INTERDICTION DU DROIT DE GRÈVE

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose la 2e lecture du bill N° C-4, visant à modifier la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

—Monsieur l'Orateur, quand j'ai préparé le présent bill, je ne prévoyais pas qu'il serait étudié si tôt. Effectivement, en conversant avec le député qui parraine le bill qui précède le mien au *Feuilleton*, je croyais qu'il était prêt à le présenter. J'aurais aimé avoir plus de temps, mais dans les circonstances, je m'exécute quand même.

Je dois ajouter que lorsque j'ai remis mon bill, j'ignorais que le sort le placerait si haut sur la liste. J'imaginais qu'il pourrait être mis en délibération après que la Commission Woods aurait présenté son rapport, mais le hasard l'a placé presque au début de la liste, et la Commission Woods ne devrait déposer son rapport que plus tard cette année.

[M. Dumont.]

Ce bill, qui propose des modifications à la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, vise à empêcher les grèves dans le service public quand certains services publics sont essentiels à l'économie nationale. L'article 79 de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique énonce la façon dont les employés désignés sont déterminés. Actuellement, la loi refuse aux employés désignés le droit de grève. Ces employés sont ceux:

> ... dont les fonctions sont, en tout ou en partie, des fonctions dont l'exercice à un moment particulier ou après un délai spécifié est ou sera nécessaire dans l'intérêt de la sûreté ou de la sécurité du public.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, quand le Parlement a adopté cette loi en 1966, il a admis que le droit de grève devrait être limité. Il a admis que le droit de grève, si important soit-il dans une société démocratique, n'était pas illimité et pouvait aller à l'encontre de l'intérêt public. Il a décidé à l'époque de le refuser aux employés dont les fonctions étaient de protéger la sûreté ou la sécurité du public.

La modification que je propose élargirait la portée du terme «employés désignés». Si elle est adoptée, seraient considérés comme employés désignés non seulement ceux dont les services sont nécessaires à la sûreté ou à la sécurité du public mais aussi les fonctionnaires dont les services sont essentiels au fonctionnement de l'économie nationale et sans lesquels notre commerce national et international serait gravement compromis. Ces employés ne sont pas déterminés d'une façon précise dans mon bill, pas plus que ceux dont les services sont considérés comme essentiels à la sûreté et à la sécurité.

Aux termes de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, lorsqu'un syndicat demande l'accréditation, le bureau de la fonction publique doit d'abord déterminer si les employés en cause entrent dans la catégorie de ceux dont les services sont nécessaires à la sûreté ou à la sécurité. Selon la modification que je propose, il lui faudra aussi déterminer si les employés intéressés rendent des services jugés essentiels à l'économie nationale.

Je ne propose pas, en vertu du présent bill, de retirer de façon générale aux fonctionnaires leur droit de faire la grève, mais que nous élargissions la base des employés désignés qui existe déjà dans la loi, de telle sorte que les employés dont les services sont essentiels à l'économie nationale deviennent des employés désignés, ce qui pourrait être déterminé par la Commission, comme cela se fait à l'heure actuelle pour les autres employés désignés.

Je suis d'avis, et nombre de Canadiens pensent comme moi, que le droit de faire la grève est un droit essentiel dans une société démocratique, mais il n'est pas, comme les autres droits, illimité. On peut abuser de tous les droits. Le droit civil comprend la théorie de l'abus des droits, mais aussi un principe de société démocratique selon lequel l'intérêt privé ne doit pas prévaloir sur l'intérêt public, sur le bien public dans son ensemble. En adoptant la loi en 1966, nous avons accepté ce principe et nous avons décidé qu'il fallait y inclure une catégorie d'employés désignés. En conséquence, lorsque j'ai voté en faveur de la loi en 1966, j'étais alors convaincu que la définition d'employés désignés suffirait à protéger l'intérêt public.

Je ne faisais pas partie du comité qui a étudié la question, mais je m'y intéressais beaucoup. Les députés le savent, il est impossible de participer à tous les comités parlementaires. J'étais alors membre du comité des affaires des consommateurs. L'activité du comité était intense et je ne pouvais assister aux séances des deux comités. Je devais me fier au rapport que donnait le comité qui s'occupait de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui donne la définition actuelle des employés désignés. Malgré le doute que je gardais alors, j'ai voté pour la loi parce que je croyais que la définition des employés désignés suffirait à protéger l'intérêt public en toutes circonstances.

Tous les députés savent que, dans de nombreux cas, nous devons restreindre les droits, non que ce soit une bonne chose mais parce que c'est un moindre mal. Je pense que c'est exactement ce dont il s'agit ici. Sans vouloir être dogmatique, je dis qu'une telle solution est dans l'intérêt public, car elle constitue une protection contre les grèves paralysantes lorsque le public ne peut négocier, lorsque employeurs et employés, ne pouvant s'entendre, se font du tort à eux-mêmes dans leur régime de négociations, tout en nuisant davantage au public et en compromettant à long terme l'intêret général. Celui-ci prime tout, et quoique le droit de grève soit à juste titre souhaitable, il doit être restreint dans certains cas; il donne naissance à des situations dans lesquelles de deux maux—la mise en péril de l'intérêt public et la révocation du droit de grève—il faut choisir le moindre. Comme entre ces deux maux, la mise en danger de l'intérêt public et l'annulement du droit de grève, il faut parfois tracer une ligne de démarcation, je propose qu'elle soit déplacée un peu plus loin qu'elle l'était auparavant.

M. Peters: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Allmand: Volontiers.

M. Peters: Pour ma propre gouverne, pourrait-il dire quel événement s'est produit depuis l'adoption de la loi pour qu'il ait ainsi changé d'avis?

• (6.20 p.m.)

M. Allmand: Le nombre des grèves dans le secteur public a considérablement augmenté. Nous avons eu une grève des postes l'été dernier, et je crois que ce genre de disposition s'y appliquerait. Comme je l'ai dit, toutefois, il appartiendrait au conseil de la fonction publique de statuer sur cette question. Je vous démontrerai, plus tard, chiffres à l'appui, que le nombre des grèves dans le secteur public a augmenté considérablement.

M. Peters: L'honorable député a parlé de la grève des postiers. Cette disposition s'appliquerait-elle à tous ceux qui ont été mêlés à la grève?

M. Allmand: Non, je ne le crois pas. Par exemple, on peut trouver dans n'importe quel ministère des employés chargés de veiller à la sûreté et à la sécurité du public, mais ce n'est pas le cas de tous les employés de ce ministère. Autrement dit, ce serait la Commission des relations du travail dans la Fonction publique qui, tout comme maintenant, trancherait la question. Comme je l'ai déjà dit, je ne veux pas, en formulant cette proposition, énoncer un principe nouveau. Ce principe est déjà contenu dans la loi. Il s'agit simplement de lui donner plus d'ampleur car, à mon avis, la définition qu'en donne la loi actuelle n'est pas satisfaisante.

Cet été, lorsque nous avons eu plusieurs grèves dans le secteur public, des gens m'ont téléphoné pour me dire qu'à leur avis, les grèves de fonctionnaires devraient être proscrites par la loi. Je ne suis pas d'accord. A mon sens, il y a de nombreux secteurs dans la fonction publique où une grève ne nuirait nullement à l'intérêt public. Par exemple, si les employés de l'Office national du film ou de la Société Radio-Canada, ou de nombreux fonctionnaires de départements plus traditionnels, décidaient de faire la grève, l'économie nationale et, partant, l'intérêt public ne s'en ressentiraient peut-être pas. Toutefois, il y a des secteurs à l'égard desquels la Commission des relations du travail dans la Fonction publique doit pouvoir décider si l'on devrait ou non accorder le droit de grève aux employés.

J'ai mentionné plusieurs secteurs dans la fonction publique où, à mon avis, une grève ne serait pas contraire à l'intérêt public et, ainsi, ne nuirait à personne. Bien que la

grève actuelle à la Régie des alcools du Québec soit sérieuse et nuise à bon nombre de personnes, je ne la considère pas comme étant contraire à l'intérêt économique du Québec ou des Québécois, malgré tout le mal qu'elle a fait.

D'un autre côté, cependant, personne ne mettrait en doute que le droit de faire la grève ne devrait pas être accordé à certains secteurs. Je pense à la police, aux pompiers, à l'armée, etc. Au milieu se trouve une zone grise, qui compte de nombreux types d'employés des services publics, ainsi les postiers, les employés des services de transport, des hôpitaux, les enseignants et d'autres. Dans ces secteurs, il est assez difficile de déterminer si le droit de grève devrait être accordé ou pas.

J'hésiterais à suggérer que certaines catégories d'employés soient indiquées dans les statuts. Je pense que tout ce que nous pouvons faire est d'adopter le principe des employés désignés. Je pense que c'est la meilleure façon d'aborder le problème. C'est la Commission des relations du travail dans la Fonction publique qui devra déterminer d'une façon ou d'une autre les catégories d'employés qui entrent dans la définition. Certes, l'arbitrage, que prévoit la loi actuellement en vigueur, n'est pas une solution idéale. Mais lorsqu'une grève est très nuisible, je pense que c'est le moindre de deux maux.

Lors d'un arbitrage, on peut rendre un bon jugement, qui sera accepté par les deux parties, ou un autre dont une seule partie sera satisfaite. D'autre part, je crois qu'il est préférable à la longue d'avoir de bonnes procédures d'arbitrage au lieu de laisser une grève se prolonger sans avoir recours à un arbitre ou à une autre solution. J'ai ici un éditorial du *Star* de Montréal dans lequel il est question de l'arbitrage. Il porte sur les recommandations du rapport Rand en Ontario. Je dois ajouter que bien que j'approuve certaines recommandations du rapport, je ne les accepte pas toutes. Dans ses observations sur le rapport Rand, l'éditorial du *Star* de Montréal, en date du 7 septembre 1968, déclare ce qui suit:

> Un important argument invoqué contre la création du tribunal industriel, c'est qu'il serait impossible de trouver les génies auxquels le commissaire songeait pour remplir ce rôle. Il parle de magistrats qui posséderaient des connaissances et une formation en sciences politiques, en économique, en sociologie, en psychologie, en relations ouvrières, en philosophie et en histoire, ainsi qu'une certaine expérience en droit ouvrier. Ces nombreuses qualités requises correspondent bien à l'extrême complexité des relations industrielles. Mais il y a une pénurie de génies qui pourraient remplir un rôle de ce genre.

[M. Allmand.]

Autrement dit, ce que l'éditorialiste du *Star* insinue, c'est que le type d'homme nécessaire pour prendre des décisions équitables dans une commission d'arbitrage obligatoire, étant introuvable, mieux vaut ne plus y penser. Je reviens une fois de plus à ma première thèse. Il n'y a pas d'arbitre parfait. Même les juges de la Cour suprême du Canada ne sont pas parfaits; ce ne sont pas des surhommes. Celui qui règle un conflit dans une commission d'arbitrage n'est pas un surhomme. Il arrive qu'un particulier possède une propriété et que l'État décide dans l'intérêt public de se l'approprier. Il offre une certaine somme d'argent au propriétaire et, si celui-ci la refuse, on marchande jusqu'à ce qu'on tombe d'accord sur le prix. En l'occurence, c'est l'intérêt du public qui passe au premier plan et il appartient à une commission de décider du prix à attribuer. La décision de cette commission n'est pas nécessairement toujours parfaite. Parfois, l'État s'estimera lésé, la commission ayant selon lui attribué un prix trop élevé à l'objet en litige, parfois au contraire le particulier se croira victime d'une injustice. Cette situation est considérée comme un moindre mal si on la compare à celle où l'on permet aux négociations de continuer, surtout lorsque l'intérêt public est en jeu.

En réponse à l'éditorial paru dans le *Star*, nous rétorquons, bien entendu, qu'il n'est pas de juges ou d'arbitres parfaits, non plus que de députés parfaits. Nous avons adopté et nous adopterons encore des lois qui ne sont pas parfaites, mais celles-ci constituent néanmoins l'effort le plus valable en vue de résoudre certains problèmes. Dans les domaines où l'intérêt public est en cause, il nous faut un système pour arrêter les grèves contraires à l'intérêt public. Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a prononcé au cours du débat sur l'Adresse un excellent discours qu'on retrouvera à la page 365 du hansard où il évoque précisément ce sujet. Il y cite en partie une déclaration de Walter Reuther, l'éminent chef syndical des États-Unis. D'après le député de Trois-Rivières, il aurait dit ce qui suit:

> Il est temps que les mouvements ouvriers cessent de régler leurs problèmes sur le dos de la collectivité.
>
> Il est temps aussi que le gouvernement leur donnent des mécanismes qui ne les obligeront pas d'avoir toujours recours à la grève pour régler leurs problèmes.

Plus loin, dans son discours, le député cite des chiffres relatifs aux grèves qui se sont produites ces dernières années au Canada.

Il a déclaré qu'au Canada il y avait eu 290 grèves en 1962, 318 grèves en 1963, et 327 grèves en 1964.

• (6.30 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour signaler à la Chambre que son temps de parole est expiré, et savoir si la Chambre désire lui permettre de continuer son allocution.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Donnez-lui encore cinq minutes.

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, messieurs, j'ai regardé l'horloge mais je me suis un peu embrouillé. Nous avons eu un bill d'initiative privée avant les bills d'intérêt public et j'avais l'impression que je pouvais continuer jusqu'à sept heures moins vingt-cinq.

Permettez-moi de terminer en disant qu'en adoptant un régime semblable nous épargnerions non seulement des ennuis au public mais aussi certains problèmes aux travailleurs. Un relevé chez les employés de la régie des alcools du Québec au cours de la présente grève a révélé que 80 p. 100 d'entre eux veulent reprendre le travail, et souhaitent que le conflit se règle vite.

Permettez-moi d'ajouter que l'arbitrage obligatoire ne sous-entend pas forcément un règlement injuste. Si nos arbitres sont bien formés, même s'ils ne seront jamais parfaits, à la longue les différends seront réglés d'une façon beaucoup plus juste et équitable qu'ils ne le sont actuellement dans le cas de la plupart de nos grèves. Je ne vois pas dans la solution proposée par le bill une solution parfaite, et je ne veux pas jouer au doctrinaire. Sauf erreur, le rapport Woods sera présenté à la fin de l'année. J'espère qu'il apportera, dans l'intérêt de la population, des solutions aux grèves, qui sauvegarderont l'intérêt public, tout en maintenant le droit de grève. J'espère que tout en acceptant le principe général du droit de grève, on fera passer avant tout les droits du public.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à la deuxième lecture de ce projet de loi. De fait, je dois dire que je suis quelque peu surpris de voir un tel bill présenté par un membre du parti libéral, un député qui était à la Chambre sous la dernière législature, quand le gouvernement qu'il appuie a présenté la mesure législative que l'on appelle maintenant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Ce faisant, je n'ai nullement l'intention de dire que les grèves me plaisent ou que je voudrais en voir, soit dans le secteur public soit dans le secteur privé. Mais j'affirme qu'il y a des choses pires que les grèves et je ne voudrais pas, au Canada, un société au sein de laquelle les travailleurs se verraient privés du droit de quitter leur travail pour protester contre les conditions existantes. Autrement dit, je ne pourrais souffrir que notre société devienne une société tyrannique, une société d'esclaves, disons le mot; c'est pourtant ce qui arriverait si l'on pouvait dire arbitrairement aux travailleurs qu'ils doivent continuer à travailler en dépit des conditions régnantes.

M. Allmand: Puis-je poser une question au député? Approuve-t-il les articles actuels de la loi qui s'appliquent aux employés désignés?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'allais justement aborder cette question. Je comprends le raisonnement du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Bien qu'il ait siégé à la dernière législature, il n'était pas membre du comité qui a examiné minutieusement ce bill. J'ai eu cet honneur et je connais assez bien les dispositions de cette mesure et la teneur des discussions qui ont abouti au texte définitif du projet de loi.

Le ministre du Travail (M. Mackasey) admettra que les dispositions finales régissant ce domaine n'étaient pas exactement ce qu'on avait proposé au début. Je vais aller un peu au-delà de ce que disait le député de Notre-Dame-de-Grâce et signaler que le gouvernement expliquait, au début, que cette mesure visait à accorder le droit de grève aux fonctionnaires. La lecture du bill nous a permis de constater que cette garantie n'était pas si formelle. Au contraire, ce droit de grève était restreint même avant que nous ayons pu aborder la question que vient de soulever le député. Nous avons modifié les dispositions initiales; alors point n'est besoin de rappeler tous les détails, mais le texte actuel de la loi prévoit qu'une unité de négociations peut choisir entre une option qui lui conférera finalement le droit de grève ou une option contraire.

Le fait que nous ayons amélioré ce passage de la loi démontre, à mon avis, la valeur d'un

comité. Le texte initial du gouvernement exigeait que l'unité de négociations prenne sa décision très tôt au cours des pourparlers, et que cette décision l'engage pour une longue période. J'oublie le délai exact, mais il était bien trop long, à nos yeux.

Le gouvernement a admis la nécessité de modifier cette disposition, qui prévoit maintenant que l'unité de négociations n'a pas à choisir avant d'avoir sollicité la négociation collective, et ce choix ne vise que la durée de la convention en cause. C'est, pour nous, une amélioration, et je me réjouis de voir le ministre du Travail confirmer de la tête que j'ai bien exposé la situation.

Ainsi, l'unité de négociations dans la fonction publique peut librement choisir. Elle peut emprunter la voie de la grève ou celle de la conciliation. Si elle choisit la seconde voie, elle se refuse le droit de grève, du moins pour la négociation de la convention collective en cause.

Nous sommes allés un peu plus loin. Nous avons stipulé que, même dans le cas où des fonctionnaires choisissaient, au moment prévu, d'emprunter la voie susceptible de mener à la grève, ce droit serait restreint par un article qui interdit le droit de grève à l'unité et aux employés de l'unité dont les services sont si essentiels qu'une grève pourrait compromettre la sûreté ou la sécurité du public.

Je signale à mon honorable ami que certains membres du comité voulaient élargir ou restreindre—selon leurs idées—cet article de la loi. Ils voulaient y insérer cette expression générale «dans l'intérêt public». Au comité, nous avons pu faire comprendre que l'intérêt public était une notion si générale qu'on pourrait l'invoquer pour refuser le droit de grève à n'importe qui. Nous avons donc proposé la version restreinte qui a maintenant force de loi. Les seuls employés à qui le droit de grève est refusé sont ceux dont les services sont essentiels à la sûreté ou à la sécurité du public.

J'allègue que le Canada se porte toujours bien, malgré les grèves de cet été. Il est toutefois bon de savoir que la liberté des négociations collectives dans les relations ouvrières demeure intacte. Certains de mes amis syndiqués ne partagent peut-être pas tout à fait cette opinion. En général, nous avons gardé ce que nous avions et nos quelques grèves de l'été dernier n'ont pas représenté un prix trop élevé.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le député a mentionné des grèves dans le secteur public et je sais qu'il s'intéresse beaucoup aux arrêts de travail qui touchent la Voie maritime. L'activité sur celle-ci serait plus grande cette saison-ci que l'an dernier, malgré la grève de cette année. Quant à la grève des manutentionnaires de céréales, il paraîtrait que nous avons honoré tous nos engagements et que nos échanges commerciaux n'ont pas réellement été compromis. Les épouvantails qu'agitent les adversaires des grèves sont parfois de purs fantômes, et nous devons d'ailleurs mettre dans l'autre plateau de la balance les avantages acquis; nous avons une société et une économie libres et nous protégeons le droit à des négociations collectives libres.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a dit qu'il ne s'opposait pas au droit de grève, qu'il voulait simplement équilibrer les choses, et que le bill ne renfermait aucun principe nouveau. A mon avis—et je le lui dis aussi énergiquement que possible—c'est un bill malhonnête. En réalité, il retire une fois pour toutes le droit de grève qui, moyennant certaines restrictions, avait été accordé aux fonctionnaries. J'ai dit qu'il comportait déjà des restrictions.

M. Francis: Puis-je poser une question au député à propos de cette observation?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui.

• (6.40 p.m.)

M. Francis: Le bill ne retirerait certes pas de façon permanente le droit de grève, mais il le suspendrait uniquement pour la durée d'une entente, eu égard aux autres articles.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) lise le bill avec un petit peu plus d'attention. Rappelez-vous que déjà, puisqu'il y a choix, certains fonctionnaires se refusent le droit de grève. Rappelez-vous aussi que pour les autres ce droit, bien entendu, vaut pour la durée de la convention collective; mais le bill prévoit qu'il ne saurait y avoir de grève de l'unité tout entière ni des employés de cette unité de négociation, si la fonction intéresse la sûreté ou la sécurité du public.

Si la Commission des relations de travail dans la fonction publique proposée dans le bill recevait de telles directives, elle répondrait que la grève est impossible, car les employés en question effectuent un travail

qui concerne la sûreté et la sécurité du public. Elle ferait la même réponse si les fonctions des employés étaient des services essentiels au fonctionnement de l'économie nationale sans lesquels le commerce national ou international du Canada serait gravement compromis. Si les fonctions de nos employés ne sont pas essentielles au fonctionnement de l'économie nationale, pourquoi les payons-nous? Tous nos fonctionnaires accomplissent des tâches essentielles directement ou indirectement à notre économie nationale et beaucoup d'entre eux s'acquittent de services concernant le commerce national ou international du Canada.

C'est pourquoi j'estime qu'en donnant de pareilles directives à la Commission des relations de travail dans la fonction publique, on demanderait par là même à la Commission de supprimer pour tous les fonctionnaires le droit de grève censément accordé par la loi elle-même. C'est pourquoi j'emploie un mot peut-être un peu plus fort que ceux dont je qualifie parfois les bills des députés en disant que ce projet de loi est malhonnête. J'estime que si le député veut retirer aux fonctionnaires le droit de grève, le bill devrait être modifié de telle sorte qu'on puisse le faire catégoriquement et non pas de cette manière indirecte qui a le même effet.

J'estime donc que le bill ne devrait pas être lu par la Chambre pour une deuxième fois. Les députés du côté du gouvernement nous feront part de leurs impressions sur cette question, j'espère. Je remarque avec intérêt l'attention avec laquelle le ministre du Travail (M. Mackasey) a suivi ce que mon préopinant et moi-même avons dit. J'espère qu'il nous dira ce qu'il en pense, mais c'est peut-être trop espérer. Il a dit des choses très intéressantes au sujet de ce droit lorsqu'il s'est occupé d'une ou deux grèves dans les premières semaines qui ont suivi sa nomination comme ministre du Travail. Mais j'espère qu'il admet comme moi que la mesure n'a pas encore été assez éprouvée pour que nous puissions y apporter ce genre de modification.

De fait, c'est là une des causes des griefs soulevés par quelques-uns d'entre nous l'été dernier, lors de la grève des postiers. Selon bien des gens, y compris des partisans du gouvernement, c'était un droit qui revenait aux postiers. Ensuite ils ont dit que nous devions le leur enlever. Ces mêmes personnes qui, un an auparavant, s'enorgueillissaient du fait que nous accordions à ces gens le droit de grève, déclaraient, à la première occasion où ils exerçaient ce droit, qu'on devait les en priver.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui.

M. Allmand: Selon le député, mon amendement était malhonnête parce que, en fait, il visait à priver les gens du droit de grève. Mais ne croit-il pas que le projet de loi aurait le même effet? Je me reporte ici aux mots «le commerce national ou international serait gravement compromis». Le député ne croit-il pas que ces mots contredisent ses propos? Autrement dit, cette disposition s'appliquerait aux fonctionnaires dont les fonctions seraient nécessaires à l'économie, et si l'on ajoute les mots le «commerce national ou international du Canada serait gravement compromis», le député ne croit-il pas que cette disposition va à l'encontre de ce qu'il a dit?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur, je ne trouve pas. Je suis heureux que le député m'ait cité textuellement en répétant que je trouve le bill malhonnête, et non pas son auteur. On ne change rien en ajoutant les mots «gravement compromis». N'oublions pas que les seules personnes qui font la grève sont celles qui peuvent susciter des inconvénients, créer des interruptions; autrement pourquoi faire la grève? La grève fait partie du processus par lequel les employés tentent d'obtenir de meilleurs traitements ou de meilleures conditions de travail. Dans la pratique, je le répète, tout groupe de fonctionnaires qui tentera de faire la grève aux termes des dispositions de la loi dans son libellé actuel, si cette phrase y est incorporée, fera face à un conseil qui lui dira: «Le travail que vous faites affecte l'économie nationale.»

On peut le dire de n'importe quel groupe. Cette disposition s'appliquerait à tous ceux dont le travail affecte l'économie nationale ou le commerce national ou international du Canada. Il n'est pas nécessaire que ce soit dans les deux domaines «national et international», un seul suffit. J'ignore comment on pourrait définir le «commerce national», mais je suppose qu'il s'agit du commerce fait à l'intérieur du pays. Les postiers auraient été touchés par cette disposition, c'est certain, tout comme les manutentionnaires de céréales et les travailleurs de la voie maritime. Elle s'appliquerait aussi à toutes les classes de fonctionnaires qui ont des chances de se prévaloir du droit de grève. Je ne dis pas que tous les gens dont j'ai parlé sont des fonctionnaires, mais s'ils décidaient, quels qu'ils soient, de faire la grève, ils se heurteraient à l'interdiction que le député veut inclure dans la loi.

Je suis de l'avis du député et de tous ceux qui soutiennent que nous pourrions trouver un meilleur moyen que la grève pour régler nos difficultés ouvrières. Mais tous ceux selon qui il faudrait trouver un meilleur moyen devraient faire connaître ce moyen avant de supprimer celui que nous possédons déjà. Les conseils d'arbitrage n'ont pas encore réussi à me prouver que leur solution est la bonne. Dans quelques années peut-être, nous aurons eu dans la fonction publique—et c'est d'elle dont il est surtout question ici—l'expérience des deux méthodes, car certaines unités de négociation ont choisi le droit de grève et d'autres, l'arbitrage. Nous aurons peut-être de l'expérience et pourrons obtenir des conseils sur la façon de procéder. Mais pour le moment, jusqu'à ce qu'un meilleur moyen ait été trouvé—et non pas seulement jugé nécessaire ou réclamé, et qu'il ne s'agisse pas de simples espoirs—une telle mesure législative ne serait pas utile, à mon avis, aux relations ouvrières dans le pays en général, et encore moins dans la fonction publique.

Nous avons mis un temps considérable pour convaincre le gouvernement du pays de présenter une mesure comme celle qui est entrée en vigueur lors de la dernière législature. Nous avons sanctionné cette mesure. Nous aurions aimé y apporter quelques changements. Nous l'aurions voulue encore meilleure. Mais je ne formule aucune réserve; c'est une bonne loi. Les fonctionnaires essaient de s'accommoder de cette loi et d'en tirer parti. Ils se heurtent à des difficultés. Mais à ce moment-ci, proposer d'y inclure une contrainte et d'en retrancher certains droits accordés à nos fonctionnaires, nuirait aux bonnes relations entre nos fonctionnaires et leurs employeurs, l'État et le peuple canadien.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les discours qui ont précédé le mien au cours de ce débat. J'ai eu l'honneur de servir dans cette enceinte pendant une législature antérieure alors que les premières dispositions étaient prises en vue d'accorder aux fonctionnaires le droit aux négociations collectives. Le rapport du comité préparatoire, auquel on a fait allusion, a certes constitué un des documents sur lesquels la mesure législative à l'étude a été fondée.

Je sais que le comité mixte, qui a tenu des audiences exhaustives, a longuement pesé et étudié les articles de la loi avant de décider de les inclure dans le texte qui a été décrit. Le gouvernement du Canada—et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon ami d'en face—et bien des députés de ce côté-ci de la Chambre, ont participé activement et consciencieusement à promouvoir ce qu'il décrit lui-même comme une bonne mesure législative.

De nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre tenaient beaucoup à voir le gouvernement du Canada agir en bon employeur. Après un examen sérieux, ils ont jugé bon d'accorder le droit de grève en général, et de prévoir des exceptions lorsque la sûreté et la sécurité du public est nettement en cause.

• (6.50 p.m.)

Malgré toute la considération que j'éprouve pour mon collègue qui a présenté la mesure, je dois avouer que je ne partage pas ses opinions. J'estime vraiment qu'il importe de prévoir une période raisonnable d'essai de la mesure. Elle n'a pas encore fait ses preuves. Nous sommes à un stade d'évolution. Les phases préliminaires d'accréditation ne sont pas encore terminées. Nul doute que la négociation des conventions collectives sera longue, mais elle modifiera fondamentalement, j'en suis sûr, l'esprit et l'atmosphère de la fonction publique au pays. J'appréhende énormément à ce stade les initiatives qui pourraient perturber les projets déjà en voie de réalisation.

Comme d'autres députés, j'ai reçu cet été plusieurs instances de la part de mes commettants. Certains trouvent que les employés des postes n'auraient pas dû avoir le droit de faire la grève. A leur avis—et j'ai reçu de nombreuses lettres dans ce sens—ce droit devrait être proscrit par la loi, et l'on devrait présenter immédiatement à la Chambre des modifications à cet effet.

Il y a parfois des choses pires qu'une grève. Rien n'assure que les lois interdisant les grèves seraient observées simplement parce qu'il s'agit de lois. Pendant la guerre, lorsque notre survie nationale était en danger, il y avait encore des grèves au pays. Même les sanctions les plus sévères n'ont pas empêché des hommes et des femmes, dans certaines circonstances, de refuser de travailler. Les grèves n'ont pas toutes des répercussions économiques, et en général ce n'est que dans ces cas que la loi assure une protection complète.

Une grève implique de nombreux autres facteurs et, si je puis me permettre cette insinuation, je dirai que, dans la grève des postiers qui a eu lieu cet été, on n'a pas connu le dessous des cartes. Derrière cette grève, il y avait la lutte de certains groupes pour obtenir la direction du syndicat, la montée au sommet d'une section du syndicat dont le comportement, lors de la grève précédente, en 1965, avait eu une singulière influence sur certains membres du syndicat. Il y avait la question des relations entre les différents groupes et le prestige de ces divers groupes. Je ne pense pas qu'une simple prohibition aurait pu empêcher la grève d'avoir lieu. Mais j'ai été très fier de la réaction du gouvernement d'alors, et je suis certain que les députés de l'autre côté, en particulier le député qui m'a précédé, conviendront que tous les membres du parti libéral peuvent être fiers de la conduite du premier ministre (M. Trudeau) et de celle du ministre du Travail (M. Mackasey) pendant cette grève.

Aucun acte précipité ou irréfléchi n'est venu altérer leur droit à la grève. Nous avons vivement déploré cette grève, et beaucoup de Canadiens ne pouvaient en payer le prix. Cependant, la grève s'est éventuellement réglée dans le cadre des négociations collectives.

Je suis de ceux qui croient que les négociations collectives constituent la meilleure formule pour régler ces différends. C'est dur quelquefois, et parfois des groupes irresponsables en abusent et ont recours à des grèves inopportunes, mais le meilleur remède, c'est la discipline que les membres de l'organisation devraient s'imposer quand ils s'aperçoivent qu'ils rendent un mauvais service à tous les intéressés en recourant à la grève dans des circonstances injustifiées.

La façon dont sont dirigés les conseils d'arbitrage ne me rassure pas tellement non plus. Le gouvernement de notre pays a dû assumer une lourde responsabilité en établissant certaines normes pour enrayer l'inflation. On a dit qu'une hausse se rapprochant le plus possible de 15 ou 16 p. 100 serait très souhaitable. Je ne suis pas sûr que le recours à l'arbitrage aurait été en harmonie avec les formes de stabilité que recherchait le gouvernement. Dans certains cas, les décisions des conseils d'arbitrage ont dépassé le cadre des principes directeurs que le gouvernement essayait de faire admettre facultativement. D'autre part, je ne suis pas très certain—et le parrain du bill semble aussi faire quelques réserves—que les personnes qu'on affecte à la tâche délicate d'arbitres et de médiateurs aient toute la compétence voulue pour juger tous les faits qui entrent alors en jeu. Cette fonction exige une habileté que très peu de gens possèdent et je doute que l'arbitrage garantisse en soi que les autres objectifs auxquels doit tendre le gouvernement puissent être atteints. J'espère que le bill fera l'objet d'un examen soigneux et prolongé à la Chambre avant de devenir loi.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques à propos du bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

A titre d'exemple, on pourrait prendre le cas d'un individu qui se présente à nous. Il peut lui arriver deux choses. Certainement qu'au cours de sa vie il lui arrivera d'être malade. Est-ce qu'il faut attendre que ce type soit malade pour le guérir, pour le passer peut-être au bistouri, ou bien s'il faut essayer d'appliquer une médecine préventive. Je pense que si l'on fait le rapprochement de cet exemple au bill C-4, ce bill est plutôt la solution du bistouri à l'égard des problèmes ouvriers, qu'une mesure préventive. Je ne crois pas que ce soit en donnant le droit de grève ou en l'enlevant qu'on va régler un problème. Je pense que c'est faire un pas de l'avant, un pas d'en arrière, et qu'il serait davantage utile et sérieux de proposer des mesures positives.

La médecine préventive, monsieur l'Orateur, appliquée aux relations patronales-ouvrières est une bonne solution à laquelle il faudrait avoir recours le plus tôt possible, tant dans la Fonction publique que dans le domaine industriel.

La médecine préventive maintient la machine humaine en bonne santé, tout comme l'entretien régulier conserve les machines en bonne condition. Qu'a-t-on prévu pour minimiser les effets, par exemple, des conflits ouvriers, ou de ceux de la Fonction publique? A peu près rien. Voilà pourquoi il faudrait établir des cliniques préventives ou, si l'on veut, des groupes consultatifs pour établir le contact entre les différents partis, afin de pouvoir connaître les griefs qui ont été présentés, et avoir recours à l'arbitrage obligatoire, mais pas à un arbitrage quelconque. A ce moment-là, il ne serait pas nécessaire de déclencher la grève, la sécurité de l'État serait quand même sauvegardée, et il resterait que les ouvriers, les fonctionnaires et les travailleurs pourraient se faire entendre.

Monsieur l'Orateur, si l'on se reporte à un mémoire du Congrès du travail...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette devoir informer l'honorable député que l'heure

réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Faulkner et reprend l'étude de la résolution suivante de l'honorable M. Olson:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modiant la loi sur le crédit agricole en vue d'élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts en vertu de la loi, majorant le capital de la Société du crédit agricole, substituant aux taux actuels d'intérêt sur les prêts accordés aux termes de la loi (sauf ceux qui ont été accordés à la suite de demandes reçues par la Société avant le 13 septembre 1968) le ou les taux d'intérêt que peut prescrire le gouverneur en conseil à l'égard des prêts consentis après la mise en œuvre de ladite mesure, prévoyant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi et statuant sur d'autres questions qui y sont connexes ou rattachées.

M. Burton: Monsieur le président, si vous me permettiez de continuer mes remarques d'avant le souper, j'aimerais traiter brièvement de certaines questions plus vastes touchant le crédit. L'une d'elles a déjà été évoquée dans ce débat: quel effet exerce le crédit? Personne ne contestera que les lois existantes ont eu des effets favorables. Elles ont certainement comblé certaines lacunes immenses qui existaient autrefois dans le domaine du crédit. Là où elles ont facilité les cessions de terrain, des liquidités accrues se sont trouvées face à des ressources stationnaires. Là où elles ont permis de fusionner des unités agricoles non rentables, les fermes ont augmenté leur efficacité et leur productivité globale. De telles conditions ont certainement aidé les cultivateurs individuels, mais elles ont contribué à l'inflation des prix des terres. De fait, ces prix continuent à monter en flèche dans bien des régions.

Je ne puis m'empêcher de prendre le ministre à partie au sujet de sa déclaration d'hier soir. Il est cité à la page 600 du hansard en ces termes:

... des taux d'intérêt peu réalistes tendent à provoquer une mauvaise répartition des ressources, et toute épargne provenant de subventions aux taux d'intérêt sur les prêts servant à l'achat de terres, pourra, par exemple, rendre inflationniste le prix de ces terres.

[M. l'Orateur.]

C'est dans une certaine mesure, je suppose, une discussion livresque sur la question. J'aimerais le dire au ministre: le fait que les particuliers aient payé, au cours des dernières années, un taux d'intérêt raisonnable pour les prêts agricoles n'a pas véritablement contribué à une spirale inflationniste du prix des terres. J'aimerais signaler que ce sont les besoins des cultivateurs, les changements technologiques et les facilités de crédit—et non le coût de ce dernier—qui ont, en fait, poussé pour la première fois le cultivateur à profiter des possibilités de crédit mises à sa disposition. Dans notre groupe, nous prétendons, assurément que cela aura des effets réels sur les coûts futurs réclamés aux cultivateurs. Il reste cependant qu'à beaucoup d'égards, nos cultivateurs n'ont d'autre choix que de profiter d'une grande partie du crédit rendu disponible. Les cultivateurs vivent encore volontiers au jour le jour.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a aidé le cultivateur à se procurer des machines agricoles, tant que les banques ont bien voulu lui prêter de l'argent. L'achat de machines et d'appareils accroît en général la productivité, mais si les sociétés de fabrication de machines agricoles ont le droit de fixer leurs prix selon les forces du marché, et il faut admettre, je pense, qu'à certains égards du moins, elles ont fait figure de monopoles, le prix des machines va forcément augmenter. Le cultivateur n'a vraiment pas le choix: il doit payer la note s'il veut demeurer dans les affaires. Comme résultat, le cultivateur s'est fait prendre dans le terrible étau coûts-prix. Prix statiques et coûts à la hausse. Malgré une plus grande productivité, les cultivateurs se trouvaient donc désavantagés. Nous avons vu les coûts s'élever et les profits diminuer, ce qui, en revanche, a forcé de nombreux cultivateurs à se développer. Leur seule porte de sortie, c'était d'utiliser de plus grosses machines pour leur exploitation. Dans certains cas, ils s'apercevaient, une fois en possession des machines et en raison de la montée en spirale des coûts et des prix, qu'il leur fallait agrandir leur territoire pour rendre leurs machines rentables. C'est un cercle vicieux.

A l'heure actuelle, maints agriculteurs s'interrogent sur la nécessité pour chaque génération de repayer et de racheter la terre nécessaire à son exploitation agricole. Il me semble que certains de ces problèmes exigent d'être étudiés. Le gouvernement a créé la commission Barber pour enquêter sur les prix des machines agricoles. Les derniers renseignements indiquent que le rapport ne sera

pas prêt avant un certain temps. Dans l'intervalle, l'agriculteur a besoin de machines. Pour l'instant, il se voit à la merci des sociétés de machines agricoles. Si le gouvernement songe vraiment à aider l'agriculteur, il doit prendre des initiatives pour immobiliser les prix croissants des machines en attendant que soient élaborées des mesures permanentes.

L'hiver dernier, monsieur le président, il est parvenu dans l'Ouest du pays des rumeurs en provenance d'Ottawa selon lesquelles la loi sur le crédit agricole était minutieusement analysée. Ces rumeurs ont éveillé chez plusieurs habitants de l'Ouest l'espoir que de nouvelles formules seraient conçues. Qu'est-il arrivé? Le *Feuilleton* contient quelques modifications d'ordre administratif; nous passons du pareil au même. Nous plaçons l'agriculteur à la tendre merci du marché, comme en témoigne la proposition relative aux taux d'intérêt. Nous n'envisageons pas le crédit d'une façon globale.

A cet égard, nous sommes déçus de constater que nous n'avons pas envisagé la situation agricole dans son ensemble, de façon à englober les fermes commerciales comme celles qu'on pourrait appeler les fermes non commerciales. Des gens, certes, croient que nous devons éliminer ces dernières. Cette attitude est fausse parce que nous pourrions aider un grand nombre de ces fermes à atteindre une situation économique valable. Au fond, il faut différents genres de crédit pour les exploitations commerciales et les non commerciales. Le programme actuel est au fond une aide aux exploitations commerciales. Je pense que nous devons étudier d'autres genres de crédit qui viendraient en aide aux fermes dites non commerciales.

Il y a aussi le cas des jeunes cultivateurs dont quelques préopinants ont parlé. Le député de Saskatoon-Biggar a dit que nous devons prévoir l'influence sociale qu'aura le genre de communauté agricole que nous formons et que nous encourageons par la mesure à l'étude. C'est pourquoi nous devons aborder très ouvertement les besoins de crédit sous tous leurs aspects. C'est important du point de vue économique, je pense, comme du point de vue social.

Si le gouvernement est vraiment sérieux quand il parle de priorités, il faut qu'il présente d'autres mesures que celles qui figurent au *Feuilleton*. Personne ne contestera que les tergiversations du gouvernement libéral ont amené les besoins immédiats à l'état de crise. Rien toutefois dans le programme législatif, sauf une brève référence dans les propos du ministre, n'indique que le gouvernement voit plus loin que les besoins immédiats ou pressants. J'espère que cette attitude changera et qu'on examinera plus exhaustivement la situation. Le comité de l'agriculture devrait tenir des audiences au sujet des mesures à l'étude et des aspects à plus long terme de notre programme de crédit, afin qu'il soit possible de mieux connaître le genre de crédit qu'il faut, et d'établir aussi le rapport entre les programmes de crédit et les autres politiques et programmes agricoles. Il pourrait réunir des spécialistes et des experts, recueillir des données, se renseigner au Canada et à l'étranger afin qu'on puisse entreprendre une étude approfondie des besoins des agriculteurs pour en arriver à un programme de crédit, suffisant, solide et étendu.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je remercie les députés de leurs conseils—très pratiques dans certains cas—au sujet des trois résolutions que le comité a consenti à étudier. Je vais essayer de répondre brièvement à certains commentaires. Bien entendu, les députés ne peuvent discuter des dispositions du bill en détail, ne les ayant pas encore vues. Cependant, les bills sont prêts et seront présentés dès l'adoption des résolutions. Sans doute pourrons-nous alors discuter plus en détail et de façon plus éclairée les diverses dispositions des bills. J'ai essayé dans mes remarques préliminaires de traiter brièvement quoique assez complètement du principe dont s'inspirent les modifications; quoi qu'il en soit, les bills mêmes seront plus utiles aux députés.

Puis-je maintenant répondre brièvement à certaines remarques. Le député de Regina-Est qui vient de se rasseoir a abordé toute la question du crédit agricole de façon positive. Il s'est plaint de ce que ce crédit n'était pas assujetti à trois aspects précis de la politique agricole—commercialisation méthodique, machines agricoles, taux d'intérêt subventionnés, et autres choses du même genre. Puis-je lui rappeler que ces bills renferment les modifications apportées à nos lois sur le crédit agricole. Le gouvernement n'entend pas que ces trois projets de loi représentent une revision complète de toutes nos politiques agricoles dans le cadre des trois propositions qu'a faites le député. Le député a aussi déclaré qu'il était convaincu que le prix des terres s'emballait, non à cause des taux d'intérêt, mais surtout en raison de la rareté du crédit. Je suis d'accord avec cela, monsieur

l'Orateur. Si le taux d'intérêt imposé par la Société du crédit agricole devrait suivre le taux du marché, c'est que, notamment, il y a distorsion ou dislocation artificielle dans l'utilisation de ces fonds si le taux est sensiblement inférieur à celui du marché; cela produit le gonflement du prix des terres, selon le montant disponible. Il s'agit là d'un simple fait économique que tous les députés admettent, j'en suis persuadé.

Le député a aussi proposé que le comité de l'agriculture—je présume qu'il veut parler du comité permanent de la Chambre—devrait examiner toute la question du crédit agricole, ses programmes et ses politiques. Je veux bien. Dès que le comité de l'agriculture sera formé, il pourra s'attaquer à cette tâche. Le bill sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, le rapport de la Société du crédit agricole, ou n'importe quel autre bill, pourrait être renvoyé au comité permanent.

Plusieurs députés ont conseillé de déférer certains de ces bills au comité permanent. Je crois avoir expliqué au début que le temps nous manquait. Il importe d'adopter sans délai les modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Les cultivateurs se sont vu refuser les services de cette loi, services garantis par le gouvernement depuis plusieurs mois. En premier lieu, la loi a expiré le 30 juin, mais le plus important c'est que, à toutes fins utiles, elle a expiré longtemps avant, vu que le plafond statutaire des taux d'intérêt attirait peu les banques. Elles ont donc cessé de consentir des prêts.

Le gouvernement propose maintenant des modifications pour ranimer la loi, grâce à un taux d'intérêt susceptible d'attirer la collaboration des prêteurs, en l'occurrence les banques. Nous avons aussi promis de garantir les prêts consentis par d'autres institutions financières qui remplissent les conditions prescrites.

Le député de Meadow Lake a aussi recommandé le renvoi au comité des modifications à la loi sur la Société du crédit agricole. Un autre problème se pose, monsieur le président: le capital autorisé de la Société est présentement de 40 millions de dollars. J'ai déjà expliqué que cela nous permettait de prêter jusqu'à un maximum de 1 milliard de dollars. La Société a déjà prêté cette somme. Il faudra augmenter son capital autorisé pour qu'elle puisse répondre à des demandes de prêt, une fois épuisés ces 1,040 millions de dollars.

[L'hon. M. Olson.]

Le député a en outre refusé que le taux d'intérêt soit confié à un organisme. Autrement dit, il n'aimerait pas qu'un organisme fixe ce taux. Le projet de résolution stipule clairement que ce n'est pas un organisme, mais bien le gouverneur en conseil qui fixera de temps à autre le taux d'intérêt.

M. Nesbitt: Ce sera pire.

M. Olson: Monsieur le président, d'aucuns pensent que ce sera peut-être pire, mais je dois rappeler aux députés de l'opposition que, le 25 juin, le peuple canadien a décidé qui devait préparer les lois du pays. (*Exclamations*) Les vis-à-vis, dont le nombre a été ramené de 96 à 72, sauf erreur, ont sans doute fini par comprendre.

L'hon. M. Harkness: Vous vous rappelez peut-être que vous représentez encore une minorité.

L'hon. M. Olson: Si le député de Calgary-Centre n'aime pas les dispositions de la loi électorale du Canada, il pourrait s'adresser au comité compétent et tâcher de la faire modifier. Les bulletins semblent avoir été additionnés régulièrement, monsieur le président, et vous savez la suite.

L'hon. M. Harkness: Vous essayez de brouiller les pistes. Je vous rappelais simplement que vous représentez une minorité de la population canadienne.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, à mon avis, le parti qui fait élire plus de députés que tout autre a, suivant la tradition du pays, le droit de former un gouvernement.

Le député de Frontenac se demandait si le fait d'élargir les catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts, en vertu de la loi sur la Société du crédit agricole, permettrait aux sociétés de contrôler des «paroisses entières», comme il disait, dans le secteur de l'agriculture. Je tiens à lui signaler que nous élargissons les dispositions fondamentales afin que les sociétés familiales, de plus en plus nombreuses chez les agriculteurs, et les coopératives aient le droit de faire une demande de prêt. Néanmoins, cet aspect particulier de la mesure législative se restreindra aux cultivateurs actifs.

Le député de Battleford-Kindersley a soumis diverses propositions. Il voulait qu'on lui donne l'assurance qu'aucune compagnie de prêts ne sera incluse, aux termes de la loi sur

les prêts destinés aux améliorations agricoles, à moins d'être versée en agriculture. Je ne sais au juste ce que le député entend par là. S'il veut dire que l'on devrait imposer certaines restrictions, afin que ces compagnies ne puissent consentir des prêts trop généreux, impossibles à rembourser, cela ne représente pas vraiment un problème. Le problème qui se pose actuellement, c'est de trouver des institutions financières, banques ou autres, qui prêteront aux agriculteurs les montants requis. Il y aura, bien entendu, des règlements quant aux prêts garantis par le gouvernement; en outre, j'espère que le taux d'intérêt sera sensiblement inférieur à ce qu'on pourrait appeler le taux concurrentiel ou commercial qui grève actuellement les prêts de ce genre.

Le député voudrait également qu'on incorpore une sorte d'examen des moyens de subsistance dans la loi sur la Société du crédit agricole. Selon les notes que j'ai ici, il a dit qu'on ne devrait consentir des prêts qu'à ceux qui en ont le plus besoin. Je ne sais trop, monsieur le président, comment on ferait en pratique. La Société du crédit agricole avait pour objet de financer la formation d'exploitations agricoles rentables, en mesure de se suffire à elles-mêmes et d'assurer aux agriculteurs un niveau de vie raisonnable.

• (8.20 p.m.)

Si nous devions imposer un règlement de ce genre pour rendre rentables les exploitations agricoles, peu importe que l'idée soit bonne ou humanitaire, je ne suis pas certain qu'elle soit compatible avec les considérations économiques qui, nous l'espérons, ne sont pas perdues de vue dans la loi. Le député a également suggéré que le taux d'intérêt soit fixé par le Parlement et que la question soit soumise au comité permanent. Or, tantôt, j'ai expliqué que nous devions accroître sans tarder le capital de cette société, afin qu'elle puisse continuer ses services aux agriculteurs.

Le député de Crowfoot a signalé que la vente des machines, en particulier dans l'ouest du Canada, avait diminué de 26 à 34 p. 100 en Saskatchewan; j'accepte son grief. Mais on sait que l'achat d'un important pourcentage des machines agricoles, avant les dix derniers mois, avait été financé grâce aux dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, jusqu'au moment où les taux d'intérêt montèrent brusquement et où les banques cessèrent de consentir des prêts en vertu de cette loi. C'est pour cela que nous demandons que le taux soit modifié, afin qu'il devienne à nouveau intéressant pour les banques et qu'il les incite à prêter.

D'après mes renseignements, les ventes de machines augmenteront dès que cette mesure législative sera remise en train. Des douzaines de cultivateurs m'ont écrit pour me demander quand on pouvait espérer l'adoption des nouvelles dispositions, et ils remettent tout achat de machines à cette date, parce que les taux qu'exigent maintenant les banques et autres institutions vont jusqu'à 10 et 12 p. 100. Nous pensons que le coût de ces prêts aux agriculteurs diminuera sensiblement si la garantie du gouvernement est remise en vigueur, ce qui entraînera des taux notablement inférieurs à ceux qu'on demande maintenant. Le député a également insisté pour que la question de la Société du crédit agricole soit déférée au comité permanent mais, comme je viens de l'expliquer, il nous faut accroître sans délai le capital de la Société.

Le député de Timiskaming a prétendu que les syndicats de machines agricoles ne présentaient guère d'intérêt pour le petit cultivateur et n'avaient d'attrait que pour ceux qu'il a appelés les gens à Cadillac. Je me permets de lui dire que c'est juste le contraire; cette erreur est due à notre expérience trop limitée de l'application de cette mesure. Elle a permis à des groupes de cultivateurs de financer un matériel agricole, digne des gens à Cadillac, qu'ils n'auraient pu autrement se procurer; une machine trop grosse ou trop coûteuse pour un particulier peut être achetée par un syndicat, en coopération avec d'autres cultivateurs.

Grâce à cette mesure, des facilités de crédit ont été accordées et ont permis aux petits cultivateurs d'acheter des machines que seuls les cultivateurs prospères auraient pu s'offrir. Par conséquent, je crois que la thèse du député est radicalement contraire à l'esprit et au but de la loi. Il a également exprimé son inquiétude au sujet du taux d'intérêt et ce leitmotiv figure dans la plupart des discours des honorables vis-à-vis. Je n'ai pu retenir la substance de tout ce qu'il a dit, mais elle se résume encore en ces termes: le taux d'intérêt doit être assez élevé pour inciter les banques et les autres institutions de prêt à appuyer la loi. Elles peuvent également, avec une garantie du gouvernement, consentir des prêts à des taux sensiblement inférieurs à ceux qui sont actuellement exigés pour un crédit de ce genre.

M. Horner: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Puisqu'il parle des syndicats agricoles, aurait-il l'obligeance d'exposer de façon détaillée la responsabilité que chaque actionnaire doit accepter en vertu de la nouvelle politique?

L'hon. M. Olson: Je suis persuadé que le député connaît les dispositions que renferme la loi à l'heure actuelle. J'espère qu'il pourra

patienter encore un peu, car je suis prêt à présenter maintenant toutes ces mesures et il pourra prendre connaissance de ces dispositions de façon détaillée. Il pourra ensuite obtenir des explications complètes sur la signification des mots. Si je ne peux pas moi-même les lui fournir, j'aurai des spécialistes à cette étape-là qui seront en mesure de le faire.

M. Horner: Cette remarque me porte à croire que le ministre n'en est pas trop certain lui-même et qu'il veut que les experts l'aident à les expliquer.

L'hon. M. Olson: Je remercie le député de Lambton-Kent de son aimable préambule. Peut-être n'est-il pas d'accord sur certaines parties des diverses résolutions. Mais je crois qu'il désavoue absolument les principes défendus par le député de Kent-Essex qui semble croire que le gouvernement doit intervenir et prendre en charge à peu près toutes les activités agricoles—mise en vente, taux d'intérêt, etc. Selon le député de Lambton-Kent nous devrions laisser aux banques leur rôle traditionnel de dispensatrices de crédit à l'agriculture. Il se demandait comment les taux d'intérêt seraient portés à la connaissance des intéressés et de quelle formule on se servirait pour les reviser de temps en temps. Quelle serait la fréquence de ces changements, je l'ignore. «De temps en temps», on n'en a pas dit davantage. Mais celui qui fait une demande de prêt connaît sans aucun doute le taux d'intérêt demandé et il n'est pas question de modifier le taux d'intérêt lorsqu'un contrat a été signé.

Le député craignait en outre que la responsabilité de fixer les taux d'intérêt incombe, à l'avenir, à un faible cabinet. A cela, je peux seulement répondre qu'il nous faut poursuivre comme si tous les gouvernements futurs devaient être aussi forts et aussi résolus que le ministère actuel. (*Applaudissements*)

Le député de Lotbinière avait quelque chose à dire sur les pommes de terre et sur la nécessité de les détruire avant d'avoir droit à un versement de 1 cent la livre. A mon avis, la critique était dirigée contre le gouvernement fédéral, responsable, selon lui, de ces règlements, mais j'ai appris que le problème relève des provinces. Le député devra donc soumettre sa question aux autorités provinciales.

Il a déclaré ensuite qu'il y avait de nombreux problèmes politiques et financiers sur la scène internationale. Je suis d'accord avec lui. Nous devons essayer de résoudre ces difficultés en tenant compte de la situation mondiale. Nous devons servir de notre mieux la communauté agricole tout en observant les mesures fixées sur le marché international.

[L'hon. M. Olson.]

• (8.30 p.m.)

J'ai été très heureux d'apprendre qu'il approuve un grand nombre des amendements proposés. Je me réjouis également de l'entendre admettre que les députés de cette Chambre doivent collaborer pour effectuer le plus tôt possible les améliorations proposées. Je puis l'assurer que nous espérons voir fixer le taux à moins de 9 ou 10 p. 100. Si je l'ai bien compris, il craignait de le voir monter jusqu'à 8, 9 ou 10 p. 100. Or, j'espère bien qu'il ne sera pas si élevé.

Le député de Saskatoon-Biggar a prétendu que l'ensemble des lois gouvernementales sur le crédit agricole ainsi que les programmes connexes étaient présentés distinctement. Certes, cette série de résolutions et de projets de loi n'englobent pas l'ensemble des dispositions relatives au crédit, mais je dois lui dire que la présentation de ces mesures à la Chambre constituait un pas dans la bonne direction. Nous voulions un débat complet, sans avoir à nous plaindre des règles de pertinence, et diviser le débat en divers chapitres tels que les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Société du crédit agricole et ainsi de suite.

A notre avis, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est l'un des moyens les plus faciles de fournir du crédit pour l'achat de machines et même de petites parcelles de terrain—ce dernier élément est d'ailleurs contenu dans la résolution. Quant aux problèmes relatifs aux sommes plus importantes et aux termes plus longs, nous croyons qu'il vaut mieux les confier à la Société du crédit agricole et au personnel spécialisé et très compétent dont il dispose à travers tout le pays pour administrer ces prêts.

Le député de Saskatoon-Biggar sait très bien pourquoi les prêteurs individuels ne sont pas de ce domaine. C'est simplement à cause de leur expérience d'il y a 20 ou 30 ans et parce que les frais de service et les intérêts demandés par la Société du crédit agricole ne permettaient pas aux institutions financières privées de leur faire concurrence. J'admets avec lui qu'il est peut-être possible de renforcer la coordination, mais nous devons mettre en regard le fait que nous devons appliquer le plus tôt possible la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, tout en augmentant le capital de la Société du crédit agricole.

Le député se préoccupait aussi des problèmes des banques et d'autres institutions qui devaient établir des services sur place et s'adjoindre un nombre considérable d'employés supplémentaires pour consentir des prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. A ce stade-ci, nous n'avons pas arrêté tous les détails, mais j'aimerais lui dire, ainsi qu'à d'autres députés, que nous espérons pouvoir en venir à une entente pour que les services locaux et le personnel compétent de la Société du crédit agricole conseillent les banques et les autres institutions financières qui consentent des prêts aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. A l'heure actuelle, ces institutions n'ont pas d'évaluateurs pour les conseiller sur ce point.

Revenons maintenant aux remarques du député de Kent-Essex qui a été le premier mais qui ne sera certainement pas le dernier à en faire. Il voulait que soit déférée au comité permanent de l'agriculture la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

M. Danforth: La Société du crédit agricole.

L'hon. M. Olson: Alors je dois lui donner la même réponse qu'auparavant. Les modifications sont urgentes et nous ne disposons pas du temps suffisant pour les déférer au comité.

M. Korchinski: Pourrais-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Olson: Je termine dans quelques instants. Il existe d'autres moyens de permettre au comité d'entreprendre une enquête ou une étude sur le crédit agricole. L'un d'eux consiste à déférer au comité le rapport de la Société du crédit agricole. Nous obtiendrions essentiellement le même résultat sans différer l'adoption du bill qui autorise les changements nécessaires.

Le député de Kent-Essex a soutenu également que nous ne devrions pas persister à différer les décisions en attendant les constatations et les recommandations du groupe d'étude. Je dois lui dire que nous ne remettons pas les décisions. Nous proposons un groupe de modifications que nous estimons utiles et bénéfiques à l'heure actuelle sans pour cela exclure l'adoption de recommandations du groupe d'étude lorsqu'il aura eu le loisir de rassembler les travaux de recherche qu'il a fait entreprendre. Nous proposons des modifications immédiates et nous sommes disposés à en proposer d'autres lorsque le groupe d'étude aura formulé ses recommandations.

Le préopinant voudrait, de plus, que la Société du crédit agricole fût assujettie à une formule fixe plutôt qu'à un taux d'intérêt prescrit. Si nous prescrivons un taux fixe, tel le taux économique, puis-je lui rappeler que ce taux économique était supérieur de un pour cent au montant payé pour cet argent par le gouvernement ou la Société du crédit agricole. Puis-je lui faire remarquer aussi qu'il serait préférable, dans la loi, de parler d'un taux prescrit plutôt que d'un taux économique, parce qu'un taux prescrit nous permettrait de changer le taux de temps en temps, et il n'est pas nécessaire de le fixer à un pour cent au-dessus de l'intérêt que la Société doit débourser pour les fonds.

M. Horner: Et pourquoi pas un demi pour cent?

L'hon. M. Olson: Cela pourrait être le taux prescrit. Il pourrait être inférieur à ce que le ministre des Finances demande à la Société.

M. Horner: Êtes-vous disposé à soutenir qu'il devrait être inférieur?

L'hon. M. Olson: Je soutiens que c'est possible. Prescrire un taux est une décision que prend de temps à autre le gouverneur en conseil et la souplesse que refléterait un taux prescrit serait préférable à une formule intangible. Je voulais simplement, monsieur le président, répondre à certaines questions soulevées par les députés depuis que j'ai proposé ces trois projets de résolution. Pour conclure, je remercie une nouvelle fois les députés des deux côtés de la Chambre d'avoir bien voulu me faire connaître leurs opinions sur le crédit agricole. (*Applaudissements*)

M. Korchinski: Puisque le ministre nous a informés que nous n'avons pas le temps de convoquer la Société du crédit agricole devant un comité, j'aimerais lui demander dans combien de temps les réserves de la Société seront épuisées, au rythme actuel des prêts.

L'hon. M. Olson: On m'a informé que l'actuel capital social ne permet pas de prêter plus de 1,040 millions de dollars, et c'est ce plafond que nous frôlons maintenant.

M. Korchinski: Dans combien de temps les réserves seront épuisées, dans un mois ou deux? Il suffira peut-être de trois semaines au comité pour finir son travail.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, il y a déjà huit ou neuf ans que je suis ici et je

doute qu'un comité permanent puisse conclure en trois semaines l'étude d'un bill d'une telle importance. Je m'en voudrais de mettre la Société du crédit agricole dans une situation où elle serait contrainte de refuser toutes les demandes pour la simple raison que le bill devrait franchir telle étape avant qu'on puisse en saisir de nouveau la Chambre, le modifier et l'adopter. Je ne saurais dire au député quand exactement les réserves de la Société seront épuisées. Tout ce que je sais c'est que les engagements qu'elle a pris jusqu'ici, et les demandes qu'elle a déjà reçues, même si on en a refusé quelques-unes, dépassent le montant actuel du capital autorisé.

• (8.40 p.m.)

M. Horner: Le ministre avait promis de répondre volontiers à des questions, à la fin de ses remarques. Vu qu'il faut augmenter les fonds de la Société, le ministre accepterait-il, par la suite, de déférer le dernier rapport annuel de la Société, qui engloberait, bien entendu, le bill sur les crédits accordés au syndicat de machines agricoles, au comité de l'agriculture pour étude et consultations?

L'hon. M. Olson: J'ignore si un tel comité existe déjà. Je doute que je puisse accepter de remettre un rapport à un organisme fantôme. Je n'ai pas été ici assez longtemps quand même pour savoir si nous pouvons renvoyer un tel rapport. Je pense qu'il appartient peut-être, dans une certaine mesure, au comité de trancher cette question.

M. Horner: Le ministre n'a pas compris ma question. Je voulais simplement qu'il m'affirme que lui et le gouvernement consentiraient à présenter le rapport de la Société au comité de l'agriculture pour une étude détaillée. Si le comité décide de refuser cette offre, on n'y pourra rien.

L'hon. M. Olson: Toutes les prévisions budgétaires seront déférées aux comités. On y trouve sans doute un crédit qui englobera l'aspect mentionné par le député, et l'examen approfondi qu'il désire pourra se faire à ce moment-là. Les comités seront évidemment surchargés et nous ne pouvons donc rien promettre au député, car nous n'avons pas l'intention de les accabler de travail.

M. Horner: Les membres du comité qui sont agriculteurs sont très diligents.

L'hon. M. Olson: Nous tiendrons compte de la suggestion.

M. McCutcheon: Il me semblait, hier soir, avoir fait une proposition raisonnable au sujet d'une formule concernant les taux d'intérêt. Le ministre me dirait-il pourquoi le gouvernement semble effarouché ou effrayé de faire la lumière sur l'établissement des taux d'intérêt?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le gouvernement actuel n'est pas en mesure de faire la lumière sur quoi que ce soit. Dès que le projet de résolution sera adopté, nous présenterons le projet de loi et les députés pourront alors en examiner la teneur de façon beaucoup plus détaillée. Si le député de Lambton-Kent a présenté une formule précise concernant l'établissement des taux, il faut croire que je n'en ai rien saisi car je n'en retrouve aucune mention dans mes notes.

M. Horner: Nous allons proposer l'amendement.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, à mon tour, j'aurais quelques opinions à émettre sur un sujet aussi important et aussi controversé.

Je suis très heureux d'avoir entendu les commentaires de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson), avant d'exprimer mes opinions. J'avoue que je ne suis pas convaincu de la valeur du projet que présente le ministre et, au lieu de chercher à établir quelle priorité il faut accorder à la recherche des institutions qui veulent prêter à un taux d'intérêt qu'on ne connaît pas, je suis d'avis qu'il est plus important d'étudier la situation de la classe agricole et de trouver d'autres moyens pour lui aider.

Je serais d'avis qu'on cherche les moyens et les façons de garantir d'abord des prix acceptables à tous les cultivateurs, et, ensuite, déterminer les possibilités de consommation de notre production, avant de songer à l'importation.

Je me demande si le fait de trouver des moyens de prêter est vraiment ce qu'il y a de plus important à l'heure actuelle. Il s'agit sûrement d'une entreprise louable, mais ce n'est certainement pas là une mesure qui revêt un caractère des plus brillants, dans les circonstances actuelles.

Le projet de loi vise à élargir la définition des catégories de personnes qui peuvent obtenir des prêts, à étendre les motifs pour lesquels des prêts peuvent être consentis. Ce sont des choses que je me permets d'accepter en principe. Mais lorsqu'il s'agit d'augmenter le montant du prêt de $15,000 à $25,000, lorsque nous considérons que le taux de 5 p. 100 était le taux d'intérêt maximum que pouvaient payer les cultivateurs, et que nous ne sommes pas capables de garantir un taux fixe pour cette expansion des prêts, je me demande comment nous, qui nous sommes engagés à défendre la classe agricole, qui nous sommes engagés bien honnêtement à

trouver des solutions pour lui venir en aide, pouvons voter en faveur d'une mesure semblable sans renier nos engagements.

Je me demande encore quelle serait la situation de tous les députés qui voudraient accepter une telle mesure. Je me demande comment on pourra voter honnêtement en faveur d'une mesure législative semblable, parce que je suis convaincu que tous les députés qui représentent des circonscriptions où il y a des cultivateurs ont fait comme tous les autres, c'est-à-dire qu'ils ont promis de combattre ce taux d'intérêt, qu'ils ont promis d'aider la classe agricole et qu'ils se sont engagés à trouver des solutions.

La solution que nous offre le ministre de l'Agriculture ne me paraît pas des plus brillante, ni des plus acceptable, dans les circonstances.

Monsieur le président, je ne pense pas que ce soit les prêts qui posent un problème. Il y a certainement des possibilités d'aider nos cultivateurs au moyen de prêts, mais ce n'est pas en continuant d'augmenter ces prêts qu'on résoudra le problème. Les prêts voudraient simplement dire un prolongement de l'agonie actuelle de nos cultivateurs.

Je pense qu'il est plus pressant de trouver des moyens d'assurer d'abord des prix acceptables pour nos cultivateurs. Les subventions sont, à mon avis, des cataplasmes. Ce qui est urgent pour nos cultivateurs, c'est que le gouvernement trouve des moyens leur permettant d'exploiter leur terre avec des bénéfices toujours plus grands.

Par exemple, j'imagine bien que le ministère de l'Agriculture est au courant du rapport de la Commission April, qui a été présenté à la province de Québec et qui indiquait comme priorité, dans cette province, le drainage souterrain.

Je ne comprends pas qu'on n'ait pas déjà mentionné que le gouvernement pourrait disposer d'une certaine somme en faveur du Québec, et j'imagine que le même problème se pose en Ontario, où un bon nombre de cultivateurs ont dû défrayer eux-mêmes le coût de ce drainage. J'imagine qu'il y aurait avantage à disposer de certaines sommes d'argent pour que ce drainage souterrain s'effectue dans les différentes provinces du Canada qui en ont besoin, ce qui permettrait à nos cultivateurs de travailler sur leur terre plus tôt au printemps et plus tard à l'automne.

• (8.50 p.m.)

A mon avis, cette mesure serait de nature à aider nos cultivateurs. On en viendrait toujours, peut-être, aux subventions, qui seront toujours des cataplasmes. Ce sont des outils et des garanties de prix, et ce ne sera que grâce à une planification bien coordonnée que l'on pourra aider nos cultivateurs. Je pense que c'est ce qu'ils veulent et ce qu'ils désirent. Je crois aussi qu'il est de notre devoir d'essayer de trouver ou de mettre sur pied cette planification adoptée aux différentes cultures qui existent dans différents coins du pays.

Il est certain que dans le Québec, en particulier, nous avons des cultures diversifiées. Ce n'est pas une raison, je pense bien, pour qu'on refuse d'attacher à chacune son importance. Ces cultures diversifiées pourraient quand même permettre à des cultivateurs de vivre mieux, en tant qu'on établira une planification, et il incombe au gouvernement de le faire.

Pour ce qui est de la station de recherches établie au Québec, sous la compétence fédérale et selon une planification, je pense qu'il serait avantageux d'établir des marchés pour satisfaire les besoins de la population et de diriger les cultivateurs vers les marchés qui sont de plus en plus en demande. On pourrait leur aider à faire la sélection des terres, par exemple, facilitant ainsi une meilleure exploitation, en tant que la production sera conditionnée à la qualité de leur terre.

A mon avis, ces mesures seraient beaucoup plus avantageuses que si l'on essayait de trouver des crédits supplémentaires.

Je comprends que, jusqu'à un certain point, le cultivateur a besoin de crédit, mais je ne crois pas qu'on en vienne à régler ou à améliorer son sort en lui prêtant davantage ou en nous demandant d'adopter une loi qui l'obligerait à payer un intérêt supplémentaire. Comme le disait tantôt l'honorable ministre, le taux d'intérêt de 5 p. 100 lui semble acceptable. Quant à moi, en mon for intérieur, honnêtement parlant, je ne pense pas que le cultivateur soit disposé et soit capable de payer plus. Évidemment, le gouvernement devra accepter de payer la différence du taux si, véritablement, pour trouver ces sommes d'argent, il faut payer plus que 5 p. 100 d'intérêt. Mais je ne vois pas la possibilité d'appuyer cette motion, quand on ne peut pas m'assurer que les cultivateurs bénéficieront encore du taux de 5 p. 100 sur leurs prêts.

Aussi, en examinant la situation des agriculteurs du pays, je ne doute pas que nous voulions tous, honnêtement, améliorer le sort de cette catégorie de citoyens.

Me serait-il permis de faire une suggestion, monsieur le président? A mon sens, on pourrait trouver pour ces cultivateurs une main-d'œuvre à meilleur marché. De quelle façon? Cette fois-ci, j'éliminerai l'argument que le gouvernement pourrait avancer, à savoir que nous n'avons pas l'argent nécessaire. En effet, je pense que cette suggestion n'exigerait pas de crédits supplémentaires de la part du gouvernement, considérant que le cultivateur pourrait aller chercher cette main-d'œuvre au

bureau d'assurance-chômage, comme il le fait présentement. Durant la saison des récoltes, alors qu'il y a une plus grande demande pour la main-d'œuvre, je me demande si l'on ne pourrait pas accepter que le type qui touche actuellement des prestations d'assurance-chômage aille travailler sur les terres. A ce moment-là, la Commission d'assurance-chômage ne lui ferait pas perdre ses prestations, et le cultivateur pourrait s'engager à lui payer le même montant qu'il reçoit du bureau d'assurance-chômage. De cette façon, on permettrait aux cultivateurs d'obtenir la main-d'œuvre à meilleur marché qu'ils ne peuvent se la procurer présentement, le travailleur serait alors appelé à travailler sur la ferme et bénéficierait du double des prestations qu'il touche actuellement.

Supposons une moyenne de $45 par semaine. Le voir travailler à $45 par semaine ou le voir chômer à $45 par semaine, cela ne dérange pas le gouvernement. En plus d'aider le travailleur, l'adoption d'une telle mesure aiderait considérablement le cultivateur, qui pourrait accroître sa main-d'œuvre et, du même coup, éviter souvent de perdre une récolte. Il pourrait entreposer ses récoltes plus rapidement et éviter les pertes par suite de la gelée ou de la pluie. Ce faisant, je pense que nous aurions trouvé une solution pour aider le cultivateur à mettre sur le marché un produit qui réduirait son prix coûtant. De plus, nous pourrions aussi envisager la possibilité d'améliorer le prix du marché de la consommation, c'est-à-dire obtenir pour tous les consommateurs un meilleur prix pour les produits agricoles. A mon avis, cette mesure serait applicable, dans les circonstances. C'est une façon de procurer à nos cultivateurs une main-d'œuvre à meilleur marché. Il existe mille façons de les aider. J'en suggère une. J'espère qu'elle sera étudiée sérieusement par le gouvernement et, de toute façon, je souhaite que dans toutes les discussions qui auront lieu dans cette enceinte, on accordera à la classe agricole le respect et l'intérêt qu'elle commande. C'est en accordant aux agriculteurs l'intérêt qu'ils méritent, en prenant des positions et en votant des législations concrètes et bien précises qu'on pourra sûrement leur aider.

Monsieur le président, je me limiterai à ces quelques commentaires. Je crois quand même que je devais les faire, tout en assurant le gouvernement actuel qu'il nous est impossible de nous limiter à considérer une augmentation de crédit, car ce n'est pas là la priorité que nous devrions accorder à la classe agricole de ce pays et en particulier à celle de la circonscription et de la province que je représente.

[M. La Salle.]

[*Traduction*]

M. Schreyer: Ceux d'entre nous qui ont connu le ministre de l'Agriculture au temps où il siégeait de ce côté-ci, savent qu'il y a eu une période où il nourrissait des idées et des convictions précises sur la politique agricole. Souvent, nous avons discuté différentes choses en coulisse, notamment du bien-fondé du soutien des prix agricoles et de l'étendue de ce soutien. Nous savons également que le ministre avait une opinion sur le crédit agricole.

Je l'ai écouté avec un certain malaise présenter ces mesures à la Chambre et les recommander aux députés. Il a vite appris le langage de nos mandarins. Quand il s'est donné aux libéraux, ils l'ont admis dans leur intimité et lui ont chuchoté les mots-clés à l'oreille, et aujourd'hui il a bien joué son rôle. Il a peut-être persuadé les vis-à-vis, mais il n'était pas réellement convaincant de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre doit sûrement avoir des doutes sérieux sur la ligne de conduite qu'il a recommandée à la Chambre.

Le ministre de l'Agriculture a recommandé une ligne de conduite qui aura pour résultat d'augmenter les taux d'intérêt imposés aux cultivateurs canadiens. Lui, plus que quiconque peut-être, devrait savoir qu'une majoration des taux d'intérêt augmentera les frais de production. Le gouvernement devrait être prêt à accompagner cette mesure de crédit d'une autre portant sur le revenu agricole et le soutien des prix. On nous invite maintenant à reconnaître que nous resserrons un peu trop l'étau dans lequel se trouvent placés les cultivateurs, comme s'ils ne l'avaient pas été suffisamment au cours des quinze dernières années. Je suis sûr que l'ancien député d'Assiniboïa, qui siège maintenant à l'autre endroit, devra fournir des explications.

Le ministre se rend-il compte que, d'après le cinquième chapitre de l'exposé du Conseil économique du Canada, notre industrie agricole est en butte à des problèmes plus importants que celle des États-Unis? Le Conseil a montré dans son exposé, déposé il y a quelques semaines, que le rythme de croissance de la productivité agricole n'a pas suivi celui des États-Unis. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas. J'ai lu par hasard une publication récente de Toronto où deux savants économistes avaient une opinion assez différente quant aux rythmes respectifs de croissance des deux pays. Le ministre, que je sache, n'a pas contesté le contenu du cinquième chapitre de l'exposé du Conseil économique. On doit donc en conclure qu'il convient en grande

partie que l'expansion de la productivité agricole au Canada n'a pas suivi celle des États-Unis. Si c'est le cas, nous devrions y remédier. Et il faudrait surtout bien se garder d'augmenter le coût du capital mis à la disposition de nos cultivateurs.

Le coût du crédit agricole aux États-Unis est maintenu à un taux bien moins élevé qu'ici. Le ministre pourrait-il renseigner la Chambre sur le taux actuel des prêts agricoles consentis présentement par la Farmers' Home Administration des États-Unis, l'institution prêteuse là-bas?

• (9.00 p.m.)

Si j'ai bien compris, toutes les catégories de prêts consentis par la Farmers Home Administration aux États-Unis sont accordés au taux d'intérêt de 5 p. 100, sauf les prêts d'urgence, qui eux sont accordés au taux de 3 p. 100. A propos de la Farmers Home Administration et de son activité outre-frontière, j'aimerais signaler que nous avons ici un exemple concret du genre de problème dont mon collègue le député de Saskatoon-Biggar a parlé l'autre soir, soit la nécessité d'accentuer la portée et la variété du crédit agricole au Canada. On devrait prévoir des prêts de capital d'exploitation à court, à moyen et à long terme. Ils devraient former un ensemble, et l'on devrait surveiller davantage le crédit des cultivateurs qui demandent un tel prêt. Tel n'est pas le cas actuellement.

Je ne veux pas m'attarder plus longtemps sur cette question car elle a été suffisamment traitée par d'autres députés. Mais je souligne encore que non seulement le ministre nous déçoit mais qu'il fait preuve d'un certain aplomb lorsqu'il nous demande à nous, de ce côté de la Chambre, d'approuver une mesure qui aura pour conséquence une augmentation des taux d'intérêt, donc des frais de production, ce qui, d'après les calculs rapides et approximatifs que je viens de faire, représenterait une augmentation de 10 millions de dollars par an des frais de production dans le pays. Si les taux d'intérêt devaient augmenter de un ou deux p. 100, l'amortissement sur une période de 25 à 30 ans représenterait une dépense complémentaire de plusieurs milliers de dollars pour un jeune agriculteur prenant la suite de son père.

Tout cela est à peine justifiable. Le ministre a un argument. Il veut que nous acceptions de modifier les statuts de crédit agricole existants sous prétexte que les taux actuels ne sont pas réalistes. Il a bien employé, je crois, l'expression «peu réalistes». Peu réalistes à l'égard de qui, je vous le demande?

M. Woolliams: Des banques.

M. Schreyer: Des banques, sans aucun doute, et à l'égard de l'Association des banquiers. Mais pour les cultivateurs qui se débattent depuis des années avec les marges de profit et des normes de revenu insuffisantes, toute augmentation du taux d'intérêt est peu réaliste. Il faut savoir qui est la victime. On s'aperçoit que le point de vue du ministre n'est pas très éloigné de celui de l'Association des banquiers; sinon il ne dirait pas que les taux d'intérêt actuels sont peu réalistes.

Je voudrais simplement vous citer trois phrases du cinquième chapitre du Cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada:

> Le prix des produits agricoles ont monté beaucoup moins que ceux des autres biens et services au cours des vingt dernières années. Ainsi, dans l'ensemble, les prix ont augmenté moins dans le cas des produits vendus par les agriculteurs que dans celui des biens et services qu'il leur fallait acheter. De la sorte, une partie des avantages découlant de la rapide croissance de la productivité de l'agriculture est passée du secteur agricole vers d'autres secteurs de l'économie.

Le Conseil économique admet qu'il y a eu un accroissement remarquable de la productivité et de l'efficacité en agriculture, et que des avantages considérables ont découlé de cet état de choses, mais, selon le Conseil, les avantages attribuables à cet accroissement d'efficacité et de productivité dans nos exploitations agricoles n'ont pas servi aux agriculteurs canadiens, mais ont été répercutés sur d'autres secteurs de l'économie. Il n'est donc que juste de demander au ministre que le crédit agricole, en particulier le travail de la Société du crédit agricole et le crédit à long terme, soient conservés comme des instruments de politique nationale. On peut toujours reconnaître, même à contrecœur, que le capital prêté dans le cadre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est constitué, somme toute, de fonds venant de prêteurs particuliers et d'entreprises privées, et qu'on ne peut probablement pas faire grand-chose pour retenir ces taux d'intérêt, compte tenu de l'initiative prise il y a deux ans par le gouvernement actuel, lorsqu'il a revisé la loi sur les banques.

A cette époque, le gouvernement a enlevé le plafond des taux d'intérêt. Maintenant, les agriculteurs canadiens subissent les conséquences de cette action mal conçue que le ministre du Travail, je dois le dire à son honneur, n'a pas approuvée. La Société du crédit agricole est une autre affaire. C'est une société de la Couronne, une entreprise publique. Elle peut faire l'acquisition des fonds nécessaires par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, grâce à la vente de valeurs de l'État.

En ce qui concerne les opérations de la Société du crédit agricole et le taux d'intérêt qu'elle exige sur les prêts, un gouvernement qui cherche tant soit peu, et dans la mesure du possible, à maintenir au plus bas niveau les frais de production, un gouvernement qui se soucie réellement du niveau du revenu des agriculteurs canadiens, maintiendrait la Société du crédit agricole et le taux d'intérêt comme des instruments voulus de politique nationale.

S'il doit y avoir une part de subvention, soit. Il devrait en être ainsi, surtout à la lumière de la déclaration que je viens de citer du rapport du Conseil économique, que l'on peut tout aussi bien trouver ailleurs. Tout économiste qui a procédé à une analyse profonde de l'industrie et du revenu agricole du pays arrive forcément à la même conclusion, soit que d'autres secteurs de notre économie ont profité des gains découlant d'une hausse de la productivité des fermes canadiennes.

Il y a donc lieu ici de payer de retour. L'échange pourrait être, au moins, un taux d'intérêt que la Société du crédit agricole maintiendrait à un niveau peu élevé et stable, disons à 5 p. 100. Le gouvernement a-t-il si peu confiance en sa capacité de réduire les taux d'intérêt au pays qu'il ne peut supporter l'intérêt de 5 p. 100 que demande la Société du crédit agricole?

Depuis dix-huit mois, les taux d'intérêt ont monté constamment et on peut supposer qu'ils ont atteint le point culminant du cycle et qu'ils vont commencer à diminuer. On peut prévoir que bientôt ils redescendront au creux de la courbe où ils se situaient il y a quelques années. Le gouvernement ne conçoit plus l'économie sous forme de cycles. Il a supprimé les restrictions à l'égard des taux d'intérêt. Maintenant, il croit probablement qu'il ne reverra jamais les taux d'intérêt atteints au début de 1965.

Je le sais, d'autres députés ont fait valoir auprès du ministre qu'un effort sincère devrait être fait, sinon en rapport avec la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, du moins en rapport avec la Société du crédit agricole, pour maintenir le taux d'intérêt à son niveau actuel, selon une politique choisie de propos délibéré. C'est sans doute pourquoi des députés ont demandé que ce bill qui concerne la Société du crédit agricole soit déféré au comité permanent de l'agriculture. Le ministre s'est montré évasif. Il n'a pas dit décidément non, mais il n'a décidément pas dit certes oui.

[M. Schreyer.]

• (9.10 p.m.)

J'aimerais que le ministre réponde, ce soir, demain ou quand le bill en sera à l'étape de la deuxième lecture, à la question que voici: Comment ses collègues du cabinet et lui pensent-ils aider le moindrement à améliorer la productivité de l'agriculture s'ils prennent des mesures en vue d'augmenter le coût de l'argent prêté aux agriculteurs? Nous savons que les sommes dont les agriculteurs ont besoin pour des fins d'immobilisation augmentent de façon saisissante chaque année. Il est difficile d'évaluer combien il faut d'argent en moyenne aujourd'hui, mais mettons $75,000 ou $80,000. Il en faudra sûrement plus dans quelques années. Le gouvernement se propose d'augmenter le coût de ce facteur essentiel, mais il n'aidera pas beaucoup cette industrie à accroître sa productivité. J'aimerais que le ministre et le Conseil économique du Canada se consultent.

M. Nesbitt: Monsieur le président, sauf erreur, la Chambre est présentement saisie de trois résolutions, dont une sera mise aux voix dans quelques instants. Je m'en tiendrai donc à cette dernière d'ici la mise aux voix, après quoi je traiterai des deux autres.

Lorsque la question agricole, sous quelque aspect que ce soit, est débattue à la Chambre, il faut se rappeler deux choses. D'abord, l'agriculture est encore, et de loin, la plus importante industrie au Canada; ensuite, c'est une industrie à nulle autre pareille, et cela pour deux raisons: premièrement, elle est largement soumise à l'influence du climat, facteur déterminant dans notre pays où, tout le monde le sait, les caprices atmosphériques influent grandement sur les récoltes; et deuxièmement, l'agriculture, par sa nature même, est vivement touchée par les initiatives des autres gouvernements. Il est vrai que les mesures prises par d'autres gouvernements influent dans une certaine mesure sur d'autres industries, mais pas autant que sur l'agriculture. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

A mon avis, il ne faudrait jamais oublier ces deux faits extrêmement importants. Une grande partie de la législation agricole est constamment mal interprétée par maints secteurs de la population. Aucune autre industrie n'est plus touchée que l'agriculture par les variations climatiques et n'est aussi aléatoire.

Un troisième facteur peut-être dont il faut se souvenir est l'indéniable responsabilité de tout gouvernement d'assurer la suffisance des denrées alimentaires pour notre pays et certains autres qui en dépendent.

C'est pour ces raisons, entre autres, que très souvent l'agriculture a reçu jadis une considération spéciale. Je fais naturellement allusion aux subventions, aux taux d'intérêt subventionnés et autres initiatives analogues. C'est très important à cause des trois éléments assez spéciaux qui ne touchent pas les autres industries avec la même importance. J'ai souvent entendu répéter, surtout par ceux qui ne viennent pas de la campagne, que l'agriculteur ne cesse de se plaindre et qu'il reçoit toujours une attention particulière. Or, je le répète, aucune autre industrie au pays, ni ailleurs à ma connaissance, ne possède ces caractéristiques ni n'exige une attention spéciale.

La première résolution à l'étude vise la Société du crédit agricole. Le ministre s'est efforcé de répondre à certaines des questions que lui ont posées les députés, mais je ne peux malheureusement pas être d'accord avec ses réponses. C'est vraiment curieux de voir comment les choses changent. Je me souviens du temps où le ministre siégeait dans un autre coin de la Chambre et croyait que les taux d'intérêt s'étaient faits les complices des péchés de la ville, mais aujourd'hui qu'il siège de l'autre côté de la Chambre, il ne s'associe plus avec Sodome et Gomorrhe et croit que plus le taux d'intérêt est élevé, mieux c'est. Il est certainement étrange de voir comment les choses changent ici au cours des années. Pour revenir à la Société du crédit agricole, j'espère bien que le ministre et ses collègues n'insisteront pas pour changer le taux d'intérêt de 5 p. 100. Les prêts consentis par la Société sont, par nature, des prêts à très long terme. Nous savons qu'à l'heure actuelle les taux d'intérêt sont élevés, mais ils tendent à se stabiliser, en moyenne, à 5 p. 100. De toute façon, pour les trois raisons que j'ai données tantôt, l'agriculture mérite une attention particulière et je crois qu'un intérêt de 5 p. 100, pas plus, est raisonnable.

Je conviens également avec certains autres députés que le projet de loi modifiant la loi sur le crédit agricole devrait être déféré au comité permanent de l'agriculture. Le ministre a tenté de donner de vagues explications et a prétendu qu'il faudrait se hâter de l'adopter, parce que les cultivateurs en ont un pressant besoin. Cette explication pourrait valoir pour le projet de loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, mais je ne crois pas qu'elle s'applique en l'occurrence. Il est vrai que certains cultivateurs attendent, avant de présenter une demande, que la loi soit modifiée, mais je crois que le plus grand nombre de cultivateurs veulent savoir comment certaines de ces politiques en matière de prêts sont élaborées. Si je me souviens bien, environ dix ans se sont écoulés depuis que le comité de l'agriculture a effectué un examen de la Société du crédit agricole et entendu ses dirigeants. L'autre jour encore, le gouvernement actuel nous proposait d'étudier la délégation des pouvoirs législatifs. Je crois qu'il serait bon que le comité de l'agriculture commence à examiner tout d'abord certaines initiatives de la Société du crédit agricole, comment elle élabore ses politiques et à qui elle consent des prêts, etc.

Je suis certain que cela intéresserait énormément les cultivateurs et la plupart d'entre eux ne verraient pas d'inconvénient à attendre quelques jours de plus si cela permettait d'aplanir certaines autres difficultés. Le ministre a repoussé cette suggestion un peu cavalièrement; c'est une grave erreur de sa part.

J'espère que, lorsque le comité permanent de l'agriculture sera mis sur pied, le ministre recommandera à ses collègues du cabinet de déférer pour examen à ce comité les activités de la Société de crédit agricole, car plusieurs des questions que j'ai soulevées tracassent les cultivateurs. S'il ne fait pas cela par le truchement du bill quand nous en serons saisi, j'espère qu'il le fera d'une autre manière.

Quant à la résolution concernant les prêts pour améliorations agricoles, nous ne savons pas encore au juste ce que le gouvernement fera en ce qui concerne les taux d'intérêt, mais nous savons d'ores et déjà qu'il les augmentera. Chacun sait que si les prêts sont si difficiles à obtenir aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, c'est parce que le taux d'intérêt a été fixé à 5 p. 100.

J'ai soulevé cette question un bon nombre de fois pendant la dernière législature et je vois avec plaisir que le gouvernement va faire quelque chose pour y remédier. Si on n'élève que très faiblement le taux d'intérêt, et que le cabinet conçoive une sorte d'échelle mobile, ce ne sera pas très efficace parce qu'à l'heure actuelle, les banques disposent de tout leur argent sous forme de prêts à 10 p. 100 et plus, sans s'inquiéter outre mesure des garanties. La garantie de ces prêts par le gouvernement ne les encouragent pas énormément. La situation s'améliorera sans doute si on élève le taux d'intérêt, mais ce n'est pas la solution.

Cela ne réglera pas le problème de la demande d'emprunts. J'aimerais proposer au ministre...

• (9.20 p.m.)

M. le président: A l'ordre.

M. Nesbitt: ...qu'au lieu d'un taux d'intérêt incertain...

M. le président: A l'ordre. Conformément à l'article 61A du Règlement, j'ai maintenant le devoir de mettre la résolution aux voix. La résolution est-elle adoptée?

Des voix: Non.

M. le président: Le député de Saskatoon-Biggar invoque-t-il le Règlement?

M. Gleave: Non; n'ai-je pas le droit de faire un discours?

M. le président: Non, d'après l'article 61A du Règlement, le temps réservé à l'étude de cette résolution est expiré et je dois la mettre aux voix. Que tous ceux qui sont en faveur de la résolution veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le président: Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le président: A mon avis, les oui l'emportent. Dois-je faire rapport de la résolution?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Olson demande à déposer le bill nº C-110, modifiant la loi sur le crédit agricole.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE CRÉDIT ACCORDÉ AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS VISANT À ÉTENDRE LES MOTIFS POUR LESQUELS LES PRÊTS PEUVENT ÊTRE CONSENTIS, À PERMETTRE AUX COOPÉRATIVES AGRICOLES D'OBTENIR DES PRÊTS, ETC.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles en vue d'étendre les motifs pour lesquels des prêts peuvent être consentis en vertu de cette loi, de permettre aux coopératives agricoles et à certaines corporations d'agriculture ainsi qu'à d'autres associations d'obtenir des prêts aux termes de cette loi sans que les membres ni les actionnaires de celles-ci soient tenus de conclure d'autres accords formels, et de prévoir d'autres modifications qui découlent ou se rattachent à ces sujets.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Faulkner.)

M. Nesbitt: Il y a quelques instants, j'étais en train de discuter de la question des taux d'intérêt relativement à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je le répète: quel que soit le plan conçu par le ministre pour augmenter, même légèrement, les taux d'intérêt en vertu de ladite loi, il sera probablement difficile, selon moi, d'obtenir beaucoup plus d'argent de cette façon. En ce moment, bien entendu, les banques sont en mesure de prêter la plus grande partie de leur argent disponible pour des prêts à un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que celui que le gouvernement pourra assurer. Les banques ne se préoccuperont guère de la question de garantie car elles ne semblent pas, en ce moment, se soucier de cet aspect.

Il y a donc quelque chose que j'espère voir le ministre prendre en considération. Ce serait qu'au lieu d'augmenter le taux d'intérêt en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles—prêts qui appartiennent à la catégorie du crédit à court ou à moyen terme—le gouvernement institue un fonds similaire à celui dont il dispose pour alimenter la Société du crédit agricole. De cette manière, ceux qui contractent des emprunts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles connaîtraient exactement le taux d'intéret qu'ils doivent payer. Si cette formule était mise en pratique, le gouvernement ne devrait pas dépendre des banques pour prêter de l'argent aux cultivateurs à un taux d'intérêt fixé arbitrairement par celles-ci, si tant est qu'elles décident de consentir des prêts.

L'agriculteur saurait à peu près quel intérêt il aurait à payer au cours des années. J'estime que si le gouvernement désire réellement aider les agriculteurs pour ce qui est des prêts à court terme, la seule chose à faire serait d'établir un fonds semblable à celui de la Société du crédit agricole et de fixer un taux d'intérêt de 5 p. 100. Lorsque le ministre discutait de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, il a dit que certaines fonctions prévues dans cette loi faisaient double emploi avec celles de la Société du crédit agricole. Il a déclaré que les gens pouvaient emprunter de l'argent à une banque, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour acheter un peu de terre.

Puisqu'il semble que l'on s'efforce manifestement de faire chevaucher les arrangements entre la Société du crédit agricole et la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, je pense qu'il serait bon de combiner les deux, de placer le crédit tant à court terme qu'à long terme sous la responsabilité de la Société du crédit agricole. Ceci pourrait facilement se faire en établissant le fonds nécessaire. Ainsi, nous ne verrions plus les agriculteurs aller à la banque et se voir refuser par une succursale ce qu'une autre leur accorde. De cette façon, nous arriverions à une certaine standardisation ainsi qu'à des taux d'intérêt moins élevés.

Actuellement, les agriculteurs ont un grand besoin de crédit. Si le gouvernement s'était intéressé davantage à la politique agricole dans le passé, il ne serait pas aujourd'hui nécessaire d'augmenter les facilités de crédit. La plupart des gens ne veulent pas emprunter de l'argent parce qu'il est très difficile de la rembourser au taux d'intérêt actuellement exigé. Je le répète, j'estime que le gouvernement a une responsabilité très spéciale envers l'agriculture parce qu'il a le devoir de préserver nos approvisionnements. Notre agriculture connaît un problème très grave qui risque d'influer profondément sur la quantité de fonds disponibles et sur les taux d'intérêt proposés par cette résolution. Je parle du problème du maïs au Canada.

• (9.30 p.m.)

Le problème est complexe, comme le sont, d'habitude, la plupart des problèmes agricoles. Voici très brièvement la situation, monsieur le président. Premièrement, le Canada produit actuellement environ 70 p. 100 du maïs dont il a besoin. Le reste est importé des États-Unis. Deuxièmement, le gouvernement américain subventionne, d'une maière ou d'une autre, les producteurs de maïs des États-Unis qui reçoivent environ $1.35 par boisseau en argent américain. Troisièmement, les États-Unis classent leur maïs d'une manière très différente de la nôtre, ce qui contribue à ce qu'on appelle familièrement le dumping du maïs au Canada. Quelqu'un a très justement déclaré qu'il s'agit du dumping au moyen de la classification. Quatrièmement, le maïs des États-Unis tend à pénétrer sur le marché canadien juste avant notre propre récolte. Cinquièmement, à l'heure actuelle, étant donné que la récolte américaine de maïs est très importante, le gouvernement américain cherche vivement à se débarrasser des stocks de maïs qu'il a accumulés depuis un an à peu près. Il lui faut de la place pour stocker le nouveau maïs.

Or, n'oublions pas que les producteurs des États-Unis reçoivent au moins $1.35 le boisseau grâce aux subventions du gouvernement. Ce maïs américain est écoulé à perte sur le marché à Chicago à un prix aussi bas me dit-on que 31c. le boisseau. D'accord, il s'agit vraisemblablement d'un maïs de qualité très inférieure, mais on peut jouer bien des tours dans la classification du maïs.

Cela, monsieur le président, me semble bien injuste. Nous importons 30 p. 100 du maïs dont nous avons besoin, peut-être un peu plus, des États-Unis; aussi le prix au États-Unis influe beaucoup le prix au Canada. J'apprends de bonne source que d'ici la fin de la semaine, le prix d'une des qualités de maïs populaires au Canada fléchira à environ $1 le boisseau. Le prix de revient d'un boisseau de maïs au Canada est en moyenne de $1.22. Je sais qu'il est difficile d'être précis lorsqu'il s'agit de moyenne, mais, d'après les renseignements les plus sûrs, c'est ce qu'il en coûte aux cultivateurs canadiens pour produire un boisseau de maïs. Si le prix moyen baisse à $1 le boisseau, il est facile de voir ce qui va arriver aux producteurs de maïs du Canada.

Peut-être le gouvernement n'a-t-il pas prévu la chose, mais les cultivateurs eux l'ont fait. Bon nombre des meilleures terres productrices de maïs au Canada ont été vendues, d'après ce qu'on me dit, à des acheteurs bien nantis de pays étrangers, surtout des États-Unis. Ces personnes sont en train d'acheter certaines de nos meilleures terres productrices de maïs. Ce n'est pas là un état de choses souhaitable. Nous nous plaignons souvent que nos industries, nos ressources et nos terres passent aux mains de nos bons voisins. Je ne blâme pas les États-Unis: les affaires sont les affaires. Je blâme le gouvernement qui permet ce genre de chose. Si les cultivateurs sont forcés de vendre leur maïs à $1 le boisseau, et peut-être moins avant la fin de la saison, vu qu'il leur coûte $1.22 à produire, le résultat est inévitable.

Bien que par dumping on entende habituellement qu'un pays vend ses produits à l'étranger à un prix inférieur à celui qu'il demande dans ses propres marchés, monsieur le président, c'est là une pure création de l'imagination. Quiconque s'y connaît en droits de dumping, sait qu'il peut y avoir du dumping de toute sorte de façon: grâce à des subventions, directes ou indirectes, des terres réservées, de façons spéciales de classifier un produit, en éludant les lois ou en s'y soustrayant, en contournant le GATT et d'autres façons encore.

N'empêche que même si, en théorie, les États-Unis ne font pas de dumping de maïs au Canada, vu qu'ils le vendent, et que tout récemment encore ils le vendaient à 31c. le boisseau à Chicago, de fait ils font du dumping de maïs au Canada, et tout le monde le sait. Les cultivateurs canadiens ne sont pas à

blâmer. Ce n'est pas qu'ils soient incompétents. C'est plutôt que le gouvernement permet la chose. Il incombe sûrement au gouvernement de protéger les Canadiens contre ce genre d'activité. Les hauts fonctionnaires en cause au ministère de l'Agriculture devaient savoir que cela arriverait cet automne; tous les autres semblaient le savoir. Pourtant, on n'a rien fait.

Il incombe au gouvernement de protéger les citoyens canadiens contre l'action de gouvernements étrangers. Tout le problème tient à l'activité du gouvernement américain. Je ne l'en blâme pas. Après tout, il ne fait que s'intéresser à ses gens et à ses propres problèmes. D'autre part, son action nous touche, elle touche notre pays, nos cultivateurs, qui sont bons et compétents. A mon avis, nous ne devrions pas tolérer ce genre d'activité qui fait baisser le prix du maïs canadien.

Quelqu'un a suggéré et, à mon avis, il s'agit d'un argument fallacieux, que si nous ne pouvons produire du maïs avec profit au pays, alors nous devrions laisser les cultivateurs de maïs cultiver autre chose. Cela me rappelle une expression attribuée à une malheureuse reine de France qui aurait dit: «S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche.» Bien entendu, cela n'a aucun sens. Les États-Unis pourraient ne pas avoir d'excédent de maïs l'an prochain, alors il n'y aurait pas de dumping. Dans ce cas, il n'y aurait pas de maïs au pays et cela pourrait poser un certain nombre de problèmes. Nous ne pouvons compter sur l'excédent d'autres pays pour nous fournir ce dont nous avons besoin. Il nous faut une politique acceptable susceptible de nous assurer et de maintenir des réserves de denrées alimentaires. A l'occasion, il nous faudra peut-être payer des subventions pour cela, mais nous pouvons en répartir le paiement parmi les contribuables. C'est une petite assurance à payer afin de n'avoir pas à dépendre d'un autre pays pour nous approvisionner et de ne pas nous trouver, peut-être, à un moment donné, en face de la disette. J'estime qu'il incombe au gouvernement de protéger nos producteurs de ce genre de concurrence dont il s'accommode à l'heure actuelle.

En outre, monsieur le président, de fortes quantités de maïs américain entrent au Canada à des prix qui, quoiqu'ils varient constamment, se rapprochent beaucoup du prix payé actuellement à Chicago. Bien des gens se demandent qui importe ce maïs au Canada. Je l'ignore. Des questions inscrites au *Feuilleton* portent là-dessus et j'espère qu'on y répondra bientôt, car des bruits circulent. Je n'en dirai pas plus, mais je pense qu'en toute justice pour les intéressés, la question devrait être éclaircie. On devrait nous dire qui importe ce maïs.

[M. Nesbitt.]

Maintenant que le problème est exposé, monsieur le président, on nous demandera peut-être ce que nous comptons faire. De nombreuses organisations agricoles étaient à Ottawa ces derniers jours et se sont entretenues avec les représentants du gouvernement et ceux de l'opposition. Certaines ont proposé qu'un projet de loi soit vite rédigé pour placer les producteurs de maïs sous la compétence de la Commission du blé. A mon avis, le mouvement du maïs en serait gêné. Certes, on empêcherait ainsi l'importation des États-Unis de ce maïs si bon marché, mais il y aurait bien d'autres désavantages. Je pense franchement, après en avoir discuté avec un grand nombre de personnes, que cet arrangement ne serait pas souhaitable.

Comme il importe de faire vite, car la récolte de maïs est maintenant commencée au Canada, il faut agir sans tarder. Il ne sert à rien au ministre de dire que divers groupes de producteurs de maïs ont différentes solutions et qu'il leur accordera ce qu'ils veulent quand ils auront pris une décision. C'est là se décharger de ses responsabilités. Le ministre nous a dit que ce sont les Canadiens qui ont élu le gouvernement actuel, mais ceux-ci s'attendent à ce que le gouvernement et le ministre interviennent de façon énergique.

• (9.40 p.m.)

Je signale respectueusement au ministre qu'il devrait, puisqu'il importe de faire vite, par décret du conseil, placer le maïs sous l'empire de la loi sur la stabilisation des produits agricoles, afin d'assurer au cultivateur des recettes convenables. La chose pourrait se faire rapidement. Je crois que le ministre devrait fixer le prix à environ 115 p. 100 de la moyenne des dix dernières années; la mesure assurerait au cultivateur un prix d'environ $1.39 le boisseau. Elle comporterait des frais pour le contribuable, mais c'est une prime d'assurance minime si on veut écarter les problèmes que j'ai mentionnés tout à l'heure. Qu'on se rappelle que, si les cultivateurs de maïs abandonnent les affaires, bien des gens se trouveront en chômage. La compagnie Cockshutt, de Brantford, a annoncé l'autre jour qu'elle libérait 500 travailleurs par suite du peu de demande pour les machines, attribuable à l'incertitude de l'écoulement des produits agricoles sur les marchés, en particulier du maïs. Je le répète, la proposition coûtera de l'argent, mais des prestations supplémentaires tirées de la caisse d'assurance-chômage coûteraient cher aussi. Pour l'amour du ciel, gardons donc les agriculteurs en affaires, donnons-leur un dédommagement convenable en retour de leur travail, et assurons au pays les denrées alimentaires dont il a besoin.

Comme le gouvernement se soucie de faire des économies ces jours-ci, il en ferait peut-être s'il essayait d'arrêter le dumping de maïs à bon marché. Il pourrait y parvenir grâce à divers moyens; il pourrait, par exemple, s'entretenir avec son homologue aux États-Unis ou peut-être, si rien n'était fait, il pourrait menacer de prendre de sévères mesures antidumping. S'il mettait le maïs sous le régime de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, toutes les craintes et les incertitudes qu'éprouvent présentement les producteurs de maïs s'en trouveraient apaisées. Une telle disposition préviendrait bien des faillites. Les Canadiens seraient protégés contre la concurrence déloyale de l'étranger. Le mécanisme existe. Je ne propose l'application d'une telle mesure que pendant douze mois. Le gouvernement pourrait peut-être trouver, l'année suivante, d'autres solutions à ce problème, en s'inspirant peut-être de l'accord de la Commission du blé. Le gouvernement aurait le temps d'envisager une meilleure solution. S'il y avait subvention, il faudrait qu'elle soit temporaire seulement. Ma proposition représente un bon moyen, un moyen concret et direct de régler les difficultés, et j'espère que le ministre la prendra en considération.

L'hon. M. Olson: Je me bornerai à dire que je ne m'oppose nullement à ce que le rapport de la Société du crédit agricole soit déféré au comité permanent, mais il faudra attendre qu'il soit établi. Mais, tout d'abord, ce comité devra étudier les prévisions budgétaires dont il sera saisi. Si, après les avoir examinées, le comité décide qu'il veut étudier davantage la question de la Société du crédit agricole, je ne vois pas pourquoi ce rapport ne constituerait pas sa seconde tâche. Je ne veux pas répéter pourquoi le projet de loi lui-même ne doit pas être déféré au comité. Mais ce comité pourrait effectuer le même travail s'il était saisi du rapport.

M. Baldwin: Les prévisions budgétaires déférées au comité comprendront les crédits affectés à la Société du crédit agricole et, en toute déférence pour les bonnes intentions du ministre, le comité n'a pas besoin de son consentement ni de celui du gouvernement pour examiner tout ce qu'il lui plaira. Il est chargé d'étudier tous les crédits y compris ceux de la Société du crédit agricole. Je présume que cela signifie qu'il aura le droit de convoquer des témoins, notamment ceux de la Société. Je suppose qu'il pourra même demander des précisions au sujet du rapport.

L'hon. M. Olson: C'est justement ce que je disais tout à l'heure. Je disais que rien n'empêchait le comité d'examiner la question, que le gouvernement lui ait déféré ou non le rapport de la Société. Le comité peut, en effet, procéder à un examen de ce genre au moment de l'étude du crédit en question. Mais plusieurs députés voulaient qu'on leur donne l'assurance que le comité pourrait examiner les activités de la SCA. Je suis sûr que le député de Peace River a réussi à convaincre ses amis que le comité jouit déjà du droit en question et qu'il est superflu de demander des assurances complémentaires.

M. Baldwin: Mes amis craignaient, je crois, que le gouvernement ne se serve de sa majorité au comité pour les empêcher d'interroger à loisir le président de la SCA s'ils le jugeaient nécessaire. Je sais bien que l'honorable représentant ne peut dire à l'avance quelle sera l'attitude des députés ministériels au comité, mais j'espère qu'il se servira de toute son influence pour faire en sorte qu'ils n'essaient pas d'empêcher le comité d'exercer ce contrôle.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député de Peace-River sait très bien que le ministre ne tentera pas d'user de son influence dans ce sens, si toutefois il en possède. D'autre part, il n'aurait pas à user de son influence pour satisfaire aux désirs du député d'entraver les progrès que le comité voudra peut-être accomplir de jour en jour.

M. Gleave: J'ai d'autres commentaires à faire à ce sujet, à la lumière de la situation agricole dont nous devons tenir compte en examinant ce programme de crédit agricole. Pour ma part, la situation agricole, la productivité des cultivateurs et leur capacité de réaliser des bénéfices satisfaisants sont des facteurs indissociables de notre programme de crédit et ce programme ne saurait échapper aux conditions de l'agriculture.

Que celui qui entretient des doutes là-dessus se rappelle la crise des années 30 lorsque les tribunaux ont dû redresser les créances car les revenus agricoles ne suffisaient pas à rembourser les dettes accumulées. Nous avons dû réexaminer les dettes passées et faire des redressements qui impliquaient des pertes énormes pour les cultivateurs et les créanciers. Ces choses, quoi qu'on en pense, peuvent se reproduire, peut-être pas dans la

même ampleur ni sous la même forme. On dit bien que l'histoire est un perpétuel recommencement, mais les mêmes événements prennent souvent une tournure inédite.

• (9.50 p.m.)

Ainsi, le programme de crédit que propose le gouvernement et qu'il a sans doute l'intention d'appliquer doit tenir compte des conditions agricoles réelles. A en juger par le discours du trône ainsi que par cette mesure dont nous sommes saisis, le programme agricole du gouvernement n'est, en pratique, rien d'autre que le programme du crédit. Aucune mention n'est faite des offices nationaux des ventes dont on parlait lors de la campagne électorale. Je n'en vois pas trace ici. Et pourtant, à considérer la situation de l'agriculture, on doit convenir que tout ne va pas pour le mieux.

Quand les cultivateurs songent à abandonner leurs champs pour envahir les routes de l'Ontario avec leurs tracteurs, cela mérite certainement de retenir notre attention. Il en va de même lorsqu'on voit les tracteurs utilisés de la même manière, en guise de protestation, en Saskatchewan. Ce programme de crédit ne tient pas compte des changement fondamentaux qui s'opèrent en agriculture ni de la manière dont l'industrie est en train d'empiéter sur le secteur agricole. Il faudra bien, pourtant, en tenir compte dans l'ensemble.

Le gouvernement dit qu'il ne peut se permettre le retard qu'entraînerait l'examen en comité de la mesure relative à la Société du crédit agricole, et pourtant il faudra prendre le temps de réparer les pots cassés si la loi ne sert pas bien son but.

Si les taux d'intérêt sont augmentés, le gouvernement se propose, sauf erreur, d'être l'arbitre, entre les prêteurs et les cultivateurs, qui dira quel devrait être le taux. Je suppose que si le taux est assez élevé et que le cultivateur soit pris à la gorge, l'arbitre dira: «Lâchez-le et laissez-le respirer pour qu'il emprunte de nouveau et paie encore plus d'intérêts, autrement, il va étouffer». C'est la grave situation que nous envisageons.

Le ministre dit que l'on pourrait prêter le personnel de surveillance de la Société du crédit agricole aux organismes de prêts. Le plus sérieusement, je lui demande si la Société a un personnel de surveillance, et par là, j'entends des employés qui ont reçu ou qui reçoivent une formation spéciale en matière de crédit agricole.

[M. Gleave.]

L'hon. M. Olson: Je voudrais faire remarquer au député que je n'ai pas dit de surveillance, mais de consultation.

M. Gleave: Je remercie le ministre, mais ce n'est pas de conseillers qu'on aura besoin. La Société du crédit agricole devra avoir un personnel compétent qui, s'il veut être utile, pourra fournir des conseils. Mais ce que je veux prouver, monsieur le président, c'est que sans personnel de surveillance la Société ne peut déléguer de personnel auprès de quiconque.

C'est un point essentiel du programme, si nous voulons recourir à d'autres sociétés de crédit et aux compagnies d'assurance qui seront choisies, nous dit-on, y compris celles qui sont déjà spécialisées dans le domaine agricole. J'aimerais que le ministre explique comment se fera le choix de ces sociétés, qui doivent toutes prêter de l'argent aux cultivateurs? Laissera-t-on le champ libre à quiconque s'y intéressera?

Personnellement, je n'aimerais pas qu'il m'incombe de dire que ce sera celle-ci ou celle-là, mais peut-être y a-t-il des fonctionnaires au ministère de l'Agriculture qui ont la compétence voulue pour dire lesquelles seront choisies. S'il doit y avoir un choix, nous devrions savoir sur quoi on se fondera pour le faire. Voilà donc certains des points importants qu'il faudrait éclaircir.

M. McQuaid: Monsieur le président, dans les quelques instants à ma disposition ce soir, j'aimerais parler surtout de l'article 6. Bien qu'il ait été adopté, il est entendu, sauf erreur, que nous pouvons encore en discuter. Je signalerais maintenant qu'il est dix heures.

M. le président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le président: Comme il est dix heures je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question, et demander l'autorisation de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant de proposer l'ajournement, peut-être pourrais-je annoncer les travaux prévus pour demain. Nous reprendrons l'examen de la résolution sur la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, le n° 7 au *Feuilleton* d'aujourd'hui, pour ensuite passer à l'article n° 5 du *Feuilleton* qui a trait à la

loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Nous passerons ensuite à l'article nº 8, c'est-à-dire à la résolution qui précède un bill visant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, après quoi nous nous occuperons de la résolution tendant à la modification de la loi sur les postes.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA FONCTION PUBLIQUE—MINISTÈRE DU TRAVAIL—BUREAU DE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai tenté de poser plusieurs questions au ministre du Travail (M. Mackasey) concernant le Bureau de la main-d'œuvre féminine de son ministère, mais on les a jugées contraires au Règlement. Des questions ont aussi été posées par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), mais à mon avis, les réponses qu'on leur a données étaient incomplètes. En conséquence, j'aborde cette question ce soir pour qu'elle soit débattue.

On a dit hier que le Syndicat canadien de la fonction publique soumettrait un mémoire cette semaine à la Commission royale sur la condition de la femme qui dit que le Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail ne fait pas ce qu'il devrait pour protéger les droits des employées.

Madame J. Findlay, qui dirigea le Bureau de la main-d'œuvre féminine et qui a résigné ces fonctions en février dernier, a aussi fait quelques commentaires. Ces deux sources ont formulé contre le Bureau des critiques que j'énumérerai de la façon suivante. Premièrement, le Bureau n'a pas assez de personnel. Il n'a présentement que trois personnes. Deuxièmement, la directrice n'avait pas une autorité ou un statut suffisant, et par conséquent n'avait pas assez d'influence au sein du ministère du Travail. On a recommandé que le Conseil du Trésor réévalue ce statut et le revalorise. A ce propos, on s'est également plaint que depuis la démission de madame Findlay en février, on n'avait pas encore nommé son successeur. Troisièmement, on dit que la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes, adoptée en 1956, dont l'application relève du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail, est insuffisante, n'a pas assez de mordant, et, de façon générale, n'accomplit pas ce qu'on en attendait. Certains ont proposé que cette loi soit accordée au Code canadien du travail (Normes) et à la loi sur les justes méthodes d'emploi.

• (10.00 p.m.)

Quatrièmement, on a prétendu que le Bureau actuel et la loi qu'il applique ne sont pas très bien connus en général des femmes employées. On dit qu'en conséquence les femmes ne se sont pas prévalues des dispositions que la loi renferme déjà en vue de leur protection. On dit en outre que le Bureau devrait établir un service d'information qui ferait connaître aux femmes les droits qu'elles possèdent aux termes de la loi et que le Bureau est en mesure de faire valoir en leur faveur. On a dit également que le Bureau se montre assez entreprenant quand il s'agit de déceler les régions où l'on pratique la discrimination contre les femmes. Je souligne, à l'égard de l'amplification des services d'information, que l'article qui a paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* figurait juste à côté d'une annonce du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail qui exposait clairement le genre du travail accompli au sein du Bureau.

Dans ce domaine, à mon avis, le Bureau de la main-d'œuvre féminine, qui relève du ministère fédéral du Travail, devrait faire davantage. Le mémoire critiquait également l'absence de communication entre ce bureau et les autres ministères fédéraux qui s'occupent des affaires féminines. Mme Dindlay a déclaré qu'un grand nombre de lois touchant la protection de la femme relevaient, dans une certaine mesure, de sa juridiction, mais qu'il n'existait pas de communication réelle entre son bureau et les autres ministères. Elle estime qu'il faudrait établir cette communication.

Le sixième point du mémoire critique les programmes de recyclage de la main-d'œuvre dans la mesure où ils s'appliquent aux femmes. Je sais bien que ce problème ne relève pas du ministre du Travail, mais puisque le mémoire en parle et qu'il concerne la main-d'œuvre, j'estime nécessaire de le mentionner. Il déclare qu'un grand nombre de femmes qui ont été pendant longtemps des ménagères et qui souhaitent faire partie de la main-d'œuvre ne peuvent trouver un emploi qui les rendrait utiles à notre société.

A l'heure actuelle, nous n'utilisons pas au maximum notre main-d'œuvre féminine. D'après le Conseil économique du Canada, nous devons prendre des mesures pour accroître énergiquement notre production économique.

L'un des moyens les plus sûrs, c'est d'organiser une main-d'œuvre féminine active, satisfaite et hautement qualifiée. A mon avis, le rôle économique de nos femmes devrait être absolument égal à celui des hommes. Cette initiative profiterait non seulement aux femmes, mais encore à toute la société. J'espère que le ministre examinera soigneusement les recommandations du Syndicat canadien de la fonction publique.

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire tout d'abord que le ministre approuve en principe de nombreuses observations qui figurent dans le mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme par le Syndicat canadien de la fonction publique, observations soulignées ce soir par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand).

D'après les dernières données statistiques, le nombre de femmes qui travaillaient au Canada à la fin de 1967 s'élevait à environ 170,000. Ces femmes sont protégées par la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes ou par les dispositions de la loi sur l'emploi dans la fonction publique. A la demande du ministre, peu de temps après sa nomination à ce poste, on a effectué un examen du Bureau de la main-d'œuvre féminine ainsi qu'une évaluation de la loi dont je viens de parler. Des mesures ont immédiatement été prises afin de remplir le poste vacant de directrice de cette importante division et pour revaloriser son classement, conformément à l'importance que le ministre accorde à cette direction de son ministère. Par suite de cette étude, une directrice a été nommée et son traitement correspond à celui de ses homologues. Son nom sera annoncé sous peu à condition, bien entendu, qu'aucun appel ne soit interjeté contre son choix, comme l'autorise la loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Tous les députés savent, j'en suis sûr, que la compétence fédérale s'étend à un nombre restreint de femmes dans notre population active; on sait cependant que c'est le ministère fédéral qui doit devancer au lieu de suivre les provinces et reconnaître l'importance croissante des femmes dans l'économie, et de ne ménager aucun effort pour éliminer toutes formes de pratiques discriminatoires.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a soutenu que la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes est au fond une bonne mesure. Sa faiblesse réside dans le fait qu'elle ne règle que les griefs qui nous sont soumis par les employées lésées. Comme nous l'a reproché M. Little, du Syndicat, nous n'avons peut-être pas fait assez d'efforts pour faire connaître aux femmes cette loi et ses dispositions. Les Syndicats ont peut-être aussi négligé d'éclairer leurs adhérentes sur les dispositions de la loi, mais M. Little a été assez franc pour admettre que les syndicats eux-mêmes ne sont pas sans reproches.

On a proposé au ministre des modifications à cette loi, mais nous espérons qu'on examinera cette réforme après la modification du rapport de la Commission royale, afin de pouvoir rédiger le texte idéal pour la loi.

Il va de soi, par exemple, que ces nouvelles modifications doivent permettre au ministère d'agir et de déterminer si les femmes de la force ouvrière sont victimes de discrimination. L'expérience nous montre que généralement les provinces emboîtent le pas à Ottawa.

PÉTROLE—RÉDUCTION DES IMPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS EN PROVENANCE DU CANADA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui j'ai posé deux questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je résume la première: les États-Unis ont-ils pris unilatéralement la décision de réduire leurs importations aux États-Unis de pétrole brut de l'Alberta, ou la décision a-t-elle été prise à la suite de négociations entre les deux pays? J'ai reçu une réponse me donnant des renseignements statistiques sur le passé. Aujourd'hui, je ne parle pas du passé. J'ai alors posé la question suivante au ministre:

> Peut-être le ministre n'a-t-il pas compris ma question. Nous savons tous que la politique nationale du pétrole est sujette à négociations, mais le Canada a-t-il négocié cette baisse dans les exportations de pétrole brut vers les États-Unis ou la chose a-t-elle été décidée unilatéralement par ceux-ci?

J'ai discuté de la question avec les chefs de l'industrie du pétrole et ils me disent qu'on a réduit de 10,000 barils de brut par jour les exportations prévues pour le prochain trimestre. Par suite de cette décision, le *Herald* de Calgary publiait en date du 28 septembre 1968 un article intitulé: «*Alberta oil exports cut*» portant le sous-titre: «*U.S. to restrict imports*». Cet article était écrit par M. Fraser Perry, l'un de nos journalistes les plus sérieux qui s'y connaît fort bien en la matière.

Je voulais savoir du ministre si cette réduction a été négociée ou si elle tient à une décision unilatérale des États-Unis; je ne critiquais pas le gouvernement.

Voici un extrait de l'article en question:

L'initiative des États-Unis, qui pourrait se traduire pour l'Alberta par une diminution des exportations de l'ordre de 10 millions de barils de pétrole brut au cours des trois prochains mois, a créé de nouvelles tensions à Ottawa, à Washington et dans les centres pétroliers de l'Amérique du Nord.

Cela a créé aussi de la tension à Calgary, la capitale du pétrole. L'industrie pétrolière a déclaré sans équivoques qu'il y avait eu une réduction. Je ne nie pas que des négociations aient eu lieu depuis la mise en vigueur de la politique nationale du pétrole en 1961, ni que l'Office national de l'Énergie, créé par le gouvernement conservateur, ait fait de l'excellente besogne à cet égard. Je ne nie pas davantage qu'il y ait eu depuis trois mois amélioration dans nos exportations de pétrole. Mais je dis qu'il y a soudain une réduction.

Lorsque j'avais déclaré il y a plusieurs mois que l'exportation de céréales baissait, l'ancien gouvernement m'avait couvert de ridicule. Le gouvernement actuel dispose de données statistiques qui témoignent des excellents résultats obtenus dans ce domaine et je ne le nie pas. Mais qu'importent les chiffres; si les représentants de l'industrie se trouvaient à ma place ce soir ils vous diraient que nous n'avons jamais exporté plus de 30 ou 40 p. 100 de notre production.

L'*Annuaire du Canada*, qui selon moi constitue une source assez sûre, indique que nous importons dans l'Est canadien par le marché de Montréal jusqu'à 395,000 barils de pétrole brut par jour du Venezuela, de l'Arabie, de l'Iran et de l'Irak. Nous exportons aux États-Unis—j'ai dit «nous», mais c'est le capital américain qui amène ici le pétrole brut—au rythme de seulement 295,000 barils de pétrole brut par jour. Il y a quelques jours, ce chiffre a été diminué de 10,000 barils.

Il est évident que le ministre n'a pas négocié au nom du Canada; c'est manifestement une décision unilatérale. Je dis manifestement, car le ministre a éludé cette question aujourd'hui. Il voulait apporter des statistiques sur les réalisations des trois derniers mois. Je ne conteste pas ses chiffres. Lui et moi pouvons citer des chiffres. Or jusqu'à aujourd'hui, nous avons perdu l'exportation de 10,000 barils par jour dans la région de Calgary. Voilà la gravité de la situation. L'industrie l'a mise en relief. Je ne pense pas que le ministre discute avec les journalistes, les sociétés américaines et l'industrie du Canada; il ne ferait sûrement pas cela.

• (10.10 p.m.)

J'ai ici des données fournies par l'Office national de l'énergie. Pendant le premier trimestre de 1968, l'industrie de Calgary a exporté 293,000 barils de pétrole brut par jour aux États-Unis. Pendant le troisième trimestre de cette année, les expéditions ont atteint 353,000 barils par jour. Actuellement, toutefois, on expédie seulement 280,000 barils par jour, chiffre inférieur à la moyenne mentionnée dans l'*Annuaire du Canada*. Ce chiffre est inférieur également à la moyenne de l'année dernière; les expéditions diminuent nettement.

De plus, M. Udall, le ministre de l'Intérieur des États-Unis, a suggéré à l'industrie américaine qu'elle réduise ses importations de pétrole brut en provenance du Canada. Il ne s'agit que d'une suggestion de la part du gouvernement à Washington mais, comme le sait très bien mon honorable ami le ministre des Postes (M. Kierans), une suggestion de ce genre de la part du gouvernement est considérée comme un ordre.

Dans la région de la baie Puget située dans la zone Washington-Vancouver, entrent par jour 140,000 barils de pétrole brut. Cette quantité est réduite maintenant à 100,000 barils par jour. Je me suis renseigné auprès du ministre aujourd'hui pour connaître la décision que le gouvernement va prendre à ce sujet. Je voudrais savoir si on négociait avec les États-Unis. Dit-on aux États-Unis: vous avez le marché de Montréal. Vous raffinez le pétrole brut. Vous amenez aux États-Unis 395,000 barils de pétrole brut par jour que vous raffinez en produits expédiés à Toronto et plus à l'Ouest. C'est la région qui a fait l'objet de négociations entre le Canada et les États-Unis et c'est notre centre d'approvisionnement de l'Ouest.

Donc, au fond, notre situation est la suivante: nous perdons notre marché intérieur et nos exportations. Nous voulons maintenir notre produit national brut, mais la même chose qui s'est produite avec les céréales se produira dans l'Ouest à l'égard du pétrole. Le gouvernement actuel a dit que l'Ouest serait représenté et que le ministre d'État de la Saskatchewan et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) d'Alberta auraient des pouvoirs. C'est vrai, ils sont maintenant membres du cabinet mais, dans le gouvernement actuel, ils sont dépossédés de leur autorité et de leurs pouvoirs. Voilà pourquoi nous récriminons et nous cherchons à obtenir des renseignements du ministre.

Je le répète, je ne veux pas chicaner sur le chiffre de 117,000 barils, mais je dis qu'il y a eu une coupure. Je veux savoir s'il s'agit d'un arrangement unilatéral ou d'un arrangement négocié. S'il s'agit d'un arrangement négocié, pourquoi le Canada a-t-il cédé aux États-Unis?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je comprends très bien pourquoi le député qui a posé cette question ne cherche pas tellement à discuter des chiffres, parce que lorsque son parti était au pouvoir, la vente dans les districts nos 1 à 4 était de l'ordre de 117,000 barils par jour. Mais, au cours du troisième trimestre de cette année, la vente dans les districts un à quatre a été d'environ 350,000 barils par jour.

Des améliorations ont eu lieu à ce point grâce à la mise en œuvre de la politique nationale du pétrole, politique d'application délicate mais qui a très bien fonctionné dans l'intérêt du Canada. Bien entendu, il n'existe pas de contingentement en tant que tel de la part des États-Unis. Contrairement au député, je ne crois pas tout ce que je lis dans les journaux. J'ai vu des journaux commettre des erreurs. Peut-être certains des chiffres qu'ils ont cités ne sont-ils pas exacts, car les États-Unis n'élèvent pas de barrières formelles et n'imposent pas de contingentements précis en matière d'importations. Le Canada bénéficie de l'exemption par voie de terre; elle nous a été accordée par décret présidentiel des États-Unis. Mais comme nous jouissons de cette prérogative, nous devons travailler de concert avec le département de l'Intérieur et le département d'État pour assurer que nos exportations vers les États-Unis ne bouleversent pas complètement leurs marchés.

Nous devons essayer d'obtenir une part juste et équitable des marchés au fur et à mesure qu'ils augmentent et nous y avons réussi par voie de négociations avec le département de l'Intérieur. Je répète qu'au cours du troisième trimestre nous avons obtenu une part très importante du marché dans les districts nos 1 à 4 par suite d'un manque d'approvisionnements, parce que de nouveaux pipe-lines d'une très grande capacité partant de la région de la Nouvelle-Orléans n'étaient pas encore terminés. Voilà pourquoi nous avons obtenu une part beaucoup plus grande que celle que nous aurions normalement espérée comme notre juste part du marché accru. Le nouveau pipe-line fonctionne maintenant entre la région de la Nouvelle-Orléans et le marché où nous vendons d'ordinaire le pétrole brut de l'Alberta, et le département américain de l'Intérieur a manifesté l'espoir que le Canada ne garderait pas une aussi grande part du marché qu'au cours du troisième trimestre.

Les négociations se poursuivent mais aucun retrait unilatéral ne s'est produit, je vous l'assure. Il s'agit de mettre au point un accord satisfaisant pour les exportations du Canada, qui serve les meilleurs intérêts de nos producteurs en accroissant les ventes de cette région sans déranger le jeu au point où les États-Unis pourraient retirer l'exemption prévue pour le transport par terre, car si cela devait jamais se produire, mon honorable ami ne s'en réjouirait pas, j'en suis sûr, puisque cela ne servirait certes pas les meilleurs intérêts des producteurs de l'Alberta.

[M. Woolliams.]

LES POSTES—LA POSTE RURALE

M. Robert McCleave (Halifax-East-Hants): Monsieur l'Orateur, le vendredi 27 septembre, le ministre des Postes, dans une brève déclaration à la Chambre, annonçait une diminution des livraisons postales à compter du 1er février. Voici les phrases-clés de cette déclaration qu'on peut voir à la page 496 du hansard:

> Nous envisageons donc de fermer les bureaux de poste le samedi. Le courrier ne sera pas distribué ce jour-là, ni par conséquent les dépêches, colis et livraisons en territoire rural.

Ces mots soulèvent bien des questions dans notre esprit; voici les trois principales: les inconvénients causés à ceux qui comptent sur la livraison du courrier six jours par semaine; les conditions de travail des facteurs; et—sujet de ce débat stimulant—les conséquences de ce changement sur les facteurs ruraux. Il y a aussi, bien entendu, l'intérêt public.

Parmi les nombreuses questions posées au ministre des Postes aujourd'hui, la mienne porte sur la formule qui serait appliquée dans les nouveaux contrats avec les facteurs ruraux, pour qui les dépenses d'automobile sont une condition nécessaire et essentielle. Le ministre a répondu, aux autres questions, qu'il ne tenait pas à payer, pour un service de cinq jours, l'équivalent de six journées de travail.

Je ferais remarquer au ministre qu'une automobile représente un investissement de capital. Le ministre peut bien donner l'ordre aux facteurs ruraux de distribuer le courrier cinq jours par semaine au lieu de six, mais il ne pourra empêcher la voiture de se déprécier chaque semaine.

• (10.20 p.m.)

Le ministre et la plupart des députés, surtout ceux qui appartiennent à des circonscriptions rurales ou partiellement rurales, conviendront sans doute avec moi que le facteur

rural n'a pas la vie facile. Il n'est généralement pas le seul à vouloir obtenir le contrat pour la distribution du courrier. Il en rogne d'habitude le coût à la limite du possible et descend même parfois au-dessous, car ces contrats sont presque toujours renégociés avec le ministère lui-même après une période de deux ans. Le facteur rural doit courir le risque que le prix des plaques matricules ou de l'assurance automobile augmente. Ces détails peuvent modifier sensiblement la situation financière de ce citoyen.

Pour l'automobile même, il doit faire des paiements mensuels. D'après mon expérience, et j'ose dire de l'expérience de beaucoup de députés, le financement des automobiles est la plus grande source de problèmes légaux pour les Canadiens. J'espère donc qu'en coupant les frais ou en diminuant de six à cinq le nombre de livraisons quotidiennes, le ministre des Postes et son ministère penseront à l'argent investi dans la voiture, que ce soit une auto reluisante ou un vieux tacot, qui transporte le courrier de Sa Majesté sur les grandes et les petites routes du pays.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne crois aucunement que le député d'Halifax-East-Hants (M. McCleave) et moi-même soyons en désaccord sur la question. J'ai simplement dit, en réponse à la question qu'il a posée cet après-midi, qu'évidemment il faudra renégocier les contrats. Je reconnais ce qu'a signalé le député, soit que le facteur a certaines dépenses fixes, telles la dépréciation, qu'il travaille cinq jours ou six jours. Ces frais ne diminueront pas, non plus que le coût de ses assurances. Évidemment, toute renégociation de la rémunération tiendra compte de ces données.

D'autre part, le facteur ne travaillera pas six jours par semaine. Il sera peut-être en mesure d'obtenir de l'emploi pour le samedi ou pour la fin de semaine. L'important c'est que nous ne devrions certainement pas permettre que les contrats demeurent ce qu'ils sont, car les dépenses directes et personnelles le samedi ne couvriront ni l'essence ni l'huile. Il est clair qu'il y a place ici pour la renégociation. Il y a lieu de tenir compte de l'intérêt public et le ministre doit agir sagement, à titre de fiduciaire des fonds publics mis à sa disposition. Il y a lieu d'effectuer ici une renégociation raisonnable, dans tous les sens de ce mot.

Comme je l'ai dit, le ministère des Postes et le gouvernement sont conscients du fait qu'un très grand nombre d'entrepreneurs de la poste ne gagnent pas assez pour vivre convenablement. Cette constatation soulève d'autres problèmes. Devrions-nous, par exemple—de fait nous le faisons—entreprendre une revue complète des présentes routes rurales, afin de voir, lorsque deux facteurs travaillent côte à côte et gagnent $3,000 ou $4,000 par année, s'il ne serait pas possible de fusionner les deux routes et de permettre ainsi à un facteur rural de vivre convenablement?

Toutes ces questions doivent faire l'objet d'un examen général par le ministère, et cette enquête progresse très rapidement. Nous le reconnaissons, monsieur l'Orateur, et dans le bill qui sera présenté le député constatera, je crois, que nous en avons tenu compte. Quant au problème précis qu'il a soulevé, celui de la dépréciation, nous pouvons même faire quelques propositions au sujet de contrats de plus longue durée qui assurerait une meilleure dépréciation du matériel de l'entrepreneur.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 28 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a annoncé à la Chambre hier, j'avais l'intention de faire une déclaration, la semaine dernière, concernant la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais à cause de nombreuses déclarations faites à l'appel des motions vendredi et du décès du premier ministre Johnson, jeudi, je n'ai pu faire ce que j'avais prévu. J'aimerais faire maintenant la déclaration que je devais faire la semaine dernière.

Lorsque les Affaires indiennes fusionnèrent avec les Affaires du Nord pour former le nouveau ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1966, il était prévu de réorganiser le ministère afin de grouper les activités qui incombaient aux diverses directions du nouveau ministère. Deux directions se chargeaient des services d'éducation, l'une d'elles s'occupant des Indiens et l'autre des Esquimaux. En ce qui concerne les services de bien-être, les services techniques et d'autres services qui auraient bénéficié d'un fusionnement, la même situation se répétait. En fait, la centralisation des activités était l'un des buts principaux de la réorganisation du gouvernement.

Les services intéressés du ministère discutaient de cette centralisation avec les agents du Conseil du Trésor depuis une année, et, dernièrement, ils ont reçu l'approbation du Conseil. Les nouveaux cadres refondent le mode d'organisation du ministère. Ce dernier qui comptait auparavant une Direction des affaires indiennes, une Direction des régions septentrionales, une Direction des parcs historiques nationaux et le Service canadien de la faune comporte trois programmes distincts, en vertu des nouvelles structures: (1) Le programme des affaires sociales, (2) Le programme d'expansion économique, (3) Le programme de conservation.

Le programme des affaires sociales touchera à l'éducation, au développement communautaire, au bien-être social, aux affaires sociales, aux affaires culturelles et à l'administration des caisses de fiducie des Indiens. Le programme d'expansion économique couvrira l'exploitation des ressources majeures dans le Nord canadien, le développement industriel visant les Indiens et les Esquimaux, la gestion des terres s'appliquant aux réserves indiennes et à l'acquisition des terrains marécageux. Le programme comportera des recherches dans le domaine de l'économie et l'on dispensera des conseils touchant aux questions de cet ordre. Le programme comprendra aussi la gestion des ressources territoriales et les fonctions connexes du gouvernement dans les Territoires. Le programme de conservation comprendra les parcs nationaux, les parcs et les lieux historiques et la faune.

Quoique l'exécution de cette réorganisation interne, au sein de l'administration centrale donne lieu à un important regroupement des anciens programmes et des diverses directions chargées de leur mise en œuvre, la structure fondamentale de l'organisation régionale ne sera pas modifiée, mais renforcée de façon à soutenir davantage l'application des programmes économiques et sociaux du ministère. La nécessité d'un programme intensif d'expansion économique se fait sentir depuis longtemps. Les représentants des Indiens, ainsi que d'autres particuliers et des groupes, ont insisté à diverses occasions sur la nécessité d'un tel programme de nature à favoriser la mise en valeur des ressources et l'expansion industrielle dans les limites des réserves. La nouvelle structure d'organisation tient compte de ce besoin, nous donne plus de latitude et accroît l'efficacité des moyens d'action dont nous disposons pour administrer les programmes actuels, ainsi que les nouveaux programmes que j'annoncerai plus tard à la Chambre. De plus, comme le premier ministre l'a annoncé hier, elle met à la disposition des Indiens les ressources de tout le ministère, et non plus celles qu'offrait auparavant seulement la Direction des affaires indiennes.

Monsieur l'Orateur, je me suis engagé, au nom du gouvernement, à consulter les Indiens à l'égard des modifications à apporter à la loi sur les Indiens, ainsi qu'en ce qui a trait aux objectifs des principales lignes de conduite. Comme mon ministère est chargé de l'élaboration des programmes d'aide aux Indiens et aux Esquimaux, il me faut toute la latitude nécessaire pour organiser ces programmes, de façon que je puisse m'acquitter de ces fonctions de la manière la plus efficace possible. J'ai fait le nécessaire pour qu'une brochure explicative sur la réorganisation soit envoyée à tous les députés de la Chambre, qui devraient donc la recevoir sous peu.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'admets la bonne foi du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et celle du ministre d'État (M. Andras). Mais il ne suffit pas de dire, certes, que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a décidé de son propre chef que ces changements de structure ne suscitaient pas suffisamment d'intérêt pour exiger des consultations. Cette indifférence bureaucratique est assez détestable en soi, mais elle est surtout impardonnable lorsque l'attitude des hauts fonctionnaires du ministère est, de notoriété publique—à tort ou à raison—une cause de tension entre le ministère et les gens qu'il doit servir. On ne résoudra rien en opérant des réformes administratives qui élargissent le fossé entre le ministère et les communautés indiennes.

Le refus cavalier du gouvernement de consulter la population indienne, ou de faire part des changements aux porte-parole indiens a été une autre complication inutile. La cause est cette attitude désinvolte envers les responsabilités administratives qui tend à devenir une habitude. Le Canada ne peut se permettre plus de tension ou de retard dans la promotion des Indiens à l'égalité et aux chances qui s'offrent aux autres citoyens.

• (2.40 p.m.)

L'opposition officielle a approuvé sans réserve la nomination d'un ministre d'État pour aider à l'établissement d'une politique envers les Indiens, et nous regrettons vivement tout ce qui peut faire douter de la bonne foi du gouvernement sur ce point. Une conséquence très malheureuse de l'importance qu'a dernièrement accordée le gouvernement à la discrétion absolue est le tort causé à la réputation et à l'efficacité d'un ministre d'État. Le fait que le gouvernement ait omis de le consulter lui aussi fera nécessairement penser que sa nomination est un trompe-l'œil, son influence nulle, et que le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes le traitent comme quantité négligeable.

Cette façon d'agir a également servi à saper ce simulacre de collaboration et de bonne foi que le gouvernement a tenté de créer, lorsqu'il a établi à grand renfort de publicité, des conseils consultatifs nationaux et régionaux d'Indiens précisément en vue de tenir des consultations. Cette négligence à consulter ces commissions à ce sujet confirmera la crainte que l'établissement de ces commissions constitue un autre geste futile.

[L'hon. M. Chrétien.]

Il y a au moins trois questions en litige. La première est l'absence de consultation. La deuxième est la négligence à renseigner les Indiens en s'abstenant délibérément de distribuer ce mémoire. Certes, il ne manque pas de fonctionnaires pour rédiger les communiqués au ministère des Affaires indiennes et ce ne sont pas à cause de restrictions budgétaires que ces renseignements ont été dissimulés aux Indiens. Le troisième point est la teneur du mémoire même sur la réorganisation. Le ministre a déclaré que le document ne traite pas essentiellement de principes directeurs. Permettez-moi de citer un passage de la préface écrite par le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien:

> ... le but étant ... d'éliminer toute différence dans les politiques touchant le traitement réservé aux Indiens et aux Esquimaux.»

Cela va créer un malaise. De par la législation et par les traités, nos engagements envers les Indiens diffèrent de ceux pris envers les Esquimaux. S'il faut en croire ce document et les paroles du sous-ministre, le gouvernement se propose donc d'éliminer.

Éliminer est un bien grand mot, surtout lorsqu'il s'agit d'un ministère dont se méfient déjà les Indiens. Le texte de ce document, la manière dont il à été préparé et le refus de le mettre en circulation, ne feront qu'accroître cette méfiance et élargir le fossé existant entre les Indiens et un ministère créé pour défendre leurs intérets.

Nous avons été étonnés d'apprendre hier que le premier ministre apparemment n'avait pas reçu de demande relative à une entrevue de la part de la Fraternité des Indiens du Canada, alors que, d'après le télégramme qui m'a été envoyé, cette demande a été présentée à midi, la veille du jour où la question a été soulevée à la Chambre. La Chambre a le droit d'être informée des intentions du premier ministre à l'égard de cette demande d'entrevue de la part des représentants de la Fraternité des Indiens.

Deuxièmement, le premier ministre n'a pas répondu aux questions demandant si des consultations ont eu lieu entre le ministre et les conseils consultatifs nationaux et régionaux des Indiens. On a indiqué que les deux ministres responsables fourniraient ces renseignements à leur retour à la Chambre. J'imagine donc que ces consultations n'ont pas eu lieu.

On se demande très sérieusement pourquoi il est nécessaire de restructurer le ministère alors que la loi sur les Indiens fait l'objet, nous dit-on, d'une revision importante. En outre, le ministre d'État a sérieusement

déclaré dimanche soir, à la télévision, que cette réorganisation devrait être ajournée. Je peux seulement supposer qu'il avait ses raisons. Étant donné ses réserves et la grande inquiétude des communautés indiennes ainsi que l'incertitude générale concernant la politique indienne du gouvernement, cette réorganisation devrait être étudiée immédiatement en consultant les représentants des Indiens. On a consulté le Conseil du Trésor mais, semble-t-il, personne d'autre. Je pense qu'on devrait également consulter le ministre d'État.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ou bien la réorganisation de ce ministère est importante, ou bien elle ne l'est pas. Si elle ne l'est pas pourquoi le ministre et ses collègues ont-ils poussé les organes de diffusion à lui consacrer une si grande place. Si la question est importante, les représentants du peuple indien auraient alors dû, de toute évidence, être consultés, surtout si l'on songe que le gouvernement avait promis qu'il consulterait les Indiens et s'y était même engagé. Je le redis, monsieur l'Orateur, ils auraient dû être consultés.

A quoi auront servi les efforts du ministre d'État chargé de parcourir tout le pays afin de rencontrer les Indiens chez eux et de les inviter à lui faire part de leurs vues et de leurs idées, si l'on doit procéder à une réorganisation en profondeur du ministère sans consulter les représentants des Indiens. Cela est impardonnable.

Dans sa déclaration écrite le ministre nous dit que des discussions se poursuivent depuis un an au sein du ministère au sujet de la refonte et de la réorganisation de celui-ci. On a donc eu tout le temps qu'il fallait pour consulter les représentants des diverses bandes indiennes du pays. Le ministre parle aussi de ce qu'il veut que nous acceptions comme la vérité, c'est-à-dire que la réorganisation du ministère revêtait une certaine urgence parce que le gouvernement admet qu'un programme accéléré de développement économique s'impose pour les réserves indiennes et les Indiens eux-mêmes.

Je suis heureux de voir que le gouvernement admet la nécessité d'un programme de développement économique accéléré pour les réserves indiennes; mais justement parce que le développement économique des réserves est une question si vitale pour le peuple indien et l'intéresse si directement, on pouvait penser qu'on leur aurait au moins demandé leur point de vue quant à la forme que prendrait l'organisation du ministère, pour ce qui est des programmes en cause.

Je ne puis reprendre ma place, monsieur l'Orateur, sans mentionner une allégation faite par le ministre dans le dernier alinéa de sa déclaration. Il dit qu'il doit avoir la liberté nécessaire pour organiser le ministère d'une façon qui lui permette de remplir ses fonctions avec le maximum d'efficacité. Le prétexte invoqué pour ne pas consulter le peuple indien en cette matière me semble assez boiteux. Le ministre prétend qu'il lui faut une certaine liberté de manœuvre pour organiser ses services. Nous reconnaissons tous la nécessité, pour le ministre et pour ses fonctionnaires, de pouvoirs administratifs discrétionnaires. Cependant, nous savons également que les gouvernants n'ont pas cessé, au cours des siècles, de réclamer la suppression des entraves apportées à l'exercice arbitraire du pouvoir. Je n'exagère rien et je ne mésestime pas la situation en disant que l'excuse invoquée par le ministre, à savoir qu'il lui faut plus de liberté pour réorganiser et mettre sur pied les activités du ministère est, en soi, insuffisante.

Voici ma conclusion: puisque le gouvernement a donné tant de publicité à son engagement et à sa promesse de consulter nos populations indiennes, il doit les honorer immédiatement après les avoir formulées. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement devrait commencer par là en demandant que se consultent les deux ministres de la Couronne: le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre d'État. Ce serait là, je crois, un bon début.

• (2.50 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté attentivement l'annonce faite par l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je le remercie de m'avoir envoyé une copie de sa déclaration en bonne et due forme, en langue anglaise, au bas de laquelle on a pris la peine d'indiquer: «traduction»—«translation». Il me semble qu'il aurait été plus simple de me faire parvenir l'original que d'en faire la traduction et de l'envoyer à mon bureau. L'honorable ministre me fait signe qu'il n'est même pas au courant de ce qui se passe dans son bureau.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

J'aurais moi-même aimé avoir la traduction française; toutefois, elle n'était pas prête et j'ai été obligé de lire le texte anglais. J'aurais mieux aimé la lire en français.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre aurait peut-être dû attendre à demain pour faire sa déclaration.

De toute façon, le ministre entend réorganiser le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en proposant trois points:

1° Social Affairs Program—
2° Economic Development Program—
3° Conservation Program.

Ce sont là de bonnes intentions de la part de l'honorable ministre et de ses fonctionnaires que de vouloir réorganiser le ministère, précisément parce que cette question des affaires indiennes et esquimaudes est souvent soulevée à la Chambre et qu'on n'y a trouvé aucune solution jusqu'à maintenant.

Dans sa déclaration, il dit également, et je cite:

[*Traduction*]

Je me suis engagé, au nom du gouvernement, à consulter les Indiens à l'égard des modifications à apporter à la loi sur les Indiens, ainsi qu'en ce qui a trait aux objectifs des principales lignes de conduite.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, si l'on s'en tient à certaines lettres qui me sont adressées par des Indiens, je me demande en quoi consistent ou ont consisté les consultations tenues jusqu'ici. Est-ce que c'est seulement un Indien de Montréal ou de Québec qui a le droit d'être consulté par le gouvernement pour établir la politique des Affaires indiennes et esquimaudes du gouvernement canadien? Nous avons des plaintes à l'effet que quelques-uns seulement sont consultés et que l'ensemble de la population indienne ou esquimaude n'a absolument aucune connaissance de ces rencontres et de ces discussions, et ce à tel point que je me demande bien honnêtement si les sommes d'argent attribuées au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne servent pas surtout à payer des Blancs, des fonctionnaires du gouvernement fédéral, pour tenter d'endormir quelques chefs indiens ou quelques chefs esquimaux, au détriment de la population esquimaude et de la population indienne du Canada.

Il est temps, il me semble, de passer aux actes, non pas à des actes dans des officines, des actes décidés d'avance, à l'insu du Parlement, et surtout à l'insu de la population indienne, qui exige des résultats.

Monsieur l'Orateur, je souhaite que cette déclaration ait des suites, non pas des suites désastreuses, accompagnées de conséquences désastreuses, mais des suites heureuses pour qu'enfin des consultations aient véritablement lieu entre la population, les diverses organisations des Indiens et des Esquimaux et les autorités gouvernementales, en vue de trouver une solution à ce problème et donner justice à ces gens, comme c'est leur droit.

[*Traduction*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES SERVICES DE SANTÉ AUX INDIENS

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis maintenant en mesure de faire la déclaration sur les services de santé aux Indiens que j'ai promise il y a eu une semaine lundi.

Au début de cette année, le gouvernement, dans une campagne destinée à enrayer l'inflation, décidait de rogner sur les crédits de tous les ministères. Les services de santé des Indiens n'étaient pas épargnés. Afin de maintenir les normes actuelles des services dans le cadre de sa politique fiscale, le gouvernement donnait des directives où étaient précisés les domaines d'activité pouvant être réduits sans que soient compromis les services de santé dans les communautés indiennes et esquimaudes en général.

Or, cette initiative a soulevé des protestations énergiques de la part de ceux qui estiment que nous ne devrions chercher en aucune façon à faire des économies quand nos indigènes sont en cause. Mon prédécesseur a donc fait une mise au point à la Chambre le 26 mars, pour éclairer les lanternes des gens...

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Quelles lanternes s'en sont trouvées éclairées?

L'hon. M. Munro: ...promettant que l'on maintiendrait les services à leur niveau actuel et qu'aucun individu ne souffrirait des compressions financières du gouvernement. Conformément à cette déclaration, une nouvelle série de directives au sujet de ces principes ont été adressées à tous les fonctionnaires itinérants.

En réponse à l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), je pourrais mentionner que la directive du 6 mars qu'il a précisément mentionnée lundi dernier n'a été expédiée par l'administrateur de la zone du Manitoba qu'aux bandes indiennes de cette province. Après les remarques de mon prédécesseur à la Chambre, une autre mise au point destinée au Manitoba a été envoyée durant la dernière partie d'avril; elle maintenait le niveau courant des services aux particuliers, semblable à celui du reste du Canada.

En ce qui concerne l'absence de consultation fédérale-provinciale, dont a parlé le député de Churchill (M. Simpson) à la suite des observations du ministre de la Santé de l'Ontario, le Dr. Dymond, je voudrais signaler que les fonctionnaires itinérants de mon ministère, les docteurs Thompson en Colombie-Britannique, Rath dans les Prairies, Butler en Ontario, Savoie au Québec et Hirtle dans les provinces atlantiques, tiennent régulièrement des consultations officieuses avec les sous-ministres provinciaux.

En outre, nos représentants officiels à Ottawa se sont mis en rapport avec leurs homologues provinciaux lors de la dernière conférence fédérale sur la santé, à l'occasion de réunions du conseil consultatif sur l'assurance hospitalière et au cours des négociations générales sur le programme d'assurance frais médicaux. Par ailleurs, le directeur des services de santé des Indiens a eu, à plusieurs reprises ces derniers temps, des consultations spéciales avec les ministères provinciaux de la Santé de la Saskatchewan, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Depuis que je suis titulaire de mon portefeuille, j'ai moi-même discuté le problème de la santé des Indiens avec des représentants élus des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan.

Quant à la question soulevée par le député, je préciserai que M. Dymond a protesté contre une directive, datée du 19 juillet et émanant de notre directeur régional pour l'Ontario qui était effectivement discriminatoire envers les Indiens des réserves en ce qui concerne l'OMSIP. En effet, l'Indien qui vit dans une réserve et qui ne gagne qu'un très faible revenu imposable ou qui n'en gagne aucun n'a pas droit à un certificat gratuit ou partiellement subventionné de l'OMSIP, tandis qu'un autre citoyen indigent, y compris un Indien qui ne vit pas dans une réserve, y a droit.

Nous espérons que les provinces étendront à l'avenir aux Indiens des réserves les services d'hygiène et de santé fournis aux autres citoyens, et qu'elles leur accorderont les mêmes normes de paiement. Nous estimons que les Indiens devraient être des citoyens à part entière et égale dans la province qu'ils habitent, et pour hâter la réalisation de cet objectif, nous projetons de discuter toute la question de ces services aux Indiens avec les ministres provinciaux de la santé avant et pendant la conférence fédérale-provinciale sur la santé, prévue pour la fin d'octobre. En attendant de nouveaux arrangements, nous avons l'intention ferme de maintenir nos services actuels et de les améliorer à l'occasion, afin qu'aucun Indien ne puisse manquer de soins lorsqu'il a un problème personnel de santé.

Il reste à élucider deux autres sujets mentionnés pendant la période des questions de vendredi. D'abord, en ce qui concerne les honoraires médicaux pour les traitements fournis aux Indiens indigents sous la compétence fédérale, je dirai que les médecins reçoivent environ 75 p. 100 des honoraires prévus pour ces cas par les provinces, ou à peu près les mêmes honoraires versés par la municipalité ou la province en cause pour le traitement des non-Indiens aux frais du public. Lorsque les tarifs ne suivent pas cette règle, d'autres arrangements sont conclus pour acquitter les frais généraux, comme la fourniture de locaux de cliniques.

Pour ce qui est de la deuxième question, posée par le député de Brandon-Souris au sujet de la présumée distribution de médicaments aux Indiens par un personnel non médical, je tiens à dire que ce programme, en vigueur dans les provinces, existe depuis longtemps déjà dans nos régions du nord; on le désigne sous le nom de programme de distribution de médicaments par des non-professionnels et il est en vigueur là-bas depuis plus de quarante ans. Les personnes dont il s'agit, après avoir acquis une formation à Sioux Lookout, sont envoyées dans la région dont il est fait mention dans un récent communiqué à la presse, vers des collectivités trop peu nombreuses ou trop nomades pour qu'on y installe un service de soins médicaux permanent. Ces personnes ont appris à donner les secours d'urgence et elles peuvent distribuer de simples médicaments mais seulement sous la direction des infirmières de la région, avec lesquelles elles communiquent par téléphone pour obtenir des ordonnances. S'il s'agit d'un cas grave, l'infirmière fait venir le malade au poste de soins infirmiers le plus près.

Nous recrutons pour ce travail les gens les mieux qualifiés possible, aides-infirmières autorisées, instituteurs, religieuses, Indiennes, et épouses de ministres, que nous considérons comme des personnes qualifiées. A la connaissance de mon ministère, il n'y a jamais eu de suites fâcheuses par suite des traitements donnés par ces personnes. De fait, le programme s'est révélé véritablement avantageux dans le cas des intéressés et a même souvent hâté la guérison des malades. Si le député connaît des cas particuliers où le programme aurait pu se révéler nuisible à la santé des Indiens, nous nous ferons un plaisir de les examiner. D'après nos renseignements, la personne qui avait exposé ces griefs a déclaré depuis ne pas avoir dit qu'il y avait eu effectivement des morts, mais que la chose aurait pu se produire. Selon le régime actuel, les aides non professionnelles assurent de meilleurs soins médicaux d'urgence qu'on n'en peut trouver dans bien d'autres petites collectivités du Canada.

• (3.00 p.m.)

Nous sommes conscients, mes fonctionnaires et moi, de la nécessité de réexaminer et d'améliorer périodiquement tout service; les services de santé aux Indiens et dans le Nord n'échappent pas à cette règle. Nous entreprenons cette étude en vue d'améliorer les deux services; nous poursuivons à cette fin nos consultations avec les autorités provinciales et, ce qui est plus important, avec les dirigeants des associations indiennes elles-mêmes.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le ministre ne dissipera pas les appréhensions et la vive inquiétude qu'éprouvent nos Indiens à propos des intentions du gouvernement quant aux services de santé dont ils bénéficiaient jusqu'ici. Cette inquiétude et ces appréhensions ont été, bien entendu, suscitées par une directive émise le 6 mars dernier et à laquelle le ministre vient de faire allusion. Cette directive a été envoyée aux responsables de la santé dans les diverses régions de la province du Manitoba ainsi qu'aux chefs et aux conseillers de toutes les bandes indiennes.

A la suite des questions qui avaient été posées ici, nous avions l'impression que le ministre allait émettre une directive pour tirer la chose au clair. D'après ce que m'ont dit les chefs de 26 réserves indiennes de la circonscription de Churchill, monsieur l'Orateur, ils n'ont reçu jusqu'à ce jour aucune directive de ce genre. Or, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a soutenu qu'une directive avait été émise. Mais, sauf erreur, elle n'était adressée qu'aux fonctionnaires du ministère. Nous avons dit aux Indiens, comme le ministre nous en avait informé, que cette nouvelle directive leur serait adressée et s'inscrirait dans le cadre de leurs consultations avec le gouvernement. Nous avons toujours soutenu, de ce côté-ci de la Chambre, qu'on ne saurait rien organiser dans ce domaine sans consulter les Indiens.

Le ministre a dit que des consultations ont eu lieu en plusieurs circonstances. Il a mentionné la question soulevée dans la déclaration du ministre de la Santé de la province d'Ontario. Cependant, monsieur l'Orateur, il oublie que le ministre de la Santé de la province d'Ontario a déclaré catégoriquement que le gouvernement fédéral cherche à se décharger sur les provinces, sans les consulter ni leur en parler, de ses responsabilités traditionnelles touchant le soin des Indiens et des Esquimaux.

Monsieur l'Orateur, nous prétendons que des consultations préalables s'imposent. Nous prétendons aussi que des consultations devraient se poursuivre continuellement entre les ministres intéressés. Il est apparu clairement aux députés progressistes-conservateurs, lorsqu'ils ont soulevé la question en mars dernier, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'époque ne savait pas que le ministère de la Sané nationale et du Bien-être social projetait de supprimer certains services de santé assurés aux Indiens. Monsieur l'Orateur, si le gouvernement se plaît à parler de consultations, il me semble que ses membres devraient se consulter entre eux quand il en est besoin.

Le ministre a aussi fait observer que les médecins qui soignent les Indiens recevaient environ 75 p. 100 de leurs honoraires habituels. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, monsieur l'Orateur, ils n'en touchent que quelque 50 p. 100. Je me demande si ce n'est pas là une autre preuve que le gouvernement considère nos Indiens comme des citoyens de seconde classe.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, la consultation s'impose. En annonçant ces projets, le gouvernement a déclaré qu'ils étaient en voie d'élaboration depuis longtemps. Pendant combien de temps exactement le gouvernement se propose-t-il de consulter les Indiens? Lorsqu'il vous faut un an, deux ans ou même davantage pour élaborer de tels plans de façon bureaucratique, vous ne pouvez vous attendre simplement à rencontrer hâtivement le peuple indien, à lui demander d'évaluer la question et à en venir ensuite à une rapide décision.

Le ministre a signalé également, monsieur l'Orateur, qu'il y avait eu consultation avec les provinces, et j'en ai tenu compte quand j'ai parlé de la déclaration du Dr Dymond. Il peut y avoir eu des pourparlers mais, d'après les autorités provinciales, personne ne sait au juste qui va défrayer ces services si l'on en fait retomber la responsabilité sur les provinces.

La Chambre devrait être au courant de ces choses, monsieur l'Orateur. Si l'on demande aux provinces de s'occuper de ces questions et qu'après consultation elles y consentent, la Chambre devrait alors savoir qui va régler la note. Nous devrions savoir si le gouvernement fédéral va continuer d'assumer ses responsabilités financières. Toutefois, je le répète, lorsqu'il s'agit de questions qui s'écartent des traités conclus avec nos Indiens ou qui ont pour effet de les abroger, il doit y avoir consultation. Pour ce qui est des traités nos 1 et 6 concernant les services médicaux, nos Indiens ont certainement le droit d'être consultés parce qu'ils ont toujours considéré ces services comme un droit découlant d'un traité.

J'aimerais exprimer une opinion strictement personnelle, monsieur l'Orateur, sans déprécier le moindrement les questions linguistiques que l'on soulève actuellement au Canada. A mon avis, la situation actuelle est fort pénible, étant donné surtout que nous

essayons de forger notre unité nationale. Au moment où un groupe linguistique présente des instances vigoureuses afin d'obtenir que sa langue non seulement soit préservée mais que son usage soit étendu, alors que notre constitution elle-même contient des dispositions protégeant ces droits linguistiques, le gouvernement actuel abolit les droits des Indiens sans même les consulter. D'après moi, le peuple canadien devrait examiner la question avec soin.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre entreprendra une série de consultations non seulement avec les autorités provinciales, mais avec les Indiens eux-mêmes. On devrait leur donner le temps d'étudier ces questions. Le gouvernement a déjà privé les Indiens d'un bon nombre de droits concernant la chasse qui leur étaient accordés par un traité. J'espère que le gouvernement n'a pas maintenant l'intention d'informer arbitrairement les Indiens que quelqu'un d'autre, et non le gouvernement fédéral, s'occupera dorénavant de leurs services médicaux.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de Churchill (M. Simpson), en parlant des craintes et de l'inquiétude qu'éprouve notre population indienne, a dit qu'elles ne seront pas dissipées par la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais ajouter que non seulement les Indiens se préoccupent des services et traitements médicaux qu'ils recevront mais que les Canadiens en général s'intéressent à la question et désirent ardemment que nous fassions l'impossible dans ce domaine pour notre population indigène.

● (3.10 p.m.)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a cherché encore aujourd'hui à nous assurer comme il l'avait déjà fait, à l'instar de son prédécesseur, que le niveau actuel des services de santé sera maintenu. J'ai suivi ces discussions de très près et je n'ai jamais décelé chez le ministre actuel ou son prédécesseur le moindre effort pour nous dire au juste ce que cela signifiait.

Lorsqu'on nous dit que le niveau actuel des services doit être maintenu, cela signifie-t-il le niveau actuel en termes de dollars, le niveau actuel en termes du nombre de médecins et autres personnes, en fonction des besoins ou du niveau actuel des services accessibles aux Indiens et aux autres populations des régions septentrionales en ce moment? Ce point doit être absolument éclairci.

Non seulement nous sentons que ces services devraient absolument être garantis; non seulement nous sentons que la qualité des services rendus à notre peuple devrait être maintenue; mais nous estimons qu'elle devrait être améliorée.

Lorsque nous avons discuté de cette question en mars et en avril derniers, de nombreuses statistiques ont été produites montrant l'abîme qui existe entre les services de santé accessibles à la population canadienne en général et ceux qui sont fournis aux Indiens et aux populations du Nord. Nous avons parlé de la lacune dans la qualité des services et des différences des taux de mortalité, etc.

A notre avis, le gouvernement ne doit pas se contenter de maintenir le niveau des services rendus aux peuples Indiens; nous en sommes confus. Si nous avons protesté en mars et en avril, si nous avons tout argumenté, c'est parce que les Indiens ne peuvent se contenter du genre de services de santé qui leur sont actuellement fournis. En d'autres termes, nous devrions améliorer les services de santé, mis à la disposition des populations indiennes et du Nord. (*Applaudissements*)

J'appuie également le député de Churchill lorsqu'il soutient que dans ce domaine, comme dans tous les aspects de nos relations avec les collectivités indiennes, nous devrions les consulter. J'espère que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre d'État ont entendu ce message et comprennent que, d'une façon générale, il doit y avoir consultation en ce qui concerne ces questions. Je fais remarquer au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que ces remarques s'appliquent également dans son cas.

Le ministre a dit une chose qui m'a causé de l'inquiétude; j'ai ressenti cette inquiétude bien des fois en entendant parler les ministres. Il a exprimé l'espoir que les provinces effectueront les redressements nécessaires pour que les Indiens y obtiennent les mêmes services que les autres Canadiens. Là encore, me semble-t-il, on demande aux intéressés d'attendre que quelque chose se passe. On ne doit pas se contenter, monsieur l'Orateur, de dire à nos populations indiennes: «Si nous ne prenons pas d'initiative, les provinces en prendront». Les provinces de leur côté peuvent dire: «Non, non, c'est au gouvernement fédéral à agir». Dans l'intervalle, nos populations autochtones ne profitent pas des soins et des services médicaux auxquels elles ont droit. Il faut assurément que le niveau de ces services soit beaucoup plus élevé et plus satisfaisant que celui fixé au printemps dernier.

Nous qui, à la Chambre, parlons de cette question, sommes appuyés, j'en suis sûr, de façon générale, par les Canadiens d'un bout à l'autre du pays lorsque nous exigeons pour tous nos Indiens et nos populations nordiques des services de santé complets et efficaces.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est temps, je pense, de rappeler aux députés les dispositions du Règlement.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, à l'instar de tous ceux qui ont parlé jusqu'ici sur cette question, nous sommes bien d'accord sur la nécessité, pour les Indiens et les Esquimaux, de se prononcer sur ce qui les regarde en propre, mais je voudrais tout simplement souligner un point particulier.

Le gouvernement a l'intention de se soustraire, petit à petit, de ses responsabilités à l'égard des Indiens pour les remettre aux provinces, comme c'est le cas, par exemple, pour le Québec qui, depuis quelques années, veut s'occuper entièrement du problème des Indiens et des Esquimaux sur le territoire du Québec. Il est évident qu'on devrait, avant de prendre aucune décision, préparer d'abord, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les ententes qui pourraient ensuite être négociées avec les principaux intéressés qui sont les Indiens et les Esquimaux.

Au sujet, par exemple, des Esquimaux du Nord du Québec, je peux en parler d'une façon un peu plus particulière, du fait que j'ai précisément une Esquimaude comme belle-sœur. J'ai beaucoup entendu parler des problèmes des Esquimaux et, en toute franchise, je pense que la politique établie depuis des années a peut-être favorisé une certaine décadence. Il faudrait que toute politique que l'on établira dorénavant à ce sujet-là ait comme objectif primordial de sauvegarder la culture et la mentalité propres de ces gens qui apporteront ainsi à tout le pays un énorme enrichissement.

[*Traduction*]

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE RAPPORT PROVISOIRE SUR LA POLLUTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, avec l'autorisation de la Chambre, je désire maintenant déposer le deuxième rapport provisoire de la Commission mixte internationale canado-américaine chargée d'étudier la pollution dans les lacs Érié et Ontario, et du secteur international du fleuve Saint-Laurent.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le ministre à déposer le document?

Des voix: D'accrod.

M. l'Orateur: Je me demande si les députés désirent que je commente brièvement la question des déclarations ministérielles. Je ne veux pas faire de leçon aux députés de quelque façon que ce soit, mais je les reporterais aux dispositions de l'article 52 du Règlement selon lesquelles, entre autres choses, les déclarations ministérielles devraient être limitées aux frais qu'on juge nécessaires de révéler à la Chambre et qu'elles ne devraient pas être de nature à susciter de débat à cette étape; elles stipulent aussi que les réponses des porte-parole des partis de l'opposition devraient être brèves.

Il est facile de susciter une discussion, je le sais; de même, la brièveté d'un discours est une chose relative à la Chambre des communes. (*Exclamations*)

J'estime que certaines des déclarations et des commentaires qu'on vient tout juste de faire ne se conformaient pas tout à fait à l'esprit de l'article 52 du Règlement. Je demanderais aux députés de tenir compte de ces remarques à l'avenir.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE COÛT DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 1—**M. MacRae:**

1. Quel a été le coût total, jusqu'au 31 juillet 1968, du Centre national des Arts?

2. Quel est le coût global estimatif de ce projet?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. $35,691,287.

2. Salles de théâtre, $38,922,000; Garage (stationnement), $3,606,000; Matériel et fourniture, $3,898,000; Total $46,426,000.

LES LOGEMENTS DES HOMMES MARIÉS DES FORCES ARMÉES

Question nº 58—**M. Forrestall:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il donné des instructions à tous les occupants des logements des hommes mariés, ou à certains d'entre eux, quant à la période pendant laquelle ils sont autorisés à occuper ces logements? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand ont été données ces instructions, par qui, et en vertu de quelle politique, *b*) le ministère ou un autre organisme gouvernemental envisage-t-il actuellement de prévoir d'autres logements, particulièrement pour les familles nombreuses, *c*) à combien de personnes et à quelles bases des Forces armées canadiennes ces avis ont-ils été adressés?

2. Prend-on actuellement des dispositions pour augmenter le nombre des logements actuellement à la disposition des Forces en service?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Oui, en mai 1967, une ordonnance administrative des Forces canadiennes a été émise à toutes les formations, par autorité du Chef de l'état-major de la Défense, laquelle permet à l'officier commandant un commandement de limiter à cinq ans l'occupation continue d'un logement pour militaires mariés, ou d'en prolonger la durée selon qu'il le juge à propos. Avant mai 1967, une ordonnance identique était en vigueur pour la M.R.C., mais non pour l'Armée et l'A.R.C. Cette autorisation visant à limiter l'occupation des logements pour militaires mariés a été donnée afin que tous les membres des Forces armées puissent bénéficier du privilège égal de se partager le nombre limité de logements disponibles.

Cette ordonnance a été invoquée par l'Officier commandant le Commandement maritime à l'égard des logements pour militaires mariés aux BFC d'Halifax et de Shearwater.

Une enquête sur les 1,922 logements pour militaires mariés administrés par la BFC d'Halifax a révélé que 69 militaires ont occupé de tels logements pendant des périodes allant de neuf à seize ans.

Vu la longue liste d'attente, l'officier commandant le Commandement maritime a décrété, conformément à l'OAFC en question, que les militaires qui ont occupé de tels logements pendant dix ans ou plus sans interruption, doivent les quitter afin que d'autres puissent bénéficier de logements disponibles à loyers modiques. Par conséquent, le 1er août 1968, les 69 militaires ci-dessus mentionnés ont été priés de quitter leurs logements sur préavis d'un an. Jusqu'ici, aucun d'eux n'a demandé qu'on l'aide à trouver un autre logement. Cependant, chaque cas est étudié au fond, et l'on ne prévoit aucune conséquence pénible pour qui que ce soit.

A la BFC de Shearwater, l'enquête a révélé que l'occupation des 301 logements disponibles pour militaires mariés varie considérablement selon les grades, le nombre d'enfants et d'autres circonstances.

Cependant, en conformité de la directive émise par l'officier commandant le Commandement maritime, certains de ceux qui ont reçu un préavis en vertu de l'ordonnance antérieure de la M.R.C. ont réussi à le faire annuler; ainsi, une famille de cinq enfants, bien qu'ayant occupé un logement pendant plus de dix ans, a obtenu l'autorisation de l'occuper pendant une autre année, vu qu'elle était incapable de trouver un autre logement et que le père était affecté à des fonctions en mer. Dix familles ont reçu un préavis d'un an le 1er août 1968. Jusqu'ici, aucune n'a réclamé d'aide.

2. Oui, nous faisons l'impossible pour améliorer la situation du logement dans les Forces armées, dans les limites du budget de la défense.

LA PRISE DE POISSONS À LITTLE HARBOUR (N.-É.)

Question nº 59—**M. Forrestall:**

A Little Harbour (N.-É.), quelle a été la prise globale de poissons, par espèce, et quel a été le total de la prise pour chaque espèce, en livres et en dollars, au cours de chacune des cinq dernières années?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):

DÉBARQUEMENTS ET VALEUR DÉBARQUÉE DE 1963 À 1967

LITTLE HARBOUR, COMTÉ D'HALIFAX (N.-É.)

	1963		1964		1965		1966		1967	
	(milliers de livres)	$	(milliers de livres)	$	(milliers de livres)	$	(milliers de livres)	$	(milliers de livres)	$
Morue	73	2,869	114	4,630	130	5,886	54	2,701	90	4,578
Goberge	137	3,964	2	72	17	522	14	420	4	118
Hareng	237	3,060	88	1,399	36	820	140	2,480	44	703
Maquereau	155	5,076	158	6,097	303	10,527	304	12,758	503	22,779
Saumon	1	919	2	967	3	1,722	3	2,101	6	3,342
Homard	156	79,265	67	38,936	62	39,760	28	17,439	32	24,412
Autre	12	971	40	1,231	2	259	40	1,464	20	873
TOTAL	771	96,124	471	54,332	553	59,496	583	39,363	699	56,805

L'ASSISTANCE DU CANADA À LA TANZANIE

Question nº 94—**M. McIntosh:**

1. A combien s'élève en tout l'assistance que le Canada apporte à la Tanzanie pour l'année 1968?

2. De cette somme totale, quelle proportion, en dollars, est versée au titre de l'aide extérieure, et quelle proportion est imputable aux crédits militaires de la Défense nationale?

3. Quelles sont les modalités de l'accord quinquennal qu'ont signé récemment le Canada et la Tanzanie et qui porte sur la planification du développement?

4. Combien y a-t-il d'agents du gouvernement du Canada qui sont postés en Tanzanie à l'heure actuelle, à des fins de défense ou autres, et à quels ministères du gouvernement du Canada rendent-ils compte de leurs activités?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1.

	1967-1968 (Débours)	1968-1969 (Prévisions)
	$	$
Subventions	1,916,000	2,000,000
Prêts au développement	1,777,000	1,000,000
Aide militaire	2,760,761	2,697,000
Total	6,453,761	5,697,000

Note: Puisque les programmes d'aide suivent l'année budgétaire canadienne, les chiffres cités plus haut comptent pour les années budgétaires 1967-1968 et 1968-1969.

2. Pour l'année budgétaire 1967-1968, une aide économique s'élevant à $3,686,000 a été versée sur les crédits du Bureau de l'aide extérieure. Ce total comprend l'aide en subventions et en prêts au développement dont est constituée notre assistance à la Tanzanie. Les fonds de l'aide militaire sont pris sur les crédits du ministère des Affaires extérieures.

3. Le Bureau de l'aide extérieure a signé avec les autorités de Tanzanie un accord fixant les modalités d'un projet d'assistance technique de cinq ans portant sur la planification du développement économique. Aux termes de cet accord sera fournie une équipe de quatre experts canadiens qui aideront le ministère des Affaires économiques et de la Planification du développement à étudier et à apprécier en priorité les projets de développement proposés par divers ministères tanzaniens. Cette équipe aidera aussi à mettre au point le prochain plan de développement de cinq ans.

Elle sera recrutée et administrée au nom du Bureau de l'aide extérieure par l'Université de Toronto, qui mettra également à sa disposition les moyens de recherche susceptibles de lui faciliter le travail. Ce projet sera dirigé par M. T. Easterbrook, titulaire du département d'économie politique à l'Université de Toronto, assisté du professeur Nowlan, du même département. Tous deux ont une grande expérience de la Tanzanie.

4. Agents du gouvernement du Canada en Tanzanie:

	Nombre de personnes
(A) Haut commissariat du Canada	14
(B) Équipe d'instruction des Forces armées canadiennes	89
(C) Employés sous contrat du Bureau de l'aide extérieure	72

[M. McIntosh.]

(A) Le personnel du Haut commissariat du Canada fait rapport au Haut commissaire et, par son intermédiaire, au ministère des Affaires extérieures.

(B) Le commandant de l'équipe fait rapport au Gouvernement canadien par l'intermédiaire du Haut commissaire du Canada en Tanzanie.

(C) Les employés sous contrat du Bureau de l'aide extérieure sont soumis aux conditions qui figurent dans leurs contrats et qui peuvent varier d'un intéressé à l'autre.

*L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE À L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL

Question nº 109—**L'hon. M. Ricard:**

Pour l'hiver 1967-1968, à qui fut accordé le contrat de l'enlèvement de la neige à l'Ordonnance de Montréal, et à quel prix?

L'hon. Don Jamieson (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, le contrat de l'enlèvement de la neige à l'Ordonnance de Montréal pour l'hiver 1967-1968 a été accordé à Panzini Limitée, 2475, rue Jetté, Montréal (Qué.), pour la somme de $19,822.

LES VERSEMENTS À TERRE-NEUVE EN VERTU DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Question nº 111—**M. McGrath:**

Quel est le montant total versé à la province de Terre-Neuve par le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, relativement aux années financières 1963-1964, 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Figurent, au tableau ci-joint, les sommes que le gouvernement fédéral a versées à la province de Terre-Neuve, pour l'année financière 1967-1968, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et, pour les années financières 1963-1964 à 1967-1968 inclusivement, en vertu d'autres régimes d'assistance, notamment le régime d'assistance-chômage, le régime d'assistance-vieillesse, le régime des allocations aux aveugles et le régime d'allocations d'invalidité.

Le régime d'assistance publique du Canada prévoit que les régimes susmentionnés peuvent selon l'option de chaque province, continuer d'être des régimes distincts ou faire partie intégrante du régime général que constitue le régime d'assistance publique du Canada.

SOMMES VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE—ANNÉES FINANCIÈRES 1963-1964 À 1967-1968

Année financière	Assistance-chômage	Assistance-vieillesse	Allocations aux aveugles	Allocations d'invalidité	Régime d'assistance publique du Canada	Total
	$	$	$	$	$	$
1963-1964	4,512,494	1,945,021	246,924	587,092	—	7,291,531
1964-1965	4,704,419	2,220,908	300,474	750,279	—	7,976,080
1965-1966	4,478,046	2,121,068	304,203	804,197	—	7,707,514
1966-1967	9,947,909	1,675,756	292,223	833,340	—	12,749,228
1967-1968	—	985,356	285,162	465,500	17,901,873	19,637,891

LES BAUX DANS LES PARCS NATIONAUX DE JASPER ET DE BANFF

Question nº 114—**M. Paproski:**

1. Quelle est la ligne de conduite actuelle du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'octroi de baux aux exploitants d'hôtels et de motels dans *a*) le Parc national Jasper, *b*) le Parc national de Banff?

2. Quelles conditions financières régissent l'octroi de baux aux exploitants d'hôtels et de motels dans les parcs susmentionnés?

3. Quelle est la durée actuelle des baux?

4. Comment procède-t-on pour l'appel des soumissions?

5. A quels parties, groupes ou particuliers a-t-on accordé des baux dans chacun des parcs susmentionnés, au cours des cinq dernières années?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. En ce qui concerne les parcs nationaux de Banff et de Jasper, le ministère lance des appels d'offre publics lorsque des terres situées à l'intérieur des parcs sont offertes à l'entreprise privée à des fins d'exploitation d'hôtels et de motels. Puis il accorde un bail commercial au soumissionnaire qui fait l'offre la plus acceptable. L'appréciation des offres repose sur le taux annuel proposé pour la location des terrains et (ou) sur le droit de concession proposé, lequel se fonde sur un pourcentage des recettes annuelles brutes à l'égard de l'ensemble des ventes et des services. On tient également compte du degré de compatibilité des motifs d'architecture et des aménagements paysagers avec les environs, du nombre d'unités de logement à construire, du calendrier des travaux requis en vue de fournir le nombre d'unités de logement proposées pour l'emplacement, des normes de services et du tarif fixé pour le public, de la qualité du mobilier et du matériel à fournir, de l'aptitude manifeste des intéressés à financer, diriger et exploiter la concession au montant soumissionné.

Si l'on n'a reçu aucune offre acceptable, ou si le ministère n'arrive pas à négocier de conditions acceptables avec les soumissionnaires, le ministère peut alors offrir à toute entreprise qui manifesterait la première son intérêt à cet égard la possibilité d'aménager le terrain. Dans ce cas, les exigences de l'appel d'offre servent de base aux négociations.

2. Les entreprises qui présentent une soumission à l'égard de concessions pour le logement des visiteurs, doivent faire un dépôt en règle sous forme de chèque, de mandat-poste ou de traite, à l'ordre du receveur général du Canada et au montant précisé dans l'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils sont en mesure, du point de vue financier, de construire, de meubler et d'exploiter les installations.

3. Les baux commerciaux peuvent durer jusqu'à quarante-deux ans.

4. Le ministère définit ses exigences et fixe ses conditions, puis lance un appel d'offres par voie d'affichage dans les bâtiments publics et au moyen d'annonces dans les principaux journaux de la région. Copies des avis sont en outre expédiées aux entreprises qui ont manifesté un intérêt particulier à l'égard d'une telle initiative.

5. De septembre 1963 à septembre 1968, des baux relatifs à l'exploitation d'hôtels ou de motels ont été octroyés aux entreprises suivantes: *a*) Dans le parc national de Jasper: Jas-Day Investments Ltd.; Tonquin Valley Motel Ltd.; *b*) Dans le parc national de Banff: Mountaineer Motel Company Limited.

LA RÉPARATION DE L'HORLOGE SUR L'ÉDIFICE FÉDÉRAL DE DARTMOUTH

Question nº 129—**M. Forrestall:**

1. Depuis combien de temps l'horloge sur l'édifice fédéral de Dartmouth ne fonctionne-t-elle plus?

2. Doit-on la réparer et, dans le cas de l'affirmative, quand la réparera-t-on et à quel coût?

3. Pourquoi a-t-on tardé à réparer cette horloge?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Trois ans.

2. Non.

3. A cause des frais excessifs de réparation.

LE CONSEIL CONSULTATIF DES INDIENS

Question nº 149—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Combien de fois le Conseil consultatif national des Indiens s'est-il réuni chaque année depuis sa création et dans le cas de chacune des réunions, où a-t-elle eu lieu, à quelle date et quel en était le but?

2. Qui sont les membres du Conseil consultatif national des Indiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Depuis sa création, le Conseil consultatif national des Indiens s'est réuni aux occasions suivantes: *a*) à Ottawa, du 10 au 12 janvier 1966. Cette réunion a été tenue en vue de décrire au Conseil les programmes et les priorités de la Direction des affaires indiennes. *b*) à Ottawa, du 19 au 23 septembre 1966. Le but principal de cette réunion était de discuter de la loi sur les Indiens. *c*) à Winnipeg, du 5 au 9 décembre 1966. Le but principal de cette réunion était de discuter de la loi sur les Indiens. *d*) à Ottawa, du 1er au 5 mai 1967. Cette réunion a eu lieu en vue de discuter de plusieurs sujets, y compris les objectifs à long terme au sein des affaires indiennes, la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi que la consultation et la communication. *e*) à Ottawa, du 2 au 4 août 1967. Cette réunion a eu lieu en vue de discuter de plusieurs sujets, y compris le rôle des Conseils consultatifs régionaux des Indiens et la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

2. Les membres du Conseil consultatif national des Indiens étaient les suivants à la dernière réunion tenue du 2 au 4 août 1967: Maritimes: M. Wallace Labillois; Québec: M. James Gaspé, M. Aurélien Gill; Ontario: M. Arthur Anderson, fils, M. Monroe Linklater, M. Wilmer Nadjiwon, M. Ralph Bruyère; Manitoba: M. A. E. Thompson, M. Cornelius Bignell; Saskatchewan: M. Walter Deiter, M. Ernest Mike; Alberta: M. Maurice McDougall, M. Mike Oka; Colombie-Britannique et Yukon: M. George Maunel, M. Phillip Paul, M. Kenneth Harris, Mme Clara Tizya; District du Mackenzie: Mme Agnes Casaway.

*LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

Question nº 170—**M. Fairweather:**

1. Les futurs dirigeants du Conseil des recherches médicales devront-ils, à l'instar de leurs prédécesseurs, rendre directement compte à un ministre d'État ou au sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Les sommes offertes par le Parlement en vue de recherches médicales dépendront-elles encore uniquement du Conseil et de ses comités consultatifs?

3. Le Conseil et ses comités d'appréciation seront-ils, comme par le passé, formés de personnes qui occupent des postes importants dans les universités et les institutions scientifiques?

[*Français*]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le président du Conseil de recherches médicales répond directement de ses fonctions à un ministre de la Couronne, en l'occurrence au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

2. L'affectation des crédits votés par le Parlement pour le programme des recherches extra-muros du Conseil de recherches médicales continuera de relever du Conseil.

3. On continuera de choisir les membres du Conseil de recherches médicales et de ses comités d'appréciation parmi les hommes de sciences de nos universités et établissements scientifiques canadiens.

[*Traduction*]

LES EXPÉRIENCES SUR LA PRÉVENTION DES CRISES CARDIAQUES

Question nº 179—**M. McCleave:**

Le gouvernement va-t-il accorder une subvention aux expériences sur l'utilisation possible de médicaments à base de potassium pour prévenir les crises cardiaques, que se propose de faire le Dr Hans Selye de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentale de l'Université de Montréal?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le Dr Selye n'a présenté aucune demande de subvention au Conseil de recherches médicales en vue de s'assurer un appui pour cette étape de ses recherches, bien qu'il reçoive un appui considérable pour les recherches qu'il effectue dans le domaine de la calciphylaxie et du vieillissement.

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX PROGRAMMES AMÉRICAINS D'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE

Question nº 181—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le ministre, ou l'un de ses conseillers militaires, a-t-il décidé que le personnel des Forces armées du Canada ne participera plus à certains programmes américains d'entraînement militaire, que ces programmes soient gratuits ou non?

2. Précisément, quel sera le degré de la participation canadienne future à de tels programmes d'entraînement que le Cours 1181, à Fort Bliss, Texas, qui est un programme d'entraînement en matière d'engins téléguidés et auquel le Canada n'est pas actuellement représenté?

3. Est-ce que la suppression de la participation aux programmes d'entraînement aux États-Unis a résulté de l'amoindrissement de la diffusion libre des renseignements au personnel des Forces armées du Canada dans les secteurs relatifs de l'entraînement et du matériel militaire?

[M. Forrestall.]

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Non. Le personnel des Forces canadiennes participe aux programmes américains d'entraînement militaire, seulement lorsqu'un entraînement analogue n'est pas disponible au Canada. Et il n'y participe que dans la mesure où des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de scolarité, ainsi que les dépenses de voyage et d'affectation temporaire. Aucune autre raison n'a jusqu'ici limité cette participation, à condition qu'il y eût toujours une raison valable pour la motiver.

2. La fréquentation de divers cours offerts en dehors du Canada fait l'objet d'une révision annuelle afin de déterminer leur importance et leur priorité relatives. Deux officiers des Forces canadiennes viennent de terminer le Cours d'officier sur les systèmes de missiles téléguidés (4F-1181) à Fort-Bliss, au Texas. On ne projette pas d'envoyer de candidats pour le prochain cours. Si parfois ce cours était jugé nécessaire plus tard, il pourra de nouveau être pris en considération lors de la révision annuelle des programmes d'entraînement.

3. Non. L'état-major canadien de liaison pour la défense, à Washington, ainsi que le programme d'échange et de liaison assurent d'excellents moyens de communication en matière de renseignements sur l'entraînement.

LES AVIONS CARGO DE RAVITAILLEMENT

Question nº 182—**L'hon. M. Lambert:**

1. Depuis novembre 1967, a-t-on fait des progrès dans l'établissement d'une proposition concrète pour l'achat d'un certain nombre d'avions cargo de ravitaillement pour fins de ravitaillement avec le CF-5, étant donné qu'il est impossible d'obtenir des avions C-141?

2. Est-on en train d'étudier une proposition concrète en vue d'obtenir des avions K-135 qui ont un groupe motopropulseur plus rapide et plus puissant et qui sont plus en mesure de satisfaire les besoins déclarés du Canada et, dans l'affirmative, quels sont les détails de cette proposition, c'est-à-dire le nombre d'avions, leur coût, les dates de livraison, etc.?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Des études sont encore en cours à ce propos, et diverses options sont envisagées.

2. L'avion KC-135 n'est plus en production.

LES BUREAUX DE LA COMMISSION DES PENSIONS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE (QUÉ.)

Question nº 191—**M. Fortin:**

1. Combien de commissaires la Commission canadienne des pensions compte-t-elle actuellement?

2. La Commission maintient-elle des bureaux d'appel dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Dans l'affirmative, *a*) dans quelles villes sont-ils situés et quels en sont *b*) l'adresse exacte, *c*) le numéro de téléphone, *d*) le premier responsable?

L'hon. J. E. Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 16.

2. Non.

3. Tous les membres de la Commission canadienne des pensions, y compris ceux qui siègent aux bureaux d'appel, ont leur bureau à Ottawa. Les bureaux d'appel, formés de trois commissaires, partent d'Ottawa pour se rendre aux divers centres du Canada où ils tiennent audience.

LE DEUXIÈME PARC NATIONAL EN SASKATCHEWAN

Question nº 199—**M. Southam:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un deuxième parc national en Saskatchewan, cette année-ci?

2. Dans le cas de l'affirmative, où sera situé ce parc et quand doivent commencer les travaux d'aménagement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'établir un deuxième parc national en Saskatchewan cette année.

2. Ne s'applique pas.

A PROPOS DE L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Question nº 225—**M. Gauthier:**

Le gouvernement songe-t-il à augmenter les allocations familiales en fonction du coût de la vie et, dans l'affirmative, quand établira-t-il cette ligne de conduite?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme il s'agit, en l'occurrence de la ligne de conduite du gouvernement, tout projet de loi de ce genre sera rendu public par ce dernier en temps opportun.

LES PROTESTATIONS CONTRE L'AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN

Question nº 241—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il reçu des protestations contre l'augmentation de 2c. le pain, récemment annoncée par deux grandes boulangeries de l'Ouest canadien?

2. Quelles mesures le Ministre a-t-il prises à l'égard de cette hausse du prix de cet aliment essentiel?

3. Le Ministre songe-t-il à faire faire enquête sur les tactiques des «ventes à perte» employées dans la vente du pain à l'occasion de cette hausse de prix?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui.

2. Le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a pour principe d'examiner attentivement tous les changements importants de prix, dont il prend connaissance, afin de déterminer s'il en découle une infraction à la loi, et il prend toute mesure nécessaire en vertu de la loi.

3. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne stipule pas que l'utilisation des tactiques de ventes à perte constitue en soi une infraction. Toutefois, l'article 33A de la loi interdit certaines formes d'établissement de prix abusifs. Le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi poursuivra l'étude de la situation et prendra toute mesure qui s'impose aux termes de la loi.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

LES PLUS HAUTS POSTES MILITAIRES

Question n° 144—**M. Forrestall:**

1. Par ordre décroissant d'importance, quels sont les 200 plus hauts postes militaires du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes?

2. De ces 200 postes, *a*) combien sont réservés aux officiers d'un élément particulier des Forces, *b*) combien sont réservés aux équipages d'avion, *c*) combien sont réservés aux officiers des services techniques, *d*) aux ingénieurs, *e*) à tout autre secteur des cadres des Forces (donner le détail), *f*) combien sont offerts par voie de concours aux officiers des trois éléments des Forces et *g*) combien exigent une expérience au niveau de l'exploitation (équipage d'avion)?

3. Combien de titulaires actuels, sur ces 200 postes, possèdent un diplôme en génie ou en science, combien sont respectivement pilotes, navigateurs-radio, officiers des services techniques et ingénieurs?

4. De ces 200 postes, combien, au cours des cinq dernières années, étaient détenus dans chaque élément des Forces, par des officiers pilotes, navigateurs-radio, officiers des services techniques et ingénieurs?

5. Des 200 plus hauts postes militaires détenus par l'élément aviation des Forces, quelle est la spécialité des rôles de chacun des 4 derniers titulaires de chaque poste?

6. Pour chaque mois écoulé depuis le mois de juin 1966, combien d'officiers de chaque élément des Forces ont été licenciés en vertu de la Table des O et RR, article 15001, numéro 4*a*), 4*b*) et 4*c*) et numéro 5*a*), 5*b*) et 5*c*) et étaient officiers des services techniques possédant un diplôme en génie, officiers des services techniques autres que ceux qui tombent dans les catégories *a*) et *b*), officiers pilotes et officiers d'équipage autres que les pilotes, dentistes et médecins?

7. Pour chaque mois écoulé depuis le mois de juin 1966, combien d'officiers ont été recrutés dans chaque élément des Forces comme officiers Tech/Tel, officiers des services techniques, pilotes, membres de l'équipage d'avion autres que pilotes, dentistes et médecins?

[L'hon. M. Dinsdale.]

8. Combien d'officiers de services techniques, le 1er janvier 1968, faisaient partie des éléments terrestre, maritime et aérien des Forces et avaient le grade de colonel ou un grade supérieur, de lieutenant-colonel, de major et de capitaine ou un grade inférieur?

9. Combien d'officiers, le 1er janvier 1968, dans chaque élément des Forces, qui détenaient le grade de colonel ou un grade supérieur, de lieutenant-colonel, de major et de capitaine ou un grade inférieur, étaient respectivement officiers Tech/Tel, officiers Tech/IM, officiers Tech/blindés, officiers des services techniques d'une catégorie autre que *a*), *b*) et *c*), pilotes, opérateurs de radio, navigateurs, membres d'un équipage d'avion autres que de la catégorie *e*) et *f*), médecins, avocats et aumôniers?

10. Combien d'officiers, le 1er janvier 1968, dans les catégories des services techniques et de l'équipage d'avion, possédaient un diplôme en génie ou en science?

(Le document est déposé.)

LES CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX DES INDIENS

Question n° 152—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Combien de fois se sont réunis les membres des Conseils consultatifs régionaux des Indiens depuis la création de ces conseils et où, quand et pourquoi ont eu lieu ces réunions?

2. De qui se compose chaque Conseil consultatif régional des Indiens?

(Le document est déposé.)

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE—CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question n° 160—**M. Fortin:**

1. Quel a été le montant total des cotisations versées à la caisse d'assurance-chômage par les citoyens de la circonscription fédérale de Lotbinière au cours de 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quelle a été la part des employeurs?

3. Quelle a été la part des travailleurs?

4. Quelle a été la part du gouvernement?

5. Quelle somme la caisse d'assurance-chômage a-t-elle versée en prestations au cours de 1965, 1966, 1967 et 1968 *a*) pour l'ensemble du Canada, *b*) pour chacune des provinces, et *c*) pour la circonscription fédérale de Lotbinière?

6. A combien de réclamants, par province et pour la circonscription fédérale de Lotbinière, des prestations ont-elles été versées?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

• (3.20 p.m.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions nos 6 et 13 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 10.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

NAICAM (SASK.)—LES INSTALLATIONS MILITAIRES

Motion nº 6—**M. Burton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les accords conclus par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique au sujet de l'emplacement d'installations militaires ou d'installations d'instruction militaire à Naicam (Sask.) ou Broadview (Sask.)

(La motion est adoptée).

LA BASE DES FORCES CANADIENNES À RIVERS (MAN.)

Motion nº 13—**M. Stewart (Marquette):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres et autres communications reçues par le gouvernement du Canada, depuis le 1er juillet 1968, au sujet de la base des Forces canadiennes à Rivers (Man.), et de leurs réponses.

(La motion est adoptée).

L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE SUCRE ET DE SIROP D'ÉRABLE

Motion nº 10—**M. Fortin:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de la province de Québec depuis le 1er janvier 1965, relativement à la demande d'aide pour le compte des producteurs de sucre et de sirop d'érable.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette motion, les hauts fonctionnaires de mon ministère m'apprennent qu'il n'y a pas de correspondance de ce genre dans les dossiers. Je demanderais donc au député de bien vouloir retirer sa motion, étant donné que la réponse serait nulle.

[*Français*]

M. l'Orateur: La motion est-elle retirée?

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, étant donné qu'il n'y a aucun document à ce sujet, je permets volontiers au ministre qu'on retire cet avis de motion.

[*Traduction*]

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA PRIORITÉ DES PRÊTS DE LA BANQUE MONDIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, que je me réjouis de retrouver à la Chambre apparemment sauf de son séjour en territoire hostile. Pourrait-il indiquer si le ministre des Finances s'exprimait au nom du gouvernement du Canada lorsqu'il a formellement appuyé le plan de M. Robert McNamara d'accorder la priorité des prêts de la Banque mondiale aux pays désireux d'instaurer des régimes de limitation de la population et s'il exposait ainsi l'attitude officielle du gouvernement du Canada et du ministère des Affaires extérieures?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion d'entendre ni de lire les paroles du ministre des Finances, mais il est sans doute là-bas pour représenter le gouvernement du Canada. C'est pourquoi, lorsqu'il fait des déclarations sur les problèmes de son ressort, y compris diverses questions financières, il les fait au nom du gouvernement canadien.

L'hon. M. Stanfield: Pour plus de clarté, monsieur l'Orateur, nous pouvons donc admettre qu'il s'agissait d'une déclaration autorisée?

L'hon. M. Hellyer: Je ne tiens pas à faire de commentaires précis avant d'avoir lu sa déclaration, mais je suis sûr que le ministre des Finances, en homme très avisé et très réfléchi, ne dirait rien qui ne fût pas absolument conforme à la politique du gouvernement.

L'hon. M. Stanfield: Puisqu'il semble que telle est la politique du gouvernement canadien au sujet des prêts de la Banque mondiale, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de l'appliquer à notre propre politique d'aide étrangère?

L'hon. M. Hellyer: Non, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais la question n'est pas nouvelle. On l'a soulevée de temps à autre au cours des années. M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, l'a déjà commentée. En outre, bien des gens s'en préoccupent sérieusement dans de nombreuses parties du monde.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et c'est un très mauvais principe.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demande seulement un renseignement. Le premier ministre suppléant pourrait peut-être prendre avis de la question et indiquer à la Chambre—ou bien laisser ce soin au premier ministre lorsqu'il sera de retour—si telle est la politique du gouvernement.

AIR CANADA

WINNIPEG—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'AVENIR DE LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre suppléant, en sa qualité de ministre des Transports, s'il est en mesure de faire une déclaration sur l'avenir de la base d'entretien et de révision d'Air Canada, à Winnipeg?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je ne peux rien ajouter à la déclaration précédente, monsieur l'Orateur. Nous sommes à faire l'étude effective et immédiate de la question. Des propositions de rechange sont examinées par le gouvernement et le comité qui a été formé mais qui, malheureusement, fonctionne sans l'aide directe de la province du Manitoba. J'espère toujours que nous pourrons donner des nouvelles sous peu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A titre de question complémentaire, y a-t-il eu consultation soit de la part d'Air Canada, soit de la part du gouvernement, avec les syndicats intéressés, depuis que j'ai soulevé la question la semaine dernière?

L'hon. M. Hellyer: Je ne puis répondre à cette question de façon précise, monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): A titre de question complémentaire, le ministre voudrait-il dire si le retard en question provient de la formation d'un groupe d'étude chargé de déterminer le parti à prendre par Air Canada, ainsi que de la suggestion du président du comité qui pendant la campagne électorale a laissé entendre qu'il croyait à une fusion possible d'Air Canada et des Ligues aériennes du Pacifique Canadien? Cette fusion est-elle envisagée?

L'hon. M. Hellyer: A la première question qui, si j'ai bien compris, demandait s'il y avait un rapport entre le retard mis à annoncer le sort futur de la base de Winnipeg et l'intéressante proposition de mon collègue, le ministre d'État (M. Richardson), je répondrai: non.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En nommant le nouveau président d'Air Canada—décision importante—le gouvernement ne s'inspirera-t-il que de considérations de mérite, en excluant tout favoritisme?

[L'hon. M. Stanfield.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous certifier que, tandis que l'avenir de la base de révision d'Air Canada à Winnipeg est à l'étude, est examiné de façon active, fait présentement l'objet de délibérations agissantes, etc., aucun autre employé d'Air Canada à Winnipeg ne sera muté ailleurs?

L'hon. M. Hellyer: Je ne peux l'affirmer de façon catégorique, mais je puis dire à mon honorable ami ce qu'il sait sans doute déjà: nous avons obtenu la collaboration de la société sur ce point depuis quelques semaines. Nous faisons l'impossible pour en arriver à une décision afin que les employés de Winnipeg voient clairement les options.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais il n'y a pas eu de consultations avec eux?

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que bien des choses à Air Canada n'avancent plus, semble-t-il, quand le ministre pourra-t-il annoncer le nom du nouveau président d'Air Canada?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à la déclaration faite par le premier ministre à la Chambre à ce sujet.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Comment une étude effective et immédiate diffère-t-elle d'une simple étude?

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

QUESTION RELATIVE À LA VENTE DE PLUTONIUM À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi les États-Unis vendent le plutonium à $43 le gramme, alors que le Canada n'a obtenu que $22 le gramme pour le plutonium qu'il a vendu à la France?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question, si elle est recevable, devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourrait-il faire quelques remarques sur la signification de la politique assez extraordinaire de la Commission du blé qui consiste à envoyer une proportion prédominante de catégories inférieures de blé aux points d'expéditions? Nous dirait-il si cela indique un changement dans nos exportations ?

M. l'Orateur: Le député conviendra peut-être que la question, sous sa forme actuelle, n'est pas recevable. Le député ne peut pas demander au ministre de faire des remarques au sujet d'une déclaration de ce genre.

LE NORD CANADIEN

LA PANARCTIC OIL—LES PRATIQUES DANS L'EMBAUCHAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. L'affaire me paraît urgente, étant donné tout ce qui se dit à propos de l'entreprise de la Pan Arctic Oil. Le ministre pourrait-il instituer une enquête dans le but d'abord de déterminer si oui ou non le gouvernement s'est montré coupable de pratiques discriminatoires contre les Esquimaux ou a approuvé de telles pratiques, comme on l'a récemment prétendu; ensuite, de déterminer quels bénéfices les Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest ont retirés de l'entreprise pétrolière et de savoir si ces personnes ont fait l'objet de mesures discriminatoires?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): La suggestion du député mérite d'être retenue. Je chargerai immédiatement la division des justes méthodes d'emploi de mon ministère de faire une enquête sur cette question.

LA CAPITALE NATIONALE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Peut-il nous dire aujourd'hui, comme il en avait manifesté l'espoir la semaine dernière, où en est le projet d'établissement d'un comité parlementaire sur la capitale nationale?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Non, je ne suis pas encore prêt à le faire, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ONTARIO—LE RECYCLAGE DES OUVRIERS DE LA CHRYSLER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Je veux poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il nous dire si on a examiné plus à fond la situation de plus de 300 ouvriers de la Chrysler à qui on a refusé l'occasion d'améliorer leur formation ou de terminer la douzième année?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, vous savez que nous entreprenons un programme très ambitieux de formation et de recyclage dans la province d'Ontario. Nous avons, au cours des six premiers mois de l'année, fait inscrire plusieurs milliers de personnes à des cours de formation. Je serais heureux d'examiner cette demande dans le cadre de ce programme global.

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DANS LES CHANTIERS MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Production de défense. A la suite de ses entretiens récents, en compagnie du ministre des Transports et du ministre de l'Industrie et du Commerce avec les représentants de l'Association canadienne du personnel des chantiers maritimes, pourrait-il nous indiquer les initiatives que le gouvernement prend pour remédier au chômage qui sévit dans les chantiers maritimes du Canada et qu'on a qualifié de dangereux.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à faire cette proposition, mais le ministre voudra peut-être faire une déclaration à l'appel des motions.

LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Comme le président du Congrès du travail du Canada a porté hier des accusations de discrimination dans l'emploi en raison du sexe, et comme il faut s'assurer que la main-d'œuvre féminine

touchera un traitement égal pour un travail comparable et qu'elle aura des chances égales d'embauche et d'avancement, le gouvernement envisage-t-il l'adoption d'une loi sur les justes méthodes d'emploi?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai appris, il y a vingt-trois ans, à ne pas discuter avec une dame. Ce principe demeure valable. Je prie l'honorable représentante de se reporter aux observations du député de Notre-Dame-de-Grâce, à dix heures hier soir, sur ce sujet. Elle connaîtra mon opinion sur la question.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si les entrepreneurs chargés des projets fédéraux-provinciaux de réfection des routes sont autorisés à payer à leurs employés des salaires de beaucoup inférieurs aux taux régnants, comme c'est maintenant le cas à Saint-Jean (T.-N.)?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, nous avons de fait un taux de salaire minimum que nous appliquons assez rigoureusement. J'admets, cependant, qu'il existe un problème dans le cas des projets fédéraux-provinciaux. Mais des exceptions ne sont permises habituellement qu'afin de donner le plus de travail possible à la main-d'œuvre d'une région donnée. Je ne suis pas au courant de la situation à laquelle le député fait allusion. Qu'il me donne des renseignements et je lui donnerai une réponse le plus tôt possible.

LES AFFAIRES INDIENNES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, étant quatre fois chef indien, je m'intéresse naturellement aux Indiens. J'aimerais demander au ministre—et j'y mets beaucoup de respect devant le zèle qu'il déploie au service de son ministère—vu la profonde incertitude chez les Indiens partout au Canada, s'il consentirait à retarder le remaniement et le renouvellement du ministère des Affaires indiennes et à se rendre lui-même dans les principales réserves indiennes du pays afin d'y recueillir l'opinion des Indiens plutôt que celle des fonctionnaires.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme «Chef Gooslap»—c'est un titre qu'on m'a donné dernièrement—il me fait plaisir de répondre au très honorable député de Prince-Albert.

Cette réorganisation, comme je l'ai dit tantôt, n'a d'autre but que de rendre plus efficace l'administration du ministère ici, à Ottawa. Nous n'avons pas l'intention de changer du tout la situation qui prévaut dans les réserves, chez les bandes indiennes. Nous avons l'intention de maintenir le même système, mais comme nous avions, à Ottawa, un service d'éducation pour les Esquimaux, un service d'éducation pour les Indiens, un service de génie pour les Indiens et un autre pour les Esquimaux, etc., bref, comme il y avait duplication de services, nous avons décidé de fusionner ces services, afin que le bureau chef d'Ottawa puisse donner aux Indiens et aux Esquimaux du Canada un meilleur service.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'attitude adoptée par le ministre est aussi simple qu'il le dit, a-t-il consulté l'homme à tout faire, le ministre d'État et a-t-il pu convaincre cet homme qui connaît si bien les Indiens que la politique préconisée par le ministre est la bonne?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que je félicite d'avoir été choisi comme chef d'une tribu indienne; cela lui convient très bien.

J'aimerais savoir si le ministre a l'intention, d'après la déclaration qu'il vient de faire, de rendre, pour les Indiens, financièrement possible ce qui est physiquement réalisable.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA PRODUCTION D'URANIUM ET LA VENTE DE PLUTONIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Par suite de la vente de plutonium à la France, a-t-on versé ou versera-t-on des fonds supplémentaires aux producteurs d'uranium pour la vente de leur produit?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la vente d'uranium soit, de quelque façon, nécessairement liée à

celle du plutonium qui s'est effectuée indépendamment de la première. Les députés savent qu'on a observé les garanties internationales à l'égard de cette vente. Elle ne permet aucunement de supposer ni ne signifie nécessairement qu'il y aura de nouvelles ventes ou de nouveaux accords.

L'hon. M. Harkness: Le ministre sait que le plutonium est dérivé à l'origine de...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Harkness: Puis-je demander au ministre s'il a l'intention d'acheter de nouveaux stocks d'uranium pour remplacer le plutonium vendu?

M. l'Orateur: Je conseille à l'honorable représentant de faire inscrire au *Feuilleton* sa question supplémentaire.

L'hon. M. Harkness: Je voudrais poser une autre question supplémentaire. A-t-on vendu ce plutonium pour une somme très inférieure au prix courant?

M. l'Orateur: Cette question supplémentaire devrait figurer au *Feuilleton* avec la première.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉCIPIENTS DE SÛRETÉ POUR PILULES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Une société de Windsor a offert au marché un récipient à pilules pratiquement inaccessible aux enfants. Comme de nombreux enfants meurent du fait que les récipients de produits pharmaceutiques s'ouvrent facilement, le ministère a-t-il effectué une étude des nouveaux récipients? Si oui, et si cette étude prouve qu'ils sont efficaces, le ministre peut-il nous assurer que leur utilisation sera rendue obligatoire afin de supprimer cette menace de mort pour les enfants?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Cette recommandation a été formulée par un comité institué par notre Direction des aliments et drogues. Nous avons renvoyé l'affaire au comité des devis qui établira un sous-comité chargé d'étudier les caractéristiques d'un bouchon de bouteille. Lorsque cette étude sera complétée, nous comptons englober les caractéristiques dans le règlement édicté aux termes de la loi sur les aliments et drogues.

LES SOINS MÉDICAUX AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle fait suite à la déclaration qu'il a faite à l'appel des motions. Pourrait-il dire à la Chambre si la directive ministérielle revisée d'avril dont il a fait état et qui rétablissait les droits traditionnels de nos concitoyens indiens aux soins médicaux n'a pas été remplacée par une autre directive qui remet en vigueur les restrictions antérieures, la première directive ayant été publiée avant les élections et la seconde après celles-ci?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. A ma connaissance, elle n'a été infirmée par aucune autre directive, et les mêmes services qu'auparavant sont maintenant assurés.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre n'est-il pas au courant de la directive du 15 juillet émanant du bureau régional de Moncton?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[*Plus tard*]

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de sa déclaration sur les soins médicaux accordés aux Indiens. A-t-on remis en vigueur le remboursement, supprimé par son prédécesseur, des frais de transport des Indiens malades, blessés ou indigents, de la réserve d'Eskasoni à l'hôpital? Le ministre comprendra j'en suis sûr, qu'il est très difficile pour quelqu'un qui s'est fracturé une jambe de faire 30 milles à pied pour se rendre à l'hôpital de Sydney.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance on n'a jamais supprimé le remboursement de ces frais, mais je répondrai à cette question après m'être renseigné.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, mais aurait-il l'obligeance de payer de sa poche les centaines de dollars dus aux personnes qui ont transporté des malades indigents aux hôpitaux et que son ministère a refusé de rembourser?

LE RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Forêts et du Développement rural s'il est disposé maintenant à répondre à la question qu'il a tenue pour préavis hier, savoir si l'on a supprimé le rapport en deux volumes sur la pauvreté chez les Indiens, rédigé par l'ARDA. En outre, si le gouvernement a reçu ce rapport, va-t-il le publier?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, il n'y a jamais eu de rapport supprimé; il y a eu un rapport intérieur au ministère, pour des fins intérieures. Nous avons ce rapport en main et nous l'étudions. Dès que le gouvernement en sera saisi—le cabinet, sans doute—je pourrai faire part des recommandations à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Simpson: Le rapport qu'on a reçu a-t-il été remis au ministre?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Oui, monsieur l'Orateur, il y a eu un rapport. Je l'ai reçu et j'ai l'intention d'en discuter avec le cabinet, et nous ferons sans doute des recommandations par la suite.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE CANAL DE NAVIGATION ENTRE LES LACS ONTARIO ET ÉRIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a-t-il reçu de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent une proposition ayant trait à un nouveau canal de navigation entre les lacs Ontario et Érié, proposition qui souligne le fait que dans bien peu de temps les installations actuelles auront atteint le point de saturation? Si oui, le gouvernement songe-t-il à y donner suite, et sinon, pourquoi pas?

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LES PROJETS DE CONSERVATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural, qui est chargé de faire rapport à la Chambre de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. J'ajoute que l'approche de l'hiver rend ma question urgente.

Comme la réorganisation de son ministère a ralenti considérablement la mise en œuvre des projets de conservation de l'eau dans les trois provinces des Prairies, le ministre nous dirait-il quand cette réorganisation sera achevée et quand sera reprise la mise en œuvre de ces importants et urgents projets d'aménagement des eaux?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, la réorganisation ne se terminera pas avant l'adoption de la nouvelle loi à la Chambre. Je présume donc que le tout sera complété dans quelques semaines ou peut-être quelques mois.

LES STUPÉFIANTS

LA LUTTE CONTRE L'AUGMENTATION DU TRAFIC

A l'appel de l'ordre du jour:

M. R. L. Whiting (Halton): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son ministère fait une guerre massive contre l'usage des drogues. Les jeunes gens se livrent à des expériences avec les drogues sans se rendre compte des graves effets qui peuvent en découler.

Des voix: Règlement.

M. Whiting: Que fait le ministère pour renseigner les jeunes gens? Songe-t-on sérieusement à utiliser les moyens audio-visuels modernes comme les films, la télévision et...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait que les questions ne doivent pas se transformer en discours, si brefs qu'ils soient. L'importante question qu'il a soulevée devrait, à mon avis, être inscrite au *Feuilleton*.

L'HABITATION

L'ÉTUDE DES MÉMOIRES PAR LE GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports de donner à la Chambre l'assurance que son groupe d'experts en matière de logements, qui se déplace d'une ville à l'autre, prendra les dispositions nécessaires pour prendre connaissance des mémoires que lui adressent les principaux organismes de ces villes. Je fais allusion ici au mémoire du Toronto Real Estate Board, que ce groupe ne semble pas avoir reçu.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir vous donner une assurance aussi générale. Comme mon honorable ami le comprendra, les travaux du groupe d'experts ont soulevé tant d'enthousiasme qu'il serait vraiment impossible d'entendre toutes les instances que pourraient faire les principales organisations. Ce ne serait possible qu'en prolongeant le délai qui nous a été imparti pour présenter nos conclusions. Si nous le faisions, mon honorable ami en conviendra, j'en suis sûr, il serait alors impossible de préparer une mesure législative et de la présenter au cours de la présente session, avant le démarrage du programme de construction de l'an prochain.

Nous devrons faire de notre mieux, je pense, et entendre le plus grand nombre possible de groupes qui ont présenté des mémoires. Il faut entendre les témoignages des divers éléments de ces groupes pour se faire une idée nuancée de toutes les opinions. Il faudra ensuite examiner ces opinions et lire les autres mémoires, afin d'en venir à une conclusion avant la fin de l'année.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il esquisser à la Chambre les critères qui président à la sélection des mémoires retenus et analysés et de ceux qui ne le sont pas?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit de renseignements qui, s'ils doivent être fournis, doivent l'être à l'appel des motions.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports peut-il nous assurer que le gouvernement prend son groupe d'étude avec autant de sérieux qu'il l'avait fait pour celui du ministre d'État?

LES PORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LE DÉBUT DE L'EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre des Transports s'il a été informé de la date du début de la construction de l'embranchement ferroviaire entre Roberts Bank et notre réseau national, et en l'occurrence, quelle est cette date?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu ce renseignement. Mon honorable ami connaît sans doute les multiples instances présentées au sujet du tracé de cet embranchement. A ma connaissance, aucune date précise n'a été annoncée pour le commencement des travaux.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LA POSSIBILITÉ D'UN EMBARGO SUR LES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il a rencontré ses collègues du cabinet pour discuter avec eux de la possibilité de mettre l'embargo sur les importations de céréales à ce pays, étant donné surtout la situation où les producteurs se trouvent en ce moment?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec de nombreuses personnes à ce sujet, y compris certains membres du Cabinet.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il traité en particulier de la possibilité de mettre l'embargo sur les importations de céréales; en a-t-il discuté avec ses collègues du cabinet?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que je ne puis répondre à ce genre de question car les discussions, l'ordre du jour, bref tout ce qui se passe au cabinet est confidentiel.

M. Baldwin: Confidentiel et insuffisant.

[*Plus tard*]

M. Eldon W. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à celle du député de Crowfoot. Je comprends fort bien que le ministre de l'Agriculture ne puisse rien divulguer des délibérations du cabinet. Mais le premier ministre suppléant peut-il nous assurer que la décision sur les importations de maïs ne heurtait les intérêts d'aucun de ses collègues du cabinet?

LE DUMPING AU CANADA DE FROMAGE EUROPÉEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pendant que j'y suis, je pourrais peut-être en profiter pour répondre aux questions qui m'ont été posées les 24 et 30 septembre. J'ai communiqué avec le président du Conseil national de l'industrie laitière, M. LeClerc, au sujet du dumping de fromage ou des allégations de dumping de fromage au Canada.

M. LeClerc dit qu'il a été mal cité dans le communiqué et que, d'après lui, il n'y a pas de dumping de fromage à l'heure actuelle. Il dit avoir déclaré, en réalité: «S'il y avait dumping de formage, comme il y a eu dumping dans d'autres secteurs de l'industrie lai-

tière, il nous faudrait examiner la situation de plus près». M. LeClerc n'a donc aucune preuve précise du dumping de fromage au Canada.

LES RÉPERCUSSIONS BIOLOGIQUES DES RADIATIONS HERTZIENNES SUR LES POULETS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question soit au ministre de l'Agriculture ou au ministre d'État de Winnipeg, vu que, sauf erreur, il s'y connaît un peu en agriculture. J'aimerais demander au ministre s'il a reçu un grief signé par plusieurs centaines de résidents du centre du Manitoba qui prétendent...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait poser directement sa question.

M. Schreyer: Voici la question que je pose au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si son ministère entreprendra des recherches sur les conséquences biologiques des radiations des tours de micro-ondes sur les poulets? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Schreyer: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; l'hilarité des députés peut donner l'impression qu'il s'agit d'une blague, mais c'est une affaire très sérieuse et j'espère que Votre Honneur la considérera comme telle.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Voilà pourquoi la présidence a conseillé de faire inscrire cette question importante et sérieuse au *Feuilleton*.

[*Français*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

A PROPOS DE L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX INVALIDES ET AUX AVEUGLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, considérant la société juste qu'a promise le très honorable premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il dire à la Chambre si les invalides et les aveugles verront leur pension augmenter au même taux que celles des personnes âgées, cette année?

M. l'Orateur: La question de l'honorable député est beaucoup trop générale, et je me permets de lui rappeler, ainsi qu'aux honorables députés des deux côtés de la Chambre, qu'il est préférable de faire allusion à un ministre en se servant de son titre plutôt que de son nom.

[L'hon. M. Olson.]

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ANNONCE DES CONTRATS DE VENTE DE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. On nous avait informés l'an dernier que nos faibles ventes de blé étaient attribuables au fait que nous n'avions pas de blé de qualité inférieure. Nous en avons apparemment cette année. Pourquoi alors retarder l'annonce de contrats précis pour la vente du blé?

M. Baldwin: Un gouvernement de qualité inférieure.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député aurait-il l'obligeance de répéter la dernière partie de sa question?

M. Korchinski: On nous a dit l'année passée que nous ne pouvions vendre de blé parce que nous n'en avions pas assez de qualité inférieure. Je demande maintenant...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est évident que la question ainsi posée est litigieuse.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, quand nous annoncera-t-on qu'un contrat a été signé pour la vente de blé de qualité inférieure?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, un autre député vient de dire que la Commission du blé prenaient justement des mesures pour acheminer le blé de qualité inférieure vers les lieux d'exportation. C'est sans doute la politique qu'entend suivre la Commission du blé. Il est évident, par ailleurs, que la Commission n'entend pas annoncer ce qu'elle fera avant que les ventes aient lieu. Le député saura donc...

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de High Park.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES INSTRUCTEURS DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. On m'a signalé que la classe des instructeurs de contrôle de la circulation aérienne au ministère des Transports...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait poser sa question sans préambule.

M. Deakon: Monsieur l'Orateur, il faut que je vous explique ce qui en est avant de poser la question. (*Exclamations*)

On m'a informé que les instructeurs de contrôle de la circulation aérienne au ministère des Transports pour l'aviation civile ont été ramenés de la classe 6 à la classe 5. Cette classe inférieure semble être celle de certaines personnes qui reçoivent cette formation. Autrement dit, les moniteurs et certains de leurs élèves sont au même niveau hiérarchique. Le ministre a-t-il étudié ce problème et, si oui, quelle solution a-t-il trouvée?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

LA FORMATION DES IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné le nombre croissant de nouveaux immigrants, en particulier de Tchécoslovaquie, et la déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration selon laquelle son ministère n'est pas responsable de la formation linguistique de ces personnes, le ministre pourrait-il nous dire si son ministère s'occupe de former les nouveaux immigrants dans le domaine de la citoyenneté qui comprend l'enseignement des langues?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons non seulement étudié la question, mais nous avons aussi mis sur pied un projet détaillé à ce sujet, et aussitôt que ce projet aura provoqué l'adoption d'une politique par le gouvernement, cette politique sera annoncée à la Chambre.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT ACCORDÉ AU SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS VISANT À ÉTENDRE LES MOTIFS POUR LESQUELS LES PRÊTS PEUVENT ÊTRE CONSENTIS, À PERMETTRE AUX COOPÉRATIVES AGRICOLES D'OBTENIR DES PRÊTS, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude interrompue le mardi 1er octobre du projet de résolution suivant, présenté par l'honorable M. Olson:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles en vue d'étendre les motifs pour lesquels des prêts peuvent être consentis en vertu de cette loi, de permettre aux coopératives agricoles et à certaines corporations d'agriculture ainsi qu'à d'autres associations d'obtenir des prêts aux termes de cette loi sans que les membres ni les actionnaires de celles-ci soient tenus de conclure d'autres accords formels, et de prévoir d'autres modifications qui découlent ou se rattachent à ces sujets.

M. le président suppléant: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution visant à modifier la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Le projet de résolution est-il adopté?

M. McQuaid: Monsieur le président, je voudrais au départ que l'on sache nettement que je suis tout à fait en faveur des principes généraux que renferme le projet de résolution dont est saisi notre comité. Personne ici, de fait personne au Canada, ne niera la nécessité de fournir du crédit aux membres de notre industrie agricole. C'est un fait généralement reconnu que la demande de crédit agricole s'accoît par suite de besoin en capitaux de cette industrie.

Il est très évident que l'agriculture est une grosse entreprise qui exige des capitaux énormes. La preuve en est fournie par les chiffres publiés récemment par le Bureau fédéral de la statistique: la valeur en capital des exploitations canadiennes se chiffrait, en 1966, à 19 milliards de dollars. Pour n'importe qui, cela représente une grosse somme. Sur ce montant, 13 milliards concernaient les terrains et les bâtiments, 3.5 milliards les capitaux et le matériel et 2 milliards, le bétail. En d'autres termes, nos agriculteurs ont investi des capitaux importants dans leurs affaires.

Même dans les provinces Maritimes, qui ne constituent qu'une partie relativement petite du Canada, le capital investi dans l'agriculture s'élève à 443 millions de dollars. Dans l'Île du Prince-Édouard, 72 millions sont affectés aux terres et aux bâtiments, 35 millions sont affectés au capital d'exploitation et d'équipement, tandis que 20 millions sont affectés aux bestiaux. Donc, les agriculteurs de l'Île du Prince-Édouard ont investi 128 millions de dollars dans leurs exploitations. C'est dire qu'aujourd'hui l'agriculture constitue sans doute une grande affaire qui exige des capitaux énormes.

Pour que ces capitaux soient mis à la disposition des agriculteurs, il faut accorder à ceux-ci des facilités de crédit. Voilà pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes nullement opposés à la mise en application de toute mesure susceptible de rendre plus facilement disponibles aux agriculteurs les capitaux dont ils ont besoin.

• (4.00 p.m.)

D'autant plus, qu'il en coûte plus que jamais pour exploiter une ferme au Canada aujourd'hui. Ainsi, dans la seule année 1966, les cultivateurs du Canada ont dépensé 479 millions de dollars en machines agricoles. Il serait intéressant de savoir où sont allés ces 479 millions. En fait, 149 millions ont servi à acheter des tracteurs de ferme, 20 millions de la machinerie de plantage et de fertilisation, 10 millions de l'équipement de grange. Nos cultivateurs essaient naturellement de se faciliter la tâche le plus possible et ils achètent de l'équipement moderne pour alléger leur besogne mais aussi parce que le travailleur agricole se fait de plus en plus rare. Je poursuis: on a dépensé 3 millions pour l'équipement de vaporisation et de poudrage et 73 millions pour les moissonneuses-batteuses. Voilà ce qu'on a dépensé pour l'équipement agricole en une année. La somme représente une hausse de 12.2 p. 100 sur les dépenses de 1960, six ans auparavant. Quiconque s'arrête à y penser ne peut donc que conclure à la nécessité d'élargir le crédit et de mettre plus d'argent à la disposition des cultivateurs pour leur permettre d'acheter l'équipement dont ils ont tant besoin.

En 1966, les provinces atlantiques ont dépensé 13 millions de dollars pour des machines agricoles; la province de Québec a dépensé à cette fin 46 millions, soit 21.4 p. 100 de plus qu'il y a six ans. L'Ontario y a consacré 102 millions, le Manitoba, 62 millions, la Saskatchewan, la somme comparativement la plus élevée de 141 millions, l'Alberta, 102 millions, et la Colombie-Britannique, 10 millions. Ces chiffres me paraissent éloquents et propres à convaincre les députés des deux côtés de la Chambre qu'il faut mettre des crédits supplémentaires à la disposition des agriculteurs.

Je fais surtout grief à la loi sur le crédit agricole, actuellement en vigueur, de n'aider, apparemment, que les grosses exploitations. Les petits exploitants ne semblent pas recevoir de la Société du crédit agricole l'aide à laquelle ils ont droit. Je rappelle à la Chambre qu'il y a encore place au Canada pour le petit agriculteur. Le rapport annuel de la Société du crédit agricole laisse explicitement entendre, sans le dire en toutes lettres, que la petite ferme familiale ne saurait bénéficier de son programme. Il ne devrait pas en être ainsi.

Examinons les chiffres. D'après le rapport de l'an dernier, la Société du crédit agricole a consenti 11,559 prêts d'un montant global de 251 millions. Lorsqu'on divise le montant prêté par le nombre de prêts, on constate que le prêt moyen consenti par la Société du crédit agricole l'an dernier s'élevait à $21,734. Apparemment, la Société ne veut rien avoir à faire avec le petit exploitant. Comment ce dernier survivra-t-il si cet organisme du gouvernement continue à appliquer cette politique? Je le répète, le petit cultivateur doit occuper une place très importante. Il faut donc prendre les dispositions nécessaires pour que la Société du crédit agricole mette à sa disposition l'argent dont il a besoin.

La politique que suit actuellement la Société du crédit agricole n'est pas celle que suivait l'organisme que la Société a remplacé. L'ancienne Commission du prêt agricole canadien aidait le petit cultivateur. Lorsqu'on examine le montant moyen des prêts consentis par la Commission du prêt agricole canadien, on constate qu'il s'établissait entre $3,000 et $5,000. Cet argent a un peu aidé le petit exploitant. Mais aujourd'hui ce n'est pas la peine qu'il s'adresse à la Société du crédit agricole, car il n'y recevra ni aide ni encouragement.

Je le répète, le petit agriculteur a encore sa place parmi nous. Pour le prouver et pour prouver que le petit exploitant joue encore de nos jours un rôle important dans l'industrie agricole de notre pays, je vous dirai qu'en 1966, il y avait au Canada 430,000 entreprises agricoles recensées, dont 104,000, soit 24 p. 100, étaient dans la catégorie des exploitations de 100 à 200 acres. Je dis que ce sont là de petites exploitations. Mais la Société du crédit agricole ne s'intéresse pas aux petits exploitants, à moins qu'ils ne veulent des prêts de $10,000 de $15,000 ou de $20,000. Où le petit exploitant ira-t-il donc chercher de l'argent?

Le ministre disait dans sa déclaration de lundi soir, que le projet de résolution ayant trait à la Société du crédit agricole avait pour but d'aider le jeune agriculteur. Le jeune homme qui essaie de mettre sur pied une petite entreprise agricole n'a pas besoin et ne veut pas de prêts de $25,000 ou de $30,000. Il y a bien des jeunes gens qui peuvent s'organiser avec moins et probablement édifier un établissement agricole convenable s'ils pouvaient obtenir un crédit de $5,000, $6,000 ou $8,000. Ils ne peuvent recevoir aucune aide de la Société du crédit agricole, et c'est l'une des faiblesses de la Société dans sa constitution actuelle.

Une seule province du Canada, l'Alberta, possède des fermes d'une superficie supérieure à 100 à 200 acres. Dans cette province, la ferme moyenne dépasse cette superficie.

Cependant, 24 p. 100 des fermes du Canada à l'heure actuelle entrent dans la catégorie de 100 à 200 acres, et je préconise qu'une aide doit leur être offerte.

J'ai quelques remarques intéressantes à faire sur ces prêts. Personnellement, je ne saurais appuyer la proposition du ministre ou du gouvernement en faveur de la majoration de l'intérêt sur les prêts de la Société du crédit agricole. Le dernier état financier de la Société dans son rapport annuel pour 1967-1968 contient les données suivantes:

Environ 80 p. 100 des fonds prêtés par la Société porte un taux d'intérêt statutaire de 5 p. 100. La Société emprunte des fonds du ministère des Finances à des taux d'intérêt courants qui sont beaucoup plus élevés que le taux moyen que la Société peut exiger, créant ainsi un déficit d'intérêt qui se prolonge pour la durée du prêt.

Et on dit plus loin dans le rapport:

Pour financer son programme de crédit pendant 1967-1968, la Société a emprunté 194.5 millions du ministre des Finances à un taux d'intérêt moyen de 6.16 p. 100... Le taux moyen d'intérêt sur les emprunts de la Société est de 5.294 p. 100.

Si vous soustrayez de 6.16 p. 100, soit le coût de l'emprunt pour la Société, le chiffre de 5.29 p. 100 que les cultivateurs ont payé, vous obtenez une différence de .87 p. 100 seulement. Il me semble que dans la société juste qui est sensée être la nôtre, le gouvernement peut assumer ce chiffre de .87 p. 100. D'après le rapport financier de la Société, cette différence en intérêt lui a coûté $3,809,000. Si l'on tient compte du fait que 1,960,000 personnes vivent actuellement dans des exploitations agricoles au pays, il s'ensuit que les subventions du gouvernement ne seraient que de $2 par personne.

Il me semble que le gouvernement actuel, qui jongle avec rien moins que des milliards et dépense comme des marins ivres, peut assumer ces $2 par personne. On pourrait trouver cette somme si l'on faisait un effort pour réduire le gaspillage et les dépenses inutiles dans les divers ministères. Nous avons entendu des plaintes et des rumeurs au sujet de téléphones verts, de paniers à papier coûtant $75 et de taille-crayons électriques. Certaines de ces dépenses pourraient être éliminées, ce qui permettrait d'épargner de l'argent. On pourrait ainsi trouver la somme nécessaire pour combler cet écart minime de .87 p. 100 ou de $2 pour chaque homme, femme et enfant vivant sur une ferme au Canada aujourd'hui.

• (4.10 p.m.)

M. Horner: Il y a beaucoup de subventions en Colombie-Britannique.

M. McQuaid: On accorde toutes sortes de subventions; je ne m'en plains pas. Lorsque l'industrie houillère en Nouvelle-Écosse s'est trouvée en difficultés il y a environ un an, le gouvernement n'a pas hésité à lui avancer de l'argent. Il y a 1,069,000 Canadiens qui vivent sur des fermes actuellement. L'agriculture au Canada est une industrie importante, comme je l'ai signalé tantôt, surtout si l'on considère les capitaux qui y sont investis. Le gouvernement pourrait sûrement trouver l'argent nécessaire pour résorber cette petite différence.

Dans sa déclaration de lundi qui figure à la page 600 du hansard, le ministre a dit:

... des taux d'intérêt peu réalistes ...

Une différence de .87 p. 100 ne constituerait pas un taux d'intérêt peu réaliste.

... tendent à provoquer une mauvaise répartition des ressources et toute épargne provenant de subventions aux taux d'intérêt sur les prêts servant à l'achat de terres pourra, par exemple, rendre inflationniste le prix de ces terres.

Monsieur le président, si l'on prévoyait aujourd'hui une dépense de $2 pour chaque personne demeurant sur une ferme afin d'aider les cultivateurs, cela ne rendrait sûrement pas inflationniste le prix des terres. Cela ne nuirait pas aux objectifs de la Société du crédit agricole. Tout le monde ne pourra pas obtenir un prêt de la Société pour la seule raison que le taux d'intérêt est peu élevé. La loi stipule que seul un cultivateur établi et qui exploite sa ferme peut obtenir un prêt; les cultivateurs seront donc les seuls à s'adresser à cette Société. Le gouvernement pourrait sûrement accorder ce privilège à ce secteur important de notre population.

Comme je le dis, si l'on éliminait le gaspillage et les folles dépenses d'autres ministères, on trouverait l'argent nécessaire. Nous devons nous rappeler que si un agriculteur doit payer plus d'intérêt sur l'argent qu'il emprunte, ses dépenses d'exploitation augmentent en conséquence. Si nous ajoutons à ses dépenses d'exploitation, il faudra qu'il retire plus d'argent de ses produits pour continuer à faire des affaires. S'il doit retirer plus d'argent de ses produits, le consommateur devra payer la différence. Finalement, tout ce que vous faites en élevant les taux d'intérêt est de faire monter le coût du produit au consommateur. Le consommateur en supportera les conséquences. S'il s'agissait d'un milliard de dollars, peut-être la position du gouvernement serait-elle justifiable dans une certaine mesure. Mais, je le répète, la somme en question ne s'élevait l'année dernière qu'à 3.8 millions, soit $2 par homme, femme et enfant vivant dans une ferme au Canada. Je suggère très sérieusement au gouvernement, dans l'intérêt

de l'industrie agricole, d'absorber cette différence, ce qu'il peut très bien se permettre, ou de mettre un terme au gaspillage et aux folles dépenses.

Il est un autre aspect que le gouvernement ne devrait pas perdre de vue. La plus grande partie de cet argent qui revient maintenant à la Société du crédit agricole est le résultat du remboursement de prêts accordés il y a plusieurs années, peut-être 10 ou 20 ans. A cette époque, l'argent était emprunté à un taux d'intérêt raisonnable. Je pense que le gouvernement devrait envisager la possibilité d'établir une sorte de fonds renouvelable; ainsi l'argent qui revient maintenant à la Société du crédit agricole n'entrerait pas dans le Trésor mais resterait un crédit pour la Société. Cet argent produirait des intérêts jusqu'au moment de son utilisation. Si le gouvernement estimait qu'il lui était impossible d'absorber la totalité des 3.8 millions, l'argent qui est maintenant remboursé pourrait être utilisé pour aider à rétablir un peu la situation. En tout cas, monsieur le président, je suis absolument opposé à toute politique qui tendrait à augmenter les dépenses des agriculteurs qui empruntent de l'argent à la Société du crédit agricole. En ce qui concerne la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ces prêts sont des prêts bancaires garantis par le gouvernement. Je ne crois pas que les taux d'intérêt sur ces prêts devraient être fixés par le gouverneur en conseil.

Je suis sûr que les cultivateurs canadiens se demandent sérieusement si c'est bien la bonne chose à faire. On aurait certes pu mettre au point une formule pour établir un pourcentage légèrement supérieur à ce que l'argent coûte au gouvernement, pour établir un taux d'intérêt plus ou moins fixe, afin que les cultivateurs sachent le montant qu'ils ont à verser. Laisser trancher la question par le gouverneur en conseil, ce n'est assurément pas une solution satisfaisante. Le ministre et ses fonctionnaires constateront que les banques souscriront à cette idée. Ces prêts sont garantis par le gouvernement. Si cette garantie vaut quelque chose, une banque devrait consentir ces prêts avec plaisir. Le pourcentage de perte sera faible. C'est ce que l'on a constaté avec la Société du crédit agricole. Si l'on examine son rapport, on verra que son pourcentage de perte est très faible; la même chose se produirait pour les prêts destinés aux améliorations agricoles. Les cultivateurs canadiens sont honnêtes. Ils font tout leur possible pour payer leurs factures et ils continueront de le faire si on leur en donne le moyen. Si la garantie du gouvernement vaut quelque chose, les banques seront nettement en faveur de l'établissement d'un taux d'intérêt supérieur d'un point de pourcentage à ce que l'argent coûte au gouvernement.

[M. McQuaid.]

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire, monsieur le président, mais lorsque le projet de loi sur la Société du crédit agricole sera présenté à la Chambre, je m'y opposerai s'il vise à augmenter le coût de l'argent pour nos cultivateurs. Je recommanderai à nouveau au gouvernement de songer sérieusement à élargir le champ d'action de la Société du crédit agricole pour qu'elle puisse être d'une certaine utilité au petit cultivateur qui exploite la ferme familiale et qui, je le répète, est encore très important pour notre pays.

M. Benjamin: Monsieur le président, avant d'aborder quelques-uns des points que j'aimerais soulever au sujet de la présente résolution concernant le crédit agricole, permettez-moi de féliciter le ministre de l'Agriculture de sa nomination. Il représente une circonscription où j'ai demeuré, et je suis heureux de constater que notre ministre de l'Agriculture vient d'une région rurale semblable à celle que j'ai moi-même l'honneur de représenter. Il s'adonnait à la culture dans le secteur où j'étais une sorte de substitut de chef de gare, aussi ai-je beaucoup entendu parler de lui, presque toujours en bien. Je dois avouer que ce qu'on m'a dit à son sujet ces derniers mois était loin d'être aussi bien, mais peut-être ai-je mal choisi mes interlocuteurs.

La résolution à l'étude et le bill qui en découle proposent un certain nombre de modifications aux dispositions concernant le crédit agricole, dont deux ou trois, à mon avis, ne sont nullement souhaitables. Ces changements ont pour but principal d'accroître les taux d'intérêt demandés en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur le crédit agricole. C'est, je pense, un autre exemple du socialisme pour les riches que pratiquent les vieux partis. Cet usage, cette habitude, les gouvernements antérieurs et le gouvernement actuel en ont trop longtemps donné l'exemple. Les principaux bénéficiaires de ces modifications seront les prêteurs d'argent. Pourtant, on les a chassés du temple, voilà deux mille ans, mais apparemment, ils s'y glissent aujourd'hui par une porte dérobée, avec la complicité de nos dirigeants.

• (4.20 p.m.)

Personne ici, monsieur le président, ne s'opposera à la mise en œuvre de mesures tendant à accroître les capitaux disponibles pour l'agriculture. Mais ces mesures ne devraient sûrement pas contribuer à accroître le coût de la production agricole. Les agriculteurs sont à peu près les seuls parmi les larges groupes économiques à n'avoir pas voix au chapitre quant au prix de leurs produits.

En conséquence, ils ont continuellement eu à faire face à des prix statiques ou même en baisse. Ils ont quelquefois reçu de petites augmentations, mais accompagnées chaque année de plus grandes hausses du coût de la production agricole. C'est là le vieil étau coût-prix dont tous les députés ont tellement entendu parler à la Chambre depuis le début des années 50, et que le ministre a rappelé bien des fois et longuement lorsqu'il siégeait dans un autre coin de la Chambre et qu'il représentait d'autres intérêts.

A mon avis, monsieur le président, apporter à la loi des modifications qui permettent au gouverneur en conseil de fixer les taux d'intérêt en conformité des taux régnants à n'importe quel moment, c'est accroître davantage le coût de la production agricole, ce que les agriculteurs ne sont pas prêts à tolérer. Je dois dire qu'une des raisons pour lesquelles je suis ici, c'est parce que nombre d'agriculteurs m'ont affirmé qu'ils n'étaient pas disposés à tolérer ce genre de choses, qu'ils avaient perdu confiance en leurs gouvernements précédents qui le toléraient.

Comme le revenu agricole semble devoir être moins élevé cette année, le gouvernement pourrait difficilement choisir de pire temps pour hausser les taux d'intérêt prévus dans ces mesures. Tout semble indiquer que, dans les Prairies cet automne, on récoltera beaucoup moins de blé de haute qualité et une quantité record de blé inférieur. Au lieu d'avoir du bon blé du Nord des classes 2 et 3 à vendre, nous aurons peut-être du blé des classes 4, 5 ou 6. On s'attend aussi que le blé soit gourd et humide, et bien entendu plus tard à l'automne, que le blé entreposé chez les cultivateurs soit échauffé et en mauvais état.

Permettez-moi un exemple, monsieur le président, celui du prix à Regina du blé du Nord n° 2, qui est de $1.485. J'ai visité ma circonscription samedi et dimanche derniers; je m'y suis entretenu avec un cultivateur qui avait fait deux fois le tour de son champ tôt en septembre, avant les pluies, et qui avait rentré quelques centaines de boisseaux de blé. Le rendement moyen était de 25 à 30 boisseaux l'acre. Il a apporté des échantillons à son élévateur où on les a classés dans la catégorie du Nord n° 2.

Puis il a commencé à pleuvoir. De temps à autre, il a réussi à passer une demi-journée ou quelques heures à moissonner; ses échantillons de blé ont alors été classés dans la catégorie n° 5. Aussi, au lieu d'avoir $1.485 à Regina, il n'aura que $1.235, soit 25 cents de moins le boisseau. Ajoutons qu'en désespoir de cause, il a moissonné une partie de ce blé gourd, voulant récolter tout ce qu'il pouvait. Le blé gourd rapporte 4c. de moins le boisseau.

Les entrepôts de ce cultivateur sont pleins de blé d'assez bonne qualité, récolté l'an dernier. Le fait qu'il ait des quantités énormes de blé inférieur réjouira peut-être le ministre du Commerce ainsi que le député de Winnipeg-Sud, car il sera sans doute plus facile de vendre des quantités plus élevées de blé sur les marchés d'exportation. D'autre part, cela ne réjouira pas les cultivateurs car lorsqu'on vend beaucoup de céréales à un prix inférieur, les cultivateurs font moins d'argent.

Assurément, ces difficultés sont déjà assez pénibles sans que le cultivateur requérant un prêt en vue peut-être de construire un autre entrepôt à céréales—un compartiment, en bois ou en acier, qu'on ne peut presque pas se procurer aujourd'hui—n'ait pas à payer un intérêt accru, surtout quand il s'agit d'entreposer du blé de qualité inférieure qui lui rapportera moins d'argent. Il y a fort à parier qu'à moins de transférer les céréales dans des élévateurs, il s'en perdra beaucoup par suite d'avaries.

Les conditions qui entourent la moisson dans l'Ouest sont telles, depuis quelques semaines, qu'un gouvernement ayant une conscience sociale doit voir qu'il ne saurait y avoir de pire moment pour élever le taux d'intérêt sur les prêts aux améliorations agricoles et sur ceux de la Société du crédit agricole.

Depuis la hausse rapide de l'hiver et du printemps dernier, l'excuse courante pour les taux majorés est, bien entendu, que les banques ne prêteront pas en vertu de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles au taux fixe de 5 p. 100 parce qu'elles ont de meilleurs taux ailleurs. Tant pis pour elles; qu'elles aillent donc au diable. C'est le moment pour le ministre et le gouvernement de s'attaquer réellement à la nouvelle politique.

Après tout, la production alimentaire est d'importance nationale. Il est donc grand temps que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement déclarent, dans le cadre de la politique nationale, que la plus importante de toutes les industries ne sera plus étranglée dans l'étau coûts-prix et que le gouvernement n'imposera plus, par ses lois, aux agriculteurs, le fardeau des coûts accrus de la production.

Le Canada possède l'une des plus grandes étendues de terres arables du monde entier. Il est doté des cultivateurs les plus compétents et les plus habiles. C'est uniquement à cause du génie d'organisation du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs de la vieille école que nous avons aujourd'hui 20,000 fermes de moins qu'en 1961.

Je soutiens que le bill modificateur de la loi que le ministre présente au comité devrait maintenir la pratique du taux d'intérêt fixe et que le taux d'intérêt fixe devrait rester au niveau actuel de 5 p. 100. La mesure entraînerait, évidemment, la subvention des taux d'intérêt pour l'ensemble de l'industrie agricole. J'ajoute que cela devrait s'étendre aux moissonneurs de la mer comme à ceux de la terre.

Cette loi, monsieur l'Orateur, devrait astreindre les institutions de prêts à consentir, à ce taux fixe, les prêts agréés. Si le gouvernement et le ministre de l'Agriculture veulent mettre en œuvre certaines des nouvelles politiques dont nous entendons parler, il leur faudra également affecter à l'investissement direct une partie des fonds disponibles. Il va de soi que le capital requis pour les prêts destinés aux améliorations agricoles et les prêts consentis par la Société du crédit agricole est beaucoup plus utile que les fonds affectés à des centres commerciaux luxueux et à des hôtels fastueux et qu'il a priorité. C'est pourquoi le gouvernement doit intervenir directement—appelez cela de la contrainte si ça vous fait plaisir. Il devra dire alors aux financiers quel montant des fonds disponibles vont être affectés aux prêts du crédit agricole et aux prêts destinés aux améliorations agricoles.

• (4.30 p.m.)

Le ministre déclare que l'adoption de ces mesures s'impose de toute urgence. Nul doute que le capital social de la Société du crédit agricole est presque épuisé. Les caisses sont presque vides. L'autre jour le ministre a dit qu'il faut adopter sans délai le bill tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi antérieure étant devenue périmée le 30 juin dernier. Environ une page et demie plus tôt dans le hansard, il avait déclaré que le ministre des Finances a donné publiquement aux prêteurs l'assurance que la nouvelle loi, une fois adoptée, rendrait rétroactives au 30 juin les garanties de prêts.

Peu importe le temps que pourrait prendre en fin de compte l'adoption de la loi, le ministre et le gouvernement devraient pouvoir s'assurer qu'il soit toujours possible de recevoir des demandes de prêts, de les étudier et de les approuver. Dans le cas des prêts destinés aux améliorations agricoles, les banques savent que leurs prêts seront couverts par des garanties qui seront rétroactives, dès que la loi entrera en vigueur.

Il faut de six à huit mois et parfois un an à la Société du crédit agricole pour approuver un prêt. Dans certains cas, elle a mis si longtemps qu'on a vendu à d'autres les terrains que des agriculteurs voulaient acheter. Là

[M. Benjamin.]

aussi, le gouvernement devrait prendre des dispositions pour recevoir, étudier et approuver les demandes de prêts avant l'entrée en vigueur de la législation. Les établissements de prêts sont protégés par le fait que la mesure est sur le point d'entrer en vigueur. En cas d'urgence, si les fonds de la Société du crédit agricole venaient à s'épuiser, les agriculteurs armés d'une approbation de prêt pourraient s'adresser aux banques, aux coopératives de crédit ou aux autres institutions financières pour emprunter de l'argent aux taux courants. En tout cas, on pourrait les aider pendant une courte période, jusqu'à ce que la Société de crédit agricole dispose de plus de capitaux.

Il est peu probable que la grande majorité des demandes de prêts adressées à la Société du crédit agricole seront approuvées—je ne dis pas étudiées dans l'avenir immédiat. Je ne vois donc pas pourquoi le ministre fait tant de bruit et d'embarras pour inciter la Chambre à adopter la mesure à la hâte. A mon avis, son empressement ne révèle rien d'autre que le désir d'augmenter les taux d'intérêt le plus vite possible. J'aimerais entendre les explications des députés d'Assiniboïa et de Saskatoon-Humboldt à leurs commettants sur l'accroissement des taux d'intérêt applicables aux prêts relevant de la nouvelle législation. J'aimerais entendre ce qu'ils ont à dire. Je puis les assurer qu'ils n'entendront pas de sitôt le fin mot de l'affaire.

Je supplie le gouvernement, comme d'autres l'ont fait avant moi, de fixer le taux d'intérêt, dans le projet de loi, au taux actuel de 5 p. 100. Je crois que la plus fondamentale de nos industries, l'agriculture, a un droit de priorité. Si les cultivateurs doivent verser un taux d'intérêt supérieur à 5 p. 100 sur leurs emprunts, le gouvernement devrait combler l'écart en puisant dans le Trésor.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je veux dire quelques mots seulement sur la résolution présentement à l'étude.

Cette mesure concerne l'agriculture, et je suis très heureux de voir le ministre de l'Agriculture (M. Olson) à son siège. Le ministre est compétent dans ce domaine, ayant été agriculteur lui-même avant de devenir ministre. D'ailleurs, il est encore un agriculteur de l'Ouest du Canada.

Il n'y a pas de doute que le ministre connaît et comprend les problèmes agricoles, car lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre avec nous, sous le vocable créditiste, il harcelait le gouvernement au sujet des taux d'intérêt trop élevés et des augmentations de prêts qui ne solutionnaient pas le problème agricole.

Aujourd'hui, il est ministre de l'Agriculture et il nous présente des projets de loi tout à fait identiques à ceux qu'il combattait sous l'étiquette du Crédit social, dans cette enceinte.

Le projet de résolution n° 5 figurant au *Feuilleton* se lit en partie comme il suit:

... une mesure modifiant la Loi sur les prêts aux améliorations agricoles en vue de prévoir une période d'emprunt additionnel de trois ans ... substituant au taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les prêts garantis pour améliorations agricoles consentis en vertu de la loi le ou les taux d'intérêt que le gouverneur en conseil peut prescrire ...

Cela veut dire que, dorénavant, les agriculteurs qui ne pourront pas obtenir de crédit ou de prêts à 5 p. 100 seront peut-être obligés de payer 8, 9, 10 ou 12 p. 100 d'intérêt et, à ce moment-là, le gouvernement ne s'engagera pas à garantir la différence dans le taux d'intérêt. Ce n'est pas une amélioration pour le cultivateur, et le ministre de l'Agriculture, le député de Medicine-Hat, aura de la difficulté à faire comprendre cela aux agriculteurs de sa circonscription, car ce n'est pas ce qu'il leur a dit pendant les 20 ou 25 années de sa vie politique.

Aujourd'hui, il nous présente une mesure en tous points identiques à la législation antérieure, mais permettant à l'agriculteur de s'endetter davantage, de contracter aujourd'hui des dettes qu'il ne pourra acquitter dans 10 ou 20 ans, de sorte que l'agriculture sera encore dans le même marasme dans 10, 15 ou 20 ans, et l'honorable ministre le sait fort bien.

Nous pourrons dorénavant prêter $25,000 au lieu de $15,000 aux agriculteurs pour...

... l'achat de terres destinées à agrandir des exploitations agricoles existantes ...

On ne parvient pas à vivre de celles qu'on exploite et l'on s'imagine qu'on va sauver l'agriculture en agrandissant les terres!

Dans l'Ouest canadien, mon honorable ami, le ministre, possède des milliers d'acres de terrain. Certains de mes parents, dans le sud de la Saskatchewan, possèdent des sections complètes. «En voulez-vous des sections, en v'là»! Le problème ne se limite pas à la superficie du terrain. Le problème, c'est d'adopter une politique agricole qui permette au cultivateur de vivre sur la terre qu'il exploite présentement. C'est ce qui manque, et l'honorable ministre ne propose rien dans ce sens-là.

En admettant, monsieur le président, que l'agriculture constitue la base—et je dis bien la base—de toute la structure économique du Canada, nous devons penser en vue d'améliorer les conditions de vie de l'agriculteur et non pas l'écraser avec des lois semblables qui permettent à des compagnies de prêts à des sociétés de fiducie de prendre la direction des fermes, grâce à leurs prêts à long terme ou à court terme, peu importe. Ce n'est pas cela l'aide à l'agriculteur; tout le monde le sait, y compris l'honorable ministre. Je répète que l'agriculture est à la base de toute la structure économique. Les «manteaux à queue» ou les «chapeaux de castor» des députés sècheraient au restaurant du Parlement au 6e étage s'il n'y avait pas d'agriculteurs canadiens pour fournir la nourriture dont tout le monde a besoin.

Et que faisons-nous pour aider le cultivateur? Nous présentons successivement trois projets de loi pour l'écraser davantage, et le ministre ira dire aux agriculteurs canadiens: Voyez comme nous sommes libéraux, pas créditistes, non, libéraux. S'il était créditiste, il n'aurait jamais présenté un projet de loi semblable. D'ailleurs, nous allons relever ce qu'il a dit pendant qu'il siégeait avec nous, lorsque le gouvernement présentait des mesures semblables. Il était le porte-parole des créditistes, dans le domaine agricole, et il acculait le gouvernement au pied du mur, lui montrant la voie dans laquelle il devait s'engager.

Aujourd'hui, l'honorable ministre, assis sur les banquettes ministérielles, nous présente exactement la même chose.

Une voix: Avec le sourire!

M. Caouette: Avec le sourire, oui, mais les cultivateurs souriront moins.

Monsieur le président, on ne devrait pas permettre à des compagnies de finance de s'occuper de cela. C'est un fait: il s'agit encore d'un problème financier.

Ce midi, je recevais les membres d'une délégation de producteurs de maïs de l'Ontario, qui doivent présentement vendre leur production à perte. L'honorable ministre les a rencontrés, il y a une quinzaine de jours. On n'a pas apporté de solution à leur problème. Les Américains font du dumping de maïs au Canada, et ce alors que notre pays n'en produit pas assez pour suffire à la consommation canadienne. Nous sommes obligés d'importer du maïs, et l'on permet le dumping américain au Canada. Ensuite, on oblige les producteurs de maïs du sud de l'Ontario à subir des pertes considérables, et l'honorable ministre en est parfaitement au courant.

Dans le domaine de la production du sirop d'érable de la province de Québec, il existe un malaise. L'honorable ministre sait que nous avons un produit de première qualité. Actuellement, les producteurs de la Beauce ont un million de gallons de sirop d'érable en stock et aucun effort n'est fait pour leur aider à écouler leur production du printemps dernier. Pourtant, il serait possible d'écouler ces produits. Quant au sirop d'érable—j'ai

remarqué qu'il n'y en avait pas en France, la semaine dernière. On pourrait peut-être leur en vendre et faire des échanges agricoles plutôt que des échanges culturels.

Monsieur le président, dans le domaine de l'industrie laitière, par exemple, les cultivateurs de l'Ontario et de l'Est du Canada exercent des pressions auprès du gouvernement, du ministre de l'Agriculture, pour que le prix du lait soit fixé à $5 ou à $5.25 les 100 livres pour le lait industriel. Le gouvernement n'a pas changé sa politique depuis les dernières élections. C'est exactement la même chose. Nous adoptons des lois pour permettre à ces gens-là qui, déjà, ne peuvent pas réaliser de profit de la vente de leurs produits, de s'endetter davantage et d'avoir le privilège de payer des taux d'intérêt plus élevés. Quelle politique de grandeur que celle du gouvernement actuel! Quelle politique responsable! Monsieur le président, en vertu de cette résolution, qui se lit en partie comme il suit:

... autorisant le ministre des Finances à désigner comme prêteurs autorisés en vertu de la loi certaines sociétés de fiducie ou de prêts, compagnies d'assurance, coopératives de crédit, caisses populaires ou autres sociétés coopératives de crédit, limitant à $1,2000,000,000 le principal global des prêts garantis qui peuvent être consentis par tous les prêteurs autorisés au cours de cette période et à $300,000,000 l'ensemble des prêts garantis qui peuvent être consentis par des prêteurs autorisés autres que des banques au cours de cette période ...

Pour aider les petits prêteurs à prêter! Le gouvernement est prêt à s'apitoyer sur le sort des petits prêteurs, mais il oublie de s'apitoyer sur le sort fait aux cultivateurs. Les prêteurs, ça va; les cultivateurs, ça ne va pas.

Un autre point, monsieur le président, dans la résolution n° 7 figurant au *Feuilleton*, on peut lire, et je cite:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles ...

Quant aux machines agricoles, je me souviens encore de l'époque où le ministre actuel était député créditiste de Medicine-Hat—c'était lui qui était le porte-parole de son parti en matière d'agriculture—et, à ce moment-là, il dénonçait avec virulence l'exploitation honteuse des compagnies de finances qui égorgeaient les cultivateurs, lorsqu'ils achetaient des machines agricoles.

Tout le monde sait qu'un petit tracteur Ferguson, par exemple,—j'en ai vendu—qu'on vendait $1875, se vend aujourd'hui $4300. Le cultivateur emprunte et pourra encore emprunter à des taux d'intérêt majorés, supérieurs, de sorte que le petit tracteur coûtera $6,000, alors que sa production n'augmente pas. Il n'obtient pas plus de profit pour sa production. Dans quelle situation sera donc le cultivateur dans cinq ou dix ans d'ici, avec des lois semblables.

[M. Caouette.]

Il est beau de dire au cultivateur: Vous pouvez maintenant emprunter $25,000. Mais au moment où il contracte l'emprunt, le cultivateur se sent bien à l'aise, parce que cela lui permet de dépenser $25,000 au lieu de $15,-000. Mais quand vient le temps de rembourser le capital plus l'intérêt et qu'il n'a pas réalisé de profits sur la vente de ses produits, comment le cultivateur pourra-t-il rembourser le capital et les intérêts, quand il ne peut même pas rembourser le capital? C'est ce que le gouvernement ne comprend pas, mais je suis convaincu que le ministre de l'Agriculture le comprend, lui, parce qu'il l'a crié assez longtemps et assez souvent, dans cette enceinte, quand il était avec nous. (*Applaudissements*)

Monsieur le président, nous ne demandons pas de faire des miracles, non. Mais si le gouvernement présentait un projet de loi visant à aider les cultivateurs, alors que les prêts seraient consentis à un taux d'intérêt ne dépassant pas, par exemple, 2 ou 3 p. 100, le ministre aiderait vraiment l'agriculteur, en lui garantissant non seulement l'emprunt qu'il contracte, mais aussi un marché pour assurer l'écoulement de ses produits.

Je disais tantôt que même si l'on produisait un million de boisseaux de blé, au lieu de 1,000, la perte serait plus considérable. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'avoir inventé les boutons à quatre trous pour comprendre cela et le ministre le sait. Le problème n'est pas de savoir si oui ou non nous pouvons endetter davantage le cultivateur. Tout le monde sait que le cultivateur peut, grâce à la garantie du gouvernement, s'endetter davantage. Mais ce que le cultivateur veut savoir, c'est s'il aura la possibilité de vendre ses produits à des prix qui vont lui laisser des profits? C'est précisément ce dont le gouvernement ne tient pas compte. Le ministre ne parle pas de cela. La mise en marché, on laisse cela aux organisations, par exemple, à l'UCC, à des associations agricoles comme le «Wheat Pool», dans l'Ouest. On laisse cela à des organismes qui absorbent une partie de la production ou de ses profits en cours de route, de sorte que le cultivateur est toujours dans la même situation.

Monsieur le président, je répète que l'agriculture constitut la base de la société. L'agriculteur n'a pas les moyens de faire la grève. Quand il est producteur de lait, tout le monde sait par exemple que les vaches ne sont pas en vacances, le dimanche, et que l'agriculteur est obligé de traire ses vaches le dimanche comme la semaine. Cela veut dire sept jours par semaine, 365 jours par année. L'agriculteur commence à travailler à 4 ou 5 heures le matin et il finit sa journée à 8, 9 ou 10 heures du soir. Il y en a d'autres qui se lèvent à 10 heures, eux, pour traire les cultivateurs. Cela se passe chez nous, au Canada.

Monsieur le président, tous les députés devraient comprendre l'importance de l'agriculture, alors que toutes les classes sociales ont le droit de déclencher des grèves et obtiennent, de fait, des améliorations de leurs conditions. Nous avons vu des grèves partout dans le Canada, dans tous les domaines! J'en ai même eu une chez moi, qui s'est terminée lundi. Pour obtenir quoi? Des augmentations de salaire. Mais le cultivateur n'a pas ces moyens-là. Son seul recours est de demander au député: Adoptez des lois pour nous aider, pour nous garantir la vente de nos produits. Puis, on lésine, on présente des projets de loi en lui disant: Nous t'aidons, nous te permettons de t'enliser davantage, de tirer la langue un peu plus, d'avoir l'assurance que tu ne vendras peut-être pas tes produits, mais tu pourras t'endetter quand même. Ce faisant, on lui assure l'insécurité, au lieu de lui assurer la sécurité.

Alors, monsieur le président, je crois qu'une solution est urgente, et je reviens encore là-dessus. L'honorable ministre de l'Agriculture, qui connaît tellement bien le problème de toute l'agriculture canadienne, pourrait y apporter une solution, puisqu'il s'y connaît tellement bien.

J'ai fait un voyage en Russie et en Tchécoslovaquie avec le ministre de l'Agriculture. La première chose qui l'intéressait, dans ces pays-là, c'était de voir comment on se comportait dans le domaine agricole, et le ministre sait où est le bobo. Mais il est pris dans une camisole de force ministérielle qui l'oblige à nous présenter des projets de loi qu'il combat intérieurement, j'en suis convaincu. Il ne peut pas admettre cela. (*Applaudissements*) C'est pour cela qu'il a déjà dit en cette enceinte, et je le dis moi-même, que nous sommes pris dans un système financier qui nous effraie, qui nous écrase, et l'on ne fait rien pour en sortir.

• (4.40 p.m.)

Il me semble que si l'honorable ministre de l'Agriculture se levait, un bon matin, et disait: Voici, je suis le ministre de l'Agriculture du Canada, le premier individu responsable de l'agriculture au Canada, et grâce aux connaissances économiques que je possède, grâce aux connaissances créditistes que j'ai—il pourrait s'étirer un peu, se gonfler un peu, étendre les bras et faire sauter les ficelles financières—je vais faire telle ou telle chose. Monsieur le président, cela ferait du bien et l'honorable ministre rendrait ainsi service à tous les agriculteurs du Canada. Mais il a peur de le faire.

Cependant, nous allons l'aider, nous allons l'appuyer, s'il peut simplement se décider à présenter d'autres projets de loi que ceux qui consistent à écraser davantage l'agriculteur. Ce sont, à mon avis, des projets de loi qui tendent davantage à égorger, à étouffer l'agriculteur canadien.

Ceci ne veut pas dire, monsieur le président, que nous sommes, en principe, complètement contre les prêts aux cultivateurs, car le cultivateur qui en a besoin, qui a l'assurance de vendre sa production en faisant des profits, qui a besoin, pour l'expansion de son commerce, de contracter un emprunt, peut très bien le faire, mais nous savons d'avance que l'agriculteur, à cause des emprunts de $25,000 au lieu de $15,000, n'a pas l'assurance de vendre ses produits à meilleur prix, puisqu'il «opère» déjà à déficit ou à perte. Alors, il s'agirait d'adopter une loi facilitant la mise en marché qui permettrait au cultivateur de vendre sa production à profit. A ce moment-là, on verrait que l'agriculteur n'aurait pas de difficultés à se trouver des prêteurs. Au fait, il n'aurait même pas besoin du gouvernement pour garantir ses emprunts ou pour lui dire où aller et où ne pas aller travailler. Que le gouvernement fasse son travail, qu'il prenne ses responsabilités, que l'honorable ministre de l'Agriculture assure les cultivateurs de ma circonscription, de même que tous ceux de la province de Québec, de la province d'Ontario et du Canada, que leur production se vendra et l'on verra tripler, voire même quintupler la production canadienne dans l'espace de deux ans et, à ce moment-là, nous pourrons satisfaire les besoins des nôtres, parce que nous pouvons le faire aujourd'hui. Nous pourrons être plus efficaces, dans le monde entier, pour venir en aide aux régions sous-développées, pour aider ceux qui crèvent présentement de faim, pour aider les miséreux de la terre. Quand on songe que plus des $\frac{2}{3}$ de la population mondiale manquent de nourriture...

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. J'informe à regret le député que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président: La Chambre est-elle unanime à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je remercie mes collègues de me permettre de continuer. Je pense qu'il ne reste que deux minutes avant que vous déclariez qu'il est 5 heures, pour passer à l'étude des affaires inscrites au nom des députés.

Je vois qu'un de mes bons amis voulait se lever, mais je pense bien que pour seulement deux minutes, il pourrait facilement attendre

à demain. Monsieur le président, pendant que je suis en forme, c'est le temps de continuer. (*Applaudissements*).

A mon avis, le meilleur, c'est l'honorable ministre de l'Agriculture. Cela me renverse. Après avoir dit tellement de choses à la Chambre, depuis que je le connais—il est un de mes excellents amis—aujourd'hui, il nous présente ces projets de loi-là. Cela me renverse, de même que mes collègues qui l'ont si bien connu. Au fait, c'est un homme qui devait éventuellement devenir, je crois, le chef du mouvement créditiste dans l'Ouest du Canada et, peut-être, le successeur de l'actuel premier ministre de l'Alberta. Je ne comprends pas qu'il puisse aujourd'hui nous présenter des projets de loi semblables.

A tout événement, monsieur le président, je souhaite que tous les honorables députés, et l'honorable ministre le premier, comprennent l'importance de l'agriculture, mais dans son vrai sens. Il ne faut pas aider l'agriculture à péricliter davantage, à s'enliser davantage, mais reconnaître que l'agriculture constitue la base de notre économie, et que lorsque nous aidons nos agriculteurs, nous nous aidons nous-mêmes, nous aidons les autres classes de la société, nous aidons le pays, car dans un pays où l'agriculture est prospère, les autres classes le sont. Au fait, un pays où l'agriculture disparaît, où elle a tendance à disparaître ou à diminuer, est voué à l'échec. Nous en avons eu des exemples en Tchécoslovaquie et en Russie. J'en ai vu des exemples en France, la semaine dernière, où les agriculteurs éprouvent beaucoup de difficultés et où les troubles sociaux en découlent probablement.

Monsieur le président, en terminant mes observations, je souhaite que l'honorable ministre de l'Agriculture nous présente enfin des projets de loi tendant vraiment à aider l'agriculteur et non pas à l'endetter davantage et à le faire disparaître le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. Comme il est cinq heures, pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions et les bills publics.

[M. Caouette.]

L'ÉCONOMIE

LE REVENU MINIMUM GARANTI

M. Roland Godin (Portneuf) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'établir une loi selon laquelle chaque citoyen canadien, sans travail ni capital, devrait recevoir un revenu minimum garanti en vue de reconnaître de façon pratique la dignité, la valeur et les droits économiques de la personne humaine, dans le contexte de la vie économique de la nation; que le montant requis au paiement du revenu minimum garanti soit réservé à même la production nationale de manière à ne pas augmenter les impôts des particuliers ni des compagnies, ni le coût de la vie, ni les prix d'aucun produit ou service; que cette mesure pourrait remplacer avantageusement les cotisations et les paiements de tous les mécanismes de l'assurance-chômage, du bien-être social, des allocations familiales et personnelles, des pensions du Canada et du Québec, que la reconnaissance économique du revenu minimum garanti serait au plus grand avantage de tous les citoyens du Canada, en même temps que très profitable à tous les facteurs importants de l'économie nationale.

• (5.00 p.m.)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, au sujet de cet avis de motion que j'ai inscrit au *Feuilleton* et qu'on a pu lire une première fois dans le numéro du 20 septembre, je tiens à communiquer seulement les points essentiels de cette formule de revenu annuel garanti pour chaque citoyen canadien sans revenu.

Qu'on veuille bien comprendre surtout qu'il faut agir dans les cadres ordinaires de nos systèmes monétaire, économique et politique canadiens, et sous un régime de libre entreprise. Dans notre économie actuelle, il est possible de faire quelque chose pour améliorer le sort des Canadiens qui manquent de pouvoir d'achat. S'il est normal que la production nationale de 68 milliards de dollars soit répartie en consommation et en capitalisation, conservons nos méthodes de produire, de consommer et de capitaliser, mais faisons tout simplement un léger changement dans la répartition du pouvoir d'achat aux endroits précis où il fait défaut, c'est-à-dire chez les citoyens canadiens qui manquent de revenu.

Il n'est pas nécessaire de tout chambarder l'économie actuelle. On ne touche pas, non plus, au procédé de la production, mais au procédé de la répartition du pouvoir d'achat. Pour les 7,600,000 citoyens qui participent à la production, on ajoute le revenu minimum garanti personnel selon l'âge, pour tous les citoyens dépendants. Ce programme doit être appliqué dans les cadres de nos systèmes monétaire, économique et politique. Cette seule formule technique du pouvoir d'achat garanti aux citoyens sans travail et sans autre revenu peut remplacer, à mon sens, tous les

programmes d'allocations familiales et personnelles, ainsi que les subventions des services et bien d'autres régimes de pensions du Canada et du Québec.

Monsieur l'Orateur, il faudrait une seule administration au lieu d'une centaine, un programme unique et universel, un financement qui consisterait tout simplement à reconnaître, par un crédit précis, le droit à la vie de chaque citoyen sans travail. On reconnaît le droit au salaire fixe et déterminé pour tout travail entre patron et employé, comme on reconnaît le droit à un intérêt fixe et déterminé pour tout capital investi ou prêté entre débiteur et créancier, entre emprunteur et prêteur.

De cette façon, dans notre économie actuelle de la libre entreprise, on laisserait la production et le financement «opérer» comme d'habitude. La répartition du pouvoir d'achat continuerait d'«opérer» comme d'habitude, en distribuant le salaire proportionnellement au travail et les intérêts proportionnellement au capital pour les 7,700,000 citoyens qui participent à la production. On pourrait cependant régulariser le revenu minimum garanti et le droit aux nécessités de la vie des 13 autres millions de citoyens canadiens.

Tout cela peut se faire immédiatement, en adoptant une mesure unique et universelle touchant aux transferts de paiements, une fois pour toutes, pour régler le problème du revenu minimum garanti, mensuel et personnel.

Le citoyen canadien qui est sans travail et sans revenu a droit à la vie; il a un droit strict à la vie, au minimum reconnu et évalué dans la réalité économique de notre vie nationale canadienne.

L'application de cette formule technique remplacerait presque tous les paiements de transferts, dispendieux et disgracieux, et réglerait le cas des revenus des 13 millions de citoyens canadiens qui n'ont pas d'autre revenu.

Ainsi, au Canada, 20,700,000 citoyens seraient assurés d'avoir 20,700,000 pouvoirs d'achat personnels. Je me rends bien compte, naturellement, que ce résumé ouvre la porte à une foule de questions tout à fait légitimes.

Je profite toutefois de la circonstance, à titre de député, pour insérer cet avis de motion dans nos documents publics, afin que quiconque puisse y référer, selon son intérêt et ses désirs.

Je sais bien qu'il est très difficile de comprendre que dans cette formule, le revenu minimum garanti puisse être payé sans causer d'augmentation d'impôts, sans augmentation de taxes, sans augmentation des prix ni du coût de la vie, et pour les particuliers et pour les sociétés.

C'est précisément là-dessus que je suis disposé à donner les renseignements nécessaires.

Monsieur l'Orateur, si l'on cherche à faire disparaître la misère, l'indigence ou l'insécurité au sein de la population canadienne, il faut prendre certains moyens à cet effet. Ces moyens sont nécessairement quelque chose d'un peu différent de tout ce qui se fait actuellement, qui a conduit la population dans cet état de déséquilibre dont nous parlons et que nous voulons corriger et rectifier.

On ne peut donc pas corriger et rectifier en agissant de la même manière qu'on l'a toujours fait dans le passé. Il faut nécessairement changer ou ajouter quelque chose et, à mon avis, il existe une méthode technique qui peut facilement s'ajouter à tous les rouages ou mécanismes actuels de nos systèmes monétaire, économique, politique, capitaliste, démocratique et de libre entreprise.

Je préviens la Chambre que la formule de répartition du revenu minimum garanti pour chaque citoyen canadien dépendant est une formule qui peut et doit s'appliquer dans les cadres réguliers de notre économie, de notre politique, de notre Parlement, à la condition que les 264 représentants du peuple, élus par le peuple, légifèrent en conséquence. Et le vieux proverbe qui dit que lorsque nous voulons, nous pouvons, devient de plus en plus juste, si nous nous reportons à une lettre circulaire de mai 1967, qui nous est parvenue du Bureau de l'Aide extérieure, concernant le développement international, et je cite:

> Les Antilles, partenaires de longue date du Canada ..., les Canadiens s'intéressent depuis longtemps à l'amélioration du sort des Antilles ..., vers la fin des années 50, le gouvernement canadien avait considéré la possibilité d'aider financièrement la Fédération des Antilles, ... En 1958, le Canada annonçait qu'il accordait une subvention de 10 millions de dollars ...

Plus loin, on ajoute:

> En 1964-1965, le programme d'assistance a connu encore une forte expansion. Le Canada a alors affecté à cette aide des crédits de 9 millions, dont 3 millions et demi à titre de subventions et 5 millions et demi à titre de prêts ...
>
> De plus, en juillet 1966, se tenait à Ottawa une conférence des chefs des gouvernements du Canada et des Antilles. Notre pays y annonça que l'aide canadienne serait encore accrue. Les prévisions budgétaires pour l'année financière 1966-1967 comportaient des crédits de $13,100,000 pour les Antilles, soit une subvention de $6,100,000 et des prêts de l'ordre de sept millions. Le Canada a également informé les Antilles que, au cours des cinq prochaines années, un minimum de 75 millions de dollars seraient mis à leur disposition.

Monsieur l'Orateur, à l'occasion d'une remarque formulée par un député au ministre responsable à cette époque—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—le ministre déclarait que ces crédits contribueraient à la bonne marche de nos industries et de notre

commerce, car, disait-il, à cause de ces crédits, ces pays achèteront davantage chez nous.

Si des crédits offerts aux étrangers contribuent à la bonne marche de notre économie nationale, il est évident que des crédits offerts aux Canadiens produiraient les mêmes effets, tout en apportant un peu de confort dans les familles.

Le confort et la sécurité, c'est exactement ce qui n'est pas visé par le système actuel de taxes et d'impôts.

A propos de certaines victimes de l'impôt canadien, qu'on me permette de citer un extrait de la page 1534 des *Débats* du 14 juin 1967:

Par exemple, le célibataire qui gagne un salaire de $4,200 paie environ $475 en impôt sur le revenu, et ce après avoir pris sa déduction sur $1,000, ce qui lui laisse un revenu net de $3,725.

Le père de famille qui gagne $4,200 paie $128 en impôt par année, après avoir pris sa déduction de $2,000 pour lui-même et son épouse et la déduction de $1,150 pour ses trois enfants, en supposant qu'il en ait un de 19 ans qui est étudiant, un de 14 ans et un de 8 ans.

L'enfant de 14 ans reçoit une allocation de $8 par mois, soit $96 par année. L'enfant de 8 ans a une allocation de $6 par mois, soit $72 par année. Ce qui fait $168 à ajouter au revenu pour un total de $4,368 par année—$4,368 moins $128 d'impôt abaisse le revenu à $4,240.

Le revenu net du père de trois enfants âgés de 19, 14 et 8 ans est de $4,240, après avoir payé $128 en impôt sur le revenu, tandis que le célibataire, qui touche le même salaire de $4,200, a un revenu net de $3,725, après avoir payé $475 en impôt sur le revenu.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que la différence en impôt et en allocations laisse à ce père de famille un petit surplus de $515 pour faire vivre son épouse et ses trois enfants.

Donc, on arrive à ceci: quatre personnes de plus pour $515 de plus, ce qui représente environ $125 par année par personne, ou $10.50 par mois par personne, ou 30c. par jour par personne. Monsieur l'Orateur, 30c. par jour pour celui qui a une femme et trois enfants! Imaginons un peu le petit montant sur lequel doivent compter les membres d'une famille plus nombreuse!

Monsieur l'Orateur, 30c. par jour, c'est le prix d'entretien d'un petit chien de 30 livres. Si le système actuel laisse 30c. par jour pour le chien, j'espère que, dans les cadres d'une société juste, on accordera à la mère de famille canadienne un montant égal à son rang et à sa valeur.

Pour la bonne marche de nos industries et de notre commerce, un deuxième groupe de citoyens devrait recevoir des crédits, et je veux parler des étudiants. A ce stade, je me reporte à un article de *L'Action* du mardi 20 août, et je cite:

Les prêts aux étudiants seront réduits par des règlements rigides.

[M. Godin.]

Le gouvernement fédéral a annoncé la semaine dernière un changement de formule qui ajoutera au moins deux pour cent au coût des prêts bancaires selon le programme de prêts aux étudiants.

Deux facteurs ont rendu ces changements nécessaires: les banques ont perdu de l'argent en prêtant aux étudiants au taux relativement bas de 5¾ pour cent dicté par les règlements depuis la création du programme, il y a quatre ans.

De plus, l'été a été mauvais au point de vue emploi pour les étudiants, et plusieurs retournent à l'université sans le sou.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il est évident que pour la majorité des étudiants, la vie n'est pas rose du tout et le système de prêts à des taux élevés est l'idéal, à mon sens, pour entraîner ces jeunes à devenir des percepteurs d'impôts. Mais je prétends aussi qu'il n'y a pas que les percepteurs d'impôts qui soient nécessaires à la bonne marche de la société canadienne.

Nous avons un besoin urgent de bien d'autres professionnels. Nous avons besoin de médecins, d'ingénieurs et d'économistes. Pour former des citoyens honnêtes, pour former des hommes de valeur, des hommes aux idées justes, il faut absolument libérer ces jeunes des chaînes de la finance.

Monsieur l'Orateur, si les crédits contribuent au progrès des pays étrangers, faisons progresser les nôtres par les mêmes méthodes.

Le troisième groupe, à mon sens, qui aurait besoin d'aide supplémentaire pour la bonne marche de nos industries et de notre commerce, c'est celui des personnes âgées, des personnes arrivées à l'âge de la retraite. Ces personnes-là devraient recevoir des pensions mensuelles beaucoup plus élevées que celles qu'elles touchent présentement, et ce afin de pouvoir s'offrir tous les soins nécessaires auxquels elles ont droit, comme les médicaments, les services d'une bonne ou, encore, lorsqu'elles sont forcées de se réfugier dans un hospice, de ne pas être obligées de se contenter des quelques miettes qu'on veut bien leur donner, après avoir déduit une pension ordinaire sur le peu qu'elles reçoivent.

Monsieur l'Orateur, le quatrième groupe qui devrait recevoir quelque chose pour la bonne marche de nos industries et de notre commerce, c'est celui des enfants canadiens, c'est-à-dire ceux qui nous remplaceront demain. Ceux-là aussi devraient recevoir des crédits proportionnés au coût de la vie. Considérant que depuis 1944 le salaire du député a été plus que quadruplé, considérant que les gouvernements paient $60 par mois aux foyers nourriciers, considérant que les gouvernements paient $120 par mois—dans la région de Montréal, l'allocation s'élève jusqu'à $150—aux orphelinats, pour les soins des enfants du même âge, il serait dans l'ordre, à mon sens, d'offrir plus que le montant ridicule de $8 ou $10 par mois que reçoivent

présentement les enfants dans les familles normales et régulières.

Monsieur l'Orateur, cette méthode vise à aider les familles à s'épanouir et, comme la famille constitue la base de la société, je crois que le Parlement devrait se pencher sérieusement sur ce problème.

Pour que les affaires du pays soient prospères, commençons par assurer la prospérité à toutes les personnes et les familles. Si les familles sont prospères, toutes les institutions le seront normalement ou elles disparaîtront si elles ne sont pas utiles à la population capable de payer.

Nous assistons à un programme de recyclage de la main-d'œuvre et nous voyons des petits contrats d'armements. Nous avons assisté au paiement de subventions pour les travaux d'hiver. Certains avantages sont présentement accordés à des régions dites désignées. Cependant, le malaise économique ne fait que s'aggraver.

Certains ministres, certains députés et des économistes grassement payés semblent l'ignorer, mais la population canadienne en est consciente et s'inquiète avec raison.

Devant l'insécurité, devant la misère, devant tant de privations, en face de l'abondance, il y a lieu de se poser des questions.

Monsieur l'Orateur, on a déjà lancé des dépliants de la tribune des invités. Une bombe a éclaté à la porte de cette enceinte, il n'y a pas si longtemps. De temps à autre, sur la colline parlementaire, on reçoit des délégations nombreuses et tapageuses. J'ai voulu procéder de la façon la plus courtoise. A mon avis, le premier pas à faire est bien de présenter un avis de motion à cet effet pour au moins attirer l'attention de la Chambre, par un geste régulier et parlementaire, un geste reconnu et accepté de tous. Cette façon de procéder est, je pense, la plus logique, la plus pratique, la plus officielle, la plus régulière, la plus démocratique, la plus parlementaire, et je voudrais ajouter, la plus efficace.

Monsieur l'Orateur, dans cet ordre d'idées, l'avis de motion que j'ai l'honneur de présenter à mes honorables collègues, aujourd'hui, vise à aider les 13 millions de personnes, au Canada, qui sont sans revenu et qui, tout en étant sans revenu, sont assujetties à toutes sortes de taxes réclamées par le gouvernement, à tous les niveaux.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, j'ose espérer que tous les honorables députés qui désirent l'avancement et le progrès du pays m'accorderont leur appui. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de l'intérêt qu'il porte au grave problème de la pauvreté au Canada et à l'amélioration des programmes d'aide et de bien-être. Pour ma part, j'envisage le problème sous un jour un peu différent, mais j'aimerais féliciter sincèrement le député de s'y intéresser et d'en avoir saisi la Chambre.

Nous prétendons nous soucier de l'égalité au Canada. Pourtant, de nombreux Canadiens vivent aujourd'hui comme ils vivent depuis des générations, dans la pauvreté, sans avoir les moyens et souvent sans avoir la force de volonté de faire quelque chose de leur vie. On sait pertinemment que la collectivité cachée des pauvres au Canada reste de plus en plus en arrière tandis que le reste du pays progresse. Ces gens sont les victimes d'une technologie et d'une économie modernes qui ne leur permettent pas d'obtenir un emploi, et d'une société qui, trop souvent, aimerait croire qu'ils n'existent pas.

• (5.20 p.m.)

L'exemple le plus frappant de l'inégalité au Canada vise, naturellement, nos populations indigènes, mais il y en a beaucoup d'autres comme on le sait maintenant. Il est inacceptable, à notre époque d'abondance, que des enfants canadiens soient élevés dans une véritable prison de pauvreté où ils perdent la santé, contractent de mauvaises habitudes et où ils n'ont ni l'envie ni la possibilité d'apprendre, de partir ou de s'échapper. Et pourtant c'est ainsi que se manifestent la pauvreté et les privations au Canada.

Il n'est pas de solution facile ou instantanée. La pauvreté est un problème complexe et tenace en tous temps et je dirai, en toute sincérité, que nous avons en plus à réparer le tort causé par un gouvernement libéral qui a manqué de parole envers les pauvres. Il avait déclaré la guerre à la pauvreté et établi un secrétariat spécial à cet effet. Ceci a maintenant disparu dans l'obscurité et a perdu son influence et son identité.

Aucun gouvernement ne peut faire d'un homme plus qu'il n'est mais un gouvernement peut aider à briser l'obstacle que représentent la pauvreté et le chômage endémiques, ou l'absence de main-d'œuvre qualifiée; il peut aussi contribuer à créer un climat permettant à chacun de développer pleinement ses possibilités. Tel doit être, selon moi, le but libérateur de la politique sociale du gouvernement. Nous avons presque atteint, au Canada, le niveau de sécurité minimum, nous garantissant contre le besoin et la peur. Nous devons maintenant encourager chaque Canadien à profiter de sa liberté pour vivre pleinement sa vie.

Voilà ce que je veux dire quand je parle d'améliorer la vie au Canada et c'est une des raisons pour lesquelles nous devons élaborer une politique vraiment nationale de mise en valeur des ressources humaines.

L'autre raison est d'ordre économique. Il ne manque pas de preuves convaincantes attestant que le simple bon sens économique nous dicte une politique propre à transformer en citoyens producteurs des individus qui, sans cela, vivraient dans la pauvreté et le chômage et seraient à la charge de l'État. Je pense que nous devons déplacer l'accent de la politique sociale au Canada et insister sur les programmes capables d'orienter les Canadiens défavorisés vers le point où ils pourront, à chances égales, s'aider eux-mêmes. Au lieu de se borner à subventionner la confiance dans l'État, on devrait encourager la confiance en soi.

Par exemple, améliorer nos programmes de formation professionnelle et de mobilité de la main-d'œuvre en vue de permettre à chaque Canadien d'acquérir un métier et la compétence voulus pour trouver un emploi rémunérateur et faire du bon travail. Je déplore vivement qu'une des économies réalisées par le gouvernement, comme le démontre le budget des dépenses déposé récemment, a été effectuée par la réduction de crédits affectés à la formation et à la mobilité de la main-d'œuvre. Il faut commencer par s'attaquer sérieusement les causes profondes de la pauvreté au Canada et se servir de l'expérience acquise par d'autres gouvernements et groupes privés d'ici et d'ailleurs.

Quant au développement de nos ressources humaines, j'ai cherché pendant la campagne électorale à amorcer un dialogue entre les partis sur le problème de la pauvreté au Canada. J'avais espéré une discussion intelligente sur le sujet, quant aux moyens à prendre pour éviter le gaspillage tragique de vies et le gaspillage stupide d'argent dont souffre le pays en raison du chômage et de la pauvreté chroniques.

On s'inquiète naturellement des gens qui sont exclus de l'effectif ouvrier de façon permanente à cause de l'âge, de l'incapacité ou pour toute autre raison. Il nous incombe, tous l'admettent, je crois, de veiller à ce qu'ils aient un revenu qui leur offre des conditions d'existence convenables et civilisées. Nous ne pouvons encore nous vanter d'y avoir réussi, mais il y a un problème beaucoup plus sérieux et plus coûteux pour l'économie, en argent et en ressources humaines ruineuses, infructueuses et inexploitées. Il est maintenant clair que des milliers de Canadiens sont nés dans la pauvreté, y ont été élevés et vivent à même l'assistance publique, quand ils peuvent l'obtenir, et qu'ils perpétuent le cycle avec chaque nouvelle génération qui naît et croît dans les mêmes conditions. Ils manquent d'instruction ou de formation, et souvent d'ambition. Il leur manque le milieu ou l'éducation qui donne les stimulants au travail. Un grand nombre d'entre eux ne sauraient saisir une occasion qui leur serait offerte.

[L'hon. M. Stanfield.]

Il est maintenant clair qu'il y a de ces personnes partout, dans les taudis de nos villes, sur nos fermes, et parmi les travailleurs de l'industrie que la technologie a dépassés et privés d'un travail traditionnel. Sous de nombreux rapports, leur sort porte contre notre pays une accusation sans cesse plus grave, mais le pire, c'est qu'ils représentent un gaspillage de ressources humaines que notre pays et notre économie ne peuvent se permettre, et cette situation empoisonne leur propre existence. Un grand nombre de ces gens sont des assistés sociaux et il arrive souvent que notre régime d'assistance publique dresse des obstacles à ceux qui veulent s'en détacher. Les principes et le programme établis au Canada maintiennent les gens sur les listes de l'assistance publique au lieu de les encourager à s'en libérer. Ce régime n'allie pas une assistance temporaire et suffisante à l'encouragement, de sorte qu'il prive de tout stimulant et perpétue la nécessité de l'assistance. L'organisation ne tient pas compte des besoins et de la situation, de sorte qu'elle est injuste, irrégulière et, ce qu'il faut retenir surtout, souvent inefficace. D'après l'expérience d'une génération ou plus au Canada, il est parfaitement évident que notre régime de bien-être social est prodigue et inefficace et qu'il n'accomplit aucun travail positif à l'égard des personnes touchées ou du pays en général, mais ce qui est encore plus grave, il perpétue la pauvreté et la dépendance d'une génération à l'autre.

Je citerai brièvement une déclaration publiée à la page 150 du dernier rapport du Conseil économique du Canada. La voici:

> Dans de nombreux cas, l'augmentation du revenu a été effectivement «taxée» à des taux extrêmement élevés, allant parfois jusqu'à 100 p. 100 ou plus. Des politiques de ce genre vont à l'encontre des programmes de lutte contre la pauvreté dont l'objet est d'encourager le développement et l'exploitation des possibilités de gagner un revenu. Il n'est évidemment pas facile d'élaborer une politique qui non seulement assure un revenu minimum convenable mais offre des motivations au gain personnel. Cela rend encore plus impérieuse la nécessité de consacrer beaucoup de réflexion et d'efforts à la bonne coordination des politiques.

Ce sont là quelques-unes des idées qui sont depuis quelque temps le sujet de mes réflexions et que j'ai déjà essayé de discuter. Il va de soi qu'en ce qui concerne les vieillards, les handicapés et ceux qui ne font pas partie de la population active, c'est au gouvernement qu'il incombe de leur fournir un revenu suffisant. Quant à ce groupe important de gens physiquement et mentalement capables de travailler mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne le font pas, il faut les encourager, leur donner une formation pro-

fessionnelle et la possibilité de trouver un emploi.

Le sujet n'a pas été très débattu. Il ne pouvait certainement pas l'être pendant la campagne, et il ne l'a pas été vraiment depuis, bien que le Conseil économique du Canada ait contribué pour beaucoup à la discussion du problème ces derniers mois. Quand j'ai invité le premier ministre à discuter la question, celui-ci a réagi en déclarant cavalièrement que j'avais promis de verser un revenu à tous les Canadiens. De tels propos et d'autres qui dénaturent aussi grossièrement ma prise de position, remplacent, aux yeux du gouvernement, un débat éclairé.

Je prétends que nous devons réformer notre régime actuel de bien-être, qui, dans bien des cas, détourne les gens du travail, et en adopter un qui encourage la réadaptation et l'initiative. Je déclare à la population du pays que, pour des raisons d'ordre économique et humanitaire, nous devrions procéder à cette réforme. Nous devrions porter secours aux jeunes de la nouvelle génération, captifs de la pauvreté et tributaires de l'assistance sociale. Le régime actuel coûte beaucoup trop cher, sur le plan humain et du point de vue économique.

• (5.30 p.m.)

Aux États-Unis, par exemple, les autorités en sont venues à s'inquiéter de l'inefficacité du régime actuel de bien-être et du gaspillage qu'il entraîne. L'opinion publique y penche toujours plus en faveur d'un programme de bien-être une source purement provisoire; les intéressés bénéficieraient à la fois d'une aide et de stimulants, et une formation professionnelle leur permettrait de trouver des emplois. Des études faites sur le sujet révèlent qu'un tel programme coûte peut-être bien moins cher que des largesses pour tous. Il est peut-être juste de dire que certains des candidats à la présidence des États-Unis appuient ce principe général, notamment, M. Nixon, M. Rockefeller et même le sénateur McCarthy. Cette théorie a rallié des chefs d'industrie, des dirigeants syndicaux et un nombre considérable d'économistes aux conceptions les plus diverses. Notre gouvernement ne semble pas y mordre, toutefois.

Le Conseil économique du Canada nous a conseillé d'étudier très soigneusement certaines de ces propositions et quelques-unes des expériences effectuées pour donner à notre régime une base différente. Pour éliminer la pauvreté et pour supprimer le gaspillage et l'inégalité de notre régime de bien-être social, nous devons chercher à élaborer un nouveau concept et un meilleur programme. Nous devons commencer sérieusement une étude complète visant à élaborer un programme efficace dans le contexte canadien. Le programme doit avoir pour but d'arrêter le gaspillage des vies humaines, de notre argent et surtout de mettre fin à la pauvreté et à l'état de dépendance.

Le Conseil économique du Canada a lancé un défi à notre gouvernement et à tous les Canadiens. J'estime que nous devons le relever. Nous devons reconnaître qu'une attitude positive à l'égard du problème suppose la participation de tous les paliers de gouvernement non pas seulement l'adoption d'une mesure par le Parlement. Une campagne efficace suppose la discussion, l'examen et la collaboration. Nous devons nous y mettre.

Il importe que le gouvernement canadien accepte le défi qu'on lui a lancé, c'est-à-dire rencontrer les provinces pour entreprendre des discussions et se mettre au travail. Il est temps que nous commencions. Je tiens à féliciter encore une fois le député d'avoir introduit le sujet et de l'avoir soumis à la Chambre des communes. Certes, je ne saurais approuver la résolution présentée sous cette forme, mais je suis très content qu'il nous ait donné l'occasion de discuter le problème. Je demande à nouveau, à notre gouvernement, d'examiner en toute priorité le problème de la pauvreté et le défi qu'on lui a lancé. Il devrait se mettre à l'œuvre difficile qui consiste à faire un meilleur usage de notre capital le plus précieux: le peuple de notre pays.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur je salue l'occasion qui nous est donnée de prendre part à un débat sur le revenu minimum garanti pour les Canadiens. J'aimerais féliciter à la fois le député de Portneuf (M. Godin) et le chef de l'opposition (M. Stanfield) pour avoir contribué à ce débat. Depuis quelques décennies, le Parlement a adopté un grand nombre des lois sociales qui lui ont été proposées par les gouvernements successifs du Canada. Il n'est que juste de mentionner ici que chacune des mesures de bien-être social qui figurent au recueil des actes législatifs de notre pays a été proposée par un gouvernement libéral.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, les plus récents efforts du gouvernement canadien ont porté sur les plans de pension du Canada, sur celui du Québec, sur le régime d'assistance publique du Canada et sur le supplément de revenu garanti. En toute équité, il convient de dire que le régime d'assistance publique du Canada a pris en charge une grande partie des besoins des Canadiens en matière de revenu et de bien-être social. Ces mesures contribuent dans une très grande mesure à garantir à nos concitoyens un certain revenu de base.

Un tel programme de revenu annuel garanti a aussi été porté de façon dramatique à notre attention récemment par le comité spécial du Sénat sur la gérontologie présidé par l'honorable David Croll. Le comité a présenté son rapport final le 2 février 1966. Il y recommandé l'institution d'un programme de revenu garanti pour assurer des allocations, leur vie durant, à nos citoyens canadiens à compter de 65 ans et selon certains principes directeurs. Le comité conseillait au gouvernement fédéral d'étudier immédiatement cette proposition.

Par suite de la recommandation du comité du Sénat, le gouvernement a accordé un supplément de revenu garanti qui est payé depuis le 1er janvier 1967. La première année financière de son application, le supplément de revenu garanti a été versé à 715,000 Canadiens. Grâce à ce régime, un montant de 235 millions de dollars s'est ajouté au revenu des vieillards pensionnés. Dans son discours du 19 mai 1967 à la Chambre, le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social a également parlé d'un revenu annuel garanti pour les Canadiens. Il a déclaré, notamment, que les hommes politiques et maints économistes du pays entreprendraient une analyse exhaustive de ce genre d'aide sociale. En outre, il a affirmé que tôt ou tard un programme du revenu annuel garanti serait adopté au Canada, et que s'il était comme il l'espérait, il entrevoyait aussi la possibilité d'abolir une bonne partie de notre législation portant sur le bien-être social.

Alors, monsieur l'Orateur, pendant des années, les sociologues, les économistes et les hommes politiques ont préconisé un revenu minimum garanti. Les concepts du revenu minimum garanti et de l'impôt sur le revenu négatif ont aussi fait l'objet de longs débats aux États-Unis, comme le chef de l'opposition l'a mentionné. Il y a quelques semaines à peine, suivant les journaux de Toronto, des membres du comité spécial de l'Ontario, chargé d'étudier les problèmes qui se rattachent à l'impôt, se seraient déclarés favorables à l'établissement au Canada d'un revenu minimum garanti.

La motion du député souligne la dignité, la valeur et les droits économiques de la personne humaine. Je signale à la Chambre que dès le début de 1968, le premier ministre (M. Trudeau), qui détenait alors le portefeuille de la Justice, a participé à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution et y a présenté un document intitulé: *Charte canadienne des droits de l'homme*. Parmi les droits défendus dans ce document se trouve le droit économique. On dit que la déclaration universelle des droits de l'homme embrasse, entre autres, le droit au travail, le droit à la protection contre le chômage, le droit de former des syndicats et de s'affilier à un syndicat, le droit à la sécurité sociale, le droit au repos et aux loisirs, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à l'éducation, le droit de prendre part à la vie culturelle d'une société.

Il a fait ressortir l'opportunité de garantir les droits économiques comme un objectif pour le Canada.

Le Conseil économique du Canada qu'on a cité aussi au cours de ce débat nous a appris dans son cinquième exposé annuel que le problème de la pauvreté au Canada a fait l'objet d'une foule d'études et de commentaires. Le Conseil a souligné aussi le nombre élevé de Canadiens à faibles revenus et il a fait quelques recommandations. Il a recommandé, entre autres, un soutien aux revenus, au besoin, et l'adoption éventuelle d'une échelle négative d'impôt sur le revenu ou d'un programme similaire qui assurerait aux familles un revenu annuel garanti.

• (5.40 p.m.)

Fait à signaler, monsieur l'Orateur, le Conseil économique s'est refusé pour le moment à commenter de telles propositions et s'est contenté, a-t-il expliqué, de signaler que plusieurs hommes politiques et économistes éminents préconisaient une formule de revenu garanti. Le Conseil a proposé qu'on examine sérieusement s'il serait utile pour le Canada d'adopter ce programme de revenu garanti.

En outre, monsieur l'Orateur, le Conseil a recommandé que cet examen porte, entre autres, sur les coûts et l'utilité contre la pauvreté d'innombrables programmes existants afin de déterminer comment les remplacer par un programme de revenu garanti. D'après le Conseil, de telles études générales seules nous permettraient de juger si une formule globale de revenu garanti pourrait seconder les efforts du Canada dans la lutte à la pauvreté.

Il est à noter que le Conseil économique du Canada a demandé que de plus grands efforts soient déployés sans tarder pour exploiter le potentiel considérable du régime d'assistance publique du Canada pour combattre la pauvreté. Il va sans dire que pour élaborer un programme de revenu annuel garanti et suffisant, il serait nécessaire d'établir des normes de vie minimales acceptables pour les familles et les célibataires résidant au Canada. En termes de revenu, de telles normes seraient sensiblement différentes entre les diverses régions de ce vaste pays. L'établissement de telles normes serait aussi une entreprise difficile et peut-être controversée, mais essentielle.

[M. Haidasz.]

Les problèmes croissants de la vie moderne et le droit de chacun à des normes convenables exigent de la part des gouvernements à tous les niveaux une attention constante. Il y aura toujours, je pense, certaines familles et certaines personnes d'un bout à l'autre du pays qui seront incapables de participer entièrement à la vie économique du Canada à cause de l'âge, de l'incapacité, de la maladie ou pour d'autres raisons. Pour assurer à ces gens des normes de vie convenables, il faudrait leur fournir une aide sociale leur permettant d'obtenir au moins leur juste part dans notre société d'abondance.

Sur la motion du député, je dirai, monsieur l'Orateur, que l'idée d'un revenu annuel garanti est sûrement souhaitable. Cependant, il a inscrit dans sa motion certains points particuliers qui soulèveraient des difficultés. Une partie de la motion dit que chaque citoyen canadien sans travail ni capital devrait recevoir un revenu annuel garanti. Je signale qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'être citoyen canadien pour bénéficier de la sécurité sociale. Nul programme, provincial ou fédéral, n'exige la citoyenneté comme condition d'admissibilité ou au paiement des prestations. Il est à noter que dix années de résidence sont la condition habituelle. La résidence n'est cependant pas la seule condition. Un âge minimum est aussi l'une des conditions qui ouvrent droit à certaines pensions aujourd'hui au Canada.

Un autre aspect épineux de la motion est l'inclusion des mots «sans travail ni capital». La motion, de ce fait, exclut ceux qui travaillent pour un revenu insuffisant, ceux qui travaillent à temps partiel, ceux qui ne travaillent pas du tout mais ont un revenu insuffisant d'autres sources. A mon avis, un revenu annuel garanti ne devrait pas imposer d'autres restrictions que celles qui se rattachent au besoin et à la résidence.

En outre, monsieur l'Orateur, la portée de la motion, dans sa forme actuelle, n'est pas assez précise. Elle semble englober les maîtresses de maison, les personnes à charge, les étudiants et autres personnes sans travail et même les gens qui n'ont nullement l'intention de travailler.

On pourrait alléguer qu'une disposition relative à un revenu annuel garanti et universel enlèverait tout désir de travailler aux personnes convaincues qu'elles pourraient retirer de ce programme un revenu égal à celui que leur donnerait un emploi marginal. Il est fort probable qu'un programme de revenu annuel garanti induirait certains Canadiens à renoncer à un travail marginal. Mais il faut signaler que le particulier ou la famille qui accepterait de bénéficier d'un revenu annuel garanti, au lieu de travailler, consentirait effectivement à se voir réduit pour ainsi dire à un assez bas niveau de vie. La perspective d'améliorer son niveau de vie, grâce à un accroissement de revenu, peut toujours être un motif suffisant dans le cas des personnes capables d'occuper un emploi.

Bien des avis exprimés au sujet des effets des impôts élevés, des prestations de sécurité sociale et des stimulants au travail sont le fait d'un certain état d'esprit plutôt que le résultat de données empiriques. On n'est pas tellement renseigné de nos jours sur les répercussions des taux élevés de l'impôt sur le revenu et des stimulants au travail pour toutes les catégories de gens qui retirent un revenu. Les taux d'impôt élevés relativement aux emplois secondaires ont peut-être sur les gens à revenus modestes des répercussions bien différentes des effets sur ceux à revenus élevés. Les gens de ces deux catégories réagiront peut-être de façon tout à fait différente, soit parce que leur attitude vis-à-vis du travail n'est pas la même, soit parce que les niveaux des taux d'impôt moyens ne leur semblent pas aussi lourds.

Le député énonce également dans son avis de motion que le revenu minimum garanti devrait provenir du produit national brut, de façon à ne pas augmenter ni les impôts des particuliers, ni ceux des compagnies, ni le coût de la vie ni les prix d'aucun produit ou service. Le nouveau programme de revenu minimum garanti pour les Canadiens nous coûtera, je crois, beaucoup plus cher que l'ensemble des programmes qu'il pourrait remplacer.

D'après certains économistes, le gouvernement fédéral et les provinces consacrent aujourd'hui environ 2 milliards et demi de dollars par an à des projets de bien-être social. On a déclaré qu'un revenu annuel garanti coûterait aux États-Unis environ 20 milliards de dollars et au Canada entre 1 milliard et demi et 2 milliards par an. Il est donc évident, monsieur l'Orateur, que les nouvelles dépenses requises pour assurer ce revenu annuel garanti aux citoyens canadiens entraîneraient l'augmentation des impôts ou celle des emprunts effectués par le gouvernement, ou le remplacement de tous les programmes de bien-être social par tous les paliers de gouvernement ou l'inflation de la monnaie ou encore une combinaison de ces phénomènes. Il n'y a pas d'autres moyens, monsieur l'Orateur, de financer un revenu annuel garanti à partir du produit national, comme l'a laissé entendre le député dans sa motion. Le financement des frais accrus résultant de cette mesure entraînerait très probablement l'augmentation des impôts et des

pressions supplémentaires sur le niveau des prix, ce qui rendrait actuellement impossible la réalisation des objectifs de la motion.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, l'existence de la pauvreté dans de nombreux secteurs de la population canadienne signifie que notre régime actuel de bien-être social, aux paliers fédéral, provincial et municipal, ainsi que l'assistance fournie par les organisations de bienfaisance ne semblent pas suffire à régler efficacement le problème. Un programme applicable du point de vue politique, souhaitable sur le plan social et financièrement possible devrait cependant être établi de manière à réduire au minimum les frais budgétaires et réels tout en octroyant un minimum suffisant aux personnes incapables de travailler ou dont le revenu provenant d'autres sources est insuffisant.

• (5.50 p.m.)

L'offre d'un tel revenu minimum garanti nécessite des recherches plus poussées sur divers aspects du problème. Le gouvernement actuel s'est engagé à supprimer les injustices dans notre régime de bien-être social et je crois qu'il s'attaque avec vigueur au problème de la pauvreté. J'ose espérer que bientôt le Parlement mettra en œuvre les mesures voulues.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est bien vrai que la motion du député de Portneuf (M. Godin) renferme des faiblesses. Son projet, tel qu'il veut l'exécuter, n'aura pas de succès pensent certains d'entre nous. Mais le point essentiel de la motion de mon honorable ami, c'est que la Chambre des communes devrait considérer une idée nouvelle, celle d'un revenu minimum garanti pour tous les Canadiens. Je regrette que pour le chef de l'opposition, (L'honorable M. Stanfield) cette motion n'a représenté qu'une occasion de reprocher au gouvernement son inaction, et pour le député de Parkdale (M. Haidasz), de vanter les réalisations des libéraux.

Une voix: Et quelles sont-elles?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tôt ou tard, et j'espère que ce sera plus tôt que tard, tous ceux qui parmi nous croient occuper un poste d'autorité au pays auront à regarder en face cette nouvelle idée de dissocier les revenus, l'assistance sociale, les pensions et ainsi de suite, du travail et de nos anciennes théories. Tôt on tard, nous devrons reconnaître que la vie même comporte certains droits économiques. La motion soulève cette question et je tiens à féliciter le député de Portneuf de l'avoir proposée.

[M. Haidasz.]

Je regrette que le Règlement de la Chambre n'accorde qu'une heure pour débattre la question. Il ne me reste plus que cinq ou six minutes. Je devrai donc vous exposer une autre fois certaines de mes idées sur le sujet; je réserverai aussi pour plus tard certaines citations intéressantes que j'ai ici. Je m'en voudrais, toutefois, de ne pas vous en signaler quelques-unes qui proviennent d'une personne sérieuse travaillant dans ce domaine et qui, je crois, suggèrent quelques idées nouvelles auxquelles nous devrions refléchir.

Voici le texte d'un discours prononcé récemment à Winnipeg par M. Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil canadien du bien-être social. Il participait à la séance d'études du *Social Service Audit* à Winnipeg. C'était le 19 septembre.

Je le répète, si le temps me l'avait permis, j'aurais abondamment cité le discours de M. Baetz. Je me contenterai de vous en citer quelques passages bien à propos. Les voici:

> Dans toute étude des droits sociaux et du bien-être social, on devra tôt ou tard aborder carrément la question d'un revenu suffisant comme un droit.

Il ne parlait pas de bien-être social dans le sens des prestations qu'on verse à des travailleurs ou à des chômeurs; il ne parlait pas d'un revenu minimum ni d'un salaire minimum qui permet tout juste à un homme de survivre; il parlait plutôt d'un revenu suffisant comme un droit. Il a poursuivi en ces termes:

> Cette idée peut déplaire souverainement à certains, mais elle est d'une logique indéniable. Dostoïevsky a dit «le revenu, c'est la liberté en espèces». Dans notre régime de libre entreprise, l'homme qui touche un revenu suffisant possède une énorme liberté. Il peut choisir à son gré où et comment se loger, se vêtir, ce qu'il mangera et boira, qui seront ses amis et ses voisins. Au contraire, celui qui gagne un revenu insuffisant voit son choix et ses actes limités, et risque de devenir l'homme le moins affranchi et le moins indépendant.

M. Baetz pose encore une fois la question: «Un homme a-t-il droit à un revenu suffisant?» Voilà ce dont nous devrions nous préoccuper en discutant de cette question, monsieur l'Orateur. Nous devrions nous préoccuper non seulement d'adopter une attitude compatissante à l'égard des pauvres, d'assurer un revenu minimum ou un salaire minimum, de faire l'aumône aux défavorisés afin qu'ils puissent continuer à vivoter. Nous devrions discuter de la façon d'assurer un revenu garanti pour tous.

M. Baetz répond ainsi à sa propre question:

> Cette question a des conséquences sociales, économiques, morales et politiques. Nous n'avons résolu le problème en tant que nation ni au niveau intellectuel ni au niveau pratique. Le résultat est une suite incessante d'expédients dans le domaine du bien-être social. Dans la mesure où nous continuerons à débiter des inepties au niveau des principes, nous continuerons à le faire au niveau administratif. Si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, nous reconnaîtrons la contradiction qui existe dans notre attitude actuelle selon laquelle nous voulons que personne ne meure de faim, mais nous ne voulons pas garantir un revenu suffisant.

A mon avis, monsieur l'Orateur, notre société ne s'est pas engagée plus loin dans ce domaine. Nous voulons que personne ne meure de faim et nous accordons donc du secours, des prestations et de l'assurance-chômage. Mais si quelqu'un propose un revenu minimum garanti pour tous le député de Parkdale se lève en protestant que cela présuppose une allocation pour les femmes et les enfants et—pourquoi pas?—et que le coût en serait exorbitant.

A une époque aussi riche que la nôtre, en cette ère où les techniques des ordinateurs permettent à l'homme de se rendre à la lune et d'en revenir, il nous est certes permis de croire aux droits des êtres humains et d'établir un régime qui assurera un revenu minimum garanti pour tous. (*Applaudissements*)

Je vois le temps fuir. Je dois réserver le reste de mes opinions jusqu'à ce que je traite d'une motion inscrite à mon nom, dans deux ou trois jours peut-être. Permettez-moi de citer une autre phrase des commentaires de M. Baetz:

> Je soupçonne que dans une ou deux décennies, alors que nos étudiants d'après la Seconde guerre mondiale qui reçoivent maintenant leurs diplômes universitaires prendront alors les décisions, nous posséderons un régime de revenu annuel garanti probablement intégré à notre régime fiscal. Ils jetteront sans doute un regard rétrospectif amusé sur les efforts tentés pour maintenir le revenu et sur les théories sous-jacentes de l'époque «dans le vent» des années '60!

Nous devons faire beaucoup mieux, monsieur l'Orateur, et mieux vaut commencer sans tarder. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Puis-je demander au leader du gouvernement d'indiquer l'ordre des travaux pour demain, et peut-être pour vendredi?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je propose que demain nous poursuivions le débat sur le projet de résolution précédant le bill visant à modifier la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui à l'article 7; que nous passions ensuite à l'article 5 du *Feuilleton*, le projet de résolution précédant le bill visant à modifier la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, et, subséquemment, à la deuxième lecture du bill n° C-110, inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui à l'article 6. Pendant la période des questions, je ferai une déclaration au sujet des travaux du lendemain et de ceux de la semaine prochaine.

M. l'Orateur: Comme il est passé six heures, la séance est levée jusqu'à demain à 2 h 30.

(A 6 h 01, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES POSTES

LA MAJORATION DU COÛT DES MANDATS-POSTE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire. Nous fournissons ces explications avant que la Chambre aborde l'étude du projet de loi visant les Postes, afin que tous les députés aient un aperçu plus vaste des transformations qui se produisent en ce moment dans le ministère.

A compter du 1er novembre, le coût des mandats-poste sera majoré. On s'attend que grâce à la nouvelle structure des droits, les revenus augmenteront d'environ 25 p. 100. Même accrus, ces revenus ne parviendront pas dès maintenant à équilibrer l'opération mandats-poste, mais avec le nouveau régime de mandats-poste qui sera complètement opérant en 1970, ce service commencera alors à couvrir ses propres frais.

La nouvelle structure des droits simplifie les opérations par mandat de poste, car sept droits seulement sont exigés pour la transmission de montants allant jusqu'à $100 n'importe où au Canada ou dans tous les pays avec lesquels le ministère des Postes du Canada a conclu une entente pour l'échange de mandats.

Bien que le droit maximum de 25c. pour $100 au Canada reste inchangé, un droit minimum de 10c. a été adopté. Voici l'échelle complète des droits. Les mandats de moins de $1 coûteront 10c.; ceux de moins de $5 coûteront 15c.; ceux de moins de $15 coûteront 20c.; et les autres, jusqu'à $100, coûteront 25c. Les mandats de tous les montants payables aux États-Unis coûteront 25c. Quant aux mandats payables au Royaume-Uni, ceux de moins de $10 coûteront 25c.; ceux de moins de $50 coûteront 50c. et les autres, jusqu'à $100, coûteront 75c. Quand aux mandats payables dans les autres pays, ceux de moins de $50 coûteront 75c. et les autres, de $50 à $100, coûteront $1. Nous espérons recouvrer ainsi environ 82 p. 100 de nos frais d'exploitation du service des mandats de poste. Il est donc évident que le ministère doit adopter des techniques nouvelles, modernes et efficaces pour arriver à recouver les autres 18 p. 100, soit environ deux millions et demi de dollars. Je ne crois pas que le public nous pardonnerait de régler nos problèmes seulement en augmentant les tarifs postaux.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le ministre d'avoir eu la courtoisie de faire tenir d'avance une copie de cette annonce à l'opposition. Cependant, nous sommes désolés de voir que le gouvernement a décidé encore une fois de prendre les petites gens pour victimes. Pour le ministre, il est important, semble-t-il, que le ministère des Postes fasse ses frais. Je ne sais trop quelle est ma position à ce sujet, mais je me demande si. . . (*Exclamations*). . . je me demande si le ministre pourrait persuader ses collègues du cabinet de faire le nécessaire pour rendre la Société Radio-Canada rentable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai que le ministre des Postes a eu l'obligeance de nous faire tenir copie de sa déclaration, mais cela ne la rend pas plus facile à avaler. Le ministre nous dit qu'il fait ces déclarations une à la fois afin que nous sachions de quoi il retourne lorsque nous serons saisis de son projet de loi. Ce qu'il démontre, à mon avis, c'est que nous devrions modifier la loi sur les postes afin que le Parlement puisse réglementer plus de tarifs que présentement. Il semble que nous contrôlions le tarif d'affranchissement des objets de première classe et d'autres choses, mais bien des aspects de ce service et bien des taxes sont soumis au pouvoir exécutif et qui échappent à l'approbation du Parlement. Cela ne devrait pas être.

• (2.40 p.m.)

Jointe à d'autres annonces d'augmentation des frais et à celle d'un service de livraison réduit à cinq jours par semaine, l'annonce d'aujourd'hui vient compléter le tableau de frais accrus et d'un service diminué. Ce n'est pas le genre de décision à laquelle nous pourrions nous attendre d'un gouvernement gagné au concept d'une politique nouvelle.

Je n'ajouterai qu'un commentaire, monsieur l'Orateur. Chaque fois que le ministre des Postes annonce quelque chose, il reprend le cliché que le ministère doit faire ses frais, comme s'il s'agissait d'un article de foi. Le préopinant ne savait pas quel parti prendre sur cette question. A lui, au ministre des Postes et à l'ensemble du gouvernement, je dis que ce n'est pas un article de foi que chacun des services assurés par le gouvernement doive faire ses frais.

La Défense nationale n'est pas rentable; le Sénat non plus. Il y a beaucoup de choses dans la structure de notre société et de notre gouvernement qui, en elles-mêmes, ne font pas leurs frais. Ce sont des services que le gouvernement est chargé de fournir. A notre avis, la rentabilité est un faux cliché dont le ministre des Postes se sert très souvent, mais ne permettons pas au gouvernement de nous jeter de la poudre aux yeux.

Nous serons bien armés au moment du débat sur le bill des Postes. Néanmoins, il nous semble qu'on veuille nous annoncer en plus un ensemble massif de services réduits et de frais accrus, et cela nous déplaît.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscaminque): Monsieur l'Orateur, à mon tour, je remercie l'honorable ministre de la courtoisie qu'il a démontrée en nous faisant parvenir le texte de sa déclaration. Je le félicite également de m'avoir fait tenir un texte en parfait français, chose qu'on ne voit pas tellement souvent.

Monsieur l'Orateur, la déclaration de l'honorable ministre établit que les recettes que le ministère réalisera dépasseront de 25 p. 100 celles du passé. Or, tout le monde sait qu'à la suite de la récente grève des postiers, des augmentations de salaires de l'ordre de 17 p. 100 furent accordées.

Mais voilà qu'aujourd'hui le ministre nous annonce une augmentation des recettes de 25 p. 100, et cela veut dire non seulement une augmentation de recettes, mais aussi une augmentation de taxes pour la population canadienne, car ce sont les Canadiens qui paieront ces droits ou ces nouvelles taxes.

Maintenant, nous voyons que le droit sur un mandat-poste de 1c. à 99c. sera de 10c., et de 25c. pour un mandat de $15 à $100.

Étant donné que l'honorable ministre fait partie du gouvernement qui travaille à l'élaboration de la société juste qu'il a promise, pourquoi l'honorable ministre ne propose-t-il pas, en même temps, à tous ses amis qui ont voté pour le gouvernement actuel, de faire des mandats-poste de 1c. chacun au lieu de mandats de $100, pour permettre au gouvernement de réaliser une recette de 10c. par mandat, au lieu de 25c. pour un mandat de $100?

Il me semble que cela remplirait plus facilement les coffres du gouvernement, parce que, évidemment, il y a manque de fonds. Chaque fois qu'on nous fait des déclarations semblables, c'est pour nous dire qu'on va augmenter les taxes. Quant à y être, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre aurait dû proposer d'émettre seulement des mandats-poste de 1c., ce qui rapporterait 10c. chaque fois qu'un mandat serait fait. A ce moment-là, l'honorable ministre n'aurait plus de difficultés financières et ce ne serait que les Canadiens, surtout ceux qui ont élu ce gouvernement, qui se rendraient compte jusqu'à quel point la société juste est en train de s'établir au Canada!

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PROCÉDURE

M. Bernard Pilon (Chambly): Monsieur l'Orateur, conformément à l'ordre de la Chambre du 24 septembre 1968, je propose:

Que le comité spécial de la procédure, établi le 24 septembre dernier, se compose des membres suivants: MM. Aiken, Blair, Deachman, Forest, Horner, Jerome, Knowles (Winnipeg - Nord - Centre), Lambert (Edmonton-Ouest), Lang, Macdonald (Rosedale), Olson et Rondeau.

(La motion est adoptée.)

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION ET DE DOCUMENTS

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer une déclaration sur le maïs, en anglais et en français, ainsi que quatre études également dans les deux langues.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

Une voix: Quelle est la nature du document?

M. G. W. Baldwin (Peace River): Avant de déposer ce document, le ministre pourrait-il nous dire ce dont il s'agit? Le ministre ne peut se borner à signaler qu'il y a une déclaration. Qu'on nous donne des détails.

L'hon. M. Olson: Je vous le lirais volontiers, mais il a sept pages.

Une voix: Qu'est-ce que c'est?

L'hon. M. Olson: Il y a des copies supplémentaires disponibles dans les deux langues qui pourraient être distribuées aux députés.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a demandé à déposer ces documents sur le bureau de la Chambre. Sans autorisation, les documents ne peuvent être déposés.

LA STABILISATION DU MARCHÉ DU MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme j'ignore la teneur de la déclaration dont il vient d'être question, vu l'incertitude qui règne au sujet des intentions du gouvernement et la manifestation de producteurs de maïs prévue pour demain, le ministre voudrait-il nous expliquer succinctement ce que le gouvernement compte faire pour stabiliser le marché du maïs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je donnerai volontiers lecture de la déclaration en question, mais il faudrait au préalable que la Chambre consente à revenir à l'appel des motions, ce qui prendrait huit ou dix minutes.

Des voix: Revenons à l'appel des motions.

D'autres voix: Non.

L'HABITATION

TORONTO—LE REFUS DE PUBLICITÉ À UNE AGENCE IMMOBILIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant à propos de l'habitation qui relève de lui. Peut-il nous dire s'il a fait enquête sur les allégations du magazine Macleans portant que deux journaux de Toronto auraient refusé à une nouvelle société immobilière canadienne l'accès à leurs petites annonces? Peut-il nous dire s'il a enquêté sur ces graves allégations?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Sauf erreur, des renseignements sont parvenus à mon bureau à ce sujet, et je me propose de les transmettre à la Direction des enquêtes sur les coalitions. Si elle juge nécessaire de faire enquête, je pourrai également les soumettre à l'examen de la Toronto Real Estate Board.

M. Saltsman: Une question complémentaire. Le premier ministre suppléant songerait-il aussi à déférer cette question à son équipe spécialisée à qui cela pourrait être utile pour son étude de l'habitation au Canada?

L'hon. M. Hellyer: Voilà, ma foi, une bonne idée. Si ces allégations s'avèrent fondées, il va sans dire que cette question intéresserait alors l'équipe spécialisée.

[*Français*]

LE PILOTAGE

QUESTION RELATIVE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il dire à la Chambre si son ministère a l'intention de donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le pilotage et de présenter une mesure législative à la Chambre bientôt?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, nous nous proposons de présenter au cours de la présente session une mesure de nature provisoire. Plus tard, peut-être à la prochaine session du Parlement, nous déposerons une autre mesure d'une plus grande portée sur le pilotage, dès qu'on se sera entendu sur la nature du programme législatif à long terme.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, j'aimerais remercier l'honorable ministre des Transports de cette réponse. A mon avis, cela va réjouir bon nombre de pilotes canadiens, particulièrement ceux de la circonscription de Lotbinière.

J'aimerais lui demander s'il a l'intention de présenter des mesures transitoires, avant la mesure à laquelle il vient de faire allusion, afin d'aider les pilotes canadiens à se retremper, puisque leur situation est intenable présentement?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Si je comprends bien la question, monsieur l'Orateur, c'est ce que nous nous proposons de faire.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Le ministre préciserait-il si la mesure provisoire dont il vient de parler s'appliquera à toutes les régions de pilotage ou seulement à une ou deux régions particulières au Canada?

L'hon. M. Hellyer: Je ne crois pas pouvoir répondre au pied levé à cette question, monsieur l'Orateur. Je ne saurais affirmer si la mesure s'appliquera à toutes les régions, mais elle visera sûrement le Saint-Laurent et le bassin des Grands lacs, qui sont les plus touchés.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—LA VISITE DES MEMBRES DU PARLEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ignore qui remplace le ministre des Affaires extérieures, mais je suis sûr que le pays et la Chambre aimeraient savoir si le ministère s'est assuré que les pélerins politiques partis pour le Biafra ont rencontré moins d'obstacles que les vivres et autres moyens d'assistance qu'on s'efforce d'y acheminer.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'être pas mieux renseigné que ceux qui ont lu les journaux, eux aussi. Toutefois, si cela intéresse la Chambre, je me ferai remettre un rapport pour demain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il nous dire si les services du haut commissaire là-bas ont été avisés de la mission charitable de ces députés et si le ministère entend coopérer à leur sécurité?

L'hon. M. Drury: Les députés—les «pélerins», comme on vient de les appeler—seront accueillis avec la courtoisie d'usage que notre haut commissaire au Nigéria réserve à tout Canadien. Nous n'avons malheureusement pas de haut commissaire au Biafra.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES —STABILISATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle découle de la réunion récente des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le gouvernement préfère-t-il ne pas donner suite immédiatement à la proposition visant à aider la stabilisation des prix des matières premières qu'exportent les pays sous-développés?

[M. Bell.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'aimerais avoir 24 heures pour étudier la question et pour en discuter la portée avec le député. Je pourrais répondre demain.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre pourrait-il présenter des instances à son représentant afin que l'on prenne des mesures pour stabiliser le prix de marchandises ne provenant pas nécessairement des pays sous-développés, comme par exemple le maïs?

LES AFFAIRES INDIENNES

LA VISITE DES RÉSERVES PAR LE COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sait sans doute le ministre, au cours de la dernière législature, le comité des affaires indiennes a été autorisé à visiter les réserves et cette autorisation a rarement été mise à profit. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que cette même autorisation sera accordée au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien?

M. l'Orateur: Il me semble que le député touche là à une question relevant de la gestion intérieure du comité; elle ne devrait pas être abordée en ce moment.

M. Simpson: Puis-je m'exprimer autrement? Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le comité des affaires indiennes et du Nord canadien sera convoqué sous peu?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Bientôt, je l'espère, monsieur l'Orateur.

LES POSTES

LA LIVRAISON DES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Le ministre des Postes se renseignerait-il auprès de son ministère afin de savoir s'il a reçu des plaintes des quotidiens du Canada au sujet de la diminution du service postal? Ils prétendent que le journal du vendredi ne sera livré aux abonnés des routes rurales que le lundi.

M. l'Orateur: Le député demande au ministre s'il a reçu des plaintes. La question ainsi posée est irrecevable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes nous dira-t-il quelles dispositions seront prises pour que les journaux du vendredi parviennent aux abonnés avant le lundi ou le mardi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, au début de la semaine prochaine, nous rencontrerons les représentants des directeurs du tirage des divers quotidiens canadiens et de leurs associations. J'ai eu des nouvelles de certains journaux et je crois qu'en page éditoriale les commentaires à mon égard sont également partagés. Certains sont pour, d'autres contre.

RADIO-CANADA

LE CHOIX DE L'HEURE DES ÉMISSIONS PAR LES COMMANDITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Walker (York Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Notamment en ce qui a trait au téléroman *Quentin Durgens, M.P.*, Radio-Canada permet-elle aux commanditaires de dicter l'heure des émissions?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): En règle générale, il est bien évident que la Société Radio-Canada ne se laisse pas dicter par les commanditaires la place qu'occupent les programmes à l'horaire. Dans le cas particulier dont parle l'honorable député, je serai toutefois heureux de faire enquête et d'obtenir les renseignements.

[*Traduction*]

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LES CRITÈRES MOINS RIGOUREUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au premier ministre mais, comme il est absent, je la poserai au premier ministre suppléant. Ce qui s'est passé hier entre le premier ministre et les étudiants de Regina ne la rende que plus opportune.

Le premier ministre suppléant nous dirait-il si le gouvernement songe à élargir les critères rigoureux présentement appliqués aux prêts aux étudiants?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis il y aurait lieu d'inscrire la deuxième partie de la question au *Feuilleton*.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—LE RAPPORT DE LA DOSCO CORPORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et comme l'affaire est pressante pour les gens du Cap-Breton, je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement est en mesure de faire une déclaration au sujet du rapport de la Société DEVCO, ou si le ministre est prêt à déposer ce rapport?

L'hon. Paul Hellyer (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question comme préavis et la signaler au premier ministre.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; cette question a été soulevée parce qu'il y a urgence. Les dépêches et les messages affluent de toutes parts du Cap-Breton; on demande que le gouvernement présente un rapport attendu depuis longtemps déjà. Comme ce rapport est en souffrance, il est temps, je pense, que le gouvernement sache à qui il incombe de le présenter.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le ministre responsable voudrait peut-être dire quelques mots là-dessus.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le rapport il y a quelques jours. Je veux l'étudier et je verrai ensuite ce que j'en ferai.

M. MacInnis: Une question supplémentaire. Le ministre tiendrait-il compte du fait que cette question est primordiale pour les habitants du Cap-Breton et donnerait-il accès au rapport, vu que le temps alloué conformément à la loi est expiré?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, le rapport est daté du 1er octobre. Le député m'obligerait en me laissant le temps de lire le rapport et de l'étudier.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION DES INDIENS ET DES ESQUIMAUX SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre la réorganisation du ministère des Affaires indiennes afin d'appliquer les recommandations de l'Association des Indiens et des Esquimaux du Canada de remettre à un institut canado-indien les fonctions touchant le développement communautaire?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, nous avons reçu cette suggestion de l'Association des Indiens et Esquimaux et, comme toute autre recommandation de groupes intéressés à notre ministère, nous l'étudions sérieusement.

[*Traduction*]

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il remis au ministre d'État un exemplaire de l'opuscule donnant des détails sur la réorganisation du ministère?

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): J'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pourrait-il assurer la Chambre qu'il mettra à la disposition des députés ou, du moins, à la disposition des membres du comité des affaires indiennes un exemplaire des délibérations qui ont lieu actuellement à Québec et qui ont eu lieu dans d'autres endroits du pays?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, à chacune de ces séances, des fonctionnaires prennent des notes. Nous ne tenons pas compte du mot à mot, mais de la substance des arguments, et j'espère qu'à la fin des consultations, nous pourrons mettre à la disposition des membres du comité et, peut-être, de tous les députés un compte rendu des opinions émises par les représentants, à l'occasion des 19 consultations qui sont en cours.

[L'hon. M. Marchand.]

[*Traduction*]

LES PORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LE TRACÉ DE LA LIGNE FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, mais en sa qualité de ministre des Transports. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a pris des mesures à la suite des instances ayant trait au nouveau tracé de la voie ferrée de Roberts Bank.

M. l'Orateur: Je suggère au député d'inscrire sa question au *Feuilleton*. Il ne me semble pas qu'il y ait urgence. Le député pourra me donner le préavis approprié et la question sera discutée après l'ajournement. Il ne peut y avoir de question supplémentaire.

[*Plus tard*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir le ministre des Transports à son fauteuil. Ma question s'adresse à lui en sa double qualité de premier ministre suppléant et de ministre compétent des Transports. Le ministre des Transports énonçait-il l'attitude du gouvernement lorsqu'il a déclaré à Vancouver que le gouvernement fédéral doit régir la voie ferroviaire d'accès au port de Roberts Bank?

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai pas vu la nouvelle à laquelle le député vient de faire allusion.

M. Nowlan: Une question supplémentaire. L'autre jour, une question analogue a été posée au premier ministre en votre absence...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit adresser sa question à la présidence.

M. Nowlan: Pour l'édification et la gouverne du ministre des Transports, je signale que, à une question qui lui a été posée, le premier ministre a répondu que le ministre des Transports ferait la déclaration voulue en temps utile, à son retour. Êtes-vous en mesure de faire cette déclaration en tant que ministre des Transports?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il doit adresser sa question à la présidence.

M. Nowlan: Le ministre des Transports est-il prêt à nous faire part de la politique

qu'il devait, selon le premier ministre, nous faire connaître lors de son retour à la Chambre? Je suis heureux de le voir de retour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le député d'Annapolis Valley vient d'être rappelé à l'ordre pour s'être adressé directement au premier ministre suppléant. Je tiens à rappeler à la Chambre que le premier ministre «dans le vent», qui voudrait donner à la Chambre une allure désinvolte...

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas la raison pour laquelle le député d'Annapolis Valley a été rappelé à l'ordre. Il sait très bien, je pense, à quoi s'en tenir.

M. MacInnis: Le premier ministre a fait allusion aux ministres de son cabinet l'autre jour en les désignant par leur nom et on ne l'a pas rappelé au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je remercie le député de sa semonce.

[*Plus tard*]

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Je veux poser une question au ministre des Transports. Le gouvernement s'entretient-il présentement avec les autorités provinciales de la Colombie-Britannique sur le problème de compétence que pose le parcours ferroviaire menant à Roberts Bank?

L'hon. M. Hellyer: Non, pas que je sache. Pour nous, le parcours de la voie ferrée appartenant au gouvernement de la Colombie-Britannique est une question qui relève exclusivement de la compétence de la province. Nous avons également pris note de l'intérêt général suscité par la controverse à propos de l'utilisation des terres. C'est à cet égard que nous avons exprimé notre inquiétude et que nous avons fait des instances au gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Nowlan: Je vais poser une question supplémentaire pour préciser la question que j'ai posée aujourd'hui. Le premier ministre suppléant voudrait-il bien consulter la déclaration faite à Vancouver la fin de semaine dernière par le ministre des Travaux publics et nous dire si elle reflète la politique du gouvernement? Peut-il aussi nous annoncer quand il fera une déclaration sur la position du gouvernement fédéral quant à l'accès à Roberts Bank?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je note la question et je me renseignerai sur les propos qu'a tenus le ministre des Travaux publics à ce sujet.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre dira-t-il à la Chambre si l'on a obtenu un avis juridique afin de savoir s'il s'agit d'un chemin de fer provincial ou fédéral?

L'hon. M. Hellyer: Au moins un, monsieur l'Orateur.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il si le gouvernement se propose d'obtenir un avis juridique définitif sur cette question?

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur.

EXPO '67

LA VÉRIFICATION DES RECETTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le rapport financier d'Expo 67, publié récemment, révèle une perte pour le Canada d'environ 274 millions de dollars. Comme les deux vérificateurs ont avoué n'avoir pu vérifier toutes les recettes, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi et, dans l'affirmative, nous dire comment les vérificateurs ont communiqué avec lui?

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain que cette question soit recevable. Si l'honorable député juge cette question urgente, il pourrait peut-être nous dire pourquoi.

M. Hales: C'est une question urgente, monsieur l'Orateur. Le ministre devrait nous dire, je pense, s'il connaît les raisons de cette vérification incomplète.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je n'accepte pas la thèse qu'il s'agit là d'une perte. C'est, à mon avis, un investissement pour le Canada, pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements*)

Quant au contrôle des encaissements proprement dits, l'auditeur général s'en est ouvert dans son rapport. La meilleure réponse que je puisse fournir au représentant est celle de la compagnie elle-même, dont le rapport contient les lignes suivantes à la page 18:

> Le contrôle des encaissements de l'Expo 67 a été considéré comme l'une des entreprises les plus considérables au monde en ce domaine. La Direction a dû relever un sérieux défi lorsque, au cours des jours qui suivirent immédiatement l'ouverture de l'Exposition, elle a dû reviser la situation et réadapter ses services en raison...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie le ministre de bien vouloir conclure sa réponse.

L'hon. M. Pepin: La réponse est simple: une somme de $97,798 qui ne figure pas au bilan représente la dixième partie du centième des recettes de la compagnie que l'auditeur général n'a pas pu vérifier. Ainsi, aucune autre compagnie canadienne, me dit-on, n'aurait pu fournir, à cet égard, un bilan aussi favorable.

M. Hales: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai demandé au ministre s'il a reçu des auditeurs une lettre expliquant pourquoi ils n'ont pas procédé aux vérifications. J'aimerais entendre la réponse à cette question.

L'hon. M. Pepin: Non. On en parle dans le rapport de l'auditeur général. Je regrette que tout n'ait pas été prédit ou prévu par l'Expo aussi bien que l'aurait fait le Père éternel.

M. Hales: Je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Les crédits qu'on vient de déposer tiennent-ils compte de la perte mentionnée dans le rapport? Si oui, de quel ministère relève ce problème?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la Chambre se souvient qu'on a parlé, l'automne dernier, d'une affectation spéciale et indépendante des crédits réguliers destinée à combler le déficit éventuel de l'Expo. Le budget actuel ne comporte rien de tel.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ce domaine sera-t-il couvert par les crédits supplémentaires?

L'hon. M. Drury: Si le déficit doit être comblé ou réglé cette année, monsieur l'Orateur, il devra l'être par des crédits supplémentaires. Mais s'il ne doit pas être versé au cours de la présente année financière, on n'aura pas besoin, cette année, d'un crédit supplémentaire.

M. Hales: Je voudrais poser une autre question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Puisque la compagnie de l'Expo doit arrêter ses comptes à la fin de mars 1969, ce point figurera-t-il dans les crédits ou bien y aura-t-il un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit en question?

L'hon. M. Drury: J'ai déjà expliqué, monsieur l'Orateur, et le député vient de le rappeler, qu'on ne boucle les comptes que le dernier jour de l'année financière. On peut soit régler d'avance la question dans l'année financière en cours ou attendre la prochaine année financière. La décision n'a pas encore été prise.

[L'hon. M. Pepin.]

LES CÉRÉALES

LA COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je veux poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il nous assurer qu'il déposera le texte du mandat et la liste des membres du prochain conseil national des grains avant la création de ce conseil?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le ministre de l'Agriculture et moi-même aurons un entretien à Winnipeg et, après, nous nommerons les membres du conseil. Leurs noms seront promptement publiés. Si mon honorable ami désire que le ministre de l'Agriculture ou moi-même dépose les noms des membres, j'y consentirai volontiers.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Vu la situation économique difficile des Cantons de l'Est, l'honorable ministre dirait-il à la Chambre s'il a l'intention de donner suite aux décisions prises par le gouvernement de construire deux édifices fédéraux, un à Coaticook et l'autre à Lac-Mégantic, ce qui contribuerait à donner de l'aide et de l'ouvrage aux chômeurs?

M. l'Orateur: L'honorable député voudra peut-être inscrire cette question au *Feuilleton*?

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE CANAL DE NAVIGATION ENTRE LE LAC ONTARIO ET LE LAC ÉRIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Elle découle de celle que j'ai posée hier au sujet du canal de navigation entre les lacs Ontario et Érié. Il s'agit

d'une question urgente, car les installations actuelles auront bientôt atteint le point de saturation. Voici ma question. Le ministre a-t-il reçu une recommandation de la part de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent visant l'expansion de ces installations?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne pense vraiment pas que cette question soit suffisamment urgente pour être traitée à l'appel de l'ordre du jour. La question ayant été posée, je vais essayer d'y répondre. Il y a quelques mois, on a déposé un rapport portant sur l'étude qui a été faite au sujet de l'avenir de la voie maritime et, particulièrement, du canal Welland. Le canal a fait, depuis quelque temps, l'objet d'études par un comité interministériel. Une recommandation n'a pas encore été soumise au gouvernement. Dans l'intervalle, à la suite des améliorations technologiques survenues dans la manœuvre des navires, du perfectionnement des méthodes de contrôle et autres, nous pourrons peut-être employer encore utilement, pendant quelques années, le système de canaux existant et permettre ainsi au contribuable canadien d'économiser des dizaines ou des centaines de millions de dollars.

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): La question que j'adresse au premier ministre suppléant s'inspire d'un article du *Star* de Toronto, selon lequel des porte-parole du gouvernement auraient dit que le projet de chaussée entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ayant été abandonné, on cherche à dorer l'amère pilule toute prête. Le premier ministre suppléant dirait-il si le gouvernement honorera ses engagements envers l'Île du Prince-Édouard et s'il compte bâtir la chaussée?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je devrais transmettre cette question au ministre des Travaux publics.

Une voix: C'est son jour de congé.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Jamais le jeudi.

L'hon. M. Hellyer: Je puis dire que la position du gouvernement n'a pas changé depuis que la question a été soulevée à la Chambre la dernière fois, et que tout changement prévu sera annoncé de la façon habituelle.

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Est-il vrai que le ministre a l'intention de nommer M. Rod McIsaac président d'Air Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député comprendra sans doute qu'il ne peut demander au ministre de nier ou de confirmer cette nouvelle.

L'hon. M. Hees: Pourrions-nous en reparler à dix heures, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Hellyer: Ayant été lui-même ministre des Transports, le député doit se rendre compte du peu d'influence que le ministre possède à cet égard.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LA POLITIQUE DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il formulé une politique précise concernant la vente du maïs? Cette politique a-t-elle été révélée aux journalistes et le ministre a-t-il l'intention de suivre la voie normale et d'annoncer la politique ministérielle à cet égard dans une déclaration à la Chambre, à l'appel des motions?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): J'ai voulu déposer un compte rendu il y a quelques minutes, mais les membres de l'opposition ont refusé.

Des voix: Non.

L'hon. M. Olson: Mais si, monsieur l'Orateur. Ils ont refusé de l'accepter. Je n'en ai pas donné lecture parce que c'est un exposé très complet et qu'il faudrait dix minutes pour le lire.

L'hon. M. Ricard: Revenons à l'appel des motions.

L'hon. M. Olson: Bien que les honorables vis-à-vis n'aient pas permis qu'il soit déposé, des exemplaires circulent. (*Applaudissements*)

M. Baldwin: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Tirons bien au clair l'argument du ministre. Il a demandé la permission de déposer une déclaration dont nous ignorons tout à fait la substance. Si le ministre, comme ses collègues,

était prêt à faire des déclarations brèves et pertinentes, nous serions prêts à les accepter. Voilà ce que prévoit le Règlement. Le ministre n'a pas le droit de glisser des renseignements par un procédé pareil parce qu'il n'est pas prêt à laisser les députés de ce côté-ci de la Chambre les commenter. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Olson: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je suis parfaitement au courant de la procédure à laquelle on vient de faire allusion. Mais, à mon avis, le leader de l'opposition à la Chambre devrait savoir que la vente du maïs en Ontario et les problèmes qu'elle pose constituent un sujet très vaste et très compliqué, et je ne vois pas l'utilité d'écourter la déclaration.

M. Danforth: Puis-je demander au ministre, si, avec le consentement des députés de son côté de la Chambre, il accepterait de revenir à l'appel des motions et de faire cette déclaration à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. M. Olson: Oui. Je l'ai ici et je suis prêt à en donner lecture si les députés d'en face veulent bien qu'on revienne à l'appel des motions.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime et la présidence a entendu des réponses négatives à cette proposition. (*Exclamations*)

L'hon. M. Ricard: Du côté des libéraux.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le président du Conseil privé, à titre de leader du gouvernement, nous indiquerait-il la nature et l'ordre des travaux de la semaine prochaine?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Nous aimerions qu'aujourd'hui la Chambre étudie d'abord les deux projets de résolution relatifs au financement agricole, soit, premièrement, le projet de résolution précédant le bill visant à modifier la loi sur les prêts aux améliorations agricoles et, deuxièmement, le projet de résolution précédant le bill visant à modifier la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

Ensuite, aujourd'hui, nous aimerions mettre en délibération la deuxième lecture du bill n° C-110, ayant trait au prolongement de la ligne ferroviaire du Canadien-National à Windfall, et nous espérons aussi franchir l'étape de la troisième lecture, avec l'assentiment de la Chambre.

Demain, nous aimerions mettre en délibération le projet de résolution précédant le bill visant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et, une fois ce débat terminé, le projet de résolution précédant le bill visant à modifier la loi sur les juges.

Lundi, nous proposerions la deuxième lecture du bill C-109, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, puis la deuxième lecture des deux autres bills de financement agricole. Mardi, nous proposerions d'abord la résolution qui précède la modification de la loi sur les Postes et, une fois cette étape franchie, la deuxième lecture du bill modificateur de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Mercredi, nous passerions aux étapes ultérieures des bills de financement agricole, pour consacrer le reste de la semaine à ces mesures ainsi qu'aux dernières étapes de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la loi sur les juges, si l'étude de cette dernière n'était pas terminée.

Bien entendu, ce programme pourra varier, selon le temps consacré à chaque mesure et les interruptions consécutives à des événements imprévisibles.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le leader de la Chambre peut-il nous dire quand nous sera présenté le budget? Le 17?

L'hon. M. Macdonald: Je ne suis pas en mesure de faire de déclaration officielle maintenant. Je puis assurer à l'honorable représentant que ce ne sera pas jeudi prochain.

M. Wallace B. Nesbitt (Oxford): Comme certains de ses collègues ont empêché le ministre de l'Agriculture de faire sa déclaration à l'appel des motions... (*Exclamations*) ...serait-il d'accord pour la faire au cours du débat sur la résolution dont la Chambre sera saisie dans quelques minutes?

M. l'Orateur: On pourrait peut-être poser la question au ministre à ce moment-là.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ACCROISSEMENT DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le ministre de la Justice dirait-il à la Chambre et aux Canadiens si on envisage la possibilité d'établir une commission pour faire enquête sur l'accroissement massif des

crimes perpétrés par des bandes et des syndicats internationaux et si son ministère songe également, étant donné le nombre accru de meurtres commis avec des fusils ou autres armes, à modifier la loi concernant la peine capitale?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): En réponse à la première question, je dois signaler que nous revoyons constamment les moyens d'appliquer la loi, notamment à la lumière des graves problèmes qui ont surgi ces dernières années. Comme le très honorable représentant le sait, l'administration courante de la justice incombe d'abord aux gouvernements provinciaux. En réponse à la seconde question, aucun examen de la loi sur la peine capitale n'est projeté actuellement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne convient-il pas que la responsabilité d'une enquête approfondie sur les syndicats internationaux du crime qui agissent au Canada incombe au gouvernement fédéral, tandis que l'application de la loi relève des provinces?

L'hon. M. Turner: C'est possible, je veux bien l'admettre. J'aimerais rencontrer, après les élections présidentielles américaines, le procureur général des États-Unis pour discuter le problème.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Le procureur général du Québec aurait-il demandé au ministre de charger une commission royale d'étudier l'augmentation de la criminalité au Canada, compte tenu surtout des déclarations de mon très honorable ami sur l'accroissement du nombre de meurtres?

L'hon. M. Turner: Je préfère prendre avis de la question, monsieur l'Orateur.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX AMPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Cullen (Sarnia): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. En attendant la fin de l'étude du rapport du comité Woods, l'honorable représentant étudierait-il la possibilité d'augmenter provisoirement de plus de 100 p. 100 si possible les allocations aux amputés de trois ou quatre membres?

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé la même question, il y a quelques jours.

LA RECHERCHE

LA PUBLICATION DES RAPPORTS SUR LES PROJETS ANNULÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Je veux poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre a promis le 23 septembre de songer à déposer les rapports scientifiques à propos des projets maintenant annulés de l'observatoire Reine Élisabeth et du générateur de flux neutroniques intenses. Comme il est possible qu'on reprenne le projet de l'observatoire, quand déposera-t-on ces rapports?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): On n'a encore pris aucune décision là-dessus. Si je me rappelle bien, on n'avait mentionné dans cette question que le rapport au sujet du téléscope Reine Élisabeth; je ne me rappelle aucune promesse à propos du générateur de flux neutroniques intenses, bien que je puisse me tromper.

M. Aiken: Je demande alors quand on publiera le rapport à propos de l'observatoire Reine Élisabeth.

L'hon. M. Greene: Aucune décision n'a été prise là-dessus.

LES NATIONS UNIES

LA DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU SUJET DU BOMBARDEMENT DU VIETNAM DU NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je voulais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais comme il est absent, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire. Le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a déclaré que l'arrêt inconditionnel du bombardement du Vietnam du Nord par les États-Unis était la première étape vers un règlement de paix. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures convient-il avec le secrétaire général que ce serait là la première condition de la fin des hostilités au Vietnam?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, ainsi posée, est irrecevable.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

A la suite d'une grave violation de la pratique établie et de la violation des droits des États membres par l'ambassadeur du Canada à l'ONU, selon une communication écrite du délégué irakien aux Nations Unies, le gouvernement canadien songe-t-il à relever cet ambassadeur de ses fonctions?

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

RIVERS (MAN.)—LA FERMETURE D'UNE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Craig Stewart (Marquette): J'aimerais poser ma question au ministre de la Défense nationale. Le Conseil de la défense a-t-il recommandé au ministre de fermer la base des Forces canadiennes à Rivers pour le mois d'avril 1969, et, le cas échéant, où en est cette affaire?

M. l'Orateur: Je me demande si le député ne jugerait pas plus opportun de faire inscrire cette question au *Feuilleton*.

LA PÊCHE

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ZONES DE PÊCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser cette question à l'honorable ministre des Pêcheries. Entre-t-il dans ses intentions de recommander au gouvernement de mettre au rancart ses projets relatifs à l'application unilatérale de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, adoptée le 15 juillet 1964?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur loin de renoncer à la zone de pêche canadienne de 12 milles, je voudrais que nous imposions des limites, calculées de laisse en laisse, à l'intérieur desquelles les Canadiens jouiraient d'un droit de pêche exclusif. Je serais même plus exigeant. Je crois que le Canada devrait s'intéresser davantage à la gestion de nos pêcheries hauturières, sur nos deux côtes. J'entends par là nos pêcheries qui s'étendent jusqu'aux limites du plateau continental. Pour mieux exploiter ce dernier, il faudrait évidemment y inclure

des régions où d'autres nations jouissent de droits traditionnels et où nous n'avons donc pas un droit de pêche exclusif.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire devrait s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; en son absence, je demanderai au premier ministre suppléant ou au ministre des Pêcheries de bien vouloir y répondre. Le 12 mars 1968, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il avait l'intention de demander la convocation d'une nouvelle conférence internationale.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Posée de cette façon, la question du député n'est certainement pas recevable. Le député sait qu'il doit poser une question directe.

M. Crouse: Le gouvernement a-t-il l'intention de demander la convocation d'une nouvelle conférence internationale afin d'atteindre les objectifs indiqués aujourd'hui par le ministre des Pêcheries?

L'hon. M. Davis: Je pense, en effet, qu'il sera nécessaire de tenir au moins une, peut-être même plusieurs conférences internationales, pour atteindre certains des objectifs que j'ai déjà exposés.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

PORTNEUF (P.Q.)—A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉGION DÉSIGNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il nous dire si l'étude du mémoire qui lui a été soumis par le Conseil économique de Portneuf, concernant la situation qui existe dans cette circonscription que je représente, lui permettra bientôt de recommander que cette région soit reconnue, le plus tôt possible, comme région désignée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait bon que l'honorable député prenne connaissance du fait que c'est l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural qui est responsable de ce programme fédéral.

M. Godin: Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural prendra bonne note de la question.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note de la question.

[*Traduction*]

LES STUPÉFIANTS

L'ÉTUDE, PAR UN COMITÉ, DU TRAFIC DE LA MARIJUANA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je destinais ma question au premier ministre ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces derniers étant absents et vu l'urgence de la question, je la poserai au premier ministre suppléant. Eu égard au danger grandissant que représente l'usage de la marijuana et aux divergences d'opinion entre le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et son sous-ministre, sur la manière d'enrayer ce danger, le premier ministre suppléant aurait-il l'obligeance de déférer le plus tôt possible l'étude de cette question au comité approprié de la Chambre?

L'hon. Paul Hellyer (premier ministre suppléant): Je porterai volontiers cette question à l'attention du premier ministre.

L'HABITATION

LES MÉMOIRES DU GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports en sa qualité de responsable du logement à la Chambre. Vu l'intérêt suscité par son équipe spéciale qui étudie la question du logement, le ministre s'engagerait-il à faire une déclaration à l'appel des motions demain et à dire à la Chambre combien de mémoires son équipe a reçus jusqu'ici, combien ont été entendus au cours d'une audience et quels critères on applique pour déterminer si un mémoire sera entendu au cours d'une audience ou tout simplement accepté?

M. Woolliams: S'inspire-t-on de motifs politiques?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Non, ce n'est pas une question de politique. C'est tout simplement qu'il n'y a pas assez d'heures pour nous permettre d'entendre tous les excellents mémoires qui ont été préparés. Je crois avoir déjà dit à la Chambre combien nous apprécions tout l'intérêt montré...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a proposé que le ministre fasse une déclaration à l'appel des motions. C'était là, je crois, la question qu'il a posée.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je ne puis maintenant m'engager à le faire.

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

L'hon. H. A. Olson propose, au nom du ministre des Finances, que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue de prévoir une période d'emprunt additionnelle de trois ans qui prendra fin le 30 juin 1971, substituant un taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les prêts garantis pour améliorations agricoles consentis en vertu de la loi le ou les taux d'intérêt que le gouverneur en conseil peut prescrire, étendant la portée des fins pour lesquelles des prêts garantis peuvent être consentis de façon à y comprendre l'achat de terres destinées à agrandir des exploitations agricoles existantes, portant de $15,000 à $25,000 le montant maximum d'un prêt qui peut être consenti à un emprunteur en vertu de la loi, y compris tout montant dû relativement aux autres prêts garantis pour améliorations agricoles, autorisant le ministre des Finances à désigner comme prêteurs autorisés en vertu de la loi certaines sociétés de fiducie ou de prêts, compagnies d'assurance, coopératives de crédit, caisses populaires ou autres sociétés coopératives de crédit, limitant à $1,200,000,000 le principal global des prêts garantis qui peuvent être consentis par tous les prêteurs autorisés au cours de cette période et à $300,000,000 l'ensemble des prêts garantis qui peuvent être consentis par des prêteurs autorisés autres que des banques au cours de cette période, relevant la limite actuelle de la responsabilité du ministre des Finances en matière de prêts consentis par des prêteurs individuels en vue d'encourager les petits prêteurs à prêter davantage, et prévoyant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi et statuant sur d'autres questions qui y sont connexes ou rattachées.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard.)

M. Nesbitt: Monsieur le président, le ministre profitera-t-il de cette occasion pour faire la déclaration qu'il n'a pu faire plus tôt? Les règles plus souples à l'égard de la pertinence lui permettraient, semble-t-il, de le faire.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, la Chambre a consenti à adoucir les règles de la pertinence pour l'examen des résolutions nos 5, 6 et 7; en effet, nous avons pu les étudier toutes les trois en même temps vu qu'elles traitaient du même sujet, soit le crédit agricole et ses divers aspects. Aucun accord n'a été demandé ou n'est intervenu quant à la dispense des règles de la pertinence, qui nous permettrait maintenant d'aborder d'autres questions durant notre examen d'une résolution sur le crédit agricole.

M. Baldwin: Nous y consentirions.

M. Nesbitt: Je ne sais si Votre Honneur était au fauteuil hier soir. Quoi qu'il en soit, j'ai parlé longuement du problème de la com-

mercialisation du maïs, en me fondant précisément sur les règles de la pertinence adoptées pour l'examen de ces résolutions. Votre Honneur ne m'a pas rappelé à l'ordre et les députés ministériels n'ont pas invoqué le Règlement. Cela devrait donner au ministre toute latitude de donner une explication et de répondre à ma question.

M. Horner: A quoi sert d'emprunter si on ne peut rembourser.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je savais que le discours du député était clairement et absolument antiréglementaire. Je n'ai pas protesté parce que, de temps à autre, rarement, toutefois, il cherchait, semble-t-il, à relier les problèmes de la vente du maïs au crédit agricole. Parce qu'il a enfreint le Règlement avec impunité, je ne crois pas qu'il me faille l'imiter.

M. Horner: Faites une déclaration.

Une voix: Votre auréole se ternit.

M. Baldwin: Monsieur le président, je serais ravi de parler de cette question de la pertinence et de défendre chaleureusement le droit du ministre à la parole. Il sait, bien sûr, que toute question se rapportant au crédit agricole est reliée à la situation financière de l'agriculture; or, ce sujet se rattache assurément à la déclaration qu'il a en main et qu'il brûle de faire. La question de la pertinence est claire et nous sommes tous disposés à convenir qu'il peut parler de la situation financière des agriculteurs, ou de la position du gouvernement concernant la vente du maïs. Cela aiderait les agriculteurs à évaluer leur position financière, et c'est donc réglementaire. Je suis heureux de défendre le droit du ministre à cet égard.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je tiens pour très importants les problèmes touchant la vente du maïs, en Ontario surtout, mais aussi dans d'autres régions du pays. Je rejette l'idée que l'objet de cette résolution ne soit pas non plus très important pour les agriculteurs canadiens. Il y a très longtemps qu'ils attendent des modifications à ces lois ou, si vous voulez, leur rétablissement. Il importe que nous nous occupions le plus tôt possible de ces résolutions et du projet de loi qui en découle.

[M. Nesbitt.]

Il y a bien d'autres problèmes agricoles, je suis le premier à l'admettre. A mon avis, si nous assouplissions le Règlement pour rendre possible une discussion très ouverte de ces problèmes quand nous essayons de faire adopter les modifications proposées, nous ferions avorter les projets du gouvernement dans ce domaine.

M. Horner: Monsieur le président, le ministre a lié ses remarques à une déclaration sur la politique du gouvernement concernant la vente du maïs. Il devrait certes assurer aux producteurs de maïs que leur production jouira d'une certaine sécurité. C'est maintenant qu'il devrait formuler sa déclaration qu'il a d'ailleurs faite aux journaux. Cette résolution concerne la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. On sait très bien que les banques ne prêteront pas d'argent aux agriculteurs si l'industrie ne dispose pas d'une base financière saine leur permettant de rembourser ces emprunts. Le ministre a une obligation envers le pays et la Chambre: il devra assurer aux producteurs de maïs que la politique du gouvernement permettra aux agriculteurs de rembourser leurs emprunts. Il a déjà fait cette déclaration aux journaux. Craint-t-il donc de faire la même déclaration maintenant aux représentants élus de ces Canadiens? Je ne vois pas d'autre conclusion puisque la Chambre consent à ce qu'il agisse ainsi pendant l'examen du projet de résolution.

L'hon. M. Olson: Je n'ai pas peur de faire la déclaration et j'ai offert de la déposer. Elle a été faite quelques instants avant que j'entre à la Chambre et tous les renseignements sont maintenant disponibles. Les membres de l'opposition savent que c'est aujourd'hui le dernier jour attribué au débat sur le projet de résolution. Si la Chambre consent à l'unanimité à ce que le Règlement soit assoupli pour nous permettre de discuter d'autres sujets que le crédit agricole, je veux bien. Je rappelle aux membres du comité qu'il n'y aura probablement pas assez de temps d'ici la fin de la journée pour que tous les députés qui le veulent puissent faire une déclaration sur le crédit agricole. Si, du consentement unanime, on permet de relâcher la règle de la pertinence, je lirai la déclaration.

M. Horner: Vous avez sûrement peur.

L'hon. M. Olson: Pas le moins du monde.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Bien que le sujet dont le comité a discuté il y a quelques instants soit très important, il est difficile pour la présidence de faire une relation quelconque entre la résolution présentement à l'étude et les difficultés des producteurs de maïs de l'Ontario.

Étant donné également que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) a fait une déclaration assez longue sur les trois projets de résolution, lorsqu'il a présenté la résolution visant à modifier la loi sur le crédit agricole, je crois que le ministre peut maintenant être dispensé de revenir à la charge, et les membres du comité devront limiter leurs observations à la résolution présentement à l'étude.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Korchinski: Monsieur le président, en l'occurrence, je voudrais, bien entendu, féliciter le ministre d'avoir accédé au poste élevé qu'il occupe, après être passé au camp des ministériels. Naguère, lorsque le ministre siégeait de ce côté-ci, j'étais assis très près de lui et je me souviens qu'à maintes occasions il était, pour ainsi dire, des nôtres; il l'était sur bien des questions. Sur les questions de finance, il était nettement opposé aux taux d'intérêt élevés.

Cependant, il semble que le parti libéral lui ait demandé de vraiment gagner ses galons puisque les premiers bills qu'il présentera à titre de ministre porteront sur une augmentation des taux d'intérêt. Nous savons tous que le parti libéral est devenu le parti des taux d'intérêt élevés et celui de la haute finance. Passé à l'autre camp, le ministre n'a pas, comme nous l'avions espéré, conservé certains de ses principes. Nous espérions qu'il améliorerait peut-être le parti libéral, mais il a, semble-t-il, renoncé à ses principes et fidèlement obéi aux adjurations du parti.

Lors du dernier examen de la loi sur les banques, les paroles suivantes ont été prononcées à la Chambre des communes. Je cite des passages du hansard en date du 17 mars 1967.

Mais j'ai l'impression que, dans la pratique, les banques vont simplement exiger un intérêt de 7¼ p. 100 sur tous les prêts qu'elles ont consentis au taux limite de 6 p. 100. Cela aura pour effet, notamment, de faire monter le coût de la vie, d'accroître les frais d'exploitation au niveau de la fabrication et au niveau du commerce de gros, en sorte que la structure des prix finira par augmenter.

Le député a poursuivi:

Même si cela était, monsieur le président, les députés ont des responsabilités envers les Canadiens. Ils doivent considérer l'ensemble de l'économie pour vérifier quel sera le résultat net du changement en perspective. Peu importe sous quel angle je vois la chose, il me semble que cela ne peut donner qu'une augmentation de 1¼ p. 100 sur tous les prêts, sur tout le financement consenti par les banques à charte. Je le répète, si ce relèvement est intégré aux frais de fabrication et à l'ensemble du système de distribution, il s'ensuivra une hausse sensible du coût de la vie. Et c'est là une de nos principales responsabilités, une chose dont nous devons nous préoccuper.

Celui qui parlait ainsi n'était autre que l'actuel ministre de l'Agriculture. Dans le même discours, il a ajouté ceci:

Il suffit de faire comme le député et de donner un autre sens aux mots dont on s'est servi. Le député essaie de justifier ce qu'il a dit en espérant que nous aurons oublié les paroles dont il s'est servi. Mais à la Chambre, tout ce que nous disons est consigné par écrit, et ce que je viens de citer était écrit.

Je me demande souvent si les lourdes responsabilités de son poste n'empêchent pas le ministre de dormir. Il représente de nombreux cultivateurs et il doit se rendre compte qu'ils sont dans l'embarras et doivent faire face à de graves difficultés. Je crois qu'il voulait vraiment les aider, mais il n'a pas choisi le bon moyen. Le ministre en réalité cherche à améliorer la situation des banques.

Comment en sommes-nous arrivés là? A ce sujet, je voudrais citer un passage du rapport annuel de la Société du crédit agricole. Les mots suivants figurent à la page 7 du rapport:

Il est devenu plus difficile au cours de la dernière décennie de produire du capital à même le revenu agricole parce que les dépenses d'opération ont augmenté plus rapidement que le prix des produits agricoles.

Cela a été la source de nos difficultés. Apparemment, le ministre estime que cette mesure apportera une solution au problème. Lors de la revision à la Chambre de la loi sur les banques, je me souviens d'avoir demandé au ministre des Finances de l'époque la question suivante, comme en fait foi le hansard du 21 mars 1967:

Si, pendant les deux mois qui suivront l'entrée en vigueur de ce projet de loi, le taux d'intérêt faisait l'objet de fluctuations et que les banques décidaient d'attendre qu'ils se stabilisent, en raison de quoi elles décidaient de restreindre les prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, quelles garanties auraient les exploitants agricoles? Je sais bien que ce n'est qu'une supposition, mais quelle garantie ont les cultivateurs de pouvoir obtenir des prêts en vertu de cette loi?

La réponse du ministre des Finances avait été la suivante:

Il s'agit d'une question tout à fait hypothétique, et je ne devrais peut-être même pas essayer d'y

répondre. La loi renferme des dispositions précises visant les conspirations du genre décrit par le représentant. En second lieu, je ne puis concevoir que les banques canadiennes cessent de fournir les services qu'elles fournissent actuellement aux cultivateurs en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles lorsque la présente mesure leur accordera une plus grande liberté. Je suis convaincu, et pour le moment il ne peut s'agir que d'une conviction personnelle, qu'il sera dans l'intérêt des banques de continuer à servir les cultivateurs, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, comme elles l'ont fait dans le passé.

Ce sont là les paroles du ministre tandis qu'il s'efforçait de nous faire croire qu'il travaillait vraiment dans l'intérêt de toute l'industrie. En fait, comme on a pu le voir ensuite, il ne travaillait, dans ce cas-là, que dans l'intérêt des banques. J'ai prévenu le ministre, à l'époque, qu'il allait se mettre dans une situation difficile. Le voilà maintenant, debout à sa place, convenant que nous nous sommes mis dans une impasse parce que le gouvernement n'avait pas pris ce problème en considération.

On va proposer trois bills qui vont s'occuper principalement de la capitalisation et des facilités de crédit à accorder aux cultivateurs. Ces bills sont censés améliorer la position de ces derniers. Cependant, si l'on examine la situation qui prévaut depuis quelques années, on s'aperçoit qu'on n'a pas cessé de leur consentir un nombre croissant de prêts. Il m'apparaît donc que ces bills sont une tentative délibérée de la part du gouvernement d'évincer de ses terres le petit cultivateur. C'est une politique délibérée. C'est bien de cela qu'il s'agit: on en est convaincu quand on lit le bill qui nous a été communiqué.

Des prêts de 915.75 millions de dollars ont été consentis aux cultivateurs depuis dix ans, selon le rapport annuel de la Société du crédit agricole. En d'autres termes, l'industrie agricole a dû emprunter 915.75 millions pour survivre. En outre, les prêts destinés aux améliorations agricoles s'élevaient à environ 428 millions au 31 décembre 1967. C'est dire que depuis dix ans l'agriculture a jugé nécessaire d'emprunter 1.343 milliard pour survivre, mais chaque année 10,000 cultivateurs environ ont abandonné leurs exploitations. Ces deux faits sont liés.

Des unités agricoles rentables ont toujours servi l'intérêt national. Toutefois, ce projet de loi accélérera l'abandon des terres par les cultivateurs. Apparemment, c'est la seule solution que peut offrir le gouvernement actuel. On ne peut tirer d'autre conclusion après avoir examiné le projet de loi et s'Ktre rendu compte qu'un montant de $100,000 sera mis à la disposition d'une société agricole. Comment quelqu'un qui obtient un prêt de $40.000 peut-il faire concurrence à un autre qui obtient $100,000? Il n'y a certainement qu'une seule conclusion à tirer. Comment un cultivateur qui ne veut pas nécessairement emprunter davantage peut-il demeurer en affaires et résister à une concurrence de ce genre? Comment l'industrie peut-elle demeurer entre les mains des cultivateurs plutôt que celles des grandes sociétés? Comment les cultivateurs peuvent-ils conserver leur terre? Cela ne sera pas possible. Comme le ministre l'a lui-même déclaré, ces projets de loi augmenteront le coût de la production. Qui en souffrira? Le petit cultivateur qui lutte depuis des années pour exploiter une ferme qu'il croyait rentable, mais qui ne pourra pas résister à la concurrence des grosses fermes et des grandes sociétés.

[M. Korchinski.]

• (3.50 p.m.)

La loi sur le crédit agricole avait à l'origine pour objectif d'aider le petit agriculteur. Toutefois, en vertu de la présente mesure, la seule chose qui puisse arriver, c'est qu'on chassera le petit agriculteur de sa terre pour ainsi régler ses problèmes. Nous lui dirons en réalité: «Oubliez vos ennuis». C'est tout ce que le ministre fait. Lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, je croyais qu'il avait à cœur l'intérêt des agriculteurs. En apprenant sa nomination au poste de ministre de l'Agriculture, je me suis dit: voilà un homme qui saisit la situation de l'agriculteur. Je suis sûr qu'il comprend toujours cette situation, mais il n'aide certes pas l'agriculteur, bien au contraire, il l'oblige à quitter son entreprise et il augmentera les frais de production. Il doit avoir scruté le bill et en avoir mesuré les répercussions: permettre aux sociétés d'acquérir des terres. Nous assistons depuis des années à une intégration verticale, et les syndicats agricoles ont formulé des instances aux gouvernements précédents. Ceux qui se sont intéressés d'une manière quelconque aux collectivités rurales se sont constamment préoccupés de ce que l'intégration verticale force le petit agriculteur à abandonner sa terre.

Qu'accompliront ces projets de loi? Ils vont accélérer le rythme de l'intégration verticale au point que quiconque est quelque peu attaché à la terre, est apte à travailler le sol et s'efforce depuis des années de demeurer à la ferme comprendra que cette époque est révolue. Et le résultat? Une foule de gens dans les dettes jusqu'au cou. A l'heure actuelle, le quart de tous les cultivateurs ont hypothéqué leurs terres. A ce compte-là, il ne restera plus que des terres hypothéquées. Toutes appartiendront soit au gouvernement soit aux sociétés, à votre choix. Les sociétés? Ce n'est pas à souhaiter. Le gouvernement? Ce serait

du communisme. Personne d'autre n'en aura les moyens. D'un côté, c'est le communisme, de l'autre, le socialisme, terme employé dans les pays communistes. Le cultivateur ne peut accepter l'une ou l'autre de ces solutions parce que l'agriculture reste la seule industrie à laquelle l'individu peut encore pleinement participer avec sa famille, ce qui ne sera plus possible après l'adoption de ce projet de loi.

Il est évident que la seule solution, pour le gouvernement actuel, est d'augmenter le crédit disponible. Quel sera le résultat? Lorsque le ministre précédent a présenté le projet de loi majorant le montant affecté aux prêts, je l'ai averti qu'une des conséquences inévitables serait l'inflation du prix des terres agricoles, car une société qui possède $100,000 pourra faire une offre plus élevée qu'un petit cultivateur qui possède $40,000. Le gouvernement pourra-t-il éviter ce phénomène, conséquence inéluctable d'un fonds de prêts accru?

Ce n'est pas cela qui intéresse les cultivateurs. Le crédit est une fort bonne chose, mais non pas lorsque le gouvernement essaie délibérément de forcer le petit cultivateur à quitter sa terre parce qu'il n'a pas d'autre solution au problème agricole. Le gouvernement rend possible pour les grosses sociétés de surenchérir au détriment des petits cultivateurs. Ainsi naissent les problèmes sociaux, la ruée vers les villes, les problèmes urbains, la pénurie de logements et cette insouciance désespérée qui fait abandonner les fermes.

Au cours des cinq dernières années, nous avons déplacé 75,000 agriculteurs. Cinquante mille ont quitté la terre parce qu'ils n'étaient plus capables de se maintenir; les 25,000 autres ont hypothéqué leur terre.

Monsieur le Président, je vais maintenant passer à un autre sujet. Nous sommes en train d'élargir les possibilités de prêts, et des instances répétées ont été formulées à cet effet par divers organismes. Ceci pourrait être souhaitable dans les régions où opèrent des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des coopératives de crédit etc., mais depuis quand ces institutions prêtent-elles de l'argent à un taux inférieur à celui des banques à charte? Autant que je le sache, aucune d'entre elles ne le fait. Les banques examineront les taux offerts par les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie et elles se diront: si nos concurrents demandent ce taux, pourquoi pas nous? Elles seront certainement fondées à en venir à cette conclusion. Le résultat sera que les taux d'intérêt vont monter par suite de la concurrence, ce que nous ne voulons pas.

Le résultat le plus clair sera de mettre les terres entre les mains des grandes sociétés et de faire monter les taux d'intérêt à un niveau qu'un décret du conseil ne pourra pas nécessairement fixer. Nous finirons par être dans la même situation que pendant les années 30. Je me souviens de ce que disaient les gens de la génération de mes parents: «Il faudra faire très attention et se garder de s'endetter». Telle était leur attitude, et ils avaient peut-être raison. Aujourd'hui, la jeune génération s'imagine qu'elle a réponse à tout et elle met la démocratie sur la sellette. Elle veut beaucoup d'argent et tout à sa disposition. Voilà pourquoi il nous faut tout ce crédit. Elle déclare: «Peu nous importe, du moment que nous obtenons ce crédit. Nous songerons plus tard à rembourser». Le coût en intérêt sera alors plus élevé que le principal. Les jeunes se soucient peu, de nos jours, d'être propriétaires, du moment qu'ils ont l'usage d'une propriété. Est-ce là le genre de société que nous souhaitons? Je ne me résous pas à encourager cette manière de voir. Je tiens à protester dès maintenant. Ce n'est pas dans cette direction-là que j'aurais voulu voir s'engager l'industrie agricole.

• (4.00 p.m.)

On a dit maintenant qu'il faudra augmenter les taux d'intérêt. Quand on examine les rapports annuels des institutions bancaires, on devrait s'inquiéter de voir que les banques ne prêtent pas plus d'argent à ce faible taux d'intérêt. J'estime qu'on pourrait consentir des prêts aux agriculteurs au même taux qu'aux hôpitaux et aux municipalités. Les banques diront peut-être que ces prêts sont garantis par les impôts, mais un dixième pour cent seulement a trait aux prêts destinés aux améliorations agricoles, et c'est le gouvernement qui les garantit. Il n'y a pas de risque. Plus on met d'argent à la disposition des fabricants de machines agricoles, plus ils augmentent leurs prix. Il ne faut pas croire un seul instant qu'ils n'en profiteront pas. Ils disent aux agriculteurs: si vous n'achetez pas de machines, nous les vendrons aux grosses sociétés. Pour rester en affaires, il faut que l'agriculteur puisse payer le même prix. Les fabricants de machines agricoles ont même déclaré qu'ils demanderaient autant que les gens consentiraient à payer. C'est le président de Massey-Ferguson qui l'a dit au comité d'enquête sur l'industrie des machines agricoles.

Je reviens à la question des bénéfices réalisés par les institutions bancaires. J'ai déjà dit que l'industrie agricole avait emprunté 1,443 millions de dollars, bien qu'elle perde 10,000

cultivateurs chaque année. En ce qui concerne les bénéfices des banques, je note que la Banque de Montréal a réalisé un profit de $19,905,000 en 1966 et de $20,720,000 en 1967; la Banque de la Nouvelle-Écosse, $11,700,000 en 1966 et $12,909,000 en 1967; la Banque Toronto-Dominion, $10,892,000 en 1966 et $12,284,000 en 1967; la Banque de Commerce, $24,473,000 en 1966 et $26,575,000 en 1967; la Banque Royale, $27,432,000 en 1966 et $30,278,000 en 1967.

Qui a besoin d'aide? Allons-nous soutenir ici que les banques sont très mal en point quand elles font pareils bénéfices? Allons-nous prétendre qu'elles ne peuvent fournir les services nécessaires à un taux plus bas? Certes, il n'en tient qu'à elles. On a dit qu'elles pouvaient le faire, mais qu'elles ne le voulaient pas. Si elles ne le veulent pas, le gouvernement se doit donc d'accorder le crédit à long terme nécessaire en établissant une société à cette fin.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant: Le comité y consent-il?

Des voix: D'accord.

M. Korchinski: Je remercie le comité; je serai bref. Je veux citer un discours du chef créditiste. A cette occasion, le 23 février 1968, il avait obtenu un rapport de l'autre endroit. Ce rapport répondait à une question posée par l'honorable sénateur Pouliot et indique les prêts consentis par le Canada à certains autres pays. Je nomme les pays et le taux d'intérêt sur le prêt. A la Corée, nous avons prêté un million de dollars à 3 p. 100, pendant 37 ans; au Pakistan, 44 millions de dollars sans intérêt, pour une période de 50 ans, plus 10 années de grâce, soit 60 ans; à la Thaïlande, un million de dollars sans intérêt, pour une période de 50 ans; aux Caraïbes, 1.8 million de dollars, sans intérêt, pour une période de 60 ans; à la Jamaïque, 8.25 millions de dollars, à un taux moyen de ¾ p. 100; aux Antilles, $250,000 sans intérêt, pendant 60 ans; à l'Argentine, $756,000 à ¾ p. 100 pour 60 ans; à la Central American Bank for Economic Integration, 3.78 millions de dollars à ¾ p. 100, pendant 60 ans; au Chili, 8.64 millions de dollars à ¾ p. 100, pendant 60 ans pour une partie du prêt, et à 3 p. 100 pour 37 ans sur le reste.

[M. Korchinski.]

Je pourrais continuer, et peut-être citer deux ou trois cas de plus. A la République d'El Salvador nous avons prêté la somme de 3.24 millions à ¾ p. 100, pour 39 ans; au Mexique, $540,000 à ¾ p. 100, pour 60 ans; aux pays africains du Commonwealth, 3 millions et demi à 6 p. 100 pendant 30 ans et 1.6 million sans intérêt pendant 60 ans.

Tout ce que je puis dire, c'est que, si nous pouvons être charitables envers les autres pays, il est certainement dans notre intérêt d'assurer des fonds à une industrie productrice d'aliments. Certes, nous ne vivons pas pour manger, mais nous mangeons pour vivre. Si nous voulons fournir des aliments aux Canadiens et au reste du monde à des prix aussi modiques que possible et faire ainsi preuve de charité, il n'est que logique, certes, de consentir à l'industrie agricole des prêts à des taux d'intérêt peu élevés.

M. Horner: Puis-je poser une brève question au ministre de l'Agriculture? Peut-il assurer la Chambre qu'il rencontrera les producteurs de maïs qui viendront ici demain et qu'il les écoutera avec bienveillance? S'entretiendra-t-il avec eux de la déclaration qu'il a faite aux journaux?

L'hon. M. Olson: J'irai beaucoup plus loin que cela, monsieur le président. Depuis plus d'une semaine, les fonctionnaires de mon bureau font tout leur possible pour trouver un endroit à Ottawa où garer les tracteurs de ces agriculteurs et pour assurer tous les services voulus pour la tenue d'une réunion sur la colline du parlement. Si le temps ne le permet pas, une pièce pouvant contenir de 200 à 300 personnes sera disponible au ministère de l'Agriculture et nous pourrons nous y réunir.

L'hon. M. Hees: Serez-vous là?

L'hon. M. Olson: Certainement, je vais les rencontrer. Nous faisons tout pour nous rendre aussi utiles que possible.

M. Mazankowski: Pourrais-je poser une autre question au ministre?

M. le président suppléant: Porte-t-elle sur le même sujet?

M. Mazankowski: Oui.

M. le président suppléant: Je donne la parole au député de Timiskaming.

M. Peters: Certaines choses m'ont beaucoup étonné cet après-midi. Même si je ne crois pas à la réincarnation, le ministre de l'Agriculture rappelait à n'en pas douter, par certains côtés, Jimmy Gardiner et C. D. Howe

dans son indifférence envers le Parlement. Au cours du débat sur le projet de résolution relatif au crédit agricole, le ministre a déclaré que cette mesure législative était de nécessité urgente pour les cultivateurs. Il sait pourtant très bien que la loi sur le Crédit agricole a expiré en juin dernier. Il sait également que les prêts se font rares depuis huit ou neuf ans, car les banques renâclent. Selon le ministre, nous aurions dû adopter cette mesure législative en février. La Chambre aurait sans doute adopté une mesure de ce genre en février dernier, monsieur le président, et que le diable m'emporte si ce n'est pas justement la mesure qu'elle s'attendait d'adopter en avril quand le Parlement n'a siégé qu'une journée. Le ministre ne devrait donc pas regarder de travers l'opposition; c'est plutôt nous, je crois, qui pourrions lui faire grise mine.

Le ministre me surpend, car il connaît le Règlement aussi bien que n'importe qui à la Chambre. Il y a trois ou quatre pontifes du Règlement et il est de ceux-là. S'il y a quelqu'un qui devrait connaître l'application du Règlement, c'est bien lui. Il est un de ceux qui se font passer pour les pontifes du Règlement. Cette question des prix du maïs exigeait, selon moi, l'attention du ministre aujourd'hui. A mon avis, il n'y a pas loin de là au prix du maïs dans la circonscription d'Essex, mais il y a sûrement loin de là au prix du maïs dans la circonscription de Timiskaming parce que là on n'en cultive pas. Du point de vue du climat, Timiskaming n'est pas bien placé. Par contre, Timiskaming a un autre problème, et ce problème fait qu'il est absolument nécessaire qu'on accorde du crédit aux cultivateurs à un taux d'intérêt raisonnable. Ce taux cadrerait vraisemblablement avec celui que propose le député de Témiscamingue.

• (4.10 p.m.)

Le député de Mackenzie a signalé notre générosité dans les taux d'intérêt demandés aux autres pays. Il semblerait que nous ayons prêté de l'argent à un taux d'intérêt fort bas. Les mânes de M. C. D. Howe, et un certain conservatisme, inspirent la mesure à l'étude, elle ne cherche pas à établir un taux d'intérêt convenant à une industrie particulière, mais suit la tendance actuelle. C'est dire que le monde des affaires contrôle la plupart des dépenses du gouvernement.

Le ministre des Postes a dit cet après-midi que son ministère doit rentrer dans ses frais. D'aucuns estiment que même depuis l'époque de Wells Fargo, il n'a jamais été nécessaire pour les postes d'être rentables; elles servent à unir les citoyens de la nation en leur assurant certains services que ne pourrait se permettre le particulier. On peut en dire autant de la Société du crédit agricole.

Les taux d'intérêt bancaires ne devraient pas nous préoccuper. Lorsqu'un cultivateur offre assez de garantie, il peut obtenir de l'argent d'une banque au taux courant, quel qu'il soit. Ce taux n'est pas forcément de 1 p. 100 plus élevé que l'intérêt demandé pour les emprunts du gouvernement ou les prêts aux étudiants.

Vu ce qui s'est passé à Regina hier soir, la réputation du gouvernement deviendra vite ternie. Je ne participe pas beaucoup à la période des questions, mais je me suis étonné de ce que personne n'ait posé de question au sujet de la révolution des étudiants au Pérou et de leur participation au coup d'État. Personne non plus n'a mentionné les manifestations des étudiants à Mexico, qui pourraient susciter un problème grave pour les Jeux olympiques. Le gouvernement doit reconnaître que nous avons besoin d'argent pour développer nos ressources naturelles, qu'il s'agisse d'éducation des jeunes ou d'agriculture.

Monsieur le président, à mon avis nous ne devrions pas tenter de faire de l'argent par nos prêts aux cultivateurs. Tout comme dans d'autres mesures législatives sur l'agriculture, nous devrions chercher à assurer certains avantages, pas forcément aux cultivateurs pris individuellement, mais à l'industrie en général.

Nous avons fait certaines erreurs graves. J'ignore si le gouvernement doit être blâmé du fait que l'Office de stabilisation n'ait pas prévu le problème du maïs, mais nous n'avons sûrement pas prévu de problème lorsque nous avons créé la Commission canadienne du lait et fixé le prix du lait industriel. Pourtant, grâce à cela nous avons transformé le petit producteur d'un bidon de lait en producteur de lait industriel qui n'écrème plus son lait sur place. Ces cultivateurs ont dû emprunter des sommes considérables à la Société du crédit agricole pour acheter un réservoir pour lait en vrac, qui dans la région de Timiskaming coûte de $12,000 à $14,000.

Par suite de la politique élaborée à Ottawa, l'écrémage dans la ferme même, pierre angulaire de la petite industrie agricole au Canada, a cédé le pas à la production massive de lait industriel. Nous avons aussi transformé l'exploitation de 90 p. 100 environ des cultivateurs de l'Ouest du Canada qui pratiquent la polyculture. Nous leur avons demandé d'emprunter de l'argent aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, d'autres mesures législatives

agricoles, et même aux termes de l'ARDA afin qu'ils aient des exploitations rentables. J'estime que lorsque nous sommes entraînés dans des questions de ce genre, nous devrions nous laisser guider par quelque principe, ici, indiscutablement, le principe de crédits suffisants pour développer nos industries et, partant, notre économie nationale. Le rôle du crédit est donc très important.

Peu me chaut, à moi personnellement, que nous perdions 5, ou même 10 millions de dollars à cause des prêts agricoles consentis pour l'amélioration des terres, du moment qu'ils constituent une subvention pour le développement industriel. Je crois que bien des gens seraient plus enclins à subventionner le développement d'une industrie stable et prospère que d'autres opérations qui se révèlent calamiteuses. Je ne sais à combien s'élèvent les subventions accordées à la fabrication du fromage et à celle du lait en poudre mais il y a dans ce secteur un excédent de 200 ou 300 millions de livres.

Le gouvernement a obligé les cultivateurs de l'Ontario à entreprendre la vente du lait en vrac, les menaçant de refuser de leur acheter le lait s'il n'était pas livré en vrac. L'office de vente du lait de l'Ontario a décidé que le lait serait recueilli de cette façon. Le lait en bidons ne relève sans doute pas de son autorité. Ce genre de contrôle a forcé ces cultivateurs à emprunter afin de pouvoir étendre leurs activités.

C'est nous qui avons indiqué aux agriculteurs qu'une ferme familiale en Ontario ne devait plus comprendre une superficie de 160 acres. Je suppose que, dans l'Ouest du pays, une ferme familiale comprendrait un lot complet. C'est nous qui avons souligné la nécessité de réunir une multiplicité d'unités en une seule ferme rentable.

Nous avons également proposé aux agriculteurs de se procurer des machines agricoles, de sorte que les fermes s'automatisent à l'instar d'autres industries. Cela coûte cher. Ainsi, l'agriculteur doit emprunter, et j'estime qu'il doit pouvoir emprunter à un taux qu'il peut se permettre de payer. A mon avis, nous trompons nos agriculteurs quand, d'une part, nous les encourageons à acquérir un tracteur neuf et d'autres machines agricoles et que, d'autre part, nous permettons aux banques et aux institutions de prêts du pays de majorer leurs taux d'intérêt à un niveau qui rend les prêts inaccessibles aux agriculteurs.

Le ministre est lui-même mêlé à l'agriculture; je crois comprendre qu'il exploite un ranch. C'est un secteur de l'industrie qui a accusé une certaine stabilité ces dernières années, même si, sauf erreur, ceux qui s'adonnent à ce genre d'activité estiment qu'elle n'est pas aussi stable qu'elle devrait l'être. Néanmoins, les prix du bœuf au Canada se sont assez stabilisés depuis huit ou dix ans, de sorte que l'industrie est relativement stable. Toutefois, il existe un secteur de notre industrie agricole qui éprouve de graves difficultés, et il s'agit de nos producteurs de maïs.

[M. Peters.]

• (4.20 p.m.)

Un très bon ami de mon père est venu me voir au bureau l'autre jour. Mon père et lui avaient pendant quelque temps partagé des responsabilités au sein de l'ancien office des ventes du lait en Ontario. Cet homme était un producteur laitier il y a quelques années, mais il s'est découragé avec le temps et il a abandonné les produits laitiers pour cultiver le maïs. Comme producteur de maïs, il a obtenu de l'aide sous forme d'un prêt important qui lui a été accordé par l'entremise d'un organisme de l'État. Maintenant, il constate que la production d'un boisseau de maïs lui coûte $1.20. A midi aujourd'hui, j'ai vu que le prix du maïs sur le marché est inférieur à $1 le boisseau.

Je sais que le ministre n'est pas un financier, mais je lui demande comment les producteurs agricoles peuvent espérer survivre lorsque leurs produits se vendent à un prix inférieur au prix de revient. Même si je me trompe de 10 p. 100 dans mes calculs dans un sens ou dans l'autre, le cultivateur subit des pertes importantes. Pourtant, à la lumière de ces conditions, le ministère fédéral de l'Agriculture recommande stupidement que l'on permette aux banques à charte de fixer les taux d'intérêt pour les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Les personnes qui s'adonnent à l'agriculture dans notre pays ne sont pas stupides et c'est pour cela qu'elles viennent à Ottawa. Le ministre est un agriculteur et, sans aucun doute, il possède un tracteur. Il sait que les tracteurs sont lents; ils sont difficiles à manœuvrer sur les grandes routes et ennuyeux à conduire sur de longues distances. Le ministre sait certainement que des tracteurs se dirigent vers Ottawa. La police les escorte à une vitesse de 15 milles à l'heure. Le ministre conviendra avec moi que, s'il était agriculteur, il prendrait simplement son tracteur et se rendrait à Calgary ou Edmonton s'il avait une raison très importante de le faire.

Le ministre dit que sa résolution ne concerne pas le maïs et je suis d'accord là-dessus. Cette résolution porte sur des questions d'argent et, si elle est adoptée, les agriculteurs devront payer plus cher pour l'argent qu'ils empruntent. J'estime que le Parlement ne devrait pas permettre une augmentation du coût de l'argent pour le fermier, alors que, d'autre part, il autorise une diminution du prix des produits agricoles.

J'ai toujours appuyé le système du prix paritaire pour les produits agricoles, même à l'époque du PSD. Voici ce que cela signifiait. Au coût de production s'ajoutait un salaire pour le travail de l'agriculteur. Ensuite, après avoir vendu ses produits, il avait droit à un rendement égal à ses déboursés. Il lui arrivait même parfois de faire un petit bénéfice sur son investissement. Mais ce qui comptait surtout c'était le prix paritaire.

Qu'est-ce qui se passe actuellement? L'agriculteur voit augmenter les coûts de production et baisser les prix courants. De son côté, le gouvernement propose une mesure qui augmentera le prix de l'argent que les agriculteurs empruntent. J'estime que le gouvernement devrait examiner de nouveau le système du prix paritaire.

Si le gouvernement ne veut pas envisager le prix paritaire, il devrait alors songer à subventionner la production agricole. Je dis cela sans m'excuser car, sans subvention, nos cultivateurs subiront des pertes. Ils ne peuvent participer au marché libre et emprunter de l'argent à 5 p. 100. De ce fait, ils subiront des pertes, et c'est pour cela qu'une subvention du gouvernement s'impose. Le gouvernement pourrait très avantageusement accorder des subventions à l'agriculture en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Aucun cultivateur possédant un attelage de chevaux, 160 acres de terre, une charrue, un semoir et tout autre outillage ne peut gagner de quoi vivre de nos jours. Il pouvait peut-être le faire il y a cinq ou six ans, mais pas aujourd'hui. Je fréquente passablement les marchés de ma région; on y voit souvent des veaux de 400 à 500 jours, et parfois même d'une semaine; cela indique bien qu'on ne fait pas l'élevage de ces veaux sur la ferme et que les cultivateurs de la région s'adonnent à la production du lait, industriel ou liquide. Tous ceux qui s'adonnent à l'agriculture ont besoin de crédit à court terme et le plus grand service que le gouvernement pourrait leur rendre serait, à mon avis, de stabiliser les frais du crédit, grâce à des taux d'intérêt raisonnables.

Les députés se souviennent sans doute du cultivateur millionnaire qui a dirigé pendant un certain temps le ministère de l'Agriculture. Nous avons entendu dire que le gouvernement libéral était dans une situation tellement critique sur le plan politique qu'il a fallu nommer un ministre de l'Agriculture qui venait de l'Est. Pour ma part, la nomination m'a semblé excellente. Le gouvernement devrait continuer à nommer des hommes de ce genre pour remplir de tels emplois. Je me souviens de l'époque de Jimmy Gardiner et des 40 ans que les agriculteurs de l'Est ont passés dans le désert. Je me souviens de l'époque de l'ancien ministre venu de l'Ouest et qui est devenu sénateur. Je me souviens aussi du temps des syndicats agricoles, alors que certains avaient les moyens d'acheter des machines agricoles d'une valeur de $75,000 et de la loi que le gouvernement fédéral a décrétée à l'intention de 364 personnes environ de la classe riche. Voilà où je veux en venir. Ces gens ne pouvaient être considérés comme l'armature de l'agriculture du Canada. Ceux qui, aujourd'hui, forment l'armature de notre agriculture ont besoin d'argent pour exploiter, agrandir et modifier leurs entreprises.

Au cours des cinq ou six dernières années, nous, au Parlement, avons imaginé les moyens d'aider la population agricole du pays. Dans ma circonscription, j'ai découvert une forme d'aide autre que le prêt courant destiné aux améliorations agricoles. Dans ma région, les gens de l'ARDA achètent des terres. Les gens de l'ARDA achètent la ferme voisine et la louent à un jeune cultivateur.

M. le président suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le temps de parole du député est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant: Le comité y consent-il?

Des voix: D'accord.

• (4.30 p.m.)

M. Peters: Je remercie le comité et n'abuserai pas du privilège qu'il m'accorde. Je disais que l'ARDA achète des terres. En vertu de la loi de l'ARDA, des terres beaucoup plus grandes qu'on ne le pense sont réunies et louées. Je le répète, les gens de l'ARDA achètent la ferme voisine, et une autre plus loin et ils peuvent louer à un jeune cultivateur, à certaines conditions. Pendant trois ans, ce dernier pourra assembler une grande étendue de terrains à l'égard desquels n'est exigé qu'un versement nominal. A la fin de la période, de trois à cinq ans, il aura l'option de céder les terrains ou d'effectuer des versements à l'ARDA. Nous avons des responsabilités en matière de crédit à l'égard de nous-mêmes, du secteur agricole et de l'ensemble du Canada, et même si nous ne nous opposons pas entièrement aux subventions, nous estimons que la façon la plus juste de subventionner l'agriculture est d'instituer des prêts à taux d'intérêt modique pour les agriculteurs. J'invite donc le ministre à revoir ces projets de résolution. Son parti ne s'est pas présenté aux électeurs comme partisan de l'entreprise entièrement libre. Il s'est fait le champion d'une société juste. A mon sens, cela postule notamment le refus d'imposer à l'agriculture des taux d'intérêt

qui enrichiront les banques, tout en accablant nos exploitants agricoles.
[*Français*]

M. Lambert: Monsieur le président, nous sommes à discuter le problème agricole, qui est excessivement grave, parce que l'agriculture est une industrie de base non seulement dans le Québec, mais également dans tout le pays.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques qui ont été faites par les honorables députés des autres parties de notre pays, et j'en suis venu à la conclusion que le problème agricole existe dans tout le pays. Je ne peux pas comprendre que dans le cas d'une industrie aussi importante que l'agriculture on ne puisse pas trouver de moyens pour résoudre un problème qui intéresse en somme non seulement la classe agricole, mais également toute la population.

Les revenus de l'agriculteur sont insuffisants, comparativement au nombre d'heures qu'il doit consacrer à son travail au cours du cycle de production et au capital qu'il a investi. C'est pour cela qu'il est obligé d'avoir souvent recours à des emprunts pour essayer d'améliorer ses possibilités de production. Lors de la création de la Société du crédit agricole, le gouvernement a probablement pensé qu'en lui facilitant les possibilités de crédit, à des taux d'intérêt raisonnables, cela lui permettrait d'être en mesure d'améliorer sa situation et de stabiliser son entreprise.

Certains problèmes empêchent le cultivateur de développer son entreprise, de la rendre rentable, à tous les points de vue, et d'en retirer un revenu stable. Il y a plus particulièrement la question des prix, car les prix sont toujours une boîte à surprise pour le cultivateur.

Le cultivateur ne sait jamais d'avance, sauf pour quelques produits, quel prix lui sera payé, lorsqu'il mettra sa production sur le marché. Ce fut le cas, l'an dernier, pour les producteurs de porc, par exemple, et les producteurs d'œufs, qui ont été obligés de mettre leurs produits sur le marché à un prix inférieur au coût de production. Cela n'était pas de nature à augmenter leur revenu, à leur permettre d'être financièrement indépendants et de survivre d'une façon normale.

Qu'arriverait-il à un fabricant, par exemple, si, au bout de la chaîne de production de son usine, le prix offert pour sa marchandise était inférieur à son coût de production? Il ne pourrait certes pas tenir le coup bien longtemps; au fait, ce serait la faillite, la banqueroute. C'est la situation agricole que l'on trouve au pays. On ne veut probablement pas appeler cela une faillite, une banqueroute, mais tout le monde se plaint que l'agriculture est dans une situation extrêmement précaire.

[M. Peters.]

Au nombre des obstacles qui empêchent également le cultivateur de trouver sa voie, de survivre d'une façon normale et profitable, il y a la température sur laquelle nous ne pouvons exercer aucun «contrôle».

Le cultivateur est obligé de faire face à ces inconvénients. Il lui arrive de subir de lourdes pertes à cause d'une pluie trop abondante, à cause de la sécheresse ou à cause des insectes qui viennent détruire ses semences et l'empêchent de récolter le fruit de son travail. Je sais que le gouvernement ne peut rien en ce domaine et le cultivateur non plus. Il me semble, cependant, que nous en aurions assez de supporter ces inconvénients, sans être obligés d'accepter les caprices d'un marché incertain en ce qui concerne les prix.

Je me pose la question suivante: Est-ce qu'en augmentant d'une façon généreuse les possibilités d'emprunts des cultivateurs, cela réglerait leur problème ou si cela n'avantagerait pas plutôt ceux qui prêtent de l'argent et qui espèrent bénéficier d'un taux d'intérêt plus élevé? Est-ce que cette hausse du taux d'intérêt serait profitable au cultivateur ou bien aux institutions financières qui prêteront ces sommes d'argent?

Un autre problème qui empêche également le cultivateur de supporter les frais du développement normal de son entreprise est le coût de la machinerie agricole. Ce problème dépasse de beaucoup le cadre d'un milieu donné. Les machines agricoles se vendent à un prix très élevé et les fabricants ne tiennent pas toujours compte de l'agriculture de l'Est et de l'agriculture de l'Ouest, quand ils fabriquent cette machinerie.

Les pièces de rechange aussi sont vendues à un prix excessivement élevé et leur coût absorbe une grande part du revenu du cultivateur, parce que, souvent, elles ne sont pas fabriquées de façon à s'adapter facilement aux différentes marques de machines que nous pouvons nous procurer au pays.

• (4.40 p.m.)

Pour abaisser le coût de production des machines agricoles, n'y aurait-il pas lieu de favoriser l'établissement, dans notre pays, d'industries solides qui puissent fabriquer des machines appropriées à nos besoins, ainsi que des pièces de rechange qui pourraient être utilisées pour toutes les marques, sans trop d'inconvénients?

Monsieur le président, je m'éloigne peut-être un peu de la question, mais j'y reviendrai. Si je ne suis pas trop favorable à la mesure, c'est qu'elle ne répond pas exactement aux besoins de l'agriculture de l'Est du pays. De tout temps, l'économie agricole du Québec a été axée sur l'industrie laitière. On propose, comme solution, l'augmentation de

l'étendue des fermes, l'augmentation des troupeaux laitiers. Je suis convaincu d'une chose, cependant. C'est que dans la province de Québec, l'industrie laitière a été, demeure et demeurera encore longtemps l'industrie de base de notre agriculture.

Cependant, l'accroissement du nombre des vaches laitières, chaque année, au Québec, et sa diminution chez nos voisins de l'Ontario, de même que la régression du cheptel laitier dans les autres provinces, classent le Québec en première place au Canada dans le domaine de l'industrie laitière.

Nous possédons 38 p. 100 de tout le cheptel laitier et la production laitière du Québec représente 35 p. 100 de la production canadienne.

En 1966, les fermes québécoises ont produit 6 milliards 500 millions de livres de lait, rapportant 224 millions de dollars aux producteurs. Cela est insuffisant pour remédier à la situation et il serait certes nécessaire d'augmenter les prix afin de relever le revenu des producteurs de lait.

La hausse des prix de soutien devrait être faite de façon continue, en tenant toujours compte des prix, du coût de la production.

Les consommateurs, en entendant un cultivateur parler de l'augmentation du prix de soutien, vont peut-être penser curieusement, et avec raison, que si le gouvernement se rend à notre demande, il sera possible que les prix à la consommation augmentent.

Cependant, les créditistes ont présenté, au cours de la campagne électorale, un projet permettant au gouvernement d'être en mesure de satisfaire et les producteurs et les consommateurs, en se servant de la Banque du Canada pour avancer les crédits nécessaires à la Commission canadienne du lait qui, elle, accordera les subventions nécessaires aux producteurs de lait, leur permettant ainsi de toucher un prix raisonnable et d'avoir un revenu, grâce auquel il leur sera possible d'augmenter raisonnablement, dans la mesure du possible, leur entreprise agricole.

Monsieur le président, je suis en faveur de l'augmentation de l'étendue des terres. Nous la pratiquons dans notre région depuis un certain nombre d'années. Nous sommes également en faveur de l'augmentation des troupeaux laitiers, afin d'avoir des entreprises familiales qui soient rentables, qui puissent survivre et avoir de la continuité, afin que nos fils soient véritablement intéressés à assurer la survie de notre agriculture, à l'avantage de toute la collectivité canadienne et de la collectivité canadienne-française.

Mais, par expérience, monsieur le président, je sais qu'il y a un plafond qu'on ne peut dépasser, à un moment donné, parce que si l'on augmente l'étendue des terres d'une façon exagérée, il faudra avoir recours à de la main-d'œuvre étrangère, ce qui coûte très cher. Cela contribuera de plus à augmenter le coût de la production et, en définitive, diminuera le revenu net, de sorte que la situation ne sera pas améliorée par le fait même.

Il y a également de l'incertitude quant à la politique du gouvernement fédéral et celle du gouvernement provincial. Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement fédéral a son mot à dire, de par les lois sur le marché international, etc., et les provinces ont également des responsabilités. Mais il arrive très souvent, monsieur le président, que lorsque le cultivateur s'adresse au gouvernement, soit fédéral, soit provincial, pour demander une assistance quelconque, il reçoive la réponse suivante: Adressez-vous au gouvernement provincial, cela ne nous regarde pas; ou: Adressez-vous au gouvernement fédéral, cela ne nous regarde pas. Alors, on se renvoie la balle l'un à l'autre, mais c'est le cultivateur qui attend, qui en souffre et, pendant ce temps-là, sa situation s'aggrave. C'est pour cette raison que la situation agricole actuelle va continuer de s'aggraver si l'on ne trouve pas la possibilité de s'entendre et de dire clairement quelles sont les responsabilités du gouvernement fédéral et celles du gouvernement provincial dans le domaine de l'agriculture.

Je me permettrai, en passant, de faire une suggestion: c'est que l'on parle beaucoup de nouvelle Constitution, etc., mais dans le domaine de l'agriculture, lorsque l'on rédigera une nouvelle Constitution, je voudrais bien que l'on tienne compte de la situation et qu'on essaie de la corriger, en déterminant d'une façon précise quelles sont les responsabilités du gouvernement fédéral et celles des provinces, en matière agricole, afin que l'on puisse savoir où l'on va et de quelle façon on doit s'orienter dans notre société.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, qu'il me soit permis, encore une fois, d'appeler l'attention de la Chambre sur la résolution à l'étude. Il y a un gros point d'interrogation dans mon esprit. A la page 14 du rapport annuel de la Société du crédit agricole, on peut lire ce qui suit:

Financement

Loi sur le crédit agricole

Pour financer son programme de crédit pendant 1967-1968, la Société a emprunté $194.5 millions du ministre des Finances à un taux d'intérêt moyen de 6.16 p. 100 . . .

Plus loin, on donne la conséquence de la différence entre le taux d'intérêt payé par les emprunteurs et celui qui est payé à ceux qui ont financé le gouvernement.

Environ 80 p. 100 des fonds prêtés par la Société porte un taux d'intérêt statutaire de 5 p. 100. La Société emprunte des fonds du ministère des Finances à des taux d'intérêt courants qui sont beaucoup plus élevés que le taux moyen que la Société peut

exiger, créant ainsi un déficit d'intérêt qui se prolonge pour la durée du prêt. Si l'écart entre les taux d'intérêt payés pour l'argent emprunté et les taux d'intérêt reçus se continue, il en résultera des pertes d'opération annuelles cumulatives toujours plus grandes.

Monsieur le président, j'aimerais bien que le ministre nous dise, au cours de l'étude de cette question, s'il existe véritablement une relation entre ce rapport de la Société du crédit agricole et le projet de loi qui permettrait au conseil des ministres d'augmenter les taux d'intérêt des prêts consentis aux cultivateurs.

Monsieur le président, on ne peut pas ne pas tenir compte de l'agriculture dans un programme général de développement économique. La politique agricole doit s'inscrire dans la politique économique générale. La distinction classique entre l'agriculture et l'industrie tend à masquer ou, tout au moins, à nier le fait que l'agriculture est elle-même une industrie qui, en plus, est aussi génératrice d'activités industrielles, de richesses et de travail. C'est pour cette raison que je disais, au début de mes remarques, que l'industrie agricole est une industrie essentielle, qui intéresse non seulement le cultivateur, mais également toute la population.

• (4.50 p.m.)

Il faut donc orienter et organiser l'agriculture de façon qu'elle puisse s'insérer efficacement dans les mécanismes de l'économie moderne, plus particulièrement de l'industrie alimentaire. Monsieur le président, je ne peux pas comprendre qu'on ne s'inquiète pas plus du sort d'une industrie aussi importante pour tous les habitants du monde, étant donné que du berceau jusqu'à la tombe, on a besoin du fruit du travail de cette industrie pour pouvoir subsister. On a besoin de se nourrir tous les jours, et c'est dans l'industrie agricole que l'on puise la nourriture.

Comment se fait-il, monsieur le président, que cette terre qui nourrit l'humanité n'est pas capable de faire vivre son homme? Cette terre, qui nourrit toutes les personnes humaines de l'univers, n'est pas en mesure de faire vivre convenablement celui qui l'exploite, au bénéfice de toute la population.

Il faut en définitive débarrasser l'agriculture de ce caractère traditionnel selon lequel elle était nécessairement et indéfiniment à la remorque de l'État.

Monsieur le président, cela devient gênant pour l'agriculteur d'être obligé de revenir à la charge chaque année pour tâcher de faire reconnaître ses droits par les autorités, afin de lui permettre de survivre et de se développer. Si, au moins, on réussissait à la faire survivre et à la mettre sur pied d'une façon définitive!

Monsieur le président, le jour où les conditions de l'agriculture seront telles que les cultivateurs n'y trouvent plus une honnête récompense, nous aurons tout perdu.

Le caractère économique de l'agriculture moderne nous impose l'obligation d'obtenir que l'agriculteur puisse, en toute justice, jouir du même niveau de vie, des mêmes avantages économiques et sociaux que les autres citoyens engagés dans des activités économiques exigeant autant de connaissances, de capital et de travail. C'est là le statut social et économique qui doit être celui du véritable agriculteur professionnel.

Monsieur le président, le cultivateur ne demande pas à l'État et à la société de jouir d'un statut particulier ou de bénéficier de certains avantages spéciaux. Dans la recherche de cet objectif, il faudrait éviter les mesures ou les modes d'organisation qui tendraient à transformer le cultivateur en pupille de l'État et nous faire assister, impuissants, à la dégradation progressive de l'esprit d'initiative, du droit de développer son exploitation suivant ses ressources, ses aptitudes et sa volonté de réussir, suivant son sens des responsabilités et son effort personnel en vue d'améliorer son exploitation. On pourrait y perdre beaucoup.

En résumé, je suis d'avis qu'on accorde des possibilités d'emprunt supplémentaires au cultivateur, mais, de grâce, que le taux d'intérêt ne soit pas augmenté et que des prix meilleurs et plus stables lui soient assurés pour qu'il puisse, sans difficultés, rembourser ses emprunts.

Supposons qu'un cultivateur âgé de 40 ans emprunte $25,000 pour faire des améliorations sur sa ferme, au point de vue étendue...

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette de devoir informer l'honorable député que le temps de parole qui lui est alloué par le Règlement est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le vice-président: Le comité permet-il à l'honorable député de continuer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Lambert: Monsieur le président, je voudrais vous remercier, ainsi que mes collègues, de cette générosité, et je n'en abuserai pas, soyez en sûr.

J'étais en train de dire que le taux d'intérêt ne devrait pas être augmenté et que des prix meilleurs et plus stables devraient être assurés au cultivateur pour qu'il puisse effectuer sans misère le remboursement de ses emprunts. Je disais donc ceci: si un cultivateur d'une quarantaine d'années emprunte $25,000 en 1968 pour améliorer et rendre rentable son industrie agricole, et si la condition des prix des produits ne s'améliore pas, il ne lui sera pas possible de réaliser, dans un ave-

nir prochain, un revenu plus élevé. Est-ce qu'on aura vraiment réussi à lui rendre service ou si l'on n'aura pas, par le fait même, réussi à l'attacher davantage, de même que son fils, qui devra prendre la relève demain?

Monsieur le président, je suis disposé, plus que tout autre député, à apporter ma collaboration entière à tous mes collègues de la Chambre et au gouvernement pour tâcher d'améliorer cette situation, grâce à des suggestions, au travail et à des études de toutes sortes. La survivance de cette entreprise, de cette industrie essentielle, sera ainsi assurée, et elle pourra encore profiter à nos familles. Cette entreprise, que l'on qualifie de familiale, permettra à ceux qui l'exploitent d'être heureux et fiers d'être Canadiens.

Ainsi, lorsque surviendront des événements susceptibles de nous déposséder, nous trouverons des gens attachés à ces propriétés, prêts à se battre en patriotes pour sauver quelque chose qui nous appartient réellement et qui est avantageux pour toute la nation.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, le ministre a dit tantôt qu'il ne pourrait recevoir demain les producteurs de grain. Cela m'inquiète. Ces gens ont dépensé beaucoup de temps et d'énergie pour venir à Ottawa en tracteur, espérant lui faire part en personne de leurs graves problèmes. Je veux croire que le ministre fera preuve de tact et d'intelligence en étant accessible demain toute la journée et en les recevant le matin, dès leur arrivée. Je crois bien qu'il lui faudra la journée entière pour leur expliquer sa déclaration antérieure. Il a dit en fait que le gouvernement n'est pas disposé à les aider.

L'hon. M. Olson: C'est faux.

L'hon. M. Hees: Si le ministre croit que sa déclaration renferme quelque promesse d'aide aux producteurs de maïs, je serais curieux de l'entendre nous dire quelle forme prendra cette aide, dès que j'aurai terminé.

Le gouvernement a enfin apporté, six mois trop tard, les modifications nécessaires à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Les cultivateurs canadiens ont été privés, des mois durant, des moyens de crédit que le maintien de la loi leur aurait accordés. Deux possibilités s'offraient donc à eux: remettre à plus tard les améliorations indispensables à leur exploitation, en l'absence de crédit, ou bien les exécuter en contractant des prêts à des taux exorbitants.

L'autre jour le ministre a déclaré à la Chambre, ainsi qu'il est consigné à la page 601 du hansard, qu'il ne pouvait faire apporter ces modifications avant aujourd'hui. Permettez-moi de vous citer ses propos:

> Le Parlement a renouvelé cette garantie de temps à autre pour les prêts consentis durant une période de trois ans. La plus récente période a été prévue en 1964; elle devait s'étendre du 1er juillet 1965 au 30 juin 1968. Les députés se souviendront peut-être qu'il n'a pas été possible de s'occuper de cette mesure avant l'expiration, le 30 juin 1968, de la période de garantie de trois ans. Le Parlement ayant été ensuite dissous, c'est la première fois aujourd'hui que se présente l'occasion de saisir la Chambre de cette mesure.

Si le premier ministre avait tenu parole et, selon l'intention dont il a fait part au peuple canadien immédiatement après avoir été élu chef du parti libéral et premier ministre, s'il avait convoqué le Parlement sans tarder afin d'étudier toutes les mesures législatives alors inscrites au *Feuilleton*, puis ajourné pour l'été et ensuite convoqué des élections pour l'automne, il y a des mois que la Chambre aurait été saisie de ces modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et que nos cultivateurs auraient pu obtenir le crédit dont ils ont besoin depuis six mois. Cela leur aurait beaucoup facilité les choses. La situation actuelle est le résultat de la tenue des élections en avril. Personne ne dira que les modifications actuelles à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, que nous étudions six mois trop tard, n'auraient été adoptées plus tôt si le premier ministre avait bien voulu convoquer le Parlement au début de mai.

L'agriculture est aujourd'hui une entreprise commerciale et l'on reconnaîtra sûrement que le crédit est nécessaire à toute entreprise commerciale, mais qu'il ne constitue pas une solution aux problèmes actuels de nos cultivateurs. Ces problèmes ne datent pas d'hier.

Les cultivateurs, nous le savons, sont pris depuis longtemps dans l'étau coût-prix. Afin de connaître exactement la situation des agriculteurs depuis dix ans, je me suis adressé au Bureau fédéral de la statistique, qui conserve ces renseignements à l'intention du gouvernement. Je voulais savoir comment les agriculteurs se tiraient d'affaire depuis dix ans, ce qu'ils retiraient de la vente de leurs produits et ce qu'ils devaient payer pour les choses dont ils avaient besoin. Au cours de la décennie en question, les prix payés par nos agriculteurs ont monté de 35.1 p. 100. Les prix qu'on leur a payés pour leurs produits n'ont augmenté que de 24.3 p. 100.

● (5.00 p.m.)

Ces chiffres indiquent nettement que, depuis 10 ans, la situation de nos agriculteurs s'est graduellement détériorée d'une année à l'autre. Il nous apparaît clairement, et j'espère que le gouvernement le constatera bientôt, qu'il faut corriger cette situation si nous voulons conserver à l'agriculture son rang

d'industrie de base et maintenir la ferme familiale comme cellule de l'agriculture. Beaucoup trop de jeunes hommes quittent aujourd'hui la ferme parce que l'avenir dans l'agriculture ne leur paraît pas brillant. Une bonne partie de cette situation est imputable à la politique du gouvernement libéral depuis cinq ans.

A mon avis, la meilleure manière de faire disparaître l'étau coût-prix qui enserre nos agriculteurs serait que le gouvernement charge une commission royale d'enquête d'examiner tous les aspects des entreprises de nos agriculteurs, transformateurs de denrées, fabricants de machines et de tous ceux qui écoulent nos produits alimentaires sous diverses formes; bref, l'exploitation agricole intégrale depuis le moment de la semence jusqu'à l'achat, par le consommateur, du produit dans sa forme ultime, quelle qu'elle soit. Cette commission d'enquête devrait également étudier le prix des choses que les agriculteurs doivent se procurer pour mener à bien leur exploitation agricole. Il importe de savoir qui profite de façon anormale de toute l'entreprise agricole. Chose certaine, nos agriculteurs n'en retirent pas un profit anormal; leurs bénéfices, tout juste raisonnables, diminuent constamment, comme le montrent les chiffres que j'ai cités tout à l'heure. Les bénéfices de nos agriculteurs ont baissé d'année en année. Leur situation a constamment empiré. Si nous voulons que l'agriculture demeure notre principale industrie de base, que les jeunes cultivateurs restent dans l'entreprise agricole et que l'exploitation agricole familiale demeure le fondement de notre agriculture, nous devons trouver une solution au problème de l'étau coût-prix et savoir pourquoi il s'est accentué d'année en année.

C'est pourquoi j'exhorte encore une fois le gouvernement à charger une commission royale d'étudier l'ensemble du problème dans toutes les régions de notre pays. Nous devons faire tout notre possible pour résoudre les difficultés sans cesse plus graves qui se posent aux agriculteurs depuis de nombreuses années. L'étau coût-prix étouffe l'industrie agricole au Canada.

J'aimerais mentionner brièvement l'un des problèmes de nos agriculteurs. Il affecte surtout les exploitants de l'Ontario et fait ressortir la nécessité de leur accorder rapidement des crédits à de faibles taux d'intérêt afin d'aider les agriculteurs qui éprouvent de sérieuses difficultés d'exploitation.

Je songe en particulier à ceux qui s'occupent de la culture et du traitement des tomates dans l'Ontario. Le président des conditionneurs d'aliments de l'Ontario m'a signalé que le coût moyen du traitement des tomates en boîte et du jus de tomates se monte à $5.30 pour une caisse de 24 boîtes de 28 onces chacune. Les producteurs et les conditionneurs canadiens doivent faire face à la concurrence très sérieuse de ceux de France, d'Espagne et de Bulgarie. Les produits de ces pays se vendent au Canada de $5.20 à $5.60 la caisse. Or, s'ils se vendent à un prix aussi bas, c'est que, dans les trois pays mentionnés, ils bénéficient des subventions de l'État.

Au début de l'année, deux organisations: l'Association des conditionneurs d'aliments de l'Ontario et celle des conditionneurs d'aliments du Canada, ont présenté chacune au gouvernement un excellent exposé de la situation. Ces mémoires soulignaient le problème auquel doivent faire face les producteurs et l'industrie de traitement des produits alimentaires du Canada. Ils indiquaient la prime payée par caisse dans les pays d'origine de tel ou tel produit. Ils demandaient instamment au gouvernement d'imposer sur ces produits, lorsqu'ils entrent dans le pays, un droit compensateur équivalent à la subvention payée dans le pays d'origine. Cette demande est tout à fait raisonnable. Si nous ne faisons pas cela, nos conditionneurs et nos producteurs ne pourront pas soutenir la concurrence des pays que j'ai mentionnés. Cette situation leur porte préjudice.

J'exhorte fortement le gouvernement et le ministre qui a récemment assumé ce portefeuille d'étudier avec soin les excellents mémoires présentés au gouvernement plus tôt dans l'année. L'exhorte le gouvernement à imposer des droits compensateurs qui équivaudraient aux subventions payées dans les pays d'origine. La situation actuelle empêche les producteurs et les conditionneurs canadiens de réaliser des bénéfices raisonnables, de soutenir la concurrence, de garder leur entreprise et d'aider l'industrie canadienne de l'agriculture à s'épanouir et à assurer de quoi bien vivre à ceux qui en dépendent.

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais signaler à la Chambre l'attitude adoptée par la Fédération canadienne des agriculteurs à l'égard du crédit agricole lors de la réunion de son conseil d'administration en juillet 1968. Je cite la résolution alors adoptée:

> Qu'une mesure législative semblable à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles par laquelle le gouvernement garantit les emprunts consentis par les banques à des fins agricoles, au taux d'intérêt le plus bas possible, devrait être adoptée immédiatement.

• (5.10 p.m.)

Il est dit plus loin:

> Bon nombre de cultivateurs ont besoin d'un crédit à long, moyen et court terme pour agrandir leur exploitation afin de satisfaire aux conditions nouvelles de production, et les producteurs agricoles qui ont de faibles revenus trouvent souvent que les taux d'intérêt dépassant 5 p. 100 sont un fardeau

excessif qui entrave le progrès agricole, nuisant ainsi aux intérêts du cultivateur et du public. Il est donc essentiel que l'on mette sur pied, par l'entremise de la Société du crédit agricole ou d'un service de crédit agricole fédéral accru et restructuré, un service général et surveillé de crédit qui pourra satisfaire aux besoins de crédit à court, moyen et long terme des cultivateurs, d'après une formule préétablie et un taux d'intérêt modéré (par exemple 5 p. 100). Ce service devrait être disponible très bientôt.

La Fédération canadienne des agriculteurs demande au gouvernement fédéral, et à ses organismes chargés du crédit agricole, de concert avec les membres du comité consultatif auprès de la Société du crédit agricole, d'entrer au plus tôt en consultations avec elle pour examiner en détail les exigences de la politique du crédit agricole.

Nos deux associations agricoles d'envergure nationale, l'Union des cultivateurs du Canada et la Fédération canadienne des agriculteurs, ont adopté la même position à l'égard du crédit agricole. Je comprends mal qu'un gouvernement comptable à tous les cultivateurs canadiens ait écarté les recommandations de ces deux associations et choisi de modifier le programme de crédit pour permettre au gouverneur en conseil de fixer les taux d'intérêt. Le taux augmentera certainement, car il n'y aurait eu aucune raison de modifier la loi. Comment peut-on prendre une telle mesure au mépris des recommandations et des conseils émanant de toutes les associations agricoles du pays? Il peut arriver à ces associations comme à n'importe qui d'avoir des vues erronées, mais dans ce domaine particulier, on devrait tenir compte de leurs conseils et de leurs recommandations. Sinon, on assistera à une escalade des coûts dans le secteur et la production agricoles.

Voici l'opinion d'un économiste du Conseil économique du Canada, Wolfgang Illing, sur la hausse du coût des logements au Canada:

La hausse du coût de l'argent a plus contribué à pousser le prix des logements que le coût accru des terrains pourvus d'utilités publiques.

Il a ajouté:

Le coût des emprunts servant à acheter des terrains résidentiels et le coût des terrains pourvus d'utilités publiques dans les régions urbaines en sont les causes principales, la plus importante étant le coût des emprunts.

Il a donné des exemples intéressants que voici:

Une montée de 6 à 9 p. 100 des taux d'intérêt a plus contribué à gonfler le paiement mensuel d'une hypothèque moyenne qu'une hausse de $5,000 du prix du terrain, en absence de tout changement dans le taux d'intérêt.

Une hypothèque de $16,000 payable en 25 ans, à 6 p. 100 d'intérêt, par mensualités de $106, entraîne le versement de $15,200 en intérêt et un remboursement total de $31,700. La même hypothèque à 9 p. 100 entraînerait des mensualités de $137, des paiements de $24,500 en intérêt et un remboursement total de $41,000.

C'est un peu moins des $9,000 qu'un taux d'intérêt accru ajoute au prix d'une maison. Cette mesure implique les mêmes problèmes pour les cultivateurs. Il s'ensuivra une hausse de son coût de production comparable à l'augmentation du prix des logements. Nous finirons par avoir le même problème dans l'agriculture que dans le logement. Dans ce dernier domaine, nous subissons la cherté de l'argent et une pénurie de maisons, alors que dans l'agriculture nous connaîtrons la cherté de l'argent et une réduction de la production, sans les fermes efficaces bien organisées qui seraient l'idéal pour notre pays. Nous mettrons le petit agriculteur au pied du mur et endetterons à tel point le gros cultivateur qu'il lui faudra des années pour s'acquitter de sa dette, à supposer qu'il y arrive.

Bien sûr, le ministre l'a dit, le gouvernement dispose des pouvoirs pour faire cela s'il le veut. L'autre soir, montrant du doigt l'opposition, n'a-t-il pas dit: «Les honorables vis-à-vis, dont le nombre a décru de 96 à 72, auraient dû déjà avoir compris.» Il disait donc que le gouvernement a le pouvoir de faire cela et le fera, contre la volonté et en dépit de l'opposition des députés de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable représentant aurait-il l'obligeance de lire la phrase qui précède la citation qu'il vient de faire, afin de remettre ce que j'ai dit dans son contexte. L'opposition contestait le droit du gouvernement de proposer une loi. C'est pour cette raison que j'ai rappelé le rapport en question.

M. Gleave: Le ministre désire-t-il que je lui lise la phrase précédente dans le hansard? Elle est passablement longue.

L'hon. M. Olson: Ce ne serait que juste. Je laisse au député le soin de décider de la juste conduite à tenir.

M. Gleave: Monsieur le président, quand le ministre prendra la parole, il pourra donner lecture de tout ce qu'il voudra dans ce qui précède ce que j'ai dit; je l'autorise à le faire. Je ne vois pas d'inconvénient à le lire moi-même, mais je m'en tiens à ce qu'il a dit. Je ne voudrais pas le mettre dans une situation qu'il n'aurait pas voulue. Si la chose ne lui plaît pas, il n'est pas tenu de le faire. Ce que je tiens surtout à signaler, c'est la situation des organisations agricoles et ce qu'elles en pensent, et, sauf le respect que je dois au ministre, l'opinion de ces gens devrait être examinée sérieusement, car ces organisations

représentent les agriculteurs de toutes conditions au pays. Elles représentent l'Union des cultivateurs catholiques de Québec, l'Ontario Federation of Agriculture, l'Ontario Farmers' Union et bien d'autres associations de toutes les provinces. Ces organisations représentent les agriculteurs de tout le pays, et elles sont d'avis, après mûre réflexion, que le taux d'intérêt actuel de 5 p. 100 est le maximum que l'agriculture peut supporter tout en restant productive.

• (5.20 p.m.)

J'ai ici un article du *Western Producer*, du 26 septembre, qui s'intitule: «L'Industrie céréalière de l'Ouest: Nous devons exporter ou périr». L'article contient un discours de Charles W. Gibbings, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, dans lequel il signale la situation précaire de l'industrie céréalière dans l'Ouest. La situation est difficile et tendue. Il a donc pleinement raison de dire que nous devons exporter des céréales si nous voulons survivre. Étant moi-même un agriculteur de cette région, je pose la question suivante: comme l'industrie céréalière est dans une pareille situation, est-ce le moment de reviser le régime du crédit de notre industrie agricole? Est-ce le moment qu'il nous faut choisir, alors que l'industrie a déjà du mal à survivre? Choisissons-nous ce moment pour accélérer la montée des coûts de production pour les agriculteurs de cette région, qui doivent déjà lutter contre l'augmentation du prix des machines, des engrais et des autres éléments qui entrent dans la production des céréales? Allons-nous, au nom du gouvernement et de la nation, décider d'aggraver une situation déjà précaire? A l'heure actuelle, les producteurs de maïs de l'Ontario se disent dans la même situation. A mon avis, il faut soigneusement examiner tous ces facteurs lorsque nous parlons d'augmenter le coût de l'argent. Nous pouvons augmenter les fonds accessibles aux agriculteurs, comme nous nous proposons de le faire en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Le projet de loi prévoit l'accroissement du montant disponible. Certains de nos agriculteurs seront sans doute assez désespérés pour s'autoriser de cette augmentation pour essayer de s'en tirer, pour tenter de retarder l'inéluctable règlement de compte.

Que la Chambre se rappelle, toutefois, pourquoi la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été adoptée et pourquoi la Société du crédit agricole a été établie. La loi a été adoptée d'abord parce que les agriculteurs étaient dans une situation si difficile qu'ils ne pouvaient obtenir de crédit des sources ordinaires. Ils ne pouvaient emprunter pour s'outiller, pour acheter les machines qui leur manquaient après la dépression qui avait suivi la seconde guerre mondiale. A l'époque, toute l'industrie agricole avait besoin de matériel neuf et il fallait trouver le crédit nécessaire à cette fin. Ces deux mesures, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur le crédit agricole, ont été conçues pour accomplir cette tâche. Le taux d'intérêt a été fixé de façon à ne pas dépasser les moyens de l'industrie à l'époque. On peut augmenter les fonds disponibles mais s'ils coûtent trop cher pour l'industrie, ou si l'on met cet argent à la disposition d'une industrie qui est dans une situation financière précaire, on ne va qu'à mi-chemin. En plus de ces mesures, il faudra une structure de mise en marché, de soutien des prix et une politique agricole d'ensemble qui gardera l'industrie en santé. C'est la première chose dont la Chambre devrait se préoccuper: s'assurer que l'agriculture est dans une situation financière saine et que le crédit est disponible à un taux que l'industrie peut payer.

M. Howe: Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre de sa nomination. J'espère qu'il suivra les traces de l'ancien député de Qu'Appelle, qui est celui qui a témoigné le plus de compréhension et de sympathie à l'égard de l'industrie et de l'économie agricoles du Canada depuis que je suis ici. Je voudrais aussi en profiter pour inviter le ministre à assister aux concours internationaux de labour qui se tiendront dans le comté de Wellington à partir du 16 octobre. Il aurait ainsi l'occasion de voir certaines des meilleures terres arables au monde.

Cette mesure permet aux députés d'exposer au ministre certains problèmes concernant le crédit agricole et l'agriculture en général. Le crédit, que ce soit pour le chef de famille, l'agriculteur, le marchand ou l'industriel, est devenu un mode de vie. Il semble même que l'importance du prêt ou de l'hypothèque soit devenu un symbole de rang social. Je me rappelle une remarque du Dr Howard de l'Église unie Chalmers d'Ottawa; parlant de la mentalité moderne, il a dit qu'elle se traduisait par du tapis mur à mur et du crédit qui acculait au mur.

Je me dis parfois que l'utilisation du crédit devrait faire partie du programme d'études de nos écoles, car le sujet revêt maintenant une importance universelle. Parfois, le crédit

est trop facile à obtenir, parfois il est trop cher et, dans bien des cas, on en abuse. Récemment, on a entendu parler de tels abus à propos de la Société du crédit agricole et au sujet des prêts aux étudiants. Quand nous légiférons sur ce sujet, j'ai parfois le sentiment que nous devrions procéder avec beaucoup de prudence car, en somme, ces mesures ne seront pas appliquées aujourd'hui seulement, mais peut-être pendant 40 ans. Il serait sans doute bon de rappeler les propos que tenait dernièrement M. Leach, président de la Chambre de Commerce du Canada. Voici ce qu'il a déclaré:

Je m'inquiète du genre d'économie dont ceux qui sont aujourd'hui dans la vingtaine hériteront de nous, qui avons deux ou trois fois leur âge.

Les extravagances d'aujourd'hui, même s'il est possible de les financer en contractant des emprunts, devront être payées en définitive par les jeunes d'aujourd'hui et peut-être que nous, qui sommes dans la quarantaine ou la soixantaine, devrions nous en préoccuper davantage.

Je m'inquiète surtout du coût du crédit accordé aux agriculteurs. Au cours du débat, on a déclaré qu'on ne s'attaquait pas à la source de nos problèmes agricoles en facilitant le crédit.

Je trouve que le coût du crédit peut aider le cultivateur qui doit faire face à des frais croissants d'exploitation non contrebalancés par la majoration du prix de ses produits. Ce n'est rien de nouveau, toutefois, monsieur le président. Depuis mon arrivée à la Chambre, en 1953, on a invoqué chaque année la statistique agricole pour faire ressortir la menace financière qui pèse sur nos cultivateurs. Il faut reconnaître, toutefois, que ces derniers ont pu s'efforcer de la dissiper. La seule façon dont ils ont à sortir de l'étau coût-prix—et je crois que c'est tout à leur honneur—c'est d'avoir réussi à faire pousser un, deux, trois ou parfois dix brins d'herbe là où il n'en croissait qu'un jadis.

• (5.30 p.m.)

A ce propos, il est assez curieux de constater que le ministre de l'Agriculture, dans son exposé...

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence vient d'apprendre qu'un messager de l'autre endroit est en route vers la Chambre. Les travaux du comité sont donc suspendus et je quitte maintenant le fauteuil.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté le bill n° C-108, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Comme j'ai la parole, j'aimerais informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement: le député de Waterloo—La consommation; le député de Fraser Valley-Ouest—l'éducation; le député de New Westminster—les ports.

LA SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

• (5.40 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Gouverneur Général suppléant de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi sur la publication des lois.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATION PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude du projet de résolution suivant, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson):

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les prêts aux améliorations agricoles en vue de prévoir une période d'emprunt additionnelle de trois ans qui prendra fin le 30 juin 1971, substituant un taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les prêts garantis pour améliorations agricoles consentis en vertu de la loi le ou les taux d'intérêt que le gouverneur en conseil peut prescrire, étendant la portée des fins pour lesquelles des prêts garantis peuvent être consentis de façon à y comprendre l'achat de terres destinées à agrandir des exploitations agricoles existantes, portant de $15,000 à $25,000 le montant maximum d'un prêt qui peut être consenti à un emprunteur en vertu de la loi, y compris tout montant dû relativement aux autres prêts garantis pour améliorations agricoles, autorisant le ministre des Finances à désigner comme prêteurs autorisés en vertu de la loi certaines sociétés de fiducie ou de

prêts, compagnies d'assurance, coopératives de crédit, caisses populaires ou autres sociétés coopératives de crédit, limitant à $1,200,000,000 le principal global des prêts garantis qui peuvent être consentis par tous les prêteurs autorisés au cours de cette période et à $300,000,000 l'ensemble des prêts garantis qui peuvent être consentis par des prêteurs autorisés autres que des banques au cours de cette période, relevant la limite actuelle de la responsabilité du ministre des Finances en matière de prêts consentis par des prêteurs individuels en vue d'encourager les petits prêteurs à prêter davantage, et prévoyant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi et statuant sur d'autres questions qui y sont connexes ou rattachées.

M. Howe: Monsieur le président, je parlais de l'admirable apport des agriculteurs à l'économie du pays et des efforts prodigieux qu'ils ont faits pour surnager. Je suis étonné des données statistiques que le ministre a fournies en parlant des agriculteurs. Voici ce qu'on lit à la page 599 du hansard:

De 1961 à 1966, le nombre de fermes canadiennes dont les ventes brutes excèdent $5,000 par année est passé de 140,000 à environ 192,000. Au cours de la même période, le nombre de fermes dont les ventes brutes excèdent $10,000 par année est passé de 50,000 à 95,000, soit une augmentation de 90 p. 100.

Ces chiffres donnent presque l'impression que les cultivateurs n'ont jamais été plus à l'aise. Cependant, les données statistiques émanant du Bureau fédéral de la statistique fournies cet après-midi par le député de Prince Edward-Hastings indiqueraient que c'est faux.

Les cultivateurs, cependant, deviennent de plus en plus compétents, en dépit de ce que certaines études peuvent indiquer. Le fait est qu'en 1930 un travailleur agricole nourrissait 11 personnes; en 1946, il en nourrissait 13, et aujourd'hui il en nourrit 33.

A cet égard, j'ai lu récemment un éditorial dont voici un passage:

• (5.50 p.m.)

Les cultivateurs canadiens ont une réputation impressionnante comme producteur de produits alimentaires. Les exportations de ces produits, au fil des années, ont rapporté d'énormes quantités de ces devises dont nous avions besoin, tandis qu'un approvisionnement intérieur abondant de produits alimentaires bon marché a été un facteur vital dans la montée rapide du niveau d'existence de la plupart des Canadiens.

Mais il devient maintenant manifeste que les cultivateurs sont las de subventionner l'économie canadienne par des produits à bon marché.

La chose est bien vraie. Le coût et la disponibilité du crédit sont forcément des éléments de première importance dans l'établissement du coût de revient de l'agriculture moderne. Il semble que la mesure à l'étude augmentera la disponibilité dans les domaines où le crédit peut être assuré. D'autre part, pour ce qui est du coût, on peut douter que les cultivateurs canadiens soient traités de la

[M. l'Orateur.]

façon réaliste dont ils l'ont été en 1958, alors que le parti dont je suis membre était au pouvoir.

Beaucoup d'entre nous de ce côté de la Chambre se souviennent des luttes que nous avons livrées avant qu'on décide de maintenir le taux de 5 p. 100, et je ne crois pas révéler de secrets de réunion secrète en disant que nous avons dû vraiment lutter avec certains de nos propres députés représentant des circonscriptions urbaines pour les convaincre que la Société du crédit agricole pourrait maintenir ce taux. D'après le petit nombre de députés de l'autre côté de la Chambre qui ont participé à ce débat, il semble que, bien que certains d'entre eux viennent de régions agricoles importantes, ils ne s'intéressent pas particulièrement à cet aspect de la question, et je me demande parfois si, dans ces réunions secrètes dont nous avons tant entendu parler, ils se sont levés pour exhorter le ministre de l'Agriculture à maintenir le taux à 5 p. 100.

En ce qui concerne la mesure législative visant les prêts destinés aux améliorations agricoles, le ministre, à mon avis, devrait proposer une formule précise, afin que les cultivateurs sachent à quoi s'en tenir—il s'agirait probablement d'une formule tenant compte du taux de base des banques. Les cultivateurs, on en a fait l'expérience, constituent d'aussi bons risques en ce qui concerne le crédit que les institutions qui bénéficient du taux de base des banques et, à mon avis, dans le cas des prêts destinés aux améliorations agricoles, on devrait établir le taux d'après une formule précise que les cultivateurs comprendraient facilement et qui les aiderait.

Si les agriculteurs canadiens se voient obligés de payer les taux d'intérêt élevés qui règnent actuellement, il leur faudra retirer plus d'argent de leurs produits. Qu'arrivera-t-il alors? On clame partout de nos jours que les agriculteurs sont les enfants gâtés du pays. Nous, représentants des régions agricoles, en avons assez de voir constamment les gens considérer les agriculteurs comme ceux qui empochent la plus grande part de la hausse du coût de la vie. Il est vrai que le prix des denrées alimentaires sur le marché peut avoir fait monter le coût de la vie, mais cette hausse qui se produit en passant de l'agriculteur au consommateur est souvent le fait de l'augmentation des frais de transformation, d'emballage, de congélation et de transport.

L'une des raisons pour lesquelles j'interviens dans le débat actuel, c'est que nous aurions besoin au Canada, en sus de la mesure législative actuelle, d'une aide quelconque en cas d'urgence ou de sinistre. L'idée en a été proposée, il y a quelques temps, par la Fédération canadienne des agriculteurs,

dans un de ses mémoires. La nécessité d'une mesure législative dans ce sens était signalée dans le passage que voici:

Il arrive que des régions agricoles soient victimes de catastrophes nationales subites comme, par exemple: grave sécheresse, inondations d'envergure, tempêtes dévastatrices comme des ouragans, graves infestations des plantes par les insectes, maladies des plantes qui prennent les proportions d'une épidémie, périodes de gel rigoureux, nuisible aux plantes et aux arbres, et autres intempéries.

Dans de pareilles catastrophes les dommages que subissent les immeubles, les clôtures, les machines, les arbres fruitiers, le bétail et la terre, et qui s'ajoutent au manque à produire, peuvent être très considérables. Beaucoup d'agriculteurs ont alors immédiatement besoin de crédit pour remplacer leurs biens ou les remettre en état, pour payer leurs frais d'exploitation et de subsistance jusqu'à ce que la production redevienne normale.

Cette recommandation figure dans un mémoire présenté par la Fédération canadienne des agriculteurs, qui réclamait l'adoption d'une loi fédérale assurant des prêts d'urgence. La nécessité d'une loi semblable m'est apparue nettement cette année, lorsqu'un ouragan a frappé le canton de Proton, situé au sud du comté de Grey. La manchette du journal local était conçue en ces termes: *Un cyclone cause des milliers de dollars de dommages dans le canton de Proton.* Voici un passage de cet article:

L'une des tempêtes les plus destructrices qui ait jamais frappé la région s'est abattu sur une bande étroite du canton de Proton, le jeudi 22 août 1968, vers quatre heures de l'après-midi. Elle a arraché les toits d'au moins quatre granges et d'autres bâtiments, démoli un silo, abattu deux maisons, brisé ou déraciné des centaines d'arbres, rompu des lignes d'électricité ou de téléphone, dispersé des clôtures de chemins de fer, et écrasé le grain.

Ce sont des circonstances qui échappent complètement au contrôle du cultivateur et elles surviennent plus souvent que certains ne le croient. C'est presque impossible de s'assurer contre les dommages causés par un ouragan, mais je crois fermement à l'établissement d'une certaine forme d'assistance. De retour à Ottawa, j'ai écrit au ministre de l'Agriculture pour lui demander s'il ne songerait pas à imiter l'exemple de l'Ontario, qui verse à la localité touchée une somme égale à celle recueillie auprès des amis et des voisins. J'aimerais féliciter, en passant, les gens de la région de Proton qui se sont apitoyés sur le sort de leurs voisins et ont recueilli plus de $10,000 pour aider les victimes de l'ouragan. Le gouvernement provincial, à son tour, versera $10,000, et je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne ferait pas de même. Même si le ministre a refusé jusqu'ici d'aider ainsi ces gens, j'espère qu'il reviendra sur sa décision, car il s'agirait d'un faible montant, inférieur en tout cas à ce que l'ancien ministre de l'Agriculture compte dépenser, je crois, pour réaménager son bureau. Ce ne sera peut-être que $10,000 ou $15,000, mais je crois que cette somme aiderait grandement les intéressés.

M. Knowles: Six heures.

M. Howe: Il y a une autre chose. Je voudrais que le ministre propose au bureau du crédit agricole dans cette région d'accorder aux personnes qui sont en mauvaise passe à la suite des circonstances dont j'ai parlé, un peu plus de temps pour rembourser leurs prêts.

En somme, j'espère sincèrement que la Société du crédit agricole pourra maintenir le taux de 5 p. 100 et, quant aux prêts destinés aux améliorations agricoles, j'espère qu'on pourra trouver une formule précise, par exemple en alignant le taux au taux de base des banques. En outre, j'espère que les Canadiens pourront obtenir des prêts d'urgence en cas de sinistre et que le ministre envisagera la possibilité de suivre l'exemple du gouvernement provincial en venant en aide aux cultivateurs du comté de Grey qui ont perdu leurs récoltes et leurs biens lors de l'ouragan.

M. le président: Conformément aux dispositions de l'article 15(4) du Règlement, l'heure réservée pour les mesures d'initiative parlementaire a été suspendue pour la présente séance. Je quitte donc maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. Ritchie: Au moment de parler du crédit agricole, j'estime qu'un examen approfondi de secteurs importants, surtout de la Société du crédit agricole, s'impose à ce stade-ci. Depuis l'adoption de la première loi sur le crédit agricole, l'économie de l'agriculture, les problèmes de la mise en marché et le climat économique en général, où doit fonctionner l'industrie agricole, ont beaucoup changé. Au cours des dix dernières années, le prix des terrains et des machines, de même que les frais d'exploitation agricole, ont monté en flèche. La hausse du prix des terres a été poussée par le rythme rapide de l'inflation, par la concurrence de nouveaux cultivateurs et des agriculteurs établis qui agrandissent leurs possessions alors que le nombre des terres reste le même. On n'en aménage tout simplement pas d'autres. Aussi, les investisseurs

ont réclamé des mesures pour combattre l'inflation. Tout cela a contribué à augmenter le capital requis pour exploiter une entreprise agricole viable, de sorte qu'une modeste entreprise de ce genre coûte maintenant entre $60,000 à $100,000 environ.

En ce qui concerne les prêts destinés aux améliorations agricoles pour lesquels les banques et d'autres sociétés prêteront de l'argent, le taux d'intérêt devrait être aligné sur celui des prêts de premier ordre. Pareille mesure conférerait au système de prêt une certaine souplesse qui serait très avantageuse et préviendrait une répétition de ce qui s'est produit ces derniers mois.

Au sujet de la loi sur le crédit agricole j'aimerais signaler que le montant des immobilisations nécessaires pour exploiter une ferme convenable est très élevé. Il en coûte de $3,000 à $5,000 par année pour payer une ferme de $60,000 à $100,000. C'est un très lourd fardeau pour les agriculteurs par rapport à leur revenu. Vu que l'impôt sur le revenu est élevé, cela signifie que le niveau de vie des agriculteurs est gravement compromis. Ils sont sérieusement désavantagés par rapport aux citadins qui, eux, n'ont pas à fournir le capital nécessaire; d'autres s'en chargent. A la suite d'entretiens avec de jeunes agriculteurs, je dirais que c'est l'une des raisons qui les poussent à quitter la ferme pour aller travailler en ville à faible salaire.

Bien qu'on ne l'admette pas d'ordinaire dans notre économie à frais élevés, le vieux dicton qui veut que l'agriculteur vit pauvre et meurt riche s'appliquera de plus en plus. Il semble évident qu'à l'avenir, le cultivateur devra échelonner sur de longues périodes le remboursement du capital nécessaire à l'achat de terres agricoles. En fait, un cultivateur ne pourra sans doute pas rembourser de son vivant la dette qu'il aura contractée pour acheter des terres et pour aménager sa ferme. Si l'on veut conserver les fermes familiales, le cultivateur et sa famille devront pouvoir accroître plus de capitaux que notre structure fiscale actuelle ne leur permet de le faire. Il faudra pour cela convoquer des témoins à un comité pour étudier à fond les secteurs de l'agriculture, des prêts et du fisc. Il faudra trouver un moyen qui permette au cultivateur de conserver une plus grande partie de son capital accumulé, surtout à cause du taux très élevé de l'impôt sur le revenu. Il faudra songer à la mise au point d'un programme de transmission des fermes d'une génération à l'autre, sans refinancement. Je remarque qu'on a modifié la résolution, peut-être à cette fin; je m'en réjouis, car cette modification sera utile.

[M. Ritchie.]

De nos jours, une petite exploitation agricole est une véritable petite entreprise, dont la gestion exige du cultivateur un effort considérable. En étudiant la question du crédit, il faudrait se rappeler que le cultivateur est un homme d'affaires généralement isolé et que, tout comme dans le cas du petit commerçant, notre système de taxation actuel et notre structure sociale ne lui donnent pas une chance raisonnable de se tailler la place qui lui revient dans la société. Si la ferme familiale vient à disparaître dans un avenir prévisible, ce sera dû aux mesures fiscales concernant les affaires. Actuellement, la plupart des fermes familiales sont efficaces: elles produisent plus de denrées et à meilleur marché que n'importe quelle société. Il faut cependant lui permettre de vivre et de respirer, sinon elle sera absorbée par les compagnies agricoles et cela, au désavantage de toute la collectivité. La Société du crédit agricole exerce ses activités depuis longtemps déjà, mais les grands changements survenus et tous les nouveaux problèmes qui ont surgi, nous obligent à réexaminer en profondeur sa structure.

Le seul moyen d'y arriver, c'est de charger le comité de l'agriculture de faire une étude approfondie de ce problème. D'ici là, le taux d'intérêt actuel de 5 p. 100 ne devrait pas être modifié par le gouverneur en conseil agissant en secret et sans rendre de compte à personne. L'agriculteur doit savoir quel sera le taux d'intérêt sur ses emprunts. Il ne faut pas le laisser dans le doute. Un taux d'intérêt de 5 p. 100 est raisonnable sur un prêt à long terme. Même si les fonds affectés aux prêts de la Société du crédit agricole proviennent du Fonds du revenu consolidé, de grosses sommes ont déjà été remboursées, de sorte que le fonds, dans une certaine mesure, se renouvelle automatiquement. Le taux d'intérêt ou les modalités de l'intérêt ne devraient pas être changés tant qu'on n'en aura pas examiné la nécessité et étudié les autres éléments en cause.

La Société du crédit agricole dispose peut-être elle-même de fonds qu'elle pourrait affecter à de modestes recherches. Il serait peut-être raisonnable qu'un jeune cultivateur puisse verser un taux d'intérêt inférieur à la normale jusqu'à ce qu'il soit établi et en mesure de payer un taux plus élevé. Le crédit agricole joue un rôle très important dans l'exploitation d'une ferme. A en juger par les problèmes qui assaillent les cultivateurs

aujourd'hui, il est sur le même pied que la commercialisation. Il est absolument essentiel qu'un bon système de prêts agricoles soit établi, puis adapté aux différentes conditions. Il doit exister de plus vastes sources de crédit agricole. Ces bills me semblent une prolongation précipitée des lois existantes et ne traduisent pas un examen sérieux des besoins du cultivateur.

M. Douglas: Monsieur le président, j'hésite à participer au débat car j'ai l'impression qu'il s'est déjà trop prolongé. J'estime que si nous avions vraiment à cœur les problèmes et les intérêts des cultivateurs, nous aurions mis fin au débat il y a deux ou trois jours pour nous mettre à la tâche et adopter ces projets de loi.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Douglas: Ce ne sont pas seulement les bills visés par les résolutions à l'étude que nous retardons, mais les projets de loi encore plus importants qui attendent dans les coulisses, comme par exemple le bill sur l'augmentation des paiements anticipés. Jusqu'ici, une bonne partie du débat s'est plus ou moins éloignée du sujet; on y a sûrement consacré beaucoup de temps et il y a eu beaucoup de répétitions. J'ai bien peur qu'il n'y ait encore beaucoup de répétitions quand le bill reviendra à la Chambre plus tard.

Que sommes-nous censés faire ici? Autant que je sache, nous sommes censés discuter les trois résolutions qui ont trait aux programmes déjà en vigueur depuis quelques années, que les cultivateurs canadiens ont acceptés et auxquels ils ont eu recours. Nous devrions discuter le renouvellement de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les modifications à apporter à la loi sur le crédit agricole et à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Mais il semble parfois que nous sommes bien à côté de ces questions.

• (8.10 p.m.)

Nous devons nous presser, car nos agriculteurs attendent du gouvernement qu'il finance ces prêts. A mon avis, les dispositions ne leur sont guère avantageuses et ils savent bien, je crois, qui est responsable de ce qui est arrivé ces derniers mois. Il importe donc de présenter et d'adopter ces projets de loi. Les agriculteurs attendent cette mesure pour pouvoir profiter de ces dispositions.

Je me réjouis beaucoup d'apprendre que les coopératives de crédit pourront devenir, en vertu de cette loi, des institutions de prêts. Certes, ces dispositions permettant aux agriculteurs, en vertu de cette loi, d'emprunter de l'argent pour acquitter assez rapidement l'achat de petits lopins de terre leur seront avantageuses.

Je tiens à parler brièvement de la loi sur le crédit agricole et de la loi sur les syndicats de machines agricoles. Les agriculteurs ont accepté les dispositions de ces lois qui ont donné des résultats avantageux en permettant aux agriculteurs d'obtenir des unités rentables et en rendant très efficaces nos unités agricoles. Elles ont également rendu possible la cession des propriétés à la jeune génération. C'est l'une des choses les plus importantes qu'on puisse accomplir à notre époque.

La proposition d'augmenter les capitaux en vertu de cette loi rendra permanent, à l'avenir, l'usage de ces fonds. J'approuve également la disposition concernant l'association de l'exploitant et de son fils. Elle leur permettra ainsi d'emprunter plus d'argent qu'ils n'auraient pu le faire autrement.

J'accueille également la disposition qui rend le crédit disponible aux coopératives et aux sociétés agricoles aux termes de la Société du crédit agricole. Il m'apparaît excellent qu'une fois la résolution devenue loi, les Indiens des réserves pourront dorénavant, comme bandes ou à titre individuel, contracter des emprunts de la Société du crédit agricole.

J'ai une réserve à formuler à propos de cette résolution concernant la loi sur le crédit agricole. Je sympathise avec les nombreux députés qui ont exprimé leur inquiétude, surtout les députés de l'opposition. J'ai fait la même chose au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je souhaiterais voir les taux d'intérêt des industries demeurer les mêmes en vertu de la loi sur le crédit agricole. (*Applaudissements*)

Je ne suis pas sûr de réussir à convaincre mes collègues de ce côté-ci de la Chambre de m'appuyer. Si quelqu'un peut y parvenir, ce sera probablement un député de l'opposition. Le mieux que nous puissions faire en comité est d'adopter sans tarder ces résolutions et d'offrir ces services de crédit additionnel aux agriculteurs du Canada.

M. Skoberg: Monsieur le président, ma seule raison de parler ce soir de ce projet de résolution est mon inquiétude au sujet de ses conséquences. Contrairement au député d'Assiniboïa, selon qui nous n'avons pas à nous en faire, je soutiens qu'il faut examiner sérieusement le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je partage l'avis du député qui a prétendu que les taux d'intérêt sur ces prêts devraient être stabilisés. Je m'inquiète particulièrement des taux d'intérêt à cause de ce qui s'est produit il y a des années. Je me rappelle les difficultés que les membres de ma famille ont endurées, à cause des taux d'intérêt, alors qu'ils essayaient de continuer les versements sur des prêts. Ils avaient obtenu une hypothèque pour pouvoir demeurer en affaires. La banque qui détenait l'hypothèque sur la terre que possédait mon père en Alberta a exigé, en 1937, s'il voulait demeurer en affaires, qu'il vende le bétail. Je revois ces gens enlever les machines et la terre et tout ce qu'il y avait moyen d'enlever en compensation de l'intérêt. Les créanciers n'étaient pas intéressés à ce que mon père conserve ses terres. J'estime que si, ce soir, nous adoptons ce projet de résolution dans sa forme actuelle, sans que soit stabilisé le taux d'intérêt, il est à prévoir que les événements du passé se répéteront.

Personne ne s'oppose assurément à ce que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles soit rétablie, mais il ne faudrait pas qu'on nous impose de force ces changements, qu'ils soient acceptables ou non. Étudions sérieusement les taux d'intérêt que prescrit le gouverneur en conseil à l'égard des prêts garantis destinés aux améliorations agricoles. Nous savons tous que c'est le gouverneur en conseil qui fixe les taux prévus dans la loi nationale sur l'habitation.

Un coup d'œil sur la situation qui existe au Canada nous révèle que seuls les gens qui gagnent $8,000 par année peuvent obtenir ces prêts. Si cette mesure est adoptée dans sa forme actuelle, les cultivateurs qui ne touchent pas ce revenu se trouveront dans le même cas que 80 p. 100 des Canadiens qui ne peuvent pas répondre aux conditions requises aux termes de la loi nationale sur l'habitation pour obtenir un prêt. J'espère que le ministre se rendra compte que les jeunes et les vieillards qui doivent obtenir des prêts en vertu de cette loi sont ceux qui comptent le plus dans cette industrie au Canada.

Quant à l'analogie que je faisais, nous allons permettre par ordre du gouverneur en conseil qu'il soit pris des mesures discriminatoires à l'égard des cultivateurs canadiens.

Le ministre de l'Agriculture a dit, le 30 septembre, que le ministre des Finances avait conseillé que, lorsque la mesure législative sera présentée à la Chambre, la nouvelle période de prêt soit rendue rétroactive au 1er juillet en ce qui concerne les prêts consentis après le 30 juin, et que ceux-ci seraient garantis par le gouvernement. Que les députés me disent s'il existe une meilleure institution de prêts que le gouvernement canadien. Il n'existe aucune institution désireuse de se lancer dans le prêt qui ne serait heureuse de savoir que ses prêts sont financés par le peuple canadien. Le ministre de l'Agriculture a dit qu'il était important de se rappeler que cette mesure législative avait pour but de faciliter les prêts garantis aux cultivateurs. Mais il appartient au prêteur de décider en définitive si des prêts de ce genre sont consentis.

[M. Skoberg.]

• (8.20 p.m.)

Ces faits aideront à comprendre ce qui se passe au Canada depuis la guerre. Les tenants du système du profit ou de la libre entreprise jouissent de leur prospérité en argent comptant, tandis qu'on encourage le citoyen ordinaire à jouir de la sienne à crédit. Je prétends que c'est exactement ce qui se passe actuellement. Le crédit a été offert comme remède au problème de l'argent serré par suite des sommes considérables puisées dans l'économie à titre de profits. Ce stimulant ne pouvait avoir que des avantages temporaires et les sources étaient restreintes.

Devant le ralentissement de l'économie, le gouvernement n'a pas su ou n'a pas voulu émettre de diagnostic ni voir la réalité en face. Il préfère plutôt mettre à l'essai différentes panacées fondées sur la libre entreprise. Il a réduit l'impôt des riches. Cela n'a pas donné les résultats voulus. Il a alors augmenté les impôts tout en remboursant les sociétés, ce qui signifiait, en définitive, que les sociétés n'étaient plus imposées.

Ceux qui ont retiré de l'économie 5 milliards de dollars en 12 mois très courts, sont ceux-là mêmes à qui les vieux partis réservent les meilleurs égards. Après avoir drainé le Trésor, ils préconisent maintenant une hausse des taux d'intérêt. Mes remarques s'adressent tant aux conservateurs qu'aux libéraux. Je ne crois pas qu'il y ait la moindre différence entre les libéraux et les conservateurs, quand il s'agit de protéger les intérêts des entreprises privées du Canada. Je comprends la position adoptée en l'occurrence par les conservateurs, mais je me demande ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir.

Je voudrais souligner une autre analogie, monsieur le président. C'est qu'une foule de gens critiquent violemment les hippies que nous avons actuellement au Canada. Ces jeunes sont excédés jusqu'à la nausée par la carence totale du gouvernement; excédés jusqu'à la nausée, j'en suis sûr, de l'irresponsabilité complète dont font preuve les députés en esquivant les problèmes. Là-dessus, je me

reporte à la résolution dont nous sommes saisis. Dans le cas présent, nous sommes sur le point de donner le droit d'augmenter le taux d'intérêt sur les prêts pour l'amélioration des terres appartenant aux hippies économiques, et je suis sûr qu'ils foisonnent dans le pays. Point n'est besoin d'aller bien loin pour s'en rendre compte et constater que le sort du cultivateur les laisse indifférents.

Le fait le plus important que nous devons envisager aujourd'hui est que les agriculteurs ont vraiment besoin de l'argent mis à leur disposition sous forme de prêts destinés aux améliorations agricoles. Je puis assurer le comité que les personnes auxquelles j'ai parlé sont très désireuses de recourir aux prêts destinés aux améliorations agricoles, mais qu'elles ne le feront pas si le taux d'intérêt est augmenté. Ces remarques s'appliquent aux personnes auxquelles j'ai parlé la semaine dernière et précédemment. Elles ont déclaré qu'elles ne peuvent en ce moment profiter des prêts qui leur sont accessibles, étant donné le taux d'intérêt. Je suis certain que lorsque le bill qui suivra cette résolution sera adopté, il n'y aura pas moyen de maintenir le taux d'intérêt.

J'ai été très étonné d'entendre le ministre de l'Agriculture dire l'autre jour que la plupart des membres de son parti s'intéressent peu, au fond, à ce que les membres de l'opposition ont à dire à ce sujet. Il est grand temps, d'après moi, que le gouvernement comprenne, peu importe ce que pense la majorité de n'importe quel parti à la Chambre, que la minorité a le droit de se faire entendre et de savoir exactement ce qui se passe.

Ce qui est arrivé cet après-midi illustre très bien, je pense, la façon dont les choses se passent avec le gouvernement actuel. Le ministre ne nous a pas donné de renseignements sur les mesures inscrites au *Feuilleton*, mais on a fourni à l'avance ces renseignements aux journaux. Je sais que le projet de résolution nº 5 contient de nombreuses dispositions nécessaires. Nous savons tous que nous ne pouvons pas retarder son adoption indéfiniment, mais nous demandons que la question soit déférée à un comité pour qu'il puisse l'étudier et décider comment cette résolution pourrait être améliorée.

J'ai toujours cru que le gouvernement devait reconnaître l'existence de spécialistes dans chaque domaine qu'il aborde. Ces spécialistes ne se retrouvent pas nécessairement dans la fonction publique. A mon avis, chaque gouvernement devrait au moins convenir de la nécessité de consulter les personnes le plus directement touchées par les projets de lois. A mon avis, il faudrait ici consulter les personnes versées en agriculture. Ceux qui représentent les organismes agricoles devraient avoir l'occasion de discuter les questions que nous examinons présentement.

Un député a proposé la création d'une commission royale chargée d'étudier la question dans sa totalité. Je n'éprouve aucune confiance dans les commissions royales. J'estime que l'unique moyen d'élaborer la loi la plus apte à régler ces problèmes est de consulter les intéressés. Ces derniers devraient être invités à exposer au comité de l'agriculture leurs opinions sur ce qui convient le mieux à leur industrie et à notre société.

Je reconnais que ce débat doit prendre fin. On répète bien des choses déjà dites. J'exhorte le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Agriculture, à prendre grand soin d'établir un taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles juste et équitable pour tous. Je n'hésite pas à me prononcer contre ce projet de résolution dans sa forme actuelle. Je n'hésiterai pas à retourner dans ma circonscription électorale et à dire à mes commettants pourquoi j'ai agi ainsi. D'après la méthode utilisée pour fixer le taux d'intérêt aux termes de la présente mesure, nous pouvons, je crois, nous attendre au pire pour les agriculteurs du pays. Je ne veux pas parler uniquement des agriculteurs de l'Ouest, mais de tous les agriculteurs de l'ensemble du pays. J'exhorte le ministre de l'Agriculture à étudier sérieusement le taux d'intérêt et l'article du projet de résolution dont j'ai parlé.

M. Rynard: Monsieur le président, mes remarques seront brèves. Je n'ai que peu de choses à dire à propos des discours que j'ai entendus ici et j'ajouterai quelques commentaires de mon cru. Je tiens tout d'abord à féliciter le préopinant de ses remarques convaincantes à propos de la majoration du taux d'intérêt. Il ne faut pas oublier que le domaine de l'agriculture a énormément évolué depuis 70 ans. En 1900 le cultivateur n'assurait des vivres qu'à lui-même et à une autre personne, alors que de nos jours il peut nourrir jusqu'à 35 personnes. Voilà qui illustre les grands progrès scientifiques réalisés en agriculture. En fait, aucune industrie canadienne n'a vu son rythme de production augmenter aussi vite, par tête, que l'agriculture.

Voilà qui prouve que l'exploitant agricole possède la compétence, l'éducation, les connaissances nécessaires pour cultiver sa ferme à condition de pouvoir obtenir des capitaux. Il faut se rappeler aussi que l'agriculture est

une entreprise coûteuse. On peut amorcer l'exploitation d'une ferme laitière avec 25 ou 30 vaches. Chacune coûtera jusqu'à $300 à $500. Il faut ensuite acheter des réfrigérateurs et tous les autres appareils nécessaires à une ferme laitière. Il faut payer des salaires élevés à la main-d'œuvre surtout dans une ferme laitière. On peut multiplier ces sommes plusieurs fois dans les grandes entreprises mais ces quelques chiffres montrent ce qu'il en coûte pour exploiter une ferme, et le chiffre augmente à mesure que la ferme augmente.

• (8.30 p.m.)

Avec un taux d'intérêt aussi élevé, il ne sera pas avantageux de se lancer en agriculture, car il serait très difficile, à notre époque, de mettre sur pied une ferme bien outillée de 100 acres pour moins de $80,000. Si le cultivateur devait payer un taux d'intérêt de 7 ou 8 p. 100, il aurait à verser environ $6,000 par année en intérêt avant de faire un sou. Il ne faut pas l'oublier. D'une part, cette industrie représente un investissement de haute valeur et, d'autre part, nous subventionnons les fabricants d'automobiles, sans aucun scrupule, jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars par année. Les Canadiens ont le droit de subventionner l'industrie agricole, car si nous examinons les faits et les chiffres, nous constatons qu'il n'y a pas de peuple au monde nourri à si bon compte, à l'exception peut-être de nos voisins du sud, que le peuple canadien. Nous constatons aussi que la part de leur revenu que les Canadiens consacrent à la nourriture est la plus faible au monde, à une exception près.

Nous n'avons donc pas besoin de nous excuser de subventionner cette industrie. A vrai dire, si nous ne permettons pas au jeune homme de lancer une entreprise agricole, peut-être nous verrons-nous imposer des prix excessifs parce que nous n'aurons pas ses produits à vendre. Nous avons importé l'an dernier quelque 300 millions de dollars en marchandises que nous produisons ici même au Canada et nos importations globales de produits agricoles ont excédé 900 millions. Voilà des faits que nous devrions considérer très sérieusement à la Chambre. Nous avons une industrie qui, à une exception près, produit à moins de frais que toute autre au monde, mais nous ergotons et exigeons qu'elle paie un taux d'intérêt qui va parfois jusqu'à 7 ou 8 p. 100. Cela n'a aucun sens. Nous aurions avantage à subventionner cette industrie entre toutes parce que la nourriture est indispensable. Nous en avons besoin. Je ne vois pas qu'on doive s'excuser de maintenir le taux à un niveau accessible au cultivateur.

[M. Rynard.]

Je l'ai déjà dit, nous devons tenir compte des frais d'investissement élevés du cultivateur. Qui peut se permettre d'entreprendre une exploitation de 100 acres, d'investir $80,000 pour l'achat d'un troupeau de vaches, et d'emprunter en même temps au taux proposé une somme suffisante pour acheter le matériel nécessaire à un taux rentable?

Deuxièmement, le cultivateur est non seulement producteur mais acheteur. Il achète le matériel aratoire, fabriqué dans des usines qui emploient de la main-d'œuvre. Si ces usines ne vendent pas leur produit, elles n'emploieront pas de main-d'œuvre, il y aura chômage et les chômeurs devront être aidés. C'est une épée à double tranchant. De nos jours, le cultivateur est un véritable spécialiste; il se spécialise dans la production du lait ou l'élevage du porc. Il produit rarement plus d'une chose. Bien des cultivateurs n'ont même pas un potager à leur usage. Ils achètent au magasin, comme on le fait à la ville.

Comparons, cependant, l'agriculteur et le citadin qui achète des aliments et paie son loyer. Il fait comme l'agriculteur, mais celui-ci produit également des marchandises. Il lui faut donc du matériel qui est fabriqué dans la ville en question.

Par conséquent, ne faisons pas d'excuses. Quiconque parmi nous prendra la parole pour s'excuser d'aider l'agriculteur raisonne mal ou n'a pas examiné l'autre aspect de la situation. Il n'a pas considéré ce que les agriculteurs font pour notre pays. En fait, le député de Timiskaming a déclaré, je crois, que les frais d'administration ne s'élevaient qu'à 3 millions de dollars sur 263 millions. C'est là une preuve de la solide garantie offerte par l'agriculteur pour tous les placements dont il est l'objet.

Monsieur le président, je saisis maintenant l'occasion de féliciter le ministre de sa nomination. La première chose qu'il peut faire pour paver la route de bonnes intentions et pour la suivre jusqu'à son aboutissement logique consiste à assurer la Chambre qu'il soumettra à l'étude d'un comité le rapport annuel de la Société de crédit agricole. S'il nous donne cette assurance, je me rassieds et je m'en tiens là.

M. Rose: Monsieur le président, étant le seul député de la Colombie-Britannique à s'être prononcé sur ce bill et venant d'une circonscription qui comporte un grand nombre de fermes et de régions rurales, il est important, d'après moi, que je participe au débat, même si, de l'aveu de certains députés, la discussion semble s'éterniser depuis un moment et ne plus offrir que du rabâchage.

Je crois donc devoir y participer vu que, comme je l'ai déjà dit, la province de la Colombie-Britannique, autant que je sache, ne s'est pas encore fait entendre. Ma circonscription de Fraser Valley-Ouest est sans conteste renommée pour ses baies, ses laiteries et sa volaille. C'est une circonscription qui s'intéressera fort probablement à l'assistance que cette mesure va sanctionner.

Je tiens à féliciter le ministre de la plupart des propos qu'il a tenus à cet égard. Ces résolutions et les bills qui les suivront prévoient des mesures assurément très utiles. J'aimerais entendre d'autres députés de circonscriptions rurales, surtout des députés ministériels. J'aimerais en particulier entendre le député de Fraser Valley-Est, qui représente la circonscription voisine. L'aviculture a été son domaine durant des années, et je sais qu'il aura quelque chose à dire à ce sujet.

Nous nous demandons sur quel type économique le gouvernement est en train de se modeler. On dirait cependant que les nuages se dissipent et qu'un type distinct commence à émerger. Le gouvernement a maintenant dévoilé, à propos de cinq questions différentes, le genre de politique qu'il nous réserve quant aux divers programmes fédéraux d'assistance. Il s'agit des prêts aux étudiants, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles et, si vous regardez un peu plus loin, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Deux tendances se dégagent clairement. La première, c'est que le gouvernement n'est plus disposé à assurer la stabilité des taux d'intérêt, ni à les maintenir aux niveaux antérieurs. La seconde, c'est que les organismes privés tels que les trusts, les banques, les sociétés de prêts hypothécaires ainsi que les syndicats de crédit et les caisses populaires seront les principaux pourvoyeurs de fonds d'assistance mais à des taux accrus qui les encourageront à délier, une fois de plus, les cordons de leur bourse pour aider le pays. Car les banques, les trusts et les sociétés de prêts hypothécaires sont, nul ne l'ignore, des associations de citoyens dévoués.

Bien entendu, il y a de rigoureuses garanties de soutien de la part du gouvernement, même si, comme l'ont signalé deux ou trois députés, le nombre des faillites dans les transactions économiques de ce genre est assez peu élevé. Nous savons tous ce qui est advenu, ces derniers mois, des taux de la loi nationale sur l'habitation. Par suite de la montée en flèche des taux d'intérêt, l'achat d'une nouvelle maison s'est trouvé absolument hors de la portée du Canadien moyen. Des formules d'une souplesse comparable sont en voie de préparation, pour au moins cinq autres programmes d'assistance que j'ai signalés.

Nous avons tout d'abord pressenti ce qui allait venir à l'annonce faite le 16 août, par le ministre des Finances, que le taux des prêts aux étudiants canadiens au lieu d'être de 5 ¾ p. 100, serait désormais stabilisé à 1 p. 100 au-delà du rendement des obligations le 16 août de chaque année. Cela a eu pour effet de mettre les étudiants universitaires, sans travail au cours de l'été, en plus mauvaise posture que jamais. Je demande au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président: qu'adviendra-t-il à la suite de la mesure législative envisagée actuellement, dans le cas des agriculteurs?

Nous serons bientôt saisis de la modification et du renouvellement de trois projets de lois sur l'assistance à l'agriculture. Nous avons la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui constitue un programme intermédiaire de cinq à dix ans en vue de l'achat de matériel et de machines agricoles. Cela permettra d'emprunter aux banques à des taux d'intérêt de 5 p. 100. Nous avons également la loi sur le crédit agricole, destinée surtout aux achats de terres agricoles et dont la portée sera désormais élargie. Cela permettra de répondre à la demande de prêts à plus long terme, de 25 à 29 ans.

• (8.40 p.m.)

Enfin, il y a la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, probablement celle qu'on utilise le moins. Elle permet à trois agriculteurs ou plus d'acheter des machines agricoles en commun pour les utiliser le plus efficacement possible. Pour ce qui est des résultats que cela peut donner dans la pratique, je n'ai pas l'intention d'en parler ce soir.

Mais la modification la plus importante peut-être, monsieur le président, c'est celle qui, au lieu de fixer les taux d'intérêt sur ces prêts, permettrait au gouverneur en conseil, c'est-à-dire, bien entendu, au cabinet, de le faire désormais par décret du conseil. Le Parlement ne sera pas du tout saisi de la question. Si le coût de l'argent continue d'augmenter, le coût des fonds prêtés aux agriculteurs et autres emprunteurs augmentera aussi. Comme on le sait, les agriculteurs sont, dans la société canadienne, un groupe financièrement gêné et on se demande s'ils peuvent vraiment se permettre d'accepter ce genre d'aide. Je pense que non.

L'autre soir, nous avons entendu dire que 20,000 fermes avaient été abandonnées depuis 1961 et que la part du prix à la consommation que recevait le cultivateur était tombée de 56 p. 100 en 1949 à 41 p. 100 en 1964. Nous avons

entendu dire aussi comment les agriculteurs, dépossédés de leurs biens, émigrent vers les villes et y créent des problèmes. Ces cultivateurs et ces ruraux mal préparés pour la vie urbaine sont de ce fait forcés de lutter pour gagner leur vie dans les villes.

Or, les mêmes perspectives s'annoncent pour la Société de prêts aux pêcheurs. Les prêts, garantis par le gouvernement, aux pêcheurs ne seront plus soumis au taux d'intérêt maximum de 5 p. 100, et le taux d'intérêt pourra fluctuer. Ainsi les pêcheurs, comme les cultivateurs, seront dorénavant des victimes et devront payer le taux courant ou un taux aussi élevé que le permettra le commerce. Mes commettants veulent sûrement que je parle de cette question des taux d'intérêt parce que, d'après eux, ces taux, loin d'être soumis aux lois économiques naturelles, sont plutôt soumis à des manœuvres au profit de divers intérêts financiers.

Peut-être le dessein du gouvernement se profile-t-il maintenant avec plus de clarté, avec une clarté effrayante. Certes, plus d'argent sera disponible pour ces programmes, mais à quel prix? Nous aimerions le savoir. Je trouve malheureux et même injuste que l'on demande aux citoyens de ce pays, étudiants, cultivateurs ou pêcheurs, en d'autres mots à ceux qui sont essentiels à l'avenir du pays, de payer davantage, quand ce sont eux qui peuvent le moins se le permettre.

Monsieur le président, je suis nouveau venu à Ottawa. A ce titre, je m'intéresse beaucoup au bétail et à la faune de la région. J'ai remarqué que sur la colline du Parlement, il y a plus d'écureuils noirs que partout ailleurs à Ottawa. Je me suis souvent demandé pourquoi. Si ces mesures sont adoptées, monsieur le président, je saurai pourquoi.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je voudrais répondre aux nombreux commentaires...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Hyacinthe a demandé la parole; le ministre de l'Agriculture pourrait le laisser parler et faire ensuite ses commentaires.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, j'aurais quelques remarques à faire au sujet de l'agriculture, étant donné que je représente une circonscription qui est très bien connue pour la valeur de ses agriculteurs. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire écho à certaines recommandations que l'Union catholique des cultivateurs a faites aux autorités fédérales.

[M. Rose.]

Un mémoire m'a été remis par M. Réal Montcalm, le responsable du service d'information de l'Union catholique des cultivateurs. Ce document contient des renseignements qui sont certainement très utiles sur lesquels je voudrais appeler l'attention du ministre, afin qu'il puisse mieux connaître les besoins des cultivateurs.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, de parler très longuement, mais je ne puis laisser passer cette occasion sans faire quelques remarques.

Dans le mémoire, on peut lire:

> ...les marchandises et services utilisés par les agriculteurs ont augmenté de 1951 à 1967 de 60% alors que les prix des produits agricoles...

vendus par les cultivateurs au cours de la même période de temps...

> ...n'ont augmenté que de 17%...

Il n'est pas nécessaire d'avoir étudié bien longuement les mathématiques pour savoir qu'il y a là un déséquilibre. Le ministre devrait en effet profiter de toute occasion qui lui est donnée pour combler la différence qui existe entre le coût de production et le prix de vente des produits des cultivateurs.

Plus loin, dans le même mémoire, monsieur le président, il est question de négociations internationales, et voici les recommandations de l'UCC à ce sujet. Je cite ce qui apparaît à la page 5 de ce mémoire:

> L'U.C.C. demande au gouvernement fédéral, dans le cadre des négociations internationales (GATT, KENNEDY ROUND, etc.)
>
> *a*) d'assurer l'agriculteur de l'est contre l'invasion de ses marchés par des surplus agricoles européens ou nord américain écoulés à des prix de dumping;

Cet après-midi, mon collègue de Prince-Edward-Hastings (M. Hees) a donné l'exemple de produits qui envahissent nos marchés à des prix dérisoires, forçant ainsi nos cultivateurs à se débarrasser de leur production à des prix qui ne leur permettent pas de faire face à leurs obligations. Je continue:

> *b*) de prémunir l'est du Canada contre les importations de produits agricoles qui ne sont compétitifs sur les marchés mondiaux et sur le marché canadien que parce que la main-d'œuvre employée à leur production est rémunérée à des salaires de famine;

On sait, monsieur le président, qu'à cause des salaires très bas payés aux ouvriers dans ces pays sous-développés, ces derniers peuvent concurrencer les produits de nos cultivateurs, qui sont obligés de suivre la ligne tracée et de payer des salaires beaucoup supérieurs à ceux que les ouvriers de ces pays sous-développés reçoivent.

Le mémoire continue:

> c) de ne pas continuer à sacrifier l'économie agricole de l'est du Canada en faveur d'autres régions du Canada.

Monsieur le président, ce sont des recommandations faites par l'UCC qui représente 58,000 membres dans le Québec. Ces gens n'ont certainement pas fait ces recommandations sans avoir étudié minutieusement les problèmes de l'agriculture. Alors que tout le monde s'accorde à dire que l'agriculture est la pierre angulaire de notre économie et que l'agriculture familiale est en voie de disparition, on semble, dans les milieux gouvernementaux, s'obstiner à ne pas vouloir prendre les mesures nécessaires pour corriger une situation lamentable qui mènera sûrement l'économie et l'agriculture à la faillite, à moins que le gouvernement ne prenne les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

On y traite également de la question du lait. On sait que les cultivateurs de la province de Québec, particulièrement, tirent environ la moitié de leur revenu de l'industrie laitière.

Le jeune cultivateur qui veut s'établir sur une terre se voit dans l'impossibilité d'obtenir les quotas dont il aurait besoin. Il lui faut parfois attendre un an avant de pouvoir obtenir un quota. Il semble qu'il y ait une manière plus humaine de régler cette question, et le ministre devrait y accorder une attention tout spéciale avant qu'il ne soit trop tard.

Ils sont nombreux les cultivateurs de ma région et d'autres régions également, qui, à cause des difficultés qu'ils rencontrent dans l'écoulement de leurs produits ou des bas prix qu'ils reçoivent pour les produits laitiers, se sont débarrassés de leur cheptel laitier, et ce non seulement au détriment de la classe agricole, mais de la population tout entière.

Alors, je recommande au ministre de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les jeunes, en particulier pour les jeunes cultivateurs qui veulent s'adonner à l'agriculture, d'obtenir les quotas dont ils ont besoin pour s'assurer que leur ferme fonctionne de façon normale.

Enfin, il y a bien d'autres sujets sur lesquels nous pourrions parler longuement, faire des recommandations, mais je crois que d'autres ont soulevé des points que j'aimerais moi-même discuter et je me limiterai à ces quelques brèves remarques, ce soir.

• (8.50 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier les députés des deux côtés de la Chambre pour les nombreuses remarques constructives qu'ils ont faites en vue d'améliorer les facilités de crédit pour les fermiers du Canada. J'ai l'intention de répondre brièvement à certaines questions spécifiques qui ont été posées et aux instances qui ont été formulées, mais je pense qu'une idée commune ressort de presque tous les discours qui ont été prononcés aujourd'hui au sujet de cette résolution.

Le député qui vient de reprendre son siège, le député de Wellington-Grey, le député d'Assiniboïa, le député de Dauphin, le député de Mackenzie, le député de Bellechasse, le député de Cardigan, le député de Regina-Lake Centre, le député de Selkirk, le député de Joliette, le député de Simcoe-Nord ainsi que le très intéressant député de Timiskaming ont tous parlé du changement du taux d'intérêt et se sont élevés contre une augmentation du taux d'intérêt prévu dans la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Ce n'est pas un secret, monsieur le président, que je déteste les taux d'intérêt élevés autant que tout autre député. Mais chose certaine, les banques ont, en pratique, cessé leurs opérations, aux termes de l'ancienne limite statutaire de 5 p. 100, bien avant l'expiration de la loi. Les députés qui connaissent la loi savent que les gérants de banque et les institutions bancaires décident à qui ils vont consentir des prêts. La garantie du gouvernement était liée à un taux d'intérêt de 5 p. 100 sur ces prêts. Les banquiers ont cessé d'accorder des prêts en vertu de la loi parce que les taux d'intérêt dans notre économie en général dépassaient 5 p. 100. Effectivement, les banques paient souvent plus de 5 p. 100 à leurs déposants.

Dès lors, monsieur le président, la principale raison qui motive le changement du taux statutaire de 5 p. 100, c'est afin de relever le taux suffisamment pour que les banquiers profitent de la loi pour étendre des prêts aux agriculteurs, mais le taux sera inférieur au taux ordinaire commercial ou concurrentiel, par suite de la garantie du gouvernement.

Comme un ou deux orateurs l'ont mentionné, aujourd'hui, monsieur le président, le fait est que certains agriculteurs bien nantis peuvent actuellement emprunter de l'argent des banques pour l'achat d'outillage agricole, mais peut-être pas à aussi long terme que l'argent emprunté en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Si la situation financière de ces agriculteurs est assez bonne, ils peuvent emprunter de l'argent au taux commercial courant ou au meilleur taux offert par les banques. Malheureusement, monsieur le président, un agriculteur dont le crédit n'est pas jugé aussi bon doit maintenant payer aux banques et aux institutions financières, qui accordent des prêts pour l'achat d'outillage agricole, des taux d'intérêt de 9, 10 et même 12 p. 100.

Des négociations sont en cours avec les banques en vue de fixer un taux raisonnable. Je le répète, monsieur le président, ce taux

sera assez élevé pour rendre attrayants les prêts consentis aux termes de la loi, mais il sera inférieur au taux régulier concurrentiel à cause de la garantie du gouvernement. Ainsi, les petits cultivateurs dont le statut financier n'est pas aussi bon que celui des exploitants plus prospères, seront capables de profiter de cette mesure législative à cause du taux d'intérêt attrayant par rapport à celui qu'ils doivent payer maintenant.

M. Horner: Le ministre permettrait-il une question à ce propos. Il parle d'un taux très avantageux, inférieur au taux courant. Peut-il donner une idée de ce que vaut la garantie du gouvernement pour le cultivateur? Est-ce ¼, ½ ou 1 p. 100? Peut-il donner une idée de la formule qu'il utilisera et de la validité de la garantie du gouvernement? C'est surtout cela qui nous inquiète.

L'hon. M. Olson: Voici à quel point la garantie est valable, monsieur le président. Dix p. 100 de l'ensemble des prêts consentis en vertu de l'ancienne loi étaient garantis par le gouvernement. Le pourcentage était assez élevé pour que les banques à charte, qui faisaient des prêts sur une vaste échelle, soient absolument garanties contre les pertes. En ce qui concerne les grandes institutions financières, la garantie est presque de 100 p. 100, mais...

M. Horner: Monsieur le président, le ministre a mal compris ma question. Je veux savoir ce que vaut la garantie pour les cultivateurs, et non pour les banques. J'en saisis très bien sa valeur pour les banques; on garantit 10 p. 100 du maximum prêté. Mais de combien la garantie diminue-t-elle le taux d'intérêt pour le cultivateur? Est-ce de un pour cent environ, de un demi pour cent ou d'un autre pourcentage?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, j'ignore quel sera le taux précis. Les banques prêtent leur propre argent et elles veulent que le taux soit suffisamment élevé. Toutefois, je peux ajouter que, pour les cultivateurs qui sont maintenant obligés de verser à certaines compagnies de finance ou même à des banques des taux d'intérêt de 11 ou de 12 p. 100, la garantie du gouvernement sera un précieux avantage.

M. Horner: Une seule autre question, monsieur le président. En vertu de l'ancien régime financier, le taux de crédit ordinaire des banques était de 6 p. 100; c'était le plafond pour les prêts aux cultivateurs. En vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, le taux était de 5 p. 100. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens qu'en vertu du nouveau régime, la garantie accordée à la banque signifiera que le taux sera de 1 p. 100 inférieur au taux minimum d'emprunt offert par les banques sans garantie?

L'hon. M. Olson: Je le répète, monsieur le président, les pourparlers entre le ministre des Finances et les banques ne sont pas encore terminés, de sorte que je ne peux pas dire précisément quel sera le taux maximum qu'ils accepteront avec une garantie du gouvernement. Mais il ne sera pas inférieur de 1 ou de ¼ p. 100, mais de plusieurs points de pourcentage, au taux que les cultivateurs sont maintenant forcés de payer.

M. Horner: Je ne parle pas de sociétés de fabrication de machines ou de maisons de finance, mais de banques, monsieur le président. Je parle d'emprunts que l'on fait à une banque.

L'hon. M. Olson: Moi aussi. Je suis persuadé que la garantie sera très intéressante pour les cultivateurs et, dans certains cas, le taux sera inférieur de plusieurs points à celui actuellement en usage.

C'est pour cela, monsieur le président, que nous voudrions remettre en vigueur la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette loi a eu d'excellents résultats jusqu'au moment où les taux d'intérêt en usage au Canada ont dépassé la limite imposée par la loi. Les vis-à-vis le savent comme moi, j'en suis sûr.

Si vous me le permettez, j'aborderai maintenant quelques autres points, monsieur le président. Le député de Témiscamingue a fait hier des remarques très intéressantes. Il a cité des extraits de discours que j'aurais faits naguère à la Chambre. Monsieur le président, je ne puis plus me payer le luxe maintenant de faire des déclarations irréfléchies comme mes amis de l'opposition.

L'hon. M. Ricard: Vous en avez fait pas mal dans le passé.

L'hon. M. Olson: Je reconnais que j'étais capable d'en faire, monsieur le président, mais il faut faire des sacrifices pour entrer dans le parti libéral et, notamment, celui de renoncer aux joies insouciantes d'être dans l'opposition. (*Exclamations*)

• (9.00 p.m.)

M. Horner: Écoutez le ministre.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Danforth: Le ministre voudra-t-il répondre à une question?

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il va sans dire que le ministre peut bien traiter une question s'il le désire.

Une voix: Peut traiter? (*Exclamations*)

M. le président: Mais il n'y est pas tenu.

M. Danforth: Le ministre permet-il qu'on lui pose une question.

L'hon. M. Olson: Oui.

M. Danforth: Monsieur le président, les déclarations du ministre intéressent certes tous les députés. Veut-il nous inspirer confiance comme député ministériel en détruisant la confiance qu'il nous inspirait comme membre de l'opposition?

L'hon. M. Olson: Oh, certainement pas, monsieur le président.

Une voix: C'est ce que vous faites.

L'hon. M. Olson: La vérité est exactement le contraire. Je ne puis plus m'accorder le même luxe que les vis-à-vis. Les députés peuvent affirmer certaines choses, sachant qu'on ne reprendra pas leurs assertions. Je suis dans une situation différente.

M. Korchinski: Le ministre devrait relire ses propres discours. J'en ai cité des passages.

L'hon. M. Olson: Je dois maintenant répondre à des députés qui m'ont posé des questions justifiées. Je pourrai peut-être répondre à d'autres questions si nous avons assez de temps.

Une voix: Allez-y.

L'hon. M. Olson: Le député de Wellington-Grey m'a invité à assister au concours international de labour les 16, 17 et 18 octobre, et je l'en remercie de tout coeur. Malheureusement, la réunion du Conseil national des grains se tiendra à Winnipeg le 16 et se prolongera peut-être le 17; ensuite, le 18, nous inaugurerons le nouvel élévateur terminus à Prince Rupert. En conséquence, je ne puis accepter l'invitation.

M. Horner: Pourquoi le ministre ne répond-il pas publiquement aux producteurs de maïs?

L'hon. M. Olson: Je le ferai à 10 heures demain matin et je demanderais au député d'être présent.

M. Horner: Pourquoi le ministre ne leur répond-il pas à la Chambre?

L'hon. M. Olson: Le député de Selkirk a parlé du chapitre 5 de l'exposé du Conseil économique. Qu'il sache que j'ai fait deux ou trois déclarations publiques dans les journaux pour signifier que je n'approuvais pas toutes les affirmations et toutes les recommandations du Conseil économique. Je dois dire, par contre, qu'en général j'approuve une bonne partie de l'exposé. Je n'accepte pas les affirmations qui cherchent à mettre en doute l'augmentation relative de la productivité de nos cultivateurs. Ceux-ci ont merveilleusement réussi, je pense, à augmenter cette productivité, surtout si on la compare avec celle d'autres industries au cours des quelques dernières années.

Le député de Joliette a fait d'intéressants commentaires à propos de l'agriculture en général et je les prendrai en considération. Je dois dire que certaines de ses remarques ne se rattachaient pas précisément au sujet de la résolution dont nous sommes saisis.

Le député de Cardigan estime que la valeur des terres augmente et que les prêts modiques ne sont pas établis en fonction de cette valeur accrue. Or le dossier indique que les montants des prêts consentis par la Société du crédit agricole ont augmenté. Ils n'ont pas augmenté à une cadence plus rapide que la valeur des terres et il faut en tenir compte. N'oublions pas que le but exclusif de la Société du crédit agricole est de créer des unités agricoles rentables. Si la valeur des terres ne suivait pas le rythme de l'inflation et si nous n'augmentions pas le montnt des prêts, la Société n'assurerait pas les services qu'elle était destinée à fournir.

Le député de Mackenzie m'a cité quelques-uns de mes discours antérieurs.

Une voix: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Olson: Pourrions-nous réserver les autres questions pour la fin, monsieur le président? Le député de Mackenzie a pris plaisir à citer mes discours d'autrefois. Je le remercie de sa courtoisie mais je dois lui préciser que je lui donne la même réponse qu'à l'autre député tout à l'heure.

M. Korchinski: Le ton du ministre était différent à l'époque.

L'hon. M. Olson: Le député a prétendu que le gouvernement veut délibérément nuire à quelqu'un en modifiant cette loi. Je lui dis en

toute sincérité que le gouvernement tente délibérément d'aider le petit cultivateur en adoptant cette loi.

M. Korchinski: Le gouvernement aide les sociétés commerciales et non le petit cultivateur. Vous faites du tort au petit cultivateur; ni plus ni moins.

L'hon. M. Olson: Le député de Dauphin a fait quelques remarques constructives sur un ton que j'ai apprécié. Le député de Bellechasse s'est contenté principalement de parler des taux d'intérêt. Je crois avoir répondu à son argument tout à l'heure.

Le député de Simcoe-Nord a voulu faire comprendre à la Chambre que l'efficacité du secteur agricole en général s'est accrue au Canada. Voilà ce qu'il a soutenu. S'il voulait me convaincre, je dois dire qu'il prêchait à un converti. Je suis convaincu que l'agriculture a un bilan prestigieux de hausse de productivité, surtout si on compare cette hausse avec celle enregistrée dans d'autres industries.

Je dois informer le député que la subvention payée aux cultivateurs par l'entremise de la Société du crédit agricole sera maintenue pendant encore de nombreuses années, que les taux d'intérêt changent ou non. C'est à dire que tous les contrats qui ont été accordés devront être subventionnés. La subvention représentera la différence entre le prix payé par la Société pour l'argent et le taux du prêt accordé pour la durée du contrat.

Le député de Prince Edward-Hastings m'a demandé de m'engager à rencontrer les membres de l'Union des cultivateurs de l'Ontario qui sont ici. J'aimerais lui dire, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai l'intention de les rencontrer à dix heures demain matin. Le député devrait savoir qu'en un peu plus d'un mois, j'ai deux fois déjà rencontré des membres de l'Union des cultivateurs de l'Ontario. Le député n'a pas besoin d'essayer de me convaincre que la vente du maïs présente un problème. Je le sais, et j'essaie d'y trouver une solution. Mes propositions ne sont que des solutions partielles; néanmoins, je veux prendre des mesures qui pourront nous aider à régler ce problème important de façon définitive.

Le député m'a demandé de rester à Ottawa demain toute la journée. Je suis bien prêt à passer demain une heure ou deux, ou plus peut-être, avec des membres de l'Union des cultivateurs de l'Ontario. Demain soir, je dois rencontrer le ministre de l'Agriculture à Edmonton et je puis dire au député que les problèmes de la moisson et de l'écoulement de la récolte sont aussi graves là-bas que tous ceux auxquels nous sommes en butte dans la région.

M. Horner: Les cultivateurs, j'en suis sûr, sauront gré au ministre de leur consacrer deux heures.

L'hon. M. Olson: Nous discuterons à Edmonton de diverses questions qui sont d'importance capitale pour l'agriculture.

M. Horner: Le ministre accorde deux heures aux cultivateurs d'Ontario. Il me fend le cœur.

M. Korchinski: Le ministre pourrait gâcher sa fin de semaine s'il leur accordait plus de temps.

L'hon. M. Olson: La réunion à Edmonton avait été fixée avant que je sache que des membres de l'Union des cultivateurs de l'Ontario viendraient me voir le vendredi 4 octobre.

Le député de Prince Edward-Hastings a dit que nous aurions dû apporter plus tôt des améliorations à la mesure. Monsieur le président, on pourrait parler sans fin des péchés d'omission et des choses qu'on n'a pas faites hier. On pourrait remonter à un mois, à un an, cinq ans et ainsi de suite, et passer beaucoup de temps à parler de ce qui n'a pas été fait. On ne peut pas revenir en arrière d'une minute, encore moins de la moitié d'une année. Épiloguer sur les mesures qu'on aurait dû prendre dans le passé, c'est une perte de temps pure et simple. Il vaut mieux songer à ce qu'on peut faire maintenant et à l'avenir. (*Applaudissements*)

• (9.10 p.m.)

M. Horner: Donnez-nous une réponse...

L'hon. M. Olson: Je sais que de ce côté-ci on aurait voulu, dès février, présenter des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles mais, à l'époque, les honorables représentants voulaient des élections ou quelque chose de ce genre. (*Applaudissements*)

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce que le ministre vient de dire est absolument. .

L'hon. M. McIlraith: Absolument vrai.

M. Horner: ...inexact. Il n'a jamais été annoncé à la Chambre en février que le gouvernement voulait aborder la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Qu'il se reporte au compte rendu officiel, au hansard ou à tout autre document; il ne pourra prou-

ver que notre parti ou le parti à ma gauche ait retardé cette mesure.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le président: A l'ordre. Le temps alloué au ministre de l'Agriculture est expiré.

L'hon. M. Olson: On m'accordera peut-être une minute pour répondre.

M. le président: Personne n'a invoqué le Règlement.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Olson: Je ne voudrais pas irriter l'opposition. En terminant, j'aimerais dire de la façon la plus bienveillante et la plus constructive qui soit que ce que nous pourrions faire de plus utile maintenant, indépendamment de ce qui s'est fait dans le passé, serait d'adopter la résolution n°7 afin que les bills puissent être présentés sans tarder.

De nombreux députés nous ont demandé si nous soumettrions le rapport annuel de la Société du crédit agricole au comité permanent de l'agriculture. Je veux bien, à condition que les députés acceptent comme première responsabilité au sein de ce comité le soin d'examiner les crédits qui leur seront également soumis. Ils pourraient ensuite procéder à l'examen du rapport, qui leur permettra d'enquêter exactement comme le bill l'aurait fait, sauf que nous aurions le bill et que le capital de la Société serait accru de sorte qu'elle pourrait continuer à assurer les services qu'elle accorde déjà aux cultivateurs canadiens. (*Applaudissements*)

M. Schreyer: Je voudrais simplement poser une question au ministre de l'Agriculture. Il a une façon désarmante de faire semblant de répondre à certains arguments, mais il feint constamment d'ignorer...

Des voix: Question. Règlement.

M. Schreyer: ...que les députés s'abstiennent d'invoquer le Règlement car j'ai la parole.

L'hon. M. McIlraith: Vous avez enfreint le Règlement.

M. Schreyer: Je puis prendre autant de temps que les députés d'en face en prennent pour interrompre.

M. le président: Je prie le député de poser sa question.

M. Schreyer: Je m'efforçais simplement de l'étayer. Ce sont les députés là-bas qui retardent tout. Je poserai ma question lorsque je serai prêt à le faire. (*Applaudissements*)

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Accepte-t-il ou n'accepte-t-il pas la thèse principale du chapitre V du rapport du Conseil économique, portant que la productivité agricole du Canada s'est accrue à un taux inférieur à la moitié de celui des États-Unis?

L'hon. M. Olson: Non, tout dépend de la période envisagée. Je voudrais bien avoir les chiffres devant moi. Je les ai vus, cependant, et je crois que, depuis 1946, le taux de croissance dans le secteur agricole au Canada a été d'environ 2.6 p. 100, contre 1.4 p. 100 aux États-Unis. Donc, nous faisons des progrès. Mais comme nous avions du retard au début, il y a encore un écart.

M. Schreyer: Le ministre reconnaît donc qu'il y a encore beaucoup à faire pour accroître l'efficacité dans l'industrie agricole?

L'hon. M. Olson: Certes.

M. Schreyer: Cela étant, n'est-il pas étrange que le représentant nous demande d'approuver une mesure qui hausserait le coût des capitaux prêtés aux agriculteurs, contrariant ainsi l'accroissement de l'efficacité des exploitations agricoles?

L'hon. M. Olson: Du tout. Nous débattons en ce moment le projet de résolution n° 5 et je crois sincèrement que, peu importe la manière dont on l'interprète, il assurera une réduction générale du coût du capital à cause de la réduction des taux d'intérêt par suite du rétablissement de la garantie gouvernementale.

M. McCutcheon: Je serais reconnaissant au ministre de me fournir un mot d'explication. Il a déclaré, je crois, que les agriculteurs ayant souscrit à des prêts de la Société bénéficiaient d'une subvention. Il me vient d'abord à l'esprit qu'ils sont en train de rembourser une somme qui n'a pas coûté 5 p. 100 et qui revient probablement au gouvernement. D'après le ministre, s'agit-il d'une subvention importante ou faible? N'est-ce pas ce qu'il voulait dire lorsqu'il a parlé d'une subvention?

L'hon. M. Olson: Le ministre des Finances, qui emprunte à la Société du crédit agricole des fonds qu'il prête aux agriculteurs paie, depuis plusieurs mois, plus de 5 p. 100, c'est-à-dire la limite statutaire. L'écart entre ce qu'il paie et le taux de 5 p. 100 doit être

considéré comme une subvention, puisque la différence est prélevée sur le Trésor national. Voilà ce que je veux dire.

M. McCutcheon: Le ministre a-t-il dit «depuis plusieurs mois»?

L'hon. M. Olson: Depuis que le gouvernement a commencé à payer plus de 5 p. 100 pour cet argent.

M. Nystrom: Le ministre a parlé de l'aide aux jeunes agriculteurs. Le problème concerne un grand nombre de gens dans ma circonscription et dans l'Ouest du Canada. Le gouvernement a-t-il l'intention de prévoir des prêts sans intérêt pour aider les jeunes agriculteurs qui essaient de s'établir dans l'industrie agricole? Si oui, vers quelle date et, sinon, quelle est sa raison?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur le président, il n'est pas question, pour le moment, d'octroyer des prêts sans intérêt.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais également poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

L'honorable ministre a fait allusion, tantôt, à l'hésitation des banques à accepter de prêter aux agriculteurs au taux d'intérêt qui était permis jusqu'à maintenant.

Le ministre ne connaîtrait-il pas un autre endroit ou un autre programme qui permettrait au gouvernement d'obtenir des prêts pour les agriculteurs, à un intérêt plus bas que celui que peuvent ou veulent accepter les banques actuellement?

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Non, monsieur le président, je ne connais pas de meilleur endroit que le marché ouvert pour se procurer l'argent nécessaire—la part qui est assurée au ministre des Finances par la Banque du Canada.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture si, d'après lui, la Banque du Canada existe encore?

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Oui. Le député peut examiner presque toutes les annonces publiées par le gouvernement au sujet des nouveaux emprunts et il s'apercevra que la Banque du Canada en prend une large part.

[L'hon. M. Olson.]

• (9.20 p.m.)

M. Yewchuk: J'aurais un commentaire à faire et une question à poser à ce sujet. La mesure actuelle présentée par le ministre de l'Agriculture me semble, à vrai dire, une arme à deux tranchants. Cela me fait penser au cultivateur à qui on offre d'abord une lampée d'une cruche, et à qui on donne ensuite un vigoureux coup de botte au derrière, ce qui fait voler la cruche au loin. Nous lui accordons du crédit, puis nous lui bottons les fesses en haussant le taux d'intérêt. Je me demande si c'est vraiment là une solution. S'il ne doit pas disposer de marchés plus avantageux pour ses produits, à quoi bon acheter plus de machines agricoles pour donner plus d'ampleur à son exploitation? Je ne crois pas que l'on règle vraiment ainsi l'ensemble du problème agricole. Je me demande si le ministre de l'Agriculture pense vraiment avoir trouvé une solution.

L'hon. M. Olson: Je ne crois pas que l'adoption de la présente résolution ou de toutes les trois résolutions et des projets de loi ultérieurs apporte une solution complète à tous les problèmes agricoles. Je rappellerai au député que, s'il regarde dans le monde, il découvrira qu'aux États-Unis, en France, au Danemark, en Hollande ou dans presque tous les pays dont l'économie agricole est relativement évoluée, la commercialisation pose les mêmes problèmes qu'au Canada. Je suis persuadé que nos difficultés ne sont pas plus grandes que dans ces autres pays, même si certains versent des subventions supérieures aux nôtres.

Je ne voudrais certes pas tromper le député ou tout autre député en l'amenant à croire que ces mesures constituent une solution complète. J'estime toutefois que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est un progrès. Je sais des agriculteurs qui paient actuellement de 7 à 12 p. 100 aux banques pour ce genre de prêts, et s'ils s'adressent à d'autres institutions, comme les sociétés de financement, ils paient un intérêt encore plus élevé. C'est notre profond espoir que nous pourrons considérablement réduire ces taux grâce à une garantie du gouvernement.

M. Korchinski: Ai-je bien compris le ministre? Le ministre des Finances discuterait présentement avec les banques du taux qu'elles accepteraient pour le moment? Cette interprétation est-elle juste?

L'hon. M. Olson: Pas nécessairement le taux qu'elles accepteraient, mais je pense que

nous devons discuter avec ceux qui vont prêter l'argent. Ce qui ne comprend pas seulement les banques, mais aussi les autres institutions financières désignées dans la loi. Après tout, c'est leur argent. Nous n'avons pas l'intention de saisir l'argent de quelqu'un et de lui dire à quel taux prêter. Nous voulons trouver un taux assez élevé pour que ces institutions consentent des prêts, mais un taux assez bas pour que la garantie du gouvernement ait une valeur. Je l'ai dit au moins dix fois ce soir, je crois que, grâce à cette garantie, on peut en arriver, au cours des négociations à déterminer un taux bien au-dessous du taux actuel.

M. Korchinski: Le ministre ne voudrait-il pas songer à modifier le bill avant même de le présenter à la Chambre, afin qu'il n'y soit nullement question de fixer le taux par décret du conseil ou par l'entremise de l'Association des banquiers?

L'hon. M. Olson: Le député confond peut-être cette loi avec la loi sur la Société du crédit agricole. Je crois ne pas me tromper en disant qu'on fixera un taux maximum qui sera garanti par le gouvernement en vertu de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. Ainsi les représentants du peuple au sein du gouvernement auront beaucoup à dire en ce qui concerne le maximum.

M. Korchinski: Cela se rapporte à la Société du crédit agricole. Mais qu'en est-il des prêts destinés aux améliorations agricoles? La situation est-elle différente ici encore?

L'hon. M. Olson: En ce moment, je parle des prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. Schreyer: Je ne voudrais pas paraître vindicatif, mais j'aimerais commenter pendant une minute ou deux la réponse du ministre. Certains d'entre nous sont prêts, je crois, à concéder que le gouvernement exerce une influence quelque peu limitée quant à l'établissement de taux d'intérêt qui rendraient efficace la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Nul doute que le ministre conviendra, cependant, que le gouvernement n'est pas soumis à de pareilles restrictions en ce qui concerne les taux d'intérêt exigés par la Société du crédit agricole. Le ministre pourrait-il nous dire s'il aura vraisemblablement une différence entre les taux d'intérêt prévus par la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et ceux prévus par la loi sur la Société du crédit agricole? A mon avis, c'est là un point important et le ministre devrait faire connaître l'intention du gouvernement. Est-ce possible ou se propose-t-on de maintenir une certaine différence?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je ne sais pas exactement de quoi parle le député. S'il veut savoir s'il y aura une différence dans le taux d'intérêt que le gouvernement garantirait en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et le montant prescrit par le gouverneur en conseil relativement à la loi sur la Société de crédit agricole, la chose est fort possible. Comme je me suis efforcé de l'expliquer il y a deux ou trois jours aux députés, le taux prescrit est un peu plus souple qu'un taux économique car, en pratique, le taux économique a été de 1 p. 100 plus élevé que ce que le gouvernement entend payer pour l'argent, et le taux prescrit pourrait être exactement du même montant ou moins élevé, suivant la priorité du Conseil du Trésor.

Je crois que ce débat sera plus à propos, du moins en ce qui concerne la Société du crédit agricole, quand nous serons saisis du bill C-110. Je crois que nous sommes maintenant en train d'examiner la résolution n° 5 qui concerne la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. Korchinski: Le gouvernement suivra-t-il une méthode précise ou le taux établi par décret du conseil sera-t-il soumis à des pressions de l'extérieur?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, on suivra peut-être une méthode précise mais on pourrait la modifier si les conditions changeaient au pays. Je n'aime pas le sens que l'honorable représentant donne au mot «pressions». Le gouvernement a l'intention d'agir de façon responsable en tenant compte de toutes les priorités qui font appel au Trésor public et de maintenir le taux dans les cadres de cette attitude.

M. Skoberg: J'aimerais poser une question au ministre pour éclaircir une chose. La résolution n° 5 dit que les prêts pourraient être portés de $15,000 à $25,000. Un prêt déjà obtenu au taux de 5 p. 100 pourrait-il être inclus dans un nouveau prêt au taux en vigueur actuellement ou le serait-il au nouveau taux?

L'hon. M. Olson: Je tiens à assurer mon ami que ce sont là des contrats fermes et irrévocables. Aux termes de la loi, 5 p. 100 était le taux d'intérêt à ce moment-là et il ne peut être modifié.

M. Skoberg: Il y a peut-être une disposition dans la loi, mais les institutions bancaires vous en ont-elles donné l'assurance? J'ai vu les taux d'intérêt changer.

L'hon. M. Olson: Le député devrait faire la distinction entre des billets à vue—terme qui sert beaucoup dans les opérations bancaires de nos jours—et billets à terme. Sauf erreur, tous les prêts destinés aux améliorations agricoles jusqu'ici étaient sous forme de billets à terme. Aux termes de la loi, le taux d'intérêt ne peut augmenter.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, comme je reconnais la nécessité, pour les familles du Québec, d'obtenir le drainage souterrain que j'ai mentionné cette semaine, je me demande si l'honorable ministre voudrait dire s'il accordera une attention particulière à cette question essentielle pour les familles du Québec et s'il a l'intention d'affecter des fonds à cette fin?

• (9.30 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, à mon sens, il s'agit là d'un problème essentiellement provincial, et je ne sais trop quels sont les détails de leur application à cette fin. Je crois que la Société du crédit agricole a consenti des prêts pour des améliorations agricoles de cette nature.

[*Français*]

M. La Salle: L'honorable ministre me donne l'impression qu'il s'inquiète. En effet, il me dit qu'il s'agit d'une question provinciale. Je voudrais le rassurer en lui disant que je pense que le Québec accepterait quand même une certaine somme d'argent, en vertu d'un programme à frais partagés.

[*Traduction*]

M. Danforth: Monsieur le président, j'estime que mes remarques seront pertinentes vu que le ministre a traité cette question. Il a bien voulu annoncer son désir de s'entretenir avec un groupe de cultivateurs qui viennent le voir demain. Il a fait savoir aujourd'hui, dans un communiqué que j'ai pu lire grâce à sa courtoisie, qu'il n'aura rien de nouveau à ajouter sur la politique officielle quant au problème de commercialisation du maïs qui existe .

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député, car je sais que le fond de ses remarques est important, mais nous sommes présentement saisis du projet de résolution nº 5 inscrit au *Feuilleton*. Je demande au député de se borner à traiter cette question. Nous avons pris une certaine liberté au cours du débat sur cette question, mais nous ne devrions pas nous en écarter à ce point.

M. Danforth: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Va-t-on juguler l'opposition par une interprétation étroite de la pertinence, alors qu'on a déjà permis au ministre d'aborder tous les sujets de son choix? C'est là traiter de façon bien injuste les membres de l'opposition de la Chambre. Nous devrons recourir à d'autres mesures si l'on ne nous accorde pas les mêmes privilèges qu'aux députés du gouvernement.

M. Burton: Monsieur le président, il n'est pas étonnant qu'on nous ait demandé, au cours du débat ce soir, de ne pas retarder les mesures. On s'est étonné de toute opposition. On a dit que nous devrions permettre à la résolution d'être adoptée, permettant ainsi l'adoption de ces lois admirables, et aussi que cette résolution est bien accueillie. Bon nombre de députés semblent nous prier de renoncer à un débat, car si la résolution était adoptée, pensent-ils, elle serait fructueuse. Mais c'est précisément à cause de ce qui est sous-entendu dans la résolution que nous n'aurons pas la même mesure. De fait, nous aurons, comme l'ont déjà signalé certains députés, une loi qui ne sera pas très avantageuse pour l'industrie agricole. Si les mesures projetées sont présentées et adoptées, de fait nous n'étudierons pas les mêmes mesures législatives.

On ne m'a pas envoyé à Ottawa pour rester inactif, pendant qu'on adopte de telles dispositions, sans que je parle au nom de mes commettants et des autres citoyens du pays. Voici ce que je lis dans le projet de résolution:

> ... substituant au taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les prêts garantis pour amélioration agricole consentis en vertu de la loi le ou les taux d'intérêt que le gouverneur en conseil peut prescrire ...

Je ne saurais rester muet. Si un député avait dit, lors des dernières élections, qu'on modifierait la loi sur le crédit agricole et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche afin de prescrire des taux d'intérêt aussi élevés, il ne serait pas ici aujourd'hui.

Le ministre a mentionné que les banques avaient cessé leurs prêts après qu'on eut supprimé le plafond de l'intérêt. C'est exact, et j'estime que le ministre et le gouvernement sont responsables du niveau élevé des taux d'intérêt actuels. Il ne faut pas s'étonner que les banques préfèrent prêter moins d'argent aux agriculteurs puisqu'on leur a permis, avant la réunion du Parlement actuel, d'augmenter leurs taux d'intérêt. Le gouvernement

doit assumer la responsabilité de la situation. Or, que fait-il? Il attend de nos agriculteurs, de nos pêcheurs, de nos propriétaires et de nos étudiants qu'ils paient toute la note. En fait, c'est à lui de payer pour les mesures irresponsables qu'il a adoptées.

Le représentant de Selkirk a parlé du rapport du Conseil économique. Il a posé un certain nombre de questions lorsqu'il a pris part au débat. Le ministre a déclaré qu'il n'approuve pas vraiment ce rapport du Conseil économique. Voilà une bien curieuse déclaration. Si le ministre met en doute le rapport du Conseil économique au sujet de la productivité agricole, il doit être prêt à présenter des faits pour rejeter les arguments de cet organisme respectable, institué par le gouvernement afin de l'éclairer sur les mesures à prendre dans la conjoncture économique actuelle.

On peut prétendre que certains des faits exposés par le Conseil économique doivent être modifiés, mais une conclusion irréfutable s'impose: la productivité de l'industrie agricole doit être augmentée. Il lui faut plus de capitaux. Le gouvernement agirait donc sainement s'il rabattait les taux d'intérêt que doivent payer nos agriculteurs.

C'est un fait notoire que si les cultivateurs doivent payer des taux d'intérêt élevés et que la mesure ne les abaisse pas, leurs coûts de production seront supérieurs à leurs moyens. Les revenus que le cultivateur touche pour ses produits sont trop bas par rapport au taux d'intérêt qu'il doit payer. Le ministre a dit que par ce projet de loi le gouvernement aidait l'industrie agricole. Il ne l'aidera pas avec cette mesure. Pour assurer la stabilité et la solidité de l'économie agricole, il devrait reconsidérer le programme et fixer un taux d'intérêt raisonnable, comme celui de 5 p. 100 qui a été exigé jusqu'à maintenant.

M. Danforth: Il y a quelques instants, j'ai voulu poser au ministre une question relative à certaines observations qu'il avait faites au sujet de l'état actuel de la mise en marché du maïs. Dans votre sagesse, monsieur l'Orateur, vous avez déclaré ma question irrecevable, parce qu'elle ne se rattachait pas au sujet à l'étude. Je me suis conformé à votre décision, mais je voudrais parler pendant quelques minutes des prêts destinés aux améliorations agricoles, compte tenu des problèmes que pose la mise en marché du maïs en Ontario. Je vous montrerai le rapport entre ces deux sujets.

L'un des problèmes les plus ardus auxquels sont en butte les cultivateurs de ma région de l'Ontario, c'est l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'obtenir les fonds voulus pour acheter l'outillage nécessaire pour cultiver et récolter le maïs comme il faut. Un des problèmes est causé par la détérioration de la vente du maïs; la situation s'est tellement aggravée que les cultivateurs se tournent vers d'autres sources de revenu pour acheter leurs machines. Les machines utilisées pour cultiver et récolter le maïs coûtent très cher, parce qu'elles sont d'une nature très spécialisée. Elles coûtent plus cher que l'outillage utilisé pour la culture et la récolte d'autres céréales.

• (9.40 p.m.)

Je parle des moissonneuses-batteuses munies de têtes spéciales. On compte normalement payer de $12,000 à $15,000 pour une moissonneuse-batteuse, mais ces machines spéciales coûtent de $20,000 à $23,000. Avec des dépenses de ce genre, il n'y a qu'à un seul endroit où le producteur de maïs peut s'adresser actuellement pour obtenir un prêt et c'est à la compagnie qui fabrique ces machines. Ces compagnies profitent pleinement de la situation, pratiques comme elles le sont, mais elles semblent réclamer des taux d'intérêt excessifs en comparaison de ceux qui s'appliquaient auparavant aux prêts destinés à l'amélioration d'un syndicat agricole ou d'une ferme.

Le cultivateur d'aujourd'hui doit donc trouver l'argent quelque part. Avec la politique du gouvernement, ce n'est pas la vente de sa récolte de maïs qui le lui procurera. Les profits que lui assure cette culture sont insuffisants. Les cultivateurs sont donc forcés de marcher sur Ottawa, pour tâcher d'obliger le gouvernement à faire une déclaration sur sa politique. Il leur est impossible de trouver l'argent dont ils ont besoin sous forme de prêts destinés aux améliorations agricoles. Pendant qu'ils stationneront sur la colline, se demandant ce que va leur dire le gouvernement, par la bouche du ministre de l'Agriculture, leur impatience n'en sera que plus grande s'ils se rendent compte, par la carence du ministre à ajouter quoi que ce soit à son communiqué d'aujourd'hui, qu'il leur faudra payer des taux d'intérêt plus élevés encore. Monsieur le président, vous voyez, j'en suis sûr, que cette question est directement liée à celle que nous discutons ce soir. (*Applaudissements*)

M. Horner: Ses collègues lui ont lié les pieds et les mains.

M. Danforth: J'ai parlé du prix élevé des moissonneuses. Les séchoirs, d'autre part, sont largement utilisés pour la production de maïs

de haute qualité. Ils permettent la dessication du maïs en grain après la récolte, et on peut alors le garder dans des entrepôts ordinaires. Les séchoirs coûtent très cher, plusieurs milliers de dollars.

Les cultivateurs, à mon avis, vont demander de plus en plus de prêts qui sont prévus pour les syndicats de machines agricoles, en vertu desquels des cultivateurs s'associent afin de réunir les fonds nécessaires à l'achat d'un matériel spécialisé. Ce genre de matériel exige un capital considérable, et les cultivateurs, vu leurs maigres revenus de l'an dernier et de cette année, jugent qu'il est plus nécessaire que jamais de se tourner vers les organismes de l'État pour obtenir les fonds voulus.

J'espère que, dans son discours de demain, le ministre expliquera aux cultivateurs qu'ils n'auront pas à emprunter les fonds supplémentaires mis à leur disposition, qu'ils n'ont pas à s'inquiéter d'une majoration du taux d'intérêt, que la politique du gouvernement sera assez souple pour stabiliser le marché, ce qui permettrait au cultivateur de financer son propre matériel. Voilà tout ce que demandent les cultivateurs du pays. C'est tout ce qu'ils désirent à propos des prêts destinés aux améliorations agricoles et aux syndicats de machines agricoles. Ils considèrent ces prêts comme un secours d'urgence, qui leur permet de surmonter cette période critique que traversent la culture et la vente du maïs dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Il leur faut cet argent parce que leurs frais augmentent sans répit.

J'espère que le ministre et ses collègues sont maintenant en mesure de comprendre que la situation est critique, qu'on s'inquiète fort au sujet de la récolte de cette année, que du revenu de cette récolte dépendra, en grande partie, la somme d'argent dont les agriculteurs auront besoin par l'intermédiaire de prêts destinés aux améliorations agricoles ou aux syndicats de machines agricoles. De cette récolte, en fait, dépendra le montant d'argent que les agriculteurs chercheront à se procurer de la Société du crédit agricole pour accroître leurs avoirs.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'à la suite de ces quelques remarques vous comprendrez toute l'importance de la question du maïs quant aux projets de résolution à l'étude ce soir. J'ose croire que Votre Honneur se rendra compte des étroits rapports entre les deux. Il appartient au ministre de trancher la question et je suis sûr qu'il en traitera de façon détaillée demain.

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

[M. Danforth.]

L'hon. M. Olson (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill n° C-111, modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE CRÉDIT ACCORDÉ AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS VISANT À ÉTENDRE LES MOTIFS POUR LESQUELS LES PRÊTS PEUVENT ÊTRE CONSENTIS, À PERMETTRE AUX COOPÉRATIVES AGRICOLES D'OBTENIR DES PRÊTS, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 octobre, du projet de résolution suivant, présenté par l'honorable M. Olson:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles en vue d'étendre les motifs pour lesquels des prêts peuvent être consentis en vertu de cette loi, de permettre aux coopératives agricoles et à certaines corporations d'agriculture ainsi qu'à d'autres associations d'obtenir des prêts aux termes de cette loi sans que les membres ni les actionnaires de celles-ci soient tenus de conclure d'autres accords formels, et de prévoir d'autres modifications qui découlent ou se rattachent à ces sujets.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. La résolution est-elle adoptée?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la résolution avant qu'on ne l'adopte. C'est la troisième mesure présentée à la Chambre qui laisse prévoir une autre augmentation du taux d'intérêt. Je demande au ministre de nous dire clairement si cela est vrai ou non. Le taux d'intérêt des prêts aux syndicats agricoles sera-t-il également augmenté? Si oui, de combien? Quelle sera la nouvelle formule adoptée à l'égard de cette mesure?

En vertu du projet de loi sur le crédit agricole, il sera possible à deux agriculteurs ou plus d'emprunter $100,000. En vertu de la loi sur les syndicats agricoles, appliquée par la Société du crédit agricole, sept agriculteurs devaient se grouper pour emprunter $100,000 et chaque agriculteur devait signer une garantie pour le montant total. Un seul agriculteur pouvait emprunter jusqu'à $15,000 et un groupe de sept agriculteurs ou plus pouvait emprunter jusqu'à $100,000.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle devrait être, à son avis, la limite aux termes de la loi sur les syndicats agricoles? Quelles garanties chaque membre d'un syndicat agricole devrait-il fournir avant qu'un

prêt soit accordé? Nous savons que, lorsque la loi sur les syndicats a été présentée à la Chambre la première fois, elle s'appliquait uniquement aux machines agricoles. Nous remarquons maintenant qu'elle fait des prêts pour la construction. De quelle nature est la garantie que la Société exige pour ses prêts destinés à la construction, par exemple? L'hypothèque sur biens meubles n'est pas toujours acceptée dans certaines parties du Canada. Quelles sont les usages et quels changements se propose-t-on d'y apporter?

• (9.50 p.m.)

Autre chose encore au sujet des constructions. J'ai lu le discours du ministre sur l'ensemble de la question. La loi comprendra-t-elle aussi les unités d'engraissement ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments, toujours plus utilisés dans l'industrie agricole qui prendront un essor encore plus grand dans l'avenir? Quel avantage présente la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles par rapport à la loi sur la Société du crédit agricole que nous étudions présentement, puisque les montants globaux sont les mêmes dans les deux cas? Je serais reconnaissant au ministre de nous donner brièvement quelques explications sur cet aspect particulier de la résolution.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je peux comprendre que le député veuille des réponses à toutes ces questions, et je répondrai au plus grand nombre possible. D'abord, les taux en vigueur aux termes de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles ne sont pas limités par un statut actuellement. On les appelle des taux rentables, c'est-à-dire majorés d'un pour cent par rapport à ceux que paie la Société du crédit agricole pour l'argent. On n'a pas l'intention de modifier les taux en vigueur.

Pour ce qui est des limites, il me serait beaucoup plus facile d'en parler quand la Chambre sera saisie du bill, et je le ferai sûrement. On ne songe pas à les augmenter de beaucoup. Toutefois, une autre chose nous préoccupe davantage, vue ce que nous avons appris grâce au bill sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Nous aimerions changer la structure de l'entité. Jusqu'ici un groupe d'agriculteurs était obligé de former une entité séparée ou un syndicat et de conclure un accord. S'ils faisaient partie d'une société ou d'une coopérative, cela ne répondait pas aux dispositions de la loi auparavant, mais nous ne ne voyons pas pourquoi, étant donné ce que nous savons, on devrait les obliger à conclure un nouvel accord s'ils sont déjà liés par un autre.

Deuxièmement, à notre avis, la portée cette loi devrait s'étendre aux bâtiments pouvant servir à plus d'un cultivateur, y compris leur emplacement et d'autres installations. Tel était le but initial de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Or nous constatons maintenant, par suite de l'expérience acquise, qu'il y aurait lieu de modifier certains statuts et règlements, ainsi que certaines restrictions statutaires. Toutefois, les députés me permettront sans doute de traiter de ces questions précises une fois le bill présenté. Il est déjà prêt et nous le présenterons dès l'adoption de la résolution. Je dirai en toute sincérité aux députés que je pourrai en traiter beaucoup mieux à cette étape-là.

M. Horner: Cela me va, monsieur le président, et je n'ajouterai rien, si ce n'est une brève question que j'aimerais poser au ministre. D'après le ministre, le taux en cours selon la loi sur les syndicats, c'est 1 p. 100 au-dessus du taux d'emprunt du gouvernement, et il ne veut rien y changer. Peut-on alors supposer que la Société du crédit agricole s'en inspirera?

L'hon. M. Olson: Vous ne pouvez que le supposer, mais une supposition n'est pas une déclaration catégorique. Cela peut revenir au même, mais je ne peux prédire ce que fera le gouverneur en conseil.

M. Horner: Les deux sortes de prêts sont faits à des groupes semblables. Je suppose que le ministre n'exigera pas un taux d'intérêt qui serait différent dans chaque cas.

L'hon. M. Olson: Nous ne voudrions certes pas en exiger davantage.

M. Horner: En somme, la Chambre peut présumer qu'il sera moins de 1 p. 100 supérieur au taux des emprunts du gouvernement.

L'hon. M. Olson: La Chambre peut présumer qu'il ne sera pas plus de 1 p. 100 supérieur au taux des emprunts du gouvernement.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Olson demande alors à présenter le bill n° C-112 modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE NATIONAL-CANADIEN

LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE D'EMBRANCHEMENT EN ALBERTA

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom de l'honorable M. Hellyer) propose la 2e lecture du bill nº C-109, concernant la construction par la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, le gouvernement et le ministre responsable peuvent-ils nous assurer que le bill sera déféré au comité, comme c'est la coutume pour un pareil bill?

L'hon. M. Macdonald: Sauf erreur, même si on a l'habitude de déférer au comité les bills relatifs au Pacifique-Canadien, on ne l'a pas toujours fait dans le cas de ceux qui avaient trait au National-Canadien. Il y a eu certaines discussions de l'autre côté et le député de Peace River (M. Baldwin) en particulier a dit qu'il ne serait pas nécessaire de l'envoyer au comité permanent.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'ignore si j'ai le droit de parler à nouveau, mais je ne pense pas que telle était l'entente. Vu les circonstances, nous pourrions peut-être déclarer qu'il est dix heures.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION—LE DANGER DES BOUTEILLES NON RÉCUPÉRABLES

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, en mentionnant l'autre jour la question des bouteilles non récupérables et la responsabilité du ministre de la Consommation et des Corporations envers le public, je soulevais, je crois, un point important et grave de conséquences pour notre société. Je suis heureux de voir que le député de Parkdale (M. Haidasz), secrétaire parlementaire du ministre, est à la Chambre ce soir et qu'il pourra communiquer au ministre certains de mes propos. J'exhorte le ministre, dans ce cas particulier—comme dans d'autres dont on lui aura fait part—à se faire ombudsman et à faire valoir au sein de notre société les intérêts du public contre les intérêts particuliers.

Si un certain passage euphonique du discours du trône veut vraiment dire quelque chose, le gouvernement peut maintenant le prouver. Je rappelle à la Chambre le passage:

> ...aménagements destinés au repos de l'esprit, au renouvellement de la vitalité, au sport et à la détente corporelle deviennent sans cesse d'une plus grande importance dans notre cadre social.

A mon avis, si nous ne prenons pas quelque mesure contre les bouteilles de rebut qui deviennent un fléau dans notre société, nous aurons très peu de repos de l'esprit. Ces paroles du discours du trône seront vides de sens et dérisoires.

• (10.00 p.m.)

Les deux journaux de la circonscription de Waterloo ont décrit la situation. Je voudrais citer l'*Evening Reporter* du 25 juillet qui contient un article où l'on peut lire ce qui suit:

> Si l'on ne prend bientôt quelque mesure, on ne pourra plus se promener nu-pieds sans danger dans le parc ou sur les plages du lac Puslinch à cause des morceaux de verre et des boîtes de conserves.
>
> Chaque matin, les équipes du service de voirie d'Hespeler font la tournée des terrains de jeu et des parcs de la ville pour ramasser les tessons de bouteilles et les éclats de verre.

Et voici ce qu'on peut lire dans un article du *Record* de Kitchener-Waterloo:

> Le problème est aigu dans les terrains de jeu et de récréation des villes. Il le deviendra bientôt dans les régions rurales. On trouve maintenant dans les prairies des bouteilles qu'on y a jetées de la route. Elles se brisent en tombant et répandent des éclats et des fragments de verre.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, ces bouteilles deviennent une menace tant pour l'homme que pour les bêtes. L'image d'un garçonnet à pieds nus, tellement vénérée dans notre histoire et notre pensée, peut très bien devenir une chose du passé. Nombre d'organes publics ont condamné leur utilisation. J'aimerais féliciter la ville de Kitchener qui a adopté une résolution dans laquelle elle demande aux autres municipalités d'interdire l'utilisation de bouteilles non récupérables. Cette résolution a reçu un appui considérable d'organisations comme la *Canadian School Trustees Association*, qui a tenu ses assises à Ottawa; l'*Ontario Parks Association* dont les réunions ont eu lieu à Brantford et l'*Ontario Mayor and Reeves Association*. Cette dernière appuie cette position depuis plusieurs années.

En toute justice, je devrais signaler que d'après mes renseignements, une seule municipalité, Etobicoke, s'est prononcée contre la résolution. Il n'y a pas lieu d'en être étonné, puisque le fabricant le plus important de bouteilles non récupérables est installé dans cette région. Les fabricants de ces bouteilles feront valoir qu'ils ne sont pas les seuls responsables des problèmes de pollution ou les seuls à constituer un danger pour le public. C'est probablement vrai. Ils ne sont pas les seuls, mais ils sont les plus importants. Si cela peut leur faire plaisir, ils devraient être mis au courant, je pense, que dans la lutte pour l'assainissement et la sécurité de notre milieu, ils ne seront pas les seuls sur qui l'attention du public sera fixée.

On dit souvent, et les fabricants de bouteilles non récupérables le disent, qu'après tout, ils les produisent pour répondre à la demande. Je ne me rappelle pas avoir passé des nuits à espérer et à souhaiter que quelqu'un invente ce genre de bouteille qui pourrait me servir, pas plus que je me rappelle beaucoup de consommateurs qui l'aient fait. Voici un autre cas où des groupes constitués de notre société annoncent et lancent un produit parce qu'il sert non pas tellement le public que les intérêts privés en cause. Dans ce cas, je pense que nous devons faire la distinction entre les intérêts des consommateurs et les intérêts des sociétés privées. Ceux qui ont imposé la bouteille non récupérable au public lui ont rendu un très mauvais service. C'est un exemple d'irresponsabilité commerciale et un geste arrogant, surtout quand on prétend répondre à la demande du consommateur. Ces bouteilles sont peut-être une bénédiction pour les profiteurs et les paresseux, mais elles ne le sont pas pour ceux qui tiennent à la propreté de leur entourage, qui croient à des priorités sociales supérieures. Elles deviennent un fléau. C'est la lutte classique entre le bien privé et l'intérêt public, et j'espère que le ministère de la Consommation s'intéressera au bien public.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les bouteilles non reprises, et particulièrement le problème qu'elles créent dans nos collectivités, je me joins au député pour déplorer la situation. Le bureau du ministre m'a dit avoir reçu, il y a quelque temps, un projet de résolution adopté par l'Assemblée législative de l'Alberta, qui demandait au ministère de la Consommation et des Corporations d'étudier le problème créé par les bouteilles perdues. Depuis son entrée en fonction, mon ministre a participé à ce sujet à plusieurs réunions de ses fonctionnaires et il semble être un peu difficile de déterminer quelle est la compétence du ministère en face de ce problème.

Même si des lois et des règlements sont déjà en vigueur en ce qui concerne l'emballage des aliments et des remèdes, en vue d'en assurer la pureté, et même si, au sein du ministère, nous songeons à des mesures législatives qui défendraient ou réglementeraient la vente des produits dangereux, les bouteilles perdues ne semblent entrer dans aucune des catégories en question.

Toutefois, monsieur l'Orateur, comme il est de son devoir de favoriser et d'encourager l'adoption de pratiques tendant à améliorer la protection dont jouit le consommateur canadien ainsi que de coopérer avec les gouvernements provinciaux, leurs organismes, ou bien des groupes privés, le ministre aura d'autres entretiens avec ses fonctionnaires et étudiera la question des bouteilles non consignées dans le but de mettre au point un règlement quelconque.

A la suite de ces discussions au sein du ministère, on a l'intention d'inviter à Ottawa des représentants des fabricants, des usagers et des distributeurs au détail de ces bouteilles pour discuter des problèmes et de toutes les propositions ainsi que pour apprendre ce que ces personnes entendent faire pour régler le problème mentionné par le député.

L'ÉDUCATION—L'UNIFORMISATION DES NORMES SCOLAIRES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir passer ces quelques instants qu'on m'accorde sans être rappelé à l'ordre. Ce sera pour moi une expérience rare sinon unique.

Il y a une semaine environ, monsieur l'Orateur, je posais au secrétaire d'État la question suivante, qu'on retrouve à la page 469 du hansard:

> Vu la récente résolution de l'Association canadienne des commissaires d'école demandant d'uniformiser davantage les normes scolaires à travers le Canada, le ministre songera-t-il à instituer un conseil national de l'éducation chargé d'encourager les provinces à s'entendre pour uniformiser les matières et les classes dans nos écoles.

Or, monsieur l'Orateur, en posant cette question, je dois forcément sortir de son contexte immédiat car, bien qu'on pourrait en arriver à une plus grande entente entre les provinces au sujet de l'uniformisation des normes scolaires, et cela sans un conseil

national d'éducation, peut-être progresserait-on plus rapidement dans ce sens si un tel conseil était établi.

Il y a certainement de nombreux spécialistes en matière d'enseignement qui rejettent la nécessité de l'uniformité—et de fait, ils en craignent les effets—si le mot uniformité signifie la conformité absolue des classes, des disciplines et des manuels adoptés d'un bout à l'autre d'un pays. Pour ma part, je m'opposerais à l'établissement d'un office national de l'enseignement si j'estimais que son inauguration entraverait toute façon audacieuse ou novatrice d'aborder l'enseignement public.

• (10.10 p.m.)

L'uniformité doit être restreinte, car toute exagération peut être suffocante ou pernicieuse, que ce soit dans une école, dans une province ou dans un pays. L'enseignement public au point de vue historique s'est intéressé à l'instruction de groupes et à l'efficacité qui serait attribuable à des méthodes et à des techniques nouvelles quant aux classes et à l'enseignement de masse. Mais les résultats de cet intérêt sont presque toujours décevants. L'idée qu'on puisse instruire un groupe repose sur un malentendu, et c'est là le fond du problème. Les groupes n'apprennent rien. Seuls les particuliers sont capables d'apprendre et ils sont souvent négligés par l'industrie de l'enseignement.

Monsieur l'Orateur, ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une plus grande uniformité dans les programmes d'études que nous offrons aux jeunes mais des possibilités infiniment accrues quant à la multiplicité des talents, des intérêts et des besoins de chaque élève. Tout comme un homme affamé ne veut pas attendre, mais veut manger immédiatement, ainsi la nécessité d'un accord interprovincial sur les normes éducatives devient à court terme un objectif très souhaitable. Je suis persuadé qu'un Conseil national de l'éducation pourrait être utile dans ce domaine.

Puisque les gens se déplacent beaucoup maintenant d'une province à l'autre, la classe 7 en Colombie-Britannique devrait correspondre à la classe 7 dans l'Ontario. Où ce manque de concordance dans l'enseignement mène-t-il l'enfant du migrant? Les cours offerts diffèrent beaucoup de classe à classe, de province à province; les provinces et les régions plus riches du Canada offrent des matières complémentaires facultatives et des maîtres plus qualifiés et les régions pauvres tendent à être aussi déshéritées dans le domaine de l'éducation qu'elles le sont dans les autres domaines.

Les 13 années d'études secondaires qu'il faut faire en Ontario, par exemple, contre les 12 de la Colombie-Britannique, m'ont empêché de faire venir ma famille à Ottawa pour cette session, car un de mes enfants devrait alors faire une année d'étude supplémentaire avant d'obtenir un diplôme et commencer sa formation professionnelle. Les très grandes différences qui existent entre les provinces quant aux conditions d'entrée à l'université pourraient également bénéficier d'une rationalisation. Je crois en avoir dit assez pour montrer la confusion qui règne dans le domaine de l'enseignement au Canada.

Un comité permanent des ministres de l'éducation a été créé en 1966. On espérait établir un secrétariat à Ottawa, mais ce projet semble avoir été mis au rancart. Un membre d'une association nationale pour l'éducation a dit que le conseil des ministres met six mois à faire un pas. Toutefois, un pas, même au ralenti, constitue en quelque sorte un progrès pour les représentants provinciaux qui, jusqu'ici, ne daignaient pas s'occuper de problèmes nationaux. Ainsi, monsieur l'Orateur, il est nécessaire de créer un conseil national de l'éducation qui relèverait du secrétaire d'État afin de trouver des solutions possibles aux problèmes nationaux dans le domaine de l'enseignement qui pourraient autrement traîner pendant des années devant un comité quelconque de ministres ou de dirigeants d'associations d'éducation.

Je conçois un office national de l'éducation tout d'abord comme un organisme de coordination destiné à donner le ton, ou un centre, si vous préférez, qui montrerait au reste du Canada et au monde que notre gouvernement national considère l'éducation comme une des tâches les plus dignes d'un effort national. Un office national doit être plus qu'un symbole, car l'aide fédérale à l'éducation constitue chaque année un des postes les plus importants du budget. J'ai lu dans le hansard de 1966 que la participation fédérale atteignait de 250 à 500 millions de dollars par an. Pourtant, la position du gouvernement fédéral à l'égard des provinces, dans le domaine de l'éducation, est de tout payer sans avoir voix au chapitre.

La question n'est pas de savoir si c'est le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui doit avoir son mot à dire en matière d'éducation. Il ne s'agit pas non plus de répondre à la question soulevée par le professeur J. Katz, de l'Université Columbia, savoir: lequel des deux gouvernements a le droit de représenter le Canada aux conférences internationales sur l'éducation. La question est de savoir si les Canadiens ne peuvent se permettre rien moins qu'une collaboration entière entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur toutes les

questions relatives à l'éducation, tant au Canada qu'à l'étranger.

Les États-Unis, qui comptent 50 régimes éducatifs indépendants mais analogues, comparativement à 10 dans notre pays, ont jugé opportun d'instituer, il y a 101 ans, un office national de l'éducation. Pouvons-nous, dès lors, nous permettre de persister dans notre lenteur?

Je termine mes considérations, monsieur l'Orateur, en demandant instamment que nous réformions nos méthodes lorsqu'il s'agit d'apporter des solutions aux problèmes de l'éducation sur le plan national. Je citerai à l'appui les mots du premier ministre, qui écrivait en août dernier en se reportant à ses écrits de 1956 sur l'éducation au Québec:

> Il en est résulté que nous avons dû attendre vingt ans pour l'unique réforme qui compte vraiment: l'éducation. Je conviens que la réforme de l'éducation est la seule qui compte véritablement.

Il ne serait peut-être pas trop absurde de dire que la structure de l'éducation au niveau national équivaut à peu près à celle qui existait au Québec il y a 20 ans. Elle est irréaliste et peu apte à préparer les citoyens de la province à faire face aux exigences présentes et futures. C'est maintenant qu'il convient d'établir un office national de l'éducation.

[*Français*]

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'est pas sans savoir que le Conseil des ministres de l'Éducation a été institué en septembre 1967. Son exécutif a pour buts de, et je cite:

> ... permettre aux ministres de se consulter sur les questions d'intérêt commun et de permettre la collaboration la plus entière entre les gouvernements provinciaux dans les secteurs d'intérêt commun en éducation. Le Conseil collaborera avec d'autres organismes d'éducation pour promouvoir l'éducation au Canada.

La structure permanente du secrétariat et la portée de son champ d'action ne sont pas encore connues. Cependant, ce secrétariat devrait non seulement servir d'instrument de consultation et de cadre aux activités communes, mais également faciliter l'accord sur les points majeurs de politique générale.

L'honorable député peut être assuré que le gouvernement fédéral est entièrement au service des gouvernements provinciaux pour atteindre leurs objectifs dans ce domaine.

[*Traduction*]

LES PORTS—ROBERTS BANK (C.-B.)—LE TRACÉ DE LA LIGNE FERROVIAIRE

M. Douglas Hogarth (New Westminster): A la séance de cet après-midi, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Hellyer) quelle initiative le gouvernement avait prise à la suite des instances formulées au sujet du nouveau parcours de l'embranchement ferroviaire de Roberts Bank. Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que cette question a retenu l'attention presque quotidienne de la Chambre tant à la période des questions que pendant les débats, et qu'elle préoccupe vivement ceux qui représentent la population de la région continentale inférieure de la Colombie-Britannique.

Les faits connus sont plutôt minces mais il semble, qu'en 1966, une société américaine a signé un contrat avec des intérêts japonais aux fins d'expédier une importante quantité de charbon en vrac de Natal, en Colombie-Britannique, vers le Japon. A la suite de négociations, il aurait été convenu que le Pacifique-Canadien livrerait le charbon à un port que le gouvernement provincial se proposait de construire à Roberts Bank. L'entente comportait la construction d'un embranchement ferroviaire entre la ligne du Pacifique-Canadien et le port, qui devait être construit par l'Hydro de la Colombie-Britannique, administration du gouvernement provincial, avec des fonds du Pacifique-Canadien.

Le gouvernement fédéral a éprouvé au début de cette année quelques craintes à propos de l'intention du gouvernement de la Colombie-Britannique de le concurrencer dans les installations portuaires sur la côte ouest et il a lui-même commencé à construire le port sous l'égide du Conseil des ports nationaux. On commença alors à se préoccuper de l'emplacement de la voie de raccord qui devait traverser le sud de la Colombie-Britannique menaçant des zones agricoles, récréatives et urbaines. Le *Sun* de Vancouver a rapporté que le président du Conseil des ports nationaux avait assuré très tôt que tous les moyens de transport desservant le port emprunteraient un seul corridor et il avait promis de consulter le conseil de planification régionale du sud de la province. Ce conseil comprend des représentants de 28 municipalités membres et il est le principal organisme chargé de planifier l'utilisation des terres dans le sud de la province. Il a dressé des plans à long terme et à court terme pour l'ensemble de la région.

Au mépris de toute planification et sans avoir consulté le conseil, le chemin de fer a choisi un parcours inacceptable aux municipalités membres, car ce projet rendrait inutilisables bon nombre de terrains agricoles ainsi que les zones récréatives de cette région de la province.

• (10.20 p.m.)

Cette voie aurait pu être située directement au nord, ce qui n'aurait provoqué cette situation désastreuse. On est donc forcé de conclure jusqu'ici que cette décision est fondée entièrement sur l'opinion qui veut que ce qui est bon pour le Pacifique-Canadien est bon pour le pays. Par suite de nombreuses plaintes, le conseil de planification du nord de la province a tenu une réunion à laquelle ont été invités tous les intéressés y compris les représentants des chemins de fer, mais aucun d'entre eux n'a poussé la condescendance jusqu'à s'y rendre pour expliquer le choix de ce parcours. Un nombre écrasant de mémoires présentés au cours de la réunion ont condamné entièrement le parcours choisi.

La question ayant été soulevée ici à la Chambre, le ministre a adopté l'attitude regrettable qui consistait à faire croire que le gouvernement canadien n'avait apparemment aucune autorité même sur cette compagnie fédérale de chemins de fer dans le cas de cette gaffe ridicule. On est surpris et choqué de ne pas entendre déclarer que ces travaux de jonction profiteront au Canada tout entier, parce que finalement les chargements en vrac emprunteront cette ligne en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan. En dernière analyse, cette voie de jonction sera du ressort des autorités provinciales et non des autorités fédérales comme elle devrait l'être.

Non moins étonnant est le fait qu'il ne soit pas possible de légiférer, pour empêcher le Pacifique-Canadien de prendre des initiatives contraires à l'intérêt public en général, et à l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique en particulier. Je suggère respectueusement au gouvernement fédéral de déployer toutes ses ressources pour empêcher cette farce grossière, qui restera connue dans notre histoire comme une erreur classique d'urbanisation. Nous payons déjà assez cher certaines erreurs commises il y a longtemps dans notre province, comme dans plusieurs autres provinces canadiennes.

L'urgence de la question découle du fait que l'aménagement de cette ligne ferroviaire doit évidemment commencer au plus tôt, si l'on peut croire ce que les journaux ont publié quant aux dates de livraison du charbon. Je demande simplement quelles mesures on a prises pour donner suite aux instances concernant la construction de cette ligne ferroviaire dans un endroit plus acceptable et plus pratique?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'intervention du député m'intéresse, bien entendu. Il a signalé en somme, et à juste titre, que le problème qui se pose ici a trait surtout à l'utilisation des terres et à l'aménagement urbain. Avocat averti, il sait très bien qu'en vertu de notre constitution, la question relève uniquement de la compétence du gouvernement de la Colombie-Britannique, tout comme le chemin de fer qui se rendra jusqu'au port.

A la suite des instances de députés, notamment du député de Burnaby-Richmond (M. Goode) et du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle), ainsi que de la Commission de planification du Sud de la province et en me fondant sur leurs demandes de renseignements concernant les raisons alléguées pour installer sa ligne ferroviaire à l'endroit envisagé, j'ai écrit à la compagnie qui s'occupera de desservir Roberts Bank et au premier ministre de la Colombie-Britannique, pour leur demander que les représentants du chemin de fer rencontrent les directeurs de la Commission de planification et leur exposent les motifs, économiques et autres, qui ont dicté le choix de cet emplacement. Comme il y a urgence, j'ai demandé que les entretiens aient lieu au plus tôt.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 octobre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DU MAÏS DES ÉTATS-UNIS—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, avec l'appui du député de Lambton-Kent (M. McCutcheon), la suspension de l'ordre du jour aux termes de l'article 26 du Règlement, pour la discussion d'une affaire d'une importance publique pressante, c'est-à-dire la négligence du gouvernement à prendre des mesures appropriées pour protéger nos agriculteurs contre le dumping au Canada de maïs américain vendu à perte, ainsi que pour stabiliser les prix payables aux producteurs canadiens de maïs, d'où résulte l'effondrement désastreux du marché canadien du maïs. Si Votre Honneur éprouve de la difficulté à déterminer l'urgence de l'affaire, je suis disposé à la faire valoir immédiatement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme le député s'en rend compte, ce n'est pas l'urgence de la question qui préoccupe le plus la présidence en ce moment, mais plutôt l'urgence du débat sur la question. J'inviterais le député à s'adresser à la Chambre au sujet de cet aspect limité de la question.

M. Danforth: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. L'urgence du débat porte sur la substance de la motion qui a trait aux dispositions d'antidumping. Je suis fermement convaincu qu'il n'y a pas moyen en ce moment de débattre les dispositions relatives à l'antidumping. Il est urgent que le débat ait lieu maintenant car il faudra mettre des mesures en œuvre immédiatement pour assurer aux cultivateurs une part appréciable du marché de 1968.

• (11.10 a.m.)

Un autre facteur concernant l'urgence du débat est que ce matin encore, il était nettement évident que le gouvernement n'avait absolument rien fait pour pallier la situation désastreuse des producteurs de maïs. Jusqu'à hier, le ministre avait donné l'impression que le gouvernement prendrait certaines mesures, mais cet espoir s'est évanoui aujourd'hui. Comme nous savons maintenant que rien n'est fait pour régler de façon pratique une situation résultant du dumping du mauvais maïs américain à vil prix, il incombe au Parlement d'agir. Voilà pourquoi les cultivateurs sont arrivés ici aujourd'hui pour présenter leur cause au Parlement et je prétends, monsieur l'Orateur, qu'ils ont le droit d'être entendus. Au printemps dernier, en une circonstance semblable, les agriculteurs se sont cassé le nez sur les portes du Parlement. C'était la première fois, dans notre histoire, que pareille chose arrivait.

J'estime qu'il s'agit d'un problème national, aussi grave qu'urgent. Si les agriculteurs trouvent de nouveau portes closes, vers qui pourront-ils se tourner?

Un principe important est ici en cause. On doit, certes, admettre que ce n'est pas tous les jours que les producteurs primaires interrompent nos travaux pour réclamer du parlement qu'il leur fasse justice, car c'est tout ce qu'ils demandent.

Il n'y a pas d'autre moyen de régler ce problème: nos agriculteurs ne peuvent obtenir justice qu'en demandant à la Chambre d'interrompre maintenant ses travaux pour régler le problème concernant leur droit de vendre leurs produits sans immixtion de l'extérieur.

C'est sans gêne aucune que je demande à la Chambre de le régler maintenant, car il concerne, au fond, nos institutions et la survie de nos importantes industries de production qui forment la base même de notre économie. Je suis fier de formuler cette demande au nom des agriculteurs canadiens. J'aimerais que le ministre de l'Agriculture convienne avec moi que le Parlement remplirait noblement ses fonctions s'il interrompait maintenant ses travaux pour régler le problème très réel créé par les griefs très sérieux, très urgents et très pressants des agriculteurs canadiens.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à l'appui de la demande d'acceptation de la motion et je le fais uniquement du point de vue de la procédure. Les commentaires concernant l'application de l'article 26 du Règlement sont nombreux et longs, et ils ont

souvent paru dans les pages du hansard. Je ne ferai donc que deux brèves citations. D'abord la première phrase du commentaire 100 (1) de la quatrième édition de Beauchesne dont voici le texte:

L'affaire précise d'une importance publique pressante pour l'examen de laquelle un député peut demander à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement doit engager la responsabilité administrative du gouvernement.

La motion qu'a présentée l'honorable député de Kent-Essex portait sur le dumping du maïs au Canada à des prix très bas. Demander des initiatives pour empêcher ce dumping, c'est soulever une question qui relève nettement de la compétence du gouvernement fédéral. L'urgence de la question a été démontrée, bien entendu, par le nombre de questions posées ces derniers jours.

Elle a été aussi démontrée par la présence ce matin sur la colline du Parlement des cultivateurs victimes de cet état de choses. Mais, bien entendu, Votre Honneur fait valoir que l'urgence doit signifier l'urgence du débat. Qu'on me permette donc de citer le commentaire 100 (3) dont voici le texte:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Je signale à Votre Honneur que deux ou trois tentatives ont été faites hier, en vue d'ouvrir un débat. On a tout d'abord tenté d'obtenir du ministre de l'Agriculture (M. Olson) qu'il consente à revenir à l'appel des motions, afin que sa déclaration puisse être lue et que la question soit mise à l'étude. Mais il n'y a pas eu d'accord unanime sur cette façon de procéder. Dans la soirée, on a assez sérieusement tenté d'obtenir du comité qu'il consente à débattre le sort des producteurs de maïs, au cours de l'examen en comité de la mesure législative dont nous étions saisis. Comme il n'y a pas eu assentiment unanime, le président du comité plénier a dû appliquer l'article du Règlement concernant la pertinence.

Les travaux de la Chambre pour aujourd'hui ont été annoncés. Ils ont trait aux paiements anticipés pour le grain, touchant les producteurs des céréales des Prairies. Les travaux de la semaine prochaine ont été annoncés, conformément à l'usage récent. On ne saurait y trouver une seule question dans le cadre de laquelle ce problème pourrait être examiné. Il arrive souvent, à l'occasion de la présentation d'une motion de subsides ou de prévisions budgétaires ou de quelque chose de ce genre, que Votre Honneur soit en mesure de nous signaler certaines choses. Mais dans la conjoncture actuelle, nous n'avons aucune ressource de ce genre. Nous nous trouvons donc en face de la situation suivante: il n'y a pas eu moyen d'examiner la question hier, il est impossible de le faire aujourd'hui et on n'aura pas l'occasion de le faire la semaine prochaine. J'estime donc que la motion du député de Kent-Essex (M. Danforth) relève du paragraphe (3) du commentaire nº 100 et j'espère que Votre Honneur jugera bon de l'accepter.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, il n'y a pas de doute que la motion proposée par l'honorable député de Kent-Essex (M. Danforth) est d'intérêt capital, non seulement pour les producteurs de maïs de l'Ontario, mais également pour la population en général.

Nous sommes en faveur de l'ajournement visé par cette motion, et notre attitude est justifiée par la présence, sur la colline parlementaire, de la délégation des producteurs de maïs qui viennent demander un peu de justice, eu égard à leur travail.

A titre de représentant de la classe agricole, je me dois, de concert avec mes collègues, d'appuyer cette motion de l'honorable député et c'est avec plaisir que je le fais.

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): La plupart des arguments que j'aimerais faire ressortir à l'appui de la motion, monsieur l'Orateur, ont déjà été apportés par le député de Kent-Essex (M. Danforth) et par celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il y a toutefois une ou deux questions qui n'ont pas été soulevées. La première a trait à l'urgence du problème. Comme il n'y a aucune motion de subsides prévue pour l'immédiat ni aucune prévision budgétaire, Votre Honneur peut très bien se dire que l'on peut reporter la discussion de cette question à trois ou quatre semaines. Cependant, j'ai bien peur que cela ne soit pas satisfaisant vu l'importation de maïs des États-Unis, maïs que le gouvernement américain écoule à perte sur les marchés américain et canadien. Ce dumping a pour effet de faire fléchir le marché canadien. J'ai appris de bonne source que le prix du maïs hier à Chatham, le plus gros centre de maïs du Sud de l'Ontario, était de $1.05 le boisseau et que ce prix continuait de décroître. Il n'a cessé de baisser durant toute la semaine.

On a déjà signalé à la Chambre que les frais de production de cette denrée s'élèvent à

environ $1.22 le boisseau. Si le prix continue à baisser à ce rythme, et si le débat a lieu dans trois ou quatre semaines, alors les cultivateurs seront ruinés. Un débat d'urgence s'impose donc immédiatement sur le sujet.

Je voudrais mentionner un autre aspect. Votre Honneur pourrait fort bien invoquer que la Chambre est présentement saisie d'une mesure relative à l'agriculture. Certains bills passeront l'étape de la deuxième lecture bientôt, et il y aura alors une latitude assez grande pour débattre les questions agricoles. Si Votre Honneur se reporte aux décisions de l'Orateur suppléant et du président des comités, même durant l'étape de la résolution où une grande latitude est normalement permise, l'Orateur suppléant n'a pas permis de discuter le sujet.

• (11.20 a.m.)

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, il ne se présentera aucune occasion de débattre la question à une date rapprochée. Si cette situation se maintient plusieurs semaines, il sera trop tard pour prendre des mesures. Dès lors, je dois dire respectueusement qu'un débat d'urgence s'impose et que nous devons discuter la question aujourd'hui.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'admets qu'un très grave problème se pose, vu le commentaire 100 de Beauchesne, à la page 91 de la 4e édition. Ce commentaire stipule qu'une motion portant ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement doit engager la responsabilité administrative du gouvernement. Il est vrai, monsieur l'Orateur, que le contrôle des importations et des exportations engage en fait la responsabilité administrative du gouvernement. Toutefois, ce serait pousser les choses assez loin que de prétendre que les changements de prix du maïs sur le marché engagent la responsabilité administrative du gouvernement, même si nous reconnaissons qu'il existe un grave problème.

Le paragraphe 2 du commentaire 100 déclare que l'affaire doit être si pressante que l'intérêt public en souffrirait si elle n'était examinée immédiatement. J'admets que l'affaire exige une attention immédiate, mais je me permets de signaler à la présidence qu'on s'est occupé de l'affaire et qu'on a pris des mesures immédiatement. On a annoncé hier qu'il avait été décidé d'entamer immédiatement des négociations avec le gouvernement des États-Unis afin de trouver des moyens de régler le problème qui se pose par suite de l'entrée au Canada de maïs américain à des prix très bas. Tous les députés doivent se rendre compte qu'aux termes de nos accords internationaux, c'est la première chose à faire pour en arriver à une solution.

Le paragraphe 3 du commentaire 100 traite de l'urgence; or ce terme ne s'applique pas au fond de la question, mais au débat lui-même. Il y a aussi urgence du débat lorsque l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement. A mon avis, la mesure qui s'imposait en vue d'une solution à ce problème a déjà été prise; une discussion en cette Chambre ne saurait rien y ajouter pour le moment.

Cependant, monsieur l'Orateur, le paragraphe 5 renferme une interdiction:

> On ne peut proposer l'ajournement de la Chambre en raison d'une situation critique qui régnerait en général dans quelques régions du pays.

J'aimerais rattacher cela à une partie du paragraphe 8 du commentaire 100 où sont cités certains propos de l'Orateur de la Chambre des communes britannique:

> Ce qui était visé, à mon avis, c'était quelque crise soudaine, soit à l'intérieur du pays, soit dans le domaine des affaires étrangères. Mais on n'envisageait pas, à mon avis—si la Chambre me permet d'exposer mon point de vue—qu'une question de très grande portée, exigeant des mesures législatives pour la régler de façon efficace, fasse l'objet du débat sur la motion proposant l'ajournement de la Chambre. En effet, s'il en était ainsi, nous pourrions souvent l'entendre proposer par l'opposition du jour, non pas tant pour censurer le gouvernement à cause d'initiatives qu'il aurait ou n'aurait pas prises, ou pour signaler quelque grief exigeant un remède immédiat, qu'afin de proposer une mesure législative se rapportant à un autre sujet.

Le commentaire se termine ainsi:

> Ce n'est pas le but de l'article du Règlement...

Cela se rapporte à l'article 26 du Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Olson: A mon avis ...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre me permet-il de poser une question?

L'hon. M. Olson: Dans un moment ... toute mesure qui devait être prise et qui a été prise concorde avec toutes les dispositions de l'article 26 du Règlement et avec ce que le gouvernement a déjà proposé en vue de régler cette question. Pour conclure, je dis qu'il n'y a pas de preuve de dumping de maïs au Canada, par les cultivateurs des États-Unis, si l'on s'en tient à la définition habituelle du mot dumping.

M. Horner: Le ministre a inventé une définition.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'interromps le ministre avec regret, mais je lui rappelle que nous discutons en ce moment de l'urgence du débat, et peut-être dépasse-t-il cette limite.

M. Horner: Il engage le débat.

L'hon. M. Olson: Je dois ajouter autre chose. Les députés de l'opposition ont fondé leur argument sur la prémisse qu'il y a eu au Canada dumping de maïs américain. Nous avons fait enquête et nous ne croyons pas que du maïs ait été déversé, ou vendu, à des prix inférieurs au prix offert aux États-Unis. Si on applique la définition reconnue de dumping, on doit admettre que les prix du maïs entré au pays ne sont pas assez bas pour constituer un cas de dumping.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Olson: Certainement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Étant donné l'explication fournie par le ministre, pourquoi, s'il n'y a pas dumping, le gouvernement, sachant depuis une semaine que les agriculteurs étaient en marche, a-t-il officiellement décidé hier, un peu tard, qu'il allait se mettre en rapport avec les autorités des États-Unis pour mettre un terme au dumping? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Olson: J'ai une réponse générale et complète à donner à cette question. (*Exclamations*)

L'hon. M. Hees: Elle vaut les autres déclarations du ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre se lève-t-il pour poser une question au ministre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député a-t-il vérifié si le ministre désire répondre à sa question?

L'hon. M. Olson: Certes, je vais y répondre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le ministre a cité le paragraphe 8 du commentaire 100 et comme le commentaire indique bien l'année au cours de laquelle a été rendue la décision qu'il invoque, ne pense-t-il pas que les choses aient pu avoir évolué depuis 1894? (*Exclamations*)

L'hon. M. Olson: Je peux lui répondre...

L'hon. M. Hees: La mentalité du ministre est de cette époque.

L'hon. M. Olson: Je peux lui répondre, mais je dois aussi rappeler au député...

L'hon. M. Ricard: Vous ne pouvez répondre à rien.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Olson: Je pourrais répondre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que la question du député prête à controverse. Nous pourrions passer à un autre député.

M. J. H. Horner (Crowfoot): J'aurais deux mots à dire sur l'urgence du débat. Ce matin, on s'est demandé s'il y avait eu dumping de maïs américain au Canada. Le ministre déclarait tout à l'heure aux cultivateurs réunis devant le Parlement, qu'il y avait eu dumping et qu'il était prêt à prendre des mesures. Maintenant, il déclare qu'il n'y en a pas eu. Voilà assurément une raison de plus pour débattre à fond la question aujourd'hui même. (*Applaudissements*)

Tout d'abord, il y a des preuves au pays que les politiques appliquées jusqu'à présent ont échoué. Hier, lorsque nous avons tenté de débattre cette question à la Chambre, on nous en a empêchés en invoquant le Règlement. Le ministre a promis aux cultivateurs qu'il se mettrait en relations avec les autorités des États-Unis et leur parlerait de la question du maïs exporté au Canada. Si la politique du gouvernement actuel a échoué et si le ministre doit tenter d'en formuler une autre à l'adresse des États-Unis, on devrait l'envoyer là-bas armé de faits exacts et d'une parfaite connaissance des problèmes auxquels les cultivateurs du pays ont à faire face.

Nous avons vu aujourd'hui une manifestation massive devant la Chambre. Il est triste, pour nos producteurs primaires, d'être obligés d'en venir là pour faire entendre leurs plaintes. Le Parlement a sans doute son mot à dire sur un problème aussi urgent qui mérite certainement un débat, monsieur l'Orateur.

• (11.30 a.m.)

L'hon. M. Macdonald (président du Conseil privé): Je ne me reporterai plus au Règlement ni au commentaire pertinent de Beauchesne. Je tiens à restreindre mes remarques au problème de l'urgence du débat et à signaler qu'il existe en fait plusieurs occasions de discuter à la Chambre ce problème important.

Les honorable vis-à-vis se sont demandé si la situation suppose le dumping. Je signale que le *Feuilleton* comporte actuellement une motion visant à introduire le Livre blanc sur l'antidumping qui pourrait être discutée lundi prochain. Nous aurons alors toute liberté de discuter ce sujet. Si les honorables vis-à-vis le désirent, je suis prêt à mettre la motion en délibération lundi prochain pour permettre la discussion du problème.

M. Horner: Faites-le aujourd'hui.

L'hon. M. Macdonald: Je signale au député de Crowfoot qu'elle ne figure au *Feuilleton* que depuis hier soir. Conformons-nous au Règlement.

M. Horner: Avec le consentement unanime, elle pourrait être mise en délibération.

L'hon. M. Macdonald: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit que j'ai énuméré hier les travaux de la Chambre prévus pour la semaine prochaine. Je n'aime pas parler des entretiens qui ont eu lieu en dehors de la Chambre avec d'autres députés, mais le représentant de Winnipeg-Nord-Centre conviendra, j'en suis sûr, qu'une motion de subsides est prévue en vertu des arrangements conclus pour l'étude des subsides cet automne. C'est aux députés d'en face de décider si la motion de subsides doit être présentée sous peu, par exemple, la semaine prochaine. Je le répète, si les députés d'en face veulent qu'une motion de subsides soit mise en délibération lundi, je changerai volontiers l'ordre des travaux annoncé hier, afin de permettre la tenue du débat sur les subsides auquel l'opposition a droit, aux termes de la procédure que nous avons instituée.

Indépendamment des occasions de débat en comité plénier, le gouvernement a fait part de son intention de déférer aux comités permanents des prévisions budgétaires de la plupart des ministères. Comme je l'ai déjà signalé aux membres de l'opposition, s'ils décident d'employer les jours attribués à l'examen des subsides pour discuter des crédits d'un ministère, le gouvernement y consent volontiers et nous pourrons sous peu mettre en délibération les crédits du ministère de l'Agriculture. En fait, non seulement avons-nous à la Chambre les trois occasions de débat dont j'ai parlé, mais si la Chambre préfère déférer les crédits du ministère de l'Agriculture au comité permanent de l'agriculture, ce comité pourra bientôt étudier les prévisions et s'occuper de cette question dès que les partis vis-à-vis m'auront remis la liste de ceux qu'ils veulent nommer aux comités permanents, ce qui permettra de les constituer.

Je prétends donc qu'il y aura bientôt une foule d'occasions de débattre la question, tant au comité des subsides qu'au comité permanent. Si l'opposition le désire, je suis disposé à mettre en délibération lundi la motion de subsides, et alors les députés pourront à leur gré discuter de cette affaire et la débattre à fond.

M. Baldwin: C'est admettre que l'affaire est pressante.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Le ministre de l'Agriculture a présenté deux arguments pour essayer de montrer que l'affaire n'est pas pressante au point d'exiger un débat. A mon avis, les deux arguments sont fallacieux. Tout d'abord, il a dit, et c'est le plus important, que toutes les mesures possibles ont déjà été prises. Il n'en est rien. On pourrait s'y prendre de bien d'autres façons pour atténuer les graves problèmes qui se posent non seulement pour les cultivateurs de maïs, mais pour d'autres producteurs.

On pourrait d'abord imposer un embargo. Ce genre d'initiative pourrait fort bien être débattu à la Chambre aujourd'hui. En deuxième lieu, le gouvernement pourrait appliquer un contrôle des importations, autre mode d'action que l'on pourrait débattre ici aujourd'hui. Il y aurait troisièmement la possibilité de placer le maïs sous le régime de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et d'annoncer un paiement de stabilisation. Cette façon de procéder pourrait également être discutée. Ce sont trois solutions à apporter à cet urgent problème. Toutes devraient être débattues, mais le ministre a soutenu que toutes les mesures possibles ont déjà été prises. Son argument ne tient pas.

Le deuxième argument invoqué par le ministre, si j'ai bien compris, c'est qu'il s'agit là plus ou moins d'une question d'intérêt régional. De fait, l'importation de maïs en

grandes quantités aura de graves conséquences pour tous les producteurs de céréales non seulement de l'Est mais aussi de l'Ouest canadiens. L'élevage et la vente des bestiaux s'en ressentiront beaucoup aussi.

Le président du Conseil privé a dit qu'une motion de subsides pourrait être présentée lundi. Ce qu'il cherche à faire, c'est de dicter à l'opposition quelle forme devrait prendre sa motion de subsides. En réalité, il dit: Vous allez présenter votre motion de subsides sous telle forme si tant est que vous voulez débattre cette question.

M. Baldwin: Il y aura une demi-douzaine de questions urgentes de plus lundi.

L'hon. M. Harkness: Je soutiens qu'il importe de discuter la chose dès maintenant, car l'occasion ne se représentera plus dans l'avenir immédiat, à moins que nous ne soyons contraints d'utiliser notre motion de subsides à cette fin, et nous n'en avons qu'une cette session.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis disposé à rendre une décision maintenant si les députés me le permettent.

Je pense que l'honorable député d'Edmonton-Ouest demande la parole.

L'hon. M. Lambert: Oui, monsieur l'Orateur, je voudrais parler particulièrement des arguments invoqués par le président du Conseil privé. Je signale à Votre Honneur que ces arguments cherchent à aller à l'encontre de l'objectif de l'article 26 du Règlement. Si nous acceptons sa proposition, la solution qu'offre à la Chambre cet article du Règlement peut être neutralisée du seul fait que le Règlement permet de mettre en délibération les crédits d'un ministère ou d'utiliser une motion de subsides. La chose n'a jamais été envisagée. Si nous acceptons l'argument du président du Conseil privé, autant alors supprimer l'article 26 du Règlement. Un débat est possible lors de l'étude des crédits et des motions de subsides existent, mais la Chambre n'a jamais songé à profiter de ces occasions au lieu de recourir à l'article 26 du Règlement. C'est ce que je veux signaler à Votre Honneur.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement faire un bref commentaire sur la discussion en cours.

Je crois, à l'instar de beaucoup d'autres députés, que le rôle d'un bon gouvernement est surtout de prévoir. Alors, je pense que la manifestation qui se déroule sur la colline parlementaire ce matin est due au fait que le gouvernement n'a pas su prévoir la crise agricole qui sévit présentement. Le leader de la Chambre propose d'attendre à lundi prochain, pour entamer ce débat. Je me demande pourquoi on ne pourrait pas le faire dès maintenant, puisque les cultivateurs sont ici, car je suppose qu'ils ne seront pas ici lundi, et, partant, ne pourront pas être témoins de ce débat.

C'est une des raisons pour lesquelles je crois que nous devrions immédiatement amorcer ce débat sur la crise qui sévit actuellement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les honorables députés savent qu'il est toujours extrêmement difficile à la présidence de prendre une décision dans le cas d'une motion présentée en vertu de l'article 26 du Règlement. Normalement, des arguments très vigoureux sont avancés, comme on l'a fait aujourd'hui, pour faire accepter la motion et d'autres aussi vigoureux—comme cela s'est aussi produit ce matin—pour la faire refuser.

Il incombe à la présidence de peser le pour et le contre en s'inspirant des précédents et des commentaires. Selon moi le commentaire 100 (3) est tout à fait pertinent:

• (11.40 a.m.)

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

J'ai l'impression, malgré l'interprétation du député d'Edmonton-Ouest, que lorsque la question peut être discutée en une autre occasion, la règle ne devrait pas s'appliquer. Le président du Conseil privé a dit que des occasions se présenteraient les jours suivants, comme lors de la motion de subsides. Je sais que la question n'est pas facile à trancher et j'admets l'objection du député d'Edmonton-Ouest. Sauf erreur, il y aura également moyen d'examiner la question sous l'article des travaux inscrits au nom du président du Conseil privé, mentionné par le ministre.

Compte tenu de ces possibilités fort proches, il serait difficile pour la présidence d'accepter la motion, bien que l'on puisse y revenir plus tard mais ce matin, et étant donné la déclaration du président du Conseil privé, je ne vois pas comment je pourrais accepter la motion du député.

RAPPORT DES ENTRETIENS AVEC LES AGRICULTEURS D'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Fera-t-il rapport de ses entretiens de ce matin avec la délégation des agriculteurs ontariens et nous dira-t-il, s'il y a lieu, quelles assurances il a données à ces derniers, quant aux mesures à venir au sujet de la grave situation des producteurs de maïs de l'Ontario?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui monsieur l'Orateur, mais aux termes du Règlement, je ne pourrai donner une réponse aussi détaillée que je l'aurais voulu. Il y a tout juste quelques minutes, nous avons eu des entretiens très satisfaisants avec les producteurs de maïs ontariens, qui sont ici pour protester contre la baisse des prix de leur maïs en Ontario. L'échange de vues a été utile, à mes yeux, tant pour moi, comme représentant du gouvernement, que pour les membres du syndicat.

J'ai dit que nous avions pris une décision et que nous allions y donner suite immédiatement, afin de nous assurer qu'aucun maïs n'entre au Canada au-dessous du prix de soutien des États-Unis. Quel est ce prix est une question que nous avons l'intention de débattre. Ce n'est pas très clair à cause de la façon très compliquée dont les États-Unis subventionnent leurs producteurs de maïs. Sans enfreindre le Règlement, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire qu'à mon avis la réunion a été très utile.

On a soumis des propositions dans d'autres domaines. Nous avons tenté d'y répondre et nous avons l'intention de les étudier et d'y répondre de façon plus définitive plus tard.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, comme il a déclaré qu'il avait l'intention de s'entretenir avec des fonctionnaires des États-Unis à ce sujet, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à imposer des restrictions temporaires visant certaines catégories de maïs importées au Canada, afin d'empêcher que le prix de vente du maïs ne baisse encore davantage?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le député d'Oxford sait probablement mieux que la plupart des députés quelles sont nos obligations aux termes des ententes internationales, et il sera sûrement le premier à admettre que nous avons pris les mesures les plus utiles et les plus appropriées, compte tenu des accords que le Canada a signés.

M. Nesbitt: Le ministre n'admet-il pas qu'on a pris des mesures semblables pour l'importation des dindes, il y a quelques années?

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement compte-t-il prendre des mesures concrètes en plus de s'engager à discuter le problème avec le ministère de l'Agriculture des États-Unis?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, la première chose à faire, c'est de discuter.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—DEMANDE DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES EFFECTIFS MILITAIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. A. J. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais, en son absence, je l'adresserai au premier ministre. Le gouvernement a-t-il reçu une note du secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk, invitant assez carrément le gouvernement canadien à ne pas réduire ses troupes et sa capacité nucléaire en Europe, et quand le gouvernement canadien y répondra-t-il officiellement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lui-même répondu à cette question, il y a quelques jours.

L'hon. M. MacLean: Je ne m'en souviens pas, monsieur l'Orateur, mais je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il confirmer qu'il a discuté du rôle de l'OTAN en Europe, lors des entretiens qu'il a eus avec le premier ministre de France au début de la semaine? Pourrait-il indiquer à la Chambre la nature de ces discussions?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Lorsque nous avons examiné la situation internationale, nous avons discuté du problème de l'OTAN, des relations de la France avec cette organisation et de la position du gouvernement français touchant les événements qui se déroulent en Europe et qui ont un rapport avec l'OTAN.

L'hon. M. MacLean: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre envisage-t-il d'avoir sous peu de semblables discussions à ce sujet avec certains de nos alliés de l'OTAN, par exemple le gouvernement des États-Unis?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est à New-York, et je suis persuadé qu'on envisage d'y organiser des rencontres officieuses entre divers représentants des pays de l'OTAN, afin d'y discuter de ces problèmes. Je ne suis pas très sûr de l'ordre du jour, mais j'ai entendu dire par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il avait l'intention de leur parler des problèmes de l'OTAN.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre brève question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale sur ce sujet si important. La décision annoncée par le gouvernement de fermer, l'été prochain, la base militaire canadienne de Zweibrücken, en Allemagne, a-t-elle été retenue ou non?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce problème, comme la plupart de ceux qui concernent la Défense nationale, est à l'étude.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE LAIT—ON RÉCLAME UNE MÉTHODE PLUS EFFICACE DE VERSER LES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné les nombreuses plaintes que nous recevons relativement au paiement des subventions accordées aux producteurs de lait industriel, l'honorable ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention de faire des démarches auprès du Centre des données, afin de trouver une méthode efficace pour la distribution des subventions aux producteurs de lait industriel?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je regrette, monsieur l'Orateur, mon attention a été attirée ailleurs pendant un moment. Je me demande si le député voudrait bien répéter sa question.

[*Francais*]

M. Laprise: Je voudrais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture si, par suite des nombreuses plaintes que nous recevons de nos électeurs, il a l'intention de faire des démarches auprès du Centre des données, afin de trouver une méthode efficace pour distribuer les subventions aux producteurs de lait industriel.

[L'hon. M. MacLean.]

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà un moyen assez satisfaisant de répartir les contingents parmi les producteurs de lait industriel. Cette question est à l'étude, mais, somme toute, les producteurs laitiers du Canada sont généralement assez satisfaits.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Est-il d'avis qu'un retard de trois mois dans le paiement de subventions peut être considéré comme un système efficace?

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question sur la chaussée qui doit relier l'Île du Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick. Vu la vive inquiétude qui règne à ce sujet dans l'Île du Prince-Édouard, inquiétude que partage manifestement le premier ministre Campbell, le premier ministre ou le ministre des Travaux publics fera-t-il bientôt à la Chambre une déclaration complète sur cette très importante question? Il pourrait ainsi dissiper toute incertitude et permettre aux gens de la région de dresser des plans pour l'avenir de leur économie en connaissance de cause.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à ajouter à ce que le ministre des Transports a déclaré à la Chambre hier.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce qu'il a dit.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si l'on examine seulement les qualités intrinsèques de ce projet très important ou si l'on retarde l'annonce d'une décision défavorable en attendant d'avoir trouvé un prix de consolation satisfaisant pour l'Île du Prince-Édouard?

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre. Dans le discours qu'il a prononcé avant-hier soir à Cal-

gary, il a déclaré que le gouvernement examinait les programmes qui ont atteint leurs buts et qui pourraient être abandonnés. Peut-il dire à la Chambre quels sont les programmes que le gouvernement songe à abandonner ou ceux pour lesquels il entend réduire sa contribution financière?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'énonçais un principe général. Les députés de l'opposition conviendront, j'en suis sûr, qu'il faut discontinuer les programmes qui, à notre avis, ne répondent pas aux normes. Nous avons donné une idée de ce genre de programmes, lorsque nous avons mis fin au programme des travaux d'hiver.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire. Comme le premier ministre a parlé dans son discours du régime d'assistance publique du Canada et de programmes semblables, ces mesures sont-elles vouées à l'abandon?

Le très hon. M. Trudeau: Je pense que le député fait erreur, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas avoir parlé du régime d'assistance publique du Canada. J'ai parlé de la sécurité sociale, des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire en général, et j'ai signalé que nous essayons de trouver les moyens de réaliser de plus grandes économies dans l'application de ces programmes.

M. Knowles: Puis-je rappeler au premier ministre, qu'en page 4 du texte distribué par son bureau, il est question du régime d'assistance publique du Canada?

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Dois-je conclure de ses commentaires que le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter les pensions de vieillesse pour les nécessiteux, ni les pensions aux anciens combattants et autres personnes dans le besoin?

M. l'Orateur: Le député d'Abitibi.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre voulait répondre à la question en s'inspirant de la société juste, et ces gens sont justement dans le besoin.

[*Plus tard*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances étant absent, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a été officiellement averti par les fonctionnaires de l'Ontario au début de cette année que les prévisions fédérales sous-estimaient gravement le coût total des programmes d'enseignement postsecondaire et d'hospitalisation?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances sera ici lundi.

Une voix: C'est son jour de congé.

Le très hon. M. Trudeau: Ces questions relèvent du Conseil du Trésor. Le président du Conseil du Trésor aurait peut-être une déclaration à faire.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor peut-il faire savoir à la Chambre si l'on a reçu un avertissement en ce sens?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur j'ai vu l'article de journal qui inspire cette question, je pense. Cette affaire est longue et compliquée. On m'a assuré, il y a quelque temps, que nous n'avions pas reçu de communication officielle, mais je vais demander une autre vérification.

L'hon. M. Lambert: Si l'on a reçu des instances officielles, le ministre serait-il prêt à les déposer avant le débat sur le budget?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, les communications officielles échangées entre les gouvernements sont, bien entendu, traitées confidentiellement. S'il en est, je les examinerai pour déterminer si elles sont confidentielles.

M. Robert Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à celle qu'on a posée à propos des programmes à frais partagés, et je la pose au premier ministre. Vu la déclaration qu'il a faite l'autre jour à la conférence annuelle de la Chambre de commerce de Calgary au sujet de la réduction des dépenses publiques, peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de mettre en œuvre le programme d'assurance frais médicaux qui, d'après les prévisions, coûterait un demi-milliard de dollars la première année?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je l'ai dit et je le répète, nous voulons tenir des rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances et des ministres d'autres sphères administratives, comme la santé et le bien-être, en vue de discuter les programmes non limitatifs. Je parle des programmes établis en vertu d'une loi et dont nous ne pouvons ni contrôler les frais ni les prévoir avec exactitude. Nous avons fait part de ce projet de rencontres fédérales-provinciales.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, compte tenu de cette étude approfondie de l'étendue d'une société juste et de la réduction maximum des

dépenses, le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il pense de la montée en flèche de mois en mois du coût du Centre des Arts à Ottawa? Est-ce qu'on s'en occupe et le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi des dépenses prévues d'environ 15 millions de dollars atteindront vraisemblablement 54 millions?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suppose que le très hon. représentant ne s'attend pas que nous laissions tomber cette entreprise au nom d'une société juste.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si c'est le cas, pourquoi alors le premier ministre ne nous donne-t-il pas l'assurance que les programmes de bien-être social qui touchent le Canadien moyen ne seront pas réduits?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il m'est absolument impossible de comprendre comment nous aiderions ces pauvres gens en pilonnant le Centre des Arts ou en mettant fin à l'entreprise au stade où elle en est.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous ne cherchons pas à pilonner le Centre des Arts mais plutôt à pilonner le premier ministre pour l'amener à nous donner des renseignements.

[Plus tard]

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai une question à poser au premier ministre au sujet de l'allocution qu'il a prononcée hier, à Calgary, devant la Chambre de Commerce du Canada. Peut-il nous dire si les intentions qu'il a attribuées au gouvernement de limiter certains programmes pour des raisons d'économies visent les critères très rigoureux appliqués actuellement aux prêts aux étudiants? Qu'a-t-il répondu, mercredi, aux réclamations des étudiants de Regina?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu que les étudiants n'étaient pas la classe la plus défavorisée de notre société et que, ces dernières années, les sommes mises en réserve par le gouvernement fédéral en vue de prêts n'avaient pas toutes été requises. Je leur ai dit qu'il y avait, pour les prêts, plus d'argent qu'on n'en avait demandé.

M. George Muir (Lisgar): J'aimerais poser au premier ministre une question supplémentaire au sujet de son discours de Calgary, où il signalait qu'une attention particulière était donnée à la recherche dans le domaine des affaires. Peut-il nous assurer que cette attention spéciale s'étendra au secteur agricole?

Le très hon. M. Trudeau: Le ministère de l'Agriculture dépense beaucoup pour la recherche.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Muir (Lisgar): Pas assez.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Une question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement de la Saskatchewan une demande d'aide accrue pour les prêts aux étudiants? Si oui, comment y a-t-on donné suite?

Le très hon. M. Trudeau: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a reçu une lettre à ce sujet l'été dernier. Il a répondu qu'il veillerait à ce que les fonds nécessaires soient disponibles pour répondre aux demandes plus nombreuses des étudiants de la Saskatchewan. Ces montants étaient prévus. Les députés devraient savoir que plus de 6 millions de dollars, si je ne me trompe, ont été prêtés à quelque 7,200 étudiants de la Saskatchewan l'an passé.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Puis-je poser une question complémentaire? Pour parer partiellement à l'augmentation des frais, tant à propos des prêts aux étudiants qu'à l'égard d'autres mesures sociales qui préoccupent si manifestement le premier ministre, songe-t-il à frapper sous peu d'un impôt les plus-values de capitaux?

Le très hon. M. Trudeau: Le ministre des Finances traitera dans son exposé budgétaire de tous les impôts que nous envisageons.

LES PÉNITENCIERS

POSSIBILITÉ D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du solliciteur général, que ses dons de clairvoyance ont fait quitter la Chambre cinq minutes avant que je puisse lui poser ma question. Le premier ministre pourrait-il indiquer si, par suite de la décision du gouvernement de ne pas reconstituer le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, formé des membres de tous les partis, pour étudier la construction et la gestion des pénitenciers, on examinera l'opportunité de confier un mandat à un comité permanent afin que les travaux de ce comité puissent continuer? La question est d'un grand intérêt pour les députés et les membres de l'autre endroit.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je devrai demander au solliciteur général de considérer la question comme préavis. L'idée me paraît raisonnable.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ ET SYNDIQUÉ AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, hier le député de Calgary-Nord m'a demandé si j'avais reçu une demande du procureur général de la province de Québec, en vue d'établir une commission royale d'enquête pour examiner l'augmentation de la criminalité au Canada.

La réponse à cette question est non. Le ministre n'a reçu aucune demande de la province de Québec en vue d'établir une commission royale d'enquête. Le député se souviendra sans doute, comme tous les autres députés, que les 6 et 7 janvier 1966, les procureurs généraux avaient tenu à Ottawa une conférence fédérale-provinciale sur le crime organisé. Par la suite, on a établi un comité composé de fonctionnaires du service des procureurs généraux du Québec et de l'Ontario afin d'étudier la question du crime organisé.

Le député se souviendra sans doute que ce comité a publié, en août 1967, un rapport recommandant la création d'un nouvel organisme central de renseignements appelé le Système canadien de renseignements sur le crime avec bureau central à Ottawa. Ce système a été mis en place et il a des bureaux dans toutes les capitales provinciales, excepté à Québec. Il paraîtrait que Québec étudie encore ce problème.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il sugéré ou a-t-il demandé à la Gendarmerie royale du Canada de prêter son concours à la police des grands centres urbains du Canada pour lutter contre le crime organisé qui sévit actuellement dans tout le Canada.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général parle au nom de la gendarmerie, mais je sais d'expérience que la Gendarmerie royale du Canada prête constamment son concours au Canada, à la police provinciale et municipale.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMISSION INTERNATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES ENTREPRISES MULTI-NATIONALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le ministre de la Justice énonçait la politique gouvernementale lorsqu'il a déclaré dans un discours aux conseillers immobiliers américains que les nations devraient abdiquer une partie de leur souveraineté et de leur compétence en faveur d'une commission internationale qui réglementerait des entreprises multinationales?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore arrêté de politique sur l'abdication de souveraineté mais, je dois avouer pour ma part... (*Exclamations*) ... que le gouvernement est porté vers des institutions de caractère international plutôt que vers des entreprises nationalistes.

M. Baldwin: Comme l'OTAN.

L'hon. M. Harkness: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre de la Justice a dit qu'il fallait commencer par les relations économiques canado-américaines, le premier ministre peut-il nous dire si cette question a fait l'objet de discussions avec des responsables américains?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne suis pas au courant de telles discussions, monsieur l'Orateur, mais j'avoue que ce serait une très bonne idée.

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement va-t-il accepter la proposition du ministre des Transports et nommer comme président d'Air Canada un homme dont les services envers le parti libéral constituent la seule qualification? (*Exclamations*)

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): C'est vous que j'ai recommandé, George, mais on n'a pas accepté.

[*Plus tard*]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet d'Air Canada. Le gouvernement a-t-il reçu le rapport des experts en investissements sur la réorganisation d'Air Canada, dont il a été question à deux reprises l'an dernier?

L'hon. M. Hellyer: Je ne sais de quel rapport au juste mon honorable ami veut parler.

Un nombre considérable d'études ont été faites sur le problème du financement de la société nationale de transport aérien, et on s'occupe présentement de les analyser afin de décider de la meilleure façon de subvenir aux besoins de la Société Air Canada dans l'immédiat et à long terme.

M. Bell: Une question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Va-t-il différer toute modification importante de la structure administrative d'Air Canada jusqu'à la réception de ces rapports?

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal a la parole.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je vais reprendre ma question parce qu'elle me paraît extrêmement importante.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports vient de dire qu'il ne savait pas au juste quels étaient les rapports mentionnés par le député. Je ne peux pas promettre de soutenir les décisions réclamées par l'opposition tant qu'on n'aura pas reçu ces rapports hypothétiques que nous ne pouvons pas identifier.

M. Bell: Le premier ministre ne croit-il pas que toute nouvelle nomination de valets du parti à Air Canada porterait sérieusement atteinte à ses droits en tant qu'organisme public?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CHURCHILL (MAN.)—LES NÉGOCIATIONS AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il déjà pris des mesures en vue de rencontrer le premier ministre du Manitoba au sujet des problèmes immédiats qui ont trait au développement de la ville de Churchill dans le Manitoba?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai en effet rencontré le premier ministre du Manitoba il y a quelques semaines. Cette réunion a été suivie d'un échange de lettres et nos ministères s'apprêtent à agir.

M. Simpson: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Cette réunion ayant eu lieu, si je ne me trompe, avant le 12 septembre, puis-je demander au premier ministre s'il a déjà répondu à la lettre du premier ministre du Manitoba qui lui demandait le 12 septembre, à le rencontrer, afin d'activer les choses?

[L'hon. M. Hellyer.]

Le très hon. M. Trudeau: Je le crois, monsieur l'Orateur, mais je vérifierai cela et je le confirmerai ensuite.

LA RADIODIFFUSION

L'INITIATIVE DE LA COMMISSION AU SUJET DES ÉMISSIONS DE QUALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question très agréable au secrétaire d'État. Voudrait-il remercier la CRTC de la très grande fermeté dont elle a fait preuve, d'après ce qu'on a rapporté aujourd'hui en incitant nos stations privées à produire des émissions d'une qualité acceptable?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis disposé à communiquer ce message au CRTC, tout comme je suis disposé à communiquer ceux qui sont exprimés par tous les honorables députés.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

QUESTION RELATIVE AU PRIX OBTENU POUR LE PLUTONIUM VENDU À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il nous dire quel prix, au gramme, a été obtenu pour la vente de plutonium à la France?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question devrait être posée à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui n'est pas à la Chambre en ce moment. Par curiosité, je me suis informé, et cet accord en est un entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et le Commissariat de l'Énergie Atomique de France, et il est de caractère confidentiel.

[*Traduction*]

[*Plus tard*]

M. Maurice Foster (Algoma): Je veux poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Les récentes ventes de plutonium à la France reflètent-elles un climat plus cordial qui aboutirait à des ventes d'uranium à ce pays?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'O...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question, telle qu'elle est posée, me semble de portée un peu trop générale.

L'HABITATION

DÉCLARATION SUR LE PROGRAMME DE 1968

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sollicite l'assentiment de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de faire une brève déclaration à propos de l'habitation.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, les députés savent déjà que 1968 sera une année sans précédent pour l'habitation au Canada. (*Applaudissements*) Les prévisions initiales de 175,000 mises en chantier dans toutes les régions du Canada sont maintenant presque assurées, et tout indique que le chiffre définitif atteindra 185,000. Toutefois, la répartition des nouvelles mises en chantier entre les maisons de location et les maisons unifamiliales continue à susciter de l'inquiétude. Les mises en chantier d'habitations multiples des neuf premiers mois dépassent de 26 p. 100 le total comparable de 1967, et la proportion des maisons unifamiliales est inférieure de 8.4 p. 100 à celle de 1967.

Les crédits initiaux de construction de logements prévus pour cette année s'appuyaient sur l'hypothèse que 100,000 logements locatifs multifamiliaux, et 75,000 maisons unifamiliales à vendre seraient mis en chantier en 1968. Il semble bien possible que les maisons unifamiliales n'atteindront pas les 75,000, tandis que les logements locatifs multifamiliaux vont dépasser les 100,000.

Afin de pallier le manque de logements familiaux, on a autorisé la Société centrale d'hypothèques et de logement à libérer de son budget d'investissements une somme de 170 millions de dollars pour le financement de maisons destinées à des propriétaires-occupants, durant le reste de l'année. Cela représente la construction de 9,000 unités nouvelles de logements unifamiliaux et en copropriété, sans compter les 2,000 prêts consentis pour des logements existants. Des 9,000 maisons unifamiliales à l'état de projet, environ 3,000 seront vendues à des propriétaires privés, et environ 6,000 à des lotisseurs.

A compter du 7 octobre, la Société centrale d'hypothèques et de logement acceptera des demandes d'emprunts des bâtisseurs-marchands sans exiger la vente préalable de la maison. Ces prêts seront répartis équitablement à travers le pays, mais on accordera une certaine priorité aux maisons à coût modéré.

Outre ses conséquences favorables du point de vue de l'emploi, le programme, allié à l'activité accrue des institutions prêteuses, contribuera à rétablir dans une certaine mesure l'équilibre entre le nombre des maisons louées et celui des maisons qui appartiennent à leurs occupants.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce que l'on trouve sur la première page de la déclaration du ministre, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, car les statistiques qu'on y donne démontrent qu'on a sous-estimé le nombre d'habitations unifamiliales et surestimé le nombre des appartements. Il y a, j'en suis sûr, d'excellentes et valables raisons pour expliquer cet état de choses. L'une c'est que les institutions de prêts hypothécaires préfèrent investir dans des maisons de rapport, parce que leur argent rapporte plus. Quant aux 9,000 unités qui vont faire maintenant l'objet, dirons-nous, de prêts directs de la Société, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas pu entreprendre ce programme plus tôt.

Cette déclaration ne satisfera guère les nombreux Canadiens qui cherchent une maison à un prix raisonnable. Naturellement, le ministre n'a pas parlé du taux d'intérêt, mais nous en avons une très bonne idée. Ces maisons doivent être prêtes au printemps, mais cela ne veut pas dire grand-chose tant que nous ne saurons pas si l'équipement public est disponible. Le gouvernement actuel a abandonné le programme de travaux d'hiver, ce qui a arrêté des travaux prévus à ce titre. Cela créera de grosses difficultés pour les municipalités. Naturellement, nous sommes heureux de savoir qu'il y aura plus de logis disponibles, mais je me demande si cela fait partie du programme du ministre pour qui bien vivre, c'est être bien logé.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, d'après le ministre, la mise en chantier atteindra cette année son point culminant. Lorsqu'il a fait cette déclaration, je croyais qu'il allait ajouter qu'il en irait de même des taux d'intérêt sur la construction domiciliaire. Les modes d'action du gouvernement sont insuffisants et arrivent trop tard et l'on veut par là, je pense, camoufler la mauvaise publicité faite au groupe d'étude ces derniers temps.

Le ministre estime à 185,000 le nombre des nouvelles mises en chantier cette année. Il doit se souvenir que le Conseil économique du Canada avait recommandé le parachèvement de 200,000 logis en un an, dont 190,000 entièrement nouveaux et 10,000 pour remplacer les anciens logements. Il faut considérer la pénurie de logement des dernières années; l'objectif du gouvernement devrait être au moins 250,000 logements pour répondre aux besoins

accumulés. En 1965, nous en avions 165,000; en 1966, 134,000; en 1967, 160,000; en trois ans, 140,000 logements de moins qu'il n'eût fallu. Étant donné l'objectif à atteindre qui était de 185,000, on est bien en dessous des 250,000 logements prévus pour remédier au fléchissement de ces années-là.

Cette crise de logements a été la conséquence directe de l'attitude du gouvernement qui a compté sur les entrepreneurs privés pour les maisons d'habitation individuelles, lui-même prenant l'initiative pour les logements sociaux et à bon marché. Cette politique délibérée du gouvernement a été un échec. La raison de cet échec apparaît dans les déclarations du ministre relatives aux consultations avec les compagnies d'assurance et les banques, à la fin de l'été, et les déclarations des entrepreneurs indiquant qu'ils n'ont jamais réussi à obtenir de prêts à l'habitation.

L'inaction du gouvernement, relativement aux taux d'intérêt élevés et à la suppression de la taxe de vente, à la réglementation des loyers, alors même que la ville d'Ottawa l'a demandée pour remédier aux loyers exorbitants, et à l'établissement d'un ministère de l'aménagement urbain, indique...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député et lui rappeler que, suivant le Règlement, les remarques sur les déclarations ministérielles doivent être brèves.

M. Gilbert: J'achève, monsieur l'Orateur. Je disais donc que l'inertie du gouvernement pour ce qui est d'établir un ministère distinct de l'habitation et de l'aménagement urbain et dans tous les autres domaines dont j'ai parlé, explique la grave crise du logement au Canada à l'heure actuelle, crise qui risque de se prolonger.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, de prime abord, la déclaration que vient de faire l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) relativement au problème du logement et à la possibilité de construire 187,000 logements, dépassant ainsi l'objectif prévu de 175,000, nous réjouit.

Cependant, nous sommes sincèrement d'avis que cette mesure vient un peu tard. De plus, nous croyons que cette mesure ne réglera pas le problème des petits, et je songe en particulier aux familles à faible revenu, aux sans-travail, à ceux qui touchent une pension, aux invalides, aux veuves, aux personnes sans métier, aux nouveaux arrivés dans ce pays, à ceux qui reçoivent des allocations d'assistance sociale, aux Indiens et aux métis.

[M. Gilbert.]

Alors que les prix augmentent, monsieur l'Orateur, le pouvoir d'achat de ces familles décroît. Puisque les prix du logement sont inévitablement élevés, les familles se tirent d'affaires en réduisant les dépenses de nourriture, de vêtements et d'éducation, ou bien elles réduisent le coût du logement en allant demeurer avec des amis ou des parents, ou, encore, en habitant des logements divisés en petites unités où la vie est impossible.

Cette partie de la déclaration du ministre me désole quelque peu, et je cite:

> Cependant, la répartition quant à la catégorie de logements, c'est-à-dire, entre les logements à loyer et les maisons unifamiliales pour propriétaires-occupants, nous laisse songeurs.

Monsieur l'Orateur, cela nous laisse également songeur, surtout si l'on tient compte du fait que des mesures ne sont pas prises immédiatement pour venir en aide aux groupements à faible revenu, lesquels sont les plus durement frappés par la hausse du coût de la vie.

A ce stade-ci, j'aimerais rappeler au ministre une déclaration qui apparaît aux pages 215 et 216 du 3e rapport annuel du Conseil économique du Canada, et je cite:

> En l'absence d'un prochain retour des choses...

et la déclaration du ministre n'est certainement pas un retour...

> ...dans la construction de nouveaux logements domiciliaires une sérieuse pénurie pourrait apparaître très rapidement au Canada et les hausses de loyers pourraient devenir un puissant nouveau facteur accentuant la montée du coût de la vie et les demandes d'augmentation de salaires.

En conséquence, je demande au ministre de songer à présenter des mesures immédiates afin de venir en aide aux familles à faible revenu et aux familles nombreuses, dans le domaine du logement.

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION MARITIME

INTERPELLATION AU SUJET DE L'AIDE À L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant poser une question au ministre des Pêcheries mais, en son absence, je l'adresserai au premier ministre. Le comité fédéral-provincial des pêches atlantiques a terminé hier à Montréal sa conférence sur les matériaux de construction de bateaux de pêche. Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre un rapport à la Chambre sur les conclusions auxquelles est arrivée cette conférence, et se fondera-t-il sur ses constatations pour rétablir l'aide à l'industrie de la construction maritime.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries, j'aimerais considérer cette question comme préavis.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'ARMES AU NIGÉRIA ET AU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Le gouvernement canadien prendra-t-il des mesures diplomatiques pour essayer de persuader les gouvernements de l'URSS, de la Grande-Bretagne et de la France d'arrêter leurs fournitures d'armes au Biafra et au Nigéria?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà traité le problème des instances diplomatiques.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA DÉFINITION JURIDIQUE DE LA MORT

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice. Comme les greffes du cœur deviennent de plus en plus fréquentes et que le docteur Christiaan Barnard a déclaré hier que la définition traditionnelle de la mort était désuète, le gouvernement envisage-t-il une mesure prévoyant une définition juridique de la mort qui serait un guide judicieux pour les chirurgiens?

M. Baldwin: Le gouvernement libéral est le critère idéal.

L'hon. John M. Turner (ministre de la Justice): Je n'aime pas penser à la chose, mais j'examinerai cette question.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DEVCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural. Comme il est absent, avec ou sans autorisation, je la poserai au premier ministre. Comme il s'agit d'une requête fort urgente, appuyée par des gens du Cap-Breton et sous-entendue aussi dans la mesure, le gouvernement ne va-t-il pas mettre le rapport de la Devco à notre disposition?

M. Russel C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Je signalerai l'instance du député au ministre, qui est absent temporairement.

M. MacInnis: J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Vu l'énorme intérêt qu'il porte à la juste société, selon lui une question urgente que l'on adresse à son gouvernement depuis une semaine environ ne devrait-elle pas avoir reçu une réponse, vu surtout que la mesure législative témoigne de l'urgence de la question? Pourquoi ne pouvons-nous obtenir ce rapport de la Devco?

Le très hon. M. Trudeau: Le ministre était ici il y a quelques instants, mais il a dû quitter la Chambre.

Une voix: Où est-il? Faites-le revenir.

Le très hon. M. Trudeau: Il est maintenant midi vingt et il avait un rendez-vous à midi quinze. Il ne s'attendait pas, je suppose que les députés de l'opposition soient si loquaces ce matin.

M. MacInnis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. On nous a maintes fois répété ici, à moi et à d'autres députés de l'opposition, que nous ne pouvions poser aux ministres des questions autres que celles qui relèvent de leurs ministères respectifs. C'est la règle qu'on nous a imposée, et je pourrais citer de nombreux précédents. Je demande encore une fois au premier ministre pourquoi la loi prévoit-elle que nous ne pouvons nous occuper de cette affaire pressante? Pourquoi, dès le début de la semaine, le premier ministre lui-même a-t-il désigné le mauvais ministre pour répondre à cette question? Où est la société juste? Quand et où allons-nous obtenir ce rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES PORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LA QUESTION DU CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je veux poser au ministre des Transports une question qui découle du débat de fin de soirée d'hier. Quand a-t-on écrit au premier ministre de la Colombie-Britannique et aux chemins de fer en cause la lettre qu'il a mentionnée hier soir? A-t-on reçu une réponse? Si oui,

a-t-on prévu une date pour la réunion mentionnée dans cette lettre? Le ministre compte-t-il assister à cette réunion?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Les lettres ont été écrites hier. Il va de soi qu'une réponse n'a pas pu nous parvenir entre-temps. Je n'envisage pas d'assister à cette réunion, car c'est une question qui concerne principalement les chemins de fer, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le conseil de planification du Sud de la province. Je me suis permis toutefois d'annoncer au premier ministre de la Colombie-Britannique, par téléphone, l'envoi des lettres pour qu'il puisse être au courant et accélérer ses préparatifs.

M. Nowlan: Une question supplémentaire. Le ministre a-t-il pu vérifier ce que le ministre des Travaux publics a dit à propos de l'entreprise de Roberts Bank pour savoir s'il exprimait la politique du gouvernement?

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Comme le ministre a été si prompt à expédier les lettres hier, a-t-il pu obtenir une opinion juridique catégorique sur la compétence constitutionnelle quant à la question des voies ferrées de l'Hydro de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Hellyer: Nous sommes en train de l'obtenir, monsieur l'Orateur.

LA NAVIGATION

CHURCHILL (MAN.)—LA PROLONGATION DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'aimerais demander au ministre si l'étude en cours sur la prolongation de la saison de navigation à Churchill sera publiée comme étude interministérielle ou comme document public?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je ne sais pas à laquelle des nombreuses études faites sur ce sujet mon honorable ami fait allusion. Je pourrais peut-être tenir la question pour préavis, ou bien le député pourrait l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Korchinski: Puis-je poser une question complémentaire au premier ministre? J'aimerais lui demander si, dans l'intérêt de l'économie, il ne pourrait pas songer à supprimer ces études et à nommer une commission d'enquête publique, afin de permettre aux organismes intéressés de présenter des instances et de recommander des solutions?

[M. Nowlan.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente des instances. Il ne pose pas vraiment une question.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DES MINISTRES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je poser au premier ministre ce que j'estime être une question intéressante? Je crois savoir qu'aujourd'hui tous les membres ont reçu une communication relative à une nouvelle expérience portant sur la présence des ministres à la Chambre. D'après cette communication, le premier ministre viendra à la Chambre, pour les questions, cinq jours par semaine et tous les membres du cabinet y viendront le mercredi. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, il y en aura 13 sur 28. Puis-je demander au premier ministre quand cette expérience va commencer?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je suis heureux que le député trouve cette question très intéressante. J'espère qu'il trouvera la réponse intéressante, elle aussi. Nous avons pensé que ce plan pourrait être mis à exécution lundi, monsieur l'Orateur. Nous espérons que la Chambre en verra les avantages.

Une voix: Vous avez déjà fait cette expérience.

Le très hon. M. Trudeau: Le député signale que nous avons peut-être, à contrecœur, expérimenté la chose ces deux dernières semaines.

Cette observation démontre que l'opposition y gagnera peut-être si ce programme réussit, car nous espérons que, plutôt que de voir les ministres occupés ailleurs à un moment inopiné au cours de la session, comme cela leur arrive nécessairement, ce qui fait que le cabinet peut rarement être au complet à la Chambre, vu que ses membres doivent s'occuper d'autres aspects des travaux un peu partout au pays, nous espérons dis-je, que la méthode proposée permettra aux membres de l'opposition de poser des questions sur un ministère précis, à des jours prévisibles non seulement pour eux mais pour le ministre aussi. Nous osons croire que, de cette façon, les ministres pourront prévoir le jour où ils seront présents à la Chambre et l'opposition, de son côté, pourra préparer ses questions de façon à obtenir plus de renseignements, et non pas moins.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je

voudrais commenter la déclaration du premier ministre. Elle démontre que le gouvernement veut réaliser ce projet. Déclaration et projet me semblent porter atteinte de propos délibéré, aux privilèges de la Chambre et à tous les députés, dont ceux de l'opposition, en ce qui concerne l'usage traditionnel et le Règlement de la Chambre.

Je veux signaler au premier ministre une phrase qui figure à l'article 173 des Commentaires de Beauchesne et qui concerne la pratique des questions posées à l'ordre du jour. La voici:

Cette coutume est si ancienne et si régulièrement suivie à la Chambre qu'à mon avis, il serait, sinon impossible, du moins inopportun d'y mettre fin.

Il semble que le très honorable représentant ne craint pas de se précipiter là où M. Beauchesne redoutait de poser le pied.

Je souligne aussi que le paragraphe 5 de l'article 39 du Règlement de la Chambre prévoit que:

Avant que la Chambre aborde l'ordre du jour, des questions portant sur des sujets urgents peuvent être adressées oralement aux ministres de la Couronne . . .

Cette déclaration faisait partie d'une recommandation du comité de la procédure, adoptée par la Chambre à l'unanimité, je crois. On n'y dit pas que les questions ne devraient s'adresser qu'à certains ministres de la Couronne ni qu'elles devraient se limiter aux ministres que le gouvernement ou le très honorable représentant jugent bon de désigner pour être présents à la Chambre; la recommandation s'applique à tous, sans exception.

Je signale, monsieur l'Orateur, avec toute la vigueur possible, que ce geste du gouvernement, d'autant plus flagrant qu'il va à l'encontre de la critique très raisonnable et modérée formulée contre cette proposition lorsqu'elle a d'abord été abordée, et vu qu'un comité permanent a maintenant été constitué et chargé d'examiner cette question, constitue un outrage très subtil à la Chambre des communes.

Les droits accordés aux députés en vertu de l'article 39 du Règlement vont plus loin. Ils ont maintenant le droit, lorsque Votre Honneur, s'il le juge à propos, décide qu'une question n'est pas urgente ou que les députés ne sont pas satisfaits de la réponse, de donner un préavis raisonnable et de débattre le sujet et le projet actuel porte atteinte à ce droit.

Mon exposé se fonde sur la déclaration du premier ministre et l'absence à la Chambre de ministres qui devraient être ici pour répondre à ces questions, mais il s'appuie également sur une lettre adressée à tous les députés, et qui, je suppose, est du domaine public, par le président du Conseil privé. En date d'hier, elle se lit ainsi:

Le mercredi 25 septembre, le premier ministre a demandé la collaboration de la Chambre en vue de tenter une expérience concernant la présence des ministres durant la période quotidienne des questions. J'annexe à la présente une copie de la liste du roulement.

En examinant cette liste, monsieur l'Orateur, il est intéressant de constater que c'est aujourd'hui même que le ministre de l'Agriculture devait être absent de la Chambre. L'absurdité de cette expérience se dégage du fait que le ministre n'est pas tellement occupé ailleurs, puisqu'il est venu à la Chambre lorsqu'on l'a demandé en vertu de l'article 26 du Règlement. Cet arrangement a été combiné et continue à l'être au mépris absolu de la Chambre et du Parlement.

Je lirai rapidement le second paragraphe, monsieur l'Orateur.

Cette liste est basée principalement sur les obligations des ministres au sein du cabinet. Naturellement, les ministres devront de temps en temps s'absenter pour remplir d'autres devoirs publics ou pour cause de maladie. Il n'est pas conseillé dans de tels cas de remettre les questions à plus tard; il vaut mieux les adresser au ministre suppléant ou au secrétaire parlementaire.

La seule chose qu'on puisse déduire de cette lettre, monsieur l'Orateur, c'est que lorsque, conformément aux dictats du premier ministre, les ministres ne seront pas à la Chambre, on ne répondra pas aux questions des députés. On les laissera tomber tout simplement, la chose est claire. Dans le deuxième paragraphe de cette lettre, le président du Conseil privé dit en effet que lorsque les ministres sont absents pour des motifs légitimes, on peut adresser les questions aux secrétaires parlementaires ou aux ministres suppléants. Cela revient à dire: «Lorsqu'un ministre est absent parce que le premier ministre en a décidé ainsi, on laissera tomber les questions.»

Ceux d'entre nous, monsieur l'Orateur, qui avons eu l'occasion de voir la période de questions, au Royaume-Uni, perdre de son efficacité au point de devenir inutile, considèrent cette mesure comme hautement rétrograde. Puis-je faire remarquer aux députés ministériels, au très honorable député et au président du Conseil privé, s'ils veulent vraiment gagner du temps et accélérer les travaux de la Chambre, qu'il vaut mieux consacrer une minute ou deux à une question et à sa réponse que de voir un député, frustré de

n'avoir pu obtenir un renseignement légitime, se croire obligé de faire un discours sur le sujet à la première occasion.

Je conseille au gouvernement de réfléchir sérieusement à cette formule. Elle fait affront au Parlement, elle compromet ou limite les privilèges des députés. Je conseille au très honorable représentant de réétudier cette mesure sans délai et d'arrêter la dégradation de la période en cause. Je le dis en toute sincérité, monsieur l'Orateur, autrement je crains fort que la Chambre n'ait à traverser une période très difficile.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas longtemps vu que mon honorable ami, le député de Peace River, (M. Baldwin) a fort bien exposé la question. J'appuie sa protestation et son plaidoyer.

Quoique notre procédure puisse présenter des fautes ou des faiblesses nombreuses, je ne trouve rien à redire à la période des questions. Elle fournit aux députés en général l'occasion de tenir le gouvernement en haleine. Cette proposition, qui permettrait à un certain nombre de ministres d'être absents, tente de désamorcer la période des questions, ce qui n'est pas, je pense, à l'avantage du Parlement.

Il y a un Règlement que le député de Peace River n'a pas cité et auquel j'aimerais vous reporter. L'article 5 stipule:

> Tout député doit assister aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

Je sais que cette disposition est violée à toute heure du jour par certains députés. Ils sont absents et ne se soucient pas de l'article 5 du Règlement, monsieur l'Orateur. Mais que le premier ministre (M. Trudeau), ou le leader du gouvernement, se lève et annonce délibérément que certains membres très importants, qui appartiennent au cabinet, ne seront pas ici, c'est, me semble-t-il, non seulement défier les droits et les privilèges des députés et faire fi de la période des questions, mais encore braver l'article 5 du Règlement. Le gouvernement n'a pas le droit d'imposer cette pratique à la Chambre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comprends le sérieux de la requête de l'opposition, et je les assure que notre proposition ne tendait pas à humilier la Chambre. Il s'agit d'une expérience. Nous l'avons présentée sous ce jour et je pense qu'il serait plus libéral de la tenter que d'y renoncer a priori, comme l'ont proposé certains membres de l'opposition.

[M. Baldwin.]

Je trouve l'expérience valable, parce que non seulement l'opposition mais le Parlement bénéficieront d'une période de questions mieux ordonnée. Les membres du gouvernement doivent parfois s'absenter, monsieur l'Orateur, comme a dû le faire le secretaire d'État aux Affaires extérieures qui est aux Nations Unies, ou le ministre des Finances (M. Benson) qui s'est rendu aux rencontres des ministres des Finances du Commonwealth et plus récemment, aux réunions de la Banque mondiale. J'ai moi-même dû hier aller remplir un engagement à Calgary. Les membres du gouvernement peuvent être forcés de s'absenter. Auparavant, quand un ministre était absent pendant un certain temps, mettons aux Nations Unies, on estimait pouvoir dresser une muraille infranchissable devant l'opposition. Un gouvernement pourrait dire qu'il ne répondra pas à une certaine question avant le retour du ministre ou qu'il y répondra dans dix jours ou dans une quinzaine. A notre avis, les dispositions actuelles obligeront le gouvernement à avoir quelqu'un à la Chambre pour répondre aux questions relatives à des domaines ministériels précis. Si le ministre lui-même ne peut pas être présent un jour, alors qu'il devrait l'être, il sera remplacé par le ministre suppléant ou le deuxième ministre suppléant, ou par son secrétaire parlementaire ou encore par le premier ministre. Quelqu'un devra s'efforcer de répondre, et il faudra que les services des ministres absents mettent au courant le ministre suppléant. Nous espérons que cette méthode sera avantageuse pour l'opposition. Si elle n'est pas avantageuse pour le Parlement, nous cesserons de l'appliquer.

La Chambre se rend compte assurément que les députés qui siègent sur les banquettes ministérielles ne se sont pas absentés. En face, sur la première banquette, je vois que seulement quatre députés sur quatorze qui sont présents. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Lambert: Ils étaient ici.

M. Baldwin: Nous posons les questions. Vous y répondez.

Le très hon. M. Trudeau: Après une heure et quarante-cinq minutes de séance, le pourcentage des membres du gouvernement présents est plus élevé que celui des députés des partis de l'opposition. (*Applaudissements*)

Le NPD s'en tire assez bien; environ la moitié de ses fauteuils aux premiers rangs sont occupés, alors qu'il n'y en avait que le quart il y a un instant.

Chacun comprend que les députés doivent s'absenter. Cela ne veut pas dire qu'ils ne travaillent pas aussi fort qu'ils le peuvent pour le bien commun ou aussi fort que s'ils étaient à la Chambre. Il leur faut peut-être s'occuper de certaines choses dans les ministères ou sur la colline.

M. Horner: Ou ils sont allés jouer au golf.

Le très hon. M. Trudeau: Les députés sont peut-être dans leurs bureaux ou dans d'autres régions du pays ou du monde où ils s'occupent de la chose publique.

M. Baldwin: Tout comme le ministre de l'Agriculture aujourd'hui. Il n'était pas bien loin.

Le très hon. M. Trudeau: Le ministre de l'Agriculture parlait aux producteurs de maïs sur la colline. S'il avait été ailleurs, vous vous seriez plaints. Il est revenu à la Chambre pour traiter de la motion d'ajournement aux termes de l'article 26 du Règlement.

M. MacInnis: Vous l'avez ramené. Ne voulait-il pas revenir de lui-même?

Le très hon. M. Trudeau: S'il n'était pas rentré, un membre de l'opposition aurait posé une question aux termes de l'article 26 du Règlement. C'est pourquoi nous avons dû demander au ministre de revenir.

Que je sache, il ne s'est pas produit beaucoup de désastres nationaux du fait qu'une question était d'une telle urgence qu'une réponse s'imposait le jour même, et ne pouvait attendre au lendemain. Un député a parlé de la situation au Royaume-Uni. Dans certains cas, un ministre est présent toutes les trois semaines seulement pour répondre aux questions. Le régime parlementaire ne s'y est pas effondré que je sache.

M. Baldwin: Presque.

Le très hon. M. Trudeau: Nous n'essayons pas d'aller aussi loin. A notre avis, ce système peut être très avantageux pour l'opposition. Il permettra aux membres de l'opposition de poser des questions, peut-être pas à tous les ministres le même jour, se rattachant à certains domaines ministériels. Ils pourront poser leurs questions tel ou tel jour; selon nous, cette politique est à leur avantage. Sinon, nous pouvons toujours la modifier.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, c'est une très vieille histoire: quand des droits étaient violés, les coupables ont, de tout temps, trouvé les raisons les plus philanthropiques pour justifier leurs actes. (*Applaudissements*)

C'est devenu classique. Tandis que le premier ministre parlait, je pensais bien qu'il allait justifier l'absence de certains ministres car ils ont, bien entendu leur travail à faire, tout le monde en convient. Mais que le premier ministre introduise arbitrairement ce système puis essaie de nous le faire avaler en prétendant que ce qu'il fait est tout à notre avantage, voilà le comble, en vérité, de l'hypocrisie politique! (*Applaudissements*) Nous n'avons pas demandé cela. Nous reconnaissons, comme tous ceux qui ont occupé des postes de responsabilité, que les ministres sont parfois obligés d'être absents. Mais quand le premier ministre vient nous dire: «J'ai décidé d'aider l'opposition»—(*Exclamations*)

Une voix: Il s'inquiète de l'opposition.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...cela m'incite, libre, comme je suis, de tout soupçon—(*Exclamations*) ...à être prudent. Je me souviens très bien, monsieur l'Orateur, qu'en février dernier, le premier ministre, qui faisait alors partie d'un gouvernement minoritaire, a déclaré, en fait: «Nous sommes vos maîtres». Ces paroles sont une application évidente de sa philosophie.

Je demande au premier ministre: quand vous faites des expériences, ne songez-vous pas à vous confier au Parlement et à donner vos raisons? La discussion ne doit-elle pas être l'outil du changement? J'estime, monsieur l'Orateur, qu'en voulant imposer ce règlement à la Chambre des communes, le premier ministre outrepasse les droits inhérents à sa position. Il n'a pas à dire aux membres de l'opposition comment ils doivent agir. Il ne peut demander qu'aux ministres qui l'entourent de tenir leur langue. (*Exclamations*)

Il peut dire à ses ministres qu'ils doivent garder le silence et que les fuites du cabinet qu'un ancien ministre a comparé...

Le très hon. M. Trudeau: Un ancien premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: ..à une passoire, doivent cesser. En y réfléchissant, le premier ministre conviendra qu'il enfreint un peu l'usage parlementaire en demandant à la Chambre de tenir désormais un registre de présence pour les ministres. On se croirait à l'école. (*Applaudissements*)

Le premier ministre sera ici tous les jours; bien entendu, il lui faudra parfois s'absenter, comme il l'a fait ces jours derniers, sans doute pour s'acquitter de ses responsabilités envers le pays. Le ministre des Transports sera absent les jeudi et vendredi, et présent les lundi et mardi.

Le très hon. M. Trudeau: Et le mercredi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui sera absent une bonne partie du temps, maintenant que les séances ont repris aux Nations Unies, pourra s'absenter les lundi et vendredi. Le ministre des Travaux publics n'y sera pas les jeudi et vendredi et le solliciteur général du Canada non plus. Les jours de présence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ont été changés; sauf erreur, il s'absentera les mardi et vendredi. Le président du Conseil du Trésor ne sera pas ici les lundi et jeudi.

Monsieur l'Orateur, c'est un conglomérat d'absurdités. Rien d'autre. J'aurais aimé assister à la séance de oui-ja qui a déterminé quels ministres seraient présents à la Chambre et chargés de responsabilités nationales tel et tel jour de la semaine.

Que le premier ministre comprenne ceci une fois pour toutes: Nous voulons collaborer avec le gouvernement. Mais je dis ensuite au gouvernement: Ne mettez pas au Parlement le bâillon apporté par le premier ministre et qu'on veut nous faire accepter sous prétexte que «ce que nous faisons est à votre avantage». Nous ne voulons pas de cette aide gratuite du gouvernement. (*Applaudissements*)

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au très honorable représentant

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

de Prince Albert de l'aide gratuite qu'il m'a accordée en employant une expression bien de son cru, «conglomérat d'absurdités», qui décrit si bien les arguments formulés par les honorables vis-à-vis au sujet de cette question. (*Applaudissements*)

Je pourrais peut-être m'en tenir aux remarques du député de Peace River et signaler qu'il ne s'agit ici ni d'outrage au Parlement, ni de restriction de ses privilèges, ni de violation de l'article 39 du Règlement. Le député a essayé de faire dire à cet article du Règlement que tous les ministres doivent être présents à la Chambre. J'aimerais signaler que l'article fournit aux députés l'occasion d'interpeller, mais qu'il n'impose pas l'obligation dont a parlé le député.

Monsieur l'Orateur, je pense que vous admettrez qu'il n'est pas non plus question de violer les privilèges de la Chambre. Le député a parlé du débat sur la motion d'ajournement. Je lui fais remarquer que si une question reste sans réponse, le droit d'en discuter à l'occasion de la motion d'ajournement existe.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait une observation qui, je crois, est tout à fait juste à propos de l'article 5 du Règlement, qui requiert la présence des députés à la Chambre. Ce matin, depuis le commencement de la séance, le chef de l'opposition et le leader du Nouveau parti démocratique sont absents, pour une excellente raison, je le sais. Le député n'a pas dit que son leader avait la permission de s'absenter, comme le demande le Règlement. Le leader du Ralliement créditistes n'est pas là, lui non plus. (*Applaudissements*)

Je ne mets pas en doute la validité des motifs pour lesquels les députés sont absents.

M. Baldwin: C'est là où nous différons de vous. Nous mettons en doute la validité de vos motifs.

L'hon. M. Macdonald: Je signale au député que l'article 5 du Règlement n'a pas, en général, été respecté et ne l'a sûrement pas été dans le cas des trois représentants que j'ai mentionnés.

Du point de vue de la chose publique, nous avons de bonnes raisons d'agir comme nous voulons le faire. Avec l'augmentation des travaux du gouvernement, surtout au niveau exécutif, il est souhaitable que le cabinet puisse s'occuper des diverses décisions à prendre.

M. Horner: Non.

L'hon. M. Macdonald: Le député de Crowfoot le nie, mais ce me semble être un élément essentiel de notre système parlementaire de gouvernement, où l'exécutif se compose de membres de la Chambre des communes. Je pense donc qu'il convient parfaitement d'adopter cet arrangement.

Le député de Peace River a eu un air de mépris pour ce qui se fait à Westminster. Je répéterai seulement qu'on ne retire pas la liberté de poser des questions spontanément à la Chambre. Les ministres seront présents, et l'on pourra continuer à poser des questions. J'espère que les députés coopéreront en posant leurs questions au moment opportun et en ayant la courtoisie d'en donner préavis, auquel cas nous constaterons que la période des questions sera plus fructueuse et non pas moins.

M. l'Orateur: Je ne veux certainement pas interrompre le débat, mais je signale aux députés que le sujet a été soulevé initialement comme question de privilège; la présidence n'était saisie d'aucune motion et il semble que le député de Peace River invoquait plus ou moins le Règlement. Je me demande si nous ne devrions pas consacrer les quelques minutes qui nous restent à compléter la période des questions.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Très respectueusement, je dirai que, à mon avis, ce sujet est le plus important qui ait été soulevé depuis longtemps au Parlement. Le président du Conseil privé, une fois encore, a confondu les fonctions du Parlement avec celles de l'exécutif du pays. Je crois que le sujet mérite notre attention, car les droits du Parlement et le droit qu'a l'opposition d'obtenir des renseignements de l'exécutif sont mis en jeu. Dans le passé, comme tous les Parlements, peut-être n'avons-nous pas fait le meilleur usage possible du temps dont nous disposions. Mais aujourd'hui, la situation s'est stabilisée, et j'espère que, avec d'autres députés, je pourrai me faire entendre.

Avec toute la déférence que je dois aux déclarations du premier ministre et du président du Conseil privé, puis-je signaler qu'ils tentent, à mon avis, de leurrer le Parlement et le peuple canadien. J'aimerais m'attaquer à l'argument du président du Conseil privé. Permettez que je vous donne lecture du Règlement:

> Avant que la Chambre aborde l'ordre du jour, des questions portant sur des sujets urgents peuvent être adressées oralement aux ministres de la Couronne . . .

Nulle part est-il mentionné qu'on peut interroger seulement certains ministres ce jour-là. Le mot «tous» n'y figure pas, mais nulle part est-il mentionné qu'on peut interroger seulement certains ministres. Il reste que les membres de l'opposition peuvent interroger ceux à qui incombe la tâche de diriger le pays, et c'est ici, je pense, que le président du Conseil privé confond les fonctions du gouvernement avec celles du Parlement.

Considérons les faits qui ont abouti à la situation actuelle. Le gouvernement a demandé aux membres de l'opposition d'approuver l'établissement d'un comité chargé d'examiner les diverses règles qui régissent les procédures de la Chambre. L'opposition a collaboré avec le gouvernement et un comité a été institué pour examiner les procédures que nous discutons actuellement. Le lendemain, le premier ministre se présentait à la Chambre et, sans avoir averti le Parlement ou saisi le comité de la question, il a pris une décision de son propre chef en déclarant effectivement: «Nous sommes les maîtres à la Chambre et nous avons l'intention de mettre une règle à exécution, que cela vous plaise ou non».

Le premier ministre a présenté un argument ridicule en signalant l'absence de certains membres de l'opposition à la Chambre. Chose certaine, il incombe au gouvernement de gouverner et aux ministres d'être ici pour répondre aux questions, afin que les membres de l'opposition puissent obtenir des renseignements. Il confond, me semble-t-il, les rôles du gouvernement et de l'opposition.

Le très hon. M. Trudeau: Comment peut-on gouverner si on n'est pas le maître?

M. Woolliams: Je dois dire que pendant la courte période où il a été premier ministre du Canada, le très honorable représentant a montré qu'il veut qu'on le considère comme un petit dieu, comme un petit dictateur. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Comme l'a dit le représentant de Prince Albert, s'il a fait cette proposition, ce n'est pas pour aider l'op-

position, mais pour s'aider lui-même à devenir maître à la Chambre. Il vient d'admettre qu'il veut être le maître. Il bâillonne ses ministres. Maintenant, il veut aussi bâillonner l'opposition. Qu'il sache, monsieur l'Orateur, qu'il foule ainsi aux pieds les droits du Parlement et les libertés des citoyens canadiens qui font entendre leur voix ici par le truchement de leurs représentants. J'exhorte le premier ministre a revenir sur sa décision, en prenant en considération qu'il a mis sur pied un comité chargé d'étudier cette question. Je l'exhorte à ne pas prendre une décision unilatérale touchant le problème le plus sérieux dont ait été saisi le Parlement depuis bien des jours.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je voudrais faire écho à certaines remarques de mon très honorable ami de Prince Albert, mon honorable ami de Calgary-Nord et d'autres, en m'exprimant à titre de député de l'arrière-ban. Je rappellerai aux partisans du gouvernement, qui siègent à ma droite, qu'ils pourraient bien siéger de ce côté-ci en permanence, après une autre élection, et lutter pour le même genre de problème qui nous préoccupe aujourd'hui et qui s'attaque aux usages et privilèges fondamentaux de notre Chambre.

J'ai écouté le premier ministre aujourd'hui, comme j'ai écouté plusieurs de ses discours durant la campagne électorale, et j'éprouve toujours le sentiment indéfinissable qu'il veut sincèrement tenter de réformer certaines habitudes et procédures de notre Chambre pour les adapter aux exigences du deuxième siècle de notre Confédération. (*Applaudissements*)

J'estime également que le président du Conseil privé, en collaboration avec les autres leaders à la Chambre, souhaite lui aussi instaurer les réformes et les améliorations nécessaires, et je partage ses opinions sur ces améliorations et ces réformes qui visent à harmoniser nos usages et procédures aux exigences de notre deuxième siècle.

Il n'en reste pas moins que lorsque le président du Conseil privé, sans parler du premier ministre, après être convenu de créer un comité pour examiner ces réformes, impose unilatéralement un changement fondamental dans les usages de la Chambre, fût-ce même à titre d'expérience, je commence à me méfier. Mon seul espoir est que le gouvernement défère cette question au comité qui a été créé pour réaliser ce que tous, nous désirons voir accompli, je veux dire, la réforme du Règlement.

Je suis surpris et désappointé, par ailleurs, du caractère spécieux et fallacieux de l'argument invoqué par le premier ministre, vu surtout qu'il passe pour un homme qui aborde les problèmes avec lucidité et logique. J'ai été déçu de le voir pointer l'index vers les banquettes ministérielles puis vers les nôtres, et faire ensuite remarquer qu'il manquait tant de députés. De toute évidence, la question n'est pas de savoir combien de députés sont présents aujourd'hui, ou en tout autre jour; il s'agit du principe ici en jeu. Employer, comme il l'a fait, un argument aussi spécieux, montre, je le crains, qu'il n'apprécie pas à leur juste valeur les fonctions du Parlement. Et je me fais l'écho de mon honorable ami de Calgary-Nord: il y a une différence entre le Parlement et l'exécutif.

Avant de vous lever, monsieur l'Orateur, me permettriez-vous d'exprimer une idée fondamentale, que les vis-à-vis de l'arrière-ban devraient écouter attentivement. Deux occasions s'offrent à un député de l'arrière-ban de se lever et de s'adresser à un ministre: la période des questions et l'étude en comité plénier des prévisions budgétaires d'un ministère, alors que ce député peut commenter certains aspects qui touchent à sa circonscription dans l'espoir d'obtenir une réponse. J'espère simplement que l'arrière-ban du gouvernement comprendra le principe fondamental qui est en jeu. Cela ne concerne pas seulement l'opposition.

Du point de vue de l'efficacité de la Chambre, sera-t-il pratique de me lever et d'adresser une question au ministre des Transports, alors que la question intéresserait plutôt l'un de ses collègues? Le cas s'est présenté aujourd'hui. A une question qui lui a été posée, un ministre a répondu: Non. C'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A cause de l'enchevêtrement des ministères, chaque jour, des ministres se renvoient la balle. Prenons le ministre des Postes. Je suppose qu'il sera ministre des communications, des Postes, et peut-être des satellites, mais il y aura conflit avec le ministère des Transports.

Au lieu d'une Assemblée efficace et d'une période de questions plus courte, nous aurons un problème plus compliqué. La période de questions n'a pas été un problème à la Chambre depuis que j'y suis entré, en même temps que le chef de l'opposition, il y a deux ans et demi. A ce propos, je ferai remarquer que du côté du gouvernement, la promotion de 1965 a avancé diablement plus vite que de ce côté-ci.

Deux considérations fondamentales entrent en jeu, en ce qui concerne l'efficacité. La

période des questions est une des rares occasions où un député de l'arrière-ban peut affronter un ministre. Deuxièmement, toujours du point de vue de l'efficacité, en vertu du nouveau système, lorsqu'un député de l'arrière-ban posera une question, un secrétaire parlementaire ou le premier ministre dira «Je vais la tenir pour préavis» et tout devra être régurgité le lendemain. Les fonctions d'un ministre sont si étroitement reliées à celles d'un autre ministre que tout devient embourbé.

Nous comprenons tous que les ministres doivent s'absenter de temps à autre. Nous comprenons également que le premier ministre doive en faire autant. Je sais, monsieur l'Orateur, qu'au moment où je parle, l'heure de l'ajournement pour le dîner est déjà passée, mais je tiens à dire au premier ministre en terminant, que le principe consistant à n'avoir que cinq ministres présents à la Chambre vaut autant que celui de n'en avoir qu'un et que son argument au sujet de l'efficacité me laisse froid.

M. l'Orateur: Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Il est plus d'une heure et il ne saurait y avoir plus de débat.

(La séance est suspendue à une heure).

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, à une heure j'allais joindre ma voix à celle des députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont expliqué pourquoi cette décision arbitraire du premier ministre ne devrait pas être imposée à la Chambre. Le premier ministre a oublié une chose très importante. Chacun sait que, pour être recevables, les questions posées à l'appel de l'ordre du jour doivent être urgentes et d'importance nationale.

Si je comprends bien l'horaire établi pour la présence des ministres à la Chambre, le ministre des Transports, par exemple, pourrait être absent du jeudi au mardi. Chacun sait que les ministres suppléants se bornent à tenir les questions pour des préavis. Si, un jeudi, j'avais une question urgente à poser à ce ministre, je ne pourrais le faire avant son retour à la Chambre environ cinq jours plus tard. Par suite de ce délai, la question pourrait avoir perdu son urgence et être jugée irrecevable. Elle pourrait n'être plus pertinente du tout.

Le premier ministre a passé outre à plusieurs facteurs en adoptant ce changement. C'est un fait acquis que je ne saurais poser à un ministre que des questions touchant le ministère dont il a la responsabilité. Donc, aucun ministre ne saurait répondre à des questions posées par des députés que si elles sont de son ressort. Le contraire est également vrai. Si je pose une question au ministre de l'Énergie ou au ministre de la Santé, aucun autre ministre ne saurait y répondre car elle ne concerne aucun autre ministère.

Le premier ministre, après avoir fait état des responsabilités de ses ministres, a dit qu'ils seraient absents certains jours. Ce matin, il a déclaré que les ministres pouvaient s'absenter en certains cas en service commandé. Nous pouvons en conclure que les ministres auront une semaine de travail de trois jours. C'est ce qui ressort des propos du premier ministre. Il essaie maintenant de ménager une semaine de trois jours aux membres de son cabinet.

Les députés gagneraient beaucoup à savoir ce que le premier ministre pense de nos règles de procédure. Je m'en voudrais de sermonner les députés sur ces règles, car on sait comment je les observe. J'ose toutefois signaler au premier ministre qu'il se rendrait un grand service ainsi qu'au gouvernement et à la Chambre, s'il cherchait à déterminer quelles sont les compétences respectives des membres de son cabinet.

J'ai posé une question cette semaine et le premier ministre a invité le ministre des Mines à y répondre. La question que j'avais soulevée ne relevait nullement de la compétence du ministre des Mines. Le premier ministre devrait sûrement chercher à connaître les responsabilités de ses divers ministres.

Le très hon. M. Trudeau: Je suis un nouveau venu; donnez-moi du temps.

M. MacInnis (Cape-Breton-East-Richmond): Après avoir longtemps tourné autour du pot en essayant de répondre à ma question, le premier ministre a dit qu'un autre ministre y répondrait, bien qu'elle ne soit pas du ressort de celui-ci. A mon avis, le premier ministre devrait se familiariser avec la procédure et avec les diverses responsabilités des membres

de son cabinet avant d'essayer de modifier notre procédure traditionnelle.

Le très hon. M. Trudeau: J'y consacrerai un jour par semaine.

M. MacInnis: Du train dont va le premier ministre, un jour par semaine ne suffira pas.

Le très hon. M. Trudeau: Dans ce cas, deux jours.

M. MacInnis: J'aimerais signaler au premier ministre qu'il devrait également se familiariser avec d'autres règles avant d'apporter des changements. A plusieurs reprises la semaine dernière le premier ministre a enfreint le Règlement de la Chambre, et pourtant on réprimande les nouveaux députés dans des cas semblables. Le premier ministre a enfreint le Règlement aujourd'hui, lorsqu'il s'est levé pour prendre la parole. C'es règles n'ont pas été établies pour que le premier ministre puisse les modifier et les déformer de façon à accommoder son cabinet.

Le premier ministre devrait au moins se familiariser avec les fonctions de ses collègues pour savoir—lorsqu'on lui pose une question en l'absence d'un ministre—lequel de ses ministres est censé avoir pris avis de la question.

La semaine dernière, j'ai posé deux questions urgentes sur des problèmes de ma circonscription. Le premier ministre m'a renvoyé à deux de ses collègues. Or, aucun d'eux n'était en rien responsable de ces problèmes. On m'avait signalé un rapport spécial, mais je suppose que les ministres responsables n'étaient pas conscients de leur responsabilité.

Le gouvernement veut achever les travaux parlementaires le plus rapidement possible. Il a entrepris une étude au sujet du problème du Cap-Breton et l'a terminée le 25 juin de l'année dernière. Le rapport préconisait certaines mesures législatives, mais le ministre responsable l'a gardé pendant quelques jours sans le communiquer. Est-ce qu'il contiendrait quelque chose que les habitants du Cap-Breton doivent ignorer?

Le très hon. M. Trudeau: N'enfreignez-vous pas les règles de pertinence?

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je doute fort que l'interjection que le premier ministre vient de faire de sa place soit conforme au Règlement. Je le répète, le premier ministre devrait apprendre le Règlement de la Chambre et se familiariser avec nos procédures avant d'imposer des changements. Il devrait étudier ces règlements depuis longtemps en usage avant d'en imposer arbitrairement de nouveaux.

[M. MacInnis.]

Si je veux poser au ministre des Transports une question urgente un jeudi, je devrai peut-être attendre jusqu'au lundi suivant pour obtenir la réponse. Par suite de ce retard, je le répète, la question ne sera plus urgente et sera déclarée irrecevable. Toute question posée à un membre du cabinet un jour donné doit satisfaire aux conditions établies par l'Orateur. Ces conditions remplies, la réponse ne sera satisfaisante que si on la donne le même jour. Je déplore cette période d'attente. Le premier ministre ferait bien de se dégourdir et de comprendre que les députés de l'opposition ont droit à une réponse après avoir posé leurs questions. On ne doit pas tolérer que le gouvernement reste indifférent à ces questions pendant quatre ou cinq jours uniquement parce que certains ministres ne se rendent pas compte qu'un rapport donné relève de leur responsabilité.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, si l'on m'accorde moins de trois minutes, j'aimerais parler du privilège des questions qu'a mentionné le député de Peace River. Le premier ministre, du fait de ses antécédents impressionnants, devrait se rendre compte encore mieux que la plupart des députés qu'on dit souvent de nos jours que l'exécutif exerce un pouvoir et un contrôle beaucoup plus grands sur le Parlement et les simples députés que ce n'était le cas il y a quelques décennies et que, comparé aux autres régimes de gouvernement, tel le régime congressionnel, le pouvoir de l'exécutif au sein de notre régime s'accroît peut-être trop.

Un fait démontre que certaines compensations sont attachées à notre régime parlementaire quant au pouvoir comparé de l'exécutif et des simples députés. C'est que dans notre régime, à nul autre pareil, il est prévu que les membres de l'exécutif sont quotidiennement tenus de rendre des comptes grâce à la période des questions. Selon la tradition et les usages de la Chambre, les membres du cabinet sont tenus d'être présents pendant cette période afin de répondre aux questions et de fournir des renseignements. Non seulement la Chambre attend cela d'eux, mais c'est une coutume vieille de plusieurs siècles.

Comme le très honorable représentant de Prince Albert l'a signalé tout à l'heure, je pense qu'en modifiant cet usage pour accommoder l'exécutif, le premier ministre va causer un grave préjudice à l'ensemble du Parlement.

Je tiens à dire une seule autre chose: dans toute cette affaire, le président du Conseil

privé a joué un rôle très décevant. Il a organisé des entretiens, des pourparlers et des négociations avec les leaders des autres partis de la Chambre, les invitant à exprimer leurs vues et leurs idées sur les façons dont les règles et procédures de la Chambre pourraient être réformées de façon à accélérer les travaux de la Chambre. Mais il savait au départ que le premier ministre comptait apporter des changements radicaux quant à la présence des membres du cabinet à la Chambre.

Ce point porte directement sur toute la question des règles de procédure, de la fonction de l'opposition, etc. J'estime donc qu'il n'était guère aimable, de la part du président du Conseil privé, de ne pas nous faire savoir à quoi songeait le premier ministre. Il ne négociait pas en toute bonne foi en ne le disant pas à la Chambre.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le député permet-il que je lui pose une question?

M. Schreyer: Oui.

L'hon. M. Macdonald: Le député a-t-il demandé à son leader si une proposition analogue relative à la période des questions ne figurait pas dans les documents qu'il a vus au début de l'été?

M. Schreyer: Je laisserai à mon collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, le soin de répondre lui-même.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous nous y sommes opposés à ce moment-là.

L'hon. M. Macdonald: Que je sache, vous n'avez rien dit à ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas exact.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, comme je le disais au début, je voulais m'en tenir à deux ou trois minutes. J'estime avoir démontré les deux points de mon argumentation, comme je me l'étais proposé.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, une seule chose me vient à l'esprit alors que je contemple cette présumée tribune. Tout d'abord, je n'accepte sûrement pas, pour les raisons énoncées par d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, l'idée qu'il va nous falloir nous conformer pour un temps à cette lubie sans savoir jusqu'à quand cela durera.

J'aimerais savoir si le président du Conseil privé voudrait bien songer à remplacer le mercredi, jour où tous les ministres sont censés être ici, par un autre jour de la semaine où la période des questions est plus longue. Autrement dit, si le gouvernement désire sincèrement faciliter la tâche des membres de l'opposition, comme il l'a déclaré, comment se fait-il que le seul jour où tous les ministres devront être présents est justement celui où la période des questions est la plus brève? Si cette méthode doit être adoptée de façon définitive, je propose que la période des questions soit prolongée le mercredi, afin que nous puissions interroger tous les ministres, ou que l'on désigne un jour de la semaine où la période des questions est plus longue.

L'hon. M. Macdonald: Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, et pour répondre à la question, je suis disposé à garder le mercredi et à...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a déjà participé au débat, mais s'il a le consentement unanime de la Chambre, il peut répondre une deuxième fois à la question. Est-ce d'accord?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'accepte la proposition du représentant de Saint-Jean-Lancaster. Je serai tout à fait disposé à prolonger la période des questions le mercredi jusqu'à une heure complète, mais celle du lundi serait alors réduite à 40 minutes, bien entendu.

M. Nesbitt: Pourquoi ne pas convoquer ici tous les membres du cabinet les autres jours?

L'hon. M. Macdonald: Y assisterez-vous vous-même?

M. Nesbitt: Cela importe peu.

L'hon. M. Macdonald: Cela importe peu dans votre cas.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, m'accordez-vous le privilège de poser une question? Je ne prévoyais pas que ma simple question entraînerait ce débat. Étant donné la discussion instructive qui vient d'avoir lieu et dont le premier ministre a fait état celui-ci serait-il disposé à renoncer à lundi prochain comme premier jour du nouveau système. Voudrait-il tenir la question en suspens pour plus ample examen? Vu le débat précédent, et peut-être pour y mettre fin, je demande au premier ministre de ne pas mettre le régime en vigueur lundi prochain.

M. l'Orateur: Le député de Moose Jaw a la parole.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il me répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Procédons avec méthode. Nous reviendrons à la période des questions dans un instant. Le député pourra alors poser sa question.

M. Skoberg: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, je croyais que nous y étions revenus. Si tel n'est pas le cas et si le problème est encore dans les limbes, j'aimerais pouvoir poser une question plus tard.

M. l'Orateur: Comme la Chambre le sait, nous sommes toujours à discuter la question des privilèges soulevée par le député de Peace River.

M. Skoberg: Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: On semble vouloir retourner à la période des questions.

Des voix: D'accord.

DEMANDE D'UN DÉLAI POUR L'APPLICATION DE LA NOUVELLE RÈGLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, vu la discussion et son importance, le premier ministre contremandera-t-il l'entrée en vigueur du nouveau régime lundi prochain? Voudrait-il consulter tous ceux qui s'intéressent si vivement à la question et retarder l'application du régime? Je demande au premier ministre s'il veut bien accepter ma proposition dès maintenant.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé la première fois en avril dernier et de nombreuses fois ensuite durant la campagne électorale. Le président du Conseil privé a abordé la question dans ses discussions avec les chefs des autres partis. Si les députés ont suivi la campagne électorale, ils ne devraient pas être étonnés. Je croyais que nous avions reçu un mandat du peuple à ce sujet. Peut-être pas, mais il s'agit d'une de nos promesses électorales que nous croyons devoir mettre à exécution. (*Applaudissements*)

Nous voulons tous rendre le Parlement plus efficace. J'ai expliqué aux députés ce matin que nous ne voulions pas être des théoriciens dans ce cas-ci. Nous voulons faire l'expérience.

Nous exhortons les députés de l'opposition de nous laisser mettre cette nouveauté à l'essai et constater ses résultats. Si elle n'est pas utile au Parlement, nous reviendrons à nos anciennes méthodes conservatrices.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le très honorable représentant ne croit-il pas que les Canadiens ont assez misé sur les nouveautés.

M. Winch: J'ai une question supplémentaire que j'aimerais adresser directement au premier ministre, car elle préoccupe les députés. Sans jouer les diplomates ou les dictateurs, le premier ministre nous donnera-t-il l'occasion...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député se contente de répéter la même question avec une légère variante.

LES POSTES

TERRE-NEUVE—PLAINTES AU SUJET DU SALAIRE DES FACTEURS RURAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je pense que nous sommes revenus maintenant aux questions. J'ai tenté en vain de poser cette question-ci depuis le 19 septembre. Elle est destinée au ministre des Postes et j'aimerais qu'il y réponde sans tarder, car c'est urgent, à mon avis. J'ai reçu des plaintes innombrables de maîtres et de maîtresses de poste de centres ruraux de Terre-Neuve au sujet de leurs traitements de famine, qui, dans certains cas, ne dépassent pas 13 dollars par semaine, loyer et salaire. Le ministre voudrait-il ordonner une enquête à ce sujet et faire rapport le plus tôt possible à la Chambre.

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une enquête à ce sujet. Je suis en mesure de répondre tout de suite. Comme le député le sait, nous avons un certain nombre de bureaux de poste, 2,437 pour être précis, dont le revenu annuel est inférieur à 445 dollars. Nous plaçons des bureaux de poste auxiliaires dans les magasins et les pharmacies.

Le salaire est fonction du nombre de timbres vendus ou de ventes réalisées. En fait, nous avons entrepris de fermer un certain nombre de ces bureaux de poste parce qu'ils ne sont rentables, comme la député vient de le signaler, ni pour le préposé qui n'y travaille qu'à mi-temps, ni pour le bureau de

poste lequel, pour une dépense de $1,100 ou $1,200, ne retire, dans certains cas, de la vente des timbres et des timbres d'assurance chômage qu'un rapport de $82 à $115. Tel est le problème. C'est à peu près tout ce que je puis en dire. Ces personnes qui gagnent $13 par semaine ne sont pas employées à plein temps. Elles sont occupées, dans le magasin, à quelque autre besogne.

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

RETARDS DANS LA REMISE DES DÉCLARATIONS DE CORPORATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John L. Skoberg (Moose-Jaw): J'aimerais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les dispositions de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, adoptée en 1962, oblige le ministre à présenter un rapport annuel sur les opérations des entreprises commerciales et des syndicats au Canada, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi les déclarations des syndicats sont parvenues à temps alors que les dernières déclarations annuelles des corporations s'appliquaient à l'année 1963?

M. l'Orateur: Le député aurait avantage, je crois, à porter la question au *Feuilleton*. Ce serait peut-être le moment de passer à l'appel de l'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUPPRESSION DE L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que nous passions à l'appel de l'ordre du jour, y aurait-il moyen de revenir à l'appel des motions pour en arriver à une entente au sujet de l'heure des mesures d'initiative parlementaire de cet après-midi?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, comme l'ont signalé de nombreux députés, comme le premier article à l'ordre du jour est un projet de résolution, l'heure réservée aux mesure d'initiative parlementaire se trouverait supprimée cet après-midi, et naturellement il n'y en a pas eu hier. J'imagine qu'on pourra s'entendre, après délibération, pour adopter un ordre des travaux à peu près comme celui-ci. Je propose:

Que si le projet de résolution mis en délibération comme premier article de l'ordre du jour n'est pas adopté avant cinq heures cet après-midi, et malgré les dispositions de l'article 61A du Règlement, la période de 5 à 6 heures cet après-midi soit réservée aux mesures d'initiative parlementaire et que, aux fins de l'article 61A du Règlement, la journée d'aujourd'hui soit considérée comme un jour de séance aux termes dudit article du Règlement.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LE MONTANT, LE TAUX DES PAIEMENTS, ETC.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il est oportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies en vue de porter à $6,000 le montant global du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir en vertu de cette loi au cours d'une campagne agricole, de doubler le taux auquel les paiements anticipés sont présentement calculés, de permettre le calcul des paiements anticipés sur le grain livrable selon des contingents unitaires, et d'apporter d'autres changements connexes.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard.)

L'hon. M. Lang: Monsieur le président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat aujourd'hui pour parler d'une résolution tellement importante, en particulier pour les cultivateurs des Prairies. Les amendements proposés dans la résolution sont très importants à l'heure actuelle, comme tous les députés en conviendront, je l'espère, assez vite.

Il serait peut-être utile que je fasse maintenant un bref historique de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et que je décrive certains usages que l'on a fait de la loi dans le passé. Aux termes de cette loi, adoptée le 25 novembre 1957, des avances d'argent libres d'intérêt ont été faites aux cultivateurs de l'Ouest canadien, contre la garantie du grain battu entreposé à la ferme. Cela a permis aux cultivateurs de recevoir de l'argent comptant pour leurs produits dans les cas de délai dans la livraison aux élévateurs régionaux. Depuis le début de ce programme, environ 21 p. 100 des cultivateurs admissibles ont bénéficié de cette loi chaque année. Environ 450 millions de dollars ont été versés en paiements anticipés pendant une période de près de 11 ans. Chaque année, on a avancé ainsi en moyenne environ 40 millions de dollars.

Au cours de la campagne 1967-1968, le total des avances versées à 45,811 producteurs a dépassé 47 millions de dollars. Le taux de recouvrement a été particulièrement satisfaisant pendant la période d'application de cette formule. On a recouvré au-delà de 99.5 p. 100 des avances. Le gouvernement a assumé les frais d'intérêt du programme, dont le montant global à la fin de juillet 1968 atteignait 7 millions et demi de dollars. Par suite de défaut de paiement, le gouvernement a assumé des frais de $49,845. Les deux chiffres couvrent la période de 11 ans pendant laquelle la loi a été en vigueur.

Il est intéressant de noter qu'en général, c'est le petit producteur qui a tiré profit de la loi. Au cours d'une seule année, la dernière, la moyenne des paiements anticipés versés à tous les producteurs a dépassé $1,000. L'an dernier, le chiffre s'établissait à $1,032.

J'aimerais maintenant signaler brièvement les points saillants des modifications proposées à la loi. La loi portera le montant maximum du paiement anticipé de $3,000 à $6,000. Relativement peu de producteurs cultivent une superficie assez grande pour pouvoir profiter de cette seule augmentation, et afin de permettre aux petits producteurs de bénéficier de la loi, le taux du paiement par boisseau sera modifié. Le taux actuel de 50c. le boisseau de blé sera donc porté à $1 dans le calcul des paiements anticipés. Pour l'avoine, le chiffre de 20c. sera porté à 40c. par boisseau; pour l'orge, il passera de 35 à 70c. Grâce à ces nouveaux taux, les producteurs pourront obtenir le double de ce qu'ils auraient eu en vertu de la loi existante.

• (3.00 p.m.)

Subsidiairement, les exceptions relatives au contingent à l'unité ou au contingent initial seront supprimées de la loi. Le contingent à l'unité, bien entendu, permet à chaque producteur, indépendamment de sa superficie ensemencée, de faire une certaine livraison initiale de céréales. Dans la loi actuelle, les céréales dont dispose un agriculteur pour remplir son contingent à l'unité n'entrent pas en ligne de compte pour déterminer son admissibilité à une avance. Dans la nouvelle loi, la distinction entre le contingent à l'unité et le contingent ordinaire sera supprimée. Aucun changement n'étant prévu dans le programme de remboursement des avances, le fardeau des remboursements relatifs aux avances sera allégé. Pour diverses raisons, il sera également tenu compte de la livraison par unité en ce qui concerne les remboursements, comme c'est le cas pour l'admissibilité. Je pense qu'il est très important qu'il n'y ait aucun changement dans le programme de remboursement et je le souligne, bien qu'il ne s'agisse pas d'une modification à la loi. Étant donné l'augmentation des paiements anticipés, l'absence de changement dans le programme de remboursement constituera certainement un avantage pour le producteur.

[L'hon. M. Lang.]

Je tiens à assurer les députés que, dans les modifications proposées, on tiendra compte des producteurs qui ont déjà demandé une avance pour la campagne agricole courante. Ils pourront en demander d'autres qui les mettront sur le même pied que ceux qui ne se sont pas encore prévalus de la loi. Je ne m'étendrai pas sur d'autres modifications de routine. Il va sans dire qu'il sera possible d'en discuter à une autre étape. Elles visent en général à faciliter l'application de la loi à propos des avances plus généreuses que j'ai mentionnées.

La Commission du blé applique la loi au nom de l'État et les propriétaires d'élévateurs et leurs représentants accordent les avances aux producteurs qui en font la demande. La loi a donné de très bons résultats ces dernières années. Au nom du gouvernement, je tiens à remercier la Commission du blé et les propriétaires d'élévateurs de la façon efficace dont cette loi a été appliquée.

Les producteurs de céréales aussi méritent des éloges pour la collaboration dont ils ont fait preuve et spécialement pour la façon dont ils ont fait leurs remboursements. Cela n'étonne pas les députés qui connaissent le caractère du cultivateur canadien, mais je tiens à signaler la chose à ceux qui n'ont pas cette chance. J'ai hâte, monsieur le président, que ces modifications soient adoptées afin que cette loi si importante pour les cultivateurs puisse répondre mieux aux conditions actuelles.

M. Thomson: J'aimerais poser une question au ministre. Je n'ai pas très bien compris le sens de sa remarque au sujet du contingent initial de livraison et du remboursement. Pourrait-il nous donner des précisions, surtout au sujet des unités?

L'hon. M. Lang: Comme le député le sait, on ne tient pas compte dans la loi actuelle du contingent unitaire le moment venu d'établir l'admissibilité d'un cultivateur, pas plus qu'au moment du remboursement. Selon les modifications proposées, on tiendrait compte de tout le grain qu'un cultivateur a en stock au début de la campagne agricole, pour déterminer son admissibilité, mais la quantité de son contingent unitaire qu'il peut livrer ne sera pas soustraite plus tard de la quantité de grain qu'il a en stock, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Les députés comprendront que ce changement peut être particulièrement utile aux cultivateurs, si les expéditions sont très lentes au début de la campagne agricole. Si c'est la méthode pour déterminer à cette fin le contingent unitaire il n'est que logique que la même formule s'applique plus tard dans l'année pour le remboursement du paiement anticipé. On en tient donc compte à cette époque.

M. Horner: En intervenant à l'étape du projet de résolution précédant la mesure relative aux paiements anticipés, je pense malgré moi aux derniers propos du ministre. Ces modifications, a-t-il dit, moderniseraient la loi de façon à ce qu'elle reflète les conditions actuelles. Il est regrettable que les cultivateurs de l'Ouest aient besoin de cette mesure pour voir doubler les avances qu'on peut leur consentir. On sait, bien entendu, que leurs frais ont doublé. Il est déplorable en réalité qu'on n'ait presque rien fait pour lui, mais le cultivateur recevra des avances plus généreuses pour ses céréales. Hélas, on aurait pu s'efforcer également de réduire les coûts et d'alléger le fardeau que ceux-ci imposent au cultivateur.

Je me rappelle malgré moi la présentation de cette loi en 1957. Nos cultivateurs de l'Ouest réclamaient cette mesure depuis les années 50. L'ancien sous-ministre du Commerce prétendait que c'était impossible et qu'on ne pourrait appliquer une telle mesure. Les propos du sous-ministre d'alors coïncident avec ceux du ministre de l'Agriculture, qui a dit aujourd'hui aux producteurs de maïs du Sud de l'Ontario qu'on ne pourrait appliquer la mesure de stabilisation des prix à leurs produits. Je le répète, le sous-ministre du Commerce invoquait à l'époque l'impossibilité d'appliquer une telle mesure, mais 11 ans plus tard on a vu qu'il avait tort.

Je suis content que le ministre actuel des Affaires extérieures, qui était alors sous-ministre du Commerce, n'ait pas à se présenter devant le Parlement et à demander l'adoption de cette mesure, à la place du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suis certain qu'il serait trop embarrassé. Certaines dispositions de cette mesure n'ont pas connu trop de succès. Comme le ministre n'en a pas parlé, je les lui signalerai afin qu'on les étudie avant la présentation du bill.

En premier lieu, j'aimerais qu'il nous dise si les propriétaires d'élévateurs ont été consultés au sujet du versement de plus fortes avances en espèces? Sont-ils d'accord? Deuxièmement: il est devenu courant de ne faire à un cultivateur qu'un seul paiement en espèces par campagne agricole. Supposons qu'un cultivateur ait des céréales en entrepôt: il touche une avance sur les céréales en entreposées dans sa ferme et en expédie une partie pour rembourser cette avance. Pour une raison quelconque, il est incapable de toucher une autre avance en espèces même s'il lui reste des céréales dans sa ferme. Je ne vois pas pourquoi. Si un cultivateur a remboursé une avance, pourquoi ne peut-il en toucher une autre? J'aimerais que le ministre se penche sur cette question, car cette disposition a nui à beaucoup de cultivateurs.

Un autre problème a trait à l'acceptation d'avances en espèces pour du grain cultivé sur une terre affermée. Cette situation a donné lieu à bien des difficultés, parce que le propriétaire de la terre demeure souvent très loin de la ferme, et c'est très compliqué de lui faire signer un document permettant au cultivateur de vendre le grain ou d'accepter une avance en espèces pour ce grain. A mon avis, la Commission du blé, les exploitants d'élévateurs et le gouvernement pourraient convenir d'un système en vertu duquel des paiements anticipés en espèces pourraient être faits sur la part du grain cultivé sur une terre affermée qui revient au cultivateur. J'aimerais que le ministre réunisse des représentants des exploitants d'élévateurs, afin qu'ils tentent ensemble de trouver une solution à ce problème.

• (3.10 p.m.)

Je voudrais aussi dire quelques mots sur la capacité de rembourser des cultivateurs. Si cette résolution est acceptée dans sa forme actuelle et qu'on permette au cultivateur d'emprunter jusqu'à $1 par boisseau sur le grain entreposé, il devra rembourser l'avance qu'il a reçue dès l'instant où il livrera son blé à l'élévateur. S'il reçoit seulement $1.50 par boisseau, au point de livraison, ou $1.37 pour le n° 3, ou $1.40 selon le point de livraison, et qu'il doive déduire $1 par boisseau pour l'avance en espèces qu'il a reçue, il se sentira de moins en moins enclin à livrer son grain. Le paiement ne sera donc pas nécessairement un sérieux stimulant pour la collectivité agricole.

J'estime que le gouvernement devrait, en tout premier lieu, permettre aux cultivateurs de livrer leur blé aussitôt que possible, en assurant une distribution plus uniforme dans les provinces des Prairies. Depuis deux ans, monsieur le président, on a beaucoup de difficulté à vendre nos céréales; en une occasion, les sociétés ferroviaires hésitaient à transporter les céréales, ils préféraient la potasse. Nous avons également vu dans le

passé des sociétés de céréales qui s'appliquaient à entreposer du blé de qualité inférieure à la tête des Lacs, avec le résultat qu'à la fin de l'année, il y avait plus d'entrepôts de libres à certains endroits qu'à d'autres.

Je voudrais que le ministre saisisse le point suivant. La présente mesure ne résoudra pas nécessairement tous nos problèmes de commercialisation. Que le gouvernement ait décidé d'avancer aux producteurs un autre 50 cents le boisseau pour leur blé ne le libérera pas de sa responsabilité de vendre le blé. Je supplie le ministre d'État et le ministre du Commerce de se rencontrer pour fixer un objectif quant à la quantité de blé qu'ils vendront à l'étranger cette année. Une telle initiative suscitera dans l'industrie agricole des Prairies une confiance plus grande dans l'aptitude du gouvernement à écouler le blé.

L'année dernière, le contingent de livraison des agriculteurs était très faible: six boisseaux de l'acre au maximum. Je tiens à le dire aux honorables vis-à-vis: il est impossible de gagner sa vie en cultivant du blé si l'on ne peut vendre que six boisseaux de l'acre, car il peut en coûter jusqu'à $2 par acre pour tuer la folle avoine. L'engrais peut également coûter $1 par acre, sans compter toutes les autres dépenses comme les semailles et la récolte des céréales qui coûte plus de $3 par acre pour l'emploi d'une moissonneuse-batteuse. Ainsi, comment un agriculteur peut-il gérer son exploitation avec un contingent de six boisseaux, monsieur le président?

Quant à l'avance de fonds accordés à l'agriculteur pour sa production de céréales, il doit la rembourser un jour. Il lui faut pour cela livrer son blé, mais il ne peut le faire que s'il dispose d'un contingent suffisant et s'il y a de la place dans l'élévateur pour l'entreposer. Si vous suivez mon raisonnement, monsieur le président, vous voyez qu'il se ramène entièrement au problème des exportations.

Il est intéressant de noter qu'il y a environ trois semaines, le gouvernement des États-Unis a signifié aux agriculteurs américains son intention d'exporter cette année 750 millions de boisseaux. Il s'était fixé le même objectif l'année dernière, et il l'a même dépassé. Le gouvernement n'a pas assez de cran, de confiance en lui-même et d'initiative pour dire aux agriculteurs de l'Ouest qu'il les soutiendra, qu'il fera tout son possible pour vendre, cette année, 450 millions de boisseaux de blé, car c'est cela qu'il devrait dire, monsieur le président. Il devrait donner aux agriculteurs quelque espoir de rembourser les avances de fonds qu'ils recevront, en vertu de cette mesure, au lieu de rester inactif et siliencieux ou de dire que dans trois, ou dans dix ans, ils pourront peut-être vendre une grande quantité de céréales.

[M. Horner.]

En vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, monsieur le président, ces prêts doivent être remboursés au cours de l'année pendant laquelle le grain a été livré. Je recommande donc fortement au ministre d'État et au ministre du Commerce de ne pas se reposer sur leurs lauriers, parce qu'ils accordent aux agriculteurs une avance en espèces de 50 c. le boisseau. Je le répète, l'agriculteur doit rembourser cette somme lorsqu'il livre son grain. J'exhorte ces deux ministres à aller vendre du blé, s'ils veulent restaurer la confiance des producteurs de l'Ouest canadien. L'industrie céréalière, monsieur le président, a permis au gouvernement canadien, depuis cinq ou six ans, de surmonter de nombreuses difficultés financières, surtout depuis les trois ou quatre dernières années. Le problème de la balance des paiements a été fort allégé, lorsque les exportations de céréales, surtout celles de blé, ont considérablement augmenté.

En conséquence, je confie cette mission urgente au ministre. Que le gouvernement ne se satisfasse pas d'un contingent de six boisseaux, comme l'an dernier, alors que l'année-récolte s'est terminée le 31 juillet dernier. Que le gouvernement assure aux agriculteurs qu'il fera de son mieux pour que les contingents soient portés au moins jusqu'à 8, 9 et peut-être 10 boisseaux. C'est ce que les agriculteurs veulent entendre, et c'est ce qui leur redonnera confiance dans leur mode de vie et dans cette industrie. Je recommande aux deux ministres de leur redonner cette confiance, qui fait tellement défaut dans cet important secteur de notre économie actuelle.

L'hon. M. Pepin: Nous y travaillerons sept jours par semaine.

M. Horner: L'agriculteur doit travailler 16 heures par jour pendant les sept jours de la semaine, alors pourquoi pas?

L'hon. M. Pepin: C'est ce que nous faisons.

M. Gleave: Monsieur le président, je connais depuis assez longtemps le député de Crowfoot pour savoir qu'il doit toujours avoir le dernier mot. Certes, je conviens avec le ministre d'État que la proposition tendant à l'augmentation des avances en espèces cette année, est conforme aux conditions actuelles, où l'on voit les céréales s'amonceler dans les Prairies. Nos agriculteurs manquent d'espèces avant la saison de la moisson; que dire des conditions dans lesquelles ils se trouveront après, lorsque viendra le mauvais temps. Cependant, les agriculteurs ont appris à vivre par tous les temps. Si l'on n'était pas prêt à supporter les conséquences du temps, on cesserait très vite de cultiver la terre. Toutefois, il ne s'agit pas tant du temps que de la

situation économique provoquée par le gouvernement actuel et sa politique administrative. C'est de là que viennent les vraies difficultés des agriculteurs.

• (3.20 p.m.)

La facilité à se procurer du crédit agricole devrait aider à aplanir les difficultés des cultivateurs, et le gouvernement a bien démarré avec cette mesure. Presque toutes les mesures agricoles que nous étudions en ce moment ont trait au crédit et la mesure actuelle sera très avantageuse à nos cultivateurs. Ou n'exigera pas d'intérêt sur les sommes prêtées aux termes de la mesure, ce qui n'augmentera pas le coût du fardeau de la dette. Le cultivateur devra toujours le porter, mais les frais ne seront pas accrus.

Malgré tout, il s'agit au sens strict d'une mesure temporaire. Le cultivateur devra rembourser les sommes qu'il emprunte au fur et à mesure qu'il livrera du blé; et voilà, bien entendu, qui nous amène à la question cruciale: notre aptitude à vendre son produit. Cette année, les excédents de blé invendus, sont les plus élevés depuis 1957, année où on a commencé à verser des avances en espèces. L'excédent s'établit maintenant à 733 millions de boisseaux. La grève des céréaliers a aggravé énormément la situation en interrompant les livraisons. On l'a laissé durer trop longtemps; heureusement, elle a enfin été réglée. La grève a aggravé les problèmes propres à un lent écoulement des produits. D'autre part, malgré les propositions et les demandes présentées au gouvernement, on ne va pas aider les cultivateurs à construire des greniers pour entreposer la récolte actuelle. Les cultivateurs seront forcés au contraire de dépenser leur argent ou d'en emprunter encore pour le faire. On peut être sûr qu'avec un excédent de 733 millions de boisseaux une grande quantité de céréales va rester sur les fermes.

Si vous étiez dans ma ferme, en Saskatchewan et que vous preniez le chemin qui va vers l'est, vous trouveriez une entreprise agricole de 640 acres. Cette année tous les greniers de mon voisin—sauf un petit grenier—étaient remplis de blé. Un peu plus loin, un autre agriculteur cultive une section et demie, soit 960 acres. Son grain de l'an dernier est entassé le long des paraneiges. Je n'ai pas à citer de noms, mais si vous parcourez la région vous constaterez que c'est partout la même chose. Ces gens ne sont pas d'importants cultivateurs si vous les comparez à d'autres de l'Ouest et du Centre de la Saskatchewan, mais ils doivent, comme moi, acheter des greniers pour leurs céréales. Avec nos propres ressources, nos propres économies, nous devons affecter un certain montant à l'achat de ces installations. C'est de l'argent mort, perdu car les coffres ne servent que pour l'emmagasinage des céréales—de céréales qui ne peuvent se vendre.

Si du côté du gouvernement on pense que le secteur du blé de la Saskatchewan peut rester sain avec un contingent de six boisseaux, on ferait mieux de changer d'idée, car c'est impossible.

Les cultivateurs de maïs se sont arrêtés à Ottawa devant la Chambre des communes. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, s'il n'y avait tant de roc, de forêt et d'eau sur le bouclier précambrien, entre Ottawa et Winnipeg, vous verriez tout autant d'agriculteurs de la Saskatchewan conduire ici leurs tracteurs et manifester sur la pelouse.

Que la Chambre le sache bien: Il s'agit d'une mesure législative temporaire, qui n'apporte au problème qu'une solution temporaire. J'espère que personne ne se berce de l'illusion que nos problèmes ont été résolus. Je ne reproche pas au gouvernement nos ventes de blé au ralenti sur le marché international. Chacun pourra prendre connaissance des chiffres. Toutefois, je reproche au gouvernement de restreindre certaines importations et, à cet égard, je vais mentionner un exemple. Nous limitons les importations venant de Singapour. Je lis dans les journaux que les préposés à la douane exercent des pressions sur les commerçants de Singapour pour les forcer—et je mets ce passage entre guillemets—à fixer «des contingents volontaires pour les exportations de chemises et de pantalons de coton», et cela, sans doute pour protéger l'industrie textile au Canada. C'est ainsi que nous nous sommes comportés avec le Japon pendant des années. Les restrictions ne sont pas volontaires. Le contingent de téléviseurs en couleur japonais a été réduit récemment pour permettre à l'industrie au Canada de soutenir efficacement la concurrence.

Monsieur l'Orateur, le Japon est, après la Grande-Bretagne, un de nos plus gros acheteurs de blé canadien. Est-ce une façon d'augmenter les ventes de blé? Est-ce ainsi que nous voulons encourager la vente de notre blé sur les marchés mondiaux? Une mesure de ce genre voile l'esprit et le but de certains de nos accords commerciaux. Est-ce le nouvel aspect de la société contemporaine ou simplement l'ancien protectionnisme des années 30 qui est rafistolé pour s'adapter aux conditions de 1960. Si nous voulons vendre des céréales et d'autres produits, les négociations commerciales qui se poursuivent doivent progresser.

Les cultivateurs de l'Ouest anticipent avec inquiétude l'expiration de l'accord international sur le blé. Le nouvel arrangement international sur le blé ne s'est pas encore révélé efficace. Nous avons vu ce qui s'est produit

l'an dernier avant l'entrée en vigueur de l'accord; les États-Unis et deux ou trois concurrents ont réduit les prix et c'est sur le Canada qu'est retombée la responsabilité de maintenir les cadres existants jusqu'à la signature de l'accord. Le cultivateur de l'Ouest en a fait les frais.

Mes observations me portent à croire que les négociations du GATT n'ont pas abouti à un progrès sensible dans l'élimination des restrictions relatives aux produits agricoles. Mes déductions se fondent sur la constatation que les restrictions imposées aux produits agricoles qui pénètrent sur le Marché commun européen sont demeurées presque les mêmes. A l'intérieur du Marché commun européen, les produits agricoles sont subventionnés et le marché est protégé contre les produits canadiens de la ferme. Pour le moment, c'est sur les marchés asiatiques que nos chances sont les meilleures. Je constate que les Australiens ont mis au point un nouveau produit destiné aux marchés indonésiens et qu'ils appellent le Rycena. Pourquoi ne les imiterions-nous pas? Je me demande si nous sommes assez dynamiques.

• (3.30 p.m.)

Au cours de la campagne électorale, on a proposé de reconnaître la République populaire de Chine—je crois que c'est son nom. C'est du moins ce qu'on a dit aux producteurs de grains dans l'Ouest, où je demeure. Mais maintenant que le gouvernement est au pouvoir, je ne vois rien dans les journaux qui porte à croire qu'on se presse beaucoup à le faire. S'il y a quelque chose de neuf à ce sujet, j'aimerais en être informé. C'est dans cette direction que nous devons nous tourner pour trouver les marchés dont nous avons besoin.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous annonce la création d'un nouveau Conseil national des grains, pour ce que ça nous dit. J'ai lu des communiqués à ce sujet. L'autre jour, j'ai demandé au ministre s'il allait déposer le texte du mandat, nous expliquer la raison d'être du conseil, et nous communiquer le nom des membres éventuels. Sa réponse dans le hansard m'apprend qu'il sera disposé à déposer la liste des membres du conseil après qu'ils auront été choisis. Il ne parle aucunement du mandat. Il importe, à mes yeux, que nous sachions quels seront les objectifs du conseil et quel mandat lui sera confié. Bref, sa raison d'être.

Nous avons institué au fil des ans, c'est-à-dire du plus loin qu'il m'en souvienne, un mécanisme de mise en vente des grains dans l'Ouest canadien, qui était le fruit, dans une large mesure, des efforts des cultivateurs qui y vivent et y produisent les céréales. Ce système de mise en vente était, d'après nous, le mieux adapté aux besoins. On y est parvenu mais non sans peine ni sans traverser des moments difficiles. Voici le résultat de nos efforts: la Commission canadienne du blé, dotée d'un personnel qui sait comment la gérer, la Commission des grains, capable de contrôler et de surveiller le commerce des grains, avec l'aide d'un personnel de spécialistes au courant des aspects techniques de la mise en marché du blé et, qui mieux est, capables de manutentionner le blé et de le classer. On a érigé ce système graduellement.

Au sein de la Commission canadienne du blé on a réuni un personnel compétent capable de vendre du blé—et je parle en connaissance de cause parce que j'ai assisté à deux séances de négociations internationales outremer. On ne peut trouver des hommes plus compétents. Le service de recherche expérimentale compte des hommes qui savent trouver de nouvelles variétés de blé. J'aimerais qu'ils soient plus nombreux. Si seulement les anciens gouvernements avaient jugé à propos de fournir l'argent nécessaire, il y en aurait plus. Aucune nouvelle variété de grain n'est approuvée avant que ces gens d'expérience, ainsi que la Commission des grains et le comité des normes pour les grains de l'Ouest, n'y consentent. Il existe déjà des gens ayant l'intelligence et le talent voulus pour faire de la vente du blé une opération audacieuse et tournée vers l'avenir.

Nous aurons maintenant un Conseil national des grains. D'après les dernières nouvelles, on doit tenir une réunion à Winnipeg pour mettre au point le mandat. Il pourrait être de vaste portée. Si ce mandat doit comprendre la vente du blé, les catégories, les prix, et le reste, le gouvernement entendra-t-il les conseils du Conseil national des grains éventuel ou de la Commission canadienne du blé? Le temps est sûrement venu pour le ministre du Commerce de répondre intégralement à la question que je lui ai posée en cette Chambre et de nous dire quels seront les objectifs de ce Conseil des grains. Comme la politique commerciale du gouvernement, comme sa politique étrangère, ce conseil retentira sur le bien-être des producteurs de blé. A moins que les choses ne s'améliorent, le ministre d'État nous offrira peut-être l'an prochain des prêts deux fois plus élevés, soit de $12,000. Déjà, le plafond des prêts a passé de $3,000 à $6,000. A moins de faire mieux, il nous reviendra avec un problème plus grave l'année prochaine; aucun doute à ce sujet.

Les cultivateurs ont déjà offert de fournir eux-mêmes les fonds pour l'utilisation du blé. On a rejeté leur offre. J'ignore pourquoi. Dans mon expérience en organisation agricole, je ne me rappelle pas que les syndicats et les fédérations agricoles de l'Ouest souvent

aient été pleinement d'accord sur un point. Cette fois-là, ils l'étaient, mais l'offre a été refusée. Ce qu'il nous faut réellement, ce sont des gens spécialisés et compétents, formés aux méthodes d'expérimentation et de recherche, formés aux techniques de vente de la Commission du blé, pourvus des connaissances techniques qui sont à la base des travaux de la Commission des grains et que le gouvernement a toujours eues à sa portée. Si nous réunissons cette habileté et cette expérience, nous ferons des progrès. Nous n'avons pas besoin de beaucoup d'autres opinions. Ce qu'il nous faut maintenant c'est une bonne dose d'action.

M. Korchinski: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots. Tout d'abord, je félicite mon voisin de la circonscription à l'ouest de la mienne, d'avoir été nommé ministre d'État et d'avoir présenté une mesure comme celle-là. Depuis dix ans que je représente les gens de ma circonscription, je leur conseille de profiter au maximum de cette mesure. Je leur conseille de profiter de la confiance que le gouvernement avait en eux et de sa conviction de pouvoir vendre un jour leurs céréales. C'est fort de cet espoir que le gouvernement a proposé en 1957 la mesure relative aux paiements anticipés. Jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, son prédécesseur ne croyait pas les cultivateurs capables de vendre leurs céréales et n'estimait pas utile de faire des avances en espèces à des cultivateurs pour des céréales entreposées dans leurs fermes.

• (3.40 p.m.)

Il est intéressant de constater l'évolution qui s'est manifestée depuis lors. Je sais que le ministre s'est sincèrement réjoui de pouvoir présenter aujourd'hui cette mesure. Je remarque qu'au cours des 11 dernières années, il en a coûté quelque 7 millions et demi de dollars au Trésor pour permettre, non seulement aux cultivateurs mais encore à toutes les entreprises connexes, sans exception, de tirer profit de cette mesure. Jusqu'à ce que la loi sur les paiements anticipés entre en vigueur, les affaires restaient au point mort, pour ainsi dire, tant que des céréales ne pouvaient être transportées. Les choses en vinrent au point qu'il fallait attendre jusqu'en janvier pour enlever le grain des fermes et alors, les routes étaient fermées. Les cultivateurs étaient incapables d'atteindre les compartiments d'enmagasinage sans entreprendre à grands frais, de déblayer la neige. Bon nombre d'entre eux devaient donc se contenter, pendant tout l'hiver, d'un régime de famine. Tout cela changea grâce à la loi sur les paiements anticipés.

Je me souviens du temps où de longues files de camions tirés par des chevaux transportaient des chargements si lourds que les chevaux arrivaient presque ployés en deux au pied des élévateurs. Ils attendaient, en nage, pendant les trois quarts de la journée que les camions fussent déchargés à proximité d'un élévateur. Ces jours sont heureusement révolus.

J'ai eu recours à ces paiements anticipés pendant ma carrière d'agriculteur. Je sais que les taxes foncières s'appliquant à ma ferme ont de nouveau augmenté cette année. Les engrais coûtent plus cher, ainsi que la main-d'œuvre. Cela n'empêche pas le gouvernement de proposer une mesure pour majorer les taux d'intérêt. Le gonflement du prix des terres pousse les coûts chaque année. Les machines coûtent plus cher et les démarches faites à la banque deviennent chaque année plus laborieuses.

Les pertes sur les ventes de céréales ont grevé les revenus des cultivateurs. Nous avons récolté des céréales de qualité médiocre cette année. Je crois savoir que le gel a frappé les récoltes dans le Sud de ma région. Elles ne rapporteront donc pas des bénéfices alléchants. Je sais en effet qu'une forte proportion de cette récolte sera vendue comme céréales de provende. Ce que le cultivateur recevra pour un boisseau de blé ne dépassera pas de beaucoup $1.

Par conséquent, et malgré les paiements anticipés qu'il pourra toucher, le cultivateur hésitera à avoir recours à cette mesure législative, sachant qu'il ne touchera pas un chèque très important lorsqu'il livrera son blé à un élévateur. Le cultivateur s'inquiète toujours de ce qui lui arrivera lorsqu'il n'aura pas de blé à vendre et aucune autre source de revenu.

Selon les données que j'ai devant moi, les ventes de céréales l'an dernier étaient de 180 millions de boisseaux inférieures à celles de l'année précédente. Il est intéressant de se rappeler qu'à l'époque où l'on préconisait l'adoption d'une mesure législative prévoyant des avances d'argent, on a dit que la Commission canadienne du blé démissionnerait. Toutefois, comme l'ont démontré les événements depuis l'adoption de la loi, cette dernière, au lieu de rendre plus difficile la tâche de la Commission, en a rehaussé le prestige. La Commission n'a pas dû subir le même genre de pressions, de la part des groupes agricoles et d'autres personnes s'intéressant à la mise en marché demandant le transport immédiat de toutes les céréales. La Commission du blé a donc fait de son mieux pour trouver des marchés. En fait, la loi sur les paiements anticipés a laissé à la Commission la voie libre pour agir aussi efficacement qu'elle le jugeait utile.

Je vois que l'une des modifications que le ministre a l'intention de proposer portera l'avance à $1. Mon parti a appuyé cette suggestion lors de la dernière campagne électorale. Le parti libéral a quelque peu hésité à l'accepter et je suis heureux de voir qu'il l'a maintenant adoptée. Nous espérons que, l'année prochaine, nos récoltes seront meilleures que cette année, de sorte que la situation s'améliorera encore.

Le député de Crowfoot a suggéré qu'une seconde avance soit faite à un agriculteur qui a obtenu un paiement partiel et l'a remboursé. Ce serait le cas d'un agriculteur ne prenant pas la totalité des $6,000 et ayant les céréales nécessaires. Dans ce cas, il devrait pouvoir bénéficier de plus d'un prêt.

L'agriculteur peut avoir de bonnes raisons d'hésiter à contracter le maximum d'emprunt. D'abord, les cultivateurs veulent être en mesure de rembourser toutes leurs dettes. Ils ne veulent pas risquer d'être pris en défaut. Deuxièmement, si un agriculteur est peu disposé à obtenir le montant maximum, c'est parce qu'il ne veut pas, sur livraison d'une charge de grain à un élévateur, toucher seulement la moitié de son chèque du fait qu'il doit immédiatement rembourser son emprunt. Un agriculteur peut avoir besoin de juste assez d'argent pour se tirer d'affaire jusqu'au 1er janvier. Ensuite, une autre année commencera pour fins d'impôt et il peut avoir besoin d'argent immédiatement après le 1er janvier.

De plus, si on permettait à un agriculteur d'obtenir en premier lieu un avance partielle, le montant imputé au Trésor pour le paiement d'intérêts serait moins élevé. Ensuite l'agriculteur pourrait obtenir une deuxième avance plus tard. Pour ces raisons, j'espère que le ministre étudiera la possibilité de prendre des dispositions visant au moins deux et, si nécessaire, trois avances partielles. Une telle mesure pourrait coûter moins cher au Trésor.

J'aimerais parler maintenant des propriétaires absents. Dans certains cas, ils sont même à l'étranger, dans d'autres, ils sont très loin de la région où leur terre se trouve. J'en sais quelque chose. Je m'occupe de la terre de mon frère en même temps que de la mienne. Parfois, il est impossible de communiquer avec lui; pourtant, à l'occasion, nous avons besoin d'une avance. Ainsi, par exemple, si l'avance totale est de $6,000 et la part qui revient au propriétaire est de $1,000, je devrais pouvoir recevoir $5,000 à condition de signer une déclaration. Deuxièmement, le carnet de permis devrait être conçu de façon que, lorsqu'une terre doit rester en jachère d'été pendant une année donnée, le propriétaire ou le locataire puisse signer une déclaration selon laquelle le propriétaire ne serait censé recevoir aucune avance.

[M. Korchinski.]

• (3.50 p.m.)

Des questions semblables ont été posées maintes fois au cours des années. Beaucoup d'agriculteurs en arrivent à préférer se passer des avances en espèces plutôt que de prendre la peine de trouver le propriétaire. Nous devrions faire en sorte qu'autant d'agriculteurs que possible puissent obtenir au besoin des avances en espèces.

J'aimerais aborder un autre aspect du besoin d'avances en espèces. Les ventes de grain ont baissé considérablement. L'autre jour, j'ai signalé à la Chambre qu'on nous avait dit que les ventes de grains avaient baissé notamment à cause de la haute qualité des produits. Cette année, nous le savons, nous aurons de bonnes quantités de grain de qualité inférieure. Pourquoi ne nous a-t-on pas annoncé une augmentation des ventes? Quel prétexte le gouvernement invoquera-t-il pour expliquer l'absence d'une telle nouvelle? Il ne nous manque certainement pas de grain de qualité inférieure. Pourquoi, alors, retarde-t-on à trouver des marchés?

Nous nous préoccupons toujours beaucoup de réaliser des économies pour notre collectivité agricole. On pourrait en faire, me semble-t-il, en affectant Fort Churchill davantage à l'expédition des céréales. Le ministre recommande fortement l'emploi de ce port. Je suis certain que les cultivateurs pourraient épargner de l'argent de cette façon.

J'ai été heureux l'autre jour d'entendre le ministre répondre au député de Saskatoon-Biggar qu'on étudiait présentement la possibilité d'employer le port de Churchill davantage à cette fin. Je lui ai demandé aujourd'hui s'il s'agissait d'une étude interministérielle. Très souvent ce genre d'études se fait secrètement et personne n'en connaît jamais les résultats. Dans le passé, de telles études servaient à maintenir le «statu quo» et à appuyer les mesures du gouvernement. J'essaie en ce moment de proposer l'établissement d'une commission qui pourrait recevoir les recommandations de tous les intéressés. Elle devrait tenir des audiences publiques afin d'étudier les raisons pour lesquelles ce port n'est pas mis à plus grande contribution. Peut-être est-ce un peu à cause des taux d'intérêt élevés. On pourrait s'en assurer et trouver une solution. Quoi qu'il en soit, il faudrait faire connaître les résultats de ces études afin que nous puissions tous savoir ce qui ne va pas. Il doit sûrement y avoir une solution, et divers organismes comme la Hudson Bay Route Association depuis longtemps reviennent à la charge à ce sujet. Ces organismes sauront être

raisonnables, j'en suis sûr, si on leur donne une explication raisonnable, mais ils ne sont pas satisfaits de ce qui se passe en secret et dans les coulisses.

J'ai demandé aujourd'hui au ministre des Transports si on ferait un rapport sur l'étude qui a été faite, mais il a dit ne pas le savoir. Il n'y a pas longtemps, il s'est vanté que c'était une des excellentes choses que fait son gouvernement. Aujourd'hui, il n'était pas certain que les résultats seraient rendus publics. Peut-être les connaît-il et préfère-t-il ne pas les publier?

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit que l'un des objectifs de son gouvernement était de vendre du blé. Il a estimé que, sur une période de trois ans, nous vendrions 1.3 milliard de boisseaux de blé. J'espère que le gouvernement va montrer la voie. Les choses vont-elles changer à la suite de la création du Conseil des grains? Je l'ignore. Je ne suis pas sûr qu'il fasse davantage que n'ont fait la Commission du blé ou le ministère du Commerce. Peut-être verrons-nous des résultats, mais que peut faire le Conseil des grains que ne fait pas la Commission du blé? De quelle autorité, de quel pouvoir et de quelle direction sera voté cet organisme? J'imagine que c'est un refuge de vieux bonzes. Il a dû être institué, j'imagine, à l'intention des candidats libéraux battus et des députés libéraux défaits. Si ce n'est que de la frime, on devrait nous le dire.

Il y a une diminution du total des recettes en espèces, mais, d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, elle est due à une réduction des ventes de blé à crédit. D'autre part, d'après les manchettes des journaux canadiens, le pain n'a jamais été aussi cher. Il est facile de comprendre pourquoi le pain a augmenté de 2c. la miche. On a laissé entendre que le pain devrait augmenter de 2c. la miche et que le prix du blé sur le marché intérieur devrait augmenter de $1. Ils est peut-être temps qu'une équipe d'experts étudie la question.

On a souvent prétendu que le blé ne devrait pas être augmenté à cause des pauvres gens qui ont des enfants. C'est là une excuse typique. Je propose une autre solution: si la situation nous inquiète, nous pouvons aider ces personnes et leurs enfants en augmentant les allocations familiales, ce qui résoudrait peut-être les deux problèmes. Ils seraient contents de l'augmentation et seraient en mesure d'acheter davantage.

Je voudrais terminer en félicitant le ministre. J'espère que la Chambre sera saisie de nouvelles mesures avantageuses pour la communauté agricole. Nous ne voulons plus voir de manifestations comme celle de ce matin. Peut-être est-ce l'époque des protestations et des manifestations. J'espère que le gouvernement présentera d'autres mesures du genre de celles que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Je recommande fermement l'adoption de cette mesure et je suis content que le ministre ait eu l'occasion de la présenter.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, je voudrais parler de cette mesure pendant quelques instants. Si j'étais le nouveau ministre de l'Agriculture et que j'aie à présenter mon premier projet de loi à la Chambre, c'est un bill analogue à celui-ci que je choisirais, car vraiment il ne suscite pas grande controverse. Permettez-moi de répéter au sujet de cette mesure ce que j'ai dit l'autre jour au sujet d'une mesure analogue: du fait que le montant des prêts a été porté à $6,000, le gouvernement semble vouloir prouver que l'industrie agricole, en particulier dans l'Ouest, est désormais une entreprise commerciale et non point simplement un moyen pour le cultivateur de subvenir à ses besoins. Il semble que ce soit l'opinion que le gouvernement adopte maintenant. Il considère l'agriculture comme une entreprise commerciale.

• (4.00 p.m.)

Si tel est le cas, le gouvernement devrait se rendre compte de certains autres aspects. Il devrait reconnaître, si nous devons maintenant considérer l'agriculture au sens commercial du mot, que c'est une entreprise commerciale où la concurrence joue à plein, que les marges de bénéfices sont bien peu considérables, qu'une bonne administration s'impose et que le volume est un facteur essentiel. Naturellement, pour avoir le volume voulu, il nous faut vendre. J'aurais une modification à suggérer au sujet de la loi. Sauf erreur, l'ancienne loi comporte une restriction quant à l'emprunt. On ne peut emprunter qu'à concurrence d'un contingent de six boisseaux. N'y aurait-il pas moyen de porter cela à huit boisseaux? Ainsi, on tiendrait mieux compte de la réalité, vu les frais imposés de nos jours à l'agriculture dans les provinces des Prairies.

Le gouvernement pourrait fort bien affirmer que nous aurons du mal à vendre six boisseaux, ce qui pourrait être vrai. Mais si le gouvernement effectuait des mises de fonds à l'égard du blé, il allégerait la charge du cultivateur et améliorerait l'économie agricole. Il aiderait les cultivateurs et ceux dont ils doivent assurer la subsistance. Comme une certaine proportion des fonds du gouvernement serait immobilisée, le gouvernement serait plus directement intéressé à vendre du blé, ce qui l'inciterait peut-être à activer les ventes.

Le député de Mackenzie et aussi, je crois, que le député de Crowfoot ont proposé que

les prêts soient divisés en deux. Je ne crois pas être particulièrement opposé à cette proposition, mais je me demande s'il ne conviendrait pas de modifier la loi, afin d'exempter les cultivateurs du paiement de l'impôt sur le revenu.

Je signale que les agriculteurs qui optent pour le paiement anticipé, surtout ceux qui le prennent en bloc cette année, devront être prudents, car s'ils ont reçu un paiement considérable sur le grain au printemps dernier, ont vendu leurs six boisseaux et reçoivent maintenant un paiement anticipé de $6,000, ils se trouveront peut-être dans une situation fort délicate, en ce sens qu'au printemps prochain, il n'y aura aucun paiement sur les grains ou de paiement peu considérable. Ils recevront 50c. de moins par boisseau pour le grain livré l'an prochain et ils devront peut-être payer de l'impôt sur le revenu. Le fait d'accepter ce montant d'argent d'un seul coup leur posera des problèmes au printemps prochain. Les agriculteurs doivent prendre des précautions et administrer soigneusement leur entreprise. Je pense qu'à long terme ce programme atteindra son but, mais je conseillerais aux cultivateurs d'être prudents pour le moment.

J'aimerais faire ressortir le caractère à court terme de ces avances. Si un cultivateur emprunte de l'argent aujourd'hui, il doit le rembourser en juillet de l'année prochaine sans avoir la certitude de vendre du blé entre-temps. C'est un remède à court terme. Il est utile dans sa portée restreinte, mais il n'est pas propre à régler le problème global. J'ai remarqué, en vérifiant les chiffres, que le nombre des cultivateurs ayant obtenu des avances en espèces a passé de 76,000 une année à 22,000 une autre année, et que 25 p. 100 environ des cultivateurs ont profité de ce programme.

Je soutiens que si les ventes avaient progressé, il n'y aurait pas lieu de modifier la loi. Si on n'avait pas perdu des marchés l'année dernière, ce problème n'aurait pas surgi. Toutefois, l'inactivité et la cadence de tortue du gouvernement nous ont fait perdre l'année dernière des marchés qui devraient nous revenir. Le gouvernement canadien devrait examiner les efforts que font les États-Unis et la France, deux pays intelligents. On nous laissait engourdis avant que nous soyons réveillés au fait que ces pays écumaient nos marchés de nouveau. On dira peut-être que c'est de l'histoire ancienne, mais le blé est toujours là et les problèmes des agriculteurs aussi.

Cela me rappelle un slogan publicitaire d'une entreprise de louage de voitures: «En deuxième place, il nous faut redoubler d'effort». Je signale au gouvernement, et surtout au ministère du Commerce, qu'à mon avis nous ne sommes même pas les deuxièmes; nous venons au troisième ou au quatrième rang. Il est donc grand temps qu'on se réveille et qu'on s'intéresse à ce qui se passe dans ce domaine.

Le gouvernement devrait se préoccuper sérieusement de la situation. Il y a tout ce blé à vendre et tous ces problèmes à régler. Ainsi, pour commencer, le gouvernement pourrait offrir du crédit à long terme aux pays qui ont besoin de grain ou de farine. Par «à long terme», j'entends au moins cinq ans, peut-être plus pour certains pays. On pourrait songer à accepter des devises légères, ce qui revêt la forme d'un prêt. On pourrait songer à modifier nos politiques commerciales, même s'il faut accepter un certain élément de troc. On discute de cette question dans les Prairies depuis longtemps. Le député de Saskatoon-Biggar en a parlé; pour ma part, j'aimerais en traiter par un exemple.

Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai un téléviseur loué. La télévision m'intéressait. Je suis allé dans un magasin où il y avait une réclame. Le vendeur était impatient de me vendre un appareil. Je lui ai demandé où il avait été fabriqué, et il m'a répondu: «A Chicago». Je n'ai rien contre les gens de Chicago, et je n'ai rien à dire contre les téléviseurs, mais il me répugne d'hypothéquer un peu de mon pays en achetant un téléviseur américain quand j'ai sur ma ferme du blé que je ne peux vendre, parce que le Japon ne peut exporter ses téléviseurs. Cela ne me semble pas raisonnable et il est grand temps, à mon avis, d'adopter une autre attitude au sujet de nos politiques d'échange. Nous pourrions inviter d'autres pays, particulièrement le Japon, à monter quelques entreprises industrielles ici. Intelligents et ingénieux comme le sont les Japonais, ils n'auraient certainement aucun mal à réussir et ils pourraient nous payer certains des articles qu'ils nous achètent, en particulier le grain.

Je voudrais dire deux mots de la Commission des grains. Je ne sais pas encore très bien quelles sont ses intentions, quelle est sa structure et à quoi elle servira. Mais, à mon sens, s'il s'agit d'un nouveau groupe de théoriciens—remarquez que je n'ai rien contre les théories—n'oublions pas qu'un groupe d'intellectuels ne vaut rien pour résoudre un problème s'il n'y a pas parmi eux un homme d'action. Que le ministre d'État sache qu'il est grand temps que le gouvernement et lui-même commencent à mettre en pratique les idées qu'on leur donne.

On raconte l'histoire d'un vieux cultivateur à qui un représentant agricole avait conseillé

de suivre un cours de perfectionnement pour améliorer sa méthode de cultiver la terre. Et le vieux cultivateur de répondre: «A quoi bon suivre ce cours puisque je ne cultive pas ma terre aussi bien que je sais le faire maintenant». A mon avis, on pourrait en dire autant des politiques commerciales du gouvernement et de la façon dont il vend le blé; je ne crois pas qu'il le fasse aussi bien qu'il sait le faire maintenant.

L'hon. M. Lang: Monsieur le président, j'aimerais remercier les députés de leurs observations et questions au sujet de la résolution à l'étude. Je constate, comme je m'y attendais d'ailleurs, qu'en général on s'entend sur les objectifs de la résolution, mais j'aimerais parler de certaines des questions soulevées. J'aimerais d'abord donner au député de Crowfoot et aux autres députés l'assurance que le ministre auquel j'ai l'honneur d'être associé au ministère de l'Industrie et du Commerce est très consciencieux. Je m'engage, pour ma part, à être un peu consciencieux. Nous reconnaissons que les présentes modifications ne représentent pas une solution globale, pas plus que nous y voyons une solution à l'ensemble des problèmes agricoles.

Nous sommes déterminés à faire l'impossible pour ce qui est des ventes, et nous nous rendons compte de l'importance de la chose, vu les conditions actuelles dans les Prairies.

Laissez-moi ajouter que nous ne négligerons rien pour parvenir à cette fin, et je remercie le député de Battleford-Kindersley de ses commentaires à cet égard. Un porte-parole du gouvernement a déclaré au cours de la campagne électorale que l'un des moyens d'accroître les ventes de blé serait une plus grande utilisation des crédits. Nous en faisons une mesure législative aujourd'hui. Toute suggestion dans cette voie mérite, à mon sens, d'être étudiée de près.

• (4.10 p.m.)

Pour répondre à certaines questions précises, il ne semble pas que le député de Crowfoot ait bien saisi le sens de mes propos sur les remboursements dont la loi ne modifiera pas les modalités. Ce sera donc toujours 50 p. 100 du prix initial, alors que j'ai cru qu'il parlait d'un dollar.

Des députés ont commenté les avantages pour l'agriculteur de pouvoir présenter plus d'une demande. Toute cette question a été scrutée. Cette formule ne ferait que susciter des difficultés administratives beaucoup plus grandes. Je crois que le député de Battleford-Kindersley a exposé la question avec lucidité. Le député de Mackenzie a insinué que la présentation d'une demande unique était manifestement de nature à imposer au Trésor une charge plus grande que la présentation de deux demandes. Même si cela est vrai, il sera effectivement jugé plus économique de consentir de plus grandes avances fondées sur une demande unique plutôt que d'avoir deux demandes, ce qui multiplie les difficultés administratives. Nous devons nous veiller particulièrement à ce que ceux qui n'ont pas le plus grand besoin de ces avances ne puissent les appliquer à des objectifs qui ne sont pas envisagés par la mesure, si l'on accepte deux demandes. C'est, à mon avis, le point qu'a soulevé le député de Battleford-Kindersley dans la discussion de la situation fiscale et des difficultés qui pourraient surgir dans ce domaine.

Nous avons aussi envisagé d'un œil critique les difficultés que rencontrent les producteurs locataires parce que la signature du propriétaire doit figurer sur la demande. Il ne semble pas qu'il y ait un moyen juridique de sortir de ce dilemme étant donné que dans la plupart des cas la loi provinciale s'applique. Et les céréales sont des biens indivis. Il faudrait vraiment modifier cette loi-là, avant de pouvoir modifier la loi fédérale. Je ne veux pas donner un conseil juridique au pied levé mais les locataires pourraient bien obtenir le consentement approprié dans leurs baux pour régler ce problème à l'avenir, si on le leur conseillait.

Voilà, je crois, les questions principales qui se rattachaient au projet de résolution dont nous sommes saisis. On a fait un certain nombre d'allusions au Conseil des grains et à ses conséquences pour l'avenir. Je dirai simplement, puisqu'on a soulevé ces questions, qu'à mon avis nous pourrions sans inconvénient créer un Conseil des grains pour réaliser certains objectifs dont ont parlé les honorables vis-à-vis: l'ensemble de la question de la recherche, des transports, de la meilleure utilisation des meilleurs moyens de transport, questions qui se rattachent à la vente des céréales mais qui n'entrent pas directement dans le cadre des attributions de la Commission du blé sous sa forme actuelle.

Enfin, on l'a dit souvent, et je me borne à le souligner une fois encore: aucune initiative touchant le Conseil des grains ne vise à nuire au fonctionnement de la Commission canadienne du blé, dont les états de service ont été remarquables depuis sa création.

M. Benjamin: Monsieur le président, au sujet de la résolution, je voudrais aborder deux ou trois points, dont l'un n'a pas encore été soulevé, je crois. Mais, auparavant je veux me joindre au député de Battleford-Kindersley pour féliciter le ministre d'État de l'excellente mesure qu'il a proposée. Elle mérite certes l'appui de tous les partis.

En rappelant l'histoire de la grande lutte pour les avances en espèces, qui a commencé en 1949 et s'est poursuivie jusqu'en 1957, je dirai qu'il est réconfortant et satisfaisant pour certains députés de constater la conversion de beaucoup de vis-à-vis. Je tiens à dire également que j'espère voir ainsi détruit un mythe qui a sévi alors et pendant un ou deux ans après l'entrée en vigueur des avances en espèces, celui qu'on ne pouvait faire confiance aux cultivateurs. Ils étaient payés pour une partie du blé qu'ils gardaient dans leurs greniers et qu'ils ne transportaient pas nécessairement dans les élévateurs. C'est un fait que sur 450 millions de dollars avancés en 11 ans, à peu près $45,000 n'ont pas été remboursés. C'est, à mon avis, un fait sans précédent, en ce qui concerne les rapports entre les citoyens et leur propre gouvernement. Les agriculteurs ont toujours joui d'une excellente réputation et, maintenant, ils se sont créé un bon dossier que d'autres secteurs de notre société pourraient chercher à égaler.

J'aimerais que tous les députés de tous les partis qui représentent des régions autres que les provinces des Prairies, disent à leurs commettants que les avances en espèces pour le grain des Prairies ne sont pas des subventions ni des cadeaux. Dans trop de centres urbains, même dans certains endroits des Prairies, et dans d'autres régions du pays, certains croient ou ont été portés à croire qu'il s'agit d'un genre de cadeau ou de subvention à l'industrie agricole. C'est absolument faux. Ce ne sont que des avances sur les salaires et les gains des agriculteurs. Parmi ceux qui ont une autre occupation, personne ne consentirait à toucher sa rémunération une, deux ou trois fois par an. Si les députés ne devaient toucher leur indemnité parlementaire qu'à Noël, au printemps, puis à l'ajournement pour le congé d'été, je suis certain qu'ils s'y opposeraient énergiquement et ne toléreraient pas ce genre de choses.

Voilà à quoi les agriculteurs devaient se résigner avant qu'on leur accorde des avances, qui ne sont pas des subventions. Ils obtiennent simplement ce qu'on leur doit normalement pour leur production. Ils peuvent ainsi demander une avance et, quand ils livreront finalement leur blé, ils recevront le solde qui leur est dû après qu'on aura déduit l'avance de fonds. Tant que les exportations de céréales seront insuffisantes et que les entrepôts situés dans les terres et aux points d'expédition seront engorgés, tant que les chemins de fer ne prévoiront pas assez de matériel roulant pour le transport des céréales, les avances de fonds prévues par la loi seront nécessaires.

Je voudrais ajouter quelque chose aux remarques du député de Mackenzie à l'appui d'une utilisation accrue de la route de baie d'Hudson qui conduit au port de Churchill. Le parti libéral a le privilège unique d'être au pouvoir depuis six ans et la possibilité d'employer son intelligence et son imagination pour agir efficacement dans ce domaine. Il est cependant resté inactif. Je ne crois pas qu'il y ait personne dans aucun parti politique des trois provinces des Prairies qui n'approuve une plus grande utilisation de la route de la Baie d'Hudson.

A mon avis, c'est encore un problème qui suppose de la part d'un gouvernement une intelligence, une imagination et un courage qu'aucun gouvernement fédéral n'a encore montrés. Il faudra prévoir une nouvelle superstructure, une double voie, des systèmes centralisés de contrôle des voies, de nouveaux élévateurs terminaux, un ou deux brise-glace atomiques et une augmentation énorme de la capacité d'entreposage de Churchill. Cela peut signifier également que le gouvernement devra s'engager dans le domaine de l'assurance maritime, si c'est la seule chose qui nous empêche d'accroître le nombre des exportations expédiées par le port de Churchill. Il faudra, en outre, aménager une ville et l'abriter sous un toit au besoin. Des projets aussi audacieux seront nécessaires si nous voulons utiliser les installations qui existent pour l'exploitation des ressources dans le Nord.

• (4.20 p.m.)

J'espère, monsieur le président, qu'en s'engageant à instaurer la justice et qu'en approuvant la nouvelle philosophie politique, quelle que soit l'interprétation donnée, le gouvernement songera à ces questions. Elles peuvent sembler chimériques, mais je trouve qu'elles mènent à de grandes réalisations. J'espère que tous les députés étudieront cette proposition et que les députés ministériels exhorteront le gouvernement à appuyer ces mesures. Pour ma part, je sais que les membres de mon parti appuient ce projet de résolution sans réserve. Je voudrais féliciter le

ministre d'avoir présenté cette mesure, et nous espérons qu'avant de trop longues années, les exportations de céréales se seront tellement améliorées que les avances en espèces ne seront plus nécessaires.

M. Horner: Je voudrais poser une question au ministre. A-t-il bien dit que les remboursements se feront à raison de 50 p. 100 du prix du grain? En supposant qu'un cultivateur obtienne $1.37 pour son grain, de catégorie n° 3 au point de livraison, il n'aurait donc qu'à rembourser la moitié pour s'acquitter de l'avance qui lui a été faite.

L'hon. M. Lang: C'est exact, la loi ne prévoit aucun changement à cet égard.

M. Horner: S'il emprunte sur son grain à raison d'un dollar le boisseau, il lui faudra un surplus pour lui permettre de compenser la différence. S'il vend son grain à $1.37 le boisseau et si le taux de remboursement est de 70 c. le boisseau ou un peu moins, il ne pourra pas bénéficier à fond de l'avance de 1 dollar le boisseau qui lui est faite, car il faudra qu'il produise un surplus pour avoir droit à ce taux de remboursement. Sans cela, le gouvernement ou les exploitants d'élévateurs n'auront pas assez d'argent.

L'hon. M. Lang: Le préopinant a pour sûr relevé dans le nouveau texte un élément vraiment susceptible d'aider le cultivateur. Dans une année de livraisons peu nombreuses, il n'aurait pas à rembourser son avance, mais il la reporterait en entier à l'année suivante. Je crois que c'est là un avantage de la nouvelle loi, mais le député le concevra plus clairement, je pense, quand il aura entre les mains le texte du projet de loi. Je me ferai toutefois un plaisir de débattre cette question durant la discussion détaillée de chaque article.

M. Southam: J'oublierais mon devoir cet après-midi, si je n'ajoutais mon grain de sel à ce débat sur une résolution qui tend à modifier la loi pour accorder des avances en espèces, libres de tout intérêt, sur le grain entreposé dans les fermes. C'est en réalité une mesure d'urgence qui a fort contribué à améliorer la situation économique des cultivateurs. Vous vous souviendrez qu'il y a dix ans on avait entassé des montagnes de grain dans les compartiments de ferme et même dans les patinoires couvertes de l'Ouest canadien. Nous croyions à l'époque qu'il faudrait adopter une loi pour pallier la pénurie de fonds en espèces. Je me souviens également que, certains vis-à-vis avaient prétendu que c'était impossible, et pourtant, c'est, parmi les mesures législatives d'urgence, l'une des plus efficaces jamais présentées à la Chambre.

Chose assez intéressante, qu'on a soulignée ici bien des fois, les remboursements des avances se sont faits très régulièrement. Par conséquent, je crois que les députés ne doivent pas hésiter à appuyer la mesure à l'étude. Il est à remarquer que la situation est aujourd'hui la même qu'il y a dix ans, quoique plus grave encore. Nous avions alors plus de 700 millions de boisseaux de grain dans les entrepôts. Présentement, c'est encore la même chose, comme l'a signalé le député de Crowfoot cet après-midi. C'est parce que l'Accord international sur le blé est tombé en désuétude. Je le répète, le gouvernement actuel et les vis-à-vis méritent qu'on leur reproche d'avoir laissé naître cette situation. Des débats sur le sujet ont eu lieu déjà, et il s'en tiendra d'autres quand les dispositions de la négociation Kennedy seront étudiées, car on a trahi l'agriculture, et en particulier celle de l'Ouest, en laissant tomber l'Accord international sur le blé pendant onze mois. L'état d'urgence actuel dans l'Ouest canadien en est le résultat. Les députés le savent, l'Accord international sur le blé correspondait, pour les agriculteurs, à la Grande Charte ou à la Déclaration des droits. Il profitait non seulement aux exportateurs du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais encore à de nombreux importateurs.

Les cultivateurs canadiens voulaient savoir pourquoi cet accord, si efficace durant 18 ans, avait cessé d'être appliqué pendant 11 mois, provoquant ainsi une crise dans les exportations de céréales canadiennes. Nous devons maintenant rétablir cette mesure, si nous voulons remédier à l'état d'urgence qui règne dans notre économie agricole. Il n'est que juste que nous demandions d'augmenter les fonds disponibles car, durant les dix dernières années, les coûts de production ont monté. Les impôts sont plus élevés, le prix des machines et celui des réparations ont doublé et, dans certains cas, le coût de la vie a presque doublé lui aussi. Il s'ensuit que les $3,000 prévus par cette loi, il y a dix ans, ne suffisent plus aujourd'hui.

Je suis très heureux d'appuyer cette proposition, monsieur le président. Je dois féliciter le ministre sans portefeuille qui avait eu l'honneur de présenter ces modifications. Comme il vient de ma province, il est parfaitement au courant des conditions d'urgence qui y existent. Je tiens à l'assurer que j'appuie de tout cœur les principes en cause. Je crois qu'au compte rendu officiel de la Chambre, il est consigné que j'avais recommandé l'étude de cette mesure lorsqu'il devint évident, en septembre dernier, que les cultivateurs de l'Ouest canadien manqueraient de fonds en espèces.

Je me souviens qu'un soir, lors de la motion d'ajournement, l'honorable Robert Winters, alors ministre du Commerce, écoutait mes observations. Je n'étais pas tellement satisfait d'une réponse qu'il avait donnée plus tôt sur cette mesure. Je préconisais alors le rappel de la mesure à la Chambre, afin qu'on double les avances en espèces pour surmonter la crise qui menaçait les agriculteurs. Je le répète, monsieur le président, je suis heureux d'appuyer la présente mesure. Je me réjouis que le gouvernement ait jugé bon de suivre les conseils de l'opposition et d'accorder la priorité à la mesure. A l'ouverture de la session, j'ai mentionné que la mesure devrait avoir la priorité. L'industrie agricole dans ma région éprouve un besoin impérieux d'argent comptant, car l'agriculteur doit acquitter ses taxes et la sanction attachée aux retards varie entre 5 et 10 p. 100. Ils doivent honorer des factures pour des machines et des réparations, ainsi que d'autres frais généraux. Nombre de facteurs ont ralenti l'acheminement des céréales, comme la déchéance de l'Accord international sur le blé, la grève de la voie maritime du Saint-Laurent et celle des employés d'élévateurs terminus, réglée il y a quelques semaines. Cette mesure nous rapproche d'une solution. Comme je l'ai dit tantôt, monsieur le président, j'appuie de grand cœur cette mesure législative, et j'espère la voir adopter le plus tôt possible.

• (4.30 p.m.)

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre. Il a dit qu'il s'agit d'une question juridique, je le sais, mais a-t-il étudié la possibilité d'accorder plusieurs livrets de permis aux propriétaires et aux locataires? Pourrait-il y avoir un livret pour le propriétaire et un pour le locataire?

L'hon. M. Lang: La difficulté, monsieur le président, réside dans le droit de propriété en ce qui concerne ce blé. S'il y a copropriété, il est difficile d'agir sans le consentement des deux copropriétaires.

M. Horner: Je me demande si je pourrais poser une question au ministre. Le gouvernement ne change-t-il pas le montant permis en se fondant sur les contingents? Si j'ai bien compris, on accorde actuellement des avances en espèces d'après un contingent de six boisseaux. Si le gouvernement porte le montant total que l'on peut obtenir de $3,000 à $6,000 sans changer le contingent, n'aide-t-il pas uniquement les grands propriétaires? En d'autres termes, il faudrait cultiver 1,000 acres et avoir 6,000 boisseaux de blé en entrepôt pour bénéficier de la somme totale de $6,000.

[M. Southam.]

L'hon. M. Lang: Monsieur le président, il est évident que le relèvement du maximum ne s'applique qu'à ceux qui plafonnent presque quant aux livraisons. Le montant avancé par boisseau étant doublé, même l'agriculteur n'offrant que quelques boisseaux pourra donc recevoir $1 du boisseau pour son blé, alors qu'il reçoit en ce moment 50c. du boisseau. Cela représente pour lui une aide très importante.

M. Horner: Je le sais, monsieur le président, mais prenez, par exemple, la région irriguée de ma circonscription où il n'y a pas de vastes emblavures, le rendement est excellent. Certains agriculteurs de la région sont d'honnêtes producteurs de céréales et cette législation ne les aidera vraiment pas beaucoup car ils n'atteindront pas le contingent de livraison exigé par le gouvernement.

Je conviens de bon cœur, monsieur le président, que ce contingent devrait passer de 6 à 8 ou 9 boisseaux si possible, afin de permettre au petit agriculteur qui augmente ses récoltes grâce à la fertilisation, à l'irrigation et autres moyens, de réaliser des bénéfices. Nous devons aussi penser à eux. Nous devons également reconnaître et encourager les progrès technologiques. Certains agriculteurs font très bon usage des derniers progrès. Toutefois, en rédigeant le bill, je pense que le gouvernement devrait envisager très sérieusement de faire passer ces agriculteurs d'un contingent de 6 boisseaux à 8 ou 9 boisseaux si possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le député de Crowfoot a su avancer des arguments de poids. Pourquoi refuserait-on de porter le contingent de 6 à 9 boisseaux afin de déterminer le montant des avances qu'on pourrait consentir à un cultivateur? Une telle décision, monsieur le président, permettrait au petit cultivateur de recevoir une somme raisonnable.

Je me rappelle les circonstances qui ont entouré la création du programme général. Dès que je suis devenu premier ministre j'ai demandé que l'on agisse sans tarder et qu'on accorde des avances sur le blé entreposé dans les fermes. Nous avions réclamé cela bien avant 1957, et on nous répondait chaque fois que d'après les spécialistes, des prêts sur le blé entreposé dans les fermes occasionneraient d'énormes pertes. J'ai toutefois insisté

et les fonctionnaires ont fini par élaborer un programme.

Je demande cela à titre de renseignement, monsieur le président, car l'argument invoqué est très séduisant et digne, à première vue, d'un examen attentif. Le blé sera là, que le contingent soit de 3, de 6 ou de 9 boisseaux. Il est emmagasiné. Notre but, c'est de tenter de suppléer au montant déjà accordé de telle sorte que le cultivateur moyen ait à sa disposition les fonds indispensables à ses dépenses puisqu'il est dans l'impossibilité de vendre son blé. Le ministre ne voudrait-il pas reconsidérer ce que je crois être une proposition réfléchie, sans le moindre risque pour le Trésor mais susceptible de renforcer l'efficacité de la loi.

L'hon. M. Lang: Il m'est particulièrement agréable de me lever après la question posée par le très honorable député de Prince Albert auquel me rattachent, par un certain côté, des liens étroits, s'il veut bien m'autoriser à le dire. Il est un diplômé éminent de l'école de droit à laquelle j'ai été associé. Il s'est également jadis fait beaucoup d'amis, dans ma propre province entre autres, pour avoir défendu au cours des ans une proposition semblable à celle dont nous nous entretenons aujourd'hui.

Je ne voulais pour autant, monsieur le président, écarter le commentaire comparable du député de Crowfoot, mais dans l'échange que nous avons eu tout à l'heure je tentais d'expliquer qu'en réalité, en tenant compte de l'échelle de remboursement envisagée dans la nouvelle mesure, le petit cultivateur pourrait en fait bénéficier d'un contingent de 9 boisseaux ou plutôt de 8 boisseaux et quelques.

Monsieur le président, tout examen de la situation en Saskatchewan, province que je connais le mieux, révélerait que les petits cultivateurs ne possèdent pas souvent dans leur ferme un volume de céréales dépassant celui qu'envisage la nouvelle loi. Il reste alors à déterminer judicieusement les modalités d'une assistance supplémentaire.

M. Korchinski: Monsieur le président, j'aimerais revenir à une question que j'ai soulevée plus tôt. Le ministre pourrait-il m'éclairer en m'expliquant ce qui occasionnerait ces frais additionnels? Serait-ce deux avances au cultivateur?

L'hon. M. Lang: Ce serait dans l'administration du programme, du fait que l'on s'occuperait de deux demandes par cultivateur au lieu d'une.

M. Korchinski: Si je ne me trompe, la Commission du blé utilise un ordinateur et ce n'est pas tellement compliqué, il me semble, d'ajouter une carte dans la machine I.B.M.

L'hon. M. Lang: Ce serait vrai si le fonctionnement de ces machines ne coûtait rien ou même s'il se faisait à la farine.

M. Horner: Monsieur le président, je voudrais revenir à la question du petit agriculteur. Le ministre a-t-il bien dit que le projet de loi comporterait une disposition selon laquelle le petit agriculteur rembourserait ses paiements plus rapidement que l'exploitant d'une grande ferme? Si oui, y aurait-il un différentiel concernant la superficie ensemencée ou me suis-je mépris sur le sens des paroles du ministre, selon lesquelles une disposition du bill stipulerait que les remboursements du petit agriculteur se fonderaient sur un contingent de neuf boisseaux? Je ne saisis pas ce que le ministre entend par là. Je ne vois pas pourquoi le contingent de base, dans le projet de loi, ne pourrait être porté à huit ou neuf boisseaux, car ce serait sûrement plus avantageux pour le petit agriculteur. Le ministre voudrait-il tirer la chose au clair?

L'hon. M. Lang: Cette disposition est dans le bill modifié, monsieur le président, en ce sens qu'elle existe du point de vue mathématique. L'admissibilité est toujours liée à la question des six boisseaux, lorsqu'il s'agit de déterminer le montant maximum à accorder. Néanmoins, comme l'échelonnement des remboursements fonctionne en réalité plus lentement que celui des prêts, le contingent qui en résulte est supérieur à six boisseaux.

N. Horner: Le ministre veut parler du remboursement de 50 p. 100, et le blé ne vaut pas $2 le boisseau. Comme je tentais de le signaler, nous allons prêter aux agriculteurs la somme de $6,000, fondée sur le chiffre de $1 le boisseau. Je maintiens que l'augmentation du prêt total n'aide que les agriculteurs exploitant une ferme de 1,000 acres. Le petit agriculteur n'en retire pas grand-chose.

• (4.40 p.m.)

Nombre d'agriculteurs de ma circonscription irriguent leurs terres et font une culture extensive. D'ici 20 ans, vous verrez un accroissement sensible de l'irrigation. Cette mesure, me semble-t-il, ne profitera pas beaucoup à l'agriculteur qui possède une petite propriété qu'il cultive en employant toutes les techniques modernes et les engrais disponibles. Elle profitera davantage à l'agriculteur qui cultive une unité plus vaste. D'après moi,

l'agriculteur qui exploite une petite terre à rendement élevé sera pénalisé. Cet agriculteur aura plus de grain à entreposer que celui qui exploite une terre de superficie semblable qu'il ne cultive pas de façon intensive; c'est un élément dont il faudra tenir compte en rédigeant le bill. A mon avis, la première avance devrait être fondée sur un contingent de neuf boisseaux, afin de ne pas pénaliser le petit exploitant qui utilise toutes les nouvelles techniques.

L'hon. M. Lang: Je pense qu'entre le député et moi-même, la difficulté est d'ordre linguistique. Par l'expression «petit cultivateur», je pense à celui dont la production ou le revenu sont faibles. Le député parle du cultivateur qui possède une surface ensemencée peu considérable, sans égard à sa production ou à son revenu.

M. Horner: La résolution porte sur les emblavures.

L'hon. M. Lang: Le député, alors, soulève toute la question du contingent accordé à cette ferme de petite superficie et de rendement élevé. Cette question ne s'applique pas ici; il faudrait changer le système de contingentement même.

M. Horner: Je suis d'accord dans une certaine mesure, mais le ministre n'a pas entièrement raison. Je n'ai pas tout à fait raison, non plus, et le ministre ne devrait pas complètement rejeter mon argument. Rien n'est jamais tout à fait blanc ou tout à fait noir; la plupart des arguments se situent dans une zone grisâtre. A première vue, la mesure profitera davantage à celui qui cultive, disons, 1,000 acres qu'à celui qui en a 300, et c'est ce que j'affirme. Le cultivateur peut faire une culture intensive sur 300 acres, tandis qu'un autre qui possède 1,000 acres n'en cultive que 300, et laisse les 500 autres en friche.

En fait, l'homme qui cultive intensivement ses 200 ou 300 acres n'a pas un contingent de base aussi considérable que l'exploitant d'une grande ferme. Il faudrait tenir compte de cela lors de l'examen du principe des paiements anticipés. Si l'on veut récompenser le petit cultivateur pour son utilisation de tous les moyens technologiques dont il dispose, il faudrait porter son contingent initial à huit, neuf ou dix boisseaux. Il devrait peut-être y avoir un contingent pour les fermes de moins de 500 acres et un autre pour les fermes de plus de 1,000 acres.

A mon avis, le ministre devrait envisager ces possibilités; autrement, les cultivateurs qui utilisent le plus les innovations technologiques n'auront pas la récompense qu'ils méritent. Je regretterais qu'un ministre qui vient de la Saskatchewan, qui passe pour bien connaître l'agriculture, soit pour quelque chose dans l'adoption d'une loi qui ne récompenserait pas comme il se doit ceux qui font les plus grands progrès techniques dans notre secteur agricole, ceux qui essaient d'obtenir le plus grand rendement d'une ferme de petite superficie.

M. Gleave: Le ministre nous dira-t-il comment cela fonctionnera dans la pratique? Le tarif-marchandises varie d'une région à l'autre, selon qu'on est plus ou moins près de Winnipeg ou des Rocheuses. Pour les fins de la discussion, supposons que le taux s'élève à $1.40. Ce taux dépend, bien entendu, de la classe du grain. Cette année, notre grain ne sera que des classes 4 et 5; j'espère qu'il ne sera pas d'une classe inférieure. Voici le problème. L'agriculteur qui a obtenu une avance sur sa récolte doit rembourser un certain montant. Je n'exagère pas quand je dis qu'il recevra peut-être entre 25c. et 35c. le boisseau. Il sera dans une situation difficile parce qu'on peut supposer qu'il a déjà dépensé son avance pour payer ses impôts et autres obligations. Le ministre songe-t-il, par hasard, à porter le quota à huit ou neuf boisseaux? L'augmenter aiderait un grand nombre d'agriculteurs à assumer leur fardeau financier. Ce serait une bonne idée si le ministre nous assurait que les quotas seront fixés à huit boisseaux au moins; ils devraient même être fixés à neuf. Je le propose parce que nos agriculteurs devront faire des remboursements élevés.

L'hon. M. Lang: Monsieur le président, les modifications que portent le projet de résolution n'incorporent pas de telles garanties. Pour ce qui est du calcul compliqué des recettes et des profits, il vaudrait mieux, je le répète, y revenir plus tard, quand les députés seront saisis du bill.

M. Gleave: Ai-je bien entendu le ministre dire que le calcul ne serait pas compliqué? Si le cultivateur emprunte un dollar, puis remet un dollar par boisseau, je ne vois rien de compliqué en cela. Le ministre pensait-il aux avances par rapport au prix d'un boisseau de blé ou à la valeur réelle des emblavures du cultivateur? Le problème, selon moi, c'est que les cultivateurs ne pourront vendre suffisamment de blé pour rembourser entièrement leurs prêts. Voilà la complication.

M. Horner: Pour en revenir à la question soulevée par le député de Saskatoon-Biggar—il nous reste encore une dizaine de minutes—puis-je demander au ministre s'il sera possible de reporter une créance en cours à l'année suivante et de remettre l'avance sur la quote-part l'année après. Est-ce ainsi prévu?

M. Gleave: C'est une sorte d'hypothèque perpétuelle.

L'hon. M. Lang: Oui, la chose sera possible, en l'occurrence. On pourra reporter la créance à l'année suivante et en soustraire les livraisons subséquentes, ou bien augmenter l'avance selon l'avoir actuel en grain.

M. Horner: Est-il permis de supposer, alors, que le cultivateur, d'année en année, accroîtra ses avances au comptant jusqu'à concurrence de $6,000 et que la loi, en ce cas, deviendra superflue pour lui, car il aurait fini d'en retirer les avantages?

L'hon. M. Lang: Pas tout à fait. Le cultivateur doit en premier lieu rembourser les avances. Ainsi, le montant maximum de l'avance est $6,000, et la somme que le cultivateur reçoit dépend de la quantité de blé qu'il possède. Cela veut dire qu'il y aura un report si le cultivateur doit bénéficier du montant maximum pendant les années où le quota ne dépasse pas six boisseaux.

• (4.50 p.m.)

M. Horner: Supposons que l'on prête de l'argent au taux de $1 le boisseau et que le cultivateur doive le rembourser au taux de 75c. le boisseau. S'il peut reporter une dette à l'année suivante, ses dettes ne continueront-elles pas à augmenter jusqu'au point où elles dépasseront $6,000? Je ne vois pas comment il pourra jamais les rembourser complètement.

L'hon. M. Lang: S'il a une dette de $1,000 reportée de l'année précédente, il ne recevra que $5,000. L'année suivante, s'il doit encore $1,000, il ne touchera que $5,000.

M. Horner: S'il a une dette de $1,000 reportée de l'année précédente et s'il emprunte encore $5,000, il pourra reporter plus de $2,000 ou de $3,000 sans dépasser le maximum de $6,000, en empruntant un peu moins et en reportant un peu plus chaque année.

L'hon. M. Lang: Je m'engage à fournir au député de Crowfoot une page de calculs compliqués. J'ajouterai qu'il se peut que la somme reportée soit résorbée au cours de la nouvelle année et remboursée immédiatement au début de la nouvelle année. Quelle que soit la situation d'un agriculteur la première année du plan, c'est la situation dans laquelle il demeurera pour toujours—il ne pourrait jamais reporter plus de cette proportion qui aurait été nécessaire pour payer l'avance et qu'il n'a pas pu fournir.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): De sorte qu'en fait il ne pourrait jamais manquer à ses engagements.

L'hon. M. Lang: Il pourrait manquer à ses engagements s'il ne pouvait s'acquitter lorsque le contingent est élargi. Cela est vrai maintenant et le sera alors. Il ne manquera pas plus à ses engagements que maintenant en reportant une avance en espèces jusqu'à la nouvelle année s'il n'a pas manqué de remplir ses obligations en ce qui concerne la remise. S'il prend une nouvelle avance en espèces, le montant qu'il doit encore sur une avance précédente est pris en considération pour calculer l'avance à ce point.

Une voix: Est-ce que cela ne bloquerait pas encore davantage la machine IBM?

M. Woolliams: Je ne prendrai qu'une minute, et l'honorable député n'a donc pas besoin d'être nerveux. J'espère que le ministre examinera sérieusement une suggestion qui, je pense, est bonne; je connais un peu la façon dont fonctionne ce système dans la pratique.

Les exploitations plus petites où il y a plus de diversité permettant une plus grande concentration et un rendement supérieur devraient faire l'objet d'une considération spéciale. J'espère que le ministre y songera et fera valoir ce point de vue au cabinet. Il est évident que lorsqu'il y a diversité et concentration, on peut s'attendre à un plus haut rendement par acre.

En Saskatchewan et en Alberta, les exploitations tendent à devenir de plus en plus grandes au fur et à mesure que les petits exploitants vendent leurs terres et que les vieux laissent la place aux jeunes. Dans certaines parties des provinces des Prairies, les exploitations se transforment en énormes greniers à blé. Si le ministre accordait un traitement spécial dans les cas que j'ai mentionnés, il ne ferait que mettre en pratique la formule proposée par certains syndicats agricoles. Voilà ce que voulait prouver mon ami de Crowfoot et, à mon avis, c'est une excellente idée. J'espère que le ministre essaiera de convaincre le cabinet. Financièrement parlant, ce ne serait pas une lourde charge pour le Trésor, et cela montrerait que le gouvernement pratique une saine philosophie; c'est pourquoi j'aimerais que cette formule soit adoptée et perfectionnée. Je n'ai rien à ajouter de plus.

L'hon. M. Lang: Je ne voulais pas laisser entendre que la proposition du député de Crowfoot ne méritait pas d'être examinée, mais cette affaire se rattache à tout le régime des contingents plutôt qu'à une résolution particulière et il conviendrait de l'étudier dans son ensemble.

M. Gleave: L'honorable représentant a-t-il parlé de modifications au régime des contingents?

L'hon. M. Lang: Non pas.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

L'hon. M. Pepin demande à présenter le bill n° C-113 modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, en vertu d'un ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics.

LA LOI SUR LES RESSOURCES MINÉRALES DES RÉSERVES INDIENNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

ABROGATION DE LA CESSION DES DROITS

M. Frank Howard (Skeena) propose la 2e lecture du bill n° C-7 abrogeant la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: Avant qu'on reprenne l'étude du bill, je devrais peut-être dire ceci: Le député de Skeena se rend compte, je crois, que des problèmes de procédures se poseront peut-être ici. On a déjà dit qu'il s'agit peut-être d'une loi portant ouverture de crédits, et cela pour deux raisons: d'abord, elle tend à disposer du revenu public de la Couronne—on peut éprouver des doutes sur ce point, car le député de Skeena dirait que nous ne disposons pas du revenu de la Couronne mais de celui des Indiens—ensuite, la mesure touche à la propriété et aux intérêts de la Couronne, ce qui exige le consentement de la Chambre, consentement que ne peut obtenir un député ordinaire de la Chambre des communes.

Même avec ces restrictions, j'estime qu'on peut fort bien douter de la validité des objections. Les députés m'accorderont peut-être qu'il vaudrait mieux accorder la parole au député de Skeena, pour que la Chambre puisse ensuite passer à l'étude du bill pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative privée.

[M. Woolliams.]

• (5.00 p.m.)

M. Howard (Skeena): C'est très aimable à vous, monsieur l'Orateur. A propos de cette remarque, me permettez-vous de signaler respectueusement qu'il n'est question ici ni de revenus ni de terres de la Couronne, car les revenus et les terres dont il s'agit dans la loi que je voudrais faire abroger sont en curatelle, ce qui est différent de la possession en propre. De toute façon, je suis bien persuadé que si le bill tombait dans la catégorie des lois portant ouverture de crédits le gouvernement, toujours éminemment soucieux des droits et du bien-être des citoyens, serait venu aussitôt à ma rescousse, l'aurait adopté, précédé, comme il se doit d'un projet de résolution.

Toutefois, je crois tout cela inutile, car, si je me souviens bien de ce que j'ai déjà lu de la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique, le bill initial de 1943 n'a pas été précédé d'un projet de résolution concernant directement le bill. De toute façon, la Chambre a eu la bonne grâce de suivre votre suggestion et nous ne nous querellerons pas sur les formalités.

En 1943, je le répète, le Parlement du Canada a adopté cette loi, en secret et de connivence avec des tiers. Il s'agissait de la pire des collusions, entre le gouvernement libéral d'alors à Ottawa et le gouvernmeent de coalition où dominait l'élément libéral en Colombie-Britannique, car l'un et l'autre ont participé à la préparation d'un accord qui a donné naissance à la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique; celle-ci enlevait effectivement à la population indigène de Colombie-Britannique le contrôle qu'elle pouvait avoir et qu'elle aurait eu sur les ressources minérales présentes dans le sol ou le sous-sol des réserves. Les indigènes n'avaient été ni consultés ni prévenus. J'ai interrogé là-dessus bon nombre de vieillards, dans les réserves et aucun n'a le moindre souvenir de la chose, même pas de l'adoption de la loi elle-même en 1943.

On commença, je crois, à soulever cette question lors de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Ma province y a adhéré sous réserve, entre autres, qu'un chemin de fer, le Pacifique-Canadien, serait construit et cette société ferroviaire a obtenu une emprise de quelque 40 milles de largeur. L'opportunité d'une telle décision, de même que certains changements subséquents prêtent à beaucoup de controverse et de discussion,

mais il n'en demeure pas moins que le Pacifique-Canadien ayant par la suite obtenu une bande de terre de 40 milles le long du chemin de fer, comme une des conditions imposées pour l'aménagement de cette voie ferroviaire, la question de contrôle législatif ou politique sur l'or lui-même fut soulevée lors de la découverte de l'or en 1884. En d'autres termes, le droit de propriété revenait-il au gouvernement provincial ou au gouvernement du Dominion de l'époque? Par suite de ce désaccord, un procès fut intenté et la cause aboutit subséquemment au Conseil privé qui, en 1889, rendit une décision selon laquelle les métaux précieux sur ce terrain particulier, une emprise de chemin de fer, étaient déclarés appartenir à la province comme usufruit.

En 1943, le ministre des Mines et des Ressources de l'époque, l'hon. M. Crerar, présentait au Parlement la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique et je soutiens que le ministre, pour une raison mystérieuse, n'a pas saisi ou a mal interprété la décision du Conseil privé, et a effectivement étendu aux terres des réserves indiennes une décision juridique du Conseil privé visant à l'origine une terre donnée à un chemin de fer en disant que, comme le Conseil privé avait rendu cette décision en ce qui concernait le terrain du Pacifique-Canadien, nous, le Parlement du Canada, devions donc adopter une loi pour entériner au point de vue législatif l'entente conclue entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral au sujet des ressources minérales des réserves indiennes.

J'estime qu'il y a là deux questions différentes et que M. Crerar a mal appliqué la conclusion du Conseil privé et qu'en l'appliquant mal et en l'interprétant mal, de concert avec le gouvernement provincial, il a en réalité retiré—comme ce fut le cas en maintes occasions auparavant—un autre droit aux Indiens de la Colombie-Britannique: la mainmise sur les ressources minières qui pourraient se trouver dans le sous-sol.

On me permettra peut-être à cet égard de citer un extrait de la décision du Conseil privé qui figure à la page 306 des *Law Reports, Appeal Cases, 1889*:

C'est pour ces raisons que Leurs Seigneuries estiment qu'il faut annuler le jugement dont on a fait appel...

Je pourrais signaler que les tribunaux ont rendu une décision en faveur du Parlement ou du gouvernement fédéral.

...et qu'il faut déclarer que les métaux précieux sis dans la zone du chemin de fer sont dévolus à la Couronne sous réserve du contrôle et de la disposition du gouvernement de la Colombie-Britannique, ce dont ils informent humblement Sa Majesté.

Les mots clés étaient les suivants: «les métaux précieux sis dans la zone du chemin de fer». Voilà de quoi s'occupait le Conseil privé. Il ne s'occupait pas des métaux précieux des réserves indiennes. Le fait montre clairement à mon avis—si l'on veut tout au moins faire preuve d'indulgence—qu'on a très mal compris ou ignoré les suites de cette décision et qu'on n'aurait pas dû l'appliquer aux métaux précieux des réserves indiennes. Cette injustice dure depuis 1943, c'est-à-dire depuis 25 ans, et l'on n'a pris aucune initiative importante, sinon heureuse, pour la réparer.

En 1966, monsieur l'Orateur, j'ai présenté à cet égard un projet de loi identique à celui que nous avons maintenant sous les yeux. J'aimerais pouvoir ajouter que Votre Honneur présidait alors les débats et qu'il n'a pas, à l'époque, déclaré le bill irrecevable. En tout cas, cette injustice est consignée depuis 25 ans dans les statuts du Canada et ceux de la Colombie-Britannique. Or, on n'a pas tenu compte des Indiens, on ne les a ni consultés ni avisés. Autrement dit, on a entièrement négligé un droit fondamental de la nation qui nous tient tous à cœur, celui de savoir où en sont ses droits.

Selon moi, il y a trois endroits dans l'annexe à la loi où l'on trouve des renseignements fallacieux. Pour prouver encore une fois qu'en 1943, le gouvernement, par ses mesures, a délibérément induit les gens en erreur en vue de priver les Indiens de certains droits fondamentaux, je signale au début de l'annexe, le passage qui suit:

Attendu que des traités ont été conclus à l'occasion avec les Indiens concernant l'abandon, moyennant divers équivalents, de leurs droits personnels et usufruitiers sur des territoires maintenant inclus dans la province de la Colombie-Britannique, lesdits équivalents comprenant la mise à part, pour l'usage exclusif des Indiens, de certaines étendues de terre définies, connues sous le nom de réserves indiennes;

Ce texte, selon moi, était fallacieux, car on y trouve les mots suivants «que des traités ont été conclus à l'occasion...

• (5.10 p.m.)

A mon avis, ce texte est trompeur, car il renvoie à des traités qu'on avait passés de temps à autre. Sauf une ou deux exceptions

d'une importance mineure concernant surtout la région de Peace River en Colombie-Britannique et quelques traités signés avant la Confédération, il n'y a eu, dans cette province, aucun traité avec les Indiens. Voilà le nœud du problème terrien de la Colombie-Britannique. M. Crerar en était informé vers 1943, ainsi que le gouvernement d'alors, car ce problème terrien de la Colombie-Britannique se pose au Parlement du Canada, d'une manière ou d'une autre, depuis le début du siècle. Il n'était donc pas nouveau pour le gouvernement.

A mon avis, certaines parties du préambule révèlent que le gouvernement savait que cela pouvait induire en erreur. Voici un autre extrait du préambule:

> Et attendu que lesdites réserves indiennes ont été transférées au gouvernement du Dominion, en sa qualité de fiduciaire des Indiens, en vertu des termes et conditions énoncés dans une convention conclue, le 24 septembre 1912, entre le gouvernement du Dominion et la province de la Colombie-Britannique;

On sait fort bien, du moins les Indiens et le gouvernement de l'époque le savaient, et le gouvernement actuel le sait, que les Indiens n'ont jamais accepté la convention de 1912 comme solution au problème des terres. Personne alors n'a accepté les recommandations de la Commission royale McKenna-McBride chargée d'étudier la question, et personne n'a jamais accepté la décision rendue par les lois dites *Indian Land Settlement Acts* adoptées par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, et les Indiens n'ont jamais signé de traité. Le texte donne l'impression que les Indiens ont accepté la chose alors que, de fait, ils ne l'ont pas fait. Le troisième «attendu» qui induit en erreur se lit comme il suit:

> Et attendu que les métaux précieux dans, sur ou sous les terrains compris dans ces réserves ne constituent pas un privilège attaché auxdits terrains mais appartiennent comme usufruit à la Couronne pour le compte de la province de la Colombie-Britannique, avec le résultat que l'exploitation de tous les minéraux dans, sur ou sous ces terrains est actuellement impossible, vu que les métaux précieux et vils sont intimement liés et ne peuvent être extraits séparément.

Comme je le signalais tout à l'heure, cela induit en erreur parce que la décision du Conseil privé sur la question des métaux précieux n'a absolument rien à voir avec les territoires indiens en Colombie-Britannique; elle avait trait plutôt aux terres cédées au Pacifique-Canadien. On aurait dû s'en tenir à cela et ne pas en étendre la portée et ainsi violer les droits de nos indigènes.

[M. Howard (Skeena).]

En 1965, il y a trois ans, la Direction des affaires indiennes a soumis une directive concernant l'exploitation des ressources minérales; il y était dit que seules les ressources minérales auxquelles les Indiens avaient renoncé pouvant être exploitées dans les réserves. Elle indiquait qu'ils devaient y renoncer et aucun doute n'est possible là-dessus. Il n'y a pas de peut-être, les Indiens doivent y renoncer. En d'autres termes, à cause de cette loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique et de la loi sur les Indiens, ceux-ci ne devaient pas participer à l'exploitation des ressources d'une réserve à moins de les abandonner, d'y renoncer et de se défaire de tous leurs droits et intérêts à leur égard, dans le cas présent, au profit de la Couronne ou du gouvernement fédéral.

Tout d'abord, ce projet de loi était un abus découlant de quelque entente collusoire fondée sur une fausse interprétation d'un jugement. C'était un abus qui privait les Indiens de leurs droits fondamentaux d'être maîtres de leur destin. C'est les priver de leur droit à l'autorité locale relativement à leurs terres et à leur bien-être; c'est pourquoi je suis d'avis qu'on devrait rayer cette loi de nos statuts et pourquoi je cherche à la faire abroger.

Les données essentielles mises à part, la directive dont j'ai fait mention plus tôt signale qu'on s'intéresse de plus en plus à l'exploitation minière depuis quelques années et, certes, à celle qui pourrait se faire dans les réserves indiennes. La loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique gêne ou entrave toute possibilité en ce sens, car les indigènes en ont assez d'avoir à céder leurs droits chaque fois qu'ils veulent obtenir quelque chose. Cette pratique leur est devenue intolérable. Ils sont dégoûtés d'avoir à relâcher leur autorité et leur emprise sur les terres des réserves avant que celles-ci soient mises en valeur. Par conséquent, ils ne veulent plus rien céder, même s'ils y gagnaient à permettre l'exploitation des ressources minérales.

Des ententes sont intervenues, sauf erreur, dans les Prairies, dans les provinces maritimes et en Ontario afin de faire profiter pleinement les Indiens de ces régions de l'exploitation minière dans leurs réserves. Selon le principe d'égalité, nous devrions adopter la même position et conclure un accord analogue avec les Canadiens indiens de la Colombie-Britannique.

J'ignore quelles sont les ressources potentielles dans cette province, ou même s'il est

possible de les évaluer, mais si nous jetons un coup d'œil sur la production minérale en Colombie-Britannique, ces deux dernières années, afin de la transposer en dollars, nous en avons une assez bonne idée. Si le potentiel minéral de la Colombie-Britannique était entièrement mis en valeur, eu égard aux ressources minérales exploitées dans la province, nous en arriverions tout au moins à un dollar l'acre. Or, la superficie globale des réserves indiennes en Colombie-Britannique est de 750,000 à 800,000 acres, ce qui donnerait un montant de $750,000 pour la production minérale.

Ce n'est pas le montant total qui serait acquis aux réserves mais la valeur de production. Une grande partie en reviendrait au peuple indien et nous ne devrions pas l'oublier. D'aucuns, je le sais, pourraient soutenir que l'abrogation de la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique ne constitue sans doute pas le bon moyen de redresser cette situation. Mon but, en ce moment, est de battre le fer pendant qu'il est chaud et de susciter une plus grande compréhension de l'injustice perpétrée et jamais réparée. Comme le gouvernement souhaite que nos comités étendent leurs activités, j'espère que le ministre en cause, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ou le ministre d'État (M. Andras) s'occuperont de cette question et la soumettront à l'examen d'un comité. Aucun d'entre eux n'étant présent, le leader de la Chambre envisagerait-il d'un bon œil que ce bill ou le sujet soit déféré à un comité pour y être débattu? De cette façon, les Indiens du Canada auraient une occasion d'exposer leurs idées. On pourrait les consulter et connaître leur sentiment au sujet de cette loi.

De nombreuses consultations ont lieu actuellement au pays avec notre peuple indien indigène au sujet de la loi sur les Indiens. A mon avis, ces consultations ne peuvent porter sur cette situation, car les directives établies pour les consultations en cours et qui se trouvent dans une brochure intitulée «Recherche d'une nouvelle voie» visent une série de questions autre que celle-ci, qui a trait à la loi sur les Indiens elle-même. Il s'agit d'un sujet spécial.

• (5.20 p.m.)

Pour terminer, j'aimerais signaler au leader de la Chambre qu'il s'agit d'une question d'importance capitale pour notre peuple indigène. Il s'agit d'un domaine à l'égard duquel, comme en conviendra même le leader de la Chambre le moins empressé, des consultations s'imposent à l'heure actuelle. Cela est vrai en ce qui concerne les Indiens et leurs problèmes. A mon avis, le leader de la Chambre pourrait peut-être aider notre peuple indigène à trouver une solution à sa situation difficile et nous aider également à corriger cette injustice de longue date en déférant la substance de ce projet de loi à un comité de la Chambre pour qu'il l'étudie et présente un rapport là-dessus. Je pense qu'il lui est peut-être possible d'aider le peuple indien à trouver un moyen de sortir de la situation difficile dans laquelle il se trouve en ce moment, qu'il lui est peut-être possible de nous aider à trouver une solution et à mettre un terme à cette longue injustice, en acceptant de soumettre la question à un comité de la Chambre qui l'examinerait soigneusement et établirait un rapport.

Je sais ce qui va se produire avec le bill si cela n'est pas fait. Six heures sonneront et nous serons toujours en train de discuter; la question sera ajoutée à la fin de la liste de je ne sais combien de bills d'intérêt public qui se trouvent inscrits au *Feuilleton* et nous n'en entendrons plus parler pendant la présente session. Je pense que prolonger le débat sur ce bill, le dérober de cette façon, serait rendre un bien mauvais service au peuple indien et aux possibilités de ressources minérales de leurs réserves.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de juger du bien-fondé de la proposition du député. Voilà pourquoi je ne saurais sur-le-champ l'accepter. Je promets toutefois de m'entretenir avec mon collègue chargé de cette question, pour examiner l'utilité de la mesure, et les remarques faites aujourd'hui par le député, et nous sommes disposés à revenir sur la question une autre fois.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'on demandera sans délai des conseils pratiques sur cette question plutôt que de la soumettre à un simple examen consultatif. Nous commençons à voir des nuances dans la manière officielle d'aborder les problèmes. Nous espérons que ce bill subira l'examen urgent qu'il mérite.

J'adhère sans hésiter à la proposition du député de Skeena (M. Howard). J'étais membre il y a quelques années du comité des affaires indiennes lorsqu'on avait soulevé, entre autres, cette question. Je m'en rappelle le contexte et j'ai devant moi la loi que le

député veut faire abroger. Je souligne en passant que le député de Skeena a rappelé que ce cas n'avait donné lieu à aucune consultation avec les Indiens. Cela en dit long sur la sagesse du gouvernement canadien qui n'a pas changé d'attitude depuis 25 ans.

La Chambre était en émoi la semaine dernière, et c'était dans l'ordre des choses, et elle l'a été dans une certaine mesure cette semaine par suite des allégations, jamais réfutées, selon lesquelles les Indiens au pays n'ont pas été consultés au sujet d'une très très importante réorganisation du ministère des Affaires indiennes, relativement à une question où leurs intérêts étaient précisément en jeu. La seule fois, à ma connaissance, où l'on a vraiment consulté les Indiens, c'est durant l'administration du gouvernement conservateur, de 1957 à 1963.

Le comité des affaires indiennes a été institué. On a convoqué une centaine de témoins, y compris un très grand nombre de représentants de la population indienne de tout le Canada. On les a fait venir et ils ont témoigné sans aucune contrainte. Nous avons reçu une foule de renseignements fort utiles. Le comité a présenté des recommandations. L'application de certaines avait été amorcée avant la chute du gouvernement conservateur, mais on ne s'en est plus occupé depuis. Et voilà que, 25 ans plus tard, les mêmes personnes portent toujours les mêmes accusations contre le gouvernement. Ces accusations revêtent le même caractère: on ne les consulte pas quand il le faudrait.

Je serai bref, monsieur l'Orateur. Je reconnais avec le député, que lorsqu'on lit la loi, on tire du préambule trois postulats qui, à mon avis, sont erronés. On crée de fait une image, une illusion statutaire, qui ne repose pas ni sur la vérité ni sur la réalité. J'aborderai seulement le premier de ces trois postulats. Voici ce qu'on lit dans le préambule:

> ...attendu que des traités ont été conclus à l'occasion avec les Indiens concernant l'abandon, moyennant divers équivalents, de leurs droits personnels et usufruitiers...

Nous avons conclu de nombreux traités avec les Indiens et les bandes d'Indiens pour acquérir leurs droits sur presque toutes les terres comprises entre les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses, et même sur une partie des Territoires du Nord-Ouest. Ces traités étaient semblables à celui dont parlait le député de Skeena. Ils prévoyaient certaines compensations. Des lettres furent préparées par les commissaires qui avaient rédigé les traités, lettres qui exposaient en détail les circonstances du traité. Il n'était nullement question, comme dans ce cas-ci, de faire croire aux Indiens qu'en renonçant à leurs droits, dont ils ne pouvaient probablement pas saisir toute l'étendue, ils recevraient en retour certaines compensations. Des compensations très précises ont été offertes aux Indiens en échange de leurs droits.

Nous sommes tous au courant de la célèbre cause soumise à la Cour suprême du Canada, la cause boiteuse, comme on dit. A cette occasion, la Cour suprême du Canada prétendait que, étant donné la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, certains droits auxquels prétendaient les Indiens concernant la chasse, le piégeage et la pêche ne devaient pas leur être accordés, vu que le gouvernement fédéral, qui était partie au traité avec les Indiens, enfreignait directement ses obligations, en ce sens que le traité conclu sur le plan international imposait au gouvernement fédéral des obligations qui, aux yeux de la Cour suprême, avaient préséance sur les traités avec les Indiens.

Il y a un certain nombre d'autres cas de ce genre. Il y a eu l'affaire des médicaments. A l'égard d'un certain nombre de ces traités, le gouvernement devait prévoir certains services médicaux et autres désignés par le terme «médicaments» qui avait alors, pour les Indiens, une signification très précise et très spéciale. Dans ce cas encore, le gouvernement fédéral est intervenu par l'entremise de son avocat. Mais je ne crois pas qu'il ait fait aucun effort réel et conscient pour redresser, en quelque sorte, les torts qu'a fait subir aux Indiens la violation des droits stipulés par leurs traités.

Pour ces raisons d'ordre général, en plus des raisons précises mentionnées par le député de Skeena, j'espère que la question sera déférée au comité. J'ose espérer qu'elle fera l'objet de l'étude la plus attentive quand la mesure sur la Commission des réclamations des Indiens sera présentée.

Nous avons commis des injustices envers les Indiens. Il est inutile de dresser la longue liste des torts et des injustices dont ils ont souffert. Tout cela est entré dans l'histoire. Mais voici probablement notre dernière chance, grâce aux mesures législatives que le gouvernement présentera sans doute, d'élargir la portée de ces propositions pour y inclure la compensation à laquelle les Indiens ont droit. Nous devons le faire si nous voulons parler la tête haute et dire que nous avons tenu les

engagements sacrés que les anciens gouvernements ont pris au nom de la population du Canada.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Skeena (M. Howard) d'avoir soulevé cette question. J'ai écouté avec un vif intérêt le député de Peace River (M. Baldwin). Je suppose qu'il n'y a en cette Chambre personne qui ne soit pas sympathique aux idées exprimées par ces deux représentants. J'espère que personne ne s'opposera à ce que je dirai. Tout d'abord, je tiens à dire qu'à mon avis, ce bill ne devrait pas être examiné comme une question séparée et distincte. C'est une excellente idée de le soumettre au comité comme question bien précise qu'il faudrait examiner dans l'ensemble de la question.

Pour en arriver à cette conclusion, il faut se rendre compte que nous sommes en quelque sorte à l'apogée de 300 ans d'injustices que nous et nos ancêtres ont commises contre les Indiens. Nous sommes parvenus précisément à une époque où un changement fondamental peut probablement être effectué, car les Indiens reprennent suffisamment confiance en eux-mêmes pour être en mesure d'améliorer eux-mêmes leur sort. Lorsque le Blanc est arrivé au Canada, il était enclin à croire que les Indiens étaient des créatures mystérieuses qui gambadaient entre les arbres et que personne ne pouvait comprendre. Il est devenu de plus en plus évident, grâce aux études d'historiens tels que McInnes et d'autres, que les Indiens avaient un mode de vie économique solide et judicieux, appuyé sur un bon système d'échange commerciaux. Lorsqu'on songe aux efforts des premiers colons français, on constate qu'ils n'ont pas agi comme les générations suivantes, mais qu'ils ont tenté d'établir des relations commerciales avec les Indiens et de ne pas les ennuyer. Malheureusement, ils se livraient au commerce de l'alcool, qui a fait du tort à de nombreux Indiens, mais ce n'était pas de propos délibéré.

• (5.30 p.m.)

Les Indiens prenaient encore possession de leurs territoires par le système du jalonnement, les Algonquins d'un côté, les Iroquois de l'autre. Certains cultivaient le sol, d'autres s'adonnaient au commerce, d'autres encore agissaient en qualité d'intermédiaires. Il y a cent ans à peine que tous ces changements se sont produits au Canada. Aux États-Unis, cela avait commencé un peu plus tôt, au moment où les nouveaux arrivés avaient effectivement pris possession du territoire. C'est là l'origine, selon moi, des difficultés actuelles des Indiens. Louis Riel l'avait prévu et en mettant au point et en adoptant la loi du Manitoba, il avait essayé d'empêcher cette situation de se produire dans le Manitoba et dans l'Ouest. Mais les Blancs ont renié le marché qu'ils avaient conclu avec les aborigènes de ma province, et ce sont les Indiens et les métis qui en ont souffert. Je suis heureux de constater que l'on voit maintenant dans une meilleure perspective la position des Indiens et qu'on reconnaît que Louis Riel essayait de faire quelque chose de constructif.

C'est à cette époque-là que l'administration des réserves d'Indiens a été confiée à la Couronne et que 1.4 million d'acres de terrain ont été mises à la disposition des métis. Mais les réserves ne pouvaient faire vivre les Indiens et les terres des métis devinrent vite la proie des spéculateurs. Donc, les métis connaissent les mêmes difficultés que les Indiens, et j'espère qu'on ne les oubliera pas quand viendra le temps.

Le Canada a conclu, entre 1871 et 1877, sept traités avec les Indiens du nouveau territoire du Nord-Ouest. Les Indiens ont cru, c'est évident, comme l'a donné à entendre le député, conclure un véritable pacte avec un partenaire digne de foi. J'aimerais citer, à l'appui, les paroles du chef du Lac Seul au sujet de la signature du traité nº 3. Voici ce qu'il disait:

> Nous sommes les premiers occupants de ces terres. Nous vous prions de nous aider avec toutes sortes d'outils que nous utiliserons à notre profit . . . un peu de tout, et de l'argent. Nous emprunterons votre bétail; . . . les eaux d'où parfois vous tirez votre nourriture, nous vous prêterons en retour . . . le moment pourra arriver où je vous demanderai de nous prêter l'une de vos filles et l'un de vos fils pour vivre avec nous; et en retour je vous prêterai l'une de mes filles et l'un de mes fils pour que vous leur enseigniez ce qui est bien, et une fois qu'ils auront appris, ils nous l'enseigneront.

Les mots importants sont évidemment partage, échange et terres. C'était l'unique substance du traité nº 3 dans la perspective du chef Lac Seul. Il a constaté plus tard qu'il en était autrement. J'estime que tous les traités ressemblaient à celui-là. La dernière fois que les Indiens ont tenté sérieusement d'améliorer leur sort remonte à l'époque où ils se sont joints à Louis Riel en 1885. Le mouvement est devenu une rébellion qui a été écrasée, et ce fut la fin.

A mon avis, le traité auquel le député de Skeena a fait allusion était un peu différent. L'esprit de ce traité était le même, en ce qui

concerne le gouvernement du Canada, et il s'est avéré une faillite du même genre; mais les mécanismes étaient quelque peu différents parce que la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération comme une colonie distincte.

M. Howard (Skeena): Je me demande si mon ami me permettrait de lui poser une question. Elle découle d'un malentendu, car il doit se rendre compte que la Colombie-Britannique n'avait pas conclu de traité avec les indigènes. Je ne parlais pas d'un traité.

M. Osler: C'est ce que j'allais dire. Je remercie le député de dire clairement que je me suis exprimé de façon plutôt vague. La Colombie-Britannique était une colonie de la Couronne distincte. Nul traité n'a été conclu, mais de façon générale, le même esprit régnait, car lorsque la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération, elle a négocié ses propres termes. Même si le gouvernement du Canada se chargeait des affaires indiennes, la province devait accorder les terres exigées pour les réserves. Cela faisait partie des conditions d'entrée de la province dans la Confédération.

Il est clair, d'après les termes de l'union, que les autorités fédérales croyaient poursuivre une politique conforme au modèle qu'ils avaient établi pour les Indiens vivant dans les autres parties de l'Ouest du Canada. Le gouvernement fédéral devait recevoir des terres à garder en curatelle pour l'usage et pour le bénéfice des Indiens de la Colombie-Britannique. Mais quand le moment est venu de choisir ces terres, il y a eu des difficultés. Les deux gouvernements en cause ont dû établir des commissions, conjointement ou unilatéralement. Ce n'est qu'en 1938 qu'un décret du conseil provincial a transféré les réserves au gouvernement fédéral. Il a donc fallu 67 ans. On a donc tout lieu de croire que l'esprit de la loi n'a pas été observé.

Dans l'intervalle, en 1889, le comité judiciaire du Conseil privé, dont le député a parlé, a décidé que les métaux précieux appartenaient à la province. Plus tard, la province a demandé d'administrer les métaux communs. Elle a donc essayé de tout s'approprier. La loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique, adoptée en 1943, visait à régulariser la situation. L'administration, le contrôle et la disposition de tous les minéraux et de toutes les concessessions minières sur les réserves indiennes de la Colombie-Britannique ont été assujettis aux lois de la province et tous les revenus provenant des ventes ou des redevances furent dorénavant divisés également entre le gouvernement fédéral et la province. Cela n'arrangeait rien pour les Indiens, mais l'administration des métaux précieux ou non précieux se trouvait ainsi unifiée. La chose aurait pu être avantageuse si l'on avait songé un tant soit peu aux intérêts des Indiens. Malgré l'arrangement précité, en vertu de la loi actuelle, quand une bande approuve une renonciation à des ressources minérales—car il faut encore son approbation—les responsabilités administratives se trouvent immédiatement divisées. La bande détient les droits de superficie, la province les droits miniers, et personne n'a jusqu'ici découvert comment diable exploiter les veines de minerais sans intervenir dans les droits de superficie. La juridiction est partagée et diffuse. A mon avis, cela explique très bien pourquoi on n'a pas jusqu'ici développé réellement le potentiel minier des terres indiennes en Colombie-Britannique. Comment conclure des ententes quand on ne sait pas comment en arriver aux filons, comment les exploiter et avec qui négocier les termes d'une entente? Les autorités fédérales et provinciales savent bien que la situation laisse à désirer.

Les gouvernements fédéral et provincial ont eu des discussions au fil des années quant à l'interprétation de cette loi. Ces débats ont apporté aux Indiens quelques avantages bien minces, mais n'ont pas entraîné une exploration ou un développement considérables. Et maintenant, la province a informé le gouvernement fédéral qu'il ne pouvait être question de modifier la loi.

Et les Indiens attendent que l'homme blanc mette de l'ordre dans ce fouillis. Comment atteindre les trésors souterrains sans troubler le sol en surface? Comment trouver un moyen sensé d'exploiter les richesses de la nature qui soit avantageux pour les Indiens, sans que les autorités provinciales et fédérales entrent en conflit? Une telle situation doit sembler déplorable aux Indiens qui ont tant besoin de tout ce qui peut leur tomber sous la main. Ce serait ridicule, si ce n'était pas tragique.

Cela dit, je tiens à préciser que je n'ai pas cité un cas isolé. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de la manière révoltante dont nous les Blancs traitons les Indiens. Le climat est tel que le gouvernement se verra contraint d'examiner sérieusement la situation et d'ouvrir la voie à l'auto-émancipation des Indiens. Si j'ai raison, nous ne devrions pas examiner

ce bill comme une mesure distincte, mais le renvoyer au comité pour qu'il l'étudie dans le cadre du problème global.

• (5.40 p.m.)

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur le président, il y a deux points que j'aimerais soulever en quelques mots. Mais auparavant, permettez-moi de féliciter le parrain du bill. Je partage entièrement ses vues, et je voudrais en étayer ma thèse. Je le répète, il y a deux choses que j'aimerais mentionner. Tout d'abord, le Parlement et les Assemblées législatives ont fait fi des traités conclus au départ avec les Indiens, notamment en ce qui concerne les droits miniers. On n'a point consulté les Indiens. La question des droits miniers a donné naissance à de nombreux précédents douteux.

Ce qui m'amène au point que je veux faire ressortir. Aucun gouvernement n'a œuvré pour les Indiens dans le secteur des droits fonciers. J'aimerais que mes propos, en l'occurrence, soient les plus impartiaux que je n'aie jamais prononcés. Le seul recours accessible aux Indiens de nos jours, en matière de droits fonciers ou miniers, c'est la Cour de l'Échiquier du Canada. J'ai parlé de ce tribunal en d'autres occasions où le sujet en discussion était différent.

La compétence de la Cour de l'Échiquier du Canada se limite aux questions concernant la Couronne. Que je sache, un Indien ou un Canadien moyen ne peut pas se permettre de soumettre une cause à la Cour de l'Échiquier. Premièrement, avant de ce faire, il doit se rendre à Ottawa, et donc retenir les services d'un avocat à Ottawa. Ce dernier est en général un agent d'une étude d'avocats située dans la ville où demeure la personne en cause. Par exemple, les Indiens de la réserve Blackfoot ont présenté une réclamation au sujet de leurs droits concernant le pétrole. Ils vont trouver un avocat à Calgary qui communique avec une étude d'avocats à Ottawa, et cette dernière s'adresse à la Cour de l'Échiquier. Un homme pauvre ou un Indien ne peut se permettre une telle démarche. L'État est tout-puissant. Il est riche. Il peut consulter tous les experts. La Couronne dit non, peu importe le gouvernement au pouvoir. Je ne sais pas depuis combien d'années la Cour de l'Échiquier étudie la réclamation des Indiens de la réserve Blackfoot, mais j'ai tous les faits dans mon bureau. Toutefois, le chef Crowfoot et d'autres m'ont informé que les documents relatifs à leur traité ont été envoyés au ministère des Affaires indiennes, puis détruits ou bien perdus—de toute façon, ils sont introuvables.

Ces Indiens ne peuvent pas se permettre les formalités nécessaires pour demander ces documents à la Cour de l'Échiquier. Il s'ensuit que les requêtes des Indiens de la réserve de Blackfoot auprès de la Cour de l'Échiquier du Canada pour obtenir leurs droits miniers sont restées longtemps en souffrance. Il est grand temps, à mon sens, de cesser de parler de commissions chargées des réclamations des Indiens et d'en instituer une qui ne penche pas du côté de la Couronne. Il ne sert à rien d'instituer un conseil partial envers la Couronne, car les membres d'un organisme créé, que ce soit par le gouvernement actuel ou un autre, seront toujours portés, involontairement bien entendu, à usurper les droits des Indiens ou du citoyen moyen. Ils font une interprétation étroite de la loi et de la procédure. Après tout, il est humainement difficile à celui qui représente toujours une seule partie d'un litige de raisonner comme l'autre partie.

J'aimerais parler maintenant de la simplification des procédures de la Cour de l'Échiquier du Canada. Si cette cour n'est pas disposée à les simplifier de façon à permettre au citoyen ordinaire d'y recourir, il serait souhaitable que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour instituer une commission des réclamations, afin de protéger les droits des Indiens. En outre, le gouvernement fédéral devrait décider d'assumer les frais d'avocat, afin que les Indiens puissent être bien représentés devant n'importe quel tribunal, qu'il s'agisse de la Cour de l'Échiquier ou de la Commission des réclamations, instituée pour traiter de ces questions en particulier. Il est inutile de créer une institution pour trancher les litiges, si les Indiens n'ont pas les moyens d'en appeler à la Cour de l'Échiquer ou à une commission. Se présenter devant de telles institutions sans l'assistance d'un avocat qualifié, c'est comme entrer à l'hôpital pour s'enlever soi-même l'appendice. C'est tout aussi vain, car le citoyen ordinaire ne connaît pas la procédure, ni les détails techniques; il s'abstient donc d'aller en justice. C'est un exemple de ce que j'ai toujours soutenu: il y a une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.

A mon avis, les députés qui sont encore ici doivent sûrement s'intéresser au sort du peuple indien du Canada. Ils ne sont pas si nombreux. Je les ai comptés tantôt, monsieur l'Orateur, et nous nous trouvions dans une position bien précaire. Décidons donc maintenant à l'unanimité de renvoyer ce projet de loi, qui nous a été présenté par un député ministériel qui se voue depuis bien des années—depuis que je suis ici—au respect des droits des Indiens, renvoyons donc ce projet de loi, dis-je, à un comité, pour que les points que nous avons soulevés ici puissent être débattus

à fond. Nous pourrons alors poursuivre nos travaux. Il nous reste dix minutes. Je vais donc reprendre mon siège afin que nous puissions, à l'unaminité, déférer ce projet de loi à un comité.

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député de Skeena (M. Howard) de son très éloquent plaidoyer en faveur des Indiens du Canada. Voilà au moins une grave inquiétude qui nous réunit. Il est assez inusité que le député de Thunder Bay prenne la parole sur une question qui intéresse les Indiens de la Colombie-Britannique, mais un grand nombre de mes commettants sont des indigènes du Canada. C'est l'intérêt et la sollicitude que je leur porte qui m'inspirent de la sympathie pour tous les Indiens, où qu'ils habitent.

J'ai eu au moins une fois le privilège, monsieur l'Orateur, d'assister aux consultations que le gouvernement a eues avec les Indiens. Je tiens à dire à la Chambre et à la population du Canada, que ces consultations ont été franches et ouvertes. J'aimerais ajouter que tout député qui doute des motifs qui l'ont inspiré, rend un bien mauvais service au gouvernement et aux Indiens. Ceux qui ont assisté à ces consultations ont clairement exposé leurs griefs. Le gouvernement se propose, quand il disposera de tous les renseignements voulus, de prendre les mesures nécessaires après avoir écouté attentivement les Indiens.

• (5.50 p.m.)

En ce qui concerne la situation en Colombie-Britannique, il y a longtemps qu'on s'efforce de savoir à qui appartiennent les richesses minérales enfouies sous les réserves indiennes et de quelle façon elles pourraient être le mieux mises en valeur. En fait, les richesses minérales de ces réserves indiennes ont été si peu exploitées que c'est obscurcir la situation que de dire que cette loi devrait être abrogée. Les Indiens qui vivent sur les réserves en Colombie-Britannique n'ont pas profité, économiquement parlant, des ressources que couvrent leurs terres.

Avis a été donné, monsieur l'Orateur, qu'il y aurait lieu de s'adresser aux tribunaux pour déterminer le droit de propriété de ces ressources indiennes. Je suppose que l'on peut invoquer de bons arguments juridiques à l'appui du droit des Indiens aux métaux précieux, quoique la propriété en a été donnée à la province par décision judiciaire. Rien ne justifie la province à revendiquer le droit de propriété des gisements de métaux vils des réserves indiennes.

[M. Woolliams.]

Le recours aux tribunaux pour déterminer si la Colombie-Britannique a droit de propriété sur les ressources indiennes ne permettra pas d'en arriver à un accord véritable quant à la mise en valeur des richesses minérales des réserves indiennes. En dernière analyse, nous voulons que les Indiens profitent de ces ressources. Nous ne voulons pas que l'affaire s'enlise dans de longues tracasseries judiciaires devant les tribunaux du Canada.

Il y a certains bons arguments juridiques qui peuvent certainement servir à démontrer à la province de la Colombie-Britannique que la priorité devrait revenir aux Indiens. La loi de 1943 laisse entendre qu'il incombe à la province d'administrer les richesses minérales des terres des Indiens, ce qui lui donne droit à 50 p. 100 des revenus, en se fondant sur le droit des provinces aux richesses d'or et d'argent. Cette base n'est plus valide. Même si, en 1940, la valeur de l'or et de l'argent s'est élevée à 43 p. 100 de la valeur de tous les métaux produits dans la province, en 1966 la production d'or et d'argent est tombée à 6 p. 100 seulement de la production totale de métaux.

En renonçant au contrôle administratif des minéraux dans les réserves indiennes, la perte de revenus à la province provenant des droits sur l'enregistrement des concessions minières et le travail d'évaluation serait négligeable et plus que contrebalancée par des frais réduits d'administration.

Les Indiens de la Colombie-Britannique devraient jouir des mêmes avantages que ceux des autres provinces dans l'exploitation de leurs minéraux. Les ententes en vigueur dans les Prairies et les Maritimes, et une autre en voie de se conclure en Ontario, prévoient des avantages complets pour les bandes indiennes en ce qui concerne la mise en valeur sous l'administration fédérale des minéraux de leurs réserves. La politique des affaires indiennes prévoit maintenant que les conseils des bandes indiennes doivent assumer largement le contrôle du développement de leurs ressources minérales et participer à la gestion. En conformité de la présente administration et de la loi de la Colombie-Britannique, le conseil des bandes indiennes détient sur les minéraux un contrôle indirect et inefficace. Je recommande, monsieur l'Orateur, que des instances énergiques soient présentées par le gouvernement fédéral, avec, bien entendu, l'appui des Indiens de la Colombie-Britannique, auprès du gouvernement de cette province en vue de conclure une nouvelle entente pour la mise en valeur des ressources minérales dans les réserves indiennes. En outre, cette nouvelle entente devrait se

modeler sur celle que l'on est en voie de conclure avec l'Ontario et prévoir les disposition suivantes.

Premièrement, que la Colombie-Britannique cède au Canada le contrôle et l'administration de toutes les ressources minérales des réserves indiennes ou des terres indiennes cédées, et que les produits des concessions ou d'autres dispositions des ressources minérales soient appliqués au bénéfice des Indiens à l'intention et à l'avantage desquels lesdites terres avaient été réservées.

Deuxièmement, que les redevances versées au bénéfice des Indiens pour les minéraux exploités sur les terres indiennes puissent, aux fins de tout impôt minier de la province, être déduites du revenu de l'exploiteur des minéraux.

Troisièmement, que la province consente à pourvoir à des relevés techniques, à des mesures de sécurité et à d'autres services semblables se rapportant à l'exploitation des minéraux sur les terres indiennes qui sont ordinairement fournis pour d'autres terres de la province.

Monsieur l'Orateur, le bien-être économique des Indiens de la Colombie-Britannique pourrait être grandement amélioré si on adoptait cette politique. Par exemple, nous savons que les 1,600 réserves distinctes, dispersées dans l'ensemble de la province, forment une étendue d'environ 800,000 acres. La valeur des ressources minières dans cette région est très difficile à apprécier, en raison de leur nature; elles se trouvent cachées sous la surface de la terre.

A supposer un moment qu'en moyenne une acre des terres indiennes offre les mêmes possibilités qu'une autre acre de terrain dans la province; la valeur éventuelle de la production minière dans ces terres pourrait être évaluée proportionnellement à l'ensemble de la production minérale dans la province. La production des métaux seule représentait en 1966 plus de 200 millions de dollars, soit $1 l'acre. D'après cette moyenne, la production sur les 800,000 acres de terres indiennes représenterait probablement $800,000 par année. A l'heure actuelle, on n'y extrait aucun métal. Bref, monsieur l'Orateur, les Indiens doivent tirer parti des avantages économiques, afin que grâce à leurs propres ressources ils puissent mener le mode de vie qui leur convient particulièrement.

Certes, monsieur l'Orateur, nous avouons que la situation actuelle pose de nombreuses difficultés. Depuis la mise en vigueur de la loi de 1943, les bandes indiennes n'ont approuvé la cession de minéraux qu'à huit réserves seulement sur un total de 1,600 en Colombie-Britannique. La responsabilité administrative de l'utilisation des ressources du sol est partagée entre les deux gouvernements lorsqu'une bande a approuvé l'abandon d'un droit minier. Les droits miniers ou souterrains sont administrés par le gouvernement de la Colombie-Britannique, tandis que les droits de surface à des fins minières sont administrés par le gouvernement fédéral en consultation avec le conseil des bandes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais l'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est terminée.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES FINANCES

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU MINISTRE SUR LES RÉUNIONS INTERNATIONALES

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire très brièvement rapport à la Chambre des réunions internationales auxquelles j'ai assisté récemment.

Il y a eu d'abord la réunion annuelle des ministres des Finances du Commonwealth à Londres les 25 et 26 septembre. Elle a permis un échange de vues au sein du Commonwealth sur des questions économiques et financières d'intérêt général. On s'est penché notamment sur la situation économique dans le monde, et surtout sur des questions d'intérêt général pour les membres de la zone sterling et les pays moins développés du Commonwealth.

Chacun s'est réjoui d'entendre le ministre des Finances du Royaume-Uni déclarer que se dessinait un raffermissement de la balance des paiements britannique dans les prochains mois. On s'est réjoui également des arrangements conclus par les pays de la zone sterling d'outre-mer et la Grande-Bretagne au sujet des facilités annoncées récemment par la Banque des Règlements internationaux. Aux termes de ces dispositions, les banques centrales de douze pays, dont le Canada, mettront 12 milliards de dollars à la disposition de la Grande-Bretagne afin de revaloriser la livre sterling et de stabiliser la situation monétaire dans le monde. Nous avons aussi examiné les tendances de l'aide au développement. A ce propos, la rencontre a permis de reconnaître l'urgence et l'importance du renflouement éventuel des ressources de l'Association internationale de développement.

La question du renflouement de l'AID a également été à l'ordre du jour des réunions annuelles des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international auxquelles j'ai assisté la semaine dernière à Washington. L'AID revêt une grande importance pour les pays en voie de développement qui ne peuvent, pour des raisons de balance des paiements, assurer les fonds nécessaires à tous leurs besoins de capitaux aux conditioons prévues par la Banque mondiale. Le gouvernement canadien a préconisé dans le passé un renflouement considérable et hâtif de ce fonds. Lors de la dernière réunion, j'ai soutenu de nouveau qu'il était essentiel que l'accord nécessaire au renflouement intervienne promptement si nous voulions que le groupe de la Banque mondiale continue de jouer pleinement son rôle dans tous les pays du tiers monde. Comme les députés s'en rendront compte, le gouvernement a saisi la Chambre d'un poste budgétaire visant à autoriser la cotisation du Canada à un tel renflouement.

C'était la première réunion annuelle à laquelle M. McNamara assistait en sa nouvelle capacité de président de la Banque mondiale. Je suis convaincu qu'il dirigera les affaires de la Banque de façon dynamique et ingénieuse. Cela est déjà évident d'après les mesures qu'il a prises pour augmenter les ressources et étendre le champ d'activité de la Banque mondiale.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de cette occasion pour répondre à la question posée par le chef de l'opposition, le 1er octobre, relativement à la déclaration que j'ai faite lors de la réunion annuelle du conseil d'administration du FMI-BIRD.

J'aimerais tout d'abord préciser que je n'ai formulé dans ma déclaration aucune nouvelle politique pour le programme d'aide canadien. Au nom du gouvernement du Canada, j'ai appuyé les projets et les intentions de M. McNamara à l'égard de la Banque mondiale; j'ai fait notamment trois propositions précises visant à régler le problème de l'accroissement de la population dans les pays sous-développés. Voici ces trois propositions:

Premièrement: Faire connaître aux nations émergentes dans quelle mesure l'explosion démographique ralentit leur développement potentiel et leur signaler que l'utilisation optimale des fonds internationaux très limités de développement nécessite un examen de ce problème.

Deuxièmement: Rechercher les occasions de financer les programmes de planification familiale de nos pays membres.

Troisièmement: Se joindre à d'autres pour réaliser des programmes de recherche permettant de déterminer les méthodes les plus efficaces de planification familiale et de gestion nationale des programmes de contrôle de la population.

Avec ces trois propositions d'action immédiate, j'espère que nous pourrons contribuer au succès du programme des Nations Unies, qui fonctionne déjà dans ce domaine, et au bien-être des nations non industrialisées.

• (2.40 p.m.)

Cet extrait du discours de M. McNamara à la réunion annuelle renferme tout le programme de la Banque en matière de contrôle démographique. On voit donc bien qu'il n'était pas question que la Banque mondiale accorde une priorité aux prêts destinés aux pays qui acceptent d'instituer un programme visant à la limitation des naissances. Par ailleurs, lorsque je défendais la solution proposée par M. McNamara, j'avais uniquement en vue les activités de la Banque mondiale et non celles du programme d'aide bilatérale du Canada.

Contrairement à la réunion annuelle de l'année dernière à Rio de Janeiro, qui avait mis surtout l'accent sur les activités du FMI, cette année la réunion annuelle a porté plus particulièrement sur le groupe de la Banque mondiale. Les trois grandes questions relatives au FMI qui ont le plus retenu l'attention sont les suivantes: la proposition relative aux droits de tirage spéciaux, la résolution de l'an dernier tendant à attribuer au FMI et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement un rôle dans la stabilisation du prix des denrées essentielles, et l'or.

Au sujet de la première proposition, celle qui concerne les droits de tirage, on a fait des progrès depuis l'année dernière. On espère maintenant que le FMI sera en mesure, si l'initiative est jugée souhaitable, de faire une distribution initiale des droits de tirage spéciaux en 1969. Pour permettre au Canada de jouer son rôle dans le FMI, la Chambre sera saisie, au début de l'année, d'un projet de loi assez complexe destiné à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods.

Quant à la fixation du prix des denrées, les gouverneurs ont reçu la première partie d'une étude conjointe du FMI et de la BIRD qui renferme une analyse utile du problème. On a convenu de compléter cette étude et de présenter des recommandations précises vers le 30 juin de l'année prochaine.

Quant à l'or, des représentants des pays les plus directement concernés, y compris le Canada, se sont réunis durant la semaine Pour conclure ces réunions, on a formulé une déclaration collective. En voici les parties pertinentes:

> Les gouverneurs ont accepté, à l'unanimité, d'adopter une position commune basée sur la déclaration de Washington du 17 mars 1968 au sujet de l'or nouvellement extrait. Cependant, il s'est avéré impossible, lors de cette réunion, de parvenir à un accord avec l'Afrique du Sud.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais faire quelques brèves observations à la suite de la déclaration du ministre des Finances, que nous sommes heureux de voir de retour à la Chambre après son absence pour des raisons officielles. Je ne peux exprimer autant de satisfaction qu'il semble en manifester à l'égard de certains arrangements. J'espère que l'entente concernant la livre sterling et les autres arrangements de transition seront mis en vigueur. Je prétends que même s'il s'agissait des meilleures dispositions possibles dans les circonstances, elles imposeront encore un lourd fardeau à la Grande-Bretagne en plus de celui que lui impose la relance de son économie.

J'ai été déçu aussi de constater qu'on n'a pas réalisé des progrès plus sensibles en vue de consolider les arrangements concernant les devises internationales. Nous sommes certes tous heureux de la façon dont la crise de l'hiver dernier s'est résorbée. Ce serait le temps opportun de conclure une entente, mais les progrès sont très lents en ce qui concerne la consolidation des devises internationales.

Pour ce qui est des dispositions relatives à la Banque mondiale et à l'aide internationale en général, vous pouvez être sûrs que notre parti approuvera toute proposition constructive que le gouvernement appuiera. Selon nous, le gouvernement du Canada doit soutenir activement la Banque mondiale et les autres organismes internationaux qui se préoccupent du développement des nations. Vous êtes assurés que toute mesure constructive en ce sens recevra notre appui.

Quant aux propos attribués au ministre à propos de la déclaration de M. McNamara concernant la priorité à accorder aux pays qui se livrent au malthusianisme, je dois avouer, quoi qu'ait dit le ministre, que j'y perds encore mon latin. C'est peut-être que, de par la force des choses, le ministre a dû être laconique, et peut-être une discussion plus élaborée fera-t-elle le jour sur la question?

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, certaines des paroles du ministre m'ont réjoui, surtout le degré de collaboration manifestée par les pays intéressés. Je suis heureux d'entendre qu'il s'efforce de maintenir cette collaboration, en vue surtout d'offrir des possibilités de crédit aux pays qui ont besoin de consolider leurs devises. Nous autres, Canadiens, sommes bien placés pour connaître l'efficacité de ces mesures puisque nous avons dû solliciter ce genre d'aide au début de l'année. La faculté même des pays de se demander mutuellement cette sorte d'aide tendra à assurer une plus grande stabilité dans les milieux monétaires internationaux.

Toutefois, un aspect me préoccupe, et la déclaration du ministre ne l'a pas élucidé. Il s'agit de l'attitude qu'adoptera le Canada en

ce qui concerne l'achat de denrées de certains pays moins évolués, surtout les pays du Commonwealth. Je dois avouer que notre dossier n'est pas particulièrement brillant dans ce domaine. Nous avons refusé de conclure un accord sur le sucre qui aurait énormément aidé nos voisins et amis au sein du Commonwealth. Notre refus a peut-être enrichi imperceptiblement certains Canadiens, mais il a contribué pour beaucoup à retarder l'expansion et la croissance de pays que nous tentons d'aider.

En fin de compte monsieur l'Orateur, les dons aux nations sous-industrialisées, si appréciables qu'ils soient, ne sont pas le véritable remède au problème des régions insuffisamment développées. La véritable solution serait d'être disposés à commercer avec elles et à acheter les produits qu'elles peuvent exporter à des prix convenables. C'est là leur désir, j'en suis sûr, et je suis également persuadé que c'est ce que le Canada devrait faire. Le Canada devrait donner l'exemple en se montrant tout disposé à acheter ces produits à des prix équitables, de façon à permettre à des pays amis d'autres régions du globe d'améliorer leur situation. Nous ne devons pas appauvrir nos amis pour pouvoir en retirer des avantages.

Je salue avec joie le retour du ministre et j'espère qu'il aura d'autres renseignements à nous donner, une fois l'étude des produits terminée.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre a trait surtout à la participation du Canada à la Banque mondiale, de façon à aider davantage les pays en voie de développement dans le monde entier, surtout en Asie et en Afrique. Les buts poursuivis par le gouvernement canadien en prenant part à ces décisions de la Banque mondiale sont certainement louables, et le ministre reconnaîtra que les délégués ont travaillé sérieusement pour adapter la finance aux besoins de ces pays miséreux. Comme vient de le dire mon préopinant, il ne s'agit pas, pour Canada, de fournir des crédits quasi illimités pour leur envoyer de la nourriture, des vêtements, etc. Je suis d'avis que la participation du Canada devrait consister à encourager ces pays-là à produire certaines choses et à les offrir en vente, de façon à rendre leurs citoyens responsables de quelque chose, car se contenter de leur donner continuellement ne solutionne pas le problème.

Il est un peu étrange de voir l'honorable ministre prendre part à ces discussions financières sur la Banque mondiale et traiter, par exemple, du prix de l'or, et de n'en venir à aucune conclusion susceptible d'aider le Canada à en produire davantage et à un prix raisonnable, à un prix supérieur à celui qui est payé dans le moment.

Et pendant que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) discute de l'aide à donner aux pays miséreux, aux pays qui sont en voie de développement, le premier ministre du Canada, lui, visite l'Ouest du Canada et prêche les restrictions et l'abandon de soi-même, ou à peu près.

On néglige l'éducation et le développement de nos ressources naturelles, mais on est prêt à partager avec d'autres pays le financement des besoins des pays en voie de développement. C'est un illogisme, monsieur l'Orateur. A mon sens, il serait souhaitable que le gouvernement prenne ses responsabilités, qu'il agisse, non pas contre les autres pays, mais d'abord en faveur de notre pays, le Canada, après quoi, il pourra se permettre de venir en aide aux pays en voie de développement.

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement.

M. Baldwin: Les microphones ne fonctionnent plus.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer une copie de mes remarques à la réunion de la Banque mondiale afin que les députés intéressés puissent les examiner.

Une voix: Que déposez-vous?

L'hon. M. Benson: Une copie de ma déclaration.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés ont sans doute remarqué que les microphones ne fonctionnent plus.

L'hon. M. Greene: Tout sonne beaucoup mieux maintenant.

M. l'Orateur: Je demande donc aux députés de faire le moins de bruit possible afin que nous puissions poursuivre nos travaux. Le ministre des Finances demande l'assentiment de la Chambre pour déposer le document dont il a parlé. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—MOTION TENDANT À L'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA CHAMBRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 42 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion qui, à cause de son urgence et de son importance pressante, ne saurait être retardée par le règlement qui exige un avis de 48 heures. Je reconnais que l'article 42 n'a pas été invoqué souvent en cette Chambre. La Chambre reconnaîtra, je pense, que cet article vise précisément les cas d'urgence comme celui auquel nous faisons face aujourd'hui.

L'article 42 du Règlement est ainsi conçu:

Dans un cas d'urgence toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 41, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

Voilà la règle. Aux termes de l'article 42 du Règlement, je puis expliquer l'urgence qui nécessite la motion, et je désire tout simplement prendre quelques instants pour le faire. Ma motion a pour objet que de faire ordonner par la Chambre au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, dont les membres seront nommés aujourd'hui, de se réunir, pas plus tard que demain matin, pour discuter et entendre les témoignages sur la tragédie du Biafra et, espérons-le, de faire des recommandations qui permettront au Canada de relever ce défi humanitaire et politique de la façon la plus efficace possible.

La motion que je demande à présenter comporte un mandat assez étendu, que les députés ne pourront, je crois, qu'approuver. Aucun député, j'en suis convaincu, ne doute de l'urgence d'obtenir plus de renseignements sur cette tragédie. D'après les estimations, au moins 6,000 civils meurent de faim chaque jour au Biafra.

Bien que nous n'ayons pas reçu le rapport officiel du groupe d'observateurs, nous avons appris par les journaux qu'il n'y aurait, aux dires de ce dernier, aucune preuve de génocide et que le ravitaillement en vivres des civils est suffisant au Biafra. Nous devons savoir quelles régions du Nigéria ces observateurs ont visitées et dans quelles conditions s'est faite leur visite. Les représentants ici savent que deux de leurs collègues, le député d'Egmont (M. MacDonald) et le député de Greenwood (M. Brewin) reviennent tout juste d'une visite des régions qui sont encore aux mains des Biafrais. Je doute que le Canada ait jamais connu au cours de son histoire un drame sur le plan humain si éloigné de son territoire et susceptible pourtant d'aussi profondes résonances sur les Canadiens. Le premier ministre est au courant de l'intérêt et de la profonde émotion suscités par cette situation chez de nombreux Canadiens.

[M. l'Orateur.]

Je demande donc à la Chambre de donner suite aux termes de l'article 42 du Règlement, et je désire souligner que notre principal souci n'est pas d'engager un débat mais plutôt d'obtenir le plus de renseignements possibles sur les faits. A cette fin, le comité des affaires extérieures et de la défense nationale devrait entendre des témoignages et faire des recommandations qui permettront au gouvernement et à la Chambre de prendre des mesures efficaces sans tarder.

La motion indique que le député de Greenwood et le député d'Egmont sont invités à faire rapport de leurs observations au comité, mais qu'il est loisible au comité d'entendre les témoignages d'autres personnes sur la situation au Biafra.

Je demande donc, avec le consentement unanime de la Chambre, de proposer, appuyé par mon honorable ami le député de Peace River, la motion suivante:

La Chambre des communes décide qu'il est urgent et opportun pour cette Chambre d'ordonner que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, qui doit être nommé plus tard dans la journée, se réunisse au plus tard à onze heures du matin le mardi 8 octobre, pour entendre les témoignages (1) sur le rapport présenté par le groupe d'observateurs officiels, dont un membre représente le Canada, au sujet de la conduite des troupes fédérales dans la poursuite de la guerre au Nigéria, (2) sur les conditions de famine signalées dans ce pays, et pour inviter M. Andrew Brewin, député de Greenwood, et M. David MacDonald, député d'Egmont, à faire part de leurs observations sur les conditions de la population civile du Nigéria, et qu'il soumette ses conclusions à cette Chambre le plus tôt possible.

Dans la motion, je n'ai pas fixé de temps au comité, mais en supposant que la Chambre adopte la résolution, je serais déçu si le comité prenait plus d'une semaine avant de faire rapport. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion que propose le chef de l'opposition, appuyé par le député de Peace River. Comme l'a signalé le député, l'article 42 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. D'après le Règlement, toute motion de fond exige un avis de 48 heures, mais dans des circonstances spéciales, la Chambre peut certes décider à l'unanimité d'étudier la motion. Avant de mettre la motion aux voix, je dois m'assurer que la Chambre donne son consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: J'ajouterai qu'une fois la question mise aux voix, elle peut être débattue.

L'hon. M. Stanfield: Je tiens à remercier la Chambre d'avoir accordé son assentiment unanime. Peut-être devrais-je ajouter quelques mots pour demander à la Chambre d'adopter la résolution, maintenant qu'elle a donné son assentiment. A mon sens, on est mal renseigné sur la souffrance et la misère qui sévissent au Nigéria et au Biafra, bien que personne ne semble nier qu'un grand nombre de personnes meurent chaque jour. Apparemment, les vues de nos observateurs au Nigéria diffèrent de celles des journalistes et des députés qui se sont rendus au Biafra. Le comité que l'on propose d'instituer pourra entendre des témoignages, notamment celui du général Milroy à propos de son voyage au Nigéria, et pourra juger de la mesure dans laquelle il était libre de se déplacer et du bien-fondé de l'imputation selon laquelle il n'aurait vu que des villages modèles. En fait, le comité pourra juger du crédit qu'il y a lieu d'accorder aux témoignages des observateurs.

• (3.00 p.m.)

Il faut espérer que les dépositions des autres témoins qu'entendra le comité seront scrutées aussi minutieusement. Ce comité permettra à la Chambre d'apprendre où des gens meurent de faim, si ce n'est dans les régions visitées par le général Milroy. Elle saura, grâce à lui, quelle forme doit prendre notre aide—à savoir si nous devons continuer à nous concentrer sur l'expédition de denrées alimentaires, ou si nous devons y ajouter des avions et des médicaments.

Le comité devrait en outre pouvoir établir quels organismes de secours sont les plus aptes à faire parvenir la nourriture aux affamés. En instituant ce comité, le gouvernement et notre Chambre pourront rapidement réunir les faits pertinents, nécessaires aux décisions qui rendront efficaces les initiatives d'aide de notre pays.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous du côté ministériel, nous ferons un plaisir d'approuver la motion à l'unanimité, car nous avons tout intérêt à être renseignés le mieux possible sur la situation, non seulement par les représentants à la Chambre mais par les Canadiens en général. Il importe à nos yeux, non seulement d'obtenir les renseignements voulus, mais de comprendre toutes les difficultés qui se posent dans le domaine de l'usage et du droit internationaux, pour remédier convenablement à ce problème.

Je n'ai pas l'intention d'amorcer un long débat là-dessus. Si c'est là le meilleur moyen de s'attaquer au problème, je suis prêt à dire que nous consentons à l'unanimité à la présentation de la motion. Je tiens cependant à ajouter que nous avions l'intention d'instituer les comités de la Chambre dès que les partis de l'opposition nous auraient fait connaître les noms des membres des divers comités. Il y a eu un certain retard, mais non en ce qui concerne le comité dont il s'agit ici. Ce comité peut être créé dès maintenant, mais nous voulons effectivement instituer tous les comités le plus tôt possible.

Monsieur l'Orateur, si ce comité permanent de la Chambre pouvait être institué cet après-midi, nous serions disposés à lui déférer les prévisions budgétaires cet après-midi ou demain et, bien entendu, tous les aspects de la présente question pourraient, en l'occurrence, y être soulevés. Nous craignons que la motion à l'étude soit un peu trop restrictive, bien qu'elle soit valable, et acceptable pour notre parti.

Il y a la question d'une prétendue famine, mais, croyons-nous, il importerait peut-être d'avoir des preuves, s'il en est, quant à l'accusation de génocide. Nous pensons que c'est là un des points importants de l'ensemble du débat, car, évidemment, on exerce des pressions, celle des armes ou celle de la faim, pour obtenir quelque forme de soumission de la part des régions assiégées du Nigéria. Je crois que le comité aimerait bien qu'on lui dise, et c'est l'important, si ces pressions dégénéreront en un génocide ou non. Les observateurs envoyés par notre pays ou par d'autres n'en ont pas la preuve, mais il serait intéressant de savoir si on permettrait à ces observateurs de voyager dans d'autres régions du Nigéria.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaie actuellement d'obtenir que l'observateur canadien soit autorisé à voyager aussi librement que possible afin qu'il puisse fournir le meilleur compte rendu possible. Le gouvernement a bien fait valoir auparavant, lorsqu'il a été invité à envoyer un observateur au Nigéria, qu'il n'accepterait pas l'invitation immédiatement, parce que nous voulions avoir une certaine garantie que notre observateur ne serait pas uniquement en mesure de réhabiliter le gouvernement nigérian. Nous voulions nous assurer qu'il pourrait obtenir sur place des opinions impartiales et qu'il pourrait observer la situation impartialement. Ce n'est qu'une fois que nous avons obtenu un embryon de garantie sur ce point que nous avons désigné un observateur.

Nous accepterons la motion, mais à notre avis, la façon appropriée d'envisager la question serait de ne pas faire comparaître ces messieurs mais d'autres personnes que le comité pourrait vouloir entendre, y compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à son retour de New York, où il tint un grand nombre d'entretiens à propos de la question biafraise. Il s'efforce autant que possible de faire triompher la cause de l'humanité et il serait bon que le comité l'entende aussitôt qu'il reviendra des Nations Unies.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous ne devrions pas, à notre avis, accepter la motion; nous devrions plutôt saisir, dès demain, le comité permanent des crédits du ministère des Affaires extérieures, ce qui permettrait un libre examen de tous les aspects de la question. Mais je ne veux pas insister, bien que d'autres députés et d'autres membres de notre parti puissent vouloir donner suite à cette proposition.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues et de moi-même j'applaudis à cette motion; et comme je l'ai dit au chef de l'opposition, nous sommes très contents qu'il l'ait présentée. Pour relever la dernière remarque du premier ministre, j'aimerais lui dire qu'il peut atteindre les deux objectifs qu'il a mentionnés.

A mon avis, l'importance de cette motion c'est qu'elle donnera priorité à sa substance lorsque le comité se réunira demain. Je vous ferai observer que cette motion demande que le comité se réunisse demain afin d'étudier la question. Si le gouvernement donne suite à la proposition du premier ministre, comme il le fera aujourd'hui je l'espère, et *a*) établit un comité des affaires extérieures et de la défense nationale et *b*) défère les prévisions de dépenses à ce comité, celui-ci sera alors naturellement en mesure d'enquêter davantage sur diverses situations au Biafra ou ailleurs. Il aura alors le pouvoir non seulement de s'occuper de cette motion, mais aussi une autorité générale, aux termes des crédits budgétaires de se livrer à l'enquête la plus complète possible.

Par conséquent, si le premier ministre accepte la motion, comme il a laissé entendre qu'il le ferait en dépit de ses doutes, et de façon à régler la question qui le concerne, je propose, non seulement en notre nom, mais au nom d'autres membres de l'opposition, de déférer le budget au comité dès la création de ce dernier, ce qui permettra de procéder à une enquête approfondie.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Monsieur l'Orateur, je voudrais encore ajouter ceci et j'insiste particulièrement sur ce point. Je suis partisan de déférer la question au comité soit, mais il est clair que quelle que soit la diligence dont il fasse preuve, il lui faudra nécessairement du temps, une semaine, deux semaines, voire trois peut-être, avant d'être en mesure de présenter des recommadations à la Chambre. J'estime que si nous attendions ces recommandations pour agir, nous négligerions nos devoirs de parlementaires, le gouvernement négligerait ses devoirs, le peuple canadien négligerait ses devoirs. J'exhorte donc le gouvernement et la Chambre à ne pas permettre qu'on allègue le prétexte que la question a été déférée à un comité pour ne pas agir pendant les deux ou trois prochaines semaines.

Je n'ignore pas, comme tous les députés, que nos collègues, le représentant de Greenwood (M. Brewin) et celui d'Egmont (M. MacDonald) ont été reçus aujourd'hui par le premier ministre et qu'ils mettent en œuvre certaines propositions qu'ils ont discutées tous les trois. Je ne vois pas pourquoi des mesures urgentes, parmi lesquelles l'octroi d'appareils Hercules devraient être retardées en attendant les résultats de l'enquête et du rapport du comité. Il importe, je crois, de souligner ce point car il est trop facile de charger un comité de faire des enquêtes et d'attendre tranquillement son rapport. La situation est trop urgente.

Je tiens à souligner également la rapidité des événements au Nigéria et au Biafra. On avait un moment l'impression que les troupes fédérales allaient s'emparer de tout le Biafra. Or il semble maintenant que les troupes biafraises aient réussi à arrêter l'avance des Nigérians. Mais qui sait ce qui peut arriver demain ou après-demain? Or le problème des secours et des avions de transport supplémentaires est trop urgent pour qu'on attende les résultats des travaux du comité.

Je conviens également avec le très honorable premier ministre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les responsables de son ministère devraient expliquer au comité, avec plus de précision qu'ils ne l'ont fait à la Chambre, le pourquoi de certaines attitudes du gouvernement au cours des dernières semaines. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails mais j'estime qu'on devrait nous éclairer davantage sur la raison pour laquelle le gouvernement s'est opposé à certaines mesures qu'on aurait déjà pu prendre.

• (3.10 p.m.)

Certes, le problème tout entier est la crainte des Biafrais que le gouvernement fédéral ne soit résolu à exterminer bon nombre d'entre eux et si cette crainte est fondée ou non, tout cela doit être examiné, à mon avis. Bref, j'appuie de tout cœur, au nom de mes collègues, la motion dont nous sommes saisis, sous réserve que ni le gouvernement ni la Chambre ne doivent autoriser la création d'un comité de nature à retarder toute initiative en vue de remédier à la situation désespérée des Biafrais, initiative qui peut et doit être prise aussitôt que possible.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même sommes également d'avis, à l'instar du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), qu'il est urgent et opportun que les comités permanents des affaires extérieures et de la défense nationale se réunissent, le plus tôt possible, pour discuter de la situation au Nigéria.

Je crois que tous les députés doivent féliciter leurs collègues de Greenwood et d'Egmont (MM. Brewin et Macdonald) de leur initiative de vouloir se rendre sur les lieux et voir ce qui se passe, de façon à mieux renseigner le gouvernement canadien sur la situation au Nigéria. Selon les nouvelles des journaux, de la radio et de la télévision, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) nous dit et nous répète que le Nigéria est un pays ami et que nous devons prendre soin de ne pas poser des gestes qui pourraient compromettre cette amitié entre le Nigéria et le Canada. Cependant, de là à savoir et à dire exactement ce qui se passe au Nigéria, il y a peut-être une différence.

Il peut arriver à n'importe qui d'avoir, à un moment donné, quelqu'un de très bien comme ami et qui, pour une raison ou pour une autre, devient une sorte de bandit. A ce moment-là, on l'abandonne.

Quand nous apprenons, par exemple, que des gens de la Croix-Rouge sont abattus comme des chiens par les troupes négériannes ou par des gens qui en font partie, je crois qu'il nous incombe de prendre position, non pas dans deux ou trois semaines, mais immédiatement. Et lorsque nous lisons, dans les journaux, que des civils, des enfants, des mères de famille sont affamés, sont placés dans une situation que nous ne tolérerions pas chez des animaux, je dis qu'il y a des limites aux abus, même si le Nigéria est un pays ami du Canada. Par conséquent, il est important que les comités se réunissent pour entendre surtout les deux députés qui reviennent du Nigéria, et se renseigner exactement sur la situation dans laquelle se trouvent les populations civiles du Nigéria.

Nous appuyons donc avec enthousiasme la motion du chef de l'opposition officielle à l'effet que les comités permanents se réunissent au plus tôt. Mais, comme l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) le disait tantôt, qu'on n'attende pas deux semaines, trois semaines ou un mois avant d'exiger un rapport et savoir quelle position prendre, quels actes poser, de façon à aider et à protéger les populations miséreuses du Nigéria.

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre l'a déjà signalé, l'énoncé de la motion est assez restreint puisqu'il s'en tient au rapport auquel le général Milroy a collaboré et à l'expédition des députés de Greenwood et d'Egmont. Pour reprendre ce qu'a dit le premier ministre, il serait souhaitable que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale étudie non seulement les rapports de ces deux groupes différents, mais aussi l'ensemble des événements au Nigéria. Par conséquent, je compterais, une fois la motion à l'étude adoptée, proposer aux termes du Règlement que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures pour 1968-1969 soient déférées au comité permanent plus tard dans la journée, alors que j'aurai reçu la liste des honorables vis-à-vis nommés à ce comité. Ainsi, les prévisions budgétaires et la résolution pourront être étudiées ensemble de sorte que tous les événements au Nigéria, et surtout au Biafra, seront étudiés par le comité sans délai.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Aux voix.

(La motion de l'honorable M. Stanfield est adoptée.)

RENVOI DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 57 du Règlement, je propose:

Que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1968-1969 soient soumises au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, dont les membres seront désignés plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

RENVOI AU COMITÉ DE LIVRE BLANC SUR L'ANTIDUMPING

L'ordre du jour appelle: avis de motions émanant du gouvernement.

Que le Livre blanc sur l'antidumping déposé le 20 septembre 1968 soit déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES POSTES D'ADMINISTRATEURS OCCUPÉS PAR LES MINISTRES

Question nº 2—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Des membres du cabinet sont-ils administrateurs de sociétés, de compagnies, etc., et dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, de quelles sociétés ou compagnies sont-ils administrateurs, et à quelle date ces ministres ont-ils été nommés administrateurs?

2. Des membres du Cabinet ont-ils résigné leurs fonctions d'administrateurs depuis qu'ils ont été assermentés comme membres du Conseil privé et, dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministres, quelles sont les dates en cause et quelles sont les sociétés ou compagnies visées?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): 1. Oui; L'honorable Robert Andras: Gibson Motors (1962) Limited, 1er juillet 1962; Gibson Lease and Rentals Limited, 1963; Andras-Hague Limited, 1960; Strathwin Limited, 1962. L'honorable J. J. Greene: Arnprior & District Memorial Hospital, 17 juillet 1958.

2. Lors de leur assermentation au Conseil privé le 6 juillet 1968, les ministres du cabinet suivants ont résigné les postes d'administrateur comme suit: L'honorable Donald Jamieson: Newfoundland Broadcasting Co. Ltd., CTV Television Network Ltd., CANET Holdings Ltd., Bavarian Brewing Co. Ltd. L'honorable James Richardson: Banque Canadienne Impériale de Commerce; Compagnie de la Baie d'Hudson; The Investors Group; Investors Mutual of Canada Ltd.; Investors Growth Fund Ltd.; Investors International Fund Ltd.; Investors Syndicate Ltd.; Provident Mutual Fund Ltd.; International Nickel Co. of Canada Ltd.; Compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien; United Canadian Shares Ltd.; Canadian Indemnity Ltd.; James Richardson & Sons, Limited et ses compagnies affiliées.

[L'hon. M. Marchand.]

LE COMPTE DE PENSION DU SERVICE PUBLIC

Question nº 5—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension du service public *a*) au 31 mars 1964, *b*) au 31 mars 1965, *c*) au 31 mars 1966, *d*) au 31 mars 1967, *e*) au 31 mars 1968?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement paie-t-il pour utiliser cet argent?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension du service public au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) au 31 mars 1965, *c*) au 31 mars 1966, *d*) au 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension du service public pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Le solde du compte de pension de retraite était de: *a*) au 31 mars 1964, $1,856,407,622; *b*) au 31 mars 1965, $2,161,828,-358; *c*) au 31 mars 1966, $2,390,383,091; *d*) au 31 mars 1967, $2,689,467,819; *e*) au 31 mars 1968, $2,875,823,276.

2. L'intérêt est crédité au compte de pension de retraite le dernier jour de chaque trimestre de l'année financière, au taux de 1 p. 100 du solde créditeur du compte au dernier jour du trimestre précédent.

3. Intérêt crédité au compte de pension de retraite au cours de l'année financière se terminant le: *a*) 31 mars 1964, $71,756,270; *b*) 31 mars 1965, $78,715,785; *c*) 31 mars 1966, $89,499,085; *d*) 31 mars 1967, $98,499,363; *e*) 31 mars 1968, $110,897,897.

4. Somme totale débitée du compte de pension de retraite au cours de l'année financière se terminant le: *a*) 31 mars 1964, $56,807,908; *b*) 31 mars 1965, $64,160,629; *c*) au 31 mars 1966, $69,906,914; *d*) 31 mars 1967, $74,902,119; *e*) 31 mars 1968, $84,113,503.

LES PENSIONS DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 10—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien d'employés retraités du National-Canadien touchent une pension inférieure à $25 par mois?

2. Combien touchent une pension de $25 par mois?

3. Combien touchent une pension de *a*) $25.01 à $29.99 par mois, *b*) $30 à $39.99 par mois, *c*) $40 à $49.99 par mois, *d*) $50 à $59.99 par mois, *e*) $60 à $69.99 par mois, *f*) $70 à $79.99 par mois, *g*) $80 à

$89.99 par mois, *h*) $90 à $99.99 par mois, *i*) $100 à $124.99 par mois, *j*) $125 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $299.99 par mois, *m*) $300 par mois et plus?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: 1. 388.

2. 2,241.

3.

Pension	Nombre
$ 25.01 à $ 29.99 par mois	639
30.00 à 39.99 par mois	1,301
40.00 à 49.99 par mois	1,062
50.00 à 59.99 par mois	886
60.00 à 69.99 par mois	795
70.00 à 79.99 par mois	848
80.00 à 89.99 par mois	879
90.00 à 99.99 par mois	917
100.00 à 124.99 par mois	2,458
125.00 à 149.99 par mois	2,246
150.00 à 199.99 par mois	3,571
200.00 à 299.99 par mois	4,255
300.00 et plus	1,961

Dans certains cas, les montants des pensions payées par les chemins de fer Nationaux du Canada ne représentent pas toutes les pensions payables aux employés pour leur service aux chemins de fer. Les pensions à payer par les chemins de fer Nationaux du Canada aux employés du service international (service tant au Canada qu'aux États-Unis) se rapportent à leur service au Canada seulement. Ces employés reçoivent aussi des rentes payables en vertu de lois des États-Unis, soit du *U.S. Railroad Retirement Act* soit du *Social Security Act*, pour leur service accompli aux États-Unis. Par exemple, dans le groupe qui reçoit du National-Canadien des pensions de moins de $25.00, il y a soixante-trois anciens employés du service international qui touchent aussi des rentes en vertu du *U.S. Railroad Retirement Act* ou du *Social Security Act* à l'égard du service accompli aux États-Unis pour le compte des chemins de fer Nationaux. Le reste de ce groupe se compose d'employés qui ont choisi de prendre leur retraite tôt (avant 65 ans), avec pension sur une base réduite ($25) et d'employés dont le service a été très court et les cotisations très faibles.

LES MUSIQUES MILITAIRES

Question nº 27—**L'hon. M. Harkness:**

1. Combien de musiques militaires ont été ou doivent être licenciées en 1968?

2. Combien de musiques militaires seront conservées, et quelles sont-elles?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense): 1 et 2. Par suite de la réorganisation des musiques professionnelles de la Force régulière, huit d'entre elles sont en voie de licenciement et neuf sont conservées. Les musiques qui sont maintenues par environ 40 unités continueront d'exister et recevront une aide accrue au moyen d'instructeurs de musique permanents qui leur seront attachés. Les neuf musiques professionnelles de la Force régulière qui sont conservées sont: La Musique des Forces canadiennes de Stadacona, Halifax (N.-É.) La Musique du Royal 22e Régiment, Québec (Qué.) La Musique nationale des Forces armées canadiennes, Ottawa (Ont.) La Musique du Royal Canadian Regiment, London (Ont.) La Musique du Commandement de l'instruction, Winnipeg, (Man.) La Musique du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, Calgary (Alb.) La Musique des Forces canadiennes de Naden, Esquimalt (C.-B.) Une musique à la Base des Forces canadiennes de Kingston, dont le nom sera annoncé bientôt. Une musique à la Base des Forces canadiennes de Montréal, dont le nom sera annoncé bientôt.

LES DOMMAGES À LA CLÔTURE DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE DE SPRINGFIELD

Question nº 29—**M. Coates:**

1. Quand la clôture qui entoure l'Institution pénitentiaire des jeunes délinquants a-t-elle été renversée ou endommagée et a nécessité des réparations?

2. Quelle était, ce jour là, la vitesse du vent?

3. Quel était le coût estimatif des réparations?

4. Pourquoi les réparations n'ont-elles pas été effectuées? Pourquoi a-t-on demandé des offres et accordé un contrat pour le renforcement de la clôture? En quoi ce renforcement a-t-il consisté et à combien s'élevait la soumission acceptée?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le 11 février 1966. La clôture a de nouveau été endommagée les 14 et 26 décembre 1966.

2. Le 11 février 1966, la vitesse du vent était d'environ 45 à 50 milles à l'heure.

3. Le coût réel s'est élevé à $7,950.

4. Les réparations ont été effectuées. On a demandé des offres et adjugé un contrat pour le renforcement de la clôture en vue d'empêcher que de nouveaux dommages y soient causés. Les travaux de renforcement ont surtout consisté à fixer des contre-fiches aux poteaux. Le montant du contrat s'élevait à $96,000, mais a été réduit à $78,612 à la suite de modifications apportées au projet.

*LES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE DE SPRINGHILL

Question nº 30—**M. Coates:**

1. Quel est le nom de la société d'architectes-conseils dont le gouvernement fédéral a retenu les services relativement à l'institution pénitentiaire pour jeunes délinquants à Springhill?

2. A ce jour, combien cette société a-t-elle reçu pour ses services, a-t-elle terminé son travail en ce qui a trait à cet établissement et, dans le cas de la négative, quel est le coût estimatif des services?

3. Cette société d'architectes a-t-elle établi les devis de la clôture qui a été endommagée lors de sa première construction, et a-t-elle reçu un supplément pour les travaux de réparation et de renfort qu'on y a accomplis plus tard?

4. Cette société d'architectes a-t-elle établi les devis du bâtiment destiné aux activités des détenus, et a-t-on déterminé si ces devis étaient la cause des défectuosités de construction découvertes à la fin des travaux?

5. Répare-t-on le bâtiment destiné aux activités des détenus et, dans le cas de l'affirmative, qui assumera la responsabilité de ces réparations?

6. Cette société d'architectes a-t-elle établi les devis en vue de la réparation du bâtiment destiné aux activités des détenus, et recevra-t-elle des honoraires pour ce travail?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. C. D. Davidson & Co.

2. Le montant versé à ce jour à la société d'architectes-conseils est de $471,000, mais celle-ci n'a pas encore terminé son travail. Le coût estimatif total des services d'experts-conseils a été fixé à $502,000.

3. Oui, en se fondant sur le dessin fourni par le ministère des Travaux publics. Des honoraires ont été versés aux experts-conseils pour la surveillance des travaux de consolidation, de même que des honoraires partiels pour la conception de ces travaux. Aucun honoraire ne leur a été versé pour la réparation de la clôture originale.

4. Oui, oui.

5. Oui, le ministère des Travaux publics tient la société d'architectes-conseils responsable de l'exécution des travaux de réparation.

6. Oui, non.

LE COÛT DE LA PREMIÈRE CLÔTURE À L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE DE SPRINGHILL

Question nº 31—**M. Coates:**

1. Combien a coûté la première clôture construite autour de l'Institution pénitentiaire pour jeunes délinquants, à Springhill, et qui a exécuté ce contrat?

2. La clôture a-t-elle été construite selon les devis de l'architecte et, dans l'affirmative, quels étaient ces devis?

3. Combien de clôtures de ce genre ont été construites autour d'institutions pénitentiaires au Canada, et combien de celles-ci ont été construites selon les devis de la clôture construite à Springhill?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Environ $99,000. Les travaux ont été exécutés par la Foundation Maritime Limited.

2. Oui, selon des devis normalisés régissant des clôtures de ce genre.

3. Quatre, et toutes selon des devis semblables à celui qui a été utilisé pour la clôture construite à Springhill.

[M. Coates.]

*LE COÛT DU BÂTIMENT DESTINÉ AUX ACTIVITÉS DES DÉTENUS À SPRINGHILL

Question nº 33—**M. Coates:**

1. Quel a été le coût initial du bâtiment destiné aux activités des détenus à l'Institution pénitentiaire pour jeunes délinquants à Springhill?

2. Qui était l'entrepreneur, a-t-on sollicité des soumissions pour la construction de ce bâtiment, et quel était le prix de l'adjudicataire?

3. A-t-on décelé des défauts de construction dans ce bâtiment et dans le cas de l'affirmative, a-t-on fait enquête pour établir le responsable desdits défauts?

4. A-t-on l'intention de corriger ces défauts et, dans le cas de l'affirmative, par qui, en vertu de quelle entente, et combien ces réparations coûteront-elles?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Environ $1,300,000.

2. Simpson Construction Ltd. Un appel d'offres public a été fait et un contrat au montant total de $1,894,000, a été adjugé pour la construction du bâtiment en question, de même que d'autres immeubles.

3. Oui, des défectuosités de construction ont été décelées dans ce bâtiment et une enquête a été effectuée.

4. Oui, la Simpson Construction Ltd. exécutera les travaux de réparation et le ministère des Travaux publics tient la société d'architectes-conseils responsable de l'exécution des travaux de réparation. Le coût estimatif se chiffre à $55,000. Le coût réel ne sera pas connu avant que les travaux ne soient achevés.

LES PAIEMENTS AUX PROVINCES EN VERTU DE LA LOI SUR LE TRANSFERT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Question nº 52—**M. Fortin:**

En vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique (Statuts du Canada, 1966-1967, chap. 43), quelle somme chaque province a-t-elle reçue?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Nous ne disposons pas des chiffres qui nous permettraient de déterminer les paiements initiaux aux provinces en vertu de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique (Statuts du Canada, 1966-1967, chap. 43); ces données se réfèrent à l'année d'imposition 1966; elles seront établies au cours de la présente année financière.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question nº 55—**M. Fortin:**

1. Combien la Gendarmerie royale du Canada comprenait-elle d'agents pour chacune des trois dernières années, et combien y en avait-il pour chacune des provinces?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de remplacer l'expression «Gendarmerie royale du Canada» par l'expression «Gendarmerie canadienne»?

3. A l'égard des provinces qui ont leur propre système de police, quel montant le gouvernement fédéral verse-t-il annuellement comme subvention compensatrice?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général du Canada):

Province	1965-66	1966-67	1967-68
Île du Prince-Édouard	60	67	67
Terre-Neuve	360	377	387
Nouvelle-Écosse	480	512	515
Nouveau-Brunswick	315	357	378
Québec	617	771	719
Ontario	1999	1972	2163
Manitoba	500	531	564
Saskatchewan	981	1129	1157
Alberta	888	1163	1259
Colombie-Britannique	1783	1918	2027
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et les membres de service à l'étranger	252	261	269
Total	8235	9058	9505

2. Non.

3. A l'exception du Québec et de l'Ontario, les gouvernements provinciaux dans toutes les provinces ont des contrats avec le Canada selon lesquels le Canada rend disponibles pour ces provinces, les services de la Gendarmerie royale du Canada. Le Canada est dédommagé pour l'usage de ces services par ces huit provinces.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 62—**M. Macquarrie:**

1. Depuis l'entrée en vigueur du régime de prêts aux étudiants, combien d'étudiants de l'Île du Prince-Édouard ont bénéficié de ces prêts chaque année?

2. A combien se chiffrent annuellement les prêts à cette province, pour chaque année?

3. Jusqu'ici, combien d'étudiants se sont vus refuser des prêts?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1.

Année de prêts	Nombre d'étudiants aidés
1964-1965	437
1965-1966	614
1966-1967	838
1967-1968	935

2.

Année de prêts	Montant total des prêts consentis
1964-1965	$289,904
1965-1966	$455,910
1966-1967	$634,385
1967-1968	$724,290

3. En vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, les demandes de prêts sont soumises et étudiées par les autorités provinciales. Les renseignements au sujet des certificats remis aux étudiants sont les seuls disponibles.

LE PROGRAMME D'HABITATION À L'EXTÉRIEUR DES RÉSERVES

Question nº 66—**M. Howard (Skeena):**

1. Depuis la mise en œuvre du «Programme d'habitation à l'extérieur des réserves» à l'intention de la population indienne, combien a-t-on reçu de demandes de la part de personnes appartenant aux organismes indiens suivants: *a*) de Babine, *b*) de Burns Lake, *c*) de Stuart River, *d*) de Terrace, *e*) de Skeena River, et *f*) de Bella Coola?

2. Combien de demandes chaque organisme indien a-t-il formulées: *a*) du 1er mai 1967 au 31 mai 1967, *b*) du 1er juin 1967 au 30 juin 1967, *c*) du 1er juillet 1967 au 31 juillet 1967, *d*) du 1er août 1967 au 31 août 1967, *e*) du 1er septembre 1967 au 30 septembre 1967, *f*) du 1er octobre 1967 au 31 octobre 1967, *g*) du 1er novembre 1967 au 30 novembre 1967, et *h*) du 1er décembre 1967 au 31 décembre 1967?

3. Selon le mois de la demande, combien parmi les requérants susmentionnés *a*) ont reçu une approbation définitive et *b*) vivent actuellement dans une demeure acquise en vertu dudit programme?

4. Certains requérants *a*) ont-ils exprimé leur mécontentement de la rapidité avec laquelle on répondait à leur demande, *b*) ont-ils retiré ou tenté de retirer leur demande et quelles étaient les raisons dans chacun des cas?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) 3; *b*) Aucune; *c*) 2; *d*) 3; *e*) 18; *f*) Aucune.

2. *a*) Aucune; *b*) Terrace 1, Skeena 5; *c*) Terrace 1, Skeena 1; *d*) Babine 1, Terrace 1, Skeena 5; *e*) Skeena 6; *f*) Skeena 1; *g*) Aucune, *h*) Aucune.

3. *a*) On a approuvé définitivement deux demandes datant de juin 1967 et une autre remontant à septembre 1967. *b*) Les trois requérants susmentionnés *a*) vivent actuellement dans une habitation acquise en vertu dudit programme.

4. *a*) Les requérants ont exprimé du mécontentement au sujet des délais apportés à la livraison de leur maison. En réalité, la difficulté provient du fait qu'il faut convaincre le requérant qu'il lui incombe de trouver la maison qu'il veut acheter, ou de choisir le genre de maison qu'il veut faire construire et l'endroit où il veut la faire construire. *b*) Six requérants ont retiré leur demande, généralement pour les raisons suivantes: (i) ils étaient incapables de trouver une maison d'un prix compatible avec le montant autorisé d'après leur revenu, et ils ne pouvaient assumer les frais supplémentaires; ou (ii) ils ont décidé de ne pas acheter de maison et formé d'autres projets.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

Question n° 72—**M. Dumont:**

1. Combien de personnes sont employées en Ontario à la fabrication des pièces d'automobiles?

2. Combien de personnes sont employées au Québec à la fabrication des pièces d'automobiles?

3. Combien y a-t-il de véhicules automobiles en Ontario?

4. Combien y a-t-il de véhicules automobiles au Québec?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. L'estimation de la moyenne des personnes employées par des entreprises classifiées par le Bureau fédéral de la statistique dans la catégorie des fabricants de pièces et d'accessoires d'automobiles en Ontario pour 1967 était de 33,400.

2. L'estimation de la moyenne des personnes employées par des entreprises classifiées par le Bureau fédéral de la statistique dans la catégorie des fabricants de pièces et d'accessoires d'automobiles au Québec pour 1967 était de 740.

3. Dans la province d'Ontario, 2,736,366 véhicules automobiles étaient immatriculés à la fin de l'année d'immatriculation qui est le 28 février 1968 pour les voitures particulières et le 31 mars 1968 pour les véhicules commerciaux.

4. Dans la province de Québec, 1,769,154 véhicules automobiles étaient immatriculés à la fin de l'année d'immatriculation, soit le 28 février 1968.

QUESTION RELATIVE À LA COUR D'AMIRAUTÉ

Question n° 76—**M. Fortin:**

1. Quels sont les juges de la Cour d'amirauté

2. Où est situé le greffe de cette cour?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire suite aux recommandations de l'auditeur du Canada en ce qui concerne la réorganisation de cette cour et, dans le cas de la négative, pourquoi?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): 1. La Loi sur l'Amirauté, chapitre 1, Statuts revisés du Canada, 1952, stipule que la Cour de l'Échiquier du Canada continuera d'être Cour d'amirauté et d'être à ce titre une cour d'archives, ayant et exerçant, en sa juridiction d'amirauté, juridiction générale en amirauté, et que le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier posséderont et exerceront dans tout le Canada la juridiction d'amirauté de la Cour. La loi prévoit aussi la nomination par le gouverneur en conseil, au besoin, de tout juge d'une cour supérieure ou d'une cour de comté, ou tout avocat inscrit pendant au moins dix ans, au poste de juge de district en amirauté de la Cour de l'Échiquier, dans et pour un district d'amirauté. On retrouve de ces juges de district dans chacun des districts d'amirauté de Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île du Prince-Édouard, Colombie-Britannique, Ontario, Terre-Neuve et Manitoba. En plus, la loi stipule qu'un juge de district en amirauté, ou, s'il est devenu incapable, un juge de la Cour de l'Échiquier peut, au besoin, avec l'approbation du gouverneur en conseil, nommer un juge adjoint ayant les qualités d'un juge de district et exerçant toute la juridiction, toutes les attributions et toute l'autorité que possède le juge de district. Le gouverneur en conseil peut également, au besoin, nommer, pour un district ou pour une partie d'un district d'amirauté, un ou plusieurs juges subrogés.

2. Il existe des greffes à Toronto, Ontario; Québec et Montréal dans la province de Québec; Halifax, Nouvelle-Écosse; Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; Victoria et Vancouver dans la province de Colombie-Britannique; Charlottetown, Île du Prince-Édouard et Winnipeg, Manitoba.

3. Ces recommandations ont été étudiées. On a consulté le Contrôleur du Trésor qui nous fit parvenir un nouveau rapport à ce sujet. L'affaire est présentement à l'étude, et tous changements susceptibles d'améliorer l'administration de la Cour d'amirauté seront faits, dans la mesure où ils seront pratiques et où le permettront les circonstances.

[*Traduction*]

L'OFFICE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question n° 92—**M. McCleave:**

1. L'Office de l'expansion économique de la région Atlantique a-t-il été désigné comme l'organisme fédéral habilité à recevoir les demandes d'assistance à l'industrie dans les zones non désignées de la région de l'Atlantique?

2. Sous quels rapports cette formule se compare-t-elle à celle qu'utilise l'ADA?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL—LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE QUÉBEC

Question n° 101—**M. Coates:**

1. Pour quelle somme totale le gouvernement fédéral s'est-il engagé par l'accord qu'il a conclu avec la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre du Fonds de développement économique rural, et quelle formule de financement applique-t-on aux projets exécutés en vertu de cet accord?

2. Combien de projets ont été mis en chantier jusqu'ici au Nouveau-Brunswick, combien estime-t-on qu'ils coûtent au gouvernement fédéral et à la province du Nouveau-Brunswick?

3. Pour quelle somme totale le gouvernement fédéral s'est-il engagé par l'accord qu'il a conclu avec la province de Québec dans le cadre du Fonds de développement économique rural, et quelle formule de financement applique-t-on aux projets exécutés en vertu de cet accord?

4. Combien de projets ont été mis en chantier jusqu'ici au Québec, à combien estime-t-on qu'ils coûtent au gouvernement fédéral et à la province de Québec?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. $77,494,000. La formule de financement varie selon chaque programme dans les ententes. Il existe des programmes à frais partagés, des programmes entièrement financés par la province et des programmes entièrement financés par le gouvernement fédéral.

2. Il y a vingt-trois projets, dont le coût estimatif est de $11,645,000 pour le gouvernement fédéral et de $13,536,000 pour le gouvernement provincial.

3. $212,920,000. La formule de financement varie selon chaque programme qui figure dans l'entente. Il existe des programmes à frais partagés, des programmes entièrement financés par la province et des programmes entièrement financés par le gouvernement fédéral.

4. Il existe quatre projets en ce moment au Québec. Le coût estimatif pour le gouvernement fédéral est de $1,026,525 et pour le gouvernement provincial, de $342,175.

LES DÉPENSES DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 102—**M. Coates:**

1. Combien l'Office de l'expansion économique de la région Atlantique s'est-il engagé à dépenser jusqu'à maintenant à l'égard de projets déjà mis en chantier ou devant l'être sous peu, et dans quelles proportions ces dépenses sont-elles réparties entre les quatre provinces en cause?

2. Quelle somme l'Office de l'expansion économique de la région Atlantique a-t-il déjà affectée à des projets dans les quatre provinces de l'Atlantique à chaque année depuis que l'Office exerce ses activités?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Voici quelles sont, au 31 août 1968, les dépenses déjà faites, lesquelles ne comprennent pas cependant celles des études entreprises à même les crédits d'administration et d'exploitation: Terre-Neuve, $41,949,-014; Nouvelle-Écosse, $24,777,280; Île du Prince-Édouard, $6,063,633; Nouveau-Brunswick, $40,567,829; Total, $113,357,756.

2. Voici quelles ont été les sommes affectées:

	T.-N. $	N.-É $	Î. P.-É $	N.-B. $
1962-1963	—	—	—	—
1963-1964	—	—	—	—
1964-1965	27,250,000	5,600,000	435,000	24,375,000
1965-1966	15,170,196	11,718,00	10,106,827	12,051,046
1966-1967	2,390,379	17,790,610	154,000	1,673,179
1967-1968	12,341,816	23,476,801	4,402,000	14,484,000
1968-1969	3,508,717	808,099	1,592,201	2,362,094
Totaux	60,661,108	59,393,510	16,690,028	54,945,319

LE SERVICE DE BAC ENTRE BELL ISLAND ET PORTUGAL COVE

Question nº 113—**M. McGrath:**

1. De qui relèvent la concession et l'exploitation du service de bac entre Bell Island et Portugal Cove dans la province de Terre-Neuve?

2. Qui est chargé de la réglementation des tarifs et des horaires à l'égard de ce service?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous communique les renseignements suivants:— 1. Le service de bac entre Bell Island et Portugal Cove est exploité par une société privée, soit la Newfoundland Transportation Company Limited, qui doit observer toutes les prescriptions, provinciales ou autres, relatives au permis d'exploitation ou concession.

2. L'établissement des taux et des horaires de ce service incombe en premier lieu à l'exploitant; toutefois, ce service étant subventionné par le gouvernement fédéral, les taux et les horaires doivent être approuvés par la Commission canadienne des transports et sont, après avoir reçu l'approbation en question, incorporés au contrat de subvention passé entre la Commission et l'exploitant.

VIE ET PAUVRETÉ DANS LES MARITIMES

Question nº 124—**M. McQuaid:**

1. Quel ministère ou organisme du gouvernement a chargé Pierre-Yves Pépin de rédiger et de publier le rapport intitulé «Vie et pauvreté dans les Maritimes»?

2. Combien de personnes ont aidé M. Pépin «sur place» dans la rédaction de ce rapport, quelles sont-elles, quel est leur endroit habituel de résidence et quelles sont leurs fonctions régulières?

3. Au cours de la rédaction de ce rapport, combien de temps M. Pépin ou ses associés ont-ils passé dans le comté de Kings, de l'Île du Prince-Édouard?

4. Combien de personnes M. Pépin ou ses associés ont-ils personnellement interrogées dans le comté de Kings pendant la rédaction du rapport, et quels étaient leur âge, leurs fonctions et leur degré d'instruction?

5. Quel est le coût total pour le gouvernement ou pour tout organisme de celui-ci, de la rédaction de ce rapport, réparti entre *a*) la rémunération de M. Pépin, *b*) les frais de voyage de M. Pépin, *c*) la rémunération et les frais de voyage des collaborateurs de M. Pepin et *d*) l'impression et la diffusion du rapport?

6. Quelle mesure, le cas échéant, le gouvernement ou tout organisme de celui-ci, a-t-il déjà prise pour remédier à la situation de détresse qu'on dit avoir constatée dans le comté de Kings?

7. Quel autre plan d'action le gouvernement songe-t-il à adopter pour remédier à cette situation et quand prévoit-il pouvoir mettre ce plan à exécution?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Ministère des Forêts et du Développement rural.

2. Aucune personne.

3. Cela ne figure pas dans les dossiers du gouvernement.

4. Cela aussi ne figure pas dans les dossiers du gouvernement. Dans cette publication, on note des entretiens avec trois agriculteurs, trois ecclésiastiques, deux manœuvres, deux pêcheurs, un cuisinier et un acheteur de poisson.

5. *a*) Coût forfaitaire de $15,680 payé par tranche. *b*) Compris dans *a*), le coût forfaitaire. *c*) Ne s'applique pas. *d*) Impression: $12,139.09. Le ministère n'indique pas séparément les frais de diffusion, d'édition et de traduction.

6. A la suite de recherches poussées et d'études sur les mesures possibles à prendre, on a tracé un plan d'ensemble socio-économique pour l'Île du Prince-Édouard, y compris le comté de Kings.

7. Des négociations sont actuellement en cours avec l'Île du Prince-Édouard, qui pourront aboutir à une entente visant à mettre en œuvre un tel plan.

L'UTILISATION D'APPAREILS HOVERCRAFT DANS LES MARITIMES

Question nº 131—**L'hon. M. MacLean:**

1. Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de perfectionner le service de bac entre Borden et Cape Tormentine et/ou le service de bac entre Wood Islands et Caribou par l'utilisation d'appareils Hovercraft type SRN-4, qui peuvent transporter plus de 30 automobiles et 250 voyageurs à des vitesses allant jusqu'à 35 milles à l'heure et qui devaient être mis en service le 1er août 1968 entre Douvres et Boulogne sur la Manche?

2. Si cette étude a été faite, quelles conclusions en a-t-on tirées?

[L'hon. M. Hellyer.]

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Oui.

2. Le gouvernement, dans l'application de sa ligne de conduite visant à déterminer la possibilité d'utiliser des véhicules à coussin d'air au Canada, a fait, en collaboration avec l'industrie, une série d'études en vue d'accroître l'étendue des connaissances actuelles sur ce nouveau mode de transport. Ces études comportaient des épreuves d'utilisation dans le Nord en vue de déterminer les problèmes que pose l'utilisation de ces véhicules dans les rudes conditions de l'hiver; l'embauchage d'experts conseils chargés d'enquêter sur les conditions éventuelles du marché au Canada pour les véhicules à coussin d'air, de présenter un rapport à ce sujet et de préparer des recommandations sur le perfectionnement éventuel approprié de ces véhicules, ainsi qu'une étude au sein du ministère des Transports visant à analyser les particularités d'utilisation et la rentabilité des véhicules existants et à établir par des épreuves la possibilité de les utiliser sur des routes données au Canada.

Dans le cadre de cette initiative, le personnel du ministère des Transports et celui de la British Hovercraft Corporation ont effectué conjointement des recherches sur les problèmes afférents à l'utilisation des appareils Hovercraft existants et des appareils Hovercraft du type SRN-4 spécialement mis au point pour le service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard. On poursuit activement ces recherches et l'on songe à la possibilité de faire des essais dans le détroit de Northumberland. Dès qu'un projet acceptable aura été élaboré, j'en informerai immédiatement la Chambre.

Les études effectuées jusqu'ici indiquent que le coût du transport de véhicules entre Borden et Tormentine au moyen d'un appareil SRN-4 est beaucoup plus élevé qu'au moyen de bacs modernes. D'autre part, le caractère amphibie du SRN-4 permettra peut-être d'assurer des services rapides et réguliers dans ce détroit pendant l'hiver, alors que les services de transbordement existants éprouvent des difficultés. Les épreuves en cours nous fourniront de meilleurs renseignements sur les qualités appropriées que possède en général le SRN-4 pour le service non seulement dans le détroit de Northumberland mais aussi sur d'autres routes dans l'Est du Canada.

QUESTION RELATIVE À L'ACHAT DE DOSCO

Question nº 158—**M. Fortin:**

1. L'achat de la DOSCO par la Société de développement du Cap Breton est-il terminé et, dans le cas de l'affirmative, quel est le montant de l'indemnité?

2. Cette indemnité est-elle payée en argent ou en obligations?

3. Quelle fut la méthode d'évaluation et s'est-on basé sur la valeur des actifs ou la capitalisation boursière?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir une société du même genre pour exploiter les chantiers maritimes de Lévis?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Non.

2. Voir les articles 10 à 13 de la Loi établissant la Société de développement du Cap-Breton, chapitre 6.

3. Statuts du Canada, 1967-1968.

4. Pas pour l'instant.

QUESTION RELATIVE AUX TRAVAUX ENTREPRIS EN VERTU D'ARDA

Question nº 159—**M. Fortin:**

1. Quels sont les travaux qui ont été entrepris sous le régime de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles dans la province de Québec et dans la circonscription fédérale de Lotbinière depuis 1965?

2. En quoi consistent ces travaux?

3. Quelle est la quote-part *a*) du gouvernement fédéral, *b*) du gouvernement provincial, en ce qui concerne les travaux?

4. A-t-on reçu de la part de la province de Québec pour le compte de la circonscription de Lotbinière des demandes en vue d'entreprendre d'autres travaux et, dans le cas de l'affirmative, *a*) où se feront ces travaux, *b*) en quoi consistera chaque programme?

5. Quelle somme sera affectée à chacun de ces projets?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Voici quelles ont été, depuis 1965 jusqu'au mois d'août 1968, les travaux entrepris au Québec sous le régime de ladite Loi: (1) Reconnaissance aérienne et étude climatologique du mont Logan. (2) Étude des problèmes d'adaptation et de formation de la Réserve des Cris de Waswanipi et de Mistassini. (3) Études faites en 1965-1966 pour l'Inventaire des terres du Canada. (4) Étude sur la possibilité de transformer la production laitière marginale. (5) Influence de la mécanisation sur l'industrie de l'exploitation forestière. (6) Engagement d'un expert-conseil sur les bleuets au lac St-Jean. (7) Analyse des structures des organismes locaux. (8) Enquête sur la population effectuée dans huit régions. (9) Recherches du gouvernement fédéral sur les techniques à utiliser dans les programmes d'aménagement rural. (10) Modernisation des fermes laitières du Québec. (11) Modernisation des fermes laitières du Québec—Recherches techniques. (12) Renouvellement du programme de l'Inventaire des terres du Canada pour 1966-1967. (13) Renouvellement du programme de l'Inventaire des terres du Canada pour 1967-1968.

En plus des projets énumérés ci-haut, environ 180 projets intéressant le Québec ont été approuvés en vertu de la Convention fédérale-provinciale sur le redressement économique des régions rurales. Aucun projet autorisé en vertu de la loi ne s'applique particulièrement ou exclusivement à la circonscription de Lotbinière. Toutefois, un certain nombre des projets autorisés en vertu de la Convention portaient entièrement ou partiellement sur cette circonscription.

2. Les projets autorisés en vertu de la Loi étaient des études relatives à l'utilisation, la réaffectation ou la mise en valeur des ressources et à des adaptations sociales connexes.

3. *a*) Le gouvernement fédéral assume en entier le coût des projets énumérés. *b*) Néant.

4. Non.

5. Ne s'applique pas.

LA VOIE FERROVIAIRE DE ROBERTS-BANK

Question nº 163—**M. Rose:**

1. Le Canadien-National a-t-il demandé à la Commission des transports du Canada de participer à la construction d'une voie ferrée de Colebrook-Road à Roberts-Bank en Colombie-Britannique?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre des Transports a-t-il été consulté au sujet de la construction et quelle est la ligne de conduite du gouvernement à cet égard?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous communique les renseignements suivants:—1. Non.

2. Ne s'applique pas.

L'APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT T.N.-O. 101-68

Question nº 183—**L'hon. M. Lambert:**

1. A quelle date a-t-on fait l'appel d'offres pour le contrat T.N.-O. 101-68 et quelle en a été la date de fermeture?

2. Quels travaux devaient être inclus dans ce contrat et à quels endroits?

3. Quelle date avait-on stipulé pour l'achèvement des travaux et quelle est la nouvelle date d'achèvement?

4. Combien d'offres a-t-on reçues, de qui et à quels montants?

5. A-t-on pris la décision de retarder l'adjudication du contrat, à quelle date et pour quelles raisons?

6. Au 31 août 1968, avait-on adjugé le contrat et à qui?

7. Pourquoi n'a-t-on pas accepté la plus basse soumission?

8. Au 31 août 1968, avait-on encore omis de renvoyer les cautionnements de soumission aux soumissionnaires malheureux?

9. Les dossiers du Ministère révèlent-ils qui sont les directeurs de *Territorial Pre-Fab* et qui sont-ils effectivement?

10. En 1967, a-t-on adjugé à *Territorial Pre-Fab* un contrat pour vingt maisons préfabriquées, sans adjudication publique et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. L'appel d'offres pour le contrat T.N.-O. 101-68 a été fait le 19 février 1968; la période de réception des offres a expiré le 30 mars 1968.

2. Les travaux compris dans ce contrat consistaient à délivrer à pied d'œuvre, à Fort Smith, à Hay River et à Rae, des matériaux préfabriqués destinés à l'érection de 30 habitations à prix modique, comportant trois chambres à coucher.

3. L'achèvement des travaux était d'abord prévu pour le 15 juillet 1968; le délai a par la suite été reporté au 15 novembre 1968.

4. On a reçu les trois soumissions suivantes: Territorial Prefab Limited, $217,000; Muttart Builders Supplies, $204,880; Engineered Homes, $283,969.

5. Il n'a pas été décidé de retarder l'adjudication du contrat, même si celle-ci a déjà amplement tardé du fait de l'examen attentif des soumissions et des formalités nécessaires à l'obtention de l'autorisation du Conseil du Trésor à l'égard du contrat.

6. Au 31 août 1968, aucun contrat n'avait été accordé.

7. On a accepté la deuxième soumission afin de fournir du travail aux chômeurs de la région; du même coup, le gouvernement fédéral diminuait d'autant ses frais d'assistance sociale et de secours direct. Il en est résulté, pour la Couronne, une économie indiscutable.

8. Comme le contrat n'avait pas encore été adjugé au 31 août 1968, les cautionnements de soumission n'ont été renvoyés qu'après cette date.

9. Les actions de la société *Territorial Prefab Limited* sont entièrement détenues par 45 résidants de Fort Smith.

10. En 1967, on a conclu avec la société *Territorial Prefab* un contrat relatif à la fourniture de matériaux préfabriqués, en vue de l'érection de 30 maisons. Cette société, formée par des résidants de l'endroit, s'était donné pour objectif de relancer l'économie de Fort Smith, alors que Yellowknife venait d'être déclarée capitale des Territoires du Nord-Ouest. Les prix proposés étant comparables à ceux que demandaient les soumissionnaires pour des contrats semblables ayant fait l'objet d'appels d'offres, le contrat a été adjugé à cette société locale, afin de venir en aide à la ville et de réduire les frais d'assistance sociale du gouvernement fédéral.

[L'hon. M. Lambert.]

L'IMPORTATION DU MATÉRIEL DE CONSTRUCTION DE FABRICATION RUSSE

Question n° 188—**M. Hales:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à permettre l'importation au Canada de matériel de construction de fabrication russe du genre récemment importé par la *Znider Bros. Construction Equipment Ltd.*, d'Etobicoke?

2. Quelle base d'évaluation et quel droit de douane a-t-on appliqués dans le cas du matériel susmentionné?

3. Comment cette méthode et ces droits se comparent-ils à la méthode d'évaluation et au tarif applicables à la nation la plus favorisée?

4. Le gouvernement russe a-t-il subventionné de façon quelconque la fabrication du matériel, d'adaptation du matériel aux conditions canadiennes et le loyer versé à la société *Znider Bros*, prétendue importatrice et propriétaire de l'*Halegate Equipment Co.*, de Grande-Bretagne?

5. Si le gouvernement russe a accordé cette subvention, ne s'agit-il pas d'une forme de dumping, injuste pour les compagnies canadiennes qui ont investi d'importants capitaux dans des usines canadiennes?

6. Le gouvernement a-t-il tenu compte de la perte qu'il subit en impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés en permettant l'importation de ce genre de matériel?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. L'accord commercial intervenu entre le Canada et la Russie stipule que les marchandises en provenance de la Russie peuvent être importées en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée. L'accord commercial a été prolongé en 1966 pour une période de trois ans et régit le classement tarifaire du matériel de construction.

2. On s'est fondé sur les valeurs déclarées dans les factures douanières pour déterminer la valeur en douane. Selon l'accord concernant le Tarif de la nation la plus favorisée, les bulldozers, les tracteurs et les moissonneuses-batteuses qui ont été importés, ont droit à l'entrée en franchise des droits et un droit de 15 p. 100 a été prélevé sur les excavateurs importés. Les camions devant servir hors des grandes routes, qui n'ont pas encore été importés pour la consommation, sont frappés d'un droit de 10 p. 100.

3. La valeur en douane des marchandises importées au Canada ne dépend pas du régime tarifaire applicable au pays d'exportation. Selon les dispositions de la loi sur les douanes régissant l'établissement de la valeur en douane, les marchandises sont habituellement évaluées sur la base de la valeur la plus élevée entre la juste valeur marchande et celle que représente le prix de vente consenti à l'acheteur au Canada. C'est de cette façon qu'on a procédé dans le présent cas.

4. Il n'existe pas de renseignements disponibles à ce sujet.

5. Voir réponse au n° 4.

6. Le gouvernement étudie de façon continue les répercussions que peut entraîner l'importation de marchandises sur l'économie canadienne.

TROIS-RIVIÈRES-OUEST (QUÉ.)—LA FERMETURE DE LA STATION DES PILOTES

Question nº 197—**M. Mongrain:**

Le ministère des Transports ou le Conseil des ports nationaux ont-ils l'intention de fermer la station des pilotes de Trois-Rivières-Ouest et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quand cette opération doit-elle se produire, *b*) quels sont les motifs de cette opération et *c*) où sera transférée cette station?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Non.

2. *a*) Ne s'applique pas *b*) Ne s'applique pas. *c*) Cette station sera, à une date non encore fixée, transférée à un endroit central dans le port de Trois-Rivières.

LES GOUVERNEURS DE LA BANQUE DU CANADA ET LES MINISTRES DES FINANCES

Question nº 216—**M. Latulippe:**

1. Quels sont les noms et les dates d'entrée en fonctions des gouverneurs de la Banque du Canada depuis 1934?

2. Quels sont les noms et les dates d'entrée en fonctions des ministres des Finances du Canada depuis 1934?

L'hon. Edgar John Benson (ministre des Finances): 1 et 2: Le seul changement à apporter à la réponse nº 2114 de la page nº 9599 du compte rendu du 7 novembre 1966, est d'ajouter le nom de l'honorable Edgar J. Benson, nommé le 20 avril 1968.

LE PAIEMENT DU VOYAGE D'UN ARTISTE DE NEW YORK

Question nº 217—**M. Osler:**

Le Conseil des arts du Canada a-t-il payé le billet d'avion de Ralph Ortiz, «l'artiste à la hache» de New York, afin qu'il puisse participer au spectacle intitulé «*Mission Destruction*», qui a été donné dans un entrepôt de Vancouver le 27 août 1968, et, dans l'affirmative, *a*) combien cela a-t-il coûté, *b*) en vertu de quel critère le Conseil des arts a-t-il décidé de subventionner pareille représentation, et *c*) combien de personnes ont assisté à ce spectacle?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Voici la réponse fournie par le Conseil des Arts: *a*) Il a payé le voyage par avion de Ralph Ortiz pour lui permettre de présenter cette manifestation à Vancouver et d'avoir des entretiens avec des artistes de la région. La somme versée est de $284. *b*) Le Conseil des Arts consacre, à l'occasion, des sommes modestes à des expériences artistiques qui prêtent parfois à controverse. S'il a accordé une petite somme à la Galerie Douglas de Vancouver pour faire venir Ralph Ortiz de New York à la côte du Pacifique, ce n'est qu'après avoir pris conseil auprès de spécialistes canadiens, qui ont opiné qu'il y avait lieu d'accorder en l'occurrence une modeste bourse de voyage. M. Ortiz, artiste newyorkais de réputation internationale, a déjà joué un rôle de premier plan dans un colloque tenu à Londres en 1966 et dans des manifestations analogues tenues ailleurs. *c*) Selon les renseignements qu'on a communiqués au Conseil des Arts, 80 personnes assistaient à la manifestation. En outre, M. Ortiz a rencontré les peintres les plus en vue de Vancouver.

LES IMPORTATIONS DE MAÏS

Question nº 236—**M. McCutcheon:**

1. De quels pays a-t-on importé du maïs au Canada en 1968?

2. Quel a été le volume de ces importations à chaque mois séparément depuis le 1er septembre 1967 jusqu'à maintenant, y compris septembre de la présente année?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Au cours de 1968, on a importé du maïs du Portugal et des États-Unis.

2. Le volume des importations à chaque mois depuis le 1er septembre 1967 jusqu'au 31 juillet 1968 (derniers chiffres à notre disposition) est comme il suit:

1967	Quantités en minots
septembre	2,328,064
octobre	2,017,354
novembre	3,182,520
décembre	6,975,927
1968	
janvier	1,236,778
février	1,380,083
mars	2,025,488
avril	933,293
mai	2,287,001
juin	1,581,765
juillet	1,844,266

A PROPOS DE L'AIDE AUX ENTREPRISES EN VERTU D'ARDA

Question nº 238—**M. Fortin:**

1. Combien d'entreprises recevront une aide du gouvernement en vertu du programme de l'ARDA?

2. Combien de ces entreprises se trouvent *a*) dans la province de Québec, *b*) dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Combien y en a-t-il dans chacune des neuf autres provinces?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. 1,228 jusqu'au 31 mars 1968.

2. *a*) 310. *b*) 13.

3.

Terre-Neuve	54
Île-du-Prince-Édouard	97
Nouvelle-Écosse	113
Nouveau-Brunswick	82
Ontario	105
Manitoba	95
Saskatchewan	217
Alberta	84
Colombie-Britannique	71

COUNTRY HARBOUR (N.-É.)—LA CONSTRUCTION D'UN QUAI

Question n° 242—**M. MacEwan:**

1. Quels sont les noms des divers soumissionnaires et quels sont les montants des soumissions pour le contrat en vue de la construction d'un quai à Country Harbour, comté de Guysborough (N.-É.)?

2. Ce contrat a-t-il été adjugé et, dans le cas de l'affirmative, à qui?

3. Si le contrat n'a pas encore été adjugé, quand prévoit-on qu'on publiera les résultats de l'adjudication?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Stanley Reid Construction Limited, Port Hilford (N.-É.), $139,262.50; McNamara Marine Limited, Whitby (Ontario), $168,859.25; Mosher & Rawding Limited, Liverpool (N.-É.), $179,652.00; R. A. Douglas Limited, New Glasgow (N.-É.), $217,580.00; Kenny Construction Co. Ltd., Halifax (N.-É.), $232,699.00.

2. Oui, ce contrat a été adjugé à la Stanley Construction Limited, de Port Hilford (N.-É.).

3. Le contrat a été adjugé le 4 octobre 1968.

LA RECETTE DE CERTAINS BUREAUX DE POSTE

Question n° 243—**M. Coates:**

1. A combien s'est élevée la recette des bureaux de poste de Port Howe, Malagash, Collingwood et Southampton, et combien de clients dessert chacun de ces bureaux?

2. A combien s'est élevée la recette des bureaux de poste de Port Greville et de Fox River, et combien de clients desservent ces deux bureaux?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):

1.

Bureau de poste	Revenu (1967-1968) $	Nombre de clients
Port Howe	1,339.35	97
Malagash	1,782.39	186
Collingwood Corner	2,303.45	166
Southampton	1,375.79	101

2.

Port Greville	965.45	117
Fox River	324.45	

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS EN 1967-1968

Question n° 247—**M. Coates:**

Combien de personnes sont entrées au Canada en 1967-1968, à titre d'immigrants et, de ce nombre, combien ont d'abord exprimé le désir de s'établir dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique?

[M. Honey.]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Au cours de l'année financière 1967-1968, 214,588 personnes ont obtenu le statut d'immigrants «reçus» au Canada. Sur ce nombre, 4,687 ont exprimé le désir de s'établir dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique.

LES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX TRAVAUX D'HIVER

Question n° 250—**M. Thompson:**

1. Combien de personnes étaient employées dans la Fonction publique en vertu du programme de stimulation des travaux d'hiver?

2. Avec la cessation de ce programme, qu'est-il advenu de ces employés?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Onze.

2. Un employé, ayant atteint l'âge, a pris sa retraite; deux ont obtenu un autre emploi au ministère; huit s'occupent encore des réclamations relatives au programme 1967-1968 et seront affectés à d'autres postes au ministère quand ils auront terminé ce travail, soit à la fin de l'année.

LE LITTORAL INCORPORÉ AU PARC NATIONAL DE KEJIMKUJIK

Question n° 253—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement a-t-il pris une décision quant à la désignation d'un secteur du littoral de la Nouvelle-Écosse pour faire partie intégrante, mais distincte, du parc national de Kejimkujik?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les limites de la région désignée?

3. Quel montant a-t-on affecté à ce projet?

4. A quelle date prévoit-on entreprendre les travaux?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. Le gouvernement a recommandé la mise de côté d'une zone représentative du littoral, qui serait aménagée comme parc national et considérée comme annexe côtière du parc national de Kejimkujik.

2. Les limites de la zone désignée ne sont pas encore établies; elles font présentement l'objet de négociations et d'ententes fédérales provinciales.

3. Aucun montant.

4. Présentement, on ne saurait donner une date précise pour le commencement des travaux.

VICTORIAVILLE (QUÉ.)—L'AMÉNAGEMENT D'UN AÉROPORT RÉGIONAL

Question nº 255—**M. Fortin:**

1. Quand débuteront les travaux d'aménagement d'un aéroport régional à Victoriaville?

2. A combien évalue-t-on le coût de ces travaux?

3. Quand les démarches initiales en vue de ce projet ont-elles débuté?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Tant que le ministère n'aura pas effectué les études d'ordre économique et technique nécessaires pour déterminer le besoin d'un aéroport à Victoriaville et le coût de l'aménagement d'un tel aéroport, on ne saura pas quand les travaux débuteront ni même si de tels travaux seront entrepris.

2. On ignore le coût prévu de tels travaux.

3. Le 18 septembre 1968, on a demandé une étude économique en vue de déterminer si l'aménagement d'un aéroport régional à Victoriaville est nécessaire. Cette étude est maintenant en cours.

LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS CIVILS AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE À HALIFAX

Question nº 265—**L'hon. M. Stanfield:**

1. A-t-on procédé à la classification des emplois de tous les employés civils du ministère de la Défense nationale à Halifax?

2. Dans le cas de la négative, quels sont les groupes pour lesquels cette classification n'a pas été faite, et de combien d'hommes s'agit-il?

3. L'échelle des traitements de ces hommes est-elle marquée au cercle rouge et, dans le cas de l'affirmative, depuis combien de temps cette situation existe-t-elle, et quand peuvent-ils compter qu'il y sera mis fin?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Non.

2. Il y a 17 groupes de la catégorie Scientifique et Professionnelle et deux groupes de la catégorie Administrative et du Service extérieur qui n'ont pas encore fait l'objet d'une classification. Il existe près de 40 postes dans ces groupes à Halifax. En outre, on compte quelque 220 postes dont les titulaires sont actuellement avisés de l'évaluation de leur poste.

3. Il est impossible de déterminer quels employés seront placés dans les classes de retenue avant la ratification des conventions collectives et l'établissement des échelles de traitements. Toutefois, parmi les postes qui ont fait l'objet d'un réexamen avant l'instauration de la négociation collective, 20 ont toujours pour titulaires des personnes relevant de classifications de retenue dont la date d'entrée en vigueur est le 1er octobre 1965. La Commission de la fonction publique s'efforce toujours d'affecter ces personnes à d'autres postes au sein du gouvernement.

LE BÂTIMENT SCOLAIRE SUR LA RÉSERVE D'HOBBEMA

Question nº 267—**M. Moore**

1. Quel est le prix contractuel du nouveau bâtiment scolaire et des logements du personnel enseignant actuellement en construction sur la réserve d'Hobbema?

2. Combien de salles y a-t-il dans ce bâtiment?

3. Quelle en est la surface couverte?

4. Le prix contractuel comprend-il le mobilier et l'équipement?

5. Combien de logements sont en cours de construction?

6. Quelle est la surface couverte de chacun d'eux?

7. Quels sont les honoraires des architectes?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le prix contractuel initial s'élevait à $768,800. Les diverses dépenses supplémentaires ont porté le prix contractuel à $783,357.

2. Seize salles de classe, en plus des toilettes, des couloirs, des remises des concierges, de la salle d'entreposage et de la pièce destinée aux machines.

3. La surface couverte est de 15,300 pieds carrés nets et la surface globale est de 27,230 pieds carrés.

4. Non.

5. Douze (logements multiples).

6. 6 logements à 1 chambre à coucher, 582 pieds carrés; 6 logements à 2 chambres à coucher, 784 pieds carrés; 1 buanderie commune, entreposage, etc., 588 pieds carrés; 1 salle des machines au sous-sol, 609 pieds carrés; Total, 9,393 pieds carrés.

7. Honoraires des architectes $45,108.

[*Français*]

A PROPOS DU CENTRE DE RECHERCHES À SAINT-LÉON DE CHICOUTIMI

Question nº 282—**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):**

Quelle a été la participation technique et financière du gouvernement fédéral en ce qui concerne *a*) l'établissement du Centre de recherches sur la culture du bleuet à Saint-Léon de Chicoutimi, *b*) l'exploitation annuelle de cette station de recherches et c) quels ministères sont impliqués dans ce projet?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): *a*) Participation technique, néant; Participation financière $72,607; b) Technique, néant; Financière, néant; c) Ministère des Forêts et du Développement rural.

[*Traduction*]

LES DEMANDES DE PRÊTS À LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question nº 283—**M. Caouette:**

1 Combien de prêts ont été demandés à la Banque d'expansion industrielle en 1967 et ce, pour chaque province canadienne?

2 Combien de prêts ont, par la suite, été accordés dans chaque province?

3. Quel est, pour chaque province, le montant global des prêts ainsi accordés?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Le rapport annuel de la Banque d'expansion industrielle pour l'année se terminant le 30 septembre 1967, contient des renseignements sur la répartition des prêts d'après le montant, par province et par genre d'entreprise. Les renseignements concernant le nombre de demandes de prêts par province ne sont pas publiés.

2 et 3.

Prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle pendant l'année financière se terminant le 30 septembre 1967

(en milliers de dollars)

	Nombre	Montant
Terre-Neuve	31	1,092
Île du Prince-Édouard	8	515
Nouvelle-Écosse	45	1,516
Nouveau-Brunswick	60	3,084
Québec	404	20,780
Ontario	824	39,006
Manitoba	83	3,873
Saskatchewan	111	4,962
Alberta	257	17,013
Colombie-Britannique	330	19,914
Yukon	7	896
Territoires du Nord-Ouest	8	481
	2,168	113,132

LES GRÈVES DEPUIS 1963

Question nº 284—**M. Caouette:**

1. Combien y a-t-il eu de grèves au Canada depuis le 1er janvier 1963?

2. Quel montant total en salaires a été perdu à cause de ces grèves?

3. Par suite de ces grèves, combien le Canada a-t-il perdu en productivité?

M. James C. McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Du 1er janvier 1963 au 30 juin 1968, il y a eu au Canada 2,409 grèves et lock-out. La durée de ces arrêts de travail en jours est de 16,797,870 jours-homme, ce qui équivaut à $\frac{1}{5}$ p. 100 de la durée du travail estimative des salariés non agricoles durant cette période de temps.

2. Aucune statistique disponible.

3. Aucune statistique disponible.

[M. Caouette.]

[*Français*]

A PROPOS DES SOMMES AFFECTÉES EN VERTU D'ARDA

Question nº 286—**M. Laprise:**

1. En vertu du plan ARDA, quelles sommes ont été affectées au cours de chaque année 1967 et 1968 à la circonscription d'Abitibi?

2. Quels sont les projets qui ont été réalisés ou qui sont en voie de réalisation et quelle somme a été ou sera affectée à chaque projet?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Aucune somme n'a été affectée spécifiquement à la circonscription de l'Abitibi, en 1967 ou en 1968, dans les cadres de l'ARDA.

2. Aucun projet de l'ARDA n'a été mis en œuvre ou n'est en cours qui soit restreint à la circonscription de l'Abitibi. Un certain nombre de projets de l'ARDA qui sont en marche au Québec peuvent toucher l'ensemble ou une partie de la circonscription de l'Abitibi, de même que d'autres régions.

[*Traduction*]

LE DEUXIÈME PARC NATIONAL À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 291—**M. McQuaid:**

1. Le gouvernement a-t-il pris une décision touchant l'établissement d'un deuxième parc national à l'Île du Prince-Édouard?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle région a-t-il désignée à cette fin?

3. A quelle date se propose-t-il de mettre en marche les travaux?

4 Combien dépensera-t-il approximativement à l'égard de ce projet?

5. S'il ne s'est pas encore prononcé au sujet de l'établissement de ce parc, quelle est la raison de ce délai et quand doit-on attendre sa décision?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le gouvernement a recommandé l'établissement d'un deuxième parc national dans l'Île du Prince-Édouard. Toutefois, la dernière décision à cet égard appartient à la province en question, qui doit évidemment fournir à cette fin des terrains libres de toute servitude.

2. La question de l'emplacement du parc devra être réglée entre le gouvernement fédéral et la province de l'Île du Prince-Édouard.

3. Pour le moment, il n'est pas possible de dire à quelle date on établira ce deuxième parc national. Habituellement, il faut d'un an et demi à deux ans de travaux de planification, d'exécution de plans et de travaux techniques avant de commencer tout aménagement.

4. Advenant l'établissement d'un parc national, on estime qu'il exigera une mise de

fonds d'environ $665,000 pour les cinq premières années. Pour le moment, on ne peut estimer le chiffre global des dépenses.

5. La décision d'établir un parc national appartient à la province intéressée. Avant de transformer un territoire en parc national, il faut d'abord s'assurer que c'est là l'utilisation la plus avantageuse et la plus appropriée pour ce territoire, ainsi que pour les ressources qu'il contient. Avant de prendre une telle décision, il faut évaluer les autres utilisations possibles, tant actuelles que futures.

LE CONSEIL DES SCIENCES

Question nº 292—**L'hon. M. MacLean:**

1. Combien le Conseil des sciences du Canada compte-t-il de membres?

2. Quel est le nombre des membres associés?

3. Quelle est la représentation des provinces de l'Atlantique?

4. Le gouvernement songe-t-il à augmenter le nombre des représentants des quatre provinces de l'Atlantique?

M. James E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1 et 2. Le Conseil des Sciences du Canada compte 29 membres en tout, dont 4 sont des membres associés.

3. Les provinces de l'Atlantique sont représentées par un membre.

4. Le 24 septembre, le premier ministre a annoncé le renouvellement du mandat de deux membres et la nomination de six nouveaux membres pour des mandats de trois ans. Un des six nouveaux membres vient des provinces de l'Atlantique. En faisant ces nominations, on cherche non seulement à assurer une représentation des diverses régions mais aussi à obtenir une participation raisonnable des diverses disciplines scientifiques ainsi que des trois secteurs principaux, les universités, l'industrie et le gouvernement.

LES EMPLOYÉS CIVILS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DANS LA RÉGION MÉRIDIONALE DE L'ÎLE DE VANCOUVER

Question nº 296—**M. Anderson:**

1. Quel est le nombre global des employés civils du ministère de la Défense nationale dans la région méridionale de l'île de Vancouver?

2. Combien de ceux-ci sont employés *a*) à la caserne de Work Point, *b*) à la BFC d'Esquimalt, *c*) au dépôt d'ordonnance de Rocky Point, *d*) à HMC Dockyard?

3. Combien de ces personnes employées à HMC Dockyard sont des ouvriers de chantier de construction navale dans le sens traditionnel de ce terme?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. 2,837.

2. *a*) 74; *b*) 1,026; *c*) 140; *d*) 1,597.

3. 996, dont 800 sont des employés rémunérés aux taux horaires courants et 196 sont des techniciens et employés de bureau qui font partie du personnel auxiliaire affecté aux travaux de réparation des navires.

LES SUBVENTIONS À LA PRODUCTION DU LAIT

Question nº 298—**M. Beaudoin:**

1. Est-ce que le gouvernement fédéral se propose, étant donné que le coût de la vie est toujours à la hausse, de même que les prix des machines agricoles, les taxes et le coût des services d'administration des fermes du Canada, d'augmenter lors de cette session les subsides à la production du prix du lait nature transformé dans les usines?

2. Le gouvernement songe-t-il à envoyer directement à l'usine les subsides relatifs au lait de fabrication afin que les cultivateurs puissent toucher leur part des subsides en même temps que les paiements qu'ils reçoivent de l'usine et pour la même période?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Le gouvernement ne verse pas de subvention à l'égard du lait utilisé dans le commerce du lait nature. La subvention est versée à l'égard du lait et de la crème servant à la fabrication des produits laitiers. La subvention a été augmentée cette année à $1.31 les 100 livres de lait renfermant 3.5 de matière grasse, comparativement à $1.21 d'an dernier.

2. Non.

LE DRAGAGE DU BAS SAINT-LAURENT

Question nº 302—**M. Dumont:**

Les contrats relatifs au dragage du chenal Saint-François dans le bas Saint-Laurent entre la bouée 108B et 109B, ont-ils été accordés par soumission et, dans l'affirmative, *a*) quel a été le montant, *b*) qui a obtenu le contrat?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Oui, *a*) $334,500, *b*) Marine Industries Ltd.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

LES ALLOCATIONS SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE-VIEILLESSE

Question nº 164—**M. Fortin:**

1. Combien de personnes, par province et pour la circonscription fédérale de Lotbinière, ont touché une allocation sous le régime de la loi sur l'assistance-vieillesse pour 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quelle somme est versée, en moyenne, en vertu de ladite loi *a*) par province, *b*) pour la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Combien y a-t-il de personnes, dans chaque province et pour la circonscription fédérale de Lotbinière, qui ont 65 ans ou plus, mais qui n'ont pas encore atteint 70 ans?

(Le document est déposé.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'invoque le

Règlement. Le but des questions marquées d'un astérisque est d'obtenir une réponse dans le plus bref délai. La période normale ne devrait pas dépasser deux ou trois jours. Monsieur l'Orateur, je vous signale la question nº 49, pour laquelle on ne saurait invoquer l'habituelle explication de difficultés et de complexités administratives. La question nº 49 est la suivante:

1. Le président d'Air Canada a-t-il été nommé?
2. A quelle date le poste en question est-il devenu vacant?

Cette question a paru au *Feuilleton* il y a 25 jours. Il y en a une autre, le nº 311, à propos du tort causé à la ville de Moose Jaw par le déplacement de certaines grandes usines et de la nécessité de déclarer la ville région désignée. J'espère que grâce au bel esprit de collaboration dont le président du Conseil privé parle en termes si grandiloquents nous aurons les réponses requises.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable député de Prince Albert d'intervenir. Cela m'aidera une fois de plus à cravacher mes collègues pour les forcer à répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à m'associer à des actes de ce genre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LE RAPPORT DE L'OBSERVATEUR DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a reçu un rapport de l'observateur du Canada au Nigéria, ou seulement du gouvernement du Nigéria.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai lu que le rapport publié dans les journaux, mais j'ai de sérieuses raisons de penser que le ministère a également reçu ce rapport.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il le déposer à la Chambre des communes pour qu'il puisse être consulté par tous les députés ainsi que par les membres du comité des affaires extérieures et de la défense?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, n'ayant lu du rapport que la version publiée par les journaux, je ne puis faire de promesse précise. Mais je m'engage certes à le lire et s'il ne contient aucun élément secret, confidentiel ou nuisible, en quelque sorte, à nos bonnes relations avec d'autres pays, je pourrai le déposer. Je n'oserais le publier sans leur permission. Je ne crois pas qu'aucun de ces «si» se matérialise. Je m'engage à fournir un rapport à ce sujet dès que je l'aurai lu.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, à propos du même sujet, j'aimerais demander au premier ministre s'il n'a pas reçu, du chef de l'État biafrais, un télégramme adressé au président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et réclamant l'intervention de cet organisme à propos des actes de génocide qui seraient commis contre le peuple du Biafra. Si oui, quelle a été la réponse du premier ministre et quelle attitude le gouvernement canadien entend-il adopter à l'égard de ce télégramme?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore vu le télégramme, je n'y ai donc pas répondu. Pour ce qui est des mesures, je répète que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures confère en ce moment—et depuis plusieurs jours déjà—avec les membres des Nations Unies et le secrétaire général, pour voir si une mesure de ce genre pourrait être prise par l'ONU.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si vous le permettez, je commencerai par dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souvent souligné ici qu'il s'occupait, aux Nations Unies, des aspects humanitaires des problèmes causés par la famine. Puis-je demander au premier ministre si sa réponse implique que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures discute aussi avec les autres membres des Nations Unies de la question particulière de l'inscription, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'allégation ou de l'accusation de génocide.

Le très hon. M. Trudeau: Non pas cette question-là en particulier, monsieur l'Orateur, mais il discute de tout moyen grâce auquel nous pourrions évoquer toute la question devant n'importe quel auditoire aux Nations Unies.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre s'engagerait-il—et je suis sûr qu'il y consentira—à voir si son bureau a reçu le télégramme, à en prendre connaissance et à dire demain à la Chambre si l'on envisage d'y donner suite?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs va-t-il soulever, entre autres, aux Nations Unies, la question de l'envoi d'armes de la part de la Grande-Bretagne, de l'U.R.S.S. et de la France aux parties dans cette guerre fratricide?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette question doive susciter une intervention directe. Évidemment, le gouvernement a pris le parti de ne fournir d'armes à aucun des pays en guerre, et les puissances alliées, à mon avis, devraient adopter une attitude analogue. Je suis disposé à répéter cela publiquement, mais, selon moi, nous ne pourrons faire taire notre conscience en dictant des lignes de conduite aux autres peuples. Sauf erreur, les Anglais exercent des pressions auprès du gouvernement du Royaume-Uni pour qu'il revienne sur sa décision, et je crois que c'est ainsi qu'il faut influencer les événements. (*Applaudissements.*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il confier à la Chambre et au pays le nombre de pays membres des Nations Unies auxquels on a demandé de se joindre au Canada pour présenter une résolution humanitaire dans son esprit et son objectif, à combien ont accepté? Quels sont les derniers renseignements que le premier ministre possède à ce sujet? Si j'ai bonne mémoire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre, il y a une dizaine de jours, que l'on effectuait une sorte de sondage pour voir quels pays se joindraient à nous. Il serait également intéressant de savoir quels pays s'opposeraient à ce que l'on saisisse les Nations Unies d'une résolution humanitaire de ce genre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je demanderai bien entendu un rapport à ce sujet, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Chambre voudrait peut-être lui adresser directement ses questions quand il reviendra, dans quelques jours, des Nations Unies. Quant à moi, je dois rencontrer demain le secrétaire général du Commonwealth. Mes entretiens avec lui concerneront la possibilité d'obtenir de certains membres africains du Commonwealth qu'ils envisagent des initiatives dans ce sens. Cependant, nous pensons comme toujours que les aspects humanitaires, c'est-à-dire les plus importants, doivent s'inscrire dans le contexte du droit international et des bonnes relations entre les nations africaines, qui sont parfois aussi compétentes que les députés de la Chambre dans ces domaines.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Puisque notre pays s'inquiète beaucoup de ce problème, le gouvernement voudrait-il envisager—favorablement je l'espère—l'installation de caméras de télévision dans la salle où le comité tiendra ses audiences sur la Biafra et sur le Nigéria?

Le très hon. M. Trudeau: A mon avis, c'est à vous, monsieur l'Orateur, plutôt qu'au gouvernement, qu'il appartient de prendre une décision à ce sujet.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS

OTTAWA—QUESTION RELATIVE AU COÛT DE CONSTRUCTION DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Laissant le Biafra pour revenir au Canada, tout le monde est au courant qu'un Centre des arts est actuellement en construction à Ottawa. Comme le coût initial de ce Centre des arts devait être de 15 millions de dollars, selon les soumissions qui avaient d'abord été demandées, et qu'il semble maintenant gonflé à 56 millions de dollars, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire de quelle façon un entrepreneur qui a soumissionné pour 15 millions peut obtenir l'approbation du gouvernement pour dépenser jusqu'à 56 millions de dollars pour le même travail?

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton.* Si l'honorable député considère qu'il y a urgence, il pourrait donner avis du sujet qui pourrait être discuté ce soir, au moment de l'ajournement.

M. Caouette: Je vous remercie de votre suggestion, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas aussi important que le Biafra, mais j'y reviendrai à 10 heures.

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edouard-Hastings): J'ai une question pour le ministre des Finances. Comme tous les autres députés, je me réjouis de son retour à la Chambre après un voyage ardu, et je suis sûr qu'il est également heureux d'être rentré.

Voici ma question. Le ministre a-t-il pris une décision quant à la date du budget?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas me sentir lié par une date précise. J'espère que ce sera ou cette semaine ou la suivante.

L'hon. M. Hees: A titre de question supplémentaire, puis-je demander si le gouvernement a l'intention d'équilibrer le budget?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fera connaître ses intentions au sujet du budget au moment où il le déposera.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture, mais comme je vois que c'est son jour de congé, je pourrais la poser à son secrétaire parlementaire, mais il n'est pas ici non plus. Peut-être alors pourrais-je l'adresser au ministre suppléant. A quelle date le ministre de l'Agriculture se propose-t-il d'aller à Washington pour discuter avec son homologue des moyens d'empêcher un nouveau dumping de maïs américain sur le marché canadien? Je pose cette question parce que le ministre a annoncé vendredi dernier qu'il se rendrait à Washington pour entamer des discussions à ce sujet.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Il sera ici mercredi.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Ne sera-t-il pas ici au cours de l'après-midi pour présenter la deuxième lecture du bill concernant la loi sur le crédit agricole?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, mais ce n'est pas son tour aujourd'hui d'être présent pendant la période des questions.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ce n'est pas celui non plus du ministre des Finances.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA REVISION DE LA BROCHURE SUR LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais puisque c'est un de ses jours de congé cette semaine, je vais la poser au premier ministre. La brochure traitant de la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-elle été retirée, afin qu'on puisse en faire la revision?

[L'hon. M. Hees.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question devrait être portée au *Feuilleton*.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, puis-je faire observer que la réorganisation du ministère est une question urgente et d'actualité.

M. l'Orateur: Le Règlement stipule clairement que si l'honorable représentant croit qu'il s'agit d'une question urgente, il peut donner avis, afin qu'elle soit débattue ce soir, c'est-à-dire dans quelques heures seulement.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE DÉNOMBREMENT DES EMPLOIS VACANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme son ministère a ouvert une enquête sur les emplois vacants, mais qu'il entend ne communiquer ces renseignements qu'aux conseillers à l'immigration et aux agents du ministère, le ministre va-t-il révéler à la Chambre ces renseignements de la plus haute importance?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'étudierai volontiers la chose et je vous ferai part de mes intentions.

L'ANNULATION DES COURS GRATUITS DE FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigation. Est-il vrai que son ministère a récemment annulé un programme de cours gratuits de français pendant les heures de travail après l'inscription de quelque 360 candidats et après que 24 employeurs eurent accepté de collaborer au programme?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il doit poser la question directement. Il ne peut prier le ministre de confirmer ou d'infirmer une déclaration.

M. Brewin: Puis-je formuler ma question autrement, monsieur l'Orateur? Le ministre a-t-il annulé le programme?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

LES COMMUNICATIONS

LES MESURES DE COOPÉRATION DANS LA RECHERCHE SPATIALE ET LES SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire quelles propositions spécifiques ont été faites vendredi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au ministre français des Affaires étrangères, en ce qui concerne les mesures spéciales de coopération dans le domaine de la recherche spatiale et de la technologie de télécommunication par satellite?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question du député est de nature très générale et le renseignement qu'il demande devrait, à mon avis, être fourni à la Chambre dans une déclaration à l'appel des motions.

M. Macquarrie: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre suppléant pourrait-il demander à l'un des ministres de préparer une déclaration relative aux questions sur lesquelles il a reçu quelques indications et de la présenter à la Chambre?

[*Français*]

LES FINANCES

A PROPOS DE LA POSSIBILITÉ D'AUGMENTER LE PRIX DE L'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Peut-il nous dire s'il prévoit une augmentation du prix de l'or d'ici quelque temps, ce qui aiderait au développement de notre région?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—LE RAPPORT DEVCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, le député de Cape Breton-East Richmond a demandé, le 3 octobre, que le ministre des Forêts et du Développement rural dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Dosco Corporation. Sauf erreur, il avait en vue le projet d'ensemble de la Société de développement du Cap-Breton touchant l'industrie charbonnière.

Ce projet devait être soumis au ministre des Forêts et du Développement rural afin que le gouverneur en conseil l'étudie et l'approuve. Le ministre l'a reçu précisément le jour fixé par la loi, c'est-à-dire le 1er octobre. Le projet a en même temps été envoyé au premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Il doit être examiné suivant l'optique de l'un et de l'autre gouvernement. Il le sera aussi rapidement que possible, compte tenu de l'attention qu'exige une question aussi importante pour la population du Cap-Breton. Dès qu'énoncer une politique sera possible, le ministre des Forêts et du Développement rural sera heureux de déposer sur le bureau le projet émanant de la Société.

LES SPORTS

LE HOCKEY—LA POSSIBILITÉ DE FORMER UN GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais poser au très honorable premier ministre m'est inspirée par une de ses déclarations au cours de la campagne électorale; il a dit qu'au début de la prochaine saison de la Ligue nationale de hockey il nommerait peut-être un groupe d'étude chargé de s'assurer si les fonctionnaires de la Ligue contrôlaient la vie ou l'avenir des jeunes Canadiens. Existe-t-il encore d'autres moyens de se prémunir contre les agissements des fonctionnaires de cette ligue qui semblent exercer une influence monopoliste?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera ici demain et j'espère qu'il pourra répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je reconnais que l'année scolaire est recommencée, et l'absence du ministre est excusée, mais je m'adresse au premier ministre, qui a pris cet engagement. Ce ne sont ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ni aucun autre des ministres absents, mais bien le premier ministre qui a pris cet engagement. Je demande simplement au premier ministre s'il a, oui ou non institué un groupe d'étude comme il l'avait promis.

Le très hon. M. Trudeau: Le très honorable représentant sait que nous avons parlé, lui et moi, de bien des choses au cours de la campagne électorale. Ce qui a changé, est que notre parti semble être au pouvoir; c'est lui qui a constitué le gouvernement. Nous avons réparti les tâches entre les divers ministres.

Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a l'autorité voulue et a entrepris d'instituer un groupe d'étude. Je lui demanderai d'en faire rapport à la Chambre. Le gouvernement est partisan d'une très large délégation de pouvoirs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je demander au premier ministre si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera à la Chambre la prochaine fois où il doit être ici en principe. Se peut-il qu'il soit absent alors?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TENUE D'UNE ÉLECTION PARTIELLE DANS NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il fixé une date pour la tenue d'une élection partielle dans la circonscription de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il l'intention de remettre indéfiniment cette épreuve de sa popularité?

L'ABSENCE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Fera-t-il lui-même enquête sur l'absence du ministre des Transports aujourd'hui alors que d'après le rôle il devrait être ici?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je l'ai déjà fait, monsieur l'Orateur; il est en service commandé. Je ferai toutefois remarquer à la Chambre que le suppléant du ministre des Transports est présent et qu'il répondra volontiers à toutes les questions qu'on lui posera.

M. Bell: Question supplémentaire. Le premier ministre peut-il assurer que le ministre des Transports rattrapera cette semaine-ci son absence d'aujourd'hui?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'opposition a mal compris. Ce qui compte, c'est qu'elle puisse poser des questions portant sur des domaines ministériels. Quand le ministre est absent, son suppléant ou son secrétaire parlementaire répondra à sa place.

L'hon. M. Hees: Ils prennent simplement les questions pour avis et les choses en restent là.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre de la Justice. Avez-vous été officiellement notifié de la nomination du juge Parker comme président de la commission d'arbitrage en Colombie-Britannique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable. En tout cas, je crois devoir rappeler au député que les questions doivent être adressées à la présidence.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'allais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui était ici, il y a quelques minutes, mais je vois qu'il n'est plus dans son fauteuil. Il n'est pas censé être ici aujourd'hui, alors je suppose qu'il a quitté la Chambre. Peut-être devrais-je poser la question à quelqu'un d'autre.

M. l'Orateur: Pendant que le député réfléchit à la question, je cède la parole au député de Champlain.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice.

A-t-il pris connaissance du projet d'établissement d'un centre canadien de réhabilitation à Parent, dans le nord de la circonscription de Champlain?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Eu égard à la réduction du service d'inspection des trains et à l'élimination du personnel employé dans les wagons des chemins de fer canadiens, le ministre voudrait-il ouvrir une enquête sur le manque de sécurité pour le personnel et les voyageurs qui résulte de cette diminution des services d'inspection?

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MAJORATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le ministre est de retour à la Chambre, va-t-il songer à sa promesse de majorer les pensions des fonctionnaires retraités?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je suis très content que le député ait repris son siège pour montrer à tous qu'il ne s'esquivait pas, une fois la période des questions terminée. Je puis lui assurer que je songerai à toutes les promesses que j'ai faites. Je voudrais dire aux députés que si je me trouve à la Chambre aujourd'hui et non pas mercredi et jeudi, mes jours désignés, c'est qu'ayant été absent pendant deux semaines, je ne pouvais remettre plus longtemps une rencontre avec les députés de l'opposition.

LES FINANCES

L'AVERTISSEMENT AU SUJET DU COÛT DES PROGRAMMES CONJOINTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je faire remarquer avant de poser ma question que les choses n'en sont sûrement pas au point où un ministre doit s'excuser d'être ici.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre: Je lui ai demandé de ne pas créer ce précédent.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je demander au premier ministre s'il a fait personnellement enquête au sujet de l'allégation selon laquelle les hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario ont averti le gouvernement fédéral au début de l'année que ses prévisions et ses estimations étaient en deçà du coût global de certains programmes conjoints?

Le très hon. M. Trudeau: Sauf erreur, l'autre jour le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il avait pris connaissance de cette allégation dans un journal et qu'il en vérifiait la véracité.

LA PÊCHE

L'ACQUISITION PAR LA RUSSIE DE DROITS DE PÊCHE TRADITIONNELS DANS LE PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question à l'un des ministres absents, le ministre des Pêcheries, ou à tout autre ministre. Quelles dispositions le gouvernement prend-il pour s'assurer que l'Union soviétique n'acquière pas de droits de pêche traditionnels dans les eaux de la côte du Pacifique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pose une question d'un caractère très général. A mon avis, ce n'est pas le genre de questions qu'on doit poser en ce moment.

M. Howard: Sauf votre respect, c'est une question urgente que j'avais réservée jusqu'à aujourd'hui, car le ministre des Pêcheries était censé être ici.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'Orateur est ici et a rendu sa décision.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES OPTIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Se faisait-il l'écho de la politique du gouvernement lorsque, s'il faut en croire les journaux, il a déclaré vendredi dernier à Penticton, que pour renforcer l'économie de l'Île du Prince-Édouard, il faudrait choisir entre le projet de chaussée et un programme général de développement; en d'autres termes, que nous ne pouvons avoir les deux à la fois?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Eh bien, monsieur l'O. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, les questions de ce genre doivent, normalement, être adressées au premier ministre. Suivant le Règlement, lorsqu'un député désire savoir si quelque chose reflète ou non la politique du gouvernement, il doit poser sa question au premier ministre.

M. McQuaid: Puis-je donc poser une question au premier ministre et lui demander si cette déclaration représente la politique du gouvernement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): L'honorable député voudrait-il répéter cette question?

M. McQuaid: Certainement. Le ministre des Travaux publics exposait-il la politique du gouvernement vendredi dernier à Penticton lorsqu'il aurait dit, selon les journaux, que si l'on veut affermir l'économie de l'Île du Prince-Édouard, il faudra choisir entre le projet de chaussée et le programme général de développement?

Le très hon. M. Trudeau: S'il est exact qu'on ait rapporté ces paroles, ce dont je doute, il s'agirait d'un faux rapport, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

QUÉBEC—CONTRIBUTION FÉDÉRALE POSSIBLE À UN PROGRAMME PROVINCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Compte tenu de la déclaration de l'honorable ministre des Affaires municipales du Québec, à l'effet que la province subventionnera les travaux d'hiver dans une proportion de 50 p. 100, le très honorable premier ministre prévoit-il une aide à cet égard?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): L'honorable député pourrait-il répéter sa question?

M. La Salle: Le ministre des Affaires municipales du Québec ayant annoncé que sa province subventionnerait les travaux d'hiver dans une proportion de 50 p. 100, le premier ministre prévoit-il une aide différente de celle de l'an dernier, relativement aux travaux d'hiver qui seront exécutés dans le Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la politique des travaux d'hiver a déjà été annoncée et elle n'a pas changé. Quant au chômage, s'il existe dans certaines régions, le gouvernement y remédiera comme il l'a indiqué auparavant, lorsqu'il a parlé de ses autres programmes.

[*Traduction*]

LE NATIONAL-CANADIEN

LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE D'EMBRANCHEMENT EN ALBERTA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 octobre, de la motion de l'honorable M. Macdonald, au nom de l'honorable M. Hellyer, visant à la 2e lecture du bill nº C-109, concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta, depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des Chemins de fer nationaux du Canada, vers l'ouest, sur une distance d'environ 51 milles, jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum Corporation, ainsi que d'un embranchement de raccordement se prolongeant vers le nord, sur une distance d'environ 9 milles, jusqu'à la propriété de South Kaybob de la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited et de ses associés.

• (3.50 p.m.)

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je constate l'absence du ministre des Transports (M. Hellyer). Je suppose donc que le ministre d'État (M. Richardson) s'occupera de ce projet de loi. On s'est demandé si ce problème devait être soumis à un comité permanent. Personnellement, je n'insiste pas, mais s'il ne l'est pas, il y a, je crois, un certain nombre de questions auxquelles le ministre devra répondre au nom du gouvernement avant que le bill ne passe par toutes les étapes prévues.

D'après ma connaissance du projet et les paroles du ministre, il s'agit, à première vue, d'un programme avantageux pour le pays. Il accroîtra probablement, de façon importante, le produit national brut, permettra l'emploi d'un certain nombre de chômeurs et la production d'une denrée recherchée dans le monde entier et pour laquelle le Canada pourrait trouver des débouchés.

Malgré cela, monsieur l'Orateur, la mesure entraîne la dépense de 10 millions de dollars de fonds publics.

L'un des avantages qu'il y a à déférer un tel bill à un comité permanent, comme le gouvernement conservateur l'a fait en 1960 et 1961 au sujet de deux importants programmes de construction, celui du chemin de fer de Mattagami dans la province de Québec et celui du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, c'est qu'il fournit aux membres du comité permanent l'occasion de poser des questions à propos du coût, des garanties quant au trafic, du trafic qui en résulterait et des taux qui seraient convenus. Autant de questions très pertinentes. En autorisant cette mesure, nous agissons au nom des contribuables du Canada parce que ces 10 millions de dollars viendront du Fonds du revenu consolidé. Je vais donc poser ces questions au ministre maintenant, monsieur l'Orateur. S'il ne peut y répondre de façon précise, qu'il nous donne au moins l'assurance que lors de l'examen de la mesure en comité plénier de la Chambre—si c'est ainsi que la Chambre décide de procéder—il aura avec lui ses fonctionnaires bien documentés.

Nous voulons connaître, monsieur l'Orateur, le coût, par mille, de cette ligne de chemin de fer. On nous a dit en général quel genre de trafic elle permettra, mais nous aimerions connaître son importance en chiffres bruts et les garanties qu'il offre, le nom-

bre d'années pendant lesquelles il sera maintenu et les garanties concernant la quantié des expéditions annuelles. Nous aimerions connaître le tarif-marchandises et le comparer avec celui d'autres opérations semblables. Sera-t-on vraiment d'accord sur ce taux?

Nous aimerions également savoir s'il existe une garantie primordiale concernant le trafic minimum et combien d'années elle couvre. Nous aimerions obtenir des renseignements sur le nombre d'emplois créés aux usines en question et par le chemin de fer lui-même. Nous aimerions connaître la valeur de la production prévue et dans quelle mesure elle aboutira à l'accroissement du produit national brut.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'étape du projet de résolution, le ministre a dit, comme en témoigne la page 638 du hasard:

> La direction du National-Canadien m'a fait savoir que grâce à des contrats de garantie signés avec les deux compagnies mentionnées tout à l'heure, le National-Canadien a la certitude que les produits des deux nouvelles usines seront expédiés en quantités si considérables par les lignes nouvelles et anciennes du National-Canadien, que le revenu qui en sera dérivé permettra de couvrir tous les frais du réseau . . .

Je n'en doute aucunement, monsieur l'Orateur, mais les députés ont le droit, à mon sens, d'examiner ces accords et de savoir ce qu'ils comportent. Il y a déjà eu des cas où les chemins de fer ont indiqué quels seraient, d'après eux, les moyens d'accroître suffisamment les recettes du trafic-marchandises pour payer les frais de construction d'une nouvelle ligne, mais par la suite les choses n'avaient pas répondu à leur attente.

A mon avis, ce sont là des faits que nous avons le droit de connaître. Chose certaine, dans le cas de deux projets dont j'ai parlé, le comité permanent a fait une étude détaillée et approfondie. On a posé des questions aux fonctionnaires du National-Canadien et au ministre. Le moment venu de présenter ses recommendations à la Chambre, le comité était convaincu, après une enquête minutieuse et complète, que le projet méritait l'approbation de la Chambre, et que la Chambre était saisie de tous les faits.

Je ne doute pas que tel ne sera pas le cas maintenant, et je comprends, bien entendu, qu'il importe de faire vite. Je comprends que le facteur temps est essentiel et qu'il est nécessaire de lancer le projet et de commencer la construction de la ligne aussitôt que possible cet automne. Même si le temps consacré à l'étude de la question au comité permanent et à attendre que la Chambre en soit saisie de nouveau peut retarder considérablement le commencement des travaux de construction et l'achèvement de la ligne ferroviaire, monsieur l'Orateur malgré tout, cependant, et connaissant les faits en cause, nous devrions, je pense, avoir droit aux renseignements dont j'ai parlé.

Monsieur l'Orateur, je demande donc au ministre, qui n'est pas encore intervenu, sauf erreur, s'il voudrait donner à la Chambre en mettant fin au débat, qui ne sera pas long—du moins, je l'espère—l'assurance et la garantie que ces faits nous seront communiqués à l'étape de l'étude en comité. Peut-être voudrait-il aussi nous faire connaître les accords dont j'ai parlé. Je ne pense pas qu'ils soient secrets. Certes, les contrats relatifs à la construction de la ligne ferroviaire de Pine Point et les accords conclus entre la Pine Point Mines, le National-Canadien et le gouvernement ont tous été mis à la disposition du comité et examinés à fond par les membres du comité qui en ont été fort satisfaits. Je demande ces renseignements afin que lorsque viendra le temps de l'étude en comité, les députés soient au courant des faits pertinents.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question? Selon lui, des documents relatifs à la construction de la ligne ferroviaire du Grand lac des Esclaves ont été mis à la disposition des membres d'un comité. De quel comité s'agit-il?

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'appelait à l'époque le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, remplacé depuis par le comité des transports et communications.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Schreyer: Non, monsieur l'Orateur.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, il me semble que le ministre devrait répondre aux questions du député de Peace River. S'il n'est pas renseigné c'est le ministre des Transports lui-même qui devrait être ici, au lieu du ministre suppléant. Certains articles exigent une explication. L'un, entre autres, stipule qu'il ne faudrait pas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle au député que le projet de loi en est à l'étape de la deuxième lecture et qu'il est contraire au Règlement de se reporter aux divers articles.

M. Horner: J'accepte votre décision, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas prendre la parole et clore ainsi le débat avant que tous les députés désireux d'intervenir aient pu le faire.

• (4.00 p.m.)

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat. L'étude du bill nº C-109 me permet de signaler à la Chambre et au ministre une question dont nous sommes saisis depuis longtemps.

Aux termes du bill nº C-109, on nous demande d'autoriser la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada à dépenser un certain montant pour l'aménagement d'une ligne ferroviaire dans le Nord de l'Alberta. Personne ne s'oppose à cela. Il y a quelques années, un bill semblable à celui dont la Chambre est actuellement saisie, a été présenté et adopté. En conséquence, le National-Canadien a fait un appel d'offres pour la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Depuis deux ans et demi ou trois ans, des députés de ce côté-ci ou des vis-à-vis demandent au ministre des Transports d'étudier la question de soumissions irrégulières au sujet de ce chemin de fer. Le National-Canadien aurait commis de graves erreurs dans l'application des clauses du contrat, ce qui aurait conduit à la faillite certaines entreprises qui travaillaient à la construction du chemin de fer.

Je sais qu'en conformité du Règlement, je ne peux pousser au-delà de certaines limites mon examen de la question du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, construit pour le compte du National-Canadien. Pour être bref et précis, d'autres députés et moi-même ne nous sentons nullement obligés à ce moment-ci, de voter en vertu de ce bill de nouvelles sommes d'argent pour que le National-Canadien construise une nouvelle ligne ferroviaire, avant que nous obtenions une réponse du ministre des Transports sur la question qu'il prétend étudier depuis longtemps.

Vers le 20 mars dernier, j'ai demandé au ministre des Transports s'il avait reçu des réclamations, avec mémoires à l'appui, des sociétés qui s'occupaient de construire le chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Le ministre a dit avoir reçu des réclamations et des mémoires, qu'ils étaient complexes et volumineux et qu'il lui faudrait du temps pour les examiner. Plusieurs mois se sont écoulés depuis et entre-temps, certaines entreprises ont dû se mettre en tutelle ou faire faillite. Certaines ont été acculées à la faillite avant que l'affaire soit portée à l'attention du ministre par la Chambre. Sauf erreur, une ou deux autres sociétés de construction ont été contraintes depuis à se mettre en tutelle.

[L'hon. M. Richardson.]

De crainte que le ministre suppléant des Transports n'essaie de dire que les entrepreneurs ayant travaillé pour le National-Canadien auraient dû se prévaloir de leurs droits et soumettre leurs réclamations aux tribunaux, je dois dire que toutes les possibilités juridiques ont été examinées. La situation est très semblable à celle qui s'est produite au début des années 60, lors de la construction du pipe-line dans le Nord de l'Ontario. A cette époque, cinq ou six entreprises de construction se sont trouvées dans une situation financière précaire et intenable, non par leur propre faute mais par suite de devis descriptifs imprécis dans les appels d'offres de la société de la Couronne intéressée. En conséquence, un certain nombre d'entreprises, qui avaient subi de lourdes pertes lors de la construction du pipe-line, réclamèrent des indemnités. Il ne m'intéresse pas de savoir si l'on estime qu'un paiement supplémentaire est un paiement *ex gratia* de la Couronne. Le fait est que les entreprises contractantes en question, n'avaient pas d'autres choix que de faire une réclamation spéciale. Le Conseil du Trésor fut saisi de la question en 1961, je crois.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député un moment. Lui, personnellement, craignait que ses remarques à propos du chemin de fer du Grand lac des Esclaves ne se rapportent pas à la question dont nous sommes saisis. Il est toujours difficile à la présidence de déterminer à quel point nous dépassons le cadre d'une motion mais, à mon sens, les commentaires sur la construction d'un autre chemin de fer, celui du Grand lac des Esclaves que le député a mentionné, s'écartent quelque peu des dispositions de cette mesure. Il n'est pas nécessaire que les remarques à propos du bill soient tout à fait pertinentes, mais le député pourrait quand même rapprocher ses commentaires du principe du bill présentement à l'étude.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je me contentais d'appuyer la thèse du député de Peace River qui a recommandé le renvoi de cette mesure à un comité pour qu'on puisse examiner en détail les initiatives des chemins de fer Nationaux quant à la construction d'un tronçon ferroviaire comme celui envisagé dans cette mesure.

Votre Honneur se rappelle que j'ai tenté plus d'une fois l'année dernière de savoir du ministre des Transports si lui et son ministère donnaient suite aux réclamations soumises par des entrepreneurs qui, je le répète, ont été acculés à la faillite à cause de la façon dont les chemins de fer Nationaux ont appliqué les conditions du contrat lors de la construction du chemin de fer du Grand lac des

Esclaves. Cette question, je le sais, ne se rapporte pas directement à l'essentiel du bill C-109, sauf par un côté.

On nous demande aujourd'hui de voter une somme d'argent pour le National-Canadien afin de lui permettre de construire un chemin de fer. J'estime, et beaucoup de députés, je pense, me donnent raison, que nous devons éviter de nous hâter d'approuver cette somme, tant que nous n'aurons pas obtenu l'assurance que le National-Canadien est prêt à régler de façon satisfaisante, et en conscience les réclamations des entrepreneurs qui ont été acculés à la faillite il y a six ou sept ans. Il y a, je pense, une relation directe entre ce qui s'est passé alors et ce qu'on nous demande maintenant. A moins que le ministre des Transports ne s'engage à prendre des mesures, les entrepreneurs dont je parle seront tous contraints à la faillite, à titre personnel ou en tant que société.

Je fais un dernier appel au ministre suppléant des Transports. Il devrait tâcher de persuader son collègue de paraître à la Chambre lorsque le bill C-109 sera étudié en comité plénier, afin d'expliquer ce qui s'est fait ces derniers mois à propos des demandes, requêtes et suppliques urgentes présentées non seulement par les propriétaires ou les dirigeants des entreprises en cause, mais par certains députés. Je pourrais citer des noms mais j'hésite à le faire car je n'en ai pas demandé l'autorisation aux intéressés. De nombreux députés de même qu'un sénateur ont présenté des instances au ministre des Transports afin—passez-moi l'expression—qu'on nettoie le gâchis qui traîne depuis des années.

• (4.10 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots seulement au sujet du bill C-109, visant, et je cite:

> ... la construction, par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des chemins de fer Nationaux du Canada, vers l'Ouest ...

Il s'agit de la construction d'une ligne d'environ 60 milles, selon l'annexe, à un coût moyen de $174,000 par mille, ou un coût approximatif de $10,435,000. J'espère que le gouvernement, le ministre des Transports (M. Hellyer) et les fonctionnaires du ministère ont étudié attentivement la rentabilité d'une construction de l'ordre de 10 ou 12 millions de dollars.

Nous pouvons lire dans le bill que le ministre des Finances (M. Benson) sera autorisé à faire des avances, à consentir des prêts, ne dépassant pas 12 millions de dollars. De plus, le contrat sera accordé au moyen de soumissions. On ne s'engage pas, encore là, à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire. On tiendra probablement compte de la solvabilité de l'entrepreneur. Si une soumission est un peu plus élevée que la plus basse, et que l'entrepreneur est plus solvable, le gouvernement se réserve le droit de choisir le soumissionnaire qu'il lui plaira.

Monsieur l'Orateur, le point sur lequel je veux appeler l'attention du ministre est le suivant: Au moment où le National-Canadien et le Pacifique-Canadien se voient obligés d'abandonner l'exploitation de certaines lignes de chemins de fer, comme le fait présentement la compagnie Ontario Northland Railway dans le nord-ouest du Québec et le nord-est de l'Ontario, le gouvernement a-t-il bien étudié la rentabilité d'une voie ferrée en Alberta? Est-ce que cette voie ferrée sera encore utilisée dans cinq ans ou dix ans, étant donné que l'industrie du camionnage pourrait sans doute pourvoir aux besoins de la région qui sera desservie par le National-Canadien?

Si l'exploitation de cette voie ferrée devient de moins en moins rentable, d'année en année, je me demande s'il ne serait pas à propos pour le gouvernement, au moment où les crédits sont tellement difficiles à obtenir, au moment où l'on a tellement de difficultés à entreprendre des constructions utiles à la population, d'étudier à fond cette question, de même que la situation de cette région de l'Alberta. Ce n'est pas que nous nous opposions à la construction d'une ligne de chemin de fer, loin de là. Seulement, si l'industrie du camionnage répond aux besoins de cette région de l'Alberta, je ne vois pas bien pourquoi le gouvernement prendrait la responsabilité de construire cette ligne de chemin de fer, qui coûtera, en fin de compte, environ 10 à 12 millions de dollars.

Si nous prenons comme exemple le Centre national des arts d'Ottawa, on pourrait bien dépenser jusqu'à 35 millions de dollars pour la construction de cette ligne de chemin de fer. Il faudrait donc, je crois, étudier soigneusement cette demande de construire une ligne de chemin de fer en Alberta. Il s'agit de savoir si ce projet sera rentable, si le National-Canadien réalisera des profits en exploitant cette ligne de chemin de fer. S'il est prouvé que le projet est rentable, nous ne nous y opposerons pas. Par ailleurs, si nous ne sommes pas trop sûrs de cette rentabilité, étant donné que le transport par camion est de plus en plus utilisé, contrairement au transport par chemin de fer, à ce moment-là, le gouvernement canadien n'a pas, à mon avis, l'autorisation de dépenser 10 ou 12 millions de dollars pour la construction d'une ligne de chemin de fer qui serait abandonnée dans quelques années.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques impressions que j'ai eues à la lecture du bill C-109. Je le répète, nous ne nous opposons pas à la construction de cette ligne de chemin de fer, en tant qu'elle est rentable. S'il existe un doute quant à sa rentabilité, le gouvernement devrait reporter l'étude du bill à six mois et préparer d'autres projets de loi susceptibles d'aider les citoyens de la région à qui on veut rendre service en vertu du bill C-109.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Ces derniers temps, je me suis beaucoup intéressé à la question des contrats du gouvernement. Ce qu'a dit le député de Selkirk (M. Schreyer) à propos des contrats qui découleront de cette mesure m'a donc frappé.

Les conditions et les garanties prévues à l'égard des contrats que passent les provinces sont diverses, comme j'ai pu le constater récemment.

J'aimerais signaler deux dispositions que le bill à l'étude devrait contenir, selon moi. La première est celle qu'a exposée le député de Selkirk. En garantissant de l'aide financière à la société de chemin de fer, le gouvernement devrait se garder le pouvoir de prescrire les conditions des contrats qui seront adjugés en vertu de cet arrangement. La situation qui s'est produite à propos du chemin de fer du Grand lac des Esclaves pourrait facilement se renouveler dans le cas de la ligne présentement à l'étude. D'autre part, le député de Témiscamingue (M. Caouette) a indiqué que l'arrangement actuel pourrait entraîner des dépenses bien supérieures à celles que prévoit le bill dont nous sommes saisis.

Il est très regrettable que le gouvernement et les sociétés de la Couronne aient omis dans le passé d'adopter des dispositions appropriées pour la protection des ouvriers qui travaillent à la construction d'ouvrages publics. Les pouvoirs du gouvernement fédéral suffisent rarement à assurer l'efficacité des normes qui régissent les soumissions. Monsieur l'Orateur, j'évoquerai un cas que vous connaissez parfaitement. Lors de la reconstruction de l'édifice de l'Ouest, par exemple, il est arrivé qu'il n'existait plus aucune relation entre les soumissions initiales et le montant final versé pour chaque partie du contrat. La même chose s'applique à maints contrats du gouvernement, sinon à la majorité d'entre eux. Cependant, le présent bill ne semble prévoir aucun moyen de protection contre le genre de possibilités qui préoccupent le député de Témiscamingue en ce qui concerne le Centre national des arts.

Dans ma propre région, nous avons éprouvé cette année de multiples difficultés à propos d'un contrat du gouvernement. Il s'agissait d'un cas où des personnes d'une province étaient retenues comme premiers entrepreneurs pour l'exécution de travaux publics dans une autre province. J'avoue que la situation de l'emploi à l'Hydro de l'Ontario n'est nullement reliée au présent bill, sauf qu'il s'agit également ici d'emploi, mais il convient de préciser que lorsque le gouvernement provincial du Québec adjuge un contrat, il spécifie que les employés doivent habiter cette province.

Non seulement les entrepreneurs, mais les travailleurs doivent venir de cette province. Cela cause un préjudice à l'Ontario, où les frontaliers, n'ayant pu trouver à s'embaucher pour les grands travaux de l'Hydro-Québec, se sont même vu refuser du travail en Ontario parce qu'ils n'ont pas l'expérience que les travailleurs du Québec ont acquise en travaillant dans les deux provinces.

Si je soulève cette question, c'est parce qu'il est temps, je pense, que nous profitions de l'expérience acquise: lorsque nous adjugeons des contrats dans les régions du Nord, les habitants de l'endroit devraient être les premiers à obtenir les emplois ainsi créés. Nous devrions insérer une disposition en ce sens dans le bill, car je ne vois pas comment, sans une clause dérogatoire ou une mesure législative appropriée, nous pourrions arriver à ce résultat. Je me souviens d'une mesure législative présentée par un ministre du Nord canadien, et dont une clause stipulait qu'il fallait donner la préférence aux naturels de la région chaque fois qu'on en trouvait sur place et qu'ils étaient aptes à faire le travail envisagé. Si nous ne pouvons pas adopter une loi générale prévoyant des emplois de ce genre, cette disposition devrait figurer dans le présent projet de loi. Je recommande au ministre qui parraine la mesure d'y insérer un article prévoyant une proportion de main-d'œuvre locale de 10 p. 100 qui ensuite serait inséré dans les soumissions présentées aux entrepreneurs.

• (4.20 p.m.)

Nous nous installons dans une nouvelle région entièrement inexploitée. Les habitants de cette région n'ont aucune autre possibilité d'emploi. Les entrepreneurs doivent apprendre qu'il leur faut embaucher la main-d'œuvre locale et c'est à nous d'y veiller. On pallierait ainsi certains problèmes auxquels doivent faire face les entrepreneurs dans la région du Grand lac des Esclaves quant à la main-d'œuvre locale.

Ce projet ressemble à de nombreuses autres mesures législatives dont nous avons déjà été saisis. Il ne tient nullement compte des aspirations du gouvernement fédéral et d'autres en ce qui a trait aux populations indigènes. A moins d'une action immédiate, il y aura des

ennuis. Le gouvernement pourrait parer à ces difficultés s'il insérait dans le projet de loi les deux articles dont j'ai parlé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Faulkner).

Sur l'article 1—*Construction et achèvement.*

M. Baldwin: Monsieur le président, quelle est l'attitude du ministre quant à ma série de questions? Peut-être tous les faits ne sont-ils pas disponibles à l'heure actuelle. Dans ce cas, pourrais-je proposer qu'on réserve l'article 1, si le ministre ne peut répondre aux questions et qu'on nous fournisse des exemplaires des ententes, ou du moins qu'on nous fasse part de leur substance. Nous pourrions alors passer à l'étude d'autres articles en espérant avoir les données avant de terminer l'étape du comité. S'il peut toutefois nous donner toutes les réponses voulues je serais heureux de l'entendre dès maintenant.

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, je serais heureux de répondre aux questions soulevées. Puis-je dire tout d'abord que dans l'étude de ce bill les député se trouveraient peut-être rassurés si je leur faisais remarquer qu'à part certains changements qui s'imposent quant à l'emplacement géographique et au coût, les dispositions officielles du bill ressemblent pour tout le reste aux mesures législatives qu'adopte de temps à autre la Chambre en vue d'autoriser la construction d'embranchements du National-Canadien.

On a soulevé la question des accords sur les expéditions. Ces accords ont été négociés entre la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Pan American Petroleum Corporation et l'Hudson's Bay Oil and Gas Company; ils garantissaient des expéditions annuelles, par la ligne du Canadien-National, de 75 p. 100 de toute la production de soufre et de toute la production de gaz de pétrole liquide venant des deux entreprise, ou d'un minimum de 223,000 tonnes fortes de soufre. Tous les députés verront, je pense, que l'expédition garantie de cette grande quantité de soufre rendra cet embranchement du National-Canadien fort utile.

J'aimerais m'étendre là-dessus, mais, en toute justice, je dois signaler que la situation concurrentielle des chemins de fer Nationaux quant aux autres sociétés et méthodes de transports, et leur position touchant les négociations avec les sociétés intéressées, indiquent qu'il ne convient pas de discuter encore des profits éventuels. Toutefois, des dirigeants de la Compagnie m'ont assuré, je le répète, que l'exploitation de cet embranchement assurera des recettes satisfaisantes.

M. Baldwin: Monsieur le président, je ne veux pas me reporter à d'autres lois sauf à des fins de comparaison, mais je signalerai au ministre qu'il est question dans la loi sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves d'une certaine convention et on dit au paragraphe *b*) de l'article 6 que la compagnie recevrait une garantie de la *Pine Point Mines Limited*:

> ... d'un volume de trafic sur la ligne ferroviaire qui, de l'avis de la Compagnie, permettra d'assurer le recouvrement du coût d'exploitation et d'entretien de la ligne ferroviaire en se fondant sur les tarifs-marchandises et sur les délais qui peuvent être déterminés par la convention;

Autrement dit, le gouvernement était tenu par la loi de s'assurer qu'une convention de ce genre était signée et c'est cet engagement du gouvernement, respecté par les membres du comité permanent, qui a permis l'adoption de la loi. En l'occurrence, bien entendu, il s'agissait d'un montant beaucoup plus considérable, 86 millions de dollars.

Je comprends très bien la nécessité pour le chemin de fer de soutenir la concurrence. Pour ma part, je n'ai pas l'intention d'intervenir dans cette affaire, mais le ministre pourrait-il, en interprétant les accords de son mieux, indiquer le nombre d'années en cause ainsi que le revenu brut et net de la société pour cette période? A mon avis, ces renseignements, en plus de ceux que le ministre nous a fournis, pourraient indiquer au comité que la société de chemin de fer, par suite de ces accords relatifs à la circulation, s'est engagée à obtenir des principaux intéressés les fonds nécessaires pour construire cette ligne ferroviaire.

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, la déclaration suivante, je crois, satisfaira le député. Les dirigeants du National-Canadien ont confirmé que les bénéfices bruts de la ligne de chemin de fer provenant de l'exploitation des deux usines de récupération du soufre couvriront toutes les dépenses qu'entraînent l'exploitation et l'entretien de l'embranchement et le transport des produits des industries sur d'autres lignes du réseau du National-Canadien, ainsi que l'intérêt. Cela permettra à la Compagnie d'amortir le coût de l'embranchement et de réaliser en même temps un bénéfice suffisant.

• (4.30 p.m.)

M. Skoberg: Monieur le président, le ministre suppléant a laissé entendre que les expéditions garanties de soufre s'élevaient à 75 p. 100 de la production. Sur combien d'an-

nées porte cette garantie? Il a donné les montants intéressant les recettes, mais est-il question d'une période de temps précise?

L'hon. M. Richardson: Quinze ans.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais savoir si le ministre est en mesure de nous en dire davantage sur la situation de cette région? Sauf erreur, la région est située dans une partie plutôt sous-développée du pays où se trouve une forte population indienne, même si elle est généralement assez dispersée.

Les habitants de cette région s'intéressent, j'en suis sûr, au facteur emploi. Lorsqu'une proposition de ce genre concernant la Panarctic Oil Company a été présentée, l'ancien ministre du Nord canadien a fait une déclaration qui, par la suite, a été incorporée au contrat intervenu entre la société pétrolière et les entrepreneurs, de sorte qu'un certain nombre d'ouvriers ont dû être engagés sur place. Je ne vois aucune raison pour qu'il en soit autrement dans le cas qui nous occupe afin d'assurer qu'un pourcentage des employés soit des gens de la région. J'aimerais savoir si le ministre à examiné ce problème et, si oui, ce qu'il compte faire.

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, j'ai noté les commentaires du député au sujet de l'emploi local lors de l'étape de la deuxième lecture. Je ferai certainement part de son inquiétude aux autorités du National-Canadien.

M. Peters: Le ministre devra faire plus que transmettre ces observations. Une fois le bill adopté, le National-Canadien obtiendra une concession. On nous a dit que le coût de l'entreprise sera amorti ou recouvré en 15 ans grâce aux ventes de soufre. Nous accordons cette concession au National-Canadien et en retour, il faut que la société prenne un engagement précis quant aux avantages qu'en retirera la région.

La déclaration de l'ancien ministre du Nord canadien, maintenant ministre des Travaux publics, m'a beaucoup plu. Elle était positive et précise. La société ne devait recevoir aucune aide à moins de remplir certaines conditions. L'emploi régional a augmenté. Je crois que la région compte des ouvriers qualifiés qui pourraient travailler à la construction.

Je me souviens d'une fois où un contrat de 40 millions de dollars avait été adjugé dans ma région et une compagnie de Montréal se proposait d'amener ses propres ouvriers sur place. Elle avait l'intention d'exploiter nos ressources hydrauliques sans même employer les ouvriers de la région. On en a fait toute une histoire, je pourrais dire que j'étais de la partie, et nous avons réussi à faire redresser la situation. Les gens de la région seront extrêmement indignés si la compagnie n'emploie pas la main-d'œuvre de l'endroit à des travaux de cette importance.

Le National-Canadien n'est pas un organisme bénévole et ne l'a jamais été. Il a toujours cherché à réaliser les plus gros bénéfices pour ses propriétaires, la Couronne et les actionnaires de l'ancien Grand Tronc. Si nous incluons ces conditions dans la mesure, le projet recevra l'appui des gens de la région. Voilà certes une obligation que nous devrions accepter. Ces conditions devraient être officielles.

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, une partie des travaux au moins seront confiés à d'autres compagnies et échapperont au contrôle du National-Canadien, surtout en matière d'emploi. Cependant, dans la mesure où les travaux seront effectués par le National-Canadien, on tiendra compte de la proposition du député qui, à mon avis, est excellente.

M. Benjamin: Monsieur le président, le ministre suppléant pourrait peut-être nous dire si le National-Canadien est prêt à lancer les appels d'offres et à quelle date il pourra entreprendre la construction, une fois les contrats adjugés.

L'hon. M. Richardson: La compagnie voudrait commencer les travaux au plus tôt afin que l'affaire soit en route avant que commence la saison d'hiver en Alberta. Les appels d'offres seront lancés dès que la mesure aura été adoptée. On prévoit que la construction de la ligne prendra environ un an.

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, j'ai retenu avec intérêt, dans la conversation entre le ministre et le député de Timiskaming, la suggestion du député au sujet de la main-d'œuvre locale. J'ai été heureux d'entendre le ministre répondre que c'était une bonne idée, qu'il l'appuyait sans réserve et qu'il en ferait part à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada. Peut-être ceci n'est-il pas très aimable envers le ministre des Transports, mais si c'est une si bonne idée, pourquoi n'y a-t-il pas songé plus tôt? Ce ministre fait partie du gouvernement depuis un certain nombre d'années, et tout comme l'ex-ministre du Nord canadien, qui avait grand souci des autochtones, surtout en matière d'emploi. Le ministre des Transports, parrain de ce bill, devrait nous dire pourquoi

cette idée n'a pas été incorporée au bill dès le début. Le ministre suppléant trouve l'idée bonne mais ce qui nous préoccupe, c'est que le ministre des Transports n'y a évidemment pas souscrit, sinon, on la retrouverait dans le bill.

L'hon. M. Richardson: On n'a pas raison de dire que le ministre ne souscrirait pas à cette idée. Il est tout à fait normal, pour lui comme pour moi, de supposer que les chemins de fer Nationaux et les autres entreprises qui exécuteront le contrat tenteront d'utiliser au maximum la main-d'œuvre locale. Cela est tout à fait naturel.

M. Howard (Skeena): Les antécédents des chemins de fer Nationaux et des autres entrepreneurs qui ont exécuté des travaux semblables ne permettent pas de tirer cette conclusion. Les résidents locaux ne sont employés que lorsqu'il y a une directive stipulée à cette fin dans le contrat. Une entreprise s'exécute alors que parce qu'elle y est obligée. Ce n'est jamais par souci de générosité. Le ministre des Transports devra rendre des comptes sur ce point un jour, peut-être même demain.

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Entendu.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—*offres ou soumissions par concurrence.*

M. Skoberg: Monsieur le président, j'invite sincèrement le ministre suppléant à considérer le fait que la compagnie devrait être liée par le principe des offres ou des soumissions par concurrence pour tous travaux qu'elle entreprend en totalité ou en partie par ses propres moyens, avant d'inviter des offres ou des soumissions d'autres entrepreneurs. Nous savons que les chemins de fer Nationaux ont adjugé bon nombre de contrats. Toutes les entreprises consacrées à l'exploitation et à la construction des chemins de fer devraient pouvoir faire des soumissions pour poser les rails et construire la superstructure qu'exige cette voie ferrée.

• (4.40 p.m.)

Ce ne serait que juste, d'après moi, car le ministre suppléant s'est déjà déclaré en faveur d'accorder la priorité aux habitants de la région. Dans les mêmes circonstances, la compagnie devrait avoir pour règle d'engager d'abord ces employés-là avant de faire un appel d'offres par concurrence. Je reconnais qu'il faudra peut-être en faire un si l'on veut obtenir une proposition et un prix concurrentiel entre les propres employés de la compagnie et un entrepreneur, mais ce ne serait que pour régulariser la comptabilité. Il nous faudrait sûrement avoir pour règle de donner le premier choix aux employés pour ce projet. Je demande au ministre suppléant d'approfondir la question et de songer d'abord aux employés de la compagnie. Les gens de la région y gagneraient assurément.

M. Benjamin: Monsieur le président, je propose que cette question soit comprise dans l'article 2. Ma question se rapporte aux installations mises à la disposition des employés du chemin de fer pendant la durée de la construction. D'après ce que j'ai vu lors de la construction de routes, les travailleurs se déplacent sans cesse de quelques milles par jour. Dans cette partie du pays, je suppose qu'il n'y a que très peu ou sans doute pas de facilités pour ce qui est du logement et de la nourriture. Je parle ici des poseurs de voies qui se déplacent avec l'équipement.

Sans aucun doute, lorsque les travailleurs du chemin de fer travailleront, la compagnie leur fournira des wagons-pension. Le ministre sait-il si les contrats ou les soumissions et contrats ultérieurs, signés par les entrepreneurs, prévoient un standard minimum pour les installations devant servir de logement, de restaurant et de salles de récréation à fournir par l'entrepreneur? Si non, le ministre pourra-t-il aborder cette question avec le National-Canadien?

Voici la situation: nous sommes en présence d'un grand nombre de grèves déclenchées à l'improviste. Certaines se sont produites tout près de la circonscription du ministre, d'autres tout près de celle du représentant de Saskatoon-Humboldt. Ce phénomène est très répandu à l'étape de la construction, lorsqu'il s'agit de vastes opérations de ce genre. A mon avis, les contrats devraient exiger des entrepreneurs qu'ils prévoient des normes raisonnables concernant la nourriture et le logement, et des centres de loisirs, car dans cette région du Canada—le député de Peace River le sait mieux que moi—je crains qu'il n'existe pas d'installation de ce genre dans le voisinage du lieu de construction.

Le ministre rappellera, je l'espère, au National-Canadien un fait certain: l'importance et la qualité des installations prévues pour ses employés sont parfois tout à fait insuffisantes. Dans certains des anciens wagons-pension utilisés pour les équipes spéciales, ni vous ni moi, monsieur le président, ne garderions des bestiaux. Si ces personnes doivent demeurer à 200, 300 ou 400 milles d'une localité ou d'un centre important, il faut qu'ils puissent vivre, manger et dormir décemment. J'espère que le ministre suppléant en référera au National-Canadien et l'assurera qu'on surveillera le problème.

M. Schreyer: Monsieur le président, je sais pertinemment que le ministre suppléant des Transports a dit que le National-Canadien voudrait commencer la construction de cette ligne de chemin de fer en Alberta aussitôt que possible. A l'instar d'autres députés, je tiens à voir ce travail-là terminé, car cela aiderait beaucoup à assurer le développement économique de la région en cause. Toutefois, c'est moins simple que ça en a l'air. Le National-Canadien est peut-être pressé maintenant, mais il me semble qu'il n'est pas aussi pressé lorsqu'il s'agit de régler les questions dont il est saisi.

Je le répète au ministre suppléant des Transports: puisqu'il fait partie du ministère et aide le ministre à régler les problèmes que comporte le portefeuille, il devrait se faire remettre les dossiers du National-Canadien relatifs à la construction de la ligne de chemin de fer du Grand lac des Esclaves à Pine Point. Les entreprises de construction Hatch Construction, Pete Rohl Construction, Ginter Construction, Krywa Brothers Construction, Lucas Construction et d'autres encore ont fait faillite à cause de l'article 16 du contrat.

Le National-Canadien s'est servi de cette formule de contrat pour ses ententes avec les sociétés qui construisent pour elles des superstructures de voie. J'ignore depuis quand l'article 16 fait partie du contrat du National-Canadien. On me dit qu'après bien des années, de fait des décennies, on l'a laissé tomber. J'aimerais bien en être sûr. J'hésiterais sûrement à voter des sommes à l'intention du National-Canadien afin de payer les entrepreneurs pour la construction d'une nouvelle voie ferrée, si je pensais que l'article 16 pouvait encore faire partie du contrat.

Cet article 16 était incorporé à l'entente conclue pour la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Elle a été appliquée avec si peu de scrupule qu'elle a contribué directement à la faillite de quatre ou cinq sociétés de construction de routes. Le ministre suppléant doit consulter, il le fera j'en suis sûr, tous les mémoires, toute la documentation accumulée au bureau du ministre des Transports. Le ministre suppléant voudra sûrement étudier cette documentation dans le menu, en vue de décider comment s'y prendre maintenant pour redresser le grief de ces personnes. Rien ne sert de parler de leur droit de recours aux tribunaux. Dans certains cas, malheureusement, on ne peut encore obtenir justice sans l'argent nécessaire pour payer les honoraires des conseillers juridiques, et ainsi de suite.

[M. Benjamin.]

La plupart de ces entreprises de construction avaient une caution. Dans un, deux ou trois cas, les sociétés de cautionnement ont exercé de telles pressions sur les entrepreneurs qu'ils les ont forcées à se désister. C'est d'autant plus pénible que les entrepreneurs ne pouvaient aller en justice mais moralement, si l'on pense à ce qui est juste et honnête, je suis convaincu que leur cause est solide. J'en ai presque assez du ministre des Transports qui n'a pas encore décidé après sept mois si leur cause est fondée.

M. le président: L'article 2 est-il adopté?

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots avant qu'on aille plus loin. Après avoir lu l'article 2, je crois qu'il aurait peut-être mieux valu traiter de cette question au cours de la discussion antérieure. Mais cela n'a pas d'importance.

C'est cet article qui autorise la compagnie, le National-Canadien, à adopter le principe des offres ou soumissions et à négocier en vue d'obtenir des prix plus avantageux. La compagnie n'est pas tenue, aux termes de l'article, d'accepter la plus basse ou l'une quelconque des offres ou des soumissions faites ou obtenues. Elle est, en outre, autorisée à passer contrat pour l'exécution des travaux de construction.

Même si le ministre juge acceptable la proposition de mon collègue, le député de Timiskaming, et la transmet au National-Canadien, en l'absence de toute disposition écrite dans le projet de loi à l'étude qui obligerait le National-Canadien à faire quelque chose, j'estime qu'étant donné l'activité du National-Canadien, son attitude à l'égard des entrepreneurs qu'il pourrait engager de temps à autre exclura toute générosité de sa part.

Je pourrais en dire de dures à propos du National-Canadien dans un autre domaine et en ce qui concerne certains autres genres d'activité. Comme entreprise d'État la compagnie n'est pas le moindrement progressiste, selon moi, ni désireuse de favoriser les intérêts de l'économie ou de quoi que ce soit du genre. C'est plutôt une sorte de société ultra-conservatrice en faveur du statu quo, capable de se montrer très dure et de faire absolument fi du bien-être des gens.

En outre, il y a un élément de notre vie économique qui ne me plaît aucunement, et bien des députés sont sûrement du même avis. Cet élément peut néanmoins entrer en jeu dans le cas de n'importe lequel des entrepreneurs engagés par le National-Canadien pour travailler à son compte. La situation

dont je veux parler résulterait du genre de conventions collectives entre un syndicat et la compagnie, comportant le prétendu principe de l'atelier syndicaliste. C'est là, soit dit en passant, un principe que je n'approuve pas, du fait surtout qu'il milite contre l'emploi de gens de la région où s'exécutent les travaux. Pour ce qui est de la construction envisagée ici, le cas dont je parle est hypothétique, mais c'est quand même une situation de fait sous bien des rapports.

• (4.50 p.m.)

Mon expérience m'a enseigné que la situation peut se présenter lorsqu'un syndicat dans une province, avec sa centrale dans l'une des principales villes, a une convention collective avec un employeur qui détient un contrat pour exécuter des travaux de construction à 500, 800 ou 1,000 milles de la centrale de ce syndicat et parfois du siège social de la société de construction elle-même. Par suite du principe de l'atelier syndiqué de ces conventions collectives, selon lequel une personne ne peut être embauchée que si elle fait partie au préalable du syndicat, nous constatons que les équipes de construction qui se rendent dans des régions reculées ou rurales pour exécuter des travaux de construction viennent des grandes villes. Il en résulte que la population locale, indépendamment de ses qualifications, n'a pas l'occasion d'obtenir un emploi dans cette entreprise, parce que les dispositions de la convention collective s'y opposent.

J'irais même plus loin que le député de Timiskaming et je dirais qu'au départ cela s'appliquerait au peuple indigène de la région, surtout aux autochtones indiens, mais pourrait également s'appliquer à n'importe qui de la région. A moins de pouvoir insérer dans le bill que le National-Canadien, qui n'a pas de très bons antécédents à cet égard, doit être tenu de fournir du travail à la population locale il ne le fera pas pour les raisons que je viens d'énumérer.

Certains de mes collègues que j'ai consultés conviennent avec moi que nous n'avons pas ici le libellé juste d'un amendement qui garantirait les chances d'emploi aux habitants de la région où auront lieu les travaux de construction. Mais le ministre des Travaux publics, qui était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsqu'on a voulu, par un conscient effort, consigner dans les formes juridiques le droit des natifs de la région aux occasions d'emploi, va sûrement trouver dans les dossiers de son ministère ou dans ceux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien les mots qu'il faudrait ajouter ici. De cette façon, on incorporerait au projet de loi les bons aspects de la résolution appuyée par le ministre. Le ministre des Travaux publics et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourraient sans doute se consulter afin de voir si une telle formule existe. Comme on a déjà traité de cette question, il existe sûrement une formule appropriée qui a fait ses preuves dans le passé et que nous pourrions peut-être incorporer à l'article à l'étude.

J'aimerais demander officieusement au ministre de nous dire si lui-même préférerait que l'article à l'étude soit réservé jusqu'à ce qu'on puisse le rédiger de façon à ce qu'il accorde la protection que nous désirons tous. S'il est impossible de trouver une formule acceptable immédiatement, l'article pourrait être réservé jusqu'à demain ou même jusqu'à plus tard ce soir.

M. Fairweather: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Je l'ai écouté avec grand intérêt lorsqu'il nous a accusés d'être réactionnaires à l'égard du National-Canadien. Sans rien dire à ce sujet, j'aimerais demander au député s'il essaie d'empêcher une réaction en ce qui concerne les méthodes d'emploi au sein des syndicats? En d'autres termes, qui est réactionnaire, ou bien le sommes-nous tous deux? J'apprécierais une réponse franche.

M. Howard (Skeena): Je suis certain que le député aurait pu se passer de poser sa question, car il a entendu ce que j'ai dit. J'ai été très explicite pour ce qui est du principe de l'atelier. Je n'y crois pas. Je ne pense pas que le syndicat devrait avoir en premier lieu le droit de déterminer si une personne doit ou non être employée.

L'hon. M. Richardson: Monsieur le président, la question a été bien exposée et j'en ai accepté la validité. Puis-je dire que je la soumettrai aux fonctionnaires du National-Canadien. Je ne pense pas qu'il soit opportun de lier la compagnie par cette mesure particulière. Je ne crois vraiment pas que nous devions modifier le texte du bill tel qu'il est rédigé.

M. Benjamin: Monsieur le président, le ministre suppléant pourrait-il nous dire si le National-Canadien a déjà acquis un droit de passage quelconque. Je ne m'attends pas qu'il donne des détails sur ce droit; je voudrais seulement savoir s'il passe à travers les terres de la Couronne. Dans l'affirmative, est-il acheté ou est-il loué de la Couronne, et quel genre de bail est-ce? Est-il loué pour 99 ans ou pour 33 ans? Ce croit de passage s'exerce-t-il à travers des terres indiennes ou des réserves indiennes et quels arrangements ont été pris pour indemniser les Indiens?

L'hon. M. Richardson: Je ne sais pas à l'heure actuelle qui est propriétaire du terrain, mais je crois bien qu'un droit d'emprise a été acquis.

M. Benjamin: Le ministre suppléant pourrait-il aussi nous dire si la compagnie a commencé à construire la superstructure de la voie, les clôtures de l'emprise, ou si elle a fait exécuter des travaux par ses équipes jusqu'à maintenant?

L'hon. M. Richardson: Non, on attend l'adoption de la mesure pour entreprendre les principaux travaux.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 8 sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

• (5.00 p.m.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Lors de la prochaine séance de la Chambre?

L'hon. M. Macdonald: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Je veux simplement signaler, monsieur l'Orateur, que je ne tiens pas à ce que la Chambre donne son consentement unanime, à moins que le ministre ne nous fasse un rapport détaillé des décisions prises par le ministère quant au bien-fondé des réclamations relatives aux contrats pour la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves.

M. l'Orateur suppléant: Lors de la prochaine séance de la Chambre.

LA LOI SUR LES JUGES

MODIFICATION PRÉVOYANT TROIS NOUVEAUX JUGES POUR L'ONTARIO ET LE QUÉBEC

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les juges en vue de prévoir les traitements de trois nouveaux juges de la Cour de comté d'Ontario et onze nouveaux juges de la Cour supérieure de Québec.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Faulkner.)

L'hon. M. Macdonald: Comme les députés le remarqueront, monsieur le président, la résolution prévoit trois nouveaux juges de la Cour de comté d'Ontario et onze nouveaux juges de la Cour supérieure de Québec. Peut-être pourrais-je faire porter quelques remarques sur la seconde des deux propositions fondamentales qu'implique la véritable résolution. Je fais observer que la nécessité de désigner les 11 nouveaux juges de la Cour supérieure de Québec, ce qui est, les députés en conviendront d'emblée, un complément important apporté à l'appareil judiciaire de cette province a été le résultat direct de la décision prise par la province de Québec de se prévaloir de la loi adoptée lors de la dernière session pour modifier la loi sur le divorce. Lorsque la Chambre fut saisie du bill, les députés s'en souviendront, on ne prévoyait pas que le Québec se prévaudrait, du moins dès cette année, de l'occasion d'assumer la juridiction en matière de divorce. On présumait que la province continuerait à se reposer sur la formule traditionnelle de l'octroi de divorces par le Parlement. Le gouvernement québécois a toutefois décidé, à la fin de juin, de profiter des dispositions de la loi sur le divorce et d'assumer les responsabilités que cette loi lui permettait ainsi qu'à la province de Terre-Neuve en matière de divorce. Il faut donc nommer de nouveaux juges pour que les tribunaux puissent exercer leur compétence dans ce domaine. Voilà pourquoi nous voulons maintenant pourvoir la magistrature québécoise de ces nouveaux membres.

Je crois comprendre que la nécessité de nommer trois nouveaux juges aux cours de comté de l'Ontario provient de l'accroissement normal et inévitable du nombre des litiges occasionnés par l'expansion de la province.

M. Woolliams: Monsieur le président, je suis heureux de voir ici le ministre de la Justice, parce que je voulais lui faire de grands compliments. Je tiens tout d'abord à le féliciter d'avoir récemment nommé le juge en chef M. Val Milvain à la division de première instance de l'Alberta. Le barreau de l'Ablerta ainsi que le barreau canadien admettront que c'est d'un homme de ce genre et de ce calibre dont nous avions besoin pour ce poste. Il rehaussera la dignité de la magistrature et il fera un excellent juge de première instance. Je suis en outre convaincu qu'il apportera la compétence administrative nécessaire à expédier les causes accumulées dans bon nombre de nos tribunaux. Je dois avouer aussi qu'on a très bien choisi les membres de la magistrature. Je peux parler au nom des deux provinces où j'ai exercé ma profession, la Saskatchewan et l'Alberta.

M. Orlikow: Était-il un conservateur?

M. Woolliams: Certes, des députés ont été nommés. J'ai toujours soutenu que l'expérience acquise au Parlement est utile au juge

dans les causes très importantes. Dans l'ensemble, je trouve que les nominations ont été excellentes. A l'ami qui a demandé si je voulais être nommé, je répondrai que je suis satisfait du poste que j'occupe.

La résolution renferme deux propositions très simples. Comme l'a dit le président du Conseil privé au nom du ministre de la Justice temporairement absent, on prévoit augmenter le nombre des juges de la Cour de comté d'Ontario et nommer onze nouveaux juges de la Cour supérieure de Québec. Inutile de mentionner la juridiction supplémentaire en rapport avec le divorce, et de dire que l'expansion des centres urbains du Canada expansion semblable à celle de l'étranger—a multiplié la tâche des tribunaux des différentes provinces. Il y a une accumulation d'affaires au civil et au criminel. Je ne sais—le ministre me le dira peut-être—combien la Cour supérieure du Québec compte de juges actuellement. Étant donné l'addition de la compétence en matière de divorce, je crois que ce projet de résolution provient d'une recommandation du procureur général du Québec.

A propos de la désignation des juges, il est une chose que j'aimerais signaler au ministre de la Justice. Je ne veux pas critiquer l'actuel ministre de la Justice. Je me reporte aux causes dont sont saisis les tribunaux supérieurs des provinces où les jugements sont remis. Dans notre pays, les causes sont fréquemment remises pendant des mois. Dans ma propre province il y eu une période où des cas ont été remis pendant deux ou trois ans, et les citoyens se voyaient ainsi dénier une décision de justice. Le régime des États-Unis peut sembler dur, mais quand un certain nombre de causes s'entassent pendant un certain temps sur le pupitre du juge, on retient son traitement jusqu'à ce qu'il ait tout déblayé. Il me semble que ces messieurs lanternent parfois beaucoup trop.

Il serait peut-être utile de signaler que la Chambre sera bientôt saisie de modifications au Code criminel. Si je comprends bien, il n'y a pas de grande différence entre l'ancien projet de loi et le nouveau en ce qui concerne la juridiction des divers tribunaux au criminel. Sans aucun doute, comme on l'a mentionné pendant la période des questions, le nombre de crimes a augmenté. Je n'ai pas les données devant moi, mais j'ai ici un article de journal intitulé «Underworld Toll at 15 in Montreal». Voici l'article:

> Le nombre de meurtres de la pègre dans la région de Montréal se chiffrait à 14 depuis février dernier, lorsque la police a découvert les corps d'un jeune couple dans le coffre d'une voiture samedi.
>
> Dimanche, toutefois, ce chiffre a monté à 15 lorsqu'on a découvert le corps d'un jeune homme dans un cimetière de voitures près de Huntingdon, à 20 milles d'ici en direction du sud-est.
>
> Il avait été tué de coups de fusil qui l'avaient apparemment atteints à la tête et au cou...

• (5.10 p.m.)

Il me semble que l'une des choses dont nous avons besoin est une police forte, afin de découvrir les criminels. Une fois ceux-ci devant les tribunaux, nous avons besoin d'une administration expédiente qui les juge et, s'ils sont reconnus coupables, qui leur inflige les sanctions appropriées.

Il existe deux sortes de crimes, monsieur le président. Dire que le crime est un est erroné. Le crime de violence crée un climat de peur dans les rues de nos villes en expansion. Le crime bourgeois, dans le domaine économique, est beaucoup moins visible que le crime de violence. Mais, le coût matériel des délits tels que larcins, fraudes au consommateur, violations de la loi sur les coalitions et détournement de fonds, est gigantesque par rapport au coût de tous les crimes de violence, même au Canada. Toutefois, pour contrôler les crimes de violence et les crimes bourgeois, nous devons avoir des lois pratiques, qui s'adaptent à notre conception moderne et nouvelle de la vie et du comportement humain. Une mesure à prendre, bien entendu est d'accroître la capacité des tribunaux pour juger les affaires qui leur sont soumises.

J'ai lu l'article qui a paru récemment dans le magazine *MacLean;* le ministre est un reporter de marque. Sous ce rapport, on aurait cru qu'il portait le maroquin neuf du premier ministre, que les réformes viennent de ce dernier ou de lui-même. Néanmoins, je lui conseille de modifier vraiment le code criminel afin de rendre nos tribunaux plus pratiques. La justice doit être la même pour tous, riches ou pauvres.

On ne peut nier l'importance de lois pertinentes et de leur application convenable dans la lutte contre le crime, mais depuis des années je crois que nous devrions nous attaquer à ses terrains de culture, aux cloaques d'injustice et de pauvreté que sont les taudis de villes qui grandissent à vue d'œil. La misère des taudis fait de leurs habitants non des maîtres mais des victimes de leur milieu. Un milieu corrompu se transmet comme un héritage. Pour monter contre le crime une

attaque massive il faut d'abord nous en prendre au désespoir, aux manques d'occasions, nourriciers du crime. La criminalité croît encore toutefois dans des conditions de prospérité, et c'est le crime économique des bourgeois qui sape le système capitaliste, car, par sa faute, on voit que les contrôles se multiplient et qu'on muselle la liberté.

Bref, la police, les tribunaux et les prisons ne peuvent donc seuls réprimer le crime. Nous devons, en outre, éliminer les causes profondes du crime—les forces puissantes et tenaces qui envahissent notre milieu, mettent à l'épreuve notre personnalité et déterminent la qualité de notre vie.

Grâce à des initiatives à long terme, dans un pays neuf aux ressources surabondantes, nous pouvons vaincre la pauvreté, l'ignorance, la maladie, la discrimination, la désintégration de la famille, l'injustice, la tension sociale et le désespoir. Or tout en nous efforçant d'enrayer les causes du crime, nous devons nous appliquer à apporter aux divers articles du Code criminel les modifications voulues pour assurer le respect de la loi, pour garantir que le Code ne soit pas conçu et organisé de façon à protéger le riche et à créer une injustice pour le pauvre. Selon notre constitution, le crime relève du pouvoir fédéral, alors que l'application de la loi appartient aux administrations provinciales et locales. Notre Parlement doit viser à établir la justice dans le domaine du crime. Il nous appartient de conférer l'excellence à chaque aspect de l'administration de la justice pénale. C'est pourquoi je félicite le ministre de la Justice pour la haute compétence des hommes qu'il a désignés à la présidence des tribunaux durant la courte période écoulée depuis son accession à son poste.

J'ai parlé de sentences réservées, monsieur le président, mais je ne sais trop quelle est la solution. Peut-être le ministre devrait-il écrire aux juges en chef des différentes provinces. Nous devons résoudre le problème des jugements qui restent trop longtemps en suspens et qui empêchent la justice de suivre son cours.

De plus, j'ai lu récemment quelque chose qui me préoccupe. L'autre Chambre est saisie d'un projet de loi, sans doute parrainé par le gouvernement, qui nous parviendra sous peu et qui tend à modifier la loi sur la Cour suprême du Canada. Nous augmentons le nombre de juges de la division des procès de la cour supérieure d'une province et des cours de comté d'une autre province. Or, puisque nous sommes saisis de la résolution à cette fin, autant étudier ce qui adviendra, à la suite de ces modifications, de la juridiction de la Cour suprême du Canada. Le projet de loi veut édifier la justice sur des fondements purement matérialistes; s'il devient loi, les poursuites au civil ne pourront être déférées à cette cour que si le montant en cause est d'au moins $10,000 ou si une question de droit est en jeu.

Qu'on me permette d'abord de traiter de l'aspect légal de la question. A mon avis, la Cour suprême du Canada est surmenée; c'est évident. Le ministre de la Justice ou les fonctionnaires de la Couronne envisageraient peut-être l'extension de cette cour. Mais avant de réduire le nombre de causes portées devant cette cour, soyons prudents.

N'oublions pas qu'en retirant à nos concitoyens le droit d'interjeter appel à la Cour suprême et en décrétant qu'en procédure civile, lorsque ne sont en cause que des droits patrimoniaux, personne ne comparaîtra devant ce tribunal si le montant en litige ne dépasse pas $10,000 ou s'il ne s'agit pas d'une question de droit à trancher, on leur refuse la justice. Les particuliers et les petites sociétés n'auraient plus le droit de faire appel à la Cour suprême du Canada, la plus haute juridiction du pays.

Le ministre de la Justice a été avocat plaidant comme beaucoup d'entre nous ici; il se rend donc compte des énormes responsabilités qui sont celles d'un juge de première instance à la Cour supérieure. Soit dit en passant, nous devrons en nommer incessament quelques-uns dans la province de Québec. Je me suis souvent demandé de quel pouvoir un tel juge disposait, mais j'ignore comment modifier ce pouvoir dans notre domaine jurisprudentiel. Je veux parler du pouvoir d'un juge chargé d'instruire un procès.

On se demandera peut-être ce que j'entends par là. Permettez-moi de donner un mot d'explication à l'intention de ceux qui ne sont pas du barreau. Parfois dix témoins à charge affirmeront une chose, tandis qu'un seul témoin à décharge prétendra le contraire, ou vice versa, pour une question toute simple. Le juge a dans ce cas le pouvoir de retenir le témoignage du témoin unique et de rejeter celui des dix autres. Une fois le juge arrivé à cette conclusion, il n'y a plus rien à faire à la Cour d'appel et à la Cour suprême du Canada. Nous sommes devant un élément de preuve et notre seul recours sera alors de parvenir à prouver que le juge s'est fondé sur des témoignages inexistants pour aboutir à cette conclusion. Voilà en termes simples, comment les choses se passent.

Lorsqu'en dépit de la règle de la jurisprudence, qui se fonde sur le *commonlaw*, droit commun, et non sur une loi statutaire, on retire à la Cour suprême du Canada le droit de revoir les faits d'une cause, je prétends alors qu'une fois de plus on entrave la marche de la justice. Je me rends pleinement compte qu'il peut s'agir d'une question où la

loi et les faits interviennent, et que le juge de première instance ait pu déclarer à tort qu'un fait ne reposait sur aucune preuve, peut constituer en soi une question de droit.

Je m'oppose à une mesure de ce genre, pour deux raisons. Durant la fin de semaine, le sénateur Roebuck a déclaré—et je suis d'accord avec lui—que nous empêchons vraiment les Canadiens d'obtenir justice de la Cour suprême du Canada si nous adoptons une disposition qui stipule que les causes déférées à ce tribunal devront mettre en cause la somme de $10,000 ou une question de droit proprement dit. Le citoyen ordinaire du Canada sera privé du droit de comparaître devant la plus haute cour du pays, ce qui est une façon dangereuse d'aborder le problème de la justice.

• (5.20 p.m.)

Je dois dire à la décharge de la Cour suprême du Canada, que les juges sont accablés de travail. Ceux-ci ne reçoivent pas l'aide accordée aux juges de la Cour suprême des États-Unis, qui ont de nombreux avocats pour les aider à faire des recherches. Au Canada, les juges ne disposent pas de tels services, ce qui explique sans doute pourquoi ils sont débordés. La solution n'est pas de diminuer le nombre de causes dont est saisie la Cour suprême, mais d'y augmenter le nombre de juges, s'il le faut, tout comme on a augmenté celui de la Cour supérieure du Québec et des cours de comté d'Ontario.

Avant de songer à restreindre la compétence de la Cour suprême du Canada, le ministre de la Justice devrait lire le discours que le sénateur Roebuck a prononcé à l'autre endroit la semaine dernière. Il devrait l'étudier et bien réfléchir avant d'abolir les droits du Canadien ordinaire. J'estime que déjà notre système juridique est inférieur à celui qu'on devrait avoir dans une société juste. Comme l'a déclaré un député à ma gauche, il y a une loi pour les riches et une autre pour les pauvres. C'est vrai. La qualité de la justice qu'un requérant obtient des cours dépend trop souvent de l'intelligence et du talent de celui qui le représente devant le tribunal, tant au civil qu'au criminel. Nous ne devrions restreindre la compétence des tribunaux qu'après mûre reflexion.

Le président du Conseil privé attribuait l'augmentation du nombre des juges dans le Québec à la nouvelle loi sur le divorce, qui impose beaucoup plus de travail aux tribunaux. Il me semble, d'après ce que j'ai appris, que les nouveaux règlements édictés en vertu de la nouvelle loi sur le divorce sont tellement incommodes que les personnes qui veulent invoquer la loi font face à deux difficultés à l'heure actuelle. Tout d'abord, la nouvelle procédure est tellement incommode qu'un procès coûte trop cher. Je ne sais ce que les avocats demandent maintenant pour un divorce; je n'en ai pas discuté avec les membres de mon étude ni avec des membres du Barreau de l'Alberta, mais on me dit qu'aux termes des nouveaux règlements, les avocats ont beaucoup plus à faire qu'autrefois et que leurs honoraires doivent être beaucoup plus élevés qu'en vertu de l'ancien système. Le deuxième problème concerne aussi la procédure. A ce sujet, je vous donne un exemple pris en Ontario. Il faudrait peut-être modifier les règlements de l'Ontario dans les cas où un service subrogatoire est nécessaire. A l'heure actuelle, le conjoint abandonné doit publier un avis dans un journal; d'autre part, pour être autorisé par ordonnance à le faire, le plaignant doit attester sous serment que son conjoint lira vraisemblablement le journal dans lequel l'avis doit paraître. Monsieur le président, comment quelqu'un peut-il faire une telle déclaration sous serment, surtout s'il n'a pas vu son conjoint depuis quatre ou cinq ans ou si celui-ci est parti à Timbuktu ou ailleurs? C'est faire un âne de la loi, comme Charles Dickens aurait dit.

Le ministre de la Justice devrait faire changer ces règles, qui sont bien trop incommodes. On devrait aussi changer les exigences sur la documentation à déposer. Je doute que toute cette documentation soit requise. Modernisons la procédure. Facilitons les choses pour le citoyen moyen: permettons-lui de se présenter devant le tribunal sans faire un tas de dépenses. De cette façon le procès durera moins longtemps et le travail des juges sera d'autant réduit. D'autre part, j'ai toujours été d'avis qu'on ne peut jamais payer trop cher pour défendre la liberté d'un sujet. Voilà pourquoi j'appuie la résolution. Si les gouvernements provinciaux ont fait leur recommandation, c'est que, bien entendu, elle devrait être acceptée.

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant: Le comité accorde-t-il son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Je pense, aussi, que le ministère de la Justice devrait examiner la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada. D'abord, ce tribunal penche du côté de la Couronne. Qu'il s'agisse d'une affaire d'expropriation ou de toute autre cause, ce tribunal est toujours un peu pour la Couronne. Deuxièmement, même selon les nouvelles règles, la procédure est tellement encombrante qu'il est bien trop coûteux pour le citoyen moyen de plaider devant ce tribunal.

J'ai en main un article de journal qui traite d'une cause portée devant la Cour de l'Échiquier. Je ne voudrais pas avoir à deviner combien cette affaire coûte aux parties plaidantes. Cet article, paru le 3 octobre 1968, est coiffé du titre: «Nul recours pour les Japonais, déclare l'avocat.» Je vois le député de Colombie-Britannique lever les yeux. Je vous lis l'article:

> Lorsque, pendant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement a confisqué les biens des Canadiens japonais, c'était pour toujours et sans recours, déclarait hier un avocat du gouvernement fédéral.
>
> M. Norman Mullins . . .

avocat au ministère de la Justice,

> . . . qui plaidait pour le gouvernement dans une demande d'indemnité de $1,450,000 de la part de Torazo Iwasaki, âgé de 89 ans.
>
> M. Mullins a dit que les arguments invoqués par l'avocat de M. Iwasaki avaient été rejetés il y a 21 ans par le jugement d'une réclamation semblable faite par Eikichi Nakashima.

L'article ajoute que la propriété avait été confisquée au propriétaire japonais pendant la guerre et qu'on lui avait versé une indemnité de $5,000. M. Macleod, avocat d'Iwasaki, a dit à la Cour de l'Échiquier que Gavin C. Mauat—je ne sais trop comment prononcer ce nom—représentait le secrétaire d'État, qui était le séquestre des biens ennemis. Aujourd'hui, Mauat est membre d'un syndicat important qui a des chances de retirer $1,450,000 de cette propriété.

M. Perrault: L'affaire est devant les tribunaux.

M. Woolliams: Je sais, et la cour rendra sa décision.

M. Perrault: La cause est encore devant les tribunaux.

M. Woolliams: Si mon honorable ami tient à faire un discours qu'il le fasse en temps opportun. Je ne veux pas engager de discussion avec un membre du déversoir des premières banquettes.

J'aimerais que le ministre de la Justice enquête sur la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada à l'égard des droits patrimoniaux des citoyens, qu'il prenne des mesures pour lui retirer ce genre de juridiction et la confier aux Cours supérieures et aux Cours suprêmes des provinces. Les parties en litige pourraient ainsi se permettre de faire juger leurs causes. Nous contribuerions ainsi pour beaucoup à modifier l'ancienne idée voulant qu'il existe une loi pour les riches et une autre pour les pauvres dans la Cours de l'Échiquier.

A l'heure actuelle, les procès en matière d'expropriations coûtent beaucoup trop cher au citoyen moyen. Récemment, une affaire où il s'agissait de la ceinture de verdure avait coûté au plaideur $29,000. Il a essayé de comparaître devant le tribunal, mais il n'y est pas parvenu et il a laissé tomber l'affaire. A mon avis, lorsqu'il s'agit de la nomination de juges aux Cours suprêmes, aux Cours supérieures, à la division du Banc de la Reine ou autre dans les diverses provinces, nous devrions d'abord, avant d'étendre ou de restreindre une juridiction quelconque, nous assurer qu'il n'y a pas une loi pour l'homme riche et une autre pour l'homme pauvre.

• (5.30 p.m.)

Je voudrais souligner un autre point; il s'agit du calibre des juges à désigner. Je me reporte à une cause que nous connaissons tous, celle de Whitfield contre la compagnie Canadian Marconi, et au jugement de la Cour d'appel du Québec, qui a été plus tard confirmée par la Cour suprême du Canada. Dans un contrat avait été insérée la disposition suivante:

> L'accès des villages indiens et esquimaux est considéré comme défendu et il est interdit aux membres du personnel de fraterniser ou de s'associer avec la population indigène, excepté dans des circonstances spéciales. La violation de ce règlement est un motif de congédiement.

Un homme fraternisa avec une jeune Esquimaude. On le congédia. Il intenta à son employeur une action de $25,000. Voici ce que décida le tribunal du Québec:

> Comme j'aboutis à la conclusion que la disposition dont on se plaint n'est pas contraire à la Déclaration canadienne des droits, je n'ai pas l'intention de chercher si la Déclaration canadienne des droits s'applique directement ou indirectement, au contrat d'emploi qui a été passé dans la province de Québec entre Whitfield et la compagnie Canadian Marconi.

La cour a confirmé que cette clause était valide. Eh bien, s'il y eut jamais un cas où l'on fit preuve de discrimination, c'est bien celui-là. Si pareille clause dans un contrat commercial peut être valablement invoquée cela signifie qu'on admet l'essence même de la discrimination. Disons-le en passant, la décision de la Cour suprême du Canada était courte: simple entérinement du jugement de

la Cour supérieure du Québec; ce n'était pas un jugement écrit, déposé au greffe.

Il me semble qu'un cas comme celui-là souligne une fois de plus l'importance de désigner, auprès des tribunaux, des hommes doués de cœur, d'imagination et d'une grande connaissance de la nature humaine; des hommes conscients du danger de stagnation qui menace la loi et qui savent qu'elle ne peut jamais être considérée comme immuable. La loi, au fur et à mesure qu'on l'interprète, doit ressembler à un arbre qui grandit et qui croît au rythme même où changent les circonstances, où évolue la société. Voilà le secret du type d'imagination et de l'influence que doivent posséder ceux qu'on nomme à nos tribunaux. Le terme «opérations de banque», par exemple, avait un sens donné en 1906, un autre en 1935 et un autre encore, entièrement différent, en 1968. Je choisis cela comme exemple, car je me souviens d'un cas, dans l'Alberta, où tout tournait autour de la définition de ce terme, à l'époque où le gouvernement créditiste venait d'accéder au pouvoir et avait adopté un certain nombre de mesures législatives dans ce domaine. Je le répète, la loi sait se développer naturellement comme un arbre pour permettre une interprétation du langage adaptée aux circonstances nouvelles, aux aspects nouveaux de la société. C'est ainsi, évidemment, que les tribunaux rendent leurs décisions.

Voilà pourquoi notre parti appuie ce projet de résolution. Sa présentation au Parlement résulte, je le répète, des conférences et des recommandations des procureurs généraux de diverses provinces. Je remercie la Chambre d'avoir bien voulu m'accorder quelques minutes supplémentaires cet après-midi pour expliquer pourquoi, selon moi, le calibre de nos juges est si essentiel au bien-être de notre nation.

M. Peters: Il faut du courage pour écouter les envolées oratoires suscitées par un projet de résolution d'une importance mineure. Je prends la parole parce que le ministre en expliquant la nécessité de nommer ces nouveaux juges de la Cour supérieure a dit que cette mesure découle d'une loi que nous avons adoptée ici. A ce sujet, je suis étonné de constater qu'il faut 11 hommes du Québec pour remplacer les juges Walsh et Cameron de la Cour fédérale de l'Échiquier.

Le ministre est surpris que le Québec ait décidé dès maintenant d'instituer ses propres tribunaux de divorce. C'est une surprise partagée par tous ceux qui ont contribué aux réformes des lois canadiennes sur le divorce. Ils étaient nombreux à penser que le Québec attendrait des années avant de même envisager cette question. Il est intéressant de remarquer que la décision de confier dorénavant cette question à la Cour supérieur du Québec n'a pas suscité de réactions défavorables, du moins dans les journaux anglophones. Voilà qui permet à bon nombre de nous de conclure que si nous avions eu le courage de prendre le taureau par la queue, nous aurions été surpris du nombre de personnes qui attendaient cela de nous et qui auraient lâché les cornes.

Une voix: Il serait plus facile de prendre le taureau pas les cornes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils étaient pris entre les cornes d'un dilemme.

M. Peters: Je tiens à souligner brièvement la valeur du travail accompli par le juge Walsh en particulier et le juge Cameron qui, sauf erreur, s'occupait des litiges. Ces deux juges seront heureux de pouvoir désormais se consacrer à d'autres tâches. Le Parlement leur doit une dette de reconnaissance pour la manière dont ils ont jugé ces affaires. Nous nous rappelons tous que le gouvernement rechignait à nommer un commissaire chargé de la dissolution des mariages. Mais personne parmi ceux qui étaient impliqués dans les causes de divorce ne s'est plaint de la manière dont on a examiné sa demande. Cela a incontestablement amené l'élargissement de la Cour supéreure de Québec et la nomination de ces nouveaux juges afin que la province puisse régler elle-même ses affaires.

Je sais que les députés ayant participé, dès le début, à l'élaboration de la mesure établissant cette nouvelle forme d'audience, sont tous fiers de la façon dont on a traité ce problème. L'ancien ministre de la Justice, feu M. Favreau a déclaré qu'on pouvait le régler en cinq ans. Il s'est montré trop pessimiste, même si j'étais moi-même enclin à lui donner raison. C'est pourquoi je félicite l'actuel ministre de la Justice si l'on veut bien se souvenir cependant qu'une entente de ce genre suppose des négociations entre les procureurs généraux des provinces avant qu'on puisse l'appliquer. Je remercie également plusieurs anciens ministres de la Justice qui ne sont pas restés en fonctions très longtemps mais qui ont tous œuvré dans ce sens. Cela a permis de soulager le Parlement d'un fardeau qu'il n'aurait d'après moi jamais dû porter, qu'on a négligé pendant de longues années, et qui maintenant relèvera de nouveau des cours supérieures et des cours suprêmes des provinces.

• (5.40 p.m.)

Je sais que cela coûtera de l'argent. Je sais que c'est le gouvernement fédéral qui décaissera, mais je crois que les deux magistrats qui ont été actifs dans ce domaine depuis assez longtemps se sentiront beaucoup mieux lorsqu'ils recevront leurs chèques et verront qu'il

a fallu tant d'hommes pour en remplacer si peu dans une tâche aussi vaste.

M. Fairweather: Le ministre pourrait-il savoir combien de juges de la Cour de comté d'Ontario excercent actuellement une double fonction, étant aussi président de commissions laitères, de régies des alcools, et autres, et le ministre envisage-t-il de réunir une conférence ou de recourir à quelque autre moyen, pour mettre fin à cet usage?

Deuxièmement, que pense le ministre des principes moraux des juges à la retraite qui reviennent exercer le droit dans les tribunaux et qui, dans quelques cas, je le dis à regret, comparaissent devant les cours où ils ont siégé naguère? Le ministère n'a-t-il pas une politique concernant cette pratique vraiment extraordinaire?

Troisièmement, mon honorable ami de Calgary-Nord a parlé des jugements remis. Tous les citoyens visés par cet état de choses espèrent que le ministre jugera bon de demander à chacun des procureurs généraux de correspondre à l'occasion avec le juge en chef responsable—ce serait, je pense, la bonne méthode, compte tenu du problème constitutionnel—pour demander que tous les six mois ou peut-être tous les mois les causes en souffrance fassent l'objet d'un verdict. On l'a fait parfois dans d'autres tribunaux et la formule est assez satisfaisante.

M. Gilbert: Monsieur le président, la résolution est courte. Elle demande de nommer trois nouveaux juges de la Cour de comté d'Ontario et onze nouveaux juges de la Cour supérieure de Québec. Y aurait-il seulement onze candidats libéraux défaits dans le Québec et trois dans l'Ontario sans emploi encore?

Je remarque, monsieur le président, que le député de Calgary-Nord s'est écarté pas mal du sujet. Ses remarques étaient excellentes mais j'aurais cru qu'il les aurait gardées pour plus tard et qu'il aurait examiné le projet de résolution.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement; mes remarques portaient sur le projet de résolution. Ce n'est pas un point marqué contre moi mais contre le président, car si j'avais enfreint le Règlement je sais que la présidence m'aurait rappelé à l'ordre. En disant qu'il y avait une loi pour les riches et une autre pour les pauvres; si j'ai blessé la sensibilité d'un quidam qui s'efforce maintenant d'être prolixe au sujet de rien, j'en serais fort surpris.

M. Gilbert: Je vois que mon honorable ami est peu chatouilleux aujourd'hui. D'abord il nous a attribué le mérite d'avoir déclaré qu'il y avait une loi pour les riches et une autre pour les pauvres et maintenant il essaie de nous le retirer. Quoi qu'il en soit, je voudrais demander au ministre de la Justice, quels critères généraux il suit dans le choix des juges. Il se rappellera que pendant la dernière législature, le ministre de la Justice, chef actuel du parti libéral et premier ministre du Canada, est allé en dehors du parti choisir les juges. C'était une innovation. Il a créé un précédent et j'aimerais savoir si le ministre actuel va s'en inspirer lorsqu'il choisira les juges.

J'aimerais aussi que le ministre se prononce sur la formation des juges. Les hommes qu'on choisit comme juges sont souvent dépourvus d'expérience dans les tribunaux, ils n'ont pas suivi de cours de perfectionnement en droit et leurs connaissances ne sont pas à jour en la matière. Lorsque nous demandons à une personne d'être juge, nous nous imposons le devoir de le former à cette tâche. L'expérience montre que des hommes choisis pour être juges étaient parfois mus par d'excellents mobiles et d'excellentes intentions mais que leurs connaissances dans le droit et son application comportaient d'énormes lacunes.

Puisque le ministre fait partie de l'avant-garde du parti libéral, j'aimerais qu'il nous dise quels sont ses critères pour le choix des juges et je voudrais l'entendre commenter la formation des hommes qu'il choisit.

L'hon. M. Turner: On a posé quelques questions excellentes, monsieur le président; mais, sauf erreur, la Chambre préférerait lire le projet de loi avant de passer à la deuxième lecture. C'est pourquoi je me demande s'il m'est possible, à l'étape actuelle, de répondre aux questions posées aujourd'hui.

M. Woolliams: Nous sommes d'accord là-dessus. En fait, nous sommes d'accord pour passer à la deuxième lecture cet après-midi, si vous voulez.

L'hon. M. Turner: Sauf erreur, tout le monde n'est pas d'accord.

M. Woolliams: En ce qui concerne le parti conservateur, si vous voulez passer à la deuxième lecture, nous y consentons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, nous estimons qu'il est sage de voir le projet de loi avant d'en venir là.

L'hon. M. Turner: Dans ce cas, le comité me permet-il de traiter ces questions quand je m'adresserai à la Chambre de la deuxième lecture?

Des voix: Oui.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Turner demande alors l'autorisation de présenter le bill nº C-114 visant à modifier la loi sur les juges.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº C-111, loi modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles.

• (5.50 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre et les députés de l'opposition ont convenu, je crois, que le débat de deuxième lecture de ce projet de loi n'aurait pas lieu avant huit heures. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que le ministre prenne la parole mais nous ne voulons pas éviter le débat sur ce bill.

L'hon. M. Macdonald: Je pourrais peut-être répondre. Sauf erreur, le collègue du député a refusé de prendre la parole avant l'heure du dîner. Je me suis expliqué: le temps qu'il faudra au ministre pour faire sa déclaration et au député de Crowfoot pour faire son éloquent discours ne leur permettront pas, je crois, de finir dans les sept minutes qui restent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je demande simplement au ministre de faire son discours avant que nous adoptions le bill en deuxième lecture.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tenais tellement à voir ce bill adopté que j'ai cru que je ne devrais pas interrompre les délibérations qui semblaient marcher à merveille.

J'aimerais signaler aux députés à la page 601, à la colonne de droite commençant au deuxième alinéa. Ils y trouveront une explication du but du bill que j'ai donnée dans un discours que j'avais prononcé ce jour-là, le 30 septembre. Je n'ai plus guère de nouvelles explications à fournir; néanmoins, au cours du débat, il semblait y avoir un certain malentendu, si je puis dire. Nombre de députés des divers partis ont formulé des griefs ou exprimé une conception erronée au sujet du taux d'intérêt demandé lorsque cette loi entrerait en vigueur.

Les députés comprendront que ce sont les banques qui possèdent les fonds prêtés aux cultivateurs pour l'achat de matériel et pour d'autres fins en vertu de la loi modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. Nous proposons dans le bill nº C-111 une disposition visant à inclure certaines autres institutions financières comme les coopératives de crédit, les caisses populaires et autres. Toutefois, de telles institutions utiliseront aussi leurs propres fonds.

Un des avantages de la loi sur les prêts destinés à l'amélioration des terres est la garantie attachée à une partie de ces prêts qui écarte, dans une grande mesure, le risque que pose le remboursement pour les institutions qui consentent les prêts aux cultivateurs. Beaucoup de députés ont estimé que ce n'était pas le moment d'augmenter le taux d'intérêt parce que les frais qui incombent à ces cultivateurs sont très élevés et ne cessent d'augmenter; à cause aussi de l'étau coût-prix qui est fonction de leurs rentrées et de la valeur marchande de leurs produits.

Dans le cas présent, nous ne privons le cultivateur d'aucune aide de la part du Trésor. En fait, c'est qu'il y a plusieurs mois, longtemps avant l'expiration, le 30 juin, de la loi sur les prêts destinés à l'amélioration des terres les banques cessèrent de consentir des prêts en vertu de ladite loi, parce que la limite statutaire était trop basse. Elles prétendaient que, dans bien des cas, le coût de ces fonds et le montant des intérêts qu'elles payaient à leurs déposants étaient plus élevés que la limite statutaire à laquelle le gouvernement garantissait ces prêts.

Ce qui arrive, c'est que l'on consent des prêts—peut-être pas aussi nombreux pour l'achat de machines agricoles que lorsque la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles était en vigueur et opérante—à des taux allant jusqu'à 7 et une fraction, 8, 9 et même, me dit-on, jusqu'à 10 p. 100, selon la solvabilité de l'agriculteur.

Nous espérons rétablir la plupart des dispositions et même étendre leur portée. Nous voulons aussi étendre les motifs de ces prêts et établir un taux d'intérêt maximum pour les prêts que nous garantirons. Ce taux serait sensiblement inférieur à celui que bien des agriculteurs doivent payer de nos jours.

Mais nous devons nous rappeler encore une fois que ce sont les banques qui mettent cette loi à exécution et qu'il s'agit de leur argent. Si la présente proposition est acceptée, d'autres institutions seront également incluses, mais il en ira de même dans leur cas. Ce sont leurs directeurs qui appliquent la loi et décident des demandes à accepter. Je voudrais dissiper toute incertitude chez les députés,

quant à la méthode employée pour en arriver à un taux maximum convenable.

Après ces brèves remarques, suscitées par le débat à l'étape du projet de résolution, et mes explications reproduites aux pages 601, 602 et 603 du hansard, c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, je pense, jusqu'à ce que nous en arrivions à l'étape de l'étude en comité, où des explications détaillées seront données lorsque nous étudierons le bill article par article.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire deux mots de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et du succès qu'elle a connu dans le passé. Je devrais peut-être exprimer certains des espoirs, certaines des aspirations des cultivateurs que je représente et que de telles lois préoccupent.

Le Canada peut être dans une période de taux d'intérêt élevés par suite de la suppression du plafond de 6 p. 100. Je me rappelle bien l'époque où l'on a retiré ce plafond. On avait demandé alors au ministre des Finances ce qu'il adviendrait du taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. On soutenait que le plafond de 5 p. 100 perdrait toute utilité pratique si nous permettions aux taux d'intérêt de dépasser 6 p. 100. Le ministre des Finances a admis que des difficultés pourraient surgir, mais il a fait ressortir la nécessité d'élaborer une formule permettant un taux d'intérêt de 5 p. 100 sur ces prêts. J'espère que le ministre nous exposera les modalités de cette formule. Nous ne voulons pas voir monter en flèche les taux d'intérêt imposés aux cultivateurs.

Nous savons combien grande est la demande de crédit. Des personnes appelées à témoigner nous ont informés, il y a quelques années, que les banques s'efforçaient de réserver, pour les petits prêts, 30 p. 100 des fonds qu'elles pouvaient prêter, mais il devient de plus en plus difficile d'obtenir de tels prêts des banques. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis)—Questions ouvrières; le député d'Halton (M. Whiting)—Les stupéfiants; le député de Témiscamingue (M. Caouette)—Les travaux publics.

[L'hon. M. Olson.]

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion.

• (6.00 p.m.)

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'OPPORTUNITÉ DE PORTER LE MONTANT DE LA PENSION DE BASE À $125 PAR MOIS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement étudier l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse de sorte que le supplément intégral de revenu prévu par la loi soit incorporé à la pension de base, que le montant de la pension de base soit porté à $125 par mois, que l'augmentation annuelle accordée en raison de la hausse du coût de la vie corresponde pleinement à cette hausse et que l'âge de l'admissibilité soit ramenée immédiatement à 65 ans pour que tous les Canadiens âgés de 64 ans ou plus qui satisfont aux exigences relatives à la résidence reçoivent une pension globale de $125 par mois, majorée de la hausse du coût de la vie, sans vérification des moyens, le montant global de la pension de sécurité de la vieillesse étant ainsi acquis de plein droit.

—Monsieur l'Orateur, je m'intéresse à bon nombre des questions soumies au Parlement, mais la présente motion a trait à l'une des choses qui a peut-être le plus retenu mon attention depuis mon arrivée ici, il y aura bientôt 26 ans. Je me rappelle comment, la première fois que j'ai pris la parole à la Chambre des communes pour parler de la pension de la vieillesse, j'ai eu l'audace et le courage d'exhorter le gouvernement à hausser la pension de $20 à $25 par mois. J'ai dû m'asseoir et entendre M. Ilsley me dire que nous n'avions pas les moyens de le faire. Pourtant, avant longtemps, ce même M. Ilsley acceptait d'augmenter la pension à $25 par mois. A l'époque, la pension était assujettie à une évaluation des moyens et les provinces devaient en payer 25 p. 100.

Nous avons fait du chemin depuis lors, et j'exhorte maintenant le gouvernement à hausser la pension de sécurité de la vieillesse à $125 par mois. Je l'exhorte aussi à supprimer l'évaluation des revenus appliquée jusqu'ici au supplément de revenu garanti, et à verser le plein montant de $125 par mois comme pension à tous ceux qui répondent aux exigences de l'âge et de la résidence, sans évaluation des moyens ou des revenus de quelque sorte que ce soit. Je propose aussi que la disposition prévoyant une augmentation en raison de la hausse du coût de la vie soit modifiée de sorte que cette augmentation reflète le plein montant de l'augmentation, et ne soit pas restreinte à 2 p. 100 par année.

Les députés le savent, je ne m'arrêterais pas là en matière de majoration des pensions. Lorsqu'il s'agit de majorer les pensions en raison de la hausse du coût de la vie, il s'agit d'un besoin minimum, c'est-à-dire que les pensionnés devraient pouvoir faire face au coût de la vie durant leurs années de retraite.

Je l'ai, je crois, indiqué clairement d'innombrables fois, et je suis persuadé que nous devrions aller beaucoup plus loin à l'égard de toutes les pensions. Il faut que tous les pensionnés puissent jouir des normes de vie que notre économie permet d'améliorer d'année en année, de décennie en décennie. Ce n'est pas assez que les membres des autres secteurs de la société, surtout ceux qui sont encore en âge de travailler, puissent obtenir des augmentations de revenus et profiter de la productivité accrue. Il faut aussi accorder et garantir ce droit à nos pensionnés.

Permettez-moi de revenir à la partie essentielle de la présente résolution, soit la nécessité de majorer la pension de vieillesse elle-même. Les statistiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—dont quelques-unes proviennent de réponses à des questions que j'avais inscrites au *Feuilleton*—indiquent nettement que nos vieillards ont sans contredit besoin d'une pension supérieure à leur pension actuelle. Malgré toutes ses imperfections, le régime de supplément de revenu garanti l'a au moins prouvé. Les statistiques révèlent que quelque 60 p. 100 de nos citoyens qui vivent de leur pension de sécurité de la vieillesse ont pu être totalement ou partiellement admissibles à ce supplément. De ce nombre, 60 p. 100 ou un peu plus—soit environ 40 p. 100 du total—ont pu être admissibles au montant intégral du supplément. Ces statistiques illustrent d'une manière très frappante le fait que la plupart de nos concitoyens à la retraite ne possèdent guère plus que leur pension de sécurité de la vieillesse. Il y a des gens qui ont d'autres sources de revenu, mais il y en a très peu qui disposent, par ailleurs, de ressources suffisantes pour satisfaire aux conditions d'existence actuelles.

Je le répète, une société qui n'a pas plus de respect et d'attention pour ses vieillards n'est pas une société juste et ne mérite pas les louanges qu'on lui décerne actuellement. J'aime et j'apprécie l'importance accordée de nos jours à la jeunesse. J'apprécie et j'approuve l'importance donnée à la proposition de fournir à notre jeunesse des possibilités en matière d'enseignement, d'emploi, de culture et dans tous les domaines qui rendent la vie plus riche et plus pleine. Je salue les efforts entrepris avec succès dans de nombreux domaines pour faire participer les jeunes au fonctionnement de la démocratie et dans tous les aspects de la vie de notre société. C'est une excellente chose. Je l'approuve de tout cœur, mais j'estime que la préoccupation de notre société pour la jeunesse ne doit pas lui faire oublier les citoyens âgés. Nous avons trop de vieillards qui souffrent de privations, de la pauvreté et qui sont dans le besoin au milieu de toute l'abondance qui est nôtre, parce que nous ne leur accordons pas une pension suffisante.

• (6.10 p.m.)

Les pensions, je le reconnais, ne règlent pas tout le problème, et nous devons faire plus pour l'habitation, l'hygiène, les loisirs, la culture, y compris l'occasion de se rendre utile, Les discours sur les réalisations à venir ne doivent toutefois pas nous faire négliger cet élément de base, cette chose essentielle, qui est de mettre plus d'argent à la disposition de la population. Si l'on considère la production globale de notre pays aujourd'hui et nos investissements dans d'autres secteurs, tout cela réduit à néant les théories qui s'opposent à la hausse des pensions de vieillesse.

J'exhorte donc la Chambre à considérer ce montant de $125 avec le plus grand sérieux et à ne pas laisser le gouvernement chercher à le réduire, à nous dire que les retraités ont eu leur part et que les pensions ne doivent pas être modifiées. Nos vieillards ont besoin de cette augmentation, ils la méritent, ils y ont droit et nous pouvons la leur donner. Parlant d'une société juste, ces gens y ont droit plus que quiconque.

Or, monsieur l'Orateur, un des principaux éléments de mon projet de résolution réclame catégoriquement l'abolition du supplément de revenu et son inclusion dans la pension de base le renoncement à l'idée que le paiement d'une partie de la pension dépend d'une évaluation des ressources. Il n'est pas nécessaire que je rappelle à la Chambre combien j'ai protesté énergiquement contre une telle mesure législative et combien j'ai recommandé l'acceptation du principe d'universalité et le maintien d'un tel principe dans notre loi sur la pension de vieillesse. J'ai l'impression que soumettre de nouveau une partie de la pension de vieillesse à une évaluation des

revenus ou des moyens constitue un geste rétrograde qui a causé un tort immense, et c'est une mesure que nous devons inverser aussitôt que possible. Cependant, au lieu de répéter mes propres arguments, qui figurent en grand nombre dans le hansard, j'ai cru bon de me reporter encore aujourd'hui à une intéressante et importante allocution prononcée à Winnipeg le 19 septembre dernier par M. Reuben C. Baetz, directeur des services généraux du Conseil canadien du bien-être. M. Baetz s'adressait en cette occasion au groupe d'étude chargé de la vérification des comptes du service social.

Ce que M. Baetz avait à dire est très révélateur et j'exhorte le gouvernement d'y prêter attention. Je vais lire une partie de son allocution. Voici ce qu'il a dit:

Dans nos programmes de maintien du revenu, en particulier, nous avons inconsciemment tendance à négliger le concept de solidarité. Au cours des derniers mois, les programmes universels de revenu, tels que les allocations à taux uniforme pour les vieillards et les allocations familiales, ont été l'objet de critiques sévères. On prétend que nous devrions pratiquer une politique de sélection dans nos programmes de maintien du revenu et concentrer nos efforts sur le secteur le plus pauvre de la population.

Je m'interromps pour dire que c'est là une description exacte de l'attitude actuelle du gouvernement. C'est la description d'une notion plausible et répandue qui veut qu'au lieu de payer des pensions plus élevées à tout le monde et de laisser à l'impôt sur le revenu se charger de ceux qui reçoivent trop, nous devrions payer les pensions sur une base sélective. Voilà une autorité en la matière qui nous dit que cette idée mérite un examen très attentif. M. Baetz admet qu'il y a beaucoup d'arguments en sa faveur, mais il ajoute ceci:

Néanmoins, une politique sélective . . .

C'est celle qui prévoit l'évaluation des ressources de sorte que seuls ceux qui en ont besoin la recevront.

. . . de maintien du revenu crée artificiellement, ou du moins accroît par une décision officielle, une inégalité entre deux groupes sociaux, entre celui qui aide et celui qui est aidé et à charge.

Arrêtons-nous surtout à ce qui suit:

La ségrégation sociale qui en résulte est en elle-même une insulte à la dignité de tout ce groupe de la population.

Je n'ai pas cessé de le répéter quand le gouvernement a accordé le supplément au revenu garanti et imposé en même temps l'évaluation du revenu—j'ai appelé cela l'évaluation des ressources—sur une partie de la pension de vieillesse. Certains disent que ce n'est pas humiliant d'être obligé de remplir une telle formule pour obtenir la pension. Mais voici qu'un expert dans ce domaine le dit, maintenant que la chose existe depuis quelque temps.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre.)]

M. Baetz a poursuivi en disant:

Par exemple, à cause de notre opiniâtreté . . .

Il s'agit du gouvernement.

. . . à insister sur une sélection pour nos programmes de maintien du revenu destinés aux vieillards, nous avons divisé notre population âgée en deux groupes —les «nantis» et les «démunis».

Écoutez ceci, et vous verrez l'immense progrès que nous avons fait en 1950 lorsque nous avons aboli l'évaluation des ressources pour la pension de vieillesse. Voici ce que M. Baetz en dit:

Pendant longtemps nous avons accordé une allocation uniforme à tous, indépendamment des besoins. Le sentiment de solidarité parmi les vieillards s'est maintenu.

Cela a entretenu non seulement un sentiment de solidarité chez les pensionnés, mais un sentiment de fierté d'être retraités et pensionnés. Il existait vraiment. Tous ceux d'entre nous qui ont connu ces premières années où l'évaluation des moyens était à son pire, et qui, ensuite, ont connu l'époque où la pension était universelle, peuvent confirmer que le sentiment de solidarité parmi les personnes âgées s'est maintenu, et non seulement le sentiment de solidarité, mais aussi celui de fierté. Quoi qu'il en soit, permettez-moi de citer d'autres propos du Dr Baetz. Les voici:

Toutefois, il y a deux ans, on a accordé un supplément de revenu garanti aux personnes âgées capables de prouver que leur revenu était assez faible pour le justifier. La moitié de ces personnes ont prouvé qu'elles avaient droit au supplément . . .

En fait, il s'agit de 60 p. 100.

. . . à l'aide d'une volumineuse paperasse. En fait, nous avons divisé les personnes âgées en deux groupes presque égaux: les «nantis» et les «dépourvus». Ceux qui ont besoin d'aide financière supplémentaire ce qui revient, pour eux et pour d'autres, à de l'«assistance publique»—et ceux qui sont indépendants. Nous avons réduit des milliers de nos personnes âgées qui avaient lutté si longtemps pour ne pas vivre de l'assistance publique, à le faire sur la fin de leurs jours. En augmentant l'allocation de base à $107 et en rajustant les taux d'impôt pour les revenus élevés chez les personnes âgées, nous aurions pu apporter la même aide financière aux vieillards dont le revenu d'autre source est trop faible, et nous aurions quand même maintenu le sentiment de solidarité chez les personnes âgées.

Je pourrais vous lire d'autres parties intéressantes du discours de M. Baetz, mais je l'ai déjà cité la semaine dernière, et j'espère que les députés s'y intéresseront et s'en procureront des exemplaires. Je me contenterai donc d'ajouter une ou deux autres phrases. Il a dit:

Au cours des derniers mois, le principe des programmes universels est tombé dans le discrédit et le choix raisonné semble être maintenant en vogue.

Comme c'est vrai. Les gens disent: «Donnons notre argent aux nécessiteux». Cela me semble s'inspirer d'un sentiment très humanitaire, mais M. Baetz ajoute:

> J'espère qu'avant de rejeter nos programmes universels, nous examinerons de façon plus approfondie leurs carences et leurs bons points dont l'un est d'entretenir un sentiment de solidarité parmi tous les Canadiens.

Je reviens au thème que j'ai si souvent ressassé. Je m'intéresse à la question des pensions de vieillesse et des vieillards pensionnés depuis assez longtemps pour avoir pu distinguer trois périodes distinctes dans la vie du pays. Premièrement, il y a eu la période où la pension initiale de vieillesse et l'évaluation des ressources étaient en vigueur. C'était alors une honte de la recevoir et les gens devaient se plier à l'indignité de l'évaluation des ressources pour l'obtenir. Nous ne souhaitons pas revenir à cette période-là. Deuxièmement, il y a eu la période allant grosso modo de 1951 à 1966, où la pension de vieillesse, variant entre $40, $46, $55 ou $75 par mois, était universelle et où, l'âge venu, tout le monde y avait droit. A ce moment-là, on était fier d'être pensionné. A l'heure actuelle, nous avons réparti les personnes âgées en deux catégories: celles qui touchent la pension et qui ont assez pour vivre, de sorte qu'elles ne reçoivent rien d'autre et celles dont les moyens d'existence sont tels qu'ils sont obligés de se soumettre à l'évaluation des ressources perdant ainsi une partie de leur fierté.

Mes arguments sont bien connus, mais j'espère qu'aujourd'hui ils impressionneront davantage les députés, car je fais appel au témoignage d'un spécialiste en la matière, M. Reuben Baetz, directeur général du Conseil canadien du Bien-être. Il dit très succinctement ce que, dans ce coin-ci, nous disions nous-mêmes au moment du débat sur la question. Nous serions arrivés au même résultat, l'argent aurait été dans les poches de ceux qui en avaient besoin, grâce à un versement universel qui aurait permis d'éliminer toutes les formalités administratives, car le ministère des Finances aurait, par le truchement de l'impôt sur le revenu, repris, à ceux—très peu nombreux—qui n'en avaient pas besoin, le surplus qu'ils avaient touché indûment.

J'espère que nous ne nous sommes pas montrés trop sélectifs et trop écartés du principe d'universalité. A mon avis, l'un des plus nobles moments de l'histoire de notre Parlement reste encore le jour où, en 1950 ou 1951, nous avons aboli l'évaluation des ressources, et je suis toujours d'avis que le moyen d'établir un niveau suffisant de revenu pour tous nos citoyens âgés, tout en les rendant fiers de franchir cette étape de la vie qu'est la vieillesse, c'est de faire de nos pensions une question de droit.

• (6.20 p.m.)

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'on ne viendra pas nous dire que, parce qu'on a institué le supplément de revenu en fonction de l'évaluation des moyens il y a à peine deux ans, il faut en conserver le principe. On avait dit alors que l'on devrait en faire l'essai. Très bien, nous l'avons fait et cela ne marche pas. La formule exige beaucoup trop de paperasserie. Environ soixante pour cent obtiennent quand même ce montant. Il serait bien préférable de le leur verser à tous en laissant l'impôt sur le revenu régler le cas de ceux qui touchent des revenus trop élevés.

Je demande avec insistance que l'on examine les diverses parties de ma motion. Je le répète, l'allocation relative à l'augmentation du coût de la vie devrait tenir compte de l'augmentation intégrale et non pas seulement de 2 p. 100, lorsqu'elle a été plus forte que cela. L'âge d'admissibilité aurait pu être ramené à 65 ans immédiatement, au lieu d'être réduit progressivement. A mon sens, il faudrait supprimer l'évaluation des ressources, et le supplément de revenu garanti devrait être intégré au montant de base qu'on devrait fixer à $125 par mois.

Je demande instamment qu'en cette année 1968 où nos coffres sont bien plus remplis qu'ils l'étaient quand nous avons établi ces chiffres, en cette époque d'abondance où nous épiloguons sur la société juste, nous faisions le minimum pour nos veillards pensionnés, c'est-à-dire que nous leur accordions $125 par mois sans aucune évaluation des ressources ou des moyens et que leur pension intégrale leur revienne de droit.

M. Norman A. Cafik (Ontario): C'est avec plaisir, monsieur l'Orateur, que je saisis cette occasion pour traiter à la Chambre du problème soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je comprends, comme tous les députés, les problèmes de nos citoyens âgés. Je puis dire honnêtement, je crois, que je partage les préoccupations du député de Winnipeg-Nord-Centre pour ces personnes. Nous aimerions les voir disposer d'un revenu suffisant pour leur permettre de mener une vie intègre, conformément à des normes raisonnables, au cours des dernières années de leur vie.

Les points qu'il a soulevés dans la résolution sont très simples. Le premier c'est que le problème mérite une attention immédiate. J'estime que c'est vrai. L'ensemble du problème, la sécurité sociale dans notre pays mérite une attention immédiate tout comme le problème du chômage. Je pourrais y consacrer 20 minutes et m'épuiser à traiter toutes les questions qui méritent notre attention immédiate. C'est un problème de priorités.

Personnellement, je ne vois pas où placer ce problème particulier dans l'ordre des priorités.

Il est vrai, sans doute, que beaucoup de gens âgés—il y en a dans ma circonscription—souffrent de l'inflation. Ils ont des revenus fixes et ont grand peine à atteindre un niveau de vie satisfaisant. Il ne s'ensuit pas, cependant, que la solution réelle soit, à mon sens, de leur accorder un revenu de $125 par mois ce qui dépasserait d'ailleurs de peu leurs ressources actuelles. Le député de Winnipeg-Nord-Centre semble croire lui aussi que nous devrions abolir le supplément de revenu garanti et l'incorporer dans la pension de la sécurité de la vieillesse. Sa déclaration m'étonne, car j'aurais cru que les membres du Nouveau parti démocratique voyaient d'un bon œil les démarches en vue d'accorder un revenu garanti. J'aurais cru que le principe du supplément de revenu garanti primait l'autre. Quoi qu'il en soit, ils semblent vouloir supprimer le supplément de revenu lui-même. Dans le revenu garanti nous trouverions peut-être, en réalité, la solution de l'ensemble du problème social.

Nous avons une foule de programmes de bien-être social. Ils coûtent au gouvernement bien au-delà d'un milliard de dollars par année, je crois. La réelle solution serait peut-être de les fusionner tous. Il pourrait alors s'agir d'un supplément de revenu garanti qui nous permettrait de répondre aux besoins de tous les Canadiens qui essaient vraiment de se suffire à eux-mêmes, mais qui ne le peuvent pas à cause des conditions dans lesquelles ils se trouvent. La proposition visant à porter le revenu à $125 par mois et à l'assujettir à la hausse du coût de la vie ne diffère pas tellement de ce que nous avons présentement. Cette différence importe aux nombreuses gens qui tombent dans cette catégorie d'âge. A l'heure actuelle, et je ne fais pas erreur, je crois, ceux-ci touchent plus de $107 par mois. Or, j'avoue que ce montant est inférieur à $125, mais avec la clause d'augmentation prévue et de la manière dont vont les choses, nous atteindrons bientôt ce niveau.

Le député a aussi préconisé que nous devrions abaisser à 65 ans l'âge d'admissibilité. A l'heure actuelle, cet âge est fixé à 67 ans. En 1969, il baissera à 66 ans, et à 65 ans en 1970. Je ne vois pas une grande différence dans le moment. En ce qui concerne l'évaluation des moyens, auquel le député a fait allusion, je conviendrais avec lui qu'il faudrait l'abolir s'il s'agissait d'une évaluation authentique des moyens, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Dire que nous accorderons une prestation à ceux dont le revenu est inférieur à un certain chiffre, et obliger les gens à liquider leur maison et à dévoiler le montant de leurs épargnes à la banque pour qu'ils soient admissibles sont deux choses fort différentes. Je peux me tromper, mais je crois que l'unique condition est que les candidats ne peuvent pas toucher un revenu supérieur à un certain montant. Je crois que le gouvernement accordera un supplément de revenu pour permettre à tous de toucher jusqu'à 1,260 dollars par année. Cette situation est fort différente de l'évaluation des moyens. Pour ma part, je n'y trouve aucun inconvénient. A mon avis, tout le problème de la sécurité sociale, ou du moins une partie, consiste à s'assurer que nous aidons ceux dont les besoins sont authentiques. Tous en conviendront, j'en suis sûr.

Mais j'estime que nous devons trouver un moyen de le faire en évitant, jusqu'à un certain point, de verser des prestations à ceux qui n'ont pas besoin d'aide, et cela s'applique dans tous les secteurs du bien-être social. Nous devrions avoir un programme d'ensemble qui nous permette de supprimer les abus dans nos programmes d'aide et de bien-être social. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de pensions de vieillesse et de sécurité de la vieillesse à proprement parler, j'estime qu'il importe de reconnaître, peu importe le programme de bien-être dont il s'agisse, que jamais nous ne devons créer une atmosphère permettant aux gens de croire que la société leur doit leur pain, qu'il est inutile de faire des économies, qu'il est inutile d'essayer de subvenir à leurs propres besoins, parce que le gouvernement s'occupera d'eux. Nous voulons nous occuper de ceux qui ont besoin d'aide. Nous devons, il est clair, respecter au plus haut point les intérêts de nos vieillards et nous en préoccuper. Pour ma part, je ne le cède en rien à qui que ce soit à la Chambre à cet égard. Et je suis convaincu que nous partageons tous ce même souci.

Le besoin est évident. Je sais que bien des gens visés par les programmes actuels ont besoin d'aide. Je suis prêt à faire n'importe quoi pour appuyer une mesure qui tend à les aider. Mais je sais aussi que je dois obtenir beaucoup plus de renseignements sur le sujet avant de pouvoir prendre une décision fondamentale. Je proposerais que le programme soit étudié par un comité parlementaire, et examiné avec beaucoup de soin. De la sorte, nous nous assurerons de prendre des décisions dans l'intérêt de notre pays et de nos vieillards.

• (6.30 p.m.)

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de l'avis de motion proposé par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A vrai dire, son avis de motion se divise en quatre parties, dont la première dit que la Chambre devrait immédiatement étudier l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse de sorte que le supplément intégral de revenu prévu par la loi soit incorporé à la pension de base.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que les dispositions actuelles relatives au supplément de revenu garanti ont eu les conséquences que je prévoyais lors de son entrée en vigueur, soit de causer aux récipiendaires une foule de difficultés et d'ennuis. J'avais prédit, monsieur l'Orateur, que si nous rétablissions l'examen des ressources—il faut appeler les choses par leur nom—bien des vieillards feraient de fausses déclarations de revenu, non pas par mauvaise volonté mais simplement par inadvertance. La vaste majorité de nos vieillards, j'en suis sûr, avaient la certitude d'avoir déclaré leur revenu fidèlement, et pourtant, je connais littéralement des douzaines de cas dans ma circonscription—et je suis sûr qu'il faut multiplier ce chiffre par 264 pour l'ensemble du Canada—de gens qui ont demandé une aide supplémentaire, sous forme de supplément de revenu garanti, ont commis une erreur dans leur formule de demande et, éventuellement, ont vu le gouvernement obligé de retenir sur leur chèque les sommes versées en trop.

Je le répète, monsieur l'Orateur, cela a causé des misères sans nombre à bien des gens. J'ai vu non seulement bien des cas où le supplément de revenu garanti versé par erreur a été supprimé, mais aussi d'autres où la pension mensuelle a atteint moins de $76.50, soit la pension mensuelle de base en 1968, en raison de la hausse du coût de la vie, dont je vais à présent dire quelques mots. J'ai prédit que le retour à l'enquête sur les moyens de subsistance ne permettrait pas nécessairement de simplifier les choses. J'ai prétendu, comme bien d'autres, que cela créerait des ennuis à bien des gens.

J'ai appris en près de six ans comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'en vertu du régime d'assistance à la vieillesse, les requérants âgés de 65 à 70 ans pouvaient réclamer de l'assistance après enquête sur leurs ressources. Ils découvraient par la suite qu'ils avaient commis une erreur dans leur déclaration de revenus—ici encore, involontairement. Néanmoins, aux termes de la loi, le gouvernement devait retenir une partie de leur pension de vieillesse, même après qu'ils eussent atteint 70 ans, l'âge d'admissibilité à la pension. Monsieur l'Orateur, j'ai connu des cas où des personnes recevant des pensions de vieillesse et le supplément de revenu garanti avaient dû, pendant plusieurs mois, supporter une réduction alors qu'elles touchaient moins de $76.50 par mois; ceci a causé bien des souffrances méconnues.

Une autre chose me tracasse. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a cité M. Reuben Baetz et a parlé de l'offense à la dignité que doivent subir les personnes qui ont demandé le supplément de revenu garanti. Je pense que cette offense est injustifiée, monsieur l'Orateur.

Je voudrais rappeler à la Chambre le rapport d'un comité établi en 1950. Il s'agissait d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, composé de membres de tous les partis représentés à la Chambre. Bien que je ne sois arrivé à la Chambre que deux ou trois ans après la présentation de ce rapport, si je ne m'abuse, le rapport du comité était unanime. C'était la première fois qu'il y avait un rapport unanime d'un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit, monsieur l'Orateur. Ce comité a étudié le problème des mois durant et en était arrivé à recommander une pension de vieillesse de base sans évaluation des moyens, solution qui s'imposait selon lui. C'est encore, à mes yeux, celle qui s'impose aujourd'hui. C'est bien beau de dire que nous voulons aider ceux qui en ont le plus besoin; d'accord. D'autre part, monsieur l'Orateur, des gens pâtissent de nos jours en raison du régime actuel du supplément de revenu garanti.

Avant de conclure, je signalerai qu'une nouvelle bureaucratie est sans doute en voie de se créer pour examiner cette question. Nous avions prévu la même chose dans le cas du régime de pension du Canada. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, 60 p. 100 de nos pensionnés de la sécurité de la vieillesse bénéficient également du supplément de revenu garanti, et 40 p. 100 reçoivent le maximum de $30 par mois. D'après moi, le gouvernement actuel met de plus en plus dans le pétrin chaque année les pensionnés de la sécurité de la vieillesse ou ceux qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Ces deux prestations, monsieur l'Orateur, ne peuvent augmenter de plus de 2 p. 100 compte tenu de la hausse du coût de la vie. Nous savons tous ce qu'il est advenu du coût de la vie ces deux ou trois dernières années. Par conséquent, monsieur l'Orateur, peu importe que le pensionné de la sécurité de la vieillesse touche quelque revenu d'appoint; son revenu net en souffre. C'est toujours la même rengaine; ce sont nos vieillards qui en subissent les conséquences et j'approuve de tout cœur l'allégrement qu'on pourra apporter à leur situation.

• (6.40 p.m.)

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques minutes pour parler sur cette résolution et féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir saisi la Chambre de cette question, car je la considère très importante.

D'abord, je crois qu'on peut tirer quatre idées principales de cet avis de motion, dont une est l'augmentation du taux de la pension actuelle et au sujet de laquelle, je dirai seulement quelques mots. Étant donné le coût actuel de la vie, je suis d'avis que le taux de la pension pourrait facilement être augmenté, surtout lorsqu'un vieillard vit seul. Si deux personnes vivent ensemble, même avec la pension actuelle, cela peut aller jusqu'à un certain point, car certaines dépenses sont les mêmes comme, par exemple, le loyer ou le logement, le chauffage, l'électricité et certains autres frais connexes.

Cependant, lorsqu'une personne âgée vit seule, il lui est plus difficile de vivre convenablement avec la pension qu'elle touche présentement. Je crois donc que la Chambre devrait étudier la possibilité d'augmenter cette pension afin de permettre à ceux qui touchent uniquement cette pension de vivre plus confortablement, plus convenablement, et de se sentir moins surveillés, surtout par les inspecteurs du gouvernement, que certains appellent «chiens de chasse».

A ce stade, monsieur l'Orateur, j'en viens, précisement à la partie du discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre où il demande que le supplément de revenu garanti soit accordé sans vérification des moyens. Je suis totalement d'accord avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre sur ce point, de même que certains de mes collègues du Ralliement créditiste et d'autres députés que je ne mentionnerai pas, et qui ont parlé longuement là-dessus.

Lorsque cet amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse a été proposé à la Chambre, nous avions prévu les difficultés auxquelles les vieillards se heurteraient avec cette estimation du revenu que devaient rapporter les personnes réclamant le supplément de $30 qu'on accordait à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, samedi dernier—il y a à peine deux jours—j'avais la visite dans mon bureau d'une dame âgée qui était presque en larmes du fait que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social lui réclamait, à même la pension de $76.50 qui lui est actuellement versée, le remboursement d'une certaine somme qui lui avait été payée en trop. Qu'est-il arrivé dans ce cas-là? Cette dame, depuis le décès de son mari, a vu des fonctionnaires du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et même de la municipalité, venir fouiller dans tous ses documents et ses comptes de banque, afin de déterminer si elle n'avait pas quelque chose de cachée quelque part. Fatiguée de voir des étrangers connaître ses affaires personnelles mieux qu'elle-même, elle avait refusé d'indiquer au gouvernement l'état du peu de capital qu'elle avait en réserve, précisément pour pallier certaines difficultés toujours possibles. On s'est alors prévalu de ce fait pour lui réclamer une somme qu'on lui avait, paraît-il, versée en trop, et à laquelle elle n'avait pas droit, sans connaître exactement l'état financier de cette dame-là.

C'est un des nombreux cas connus des honorables députés, je crois, concernant les vieillards qui se sentent harcelés par des enquêtes. Je suis donc tout à fait d'avis que ce système de vérification devrait être supprimé dans le plus bref délai possible, et je ne crois pas que le fait de déférer cette résolution à un comité, pour étude, améliorerait les choses, car il y aurait encore d'interminables examens qui empêcheraient le gouvernement d'agir, retardant ainsi l'établissement d'une société juste.

Donc, monsieur l'Orateur, je pense que le gouvernement devrait immédiatement prendre l'initiative de proposer les amendements nécessaires au cours de la présente session, afin d'améliorer la loi et d'accorder immédiatement et sans enquête à tous les vieillards de 65 ans, sans attendre, comme l'a fait remarquer un porte-parole du gouvernement tout à l'heure, que les dispositions actuelles de la loi entrent en vigueur, la pension de $109, à compter du début de janvier prochain ou d'augmenter la pension à $125, comme le réclame le motionnaire. Au fait, le gouvernement n'a pas à attendre que cette résolution soit déférée à un comité de la Chambre; il peut le faire lui-même.

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, à ce stade, je voudrais dire seulement quelques mots qui, je l'espère, pourront être facilement retenus par mes collègues.

D'abord, je félicite mon excellent ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), parce qu'il a prouvé encore une fois, comme il le fait toujours, qu'il est un défenseur acharné de certaines classes de la société qui ont certainement besoin d'être aidées.

Je voudrais aussi féliciter ceux qui ont parlé sur ce sujet, car je pense bien qu'il y a là plus qu'une question de dollars. Même si, dans ce coin-ci de la Chambre, nous avons parfois besoin de longues-vues pour voir votre élégance, dans le fauteuil, monsieur l'Orateur, nous n'en sommes pas moins députés, et nous voulons, autant que possible émettre

des opinions. J'espère que la chose sera retenue. Je dis que ce n'est pas seulement une question de dollars, et je pense que si l'on accorde $125 à tout le monde cette année, l'an prochain, ce sera $135, $140 ou $150.

Je pense que les Canadiens les plus déshérités sont ceux qui sont âgés de plus de 65 ans. Pourquoi? Parce que c'est un problème auquel les gens de 30, 40 et 50 ans n'ont jamais pensé et n'ont jamais tenté de solutionner, et la réponse est simple. Aujourd'hui avec le système économique actuel, on devient rentier à 65 ans. Il y a des gens qui aiment se faire appeler «rentiers», alors que d'autres n'aiment pas cela. De toute façon ils n'en sont pas moins des rentiers. Ce sont des gens qui vivent à grand-peine, des gens qui souvent meurent, une fois à la retraite, et je pense que nous devrions étudier davantage le problème du vieillissement.

J'entendais tantôt mon ami mentionner le professeur Baetz. Je pourrais lui suggérer de lire un article écrit par le docteur Bortz, intitulé *Our Aging Population*. Je pense que c'est là tout le problème: la gérontologie.

Par exemple, dans les crédits du Conseil national des recherches du Canada, on ne voit aucune somme affectée à la gérontologie. En 1960, les gens de plus de 65 ans formaient 8.6 p. 100 de la population canadienne et, d'ici 10 ans, la proportion sera de 10 à 12 p. 100. Qu'est-ce qu'on va faire de ces gens-là? Est-ce qu'on va leur donner $140, $150? Je pense que c'est non seulement une question de réhabilitation, mais aussi une question d'économie.

• (6.50 p.m.)

La médecine évolue, qu'on le veuille ou non. La durée moyenne de vie, aujourd'hui, est de 72 ans; elle sera peut-être de 76 ou 77 ans dans dix ans, avec des gens à verte vieillesse, des gens en parfaite santé. Ces gens-là deviendront en quelque sorte inutiles à la société, et je pense que nous faisons erreur. C'est pour cette raison que je disais tout à l'heure que c'est le problème des personnes âgées de 30, 40 et 50 ans, et ce sont eux qui devraient travailler à mettre sur pied un régime de thérapie occupationnelle. C'est ce qu'on appelle ergothérapie, en médecine. C'est un genre de thérapie qui permet à ces gens de jouir des avantages économiques disponibles plutôt que d'être victimes des désavantages qui semblent être leur sort. Si l'on retire les gens du marché du travail à 65 ans, si leur nombre s'accroît dans 10 ou 12 ans, comme je viens de le dire, il est sûr que la productivité va diminuer. Or si la productivité diminue, il va falloir qu'un autre secteur de la population puisse travailler davantage pour l'équilibrer. Ces gens-là présentent des problèmes dans le domaine du logement.

J'entendais tout à l'heure mon excellent ami parler d'une pauvre vieille qui est venue à son bureau. Il est bien chanceux de n'en avoir vu qu'une; j'en ai vu des centaines. Tous les jours, par exemple, je vois des gens qui ont besoin de médicaments. Ils n'ont pas les moyens de s'en procurer, et même si on leur versait $125 ou $150 par mois, ils seraient plus pauvres que si on leur permettait de bénéficier d'une assurance pour médicaments. Si ces gens-là pouvaient être aidés dans d'autres domaines que celui de l'argent, ce serait beaucoup mieux, à mon avis.

On parlait tout à l'heure de données statistiques. J'ai en main des chiffres qui sont assez étonnants. Aux États-Unis, par exemple, on dit que la population de la prochaine décennie va augmenter de 20 p. 100, alors que le nombre des travailleurs n'augmentera que de 6 p. 100. Dans 20 ans, si ces chiffres-là sont exacts, comme on peut les vérifier dans un livre intitulé «*America Next Twenty Years*», la population augmentera de 40 p. 100, mais le nombre de travailleurs n'augmentera que de 10 p. 100. Cela veut dire qu'un travailleur va pouvoir non seulement se supporter lui-même, mais supporter également une personne et demie, avec tout ce qui s'en vient, au point de vue réforme de travail, etc.

[*Traduction*]

Ils devront pourvoir à leurs besoins et à ceux de trois autres personnes et demie. En d'autres termes, pour maintenir le niveau de vie actuel, le travailleur de demain devra plus que doubler son activité.

[*Français*]

C'est là qu'entrent en jeu les gens qui peuvent accomplir certaines fonctions après 65 ans; c'est très juste. Selon les statistiques, 5 personnes sur 8, agées de plus de 65 ans, peuvent accomplir beaucoup de travail intéressant. Et ceci ne surchargera pas ceux qui ont moins de 65 ans, puisqu'en somme, c'est une charge. C'est une charge parce que ceux qui ont plus de 65 ans, ne pouvant travailler, ceux de moins de 65 ans doivent payer une taxe au fisc. En même temps, cela prive le fisc de certains revenus qui pourraient être obtenus en imposant ceux qui ont plus de 65 ans et qui gagnent quelque chose.

Cela veut donc dire que nous vivons ni plus ni moins dans une société qui évolue très rapidement, dans une société qui semble se chercher. Nous vivons dans une société qui, en somme, est malade, et c'est à nous qu'incombe la tâche de légiférer, non pas dans un sens unilatéral, mais bien dans un sens qui pourrait apporter quelque chose de pratique dans cette société qui évolue d'une façon trop rapide, je dirais. C'est à nous de donner des fonds, d'inviter les chercheurs, surtout en gérontologie, de trouver des solu-

tions à ce grave problème du vieillissement. Aujourd'hui, dans les universités, on cherche des vaccins, on fait tout ce qu'on peut pour prolonger la vie, mais une fois que le type est rendu à 65 ans, on l'abandonne; il est seul dans la vie. Je pense que les gens de cet âge sont les plus miséreux, les plus malheureux; se sachant encore capables de faire quelque chose, nous ne leur donnons pas les moyens de faire ce qui leur permettrait ni plus ni moins de devenir un atout pour la société.

Je pense que nous avons encore besoin aujourd'hui de gens d'expérience, de gens qui ont passé à travers des difficultés économiques comme les plus vieux dans cette enceinte en ont connues en 1933. Je suis d'avis qu'il incombe à la population canadienne de se réveiller et de se sensibiliser à ce problème important; c'est un problème de survie pour une nation.

Pense-t-on qu'on ne se retrouvera pas, un jour, devant un problème de dénatalité, avec l'histoire de la pilule? On parle de génocide au Biafra et d'une foule d'autres choses. Le vrai génocide, c'est la race blanche qui le commet et, éventuellement, nous en subirons les conséquences. Il ne faut pas s'en faire, monsieur l'Orateur. Lorsque nous avons une jeunesse encore toute fringante, nous ne pensons pas au lendemain; nous ne pensons pas à la maladie, nous ne pensons pas que demain nous aurons 65 ans, nous ne pensons pas que nous serons mis au rancart de la vie économique canadienne.

Alors, je voudrais qu'on prenne cela en sérieuse considération et qu'on fasse tout son possible pour faire comprendre à la population que le problème n'est pas réellement celui d'accorder une pension de $125.

J'ai beaucoup d'admiration pour ceux qui ont rendu des services au pays, que ce soit dans la fonction publique, que ce soit dans la défense de nos droits sur les champs de bataille étrangers, au cours des trois dernières guerres. J'ai beaucoup de foi en ces gens-là, et s'il m'était possible de le faire, je leur donnerais n'importe quoi, car ils l'ont mérité. Je pense que le fait de donner quelque chose est tout simplement un cataplasme sur une plaie; ce n'est pas un traitement.

Je suis d'avis que nous devrions, aujourd'hui, élaborer non pas des politiques de compromis, mais des politiques de planification qui pourraient enfin nous conduire à un régime économiquement sain, susceptible de faire profiter des avantages qu'offre une jeunesse verte à 65 ans, car à 65 ans, on peut être encore jeune, monsieur l'Orateur.

Il y a des gens encore actifs à 80 ans. Au fait, le professeur Dudley White, le grand cardiologue des États-Unis, fêtait son 80e anniversaire l'an dernier. Je pense que ce sont des gens qui ont vécu jusqu'à cet âge-là qu'il nous faut, parce qu'ils ont eu des vies intéressantes. Ils ont su utiliser leur tête et leurs mains pour faire quelque chose et éloigner l'ennui mortel de ceux qui ne se sentent plus utiles après 65 ans. La société a besoin de tous ses soldats, qu'ils soient vieux ou jeunes. Elle a surtout besoin de gens d'expérience comme ces gens-là. Elle a surtout besoin de gens qui n'attendent que l'occasion de faire quelque chose pour être utiles à une société qui semble très malade.

Je voudrais dire aussi que si cette politique ne se rajeunit pas, ne tente pas de faire de la gérontologie une science active, comme on le fait aujourd'hui aux États-Unis où l'on dépense des millions de dollars pour faire des recherches dans le domaine de la gériatrie,—la gérontologie ou l'étude du vieillissement—nous ne trouverons pas la solution à nos problèmes. Quand même nous créerions toutes sortes de machines pour faire de beaux produits finis, si personne ne peut s'en servir, notre activité manufacturière ne vaudra rien.

Il est bien beau de lire des livres et de tenter d'écrire de la poésie, à 65 ans ou après. La poésie, on aime mieux la lire dans ses heures de loisir afin d'occuper son temps précieux à rendre service à la population, à rendre service au Canada, à rendre service surtout à cette population de jeunes. . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

[*Traduction*]

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à six heures.

LES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions pour me permettre de présenter la motion visant à constituer le comité des affaires extérieures et de la défense nationale?

M. l'Orateur: Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE—COMPOSITION DES COMITÉS

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le comité spécial, nommé le 12 septembre

1968, a l'honneur de présenter son premier rapport:

Le comité recommande que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit composé des députés suivants: MM. Alexander, Anderson, Asselin, Brewin, Buchanan, Cafik, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, MacQuarrie, Marceau, McIntosh, Ouellet, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Smith (Northumberland-Miramichi), Stewart (Cochrane), Thompson, Wahn et Winch.

Monsieur l'Orateur, je propose qu'il soit adopté.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre reprend la discussion sur la motion de l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson) proposant la 2e lecture du bill n° C-111 tendant à modifier la loi sur les prêts aux améliorations agricoles.

M. Jack Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, juste avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, je disais que tout le monde sait que les banques exécutent la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il y a quelque temps, les banques informaient le comité des finances de la Chambre qu'elles projetaient de consacrer environ 30 p. 100 de leur argent à ce qu'il est généralement convenu d'appeler les petits prêts. Je suis vraiment plus que déçu que le ministre des Finances (M. Benson), maintenant rentré au Canada, n'ait pas manifesté plus d'intérêt au présent débat, car la façon dont les banques fonctionnent et servent les Canadiens relève de sa compétence. Je reconnais que si le ministre avait inséré un taux d'intérêt fixe dans ce projet de loi, les banques auraient peut-être refusé catégoriquement de consentir des prêts en vertu de ses dispositions. Je demande maintenant dans quelle mesure les banques sont disposées à servir les Canadiens et les divers secteurs de l'industrie canadienne? Il y a un certain nombre d'années, alors que le comité des finances étudiait de façon approfondie la question des opérations bancaires dans son ensemble, nous avions appris que l'Ouest canadien est une région où sont réunis les excédents de dépôts et où les banques peuvent puiser lorsqu'elles veulent consentir des prêts.

A l'étape du projet de résolution, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a déclaré que les banques hésitaient à prêter à 5 p. 100 aux termes de cette loi, même avant son expiration le 30 juin de l'an dernier. Nous ne prétendons pas que les banques doivent consentir tous leurs prêts au taux de 5 p. 100. Nous ne prétendons pas non plus qu'elles ne doivent pas réaliser de profit sur leurs prêts, mais je signale qu'en accordant une charte à une banque, nous stipulons qu'elle doit rendre service à la collectivité. C'est une autorisation que les banques estiment vivement. Elles doivent être disposées à aider les divers secteurs de l'économie au besoin, notamment en vertu des dispositions de cette mesure qui prévoit une garantie du gouvernement.

J'ai parcouru rapidement ce bill et je me demande ce que le ministre des Finances a en vue. Essaie-t-il d'aider les petites sociétés bancaires? Essaie-t-il d'aider les sociétés de fiducie et les organismes de prêt? Pendant la campagne électorale, le premier ministre, (M. Trudeau) a dit que le gouvernement ferait une politique séparée pour les petits cultivateurs, en les aidant davantage que les cultivateurs dont les exploitations sont déjà rentables. Mais, il semblerait, à lire le bill, que le gouvernement aide les petites banques et les organismes parabancaires, un terme utilisé il y a quelques années pour désigner ces organismes. Ce bill s'efforce de favoriser les organismes parabancaires en leur accordant la garantie du gouvernement. C'est une mesure législative qui ne montre aucune pitié pour l'industrie agricole.

Cette loi est entrée en vigueur en 1945, a dit le ministre, et je suis le premier à reconnaître avec lui que depuis lors, elle a été d'une grande utilité. L'année dernière, les banques ont prêté entre juillet et septembre quelque 55 millions de dollars aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Le gouvernement garantissait ces prêts alors. J'aimerais savoir combien les banques ont prêté pour l'équipement agricole au cours de cette même période de l'année, sans garantie?

Je sais que les banques disent au ministre des Finances que cette garantie du gouvernement n'est plus nécessaire, que l'industrie de l'agriculture est saine et que cette garantie ne vaut pas vraiment un taux d'intérêt de 1 p. 100. Elles disent au ministre qu'elles sont obligées de demander aux fermiers de payer un taux d'intérêt élevé. Dans ce cas, pourquoi les ventes de machines pendant les premiers sept mois de l'année en cours ont-elles baissé de 30 p. 100 en Saskatchewan, de 26 p. 100 en Alberta et de 22.8 p. 100 au Manitoba? Il s'agit là d'une baisse énorme. Il est intéressant d'établir un parallèle entre cette baisse et le fait que la mesure législative visant les prêts pour les améliorations agricoles n'était pas en vigueur pendant une période de trois ou quatre mois.

L'hon. M. Olson: C'est en partie la raison.

M. Horner: Si le ministre reconnaît que c'est en partie la raison, il reconnaît que la garantie du gouvernement a une certaine valeur.

L'hon. M. Olson: C'est exact.

M. Horner: Voilà ce que nous avons tenté de formuler très clairement. J'ai demandé maintes fois au ministre quelle serait la formule et ce qu'elle vaudrait. Comme il est rapporté à la page 602 du hansard il a déclaré qu'elle était valable, sans pouvoir dire dans quelle mesure et qu'il n'était pas disposé à nous donner une formule toute faite.

L'industrie agricole est une de nos industries de base. Le Conseil économique a déclaré qu'elle est piteusement en retard sur l'industrie agricole aux États-Unis, mais je ne crois pas qu'elle soit si en retard que cela. Le Conseil économique dit qu'il nous faudra 20 ans pour rattraper les États-Unis et fait remarquer que l'industrie agricole aux États-Unis a eu plus de capitaux à sa disposition que les fermiers canadiens et y a recouru davantage.

Je vois que le ministre des Finances a regagné sa place à la Chambre. Je presse le ministre de l'Agriculture, qui connaît bien la situation, de s'employer le mieux qu'il peut auprès du ministre des Finances à obtenir une formule telle que nous ne soyons pas réduits à donner au gouvernement chat en poche, avec carte blanche pour fixer le taux d'intérêt aussi haut qu'il le désire. Nous savons comment le gouvernement s'est comporté à l'égard des constructeurs de maisons et de ceux qui veulent accéder à la priorité. Il a établi le taux d'intérêt hypothécaire à 2 p. 100 au-dessus du taux visant les emprunts à long terme du gouvernement. A notre avis, ce taux est trop élevé pour l'industrie de l'agriculture, élément très important de notre économie.

• (8.10 p.m.)

Les exposés budgétaires des deux derniers ministres des Finances, indiquent que les exportations plus élevées de blé ont considérablement aidé la balance des paiements du Canada. Que le ministre de l'Agriculture nous dise ce qu'il entend faire à propos des taux d'intérêt fixés par les banquiers.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que l'agriculture est dans une situation difficile aujourd'hui à cause de la hausse du coût d'exploitation. Le coût du capital en est l'un des principaux facteurs. Le Conseil économique du Canada a déclaré que l'emploi accru de capitaux par l'agriculture est l'un des moyens d'aider l'industrie canadienne à rattraper l'industrie américaine. J'espère que le ministre y songera quand il traitera avec les banquiers. J'espère qu'il ne perdra pas de vue non plus que le gouvernement contrôle les opérations de banque dans notre pays. Il n'y a pas si longtemps, quand il a été question que la Banque Mercantile soit prise en charge par la First National Bank de New York, le gouvernement s'y est opposé. Nous savons que le gouvernement contrôle les banques au Canada car c'est lui qui accorde les chartes. Il faut avertir ces banques que l'industrie agricole est nécessaire à l'économie générale du pays et qu'elles doivent l'aider en lui accordant des capitaux à un taux d'intérêt raisonnable.

Les banquiers diront qu'ils paient 6 p. 100 sur les placements et ne peuvent prêter de l'argent à 6 p. 100. Or il y a quelques années, ils prêtaient à 5 p. 100 et pourtant la limite réglementaire était de 6 p. 100. C'était 1 p. 100 de moins que le plafond officiel.

Le ministre des Finances (M. Benson) compte-t-il dire à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture, quelle formule a été conçue pour faire baisser le taux d'intérêt de 1 p. 100 au-dessous du taux pour les prêts de premier ordre? S'il nous donne cette assurance, je ne protesterai pas et peu le feront j'imagine; mais nous n'avons pas reçu d'assurance de ce genre.

Le ministre de l'Agriculture estime que la garantie gouvernementale a une certaine valeur, mais le ministre des Finances n'a rien dit quant à ce qu'il croit être pour ces banques la valeur d'une charte. Il nous a dit que ces banques servent divers secteurs de l'économie.

En 1945, les banques prêtaient de l'argent à 6 p. 100 sans difficulté. Le gouvernement fournissait une garantie et demandait aux banques de consentir des prêts à 5 p. 100. L'exposé du Conseil économique du Canada démontre que les banques prêtaient des montants énormes à ce pourcentage, quelque chose de l'ordre de 2 milliards de dollars. Si les banques ont pu prêter ce montant à 1 p. 100 de moins que le taux pour les prêts de premier ordre, elles peuvent certes le faire maintenant.

Nous avons aboli le plafond sur les taux d'intérêt bancaire et les avons laissé fluctuer. Cet argent sera-t-il offert à l'industrie agricole à 1 p. 100 de moins que le taux sur les prêts de premier ordre? Si l'idée ne plaît pas au ministre, pourrait-il dire à la Chambre quelle formule il entend appliquer?

Depuis 20 ans, le gouvernement a cru que l'industrie agricole avait besoin d'un taux d'intérêt d'un p. 100 inférieur à la limite légale, mais aujourd'hui, cette industrie est dans de pires difficultés et elle a encore plus besoin d'assistance. Les ventes de machines

agricoles ont subi une baisse radicale. On a les preuves indéniables que l'industrie a autant besoin d'aide qu'en 1945 ou en 1955.

Le ministre peut dire que les banques ne prêteront pas si nous n'augmentons pas le taux d'intérêt. Voilà le nœud de la difficulté. Le ministre peut sans aucun doute nous garantir qu'il prendra des dispositions pour obliger les banques à avancer les capitaux. Le gouvernement permet à ces institutions de prêter de l'argent et, comme le député de Medicine Hat (M. Olson) l'a dit au temps où il était à ma gauche sur les bancs du Crédit social, ce droit permet aux banques de faire des profits. Il se rappelle sûrement la vieille formule, même s'il a voulu la chasser de son esprit.

On devrait demander à ces banques de fournir les services nécessaires pour aider cette industrie de base au Canada. Comme l'a dit le ministre, cette mesure permettra à d'autres institutions, comme les caisses populaires et, je suppose, les divisions du Trésor de l'Alberta et les coopératives de crédit d'un bout à l'autre du pays, d'accorder des prêts. J'aimerais lui demander quel pourcentage du total des prêts destinés aux améliorations agricoles sera consenti par ces institutions dites parabancaires. Je crois qu'il ne sera pas très élevé. Je ne m'oppose pas à cette idée et je crois que le ministre a fait preuve d'initiative dans ce domaine, mais il sait très bien que le pourcentage des prêts consentis par les institutions parabancaires sera très faible. Il approuve de la tête. Nous convenons, j'en suis sûr, que la plupart des prêts accordés en vertu de la loi sur les améliorations agricoles seront accordés par des banques à charte.

De quelle autorité dispose le gouvernement pour obliger ces banques à desservir cette industrie fondamentale de notre pays? D'après le ministre, la garantie présente une certaine valeur. Je suis d'accord, et je l'engage à étudier très sérieusement l'ensemble du problème. Au cours des années, l'industrie agricole a joué un très grand rôle dans notre expansion économique. Les fabricants de machines agricoles emploient un grand nombre de gens et une bonne partie de leurs produits sont expédiés dans l'Ouest du Canada. L'économie s'en ressent beaucoup lorsque les ventes de machines sont considérables. Au cours des dernières années, on a consacré en moyenne 200 million de dollars aux machines agricoles, dans l'Ouest du Canada seulement. C'est vraiment une grosse affaire.

Nous sommes disposés à permettre l'adoption rapide de cette mesure législative, mais nous voulons qu'il existe des garanties. Le ministre ne peut nous demander de lui donner carte blanche pour l'établissement des taux d'intérêt. Nous devons veiller sur cette industrie. Aujourd'hui, nos villes comptent déjà beaucoup de gens sans formation ni spécialisation, et nous n'avons pas besoin que d'autres viennent les rejoindre. Nous devons garder ces travailleurs dans les fermes. Pour cela, il faut leur assurer, à des taux d'intérêt raisonnables, les fonds dont ils ont besoin.

Qu'a déclaré le ministre des Finances aux banques du pays à propos des taux d'intérêt? Même si le bill n'a pas encore été adopté, le ministre a dû s'entretenir avec les banquiers. On a laissé entendre que ce projet de loi était déjà prêt en février dernier. Dans ce cas, le ministre a certainement eu l'occasion d'en discuter avec les directeurs des banques. Ne voudrait-il pas informer la Chambre de ses entretiens? Peut-il nous indiquer comment les banques entendent procéder à propos de cette mesure?

• (8.20 p.m.)

Le ministre des Finances devrait sûrement être en mesure de prendre la parole avant que nous entreprenions l'étude du bill, article par article, pour nous dire ce qu'en pensent les banques. Il a sûrement eu des entretiens là-dessus avec les directeurs des banques à charte, et il sait ce qu'elles devront avoir pour pouvoir consentir des prêts aux agriculteurs. Nous avons, du ministre de l'Agriculture, l'assurance que la garantie du gouvernement vaut quelque chose. Le ministre des Finances doit pouvoir nous dire ce que pensent les banques de cette garantie. Comme ministre des Finances, qui défend le projet de loi actuel, c'est son devoir, il me semble, de nous dire ce que les banques pensent de la garantie du gouvernement et ce que valent à ses yeux à lui, les chartes des banques, car, somme toute, c'est lui qui a la haute main sur les finances du pays.

Cette mesure législative a eu beaucoup de succès, on ne saurait trop le dire, surtout au cours des vingt-trois dernières années. Plus de 2 milliards de dollars ont été prêtés aux agriculteurs et la perte subie n'a été que de 1/10 p. 100. Le ministre des Finances se doit sûrement de faire part à la Chambre de la méthode qu'il entend employer. A-t-il examiné la question avec les directeurs des banques? Que pensent ces derniers de la mesure législative? Nous ne saurions permettre que cette mesure soit étouffée et qu'elle meure de sa belle mort tout simplement parce qu'on permet aux banques d'établir un taux d'intérêt trop élevé. Les banques doivent se préoccuper d'autres questions.

Le gouvernement souscrira, j'en suis sûr, aux propos de l'inspecteur général des banques qui, il y a deux ans environ, avait dit au comité des finances qu'il n'existe vraiment pas de guide, mais qu'il a été de règle d'affecter 30 p. 100 des fonds sous forme de petits

prêts aux petits commerçants et agriculteurs. La même politique s'applique assurément encore, mais j'aimerais que le ministre des Finances nous le redise, afin que je puisse être assuré que cette utile mesure législative continuera d'être utile à l'industrie agricole.

On s'est beaucoup inquiété au pays, cette année surtout, parce que chaque fois que la récolte est difficile, il y a ruée sur le marché des machines agricoles. Le ministre de l'Agriculture le sait. Si l'année est difficile, les cultivateurs se disent: Nous devons engranger notre récolte. Il nous faut acheter une nouvelle moissonneuse-batteuse, car le temps presse. Les ventes de machines augmentent en proportion de la difficulté de la moisson. Elle a été difficile cette année. Qu'on se hâte de nous dire quels seront les taux d'intérêt et si le présent projet de loi s'avérera utile cet automne et dans les années à venir.

Il est un autre problème dont j'aimerais voir le ministre des Finances s'occuper. Je songe à ce qui est devenu pratique courante depuis environ un an. Les fabricants de machines agricoles disent au cultivateur: Nous vous vendrons une moissonneuse-batteuse sans intérêt. Si vous l'achetez cet automne, vous ne payerez pas d'intérêt avant le printemps prochain. Les banques ont jusqu'ici hésité à le faire. Elles disent au cultivateur: Pourquoi n'êtes-vous pas venu nous trouver à l'automne? Ce à quoi le cultivateur répond: Je n'ai pas à payer d'intérêt, alors pourquoi emprunter? Le ministre des Finances a sûrement dû en parler aux banques. Le fait est que celles-ci ont tout simplement hésité à recourir à la mesure à cause de l'incertitude où elles sont au sujet du taux d'intérêt.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de résumer mes observations. Nous voulons savoir quelle est la valeur de la garantie. Je sais que le ministre des Finances la croit bonne. Qu'en pensent les banques? Selon le ministre des Finances, quelle est la valeur de la charte aux yeux des banques? Selon le ministre de l'Agriculture, quel pourcentage des emprunts sera consenti par les institutions parabancaires qui figurent dans la présente mesure? Nous avons droit à certains détails sur le programme avant de nous engager dans l'étude du bill article par article.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me souviens que l'autre jour, alors que la Chambre étudiait cette mesure à l'étape de la résolution, on a avancé qu'il y avait urgence, qu'il importait d'en finir rapidement parce que les cultivateurs attendaient et avaient besoin du crédit que leur accorderait la mesure en question. Ils avaient besoin que le programme de crédit soit relancé car, à toutes fins pratiques, il était mort depuis près de un an.

[M. Horner.]

Ce projet de loi est censé être des plus urgent. Si c'est vrai, pourquoi remanier la loi en profondeur en ce moment. Si le bill est urgent—ce dont je conviens volontiers—il aurait mieux valu saisir la Chambre de la loi telle qu'elle était et attendre une occasion propice pour faire étudier à fond par un comité permanent les modifications proposées.

Le projet de loi, à mon sens, comporte au moins un ou deux points nouveaux d'assez grande importance. L'un d'eux, c'est que les terres constituent maintenant une garantie supplémentaire des prêts ou une autre raison de prêter de l'argent. Ce sera la première fois que les terres sont mentionnées dans la loi en vigueur depuis 1944 ou 1945, comme l'a si bien dit le préopinant. Les modalités des dispositions et les propositions qui s'y rattachent dérogent également, il me semble, à ce qui est devenu, devrais-je dire, notre façon d'envisager le crédit agricole. Du reste, cela ne s'applique pas uniquement au Canada, mais également à nos voisins du Sud, les États-Unis, et à l'Europe. De fait, toute proportion gardée, c'est du crédit à court terme pour l'achat de terres, ou peut-être serait-il mieux de dire du crédit à moyen terme.

Dans la période qui a suivi immédiatement la seconde guerre mondiale, on a coupé le crédit à nos cultivateurs. Ils en manquaient et ne pouvaient en obtenir parce que les banques et les institutions prêteuses régulières ne voulaient pas en mettre alors à leur disposition, pour des raisons bien compréhensibles, notamment les pertes qu'elles avaient subies pendant les années 30. Les organismes agricoles, les syndicats agricoles et la Fédération canadienne des agriculteurs réclamaient un programme de crédit qu'ils disaient nécessaire aux cultivateurs.

Ces organismes et les économistes partaient du principe que le crédit à long terme était nécessaire à l'achat de terres parce que réunir des fonds pour un tel achat avec du crédit à court terme, c'était risqué. Tous les économistes que je connais semblaient être d'accord sur ce principe. Le programme mis sur pied comportait un délai de 20 ans pour le remboursement de l'emprunt. Le délai a été porté à 25 ans, puis à 30, et depuis deux ou trois ans les économistes parlent d'accorder des hypothèques perpétuelles sur les exploitations agricoles.

L'argent serait prêté sans qu'on songe vraiment à le rembourser; ce serait simplement un montant imputable sur la productivité de la terre et qui serait transmis d'une génération à l'autre. J'ignore si je souscris à cette idée, mais c'est un des courants de l'opinion.

Un des économistes de l'Université de Manitoba a fait un discours à ce sujet il y a un an. La mesure législative à l'étude est une mesure rétrograde, car elle nous engage à

• (8.30 p.m.)

accorder des prêts à moyen terme pour les terres agricoles. Nous nous attendons que l'acheteur rembourse ce prêt en 15 ans, ce qui est contraire à notre politique antérieure. Nous savons maintenant que, dans les circonstances actuelles, les fermiers sont incapables d'accroître leur capital. C'est M. John Dawson, je crois, qui travaillait pour le Conseil économique du Canada, qui a dit, qu'il y avait eu seulement une courte période allant de la fin des années 40 au début des années 50, pendant laquelle les cultivateurs avaient retiré un revenu suffisant de l'exploitation de leurs fermes pour leur permettre d'amasser le capital nécessaire pour remplacer leurs machines et agrandir et améliorer leurs fermes en tirant avantage des progrès technologiques. Le même exposé du Conseil économique du Canada déclarait que de temps en temps nous dépendions du crédit et que, selon la plupart des prévisions, nous continuerions à en dépendre étant donné l'usage de plus en plus répandu des nouvelles possibilités technologiques.

Toutefois, la législation qui nous est soumise nous propose l'opposé et, en fait, va à l'encontre de cette tendance. Peut-être le ministère de l'Agriculture a-t-il été inspiré et en est-il arrivé à la conclusion que cette tendance n'est plus la bonne, que nous devons trouver une nouvelle voie. Les nouvelles tendances semblent être à la mode. Peut-être la législation qui nous est soumise reflète-t-elle une tendance nouvelle. Ainsi, dans nos programmes de crédit, nous avons trouvé une nouvelle voie grâce à laquelle les surveillants de la Société du crédit agricole peuvent dire à un fermier: «Si vous désirez ce prêt de plusieurs milliers de dollars, nous allons voir avec vous comment vous pouvez utiliser cet argent et comment il peut être réparti entre vos divers projets.» En vertu du prêt destiné aux améliorations agricoles proposé dans ce bill nous laisserons à une compagnie d'assurances, à une compagnie fiduciaire ou à une banque, en somme à quiconque fera le prêt, le soin de décider à qui accorder ce prêt, toutes les fois qu'ils estimeront que la garantie est bonne et nous offrirons une garantie. Si les choses tournent mal, nous paierons les pots cassés. Je ne pense pas que cela représente vraiment un progrès.

Il y a un an ou deux à peine que, dans les Maritimes, la Société du crédit agricole a décidé de ne pas percevoir ces paiements pour un an. Je suppose que c'était utile aux agriculteurs de la région et j'espère que leur situation s'est améliorée depuis. Qu'arrivera-t-il si la même chose se produit de nouveau dans d'autres régions du pays, par exemple dans l'Ouest du Canada cette année par suite de la vente au ralenti du blé et des récoltes endommagées et mouillées? Il se peut fort bien qu'on soit obligé d'agir de même encore une fois. Voilà pourquoi j'estime que cette mesure ne répond pas aux problèmes qui se poseront peut-être.

Le préopinant a parlé du taux d'intérêt. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, sauf ce qui saute aux yeux, c'est-à-dire que les possibilités de revenu sont limitées dans l'agriculture et que tout ce qu'on peut faire pour aider c'est d'empêcher le taux d'intérêt d'augmenter. La conjoncture est telle que les agriculteurs ne peuvent s'en sortir. Au sujet du grain, on est lié par l'accord du GATT et la situation internationale n'aide pas les agriculteurs.

Il y a quelques jours, nous avons eu ici à Ottawa les producteurs de maïs qui nous ont demandé d'interdire les achats des États-Unis. C'est un problème fort épineux. Nous entretenons avec notre voisin du Sud des relations commerciales dont les ramifications doivent être étudiées sérieusement. Toutefois, dans le domaine du crédit, nous pouvons prendre toute mesure jugée opportune dans les circonstances. Il en est de même pour l'habitation. Le gouvernement est d'avis que ce qui convient à l'heure actuelle ce sont des taux d'intérêt augmentés et des prêts à court terme pour l'achat de terrains. Apparemment, on juge la mesure opportune puisqu'on nous la propose. Le gouvernement songe à autoriser les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les banques à faire des prêts avec garanties du gouvernement, bien que ces institutions aient éprouvé de grandes difficultés à cet égard. Elles ne sont pas nécessairement à blâmer; il faudrait plutôt s'en prendre aux réalités de la vie. La situation pour les prêts aux cultivateurs n'est pas la même que pour les prêts destinés à la construction d'appartements ou à d'autres secteurs, plus sûrs, de l'industrie.

Tels sont les points que je tenais à souligner au sujet de ce projet de loi. J'espère qu'on les étudiera sérieusement quand il sera examiné, article par article.

M. Stanley Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à parler trop longtemps à l'étape actuelle de l'étude du projet de loi. Je tiens cependant à faire quelques remarques, car cette mesure m'inspire des craintes.

Après l'examen des divers amendements qui seront introduits, l'une des questions principales que je me pose concerne le taux

d'intérêt exigible. C'est le nœud du problème, c'est l'objet même du projet de loi.

Bien que d'autres amendements à l'appui soient généralement acceptables pour diverses raisons, la question principale qui nous intéresse en tant que membres de l'opposition, c'est le critère dont le ministre se servira pour déterminer les taux d'intérêt et la base qui servira aux agriculteurs pour décider, au jour le jour, s'ils ont intérêt à remettre leurs emprunts à plus tard ou si les fabricants de machines ont intérêt à retarder une vente pendant un mois ou deux pour donner aux agriculteurs les meilleures possibilités.

• (8.40 p.m.)

Nous nous inquiétons beaucoup de constater qu'à l'étape avancée où nous sommes, le ministre ne peut pas nous informer des résultats de ses entretiens avec les institutions bancaires, alors qu'on a déjà introduit le projet de loi à la Chambre. J'ignore combien de discussions ont eu lieu jusqu'ici, mais je sais que si le ministre n'a pas de réponse maintenant, il y a lieu pour lui de s'inquiéter. Si ces projets de loi sont adoptés, la fraternité des banquiers nous dira peut-être qu'elle peut nous consentir des prêts seulement à un taux d'intérêt comparable à celui qu'elle exige sur les prêts à l'habitation. Comme l'a déclaré le député de Crowfoot (M. Horner), un tel taux ne serait pas à notre avantage. La chose me tracasse, car lorsque le gouvernement a entrepris d'administrer les affaires du pays, j'avais cru qu'il suivrait la ligne de conduite préconisée pendant la campagne électorale.

Il se trouve que j'ai devant moi une déclaration que le premier ministre a faite à Winnipeg le 2 juin, sur la politique concernant les petites exploitations agricoles. D'après moi, le taux d'intérêt établi aura des répercussions sur celles-ci. Je m'inquiète parce que j'ai cru que le parti libéral préconisait une politique précise en faveur du petit exploitant. Je cite un extrait de cette déclaration:

> Bien que la situation varie selon les denrées, en général 30 p. 100 des agriculteurs canadiens sont responsables de 70 p. 100 de notre production agricole. A cause des énormes différences dans l'étendue des fermes, et du même coup dans la productivité, la mise au point de programmes agricoles convenant à des fermes de superficies différentes est des plus difficiles. On pourrait remédier au problème en instituant un régime de différenciation des fermes, selon la productivité et la superficie. Cette différenciation permettrait de modifier les programmes de façon à répondre aux exigences des fermes de superficie différente. On voit que les agriculteurs pourraient décider par eux-mêmes de la classification de leur ferme à cette fin. On pourrait alors mettre au point tous les programmes agricoles en tenant compte des exigences spéciales des petits agriculteurs, et l'aspect social de ces programmes pourrait être reconnu et déterminé. Les programmes pour toutes les autres fermes pourraient se conformer aux normes des exploitations agricoles plus considérables, mais capables de faire leurs frais. En retour du différent niveau d'assistance, le petit agriculteur pourrait s'engager, au cas où il se désisterait de sa ferme, de ne pas la vendre sauf en vue d'une fusion agricole ou d'un transfert au secteur public. Ainsi, les programmes spéciaux conçus pour les cultivateurs de cette catégorie n'éterniseraient pas le problème.

[M. Korchinski.]

La disposition sur les prêts aux améliorations agricoles serait élargie et intégrée à la Société du crédit agricole. Sauf erreur, la seule intégration sera un taux d'intérêt accru. L'autre jour, en prenant part au débat, j'ai dit que le gouvernement tentait délibérément d'éliminer le petit cultivateur. Le ministre a protesté en disant, comme on peut le lire au hansard, p. 771:

> Je lui dis en toute sincérité que le gouvernement tente délibérément d'aider le petit cultivateur en adoptant cette loi.

Toutefois, même la *Free Press* de Winnipeg du 4 juin, s'est crue obligée de déclarer dans son éditorial:

> ...les résultats à longue échéance seraient l'élimination des petites unités non rentables et des fortes subventions qui leur sont versées.

Je le répète, l'augmentation des taux d'intérêt est une politique délibérée de la part du gouvernement. Cela veut dire que le petit cultivateur devra tout simplement disparaître. Comment le ministre procédera-t-il pour déterminer le taux d'intérêt? Qu'arrivera-t-il chaque fois que la Banque du Canada ajuste le taux? Devons-nous donc prévoir un changement dans le taux sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? Un décret du conseil sera-t-il immédiatement publié? Le cabinet se verra-t-il tenu de suivre l'exemple sans tarder? A la veille d'élections, sera-t-il dans l'intérêt du parti au pouvoir de modifier le taux d'intérêt afin de s'assurer certains avantages? Une politique d'argent serré est peut-être avantageuse pour certains secteurs de l'économie, mais elle peut ne pas l'être pour le secteur agricole.

Cultivateur lui-même, le ministre sait, par exemple que même si la politique financière du gouvernement impose des restrictions au crédit disponible, le printemps venu le cultivateur doit avoir de l'engrais. Le ministre sait fort bien qu'au temps des semailles le cultivateur ne peut éviter certaines dépenses. Le cultivateur ensemence ou il ne le fait pas. Cette politique s'appliquera-t-elle partout? Qu'arrivera-t-il si l'histoire se répète et si, comme cette année, le temps des moissons arrivé, on ne rentre pas les récoltes? Pourtant, il faut continuer de vivre. Ce taux d'intérêt élevé nous empêchera-t-il de nous adresser à la banque? Que devons-nous prévoir?

Le ministre peut-il nous en donner une idée? Peut-il rattacher sa formule à quelque chose afin que nous n'ayons pas à vivre dans une incertitude quotidienne?

J'ai déjà cité certaines des autres modifications qui seront apportées. Il est intéressant de noter qu'un article du projet de loi prévoit la réduction du montant de la garantie. Cette disposition est peut-être destinée à inciter certaines institutions prêteuses à accorder de l'argent, mais les banques, qui auront peut-être prêté une énorme quantité d'argent, limiteront leurs prêts. Elles refuseront peut-être de l'argent à la communauté agricole. Des instructions auront peut-être été envoyées du siège social aux institutions bancaires leur enjoignant de limiter les prêts aux cultivateurs, malgré la garantie du gouvernement. Cette garantie signifiera-t-elle quelque chose?

Avant la fin du débat, j'espère que le ministre nous donnera une idée des décisions éventuelles. On ne devrait certes pas être à la merci du caprice du ministre ou de la nécessité de redresser le taux d'intérêt avant des élections pour faire savoir que le gouvernement agit dans l'intérêt du cultivateur. Au moment des semailles, on ne peut pas nous demander d'attendre une couple de semaines. Cette politique d'expectative ne serait pas dans l'intérêt d'une industrie déjà tributaire du temps et d'autres facteurs saisonniers. A cette étape, le ministre aiderait en nous indiquant sa façon de voir à ce sujet. S'il n'a pas d'idées précises, il pourrait au moins nous dire à quelle étape en sont les discussions avec les institutions bancaires.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Les Prairies canadiennes traversent des jours sombres, monsieur l'Orateur. En plus de la nature, il y a aussi le gouvernement qui n'est guère accommodant cet automne. Le ministre sait fort bien que les frais de production du cultivateur canadien augmentent déjà assez sans qu'on y ajoute quoi que ce soit. C'est pourtant, me semble-t-il, ce qu'on nous demande en voulant nous faire approuver une proposition qui augmentera le coût des capitaux pour les cultivateurs.

• (8.50 p.m.)

Le ministre est le genre d'homme qui comprend l'industrie. N'exige-t-il pas trop de l'opposition lorsqu'il demande de lui donner carte blanche en conférant au cabinet le pouvoir de fixer les taux d'intérêt et en ne nous fournissant aucun indice quant au niveau qu'on pourrait leur faire atteindre. Sauf erreur, l'ancien maximum de l'intérêt aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est intenable, vu les taux actuels de l'intérêt sur le marché monétaire. D'autre part, monsieur l'Orateur, je me joins au député de Crowfoot (M. Horner) et à mon collègue de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) pour soutenir que le ministre devrait vraiment nous donner une idée générale de la formule que le cabinet appliquera lorsqu'il se réunira pour fixer le taux d'intérêt dont il est question dans le bill. Le député de Crowfoot n'est que logique en prétendant que la valeur de la garantie que le gouvernement donnera aux banques à charte et aux autres institutions de prêt doit être précise et concrète. Il s'agit de dire à combien elle s'élèvera.

Il est peut-être difficile d'exprimer la valeur de la garantie aux banques en termes précis de pourcentage. Néanmoins, monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère des Finances sont là pour ça. Assurément, ils savent comment utiliser une règle à calcul et comment procéder à des consultations avec les spécialistes de la finance. Ils doivent être en mesure de nous indiquer d'une façon assez concrète à quel point baissera le taux d'intérêt applicable aux termes de cette loi, vu que le gouvernement du Canada fournit une garantie.

L'autre jour, lorsque le ministre répondait aux divers arguments présentés par les députés au cours du débat à l'étape de la résolution, il a essayé de répondre à certains d'entre eux. Je ne dis pas qu'il n'a pas montré beaucoup de logique dans quelques-unes de ces réponses, mais dans d'autres cas, il n'était vraiment pas à la hauteur. L'un des arguments faisait ressortir que les agriculteurs canadiens doivent lutter contre les producteurs agricoles des autres parties du monde, en particulier ceux qui vivent dans les pays dont le climat est très semblable au nôtre.

Je crois bien qu'aux États-Unis—le ministre n'a pas dit le contraire et ses collaborateurs l'ont certainement renseigné sur ce point—le taux d'intérêt demandé aux agriculteurs par l'administration fédérale des prêts agricoles, c'est-à-dire l'agence chargée d'accorder des crédits aux agriculteurs des États-Unis, est toujours de 5 p. 100. S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, que penseront les agriculteurs canadiens si nous augmentons les taux d'intérêt d'un, d'un et demi ou de deux points de pourcentage?

A la suite d'une brève conversation que j'ai eue avec le député de Crowfoot, il serait, à mon avis, raisonnable à l'heure actuelle de songer à un taux d'intérêt d'environ 6 ou 6½ p. 100, et peut-être nous, de ce côté-ci de la Chambre, devrions-nous prendre les devants en proposant un amendement. Personnellement, monsieur l'Orateur, je serais disposé à appuyer un amendement qui établirait une formule à laquelle le cabinet devra se conformer lorsqu'il fixera un taux d'intérêt en vertu de la mesure. Il me semble que les taux d'intérêt en vertu de la loi devrait se limiter à un niveau suffisant pour absorber les frais d'emprunt des banques, plus un montant convenable pour acquitter les frais d'administration et laisser une marge de profit.

Certains soutiennent que nous ne pouvons espérer que les banques exigent un taux inférieur à celui qu'elles doivent payer aux déposants qui leur confient leurs épargnes contre un certificat de dépôt. Chose certaine, monsieur l'Orateur, par suite de l'initiative prise par le gouvernement libéral il y a deux ans, les taux d'intérêt ont grimpé. Je crois comprendre que les banques doivent maintenant verser environ 6 p. 100 aux déposants contre certificats de dépôt. Il y a quelques mois, ce taux atteignait jusqu'à 6¾ p. 100, mais maintenant, monsieur l'Orateur, le coût de l'argent a subi un léger fléchissement et les certificats de dépôt ne coûtent plus à la banque qu'environ 6¼ p. 100. C'est le taux approximatif que les banques devraient pouvoir demander aux agriculteurs pour les prêts destinés aux améliorations agricoles, surtout par suite de la stricte garantie accordée par la population du Canada par l'entremise du gouvernement fédéral. Je ne vois pas, monsieur l'Orateur, pourquoi le ministre dissimule à la Chambre la formule à laquelle songe le gouvernement. Le niveau de l'intérêt serait-il à peu près celui que les banques doivent payer sur les certificats de dépôt plus une petite fraction supplémentaire? Si le ministre en convenait, ce serait, à mon avis, suffisant.

Notre problème, monsieur l'Orateur, est important et lourd de conséquences. On pourrait beaucoup dire à ce sujet. Les députés de ce côté-ci de la Chambre en ont déjà beaucoup parlé. Le ministre est quelque peu obligé de nous donner quelques renseignements supplémentaires s'il attend de nous que nous adoptions sa proposition.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques observations au débat sur le bill C-111 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il y a presqu'un an déjà que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a perdu son utilité et que les cultivateurs canadiens s'efforcent tant bien que mal d'obtenir le crédit voulu. Comme on l'a fait remarquer tantôt, le Conseil économique, dans son analyse de la situation économique de notre agriculture, a indiqué en termes non équivoques que l'un des problèmes auxquels elle fait face, c'est le manque de crédit voulu à des taux raisonnables.

Comme on l'a déjà dit, monsieur l'Orateur, et je me permets d'y revenir, l'agriculture constitue la deuxième source de revenu du Canada. Notre principale source de revenu, c'est, je pense, l'industrie des pâtes et papiers, mais l'agriculture occupe le second rang. Les honorables vis-à-vis se sont certes rendu compte plusieurs fois depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1963 que seuls l'ingénuité, la persévérance, la ténacité, les progrès technologiques et le bon jugement économique de nos agriculteurs ont pu nous tirer d'une mauvaise passe eu égard à notre balance commerciale.

En 1968, monsieur l'Orateur, l'agriculture se trouve dans une situation financière très grave, non seulement à cause des dégâts causés aux récoltes par le mauvais temps, la gelée et ainsi de suite, mais aussi à cause de la dérogation à l'Accord international sur le blé, qui a abouti à l'accumulation la plus formidable de blé qu'on ait jamais vue au Canada.

Nos cultivateurs doivent beaucoup d'argent. Ils vacillent sous la charge croissante des frais généraux et de l'étau coûts-prix. Le gouvernement a l'air de s'efforcer sciemment d'aggraver les choses en présentant ce bill. Nous en sommes presque au point de devoir acheter un chat en poche.

A mon sens, cela est injuste à l'égard de nos agriculteurs, monsieur l'Orateur. L'agriculture devrait avoir le même traitement que n'importe quelle industrie. Certains des arguments qu'on a avancés m'ont découragé. Les députés des régions agricoles de l'Ouest de ce côté-ci de la Chambre et leurs vis-à-vis aussi, j'en suis sûr, sont bouleversés d'entendre demander pourquoi les cultivateurs devraient recevoir des subventions, pourquoi ils ne pourraient se débrouiller comme tout le monde.

Je tiens à rappeler aux honorables représentants, par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, que l'agriculture se trouve dans une situation exceptionnelle par rapport aux autres secteurs de l'économie. Les fermiers canadiens n'ont aucun pouvoir sur leurs perspectives économiques. Par contre, lorsque les manœuvres canadiens ne sont pas satisfaits de leurs revenus, la loi leur permet de se mettre en grève et d'exiger des augmentations de salaires afin d'obtenir leur part de la prospérité économique du pays. Il en va de l'industrie comme des affaires. Lorsque, pareillement à d'autres petits industriels, j'ai

à faire face à des problèmes économiques causés par l'augmentation des coûts, j'augmente mes prix afin d'obtenir une majoration raisonnable et ne pas devoir fermer boutique. Il en est de même pour les grossistes et, pratiquement, pour toutes les industries du pays. Mais les cultivateurs sont dans une position spéciale. Ils dépendent de la nature. Le cultivateur ne peut pas déclarer, lorsque vient le printemps: «Je vais mettre mon tracteur dans la remise et le laisser rouiller», car la vache n'arrêtera pas de vêler, les poules de pondre et les truies de mettre bas. Le cultivateur est à la merci du marché. Il dépend, pour sa subsistance, de l'argent qu'il touchera dans un marché qui échappe à son contrôle.

• (9.00 p.m.)

Je ne partage pas l'avis de ceux qui prétendent que l'industrie agricole n'a droit à aucune subvention. C'est une des industries de base les plus importantes du Canada et il faudrait songer à la subventionner. Elle est importante non seulement aux consommateurs canadiens, mais aussi aux consommateurs du monde entier. Nous comptons tous sur elle. Quiconque consulte les statistiques et constate la poussée démographique très rapide dans le monde entier se rendra compte que l'industrie agricole a un rôle important à jouer pour assurer notre survivance. Je crois donc que nous devons fixer un taux raisonnable d'intérêt pour les cultivateurs, afin qu'ils n'achètent pas pour ainsi dire chat en poche. Le cultivateur doit avoir droit à un taux raisonnable d'intérêt. Certains affirment que, dans le cas de l'industrie agricole, la subvention devrait peut-être s'établir à 1 p. 100, afin d'aider les cultivateurs à honorer leurs engagements et à maintenir leur situation économique.

Je joins ma voix à mes collègues, de ce côté-ci de la Chambre, pour exhorter le ministre de l'Agriculture à trouver une formule qui permettra aux cultivateurs canadiens de savoir combien ils paient exactement pour leur argent et si ce taux est raisonnable.

Les banques et autres institutions de prêt ont très bien réussi sur le plan financier; elles ne semblent avoir aucun problème financier, surtout depuis que le gouvernement a supprimé le plafond des taux d'intérêt il y a un an. Nous voyons nos organismes financiers prospérer et nous en sommes fiers; on peut les compter parmi les meilleurs au monde. Mais cela ne doit pas nous empêcher, en notre qualité de députés, de chercher à aider l'industrie agricole à surmonter ses problèmes. Notre agriculture est une des meilleures au monde, et il faut que nous l'aidions à survivre. J'exhorte encore le ministre de l'Agriculture à songer sérieusement à insérer dans ce bill une formule quelconque qui donnera aux agriculteurs l'assurance qu'ils auront des chances équitables de survivre.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, ce bill C-111 fait suite, naturellement, aux résolutions que nous étudiions l'autre jour, alors que je mentionnais l'importance du secteur agricole dans l'économie canadienne et que je soutenais, entre autres choses, que l'agriculture constitue la base de la structure économique du Canada. Je maintiens encore cette attitude. D'ailleurs, nous disons cela partout au Canada, et plus spécialement dans l'Est du Canada, sans pour cela agir de façon discriminatoire à l'endroit des autres coins du pays.

Lorsqu'il s'est agi, par exemple, de venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest canadien, nous avons appuyé les projets de loi susceptibles de leur aider et nous croyons que les députés de l'Ouest appuieront également ce que nous demandons dans l'Est du Canada, c'est-à-dire une politique agricole uniforme, tant pour l'Est du Canada que pour l'Ouest.

Dans le passé, nous avons constaté qu'il y avait des disparités économiques. Nous avons aussi des disparités agricoles. Les cultivateurs de l'Ouest sont mieux traités que ceux de l'Est. Ceux de l'Est étant aux prises avec le manque d'écoulement de produits de toutes sortes, ils étaient incapables de vendre leur production ou d'obentir des subventions, alors que des subventions étaient consenties, par exemple, pour la production du blé et même pour la non-production du blé.

Il fut un temps, monsieur l'Orateur, où le gouvernement payait les cultivateurs de l'Ouest tant par acre pour ne pas produire de blé. Il y a quelques jours, je recevais des lettres de gens de l'Ouest du Canada m'informant qu'on laissait pourrir la récolte de blé cette année, parce que l'assurance-récolte était plus avantageuse pour les cultivateurs de l'Ouest que les subventions versées par le gouvernement. Cela veut dire que du blé pourrira sous la neige cet hiver, parce que l'assurance-récolte est plus rémunératrice que les subventions versées par le gouvernement. Or, pendant que la production est détruite de cette façon, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) nous présente des projets de loi visant à permettre aux agriculteurs de s'endetter davantage, d'agrandir leur terre, en leur permettant d'emprunter $25,000 au lieu de $15,000.

Monsieur l'Orateur, je vais répéter ce que je disais l'autre jour: L'actuel ministre de l'Agriculture a une compétence ou des connaissances agricoles probablement supérieures à celles de n'importe quel ministre de l'Agriculture que le Parlement ait connu dans le passé. Seulement, ce même ministre de l'Agriculture

était jadis un membre actif du Crédit social canadien et, à ce moment-là, il dénonçait avec véhémence des projets de loi semblabes, accusant tantôt le gouvernement conservateur, tantôt le gouvernement libéral de vouloir écraser ou étouffer le fermier, l'agriculteur, le cultivateur canadien. Aujourd'hui, bien en place sur les banquettes ministérielles, il a complètement oublié ce qu'il disait et répétait à la Chambre pendant de nombreuses années.

• (9.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il est inconcevable, voire même incompréhensible qu'un homme change tout à coup d'allégeance politique et nous présente aujourd'hui ce qu'il combattait hier, qu'il adore aujourd'hui ce qu'il combattait hier.

Monsieur l'Orateur, nous étudions présentement les bills C-110, C-111 et C-112. Ces trois bills, au lieu d'aider l'agriculteur, le placent dans une mauvaise situation. L'agriculteur se sentira bien à l'aise parce qu'il pourra emprunter $25,000 pour acheter de la machinerie et plus de terrain pour pouvoir agrandir la terre qu'il exploite présentement. Cependant, lorsque viendra le temps de rembourser le capital et les intérêts, c'est à ce moment-là qu'il sera dans une situation encore plus mauvaise que celle dans laquelle il est actuellement. Le ministre de l'Agriculture doit prévoir cela. Il sait d'ailleurs que c'est quand vient le temps de rembourser que cela fait mal et nous avons vu cela non seulement dans le domaine de l'agriculture, mais dans tous les domaines de l'activité économique du Canada. Au moment où l'on obtient l'emprunt, les choses vont bien; cependant, lorsqu'il s'agit de le rembourser, en plus des intérêts, certains éprouvent des maux de tête. Les agriculteurs sont dans ce marasme-là depuis déjà trop longtemps.

A mon arrivée à la Chambre, en 1946,—il y a déjà 22 ans—l'agriculteur était aux prises avec le même problème que celui d'aujourd'hui.

Il avait de la difficulté à vendre sa production et il ne pouvait pas ou pouvait à peine contracter des emprunts, tant sous les services de crédit agricole national que provincial. Du moins, je sais qu'un tel système existait dans la province de Québec: l'Office du crédit agricole. Or, c'est une Société de crédit agricole qui nous régit présentement. Le gouvernement s'engage à garantir des emprunts ou des prêts au cultivateur jusqu'à concurrence de $25,000, mais il n'a pas le courage, par exemple, de lui dire: Vous n'aurez pas à payer un taux d'intérêt plus élevé que celui qui sera fixé. On laisse l'agriculteur en proie à tous les exploiteurs qui se présenteront pour lui prêter de l'argent afin de lui permettre d'acheter des terres. En effet, ses terres lui coûteront deux fois le prix d'achat dans l'espace de 15 ans. Même si le taux d'intérêt était porté à 8, 9 et même 10 p. 100, le ministre de l'Agriculture pourrait en même temps insérer dans ce bill C-111 un paragraphe dans lequel il serait stipulé que le gouvernement s'engage à verser des subventions de 2, 3 ou 4 p. 100, de sorte que le cultivateur serait assuré de ne pas payer plus de 2 ou 3 p. 100 d'intérêt. A ce moment-là, le ministre rendrait service à l'agriculteur. Présentement, en vertu de ce bill-là, le ministre est convaincu qu'il ne rend pas service à l'agriculteur et que les compagnies de prêts bénéficieront de ce projet de loi. Même si l'on croit, à un moment donné, que le cultivateur en bénéficiera, à la longue, ce sont les financiers, ceux qui prêteront à l'agriculteur, qui en retireront les plus grands avantages et, comme par le passé, les agriculteurs, les cultivateurs seront aux prises avec les mêmes problèmes.

Comme je l'ai déjà dit, le problème ne se ramène pas à ceci: faire produire le cultivateur. Il pourrait produire cinq fois plus qu'il ne le fait actuellement, s'il avait seulement l'assurance de vendre sa production à des prix qui lui permettraient de réaliser des profits. Le ministre était au courant de cela, lorsqu'il a reçu la délégation des producteurs canadiens de maïs l'autre jour. Il s'est fait dire, sur la colline parlementaire, que ces gens-là «opéraient» à perte. Quand bien même ils tripleraient la superficie de leur terre, leur perte serait multipliée par trois.

Dans le domaine de l'industrie laitière, il s'agit du même problème. Dans le domaine de la production du blé, c'est la même chose. Nous vendons actuellement notre blé aux Russes à un prix plus bas qu'il en coûte pour le produire dans l'Ouest. L'honorable ministre de l'Agriculture est au courant de cela. Quand bien même on permettrait aux cultivateurs de l'Ouest d'emprunter $25,000 pour tripler la superficie de leur terre et produire plus de blé, si nous devons vendre le blé à perte, quel profit les cultivateurs en retireront-ils? Cela sera-t-il rentable? Nous n'en avons absolument pas l'assurance. Ce ne sont pas des mesures semblables qui vont remettre l'agriculture dans une meilleure situation, ou assurer une stabilité économique aux agriculteurs. Ce ne sont pas ces moyens-là qui doivent être utilisés.

Si l'honorable ministre présentait, par exemple, un bill visant la construction d'entrepôts frigorifiques, d'un bout à l'autre du Canada, pour entreposer les denrées, cela nous permettrait non seulement de satisfaire les besoins des Canadiens, mais aussi de venir en aide aux pays en voie de développement dans le monde. A ce moment-là, le cultivateur aurait l'assurance de vendre ses produits à

profit, et ce faisant l'honorable ministre sauverait l'agriculture et les cultivateurs canadiens.

Il faut poser des gestes et non pas toujours tourner en rond, comme un chat qui court après sa queue. Il ne faut pas toujours présenter des mesures de midi à quatorze heures qui ne solutionnent jamais le problème. Pour le moment, je répète qu'il est possible qu'un cultivateur empruntant $10,000, $15,000, $20,000 ou $25,000 se trouve sensiblement aidé, mais dans dix ans, si nous sommes encore dans cette enceinte, monsieur l'Orateur, les cultivateurs seront aux prises avec des problèmes plus graves que ceux auxquels ils ont à faire face présentement. Alors, je dis bien sincèrement que ce ne sont pas là des projets de loi de nature à aider l'agriculteur; au contraire, ils tendent à l'hypothéquer davantage pour en faire de plus en plus un esclave, et c'est là à mon sens, le défaut du gouvernement actuel comme celui du gouvernement précédent.

Monsieur l'Orateur, les cultivateurs méritent l'attention du ministre, du gouvernement et du Parlement, et même si nous ne sommes pas tous des représentants de circonscriptions rurales, rien n'empêche que l'agriculture constitue quand même la base de toute la structure économique du Canada. Au fait, le président L. B. Johnson disait, il n'y a pas tellement longtemps, que le retour à la terre serait peut-être la solution au marasme économique qui s'annonce aux États-Unis. C'est la même chose pour nous. Nous avons été témoins, il y a une trentaine d'années, d'un retour à la terre. On disait que le fait de quitter les villes pour repeupler à nouveau les campagnes réglerait le problème de la misère au sein de l'abondance. Nous avons pratiqué la colonisation sur une haute échelle, et c'est à ce moment-là qu'ont été fondées la plupart des paroisses dans le nord-ouest québécois, dans la région de Québec, dans la région du lac Saint-Jean, du Saguenay, de même que dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'était le retour à la terre. Or, aujourd'hui, avec les problèmes qui surgissent dans les villes, j'ai la conviction qu'au lieu de dire: Diminuons le nombre des terres, le ministre sera obligé de dire, comme à cette époque-là: Le retour à la terre serait peut-être la solution idéale à la crise économique, à la misère qui s'annonce dans les villes pour l'hiver qui vient—pas dans dix ans, mais l'hiver qui s'amène—car nous aurons à faire face à un nombre accru de chômeurs, et ce non pas parce que les gens n'ont pas la possibilité d'acheter des produits, mais bien parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Les cultivateurs n'ont pas actuellement les moyens d'acheter des terres ou de faire des dépenses pour accroître leur production, parce que non seulement ils n'ont pas l'assurance de vendre l'excédent de leur production, mais ils n'ont même pas l'assurance de vendre leur production actuelle.

• (9.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les créditistes n'ont qu'une solution: entrevoir le jour où nous déciderons de financer la production par la consommation—pas par les compagnies de finance—par les consommateurs canadiens, par ceux qui ont besoin de nourriture, de vêtements et de logement. Lorsque la production sera commandée par les consommateurs, financée par les consommateurs, on aura fait disparaître les sangsues de l'économie canadienne que sont les compagnies de finance qui, d'un côté, écrasent les producteurs en les hypothéquant pour produire et, de l'autre côté, les consommateurs en les hypothéquant pour acheter. C'est là le système au sein duquel nous vivons et que nous combattons; c'est ce système-là que l'honorable ministre de l'Agriculture nous a aidés à combattre pendant des années en cette enceinte. Aujourd'hui, alors qu'il a des responsabilités, non seulement à l'égard des agriculteurs de sa circonscription, mais de l'ensemble du Canada, il est temps qu'il se décide de dire au gouvernement d'agir en conformité des besoins des Canadiens et des besoins de la population agricole de notre pays, qui est prête à fournir le nécessaire pour satisfaire les consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): En confiant au gouverneur en conseil le soin de déterminer le taux d'intérêt, et c'est par là que pèche le projet de loi, nous encourageons une trop grande liberté d'action et beaucoup d'incertitude. Les renseignements que j'ai me portent à croire que les banques ne prêteraient pas d'argent à l'heure actuelle à moins que les taux d'intérêt ne dépassent de ½ p. 100 ou 1 p. 100 le taux pour les prêts de premier ordre. Cela représenterait près de 7 p. 100. Les quasi-banques et autres institutions semblables seraient intéressées si le taux avoisinait 9 p. 100. De fait, certains prêtent à 9 p. 100 aujourd'hui, et ils trouvent preneurs.

Dans les régions rurales de l'Ouest, il semble y avoir une accumulation d'épargne, qui entraîne un écoulement net de fonds des régions rurales vers les institutions urbaines de prêt. J'en suis certain, cette tendance est utile, et nous devons encourager l'épargne sur le plan national. Toutefois, on pourrait prétendre que les banques devraient donc être obligées de prêter certains montants aux agriculteurs, pour leur permettre de tenir. Il importe que la formule en vertu de laquelle le gouverneur en conseil établira le taux d'in-

térêt soit précisée. Sans ces détails, le bill actuel a peu de sens, et peut-être peu de valeur. J'exhorte le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a exposer cette formule à la première occasion, afin que le débat actuel soit utile et constructif.

M. J. Patrick Nowlan (Annapolis Valley): J'ai l'intention de parler aussi brièvement que mon honorable ami à propos du bill à ce stade-ci. Le ministre a sûrement compris à l'heure qu'il est que le principal sujet de désaccord est le taux d'intérêt projeté, le taux d'intérêt proposé ou le taux d'intérêt inconnu auquel l'opposition fait face en ce moment.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la nécessité d'améliorer les facilités de crédit agricole. Nous savons tous qu'à toutes fins pratiques, aucun prêt n'a été consenti aux termes de cette mesure législative depuis quelque temps, au taux d'intérêt de seulement 5 p. 100. Nous avions espéré un taux d'intérêt réaliste ou une formule réaliste pour en établir un. Le ministre dans son projet de résolution parle de décrets du conseil qui pourraient être adoptés pour prescrire les niveaux maximums. Il n'en demeure pas moins une certaine incertitude qui préoccupe vivement bon nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre. Comme mon honorable ami de Crowfoot (M. Horner) l'a dit, il faut que la garantie vale quelque chose.

La loi remonte à plus de 23 ans, en 1945, et tout ce temps, à ma connaissance, le taux d'intérêt est demeuré stationnaire. En ce qui me concerne, si le ministre veut bien se reporter à un discours que j'ai prononcé dans notre Chambre sur le sujet il y a un an, il constatera que j'avais déclaré qu'il fallait modifier la loi sur les prêts aux améliorations agricoles pour mettre l'argent à profit. Nous savons qu'il faut une majoration ou une modification du taux d'intérêt. Cependant, accepter que le taux soit variable, après 23 années d'immobilisme, laisse énormément à désirer.

La situation ne touche pas uniquement la population rurale. Les citadins sont intéressés par le genre de taux que l'agriculteur doit verser. Aucun citadin ne songerait à s'engager par contrat sans connaître le taux d'intérêt qu'il devra payer. Il est évident que, selon les dispositions du projet de loi, le taux d'intérêt sera majoré, mais le taux est fixé. Il en résultera des frais de production accrus, qui se solderont, au niveau de la consommation, par une hausse du coût de la vie.

En ce moment, nous nous élevons contre la proposition de rendre le taux d'intérêt amovible, après être resté fixe pendant 23 ans. De nombreux millions ont été prêtés selon ce régime. Le ministre nous dit que le taux sera fixé par le cabinet. Si nous adoptons le principe de ce bill-ci peut-être le ministre dira-t-il au comité quels autres bills relatifs au prêt de fonds fédéraux prévoient un taux d'intérêt amovible à fixer par le cabinet. Les taux d'intérêt des prêts accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation ne sont pas fixés par le cabinet, bien qu'ils soient calculés selon un barême donné.

Je prétends que cette mesure forcera les cultivateurs canadiens à jouer une partie de dés changeante avec des dés pipés. Ils n'ont pas grand choix, car ils ont besoin de crédit et ils ont l'habitude de s'en remettre au gouvernement pour obtenir de l'aide. Je le répète, ils joueront une partie truquée avec un taux d'intérêt flottant fixé par le cabinet c'est-à-dire qu'il sera peut-être abaissé d'un mois à l'autre, ou que pour faire plaisir à des amis, on fera le contraire. Le ministre fait non de la tête, mais cela ne nous dit rien.

Nous avons entendu dire, avant que ce Parlement ne commence ses travaux, qu'il serait un endroit dans le vent. Mais nous ne savions pas que nous aurions des taux d'intérêt qui flotteraient au vent. Il y a une différence entre être dans le vent et être relaxe. On aimerait voir un taux d'intérêt relaxe, c'est-à-dire qui ne serait pas balloté. Le ministre approuve de la tête. Je vais donc m'asseoir parce que je veux entendre ses réponses à ces questions à l'étape de l'étude en comité. On a adopté ce projet de loi en mars 1945, vers les ides de mars, dont on nous a dit de nous méfier. Monsieur l'Orateur, si les agriculteurs n'obtiennent pas un taux d'intérêt, fixe, ce ne sont pas les ides de mars que nous devrons craindre, mais l'intérêt d'Olson.

M. John Burton (Regina-Est): J'ai remarqué ce soir, non sans intérêt, le changement dans les procédures de la Chambre en vertu duquel la deuxième lecture de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles prend le pas sur la deuxième lecture de la loi sur le crédit agricole. Le ministre aurait-il songé, à la dernière minute, à changer le programme? S'agite-t-on dans les coulisses? S'efforce-t-il, peut-être, de conjurer une révolte? Repense-t-il toute la question? A-t-il reçu un message prophétique du Bible Institute de Calgary? Ou bien s'agit-il d'une manœuvre préparant le changement en douce du taux d'intérêt proposé en fonction de la loi sur le crédit agricole?

Ce bill fait trois choses principales. Il change la manière de fixer les taux d'intérêt. En vertu du nouvel arrangement, c'est au gouverneur en conseil qu'il appartiendra de les fixer, alors qu'autrefois le taux était établi à 5 p. 100. En deuxième lieu, il étend à l'achat de terres les prêts consentis en vertu de la loi

sur les prêts destinés aux améliorations agricoles dans le cas où lesdites terres viennent s'ajouter à une exploitation existante.

• (9.30 p.m.)

Troisièmement, la mesure est un stimulant, car elle permet aux coopératives de crédit, aux caisses populaires, aux compagnies de fiducie et de prêts d'effectuer des prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. J'approuve le principe qui consiste à élargir la portée de la loi de manière à inclure les coopératives de crédit et les organismes coopératifs. En général, les coopératives de crédit opèrent au palier de la communauté et connaissent très bien les besoins des communautés rurales. Certaines compagnies de fiducie et de prêts connaissent déjà ce genre d'affaires et la situation du crédit. Elles peuvent donc s'occuper efficacement de ces prêts. Certaines font actuellement des prêts agricoles, mais il est évident que, pour la plupart des compagnies de prêts, le pognon passe avant le bien-être de l'industrie agricole.

J'ose croire qu'en désignant les compagnies de prêts reconnues et les autres organismes qui pourront consentir des prêts avec les garanties du gouvernement, le ministre s'assurera tout d'abord qu'ils disposent d'un personnel suffisant et averti et de méthodes correspondantes, pour contribuer au bien-être de ce secteur de l'industrie agricole. Il serait peut-être utile également de donner des précisions là-dessus dans la loi; le ministre pourrait ainsi s'en remettre à des principes directeurs pour juger des compagnies aptes à consentir des prêts en vertu des dispositions de la loi.

La modification proposée au sujet du régime des taux d'intérêt représente un changement majeur, comme l'ont signalé d'autres députés. Le ministre a rappelé que les banques ne voulaient plus prêter d'argent au taux de 5 p. 100. C'est la politique adoptée par le gouvernement qui a permis la hausse des taux d'intérêt et le gouvernement doit s'avouer responsable. Ce que le ministre dit, en fait, c'est que les banques l'y ont obligé, mais le gouvernement ne saurait se dégager de cette façon de sa responsabilité.

Il nous faut reconnaître que les revenus agricoles à l'heure actuelle ne sont pas assez considérables pour supporter les taux d'intérêt élevés. On a démontré clairement, il me semble, que les modifications envisagées auraient pour effet de hausser les taux d'intérêt des prêts destinés aux améliorations agricoles. Le gouvernement devrait se préoccuper, selon moi, de la direction imprimée à l'agriculture par de tels modes d'action.

Si le gouvernement ne peut ou ne veut pas prendre des mesures au sujet du régime des taux d'intérêt au Canada, il devrait examiner quelques-unes des solutions de rechange proposées durant le précédent débat sur la question. On a signalé notamment que des prêts à moyen terme pourraient être consentis au moyen de fonds de l'État. De cette façon on pourrait contenir les taux d'intérêt.

Une autre solution serait de s'assurer grâce à d'autres programmes—sûrement pas grâce à la mesure à l'étude, comme le ministre semblait croire que nous le proposions—que l'agriculture obtiendra un rendement convenable.

On pourrait étudier une troisième solution et je conviens que la difficulté administrative serait de subventionner les taux d'intérêt. Il me semble que cela serait beaucoup plus souhaitable que de laisser les forces du marché déterminer quels taux d'intérêt les agriculteurs devront payer pour les prêts consentis aux termes de la loi.

Deux points capitaux méritent qu'on s'y arrête. D'abord, c'est le Parlement qui devrait fixer les taux d'intérêt ou élaborer la politique fondamentale des taux. Ensuite, les taux devraient être fixés à un niveau raisonnable. Les autres dispositions principales de la mesure prolongent la portée de la loi de sorte qu'elle comprend les achats de terrains. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a déjà traité de la question assez longuement et très efficacement.

Je demande encore une fois au ministre de songer à ce que cette mesure fera pour l'agriculture en général. A mon avis, ce sont les gros exploitants qui en profiteront le plus; or ce sont justement ceux qui en ont le moins besoin. Somme toute, ils peuvent payer les intérêts plus élevés; il n'en est pas de même des petits exploitants agricoles, et des nouveaux, ceux qui essaient de se lancer dans cette industrie, qui, eux, devront en subir les contrecoups. Elle donnera lieu à une autre ruée pour des terres, financée par des garanties publiques. Des sociétés privées accordent présentement du crédit pour l'achat de terres, mais sans garantie de l'État.

La modification de cette loi permettra aux sociétés privées de se lancer dans le domaine de l'hypothèque foncière grâce aux mises de fonds et aux garanties publiques. La Société du crédit agricole préfère consentir de gros prêts plutôt qu'un grand nombre de petits prêts. Je ne crois pas que cela puisse intéresser l'industrie privée en ce qui concerne l'hypothèque foncière.

D'après moi, cette mesure-là pourrait contribuer à détruire l'efficacité de la Société du crédit agricole. Certes, je pense que la Société est acceptée par les cultivateurs d'un bout à l'autre du Canada et reconnue comme un organisme dont le but est d'améliorer la situation de l'industrie agricole. J'admets que certains problèmes se posent quant à la loi

actuelle sur la Société du crédit agricole, surtout pour les fermiers qui veulent agrandir leur entreprise actuelle, mais ces problèmes pourraient être résolus, je pense, en apportant certaines modifications à la loi sur le crédit agricole, plutôt que de cette façon-ci.

Je dis au ministre que dans presque toute l'histoire du crédit privé à l'agriculture, les résultats ont été médiocres et les revenus faibles, tandis que les programmes de crédit public l'ont aidée. A cet égard j'aimerais rappeler le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture de la Saskatchewan, qui a abondamment traité de cet aspect du crédit agricole en 1955.

On a fait remarquer à la Chambre que ce rapport avait servi de fondement à la version initiale de la loi sur le crédit agricole présentée ici. Je voudrais signaler au ministre certains principes établis par cette Commission royale d'enquête, en vue de dresser un programme de crédit public. Elle a proposé qu'une ferme soit considérée comme un tout à des fins de crédit. Deuxièmement, elle a noté que le jeune cultivateur qui a une expérience pratique, mais qui manque de capitaux, a besoin de crédit. Troisièmement, elle signale que des facilités de crédit deviennent plus nécessaires et quatrièmement qu'il est indispensable d'évaluer les demandes de crédit et le potentiel de revenu de l'emprunteur éventuel. Il incombe d'insister plus sur le potentiel de revenu et la compétence en affaires que sur la garantie supplémentaire. Il a été signalé que l'orientation et la surveillance s'imposent pour mettren en œuvre un programme satisfaisant de crédit rural, et que les périodes de remboursement doivent être plus longues et assez flexibles pour répondre à la situation agricole. Ce sont certains principes qui, je crois, devraient être inclus dans tout programme de crédit public.

J'attire l'attention du ministre sur le fait qu'une des recommandations consistait à demander que les prolongations de crédit, tant pour le capital immobilisé que pour le capital roulant, octroyées par un organisme de crédit agricole, soient consenties par un organisme de crédit unique et non par une multitude d'organismes, de façon à permettre un contrôle efficace. Or nous nous écartons de ce principe dans certains des programmes que nous étudions actuellement.

Aujourd'hui, dans l'industrie agricole on se pose des questions comme celles-ci: Est-il nécessaire de racheter sa terre à chaque génération? Autrement dit, faut-il que les cultivateurs vivotent mais meurent riches, comme cela a trop souvent été le cas dans le passé. Ces taux d'intérêts élevés sont-ils nécessaires? Quelles communautés rurales construisons-nous pour l'avenir?

Voilà quelques-unes des questions dont le gouvernement doit tenir compte. Je ne saurais assez l'exhorter à les étudier sérieusement, au moment où il met au point une mesure législative comme celle-ci.

• (9.40 p.m.)

M. L. J. Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, avant de laisser le ministre répondre, je voudrais moi aussi poser quelques questions du genre de celles de mon collègue, le député de Regina-Est (M. Burton).

Je ne me rappelle s'il a donné des raisons pour inclure les terres dans le programme des prêts aux améliorations agricoles. Je me demande si la Société du crédit agricole se sentira moins contrainte de consentir des prêts pour les lopins de terre, et pourra mettre une plus grande partie de ses fonds à la disposition des cultivateurs plus importants; cela livrerait les petits cultivateurs ou les acheteurs de parcelles de terrain aux tendres soins des sociétés de financement si terriblement amicales, et autres organisations du même acabit.

Le ministre et ses collègues du cabinet peuvent fixer le taux d'intérêt comme bon leur semble. Je regrette d'avoir entendu un député à ma droite déclarer qu'il trouvait qu'un intérêt de 5 p. 100 était trop bas. Je ne conseillerais à personne de dire cela aux cultivateurs canadiens, car il se ferait écharper. Si le ministre veut s'y risquer, à son aise. J'estime que le gouvernement devrait se mettre en devoir, comme je l'ai mentionné l'autre jour à une autre étape de cette mesure législative, de décréter, à titre de politique nationale pour notre industrie de base la plus vitale, que personne, en vertu de cette loi ou en vertu de l'autre loi que nous avons examinée, ne paiera un taux d'intérêt supérieur à 5 p. 100. Lorsque le ministre et ses collègues décident de fixer un taux plus élevé par décret du conseil, qu'ils demandent donc aussi aux banques de leur envoyer la facture de la différence entre 5 p. 100 et le taux, quel qu'il soit, qu'ils auront fixé. Ce serait là apporter une réelle contribution à la plus essentielle de toutes nos industries. Ils n'alourdiraient pas les frais de production des cultivateurs.

Quand on a remanié la loi sur les banques lors d'une session antérieure de la Chambre, les porte-parole du gouvernement et ceux des intérêts financiers du pays ont exprimé leur inquiétude de ce que les quasi-banques, les sociétés de prêts et de fiducie, recevaient une trop large part du marché des capitaux du pays, et qu'en élargissant la portée de la loi,

on permettrait aux banques de s'engager dans d'autres domaines, et de demeurer ouvertes plus longtemps. Le gouvernement veut maintenant renverser la vapeur.

Si les arguments étaient logiques dans les discussions sur l'élargissement de la loi sur les banques, je soutiens que les arguments actuels sur l'inclusion de ces autres organismes ne sont pas rationnels. Je songe aux sociétés de fiducie et de prêts, car j'appuie entièrement l'extension de la présente mesure aux facilités offertes par les caisses populaires et les coopératives de crédit. Or l'inclusion d'institutions financières commes les sociétés de fiducie et de prêts est diamétralement opposée aux arguments invoqués antérieurement au cours du débat sur les modifications à la loi sur les banques. En ce qui concerne les honoraires et les frais d'administration, je dirais que si l'agriculteur qui a obtenu un prêt en vertu des dispositions de la loi retardait ses versements par suite d'une mauvaise récolte, je m'imagine bien le sort que les charmantes sociétés de financement lui réserveraient s'il sollicitait un prolongement de la période de remboursement ou un renouvellement de l'emprunt.

Je parle ainsi car, aux termes des dispositions de la loi, on ne leur impose pas de frais supplémentaires tant qu'il n'y a pas défaut de paiement. Mais je puis exactement m'imaginer comment ces sociétés s'empresseront de réaliser des gains rapides en majorant les taux d'intérêt et les frais de service au cas où le cultivateur se trouverait dans la situation dont j'ai parlé. J'espère que le ministre peut dire à la Chambre que si les dispositions de cette mesure législative ne s'avèrent pas suffisamment solides pour parer à une telle éventualité, il verra à en inclure d'autres lorsque nous siégerons en comité.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, comme j'ai déjà eu l'occasion d'émettre certaines opinions sur un sujet aussi important et aussi discuté, j'aimerais, en quelques minutes, faire certains commentaires, étant donné que le ministre est à la Chambre. Je voudrais simplement signaler au ministre que j'ai eu l'occasion, en fin de semaine, de rencontrer un nombre assez important de cultivateurs de ma circonscription, et je voudrais lui faire part de leurs opinions. Au fait, je pense que ces opinions l'inciteront peut-être à reviser sa position à l'égard de ce bill. En principe, je dirai au ministre de l'Agriculture qu'il n'y a rien de plus mauvais. Il reste qu'il faudra tout de même considérer la possibilité pour nos cultivateurs de payer un intérêt supérieur à 5 p. 100.

Je sais que beaucoup de choses ont déjà été dites, que certains ont sûrement été plus malins que moi. Je ne voudrais pas être malin, loin de là, mais je voudrais quand même, au nom des agriculteurs, non seulement de ma circonscription et de ma province, mais du pays tout entier, supplier le ministre d'assurer les agriculteurs que le taux de 5 p. 100 n'augmentera pas. Les raisons qui motivent mon intervention à cet égard sont très bien connues. Le ministre est fort bien au courant de la situation de la classe agricole. Il sait que les agriculteurs ont un besoin urgent d'aide, bien sûr, mais il sait surtout qu'il est impérieux de limiter le taux d'intérêt à 5 p. 100.

Je suis convaincu qu'il incombera au gouvernement de combler la différence entre les taux d'intérêt, qui sont peut-être nécessaires, mais au nom de cette classe agricole, pour la bonne marche et la garantie de son expansion, je pense qu'on ne peut pas honnêtement appuyer un bill qui supprime le taux exact de cet intérêt.

A la suite des commentaires du chef du Ralliement créditiste (M. Caouette), j'ai appris que l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'opposait à une mesure semblable, il y a quelques années. Je pense que nous devrions aussi connaître l'opinion des députés ministériels du Québec ou d'autres provinces, à ce sujet. Je n'ai pas entendu tellement d'opinions de la part des députés du parti au pouvoir et je ne crois pas qu'ils soient tellement favorables à une augmentation de ce taux d'intérêt. Je comprends que la position dans laquelle ils se trouvent les embarrasse sûrement.

Ayant discuté sur ce sujet, et ayant aussi à l'esprit qu'ils se sont engagés, comme nous tous au cours de la dernière campagne électorale, à limiter ces taux d'intérêt, je me demande encore comment ils pourront voter honnêtement et sans renier les engagements qu'ils ont pris lors de la dernière campagne électorale. Encore une fois, je les invite à exercer des pressions auprès du ministre, afin qu'il se ravise et reconnaisse que les cultivateurs ne peuvent pas payer plus que 5 p. 100.

• (9.50 p.m.)

J'ai émis cette opinion à la fin de ce débat, à la fin de cette journée, en pensant et en espérant que les cultivateurs pourront avoir non pas la sympathie, mais la bonne compréhension du ministre de l'Agriculture. J'espère, encore une fois, qu'il revisera sa position et qu'il reconnaîtra, une fois pour toutes, que la classe agricole ne peut pas se payer le luxe de payer un taux d'intérêt plus élevé que 5 p. 100.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'accorde la parole au ministre de l'Agriculture (M. Olson), mais je dois informer la Chambre que si

le ministre parle maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je comprends très bien que les députés s'inquiètent des difficultés des cultivateurs qui auraient à payer un taux d'intérêt plus élevé, ce qui, de fait, ajouterait à leurs frais d'exploitation. Personne ici plus que le ministre de l'Agriculture n'aimerait voir baisser les taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Quant à maintenir le taux à 5 p. 100, ou à fixer un taux qui n'incitera pas suffisamment les banques et autres institutions financières à consentir des prêts aux cultivateurs, autant ne pas adopter de mesure du tout. En fait, quand le taux était de 5 p. 100, aucun prêt n'était consenti, et quand les cultivateurs voulaient obtenir un emprunt pour acheter du matériel agricole, les banques ne voulaient pas profiter de la garantie accordée en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, plusieurs mois même avant l'expiration de la loi. Les banques répondaient aux cultivateurs: «Non, la garantie n'est pas suffisamment attrayante pour que nous consentions des prêts à ce taux, mais si vous acceptez de payer le taux du commerce, ou un autre taux proportionné au risque, nous vous prêterons l'argent». Sur certains de ces prêts, le taux a atteint 9 ou 10 p. 100. Par conséquent, si l'on fixe un taux maximum qui permettra au prêt d'être garanti par le gouvernement, c'est tout simplement pour que ce taux soit inférieur au taux courant.

Quand les vis-à-vis disent que le gouvernement présente une mesure qui nuira aux petits agriculteurs, j'ignore ce qu'ils imaginent, car s'ils veulent conserver le taux d'intérêt à un niveau si faible qu'on ne puisse obtenir de prêts, nous perdons simplement notre temps à essayer de faire adopter le projet de loi. La plupart des agriculteurs du pays le savent très bien. Ils attendent là que le Parlement adopte la mesure afin que le gouvernement puisse garantir ces prêts et que le taux d'intérêt tombe au-dessous de ce qu'exigent les banques aujourd'hui.

Les députés d'en face ont demandé ce que sera précisément la formule. Ils veulent que leur soit indiqué le taux exact d'intérêt. Franchement, j'ignore quel est le taux exact. Le député de Crowfoot (M. Horner) a demandé combien vaut la garantie du gouvernement, puis il a lui-même répondu à sa propre question, car au moment où l'intérêt était fixé à 5 p. 100, les banques pouvaient exiger 6 p. 100, mais, en réalité, elles prêtaient des centaines de millions de dollars au taux de 5 p. 100. La garantie devait valoir au moins 1 p. 100 de plus.

[M. l'Orateur suppléant.]

M. Horner: Le ministre peut-il dire si elle vaut encore 1 p. 100?

L'hon. M. Olson: Je crois que oui. D'ailleurs, calculée en pourcentage, elle pourrait valoir un peu plus.

M. Horner: Au-dessous du taux des prêts bancaires de premier ordre?

M. Baldwin: Après la présentation du budget, ce sera probablement moins.

L'hon. M. Olson: Moins que le taux que paient actuellement les emprunteurs.

M. Horner: A cette époque-là, le taux de premier ordre était de 6 p. 100.

L'hon. M. Olson: Il n'était pas de 6 p. 100. La limite maximum réglementaire du taux de l'intérêt exigible par les banques était de 6 p. 100, mais elles prêtaient à 5 p. 100. Je dis à nos honorables vis-à-vis que la garantie du gouvernement à l'égard de ces prêts vaut encore 1 p. 100 ou même un peu plus.

M. Horner: Le ministre peut-il nous indiquer de quel taux il parle maintenant?

L'hon. M. Olson: L'aspect important est que l'agriculteur peut maintenant se rendre à une banque, et si sa cote de crédit est élevée, il peut emprunter à un taux relativement attrayant, alors que d'autres agriculteurs dont la cote n'est pas aussi bonne paieront un taux sensiblement plus élevé que le taux le plus bas offert présentement à certains agriculteurs. Les députés de l'autre côté le savent. Lorsque nous offrons la garantie de notre gouvernement, chaque prêt garanti en vertu de la loi sera consenti à un taux encore plus bas que le taux commercial ou concurrentiel actuel. Ainsi, quand les vis-à-vis prétendent que nous aidons le gros agriculteur au détriment du petit agriculteur, c'est en fait exactement le contraire qui est vrai.

M. Horner: Le ministre permettrait-il une question? Le taux prescrit sera-t-il le même pour tous les agriculteurs?

L'hon. M. Olson: Il ne me reste que trois minutes pour répondre aux questions.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole.

L'hon. M. Olson: Nous discuterons de cette question en comité. J'ai l'impression qu'elle sera à nouveau soulevée. Je tiens à préciser que l'effet de cette loi sera beaucoup plus avantageux pour le petit agriculteur, dont la réputation de solvabilité n'est pas très bonne, que pour le gros agriculteur, dont la réputation de solvabilité est solidement établie.

Je vais essayer de répondre à certaines questions dans les quelques minutes qui viennent. Une d'entre elles était la suivante: Pourquoi inclure les terres dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? C'est simple. Il est beaucoup plus facile et bien moins onéreux de faire une demande en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles que de s'adresser à la Société du crédit agricole à cause des frais judiciaires, des hypothèques, etc, qu'exige cette dernière. Nous pensons donc qu'il serait avantageux d'inclure dans cette mesure de plus petites parcelles de terrain. D'importantes sommes d'argent pour de plus grandes parcelles de terrain passeront encore par la Société du crédit agricole.

J'aimerais répondre à plusieurs autres questions, mais je le ferai à l'étape du comité. Presque tous les députés qui sont intervenus dans le débat ont parlé du taux d'intérêt. J'espère que j'ai répondu à leurs questions de façon satisfaisante. Nous ne savons pas exactement quel sera le taux d'intérêt, mais nous sommes convaincus qu'il sera beaucoup plus avantageux que le taux actuel. C'est pourquoi, nombre de cultivateurs attendent que la Chambre adopte ce projet de loi pour en profiter et obtenir le crédit dont ils ont probablement besoin depuis plusieurs mois pour acheter de l'outillage agricole.

M. Korchinski: Si nous adoptons cette mesure demain, quel sera le taux d'intérêt?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Nowlan: J'ai une courte question à poser au ministre. Je conviens que les cultivateurs veulent que ce projet de loi soit adopté. A mon avis, le taux d'intérêt n'est pas actuellement ce que nous aimerions qu'il soit. Nous voulons un vote là-dessus. Néanmoins, le ministre peut-il répondre à la question que je lui ai posée au cours de mes observations précédentes. Existe-t-il une autre loi fédérale en vertu de laquelle le gouverneur en conseil peut décréter le taux d'intérêt?

L'hon. M. Olson: Il y en a bien d'autres; par exemple, la deuxième partie de la loi sur le crédit agricole, la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles et plusieurs autres.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Faulker).

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire si nous nous conformerons demain à la liste des travaux annoncés jeudi dernier?

L'hon. M. Macdonald: Oui, nous mettrons en délibération l'article nº 3 du *Feuilleton*, soit le projet de résolution précédant les modifications à apporter à la loi sur les postes. Une fois cette étude terminée, nous passerons à la troisième lecture du bill visant au prolongement de la ligne de chemin de fer du National-Canadien depuis Windfall. Ensuite, nous poursuivrons l'étude en comité du projet de loi examiné ce soir. Après cela, j'aviserai.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES—LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, j'ai posé au ministre du Travail (M. Mackasey) la question suivante qui figure à la page 705 du hansard:

> Comme le président du Congrès du travail du Canada a porté hier des accusations de discrimination dans l'emploi en raison de sexe, et comme il faut s'assurer que la main-d'œuvre féminine touchera un traitement égal pour un travail comparable et qu'elle aura des chances égales d'embauche et d'avancement, le gouvernement envisage-t-il l'adoption d'une loi sur les justes méthodes d'emploi?

Dans sa réponse le ministre m'a priée de me reporter aux observations faites la veille par son secrétaire parlementaire. J'ai consulté le hansard et j'ai constaté que ce dernier avait fait allusion au Bureau de la main-d'œuvre féminine et à la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes. Cependant il n'était pas question de la loi sur les justes méthodes d'emploi. Je suis étonnée que le ministre du

Travail puisse écarter aussi légèrement l'opinion réfléchie du président d'une grande association ouvrière de notre pays qui représente l'écrasante majorité des travailleurs syndiqués.

Prenant la parole devant la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme, le président du Congrès du travail du Canada, comme avant lui, d'ailleurs celui du Syndicat canadien de la fonction publique, a critiqué la discrimination dont on faisait preuve envers la main-d'œuvre féminine. De fait, le président du Congrès du travail du Canada a réclamé la création d'une commission des justes méthodes d'emploi qui, et je reprends ses paroles «éliminerait immédiatement et de force la discrimination dont fait l'objet la main-d'œuvre féminine».

Je le répète, j'ai du mal à comprendre comment le ministre du Travail a pu écarter cette question après un examen aussi superficiel. Lorsqu'on parle du traitement injuste dont souffrent les femmes qui travaillent au Canada, le ministre ferait bien de se rappeler qu'il s'agit d'un tiers de la main-d'œuvre actuelle du Canada, donc d'un groupe très important. Si le ministre avait assisté à une seule réunion de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme la semaine dernière, il aurait compris le ressentiment profond et universel des femmes, et même de certains hommes au sein du Conseil du travail du Canada, contre ce traitement injuste accordé à notre main-d'œuvre féminine.

Cette discrimination se manifeste de nombreuses façons. D'abord, le Conseil du travail a clairement indiqué la présence d'attitudes discriminatoires à l'égard des femmes qui veulent obtenir un emploi traditionnellement rempli par un homme. Ces femmes sont alors obligées d'accepter des emplois beaucoup moins bien payés, où elles se trouvent souvent tout au bas de l'échelle des salaires. Voici ce qu'on lisait dans un article publié dans un journal au sujet d'une déclaration du président du Conseil du travail du Canada:

> M. MacDonald a étayé son argument en faveur de la nécessité d'éliminer les préjugés contre les femmes, au travail, en disant que les emplois qu'elles occupent le plus fréquemment, comme ceux de commis, téléphonistes, dactylographes, coiffeuses, blanchisseuses, procurent rarement de l'avancement et sont moins bien payés que ceux où les femmes ne prédominent pas.
>
> Nous pourrions ajouter que même dans les industries où prédominent les femmes, tous les hommes qui s'y trouvent jouissent d'une situation financière généralement bien supérieure.

Il faut se rappeler que le vice-président du conseil du Congrès du travail du Canada a rencontré M[lle] Huguette Plamondon qui a déclaré, comment l'oublier, que son cœur se mettait à battre la chamade quand elle voyait l'échelle des salaires dans une usine parce qu'elle savait que les employés féminins seraient tout au bas de la liste.

[M[me] MacInnis.]

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, des préjugés existent quand il s'agit de confier aux femmes des postes importants. Pourquoi? Voici les principales raisons invoquées: les femmes ne sont là que pour quelque temps, elles sont incapables d'assumer des responsabilités. Je crois plutôt que les hommes, qui sont arrivés là les premiers, ne veulent pas partager le travail plus intéressant qui vient avec les responsabilités, non plus que le meilleur salaire et l'importance certaine que confèrent les postes de commande.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, il existe aussi des préjugés quand il s'agit de confier aux femmes des postes où il leur faut surveiller des hommes ou d'autres femmes. Pareille situation, dont le ministre a parlé avec tant de désinvolture et de brièveté l'autre soir, viole la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la convention de l'OIT au sujet de la discrimination dans le domaine de l'emploi et de l'activité professionnelle.

Il est très clair, monsieur l'Orateur, d'après les témoignages entendus la semaine dernière devant la Commission, que la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes, qui est administrée par le bureau de la main-d'œuvre féminine n'a pu régler le problème de la discrimination. La meilleure preuve, c'est que le chef de ce bureau a quitté son emploi au printemps dernier avec un sentiment de frustration totale. Le simple fait d'accorder un traitement supérieur à une nouvelle responsable du bureau ne supprimera pas les causes du sentiment de frustration qui a provoqué la démission de l'ancien chef. Il est nécessaire...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

Mme MacInnis: Puis-je simplement terminer monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je dois informer l'honorable représentante que son temps de parole est expiré.

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et, je dois dire, avec beaucoup de sympathie, l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway. La semaine dernière, j'ai expliqué que la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes est fondamentalement une bonne mesure législative, dont les lacunes tiennent au fait que des dispositions peuvent être prises seulement lorsque les employées en question nous exposent leurs griefs. Le ministère du Travail a l'intention de recommander que cette loi soit modifiée de façon qu'il puisse prendre ses propres initiatives sans attendre des plaintes, comme le veut la coutume actuelle.

J'ai signalé, comme l'a fait M. Little, de l'Union canadienne des fonctionnaires, qu'on n'a peut-être pas assez cherché à faire connaître toutes les dispositions de cette loi aux femmes. M. Little a aussi été assez franc et honnête pour reconnaître que les syndicats eux-mêmes ont leurs torts; et M[lle] Huguette Plamondon, du Congrès du travail du Canada, a abondé dans ce sens.

Le Congrès du travail du Canada a aussi mentionné le problème dans son mémoire à la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme. Les observations formulées, surtout celles qui ont trait à l'interprétation des termes «travail identique ou à peu près identique», et l'application de la loi, susciteront à n'en pas douter certaines conclusions et recommandations de la part de la Commission.

Pour ce qui est des chances égales d'être embauché et promu, c'est une question très complexe dans laquelle entrent non seulement les attitudes sociales très répandues, quant à ce qui constitue un travail dégradant pour les femmes, mais aussi certaines lois qui interdisent aux femmes l'accès à certains postes pour des raisons de santé physique et mentale. Je songe, entre autres, à ces mesures qui se conforment aux conventions internationales du travail, telle la loi qui interdit le travail des femmes sous terre, dans les mines.

• (10.10 p.m.)

En établissant les motifs de discrimination dans la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi, il a été décidé que le sexe ne serait pas considéré sur le même pied que la couleur, la race, la religion et l'origine ethnique. Aucun de ces motifs ne change rien aux possibilités d'emploi ou à la productivité dans quelque occupation que ce soit. Cependant, il y a plusieurs emplois qui nécessitent une force physique ordinairement attribuée aux hommes et que la plupart des femmes ne sauraient exécuter, et il y a d'autres occupations, comme le travail sous terre, dans les mines ou ailleurs, que la société juge peu faites pour les femmes. Il y a aussi des lois provinciales qui régissent les heures de travail, les périodes de repos, les dispositifs de sécurité et d'hygiène pour les femmes, en ce qu'ils diffèrent de ceux des hommes. L'expérience a démontré la nécessité de lois pour protéger les femmes contre les risques auxquels leur sexe les rend plus vulnérables.

Ainsi, dans le cas de la mère qui travaille, des restrictions peuvent en réalité faciliter son emploi lucratif, et un traitement préférentiel devrait lui être réservé lorsqu'une maternité exige une longue absence de son travail. Bref, parce que des conditions équitables d'emploi pour les femmes entraînent souvent des modalités différentes des normes qui s'appliquent aux hommes, le sexe constitue un facteur bien différent des autres qui figurent dans la loi sur les justes méthodes d'emploi.

Dans son mémoire à la Commission royale sur la condition de la femme, le Congrès du travail du Caanda reconnaît l'existence dans la société d'attitudes générales qui pourraient militer contre l'efficacité d'une telle mesure.

Le CTC estime que les préjugés contre les femmes qui occupent des postes traditionnellement réservés aux hommes et contre les femmes qui assument des fonctions de surveillance sur des hommes ou même sur d'autres femmes n'est pas le monopole exclusif de la gestion, mais s'étend en outre à tous les échelons de la structure ouvrière.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

LES STUPÉFIANTS—LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS

M. R. L. Whiting (Halton): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ce que fait son ministère pour prévenir les jeunes contre les stupéfiants, comme le LSD, le STP et l'héroïne. A-t-on sérieusement pensé à se servir des techniques de communication comme les films, les programmes de télévision et les magazines préférés des jeunes, et quelles recherches fait-on pour découvrir les effets à long terme de ces stupéfiants sur ceux qui s'y adonnent, en particulier sur les jeunes gens dont l'avenir pourrait être compromis? On a proposé d'inscrire cette importante question au *Feuilleton*. A cause de la gravité de la question, j'ai demandé de pouvoir en discuter lors de l'ajournement.

Je tiens à faire remarquer une chose en commençant. A mon avis la grande majorité des jeunes au Canada ne s'adonnent pas à la drogue et ne s'y adonneront probablement jamais. (*Applaudissements*)

Mais, monsieur l'Orateur, il y a cependant des jeunes qui s'adonnent à la drogue, au LSD et au STP, par exemple, et il y en a d'autres qui sont susceptibles de se laisser contaminer par leur néfaste exemple. On a lu et entendu trop fréquemment parler ces derniers mois de fêtes au LSD et au STP chez les jeunes. Nous connaissons les multiples raisons pour lesquelles les jeunes se tournent vers la drogue, mais je n'ai pas le temps ce soir d'entrer dans tous les aspects de la question. Je voudrais seulement signaler à Votre Honneur une de ces raisons, et elle est importante: l'ignorance. Nos jeunes ne savent pas qu'ils mettent gravement en péril leur santé physique et mentale par une seule expérience avec le LSD.

J'aimerais donner lecture d'un passage des propos qu'a tenus récemment la Commission des écoles protestantes de Montréal, en vue de décourager parmi les étudiants l'usage de stupéfiants:

Nous croyons que seules des données exactes bien présentées, et non pas des conjectures faisant appel aux sentiments, exerceront aujourd'hui une influence sur nos jeunes. Communiquer ces données est une responsabilité que doivent se partager les éducateurs, les parents, les étudiants et le grand public.

Il s'agit d'un problème national qui doit être considéré comme tel. Je soutiens que la diffusion de ces renseignements doit être entreprise à l'échelon fédéral. Je ne crois pas qu'il y ait une ville ou une agglomération au Canada où on puisse déclarer sur un ton suffisant: «Il ne peut y avoir de toxicomanie ici.» Les faits révèlent que la narcomanie peut exister et existe dans de nombreuses localités et aucune localité ni aucune région n'est à l'abri.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a déclaré la semaine dernière qu'il aura sous peu des entretiens avec les ministres provinciaux de la Santé. Je lui recommande instamment d'inscrire la question à l'ordre du jour et d'en faire un sujet de discussion. Je recommande aussi au gouvernement fédéral de prendre l'initiative et d'instituer un programme d'enseignement en collaboration avec les provinces. L'argent dépensé pour ce programme sera de l'argent bien placé.

M. Robert S. Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): En l'absence, pour raisons majeures, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de son secrétaire parlementaire, je profite de l'occasion pour féliciter le représentant de son intérêt à cette question d'une extrême importance, intérêt que je partage comme ancien membre du comité permanent de la santé et du bien-être au cours de la dernière législature et maintenant comme secrétaire parlementaire du secrétaire d'État qui s'intéresse de façon particulière à la jeunesse du Canada.

Le député sait sans doute qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne peut aucunement mettre en œuvre directement dans les écoles, de programme éducatif sur la narcomanie ou sur n'importe quel autre sujet. Le ministère peut toutefois, et il le fait, mettre de la documentation à la disposition des écoles, des collectivités, et autres groupes.

[M. Whiting.]

Il y a quelques mois, des représentants du ministère ont rencontré un groupe de professeurs d'école secondaire pour étudier avec eux de quelle façon on pouvait aider à informer les jeunes des dangers que présente l'abus des drogues. A la suite de cette rencontre, le ministère a acheté un certain nombre de pellicules d'un film intitulé «*LSD: Insight or Insanity*» qu'il met à la disposition des écoles et des autres groupes intéressés. Ce film a aussi été signalé aux ministères provinciaux de la Santé et plusieurs d'entre eux ont commandé à leur tour des pellicules, qu'ils font circuler dans les limites de leur province.

• (10.20 p.m.)

Certaines publications sur le LSD et la marijuana ont été rédigées par le ministère ces derniers mois et une brochure importante, destinée à une distribution massive, en est à ses derniers stades de préparation. On la fera parvenir en nombre suffisant aux ministères provinciaux de la Santé pour en assurer la distribution dans toutes les provinces.

Le ministère a l'intention de donner à ce programme d'information toute l'ampleur possible afin que notre jeunesse se rende bien compte des conséquences que pourrait entraîner le mauvais usage de telles drogues.

Le ministère continue également de réévaluer et de mettre à jour son programme de contrôle à mesure que de nouveaux hallucinogènes se répandent parmi les jeunes. En vertu du décret du conseil C.P. 1968-1736, on a modifié l'annexe H de la loi sur les aliments et drogues le mois dernier afin d'inclure le DET, le DMT et le STP. Cette modification aura pour effet de prohiber la vente de ces substances aussi bien que celle du LSD, ajouté à cette annexe il y a quelque temps.

Le n° 29 de la liste de projets de lois présentés le 12 septembre à la Chambre par le premier ministre (M. Trudeau), «loi modifiant la loi des aliments et drogues et la loi sur les stupéfiants ainsi que, par voie de conséquence, le Code criminel», renforcera nos moyens de lutter contre l'usage de drogues hallucinogènes. Ce bill permettra d'ajouter à la loi sur les aliments et drogues une annexe intitulé «Drogues interdites» et qui prévoira les sanctions pour la possession, la possession en vue du trafic et le trafic de substances telles que le L.S.D., le S.T.P. et autres drogues hallucinogènes. Tout le sujet de l'abus des drogues...

M. l'Orateur suppléant: Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, mais son temps de parole est épuisé.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS—OTTAWA—QUESTION RELATIVE AU COÛT DE CONSTRUCTION DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, je soulevais la question du coût du Centre national des arts d'Ottawa qui, au début, ne devait pas dépasser 15 millions de dollars. Or, aujourd'hui, on nous annonce que le Centre des arts d'Ottawa coûtera environ 56 millions de dollars. Je suis heureux de voir le ministre des Travaux publics (M. Laing) à son siège, ce soir, pour prendre note des quelques remarques que je désire faire à ce sujet.

Dans l'*Ottawa Journal* de juin 1966,—il y a déjà plus de deux ans—on peut lire, et je cite:

[*Traduction*]

Le contrat pour la construction du bâtiment principal du Centre national des Arts a été adjugé aujourd'hui à la V. K. Mason d'Ottawa, dont la soumission s'élève à $31,848,000. Ceci porte le coût, à ce jour, à $34,968,000.

[*Français*]

Et l'on mentionne que ce n'est pas tout. Maintenant, on dit qu'il y a eu trois phases.

[*Traduction*]

Phase 1: excavation, maintenant terminée et prête à recevoir la superstructure; coût $1,453,000.

Phase 2: partie du garage souterrain, dont le travail est loin d'être terminé; coût $1,667,000.

Phase 3: construction des trois théâtres, achèvement du parc de stationnement souterrain et fourniture d'installations pour restaurants, cafétérias, allée de boutiques, loges pour 160 artistes, salles de répétition et bureaux, doit commencer en juillet de cette année et devrait être terminée en janvier 1968.

[*Français*]

Voici que le total, à ce moment-là, devait atteindre environ 35 millions de dollars. Cela était en juin 1966.

[*Traduction*]

L'adjudication du contrat a été rendue publique par le ministre des Travaux publics, l'hon. M. McIlraith.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, récemment, soit le 3 octobre, nous pouvions lire dans *The Ottawa Citizen*, et je cite:

[*Traduction*]

Le coût du Centre des Arts s'élève maintenant à 46 millions.

Ce qui signifie approximativement. Le journaliste Greg Connolley a déclaré:

[*Français*]

Ce qui veut dire environ 10 millions de dollars de plus que le montant mentionné il y a deux ans.

C'est ce qui faisait dire à M. Greg Connolly, courriériste parlementaire, lorsqu'il interrogeait certains députés, même l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et je cite:

[*Traduction*]

Les yeux lui sortaient presque de la tête lorsqu'il a noté que le coût de l'ameublement du centre n'était pas arrêté à $3,989,000.

[*Français*]

Il s'agit de 4 millions de dollars, pour l'ameublement seulement, et c'est là que l'ancien premier ministre disait:

[*Traduction*]

«Ils doivent le meubler comme le bureau de Joe Greene.»

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il y a quelque chose d'anormal. Lorsque ces contrats furent accordés, ce fut à la suite de soumissions reçues. Or, après que les soumissions sont reçues, que le contrat est accordé, nous voilà—deux ans après—avec des augmentations de 10, 12 et 15 millions de dollars. Pourquoi des soumissions, si les soumissions ne servent à rien?

Si quelqu'un s'engage à exécuter un travail quelconque pour 31 millions de dollars, comment se fait-il que l'on soit, deux ans après, devant une entreprise de 46 millions de dollars? Comment se fait-il que 15 millions de dollars ont été ajoutés? Est-ce juste pour les autres soumissionnaires? Est-il juste pour l'ensemble du peuple canadien d'assister à un scandale semblable?

Il n'y a pas l'ombre d'un doute dans l'esprit du peuple canadien qu'il y a du tripotage, probablement de fonds électoraux, chez les entrepreneurs qui ont obtenu ce contrat.

Nous ne sommes pas contre la construction du Centre des arts, loin de là.

Même un député libéral, l'autre jour, s'en prenait à l'apparence des murs du Centre des arts.

Monsieur l'Orateur, lorsque des soumissions sont reçues et qu'on accorde un contrat à un entrepreneur, c'est après que le ministère s'est enquis de sa solvabilité. Or, si l'entrepreneur n'est pas solvable, on ne lui accorde pas le contrat.

Monsieur l'Orateur, ce qui se passe dans la construction du Centre des arts à Ottawa est inexplicable, et c'est pour cette raison que j'ai posé la question au très honorable premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi. Comme le ministre des Travaux publics est actuellement à la Chambre, je lui demande de nous dire pourquoi le peuple canadien devra payer 56 millions de dollars. Ce n'est pas moi qui le dis; ce sont des experts qui ont évalué le coût du Centre des arts d'Ottawa.

Ce centre coûtera 56 millions de dollars, au lieu de 15 ou 20 millions, comme cela avait été prévu. Or, quelle est la partie de ces 56 millions qui a servi à financer les élections du gouvernement présentement au pouvoir? Quel est le montant fourni par *Mason Construction*, par des sous-traitants comme Pitts, par exemple, qui devaient procéder à l'excavation? Les architectes y étaient mêlés aussi. La société *Foundation of Canada* a construit le garage. La compagnie *Spino Construction* a construit le tunnel, qui coûte plus d'un demi million de dollars.

Monsieur l'Orateur, il serait bon de dire au peuple canadien et surtout à la Chambre, quelles raisons ont entraîné une majoration de prix comme celle à laquelle nous assistons présentement.

[*Traduction*]

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, le député a cité le chiffre de 56 millions de dollars. En tant que citoyen d'Ontario témoin du coût proliférant du Centre provincial de science et de technologie de Toronto, je comprends ce qu'il éprouve mais je ne pense pas qu'il doive considérer la situation comme plus grave qu'elle ne l'est. Il calculait peut-être en dollars créditistes. Le gouvernement estime que pour construire le Centre, il en coûtera 46,426,000 dollars.

Le chiffre de 9 millions qui a servi de base à certaines comparaisons avait été avancé en octobre 1963 par un groupe de particuliers qui avaient appelé cela l'Alliance des arts de la capitale nationale. Ce chiffre figurait dans une soumission qu'ils avaient présentée au gouvernement, recommandant la construction d'un centre des arts.

A ce moment-là, on voulait un centre qui renfermerait une salle d'opération et un studio expérimental et les prévisions se fondaient sur les prix des théatres simples. On n'avait choisi aucun emplacement, même si on avait recommandé un endroit à l'angle des rues Sussex et St-Patrice, qui était relativement dégagé et où on pourrait assurer le stationnement à la surface. Aucune étude détaillée n'avait été faite de l'élaboration des installations qu'on voulait que contienne le centre. On a estimé que l'immeuble offrirait 4.8 millions de pieds cubes et une superficie de 175,000 pieds carrés.

La construction que le gouvernement a réalisée est entièrement différente. Elle renferme un espace de 16 millions de pieds cubes et une superficie de 924,000 pieds carrés, y compris un garage souterrain pouvant abriter 900 véhicules.

Dans le cadre des projets de développement de la région de la capitale, il a été érigé place de la Confédération et, bien que contribuant ainsi à l'embellissement de la capitale, son emplacement a nécessité des fondations spéciales et il a fallu construire une très grande partie de l'édifice sous le niveau du sol. Il a aussi fallu modifier considérablement l'organisation de la circulation et pratiquer des tunnels d'accès aux zones de stationnement, qui n'étaient pas prévus par les premiers promoteurs du projet.

• (10.30 p.m.)

Le gouvernement avait approuvé le projet en général en février 1964 en décidant d'accepter cette partie de la place de la Confédération qui appartenait à la ville et d'établir des comités consultatifs pour déterminer les besoins en fait d'installations pour l'opéra, la musique, le théatre et les arts visuels. Ces comités ont prévu ces besoins de sorte que le centre assurera une gamme complète d'arts d'interprétation dans d'excellentes conditions dont tout le Canada sera fier à juste titre. Le coût des éléments de construction du centre s'établit à $38,922,000, le terrain de stationnement coûtant $3,606,000; ces chiffres comprennent le coût des déplacements nécessaires et la fourniture de services comme l'électricité, l'eau, le téléphone et les rues. Une somme de $3,898,000 sera affectée au matériel de théatre et à l'ameublement.

La construction s'est effectuée en quatre étapes: excavation préliminaire en vertu d'un contrat accordé en javier 1965; construction des abords du pont Mackenzie-King et d'une partie du garage le contrat ayant été adjugé en juin 1965; construction d'un tunnel d'accès passant sous la rue Elgin, le contrat datant d'août 1966; construction du théatre proprement dit, le contrat ayant été adjugé en juin 1966. Les travaux du centre avancent et se termineront à temps pour permettre une première représentation en juin 1969.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 34 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ian Wahn (St. Paul's) présente le premier rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale et propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Le rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

LES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) présente le rapport du comité chargé de préparer les listes des membres des comités permanents de la Chambre et d'en faire rapport ainsi qu'il suit:

AGRICULTURE

MM.

Barrett
Borrie
Beer
Côté (Richelieu)
Cyr
Danforth
Douglas
Foster
Gauthier
Horner
Howard (Okanagan Boundary)
Gleave
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
La Salle
Lefebvre
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Major
McKinley
Moore (Wetaskiwin)
Muir (Lisgar)
Peters
Pringle
Smith (Saint-Jean)
Southam
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Whicher
Yanakis

RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ASSISTANCE AUX ARTS

MM.

Anderson
de Bané
Dinsdale
Durante
Fairweather
Gervais
Guilbault
Hymmen
La Salle
Matte
Mongrain
McCleave
McGrath
Osler
Rose
Schreyer
Schumacher
Stewart (Cochrane)
Stafford
Stanbury

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

MM.

Blair
Breau
Burton
Clermont
Comtois
Danson
de Bané
Downey
Émard
Flemming
Gauthier
Gillespie
Gray
Hales
Harkness
Lambert (Edmonton-Ouest)
Latulippe
Roberts
Saltsman
Trudel

PÊCHERIES ET FORÊTS

MM.

Blouin
Breau
Comeau
Crouse
Crossman
Cyr
Dionne
Durante
Goode
Hogarth
Honey
Howard (Skeena)
Lundrigan
Mather
McQuaid
Moores (Bonavista-Trinity-Conception)
Noble
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Whelan

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

MM.

Forget
Fortin
Foster
Gendron
Godin
Guilbault
Howe
Isabelle
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
MacInnis (Mme)
McBride
Monteith
Osler
Ritchie
Robinson
Rochon
Roy (Timmins)
Rynard
Thomas (Maisonneuve)
Yewchuk

AFFAIRES INDIENNES ET AFFAIRES DU NORD CANADIEN

MM.

Badanai
Buchanan
Cullen
Dinsdale
Guay (Lévis)
Howard (Skeena)
Kaplan
Laprise
Leblanc (Laurier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McKinley
Nielsen
O'Connell
Orlikow
Simpson
Smerchanski
Southam
St. Pierre
Watson
Yewchuk

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

MM.

Aiken
Beaudoin
Chappell
Code
Comeau
Danson
Deakon
Gilbert
Grills
Harding
Harries
Hopkins
Laflamme
Langlois
Moores (Bonavista-Trinity-Conception)
Orange
Ricard
Serré
Smerchanski
Sulatycky

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

MM.

Brewin
Brown
Blair
Cantin
Chappell
Gervais
Gibson
Gilbert
Hogarth
MacEwan
MacGuigan
Marceau
McCleave
McQuaid
Ouellet
Rondeau
Schumacher
Tolmie
Valade
Woolliams

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

MM.

Alexander
Broadbent
Caccia
Deachman
Dumont
Duquet
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Loiselle
MacEwan
McNulty
Muir (Lisgar)
Murphy
Otto
Paproski
Reid
Thompson (Red Deer)
Turner
Whiting

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MM.

Broadbent
Brown
Comtois
Corbin
Gauthier
Guay (Lévis)
Korchinski
Laflamme
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
Mazankowski
McGrath
Morison
Nystrom
Rock
Roy (Laval)
Stewart (Marquette)
Whiting

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MM.

Blouin
Caccia
Carter
Coates
Corbin
Douglas
Godin
Horner
Jerome
Laflamme
Lessard (La Salle)
Mahoney
Nesbitt
Noël
Nowlan
Pringle
Schreyer
Serré
Skoberg
Thomas (Moncton)

[L'hon. M. Macdonald.]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MM.

Bigg
Boulanger
Émard
Guay (Saint-Boniface)
Hopkins
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Latulippe
Legault
MacRae
Marshall
McIntosh
Mongrain
Peters
Rochon
Roy (Timmins)
Saltsman
Stafford
Thomas (Moncton)
Turner (London-Est)
Whicher

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

MM.

Alkenbrack
Éthier
Francis
Gundlock
Laniel
LeBlanc (Rimouski)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McCutcheon
Noël
Paproski
Peddle
Penner
Perrault
Prud'homme
Robinson
Rodrigue
Stewart (Marquette)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Weatherhead

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

MM.

Benjamin
Cadieu (Meadow Lake)
Caccia
Duquet
Forget
Givens
Goode
Gundlock
Mahoney
Otto
Rondeau
Scott

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.

Aiken
Benjamin
Cafik
Downey
Fortin
Jerome
Howard (Skeena)
Kaplan
MacGuigan
Marceau
Mazankowski
Peddle
Portelance
Prud'homme
Richard
Ritchie
Ryan
Sullivan
Trudel
Valade

COMPTES PUBLICS

MM.

Allmand
Bigg
Burton
Cafik
Cobbe
Crouse
Cullen
Éthier
Flemming
Hales
Howard (Okanagan Boundary)
Lefebvre
Noble
Nowlan
Rock
Rodrigue
Rondeau
Thomas (Maisonneuve)
Winch
Yanakis

IMPRESSIONS

MM.

Barrett	MacRae
Benjamin	Marshall
Cadieu (Meadow Lake)	McBride
Cobbe	McCutcheon
Corbin	Moore (Wetaskiwin)
Dumont	Muir (Lisgar)
Durante	Noël
Forget	Penner
Forrestall	Rodrigue
Hopkins	Skoberg
Howard (Okanagan Boundary)	Stewart (Cochrane)
	Trudel

BIBLIOTHÈQUE

MM.

Beaudoin	Legault
Caccia	MacGuigan
Cafik	Macquarrie
Dumont	Mongrain
Fairweather	Nowlan
Forest	Prud'homme
Givens	Reid
Gleave	Ritchie
Harding	Scott
Lambert (Edmonton-Ouest)	Serré
	St. Pierre

L'hon. M. Macdonald propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LOI CONCERNANT LES CORPORATIONS DE LA COURONNE

MESURE VISANT À MODIFIER LA CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. André Fortin (Lotbinière) demande à présenter le bill n° C-115 intitulé «Loi concernant les corporations de la Couronne (Non mandataires de Sa Majesté)».

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Je me demande s'il a eu l'occasion d'effectuer les consultations nécessaires et s'il peut maintenant nous dire si la réunion proposée de son comité permanent et des premiers ministres provinciaux sur la constitution aura lieu avant Noël, comme il avait été prévu.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai écrit à tous les premiers ministres provinciaux, il y a quelques jours, après leur avoir adressé une autre lettre, il y a deux semaines. J'y laissais entendre que, d'après l'évaluation générale de la situation à ce moment-là, la plupart des provinces accepteraient sans doute de se réunir au début de décembre, vers le 8 ou le 9, si ma mémoire est fidèle. Toutefois, j'ai alors signalé que j'avais adressé des lettres de nature différente aux premiers ministres du Québec et de l'Alberta, étant donné la situation récente qui s'est développée, dans ces pays, en leur indiquant ... (*Exclamations*)

M. Woolliams: Il a parlé au député de Calgary-Sud.

Le très hon. M. Trudeau: Certains d'entre vous, qui venez de la campagne, en seraient enchantés.

M. Horner: Consultez le hansard à ce sujet.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne corrige pas le hansard comme ces députés.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre s'adresse-t-il en ce moment à la présidence?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur—en leur indiquant qu'étant donné la situation particulière de ces deux provinces, nous pourrions donner une certaine latitude aux deux premiers ministres, en proposant une autre date, mais que nous espérons toujours que la réunion aura lieu aux dates proposées en décembre. Nous attendons leur réponse, monsieur l'Orateur.

L'HABITATION

LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État, qui remplace le ministre des Transports, dont relève l'habitation et qui devrait occuper son fauteuil aujourd'hui, selon la nouvelle formule.

Le ministre suppléant des Transports peut-il assurer à la Chambre que les 170 millions de dollars destinés, selon une déclaration du ministre des Transports, aux constructeurs et entrepreneurs d'habitations familiales ne réduiront nullement les sommes affectées cette année à la construction de logements sociaux?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la question et fournirai le renseignement au député.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre qui est, je pense, responsable de la présence ou de l'absence des ministres ici. Puis-je lui demander si lui et son gouvernement peuvent assurer à la Chambre et au pays que les 170 millions de dollars que l'on affecte à la construction privée ne réduiront pas de quelque façon la somme prévue au début pour les logements publics?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pourquoi s'oppose-t-on à ce que le ministre des Transports suppléant réponde à cette question, quand il a les renseignements?

M. Knowles: Il n'a pas les renseignements.

M. Lewis: Le premier ministre non plus. Je demande au premier ministre de dire si lui et son gouvernement peuvent donner cette assurance, et à titre de premier ministre du pays, il devrait pouvoir le faire.

Le très hon. M. Trudeau: Si le député tient davantage à obtenir les renseignements qu'à gagner un débat, il n'a sûrement aucune objection à être renseigné de façon exacte d'ici 24 heures.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Peu m'importent les propos du premier ministre ou de qui que ce soit. (*Exclamations*)

Il n'a pas le droit, monsieur l'Orateur, d'imputer des motifs à un autre député et son insinuation me déplaît. (*Applaudissements*)

Pour ce qui est de mon objection, monsieur l'Orateur, j'affirme être tout à fait en règle en demandant au premier ministre de nous donner l'assurance que ce montant ne sera pas réduit.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a raison. Aucun député ne doit imputer de motif à un autre; c'est une des règles fondamentales du débat.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

ON DEMANDE QUEL PROGRAMME VA REMPLACER LES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

[M. Lewis.]

Quand a-t-il l'intention de présenter sa politique de société juste pour remplacer la politique des travaux d'hiver, étant donné que les municipalités sont actuellement dans une situation très difficile?

La Chambre peut-elle s'attendre à une déclaration prochaine du très honorable premier ministre à ce sujet-là?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la politique à ce sujet a été commencée avant de mettre fin aux travaux d'hiver et l'honorable député devrait le savoir.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Nous demandons précisément que le très honorable premier ministre fasse part à la Chambre du travail que le gouvernement a entrepris jusqu'ici, parce que la population canadienne n'en est pas au courant.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai annoncé la cessation des travaux d'hiver, j'ai expliqué que ces travaux avaient été remplacés par des programmes entraînant des dépenses beaucoup plus élevées et beaucoup plus utiles du point de vue de l'épanouissement économique du pays.

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le premier ministre a indiqué que le gouvernement voulait tenir des rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances ou des fonctionnaires du Trésor afin de discuter des programmes non limitatifs. Nous donnerait-il des éclaircissements? Les rencontres dont il a parlé auront-elles lieu dans le cadre général des réunions fédérales-provinciales à propos des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les provinces ou seront-elles tenues à part?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Elles feraient partie des réunions des ministres des Finances du gouvernement fédéral et des provinces. Il y aura peut-être aussi des réunions séparées des ministres de la Santé et du Bien-être.

L'hon. M. Lambert: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Sera-t-il question au cours de ces réunions supplémentaires de l'assurance frais médicaux et de la place qu'elle occupe dans les programmes non limitatifs énumérés par le gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons indiqué, monsieur l'Orateur, que les provinces sont libres d'inscrire n'importe quelle question à l'ordre du jour. Si elles veulent discuter de l'assurance frais médicaux, cela nous conviendrait certainement.

LES POSTES

LA LIVRAISON DES QUOTIDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont les discussions avec les directeurs du tirage des quotidiens? En effet, le ministre nous avait annoncé à la fin de la semaine dernière qu'il y aurait des rencontres au début de cette semaine en vue de discuter de la possibilité de modifier le projet de suppression de la livraison postale du samedi.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, depuis hier matin, des directeurs et des fonctionnaires itinérants des postes rayonnent à travers le pays pour discuter avec les rédacteurs et les directeurs du tirage des journaux des problèmes auquel donnera lieu la suppression de la livraison du samedi. Je tiens à dire que la réponse a été extrêmement chaleureuse. (*Exclamations*)

Les rédacteurs en chef et les directeurs du tirage des journaux ont été sensibles à la délicatesse des fonctionnaires du ministère et à leur désir d'atténuer, autant que possible, les difficultés qui pourraient surgir. Nous poursuivons le programme et une fois que les rapports de nos enquêteurs nous seront parvenus, je songe à tenir une réunion générale avec les membres du conseil d'administration de l'Association.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre cherche, comme il le dit, à recueillir des rapports à ce sujet, est-il disposé à accepter des données de la part des députés, au nom de leurs commettants? J'en ai plusieurs centaines sur mon bureau.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—LES NÉGOCIATIONS AU SUJET DU PROGRAMME DE RETRAITE PRÉMATURÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui découle de la réponse donnée hier par le ministre des Forêts et du Développement rural au député de Cape Breton-East Richmond. En l'absence du ministre intéressé, j'adresserai donc ma question au premier ministre. Pourrait-il nous dire si des négociations auront lieu entre Devco et les syndicats intéressés avant que soit mis en œuvre un programme de retraite prématurée, comme le recommande le rapport Donald.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Le ministre des Forêts et du Développement rural de qui relève cette affaire sera ici demain pour la période des questions.

AIR CANADA

LA POSSIBILITÉ DU FUSIONNEMENT ET LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'aimerais poser une question au ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud, au sujet du groupe d'étude sur Air Canada. Pourrait-il informer la Chambre des progrès de ce groupe et nous dire si l'on a soumis des témoignages ou présenté des instances à lui ou à ceux qui sont associés avec lui en vue d'un fusionnement d'Air Canada avec les lignes aériennes du Pacifique-Canadien, proposition que l'honorable représentant a appuyée en juin?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Le premier ministre et le ministre des Transports m'ont demandé d'étudier la planification future d'Air Canada. Une fusion est une des nombreuses possibilités qui existent, mais on ne songe pas sérieusement à fusionner Air Canada et le Pacifique-Canadien à l'heure actuelle.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie le ministre de sa réponse. Pourrait-il me dire s'il a changé d'avis depuis juin? Il préconisait alors la fusion d'Air Canada et du Pacifique-Canadien et demandait qu'on mette l'achat des titres à la portée des particuliers.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je croyais que le ministre allait répondre à la question que lui a posée mon très honorable ami. A-t-il pu, jusqu'ici, recommandé à ses collègues le nom d'un nouveau président d'Air Canada?

L'hon. M. Richardson: Tout d'abord, le conseil d'administration d'Air Canada et le gouvernement sont très satisfaits de la gestion provisoire d'Air Canada par le président suppléant. J'ajoute que le conseil d'administration envisage de modifier l'appareil de gestion

de la compagnie et que ces changements font l'objet de discussions avec le gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant comptait certainement répondre à ma question, mais il n'en a pas eu l'occasion. Je ne voudrais pas lui refuser...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois bon de signaler que la question n'était pas entièrement recevable. Le très honorable représentant a demandé si le ministre a changé d'avis. J'estime que cette question est en elle-même irrégulière.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il vrai que le gouvernement songe à revenir sur sa décision de réorganiser la Direction des affaires indiennes et, si oui, le très honorable représentant indiquerait-il si une nouvelle déclaration est imminente?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé, la semaine dernière, la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en vue d'assurer un meilleur service aux Indiens du Canada, et nous n'avons pas l'intention de changer notre politique.

[*Traduction*]

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, je veux poser une question complémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous dirait-il s'il a maintenant reçu le rapport rédigé par l'ARDA au sujet de la pauvreté dans les régions habitées par les Indiens au Canada?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun rapport émanant d'ARDA sur mon pupitre à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

M. Simpson: Alors, le ministre songerait-il à conférer avec son collègue le ministre des Forêts et du Développement rural, qui nous a dit être en possession du rapport, et à dissiper ainsi la confusion qui règne au sein du cabinet?

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il si l'organigramme établi par le ministère est maintenant prêt à être remis aux députés?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai signé, hier, une lettre adressée à tous les députés et à tous les chefs indiens, indiquant en détail la réorganisation, et je pense que les députés et les autres personnes intéressées recevront cette lettre cette semaine.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En rencontrant hier tous les chefs indiens, est-ce qu'il les rencontrait en sa qualité de ministre ou en sa qualité de chef indien?

L'hon. M. Chrétien: Je les ai rencontrés en ces deux qualités, monsieur l'Orateur, et ils m'ont très bien reçu.

[*Traduction*]

LES STUPÉFIANTS

LA MARIJUANA—LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE RECHERCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le nombre de personnes s'adonnant à la marijuana s'accroît très rapidement et des jeunes toujours plus nombreux défilent tous les jours devant les tribunaux; devant l'extrême urgence et le tragique de la situation, le ministre envisage-t-il d'établir immédiatement un comité de recherche pour étudier ce problème ou fera-t-il une déclaration à la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'examiner la suggestion du député. Toutefois, je désire l'informer que des personnes, à l'intérieur du ministère, ont constitué un secrétariat et étudient la question à fond.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question complémentaire. Le ministre pourrait-il informer la Chambre si ses spécialistes en la matière s'entretiennent du problème avec les fonctionnaires compétents du ministère de la Justice qui semblent d'avis qu'il faudrait imposer des peines d'emprisonnement plus nombreuses et plus sévères?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, sans approuver la conclusion du député, je dirai que les fonctionnaires de mon ministère s'entretiennent de cette question avec ceux du ministère de la Justice.

LA PÊCHE

LES RESTRICTIONS À LA PÊCHE AU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre songe-t-il à modifier le règlement relatif aux restrictions à la pêche au homard, étant donné que la saison doit bientôt s'ouvrir et en raison de la polémique soulevée par ces restrictions?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le règlement, appliqué depuis un certain temps, restera en vigueur, mais nous envisageons de le modifier plus tard.

M. Comeau: En guise de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le ministre pense-t-il modifier le règlement quant à la délivrance de permis aux nouveaux pêcheurs?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, ma première réponse s'applique aussi dans ce cas-ci.

LES MACHINES AGRICOLES

LES MESURES POUR ENRAYER LA HAUSSE DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture ou à son secrétaire parlementaire. Comme le rapport de la Commission Barber sur le prix des machines agricoles tarde à paraître, le gouvernement envisage-t-il de prendre entretemps des mesures visant à enrayer la hausse du coût des machines agricoles?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et du ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, puis-je considérer cette question comme préavis?

LA NAVIGATION

CHURCHILL—INTERPELLATION SUR LE PROLONGEMENT DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a dit, l'autre jour, qu'il étudierait le rapport sur la possibilité de prolonger la saison à Churchill. Puis-je demander au ministre suppléant des Transports si le rapport sera rendu public?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la question de la prolongation des activités dans le port de Churchill est constamment à l'étude et, d'après les recherches faites à ce sujet, en particulier sur les nouvelles techniques concernant le bris des glaces, le port de Churchill pourrait rester ouvert plus longtemps.

M. Korchinski: Va-t-on diffuser ces rapports ou seront-ils classés comme documents confidentiels à l'usage exclusif du ministère?

[*Plus tard*]

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports et étant donné que nous avons été incapables d'obtenir hier une réponse du ministre suppléant, le premier ministre s'engagera-t-il à consulter un fonctionnaire du ministère pour savoir s'il existe un rapport sur la possibilité de prolonger la saison du port de Churchill et si le rapport sera rendu public?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Le ministre suppléant a sûrement déjà tenté de répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

Une voix: Il a tenté, c'est juste.

Le très hon. M. Trudeau: Nous faisons tous des tentatives. Parfois, vous tentez de poser des questions.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne serais pas intervenu en ce moment, si le premier ministre ne s'était fait un devoir de s'occuper de cette affaire. Permettez-moi de dire que le ministre d'État n'a pas répondu à la question posée. Il a peut-être répondu à une autre question, mais, à mon avis, les ministres devraient refuser de répondre, s'ils le veulent—et c'est leur privilège—mais ils ne devraient pas prétendre répondre à des questions qui n'ont pas été posées.

L'hon. M. Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai cru qu'on m'avait demandé si le rapport à l'égard de Churchill serait rendu public. Je n'ai pas eu l'occasion de voir ce rapport et d'ici à ce que je le lise, je voudrais remettre ma décision. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas rendu public.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES DROITS DES ENFANTS PHOCOMÈLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question est pour le

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Compte tenu du fait que seuls les parents d'un petit nombre d'enfants phocomèles, victimes de la thalidomide, nés au Canada, ont intenté une action contre les fabricants de ce médicament ou ont obtenu un règlement transactionnel—le principe de la transaction étant d'assurer un salaire décent durant la vie de l'enfant—le ministre voudrait-il signaler ce fait à tous les parents d'enfants phocomèles au Canada afin qu'ils puissent prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour assurer les droits de leurs enfants?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je présume que le député présente une instance au ministre, et je suppose qu'il en a été pris note.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LA NOMINATION DU COPRÉSIDENT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a encore beaucoup de travail à faire; que le 19 septembre, c'est-à-dire, il y a presque trois semaines, le premier ministre a déclaré à la Chambre, en réponse à une question, que la nomination du coprésident serait faite sous peu, le premier ministre est-il maintenant prêt à nommer le successeur de feu M. Laurendeau?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à l'honorable représentant. Je ne savais au juste si je devais annoncer cette nomination sous forme de réponse à sa question ou au moyen d'un communiqué. Je suis content que la question ait été posée en ce moment. M. Jean-Louis Gagnon, qui était un des commissaires, a été prié d'assumer les fonctions de coprésident avec M. Dunton, et nous avons demandé au professeur André Raynauld de l'Université de Montréal d'assumer les fonctions remplies jusqu'ici par M. Jean-Louis Gagnon.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si on a l'intention de laisser la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme poursuivre ses travaux conformément au mandat original, afin que la tâche soit terminée dans un avenir assez rapproché?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Commission poursuit ses travaux selon le mandat original. Elle doit se présenter devant le gouvernement à dates fixes, je crois, au sujet de son projet. Chaque fois que la Commission nous demande un délai, nous devons prendre une décision là-dessus. Nous avons dit que nous aimerions que les travaux se terminent le plus tôt possible.

LES CÉRÉALES

LES VENTES AU DELÀ DU CONTINGENT ASSIGNÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il est absent et vu l'urgence, je la poserai au ministre d'État, représentant de Saskatoon-Humboldt. Le ministre a-t-il reçu plusieurs rapports de l'Alberta et d'autres provinces de l'Ouest, lui signalant des cultivateurs qui auraient vendu plus de grain que leur contigent assigné? Si oui, voudrait-il nous dire si la Gendarmerie Royale du Canada a ouvert une enquête à leur sujet et si le gouvernement compte les poursuivre, compte tenu de la situation désespérée des fermiers de ces régions?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question à titre de préavis.

LES PENSIONS

LE REFUS D'ENREGISTRER CERTAINS RÉGIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre a-t-il, au cours des dix derniers jours, envoyé une directive, portant refus d'enregistrer des régimes de pension conçus principalement pour des actionnaires et leur famille?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question, d'après moi, devrait être inscrite au *Feuilleton* ou, si le député le désire, être débattue au moment de l'ajournement.

L'AGRICULTURE

LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre

des Forêts et du Développement rural mais, en son absence, le premier ministre pourrait peut-être dire à la Chambre et à l'Ouest canadien si le ministre des Forêts et du Développement rural est chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, ou si le gouvernement a l'intention d'abandonner ce projet?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en ma capacité de ministre suppléant, j'aimerais tenir cette question pour préavis et la signaler au ministre pour qu'il y réponde demain.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Bien que cela soit contraire au Règlement, on vient d'employer un moyen sournois et subreptice pour obliger les députés à donner préavis d'une question lorsqu'ils ne sont pas tenus de le faire. (*Applaudissements*)

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES MESURES LÉGISLATIVES CONCERNANT LES NORMES DES VOITURES ET DES PNEUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, qui devrait être ici aujourd'hui, puis-je poser une question au ministre suppléant, qui lui est présent comme il se doit. D'après le Conseil canadien de la prévention des accidents, environ 65 à 75 personnes mourront la prochaine fin de semaine d'accidents de la route, le ministre peut-il dire si le gouvernement va présenter une mesure au cours de la session pour assurer la sécurité routière quant aux voitures et aux pneus?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je partage naturellement l'inquiétude que cause au député le nombre des accidents de la route. Je voudrais lui assurer que le ministère des Transports prend des initiatives en la matière. A l'heure actuelle un concours est ouvert pour le poste de directeur du Bureau de la sécurité automobile, qui fera partie du ministère des Transports. La Chambre l'a créé au cours de la dernière session. Dès que la nomination aura été faite, d'ici deux mois au moins, le Bureau entrera en activité.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre suppléant des Transports peut-il nous dire si le gouvernement poursuit toujours son enquête sur les allégations portant que l'industrie automobile exige, pour ses mécanismes de sécurité, des prix disproportionnés au prix de revient des dispositifs supplémentaires de sécurité dont les automobiles sont munies?

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, toutes les questions se rattachant à la sécurité seront mises à l'étude.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—LA LOCATION D'UN AVION À LA CROIX-ROUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Tout d'abord, est-il exact que nos efforts humanitaires pour aider les peuples du Nigéria et du Biafra se heurtent à la considération diplomatique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'une autre nation? Deuxièmement, si cela est vrai, le gouvernement envisagerait-il de louer un avion à la Croix-Rouge internationale, pour une somme nominale, afin de fournir un moyen de faire parvenir aux peuples du Nigéria et du Biafra les vivres dont ils ont désespérément besoin?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Bien entendu, cette question est très importante et j'hésite à intervenir, mais elle n'est certainement pas posée dans la forme voulue, spécialement dans sa première partie.

LES SPORTS

LE HOCKEY—DÉCLARATION SUR LA FORMATION D'UN GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour répondre à une question posée hier par le très honorable représentant de Prince Albert à propos de la formation d'un groupe d'étude chargé de déterminer si le hockey professionnel exerce une domination sur la vie des Canadiens. Un groupe d'étude a été constitué le 2 août dernier, et il se compose de M. Harold Rea, président, de M. Paul DesRuisseaux et de M^lle^ Nancy Greene. Il doit examiner les définitions de sport amateur et de sport professionnel, et surtout les répercussions du sport professionnel sur le sport amateur. Le groupe scrutera tout le sujet de la domination et des effets du hockey professionnel sur la vie des jeunes Canadiens, dont a parlé le très honorable représentant.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à propos de ce groupe d'étude. Recueille-t-il des témoignages au sujet de certains contrats que l'on fait signer par de jeunes Canadiens pour les lier bien au-delà de la définition juridique de la responsabilité? En outre, le groupe d'étude est-il habilité pour soumettre des propositions afin d'empêcher la Ligue nationale de hockey d'agir ainsi et de se comporter comme si elle détenait un monopole absolu?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, c'est là une des raisons mêmes de la création du groupe d'étude, qui est censé présenter son rapport au début de l'année prochaine.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Que fait le gouvernement du dernier rapport qu'il a reçu à ce sujet et qui a été déposé en janvier 1967?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, ce rapport a été déposé par le Conseil national de la santé et du sport amateur. Il y a eu divergence de vues quant aux conclusions auxquelles aboutissait le rapport.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut donner à la Chambre et au pays l'assurance que les résultats des essais de guerre chimique à Suffield en Alberta—opération vacuum—ne sont pas destinés à servir dans la guerre au Vietnam?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il vaudrait mieux inscrire la question au *Feuilleton*.

M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Notre gouvernement a-t-il entendu dire que le gouvernement des États-Unis projetterait de faire disparaître graduellement sa base d'Argentia, à Terre-Neuve?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[L'hon. M. Munro.]

[*Français*]

EXPO '67

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE À LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, en tant que ministre responsable de l'Expo, mais en son absence, je vais la poser au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des représentations ou des propositions, de la part des autorités de la ville de Montréal, en vue de réduire le montant dû par la ville de Montréal, relativement au déficit d'Expo '67?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Le ministre concerné sera ici demain, monsieur l'Orateur, et s'il peut répondre à la question, je suis sûr qu'il le fera.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, est-ce que le très honorable premier ministre a l'intention d'accorder une réduction semblable, si la demande en est faite par la ville de Montréal?

M. l'Orateur: La question supplémentaire est hypothétique.

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE COMITÉ MIXTE ET D'UN ORGANISME DE LA RECHERCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à laquelle le premier ministre peut certainement répondre. Étant donné les recommandations du troisième et du cinquième Exposé annuel du Conseil économique du Canada réclamant la formation d'un comité des affaires économiques du Sénat et de la Chambre des communes et celle d'un organisme indépendant de la recherche économique, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement compte prendre des mesures d'application.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): L'honorable représentant voudrait-il répéter la dernière partie de sa question?

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre voudrait-il nous dire quelle mesure le gouvernement compte prendre, le cas échéant, quant à ces recommandations?

Le très hon. M. Trudeau: J'ai appris, monsieur l'Orateur, qu'il y a déjà un comité permanent des affaires économiques de la Chambre des communes.

L'hon. M. Stanfield: Je ne dis pas qu'on n'a pas étudié en détail les recommandations, mais elles préconisaient la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes et celle d'un organisme indépendant des recherches économiques.

Le très hon. M. Trudeau: Le chef de l'opposition a eu tort de croire que je pourrais lui répondre au pied levé. Il me faudra d'abord étudier la question.

L'IMMIGRATION

LA DÉPORTATION DE RÉFUGIÉS GRECS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a pour politique de permettre aux Grecs qui prétendent être des réfugiés politiques de demeurer au Canada, ou seront-ils expulsés s'ils entrent illégalement au Canada.

M. l'Orateur: La question, ainsi posée, est irrecevable.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, elle est passablement urgente. Même si je l'ai peut-être mal formulée, en raison de certaines preuves d'indulgence dont j'ai été témoin, il me semble qu'on devrait y répondre. On expulse ces Grecs et ils soutiennent qu'ils sont voués à la mort dans leur patrie. J'aimerais savoir si notre pays offre un refuge politique aux Grecs qui entrent ici illégalement et affirment être des réfugiés politiques.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à qui la question pourrait être posée, sera ici demain. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira-t-il si le ministre des Transports sera ici demain, jour où tous les ministres sont censés être présents?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

LES NATIONS UNIES

LES INSTRUCTIONS À LA DÉLÉGATION CANADIENNE AU SUJET DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question très facile pour le premier ministre. Je sais qu'il pourra y répondre. La délégation canadienne aux Nations Unies a-t-elle reçu du gouvernement instruction de se joindre à la France et aux États-Unis pour demander le retrait des troupes de Tchécoslovaquie?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je l'ignore, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Le gouvernement hésite-t-il à cet égard parce qu'il attend que les pays environnant la Russie en prennent l'initiative?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne nous reste que quelques minutes, et bien des députés aimeraient poser des questions. Je proposerais donc qu'on limite les questions et les questions supplémentaires.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LE CONSEIL DES ARTS FOLKLORIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 27 septembre, j'ai adressé une question au président du Conseil du Trésor. A-t-il eu l'occasion de discuter de l'objet de cette question? Il s'agissait de réexaminer, voire d'annuler, la décision prise au sujet de la subvention au Conseil canadien des arts folkloriques.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): La réponse à cette question est oui, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Je crois avoir posé deux questions, monsieur l'Orateur, et j'aimerais savoir à laquelle des deux le ministre a répondu.

L'hon. M. Drury: Je réponds oui à la première question, monsieur l'Orateur, et non à la seconde.

LA PÊCHE

LES PAIEMENTS D'APPOINTS POUR LA MORUE DE CONSERVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêcheries

compte-t-il faire connaître à la Chambre et au pays si le gouvernement envisage des paiements d'appoints pour la morue de conserve? Dans ce cas, pouvons-nous espérer qu'il l'annoncera bientôt?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, nous faisons en ce moment les paiements relatifs aux prises de morue de conserve de 1967. Les paiements pour celles de 1968 sont à l'étude.

LA POLLUTION

INTERPELLATION RELATIVE À LA LOI SUR LA CONSERVATION DES EAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark Rose (Fraser-Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question devrait, je crois, être adressée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou à son secrétaire parlementaire. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre à quelle date il projette de donner suite à la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux puisqu'il était question, dans le discours du trône, d'enrayer la pollution des eaux? Ce problème revêt une importance urgente pour la Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministre sera ici au cours de la semaine, mais en son absence je tiendrai la question comme un préavis.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, en même temps, le ministre pourrait-il aussi indiquer si on avance dans l'établissement des normes canadiennes de la pollution de l'eau, sans omettre les aspects biologiques, chimiques et physiques de la question?

M. Orange: Je signalerai volontiers la demande au ministre.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ANALYSE DE PILULES ABORTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, s'il est vrai comme on le prétend dans un mémoire présenté à la Commission royale sur la condition de la femme, que son ministère a refusé de faire dans ses laboratoires, l'analyse de diverses pilules abortives réputées dangereuses?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Telle qu'elle est posée, la question du député est contraire au Règlement, car il demande au ministre de confirmer ou de nier des allégations. La question exprimée autrement pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[M. McGrath.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier le chef de l'opposition a demandé si nous déposerions le rapport de la mission d'observation au Nigéria, afin que tous les députés puissent le consulter. Il ne s'agit pas d'un rapport fait à l'intention du gouvernement canadien, mais on l'a mis à sa disposition, ainsi qu'à celle des membres du comité permanent dont les séances ont commencé ce matin. Avec la permission de la Chambre, je déposerai ce rapport. Il consiste en deux documents: le rapport de la mission d'observation et une note décrivant la composition et le mandat de l'équipe qui composait cette mission.

M. l'Orateur: Le premier ministre est-il autorisé à déposer le document en question?

Des voix: D'accord.

LE NIGÉRIA—L'UTILISATION PAR LA CROIX-ROUGE D'AVIONS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier au très honorable premier ministre s'il avait reçu du chef de l'État biafrais un câblogramme adressé au secrétaire général des Nations Unies et aux chefs de pays membres au sujet de prétendus actes de génocide. Le très honorable député a promis, en réponse à une de mes questions, de s'assurer si le télégramme était parvenu à son bureau et d'informer la Chambre aujourd'hui de toute mesure qu'il envisage à ce sujet.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Apparemment une communication adressée à moi par le colonel Ojukwu a été reçue à notre mission permanente de New York par courrier recommandé. Cette communication, comme le député l'a souligné, nous demandait de prendre des mesures pour empêcher les actes de génocide qui seraient perpétrés par le gouvernement nigérian. Nous n'avons pas encore répondu à cette communication, car nous avons pour règle générale de tâcher d'éviter toute intervention politique dans ce conflit, tout en essayant d'apporter sur le plan humanitaire la plus grande assistance possible.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il nous dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu plus de succès dans les efforts qu'il déploie pour s'assurer des appuis afin de porter l'affaire devant les Nations Unies? Il n'a peut-être pas encore reçu un rapport, mais je me demande s'il pourrait nous renseigner à ce sujet.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas encore si la mission a porté fruit, mais je viens de recevoir un rapport qui me dit que le ministre a pu s'entretenir avec le commissaire nigérian des affaires étrangères, qui se trouve à New York présentement, et qu'il lui a demandé s'il s'opposerait à ce que la Croix-Rouge internationale utilise les aéronefs canadiens que nous avions mis à sa disposition. Ces avions desserviraient toutes les régions du Nigéria, et non seulement celles soumises à l'autorité du gouvernement nigérian.

La réponse a été favorable. Le Dr Arikpo, commissaire nigérian des affaires étrangères, répond maintenant que le gouvernement fédéral du Nigéria ne s'opposerait pas à ce que la Croix-Rouge utilise un avion canadien et son équipage pour acheminer les secours au Nigéria, même dans la zone occupée par les rebelles, en vertu des accords conclus et de par l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral du Nigéria et la Croix-Rouge internationale. (*Applaudissements*)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du programme des travaux pour aujourd'hui. Vu que nous sommes tous invités à un événement important à six heures, il s'agit de pendre le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), je me demande si la Chambre consentirait à suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire aujourd'hui.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, selon les dispositions du Règlement, les mesures d'initiative parlementaire auraient été suspendues de toute façon, étant donné la mise aux voix de la résolution précédant les modifications de la loi sur les postes.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos des travaux d'aujourd'hui. Tenant compte du besoin urgent de la mesure relative aux prêts destinés aux améliorations agricoles et de la collaboration que ce côté-ci de la Chambre est disposé à offrir au gouvernement, je me demande si le leader de la Chambre ne préférerait pas poursuivre l'étude de cette mesure aujourd'hui, surtout que nous en sommes à l'étape de l'étude en comité et que le bill pourrait sans doute être adopté aujourd'hui. Le besoin de cette mesure est urgent partout au Canada, surtout dans l'Ouest.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, afin d'organiser les travaux de la Chambre d'une façon méthodique nous avions convenu jeudi dernier d'étudier la résolution relative à la loi sur les postes aujourd'hui. Si nous voulons disposer des travaux de la Chambre de façon ordonnée, je crois que nous devrions agir tel qu'il était convenu. S'il existe de l'esprit de collaboration aujourd'hui, il sera encore là demain; je compte donc sur l'appui de l'honorable député de Crowfoot quant à ce bill-ci.

MESSAGE AU SÉNAT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que des représentants de la Chambre se joindront à eux pour former des comités mixtes des deux Chambres sur les sujets des travaux d'impression du Parlement, de la régie de la Bibliothèque du Parlement, et que les députés désignés pour faire partie de chacun de ces comités au nom de la Chambre sont ceux dont les noms figurent dans le deuxième rapport du comité spécial, qui a été présenté aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES POSTES

MODIFICATION DES TARIFS, DE L'ADMINISTRATION, ET DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les postes en vue d'abolir le tarif de livraison locale relatif aux lettres dont la livraison doit avoir lieu dans les limites de la circonscription postale où elles sont postées, de majorer de un cent le tarif de port des lettres postées au Canada pour livraison au Canada et de changer le tarif applicable aux journaux et périodiques, prévoyant certaines innovations relatives à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les soumissions et les contrats, discontinuant les paiements d'intérêt sur les dépôts à la caisse d'épargne postale postérieurs au 31 décembre 1969

et portant, après cette date, au crédit du receveur général les dépôts de petits montants faits à cette caisse et non réclamés depuis trente ans.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Faulkner.)

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): On a souvent répété que le Canada possède l'un des meilleurs services postaux du monde. Rien dans ma brève expérience de ministre des Postes ne me porterait à penser autrement, et ma première obligation et, en vérité, mon privilège est de rendre hommage aux plus de 48,000 hommes et femmes qui participent au fonctionnement des postes et servent la population canadienne dans plus de 10,500 installations postales d'un océan à l'autre. Leurs efforts méritent assurément la gratitude de chaque Canadien.

Cependant, un tel hommage à nos postiers serait vide de sens s'il ne s'accompagnait de la détermination d'améliorer leurs conditions de travail, d'intensifier leur satisfaction professionnelle et de leur offrir des possibilités d'avancement, de perfectionnement et d'épanouissement individuel. Voilà les éléments que l'employé recherche dans une société juste et les critères de son jugement sur cette société.

• (3.30 p.m.)

Le ministère des Postes a fait beaucoup dans ce domaine, et il faut en attribuer le mérite à mon prédécesseur immédiat, le député de Longueil.

La plupart des 48,000 fonctionnaires du ministère des Postes ont maintenant droit aux négociations collectives. Une plus grande sécurité de l'emploi accroît la confiance de l'employé, l'incite à la participation et lui inspire la loyauté et la fierté. Les conventions signées récemment avec le syndicat prévoient de meilleures conditions de travail pour le personnel d'exploitation, qui comprend environ 28,000 employés. Contrairement à ce que pensent certaines gens que la longue grève des postes a dérangés, il est vrai, et je suis heureux de le confirmer, que les chefs du syndicat des postiers ont démontré au cours de cette période qu'ils avaient le sens des responsabilités et qu'ils respectaient la loi. Dans une société juste la loi doit toujours donner à tous les groupes le pouvoir de lutter pour défendre leurs droits. Une société juste, monsieur le président, dépend d'une économie prospère car seule une économie efficace et en expansion peut assumer le coût de réparer les injustices, d'améliorer la répartition des richesses et des revenus et d'alléger le fardeau de la pauvreté.

[L'hon. M. Kierans.]

Les institutions au sein d'une telle économie et d'une telle société doivent être efficaces et prospères. Le service postal est du nombre. Il est chargé des communications, de la transmission à peu de frais des objets d'affaires et des renseignements personnels d'un endroit à un autre. Dans ce domaine, ses fonctions complètent, répètent mais sont de plus en plus remplacées par d'autres moyens de communication: téléphone, téléscripteur, télégraphe, télévision, radio et satellite, ce nuage qui n'a pas l'air plus gros que la main.

La plupart des innovations importantes dans le domaine des communications se font en dehors des postes et même en dehors de la structure gouvernementale. Par exemple, quel effet la mise au point de téléphones-télévision, de téléphones reliés à des machines électroniques pour l'obtention de renseignements ou même le paiement des factures de ménage, la livraison des journaux directement aux maisons grâce à la télévision ou au télétype, quel effet, dis-je, ces possibilités techniques, qui seront bientôt économiquement réalisables, auront-elles sur le fonctionnement traditionnel du service postal, sur la transmission des renseignements? Ces innovations se produisent, se produisaient, devrais-je dire, en dehors du service postal et hors du gouvernement. Car nous aurons maintenant un ministère des Communications dont fera partie les Postes. La poste disposera donc à l'avenir des meilleurs scientifiques de la direction de la recherche au ministère des Communications, grâce à qui elle pourra suivre l'évolution. Les fonctionnaires des postes et les fonctionnaires désignés du nouveau ministère en sont déjà convenus, monsieur le président.

La création d'un nouveau ministère est la preuve évidente, que le gouvernement est convaincu que la société juste exige non seulement une économie vigoureuse, mais des institutions modernes, conscientes de la réalité d'aujourd'hui et ouvertes aux possibilités de demain. De toute évidence, quand le premier ministre a proposé cette réorganisation, il a considéré les postes comme un problème fonctionnel, un problème de communications dans une industrie en évolution rapide, et non comme le perpétuel problème d'une institution aux prises avec des difficultés politiques, financières et administratives.

C'est une nouvelle conception, une idée nouvelle, que nous devons tous accepter. La difficulté ne sera pas, je pense, d'accepter ces idées nouvelles mais, pour parler comme lord Keynes, d'échapper aux anciennes. Le ministère des Postes doit faire face à de nombreux problèmes. Le plus grave est le coût croissant de son exploitation; les prévisions du ministère indiquent qu'en se fondant sur les droits et les taux postaux actuels, les comptes des

Postes accuseront un déficit de 99.5 millions de dollars au cours de la présente année financière. D'autre part, il faut de toute urgence améliorer les services, moderniser et agrandir les installations et améliorer les conditions de travail, entreprises qui entraîneront de plus fortes dépenses.

Il est donc évident qu'il faut prendre des mesures pour rétablir un rapport raisonnable entre les frais et les recettes, et pour obtenir les fonds nécessaires au maintien de nos normes traditionnelles de service. Les membres du comité savent que j'ai déjà pris des dispositions pour ajuster les taux applicables aux catégories de courrier que, aux termes de la loi sur les postes, le ministre des Postes peut réglementer. Nous espérons que, grâce aux nouveaux taux, les recettes égaleront les frais de manutention des catégories de courrier en question.

On a entrepris des études pour trouver les moyens de réduire les frais, d'améliorer l'administration et la productivité et de rendre le plus efficaces possible les relations entre les membres du personnel. En général, ces moyens englobent ce que le ministre des Postes peut faire de sa propre autorité. Par exemple, je citerai la fermeture de la caisse d'épargne postale, l'instauration de la semaine de cinq jours et la décision de faire payer aux usagers des mandats-poste des frais proportionnels aux dépenses du service. Nous songeons aussi à beaucoup d'autres changements qui amélioreraient le rendement de l'entreprise. Le public, monsieur le président, ne nous le pardonnera pas si nous cherchons à boucler notre budget seulement par des majorations de tarifs. Il nous incombe d'examiner toutes les coutumes, toutes les méthodes traditionnelles, afin de juger de leur valeur et de leur présente efficacité. Trancher dans le vif, dans le démodé, est pénible mais nécessaire aussi.

Ceci m'amène au bill que doit étudier la Chambre. Ses principaux articles portent sur les ajustements des tarifs fixés par la loi pour les lettres, les journaux et les périodiques, courrier de première et de deuxième classes. Les tarifs actuels pour la livraison locale et à l'extérieur des lettres s'appliquent depuis le 1er avril 1954. Dans les 14 années écoulées depuis cette date, les coûts ont sensiblement augmenté dans tous les domaines, notamment le coût d'exploitation du service postal. Nos analyses des coûts révèlent que les frais de manutention des lettres dépassent maintenant les recettes qui en proviennent. En outre, on a constaté que le coût de manutention des lettres livrées localement, communément appelées lettres locales, a augmenté à un rythme accéléré, de sorte qu'en moyenne le coût de manutention d'une lettre expédiée dans la même localité n'est pas beaucoup moindre que celui d'une lettre livrée par un deuxième bureau de poste. Par conséquent, nous n'avons plus raison de maintenir à un tarif inférieur le port des lettres locales. L'administration canadienne des postes est à peu près la seule au monde qui assure une livraison locale illimitée des lettres à un tarif inférieur. Chose certaine, nous ne pouvons maintenir ce régime vu les déficits croissants qui grèvent les postes.

• (3.40 p.m.)

Le tarif proposé pour les lettres postées au Canada pour livraison au Canada est de six cents la première once ou fraction d'once et de quatre cents pour chaque once ou fraction d'once supplémentaire. J'aimerais ajouter que nous songeons à compenser quelque peu ces augmentations en expédiant par la voie des airs toutes les lettres postées au Canada pour livraison au Canada chaque fois que cela peut hâter l'acheminement du courrier. Le comité reconnaît que le Canada a fait œuvre de pionnier en instaurant, en 1948, le service tout-par-avion pour les lettres ne pesant pas plus d'une once, innovation que nous devons au gouvernement libéral de l'époque. La suppression du plafond actuel de huit onces, établi en 1954, sera sans doute bien accueillie par le monde des affaires.

Les changements envisagés pour les journaux et les périodiques visent deux objectifs: d'abord, s'assurer que cette classe de courrier acquitte sa part équitable du service postal en majorant sensiblement les tarifs d'affranchissement qui la régissent; ensuite, modifier et clarifier les termes et conditions des tarifs statutaires du courrier de deuxième classe. Ces modifications rapporteront des sommes additionnelles importantes et établiront des critères plus logiques pour déterminer le courrier qui a droit aux privilèges du courrier de deuxième classe.

Les autres changements à la loi sur les postes sont destinés à spécifier la compétence et la responsabilité du ministre des Postes en ce qui concerne certains aspects de l'administration du ministère, et à faciliter l'ajustement de modalités de transport, afin de les adapter à l'évolution des circonstances.

En outre, nous proposons deux modifications relatives à la suppression de la caisse d'épargne postale. D'après certaines déclarations récentes, le comité peut se rendre compte que le gouvernement a décidé d'abolir ce service par suite de la diminution constante du nombre de déposants, de la valeur des dépôts et du solde total de ces derniers. Il appert depuis un certain temps que ce service est peu utile et peu en demande. Une société

juste ne saurait comporter le versement d'un intérêt de 2.5 p. 100 à des déposants, alors qu'ils peuvent plus que doubler ce revenu en plaçant leur capital dans des obligations d'épargne du Canada.

Inutile, je crois, de prolonger ces propos préliminaires. Je tiens toutefois à assurer le comité que je ferai de mon mieux pour répondre franchement et intégralement aux questions que posera l'opposition pendant l'étude du bill article par article. Mon ministère est tout disposé à donner à la Chambre absolument tous les détails relatifs à son fonctionnement, afin d'entendre les propositions et les commentaires positifs de tous les députés qui veulent un service postal dont tous les Canadiens puissent être fiers.

Voici l'appel que je lance au comité, monsieur le président. Je lui rappelle que le tarif des lettres n'a fait l'objet d'aucune mesure législative importante depuis 1954 et celui de deuxième classe, pas depuis 1951. Il s'agit donc de décider si nous voulons mettre les postes au diapason des temps modernes en les rendant dynamiques, ou bien si nous voulons en revenir aux règles de 1951 et 1954 en lui imposant le carcan de tarifs, de règlements et de méthodes surannés. A nous de choisir.

En régime parlementaire, le gouvernement propose et le Parlement dispose. Je ne voudrais pas qu'il en soit autrement. Confiant en la sagesse, le bon sens de tous les députés, je propose que la résolution soit adoptée.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je dois commencer par féliciter le ministre de sa nomination. Je veux aussi le féliciter d'avoir apporté ses grands dons et son immense énergie à l'arène politique nationale. Je ne suis ici que depuis 11 ans, mais le ministre des Postes est le huitième que je vois occuper ce siège. Je ne vais pas relater ce qui est arrivé à la plupart des autres, qu'ils aient été élevés à un rang supérieur, ramenés à un rang inférieur...

Une voix: Ou qu'ils aient passé de mode.

M. Macquarrie: Oui, comme le dit quelqu'un, ou qu'ils aient passé de mode. Je le félicite aussi d'être le ministre en puissance d'un nouveau service intéressant et romantique, celui des communications. Il pourrait passer à l'histoire comme le ministre qui a mis le Canada à l'ère spatiale dans la stratosphère mais qui a ralenti l'acheminement du courrier sur la terre. Ce pourrait être une performance intéressante.

[L'hon. M. Kierans.]

J'ai pris note de ce qu'a dit le ministre au sujet des chefs de syndicats postaux et je ne vais pas en discuter. Je dirai, toutefois, que lors de la récente grève postale, le gouvernement a mené sa barque de façon déplorable, avec une incroyable incompétence. Un philosophe français a dit que gouverner, c'est prévoir. En ce qui concerne la dernière grève postale, on a l'impression que tout le monde la prévoyait, sauf le gouvernement qui, à la dernière minute, a proposé un arrangement venant trop tard pour être acceptable.

Le ministre a eu la plus grande latitude dans ce débat; c'est là l'orientation générale. Je voudrais dire qu'il nous serait impossible de discuter de l'augmentation prévue ou demandée—si je puis utiliser le terme précis—sans évoquer les réductions de service déjà annoncées. Comme il le dit, la Chambre dispose et il propose. Quant à moi, monsieur le président, je ne suis pas disposé à féliciter le ministre des Communications de son idée sur la réduction de ce service public. J'espère que je ne serai pas accusé, pour reprendre les belles phrases de sa péroraison, de crimes consistant à faire marche arrière, de passer aux gens la camisole de force et de tourner le dos à l'avenir. Le ministre a brossé là un tableau terrifiant de l'opposition en puissance.

Le ministère est de première importance; il assure l'un des services publics les plus anciens et essentiels. Je dirais même qu'aux yeux du Canadien moyen, les postes ont plus de signification que tout autre ministère, et peut-être que toute autre institution de l'État. Comme la Commission Glassco l'a signalé, les fonctions du ministère des Postes ont bien peu changé depuis la Confédération; elles se résument à ceci: la manutention du courrier du pays.

• (3.50 p.m.)

J'ai relevé certaines expressions dans la déclaration du ministre. Il a parlé de la transmission de communications, à peu de frais, d'un endroit à un autre. J'essaie de respecter ici son choix de mots. Et voici ce qu'en dit l'*Annuaire du Canada*:

> ... La première fonction du service postal canadien est de recevoir, d'acheminer et de distribuer le courrier avec diligence et en toute sécurité.

Je retiens le mot «diligence», sur lequel je reviendrai.

Je ne suis pas de ceux qui n'ont que des remarques désobligeantes à l'égard des postes canadiennes. Il y a eu des améliorations et des initiatives dont je suis très fier. Nous nous

félicitons tous de la nouvelle politique concernant les appareils automatiques. Dans certains domaines, le service postal du Canada a fait œuvre de pionnier. Notre service tout-par-avion, inauguré il y a quelques années, nous a mis en vedette dans le domaine des postes. Nous avons beaucoup de raisons d'être fiers de nos postes, même si elles nous causent bien des soucis.

Ce serait le moment, me semble-t-il, de procéder à l'étude exhaustive du problème. Cette étude ne devrait pas être préconçue; on ne devrait pas se borner à décider si l'idée de confier le service à une Société de la Couronne est bonne ou mauvaise; l'étude ne devrait pas être axée sur les conditions de travail de certaines catégories d'employés, non plus que sur la seule question de l'équilibre des recettes et des dépenses. Je le répète, une étude approfondie, exhaustive de ce service public si important s'impose.

Il aurait peut-être mieux valu attendre les résultats de cette étude avant de se prononcer sur certains des changements radicaux que le ministre a préconisés. Les changements auraient pu suivre et non précéder une étude de ce genre. Je n'irai pas jusqu'à dire que le ministre a pour devise: «A quoi bon les faits? Ma décision est prise». Je n'en suis pas moins persuadé qu'il n'y a jamais eu d'étude approfondie de notre service postal.

La situation financière est-elle sombre au point d'exiger les augmentations considérables proposées dans le projet de résolution? Voilà le point important à établir et on n'en a pas donné de preuves suffisantes selon moi. La déclaration du ministre me paraît bien faible.

L'hon. M. Stanfield: Bravo. Je suis d'accord.

M. Macquarrie: Il y manquait bien des explications nécessaires.

L'hon. M. Stanfield: Il n'y a pas eu d'explications.

M. Macquarrie: Je voudrais citer un passage du rapport du ministre pour l'année 1968. Je n'ai pas comme lui le génie de la finance, mais on lit ce qui suit dans le rapport:

> Une revue rapide des rapports antérieurs semblerait indiquer que la situation financière des Postes canadiennes qui, par le passé montrait des excédents d'ordre peu élevé, s'est transformée au point d'accuser maintenant des déficits considérables. Ce n'est cependant pas le cas. Depuis 1963-1964, nos comptes comprennent certains frais élevés que d'autres ministères fédéraux assumaient précédemment pour le compte des Postes canadiennes, comme l'aménagement des locaux, le coût de services comptables et d'émission de chèques, les cotisations de l'employeur au fonds de retraite, le régime de pensions du Canada, le régime d'assurance chirurgicale-médicale et les indemnités des accidents de travail. A partir de 1963-1964, les Postes canadiennes ont d'autre part été créditées des services fournis à d'autres ministères fédéraux, mais ces services n'ont pas suffi à les dédommager des frais dont les autres ministères se sont déchargés. L'inscription de ces chiffres dans la comptabilité des Postes canadiennes donne une image exacte de la situation financière d'aujourd'hui, mais elle rend difficile d'établir une juste comparaison avec les années antérieures à 1963-1964 où il n'était pas tenu compte de tous les frais et recettes, mais la plupart des excédents.

Je conseille au ministre de lire le rapport et de s'avouer qu'il n'est pas sûr de la situation financière des postes canadiennes et que le gouvernement doit approfondir la situation avant d'imposer de nouvelles augmentations au public. Il devrait se demander si l'on ne fait pas retomber injustement, sur le ministère des Postes, à propos des déficits, une responsabilité qu'on devrait répartir plus largement? Quels sont les services postaux qui causent le plus de déficits? Quels sont ceux qui n'en causent pas? Les véritables responsables connaissent-ils leur part de responsabilité quant au fonctionnement peu économique du ministère des Postes? Telles sont, d'après moi, les questions importantes. Le bilan des Postes est-il aussi déficitaire qu'on le dit parfois, ou quelles sont précisément les transactions peu économiques, ce n'est là qu'un des aspects du problème.

Il y a quelque chose de plus important que nous devons examiner. A mon avis, nous devons examiner cette hypothèse fondamentale—qui l'a récemment emporté sur les autres—que ce ministère doit faire ses frais, que son bilan doit être positif, qu'il doit suffisamment écorcher ses usagers pour éviter d'avoir recours aux recettes générales de notre pays. Défendre une pareille idée, un tel principe de gouvernement ou d'administration est, à mon avis, une hypothèse absurde et injuste. Pourquoi le ministère des Postes serait-il seul à faire ses frais? Y a-t-il une loi non écrite, un principe sublime voulant que les usagers des Postes doivent équilibrer le budget postal, mais que ceux des lignes aériennes, maritimes ou ceux des chemins de fer peuvent s'en dispenser? Pouvons-nous en bonne conscience et avec justice demander au ministère des Postes de faire ses frais, d'augmenter tous ses tarifs et dire ensuite à Radio-Canada de s'adresser à nous si elle a besoin de quelques millions supplémentaires. (*Exclamations*)

Doit-on subventionner le service-marchandises et le service-voyageurs et n'accorder aucune aide au service des colis postaux? Est-ce agir raisonnablement? Est-ce rendre justice aux Canadiens? Bien entendu, nous voulons que tous les ministères équilibrent leur budget. Ce disant, j'espère qu'on ne me prendra pas pour une personne vieux-jeu ou

pour un croulant. C'est là un équilibre qu'on doit souhaiter avec ferveur. Mais puisqu'on ne l'a pas atteint, de quel droit s'attaque-t-on à un service public traditionnel, le service postal du Canada? Pourquoi imposer à ses usagers une réduction de service? La fermeture des bureaux de poste deux jours sur sept ne peut que réduire le service, ralentir le courrier et restreindre, dans l'ensemble, l'utilité du ministère des Postes vis-à-vis des Canadiens, à qui ce service appartient. (*Applaudissements*)

Je signale au ministre que la chose n'est pas aussi simple qu'il le prétendait en disant que 80 p. 100 des affaires se faisaient pendant cinq jours de la semaine. Ce changement va susciter un grave problème à bien des établissements commerciaux et l'augmentation du tarif va leur créer du même coup d'autres graves difficultés. Quant à la population, au monde des affaires, aux usagers des postes, on leur assène de cette façon un double coup.

Le ministre n'a donné aucune preuve concluante au sujet de la fermeture du samedi. Ces brèves explications d'il y a quelques semaines étaient tout aussi insuffisantes que mal venues. J'ai parcouru bien des rapports de spécialistes qui ont examiné diverses étapes de notre service postal—rapport de spécialistes comme ceux qui ont siégé à la Commission Glassco—mais j'attends encore le jour où un rapport recommandera la fermeture des bureaux de poste le samedi comme moyen de résoudre un problème quelconque. De fait, il suffit d'examiner l'activité commerciale du pays pour se rendre compte que le samedi est un des jours les plus actifs de la semaine. L'activité commerciale de la fin de semaine s'est modifiée ces dernières années. Je prévois le jour où, en se promenant sur le mail de la rue Sparks un samedi, on y verra tous les établissements commerciaux ouverts, sauf le bureau de poste.

• (4.00 p.m.)

Loin de moi de proposer que les postiers demeurent, ou deviennent, des travailleurs de six jours, pas plus que les employés des chaînes d'épiceries ne le sont aujourd'hui. Je condamne des plus vigoureusement cette réduction arbitraire du service offert au public. Je doute qu'on mette en valeur ou qu'on encourage la société juste en disant: Vous recevrez le courrier seulement cinq jours par semaine.

Bien des Canadiens retirent peu de satisfaction des institutions de l'État. Bien des Canadiens de simple condition reçoivent peu de choses de leur gouvernement auxquelles ils attachent plus d'importance que la livraison rapide et efficace du courrier, qu'il s'agisse de communications d'affaires, de lettres d'êtres qui leur sont chers, ou que sais-je encore. Je trouve difficile à admettre qu'on réduise les communications rapides par lettres dans cette société mobile qui est la nôtre. Je trouve encore plus difficile d'admettre qu'il s'agit là d'une façon de promouvoir la société juste.

J'ai été étonné l'autre jour en entrevoyant le peu de soin qu'on a mis à étudier l'affaire. En réponse à une question, il a été sèchement répondu que les facteurs ruraux verraient, bien entendu, leur revenu réduit d'un sixième. Mathématiquement, cela semble normal. Mais, au nom du ciel, que va-t-il arriver aux gens dont les gains, déjà insuffisants, seront encore réduits? Trouveront-ils un autre travail pour compenser cette diminution de leurs revenus et pour remplir leurs samedis libres? Cette sorte de calcul sec, insensible, indique qu'il y a beaucoup moins de compassion dans la juste société que nous l'espérions.

Qu'on distribue donc le courrier. Si une augmentation, se justifie, qui serait assez déraisonnable pour vouloir s'y opposer? Mais on nous offre maintenant un service diminué et un coût augmenté. Les postes ne sont sûrement pas dans une situation telle que le public doive subir simultanément ces deux inconvénients. Je propose au ministre de prendre la peine d'étudier la question un peu plus attentivement—que le public soit mieux informé de ce qu'on se propose de faire à leur ancienne institution, les postes. J'aimerais que la Chambre et le comité en entendent un peu plus long sur ces choses.

A mon avis—et mon honorable ami d'Oxford a démontré aujourd'hui que c'est aussi le sien—il s'agit là d'une mesure très impopulaire. Je pense que les Canadiens ne veulent pas du service postal réduit offert par le ministre; beaucoup s'en inquiètent, ceux qui s'interrogent sont bien plus nombreux encore. Je recommande vivement de déférer cette mesure à un comité de la Chambre, permanent ou spécial. Ce comité sera chargé de recueillir des témoignages; il donnera à la presse l'occasion de s'expliquer clairement au lieu d'exprimer son ressentiment aux fonctionnaires locaux; il permettra aux porte-parole des secteurs axés sur le système postal actuel de prendre position; il provoquera une discussion approfondie et un examen complet du problème et beaucoup de questions que le ministre n'a pas évoquées aujourd'hui pourront être attentivement étudiées.

La décision est grave, monsieur le président, car elle entraînera la réduction du service, et il ne s'agit pas de la prendre à la légère sur la foi d'une simple déclaration d'une ministre, aussi compétent puisse-t-il être. J'aimerais en apprendre plus long des porte-parole de la presse religieuse qui m'ont écrit pour esquisser certains problèmes particuliers. Je voudrais être mieux renseigné sur la question des publications, soulevée par la Commission O'Leary et qui, à mon sens, n'a jamais été réglée comme il se doit. Je voudrais connaître toutes les difficultés qui pourraient surgir dans la transmission des connaissements d'expéditions par chemin de fer. Bref, la mesure proposée a bien des ramifications. De graves bouleversements pourraient se produire et une multitude de questions se posent, chacune exigeant des explications.

Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre avait raison l'autre jour de dire que la loi sur les postes devrait être modifiée afin de donner au Parlement plus de pouvoir qu'il n'en a sur les tarifs postaux. Nous ne craignons pas les changements, mais nous ne voulons certes pas de changements qui rendraient un service essentiel moins utile au public et le désavantageraient.

Nous ne sommes pas ennemis de la modernisation. Nous voulons que les employés des postes jouissent des meilleures conditions de travail possibles. Nous voulons que le courrier soit acheminé plus rapidement et non plus lentement. Si le ministre peut me dire que le courrier sera acheminé plus rapidement en traînant quelque part une couple de jours pendant la semaine, je ne demande qu'à en être convaincu, mais il aura besoin d'être beaucoup plus éloquent qu'il ne l'a été aujourd'hui. C'est un sujet qu'il faudra soumettre à l'opinion. D'après moi, le ministre aurait grand tort de hâter l'adoption de cette mesure législative, et nous qui sommes comptables au peuple, les usagers de la poste, négligerions notre devoir si nous n'exigions pas de l'honorable représentant de plus amples explications pour justifier ces propositions. A cet égard, il serait utile de prendre les dispositions voulues pour déférer le bill au moment opportun à un comité chargé de l'étudier à fond, car l'enjeu est grand pour l'exploitation du service postal, organisme qui rend aux Canadiens les services les plus intimes et les plus précieux.

M. Mather: Monsieur le président, tant comme membre du Nouveau parti démocratique qui soutient que l'entreprise publique peut être aussi sinon plus efficace que l'entreprise privée, dans certains domaines, qu'à titre d'ancien employé des postes, j'éprouve quelque satisfaction à participer au débat cet après-midi.

Je dirai d'abord que je suis d'accord avec le ministre des Postes sur un point au moins: lorsqu'il dit que le service postal canadien est l'un des meilleurs, sinon le meilleur, au monde. Ma seule réserve sera de dire «il était» au lieu de «il est»; je doute qu'il maintienne sa supériorité à la suite des propositions que présente le ministre. A l'heure actuelle, toutefois, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, le service postal du Canada est extrêmement bon. Quand on songe qu'en douze mois, il manie et achemine environ cinq milliards d'objets de correspondance, dont la majeure partie sont livrés dans les 24 heures, sans erreur.

Avant d'examiner certains détails de la mesure, qu'il me soit permis de féliciter la direction et le personnel des Postes canadiennes qui à mon avis, pendant des années, ont été rabaissés, surchargés de travail et mal payés, mais qui maintenant, grâce aux conventions collectives, améliorent sensiblement leurs traitements et leurs conditions de travail.

• (4.10 p.m.)

Au cours de la dernière législature, monsieur le président, la Chambre a rejeté les propositions du ministre des Postes d'alors, qui visaient à porter de 4 à 5c. le tarif des lettres ordinaires postées et livrées dans la région et de porter de 5 à 6c. le tarif du courrier aérien ou du courrier destiné à l'extérieur. De fait, le gouvernement d'alors a été mis en minorité, mais il n'a pas considéré cette défaite comme exigeant sa démission. Cette défaite ne l'a même pas incité à abandonner son projet de hausser le tarif postal du courrier ordinaire.

Et voilà qu'aujourd'hui le gouvernement songe non seulement à augmenter le tarif postal du courrier ordinaire, atteignant de ce fait les usagers du courrier de première classe, mais il veut imposer à ces usagers un service réduit et un coût plus élevé. On nous demande d'excuser une hausse qui porte de quatre à six cents l'affranchissement des lettres locales, et de cinq à six cents celui des lettres pour l'extérieur, et d'accepter un service de livraison réduit de six à cinq jours par semaine. Monsieur le président, aucun pays comparable au nôtre n'assure une aussi piètre livraison, qui a été portée à cinq jours par semaine, et je ne vois pas pourquoi on demanderait aux Canadiens de s'en accommoder. Les membres de notre parti s'opposeront à ce projet.

Le service postal au Canada est, comme ceux de la santé, de l'éducation et de la

radiodiffusion. C'est un service public essentiel, organisé par le public et pour le public. Pour autant que la chose soit possible, le régime devrait, nous semble-t-il, être rentable, et je signale qu'il l'a été, pendant des années, en ce qui concerne le courrier de première classe et ses usagers, les expéditeurs de lettres ordinaires. Le service n'a pas été rentable pour le courrier de deuxième classe, c'est-à-dire les publications commerciales, les périodiques et les imprimés en général. Cette catégorie de courrier a occasionné, au cours des années, des déficits de millions de dollars, que les usagers du courrier ordinaire de première classe, ainsi que les contribuables en général, ont comblés.

Le comité des comptes publics de la Chambre a présenté l'année dernière un rapport qui renfermait la recommandation unanime suivante:

> Le comité a signalé à la Chambre la question des déficits (il s'agit du courrier de deuxième classe) pour la première fois en 1958, il y a dix ans, et malgré quelques modifications d'ordre secondaire, la perte annuelle a continué d'augmenter. D'après le comité, on n'a pas songé assez à résoudre le problème. Il juge essentiel que le ministère des Postes ou le Parlement trouvent des moyens de recouvrer immédiatement la perte subie par le courrier de deuxième classe sans que ces moyens nuisent aux autres classes de courrier.

D'autres comités ont fait des recommandations analogues depuis sept, huit ou neuf ans, et j'en fais moi-même une semblable aujourd'hui.

Pourquoi les usagers du courrier de première classe, les correspondants ordinaires du Canada, devraient-ils financer le courrier à but lucratif qui ne fait pas ses frais? Pourquoi faudrait-il maintenant leur demander d'endosser le passage de quatre à six cent pour le courrier local et de cinq à six cents pour le courrier par avion, alors que le déficit des livraisons est la conséquence des expéditions de courrier gratuit et que nous souffrons du déséquilibre résultant d'un volume de courrier étranger ici, supérieur par exemple au volume de courrier canadien expédié aux États-Unis?

On dit que la plupart du courrier ordinaire de première classe—j'ai entendu quelqu'un l'évaluer à près de 80 p. 100—ne comprend réellement que du courrier d'affaires, des factures de l'Hydro, des compagnies de téléphone, des grands magasins, des sociétés pétrolières et autres organismes semblables. Si c'est vrai, et si le coût d'expédition de leurs factures doit être augmenté de 50 p. 100, comme on le propose ici, d'après mes calculs cela représenterait environ 14 millions de dollars par an, y a-t-il des gens qui s'imaginent que ces entreprises commerciales vont payer ces frais de plusieurs millions de dollars? Certes pas les usagers. Ils ne le croiraient pas une seconde. L'expérience leur a enseigné que toute augmentation d'impôts ou d'autres coûts imposée aux établissements commerciaux est répercutée sur le public.

[M. Mather.]

L'hon. M. Kierans: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député dit-il que le tarif des lettres pour la localité va coûter environ 17 millions de dollars?

M. Mather: J'ai dit que, d'après mes calculs, l'augmentation nette s'élèverait environ à 14 millions de dollars.

L'hon. M. Kierans: Huit millions et demi.

M. Mather: Le ministre des Postes estime que l'augmentation sera de huit millions et demi. Moi, j'ai dit 14 millions. Même si j'accepte son chiffre, je soutiens toujours que les sociétés canadiennes ne vont pas assumer une augmentation de 8.5 millions de dollars. Ils s'en déchargeront sur les usagers ordinaires de la poste. En outre, lorsque l'usager ordinaire viendra poster un chèque pour payer une note à ces entreprises, il devra payer 2c. de plus. Ce ne sont pas les sociétés canadiennes qui vont se ressentir de l'augmentation.

On envisage désormais une forte majoration du tarif des objets des deuxième et troisième classes afin de commencer à réduire le déficit de nos postes que l'on veut dorénavant rentables. Si l'on doit réformer cette catégorie de courrier en fonction de ses coûts, dont 75 p. 100, selon une estimation, sont financés par les usagers ordinaires et par les contribuables, il faudra majorer énormément les tarifs. Seulement, qu'on ne touche pas au tarif de la première classe.

J'ai ici un petit article intitulé «Le passage éclair des ministres des Postes». Un député a rappelé que beaucoup de gens se sont succédés à ce poste. J'ai calculé pour ma part qu'il y en a eu huit depuis huit ans, et ce sont Hamilton, MacLean, Fairclough, Denis, Nicholson, Tremblay, Côté et aujourd'hui Kierans. Ce poste a été trop longtemps la scène d'une polka de chaises. Ni le ministre ni son personnel n'ont eu le temps de se connaître pour former une équipe cohérente, animée d'objectifs pratiques.

On prétend que nous allons, à l'instar des États-Unis, introduire la formule du code ZIP dans nos services postaux. C'est à mon avis une bonne idée mais si nous adoptons cette formule au Canada, on devrait réserver les nombres contenant le plus de zéros pour traduire la mollesse de certains anciens ministres des Postes.

Eh bien j'aimerais que le ministre prenne note de quelques questions. Quel est le déficit,

en dollars, occasionné par nos accords réciproques avec d'autres pays, notamment les États-Unis? Que coûte le transport du courrier en vrac, comme l'argent, en comparant les tarifs du ministère à ceux des compagnies de sécurité privées? Que coûte aux contribuables ou à l'usager ordinaire du courrier de la première classe le service de livraison par exprès qui, sauf erreur, sera accéléré en vertu des propositions du ministre, puisque la semaine de livraison régulière sera réduite de six à cinq jours? Pourquoi un taux différent pour le courrier de deuxième classe entre les Amériques et le Canada, et le courrier expédié du Canada en Grande-Bretagne? Sauf erreur, il en coûte deux fois plus cher pour expédier un journal du Canada en Grande-Bretagne que du Canada aux États-Unis. J'aimerais voir les chiffres à ce sujet. Quel pourcentage du courrier de deuxième classe livré au Canada se compose de publications américaines ou de succursales canadiennes d'entreprises américaines? Enfin, à quel chiffre s'établit la valeur des imprimés importés au Canada au cours de la dernière décennie et transportés par nos postes sans rémunération aux termes de la Convention postale universelle?

En terminant, j'aimerais résumer l'attitude de mon parti à l'endroit de ces propositions. D'abord, ne touchez pas au courrier de première classe. Deuxièmement, supprimez le déficit attribuable à la subvention des envois postaux, de l'entreprise privée. Troisièmement, nous demandons au gouvernement de renégocier le traité international qui a entraîné des pertes, et d'établir la parité avec le service postal aux États-Unis afin que nos usagers ne subventionnent pas les concurrents étrangers. Quatrièmement, nous voulons un examen par un comité ou une commission, ou une enquête spéciale au sein du ministère des Postes lui-même, des divers frais et subventions assumés par le service postal, afin d'en dégager les faits et de savoir au juste de quelles poches sortent les diverses sommes requises. Cinquièmement, nous aimerions qu'une étude sérieuse soit faite des prétendus avantages de la transformation du ministère des Postes en société d'intérêt public telle Air Canada, en une société de la Couronne, qui fonctionnerait indépendamment de ministres des Postes itinérants.

• (4.20 p.m.)

Pour terminer, monsieur le président, notre parti aimerait lui aussi qu'on intensifie davantage la modernisation dont a parlé le ministre des Postes et qui existe déjà dans une certaine mesure. Nous aimerions que l'on adapte les méthodes et les techniques du service postal à l'ère de production et de distribution technologiques où nous vivons. De l'avis de certains, à l'heure actuelle, les Postes se trouvent dans une situation analogue à celle où se sont trouvées les compagnies de téléphone il y a quelques années avant d'automatiser au maximum leur exploitation.

Avant de me rasseoir, permettez-moi de dire que mon parti vise à ce que ce ministère assure le meilleur service au plus grand nombre de gens dans le plus bref délai. Cet objectif s'écarte du principe selon lequel nous devrions appuyer l'augmentation proposée du tarif des lettres ou la réduction du service accordé aux usagers du service de première classe.

[*Français*]

M. Cyr: Monsieur le président, il y a un an, l'ancien ministre des Postes. l'actuel ministre du Revenu national (M. Côté), présentait à la Chambre un projet de résolution qui ressemblait beaucoup à celui que soumet aujourd'hui l'honorable ministre des Postes (M. Kierans).

Des tribunes, je suivais le débat sur ce projet de résolution et, aujourd'hui, je suis très heureux de pouvoir apporter mon appui à cette résolution et de faire certaines remarques constructives à l'honorable ministre des Postes, afin d'améliorer le service de la poste, particulièrement dans les régions éloignées des grands centres.

Durant mon séjour au bureau du ministre des Postes, j'ai pu constater que les postes canadiennes sont une entreprise de grande envergure. J'y ai rencontré des fonctionnaires toujours désireux de rendre service à leur patrie et de collaborer avec le ministre et les hauts fonctionnaires.

Comme dans toute entreprise bien organisée, les dirigeants de ce ministère sont parfaitement au courant des frais d'exploitation et ils s'efforcent d'établir un juste équilibre entre les recettes postales et les frais d'exploitation.

Voilà pourquoi l'honorable ministre présentait à la Chambre, le 28 septembre 1967, un projet de loi qui visait à rapporter des revenus annuels de plus de 40 millions. C'est cette même résolution que l'opposition a cru bon de rejeter le 28 novembre 1967, contribuant ainsi à augmenter le déficit de l'année financière se terminant le 31 mars 1968.

Pendant de longues années, il a été possible au ministère d'établir le juste équilibre entre les recettes postales et l'exploitation. L'accroissement de la population canadienne n'était pas très rapide. Le volume du courrier était constant. Les frais de transport et de la main-d'œuvre ne variaient pas beaucoup. A cause de ces facteurs, il était possible d'assurer un fonctionnement bien équilibré des postes.

Par conséquent, la dernière augmentation du taux d'affranchissement des lettres, comme le disait tout à l'heure l'honorable ministre, remonte à 14 ans, c'est-à-dire, au

moment où le ministère a assuré, sans majoration de prix, le transport aérien, à l'intérieur du Canada, des lettres pesant moins de huit onces.

Les choses ont changé depuis. De nos jours, les changements se font plus rapidement que jamais.

Les derniers chiffres que le ministère a fournis indiquent que les postes ont réalisé des recettes de 337 millions de dollars au regard de frais d'exploitation s'élevant à $404,300,000. Cela signifie pour les postes, comme l'indique le rapport, un déficit de $67,-200,000, qui devra être comblé par le Parlement.

Les frais de la poste canadienne ne diminueront pas. Comme je l'ai dit, les temps ont changé.

Toutes les fois que la population du Canada augmente d'une âme, les postes doivent manipuler 240 articles de correspondance de plus par an.

Monsieur le président, à l'heure actuelle, le volume du courrier, toujours selon le rapport du ministère, se chiffre à près de 5 milliards d'articles et, d'après les statistiques, le volume du courrier canadien augmente de 5 p. 100 chaque année. Cela veut dire qu'en l'espace de 14 ans, le volume du courrier manipulé par les postes aura doublé et que 10 milliards d'articles seront traités annuellement. Il y a lieu de dire qu'il s'agit d'un chiffre impressionnant.

Dans sa résolution, l'honorable ministre dit qu'il devra porter de 5c. à 6c. le taux d'affranchissement des lettres. Nous devons nous souvenir, à ce propos, que le taux de 5c. est en vigueur depuis plus de 14 ans. Cependant, le taux du transport et les autres frais ont augmenté depuis lors.

Si l'on s'attend à ce que les postes canadiennes couvrent leurs frais, il faut que les frais d'affranchissement soient augmentés.

Il y a une quinzaine d'années, les Canadiens pouvaient se procurer une tasse de café à 5c., une bouteille de «Coke» à 5c. et un cigare à 5c. Aujourd'hui, le prix de ces articles a doublé, tandis que pour envoyer des lettres dans la même localité ou à l'extérieur, il en coûte, en 1968, 4c, et 5c.

Le prédécesseur du ministre des Postes, l'actuel ministre du Revenu national, a étudié le problème des postes de près. Pendant qu'il assumait son mandat, des méthodes plus efficaces de traitement du courrier ont été mises de l'avant. J'aimerais, monsieur le président, citer certaines méthodes de livraison du courrier qui ont été mises de l'avant dans une région «pilote», celle de la Gaspésie.

On a établi en Gaspésie une nouvelle méthode que l'on a commencé à appliquer également dans tout le Canada: il s'agit de prolonger les routes rurales à partir des grands centres.

Plusieurs petits bureaux de poste à commission ont disparu et cela a permis de donner un meilleur service aux usagers, directement à leur domicile, par l'établissement de routes rurales.

Le dernier rapport annuel du ministère des Postes indique que 221 bureaux de poste ont été fermés, du 31 mars 1967 au 31 mars 1968. De ces 221 bureaux, 63 étaient situés dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure et 17 autres devront fermer leurs portes d'ici quelque mois. Cela portera le chiffre à 80 et ils sont situés exclusivement dans les deux circonscriptions électorales que je viens de mentionner. Les usagers des bureaux de poste fermés reçoivent maintenant leur courrier grâce au service de routes rurales.

Monsieur le président, le service de routes rurales est supérieur à celui des facteurs dans les grandes villes. Les usagers peuvent acheter leurs timbres du facteur rural. Ce dernier s'occupe de la recommandation des lettres, de l'assurance des colis, de la vente des mandats-poste et de la perception des montants par envoi contre remboursement. Le facteur rural est en quelque sorte un bureau de poste ambulant à horaire fixe, tandis que le facteur de la ville ne fait que livrer le courrier. Depuis plusieurs années, on parle de la rémunération des entrepreneurs qui font la livraison du courrier sur les routes rurales et, avec votre permission, je reviendrai sur sur ce sujet plus tard, monsieur le président.

Un autre changement apporté au service de livraison par le ministère, de 1966 à 1967, fut l'établissement de centres de desserte visant à accélérer et à rendre plus efficace le transport du courrier sur les courtes distances. Les centres de desserte sont situés dans des secteurs géographiques déterminés et le courrier est acheminé en toute hâte à ces bureaux durant les heures tranquilles de la nuit, pour être ensuite distribué par des services auxiliaires aux localités environnantes. De cette façon, et particulièrement dans la région de Gaspé, le courrier en provenance de Montréal et de Québec arrive plusieurs heures plus tôt que sous l'ancienne méthode de transport. Dans beaucoup de cas, les localités en plein essor ne jouissaient que d'un piètre service, du fait qu'elles se trouvaient au bout du parcours du chemin de fer ou du trajet du transport routier. Tout cela est maintenant changé. Cela a commencé dans la région «pilote» de la Gaspésie sous le régime du 46e ministre des Postes, l'honorable député de Longueuil (M. Côté). Quatre-vingts de ces centres fonctionnent présentement, selon le rapport annuel du ministère des Postes, et l'on projette l'établissement de 120 autres centres de desserte au pays.

[M. Cyr.]

La fusion des petits bureaux de poste à commission, l'établissement de nouvelles routes rurales et de centres de desserte sont des nouveaux services mis à la disposition de la poulation canadienne.

Monsieur le président, les augmentations prévues dans la résolution présentement à l'étude ne sont pas exclusivement pour payer les nouveaux salaires des employés des Postes. J'ai énuméré d'autres raisons pour lesquelles le tarif de 6c. qui est présentement proposé par le ministre est une bonne affaire pour tout le Canada.

Les Canadiens sont disposés à payer un cent de plus pour l'affranchissement de leurs lettres, puisque le ministère des Postes donne, depuis quelques années, un service grandement amélioré.

Je ne voudrais pas, pour aucune raison, voir la qualité du service diminuer après l'adoption du bill qui sera présenté à la Chambre. Il faut établir un juste équilibre entre les recettes et les dépenses du ministère des Postes, mais il ne faut pas oublier que le ministère a l'obligation de contribuer au progrès du Canada et à la vie quotidienne de sa population. Cette obligation, le ministère l'a remplie jusqu'ici, et je suis certain que les Canadiens, d'un océan à l'autre, sont reconnaissants envers tous les employés des postes canadiennes. Qu'il soit dit en passant que le Canada jouit d'un service postal dont il peut vraiment être fier et, comme le disait le ministre tout à l'heure, c'est le meilleur au monde!

Monsieur le président, tout en m'en tenant à la résolution que l'on étudie présentement, je désire me reporter au rapport de la Commission royale d'enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes.

Alors que feu l'honorable René Tremblay occupait les fonctions de ministre des Postes, une forte agitation régnait dans les services du ministère. Les employés étaient vraiment désireux d'avoir leur syndicat et réclamaient l'institution d'un système de négociation collective. Ils étaient également mécontents de la méthode dont on se servait pour fixer leur niveau de traitement et les catégories d'emplois.

Aux mois de juillet et août 1965, la grève fut déclarée dans les principaux bureaux de poste du Canada. C'était là le premier arrêt de travail des employés des postes depuis 40 ans. Pendant que la grève se poursuivait, l'honorable René Tremblay s'efforçait dans les coulisses de trouver les moyens de régler les divergences entre les demandes des employés et les offres du gouvernement. Le nom de l'ancien député de Matane n'a pourtant jamais été mentionné d'une façon particulière dans les communiqués de presse et les reportages des journalistes.

L'honorable ministre des Postes voulait aller au fond des choses. C'est au cours de ses discussions avec les dirigeants des syndicats des employés des postes qu'il consentit à l'institution d'une Commission royale d'enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes. M. Tremblay ne se contenta pas d'en faire la promesse aux employés. Il sut aussi convaincre ses collègues du cabinet de la nécessité d'instituer ladite Commission, comme en fait foi l'arrêté ministériel C.P. 1965—1590, qui se lit comme suit:

> Sur avis conforme du ministre des Postes, le Comité du Conseil privé recommande que le juge André Montpetit, de Montréal (Québec), soit nommé Commissaire . . .

Le juge Montpetit dirigea, au cours d'une période de 12 mois, une enquête auprès des employés à travers tout le Canada sur les griefs qu'ils formulaient à l'égard des conditions de travail. Lorsque le rapport fut déposé, il portait sur un grand nombre de plaintes, exposées sous forme d'un résumé comprenant 282 recommandations de la Commission.

Monsieur le président, je me dois aujourd'hui, à la première occasion que j'ai de me faire entendre dans cette enceinte depuis le décès de l'honorable René Tremblay, de rendre hommage à ce ministre qui a laissé un document de travail des plus précieux pour les futurs ministres des Postes et les dirigeants du ministère. (*Applaudissements*)

Me reportant au rapport de la Commission royale d'enquête, je cite particulièrement la recommandation nº 58, qui se lit comme il suit: que les autorités compétentes procèdent à une étude approfondie des conséquences de l'adoption d'une politique visant à réduire le service postal en fin de semaine.

Par ailleurs, le paragraphe C de la recommandation nº 59 énonce, et je cite:

> que cette étude porte, entre autres choses: sur la possibilité de suspendre les opérations postales depuis la relève du travail de minuit le vendredi jusqu'à la reprise du travail dans la soirée du dimanche en tenant compte des circonstances locales et pourvu qu'il n'en résulte pas un retard appréciable dans la livraison du courrier.

Au paragraphe D, on peut lire:

> sur la possibilité dans les bureaux, où il ne serait pas pratique de suspendre les livraisons du samedi et de fermer les guichets, de ne garder qu'un personnel réduit pour la vente de mandats, etc., pour le tri, le traitement et la livraison du courrier de première classe seulement, ainsi que pour les envois contre remboursement et les objets recommandés et pour l'acheminement des dépêches de cette classe.

Monsieur le président, la résolution dont nous sommes présentement saisis a pour objet d'accumuler des recettes afin de pouvoir équilibrer le budget du ministère. Comme je l'ai

dit au début, c'est notre devoir, en cette enceinte, d'équilibrer le budget du ministère des Postes. Nous avons des obligations envers le Canada et sa population, car les postes font partie de la vie quotidienne des Canadiens.

Dans une déclaration faite à la Chambre le 27 septembre 1968, consignée à la page 496 du hansard, le ministre des Postes déclare qu'à compter du 1er février 1969, il envisage de fermer les bureaux de poste le samedi. Dans sa déclaration il dit, et je cite:

> Nous envisageons donc de fermer les bureaux de poste le samedi. Le courrier ne sera pas distribué ce jour-là, ni par conséquent les dépêches, colis et livraisons en territoire rural.

Monsieur le président, je m'oppose à ce que certains bureaux soient fermés dans la matinée du samedi, de même qu'à la suspension, le samedi, de la livraison du courrier sur les routes rurales.

• (4.40 p.m.)

Comme je le disais au début de mon exposé, le ministère des Postes a inauguré, en 1967, un programme de fusion des bureaux de poste à commission et l'établissement de routes rurales pour la livraison du courrier aux usagers qui avaient perdu leurs bureaux de poste. Le ministre, à cette époque, avait déclaré aux usagers de la poste que, grâce à l'établissement de routes rurales, un meilleur service leur serait assuré. Ce programme a reçu un très bon accueil et les nouveaux usagers des routes rurales sont très satisfaits du service qui leur est fourni actuellement. Les journaux du vendredi, imprimés à Montréal ou à Québec, étaient distribués en Gaspésie le samedi soir, le samedi après-midi et, dans certains endroits, le dimanche matin. Grâce au nouveau service de livraison établi en 1967, avec les centres de desserte, les journaux du vendredi en provenance de Montréal et de Québec sont livrés dans les bureaux de poste des comtés de Gaspé et de Bonaventure durant la nuit du vendredi au samedi et la distribution de ces journaux se fait durant la matinée du samedi aux bureaux de poste et sur les routes rurales. Les gaspésiens, que je représente, sont prêts à accepter une hausse d'un cent du taux d'affranchissement des lettres, parce que cela est justifié par les nouveaux services postaux mis à leur disposition depuis plus d'un an.

D'après l'énoncé qu'a fait l'honorable ministre le 27 septembre, en cette enceinte, à l'effet qu'il envisageait la possibilité de fermer les bureaux de poste le samedi, les Gaspésiens recevront les journaux du vendredi seulement le lundi.

Monsieur le président, cette décision ne touche pas seulement la région de la Gaspésie, mais toutes les régions éloignées des grands centres. Les usagers des postes des

[M. Cyr.]

grandes villes comme Montréal, Toronto, Ottawa, Québec, Halifax, Vancouver, Winnipeg et autres peuvent être privés du service de la poste le samedi, puisque dans ces grandes villes où sont imprimés les quotidiens, les citoyens peuvent se les procurer aux kiosques ou encore les recevoir à domicile, par l'entremise des camelots.

Monsieur le président, si la distribution du courrier le samedi est abandonnée, nous reculons de 50 ans dans les régions rurales.

Dans la résolution, on propose des mesures qui régissent les conditions et le tarif applicable aux journaux et aux périodiques. S'il faut augmenter le tarif statutaire applicable aux journaux canadiens, c'est-à-dire aux quotidiens, je suggère à l'honorable ministre d'adopter un tarif suffisant afin que tous les Canadiens qui reçoivent leur journal par la poste puissent continuer à le recevoir le samedi.

Comme je le disais au début de mon exposé, le ministère des Postes a l'obligation de contribuer au progrès du Canada et à la vie quotidienne de sa population. Ce n'est pas en supprimant la livraison du courrier le samedi, dans les régions rurales, que nous allons atteindre ce but. Le ministère fait des économies en fusionnant les petits bureaux de poste à commission, et ce programme se continue. Ce n'est pas le temps de priver les usagers de la poste rurale de leur courrier le samedi.

Dans sa déclaration du 27 septembre, l'honorable ministre disait: «Nous envisageons donc de fermer les bureaux de poste le samedi». Je tiens pour acquis que le mot «envisageons» n'est pas une décision finale.

Monsieur le président, plus que jamais il serait de mise de méditer le proverbe latin tiré du livre du grand Auguste, *Festina lente* «hâte-toi lentement».

La résolution que nous étudions présentement se lit en partie ainsi:

> prévoyant certaines innovations relatives à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les soumissions et les contrats, . . .

La rémunération payée pour les services des entrepreneurs ruraux a toujours été soulignée, d'une façon particulière, en cette enceinte.

Le taux de base est établi d'après des normes tenant compte du trajet parcouru, du nombre de boîtes qui se trouvent le long du trajet et du nombre d'usagers. Il y a également d'autres facteurs très importants dont il faudra tenir compte lorsque le ministère préparera les prévisions relatives aux services routiers et aux routes rurales, comme la topographie de l'endroit, les conditions climatériques et l'état des chemins.

Par exemple, en hiver, le transport du courrier est beaucoup plus facile sur les rou-

tes provinciales, où les chasse-neige fonctionnent plusieurs fois par jour, que sur les routes secondaires entretenues par les municipalités. Je tiens à faire remarquer qu'au printemps, lors du dégel, sur plusieurs routes secondaires il est presque impossible de circuler. C'est aussi durant les mois d'hiver et du printemps que l'entrepreneur est le plus exposé à endommager son véhicule.

Je suggérerais à l'honorable ministre des Postes de former un comité composé de fonctionnaires de son ministère et d'évaluateurs indépendants qui, à différentes périodes de l'année, pourraient accompagner l'entrepreneur et faire le travail sur place. Ce comité pourrait alors constater qu'un service routier et un service de distribution du courrier rural, en Gaspésie ou dans le nord du Nouveau-Brunswick, sont totalement différents de ceux des régions de Niagara Falls ou de Vancouver.

Monsieur le président, l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) a formé tout dernièrement un comité qui se déplace d'un bout à l'autre du Canada afin de connaître la situation du logement.

L'honorable ministre des Postes pourrait faire de même afin d'établir des normes régionales pouvant guider les fonctionnaires du ministère dans l'évaluation des services routiers et ruraux.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je demande à la Chambre d'approuver la résolution présentement à l'étude. Comme l'honorable ministre des Postes est très compréhensif et désire collaborer avec les députés qui, eux, sont beaucoup plus près de la population, je sais qu'il a l'intention d'étudier de nouveau la suppression de la livraison des journaux le samedi, comme l'atteste la page 735 des *Débats de la Chambre des communes*. Il a même mentionné, cet après-midi, qu'il étudiait ce problème, et je lui demande donc de préciser de nouveau ses intentions avant de clore ce débat.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le président, je constate avec joie que le ministre des Postes, le ministre désigné des communications, est de retour à son siège. Il a semblé un moment que le seul ministre en Chambre à diriger le débat sur ce projet de loi était le ministre des Pêcheries. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y ait anguille sous roche.

L'hon. M. Kierans: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pas un mot de la discussion ne m'a échappé.

M. Nowlan: Je n'ai jamais prétendu le contraire, mais il n'en demeure pas moins vrai que pendant quelque temps, le seul ministre présent était le ministre des Pêcheries, et cela m'a semblé tout indiqué. Étant donné la façon détachée et vague qu'a eue le ministre des Postes pour présenter aujourd'hui, les grandes lignes de sa résolution, les Canadiens peuvent bien penser que le ministre des Postes n'est pas seul en cause et que toute cette affaire semble glisser entre les doigts, comme une anguille. Le ministre des Pêcheries a donc, à juste titre, occupé le poste en l'absence du ministre des Postes.

Après cette salve initiale, je voudrais reprendre nombre de réflexions que le député de Hillsborough a exprimées au ministre dans ses remarques sur la résolution dont nous sommes saisis. A l'époque de la grande société et pour dispenser un peu de charité irlandaise de ce côté de la Chambre au ministre qui est censé avoir un peu de sang irlandais, je voudrais prendre la suite du député de Hillsborough pour féliciter le ministre de sa nomination et de sa présence à la Chambre. Toutefois, je dois dire que plus le ministre allongeait son exorde, plus ma compassion diminuait, en dépit des préceptes qui devraient régner dans ce genre de société; ma compassion, échappant à la loi de Parkinson, se raccourcissait à mesure que le ministre devenait plus prolixé et ses banalités plus onctueuses. En signalant à la Chambre le monde étrange des satellites de communication, il s'est efforcé de nous faire oublier les faiblesses trop réelles de la résolution.

Après avoir écouté le ministre et avoir fait un gros effort de charité, je peux seulement conclure que la société juste, que bien des gens ont essayé de définir pendant la campagne électorale, est simplement un slogan. Je me trouve charitable par rapport aux détails du bill en disant que la société juste est celle qui vous fait payer plus pour donner moins. C'est tout juste ce que propose le bill.

En cherchant quelle compassion je devrais mettre dans mes félicitations et en écoutant le ministre jeter des fleurs aux employés de son ministère, j'étais perplexe devant ce qu'a dit le ministre du tumulte de la grève l'été dernier; selon ses propres paroles, il a dit que les grévistes respectaient la loi et l'avaient prouvé. Les Canadiens ne doutent pas vraiment que les employés des Postes ont prouvé leur respect de la loi. Pas plus que le public en général ne doute que c'est le gouvernement qui doit prendre en main la direction du pays. Je ne vais pas m'écarter de mon sujet, mais il était intéressant de voir le ministre ériger cet homme de paille et pousser ensuite une pointe vers les satellites, les téléphones, les routes électroniques et ainsi de suite.

• (4.50 p.m.)

En écoutant le ministre discuter la grève, je commence à me demander si les propositions

contenues dans cette résolution et le projet de loi à l'étude émanent bien de la grève en ce sens que le gouvernement, à cause du cafard qu'il éprouvait l'été dernier, s'étonnait peut-être que le public n'eût pas été plus violent au cours des premiers jours de la grève des services postaux. Je ne sais ce que contenaient les circulaires internes du ministère des Postes. Certes, pendant dix jours, ou même deux semaines, le public ne semblait pas organisé. Autrement dit, l'absence des services postaux faisait l'objet d'abondantes critiques verbales. Je me demande personnellement si la grève des postes de l'été dernier n'a pas été l'un des catalyseurs ayant produit cette résolution et le projet de loi qui en découle, puisque le ministre semble disposé à aller beaucoup plus loin que son prédécesseur ne l'était l'hiver dernier.

A mon avis, si l'on doit à ce genre de raisonnement l'étude de cette résolution et les communiqués progressifs destinés à préparer les Canadiens à ces changements radicaux, le ministre découvrira que les services postaux sont toujours très importants pour les Canadiens. Même si nous parlons d'accroître le système des télécommunications et des satellites, les postes sont le ciment qui maintient cet édifice national. A mon avis, les brèves propositions concernant ces changements radicaux vont au cœur de la plupart des Canadiens. Certes, personne ne conteste la nécessité de modifier les tarifs. Cependant, quand les augmentations du tarif vont de pair avec la réduction du service, nous comprenons à peu près le genre de rénovation et de réforme que le ministre actuel voudrait introduire dans les services postaux.

Ce serait plutôt amusant si ce n'était pas si grave, d'entendre le ministre déclarer sans hésiter que vous devez avaler d'un coup cette pilule, et que si vous refusez, vous êtes un homme de Neandertal, un ennemi du progrès et du changement. D'après le ministre, les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 1954. Certains responsables de la presse ont déclaré que puisque nous avons actuellement un gouvernement majoritaire, il peut passer hardiment aux transformations radicales jugées nécessaires. Or, nous avons eu des gouvernements majoritaires depuis 1954. Le fait que certains gouvernements ont agi avec circonspection et prudence, bien avant le concept de la société juste, illustre la difficulté et la complexité de certains des problèmes soulevés par cette résolution.

Je suis un peu déçu quand j'entends le ministre qui connaît bien, je crois, la théorie de la réforme, chercher par ses belles paroles à nous faire avaler sa pilule. Certes, lorsque nous discuterons le projet de loi, j'espère qu'il nous dira ce qu'il compte faire, car ce bill est gros de conséquences fondamentales qui laissent loin derrière le domaine des postes proprement dit. C'est une situation malheureuse que les Canadiens semblent avoir acceptée mais, depuis 1935, le parti libéral a été au pouvoir pendant 27 de ces 33 années. Si les choses allaient si mal, on s'étonne que ce parti, qui s'est trouvé au pouvoir la plupart du temps depuis 1935, n'ait pas montré un peu plus d'empressement, d'imagination et d'originalité pour redresser les torts mentionnés par le ministre des Postes. Ce parti a certainement eu l'occasion d'innover et de proposer des changements. A mon avis, il est un peu trop facile, après les critiques constructives qui ont été formulées à l'extérieur, de laisser entendre que nous sommes tous contre le changement.

En ce qui concerne les taux d'affranchissement et le service, le député d'Hillsborough a posé des questions légitimes. Je veux m'arrêter un peu au tarif et à certaines conséquences implicites du changement. J'aimerais d'abord faire une courte digression et féliciter sincèrement le ministre de la lettre qu'il nous a fait parvenir aujourd'hui et qui nous livre sa pensée réfléchie sur le problème de la poste rurale. La lettre, en date du 7 octobre, qui, j'imagine, a été expédiée à tous les députés, indique que le sujet de la poste rurale sera étudié et apprécié avec justice. En effet, les entrepreneurs seront dédommagés pour le matériel qu'ils n'auront pas utilisé. La décision indique assurément une attitude positive chez le ministre et dépasse de beaucoup, en portée, sa déclaration du 1er octobre, où il disait qu'il réfléchissait toujours et que la réflexion confirmait son point de vue. Maintenant, sa réflexion reconnaît la légitimité de la cause des facteurs ruraux au Canada. Je voulais en féliciter le ministre sans équivoque.

J'espère que dans notre étude du nouveau bill le ministre fera rapport d'un autre changement, soit des recommandations de la Commission Glassco pour l'amélioration du service postal. Depuis 1962 combien de ces recommandations ont été exécutées pour moderniser ce service? S'il n'a pas été donné suite à certaines dans ce rapport des plus objectifs, peut-être le ministre pourrait-il nous dire pourquoi.

Ayant fait ces deux digressions à propos des entrepreneurs de la poste rurale et de cette question de changement—qui n'est pas

une pilule que nous pouvons avaler de ce côté-ci de la Chambre—j'aimerais commenter certaines remarques du ministre. Il a mentionné que le changement de tarif visait entre autres à voir à ce que les journaux et les périodiques assument leur juste part des frais. Je crois que le député de Surrey s'est enquis au sujet des ententes internationales, de celle des États-Unis assurément. Je me demande comment le ministre peut faire accepter les changements proposés en vue d'augmenter les tarifs par les usagers canadiens du courrier de deuxième et de troisième classes? Il y a lieu de modifier les tarifs, mais comment peut-il recommander que les journaux et périodiques partagent équitablement le coût des services postaux, alors qu'il sait, comme tout le monde, que le problème qui se pose aux journaux et périodiques est dû à la masse des publications que nous recevons des États-Unis. Ces publications ne rapportent rien au Trésor, puisqu'en vertu de l'accord international, elles entrent au Canada franc de port pour ainsi dire.

Prétendre qu'une majoration des tarifs de deuxième et troisième classes réglera les problèmes de nos postes, c'est se dérober au vrai problème qui est l'invasion de publications en provenance des États-Unis, lesquelles sont, en vertu de l'accord international, transportées presque gratuitement par nos postes. La majoration des tarifs du courrier de deuxième et troisième classes chez nous ne fera que rendre plus compliquée l'interprétation de la législation sur les droits d'auteur, qui régit les maisons d'impression et d'édition, car ces maisons sont si nombreuses aux États-Unis qu'elles détiennent un énorme avantage sur les entreprises canadiennes similaires.

• (5.00 p.m.)

Je conclus des remarques du ministre que la majoration des tarifs du courrier de deuxième et de troisième classes entraînera non seulement pour nous un désavantage naturel par suite du volume inférieur de nos publications, mais elle stimulera encore davantage les maisons d'impression et d'édition des États-Unis à expédier leurs ouvrages au Canada, ce qui accentuera en conséquence la concurrence que doivent soutenir les entreprises canadiennes similaires. Ce courrier de deuxième et de troisième classes est posté aux États-Unis aux tarifs américains; il franchit la frontière canadienne et est acheminé, peut-on dire, franc de port en vertu de l'accord international. La question du député de Surrey était très pertinente, car elle tentait de faire la lumière sur le problème du courrier de deuxième et de troisième classes sans inviter quiconque à s'apitoyer sur le sort du facteur canadien qui distribue un abondant courrier à des taux dérisoires parce que subventionnés. Voilà pourquoi j'adhère de tout cœur aux remarques du député d'Hillsborough. On devrait, après l'étape du projet de résolution, renvoyer cette question à un comité, où les personnes directement et indirectement visées pourraient soumettre des mémoires. Cette formule pourrait éclairer tant les députés que le public sur les répercussions profondes de cette réforme.

En outre, les ouvrages provenant des maisons d'impression et d'édition américaines et canadiennes sont assujétis à une taxe de vente fédérale de 12 p. 100 et à une taxe de vente provinciale de 5 à 8 p. 100. Le ministre parle de rentabiliser les services postaux, mais je me demande s'il a tenu compte de ce facteur. Les publications émanant d'entreprises de radio et de télévision sont affranchies de cette taxe de vente.

L'industrie du papier est un autre gros employeur qui rapporte gros au pays. Dès qu'on a consenti en août dernier des hausses de salaires, le ministre a annoncé dans les journaux que ces hausses de tarifs, qui varient de 66 à 100 p. 100, entreraient en vigueur. Cette annonce n'a été précédée d'aucune consultation avec l'industrie et on ne l'a pas non plus invitée à présenter des mémoires pour décrire les désavantages que ces frais pourraient occasionner aux entreprises de publication, vu que les entreprises de radio et de télévision n'ont pas à les payer.

Nous savons déjà, monsieur le président, que Radio-Canada reçoit d'énormes subventions en provenance des impôts. Devant cette partialité que j'ai évoquée et ces majorations qui s'étendent de 66 à 100 p. 100, soit une augmentation globale de 17 à 20 p. 100 selon la province, l'invitation du ministre à transformer le service postal en régime financièrement autonome semble résonner dans le désert, à moins que des précisions viennent expliquer pourquoi l'industrie de l'imprimerie et de la publication a été choisie à l'instigation du ministre pour se suffire financièrement.

L'hon. M. Kierans: Le député me permet-il une question?

M. Nowlan: Oui.

L'hon. M. Kierans: Le député peut-il conjecturer ou supputer le pourcentage de notre coût que nous recouvrons sur le courrier de deuxième classe?

M. Orlikow: Pourquoi le ferait-il?

L'hon. M. Kierans: Parce que le député formule des allégations. A l'heure actuelle, notre subvention réelle au courrier de deuxième classe atteint 78 p. 100 du coût. Nous récupérons 22 p. 100. Dès lors, même dans l'éventualité d'une augmentation de 100 p. 100 du recouvrement, il en résulterait encore le versement d'une subvention de 56 p. 100.

M. Nowlan: Je remercie le ministre d'avoir répondu à la question qu'il m'a adressée, et j'en suis ravi puisqu'il avait les renseignements sous la main. Voilà la preuve à mes yeux qu'il faut déférer l'affaire à un comité, non pas au comité plénier mais à un comité où les intéressés, les entreprises notamment, soumettraient un grand nombre de mémoires où l'on pourrait contre-interroger les experts et vérifier les faits.

Quelle que soit la récupération quant au courrier de deuxième classe, il reste encore le courrier de troisième classe. Là encore se pose cette question qu'à mon sens on a habilement contourné, c'est-à-dire le fait que les organes concurrentiels d'information, comme la télévision et la radio, ne paient pas de taxe de vente. Le ministre sait peut-être quel montant au juste se rattache à ces publications qui n'acquittent pas de taxe de vente.

M. Perrault: Le gouvernement ne pourrait pas avoir de pareils chiffres.

M. Nowlan: Monsieur le président, le député de Burnaby-Seymour aura son tour de prendre la parole. Nous ne sommes pas ici à l'assemblée législative d'une certaine province. Il doit respecter le Règlement de notre Chambre. Cela lui sera peut-être difficile, mais il faudra bien qu'il se modère.

Je le répète, certaines de ces publications relatives aux communications sont exonérées de la taxe de vente et le tarif élevé ne leur est pas applicable. Les services de transmission de Radio-Canada (radio et télévision) sont de propriété publique, mais le gouvernement les subventionne.

Dans ce seul domaine il faudra déjà, avant d'aller de l'avant avec cette mesure, que le ministre réponde à certaines questions que nous sommes en droit de lui poser. Prenons, par exemple, la question de la semaine de cinq jours pour la livraison du courrier. Le député d'Hillsborough et quelques autres insisteront davantage sur ce sujet et sur celui des contrats et de la livraison du courrier rural. Si le ministre va aussi vite en besogne avec les satellites de communication qu'avec les changements radicaux qu'il veut opérer, il se pourrait bien que—situation absurde—un satellite soit parti pour la lune et en soit revenu avant que certains des habitants des régions rurales aient pu en prendre connaissance dans leur journal. C'est pourtant ce qui arrivera si l'on ne prend pas immédiatement des mesures pour la livraison des journaux.

Quant à la question de la semaine de cinq jours, il ne s'agit pas simplement de donner à nos postiers un repos hebdomadaire de deux jours puisqu'ils l'ont déjà. A mon avis, le public se fourvoie un peu s'il croit que cette mesure innove en accordant à nos postiers une semaine de cinq jours de travail.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Continuez.

M. le président: Le comité donne-t-il au député l'autorisation de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Nowlan: Je remercie les députés de leur indulgence. Les entrepreneurs de la poste rurale peuvent aussi être touchés d'une autre façon. Comme le ministre le sait peut-être, je ne m'attarderai pas sur ce point; d'autres députés voudront peut-être soulever la question.

En envisageant la semaine de cinq jours, il faut aussi tenir compte de l'effet que cela aura sur les affaires dans les villes. Le ministre a promis que le courrier fonctionnerait encore, mais une lettre mise à la poste à Vancouver le vendredi soir arrivera-t-elle encore à Toronto le lundi matin? Peut-être la réponse est-elle simple.

La question des expéditeurs de colis ne serait pas plus facile à régler. Ces expéditeurs se servent de connaissements qu'ils doivent enlever des boîtes de leurs clients avant de faire leurs expéditions. Ce problème, monsieur le président, ainsi que la semaine de cinq jours et la livraison à Toronto le lundi d'une lettre mise à la poste à Vancouver le vendredi crée un souci légitime aussi bien chez les citadins que chez les campagnards où le courrier est livré le samedi.

Je n'en dirai pas plus, monsieur le président, car je sais que d'autres députés ont aussi beaucoup à dire à propos du bouleversement de ce service qui est, à mes yeux, d'importance capitale et touche plus de Canadiens que tout autre.

● (5.10 p.m.)

M. Otto: Je serai plutôt bref, monsieur le président. Dans ce cas-ci, j'appuie le ministre. Parfois, j'en conviens, il me faut plus de temps pour appuyer un ministre que pour m'y opposer.

Pour en venir au point, les vis-à-vis semblent croire qu'on songe à abolir le service postal. Si je comprends bien la résolution, il n'est pas question d'y mettre fin. Il s'agit plutôt d'augmenter le tarif postal de 1c. dans certains cas et même de 6c. dans d'autres. En résumé, c'est une résolution visant à présenter un bill qui rendra le service postal plus efficace et meilleur, et non moins satisfaisant.

Les députés du NDP et du parti conservateur ont défini le service postal comme un grand service public. Personne ne le conteste. Mais, étant donné nos priorités actuelles, faut-il le subventionner? Si oui, combien faut-il y affecter?

M. Orlikow: Qui le subventionnerait?

M. Otto: A combien la subvention devrait-elle s'élever?

M. Orlikow: Et qui la paierait?

M. Otto: Je tiens à rappeler au député de Winnipeg-Nord qu'au moment où le service postal est devenu service public juste avant la fin du siècle dernier, vers 1889 ou 1890, la poste canadienne demandait 2c. pour livrer une lettre; or le revenu total n'était alors que de 892 millions de dollars au Canada. Les salaires étaient de $1.50 par semaine et il en coûtait 2c. pour expédier une lettre au Canada. Il n'y avait pas d'autre mode de communication, pas de téléphone. Il fallait expédier une lettre sans quoi il était impossible de communiquer; il était donc urgent de mettre sur pied un service public pour s'occuper de l'affranchissement du courrier.

En 1931, alors que le revenu des Canadiens s'élevait à $348 par habitant, la taxe d'affranchissement est montée à 3c. Le revenu par habitant est maintenant de $2,400; si nous augmentions le tarif postal proportionnellement, il faudrait payer 18c. pour faire livrer une lettre.

Une voix: Ce devrait être 3c.

M. Otto: Quand on songe que les Canadiens dépensent 413 millions de dollars par année en appels interurbains, c'est-à-dire une moyenne de $80 par famille, personne ne prétendra qu'on exagère en demandant de payer, au Canada, 6c. pour livrer un article de courrier de première classe. Combien de lettres les Canadiens envoient-ils par semaine? Si chaque famille en envoie une, l'augmentation prévue représentera moins de 60c. par année par famille. De toute façon, toutes les familles n'expédient pas une lettre par semaine. Aussi, quand on songe qu'une famille moyenne dépense $80 par année en appels interurbains, c'est déraisonner que de prétendre que cette augmentation du taux du courrier de première classe s'impose, de crainte d'une banqueroute nationale. Toutes ces discussions sur l'augmentation de un cent ne sont que pure absurdité. Compte tenu de ce que nos citoyens dépensent en appels interurbains chaque année, compte tenu du fait que le revenu par habitant est beaucoup plus élevé maintenant qu'il ne l'était, le courrier de première classe doit-il être subventionné? Je ne le crois pas. J'estime qu'il devrait faire ses frais.

M. Orlikow: Il les fait.

Une voix: Les affaires en souffriront.

M. Otto: On prétend que les affaires en souffriront. J'imagine qu'à ce taux chaque entreprise paiera environ un dollar de plus par semaine. Du fait qu'il en coûte $2.70 pour écrire une lettre à la machine, 2c. de plus de frais de poste ne mènera aucune entrperise à la faillite. Le monde des affaires sera mieux servi que jamais. De toute façon, il ne demande pas à être subventionné.

M. Orlikow: Non, il répercute ses frais sur le consommateur.

M. Otto: Bien entendu. Et qui pensez-vous va payer le déficit de 100 millions de dollars, ce qui fait $5 environ par personne? Le député pense-t-il que les Canadiens préféreraient payer $5 chacun, plutôt que de voir augmenter de un ou deux cents l'affranchissement du courrier de première classe?

La dernière partie de la résolution a trait à la publicité directe par la poste, qui entraîne des pertes considérables de temps et d'argent. Bien entendu, les expéditeurs se plaindront amèrement; leurs frais vont augmenter. N'oubliez pas, on l'a prouvé à maintes reprises, qu'à peine 7 à 9 p. 100 de ce courrier sont lus. Ce genre de publicité n'est utile que dans une mesure de 9 p. 100, au plus, et les personnes qui y ont recourt savent que 90 p. 100 de leurs efforts publicitaires sont gaspillés. Presque tout est jeté au panier. Tant que nous subventionnerons ces 90 p. 100 inefficaces, l'argent consacré à ce genre d'envoi ne sera pas orienté vers des moyens de réclame plus productifs. La publicité postale directe me

laisse absolument froid. Il existe beaucoup de méthodes bien meilleures de vanter ses produits. Si l'on garde le tarif postal à son niveau actuel, les expéditeurs de ce genre de réclames auront avantage à ce que 10 p. 100 seulement de leurs envois produisent de l'effet; les autres 90 p. 100, ils s'en moquent.

Monsieur le président, je veux dire quelques mots des périodiques. Vous savez, on a adopté une attitude révérencieuse envers les publications, comme si les revues, les périodiques et les journaux de tous genres possédaient des droits acquis dans notre existence.

M. Orlikow: En particulier le *Time* et le *Reader's Digest.*

M. Otto: J'en ai vu de pires.

M. Orlikow: Je ne sais où.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'où sortez-vous?

M. Otto: Je n'en veux pas à *Times* ni à *Life.* Je pense qu'aucune publication n'a le droit intangible d'être livrée suivant un tarif qui équivaut à une subvention. Il est des activités que le gouvernement peut désirer encourager, par exemple celles qui relèvent des arts ou de la littérature. Personne ne dit que le gouvernement supprimera toute subvention. Nous disons que le gouvernement étudiera le problème et redressera la situation. Nous voulons que personne ne puisse dire: «J'ai des privilèges spéciaux que d'autres n'ont pas», ou encore «Certains ont des privilèges que je n'ai pas». Tel est le fondement du projet de résolution. Ce projet tend à clarifier et à réglementer afin que tous les périodiques soient traités sur un pied d'égalité.

M. Orlikow: Où en est-il fait mention?

M. Otto: C'est l'unique but du projet de résolution. (*Exclamations*) Le ministre l'a clairement donné à entendre dans plusieurs déclarations publiques. Il n'a pas dit qu'il supprimerait toutes les subventions. Il a déclaré que les périodiques recevront un traitement égal, et qu'il en serait de même pour le courrier de deuxième classe de tous genres.

J'aimerais maintenant parler quelque peu de la fermeture le samedi, question qu'avait soulevée le vis-à-vis. Je ne crois pas que le ministre veuille dire qu'il n'y aura jamais de service postal le samedi. Il a dit que cette question sera étudiée. Il semble en ce moment que les livraisons du samedi seront discontinuées. Le ministre reconnaît que le monde des affaires a évolué et que, pour certaines gens qui travaillent pendant toute la semaine, le samedi est le seul jour où ils peuvent recourir au service postal. Nul doute que le ministère trouvera quelque moyen de servir les travailleurs qui doivent avoir recours au courrier le samedi, et je suis bien certain que le ministre est prêt à étudier toute proposition à ce sujet. Personne n'a dit que tous les services postaux seraient discontinués le samedi.

Le ministre mérite un coup de chapeau pour avoir annoncé la création d'un groupe de recherches chargé de déterminer si l'on pouvait transformer le ministère des Postes en une société de la Couronne. Voilà une idée sensationnelle. Le ministère, à mon avis, mérite le rang de société de la Couronne, surtout si son rendement doit en bénéficier. Personnellement, je ne m'explique pas toutes ces récriminations au sujet de la disparition du ministère des Postes. A mon sens, il fonctionnera mieux et plus efficacement s'il est géré en tant que sujet de la Couronne, et j'appuie sans réserve le ministre à cet égard.

• (5.20 p.m.)

M. Nesbitt: Tout d'abord, je voudrais, monsieur le Président me joindre aux députés pour féliciter le ministre de sa nouvelle nomination dans ce nouveau domaine de l'État. Certes, il arrive ici précédé d'une haute réputation. Nous lui souhaitons sincèrement du succès et j'espère qu'il pourra adapter ses nombreux talents aux exigences de son nouveau poste.

Avant d'aller plus loin, il y a un ou deux points qui devraient être éclaircis. Le préopinant a clairement laissé entendre que le ministre n'avait pas déclaré qu'il n'y aurait pas de livraison du courrier le samedi, mais que le ministère songeait seulement à la supprimer. J'ai ici le compte rendu renfermant la déclaration suivante à la page 496. Il n'y est nullement question d'un examen de l'affaire. Le paragraphe se lit ainsi:

> Nous envisageons donc de fermer les bureaux de poste le samedi. Le courrier ne sera pas distribué ce jour-là, ni par conséquent les dépêches, colis et livraisons en territoire rural.

Si je cite ceci, c'est pour éviter tout malentendu. A moins que le ministre n'ait changé d'avis depuis lors et ait fourni de nouveaux renseignements au député qui vient de se rasseoir, aucune équivoque n'est possible en ce qui concerne ce qu'a dit le ministre. Si le député souhaite faire la lumière sur cette question au cours du débat sur la résolution, nous l'écouterons tous volontiers, j'en suis sûr.

Compte tenu des événements dont il a été question en cette enceinte, il semble que, poussé par un excès de zèle, le ministre se soit un peu trop hâté dans ce cas-ci. Puisque les changements proposés ne doivent, si je ne me trompe, entrer en vigueur que le 1er février prochain, quel mal y aurait-il à ce qu'il se rende aux instances qui lui ont été faites, ici comme ailleurs, lui demandant de déférer la question à un comité spécial, à condition peut-être d'imposer un délai pour le dépôt du rapport, de façon que les délibérations ne durent pas trop longtemps.

Comme l'a signalé mon ami de Hillsborough, un certain nombre d'aspects méritent examen. Ainsi, la question du coût de la réclame sans adresse que nous recevons. Il faut étudier la situation des hebdomadaires. Quels seront les effets sur les connaissements? Un grand nombre de personnes touchées par les modifications proposées devraient pouvoir présenter des instances à un comité. Il serait tout à fait approprié de constituer un comité spécial à ce sujet. Un tel comité ne retarderait pas les modifications législatives proposées par le ministre et il pourrait être extrêmement utile.

Contrairement à bien d'autres ministres tant présents que passés, le ministre des Postes manifeste une certaine souplesse d'esprit et une logique hautement louables. Je rappellerai les instances formulées au ministre par des membres de tous les partis représentés à la Chambre concernant la situation des entrepreneurs ruraux pendant la récente grève des postes. Je crois comprendre qu'il avait d'abord été décidé de ne pas payer ces personnes même si elles avaient passé des contrats avec le gouvernement. A la suite des instances, le ministre a annoncé que les contrats seraient honorés quand même, moins les sommes relatives aux frais non encourus, comme pour l'essence.

A mon avis, c'était une décision excellente de la part du ministre et il mérite des félicitations pour avoir écouté les instances que lui ont présentées les députés. Il n'y a pas de honte à changer d'avis. Certains députés qui siègent à la Chambre depuis des années semblent croire qu'ils sont des puits de science et que personne d'autre ne sait rien. Lorsqu'on leur demande de changer d'avis, ils s'enferment dans leur opinâtreté et refusent obstinément de le faire. Il est bien agréable de voir un ministre agir autrement.

A ma connaissance, selon le principe adopté par tous les paliers de gouvernement ces dernières années, les citoyens canadiens ne doivent pas être désavantagés à cause de la géographie et de l'endroit où ils demeurent. Le ministre approuve sûrement ce principe, qui s'applique à tous les services nécessaires, y compris certainement les services de communication. Certains de ces derniers bénéficient actuellement de subventions importantes, comme l'a indiqué mon honorable ami le député de Hillsborough, par exemple la Société Radio-Canada et les chemins de fer Nationaux, pour n'en citer que deux. Les Canadiens qui habitent le Nord reçoivent les nouvelles par radio et par télégramme par l'entremise de Radio-Canada. Ceci coûte certainement très cher, mais personne ne proteste. Je pense que ceux qui essaient d'ouvrir le Nord de notre pays ont droit à ces services spéciaux même s'ils coûtent plus cher. Il y a des précédents. On n'a jamais songé que le chemin de fer qui a ouvert ce vaste pays ferait ses frais. Il en est de même du ministère des Postes.

Je sais que la plupart des députés ministériels viennent des grandes villes. Quelques-uns d'entre eux n'en viennent pas mais la plupart d'entre eux viennent des grandes villes et ne connaissent pas les difficultés auxquelles doivent faire face les habitants des régions rurales. Considérez la distribution des journaux, par exemple. Les personnes qui vivent dans les régions rurales du Sud-Ouest de l'Ontario, partie très peuplée du pays, de même que celles qui vivent dans le Sud du Québec ou dans la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique, reçoivent je le suppose, leurs journaux quotidiens par la poste; ils ne sont pas distribués par porteurs. Je sais que dans ma région la *Free Press* de London distribue environ 20,000 journaux tous les jours par la poste.

Il est vrai que de nos jours la radio-télévision constitue un bien meilleur organe de communication, mais il n'en reste pas moins que bien des gens aiment encore lire les journaux, en dépit de tous leurs défauts. La plupart d'entre nous lisent les journaux et les savourent. La plupart des quotidiens publient une édition spéciale du samedi qui comporte toutes sortes de caractéristiques spéciales: images en couleurs, bandes illustrées, et autres particularités dont a parlé un député de mes amis. Les images en couleurs comprennent même certaines choses fort instructives. Les gens aiment cela, surtout les campagnards.

Je devrais peut-être rappeler aux membres du cabinet que les cultivateurs travaillent sept jours par semaine. Ils ont toutefois un peu plus de temps libre le dimanche, sans doute en raison de leurs coutumes religieuses. Je sais que cela paraît vieux jeu à certains, mais le dimanche est toujours voué au repos en certains endroits à la campagne.

Je le répète, les gens aiment lire leur journal le dimanche, et à quoi bon le recevoir si c'est seulement le lundi ou le mardi. Dans les centres urbains, l'arrêt du courrier le samedi causera sans nul doute des ennuis à certains, mais les plaintes émanant de ces zones n'étaient pas comparables à celles que j'ai reçues des régions rurales. Le ministre pourrait justifier, dans une certaine mesure, la suppression de la livraison du courrier le samedi dans les régions urbaines, mais j'estime qu'il devrait reconsidérer son intention de la supprimer ce jour-là dans les régions rurales.

• (5.30 p.m.)

L'interruption du service le samedi aura un autre résultat. Si la proposition du ministre entre en vigueur le 1er février sans changement, comme il peut modifier les contrats des facteurs ruraux, la rémunération de ces gens sera alors réduite en proportion. Comme quelqu'un l'a signalé, ce n'est pas très juste dans une nouvelle société juste, car ces personnes gagnent déjà bien peu, et si je peux me permettre, monsieur le président, diablement peu par rapport aux autres. La plupart d'entre eux ne peuvent cumuler deux emplois et ne peuvent donc accroître leur revenu. Il n'est pas facile de trouver un emploi le samedi.

Si le ministre doit épargner, je lui propose de s'attaquer au service postal dans les régions urbaines. Moi et d'autres représentants des deux genres de régions, n'avons pas reçu autant de plaintes des villes que des régions rurales, surtout à cause des journaux, et j'espère que le ministre étudiera de nouveau cet aspect précis de sa proposition.

Pour nous résumer, monsieur le président, j'espère que le ministre incitera ses collègues du cabinet à constituer un comité spécial de la Chambre pour examiner de plus près un certain nombre de faits et de réclamations qui ont surgi et de présenter un rapport à une date déterminée. Je ne puis m'empêcher de penser que, dans son enthousiasme et son désir de bien faire, le ministre ne s'est pas assez soucié de recueillir tous les renseignements souhaitables au sujet des changements proposés. Il aurait tout à gagner, ainsi que le peuple canadien, à s'informer davantage, et j'espère qu'il étudiera attentivement cette suggestion.

[M. Nesbitt.]

M. Orlikow: Monsieur le président, j'ai attendu avec beaucoup d'intérêt que le ministre des Postes prononce son premier discours à la Chambre. Avant son arrivée au Parlement, il passait pour un grand progressiste, un grand radical. Ce n'était peut-être pas vrai, mais j'ai même lu quelque part qu'il était socialiste. Mais tandis que j'écoutais son discours, il me semblait qu'il aurait pu aussi bien être prononcé par son collègue, le président du Conseil du Trésor, dont on a parfois dit bien des choses, mais qu'on n'a jamais accusé d'être un radical, un progressiste et, à Dieu ne plaise, un socialiste.

Il doit y avoir quelque part où se constitue un cabinet, une machine à saucisses. On choisit parmi les candidats disponibles, des radicaux comme le ministre des Postes, des réactionnaires comme le président du Conseil du Trésor, on les passe à la machine et il en sort quelque bon bureaucrate morne et conservateur, qui prononce un discours comme celui du ministre des Postes.

Au dire du ministre, si on maintient les tarifs actuels, le ministère des Postes accusera un déficit de 99.5 millions, et le ministère doit se suffire à lui-même, dit-il. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, a posé une question bien simple et qui saute aux yeux: où est-il écrit que le ministère des Postes ou tout autre ministère doit faire ses frais? Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se suffit-il à lui-même? Le ministère...

Une voix: De la Défense?

M. Orlikow: La Défense est dans une catégorie à part, et je laisse cela aux spécialistes. Le ministère de l'Industrie et du Commerce se suffit-il à lui-même, sauf pour ce qui est d'accroître, comme nous l'espérons, l'efficacité des établissements commerciaux et industriels du Canada, afin qu'ils produisent davantage? Quels sont les ministères qui font leurs frais? Le Conseil national des recherches? Un seul ministre pourrait-il nous prouver, avec chiffres à l'appui, que le Conseil national des recherches se suffit à lui-même? Bien sûr que non, monsieur le président, mais les gouvernements et Parlements du passé ont décidé que les Canadiens avaient droit à certains services, et l'un des services fondamentaux à assurer aux Canadiens découle du droit de poster et de recevoir du courrier.

Le député d'York-Est, qui a parlé il y a quelques minutes, retournera-t-il dans sa circonscription pour dire aux nombreux pensionnés de la vieillesse de sa région que l'augmentation du tarif du courrier de première classe est justifiée? Je songe aux pensionnés de la vieillesse qui dépendent des misérables pensions que nous leur accordons au Canada et qui font une telle place, dans leur vie, aux lettres de leurs enfants, de leurs parents et de leurs amis. Leur dira-t-il que cette augmentation de près de 50 p. 100 est justifiée?

On prétend que le ministère des Postes doit faire ses frais—ce qui est tout à fait injustifié à mon avis—mais il y a une question très simple que nous avons le droit de poser. S'il y a déficit et s'il doit être comblé, d'où provient ce déficit et les augmentations proposées s'attaquent-elles aux causes de ce déficit?

Le ministre a été très explicite. Il va porter à six cents le tarif du courrier de première classe, réduire de six à cinq le nombre de jours de livraison par semaine, fermer la caisse d'épargne postale et augmenter les frais d'envoi des mandats postaux et du courrier local.

Je voudrais que le ministre ou n'importe quel responsable de son ministère prouve aux députés ou au public qu'il en coûte autant pour livrer à Ottawa une lettre mise à la poste à Ottawa que pour livrer une lettre d'Ottawa à Vancouver ou à Winnipeg. Le prétendre, c'est simplement montrer à quel point ce genre de proposition est ridicule. Cela n'est pas ni ne peut être vrai.

Le ministre a bien précisé quel genre d'augmentations s'appliqueront au courrier de la première classe mais, sauf erreur, monsieur le président, toutes les études passées ont montré assez clairement que le courrier de la première classe n'est pas loin de faire ses frais, s'il n'y parvient pas tout à fait. Cependant, c'est dans cette catégorie que les augmentations seront imposées et que le ministre prend le soin d'indiquer exactement en quoi elles consisteront.

Le député de Surrey a signalé que ces augmentations, lorsqu'elles s'appliqueront au courrier commercial comprenant les factures et les états de comptes ouverts, ainsi qu'une foule de transactions ordinaires qui nous concernent tous, ne seront pas défrayées par les entreprises qui expédient les comptes, mais que celles-ci s'en déchargeront sur le consommateur sous forme de frais accrus. Chacun d'entre nous qui conduit une voiture et utilise les cartes de crédit que nous fournissent avec une rapidité, une facilité et une grâce extrêmes les compagnies Imperial Oil, B.A., Shell, et bien d'autres, sait fort bien qu'elles auront tôt fait de se dédommager des frais majorés pour l'envoi des états mensuels en haussant le prix de l'essence. Il en sera de même en ce qui concerne Eaton et Simpson, ou n'importe quelle autre entreprise avec laquelle vous avez le malheur de faire des affaires. Il va donc falloir acquitter cette augmentation des tarifs postaux que le ministre des Postes, ce grand progressiste, inflige aux Canadiens. . .

L'hon. M. Kierans: Si je pouvais faire une observation. . .

M. Orlikow: Je vous écoute toujours avec plaisir.

L'hon. M. Kierans: Le député m'a reproché d'avoir été qualifié, à une certaine époque, de socialiste et peut-être maintenant, comble de l'horreur, de conservateur. Je trouve curieux d'entendre le député de Surrey, et après lui le député de Winnipeg-Nord, plaider la cause des entreprises entre nos murs.

M. Orlikow: Monsieur le président, les mots me manquent. . .

L'hon. M. Kierans: Êtes-vous socialiste?

• (5.40 p.m.)

M. Orlikow: Monsieur le président, si les mots me manquent temporairement, c'est simplement parce que le ministre des Postes n'écoutait pas évidemment. Je venais de dire que les augmentations que l'on impose au simple citoyen seront acquittées par lui alors que le coût des denrées qu'il achètera sera majoré du montant de l'augmentation postale.

L'hon. M. Kierans: Monsieur le président, je voudrais dire un mot, sans enfreindre le Règlement, pour permettre au député de Winnipeg-Nord de rassembler ses idées. Je lui rappellerai cette simple vérité au sujet de l'augmentation du tarif des objets de la première classe: la collectivité commerciale supportera 80 p. 100 de l'augmentation. Ce que dit le député, et sans la moindre preuve, c'est que la collectivité commerciale s'en déchargera en fait, sur les consommateurs.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où était le ministre?

M. Orlikow: Monsieur le président, je n'ai pas de guide parlementaire ici, mais je crois savoir qu'à un certain moment de sa carrière très variée, le ministre des Postes était professeur d'administration commerciale, je crois

à McGill. Il ferait bien de retourner, je pense, y suivre un cours. Il sait comme moi qu'aucune société qui devra payer plus cher pour expédier ses factures par la poste n'assumera elle-même ces frais. Comme moi il sait—et nous en aurons très promptement la preuve—que ces établissements feront payer ces frais au consommateur.

L'hon. M. Kierans: Monsieur le président...

M. Orlikow: Monsieur le président, peu m'importe que le ministre des Postes m'interrompe aussi longtemps que la présidence en tiendra compte et qu'elle ne réduira pas mon temps de parole pour le laisser parler.

L'hon. M. Kierans: Je voudrais simplement dire à titre d'ancien professeur d'économique, que le député...

M. le président: A l'ordre. En vertu du Règlement, le ministre n'a pas le droit d'intervenir même si c'est censément pour permettre au député de Winnipeg-Nord de rassembler ses idées. Si le ministre veut faire une déclaration, il le peut avec le consentement de la Chambre. Il peut également poser une question, mais il devrait peut-être alors la poser directement.

M. Orlikow: Monsieur le président, je crois que plus le ministre parle, plus il se met dans le pétrin, de sorte que je ne m'oppose pas à ce qu'il parle. Il a exposé en termes très précis et concrets les changements exacts qu'il se propose d'apporter à l'égard du courrier de la première classe qui, je crois, en général fait ses propres frais. Cependant, le ministre n'a pas donné tous les détails concernant les modifications proposées.

Mais le ministre a omis une chose—et je trouve qu'il n'a pas le droit de demander aux membres du comité de voter en faveur de cette résolution avant d'avoir réparé cette omission—il ne nous a pas donné des détails de ce genre au sujet des augmentations qu'il compte appliquer aux autres catégories de courrier. Le député d'Annapolis Valley a eu autant de difficultés à soutirer au ministre ses intentions à l'égard du courrier des deuxième et troisième classes que s'il s'était agi de lui arracher une dent. Actuellement,—je crois que mes notes sont exactes—le courrier des deuxième et troisième classes est subventionné à raison de 78 p. 100.

Si le ministre est en mesure de nous dire que le tarif des objets de la première classe sera porté à 6c. la lettre, il doit aussi pouvoir nous dire ce qu'il fera pour le courrier des deuxième et troisième classes, qui jusqu'ici ont été des profiteurs. Pour le ministre et pour le premier ministre, il est clair que la juste société est une société dans laquelle le nanti reçoit encore plus et tandis que le déshérité paie davantage. Que dit le ministre du courrier des deuxième et troisième classes? Cette réclame sans adresse que chaque matin nous trouvons dans nos boîtes aux lettres? Les circulaires à jeter, les catalogues et toutes ces paperasses que nous ne demandons pas et dont nous n'avons pas besoin?

L'hon. M. Kierans: Monsieur le président, puis-je poser une question au député?

M. Orlikow: Mais certainement.

L'hon. M. Kierans: Le député se rend-il compte que nous avons déjà haussé le tarif du courrier de troisième classe d'environ 66 à 80 p. 100? Se rend-il compte que le courrier de troisième classe n'est pas visé par le projet de loi ou de résolution? (*Applaudissements*)

M. Orlikow: Monsieur le président, si le ministre veut que les membres du comité votent de façon intelligente, il devrait être aussi précis quant aux augmentations auxquelles il songe pour le courrier de deuxième et de troisième classes, qu'il l'est dans le cas du courrier de première classe. Qu'entend-il par 66 p. 100? Quel était le tarif auparavant? Quelles étaient les pertes à ce chapitre, et quelles seront les recettes à l'avenir?

Je puis m'abonner à des journaux de Winnipeg—la même chose s'applique sûrement aux députés de Regina, de Calgary et de Vancouver—et les journaux seront livrés à Ottawa au même prix qu'ils le sont à Winnipeg. Combien le ministère des Postes demande-t-il des quotidiens pour livrer leurs journaux de la ville où ils sont imprimés à une autre ville? Combien nous en coûte-t-il pour transporter ces journaux? Que recevons-nous en retour? Le ministre ne nous l'a pas dit. Il peut sans doute le faire et j'espère qu'il le fera avant la fin du débat.

Combien en coûte-t-il pour transporter le catalogue d'Eaton du point d'expédition, que ce soit Toronto ou Winnipeg, à presque tous les foyers canadiens? Ce service est-il rentable ou déficitaire? Je reçois ce catalogue sans l'avoir demandé. Je le répète, monsieur le président, le ministre devrait nous dire si ce service est déficitaire. Je reçois presque chaque jour des imprimés du *Book of the Month Club*, de l'*Encyclopedia Britannica* et d'une foule d'autres clubs d'abonnés, et tout cela sans que je n'ai rien demandé. Combien en

coûte-t-il pour livrer ce courrier, recouvrons-nous les frais de ce service ou est-ce nous qui le subventionnons? Voilà des explications que le ministre devrait nous donner. Il a jusqu'ici maintenu un silence étrange sur cette question.

Si le ministre n'a pas accès à des chiffres récents, il devrait consulter le rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications. Le gouvernement préfère peut-être fermer les yeux sur ce rapport, car c'est un ancien gouvernement qui avait institué cette commission. Celle-ci, toutefois, avait publié quelques statistiques très intéressantes. Je signale au ministre la page 87 du rapport, où l'on signale que les périodiques n'assument pas le coût intégral de leur livraison. On a fait ressortir que les pertes que les postes canadiennes subissent en distribuant des périodiques au tarif de deuxième classe augmentaient constamment. Les postes ont perdu 7.5 millions de dollars en 1948 et près de 23 millions de dollars en 1960. A combien s'élevait le déficit en 1967? Les augmentations que le ministre va imposer réduiront-elles à néant le déficit du ministère des Postes? La commission royale d'enquête sur les publications a parlé de l'actif que représentent pour le pays les petites publications, comme celles de certaines universités, entre autres McGill, Dalhousie et Toronto. Je ne m'oppose pas à ce qu'on les subventionne. J'accepterais même de subventionner les publications religieuses, mais cela m'irrite de voir les contribuables canadiens subventionner des revues comme *Reader's Digest* et *Time*. Je crois qu'elles peuvent bien se passer de nous. Avant même de songer à adopter le projet de résolution, j'aimerais que le ministre nous dise si nous allons retirer toute subvention aux revues de ce genre. Peut-être devrions-nous subventionner la livraison postale des quotidiens et hebdomadaires qui constituent une importante source d'information pour la population du pays. Si le gouvernement projette d'instaurer cette mesure à titre d'initiative publique, le ministre doit assurément le déclarer, et avouer que le coût de cette décision réfléchie sur une question importante pour la population canadienne, soit de subventionner la livraison des quotidiens et des hebdomadaires qui importent à la population, atteindra un certain nombre de millions de dollars. Voilà le genre de renseignements que le ministre doit fournir. C'est parce que le ministre s'est montré si négligent à nous donner ces bribes élémentaires et essentielles de renseignements que, par esprit de responsabilité, nous devrons voter contre la résolution.

• (5.50 p.m.)

En terminant, je saisis l'occasion, vu que le ministre a discuté le ministère des Postes, de dire quelques mots sur la grève des postiers et les réactions du gouvernement, que j'estime absolument inexcusables et injustifiables. Je ne crois pas que ce ministre ait eu grand-chose à voir à cette grève. En 1966, nos postiers déclenchèrent un arrêt de travail. Afin de les ramener à leurs postes, le gouvernement demanda au juge Montpetit d'examiner les conditions de travail qui avaient pu provoquer la grève.

Le juge Montpetit rédigea un très long rapport. Je n'en connais pas de plus accusateur pour le gouvernement. Le juge Montpetit fit une série de recommandations, suggérant de réorganiser le ministère des Postes afin d'aligner les conditions de travail des postiers sur celles des employés de l'industrie privée. Ces recommandations étant restées lettre morte, nous avons subi une autre grève de plusieurs semaines. La preuve en est qu'il fallut désigner officiellement le juge Montpetit pour examiner la situation et découvrir, en fin de compte, quelles recommandations n'avaient pas été appliquées.

Je ne comprends pas qu'un gouvernement puisse attendre à la veille d'une grève pour dire à un groupe de travailleurs que le montant réclamé était trop élevé et déraisonnable. Le gouvernement aurait dû déclarer tout de suite que le coût de la vie s'était accru dans une certaine proportion, depuis le règlement du dernier litige, et qu'il était disposé à se servir de ce pourcentage comme base d'une augmentation de salaires. Mais ce n'est pas cela qu'il a fait, il a attendu qu'il soit à peu près impossible de prévenir la grève. Il me semble qu'un gouvernement qui parle aussi souvent d'une société juste devrait se préoccuper de son domaine d'administration et instaurer une société juste à l'égard de ses propres employés avant de réclamer son établissement aux Canadiens.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, à l'instar de ceux qui m'ont précédé, qu'il me soit permis d'offrir mes félicitations au nouveau ministre des Postes (M. Kierans), car, à mon sens, de tous les postes de ministres, c'est le plus avantageux, étant donné qu'on peut dire que le titulaire est appuyé dans son travail par des travailleurs honnêtes et efficaces. Au fait, si l'on s'en remet aux rapports qui nous sont donnés par des amis qui ont voyagé à

travers le monde ou encore par les pères missionnaires qui nous font part des problèmes auxquels ils ont à faire face lorsqu'il s'agit d'avoir recours à la poste, on en vient à la conclusion que notre service est non seulement excellent, mais également c'est un service rapide, surtout si l'on tient compte du fait que le service entre Vancouver et Québec est un service de 24 heures et que celui entre Ottawa et Québec en est un de 12 heures.

La partie de la résolution qui me plaît davantage est celle-ci, et je cite:

...qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les postes en vue d'abolir le tarif de livraison locale relatif aux lettres dont la livraison doit avoir lieu dans les limites de la circonscription postale où elles sont postées,...

Cette disposition laisse plus ou moins à désirer. Par contre, plus loin, nous lisons:

...prévoyant certaines innovations relatives à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les soumissions et les contrats,...

Monsieur le président, il est vraiment intéressant de constater que l'honorable ministre a l'intention de s'attaquer au problème des contrats, car la méthode utilisée jusqu'ici était vraiment désuète, remontant à l'époque où la livraison du courrier se faisait avec des carrioles tirées par des chevaux ou par des bœufs, et je pourrais citer de nombreux exemples.

J'ai pris connaissance de la liste des entrepreneurs effectuant le transport postal dans ma région. Il est vraiment décevant de constater les nombreux écarts qui existent entre des contrats qui stipulent les mêmes distances à parcourir et à peu près les mêmes nombres d'abonnés à desservir. Je suis persuadé que de tous les employés du ministère, ce sont ces postiers qui ont obtenu leur emploi par contrat, qui touchent les plus petits salaires.

A ce stade, monsieur le président, je me permets de citer certains extraits d'une lettre que m'envoyait le ministre des Postes le 7 octobre 1968. Voici:

...nous reconnaissons qu'un grand nombre d'entrepreneurs ont pris des mesures afin d'être toujours disponibles en vue de reprendre le travail dès la fin de la grève. En raison de cela, nous sommes consentants à verser une certaine rémunération, sous toutes réserves, conformément aux propositions que voici:

1. Aux entrepreneurs de service rural et autres services mineurs qui font le travail eux-mêmes et qui sont rémunérés sur une base annuelle, nous nous proposons de verser la rémunération habituelle pour toute la période où le service a été interrompu, moins les dépenses normales d'exploitation qui n'ont pas été contractées pendant la période où le travail n'était pas effectué.

[*Traduction*]

M. le président: Comme il est six heures, il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Selkirk (M. Schreyer), L'agriculture—répercussions biologiques des ondes hertziennes sur les poulets; le député de Moose Jaw (M. Skoberg), la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers—présumé retard de la part des corporations dans la présentation de leurs rapports; le député de Skeena (M. Howard)—les pêcheries—l'établissement par la Russie de droits de pêche au large de la côte du Pacifique.

Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, au moment de l'ajournement, j'en étais à commenter une lettre qui m'avait été adressée par l'honorable ministre des Postes le 7 octobre.

Cette lettre nous informait que le ministre avait l'intention de réduire les montants de salaires qui sont dus aux entrepreneurs qui ont été victimes de la grève des postes l'été dernier et que cette réduction serait en rapport avec les dépenses encourues pour accomplir leur travail en temps normal.

Aussi, je voudrais profiter de cette résolution pour demander à l'honorable ministre de reviser sa décision et de payer tous ces entrepreneurs au taux normal, comme si la grève n'avait jamais eu lieu.

A mon sens, une enquête visant à établir la marge exacte entre les salaires et les dépenses coûterait plus cher que le paiement total des salaires dus à ces citoyens en temps régulier.

Monsieur le président, au début de mes remarques, j'ai félicité l'honorable ministre. A ce stade, j'aimerais lui témoigner ma sympathie car, en fin de compte, occupant le poste de ministre depuis à peine deux mois, il est déjà forcé de tendre la main.

On se rend bien compte qu'il est aux prises avec des frais accrus d'exploitation. Il doit diriger un ministère dont le personnel est disséminé dans toutes les régions du pays. Les employés doivent payer taxes et impôts comme toutes les autres catégories de travailleurs. Des taxes de toutes sortes ont été ajoutées au coût de différents services auxquels le ministère doit avoir recours.

Le ministre doit faire face aux augmentations de salaire réclamées par le personnel qui a dû faire face, depuis quelques années, à

la hausse des taxes, tant fédérales que provinciales, municipales et scolaires. Toutes les taxes, ainsi que les impôts directs et indirects, ont entraîné une augmentation du prix des services essentiels à la bonne marche de ce ministère.

Naturellement, celui qui fournit les services d'une flotte de camions, par exemple, devra considérer que le coût d'exploitation de ses camions a été augmenté, à cause des taxes directes ou indirectes. Le prix des matériaux qui servent à la construction des bureaux de poste ont accusé une hausse qui devait survenir nécessairement avec la nouvelle taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction.

En résumé, monsieur le président, le ministre est aux prises avec le régime qu'il a créé lui-même en collaboration avec ses associés. Le ministre est aux prises avec l'augmentation des tarifs des camionneurs, des chemins de fer et des compagnies de transport aérien.

Le ministre doit faire face au coût élevé de la main-d'œuvre. Il est aux prises avec le coût des loyers des édifices où le ministère n'est pas propriétaire.

L'honorable ministre est également aux prises avec la hausse du prix de la construction, là où le ministère adjuge des contrats à d'autres ministères pour la construction d'édifices dont il a besoin.

Il n'y a pas d'autre solution. Il faut imposer une augmentation des tarifs pour tous les envois postaux à travers le pays. Pour justifier son geste, il nous apprend que les tarifs que nous connaissons présentement avaient été fixés en 1954.

Monsieur le président, si cet argument était valable, justifiable, je crois que le taux des allocations familiales serait augmenté, puisque le taux actuellement en vigueur avait été fixé en 1944.

Le deuxième argument que l'honorable ministre a avancé dans son exposé est à l'effet qu'il veut examiner les méthodes classiques pour en arriver à une amélioration des services.

Monsieur le président, est-ce que cet examen est commencé? Dans le cas de l'affirmative, avec la semaine de 40 heures qui existe déjà pour un bon nombre d'employés des postes, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de mettre à pied toutes les personnes qui travaillent présentement à temps partiel, afin de remplacer celles à qui la semaine de 40 heures permettait de prendre une vacance chaque semaine.

Ce n'est pas un secret pour personne, étant donné que le service des postes était en vigueur le samedi et que certains employés avaient congé le lundi, d'autres, le mardi et d'autres, le mercredi. A tout événement, ces congés-là disparaîtront automatiquement et je répète ma question: Est-ce que les employés à temps partiel devront abandonner leur travail ou a-t-on l'intention de les affecter à d'autres fonctions pour améliorer réellement le service?

L'honorable ministre peut-il nous dire par qui il a l'intention de se faire seconder dans son examen, et si les examinateurs ne sont pas encore désignés, me permettrait-il de lui suggérer de réclamer les services de nos maîtres de poste, car, malheureusement, jusqu'ici, on n'a aucunement fait appel à ces fonctionnaires. Pourtant, ces maîtres de poste sont des personnes sérieuses, honnêtes et consciencieuses, qui possèdent un bagage de 10, 15 et parfois 20 ans d'expérience.

Des ministres sont déplacés, quelquefois. Les députés peuvent être défaits, mais les maîtres de poste demeurent en place avec toutes leurs connaissances et ils ne demandent qu'à collaborer avec le ministère.

Monsieur le président, je suis persuadé que si le ministre a recours à ce groupe de travailleurs experts dans le domaine des postes, l'examen des anciennes méthodes sera de courte durée, car ces fonctionnaires auront vite fait de souligner les points faibles que l'honorable ministre se propose de corriger, au plus grand avantage des usagers des postes canadiennes.

[*Traduction*]

M. McCleave: Monsieur le président, la résolution à l'étude me donne d'abord l'occasion d'adresser quelques paroles aimables au ministre, nouveau venu à la Chambre des communes. Je le félicite d'avoir survécu aux Jeux olympiques qui ont eu lieu à Ottawa cette année dans l'arène politique; je le félicite aussi du fait que le premier ministre ait choisi d'établir des communications avec lui.

Il semble que le ministre soit en rapport avec les excommuniés, car la mesure à l'étude a pour objet, entre autres, ce qu'a recommandé à l'occasion à la Chambre des communes l'ancien député d'York-Humber. Ainsi l'on retrouve dans la doctrine libérale d'aujourd'hui, les hérésies d'hier.

A plusieurs reprises dans ses observations le ministre a fait allusion à la société juste. Cela prouve sans doute que le premier ministre est entré en communication avec lui et, si nous devons en croire la déclaration du ministre, la société juste et les postes vont marcher la main dans la main. (*Applaudissements*)

J'apprécie ces applaudissements car, à mon avis, l'aspect le plus remarquable de la société juste est celui-ci: elle est inflationniste à tel point qu'on a même dû supprimer un télescope astronomique parce qu'il ne pouvait suivre la trajectoire de l'inflation. Le ministère des Postes est l'un des derniers refuges de la pièce de 5c.; mais voilà que maintenant,

même ce refuge va disparaître si l'affranchissement du courrier de première classe est porté à 6c. Oui, le ministre est tout à fait dans le ton de la société juste telle que nous la connaissons aujourd'hui au Canada. Je pensais que, nouveau ministre, il aurait renversé la tendance qui marque depuis quelque temps à la Chambre des communes l'étape de la résolution. Celle-ci, si je ne m'abuse, donne aux ministres l'occasion d'indiquer à la Chambre les frais que comporte telle ou telle mesure législative. La Chambre peut ainsi décider si elle doit accepter ou rejeter ce qu'on lui propose. La résolution est destinée à mettre la Chambre et, partant, les contribuables au courant du montant afférent à la mesure envisagée. Or, comme l'ont fait remarquer les préopinants, le ministre ne nous a donné aucune indication réelle, du moins au cours de sa brève présentation, du coût exact.

• (8.10 p.m.)

Pour être juste envers le ministre, il convient de dire qu'il a dévoilé une partie de ces renseignements tandis qu'il s'efforçait, au cours du débat, de poser des questions à d'autres députés ou d'élever des protestations. Je persiste cependant à croire qu'il aurait mieux valu nous donner ces renseignements dès le début de son discours. Peut-être le fera-t-il avant que l'étape de la résolution ne s'achève.

Soit dit en passant, monsieur le président, si nous devons étudier la réforme de nos procédures sans revenir au but premier du stade de la résolution, c'est là un des points que nous pourrions facilement mettre de côté sans que nous y perdions. (*Applaudissements*)

Si nous revenions à la règle—bien préférable—du passé, le stade de la résolution pourrait peut-être servir à quelque chose. Les députés d'Hillsborough, d'Oxford et d'Annapolis Valley de même que des membres des autres partis d'opposition ont posé des questions sérieuses. La proposition du député d'Hillsborough, appuyée par d'autres, de déférer la question à un comité était excellente à mon avis. Nous avons vu hier à la Chambre comment tous le parlementaires ont été touchés par les événements tragiques qui se passent ailleurs dans le monde, et nous nous sommes empressés d'établir un comité pour qu'il étudie les moyens possibles d'aider les gens qui souffrent de la faim.

Tous les députés, j'en suis sûr, conviennent que s'il est un ministère qui touche profondément la vie des Canadiens, c'est bien le ministère des Postes. Peut-être nulle initiative n'a-t-elle atteint davantage les Canadiens que les déclarations successives couronnées par la présente mesure qui, elle, viendra troubler les habitudes postales des Canadiens. J'ai l'impression qu'elle les incommode. A mon avis, ils n'accepteront pas l'argument du député d'York-Est lorsqu'il a demandé ce que pourrait bien signifier une majoration de 1 ou 2c. Pour certaines personnes, 1 ou 2c. représentent assurément beaucoup. L'argument m'a fait penser que le même raisonnement aurait probablement pu être invoqué par quelque bourreau obligeant mais idiot du Moyen-Âge chargé d'appliquer le tourniquet et qui aurait pu soutenir qu'un simple coup de plus ne serait vraiment pas douloureux du tout. La majoration ne sera probablement pas ressentie par la majorité des Canadiens. Je sais toutefois que, durant la grève des postiers, alors qu'il fallait écouter tant de commentaires sur l'importance du service postal, j'aurais pu dire tout ce que les postes signifiaient pour les citoyens très pauvres qui attendaient des lettres peut-être plus avidement qu'aucun député.

On pourrait user du même argument pour ce qui est de rendre plus difficile aux gens la possibilité d'écrire des lettres: en haussant le tarif de 1 ou 2c., on leur arrache une part d'eux-mêmes. Pour bien des gens, les lettres ont une importance extraordinaire. Certes, le nouveau ministre a manifesté un zèle et une énergie louables, mais ce zèle et cette énergie se sont accompagnés d'une hâte inconvenante à mettre les affaires postales dans ce qu'il imagine être de l'ordre. Pour le ministre, cela signifie, je pense, équilibrer le budget. Pour les députés de ce côté-ci, cela signifie verser plus d'argent en retour de services moindres. Pour la population dans l'ensemble du pays, cela signifie un service beaucoup moindre surtout en fin de semaine.

J'appuie la suggestion du député d'Hillsborough de faire étudier la mesure par un comité. Je souligne que nous n'avons guère de détails sur le projet. Nous n'avons certainement pas été suffisamment informés à l'étape du projet de résolution pour que la mesure nous paraisse justifiée. Nous devrions pouvoir poser des questions aux fonctionnaires. Si nous pouvons, tous ensemble, mettre en commun notre expérience et proposer des méthodes qui permettent de soulager la faim dans une autre région du monde, de même, nous devons certainement posséder un fonds commun d'idées qui nous permettrait de discerner comment le ministère des Postes pourrait surmonter certaines de ses difficultés.

A mon avis, le meilleur résumé de ces problèmes, on le trouve dans le rapport annuel des Postes canadiennes de 1967. Voici un passage tiré de la page 9 de ce rapport:

> Invariablement l'augmentation de recettes que pouvaient donner les réformes administratives, les majorations de tarifs et la hausse du trafic postal a été annulée par l'expansion des services, l'augmentation du personnel et la hausse des frais de main-d'œuvre et de transport.

Il me semble que les parlementaires entreprenants du comité de la Chambre pourraient puiser, dans tous les domaines mentionnés, des idées applicables à nos services postaux. Ils pourraient trouver les éléments de chacun des facteurs que j'ai mentionnés. J'espère que le ministre des Postes pourra répondre aux questions posées et nous dire, en comité, quelle est, à long terme, la portée de ces mesures.

On nous demande d'augmenter de 1 ou 2c. le tarif des lettres, afin qu'il soit uniformisé à 6c. Cela stabilise-t-il les choses? Cette mesure, ajoutée aux autres, règle-t-elle la difficulté que le ministre des Postes s'efforce de surmonter, ou bien prévoit-on que les frais augmenteront encore et que de nouvelles mesures seront nécessaires d'ici un an ou deux? J'aurais voulu entendre le ministre s'expliquer et j'espère qu'au cours du débat il nous confiera ses secrets quant à ses projets à long terme, à l'effet immédiat de ces nouveaux tarifs et à leur effet dans l'avenir.

Une des propositions que présente l'honorable ministre—si je me trompe qu'il me corrige—a trait aux journaux canadiens. Je possède de bons renseignements au sujet des petits hebdomadaires, dont certains ont toujours joui de certains privilèges. Dans un éditorial du *Canadian Weekly Publisher* de juillet 1967, on lit ce qui suit:

> Ainsi, nous estimons généreusement (les chiffres exacts ont été fournis aux autorités responsables des Postes par le comité postal du CWNA) que le ministère des Postes traite gratuitement, au maximum, plus de 500,000 exemplaires par semaine.
>
> Pendant l'année de publication, en tenant compte du fait que la plupart des journaux n'ont pas paru pendant la semaine de congé de la maison d'édition, on a compté 25,500,000 exemplaires. Au tarif d'envoi habituel de 3c. pour les deux premières onces, la perte de recettes annuelles se chiffre, pour le ministère des Postes, à $765,000 au maximum.

• (8.20 p.m.)

Il y a loin entre le $765,000 et le déficit de 97 millions de dollars que le ministre essaie de combler par cette mesure. J'espère que, lors de l'étude du projet de loi, on tiendra compte des problèmes qu'affrontent les propriétaires d'hebdomadaires. Permettez-moi monsieur le président, de citer de nouveau l'éditorial:

> ...le petit journal local n'est guère rentable. Si le propriétaire a de la chance, ce service au public, est rendu possible par les travaux de ville et le commerce de papeterie que fait le journal. L'éditeur continue de publier son journal parce que c'est le seul moyen de faire entendre la voix des gens de la région et de leur donner une identité.
>
> Bien souvent, le petit journal est la seule voix du gouvernement qui, par des communiqués ou des annonces, peut ainsi rejoindre les coins les plus isolés ou les plus reculés du pays. Ainsi, les journaux ne rendent pas seulement service à leurs abonnés mais ils mettent le gouvernement en contact avec ses citoyens.

Je souscris entièrement à ces remarques, monsieur le président. Doter les petites collectivités d'une identité a de l'importance. J'espère que rien de ce que fait le ministre ou de ce qu'on nous demandera ici de faire à l'égard de la loi sur les postes ne nuira à ces secteurs restreints mais importants du journalisme au Canada.

Si le gouvernement veut créer plus de revenus, qu'il me soit permis de proposer un moyen rapide et commode. Qu'il communique donc avec son ami, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Je ne propose pas toutefois que le ministre l'invite ici pour organiser une loterie colossale qui libérerait le ministère des Postes de l'énorme déficit où il est actuellement plongé.

Des habitants d'Ottawa m'ont signalé que l'enveloppe livrée à leur porte les invitant à verser à Montréal l'impôt volontaire—façon élégante de décrire la loterie—porte la mention *Pull out for postal inspection, Tirez pour inspection postale.* Le rabat est enduit d'une colle telle que la chaleur et le ballottement normal du courrier suffisent pour sceller l'enveloppe. Ainsi, les enveloppes sont livrées sans mention d'origine, car M. Drapeau ne met ni noms ni adresses sur les enveloppes, qui ont probablement été expédiées de Montréal comme objets de la deuxième ou de la troisième classe. Elles arrivent cependant dans les boîtes aux lettres du pays comme courrier de la première classe, par suite du procédé de scellage automatique. Je recommanderais au ministre des Postes d'inviter le maire Drapeau à fournir une contribution plus appréciable aux coffres postaux du Canada en ce qui concerne ces demandes.

J'ai fait ressortir quelques points et j'en ferai peut-être valoir davantage à d'autres stades de cette mesure législative. Je le répète, j'appuie la demande fort raisonnable du député d'Hillsborough: nous devrions dès le début adopter une formule qui a bien réussi et déférer cette question à un comité de la Chambre afin que les intéressés aient l'occasion de s'entretenir avec le ministre et ses fonctionnaires de ce que représente certainement pour le peuple canadien le service essentiel d'utilité publique. Personne ne s'opposerait, je pense, à une limite de deux semaines. Il s'agit d'un des plus importants services du Canada qui influe sur la vie de tout le monde.

M. Perrault: Monsieur le président, la plupart des députés ont écouté avec intérêt les arguments présentés par l'opposition au cours de l'examen de ce projet de résolution. Malgré l'éloquence émotive et les méandres du raisonnement des membres de l'opposition, il

est évident que ce projet de résolution est avantageux et même nécessaire. Il s'impose dans l'intérêt des contribuables et les membres de l'opposition le savent bien. Je m'appuie sur les déclarations antérieures des membres de l'opposition quant à la nécessité d'améliorer le rendement de notre service postal.

On nous a entraînés aujourd'hui dans un dédale d'illogismes. (*Exclamations*)

Quelle est la proposition? (*Exclamations*)

Quelle est la proposition?

Une voix: C'est l'orateur génial qui nous parle.

M. Perrault: Il faut, je suppose, monsieur le président, subir tout ce caquetage. (*Exclamations*)

L'opposition semble avoir adopté la devise: «Ne nous embrouillez pas avec les faits, notre décision est prise».

La proposition vise à assurer une certaine justice et une certaine rentabilité dans notre service postal qui s'imposaient depuis des années et elle fait ressortir qu'il est temps d'exploiter les postes sérieusement, compte tenu de l'efficacité et du rendement. Elle est le fruit d'une conviction qui devrait déborder le cadre des consignes partisanes. Pour une fois nous devrions nous efforcer d'assurer l'efficacité d'un service de l'État qui procurera des avantages à tous les contribuables, au lieu de continuer ainsi à chercher la petite bête, ce qui parfois, je pense, déplaît au fond à certains députés.

Une voix: Et Radio-Canada?

M. Perrault: Les déficits énormes des opérations postales sont intolérables et nuisibles à notre économie. Nous savons cela. Néanmoins, les vis-à-vis ont pour but semble-t-il de s'opposer à cette résolution et empêcher tout changement.

Une voix: Qu'en savez-vous?

M. Perrault: Le 29 septembre 1967, le député conservateur de Lambton-Kent a fait ici même la déclaration suivante qu'on peut lire à la page 2687 du hansard:

> En fait, on demande aux Canadiens de subventionner la manutention du courrier de deuxième classe. Pendant combien de temps encore les Canadiens pourront-ils, sans succomber, accepter une inflation croissante dans le coût des affaires et, simplement, dans celui de la vie?
>
> [M. Perrault.]

Telle était la position exprimée ici même par le parti conservateur, il y a un an.

M. Nowlan: Le député me permettrait-il une question?

M. Perrault: Non. (*Exclamations*)

M. Nowlan: J'aimerais poser une question au député.

Une voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nowlan: Le député de Burnaby-Seymour me permettrait-il une question? Aurait-il peur?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: Je rappelle au député que le représentant de Burnaby-Seymour a la parole.

M. Nowlan: A-t-il peur de ma question?

Des voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Règlement.

• (8.30 p.m.)

M. Perrault: Nous avons entendu l'appel tragique du parti conservateur l'an dernier: Combien de temps encore les Canadiens peuvent-ils accepter des frais inflationnistes d'exploitation et survivre. Combien ont parlé du pauvre contribuable canadien?

M. Nowlan: Asseyez-vous.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Nowlan: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. le vice-président: A l'ordre. Le député voudrait-il se rasseoir. Selon une règle du comité de la Chambre, aucun député n'a le droit d'en interrompre un autre durant son discours.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le vice-président: Aucun député n'a le droit d'en interrompre un autre, à moins que le député qui a la parole ne permette à celui qui l'a interrompu de lui poser une question. Le député de Burnaby-Seymour n'a pas jusqu'ici accordé cette permission.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Annapolis Valley a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Nowlan: Je n'avais pas du tout l'intention d'interrompre le député de Burnaby-Seymour. Je voulais seulement demander au député...

M. Whelan: Monsieur le président...

M. Nowlan: Le secrétaire parlementaire vient d'une circonscription où l'on fait la culture des tomates, mais c'est le poisson qui l'intéresse en l'occurrence. Je voulais seulement demander au député de Burnaby-Seymour s'il me permettait de lui poser une question, monsieur le président.

M. le vice-président: Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. MacEwan: Le secrétaire parlementaire interrompt de nouveau.

M. Whelan: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je tiens à informer la Chambre que ce député vient d'une région qui possède aussi l'usine de traitement du poisson d'eau douce la plus grande du monde.

M. le président suppléant: Il ne s'agit pas d'une question de privilège, et je demande la collaboration du comité en l'occurrence.

M. Perrault: Si le député d'Annapolis Valley veut bien m'expédier une lettre, je m'occuperai de son problème.

M. MacEwan: Voilà le soi-disant premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. Perrault: Certains membres de l'opposition devraient apprendre à se crisper dans leur fauteuil.

Monsieur le président, je signale à la Chambre que nous avons entendu des sophismes politiques énoncés par l'opposition cet après-midi. Pourquoi le parti conservateur avait-il raison de proposer en 1967 des changements dans le tarif des objets de la deuxième classe, alors que l'opposition officielle s'oppose en 1968 à l'initiative du ministre de réaliser cet objectif?

L'hon. M. Monteith: C'est inexact.

M. Perrault: Voyons le compte rendu; comment déterminer autrement la valeur des arguments de l'opposition? C'est ce qu'a dit le député l'année dernière. Il a dit que les Canadiens devaient fouiller toujours plus profondément dans leur gousset. D'après lui, les Canadiens ne pourront supporter beaucoup d'autres semaines comme celle qu'ils viennent de passer. L'opposition a la chance ce soir de réaliser la réforme qu'elle préconisait en appuyant la mesure dont la Chambre est saisie...

L'hon. M. Monteith: Un peu de service, s'il vous plaît.

M. Perrault: ...et qui vise à mettre en œuvre les réformes qu'ils exigeaient ici même il y a à peine quelques mois. Certains porte-parole de l'opposition nous disent que la mesure va jouer contre les humbles. (*Applaudissements.*)

Ces applaudissements nous font presque croire que pour les membres de l'opposition, un déficit de près de 100 millions de dollars est un immense avantage pour les gens peu fortunés.

M. Nowlan: Et Radio-Canada?

M. Perrault: L'inflation et les déficits incontrôlables nuiront bien davantage au peuple canadien que des réformes qui obligeraient les usagers du service postal à payer pour ce service. Celui-ci est une industrie du secteur tertiaire. Il ne relève pas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; il ne s'agit pas de développement régional; on ne peut le comparer au régime d'assurance frais médicaux. Il s'agit d'une industrie du secteur tertiaire et d'un des services postaux les plus efficaces au monde. Le gouvernement dit simplement qu'il est temps de rendre ce service rentable. (*Applaudissements*)

Les membres de l'opposition ont prétendu également que cette mesure nuirait aux entreprises commerciales. Je ne répéterai pas ici les réponses qui ont été formulées. Moi aussi, je reçois de la réclame sans adresse et, à mon avis, il est temps que ces envois fassent leurs frais.

M. McGrath: Le député les mérite bien.

M. Perrault: Le gouvernement tente, entre autres, de proposer des mesures pour combattre l'inflation. Les mêmes députés qui sont si éloquents lorsqu'il s'agit de justifier les déficits des postes sont ceux qui, lundi matin, diront à la Chambre et à la presse combien déplorables sont les déficits budgétaires. Ce sont eux qui promettront une telle réforme dans leur circonscription.

M. Nowlan: La vérité est qu'il y a un déficit.

M. Perrault: Ils diront, n'est-il pas tragique que nous ayons cet énorme déficit budgétaire. Et pourtant, lorsqu'on leur demande de voter une mesure qui combattra l'inflation et les déficits, ils ne veulent pas l'appuyer.

M. MacEwan: Le député dit-il que cette mesure permettra de combattre l'inflation? Quelle sottise.

M. Perrault: Nous devrions tous appuyer les mesures qui ont pour but de faire payer les services par l'usager. C'est une façon de venir en aide aux petites gens.

M. MacEwan: Tournez la page.

M. Perrault: Certains députés ont laissé entendre que le service postal était peu efficace sous certains rapports. Et pourtant, la Commission Glassco a loué en termes très flatteurs le service postal canadien. Dans une analyse du ministère des Postes, la Commission Glassco a rendu hommage au travail du ministère, comme en fait foi le rapport Glassco dans son troisième volume, à la page 317. En voici un extrait:

> Le ministère des Postes a atteint un degré remarquable d'efficacité.

Et pourtant, d'aucuns soutiennent qu'on devrait extirper les insuffisances dans le service et réorganiser le ministère avant de tenter de modifier les tarifs postaux. Il aurait été plus facile pour le nouveau ministre des Postes et pour le gouvernement actuel de maintenir le statu quo, de défendre la structure archaïque des tarifs et de refuser d'agir dans un domaine où la nécessité se faisait sentir depuis longtemps. Je suis certain de parler au nom de la majorité à la Chambre en disant que c'est tout à l'honneur du ministre d'avoir pris des mesures positives afin de rendre encore plus efficace un des meilleurs services postaux du monde.

M. Nowlan: On paye plus, on obtient moins.

M. Perrault: On fait ici un effort courageux pour asseoir des principes de saine économie à l'égard d'un service vital pour le pays. Ce débat devrait être dépolitisé.

[M. McGrath.]

M. Nowlan: Pourquoi l'honorable député le politise-t-il?

M. Perrault: Un des fondateurs de la Confédération, qui était conservateur a un jour dit ce qui suit:

> Dans l'abstrait, le contribuable canadien peut applaudir à l'austérité économique, mais rien ne lui répugne davantage dans la pratique.

Voici donc le cas idéal. La thèse abstraite de l'opposition, c'est que des économies s'imposent.

• (8.40 p.m.)

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le président; selon un article bien connu du Règlement de la Chambre, un député qui cite un texte quelconque doit dire qui en est l'auteur. Or, il y a eu bien des Pères de la Confédération et bien des pères, passés et actuels, de la théorie conservatrice. J'aimerais savoir à quel auteur le député de Burnaby-Seymour a emprunté sa citation.

M. Perrault: Pour être agréable au député, je signale que le passage est extrait de la page 141, volume II, des Mémoires de Macdonald (1894).

M. Nowlan: Le vieux maître.

M. Perrault: J'aimerais terminer en résumant mon argumentation. Tout d'abord, le ministère des Postes n'est pas comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ni comme le programme du développement régional, il n'a rien à voir aux soins médicaux, c'est un service que les gens s'attendent à payer. La population bénéficie d'un bon service postal et elle s'attend à payer pour obtenir un bon service.

Que le courrier de deuxième classe soit subventionné jusqu'à concurrence de 78 p. 100 par les contribuables et que les Canadiens ne récupèrent que 22 p. 100—et beaucoup d'eux sont des gagne-petit au sort desquels les députés s'intéressent—que le ministère des Postes accuse un déficit de près de 100 millions de dollars, que des réformes doivent être instaurées dans les tarifs de première et de deuxième classes pour frayer la voie à des réformes nécessaires dans les tarifs du courrier de troisième classe, voilà autant de preuves accablantes de la nécessité d'une réforme dans ce domaine. Nous devons donner aux tarifs postaux et au service postal le rythme du XX^{e} siècle. Si les membres de l'opposition veulent rendre service aux Canadiens ce soir,

ils appuieront le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Rynard: Tout d'abord, monsieur le président, je veux féliciter le ministre des Postes de sa nomination. Cela fait, je voudrais lui rappeler qu'il occupe un siège dont beaucoup d'occupants sont morts: un par an, au cours des huit dernières années. Je ne sais s'il se rend bien compte du grand risque qu'il prend, surtout en proposant ce bill. J'ai écouté le député de Burnaby-Seymour avec grand intérêt. Je ne sais trop s'il voulait se mettre en évidence ou s'il cherchait à se convaincre du bien-fondé de l'attitude qu'il avait adoptée.

J'aimerais aussi féliciter le ministre de s'être penché à nouveau sur les griefs du facteur rural. Il semble avoir suivi non seulement le conseil des députés de l'opposition mais encore celui des députés ministériels et avoir reconnu l'injustice de la décision qu'il avait d'abord prise. Je tiens à le féliciter, car cela grandit un homme d'être capable de reconsidérer certains faits et de décider ensuite de ce qui est bon et juste. Le ministre a déjà fait beaucoup, selon moi, pour redresser la situation, mais il n'a toujours pas autorisé le plein dédommagement des facteurs ruraux. Les déductions s'appliquent à l'essence, à l'huile et aux autres choses dont ils ont besoin. J'espère qu'il n'entend pas établir ces déductions selon le nombre de milles parcourus et compter aux entrepreneurs 7 c. le mille pour un trajet qu'ils n'ont pas parcouru.

J'éprouve beaucoup de respect pour les postiers, ceux qui travaillent dans les bureaux comme à l'extérieur. Ils doivent observer un régime assez rigoureux; certains d'entre eux sont même épiés pendant qu'ils travaillent. Ceux de l'extérieur doivent braver le climat et certains éléments de risque, les intempéries, comme aussi la bousculade et les surcharges dues aux usagers à certaines époques de l'année. Cela dit, j'ajoute qu'à mon avis la grève de juillet n'était pas nécessaire. J'estime que le Parlement doit en assumer, en partie, la responsabilité. Depuis 1956, on a signalé tant et plus les réformes qui s'imposent au ministère des Postes. Autrement dit, les postiers ont été acculés à la grève. Le gouvernement actuel, et, dans une certaine mesure, ses prédécesseurs doivent se reprocher la situation actuelle.

Selon moi, il ne convient pas de donner aux employés d'un service essentiel, tel le service des postes, le droit de grève. Le caractère essentiel même de leur service, je crois, leur interdit ce droit. Je me ferai mieux comprendre en vous racontant un incident qui m'est arrivé à New York au cours de l'été. Un médecin-chirurgien me dit, alors que nous avions une grève postale au Canada, j'ai envoyé un rapport pathologique à l'un de mes malades de Montréal, mais le rapport a fait demi-tour à la frontière, faute de livraison du courrier. Il s'agissait d'un cas critique, et la même chose pourrait vraisemblablement arriver sur toute la frontière, de l'Atlantique au Pacifique. On avait décelé l'existence de cellules cancéreuses dans l'échantillon prélevé sur le malade; il fallait donc que le rapport lui parvienne sans délai. Nous nous demandions quoi faire, quand j'eus une idée: Pourquoi ne pas lui envoyer un télégramme et lui demander de vous téléphoner, lui ai-je dit? C'est ce qu'il a fait, car ces rapports étaient confidentiels. Si je relate cette histoire, c'est que, peut-être, dans bien d'autres cas, les rapports n'ont pu arriver à destination avant la fin de la grève. Il n'y a pas de quoi rire. Ce pourrait être une question de vie ou de mort.

La grève a aussi atteint les retraités et les bénéficiaires de l'assistance sociale. Ces personnes vivent à la petite semaine, et si elles ne reçoivent pas leur chèque, elles en souffrent. Il ne faut pas oublier non plus la baisse des affaires et la perte de commandes. Des millions de dollars ont été perdus pendant la grève. Par conséquent, le ministre des Postes et le gouvernement sont responsables de la grève, il n'y a pas à en sortir. Le ministre ne peut le nier. Si ces employés avaient été traités de façon juste et honnête, il n'y aurait pas eu de grève. Il nous revient, il revient au Parlement, de veiller à ce que ces employés soient traités de façon équitable, honnête, de sorte qu'il n'y ait plus de motif de grève. A notre époque, il doit sûrement y avoir moyen de réunir employés, employeurs et un arbitre impartial pour en arriver à une décision juste. De fait, je tiens le gouvernement responsable de la grève parce qu'il n'a pas corrigé les faiblesses signalées dans le passé.

Pour expliquer la majoration des tarifs postaux le ministre a parlé de l'augmentation des coûts. Le ministère des Postes, doté de tous les ordinateurs et perfectionnements technologiques actuels, n'aurait-il pas pu triompher de cette augmentation des coûts? Ce n'est pas une excuse valable. Si les entreprises qui exercent leur activité au Canada se laissent distancer par la hausse des coûts, c'en est fini d'elles. Nul ne le sait mieux que le ministre

des Postes, détenteur d'un diplôme en économique. D'après lui, 80 p. 100 des transactions postales ont lieu pendant cinq jours de la semaine. Si le service est réduit, un sur cinq des usagers des services postaux s'en ressentira, ce qui représente un groupe assez important de la collectivité. Ainsi le courrier posté le vendredi ne sera pas livré avant le lundi suivant, surtout dans les zones rurales.

On propose maintenant d'user de mesures rétrogrades au ministère des Postes en augmentant les seuls frais d'affranchissement de première classe de 8.5 millions de dollars. Le ministre des Postes et le député de Burnaby-Seymour se rendent parfaitement compte que l'augmentation des coûts, contre laquelle nous avons mis le Parlement en garde bien avant et depuis l'arrivée du député, entraîne l'inflation. Le ministre des Postes l'accentue car où allons-nous bien trouver les fonds pour acquitter le montant de 8.5 millions si nous n'augmentons pas les frais exigés des particuliers ou des entreprises qui utilisent les services postaux? C'est de l'inflation.

• (8.50 p.m.)

Les mandats-poste ont aussi augmenté. Ils ne sont plus concurrentiels, paraît-il; il est plus facile et plus économique de faire un chèque. Le ministère des Postes n'est pas, semble-t-il, assez compétent pour en tirer un profit. Le ministre des Postes est un être brillant en science économique, et je me demande pourquoi il doit adopter cette mesure rétrograde au lieu de chercher à accroître l'efficacité de son ministère pour surmonter cette difficulté.

Des gens m'ont écrit, monsieur le président, pour s'opposer à la mesure qu'il envisage. J'ai lu aussi beaucoup d'articles désapprobateurs dans les journaux. Le ministre des Postes a admis aujourd'hui que la presse lui est favorable ou défavorable, selon les journaux qu'il lit. J'aimerais donner lecture d'un article que j'ai reçu par la poste hier. Il s'intitule: «More 'go', less 'no' is what post office needs». Le voici:

L'annonce, par le ministre des Postes, M. Kierans, que le courrier ne serait plus livré le samedi, à compter du 1er février, est tout simplement la dernière d'une longue suite de mesures rétrogrades par lesquelles les postes ont graduellement diminué la qualité de leurs services.

Le ministre des Postes sait sans doute mieux que moi que l'affranchissement à deux sous est entré en vigueur il y a déjà longtemps. Avant cela il en coûtait environ $1 pour expédier une lettre. En général c'était le destinataire qui payait non pas l'expéditeur. La pauvreté était telle à l'époque que, d'après l'écriture sur l'enveloppe, on payait $1 ou on retournait la lettre au bureau de poste. Elle était gardée aux rebuts et finalement retournée à l'expéditeur. C'était une drôle de façon de faire fonctionner la poste. Puis on a essayé l'affranchissement à deux sous et le ministre des Postes sait ce qui est arrivé. Le courrier a augmenté énormément, si bien qu'aujourd'hui la Poste britannique est devenu un des meilleurs systèmes du monde et, comme le ministre des Postes le sait bien, elle fait ses frais.

Cet article, monsieur le président, est intéressant; je poursuis ma lecture:

Les Canadiens n'ont éprouvé de réduction aussi radicale du service, alliée à une augmentation aussi marquée du coût, dans aucun autre domaine...

Le ministre des Poste n'est pas ici depuis bien longtemps, mais il fait déjà une réputation. Quelle réputation!

...dans aucun autre domaine, les Canadiens ne paient tellement plus pour tellement moins.

Leur façon négative d'envisager ce récent problème de financement est bien caractéristique de l'attitude défaitiste des autorités postales canadiennes. Devant une décision de principe, les dirigeants de la poste canadienne optent invariablement pour la suppression pure et simple ou la réduction des services, au lieu de chercher à les améliorer et à les moderniser, et trouver de nouvelles sources de revenu. Il s'ensuit que les Canadiens, en cette époque d'expansion et d'accélération, ont un service postal plus lent, moins fréquent et moins commode que n'en avaient les générations précédentes qui vivaient à une époque plus mesurée, paraît-il.

Comme l'a montré une récente enquête faite dans le monde entier, les habitants de la campagne anglaise disposent de services supérieurs au meilleur qu'on puisse trouver dans une ville dite moderne comme Toronto. En outre, les habitants de capitales de nombreux pays disposent d'un service postal dont la portée, la rapidité et la fréquence surpassent les rêves les plus extraordinaires des Canadiens.

La différence d'attitude entre les Postes canadiennes et celles de pays plus avancés peut être constatée dans les annonces des journaux britanniques. Les Postes britanniques achètent des annonces pour inciter le public britannique à faire un meilleur usage de leurs possibilités en insistant sur le caractère économique du service en question, comme sur la rapidité et la commodité de ce moyen qui fournit des recettes proportionnelles au volume du courrier.

Comment le gouvernement pourra-t-il faire de même si l'on songe à la voie qu'il suit actuellement?

Au contraire, les Postes canadiennes n'achètent des annonces que pour avertir les Canadiens des réductions de service, pour leur signifier avec autorité les dates limites (le courrier de Noël ne sera pas livré s'il est posté après telle ou telle date) ou pour les avertir qu'une nouvelle catégorie de courrier ne sera pas acceptée. Malgré tout cela, les Canadiens paient un tarif exorbitant qui a augmenté à mesure que la qualité des services a diminué. Peut-être une pareille politique ne fait-elle que refléter une conception officielle de la poste selon laquelle l'idéal visé consiste à supprimer toute forme de courrier à des frais énormes pour le public.

Il est temps de changer tout cela. Il est temps de faire entrer la poste dans le vingtième siècle.

[M. Rynard.]

C'est ce que j'avais espéré que ferait ce nouveau ministre des Postes.

Il est grand temps qu'on instaure de nouveaux procédés, qu'on utilise la technologie de l'ère des ordinateurs, afin de réduire les frais et d'accélérer le service. Il est grand temps que le ministère des Postes fasse aggressivement campagne pour arriver à de nouvelles normes de revenu et de service. La seule façon d'y parvenir, c'est de faire venir, au ministère, du monde des affaires, de nouveaux administrateurs . . .

Nous y avons fait entrer un homme d'affaires, et j'espère qu'il sera convaincu.

. . . de remplacer les dirigeants actuels de notre régime postal. Ce n'est qu'en écartant ces vieilles badernes aux idées archaïques, aux vues bornées et aux horizons rétrécis, que nous pourrons moderniser notre service postal suivant des normes dignes de notre grand pays en pleine croissance.

Le ministre des Postes aimerait sûrement entendre d'autres satires éditoriales de ce genre, car elles sont très intéressantes.

En terminant, monsieur le président, je signale que l'abolition des livraisons des facteurs ruraux, le samedi, augmente les frais d'exploitation et que la question est vraiment digne d'examen. Le facteur rural est tout disposé à travailler, mais on va le priver maintenant d'une journée de service. Il a besoin d'un véhicule moteur et doit le garder en état de marche pour six jours, mais il lui faudra maintenant ne s'en servir que pendant cinq jours.

Le ministre des Postes a parlé de la possibilité de fusionner les routes rurales. Je ne sais de quelles routes il voulait parler, mais parmi celles que je connais, il y en a qui comptent jusqu'à 300 ou 400 usagers. Avec la fusion de deux routes comme celles-là, il faudrait livrer le courrier au rythme de 60 à 80 usagers à l'heure durant une journée de dix heures. Je ne prétends pas que ce soit la règle générale, mais certaines routes rurales comptent effectivement ce nombre d'usagers surtout dans les centres touristiques en été. Si le ministre des Postes n'est pas au courant de la chose, je me ferai un plaisir de le renseigner.

Supposons que certaines routes soient fusionnées et que l'on réduise le service. Le courrier sera expédié au bureau de poste à 10 heures du matin et sera classé vers 11 heures ou midi. Quand le facteur sera de retour monsieur le président, ce sera pour lui l'heure du dernier repas et du coucher. Si le ministère des Postes est incapable de refréner les frais en recourant à de nouvelles méthodes, il nous faudra examiner plus attentivement encore la situation de cette vache sacrée. Nous donnons, sans ergoter, 150 millions de dollars à la Société Radio-Canada. Nous donnons également des fonds aux transports et à d'autres ministères. Ce sont des millions de dollars que nous faisons pleuvoir sur eux.

• (9.00 p.m.)

Le ministre des Postes essaie d'équilibrer son budget avant d'avoir eu l'occasion d'étudier les problèmes de son ministère. On aurait cru qu'un homme aussi intelligent et expérimenté aurait introduit des nouvelles méthodes pour réduire les frais. Après tout, nos retraités ne peuvent se permettre de téléviseurs en couleur et le luxe de faire des voyages en avion, mais ils aiment bien correspondre avec leurs amis. Il n'y a pas longtemps j'ai vu dans un foyer pour vieillards, quatre vieux consacrer deux heures ou plus à leur correspondance. Pour eux, écrire des lettres à leurs amis et avoir de leurs nouvelles c'était un des plaisirs de la vie.

Je suis convaincu que le ministre n'a pas étudié le problème suffisamment, ni avec assez de soin. Espérons qu'après l'étape de la résolution, le ministre approfondira le problème et y appliquera les solutions qu'il est sûrement capable de trouver.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je m'associe aux députés qui ont déjà pris part au débat pour souhaiter la bienvenue à la Chambre au ministre des Postes. Il doit trouver que nous exprimons la chaleur de notre accueil de façon bien étrange; au fond, nous aimerions faire de lui, dès le départ, un membre du club, en combattant sa première mesure.

Une voix: Il finira par s'y habituer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre le sait: nous trouvons qu'il nous demande beaucoup à la fois; nous sommes appelés à voter sur une partie de ses demandes, mais non pas sur l'autre. A notre avis, le tout se résume à des frais accrus et des services diminués; par conséquent, cela ne nous plaît pas et, au point où nous en sommes, nous comptons nous opposer à son adoption.

Le député d'Hillsborough a recommandé que cette question soit déférée à un comité permanent de la Chambre. Sa proposition a du mérite, je pense. Si de solides arguments d'ordre social et économique militent en faveur de cette mesure, ce dont je doute, il serait peut-être bon que les fonctionnaires qui sont capables de les présenter puissent le faire devant les membres du comité permanent. Je suis convaincu que si le ministre nous assurait qu'on procéderait ainsi, le débat sur la deuxième lecture serait très court. Nous ne tiendrions pas à le faire traîner si cette question pouvait être étudiée par un comité permanent de la Chambre.

Les arguments en faveur des modifications proposées par le ministre des Postes—d'une part la majoration des tarifs, et, d'autre part, la diminution des services—se fondent sur

deux clichés jumeaux. Nous les avons entendus tous deux plusieurs fois ce soir. Le premier, c'est que le service postal doit faire ses frais. Le second fait état d'un déficit de 100 millions de dollars qu'il faut combler, et, naturellement, l'unique solution consiste dans la majoration des tarifs du service postal.

Je m'arrête un moment sur le premier cliché, même si des collègues qui m'ont précédé l'ont abordé, et que d'autres le feront sans doute plus tard. Malgré ce qu'a dit tantôt le député de Burnaby-Seymour, le service postal ne diffère pas d'autres services du gouvernement. Plusieurs services offerts à tous les niveaux par le gouvernement ne font pas leurs frais: ils ne recueillent pas directement des recettes aussi élevées que leurs frais. Cependant, ces services sont excellents pour la collectivité en général, pour la société, pour le pays, et dès lors, à la longue, ils nous sont profitables même si, en comptabilité réelle, ils semblent déficitaires.

En ce qui concerne le gouvernement, l'éducation ne fait pas ses frais; en fait, elle entraîne des dépenses et ne rapporte rien. Pour la vie du pays, par contre, elle rapporte au centuple. La défense nationale n'est pas rentable non plus, mais elle est là quand nous en avons besoin. Il en va de même pour une foule de services. Qu'on essaye d'imaginer un pays sans service postal, sans communications, et l'on comprendra à quel point notre vie en serait appauvrie. En d'autres mots, la valeur d'un service postal est incomparablement plus grande que le déficit qui peut résulter de l'échelle des tarifs actuelle. Le ministre des Postes ne doit donc pas espérer nous voir gober sa mesure législative en ne cessant de nous répéter, lui et ses partisans, que le service postal doit faire ses frais.

Le second de ces clichés jumeaux a été utilisé avec vigueur tantôt par le député de Burnaby-Seymour. Il a dit: «Voilà; nous avons un déficit de 100 millions de dollars. Il faut le combler. Peut-on s'y prendre autrement qu'en majorant le tarif postal?» Il a critiqué l'opposition parce qu'elle s'opposait à cette façon de récupérer les pertes, comme si le déficit nous plaisait ou comme si nous voulions que le pays ait une balance déficitaire.

Il y a bien d'autres services gouvernementaux qui accusent un déficit et pour lesquels on a dû prélever de nouvelles recettes. Toutefois, comme il s'agit de services, nous reconnaissons qu'il est juste de combler le déficit en allant chercher de l'argent non seulement chez les usagers, mais chez tous les contribuables. J'ai essayé de me souvenir de ce que le ministre des Postes a dit au sujet du rapport de la Commission Carter. Il me semble qu'il s'y est intéressé à un moment donné et qu'il a dit que c'était un document utile. De toute façon, je le lui recommande à l'appui de l'argument selon lequel la meilleure façon de payer pour ces services n'est pas de demander aux usagers de ces services d'en faire directement les frais, mais de lever une contribution selon les moyens de chacun parce que tous en profitent.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le ministre des Postes et d'autres ont dit que certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, défendions le secteur des affaires, car nous ne voulions pas qu'il paie davantage pour le courrier de première classe. Je puis vous assurer que nous ne défendons pas le monde des affaires. Si le déficit est de 100 millions, nous voulons le combler en augmentant les impôts, en mettant à exécution le rapport Carter. Nous pensons que ceci vaut mieux que d'imposer un droit supplémentaire de 1 ou 2 cents sur toutes les lettres de la première classe qui sont écrites dans notre pays, que l'expéditeur soit un homme d'affaires, une ménagère, un retraité ou qui que ce soit. Ce n'est ni plus ni moins que l'impôt regressif.

Je pense donc, maintenant que l'excitation de la dernière demi-heure est tombée, qu'à la vérité, l'idée de vouloir que le service postal fasse ses frais et qu'il faille combler ce déficit en majorant de 1 ou 2c. le tarif des objets de la première classe, n'est guère valable. Cependant, j'accepte la proposition du député de Hillsborough de déférer la question à un comité permanent qui pourra l'aborder et l'étudier un peu plus rationnellement que nous ne l'avons fait aujourd'hui à la Chambre.

J'aimerais soulever trois autres points sur lesquels je ne m'attarderai pas indûment. Tout d'abord, nous trouvons qu'il est inutile et injuste de porter à 6c. le tarif postal sur le courrier de première classe. Il s'ensuivrait, pensons-nous, des difficultés non pas pour les commerçants—bon nombre d'entre eux peuvent très bien le payer—mais pour une foule de gens, même s'ils n'écrivent que peu de lettres en un mois ou en une année.

• (9.10 p.m.)

Nous croyons également que le gouvernement est illogique lorsqu'il prétend obliger le service de faire ses frais et qu'il affirme ensuite qu'une lettre expédiée d'un côté de la rue à l'autre ou d'un bureau de poste rural à une boîte postale à quelques centaines de pieds de distance devrait être affranchie au même tarif qu'une lettre expédiée de Vancouver à Saint-Jean. Si on défend un certain aspect du principe, pourquoi en écarter un

autre? Nous croyons que le principe général du taux de 6c. ou celui d'appliquer au courrier de la première classe le même taux d'un bout à l'autre du pays est faux et, par conséquent, nous nous prononcerons contre cette résolution.

Nous soupçonnons que, dans un autre domaine, on essaie de nous entortiller. Je signale que le ministre n'a pas encore fourni de précisions sur les tarifs du courrier des deuxième et troisième classes. Nous avons prétendu à maintes reprises que la réclame sans adresse devrait couvrir ses frais. Nous croyons que les grands journaux, les catalogues des grands magasins et ainsi de suite devraient faire leurs frais. Le ministre ne devrait pas demander à ceux qui expédient des objets de la première classe de payer davantage pour combler les déficits qu'entraîne le transport des autres classes de courrier.

Par ailleurs, nous estimons que le ministre n'agit pas équitablement, car il ne fait aucune différence entre les diverses catégories de courrier de deuxième et de troisième classes. Par exemple, il faudrait tenir compte des organizations de charité, de groupements comme la société des amputés de guerre, qui a sans aucun doute écrit à ce sujet aux députés, comme elle m'a écrit à moi-même, et d'autres organismes encore qui bénéficient d'un tarif postal inférieur au tarif de première classe. Il est injuste, à mon sens, de les mettre à la même enseigne que ceux qui envoient des journaux, des catalogues et de la réclame sans adresse. Certaines organisations auraient droit à un traitement spécial. On pourrait en dire autant des cartes de Noël. Somme toute, la coutume d'envoyer des cartes de Noël est une tradition chez nous, et en mettant les cartes de Noël dans la même catégorie que le courrier dont le tarif sera augmenté, on montre bien qu'il n'a pas été tenu compte des différentes espèces de courrier.

A cause du libellé de la loi sur les postes, nous ne pouvons voter que sur les propositions qui touchent le tarif de la première classe; nous ne pouvons voter sur les autres tarifs qui sont visés dans les dispositions générales de la loi. Le ministre nous a dit, l'autre jour, qu'il voulait faire de temps à autre des déclarations de ce genre, de sorte que, au moment de la présentation de la loi, nous en aurions une idée d'ensemble. Cependant, aujourd'hui, tandis qu'un de mes collègues parlait, l'honorable représentant a laissé entendre qu'il abordait des questions étrangères au projet de résolution. Cela montre que le ministre a la haute main sur certaines dispositions et sur certains tarifs. Il peut se moquer de nous à la Chambre des communes même. Il ne doit demander l'approbation du Parlement que sur deux ou trois points, dont, par exemple, le tarif de la première classe. Cela milite fortement en faveur de l'idée émise par le député d'Hillsborough, soit qu'il conviendrait de déférer toute la mesure à un comité permanent pour qu'elle soit examinée à fond en présence des fonctionnaires du ministère qui répondraient aux questions et nous feraient connaître la théorie sur laquelle reposent ces décisions.

J'ai aussi un mot à dire au sujet de la proposition de réduire le service postal à cinq jours par semaine. Le député d'York-Est a donné à entendre que ce n'était que pour une période d'essai et que, si cela ne marchait pas, on rétablirait le service de six jours. Ce n'est pas la première fois que nous entendons cela. Le ministre des Postes ne l'a pas dit, car il sait que si on abandonne le service de six jours, ce sera pour longtemps. Nous comprenons que les employés veuillent la semaine de cinq jours. Les employés des postes travaillent ordinairement cinq jours par semaine, et j'espère qu'ils auront éventuellement la semaine de quatre jours ou, si cela ne se peut, l'année de sept ou huit mois de travail. Nous sommes partisans de ce genre de progrès, et cela viendra.

Je crois toutefois que cela donnera lieu à bien des ennuis que les lettres, mises à la poste le vendredi, n'arriveront au destinataire que le lundi. Le ministre des Postes devrait penser aux congés qui tombent un lundi. Dans ces cas, les lettres postées le vendredi ne seront pas livrées avant le mardi. Nous nous préparons bien des ennuis en imposant le service de cinq jours par semaine.

Voici une autre disposition de la loi sur les postes, que je trouve répréhensible. Le ministre doit soumettre au Parlement une augmentation du taux de première classe, de 50 p. 100 dans le cas du courrier local et de 25 p. 100 dans le cas du courrier pour l'extérieur. Mais il n'est pas tenu de nous soumettre une proposition encore bien plus radicale: la diminution du service à cinq jours par semaine. Il doit s'en réjouir, vu le mal qu'il a à faire voter la hausse par le Parlement. Mais, sûrement, le démocrate que je devine en lui doit trouver étrange cette situation où il n'a qu'à annoncer la semaine de cinq jours. Le Parlement peut se plaindre par les porte-parole des

partis de l'opposition, mais il trône en grand patron et il peut faire entrer cette mesure en vigueur. Cette manière d'agir ne lui convient sûrement pas.

Je pourrais ajouter aussi qu'en mettant fin au service général de livraison du courrier le samedi, on forcera beaucoup de gens à débourser des sommes supplémentaires pour expédier des communications importantes. Le ministre nous a dit qu'un service spécial de livraison sera disponible le samedi et le dimanche. N'est-il pas probable que beaucoup de gens devront avoir recours à ce moyen de livraison plus coûteux? A tout prendre, nous estimons que réduire la livraison à cinq jours par semaine est une mesure rétrograde à laquelle le ministre ne devrait pas donner suite.

Je répète que je n'ai pas tenté de participer au spectacle dont nous avons été témoins plus tôt. Il s'agit d'une très grave question. Dans l'ensemble, la mesure vise à augmenter les taux et à réduire les services. Comme nous n'approuvons pas l'ensemble de la mesure, nous sommes obligés de voter contre les dispositions dont nous sommes saisis pour protester contre la proposition tout entière. J'espère que le ministre consentira à ce qu'après la deuxième lecture, si c'est impossible plus tôt, le bill soit déféré au comité pour une étude plus approfondie. Nous voterons contre cette mesure rétrograde.

• (9.20 p.m.)

[*Français*]

M. Matte: Monsieur le président, je ne suis pas d'avis évidemment, qu'il est opportun d'augmenter le tarif postal, comme le propose actuellement l'honorable ministre des Postes (M. Kierans).

Il faudrait considérer que ce service est un des services les plus populaires que nous avons actuellement au pays, en ce sens que tous les gens ont au moins la possibilité de l'utiliser à un prix vraiment raisonnable.

Compte tenu de la politique du gouvernement qui, depuis quelques semaines, tend à couper, à imposer des restrictions ici et là, on aurait pu s'attendre qu'à la suite de la diminution de certains services, le ministère des Postes offre même à toute la population du pays une diminution de tarif d'un sou au lieu d'une augmentation. Mais cela ne semble pas être l'intention du gouvernement.

Il faudrait peut-être trouver une autre solution que celle d'augmenter ce tarif, et je pense qu'on pourrait peut-être chercher les véritables causes du déficit du ministère. Lorsque, dans le rapport annuel des Postes de 1968, on nous dit que plusieurs frais d'autres ministères ont été mis au compte des postes canadiennes, cela explique le déficit. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'instituer une enquête plus approfondie en vue de déterminer s'il n'y a pas des excès de dépenses, s'il n'y a pas là une anomalie, bref, si le ministère des Postes ne sert pas de vache à lait à d'autres ministères car, à mon sens, d'après le volume du courrier, d'après le nombre de maisons d'affaires et de domiciles desservis et d'après les possibilités des postes canadiennes, il me semble bien que ce déficit est un peu inexplicable. Je pense même que ce serait là un des rares services où il pourrait y avoir une certaine rentabilité.

Or, ne payons pas pour une mauvaise administration ou, plutôt, ne faisons pas payer les citoyens du pays pour une mauvaise administration. Songeons plutôt à déterminer exactement pourquoi il y a déficit. Il me semble que les explications contenues dans le rapport annuel ne sont pas assez claires. On devrait nous mettre au courant des frais occasionnés par l'aménagement des locaux, les services de comptabilité, les émissions de chèques, les cotisations de l'employeur au fonds de retraite et le Régime des pensions du Canada. Il me semble qu'on devrait nous dire exactement pourquoi tout cela est absorbé par les Postes et pourquoi, en fait, il y a déficit. Je dis cela, monsieur le président, parce que dès le début, on nous dit que c'est là l'explication du déficit, étant donné que depuis des années, le ministère des Postes affichait plutôt un surplus.

En conséquence, il faudrait conserver l'aspect tout à fait populaire des postes, c'est-à-dire que tous les citoyens devraient avoir la possibilité d'utiliser les postes à des frais minimums. Si l'on établit un précédent en augmentant continuellement le coût de ce service, il finira malheureusement, comme bien d'autres, par être un service coûteux. Alors que nous avons la possibilité de jouir d'un service peu coûteux pour tous les citoyens, il me semble que ce n'est pas le temps, dans une période de restrictions comme celle que nous connaissons présentement, d'augmenter ce tarif.

J'espère, monsieur le président, que le ministre reconsidérera la question et qu'il pourra, en temps utile, nous annoncer qu'il renonce à cette augmentation.

M. Mongrain: Monsieur le président, je serai très bref, parce que je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à tout ce qui a été dit, sauf peut-être faire le point.

J'ai eu l'occasion de suivre les délibérations de la Chambre pendant quelques années, mais il n'arrive pas tous les jours que nous ayons l'occasion de voir autant d'illogismes dans la façon de discuter un problème.

En somme, la question se résume simplement à ceci: Nous avons un service des postes dont l'exploitation est déficitaire et il s'agit de décider qui va combler le déficit. Alors, il s'agit de décider si c'est le grand public qui va payer, au moyen d'une augmentation de taxes, ou si ce sont les usagers. Sur ce point, j'ai entendu toutes sortes d'observations. J'ai même entendu l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard) qui, d'habitude, est extrêmement sérieux, dire que des personnes qui voulaient écrire à leurs cousins ou à leurs neveux se privaient d'écrire, parce qu'il leur en coûterait un peu plus chaque semaine. Peut-on s'imaginer que ces personnes vont débourser 50c. de plus pendant une année, s'ils écrivent une lettre par semaine, par exemple! Il n'y a pas beaucoup de familles qui font cela. Tantôt, j'entendais le député de Champlain (M. Matte) nous dire qu'il s'agit d'un service populaire dont il ne faut pas priver nos gens. Il est évident que c'est populaire, monsieur le président. Si le gouvernement pouvait tout donner gratuitement, il est bien évident qu'il le ferait, mais il reste un principe: il faut que quelqu'un paye les déficits. On n'a rien pour rien dans ce bas monde. Qui va payer? Est-ce le grand public qui n'écrit pas de lettres, ceux qui envoient, par exemple, de la correspondance qu'on a qualifiée tantôt de correspondance de rebut, qu'on ne désire pas et qu'on ne veut pas, ou ceux qui, en définitive, vont utiliser ce service? Il me semble que la réponse est toute simple. Ce sont ceux qui utilisent un service qui doivent payer.

On a voulu établir une comparaison entre la Société Radio-Canada et les chemins de fer Nationaux. La comparaison ne tient pas du tout. Si le gouvernement voulait faire de la Société Radio-Canada une entreprise commerciale, ce serait rentable, mais la Société Radio-Canada, dans l'esprit du gouvernement, c'est quelque chose de différent. Ce n'est pas un service qui peut s'évaluer en fonction du revenu qu'il peut procurer. Alors, Radio-Canada ouvrirait ses portes à toute la publicité, comme le font certains autres postes de télévision. Dans le cas des services de transport, c'est la même chose. Ils ont été institués à une époque où il était impossible de pouvoir boucler le budget, étant donné les circonstances. Il s'agissait de développer le Canada et, en ouvrant des voies de communications, le gouvernement faisait ce qu'il avait à faire à ce moment-là. Ce n'est pas du tout le même problème.

Les postes doivent se financer par elles-mêmes; on est aux prises avec un déficit de plusieurs millions de dollars et l'on doit admirer le cran du ministre, qui vient nous dire: Voilà les faits, voilà les chiffres. Il n'y a pas de subterfuge là-dedans. Le déficit se chiffre à un certain nombre de millions de dollars. Il faut que quelqu'un paye. Qui va payer? Le grand public paiera-t-il au moyen d'une augmentation d'impôt ou est-ce que les usagers seuls en défraieront le coût? Et là, je vois l'opposition s'élever contre cela. Si les impôts sont augmentés, l'opposition, qui reproche déjà au gouvernement d'avoir dépensé 400 millions de dollars de plus qu'il avait prévu, se fera entendre. Au fait, je la vois tout de suite pointer du doigt le gouvernement et dire: Augmenter les impôts, c'est inouï.

Monsieur le président, soyons logiques, soyons raisonnables, soyons de vrais hommes d'affaires, soyons réalistes, bref, soyons conséquents avec nous-mêmes. Cela coûte tant; il faut que cela rapporte tant ou il faut que quelqu'un paye. Qui va payer, si l'on augmente les impôts? Les pauvres gens auxquels on est en train de témoigner beaucoup de commisération. J'ai l'impression, monsieur le président, que sans trop s'en rendre compte—et peut-être en s'en rendant compte—on fait tellement de politique qu'on tombe dans la démagogie. Il me semble tellement clair qu'il faut que «deux et deux fassent quatre».

On a suggéré que la question soit déférée à des comités. Cela me rappelle un certain dicton que mes amis de langue anglaise doivent comprendre encore mieux que moi: «Too many cooks spoil the broth». Plus il y a de gens pour essayer de régler une question, moins ça va, moins ça marche.

Laissons donc au ministre le soin de prendre ses responsabilités, et si, au bout d'un, deux ou trois ans, la preuve n'est pas faite qu'il a raison, l'«électorat» aura toujours le privilège de demander des comptes au ministre ou au gouvernement, mais, pour le moment, on tente de retarder l'échéance avec des arguments qui sont inouïs.

J'ai entendu, tantôt, un de mes amis de la Chambre reprocher au maire Drapeau d'avoir organisé sa loterie et d'avoir bénéficié d'une certaine latitude que la *Loi sur les postes* lui accordait. Il faudrait, au contraire, féliciter le maire Drapeau d'avoir fait preuve d'autant d'initiative et je pense que tout le monde—si l'on oublie les considérations partisanes—souhaiterait avoir un maire aussi dynamique et aussi intelligent que le maire Drapeau de Montréal, quand il s'agit de régler les problèmes municipaux.

Monsieur le président, je pense bien—et je le répète encore une fois—qu'il incombe aux usagers de payer le coût du service des postes. Je sais que payer fait mal à tout le monde, que nous en ayons les moyens ou non. Au fait, nous n'aimons pas payer nos impôts, nous n'aimons pas payer notre loyer, nous n'aimons pas payer nos échéances à la fin du mois. Cela nous fait mal, forcément, vu que quelqu'un doit payer. La façon rationnelle de régler la note ne serait-elle pas de la

répartir entre ceux qui utilisent le service des postes? A mon sens, c'est tellement clair que je m'étonne de ce qu'on ait parlé aussi longtemps pour tenter de régler cette question-là.

L'honorable ministre nous a dit: Nous allons être obligés—à titre d'essai, remarquez bien; il n'a pas dit que c'était définitif—d'imposer des restrictions dans le service postal.

Il faudrait bien qu'on attende, en toute objectivité, qu'il soit prouvé que ces restrictions-là sont véritablement dommageables pour les usagers. J'ai été frappé par la façon dont le ministre a présenté cela, car il nous a laissé une porte ouverte en disant: C'est une expérience, cela va rester ouvert. Il n'a peut-être pas employé ces mots-là, mais, enfin, je l'ai compris de cette façon-là: Cela va rester ouvert, et si nous avons la preuve que cela est véritablement dommageable pour la collectivité, nous sommes prêts à accepter des suggestions et à reconsidérer nos décisions. Il l'a déjà fait, d'ailleurs, dans le domaine du transport du courrier par camion.

Monsieur le président, à quoi cela rime-t-il? J'ai l'impression qu'on est encore en train de faire de la démagogie et de la démagogie facile à part ça! Il est toujours facile de se lever et de dire que le peuple est opprimé, qu'il paye trop pour ses moyens, quand tout le monde sait que nous traversons pourtant une période financière difficile. Cela n'est pas le fait du Canada seulement. Cela fait l'objet d'une préoccupation internationale. Il est facile de profiter de cette situation-là pour dire que le gouvernement abuse, qu'il opprime et persécute les pauvres gens. Imaginez qu'il exige un cent de plus pour chaque lettre, alors que le citoyen canadien moyen n'envoie pas une lettre par semaine. Cela leur année de payer pour les autres.

• (9.30 p.m.)

Les compagnies de publicité, les sociétés commerciales utilisant la poste, sont des commerces. Qu'elles payent pour les services dont elles bénéficient; ce n'est pas à celui qui écrit seulement 5, 10 ou au plus 50 lettres par année, de payer pour les autres.

Monsieur le président, je dis que la situation est tellement claire qu'on ne doit pas la compliquer en faisant toutes sortes de considérations partisanes à base d'«électoralisme» ou à base de démagogie. La situation se résume à ceci: le service des postes nous coûte un certain montant d'argent, c'est un service qui doit se payer par lui-même. On ne peut probablement pas dire cela de tous les services du gouvernement fédéral, et c'est vrai. Mais quant au service des postes, c'est tellement vrai qu'il doit être rentable que je suis un de ceux qui ne verraient pas d'un mauvais œil que le service des postes soit confié à l'entreprise privée, qui devrait alors prendre

[M. Mongrain.]

des moyens pour joindre les deux bouts. Je ne dis pas que c'est la solution idéale pour le moment, mais je dis qu'éventuellement, il y aurait peut-être des raisons sérieuses d'accorder quelque attention à cette suggestion.

Alors, monsieur le président, je crois que non seulement on ne doit pas blâmer le ministre des Postes pour ce projet de loi, mais on doit, au contraire, souligner le courage dont il fait preuve, car, en politique, ce n'est jamais rentable, du moins en apparence, de dire aux électeurs: Vous allez être obligés de payer plus cher pour les services que l'on vous assure.

Cependant, monsieur le président, je crois qu'aujourd'hui le citoyen canadien est assez bien informé. Il ne se laisse pas impressionner par les considérations démagogiques qui l'influençaient autrefois. Il a soif de vérité, il désire constater que deux et deux font quatre, il veut savoir si on lui raconte des bobards ou si on lui dit la vérité, même quand la vérité est difficile à avaler.

Je crois que l'honorable ministre des Postes vient de faire preuve de courage en présentant cette mesure et d'autres mesures connexes qui, en somme, finissent par aboutir à cette vérité toute simple, à savoir que tout ce que les citoyens reçoivent, il faut que quelqu'un le paie. Alors, qui va payer? On ne fait pas de miracle dans ce bas monde, et il me semble que la formule la plus naturelle est de dire que ce sont les usagers qui vont payer. C'est pour cette raison que j'appuie sans restriction l'adoption de ce projet de loi et je crois que tous les hommes logiques devraient l'appuyer.

[*Traduction*]

M. Alkenbrack: Monsieur le président, on a dit que cette institution qu'est la Chambre des communes est un grand miroir qui reflète fidèlement nos capacités, nos médiocrités, nos motifs, notre maturité et notre grandeur d'âme. En écoutant le ministre présenter cette résolution visant à modifier la loi sur les postes, je me disais que cela s'appliquait parfaitement au ministre dans le cas actuel et à la plupart des mesures législatives que nous avons étudiées en cette Chambre.

Le préopinant, ci-devant député indépendant et maintenant député libéral de Trois-Rivières, a dit au cours de ses remarques que trop de cuisinières gâtent la sauce. Le gouvernement actuel et ses deux prédécesseurs confirment bien ce proverbe. Nous en sommes au point où le déficit et l'inefficacité du ministère des Postes sont si graves—je prends ce ministère comme un exemple—que le proverbe s'est confirmé; trop de cuisiniers ont rendu la soupe trop salée. Je ne sais combien nous avons eu de ministres des Postes depuis six ans.

Une voix: Sept.

M. Alkenbrack: Mais trop de cuisinières gâtent la sauce postale.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège, parce que mon honorable ami m'attribue des paroles que je n'ai pas dites.

Il prend une citation et l'accommode à son goût. A mon sens, il n'a pas raison de dire que quand j'ai cité le dicton mentionné: «Too many cooks spoil the broth», j'ai voulu faire allusion au fait qu'il y a eu tellement de ministres des Postes, depuis quelques années, que c'est la raison pour laquelle les choses vont mal. Mon honorable ami tire une conclusion qui n'est pas raisonnable et même pas honnête, et je voudrais le rappeler à l'ordre.

Même si ma mise au point ne plaît pas à mes honorables amis...

[*Traduction*]

Je vais le dire en anglais pour qu'on me comprenne mieux. Mon honorable ami cherche à donner à mes observations une autre signification que celle que je leur donne.

Des voix: Non.

M. Mongrain: Vous opposez-vous à ce que je parle anglais? Ce n'est pas un anglais aussi parfait que votre français impeccable, mais il faut que je dise quelque chose. (*Applaudissements*)

M. Alkenbrack: Monsieur le président, vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, que le député de Trois-Rivières a fait ressortir mon argument. J'avais commencé à parler du projet de résolution qui propose une semaine de travail de cinq jours, réduisant ainsi le service postal fourni aux Canadiens tout en en accroissant le coût. Il reflète l'incapacité du gouvernement Trudeau, sa médiocrité, son immaturité, bref, son impuissance à servir les Canadiens.

Le peuple canadien attendait des mesures beaucoup plus effectives et dynamiques que celles qu'on nous offre. Pour prouver quelques autres points—avec lesquels d'autres députés seront d'accord, j'en suis sûr— je ne saurais faire mieux que de citer le *Star* de Sault. Je ne cite pas souvent ce journal, bien que Sault, que je connais, se trouve en banlieue de l'endroit où je suis né, soit le canton de Plummer, Rydal Bank, dans le district d'Algoma, en Ontario.

• (9.40 p.m.)

Le *Daily Star* de Sault Sainte-Marie en date du jeudi 8 octobre déclare dans l'article intitulé: «*Post office service must improve*»

Le ministère des Postes a été le point de mire du mécontentement des Canadiens au cours des derniers mois. Reste à voir si cette situation se prolongera. Certes, le ministère des Postes aurait certaines possibilités, s'il manifeste assez de perspicacité et d'initiative pour y réfléchir.

Les événements des derniers mois qui ont jeté le discrédit sur le service postal ont débuté lors de la grève des postiers. Cette grève qui a duré trois semaines en juillet et en août a déprimé et irrité la population privée d'un service essentiel.

A la suite du règlement de la grève, nous avons appris qu'il y aurait une hausse du tarif pour compenser le déficit du service et verser les augmentations de salaire aux postiers. Le taux postal pour tout le courrier de première classe—local et extérieur—serait fixé à 6c.

Je rappelle au ministre qu'il s'agit, pour ce service, d'une augmentation de 20 p. 100, qui fait monter le coût de la vie au pays. Voici un autre passage tiré du même journal:

Puis, l'autre jour, le ministre des Postes, Eric Kierans, a annoncé qu'à partir du 1er février 1969, il n'y aurait plus de livraison du courrier le samedi et que les bureaux de poste devraient fermer ce jour-là. Il s'agit, a déclaré le ministre des Postes, d'une mesure nécessaire pour réduire les frais administratifs.

Permettez-moi de demander simplement de quelle manière cette mesure réduira les frais administratifs? Des milliers d'employés du ministère des Postes recevront le même traitement après le 1er février 1969. Certes, aucun député ne veut réduire leur traitement, mais je soutiens que les frais administratifs demeureront à peu près les mêmes. Voici la suite de l'article:

Avec tous ces procédés, la poste n'a gagné ni amis ni partisans au sein du public canadien.

L'article mentionne également ce qui suit:

Cependant, bien qu'on puisse justifier ces initiatives du ministère des Postes, le public a également raison d'espérer qu'après avoir pris ces mesures impopulaires, le ministère s'efforcera vraiment de simplifier le plus rapidement possible le service postal actuel.

Je ne lirai pas tout l'article, mais en voici la suite:

Si les livraisons doivent être moins nombreuses et les tarifs postaux plus élevés, le public a le droit d'espérer, en retour, une amélioration du système de livraison.

Voici maintenant le dernier paragraphe:

Si l'on oblige le public canadien à payer plus cher des services postaux par ailleurs réduits, ce public est en droit d'exiger que ces services soient meilleurs que ceux dont il jouit actuellement.

Je ne suis pas d'accord avec la dernière phrase de cet article où il est dit que le public «jouit» des services postaux. Nous n'en sommes pas tellement satisfaits. Je reçois des plaintes au sujet de la lenteur de certains services postaux, notamment de celui qui relie Toronto et Montréal à Napanee. On se plaint surtout du service d'expédition des

colis postaux, qu'utilisent fréquemment médecins, dentistes et hôpitaux. Ces derniers se plaignent toujours de la lenteur de ce service. Un gouvernement qui ne fait rien pour empêcher une grève qui coûte aussi cher aux Canadiens et qui ensuite réduit encore les services postaux à une semaine de cinq jours montre qu'il ne connaît rien aux besoins de nos concitoyens et qu'il ne souhaite apparemment pas améliorer leurs services postaux.

J'ai ici une lettre du ministre des Postes. Les députés se sont sûrement réjouis de l'explication qu'elle offre en réponse aux protestations de nombre d'entre nous au nom des entrepreneurs de la poste rurale. Cette lettre datée d'octobre 1968 renferme deux explications, dont voici la première:

> Aux entrepreneurs de la poste rurale et à ceux qui exécutent d'autres contrats de petits services, en faisant le travail eux-mêmes, et qui sont rémunérés sur une base annuelle, nous proposons de verser le traitement régulier pour la période d'interruption du service, moins les frais d'exploitation suspendus durant l'interruption.

La seconde explication se rapporte aux contrats importants et déclare en partie:

> Dans ces cas, nous proposons de rembourser à l'entrepreneur ses dépenses personnelles directes s'il s'agit d'un contrat fondé sur une base annuelle.

Tous nos contrats pour la livraison du courrier sur les routes rurales sont des contrats annuels. On a affecté des fonds suffisants pour payer tous ces facteurs, et la tentative du gouvernement de faire quelques économies à leurs dépens semble un peu mesquine à la lumière de la grève qui a été provoquée en partie par l'apathie du gouvernement. Je ne blâme pas entièrement le gouvernement, mais cette grève a sûrement été en partie le résultat de l'incurie gouvernementale.

Dans ma circonscription, nous avons des problèmes ruraux et urbains. Nous n'avons pas de livraison de courrier à domicile. Oublions cette mesure rétrograde des cinq jours par semaine. J'aimerais revendiquer le droit des cultivateurs de la circonscription de Frontenac-Lennox et Addington à une livraison quotidienne du courrier. Un siècle s'est écoulé depuis la Confédération. Nous sommes en 1968, et non en 1869. Jamais le besoin d'une livraison n'a été aussi évident.

Et que dire des agriculteurs qui dépendent des distributions faites le long des routes pour recevoir leurs diverses recettes, leurs chèques et leurs quotidiens. Beaucoup d'entre eux dépendent de ce service pour tout cela. Nous n'avons pas de distribution à domicile dans cette division administrative, mais j'ai entendu de nombreuses protestations des habitants des villes voisines de Kingston et de Belleville. J'ai entendu les gens dire qu'ils avaient l'habitude de recevoir le courrier deux fois par jour et qu'il n'y a plus qu'une seule distribution. Ils ont déclaré qu'après que le gouvernement Trudeau aura eu ses coudées franches, ils ne recevront plus le courrier que cinq jours par semaine.

Que dire maintenant des différences de services d'un bureau de poste à l'autre? Il n'y aura plus aucune égalité dans le service, avec la nouvelle mesure que doit prendre le ministre. Ainsi, dans ma circonscription, je voudrais comparer les services rendus par le bureau de poste de Napanee et le service rendu au hameau de Lavant.

Le bureau de poste de Napanee fonctionne actuellement sous la direction du gouvernement fédéral, mais sous le régime des nouvelles mesures du ministre, personne ne pourra y obtenir de service le samedi. Nous ne pourrons y acheter de mandats-poste, obtenir des renseignements ou y cueillir une lettre à la poste restante. Ces guichets seront fermés. J'espère que les gens de la région auront accès aux bureaux de poste et pourront ouvrir leur casier pour y prendre leur courrier. J'espère que le ministre ne fera pas mettre les verrous aux portes des bureaux de poste régionaux. Naturellement, comme le ministre met fin au service de la Caisse d'épargne postale, les gens qui se rendent dans certains centres, le samedi, seront incapables de recourir à ce service. Il n'en va pas de même dans les régions densément peuplées du Canada. Il n'y a probablement personne, dans la ville où j'habite, qui recourt aujourd'hui à la Caisse d'épargne postale, mais, dans les régions reculées du pays, certaines gens y recourent et la situation va leur créer des difficultés.

• (9.50 p.m.)

Mais revenons à l'autre catégorie de bureaux de poste. Je veux parler ici du bureau de poste de Lavant. Il est situé dans un bazar et les habitants qui viennent à Lavant pour y faire leurs emplettes le samedi, vont également réclamer leur courrier et le préposé au magasin va sûrement le leur donner, comme il devrait le faire. Le ministre me dira-t-il si c'est cela la société juste? Aucun service à Napanee le samedi, mais tous les services possibles à Lavant et, dans ce dernier cas, c'est comme cela que ce devrait être. Je le répète, nous sommes en 1968 et non en 1868.

Alors que le ministre est en train d'abolir la livraison quotidienne du courrier, je viens de recevoir du maire et du conseil des cantons de Barrie et Miller, dans le comté de

Frontenac, une requête pour que la route rurale n° 2, à Cloyne, desservie actuellement trois fois par semaine, le soit maintenant chaque jour. J'ai promis au maire, M. Neale, de présenter son cas à la Chambre. Il s'agit d'une route rurale importante qui dessert de nombreux touristes en été, ainsi que les habitants, les bûcherons et les pensions pour touristes en hiver. La livraison du courrier devrait se faire quotidiennement toute l'année. Si le ministre met son régime de cinq jours en vigueur, ces gens-là n'auront évidemment que cinq livraisons par semaine. J'implore son aide dans ce cas-ci, et il n'y manquera pas, j'en suis sûr. On peut améliorer le service à Cloyne, mais si la mesure est adoptée nous n'aurons pas le service quotidien.

J'aimerais m'élever contre une autre chose: la façon dont on traite les entrepreneurs de la poste rurale. On devrait leur payer tout l'argent qui leur revient aux termes de leur contrat et ne rien leur enlever à cause de la déplorable grève des postes. Quand on reverra leur contrat, comme il en est question dans la résolution, les soumissions et les contrats devraient continuer d'exister tels quels jusqu'à expiration. Tout changement n'entraînera que des frais supplémentaires pour le gouvernement qui, de toute façon, n'a pas le droit d'intervenir dans les contrats conclus de bonne foi et signés avec des gens sur qui on peut compter. Voici où je veux en venir. Vu la hausse rapide des autres coûts, même si ces contrats sont négociés de nouveau pour une semaine de cinq jours, les soumissions seront identiques à celles qui ont été faites pour la semaine de six jours. Actuellement ces contrats sont d'une durée de quatre ans et, si l'on négociait de nouveau ceux qui ont été conclus il y a quatre ans, le soumissionnaire moyen exigerait plus.

Depuis l'ouverture de ce débat, on a beaucoup parlé de moyens de réaliser des économies au ministère des Postes. C'est ce que le ministre tentera de faire, j'en suis sûr. Je ne lui reproche pas ses efforts à cette fin et je tiens à l'en féliciter. Nos critiques doivent être constructives. Que l'on cherche des moyens d'économiser de l'argent dans ce ministère, voilà qui est excellent. Nous voulons en entendre plus long à ce sujet du ministre et de tous les côtés de la Chambre.

En ce qui concerne les effets de cette mesure sur les hommes d'affaires, je tiens à signaler qu'un grand nombre d'entre eux vont chercher leur courrier le samedi pour l'examiner pendant la fin de semaine. Ils ne l'examinent pas nécessairement le samedi car ils sont occupés ce jour-là, surtout les détaillants. C'est pourquoi le bureau de poste devrait être ouvert six jours par semaine tout comme les autres entreprises.

On a fait grand état dans cette enceinte du coût du courrier de deuxième classe. Bien entendu, la manutention et le tri de ce courrier entraînent des frais. Cependant, la majeure partie de ce courrier est inutile et plus ou moins une atteinte aux droits du public. La presse sait, j'en suis sûr, qu'à l'avenir la livraison des journaux lui coûtera davantage. A l'heure actuelle ils sont expédiés en franchise dans un rayon de 40 milles. Cela ne s'applique pas, me dit-on, aux quotidiens ou aux publications livrés à domicile. Hors du rayon de 40 milles, l'affranchissement des journaux dépend du poids. Je me suis mis en rapport avec deux rédacteurs en chef d'hebdomadaires de ma circonscription. Ils m'ont dit cet après-midi que la presse comptait bien payer davantage mais en avoir plus aussi pour son argent.

La question des réclames sans adresse est venue sur le tapis plusieurs fois. A mon avis il faudrait réduire énormément leur volume. Nous en recevons trop même ici à titre de députés. Je ne parle pas du courrier légitime que nous adressent nos commettants.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix le projet de résolution dont est saisi le comité. Le projet de résolution est-il adopté?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur du projet de résolution veuillent bien se lever.

• (10.00 p.m.)

Ont voté pour: 79

Ont voté contre: 48

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Kierans demande alors à présenter le bill n° C-116, modifiant la loi sur les postes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Vous conviendrait-il que j'annonce les travaux que le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre demain? Nous comptons mettre en délibération l'article n° 11 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la troisième lecture du bill n° C-109, concernant la construction d'une

ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta; puis l'article nº 5, l'étude, en comité plénier, du bill nº C-111, modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles; ensuite, l'article nº 6 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la deuxième lecture du bill nº C-110, modifiant la loi sur le crédit agricole; suivra l'article nº 8, la deuxième lecture du bill nº C-113, modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS—RETARDS DANS LA REMISE DES DÉCLARATIONS DE CORPORATIONS

M. John L. Skoberg (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai posé une question au sujet de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, et l'on m'a proposé de l'inscrire au *Feuilleton*; c'est pourquoi je demande qu'elle soit étudiée ce soir. La loi a été adoptée en 1962 après un long débat. En parcourant le hansard, je constate que la question a été longuement débattue en 1965 quand on a proposé des modifications. Je soulève la question à la Chambre parce que je crois qu'il est inutile d'adopter des lois si elles ne sont pas appliquées. Je soutiens qu'à moins de bonnes raisons, les dispositions d'une loi doivent être appliquées.

La présente loi visait à obtenir des déclarations annuelles des sociétés et des syndicats. Or, l'autre jour, j'ai demandé un rapport en vertu des dispositions de cette loi, qui concerne les sociétés et les syndicats, et j'ai appris que:

—la préparation des données pour la déclaration de la société a été retardée, mais des améliorations sont en voie de réalisation et nous tenterons d'être plus à jour prochainement.

L'unique déclaration que j'ai reçue de la société se rapportait à 1963, alors que j'ai reçu une déclaration des syndicats pour chaque année, y compris 1966.

Le ministre responsable de cette question ce soir pourrait-il nous expliquer pourquoi les rapports des sociétés ne sont pas disponibles. A moins qu'on me justifie l'absence de ces rapports en 1963, je voudrais savoir si les sociétés sont passibles des sanctions prévues à l'article 6 de la loi. Sinon, pour quel motif?

[L'hon. M. McIlraith.]

Si les sociétés ne sont pas tenues de présenter les déclarations indiquées au rapport, je voudrais savoir pourquoi les syndicats doivent soumettre un rapport officiel chaque année. S'ils n'ont pas à présenter un rapport, l'article 6 de la loi s'applique-t-il dans les circonstances?

Je remarque dans un compte rendu de septembre 1964 que le député de Port-Arthur de l'époque avait déclaré que le gouvernement manifestait un manque d'enthousiasme évident pour le bill en général et que cette mesure mourrait de sa belle mort. Je demande simplement si le gouvernement a l'intention de ne pas donner suite à cette mesure et pourquoi alors ne nous prévient-il pas?

Je demanderais au ministre de répondre à ces questions maintenant, monsieur l'Orateur, car j'estime qu'il est de la plus haute importance, notamment pour moi-même, de savoir si la loi a une véritable signification et si elle sera appliquée intégralement.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole pour répondre à la question du député de Moose-Jaw. Laissez-moi dire tout d'abord que le gouvernement n'a certainement pas l'intention de laisser dépérir cette loi. Si comme certaines difficultés ont surgi au début lorsqu'il s'est agi de mettre intégralement en pratique l'esprit de la loi, cela était peut-être dû en partie au fait qu'on pouvait lui donner l'interprétation la plus large possible.

Je voudrais signaler au député que les rapports ont effectivement été remis à temps, mais nous avons éprouvé des difficultés à recueillir les données en cause, à faire enquête et rapport à ce sujet. La différence entre les rapports des syndicats et des sociétés est attribuable au fait qu'il s'agit de deux catégories de rapports. En effet, 175 syndicats sont tenus de faire rapport aux termes de la loi, contre 40,000 sociétés.

En outre, une partie de l'enquête sur les déclarations d'impôt des sociétés est de par sa nature même difficile. Je le répète, pour le moment les sociétés sont en règle, nous sommes en possession des déclarations de 1967. Pour vous donner une idée de la difficulté, je vous signalerai que 25,000 de ces déclarations ont été vérifiées et traitées; elles peuvent être consultées comme les déclarations de l'année précédente, au ministère de la Consommation et des Corporations, endroit approprié pour cet examen; 12,000 autres déclarations sont

examinées et tabulées en ce moment et plusieurs milliers d'autres sont vérifiées au point de vue de leur exactitude.

Le député comprendra peut-être qu'il est assez difficile de déterminer s'il s'agit dans tous les cas d'une véritable société dont un bilan semble attester l'existence. Il est notamment difficile de déterminer quel est en dernière analyse le véritable propriétaire des actions d'une société. En ce moment, monsieur l'Orateur, nous examinons quelque 15,000 déclarations de société sous cet angle. On risque aussi non seulement de suivre la piste du propriétaire des actions et dans certains cas de découvrir qu'elles sont la propriété de la société, mais encore de découvrir que le propriétaire des actions est propriétaire de la société.

• (10.10 p.m.)

Le processus a été long, c'est vrai. Je suis heureux de dire que le statisticien du Dominion, qui en assume la responsabilité, prend des mesures énergiques pour améliorer les méthodes de compilation et les mettre à jour. Le député de Moose Jaw (M. Skoberg) et d'autres députés apprendront avec plaisir qu'on est en train d'imprimer le rapport sur les déclarations des corporations pour l'année 1964. Le rapport pour 1965 devrait être prêt vers la fin de l'année, et j'espère que celui de 1966 sera disponible au printemps.

LA PÊCHE—L'ACQUISITION PAR LA RUSSIE DE DROITS DE PÊCHE TRADITIONNELS DANS LE PACIFIQUE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le Parlement a adopté en 1964 la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche conférant l'autorité, par l'intermédiaire du gouverneur en conseil, d'établir ce que la loi appelle des coordonnées géographiques entre lesquelles pourraient être déterminées des lignes droites de base et d'où seraient mesurées la zone territoriale de trois milles et la zone additionnelle de pêche de neuf milles. Au moment où le bill était adopté au Parlement et alors qu'il se trouvait à l'autre endroit et devant divers comités, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêcheries de l'époque promirent tous deux fidèlement que ces lignes droites de base seraient déterminées à la fin de l'année, c'est-à-dire à la fin de 1964.

Depuis lors, on a posé des questions avec insistance à la Chambre sur ce qu'on a fait à propos des lignes de base droites. La réponse à peu près classique du gouvernement pour expliquer le fait qu'il ne l'a pas utilisée, la réponse dans presque tous les cas a été celle-ci: en ce qui a trait à la côte du Pacifique—et c'est de celle-là que je me préoccupe—la question fait l'objet de négociations avec les États-Unis, le seul autre pays en cause en l'occurrence.

Avec le temps qui passe, il semble bien étrange que le Canada se préoccupe autant de souveraineté alors qu'il est prêt à négocier avec un pays étranger la question de l'emplacement des lignes de base droites qu'aux termes de la loi adoptée par le Parlement, il est autorisé à fixer.

En vertu du droit international, me dit-on, un pays peut revendiquer son droit à une pêcherie historique dans un certain endroit ou dans certaines eaux si ses bateaux y pratiquent la pêche depuis cinq ans.

On aperçoit à des intervalles assez réguliers depuis 1964, c'est-à-dire depuis quatre ans, des bateaux de pêche de l'Union soviétique ainsi que d'autres navires de diverses tailles au large de notre côte du Pacifique. Certains de ces bateaux ont parfois pénétré des eaux qui seraient considérées comme nos eaux territoriales si le gouvernement s'était occupé d'établir des lignes de base droites, comme il l'avait promis. Plus tôt cette année, un bateau de pêche étranger—beaucoup plus gros que ceux que nous voyons d'habitude—a même amarré à Massett, dans les îles de la Reine Charlotte. Les membres de l'équipage sont allés dans la ville, ont visité le local de la Légion et se sont bien amusés. Naturellement, le personnel de ce qu'on appelle un peu à tort et à travers la garde côtière, le fonctionnaire des Pêcheries et l'agent local de la Gendarmerie royale du Canada étaient complètement dépassés par la situation. L'important, c'est qu'un pays étranger n'avait fait aucun cas de ce que nous considérons normalement comme nos eaux territoriales.

A moins d'agir prestement, et le temps passe, le Japon et en particulier l'Union soviétique pourront réclamer un droit de pêche acquis sur le territoire qui, selon la promesse du gouvernement libéral de 1964, devait être incorporé aux eaux territoriales du Canada.

Je sais que le ministre actuel a dit plusieurs fois que cette question est à l'étude et qu'il est possible que le gouvernement s'écarte de l'engagement qu'il avait pris en 1964, à savoir de tirer des lignes droites de base sur la côte Pacifique, de façon à inclure les eaux du détroit de la reine Charlotte, le détroit de Hecate et l'entrée de Dixon. C'est là-dessus qu'ont porté les discussions qui ont eu lieu avec les États-Unis. Les États-Unis ne veulent pas que nous fassions cela. Si le ministre ne tient pas la promesse faite aux pêcheurs et au peuple canadien en 1964 et que ces lignes de base soient établies plus loin vers la côte, ce sera ni plus ni moins une trahison des intérêts et des droits légitimes de l'industrie de la pêche de la côte du Pacifique.

L'important est de faire vite pour préserver le peu qui nous est laissé et empêcher les nations qui ont d'importantes flottes de pêche, telles que le Japon et l'Union soviétique, de réclamer des droits de pêche historiques dans ces secteurs.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Qu'on sache tout d'abord que le gouvernement n'a nullement l'intention de cesser de délimiter nos zones de pêche, selon la méthode de la ligne de base droite, comme on le décrit dans la loi de 1964.

En soulevant sa question hier, le député de Skeena (M. Howard) a demandé quelles mesures le gouvernement prenait pour empêcher l'URSS de revendiquer des droits de pêche traditionnels le long de la côte du Pacifique. Que l'honorable représentant et l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique sachent que le gouvernement canadien s'attache à empêcher l'Union soviétique d'établir des droits traditionnels de pêche dans les eaux de la côte ouest, d'importance vitale pour nos pêcheries. Cela se fait principalement par voie d'exclusion. Par exemple, aucun bateau de pêche russe n'a opéré à l'intérieur des zones canadiennes de pêche, c'est-à-dire en deçà de la limite de 12 milles du littoral canadien. Les pêcheurs soviétiques ont respecté notre limite de 12 milles; il n'est donc nullement question que l'URSS revendique des droits de pêche traditionnels.

Ces dernières années, il s'est produit plusieurs incidents isolés dénotant la présence de bateaux de pêche russes dans l'entrée Dixon. Chaque fois, ils se sont éloignés de la région après avoir été avertis par nos patrouilles de pêche qu'ils se trouvaient dans les eaux canadiennes. Ceux d'entre nous qui ont suivi la situation de près ont naturellement conçu de l'inquiétude tant au sujet de la nature de ces activités de pêche soviétiques que de leur emplacement. Tous les rapports s'accordent à dire—et cela a été vérifié par les services de protection de nos pêcheries—que les activités de pêche soviétiques se sont limitées à la prise de poissons appartenant à des espèces de fond pour lesquelles un vaste marché commercial reste encore à créer sur la côte Ouest.

Il n'y a aucune preuve, je le répète, aucune preuve que des bateaux soviétiques aient capturé des espèces d'un intérêt primordial pour notre industrie de la pêche à son stade actuel, à savoir: le saumon, le flétan et le hareng. En d'autres termes, les Russes n'ont pas établi de droits de pêche historiques au large de notre côte Ouest; ils ne se sont pas livrés à la pêche dans des zones de pêche canadiennes et ils n'ont capturé aucune des espèces qui nous intéressent particulièrement aujourd'hui.

Le député s'inquiète des relations canado-américaines pour ce qui est des zones de pêche. Autant que je sache, les pêcheries de notre littoral du Pacifique semblent plus vigoureuses et de meilleur rendement que les pêcheries américaines de la côte ouest. Nous jouissons de droits de pêche réciproques avec les États-Unis et pouvons pêcher dans leurs eaux et vice versa; je crois que nous y gagnons, par rapport à eux et compte tenu de l'exploitation globale de la pêche sur le littoral.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 21 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉVOILEMENT DU PORTRAIT DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

M. l'Orateur: Hier soir, comme les députés le savent, nous avons eu le plaisir d'entendre des remarques à l'occasion du dévoilement du portrait de l'ancien premier ministre du Canada. Il existe, heureusement, un compte rendu sténographié de la cérémonie et qu'il me soit permis de proposer à la Chambre que ce compte rendu figure en appendice au hansard d'aujourd'hui. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte du compte rendu sténographié mentionné ci-dessus figure à la page 1013.*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté le bill n° S-5, loi modifiant la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, qu'il soumet à l'approbation de la Chambre.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FORTIN—PROTESTATIONS AU SUJET DE L'INEXACTITUDE D'UNE RÉPONSE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.

J'aimerais faire une mise au point et saisir la Chambre d'un problème extrêmement grave. De plus, j'appuie ma question de privilège sur un principe qui m'apparaît de la plus haute importance.

Comme l'atteste la page 459 des *Débats de la Chambre des communes*, j'avais inscrit au *Feuilleton* la question n° 123, dans laquelle je demandais certains renseignements au sujet de la Commission d'énergie du Nord canadien qui relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien).

Dans la première partie de cette question, je demandais si la Commission de l'énergie du Nord canadien avait, durant les trois dernières années, acheté ou nationalisé—je dis bien «acheté ou nationalisé»—des sociétés privées hydro-électriques, et l'honorable ministre a répondu: «Nul». Quant aux autres parties, la réponse était: «Ne s'applique pas».

Cependant, à la page 20 du rapport annuel de la Commission d'énergie du Nord canadien et des compagnies pour l'année financière terminée le 31 mars 1967, on peut lire ce qui suit:

> Le 30 septembre 1966, la Commission d'énergie du Nord canadien a acheté le capital social des sociétés *Yukon Telephone Syndicate Limited, Dawson City Water and Power Company Limited* et *Dawson Electric Light and Power Company Limited*. Le bilan consolidé qui accompagne les présentes remarques indique la situation financière et le bilan d'exploitation de la Commission et des filiales . . .

Monsieur l'Orateur, voilà qui est très grave, puisque cela prouve hors de tout doute que le gouvernement donne de faux renseignements au Parlement. Sans être un expert en procédure parlementaire, je crois savoir que ceci est tout à fait contraire aux principes fondamentaux qui régissent les travaux du Parlement.

Quand arrive la période des questions orales, chaque jour, nous essayons de poser des questions d'intérêt général ou des questions urgentes. Nous faisons un effort du côté de l'opposition pour obtenir des renseignements que le public nous demande et avec les nouvelles procédures qui permettent aux ministres de s'absenter de la Chambre, lorsqu'on réussit à obtenir une réponse, c'est très vague. Parfois, on ne répond pas ou on nous dit: Inscrivez votre question au *Feuilleton*. On suit cette suggestion et l'on donne des réponses fausses.

Je demande donc, monsieur l'Orateur, que des mesures immédiates soient prises par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) à l'égard du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, afin que les fonctionnaires et certains de ses ministres cessent de se payer la tête de certains députés de l'opposition.

M. l'Orateur: L'honorable député n'ayant pas fait suivre sa question de privilège d'une motion, il n'y a évidemment pas de débat possible. Je dois rendre la décision qu'il n'y a donc pas de question de privilège qui puisse faire à ce moment-ci l'objet d'un débat.

[*Traduction*]

LA PROCÉDURE

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) présente le premier rapport du comité spécial de la procédure et propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—PARTICIPATION AU SYSTÈME DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CRIME

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse donnée par l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) le 4 octobre 1968, laquelle apparaît à la page 795 du hansard.

L'honorable ministre de la Justice répondait alors à une question du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui lui demandait si la province de Québec avait communiqué avec le ministre de la Justice en vue d'établir une commission d'enquête royale pour examiner l'augmentation de la criminalité au Canada, et je cite:

> Le ministre n'a reçu aucune demande de la province de Québec en vue d'établir une commission royale d'enquête.

Dans les journaux de ce matin, le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Jean-Jacques Bertrand, niait les affirmations de l'honorable ministre de la Justice et précisait, selon le journal *Montréal-Matin* d'aujourd'hui:

> Après avoir rappelé que, dans une lettre en date du 21 novembre 1967 adressée à M. Turner, il avait personnellement suggéré que le centre national qu'on se proposait de créer porte comme nom «Centre canadien de renseignements sur la criminalité» . . .

Mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, est à l'effet que l'honorable ministre a donné un renseignement qui tentait de laisser croire à la population que la province de Québec n'était pas intéressée à collaborer avec le gouvernement fédéral en matière de criminalité. Cette réponse est contraire aux documents que le ministre avait dans ses dossiers et je demande au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre de la Justice, de bien vouloir préciser la situation.

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Comme cette question relève du solliciteur général, je pourrais peut-être en disposer maintenant. J'ai lu la réponse consignée au hansard, à la page 795. Elle est exacte. Ce que le député oublie, c'est que l'article de journal parle de collaboration et de coopération entre les forces policières. Sur le plan du travail, les rapports entre les forces policières sont excellents en ce moment, comme l'a déclaré le ministre de la Justice dans le passage extrait du hansard et que voici:

> Je sais d'expérience que la Gendarmerie royale du Canada prête constamment son concours au Canada, à la police provinciale et municipale.

Sur le plan du travail, la collaboration est excellente. Mais c'est un fait qu'à l'heure actuelle la police provinciale du Québec ne fait pas partie du système canadien de renseignements sur le crime.

M. Valade: Ce n'était pas l'objet de ma question de privilège. Le ministre de la Justice a insinué en Chambre que la province de Québec n'avait pas manifesté d'intérêt à collaborer avec l'administration fédérale. Selon les journaux du matin, un porte-parole du gouvernement du Québec a déclaré que, le 26 novembre 1967, une lettre a été adressée au ministre de la Justice à ce sujet. C'est la question que je voulais élucider.

L'hon. M. McIlraith: Je ne saurais laisser passer cette affirmation. Ce n'est pas exact. Le ministre du Québec a effectivement répondu à une lettre du solliciteur général, datée du 6 novembre, et cette réponse portait la date du 21 novembre 1967. Cette correspondance se trouve dans les dossiers du solliciteur général.

QUESTIONS

(Les question auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES FONDS DE PENSION DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Question nº 11—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans les livres des fonds de pension des Chemins de fer nationaux, *a*) au 31 décembre 1964, *b*) au 31 décembre 1965, *c*) au 31 décembre 1966, *d*) au 31 décembre 1967?

2. Quel taux d'intérêt le National-Canadien paie-t-il sur cet argent?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif des fonds de pension susmentionnés au cours des années financières closes, *a*) le 31 décembre 1964, *b*) le 31 décembre 1965, *c*) le 31 décembre 1966, *d*) le 31 décembre 1967?

4. Quelle somme totale a-t-on puisée aux fonds de pension susmentionnés pour la verser en pensions au cours des années financières closes, *a*) le 31 décembre 1964, *b*) le 31 décembre 1965, *c*) le 31 décembre 1966, *d*) le 31 décembre 1967?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Les sommes totales des placements et des espèces en caisse et autres disponibilités figurant dans les livres des caisses fiduciaires de retraite étaient:—Au 31 décembre 1964, $531,627,361; 31 décembre 1965, $575,887,009; 31 décembre 1966, $626,818,658; 31 décembre 1967, $684,962,758.

2. Les chemins de fer Nationaux du Canada ne paient pas d'intérêts sur ces valeurs, qui sont gardées séparément dans les caisses fiduciaires de retraite.

3. Le revenu net des placements des caisses fiduciaires de retraite a été le suivant:—Année terminée le 31 décembre 1964, $23,830,471; 31 décembre 1965, $25,932,593; 31 décembre 1966, $28,763,156; 31 décembre 1967, $34,541,149.

4. Les sommes totales des pensions prélevées sur les caisses fiduciaires de retraite ont été les suivantes:—Année terminée le 31 décembre 1964, $32,145,649; 31 décembre 1965, $34,575,142; 31 décembre 1966, $37,595,615; 31 décembre 1967, $40,688,714.

*LE PRÉSIDENT D'AIR CANADA

Question n° 49—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le président d'Air Canada a-t-il été nommé?

2. A quelle date le poste en question est-il devenu vacant?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1. Le conseil d'administration d'Air Canada a nommé M. N. J. MacMillan président suppléant d'Air Canada lors de la réunion du conseil qui s'est tenue à la fin de mai 1968. Dans une déclaration faite à cette époque, le conseil a annoncé que la nomination de M. MacMillan était temporaire.

2. M. MacGregor s'est démis de ses fonctions de président d'Air Canada à la fin de mai 1968.

L'IMPÔT SUR LE REVENU D'ENTREPRISES DE TÉLÉPHONE

Question n° 54—**M. Fortin:**

1. Les entreprises de téléphone de la Saskatchewan et du Manitoba paient-elles l'impôt sur le revenu?

2. Les entreprises de téléphone du Québec et de l'Ontario paient-elles l'impôt sur le revenu?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre les entreprises de téléphone à la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique (Statuts du Canada, 1966-1967, chapitre 43)?

L'hon. Edgar John Benson (ministre des Finances): 1 et 2. Toutes les compagnies de téléphone sont sujettes à l'impôt sur le revenu à l'exception d'une corporation dont au moins 90 p. 100 du capital-actions est la propriété de Sa Majesté du chef d'une province, ou d'une municipalité canadienne, ou d'une société entièrement détenue en tant que filiale par une telle corporation.

3. Non.

LES AÉROPORTS ET LES AÉRODROMES MILITAIRES AU CANADA

Question n° 78—**M. Fortin:**

1. Combien le ministère des Transports exploite-t-il d'aéroports *a*) au Québec, *b*) en Ontario, *c*) en Colombie-Britannique?

2. Le Ministère a-t-il l'intention d'établir au Québec un nombre correspondant d'aéroports à ceux existant en Ontario et en Colombie-Britannique et, dans la négative, pourquoi?

3. Combien y a-t-il d'aérodromes militaires *a*) au Québec, *b*) en Ontario, et s'il y a un écart, pourquoi?

4. Combien y a-t-il d'aérodromes militaires américains au Canada?

5. En vertu de quel accord ces aérodromes sont-ils établis au Canada?

6. Quelles compensation le Canada reçoit-il en contrepartie?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. *a*) dix, *b*) dix-huit, *c*) dix-sept.

2. Les aéroports ne sont pas établis en fonction du maintien d'un équilibre numérique entre les diverses provinces.

3. *a*) deux, *b*) six (dont deux sont inactifs et ne servent qu'en cas d'urgence).

En outre, il y a trois aéroports civils au Québec et deux en Ontario, situés près des bases des Forces canadiennes et utilisés par des avions militaires. L'importance et la catégorie des forces stationnées en Ontario nécessitent plus d'aérodromes militaires à cause de leurs fonctions particulières.

4. Un à Argentia (T.-N.). En outre, les États-Unis ont loué un terrain à Goose Bay (T.-N.) avec droit d'accès à l'aéroport.

5. L'aérodrome d'Argentia a été loué pour une période de 99 ans, en vertu des accords du 27 mars 1941 et du 23 octobre 1947 qui sont devenues applicables au Canada le 1er avril 1949. Le terrain loué à Goose Bay a été mis à la disposition des États-Unis par le Canada, pour une période de 20 ans, en vertu d'un échange de notes signées le 5 décembre 1952 (*voir Recueil des Traités du Canada*, 1952, nos 14 et 22).

6. Aucun.

L'EMPLACEMENT DU COLLÈGE DE LA GARDE CÔTIÈRE

Question nº 84—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Le ministère intéressé a-t-il l'intention de déménager le Collège canadien de la garde côtière qui est actuellement situé au Cap-Breton?

2. A-t-on envisagé ou discuté la possibilité de déménager le Collège de son emplacement actuel et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les parties à ces discussions?

3. Le ministre en cause a-t-il reçu une lettre de la Chambre de Commerce de Sydney-Nord proposant, si un tel déménagement doit se produire, qu'on songe à installer le Collège dans la partie nord de Sydney Harbour?

4. A-t-on étudié cette proposition, et quelle réponse a-t-on donnée à la Chambre de Commerce de Sydney-Nord?

L'hon. James Richardson (ministre suppléant des Transports): 1 et 2. La région de Point Edward où se trouve situé le collège de la Garde côtière devenant un domaine industriel, l'exploitation du collège devient de plus en plus difficile. L'essor industriel continu qui s'y produit conduira éventuellement à un tel empiétement sur le collège qu'il devra nécessairement déménager. A cause de la grande importance de l'expansion industrielle dans la région, un tel déménagement est tenu pour inévitable. C'est pourquoi un choix d'emplacements fait l'objet d'une étude. Aucune décision n'a été prise et il n'y a eu aucune discussion avec les autorités des régions où il serait possible d'établir le collège.

3. Oui.

4. On a répondu qu'on étudierait la proposition.

LES POSTES DE LAVAGE D'AUTOMOBILES À TERRE-NEUVE

Question nº 85—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il, de concert avec le ministère des Transports et/ou le ministère des Travaux publics, commencé la construction de postes de lavage de véhicules automobiles à Port-aux-Basques (T.-N.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le coût estimatif d'une installation de ce genre, *b*) à quelle date ces travaux seront-ils vraisemblablement terminés, *c*) à quelle date ces postes de lavage seront-ils en service?

3. Projette-t-on de construire des postes de lavage de véhicules automobiles à Argentia (T.-N.) et, dans le cas de l'affirmative, quel est le coût approximatif de ces installations?

4. A-t-on envisagé la possibilité de construire une installation de ce genre au port de North Sydney plutôt que d'en construire deux à Terre-Neuve?

5. Préciser pourquoi on ne construit ces installations qu'à Terre-Neuve?

6. Actuellement, y a-t-il des installations de ce genre en service à Terre-Neuve?

[L'hon. M. Macdonald.]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. *a*) $1,021,800; *b*) Le 1er avril 1969; *c*) Le 1er mai 1969, estimation.

3. Aucun plan définitif n'a été arrêté mais cette question est à l'étude.

4. Oui.

5. Afin de prévenir l'introduction possible sur le continent de l'insecte, le nématode doré, et de la maladie de la pomme de terre, la tumeur verruqueuse, répandus dans certaines régions de Terre-Neuve, il est tout à fait souhaitable que le sol, qui pourrait être contaminé, soit enlevé des véhicules avant leur arrivée en Nouvelle-Écosse. Il manque d'espace pour construire un poste de lavage des véhicules dans la région des quais de North Sydney. Le coût d'achat d'un emplacement et des approches, dans le voisinage immédiat des quais, s'est avéré exorbitant. Il arrive par mauvais temps que le bateau passeur soit détourné de North Sydney sur Mulgrave; dans ces cas une installation de lavage des véhicules à North Sydney n'assurerait pas la protection nécessaire.

6. Non.

LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À SAINT-GERVAIS (QUÉ.)—LE PRIX MINIMUM DU LAIT

Question nº 95—**M. Lambert:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un bureau de poste à Saint-Gervais, comté de Bellechasse et, dans le cas de l'affirmative, *a*) à quel montant est estimé le coût de cette construction, *b*) quand débuteront les travaux?

2. Est-ce que le ministre de l'Agriculture est en mesure de nous dire si des dispositions financières seront prises pour garantir aux producteurs de lait industriel un prix minimum de $5.50 les cent livres de lait pour la prochaine année financière?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministre des Travaux publics et le ministre de l'Agriculture m'informent comme suit: 1. Oui, *a*) un contrat au montant de $26,200 a été adjugé *b*) incessamment.

2. Non.

LE REFUS D'ASSISTANCE À UN ABATTOIR COOPÉRATIF EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 103—**M. Coates:**

Pourquoi le Conseil du Trésor a-t-il refusé d'accorder l'assistance que l'Office de l'expansion économique de la région Atlantique recommandait pour l'Abattoir coopératif de Nouvelle-Écosse, quelle était la somme de l'assistance recommandée, et à quelles fins destinait-on cette assistance?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privée): Le Conseil du Trésor et le

ministère des Forêts et Développement rural m'informent comme suit:

Lors de son étude de la demande d'aide de l'Abattoir coopératif de Nouvelle-Écosse, le Conseil du Trésor a décidé qu'il ne pouvait approuver une aide à ce moment-là et qu'il devait attendre le résultat de l'étude globale de l'aide accordée aux entreprises individuelles, faite par le ministre responsable de l'expansion économique régionale.

Le montant de l'aide demandée était de $770,000 dont $270,000 étaient destinés à des dépenses en immobilisations pour améliorer et agrandir l'installation et $500,000 étaient destinés à fournir un fonds de roulement permettant à la coopérative une plus grande souplesse dans la constitution de ses stocks et lui évitant l'obligation d'emprunter de fortes sommes à la banque.

LE TRANSFERT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT DE ROCKCLIFFE

Question nº 106—**M. Code:**

1. Au sujet de la réponse qui a été donnée au cours de la dernière session à la question 524 (*Hansard*, pages 4171-4172), le gouvernement a-t-il pris une décision en ce qui concerne le transfert du ministère de la Défense nationale vers le ministère des Transports de la responsabilité de l'aéroport de Rockcliffe?

2. Dans l'affirmative, quelle est la décision prise?

3. Si le gouvernement a décidé de ne pas transférer la responsabilité de l'aéroport, à quoi envisage-t-il de le faire servir à l'avenir?

4. Quels sont les projets du gouvernement destinés à doter la région de la capitale nationale d'un aéroport secondaire?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. Oui.

2. On a décidé que le ministère des Transports ne prendrait pas à sa charge l'exploitation et l'entretien de l'aéroport de Rockcliffe.

3. Tous les vols militaires réguliers ont été discontinués à la BFC de l'aéroport de Rockcliffe. La disposition future du terrain qui comprend l'aérodrome est à l'étude.

4. Il n'existe actuellement aucun projet déterminé relatif à l'établissement d'un aéroport satellite dans la région de la capitale nationale vu que la circulation à l'aéroport international d'Ottawa n'a pas encore atteint des proportions qui justifieraient une telle initiative. Cependant, le ministère des Transports surveille les faits nouveaux dans la circulation aérienne de la région de la capitale nationale et recommandera l'aménagement d'un aéroport satellite lorsque le besoin s'en fera sentir.

LES EFFECTIFS DES FORCES CANADIENNES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 110—**M. McGrath:**

1. Quel est le chiffre global des effectifs des forces canadiennes postés dans chacune des quatre provinces atlantiques: Terre-Neuve, Île du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick?

2. Quels sont les effectifs de défense postés dans ces provinces?

3. Quel est le chiffre global des effectifs des forces canadiennes postés dans chacune des six autres provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. David W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Au 30 juin 1968: Terre-Neuve: 424; Île du Prince-Édouard: 1,353; Nouvelle Écosse: 13,865; Nouveau Brunswick: 6,121.

2. Il est contraire à la politique du ministère de révéler au public les listes de tous les établissements de la défense dans chaque province, et leurs emplacements précis. Cependant, voici une liste des principales bases et stations: Terre-Neuve: SFC de St-Jean, SFC de Gander, SFC de Goose Bay, Île du Prince-Édouard: BFC de Summerside. Nouvelle-Écosse: BFC de Greenwood, BFC de Halifax, BFC de Shearwater, BFC de Cornwallis, CFB de Mill Cove, SFC de Shelburne, SFC de Barrington, SFC de Sydney. Nouveau-Brunswick; BFC de Gagetown, BFC de Chatham, BFC de Moncton, SFC de Coverdale.

3. Québec, 9,734; Ontario, 28,769; Manitoba, 6,729; Saskatchewan, 1,683; Alberta, 6,746, Colombie-Britannique, 8,583; Yukon, 171; Territoires du Nord-Ouest, 298.

LE COÛT DES ÉTUDES SUR LA RÉNOVATION URBAINE

Question nº 115—**M. Paproski:**

Combien a dépensé en tout le gouvernement fédéral, au cours des cinq dernières années civiles, pour les études sur la rénovation urbaine portant en particulier sur *a*) la suppression des taudis, *b*) le transport urbain, *c*) le logement?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): En vertu de la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fédéral a approuvé durant la période de cinq ans qui s'étend du 1er janvier 1963 au 31 décembre 1967, des contributions d'un montant global de $2,069,000 aux provinces et aux municipalités pour des études de rénovation urbaine y compris des études spéciales portant sur les aspects sociaux et la restauration du logement dans les zones désignées de rénovation urbaine. Durant cette période, le gouvernement fédéral a dépensé $1,048,000 sur le montant des contributions qu'il avait approuvées. De

plus, depuis les modifications à la loi nationale sur l'habitation en juin 1964, le gouvernement fédéral a approuvé des contributions d'un montant de $1,840,000 aux termes de l'article 23A pour la préparation de programmes de rénovation urbaine. Durant cette période, il a dépensé $832,000 sur ces contributions. Le gouvernement fédéral a aussi approuvé en vertu de la loi nationale sur l'habitation, des contributions à l'égard d'études sur le transport urbain pour un montant global de $30,000 dont il avait dépensé $23,000 au 31 décembre 1967.

La suppression des taudis, le transport urbain et le logement sont autant d'éléments qui rentrent dans les études et la préparation de programmes touchant la rénovation urbaine et dont les coûts, par conséquent, ne sont pas identifiables séparément.

QUESTION RELATIVE À L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POLYMER LTÉE

Question nº 117—**M. Fortin:**

1. Le pourcentage des bénéfices nets par rapport aux ventes de la Société Polymer Ltée a-t-il baissé et, dans l'affirmative, quels moyens le gouvernement, le Conseil d'administration et la direction entendent-ils prendre pour empêcher que la situation ne se détériore davantage?

2. Le Conseil d'administration a-t-il déjà songé, songe-t-il ou songera-t-il à établir une filiale ou une division de production au Québec?

3. La Société songe-t-elle à s'orienter davantage vers la fabrication de produits plastiques?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): En ce qui concerne la Société Polymer Limitée: 1. Le pourcentage du revenu net de la Société Polymer par rapport aux ventes, en 1967, a été inférieur à celui des années précédentes par suite de la hausse constante des frais d'exploitation et de la baisse des prix mondiaux de la plupart des produits de la Société. Jusqu'à maintenant, la direction de la Société a intensifié ses efforts en vue d'améliorer sa productivité et de réduire ses frais.

2. Les possibilités de production des établissements de la Société suffisent à ses besoins actuels; elle ne songe donc pas à établir une filiale ou division de production au Québec. Toutefois, elle est sans cesse à l'affût d'occasions favorables qui lui permettraient de s'accroître davantage au Canada.

3. En ce moment, la Société fabrique des résines ABS et du polystyrène, qui ne représentent qu'une faible partie de sa production totale, et compte raffermir sa position dans le domaine des plastiques.

[L'hon. M. Hellyer.]

*LA MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

Question nº 126—**M. Alkenbrack:**

1. Quand le gouvernement se propose-t-il de reconstituer et de modifier la législation concernant les prêts destinés aux améliorations agricoles?

2. La portée de la loi sera-t-elle élargie pour comprendre un plus vaste secteur de l'industrie agricole?

3. Quel sera le nouveau taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La loi modificatrice pertinente a franchi l'étape de la première lecture, le 3 octobre 1968.

2. La mesure actuellement soumise à la Chambre, en plus de permettre de fixer le taux d'intérêt par décret du conseil, relèvera le plafond maximum des prêts, élargira le champ d'application des prêts afin d'inclure l'achat de nouvelles terres, d'ajouter les coopératives de crédit, les caisses populaires, les compagnies de fiducie, les compagnies de prêts et les compagnies d'assurance-vie à la liste des prêteurs admissibles et apporter d'autres améliorations à ces facilités de crédit mises à la disposition du secteur agricole.

3. Ce taux n'a pas encore été établi. Il sera cependant établi lors de l'adoption de la loi modificatrice.

LE COÛT DE L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS AU VILLAGE INDIEN TACHÉ

Question nº 142—**M. Howard (Skeena):**

1. Depuis le 1er janvier 1965, a-t-on fait des dépenses en rapport avec l'aménagement de voies d'accès au village indien Taché?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a-t-on dépensée chaque année et, de cette somme, combien a servi à employer des ouvriers indiens de l'endroit, et combien a servi à louer du matériel appartenant à des personnes qui n'étaient pas des Indiens de l'endroit?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. Nous avons consacré de l'argent à l'aménagement de voies d'accès au village indien Taché.

2. 1965-1966, $30,000.00; 1966-1967, 30,000.00; 1967-1968, ...; 1968-1969, 12,500.00 (engagement); Total, $72,500.00.

Cette route est construite aux termes d'un accord entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et notre ministère. Les frais sont partagés également. Comme tous les travaux relèvent de la province, nous ne disposons pas, au ministère, de renseignements au sujet des dépenses.

LES ESQUIMAUX ET LES INDIENS AU PROGRAMME DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Question nº 153—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Combien *a*) d'Esquimaux, *b*) d'Indiens, sont inscrits au Programme de formation pédagogique de Fort Smith, annoncé par le ministre des Affaires indiennes le printemps dernier?

2. Combien *a*) d'Esquimaux, *b*) d'Indiens, sont inscrits au Programme de formation d'aides-enseignants de l'Université du Manitoba et de l'Université de la Saskatchewan?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Il n'existe pas de programme de formation pédagogique à Forth Smith (T. du N.-O.). Il existe toutefois un programme de ce genre à Yellowknife (T. du N.-O.) et un Esquimau et huit Indiens y sont inscrits.

2. Université du Manitoba: *a*) Esquimaux, aucun; *b*) Indiens, 8, Université de la Saskatchewan: *a*) Esquimaux, aucun; *b*) Indiens, 14.

LE TRANSFERT DES BUREAUX DU CENTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE À EDMONTON

Question nº 175—**M. Paproski:**

1. A quelle date s'est effectué le transfert des bureaux du Centre de la main-d'œuvre dans l'édifice Centennial, à Edmonton?

2. Quels sont les termes du bail des locaux loués dans l'édifice Centennial, nommément, la surface, le nombre d'années, le loyer annuel, les obligations relatives aux réparations et aux modifications, le droit de louer plus d'espace, le nom du locateur, les noms des personnes qui ont signé le bail au nom du locateur?

3. Quels sont les avocats qui ont transigé au nom de la Couronne en cette affaire?

4. Quelle était la surface de plancher des locaux évacués et quel était le nombre d'employés qui y travaillaient?

5. Combien d'employés occupent présentement les nouveaux locaux?

6. Pourquoi les bureaux du Centre de la main-d'œuvre ont-ils été déménagés d'un édifice public expressément construit pour servir de centre de placement de même que pour loger les services connexes de la Commission d'assurance-chômage?

7. Quels services gouvernementaux occupent maintenant les locaux qui ont été ainsi évacués, et combien de temps ces locaux sont-ils demeurés inoccupés?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le 18 août 1967.

2. Termes du bail: superficie, 17,580 pieds carrés; période de cinq ans à compter du 18 août 1967 jusqu'au 31 juillet 1972 à raison d'un loyer annuel de $92,295 ($5.25 le pied carré); le locateur a la responsabilité de fournir tous les services et d'aménager toutes les cloisons initiales, soit 100 pieds de cloisons pour chaque 1,000 pieds d'aire de plancher louée; une option de renouveler pour cinq ans aux mêmes termes et stipulations; une option d'obtenir une superficie supplémentaire de 1,800 pieds carrés pour laquelle les termes du loyer seront négociés lorsque l'option de renouveler sera exercée, le tout assujetti à la hausse des taxes au cas où celles-ci excéderaient 100 p. 100 de la taxe imposée au cours de l'année de base 1968, selon un rapport établi entre l'aire totale de l'immeuble et l'aire des locaux occupés; le locateur est Centennial Investment Ltd. et Edper (Alta) Ltd.; le signataire pour Centennial Investments, Gerald Seniw; le signataire pour Edper (Alta) Ltd., Peter Caffera.

3. Aucun avocat.

4. Superficie des locaux évacués, 8,758 pieds carrés; 128 employés occupaient les locaux.

5. Les employés qui occupent les nouveaux locaux se chiffrent à 130.

6. L'espace disponible était insuffisant dans l'édifice de l'Assurance-chômage pour loger la Commission d'assurance-chômage et le Centre de la main-d'œuvre.

7. Les ministères qui occupent actuellement les locaux évacués sont les suivants: ministère du Travail, ministère de la Production de défense, Services de réparation du gouvernement canadien. Les locaux sont demeurés inoccupés pour une période approximative de quatre mois aux fins d'y effectuer des modifications pour assurer de meilleurs locaux à la Commission d'assurance-chômage et des rénovations pour y loger les ministères du Travail et de la Production de défense, ainsi que les Services de réparation du gouvernement canadien.

LES ANCIENS COMBATTANTS ET LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question nº 189—**M. Fortin:**

1. Combien d'anciens combattants canadiens de la première guerre ou de la seconde guerre mondiale sont âgés de 65 à 70 ans dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

2. Combien de veuves d'anciens combattants sont âgées de 65 à 70 ans dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Étudie-t-on la possibilité de permettre aux anciens combattants ou aux veuves d'anciens combattants de bénéficier des versements d'assistance-vieillesse sans examen des ressources?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1 et 2. On ne possède pas, pour les circonscriptions fédérales, de données statistiques sur le nombre d'anciens combattants et de veuves d'anciens combattants.

3. Non. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la loi sur l'assistance-vieillesse afin de permettre aux anciens combattants ou aux veuves d'anciens combattants de bénéficier des versements d'assistance-

vieillesse sans faire l'évalution des ressources. Cependant l'âge ouvrant droit à la pension de Sécurité de la vieillesse diminue chaque année et, à partir du 1er janvier 1970, cette pension, pour laquelle l'évaluation des ressources n'est pas nécessaire, sera versée aux personnes agées de soixante-cinq ans, rendant inutiles les versements de l'assistance-vieillesse.

LES ACTIONS DES BANQUES À CHARTE

Question nº 195—**M. Latulippe:**

Quel était le nombre des actions des banques à charte et leur valeur au pair le 31 octobre 1934, 31 octobre 1944, 31 octobre 1954, 31 octobre 1964 et 31 octobre 1967?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances):

Actions des banques à charte en cours

le 31 octobre

	1934	1944	1954	1964	1967
Nombre	1,455,000	14,550,000	16,695,300	28,195,800	139,979,000
Valeur au pair	$145,500,000	$145,500,000	$166,953,000	$281,958,000	$287,958,000

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES TRAVAUX DE RECHERCHE DE L'*E.I.C.*

Question nº 203—**M. Macquarrie:**

1. Combien d'employés de la Fonction publique du Canada participent aux travaux de recherche effectués dans l'Île du Prince-Édouard par l'*Economic Improvement Corporation* (Société d'expansion économique)?

2. De quel ministère du gouvernement fédéral ces employés proviennent-ils?

3. A quel ministère le rapport de l'*E.I.C.* sera-t-il soumis?

4. Se prépare-t-on à prendre des engagements vis-à-vis de la province de l'Île du Prince-Édouard relativement à la mise en œuvre d'un programme économique à son égard?

5. Combien le gouvernement fédéral prévoit-il dépenser en vertu de ce programme?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Aucun.

2. Ne s'applique pas.

3. Au ministère des Forêts et du Développement rural et au conseil consultatif formé aux termes de la loi sur le Fonds de développement économique rural.

4. On cherche à mettre en œuvre un plan d'aménagement, mais les engagements que les gouvernements prendront à ce sujet dépendront de leur entente sur la nature et le coût des programmes.

5. La somme des dépenses sera en fonction de l'entente dont il a été fait mention.

*CALGARY (ALBERTA)—LA RÉNOVATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question nº 204—**M. Woolliams:**

1. La construction d'un nouveau dépôt aéronautique pour l'aéroport international de Calgary sera-t-elle réalisée en 1968?

2. Si le nouveau bâtiment ne doit pas être construit en 1968, quelles rénovations seront faites à l'ancien dépôt?

[L'hon. M. Macdonald.]

3. Quel sera le coût de la construction du nouveau dépôt?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1, 2 et 3. Les travaux de rénovation comprendront l'aménagement d'un couloir flanqué de salles de départ le long des aires réservées aux avions, ce qui permettra d'installer des ponts de chargement par l'avant. On construira également une nouvelle salle des arrivées, y compris un local pour l'inspection. En outre, on prévoit modifier les aires actuelles, les voies d'accès et les terrains de stationnement automobile. Les projets du ministère pour le nouvel aéroport ne sont pas définitifs; on ne connaît donc pas encore le coût de la construction.

*CALGARY (ALBERTA)—LA VENTE DES BÂTIMENTS DU DÉPÔT DE RÉPARATION

Question nº 269—**M. Woolliams:**

1. Qui a acheté les 23 bâtiments au Dépôt de réparation nº 11 à Calgary?

2. Combien l'acheteur a-t-il payé à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour ces bâtiments?

3. A-t-on fait un appel d'offres en vue de cette vente, et lesdits bâtiments ont-ils été vendus au plus offrant?

4. L'adjudication a-t-elle été confidentielle et a-t-elle été faite par un organisme indépendant?

L'hon. Don Jamieson (ministre de la Production de défense): En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: 1. Les 23 bâtiments ont été vendus à la Adby Demolition Company Limited, 7204, 118e Avenue, Edmonton (Alb.), en vue de leur démolition et de leur enlèvement.

2. $6,371.

3. Oui.

4. Selon ses habitudes, la Corporation a lancé des appels d'offre qui devaient lui parvenir scellés avant la date limite de réception.

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Question nº 272—**M. Coates:**

1. Combien a coûté jusqu'ici la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, depuis quand cette Commission exerce-t-elle son activité, pendant combien longtemps encore l'exercera-t-elle, et à combien estime-t-on les frais globaux de cette Commission?

2. Quels sont les noms des commissaires qui font partie de cette Commission royale et combien chacun a-t-il reçu en traitement et pour ses dépenses jusqu'aujourd'hui?

M. James E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Commission royale d'enquête me communique les faits suivants: 1. Les dépenses totales de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, au 30 septembre 1968, s'élevaient à $7,408,802.48. La Commission exerce son activité depuis le 19 juillet 1963. Il est impossible, à l'heure actuelle, d'estimer la durée de son activité ou ses frais globaux.

2. Les sommes totales reçues jusqu'ici en traitements et pour leurs dépenses par les commissaires qui font présentement partie de cette Commission royale sont les suivantes:

Nom	Traitement jusqu'ici	Dépenses jusqu'ici
	$	$
A. D. Dunton	60,550.00	4,256.08
C. Cormier	37,050.00	13,830.69
R. Frith	69,300.00	18,333.84
J.-L. Gagnon	91,750.00	17,891.65
P. Lacoste	24,300.00	2,442.80
G. Laing	48,800.00	30,036.29
J. Rudnyckyj	44,550.00	19,461.65
F. Scott	41,550.00	8,812.89
P.Wyczynski	44,950.00	3,967.66

*LE SERVICE POSTAL DANS LA RÉGION DE LA BAIE GEORGIENNE

Question nº 280—**M. Rynard:**

1. Combien y a-t-il actuellement de contrats en vigueur pour le service postal dans la région de la baie Georgienne de Midland à Parry Sound?

2. Ce service est-il *a*) quotidien, *b*) deux fois la semaine, ou *c*) hebdomadaire?

3. Quel est le coût total de ce service postal?

4. Dans quelle mesure augmente le service pendant les mois d'été?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Il y a deux services dans la région de la baie Georgienne, de Midland à Parry Sound. Il s'agit de: *a*) Midland et Wah Wah Taysee; *b*) Parry Sound et Sans-Souci. Ces deux services ne sont que saisonniers et sont fournis en vertu d'arrangements provisoires.

2. Le service de Midland à Wah Wah Taysee se fait tous les jours (les dimanches exceptés), à compter du 1er juillet jusqu'à la fête du Travail. Le service de Parry Sound à Sans-Souci se fait trois fois la semaine pendant le mois de mai, tous les jours (les dimanches exceptés) du 1er juin au 14 septembre, et trois fois la semaine du 15 septembre au 15 novembre.

3. Le service de Midland à Wah Wah Taysee coûte $35 par tournée ou environ $2,000 par saison. Le service de Parry Sound à Sans-Souci coûte $945 par saison.

4. Entre le 1er juin et le 14 septembre, le service entre Parry Sound et Sans-Souci passe de trois fois la semaine à une fois par jour (les dimanches exceptés).

J'aurais aimé donner les renseignements au député sans prendre le temps de la Chambre.

*LES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION HOSPITALIÈRE

Question nº 297—**M. Pringle:**

1. L'annonce de l'abrogation de la loi sur les subventions à la construction hospitalière à compter du 31 mars 1970 va-t-elle avoir des répercussions graves sur les districts d'hôpitaux régionaux qui ont, ou comptent avoir, des projets approuvés qui, à cette date, seront en cours de réalisation, mais non encore achevés?

2. Le montant de $13,304,165 qui figure à la rubrique «Report de crédit» à la page 22 du décret C.P. 1968-12/529 restera-t-il à la disposition des provinces afin d'être utilisé par les conseils des hôpitaux régionaux, ou cessera-t-il d'être disponible après le 31 mars 1970, date d'expiration de la loi?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Les projets approuvés au 31 mars 1970, aux termes des subventions fédérales à la construction d'hôpitaux, ne subiront aucune répercussion.

2. Il est peu probable que le gouvernement fédéral verse de l'aide, en vertu des subventions à la construction d'hôpitaux, aux projets soumis après le 31 mars 1970.

LE SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS UHF MONTRÉAL—LES ESCOUMINS

Question nº 303—**M. Dumont:**

Combien a coûté l'installation du système de télécommunications UHF sur le Saint-Laurent entre Montréal et Les Escoumins?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Le système de télécommunications VHF utilisé entre Montréal et Les Escoumins, qui fait partie des installations de contrôle de la circulation maritime du ministère des Transports, est fourni en vertu d'un contrat de location d'environ $130,000 par année.

*MOOSE JAW—RÉGION «DÉSIGNÉE»

Question nº 311—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Étant donné le tort causé à la ville de Moose Jaw par le retrait d'un certain nombre de grandes entreprises industrielles, le gouvernement envisage-t-il la possibilité de déclarer cette ville région «désignée»?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Le 25 septembre, le ministre des Forêts et du Développement Rural a annoncé son intention de réviser tout le programme d'aménagement régional en vue de faire adopter une nouvelle loi au début de l'an prochain. Cette révision tiendra compte de la situation des régions comme celle de Moose Jaw, qui ne peuvent être désignées en vertu du programme actuel. Dans l'intervalle, des fonctionnaires du ministère, travaillant de concert avec les autorités provinciales et locales, cherchent à attirer de nouvelles industries à Moose Jaw.

LES RÉPARATIONS DU «HMCS *QU'APPELLE*»

Question nº 346—**M. Anderson:**

1. Les réparations du «HMCS *Qu'Appelle*», endommagé quand il a échoué sur la plage de Wiers près de Victoria dans le courant de l'année, sont-elles achevées?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût total de ces réparations?

3. Dans le cas de la négative, à combien est estimé le coût total des réparations?

M. David W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. Oui.

2. $12,446.00.

3. Ne s'applique pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

Question nº 64—**M. Howard (Skeena):**

1. Depuis le 1er janvier 1963, la Commission des pratiques restrictives du commerce a-t-elle présenté des rapports sur les enquêtes qu'elle a menées?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, en ce qui concerne chacun de ces rapports, *a*) le nom du rapport, *b*) les questions qui font l'objet de l'étude, *c*) les recommandations formulées, *d*) les mesures prises à la suite de chacune de ces recommandations?

(Le document est déposé.)

[L'hon. M. Hellyer.]

LE PROGRAMME D'HABITATION À L'EXTÉRIEUR DES RÉSERVES

Question nº 151—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Combien de familles indiennes ont profité du Programme d'habitation à l'extérieur des réserves depuis la mise en vigueur de ce programme?

2. Quel montant a-t-on dépensé aux termes de ce programme?

3. Quelles villes et localités y ont participé et combien de maisons ont été établies dans chacun de ces endroits?

4. De quel service du gouvernement relève ce programme?

5. Pour la présente année financière, quelle somme sera accordée à ce programme?

(Le document est déposé.)

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES FONCTIONNAIRES DU SERVICE DE L'AIR, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 172—**M. Howard (Skeena):**

Pendant chacune des années financières depuis l'année financière 1965-1966, combien chacun des employés (ne pas divulguer leur nom) au service du ministère des Transports (Services de l'air) à *a*) Sandspit, *b*) Prince-Rupert, *c*) Terrace, *d*) Smithers, a-t-il accompli d'heures supplémentaires?

(Le document est déposé.)

• (2.50 p.m.)

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions nºs 2, 5, 15, 16, 21, 22 et 23 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX D'HIVER

Motion nº 2—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres et autres communications reçues depuis le 1er janvier 1968 au sujet de l'abandon ou de la poursuite du Programme municipal de stimulation des travaux d'hiver, et de toutes les réponses du gouvernement.

(La motion est adoptée.)

L'ABANDON DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

Motion nº 5—**M. Burton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance que le gouvernement du Canada a échangée avec les gouvernements des provinces au sujet de l'abandon du Programme de travaux d'hiver municipaux depuis le 1er janvier 1968.

(La motion est adoptée.)

L'ÉTUDE DE LA POLLUTION DES EAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion nº 15—**M. Anderson:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes et des autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1967, entre le gouvernement du Canada ou un de ses représentants, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou un de ses représentants, au sujet de l'offre du gouvernement fédéral à faire une étude, aux frais du gouvernement du Canada, sur la pollution des eaux du bassin de n'importe quel fleuve désigné par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL MIXTE FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR LA POLLUTION DES EAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion nº 16—**M. Anderson:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes et des autres communications échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses représentants, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou ses représentants, au sujet de la création d'un conseil mixte fédéral-provincial sur la pollution des eaux et son enraiement.

(La motion est adoptée.)

LE RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Motion nº 21—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport, rédigé en décembre 1967, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique et intitulé «Rapport de la Division des Affaires indiennes sur le développement des ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique».

(La motion est adoptée.)

RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LES RESSOURCES MINÉRALES DES RÉSERVES INDIENNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion nº 22—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport de juin 1967, rédigé par M. William J. Worrall, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES RESSOURCES MINÉRALES DES RÉSERVES INDIENNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion nº 23—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous télégrammes, toute correspondance et tout autre document échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses organismes ou ministères, et tout autre gouvernement, personne ou organisme, depuis le 1er janvier 1960, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RECOMMANDATIONS AU SUJET DU COMITÉ MIXTE ET D'UN ORGANISME DE RECHERCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répéter au premier ministre la question facile que je lui ai posée hier. Le gouvernement compte-t-il prendre des mesures pour appliquer les recommandations du Conseil économique du Canada? Ces recommandations, formulées dans deux des rapports du Conseil, réclament la formation d'un comité des affaires économiques du Sénat et de la Chambre des communes, auquel les rapports du Conseil seraient déférés, ainsi que celle d'un organisme indépendant de la recherche économique, tel que recommandé par le Conseil économique du Canada.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est à l'étude depuis hier après-midi.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai encore une autre question facile pour le premier ministre. Le gouvernement compte-t-il appuyer la formation, au Sénat d'un comité sur la pauvreté, comme le recommande le Conseil économique du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne pense pas pouvoir faire de commentaires sur ce qui se passe à l'autre endroit, monsieur l'Orateur.

L'HABITATION

LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre des Transports, qui s'occupe du logement, est ici, puis-je lui poser une question? (*Applaudissements*)

Après avoir suscité cet accueil, j'espère que le ministre me fournira une bonne réponse. Je veux lui demander, comme je l'ai fait hier, s'il peut assurer à la Chambre et au pays que les 170 millions qui, d'après sa déclaration, seront mis à la disposition des constructeurs privés, ne réduiront en rien le montant réservé à la construction de logements sociaux.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir rassurer mon collègue: nous ne réduirons pas les dépenses pour le logement social pendant l'année courante. Une réévaluation des demandes à l'étude touchant le logement social, y compris les logements subventionnés, à loyer modique, les maisons pour personnes âgées ou pour étudiants, et ainsi de suite, nous a indiqué ce que sera le coût global pour l'année financière; cela nous permettra d'employer pendant l'année financière courante tous les fonds disponibles pour l'habitation, et de maximiser les travaux de construction au cours de la même année.

Je puis donc dire à mon honorable ami qu'en ce qui concerne les dépenses annoncées la semaine dernière, il s'ensuivra un supplément net de mises en chantier pendant l'année courante et une aide très réelle consistant en logements additionnels pour les Canadiens qui en ont besoin, sans réduction des autres programmes prévus.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il voulu dire—qu'on approuve ou non son idée que des logements seront disponibles pour ceux qui en ont besoin—que le montant consacré à l'origine aux logements sociaux ne sera pas employé cette année, mais qu'on en a ajouté une partie au montant qui doit être consacré à la construction privée?

L'hon. M. Hellyer: La majorité des fonds concernant ce programme est allée, à l'origine, au logement des familles, sans compter un supplément d'environ 50 millions de dollars, rendu disponible grâce à une réduction dans les autres programmes; une réévaluation des différentes étapes de la planification a montré que l'on ne leur consacrera pas d'argent cette année.

M. Lewis: Je regrette d'insister là-dessus, monsieur l'Orateur, mais je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre a parlé d'une réduction dans les autres programmes. Pourrait-il nous dire si elle touchait les logements sociaux.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, il s'agit simplement d'évaluer les dépenses. Au début de l'année, la Société centrale d'hypothèques et de logement devait évaluer les projets émanant des provinces et des autres organismes dans toutes ces catégories. Leurs estimations et leurs prévisions étaient trop ambitieuses dans certains cas. C'est pourquoi nous avons cru bon de prendre, dès maintenant, la décision d'utiliser tous les fonds disponibles bien qu'elle implique une réadjudication. J'estime que mon honorable collègue devrait se réjouir de cette décision du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que les deux honorables représentants sont en train d'entamer un débat.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE AU CONTRAT EXCLUSIF DU TRANSPORT DES PASSAGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscaminque): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Transports.

L'honorable ministre sait qu'à l'aéroport international de Montréal, à Dorval, la société *Murray Hill* s'occupe, à l'exclusion de toute autre société, du transport des passagers payants. Comme de nombreuses pétitions furent présentées au ministère par les associations de propriétaires de taxis de Montréal, qui demandent la permission de transporter des passagers de l'aéroport international à Montréal ou à l'extérieur de la ville, je voudrais demander au ministre s'il est en mesure de nous dire, aujourd'hui, si son ministère a pris une décision pour reconnaître les droits indéniables des gens qui s'occupent du transport par taxi à Montréal?

M. l'Orateur: Cette question remonte assez loin, je crois, dans l'histoire de la session du Parlement précédent, qu'elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Étant donné que cela remonte assez loin, je me demande si vous ne pourriez pas permettre au ministre de répondre. En effet, cela devient urgent, après tellement longtemps.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ ET SYNDIQUÉ AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général nous dirait-il si le gouvernement fédéral se propose de créer une commission royale d'enquête ou un organisme quasi-juridique qu'il chargerait d'examiner de près les activités criminelles, pour donner suite à une suggestion du premier ministre M. Bertrand? Il a déclaré que le crime augmente et que les meurtres se font de plus en plus nombreux dans le milieu.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ignore sur quoi le député se fonde pour énoncer la position de M. Bertrand. S'il veut bien m'éclairer, je répondrai volontiers à sa question. Mais s'il veut tout simplement savoir si nous nous proposons pour l'instant de créer une commission royale d'enquête, j'aimerais tenir sa question pour un préavis et lui donner une réponse précise demain ou lundi.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre de tenir la question pour préavis. Le premier ministre Bertrand a déclaré qu'il a écrit une lettre le 27 novembre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question directement?

M. Woolliams: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement a reçu une lettre du premier ministre Bertrand au sujet du service central des renseignements établi par le gouvernement fédéral, et si le Québec y prend une part active, comme les autres provinces canadiennes?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, M. Bertrand a écrit une lettre le 21 novembre 1967, en réponse à celle, datée du 6 novembre 1967, du solliciteur général de l'époque. Il y traitait de cette question.

M. Woolliams: Le ministre voudrait-il répondre à la dernière partie de la question? Le Québec prend-il, comme les autres provinces, une part active à ce service central des renseignements établi par le gouvernement fédéral?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur, le Québec n'y participe pas pour le moment, mais il existe une très grande collaboration entre le gouvernement fédéral et les autorités de la police québecoise. Les rapports entre la gendarmerie royale et la police provinciale de Québec sont excellents et suivis à l'heure actuelle.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LES POURPARLERS AVES LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture étant revenu, pourrait-il répondre à la question que j'ai posée au ministre suppléant lundi dernier? Il s'agissait de la visite qu'il a rendue au secrétaire d'État à l'Agriculture des États-Unis à Washington au sujet du dumping de maïs américain au Canada.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, relativement à la question du député d'Oxford le 7 octobre, question qu'il a répétée aujourd'hui, je répondrais qu'il y a déjà eu des entretiens à ce sujet entre les fonctionnaires du gouvernement canadien et ceux du gouvernement américain à Washington. De fait, il se tiendra une autre réunion et d'autres pourparlers s'engageront demain matin. J'ai essayé de communiquer avec le secrétaire d'État à l'Agriculture, M. Freeman, à ce sujet. Peut-être devrais-je informer les députés qu'il y a eu un mort dans sa famille au début de la semaine, ce qui a rendu un peu plus difficile la situation.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il s'il a accepté la demande des fermiers qui voudraient que leur représentant l'accompagne lors d'une visite qu'il pourrait faire à Washington?

L'hon. M. Olson: Je pense qu'on se leurre sur la possibilité de ma visite à Washington. J'ai dit que nous prendrions contact avec le gouvernement américain. Nous l'avons fait et des pourparlers se poursuivent à l'heure actuelle. Je suis certain que le chef de l'opposition ne voudrait pas que je nuise en aucune façon à ces entretiens en faisant des déclarations ici, tandis qu'ils sont en cours.

M. Horner: Vous avez dit aux cultivateurs que leur représentant vous accompagnerait.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné qu'il est à étudier le problème des importations américaines de maïs, est-ce qu'il peut en même temps considérer les importations américaines de tomates, plus particulièrement dans les Cantons de l'Est, où les récoltes doivent rester dans les champs à cause de ces importations?

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, mon ministère n'a pas été averti que le problème des tomates est aussi grave que le député l'a signalé, mais je peux lui dire que le ministère de l'Agriculture s'intéresse vivement à toutes les denrées.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

OFFRE PRÉSUMÉE DE LA FRANCE DE VENDRE DU BLÉ AU-DESSOUS DU PRIX CONVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au

ministre du Commerce si le gouvernement a été informé que la France serait prête à vendre du blé au Japon à des prix inférieurs à ceux qu'assure l'Accord international sur le grain.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai vu, moi aussi, cette nouvelle dans le journal du matin et j'ai demandé à mes fonctionnaires de me mettre au courant. Pareille initiative de la France contreviendrait à l'entente conclue par les six pays exportateurs à Canberra et nous protestons vivement contre ce genre de choses.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question découle de celle du député de Calgary-Centre. Vu le dumping de céréales à des prix inférieurs aux prix convenus par l'Accord international sur le blé, le ministre nous dirait-il quand nous aurons un débat sur la négociation Kennedy, afin que nous puissions discuter de la chose, qui coûte des millions de dollars à l'économie agricole?

L'hon. M. Pepin: Une mesure législative sera présentée à ce sujet.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui fait suite à celle du député de Calgary-Centre. N'est-il pas vrai que la France vient de faire une vente au Japon et y a-t-il lieu de se demander si elle a violé l'Accord international? Que fait le Canada à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question ainsi posée est irrecevable. Le député ne peut demander au ministre de vérifier ou de nier une allégation.

M. Horner: Peut-être pourrais-je poser ma question différemment. Quelles mesures le ministre et son ministère prennent-ils à l'égard de la récente vente conclue par la France avec le Japon et qui, selon certains pays, est en violation de l'Accord international sur les grains?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le député reconnaît, de par sa question, que c'est là l'avis d'autres pays. Ce n'est peut-être pas la vérité. L'honorable député le sait bien, il y a depuis quelques jours dans le monde une sorte d'accusation concertée concernant cette question. Tous les pays tiennent à déclarer qu'ils n'ont pas violé l'Accord international sur les grains, mais je vais examiner cela de plus près. J'ai l'impression que la vente en question n'a pas eu lieu mais je vais me renseigner là-dessus.

[L'hon. M. Harkness.]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Les représentants de la Commission du blé sont-ils récemment allés au Japon pour conserver le marché traditionnel que nous avons eu jusqu'ici.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, on m'interroge souvent là-dessus, et j'ai souvent envie de répondre que la Chambre des communes n'est pas la place du marché. Bien entendu, si la Commission du blé veut vendre du blé, elle doit commencer par se montrer assez discrète lorsqu'elle mentionne ses débouchés. (*Applaudissements*)

[*Français*]

EXPO '67

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE À LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, et avant qu'on me demande de le faire, puis-je répondre à deux questions qui m'ont été posées hier par l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), qui a d'abord demandé au très honorable premier ministre si j'avais reçu une demande de la ville de Montréal en vue de réduire sa part du déficit d'Expo '67?

Je n'ai pas reçu personnellement une telle demande.

L'honorable député a ensuite demandé qu'est-ce qu'on ferait en telle occurrence. L'autre jour, quand on a posé la question au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, il a répondu qu'un accord est un accord, qu'un contrat est un contrat. J'ai trouvé cette réponse extrêmement intéressante et intelligente et j'ai l'intention de l'appuyer.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LES VENTES AU-DELÀ DU CONTINGENT ASSIGNÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Vegreville m'a demandé si j'avais reçu plu-

sieurs rapports de l'Alberta et d'autres provinces de l'Ouest, me signalant des cultivateurs qui auraient vendu plus de grain que leur contingent assigné.

C'est la Commission canadienne du blé qui est chargée de l'application du contingentement. Chaque année plusieurs délits contre le contingentement lui sont signalés et c'est elle qui décide selon les circonstances, quelles mesures s'imposent et s'il y a lieu éventuellement de poursuivre les producteurs et les agents délinquants.

Au cours de la campagne actuelle, la Commission canadienne du blé a été informée de cas de livraisons excédentaires et elle a demandé à la Gendarmerie royale du Canada de faire enquête sur ces infractions. Lorsque l'enquête sera terminée, la Commission décidera s'il y a lieu d'intenter des poursuites.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre du Commerce au sujet de la réponse qu'il m'a faite tantôt. Incapables de vendre leur blé, les cultivateurs s'endettent de plus en plus et manquent d'argent comptant. Pour cette raison, le ministre n'envisagerait-il pas de suspendre les pénalités prévues par la loi?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, à quelle sorte de paiement anticipé le député fait-il allusion?

M. Mazankowski: Il s'agit des livraisons excédentaires.

L'hon. M. Pepin: Nous avons de nouvelles mesures qui augmentent les montants fournis.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte aux poursuites relatives aux livraisons en excédent du contingent.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il me semble que si quelqu'un enfreint, d'une manière ou d'une autre, le système des contingents, on doit l'en détourner car il fera du tort à d'autres producteurs de l'Ouest.

LES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE ET D'ENTREPOSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de l'Agriculture une question brève mais pressante dont je l'ai prévenu. Peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement prend afin de fournir des installations de séchage et d'entreposage pour le grain gourd, humide ou avarié par le mauvais temps dans les Prairies?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de m'avoir donné préavis de sa question, bien que je ne l'aie reçu qu'après mon arrivée à la Chambre. La Commission des grains dispose d'installations à cinq des entrepôts de l'intérieur: Lethbridge, Calgary, Edmonton, Saskatoon et Moose Jaw, ayant une capacité globale de séchage d'environ 7,000 boisseaux à l'heure. On a parlé de retirer de ces élévateurs une certaine quantité de céréales. Les installations de séchage seraient alors assez spacieuses pour qu'on les utilise au maximum. En outre, la capacité de séchage, à la tête des Lacs, varie de 400,000 à 500,000 boisseaux par jour, selon le degré d'humidité des céréales. Le ministre du Commerce voudra peut-être approfondir la question mais, sauf erreur, la Commission du blé a maintenant accordé la priorité au transport de certaines catégories inférieures qui comprendraient celles qu'a mentionnées l'honorable représentant.

[*Français*]

LE COMMERCE

ON DEMANDE DE LIMITER L'IMPORTATION DES PRODUITS TEXTILES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Au début de la semaine, des représentants de l'industrie textile et de trois syndicats ouvriers de cette industrie ont recommandé au gouvernement d'imposer des limites à l'importation de produits textiles provenant de pays à faible revenu. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de cette recommandation?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lors de cette rencontre, l'autre jour, qui était très utile pour toutes les parties concernées, le ministre des Finances (M. Benson) s'est exprimé au nom du gouvernement et a expliqué que toute cette question d'importation était à l'étude actuellement, que nous étions à négocier avec d'autres parties et que nous avions même suggéré à l'industrie certaines modalités d'enquête qui pourraient peut-être, si l'industrie ne s'y oppose pas, établir la vérité sur certaines allégations.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Une fois qu'il aura plus de renseignements à ce sujet, le gouvernement se propose-t-il de faire une déclaration à la Chambre?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si l'on doit annoncer une nouvelle politique, un des ministres le fera.

La question des importations provenant des pays moins développés en est une qui nous préoccupe depuis longtemps, parce qu'il s'agit de protéger à la fois et le producteur et l'ouvrier canadiens, tout en faisant en sorte que les pays en voie de développement ne trouvent pas des marchés fermés partout dans les pays plus prospères comme le nôtre. Il s'agit de mesurer ces deux facteurs et de protéger les deux intérêts.

[*Traduction*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Devant l'inquiétude du public, illustrée par la veille de Claire Culhane sur la colline du parlement, et la déclaration catégorique du premier ministre sur la non-intervention du Canada au Biafra, ce dernier formulera-t-il une déclaration analogue à propos du Vietnam?

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Ma question s'adresse au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il est tout à fait capable d'assumer les responsabilités de son ministère en dépit des articles parus dans la presse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que la question posée par le député n'est pas recevable.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, à la suite d'un congé temporaire accordé à M. L. W. C. S. Barnes, employé au ministère de la Défense nationale, et étant donné la publication d'un article contre le bilinguisme, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire depuis quand un fonctionnaire se permet de critiquer la politique du gouvernement au sujet du bilinguisme?

LA DÉFENSE NATIONALE

A PROPOS DE LA NOMINATION D'UN OBSERVATEUR À LA RÉUNION DE L'OTAN À BONN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de la Défense nationale, mais en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre.

Demain et vendredi doit se tenir à Bonn, en Allemagne, une réunion du groupe du plan nucléaire de l'OTAN. Le premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'envoyer un observateur canadien à cette réunion?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député pourrait-il répéter sa question et surtout le nom de l'endroit? Je n'ai pas compris.

M. Laprise: Demain et vendredi, à Bonn, en Allemagne, une réunion du groupe du plan nucléaire de l'OTAN doit avoir lieu. Le gouvernement canadien a-t-il l'intention d'y envoyer un observateur?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je prends la question comme préavis. Je ne sais pas à quelle réunion mon honorable ami fait allusion.

L'IMMIGRATION

LE RECYCLAGE DE DENTISTES TCHÉCOSLOVAQUES

A l'appel de l'ordre du jour:

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre fait-il enquête sur la pénible situation des cinq dentistes réfugiés, qui étaient reconnus comme des dentistes d'expérience chez eux, en Tchécoslovaquie, et qui ne pourront exercer leur profession d'ici 18 mois en Ontario, vu qu'ils doivent suivre un cours de recyclage?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la situation des dentistes en question et j'ai examiné la chose avec mon prédécesseur. La question a trait évidemment aux normes établies dans chacune des provinces et relève de la compétence de la province et de l'Association; mon prédécesseur suggérait néanmoins de temps à autre que ces normes soient réexaminées dans le cas des réfugiés.

M. Thompson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces personnes ont-elles été informées de la situation avant qu'on les encourage à venir au Canada?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il me faudrait connaître les entretiens précis à ce sujet pour répondre à la question; mais les fonctionnaires de l'Immigration s'efforcent d'ordinaire d'expliquer à tous les immigrants la situation qui les attend dans leur nouveau pays.

LES STUPÉFIANTS

LE CONTRÔLE DE LA DIFFUSION DES DROGUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 1er octobre je lui ai demandé s'il envisagerait de faire une déclaration à l'appel des motions quant à l'emploi ou l'abus de la marijuana et autres drogues. Le ministre a dit alors qu'il examinerait très attentivement la question. L'a-t-il fait et peut-il faire cette déclaration sur-le-champ?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, mais je serai prêt à la faire au début de la semaine prochaine.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, hier le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) m'a demandé si des négociations auraient lieu entre Devco et les syndicats intéressés avant que soit mis en œuvre un programme de retraite anticipée comme le recommande le rapport Donald. Des entretiens se poursuivent de façon ininterrompue depuis plusieurs mois entre la direction de Devco et le syndicat à propos de tous les aspects du programme de retraite anticipée.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre a déclaré avant-hier que le rapport doit être examiné du point de vue des deux gouvernements, peut-il assurer à la Chambre qu'aucun programme de retraite anticipée ne sera imposé de force à ces cheminots et aux mineurs de charbon tant que la question n'aura pas été débattue à fond et qu'une décision n'aura pas été prise d'un commun accord par les syndicats et la Devco?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je pense que nous en sommes présentement aux premières étapes des négociations. Nous devrons attendre la fin des négociations.

[*Plus tard*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Forêts et du Développement rural, mais avant de le faire, je lui souhaite la bienvenue à l'occasion de son retour à la Chambre. Quand sera-t-il en mesure de déposer le rapport Devco?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, il n'y a rien dans la loi qui nous oblige de déposer le rapport Devco à la Chambre. Il s'agit d'un rapport qui doit être présenté au cabinet. A la prochaine occasion, j'en discuterai avec le cabinet et nous verrons comment nous disposerons dudit rapport.

[*Traduction*]

M. MacInnis: Puis-je poser une autre question complémentaire? Premièrement, monsieur l'Orateur j'aimerais dire au ministre qu'il a tort de croire qu'on veut forcer le gouvernement à déposer ce rapport. Il n'en est rien. Étant donné que son ministère révèle tantôt une partie du rapport, tantôt une autre, le ministre devrait peut-être déposer le rapport maintenant. Il vient d'en divulguer une autre partie.

L'AGRICULTURE

LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à la question qu'a posée hier le député de Crowfoot. Il a demandé si le ministère des Forêts et du Développement rural était chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et si le gouvernement avait l'intention d'abandonner ce projet. La réponse à la première question est oui, et catégoriquement non à la deuxième.

LA CONSTRUCTION MARITIME

L'AIDE À L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de South Shore a demandé si le gouvernement avait l'intention de soumettre un rapport à la Chambre sur les conclusions auxquelles est arrivée la récente conférence fédérale-provinciale sur les matériaux de construction de bateaux de pêche. J'aimerais expliquer que cette conférence, qui s'est terminée à Montréal la semaine dernière, a eu lieu sous les auspices du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux de la région atlantique. La conférence était de nature essentiellement technique et elle n'a

pas préparé de recommandations de principe. Le rapport complet de la conférence sera publié bientôt. Tous les députés pourront l'obtenir sur demande.

LE TARIF-MARCHANDISES

LA HAUSSE DU TARIF DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports avant qu'il disparaisse de nouveau. Vu que la Commission des Transports du Canada a décidé hier d'autoriser une nouvelle hausse du tarif pour les produits maritimes, le ministre peut-il nous dire quelle est l'attitude à cet égard de l'équipe spéciale chargée d'étudier la question des transports dans les provinces atlantiques, et quand le comité des transports de la Chambre pourra être convoqué de nouveau pour entendre les témoignages des représentants des intérêts maritimes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, je dois recevoir sous peu, de la Commission des transports, un rapport sur une partie de son étude, surtout en ce qui a trait au trafic de détail. Quant à la convocation du comité parlementaire, j'ai déjà dit à la Chambre que le gouvernement n'avait absolument aucune objection à ce qu'on reconvoque le comité des transports qui s'est déjà occupé de la question. Le comité pourrait être assuré de notre entière collaboration dans la poursuite des études interrompues le printemps dernier.

M. Bell: Je voudrais remercier le ministre de ce renseignement. Comme il semble que les mesures rectificatives ne seront pas introduites avant quelque temps, peut-être à juste titre, puis-je demander au ministre s'il donnera l'assurance...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois faire remarquer au député qu'il ne reste que quelques minutes pour les questions et qu'il devrait poser la sienne aussi rapidement que possible.

M. Bell: Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le blocage qui doit expirer en septembre sera maintenu par une mesure législative, si cela est nécessaire?

L'hon. M. Hellyer: Je note les instances du député, monsieur l'Orateur, et je puis l'assurer que le gouvernement va les examiner attentivement.

[L'hon. M. Davis.]

LE PACIFIQUE-CANADIEN

LA FERMETURE DES GARES DANS LE SUD-OUEST DE LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Voudrait-il se renseigner et faire rapport à la Chambre à propos de la fermeture, dans la région de Moose Jaw, de toutes les gares du Pacifique-Canadien qui desservent le Sud-Ouest de la Saskatchewan, et vérifier si la mesure pourrait être retardée jusqu'à ce que les associations agricoles et commerciales des régions intéressées aient pu exposer leur point de vue aux organismes compétents?

M. l'Orateur: Le député fait des instances au ministre et, à ce point, je dois mettre en délibération l'ordre du jour.

M. McIntosh: Puis-je formuler autrement ma question? Vu ce que je viens de dire, le ministre voudrait-il veiller à ce que la mesure soit suspendue jusqu'à ce que des instances aient pu être présentées à la société?

M. l'Orateur: Nous passons à l'ordre du jour.

• (3.30 p.m.)

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai attendu jusqu'à l'expiration de la période des questions, mais j'estime devoir signaler maintenant à Votre Honneur quelque chose que vous avez dû remarquer. Lorsqu'un ministre de la Couronne poursuit ses occupations ailleurs qu'ici, puis revient et répond à plusieurs questions comme l'a fait aujourd'hui le ministre de l'Industrie et du Commerce, la confusion surgit si un certain nombre de députés veulent poser des questions complémentaires. Ils ont du mal à obtenir la parole pour poursuivre de façon normale et méthodique toute demande de renseignements. Si le gouvernement entend procéder de cette manière indue et absurde pour répondre aux questions, il devrait au moins, je pense, concevoir une méthode qui permettrait à plusieurs questions complémentaires de s'enchaîner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois dire que j'ai remarqué la difficulté créée lorsqu'un ministre répond à plus d'une question. Il est facile de se fourvoyer plus tard en cherchant à savoir de quoi découle telle ou telle question supplémentaire. Peut-être que les ministres prendront bonne note des instances que vient de présenter le député.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, la tâche sera peut-être facilitée quand l'opposition aura appris à adresser ses questions aux ministères concernés.

Des voix: Règlement.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, quand on a annoncé le programme, j'avais cru que les questions seraient généralement acceptables et que lorsque le ministre compétent ne pourrait répondre, un secrétaire parlementaire tiendrait la question comme préavis. Dois-je comprendre que le premier ministre apporte des raffinements au programme et propose maintenant que les questions touchant un certain ministère ne soient posées que le jour où le titulaire est présent?

M. Jack Horner (Crowfoot): Je signale, monsieur l'Orateur, que le premier ministre fait signe que oui. Je tiens à rappeler que le ministre qui s'occupe des problèmes agricoles n'est présent que trois jours par semaine, les mercredi, jeudi et vendredi. Cette importante industrie n'exige-t-elle pas du gouvernement plus de trois jours par semaine?

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations au sujet du rappel au Règlement et de la déclaration que vient de faire le très honorable premier ministre.

Il a dit qu'il demanderait à l'opposition de faire des efforts pour poser des questions aux ministres concernés. J'aimerais demander à ses ministres de faire des efforts pour donner des réponses exactes aux questions qu'on leur pose, sinon il nous prend pour des imbéciles, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

Mr. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je me suis déjà levé à propos du même rappel au Règlement. Lundi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait ici une apparition mais il a quitté les lieux avant qu'on ait pu lui poser une question. Il était absent hier, il l'est aujourd'hui. Je voudrais savoir quand le ministre sera à la Chambre pour que l'on puisse l'interroger.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si la Chambre y consent à l'unanimité, le ministre pourrait répondre à la question maintenant.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Je pourrais peut-être signaler au député de Parry Sound-Muskoka que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources assiste à une réunion du conseil des ministres des ressources. Les honorables vis-à-vis ont fait grand état de la collaboration fédérale-provinciale et il importe que mon collègue assiste à cette réunion.

L'hon. M. Ricard: Est-ce à dire que vous n'êtes pas partisan de la collaboration?

M. Bell: Le leader de la Chambre nous dirait-il ce qu'il est advenu de son intention avouée l'autre jour d'allonger la période des questions le mercredi alors que tous les ministres sont présents?

L'hon. M. Macdonald: J'ai dit à ce moment-là que si les députés voulaient, je leur ferai cette offre mais ils n'ont pas accepté. S'il consentent à réduire à 40 minutes la durée de la période des questions lundi, le gouvernement serait prêt à consentir à une période de questions d'une heure, le mercredi. Si tous sont d'accord sur cette proposition, nous pourrions peut-être adopter un ordre dès maintenant pour l'inclure dans le Règlement provisoire.

M. Bell: En ce qui me concerne, monsieur l'Orateur, c'est absolument nécessaire. Ainsi, le ministre des Transports, titulaire d'un important ministère, s'est absenté à deux reprises cette semaine alors qu'il aurait dû être présent, et nous ne le reverrons plus avant 10 jours encore.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je propose, en toute déférence, que les leaders de la Chambre se réunissent à ce sujet et tentent de s'entendre sur les jours où ces périodes de questions devraient être prolongées ou abrégées.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) vient de déclarer que des ministres sont souvent occupés à l'extérieur de la Chambre. Je crois que tous les membres de l'opposition aussi bien que les députés ministériels comprennent cela.

Seulement, le mercredi, selon la liste, tous les ministres doivent être présents. Or, il en manque environ une demi-douzaine, aujourd'hui. Est-ce que ces ministres-là seront ici demain? Si la moitié des ministres sont occupés à l'extérieur de la Chambre, alors qu'ils devraient être ici, et que d'autres n'y sont pas, à ce moment-là, à quoi sert la période

des questions, si nous ne pouvons pas rencontrer les ministres ou les questionner?

[*Traduction*]

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de traiter aussi de ce point. Quelle que soit la formule que nous adoptions pour la période des questions, il serait souhaitable, me semble-t-il, que les ministres, notamment celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, puissent y participer comme ce ministre le fait avec ses collègues provinciaux. Même si j'admets qu'il n'est pas à la Chambre aujourd'hui, les réunions seront terminées vendredi, sauf erreur, de sorte qu'il pourra être ici lundi prochain pour répondre aux questions.

M. Caouette: C'est la situation d'un ministre, monsieur l'Orateur, mais que penser des autres ministres absents aujourd'hui?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je préviens le ministre de la Production de défense, qui fréquente peu la Chambre, que demain j'aurai des questions à lui poser sur une affaire assez pressante.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, on n'a pas encore disposé du rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai envoyé hier à l'honorable ministre des Transports un préavis de la question que j'avais l'intention de lui poser aujourd'hui. Étant donné qu'il m'est impossible de la lui poser, en vertu du Règlement, je lui donne avis que je la débattrai à 10 heures, à l'occasion de la motion portant ajournement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le délai de préavis est trop court, aux termes du Règlement de la Chambre.

LE NATIONAL-CANADIEN

LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE D'EMBRANCHEMENT EN ALBERTA

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports) propose la 3e lecture du bill n° C-109, concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des Chemins de fer nationaux du Canada, vers l'ouest, sur une distance d'environ 51 milles, jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum Corporation, ainsi que d'un embranchement de raccordement se prolongeant vers le nord, sur une distance d'environ 9 milles, jusqu'à la propriété de South Kaybob de la Hudson's Bay Oil & Gas Company Limited et de ses associés.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole, ce n'est pas pour débattre la question en troisième lecture. Cependant, le ministre des Transports (M. Hellyer) va certainement donner une réponse—au moins préliminaire—à un grand nombre de questions soulevées au cours de son absence et laissées sans réponse?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (M. Richardson) a pris la responsabilité de ce projet de loi. S'il y a des questions auxquelles il voudrait répondre maintenant on n'y verra certes pas d'inconvénient.

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, toutes les questions posées ont fait l'objet d'une discussion détaillée en comité. Je ne vois plus de questions pendantes pour le moment.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Hellyer) semble vouloir quitter la Chambre et je suppose donc que nous sommes invités à adopter la troisième lecture du bill même s'il reste un certain nombre de points qui n'ont pas été élucidés. Ce n'est pas la faute du ministre suppléant des Transports (M. Richardson). Je ne songe pas un instant qu'il puisse être en mesure de répondre à quelques-unes des propositions qui lui ont été formulées l'autre jour.

Mon collègue, le député de Skeena (M. Howard), et aussi le député de Timiskaming (M. Peters) ont proposé au ministre suppléant que le bill n° C-109 renferme des dispositions exigeant par statut que le National-Canadien, dans les contrats qu'il adjuge aux entrepreneurs en construction de routes et de voies ferrées, indique spécifiquement l'obligation de recruter dans la région immédiate une certaine proportion de la main-d'œuvre requise.

Je sais que le ministre suppléant des Transports a dit que, personnellement, il jugeait souhaitable cette façon de procéder, mais les choses en sont restées là, monsieur l'Orateur. Sans doute estime-t-il être mal placé pour émettre autre chose que des hypothèses sur ce qui se produira, selon lui. Il me semble que le ministre suppléant aurait dû, au cours des deux derniers jours, aborder la question avec le ministre des Transports et des fonctionnaires du ministère pour voir s'ils sont prêts à faire plus qu'exprimer une opinion personnelle, et à aller même jusqu'à consentir à ce qu'une proposition aussi souhaitable—je reprends les paroles mêmes du ministre—soit incluse dans la loi.

Depuis quelques mois, monsieur l'Orateur, nous entendons de plus en plus parler du problème de la pauvreté au Canada, des disparités régionales quant aux revenus et aux occasions d'emploi. Or nous sommes saisis d'un bill concernant la construction d'une ligne de chemin de fer dans le Nord de l'Alberta. Il est permis de supposer qu'il n'y a pas tellement d'occasions d'emploi dans cette région pour la population indienne locale.

Si l'on voulait prendre des mesures tangibles et concrètes pour régler ce problème, monsieur l'Orateur, au lieu de recourir à des enquêtes effectuées par le Conseil économique, l'ARDA, le FODER et une foule d'autres agences gouvernementales, comme on l'a fait tant de fois ces dernières années, ce bill nous fournit l'occasion de le faire. La pauvreté reste une cruelle réalité et l'on prend peu de moyens tangibles pour y remédier.

J'ignore si les députés sont d'accord, monsieur l'Orateur, mais quand on a la chance de faire quelque chose de tangible pour accroître les occasions d'emploi dans certaines régions du pays, il serait bien triste de la laisser passer. Le bill nous offre cette possibilité. Le ministre d'État admet que c'est une bonne idée; pourquoi ne pas y donner suite alors?

Le ministre des Transports a quitté la Chambre et il se dit probablement que «tout va très bien pour lui, merci». Il s'en fiche, il est parti. Le ministre d'État, qui le représente, ne peut guère s'engager à propos de cette proposition. Je répète qu'il est difficile de le tenir responsable de cette situation.

On a posé au ministre, il y a deux jours, d'autres questions auxquelles le ministre suppléant ne peut sûrement pas répondre. Voici l'une d'entre elles: pourquoi le ministre, après sept ou huit mois, ne peut-il prendre de décision au sujet de la validité de certaines réclamations ayant trait à la ligne de chemin de fer construite par le National-Canadien, il y a quelques années? Cette question importante a été soulevée il y a deux ans, et, depuis lors, le ministre des Transports s'en occupe ou temporise. Le ministre d'État, député de Winnipeg-Sud, peut difficilement répondre à cette question-là.

Au point où nous en sommes, que peut-on faire de plus sauf exprimer son indignation devant le fait qu'à la troisième lecture du bill le ministre n'aura pas donné de réponse sérieuse aux questions qu'on lui a posées, et qu'il a quitté la Chambre. Que doit-on faire?

• (3.40 p.m.)

M. l'Orateur: Y a-t-il d'autres questions?

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, le premier ministre a dit que l'opposition était embarrassée quant à la façon de poser des questions, et j'admets que c'est exact. Les questions doivent être adressées au ministre compétent et, à ce sujet, je suis d'accord avec le premier ministre. Je trouve que le ministre suppléant des Transports est dans une situation étrange, puisque, pour ainsi dire, on lui a confié un bill qu'il ne prévoyait pas piloter. Il avait dit que le ministre des Transports reviendrait pour commenter le sujet. Le ministre des Transports est venu, puis il est reparti, et nous nous demandons qui est responsable du bill et qui le pilotera à la Chambre. Je suis reconnaissant au ministre suppléant des paroles qu'il a prononcées. S'il était à la tête du ministère, je crois que des mesures valables découleraient de nos délibérations. Vu la situation actuelle, je ne suis pas sûr qu'il en soit ainsi. Le ministre des Transports, en revenant à la Chambre, pourrait fort bien laisser au ministre suppléant le soin de donner suite à certaines propositions.

Il y a une question que j'aimerais aborder: l'emploi de gens de l'endroit, c'est-à-dire de gens qui habitent la localité où s'exécute un contrat. L'article 2 du bill explique comment l'on doit procéder pour les soumissions et ce que le National-Canadien doit faire à propos des contrats. Notre parti est d'avis qu'il faudrait autant que possible employer, dans l'exécution de certains travaux de construction, les gens des régions où s'effectuent ces travaux. Le ministre approuve cette idée, je pense. Néanmoins, nous n'avons pas la certitude que le gouvernement insistera pour que

le National-Canadien précise dans ses appels de soumissions qu'il faut embaucher certains résidents de la région où s'exécutent les travaux. C'est là peut-être une manière détournée de faire passer mon idée. Le seul moyen de signaler ce point à l'attention du gouvernement, c'est peut-être de proposer l'amendement suivant. Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le bill nº C-109 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre en vue d'une nouvelle étude de son article 2.

Nous tentons, par notre motion, de signaler la chose à la Chambre et, de façon détournée, au National-Canadien. Le Conseil économique du Canada, traitant dans son cinquième exposé annuel du défi que posent la croissance et l'évolution, nous dit que, dans certaines régions éloignées du pays, il est difficile d'assurer du travail aux habitants de la localité qui, très souvent, n'ont pas la formation nécessaire pour occuper les postes disponibles.

Pour s'assurer que ces gens travaillent, les contrats devront comporter une clause obligeant l'entrepreneur à employer ces gens, et il en sera tenu compte dans l'évaluation des frais. Le gouvernement doit insister sur ce point, s'il veut que les citoyens des endroits reculés occupent des emplois rémunérateurs.

A dire vrai, nous ne traitons pas directement avec une société de la Couronne. Des tiers partis sont en cause et la société de la Couronne va traiter avec eux. Comme ils vont s'occuper d'embaucher de la main-d'œuvre locale, il faut demander au National-Canadien de préparer ses formules de soumissions en tenant compte de l'embauchage de gens de l'endroit.

Parfois, des entreprises locales ne procurent aucun emploi aux gens de la région. Dans ma circonscription, de fortes sommes sont affectées à un projet d'aménagement hydro-électrique. A tout prendre, la population locale n'y gagne rien. Elle ne sait qu'en faire. Elle a toute l'électricité qu'il lui faut, et même davantage. Ce projet d'aménagement hydro-électrique a pour but d'alimenter en électricité le sud de l'Ontario. Puisque les gens de la région n'y travaillent pas, il ne favorise pas le développement de notre région.

Le gouvernement a tout à coup décidé qu'il avait un rôle à jouer pour donner du travail à nos Indiens. Nous devons nous assurer que les sous-contrats qui seront accordés relativement à ce bill comporteront des articles spécifiant l'emploi de la main-d'œuvre locale. Nous pensons que cela est juste. Bien entendu, nous ne disons pas que 10 ou 20 p. 100 de tout groupe de travail devraient être composés de personnel local. Il est possible que ce personnel ne soit pas toujours capable de faire le travail. Nous n'imposons pas de norme rigide. D'un autre côté, nous désirons que le personnel local soit employé et que les contrats spécifient l'emploi de ce personnel. Cette question sera à nouveau soulevée lorsque le budget des dépenses du National-Canadien sera soumis à la Chambre. Nous assurons le National-Canadien que nous suivrons de près ses initiatives à cet égard et que nous avons les moyens de nous tenir informés de cette question. Nous avons présenté une modification afin que la Chambre puisse donner son avis à ce sujet.

[M. Peters.]

M. Howard (Skeena): Peut-être pourrais-je appuyer la proposition, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député n'a pas indiqué s'il a un co-motionnaire.

M. Howard (Skeena): Peut-être pourrais-je appuyer la proposition, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'hon. Marcel Lambert: J'estime, monsieur l'Orateur, que malgré le motif qui a poussé le député à présenter cet amendement, il faut tenir compte d'abord des disponibilités en main d'œuvre de cette région, et ensuite du type des habitants dans la partie Nord-Ouest de Whitecourt, dans l'Alberta. Il ne s'agit pas ici du grand Nord, où une partie appréciable de la population est autochtone.

Permettez-nous de préciser d'abord ce qu'on entend par région locale. S'agit-il d'un rayon de 100 milles? Est-ce donc la région comprise en deçà de ce rayon de 100 milles? Quelle y est l'incidence du chômage? Cet endroit est proche de Fox Creek, c'est-à-dire de ce qu'on nomme la région pétrolière de Valleyview. A mon avis, un chômeur dans cette région est, franchement, dans la plupart des cas, quelqu'un qui ne veut pas travailler.

M. Peters: Tout de même!

L'hon. M. Lambert: Le député connaît-il si bien la région? Je dirais, en ce qui la concerne, que tenter d'appliquer ce genre de termes à la construction d'un prolongement d'un embranchement de chemin de fer pour l'usine de soufre et l'usine d'absorption est manquer de réalisme.

• (3.50 p.m.)

Si, par hypothèse, la loi décrétait qu'un certain pourcentage de la main-d'œuvre utilisée doit provenir de la région même et que

ladite région ne puisse fournir cette main-d'œuvre, qu'adviendrait-il? L'amendement proposé ne l'a pas prévu. Je soutiens que la proposition est irréaliste dans sa forme actuelle et que, par conséquent, il ne faut pas l'appuyer.

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Avant de répondre, je dirai qu'en qualité de ministre suppléant des Transports, je suis chargé de cette mesure. J'ai le plein accord du ministre des Transports (M. Hellyer) et ce que je dis ici reflète ses vues, tout comme celles de son ministère.

J'ajouterai que toutes les questions posées lors de l'étude en comité ont eu une réponse et que j'ai répondu moi-même à la question précise que nous discutons en ce moment en troisième lecture sur l'emploi local. J'ai dit que j'acceptais les principe général, de l'embauche de gens de la région. J'ai également soumis la question aux autorités de National-Canadien. Je vais plus loin et j'offre d'envoyer aux députés qui ont soulevé la question copie des lettres que je me propose d'écrire au National-Canadien.

Quant à la question qu'on a soulevée à propos de la ligne du Grand lac des Esclaves, je prétends qu'elle n'a rien à voir avec la mesure à l'étude. Les difficultés qui ont surgi dans cette entreprise devraient être discutées lorsque les affaires du National-Canadien seront étudiées par le comité permanent compétent, et non pendant un débat sur une autre mesure législative.

Pour conclure, je dirai que cette mesure se réduit à quelque chose de bien simple. Il y a deux usines de récupération de soufre sur l'emplacement du gisement de gaz de Windfall, en Alberta occidental, où, pour permettre aux deux sociétés en cause d'expédier le soufre et le gaz de pétrole liquide qu'elles produisent, elles ont passé des contrats à long terme de transport garanti avec le National-Canadien. Ces contrats rapportent assez pour payer la construction du nouvel embranchement, en plus des frais d'exploitation. Ils rapportent en outre des bénéfices au National-Canadien, fait confirmé par ses dirigeants. Il est donc évident que la ligne en question est profitable aux contribuables canadiens comme à la société de chemins de fer.

M. Howard (Skeena): Le ministre me permettrait-il de lui poser une question avant qu'il termine ses observations. Il s'est dit prêt à mettre à ma disposition ses lettres au National-Canadien au sujet de cette affaire d'emploi. Serait-il également disposé à me faire connaître les réponses qu'il recevra de la compagnie de chemin de fer, afin que nous sachions quelle sera sa réaction?

L'hon. M. Richardon: Je ne crois pouvoir m'engager à révéler la correspondance de l'autre partie. Je montrerai la mienne.

M. Schreyer: Puis-je poser une question au ministre?

M. l'Orateur: Le ministre est-il disposé à répondre à une autre question?

L'hon. M. Richardson: Oui.

M. Schreyer: Les propos du ministre sont assez raisonnables. Comme il a signalé que la question du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, y compris les revendications qui en découlent, pourrait être soulevée au comité permanent, s'engage-t-il à la déférer au comité permanent des transports et des chemins de fer?

L'hon. M. Richardson: La responsabilité de soulever la question incombe à ceux qui s'en préoccupent, je présume. Je disais simplement qu'il fallait discuter cette question en comité et non lorsque nous sommes en train d'étudier la loi.

M. Schreyer: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Je rappelle aux députés que nous ne sommes plus au comité. Nous en sommes à la troisième lecture du bill et ce n'est plus le moment pour une discussion ou un débat, qui auraient été jugés normaux à l'étape de l'étude au comité.

M. Schreyer: J'invoque le Règlement. Le ministre a dit que tous ceux que la question de la ligne de chemin de fer du Grand lac des Esclaves préoccupait devraient en parler au comité, mais puisque, d'après le Règlement, il n'y a que le ministre qui puisse référer un sujet de débat au comité permanent, le ministre aurait-il l'obligeance de le faire. Il jouit de cette prérogative.

M. l'Orateur: Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est une interprétation personnelle du Règlement de la Chambre.

M. John Gilbert (Broadview): Le ministre a donné à la Chambre l'assurance qu'il signalerait au National-Canadien le principe de l'embauche locale. Nous nous en réjouissons.

Le ministre voudrait-il aussi signaler à la compagnie de chemin de fer le problème qui touche un certain nombre d'ouvriers concernant les contrats de travail qui renferment la clause de non-fraternisation. Je pense en particulier à l'affaire Marconi contre Whitfield. Marconi détenait un contrat du gouvernement et le contrat de travail d'un des employés de la compagnie renfermait une clause selon laquelle il était interdit à l'employé de fraterniser avec les Indiens ou les Esquimaux. Cette ligne de chemin de fer, on le sait, doit être construite dans une région où vivent un grand nombre de ces gens. Je me demande si le ministre pourrait nous donner l'assurance qu'il cherchera dans ses communications avec le National-Canadien, à s'assurer que cette clause de non-fraternisation soit exclue du contrat de travail.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Peters: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a prononcé un discours sur l'amendement. Il ne saurait en faire un second sur le même sujet sans l'assentiment unanime de la Chambre.

M. Peters: Il ne s'agit pas d'un discours. Vu l'assurance donnée par le ministre qu'il se chargera de présenter des instances au National-Canadien, j'aimerais retirer la motion, moyennant l'assentiment unanime de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le député de Timiskaming (M. Peters) retire sa motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Peters est retiré.)

(La motion de l'honorable M. Richardson est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

• (4.00 p.m.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude, interrompue le lundi 7 octobre, du bill n° C-111, modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson).

Sur l'article 1.

M. Baldwin: Monsieur le président, avant que le ministre fasse une déclaration, j'aimerais lui poser une question subordonnée au sujet actuel et concernant dans une certaine mesure nos travaux. Le ministre a-t-il songé à la proposition que je lui avais faite de modifier, une fois l'étude de ce bill-ci terminée, l'ordre de priorité et de mettre en délibération le projet de loi concernant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies au lieu du bill visant à modifier la loi sur le crédit agricole?

L'hon. M. Olson: J'y ai pensé, monsieur le président, mais guère plus de dix minutes, je l'avoue. Je conviens qu'il est urgent de faire adopter aussi vite que possible la mesure sur les paiements anticipés, mais je ne dirais pas que le bill relatif à la Société du crédit agricole n'est pas tout aussi urgent. Je parle ainsi parce que la Société se trouve dans la nécessité d'augmenter ses disponibilités afin de pouvoir maintenir ses activités. Elle reçoit d'ordinaire, en ce moment de l'année, un grand nombre de demandes de prêt et elle se féliciterait que le bill qui la concerne soit aussi adopté.

Le député se rend compte aussi, sans doute, qu'il faut présenter la mesure au moment approprié, afin que les fonctionnaires priés de répondre aux questions des députés soient disponibles et prêts à venir, au besoin, témoigner devant le comité. Il ne m'a pas été possible, depuis que le député m'a posé la question, de communiquer avec le ministre d'État (M. Lang), député de Saskatoon, pour lui demander s'il est prêt, ainsi que ses fonctionnaires, à entamer la procédure de suite.

J'espère que nous pourrons adopter cette mesure et après, le bill sur le crédit agricole et, enfin, la mesure portant sur les avances en espèces. Cette mesure, en fait, sera mise en délibération après l'adoption de ces autres bills. J'ajoute que je pourrais attendre l'adoption de la mesure sur les paiements anticipés avant de proposer les modifications à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Elles ne sont pas aussi urgentes. Certaines de ces modifications sont importantes mais un jour ou deux de retard ne causeront pas de graves difficultés administratives ni ne nuiront à ceux qui profitent de la loi. Je consentirais à faire passer la mesure sur les avances avant celle portant sur les syndicats de machines agricoles, mais c'est la seule assurance que je puisse donner pour le moment. Nous nous proposons donc jusqu'à nouvel ordre de faire adopter la mesure concernant les prêts aux améliorations agricoles avant celle portant sur le crédit agricole.

Monsieur le président, si les honorables vis-à-vis y consentent, je ferai une déclaration d'une dizaine de minutes sur une question soulevée par bon nombre de députés: celle de l'établissement des taux d'intérêt en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je dois avouer que c'est le ministère des Finances et son titulaire qui ont rédigé cette déclaration pour le moins détaillée. Elle reflète toutefois bon nombre des remarques que j'ai faites l'autre soir à la fin de l'étape de la résolution et si les députés préfèrent se passer cette déclaration, j'y consentirai volontiers pour ne pas absorber le temps qui leur reste aujourd'hui.

M. Horner: Nous attendons la déclaration.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je voudrais faire ces quelques remarques sur une question qui préoccupe sérieusement les députés des deux côtés de la Chambre, à savoir la modification du taux d'intérêt statutaire de 5 p. 100 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Mais avant de parler du taux d'intérêt proprement dit, il conviendrait de rappeler les circonstances qui ont entouré la création de cette loi que les cultivateurs et les banquiers appellent FILA en anglais.

Les origines de cette loi remontent à la grande crise. Le marasme financier sévissait parmi de nombreux cultivateurs et les rapports entre emprunteurs et prêteurs étaient tendus, pour ne pas dire plus. Dans les années suivantes, les cultivateurs, pour obtenir du crédit, ont dû s'adresser surtout à ceux qui les aidaient à écouler leurs produits, comme les commerçants, de qui ils achetaient aussi leur matériel. Mais ce crédit coûtait très cher et, en plus, les cultivateurs n'avaient pas la liberté de s'adresser à un emprunteur qui pourrait leur accorder des conditions favorables.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a proposé la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles afin d'encourager les banques à charte à consentir des prêts massifs, à terme, dans les régions rurales. Cette mesure comportait un double stimulant: la garantie du gouvernement et un taux d'intérêt propre à rapporter des bénéfices raisonnables aux banques. Il est peut-être intéressant de rappeler aux députés les propos tenus par le ministre des Finances d'alors, M. Ilsley. Voici ce qu'il disait:

> Le taux d'intérêt doit être limité à un intérêt annuel simple maximum de 5 p. 100, ce qui est bien inférieur aux taux généralement réalisés pour ce genre de facilités accordées aux cultivateurs par les marchands, distributeurs ou les sources actuelles, et il est un peu inférieur, je crois, au taux moyen exigé des cultivateurs par les banques en matière de prêts à court terme. Il est raisonnable que le taux soit moins élevé puisqu'une partie importante du risque sera assumée par le gouvernement. Néanmoins, les gains doivent être suffisants pour amortir les frais de gestion des banques et pour les encourager à rechercher les affaires.

Ce principe est essentiellement le même que celui que nous examinons aujourd'hui si nous voulons que le programme retrouve l'efficacité et l'utilité qu'il avait jusqu'à dernièrement et quand je dis dernièrement je veux dire jusqu'à ce que les taux d'intérêt sur le marché aient considérablement dépassé 5 p. 100.

Lorsque le taux d'intérêt de 5 p. 100 a été établi en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les obligations de l'État à échéance de 5 ans rapportaient 1.92 p. 100. Le taux officiel d'escompte, c'est-à-dire le taux auquel la Banque du Canada prête aux institutions financières, s'établissait à 2 p. 100. Les banques consentaient alors des prêts à leurs clients de choix au taux de 4½ p. 100, c'est-à-dire à 0.5 p. 100 de moins que le taux de prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Je parle du taux minimum de base des banques parce qu'il en a été question au cours de la discussion. Il a trait, bien entendu, aux niveaux du taux d'intérêt généralement, et le rendement des obligations de l'État nous fournit un meilleur terme de comparaison. Je préférerais donc envisager les modifications des taux d'intérêt en me basant sur celles du rendement des obligations de l'État. Et si l'on est vraiment sincère en disant qu'il faudrait remettre en vigueur les prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, on devra tenir compte des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Les prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles émanent de compagnies privées qui utilisent les fonds placés chez elles par d'autres clients. Or, si leur profit n'est pas proportionnel à leurs frais, elles refuseront simplement ces prêts. A propos de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, nous devons viser un niveau suffisamment élevé pour donner aux prêteurs un stimulant qui les pousse dans l'affaire, selon les paroles de M. Ilsley. Mais en même temps il doit être assez bas pour représenter néanmoins, aux yeux des agriculteurs, un facteur coût sensiblement inférieur à ce qu'ils auraient dû payer sans le programme de garantie.

Je devrais peut-être souligner que le coût du crédit n'est pas le seul facteur concernant les intérêts des agriculteurs. Je songe en particulier au petit exploitant. L'agriculture en général a fait bien du chemin depuis une vingtaine d'années. De nombreux agriculteurs font aujourd'hui des opérations de type com-

mercial très rentables qui leur permettent d'obtenir plus facilement des crédits à des taux à peine supérieurs, probablement, à ceux qui prévaudront avec la régénération du programme concernant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

La loi sera également utile à ce groupe, mais elle profitera essentiellement aux petits exploitants dont le crédit n'est peut-être pas aussi bien établi. Il est donc possible que ce soient les petits exploitants qui devront recourir à cette loi pour obtenir, à un coût raisonnable, les crédits nécessaires à l'achat du matériel destiné à l'amélioration de ses opérations agricoles.

• (4.10 p.m.)

En 1944, lorsqu'on a formulé le programme sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, il était parfaitement possible d'établir un taux dans la loi elle-même et de la maintenir sans changement pendant une période prolongée. Cette façon de procéder a donné des résultats fort satisfaisants pendant assez longtemps. On a constaté, toutefois, ces dernières années, qu'une plus grande souplesse et une réaction plus rapide aux changements dans le milieu économique sont de plus en plus nécessaires. Qu'une plus grande souplesse s'impose dans les taux d'intérêt sur les prêts garantis, on l'a admis dès 1960, quand le gouvernement de l'époque a présenté à la Chambre, en même temps que la loi sur les prêts aux améliorations agricoles qui a remporté tant de succès, la loi sur les prêts aux petites entreprises, aux termes de laquelle des prêts garantis peuvent être consentis aux petites entreprises. Cette loi entrée en vigueur au début de 1961 prévoit que le taux d'intérêt sera prescrit par règlements. On en trouve un exemple plus récent dans la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, adoptée en 1964. Je suis pleinement d'accord avec les vis-à-vis qui demandent que le taux d'intérêt de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles soit déterminé par une formule et je suis heureux d'assurer à la Chambre que nous comptons en établir une pour déterminer le taux d'intérêt et non un nouveau taux fixe.

Pour le moment, je ne puis donner tous les détails d'une telle formule, car elle n'est pas encore au point. Dans le cas des prêts garantis, comme les prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, il convient, et c'est d'ailleurs l'usage, de consulter les prêteurs avant de mettre au point les derniers détails d'une formule des taux d'intérêt qui s'appliqueront, après l'adoption de la mesure à l'étude, aux prêts qu'ils consentiront. Je tiens à apporter une légère rectification; au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aux étudiants canadiens, nous avons eu des consultations avec les prêteurs avant l'établissement du taux prescrit qui, dans ce cas, serait le taux maximum aux termes duquel la garantie est consentie. Mais je me ferai un plaisir d'exposer les principes généraux que nous étudions présentement au sujet de l'élaboration de cette formule. La formule alignera certainement le taux d'intérêt de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sur les taux courants, et cela sera probablement calculé d'après le rendement des obligations de l'État à échéance comparable. De plus, j'imagine que les frais d'administration augmenteront. Il devrait y avoir des dispositions prévoyant des rajustements périodiques du taux, peut-être chaque trimestre, mais le principe de base devrait certainement être que les rajustements se feront automatiquement, selon les changements qui surviendront sur le marché des capitaux.

J'aimerais ajouter que cette façon de procéder favorisera vraisemblablement beaucoup plus les cultivateurs au long aller que ne le ferait un taux établi pour une longue période. Il est vrai que les cultivateurs devront payer plus lorsque les taux d'intérêt augmenteront, comme d'ailleurs toutes les autres catégories d'emprunteurs, mais les taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles baisseront également plus vite par suite des changements qui surviendront dans la situation monétaire. Voilà le genre de flexibilité qui, nous en sommes convaincus, avantagera pleinement la collectivité agricole, car il ne faut pas oublier, je le répète, que l'important pour les cultivateurs, c'est non seulement le coût des emprunts, mais leur disponibilité.

Je voudrais dire en terminant qu'il nous serait agréable de pouvoir indiquer le montant précis ou tous les facteurs qui entreront en jeu dans la formule, mais les honorables vis-à-vis comprennent assurément qu'en raison de la disponibilité des fonds des véritables prêteurs et dans l'espoir que la mesure recevra un appui enthousiaste, nous devons consulter les intéressés et convenir d'un taux qui, je l'ai déjà dit maintes fois, soit suffisamment élevé pour être alléchant et pourtant suffisamment bas pour que la garantie constitue en fait une aide véritable à certains emprunteurs dont la solvabilité ne leur permettrait peut-être pas à l'heure actuelle d'obtenir le taux le plus favorable.

M. Horner: Monsieur le président, les commentaires du ministre sont le parfait exemple de ce qui devrait se faire au commencement d'un débat sur une question comme celle-ci. Des heures d'interrogation des représentants agricoles sont entrées dans la discussion de ce bill. Si le ministre avait fait sa déclaration de dix minutes avant-hier, je suis sûr que beaucoup de députés de ce côté-ci auraient été

rassurés. Toutefois, tout cela renforce la conviction qu'en démocratie, les débats sont nécessaires et constituent un des aspects de notre liberté de parole et du droit de nous intéresser à cette industrie vitale.

Mais chaque fois que je regarde le ministre, je ne peux m'empêcher de revenir au temps où il était membre du parti à ma gauche, et je trouve assez amusant qu'il ait recours aux propos d'anciens ministres des Finances pour étayer ses nouvelles convictions. Un ancien ministre des Finances a dit que le taux d'intérêt sur ce genre de prêt devrait être bien moindre que sur les prêts consentis aux fermiers pour d'autres fins par les mêmes banques. C'est l'interprétation que l'on donne de cette citation. Le ministre a l'air inquiet; il veut peut-être indiquer que j'interprète mal ses paroles, mais j'ai été très attentif. L'hon. M. Ilsley a dit:

> ... ce qui est bien inférieur aux taux généralement réalisés pour ce genre de facilités accordées aux cultivateurs par les marchands, distributeurs ou les sources actuelles, et il est un peu inférieur, je crois, au taux moyen exigé des cultivateurs par les banques en matière de prêts à court terme.

Je souscris toujour complètement à ce principe dont s'inspire aussi la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je suis sûr que les députés de ce côté-ci conviennent avec moi que nous ne saurions accepter le prétexte invoqué par le ministre pour ne pas nous présenter aujourd'hui une formule: le manque de temps pour les consultations. J'exhortais hier le ministre à faire examiner la mesure mais le gouvernement est resté apathique. J'avais l'impression qu'il était peut-être en consultation avec les banques. J'aimerais pouvoir me dire que le gouvernement a vu à cela en février dernier. Pourquoi diable le ministre vient-il dire à la Chambre: «Nous ne pouvons annoncer la formule d'avance, car de nouveaux entretiens s'imposent». A d'autres! Le gouvernement affirme que cette mesure législative était prête en février dernier. Je sais que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants renferme un article stipulant que le taux d'intérêt pouvait varier. Je sais que la loi sur les prêts aux petites entreprises contient une disposition du même genre. C'est pourquoi j'ai insisté au cours des premières étapes du projet de loi sur la nécessité impérieuse d'accorder à l'agriculture un taux d'intérêt alléchant. Les fermiers étaient à court d'argent. Il y a quelques mois, le premier ministre a manifesté son inquiétude à Winnipeg au sujet du coût des facteurs de production dans l'agriculture. Je ne songe nullement à comparer les exigences de l'agriculture à celles des petits hommes d'affaires ou des étudiants d'université, mais je signale que le Conseil économique du Canada disait, dans son exposé, que l'agriculture avait besoin de plus de capitaux si elle voulait atteindre le rendement agricole des États-Unis. C'est de cela qu'il est question ici actuellement.

Nous voulons que l'agriculture en arrive à ce rendement sans qu'il en coûte plus cher. C'est ce que le premier ministre a dit à Winnipeg le 2 juin dernier. D'après lui, l'agriculture ne saurait accepter un input plus onéreux. C'est justement ce qui nous inquiète.

• (4.20 p.m.)

Le ministre a parlé d'un taux d'intêrêt comparable au rendement des obligations de l'État remboursables en cinq ans. Pour dissiper tout malentendu, je lui demande si c'est exactement ce qu'il a dit. Serait-ce là le critère qui fera fluctuer ce taux d'intérêt? Nous voulons savoir ce qu'il en sera.

Le ministre a parlé ensuite du coût des prêts et il a déclaré qu'il faudrait tenir compte de ce facteur. Cela m'a tout de suite rendu soucieux car lorsqu'il était membre d'un autre parti siégeant à ma gauche, il avait dit qu'il n'en coûterait que 2 p. 100 pour consentir ces prêts. Ajoutera-t-on ces 2 p. 100 au taux d'intérêt comparable au rendement des obligations de l'État payables en cinq ans?

Le ministre a donné une explication claire et détaillée, ce dont je le félicite, mais il m'a laissé dans l'incertitude sur deux questions. Je n'aime pas qu'il compare l'agriculture à une autre industrie. Nous savons qu'on consacre des milliers de dollars à des installations pour étudiants. On pourrait bien prétendre qu'il s'agit là de subventions aux étudiants. Il n'est pas juste, à mon avis, de comparer des prêts agricoles garantis par le gouvernement à des prêts similaires à d'autres secteurs de l'économie. Il nous faut considérer ces prêts comme une aide directe à l'industrie, sans faire aucune comparaison. Ces prêts assurent-ils une bonne orientation à l'industrie? J'espère que le ministre me rassurera sur ce point.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je peux, sur-le-champ, répondre à cette question. J'ai dit que le taux dépendrait de titres à terme comparables. Le député a lu le bill et il sait que cette mesure prévoit certains prêts à échéance dépassant cinq ans.

M. Horner: Je sais qu'il y a déjà eu un article qui stipulait un laps de dix ans, mais je dois envisager les applications concrètes du projet de loi. Peu de prêts, dans le passé, étaient remboursables en plus de cinq ans et, d'après moi, l'échéance moyenne a été de trois ans jusqu'à l'année dernière ou il y a

deux ans, alors qu'on consentait de plus en plus de prêts à échéance de quatre ou cinq ans. Au dire du ministre, le taux sera comparable à celui des obligations du gouvernement, mais il peut y avoir un écart considérable. Si le ministre s'appuie sur la moyenne des obligations à long terme du gouvernement, il peut y avoir un écart de 1 p. 100. Le ministre peut sûrement éclaircir l'affaire.

Je le remercie de sa déclaration où transpirait, pour la première fois depuis le début du débat, une certaine inquiétude à l'égard des taux d'intérêt. Je croyais qu'il avait tout oublié du désir et du besoin des fermiers d'obtenir de l'argent à des taux d'intérêt qui leur permettront de rembourser leurs prêts. Même s'il nous a manifesté ses préoccupations, il devrait tout de même, à mon avis, préciser davantage sa pensée.

On aura beau dire: on ne me persuadera pas que les ministres de l'Agriculture et des Finances n'ont pas eu toute latitude de discuter le problème avec les banquiers. Ce bill est à l'étude depuis au moins trois ou quatre mois. Ils ont donc eu assez de temps. Si ces ministres croient à la démocratie, ils ne doivent pas chercher de faux-fuyants ni garder le secret sur cette formule. Le ministre n'est peut-être pas obligé de l'inscrire dans le projet de loi, mais il pourrait, au moins, nous dire exactement à quoi il essaie de la rattacher sans la comparer avec les obligations de l'État. Il n'a même pas mentionné s'il songe à des échéances de cinq ans ou de dix ans, à une brève échéance de 91 jours ou à une longue échéance. Le ministre nous a donné quelques renseignements, mais je suis sûr qu'il pourrait nous en donner davantage, s'il essayait.

L'hon. M. Olson: Je tiens à dire au député que nous ne cherchons pas à garder le secret là-dessus, mais j'aimerais être aussi exact que possible. Je ne veux pas me lancer dans des spéculations, car le député veut certainement des réponses précises. Je le répète: je conviens avec lui que la disponibilité des fonds est très importante, tout comme les taux d'intérêt. Quant le projet de loi sera adopté, nous voulons être sûrs que ses dispositions seront assez souples pour garantir en permanence des fonds suffisants pour rendre la loi efficace. Le député a déclaré au début que si j'avais fait cette déclaration, il y a quelques jours, j'aurais pu résoudre un grand nombre de problèmes. Je me suis longuement étendu sur ce point et je crois avoir dit en substance ce que je répéterai. Peut-être n'ai-je pas été très clair.

Le député comprendra que le gouvernement veut que nos déclarations soient à jour. Quand des changements surviennent, nous voulons que les députés le sachent; ils obtiendront donc des renseignements aussi à jour que possible.

[M. Horner.]

M. Horner: Le ministre peut-il préciser sur quelles obligations de l'État on se fondera? La formule sera-t-elle établie en fonction d'obligations de cinq ou dix ans, à long terme ou à court terme?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, il faudra faire une évaluation et peut-être établir certaines moyennes. Il faudra peut-être décider arbitrairement des chiffres qui serviront à établir ces moyennes. Il va falloir négocier avec les banques, puisque ce sont elles qui ont l'argent.

Nous comptons faire ce que nous avons dit. Si certaines moyennes relatives à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sont de cinq à six ans pour des prêts du même genre, il faudra évidemment en tenir compte et calculer d'après des obligations de l'État à échéance comparable.

Lorsque les amendements seront en vigueur, on accordera sans doute des échéances plus longues pour l'acquisition de terres que pour l'achat de machines agricoles. Tout cela n'est pas encore fixé et nous voudrions avoir la faculté de fixer le taux, afin de faire entrer tous ces éléments en ligne de compte. J'ai bien expliqué que cela se rapportera à des obligations de l'État à échéance comparable.

M. Douglas: J'ai plusieurs questions à poser au ministre de l'Agriculture. De nombreux cultivateurs attendent que la loi soit mise en vigueur afin de faire des emprunts aux termes de ses dispositions.

Le ministre pourrait-il nous dire dans combien de temps, une fois le bill adopté et mis en vigueur, les cultivateurs pourront obtenir des prêts? Et aussi à quel moment, après que le bill sera devenu loi, fixera-t-on le taux d'intérêt prescrit? Les cultivateurs qui, au cours des derniers mois, ont acheté à terme des machines et autres instruments doivent payer un taux d'intérêt très élevé. Leur sera-t-il possible de refinancer leurs prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

• (4.30 p.m.)

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, en réponse à la dernière question, je suis sûr que le député d'Assiniboïa se rend compte qu'il soulève des problèmes supplémentaires lorsqu'il parle de refinancement. Le ministre des Finances a promis que les prêts consentis depuis l'expiration de la loi, c'est-à-dire le 1er juillet, pourront, en fait, obtenir une garantie du gouvernement. Il reviendra aux banques

et aux clients de décider s'ils veulent demander cette garantie qui, espérons-nous, réduira quelque peu le taux d'intérêt qui s'applique aux billets à ordre.

Mais quand on parle de refinancement, il ne faut pas oublier qu'on a de temps à autre eu recours à d'autres sortes de formules. Je songe à la formule appliquée par la compagnie de machines elle-même. Ainsi, nous savons que dans certains cas, ce genre de financement permet de prendre livraison d'une machine sans faire de versement initial pour ensuite demander un emprunt aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il s'agit donc d'un refinancement à caractère différent, du fait qu'on finance une machine d'occasion au nouveau plein prix, ou au prix que le cultivateur a dû payer. Cela crée des problèmes.

Je le répète, il n'est pas question que le gouvernement ne garantisse pas les emprunts consentis par les banques depuis le 1er juillet. Le ministre des Finances a annoncé que cette garantie serait offerte. Le député a aussi demandé combien de temps on devrait attendre après l'adoption du bill pour pouvoir emprunter aux termes de ce programme. Sauf erreur, on a aussi demandé quand le taux d'intérêt serait fixé. Le taux prescrit devra être établi avant qu'on puisse recourir aux dispositions visant la garantie. Je regrette de ne pouvoir donner de date exacte, mais je puis donner au député l'assurance que nous désirons vivement établir ce taux le plus tôt possible.

M. Gleave: Monsieur le président, mes commentaires sur ce projet de loi seront brefs. La modification projetée des taux d'intérêt actuels s'explique peut-être par la situation financière du pays, car les taux d'intérêt et le coût de l'argent sont devenus assez peu sûrs. Ce pourrait être la raison. Quelle que soit la formule adoptée, si elle comporte un taux d'intérêt stable, pourquoi n'en est-il pas question dans le bill? Nous saurions alors à quoi nous en tenir. Comme le projet de loi n'en fait pas mention, le gouvernement, les compagnies de prêts et les banques vont naturellement se concerter et se demander *a*) combien nous faut-il? *b*) que pouvons-nous obtenir impunément? *c*) que pouvons-nous en retirer? Il faut répondre à ces questions. On aurait pu y répondre ici même et sans tarder, car il s'agit là des éléments qui régissent les taux relatifs au louage de l'argent. C'est justement ce qui nous intéresse actuellement: combien l'agriculteur devra-t-il payer pour louer l'argent nécessaire à son exploitation? Ce sont les éléments qui faisaient hésiter un ancien ministre, dont il a été question au cours du débat. Je le répète, monsieur le président, quelle que soit la méthode ou la formule adoptée, on aurait mieux fait de la présenter à la Chambre et de l'incorporer dans le projet de loi.

L'autre question que j'aimerais traiter, si je le puis, monsieur le président, est l'inclusion, dans les dispositions du bill, des prêts destinés à l'achat de terrains. Comme je l'ai mentionné l'autre soir, ceci n'apporte vraiment rien. Je ne sais pas pourquoi nous incluons l'achat de terres dans les dispositions de ce bill, plutôt que dans le prochain qui nous sera soumis. Cela peut probablement se justifier pour les agriculteurs qui ont besoin de prêts à moyen terme pour acheter des terrains. Si cela est possible, rien n'a été fait. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à cette question. Il demeure que les prêts à court terme destinés à l'achat de terrains sont un excellent moyen de mettre l'agriculteur en difficulté lorsqu'il s'efforce de rembourser le prêt. Il lui faut trop rembourser en une période de temps trop courte.

Si nous avons vraiment besoin d'un programme de prêts à moyen terme à l'égard des terres, on aurait dû l'inclure dans un des autres bills. Il devrait appartenir à la Société du crédit agricole de fournir des fonds à cette fin. Je ne sache pas que la Société du crédit agricole ait jamais déclaré que nous avons besoin de prêts à court terme pour l'achat de terres. C'est à quoi équivaut un programme de remboursement en quinze ans; à l'égard des terres, des prêts de quinze ans sont à court terme.

Je dis au ministre que je sais de quoi je parle, car j'ai acheté des terres alors que la Société du crédit agricole n'existait pas et j'ai dû faire de gros paiements pour rembourser un prêt à court terme. On a peine alors à joindre les deux bouts, car le prêt est remboursé si rapidement qu'il est difficile de maintenir son train de vie normal.

Je signale donc de nouveau au ministre que cette disposition du bill est absurde, à moins que certaines sociétés de fiducie et d'assurance ne consentent à participer au programme. Voilà les points que je voulais soulever, monsieur le président.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député voulait savoir pourquoi les terres figuraient dans ce bill plutôt que dans celui qui vise la Société du crédit agricole. A notre avis, il y a place dans le bill pour une disposition prévoyant de plus petits montants et de lopins de terre car, et mon honorable ami le sait, il est plus facile de soumettre des demandes à la banque à ce sujet. En outre, il

coûte moins cher d'obtenir ainsi du crédit pour des parcelles de terrain que de soumettre une demande à la Société du crédit agricole, ce qui entraîne des droits judiciaires pour les hypothèques et le reste, car c'est la façon dont la Société doit fonctionner.

M. Gleave: Quel est le coût approximatif d'un prêt fait par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole?

L'hon. M. Olson: Je ne le sais pas exactement. Je crois qu'elle imposait un droit de demande d'environ $50. Je pense que ce montant a été réduit à $10. Je suppose que les droits judiciaires varient pour chaque hypothèque. Sauf erreur, les droits varient entre $50 et $100, et même plus, car les agents doivent faire des inspections, et quelqu'un doit en acquitter les frais. Rien ne nous indique présentement comment les banques réagiront; elles ne prêtent plus pour l'achat de terres depuis un certain temps. Nous sommes prêts à recourir, de temps à autre, à des fins d'évaluation, et seulement à titre d'experts, à nos spécialistes de la Société du crédit agricole, s'il est possible de s'entendre là-dessus avec les banques et si elles veulent bénéficier de ce service.

• (4.40 p.m.)

M. Gleave: J'estime que les honoraires, qu'il s'agisse de $10 ou de $50 pour une inspection, ne sont pas très élevés quand il s'agit d'emprunter $15,000. Je rappelle également qu'il faut payer des frais d'avocat pour le transfert juridique d'un terrain, qu'on ait recours, pour l'acheter, à une hypothèque de 15 ou 30 ans. De toute manière il faut payer des honoraires. J'espérais certes que le ministre présenterait un meilleur argument. J'estime qu'on s'écarte ainsi de notre politique en matière de prêts. C'est pourquoi il faut renoncer à cette attitude si elle est injustifiée.

L'hon. M. Olson: En réponse, monsieur le président, nous estimons qu'il y a place pour une garantie du gouvernement. Avant que cette modification soit rédigée, les agriculteurs qui achetaient des lopins de terre ne pouvaient bénéficier de la garantie du gouvernement sauf par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole. A moins qu'un changement important ne soit apporté à la façon dont ces prêts sont traités, je ne vois pas comment on peut donner suite à ces modifications. Ces petits acheteurs peuvent facilement se rendre à leur banque locale. Il n'y a pas tant de bureaux du gouvernement à proximité de chez eux. Je ne dis pas que le problème est insurmontable, mais que, pour rendre service aux gens et pour abaisser le coût d'administration des prêts, il y a place pour une garantie du gouvernement à l'égard des prêts destinés à l'achat de lopins de terre.

[L'hon. M. Olson.]

M. Stewart (Marquette): Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question au sujet de sa déclaration antérieure à propos des transactions sans intérêt qu'offrent certaines sociétés de machines agricoles. Le ministre a déclaré que si l'agriculteur se rend à la banque pour obtenir un prêt à propos d'une transaction sans intérêt, la banque ne peut en consentir maitenant parce qu'il s'agit alors d'une machine usagée. Est-ce dire qu'il y aura un taux pour les machines neuves et un autre pour les machines usagées? Auparavant, on n'exigeait qu'un acompte.

L'hon. M. Olson: Non, je ne disais pas qu'on ne peut demander de prêt aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour des machines d'occasion. Je comprends l'appréhension du député; je me suis moi-même demandé après avoir fini de parler s'il subsistait un malentendu. Ce que je voulais dire c'est qu'aux termes de l'ancienne loi, un refinancement n'était pas possible, peu importe s'il s'agissait de matériel neuf ou usagé. Je ne connais pas toutes les réponses. Je suppose qu'on pourrait édicter un règlement à ce sujet. La plupart des négociants en machines agricoles ont un arrangement qui leur permet de financer, au sein de la compagnie, une pièce d'outillage sans acompte au moment de l'achat, et le premier paiement est parfois aussi loin que six mois ou plus après la livraison de l'article. En fait, il s'agit vraiment de refinancement, que la machine soit neuve ou d'occasion. Cela n'entre pas en ligne de compte. A mon avis, la déclaration du ministre des Finances ne visait pas pareil refinancement. Ce que le ministre des Finances voulait dire, c'est qu'une garantie du gouvernement serait accordée à l'égard de prêts consentis par les banques depuis le 1er juillet jusqu'à la date d'entrée en vigueur de cette loi, pour favoriser le taux inférieur.

M. Stewart (Marquette): Je voudrais poser une autre question, monsieur le président. Pour un grand nombre de ces machines, on ne les utilise que pendant une saison. Prenons l'exemple de la moissonneuse-batteuse. On peut l'acheter immédiatement après la moisson et ne pas l'utiliser pendant 10 ou 12 mois. L'agriculteur voudra peut-être profiter d'une réduction des prix en commandant du matériel à l'automne. S'il n'utilise pas la machine pendant dix mois, la compagnie de machines agricoles peut l'exempter de tout intérêt. Il n'est pas rare, de nos jours, qu'un agriculteur

obtienne un prêt de $8,000. Si au lieu de payer un intérêt de 6 p. 100, il profite du prêt sans intérêt de la compagnie et il peut épargner environ $400. J'aimerais voir dans la loi une disposition de ce genre.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je sais, comme mon honorable ami, que cette forme de transaction est récente. La livraison anticipée présente des avantages particuliers à cause des escomptes, etc. Cette opération commerciale comporte aussi un aspect juridique. J'en ai parlé avec de nombreux banquiers, dont je tairai les noms, et ils ont en effet consenti du crédit comme s'il n'y avait pas eu refinancement. Ils redoutaient toutefois des conséquences juridiques parce qu'il y a eu, en fait, refinancement. Nous examinerons cette question et nous tenterons de la régir dans les règlements.

M. Stewart (Marquette): On devrait, en effet, examiner cette question car c'est seulement dans certaines régions que les banques acceptent de prévoir le refinancement.

M. Bigg: Monsieur le président, je suis bien aise d'avoir entendu la déclaration du ministre, qui a tiré plusieurs questions au clair. Je crains toutefois qu'il ne m'ait pas rassuré sur un des points les plus importants. Je me préoccupe de l'agriculture tout comme lui, j'en suis sûr. Je me demande anxieusement si son ministère et le cabinet en général s'attaquent vraiment au problème qui compte aujourd'hui. Si nous voulons aider l'agriculture, ce dont je suis sûr, l'argent que nous fournissons va-t-il à ceux qui en ont besoin?

Nous voulons aider surtout les exploitants de fermes familiales du Canada. Je suis en contact avec les propriétaires de ce genre d'exploitations depuis une dizaine d'années, et presque tous m'ont dit qu'ils ne reçoivent pas l'aide que le Parlement essaie de leur accorder. Quand les institutions financières sont chargées de distribuer l'argent, elles veulent le faire efficacement, c'est-à-dire en retirer tout le profit possible. Il n'en coûte pas plus d'accorder un gros emprunt que d'en dispenser un petit. Si on étudie la statistique relative aux emprunteurs, on constate que le prêt moyen est assez élevé. Je parle évidemment des domaines dont il est question dans les bills.

Ces prêts, pour la plupart, profitent à des gens qui n'ont vraiment pas besoin de l'argent car ils sont solvables. La preuve est évidente dans le volume des prêts remboursés. La pénurie de débouchés et l'accumulation des céréales dans nos fermes n'ont pas empêché ce remboursement. La raison est simple: les emprunteurs peuvent se passer de cet argent. Il y a des milliers de cultivateurs qui ne peuvent obtenir un petit prêt de $3,000 ou de $6,000 car on accorde la priorité aux prêts substantiels, bien garantis, qui ne causent aucun souci aux banques. Ces prêts sont garantis par 6,000 ou 7,000 acres de bonne terre propice à la culture du blé. Les propriétaires de telles fermes n'ont pas besoin de recourir au gouvernement pour des prêts. Ces fermes, dans beaucoup de cas, appartiennent à des entreprises commerciales ou à des riches qui investissent leurs revenus dans l'agriculture pour se protéger de l'impôt sur le revenu. Si on prête $17,000 ou $20,000 à un tel homme, il est sûrement en mesure de les rembourser.

J'ai reçu à vrai dire, des centaines de griefs de la part de gagne-petits, de gens qui devraient absolument emprunter, mais qui n'y arrivent pas. Il semble que le gouvernement veuille nous convaincre aujourd'hui que nous sommes à court d'argent, mais il y en a pour les bonnes causes. Nous devons nous justifier aux yeux des Canadiens du fait que nous allons réserver 500 ou 600 millions de dollars pour l'assistance à l'agriculture. Je ne crois pas que les contribuables canadiens veuillent subventionner ceux qui n'en ont pas besoin. Le gouvernement canadien, je crois, devrait prendre la peine de trouver exactement ceux qui ont besoin d'aide pour utiliser cet argent à bon escient.

• (4.50 p.m.)

Le député de Saskatoon-Biggar qui vient de s'asseoir connaît parfaitement le problème. Dans cet édifice même, monsieur le président, il m'avait déjà prié de me rasseoir lors d'une réunion d'un syndicat agricole, car j'avais demandé aux syndicats agricoles de définir ce qu'est une ferme familiale. J'ignore pourquoi une définition ne pouvait pas être donnée il y a cinq ou dix ans. Je voudrais certainement en obtenir une aujourd'hui.

Le ministre, j'en suis certain, sait quelle est la nature du problème. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'inclure dans les quatre projets de loi le principe selon lequel un prêt devrait être consenti à ceux qui en ont le plus besoin. Je crois que nous devrions et que nous pouvons fournir des fonds à ces gens, mais nous ne devons pas nous inquiéter outre mesure de la formule établie par l'administration conservatrice qui avait fixé le taux d'intérêt à 5 p. 100.

Je sais bien, monsieur le président, que les conditions varient de temps à autre. Lorsque le gouvernement conservateur prêtait à 5 p. 100, le taux courant de la Banque du Canada était de 3.5 p. 100. La banque qui prêtait encaissait donc 1.5 p. 100 à titre de cadeau, pourrait-on dire. Ces prêts étaient garantis par le Trésor et la perte qui en résultait représentait 0.1 p. 100. Cette marge de 1.5 p. 100 était, en effet, destinée à couvrir les frais administratifs. C'était couru. Toute institution de financement dont les frais étaient ainsi couverts, ne demandait pas mieux que de prêter 5 ou 6 millions de dollars à 1.5 p. 100, sans prendre le moindre risque.

Aujourd'hui, les banques ne veulent peut-être plus prêter à ce taux, car elles ont l'occasion de prêter à d'autres fins, à des taux variant entre 8 et 10 p. 100. Cependant, je crois qu'elles prêteraient 5 ou 6 millions de dollars si un profit leur était garanti. Si l'argent qui passe entre leurs mains leur rapportait un revenu convenable, elles ne demanderaient pas mieux de prêter, de nos jours encore. Mais elles ne prêteront pas si le gouvernement n'affecte pas des crédits à une fin précise.

Lorsque l'argent devient disponible, monsieur le président, il ne faut pas laisser aux banques le soin de décider à qui elles le prêteront. Nous devrions dire aux banques à qui prêter cet argent. Je pense que les choses étaient à l'envers ici. En tant que gouvernement, nous avons insisté pour que cet argent soit donné à ceux qui en avaient le moins besoin et avons empêché ceux qui en avaient le plus besoin de l'obtenir.

Je ne veux pas aller au-delà de ces quatre bills en ce moment, monsieur le président. L'industrie laitière et les autres branches de l'industrie agricole ont pris la même attitude en ce qui concerne l'exploitation familiale: elle doit être maintenue. Lorsque de l'argent est prêté, le coût de cet argent doit, bien entendu, être pris en considération.

Monsieur le président, nous devons nous souvenir que le Canada en est encore au stade du pionnier. Ce pays devrait avoir de 50 à 100 millions d'habitants. Allons-nous laisser l'agriculture entre les mains de quelques centaines de milliers de personnes, ou allons-nous établir des programmes qui permettront au Canada d'avoir une industrie agricole toujours croissante, utilisant les services d'un personnel toujours plus nombreux, au lieu de moins en moins nombreux? Si les agriculteurs de plus en plus rares d'aujourd'hui continuent à étendre leurs activités et deviennent plus riches, je propose qu'alors nous supprimions toute aide pour ce genre d'opération. La seule initiative que j'appuierais est elle qui voit très loin pour notre industrie agricole et prévoit de plus en plus d'exploitations familiales dans le pays.

Ce projet de loi vise à accroître le volume des fonds disponibles pour les améliorations agricoles et l'achat de terres. C'est très bien, pourvu qu'on se souvienne du principe essentiel dont j'ai parlé, c'est-à-dire que l'on n'accorde pas simplement ces fonds aux exploitants de grandes fermes, pour leur permettre d'agrandir leur exploitation et de s'emparer des fermes avoisinantes. Il faut s'assurer qu'un petit cultivateur pourra acheter une terre assez grande pour sa propre exploitation.

L'importance de l'exploitation n'est pas le seul critère. Je connais un cultivateur dans ma région qui a élevé huit enfants avec une ferme d'un quart de section. Aux foires d'automne, c'est son bétail qui remporte les rubans rouges. Il ne serait pas un meilleur exploitant s'il possédait dix sections de terre. Il aurait peut-être fait mieux avec une demi-section, et en pareil cas lorsqu'un cultivateur a une exploitation prospère, même si elle n'est que d'un quart de section, donnons-lui donc la possibilité d'emprunter l'argent nécessaire à l'achat d'un autre quart de section, parce qu'une unité d'une demi-section sera plus efficace.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je pourrais peut-être aider le député. Il a dit que les prêts ont varié de $18,000 à $20,000. J'aimerais cier à son intention certains chiffres à cet égard. En 1950, 58,969 prêts ont été consentis en vertu de la loi, et le montant prêté était en moyenne de $1,075. En 1957, 57,988 prêts ont été consentis, d'une moyenne de $1,199. En 1967, la dernière année où la loi a été entièrement en vigueur, on a consenti 78,249 prêts, d'une moyenne de $2,602. Je ne puis donc suivre le raisonnement du député lorsqu'il dit que cette mesure législative n'aide pas le petit cultivateur. On a consenti littéralement des milliers de prêts de moins de $1,000 et entre $1,000 et $2,000.

M. Bigg: Monsieur le président, je suppose que le ministre parle seulement des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

L'hon. M. Olson: C'est la seule loi à l'étude actuellement.

M. Bigg: Je sais que c'est la seule loi à l'étude actuellement, monsieur le président, mais afin d'éviter de traiter du même sujet à quatre occasions différentes, j'ai pensé que l'on me permettrait de parler du principe dont s'inspirent les quatre projets de loi, soit les bills n^{os} C-110, C-111, C-112 et C-113, en ce qui concerne les prêts agricoles. A mon avis, ces quatre projets de loi s'inspirent du même principe. J'aimerais savoir comment

nous dépensons l'argent des contribuables et comment nous garantissons ces prêts d'après ce principe fondamental.

L'hon. M. Olson: Nous mettons ces fonds à la disposition de milliers et de milliers de cultivateurs, propriétaires d'exploitations de toutes dimensions.

M. Bigg: Monsieur le président, j'ai constaté que plusieurs petits exploitants ne remplissaient pas les conditions requises pour obtenir des prêts, parce que l'argent s'épuisait. La préférence est accordée aux fermes plus grandes et plus efficaces—et j'insiste sur ces mots.

M. le président: A l'ordre. Comme il est cinq heures, pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, vais-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question).

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions et les bills publics.

LA LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

MODIFICATIONS CONCERNANT L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES EXPROPRIÉS

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant des députés:

N° 5—M. Chappell—18 septembre 1968

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité de modifier la Loi sur les expropriations de sorte que le cas d'un propriétaire exproprié soit étudié de façon plus sérieuse et plus juste et, surtout, qu'un avis soit remis à ladite personne avant que l'expropriation ait lieu, qu'une avance importante soit versée à la prise de possession, que les dispositions de l'indemnité soient clairement énoncées, que le taux d'intérêt soit converti au taux bancaire d'intérêt et, enfin, si la propriété était touchée ou envahie en partie par un acte des autorités en matière d'expropriation, que le propriétaire puisse exiger desdites autorités de prendre son terrain ou sa propriété dans sa totalité.

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à présenter la motion, mais le ministre de la Justice (M. Turner), qui désire être présent et prendre la parole sur le sujet, est absent en mission gouvernementale. Par conséquent, je demande que les députés consentent à l'unanimité à ce que la présente motion soit réservée jusqu'à ce que la Chambre passe de nouveau à l'étude des avis de motions émanant des députés, et à ce qu'elle conserve son rang au *Feuilleton*.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est réservée.)

• (5.00 p.m.)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN CAS D'IMPOSITION D'HONORAIRES PROHIBITIFS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, ainsi que la Loi sur les soins médicaux de sorte qu'une province qui, en vertu de son régime d'assurance-hospitalisation ou de soins médicaux, exige des récipiendaires de ces services des honoraires de consultation ou des honoraires prohibitifs, ne reçoive pas la quote-part versée par le gouvernement fédéral au titre du programme de frais partagés.

—Monsieur l'Orateur, puisque la Chambre sait que le but de la résolution, Votre Honneur l'a lue, est de proposer au gouvernement d'envisager de modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et la loi sur les soins médicaux, de sorte qu'une province qui, en vertu de son régime d'assurance-hospitalisation ou de soins médicaux, exige des récipiendaires de ces services des honoraires modérateurs, ne reçoive pas la quote-part versée par le gouvernement fédéral. La sanction est applicable, qu'il s'agisse d'honoraires de co-assurance, d'utilisation ou de quoi que ce soit.

Les régimes publics et universels d'hospitalisation et de soins médicaux supposent en théorie et exigent en pratique que toute la population se cotise pour assurer les frais des prestations d'assurance-maladie et d'hospitalisation auxquels tout citoyen a droit en cas de maladie. En dépit de l'Opposition systématique de certains groupes ou certains particuliers, il reste que la très grande majorité des Canadiens désirent se protéger d'une façon collective, ainsi que leurs familles, contre le risque de devoir faire face à de lourdes obligations en cas de maladie ou de convalescence.

Après de longues années d'expérience—souvent amère—qui amenèrent les gens à réclamer une méthode les assurant pour le jour où ils seraient victimes d'une maladie ou d'un accident, diverses organisations, puis les pouvoirs municipaux et ensuite les gouvernements provinciaux, proposèrent d'instaurer des régimes donnant au citoyen ce genre de protection et de services. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, ceux qui ont recours aux services médicaux et hospitaliers décidèrent, par le truchement de leurs gouvernements, de se cotiser pour assurer le coût de leurs besoins en matière d'hospitalisation et d'assurance-maladie.

Ces mesures s'appuient sur le principe que la santé n'est pas un privilège, mais un droit, je le souligne, appartenant à tout citoyen. A la base de ces programmes publics se retrouve la doctrine suivant laquelle, en dépit des barrières financières, on ne peut nier à un citoyen, quels que soient ses moyens ou son rang dans le monde, le droit à la santé et aux traitements qu'exige la maladie.

Le 8 décembre 1966, la Chambre a adopté une loi qui autorise le gouvernement fédéral à verser des contributions à l'égard des frais des soins médicaux assurés que doivent assumer les provinces aux termes de leurs propres régimes de soins médicaux. La loi est entrée en vigueur le 1er juillet. C'était un jalon posé dans l'histoire du Canada.

Un autre jalon de notre histoire a été l'adoption, en avril 1957, de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, qui fit ensuite l'objet d'une modification, adoptée en juin 1968 et qui entra en vigueur le 1er juillet de la même année.

De fait les programmes universels d'hospitalisation et de soins médicaux visent à assurer plein et égal accès aux meilleurs soins possibles à tout citoyen, indépendamment de sa situation sociale, de ses moyens financiers, de sa race, de sa couleur, de sa foi ou de son lieu de résidence. C'est un moyen de faire partager à la population toute entière le coût de ces soins et d'enlever au malade le fardeau financier qu'imposent les factures d'hopital et de médecin.

Les citoyens ont en grande majorité décidé, par l'intermédiaire de leurs gouvernements démocratiquement élus, qu'ils préfèrent payer à l'avance leurs soins hospitaliers et médicaux, au moyen de primes annuelles, d'impôts sur le revenu, de taxes de vente et d'autres dispositions semblables. Les primes représentent une dépense fixe pour tous les citoyens. Nos gouvernements perçoivent la plupart de leurs fonds par des impôts sur le revenu et des taxes de vente, calculés en partie d'après la capacité de payer de chacun. Ceci m'amène donc au but de ce projet de résolution.

C'est un fait, l'expérience l'a démontré, que certaines provinces imposent de frais supplémentaires qui rendent tout à fait nuls les fins envisagées dans les programmes d'hospitalisation et de soins médicaux. Imposer à un malade les présumés frais modérateurs ou d'utilisation, de coassurance, comme on les appelle parfois, c'est en fait imposer une taxe supplémentaire aux malades ou aux blessés. Cela revient à dire que les gens qui ont déjà payé leur séjour à l'hôpital et les soins du médecin par l'entremise de leurs primes d'assurance et impôts se voient taxés de nouveau et doivent recommencer à payer dès qu'ils tombent malades. De tels frais vont à l'encontre du but visé par notre loi nationale sur les soins médicaux et leur existence est attribuable à une échappatoire dans la loi sur l'assurance-hospitalisation. Selon l'article 4 (1) b) de la loi sur les soins médicaux, les services médicaux doivent être assurés aux personnes assurées selon un barême qui n'écarte ni n'exclut directement ou indirectement, soit au moyen d'honoraires exigés soit autrement, une possibilité raisonnable pour les personnes assurées de bénéficier des services assurés. On ne mentionne sûrement pas ici les honoraires de coassurance ou les frais modérateurs. De fait, la loi fédérale n'approuve pas de tels frais qui pourraient exclure une possibilité raisonnable pour les personnes assurées de bénéficier des services assurés, ou que les frais ne sont pas censés amortir un coût quelconque.

Le gouvernement déclare dans la loi que le régime provincial doit prévoir et fournir des services assurés à des conditions uniformes pour tous les résidents assurables de la province, conformément à un tarif de paiements autorisés et ainsi de suite, en vertu de la loi. Ce service doit être assuré d'après un barême qui offre une compensation raisonnable pour les services assurés que rendent les médecins et:

> ...qui n'écarte ni n'exclut directement ou indirectement, soit au moyen d'honoraires exigés des personnes assurées soit autrement, une possibilité raisonnable pour les personnes assurées de bénéficier des services assurés;

En exigeant de tels frais, on refuse au pauvre, au vieillard, au jeune ou au malade à faible revenu un accès raisonnable aux services médicaux hospitaliers. Cela se produit dans plus d'une province. En particulier, je songe à ma propre province. En Saskatchewan, il est possible de verser un honoraire modérateur de $1.50, quatre ou cinq fois le même jour, puisque l'honoraire est exigé par chaque médecin qu'une personne peut consulter pour la même maladie. Le patient peut voir un omnipraticien pour se plaindre d'un malaise à l'estomac, et l'omnipraticien lui demandera un honoraire modérateur et l'enverra voir un physiatre, qui lui demandera à son tour un honoraire modérateur et le confiera à un radiologue, qui prendra une radiographie, exigera son honoraire modérateur et retournera le patient à l'omnipraticien, qui prescrira une ordonnance. A chaque stade, le patient doit verser un honoraire. Même s'il a déjà acquitté les frais médicaux par l'entremise de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente ou autre forme de prime, il doit encore payer lorsqu'il est malade. En outre, l'honoraire est exigé pour chaque visite du patient et du médecin même si c'est pour la même maladie ou blessure, et indépendamment du nombre de fois qu'il a besoin des services du médecin.

Les cancéreux sont les premières victimes à cause du nombre de visites qu'ils doivent faire chez leur médecin ou que celui-ci doit faire chez eux. Ils pâtissent également des nombreuses visites, d'une durée variable, qu'ils doivent faire à l'hôpital. Le cancer est une maladie assez pénible, je crois, pour qu'on dispense le malheureux patient de ces divers frais supplémentaires, à la fois exorbitants et injustes. Le malade condamné à mort par le cancer et obligé de passer des semaines et des mois sur un lit d'hôpital ne devrait pas subir en même temps le fardeau des frais supplémentaires que lui impose un gouvernement provincial ou fédéral peu raisonnable.

• (5.10 p.m.)

Le problème des honoraires modérateurs imposés aux Indiens qui ont conclu des traités n'est pas encore réglé. Le ministère des Affaires indiennes et le gouvernement sont nettement d'avis qu'exiger de pareils honoraires empêcherait les Indiens de recevoir des soins médicaux convenables et a décidé de les payer, lorsqu'il y a lieu, au nom des Indiens de la Saskatchewan. Mais les Métis, dont le revenu est souvent aussi bas que celui des Indiens sinon inférieur? N'est-il pas logique de croire que ces frais vont leur être préjudiciables également? Et les autres catégories de gens à revenu aussi modeste que le leur? On nous dit qu'on ne refusera personne. Mais ceux qui se rendent à l'hôpital à 10 heures du soir pour un cas d'urgence et ne peuvent donner les $25 exigés comme dépôt ne seront pas admis et aucun bureaucrate ne me persuadera qu'on peut obtenir $25 d'une agence sociale à cette heure-là du soir.

M. Francis: Puis-je poser une question au député?

M. Benjamin: Il ne me reste que quelques minutes et j'aimerais terminer. Le député pourra peut-être poser sa question à ce moment-là.

Les honoraires modérateurs en matière d'hospitalisation sont également condamnables. On exige $2.50 par jour, pour les 30 premiers jours, puis $1.50 par jour, pour les 60 jours suivants, ce qui fait une taxe supplémentaire totale de $165 pour le malade qui a le malheur d'être hospitalisé pendant 90 jours. La raison invoquée le plus souvent pour justifier l'imposition de ces honoraires dits d'utilisation, est qu'ils servent à empêcher qu'on abuse des services médicaux et hospitaliers. Pure bêtisse que tout cela! Pas si pure que cela, en vérité. L'excuse est vieille, elle est mauvaise et elle pue à plein nez. Des abus? Mais par qui? Où, quand et comment? On n'a jamais cherché ni trouvé la moindre preuve attestant qu'il y a eu beaucoup d'abus. Les personnes que l'on peut considérer comme hypochondriaques—leur nombre est infinitésimal—ne devraient pas non plus êtres victimes de ces honoraires modérateurs, car elles sont malades, elles aussi, mais d'une autre façon. Elles ont besoin d'un docteur, tout comme ceux qui ont une maladie véritable. Elles ont surtout besoin d'un psychiatre.

Insinuer que des frais modérateurs corrigeront l'abus que l'on fait des lits d'hôpitaux est nous demander de croire l'incroyable. Aucun patient ne peut entrer de lui-même à l'hôpital ou y demeurer une journée de plus que ne le veut son médecin. Même si des abus se produisent, il est à la fois injuste et inhumain d'exiger du patient qu'il paie pour une situation contre laquelle il ne peut rien.

Dans le peu de temps qui me reste, je voudrais invoquer un témoignage—celui du Dr Neilson, directeur de la Commission des services hospitaliers de l'Ontario. Je cite le *Globe and Mail* du 3 novembre 1964:

> L'usage inconsidéré de lits d'hôpitaux dans la province ne constitue pas un problème tellement grave. Les critiques sur ce genre d'abus ont été exagérées.

L'article poursuit:

> Puis, le Dr Neilson a laissé entendre aux membres de l'Association hospitalière que lorsque de tels abus se produisaient, c'était faute de normes appropriées d'admission.

En 1961, la Commission Hall a reçu d'un gouvernement conservateur, l'autorisation de recommander des mesures conformes à la répartition constitutionnelle des pouvoirs législatifs au Canada qui doivent assurer à tous les Canadiens, d'après les commissaires, le meilleur régime possible de soins médicaux. Dans son rapport, la Commission a recommandé un programme de services médicaux complet et universel qui doit fournir à tous les Canadiens les normes les plus élevées dans le domaine de la santé, comme un objectif primordial de la politique nationale.

La Commission s'est fortement opposée à la coassurance ou aux versements modérateurs qui, d'après le rapport, ne feraient que dissuader les pauvres et resteraient sans effet sur les demandes inutiles des personnes jouissant d'un revenu moyen ou élevé. Une telle politique signifierait que le Canada continuerait simplement de rationner les services de santé sur la base des moyens financiers. Le Conseil canadien du bien-être a par la suite approuvé cette position.

Je soutiens que ce principe avait été accepté par le gouvernement fédéral de l'époque, en 1966, lorsque la loi sur l'assurance frais médicaux a été adoptée. Les critères d'alors touchaient l'étendue des services médicaux, la protection universelle, l'administration par une autorité publique et le transfert

entre les provinces. L'imposition de frais modérateurs nullifie le principe d'universalité des régimes provinciaux, exigeant que les provinces rendent les services de santé accessibles à tous les citoyens sans égard à leur situation financière. En rendant exécutoire le régime d'assurance frais médicaux, le gouvernement fédéral accepte avec raison la responsabilité de veiller à ce que tout citoyen canadien, où qu'il habite, ait le droit fondamental à l'accès raisonnable aux soins hospitaliers et médicaux. D'après la loi de 1966, l'accès raisonnable signifie l'accès financier.

Toute province a parfaitement le droit d'établir le genre de régime d'assurance hospitalisation ou d'assurance maladie qui lui plaît. Mais si une province décide de mettre en œuvre un régime injuste ou inéquitable aux usagers le gouvernement fédéral ne devrait pas se faire le complice de cette province en l'aidant, grâce aux ressources du régime fédéral. Cette résolution, si elle est adoptée par la Chambre, aurait pour effet de demander au gouvernement fédéral d'examiner l'opportunité d'apporter certaines modifications à la loi actuelle.

Le résultat serait le suivant: la province de Saskatchewan, par exemple, devrait choisir de continuer à prélever chaque année sept millions de dollars sur les malades ou d'obtenir 15 millions de dollars du gouvernement fédéral en vertu de la loi nationale sur les frais médicaux. Les députés admettront, je l'espère, que ces modifications à la loi fédérale doivent empêcher les provinces qui veulent participer à notre programme fédéral d'accorder un traitement injuste aux malades pauvres, qu'ils soient jeunes ou vieux.

M. Maurice Foster (Algoma): La motion du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) aurait pour résultat de dire aux provinces qu'elles ne peuvent imposer des frais d'utilisation des services hospitaliers et médicaux et s'attendre à recevoir la quote-part du gouvernement fédéral à leur caisse d'assurance.

Je soupçonne que la motion de l'honorable député a été précipitée par l'apparition des frais d'utilisation depuis un an en Saskatchewan, province d'où vient le député. Ces frais sont maintenant une réalité dans cette province et à Ottawa, nous sommes saisis de cette motion.

Nous devons étudier la motion en fonction de ce qui est souhaitable pour l'ensemble du pays. Pour cela, nous devons nous rappeler que le Canada est un pays aux aspects multiples, qui comprend des régions riches et des sections plus pauvres. L'adoption de la motion pourrait empêcher certaines provinces pauvres d'établir un programme de soins médicaux; elles en auraient peut-être les moyens si les frais d'utilisation étaient autorisées, sinon, elles pourraient renoncer au régime provincial.

Arrêtons-nous pour quelques minutes à l'historique de l'assurance-hospitalisation. Lorsque la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques fut adoptée par le Parlement, elle était rédigée dans des termes qui donnaient les garanties nécessaires pour que les services soient fournis de façon uniforme à tous les résidents, et qui tenaient compte du fait que les soins hospitaliers relèvent de la juridiction provinciale en vertu de notre constitution. C'est pourquoi il importait surtout de respecter la pratique, autant que possible, à condition que celles-ci n'entre pas en conflit avec les objects fondamentaux du programme fédéral.

• (5.20 p.m.)

Le programme fédéral d'assurance-hospitalisation fut précédé par plusieurs régimes provinciaux, entre autres, ceux de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. L'Alberta aussi avait un programme avant l'inauguration du programme fédéral. Deux de ces trois programmes donnaient alors des services hospitaliers assurés, sujets au versement de modestes frais d'utilisation.

Par conséquent, des dispositions furent prises dans la loi sur l'assurance-hospitalisation des services diagnostiques visant ces frais modérateurs ou d'utilisation que la loi a décrite comme frais autorisés. Avant de leur permettre de signer une entente aux termes de la loi, on exige des provinces qu'elles donnent, dans un appendice à l'entente, le montant précis de ces frais autorisés, cela permet au gouvernement fédéral d'être sûr que le montant de ces frais se maintiendra à un niveau très bas.

En outre, lorsqu'on a revisé la formule d'après laquelle la contribution fédérale est calculée, on a tenu compte du montant par tête des frais autorisés dans une province, en réduisant la contribution fédérale lorsque ces frais étaient prélevés.

A l'article 4 *a*) (ii) de la loi sur l'assurance hospitalisation et les services diagnostiques, on constatera que la contribution fédérale qui est basée en partie sur 25 p. 100 du coût par tête des services internes dans la province, est ainsi décrite «moins le montant par tête des frais autorisés à leur égard». Cette disposition a la conséquence suivante: les provinces qui imposent des frais autorisés touchent du gouvernement fédéral, sous forme de contribution, un montant inférieur à celui auquel elles auraient eu droit si elles n'avaient pas imposé de frais autorisés.

Il est intéressant de noter que, pendant les dix premières années, deux provinces et un des Territoires seulement ont pris, dans leurs lois respectives des dispositions relatives aux frais autorisés. C'est seulement l'année dernière que la Saskatchewan a décidé aussi d'imposer ces frais. Dans tous les cas, cependant, les frais sont assujettis aux conditions de l'accord fédéral-provincial, ce qui garantit ainsi un niveau raisonnable.

Quant à la loi sur les soins médicaux, la situation est, dans une certaine mesure, analogue à celle de l'assurance-hospitalisation pour ce qui est de la compétence provinciale, et il faudrait laisser aux provinces le droit de gérer leurs programmes comme elles l'entendent, pourvu que les principes généraux soient respectés. Ces principes généraux ne portent pas sur les détails du financement provincial, sauf pour s'assurer qu'on n'a dressé aucun obstacle financier aux services assurés.

La loi sur les soins médicaux, à l'encontre de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, n'envisage pas le recours à l'entente relative aux frais partagés, incorporée pendant un certain nombre d'années dans les programmes de santé et de bien-être social. Aussi la possibilité pour le gouvernement de juger du niveau des frais autorisés, par l'entremise des ententes relatives à l'assurance-hospitalisation, lui fait défaut dans ce cas-ci. Pour compenser cette lacune, néanmoins, la loi sur les soins médicaux stipule effectivement que les services assurés doivent être fournis à des conditions uniformes pour tous les résidents assurables de la province, d'après un barème:

> ... qui n'écarte ni n'exclut directement ou indirectement, soit au moyen d'honoraires exigés des personnes assurées soit autrement, une possibilité raisonnable pour les personnes assurées de bénéficier des services assurés.

L'article 4 (1) *b* de la loi sur l'assurance frais médicaux a pour effet de permettre au gouvernement fédéral de juger qu'un principe essentiel est violé si une province impose des frais de coassurance ou de dissuasion assez élevés pour entraver l'accès aux services assurés.

En outre, la formule qui sert au calcul des frais individuels pour les services assurés, établie à l'article 5 (2) *a*, précise que le calcul se fonde sur les frais supportés par la province. Si des frais modérateurs ou de coassurance sont imposés, le revenu qui en découle n'est pas censé avoir été touché par la province et, par conséquent, ne fait pas partie de la somme sur laquelle se fonde l'apport du fédéral. Par conséquent, les frais autorisés en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et de la loi sur l'assurance frais médicaux deviennent désavantageux pour la province eu égard à la somme versée par le gouvernement fédéral.

La solution idéale à nos yeux, monsieur l'Orateur, ce serait, je pense, d'avoir des programmes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux gratuits, mais nous devons tenir compte dans tout cela de la nature humaine. Il n'est pas rare de voir des gens consulter un médecin, même lorsque leur état ne laisse nullement à désirer.

Des voix: C'est honteux.

M. Foster: Nous devons tenir compte de la diversité de notre pays. C'est en raison de cette grande diversité que nous avons un État fédéral. Nous prenons des dispositions pour que les provinces puissent donner suite, le mieux possible, aux programmes relevant de leur compétence. C'est avant tout une question de ressort provincial selon moi, et nous devrions permettre aux provinces de décider de la façon d'appliquer leurs programmes respectifs, parce que cette responsabilité leur revient, du point de vue constitutionnel.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur la motion du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) dont les arguments nous ont beaucoup intéressés. Mais il y a d'autres faits dont nous devons, je crois, tenir compte. En effet, toute médaille a son revers. Par exemple nous avons vu la Grande-Bretagne revenir à son point de départ. Les autorités médicales imposent maintenant des frais modérateurs pour les produits pharmaceutiques. Ainsi, on n'a pas encore résolu le problème de la montée en flèche des frais hospitaliers et médicaux.

Tout programme d'hospitalisation ou de soins médicaux qu'on veut gratuit est en fait sujet à une escalade sans fin et très rapide s'il est privé des moyens de contrôle appropriés et nécessaires. C'est un fait: quand un tiers paie pour vous, on se soucie moins, semble-t-il, des frais du programme en question. Ayant 1959, il y avait ce qu'on appelait à tort l'hospitalisation gratuite au palier fédéral. Le patient jouissait d'un programme hospitalier payé d'avance; celui de la Croix bleue ou un autre. Il était sujet à certains moyens de contrôle, mais il n'empêchait pas, même alors, leurs frais d'augmenter. La Croix bleue faisait une sélection puisqu'il s'agissait d'un programme collectif dont on s'acquittait principalement au moyen de déductions de traitement.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, les frais ont commencé à monter en flèche. En 1953, par exemple, avant l'adoption de la loi, les frais de traitement ordinaires à l'hôpital s'élevaient au Canada à 280.4

millions de dollars. Dans les hôpitaux psychiatriques, le traitement se chiffrait à 57.8 millions de dollars et dans les hôpitaux fédéraux, à 36.4 millions de dollars. Ainsi, les frais hospitaliers ont atteint cette année 404 millions de dollars au total.

Puis, en 1958, avec l'adoption de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le coût de l'hospitalisation pour traitement actif s'élevait à 422.9 millions de dollars; pour traitement mental, à 99 millions; pour traitement anti-tuberculeux, à 30.4 millions. Le coût des hôpitaux fédéraux s'élevait à 48.4 millions. Donc, au total, 640.1 millions pour les soins hospitaliers dans l'ensemble du Canada.

• (5.30 p.m.)

En 1963, le coût de l'hospitalisation pour traitement actif et des services diagnostiques s'élevait à 900.1 millions, soit plus de trois fois celui de 1953. Le coût de l'hospitalisation pour traitement mental s'élevait à 163 millions, moins de trois fois plus. Le coût de l'hospitalisation pour tuberculose était moins élevé qu'il ne l'était dix ans auparavant, tombant à 28.1 millions. Le coût de l'hospitalisation fédérale s'élevait à 69.6 millions, juste un peu moins de deux fois plus. Le coût total s'élevait à $1,154,100,000.

En 1965, le coût des services d'hospitalisation et de diagnostic avait atteint $1,125,900,000, en augmentant au taux de plus de 100 millions par an. Cette situation préoccupe tous les membres de la Chambre, de même que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les particuliers qui doivent payer les primes.

Les honoraires des médecins sont passés de 176.6 millions de dollars en 1953 à 545.1 millions en 1965 et maintenant, en 1968, on estime qu'ils s'élèvent à environ 1 milliard de dollars. Cela ne comprend pas les honoraires des dentistes—qui en 1965, année de mes chiffres les plus récents, s'élevaient à 160 millions de dollars—ni ceux versés pour les services paramédicaux, comme ceux qu'assurent les ostéopathes, les chiropracteurs, les oculistes et les physiothérapistes. Les physiothérapistes front maintenant partie des catégories spéciales, comme les chiropracteurs, les ostéopathes et les oculistes.

Quelle est la raison de cette augmentation des coûts? Premièrement, on ne semble pas vérifier les comptes aussi attentivement que lorsqu'un tiers doit payer. Deuxièmement, on utilise trop les lits réservés aux malades nécessitant un traitement actif. Les soins chirurgicaux coûtent bien plus cher que les frais médicaux. Nous faisons des opérations qui étaient impossibles il y a dix ans, comme la transplantation de reins et de cœurs, qui nécessitent des équipes de médecins, des installations scientifiques complexes et des unités de soins médicaux intensifs. Au cours des dix prochaines années, nous transplanterons probablement tous les organes sauf le cerveau.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a encore de l'espoir pour les libéraux.

M. Rynard: Tout cela coûte énormément cher et fait monter les frais d'hôpital, mais cela en vaut la peine, puisque cela sauve des vies. On garde en vie aujourd'hui des malades qui, en 1953, seraient morts. Il est vrai que certaines greffes ne sont pas acceptées par l'organisme de l'opéré, et l'opération ne sera qu'un palliatif tant qu'on n'aura pas résolu le problème.

Du point de vue médical, on fait vivre les gens plus vieux grâce aux nouveaux médicaments mis au point depuis 1948, et chaque année on en invente d'autres. En fait, l'anatomie et la médecine élémentaire mises à part, la moitié des connaissances médicales ont dû être mises au rancart en huit ans, ce qui crée le problème de réinstruire sans cesse les médecins, de former constamment de nouveaux professeurs et de faire des recherches afin de se tenir à jour des innombrables nouvelles connaissances. Les nouvelles idées et les nouvelles machines nécessaires pour faire face aux nouvelles découvertes et aux nouveaux problèmes coûtent énormément cher. Il ne peut être question de réduire les frais dans ce domaine.

Un jeune chirurgien canadien, le Dr E. J. Hinchey, FRCS, l'un des brillants chirurgiens du Canada sortis de l'Université Queens' a déclaré que nous ne dépensons pas assez pour la formation de professeurs de recherche, que nous sommes en retard sur le plan des méthodes pratiques et que nous devrions dépenser dix fois plus que nous ne le faisons aujourd'hui pour la recherche. C'est là, a-t-il dit, tout notre problème.

Il ne faut pas qu'on réduise les coûts dans ce domaine, qui est tourné vers la recherche. Pour soigner les malades atteints de maladies chroniques, toutes les chambres scientifiquement équipées ne sont pas indispensables. Le besoin de soins avertis n'est pas aussi urgent, et l'on pourrait recourir à des aides-infirmiers et autres. Des constructions moins coûteuses s'imposent pour tous les hôpitaux. Certains bâtiments sont démodés avant d'être terminés. C'est au gouvernement fédéral qu'incombe le responsabilité du coût des bâtiments. En 1958, le gouvernement conservateur doubla le montant des subventions accordées pour la construction d'hôpitaux. Le présent gouvernement devrait pouvoir nous dire quelque chose au sujet des millions de dollars engouffrés dans ce but, car il s'agit ici d'un programme partagé.

Il est vrai que les petites subventions se chiffrant à $2,000 par lit, et ainsi de suite, sont aujourd'hui infimes. A l'époque, si je m'en souviens bien, il en coûtait environ $7,000 par lit pour construire un hôpital. Aujourd'hui, le coût est d'environ $15,000 ou $17,000 par lit sans augmentation de l'octroi. Ainsi, l'augmentation des frais est énorme. Il nous faut sérieusement envisager de réduire les constructions essentielles pour bâtir des hôpitaux de $8,000 ou $9,000 par lit pour ceux qui n'ont pas besoin d'un traitement intensif. Un grand nombre de malades doivent être traités avec les produits les plus récents, mais ils n'ont pas besoin de masques ou de tentes d'oxygène ni de dispositifs de traitement intensif. Il nous faut donc réduire ces frais ainsi que les soins infirmiers. Un grand nombre de malades chroniques sont traités dans les hôpitaux, alors qu'on pourrait les renvoyer chez eux s'ils pouvaient y obtenir des soins infirmiers. C'est un domaine qu'on devrait explorer et dans lequel les aides-infirmières pourraient subir une formation excellente.

Dans la plupart des hôpitaux, aujourd'hui, les services d'urgence sont débordés, simplement faute de médecins. Évidemment, il n'y a pas assez de professeurs et les facultés de médecine ne peuvent accepter plus d'étudiants. Nous formons environ 900 médecins par année, dont 200 vont ensuite pratiquer aux États-Unis. D'autre part, nous en recevons 600 des pays étrangers. En majeure partie, ils ne sont pas formés suivant nos normes; cependant, nous leur permettons de pratiquer, plutôt que de construire ici d'autres écoles et d'assurer la formation des nôtres dans toutes les régions du pays. Pourtant, nous obtiendrions alors de bien meilleurs soins médicaux. Mais nous ne le faisons pas, et j'ai été très contrarié de voir le gouvernement réduire certaines subventions à la recherche et la somme versée dans la Caisse d'aide à la santé. C'est une mesure rétrograde. Nous devrions appuyer le rapport de la Commission Hall qui recommandait la formation de médecins plus nombreux. Nous sommes demeurés bien en-deçà du programme prévu dans le rapport, et pourtant le gouvernement a jugé à propos d'instituer l'assurance frais médicaux sans pouvoir compter sur les installations ou le personnel requis par le travail supplémentaire.

• (5.40 p.m.)

Les médecins sont débordés, parce qu'on a davantage recours à leurs services. Comme les usagers des services de secours se multiplient, les frais hospitaliers montent. Bien des gens pourraient être traités dans le cabinet de consultation, mais ils préfèrent s'entasser dans les salles de secours. Dans les grands centres comme Toronto, ils attendent parfois leur tour pendant une, deux, trois ou même quatre heures. Dans n'importe lequel de nos grands centres il est presque impossible de consulter un médecin après six heures du soir.

Une voix: Ou le samedi et le dimanche.

M. Rynard: A moins d'avoir un médecin traitant, qui puisse vous voir, vous serez presque toujours envoyé au service de secours d'un hôpital. Bon nombre de malades sont examinés par un interne qui n'est pas tout à fait sûr de leurs cas. Nous savons tous qu'il y a eu plusieurs cas où des gens ont été renvoyés chez eux et y sont morts. Certains d'entre eux ne seraient probablement pas morts s'ils avaient été admis à l'hôpital et s'ils avaient reçu les soins nécessaires. Cette situation rend les médecins circonspects. Lorsqu'ils voient un malade en service de secours, ils se persuadent souvent qu'ils devraient l'admettre. Cette peur des risques accroît le nombre des malades hospitalisés. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour régler ce problème.

Bref, neuf cents médecins environ sortent chaque année de nos universités mais nous en perdons aussi 200 annuellement, qui partent aux États-Unis, désireux de se consacrer à la recherche ou à l'enseignement, et attirés par la possibilité de le faire dans de meilleures conditions, avec de meilleures installations. Je songe à des médecins comme ce Dr Hinchey diplômé de l'Université Queens. Il fait actuellement des recherches à l'hôpital Royal Victoria de Montréal et j'espère sincèrement qu'il restera au Canada.

Cet été, pendant mon séjour à New York, j'ai rencontré un grand nombre de médecins diplômés d'une université canadienne. Ils travaillent maintenant dans des hôpitaux américains et ils y font un excellent travail.

Mais toute médaille a son revers, bien entendu. Une mesure de dissuasion comme celle-là sera-t-elle efficace? Nous avons lancé l'assurance frais médicaux et tout le monde s'est écrié que l'hospitalisation et les soins allaient être gratuits. Avons-nous fait fausse route en tant que parlementaires et avons-nous mal expliqué cette mesure? Ni les soins médicaux ni l'hospitalisation ne sont gratuits. Rien n'est gratuit en ce bas monde, qui soit créé par l'homme.

Je demande de nouveau si ce moyen de dissuasion serait utile. Peut-être une meilleure surveillance et une meilleure gestion de nos dépenses seraient-elles plus utiles. Une administration efficace et une surveillance plus stricte de certains de ces projets en diminueraient-elles le coût? Le recours à un plus grand nombre d'aides-infirmières à domicile réduirait-il le coût d'une partie de ce

travail? Ces choses sont-elles plus importantes qu'un moyen de dissuasion? La question est importante, et il existe un grave problème de coût à résoudre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député permettrait-il une question? Vu son excellent plaidoyer en faveur de fonds accrus pour la recherche et les grandes réalisations que nous pouvons réussir dans le domaine médical, n'estime-t-il pas que cela devrait être défrayé par nous tous, plutôt que d'imposer ce fardeau additionnel des honoraires prohibitifs à ceux qui doivent bénéficier de ces services?

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, il faut que les gouvernements provinciaux aient voix au chapitre. La santé relève des provinces, mais nous ne devons pas lésiner sur la recherche ou l'enseignement, car rien ne les dépasse en importance. Bien d'autres choses en découlent. Si nous avons plus de médecins ayant accès à plus de recherche, ils pourront gagner des millions de dollars qui remplaceraient avantageusement les frais modérateurs dont le député a parlé. J'espère que cela répond à la question du député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député s'engage dans la bonne direction.

• (5.50 p.m.)

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, on a souvent dit, au sujet des travaux de la Chambre, que nous abusions du droit de parole et que nous l'utilisions souvent pour des fins futiles. Beaucoup de journalistes s'amusent précisément au dépens de la Chambre en affirmant que les députés ne sont pas toujours sérieux dans leurs interventions. Je crois que nous ne pourrons pas dire cela ce soir, à la suite du débat sur l'avis de motion proposé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin).

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député d'Algoma (M. Foster), un nouveau venu à la Chambre, qui s'affirme comme un chercheur consciencieux et dont les arguments sont fort sérieux.

L'intervention du député de Simcoe-Nord (M. Rynard), comme d'habitude, vient d'un praticien qui, évidemment, possède beaucoup plus de documentation que le commun des députés, et c'est avec un intérêt particulier que nous l'entendons présenter ses exposés d'une façon calme, posée, comme un professeur d'université. Nous sortirons certainement de ce débat avec un enrichissement indiscutable.

L'idée qui a présidé, si je comprends bien, à l'avis de motion du député de Regina-Lake Centre dénote une préoccupation du bien-être social de la population canadienne. L'honorable député mérite certainement des compliments, sauf que la Chambre, monsieur le président, n'est pas justifiée de légiférer pour toutes les bonnes causes. Je crois que les possibilités de législation de cette enceinte sont limitées par certaines incidences comme, par exemple, les questions constitutionnelles ou les barrières constitutionnelles, si l'on veut.

Je voudrais pendant quelques minutes, très brièvement, à mon grand regret, même si j'admire l'esprit qui a présidé à l'élaboration de cet avis de motion, démontrer que c'est un avis de motion superflu qui est même inopportun, puisqu'il constitue un empiétement non acceptable sur la juridiction des provinces et qu'il est même incompatible avec certaines attitudes notoires de parti. De plus, il est d'une rigidité excessive que je qualifierais de «législomanie», si l'on veut.

Cet avis de motion est superflu, monsieur le président, pour le gouvernement fédéral, si celui-ci tend à protéger ses propres intérêts. Au fait, je crois que les intérêts du gouvernement fédéral sont déjà protégés par la loi, puisque le gouvernement fédéral verse 50 p. 100 du coût. Si les provinces perçoivent autre chose en sus de ce que le gouvernement fédéral leur verse, évidemment, cela ne justifiera pas le gouvernement fédéral de payer plus que sa part. Alors, du point de vue des provinces, et certainement du point de vue du gouvernement fédéral, cet avis de motion est certainement superflu.

Il est inopportun, comme je l'ai dit tantôt, parce qu'il constitue un empiétement inadmissible dans le domaine provincial. Monsieur le président, je crois qu'indépendamment de tout ce qui peut se passer dans chacune des provinces, il est inacceptable—et j'admettrai que l'honorable député de Regina-Lake Centre, qui nous a présenté un exposé de ce qui se passe en Saskatchewan, a certainement impressionné la plupart d'entre nous—d'outrepasser les limites que nous imposent les compétences provinciales.

La loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et la loi sur les soins médicaux ont été élaborées et adoptées après des consultations avec les provinces. Les provinces sont responsables de l'administration de ces diverses lois, mais je crois que le gouvernement fédéral serait malvenu d'oublier les limites de sa «juridiction».

L'honorable député de Regina-Lake Centre a parlé de la situation dans sa province. Quant à moi, je sais que dans la province de Québec, un tollé général serait soulevé si le gouvernement fédéral voulait devenir si méticuleux que, dans sa législation, il prévoirait tous ces cas d'espèce qui peuvent donner lieu à des divergences d'opinions et à des différences entre les besoins des diverses provinces.

Je pense qu'il faudrait, même si je semble ici me répéter, souligner encore plus fortement ce qu'a dit le député d'Algoma, quand il a déclaré: Dans un pays vaste comme le nôtre, les conditions ne sont pas les mêmes dans les dix provinces, et il peut arriver qu'une province veuille donner un caractère particulier à cette entente qu'elle fait avec le gouvernement fédéral comme, par exemple, peut-être est-ce le cas de la Saskatchewan?

Peut-être serait-ce le cas de ma province, qui n'est pas encore prise par la question de l'assurance-santé. On jugera peut-être que le trésor provincial ne peut pas actuellement absorber tout le coût de cette législation et, d'ailleurs, qu'on doit exiger des patients une certaine somme d'argent. Évidemment, il existe deux écoles de pensée, monsieur le président. Certains disent que la santé des Canadiens est une richesse humaine qui doit préoccuper tous les Canadiens et que tous les Canadiens doivent y contribuer, comme on contribue, par exemple, à la conservation de nos ressources naturelles. C'est juste, c'est louable, monsieur le président. Cependant, il existe aussi une autre école de pensée dans certaines provinces, où l'on dit qu'il faut tout de même reconnaître qu'il existe des limites à la capacité de payer de chacun et qu'il existe des limites, aussi, à la capacité de taxation de chacune des provinces.

De toute façon monsieur le président, il faut, à mon avis, reconnaître que, dans les circonstances actuelles, dans un grand nombre de provinces, une intervention aussi méticuleuse, une législation aussi méticuleuse de la part du gouvernement fédéral, même si elle tire son origine d'une inspiration fort louable, d'une préoccupation fort louable, serait mal vue et ne serait pas acceptée.

J'ajouterai, monsieur le président, que l'avis de motion du député de Regina-Lake Centre me surprend. Après avoir dit que je voulais revenir à ce que j'ai dit tantôt, je voudrais dire d'une façon très constructive à l'honorable député de Regina-Lake Centre qu'il frappe à la mauvaise porte. Il devrait, puisque sa préoccupation est louable et acceptable, frapper à la porte du gouvernement de sa province. Il doit y avoir dans sa province un bon nombre de gens qui partagent sa philosophie politique, et s'il frappait à la porte du gouvernement de sa province, il aurait probablement l'occasion d'obtenir plus rapidement des résultats à propos de ce qu'il présente à la Chambre. Peut-être devrait-il faire preuve d'un petit peu plus d'activité électorale et, éventuellement, prendre le pouvoir dans sa province afin de voir à ce que cette législation y soit mise en vigueur. De toute façon, chez nous, dans la province de Québec, étant donné que le Nouveau parti democratique n'est pas très fort, nous, les libéraux, finirons par tâcher de faire entendre raison à notre gouvernement provincial dans le domaine de la santé nationale.

Monsieur le président, je reviens à ce que je disais tantôt. Je pense que l'avis de motion de notre collègue constitue une espèce d'incompatibilité avec certaines attitudes notoires de son parti. Dans le passé, par exemple, j'étais un de ceux qui connaissaient très bien M. Robert Cliche, le chef de l'aile provinciale québécoise du Nouveau parti démocratique. Je suis avec beaucoup d'intérêt ses activités politiques et je suis aussi un de ceux qui ont toujours eu beaucoup de respect pour l'ex-chef du Nouveau parti démocratique, M. Tommy Douglas. J'ai suivi ses discours pendant de très nombreuses années et je vois une équivoque dans tout cela. M. Cliche, par exemple, préconise la décentralisation des administrations, surtout dans le domaine social et celui de la santé. S'il fallait que le gouvernement fédéral propose une mesure semblable pour imposer à la province de ne pas charger d'autres frais, on entendrait tout de suite le chef de l'aile québécoise du Nouveau parti démocratique pousser de hauts cris.

Cela serait peut-être suffisant pour le décider à abandonner la direction provinciale du Nouveau parti démocratique, car, apparemment, depuis quelque temps, il a tendance à pencher vers le MSA, le mouvement de M. René Lévesque. Au fait, si j'étais le chef du Nouveau parti démocratique, je m'inquiéterais de ses attitudes et je verrais à le convoquer à Ottawa pour avoir un entretien avec lui, car lui aussi a des attitudes équivoques.

Tandis que M. Tommy Douglas nous a dit, à plusieurs reprises, dans des déclarations publiques, qu'il désirait un gouvernement fédéral fort et, en d'autres circonstances, qu'il était en faveur d'un statut particulier pour le Québec, il était tiraillé entre deux préoccupations: celle de remettre à Québec des «juridictions» qu'elle n'a pas déjà et celle d'assurer quand même un gouvernement fort dans bien des domaines.

Par conséquent, je dis qu'il y a de la confusion là-dedans. Je comprends que l'honorable député de Regina-Lake Centre, étant un nouveau venu en cette enceinte, n'a pas comme nous l'occasion d'analyser toutes les attitudes, toutes les prises de position des chefs de son parti, mais j'ai l'impression que son présent avis de motion sonne faux pour ceux qui ont suivi les événements. Et j'ajoute, monsieur le président—et c'est là que je vais terminer—que son avis de motion est d'une rigidité excessive que je qualifierais plutôt de «législomanie». Il y a toutes sortes de manies. On a parlé, par exemple, de la «trudeau-

manie». Eh bien! ça, c'est la divine Providence qui a voulu que ce soit un état d'âme qui surgisse au Canada...

Des voix: Oh! Oh!

M. Mongrain: ...en 1968, cet état d'âme qui semble favoriser la santé physique et morale de certaines personnes. On n'a qu'à en juger par la physionomie de ceux qui sont devant l'opposition ici. C'est donc un état d'âme heureux, dont personne n'est mort. Au contraire, tout le monde s'est senti stimulé à une action constructive.

Mais la «législomanie», monsieur le président, cette manie que nous avons de légiférer dans une foule de petits détails pour essayer d'apporter la perfection dans l'administration des lois de ce pays, je crois que cela va aboutir à embêter tout le monde et à mettre des limitations à l'activité de chacun, plus particulièrement des gouvernements provinciaux et municipaux, causant ainsi plus de tort que de bien. Il faut quand même qu'on laisse un peu de latitude quelque part à l'administration provinciale, à l'administration municipale et aux entreprises privées.

Donc, monsieur le président, je conclus que l'avis de motion de l'honorable député de Regina-Lake Centre, même s'il est très louable dans ses intentions, n'est pas acceptable, parce qu'il est superflu; il représente un empiétement sur la compétence provinciale, ce qui est incompatible avec certaines attitudes des dirigeants de son parti. De plus, il est d'une rigidité excessive...

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire quels seront les travaux demain.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, nous continuerons et terminerons, j'espère, l'étude en comité du projet de loi concernant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles; ensuite, nous aborderons la deuxième lecture du bill visant à modifier la loi sur le crédit agricole auquel nous ferons franchir cette étape ainsi que celle de l'étude en comité.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(*Voir page 971*)

LA CHAMBRE DES COMMUNES—DÉVOILEMENT DU PORTRAIT DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

M. l'Orateur: Monsieur le premier ministre, monsieur Stanfield et chers collègues, monsieur le président Deschatelets, invités d'honneur, honorables députés et honorables sénateurs, mesdames et messieurs, au nom des membres de la Chambre des communes et si mon collègue, monsieur le président Deschatelets, me le permet, au nom de nos collègues du Sénat, je vous souhaite la bienvenue en cette importante et historique occasion. J'adresse mes plus chaleureuses salutations à M^me^ Diefenbaker; ce n'est pas son portrait qu'on dévoile aujourd'hui, mais j'estime qu'elle mérite tout autant cette marque de reconnaissance.

Nous sommes très heureux d'avoir parmi nous M. Horne, l'artiste canadien bien connu qui a peint ce qu'on dit être un très beau portrait. Tout comme M. et M^me^ Diefenbaker, nous nous réjouissons du fait que tant de leurs amis intimes soient des nôtres pour partager l'honneur rendu à l'ancien premier ministre par le gouvernement et le Parlement de notre pays.

[*Français*]

Il convenait, mesdames et messieurs, que cette cérémonie se tienne au seuil même de la Chambre des communes, où le très honorable John Diefenbaker a donné, pour son pays, le meilleur de lui-même.

Le portrait qui sera dévoilé tout à l'heure rappellera particulièrement l'apport considérable d'un ancien premier ministre au Parlement canadien pendant plus d'un quart de siècle.

Les collègues parlementaires de M. Diefenbaker, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, s'unissent pour le féliciter et pour lui souhaiter bien des années encore de labeur honorable au service du Canada.

[*Traduction*]

J'invite maintenant l'honorable M. Stanfield à dire quelques mots.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, monsieur le premier ministre et madame Diefenbaker, nous sommes assemblés ici en l'honneur d'un premier ministre du Canada, mais si nous étions réunis ailleurs aujourd'hui pour honorer le nombre relativement faible de Canadiens qui ont œuvré utilement, en hommes d'État, pour renforcer le Parlement, ce serait encore pour honorer M. John Diefenbaker. Si j'éprouve un regret à votre sujet, monsieur, et on me permettra peut-être d'avoir un regret, c'est que votre carrière, avant que vous deveniez premier ministre, avant que vous deveniez chef de parti, alors que vous étiez membre du Parlement et que vous militiez pour les libertés civiles, est trop peu connue de toute une génération de jeunes Canadiens. C'est eux qui y perdent, car ils ne connaissent pas assez un chapitre important dans la lutte pour l'expansion, dans notre pays, de la liberté sous toutes ses formes.

La carrière publique de M. Diefenbaker est faite de contrastes. D'une part, à titre de chef de parti et de premier ministre du pays, il a transformé la nature de la politique, à vrai dire le caractère de notre pays, alors que, d'autre part, à titre de député, il a lutté longtemps et sans relâche pour sauvegarder les plus nobles traditions de notre régime parlementaire. Aujourd'hui, au nom de vos amis et de vos admirateurs, je vous salue, monsieur Diefenbaker; je salue en vous le député, l'ancien chef d'un important parti, l'ancien chef de l'opposition, et celui qui fut un grand premier ministre du Canada. A tous ces titres, vous avez laissé une marque indélébile sur l'histoire de notre pays.

M. l'Orateur: Le premier ministre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Très honorable monsieur Diefenbaker, madame Diefenbaker, distingués invités, mesdames et messieurs, il y a quelques jours, j'ai eu le plaisir de visiter à Regina la maison qui fut la ferme natale de la famille Diefenbaker. J'ai pensé que le peuple canadien et surtout ceux qui étudient l'histoire seraient reconnaissants au gouvernement d'avoir préservé ces bâtiments et d'avoir permis aux gens de les visiter de façon si commode. En regardant la maison, j'ai été peut-être le plus impressionné par son manque de prétention. Néanmoins, elle reflète un aspect fondamental de la vie au Canada. C'est le genre de maison qui nous rappelle les qualités développées chez les Canadiens qui ont été élevés dans ces maisons, comme la force, la confiance en soi et une grande indépendance de caractère. Il faut beaucoup d'imagination pour penser que celui qui est né dans cette ferme devait devenir un jour premier ministre du Canada. La longue route

qui mène de cette ferme au 24 rue Sussex en dit long sur l'homme qui l'a parcourue et sur le genre de pays dans lequel il vit.

Nous ne pouvons pas dire, je crois, que notre pays a assuré l'égalité à tous, mais un coup d'œil sur l'histoire de ces petits bâtiments et de leurs habitants nous fait comprendre que notre pays assure à tous des chances égales de réussite. Il est extraordinaire de penser qu'un homme d'humble origine ait pu ainsi accéder au poste électif le plus élevé de notre pays. Je sais, monsieur Diefenbaker, que ce portrait sera suspendu dans une galerie avec les portraits d'autres hommes qui ont peut-être commencé à un ou deux échelons plus haut dans l'échelle économique. Votre présence ici et votre portrait parmi les autres sont un hommage éloquent à notre pays, mais aussi à votre grande force de caractère et au rôle que vous avez joué dans notre histoire.

[*Français*]

Je voudrais dire qu'il y a fort longtemps, j'avais entendu parler de M. Diefenbaker. Au moment où je sortais de l'université, déjà il s'identifiait avec la lutte pour les petits, pour les obscurs, pour ceux qui avaient besoin d'être défendus contre les autorités.

Il a ensuite apporté cette réputation au Parlement. Il s'est identifié avec la Déclaration canadienne des droits de l'homme et durant toute sa carrière au Parlement, il s'est caractérisé par la défense qu'il a toujours faite des droits des individus et de la protection des minorités.

[*Traduction*]

Je devrai laisser à d'autres, monsieur, le privilège de parler de vous comme leader d'un parti et d'un gouvernement, mais je suis qualifié, je pense, pour parler de vous en tant que parlementaire. J'ai eu le privilège, au cours des semaines passées, d'être assis en face de vous à la Chambre et je puis témoigner de votre grande habileté en la matière. Je souhaiterais parfois que l'égalité des chances vous incite, monsieur, à vous assurer que d'autres ministres, en dehors de moi-même, puissent faire l'expérience de vos talents.

Toutefois, je veux dire qu'aujourd'hui est une occasion importante. Ceux d'entre nous qui se trouvent ici—M. Stanfield, M. Lewis et M. Caouette—le sont en qualité de représentants de nos partis et du peuple du Canada. M. Diefenbaker est ici à titre de grand Canadien. Il est ici parce qu'il a apporté une contribution durable à notre histoire et c'est pourquoi nous avons le privilège de l'honorer aujourd'hui. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Au nom de la Chambre des communes, du Sénat et du Parlement du Canada, j'ai l'honneur et le privilège d'accepter ce portrait que le gouvernement du Canada offre au Parlement.

Je cède la parole au très honorable M. Diefenbaker.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, monsieur le premier ministre, monsieur Lewis, monsieur Caouette, mon chef, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, les paroles prononcées ici aujourd'hui m'ont profondément ému. Elles font du Parlement ce qu'il est. Monsieur le premier ministre, j'ai beaucoup aimé les remarques que vous avez faites à Regina, quand vous avez visité l'humble demeure de mes parents. Je pense que c'était là un aphorisme qui restera. C'était spontané, courtois et plein d'humour: «Parfois, quand il est à la Chambre, je voudrais bien qu'il soit ici».

Toutefois, je tiens à dire au premier ministre qu'à compter de maintenant et jusqu'à nouvel avis, je serai la modération même, et j'attendrai le retour des différents ministres absents. En tout, j'aurai la modération coutumière que je m'efforce toujours de témoigner mais en meilleure forme que jamais et jusqu'à nouvel avis.

Après avoir entendu les aimables propos prononcés ici, je pense qu'un jour tous les premiers ministres auront leur monument sur la colline.

Le premier ministre a parlé de la maison où j'ai passé mon enfance. Mon père, qui était instituteur, a enseigné, au cours de sa carrière, à deux futurs premiers ministres du Canada, le très honorable Mackenzie King et moi-même. L'histoire nous dira lequel des deux lui a le moins fait honneur.

Si l'esprit qui règne ici aujourd'hui se traduit plus tard dans l'art statuaire, lorsque les monuments seront dévoilés, nous nous dresserons, le premier ministre et moi, bras dessus bras dessous avec Lafontaine et Baldwin sur la colline parlementaire.

J'avais cru comprendre tout d'abord que le très honorable Lester B. Pearson serait également présent, mais les circonstances l'ont empêché d'être ici. Il aurait peut-être été préférable qu'il y soit, car nous aurions pu trouver pertinentes les paroles de Benjamin Franklin qui, en 1775, avait déclaré: «Si vous n'êtes pas pendus ensemble, vous le serez séparément».

Le présent témoignage, pour quelqu'un dans ma situation me touche profondément. Dans cette ambiance, nous retrouvons l'esprit qui anime le Parlement. Ceux qui ne connaissent pas le Parlement ne se rendent pas

compte que, dans nos passes d'armes dont est formée la vie parlementaire quotidienne, nous, et je parle pour nous tous, ressentons une vive admiration pour nos honorables vis-à-vis. Nous pouvons ne pas être d'accord sur la ligne de conduite à adopter; nous pouvons avoir des divergences d'opinions sur de nombreuses questions, mais il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord. Il n'y a aucune institution qui puisse se comparer au Parlement lorsqu'il s'agit de préserver certaines valeurs et de sauvegarder la vérité.

Il ne m'appartient pas de juger de la qualité du portrait de M. Horne ou de vous donner mon opinion à ce sujet. Je peux dire cependant que, compte tenu du sujet, l'artiste a accompli un magnifique travail. Je remercie le premier ministre de sa courtoisie. Il est peut-être opportun de dire que c'est peut-être à mon genre de mâle beauté que je dois d'être ici. Les efforts de ceux qui ont fait de moi, au cours des ans, portraits, dessins et caricatures s'effacent devant le talent et le réalisme qui animent la toile de M. Horne.

Le Parlement est l'endroit où se forge une affection profonde et durable pour nos vis-à-vis. Nous connaissons la valeur de leur apport et les responsabilités qu'ils assument. Je tiens à vous dire, monsieur le premier ministre, que même si vous, qui partagez avec quatorze autres hommes le titre de premier ministre du Canada, êtes passé maître dans l'art de poser des questions, ces dernières semaines, vous êtes devenu si habile à fournir des réponses, que l'honneur en rejaillit sur vous peut-être plus que sur ceux qui les sollicitent.

Je remercie tous ceux qui sont ici présents, notre chef pour ses aimables paroles et monsieur l'Orateur pour cette bienveillance et cette courtoisie qui ne lui font jamais défaut. Du fond du cœur, monsieur le premier ministre, je vous remercie encore.

Après tout, si nous sommes ici, c'est dans un seul et même but, que nous ayons été élevés simplement ou dans des conditions qui n'auraient jamais permis de soupçonner que nous aurions un jour à exercer les plus hautes fonctions. Pour résumer la situation à ma façon, chacun de nous peut servir son pays, quelle que soit son origine, sa race, sa religion ou la couleur de sa peau. A notre époque, au cours de notre génération, nous pouvons, si nous le voulons, jouer un rôle dans l'élaboration d'un Canada plus magnifique encore, comme il nous plaît de l'imaginer.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous remercier de votre chaleureux accueil.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Avant de terminer, mesdames et messieurs, puis-je vous transmettre les regrets que m'a adressés le très honorable Lester B. Pearson de ne pouvoir être ici aujourd'hui en raison d'une invitation de longue date à prononcer un discours devant les membres du Canadian Club de Toronto. Ce sera bientôt son tour de recevoir les honneurs d'une cérémonie qui, nous l'espérons, pourra avoir lieu la semaine prochaine, mais vous en serez prévenus.

Je saisis cette occasion pour lancer une invitation à mes collègues; j'espère les voir dans la salle du comité des chemins de fer, à sept heures où nous avons une autre fonction importante à remplir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES ALLEMANDS

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de signaler à la Chambre la présence à la tribune d'un visiteur qui est le bienvenu au Canada, Herr Eugen Gerstenmaier, président du Bundestag. (*Applaudissements*)

Le président est accompagné d'une délégation d'éminents parlementaires allemands, que je salue également. (*Applaudissements*)

Leur visite nous donne l'occasion de rendre la politesse à ce pays, quoique de façon modeste peut être, qui a si bien accueilli les délégations du gouvernement et du Parlement canadiens, ces quelques dernières années.

[*Français*]

C'est avec satisfaction et avec joie que les membres du Parlement du Canada accueillent nos éminents collègues parlementaires de l'Allemagne. Cette visite nous donne l'occasion de rappeler l'apport considérable des Canadiens d'origine allemande à tous les aspects de notre vie nationale. Nous vous souhaitons donc la plus cordiale bienvenue, monsieur le président Gerstenmaier, ainsi qu'à vos distingués confrères.

[*Traduction*]

Nous espérons que votre séjour au Canada sera intéressant, agréable et utile et qu'il contribuera à resserrer les liens d'amitié entre le peuple canadien et le peuple allemand.

FEU ARIEH ESHEL

CONDOLÉANCES SUIVANT LE DÉCÈS DE L'AMBASSADEUR D'ISRAËL AU CANADA

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est avec le plus grand regret que je fais part à la Chambre de la mort, survenue hier soir, de M. Arieh Eshel, ambassadeur d'Israël au Canada. Je suis certain que tous les députés de la Chambre des Communes tiendront à se joindre à moi pour exprimer à M^me^ Eshel et à ses proches, ainsi qu'au gouvernement et au peuple d'Israël, nos sentiments de sympathie et de regret à l'occasion de la perte douloureuse qui les frappe.

Tour à tour ambassadeur en Uruguay, au Brésil et à New York, avant de venir au Canada, M. Eshel a bien mérité de son pays. Sa mission au pays a été interrompue de façon tragique, mais sa verve, sa chaleur et son dévouement demeureront longtemps dans les mémoires. En signe de respect, le drapeau de la tour de la Paix flottera en berne aujourd'hui et demain.

• (2.40 p.m.)

M. G. W. Baldwin (Peace River): Notre parti désire se joindre au premier ministre pour exprimer au peuple d'Israël le chagrin et la douleur que nous éprouvons devant la perte soudaine qui l'afflige. L'on se souviendra longtemps des grands services qu'il a rendus à l'État et qui lui ont permis de jouer un rôle si efficace pour la détente des relations entre nos deux peuples. Cette disparition fait sourdre en nous un profond sentiment de tristesse.

M. David Lewis (York-Sud): Je me joins au premier ministre pour exprimer le profond regret de mes honorables amis et de moi-même devant la disparition soudaine de M. Eshel. Comme d'autres députés, j'ai eu le plaisir de rencontrer l'ambassadeur d'Israël durant son bref séjour dans notre pays, et son dévouement à la cause de son peuple et de la paix dans le monde m'a impressionné. Mes honorables amis et moi-même offrons nos condoléances à Madame Eshel, qui a personnellement servi son pays dans plusieurs parties du monde et notamment aux Nations Unies, à ses enfants et au peuple israélien pour la perte qu'ils viennent de subir.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU DISCOURS DU MINISTRE AUX NATIONS UNIES

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais déposer sur

le bureau de la Chambre les versions anglaise et française du texte du discours que j'ai prononcé hier pendant le débat général de l'Assemblée des Nations Unies.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à déposer les documents dont il vient de parler?

Des voix: D'accord.

M. David Lewis (York-Sud): Avant que nous abandonnions cet ordre des travaux, pourrais-je dire un mot? J'avais espéré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait une déclaration à la Chambre sur son séjour à New York et, en particulier, sur ses entretiens au sujet du Nigéria et du Biafra. Le ministre voudrait-il en faire une maintenant?

L'hon. M. Sharp: On m'a demandé de témoigner devant le comité chargé d'étudier le sujet, et la déclaration que je ferai en l'occurrence est prête.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'invoque le Règlement. La Chambre consentirait-elle à ce que la déclaration du ministre paraisse en appendice dans le hansard d'aujourd'hui, afin que nous puissions tous en prendre connaissance.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la déclaration que fera le ministre aujourd'hui figure en appendice au hansard?

Des voix: Non.

N. Nesbitt: Votre Honneur ne m'a pas compris. Je voulais parler des copies du discours du ministre aux Nations Unies.

M. l'Orateur: Ai-je l'assentiment de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte du document susmentionné figure en appendice, page 1077.*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

MODIFICATIONS CONCERNANT LES DÉFINITIONS, LA RESTRICTION DES POUVOIRS, ETC.

L'hon. Jack Davis (au nom du ministre des Postes) propose la 1re lecture du bill nº S-5 (Sénat), modifiant la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[L'hon. M. Sharp.]

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LES CANTONS DE L'EST—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur le président, je pose la question de privilège afin de discuter d'une affaire précise d'une importance publique pressante.

Je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, parce que je considère la situation économique des Cantons de l'Est d'une importance publique. D'après une lettre que j'ai reçue du conseil municipal de la ville de Coaticook et de plusieurs autres associations relativement à la situation économique de cette ville, où une industrie qui emploie présentement 225 employés fermera ses portes au début de 1969, il va sans dire que plusieurs pressions se font au sujet du sort de cette industrie. On nous demande de faire les interventions nécessaires auprès des autorités gouvernementales afin d'éclaircir la situation économique troublée de la petite ville de Coaticook, qui compte une population de 7,000 âmes. Au fait, 225 chefs de famille travaillent dans cette petite industrie qui doit fermer ses portes et les conséquences de cette fermeture sont désastreuses pour cette municipalité, qui a besoin de toutes ses industries et de sa main-d'œuvre.

En même temps, je me fais le porte-parole de toute la région des Cantons de l'Est au sujet de la grève qui sévit présentement à la compagnie *Domtar*, grève qui a commencé le 18 juillet 1968 et qui affecte les municipalités d'East Angus et de Windsor Mills. L'industrie d'East Angus emploie 440 personnes et celle de Windsor Mills, 760. Les employés de la *Domtar* à East Angus et à Windsor Mills ont perdu environ $1,625,000 en salaire jusqu'ici...

M. l'Orateur: Je regrette infiniment d'avoir à interrompre l'honorable député de Compton. Comme il le sait, il doit, selon le Règlement, indiquer à la présidence et à ses collègues quelle motion précise il désire présenter à la Chambre relativement à l'ajournement de la Chambre.

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre ajourne présentement ses travaux pour discuter d'une question pressante, urgente, soit la situation économique des Cantons de l'Est.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne voudrais pas être injuste envers l'honorable député qui vient de proposer une motion d'ajournement, mais il sait qu'en vertu du paragraphe 7 du commentaire nº 100 du précis de procédure

parlementaire de Beauchesne 4e édition, cette motion est sujette à certaines précisions, et je me demande si l'honorable député voudrait indiquer dans quelle mesure, à son avis, il y a urgence du débat.

M. Latulippe: Monsieur le président, il me fait plaisir d'exposer à la Chambre ce que les citoyens des Cantons de l'Est pensent au sujet de l'urgence du débat.

J'ai en main une lettre que m'a fait parvenir le secrétaire-trésorier de la municipalité de Coaticook, et je voudrais en citer quelques extraits:

En l'absence de M. Dumont qui est retenu chez lui par la maladie, j'ai reçu instruction du conseil de vous faire parvenir copie d'une lettre transmise au ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa relative à la fermeture de l'industrie *Penmans Ltd.* à Coaticook qui met sur le pavé 225 chefs de famille...

M. l'Orateur: L'honorable député doit donner, de façon aussi succincte que possible, ses arguments en faveur de la tenue d'un débat aujourd'hui même, plutôt que plus tard cette semaine ou peut-être la semaine prochaine. C'est le point précis sur lequel il doit adresser ses remarques en ce moment.

• (2.50 p.m.)

M. Latulippe: Monsieur le président, j'ai bien d'autres arguments. Par exemple, le journal *La Tribune* des Cantons de l'Est a publié une vingtaine d'articles à ce sujet. Au fait, on peut les retrouver dans les numéros suivants: le lundi 16 septembre, à la page 16; le mercredi 18 septembre, à la page 20; le jeudi 19 septembre, aux pages 1 et 9; le vendredi 20 septembre, aux pages 1 et 2; le jeudi 26 septembre, à la page 2; le mardi 1er octobre, à la page 2; le mercredi 2 octobre, à la page 2; le jeudi 3 octobre, aux pages 2 et 7; le samedi 5 octobre, à la page 4, et le mardi 8 octobre, à la page 5.

A ce stade, je veux citer celui du 20 septembre...

M. l'Orateur: Je dois interrompre l'honorable député et lui rappeler de nouveau qu'il doit, immédiatement et le plus brièvement possible, indiquer à la présidence pourquoi il croit qu'un débat devrait être tenu aujourd'hui et pourquoi nous devrions ajourner les travaux de la Chambre aujourd'hui même pour considérer la situation qu'il vient de porter à notre attention.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, exposer la situation générale des Cantons de l'Est et en donner les détails à la Chambre serait un peu trop long à ce moment. La situation générale qui sévit dans les Cantons de l'Est a été décrite dans tous les journaux de la région; elle n'existe pas seulement à Coaticook, mais aussi à East Angus, à Windsor Mills et dans beaucoup d'autres villes des Cantons de l'Est.

Nous soulevons la question parce que c'est un problème général et non un problème local ne touchant qu'une municipalité. C'est l'économie de toute la région qui est en cause, et c'est pour cette raison que nous demandons l'ajournement des travaux de la Chambre afin de donner des précisions aux honorables députés.

M. l'Orateur: Après avoir entendu l'honorable député de Compton et les arguments que vient de me soumettre l'honorable député de Shefford, je pourrais maintenant rendre une décision au sujet de cette motion.

Je dois également rappeler aux honorables députés les dispositions du paragraphe 8 du commentaire n° 100, du *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne, et je cite:

J'estime que l'article du Règlement de 1882 n'a jamais envisagé de motion concernant un sujet de portée aussi vaste. Ce qui était visé, à mon avis, c'était quelque crise soudaine,...

L'honorable député veut que nous ajournions les travaux de la Chambre pour considérer une situation qui, selon ses propres paroles, dure depuis déjà un certain temps. L'honorable député de Shefford a fait allusion à une crise de nature générale plutôt qu'à une question précise. Dans les circonstances, je crois, à regret, qu'il n'est pas possible d'accueillir la motion de l'honorable député de Compton. Par ailleurs, je sais qu'au cours des prochains jours, il y aura des débats de nature générale à la Chambre, et les honorables députés de Compton et de Shefford auront l'occasion de faire connaître leurs vues au sujet de cet important problème.

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—LE PRÊT DES APPAREILS CANADIENS HERCULES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je me réjouis de son retour parmi nous. Nous sommes heureux qu'il soit présent, d'autant plus que nous étions inquiets au sujet du premier ministre qui a été surchargé d'une besogne qui n'aurait pas dû lui revenir pendant les périodes de questions de ces derniers jours.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quand les premiers appareils Hercules seront prêtés à la Croix-Rouge afin de les envoyer au Nigéria, à Fernando Po et à Saõ Tomé, pour être précis?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous espérons qu'un avion canadien Hercules partira pour le Nigéria dans les 48 heures, et que son équipage aura toute autorité pour faire des reconnaissances aériennes quant à l'état des pistes dans les régions occupées par les fédéraux ou par les rebelles, ainsi qu'à Fernando Po. Un second appareil sera prêt à prendre l'air dès que possible.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il nous dire pourquoi notre avion chargé de vivres et de médicaments tarde à partir et pourquoi Hercules fera des vols de reconnaissance, ce qui, semble-t-il, sera sa première mission.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'Hercules sera sans contredit très utile pour transporter les secours. L'important, pour le moment, n'est pas le manque de vivres, mais de moyens de transport. L'avion va être envoyé là-bas en service, et les députés doivent comprendre qu'il s'agit là d'un modèle spécial d'aéronef. Si nous voulons en tirer le meilleur parti possible, il est donc de la plus haute importance que nous sachions exactement dans quelles conditions on va l'employer. Sa mission proprement dite n'est toutefois pas mise en question.

M. Lewis: J'aimerais demander au ministre si les autorités nigérianes ont posé des conditions quant aux points de départ et d'atterrissage des avions? Sont-ils censés voler de jour, de nuit ou n'importe quand?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, une seule condition générale s'impose: le comité international de la Croix-Rouge doit s'entendre avec le gouvernement du Nigéria.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax): Le ministre dira-t-il si l'on offrira des Hercules ou d'autres types d'appareils aux groupes de secours autres que la Croix-Rouge internationale?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, on a convenu en général, avec la plupart des gouvernements, qu'il est préférable d'adresser nos secours par l'entremise de la Croix-Rouge internationale. C'est la pratique universelle.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[M. Baldwin.]

Lors de son passage à l'ONU, à New York, l'honorable ministre est-il entré en contact avec des représentants de l'ONU ou de certains pays africains en vue d'obtenir, par des pressions ou autrement, un cessez-le-feu entre le Nigéria et le Biafra?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Il vaut mieux répondre à ce genre de questions devant le comité. Je suis sûr qu'on la posera alors et j'estime qu'on doit lui consacrer plus de temps que Votre Honneur ne le permettrait pour le moment.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre le nombre d'appareils qui seront placés à la disposition de la Croix-Rouge internationale et des autres organismes de secours, ou de ces derniers seulement?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore pris une décision mais il y aura au moins deux avions.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Dans une déclaration sur les troubles du Biafra, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réaffirmé que le Canada apporterait son appui au Nigéria contre les rebelles sécessionnistes biafrais. Le premier ministre peut-il nous dire si la politique de son gouvernement est la même que celle de son ministre, à savoir qu'on doit continuer à assassiner les Biafrais ou si la politique est d'aider les Biafrais à se libérer du joug des troupes fédérales nigérianes.

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cette question illustre, je crois, une des raisons essentielles pour lesquelles nous ne voulons pas nous mêler de la politique du Nigéria.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, l'ancien premier ministre ayant indiqué que les secours fournis par le Canada n'auront qu'une valeur limitée, le ministre songe-t-il sérieusement à dépêcher un plus grand nombre d'avions du même genre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, comme on le verra j'espère au comité, le gros du problème des secours demeure parce que la situation va empirer à l'avenir, et je crois que notre pays et la communauté internationale tout entière vont se trouver engagés dans une des plus importantes opérations de secours que le monde ait jamais vues.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si les vivres sur le point d'être chargés à bord de navires, dans le port d'Halifax, seront envoyés au Nigéria, au Biafra, par avion avant le 13 octobre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'expédition se fait de concert avec la Croix-Rouge internationale. Les vivres vont être expédiés par voie maritime à la Croix-Rouge internationale, au moment le plus opportun. Il n'est pas nécessaire de les expédier par avion.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait au transport d'approvisionnements de secours au Biafra. Le gouvernement compte-t-il fournir également des hélicoptères, puisque le problème semble être de distribuer ces envois à l'intérieur du Biafra et non simplement de les y livrer?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ce sont des avions Hercule que la Croix-Rouge internationale nous a demandés. Il semble que ce soit le meilleur appareil que le Canada puisse fournir.

L'INDUSTRIE

LE RAPPEL DE VOITURES PAR LA SOCIÉTÉ FORD DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Tenant compte du fait, rapporté cette semaine, que la société Ford des États-Unis a rappelé quelque 14,000 automobiles Mustang et Cougar, pourrait-il demander à son ministère d'examiner cette situation qui intéresse le Canada et de présenter, aussitôt que possible, un rapport à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de me renseigner là-dessus.

[*Français*]

ON RÉCLAME DE L'AIDE POUR L'INDUSTRIE TEXTILE DES CANTONS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est un député des Cantons de l'Est, mais en son absence, je vais la poser à son secrétaire parlementaire.

J'aimerais savoir si le présent gouvernement a l'intention de présenter bientôt une mesure visant à encourager et à aider l'industrie textile dans les Cantons de l'Est, étant donné que cette industrie marche actuellement à reculons plutôt que de l'avant.

M. l'Orateur: Il me semble qu'une question identique a été posée hier.

PORTNEUF (P.Q.)—QUESTION RELATIVE AU MÉMOIRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

A-t-il pris connaissance du mémoire qui lui a été soumis par le Conseil économique de Portneuf concernant la situation économique de cette région? Dans le cas de l'affirmative, l'honorable ministre est-il en mesure de nous faire connaître la décision du ministère?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je prends connaissance de tous les mémoires qui me sont adressés, y compris celui-là.

[*Traduction*]

L'HABITATION

LA DESTINATION DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Transports en sa qualité de ministre responsable de l'habitation. J'ai eu l'occasion de lui donner préavis. Va-t-il dire à la Chambre si une partie des 170 millions de dollars qu'on doit mettre à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comme le ministre l'a signalé vendredi dernier à la Chambre, représente une somme supplémentaire dont la Société disposera cette année pour l'ensemble des mises en chantier?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble, encore une fois, qu'on a posé cette question hier.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'ai vérifié très soigneusement, et je crois qu'on n'a pas posé exactement la même question hier.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette somme ne représente pas un accroissement du budget principal, mais bien une augmentation de la dépense pour l'année en cours par rapport à la décision antérieure.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE REFUS AMÉRICAIN D'ACCEPTER LES DISPOSITIONS ANTIDUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre des Finances. Le refus du Sénat américain d'accepter les dispositions antidumping ayant trait à la négociation Kennedy sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce aura-t-il une incidence sur la position du gouvernement canadien? Dans ce dernier cas, fera-t-on des changements?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais considérer cette question comme un préavis.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'adresse du ministre des Finances. Voudrait-il mettre tout en œuvre pour que le Livre blanc sur la négociation Kennedy et la mesure législative contre le dumping soit déféré au comité permanent?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, la question a déjà fait l'objet d'entretiens avec le leader à la Chambre du parti de l'honorable député. Nous serions tout disposés à la déférer au comité aujourd'hui même, sans débat, immédiatement après l'appel de l'ordre du jour.

LES TRANSPORTS

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports, mais vu son absence, je vais m'adresser au ministre suppléant. Le gouvernement songerait-il à déférer le rapport de la Commission canadienne des transports au comité permanent des transports et communications?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député voudra bien m'excuser si je prends la liberté de le prier d'être ici pour poser sa question la prochaine fois que le ministre des Transports viendra à la Chambre pour répondre aux questions.

M. l'Orateur: Le député de Grey-Simcoe a la parole.

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports, mais je vois qu'il a quitté la Chambre. J'attendrai donc à demain.

[L'hon. M. Hellyer.]

[*Français*]

LA CONSTITUTION CANADIENNE

QUESTION RELATIVE AU MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR LES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il faire une déclaration aujourd'hui, relativement à l'étude qu'il a faite du mémoire préparé par les fonctionnaires du Québec et qui devrait être présenté à la conférence fédérale-provinciale du mois de décembre, concernant la république du Québec?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de ce mémoire.

[*Traduction*]

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'EXPORTATION AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais puisqu'il est absent je la pose au premier ministre. Le gouvernement a-t-il modifié sa politique quant à l'exportation d'eau aux États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est de caractère fort général et je doute qu'elle puisse être posée maintenant.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, la question est d'une certaine urgence à cause de la rumeur selon laquelle il y a un revirement. A mon sens, il importe que nous le sachions.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la question porte à croire que le gouvernement a changé sa ligne de conduite quant à la vente d'eau aux États-Unis. Je tiens à assurer l'honorable député qu'il n'en est rien. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que d'autres ministères, procèdent à une étude approfondie des besoins du Canada en eau et à une extrapolation des besoins futurs. Tant que ces études ne seront pas terminées, il ne sera aucunement question d'exporter de l'eau.

LE PROJET DE LOI SUR LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à

poser au premier ministre. Comme le rapport du Conseil des sciences souligne l'extrême urgence de présenter un projet de loi sur la pollution de l'eau, le gouvernement compte-t-il le faire bientôt?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une affaire de la plus haute importance, le chef de la société juste voudrait-il presser le ministre compétent afin que nous puissions nous en occuper sans retard?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA PÊCHE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES LICENCES DE BATEAUX DE PÊCHE AU SAUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries au sujet du nouveau règlement qu'il vient d'annoncer et qui vise à limiter l'importance de la flottille de pêche au saumon de la Colombie-Britannique, en y fixant un maximum au nombre des bateaux. Comme le nouveau règlement a suscité des objections, quelle mesure le ministre compte-t-il prendre pour s'assurer qu'il n'y aura pas de distinctions injustes dans l'émission de nouvelles licences?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, les licences s'appliquent aux bateaux qui existent déjà. Ceux-ci peuvent être échangés, achetés ou vendus par n'importe qui. Le nombre des pêcheurs n'est pas limité; nous avons tout simplement fixé un maximum au nombre de bâtiments qui font la pêche au saumon sur la côte ouest.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, si un bateau de pêche au saumon porteur de licence est brûlé ou perdu en mer, une licence sera-t-elle accordée au nouveau qui le remplacera?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, on n'émettra pas automatiquement de nouvelle licence. Le bâtiment en question sera rayé du registre. On a créé un comité d'appel auquel le malheureux propriétaire pourra s'adresser; selon les circonstances, il obtiendra ou n'obtiendra pas une nouvelle licence.

M. Frank Howard (Skeena): Une question complémentaire à l'adresse du ministre des Pêcheries, monsieur l'Orateur. Je lui avais demandé il y a quelques jours s'il prendrait l'initiative de déférer ces nouveaux projets de règlement au comité des pêcheries lorsque celui-ci serait établi. Comme on a annoncé l'autre jour la composition de ce comité, le ministre peut-il nous dire quand figurera au *Feuilleton* un avis portant que cette question sera déférée au comité?

L'hon. M. Davis: Bientôt, j'espère, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un nouveau système, le premier de ce genre au monde.

Il reste probablement quelques difficultés à aplanir, et je serais des plus heureux de voir cette question déférée au comité et d'entendre des propositions de nature à améliorer ce système.

Mr. Howard (Skeena): Quand cela pourrait-il se faire?

L'hon. M. Davis: Aussitôt que possible, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—LE RAPPORT DEVCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'ai une question à poser au premier ministre. Vu l'importance de la Société de développement du Cap-Breton et de ses programmes pour les habitants de la région, le premier ministre va-t-il nous communiquer le dernier rapport afin de faire taire les rumeurs persistantes qui agitent la population?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question a été posée hier au ministre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je soulève une objection. Non seulement le premier ministre ne saisit-il pas la portée de la question, mais il ne s'est même pas rendu compte qu'elle n'avait pas reçu de réponse. Je lui demande, en tant que chef de l'État, de reconnaître l'importance du rapport de cette société de la Couronne et de ses lignes de conduite, en ce qui concerne l'avenir, vu qu'elle a été instituée pour fournir de nouveaux emplois aux mineurs. Depuis que le gouvernement a créé cette société de la Couronne, 400 à 500 emplois ont disparu. Ne croit-il pas qu'il est temps de publier le rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas vraiment un rappel au Règlement. Le député est en train de soutenir que le rapport pourrait être communiqué. C'est donc un argument et non pas un rappel au Règlement.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce devrait être une nouvelle question. Je donne la parole à l'honorable représentant.

M. MacInnis: Le premier ministre voudrait-il communiquer la partie du rapport concernant la houillère nº 20?

Le très hon. M. Trudeau: Je serais heureux d'examiner cette demande, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir faire un rappel au Règlement justifié au sujet de l'attitude du gouvernement. Il concerne la liste communiquée par le premier ministre au sujet de la présence des ministres à la Chambre. Ont-ils reçu la permission d'échanger leurs jours, comme le ministre des Forêts et du Développement rural qui a échangé le lundi pour le vendredi avec son collègue des Transports.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS TCHÉCOSLOVAQUES SPÉCIALISÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement accorde l'asile politique aux ressortissants tchécoslovaques qui quittent leur emploi comme techniciens dans divers pays du monde pour venir au Canada, comme l'ont fait depuis quelques jours un certains nombre d'entre eux qui ont quitté l'Inde?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, notre politique a trait aux réfugiés de la Tchécoslovaquie.

M. Thompson: J'ai une question complémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire si, oui ou non, les ressortissants tchécoslovaques, qui sont au Canada, auront droit aux prêts destinés aux étudiants pour fin de recyclage professionnel.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la question de l'aide aux étudiants tchécoslovaques réfugiés au Canada est à l'étude.

M. Thompson: Il ne s'agit pas d'étudiants mais de personnes exerçant une profession libérale.

[M. MacInnis.]

[*Français*]

EXPO '67

QUESTION RELATIVE À LA DÉMOLITION DE LA CITÉ DU HAVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question à l'honorable ministre des Transports, mais en son absence, j'avais l'intention de la poser au très honorable premier ministre.

Étant donné l'absence de ce dernier, je vais l'adresser au gouvernement, car je ne sais trop quel ministre pourra répondre à cette question que je crois très urgente. Je voudrais, monsieur l'Orateur, vous dire toute l'urgence de la question.

Les soumissions pour la démolition de la Cité du Havre à Montréal doivent se terminer à trois heures cet après-midi. Il y a deux jours, j'ai envoyé au ministre des Transports un préavis des questions que j'allais lui poser.

Alors, je pose ma question par votre entremise, monsieur l'Orateur, à n'importe quel membre du cabinet, afin de savoir si le gouvernement a l'intention de procéder à la démolition de la place de la Cité du Havre, dans le but de permettre à la société Molière de présenter des plans pour l'établissement d'une cité cinématographique ou d'un site de cinématographie canadienne à cet endroit. Il s'agit d'une proposition de 12 millions de dollars...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député veut bien me donner un avis écrit de la question, je verrai à ce qu'elle soit considérée ce soir, au moment de l'ajournement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement.

A mon avis, et vous le reconnaîtrez, il est impossible, sans une action immédiate du gouvernement, de donner une réponse à cette question avant trois heures aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député qu'il est déjà trois heures et quart.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LES LIVRAISONS AU DELÀ DU CONTINGENT ASSIGNÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement ou la Commission canadienne du blé ont-ils des plans en vue de permettre aux intéressés de dépasser le contingent assigné dans le cas du

grain gourd, humide, chauffé et en mauvaise condition, provenant de la moisson d'automne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Il n'y a pas de plans en ce qui concerne l'immédiat. Bien entendu, il faut d'abord que le contingent unitaire soit livré; nous étudierons ensuite la situation avant de faire des plans au sujet des surlivraisons.

M. Broadbent: Une question complémentaire. Le ministre aurait-il l'obligeance de consulter la Commission canadienne du blé pour savoir si l'on fera comme les années où la moisson s'est effectuée dans des conditions identiques et si l'on permettra des livraisons excédentaires aux endroits où le grain est dans le plus mauvais état?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce sont là des instances ou des recommandations.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE DE PERMISSION D'UN JUGE DU YUKON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Lui-même ou son ministère ont-ils reçu de l'honorable L. Peterson, ministre du Travail et procureur général de Colombie-Britannique, une demande écrite de permission pour le juge Parker, nommé président de la Commission de médiation et, dans l'affirmative, quelle décision a été prise?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que la question a déjà été posée, bien que je puisse me tromper.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour mettre en doute la mémoire de Votre Honneur. Je ne crois pas que la question posée par le député de Kootenay ait reçu une réponse, et comme le ministre semble prêt à y répondre, je me demande si Votre Honneur ne reviserait pas sa décision?

M. l'Orateur: C'est déjà fait.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): En effet, monsieur l'Orateur, le ministère de la Justice a reçu le 29 mai une lettre du procureur général de la Colombie-Britannique, dans laquelle il demandait un congé pour le juge du territoire du Yukon, Son Honneur le juge Parker, afin qu'il puisse présider la commission de médiation de la Colombie-Britannique. Le gouvernement a examiné la question et, le 21 août, j'ai écrit à M. Peterson, procureur général de la Colombie-Britannique, pour l'informer que nous ne pouvions recommander un congé pour une période de sept ans dans les circonstances invoquées par M. Peterson. J'ai également indiqué au procureur général de la Colombie-Britannique qu'à notre avis, certaines dispositions de la loi sur les juges étaient incompatibles avec l'attribution au juge Parker de la présidence de la commission de médiation selon les termes de cette permission et pour une période de sept ans.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre si le chef de l'opposition a déposé une feuille de présence à l'usage des membres de son «ghost cabinet»?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dans un discours prononcé le 1er octobre 1968, aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'honorable ministre mentionne, au deuxième paragraphe:

> Nous essayons de formuler et de rechercher un ensemble de programmes économiques qui libéreront des ressources. Nous examinons de près notre système fiscal et les priorités...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit poser une question et non faire un discours.

M. Matte: Voilà ma question, monsieur l'Orateur: l'honorable ministre a-t-il examiné la possibilité de réformer notre système monétaire?

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Je la pose en l'absence du chef de l'opposition qui voyage dans le pays, afin de se rendre compte à quel point la société juste se porte mal.

Le premier ministre déférera-t-il sous peu au comité approprié, soit le comité de la jus-

tice, soit celui des affaires indiennes et du Nord canadien, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest, qui souligne nettement l'injustice dont sont victimes certaines personnes des Territoires qui doivent se soumettre à l'administration de la justice dans cette région?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que ce rapport a été remis au ministère de la Justice, il y a quelques mois, si je ne fais pas erreur sur le rapport. Je crois que le problème que la Commission avait été chargée d'examiner a été réglé, mais je vérifierai volontiers les principes généraux énoncés dans le rapport pour voir s'il conviendrait que la Chambre intervienne.

LA RADIODIFFUSION

L'ACQUISITION D'UNE SOCIÉTÉ TERRE-NEUVIENNE PAR UN GROUPE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État. Voudrait-il demander au Conseil de la radio-télévision canadienne de mener une enquête serrée, afin de déterminer dans quelle mesure la firme Stephens and Towndrow est effectivement aux mains du Columbia Broadcasting System, des États-Unis ou d'un autre consortium américain?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait plutôt être inscrite au *Feuilleton.*

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il s'agit d'une question très importante, venue à notre connaissance récemment et qui comporte des répercussions internationales, et je vous prierais de permettre au ministre d'y répondre.

M. l'Orateur: Le député sait que s'il n'est pas d'accord avec l'Orateur quant à l'urgence d'une question, il lui est toujours loisible de demander à la remettre sur le tapis ce soir à l'heure de l'ajournement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question dans la même veine? Je voudrais demander au secrétaire d'État si l'attitude du gouvernement à propos du contrôle exercé par les États-Unis sur les organes de communication ne s'atténuera pas à cause des relations apparentes qui existent entre l'entreprise en cause et celle de l'ami bien connu de certains ministres, M. Geoff Stirling?

M. l'Orateur: La première question pourrait être soulevée ce soir, mais pas la seconde.

[M. Baldwin.]

LES FINANCES

L'AIDE AUX EXPLOITANTS DE MACHINES DISTRIBUTRICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu les graves inconvénients, je pourrais dire les frais occasionnés aux exploitants de machines distributrices par les nouvelles pièces canadiennes de 10c. et de 25c., le ministre voudrait-il émettre d'autres communiqués pour révéler quel genre d'aide le gouvernement est disposé à leur accorder?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, l'association des exploitants de machines distributrices a été entièrement informée, plus tôt cette année, que le gouvernement fédéral assumerait la moitié du coût de l'adaptation des machines actuelles aux nouvelles pièces de nickel pur. Je crois qu'en général toute l'industrie est au courant de l'intention du gouvernement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ ET SYNDIQUÉ AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, j'ai demandé au solliciteur général si le premier ministre de la province de Québec avait réclamé une enquête sur le crime et si le gouvernement avait consenti à donner suite à la suggestion du premier ministre de cette province. Le solliciteur général a tenu ma question pour préavis et m'a laissé entendre que le ministre de la Justice y répondrait.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il appartient au solliciteur général de répondre à cette question.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice me dira-t-il si la question est de son ressort ou de celui du solliciteur général? L'un met l'affaire sur le dos du second et ce dernier lui renvoie la balle.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord et je tiens à le dire. Il me semble que la situation se passe de commentaires. Comme le déclarait hier le solliciteur général, les faits sont tels que je les ai déjà

énoncés dans une réponse au député de Calgary-Nord. J'ajoute que rien de ce que j'ai dit à la Chambre, le 4 octobre, en réponse à la question du député, visait à critiquer la province de Québec. Et je ne crois pas que mes propos aient pu prêter flanc à une telle interprétation.

M. l'Orateur: A l'ordre. On semble s'engager dans un débat au sujet de la responsabilité du ministre. Je signale au ministre et aux députés que ce n'est pas le genre de question à trancher au cours de la période des questions.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur un aspect mineur. Je n'essaie pas du tout de discuter avec le ministre. Le solliciteur général a dit hier qu'il tiendrait comme préavis une question que je lui ai posée au sujet d'une enquête sur les activités criminelles. Le jour précédent, le ministre de la Justice en avait parlé.

Je crois que le ministre de la Justice, sauf le respect que je lui dois, a mal compris ma question. Il a cru que je l'accusais de s'être contredit. Tout ce que je lui demande est de dire si le gouvernement est prêt à accepter la proposition du premier ministre du Québec et tenir une enquête sur le crime, qui s'accentue au Canada. Puis-je poser de nouveau la question au ministre? Je suis certain qu'il ne voudra pas argumenter.

M. l'Orateur: Les deux ministres et le député pourraient en discuter entre eux après l'étude des questions à l'ordre du jour.

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

SAINT-HYACINTHE (P.Q.)—A PROPOS DE LA FERMETURE DE L'USINE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour procurer du travail aux 170 employés de la *Goodyear Tire & Rubber Company* de Saint-Hyacinthe, qui ont commencé à perdre et qui perdront leur emploi, d'ici la fin de l'année, à cause de la concurrence trop grande de pays où les salaires sont beaucoup inférieurs à ceux qui sont payés aux ouvriers canadiens?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question pourrait peut-être être discutée au moment de l'ajournement ce soir.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je soutiens que cette question est d'une très grande importance et je pense que le gouvernement devrait songer à adopter des mesures en vue de remédier à une situation qui va jeter sur le pavé au moins 170 chefs de famille et, partant, entraîner des conséquences très graves pour un grand nombre de citoyens de la ville de Saint-Hyacinthe.

Je crois que le ministre devrait nous donner un aperçu de ce que le gouvernement entend faire...

M. l'Orateur: L'honorable député demande que le ministre concerné donne un aperçu des programmes du gouvernement au sujet de situations données. Une réponse aussi générale devrait être donnée, soit à l'appel des motions, soit au moment de l'ajournement, alors qu'un ministre dispose d'un peu plus de temps et qu'il lui est plus facile de donner des renseignements du genre de ceux que demande l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

L'hon. M. Ricard: Dans ce cas-là, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il veut bien faire une déclaration demain à l'appel des motions?

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA VALEUR DE RACHAT ET L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au Canada, pour les prestations du régime de pensions accordées à une veuve, la valeur de rachat est soumise à l'impôt sur les successions. Cela pose un problème. Le ministre en tiendrait-il compte dans la préparation des prochaines prévisions budgétaires?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur.

LES COMMUNICATIONS

LA COOPÉRATION AVEC LA FRANCE DANS LA RECHERCHE SPATIALE ET LES SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous

dire si, aux Nations Unies, il a fait des propositions précises au ministre des Affaires étrangères de France en ce qui concerne les mesures spéciales de coopération dans le domaine de la technologie de la recherche spatiale et des télécommunications par satellites? Dans l'affirmative, peut-il indiquer quels secteurs sont visés par ces propositions?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est oui. J'ai fait certaines propositions au ministre français des Affaires étrangères. Il me faudrait beaucoup de temps pour les exposer à la Chambre. Peut-être pourrais-je répondre en détail à cette question lors de l'examen des crédits de mon ministère?

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CRÉATION DE LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Ma question, que j'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a trait aux entretiens et aux réunions actuels avec les Indiens du Canada, qui sont consternés de ce que la Commission des réclamations des Indiens, prévue par le gouvernement et dont il a été question dans le discours du trône, soit toujours dans les limbes. Je voudrais donc savoir si le ministre compte prendre des mesures immédiates pour faire connaître la politique officielle sur ce point et renseigner l'opinion sur le bill d'initiative ministérielle relatif à la Commission. Ainsi, ces questions pourraient être débattues sans tarder par les Indiens et leurs interlocuteurs.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a étudié la question de la Commission des revendications des Indiens et il a promis qu'il y aurait consultation dès qu'une politique de base aura été établie.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Ai-je bien compris le député qui, je crois, est ministre suppléant? A-t-il dit qu'il y aurait une autre série de consultations après la présentation du bill sur la création d'une commission d'étude des revendications des Indiens? Si oui, peut-il nous dire exactement ce qui doit se passer?

M. l'Orateur: J'espère que le ministre suppléant ne nous fournira pas tous les détails, car il ne nous reste que deux minutes.

[M. Macquarrie.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GABON—LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais savoir si le Canada a fait les premiers pas vers la reprise des relations diplomatiques avec le Gabon?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas encore, monsieur l'Orateur.

M. Fairweather: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En mars dernier, l'ancien premier ministre du Canada a dit qu'il comptait demander si la correspondance échangée à ce sujet pouvait être déposée sur le bureau de la Chambre. Pourrait-elle l'être maintenant?

L'hon. M. Sharp: Ces questions ne retenaient pas autant mon attention en ce temps-là, monsieur l'Orateur. Je consulterai les dossiers et je verrai ce qu'il est possible de faire. Je pourrais dire, pour clarifier ma réponse antérieure, que bien entendu, la France et le Gabon entretiennent des relations. Tout ce qui est arrivé, c'est qu'il n'y a pas encore eu, entre nous, d'échange de diplomates.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA REVISION DE LA POLITIQUE SUR LE VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de reviser sa politique au sujet du Vietnam et, dans le cas de l'affirmative, le faire connaître d'une façon plus explicite?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien parcourir ma déclaration d'hier aux Nations Unies, il pourrait y trouver une exposition lucide de notre position.

M. Lewis: C'est un témoignage subjectif.

L'AGRICULTURE

LA PROTECTION CONTRE LES IMPORTATIONS DE DINDES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. McKinley (Huron): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 16

septembre, le ministre a dit qu'on étudierait la question de l'importation de dindes des États-Unis à des prix inférieurs au prix de revient au Canada. La question a-t-elle été étudiée? Si oui, quels sont les résultats et quelles mesures doivent être prises?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, on l'a étudiée. Bien que nous exercions une surveillance quotidienne nous n'avons pas de preuve qu'on importe au Canada des dindes des États-Unis à des prix inférieurs à celui auquel on les offre aux États-Unis. Quant aux mesures à prendre, nous n'avons rien décidé jusqu'ici, sauf de maintenir une surveillance constante.

LA DÉFENSE NATIONALE

TERRE-NEUVE—LA FERMETURE DE L'INSTALLATION AMÉRICAINE D'ARGENTIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Production de défense. Mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) en a donné avis hier. Le ministre indiquerait-il à la Chambre si le gouvernement a été informé qu'on projetterait de fermer la vaste installation américaine d'Argentia, à Terre-Neuve?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au ministre de la Production de défense, l'ami des Terre-Neuviens au cabinet fédéral. (*Applaudissements*)

Je veux que l'honorable représentant se sente un peu plus à l'aise dans son rôle solitaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'appel de l'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si la Chambre y consent, j'aimerais demander au président du Conseil privé quels seront les travaux de la semaine prochaine. Il y a 20 minutes que j'essaie d'obtenir ce renseignement.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Nous continuerons aujourd'hui l'étude en comité du bill relatif à la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, pour passer ensuite à la deuxième lecture et à l'examen en comité du bill sur le crédit agricole. Le programme des travaux annoncé hier soir sera modifié car le président mettra ensuite en délibération l'article nº 21 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit le Livre blanc sur l'antidumping. Je crois que les députés, en général, sont convenus d'aborder l'examen de cette question sans retard cet après-midi.

Demain, nous nous proposons de nous former en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires concernant le Gouverneur général, le Conseil privé, le Service législatif et le Conseil du Trésor. Lundi, la Chambre ne siégera pas, bien entendu. Mardi prochain, nous entreprendrons la deuxième lecture du bill visant à modifier la loi sur les postes et, une fois que nous en aurons disposé, nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies puis, à l'étude en comité de ce projet de loi. Jeudi prochain, nous mettrons en délibération le projet de résolution précédant le bill sur le statut officiel de l'anglais et du français et vendredi, nous examinerons les prévisions budgétaires; nous déciderons des crédits à mettre en délibération après avoir consulté les membres de l'opposition.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Avant que Votre Honneur passe à l'ordre du jour, je voudrais invoquer le Règlement. Dites-moi, monsieur l'Orateur, comment un député peut-il poser des questions au cabinet, si les questions ne sont pas acceptées par les ministres présents au nom des autres ministres? Je signale que le premier ministre a refusé de répondre aujourd'hui à une de mes questions, qui était légitime; le ministre suppléant des Transports a refusé d'y répondre. Voilà pourquoi je demande comment on doit poser des questions urgentes au cabinet, si les ministres ne sont pas là.

M. l'Orateur: Je signale au député que la Chambre a consacré de vingt à trente minutes de son temps hier à la question faisant l'objet de son rappel au Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

RENVOI AU COMITÉ DU LIVRE BLANC SUR L'ANTIDUMPING

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que le Livre blanc sur l'antidumping déposé le 20 septembre 1968 soit soumis au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Faulkner reprend l'examen interrompu le mercredi 9 octobre, bu bill nº C-111 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson).

Sur l'article 1—*Banque.*

M. Bigg: Monsieur le président, j'ai dû m'interrompre hier à cinq heures à cause de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je m'escrimais avec le ministre de l'Agriculture à propos du montant des prêts et de la destination des sommes considérables votées en vertu de ces quatre bills. Je crains d'avoir fait une erreur en disant que la moyenne des prêts était située entre $17,000 et $20,000 environ. J'ai appris grâce aux documents soumis par le ministère de l'Agriculture que la moyenne des prêts accordés en vertu de la loi sur le crédit agricole se montait à $22,000.

Voilà où je veux en venir. Même si je ne fais pas ressortir d'autre point au cours du débat, je serai content. A mon avis, comme de l'avis de nombreux agriculteurs au Canada, une seule mesure législative met 1 milliard de dollars et même plus à la disposition d'un nombre toujours plus restreint d'agriculteurs; les organismes agricoles ou les cultivateurs qui obtiennent de l'argent touchent des montants toujours plus élevés. L'an dernier, le prêt moyen consenti en vertu de la loi sur le crédit agricole était de $20,380, et jusqu'ici cette année, de $22,020. Je parle de cette loi en particulier, parce que ces mesures se touchent de si près qu'on peut dire en toute justice que la règle de pertinence est observée. En prêtant de telles sommes, nous n'allons pas au cœur du problème, qui est de savoir ce que nous faisons pour maintenir sur la ferme le petit cultivateur familial.

• (3.40 p.m.)

La deuxième question est la suivante: quelle chance a le jeune cultivateur d'acheter une ferme, de l'exploiter et de réussir? Il ne lui est pas toujours possible de prendre en main la ferme familiale et, pour la plupart des petites fermes, je crois savoir que le gouvernement a pour politique arrêtée de ne pas l'aider financièrement à moins que l'entreprise ne soit évidemment rentable. C'est mettre la charrue devant les bœufs. Comment le cultivateur peut-il exploiter une entreprise rentable à moins que sa ferme ne soit bien financée, auquel cas le crédit n'est guère nécessaire. Pourtant l'administration prête seulement quand l'entreprise est de tout repos. Je crois que les Canadiens ont encore une mentalité de pionniers et qu'une bonne partie des crédits votés pour l'agriculture devraient servir à encourager le nouvel agriculteur, le petit agriculteur. Autrement, je prévois de graves difficultés.

[L'hon. M. Macdonald.]

Le syndicat des agriculteurs de l'Alberta a récemment adressé, non pas à moi, non pas au ministre, mais au gouvernement du Canada, une série de quatorze questions. Ses membres voudraient connaître la politique du gouvernement à l'égard de la ferme familiale dans le secteur agricole au Canada. Ils savent que le petit agriculteur éprouve de plus en plus de difficulté à gagner sa vie, qu'un nombre de moins en moins de gens se partagent de plus en plus nos marchés. Ce ne sont que ces agriculteurs relativement peu nombreux, très en fonds, les sociétés indépendantes qui ne dépendent pas de l'agriculture pour vivre, mais veulent surtout profiter de la dépréciation et éviter l'impôt sur le revenu, qui à l'heure actuelle, sont bien placés pour obtenir des prêts. Cependant, il font directement concurrence aux petites fermes familiales.

Je m'efforce toujours de ne pas critiquer si je n'ai une proposition constructive à formuler. Je me suis entretenu de cette question avec bon nombre de syndicats agricoles et de cultivateurs, et je constate qu'il nous faut trouver quelque moyen d'accorder une licence aux cultivateurs. Je ne veux pas dire qu'il faudrait imposer à ceux-ci un contrôle bureaucratique. C'est une question de définition. Si nous devons adopter ici une loi visant à aider les cultivateurs, nous devons connaître ceux que nous aidons. Il nous faut, je pense, de grandes entreprises agricoles. Je ne dis pas qu'il faille les supprimer; au contraire, nous avons besoin de grandes fermes productives et de riches agriculteurs. Je ne propose pas que nous retournions à la paysannerie ou que nous limitions, pas plus à la baisse qu'à la hausse, l'importance des exploitations agricoles.

Nous devrions reconnaître, je pense, qu'il existe trois catégories de cultivateurs, afin qu'au moment de voter des fonds pour les prêts ou le crédit agricoles, nous sachions exactement ce que nous faisons. Ces 20 dernières années, on a laissé aux institutions financières le soin de décider des affectations monétaires et cette expérience s'est révélée un désastre. De telles institutions ne s'intéressent qu'au profit qu'elles réalisent sur chaque dollar Notre intérêt à titre de législateurs, s'étend beaucoup plus loin.

Il faudra sûrement classer les cultivateurs en au moins trois catégories principales, et veiller à appliquer le règlement de différentes

façons pour chacune d'elles. Je ne vois pas pourquoi les contribuables canadiens devraient subventionner n'importe quelle grande société. Je ne citerai pas de noms, mais certaines sociétés ont d'immenses intérêts dans le commerce du porc, de la volaille et du bétail, et ces sociétés n'ont rien de l'exploitation agricole. Je ne vois pas pourquoi nous devrions leur prêter de l'argent à quelque taux que ce soit.

Le petit cultivateur, pris dans l'étau coût-prix et dont le chiffre d'affaires ne lui permet pas d'amortir ses frais tout en faisant un bénéfice raisonnable, se trouve dans une toute autre situation. Il lui est impossible de marchander avec les sociétés de prêts, ni avec les acheteurs. Le marché des grains est dans le marasme. Le petit éleveur de porcs doit faire la concurrence aux gros éleveurs, et il ne pourra mieux la faire si nous prêtons de l'argent à ses concurrents à intérêt réduit, quel qu'en soit le taux réel.

Les petits n'ont aucune chance d'obtenir des prêts si le critère doit être la certitude du remboursement. Si la politique envisagée consiste à ne prêter d'argent que si le succès de l'aventure est assuré, aucun petit cultivateur ne pourra jamais obtenir de prêt, tout ira pour lui de mal en pis ou bien nous nous trouverons affligés d'un régime foncier féodal, ce qui me paraîtrait désastreux. Je m'étonne, lorsque j'énonce ces idées, de n'être pas appuyé par le ministre de l'Agriculture qui croit au principe de l'argent prêté sans intérêt aux petites gens.

Je ne trouve nulle part dans les mesures législatives élaborées en vertu de ces quatre lois, l'accent placé où il faudrait, c'est-à-dire sur le maintien d'une industrie agricole prospère entre les mains de petits fermiers, vivant sur leurs terres et en en tirant leurs moyens d'existence. Un système de permis agricoles nous aiderait à définir ce qu'est un fermier. Le ministre est habilité à prendre cette mesure. Son ministère a les statistiques voulues. Si l'on retenait cette idée, nous aurions une base valable qui nous permettrait d'évaluer toute mesure relative aux exploitations agricoles au Canada.

Quand on parle d'agriculture, il n'est pas nécessaire de fendre les cheveux en quatre. Au cours de la dernière campagne électorale, la propagande libérale a traité avec mépris mon honorable ami, le chef actuel du parti conservateur, en le taxant de socialiste sous prétexte qu'il voulait garantir un revenu aux Canadiens. Monsieur le président, le *Journal* d'Edmonton, qui ne passe pas pour un journal conservateur, disait ceci le lundi 3 juin: «M. Trudeau a assuré un revenu aux cultivateurs canadiens.» Dans mon esprit, les mots «assurer» et «garantir» ne désignent qu'une seule et même chose. Les députés à mon extrême gauche, j'en suis sûr, préconisent le revenu garanti. Nous sommes donc tous d'accord que les Canadiens doivent jouir d'un niveau de vie convenable où qu'ils soient. Le premier ministre appelle cela un revenu agricole assuré, et le chef de l'opposition, un revenu agricole garanti. J'ajouterai que, sans être socialiste, quant à dépenser les deniers des contribuables pour garantir un revenu à qui que ce soit, nous devrions prendre bien soin de nous assurer qui exactement va en bénéficier.

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement actuel s'enorgueillit d'avoir affecté un montant considérable au crédit agricole. J'ignore le chiffre exact, mais les registres indiquent uniquement pour ces comptes qu'une somme de $915,837,195 est engagée, soit près d'un milliard de dollars. Personnellement, je ne crois pas que tout cet argent ait été judicieusement réparti. Les villages de l'Ouest canadien, comme ceux, j'imagine, des Maritimes, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, souffrent d'une population insuffisante.

Les gens qui s'intéressent à l'habitation savent quel problème se pose là aussi. Ils ont accompli leur travail et ils sont en mesure de dire qu'on a tort de pousser les gens à quitter leurs terres pour les envoyer dans les villes. Le pays sera bien à plaindre lorsqu'on aura entassé dans les villes de 20 à 30 millions de personnes. La ville n'est pas l'endroit idéal pour élever une famille. Ce n'est pas l'endroit pour développer chez l'individu l'initiative dont le Canada a toujours été fier. Vivre en ville est très coûteux et malsain. Inciter les gens à vivre en ville est une mesure rétrograde.

De crainte que les députés ne pensent que je m'en tiens à critiquer, je leur dirai que j'ai une solution au problème. Le petit cultivateur peut être protégé par une politique d'aide gouvernementale, fondée sur un contingentement raisonnable par rapport à la ferme familiale. C'est la façon d'assurer un revenu agricole ou un revenu agricole garanti, appelez ça comme vous voudrez, et de permettre à ceux qui ont le plus besoin d'aide d'atteindre le niveau de vie auquel ils ont droit au Canada, surtout lorsqu'ils sont prêts à travailler. Les fermiers sont laborieux, sans aucun doute, sinon ils quitteraient leur ferme. Ils s'entasseraient dans les villes et essaieraient

de vivre de l'assistance publique. Dans ces grands centres ils mèneraient une vie artificielle dans un milieu malsain, sans aucune sécurité économique. Que vont faire ces gens?

Au cas où l'on me prendrait pour un rêveur, dont l'attachement à la terre est purement sentimental, je dis tout de suite qu'il n'en est rien. Le monde actuel a besoin de nos produits agricoles et, à longue échéance, je ne crois pas que nous produirions des aliments meilleurs ou plus abondants si nous retournions à la féodalité.

Nous ruinons la terre. Nous détruisons nos villages, et nous réduisons le revenu particulier du gagne-petit. Si le gouvernement persiste dans son projet d'enlever leurs terres aux petits cultivateurs pour agrandir les fiefs modernes il s'éloignera considérablement du rêve libéral du siècle dernier. Je demande au gouvernement d'être honnête là-dessus. Reconnaissez que vous aller créer des seigneurs féodaux, devenir les amis des hommes riches et des grands propriétaires. Il est étrange que moi qui suis du côté de ce qu'on appelle les bleus, je doive rappeler au gouvernement le genre de principes qui ont fait la grandeur de Laurier. Pour lui, la question était claire. Si j'avais vécu du temps de Laurier, j'aurais peut-être été libéral, mais je ne puis l'être aujourd'hui, car les libéraux ne font que se payer de paroles à propos des petites gens. Il n'y a absolument rien, dans les quatre mesures législatives, qui me permette de croire que le gouvernement aborde l'agriculture d'une façon sensée.

Les cultivateurs ne demandent rien d'exceptionnel. La question est celle-ci: Quel taux d'intérêt s'appliquera à l'argent mis à leur disposition? J'ai dit hier qu'un taux de 5 p. 100 aurait été convenable, il y a dix ans. Mais aujourd'hui, il y a inflation qui s'est aggravée du fait que le gouvernement a injecté des sommes énormes dans les mauvais secteurs de notre économie, pour aider les mauvaises personnes à acheter des terres à des prix déraisonnables.

C'est là le paradoxe: Nous ne parvenons pas à vendre nos produits agricoles à des prix raisonnables, alors que le prix des terres augmente encore. Est-ce parce que l'agriculteur réalise de gros bénéfices qu'il dissimule quelque part? Ou bien les terres passent-elles rapidement entre les mains de personnes étrangères à l'agriculture, qui s'en servent pour éviter de payer l'impôt et de porter leur juste part du fardeau économique du pays? En agissant de la sorte, on enlève leurs moyens d'existence à ceux qui ont, de naissance, le droit de vivre de la terre.

Le Syndicat des agriculteurs de l'Alberta, du moins, est d'accord avec moi sur la formule qui devrait servir aux prêts. Ses membres croient que les prêts devraient être consentis aux petits agriculteurs à un taux d'intérêt conforme à la réalité. Il convient de leur prêter à un taux d'intérêt inférieur au taux officiel d'escompte uniquement parce que l'étau coûts-prix est défavorable au petit agriculteur et que celui-ci ne peut en sortir que grâce à une aide quelconque. La façon la plus équitable de l'aider, c'est de lui prêter à un taux d'intérêt raisonnable et, selon moi, ce taux d'intérêt devrait varier avec le coût de l'argent. Je ne suppose pas que le gouvernement soit tout à fait en mesure de prévenir l'inflation, mais il peut prêter de l'argent aux petits cultivateurs à un taux aligné sur le prix que lui coûte son argent. Je ne suis pas actuaire, mais je propose la formule de 1 p. 100 au-dessus du taux de prêt de la Banque du Canada.

Je ne crois pas que nous ayons à consulter les banques à ce sujet, car d'après le préambule du projet de loi, certaines institutions de prêt du Canada sont disposées à prêter moyennant une garantie, celle du gouvernement. Les caisses populaires, les coopératives de crédit et ainsi de suite sont des institutions de prêt et elles seraient enchantées de s'occuper de ces prêts agricoles si le gouvernement leur en garantissait le remboursement.

Je le répète, le taux d'intérêt devrait fluctuer selon le coût de l'argent et la seule source considérable d'argent au Canada est la Banque du Canada qui fixe le taux officiel d'escompte. Par conséquent, que les cultivateurs obtiennent leurs prêts à un taux d'environ 1 p. 100 supérieur au taux officiel d'escompte. Je n'ergoterai pas avec le ministre ou le gouvernement pour savoir si l'écart entre les taux varie entre 0.8 et 1.02 p. 100. Pendant assez longtemps, les banques ont trouvé avantageux de consentir des prêts à un taux d'environ 1 ou ½ p. 100 supérieur au taux officiel d'escompte.

Les cultivateurs sont d'accord là-dessus. Ils voient les choses telles qu'elles sont, mais veulent demeurer dans les limites de l'économie. L'inflation provoquera évidemment une certaine hausse des prix agricoles. Par contre, les coûts agricoles montant à coup sûr. Nous devons donc fixer le taux d'intérêt selon une formule prédéterminée qui s'appuierait sur des données que nous jugeons équitables.

Il n'est pas réglé comme une horloge. Nous le changeons tous les jours, sinon nous n'en parlerions pas à la Chambre. Essayons honnêtement de fixer un taux juste selon la formule, et faisons-en l'essai. Les prêts seront remboursés. Si les banques, les sociétés de crédit et les sociétés de fiducie nous disent

dans dix-huit mois ou dans deux ans qu'elles ont rendu ce service aux fermiers canadiens et y ont perdu, je crois qu'en toute équité nous accepterons alors de rétrécir l'écart, disons, de ½ p. 100, afin de s'assurer que ces sociétés ne travaillent pas en pure perte.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Muir (Lisgar): Monsieur le président, je ne prends pas la parole pour retarder l'adoption du bill mais pour essayer d'obtenir réponse à des questions posées hier par l'opposition et auxquelles il n'a pas été répondu. J'espère que le ministre reviendra ici pour les quelques minutes à peine qui seraient nécessaires, autrement il faudra que je repose à nouveau ces questions.

M. Gray: Monsieur le président, que le député soit rassuré, je suis ici en qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Finances pour aider... Ah! voici le ministre! J'allais dire que je prendrais soigneusement note des questions du député et les signalerais au ministre mais, apparemment, le ministre a deviné, derrière le rideau, qu'on parlait de lui, car il est revenu.

M. Muir (Lisgar): J'ai bien remarqué que le ministre était revenu, mais je le laissais s'asseoir confortablement. Il est clair, à en juger par les observations des députés des deux côtés de la Chambre, que nous sommes tous d'accord pour étudier ce bill avec le plus de diligence possible. Il est tout aussi clair que le but principal du bill est de mettre de l'argent à la disposition des cultivateurs au taux d'intérêt le plus équitable et le plus raisonnable possibles, tout en assurant les crédits nécessaires. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

• (4.00 p.m.)

Je suis porté à croire également, d'après ses remarques d'hier, que le ministre a enfin reconnu la nécessité de mettre au point une formule, qui serait annoncée d'avance et qui ferait partie des dispositions de la loi, selon laquelle on établirait le taux d'intérêt. En ce qui concerne cette formule, j'ai l'impression, que partagent, je crois, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, que le ministre n'a pas été absolument franc dans ses réponses hier. Je puis avoir tort, et le ministre voudra peut-être s'expliquer lorsque j'aurai terminé mes remarques. Bien qu'il ait déclaré que le taux d'intérêt serait comparable au taux payé pour les obligations de l'État, à mon avis, il n'a pas précisé s'il s'agit d'obligations à court ou à long terme ou si l'intérêt rapporté par le prêt serait comparable à l'intérêt rapporté par une obligation pour la même période de remboursement. Le ministre veut-il dire que les prêts soient frappés de taux d'intérêt multiples, selon la durée de la période de remboursement? J'espère qu'il répondra à cette question de façon claire et sans équivoque, afin que l'on puisse adopter cette mesure législative et en faire bénéficier la collectivité agricole le plus tôt possible.

Le ministre a également dit que des frais supplémentaires seront attachés à ces prêts, en plus de l'intérêt. Puisqu'il n'est pas question d'hypothèque aux termes de cette mesure, j'estime personnellement qu'il ne devrait pas y avoir de frais supplémentaires. Je ne vois pas ce qui pourrait en occasionner dans un programme de prêts de ce genre. Peut-être le ministre peut-il expliquer au comité ce que serait ce coût supplémentaire. Je suis certain que, si le comité pouvait obtenir des réponses satisfaisantes à ces questions, la mesure pourrait être approuvée sans retard. Je répète au ministre que nous voulons savoir si ce taux d'intérêt est lié aux obligations à long ou à court terme ou s'il sera fixé d'après la durée du prêt. Dans ce dernier cas, je suppose qu'il y aurait de multiples taux d'intérêt. Comme je l'ai dit, si le ministre peut fournir au comité des réponses à ces questions, le projet de loi devrait pouvoir être approuvé sans retard.

L'hon. M. Olson: Je pourrais peut-être répondre au député en une minute et demie en disant que je n'ai pas joué au plus fin avec les vis-à-vis. Je leur ai donné tous les renseignements concrets dont je dispose pour l'instant. Il faut admettre, et je le répète, que les banques prêtent leur propre argent. Il n'existe pas de loi, et nous n'en voulons pas, qui donne au gouvernement le pouvoir d'exiger que les banques prêtent de l'argent à leurs clients à un taux d'intérêt déterminé. Ce que nous pouvons faire, et ce que nous ferons, c'est de proposer un taux maximum pour les prêts que nous garantirons. Autrement dit, nous ne garantirons pas un prêt si le taux d'intérêt maximum n'est pas assez faible pour permettre à la loi de fournir un service aux agriculteurs, je dis bien aux agriculteurs, et non aux banques.

Je tiens à signaler une chose au député. Il nous semble raisonnable que les frais soient un peu plus élevés pour ces prêts que pour

les obligations de l'État de même durée parce que les banques pourraient prêter cet argent au gouvernement en achetant des obligations. Le traitement de ces prêts entraîne des dépenses supplémentaires que le simple fait d'acheter des obligations de l'État n'exige pas. Voilà qui explique la faible augmentation par rapport à l'ancien taux.

Au sujet du montant, les députés devront s'attendre à ce qu'il y ait des frais supplémentaires étant donné que la loi s'appliquera également aux prêts pour achats de petites terres, et que la durée de ces prêts sera sans doute plus longue qu'aux termes de l'ancienne loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cependant, ni nous ni les banques n'ont l'expérience de ce genre de prêts. Je tiens à dire, toutefois, que le taux d'intérêt serait lié à une formule qui tiendrait compte d'un taux comparable au taux d'une obligation de l'État, de même durée. Nous sommes d'avis, et les députés s'en rendent compte, j'en suis sûr, que les banques participeront à ce programme dans la même mesure qu'autrefois. Mon ami conviendra avec moi que les banques ont appuyé avec enthousiasme la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, en vigueur pendant longtemps. Nous voulons nous assurer qu'elles continueront de le faire. Je n'ai aucunement cherché de faux-fuyants; dès que j'aurai des renseignements positifs et précis, je les ferai connaître aux députés.

M. Muir (Lisgar): Le ministre veut-il dire par là qu'il est disposé à prévoir plusieurs taux d'intérêt dans la loi?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit cela. J'ai voulu dire que le taux pour les machines pourrait être différent, disons si l'échéance du prêt est de trois ans. Ce sont des hypothèses que je formule au hasard. Le taux pourrait être différent s'il s'agit de l'acquisition de terres payables en 15 ans. Encore une fois, nous en revenons à ce que j'ai répété maintes fois, c'est-à-dire qu'il s'agit de l'argent des banques. Nous voulons être certains de leur appui, voilà pourquoi nous devons nous arranger pour fixer un taux maximum, auquel nous pourrons garantir les prêts et qui conviendra aux banques. Il se peut que l'intérêt des prêts de trois ans, destinés à l'achat de machines qui se déprécient rapidement différera un peu de celui des prêts pour achat de terres. Je sais toutefois que ces taux seront en rapport avec celui qui est en vigueur pour les obligations de l'État.

[L'hon. M. Olson.]

M. Muir (Lisgar): Devons-nous donc en déduire qu'on n'a aucunement discuté avec les banques à charte ou autres prêteurs intéressés d'une formule qui leur serait présentée par le gouvernement et qu'ils considéreraient comme satisfaisante?

L'hon. M. Olson: Je ne dirais pas qu'il n'y a pas eu de discussion. A ce stade, il ne serait pas utile, je pense, d'avoir une discussion ou de dire que les banques ont accepté ceci ou n'ont pas accepté cela. Les députés d'en face comprennent sûrement que le ministère des Finances fasse adopter par la Chambre un bill qui fixe les termes et les conditions des prêts avant de pouvoir prendre une décision définitive sur ce que sera, en vertu de la garantie, le taux d'intérêt maximum.

Je crois que c'est le député d'Assiniboïa qui me demandait hier combien de temps il faudrait après l'adoption de la loi pour qu'elle soit mise en vigueur. Je ne puis donner au comité de réponse définitive mais ce serait sans doute dans les quelques jours qui suivront la sanction royale. Nous avons de bonnes raisons de le croire.

M. Bigg: A-t-on examiné la question des taux d'intérêt différents pour des entreprises d'importance différente? Je fais allusion à la différence entre une ferme familiale et une ferme corporative. La question a-t-elle été discutée?

L'hon. M. Olson: Assurément. Mon ami conviendra volontiers que le principal objectif de la présente mesure et d'autres également consiste à aider les agriculteurs à obtenir des unités rentables. Le problème se pose alors de savoir ce qu'est en fait une unité rentable. J'ai suivi assidûment les remarques de mon honorable ami, dont certaines ont mon appui. Il admettra sans aucun doute que le meilleur service à rendre aux cultivateurs, c'est de les aider à acquérir de l'outillage et des terres, pour qu'ils puissent s'installer dans des fermes capables de faire leurs frais et d'assurer un niveau de vie convenable à leurs propriétaires.

• (4.10 p.m.)

M. Thomson (Battlefield-Kindersley): Monsieur le président, le ministre a-t-il consulté les coopératives de crédit et les compagnies de prêt à propos de cette mesure? Il nous a assuré avoir eu des entretiens préliminaires avec les banquiers, mais les prêts ne peuvent pas venir que des banques. A-t-il consulté ces institutions pour déterminer le taux d'intérêt qu'elles sont disposées à exiger?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, il ne servirait à rien de faire des déclarations publiques à la Chambre ou ailleurs concernant les enquêtes effectuées au sujet des personnes en cause. Cela compliquerait la situation encore plus, je pense. Nous ne devrions pas nous lancer dans des conjectures au sujet d'événements survenus jusqu'ici. Lorsque les dispositions du bill auront été arrêtées, nous pourrons prendre une décision quant au taux maximum.

Permettez-moi de signaler aux députés d'en face que le taux maximum n'est pas une question à négocier, mais une affaire à discuter. La signification de ces deux mots dans le contexte actuel peut prêter à confusion. Je pense qu'en dernière analyse, le gouverneur en conseil fixera le taux maximum sur les prêts que le gouvernement garantira.

L'unique objet de cette mesure, comme je l'ai expliqué l'autre soir, est de garantir les prêts et d'abaisser les taux d'intérêt au-dessous des taux commerciaux ou concurrentiels en cours. Autrement, la mesure ne servirait à rien. Nous sommes profondément conscients que c'est là son objet.

M. Burton: Monsieur le président, le ministre m'a plutôt surpris en disant qu'il n'a consulté d'autres institutions financières que les banques.

L'hon. M. Olson: Je n'ai pas dit cela.

M. Burton: Je conclus de ces remarques qu'il a eu des consultations mais, si je ne me trompe, il ne s'est pas adressé aux dirigeants des coopératives de crédit.

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas exact.

M. Burton: Sauf erreur, il n'y a pas eu de discussions avec les compagnies de fiducie ou de prêt, qui consentiront peut-être un jour des prêts aux termes de cette mesure. Vu que le débat s'est engagé dans cette voie, je me propose de commenter le paragraphe 1 de l'article 1.

Le but du paragraphe est de redéfinir le mot «banque» tel qu'il est utilisé dans la loi. Il en résulte qu'aux termes de la loi d'autres institutions sont autorisées à garantir des prêts aux cultivateurs. On y stipule que toutes les banques à charte sont admissibles aux termes de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. D'autres alinéas incluent les associations coopératives de crédit, les caisses populaires et d'autres sociétés coopératives de crédit, ainsi que les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt.

La disposition précise que ces sociétés doivent être désignées par le ministre. Je connais une autre institution financière qui entrerait dans cette catégorie, pourtant la direction n'a pas été informée de ce bill. Le personnel de cette institution est expérimenté dans le domaine des prêts et aimerait recevoir les renseignements. Je lui ai envoyé une copie du bill.

Aux alinéas (ii) et (iii) figurent les autres organismes qui pourraient bénéficier des dispositions du projet de loi. D'après mon interprétation, le ministre est libre de décider quelles institutions seront désignées. Cela se justifie en partie à cause du caractère de certains de ces organismes et à cause de ce qui est ici en jeu. Voilà qui place à mon avis le ministre dans une situation assez vulnérable. Il ne peut se référer à aucun critère pour décider quelles institutions devraient être incluses. Il doit exercer son propre jugement qui, très certainement, en vaut un autre. Il serait utile, pour décider quelles institutions seront désignées en vertu de cette mesure, que le ministre s'appuie pour le guider sur quelque texte législatif. Cela assurerait une certaine protection.

Le ministre me dirait-il quelle politique va-t-on suivre pour accorder les emprunts? Va-t-on s'appuyer sur quelques critères fondamentaux pour décider quels organismes seront désignés? Les institutions prêteuses consentiront des prêts destinés aux améliorations agricoles, et tant qu'elles suivront certains critères il n'y aura aucune difficulté à propos de la garantie. Faute de critère une grande confusion régnera. Divers organismes répondant aux conditions fixées par les dispositions suivront peut-être des politiques différentes. Il n'existera donc aucune formule coordonnée ou intégrée en matière de crédit agricole. Cette situation pourrait donner lieu à de très graves problèmes.

J'ai consulté les directeurs de plusieurs institutions financières qui consentent des prêts aux améliorations agricoles sans aucune garantie du gouvernement. Certains d'entre eux sont bien qualifiés comme directeurs et ils ont des employés compétents. C'est à ce genre d'institutions qu'il faudrait songer en établissant les critères ou les dispositions auxquelles elles devront se conformer.

Il nous faut envisager les vastes répercussions de cette mesure. Le ministre étudiera-t-il de près ces institutions financières avant de les inclure dans les dispositions du bill? Y aura-t-il coordination ou intégration pour le crédit agricole? Cette question a beaucoup d'impor-

tance parce que nous incluons certains organismes qui s'occuperont de crédit agricole. Nous avons actuellement un organisme fédéral, soit la Société du crédit agricole.

Jusqu'ici, les banques à charte prêtaient en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. La plupart des succursales intéressées à consentir des prêts aux termes de cette loi sont mêlées aux affaires des collectivités rurales situées à proximité. Elles connaissent de première main les conditions agricoles dans les régions qu'elles desservent. A l'heure actuelle, nous étendons la portée de ladite loi. Il est indubitable que bon nombre des institutions qui rempliront les nouvelles conditions se révéleront compétentes dans le domaine des prêts. Toutefois, il faudrait qu'on réponde à certaines questions sur la façon dont on procédera. J'engage le ministre à les examiner sérieusement.

M. Korchinski: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à propos de ce projet de loi. Avant de poser toutes les questions que j'ai à l'esprit, je veux contester la déclaration du député de Saskatoon-Biggar.

Je pense qu'il y aura avantage à fusionner les lois sur le crédit agricole. Il semble évident que dans les années à venir, nous créerons de nouvelles sociétés. C'est à ce propos que je suis en désaccord avec le député de Saskatoon-Biggar. Beaucoup de nouvelles institutions rempliront les conditions fixées dans ce projet de loi et elles pourront prêter aux agriculteurs qui auront essuyé un refus de la part de la Société du crédit agricole. Si un fermier demande un prêt à la Société du crédit agricole pour s'acheter une terre et que la Société ne juge pas qu'il soit un bon risque, ce cultivateur, aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pourrait en obtenir un d'une banque. Ceux d'entre nous qui ont fait des affaires avec les banques savent quelles formalités il faut remplir pour obtenir un prêt bancaire. Vous devez déclarer à la banque votre avoir net, etc., et très peu de cultivateurs se voient refuser un prêt en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. C'est pourquoi, depuis des années, cette loi est une véritable bénédiction.

• (4.20 p.m.)

Voilà les gens que le programme avantagera. C'est ce qui arrivera, même si le gouvernement espère qu'un jour les grandes sociétés s'emparent de toutes nos fermes.

[M. Burton.]

C'est l'un des principes directeurs de la Société du crédit agricole. Je pense qu'elle va se rendre compte de l'échappatoire, favorable aux cultivateurs d'occasion, dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Et c'est bien ainsi parce c'est la seule planche de salut de la famille agricole après qu'elle a demandé un prêt à la Société du crédit agricole.

Je conteste ce que le député de Saskatoon-Biggar a dit à ce sujet. Il a prétendu que le cultivateur versera de gros remboursements dans une période relativement courte et que, par conséquent, son niveau de vie sera réduit. Je me rends compte que cela peut arriver, mais n'empêche que le cultivateur peut s'adresser ailleurs lorsque la Société du crédit agricole refuse de lui consentir un prêt. Il peut s'adresser à la banque ou à d'autres institutions de prêt et en obtenir un. De cette façon, il sera en mesure au moins d'acheter une autre parcelle de terrain, de retourner à la Société de crédit agricole et dire: «J'exploite une ferme presque rentable et je remplis maintenant les conditions requises pour obtenir un prêt.» C'est ce qui se produira, Dieu merci. Il est bon qu'il y ait un endroit où le petit cultivateur peut s'adresser pour obtenir un prêt.

Je ne sais pas si le ministre s'en rend compte, mais ce programme va quasiment à l'encontre de la politique agricole du gouvernement qui consiste à éliminer le petit cultivateur. D'autres députés ont déjà soulevé la question. Le ministre voudrait-il nous dire si les taux d'intérêt seront différents pour chaque catégorie d'achat? Y aura-t-il un taux d'intérêt pour l'achat d'un terrain, un autre pour l'achat du matériel agricole, un autre pour l'achat du bétail et un autre encore pour l'achat des bâtiments? Nous ne savons rien à leur sujet. Cette mesure législative ne dit pas grand-chose. Nous achetons vraiment un chat en poche. Ce qui me tracasse un peu, c'est qu'à ce stade, le ministre ne soit apparemment pas en mesure de répondre à ces questions.

Cette mesure ne doit pas être très importante. En effet, le leader du gouvernement à la Chambre nous a dit que si elle n'était pas adoptée aujourd'hui, nous passerions à d'autres problèmes. Par conséquent elle n'est pas aussi urgente que le ministre voulait le faire croire. Elle est d'une grande nécessité, mais le ministre n'a guère réussi à persuader de ce fait le leader du gouvernement à la Chambre.

A mon avis nous n'avons pas besoin de nous précipiter sur d'autres mesures avant de régler celle-ci. Le ministre devrait nous donner des détails. Mais qu'il nous réponde ou non, il nous faut des lois de ce genre.

Si le taux d'intérêt doit varier selon qu'il s'agit d'un emprunt destiné à l'achat de terrains ou de machines—avec un taux d'amortissement différent—de bétail, d'édifices et ainsi de suite, comment le ministre parvient-il à concilier sa thèse avec sa déclaration selon laquelle le taux d'intérêt dépendra du taux des emprunts du gouvernement? Il est évident qu'il n'y aura aucune relation de ce genre. On veut ainsi persuader le comité que le gouvernement s'inspire de ce principe, mais les banques n'ont certainement fait aucune déclaration précise à cet égard. Le ministre n'a sans doute pas déclaré aux banques que telle était la pensée du gouvernement dans ce domaine. Les banques ne lui ont pas fait part de leur conception. Il attend simplement qu'elles exposent leurs projets.

Si le ministre est prêt à répondre aux questions que nous avons soulevées au sujet de la mesure législative à l'étude, je vais me rasseoir. Le ministre peut-il nous dire s'il a déclaré aux banques: «Voilà ce que je propose», et si les banques ont accepté ou rejeté ses propositions? Il n'a pas soufflé mot de leur attitude envers cette mesure.

Les banques profiteront de la mesure législative, mais quelle sera la situation entre les banques elles-mêmes? Je ne parle pas des caisses populaires, car je ne suis pas assez bien renseigné là-dessus, mais je sais comment fonctionnent les coopératives de crédit. Le ministre devrait ne pas tenir compte des arrangements conclus avec les banques, si cela est vraiment le cas, et arrêter avec elles le taux d'intérêt le plus avantageux pour les fermiers.

Même si diverses institutions de prêt doivent être incorporées au programme, elles devraient toutes être disposées à accepter le taux établi par le ministre. Je ne crois pas que l'inclusion dans le projet de loi de divers genres d'institutions de prêt donne lieu à une réduction du taux d'intérêt. S'il y a eu entente entre les banques et les autres institutions de prêt au sujet du taux d'intérêt à exiger, le ministre peut se servir du bill comme d'un trompe-l'œil et clamer par tout le pays qu'il a fait en sorte que les agriculteurs puissent obtenir des prêts de toutes ces institutions. Il pourra lancer des cris d'allégresse tant qu'il voudra à ce sujet. Mais je tiens à signaler que ces institutions ne faciliteront pas la réduction du taux d'intérêt imposé aux cultivateurs.

Quel taux d'intérêt le ministre a-t-il proposé aux banques? Et qu'en pensaient les banques? Le ministre a parlé d'une garantie du gouvernement, au sujet de ces prêts. Cette garantie vaut-elle quelque chose? Le taux d'intérêt variera-t-il suivant les banques? Par exemple, la Banque Royale du Canada, la Banque canadienne impériale de Commerce et la Banque de Montréal auront-elles des taux différents? On ne nous a pas répondu à ce sujet. Le ministre n'est pas disposé pour l'instant à nous dire ce qu'il en pense. Peut-être est-ce parce qu'il n'a aucune idée de ce que devrait être le taux d'intérêt.

Si le gouvernement a des principes directeurs à cet effet, de toute évidence les banques ne les ont pas encore acceptés. Le moment est venu pour les banques d'accepter les propositions du ministre et il devrait dire à la Chambre ce que sont ces propositions. Le comité gagnerait ainsi beaucoup de temps. Le ministre devrait nous dire: «Nous avons conclu un accord avec les banques. Le voici». Pourquoi en faire un secret? Nous le saurons tôt ou tard.

En tant que membre de l'opposition, dois-je demander tous les jours au ministre s'il s'est produit un changement de taux ou si des fluctuations se sont produites quand des obligations ont été émises. D'ailleurs, serait-ce utile? Cela aiderait-t-il à l'expédition des affaires de la Chambre? Certainement pas.

J'estime devoir, à titre de membre de l'opposition, poser ces questions au ministre. Chaque émission d'obligations, indépendamment du temps de l'année, influe sur le taux d'intérêt que les banques exigeront. Je ne voudrais pas me voir obligé de harceler le ministre pour obtenir ce renseignement. Nous ne serons pas satisfaits tant que le ministre ne sera pas disposé à nous révéler la formule établie pour les taux d'intérêt. S'il nous faut constamment interroger le ministre à ce sujet, sera-ce dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Chambre? Dans l'intérêt de l'industrie agricole, qui sollicitera continuellement des emprunts? Ce n'est pas une chose qui va durer un jour ou un an. C'est une chose qui va se perpétuer en s'accroissant. Il y a environ 20 ans que cela dure.

• (4.30 p.m.)

Le ministre conçoit, sans aucun doute, que ces prêts diffèrent de ceux qu'on accorde aux hommes d'affaires. Il y a toujours eu des faillites commerciales et agricoles à profusion, mais, de fait, les montants perdus sur les prêts agricoles sont minimes. Voilà la différence réelle. En conséquence, je soutiens que le ministre devrait répondre maintenant à cette question, pour mettre fin à ce verbiage et m'épargner de nouveaux efforts. Autrement, chaque fois qu'un décret du conseil sera adopté, je me demanderai sur quelles normes s'est-on fondé pour établir le taux d'intérêt, pourquoi le gouvernement l'a-t-il haussé, et comment pourrait-on le réduire. Me mettant pour quelques instants dans la peau d'un emprunteur possible, je demande égoïstement pourquoi je paierais un tel taux d'intérêt?

L'hon. M. Olson: Pour aider le député, je dirai que j'ai clairement expliqué dans mon discours hier que les taux seront établis selon que la garantie sera offerte au même niveau à toutes les institutions. Il pourrait y avoir deux taux, mais ici, ce qui compte c'est la simplicité. Nous voulons qu'il soit facile pour le cultivateur de demander ce genre de prêt. Les taux seront fixés pour des périodes déterminées et tout emprunteur éventuel saura exactement quel est le taux de cette période. Le rajustement ne se fera pas plus souvent qu'une fois par trimestre et si, quatre fois par an, le député veut me demander, ou demander au ministre des Finances quel est le taux régnant, cela ne nous ennuiera pas du tout de lui répondre.

M. Korchinski: Très bien, monsieur le président. Le ministre dit qu'il y aura deux taux, dont un pour les terrains. A quoi s'appliquera l'autre? Y aura-t-il des taux différents pour les terrains, les machines, le bétail et ainsi de suite?

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. On se demandait s'il y aurait une multiplicité de taux. Le député a dit que différents taux pourraient s'appliquer aux machines, au bétail, aux terres, et ainsi de suite. A mon avis, puisqu'une nouvelle disposition, qui équivaut presque à un nouveau principe, sera contenue dans ce bill, touchant son utilité quant à l'achat de terres, il est possible, à cause de différences dans la durée des prêts, que soient établis deux taux, mais pas davantage. Nous voulons que la loi demeure simple. En effet, dans le passé, la disposition a eu du succès parce qu'elle était facile à appliquer.

[M. Korchinski.]

Je devrais peut-être profiter de l'occasion pour répondre à certaines des questions du député. Il importe que cette mesure législative soit adoptée. Il importe aussi que soient adoptés le projet de loi modifiant la loi sur le crédit agricole, ainsi que le projet de loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairie, mais il appartiendra aux députés de choisir le moment. A titre de ministre de l'Agriculture, je crois que les projets de loi concernant l'agriculture sont plus importants que tous les autres. Toutefois, la Chambre compte des ministres et des députés qu'intéressent d'autres champs d'activité et ils ont également des droits ici. N'oublions pas qu'il existe d'autres mesures législatives très urgentes qui portent sur d'autres questions.

Selon le député, le projet de loi était une échappatoire. Il prétend qu'une telle disposition permet d'obtenir du crédit grâce à l'échappatoire que laisserait le règlement de la Société. Je ne partage pas son avis, car je ne crois pas que la cote de crédit de l'emprunteur serait changée. Il existe certaines règles compliquées—la rentabilité de l'entreprise par exemple—qu'impose la Société du crédit agricole et qui ne serait peut-être pas imposées aux termes de cette mesure législative. Je suis heureux que mon honorable ami soit d'accord là-dessus. Quant à moi, je ne trouve pas que la Société du crédit agricole offre ici une échappatoire car, à mon avis, ce terme n'est pas celui qui convient dans ce cas-ci.

M. Korchinski: Ce terme, si j'ai choisi de l'employer, monsieur le président, c'est que j'ai le droit d'établir mes propres définitions d'après ma façon de voir les choses. Le ministre a bien voulu répondre à certaines de mes questions mais, à mon avis, il a embrouillé les choses encore davantage. J'ai demandé s'il y aurait deux taux d'intérêt, et il a répondu qu'il y aurait des taux multiples.

L'hon. M. Olson: J'ai dit qu'il n'y aurait pas de taux multiples.

M. Korchinski: Il y aura deux taux. Demeurons-en là. Apparemment, le ministre est incapable de me donner une réponse non équivoque. S'il le peut, qu'il le fasse tout de suite. Il y aura donc au moins deux taux. Si, pour acheter du terrain, je veux obtenir un prêt qui sera remboursable sur une période de sept ou huit ans et si, en même temps, j'ai droit à un prêt du même genre pour l'achat de machines, pourquoi devrais-je payer des taux différents pour les deux prêts? Ce serait moi qui obtiendrait les deux prêts et, dans les

deux cas, le risque en ce qui concerne le crédit serait le même. Je devrais pouvoir obtenir l'argent de la même façon de la même banque. Le ministre peut-il me donner une explication à cet égard?

L'hon. M. Olson: La différence est que, lorsque le député emprunte de l'argent pour acheter du terrain, il peut avoir 15 ans pour le rembourser, tandis que s'il emprunte de l'argent pour acheter de l'équipement, le prêt sera d'au plus trois ans.

M. Horner: Je voudrais parler sur le même sujet, monsieur le président. Si un agriculteur emprunte de $3,000 à $10,000 pour acheter du matériel et demande en même temps un autre prêt pour acheter du terrain, et que ces deux prêts doivent être remboursés dans les cinq ans, le taux serait-il le même?

L'hon. M. Olson: Mon ami sait qu'aux termes des anciennes dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, une note différente était écrite pour chaque pièce d'équipement et pour les différentes destinations.

M. Horner: Dans le passé, le taux était le même pour chaque pièce d'équipement et pour chaque destination. Je ne comprends pas mieux que le député de Mackenzie. S'il existe deux taux d'intérêt, l'un s'appliquera-t-il spécifiquement à la terre et l'autre au matériel ou l'un sera-t-il imposé pour une période de cinq ans et l'autre pour une période plus longue?

L'hon. M. Olson: Je ne veux pas embrouiller les députés. Je leur ai dit au début qu'on n'avait pas encore mis au point tous les détails. Les députés ne peuvent nier qu'il nous faut l'autorisation du Parlement pour entreprendre des discussions ou des négociations avec tous les organismes financiers intéressés. Si nous leur parlions des modifications projetées sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la Chambre, ils nous demanderaient: le Parlement y consentira-t-il et ainsi de suite. Voilà exactement ce que veut le ministre des Finances: l'autorisation de la Chambre pour nous permettre d'accorder une garantie du gouvernement aux termes des dispositions de la loi. C'est seulement alors que nous pourrons nous entendre avec les banques. Nous voulons le faire au plus tôt.

M. Korchinski: Je suis heureux que le ministre tienne à en finir au plus vite, tout comme moi-même. Je voudrais toutefois qu'il réponde à quelques questions avant de me précipiter tête baissée au point de ne pouvoir faire marche arrière. Si, comme dit le ministre, les banques attendent de savoir ce que veut la Chambre, je crois pouvoir offrir quelques idées au ministre, au moment opportun. J'ai toutefois plusieurs questions à lui poser. Peut-être a-t-il déjà répondu à celle-ci, mais je vais néanmoins la lui poser. Il est à prévoir que le projet de loi sera adopté sous une forme ou sous une autre et qu'il passera en dernière lecture, qu'il nous soit agréable ou non. Par conséquent, si la loi est adoptée, les fermiers qui ont fait un emprunt entre-temps à des taux pas tellement avantageux mais qu'ils ont dû accepter à l'époque, pourront-ils, aux termes de la loi, refinancer leurs emprunts ou bien cela leur sera-t-il refusé?

L'hon. M. Olson: Le ministre des Finances a répondu à cette question il y a quelques mois en disant que tout prêt bancaire consenti depuis l'expiration de l'ancienne loi, le 30 juin, bénéficierait de la garantie du gouvernement.

M. Korchinski: Un dernier point. Le ministre me semble vague à propos du taux définitif. Quel sera ce taux? Existe-t-il un conflit au sein de la fraternité bancaire, entre les banques à charte et ainsi de suite et les établissements parabancaires, quant aux prêts venant d'autres sources? Est-ce pour cela que nous n'arrivons pas à décider d'une formule définitive? Je me demande si la difficulté ne réside pas là. Dans ce cas, je le répète, le ministre devrait se borner, à ce stade, à traiter avec la confrérie des banques. Je n'ignore pas, que beaucoup de syndicats de crédit donnent à leurs déposants un taux d'intérêt plus élevé, ce qui rend leur participation difficile. Le seul moyen de l'obtenir serait d'élever les taux ce qui, je crois, ne serait pas dans l'intérêt de la collectivité agricole.

• (4.40 p.m.)

Bien que l'intention du bill soit sans doute bonne, je suggère, puisque ces choses ne peuvent s'accomplir du jour au lendemain, que le ministre se contente de traiter avec la confrérie des banques et qu'il voie si les autres institutions de prêt peuvent trouver à leur problème une solution qui leur permettrait de se conformer aux dispositions du bill.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, il y a place, pensons-nous, dans ce domaine, pour le crédit de toutes ces diverses institutions. Je ne pense pas qu'il y ait de conflit.

M. Korchinski: Existe-t-il un conflit entre les banques et les institutions parabancaires?

L'hon. M. Olson: Pas que je sache.

M. Horner: Monsieur le président, au sujet des institutions parabancaires, le ministre nous dirait-il si l'inspecteur général des banques sera autorisé à vérifier les livres des institutions parabancaires sans charte ou permis fédéral pour faire des affaires dans le domaine fédéral?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, cette question se rattache à celles du député de Regina-Est, je crois. Voilà pourquoi les institutions reconnues par la loi sont décrites, comme les députés le verront à l'article 1. De sorte que nous avons en fait l'autorité d'effectuer les vérifications nécessaires pour assurer la bonne application de la loi.

M. Horner: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question là-dessus. Dois-je conclure que seules les institutions financières ayant une charte fédérale seront désignées comme des institutions de prêt aux termes de la loi? Voici où je veux en venir. Les divisions du Trésor en Alberta seraient-elles reconnues par la loi? Elles n'ont pas de charte fédérale et elles exercent leur activité dans la province exclusivement.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, nous prévoyons que des institutions établies par des lois provinciales aussi bien que fédérales, ayant une charte fédérale ou provinciale, puissent être autorisées.

M. Horner: Les deux sortes pourraient l'être?

L'hon. M. Olson: Oui.

M. Horner: J'irai donc un peu plus loin. L'Inspecteur général des banques sera-t-il autorisé à enquêter sur les institutions provinciales ayant un permis d'exploitation dans les limites d'une province mais pas dans l'ensemble du Canada?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député a soulevé des problèmes que nous n'ignorons pas. A notre avis, ce fonctionnaire n'est pas autorisé à enquêter sur des institutions provinciales établies en vertu d'une charte provinciale. Le député soulève évidemment un problème auquel il faudra faire face au moment de désigner ces institutions dans la loi. Nous ne connaissons pas les détails définitifs à cet égard.

M. Horner: Une autre question. Je voudrais encourager le ministre et le comité à pousser l'adoption de ce bill, mais cela me renverse. Comme la loi est expirée depuis trois ou quatre mois, il serait normal que le ministre ou son ministère aient discuté de l'inspection des institutions non fédérales. Si le ministre veut inclure ces institutions dans la loi et garantir jusqu'à 90 p. 100 des petits prêts. Nous devrions sûrement savoir à quoi nous en tenir là-dessus. Je suis étonné que le ministre et le ministère des Finances n'aient pas examiné cette question à fond.

M. Pringle: Monsieur le président, puis-je dire un mot maintenant? J'ai eu le privilège de traiter et de travailler avec les cultivateurs et, pendant de nombreuses années, je me suis adonné à l'agriculture en Alberta, en Colombie-Britannique et en d'autres endroits. Les gens d'en face n'ont peut-être pas besoin d'emprunter d'argent, mais mes commettants agriculteurs doivent le faire et ils doivent le trouver où ils peuvent. Le grand problème qui s'est posé à eux depuis quelques années a été de trouver de l'argent, car il est rare.

Lorsque les députés d'en face ont eu la chance de conduire les affaires du pays, l'argent est devenu très rare. Au lieu de restreindre la masse monétaire, ils devraient plutôt l'augmenter un peu. J'ai même traité avec certains secteurs du Trésor provincial en Alberta et je les ai trouvés fort accommodants. Il faut accroître la masse monétaire afin que les intéressés puissent en profiter.

Le projet de loi est excellent à mon avis. Depuis quelques jours, j'ai entendu dire qu'il faudrait en hâter l'adoption. Mes commettants agriculteurs veulent emprunter de l'argent, mais je vois bien que les députés d'en face ralentissent l'adoption de la mesure. Maintenant, monsieur le président, allons de l'avant. (*Applaudissements*)

M. Horner: Monsieur le président, si les vis-à-vis avaient autant d'esprit qu'ils font de bruit, nous pourrions alors poursuivre l'étude de cette mesure. Nous, de ce côté-ci, avons supplié le gouvernement d'accélérer les choses. Nous croyons que le débat sur les timbres-poste aurait pu être remis d'une journée pour nous permettre d'avancer l'étude de cette mesure, mais le gouvernement a refusé. Nous avons demandé le consentement unanime de la Chambre mardi dernier, mais le gouvernement a dit non.

Le député de Fraser Valley-Est a dit que nous retardions ce projet de loi. Je tentais justement de tirer les renseignements du ministre à propos des divisions de la Trésorerie en Alberta qui exploitent un excellent service bancaire, je suis le premier à l'admettre. Pourtant, le ministre n'a pas dit si ces succursales bénéficieraient des dispositions de la loi.

Il n'a pas dit si l'inspecteur général des banques aurait le droit d'examiner leurs livres. Jusqu'à présent les seules banques reconnues aux termes de la loi sont celles qui se soumettent à l'examen de l'inspecteur général. Je considère que j'ai le devoir, envers les cultivateurs de ma circonscription, de m'assurer que chaque banque en activité dans ma province bénéficie des avantages prévus par la loi.

Le ministre a indiqué que le sujet fera l'objet de discussions. Je veux lui dire, ainsi qu'au ministère des Finances, qu'ils ont été négligents s'ils n'ont pas déjà consulté la Direction du Trésor de la province de l'Alberta, ainsi que d'autres coopératives de crédit.

Si les banques et les institutions parabancaires doivent être autorisées à consentir des prêts aux termes de cette loi, rien n'empêchait le ministre, il y a deux ou trois jours, d'informer la Chambre que, indubitablement, des consultations avaient eu lieu et que des dispositions concernant l'inspection avaient été élaborées à l'égard des institutions provinciales. Néanmoins ce fut le secret. Ce furent la dissimulation et autres choses du même genre.

M. Pringle: Nous avons rencontré trop d'opposition.

M. Horner: Mon ami dit qu'il y a eu trop d'opposition. Il appartient au gouvernement de saisir la Chambre des mesures législatives. Il appartient à l'opposition, au nom du pays, de s'assurer que les projets de loi permettront au gouvernement de réaliser les objectifs envisagés. De ce côté-ci, nous avons fait de notre mieux pour aider le gouvernement à faire avancer le projet de loi, mais il nous a fallu trois jours pour réussir à obtenir du ministre une déclaration sur les taux d'intérêt. Et aujourd'hui, il nous dit qu'il y aura peut-être deux taux d'intérêt. Je lui ai demandé tout à l'heure quels seraient les taux d'intérêt sur les prêts pour l'achat d'outillage et sur les prêts pour l'achat de terres, mais il n'a pas encore répondu.

• (4.50 p.m.)

A mon ami dans le déversoir à ma droite je dis que l'argent prêté pour l'achat de terrains explique en grande partie l'inflation des prix des valeurs immobilières. Il appartient aux députés qui s'intéressent à l'agriculture d'examiner attentivement la question de savoir si l'argent prêté pour l'achat des terrains fait monter les prix. J'interprète peut-être mal les remarques du ministre, mais j'ai cru comprendre que le taux d'intérêt sur l'argent prêté pour les terrains serait plus élevé que le taux d'intérêt sur l'argent prêté pour les machines. Ce devrait être le contraire. Le taux d'intérêt sur l'argent prêté pour les terrains devrait être plus faible, parce que la dépréciation n'est pas un facteur clé quand on songe aux risques. Autrement dit, les machines perdent de leur valeur rapidement et j'espère que les députés dans le déversoir s'en rendent compte. Au cours des dernières années la valeur des terrains a augmenté; l'argent prêté pour l'achat de terrains devrait donc porter intérêt à un taux moins élevé que l'argent prêté pour l'achat de machines.

Une voix: C'est exact.

M. Horner: Il est difficile pour les députés dans le déversoir d'être au courant de ces choses, je le sais; mais je dois dire au ministre et à son adjoint que rien n'empêcherait l'adoption de cette mesure avant six heures si le comité était mis au courant des taux d'intérêt. Y aura-t-il deux taux d'intérêt? Le taux d'intérêt sur les prêts pour l'achat de terres sera-t-il plus élevé ou moins élevé que le taux d'intérêt pour l'achat de machines?

M. Pringle: Asseyez-vous et écoutez.

M. Horner: Le nouveau chef du déversoir nous donne des conseils gratuits maintenant.

M. Pringle: Je pense que le député...

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Pringle: Monsieur le président, j'allais dire...

M. le vice-président: A l'ordre. Le député voudrait-il se rasseoir. La parole est au député de Crowfoot.

M. Horner: Je vois que l'aspirant-chef du trop-plein aura un concurrent à ce poste en la personne du député de Fraser Valley-Est. Je leur signale à tous deux que si leur esprit était aussi agile que leur langue, ils apprendraient peut-être quelque chose. Les députés sont toujours les bienvenus dans le débat mais pas lorsqu'ils s'agit de le prolonger. (*Exclamations*)

Nous cherchons à obtenir des renseignements pour bien assurer au public et à nos commettants que la mesure législative actuelle est examinée sous tous les angles possibles.

Je vois que le ministre cherche à prendre la parole. J'espère qu'il entend élucider la question des taux d'intérêt, car c'est un point qu'il faut absolument tirer au clair. Il nous a laissés dans l'incertitude quant aux dispositions prises avec les institutions de prêt au sujet des taux d'intérêt. Ces taux seront-ils déterminés d'après des critères territoriaux? Doivent-ils varier suivant les banques?

L'hon. M. Olson: Le député de Crowfoot a posé plusieurs questions auxquelles j'aimerais répondre. Il a parlé du risque qui existe quant aux prêts consentis pour l'achat de terres par rapport à ceux consentis pour l'achat de machines. En vertu de cette garantie du gouvernement, ni l'une ni l'autre de ces deux catégories de prêts ne comportent de risques, car la somme est garantie par le gouvernement fédéral.

M. Korchinski: Le ministre n'a pas été très clair à ce sujet.

L'hon. M. Olson: Le risque n'entre pas en ligne de compte. Le seul facteur qui entre en ligne de compte, c'est le temps. Le député a mentionné le fait que les prêts à long terme rapportent un intérêt un peu plus élevé que les prêts à court terme. Il sait que cela est vrai. Je n'ai pas besoin de donner au député de détails sur le rendement et les termes des diverses obligations du gouvernement. Il a lui-même traité de ce sujet avec éloquence l'autre jour. Le député sait également qu'en ce qui concerne le gouvernement fédéral, les divisions du Trésor du gouvernement de l'Alberta font partie du Trésor de la province. Quelle autorité avons-nous pour entreprendre une inspection du Trésor provincial? Je ne suis pas sûr que nous devrions même songer à garantir des prêts consentis par le Trésor de la province d'Alberta. Elle peut accorder ses propres garanties. Elle possède la compétence nécessaire pour le faire.

M. Horner: Autrement dit, les prêts des divisions de la Trésorerie en Alberta ne seront pas garantis en vertu de cette loi-ci. Est-ce bien cela?

L'hon. M. Olson: Le député peut le supposer, je pense.

M. Horner: Je suis on ne peut plus déçu et d'innombrables agriculteurs de l'Alberta le seront également.

L'hon. M. Olson: Je ne vois pas quel avantage il y aurait pour le gouvernement à garantir des prêts qui font partie intégrante des structures provinciales. Ils sont entièrement garantis aux yeux de ce gouvernement.

Le député a également parlé des coopératives de crédit. Je me permets de signaler à nos vis-à-vis que les coopératives de crédit font maintenant partie des institutions désignées pour consentir des prêts aux étudiants et que le programme fonctionne très bien.

[*Français*]

M. Fortin: Je voudrais demander quelques précisions au ministre. Pour être bien compris, je parlerai très lentement afin de faciliter l'interprétation simultanée.

[M. Horner.]

A la lumière des déclarations qu'il a faites depuis quelques jours, je voudrais savoir, premièrement, s'il demande l'autorisation d'aller signer des ententes avec des sources de crédit privées; deuxièmement, si la Chambre n'aura plus à se prononcer sur cette question; troisièmement, si le gouvernement ne pourra pas garantir approximativement le ou les taux d'intérêt demandés et, quatrièmement, s'il pourra financer les «opérations» d'une société publique qui relève du gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Sauf erreur, monsieur le président, le député a demandé notamment, si nous devrions garantir le crédit provenant de sources privées. Dans la mesure où les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, et autres organismes analogues sont des organismes privés, par rapport à ceux du secteur public, nous garantirons leurs prêts. Nous garantirons le remboursement des prêts que ces organismes consentent aux particuliers.

Si mon honorable ami jette un coup d'œil à l'article 4 du projet de loi, il verra que la garantie est de 90 p. 100 sur les prêts d'un maximum de $125,000 relativement aux organismes indiqués; de 50 p. 100 pour la tranche suivante de $125,000, c'est-à-dire jusqu'à $250,000, et de 10 p. 100 sur tout montant dépassant $250,000.

Mon honorable ami a aussi demandé à quels taux d'intérêt s'appliquera la garantie du gouvernement. Je réponds à des questions analogues depuis pas mal de temps. Nous ne savons pas exactement quel sera le taux. Il faut adopter le projet de loi d'abord pour que les banques et autres organismes financiers sachent exactement de quoi il retourne. Il est prévu qu'à ce moment-là le gouverneur en conseil prescrira un taux à la suite de certaines discussions.

• (5.00 p.m.)

M. Mazankowski: Je veux poser deux questions au ministre. Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption du projet de loi. Peut-il nous dire avec précision si, dans les dispositions du projet de loi relatives aux catégories de prêteurs, les divisions du Trésor de l'Alberta seront incluses? Ma deuxième question est la suivante: ne pourrait-on prévoir des transactions n'exigeant pas d'intérêt, afin de venir en aide tant aux agriculteurs qu'aux banquiers? Prenez le cas d'un agriculteur qui, cet automne, achète une moissonneuse-batteuse sans intérêt, avec paiement exigible lorsqu'il utilisera la machine pour la première fois. Il est possible qu'il ne le fasse pas avant

dix mois. La loi ne pourrait-elle prévoir une disposition classant la machine comme unité nouvelle? La situation actuelle joue à plein contre le banquier, le fournisseur et le client lorsque vient le moment où le prêt doit être accordé. L'étude de ce projet de loi devrait nous permettre d'adopter une position bien définie sur ce genre de transaction.

L'hon. M. Olson: En réponse à la première question, permettez-moi de dire que je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral garantirait des prêts accordés par le Trésor provincial. Cela relève entièrement d'entités gouvernementales et nous ne pourrions certainement pas appliquer les mêmes règles au Trésor d'une province qu'aux institutions qui sont comprises ici. C'est tout simplement parce qu'il s'agit d'un autre gouvernement. Le député comprend certainement les conséquences juridiques et pratiques attachées à sa suggestion.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, le refinancement dans son sens strict n'est pas autorisé aux termes de cette loi. Toutefois, la chose dépend en grande partie des arrangements conclus entre le cultivateur et la compagnie de machines agricoles—si le marché a été effectivement conclu le jour où le premier versement a été effectué et ainsi de suite.

M. Mazankowski: Le ministre n'estime-t-il pas qu'il n'est pas vraiment question de refinancement, mais que l'arrangement auquel il pense est une forme de prélivraison? Somme toute, la machine en cause est encore neuve.

L'hon. M. Olson: Je m'en rends parfaitement compte. En effet, j'ai fait certaines observations à ce sujet hier. C'est une affaire de modalités. Si la machine en question est neuve et que le cultivateur n'ait fait aucun versement, on pourrait peut-être dire qu'un marché n'a pas été conclu avant le premier versement. La machine peut avoir été louée jusqu'à ce moment. Des banquiers s'intéressent à la question en ce qui concerne les prêts destinés aux améliorations agricoles, de crainte que certains marchés ne soient contestés juridiquement, sous prétexte qu'il s'agissait effectivement du refinancement d'un billet. Mais nous sommes disposés à examiner la question pour voir si nous pouvons trouver un accommodement qui conviendrait à la situation qui existe réellement. Toutefois, je ne voudrais pas promettre au député que cette mesure prévoira le refinancement, car si nous le faisions cela susciterait de nombreux problèmes, dans lesquels nous préférons que cette loi ne nous entraîne pas.

M. Rose: Permettez-moi de commencer par saluer le député de Fraser-Valley Est. Il vient de l'Est mystérieux, mais on nous l'a présenté comme député de Fraser-Valley.

Apparemment, seuls les députés membres du parti conservateur et du NPD ont pris part au débat sur l'article en question. Pour en venir à mon sujet, il me semble qu'on nous a amenés adroitement à discuter la formule à utiliser pour fixer le taux d'intérêt, alors que ce qui nous inquiète dans ce bill, comme dans plusieurs autres bills, c'est qu'il prévoit un certain degré de souplesse au moment même où ce dont nous avons besoin c'est du défini et du concret. Cette remarque s'applique également aux autres bills agricoles, à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le peu de science que je possède en matière d'agriculture m'autorise à dire que nous n'avons pas besoin de plus de souplesse, mais de plus de stabilité.

Il nous faut d'abord un marché stable. Un prêt destiné aux améliorations agricoles peut être contracté pendant une période où le taux d'intérêt rajusté est relativement élevé et remboursable à un moment où les perspectives du marché sont mauvaises, entraînant peut-être la saisie, et ainsi de suite. La formule prescrite aux termes de la loi sur les prêts aux étudiants est fondée sur le rendement des obligations de l'État plus 1 p. 100. Dans le cas actuel, le ministre ne nous a pas dit en quoi consistera la formule d'emprunt. Il en a parlé de manière assez vague, il a tourné autour du pot, mais il ne nous a pas donné de renseignements précis, sauf ce qu'il a annoncé en exorde hier après-midi. Dans la mesure elle-même, je ne puis trouver aucune assurance définitive de rajustements trimestriels. Il est vrai qu'on y a fait une brève allusion dans le hansard. Un autre sujet qui inquiète les députés de ce coin-ci de la Chambre est le pouvoir du ministre de désigner certaines institutions financières. Nous aimerions savoir sur quelles normes se fondera la décision du ministre. La question nous intéresse parce que contrairement aux députés à ma droite, nous aimerions qu'on élargisse la définition des institutions autorisées à consentir ces prêts, de manière à inclure notamment les caisses populaires et les coopératives de crédit.

Mon dernier commentaire porte sur l'article 4 où l'on dit que la limite imposée aux banques est de 900 millions de dollars, alors que la limite fixée aux associations de crédit et autres institutions est de 300 millions de dollars. Est-ce là une limite arbitraire ou y a-t-il un fondement à ces chiffres, qui indiquent une nette préférence de 3 à 1 en faveur des banques?

Je répète que le comité s'est égaré quant à la formule à adopter: allait-on fixer le taux à ½ p. 100 au-dessus du rendement à long terme des obligations du gouvernement du Canada, ou utiliserait-on un autre critère? Nous nous intéressons en réalité à toute autre chose—les cultivateurs, les étudiants, les pêcheurs et les anciens combattants de chez nous ont besoin de stabilité, et non d'une souplesse qui mène à l'instabilité. Nous nous opposons à l'abandon d'un taux d'intérêt maintenu à un niveau peu élevé. Si le ministre voulait répondre à quelques-unes de mes questions sur ce sujet, j'accepterais mieux le bill tel qu'il est.

• (5.10 p.m.)

L'hon. M. Olson: La question que pose l'honorable député est fondamentalement la même que celle qu'a posée le député de Regina-Est. Il veut savoir sur quels critères le ministre fondera les désignations. Cela se trouve en toutes lettres dans le premier article du bill, où il est dit «banque»; or, mon honorable ami sait que le mot «banque» se trouve partout dans le bill. L'interprétation est une banque constituée en corporation en vertu de la loi sur les banques. Il est aussi question d'une association coopérative de crédit, d'une corporation au sens où l'entend la loi sur les compagnies fiduciaires, d'une compagnie de prêt au sens où l'entend la loi sur les compagnies de prêt et d'une compagnie d'assurance selon la définition de la loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques. Voilà toute la catégorie de corporations qui peuvent être désignées, mais le bill ne dit pas «ou» désignées, il dit «et» désignées. Ce sont les compagnies qui désirent participer à ce genre de crédit et ont droit à la garantie qui demanderont au ministre des Finances d'être désignées. Je crois que cela explique assez bien de quelles catégories il s'agit.

M. Rose: Le ministre dit que ces diverses institutions peuvent faire une demande au ministre des Finances. A quelles conditions le ministre des Finances acceptera-t-il la demande de ces institutions? Voilà la précision que je demande.

L'hon. M. Olson: J'ignore vraiment quelle précision on demande ou, de fait, s'il y a vraiment matière à question. Ainsi, il ne devrait pas y avoir de problème dans le cas des banques qui se sont occupées de ce genre d'affaires dans le passé. Elles seraient toutes désignées, comme aussi je suppose toutes les caisses populaires assez importantes, pour s'occuper de ce genre d'affaires. Celles-ci sont nombreuses, quoique certaines sont peut-être trop modestes pour consentir ce genre d'emprunt.

Le député a également demandé pourquoi on garantit aux banques un certain chiffre maximum, et aux autres institutions un chiffre sensiblement plus bas. Il y a quelques mois encore, les banques traitaient toutes ces affaires. Aucune autre institution n'y était mêlée. La somme de 300 millions de dollars pour les trois prochaines années me paraît assez élevée. Je ne dirai pas qu'elle est généreuse car il n'est pas question ici de générosité, mais le montant en est suffisant pour voir ce qui va se passer avec les autres institutions le jour où elles consentiront, à leur tour, ce genre de prêts garantis par le gouvernement. Je tiens pour assuré que les banques détenant une charte en vertu de la loi sur les banques traiteront la majorité des affaires. Je le répète, il y a quelques mois encore, elles en contrôlaient la totalité.

M. Schreyer: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots à propos d'un point soulevé par le député de Crowfoot. Je n'ai jamais été un résident de l'Alberta, mais j'ai toujours éprouvé beaucoup d'estime, à défaut d'affection, pour les succursales du Trésor de l'Alberta. Je trouve assez injuste de la part du ministre d'exclure de cette mesure législative une institution publique de prêt telle que la division du Trésor de cette province.

Le ministre ne l'a pas dit expressément, mais il a bien dit au député de Crowfoot qu'en effet, on pourrait supposer que la direction du Trésor de l'Alberta ne serait pas admissible aux termes des dispositions de la mesure. C'est décevant. Le ministre nous a laissé entendre que si le gouvernement du Canada garantissait des emprunts consentis par des organismes publics provinciaux, cela pourrait susciter des problèmes constitutionnels. La situation n'est-elle pas la même dans le cas des dispositions que nous avons prises dans le domaine de l'assurance-récolte? Les programmes d'assurance-récolte dans les provinces des Prairies, comme dans les autres provinces, sont élaborés et administrés par des organismes provinciaux; pourtant, aux termes d'une mesure modificatrice adoptée il y a deux ou trois ans, elles peuvent les faire réassurer par le gouvernement fédéral. S'il est possible de prendre ce genre de mesure qui permet au gouvernement fédéral de réassurer les programmes des provinces, pourquoi ne pas prévoir un arrangement semblable dans le cas d'une garantie accordée sur des emprunts consentis par des institutions financières telle la division du Trésor de l'Alberta?

L'hon. M. Olson: A ma connaissance, les succursales du Trésor de l'Alberta n'ont jamais demandé une garantie du gouverne-

ment fédéral pour ce genre de prêt. En fait, je ne crois pas qu'elles aimeraient nous voir essayer de leur appliquer les règlements que nous appliquons aux institutions financières privées. Je ne crois même pas qu'elles acceptent ce genre de chose. Si des vis-à-vis savent que le Trésor provincial de l'Alberta voudrait que le gouvernement fédéral garantisse ses opérations et vérifie ses livres, d'après les paroles du député de Crowfoot, il ne nous en a jamais parlé.

M. Horner: Le ministre veut-il dire qu'on ferait droit à leur demande si elles la présentaient? Est-ce ainsi que je dois interpréter ses remarques? Il prétend qu'elles n'en ont jamais adressé. Je ne crois pas que toutes les coopératives de crédit aient fait une demande dans ce sens.

L'hon. M. Olson: C'est vrai.

M. Horner: Les succursales du Trésor de l'Alberta sont tout à fait indépendantes du Trésor de cette province. Le ministre fait non de la tête, mais je suis sûr que leurs opérations ne relèvent pas du même Trésor. Si elles faisaient leur demande, seraient-elles admissibles?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je ne doute nullement que la division du Trésor de l'Alberta dispense des services très bons et très utiles dans les régions où elle a des succursales, mais quand le député prétend qu'elles sont entièrement indépendantes du Trésor, c'est tout simplement faux. Le seul statut légal leur permettant de fournir ces services est constitué par le fait qu'elles sont des succursales du Trésor. Autrement elles auraient besoin d'une charte de banque. Or elles n'en ont pas. Je le sais et je sais qu'elles le savent.

Que nous soyons disposés ou non à garantir les prêts consentis par les succursales du Trésor, la question ne se pose pas, car je ne crois pas que les succursales fassent des demandes à cette fin. Je ne les crois pas disposées à se voir désignées comme institutions prêteuses et assujetties aux règlements leur donnant droit à ce rôle. Au dire du député, les coopératives de crédit n'ont pas toutes fait de demande à cette fin. C'est vrai, mais quelques-unes d'entre elles ont manifesté de temps à autre leur intérêt dans ce sens, surtout en ce qui concerne les prêts aux étudiants. Nous sommes disposés à mettre ce service à leur disposition, que toutes veuillent s'en prévaloir ou non, peu importe. Il fut un temps où les coopératives de crédit auraient aimé consentir des prêts en vertu de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles; si elles n'ont pas manifesté ce désir dernièrement, c'est sans doute à cause du taux d'intérêt de 5 p. 100. Voilà pourquoi les modifications actuelles s'imposent, afin de mettre à contribution non seulement les banques, mais toutes les autres institutions financières qui savent à quoi s'en tenir sur les exigences du crédit agricole.

M. Horner: Le ministre ou le ministère des Finances a-t-il consulté le directeur des succursales du Trésor du gouvernement de l'Alberta, au sujet de la possibilité d'inclure ces dernières dans la mesure législative?

L'hon. M. Olson: Pas dernièrement.

M. Horner: Le ministre ne s'intéresse donc pas beaucoup à l'une des grandes institutions bancaires de l'Alberta. Je n'hésite pas à dire que les succursales du Trésor, en Alberta, ont été d'une grande utilité. Elles font vraiment concurrence aux banques à charte. Elles ont fait un magnifique travail en assurant des prêts sans garantie pour les machines agricoles. Voilà vingt-trois ans que les banques à charte bénéficient d'une garantie, mais les succursales du Trésor sont entrées dans le jeu elles aussi, et ont même volé, au sens poli du mot, des clients aux banques à charte.

• (5.20 p.m.)

Si on amorçait des pourparlers avec les succursales du Trésor, elles manifesteraient, j'en suis sûr, un intérêt à la garantie. Je suis fort déçu que le ministre de l'Agriculture n'ait pas incité le ministre des Finances ou ses adjoints à envisager la possibilité de susciter une concurrence plus active dans le domaine bancaire en Alberta. Je pourrais ajouter qu'il y a eu une vive concurrence en matière de prêts destinés aux constructeurs domiciliaires et aux aménagements urbains. Dernièrement, les cultivateurs se sont adressés à la Banque d'expansion industrielle depuis qu'on a mis ces services à leur disposition. Les succursales du Trésor ont été ouvertes dans les petites collectivités où s'effectuent la majorité des emprunts agricoles. Voici mon argument: le ministre de l'Agriculture n'a pas incité le ministère des Finances de son gouvernement à prendre des dispositions d'ordre pratique avec les succursales du Trésor de l'Alberta.

L'hon. M. Olson: Je suis sûr que le député n'est pas vraiment sérieux. Pourquoi le gouvernement fédéral aurait-il garanti les prêts d'un gouvernement provincial? Nous cherchons à inciter les organismes privés à accorder ce crédit aux cultivateurs. Mon honorable ami sait fort bien que depuis longtemps les succursales du Trésor consentaient en fait

des prêts de ce genre à 5 p. 100 sans aucune garantie du gouvernement fédéral parce qu'elles avaient l'appui du gouvernement provincial. Aucune garantie du gouvernement fédéral n'était nécessaire. Longtemps après que les banques à charte eussent porté leur taux d'intérêt régulier à 6 p. 100, les succursales du Trésor ont continué à prêter de l'argent à 5 p. 100.

Je suis persuadé que cette garantie—peu importe le nom que vous lui donniez—de la province de l'Alberta qui cautionne ces divisions du Trésor est suffisante. Elles peuvent à leur gré offrir exactement les mêmes genres de services que dans le passé.

M. Thomson (Battlefield-Kindersley): Il me semble, monsieur le président, que le ministre se montre un peu vague en ce qui concerne les sociétés ou associations qui pourront consentir des prêts aux termes de la présente mesure. J'ai nettement l'impression que le ministre ne paraît pas très sûr à ce sujet. Je recommande au gouvernement d'y songer sérieusement quand la mesure sera en vigueur. Je m'explique. Récemment, je crois, une compagnie d'assurance de l'Ontario a fait faillite, ce qui a donné lieu à un fouillis. Sauf erreur, cette compagnie avaient consenti certains de ses prêts à des agriculteurs. J'espère que le gouvernement contrôlera cette catégorie de sociétés. Comme même le ministre semble un peu vague, je veux spécialement mettre le gouvernement en garde contre une telle situation.

Je suis quelque peu inquiet de l'attitude que prend le gouvernement depuis qu'il a proposé différentes mesures pour élever les taux d'intérêt. Les députés ministériels de l'arrière-ban me laissent plutôt songeur; ils croient qu'un prêt suffit à tirer quelqu'un d'embarras. Vous pouvez tenir le coup pour un certain temps, mais vous ressemblez à ce type qui, ayant basculé du dixième étage, dit en passant au cinquième: «Jusqu'ici, tout va bien». Il est déplorable qu'aucune mesure n'ait été prisé pour augmenter le volume des ventes de blé ou le prix des produits agricoles, car c'est là le fond du problème.

Le gouvernement ayant permis aux taux d'intérêt de monter dans d'autres secteurs de l'économie, croit-il donc qu'il doit en être de même dans le secteur agricole? Les temps sont durs pour tous les autres. Il faut qu'ils le soient aussi pour le cultivateur. J'aimerais traiter brièvement du projet de loi. Le gouvernement va-t-il s'enquérir auprès des rois de la finance afin de savoir quel taux d'intérêt ils sont disposés à accepter? Cet aspect de la question me laisse perplexe. J'ai communiqué avec des directeurs de coopérative de crédit et des directeurs de banque de ma circonscription, afin de sonder le terrain et d'apprendre quel taux d'intérêt ils vont demander. Mes renseignements seraient plutôt fragmentaires, pour ainsi dire, mais le ministre, de par sa position, devrait, mieux que moi, savoir quel taux d'intérêt on imposera sur de tels prêts.

L'incertitude du ministre m'ennuie. Nous savons que le taux d'intérêt sera réaliste. Lorsqu'on parle de films réalistes, on entend par là qu'ils en verront davantage. Dans le domaine des taux d'intérêt, le terme réaliste laisse aussi prévoir une augmentation. Voilà qui me préoccupe. La hausse des taux d'intérêt dans tous les secteurs de l'économie reflète les embarras financiers du gouvernement, et celui-ci tente de transférer à d'autres le fardeau de ses responsabilités. Mais le fardeau que ces taux d'intérêt imposera aux cultivateurs ne sera pas facile à supporter. Ces cultivateurs doivent se révéler des administrateurs d'élite pour pouvoir payer de tels taux d'intérêt, sinon leurs jours sont comptés dans l'agriculture. Voilà ce que je prévois. J'aurai quelques commentaires à faire lorsqu'on abordera l'article concernant les taux d'intérêt.

M. Schreyer: Le ministre peut bien avoir raison de dire que le gouvernement provincial de l'Alberta n'a manifesté jusqu'ici aucun désir de faire participer les divisions du Trésor au programme prévu dans cette mesure. D'accord, mais la logique veut qu'on laisse au gouvernement de l'Alberta et aux responsables du Trésor le choix d'y participer s'ils le jugent opportun ou si les cultivateurs de la province les poussent à le faire. J'ai l'impression que le ministre tient à les exclure. J'affirme que c'est de la partialité injustifiée que de ne pas mentionner dans les dispositions de la loi une institution publique de prêts. A mon sens, l'idée d'instituer, comme en Alberta, une caisse publique de prêts a été une des meilleures innovations de feu William Aberhart et d'Ernest Manning. Je suis surpris de voir qu'un de leurs anciens disciples ne semble pas s'y intéresser.

M. Horner: A vrai dire, monsieur le président, le ministre de l'Agriculture m'a déçu lorsqu'il a déclaré que les divisions du Trésor de l'Alberta n'avaient pas été consultées au sujet de cette mesure. Il a ajouté que ces institutions prêtaient des fonds du gouvernement et que le but de cette mesure était de

prêter des capitaux privés. Je voudrais lui assurer, ainsi qu'à la Chambre, que les divisions du Trésor de l'Alberta effectuent des opérations financières au moyen de capitaux privés. En fait, depuis un certain nombre d'années, ces divisions paient sur les dépôts un taux d'intérêt plus élevé que les banques à charte.

En lisant l'article 1, je ne vois même pas où le ministre prévoit que, dans les années à venir, les divisions du Trésor seront consultées. Je voudrais donc proposer l'amendement suivant:

Que les mots «et autre institution financière» soient insérés immédiatement après le mot «crédit» qui précède le mot «qui» à la 14e ligne de l'article 1er du bill.

Je comprends parfaitement bien que cet amendement n'inclura pas automatiquement les divisions du Trésor dans les années à venir. Toutefois, je voudrais m'assurer que ces banques, qui ont si bien servi l'Alberta, ne seront pas automatiquement écartées. Le ministre ne pourra pas dire dans un an ou deux qu'elles ne sont pas admissibles, en raison des dispositions de l'article.

• (5.30 p.m.)

En ajoutant simplement ces mots «et autre institution financière», la portée de la mesure sera assez étendue et si, après avoir été consulté, le gouvernement provincial de l'Alberta veut être admis et modifier sa comptabilité de façon à satisfaire le ministre de l'Agriculture et des Finances, il pourrait le faire aux termes de la loi, sans solliciter du Parlement pour faire adopter des dispositions particulières. Ces institutions financières ont accompli un excellent travail en tentant de desservir les régions rurales de l'Alberta.

A la suite de ces observations, monsieur le président, je propose cet amendement. J'exhorte le ministre de l'Agriculture et ses collègues, notamment le député à ma droite qui a parlé de la nécessité de fournir des fonds aux cultivateurs, d'appuyer cet amendement. Je suis persuadé que cette concurrence accrue en Alberta sera très bien accueillie par les fermiers.

M. Gray: Monsieur le président, j'aimerais me reporter au Règlement. Je me demande si cet amendement est recevable, puisqu'il semble acroître les obligations financières éventuelles du gouvernement. Votre Honneur pourrait peut-être nous indiquer si un amendement de ce genre, qui n'émane pas du gouvernement, est acceptable, compte tenu du motif que j'ai signalé.

M. Baldwin: Monsieur le président, le point soulevé par le secrétaire parlementaire pourrait être valable si le sous-alinéa (ii) du paragraphe (1) de l'article 1 ne mentionnait «une association coopérative de crédit, une caisse populaire ou autre société coopérative de crédit». Cette définition laisse la porte ouverte et ses limites demeurent à la discrétion du ministre. Il y a beaucoup d'associations de crédit et de coopératives de crédit qui pourraient remplir les conditions indiquées. Je doute que l'addition des mots «et autres institutions financières» accroisse de façon sérieuse ou définitive les responsabilités financières du gouvernement. S'il y avait limitation dans le cas des banques à charte ou de quelques institutions particulièrement mentionnées, en nombre défini, l'argument aurait peut-être du poids, mais le sous-alinéa (ii) vise un si grand nombre d'organismes que l'objection n'a plus beaucoup de valeur.

M. Horner: Monsieur le président, si j'ai bien compris, le secrétaire parlementaire a contesté la légalité de l'amendement qui pourrait entraîner des frais supplémentaires pour le gouvernement. Il devrait voir qu'il n'y aurait de frais supplémentaires que si d'autres institutions soumettent une demande et répondent aux exigences. D'ailleurs rien n'empêche le ministère de l'Agriculture ou tout autre membre du cabinet de rejeter une demande. L'amendement ne recommande pas une acceptation globale. Il prévoit les demandes possibles. Je ne vois pas sur quoi le secrétaire parlementaire fonde sa thèse d'irrecevabilité.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Je remercie les honorables députés d'avoir bien voulu m'éclairer, mais, à mon avis, l'amendement proposé par l'honorable député de Crowfoot (M. Horner) dépasse les termes mêmes de la résolution. En effet, la résolution qui précédait le bill que nous sommes à étudier figurait au *Feuilleton* du 16 septembre 1968 et se lisait comme il suit:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les prêts aux améliorations agricoles en vue de prévoir une période d'emprunt additionnelle de trois ans qui prendra fin le 30 juin 1971, substituant au taux d'intérêt de 5 pour 100 sur les prêts garantis pour améliorations agricoles consentis en vertu de la loi le ou les taux d'intérêt que le gouverneur en conseil peut prescrire, étendant la portée des fins pour lesquelles des prêts garantis peuvent être consentis de façon à y comprendre l'achat de terres destinées à agrandir des exploitations agricoles existantes, portant de $15,000 à $25,000 le montant maximum d'un

prêt qui peut être consenti à un emprunteur en vertu de la loi, y compris tout montant dû relativement aux autres prêts garantis pour améliorations agricoles, autorisant le ministre des Finances à désigner comme prêteurs autorisés en vertu de la loi certaines sociétés de fiducie ou de prêts, compagnies d'assurance, coopératives de crédit, caisses populaires ou autres sociétés coopératives de crédit,...

Alors, pour cette raison, je déclare l'amendement irrecevable.

[*Traduction*]

M. Horner: Je vous demande pardon, monsieur, je n'ai pas entendu la fin de votre phrase. Vous disiez que l'amendement était irrecevable?

M. le vice-président: Oui, je l'ai déclaré irrecevable.

M. Horner: Monsieur le président, j'en appelle de votre décision à l'Orateur.

• (5.40 p.m.)

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le vice-président du comité fait le rapport suivant:

Monsieur l'Orateur, au cours de l'étude du bill nº C-111 en comité plénier de la Chambre, le député de Crowfoot (M. Horner) a proposé l'amendement suivant à l'article 1 du bill:

«Que les mots «et autres institutions financières» soient insérés immédiatement après le mot «crédit» qui précède le mot «qui» à la 14e ligne de l'article 1er du bill.»

• (5.50 p.m.)

J'ai déclaré l'amendement proposé irrecevable parce qu'il dépassait les cadres de la résolution dont s'inspire le projet de loi et qui comportait une liste des institutions visées, alors que l'amendement proposé comprend de nombreuses institutions qui n'étaient pas visées par la résolution.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai participé à la discussion très brièvement. Je vous demanderai de vous reporter au projet de résolution qui figure à la page 36 des *Procès-verbaux*, et dans lequel, à propos des institutions que le ministre des Finances peut désigner comme prêteurs autorisés aux termes de la loi, il est écrit:

...autorisant le ministre des Finances à désigner ...certaines sociétés de fiducie ou de prêts...

Il est ensuite question de compagnies d'assurance et de coopératives de crédit. Si le gouvernement avait l'intention de limiter ou de restreindre les institutions tombant dans la catégorie de celles susceptibles de recevoir ces garanties, il aurait dû le dire, et il l'aurait dit. Toutefois, en examinant le projet de loi, on constate que l'article 1 définit avec soin les compagnies de fiducie et de prêts, et que le sens de l'expression «compagnie de prêts» employé dans la résolution est restreint. Le gouvernement a le droit d'employer un terme dans un sens restreint, mais nous ne sommes pas tenus d'examiner les termes de la loi afin de déterminer s'il en est ainsi ou non.

A mon avis, monsieur l'Orateur, vous n'êtes pas tenu d'examiner la loi afin de décider des droits d'un député de présenter un amendement tout en restant dans les limites de la résolution. D'après moi, il faut interpréter l'expression «compagnie de prêts» dans son sens le plus large. En règle générale, Votre Honneur le sait, lorsqu'on est enfermé dans un dilemme, si un doute raisonnable subsiste, le bénéfice du doute doit être accordé à la légalité de la résolution dont la Chambre est saisie. Voilà donc pourquoi je demanderais à Votre Honneur de décider que l'amendement est réglementaire.

Je résume: si, dans la résolution, le gouvernement avait jugé opportun de limiter les sociétés prêteuses à celles que définit l'article 1, alors l'objection du président aurait été tout à fait justifiée et, non seulement l'aurions-nous acceptée mais, de ce fait, aucun membre de notre parti, qui observe religieusement toutes les règles, n'aurait proposé d'amendement. C'est pourquoi je demande à Votre Honneur de déclarer l'amendement recevable.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Le président du comité a décidé que l'amendement dépassait les cadres de la résolution. Il est évident qu'il l'a fait parce que le genre des institutions visées, telles les coopératives de crédit, les caisses populaires et les sociétés prêteuses, a été précisé. Je pourrais m'engager dans une longue explication du pourquoi de cette restriction, dans laquelle entreraient les motifs mentionnés par le député de Crowfoot, parrain de l'amendement, mais je m'en abstiendrai, car je suis d'avis que les restrictions imposées par la résolution, écartent de fait, la possibilité d'un tel amendement.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter une autre idée. Je suis partiellement d'accord avec le ministre de l'Agriculture. La mesure mentionne certaines institutions financières telles les sociétés de fiducie, les sociétés prêteuses, les compagnies d'assurance et les coopératives de crédit; de ce groupe, le ministre pourrait désigner certaines sociétés. Mais, d'après la décision du président, l'amendement dépassait la portée de la résolution.

Il me semble que la controverse porte sur une question bien simple car, somme toute, le ministre peut toujours désigner les institutions et tout ce que le député de Crowfoot

ajoute à l'article, ce sont les mots «et autres institutions financières». Si le ministre des Finances ne tient pas à inclure certaines institutions, il ne les désignera pas; d'autre part, les institutions financières qui ne voudront pas être désignées pourront dire qu'elles ne tiennent pas à participer à cette entreprise. Ces mots de l'amendement ne modifieraient donc pas tellement le projet de loi. Ils élargiront peut-être les dispositions relatives au genre d'institutions que le ministre peut désigner. J'ai entendu dire par un député de ce côté-ci qu'on ferait peut-être ainsi une distinction injuste contre l'Alberta. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture se rendra compte, avec sa sagesse coutumière, de la distinction injuste à l'égard des succursales du Trésor du gouvernement de l'Alberta.

Une voix: C'est honteux.

M. Woolliams: Il se peut qu'il y ait d'autres institutions dans la province de Québec, vu que les coopératives de crédit sont nombreuses dans cette province. Par conséquent, comme le ministre peut toujours désigner les institutions financières—et c'était sûrement le but envisagé dans le projet de résolution—je demanderais à Votre Honneur de réfléchir sérieusement à ce que je viens de dire et d'infirmer la décision du président.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante:

La Chambre est saisie d'un appel à monsieur l'Orateur d'une décision rendue par le président du comité plénier conformément au paragraphe 4 de l'article 59 du Règlement. Lors de l'examen en comité plénier du bill nº C-111, le député de Crowfoot a proposé que l'article 1 du bill soit modifié comme il suit: «Que les mots «et autres institutions financières» soient insérés immédiatement après le mot «crédit» qui précède le mot «qui» à la 14e ligne de l'article 1er du bill.»

Il s'agit d'établir si l'amendement proposé dépasse la portée de la résolution. J'estime que si le texte proposé par le député de Crowfoot sous forme d'amendement n'élargit pas le sens des mots «institutions financières» utilisés à l'article 1 du bill, l'amendement est superflu. S'il en élargit le sens, il s'agit d'établir si l'amendement s'accorde avec les dispositions détaillées de la résolution qui précède le bill. A mon avis, quand une résolution qui précède un bill de finances énonce avec force détails la portée du bill, comme le fait celle-ci, il faut y aller avec beaucoup de prudence au sujet des amendements qui pourraient en élargir la portée.

Les députés voudront bien se reporter au commentaire 246 de la quatrième édition de Beauchesne, page 211; ils pourront lire ce qui suit au troisième paragraphe:

Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, *une fois pour toutes* (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions, et les réserves qui s'y rattachent.

Je dois dire aux députés que l'amendement proposé par le député de Crowfoot modifie les conditions et les réserves énoncées en détail dans la résolution approuvée par la Chambre avant la présentation du bill.

J'estime donc qu'il est de mon devoir de maintenir la décision rendue par le savant et sage président du comité plénier.

Et la Chambre de nouveau formée en comité:

Sur l'article 1—*Banque.*

● (6.00 p.m.)

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du bill nº C-111. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppéant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Selkirk (M. Schreyer)—L'agriculture—répercussions biologiques des ondes hertziennes sur les poulets; le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les communications—mesures de coopération avec la France dans la recherche spatiale et les satellites.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas de bills privés inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la Chambre passera donc à l'étude des bills publics.

LE CODE CRIMINEL

VISITES AUX OUVRIERS HABITANT LA PROPRIÉTÉ D'UNE COMPAGNIE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose la deuxième lecture du bill nº C-5, modifiant le Code criminel (logement fourni par la compagnie).

—Monsieur l'Orateur, il me paraît évident que, tant à l'échelon fédéral que provincial, le gouvernement reconnaît aux travailleurs le droit d'appartenir à un syndicat et, une fois qu'ils sont syndiqués et ont prouvé conformément aux lois fédérales et provinciales sur les relations ouvrières que le syndicat représente la majorité des travailleurs concernés, de négocier collectivement et de bonne foi avec la direction de l'entreprise qui les emploie.

La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et les diverses lois provinciales sur les relations ouvrières définissent les droits des travailleurs à se syndiquer. Je veux citer certains articles de la loi fédérale, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends ouvriers. Le paragraphe 1 de l'article 3 dit:

> Tout employé a le droit d'être membre d'un syndicat ouvrier et de participer à son activité.

Le paragraphe 1 de l'article 4 stipule:

> Sous réserve du paragraphe 2, nul employeur ou organisation patronale, nulle personne agissant au nom d'un employeur ou d'une organisation patronale ne doit participer à la formation ou à l'administration de syndicats ouvriers ni s'y ingérer ni lui apporter un appui financier ou autre.

Le nombre des employés syndiqués de toutes sortes, tant dans l'entreprise privée que dans les sociétés d'État se chiffrait à environ 2 millions vers la fin de 1968. Les relations syndicales patronales sont, à mon sens, satisfaisantes en général. J'admets que des grèves éclatent quelquefois. J'admets aussi que beaucoup de gens estiment les grèves trop nombreuses. Pour ma part, le nombre de journées perdues que causent les grèves dans une année, même en cette année où les grèves ont été plutôt nombreuses, est infime lorsqu'on le compare au nombre de journées perdues à cause du chômage—ce qui échappe au contrôle des ouvriers—des accidents de travail et de la maladie.

C'est dans ce sens, à mon avis, que la majorité des Canadiens ont voulu voir évoluer les relations syndicales patronales. La preuve c'est que nous avons présenté tout dernièrement ici une mesure accordant aux fonctionnaires fédéraux le droit d'association et même le droit de grève, droits dont jouissent depuis des années les ouvriers de l'industrie.

Ce bill, qui propose au fond une modification mineure à l'article du Code criminel portant sur la violation de propriété s'inspire du fait que, dans certains secteurs de notre société industrielle, le patronat hésite à

accepter ce qui est pour moi le but visé par le Parlement et les Assemblées législatives du Canada. Je pense aux ouvriers des régions reculées, surtout dans le Nord du Canada, qui sont employés dans les industries forestières, minières et sidérurgiques.

Que je sache, monsieur l'Orateur, il est arrivé, dans chaque province, que des travailleurs aient dû vivre, n'ayant pas d'autre choix, dans des cabanes aménagées sur la propriété des compagnies; dans bien des cas, la direction de la compagnie a souvent exercé un droit que lui conféraient les dispositions de tel article du Code sur la violation de la propriété pour déterminer et choisir ceux qui pouvaient visiter les travailleurs qui vivaient dans les maisons de la compagnie. J'en suis certain, les députés seraient surpris de savoir que la direction a fréquemment refusé l'accès à des organisateurs syndicaux qui voulaient entrer dans la propriété, non pas sur les lieux du travail, mais dans ces maisons où habitaient les travailleurs, pour les entretenir pendant leurs heures de loisir. En conséquence, je dirais que les objectifs manifestes de la loi ont été violés par les employeurs et par les représentants de la direction.

Sans aucun doute, le ministre des Forêts pourrait nous parler de différents cas semblables dont il a dû être témoin pendant qu'il dirigeait la Confédération des syndicats nationaux dans la province de Québec, alors qu'on lui aurait refusé, ainsi qu'à d'autres représentants syndicaux, l'accès à divers endroits de travail où il aurait pu s'entretenir avec les travailleurs. Je sais que le député de Skeena (M. Howard) pourrait parler pendant des heures des difficultés qu'ont rencontrées les représentants syndicaux qui ont voulu syndiquer les travailleurs de l'usine de Kitimat de l'Aluminum Company of Canada. Je sais que dans le Nord de l'Ontario les camps de mineurs et de bûcherons ont été interdits aux organisateurs de syndicats. Dans certains cas ceux-ci ont dû louer un hélicoptère pour leurs organisateurs et leurs membres parce qu'ils ne pouvaient se servir des routes des compagnies.

De semblables incidents se sont produits au Manitoba. Une centrale a été aménagée à Kelsey pour le réseau hydro-électrique du Manitoba. Il a fallu presque trois ans pour la construire et il se trouvait toujours de 1,000 à 3,000 travailleurs sur les lieux. Ce n'est qu'à l'achèvement de la centrale et à sa remise à l'Hydro que les syndicats de la construction ont pu parler aux ouvriers et les inviter à devenir membres de leur organisme pour qu'ils puissent obtenir leur accréditation et le droit à la négociation collective.

• (6.10 p.m.)

Or, quelles en ont été les répercussions? J'ai dans mes dossiers des déclarations faites sous serment par des travailleurs et portant que dans six mois ceux-ci ont travaillé pendant plus d'heures que la plupart des employés qui font une semaine de 40 heures de travail pendant toute une année. D'après des déclarations assermentées que je possède, ces ouvriers ont travaillé une moyenne de 100 heures et sept jours par semaine, six mois de suite; ils travaillaient parfois de 24 à 36 heures sans interruption et sans repos. Pourquoi faisaient-ils cela, monsieur l'Orateur? Pas parce qu'ils le voulaient, mais parce que la direction leur disait: «Si vous ne travaillez pas durant ces heures et dans ces conditions, vous serez congédiés». Je soutiens que n'importe quel syndicat aurait immédiatement empêché ce genre d'exploitation. Pourtant, les représentants des syndicats n'étaient simplement par autorisés à pénétrer sur les lieux.

Des situations analogues existent à Thompson, à l'installation de la société International Nickel. Comme cette société a la haute main sur plusieurs centaines de milles carrés de terrain dans cette région et, depuis environ deux ans, sur l'embranchement ferroviaire qui va de la ligne de la baie d'Hudson à son installation, elle a indiqué au National-Canadien ceux à qui ce chemin de fer pouvait vendre des billets et ceux à qui il ne pouvait en vendre.

Résultat? Durant presque trois ans, il était interdit aux dirigeants syndicaux, d'où qu'ils viennent, d'aller sur le chantier et de parler aux travailleurs. On m'a dit que, comme député, je ne pouvais aller à Thompson pour m'y entretenir, avec certains de mes commettants qui travaillaient là, sur les conditions de travail qu'ils devaient subir. Quand j'ai finalement pu y aller, on m'a dit que je ne pourrais pas y passer la nuit parce que l'administrateur municipal ne permettrait pas à des étrangers de demeurer sur le chantier pour la nuit. On n'a rien fait de concret tant que je n'ai pas dit à l'administrateur municipal qu'il avait beau téléphoner à la Gendarmerie, qu'il avait beau m'accuser de violation de propriété, que j'étais disposé à comparaître devant le juge et que, si l'on m'imposait une amende, j'irais en prison plutôt que de la payer. La compagnie me permit alors d'aller sur le chantier, mais non de m'y déplacer à ma guise. Je n'avais qu'à nommer ceux à qui je voulais parler, et on leur demanderait de venir me voir. Evidemment, quiconque serait venu me parler se serait retrouvé sans emploi le lendemain; ça, je le savais, la compagnie le savait et les ouvriers le savaient.

Cette situation durera tant que les employeurs auront le droit d'abuser la disposition du Code criminel concernant les intrusions illicites chez autrui. Je propose d'introduire dans ce projet de loi un simple amendement qui permettra aux personnes qui louent un logement ou qui occupent des locaux privés de recevoir les visiteurs de leur choix, y compris des syndicalistes qui veulent discuter avec les ouvriers le problème de l'appartenance à un syndicat.

Je ne dis pas que les ouvriers doivent être membres des syndicats. J'indique simplement que la législation fédérale et provinciale stipule que les ouvriers ont le droit d'appartenir à un syndicat s'ils le désirent. Si cette modification au Code criminel était adoptée par la Chambre, celle-ci mettrait fin à l'abus qu'on fait depuis longtemps de l'une de ses dispositions.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur le président, nouveau député, prenant pour la première fois la parole à la Chambre, je tiens à vous féliciter sincèrement de votre nomination comme président permanent. Il est évident que Votre Honneur est particulièrement bien qualifié pour cette grande tâche. Je félicite également monsieur l'Orateur suppléant de sa nomination et de la manière excellente dont il s'acquitte de ses nouvelles responsabilités.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de vous offrir, ainsi qu'au président des comités pléniers mes sincères félicitations.

[*Traduction*]

Le bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui soulève de nombreux problèmes. Je pense qu'il crée plus de problèmes qu'il n'en résout. A mon avis, son effet serait de créer la confusion dans une section claire et concise du Code criminel. Le bill dont la Chambre est saisie a pour but de modifier l'article 41 du Code, et voici le texte du paragraphe (1):

Quiconque est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel, comme celui qui lui prête légalement main-forte ou agit sous son autorité, est fondé à employer la force pour en empêcher l'intrusion par qui que ce soit, ou pour en éloigner un intrus, s'il ne fait usage que de la force nécessaire.

Le paragraphe (2) se lit comme il suit:

Un intrus qui résiste à une tentative, par quiconque est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel, ou par quiconque prête légalement main-forte à cette personne ou agit sous son autorité, de l'empêcher d'entrer ou tente de l'éloigner, est réputé avoir commis des voies de fait sans justification ni provocation.

La modification est la suivante:

(3) Sauf si un propriétaire est justifié d'agir ainsi en invoquant les clauses d'un bail qui garantit au locataire jouissance paisible des lieux, rien

au présent article n'est censé justifier un employeur de recourir à la force pour empêcher une personne d'entrer ou de rentrer dans une maison d'habitation ou immeuble dans lequel l'employeur y loge un employé, ou d'en sortir, ou d'en faire sortir une personne.

Tout d'abord, l'essence de l'article 41 du Code criminel est la protection contre les intrus et le contrôle des intrus par quiconque est en possession paisible d'un bien immeuble ou par quiconque prête légalement main-forte à cette personne ou agit sous son autorité. En résumé, le Code prévoit une extension des droits normaux à ceux dont la propriété est violée. Il étend la loi relative aux voies de fait pour l'appliquer à un intrus qui résiste à l'éviction.

Le bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui est une exception inutile à cette loi saine, qui est judicieusement conçue et convenablement rédigée. Une modification comme celle-ci jetterait la plus grande confusion dans les tribunaux. Il n'y a aucune raison de limiter le droit des employeurs, en tant que groupe, d'aider à l'éviction des intrus. Les employeurs, comme tous les autres citoyens, sont tenus d'obéir à la loi civile qui régit les propriétaires et les locataires. Elle relève de la compétence des provinces, en vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Si ce bill devenait loi, il serait interdit à un employeur de porter secours à un de ses employés qui lui demanderait de l'aider à expulser un intrus. Pour sûr, ce serait le comble de l'absurdité. Je me rends compte du motif humanitaire qui pousse le député de Winnipeg-Nord à proposer cette modification et je plains ceux qui éprouvent les difficultés dont il a parlé. Accéder au désir du député en apportant cette modification au Code criminel provoquerait, je crois, de fortes dépenses et beaucoup de frustration. Bien des innocents en souffriraient. Les tribunaux rendraient des ordonnances de non-lieu et cette partie du Code criminel ainsi modifiée deviendrait nulle à cause du doute et serait jugée non avenue. Cela donnerait lieu à des procès sans fin. Les rôles des magistrats dans tout le Canada comporteraient des sujets comme celui-là qui soulèveraient d'épineux problèmes d'interprétation.

• (6.20 p.m.)

Par exemple, les mots «jouissance paisible» peuvent revêtir des significations diverses; or j'ai parcouru le Code criminel sans y trouver la définition de «jouissance paisible». C'est un terme usité dans le droit commun anglais surtout en matière immobilière et dans les lois gouvernant les relations entre propriétaires et locataires. Il a une longue histoire mais j'estime qu'il ne s'applique pas au Québec où les rapports entre propriétaires et locataires sont régis par le Code civil et autres statuts. Un magistrat aux prises avec des mots qui ne sont pas applicables dans cette province chercherait une définition en pure perte. Ces mots n'ont pas de sens au Québec. Le but du Code criminel est de normaliser la loi pour tout le pays et non l'inverse.

La proposition du député de Winnipeg-Nord me semble humanitaire et je ne lui reporche pas ses idées ni ses propositions valables, mais je soutiens que la substance de sa mesure devrait, comme il convient, être soumise aux assemblées législatives des diverses provinces.

A ce moment de notre évolution constitutionnelle, l'adoption d'un bill de ce genre soulèverait la colère légitime des assemblées législatives provinciales. Je pense tout particulièrement à la grande province de Québec. On y verrait un empiétement injustifié dans un domaine provincial de législation. De toute manière, tout tribunal compétent l'annulerait probablement pour improbabilité et le déclarerait nul et non avenu pour incertitude.

Outre les arguments constitutionnels qui militent contre le bill, il semble aller à l'encontre de son but même, car il empêcherait un employeur serviable d'aider l'employé à chasser un intus. Cela pourrait arriver. Il n'est pas vrai que les employeurs et les employés soient toujours ennemis. C'est là une idée que semblent répandre les députés néo-démocrates. Mais croyez-moi, monsieur l'Orateur, il y a de nombreuses entreprises, florissantes et où règne l'harmonie—je songe en particulier à la Dominion Foundry and Steel d'Hamilton—au sein desquelles les relations entre la main-d'œuvre et la direction sont excellentes et où l'on n'a pas à craindre que l'employeur nuise à l'employé, puisqu'ils travaillent en association. C'est ce à quoi nous tendons. Nous n'essayons pas d'isoler les gens suivant des classes ni de créer des distinctions; rien n'est plus éloigné des vœux de la Chambre, j'en suis sûr. D'autre part, je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'a pas saisi les conséquences de sa proposition.

M. Woolliams: Oh, il est pas mal intelligent.

M. Gibson: A notre époque, alors que la violation de la propriété n'est pas rare parmi les empiétements sur les droits du citoyen, il est totalement impensable qu'on laisse un amendement aussi absurde et aussi incohérent se glisser dans le Code criminel. Le principe du bill est tout à fait inapplicable ici et le bill lui-même va à l'encontre de ses propres fins.

Il empiète sur les droits qu'ont les employés de se faire aider par leur propre employeur. Ne témoigne-t-il pas de la futilité de mots irréfléchis?

Si, durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, on permettait à la Chambre de consacrer une heure par semaine à entendre des discours de six députés qui ne parleraient pas plus de dix minutes chacun sur des sujets de controverse, je ferais observer en toute déférence, qu'on épargnerait beaucoup du temps qui est présentement gaspillé et qu'il en résulterait un débat plus intéressant. Plutôt que d'étudier des bills de cette nature à chaque heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, il serait préférable, à mon avis, d'accorder plus de latitude pour la discussion de sujets courants comme le bilinguisme et l'unité nationale, la libération de la procédure du Parlement des entraves démodées du passé, ou le principe de la mesure législative qui avait fait plus tôt l'objet de nos considérations. Si nous procédions ainsi, cette heure intéresserait beaucoup plus les députés et le public, et l'assistance augmenterait à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Peut-être le député voudra-t-il revenir au sujet du débat et formuler sa recommandation au comité de la procédure.

M. Gibson: Je comprends l'allusion. Les mesures comme celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui ne mènent nulle part. De telles idées sont surannées et hors de propos, et les débattre constitue une stupide perte de temps. Le contribuable ne nous paie pas pour traiter d'une mesure qui ne sera jamais adoptée et qui n'a jamais été destinée à l'être, comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'exprime donc mon sincère désir que cette mesure soit défaite parce qu'elle représente un mélange incohérent et diffus de mots et de phrases qui ne ferait que créer la confusion complète. Un vieil adage dit qu'un charbonnier est maître chez lui. C'est sûrement vrai, qu'il s'agisse d'un appartement loué, d'une roulotte, d'une maison, d'une tente ou d'une chambre d'hôtel. Dans chaque cas, le code pénal accorde une certaine protection à l'occupant, et l'unique résultat de l'adoption de la présente mesure serait de restreindre ces droits, ces droits et ces libertés qui sont à nous tous si précieux.

Rejetons donc ce bill et résistons cette fois encore à la tendance à restreindre le droit de chaque homme, dans une société juste, à être protégé contre les violations de propriété. Prenons dons bien garde de ne pas adoucir la loi sur la violation de propriété, expression dont le sens évolue d'une génération à l'autre. A notre époque technologique, avec la prolifération du matériel d'espionnage, ne devrions-nous pas donner à «violation de propriété» une définition plus large, en y incluant les violations injustifiées de la vie privée des gens? Nous ne pouvons, dans le contexte de ce débat, développer plus à fond cette thèse, mais restons sur nos gardes, afin de protéger le droit à la justice que, dans une société juste, sont en droit de réclamer tous les citoyens.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de terminer sur une note personnelle. Mon père a été ministre dans le cabinet King et dans le cabinet St-Laurent, de 1940 à 1949. (*Applaudissements*)

M. Bell: Qui était King?

M. Gibson: J'espère que vous me permettrez de dire combien je suis fier de marcher sur ses traces ici. (*Applaudissements*)

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je me réjouis de pouvoir compter sur l'appui de mes amis ce soir; c'est assez réconfortant, surtout quand on n'y est pas trop habitué.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le premier discours du député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) et j'aime l'attitude qu'il a adoptée à l'égard des bills privés. Il comprendra, après un plus long séjour parmi nous, que ces bills donnent l'occasion aux députés de s'exprimer sur des choses que laissent parfois de côté des gouvernements trop affairés. Je sais par expérience que peu de bills privés ont reçu l'assentiment de la Chambre des communes, mais beaucoup ont grandement influencé l'opinion publique et l'orientation du gouvernement. On doit un bon nombre de modifications à des résolutions et à des bills d'initiative parlementaire. Le député a dit que c'était gaspiller l'argent des contribuables que de débattre ces mesures. Dans le passé, nous avions l'habitude de lever la séance à 6 heures pour la reprendre à 8 heures. Aujourd'hui, nous siégeons jusqu'à 7 heures; il n'en coûte donc rien de plus au contribuable. Les députés vont toucher le même traitement qu'ils restent ici pour m'écouter ou qu'ils se retirent, et je constate que certains ne sont pas restés.

• (6.30 p.m.)

Somme toute, le député de Winnipeg-Nord veut dire que de nombreuses grandes entreprises canadiennes, surtout les sociétés minières et forestières, sont propriétaires des terrains sur lesquels sont bâties les maisons de leurs employés. Si je comprends bien, l'honorable député propose le bill parce que chacun

croit son domicile inviolable, que ce soit un appartement ou tout autre genre d'habitation. Les gens qui doivent travailler pour ces grandes sociétés louent des maisons bâties sur les terrains de ces sociétés, mais pour eux elles restent inviolables. L'honorable représentant se plaint de ce que les compagnies imposent certaines règles interdisant aux syndicalistes d'entrer dans leur propriété en vue de rendre visite aux employés afin d'organiser des syndicats.

A mon sens, chacun a le droit de recevoir n'importe qui chez soi en vue de discuter d'affaires personnelles ou autres, sans que quiconque puisse intervenir. Tout Canadien possède ce droit. L'honorable député soutient que les paragraphes 1 et 2 de l'article 41 du Code protègent tout le monde, sauf ceux qu'intéresse la mesure projetée. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) parle en réalité d'un cas analogue à celui d'un Esquimau et sur lequel la Cour suprême du Canada a statué.

Le député prétend qu'il y a une certaine discrimination quant aux droits de propriété et à la jouissance de ces droits dans le cas où une personne qui travaille pour une société de bois de construction ou pour une société minière est forcée de vivre dans les maisons appartenant à la société. Il dit que si cela fait partie d'un contrat entre employeur et employé, l'employé devrait jouir des mêmes droits que tout autre Canadien. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

Tout travailleur canadien a le droit de se mettre en grève et de réclamer l'arbitrage. Il y a longtemps que nous en convenons au Canada et mon parti approuve cette idée mais je pense, en vérité, que nous sommes arrivés à une étape du développement industriel de notre pays où un arrêt dans certaines industries désorganise toute l'économie de la nation. C'est pourquoi nous avons eu récemment le privilège d'entendre à la Chambre un de ces discours pleins d'effusion du ministre du Travail (M. Mackasey) qui exprimait son amitié pour tous les membres de tous les partis à la Chambre, déplorant le départ de certains d'entre eux lors des dernières élections. Il poursuivait en faisant remarquer qu'il avait pris toutes les dispositions nécessaires relativement aux deux grèves déclenchées sur les Grands lacs, qui avaient retardé les expéditions de céréales et coûté à la nation la perte de nos marchés, comme l'a reconnu le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin).

Traitant de la question du droit de grève et de son effet sur l'économie, j'ai été plutôt surpris de voir que certains membres du NPD de la province de la Saskatchewan, qui représentent des circonscriptions agricoles, étaient si silencieux, récemment, sur les problèmes qui gênent le transport des céréales. Peut-être sont-ils très intéressés par une élection complémentaire en Colombie-Britannique et ne veulent-ils pas rompre ou interrompre la pensée des travailleurs dont ils espèrent obtenir l'appui.

M. Perrault: C'est ce que l'on appelle prêter des arrière-pensées.

M. Woolliams: Pas du tout. Cette personne n'est pas encore à la Chambre des communes. Je sais que votre parti apprécie le fait d'avoir deux leaders à la Chambre des communes; il y a maintenant ce troisième, ce leader du déversoir, qui est l'un des plus grands interrupteurs de tous les temps. Il va garder ici l'habitude qu'il avait à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique. Je crois que c'est la raison pour laquelle on l'a placé à cette extrémité de la Chambre.

M. Perrault: Tout à fait à l'ouest.

M. Woolliams: Loin vers l'Ouest, c'est vrai. Mais je voudrais connaître sa position, car je sais que si on le laisse parler jusqu'à sept heures moins cinq il étouffera le bill.

Pour en revenir au bill lui-même, j'approuve la modification qu'il propose. Je la trouve excellente. Charbonnier est maître chez lui. Il y a donc contrainte lorsqu'un employeur est propriétaire du logement d'un employé et empêche les gens de venir lui parler du syndicat ou de l'organisation d'un syndicat. Le code renferme une disposition fort raisonnable concernant les gens qui se trouvent dans d'autres circonstances. A la page 87 de l'édition de 1959 du Code criminel du Canada de Crankshaw—je l'ai vérifié et je n'ai pas trouvé de modification concernant cet article—on peut lire:

> Rien n'empêche une personne à laquelle on n'a pas interdit l'accès des lieux de frapper à la porte d'un autre, mais dès l'instant qu'on lui demande de sortir, il est coupable d'intrusion illicite. Dans ce cas cependant l'occupant doit d'abord demander à l'intrus de vider les lieux, avant d'avoir le droit de porter la main sur lui pour le faire sortir, et même en cas de refus, il ne peut justifier l'emploi de la force que par la nécessité de renvoyer ledit intrus.

Le député de Winnipeg-Nord veut dire en réalité que si le président ou l'organisateur d'un syndicat vient trouver un employé qui demeure dans un endroit appartenant à la Compagnie, la police ou les responsables de l'entrepise peuvent lui interdire cette visite. C'est là, je crois, une discrimination qui affecte la jouissance paisible des lieux. Je félicite le député d'avoir proposé cette modification que je trouve excellente et saine du

point de vue constitutionnel. J'espère que nous voterons là-dessus et qu'elle sera adoptée.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part au débat sur ce bill, parce que j'attache autant d'importance aux relations entre les employeurs et les employés qu'à l'avenir du pays, et je pense que le fond de ce bill traite des relations entre employés et employeurs.

[*Traduction*]

Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui déclare que les négociations collectives sont un droit justifié des employés. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'elles vont à l'encontre de la vie en société. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de grèves, dans l'industrie et dans le service public, qui ont nui au gouvernement et au public. Mais cela met en lumière le défi qu'il faudra relever dans l'avenir dans le domaine des relations industrielles.

Il ne faut pas oublier que les négociations collectives défendent les droits des employés. Ce qui intéresse l'employeur, un homme d'affaires en général, ce sont les bénéfices et une plus grande productivité. Il peut lui arriver d'oublier que les salaires et les conditions de travail de ses employés laissent peut-être à désirer. Il est essentiel qu'il y ait des syndicats ouvriers. Il est essentiel aussi que les dirigeants des syndicats et des sections puissent communiquer avec les employés sur la propriété de leurs employeurs. Je dirais même qu'il serait presque acceptable que les employeurs encouragent leurs employés à se rencontrer sur la propriété de l'employeur.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je reconnais que l'association collective des employés est très importante pour la société canadienne. Toutefois, il ne faut pas exagérer en voulant donner des droits aux syndicats, surtout à la lumière de l'article 41 du Code criminel, qui se lit comme il suit:

41. (1) Quiconque est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel, comme celui qui lui prête légalement main-forte ou agit sous son autorité, est fondé à employer la force pour en empêcher l'intrusion par qui que ce soit, ou pour en éloigner un intrus, s'il ne fait usage que de la force nécessaire.

(2) Un intrus qui résiste à une tentative, par quiconque est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel, ou par quiconque prête légalement main-forte à cette personne ou agit sous son autorité, de l'empêcher d'entrer ou tente de l'éloigner, est réputé avoir commis des voies de fait sans justification ni provocation.

Monsieur l'Orateur, il est important, en traitant de cet amendement, de comprendre vraiment le sens de l'article 41 du Code criminel. Il ne faut pas oublier qu'en adoptant cet amendement, on ouvre la porte à quiconque veut aller voir un employé sur la propriété d'un employeur. Au fait, l'article I du bill se lit ainsi:

...un employeur de recourir à la force pour empêcher une personne d'entrer ou de rentrer dans une maison d'habitation ou immeuble dans lequel l'employeur y loge un employé,...

Il peut arriver que l'immeuble où l'employeur loge l'employé soit exactement sur le terrain où se trouve l'usine où se poursuivent l'exploitation minière ou les travaux de construction. Maintenant, il ne faut pas oublier l'élément de sécurité, ainsi que le droit de l'employeur de recevoir d'autres personnes que des membres d'un syndicat. Je suis tout à fait d'avis que les chefs de syndicats peuvent aller rencontrer les employés, surtout dans leur appartement ou dans leur «bunkhouse», comme l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a dit, mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres personnes que des syndiqués qui peuvent aller dans ces endroits. Il peut s'agir de personnes qui veulent déranger ou qui veulent créer des ennuis à la compagnie pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les associations collectives.

Pour cette raison, je ne puis appuyer cet amendement, parce qu'il devrait traiter spécifiquement de syndicats ou d'associations collectives.

• (6.40 p.m.)

[*Traduction*]

Comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) j'estime regrettable qu'un employé ne puisse recevoir un dirigeant syndical dans les locaux fournis par son employeur, surtout quand il est prouvé que les syndicats sont indispensables aux ouvriers. Cependant, cette modification ne vise pas d'une façon précise, à mon avis, la présence des dirigeants syndicalistes ou la tenue de réunions syndicales sur les lieux appartenant à un employeur. J'appuierais peut-être le bill s'il touchait précisément ce point, mais il ne le fait pas. On peut y lire ce qui suit:

...justifier un employeur de recourir à la force pour empêcher une personne d'entrer ou de rentrer dans une maison d'habitation ou immeuble...

C'est dire que si un employeur a un dortoir tout près de l'usine, il ne pourra y empêcher les intrusions illicites ou l'entrée de gens qui peuvent lui causer des ennuis. Je ne crois pas que cette position puisse se justifier. Je ne puis donc appuyer le projet de loi.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de faire quelques remarques sur le bill C-5.

Je dois tout de même avouer qu'après avoir écouté le discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), qui présente cet amendement, ma façon d'envisager ce bill—et c'est peut-être normal—a changé quelque peu.

Le député de Winnipeg-Nord a traité surtout des droits des syndicats, lesquels sont des droits réels. Il a parlé des cas où, par exemple, les dirigeants de compagnies décidaient, d'une façon injuste, que certains amis de leurs employés ne pouvaient pénétrer dans le logis temporaire de ces employés.

Il nous a donné aussi l'exemple de chefs syndicalistes qui, voulant aller rencontrer un groupe d'employés, n'ont pu le faire et ont été obligés, afin de pouvoir franchir les barrières de la propriété de la compagnie, louer un hélicoptère pour se rendre à destination.

Il est évident que je ne puis, à titre de représentant d'une circonscription où beaucoup de travailleurs peinent tout le jour à différentes tâches, contredire les principes énoncés par le député de Winnipeg-Nord.

Au contraire, je ne puis que les approuver sans réserve et dire que je ferai, de concert avec tous les députés, tous les efforts nécessaires pour améliorer le sort de nos travailleurs, de nos ouvriers, des gagne-petit, de ceux qui travaillent dans des conditions très difficiles, non seulement à longueur de journée, mais durant toute l'année.

Toutefois, il me semble que cet amendement en vue de protéger les droits des ouvriers et des travailleurs—amendement qui s'explique en principe—aurait dû faire l'objet d'un amendement dans les cadres d'une loi que je voudrais plus explicite que l'article 41 du Code criminel, lequel touche, d'une façon générale, au droit de propriété, droit qui est sacré pour tous les citoyens canadiens.

En lisant les notes explicatives du bill—notes explicatives qui ont dû être préparées par l'honorable député de Winnipeg-Nord—je vois qu'il ne s'agit pas—et c'est sur quoi j'ai fondé mon opinion avant de venir ici, aujourd'hui—de maisons ni de logements modernes loués à des employés, mais de dortoirs rudimentaires où logent les employés de compagnies ou d'entrepreneurs généraux.

Ces notes laissent également entendre que les employés ne peuvent recevoir des visiteurs, comme les personnes qui habitent des logements loués de la façon ordinaire.

D'autre part, si je me reporte aux paragraphes (1) et (2) de l'article 41 du Code criminel qui ont été cités par deux de mes préopinants, je constate que l'on insiste sur l'expression ou sur le sens de «propriétaire», d'une part, et de «locataire», d'autre part.

[M. Breau.]

On insiste aussi sur la «possession paisible» et, de plus, sur l'«intrusion» ou sur l'«intrus» qui, en résistant, est réputé avoir commis des voies de fait.

• (6.50 p.m.)

Il me semble qu'avant de comprendre ou d'essayer de comprendre cet amendement, il faut essayer de comprendre l'esprit de cet article, l'esprit de cette loi ou de ces lois qui protègent le droit à la propriété dans notre pays, et c'est en m'appuyant sur cette lettre de la loi et sur ce que je crois être l'esprit de cette loi que j'en suis venu à la conclusion que cet amendement, pour protéger le sort des ouvriers, devrait apparaître ailleurs qu'à cet endroit dans le Code criminel.

Lorsqu'on parle d'«intrus» ou d'«intrusion», pour en revenir à l'esprit de cet article 41, on pense à quelqu'un qui s'introduit quelque part sans y être autorisé. Par ailleurs, lorsqu'on pense à «intrusion», on pense à l'action de s'introduire sans droit dans une société, dans un emploi, dans un lieu quelconque. Nous savons également que, au Canada, personne—à moins d'être muni d'un mandat spécial—n'a le droit de passer sur la propriété d'un citoyen sans la permission de ce dernier.

Alors, comme je le disais tantôt, ce qui m'a frappé, c'est l'esprit de la loi, qui semble plutôt insister sur le fait de l'«intrusion».

Si je me reporte aux notes explicatives, on dit bien que ces dortoirs ne sont pas loués...

...de la façon ordinaire.

Je pense alors aux compagnies qui bâtissent de petites cabanes, de petits camps, qui peuvent être confortables temporairement, selon la saison, et qui ne sont pas loués. Les gens qui les habitent n'en sont ni propriétaires ni locataires. Le propriétaire, c'est la compagnie, c'est l'entrepreneur.

Je crois que nous devons normalement songer au respect de la propriété privée, qui est un principe de base dans notre politique et dans notre philosophie canadienne.

Il faut également, je crois, considérer le point de vue du propriétaire. Dans ces chantiers, d'ordinaire, il y a des dangers de toutes sortes, des abus de toutes sortes, pour les humains.

Il faut aussi considérer l'aspect de la sécurité.

C'est pourquoi, dans la plupart des cas, comme nous le savons tous, le propriétaire

des bâtiments, l'entrepreneur, la compagnie, édictent des règlements afin d'assurer le respect de l'ordre sur leur propriété.

Il y a aussi, et c'est normal,—tout en respectant les droits des ouvriers—le fait que l'entrepreneur, le propriétaire, la compagnie, songent aussi et toujours à l'efficacité du travail, à la bonne marche et aux résultats.

Il y a aussi des raisons de bien-être et d'hygiène, mais j'en ferai grâce à la Chambre.

Il y a aussi le principe de l'ordre. L'entrepreneur doit mettre des règlements en vigueur, afin que l'ordre général soit respecté sur ses propriétés.

Je pense en ce moment à certains faits dont j'ai été témoin, que j'ai même vécus, dans la région de la province de Québec d'où je viens et, notamment, dans le nord du Québec.

Je me souviens qu'il y a quelques années, tous nos concitoyens avaient le regard dirigé avec intérêt vers les grands chantiers de Labrieville, administrés par un propriétaire qui était le gouvernement du Québec. Ce gouvernement était aussi un entrepreneur qui devait respecter les droits des ouvriers. Lors de la construction du barrage de la rivière Bersimis, des règlements sévères étaient appliqués. Ce n'était pas tous les citoyens du Québec ou du Canada, ce n'était pas n'importe qui qui pouvait franchir les barrières, même le long de la route de 85 milles qui reliait Forestville à Labrieville.

Je songe aussi aux chantiers de construction du barrage, au Lac Cassé, situés à peu près dans la même région, et à tous ces travaux de «débroussage», de nettoyage de rives, de rivières et de cours d'eau qui ont été exécutés à l'occasion de la construction de ces barrages. L'entrepreneur devait construire des dortoirs rudimentaires pour un temps plutôt court, qui se limitait à l'été, d'ordinaire. Eh bien, je dis qu'il doit y avoir des règles d'ordre très sévères et que la justice doit être respectée.

Il en est de même pour les camps d'entrepreneurs forestiers. Chez nous, dans ma région, à tous les ans, plusieurs camps sont des dortoirs rudimentaires. C'est dans ces camps rudimentaires que des étudiants, des jeunes hommes vont, pendant l'été, pendant la belle saison, faire des travaux de sylviculture. C'est à des chantiers, à des travaux de ce genre que j'ai songé, en lisant ce projet d'amendement.

Mais j'ai aussi pensé à une question de juridiction, qui est très importante et qui ne vient pas, je pense, à l'encontre du droit des ouvriers et des travailleurs. Ceci, me suis-je dit, ne relèverait-il pas de l'autorité provinciale? D'ailleurs, je sais que divers ministères provinciaux, dont ceux du Travail, de la Santé, des Forêts, ont préparé des règlements et se soumettent à certaines lois spéciales en ce qui concerne l'aménagement de ces camps, à la protection de l'ouvrier et du travailleur et la tenue des dortoirs rudimentaires dont il est question dans les notes explicatives.

Il y a aussi une chose que tout le monde sait et que je me permets de rappeler ici. Lorsqu'on parle de Constitution, de juridiction, soit du gouvernement fédéral, soit des provinces, on pense toujours à cet Acte de l'Amérique du Nord britannique et à cet article 92, qui dit que dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur certaines matières et, entre autres, je vois au paragraphe 13 de cet article 92 qu'elle a le droit de légiférer sur «la propriété et les droits civils». Il s'agit ici de droit criminel, mais au Québec, comme on le disait tout à l'heure, il existe une législation particulière relative au droit civil.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expiré. Avec le consentement de la Chambre, nous allons reprendre les travaux interrompus à six heures.

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude du bill n° C-111, modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson).

M. le président: Comme il est maintenant sept heures, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Burton: Monsieur le président, je voudrais formuler quelques remarques sur l'article 1 du bill et sur certains propos tenus au cours du débat sur cet article. J'ai observé avec intérêt le comportement et l'attitude du gouvernement à l'égard de la mesure à l'étude. Certains d'entre nous sont plutôt nouveaux à la Chambre et étrangers à ses habitudes, mais je dois ajouter que nous ne sommes pas assez nouveaux pour ne pas discerner la nature de

certaines choses qui ont été faites et la méthode utilisée pour traiter de certaines des questions soulevées au sujet de la mesure sur le crédit agricole.

Les réalisations du gouvernement, quant à certaines de ces questions, sont plutôt décevantes. Cela m'a frappé qu'à l'étape de la résolution l'opposition s'intéressait à plusieurs questions touchant les mesures à venir, et on nous a dit: «Finissons-en avec cette résolution et passons au bill, nous règlerons toutes ces questions alors». Puis nous sommes arrivés à la deuxième lecture du bill, et l'on a répondu la même chose à nos questions, savoir: «Adoptons la deuxième lecture et étudions le bill en comité; nous règlerons alors certaines de ces questions». Nous voilà à l'étape de l'étude en comité, nous posons encore des questions, mais on ne nous donne pas les renseignements que nous demandons.

Si nous ne recevons pas les renseignements qui nous intéressent, c'est peut-être simplement parce que le gouvernement ne les possède pas lui non plus. Si la Chambre examinait un projet de loi entièrement nouveau, nous ne pourrions attendre du gouvernement qu'il ait élaboré en détail tous les éléments concernant l'administration et nous lui accorderions une certaine latitude pour lui permettre d'organiser son affaire. Mais en réalité nous sommes en présence d'un programme vieux de 23 ans, puisqu'il remonte à 1945, comme le ministre l'a signalé. Or, depuis l'hiver dernier, il était devenu évident que certains changements s'imposaient et que la loi devrait être modifiée. Mais il semble qu'un grand nombre de problèmes demeurent en souffrance.

A force d'indiscrétions, l'opposition est parvenue à obtenir quelque information du gouvernement. Si certains membres du gouvernement trouvent à redire à la longueur du débat sur cette question, je leur ferai simplement remarquer que s'ils avaient insisté pour qu'on s'occupe un peu plus des travaux préparatoires à ce bill, l'étude du projet ne serait peut-être pas aussi longue. Ils devraient en parler au ministre.

On a beaucoup discuté de l'étendue de la définition du mot «banque» qui désignera les institutions habilitées à agir en tant qu'organismes de prêt, aux termes de cette loi. En ce qui concerne les coopératives de crédit, les caisses populaires et les sociétés de prêt et de fiducie, le ministre a signalé, si je l'ai bien compris, qu'il leur suffirait de poser leur candidature et qu'ensuite, c'est à lui qu'il appartiendrait de leur indiquer à quel titre elles pourraient consentir des prêts en vertu de la loi. Je trouve cela pour le moins étrange. Pourquoi ne pourraient-elles automatiquement agir comme institutions de prêt aux termes de la loi sans qu'il faille accomplir cette petite formalité supplémentaire qui n'est pas vraiment utile? Selon moi, il y a tout lieu d'examiner très attentivement certaines de ces institutions avant de les reconnaître comme organismes prêteurs. Voilà pourquoi j'ai déjà posé des questions au sujet de cette mesure. Je constate que les consultations avec ces organismes ont été très limitées. J'ai cité l'exemple d'un établissement dont je connais certains directeurs qui n'avaient pas la moindre idée, m'ont-ils dit, de ce qui se passait au sujet du programme et qui n'avaient pas été consultés.

Le ministre a dit au député de Crowfoot que si la division de la Trésorerie d'Alberta voulait agir à titre d'organisme prêteur, elle le ferait savoir. Je trouve cela plutôt curieux. Si on n'a pas la chance de consulter, comment agir à bon escient? J'ai aussi demandé quel critère présiderait à la désignation d'un organisme comme prêteur. Je n'en distingue aucun, J'ai exposé tantôt—je refère le ministre à mes commentaires—certaines raisons qui motiveraient ces critères. On peut facilement prouver que des institutions conviendraient très bien, du point de vue administratif, comme services de prêt; mais je doute sérieusement que ce soit le cas au sujet de certaines autres organisations qui pourraient demander à être habilitées. Le ministre devrait être prêt à discuter la question plus à fond.

J'ai demandé aussi s'il allait y avoir une coordination ou une intégration de tout programme de prêt en vertu de cette loi. J'ai demandé quelle formule on emploierait et si on avait mis sur pied un programme cadre, que les organismes prêteurs devraient respecter. Rien ne semblait l'indiquer. C'est une lacune, à mon sens. Cela pose un problème réel. On est vraiment en droit de se demander ce que certaines nouvelles institutions vont faire? Elles vont certes protéger leurs intérêts en prêtant de l'argent, et elles n'ont vraiment guère à s'inquiéter, protégées qu'elles sont par une garantie du gouvernement.

Le député de Mackenzie a apporté cet après-midi un argument de poids en signalant qu'une personne pourrait faire une demande à la Société du crédit agricole, voir cette demande refusée, s'adresser alors à l'un de ces organismes de prêt et obtenir un prêt couvert par la caution et la garantie du gouvernement. Un programme non coordonné comme

celui-là pourrait avoir de sérieuses répercussions sur les structures agricoles. C'est une question dont doivent sûrement se préoccuper les députés dans l'étude de ce bill.

• (8.10 p.m.)

Le paragraphe (2) relève d'un domaine qui nous intéresse le plus à ce sujet; il s'agit de l'article 1(2) qui étend la portée de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles aux achats de terres, quand ces achats visent à agrandir l'exploitation agricole d'un propriétaire terrien. En réponse à des questions du député de Saskatoon-Biggar à ce sujet, le ministre a dit que la Société du crédit agricole pourrait s'occuper de ces prêts plus facilement de cette façon. Comme le signalait le député de Saskatoon-Biggar, ce n'est pas plus facile de faire passer ces demandes par des organismes de prêts. On doit affronter des actes authentiques, des honoraires, des frais d'estimation, tout comme dans le cas de la Société du crédit agricole. D'autre part, on reconnaîtra, je pense, que la loi sur la Société du crédit agricole comporte des lacunes à l'heure actuelle en ce qui concerne les demandes de ce genre. Je dirai au ministre, et il y a certainement pensé, qu'on pourrait très facilement porter remède à ces difficultés particulières en apportant les modifications voulues à la loi sur le crédit agricole, lorsque le bill modificateur sera discuté.

Il peut sembler à des députés, au premier abord, qu'étendre la loi sur les prêts aux améliorations agricoles à l'achat de terres est en soi une bonne chose, mais la mesure me paraît soulever des difficultés graves. Premièrement, elle mine l'efficacité de la Société du crédit agricole, société qui a essayé de procéder dans les cessions de terres et dans la mise sur pied de fermes individuelles, d'une manière rationnelle et économique. Elle peut n'avoir pas réussi dans tous les cas, mais il me semble que sa politique et son activité tendaient vers ce but, et on doit la louer de ce qu'elle a accompli dans ce sens. Pour moi, étendre l'application de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles à l'achat de terres neutralisera ou contrecarrera une partie de l'excellent travail accompli à cet égard par la Société du crédit agricole.

Je pense aussi qu'étendre l'application de cet aspect particulier de la loi entraînera plus de pressions sur les prix des terres et les députés connaissent, j'en suis sûr, certains problèmes qui en résulteront. Cela aidera également ceux qui sont déjà en meilleure posture financière, car il saute aux yeux des députés, j'en suis convaincu, qu'une personne qui ajoute une parcelle de terrrain à une ferme déjà existante n'a certainement pas les mêmes frais à payer qu'une autre qui établit une exploitation agricole pour son propre compte. La tendance au dépeuplement rural en sera encore accentuée, ce qui ne saurait se justifier dans bien des cas.

Nous devons donc à la Chambre nous préoccuper, je crois, de l'avenir de l'industrie agricole. Il nous faut considérer jusqu'où une telle mesure entraînera l'agriculture et les gens qui s'y adonnent. Elle sera préjudiciable à l'industrie, je pense, et on pourrait prévoir la disposition voulue pour les additions aux fermes en vertu de la loi sur la Société du crédit agricole, lorsque ce bill sera étudié un peu plus tard au cours de la session.

Je voudrais donc proposer l'amendement suivant:

Que l'article 1 du bill soit modifié par la suppression du paragraphe 2.

Le paragraphe 2 est la partie de l'article qui figure au haut de la page 2 du projet de loi. Je veux assurer au comité qu'en proposant cet amendement, je n'ai aucunement l'intention d'empêcher les cultivateurs d'étendre leur exploitation agricole, car je me rends compte que la chose serait souhaitable, mais je prétends qu'au lieu d'agir en vertu de cette loi, ce qui pourrait avoir des effets préjudiciables, il serait préférable de le faire en modifiant la loi sur le crédit agricole. Je recommande donc cet amendement aux députés.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, nous voudrions que cet amendement soit rejeté parce que nous estimons qu'en faisant entrer dans le cadre de la loi l'achat de parcelles de terrain, aux conditions fixées aux articles subséquents, la limite maximum de $25,000 par exemple, autrement dit, en permettant un prêt supplémentaire de $10,000 pour une terre, on apporte à cette loi une nette amélioration. Voilà pourquoi nous voulons que l'amendement soit rejeté.

M. Woolliams: Le ministre pourrait-il nous expliquer en quoi consiste ce nouvel amendement? Je n'ai pas bien suivi, mais je suis sûr que le ministre a compris, lui, car il était si sûr de son fait.

L'hon. M. Olson: C'est un amendement très simple en réalité. Le député a proposé de rayer le paragraphe (2) de l'article 1.

M. Woolliams: Et le député n'a-t-il rien proposé pour le remplacer?

L'hon. M. Olson: Il aurait pour effet de supprimer la disposition de la nouvelle loi qui permettrait aux banques d'accorder des prêts garantis par le gouvernement aux fins d'achat de parcelles de terrain. C'est pourquoi nous ne l'acceptons pas.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. Burton est rejeté par 4 voix contre 82.)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2.

M. Horner: Monsieur le président, je voudrais dire un mot ou deux sur l'article 2. L'article 1 a fait l'objet d'une discussion très longue et très instructive et l'on a peut-être tout dit sur l'article 2.

• (8.20 p.m.)

Je m'interroge sur certaines dispositions de l'article 2, surtout celles qui ont trait aux taux d'intérêt. La nouvelle loi sur les banques et les taux d'intérêt sont maintenant soumis à des conditions concurrentielles. Depuis environ six mois, nous avons constaté les effets de la concurrence sur les taux d'intérêt et sur les emprunts en général.

Depuis quelques années, les divisions de la Trésorerie en Alberta ont joué un rôle énorme, monsieur le président, dans la concurrence entre les banques. Il m'a semblé, à la lecture de la résolution qui a précédé le bill, que le ministre voulait, de façon générale, élargir le champ d'action des institutions de prêt. S'il en est ainsi, je suis déçu qu'il en ait exclu les divisions de la Trésorerie de l'Alberta qui ont fortement contribué au maintien de la concurrence entre les banques dans la province. Je vois le ministre de l'Agriculture applaudir, geste que l'on peut interpréter comme un compliment à l'endroit des divisions du Trésor de l'Alberta. Cependant, il s'y prend un peu tard.

Je n'ai jamais particulièrement appuyé le Crédit social, parti dont il était membre, monsieur le président, mais je serais le premier à reconnaître les bonnes idées de ceux qui se sont opposés à moi dans le passé. Une des meilleures choses que le premier ministre actuel de la province d'Alberta et son prédécesseur aient faites pour la province fut d'exhorter ses divisions du Trésor à faire concurrence aux banques.

J'ai également été très déçu d'entendre plus tôt le ministre me dire qu'il n'y a pas eu de consultations ces derniers mois avec les divisions du Trésor qui ont aidé de façon importante à financer les cultivateurs dans les régions rurales de l'Alberta. J'ai été d'autant plus déçu que cet honorable représentant, qui a traversé le parquet de la Chambre des communes—franchi une ligne imaginaire, pour ainsi dire—a si vite changé. Il a abandonné ses anciens idéaux pour le poste prestigieux de ministre de l'Agriculture. Il a brûlé tout ce qu'il avait adoré, il a abandonné les cultivateurs avec lesquels il a fait jadis ses campagnes électorales dans l'Alberta. Je plains ces cultivateurs, monsieur le président.

Au cours de ce débat, monsieur le président, nous avons essayé de fixer une formule pour établir les taux d'intérêt au cours des années à venir. Si nous tenions tellement à prévoir une formule dans le projet de loi, c'est que nous avons assisté à la grande transformation d'un homme qui a fait campagne à travers le pays au nom des agriculteurs en disant qu'un taux d'intérêt de 2 p. 100 était suffisant.

Ce sont ces requins, les compagnies de fiducie, qui ont adopté la politique du crédit social, monsieur le président. Elles ont entretenu cette conception de l'argent libre de dette. Elles ont dit qu'elles prêteraient à des taux peu élevés pour permettre aux agriculteurs de financer leurs opérations. Les députés ont mis en doute l'intelligence de l'opposition. Cependant nous avons vu ce député oublier ses préoccupations et son plaidoyer en faveur de taux d'intérêt peu élevés pour les agriculteurs et dire que nous devions accorder au ministre des Finances ou au gouvernement libéral le droit d'établir les taux qu'il considère justifiés.

Le ministre hoche la tête. Comme le ministre des Finances se trouvait à la Chambre l'autre soir, je lui ai demandé ce qu'une charte représentait pour une banque. Lui accordait-elle une certaine valeur? Le ministre a cité un ancien gouverneur de la Banque du Canada, et, pour ma part, monsieur le président, j'aimerais aussi citer ce qu'un ancien gouverneur a dit quant à savoir si une charte rendait une banque semblable à un service public. Voici ce qu'a dit M. Coyne au cours de l'interrogatoire serré qu'il a subi à la réunion du 3 mars 1966 du comité des finances, du commerce et des questions économi-

ques, comme en fait foi la page 92 du rapport du comité:

Il est certain qu'une banque ne peut pas prendre chacune de ses décisions en ne considérant que le profit immédiat. Elle doit pourvoir à l'expansion future de son commerce et à l'intérêt de ses clients. Une banque ne peut pas être florissante à moins que ses clients ne le soient aussi. Un tel commerce doit, à mon avis, avoir à cœur le bien de la région...

Je veux parler ici de régions qui s'adonnent à l'agriculture.

...qu'il dessert; ceci s'appliquerait encore plus à une banque régionale qu'à une banque répartie par tout le pays sans lien spécial avec aucune localité en particulier.

Bref, monsieur le président, cet ancien gouverneur conseillait à la banque de surveiller étroitement le secteur de l'économie et la région qu'elle desservait. Une banque doit le faire en acceptant sa charte.

J'ai des réserves à faire au sujet des institutions parabancaires, les sociétés de fiducie. La loi mentionne les sociétés de prêt; j'ai été tenté de dire «les requins de la finance», mais je ne voudrais parler de rien qui n'est pas dans la loi elle-même. Ces sociétés de prêt seront habilitées aux fins de la loi et pourront consentir des prêts. Je n'hésite nullement à inclure les succursales du Trésor en Alberta parce qu'elles desservent déjà un secteur particulier de notre économie. Le ministre peut sourire avec suffisance.

L'hon. M. Olson: Il est prêt à répondre immédiatement.

M. Horner: Le ministre n'a vraiment pas répondu à la question concernant la charte d'une banque. Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre des Finances sa définition de la charte d'une banque, et il a déclaré qu'une banque devait accepter le taux officiel d'escompte fixé. C'était effectivement sa réponse.

Avant-hier soir, j'ai déclaré à la Chambre que le gouvernement est le siège du pouvoir. Nous nous sommes montrés très scrupuleux dans nos relations avec les institutions bancaires du pays. Nous avons interdit la mainmise étrangère sur une certaine banque au pays uniquement parce que nous voulions proclamer qu'à tout jamais les banques du Canada travailleraient à l'avantage général des Canadiens. Le ministre de l'Agriculture et celui des Finances soutiennent que les taux d'intérêt ne sauraient être trop bas au risque de voir les banques refuser des prêts. Ils prétendent qu'ils ont les mains liées et qu'ils doivent accepter le taux établi par les banques.

• (8.30 p.m.)

J'avoue que l'intérêt que je manifeste à l'égard de cette affaire peut être dicté par mon intérêt personnel envers l'agriculture. Je suis un cultivateur sérieux et je m'inquiète de la situation catastrophique à laquelle l'industrie fait face actuellement. A la suite de notre récolte médiocre, je ressens peu d'enthousiasme à l'égard de ce projet de loi. Je participe à un débat sur cette mesure qui cherche à hausser les taux d'intérêt, que l'industrie agricole doit payer. Cette perspective ne m'enchante guère au contraire de certains députés ministériels. Ils ont souri toute la soirée.

Une voix: Ils rient à qui mieux mieux.

M. Horner: Il faut absolument dire aux banques que leurs chartes sont des privilèges. M. James Coyne, ex-gouverneur de la Banque du Canada, et l'inspecteur général des banques ont tous deux déclaré en comité qu'ils considéraient les banques comme des organismes que l'on peut presque qualifier d'utilité publique. S'il en est ainsi, le gouvernement qui en a le pouvoir devrait dire aux banques: «Vous êtes priées de collaborer de bon cœur avec l'industrie agricole et de lui prêter de l'argent au taux d'intérêt le plus bas possible». C'est alors seulement que notre garantie aura quelque valeur. Le ministre hoche la tête. Pas plus tard qu'avant-hier, il disait qu'en ce qui le concerne, la garantie que le gouvernement donne aux banques signifiait que les cultivateurs devraient payer 1 p. 100 de moins d'intérêt. J'ai ensuite essayé d'apprendre de la bouche du ministre des Finances ce qu'il pensait qu'une charte de banque représentait aux yeux d'une banque et si les banques étaient obligées de prêter de l'argent à 1 p. 100 de moins que le taux courant. Je n'ai pas réussi à lui faire cracher ce qu'il pensait qu'une charte représentait pour une banque. Je n'ai pu que conclure qu'il était tombé aux mains des banques.

Une voix: Non.

M. Horner: Il avait plus ou moins accepté leurs idées.

Une voix: Honte.

M. Horner: Je ne dirai pas qu'il était comme un jouet entre les mains des banques à charte, mais presque. (*Exclamations*)

C'est l'impression qu'il a laissée. Le ministre de l'Agriculture veut sans doute dire: «Non, ce n'est pas vrai». Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances devrait peut-être prendre la parole, car le ministre des Finances lui-même n'est sûrement pas à

la Chambre. La semaine tire à sa fin et c'est aujourd'hui son jour de congé. Les ministres dont relèvent les questions financières sont tenus d'être à la Chambre au début de la semaine. Le ministre de l'Agriculture doit y être à la fin de la semaine. Le cabinet actuel travaille trois jours par semaine. Le ministre de l'Agriculture sait sûrement, comme je le sais moi-même et comme le savent tous les cultivateurs, que, d'un bout à l'autre du pays, jusqu'aux coins les plus éloignés de Terre-Neuve, les cultivateurs travaillent 16 heures par jour et sept jours par semaine. Or, le premier ministre a l'effronterie de dire que le ministre de l'Industrie et du Commerce, porte-parole de la Commission du blé, ne peut être présent à la Chambre que trois jours par semaine. C'est bien une semaine assez longue pour lui. Le ministre de l'Agriculture aussi ne peut être présent à la Chambre que trois jours par semaine. Si quelqu'un ose poser une question à propos de l'agriculture un jour où le ministre de l'Agriculture n'est pas censé être à la Chambre, le premier ministre dira: «Cette question peut sûrement attendre à demain. Le ministre sera ici demain.» Je dis que c'est mépriser l'agriculture.

M. Woolliams: Ou toute autre industrie.

M. Horner: Le gouvernement a inscrit au *Feuilleton* quatre mesures législatives qui augmentent les taux d'intérêt que les agriculteurs devront acquitter. Aucune n'explique clairement comment les taux seront augmentés. Nous avons posé de nombreuses questions; nous avons demandé au ministre s'il a choisi une formule, mais il a évité de se compromettre et a paru mal à l'aise. Nous avons bien cru l'avoir coincé une fois, lorsqu'il a déclaré que le taux ne dépasserait pas de plus d'un pour cent le taux que le gouvernement acquitte pour les emprunts de premier ordre. C'était il y a trois ou quatre soirs, mais il est moins affirmatif depuis. Il n'y a pas longtemps il a laissé entendre que le taux d'intérêt fluctuerait trimestriellement ou qu'il y aurait peut-être deux taux d'intérêt. Je suppose que l'un se fondera sur le taux payé pour les emprunts à long terme du gouvernement et l'autre sur le taux pour les emprunts à court terme. Je ne l'affirmerais pas parce qu'il ne nous a rien dit.

Nous avons fait preuve de bonne volonté pour pousser l'adoption de ce bill. (*Exclamations*)

L'autre jour nous avons demandé au gouvernement de présenter sans délai la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Le ministre opine de la tête. Or que faisons-nous demain? Nous étudions des crédits, et pas ceux de l'agriculture.

[M. Horner.]

L'hon. M. Olson: Il nous reste du temps ce soir.

M. Horner: Dans la mesure où cela me sera possible, je ferai de mon mieux pour que ce bill soit adopté ce soir. (*Exclamations*) Oui, je vois que les députés m'approuvent sans réserve. Ils frappent sur leurs bureaux.

C'est à cette fin que je propose l'amendement suivant:

> Que l'article 2 soit amendé par la suppression des mots qui suivent «simple» à la ligne 41, et par l'insertion de ce qui suit: «à un taux d'intérêt de un demi pour cent au-dessus de la moyenne trimestrielle des emprunts à court terme du gouvernement, sans dépasser 7 p. 100 par année.»

Comme on le verra, nous constatons que les taux d'intérêt n'ont cessé d'augmenter de façon régulière depuis que le gouvernement a supprimé le plafond. Qu'on ne vienne pas nous appeler des ultras. Si l'amendement est accepté, le taux d'intérêt fluctuera jusqu'à un maximum de 7 p. 100, soit 2 p. 100 de plus que l'ancien taux d'intérêt établi par cette loi. Personne ne pourra nous accuser de ne pas être généreux envers les banques. Si le ministre repoussait notre amendement, cela reviendrait à dire: «Je ne me soucie pas trop de l'industrie agricole».

Le rapport du Conseil économique dit que notre industrie agricole a besoin de capitaux. Nous avons donné libre cours à notre imagination en nous efforçant, dans notre amendement, de rémunérer convenablement les banques pour les prêts agricoles. Pour que ce bill soit applicable en pratique, les banques doivent pouvoir demander le taux d'intérêt élevé en vigueur depuis que le gouvernement a supprimé l'ancien plafond du taux officiel d'escompte fixé à 6 p. 100.

D'après les statistiques et les renseignements que j'ai obtenus de la Banque du Canada, le taux actuel sur les billets de 182 jours est actuellement de 6¼ p. 100. Cela signifie qu'aux termes de notre amendement, les banques pourraient réclamer un pourcentage de 1¾ de plus qu'elles ne pouvaient le faire lorsque la loi s'est abrogée le 30 juin. Le ministre ne peut donc prétendre que notre amendement ne permettra pas à la banque de réaliser assez de gains et que par conséquent, il n'y aura pas suffisamment d'argent disponible pour l'agriculture.

Il a des sources de renseignements que je ne possède pas. Il sait ce que veulent les banques. Il s'est entretenu avec leurs dirigeants, mais il ne nous l'a pas dévoilé. Il s'est entretenu avec les institutions financières; il sait ce qu'elles veulent. S'il peut déclarer ici que cet amendement, une fois adopté, fera monter le taux d'intérêt, je serai le premier à

retirer l'amendement. De ce côté-ci, nous avons cru, à cause de la volte-face récente du ministre à propos des taux d'intérêt, que nous ne pouvions, faute de certaines garanties, lui donner carte blanche. L'autre jour, j'ai essayé d'obtenir des assurances du ministre, mais je n'ai pas réussi. A défaut d'assurances de la part du ministre ou de son collègue, nous avons cru devoir fixer un maximum de frais. Nous avons rédigé cet amendement avec soin, en nous rappelant que le plafond devait être assez élevé pour encourager les banques et les autres institutions de prêt à prêter aux agriculteurs.

• (8.40 p.m.)

J'espère que le ministre n'usera pas d'arguments de défense ou d'appels au Règlement pour contester la validité de l'amendement. J'espère qu'il traitera du point que j'ai soulevé. Je le répète, si le taux d'intérêt auquel il songe est inférieur à celui que nous proposons, je m'empresserai de retirer l'amendement et d'appuyer l'article à l'étude.

L'hon. M. Olson: Permettez-moi de préciser que cet amendement est inacceptable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il changerait le concept d'un taux prescrit qui nous permettrait de conclure des ententes avec les banques et autres institutions, en vertu desquelles le plus d'argent possible serait mis à la disposition des intéressés.

Ensuite, il faudrait s'entendre sur le sens de l'expression «à court terme». Des bons du Trésor à échéance de 90 jours? A échéance de 180 jours? Des obligations qui ont été émises? Le député de Crowfoot sait fort bien que s'il songe à des bons du Trésor à échéance de 90 jours...

M. Horner: J'aimerais rappeler au ministre que j'ai parlé précisément de bons de l'État à échéance de 180 jours. C'est ceux-là que j'ai mentionnés, et je crois avoir parlé assez fort pour qu'il m'entende.

L'hon. M. Olson: Malgré tout le respect que je dois aux intentions du député, ce n'est pas ce que l'amendement dit. L'amendement renferme l'expression «à court terme», et l'on ne peut consigner par écrit dans la loi l'interprétation qu'en donne le député à moins qu'il ne l'y inscrive lui-même en termes précis, ce qu'il n'a pas fait.

M. Horner: Le ministre invoque-t-il le Règlement ou répond-il aux discours prononcés sur l'amendement?

L'hon. M. Olson: Nous ne mettons pas en question le bon ordre...

M. Horner: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne m'adressais pas au ministre, mais à la présidence. L'honorable représentant fait-il un rappel au Règlement ou traite-t-il de l'amendement lui-même?

M. le vice-président: Je pense que la présidence devrait d'abord lire l'amendement, après quoi, le ministre de l'Agriculture pourra prendre la parole. Je devrais peut-être signaler que l'amendement renferme une allusion au mot «at». Le mot «at» ne figure pas à la ligne 42, mais à la fin de la ligne 41.

L'hon. M. Olson: Je disais donc que, qu'on puisse ou non donner une définition assez précise de «à court terme», le gouvernement estime qu'il faut prescrire un taux d'intérêt simple. L'amendement est donc irrecevable.

Je ne dirai qu'un ou deux mots du long discours qu'a fait le député sur la Division du Trésor de l'Alberta. Je me demande s'il peut reprendre son sérieux assez longtemps pour admettre qu'il ne pensait pas vraiment ce qu'il a dit. Le gouvernement de l'Alberta n'a pas besoin de garantie fédérale comme celle dont il est question. Ce n'était là qu'une échappatoire.

M. Horner: J'invoque le Règlement. Le ministre me prête des intentions. Je ne blaguais pas. Je parlais avec toute la sincérité qu'exige une chose si importante. Le ministre peut ricaner à son aise. Le gouvernement de l'Alberta a demandé des garanties au gouvernement fédéral au sujet de l'assurance-récolte. Je crois que ma question était justifiée et que le ministre devrait retirer ses paroles.

L'hon. M. Olson: La question du Règlement ne se pose pas ici.

M. Horner: Elle se pose sûrement. Le ministre m'a prêté des intentions.

L'hon. M. Olson: Si mes remarques ont offensé le député de Crowfoot, je les retire. Toutefois, il a tenté de faire une histoire à partir du fait que nous ne garantissons pas les prêts consentis par les gouvernements provinciaux. Il sait que ni l'Alberta ni aucune autre province n'accepterait que le gouvernement fédéral prenne des mesures qui mettraient en cause leurs divisions du Trésor. Les provinces ont légalement le droit d'établir leurs propres

divisions ministérielles, de procéder, comme elles le jugent bon, à leur vérification et aux enquêtes dans leurs divisions sans l'aide du gouvernement fédéral. Bien que la loi soit en vigueur depuis 1945, la division du Trésor de l'Alberta n'a jamais demandé de garantie au gouvernement fédéral. En fait, même si on les lui avait offertes, je suis sûr qu'elle ne les aurait pas acceptées.

Le député sait également que les divisions de la Trésorerie peuvent accorder des prêts aux agriculteurs quand elles le veulent. D'après l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux ont des pouvoirs presque égaux pour dispenser des services à l'agriculture. En fait, elles ont créé ce genre de services. D'autres gouvernements provinciaux ont fait de même dans ce domaine. Je n'accepte pas l'idée que l'Alberta désire que le gouvernement fédéral garantisse ces prêts aux agriculteurs. Souvent, je m'en souviens, au cours des années 50 et au début des années 60, les divisions du Trésor ont accordé de nombreux prêts aux fermiers pour qu'ils achètent du matériel.

M. MacInnis: C'était à l'époque où l'argent était libre.

L'hon. M. Olson: Elles le prêtaient à 5 p. 100, alors que les banques à charte exigeaient 6 p. 100 sur la plupart de leurs prêts. Je le répète, ce genre de garantie est inutile et je ne crois pas qu'il serait approuvé par l'Alberta.

• (8.50 p.m.)

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je n'ai pas encore participé au débat sur la présente mesure, mais les remarques que le ministre vient de faire, et que j'estime évasives, sur la difficulté de déterminer l'intérêt sur les emprunts à court terme du gouvernement fédéral m'incitent à prendre la parole. Le gouvernement fédéral ne devrait avoir aucune difficulté à calculer à combien lui revient l'argent à court terme sur une base trimestrielle ou semestrielle. Il s'agit de bons du Trésor à trois et à six mois. Ces bons sont émis chaque semaine et, je le répète, il ne devrait pas être difficile d'en calculer le taux d'intérêt. Dans cette perspective, l'amendement proposé par le député de Crowfoot est absolument recevable.

Ce qui m'inquiète davantage est que cet article donne carte blanche ou au ministre des Finances ou au cabinet, j'ignore lequel, pour établir le taux d'intérêt selon le gré de l'un ou de l'autre. La Chambre des communes s'est toujours montrée hésitante, en vérité très circonspecte, à donner carte blanche au gouvernement au pouvoir. C'est une pratique répréhensible. Cela est particulièrement dangereux, étant donné que le gouvernement actuel ne représente pas dans une grande mesure les intérêts agricoles du pays, mais principalement les régions urbaines. C'est un gouvernement qui est probablement moins conscient des besoins agricoles et de ce qui peut être accompli par des mesures gouvernementales que tout autre gouvernement de notre histoire.

Il ne faut pas blâmer le gouvernement de cet état de choses. Il est attribuable au fait que notre pays est de plus en plus urbanisé et que la proportion des députés ministériels représentant des circonscriptions rurales est beaucoup plus faible que dans tout autre gouvernement antérieur. Voilà une des raisons pour lesquelles il est dangereux de confier au ministre ou au gouvernement le pouvoir de fixer les taux d'intérêt. Donc, monsieur le président, étant donné les précédents au Parlement, il ne faudrait pas donner carte blanche au gouvernement à ce sujet. Par conséquent, il devrait y avoir des dispositions de sauvegarde, comme le prévoit cet amendement. Si l'on voit vraiment une objection—et je ne crois pas qu'il puisse y en avoir—à fixer le chiffre à 0.25 p. 100 au-dessus du coût pour le gouvernement de l'argent à court terme, il faudrait fixer un maximum, 7 p. 100 par exemple ou quelque chose dans ce genre.

M. Peters: Monsieur le président, l'amendement proposé par le député de Crowfoot est sans doute acceptable, avec la réserve que je ne suis pas d'accord sur le principe selon lequel le taux d'intérêt des prêts agricoles devrait fluctuer avec les cours du marché en général. Si les agriculteurs doivent être aidés en ce qui concerne le taux d'intérêt, cette aide devrait revêtir la forme de subventions.

L'économie agricole dépend tellement des emprunts, qu'à mon avis ce n'est pas sous l'angle des banques et autres organismes de prêt qu'il faut envisager le problème, mais sous l'angle de l'industrie agricole. Puisque ce bill modificateur a pour objet les emprunts faits en vue de l'acquisition de terres, il comporte donc un aspect d'emprunt à long terme. Soyons donc prudents avant de libérer le taux d'intérêt pour lui permettre de suivre les fluctuations du marché.

Les dispositions de la modification qui propose un taux d'emprunt préférentiel et qui fixe un plafond sont probablement réalistes. Le résultat dépassera probablement celui auquel on pourrait s'attendre si on donnait aux banques toute latitude. J'ai déjà signalé que, sur un total de 200 millions de dollars prévus pour les emprunts destinés aux améliorations agricoles, nos frais de subventionnement atteindraient environ 3 millions de dollars, ce qui ne représente pas un taux très supérieur au taux préférentiel de base auquel le gouvernement peut emprunter.

L'amendement du député aura probablement le même résultat net que la proposition du gouvernement. Comme je suis opposé à l'idée d'un taux d'intérêt variable, j'estime que son amendement ne mérite pas d'être appuyé.

M. Gray: Monsieur le président, le député de Calgary-Sud...

L'hon. M. Harkness: Centre.

M. Gray: ...de Calgary-Centre a demandé si le taux d'intérêt serait prescrit par le ministre ou par le gouverneur en conseil. C'est une question dont il conviendrait probablement de traiter lors de l'examen de l'article 5. Les dispositions de cet article permettront de fixer le taux d'intérêt par règlement. Cet article du projet de loi modifie l'article 6 de la loi qui confère le pouvoir au gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, d'édicter un règlement concernant un certain nombre de questions. Si la modification appropriée est adoptée, le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre chargé de l'application de la loi, pourra prescrire le taux d'intérêt payable par l'emprunteur.

Comme le ministre de l'Agriculture l'a signalé, la mesure vise à établir une formule englobant les divers points qu'il a abordés dans ses remarques de l'autre jour, une formule flexible qui, d'emblée, permettra aux banques de réaliser un profit raisonnable et les encouragera à accorder ces prêts importants et nécessaires qu'elles ne consentiraient pas au taux d'intérêt actuel. Comme le ministre de l'Agriculture l'a signalé, si la Chambre adopte le bill proposé par le gouvernement, les agriculteurs pourront obtenir des prêts de ce genre à des taux inférieurs à ceux qu'ils paient présentement pour en obtenir, et le crédit, sous la forme exigée par les circonstances, sera plus facile.

Qu'il me soit permis de terminer en commentant le point qu'a soulevé le député de Calgary-Sud...

M. Woolliams: De Calgary-Centre. Le député de Calgary-Sud est de votre parti.

M. Gray: Cela montre que la Chambre compte plusieurs députés distingués venant de Calgary. Il est vrai que par suite de déplacements démographiques au pays, de plus en plus de députés représentent des centres urbains. Les sièges réservés aux députés ministériels de ce côté-ci de la Chambre et en face sont occupés par certains représentants très compétents de régions rurales, dont, et ce n'est pas le moindre, le ministre de l'Agriculture lui-même.

• (9.00 p.m.)

M. Horner: Mettez-lui une fleur entre les dents!

M. Grey: Je crois que tous tant que nous sommes nous devons reconnaître, que nous représentions une région urbaine ou une région rurale, ou une région mi-urbaine mi-rurale, que nous avons le devoir de légiférer de notre mieux pour le plus grand bien des Canadiens. C'est notre devoir, que nous représentions des régions rurales ou urbaines. Le député de Crowfoot se doit de se joindre à nous pour légiférer au mieux des intérêts des populations citadines, et ceux d'entre nous qui viennent de secteurs urbains ou mi-urbains ont la même obligation vis-à-vis des ruraux du pays.

Nous avons souvent critiqué en cette enceinte les diverses formes que prend le séparatisme au Canada. Une forme de séparatisme qui tend à diviser le pays en zones urbaines et en zones rurales est sûrement aussi vilaine qu'une autre. (*Exclamations*)

Nous avons donc une obligation d'appuyer une mesure législative de ce genre, que nous venions d'une ville, d'un village ou d'une ferme. Il nous incombe de travailler ensemble pour le plus grand bien de notre pays.

M. Woolliams: Le secrétaire parlementaire accepterait-il de répondre à une question? Il a dit que le taux d'intérêt serait raisonnable. Si la mesure à l'étude était adoptée maintenant, sous sa forme actuelle rédigée par le gouvernement, quel serait le taux d'intérêt imposé aux cultivateurs de l'Ouest?

M. Whelan: Et les cultivateurs de l'Est?

M. Gray: Bien dit de la part du député d'Essex.

M. Woolliams: Eh bien, répondez à la question.

M. Gray: J'y réponds. Peut-être ne voulez-vous pas entendre la réponse et c'est pourquoi vous nous interrompez. Le ministre de l'Agriculture a déjà démontré, de façon détaillée, que l'on élaborait une formule conforme aux principes généraux qu'il a mentionnés l'autre jour. Ce taux, auquel j'ai également fait allusion, sera sûrement celui qui sera jugé convenable...

M. Horner: Par les banques.

M. Gray:...par tous les intéressés.

M. Schreyer: Puis-je poser une question? Le secrétaire parlementaire parlait-il sérieusement lorsqu'il a dit qu'on était en train de régler les détails? Faut-il croire, alors que nous étudions cette mesure législative depuis trois semaines, que le gouvernement ne l'a pas encore mise au point dans tous ses détails?

M. Gray: Je crains fort que le député n'ait prêté un sens à mes paroles que je ne leur donnais sûrement pas. Dans ma réponse, j'essayais de dire que le ministre de l'Agriculture croyait ne pouvoir annoncer quelle formule définitive servirait de base au taux d'intérêt. Je n'ai pas donné d'autre sens à mes paroles que celui-là.

M. Woolliams: Il ignore quel sera le taux d'intérêt, et pourtant il est très verbeux.

M. McCleave: Puis-je poser une simple question? Qui va établir ce taux d'intérêt? Est-ce un ordinateur, la société juste, le gouvernement ou qui encore?

M. Horner: Les banques.

M. Skoberg: En prenant la parole au cours du débat sur l'amendement, je dirais que, quant à moi, il est clair maintenant que le gouvernement permet aux marchés de l'argent de tripoter les taux d'intérêt à leur gré. Nous en avons un exemple parfait dans ce qui s'est dit tout à l'heure pour tenter de monter une partie du pays contre l'autre. L'agriculture est l'agriculture d'un bout à l'autre du pays. Ni le ministre ni son adjoint ne peuvent rien changer à ce fait. Nous savons fort bien que nous devons y verser des capitaux par souci de notre économie.

J'éprouve certaines réserves au sujet de l'amendement parce que je suis fermement convaincu que le taux d'intérêt devrait être fixé à 5 p. 100, les subventions mises à part. J'admets toutefois qu'une demi-mesure vaut mieux que rien du tout. Le gouvernement comprendra sûrement qu'il est urgent d'accorder une aide à ceux qui en ont besoin. Mais ceux qui en ont besoin ne peuvent l'accepter quand le taux d'intérêt qui s'y rattache est laissé à la discrétion du gouverneur en conseil. Le gouvernement faillit à son devoir envers le peuple s'il ne prend pas immédiatement des mesures pour fixer le taux d'intérêt à un niveau que les gens peuvent payer.

Le ministre sait sans doute que le Syndicat des agriculteurs a déclaré publiquement que les agriculteurs ont un pressant besoin d'argent. La lettre ajoute, toutefois, et je suppose que le ministre en a reçu une copie, que le Syndicat s'oppose fermement à un taux d'intérêt variable. Aux termes de l'amendement à l'étude, le taux d'intérêt pourrait atteindre 7 p. 100 pour les prêts garantis. Les jeunes agriculteurs ne peuvent se permettre de l'argent emprunté à un tel taux.

Les cultivateurs ne peuvent emprunter à un taux d'intérêt non plafonné. Il faut prendre des dispositions pour nos jeunes cultivateurs. Selon moi, il faut accorder une dispense d'intérêt de trois ans si nous voulons que nos exploitations agricoles soient rentables. Nous savons tous qu'il suffirait de bonnes ventes à de bons prix pour remédier à la situation. En ce moment, les agriculteurs ne peuvent vendre leur grain, et il faut que des fonds soient mis à leur disposition. Nous savons fort bien, monsieur le président, que si le bill à l'étude est adopté sans amendement, le taux d'intérêt sera exorbitant. Aux yeux de tous les Canadiens, y compris tous les agriculteurs, la faute en serait au gouvernement. J'approuve la motion, mais j'estime que le taux d'intérêt devrait être fixé à 5 p. 100.

M. McKinley: Monsieur le président, si le ministre n'est pas prêt à annoncer le taux d'intérêt, c'est de toute évidence, qu'il sait que ni l'opposition ni la collectivité agricole ne sauraient l'accepter. Autrement, rien ne l'empêcherait de l'annoncer dès maintenant.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, maintes fois j'ai répété que je ne cherchais pas de faux-fuyants, que je ne cachais rien. Je ne sais pas précisément quel sera le taux d'intérêt optimum, mais il faudra qu'il soit à un niveau qui incitera les banques et les autres institutions à offrir des facilités de crédit suffisantes. Je l'ai dit maintes et maintes fois.

M. Woolliams: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Olson: J'ai juste un autre point à signaler. Je ne puis comprendre que mes amis de l'opposition officielle s'opposent au libellé de cette disposition car, en 1960, ils ont fait adopter la loi sur les prêts aux petites entreprises et ils avaient alors inséré dans ce bill exactement les termes qui figurent ici.

M. Skoreyko: C'est différent.

L'hon. M. Olson: Si mon honorable ami veut me dire que les petits commerçants du pays ne méritent aucune considération, il affirme alors le contraire de ce qu'a dit l'opposition.

M. Lundrigan: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Olson: Vous n'avez pas la parole.

M. le vice-président: Le ministre a la parole.

L'hon. M. Olson: Lorsque l'opposition a incorporé ce principe à la loi sur les prêts aux petites entreprises, ils ont parlé de la nécessité de rendre cette loi plus souple. C'est précisément ce que nous faisons ici, et je ne comprends pas pourquoi on s'y oppose maintenant.

• (9.10 p.m.)

M. Lundrigan: Monsieur le président, en tant que député représentant une région de pêche sur la côte est, je ne prétends pas être un expert en questions agricoles. Permettez-moi cependant d'assurer les députés que nous nous intéressons aux cultivateurs de l'Ouest. Les députés représentant cette partie du Canada n'accepteront certainement aucune mesure législative qui exclurait l'établissement d'un taux d'intérêt raisonnable et conforme aux termes de cette loi.

Mes collègues ont déclaré que si le ministre ne parvient pas à un accord sur le taux d'intérêt ou tout au moins sur une formule établissant un maximum, il n'y aura guère de députés dans cette partie de la Chambre pour trouver cela acceptable. Je partage ce sentiment. En dépit de mon origine et de la position géographique de ma circonscription, le sort des cultivateurs du Canada de l'Ouest me préoccupe. Ils devraient avoir une idée des projets du gouvernement et je pense que le ministre doit répondre à certaines des questions posées.

M. Hales: Certes, nous ne pouvons laisser sans explication les paroles du ministre de l'Agriculture sur l'administration des prêts approuvés, ni nous abstenir de relever ce qu'il a dit sur l'introduction du programme des prêts destinés aux améliorations agricoles par un gouvernement conservateur au cours des années 60. A l'époque, on avait fixé le taux d'intérêt à 6 p. 100. La situation actuelle est entièrement différente. Les banques peuvent maintenant accorder ces prêts sans plafond d'intérêt. Nous allons certainement connaître des difficultés car les banquiers vont augmenter leurs taux d'intérêt et les agriculteurs seront incapables de payer.

Je tiens à dire au secrétaire parlementaire qu'il devrait parler aux habitants des campagnes et leur demander d'approuver les tentatives actuelles du ministre de l'Agriculture. Les renseignements qu'il obtiendrait seraient certainement en contradiction avec ceux qu'il doit avoir reçus. S'il rencontrait un directeur de banque de ma région, celui-ci lui dirait certainement que ce taux d'intérêt flottant créera de grandes difficultés, non seulement pour les fermiers, mais aussi pour l'administration des institutions financières concernées par les dispositions du projet de loi.

M. MacInnis: Monsieur le président, je voudrais contester les dires du ministre relativement à ce qui s'est passé, d'après lui, entre 1958 et 1960 sous le gouvernement conservateur. A cette époque-là, le ministre de l'Agriculture préconisait bien des mesures auxquelles s'opposait le gouvernement actuel, appuyé par le parti libéral. Le gouvernement actuel appuie bien des mesures que rejetaient les membres de l'opposition libérale de l'époque.

M. Burton: Monsieur le président, je tiens à dire au secrétaire parlementaire du ministre des Finances que je viens d'une circonscription mi-urbaine et mi-rurale. Nous n'avons pas besoin de l'assurance du gouvernement pour savoir que les choses ont changé, ou que la situation diffère de l'opinion que les habitants de Regina se font de la situation agricole de notre pays. Ces gens-là veulent une collectivité agricole prospère.

La majorité de mes commettants, c'est certain, appuieront un faible taux d'intérêt pour les cultivateurs, soit 5 p. 100. Le projet de loi à l'étude autorisera légalement un taux d'intérêt supérieur à celui que les cultivateurs paient à l'heure actuelle et de beaucoup supérieur à celui qu'ils peuvent payer, étant donné les revenus qu'ils touchent pour leurs produits.

Le ministre a laissé entendre que la loi sur les prêts aux améliorations agricoles était destinée à aider les agriculteurs qui exploitent une petite entreprise. Ce peut être la situation à l'heure actuelle, mais personne ne conviendra que ces agriculteurs retireront plus d'avantages de la nouvelle mesure que de l'ancienne. Personne assurément ne croit qu'il pourra obtenir des prêts plus considérables avec plus de facilité que dans le passé, ou avant que le gouvernement hausse le taux d'intérêt bancaire.

J'ai écouté avec un vif intérêt le ministre, qui, au cours du présent débat, a appuyé sa thèse sur une déclaration de l'honorable J. L. Ilsley qui était alors ministre des Finances. On a prétendu que la présente mesure apporterait à l'agriculteur autant d'avantages que la mesure adoptée en 1945. Il n'aurait pu choisir, que je sache, source moins orthodoxe. Examinons les événements depuis 1945. Qu'est-il advenu au taux d'intérêt sur les prêts agricoles depuis cette date, malgré le taux prescrit dans la loi? Que s'est-il produit depuis cette année-là? La situation s'est détériorée et les problèmes se sont accentués. Ces éléments doivent être considérés.

Le gouvernement semble s'en tenir au cadre des institutions monétaires actuelles en insistant sur les banques. Il ne s'est pas soucié d'examiner les rapports qui existent entre les recettes provenant de l'agriculture et les taux d'intérêt. Il n'a pas laissé entendre que cette loi pourrait fournir du crédit à moyen terme, grâce à des fonds gouvernementaux. Il n'a pas étudié ou suggéré la possibilité d'introduire l'élément subventionnel pour stabiliser la capitalisation de l'industrie agricole. Cela n'a pas été à la base des récentes mesures gouvernementales. Il faut assurer à l'industrie agricole assez de capitaux pour qu'elle continue à prospérer. C'est un besoin essentiel.

Le ministre a expliqué qu'il avait négocié avec les banquiers, mais qu'il avait rencontré des difficultés. Le gouvernement veut-il permettre aux institutions financières du pays de lui dicter les modalités de la présente mesure? Le ministre pourrait, me semble-t-il, renforcer sa position si les dispositions de cette mesure étaient plus spécifiques. Il pourrait alors obtenir des banques l'engagement ferme qu'elles se conformeront aux dispositions de la présente mesure une fois qu'elle aura été adoptée par la Chambre.

M. McCleave: Monsieur le président, j'ai posé tantôt une question que j'aimerais poser de nouveau maintenant. Quelle est la composition du nouveau taux d'intérêt proposé qui sera imposé aux cultivateurs en vertu de cette mesure législative? Cela semble être le fond de la question. Comme je viens moi-même d'une ville, je suis peut-être un peu alarmé de ce soulèvement rural, et j'ai le droit de savoir quelle formule on entend adopter à cet égard. Peut-être que ceux qui ont conseillé au gouvernement cette ligne de conduite alors sont ceux qui les conseillent cette fois-ci; je ne sais pas. Mais par courtoisie pour la Chambre, je pense que nous avons tous le droit de savoir sur quoi se fondera la formule des intérêts. Les cultivateurs canadiens ont aussi le droit de savoir. La demande n'est pas compliquée et j'espère que le ministre y répondra.

[M. Burton.]

• (9.20 p.m.)

M. le vice-président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

M. McCleave: Monsieur le président, nous voulons savoir quels facteurs serviront au ministre à établir la formule du taux d'intérêt.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, j'ai fait une déclaration il y a quelques jours qui expliquait avec tous les détails dont nous disposons, la formule et les critères qui serviront à établir le taux d'intérêt. Je pense que les députés se méprennent totalement sur les fins de ce bill. Jusqu'à son expiration le 30 juin, une loi établissait une limite statutaire de 5 p. 100.

M. MacInnis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Mon objection a trait à la déclaration que vient de faire le ministre de l'Agriculture et d'après laquelle il aurait expliqué en détail et de son mieux, il y a quelques jours, la formule qui sera employée pour établir ce taux d'intérêt. Toutefois, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances vient de dire qu'on met au point actuellement les détails de la formule. Ces ministres ne peuvent-ils pas se mettre d'accord, et ne peuvent-ils pas nous donner des renseignements précis?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le rappel au Règlement du député n'est pas fondé. On peut se demander comment le député a interprété mes propos et ceux du secrétaire parlementaire. Il y a détails et détails.

M. MacInnis: Monsieur le président, j'invoque de nouveau le Règlement. Il incombe au président de décider s'il l'enfreint. Je rappelle aux députés que la présidence a négligé de me rappeler à l'ordre et qu'il n'appartient pas au ministre de prendre la parole et de déclarer que le Règlement n'était pas en cause. (*Applaudissements*)

M. le vice-président: A l'ordre. Je déclare maintenant que le député viole le Règlement. (*Applaudissements*)

M. MacInnis: Je suis heureux de vous avoir rappelé vos fonctions, monsieur le président.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député d'Halifax a demandé quels critères seraient utilisés. L'autre soir, je l'ai expliqué avec autant de précisions que possible. Je le répète, en ce moment, nous ne savons pas exactement quel montant sera fixé comme taux d'intérêt couvert par une garantie gouvernementale. Les vis-à-vis savent que dans l'ancienne loi, la limite était de 5 p. 100. Nous avons eu cette loi jusqu'au 30 juin 1968. Mais longtemps avant qu'elle expire, les banques avaient arrêté de prêter de l'argent.

Par conséquent, si nous décidons d'un taux d'intérêt fixe aussi bas que 5 p. 100, mettons, si le vis-à-vis veut bien utiliser ce chiffre, la loi n'aura aucune valeur pratique parce que les banques ont montré pendant plusieurs mois qu'aux taux d'intérêt actuels de l'économie, elles ne sont pas disposées à prêter de l'argent à 5 p. 100, même avec garantie de l'État.

Il s'agit, somme toute, de modifier la loi de façon que le gouverneur en conseil ait le pouvoir d'indiquer de temps en temps ce que sera ce taux d'intérêt, sans oublier qu'il doit être assez élevé pour pouvoir être appuyé et pour que les maisons de prêt offrent suffisamment de fonds, et assez bas pour qu'il soit avantageux dans le coût des facteurs qui intéressent nos agriculteurs, qui, même aujourd'hui, paient des taux bien supérieurs à ceux des prêts à terme dont j'ai parlé.

Nos vis-à-vis savent que cette disposition figure dans d'autres lois et que ces lois fonctionnent. Par conséquent, je ne vois pas la logique de vouloir fixer ce taux d'intérêt rigidement, alors qu'on sait qu'en fixant un taux de 6, 7 ou 9 p. 100, ou même plus, s'il n'est pas exorbitant, signifie que nous ne sommes pas sûrs de ce qu'en penseront ceux qui ont l'argent. Nous voulons prévoir le taux optimum et nous avons besoin d'une certaine souplesse pour le fixer.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, nous voulons savoir quel barème le ministre compte employer pour calculer le taux d'intérêt qui sera en vigueur. Non seulement il ne veut pas nous révéler le taux d'intérêt, il ne révèle pas le barème. Il s'efforce de nous faire avaler une mesure législative que nous devons refuser d'adopter, au nom de nos commettants. La même chose s'est produite, il y a quelques années, lorsqu'un autre gouvernement libéral a refusé de nous révéler ce que nous avions le droit de savoir. Il s'agit du fameux débat sur le pipe-line. (*Exclamations*)

Oui, c'était bien la même chose. Un grand nombre d'entre vous n'étiez pas ici alors, mais j'y étais. C'était à l'époque où M. Howe ne voulait pas révéler aux Canadiens les effets de ce projet de loi et les intentions de M. Clint Murchison. Il s'agissait du débat sur le pipe-line.

Il n'a pas fallu beaucoup de temps au parti libéral pour adopter la même attitude arrogante. C'est la première fois depuis qu'il a la majorité absolue, et il cherche à imposer cette mesure à l'opposition, mais ce n'est pas parce qu'il possède la majorité absolue, qu'il a le droit d'agir ainsi. A titre de député, nous n'avons pas le droit d'accepter une mesure de ce genre, lorsque le gouvernement refuse de nous dire quelle sera la formule utilisée. Le ministre pourrait fixer n'importe quel taux et nos commettants nous accuseraient d'avoir adopté ce projet de loi et d'avoir permis au gouvernement de fixer un taux d'intérêt exorbitant. Le ministre le sait très bien. Il ne saurait le nier, car il sait que c'est la pure vérité.

Nous avons le droit de demander, au nom des agriculteurs du pays, quelle formule servira à établir le taux d'intérêt que devront payer les cultivateurs. Je dis encore une fois au ministre de prendre la parole et de nous dire de quelle façon il va établir ce taux d'intérêt. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, si le gouvernement n'a pas le droit de présenter une mesure législative de ce genre et si le Parlement n'a pas le droit de l'adopter, alors tous les moyens mis en action par le gouvernement conservateur, au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, devaient être contraires au Règlement. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Harkness: Quelle excellente façon de nous lancer sur une fausse piste.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je demande au ministre de nous dire quels renseignements nous avions refusé de donner à cette époque-là. Peut-il nous le dire? (*Exclamations*)

M. le vice-président: A l'ordre.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je n'ai nullement l'intention de le faire et d'irriter du même coup nos honorables vis-à-vis; mais le fait est qu'en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, le gouvernement d'alors avait demandé d'accorder des pouvoirs au gouverneur en conseil pour établir les modalités des prêts.

L'hon. M. Hees: Et nous avions exposé la formule que nous entendions employer. (*Exclamations*)

L'hon. M. Olson: En 1964, le gouvernement demanda à la Chambre l'autorisation de consentir des prêts aux étudiants, les taux d'intérêt devant être suffisamment flexibles pour permettre au gouverneur en conseil de les prescrire de temps à autre.

L'hon. M. Hees: Mais la formule à employer avait été annoncée.

L'hon. M. Olson: La loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles renferme la même clause. Cette partie de la loi concernant la Société du crédit agricole s'est appliquée pendant des années. La portion du prêt en sus de $20,000, en vertu d'une partie de la loi, et en sus de $27,500, en vertu d'une autre partie, porte un taux flexible d'intérêt. C'est vraiment tout ce que nous demandons. Il existe de nombreux précédents, mais nous voulons être en mesure de discuter cette question avec les maisons de prêt. Je suis sûr que les députés ne voudraient pas que nous présentions ici des lois qui forceraient les banques ou autres organismes...

Des voix: Oui, nous le voudrions.

• (9.30 p.m.)

L'hon. M. Olson: Je sais que quelques-uns de mes amis là-bas aimeraient peut-être des lois de ce genre, mais je ne crois pas qu'elles plairaient autant aux députés d'en face, car dire à une banque combien elle doit prêter et à quel taux d'intérêt, cela ne revient-il pas à dire qu'on lui confisque son argent. Je ne tiens pas à proposer une loi de ce genre.

M. Moore: Puisque le ministre nous a dit qu'il avait eu des entretiens avec les organismes de prêt avant la fin de juin, oserais-je lui faire remarquer que le gouvernement a eu amplement le temps de mettre au point ces détails. Sinon, voudrait-il nous dire combien de temps il lui faudra encore avant de les mettre au point?

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. M. Olson: Ce ne sera pas long, une fois que le parlement aura adopté le projet de loi et nous aura conféré l'autorité voulue.

M. Nesbitt: Monsieur le président, il n'y a qu'une question que j'aimerais poser au ministre. Nous voulons tous l'aider à recueillir des renseignements, mais j'ai remarqué que bien des institutions, citées dans le projet de loi, avaient augmenté leurs taux. Je me suis entretenu, ces jours derniers, avec un certain nombre de fermiers de ma circonscription, et avec des cultivateurs d'autres régions, qui suivent la chose de près, parce qu'ils trouvent que les taux montent. Les coopératives de crédit, par exemple, surtout dans l'Ontario, ont coutume d'exiger 12 p. 100 d'intérêt sur les prêts, soit 1 p. 100 par mois sur le solde en souffrance. C'est ce qui a fait naître le doute chez les cultivateurs et l'incertitude dans l'esprit des gens. D'autant plus que le ministre et ses collègues n'ont pas de formule à nous offrir pour dissiper ces doutes, j'aimerais lui poser une question très simple. Voudrait-il nous dire si le taux d'intérêt sur ces prêts est susceptible ou non d'atteindre jusqu'à 10 ou 12 p. 100?

L'hon. M. Olson: Je ne le pense pas. En fait, je suis très certain qu'il n'en sera rien.

L'hon. M. Hees: Mais le ministre n'en sait rien.

M. Nesbitt: Le ministre n'a pas répondu à ma question. Il a dit qu'il ne le pensait pas. C'est précisément le genre de réponse qui inquiète les gens dans les régions agricoles. C'est pour cela que nous voulons une formule. Le ministre peut-il nous répondre par oui ou par non?

L'hon. M. Olson: Non.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, si le ministre devait comparer les dispositions prévues dans cette mesure législative en ce qui concerne l'établissement d'un taux d'intérêt, avec certaines autres lois présentées du temps du gouvernement conservateur, ce serait comparer des oranges avec des navets. La comparaison ne tiendrait pas, car pendant cette période et jusqu'au moment où le gouvernement libéral accéda au pouvoir et modifia la loi, il y a environ deux ans, il y avait automatiquement un plafond de 6 p. 100 sur les prêts. Les dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises étaient telles que le gouverneur en conseil pouvait fixer le taux d'intérêt, mais le taux maximum ne pouvait

dépasser 6 p. 100. Cette disposition ne s'applique plus aux termes de cette mesure. Maintenant le taux d'intérêt peut monter jusqu'à 10 ou 12 p. 100. Je m'étonne de l'argument invoqué par le ministre. Il dit qu'aux termes de la loi sur les banques, avant qu'elle soit modifiée, le taux maximum était automatiquement fixé à 6 p. 100. La situation actuelle est tout à fait différente.

M. McCleave: Monsieur le président, depuis que j'ai posé ma question il y a quelques minutes, le ministre a répondu au député d'Oxford que le taux ne monterait pas jusqu'à 10 p. 100. Le ministre convient donc qu'il existe une formule. Pourquoi ne nous dirait-il pas plus exactement quelle formule s'appliquerait aux emprunts des agriculteurs canadiens. Cette requête vient d'un homme très raisonnable, un citadin plutôt dépassé par ces problèmes agricoles, bien que ma circonscription compte maintenant une région rurale.

Ma question me paraît raisonnable. Le ministre pourrait-il nous dire sur quelle base se fonde cette formule, afin que nous puissions adopter cette mesure d'ici 22 minutes et passer à autre chose. Le ministre nous donne des réponses bien innocentes. Il a commencé par baragouiner quelque chose en répondant à la question du député d'Oxford et ensuite il a affirmé que le taux ne dépasserait pas 10 p. 100. Mais nous ne savons pas comment il en est arrivé là, et il me semble que nous avons le droit de le savoir. Je l'ai vu franchir les 22 ou 25 pieds qui séparent l'endroit où il était déjà à la Chambre de celui où il est maintenant, et j'ai vu aussi autant de changements dans ses idées qu'il lui a fallu de pas pour changer de place. Mais trêve de querelles politiques; j'espère qu'il répondra à ma question, que je juge essentielle en ce qui touche le bill à l'étude.

L'hon. M. Olson: Le député a droit à une réponse aussi complète que je puisse lui donner. Je regrette, mais je ne crois pas qu'il ait lu mon explication de l'autre soir. J'ai dit que j'étais confiant—et le ministre des Finances était ici à ce moment-là—que nous pourrions peut-être, grâce à la garantie du gouvernement, réduire le taux d'intérêt payé par les cultivateurs sur certains de ces prêts. Je sais que sur certains prêts, le taux s'élève jusqu'à 10 p. 100 et plus, mais le taux moyen est sensiblement inférieur à 10 p. 100, même maintenant, alors que les cultivateurs font des emprunts non garantis par le gouvernement. Ce qui plus est, nous pensons que le taux sera encore plus attrayant avec la garantie gouvernementale, autrement, la mesure ne servirait à rien. C'est la seule raison qui me permette d'affirmer de façon catégorique que le taux ne sera pas de 10 p. 100.

M. McCutcheon: Dois-je conclure des observations du ministre que le taux d'intérêt courant s'établit entre 7 et 10 p. 100?

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas une garantie. De toute façon, mon honorable ami sait qu'il y a divers taux d'intérêt. Les cultivateurs prospères, dont le crédit est bon, qui ont fait leurs paiements à la banque à temps—et ils sont nombreux—qui n'ont pas emprunté plus que le montant raisonnable pour couvrir l'amortissement, peuvent obtenir, même maintenant, un taux d'intérêt avantageux. Mais il y en a d'autres, dans des situations différentes, qui paient beaucoup plus. En conséquence, notre but est d'établir une garantie à un taux s'établissant un peu au-dessous de la moyenne actuelle, de sorte que les banques appliqueront le même taux à tous les clients qui feront une demande d'emprunt aux termes de la loi.

M. McCutcheon: Monsieur le président, le ministre répondrait-il à la question d'un simple campagnard qui ose un regard sur la société juste?

L'hon. M. Olson: Moi aussi, je suis un simple campagnard et je ne connais pas tous les différents taux d'intérêt que paient les cultivateurs d'un bout à l'autre du pays. Je ne pourrais les indiquer aux députés qu'en essayant de deviner. Je sais ce que la banque me demande, mais je ne sais pas ce qu'elle exige de mon voisin, encore moins quand il n'y a pas de garantie.

M. MacInnis: Monsieur le président, je voudrais corriger l'impression qu'a le ministre au sujet de la loi antérieure. On l'a déjà repris sur la question des petits prêts commerciaux. Je voudrais maintenant rectifier l'impression très fausse qu'il a au sujet des prêts aux étudiants. Le ministre ne sait-il pas que la loi prévoyait des prêts sans intérêt pour des périodes d'au moins trois ans et demi à quatre ans et demi.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Olson: C'est juste. Les étudiants ne payent pas l'intérêt, mais mon ami sait que le gouvernement le paye.

M. MacInnis: Pourquoi le gouvernement ne paye-t-il pas également l'intérêt dans le cas des agriculteurs?

(L'amendement de M. Horner est rejeté par 76 voix contre 56.)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté. L'article 2 est-il adopté?

M. Korchinski: Monsieur le président, bien des arguments apportés à l'appui du précé-

dent amendement me paraîtraient peut-être satisfaisants, mais ce qui m'inquiète, c'est que le ministre a déclaré, pour une raison ou pour une autre, que l'établissement des taux d'intérêt par le gouvernement se fondera sur le montant requis. Cette formule, ou une méthode du même genre, se révélera peut-être satisfaisante dans le cas de la Société du crédit agricole, mais je ne vois pas ce qu'elle pourrait donner ici.

Si le gouvernement devient prodigue et choisit, dans sa stupidité, de poursuivre des projets qui ne sont pas dans l'intérêt du pays, je pense qu'alors il devrait en subir les conséquences. Ainsi, permettez-moi de me référer à la construction du Centre des arts à Ottawa. Le contrat était à l'origine de moins de 15 millions. Nous croyons savoir maintenant que le coût final sera de l'ordre de 45 millions. Dans ce cas particulier, le coût final a triplé.

Si nos agriculteurs doivent commencer à payer des taux d'intérêt élevés à cause de la stupidité du gouvernement actuel, alors le gouvernement a la responsabilité de fixer un taux d'intérêt qui soit directement proportionnel à sa propre stupidité. Il n'y a pas de raison qu'une industrie telle que l'industrie agricole doive payer un taux d'intérêt qui a été augmenté par suite de la stupidité du gouvernement. Le gouvernement a choisi d'entreprendre des programmes tels que l'assurance frais médicaux, mais le fait qu'il doive émettre un emprunt pour faire face à la dépense n'explique pas pourquoi l'industrie agricole devrait en souffrir. C'est exactement ce qui va se produire, monsieur le président.

Si le gouvernement dépensait son argent à bon escient et comprimait ses dépenses, nous n'aurions pas à emprunter tant de fonds et le taux d'intérêt serait moins élevé. Cela me semble logique. Le gouvernement a acheté des crachoirs ou bien des corbeilles à papier à 35 dollars pièce. Ces dépenses-là ne tendent pas à faire baisser les taux d'intérêt. Par un caprice de ministre, l'agriculture doit souffrir à cause du gaspillage de certains ministères.

Je vais en finir et me rasseoir dans quelques minutes, monsieur le président, mais sachez que nous ne pouvons voter en faveur de cette mesure. Le ministre a parlé d'un taux d'intérêt de 10 p. 100. J'ai emprunté à la banque à moins que cela, bien que je ne sois pas nécessairement un emprunteur de tout repos. Le ministre s'efforce d'expliquer au pays que le taux devra être de 9 ou 10 p. 100, mais que s'il peut le ramener à 8 p. 100, tout sera pour le mieux. Ce ne le sera pas pour moi, pas plus que pour mes concitoyens.

[M. Korchinski.]

Il y a un autre moyen d'en sortir, monsieur le président. L'argent prêté au cours des années à nos agriculteurs a été remboursé. Je ne sais combien de fois on l'a répété, mais le risque ne concerne qu'un dizième pour cent. Ces prêts sont une affaire qui se répète, et elle grossira. Les compagnies de machines agricoles augmentent le prix de leurs machines. C'est donc une affaire qui ne cesse pas de se répéter. La garantie du gouvernement dont on parle tant doit signifier quelque chose.

• (9.50 p.m.)

Les cultivateurs ont droit à des taux minimums parce que leurs emprunts comportent peu de risque. J'ignore si le ministre connaît le taux de risque relatif aux prêts consentis aux petites entreprises; il est bien plus élevé que celui des prêts agricoles. Ces derniers comportent un taux de risque nominal, presque inexistant, de 1/10 p. 100. C'est-à-dire qu'un très très petit nombre d'emprunts ne sont pas remboursés. Compte tenu du risque infinitésimal et de l'importance des sommes en cause, soit 200 millions de dollars, et le gros du travail n'étant qu'une répétition dont se réjouiront les banques, il faut envisager de consentir des prêts à de faibles taux d'intérêt. Je veux donc proposer l'amendement suivant. Je propose:

Que, à l'article 2 du projet de loi, alinéa *f*), tous les mots qui suivent le mot «prescrit» à la ligne 41, soient supprimés, et que l'article soit modifié par l'addition des mots suivants: ce taux ne devant pas être supérieur à ceux consentis aux écoles, aux hôpitaux, aux municipalités et autres établissements analogues, et les frais d'assurance que peuvent autoriser les règlements, n'ont été, en vertu des conditions du prêt, payables à la banque relativement audit prêt, tant que l'emprunteur n'a pas été en défaut;

L'hon. M. Olson: Je ne vois pas l'utilité de cet amendement. Le taux ne sera pas plus élevé que celui qu'on accorde aux écoles, aux hôpitaux ou aux municipalités.

M. Woolliams: Mais nous ne le savons pas.

L'hon. M. Olson: Mon honorable collègue sait bien qu'il existe un grand nombre de différences parmi les taux consentis aux écoles des différentes parties du pays. Il se pourrait bien, si le taux était lié à celui qu'on accorde aux écoles et à d'autres institutions, que l'intérêt sur les prêts agricoles soit plus élevé que mon collègue ne l'aurait voulu. L'amendement est donc sans valeur et superflu.

M. Korchinski: Si le taux ne doit pas être supérieur à celui qu'on demande aux écoles, aux hôpitaux, aux municipalités et ainsi de suite, il n'y a sûrement aucun mal à adopter

cet amendement. Le taux ne dépasserait pas les limites fixées par le projet de loi.

Des voix: Le vote.

M. le président suppléant (M. Richard): Le comité est-il prêt pour la mise aux voix?

(L'amendement de M. Korchinski, mis aux voix, est rejeté par 78 voix contre 56.)

M. le président suppléant (M. Richard): Je déclare l'amendement rejeté.

M. Lundrigan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis raisonnablement sûr que le député d'York-Nord est entré après la mise aux voix. (*Exclamations*)

M. le président suppléant (M. Richard): Je rappelle aux députés que personne ne doit entrer à la Chambre après la mise aux voix. Je ne sache pas que quelqu'un ait enfreint le Règlement, mais je remercie le député de m'avoir signalé la chose. (*Applaudissements*)

M. Horner: J'invoque le Règlement. Le président du Conseil privé pourrait-il demander à la présidence et à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que nous siégions pendant une demi-heure encore, afin de pouvoir adopter cette mesure législative. Demain les prévisions de dépenses seront mises en délibération et nous tenons à adopter ce projet de loi. Comme nous en avons presque terminé avec cet article litigieux concernant les taux d'intérêt, on pourrait rapidement disposer, j'en suis sûr, des quatre autres, qui sont courts.

L'hon. M. Macdonald: Le député a anticipé mes paroles. La procédure qu'il conviendrait à l'Orateur suppléant d'adopter serait de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à continuer la séance.

L'hon. M. Monteith: Ne regardez pas l'horloge.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. M. McIlraith: Ou plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Vu les remarques qui viennent de s'échanger des deux côtés de la Chambre, je me demande si la Chambre conviendrait de continuer jusqu'à 10 h. 30, pour terminer l'examen de la présente mesure.

Pourrais-je également avoir la permission de revenir à l'appel des motions pour apporter certains changements à la composition des comités?

M. Baldwin: En ce qui concerne le premier point soulevé par le ministre, peut-être la Chambre songerait-elle à continuer non pas une demi-heure, mais une heure, avec un ordre visant à mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour terminer toutes les étapes de la présente mesure. La Chambre pourrait y être disposée.

L'hon. M. Macdonald: J'accepterais volontiers de présenter un ordre à cette fin.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du député de Peace River. En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Je croyais avoir l'occasion, avant 10 heures, de faire certaines représentations, exprimer certains points de vue sur ce bill, mais je dois vous faire remarquer qu'il est 10 heures.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous donner un aperçu des travaux pour demain? Je sais qu'il en a déjà parlé, mais étant donné ce qui s'est passé ce soir, il a peut-être changé d'avis.

L'hon. M. Macdonald: Les travaux seront ceux que nous avons déjà indiqués.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'AGRICULTURE—RÉPERCUSSIONS BIOLOGIQUES DES ONDES HERTZIENNES SUR LES POULETS

M. Ed. Schreyer (Selkirk): La motion d'ajournement me donne l'occasion de signaler à la Chambre et au ministre intéressé un phénomène qui peut avoir de graves conséquences. Je sais que la presse a mentionné dernièrement mon intention de soulever la question

de la radiation des microondes et de ses répercussions biologiques possibles sur les poulets. A vrai dire, l'enjeu est beaucoup plus considérable. Nous saisissons mal, comme le font d'ailleurs les milieux scientifiques, tous les effets de l'énergie des microondes sur la faune et la flore en général.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que j'ai reçu récemment une pétition de la part d'environ 500 habitants d'une région du centre du Manitoba dans laquelle, par suite des renseignements publiés récemment sur les effets possibles de la radiation sur les êtres humains, les animaux de ferme et la végétation, ils demandent qu'on entreprenne sur place une enquête minutieuse de tous les terrains entourant des pylônes à microondes.

Cette pétition, je le répète, était signée par presque 500 cultivateurs, exploitants de couveuses et aviculteurs d'une région centrale du Manitoba. Il y a quelques jours, j'ai envoyé une lettre au ministre de l'Agriculture (M. Olson) pour lui signaler cette pétition et l'inquiétude de ces gens, et lui fournir quelques renseignements de base sur un cas typique, celui d'un exploitant d'une des plus importantes fermes avicoles du Manitoba qui exploitait sa ferme avec grand succès depuis six ou sept ans et qui, vers la fin de 1962, a remarqué des symptômes très étranges chez ses troupeaux de poules. De 1963 à 1966 inclu ces symptômes ont persisté. Le ministre est un agronome expérimenté et il doit savoir que quelque chose ne va pas lorsque le taux de valorisation des aliments baisse de moitié, que le taux de mortalité s'élève à 60 pour cent dans un troupeau de 10,000 à 15,000 oiseaux et que les poulets et les dindons perdent leurs plumes d'une façon significative.

Toutes sortes de spécialistes ont été appelés, y compris les vétérinaires du Centre-Ouest des États-Unis, de l'Est et de l'Ouest du Canada, du ministère des Transports et d'autres ministères provinciaux et fédéraux et personne n'a pu diagnostiquer la cause probable. C'est en procédant par élimination que certains d'entre eux ont suggéré qu'il y avait peut-être un rapport mystérieux, ou sinon mystérieux du moins inconnu, entre la condition biologique de ces volailles et la présence d'une station d'hyperfréquence dans le voisinage de la ferme.

Depuis 1964, cet aviculteur et d'autres ont essayé de demander conseil à divers ministères tant fédéraux que provinciaux, et cela n'a pas donné grand'chose. J'hésite à le dire, mais il s'agit ici de quelque chose qui se trouve peut-être à la limite des connaissances scientifiques humaines et, parce qu'il répugnait à ces gens-là de donner un avis concret, l'aviculteur en question a été abandonné à la grâce de Dieu.

En fin de compte, il a été acculé à la faillite à l'automne de 1966, et la conduite de la Banque d'expansion industrielle a certes laissé beaucoup à désirer. Elle a préféré perdre $25,000 plutôt que d'aider cet aviculteur à obtenir l'appui et les conseils dont il avait besoin pour se tirer d'embarras.

Je sais que le ministre va se lever pour dire de sa voix rassurante qu'une subvention a été accordée à l'Université du Manitoba. C'est vrai, sauf erreur une subvention initiale de $3,800. Monsieur l'Orateur, cette somme-là ne suffira même pas à payer les premiers travaux de recherche.

Je dois dire que j'ai demandé l'opinion de spécialistes et nous croyons qu'il serait très utile d'effectuer une étude sur place au lieu d'une expérience en laboratoire. Nous voudrions que les recherches se fassent sur les lieux. Nous avons cru comprendre que nous obtenons au fur et à mesure de plus en plus de renseignements. Ce problème pourrait être attribuable à divers éléments tels que des fuites du pylône, de microondes, l'installation défectueuse d'une pièce ou d'une autre en plus des conditions atmosphériques sur les lieux. Sans entrer dans les détails techniques, je recommanderais au ministre de s'intéresser personnellement à la question.

Je le répète, les indices semblent révéler que nous sommes sur le point de découvrir des faits scientifiques à ce sujet. Il serait regrettable que les ministères pertinents de l'État ne s'y intéressent pas davantage. Je ne crois pas...

M. l'Orateur: A l'ordre, le temps de parole du député est expiré.

• (10.10 p.m.)

M. Schreyer: Puis-je finir ma phrase. Je ne crois pas que notre société serait délibérément assez insensible pour livrer quelqu'un à ses propres ressources lorsqu'il y aurait tellement à faire.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député m'a écrit il y a quelques jours et j'ai répondu alors à sa lettre, en lui disant ce que le ministère de l'Agriculture avait fait jusqu'ici. Quant aux plaintes concernant les répercussions biologiques possibles sur la volaille des radiations provenant des émetteurs de microondes, ce fait nous a été signalé à l'automne de 1967 par le président du Syndicat des cultivateurs du Manitoba. Après enquête, nous avons appris que ces plaintes avaient d'abord été

adressées aux autorités provinciales et à l'Université du Manitoba et que cette université avait déjà ouvert une enquête sur les méfaits possibles des radiations par microondes.

Étant donné que l'Université du Manitoba avait déjà ouvert une enquête, il a été décidé que nous l'aiderions, au lieu d'entreprendre une étude séparée. Notre aide consiste à recueillir des renseignements d'autres organismes qui étudient les effets des microondes sur les êtres humains, les animaux et les végétaux; nous aidons aussi financièrement les universités qui font des recherches sur l'énergie rayonnante à faible puissance et ses effets sur la volaille. Le doyen de la faculté d'agronomie de l'Université du Manitoba nous a tenus parfaitement au courant. Il n'existe encore aucune preuve à l'appui de l'hypothèse que la stérilité ou les pertes de plantes agricoles ou d'animaux soient imputables à la présence d'un tour à microondes. L'Université continue son enquête avec notre appui.

En ce qui concerne l'autre allégation du député, selon laquelle nous serions à la veille d'obtenir de nouveaux renseignements, et le reste, je crois qu'ici encore il faut dire que personne ne saurait garantir qu'une nouvelle découverte scientifique ne permettra pas un de ces jours de diagnostiquer à coup sûr le problème de l'homme en question au sujet de ses volailles. Nous avons certainement recouru à tous les moyens raisonnables pour tenter une analyse du problème et, dans les limites de la logique, j'estime que le gouvernement s'est acquitté de ses responsabilités. La même remarque s'applique à l'Université, au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral.

LES COMMUNICATIONS—MESURES DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE DANS LA RECHERCHE SPATIALE ET LES SATELLITES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question est importante. Nous vivons à l'époque de l'électronique, je le sais, mais j'aurais voulu parler des communications. J'ai lu, sinon compris, Marshall McLuhan et je me rends compte de l'importance de tout le domaine des communications. Je pensais que le ministre désigné des Communications aurait pu être ici ce soir. Je m'aperçois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) doit assister à une réunion du comité que je viens de quitter, aussi j'ignore qui va répondre à ma question.

Je me demande, s'il ne s'est pas produit des faits importants que la Chambre ne connaît guère et dont le pays n'est pas conscient. C'est pour cette raison que je m'efforce depuis une semaine ou deux de poser des questions à ce sujet. J'ai demandé au ministre désigné des Communications de faire une déclaration, mais jusqu'ici nous ne voyons pas grand-chose dans les comptes rendus de la Chambre en ce qui a trait aux télécommunications. Par contre, nous en apprenons beaucoup sur le sujet par les moyens d'information. Le *Star* de Montréal du 5 octobre publie un article en provenance des Nations Unies et signé par Robert Reford, qui dit ceci:

> Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a proposé hier que le Canada et la France collaborent dans le domaine de la recherche et de la technologie spatiales, y compris les communications par satellite.
>
> M. Sharp a fait cette proposition du cours de l'entretien qu'il a eu ici avec le ministre aux Affaires étrangères de la France, M. Michel Debré. Les deux hommes ont passé tout près d'une heure ensemble dans un coin retiré du salon d'un des délégués, après avoir entendu le ministre suppléant aux Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie adresser la parole à l'Assemblée générale.
>
> M. Debré a pris note de la proposition, disant que son gouvernement l'étudierait.
>
> Ils se sont entretenus de trois choses: les répercussions de la crise en Tchécoslovaquie, le Moyen-Orient, et la collaboration scientifique dans le domaine de la recherche spatiale. Dans les deux premiers cas, il s'agissait d'échanges de vues. Dans le troisième, d'une proposition précise de la part du Canada.

L'article poursuit:

> La proposition sur la recherche spatiale était le sujet exceptionnel de leur conversation. Manifestement, c'était, pour le gouvernement fédéral, une façon de réagir à la rumeur selon laquelle la France et le Québec exploiteraient conjointement un système de télécommunications par satellite.
>
> M. Sharp a signalé à M. Debré que le Canada et la France pourraient s'entraider dans bien des domaines, dont celui des installations techniques, de la recherche et de la technologie scientifiques.

J'aimerais qu'un ministre nous en dise au moins autant qu'on en a dit, paraît-il, à Robert Reford.

Un autre article faisant allusion à la presse parisienne d'un grand intérêt a paru sous la signature de Bernard Kaplan dans le *Citizen* d'Ottawa, le 8 octobre 1968. Je tiens à souligner ici que cette question relève d'un autre ministre, mais je la présente maintenant comme une indication de l'importance et de l'intérêt croissants qu'on porte à ce sujet. Voici un extrait de cet article:

> Contrarié sur tous les fronts, de Gaulle semble vouloir concentrer ses légions éclaircies sur l'avancement de la culture française à travers le monde.

Je me rends compte qu'il ne s'agit pas d'une activité gouvernementale. Et l'article poursuit ainsi:

> Le premier coup a été tiré lors de la première conférence de l'Association internationale des parlementaires de langue française tenu ici.

Il ajoute:

Mais les faits prouvent que de Gaulle a l'intention de faire de cet organisme un instrument capital pour l'avancement de la politique culturelle de la France.

Plus loin dans l'article on lit ceci:

Les deux principales résolutions adoptées préconisent la création d'une «agence internationale de coopération culturelle» parmi les nations et «régions» de langue française et un front commun par les gouvernements de langue française l'an prochain au cours des négociations internationales sur le contrôle des satellites de télécommunications.

Ces deux questions intéressent manifestement les pays de langue française en tout ou en partie.

La troisième et plus importante citation est tirée de la presse française; les réseaux français ont diffusé les mêmes renseignements à 6 heures et de nouveau à 9 heures dans la soirée du 9 octobre. Voici la traduction du texte.

Une délégation du gouvernement canadien composée de sept experts en équipement de satellites doit arriver en France le 15 octobre, d'après des sources canadiennes autorisées. Dans les milieux informés, cette annonce revêt un intérêt spécial au moment où le Canada vient de proposer à la France un projet détaillé de coopération dans le domaine de la recherche spatiale.

Selon les sources canadiennes, cette proposition a été faite par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, au cours de leur entrevue la fin de semaine dernière aux Nations Unies, à New York.

Je ne veux pas aggraver la difficulté du ministre mais je voudrais le mettre en garde à propos de la question du secret. On devrait nous dire ce que fait le Canada à ce sujet et nous devrions savoir quelque chose relativement au rôle de NORAD qui a été renouvelé sans qu'on en discute au Parlement.

Ne contribuons pas davantage à l'agitation publique qui se manifeste dans ce domaine. Si ces gens vont en France, où sont-ils? S'agit-il de techniciens, d'experts en communications réciproques, en électronique et viennent-ils d'un ou de plusieurs ministères? Quel est le but de leur visite et quelles sont leurs attributions? A quels autres pays a-t-on proposé de collaborer dans le domaine des télécommunications? Quelle liaison s'est établie avec les gouvernements provinciaux qui ont manifesté tant un intérêt qu'une compétence dans ce domaine hautement complexe mais extrêmement important?

Sans aucun doute, nous comprenons tous que l'opinion publique s'intéresse énormément aux actes que posera le Canada à l'étranger: aujourd'hui, cette semaine ou la semaine prochaine. Il ne devrait pas être difficile de voir combien le public est ombrageux quand les intérêts du Canada sont en cause. Nous aimerions savoir ce que font les gouvernements et quels engagements ils prennent. O ironie, c'est à propos des questions qui concernent précisément les progrès rapides des communications électroniques, que le gouvernement est si peu communicatif. Je demande que sur ce sujet d'importance extrême, le gouvernement nous communique des renseignements.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ma réponse vise la forme plutôt que le fond. Le député sait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a participé activement à ces délibérations. Le ministre a fourni des renseignements sur d'autres points que le député a soulevés, mais celui-ci refuse de les accepter. Je dirai seulement que si le député avait vraiment cherché à se renseigner, je suppose qu'il aurait volontiers remis ce débat à mardi. Je constate, à regret, qu'il n'a pas eu la courtoisie de le faire.

• (10.20 p.m.)

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, puis-je, en posant la question de privilège, répondre aux insinuations selon lesquelles j'aurais manqué de savoir-vivre et rappeler au député que le ministre m'a fait connaître, il y a à peine quelques minutes, la situation difficile dans laquelle il se trouvait. Il aurait fort bien pu me le faire savoir plus tôt. Et il y a bien assez de ministres suppléants et de secrétaires parlementaires pour s'occuper de la chose. Je n'aime pas être accusé d'incivilité.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que le ministre comparaissait devant le comité.

M. Macquarrie: Comme moi.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au ministre, comme je l'ai fait à d'autres députés dans le passé, que le Règlement interdit de prêter des intentions malveillantes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 23 du soir.)

APPENDICE

(*Voir page 1018*)

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES AUX NATIONS UNIES

Monsieur le président,

Votre élection à la présidence de l'Assemblée générale est un témoignage approprié de l'estime dont vous jouissez aux Nations Unies. Je sais que vous serez un digne continuateur des distingués représentants des États de l'Amérique latine qui ont présidé nos discussions à quelques reprises au cours des vingt-trois dernières années. Votre élection nous rappelle, en effet, une fois de plus, combien les Nations Unies sont redevables de leurs réalisations au dévouement, à l'éloquence et à l'intégrité des représentants des 20 États latino-américains qui font partie des pays fondateurs de notre organisation. Mon pays s'est, lui aussi, appliqué de façon particulière, depuis 1945, à mettre en pratique les principes de la Charte et à favoriser la croissance de notre organisation. Prenant pour la première fois la parole ici comme représentant du nouveau gouvernement du Canada, je désire réaffirmer la volonté de mon pays de faire tout ce qu'il pourra pour soutenir ces principes. Nous avons pour objectif de contribuer à l'instauration d'un monde devenu meilleur grâce au renforcement des Nations Unies et de ses organismes spécialisés, instruments indispensables de la coopération internationale.

Le Canada travaillera à cet objectif de façon pragmatique et réaliste. Sa contribution sera conditionnée parce que, selon nous, les circonstances exigent des Nations Unies et parce que le Canada peut faire de mieux pour s'acquitter de ses devoirs comme membre loyal des Nations Unies. En matière de guerre et de paix, il y a des limites à la nature des ententes qu'on peut éventuellement conclure. Cependant, les États membres doivent travailler à renforcer l'autorité de l'organisation. Le succès sera lent à venir. Certains voudraient utiliser cette enceinte de discussions à des fins de propagande seulement. D'autres souhaitent sincèrement que l'Assemblée soit presque un gouvernement ou une assemblée législative. Nous devons prendre comme point de départ l'aptitude des Nations Unies à remplir les fonctions qui sont leur responsabilité propre et pour lesquelles on peut obtenir en tout temps un degré raisonnable d'assentiment. L'expérience canadienne nous a appris à apprécier notre indépendance, tout en reconnaissant que tous les États sont interdépendants dans le monde moderne, à estimer le pluralisme politique et la liberté culturelle, à entretenir la fierté pour la patrie tout en nous méfiant des dogmes du chauvinisme, à adapter, au lieu de les démolir, les traditions que d'autres nous ont léguées, à gouverner de gré à gré. Nous croyons qu'il est possible, voire essentiel, de faire accorder les affinités créées par la géographie et par l'histoire, ainsi que les liens étroits qui en découlent, avec les concepts universels d'égalité des droits, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique énoncés dans la charte.

Aussi, nous ne saurions admettre qu'une communauté d'intérêts, réelle ou prétendue telle, politique, culturelle ou économique, autorise un pays à s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays. Dans le Commonwealth des nations auquel nous appartenons, le droit à l'autodétermination est un droit tellement avéré que les pays membres sont libres de se créer des liens avec d'autres pays, y compris les pays socialistes.

LA TCHÉCOSLOVAQUIE

Surtout, aucun ordre international ne saurait se fonder ou se maintenir sur le droit que s'arrogerait un gouvernement ou un ensemble de gouvernements, d'imposer par la force leurs politiques à d'autres états souverains. L'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique et certains de ses alliés ne fut rien d'autre, de la part d'une grande puissance, que l'affirmation d'un droit de propriété dont elle s'autorise pour exercer sa domination sur l'Europe de l'Est, sous le couvert d'une «fraternelle» affinité idéologique. C'était employer la puissance politique sans retenue, et sans égard à la charte de l'ONU. Les gouvernements de l'URSS et de ses alliés ont-ils oublié qu'il y a moins de deux ans, l'Assemblée déclarait, dans une résolution adoptée par 109 voix contre aucune:

> «Aucun État n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre État. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigées, contre la personnalité d'un état ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels, sont condamnées.»

Bien que nous devions prendre acte du désir du gouvernement de la Tchécoslovaquie, qui a demandé que le conseil de sécurité s'abstienne de prendre toute autre mesure pour l'instant, le conseil demeure, avec raison, saisi de la question, qui a une portée considérable en ce qui concerne l'indépendance et la souveraineté de tous les états membres. Inévitablement, les membres des Nations Unies continueront à se préoccuper

de la Tchécoslovaquie, de ses chefs et de sa population tant que le territoire de ce pays ne sera pas de nouveau libre de troupes étrangères.

Nous devons aussi être conscients des dangers que court la paix en Europe par suite des accusations portées dernièrement par l'Union soviétique contre la République Fédérale Allemande et de l'affirmation d'un prétendu droit d'intervenir unilatéralement, une fois encore, dans un autre pays. Aux yeux du Canada, pareil droit est inexistant. Tout en condamnant l'Union soviétique et ses alliés pour le geste qu'ils ont posé, nous devons nous tenir prêts à saisir toutes les occasions de discuter sérieusement et de façon constructive les questions qui divisent l'Est et l'Ouest. Tant que des troupes soviétiques seront cantonnées en territoire tchécoslovaque, ces discussions progresseront nécessairement avec lenteur et circonspection. Mais il y a un domaine où nous devons nous hâter. Il faut poursuivre avec vigueur les pourparlers en vue de mettre fin à la course aux armements. Un progrès en ce domaine serait à l'avantage de tous les pays, y compris la Tchécoslovaquie.

LA COURSE AUX ARMEMENTS

Le Canada, tout comme sans doute la grande majorité des membres des Nations Unies, a été réconforté d'entendre les États-Unis et l'URSS annoncer, le premier juillet, qu'ils étaient convenus d'entreprendre des négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques, y compris les projectiles antibalistiques. J'invite donc instamment les État-Unis et l'Union soviétique à commencer ces pourparlers sans tarder et à accorder leur appui à une reprise prochaine des négociations du comité des dix-huit puissances pour le désarmement, quant à l'interdiction complète des essais nucléaires, à l'arrêt de la production des matières fissibles servant à des fins militaires et à la réduction puis à l'élimination des stocks nucléaires.

Depuis la dernière assemblée, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été présenté à la signature des intéressés et quelques pays l'ont signé. Le Canada a signé le traité et entend le faire ratifier en temps voulu. Tous les pays devraient en devenir partie sans tarder, afin de contribuer à lui donner sa portée pleine et entière.

L'emploi persistant de la force dans les différends internationaux et les innombrables souffrances humaines résultant de la guerre ont mis en évidence le rôle du commerce des armes classiques comme facteur des conditions engendrant la violence. A l'époque de la Société des Nations, on s'était efforcé d'imposer des restrictions au commerce des armes en publiant des statistiques sur le mouvement des armes et du matériel de guerre entre États. A notre avis, on devrait faire revivre le concept d'un registre international des livraisons d'armes.

Mon gouvernement s'intéresse aussi à la possibilité qu'on limite les livraisons d'armes dans les régions où règne une vive tension politique et militaire, et a observé d'un œil approbateur que l'URSS s'est montrée récemment favorable, moyennant certaines conditions, «à la mise en vigueur de mesures en vue du désarmement de certaines régions et à la diminution des armements dans différentes parties du monde, dont le Moyen-Orient»

NIGÉRIA

Après la crainte de la guerre, dont j'ai jusqu'ici examiné les différents aspects actuels, la faim et les privations graves sont, nous le savons tous, des questions dont ne saurait se désintéresser, surtout quand elles atteignent l'ampleur d'un désastre, une organisation mondiale comme la nôtre. Le Secrétaire Général l'a reconnu en attirant notre attention sur la situation qui règne au Nigéria dans l'avant-propos de son rapport annuel.

La délégation du Canada reconnaît et comprend parfaitement le désir de l'Organisation de l'Unité africaine qui a demandé que les gouvernements s'abstiennent de prendre des mesures de nature à compromettre l'unité, l'intégrité territoriale et la paix du Nigéria. Nous connaissons aussi et apprécions les efforts accomplis par le gouvernement du Nigéria et plusieurs autres pour résoudre les problèmes humanitaires qui se posent. Nous espérons que ces efforts prendront de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que l'exigera la situation. Devant la tragédie humaine qui se déroule sous nos yeux, il est tout naturel que les hommes, partout, ressentent une profonde sympathie pour la population nigériane et souhaitent vivement qu'on n'épargne aucun effort sur la scène internationale pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

Vu la sympathie et le souci que nous éprouvons à l'endroit de la population du Nigéria, le gouvernement du Canada a décidé de fournir des avions *Hercules* avec leur équipage et a affecté plus d'un million de dollars à des secours qui sont envoyés au Nigéria par l'entremise de la Croix-Rouge internationale; les services inappréciables que rend cet organisme en l'occurrence, malgré les difficultés créées par la guerre civile, commandent notre admiration. De plus, des organisations bénévoles canadiennes ont fait des contributions substantielles. Mon gouvernement a également accepté, à la demande du gouvernement du Nigéria, de faire partie de l'équipe internationale qui observe la situation dans les régions de l'Est du pays où l'autorité du gouvernement fédéral a été rétablie. Cette équipe

produira constamment des rapports qui donneront un compte rendu impartial des événements. Pour atteindre leur but, ces rapports devraient être aussi complets et détaillés que possible.

Nous ne connaissons pas encore dans toute leur ampleur les problèmes qui se posent quant aux secours nécessaires dans l'immédiat, et encore moins l'ampleur des tâches de reconstruction auxquelles devra s'atteler la population du Nigéria lorsque la paix aura été, nous l'espérons, rétablie rapidement dans la clémence. Mais nous savons que ces problèmes exigeront une coopération et une assistance internationales de grande envergure. Le Canada se tient prêt à faire toute sa part.

LE MOYEN-ORIENT

Au Moyen-Orient, une tension persistante et des combats sporadiques entre Israël et ses voisins sont la semence de conflits futurs. Il y a danger que l'escalade de la violence au Moyen-Orient entraîne l'intervention de puissances étrangères et constitue ainsi une grave menace à la paix mondiale. Pourtant, nous constatons tous que le temps et les efforts consacrés à la solution de ce différend depuis la fin des combats de juin 1967 n'ont amélioré en rien la situation. L'accord intervenu au Conseil de sécurité en novembre dernier sur certaines dispositions et certains principes fondamentaux quant à une paix juste et durable au Moyen-Orient a été un succès non négligeable. Mais les principes sont de peu d'utilité si les parties n'acceptent pas de bonne foi le devoir de les mettre en pratique pleinement et efficacement.

Le gouvernement du Canada réitère l'appui qu'il a accordé à la résolution 242 du Conseil de sécurité, datée du 22 novembre 1967, et rend hommage aux efforts patients et tenaces qu'accomplit le représentant spécial du Secrétaire Général, M. l'ambassadeur Jarring, pour aider les parties. Nous lui donnons notre appui le plus complet et demandons aux parties d'utiliser ses bons offices et de rechercher sérieusement à s'entendre pour régler le différend de façon pacifique à partir des dispositions et des principes de la résolution 242 du 22 novembre 1967. Cela est particulièrement important pour les jours qui viennent, alors que les ministres des Affaires étrangères sont à New York et faciles à atteindre.

LES RÉFUGIÉS ARABES

Les événements de juin 1967 ont tragiquement aggravé le problème des réfugiés de Palestine. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous les pays membres si je rends hommage au travail du Commissaire général et du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. L'Office, de concert avec les gouvernements qui accueillent les réfugiés, accomplit sa tâche avec persévérance, compétence et humanité, dans des conditions extrêmement difficiles. Reconnaissant qu'il est de nécessité vitale que l'Office poursuive cette tâche, mon gouvernement a maintenu pour l'année financière en cours, sa contribution volontaire en argent et en vivres d'une valeur d'un million deux cent milles dollars, et en outre, il a versé à l'Office l'équivalent de six cent cinquante mille dollars à titre de dons spéciaux.

L'Office aide les réfugiés à satisfaire leurs besoins essentiels de subsistance et il a fait un travail remarquable pour instruire des milliers d'enfants des réfugiés. Cependant, il faudra en arriver à un règlement juste qui permette aux réfugiés de vivre dans la paix et dans la dignité. La solution du problème des réfugiés ne pourra être trouvée que dans le cadre d'un règlement entre les États arabes et Israël. Entretemps, en attendant pareil accord, ce problème humanitaire demeure et conserve un caractère d'urgence. Mon gouvernement demande donc à tous les États membres de montrer qu'ils se préoccupent vraiment des réfugiés en secondant généreusement et de façon tangible le travail de l'Office.

VIETNAM

Il est extrêmement décourageant de constater qu'aucun progrès tangible n'a été fait en vue d'un règlement négocié de la question du Vietnam. Les grands espoirs que l'annonce des pourparlers de Paris ont soulevés partout dans le monde montraient le désir incontestable de l'humanité de voir la fin de ce conflit atroce et destructeur. Même s'il convient que notre organisation s'intéresse au problème du Vietnam, c'est aux parties en conflit qu'il revient en dernière analyse de le régler. Le Canada a déjà déclaré que le bombardement du Vietnam du Nord devrait cesser. C'est là un premier pas essentiel. Mais un règlement politique exige une désescalade militaire générale, et le Vietnam du Nord doit montrer sa volonté d'y contribuer.

LA DISCRIMINATION RACIALE

On nous rappelle souvent que les Nations Unies sont un centre où peut s'harmoniser l'action des Nations. La discrimination raciale et ses répercussions sur la stabilité internationale sont l'une des principales menaces à cette harmonie. Il ne faut pas permettre que les divisions que ces questions font naître parmi les membres conduisent à une rupture des communications entre nous. L'objectif est clair: obtenir que la majorité des habitants du Sud de l'Afrique ne soient plus privés de la place qui leur revient dans le développement politique, économique et social de leurs pays respectifs. Les questions

les plus importantes sont: l'avenir du Sud-Ouest africain et de la Rhodésie, l'apartheid en Afrique du Sud, et le refus du gouvernement du Portugal d'accéder au désir général de notre Assemblée qui préconise l'autodétermination pour les populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée portugaise. Dans ces quatre cas, des minorités ont décidé qu'elles avaient seules le droit de déterminer, pour une période de temps indéfinie, le rythme de progrès d'une majorité non affranchie et son aptitude à participer au gouvernement. Il faut mettre fin à ces injustices. Il faut accélérer le processus d'une évolution pacifique.

Mais comment? Nous cherchons tous une façon de dénouer l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement engagés au sujet du Sud-Ouest africain. Lors de la XXII[e] session de l'Assemblée générale, le représentant du Canada a suggéré que l'Assemblée examine l'offre du ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud qui se disait prêt à recevoir un représentant personnel du Secrétaire Général, sans préjudice des positions que les membres de l'organisation auraient pu prendre. Nous espérons toujours qu'on pourra donner suite à cette proposition. Nous sommes prêts à envisager d'autres solutions si elles commandent une large adhésion et si elles sont réalistes.

Nous nous sommes entendus quant aux principes d'une intervention des Nations Unies à l'endroit de la Rhodésie. Nous devons faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que tous les états donnent suite aux décisions prises, particulièrement l'Afrique du Sud et le Portugal. Nous devons également continuer à faire valoir à ces deux états l'opinion unanime que nous professons, à savoir, que les politiques de répression raciale et d'assujettissement politique sont incompatibles avec les principes des Nations Unies. Le Canada respecte les décisions du Conseil de sécurité et entend s'y conformer.

LES DROITS DE L'HOMME

Le Sud de l'Afrique n'est pas la seule région où les droits de l'homme sont violés. Tous les états membres ont le devoir d'examiner leur propre bilan en matière de protection des droits de l'homme. Mon gouvernement appuie les initiatives prises aux Nations Unies en ce qui concerne la rédaction de diverses conventions et déclarations relatives aux droits de l'homme. La législation canadienne se soucie de ces droits dans diverses lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la religion ou la nationalité, qui pourrait exister dans les coutumes, les conditions de travail, les hôtels et les syndicats. Des organismes bénévoles ont favorisé chez les Canadiens une prise de conscience de leurs droits fondamentaux. Plusieurs provinces ont institué des commissions des droits de l'homme, ou créé le poste de commissaire aux droits (ombudsman), et le Parlement fédéral a adopté une déclaration des droits qui proclame les droits de l'individu. Le gouvernement fédéral a proposé que ce code des droits de l'homme soit incorporé à notre constitution.

Pour faciliter la mise en vigueur de ces conventions et traités, il faut, de l'avis de mon gouvernement, repenser les mécanismes qui président à cette même mise en vigueur. Le projet d'instituer un Haut-Commissariat des droits de l'homme est, à cet égard, un fait important et bienvenu qui, à mon avis, mérite l'appui le plus complet de la part des États membres.

CONDITIONS DES POPULATIONS CIVILES EN TEMPS DE GUERRE

Toujours dans le domaine des droits de l'homme, on devrait, à notre avis, étendre aux cas de belligérance le réexamen des mesures visant à coordonner les efforts qu'accomplissent les organismes internationaux de secours lors des catastrophes naturelles, afin qu'en temps de guerre une assistance parvienne rapidement et efficacement aux innocentes victimes des conflits.

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Notre organisation se consacre à l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Au terme de sa première décennie de développement, cet objectif est encore loin d'être atteint. En regardant en arrière, nous pouvons éprouver quelque satisfaction devant certaines réalisations. Je pense en particulier à l'institution du programme des Nations Unies pour le développement où nous avons appris certaines leçons. Nous avons appris que le développement économique est affaire de longue haleine et que coordonner les programmes internationaux, c'est plus que fixer des objectifs et harmoniser des priorités. Nous savons mieux maintenant que les clauses et conditions selon lesquelles l'aide est offerte sont d'une importance fondamentale, de même que les relations qu'il y a entre le commerce et l'assistance. Nous nous rendons compte que l'amélioration des techniques agricoles conditionne tout le processus de développement.

Cependant, nous ne saurions dissimuler le fait que l'assistance internationale apportée aux pays en voie de développement est insuffisante. Les besoins augmentent plus vite que les moyens offerts pour les satisfaire et cela tient en partie à l'augmentation si rapide de la population. En ce qui concerne le Canada, notre programme d'assistance continuera de croître d'année en année afin que nous attei-

gnions le plus tôt possible l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut. Nous sommes à mettre en œuvre un ensemble de politiques économiques qui libéreront des ressources en vue d'objectifs hautement prioritaires, et malgré de sévères limites imposées à nos dépenses en général, notre effort d'assistance augmentera de façon substantielle durant l'année qui vient. C'est ainsi que nous augmenterons d'environ 25 p. 100 l'an prochain notre contribution au programme des Nations Unies pour le développement et que nous augmenterons de façon notable nos contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, nous avons toujours reconnu l'importance des conditions à attacher à l'assistance fournie et, par conséquent nous avons cherché, par de nombreuses subventions et de nombreux prêts à long terme et à faible intérêt, à répondre aux besoins des pays bénéficiaires.

A l'aube de la deuxième décennie consacrée au développement, nous attendons avec impatience, au Canada, les conclusions de deux grandes études dont le but est de faire le point sur l'aide au développement et les politiques commerciales connexes, l'une commandée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement et l'autre par la Banque mondiale. Cette dernière étude sera présidée par le très honorable L. B. Pearson, ex-premier ministre du Canada, qui, incidemment, est l'un de ceux qui vous ont précédé au poste éminent de président de l'Assemblée générale. On doute en certains milieux que les ressources fournies en vue du développement soient utilisées avec le maximum d'efficacité. Ces études devraient nous permettre de tirer les leçons de l'expérience passée et nous fournir des indications utiles quant aux politiques à suivre dans l'avenir. Grâce à ces lumières, on aura peut-être une plus grande confiance envers les programmes de développement et, espérons-nous, les pays développés se montreront peut-être davantage disposés à augmenter leur aide.

Il semble que, dans une proportion notable, l'écart entre les sociétés plus évoluées et celles qui le sont moins reflète les différences de niveau de leur apprentissage quant à la façon d'appliquer les techniques et les fruits de la science et de la technologie à leurs problèmes fondamentaux de développement. Il ne suffit pas d'exporter simplement l'expérience des pays plus évolués pour combler cet écart. Les pays en voie de développement ont besoin d'acquérir leur propre compétence en matière de science et de technologie. Pour y parvenir, il faut qu'ils aient accès au réservoir de savoir et d'expérience qui existe ailleurs et on devrait se réjouir des efforts qu'ils font pour adapter ce savoir et cette expérience à leurs besoins et aspirations propres.

Reconnaissant l'importance de ce domaine, le gouvernement du Canada entend créer au Canada une institution dont le but sera l'application pratique de la science et de la technologie aux problèmes sociaux et économiques fondamentaux du développement. Le conseil de direction et le personnel de cette institution seront recrutés dans plusieurs pays et les résultats de ses recherches seront mis gratuitement à la disposition de la communauté internationale. Cette institution visera à donner une nouvelle impulsion à la recherche des solutions à apporter aux malaises sociaux et économiques qui sont la cause fondamentale d'un si grand nombre de problèmes soumis à notre Assemblée.

Monsieur le président, mon gouvernement reconnaît qu'il faut améliorer les conditions du commerce mondial pour que les pays en voie de développement puissent utiliser plus efficacement les progrès technologiques et attirer les capitaux de placement. Nous avons entendu de cette tribune différents commentaires concernant la deuxième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Personne ne peut être satisfait des résultats de cette conférence. Mais il est encourageant de noter que, en même temps qu'on y a proposé de nouvelles formules d'aide, comme les régimes tarifaires préférentiels en matière de douane, on a également admis la nécessité de transformer en profondeur les méthodes de travail de notre organisation. Nous attendons avec impatience le rapport sur les questions soulevées à la CNUCED que présentera le président de cette conférence à l'Assemblée générale réunie en séance plénière.

LES PROBLÈMES DU MILIEU HUMAIN

La délégation du Canada se réjouit du fait qu'en plus d'étudier des questions qui nous sont relativement peu familières concernant l'espace extra-atmosphérique et le lit des océans, on se penchera au cours de la présente session sur les problèmes du milieu humain. Au Canada, nous sommes vivement conscients que les effets de la pollution de l'air et de l'eau ne respectent pas les frontières. Nous avons, avec notre voisin, les États-Unis, été des pionniers quant à l'institution de mécanismes internationaux destinés à remédier à ce problème. C'est pourquoi nous avons secondé l'initiative de la Suède lorsqu'elle a proposé que cette importante question soit considérée comme un problème d'envergure mondiale qu'il convenait, par conséquent, d'étudier en priorité, en séance plenière.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Malgré la révolution scientifique et les progrès étonnants de l'organisation du monde, il est triste de constater que les gouvernements continuent trop souvent de donner priorité aux dépenses militaires plutôt qu'aux besoins du développement pacifique. Des ressources qui pourraient servir à accroître la production et à favoriser l'éducation doivent aller à la reconstruction et aux secours. Il est peut-être utopique de croire que nous pourrons proscrire l'emploi de la force dans les relations entre États. Mais nous devons donner aux Nations Unies une plus grande capacité d'agir comme organisme de réglementation et de médiation des différends ou des conflits. Mon gouvernement est encouragé par les signes de progrès qu'on peut observer au comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous avons été au nombre des gouvernements qui ont essayé de contribuer aux travaux du comité en exposant leurs propres méthodes et en signalant les leçons à tirer. Des rapports sur les missions d'observation, préparés par le Secrétaire Général et présentement étudiés par une commission du comité spécial, sont une contribution importante à notre étude des différents aspects du maintien de la paix. Les discussions qui se feront au comité devraient contribuer à amenuiser les divergences de vues qui existent entre les états membres quant aux préparatifs en vue du maintien de la paix. J'espère que l'Assemblée donnera au comité le mandat d'élargir ses recherches de façon à y inclure d'autres aspects de l'expérience qu'ont eue les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et qu'elle essaiera d'en venir à un accord sur certains points. Ainsi, nous devrions réussir à mettre au point, en matière de maintien de la paix, certaines modalités qui soient acceptables pour tous.

UNIVERSALITÉ DES NATIONS UNIES

Nous ne réussirons guère à accroître la capacité des Nations Unies à donner leur plein rendement en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité si l'organisation elle-même ne reflète pas le monde tel qu'il est. La question de son universalité demeure urgente. Nous regrettons que soient absents ici des États qui jouent un rôle important dans les affaires mondiales.

La question de la représentation de la Chine est la plus importante, à cet égard, bien qu'il ne s'agisse pas, à proprement parler, d'un problème relié à son adhésion comme telle. Mon gouvernement a rendu publique sa décision d'examiner la possibilité d'établir des relations diplomatiques avec le gouvernement de la République populaire de Chine. A long terme, il n'est pas dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale que le gouvernement de Pékin reste isolé. C'est pourquoi nous croyons que ce gouvernement devrait être représenté aux Nations Unies. Nous accueillerions avec plaisir toute proposition équitable qui serait de nature à faciliter la représentation de la République populaire de Chine dans notre organisation tout en tenant compte, cependant, des droits des membres actuels.

CONCLUSION

Les Nations Unies sont une organisation très différente de celle que le Canada a contribué à fonder, il y a plus de vingt ans. Le nombre de ses membres a presque triplé. Elle a élaboré de nouvelles priorités et s'est engagée dans de nouvelles voies. Elle a montré sa capacité d'adaptation face à des exigences nouvelles. Les droits de l'homme, le développement économique, la coopération dans de nouveaux milieux comme l'espace extra-atmosphérique et le lit des océans, sont entrés dans le champ de ses préoccupations majeures en plus des problèmes plus traditionnels mais non moins vitaux de la guerre et de la paix. En fait, on comprend mieux maintenant que toutes ces questions exercent une influence les unes sur les autres.

En essayant de relever de nouveaux défis, nous ne devons pas oublier que l'efficacité des Nations Unies est nécessairement mesurée, aux yeux de l'opinion mondiale, par les résultats pratiques qui découlent de nos résolutions. La postérité ne nous jugera pas au nombre des résolutions que nous aurons adoptées, mais d'après notre détermination à nous attaquer aux problèmes urgents de notre temps et à donner suite à nos décisions. C'est dans cet esprit que je promets aux Nations Unies, au nom du Canada, un appui soutenu et vigoureux.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 octobre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT LES QUALITÉS DES ÉLECTEURS ET DES CANDIDATS

M. Gérard Laprise (Abitibi) demande à présenter le bill n° C-117 intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Qualités requises des votants et des candidats)».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de modifier la loi électorale du Canada, de sorte que seuls les citoyens canadiens pourront être électeurs ou candidats aux élections.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, car je voudrais renouveler la demande que je lui ai faite hier soir. Voudrait-il présenter comme premier article ou l'un des premiers articles des travaux d'aujourd'hui le bill sur les prêts aux améliorations agricoles si la Chambre consent à adopter un ordre visant à mettre aux voix au bout d'une heure, toutes les questions nécessaires pour terminer toutes les étapes de la mesure? Il se peut que les membres du Crédit social qui se sont opposés à cette idée hier soir soient maintenant prêts à l'accepter.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des députés qui sont absents en ce moment ont été avisés hier que le projet de loi sur l'agriculture ne serait pas débattu aujourd'hui. Ces députés veulent prendre part au débat, et je pense qu'il faut reconnaître que des représentants des deux côtés de la Chambre désiraient y participer. Toutefois, monsieur l'Orateur, je proposerais aux leaders des partis d'opposition à la Chambre de mettre en délibération mardi les bills agricoles, à la place du bill des Postes que nous devions étudier. Nous aimerions faire adopter quelques-uns de ces bills et nous offrons de les examiner mardi prochain au lieu de la mesure sur les Postes, qui a été annoncée. Cela exigerait aussi quelques changements, mais si les leaders des partis d'opposition y consentaient, nous pourrions consacrer un jour de plus à l'examen de ces bills.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—LES CONSULTATIONS PRÉALABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien j'adresse ma question au ministre d'État de Port Arthur. A Radio-Canada hier soir le président de la Fraternité des Indiens du Manitoba a déclaré que la réorganisation du ministère des Affaires indiennes renforcera la centralisation à Ottawa, dissociera les programmes économiques et sociaux, et fera d'un biologiste le directeur du programme de développement communautaire. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que lui-même ou ses fonctionnaires s'entretiendront avec ce porte-parole des Indiens et d'autres avant de procéder à cette réorganisation?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a pris note des instances des organismes indiens au sujet du programme de réorganisation et il a assuré ceux-ci que dans le cadre de son enquête sur tous les programmes sociaux, il étudiera toutes les demandes des organismes indiens et d'autres intéressés. De fait, le ministre avait fait cette déclaration à la Chambre la semaine dernière au sujet de la proposition des Indiens et des Esquimaux visant à l'établissement d'un nouvel organisme de développement.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire si l'on songe à inscrire la question des pouvoirs constitutionnels, en ce qui touche aux Indiens, à l'ordre du jour d'une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, puisque cette question relève désormais du Parlement du Canada.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la compétence constitutionnelle des gouvernements fédéral et provinciaux, en général, est à l'ordre du jour des conférences fédérales-provinciales.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MAJORATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre et j'espère qu'il pourra y répondre aujourd'hui.

A-t-il l'intention de donner bientôt suite aux revendications des fonctionnaires retraités qui demandent des pensions plus élevées, à même les fonds de la Caisse de l'Alliance des fonctionnaires, comme l'a recommandé un comité parlementaire au printemps de 1967?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question a été posée il y a à peine quelques jours.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, on n'a pas répondu à la question, et si le très honorable premier ministre ne peut y répondre d'une façon satisfaisante aujourd'hui, je demanderai de débattre cette question à 10 heures, à la prochaine occasion.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, pour éviter un débat à 10 heures, je dirai qu'on a répondu à cette question à plusieurs reprises. On y a répondu la semaine dernière, et j'ai moi-même déclaré que cette question était à l'étude. Au fait, il y a eu échange de correspondance entre les représentants de la Fonction publique et moi-même et je leur ai indiqué que nous n'étions pas en mesure d'accorder ces augmentations maintenant, mais que nous le considérerions dès que nous pourrions.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire et demander au très honorable premier ministre si la demande des fonctionnaires est conforme à la recommandation du Comité parlementaire? Je ne demande pas qu'on utilise des fonds du gouvernement, mais plutôt ceux de la Caisse des fonctionnaires.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire. Comme les prévisions budgétaires du Conseil du Trésor sont inscrites pour le 11 octobre, peut-être le ministre intéressé sera-t-il disposé à en discuter aujourd'hui.

[M. Howard.]

LE PÉTROLE

LA RÉDUCTION DES EXPORTATIONS VERS LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet d'une de ses déclarations et des réponses fournies par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire connaître à la Chambre les modalités dont a fait l'objet la réduction des exportations de pétrole brut du Canada aux États-Unis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je réponds au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je remplace aujourd'hui à la Chambre ainsi qu'en mon propre nom.

Le journal dont a parlé le député, le numéro du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, m'attribue gratuitement certains propos comme le font parfois les meilleurs journaux. Je n'ai jamais employé le mot «contingent».

Mon honorable ami se souviendra qu'il y a environ un an, j'avais expliqué à la Chambre quel était le genre d'entente conclue avec les États-Unis. J'avais alors parlé des cadres de l'entente. Je n'ai jamais nié l'existence de données numériques dans ce domaine mais j'avais alors souligné, comme je le fais aujourd'hui, qu'il y avait tellement de réserves, de «si» et de «quand» qu'il serait inutile de communiquer les chiffres précis aux députés. De fait, j'avais alors déclaré que c'était la façon dont l'entente avait été mise au point. En raison de certains retards dans la construction, des redressements ont dû être effectués.

Je l'ai dit, je crois, au journaliste hier, mais en me citant ce matin, il emploie le mot «contingent» que je nie avoir employé.

M. Woolliams: Malgré des réserves que vient de faire le ministre, consentirait-il à dire à la Chambre et au pays si la réduction des exportations de pétrole brut du Canada aux États-Unis a fait l'objet d'un accord, compte non tenu des contingents.

L'hon. M. Pepin: Le député sait que l'exportation de pétrole aux États-Unis est une question difficile. Il a d'excellents informateurs à Calgary qui lui disent que le Canada

doit être prudent pour ne pas bouleverser les marchés américains. Le gouvernement doit songer aux intérêts canadiens mais aussi aux intérêts américains. C'est d'ailleurs de notre propre intérêt de soigner leurs intérêts.

M. Woolliams: Je m'expliquerai clairement. Le ministre voudrait-il enfin dire à la Chambre pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a donné une réponse différente à ce sujet la semaine dernière et pourquoi il contredit maintenant ce ministre.

L'hon. M. Pepin: J'ai lu la réponse de mon collègue et elle est conforme à ce que je dis maintenant...

M. l'Orateur: A l'ordre. Une discussion s'engage.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Le gouvernement a-t-il accepté de limiter les exportations canadiennes de pétrole brut aux États-Unis?

L'hon. M. Pepin: J'ai dit que tout cela rentrait dans le cadre de l'accord. Il ne serait pas juste que je réponde par un oui ou un non, sans énoncer ma pensée. Je n'ai jamais nié cette possibilité. Je viens de dire que l'accord comporte certains chiffres, mais j'ai ajouté que ces chiffres étaient modifiés par plusieurs «si» et «quand». Cela est tout à fait clair.

L'hon. M. Harkness: Au lieu d'employer tant de si et de quand, le ministre pourrait peut-être simplement répondre à la question et nous dire si le gouvernement canadien a accepté de limiter les exportations canadiennes de pétrole brut.

L'hon. M. Pepin: Cette affaire est maintenant entre les mains du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais, à l'époque, j'essayais d'appliquer de façon intelligente une politique déjà conçue par les conservateurs en 1961.

L'hon. M. Hees: Le ministre ne se rend-il pas compte que sa réponse fait paraître l'honorable Paul Martin comme un homme qui ne mâchait pas ses mots? Qu'il était la clarté même?

L'HABITATION

LES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. En son absence, j'avais l'intention de la poser au ministre d'État mais, comme il est absent lui aussi, je l'adresserai au premier ministre qui, peut-être, la considérera comme préavis et la transmettra à qui de droit.

Hier, j'ai demandé au ministre si la somme de 170 millions, qui doit être offerte par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les nouvelles mises en chantier cette année, représentait une somme supplémentaire pour la construction d'habitations en 1968.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas d'accroissement du budget cette année, mais bien une augmentation des dépenses pour l'année en cours. Le ministre peut-il donc faire savoir à la Chambre si, avant cette annonce, une diminution des dépenses était prévue par le gouvernement pour 1968, dans ce secteur critique?

LES PORTS

ROBERTS BANK (C.-B.)—LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il peut nous fournir les derniers renseignements sur une question de la plus haute importance. Voudrait-il indiquer à la Chambre quand il prévoit le règlement de la question de compétence, de financement et de tracé de la voie ferrée aux nouvelles installations de Roberts Bank entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les sociétés ferroviaires afin que la construction puisse débuter le plus tôt possible pour faire honneur aux obligations contractuelles avec des entreprises japonaises?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je inviter le député à être présent à la prochaine séance de la Chambre, alors que le ministre des Transports pourra répondre à sa question.

[*Plus tard*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire découlant de celle que le député de Vancouver-Est a posée au très honorable premier ministre. Comme le ministre des Transports persiste à faire l'école buissonnière, le premier ministre peut-il nous assurer...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut pas formuler de question qui comporte des épithètes. C'est pourquoi sa question n'est pas recevable. S'il désire poser une question directe, je l'y autorise.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, en réponse à une question du député de Vancouver-Est,

le premier ministre l'avait prié d'attendre à mardi, alors que le ministre des Transports sera ici. Celui-ci ne s'est montré qu'une seule fois à la Chambre la semaine dernière. Tout ce que je demande au premier ministre, c'est s'il peut nous assurer que le ministre des Transports sera, de fait, ici mardi?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre que, conformément à nos arrangements sur les jours où les questions dépendant de la juridiction du ministre des Transports sont à l'ordre du jour, il y aura quelqu'un à la Chambre pour répondre aux questions.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre et je la lui pose directement: après une semaine d'essai du régime planifié de présence, est-il d'avis que le système fonctionne selon les prévisions et expliquerait-il à la Chambre quelques-uns des avantages qu'il avait exposés le 4 octobre?

Le très hon. M. Trudeau: Je dois dire que le parti conservateur est encore plus conservateur que nous ne le croyions. Nous espérons qu'il va continuer de mettre à l'essai cette nouveauté.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je voudrais demander au premier ministre s'il peut assurer à la Chambre qu'aucune crise ne surgira dans un ministère le jour où celui-ci ne sera représenté par un ministre.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, pourvu qu'elle ne soit pas manigancée par l'opposition.

[*Français*]

LE NATIONAL-CANADIEN

VICTORIAVILLE (P.Q.)—À PROPOS DE L'ABANDON DU SERVICE DES PASSAGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé poser une question à l'honorable ministre des Transports, mais en son absence, je vais la poser à son secrétaire parlementaire.

Il y a quelque temps, la direction des chemins de fer Nationaux annonçait l'abandon complet du transport des passagers à Victoriaville. Un tollé général s'est élevé au sein de la population de cette ville qui compte 23,500 âmes...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit poser sa question.

[M. Nowlan.]

M. Fortin: Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports peut-il dire à la Chambre si la décision de mettre fin au transport des passagers à compter du 27 octobre prochain est définitive et irréversible?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question devrait être inscrite en *Feuilleton*.

LE BUDGET

ANNONCE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET LE MARDI 22 OCTOBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Finances.

A-t-il pris une décision au sujet de la date de présentation du budget?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je projette de présenter le budget le 22 octobre. C'est pourquoi je déposerai le Livre blanc vers le milieu de la semaine prochaine.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, au sujet de la présentation du budget le 22 octobre, comme il l'a annoncé. Il s'agit d'un mardi, et puisque c'est son jour de congé, sera-t-il ici pour la présentation du budget?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, il est fort probable que je serai présent.

M. Baldwin: C'est ce jour-là qu'il y aura une crise.

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il s'il est en mesure d'annoncer la désignation du nouveau président d'Air Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre songerait-il à nommer M. MacIsaac et M. Anderson au Sénat, pour faciliter une désignation de caractère non politique?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

L'ORDONNANCE DE LA COMMISSION SUR LA SANTÉ DES CHEMINOTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles-H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports, mais je vois qu'il est absent. Je croyais qu'il était convenu que son secrétaire parlementaire serait ici pour répondre aux questions. Apparemment il n'est pas ici non plus; j'adresse donc ma question au premier ministre.

Est-il au courant du retard apporté par la Commission canadienne des transports, dont le comité des transports ferroviaires ne s'est pas encore prononcé sur la demande du conseil exécutif des cheminots canadiens, présentée en janvier dernier à propos d'une ordonnance portant sur la santé et l'hygiène des employés des chemins de fer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que c'est là une question de caractère général que l'honorable député devrait faire inscrire au *Feuilleton.*

M. Thomas: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le conseil exécutif des cheminots canadiens se réunit aujourd'hui à Ottawa, et a fait savoir qu'il a essayé d'obtenir la réponse du gouvernement; il m'a prié d'essayer moi-même de l'obtenir à la Chambre.

LA CONSOMMATION

LA CONFÉFENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, en vue de la conférence fédérale-provinciale sur la consommation, le ministre de la Consommation et des Corporations voudrait-il indiquer si elle sera ouverte au public ou, à défaut, aux membres de cette Chambre?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la conférence fédérale-provinciale prévue pour le 28 octobre groupera les responsables fédéraux et provinciaux. Conformément à la pratique courante, ce sera une réunion réservée.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre où l'on en est quant à la formation d'un comité de la consommation, étant donné qu'on a déjà formé les comités spéciaux et permanents de la Chambre?

L'hon. M. Basford: Non.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre lequel de ces comités s'occupera des questions importantes qui relèvent de son ministère?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, cette question concerne en réalité le leader de la Chambre. Ce sera, je crois, le comité des affaires économiques et sociales.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Est-ce qu'il présentera à temps pour la réunion le Livre blanc sur les prix et les coûts qu'il a promis le 13 septembre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Livre blanc n'est pas encore prêt.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur, au ministre de la Consommation et des Corporations. Dira-t-il à la Chambre maintenant quand le conseil spécial des consommateurs sera établi? Il remet la chose à plus tard depuis le début de la session.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'imagine que le député veut parler du conseil dont le nom véritable est Conseil consultatif des consommateurs. J'ai déjà dit que j'espérais l'établir sous peu, et j'étais vraiment sincère. J'aurais voulu l'instituer beaucoup plus tôt. Le problème, c'est qu'il y a environ 200 personnes au Canada qui seraient tout indiquées pour faire partie du Conseil et il m'est difficile d'en arriver à un nombre raisonnable.

[*Plus tard*]

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le Conseil consultatif des consommateurs étant créé, le ministre le chargera-t-il d'examiner l'augmentation du prix des automobiles, des pièces détachées et des appareils de sécurité installés sur les voitures?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, le Conseil consultatif des consommateurs est un conseil indépendant du ministre et de son ministère. C'est au président et aux membres du conseil qu'incombe le soin de décider de son travail. Je ne suis pas en mesure de lui ordonner de faire quelque travail que ce soit.

M. Schreyer: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puisqu'il en est ainsi, le ministre pourrait-il dire s'il a confié ou s'il confiera à quelqu'un l'examen de cette question?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui intéresse au plus haut point le ministère de l'Industrie et du Commerce, mon ministère et le gouvernement tout entier.

Mme MacInnis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A défaut d'un comité permanent de la Chambre auquel on pourrait déférer les questions relatives à la consommation, le ministre verra-t-il à ce que soit établi un comité spécial de la Chambre ou un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit, comme celui qui existait auparavant, afin qu'on sache où s'adresser?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit, en réponse à cette question, que l'affaire était à l'étude. Elle a trait aussi aux déclarations que le premier ministre et moi avons faites au sujet de la publication d'un Livre blanc sur les coûts. Il s'agit de deux questions connexes.

LES POSTES

LE RENVOI DE LA MESURE LÉGISLATIVE À UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Postes. Je me demande s'il ne pourrait répondre aujourd'hui à la question posée précédemment et nous dire si le bill sur le ministère des Postes sera déféré à un comité approprié afin de permettre à tous les intéressés de présenter leurs instances?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les instances qui pourraient être présentées devant un comité ne seraient guère différentes de celles qu'on a reçues ces dernières années, je crois. J'ai rencontré tous les groupes intéressés au cours des semaines écoulées. Je pense que le bill ne sera étudié que par la Chambre et le comité plénier.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES POUR METTRE FIN AU CONFLIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant a-t-il eu la chance d'étudier le discours prononcé par son illustre prédécesseur à l'Université York, où il déclarait qu'il fallait absolument mettre un terme aux opérations militaires au Nigéria et au Biafra. Par suite de ce discours, le gouvernement songe-t-il à prendre de nouvelles initiatives à cet égard?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le comité chargé d'étudier cette question a siégé jusqu'à une heure ce matin, et nous attendons ses opinions ou ses conseils.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Un autre meurtre aurait été commis à Montréal. Le très honorable représentant est-il prêt maintenant à prendre cette affaire au sérieux et à collaborer avec les procureurs généraux...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est inacceptable sous cette forme.

[*Français*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la réponse que je recevais à une question que je posais dernièrement au premier ministre, celui-ci peut-il nous dire s'il entend reviser bientôt et officiellement le jugement de 1927 concernant le litige Québec-Terre-Neuve, relativement à la propriété du Labrador? Peut-il faire une déclaration à ce moment-ci?

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE SAINTE-CROIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Justice ou au ministre suppléant des Affaires indiennes, c'est-à-dire à celui des deux qui voudra y répondre.

Ma question a trait à un règlement de la Nouvelle-Écosse qui dit:

> Aucun nègre ni aucune personne de couleur ni aucun Indien ne sera enseveli dans le cimetière de Sainte-Croix.

On a récemment refusé d'ensevelir dans ce cimetière un enfant qui n'était pas de race caucasienne. Je me demande si l'un ou l'autre des honorables représentants pourraient examiner cette situation à la lumière de la Déclaration canadienne des droits et au nom de l'égalité et de l'humanitarisme, afin de déterminer s'il s'agit vraiment d'un règlement qui devrait rester en vigueur.

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prends avis de la question.

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA PARTICIPATION DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Nous dira-t-il quelles provinces ont maintenant signifié leur intention de participer au régime fédéral d'assurance frais médicaux avant le 31 mars 1969?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je devrai tenir la question pour préavis. Je n'ai pas pour l'instant ces renseignements à l'esprit.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, permettez-moi une question supplémentaire. En se renseignant, le premier ministre pourrait-il déterminer si oui ou non les 35 millions de dollars des prévisions revisées comprennent les frais s'appliquant à toutes les provinces qui ont exprimé le désir de participer à l'assurance frais médicaux d'ici là?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je répondre à cette question. Ces 35 millions de dollars représentent le montant qu'on s'attendait à dépenser en assurance frais médicaux pendant l'année financière en cours.

L'hon. M. Monteith: Compte tenu de toutes les provinces qui participeraient au programme?

L'hon. M. Benson: Oui, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES INTERPELLATIONS À L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement qui a été pleinement appuyé par les décisions de Votre Honneur, pendant toute la dernière session du Parlement, en vertu de laquelle moi-même et les autres membres de la Chambre n'étaient pas autorisés à poser aux ministres des questions ne relevant pas de leurs propres ministères. Étant donné que moi-même et d'autres députés nous sommes vu refuser cette permission, il devrait naturellement s'ensuivre qu'aucun ministre ne devrait être autorisé à répondre à des questions qui ne sont pas du ressort de son propre ministère. Le système introduit par le premier ministre a tout bouleversé. Ainsi, lorsque le député de Vancouver-Est (M. Winch) a posé une question qui s'adressait au ministre des Transports, le premier ministre l'a informé qu'il devrait attendre la réponse jusqu'au retour du ministre à la Chambre, ce qui ne sera pas avant mardi.

Lorsqu'une question de nature pressante est posée et que le premier ministre déclare qu'une réponse sera donnée parfois cinq jours plus tard, on tourne alors le Parlement en dérision. On se moque également du Parlement aujourd'hui, puisqu'il n'y a à la Chambre que huit ministres sur vingt-neuf.

Des voix: Quelle honte!

M. MacInnis: Des questions de très grande importance sont parfois soulevées...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de préciser son objection.

Une voix: Combien de députés de votre première rangée sont ici?

M. MacInnis: Comme les députés libéraux réagissent encore une fois, je n'ai pu entendre vos observations, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Consommation et des Corporations, l'aspirant leader de la Colombie-Britannique, veut la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député fasse son rappel au Règlement et je rendrai ma décision.

M. MacInnis: Ma décision, monsieur, remonte à . (*Exclamations*) Ce ne serait pas une mauvaise idée de faire connaître ma décision. Mon rappel au Règlement est corroboré par les décisions rendues par la présidence pendant les quelques dernières sessions, à savoir que les députés ne peuvent poser aux ministres des questions sur des sujets ne relevant pas de leur ministère. Le premier ministre se moque de cette pratique. Il est temps que la présidence tranche une fois pour toutes la question et que le premier ministre soit informé de la manière dont doit fonctionner le Parlement.

M. l'Orateur: Je n'ai aucune difficulté à rendre une décision sur la question soulevée par le député. S'il se souvient des circonstances

auxquelles il a fait allusion, c'est lui-même qui, avec d'autres députés, avait tenté de poser des questions à des ministres à titre de présumés porte-parole d'une province et j'avais signalé que les questions adressées à un ministre devaient relever de sa compétence. On propose maintenant que des questions soient posées à des ministres suppléants. Cela a toujours été admis pendant les 100 années de procédure parlementaire canadienne, et au point de vue de la procédure, je ne m'oppose nullement à cette proposition.

M. MacInnis: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je me souviens effectivement d'une décision relative aux questions...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai rendu ma décision. Le député peut différer d'opinion, mais je crains qu'il ne doive l'accepter.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, une question de privilège sera posée plus tard.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX AVIONS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je dois poser ma question au premier ministre, étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas à être ici aujourd'hui et que la question, je pense, ne peut être remise à mardi. On dit que les avions Hercules prêtés par le gouvernement canadien ne partiront que de Lagos, au Nigéria, et d'aucune autre base d'où les secours pourraient être expédiés aux régions atteintes, c'est-à-dire qu'ils voleront entre Lagos et Enugu, deux endroits qui se trouvent dans la région occupée par les troupes fédérales. Je demande au premier ministre si c'est la condition du prêt d'avions Hercules à la Croix-Rouge internationale et si la condition a été imposée par les autorités nigérianes.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'ai appris la nouvelle, monsieur l'Orateur, mais elle provient apparemment d'une source que nous n'avons pu vérifier. Elle n'est pas conforme aux faits tels que nous la voyons.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Comme le sait le premier ministre, cette nouvelle semble émaner du comité international de la Croix-Rouge à Genève. Le premier ministre sait-il si le ministère des Affaires extérieures est allé directement aux renseignements pour savoir si ces restrictions vont aussi s'appliquer à nos avions?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons eu vent de la chose hier par une dépêche ordinaire. Nous nous occupons toujours de prendre les arrangements annoncés hier à la Chambre, soit d'organiser des vols entre Fernando Po et les régions rebelles du Nigéria. Nous songeons à entourer ces vols, dans la mesure du possible, des plus grandes précautions. Ce communiqué ne nous concerne pas, et, dans notre esprit, ce n'est pas là le sens des ententes que nous voulons conclure.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Le premier ministre a fait mention de vols à partir de Fernando Po. Veut-il dire que les arrangements concernant les vols à partir de l'île portugaise de São Tomé, sont exclus?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je voulais signaler tout simplement que, maintenant que nous avons l'accord du gouvernement de Lagos, les vols effectués par nos avions sous l'égide de la Croix-Rouge internationale ne seront pas considérés comme des actes d'hostilité. Nous mettons nos avions à la disposition de la Croix-Rouge internationale pour qu'elle s'en serve du mieux qu'elle jugera à propos de le faire.

LES POSTES

L'AUGMENTATION DU COURRIER DE TROISIÈME CLASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Je voudrais poser au ministre des Postes une question concernant les rumeurs selon lesquelles les bureaux de poste seraient inondés de courrier de troisième classe émanant de compagnies qui essaient d'échapper aux augmentations du tarif décidées par le gouvernement. Peut-il indiquer à la Chambre les mesures prises par son ministère pour empêcher les retards éventuels qui en résultent pour les livraisons des autres classes de courrier?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Je ne crois pas qu'il y ait là un problème particulier. On envoie actuellement une grande quantité de courrier de troisième classe, et ce sera ainsi jusqu'au 1er novembre. Il est normal, je suppose, que ces compagnies essaient d'échapper aux augmentations et cette situation n'a pas nui, jusqu'ici, à la livraison des autres classes de courrier.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES RÉUNIONS D'ORGANISATION DES COMITÉS PERMANENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, par votre intermédiaire, j'aimerais poser au président du Conseil privé une question très importante. Comme c'est son jour d'absence à l'appel de l'ordre du jour, je m'adresse à quiconque peut aujourd'hui parler en son nom, ou au premier ministre. Le premier ministre ayant exprimé le désir que les comités permanents soient organisés et assument des responsabilités; les députés pourraient-ils être informés, par quiconque peut parler au nom du gouvernement, pourquoi on les a avertis ce matin, par ordre du président du Conseil privé, que toutes les réunions d'organisation des comités permanents de la Chambre, qui étaient annoncées pour mardi prochain, ont été annulées? Évidemment, vous saisissez l'importance de ma question, et j'espère que vous permettrez qu'on y réponde.

M. l'Orateur: Tandis qu'on considère la situation...

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Puis-je poser une question complémentaire? Le temps que le cabinet consacre à préparer une réponse pourrait-il être déduit de la période des questions?

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS POUR LES EMBLAVURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Les cultivateurs de l'Ouest ayant perdu beaucoup d'argent à la suite de la perte de débouchés, de la gelée, de la pluie et des faibles contingents, le ministre envisagera-t-il de remettre en vigueur la loi d'urgence relative aux payements pour les emblavures?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les cultivateurs de l'Ouest pourront sans doute subir de grosses pertes, réelles ou potentielles, mais l'honorable député doit savoir qu'avant la fin des récoltes, on ne connaîtra pas la gravité des pertes. Il reste des jours, peut-être même des semaines encore, pour finir la moisson, pourvu que le temps se mette au beau. Je crois donc qu'il serait prématuré d'envisager pareille mesure, sans savoir ce que sera la moisson. J'indique au député que les derniers chiffres communiqués par le Bureau fédéral de la statistique font prévoir une récolte de quelque 628 millions de boisseaux, très belle récolte pour l'Ouest canadien.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le gouvernement consulte-t-il les provinces et d'autres parties intéressées afin d'envisager les mesures à prendre pour pallier le sérieux problème du revenu des cultivateurs des Prairies et pour contrebalancer la détérioration progressive de la campagne agricole.

L'hon. M. Olson: Nous faisons davantage, monsieur l'Orateur. Nous avons présenté une mesure législative visant à doubler les avances en espèces pour les céréales emmagasinées dans les exploitations de l'Ouest. Nous espérons que la Chambre y donnera rapidement son accord, afin que nous puissions en faire profiter les fermiers.

M. Burton: Le ministre voudrait-il demander au leader à la Chambre d'accorder une plus haute priorité à cette mesure dans la liste des travaux?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je remplis deux postes aujourd'hui, celui de ministre de l'Agriculture et celui de leader suppléant à la Chambre. Nous avons déjà proposé, et je remercie le ministre des Postes d'avoir accepté, de mettre ce projet de loi agricole en délibération un jour de plus, mardi prochain. Nous serions disposés à mettre d'abord le bill n° C-111 en discussion, puis à passer au bill n° C-110, au bill n° C-113 et finalement au bill n° C-112. Nous espérons que la Chambre nous autorisera à continuer l'examen des dispositions de ces bills.

M. Southam: Je voudrais poser une question supplémentaire au sujet des avances en espèces. Le ministre ne voit-il pas que les dispositions concernant ces avances vont limiter les sommes disponibles pour le petit exploitant à cause de l'insuffisance des contingents?

L'hon. M. Olson: Je comprends qu'elles vont doubler les montants disponibles pour chaque type de céréales: le blé, l'avoine et l'orge. Dès l'adoption de cette mesure, les avances en espèces seront augmentées de 100 p. 100.

M. Burton: J'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre songera-t-il à mettre en délibération le bill sur les paiements anticipés dès que l'examen de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles sera terminé?

L'hon. M. Olson: Il est certain que la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, le bill

sur la Société du crédit agricole et celui qui a trait aux paiements anticipés sont autant de mesures législatives d'importance vitale. Nous ne voulons sûrement pas que la Société du crédit agricole cesse d'exercer son activité faute de capitaux suffisants.

LE MAÏS—LA STABILISATION DU MARCHÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Sauf erreur, le prix du maïs canadien a encore baissé de 4c. le boisseau hier; quand pouvons-nous nous attendre à ce que les politiques du ministre réussissent à stabiliser ce marché?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avions grande hâte de prendre des mesures pour stabiliser le marché du maïs tant au Canada qu'aux États-Unis, car l'un dépend de l'autre, comme mon ami le sait bien. J'ai eu avec le secrétaire américain à l'Agriculture, M. Freeman, des conversations très fructueuses, qui ont été suivies de réunions à Washington entre des fonctionnaires supérieurs des gouvernements canadiens et américains.

Le ministère des États-Unis et mon ministère ont publié un communiqué hier soir à six heures. Rien de précis n'a encore été convenu pour le moment, mais je crois qu'il est bon de savoir, et même révélateur, que les États-Unis se rendent compte de la nécessité urgente d'étudier les différentes propositions inscrites à l'ordre du jour des réunions afin de trouver moyen dans notre intérêt commun de stabiliser ce marché.

M. Danforth: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si les fonctionnaires de son ministère estiment, après s'être entretenus avec leurs homologues américains, que Washington va prendre une décision avant le changement d'administration.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, nous espérons vivement qu'une décision sera prise bien avant. Mon honorable ami sait sans doute que des études préliminaires très complexes précèdent nos accords internationaux. Je ne crois pas que ce soit utile ou avantageux pour les producteurs de maïs que nous nous perdions en conjectures sur les propositions à l'étude, car nous risquerions ainsi de faire échouer les pourparlers.

[L'hon. M. Olson.]

L'INDUSTRIE

TERRE-NEUVE—L'AIDE À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): J'aimerais poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural mais, en son absence, je l'adresse à celui qui voudra bien y répondre. Le ministre a annoncé hier soir qu'on étudie divers projets visant à relancer l'industrie forestière à Terre-Neuve en approuvant, sous certaines conditions, des mesures d'intérêt public pour aider à l'expansion d'Happy Valley et de Stephenville. Dira-t-il à la Chambre quelles conditions devront être remplies avant que cette approbation soit accordée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires revisées du Gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le crédit 1 se trouve à la page 188 du Livre bleu, et le détail des affectations figure à la page 189.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

Les crédits suivants ont été adoptés:

1. Secrétariat du gouverneur général, $685,400.

(Le crédit est adopté.)

5. Remboursement aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada des frais de voyage et de réception subis dans l'exercice de leurs fonctions, à concurrence du maximum annuel pour chacun spécifié dans le détail des affectations, $145,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Voilà qui dispose des prévisions de dépenses du Gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs. Nous allons maintenant passer aux crédits du Conseil privé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, le crédit 1 se trouvant à la page 380 du Livre bleu.

CONSEIL PRIVÉ

1. Entretien et administration de la résidence du premier ministre $40,300.

M. Baldwin: Monsieur le président, je désire faire un ou deux commentaires. Le

premier concerne la position adoptée par le gouvernement, et le premier ministre en particulier, à l'égard des problèmes d'ordre constitutionnels qui se posent pour notre pays. Il y a quelque temps, j'ai demandé au premier ministre s'il ne jugeait pas le moment opportun pour notre Parlement de constituer un comité parlementaire chargé d'examiner les problèmes relatifs à notre position constitutionnelle et aux projets de modification, afin que nous puissions tous participer à cette étude. Le premier ministre a donné une réponse spécieuse et habile en insinuant que les partis d'opposition n'avaient pas pris de décision. C'est inexact. Notre position a été précisée, mais c'est à côté du sujet. Pendant trop longtemps, le gouvernement et le premier ministre ont pris une attitude arrogante et dissimulée, décidant que les changements constitutionnels sont trop importants pour être confiés à qui que ce soit, si ce n'est à ceux qui sont cachés dans les recoins bureaucratiques du gouvernement.

Les Canadiens ont le droit de savoir quelles propositions vont être faites. Ils ont le droit de participer aux débats, par l'intermédiaire de leurs représentants élus à la Chambre. Le premier ministre du Québec s'est récemment attaqué à ce problème et a jugé bon de rendre publiques les propositions qui avaient été discutées au comité de la constitution de cette province. Il se peut que nous ne soyons pas d'accord sur ces changements. Et pourtant, rien, je le pense, n'est plus important pour le peuple canadien que la possibilité de décider si certains secteurs seront confiés au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux.

Je dis au gouvernement qu'il est temps de sortir de derrière la barricade qu'il a dressée. Il est temps de faire intervenir le peuple canadien et de faire de cette polémique un débat national. Les Canadiens ont voix au chapitre, et nous sommes ici pour parler en leur nom.

Je soutiens que le premier ministre ne peut pas tarder plus longtemps. Je sais qu'il peut refuser, car il jouit de la majorité. Qu'il sache néanmoins qu'il ne faut user de l'autorité et de la majorité qu'avec circonspection. Il est grand temps d'instituer un comité de la Chambre, afin que nous puissions débattre en public tous les aspects et tous les problèmes en cause. Je sais que pour arrêter les détails il nous faudra des experts, des juristes et des économistes. Je prétends que la chose est trop importante pour la laisser moisir. Je crois que le premier ministre devrait songer à changer d'avis, sortir de sa tour d'ivoire et exposer la question au Parlement, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, on pourrait peut-être m'éclairer. Je ne sais pas si, à l'occasion de l'étude de ce crédit, j'ai le droit de soulever la question des commissions royales d'enquête, ou si je devrais attendre une autre occasion.

M. le président: A mon avis, la question peut fort bien être débattue à l'occasion de l'étude de ce crédit.

• (Midi)

M. Howard (Skeena): Mes remarques seront assez brèves. Il fut un temps, j'imagine, où les commission royales d'enquête jouaient un rôle utile. Au cours des 10 ou 15 dernières années, elles ont été considérées comme étant des commissions créées en vue de reléguer au second plan des problèmes complexes, controversables ou épineux. Certaines d'entre elles passent plusieurs années à délibérer avant de présenter des suggestions et des recommandations utiles qui, étant donné le climat politique et le sentiment du gouvernement au moment où le rapport est soumis, sont elles-mêmes habituellement reléguées au second plan. Ni moi ni personne, si ce n'est le ministre, ne connaissons dans quelle mesure le rapport de la Commission Carter sur la fiscalité se reflétera dans le budget, mais si le ministre actuel des Finances a des opinions semblables à celles de son prédécesseur, les conclusions de la Commission Carter demeureront lettre morte et la Commission n'aura été qu'un gaspillage de deniers publics. Elle n'aura été qu'un sujet de conversation.

Examinons maintenant ce crédit de $668,000 pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui se trouve dans ces prévisions budgétaires. A mon avis, c'est de l'argent gaspillé en plus des 5 ou 6 millions de dollars qu'on a déjà dépensés pour cette Commission. Elle a été établie à l'origine par un parti politique qui essayait d'obtenir un avantage politique dans une de nos provinces, le Québec. Je ne voudrais pas qu'on conclut des mes remarques que je suis contre le Québec ou les Canadiens français, mais, à mon avis, c'est un simple fait de la vie politique qu'avant les élections fédérales de 1962 et 1963, le parti libéral cherchait désespérément à plaire aux électeurs de la province de Québec et qu'il a finalement songé à une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il s'agissait donc à l'origine d'une idée politique. D'ailleurs, comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, je ne vois pas comment une chose

telle que le biculturalisme puisse exister. Une personne appartient à une culture ou n'y appartient pas; elle ne peut appartenir à deux cultures. La question du talent pour les langues est autre chose.

Je prétends que le dernier rapport de la Commission, où il est question de l'enseignement, empiète sur les droits constitutionnels des provinces. A mon sens, c'est mal dépenser l'argent des contribuables que de payer une commission royale qui ne fait que présenter des propositions à propos de ce que les provinces devraient faire dans un domaine où la constitution leur donne pleins droits, c'est-à-dire l'enseignement. Ces droits de juridiction sont défendus très vigoureusement par la province même qui semble s'intéresser le plus aux questions dont la Commission a été saisie. Si quiconque du gouvernement fédéral avisait le Québec d'entreprendre certaines choses en matière d'enseignement, les autorités québécoises réagiraient immédiatement, car la province de Québec s'offense de la moindre intrusion dans ce domaine. Malgré cela, nous avons dépensé des millions pour une commission royale dont les propositions empiètent sur l'enseignement, que la plupart des provinces gardent si jalousement.

Je m'épargnerai la formalité de voter contre ce crédit lorsqu'il sera mis en discussion. J'ai lu il n'y a pas longtemps dans les journaux que cette commission royale ne cessait de réclamer de plus longs délais afin de poursuivre son étude. Ces délais lui ont apparemment été tous accordés jusqu'ici. Je pense, cependant, qu'il est temps de dire à la Commission: Rédigez votre rapport final; nous ne vous enverrons plus d'argent; six ou sept millions de dollars suffisent amplement pour l'étude dont vous avez été chargés. Puis, nous devrions en rester là car, à mon avis, au point où en sont les choses, nous sommes en train de remplir le tonneau des Danaïdes.

Je le répète, je ne voterai pas contre ce crédit car il comporte un certain nombre d'autres dépenses. Je tiens seulement à exprimer ma désapprobation à l'idée d'accorder plus d'argent encore à une commission royale qui n'a présenté jusqu'ici aucune proposition généralement acceptable sauf pour dire qu'elle conseillait un empiétement sur la juridiction provinciale en matière d'éducation.

Il est possible de contester la valeur des autres commissions royales, de se demander si elles produisent quelque chose de valable. Je dirai simplement que lorsque le gouvernement institue une commission royale d'enquête, il avoue tout d'abord son impuissance à régler un problème et, deuxièmement, l'insuffisance des vastes ressources de notre fonction publique, laquelle, même avec tous ses hommes de science et tous ses spécialistes, ne peut fournir de solution. Il me semble que nous ne devrions pas perpétuer un régime en vertu duquel nous dépensons des millions de dollars pour nous assurer les services des meilleurs cerveaux disponibles au Canada, et allons ensuite leur déclarer, quand surgissent des problèmes épineux: «Nous ne vous estimons pas compétents pour les régler; nous allons former un autre groupe à la hauteur de la tâche». En général, l'argent que nous dépensons de la sorte est de l'argent perdu. Pourquoi ne pouvons-nous pas demander aux bons cerveaux dont nous disposons au sein de la fonction publique de trouver les solutions à nos problèmes, au lieu de créer des commissions royales d'enquête qui, en bien des cas, aboutissent à zéro et ne constituent qu'une source additionnelle de dépenses? Si le gouvernement désire sérieusement réduire les dépenses publiques, c'est là un domaine où, me semble-t-il, il pourrait user de sens commun et arrêter ce gaspillage de deniers publics.

[M. Howard (Skeena).]

L'hon. M. Hees: J'aurais quelques mots à dire au sujet des ministres qui ne sont pas à la Chambre au cours de la période des questions, pour répondre à l'opposition.

• (12.10 p.m.)

Nous savons tous que les questions posées au cours de cette période doivent être urgentes et d'importance nationale. Si vous consultez, monsieur l'Orateur, le calendrier des jours où les ministres devraient être à la Chambre pour répondre aux questions, vous constaterez que le troisième ministre dont le nom est sur la liste est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, titulaire du portefeuille sans doute le plus important de tous. Vous constaterez que la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre n'est requise que le mardi, le mercredi et le jeudi. Il est donc absent le lundi et le vendredi. Les questions soulevées, qui relèvent de sa compétence, sont d'une grande importance au double point de vue national et international. Il s'agit de questions urgentes, qui exigent une réponse immédiate. Si une question se pose aujourd'hui, d'importance immédiate, comme elle doit l'être pour être acceptée par la présidence, et si elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il faudra attendre une réponse cinq jours, c'est-à-dire jusqu'à mardi prochain. Cela prouve l'absurdité de ce système, car mardi prochain, cette question sera devenue aussi périmée que le journal de la veille.

Une autre chose qui met en relief le ridicule de tout le système est qu'il doit, parait-il, protéger les ministres contre l'usure que leur infligeraient leurs fonctions parlementaires.

M. Bell: Ils ont peur.

L'hon. M. Hees: Certes, ils ont peur, mais selon la théorie exposée par le premier ministre, il faudrait protéger les ministre contre l'usure subie dans cette enceinte afin qu'ils puissent consacrer plus de temps aux comités parlementaires, aux comités du cabinet et à d'autres travaux. Toutefois, monsieur le président, nous savons tous que dans n'importe quel pays, la plus lourde responsabilité incombe au premier ministre. C'est lui qui prend les décisions. De tous les membres du cabinet, s'il y a quelqu'un qu'il faut réserver pour la prise de décisions et préserver de l'usure quotidienne de la vie parlementaire—si la chose est nécessaire comme le premier ministre semble le croire pour son cabinet—le premier ministre est celui qui doit prendre les décisions, penser et planifier et ne pas être soumis au train-train quotidien de la Chambre des communes. Mais le premier ministre est celui qui a décidé qu'il sera ici tous les jours et il devra, à cause de l'absence répétée de ses ministres répondre à une foule de questions, parce qu'ils ne sont pas ici pour y répondre eux-mêmes.

Toute personne qui a été membre du gouvernement sait que la meilleure chose qui soit pour un ministre, c'est d'être à la Chambre tous les jours, car le fait de savoir qu'on va lui poser chaque jour une multitude de questions va l'obligé à être toujours plus alerte, d'ouvrir toujours davantage l'œil sur ce qui cloche dans son ministère ou sur toutes les questions relevant de sa compétence. Sachant cela, il se tiendra mieux au courant chaque jour de tout ce qu'il doit savoir pour le bien du pays.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, ce plan ne vaut vien, du début à la fin. Il protège ceux qui ne devraient pas être protégés. Il accable de travail celui qui devrait être le plus épargné, le premier ministre. Il permet l'absence cinq jours de suite, du jeudi au mardi, du ministre le plus important dans un cabinet après le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand on pose une question à ce dermier, c'est toujours une question très importante. Mais après cinq jours, une question d'importance nationale ou internationale a perdu de son importance et n'a plus de sens.

Encore une fois, monsieur le président, nous de l'opposition, demandons au premier ministre de réexaminer sa décision; nous le faisons non par mesquinerie ou pour dicter une ligne de conduite au gouvernement, mais parce que nous avons connu les mêmes difficultés quotidiennes. Nous avons détenu le pouvoir. Nous, qui étions ministres, savons ce que c'est de répondre aux questions. Nous savons si c'est une bonne ou une mauvaise chose pour un ministre d'être présent à la Chambre tous les jours pour répondre aux questions qu'on lui pose. Nous savons, et les ministres d'en face le savent parfaitement aussi, que c'est une bonne chose pour eux d'être présents à la Chambre tous les jours sachant qu'ils doivent être prêts à répondre immédiatement à toutes les questions qui leur sont posées dans leurs domaines propres.

En conséquence, encore une fois, au nom de notre parti et au nom de l'opposition, je demande au premier ministre par l'intermédiaire du leader du gouvernement à la Chambre, qui est présent, de réexaminer ce régime car, à notre avis, le Parlement fonctionnerait plus efficacement et conduirait mieux les affaires du pays si les ministres étaient présents tous les jours à la Chambre. Bon nombre d'entre eux manquent tous les jours à l'appel, par la faute de ce régime branlant et aléatoire que le premier ministre a imposé cavalièrement à la Chambre des communes. Nous demandons au premier ministre d'avoir le courage de dire: «nous avons essayé, nous pensons que ça ne marche pas et nous retournons à l'ancienne méthode: tous les ministres toujours présents». Je peux dire aux nouveaux ministres qu'une seule chose est pire que d'être bombardé chaque jour par un tas de questions difficiles, et c'est qu'on ne vous en pose pas du tout. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, le député de Prince Edward-Hastings a rendu service en choisissant de parler sur cette question, non pas à cause de sa thèse même, mais à cause de certaines idées fausses que révèle son point de vue. Ce n'est pas pour rien qu'il a mentionné en particulier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qu'il soutient que bon gré mal gré, advienne que pourra, et au diable les engagements, cinq

jours par semaine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit être à la Chambre des communes durant la période de questions. Arrêtons-nous un instant pour réfléchir à l'attitude du député.

D'abord, vu la diplomatie contemporaine, et les multiples responsabilités qui incombent au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a été de tradition, sous le gouvernement dont faisait partie le député, sous le gouvernement précédent et maintenant sous le gouvernement actuel, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'absente de la Chambre des communes pendant de longues périodes. Cette absence loin de dénoter un manque de respect ou d'intérêt envers ses responsabilités à la Chambre, prouve au contraire qu'il s'acquitte comme il convient des obligations de sa charge. Par exemple, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de rentrer des Nations Unies où il a participé au débat général de l'Assemblée générale. C'est la coutume depuis des années. Comme j'ai moi-même participé à une session de l'Assemblée générale, je sais à quel point il est précieux pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les ministres des Affaires étrangères des autres pays, d'assister au débat général, d'y participer et d'avoir ainsi l'occasion de discuter les tendances courantes des relations internationales avec les représentants d'autres pays.

Mais le député de Prince Edward-Hastings ne l'entend pas ainsi. D'après lui, le ministre détient le deuxième portefeuille en importance et il devrait être à la Chambre quoi qu'il arrive. Je ne suis pas de cet avis.

L'hon. M. Hees: Je m'explique sur un fait personnel, monsieur le président. Je n'ai jamais dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait être ici en toutes circonstances. Mais j'ai certes affirmé qu'il devrait être ici s'il se trouve à Ottawa et non pas aux Nations Unies ou à une conférence qui se tient à l'étranger et où sa présence est évidemment nécessaire. Tous les secrétaires d'État aux Affaires extérieures ont toujours assisté à ces conférences et nous avons voulu qu'il en soit ainsi. Je dis simplement que s'il se trouve à Ottawa, il devrait être ici, à la Chambre des communes, et non pas dans son bureau. Il ne peut pas être ici si ses fonctions l'appellent à New York ou dans une autre capitale étrangère. Ne faites donc pas une déclaration aussi stupide. [*Applaudissements*]

[L'hon. M. Macdonald.]

• (12.20 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Je suis heureux que le représentant de Prince Edward-Hastings ait reconnu...

L'hon. M. Hees: La bêtise m'est en effet très désagréable.

L'hon. M. Macdonald: Je dois le dire au représentant de Prince Edward-Hastings: lorsque nous découvrons cette qualité en lui, nous la trouvons toujours charmante.

L'hon. M. Hees: Vous ne savez simplement pas être drôle.

L'hon. M. Macdonald: Vous semblez être le seul à le croire. Il est intéressant de noter que le représentant de Prince Edward-Hastings parle presque mieux assis que debout. Je suis content qu'il ait éclairci la situation, car il était évident, d'après ses remarques précédentes, qu'il exigeait la présence du ministre à la Chambre. Je suis content qu'il ait au moins précisé, sur ce point, la position de son parti.

Au sujet de la proposition dont la Chambre est saisie, j'aimerais souligner deux choses. Premièrement, nous ne soutenons pas tellement l'importance de la présence personnelle des ministres pendant la période des questions que l'importance du devoir qu'ils ont d'être certains jours présents à la Chambre pour les fins de leur ministère et de leur fonction. Deuxièmement, le régime en question est en vogue à la Chambre des communes britanniques, à Westminster, depuis un grand nombre d'années. Le régime que nous proposons offre de bien meilleures possibilités que le régime britannique pour l'interpellation des ministres. On a laissé entendre que le régime est antidémocratique et ne sert pas les intérêts de la véritable démocratie parlementaire. Je réponds que si la critique est légitime, elle doit s'appliquer à plus forte raison au régime britannique.

Nous avons l'impression que la présence trois fois par semaine d'un ministre pour répondre à des questions touchant ses responsabilités ministérielles et inhérentes à sa fonction donne aux députés une belle occasion de poser des questions qui relèvent des responsabilités du ministre à l'égard de son ministère. Le député de Prince Edward-Hastings a dit qu'un très grand nombre de ministres restent à la Chambre des journées entières sans qu'on les interroge. Cela pose du même coup la question de savoir si c'est là le meilleur emploi du temps pour un ministre, c'est-à-dire rester ici pendant une heure après s'être

préparé pour l'occasion, à seule fin d'être présent si quelqu'un veut poser une question ne visant peut-être pas à obtenir de renseignements mais plutôt à en donner, alors que, comme le dit le député de Prince Edward-Hastings, les questions sont très souvent déclarées irrecevables.

Je reconnais volontiers qu'il incombe aux ministres de répondre aux questions de la Chambre, mais je crois que les ministres devraient aussi pouvoir assister aux réunions des comités du cabinet et s'occuper d'autres questions ministérielles pendant une partie de ce temps. A cet égard, il y a conflit dans le régime parlementaire car celui-ci exige des ministres qu'ils soient à la fois agents exécutifs et députés dont la présence est requise à la Chambre. La formule que nous proposons me semble être la seule qui, dans un régime gouvernemental moderne et efficace, permette d'assurer au Parlement l'occasion de poser des questions, tout en donnant aux ministres la chance de s'occuper de leurs responsabilités ministérielles.

J'ai mentionné le régime britannique, sur lequel on semble avoir bien des idées fausses. Il serait peut-être utile pour moi de faire quelques observations à la Chambre à cet égard. D'abord, le régime britannique interdit les questions sans préavis au ministre compétent, contrairement à ce qui se fait ici dans la majorité des cas pendant la période des questions. Le régime britannique exige le dépôt d'un avis de question. Il incombe alors au Bureau, ou au greffier de la Chambre, de décider si oui ou non la question est recevable. Tout à fait indépendamment de la question de Règlement, la présidence est chargée de décider si une question donnée doit être acceptée du strict point de vue du volume des questions à poser.

Au parlement du Royaune-Uni—et ce n'est pas, que je sache, une institution non démocratique—les ministres ne sont pas tenus par le Règlement de la Chambre d'assister à tous les débats, cinq jours par semaine. En pratique, on peut interroger un ministre à la Chambre à toutes les trois semaines ou à peu près, selon un calendrier établi. En me servant des ministères canadiens à titre d'exemple, le calendrier indiquerait d'abord le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en deuxième lieu, le ministre des Finances, en troisième lieu, le ministre de l'Agriculture. D'après le régime britannique, toutes les questions dont avis a été donné au secrétaire d'État aux Affaires extérieures seraient appelées, et les questions spontanées et supplémentaires seraient alors permises. Par conséquent, selon le régime britannique, une fois la question acceptée par la présidence, il pourrait s'écouler jusqu'à trois semaines avant qu'on y réponde.

On peut dire en toute justice, à mon avis, que l'arrangement proposé est tout à fait raisonnable: on essaie ainsi de permettre à un ministre de s'acquitter de ses lourdes responsabilités tout en donnant aux députés l'occasion de poser des questions à la Chambre. On ne demande pas aux députés de donner préavis d'une question par écrit, comme c'était jadis, paraît-il, la coutume à la Chambre, même pas un préavis d'une heure par écrit, par simple courtoisie. Les députés peuvent poser des questions sans donner aucun préavis au ministre. Ils peuvent poser des questions trois jours par semaine, soit au ministre directement responsable d'un ministère particulier, soit au ministre suppléant. Si l'on veut obtenir des renseignements, il est évidemment préférable d'informer le ministre par courtoisie au moins une heure d'avance du sujet dont traitera la question que le député a l'intention de lui poser.

L'hon. M. Hees: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Macdonald: Très volontiers.

L'hon. M. Hees: S'imagine-t-il que durant les six ans que nous avons été au pouvoir, M. Pearson, M. Martin, M. Chevrier ou M. Pickersgill ont jamais donné de préavis à un ministre? Je puis lui affirmer que non.

L'hon. M. Macdonald: Je vois. Eh bien, il n'y a qu'une chose à dire, c'est que deux noirs ne font pas un blanc.

L'hon. M. Hees: Alors pour l'amour du ciel, cessez de sermonner la Chambre.

L'hon. M. Macdonald: Il m'est difficile de sermonner le député. Je voudrais bien qu'il soit aussi réceptif que loquace.

L'hon. M. Hees: Je me tiens aux écoutes, mais je m'insurge simplement contre toutes les sottises que vous dites.

L'hon. M. Macdonald: Je ne voudrais pas contrarier le député et je suis persuadé qu'il

en va de même pour lui à mon égard. J'entends le député de Saint-Jean-Lancaster, qui me donne d'excellents conseils.

L'hon. M. Hees: Mieux vaut vous en tenir au sujet. Vos propos ne sont pas amusants.

L'hon. M. Macdonald: Il est évident, je pense, que notre régime parlementaire doit être formé de quelque façon, vu que le travail est maintenant plus considérable et que les questions à régler sont de plus en plus complexes. Il importe, je pense, de reconnaître que l'institution parlementaire dont nous avons hérité s'est développée et s'est modifiée. Elle continuera de le faire mais nous espérons trouver, de l'autre côté de la Chambre, une attitude plus ouverte à ce genre de changement parlementaire au lieu de l'attitude négative qui laisse entendre que rien ne devrait changer faute de précédent.

• (12.30 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, comme on revient sur la question, j'aimerais dire quelques mots. Comme l'a déclaré le président du Conseil privé, il serait ridicule, j'en conviens, d'exiger que chaque ministre soit à la Chambre chaque jour de la session. Certains, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, doivent parfois s'absenter une journée, toute une semaine même. En fait, c'est le cas de tous les ministres du cabinet. Il arrive qu'ils doivent absolument s'absenter parce qu'ils ont un important rendez-vous d'affaires dans une autre région du pays ou ailleurs, ou encore parce qu'ils sont malades. Nous admettons qu'il est impossible d'exiger que tous les membres du cabinet soient à la Chambre tous les jours.

Ce qui complique la situation, à notre avis, c'est que le premier ministre exige, en plus des absences justifiées, que des ministres s'absentent de la Chambre certains jours, même si leur présence n'est pas requise ailleurs. Déjà, il y a eu des cas où des ministres qui ne sont pas censés être ici pour la période des questions, d'après le tableau de service, arrivent après cette période. Je ne sais où était le président du Conseil privé ce matin. Il n'était pas ici pendant la période des questions mais il est venu ensuite.

L'hon. M. Macdonald: Que diriez-vous si je vous disais que j'assistais à une réunion du comité du cabinet?

[L'hon. M. Macdonald.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela explique-t-il l'absence de quelque 18 ministres ce matin? Étaient-ils tous à la même réunion du cabinet?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, pour répondre à l'observation du député, je pourrais peut-être préciser, quoiqu'il ne me soit pas permis de dire qui participaient à la réunion du comité, qu'il y a bien eu, ce matin, une réunion du comité du cabinet, à laquelle assistaient un nombre considérable de mes collègues. Il convient, je pense, que nous ayons de telles rencontres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère que le président du Conseil privé ne se fera pas réprimander parce qu'il est responsable d'une fuite mais je lui dirai que c'est, à mon avis, une raison légitime pour un ministre de s'absenter. Il est légitime qu'un ministre s'absente lorsqu'une situation critique surgit et qu'il y a une réunion d'un comité du cabinet. C'est précisément à cause du grand nombre de raisons légitimes—nominations aux Nations Unies et d'un bout à l'autre du pays, réunions du cabinet ou maladie—qu'il est injuste, je pense, pour la Chambre de dire, qu'en plus de tout cela, certains ministres ne seront pas ici certains jours parce qu'ils ne figurent pas sur la liste.

Je voudrais aussi faire l'observation suivante. Le premier ministre nous a assuré, lorsqu'il a d'abord annoncé son système, qu'il n'avait pas l'intention d'exiger plus rigoureusement que maintenant la signification d'un avis. Bien entendu, nous ne sommes nullement tenus de donner un avis. De toute façon, c'est l'assurance qu'il nous a donnée. Par la suite, lorsque la situation s'est envenimée, on nous a encore assuré qu'il y aurait toujours à la Chambre un représentant pour chaque ministère, le ministre, le ministre suppléant ou le secrétaire parlementaire, pour répondre aux questions. A défaut de quoi, nous a-t-on dit, le premier ministre serait là. De cette façon, nous obtiendrions tous les jours une réponse.

Cette situation semble avoir changé. Ce matin, le premier ministre a enjoint à quelques députés de venir ici mardi ou mercredi pour poser leur question. Autrement dit, on nous accule à un système dans lequel il ne faut poser les questions relatives à certains ministères que certains jours seulement, que la question soit ou non urgente.

Résultat, la période des questions devient moins importante, moins intéressante. A mon avis, c'est fâcheux pour le Parlement. Nous n'obtenons pas toujours de cette manière

autant de renseignements que nous le souhaiterions, certes, mais la période des questions, disons-le nettement, n'est pas seulement le moment où l'on pose des questions et où l'on reçoit des réponses, c'est le moment où les partis politiques croisent l'épée. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à cela. Cela fait partie de la procédure parlementaire. Cela permet à l'opposition d'obliger le gouvernement à ouvrir l'œil et le bon. Or, la période des questions est une occasion de le faire.

J'estime que si le gouvernement continue à agir comme il l'a fait ce matin, et c'est comme cela tous les vendredis, nous aurons de la peine à garder ici les députés de l'opposition. A quoi bon être ici le vendredi diront-ils? On s'efforce, semble-t-il, de diminuer l'importance et l'utilité de la période des questions. Je pense que le gouvernement dessert ainsi le Parlement.

Chaque fois qu'on soulève le sujet de la période des questions, quelqu'un se lève et nous explique comment cela se passe à Westminster. Le président du Conseil privé ne nous a rien appris de nouveau quand il en a parlé aujourd'hui. C'était intéressant, en février dernier, quand certains députés sont revenus de Westminster; presque tous avaient le sentiment que nous avions beaucoup à y apprendre, mais pas à cet égard. Quand les députés sont allés là-bas et ont vu comment se déroulait la période des questions, ils ont déclaré: cela n'est pas pour nous. Certains des membres de ce comité sont aujourd'hui à la Chambre et je suis sûr qu'ils sont d'accord avec moi.

L'autre aspect que je veux signaler est l'impossibilité absolue de comparer les deux régimes, parce qu'ils sont totalement différents. Le ministre rappelle que là-bas un avis écrit doit précéder chaque question. C'est vrai à 99 p. 100, mais il arrive que des députés de l'opposition de l'avant-plan posent des questions très urgentes ou très graves. Cependant, la majeure partie des questions sont inscrites au *Feuilleton*. En outre, on consacre chaque jour environ une heure à une sorte de débat ou de lutte politique.

Le ministre déclare que la plupart des jours, un seul ministre répondra aux questions. C'est exact, bien que certains jours il y en ait deux ou trois. Nous savons tous ce qui arrive ici. Le secrétaire parlementaire se lève pour annoncer que les questions portant tel et tel numéro reçoivent une réponse. Là, le ministre se lève et se rend à la barre pour répondre aux questions. Il peut alors y avoir six ou huit questions supplémentaires et un débat du genre de celui que nous connaissons à l'appel de l'ordre du jour.

Je m'inquiète de ce que des ministres comme le président du Conseil privé veuillent adopter une disposition du système britannique qui exige un préavis des questions, mais ne semblent pas vouloir en adopter la pratique d'une période de discussion. Je trouve ce genre de comparaison très injuste. Malgré l'animation qui règne lorsque le premier ministre est sur la sellette, nous avons l'impression qu'il manque quelque chose, car les députés ne peuvent interroger les autres ministres.

Je rappelle que les responsabilités de la Chambre au Royaume-Uni ont beaucoup plus d'étendue que les nôtres. Nous mentionnons parfois qu'ils ont un système unitaire de gouvernement tandis que notre système a deux niveaux. En fait, leur système a trois niveaux en un. Ils s'occupent de questions que nous réglons aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Toutes ces questions sont traitées au Parlement. En plus, ils ont un débat sur la motion d'ajournement. Ils ont différentes occasions d'exposer leurs griefs et de dire ce qui les tracasse.

Si je croyais que le gouvernement cherche à faire naître plus d'occasions de susciter des guerres politiques légitimes, comme nous en avons à la période des questions, je serais d'accord. Mais je suis fermement convaincu que le gouvernement songe plutôt à refroidir la période des questions. Si nous avons beaucoup d'autres matinées comme celle-ci, alors que seulement six ou huit ministres sont présents, les députés de l'arrière-ban se feront de moins en moins nombreux et le vendredi sera encore pire qu'il ne l'est maintenant.

• (12.40 p.m.)

Soit dit en passant, monsieur le président, à propos des questions, mon collègue, le député de Vancouver-Est, en a posé une ce matin, en l'absence du président du Conseil privé, qui, apprenons-nous, assistait à une réunion très importante du cabinet, qui devait aboutir à l'annonce de l'annulation de toutes les réunions d'organisation des comités qui étaient prévues pour mardi—non pas telle ou telle réunion, mais toutes. On me dit que le comité des affaires extérieures se réunira néanmoins mardi matin, mais que toutes les réunions d'organisation des comités qui devaient avoir lieu mardi ont été contremandées.

Ceci préoccupait mon collègue, le député de Vancouver-Est, qui a d'abord parlé de l'importance attachée aux comités, à leur bonne marche, avant de demander pourquoi nous supprimions ces réunions. Je crois savoir pourquoi elles sont supprimées mardi; c'est que lundi est jour férié, et l'on craint qu'il n'y ait pas autant de députés présents mardi matin que les autres mardis; par conséquent, autant ne pas tenir les réunions. Je fais cette observation dans le même esprit que lorsque j'ai parlé de la décadence de la période des questions. Nous avons assez de difficulté à obtenir la présence des députés. A cet égard, nous vivons tous dans des maisons de verre; tous les partis à la Chambre ont cette même difficulté. Ne jetons donc pas la pierre, car nous sommes tous dans le même cas.

Je prétends que cette réduction de l'importance de la période des questions ajoutera au problème de l'assiduité à la Chambre, et j'espère que le gouvernement prendra ma proposition en considération. Je pense néanmoins qu'il est assez étrange que le régime ait été mis en vigueur le lendemain de notre décision de créer un comité d'étude du Règlement de la Chambre. Le premier ministre a annoncé unilatéralement le changement, et c'était à prendre ou à laisser. Eh bien, monsieur le président, nous n'aimons pas la proposition, car nous croyons qu'elle dessert le Parlement.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, je crois que l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre a été utile à ce sujet, comme elle l'est en général dans les questions de procédure car elle ouvre des voies diverses à une étude plus poussée. Elle éclaire peut-être aussi, d'une faible lueur la façon de résoudre le problème de la période des questions.

Le député a admis qu'il était tout à fait raisonnable que moi et mes collègues, qui allons demeurer anonymes, ayons été absents de la Chambre ce matin parce que nous faisons partie d'un comité particulier du cabinet. D'une telle concession semble découler un autre principe logique. Le fait que le gouverneur en conseil, que nos administrateurs soient tenus en vertu de notre régime politique de rendre de nombreuses décisions—beaucoup plus nombreuses que celles qu'on peut prendre au cours d'une ou deux réunions hebdomadaires du cabinet—outre les travaux ordinaires de la Chambre—il est inévitable que plus d'une réunion de comité aura lieu en même temps que les séances de la Chambre.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Il est tout aussi logique, si le volume des affaires à étudier aux réunions du comité du cabinet est important, qu'on dresse un calendrier pour que les ministres puissent s'acquitter des tâches de l'exécutif que le cabinet doit nécessairement accomplir. Comme l'a dit le député, s'il est légitime de tenir une réunion dans un cas particulier il est aussi légitime d'établir un programme des réunions du comité du cabinet pour la durée d'une semaine, afin que les décisions de l'exécutif puissent être prises et que le travail soit accompli régulièrement et avec méthode.

Le député a dit que le Parlement tout entier déclinera si la période des questions perd de son importance. Cette remarque a pu être faite dans un mouvement d'éloquence. Le Parlement, je crois, ne se limite pas à la période des questions. Je suis fort intrigué par ce qu'il a dit sur l'usage suivi en Grande-Bretagne et qu'il a qualifié de «période animée.» Les questions figurent au *Feuilleton* de la Chambre des communes britannique et le ministre responsable doit répondre à la Chambre à celles qui exigent une réponse orale, à la suite d'une entente préalable. Cela prend une heure paraît-il. C'est peut-être à un usage que nous pourrions suivre dans cette enceinte. Je crois que l'observation du député a un certain mérite.

Je veux parler d'une de nos règles courantes qui, me semble-t-il, est devenue lettre morte. Je veux parler des questions munies d'un astérisque, véritable institution à la Chambre. Je soumets cette suggestion à l'examen des vis-à-vis; nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans la suite. Nous devrions modifier la pratique des questions à astérisque, de manière que non seulement nous ayons préavis de ces questions qui intéressent le ministre, ses fonctionnaires, tous les députés, et le public des tribunes, mais que le ministre ait le temps de préparer sa réponse. Les députés en général, comme celui qui a posé la question, en particulier, auraient de plus l'occasion de poser des questions complémentaires après la réponse du ministre. Je crois que cette innovation serait très utile dans le cadre de la période des questions.

D'après le député, je ne retenais qu'un aspect de la période des questions du parlement britannique. Je garde l'esprit très ouvert à cet égard. Il y a un autre aspect des interpellations en Grande-Bretagne que nous pourrions envisager avant longtemps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, le président du Conseil privé me permettrait-il une question?

L'hon. M. Macdonald: Volontiers.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné que, selon le président du Conseil privé, il y a d'autres choses que nous pourrions discuter, ne reconnaît-il pas qu'il serait préférable d'opérer des changements de cette façon au lieu de se contenter d'une décision unilatérale du gouvernement?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, le premier ministre et moi avons admis qu'il s'agissait d'une expérience et qu'il serait souhaitable, à mon avis, de la poursuivre. J'aurai l'occasion de discuter ces problèmes avec les leaders des autres partis à la Chambre, mais je crois utile de poursuivre l'expérience. Si elle ne réussit pas, je serai le premier à conseiller son abandon. Je répète, d'autre part, que les objections formulées contre le système, dès le premier jour de sa mise en application, doivent être prises avec un grain de sel, car nous n'avons aucune expérience pratique de son fonctionnement. Encore une fois, nous devons poursuivre l'expérience.

M. Aiken: Monsieur le président, je consacrerai seulement quelques minutes à un ou deux points qu'on devrait, je crois, souligner. La première est la question soulevée par le président du Conseil privé, lorsqu'il a conclu ses remarques, en disant que les objections formulées le premier jour de l'utilisation du système devraient être prises avec un grain de sel. Le président du Conseil privé doit reconnaître que le gouvernement a adopté une attitude entièrement erronée à l'égard du problème en essayant d'agir d'une manière progressive. Il cherchait certes à rendre la période des questions plus utile au Parlement. Mais c'est, en fait, le résultat opposé qu'il a obtenu.

Nous savons depuis toujours combien il est difficile pour les ministres d'être présents à la Chambre à l'heure des interpellations. Nous le reconnaissons tous. Nous reconnaissons aussi que c'est une chose qu'ils ont toujours voulue éviter, du fait qu'ils ont bien d'autres choses à faire, qui les dépassent un peu, et qu'on peut leur demander tant de choses.

On l'a signalé, les ministres ont aussi des fonctions à remplir à l'étranger, ailleurs au pays et, sans vouloir aller aussi loin que le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ajouterais qu'ils doivent assister à des réunions d'urgence ici même sur la colline parlementaire. Mais il y a la pratique établie, qui autant que je sache a toujours donné de bons résultats. C'est que les ministres devraient, si possible, être à la Chambre pour la période des questions de 30 minutes le mercredi, d'une heure le lundi, et de 40 minutes les autres jours. La période n'est pas longue; de plus, elle est prescrite. C'est dire qu'ils savent alors exactement à quoi s'attendre à une minute près, à moins que des motions ne fassent finir la période plus tard.

On a donc toujours reconnu que les ministres ont un réel problème à cet égard. La Chambre a toujours été prête, je crois, à l'admettre. La Chambre a toujours été prête à reconnaître qu'un ministre absent d'Ottawa en service officiel ne peut assurément pas être ici pour répondre à des questions. C'est l'attitude compréhensive qui a toujours été adoptée à l'égard de la période des questions, et j'estime qu'elle s'est révélée satisfaisante. Des problèmes ont évidemment surgi, mais il n'est jamais arrivé que des ministres présents à Ottawa soient restés assis dans leurs bureaux au lieu de siéger à la Chambre pour répondre aux questions.

• (12:50 p.m.)

Le nouveau régime pourrait peut-être fonctionner si nous pouvions être sûrs qu'un ministre absent serait ici pour répondre à des questions le jour convenu. Il y aurait peut-être lieu de reconnaître qu'il pourrait s'absenter un certain jour, mais qu'il serait présent le lendemain. Je crois que nous accepterions cette formule si le premier ministre pouvait déclarer que le ministre absent serait ici le lendemain. Or il arrive que le jour où le ministre pourrait être ici, il demeure dans son bureau, tandis que le jour où il doit être ici, il se voit obligé de s'absenter.

Cette semaine, chose étrange, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était présent lundi à la Chambre à l'heure des interpellations, apparemment prêt à répondre à des questions—je suis sûr qu'il m'a vu me lever pour en poser une—mais il s'est esquivé afin de ne pas se trouver présent à la Chambre un jour qui ne figure pas à son horaire. Mais, mercredi, alors qu'il était censé être ici, le premier ministre, répondant à ma question, a dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources assistait à une réunion des ministres des ressources dans l'Est du Canada

et qu'il ne pouvait évidemment être ici. Le ministre devait savoir qu'il irait, il n'y avait rien d'urgent et il aurait dû se mettre à notre disposition lundi et mardi, alors qu'il se trouvait ici-même dans l'édifice. Voilà où le bât blesse: celui qui a pondu cette idée, que ce soit le premier ministre, le président du Conseil privé ou n'importe qui, au lieu d'élaborer un régime souple et pratique, l'a rendu si rigide qu'il ne fonctionnera jamais.

Nous ne cherchons pas à faire de l'opposition systématique ni à mettre le gouvernement dans l'embarras. Ce n'est pas notre seule raison. Nous devons atteindre notre but par l'absurde, j'en conviens, mais que faire d'autre dans une situation ridicule? Nous ne pouvons espérer faire contrepoids à la majorité du gouvernement en attendant ici sur nos sièges d'être écrasés. Il nous faut montrer au public et à la Chambre qu'il s'agit d'une situation ridicule. C'est notre seul moyen d'en sortir.

Il vaudrait mieux abandonner ce système, car il ne peut fonctionner avec une pareille rigidité. Le succès de la période des questions dépend de sa souplesse et de la facilité à faire face à des situations imprévues. Les ministres devraient être présents chaque fois qu'ils le peuvent. Naturellement, s'ils s'absentent pour une longue période de temps—bien qu'on n'en comprenne guère la nécessité—nous ne leur en ferons pas grief. Lorsqu'on sait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve à New York, personne ne se lève pour s'informer de son absence, sauf si on le soupçonne d'y prolonger son séjour pour éviter des questions embarrassantes.

Si l'on nous en avait donné l'occasion, nous aurions pu expliquer au gouvernement, avant qu'il mette ce système en vigueur, pourquoi il ne donnerait pas des résultats satisfaisants. Mais il a décidé de ne pas nous consulter avant d'agir.

L'hon. M. Macdonald: Le député veut-il insinuer que l'opposition n'a pas été informée?

M. Aiken: Le ministre décrit très bien ce que le gouvernement a fait. Il a informé l'opposition, il ne l'a pas consultée.

L'hon. M. Macdonald: Le député de Peace River veut-il insinuer qu'il n'était pas au courant de cette proposition?

M. Baldwin: Ce n'est pas du tout ce que nous disons.

[M. Aiken.]

M. Aiken: Je dis que le président du Conseil privé nous a informés—mais consulter, c'est autre chose. Le président du Conseil privé agira-t-il ainsi au sujet du comité de la procédure? Si oui, et s'il se borne à nous informer de ce qu'il compte faire, il verra que ses nouvelles propositions seront tout aussi embrouillées parce qu'il y a ici quelques députés qui, pour n'être peut-être pas trop brillants, ont quand même quelques années d'expérience. Je sais que certaines de ces propositions ne réussiront pas, car elles ont déjà été tentées et ont échoué. Le gouvernement aura beau nous dire que, parce qu'il a un mandat, il connaît tout, il a tort de ne pas nous consulter. Nous acceptons les idées nouvelles quand elles sont bonnes, mais celle-là était très, très mauvaise.

L'hon. M. Macdonald: Le député de Parry Sound-Muskoka nous a fait certaines concessions qui ne sont pas à dédaigner. Il a d'abord eu l'obligeance de reconnaître que nous n'avons pas agi dans un but sinistre, ce que certains de ses collègues n'ont pas eu la générosité d'admettre. Mais je tiens à lui dire à ce sujet, et je traiterai d'abord de sa dernière remarque, que je ne suis pas d'accord quant à sa théorie selon laquelle l'opposition devrait avoir droit de veto à cet égard. Je suis prêt à lui concéder le droit de ne pas être d'accord avec moi sur le fonctionnement de cette Chambre, mais son désaccord ne lui donne pas le droit de dire que nous ne pouvons agir comme nous l'entendons du fait qu'il n'est pas d'accord. Je tiens à bien le préciser.

L'hon. M. Hees: Personne n'a dit cela.

L'hon. M. Macdonald: Le député de Parry Sound-Muskoka a fort bien réussi à critiquer la thèse du député de Prince Edward-Hastings. Il a admis qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce que les ministres soient toujours présents au cas où on pourrait leur poser des questions. C'est parfaitement logique à mon avis, et on devrait donc accepter que les ministres ne puissent pas être à la Chambre à tout moment. C'est ce qu'on n'admet pas.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais dit cela. On a toujours admis que les ministres devaient s'absenter, mais lorsqu'ils ne doivent pas être absents, ils devraient être à la Chambre pour répondre aux questions. Lorsqu'ils sont en voyage pour affaires importantes, nous avons toujours reconnu que c'était nécessaire, sans jamais soulever aucune question.

L'hon. M. Macdonald: Je remercie le député, car à mes yeux il ne saurait y avoir d'affaire plus importante que les réunions du cabinet et de ses comités, et lorsque le comité du cabinet siège pour examiner une affaire importante de l'exécutif, c'est une raison suffisante pour que le ministre s'absente.

M. le président suppléant: Comme il est une heure, je quitte maintenant le *Fauteuil.*

(La séance est suspendue à une heure).

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, lorsque la séance a été levée, à une heure, je parlais de la présence alternée des ministres durant la période des questions. J'aimerais faire une dernière observation sur les raisons qui justifient cette façon de procéder. Elle se rattache, au fond, à la nécessité d'exercer un contrôle politique efficace—si vous me passez un terme péjoratif—de la bureaucratie. Un ministre n'a pas pour unique fonction, comme je l'ai déjà dit, de répondre à la Chambre aux questions des députés. J'admets, de façon générale, que cette idée est légitime. Le ministre a, de plus, l'important devoir de veiller au bon fonctionnement du vaste appareil d'un gouvernement moderne qui s'est développé.

Une raison sous-jacente qui a obligé le gouvernement à suivre cette pratique, a été l'importance de régler l'emploi du temps des ministres, de sorte qu'ils puissent s'occuper non seulement des décisions d'ordre administratif prises au sein du cabinet, mais aussi pour qu'ils aient plus d'occasions effectives de se tenir en communication avec leurs ministères respectifs—et je ne pense pas que le mot soit trop fort—de garder la haute main sur les activités de leurs ministères. C'est pour cette raison, en plus des autres que j'ai données, que le changement selon moi, n'est pas seulement raisonnable, mais souhaitable, si l'on pense à la nécessité d'exercer un contrôle politique sur la bureaucratie.

M. Baldwin: Monsieur le président, je n'ai pas à m'excuser de la tenue de ce débat, car, à mon avis, il a été fort utile. Nous exposons probablement au grand jour ici les opinions qui auraient pu être exprimées dans une salle de comité si les consultations, dont a parlé le président du Conseil privé, avaient eu lieu plutôt que l'imposition arbitraire de cette pratique. C'est une question d'avis et de consentement, expression que nous connaissons tous et qui s'applique au Sénat des États-Unis. Sauf erreur, le président du Conseil privé a dit qu'il nous avait avisés de cette proposition. Il nous en a avisés, en effet, mais cela ne signifie pas que nous y avions consenti, ni que cet avis donnerait lieu nécessairement à des consultations.

Voilà le véritable problème qui se pose à nous aujourd'hui. Partout dans le monde, les corps législatifs des sociétés démocratiques sont désemparés et perplexes devant les problèmes qui les confrontent. Le problème est d'équilibrer la nécessité de réunir les faits qui doivent être expliqués et la responsabilité qui incombe à l'autorité législative de servir au mieux les intérêts du peuple. Je pense que c'est là notre problème. Soumettre des propositions est facile pour le gouvernement. Ils sont convaincus de l'excellence de leurs propositions et avec la parfaite conscience de leur vertu, ils laissent entendre à la Chambre que notre tâche s'arrête à la simple protestation.

Je n'entrerai pas dans tous les détails du sujet, qui est mondial. Cette question nous ramène à la source du problème. Quand le président du Conseil privé et le premier ministre disent, nous vous avions prévenus que cela arriverait, ils me rappellent la phrase: «de quels aliments donc se nourrit ce César pour être devenu un si grand personnage?»

La période des questions dépend du caractère urgent des questions. Ce qui peut être urgent le jeudi ou le vendredi peut ne plus l'être le mardi ou le mercredi. A mon sens, M. l'Orateur aurait raison de dire qu'une question posée le jeudi à laquelle on peut répondre le mardi suivant n'a pas le caractère urgent qui est la condition même qu'on exige pour l'autoriser. Nous en avons eu un exemple pendant la période des questions aujourd'hui. J'estime que le gouvernement a tort. D'autre part, il y a sûrement moyen de trouver une solution au problème. Je comprends fort bien que le gouvernement veuille avoir un préavis dans le cas de certaines questions. Pour ces cas-là, on pourrait peut-être prévoir une formule semblable à celle qui sert au Royaume-Uni et qui prévoit un avis personnel. On récompense ceux qui donnent un avis au lieu de punir ceux qui n'en donnent pas, ce à quoi notre gouvernement semble songer ici.

Je n'ai pas l'ombre d'un doute que le premier ministre et le président du Conseil privé nous disent, de fait: si vous ne donnez pas de préavis, on vous rendra la vie beaucoup plus

dure. Je n'admets pas cela non plus. Grâce à des entretiens et des discussions sensés, nous devrions pouvoir en venir à une entente. Je dirais tout simplement ceci au gouvernement: plus longtemps on persistera à recourir à la présente méthode, plus ce sera difficile de trouver la solution logique et sensée qu'il nous faut.

Je suis vraisemblablement un des députés auxquels le député de Winnipeg-Nord-Centre songeait lorsqu'il a parlé d'un voyage en Angleterre. J'admets volontiers que dans mon mémoire au comité spécial de la procédure je proposais l'étude de ce régime. J'ai assisté à la période des questions à Westminster presque tous les jours. J'ai eu des entretiens avec de simples députés, des ministres, d'anciens ministres et d'anciens conseillers privés. Je vous le dis, monsieur le président, et je le dis au comité, ce régime a été un échec complet au Royaume-Uni.

• (2.40 p.m.)

L'autre jour j'ai lu un livre intitulé: *The Power of the Prime Minister* par Humphrey Berkeley, membre du parti conservateur mais d'esprit libéral. Il s'est vivement intéressé à ce problème et aux divers aspects de la procédure parlementaire. Dans ce livre, il y expose ses opinions et recommande nombre de choses. Mais il affirme catégoriquement et avec la dernière énergie que le régime actuel au Royaume-Uni est un échec complet. Il ne marche pas du tout. L'autre indique, à titre d'exemple, que les députés doivent parfois attendre quatre, cinq ou six semaines avant d'obtenir une réponse. Cela est déplorable.

Je sais que les ministres ont des obligations qui les retiennent hors de la Chambre. Le gouvernement, toutefois, a eu tort d'inventer des raisons supplémentaires et artificielles pour justifier les absences des ministres. Si le comité du cabinet doit se réunir pendant la période de questions, je ne m'y oppose pas ni, j'en suis certain, aucun autre député de ce côté-ci. Néanmoins, je soupçonne que pour justifier ou rationnaliser ses propositions, le gouvernement fixe peut-être les réunions ministérielles au moment de la période de questions. Je suis peut-être trop méfiant, mais j'avoue que la pensée m'a traversé l'esprit quand le président du Conseil privé a exposé ses vues.

Les ministres de la Couronne ont derrière eux toutes les ressources du gouvernement. Nous avons des ministres d'État et 16 secrétaires parlementaires, et rien n'empêche de donner une réponse immédiate aux questions posées à la Chambre chaque jour. Sur une question de grande importance, un secrétaire parlementaire ou un ministre suppléant peut dire en l'absence du ministre: nous tenons la question pour préavis et nous y répondrons plus tard.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités, les simples députés ne disposent pas des ressources du gouvernement. Nous faisons en sorte d'être ici. Ce n'est pas tellement des questions à poser durant la période qui leur est réservée que nous nous préoccupons, mais des réponses. Nous sommes ici pour poser des questions.

J'exhorte bien sincèrement le président du Conseil privé et le premier ministre à réexaminer cette décision, qui nous imposerait ce nouveau système de façon arbitraire. La question devrait être déférée à un comité et examinée de la façon proposée par certains députés, notamment par le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire tout comme d'autres propositions doivent l'être en comité. Ainsi peut-être pourrons-nous en arriver à une formule de procédure parlementaire avantageuse pour nous tous. Cela devra se faire dans un esprit de bonne entente et de collaboration.

Sans aucun doute, le gouvernement, en essayant de justifier sa position lorsqu'il présente certaines mesures législatives ou certaines décisions relatives au budget, peut juger nécessaire de faire adopter certaines pratiques. La question peut alors être mise aux voix. Néanmoins, je dis au président du Conseil privé et au premier ministre que dans la plupart de ces domaines, si de part et d'autre, il y a échange de bons procédés, nous en arriverons à un arrangement suffisamment acceptable à tous les députés.

En conclusion, je dis que le Règlement de la Chambre appartient aux députés. Il n'existe pas pour servir le gouvernement ou un parti politique. Il est la propriété des députés; il doit les aider à s'acquitter des responsabilités que les Canadiens leur ont confiées. Il ne suffit pas que le gouvernement dise: «De cette façon, les choses sont plus faciles pour nous, par conséquent, il doit en être ainsi.»

L'hon. M. Macdonald: Le député a parlé des simples députés à la Chambre; veut-il laisser entendre que les membres du Conseil privé ne sont pas de simples députés et n'ont par conséquent pas la compétence nécessaire pour prendre part à la promulgation de règlements?

M. Baldwin: Le président du Conseil privé est un simple député de la Chambre en même temps qu'un membre du cabinet. Je veux parler surtout des simples députés et j'entends par là, la plupart de ceux qui font partie de la Chambre. Le président du Conseil privé est entré ici à titre de simple député. Depuis lors, on lui a confié de nouvelles responsabilités qui ne lui plaisent peut-être pas tellement à l'heure actuelle.

Les dispositions de la loi électorale du Canada font que la majorité des députés ne représente pas nécessairement la majorité des citoyens; le gouvernement devrait se dire qu'aujourd'hui les partis d'opposition représentent à eux tous la majeure partie de notre population. Il y a de simples députés du côté du gouvernement comme du côté de l'opposition et tout le monde en bénéficiera si l'on réussit à la Chambre à présenter les vues des représentants du peuple. Il n'est pas nécessaire que les membres du gouvernement voyagent d'un bout à l'autre du Canada pour recueillir les opinions de nos concitoyens sur un sujet donné. Les représentants du peuple en informeront le gouvernement et sous ce rapport le simple député constitue une excellente courroie de transmission.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, bien que mon expérience soit restreinte et que je ne prétende pas être spécialiste en la matière, j'ai suivi le débat avec intérêt. Il conviendrait, je crois, de considérer le problème dans une certaine perspective. Le leader de l'opposition à la Chambre a signalé que le Règlement appartient aux députés, et tout le monde est, j'imagine, d'accord là-dessus. Il appartient à la Chambre en général d'établir le Règlement et de décider comment il sera modifié. Le premier ministre a fait une offre importante et utile qui n'a pas été chaleureusement accueillie par tous. Le député de Winnipeg-Nord a signalé une des raisons...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. M. Drury: Il a dit très honnêtement que cette période, la période des questions, est consacrée aux luttes politiques. On ne peut espérer qu'un adversaire fasse gracieusement des concessions à l'autre.

M. Baldwin: Ce n'est pas une lutte, c'est du génocide.

• (2.50 p.m.)

L'hon. M. Drury: Si l'on doit m'interrompre, j'aimerais dire que l'opposition semble pencher non vers le génocide, mais vers le suicide.

La proposition du premier ministre n'était pas un manuel de stratégie politico-guerrière Comme on l'a signalé, le pouvoir exécutif doit s'acquitter de nombreuses responsabilités qui demandent du temps et de l'énergie. Une de ces responsabilités traditionnelles, sinon écrites, veut que les ministres soient présents à la Chambre chaque jour pendant une demi-heure ou une heure, qu'on ait besoin d'eux ou non, qu'on se soucie qu'ils soient là ou non. Leur présence peut être utile en ce qu'ils grossissent le nombre des députés à la Chambre, mais, souvent, ils ne remplissent aucune autre fonction réelle.

Afin d'utiliser au mieux le temps de l'exécutif, certains changements ont été proposés par le premier ministre. Auparavant, les membres de l'opposition qui désiraient des renseignements devaient tenter leur chance. Si le ministre visé était absent, ils n'espéraient et parfois ne recevaient aucune réponse; ils étaient invités à attendre son retour, que ce soit à Pâques ou à la Trinité. Ce que propose maintenant le premier ministre est que, certains jours de la semaine relativement à chaque ministère, un nombre déterminé de ministres soient présents. Trois jours sur cinq, selon le choix de l'opposition, l'exécutif s'organisera de façon à donner des réponses aux questions portant sur chaque ministère. Les réponses seront données par le ministre lui-même ou par son secrétaire parlementaire ou par un ministre suppléant qui auront été mis au courant. Ainsi, pendant ces trois jours, les réponses seront fournies sur les affaires des ministères en question.

Cela ne s'est jamais fait encore. On n'a jamais proposé, jusqu'ici, que les ministres rendent compte de leur administration à certains moments. Jusqu'ici, l'opposition dépendait de la présence physique du ministre en question en tenant compte d'un certain nombre de considérations extérieures pour obtenir des renseignements ou des réponses. Il suffisait de répondre, en l'absence du ministre, qu'il s'était absenté pour des raisons officielles. Dans le cas du secrétaire d'État aux Affaires extérieures par exemple, il peut passer jusqu'à 11 ou 12 jours à l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour la première

fois, le gouvernement a proposé que, pendant trois jours sur cinq, des réponses soient fournies par le ministre, par le ministre suppléant ou par son secrétaire parlementaire. En acceptant de rendre compte de son administration et d'en informer l'opposition, le gouvernement marque un progrès évident sur la pratique antérieure.

Le député de Winnipeg-Nord...

Des voix: Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. M. Drury: Pour moi, il n'est pas un homme du centre; c'est peut-être là mon problème. En tout cas il a attiré l'attention sur le nœud de notre différend théorique: le fait que certains considèrent la période des questions comme une étape de la lutte politique; les règlements qui tendent à organiser cette lutte diminuent son intérêt. Cela déplaît.

Bien que la proposition puisse réduire les plaisirs de la lutte, quiconque la considère honnêtement admettra que c'est un progrès et qu'elle offre au public et à l'opposition une façon sûre et ordonnée de transmettre des renseignements ou de rendre compte de sa gestion. Je suis surpris que l'opposition ne l'ait pas acceptée comme telle. On est forcé de conclure que son unique raison de s'y opposer est que la mesure montrerait que le gouvernement est sérieux, réfléchi, logique, quant aux travaux du Parlement, et ne s'amuse pas à des joutes politiques. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je dois avouer que les remarques du ministre me surprennent quelque peu. Il fonde son raisonnement sur la supposition que le régime qu'il propose permettrait de donner des réponses mieux pesées aux questions des honorables députés et mettrait de la méthode dans nos travaux en garantissant les réponses aux questions aux heures fixées pour la présence des ministres à la Chambre. C'est se leurrer complètement. Tout le contraire s'est produit. A cet égard l'essai a été un échec lamentable.

Hier, cinq des ministres qui auraient dû être ici étaient absents. J'ai noté leurs noms à ce moment-là dans l'intention d'y revenir mais la période des questions a pris une tournure qui m'a empêché de le faire. Quoi qu'il en soit, les députés de l'opposition ne pouvaient de toute évidence poser des questions à ces ministres.

[L'hon. M. Drury.]

Aujourd'hui, pendant à peu près la moitié de la période des questions, huit ministres étaient présents, alors que le cabinet en compte environ 28. Un autre ministre est arrivé plus tard, ce qui en faisait neuf. Mais, au cours de toute la période des questions, moins du tiers des membres du cabinet étaient présents pour répondre aux questions. En l'absence des ministres responsables, le premier ministre a répondu d'une façon assez désinvolte aux questions qui lui ont été adressées, en disant par exemple: J'espère que le député saura maîtriser sa curiosité jusqu'à ce que le ministre soit ici mardi prochain.

Si l'on voulait s'assurer, par cette pratique, que les députés sachent exactement quand s'attendre à des réponses de ministres donnés, c'est un fiasco complet. Les ministres qui, d'après le tableau de service, devaient être ici, ne se sont pas présentés, et, bien entendu, ceux qui ne devaient pas être ici, étaient également absents. Jusqu'à présent, les ministres ont profité de cet arrangement pour se soustraire le plus possible à leur responsabilité envers les députés. C'est très grave.

• (3.00 p.m.)

D'après notre pratique constitutionnelle, les ministres sont responsables vis-à-vis de la Chambre des communes et doivent répondre aux questions des députés. A mon avis, cette expérience est une tentative pour soustraire les ministres à l'obligation de répondre aux députés—on peut le voir par les absences fréquentes ou par la nature de la réponse donnée en leur nom par quiconque est censé les représenter. On sait alors que le député qui pose la question devra attendre quelques jours pour avoir une réponse. Cette tendance sape les droits du Parlement à cet égard et affaiblit le principe selon lequel les ministres sont responsables envers la Chambre des communes et doivent répondre aux questions qui leur sont posées par les députés. Si l'on poursuit cette expérience, on verra s'effriter rapidement l'un des principes de base de notre système de gouvernement représentatif et responsable. C'est cela le plus grave.

Le ministre a dit que les députés pourraient obtenir une réponse un jour déterminé. Pourrait-il me citer un cas précis où, depuis deux semaines que fonctionne ce nouveau système, un député a réussi à obtenir une réponse du ministre qu'il interrogeait, du moins en ce qui concerne la majorité des questions?

Jusqu'à présent, et, soit dit en passant, c'est ainsi que les choses doivent se passer, lorsqu'un ministre était nécessairement absent pour des raisons d'État, un autre membre du cabinet agissait en qualité de ministre suppléant et répondait à sa place. J'ai fait partie du cabinet pendant plus de 6 ans, j'ai souvent détenu deux portefeuilles à la fois et j'ai cumulé en outre les fonctions de ministre suppléant pour un ou deux autres ministres lorsqu'ils étaient absents. Nous trouvions à l'époque qu'il était de notre devoir, en tant que ministres suppléants, de considérer la question comme un préavis quand nous n'étions pas en mesure d'y répondre sur-le-champ, et d'y apporter la réponse le jour suivant. Le fait que les ministres aient parfois à s'absenter pour le compte du gouvernement ne les justifie en rien de ne pas être à la Chambre lorsqu'ils sont à Ottawa. Lorsqu'ils sont absents, un ministre suppléant ou un secrétaire parlementaire devrait pouvoir tenir la question pour préavis et y répondre le lendemain. Je prévois un déclin progressif de tout notre système constitutionnel ainsi que de l'efficacité de la Chambre, si cette expérience est prolongée.

M. Nowlan: Sans vouloir être provoquant, monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à titre de député qui ne siège pas sur les premières banquettes. J'ai parlé l'autre jour de cette question et je ne veux pas rabâcher. Ayant assisté pendant une semaine à cette expérience, je puis dire que c'est le plus parfait exemple d'une théorie qui devient boiteuse quand on la met en pratique.

Pour reprendre les mots de l'ancien ministre de l'Agriculture, si les députés de l'autre côté avaient pu se payer le luxe de siéger dans l'opposition et d'observer de ce point de vue la période des questions, ils constateraient que la théorie est chimérique. Le président du Conseil du Trésor a soutenu que souvent la théorie se révèle inapplicable, et j'en conviens avec lui, sans mentionner le président du Conseil privé, qui a déclaré que la théorie paraissait logique, raisonnable et pratique. Or le président du Conseil du Trésor a affirmé que la formule traduit l'attitude d'un gouvernement sérieux et sage, et que cela se reflétera sur tout le pays.

Si j'occupais les banquettes ministérielles et me voyais imposer ce régime de roulement, le premier ministre se chargeant de répondre aux questions générales et aux questions de politique, je verrais par là quelle idée le premier ministre aurait de mon aptitude ou de ma compétence à répondre aux questions à la Chambre. Nous l'avons vu cette semaine, c'est lui, le premier ministre, qui est surchargé par les questions de l'opposition et qui doit en écarter plusieurs en attendant le retour du ministre compétent.

Par suite de travaux pressants, nous avons un système de roulement pour les membres du cabinet. Il n'y a pas un membre du cabinet digne de ce nom, si même un simple député, qui puisse siéger sans trêve à la Chambre, cela nous l'admettons. Nous avons, les membres du cabinet et nous, d'autres tâches qui nous sollicitent en dehors de la Chambre. L'imposition d'un système de roulement arbitraire au lieu d'un mode de roulement naturel est inutile et l'explication du système arbitraire par le président du Conseil du Trésor donne raison à l'opposition.

Pas plus tard que ce matin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre du Revenu national, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État (M. Richardson) n'étaient pas là pour répondre aux questions, et pourtant ils auraient dû y être d'après le système de roulement du premier ministre. De fait, comme on l'a déjà signalé, il n'y avait que huit ministres à la Chambre.

En vertu du régime que préconise le premier ministre, un ministre siégera à la Chambre trois fois par semaine, soit, au maximum, deux heures et dix minutes: 60 minutes le premier jour, 30 minutes le deuxième et 40 minutes le troisième. Si la rotation établie ne lui demande pas d'assister à la période hebdomadaire d'une heure réservée aux questions, il ne passera alors qu'une heure et 50 minutes à la Chambre. Je sais que, compte tenu des motions et autres mesures, les ministres seront ici plus souvent, mais la durée de leur présence pendant la période de questions variera d'une heure et 50 minutes à deux heures et dix minutes. Les Canadiens s'attendent à ce que nos ministres soient à la Chambre plus souvent que cela.

Le premier ministre prétend que son régime est logique et raisonnable. Selon le nouveau système, chaque question devra être précédée d'un préavis. Si elle s'adresse à un ministère connexe, il faudra la répéter le lendemain. Sans parler du problème fonctionnel que posent les questions étroitement liées entre elles; il peut arriver qu'après la réponse d'un ministre, on doive poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national ou au ministre des Finances.

D'après le nouveau système du premier ministre, qui s'écarte entièrement de l'usage traditionnel, les ministères recevront des

questions. Selon lui, si l'opposition sait s'organiser à cette fin, un fonctionnaire responsable dans un ministère donné tiendra les questions pour préavis. Encore ce matin, je le répète, quatre ministres qui auraient dû être ici pour répondre aux questions étaient absents, et le premier ministre a demandé à plusieurs reprises aux députés de poser leur question un autre jour.

Nous avons déjà parlé du cas du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En vertu du nouveau système, le ministre des Transports sera absent de la Chambre à six heures le mercredi et ne sera pas obligé d'y revenir avant le lundi suivant. Nous savons que le ministre est pris par des études et entretiens sur la question du logement et qu'il n'est venu à la Chambre qu'une fois cette semaine. Par conséquent, le système du premier ministre, qui semble si logique en théorie, s'effondre dans la pratique.

L'expérience de la semaine passée nous a appris que les ministères ne répondent pas aux questions. Essayer d'obtenir une réponse d'un ministère dont le seul responsable est un ministre suppléant ou un secrétaire parlementaire, c'est comme placer un eunuque dans une maison malfamée.

Deux principes sont ici en cause. L'un est mineur et l'autre concerne le système parlementaire. Nous avons déjà consacré aujourd'hui une ou deux heures à discuter le problème, à propos des crédits du Conseil privé. Si les choses se passent comme l'a indiqué le député de Winnipeg-Nord-Centre et que l'on revise et réforme toute la procédure, on mettra peut-être fin aux critiques négatives dont le système a été l'objet jusqu'ici. Quant au principe mineur, il concerne le fait que la Chambre a décidé, à l'unanimité, de charger un comité de la procédure de réviser le Règlement au complet. Or, c'est le lendemain qu'on a introduit arbitrairement ce système de rotation des ministres, ce qui n'a pas contribué à engendrer la confiance et le respect dus au cabinet.

Cela m'amène à considérer le principe général de l'efficacité. D'après le raisonnement du président du Conseil privé, s'il s'agit d'une question de chiffres, nous n'aurions souvent besoin, à la Chambre, que du premier ministre. Si nous étendons la logique du président du Conseil privé jusqu'à sa conclusion finale, il y aura à la Chambre des jours où un, deux ou peut-être trois ministres au plus seront pris dans un véritable feu croisé et où le premier ministre, en tant qu'ultime responsable du gouvernement, devra rendre compte.

[M. Nowlan.]

• (3.10 p.m.)

Il y a quelque chose d'autre qui s'adresse au président du conseil privé et découle de certaines discussions qui ont pris place aujourd'hui. Étant député et juriste professionnel, il sait qu'il existe toutes sortes de règles. Nous avons entendu parler de la disposition relative à la grève perlée. Je pense qu'en dépit des règles du droit il doit exister, pour l'exercice efficace de la justice, une certaine confiance entre les protagonistes. La justice règne au tribunal parce que les deux avocats ont un respect mutuel, né de leur expérience des procès. Ainsi, ce même principe doit nous guider à la Chambre.

Sans aucun doute, le gouvernement a assez de représentants à la Chambre pour écraser toute opposition. Un député a mentionné le ridicule. Il est parfois nécessaire pour l'opposition de se servir de cette arme pour se défendre. Toutefois, à mon avis, si nous voulons atteindre certains des objectifs auxquels songe le président du Conseil privé, il faut qu'il y ait une certaine confiance et un certain respect mutuel entre les députés des deux côtés de la Chambre, afin qu'ils puissent discuter le pour et le contre de divers problèmes et de diverses propositions sans s'engager dans une lutte politique incessante. Je ne veux pas dire que la période des questions n'est pas une arène politique où la victoire et l'échec dépendent des réponses obtenues. Toutefois, après cet essai d'une semaine, comme la période des questions a vraiment dégénéré, et étant donné les remarques faites par le ministre ce matin et le désir exprimé par le comité du Règlement que nous examinions toutes ces règles, nous devrions, à mon avis, essayer de renforcer le respect et la confiance entre les députés lorsque nous tentons des expériences de temps en temps au lieu de dire arbitrairement que nous procéderons d'une certaine façon parce que cela a été décidé.

J'estime que cette formule a échoué. Nous devons, dans cette nouvelle législature comptant 97 nouveaux députés, établir respect et confiance entre les députés des deux côtés, car nous visons très souvent les mêmes objectifs. Ce climat de respect ne saurait exister si on décide arbitrairement ou unilatéralement de lancer une initiative inopportune dans le cadre de la réforme de la procédure parlementaire.

M. Mongrain: J'ai écouté très attentivement mais je ne puis trouver d'explication satisfaisante—ou, du moins, qui me satisfasse, du

tapage soulevé par cette nouvelle mesure touchant la feuille de présence des ministres. J'ai écouté avec une attention particulière les remarques du leader de l'opposition à la Chambre, attention que je lui accorde toujours d'ailleurs, car j'éprouve à son endroit un vif respect. Il m'a surpris en demandant la collaboration du gouvernement. Il croit à la possibilité de trouver un terrain d'entente raisonnable. Mais n'est-ce pas exactement ce qu'a demandé le premier ministre en proposant cette mesure à la Chambre? Il a fait appel à la collaboration de l'opposition pendant une période d'essai de quelques semaines ou de quelques mois, selon le cas.

Je voudrais rappeler à mes amis d'en face que la collaboration exige que chacun y mette du sien. Les deux dernières semaines, je crois que les membres de l'opposition n'ont pas collaboré. Ils ont systématiquement descendu les ministres absents. Par exemple, ils savent pourquoi le ministre des Transports est absent. Ils le savent puisqu'ils lisent les journaux. Ils l'ont descendu bien plus souvent que d'ordinaire. Les membres de l'opposition devraient envisager la question sous les deux angles. Même s'il est vrai que l'opposition pourrait être consultée plus souvent, je tiens à lui rappeler la maxime d'un président des États-Unis: au vainqueur les dépouilles. (*Exclamations*)

L'hon. M. Hees: Vous êtes le maître et vous ferez ce que vous dites parce que vous avez les suffrages.

M. Mongrain: Je sais que ça fait mal. Je sais à quel point ça blesse, parce que moi aussi j'ai perdu quelques élections.

M. Nowlan: Auriez-vous été vainqueur cette fois-ci à titre d'indépendant?

M. Mongrain: Sans vouloir me répéter, je voudrais rappeler aux membres de l'opposition qu'on devrait laisser au vainqueur une certaine latitude dans l'administration du pays parce qu'elle lui incombe. L'opposition a beau jeu de critiquer le gouvernement puisqu'elle n'est pas chargée pour le moment d'administrer le pays. On doit donc accorder au gouvernement une certaine latitude. C'est raisonnable à mon avis.

J'ai fait quelques recherches. J'ai parcouru les numéros du hansard couvrant plusieurs années, et surtout la période où le gouvernement conservateur était au pouvoir. Je croyais pouvoir prouver ainsi que leurs ministres donnaient alors toujours des réponses très précises et que leur coefficient d'assiduité était très élevé. Eh bien, je dois le dire: j'ai constaté que ces ministres donnaient le plus souvent des réponses vagues aux questions. Non seulement souvent ils ne répondaient pas, mais ils déclaraient qu'ils voulaient étudier la question avant d'essayer d'y répondre. Mes recherches m'ont encore appris qu'il leur arrivait aussi d'être absents.

Si l'opposition avait été d'humeur conciliante depuis deux semaines, nous aurions eu beaucoup moins de difficultés. Même si j'admettais avec l'opposition qu'on aurait dû les consulter davantage, il se trouve que cette mesure est maintenant en vigueur. Devant ce fait accompli, une opposition raisonnable accorderait sa collaboration au sujet de la mesure. Si celle-ci ne marchait pas comme il faut, nous serons les premiers, de ce côté-ci de la Chambre, à chercher une autre entente acceptable. L'opposition qui n'a pas collaboré au cours des deux dernières semaines nous demande aujourd'hui d'être accommodants. A mon avis ce principe est valable pour les deux côtés de la Chambre et non pas pour un seul.

M. Baldwin: Puis-je poser une question?

M. Mongrain: Je serais très heureux d'y répondre, si je le puis.

M. Baldwin: Le député veut-il dire que nous devrions nous décontracter et en jouir?

M. Mongrain: J'aimerais bien savoir ce qui amuse mon collègue. J'espère que ce n'est pas mon discours. Sans doute est-il du devoir de l'opposition de s'opposer. Je le sais. Je ne reproche pas à l'opposition de critiquer le gouvernement. Les députés de l'opposition sont payés pour le faire, c'est leur devoir. Nous le reconnaissons, jusqu'à un certain point.

• (3.20 p.m.)

Aujourd'hui, nous avons besoin d'action, de collaboration. Je ne suis pas le premier à parler de collaboration. Le leader de l'opposition à la Chambre en a parlé. La collaboration doit être une voie à deux sens. Si nous pouvons compter sur la collaboration de l'opposition, tout ira mieux, j'en suis sûr. Sinon, je proposerais que nous prenions d'autres dispositions raisonnables pour résoudre le problème.

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député. Comment l'opposition peut-elle s'opposer à quelqu'un qui n'est pas ici?

M. Mongrain: Monsieur le président, je demanderais au député de répéter sa question.

M. Gleave: Comment pouvons-nous remplir notre devoir de députés de l'opposition et nous opposer aux désirs du gouvernement quand les membres du cabinet à qui nous voulons poser des questions ne sont même pas là? Comment s'opposer à quelqu'un qui est absent?

M. Mongrain: Monsieur le président, mon ami plaisante sûrement. Les députés de l'opposition ont maintes occasions de s'opposer au gouvernement par leurs votes et leurs interventions. Les ministres qui ne sont pas ici lorsque la question est posée le seront une autre fois. Il n'y a pas tant de questions pressantes au point d'exiger une réponse le jour même.

[*Français*]

M. Matte: Monsieur le président, j'aimerais également faire connaître mes impressions à ce sujet, impressions qui pourraient se résumer à quelques points.

D'abord, il semble que cette décision du gouvernement diminue l'importance des représentants du peuple. On dirait que parce que le gouvernement est élu par la majorité, il s'appuie sur cette force du nombre pour diminuer l'importance de l'opposition. On a l'impression, surtout après avoir entendu l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), que le parti pousse l'arrogance jusqu'à croire que tout lui est permis, parce qu'il détient le pouvoir. C'est ce que vient de nous démontrer l'honorable député de Trois-Rivières.

Il me semble que l'importance d'être représentant du peuple à la Chambre ne doit pas être diminuée à ce point. Si le cabinet ne se sent pas assez fort pour répondre convenablement à l'opposition, les représentants du peuple, à mon sens, ne doivent pas en subir les conséquences. C'est donc l'impression que j'ai, et comment peut-on expliquer que les ministres ne soient pas là, en tant que ministres responsables, pour répondre à des questions durant quelques minutes par jour? N'est-ce pas démontrer que les représentants du peuple n'ont pas d'importance et qu'il vaut mieux faire passer autre chose avant eux? C'est l'impression que j'ai.

Alors, c'est pour cela que je pense que cette arrogance dont fait preuve le gouvernement, par cette décision de nous enlever la possibilité de questionner les ministres comme on le désire, est inconcevable. Pourquoi, monsieur le président, ces questions doivent-elles être retardées, comme le suggère le gouvernement?

Il est bien difficile d'obtenir une réponse lorsque quelque chose d'urgent, de spontané nous vient à l'idée, lorsque le ministre qui serait en mesure de nous éclairer n'est pas à la Chambre. C'est pour cela qu'il faut absolument que les ministres désignés soient à la Chambre. Tout le monde comprendra, même ceux qui ont des questions urgentes à poser à un ministre quelconque, qu'il est tout à fait admissible que ce soit d'abord les délégués du peuple qui soient les premiers à pouvoir interroger les ministres responsables. Il me semble que les gens comprendront non seulement cela, mais qu'ils accepteront de remettre une entrevue à un peu plus tard pour laisser au ministre la chance de défendre son ministère à la Chambre même. Je ne vois pas pourquoi quelques minutes ou quelques heures, tout au plus, pourraient déranger tellement un ministre.

Alors, on a l'impression que le gouvernement veut ni plus ni moins diminuer l'importance de toute la Chambre, surtout celle de l'opposition, en raccourcissant la période des questions ou en la boycottant tout simplement.

Encore une fois, j'en reviens au fait que le député de Trois-Rivières vient de nous démontrer, hors de tout doute, par sa propre arrogance, que c'est bel et bien la position qu'a prise le cabinet en décidant presque de nous boycotter.

M. Mongrain: Mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question?

M. Matte: Certainement.

M. Mongrain: Monsieur le président, mon honorable ami a parlé d'assiduité à la Chambre, et je vais lui poser une question bien polie. Lui est-il arrivé de compter combien de fois son chef a été absent de la Chambre? Il a été élu afin d'être présent à la Chambre, lui aussi.

M. Laprise: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le député de Trois-Rivières vient de souligner l'absence du chef du Ralliement créditiste (M. Caouette). Alors, je me dois de lui dire—probablement qu'il ne le sait pas, et ce n'est pas sa faute—que le chef du Ralliement créditiste, le député de Témiscamingue, n'est pas à la Chambre, parce qu'il est présentement chez lui, dans sa circonscription, à cause du décès de son beau-père.

M. Mongrain: Monsieur le président, lorsqu'il y a un décès, en cette enceinte, on offre nos condoléances. Je profite donc de la cir-

constance pour offrir mes condoléances. Cependant, mon honorable ami n'a pas répondu à ma question, il n'a pas parlé du sujet traité. J'avais posé une simple question au député de Champlain. Je n'ai pas demandé pourquoi le chef du Ralliement créditiste était absent aujourd'hui. J'ai dit que c'était probablement lui qui était le moins assidu à la Chambre des communes depuis le début de la session.

M. Matte: Monsieur le président, l'honorable député de Trois-Rivières devrait savoir que les seuls jours où le chef du Ralliement créditiste a été absent de la Chambre, c'est lorsqu'il a agi comme délégué canadien à la réunion des parlementaires de langue française à Paris. Ce sont les seules fois où le chef s'est absenté, en plus de celle que le député d'Abitibi vient de mentionner. Je pense que la responsabilité est plus grande dans le cas d'un ministre. Il est bien entendu que le fait d'avoir recours à des comparaisons du genre de celles que le député de Trois-Rivières vient de faire constitue une façon très facile d'essayer de régler une question de principe. Et ce n'est pas parce que l'honorable député de Trois-Rivières s'est arrangé pour être bien casé qu'il doit, par son arrogance,—je le répète—tenter de nous influencer.

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Mon honorable collègue de Champlain dit que le député de Trois-Rivières s'est casé; cette expression a déjà un sens péjoratif. Il ajoute ensuite que le député de Trois-Rivières fait preuve d'arrogance, ce qui est encore péjoratif. Je voudrais lui faire remarquer qu'il n'y a pas très longtemps qu'il siège en cette enceinte et qu'on vient de s'en rendre compte, après avoir entendu ses dernières observations.

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, vous ne savez pas si j'ai une question de privilège à poser ou si je n'en ai pas. Vous ne m'avez pas laissé le temps de terminer...

[*Traduction*]

M. Perrault: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments présentés depuis quelques heures au sujet des droits, privilèges et libertés des députés. Mes propos s'inspireront de ma longue expérience dans l'opposition.

Une voix: Hourra!

M. Perrault: Je connais l'importance de celle-ci. La valeur d'un gouvernement reflète celle de l'opposition. Je ne voudrais pas voir un seul des droits de l'opposition supprimé ici ni même diminué. Je tiens néanmoins à signaler...

M. Danforth: Gare, là-dedans!

M. Perrault: ...que les efforts déployés depuis quelques heures par les membres de l'opposition pour prouver le bien-fondé de leur thèse se fondent sur des exagérations flagrantes.

Nous avons entendu des expressions fort vives, comme le mot «arrogant». Certains députés ont dit que le gouvernement les muselait. D'autres ont affirmé qu'en mettant les ministres à la disposition de la Chambre trois jours par semaine pour la période des questions, le gouvernement attentait à la liberté des députés.

• (3.30 p.m.)

On a prétendu à la Chambre des communes que d'une manière ou d'une autre le régime démocratique est menacé. Qu'on sache qu'après avoir été l'hôte de nombreuses Assemblées législatives, rempli mes fonctions à l'Assemblée de ma province natale et été reçu à la Chambre des communes de Grande-Bretagne, ce qui m'a frappé le plus jusqu'ici est que le caractère démocratique de la Chambre des communes du Canada est tout aussi vrai sinon plus que n'importe où dans le Commonwealth. Je dis que l'opposition ne pourrait nommer une seule autre assemblée du Commonwealth ou l'opposition jouit de plus de droits et de plus de liberté qu'ici-même. En vérité, il me semble que le langage dont se sert ici l'opposition est de caractère purement politique, tout comme ses mobiles. Si nous comparons nos règles de procédure avec celles d'autres assemblées parlementaires, nous voyons régner ici, à la Chambre canadienne, au cours de cette session, un plus grand esprit démocratique qu'en tout autre forum du monde.

Nous avons la période des questions orales. Beaucoup de systèmes parlementaires ne l'ont pas. Nous sommes en avance sur ce point. Mais cette période des questions orales exige de l'opposition le sens des responsabilités. Il y a de bonnes questions mais j'ai parfois entendu avec stupéfaction certaines des questions posées par les députés de l'opposition, et

je crois que le caractère facétieux de certaines d'entre elles est une véritable insulte aux principes et aux traditions parlementaires. En outre, nous avons la faculté de faire inscrire des questions au *Feuilleton*.

Il n'y a lieu d'insinuer—ce qui serait absurde—qu'il est en quelque sorte impossible de poser des questions aux ministres. Vraiment, monsieur le président, c'est une insinuation ridicule. On peut poser des questions orales cinq jours par semaine et on peut aussi inscrire toutes sortes de questions au *Feuilleton*. L'examen des crédits et d'autres travaux fournissent aussi l'occasion de poser des questions. Il faut constater que l'opposition n'a pas rejeté l'idée du gouvernement de la munir d'adjoints aux recherches pour qu'elle puisse mieux s'acquitter de sa tâche au cours de cette session. Cette proposition semble recueillir l'adhésion des vis-à-vis, mais pas un d'entre eux n'a félicité le gouvernement de ce geste inédit, grâce auquel l'opposition bénéficierait de l'aide de rechercheistes.

Je ne veux pas insister mais le gouvernement est si complexe aujourd'hui qu'il n'est pas insensé de dire que les ministres ne sauraient passer un certain temps chaque jour de la semaine à attendre qu'on les cloue au pilori, qu'on leur pose parfois des questions admissibles. La période des questions n'est rien d'autre qu'un harcèlement continu et, si nous sommes honnêtes, nous en conviendrons.

Je suis d'avis que le rôle de l'opposition aujourd'hui—et je parle par expérience car j'ai passé de longues années dans l'opposition—ce n'est pas de s'en tenir au grand principe de l'opposition, c'est-à-dire de s'opposer à tout et à rien mais plutôt de s'opposer de façon responsable, de faire le meilleur usage possible de la période des questions. Nouveau venu à la Chambre, j'ai l'impression que si les questions étaient mieux pensées au cours de réunions intimes avant que les partis d'opposition arrivent à la Chambre, les questions nécessaires pourraient être posées de façon intelligente et raisonnable et des réponses pourraient être données. Mais s'ils se donnent la peine de lire le compte rendu depuis le début de la session, les députés ne seront sûrement pas très fiers de la valeur de beaucoup de questions et des raisons qui les ont poussés à les poser.

Je me joins à mon collègue pour demander de mettre cette formule à l'épreuve. Voyons si elle se révélera utile. J'assure aux députés de l'opposition que mes collègues ministériels sont aussi préoccupés qu'eux de voir une opposition forte. Si cette formule se révèle une entrave à la liberté d'expression, je réclamerai personnellement sa modification, mais on devrait la soumettre à l'épreuve. Il me semble que nous avons assez épilogué sur cette question et que nous devrions nous consacrer à des travaux utiles pour le peuple canadien.

M. Crouse: Monsieur le président, je n'ai que deux mots à dire sur les crédits du Conseil privé. L'examen en est très révélateur. Nous y voyons des économies de $300 pour l'entretien de la résidence du premier ministre, d'un demi-million de dollars pour l'administration générale, d'un demi-million de dollars pour les commissions royales, et de deux millions et un tiers de dollars, dont on n'aura pas besoin cette année, comme en 1967, pour les visites d'État. Il est évident que bien d'autres économies seraient possibles, et si les membres du cabinet, ou les partisans du gouvernement, prenaient simplement le temps de se tenir en contact avec les masses, le Canadien moyen, ils s'apercevraient, j'en suis sûr, que ce qui préoccupe surtout la population, ce sont les frais croissants du gouvernement et ses dépenses inutiles.

Nous de l'opposition avons exprimé notre inquiétude à cet égard. Ce qui nous préoccupe, c'est le principe que met en cause le tableau de service que nous a fourni le premier ministre. Nous voilà ici, avec le cabinet le plus nombreux de l'histoire du pays, le plus gros équipage, si vous voulez, dont le bateau de l'État n'ait jamais été doté, mais nous constatons maintenant que la principale raison pour augmenter le nombre de ministres semble être utilisée comme excuse pour permettre à plus de ministres de s'absenter de la Chambre, alors que nous voulons leur poser des questions urgentes.

A mon avis, il incombe aux ministres d'être à la Chambre pour répondre aux questions urgentes qui surgissent. Nous, de l'opposition, ne devrions pas voir nos questions lancées de côté et d'autre, comme un yo-yo, en attendant une réponse du ministre intéressé. Dans le langage des marins, nous de l'opposition actuelle devons résister à un vent contraire. Nous avons des questions urgentes à poser, et nous devons virer à bâbord et à tribord, c'est-à-dire que nous devons interpeler presque tous les ministres pour recevoir une réponse.

Quand j'ai une question urgente à poser au cabinet, elle n'est pas nécessairement urgente pour moi, mais chacun d'entre nous, par suite du remaniement de la carte électorale, représente environ 75,000 personnes à la Chambre. Nous sommes donc tous égaux, bien que je doive le reconnaître si on me pardonne le

cliché, certains sont plus égaux que d'autres. Quand je pose une question à un ministre, c'est pendant la période des questions, parce que nous pouvons le faire à ce moment-là seulement si elle est urgente. Bien entendu, si nous devons attendre au moins deux ou trois jours pour obtenir une réponse, la période des questions perd sa raison d'être.

Les crédits dont nous sommes saisis nous font aussi prendre conscience du fait que dans un gouvernement, comme sur un navire en mer, les bernacles ont tendance à se coller à la coque et seul un radoub complet les enlèvera. Par exemple, nous avons encore énuméré les dépenses de la Commission royale sur le pilotage, de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, de la Commission royale sur la machinerie agricole, de la Commission sur les méthodes de sécurité et de la Commission sur la condition de la femme. Je veux que l'on comprenne bien que je ne suis pas anti-Canadien français, mais je tiens à signaler que la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme a déjà coûté plus de 7 millions de dollars aux contribuables.

• (3.40 p.m.)

Je pense que, dans l'ensemble, les Canadiens accueilleraient comme une mesure d'économie la fin des travaux de la commission royale la plus onéreuse de notre époque. Je suis le premier à dire que la Commission a rendu service. Elle nous a signalé la nécessité d'accorder une certaine reconnaissance à ceux qui sont d'ascendance française. Cependant, nous avons de graves problèmes économiques à l'heure actuelle et il faut réévaluer certaines de ces commissions.

Le même jugement s'appliquerait aux autres commissions. Par exemple, on affecte plus d'un demi-million de dollars à la Commission royale sur la condition de la femme. J'ai critiqué ces dépenses lors de la dernière campagne électorale, et je reste convaincu que le gouvernement peut et doit immédiatement mettre fin aux séances. La femme canadienne est aujourd'hui pleinement consciente de ses droits, de sa condition et de la place importante qu'elle occupe dans notre société. Le droit de propriété et le droit de vote leur sont acquis, les femmes peuvent se porter candidates au conseil municipal et à l'Assemblée législative d'une province, et nous comptons une représentante parmi nous à la Chambre des communes. De nos jours, on s'inquiète davantage, je pense, de la hausse du coût de tout dans notre société moderne et ce sont les frais de ces commissions royales, établis dans les prévisions du Conseil privé, qui font monter constamment certains prix et rendent extrêmement difficile la tâche des femmes de toutes les classes de la société, lorsqu'il s'agit de joindre les deux bouts.

Sur ce, je termine, mais j'espère que le gouvernement songera sérieusement aux questions que j'ai soulevées.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je ne veux pas écouter le débat sur l'absentéisme des ministres pendant la période des questions. Ceux qui veulent le poursuivre pourront le faire, mais, en guise de bref intermède, j'aimerais poser une ou deux questions sur le poste à l'étude. Si je m'en abstenais, je crois que je réfuterais un point que j'ai souvent fait valoir. J'ai souvent prétendu qu'à la Chambre nous n'étudions pas les prévisions budgétaires, mais nous nous en servons comme prétextes à débats.

L'hon. M. Drury: N'y changez rien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà bien un conservateur. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai préconisé un plus grand usage des comités. C'est là, je crois, que les prévisions budgétaires devraient être passées au crible. Mais, pendant cet interlude, qu'il me soit permis de sortir mon crible et de poser une ou deux questions sur ce poste. Il s'agit du crédit n° 1, entretien et administration de la résidence du premier ministre. On nous propose de voter $40,300. Suivant le Livre bleu que nous avons sous les yeux, c'est $300 de moins que l'exercice financier précédent.

Le Livre dont nous sommes saisis est le budget revisé. Nous avions auparavant le budget non revisé où figurait le chiffre de $41,100, de sorte qu'il semble que les frais d'entretien de la résidence du premier ministre ont été réduits de $800. On avait donné beaucoup de publicité à cette coupure, non seulement dans les journaux mais à l'émission Max Ferguson le matin, notre meilleure source d'information peut-être. Personne n'aura oublié, je crois, l'intéressante réception faite à des hommes d'affaires à 24 promenade Sussex le soir qui suivit l'annonce des réductions, de même que la présence des femmes de ménage qui y travaillaient parce que leurs salaires réduits les contraignaient à aller travailler ailleurs durant le jour et à nettoyer le soir la résidence du premier ministre. Nous nous rappelons aussi le téléphone du premier ministre demandant aux chauffeurs de taxi de venir chercher ses invités car s'ils restaient plus longtemps, il devrait les nourrir. Une publicité énorme fut donc faite à l'extraordinaire décision du premier ministre de réduire

de $800 le montant affecté à l'entretien de sa résidence.

Or si nous consultons les pages 380 à 382, nous découvrons que selon le budget des dépenses—et je ne peux qu'en présumer l'exactitude—la somme effectivement dépensée en 1967-1968, même si elle est inscrite comme estimation, ne s'élevait qu'à $37,780. Ainsi, quand nous sommes invités à voter un crédit de $40,300, il me semble, si mes calculs sont exacts, qu'au lieu de dépenser moins pour la résidence du premier ministre, nous approuvons $2,520 de plus que la somme dépensée l'année financière précédente pour l'administration et l'entretien de la résidence du premier ministre. Comme nous sommes formés en comité des subsides pour examiner les crédits en détail, quelqu'un peut-il nous expliquer cette différence et en particulier ce qu'il faut penser de cette façon de laisser croire au pays qu'une épargne de $800 est réalisée quand on nous demande effectivement de voter un crédit de $2,250 de plus que le montant dépensé l'année financière précédente?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, à ma connaissance, personne n'a prétendu qu'on réalisait des économies. Ce sont peut-être des conclusions tirées par ceux qui n'ont pas analysé les chiffres aussi minutieusement que le député de Winnipeg-Nord-Centre. S'il examine le détail à la page 382 dont il a parlé, il constatera que le principal chef de dépense pour l'administration de la résidence vise les salaires et les traitements et je crois qu'il comprendra, comme la plupart d'entre nous, que durant l'année courante, nous avons entrepris un vaste programme de négociations collectives qui ont entraîné une augmentation générale des rémunérations globales versées par le gouvernement à ses employés. Il était à prévoir que l'entretien de la même résidence avec le même personnel fournissant les mêmes services coûterait davantage pour l'année financière courante que pour l'année précédente. Comme les chiffres le démontrent, il n'en est pas ainsi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est le moment pour moi, je pense, de rendre au ministre le compliment qu'il me faisait tout à l'heure. Il m'a dit que la description que je donnais de la période des questions était exacte. En retour, je félicite le ministre de sa franchise. Il a clairement établi, en dépit de toute la publicité au sujet de la réduction des frais de la résidence du premier ministre, que nous allions effectivement dépenser davantage cette année à cette fin que l'an dernier.

L'hon. M. Drury: C'est exact. Le député sait que nous n'avons aucun droit de regard sur les programmes de M. Ferguson.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il se peut que M. Ferguson tienne compte de l'augmentation et nous donne une nouvelle émission à ce sujet la semaine prochaine.

M. Orlikow: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations aujourd'hui. On n'y verra pas, j'espère, de critique ou de grief. Je tiens simplement à soulever une question qui devrait intéresser vivement les députés et le public. Les journaux ont souvent parlé ces derniers mois de l'augmentation très sensible du personnel du cabinet du premier ministre. Je n'ai pas sous les yeux les coupures de journal qui en font état et je ne crois pas que ce soit tellement important de les lire, mais l'effectif du cabinet du premier ministre a bel et bien doublé. Je ne m'y oppose pas nécessairement.

• (3.50 p.m.)

Quand je songe aux dernières élections canadiennes qui avaient comme point de mire le chef des différents partis politiques, quand je songe aux élections de 1958 et de 1968, il me semble évident que les Canadiens—et je ne cherche pas à blâmer qui que ce soit—s'intéressent davantage à ceux qui dirigent les partis politiques et ils votent de plus en plus pour celui qu'ils veulent élire premier ministre. Ils ne peuvent le faire aussi directement que les Américains qui eux votent pour un candidat à la présidence. Les Canadiens votent dans leur circonscription pour le candidat du parti dont ils veulent le chef pour premier ministre. Je me rappelle qu'aux élections de 1958, des gens de ma circonscription sont arrivés au bureau de scrutin et voulaient voter pour M. Diefenbaker. Ils étaient tout étonnés que personne ne puisse leur dire qui était le candidat de M. Diefenbaker. C'est la seule fois depuis 50 ans qu'on a élu un conservateur dans cette circonscription. Non, je n'ai pas d'objection à cela. Les Canadiens ont le droit de choisir qui ils veulent. Par ailleurs, il me semble que si nous allons faire ce que, de fait, nous faisons, nous glissons vers un régime présidentiel; et alors il serait sans doute opportun de modifier la forme du gouvernement qui est le nôtre depuis bien longtemps.

Dans la mesure où le bureau du premier ministre prend plus d'importance quant au nombre d'experts et de techiniciens qui s'occupent des questions politiques en général, alors que, selon la tradition, les ministères s'occupaient de ces problèmes, l'importance

du cabinet est réduite d'autant. Le bureau du premier ministre prend de plus en plus d'autorité et de pouvoir. Je ne puis garantir l'authenticité des histoires qui circulent à Ottawa et qui proviennent de journalistes et de toutes sortes de gens, mais il paraît que la situation est telle que lorsqu'un ministre veut parler au premier ministre, il doit passer par un intermédiaire dans le bureau du premier ministre.

L'hon. M. Drury: Bêtise.

M. Orlikow: Le président du Conseil du Trésor dit que ce sont des bêtises. Néanmoins, ces propos me viennent de gens qui, dans le passé, ont été qualifiés de sources fiables, et ces gens m'assurent qu'il en est bien ainsi. Si nous avançons dans cette voie—et pour l'instant, je ne dis pas que ce soit mauvais—les membres du comité et le grand public ont droit, me semble-t-il, de savoir du premier ministre lui-même en quoi a consisté la réorganisation de son bureau. Quelle a été l'augmentation de l'effectif? Combien de personnes y sont employées et quelles sont leurs fonctions? Comment, si c'est le cas, cela a-t-il affecté la responsabilité de chacun des ministres? S'occupent-ils encore des questions qui relèvent de leur ministère?

Cela nous amène à nous poser d'autres questions. Ainsi, hier, certains députés ont posé des questions au sujet d'un problème important; les installations pour sécher le blé gourd. Doit-on s'adresser au ministre de l'Agriculture dans ce cas-là ou aux bureaux régionaux que, d'après les journaux, le premier ministre aurait établis dans son bureau? Je l'ignore, comme tous les autres députés d'ailleurs, j'imagine. A un moment donné, je ne dis pas aujourd'hui puisque je n'ai pas prévenu d'avance que je soulèverais la question, le gouvernement devrait sûrement nous donner une explication et nous dire au juste comment il comprend les changements qu'il apporte en ce moment à la structure gouvernementale.

Je tiens à préciser, avant de me rasseoir, que je ne m'oppose pas au changement. Je suis de ceux qui croient que la vie sera beaucoup plus complexe, vers la fin des années 60 et au cours des années 70, qu'elle ne l'était au cours des années 30 et 40. Le rôle de l'État dans la vie nationale sera beaucoup plus important qu'autrefois. Nous devrons procéder à une réorganisation importante de l'État, mais j'estime qu'on devrait nous expliquer les changements effectués.

M. Marshall: J'aimerais pouvoir revenir un instant sur la question des ministres absentéistes, car c'est la première fois que j'ai l'occasion d'en parler. Le député de Trois-Rivières a parlé de collaboration. Le meilleur moyen de me faire comprendre c'est de dire que les intrigues politiques de cette Chambre m'intéressent davantage que la lutte politique. Je n'ai pas siégé à l'Assemblée législative pendant neuf ans et je n'étais pas dans cette Chambre avant le 12 septembre. J'ai posé une question très urgente au nom de mes commettants. Je l'ai posée par téléphone le 19 août, et j'ai fait un voyage spécial à Ottawa pour obtenir la réponse. Je me suis adressé au ministère des Forêts et du Développement rural, à tous les membres du personnel, à tous les adjoints et à tous les secrétaires particuliers. J'ai placé la question au *Feuilleton* le 16 septembre. Je me suis rendu à ce ministère tous les jours depuis lors, mais je n'ai pas encore obtenu de réponse malgré des premesses quotidiennes. Ils peuvent bien parler de collaboration, mais je n'ai même pas posé la question à la Chambre. J'ai suivi la filière normale et j'ai collaboré.

Les députés d'en face semblent aimer la sincérité, monsieur le président. Je ferai remarquer que j'ai toujours fait preuve d'esprit de coopération, mais je ne parviens pas à obtenir de réponse à une question normale au sujet de ma circonscription. A mon avis, cela dénote un manque de sincérité flagrant de la part du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je voudrais savoir où figure, dans le budgeret, le crédit destiné au personnel du premier ministre?

L'hon. M. Drury: Je crois que c'est le crédit 10, dont le détail est donné à la page 383.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce crédit est plutôt pour le personnel administratif du Conseil privé, dont le ministre est le président. Je sais comment le Conseil privé est organisé. Il y a d'abord un fonctionnaire distingué, le greffier du Conseil privé qui s'occupe de tous les décrets, des règlements, etc. Mais ceux qui sont attachés aux services du premier ministre, qui sont assis à tous ces bureaux et qui font partie du personnel du premier ministre? En un mot les employés qui travaillent pour le premier ministre sont-ils compris dans le crédit affecté au personnel du Conseil privé?

L'hon. M. Drury: On me dit que le poste comprend ces personnes. Ce qui veut dire que le poste comprend un certain nombre de personnes, dont quelques-unes sont nommées par la filière administrative, la plupart au bureau du Conseil privé, et dont un nombre restreint sont nommées par un décret du conseil au personnel du premier ministre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'y a-t-il pas moyen d'étudier ces prévisions et d'avoir une idée exacte du personnel du premier ministre? Peu importe le temps que je passerai à poser des questions, je n'aurai pas de réponse aujourd'hui, n'est-ce pas?

L'hon. M. Drury: J'ai bien peur que non. C'est ce que certains d'entre nous regrettent. Je reconnais que la méthode utilisée dans le passé pour donner les dépenses globales, je ne dirai pas qu'elle vise à dissimuler mais elle a cet effet. J'espère présenter au comité des comptes publics un système différent et plus efficace de présenter les prévisions afin que l'on puisse distinguer les principaux buts, objectifs et programmes plutôt que cette explication globale qui n'explique pas grand-chose.

• (4.00 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'aucuns soutiennent que toutes ces questions pourraient être mieux examinées à un comité permanent.

L'hon. M. Drury: Si je suis ici cet après-midi ce n'est pas moi qui l'ai voulu. Je suis ici à la demande de la Chambre qui a décidé d'étudier ces crédits en comité plénier et non en comité permanent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lorsque le président du Conseil du Trésor présente les crédits du Conseil privé, qui représente-t-il?

L'hon. M. Drury: Je représente le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je passe. C'est désespérant.

L'hon. M. Macdonald: Voilà un geste prudent.

M. Orlikow: Tout à l'heure, monsieur le président, je ne critiquais pas le gouvernement. Je cherche à obtenir des renseignements et je ne veux pas prolonger la discussion à propos de ces crédits. Le président du Conseil privé ou l'adjoint du premier ministre pourrait-il dire au comité—sans grand détail—combien de personnes sont employées au bureau du premier ministre cette année, par rapport à l'année dernière, et y a-t-il eu des changements? Les nouvelles parues dans les journaux, selon lesquelles le personnel aurait doublé sont-elles exactes? Quelles sont les responsabilités de ce personnel?

M. Walker: Monsieur le président, je suis heureux que le député ait posé cette question, puisque le communiqué du 31 juillet 1968, qui traitait de la réorganisation du bureau du premier ministre et indiquait les noms des titulaires dans les diverses catégories de postes, y répondait entièrement.

En réponse à une question antérieure, je ne puis, comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, exprimer en chiffres précis les traitements versés au bureau du premier ministre. Les catégories des emplois sont décrites dans le communiqué, et j'en recommande la lecture au député.

M. Orlikow: Espérons que nous n'en sommes pas encore au point où le gouvernement s'acquittera de ses fonctions au moyen de communiqués. Je ne m'oppose pas aux communiqués. Je formule une question légitime et j'aimerais qu'on me fournisse une réponse pouvant être reproduite dans le hansard et faire partie du compte rendu officiel. En l'occurrence, je ne demande pas au secrétaire parlementaire du premier ministre de faire insérer dans le compte rendu un long communiqué. Ne pourrions-nous pas obtenir une réponse qui puisse figurer au hansard? Par exemple, y a-t-il maintenant 30 personnes dans le bureau du premier ministre, tandis qu'il y en avait 15 auparavant? Quelles sont leurs fonctions, et le reste? Le secrétaire parlementaire du premier ministre devrait pouvoir répondre rapidement.

M. Nowlan: Si l'on abordait cette question sous un angle différent, peut-être cela aiderait-il le président du Conseil du Trésor et l'adjoint parlementaire. A-t-on augmenté le personnel du Conseil privé, qui est un bureau bien distinct de celui du premier ministre? D'après le crédit à l'étude, le nombre d'années-hommes a augmenté d'une année à l'autre, mais cela se rattache à ma question. Quelle a été l'augmentation du personnel du bureau du Conseil privé? D'après la réponse que je recevrai, je verrai si je dois poser une autre question. En d'autres mots, sous le crédit 10, quelle augmentation doit être attribuée au Conseil privé plutôt qu'au bureau du premier ministre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On devrait les séparer.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, il est un peu difficile de séparer ces catégories. Ceux qui connaissent le fonctionnement du

processus savent que les deux opérations s'effectuent dans le même édifice et que les deux personnels sont assez liés à cause de leur travail et de leurs objectifs. En général, le bureau du Conseil privé sert de secrétariat au cabinet et au gouverneur général en conseil, mais il est évident qu'un certain nombre de tâches exercées sous sa direction remplissent les besoins administratifs du premier ministre en sa capacité de représentant du Canada lors des conférences fédérales-provinciales. Il est difficile de distinguer clairement entre les deux fonctions. Franchement, je ne vois pas où le député veut en venir. Il est difficile de savoir. Dans sa forme actuelle, je le regrette, nos crédits ne mentionnent pas le coût reflété par le total des ressources, des dollars et des cents, de l'exercice d'une fonction définie car les fonctions sont considérées en bloc. Il y a des distinctions entre les différentes catégories de personnel mais non pas à propos des ressources totales requises pour une fonction particulière.

[*Français*]

M. Matte: J'aimerais appuyer sans réserve le député de South Shore (M. Crouse) qui parlait tout à l'heure de l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il n'avait pas à s'excuser en montrant son sentiment anti-canadien-français, puisque je suis parfaitement d'accord avec lui.

Ce crédit tout à fait inutile devrait être retiré des prévisions budgétaires et voici pourquoi: C'est qu'on connaît parfaitement la situation au Canada et l'on n'a pas besoin d'enquête pour l'établir. Il y a encore des organismes qui se feront un plaisir de nous renseigner gratuitement et d'exposer les faits à ce sujet, sans que nous soyons obligés de dépenser des millions pour ce faire. Depuis des années, les minorités canadiennes-françaises des neuf autres provinces canadiennes ont compilé des documents fort nombreux sur le bilinguisme et le biculturalisme des minorités à travers le Canada.

Pour ce qui est du Québec, nous connaissons la situation depuis longtemps, et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste luttent depuis plusieurs années pour le fait français. On aurait pu, comme on peut encore le faire, obtenir d'elles tous les renseignements voulus, et ce gratuitement. De plus, les États généraux du Canada français, grâce à leurs séances d'études, pourraient également fournir tous les renseignements dont on a besoin.

Cette enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme constitue donc une dépense superflue et inutile, et j'aimerais savoir le montant exact des honoraires qui ont été versés au co-président de la Commission, M. Jean-Louis Gagnon?

• (4.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député d'Annapolis Valley désire-t-il prendre la parole pendant que le secrétaire parlementaire va chercher les chiffres?

M. Nowlan: J'ai deux questions à poser, soit au président du Conseil du Trésor, soit au secrétaire parlementaire du premier ministre ou encore au président du Conseil privé.

Une voix: Il est ici.

M. Nowlan: Oui, le président du Conseil privé est ici. Quel est l'effectif actuel du bureau du premier ministre, en comparaison de l'an dernier? Je pose la même question à propos du Bureau du Conseil privé. Je ne me soucie pas des dépenses; je voudrais connaître le nombre d'employés comparativement à l'an dernier. Nous nous occupons en ce moment du Conseil privé et je ne crois pas que ce soit trop de demander au président du Conseil privé, qui est présent, de répondre à ces questions simples.

L'hon. M. Macdonald: Le député m'a interrogé au sujet de l'effectif du bureau du Conseil privé. Je voudrais signaler qu'à l'exception de la division des documents parlementaires, qui a été transférée du Secrétariat d'État, je ne m'occupe pas directement d'aucun aspect du bureau du Conseil privé. Il relève du premier ministre, représenté aujourd'hui par son secrétaire parlementaire. Le président du Conseil du Trésor est également ici pour fournir des précisions au sujet de ses responsabilités.

M. Nowlan: Le président du Conseil privé ne reconnaît-il pas que c'est une preuve flagrante des difficultés qui se présentent durant la période des questions lorsqu'il s'agit de savoir qui a la juridiction. J'ai demandé à l'honorable représentant de me donner une réponse, mais il ne l'a pas fait. On se rend compte alors combien il serait utile d'avoir le plus grand nombre possible de ministres à la Chambre durant la période des questions. Mais comme le secrétaire parlementaire du premier ministre qui est aimable et cordial . . (*Applaudissements*) ...est assis en face,

puis-je lui demander s'il serait possible d'obtenir une réponse aux deux questions bien simples que j'ai posées? Ou la chose est-elle impossible?

M. Walker: Non, ce n'est pas impossible, mais ce n'est pas non plus possible en ce moment. Il m'est impossible de séparer tous les postes énumérés à la page 383 sous le titre administration générale et de dire combien de personnes font principalement partie du personnel du premier ministre et combien font partie du personnel du Conseil privé. Je répète ce que disait tout à l'heure le président du Conseil du Trésor, il y en a qui font partie des deux effectifs. Je suis heureux de pouvoir fournir cette réponse au sympathique député d'Annapolis Valley; j'espère qu'il sera assez aimable pour nous donner le temps de nous procurer le renseignement qu'il désire et qu'il laissera d'ici là adopter le budget. Je veillerai à ce que le renseignement détaillé qu'il désire lui soit fourni.

M. Nowlan: Cela prouve combien le secrétaire parlementaire est compétent et aimable; sa proposition me fait plaisir. Quant à savoir si elle sera trouvée acceptable par le député de Winnipeg-Nord, c'est autre chose.

Mr. Orlikow: Je ne voudrais pas prolonger indûment le débat. J'ai jeté un coup d'œil sur le communiqué que m'a fait tenir le secrétaire parlementaire. On y trouve inscrits 17 ou 18 emplois. Je pense qu'il y a environ une vingtaine d'employés au bureau du premier ministre. J'aimerais que, dans une déclaration—une déclaration et non un communiqué—venant de quelqu'un qui représente le premier ministre, on nous dise tout d'abord de combien d'employés se compose le personnel du bureau du très honorable représentant. J'établis une différence entre ces personnes—et ce disant je ne vise personne—et le personnel du Conseil privé qui se compose, je suppose, de fonctionnaires permanents, quel que soit le premier ministre en fonction. J'aimerais savoir à combien se chiffrait le personnel du bureau du premier ministre en 1967 et s'il y a une différence avec celui de 1968. J'aimerais savoir qui sont ces gens, en quoi consistent leurs états de service et qualifications et surtout—chose importante à mes yeux—quelles sont leurs responsabilités. Je n'exige pas qu'on me donne cela aujourd'hui même, un vendredi après-midi. Mais il nous faudra, à un moment ou l'autre, envisager les changements qui surviennent dans le gouvernement et les répercussions du rôle de plus en plus important du bureau du premier ministre actuellement, comparativement à l'époque où M. King travaillait en compagnie d'une secrétaire ou deux.

[M. Nowlan.]

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur le président, je ne voudrais pas faire de remarques trop élaborées, mais j'aimerais quand même poser des questions au président du Conseil du Trésor (M. Drury) à propos de...

M. Stewart: Je m'excuse, monsieur le président, mais il me semble que le député de Champlain (M. Matte) n'a pas terminé son exposé. Il attend seulement une réponse de l'honorable secrétaire parlementaire.

Cependant, j'aimerais bien, avec votre permission, lui poser une question.

M. le vice-président suppléant (M. Richard): Je voudrais rappeler à l'honorable député de Cochrane (M. Stewart) que c'est au président du Conseil du Trésor de décider s'il doit répondre à la question et, en attendant la réponse à la question, je suis d'avis que le débat devrait se continuer, quitte à revenir à la réponse lorsque le président du Conseil du Trésor sera prêt à la donner. C'est pourquoi j'ai accordé la parole au député de Shefford.

M. Rondeau: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor ne pourra probablement pas répondre à toutes les questions que je veux lui poser, mais il pourra s'enquérir.

Pour ce qui est du crédit n° 1, sous la rubrique «effectif constant», nous voyons que sept employés sont affectés à l'entretien et à l'administration de la résidence du très honorable premier ministre. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire plus tard, s'il ne peut le faire maintenant,—et je ne demande pas cela avec l'intention de censurer—quel est l'emploi exact de chacun de ces sept employés?

Au poste n° 5, nous voyons qu'en 1967-1968, un montant de $15,000 était affecté au traitement des ministres sans portefeuille, alors qu'en 1968-1969, ce même crédit s'élève à $27,000, soit une augmentation de $12,000. J'aimerais obtenir des explications quant à la cause de cette augmentation de $12,000.

J'aimerais également avoir des renseignements au sujet du poste suivant:

Indemnité à l'ancien premier ministre, $16,667.

Le ministre pourrait-il nous donner une réponse à cette question-là?

Je pourrais peut-être poser immédiatement une question relative au crédit n° 10,

Traitements et salaires...

où l'on voit une jolie somme de...

$1,842,500

et

Services professionnels et spéciaux, $982,300.

Alors, je me contenterai de poser seulement ce genre de questions et d'obtenir des réponses, pour le moment.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, puis-je poser ma question maintenant?

M. Matte: Oui.

• (4.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. Walker: Monsieur le président, le député de Champlain demandait quel était le traitement de M. Gagnon. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un traitement mais d'une rémunération au jour le jour, comme dans le cas de tous les autres membres d'une commission et la rémunération totale est déterminée d'après le nombre de jours de travail. Les membres de cette commission reçoivent $100 par jour.

M. Orlikow: Et ils ont travaillé plus longtemps que les membres de n'importe quelle autre commission.

[*Français*]

M. Stewart (Cochrane): D'après ce que le député de Champlain a dit, il me semble qu'il considère que la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme était complètement inutile, qu'elle ne servait à rien. Je voudrais lui demander s'il pense que le bill concernant les langues officielles, qui sera présenté bientôt à la Chambre, et qui donnera des droits à tout le monde au Canada est aussi inutile? C'est ce qui découle de ses paroles, n'est-ce pas?

M. Matte: Monsieur le président, lors de l'adoption du bill auquel fait allusion l'honorable député, j'aurai quelque chose à dire. A mon avis, on ne peut pas immédiatement avoir une opinion bien formée, mais je voudrais tout de même dire ceci: Il ne faudrait pas penser que parce qu'on déclare une région bilingue, elle le devient.

Par exemple, dans la région d'où je viens, celle de Saint-Casimir, dans le comté de Champlain...

M. le vice-président suppléant (M. Richard): A l'ordre! J'aurais pu penser que l'honorable député de Champlain (M. Matte) avait fini de donner sa réponse. Il a bien fait, tout à l'heure, de dire qu'à une autre occasion il pourrait en discuter. Cependant, il ne lui incombe pas de répondre à des questions comme celle que l'honorable député de Cochrane vient de poser, car nous sommes maintenant à discuter un crédit particulier et le ministre responsable, c'est le président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

——Bureau du Conseil privé—

Ministres d'État—

5. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du conseil privé de la reine pour le Canada, ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est prévu ni traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inégibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, $27,000.

10. Administration générale, $3,117,300.

15. Dépenses des commissions royales d'enquête, selon le détail des affectations, $2,105,000.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, j'aurais une question ou deux à poser au sujet de la Commission royale d'enquête sur le prix des machines agricoles. Je remarque un crédit de $400,000 pour cette année. Pour quand pouvons-nous espérer son rapport? De plus, vu que la Commission tarde à remettre son rapport, j'aimerais savoir si le gouvernement est disposé à prendre des mesures provisoires quant au prix des machines agricoles. La Commission dépensera au moins $900,000; il me semble que le gouvernement devrait faire une déclaration sur ce qu'il compte faire d'ici à ce que la Commission présente son rapport. La Commission a mis tellement de temps à faire son travail que ses constatations seront dépassées. Les compagnies de machines agricoles, comme les cultivateurs d'ailleurs, se plaignent que ces commissions tiennent des audiences mais que le gouvernement ne donne pas suite à leurs rapports.

M. Walker: Monsieur le président, comme je ne suis pas membre du gouvernement, je ne puis donner de réponse au député quant aux mesures provisoires auxquelles le gouvernement songe peut-être. La question devrait être adressée au ministre de l'Agriculture, car je ne puis donner de réponse précise sur le travail de la Commission elle-même. Le député sait que la Commission a été créée en 1966. Les travaux préliminaires du rapport de la Commission sont bien avancés et l'on s'attend que le rapport soit prêt, y compris la traduction, en juin 1969. La Commission devrait avoir terminé son travail peu après cette date.

M. Orlikow: Le secrétaire parlementaire du premier ministre ou le président du Conseil privé pourrait-il me renseigner sur le deu-

xième crédit de la même page des prévisions, savoir les dépenses de la Commission royale d'enquête sur les pratiques relatives à la sécurité? J'avais l'impression que la Commission avait terminé ses travaux et remis son rapport au premier ministre, et hier, pendant la période des questions, j'ai tenté d'attirer l'attention de monsieur l'Orateur pour demander au premier ministre si mon impression était exacte.

Les prévisions de la prochaine année contiennent une affectation de $226,000 pour la Commission. Combien lui faudra-t-il de temps pour terminer ses travaux, et quand le rapport sera-t-il prêt? Je pose la question pour un motif précis. Le solliciteur général précédent, maintenant rendu à un autre endroit, avait inscrit au *Feuilleton*, avant d'accéder au cabinet, un bill qui devait restreindre, pour ne pas dire abolir, l'usage des tables d'écoute et des appareils de surveillance électronique. Le député actuel de York-Scarborough a inscrit au *Feuilleton* un bill analogue, et un autre bill y figure également en mon nom.

Chaque fois que les députés ont voulu s'enquérir de l'opportunité d'interdire de tels procédés ou, du moins, de les régir par des mesures législatives, on leur a toujours répondu qu'ils devaient attendre que le gouvernement reçoive le rapport de la Commission royale chargée d'enquêter sur les questions de sécurité.

• (4.30 p.m.)

J'aimerais bien savoir ce qui en est de cette Commission royale; quand elle remettra son rapport et si le gouvernement, une fois en possession de ce rapport, le déposera à la Chambre.

M. Walker: Je puis informer le député que la Commission est à la veille de conclure ses travaux et que le gouvernement compte recevoir son rapport le mois prochain. C'est tout ce que je sais.

J'ajouterai que lorsqu'on a posé une question, le 18 septembre, au sujet du dépôt de ce rapport, le premier ministre a répondu ceci:

> Monsieur l'Orateur, il est possible que le rapport renferme des choses que je ne veuille pas déposer à la Chambre. Il traitera peut-être de questions de sécurité qui ne devraient pas être rendues publiques. Je n'en sais rien; je veux le voir d'abord. Le député ne peut me demander de répondre à une question aussi conjecturale.

Je m'empresse de préciser que le premier ministre ne répondait pas au député qui a soulevé la présente question. Je crois savoir que le rapport lui-même est attendu le mois prochain.

[M. Orlikow.]

M. Orlikow: Je pourrais ajouter, bien sûr, qu'on ne s'attend pas qu'un gouvernement publie un rapport complet et très détaillé sur des questions de sécurité ni sur une enquête par notre personnel de sûreté en matière d'espionnage. Par contre, j'espère que le premier ministre ne s'attend pas que les députés des deux côtés de la Chambre, qui s'intéressent à l'adoption d'une loi qui réglementerait et même interdirait les tables d'écoute, s'en tiennent simplement à la parole de quelqu'un quant au contenu du rapport, sans avoir vu au moins le passage disant que nous devrions ou ne devrions pas adopter de mesure législative à ce sujet.

M. Lundrigan: Monsieur le président, je voulais participer un peu plus tôt à la discussion relative à la présence des ministres de la Chambre depuis deux semaines. Mes honorables collègues, cependant, se sont tellement bien tirés d'affaire en faisant ressortir la logique de la situation et en avançant des arguments pour notre camp que, vu les circonstances, j'ai jugé inutile de participer au débat. En général le sentiment des députés a été pleinement exprimé.

Je voudrais faire une brève observation au sujet des crédits. Il y a quelques mois le gouvernement au pouvoir a pris une décision concernant le programme d'aide à l'achat du sel qui, bien entendu, entre dans le cadre des crédits du ministère des Pêcheries. A ce moment-là, on a retiré automatiquement $300,000 aux pêcheurs de l'Atlantique. Je rentre d'un voyage dans ma circonscription où 15,000 personnes vont connaître un hiver difficile à cause du retrait de la politique dite du «cataplasme».

Le député de Burin-Burgeo a tenté, il y a quelques semaines, de justifier l'attitude du gouvernement quant à l'abandon de la politique du cataplasme destinée à venir en aide aux pêcheurs du littoral atlantique. De l'avis général, je pense, une politique ou un programme à long terme s'imposait. Comment alors le gouvernement peut-il justifier une dépense par exemple de $600,000 l'an dernier, pour la Commission sur la condition de la femme? Je m'empresse de dire aux députés que sur la côte de l'Atlantique, la condition des femmes est la même qu'à l'Est du pays. Nous ne contestons pas ce point. Nous ne prétendons pas qu'une priorité comme celle-là ne nous intéresse pas. Mais nous nous demandons comment un gouvernement peut compromettre de sang-froid la situation des pêcheurs de l'Atlantique, alors qu'il a dépensé $600,000 l'an dernier et qu'il dépensera cette année $584,000 pour enquêter sur la condition de la femme.

Je pourrais également parler des crédits de $668,000 et de un million de dollars pour la Commission Gagnon-Dunton. Cela fait au total près de trois millions de dollars pour deux enquêtes. Les habitants de la région atlantique sont très conscients de leurs responsabilités, quant à ces deux champs d'action, mais je n'arrive absolument pas à comprendre comment on peut approuver une dépense de $584,000 pour la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme quand, d'autre part, on vole les pêcheurs de la région atlantique. Ma question est bien simple. En vertu de quel principe de logique on décide d'affecter environ $600,000 à la Commission Royale d'enquête sur la condition de la femme.

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur le président, ce qui me frappe en étudiant les crédits dont la Chambre est saisie aujourd'hui, c'est de voir que l'an dernier, nous avons consacré $2,658,-000 aux différentes Commissions royales d'enquête. Cette année, on nous demande $2,105,-000 pour cinq différentes commissions royales d'enquête, et nous ne savons pas combien ces commissions-là auront coûté quand elles auront fini leur travail et combien nous devrons dépenser à l'avenir pour d'autres recherches de ce genre.

On se rappelle, par exemple, que la Commission royale d'enquête Glassco a coûté bien cher et que le gouvernement y a puisé quelques bonnes idées pour l'amélioration de ses services. Mais entre le coût de la Commission royale d'enquête et les avantages pratiques que le gouvernement a pu en tirer, il y a une très forte disproportion.

Voici ce qui me frappe: Ces commissions tiennent des séances et dépensent l'argent du gouvernement. On ne sait pas quand leur travail sera terminé, mais on nous demande de voter de nouveaux crédits tous les ans. Quel sera le coût final de toutes ces enquêtes?

• (4.40 p.m.)

Alors, monsieur le président, dans deux ans, nous aurons dépensé la jolie somme de $4,763,300 uniquement en enquêtes, et le gouvernement semble toujours intéressé à faire faire de nouvelles enquêtes.

J'aimerais, par exemple, que le président du Conseil du Trésor nous donne des renseignements au sujet de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Qui y a participé? Quels honoraires ont été payés? J'aimerais que celui qui assiste le président du Conseil du Trésor nous fournisse ces renseignements, car je crois qu'il les connaît. Nous aimerions savoir, si possible, quand cette commission aura fini de siéger et quand son rapport nous parviendra.

[*Traduction*]

M. Walker: Pour répondre à une question précise au sujet de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme, j'aimerais dire que le rapport de la Commission devrait être prêt à la fin de 1969.

J'aimerais dire également que je souscris à bon nombre des opinions exprimées aujourd'hui en cette enceinte au sujet des commissions royales. Il m'est difficile d'exprimer une opinion personnelle, étant donné ma situation à la Chambre, mais je le fais néanmoins. Je me suis souvent demandé, car certaines commissions sont meilleures que d'autres, si certains des travaux entrepris par les commissions royales n'auraient pas été aussi bien exécutés par les représentants de l'autre endroit ou par un groupe d'étude spécial. En disant cela, je ne parle pas au nom du gouvernement mais, à mon avis, nous pourrions, en notre capacité de députés, étudier cette possibilité pour l'avenir; nos collègues à l'autre endroit pourraient peut-être se charger de certains travaux entrepris par certaines de ces commissions. J'espère que cela ne provoquera pas une dispute ou une discussion. Je voulais simplement faire savoir aux députés que je partage certaines opinions qu'ils ont exprimées aujourd'hui.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je représente la circonscription d'Abitibi.

Pour ce qui est du crédit n° 15, je remercie l'honorable secrétaire parlementaire d'avoir donné ces explications et je suis parfaitement d'accord avec lui pour reconnaître que les membres du Sénat pourraient fort bien prendre part aux travaux de plusieurs commissions royales d'enquête. Aussi, je ferai remarquer que j'ai eu beaucoup d'admiration pour le rapport que le comité du Sénat a présenté sur la gérontologie. Je crois que les membres de ce comité ont fait un très bon travail et qu'ils devraient être encouragés à continuer ce même travail dans d'autres domaines. D'ailleurs, je pense qu'ils sont assez bien disposés, car depuis quelque temps, on constate au Sénat que la représentation tend à être de plus en plus jeune et je pense qu'ils pourraient accomplir un travail efficace.

Maintenant, je voudrais demander à l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) s'il sait si le gouvernement a l'intention d'instituer, d'ici peu, d'autres commissions royales d'enquête, car nous serions intéressés à le savoir un peu d'avance.

[*Traduction*]

M. Lundrigan: Monsieur le président, je mets en doute le bien-fondé d'une dépense de plus de $600,000 pour une commission royale

chargée d'enquêter sur la condition de la femme, alors qu'il y a tant d'autres problèmes à régler. Je pense, en particulier, au domaine des pêcheries. J'ai eu peine à réfuter certains des arguments de mes commettants. Les questions que je pose au nom des habitants de la région de l'Atlantique doivent être prises au sérieux. Quand quelqu'un aborde ici, à la Chambre des communes, la question de la position précaire des pêcheries, les députés prennent la chose à la légère. C'est bien là le hic. On juge très souvent ces questions facétieuses. Très souvent on les esquive ou on les tourne en blague. C'est très sérieusement que je pose ces questions au secrétaire parlementaire et j'aimerais recevoir une réponse raisonnable. Je ne songe pas à votre façon d'agir en particulier, monsieur, mais plutôt à la Chambre en général.

M. Walker: J'aimerais pouvoir répondre à la question du député d'une manière satisfaisante, mais cela ne m'est pas possible. Il m'a demandé de parler des dépenses considérables affectées aux commissions royales d'enquête, alors qu'au même moment il y a des problèmes intéressant les pêcheries. Ce n'est pas mon rôle. Si le député veut bien me croire, il comprendra que mon rôle n'est pas d'expliquer à la Chambre les politiques du gouvernement. Mon seul rôle, en ce moment, est de donner toute explication sur ces crédits particuliers. Je ne puis parler pour le ministre des Pêcheries, car je ne suis pas responsable de ces prévisions budgétaires.

M. Danforth: Monsieur le président, je suis certain que les députés de l'autre côté, qui parlent cet après-midi au nom du gouvernement, sont des parlementaires expérimentés. Ils siègent tous deux à la Chambre depuis quelque temps déjà. Les Canadiens s'intéressent aux activités des commissions royales d'enquête auxquelles d'importantes tâches particulières ont été confiées. Ils savent que les membres de ces commissions sont nommés directement par le gouvernement et que leurs fonctions sont établies dans leur mandat. Les Canadiens se demandent, lorsqu'ils voient les sommes importantes dépensées par ces commissions royales d'enquête, quel contrôle le gouvernement exerce sur elles une fois que leurs tâches leur ont été assignées.

Du fait de ma profession, je m'intéresse beaucoup à la Commission royale qui fait enquête sur l'industrie des machines agricoles. On a dit cet après-midi que le rapport de cette Commission sera prêt vers juin 1969. Elle a reçu son mandat en 1966. Bien des gens voudraient savoir ce que fait le gouvernement à propos de ce mandat. Comment le temps est-il réparti et comment s'y prend le gouvernement pour amener les commissions à faire leur rapport dans un délai précis. Je sais bien que la situation varie selon les sujets soumis à ces commissions, leur complexité et le nombre de gens qui souhaitent comparaître devant elles. Mais le gouvernement doit exercer un contrôle. J'aimerais savoir comment il s'exerce. Le gouvernement fait-il une enquête préliminaire et prévoit-il la longueur de la période requise pour examiner un problème? Sinon, comment procède-t-il à cet égard?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, il est difficile de donner une réponse précise à cette question. Dans chaque cas, je crois, le résultat doit équilibrer les deux principes contradictoires. En formant une commission royale d'enquête, on cherche à profiter des conseils, des connaissances et de l'expérience de personnes indépendantes et capables d'étudier objectivement un problème donné. Nous ne pouvons pas profiter des avantages de l'indépendance et de l'objectivité si nous essayons de diriger ces personnes en leur disant quoi faire et quand. Cela équivaudrait à payer des musiciens et à jouer nous-mêmes. Hormis l'exposé général du problème à étudier, son étude incombe à la Commission royale d'enquête dont les membres ont été choisis pour leurs connaissances, leur habileté, leur dévouement et leur objectivité. C'est à eux qu'il appartient de choisir les moyens les plus propres à fournir la solution souhaitée.

La nature humaine étant ce qu'elle est, les gens chargés de responsabilités semblables aux miennes ne peuvent s'empêcher d'exhorter les commissions royales à faire vite et à terminer leurs travaux. Nous leur demandons instamment de ne pas dépenser tant d'argent mais c'est plutôt de l'exhortation qu'un contrôle. C'est normal. Sans doute, ma réponse à la question du député n'est-elle ni précise ni satisfaisante.

M. Macquarrie: Je suis quelque peu embarrassé et je conviens que ce n'est pas tout à fait le moment de discuter aussi brièvement d'un sujet comme celui d'une commission royale. J'ai été enchanté de la comparaison du ministre à propos des musiciens qu'on paye pour jouer à leur place. Elle est excellente. Il me reste peu de temps pour aboyer. Quant à ce qu'il décrit comme de l'exaspération, je me demande si c'est bien d'exaspération qu'il s'agit et je songe à ce qui est advenu de la

Commission BB. Quels en ont été les résultats, en dehors de l'attitude des gens par rapport à son but et à sa contribution à l'unité nationale? J'ai remarqué une caricature dans le *Globe and Mail* au sujet de la nomination d'un nouveau coprésident. On le voit entrer dans une chambre où les toiles d'araignée ont littéralement recouvert toutes les personnes qui s'y trouvent ainsi que tout l'équipement utilisé par la Commission.

• (4.50 p.m.)

Je constate une diminution des dépenses au cours des années financières qui ont été énumérées. Pouvons-nous conclure, en nous en tenant à la rigueur des statistiques qui font état de $668,000 par rapport à $1,040,000 et aux chiffres des années précédentes, que ce foisonnement de formalités, de recherches et d'études est presque rendu au point où on peut vraisemblablement prévoir qu'aucune dépense ne sera inscrite à ce chapitre dans les crédits de l'année prochaine? Autrement dit, approchons-nous de la conclusion de cet effort analytique éminemment important—que je ne vise pas à dénigrer—entrepris par cette très compétente commission?

M. Walker: Monsieur le président, la caricature mentionnée par le député a plutôt desservi la Commission BB qui a été d'une grande utilité psychologique au pays en ce sens qu'elle a suscité chez de nombreux Canadiens le désir de comprendre les démarches menant à l'unité nationale.

Ma patience n'est peut-être pas plus longue que celle du député, compte tenu du temps que semble exiger la rédaction de ce rapport. Je crois, toutefois, qu'on a terminé les audiences à travers le pays et qu'il s'agit maintenant de compiler les données et de rédiger les rapports dont certains sont déjà prêts. Voilà la tâche qu'il reste à entreprendre.

L'honorable député se demande si l'on peut s'attendre à une réduction continuelle du montant des crédits. D'après les renseignements que je possède, il en sera ainsi. La Commission a terminé ses délibérations au sujet du volume relatif à l'enseignement; on a presque achevé d'en corriger les épreuves et de le préparer pour la publication, de sorte qu'il va être mis sous presse très bientôt. Le député veut-il que je le renseigne sur les volumes en voie de préparation et sur le point où en est rendu le personnel?

M. Macquarrie: C'est une bonne idée, monsieur le président.

M. Walker: On est en train de trier, rédiger et rassembler toutes les données et tous les renseignements provenant des audiences publiques, mais ce serait induire la Chambre en erreur que de promettre que cela ne prendra que quelques mois. Sauf erreur, il semble que la Commission n'aura pas terminé ses travaux avant l'année financière 1969-1970. J'entends par là les travaux de rédaction, de compilation et de préparation de tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Il importe peut-être de mentionner ici la grande perte que représente la mort du coprésident, M. Laurendeau. Il a joué un rôle de premier plan dans le travail de la Commission. Les députés savent sûrement que le poste est maintenant comblé. Il est possible—je l'espère du moins—que les dépenses diminuent, mais il reste encore bien des mois de travail, à moins que nous ne soyons prêts à tout perdre en ne donnant pas suite aux renseignements recueillis à grands frais.

M. McGrath: Monsieur le président, je voudrais persuader le secrétaire parlementaire du premier ministre de promettre au comité qu'il signalera au premier ministre les observations de mon honorable ami de Grander-Twillingate à l'égard de ce que nous, Terre-Neuviens, considérons comme une grave injustice envers les pêcheurs de Terre-Neuve.

Je suis certain que le premier ministre, dont le sens de la justice est fort vif et qui préconise une société juste, voudrait voir ce tort redressé, du moins pour le reste de l'année. La subvention pour les achats de sel a été annulée au pire moment, alors que la saison de pêche était déjà fort avancée pour les poissons destinés aux conserveries. Je demande au secrétaire parlementaire de signaler la chose au premier ministre, en vue de rétablir ce crédit si possible.

M. Walker: Je l'avais déjà noté, monsieur le président.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je veux faire un ou deux commentaires sur la Commission royale sur le prix des machines agricoles. Cette enquête se poursuit depuis un certain temps et beaucoup de cultivateurs de l'Ouest sont maintenant dans une grande détresse; ils abandonnent la partie à cause de l'écart entre leur revenu et le prix des machines agricoles et ainsi de suite. La question

devient urgente pour le cultivateur de l'Ouest et je suppose, pour celui de l'Est aussi. Le député pourrait-il me dire quand l'on présentera le rapport et si l'on a l'intention de lui donner suite par une stabilisation des prix des machines agricoles, et ainsi de suite.

M. Walker: Monsieur le président, je croyais avoir répondu à cette question. J'y réponds une seconde fois. La préparation du rapport de la Commission est assez avancée et elle sera probablement terminée, traduction comprise, en juin 1969.

(Le crédit est adopté.)

17. Dépenses du Conseil des sciences du Canada, $377,900.

M. Aiken: Monsieur le président, je voulais parler de la politique des sciences. Mais il est presque cinq heures et je pourrais facilement en parler dans le cadre du crédit du Conseil national de recherches, qui relève du Conseil du Trésor. Pour pousser l'adoption de ces crédits, et à condition—le ministre sera d'accord, j'en suis sûr—de n'être pas trop limité quand nous atteindrons le crédit du Conseil national de recherches, j'attendrai ce moment-là pour faire mes remarques.

L'hon. M. Drury: J'en serais heureux, monsieur le président.

M. Orlikow: Monsieur le président, je voulais faire quelques remarques mais, aux mêmes conditions, je consens à laisser adopter ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

B—Conseil économique du Canada—

20. Administration, $1,601,000.

M. Gleave: Monsieur le président, je serais prêt à commencer mes remarques maintenant, mais est-ce que Votre Honneur veut déclarer qu'il est cinq heures?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'espérais que nous pourrions prendre les deux ou trois minutes nécessaires pour en terminer avec le chapitre du Conseil privé.

M. Gleave: M'est-il permis de continuer?

M. le vice-président (M. Richard): Est-ce entendu?

Des voix: Entendu.

[M. Yewchuk.]

M. Gleave: Le Conseil économique du Canada a fait des recommandations assez importantes au sujet de l'agriculture. J'aimerais bien savoir si l'on donnera suite aux recommandations de son dernier exposé dont nous sommes saisis. Il a été question du rapport sur les machines agricoles qui ne sera soumis qu'en 1969 mais le cinquième exposé du Conseil économique du Canada renferme des recommandations assez importantes au sujet de l'agriculture. Il déclare qu'il serait utile d'intensifier la recherche et le développement dans ce domaine. Il ajoute qu'on devrait utiliser des ordinateurs pour la gestion agricole et qu'on devrait rattacher cela à l'application du crédit aux exploitations agricoles et à son utilisation. Autant que je sache, on n'a pas donné suite à cette recommandation, par exemple dans le cadre des mesures sur le crédit agricole que nous avons examinées ces derniers jours.

Dans le rapport du Conseil économique, on recommande d'accorder une attention toute spéciale à l'éducation des jeunes des régions rurales. A Regina, en Saskatchewan, les jeunes se plaignent de ne pouvoir obtenir de prêts aux étudiants qui leur permettraient d'aller à l'université. Ce n'est pas la première fois que le Conseil économique fait cette recommandation. Il l'a déjà faite dans ses rapports antérieurs, mais on n'y a pas donné suite. Il me semble qu'après avoir payé les frais d'un Conseil économique, qu'après avoir payé les frais de fonctionnement d'un tel organisme, on devrait donner suite à ses recommandations.

• (5.00 p.m.)

Du fait même que le Conseil économique du Canada ait été institué pour enquêter sur la situation économique de la nation, nous pourrions croire que par suite de ses constatations, nous nous acheminons vers une économie planifiée et organisée, que l'économie sera orientée de façon à profiter aux gens des diverses professions qui font l'objet d'études et de discussions. Ainsi, le rapport mentionne que nous devrions enquêter sur la vente et la production de céréales. Le Conseil recommande aussi d'accroître la productivité individuelle, et le rendement. Nous voyons maintenant les résultats de ce rendement chez les producteurs de maïs qui sont venus à Ottawa et ont déclaré «nous nous sommes efforcés de donner un bon rendement et maintenant nous ne pouvons écouler avantageusement notre production».

Par conséquent, les propositions du Conseil s'appliquent tout à fait à la situation et si les Canadiens doivent être incités à produire le plus possible, il vaudrait mieux alors confier à quelqu'un la responsabilité de vérifier si nous produisons les bonnes choses et si quelqu'un en voudra. Je crois que le Conseil économique vaut son pesant d'or, mais il est inutile de nommer des gens de calibre supérieur pour en faire partie si nous ne tenons pas compte de ses recommandations. Je crois que dans une large mesure, cela se produit au moins dans le domaine de l'agriculture. Je peux me tromper, mais voilà mon observation.

Il y a environ deux ans, l'hiver dernier, une conférence sur l'agriculture a eu lieu à Banff. Des spécialistes de toutes les régions du monde y ont participé. A ce moment-là, le Conseil nous avait dit les mêmes choses que renferme le rapport. Comme j'ai pu moi-même le constater, très peu a été accompli ces deux dernières années. S'il est indispensable que nous continuions à donner une meilleure instruction à nos jeunes, comme le prétend le Conseil, alors il incombe au gouvernement d'agir, s'il estime que le Conseil économique est une institution valable.

Je n'avais pas l'intention de faire un plaidoyer en faveur de l'agriculture ce soir. Ce n'est pas là mon but. Mon but est de faire ressortir que lorsqu'on a une Commission aussi prestigieuse que le Conseil économique, on tient compte de ses recommandations. Et tenir compte de ses recommandations c'est agir sur ce que j'appellerai l'économie des marchés, c'est-à-dire qu'il faut la modifier. Nous ne pouvons plus, comme nous l'avons fait naguère, recommander aux producteurs de betteraves à sucre de l'Ontario d'accroître leur rendement en leur disant: «Faites un effort» pour permettre ensuite, à cause du peu de contrôle que nous exerçons sur l'économie du pays, à quelques fabriques de sucre de les priver de leur gagne-pain en moins de six mois. Cela n'a pas de sens. Le rapport en question conseille aux cultivateurs d'accroître leur rendement et leur productivité individuelle. Il nous dit de combien la productivité individuelle a augmenté au Canada depuis 15 ou 20 ans. Il souligne que dans la région où j'ai une exploitation, l'accroissement de la productivité individuelle a été supérieur à celui enregistré ailleurs au Canada. Mais je dois ajouter qu'il y a pénurie de marchés et que la productivité individuelle baissera à cause du manque de débouchés pour écouler ce produit agricole.

Peut-être certains d'entre vous ont-ils entendu parler du coureur qui ne peut faire autrement que de courir en rond autour de la colline parce qu'il a une jambe plus courte que l'autre. Nous l'imitons dans notre façon d'envisager notre économie agricole dont nous oublions les aspects de commercialisation. C'étaient les idées que je voulais exposer.

(Le crédit est adopté.)

C—Commission des relations de travail dans la Fonction publique—

25. Administration, $1,409,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant (M. Richard): Ceci termine l'étude des crédits du Conseil privé.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés et les bills publics.

LE NORD CANADIEN

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA ROUTE ALASKA-YUKON

M. R. N. Thompson (Red Deer) propose la deuxième lecture du bill nº C-9 prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).

—Monsieur l'Orateur, je serais heureux de permettre que l'on adopte le projet de loi sans discussion. Je dis cela car il s'agit d'un projet de loi très important, qui a été soumis à la Chambre sous sa forme actuelle plusieurs fois. J'aimerais rappeler aux députés que c'était le bill nº C-106 lors de la 26e législature et le bill nº C-112 lors de la 27e législature. Je m'inquiète beaucoup de voir que les députés, particulièrement ceux du parti ministériel, n'accordent pas plus d'attention à ce projet très important. Pour bien montrer son importance, j'aimerais rappeler aux députés qu'il a été appuyé et approuvé à l'unanimité par toutes les Chambres de commerce de la province d'Alberta, du Nord de la Saskatchewan, du Nord-Est et du centre de la Colombie-Britannique. Il a reçu l'appui, en particulier, de la Chambre de commerce du Montana et de nombreuses autres Chambres de commerce locales du centre nord-ouest des États-Unis.

• (5.10 p.m.)

En outre, monsieur l'Orateur, il a attiré l'attention des législateurs des États-Unis. J'ai

sous les yeux des lettres d'hommes bien connus au Canada, tels que le sénateur Bartlett de l'Alaska, le sénateur George Aiken du Vermont, le sénateur Mike Mansfield du Montana, le membre du congrès du Montana Harold Johnson de la Californie et de nombreux autres que je n'ai pas le temps de nommer cet après-midi. Cette route représente une des grandes époques de l'histoire du Nord-Ouest et de l'Ouest du Canada. Il y a maintenant plus de 25 ans que le Canada et les États-Unis décidèrent du nom, route de l'Alaska. C'est une route de 1,523 milles qui relie Dawson Creek en Colombie-Britannique à Fairbanks en Alaska. Peut-être ne nous souvenons-nous plus de la grande fête qu'a été la construction de cette route. Elle a été construite en hâte mais elle a sa place dans l'histoire. C'est quelque chose dont peut s'enorgueillir l'Amérique du Nord tant chez les Canadiens que les Américains.

En 1942, les Japonais menaçaient d'envahir les côtes de l'Amérique du Nord. Les marécages, les forêts et les montagnes étaient la cause de véritables cauchemars pour les ingénieurs des États-Unis chargés de construire, dans le moindre délai, une route militaire à travers cette contrée sauvage. A l'époque, les Japonais harassaient les forces américaines dans le Pacifique et l'on craignait des débarquements sur la côte Ouest en vue d'une invasion de l'Amérique du Nord. Construire une route vers l'Alaska en passant par le Canada semblait une entreprise essentielle de défense. La construction en fut commencée au printemps de 1942. Six mois plus tard, et après avoir dépensé 140 millions de dollars, la route s'ouvrait à la circulation automobile. Cet exploit invraisemblable fut l'œuvre de 10,000 hommes des troupes du génie des États-Unis et de 4,000 civils canadiens environ. En 1943, on améliora la route en la recouvrant d'une couche de gravier à l'épreuve de toutes les intempéries. Elle compte 133 ponts longs d'au moins 20 pieds. Elle est maintenant pavée de la frontière de l'Alaska à Fairbanks. Les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont construit, depuis la frontière des États-Unis jusqu'au-delà de Fort-Saint-Jean, en passant par l'Alberta, des grandes routes pavées qui s'y raccordent et qui sont aussi bonnes, voire meilleures, que la transcanadienne. Il reste encore environ 1,200 milles à paver.

Cette route, d'abord construite à des fins militaires, ne répond plus aux besoins de la circulation actuelle. L'armée canadienne l'a transférée, il y a quelques années, au ministère des Travaux publics—l'armée américaine l'avait remise à l'armée canadienne à la fin de la seconde guerre mondiale. L'entretien de la route entraîne maintenant des frais considérables; nous ne saurions imaginer le nombre de véhicules qui empruntent cette voie. Elle a servi à relier les États-Unis, l'Alaska et cette partie du Canada qui se développe à un rythme fantastique et qui comprend le nord-ouest de l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et le Yukon.

Dans ce projet de loi, monsieur l'Orateur, je l'ai appelée la route Alaska-Yukon, parce que c'est le nom qui lui convient. Le projet de loi aborde de façon moderne un problème très complexe. Il veut établir l'Administration de la route Alaska-Yukon, organisme qui ne relèverait pas de la Couronne mais se composerait de membres du gouvernement fédéral, des gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et du Conseil du Territoire du Yukon. Le projet de loi prévoit même la nomination de membres associés provenant de gouvernements municipaux ou de gouvernements étrangers, ce qui permettrait aux États-Unis et à l'Alaska d'en faire partie.

Ce n'est pas la première fois qu'on institue un organisme chargé de diriger la construction d'un ouvrage international d'une si grande importance pour les deux pays en cause. On l'a fait plusieurs fois ces dernières années à propos de grands travaux. L'idée m'est venue lorsque j'ai traversé le tunnel transalpin, percé à la frontière italo-suisse. Cet ouvrage est resté à l'état de projet pendant bien des années, alors que se poursuivaient des pourparlers sans fin entre la Suisse et l'Italie, qui n'arrivaient jamais à s'entendre quant à la création d'un comité mixte chargé des négociations qui aboutiraient à un accord sur l'aménagement du tunnel. Un jour, on leur fit comprendre qu'en instituant une administration autonome financée par les deux pays, ils n'auraient plus besoin de négocier un traité international pour négocier les dispositions financières nécessaires.

Le bill n° C-9 est rédigé de façon à permettre aux gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada de partager les frais d'aménagement, sans en exclure les gouvernements des provinces et territoires canadiens ni celui de l'État de l'Alaska.

A mon avis, c'est la seule manière d'achever cette route. Quiconque comprend l'importance de cette voie de communication convient de la nécessité de la construire. Ottawa ne s'intéresse même pas assez à ce projet pour amorcer des négociations entre les deux

pays par voie de la Commission mixte internationale. Ce projet de loi établirait une société indépendante de la Couronne qui permettrait la participation de tous les gouvernements concernés, de telle sorte que l'administration puisse reconstruire et paver cette route si importante. On a présenté des projets de loi au Sénat et au Congrès des États-Unis. S'ils sont adoptés, ils permettront aux États-Unis et au Canada de contribuer chacun 50 p. 100 des fonds, étant donné l'importance de cette route de l'Alaska pour les États-Unis.

On pourrait citer d'autres exemples pour montrer qu'on a utilisé ce genre d'administration pour accomplir des projets trop importants pour un seul palier de gouvernement. Je songe à l'Exposition mondiale de New York, dont l'administration constituait une société autonome à laquelle l'État de New York, la municipalité de New York et le gouvernement des États-Unis ont pu participer pour faire de l'exposition un projet mixte.

Le projet est unique à d'autres égards, car il ne s'agit pas d'une société de la Couronne. Cette société ne relevant pas de la Couronne serait administrée par un organisme qui veillerait aux intérêts régionaux, fédéraux, provinciaux et autres. Nous tenons l'occasion que nous cherchions de construire cette route sans recourir aux longues et fastidieuses négociations que supposent généralement ces projets mixtes internationaux.

On trouve d'autres exemples de la très grande efficacité de ce genre d'organisation: le commissaire parlementaire aux œuvres de bienfaisance du Royaume-Uni et, en France, les commissaires-enquêteurs et les rapporteurs. Ce système a permis aux représentants de l'Assemblée nationale française et aux membres du Parlement britannique de participer à des activités variées à divers niveaux de gouvernement.

• (5.20 p.m.)

Il importe à l'économie du Canada de l'Ouest tout comme à celle de l'ensemble du pays de développer les prodigieuses ressources du Nord-Ouest canadien. Les transports aériens jouent à coup sûr un rôle à cet égard mais j'estime que c'est seulement en utilisant au maximum les transports routiers que cette partie du pays pourra donner son plein rendement.

Les chambres de commerce et les membres des assemblées législatives provinciales ont témoigné beaucoup d'intérêt envers ce bill. Je suis certain que le député de Peace River qui a appuyé ma motion introductrice, confirmerait, si nous en avions le temps, l'intérêt énorme que présente ce projet pour sa région de l'Alberta. On se montre plein d'enthousiasme également pour l'objet de ce bill dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique et dans le Territoire du Yukon, aussi bien que dans les États de Washington, de l'Alaska et du Nord-Ouest américain.

Je recommande très sérieusement le présent bill aux députés. Nous, qui devons veiller au bien-être économique de tout le pays, devons savoir reconnaître les avantages économiques qui découleraient de l'aménagement de cette route. Certains prétendront que les frais de la construction en seront trop onéreux. Les frais de construction ont certes augmenté ces dernières années. A l'origine, quand des députés ont commencé à parler de ce projet, ils envisageaient une dépense de quelque 125 millions de dollars. Nous apprenons que les frais de construction et de pavage dépasseraient maintenant 200 millions. Le gouvernement des États-Unis a déjà consenti à assumer la moitié du coût, et comme le territoire du Yukon et la Colombie-Britannique retireraient de multiples avantages du projet, je suis sûr qu'ils seraient disposés à partager le coût de la construction. L'Alberta juge l'entreprise tellement importante que le gouvernement provincial a pris l'initiative de terminer le tronçon de la route qui conduit à la frontière de la Colombie-Britannique. Les normes de construction sont supérieures aux normes nécessaires à cause de la circulation commerciale intense.

Je recommande ce bill au gouvernement. Comme l'économie de l'Ouest du Canada, sans parler de celle du pays tout entier, bénéficiera du parachèvement de cette route, il faut prendre des mesures immédiatement. Suffit les atermoiements. Voilà le genre de placement qui s'amortit de lui-même. Il est important pour l'essor général de notre économie. Le gouvernement ne trouvera pas de meilleur moyen d'envisager cette question qu'en permettant la 2e lecture du bill nº C-9 pour qu'on puisse l'étudier au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je suis contraint de manifester mon appui à l'objet du bill et je tiens à féliciter le député de Red Deer (M. Thompson) d'avoir signalé à la Chambre l'importance de la route de l'Alaska pour la mise en valeur continue du Canada septentrional. Des régions de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon, d'Edmonton à Fairbanks, ont énormément bénéficié de la route, assez rapidement aménagée par le gouvernement des États-Unis pendant la guerre comme

défense partielle de l'Alaska. De l'avis général, il est un peu regrettable que l'aménagement ait dû être précipité, car certains tronçons sont mal situés.

J'espère pouvoir consacrer un peu de temps à l'historique de la route. J'espère aussi pouvoir montrer comment ce bill pourrait s'y rattacher. A la fin de la guerre, la route fut transférée au Canada, et l'armée en fut d'abord responsable. L'entretien de la route nous coûtait environ 12 millions de dollars par année, et notre armée en avait la responsabilité. Le ministère des Travaux publics devait en hériter plus tard et a réussi à réduire le coût annuel d'entretien à 6 millions, somme suffisante, semble-t-il, pour avoir une route carrossable, mais non pour y apporter de véritables améliorations.

Nous avons tenu plusieurs entretiens de caractère purement commercial avec le gouvernement américain, espérant qu'il accepterait de payer la moitié du coût d'entretien et de revêtement. Il y a quelques années, le gouvernement américain a publié un rapport qui, je crois, a été présenté ensuite par le Bettel Institute. Le rapport constatait que l'attrait touristique de la nouvelle route compenserait à lui seul le coût des améliorations et du revêtement et la rendrait rentable.

Je ne connais pas les chiffres exacts du rapport. Je me souviens cependant que ses conclusions avaient impressionné et encouragé le gouvernement canadien. Il a cependant entrepris de rédiger un rapport sur la possibilité de construire cette route. Bien entendu, on a insisté sur le côté technique du projet, mais sans négliger son aspect économique. D'après le rapport, un tiers de la route devait être déplacé, un autre tiers reconstruit et le troisième était prêt à recevoir le pavage.

Il y a un fait décourageant: pour achever une route convenable, il en coûterait 210 millions de dollars. Sauf erreur, on a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'étude du profit que les Canadiens retireront de son utilisation. Il est vrai que pendant la guerre, et même après, un grand nombre de camions ont utilisé la route pour transporter des marchandises au nord à partir de Seattle. Les chargements comprenaient du matériel d'habitation, des maisons préfabriquées destinées à l'Alaska et d'autres articles utilisés pour des unités de l'armée des États-Unis. Cependant, d'après les renseignements obtenus par notre gouvernement au cours des dernières années, le commerce a beaucoup diminué et continue de décroître chaque année. Le phénomène a pour cause principale l'augmentation importante du transport par voie d'eau sur la côte ouest à partir de Seattle, et nos propres transports assurés par le National-Canadien jusqu'à Prince Rupert et en Alaska. On accapare ainsi une grande partie des affaires de l'Alaska. Ainsi, le seul trafic routier est moins important qu'autrefois pour le Canada.

• (5.30 p.m.)

Le tourisme, cependant, croît et prospère et continuera de se développer, je pense, d'année en année. Il y a peu de doute que la plupart des touristes sont ennuyés par l'état actuel de la route, à cause de la poussière. C'est aussi une route peu confortable pour les voyageurs. Les touristes d'aujourd'hui, avec leurs automobiles modernes, trouvent que les distances posent moins de problèmes qu'autrefois, mais ils exigent encore des routes sûres et débarrassées de poussière. Autrement dit, les touristes veulent à la fois confort et sécurité.

Sauf erreur, notre gouvernement s'est mis d'accord récemment, à la suite de pourparlers, avec le gouvernement des États-Unis, pour que tous les nouveaux frais se rattachant aux dépenses d'équipement nécessaires à l'amélioration de la route, soient payés de moitié avec les États-Unis. Je crois que des pourparlers dans ce sens se poursuivent. Songeons qu'en ce moment, la grande route de l'Alaska est le seul couloir terrestre qui relie deux régions des États-Unis. En fait, les discussions qui ont eu lieu ont fait ressortir qu'à toutes fins pratiques les Américains pourraient trouver que la route a plus d'importance pour les États-Unis que pour le Canada. C'est un sujet d'intérêt et de discussions pour les groupes de parlementaires canadiens et de sénateurs américains qui se réunissent chaque année. Dans l'intervalle, le Canada a décidé de maintenir la route et d'y apporter des améliorations.

La route compte environ 82 ponts, dont 23 ou 24 ont déjà été remplacés de façon plus ou moins permanente. La cadence des remplacements va probablement s'accélérer parce que les autres ponts pourrissent et ne pourront plus supporter le trafic. On compte avoir refait les 82 ponts d'ici trois ans. On a dépensé environ 2 millions de dollars en 1968.

Sauf erreur, on veut paver un autre tronçon de dix milles après le mille 83, et le pavage au-delà de Dawson Creek s'étendra ainsi sur une longueur totale d'environ 93 milles. L'entreprise est assez importante pour nos amis, les Américains, et l'on fait preuve de bonne foi. Nous pavons aussi un tronçon

de six milles, qui passe par la ville florissante de Fort Nelson, afin d'y atténuer le problème de la poussière. Fort Nelson compte aujourd'hui 2,500 habitants, et le pavage additionnel, destiné à réduire la poussière, y sera bien accueilli. On pavera un autre tronçon de vingt-cinq milles, aux alentours de Whitehorse, où l'expansion dépasse l'attente. Dans deux régions voisines de Whitehorse, la production de l'industrie métallurgique a atteint 141 millions de dollars en 1967, alors qu'elle avait été de 43 millions en 1965. En 1970, cette production devrait être d'un quart de milliard.

On compte que les lourds camions sillonneront la route de Whitehorse à intervalles de dix minutes; il convient donc de veiller à l'amélioration de la route dans la région. Notre gouvernement a aussi travaillé de concert avec nos amis, les Américains, pour améliorer la route de Haynes, en fournissant le matériel de déneigement. Nous constatons donc que l'avenir du Nord dépend dans une large mesure de notre étroite collaboration avec la population de l'Alaska.

Je relève ces faits pour signaler à la Chambre les lourds engagements contractés par le gouvernement fédéral en vue de l'amélioration et de l'entretien de la route de l'Alaska. On a certainement raison de songer à des négociations qui amèneraient les États-Unis à assumer une partie des frais d'immobilisation. Si le gouvernement fédéral devait abandonner ses engagements dans l'aménagement de la route, ne pourrions-nous pas raisonnablement nous attendre à ce qu'il en résulte des difficultés insurmontables? Si le bill vise à confier l'administration de la route à une société ne relevant pas de la Couronne, il ne serait ni juste ni approprié, à mon avis, de s'attendre que le gouvernement fédéral paie la note. (*Applaudissements*)

Je ne crois pas que le bill soit assez précis à propos des attributions de la société proposée. Il ne fournit aucun chiffre estimatif qui permette à la Chambre de juger des fonds dont on aura besoin dans un avenir rapproché pour acquitter les frais d'immobilisation, et aucun chiffre n'a été soumis pour les frais d'entretien.

La méthode de financement prévue me paraît irréaliste. D'après l'étude rapide que j'ai faite de la question, il faudra vraisemblablement dépenser un montant considérable. La disposition relative aux bons et obligations indique sans aucun doute que le député de Red Deer (M. Thompson) a sérieusement examiné la question, mais je ne puis m'empêcher de penser que la plus grande partie des fonds devra venir du Trésor fédéral. Dans ce cas, le contrôle des dépenses devrait nécessairement relever du Parlement.

Le moment est venu, je pense pour tous les gouvernements qui tirent parti de la route de l'Alaska de participer à l'entreprise. (*Applaudissements*)

Que la Colombie-Britannique et l'Alberta, travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, se voient de plus en plus engagées sous l'angle financier, la chose est fort plausible.

Tout cela ne veut pas dire que le bill ne vaille rien. De fait, les grandes artères jouent à mes yeux, dans le développement et le progrès du Canada d'aujourd'hui, surtout dans les régions éloignées, un rôle plus considérable que jamais. La construction des routes au Canada a connu de grands progrès ces dernières années, notamment dans l'Ouest. Les grandes régions agricoles de l'Ouest exigent plus que jamais une expansion industrielle. Les échanges technologiques ont permis aux agriculteurs canadiens de suivre les progrès de l'automatisation agricole. Je conviens que les profits agricoles ne sont pas suffisants, mais j'estime que rien dans l'industrie agricole du Canada n'est si grave que l'on ne puisse y remédier rapidement par une expansion des marchés. En effet, les agriculteurs canadiens ont produit en excédent de la consommation depuis aussi longtemps que je me souvienne. La production de denrées alimentaires s'est accrue, grâce à l'encouragement donné par le gouvernement à la surproduction, au point d'atteindre le dangereux niveau d'aujourd'hui.

• (5.40 p.m.)

J'ai souvent entendu parler des exploitations familiales depuis le début de cette 28e législature du Canada. J'ai eu, pendant des années, des rapports avec des propriétaires de fermes familiales et je conviens de grand cœur qu'ils sont l'image d'une façon de vivre difficile à battre. Je crois aussi que, bien dirigées, les bonnes exploitations familiales ne disparaîtront pas. Je ne crois pas que l'importance seule d'une entreprise soit une condition de succès. Autrement, monsieur l'Orateur, les grands magasins et les maisons de vente par correspondance auraient depuis longtemps tué les petits commerçants. Qu'est-ce que tout ceci a à voir avec une route? Je poursuis.

J'admets volontiers que les fermes familiales prospères suivent la tendance à la spécialisation, et celles qui tiennent compte de la transition en cours n'en seront sans doute que plus prospères. L'exploitation familiale n'est pas vouée à disparaître, c'est la vieille exploitation familiale de culture diversifiée qui est condamnée. Préconiser un plan en vue de maintenir les exploitations familiales de culture diversifiée serait aussi injuste que de déclarer inutiles l'électrification des campagnes ou la construction de routes.

Je suis persuadé, comme beaucoup de mes amis cultivateurs, que le moment est venu pour les fermiers de créer des unités agricoles régionales rentables afin de produire ce que le consommateur demande, et surtout d'éviter la surproduction onéreuse. Mon raisonnement s'appuie sur des statistiques provenant de secteurs de l'agriculture qui établissent depuis sept ou huit ans des programmes planifiés de production, pour desservir l'industrie secondaire.

La révolution tranquille des techniques agricoles va certainement gagner du terrain. Ce concept s'élargira au rythme de la demande du consommateur. Ce qu'il nous faut, c'est plus de consommateurs. Il nous faut des régions mises en valeur par des autoroutes et des routes carrossables des régions à proximité des matières premières comme celles que l'on trouve de part et d'autre de l'autoroute de l'Alaska, afin de permettre aux cultivateurs de s'industrialiser et de contribuer à la multiplication des consommateurs.

Je félicite donc une fois de plus, monsieur l'Orateur, le député de Red Deer d'avoir parrainé ce bill bien que, selon moi, la formation d'une société ne relevant pas de la Couronne ne soit pas le meilleur moyen d'assurer la prolongation de la route Alaska-Yukon. Je félicite le député car les autoroutes sont synonymes d'expansion. L'autoroute entre Edmonton et Fairbanks est évidemment la clé de vastes ressources naturelles. Des ressources naturelles accessibles suscitent des industries, et celles-ci attirent la population, c'est-à-dire des consommateurs. La nécessité d'établir un équilibre équitable entre producteurs et consommateurs afin d'étendre les marchés intérieurs n'a jamais été aussi urgente qu'aujourd'hui.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer le bill n° C-9, prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon. J'appuie le principe parce qu'il doit y avoir, me semble-t-il, une sorte d'organisme coordonnateur pour s'assurer que les travaux de construction de cette route avanceront désormais plus vite. Le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) a déclaré que la construction avançait à grands pas. Peut-être, mais si nous examinons les chiffres se rapportant à cette route de 1,523 milles, terminée en 1943, nous constatons qu'il reste encore 1,200 milles de route non pavée et, de façon générale, en mauvais état. Cela est dû peut-être à l'absence d'un organisme coordonnateur approprié propre à réunir les vues des divers gouvernements intéressés à la construction et au maintien de cette route.

Il est inutile de rappeler tous les avantages importants qui découleraient de l'amélioration de cette route. Les préopinants les ont mentionnés, mais il ne faut pas oublier le tourisme. Les possibilités d'expansion du tourisme au Yukon sont extraordinaires. Le tourisme a ceci de bon qu'en fait on n'exporte rien. Les gens viennent visiter notre pays et y dépensent leur argent.

On a signalé qu'il en coûte entre 6 et 12 millions de dollars par année pour l'entretien de cette route, dans les circonstances actuelles, et qu'il en faudrait 200 millions pour finir de la paver. Il semble qu'en engageant, pendant une vingtaine d'années environ, les sommes qu'on dépense aujourd'hui, on pourrait paver la route. Si l'on créait une administration de la route Alaska-Yukon, qui s'emploierait activement à cette fin, on atteindrait cet objectif dans un avenir prochain.

Vu l'importance de cette route, on devrait examiner ce bill attentivement. Je n'en dirai pas beaucoup plus, car j'aimerais qu'on se prononce avant la fin de la période prévue. Le député de Fraser Valley-Est a appuyé la mesure. Je suppose qu'il exprimait les vues de son parti. J'espère qu'aucun autre député ne prendra la parole afin que le bill soit adopté et déféré au comité permanent approprié.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'étouffer ce bill mais j'aimerais, moi aussi, féliciter le député de Red Deer (M. Thompson) d'avoir présenté cette intéressante question à la Chambre. Je suis un des députés de la Colombie-Britannique. Depuis des années, les citoyens de cette province envisagent la perspective d'une bonne voie d'accès au Nord comme un des plus grands apports du gouvernement fédéral au réseau routier qui est d'une importance vitale pour l'Ouest canadien.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous entendons parler des «routes d'accès aux ressources» depuis bien des années. C'est

exactement ce que le député soulève dans ce bill important. Comme pour le reste d'entre nous, le gouvernement fédéral l'a un peu déçu. Il se rend compte, comme bon nombre d'entre nous, qu'il s'écoulera encore bien des années avant que le gouvernement entreprenne de paver cette voie vitale, et propose donc l'établissement d'une Administration à cette fin. J'estime, pour ma part, qu'il y aurait lieu de pressentir les autres parties intéressées. Je veux parler des provinces de Colombie-Britannique et d'Alberta, de l'État de l'Alaska, du gouvernement américain et, bien entendu, de notre propre gouvernement fédéral ici, à Ottawa.

• (5.50 p.m.)

J'ai parcouru la route dont une grande partie m'est familière. Elle est très pittoresque mais extrêmement difficile. Défoncée, poussiéreuse, elle est loin d'être l'atout touristique qu'elle pourrait devenir si le revêtement était convenable. Je pense que les autorités fédérales et autres ne se sont pas assez occupées des ressources illimitées et inexploitées du Nord, des régions nord-est et nord-ouest du pays. La route transcanadienne traverse le Canada dans toute sa longueur. Toutes les régions du pays sans exception ont bénéficié économiquement de la construction de ce lien routier.

Le Yukon est une autre partie du Canada. Je crois que cette importante région canadienne devrait être reliée par une route de même qualité que la route transcanadienne. C'est ici que le gouvernement fédéral doit entrer en scène. Je n'ai pas l'intention d'étouffer le bill. Nous avons amplement le temps de lui faire subir la deuxième lecture cet après-midi.

Il vaudrait peut-être mieux que le gouvernement fédéral se charge de construire cette voie, mais le seul fait qu'il se soit abstenu de le faire et qu'on nous ait laissé entendre récemment qu'il y aurait peu de chances que cette route soit pavée, me porte à suggérer sans hésitation à la Chambre d'adopter le bill présenté par le député de Red Deer (M. Thompson).

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

Des voix: Le vote.

M. Watson: ...féliciter le député de Red Deer (M. Thompson) d'avoir présenté ce bill à la Chambre. Je suis allé au Yukon dernièrement et je vois très bien quels énormes avantages cette région du Canada retirerait d'une route pavée de Dawson Creek à la frontière de l'Alaska. Non seulement nous faut-il 1,200 milles de revêtement, me dit-on, mais nous devons aussi reconstruire quelque 400 milles de route. J'ai aussi appris qu'il fallait reconstruire tous les ponts. Les dépenses prévues sont fortes mais nos moyens nous les permettent.

Je pense comme certains préopinants, qu'il s'agit là d'un projet rentable et qu'il faut agir sans tarder.

Des voix: Le vote.

M. Watson: En ce qui concerne le Yukon, il me semble que nous pourrions réduire de beaucoup le coût des produits de consommation dans cette région du pays en diminuant les frais de transport, et nous pourrions réduire les frais de transport en accroissant la vitesse, et accroître la vitesse en pavant la route ou en la reconstruisant partiellement. En ce moment, un des secteurs de l'économie du Yukon, le tourisme, est peu développé. Si nous pavions la route de l'Alaska, le tourisme s'épanouirait au Yukon, et si on construisait des routes d'accès aux Territoires du Nord-Ouest, le tourisme s'y développerait aussi. Faciliter l'accès au Sud stimulerait davantage la mise en valeur des énormes richesses du Yukon en mines et en forêts.

Les raisons indiquées de part et d'autre aujourd'hui par les députés sont la preuve indéniable que la route peut et doit être construite sans plus de délai, pour le bien économique de la région. Les possibilités touristiques de l'Alaska à elles seules témoignent de l'intérêt qu'auraient les habitants des États-Unis en général, et les habitants de l'Alaska en particulier, à réaliser ce projet. Il est indubitable que l'Alaska serait visité par énormément de gens du Nord-Ouest des États-Unis, désireux de voir leur quarante-neuvième État.

Espérons que dans un proche avenir les gouvernements en cause se réunissent pour s'occuper de la question. Espérons aussi que les autorités du Yukon, qui s'intéressent à l'aménagement d'un corridor vers le Pacifique, puissent soulever la question avec les autorités américaines et canadiennes, de sorte qu'on règle ces problèmes en même temps.

Je mentionne une dernière chose qui intéressera sûrement les députés des Maritimes. L'Est du Canada a un problème semblable. Cet été, j'ai eu le plaisir de visiter les provinces de l'Est. Une chose m'a frappé: l'absence d'une bonne route d'accès aux Maritimes. L'État du Maine fait saillie dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick. Si l'on

aménageait un corridor à travers cette partie du Maine, je suis convaincu que cela rapporterait aux Maritimes beaucoup plus que tout l'argent dépensé jusqu'ici par l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Je crois que la recommandation du député de Red Deer au sujet de l'Administration de la route de l'Alaska devrait être élargie afin qu'elle régisse un corridor dans lequel les fonds investis par le gouvernement américain pour ce passage dans l'État du Maine correspondent aux fonds canadiens pour le pavage de la route de l'Alaska au Yukon jusqu'à la frontière de l'Alaska.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question? Étant donné qu'il accepte le principe dont s'inspire ce projet de loi, croit-il que ce serait une bonne idée de faire adopter ce bill en deuxième lecture afin que le comité puisse vraiment bien l'étudier, tout comme la question de la route du Yukon.

M. Watson: Je proposerais au gouvernement fédéral de convoquer immédiatement une conférence des gouvernements des États du Maine et de l'Alberta, des provinces Maritimes, du Québec, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, ainsi que du territoire du Yukon et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis pour en discuter.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 6 h. je dois maintenant prévenir les députés que la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire est terminée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, tel que je l'ai annoncé plus tôt aujourd'hui, les travaux prévus pour mardi sont les suivants: terminer l'étude en comité du bill sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ensuite, la deuxième lecture du bill modificateur de la Société du crédit agricole ainsi que l'étude complète de ce bill au comité plénier; j'annoncerai alors plus tard dans la journée quels travaux sont prévus pour le temps qui restera.

• (6.00 p.m.)

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si l'ordre de présence des ministres demeurera identique la semaine prochaine?

L'hon. M. Macdonald: Peut-être devrais-je indiquer au député que nous profiterons des commentaires utiles des députés de l'opposition et apporterons volontiers une ou deux revisions à cet ordre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les ministres qui doivent siéger le lundi seront-ils présents?

L'hon. M. Macdonald: Le député sait par le Règlement qu'aucun ministre n'est censé être présent le lundi.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre ajourne jusqu'à 2 h 30 mardi 15 octobre, en conformité de l'article 2(4) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

1, 5

CONSEIL PRIVÉ

1, 5, 10, 15, 17, 20, 25

FIN DU VOLUME I